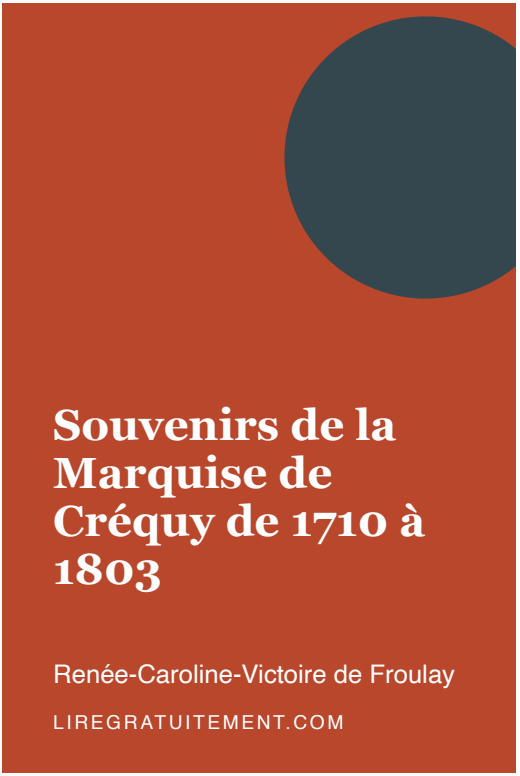


Souvenirs de la Marquise de Créquy de 1710 à 1803

Renée-Caroline-Victoire de Froulay

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Tome 1 · 01

Depuis que les ouvrages biographiques ont obtenu une si large part de la curiosité et de l'attention publiques, il en est bien peu qui les aient excitées au même degré que les Souvenirs de la Marquise de Créquy.

C'est que personne, il faut le dire, n'avait été mieux servi par une heureuse réunion de circonstances pour observer et apprécier ce xviii siècle, dont les révélations offriront longtemps encore un si vif attrait à ses successeurs. En effet, si (en exceptant ses dix dernières années) il a légué à l'histoire moins de faits éclatans ou remarquables que le siècle précédent, combien n'a-t-il pas fourni de riches matériaux aux mémoires particuliers, aux peintures de mœurs, aux chroniques et même aux recueils d'anecdotes, enfin à tout ce que l'on peut appeler l'histoire intime d'une nation.

Versailles et Paris formaient à cette époque deux mondes différens, et il était rare et difficile de se trouver également bien placé pour saisir la physionomie de la cour et de la ville. Tel fut le privilège de M de Créquy, dont le rang, la haute naissance et la noblesse de caractère lui donnaient accès dans les palais, en même temps qu'ils attiraient dans ses salons toutes les illustrations contemporaines. Tout venait poser devant elle ; il ne s'agissait plus que de savoir peindre, et comme la grande Dame était une femme judicieuse et spirituelle, la tâche se trouva facile pour son pinceau fidèle et brillant.

Quoique l'esprit fût pour M de Créquy une autre dignité, elle eut en outre l'avantage de ne point être comptée parmi les femmes-auteurs du dernier siècle, encore moins parmi les femmes-philosophes, double initiation aux cotteries du temps, qui eût pu compromettre son impartialité et influencer ses jugemens. Elle n'avait point ambitionné cette renommée factice, cette gloire sous conditions, qui souvent devient un joug pesant. Il lui fut permis d'écrire pour elle, et non dans l'intérêt d'un parti : c'est ainsi que l'on écrit pour l'avenir.

Ajoutons que dût-on admettre, ce que jusqu'ici l'on n'a fait que supposer, qu'il a fallu parfois compléter des récits, suppléer à des lacunes, développer quelques détails dans ces piquans Souvenirs, on reconnaîtrait sans doute que la plume qui s'en serait chargée était bien digne d'une pareille mission. C'eût été en quelque sorte écrire sous la dictée, sinon de la voix, du moins de l'esprit et des traditions de leur auteur.

Les Souvenirs de M de Créquy ont eu chez nous une de ces réussites bien rares ; où la vogue et l'estime réunissent, pour un même livre, leur faveur et leurs suffrages. Trois éditions de l'ouvrage, publiées en France dans l'espace de trois années, ont été rapidement enlevées. Pour constater cette fois un véritable succès européen, il en a paru deux versions en Angleterre, et une excellente traduction en Italie. Enfin, la contrefaçon Belge en a fait deux éditions, tirées chacune à cinq mille exemplaires, et, suivant son usage, en a inondé l'Alle-

magne aux dépens de la librairie française et de la correction du texte original. Jamais ces pirates de terre n'avaient tenté une spéculation plus lucrative.

Ce livre si curieux était devenu tout à fait introuvable dans les magasins de nos libraires. L'édition que nous faisons paraître va le reproduire avec de nombreuses améliorations ; l'écrivain spirituel et très-habile, auquel on en doit la première publication, a fait de celle-ci l'objet d'un travail nouveau, consciencieux et soigneusement approfondi. Quelques erreurs de l'ingénieuse Marquise ont été rectifiées ; les notes intéressantes jointes à sa narration ont été considérablement augmentées et ajouteront ainsi plus d'un trait piquant aux portraits ainsi qu'aux premiers tableaux que l'auteur avait tracés. Le texte de l'ouvrage a été soumis à une révision complète. Nous devons donc espérer que, sous tous les rapports, cette édition, d'un format élégant et commode, sera bien accueillie par les nombreux admirateurs de M de Créquy, c'est-à-dire par les lecteurs anciens et nouveaux de cette exhibition d'un siècle, ainsi que l'ont nommée les traducteurs anglais.

Tome 1 · 02

Renée-Charlotte-Victoire de Froullay de Tessé, Marquise de Créquy, de Heymont, de Canaples et d'Ambrières, était une des femmes de son temps les plus renommées pour la supériorité, les grâces naturelles et l'originalité de son esprit. Il est aisé d'en juger par les mémoires où ses contemporains nous ont parlé d'elle.

Madame de Créquy est morte à peu près centenaire, à Paris, où elle avait eu le courage de braver les dangers de la révolution et les exigences du parti de l'émigration. Elle habitait un hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Germain, qu'elle avait acheté à vie du Marquis de Feuquières, il y avait de cela soixante et dix ans lorsqu'elle est morte. On voit dans ses manuscrits qu'elle était, surtout depuis quarante ans, dans un état de santé déplorable, et c'est à ceci qu'elle attribue le bon marché de cette acquisition, dont elle avait la malice de s'applaudir, et dont elle a profité jusqu'à sa mort.

La fameuse princesse des Ursins écrivait de Rome, en 1722, à la Duchesse de la Trémouille, sa nièce : « La jeune Marquise de Créquy m'a semblé principalement à distinguer, en ce qu'elle est ici véritablement Grande-Dame, honnête femme d'esprit, fort originale en ses propos, et régulière personne en toute sa conduite. »

Jean-Jacques Rousseau disait d'elle que c'était le catholicisme en cornette et la haute noblesse en déshabillé.

Parmi les autorités plus rapprochées de notre âge, nous pourrions parler de la curiosité que la réputation de Madame de Créquy inspirait à Napoléon, et de sa considération pour elle ; mais nous nous bornerons à citer ici l'autorité du chantre des Jardins et de l'Imagination. On sait combien M. Delille était bon juge en matière d'esprit, de bon goût et d'amabili-

té sociale. La lettre suivante de l'abbé Delille au vicomte de Vintimille est datée de 1788, et fait partie de la riche collection d'autographes de M. l'abbé de Tressan.

« Je vous rends mille grâces, Monsieur le vicomte, pour la manière toute aimable avec laquelle Madame la marquise de Créquy vient de me recevoir, ou de m'accueillir, pour mieux dire. J'ai trouvé cette femme célèbre entourée de si grands personnages que je n'ai pu trouver le moment de lui présenter ma requête ; mais elle a bien voulu me faire inviter à dîner pour jeudi prochain, et vous imaginez bien que je ne l'oublierai pas. J'ai trouvé à l'hôtel de Créquy Monseigneur le duc de Penthièvre et Madame la princesse de Conti, ce qui m'a prodigieusement embarrassé, parce que j'ignorais tout-à-fait comment il fallait se comporter à côté des princes et princesses du sang. La maîtresse de la maison s'est peut-être aperçue de mon inquiétude ; et, quoiqu'il en soit, elle m'a tout de suite tiré d'embarras, en disant à son valet de chambre, à haute voix, mais sans aucun air d'intention marquée : Donnez un fauteuil à M. l'abbé Delille. Vous avez la bonté de trouver que j'entends les choses à demi-mot, et j'espère que je n'aurai fait aucune gaucherie ; je suis véritablement émerveillé de Madame de Créquy. Elle est douée d'un esprit si vif et si piquant que je n'avais rien vu ni rêvé de semblable. Son jugement est solide et consciencieux sur tous les sujets. Elle est pourvue d'une faculté d'observation qui doit avoir été redoutable aux gens ridicules ainsi qu'aux malhonnêtes gens, et c'est ainsi que je m'explique sa réputation de sévérité malicieuse. Enfin, elle me paraît avoir au suprême degré le talent de bien raconter sans longueurs et sans précipitation : talent qui se perd et qui semble avoir été le privilége du siècle passé. »

Un jugement si favorable ne sera pas démenti par les mémoires de cette dame, où l'on trouvera notamment une curieuse correspondance de Voltaire avec Madame de Créquy, relativement au cordon noir de Saint-Michel et à l'érection de sa terre de Ferney en marquisat, qui auraient fait, dit l'auteur d'Œdipe et du Dictionnaire philosophique, la gloire et la joie de sa triste vie ! Les lettres originales de Voltaire doivent avoir été délivrées au feu baron de Breteuil, héritier de Madame de Créquy, et elles doivent appartenir aujourd'hui à Madame la duchesse de Montmorency, petite-fille de M. de Breteuil. Quelque temps avant sa mort, la marquise de Créquy avait disposé du manuscrit de ses Souvenirs, qui forment treize cahiers assez volumineux, en faveur d'un parent de son fils, lequel était mort de vieillesse plusieurs années avant sa mère.

L'auteur avait destiné ces mémoires à l'instruction du jeune Tancrède-Adrien-Raoul de Créquy, son petit-fils, qui mourut long-temps avant son aïeule. C'est à lui qu'elle adressait la parole en les écrivant. Madame de Créquy revient souvent sur les erreurs biographiques ou généalogiques qu'elle a remarquées dans le Dictionnaire de Moréri, par exemple, au sujet de l'âge de son père et relativement à l'époque de sa première ambassade à Venise, au sujet du nom de famille et des prénoms de sa mère, au sujet de la date de son mariage avec M. de Créquy, etc. Elle se plaint aussi de ce que l'auteur ou compilateur d'un autre dictionnaire généalogique, appelé La Chesnaye-des-Bois, a copié mot pour mot cet article de Moréri, qui, dit-elle, avait été fait par un manœuvre, et ne mérite aucune sorte de créance. Elle a observé que, dans l'édition de 1759, il est question de plusieurs actes qu'on y voit datés de

1762 et 1763 ; et si plusieurs dates indiquées par Moréri étaient exactes, il s'ensuivrait que Madame de Créquy n'aurait eu que huit à neuf ans de plus que son fils. Au reste, la fausseté de ces dates se trouve pleinement démontrée dans le factum du marquis de Créquy, fils de l'auteur, contre la famille Lejeune de la Furjonière, laquelle avait pris subitement le nom et les armes de Créquy, qu'elle fut obligée de quitter à la suite d'un long procès et par arrêt du parlement de Paris. Madame de Créquy rapporte que cette famille avait fondé sa prétention sur ce que ses armes étaient un Créquier, pièce d'armoiries parlantes qui constitue les armes de la maison, de la ville et du duché de Créquy. Les Lejeune avaient avancé qu'ils tiraient leur origine de Raoul, sire de Créquy, III du nom, et surnommé le Jeune ; mais il fut prouvé que ce héros de la croisade était mort en Palestine sans avoir été marié. Madame de Créquy ajoute qu'il fut également démontré, par son fils, que les Lejeune étaient provenus d'un valet-de-chambre-tapissier du roi Louis XII, qui leur avait conféré la noblesse : ce qui lui fait dire assez plaisamment que le seul rapport qu'on ait jamais pu trouver entre les Créquy et leurs adversaires, c'est que les uns gagnaient des batailles, tandis que les autres faisaient des siéges. Elle dit également que la protectrice de MM. Lejeune était la comtesse de Soucy, née Lenoir, et que, suivant l'usage du temps, elle avait signé ses lettres de recommandation pour eux Lenoir Soucy. Enfin, ce procès généalogique est pour l'auteur un intarissable sujet de plaisanteries nobiliaires, d'épigrammes héraldiques et de sarcasmes aristocratiques. En entrant ici dans un pareil détail, on ne saurait avoir l'intention de raviver des contestations surannées contre une famille qui subsiste encore et qui survit à la maison de Créquy, dont il paraît qu'elle persiste à garder le nom ; on a voulu seulement avertir que certaines dates indiquées par Moréri et reproduites par La Chesnaye-des-Bois étaient non seulement inexactes, mais complètement erronées.

L'éditeur de cet ouvrage est trop désintéressé dans cette publication pour avoir pris la peine d'y faire un discours préliminaire ; il se contentera de reproduire ici une observation qu'on vient d'adresser à l'auteur de Jacques II à Saint-Germain, et qui provient d'un littérateur aussi distingué pour la solidité de son jugement que pour l'agrément de son esprit. « Toutes les femmes âgées sont, aux yeux de M. Capefigue, comme des meubles absolument hors de service. Il en parle comme on ferait d'une tapisserie déchirée ou d'une porcelaine écornée, avec mépris, presque avec colère, ne concevant pas qu'elles puissent conserver la moindre importance sociale. M. Capefigue n'a-t-il donc jamais rencontré de ces douairières qui, devenues par leur esprit et leur expérience du monde, la puissance des salons, font autorité en matière de goût, d'usage et de convenance, et forcent ceux qui les écoutent à oublier le temps qui semblerait les avoir elles-mêmes oubliées ?

« Jamais les grâces qui caractérisent la femme vraiment femme ne passent, seulement elles changent de place. À mesure qu'elle avance dans la vie, cet agrément des formes qui nous enchante, ces lignes si légères, ces teintes si douces et si suaves, toutes les grâces de la femme enfin émigrent du corps à l'esprit. Jeunes, c'est par les yeux ; âgées, c'est par les oreilles qu'elles nous captivent, et l'on ne cesse de les regarder avec plaisir que pour les écouter avec un intérêt mêlé de respect. »

Tome 1 · 03

Mon cher Enfant, c'est à vous que je destine et que j'ai légué tous les papiers qui se trouveront chez moi, après moi, et qui finiront, si je continue d'écrire ainsi que je l'ai fait jusqu'à présent, par former plusieurs volumes de mémoires.

Vous les publierez si vous le voulez, et ceci me paraît sans inconvéniens, parce que je suis bien assurée de n'avoir dit que la vérité, et que la vérité me paraît toujours bonne à faire connaître. Vous êtes le dernier de votre maison, mon Enfant ; ainsi vous êtes un enfant doublement précieux pour nous. Votre père est continuellement occupé de son regiment, de ses gouvernemens et de ses devoirs de grand officier de Madame. M votre mère est dans un état de santé si déplorable, qu'il est à craindre qu'elle ne puisse travailler à votre instruction avec autant de suite et d'utilité qu'elle voudrait sûrement pouvoir le faire, et que je l'aurais désiré pour vous. Je suis déjà bien vieille, et je ne me porte pas beaucoup mieux que ma belle-fille ; ainsi pourrai-je vous manquer d'un moment à l'autre, et c'est pourquoi j'ai voulu vous faire profiter de mon expérience du monde en rédigeant et réunissant pour vous quelques observations sur les choses et les personnes de mon temps ; ce que j'ai fait équitablement et consciencieusement, restez-en bien assuré.

Je crois inutile de vous recommander la fidélité pour le Roi ; c'est une obligation dont vous aurez le sentiment et que vous aurez dans le sang, pour ainsi dire, mais ce que je vous recommande, c'est la soumission pour vos souverains ; car alors vous ne courrez aucun risque de leur avoir manqué de fidélité ; ce qui pourrait arriver, sans cela, dans les troubles politiques qui sont à prévoir, et où je crains, malheureusement, que vous soyez appelé à figurer. Je vous recommande le respect envers les Princes du Sang Royal, à moins pourtant que leur conduite ne soit coupable et scandaleuse ; car alors c'est principalement à la Haute Noblesse qu'il appartient de leur infliger la punition du mépris qu'ils ont mérité.

Ce que je vous recommande par-dessus toute autre chose, mon cher petit-fils, c'est de vous maintenir inébranlablement dans la foi chrétienne et catholique. Soyez assuré que tous les incrédules ne sont que des ignorans, et que tous les impies sont des gens vicieux. On a toujours une mauvaise raison pour ne pas croire à la religion catholique, ce qu'il ne faut pas confondre avec le tort de ne pas la pratiquer exactement. S'il arrivait que les préoccupations du jeune âge ou l'enivrement des passions vous éloignassent des pratiques religieuses, ne laissez pas le philosophisme vous aveugler, fermez-lui l'entrée de votre ame ; ne laissez pas s'introduire un filou dans le sanctuaire de votre conscience, dans le trésor de votre foi, de votre jugement et de votre raison, à la faveur des ténèbres et pendant un moment de trouble…

Il est assez connu que les Français sont un peuple vaniteux, mais j'ai remarqué que la plupart d'entre eux mettent leur vanité à n'avoir jamais agi d'une manière inconséquente ; et chez nous, tout aussitôt qu'on a fait une mauvaise action, on ne manque jamais de se faire une mauvaise maxime. Aussitôt qu'un écolier a des amourettes, il ne veut plus dire ses prières, et quand une femme a des torts envers son mari, elle tâche de ne plus croire en

Dieu. En Italie, en Espagne, on pèche autant qu'en France, et pour le moins, à ce qu'il m'a semblé ; mais on y sait ce qu'on fait, du moins ; et comme on y garde la foi, il y a toujours du remède ; les orages des passions bouleversent les cœurs, mais ils n'atteignent jamais les croyances ; les opérations du jugement n'en souffrent point ; l'expiation succède à l'erreur, et la moralité du reste de la vie n'en est pas détruite. Le feu des mêmes passions s'éteint bientôt dans le vide et le néant du cœur humain, qu'un amour infini, l'amour de Dieu, peut seul remplir et satisfaire, ainsi que vous l'éprouverez certainement. Pourvu qu'on n'ait pas le jugement faussé par une incrédulité systématique, on acquiert inévitablement l'expérience et le dégoût des affections passionnées, on se laisse attirer par l'action de Dieu : et dans ces autres pays où les passions ne s'attaquent pas aux croyances, on n'entend jamais parler ni d'un vieillard dissolu, ni d'une vieille femme irréligieuse, ce qui m'a toujours paru les deux choses du monde les plus odieuses et les plus misérables de la société française.

Dans tous les dangers de mort que vous pourrez courir, et dont je me sens déjà navrée d'avance et par une juste prévision, mon pauvre Enfant ! réclamez toujours la protection paternelle et céleste de votre auguste aïeul, le Roi Saint Louis, de qui vous avez l'insigne honneur d'être issu directement par votre octaïeule, Anne de Bourbon-Vendôme. Je vous exhorte encore à réclamer souvent les suffrages et l'intercession de cette Bienheureuse grand'mère, à qui vous devez une partie si notable de votre grande fortune, et surtout à qui vous devrez, comme nous, un si riche trésor de bons exemples et d'édification. Vous n'êtes pas encore dans l'âge où vous pourrez profiter de mes observations, cher Prince ; mais vous y trouverez plus tard un témoignage assuré de la tendre affection de votre bonne aïeule.

VICTOIRE DE FROULLAY.

Il est superflu que je parle ici de la maison de Créquy, puisque sa généalogie se trouve partout, et notamment dans l'Histoire des grands-officiers de la couronne de France ; mais voici le tableau filiatif de la descendance de la B. de Chantal, pour mon petit-fils le Prince de Montlaur.

I. La Bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot, qui fut l'amie de Saint François de Sales, et qui fonda l'ordre de la Visitation, avait épousé Christophe de Rabutin, Baron de Chantal et de Pleumeray, dont elle eut pour fils,

|

II. Celse-Bénigne de Rabutin, Baron de Chantal, etc. ; lequel épousa Marie de Coulange, dont il eut pour fille unique,

|

III. Marie de Rabutin, Baronne de Chantal et de Pleumeray, Dame Haute Justicière, Châtelaine et Patronne de Bourbilly, Suilly, Trans et autres lieux ; laquelle épousa Henry, Marquis de Sévigné, Maréchal des camps et armées, Gouverneur de Fougères ; etc. ; de qui fut issue,

|

IV. Françoise-Marguerite de Sévigné, mariée à François-Jules Adhémar de Monteil, Comte de Grignan, Lieutenant-Général en Provence et Chevalier des ordres du Roi ; lesquels ont laissé pour fille et pour unique héritière,

V. Pauline-Adélaïde Adhémar de Monteil de Grignan, Marquise de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et de Pleumeray, Dame de Montélimart en Provence, de Bourbilly en Charollais, du Buron, de Saint-Pœer en Bretagne, etc. ; laquelle avait épousé Louis-Charles, Marquis de Simiane et d'Esparron, dont elle a eu pour fille,

|

VI. Françoise de Chantal-Pauline-Delphine de Simiane, Marquise de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et autres lieux ; laquelle étant veuve de Jean-Baptiste, Marquis de Castellane, opéra le retrait féodal et linéager du Comté de Grignan, et laquelle épousa Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, Marquis du Muy, Premier maître-d'hôtel de Madame la Dauphine (lequel était frère aîné de feu le Maréchal du Muy, Ministre de la guerre, et l'intime ami du Dauphin Louis IX). Il est provenu de leur mariage et pour fille unique,

|

VII. Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, Marquise du Muy et de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et de Pleumeray, de la Raynarde et autres lieux, femme de Charles-Marie, Sire et Marquis de Créquy, Heymont, Blanchefort, Canaples, etc. ; lesquels ont eu pour unique héritier,

|

VIII. Tancrède-Adrien-Raoul-Joseph-Marie de Créquy, Prince de Montlaur, Marquis du Muy et de Sévigné, Comte de Grignan, Baron de Chantal, à qui je dédie ces mémoires.

(Lettre de la Marquise de Créquy au Comte de Tessé.)

(Journal des Débats.)

26 pluviôse an XI. Mardi 15 février 1803.

« Madame Renée-Caroline de Froullay, veuve de Louis-Marie de Créqui, vient de mourir à Paris, âgée de 98 ans. Sa piété édifia les disciples de l'Évangile ; sa charité nourrit les pauvres ; et, jusqu'à la fin de sa vie, elle a conservé, par une espèce de prodige, cette chaleur féconde d'imagination, cette étendue, cette jeunesse de mémoire, cet éclat d'esprit et cette profondeur de pensée qui l'ont toujours rendue l'admiration et les délices des hommes les plus distingués, en tout genre, de la capitale et des pays étrangers. Ses amis les plus assidus et les plus intimes, dont elle n'a cessé de pleurer la perte, furent M. le Bailly de Froullay, son oncle, et M. de Penthièvre. Ces noms réveillent le souvenir de toutes les vertus, et viennent nous avertir qu'il est inutile de continuer l'éloge de leur illustre amie. Pleine de

jours, de bonnes œuvres et de gloire, Madame de Créqui a terminé une carrière bien longue aux yeux du monde, bien courte aux yeux de ses fidèles amis, qui tous auraient voulu pouvoir lui faire part de leurs années, et reculer pour elle les bornes de la vie humaine. »

AVIS DE L'ÉDITEUR.

M. l'Abbé de Boulogne, depuis Évêque de Troyes, s'était empressé d'envoyer à son journal cet article nécrologique, qui ne renferme, rien d'inexact, excepté sur l'un des prénoms, l'âge de M de Créquy, et l'orthographe des noms propres. Du reste l'Évêque de Troyes nous a dit que ces légères imperfections n'existaient pas sur tous les exemplaires du même journal, dont il n'avait pu revoir et corriger l'épreuve avant la fin du premier tirage.

Tome 1 · 04

Si je ne craignais de commencer les mémoires d'une vie sérieuse et qui n'a pas été sans dignité, par une sorte de déclaration grotesque, je vous dirais que je suis née je ne sais quand, ce qui pourra sembler incroyable et qui n'en est pas moins l'exacte vérité.

Ma mère était morte une heure avant ma naissance, tandis que mon père était sur la frontière d'Allemagne, à la tête de son régiment Royal-Comtois, et vous pouvez bien imaginer qu'au milieu du trouble qui s'ensuivit au château de Montflaux, on eut autre chose à penser qu'à me faire enregistrer à la sacristie de la paroisse, où, du reste, quarante ans plus tard, il n'y avait encore aucune espèce de registre pour tenir l'état civil. Le vicaire inscrivait le nom du baptisé sur une feuille volante, et quand on venait lui demander un acte de naissance, il en donnait quelquefois l'original, afin d'économiser son écriture et le papier marqué. Je suppose que le chapelain de ma mère avait eu la précaution de m'ondoyer : mais comme il était mort l'année suivante, on n'en savait rien du tout ; ce qui fit que la Coadjutrice de Cordylon, ma tante, eut soin de me faire baptiser, sous condition, lorsqu'on m'envoya près d'elle à l'âge de sept à neuf ans. Il avait été convenu que ce serait notre cousine, la Princesse des Ursins, qui serait ma marraine, et je n'en ai jamais su davantage au sujet de cette affinité sacramentelle.

Il faut vous dire aussi que l'ancien intendant de nos terres du Maine avait été frappé de paralysie quelques jours avant celui de ma naissance, et que mon père étant resté prisonnier pendant dix-sept mois, sans recevoir aucune nouvelle de sa famille, de ses amis, ni de ses gens d'affaires, il n'avait appris la mort de ma pauvre mère qu'en débarquant au château de Versailles, où le Maréchal de Tessé, son oncle, lui conseilla discrètement de s'aller mettre en deuil. On a calculé par après, mais à peu près, que ma naissance devait avoir eu lieu dans les derniers jours de l'an 1699, ou dans le courant de l'année suivante, ou dans les premiers jours de 1701 ; mais c'était une supputation qui n'importait guère à mon père, attendu que la notoriété publique et la possession d'état suffisaient toujours, me disait-il ; et du reste, il ne s'agissait que d'une fille !…

Tout ce que je me rappelle de ma première enfance, c'est qu'on m'avait logée dans une tourelle du château de Montflaux, où j'avais grand froid l'hiver et grand chaud l'été. On m'avait donné pour me soigner et me servir, deux femmes avec un vieux laquais borgne, et j'avais une telle frayeur de cet homme-là, qu'on l'empêchait d'entrer dans mon appartement. L'intendant de mon père imagina de le remplacer par un mulâtre, et je crois véritablement qu'il avait médité de me donner des convulsions et qu'il avait entrepris de me faire mourir au profit de mon frère. Au lieu de cela, c'est moi qui suis devenue son héritière, et c'est le cas d'observer que l'homme propose et Dieu dispose.

Ma famille se composait alors d'une religieuse, sœur unique de mon père, et de ses frères, au nombre de quatre. C'est à savoir de M. l'Évêque du Mans, qui était un digne et saint Prélat (il avait refusé d'abandonner son siége du Mans, pour devenir Archevêque et Archicomte de Lyon, ce qui comporte la dignité Primatiale des Gaules, avec cent mille écus de rente). Venait ensuite le Commandeur, depuis Bailly de Froulay, lequel était un habile et valeureux officier de marine. On disait, de mon oncle, qu'il ne pouvait plus retourner à Malte, sous peine d'y être décapité, pour avoir insulté le Grand-Maître, Don Raymond de Pérellos, auquel il avait arraché les clés du Saint-Sépulcre, que cette Altesse éminentissime portait suspendues, suivant la coutume, à sa ceinture magistrale. Le successeur de Don Raymond, qui fut un autre Castillan, Don Manuel de Vilhéna, poursuivit longtemps la vengeance d'un pareil outrage auprès de la cour de France, et ce fut avec acharnement ; mais le Roi Très-Chrétien laissa les Chevaliers Maltais se débattre là-dessus, à l'écart de son gouvernement, et ne voulut jamais sévir contre le Commandeur de Froulay, qui n'en parvint pas moins à l'un des premiers bénéfices de son ordre, et des plus riches de sa langue. Arrivait après mon oncle le Bailly, un Abbé-Commandataire de Notre-Dame de Vallemonts, lequel était Aumônier du Roi, mais voilà tout. Ensuite un autre Abbé de Froulay, Chanoine et Comte de Lyon, qui mourut jeune, et dont je ne saurais vous dire autre chose, sinon qu'il n'aimait pas les limandes. Il disait un jour à ma grand'mère, avec l'accent d'une aversion méprisante : — Vous pouvez être assurée que s'il n'y avait au monde qu'une limande et moi, le monde finirait bientôt ! C'était ma tante la Coadjutrice, qui était la plus jeune de la famille, et c'était la meilleure et la plus spirituelle personne du monde, aussi bien que la plus régulière et la plus aimable professe de l'ordre de Saint-Benoît. J'avais, en outre, mon père qui ne songeait qu'à mon frère le Marquis de Montflaux, ce qui ne veut pas dire qu'il y songeât continuellement. Enfin, nous avions eu le bonheur de conserver Madame la Marquise Douairière de Froulay qui était la seconde femme de mon grand-père et dont j'aurai l'occasion de vous parler souvent. Celle-ci demeurait à Paris, et je ne l'ai connue qu'à l'époque de mon mariage.

Je ne vous parlerai pas ici de la branche aînée de notre maison, parce que le Maréchal de Tessé, la Maréchale et MM. leurs fils, ne quittaient presque jamais Versailles, à moins que ce ne fût pour aller à Marly, Fontainebleau, Compiègne ou Choisy-le-Roi, pendant les voyages, à dessein d'y faire leur cour.

Sans compter deux Demoiselles de Froulay, mes tantes à la mode de Bretagne, qui avaient épousé (je n'ai jamais su pourquoi), deux Messieurs de Breteuil, et dont j'aurai l'oc-

casion de vous parler plus tard, nous avions aussi deux arrière-grands-oncles, qui étaient hauts dignitaires de la religion de Malte, et qui ne sortaient guère de leurs seigneuries bénéficiales. Un d'eux, qui était Grand-Prieur de l'ordre, est pourtant venu mourir à Paris, à l'âge de cent deux ou trois ans, si ce n'est de cent quatre ; car il n'avait pas non plus d'acte baptistaire, et même on ne se souvenait pas s'il était né à Marseille où à Montgeron près Paris ; c'était l'un ou l'autre, mais il ne savait lequel des deux, et n'en avait jamais eu le moindre souci.

Le comte de Tessé, père de mes grands-oncles, avait été Chevalier d'honneur de la Reine Marie de Médicis, et peu s'en fallut que le Cardinal de Richelieu ne lui fît trancher la tête à cause de sa partialité pour cette princesse ; c'est l'expression dont se servait le G. Prieur ; car avant toute chose, il avait à ménager le respect de la couronne, et ne paraître pas désapprouver la conduite du Roi Louis XIII à l'égard de la Reine sa mère. Il était curieux à écouter sur les derniers Valois, dont il savait des histoires incomparables, et notamment sur le compte de la Reine Marguerite. Il paraît que le Comte de Tessé avait été le serviteur passionné de cette reine des fleurs d'automne, laquelle avait au moins vingt ans de plus que lui, ce que son fils nous expliquait galamment et discrètement à la manière de Brantôme et du Décaméron de l'autre Marguerite, en nous enjoignant de n'en jamais parler qu'entre nous, afin de ne pas obscurcir la gloire et compromettre la réputation de la première femme d'Henri IV.

En dehors de ce qui s'était passé dans sa famille, mon oncle ne savait aucune chose et ne se souvenait de rien qui fût arrivé depuis l'année 1690 ; de sorte qu'il ordonnait qu'on alla demander, par exemple, des nouvelles de M. de Louvois, dont il attendait toujours la grand'croix de Saint-Louis, ou bien de Mademoiselle de Lenclos, qu'il avait beaucoup aimée. Le Président d'Ormesson, qui était un subtil et pointilleux personnage, avait essayé de lui faire entendre que le Marquis de Louvois, l'ancien ministre, ne vivait plus depuis l'année 1691, et que la célèbre Ninon devait être morte en 1706, je crois. Mais ils se brouillèrent dans la discussion qui s'ensuivit, et c'est un résultat dont nous fûmes charmés, attendu que ce vieux d'Ormesson nous avait toujours semblé le plus ennuyeux des parlementaires. Le Grand Prieur envoyait aussi quelquefois chercher M. Fagon pour le consulter sur son manque de forces ou son défaut d'appétit. On lui répondait toujours qu'il était mort la veille, et il recommençait le lendemain. Il ne manquait jamais d'écrire au Révérend Père Le Tellier, pour le complimenter sur la nouvelle année, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il lui demandait encore l'assistance de ses conseils et de ses prières, contre des tentations qui n'étaient pas du tout celles de son âge… Ce n'était pas une affaire de rabacherie décrépite ; car il entrait dans les détails les plus juvéniles et les plus résolument exprimés ; mais comme ces lettres confidentielles avaient une sorte de caractère sacramentel, il avait été convenu qu'on les brûlerait dorénavant sans les ouvrir, et c'est une décision qui me fit de la peine. Sur toute autre chose antérieure à ladite année 1690, il était resté d'une raison parfaite et parlait toujours comme un bon livre. Il a fini sans aucunes souffrances, en nous disant de le recommander aux prières de son ami, le grand Bossuet, lequel était enseveli dans les caveaux de sa cathédrale de Meaux, il y avait déjà treize ou quatorze ans lorsque mon

oncle mourut, en 1719. J'étais âgée, pour lors, de seize à dix-huit ans. Nous allons rétrograder de quelques années.

Entre sept et neuf ans, on m'avait conduite en litière à l'abbaye de ma tante, où je me trouvai d'abord un peu dépaysée, parce que je n'entendais et ne parlais que le patois manceau. Je n'avais jamais vu mon père, et la première fois que j'ai vu mon frère, il avait au moins dix-huit ans. Je n'ai jamais pu savoir depuis, ni qui l'avait élevé, ni ce qu'il était devenu pendant tout ce temps-là. Mon père me disait en riant que j'étais bien curieuse, et que c'était L'affaire de l'Evêque du Mans, qui s'était chargé de pourvoir à la bonne éducation de son neveu, dont il avait fait un jeune seigneur accompli. Enfin, mon frère se fit annoncer à l'abbaye de Montivilliers, où je le vis arriver en grand équipage avec une suite nombreuse et dans une parure éblouissante. C'était un garçon bien fait avec l'air assuré, qui ressemblait, trait pour trait, à cette belle figure du pasteur de Coustou, qui se trouve au coin de la terrasse de la Seine, auprès de la grille d'entrée sur le parterre des Tuileries. On aurait dit que c'était là son portrait, en antécédence et par prévision du sculpteur. J'avais donc un frère ! un frère aimable et charmant ! j'avais enfin le bonheur de le voir ; je le dévorais des yeux que j'avais remplis de larmes ; et lorsqu'il m'embrassa tendrement, j'étais bien heureuse en vérité ! Je me souviens qu'il me demanda quel était mon âge ; et quand je lui répondis naturellement que je n'en savais rien, il me dit avec un grand sérieux qu'il ne fallait jamais, se moquer de son frère aîné. Le Marquis resta huit jours à l'abbaye pour assister au sacre de ma tante, qui venait de quitter son monastère de Cordylon, diocèse de Bayeux, pour venir succéder à la Princesse Marie de Gonzague au gouvernement de cette noble et puissante église de Montivilliers, qui ne compte pas moins de cent vingt-huit clochers seigneuriaux, soumis à sa crosse et relevant de sa tour suzeraine. Après la Princesse de Guémenée, la Marquise de Nesle, et l'Abbesse de Fontevrault, l'Abbesse de Montivillîers est assurément la plus grande dame de France !

C'était notre oncle du Mans qui vint consacrer sa sœur, et je fonctionnai d'office à la cérémonie, en y portant, sur un carreau de satin violet, le Missel de Madame. Mon frère me donna la preuve de son excellent cœur, en m'assurant, avec un air de bonté naïve et de résolution déterminée, pourtant, que si je ne voulais pas être Bénédictine, il ne souffrirait jamais qu'on m'y forçat. — Hélas ! répondis-je, est-ce qu'on pourrait vouloir que je fusse Bernardine ? il me semble que j'en mourrais de chagrin ! Il n'est rien de tel que l'ordre de Saint Benoît, et je ne veux jamais entrer dans aucune autre congrégation que celle de Cîteaux ! — Mais ce n'est pas de cela qu'il est question, répliqua-t-il, et je pensais que vous aimeriez peut-être autant vous marier ?... C'est une supposition qui me parut assez déraisonnable, et qui pourtant me revint souvent à l'esprit, à cause de cela, peut-être ?

Je crois bien que dans une portion de ma famille, et du vivant de mon frère, on n'aurait pas mieux demandé que de me voir prendre le voile ; mais on avait, dans ma tante l'Abbesse et mon oncle l'Évêque, affaire à deux personnages qui n'entendaient pas composition sur les obligations de conscience et sur le chapitre de la vocation religieuse. M. du Mans avait toujours un œil ouvert sur toutes les professions qui devaient survenir dans les couvens de son diocèse, afin d'en écarter les pauvres filles intimidées par leurs familles, ou cir-

convenues par la captation des béguines, et ma tante avait fait sortir de son cloître une jolie novice qu'elle avait dotée pour aller épouser un Chevau-léger, parce qu'ils se mouraient d'amour. C'était une de nos parentes appelée Mademoiselle de Charette. Le jeune officier et sa novice étaient le neveu et la nièce de la Baronne de Montmorency, qui voulait absolument encloîtrer cette pauvre fille, et qui l'a déshéritée pour la punir d'avoir épousé son cousin, parce que celui-ci n'était qu'un Cadet de la maison de Clisson ! Cette raisonnable et charitable Baronne était janséniste, convulsionnaire, et l'amie intime du fameux Diacre Pâris, qu'elle assistait dans ses œuvres pies, et près duquel elle allait travailler continuellement à tisser de la grosse toile, et garnir des sabots avec de la peau de mouton ; tellement qu'elle en avait la peau des mains racornie, rougeâtre et durillonnée comme celle d'un manouvrier.

Madame de Montivilliers avait à s'occuper du régime ecclésiastique et de la direction temporelle de cette maison, qui avait été privée d'Abbesse pendant plusieurs années, à cause du refus d'admission d'une Dame Hornet de Boisville, que les religieuses ne voulurent jamais recevoir en cette qualité : ceci pour plusieurs motifs, et notamment parce que l'anoblissement de la famille de cette Demoiselle de Boisville était par trop récent. La Cour ne voulut pas opposer la puissance à la résistance en matière de discipline conventuelle, et surtout contre des filles de qualité dont on avait violé les privilèges ; on suivit les voies judiciaires, et la Couronne perdit son procès contre ces Bénédictines, pardevant le Parlement de Rouen qui débouta le Seigneur-Roi. Ma tante avait encore à maintenir la répression de quelques abus à l'intérieur ; et de plus, elle avait à défendre au dehors l'indépendance de sa juridiction monastique, ainsi que les droits féodaux de son siège ; ce dont elle s'acquittait avec conscience et vigilamment. Enfin, comme elle ne voulait pas avoir la fatigue et la responsabilité de faire surveiller des pensionnaires, elle n'admettait dans son abbaye que ses parentes, et je n'avais pour compagnes que les deux sœurs du Duc d'Harcourt, dont l'une a épousé le Comte de Créquy-Cléry, et dont l'autre est devenue Visitandine à Caen. L'aînée, Mademoiselle de Beuvron, était une aimable et jolie personne, à qui j'espère que son mari n'aura pas rendu justice, en la faisant emprisonner par lettre de cachet. La cadette, qu'on appelait Mademoiselle de Châtellerault, n'était pas à beaucoup près aussi gracieuse que sa sœur. Lorsque j'appris long-temps après qu'elle venait de mourir en odeur de sainteté, j'en fus surprise et je n'ai pas demandé de ses reliques. Il y avait, en outre, à l'abbaye, une couvée de Demoiselles d'Houdetot, qui étaient toujours habillées en même étoffe de serge de la même couleur, et qui se tenaient toujours disposées comme les tuyaux d'un buffet d'orgues, en rang d'âge et par étage de taille ; mais comme elles étaient des orgueilleuses qu'on élevait par charité, et surtout comme elles étaient des sottes, on ne les admettait presque jamais dans la petite cour de Madame, et je n'avais aucune relation familière avec elles. Mademoiselle de Châtellerault disait que c'étaient les œuvres de la mère Gigogne, en sept volumes, et l'Abbesse avait appris qu'elles passaient régulièrement deux ou trois heures par jour à compter réciproquement leurs taches de rousseur.

Ma tante me fit très-bien instruire de ma religion, et me fit soigneusement étudier l'Histoire sacrée et profane, la théologie usuelle, ce qui n'était pas alors sans utilité pour se pré-

munir contre les nouveautés du jansénisme ; la géographie, ce qui va sans dire, ainsi que la mythologie ; les généalogies françaises et autres ; enfin le blason, la langue italienne et la meilleure littérature de notre temps. J'avais une mémoire parfaite, et j'étais d'une application satisfaisante. Je voulus absolument apprendre le latin, à l'exemple de ma tante, qui le comprenait suffisamment, ainsi que presque toutes les dignitaires de sa congrégation ; mais bien qu'on m'ait voulu donner la réputation d'une femme savante, je vous dirai que je n'ai jamais été meilleure latiniste qu'un écolier de troisième, à ce qu'il m'a semblé. Et quant à la science du grec, dont on m'a bien voulu faire honneur, je vous dirai que je n'en ai jamais possédé que ce qu'on en peut acquérir toute seule, en lisant et en apprenant par cœur le Jardin des Racines grecques. C'est tout ce qu'il en faut pour comprendre les nouvelles nomenclatures qui sont forgées par les pédans, et je vous conseille bien de ne pas perdre votre temps à faire l'analyse et la synthèse de cette langue morte. Je voulus encore apprendre à lire les vieilles écritures ; je passais tous les jours une heure ou deux dans une grande salle de l'abbaye, ou l'on conservait les anciens contrats, et j'y déchiffrai deux vieilles chartes qui firent gagner un procès à Mesdames de Montivilliers, contre l'évêque de Coutances, lequel procès durait depuis 130 ans. Enfin, j'avais toujours le nez dans les vieux livres, dans les gros livres, et je lisais des dictionnaires et des antiphonaires quand je n'avais pas autre chose à ma portée.

Je me souviens qu'il y avait dans la chapelle où les Abbesses étaient inhumées, deux superbes lampes, dont l'une était d'un beau travail, l'orfèvrerie gothique, enrichi de pierreries sur un fond d'or : celle-ci brûlait continuellement, tandis que l'autre, qui était en argent ciselé, n'était allumée presque jamais. Comme je voulais toujours me rendre compte de toute chose, et que j'allais toujours questionnant chacun, j'appris que la lampe gothique avait été fondée vers l'an 1200, et qu'elle avait été dotée en bled, ce qui pouvait fournir à son entretien pendant toute l'année ; tandis que l'autre, qui n'avait été fondée qu'en 1550, ne pouvait plus être allumée que pendant quatre mois sur douze, attendu qu'elle avait été dotée en numéraire. Voilà de quoi faire un beau chapitre d'économie politique : j'ai toujours oublié d'en parler à M. Turgot.

J'allais souvent prier et méditer dans cette chapelle sépulcrale, au milieu des tombes, des épitaphes et des effigies de ces pieuses et nobles filles, à qui ma tante avait succédé. J'y restais souvent des heures entières au déclin du jour, et c'était sans éprouver jamais aucun sentiment de frayeur ou d'inquiétude. Il me semblait que j'étais en famille avec toutes ces Abbesses de Montivilliers, et, soit dit en passant, je n'ai jamais eu peur des morts, à moins qu'ils ne fussent du sexe masculin, ou que je pusse les soupçonner d'avoir manqué de dévotion pendant leur vie.

L'apparition visuelle ou la communication auriculaire d'un mort, à qui Dieu permettrait de se manifester à nous, pour demander des prières, est une persuasion qui n'a rien de déraisonnable de la part des catholiques, attendu que nous croyons au purgatoire ainsi qu'à l'application des indulgences puisées dans les mérites surérogatoires de J.-C. et des saints, et les suffrages de l'Église universelle. Mais, dans l'opinion des protestans, qui croient à la prédestination pour le salut ou pour les peines de l'enfer, indépendamment des prières et

des bonnes œuvres, la croyance aux Revenans devrait paraître une illusion mensongère, une extravagance, et j'ai pourtant remarqué que les protestans sont toujours préoccupés de visions, de révélations, de revenans et d'apparitions beaucoup plus que nous. Puisque les protestans décédés ne sauraient profiter des prières de leurs co-sectaires, pourquoi les protestans vivans voudraient-ils que Dieu permit à leurs défunts de se manifester à des personnes qui ne prient jamais pour les morts ? Dieu ne saurait suspendre l'ordre des choses établies par lui-même, à moins que ce ne soit dans une intention de miséricorde pour ses élus ; ainsi les huguenots qui se croient visionnaires, ont un tort de plus que certains catholiques qui sont trop crédules, c'est-à-dire qu'ils osent attribuer à Dieu des actes d'inconséquence et de puérilité tortionnaire, ainsi qu'on dirait en termes de pratique. Dieu nous avait créés à son image, mais nous le lui rendons bien, disait Fontenelle.

Il est quelques traits particuliers aux protestans d'Allemagne, que je ne saurais passer sous silence, et qui vous les feront distinguer au premier coup d'œil. C'est un mélange inouï de vide et d'informe ; de mielleux, d'arrogant et de niais ; de mystique et d'érotique et de germanique enfin, qu'on trouve inconcevable et qui ne saurait s'exprimer. Ces hommes qui rejettent les dogmes du catholicisme, admettent toutes les superstitions connues. Dans une même tête, on trouve amassées les opinions de Pythagore et la philosophie de Kant ; le pyrrhonisme de Voltaire et la croyance aux enchantemens ; la plus ridicule exaltation pour les temps gothiques et pour la chevalerie, avec une âpreté révolutionnaire et toute la sécheresse du philosophisme ; ils sont impies, si vous leur demandez les œuvres du chrétien ; mais vous les trouvez toujours catholiques dans tous leurs poèmes et dans toutes leurs compositions littéraires. La morale de Lycurgue y paraît à côté de celle d'Épicure. Ils ne veulent pas croire aux miracles de Saint Jean-Népomucène, mais ils ne doutent pas que les magnétiseurs ne chassent les démons, et qu'un sorcier de Marbourg ne fasse danser les morts. Erasme disait : « Il y aura toujours quelque chose de niais dans tout ce qui viendra des protestans ! »

Il est à considérer pourtant qu'en Allemagne, on voit présentement des ministres protestans, des princes philanthropes, et des savans renommés, qui professent ouvertement la magie ; et ce n'est pas seulement l'Allemagne protestante qui nous présente aujourd'hui ce phénomène de l'impiété. Dans les temps extraordinaires, l'extraordinaire soulève ses voiles, et l'un des secrets du jugement de Dieu contre ceux rejettent le royaume du ciel, consiste peut-être à les laisser pénétrer dans les secrets du royaume des ténèbres.

— Vous me semblez une étrange fille, me disait l'Abbesse, et comment se fait-il que vous restiez si tard et si tranquillement dans nos caveaux ?

— Mais, ma Tante, comment pourrait-on s'effrayer de saintes âmes ! et que voudriez-vous que me fissent des Abbesses, si ce n'est de me donner leur bénédiction ? Oh ! si c'était des Chevaliers, des Écuyers ou des Moines que je n'aurais jamais ni vus ni connus, j'en aurais certainement des frayeurs extrêmes ! Mais je n'ai pas voulu prendre au sérieux l'histoire de la grande d'Houdetôt, qui m'a dit avoir reçu un fameux coup de crosse…

— Et de qui donc ?

— Mais… de Madame de Gonzague un jour qu'elle avait approché de sa tombe…

— Voilà encore une belle ânerie de Mademoiselle d'Houdetôt, répondit ma tante, et c'est précisément une statue qui n'a pas la crosse à la main ! Je ne dis pas si c'était son bréviaire, qu'elle aurait bien dû lui jeter à la tête ! Mais voyez donc l'irrévérence et la maladresse de cette invention, et voyez un peu la belle menteuse !….. Je vous défends d'écouter ses histoires et d'aller jamais causer avec elle !

J'éprouvais dans cette imposante chapelle un sentiment de rêverie mélancolique, avec des momens d'un attendrissement ineffable et comme une sorte de saisissement respectueux et doux, en pensant que c'était dans cette enceinte si paisible, si noblement décorée, et si bien à l'abri de toute profanation, que reposeraient les restes chéris et vénérés de ma tante, ma bonne et chère tante ! Beatam Resurrectionem expectans. — Ah oui ! m'écriais-je, en laissant tomber des flots de larmes, que j'essuyais bientôt, avec des élans de joie céleste et de félicité radieuse ; ah oui ! la résurrection réunira tous ceux qui se seront endormis dans la même foi, dans la même espérance et dans le culte sacré du même tombeau ! le seul tombeau qui n'aura rien à rendre à la résurrection !

Il y avait sur un sarcophage de marbre noir, isolé sur le pavé de la chapelle et placé sur une estrade de trois marches, à la hauteur d'un cercueil, il y avait une belle figure couchée, qu'on attribuait, dans l'obituaire du couvent, à Jean Goujon, le fameux statuaire, et qui représentait une jeune Abbesse de Montivilliers, de la famille de Montgommery. Elle était morte à 19 ans, portait son épitaphe, où l'on voyait aussi qu'elle avait été malheureuse et persécutée par ceux qui connurent la bonté de son cœur et qu'elle avait comblés de ses bienfaits. PRIEZ POUR SES ENNEMIS, disait-on pour elle, à la dernière ligne de cette inscription.

Le sculpteur avait introduit autour du doigt annulaire de la main droite, qui retombait et se détachait sur la moulure du sarcophage, il avait introduit, par une incision dans le marbre, l'insigne abbatial, c'est-à-dire l'anneau que cette jeune religieuse avait porté de son vivant, et qui, suivant la prescription du rituel, était orné d'une pierre violette. Il en était ainsi de sa croix pectorale, qui paraissait tomber d'un ruban violet, au moyen d'une incrustation en lames de feldspath, admirablement bien appliquées. Sa véritable crosse d'or était portée par une figure de génie voilé, qui la tenait haute et à deux mains, derrière et au-dessus de la tête de la figure principale, à qui tous ces enroulemens de feuilles d'acanthe, de découpures fleuronnées, et de perles d'or formaient comme une sorte de couronnement du style le plus noble et le plus gracieux. Il n'y avait en marbre blanc que le visage, les mains, les avant-bras et les pieds mis de la statue, dont le grand voile et la robe de chœur à vastes manches étaient en beau marbre noir. Je n'ai jamais vu de draperies si légères et si largement exécutées. Je me rappelle aussi qu'elle avait sous la tête un coussin de porphyre impérial (c'est-à-dire du plus beau violet), lequel était encadré d'un riche ornement en vermeil ciselé, pour imiter un galon d'arabesques avec ses glands d'or. Ce beau monument du siècle des Valois ne laisse rien à désirer pour la conception ni pour l'exécution. J'ai toujours aimé pardessus tout les compositions du temps de la renaissance, à qui je ne trouve ni la froideur

de l'antique, ni la gaucherie du gothique, ni l'afféterie grimacière et tourmentée des monumens d'aujourd'hui. Celui dont je vous parle est un des plus anciens, et peut-être le premier ouvrage de ce grand sculpteur. J'ai vu long-temps après, dans la Romagne, et surtout dans la Toscane, plusieurs tombeaux dont les dispositions et rajustement avaient quelque chose d'analogue à celui-ci.

J'avais conçu pour cette image et pour la personne qu'elle représentait, un sentiment de prédilection singulière entre toutes ses sœurs de la tombe ; et, lorsque j'étais sans témoins, je ne sortais jamais de la chapelle sans avoir été lui baiser la main. J'y mettais toutefois de la nuance et du scrupule avec une grande délicatesse de conscience ; car, lorsque je ne me croyais pas, à ce qu'il me semblait, en état de grâce, quoique assurément, et grâce à Dieu ! mes péchés de ce temps-là ne fussent que des fautes purement vénielles, je n'osais pas appliquer ma bouche sur la belle main de marbre, et je me bornais à baiser l'anneau de Madame, à l'exemple des sœurs converses et des clercs-minorés.

Un soir, je crus sentir qu'elle avait remué sous mes lèvres (la bague et non pas la main, Dieu merci !), je pensai qu'elle n'était pas assez solidement scellée, et pour m'en assurer, je la saisis par son chaton d'améthyste qui donnait prise, attendu que la pierre en était grande et saillante… ; la bague se détacha brusquement et me resta dans la main ! Jugez de ce que j'éprouvai lorsque j'entendis subitement un bruit de sandales qui se dirigeaient du même côté de la chapelle !…

C'était une vieille religieuse qui venait à pas lents, pour s'agenouiller et faire sa prière auprès du tombeau d'une autre Abbesse, qui était morte en odeur de sainteté, et qui s'appelait Madame d'Hautemer (grande maison normande qui n'existe plus) ; mais pour ne pas m'embarrasser dans une explication qui l'aurait peut-être scandalisée, j'emportai l'anneau que je n'ai jamais rendu. Ma tante à qui je ne manquai pas d'en faire ma coulpe et de confier les pratiques de mon culte pour la défunte, avait commencé par exiger la restitution de cet insigne, en me disant que ce serait une sorte de larcin ; mais j'en fus si désespérée, et je lui trouvai de si bonnes raisons, par analogie avec le culte des reliques, qu'on se distribue par fragmens sans s'embarrasser d'autre chose, ce qui est, bien autrement personnel aux saints du Paradis qu'un morceau de pierre ou de métal… enfin, je procédai si logiquement, et surtout si tendrement, que Madame de Froulay finit par consentir à me laisser la bague de Madame de Montgommery, en exigeant seulement qu'elle fût remplacée par une autre absolument semblable, et que j'eusse à la payer de mes propres deniers, afin d'en agir avec le plus d'équité possible. À la vérité, cette indulgente et parfaite personne eut la bonté d'augmenter ma petite pension, de manière à ce que je n'en souffrisse pas et que mes pauvres ne s'en ressentissent point. Lorsque la bague de remplacement fut arrivée de Rouen, où Madame de Montivilliers n'avait pas manqué de la faire bénir par son Archevêque, afin d'y faire appliquer les indulgences, elle eut grand soin de la faire sceller devant elle, à perpétuité, pour cette fois-ci, croyait-elle et nous pareillement. On ferma les grilles de la chapelle, et sans entrer dans aucune explication imprudente ou superflue, ma tante me signifia que je n'y retournerais plus, de peur de m'enrhumer.

Il y avait dans le trésor et la sacristie de cette grande abbaye, des vases sacrés et des reliquaires, des dyptiques et des manuscrits du moyen âge, ainsi que des joyaux gothiques et des paremens d'autel d'une richesse et d'une curiosité merveilleuses. En m'informant, ou pour mieux dire, en m'affligeant de ce qu'on les eût anéantis pendant la révolution, j'appris avec étonnement que les gens du pays s'étaient bien gardés d'en détruire la moindre chose. Ils s'étaient partagé toutes ces richesses après les avoir soustraites aux autorités révolutionnaires, ensuite ils en firent une pacotille qu'ils expédièrent aux colonies espagnoles et portugaises, où toute la cargaison s'est très-bien vendue. Dans aucune autre province de France, on ne se serait avisé d'une combinaison pareille ; et presque partout ailleurs, on a tout brisé sans aucun profit pour les propriétaires ou les spoliateurs. Au reste, Messieurs les Anglais avaient fait absolument la même chose à l'époque de leur prétendue réformation religieuse ; ils ne détruisirent, en fait d'images et d'objets de notre culte, que ce qu'ils ne pouvaient transporter en France, en Espagne, en Italie et dans tous les autres pays catholiques, où ils établirent des bazars de crucifix et de toutes sortes d'ornemens d'église. Ils avaient même eu la précaution de conserver et de nous apporter les Dateries-bullaires et les Authentiques de Rome, qui s'appliquaient aux reliques qu'ils nous vendirent dans le diocèse du Mans. (On ne leur permettait pas d'exposer en vente les calices ni les ostensoirs, non plus que les patènes et les saints-ciboires, à ce que j'ai vu dans mon vieux Corroset.) Les Normands sont toujours animés d'un esprit de calcul et d'un amour du profit, qui me les rend insupportables ! Les Normands sont aux autres Français ce que les Anglais sont au reste des Européens. On me dira tout ce qu'on voudra sur les bienfaits du négoce et le génie du commerce, c'est tout ce que j'éprouve de plus antipathique et tout ce que je connais de plus bas. J'aime cent fois mieux le pillage et la destruction par la violence et l'aveuglement, que le sacrilège et la conservation par un calcul de trafic et d'industrie mercantile. Aussi bien, disais-je toujours à ce bon M. Turgot que Joseph vendu par ses Frères avait été le premier exemple et le modèle de toutes les transactions commerciales.

Les huissières et leurs valets de porte, qui demeuraient en dehors de la clôture, avaient permis à un pauvre mendiant de se retirer toutes les nuits dans une espèce de casemate qui se trouvait sous la haute et large voûte par où l'on entrait dans la première cour de l'abbaye. C'était un malheureux homme qui n'avait ni bras ni jambes : une pauvre femme inconnue, jeune et presque jolie, disait-on, venait le chercher tous les matins sur une espèce de brouette, et puis on l'établissait sur le bord du grand chemin pour y solliciter la charité des passans. On leur donnait le pain, la soupe et du cidre de l'abbaye, mais le plus souvent ils ne les consommaient point.

Il avait été commis deux assassinats sur la même grande route ; le tribunal de l'Abbesse avait instrumenté sans rien découvrir, et la terreur en était répandue dans tout le pays. On proclama des monitoires, on fit des processions générales, on vint demander des prières publiques à l'abbaye : il n'est rien de tel que les paysans normands pour avoir peur des voleurs et pour ne vouloir jamais s'exposer à leur poursuite et à leur ressentiment — y sont comme une légion d'Saatans ! y sont anescouâdés ; j'nôsrions point les asticoter ; nos ponmiers sont en pleine terre et nos mésons coucheue d'hors ! voilà ce qu'ils chantaient pour

répondre aux sommations du Sénéchal de Montivilliers, et l'on n'en trouva pas un qu'on pût décider à faire le guet ou la patrouille pendant la nuit. En attendant, ma tante reçut une lettre du Procureur-général de Normandie, qui la prévenait de se tenir en garde, et qui lui parlait de la découverte d'un projet de complot dirigé contre la caisse ou la sacristie du couvent. L'intendant de Rouen nous envoya une brigade de maréchaussée pour nous garantir des voleurs, ce qui fut bien malheureux pour Mademoiselle d'Houdetôt qui s'était éprise d'une tendre passion pour le brigadier, car on la renvoya chez ses parens, où elle reçut, nous dit-on, de fameux coups de crosse.

L'esprit contumacier, cauteleux, la finesse entortillée de ces paysans de Normandie ne me sont jamais sortis de l'esprit : avec leur accent traînant et sournois, on dirait toujours qu'ils dissimulent et qu'ils ergotent : il me semble encore les entendre parler de surgits, de cauquets, d'exploits signifiés et de témoins-gnages. Ils sont régis par d'étranges coutumes, à la vérité ! Quand un paysan du voisinage a l'envie de vous escamoter une haie, par exemple, il arrive de nuit avec deux témoins, ce qui n'est pas difficile à trouver en Normandie ; il y coupe un arbre, sur votre fossé ; on l'enterre ou on l'emporte, afin qu'il n'y paraisse pas ; ensuite il vous attaque en justice, en disant que la haie n'est pas à vous, par la raison qu'elle est à lui. Ses témoins sont tous prêts à déposer qu'il y a fait ou fait faire une coupe de bois à telle époque, et si, par ignorance ou par négligence, vous ne l'avez pas fait poursuivre avant l'expiration de l'année pour le bois qu'il vous a volé, vous pouvez être assuré que vous perdez votre procès et que la haie lui reste en propriété. Comment voudriez-vous qu'avec de pareilles lois dans un pays si fertile et si plantureux, les malheureux paysans ne devinssent pas des fripons, ou tout au moins des chicaneurs ?

Je me souviens que dans une de mes promenades champêtres avec Mesdemoiselles d'Harcourt, je dis à une petite Normande de six à sept ans d'aller me chercher un mouchoir que j'avais oublié dans la cabane de son père, qui était un nourrisseux de bestiaux, et chez qui nous étions entrées pour boire du lait. Elle me répondit : — Mam'zelle, vous seriez p'-têtre ben en peineue de l'prouvée — J'ai des témoins, lui dis-je, avec l'air triomphant, mais la petite Pimbêche sut bien nous faire entendre comme quoi le témoignage de Mesdemoiselles d'Harcourt ne me servirait peut-être pas en justice, attendu qu'elles n'avaient pas l'air d'être filles majeures.

Une autre fois, ma tante avait fait amener devant elle un vieux pâtre que tout le monde accusait de maléfices, et notamment d'avoir ensorcelé tous les moutons d'un vassal de l'abbaye. — Malheureux, lui dit ma tante, est-il possible que tu sois assez abandonné de Dieu, des Anges et des Saints, pour avoir envie de faire des sortilèges ? — Ma fine, Madameue, j'm'en aideue quand j'peue ! — Alors, répliqua l'Abbesse, je vois que si tu n'es pas véritablement sorcier, ce n'est pas faute de malenvie : ainsi-je vais te faire condamner par mes justiciers à passer huit jours en prison, et si tu continues, je t'enverrai pardevant le parlement de Rouen, qui condamne au feu les maléficiers, et les fait brûler tout vifs, écoute bien ceci ! — Vous n'aurez point cette peine-là, dit-il, j'ai fini mon temps. On apprit le lendemain matin qu'il s'était étranglé dans son cachot. Il fallut instruire ce procès criminel, et laisser pendant cinq jours et cinq nuits cet odieux cadavre dans les prisons de l'abbaye, ce qui nous

faisait une horreur abominable ! On n'évoqua pas son affaire au parlement, ce qui va sans dire, et en exécution de la sentence de la cour abbatiale, on le fit enlever sur une espèce de claie, faite avec des branchages dépouillés de leurs feuilles, couché sur le ventre et côte à côte avec un chien mort ; ensuite on le fit traîner sur cette claie, par un âne (en ayant soin que les pieds de l'homme fussent attachés à la queue de la bête), jusqu'au gibet seigneurial de l'abbaye, où les valets du bourreau l'enfouirent sous la potence avec le corps du chien. Voilà comme on procédait alors contre les suicides, mais comme il y avait déjà quelques germes d'hostilité contre les autorités ecclésiastiques, les frondeurs et les esprits forts du Cotentin prétendirent que le sorcier de Montivilliers n'aurait pas dû être traîné sur la claie comme un suicide, et que c'était lui avoir fait injure et injustice, attendu, certainement, que c'était le diable qui lui avait tordu le col.

Un soir d'automne, après dix heures sonnées, ce mendiant, qui n'avait ni bras ni jambes et dont je vous ai parlé, n'était pas rentré dans sa casemate : on supposa que la femme qui prenait soin de lui avait négligé de le ramener à son gîte. Les huissières attendirent charitablement jusqu'à dix heures et demie, ce que voyant la Sœur-Cellerière, elle envoya demander les clés pour les porter, suivant l'usage, à la Mère Prieure, qui les déposait scrupuleusement sous son oreiller, et qui était une Demoiselle de Toustain (J'ouvre une parenthèse à propos de celle-ci, pour vous dire qu'elle avait fait émailler sur la boule dorée de son bâton Priorissal, la devise héraldique de sa famille : tous-teints-de-sang, ce que ma tante avait trouvé déplacé sur un pareil insigne de profession religieuse et de fonction pastorale. — Ma chère fille, avait-elle dit à la Mère Prieure, un cri-de-guerre est toujours malséant pour une épouse de Jésus-Christ ! ce dont la Mère Prieure ne lui savait pas bon gré, et ce dont il résulta qu'elles n'étaient pas trop bien ensemble). Au lieu des clés de l'abbaye, qu'elle attendait, on rapporta d'étranges nouvelles à M de Toustain. Un riche et vigoureux fermier venait d'être attaqué sur la grande route ; il avait assommé de sa marotte un des assassins que les cavaliers de maréchaussée venaient d'amener avec son complice à la porte de la voûte ; ils demandaient qu'on leur ouvrit celles de la prison pour y déposer les deux coupables, et, finalement, on sollicitait pour le fermier la permission de passer le reste de la nuit dans la première cour d'enceinte, afin de ne pas l'exposer à retomber entre les mains d'autres voleurs. M la Prieure avait fait répondre qu'il était trop tard. On fut réveiller M l'Abbesse, qui fit ordonner d'ouvrir toutes les portes qui pourraient être désignées par le brigadier, en dehors des limites claustrales ; mais la vieille Bénédictine s'opiniâtra si fortement dans sa règle, et se retrancha si bien dans ses constitutions, que ma tante se vit obligée de se lever pour aller lui prendre les clés dont elle ne voulait pas se dessaisir. Comme une Abbesse de Montivilliers n'est pas rigoureusement astreinte à la clôture, ma tante, qui était parfaitement charitable et courageuse, crut devoir sortir jusque dans la première cour, et ce fut avec un cortège convenable à sa dignité, toutefois. Elle avait un porte-croix qui la précédait entre deux acolytes qui tenaient des cierges ; elle était suivie par une douzaine d'Assistantes, en voile abattu et les mains croisées sur la poitrine ; enfin toutes les sœurs converses du monastère étaient rangées autour de leurs Dames, avec leurs grandes chapes grises et portant de longues torches allumées, dans ces belles verrines gothiques qui représentent les armoiries des abbayes royales en vitraux de couleur, et qui servent pour les processions

nocturnes autour du cloître. Je n'ai rien vu dans les nouveaux romans qui fût aussi romantique que cette scène nocturne, et qui fût aussi pittoresque, surtout.

Madame de Montivilliers fit d'abord ouvrir les portes de la prison, ce que toute autre personne n'aurait osé faire en dépit de la Prieure. Elle fit donner un asile et des cordiaux à ce brave métayer. Elle fit examiner, par son chirurgien, l'individu blessé qui était un homme habillé en femme, et l'on apprit alors du fermier que l'autre criminel était cet infernal mendiant qu'on abritait sous le porche de l'abbaye, et qui se trouvait là, devant nous, sur une civière, en attendant qu'on le jetât dans un cachot, comme il l'avait si bien mérité. C'était le torse d'un géant dont on aurait coupé les quatre membres, à la réserve d'une espèce de moignon qui ressemblait à un restant de bras. Sa tête me parut d'une grosseur démesurée. Il avait des plaies et des plaques de fange sur toute la peau ; il en avait dans sa crinière et dans sa barbe revêche. Les haillons dont il était couvert étaient profondément souillés d'une boue fétide et sanglante, et l'on voyait flamboyer au milieu de toutes ces Nonnes, de ces torches bénites et ces transparens féodaux, les yeux de ce meurtrier, les deux yeux verdâtres les plus sinistres et les plus scélérats qu'on ait jamais rêvés dans le cauchemar le plus affreux… Quand elle eut tout disposé pour la sûreté générale avec méthode et discernement, prudence et présence d'esprit, Madame de Montivilliers leva son voile, et tout le monde se mit à genoux pour recevoir sa bénédiction.

Comme je m'étais introduite en fraude avec les Assistantes de Madame, je fus mise en pénitence pour trois jours, c'est-à-dire exilée de l'Abbatial et dans une cellule éloignée, où l'on ne me donna pour toute compagnie qu'une Sœur-Économe qui était sourde comme un tapis, et qui parlait toujours sans discontinuer sur les différentes manières de conserver les œufs et de faire sécher les haricots. On n'a jamais imposé de pénitence aussi bien calculée pour la punition d'une petite fille impatiente et curieuse ! Je restai trois fois vingt-quatre heures sans apprendre aucune nouvelle de nos voleurs. Ma tante se divertissait beaucoup d'avoir imaginé cette punition-là.

On avait trouvé dans cette cave, où couchait l'estropié, plusieurs lames de grands couteaux ou de poignards, ainsi qu'un rouleau de 60 louis d'or, qu'il avait caché sous des fagots. On trouva parmi ses guenilles un reliquaire en filigrane, appartenant à Mademoiselle de Beuvron, un Agnus-Dei, deux hosties et des ciseaux d'or, avec une grande quantité de cheveux de toutes les nuances de couleur, ce qui fit supposer qu'il aurait eu des intelligences avec quelque personne à l'intérieur du couvent, où, depuis l'arrivée de ma tante, on avait mis toutes les religieuses, les novices et les pensionnaires, en coupe réglée. On n'a jamais découvert comment il avait fait pour se procurer de nos cheveux, que nos sœurs converses faisaient toujours vendre à la foire de Guibray, au profit de la confrérie du Saint Rosaire ; mais tout donne à penser qu'il voulait s'en servir pour nous faire quelques maléfices. On fit brûler sur-le-champ les deux hosties, dans la frayeur qu'elles ne fussent consacrées et pour les mettre à l'abri de toute profanation.

Il est résulté de ce long procès qu'à dix heures du soir, le 4 novembre 1712, cet homme, étant placé sous un arbre et sur le bord du grand chemin, avait demandé l'aumône, avec

une voix piteuse et suppliante, à ce même fermier qui revenait de la foire de Caen, et qu'il lui avait demandé notamment de vouloir bien s'approcher tout contre, afin de pouvoir laisser tomber dans un chapeau que le mendiant avait à terre et devant lui, la petite pièce ou les petites pièces de monnaie qu'il pourrait lui destiner. On y voyait à peine, mais on découvrit après coup qu'au moyen de ce qui lui restait de son avant-bras, le mendiant avait fait manœuvrer une longue perche qu'il tenait le long de son corps, et qui aboutissait, par en haut, à une espèce de bascule ou d'assommoir en planches, qui était caché dans les branches de l'arbre et qu'il avait fait s'abattre et tomber rudement sur la tête du métayer. C'est alors que parut le jeune homme habillé en femme, qui commença par donner deux coups de couteau au cheval du fermier, mais à qui celui-ci, paya si bien son compte qu'il était déjà mort avant d'arriver à l'abbaye. Le métayer était accouru à toute bride à Montivilliers pour y chercher la maréchaussée qui chargea les deux assassins sur la même brouette, et qui nous ramena cette belle capture au milieu de la nuit. Comme on publia des monitoires ecclésiastiques, les enfans du pays furent déposer qu'ils avaient eu connaissance de plusieurs turpitudes exécrables entre ces deux scélérats, dont il a paru que l'un devait être le père de l'autre, qui avait une figure de femme. Le parlement ne manqua pas d'évoquer son procès, qui se termina par la découverte de plusieurs vols accompagnés de meurtre, et qui finit par le supplice de la roue. On avait remarqué que cet homme avait un accent et des locutions particuliers aux Lorains ; mais comme on ne put jamais s'assurer quel était son nom, ni le lieu de sa naissance, on le fit exécuter sur le théâtre de ses derniers crimes, c'est-à-dire à Montivilliers, où il mordit le bourreau auquel il emporta les deux premières phalanges d'un doigt qu'il broya de ses dents comme une hyène, et qu'il avala. On nous dit qu'il était si fortement charpenté que le bourreau avait eu de la peine à lui briser la poitrine. Il injuria jusqu'à son dernier moment ce même exécuteur qu'il avait mordu, en lui reprochant son inexpérience et sa maladresse, et disant que ce n'était pas la première fois qu'il avait été roué vif. Pendant ce temps-là, tout le monde était en prières à l'abbaye pour obtenir que le bon Dieu lui fit miséricorde. On n'en a jamais su davantage au sujet de ces deux criminels.

Nous fûmes agréablement distraites de toutes ces tristes impressions de crimes et de supplice, dont nos pauvres cœurs étaient flétris, par l'arrivée de Mademoiselle des Houlières, à qui ma tante avait offert un asile, et fait ajuster un appartement commode à l'abbaye.

— Ma toute aimable, lui dit M l'Abbesse en l'embrassant.

« J'ai fait, pour vous rendre
« Le destin plus doux,
« Ce qu'on peut attendre
« D'une amitié tendre… »

Ce qui parut une heureuse application de cette charmante idylle où feue M des Houlières avait imploré pour ses enfans et ses agneaux la protection du Roi Louis-le-Grand. Je me souviens qu'elle était restée sous le coup d'un attendrissement et d'une admiration sans bornes pour Madame de Montespan, qu'elle avait vue mourir naguère avec les sentimens

du repentir et de la dévotion la plus édifiante. J'ignorais absolument que M de Montespan, notre parente, eût aucun scandale à réparer ; mais, comme il résultait de la conversation de M des Houlières avec ma tante que notre cousine était la mère d'un fils du Roi qui s'appelait M. le Duc du Maine, j'avais de la peine à m'expliquer pareille chose. Je sentais bien qu'il ne fallait demander aucun éclaircissement à ce sujet ; car on avait l'air de passer là-dessus comme sur des charbons ardens, et toute mon inquiétude était de ne pouvoir jamais découvrir le mot de cette énigme.

Àpropos de M des Houlières, je vous dirai que cette illustre et vertueuse personne était le modèle achevé de la véritable et parfaite civilité gentilhomière. Elle était prévenante avec discrétion, naturelle avec réserve, respectueuse avec dignité, familière avec une mesure exacte. On entrevoyait qu'elle avait dû souffrir de la mauvaise fortune ; mais ce qui vous apparaissait visiblement à son air de sécurité douce et fière, c'est qu'elle ne s'était jamais trouvée dans aucun rapport d'assistance ou de protection qu'avec les gens les plus nobles et les plus délicats. Cette réunion de simplicité courageuse et de résignation modeste ne se retrouve plus dans les caractères. Les nobles qui deviennent pauvres, aujourd'hui, sont en révolte contre leur pauvreté et dans un état d'irritation haineuse contre les grands seigneurs ; ce qui fait, par un mouvement équitable et d'instinct naturel, que les riches sont dans un état permanent de contrainte, de défiance et de répulsion contre les pauvres, à moins qu'ils ne soient des mendians résignés à leur malheureux sort. C'est en effet de l'orgueil philosophique et de l'irréligion qui nous submergent et finiront par nous abîmer dans un océan d'amertume. On nous dit à cela : — Tant pis pour les pauvres ! — Hélas ! tant pis pour les riches, et surtout pour les plus riches et les plus nobles, ainsi qu'il est aisé de le prévoir ! À tout prendre, c'est aussi la faute des grands seigneurs qui protègent le philosophisme, qui s'isolent du reste de la noblesse, et qui se contractent dans leurs intérêts personnels. On n'aurait jamais pu trouver jadis un pauvre gentilhomme ou une seule fille de condition, que les princes et la haute noblesse eussent eu la barbarie, l'impolitique ou la négligence d'abandonner à l'humiliation, aux souffrances et aux tentations de la pauvreté.

Mdes Houlières arrivait de votre province où elle était allée passer quelque temps auprès de la malheureuse châtelaine de Canaples, et comme elle avait été témoin de toutes les extravagances de votre pauvre oncle, elle avait peine à s'en taire devant nous. (On était loin de savoir alors que j'épouserais un Seigneur de la maison de Créquy.)

Imaginez qu'au château de Canaples il était interdit de servir à manger aux heures habituelles des repas, de sorte qu'on allait déjeûner, goûter ou collationner, comme on voulait, pourvu qu'on n'appelât pas cela dîner ou souper, dans une espèce de réfectoire où le buffet se trouvait garni, tant bien que mal, avec des pâtés de loutre qu'on fabriquait à Wrolland, et des jambons d'ours que M. de Canaples faisait venir de ses plantations du Canada. Il ne pouvait endurer les tourne-broches, qu'il appelait une invention des bourgeois et des financiers. Le rôti se fabriquait chez lui comme au xiii siècle, au moyen d'une roue tournante et à claire-voie, dans laquelle on enfermait un gros chien qui s'y démenait comme un diable, et qui finissait toujours par en enrager. Vous n'avez pas d'idée de la consommation de caniches et de mâtins qu'on faisait dans cette cuisine. La Comtesse était obligée de se faire

servir par un heiduque ou par des laquais, ce qui fait qu'elle s'habillait et se déshabillait toute seule. Il avait chassé toutes ses femmes, en disant que c'étaient les femmes de chambre qui donnaient des puces aux chiens. M des Houlières ne tarissait pas sur toutes les folies de ce pauvre Comte.

C'était pendant son séjour à Canaples que la bête du Gévaudan, qu'on suivait à la trace du sang depuis son passage à Marjevols, et qu'on poursuivait inutilement depuis quatre mois, vint s'établir et se terrer dans le vieux cimetière du Freschin, où elle faisait des dévastations les plus dégoûtantes (M. de Buffon avait arrangé, long-temps après, que ce devait être une hyène d'Afrique, échappée d'une ménagerie ambulante qui se trouvait pour lors à Montpellier ; mais, d'après la description que nous en fit M des Houlières, qui l'avait vue, je suis persuadée que ce devait être un loup-cervier). Cette horrible bête avait dévoré les deux enfans du capitaine des chasses de votre oncle, lorsque celui-ci prit la détermination d'aller se poster à l'affût dans le cimetière du Freschin, où cette bête immonde allait se réfugier toutes les nuits, en s'élançant pardessus les murailles. Il est assez connu que ce fut le même Comte de Canaples qui la tua d'un coup d'espingole.

M. de Canaples aurait bien voulu que M des Houlières, qui était la dixième Muse de son temps, lui fit quelque pastorale sur ce sujet-là, — et je voudrais aussi, disait-il, que ce fût sur l'air.

« Mon aimable boscagère,
« Que fais-tu dans ces vallons ? »

C'est alors que M des Houlières se mit à l'œuvre pour lui composer cette fameuse chanson qui consiste en deux vers de huit syllabes. — Quand on les a répétés jusqu'au bout de la mesure, nous disait-elle avec enjouement, on n'est pas moins satisfaite et moins avancée que si la strophe avait été complètement et régulièrement finie ; écoutez plutôt, mes Révérendes Mères :

« Elle a tant mangé de monde,
« La bête du Gévaudan !
« Elle a tant mangé de monde,
« La bête du Gévaudan !
« Elle a tant mangé de monde !...

Ce qu'elle recommençait je ne sais combien de fois, tout en poursuivant son air de l'Aimable boscagère, jusqu'à la chute et la fin de sa période musicale. (Vous vous rappellerez peut-être, en lisant ceci, que M Dupont, votre berceuse, vous chantait précisément la même complainte, et qu'elle en usait toujours de la sorte, en guise de somnifère et pour le service de votre clinique.) Apprenez, donc, mon Enfant, que cette chanson populaire est la sœur des Nymphes de Thrace et l'œuvre d'une Fille de Mémoire !

Mademoiselle des Houlières avait la bonne grâce et la sincérité de nous faire observer que ces deux méchans vers de complainte avaient obtenu beaucoup plus de faveur publique

et de succès que non pas ses autres poésies les plus ingénieuses et les plus soigneusement élaborées.

(Note de l'Éditeur.)

Sa mère était l'héritière de cette ancienne et chevaleresque maison de Beaumanoir boiston-sang, qui descendait du fameux héros breton de la bataille des Trente. La grand'mère du Maréchal était la belle et fameuse Marie d'Escoubleau de Montluc, laquelle était fille du Marquis d'Alluye et de Jeanne de Foix, Princesse de Chabannais et de Carmaing. Excusez-nous du peu, s'il vous plaît, comme aurait dit M de Luxembourg.

Mon oncle est mort en 1725, au couvent des Camaldules, où il s'était retiré depuis plusieurs années. Il avait le Régent, la régence et surtout la cour du Régent en abomination. Il ne sortit de sa retraite que pour assister au sacre du Roi Louis XV, où il eut l'honneur de porter sa main de justice. Il est fort inutile de réfuter ici plusieurs mensonges dont cet envieux et venimeux Duc de Saint-Simon s'est rendu coupable envers le Maréchal de Tessé, qui n'en était pas moins un grand capitaine, ainsi qu'un des plus vertueux et des plus illustres personnages de leur temps. Je n'ai pas besoin de vous dire, et vous verrez partout combien il était renommé pour la délicatesse et l'agrément de son esprit.

(Note de l'Auteur.)

Cette brillante fleur de l'arbre des Valloys.
En quy mourut le nom de tant de puissans Roys !
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurisrent,
Pour qui tant de bouquets chez les Muses se fisrent,
A veu fleurs et lauriers sur sa teste seicher,
Et par un coup fatal les Lys s'en destacher.
Las ! le cercle royal dont l'avoist couronnée,
En tumulte et sans ordre, un trop prompt hymenée,
Rompu du mesme coup, devant ses pieds tombant,
L'a layssée comme un arbre écymé par les vents.
Espouse sans espoux, et royne sans royaulme,
Vaine ombre du passé, triste et noble fantosme.
Elle a traisné depuis les restes de son sort,
Et veu jusqu'à son nom périr advant sa mort.

(Note de l'Auteur.)

(Note de M de Créquy. 1759.)

Mde Montmorency avait encore eu pour mari le père du Duc de Sérant d'aujourd'hui. Elle était de la même maison que le Chevalier de Charette de la Contrie, officier de la marine royale et Chevalier de Malte, lequel est à la tête des armées royales en Bretagne. C'est une famille d'ancienne chevalerie, et qui n'est point sans illustration ; car on voit que la dignité de Grand-Sénéchal-d'Épée du Comté de Nantes a été possédée par MM. de Charette à

titre héréditaire, et pendant plusieurs générations. Leur nom s'écrivait anciennement Chareste, et c'est celui d'une vieille Châtellenie du Diocèse de Tréguier, de laquelle ils sont provenus. (Note de M de Créquy. 1704.)

(Note de l'Auteur.)

Sans vouloir établir et formuler une opinion sur la sévérité du jugement porté par l'auteur, on trouve effectivement dans les Mémoires de M Campan, qui n'ont été publiés qu'après la mort de M de Créquy, le même récit, avec les mêmes circonstances relatives à la mort de M Augué. On est obligé de convenir qu'elle y parle du suicide de sa sœur avec un ton de sensiblerie factice et d'admiration scandaleuse.

(Note de l'Éditeur.)

Mdes Houlières avait remporté le grand prix de poésie à l'Académie française, en l'année 1687, et n'est morte qu'en 1718. Sa pension fut supprimée après la mort du Roi Louis XIV, et l'on ne put jamais obtenir pour elle aucun bienfait de M. le Régent, qui ne s'embarrassait guère des honnêtes filles. Elle a conservé jusqu'à sa mort une rente de 400 livres sur la manse abbatiale de Montivilliers, comme aussi deux autres pensions de 500 livres chacune, que lui faisaient M. l'Evêque du Mans et M|a Marquise de Froulay, notre grand'mère.

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 1 · 05

Il arriva non loin de Montivilliers, à la même époque, un événement que je ne crois pas inutile à vous rapporter, ne fût-ce que pour vous prémunir contre certains passe-temps auxquels on se livre quelquefois à la campagne, entre personnes de mauvais goût. Je veux parler de ces espèces de divertissemens qui consistent à se jouer des tours, et se faire des farces.

Un jeune conseiller au parlement de Normandie, appelé M. de Martainville (et nouvellement marié), avait réuni dans son château une vingtaine de personnes qui devaient y passer les vacances, et dans le nombre il y avait plusieurs officiers des garnisons voisines.

On y perçait les murailles et les plafonds pour y faire jouer des ficelles qu'on avait attachées à vos rideaux et vos couvertures : on y creusait des trous cachés sous l'herbe, afin d'y faire tomber les cavaliers pêle-mêle avec leurs montures, ce qui devait être fort agréable pour les cavaliers ! On y mettait du sel dans votre café, du piment dans votre tabac, du jus de coloquinte aux bords de votre gobelet, de la poix de Bourgogne à vos chemises, et du crin

haché dans vos draps de lit. Vous imaginez bien qu'il y avait des grenouilles et des écrevisses dans tous les lits du château ? C'est une idée fondamentale en fait de mystification provinciale, et c'est toujours, m'a-t-on dit, la première idée qui vient à l'esprit de ces charmans espiègles de campagne. Toujours est-il qu'on ne pouvait aller visiter les jeunes mariés sans se trouver assailli par cette joie grosse d'attrapes et de brutalités impertinentes, ce qui faisait de leur château comme une sorte d'écueil et de rescif malencontreux pour toute la noblesse du voisinage.

Le Martainville et sa conseillère attendaient chez eux la veuve de l'intendant d'Alençon, qui s'appelait M Hérault de Séchelles, qui s'en allait tout doucement aux eaux de Baréges, en vovageant à très-petites journées, et qu'ils avaient suppliée de venir se reposer pendant quelques jours à Martainville. Il est bon de vous dire qu'elle était en convalescence d'une fluxion de poitrine, qu'elle avait soixante mille livres de rente, et que les Martainville étaient ses principaux héritiers. C'était du reste une vieille femme de robe, infiniment douillette, exigeante et susceptible à l'excès. C'était une de ces véritables intendantes qui sont adulées par la société d'une ville de province, et qui ne prennent jamais la peine de relever leurs cartes au Reversis ; d'où vient que le Cardinal de Fleury disait toujours au jeune Roi qui jouait sans y penser : — Madame l'intendante, c'est à vous à relever les cartes...,

— Ah çà, disaient les Martainville à toute cette volée de corneilles et d'étourneaux, n'allez pas faire des folies pendant la relâche et la station de notre tante de Séchelles ! Soyez bien sages et bien sérieux, Messieurs et Mesdames ! et n'oubliez pas que c'est une parente à succession !

On avait fait déménager je ne sais quelle Présidente, afin d'ajuster le plus bel appartement pour cette illustre valétudinaire. On avait placé dans la chambre qu'on lui destinait tous les petits meubles les plus commodes, ainsi que les chinoiseries les plus charmantes et les plus jolies porcelaines de Saxe de la maison. On avait soin de lui maintenir continuellement, bien cuite à point et bien chaude au bain-marie, une poularde au gros sel, avec des pigeons bouillis à l'orge mondée et des cailles aux laitues ; sans compter les œufs frais dans de l'eau froide, et du vin d'Alicante dans de l'eau tiède ; enfin la cuisine et la livrée des Martainville étaient restées sous les armes pendant plus de huit jours ; et Madame l'intendante n'arrivait pas !... On commençait à s'en inquiéter dans la famille, et le reste de la compagnie s'en impatientait. Il est à savoir aussi que le maître du château n'avait jamais vu cette tante de sa femme, et que celle-ci n'avait pas revu sa vieille parente depuis l'âge de cinq à six ans, ce qui fit naître l'envie d'organiser une attrape.

Il se trouvait dans la troupe facétieuse un petit M. de Clermont d'Amboise, lequel aurait bien voulu m'épouser quelques années après, soit dit en passant, mais la reconnaissance que je lui dois ne saurait m'empêcher de vous dire que c'était un vilain petit chafouin jaune. On imagina de le déguiser en vieille dame ; un autre jeune officier devait s'habiller en femme de chambre, et sur toute chose, on avait eu grand soin de dissimuler les préparatifs de ces déguisemens, qui ne devaient être connus que de trois à quatre personnes, mais qui furent divulgués par une femme de chambre à un godelureau de la société. On organisa

ruse contre ruse, et l'on s'arrangea pour mystifier les mystificateurs ; ainsi, tandis qu'on était aux aguets pour les accueillir en les houspillant et les bousculant de la plus belle manière, arriva la véritable Intendante, sur laquelle on se précipita comme une avalanche, à laquelle on arracha sa mantille à falbalas, son collet monté, sa cornette avec sa perruque, enfin qu'on maltraita si cruellement, que la chose en fait horreur à penser ! La malheureuse en était si mortellement saisie, qu'elle ne pouvait crier ni proférer une seule parole ; mais dans ce qu'elle entendit, il y eut des révélations perfides… — Vilaine autruche ! — Ennuyeuse Intendante ! — Vieille tante à succession !… — Ah ! tu veux aller aux eaux pour faire languir tes héritiers ! — En voilà des eaux minérales ! en voilà des douches !… Et c'étaient des taloches et des seaux d'eau de puits qui lui tombaient sur le corps au milieu d'un vacarme affreux. Après un quart d'heure de pareils sévices et des plus mauvais traitemens (elle était tombée sous les coups, et restait gisante sur le pavé du vestibule), on s'aperçut qu'elle ne donnait aucun signe de vie ; on approcha des lumières, on ne reconnut point le petit de Clermont, et ce qui résulta de l'investigation, c'est que la pauvre femme était presque morte…

Chacun s'enfuit du château, à la réserve de ses parens qui s'arrachaient les cheveux, et qu'elle ne pouvait envisager sans éprouver un sentiment de terreur et d'horreur profondes ! Elle en mourut le troisième jour, et comme elle n'avait jamais fait aucunes dispositions testamentaires, il se trouva que son héritage était naturellement ouvert au profit des Martainville, ce qui les compromit dans l'opinion publique et pardevant leurs confrères du parlement, au point qu'on informa judiciairement sur cette abominable méprise, et que M. de Martainville se vit obligé de se défaire de sa charge. Comme il était rempli d'honneur, et que sa femme était la délicatesse même, ils ne voulurent toucher absolument rien de la succession de M de Séchelles, qu'ils abandonnèrent à leurs collatéraux. Ils vendirent quelque temps après leur beau manoir de Martainville, et même ils en quittèrent le nom pour celui de leur Baronnie de Francheville, que leur famille porte encore aujourd'hui. M de Maintenon a dit que le bon goût suppose toujours un grand sens ; et c'est la moralité de cette anecdote.

Ma tante reçut à peu près à la même époque une visite, honorable si l'on veut, mais dont elle se serait bien passée, vu le caractère épineux et la maussaderie coutumière de Madame la Princesse de Conty. On avait envoyé son Altesse Sérénissime aux bains de mer, parce qu'elle avait été mordue par un de ses chats qui fut suspecté d'hydrophobie. En s'en retournant à Versailles, elle vint passer les fêtes de la Pentecôte à Montivilliers, et je me souviens qu'elle m'y baisa sur le front en me disant : — Bonjour, Cousine ; avec le même air et du même ton qu'un autre aurait dit : — Le diable t'emporte ! Je me rappelle aussi que pendant la grand'messe, elle y fit une scène à l'officiant qui venait lui présenter la patène à baiser. — Allons donc ! lui cria-t-elle avec une voix rude et en repoussant le vase sacré que le prêtre tenait à la main : — Allons donc ! Comme vous !… Comme vous ! poursuivit-elle aigrement ; ce dont notre malheureux chapelain resta tout abasourdi. L'Abbesse, qui siégeait en grande cérémonie sur son estrade, en souffrait tout aussi visiblement que ce pauvre prêtre, et comme la scène se passait au guichet de la communion, qui séparait le sanctuaire du chœur

des religieuses, ce qui fait que la princesse était de notre côté de la grille, et l'officiant en dehors, ma tante me fit signe de venir m'agenouiller à ses pieds, et par suite de l'explication qu'elle m'y donna, le plus brièvement possible, je m'en fus dire au prêtre au travers de la grille, et en latin, ce qui m'avait été prescrit par ma tante, c'est-à-dire que les Princes et Princesses du sang royal de Saint-Louis ont le privilège de baiser la patène en dedans, comme les ecclésiastiques et non pas à l'envers, ainsi que le commun des fidèles. Notre pauvre Aumônier était demeuré tellement stupéfait de cette algarade qui lui survenait en habits sacerdotaux au milieu du saint sacrifice de la messe, qu'il ne pouvait comprendre ce que je venais de lui dire, ce qui m'obligea de le répéter en français. Alors il retourna sa patène, et quand elle eut été baisée brusquement par la vieille Princesse, elle se mit à crier en se retournant de mon côté : — Merci, ma petite chatte ! Si vous pouvez tirer quelque moralité de cette anecdote-ci, je ne demande pas mieux.

Ce serait peut-être ici l'occasion de vous parler d'une prérogative des Rois très-chrétiens, lorsqu'ils reçoivent la Sainte-Eucharistie. Le Roi choisit et désigne l'hostie qu'il doit consommer, ce qu'il fait en la touchant du bout du doigt, sur une large patène où le célébrant lui présente autant d'hosties consacrées, qu'il y a eu de Rois de France depuis Clovis. Un autre usage immémorial est aussi de ne rien faire brûler dans l'encensoir avec lequel on rend hommage au Roi de France, qu'on n'encense jamais qu'avec du feu, sans parfums ; mais on en met incontinent après pour l'hommage de l'encens qu'on rend à la Reine. Il paraît que la première de ces deux coutumes remonte au règne de Louis-le-Débonnaire, qu'on supposait devoir être empoisonné par une hostie ; et quant à l'autre coutume, on la rapporte assez généralement à l'aversion du Roi Philippe-le-Bel pour l'odeur et la fumée de l'encens, qui le faisaient tomber en défaillance.

Écoutez notre pèlerinage au Mont Saint-Michel.

L'Abbesse de Montivilliers avait une obligation conventuelle à remplir, en exécution d'un vœu qui datait d'une de ses devancières, Agnès de Normandie, tante de Guillaume-le-Conquérant, laquelle obligation consistait à visiter une fois l'église du Mont-Saint-Michel in periculo maris. Cette abbaye du Mont-Saint-Michel est du même ordre et de la même congrégation que celle de Montivilliers. Les deux monastères avaient été richement dotés par les ancêtres de cette Princesse Agnès, et notamment par le Duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée. Ces deux églises royales avaient eu longtemps pour Vidames et pour Avoués-porte-glaive héréditaires, les Sires de Malemains, Grands Maréchaux de cette province ; de plus, l'Abbé du Mont-Saint-Michel et l'Abbesse de Montivilliers sont restés Proto-Custodes de l'ordre de Saint-Michel, dont ils possèdent encore aujourd'hui les mêmes colliers que leurs prédécesseurs avaient reçus du Roi Louis XI ; enfin, l'Abbé du Mont-Saint-Michel est conseiller-né de l'abbaye de Montivilliers, qui porte les armoiries de cette communauté masculine, accolées avec les siennes en signe d'alliance, ce qui donnait matière à d'innocentes et d'éternelles plaisanteries, et ce dont il résultait une sorte d'union fraternelle entre les deux abbayes, qui s'appelaient réciproquement insigne et vénérable Sœur.

On fit rafistoler un vieux coche avec lequel la défunte Abbesse, Madame de Gonzague, avait fait le même pèlerinage, qui dura long-temps, parce qu'elle profita de l'occasion pour aller voir à Paris sa tante la Palatine, et pour aller faire une visite à son autre tante la Reine douairière de Pologne qui se tenait à Cracovie. Elle avait imaginé que son voyage de Pologne ne serait qu'une promenade de douze à quinze jours ; mais comme elle ne voulait aller coucher que d'abbayes de bénédictines en abbayes de bénédictines, à partir de son ancien couvent de Notre-Dame de Montmartre, elle en eut pour quatre mois de route, avec autant pour le retour ; et ce qu'il y eut de charmant, c'est qu'elle ne voulut jamais rester plus de quarante-huit heures auprès de sa tante, en disant qu'elle avait absolument affaire à Montivilliers.

Toutes ces princesses de la maison de Nevers étaient d'étranges créatures !

Elle avait dit ensuite à ses Nonnes de Montivilliers qu'ayant été s'héberger dans un couvent des états d'Autriche, elle y trouva deux gaillardes de Princesses-Abbesses qui la menèrent à la comédie, ce qui ne fait pas la moindre difficulté dans ce pays-là. Il arriva que les deux religieuses normandes qui lui servaient d'acolytes, et qui n'avaient jamais rien vu de plus éclatant qu'un maître-autel au salut de la Fête-Dieu, furent tellement éblouies d'édification céleste, en apercevant la majesté de l'Opéra, qu'elles se mirent à genoux en entrant dans la loge. Une de ces bonnes vieilles Dames était encore vivante pendant mon séjour à Montivilliers. Je me souviens qu'elle était de la maison de Mathan, laquelle est une des plus anciennes et des notables familles de la duché de Normandie. Tout ce qui l'avait le plus frappée dans son voyage, c'est qu'elle avait vu, sur l'enseigne d'une hôtellerie, des armes qui ressemblaient aux siennes. Elle avait fini par s'y résigner, mais elle avait eu bien de la peine à mettre au pied du crucifix cette mortification-là.

Touchant l'interdiction des spectacles et des comédiens de Paris, si l'on en croyait les criailleries de Voltaire et les déclamations de M. Diderot ore rotundo, on croirait vraiment qu'ils sont excommuniés fulminentur ex cathedra, et que l'église de Paris les jette en pâture aux feux sataniques, avec des anathèmes et des éclats d'animadversion furibonde. Je suis étonnée qu'une erreur pareille ait pu s'accréditer parmi les gens du monde, et surtout parmi des gens d'église. Ce n'est pas seulement l'église de Paris qui sévit contre les comédiens, c'est le parlement de Paris qui les réprouve et les excommunie ! Ce parlement qui juge en pays de droit écrit, c'est-à-dire en nous appliquant les lois de l'ancienne Rome, a toujours traité les comédiens de sa juridiction d'après la loi romaine en vertu de laquelle les histrions sont tenus pour infâmes. Les cours souveraines du ressort et du diocèse de Paris ne reçoivent jamais le témoignage des comédiens, attendu que leur serment serait invalide ; ils ne sont pas habiles à devenir tuteurs, on ne leur accorde pas la faculté de recevoir un legs, on ne les admet pas à pouvoir tester, etc. Que voudrait-on qu'eussent fait les anciens Évêques de Paris, à côté d'une jurisprudence aussi dégradante, aussi périlleuse à la moralité des individus qui viennent en affronter de propos délibéré, de gaieté de cœur et gaillardement, les conséquences et la pénalité flétrissante ? Les anciens Évêques ont interdit à ces malheureux Parias du droit romain l'usage des sacremens de l'église romaine, et ceci par charité pour eux, dans un temps où la privation des sacremens pouvait imposer un frein

puissant et salutaire ; mais la chose a toujours eu lieu sans aucune autre marque de réprobation que celle de la censure pastorale, et sans aucune fulmination d'anathême. La preuve en est qu'on leur administre l'absolution pénitencielle avec la communion, tout aussitôt qu'ils veulent rentrer dans la loi civile qui régit la totalité des autres justiciables du parlement de Paris. Les philosophes, amis et alliés naturels des comédiens, devraient bien nous dire pourquoi c'est toujours à M. l'Archevêque, et jamais au parlement de Paris, qu'ils s'en prennent ? Ils répondent à cela que l'église de Paris devrait changer sa coutume. Mais le premier devoir de l'église est d'éviter le scandale en ayant l'air d'encourager la corruption. Les comédiens sont devenus ou sont restés une sorte de gens la plus abjecte et la plus méprisable du monde. Que les demoiselles de la comédie commencent par réformer leurs habitudes vicieuses ; que les hommes de théâtre ne soient plus adonnés à la crapule, et puis qu'ils s'en aillent présenter une requête au Roi, séant en son conseil. C'est la marche que les encyclopédistes auraient dû leur indiquer, et c'est la seule marche qu'il y ait à suivre.

Jusqu'à la réformation des mœurs parmi les comédiens, je ne pense pas que les Archevêques de Paris doivent les traiter différemment qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Don Luc d'Achéry rapporte qu'au xi siècle les moines de Ferrières, au diocèse de Sens, ne savaient comment s'y prendre pour arriver jusque dans une ville de Flandre appelée Tournay ? Les moines de Saint-Martin de Tournay, qui étaient des plus doctes, savaient très-bien qu'il existait une abbaye de leur ordre, appelée Ferrières, mais ils ne savaient non plus où la trouver ? Une affaire qui leur était commune les obligea de se rechercher pour communiquer ensemble : les deux abbayes se mirent en quête l'une de l'autre, et ce fut après deux années de recherches et d'informations que les moines de Ferrières finirent par découvrir le moyen de s'orienter de manière à parvenir jusqu'au domicile de leurs confrères de Tournay. La présente citation vous arrive à propos d'un Magnat de Hongrie qui s'appelait le Comte-Suprême d'Esterhazy, et dont nous rencontrâmes la femme à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Elle arrivait d'Angleterre où son mari l'avait déposée pour y prendre les eaux minérales de Bath, tandis qu'il était allé poursuivre le cours de ses voyages. Elle nous dit, en fort bons termes, du reste, que son mari, qui parlait très-bien plusieurs langues, ne savait écrire ni en hongrois, ni en allemand, ni en français, ni dans aucune autre langue qu'en latin, ce qui l'embarrassait assez pour le moment (la Comtesse-Suprême), attendu qu'elle venait de recevoir une lettre dans laquelle son mari lui mandait d'aller le rejoindre à Lugdunum, où il resterait à l'attendre jusqu'à la fin de l'été. Ma tante osa lui faire espérer qu'en s'adressant à M. le Gouverneur ou M. l'intendant de Lyon, elle était bien sûre de s'y procurer l'adresse et d'y trouver la résidence de M le Comte-Suprême ; mais la Hongroise, qu'elle était, se mit à nous énumérer tous les Ludgunum de la Carte de Peuttingher et de l'itinéraire d'Antonin : c'était Leyde (Ludgunum Batavorum), Lansber, Lens, Langres, Laon, Lans-le-Bourg et jusqu'à Lons-le-Saulnier, sans préjudice du Lugdunum Rhodanusium, prima sedes Galliœ, dont lui parlait ma tante ; de sorte qu'elle y renonçait, et qu'elle allait s'en retourner tout droit en Hongrie. Je n'ai pas dit toute seule, par la raison que le Marquis d'Hautefeuille corculum erat prœdictæ Comitissœ, et que c'était lui qui la déroutait en lui signalant avec tant d'érudition tous les Lugdunum dont les anciennes Gaules

étaient parsemées. Il en avait découvert de trente à quarante, et c'était le cas d'appliquer à la géographie ce que le père Cotton disait à du Plessis-Mornay sur la Théologie : « qui n'est point science bonne à toute sorte de gents, pour ce que les sots s'en embestent et les méchants s'en empirent ». En arrivant sur les terres de la Baronie de Genest, qui appartiennent aux moines de Saint-Michel, nous y trouvâmes un envoyé de ces révérends pères qui attendait leur insigne et vénérable sœur de Montivilliers, à laquelle il ne manqua pas d'indiquer certaines choses indispensables pour la régularité de son pèlerinage. À partir de là, Madame l'Abbesse et ses deux assistantes devaient garder le silence le plus absolu (ce qui ne m'en plaisait pas mieux) ; lorsque nous fûmes arrivées sur le bord de la Grève, ma tante descendit de son grand coche pour faire à pied le reste du trajet. C'était, à ce qu'il me semble, au delà d'une petite ville appelée Pontorson, et c'était à l'endroit de la côte qui se trouve le plus rapproché du Mont-Saint-Michel. Si l'on descendait sur la grève au-dessous d'Avranches, aussitôt qu'on aperçoit le Mont, la traversée serait de beaucoup plus longue ; cette route est souvent impraticable à cause des fondrières et des sables mouvans ; et, du reste, elle est toujours très-dangereuse.

Il me semble que nous marchâmes environ pendant une heure sur une plage sablonneuse et ferme, toute parsemée de coquillages, ayant à droite les côtes vertes et boisées de la basse Normandie, à notre gauche, l'Océan breton qui n'était pas moins paisible et moins bleu que le ciel ; et, en face de nous, un immense rocher pyramidal, dont la base est entourée de hautes murailles crénelées, avec des tours en saillie. Les flancs du rocher sont incrustés de petits édifices gothiques, entremêlés avec des pins, des figuiers, des lierres et des chênes-verts ; et la montagne est couronnée par une masse de bâtiments de la construction la plus mâle, au-dessus desquels on voit dominer une basilique imposante avec son campanile et ses beffrois aigus. Le pinacle de l'édifice est d'un travail si riche, et néanmoins si léger, qu'on n'a jamais rien vu de pareil, à moins que ce ne soit dans ces gravures anglaises qu'on pourrait appeler de belles infidèles, ainsi que les traductions de Perrot d'Ablancourt. On voyait reluire au sommet de ce pinacle une grande statue dorée qui représente l'Archange Saint-Michel, et qui tournait sur un pivot d'après la direction des vents. On nous dit que le mouvement et l'agitation de cette image, dont l'épée flamboyante a l'air de défier et d'écarter la foudre, avait quelque chose de prodigieux pendant les orages et dans cette région, des tempêtes. On nous a montré le manuscrit d'une prophétie de l'Abbé Richard de Toustain, qui prédisait la ruine de son abbaye lorsque la même statue serait renversée.

Je laissai nos bonnes religieuses réciter leurs litanies des SS. Anges, tandis que je ramassais des coquilles et des petits cailloux roulés de mille couleurs les plus éclatantes. J'ai reconnu longtemps après que ces matériaux étaient des fragmens de porphyre, de jaspe rubané, de serpentin d'Égypte, d'agate, et d'autres matières orientales, qui doivent avoir été chariées sur les côtes de l'Armorique par les courans diluviaux. Je crois qu'on n'en trouve jamais dans la Manche, ni dans les autres Méditerranées. En arrivant aux pieds des remparts, on nous y montra, sur le sable, deux gros canons formés avec des barres de fer assujetties par des cercles, en nous disant que les Anglais avaient honteusement abandonné ces deux pièces d'ancienne artillerie, dans leur dernière entreprise contre le Mont-Saint-Michel. Il

est à remarquer honorablement pour l'ordre de Saint-Benoît que ces ennemis de la France ont toujours échoué dans la même tentative, ce qui s'explique aisément par le courage et la fidélité des assiégés lorsque la plage est à sec ; car il est absolument impossible d'approcher du Mont lorsque la mer est revenue sur la grève. Le plan du sol de l'anse n'est pas incliné du côté de la pleine mer, d'où vient que la barre du flux arrive sur cette grève toute plate, non pas en roulant, s'avançant et s'élevant insensiblement comme une grève inclinée, mais par une irruption terrible et par une barre de vagues écumantes qui renversent, bouleversent, et qui détruiraient en dix minutes une armée du roi Pharaon. Quand la mer est haute, elle se brise toujours avec tant de furie contre la base du Mont, qu'il ne faut pas songer à s'y pouvoir servir d'une embarcation quelconque, et c'est au point qu'il ne se trouve pas même un seul bateau pêcheur dans le petit havre du Mont-Saint-Michel. Il en résulte que les habitans de l'abbaye et ceux de leurs vassaux qu'on appelle les Montois, ne sauraient communiquer avec la terre ferme que pendant la moitié de leur vie, et qu'ils se trouvent le reste du temps en état de réclusion forcée, ce qui se reproduit infailliblement lorsque la nuit arrive, ou pour peu qu'il y ait du brouillard.

La petite ville du Mont-Saint-Michel ne se compose que d'une seule rue qui gravit en serpentant sur le flanc méridional de la montagne, et qui conduit par des marches entaillées dans le roc, jusqu'au portique de l'Abbaye, d'où l'on aperçoit une seconde ligne de fortifications supérieures, admirablement édifiées en grands blocs de granit. Nous y fûmes reçues par le Prieur conventuel, à défaut d'Abbé régulier, parce que le siège de cette abbaye royale était ce qu'on appelle en commande. Énorme abus, qui consiste à disposer de ce qui n'est pas à soi ! L'Abbé-Commandataire du Mont-Saint-Michel était alors je ne sais quel Aumônier du Roi, qui touchait sine cura les 28 000 livres de rente appartenant à la Manse abbatiale ; aussi la conversation roula-t-elle presque toujours sur le même sujet pendant les 72 heures de notre hébergement à l'hospice des pèlerins, et ce ne fut pas sans gémissemens réciproques entre l'Abbesse de Montivilliers et ses congréganistes.

Non loin de l'hospice où nous étions logés, se trouvait la prison d'État, qui ne renfermait que deux prisonniers ; savoir : un vieux Chevalier d'O, qu'on soupçonnait d'avoir tué sa nièce à coups d'épée, (quand on disait qu'il était à moitié fou, le Prieur ajoutait charitablement qu'on lui faisait tort de l'autre moitié). Je crois me souvenir que l'autre captif était un chanoine de Bayeux qui ne pouvait s'empêcher de faire de la fausse monnaie : c'était une idée fixe, une sorte de rage, une maladie véritable. Je me souviens très bien aussi du local où l'on avait tenu renfermé le gazetier hollandais ; mais je n'ai jamais compris comment Madame de Sillery avait osé publier (quarante ans après) que c'était une cage de fer, et qu'elle avait été démolie par son élève, le Duc de Chartres. C'était une grande chambre dont le plancher supérieur était soutenu par des poteaux, et je ne vois pas ce que M. le Duc de Chartres y pouvait démolir sans y faire tomber le plancher sur sa tête. C'est assurément une bonne œuvre que de chercher à faire valoir un prince français, mais encore faudrait-il s'astreindre à ne dire que la vérité. M de Sillery n'y faisait pas tant de façons, parce qu'elle avait affaire à des lecteurs qui n'avaient rien à lui répondre, et parce qu'on n'avait encore entendu parler d'aucune personne qui fût allée visiter l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pas plus

que l'église de Brou-lez-Bourg en Bresse, ou le château royal de Chambord, que je ne vous en recommande pas moins comme étant les trois choses les plus curieuses du royaume.

J'ai toujours mieux aimé les vieilleries que les antiquités, et j'ai toujours aimé l'architecture gothique avec prédilection, mais comme l'intérieur de la clôture nous était interdit à cause de notre sexe, je ne pus voir que l'église, la salle des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, et l'entrée du cloître de l'abbaye, dont on nous entr'ouvrit la porte afin que nous y pussions jeter un coup d'œil indiscret. — La curiosité tempérée n'est qu'un péché véniel, et vous pourrez l'effacer en mangeant une bouchée de pain bénit, nous disait gaîment le Père hospitalier, Dom Charles de Courcy, lequel était le caractère enjoué, l'Amilcar de sa communauté ; savant personnage, au reste, et grand chartrier, s'il en fut jamais !

Le Mont-Saint-Michel est un lieu qui défie la description. J'y suis retournée vingt ans plus tard avec M. de Créquy, votre grand-père, pendant son inspection générale sur les côtes de Bretagne et de Normandie, mais à cause de ce même empêchement qui tenait à la clôture, tout ce que je pourrai vous en dire ne sera qu'à titre d'indication préparatoire et d'encouragement.

L'église abbatiale est un bel édifice du douzième siècle, avec des groupes de colonnes élancées et des roses de vitraux bien épanouies. Le maître-autel, qui recouvre la châsse de Saint-Paterde, Évêque d'Avranches, est entièrement revêtu d'argent massif, ainsi que le tabernacle et ses gradins, qui supportent une belle figure émaillée de l'ange exterminateur. Benvenuto Cellini n'a jamais rien produit de plus éclatant, de plus poétiquement chimérique et de plus finement ciselé que la figure du dragon qui s'enroule et se débat sous les pieds de l'Archange. On voit à la naissance de la voûte, autour du chœur et de l'abside, les armoiries coloriées avec les noms de tous les gentilshommes de Normandie qui militèrent avec Guillaume-le-Conquérant pendant les années 1066 et 1067. Il est aisé, d'y vérifier qu'il ne reste guère de ces anciennes familles en Angleterre. On nous y parla mystérieusement d'une singulière entreprise de corruption, tentée par un duc de Sommerset, à dessein de faire ajouter à ces inscriptions-là, celle du nom de Seymour ou Saint-Maur, qui, faisait-il dire, avait été primitivement celui de sa famille, et qu'il aurait désiré voir figurer parmi les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, afin d'autoriser la prétention qu'il en avait. Cette injurieuse proposition fut accueillie comme elle méritait de l'être, et vous pensez bien que les Seymour en ont été pour leurs frais d'ambassade au Mont-Saint-Michel. Il fallait bien être le petit-fils d'un pédant parvenu, tel que le tuteur d'Edouard VI, pour imaginer qu'on pourrait faire inscrire un faux, à prix d'argent, par des religieux catholiques et par des gentilshommes français, dans une église de France, dans le sanctuaire d'une abbaye royale !...

La salle des chevaliers de l'ordre est une immense et superbe galerie, à quatre rangs de piliers gothiques, et dont la voûte est richement ornée de rosaces tombantes. On y voit les trophées héraldiques de tous les Chevaliers de l'ordre du Roi, depuis sa création par Louis XI, jusqu'à l'institution de celui du Saint-Esprit, par Henri III. Les casques et les cimiers des Chevaliers sont placés sur la sommité de leurs stalles, dont ils forment les cou-

ronnemens, et tout cela produit, de chaque côté de la galerie, une longue file de bannières, d'écus blasonnés, de casques, voiles de casques flottans, pennons, cimiers et lambrequins découpés, qui brillent de dorure, et de toutes couleurs, et qui produisent un effet admirablement noble et pittoresque. On dirait que toute la pompe féodale de la vieille France s'est réfugiée dans cette belle galerie du Mont-Saint-Michel.

Le cloître est formé par des colonnettes en granitelle variée, qui sont ajustées vers la pointe des ogives avec des sculptures en marbre imitant parfaitement des nœuds de cordage ; et je crois me rappeler que la partie centrale du cloître est formée par une large citerne où viennent aboutir toutes les eaux pluviales du monastère. On les conserve avec sollicitude, attendu qu'il n'existe pas une seule goutte d'eau potable, à une distance plus rapprochée, que celle de deux à trois lieues. Tous les fardeaux pesans, tels que les sommes de grains, les barriques pleines et les charges de combustibles, sont introduits dans l'intérieur de l'abbaye par une machine à roue qui les fait monter et glisser péniblement sur une fraction de rocher poli ; mais la pente en est tellement raide, et cette ouverture aux murs du couvent se trouve à une telle hauteur, qu'on y reste en pleine sécurité sur les introductions ou les évasions, ce qui fait que l'arcade en reste ouverte, indifféremment et continuellement pendant le jour et pendant la nuit. On a conservé la mémoire d'un prisonnier... (Il se trouve ici plusieurs lignes qui sont devenues indéchiffrables.) On voit de l'autre côté du nord, cette prodigieuse muraille appelée la merveille (Lacune d'une page)... et l'on rejetait au Comte de Montgommery qui vigilait au pied du mur, et qui attendait impatiemment son tour pour être hissé le dernier de sa troupe, ainsi qu'il est du devoir d'un chef prudent ; on lui rejeta par les mâchicoulis, vous disais-je, une trentaine de cadavres affublés chacun d'une robe de bénédictin, ce qu'il prenait pour des moines, tandis que c'étaient ses propres soldats à qui l'on avait tranché la tête. Quand son tour de monter fut arrivé, il se trouva prisonnier du Père Abbé, qui le retint en captivité jusqu'après l'abjuration d'Henri IV.

Un effort de construction qui n'est pas moins merveilleux que cette muraille, est une réunion de quatre immenses piliers gothiques, qui supportent une voûte sur laquelle ont été bâtis le rond-point du sanctuaire et la base du grand clocher ; lesquels ne portent point d'aplomb sur le rocher principal, et sont édifiés en dehors de son plateau. Il n'y a que des Moines et des Bénédictins qui puissent avoir entrepris et fait exécuter une conception si savante, et si grandiose ! On parle toujours de la Dyplomatique des bénédictins français, de l'Art de vérifier les dates, etc., mais il m'a toujours semblé que le grand œuvre des Bénédictins était leur abbaye du Mont-Saint-Michel !....

Àquelques centaines de toises du Mont, on aperçoit une sorte d'îlot sablonneux qui reste à fleur d'eau, et qui s'appelle Tombelène. On y voit les débris d'une construction gigantesque en quartiers de roches brutes, et la tradition rapporte que c'était un sépulcre pour les Druides. C'est là que se trouve aujourd'hui le cimetière des religieux et des Montois.

Au pied de la montagne et du côté de l'occident, il y a sur la pointe d'un roc une petite chapelle de la Sainte Vierge, où les navigans affluent toujours en arrivant de leurs voyages au long-cours. La chapelle est bâtie de cailloux roulés par l'Océan ; les parois et la voûte, à

l'intérieur, sont toutes couvertes de branches de corail, de mamelons d'ambre, de prismes d'algue-marine et de coquillages éclatans recueillis sur tous les rivages connus et rapportés par de pieux matelots. L'autel est un quartier de roche à qui l'on a laissé les aspérités d'un écueil, et dans le pourtour, on voit suspendus, comme ex-voto, des ancres de sauvetage et des chaînes de captif.

Nous y vîmes arriver une longue file de marins Bretons échappés d'un naufrage ; ils marchaient deux à deux, le capitaine à leur tête, avec les pieds nus, en chemise et la corde au cou. Le Père hospitalier fut les recevoir sur la grève, et les conduisit silencieusement à la chapelle. Des mères et des épouses de matelots absens suivaient le cortège avec un air de tristesse et de dévotion. On s'agenouilla devant l'image de la bonne Vierge, on y chanta l'Ave maris dtella, et puis l'équipage s'en vint déjeûner à l'abbaye, après avoir raconté le danger qu'il avait couru sur des côtes lointaines, et le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Bon-Secours.

Tous les Ducs de Normandie, et nous nos Rois, leurs suzerains, n'avaient jamais manqué, depuis Philippe-Auguste, à visiter la sainte montagne in periculo maris ; et Louis XV est le premier Roi de France à qui l'on n'ait pas fait accomplir ce pélerinage. La prophétie de l'Abbé Richard paraît annoncer les plus grands malheurs à la postérité du Roi, qui non rogaret et honoraret B. Archangelum Patronum Regni Franciœ, in tabernaculo suo, et ceci jusqu'à la troisième génération. Nous verrons si l'abbé Richard de Toustain n'est pas un faux prophète ? Mais sa malheureuse prévision n'a rien d'incroyable, en voyant l'audacieuse insolence de nos écrivains et la tolérance de notre Garde-des-sceaux !

J'allais oublier de vous dire que, pendant notre séjour à l'hospice du Mont-Saint-Michel, il y vint deux filles de qualité, qui nous arrivaient à pied du fond de leur Quimper-Corentinois. C'est ainsi qu'on entreprend et qu'on exécute les pélerinages dans ce pays-là. L'une était Mademoiselle de Querohent de Coëtanfao de Locmaria, dont la mère était l'héritière du Connétable de Clisson, et l'autre Mademoiselle de Kervenozaël de Lanfoydras, qui jouait du tympanon comme une fée Janvrile, et qui savait son nobiliaire sur le bout du doigt. Ces deux jeunes personnes étaient en possession (comme toutes les femmes de leur pays) d'un esprit inconcevablement vif et piquant, judicieux, délibéré, naturel et pleinement débarrassé de toute ligature conventionnelle. Une politesse exacte ; mais de phrases à compliment pas un mot, ce qui n'en valait que mieux. C'était justement le contrepied de la noblesse de Normandie qui se recherche et s'écoute parler en voulant toujours singer le bel air de Paris. Mademoiselle de Querohent nous dit que la noblesse de Basse-Bretagne ne voulait jamais porter les deuils de cour à moins que ce ne fût pour un prince de la maison de Bourbon, ce qui me parut assez raisonnable. Elle avait un neveu de son nom qui fut créé Duc héréditaire en 1730, mais il fut arrêté pour prêter son serment, par je ne sais quel scrupule et quelle formalité qui se rattachait aux franchises de sa province, dont il exigeait le maintien, d'où vint qu'il en resta simple Marquis. On ne concevait pas chose pareille, à Versailles ; et quand il y vint ensuite pour monter dans les carrosses en vertu de ses preuves de 1399, qui n'étaient pas difficiles à faire pour lui, on apprit qu'il avait été chargé d'y solliciter l'exécution du contrat de mariage de Louis XII avec la Duchesse Anne de Bretagne. Je vous assure

que les Bretons sont de singuliers personnages et d'aimables gens ! Mesdemoiselles de Querohent et de Kervenozaël avaient pour escorte un Écuyer, et de plus deux filles de chambre et de condition, suivant la coutume de Basse-Bretagne. Elles s'asseyaient devant leurs maîtresses qui les faisaient manger avec elles, tout comme au bon vieux temps de leurs Ducs Judicaël et Nominoé. Les deux suivantes avaient nom Mesdemoiselles de Louisgrif et de Kercorngru. Quant à l'Écuyer, véritable cruche à cidre, il était Fouesnel, s'il vous plaît ! Fouesnel de nom et d'armes, et Fouesnel dans l'âme ! Il était sorti d'une de ces carrossées de Fouesnels qui venaient toujours s'échouer aux Rochers pendant la tenue des états. Il était le propre neveu de cette vilaine du Plessix-d'Argentré, à qui Madame de Grignan ne pouvait s'empêcher d'appliquer des soufflets, ce qui faisait dire à la mère du Plessis par votre grand'mère de Sévigné. — Voyez donc ces petites comme elle se jouent !... Il avait vu Madame de Sévigné souventes fois, mais on n'en pouvait rien tirer ni rien apprendre ; il en parlait absolument comme il aurait pu faire de M des Nétumières ou de M de la Botardais, lesquelles étaient les deux principalités de son canton. Il paraît même que la Seigneurie de la paroisse de la Botardais mouvait directement de la Duché de Penthièvre, et qu'elle avait droit de moyenne-justice. Je n'ai jamais su d'où relevait la Tour de Sévigné, ni votre Châtellenie du Bûron ; mais vous serez toujours à lieu de vous le faire dire par vos procureurs fiscaux, à l'âge et à l'époque où vous en devrez prêter foi et hommage. Je désire que votre Marquisat de Sévigné ne relève que de la Tour du Louvre, et j'espère que vous n'aurez jamais que le Roi pour suzerain.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Une autre qualification germanique qui m'a paru singulière, est celle de l'aîné des Rhyngraves. Son appellation d'Altgrave a peut-être quelque chose d'imposant au delà du pont de Kelh ; mais la traduction ne lui profite pas. J'ai rencontré dans mon voyage en Italie ce Vieux-Comte de Salm avec sa Vieille-Comtesse, qui n'étaient pourtant pas trop âgés l'un portant l'autre, car ils n'avaient que trente-sept ans à partager entre eux deux.

Tous les souverains germaniques et toutes les chancelleries

(Note de l'Auteur).

(Note de l'Éditeur)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur).

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur, 1795.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 1 · 06

J'eus le malheur de perdre mon frère qui venait d'épouser la fille unique du Maréchal de la Mothe-Houdancour. Ma belle-sœur n'avait pas eu d'enfant, et ceci devint un bonheur pour moi, parce qu'il en résulta que j'épousai M. de Créquy avec lequel j'ai passé trente années d'un bonheur sans nuages et sans pareil ! Si je n'étais pas devenue une riche héritière, mon mariage avec M. de Créquy n'aurait vraisemblablement pas eu lieu, parce que toutes vos terres de famille étaient accablées d'hypothèques : votre grand-père aurait été obligé de s'allier à quelque famille de finance, ce qui n'était jamais arrivé dans votre maison, et ce qui l'aurait tellement contrarié qu'il aurait bien pu ne s'y décider jamais et ne se pas marier du tout.

Pour en revenir à mon frère, il était mort de la petite vérole, qui était venue se compliquer avec les suites d'une affreuse blessure qu'il avait reçue à l'armée du Maréchal de Villars, où il commandait l'ancien régiment de mon père, Royal-Comtois, et c'était dans les premiers jours de l'année 1713. Ma tante de Montivilliers avait eu la précaution de me faire préparer à cette triste nouvelle, en conséquence de ma tendresse pour mon frère et par suite des ménagemens que demandait mon âge, ce qu'on fit durer de quatre à cinq mois, et ce qui fut pour moi comme si j'avais vu mon pauvre frère se consumer progressivement et s'éteindre à la suite d'une maladie de langueur. J'en avais porté le grand deuil sans m'en douter, parce que l'époque de sa mort avait concordé avec celle de Madame la Maréchale de Tessé, dont il nous fallut porter le deuil de mère, attendu que son mari était le chef de notre maison. C'est un usage auquel on n'aurait pas manqué dans ce temps-là. Tous les gens de qualité prenaient le deuil de père, à la mort de l'aîné de leur famille dont ils n'étaient quelquefois cousins qu'au vingtième degré. C'était une sorte d'assujettissement qui témoignait noblement de la dignité des races, et c'était une manifestation de coutume salique que les parvenus n'osaient pas singer. Voilà surtout ce qui m'a fait regretter et désapprouver qu'on ne l'observât plus aussi généralement et rigoureusement qu'autrefois. Il est assez connu que ce fut la Duchesse de Berry, fille du Régent, qui fit diminuer de moitié la durée de tous les deuils possibles ; mais je vous puis assurer qu'à l'exception des courtisans du Palais-Royal et des familiers du Luxembourg, où logeait cette indigne princesse, personne ne voulut adopter une innovation qui sembla fort impertinente avant la majorité du Roi ; et encore, il est à remarquer que depuis son insertion dans les Colombats, la noblesse d'Artois, de Bretagne, de Bourgogne, de Languedoc et de Dauphiné, n'a jamais voulu se conformer, à ce programme de la Duchesse de Berry. J'ai, toujours remarqué que c'est dans les pays d'états

qu'on tient le plus fortement aux anciennes coutumes ; et vous verrez que c'est dans les mêmes pays d'états que le gouvernement du Régent a trouvé le plus de sévérité. S'il avait succombé à la tentation d'hériter de la couronne de France, il était bien prévenu d'une opposition vigilante et formidable, à Grenoble, à Toulouse et principalement à Rennes, où le parlement aurait fait proclamer l'aîné des petits-fils de Louis XIV, en dépit des renonciations et au mépris des stipulations d'Utrecht, en vertu du droit de primogéniture et la loi salique à la main. La fidélité du Régent n'a pas été si généreuse et si méritoire que nous l'ont dit ses historiographes ; mais voilà que je fais de la politique, en oubliant que je ne suis qu'une pensionnaire ; et comme Louis XIV est encore vivant, ce n'est pas le moment de vous parler de la minorité de son petit-fils et de la régence de son neveu.

Vers le mois de novembre 1715, ma tante me dit avec un air de précaution qui me donna matière à penser, que j'allais aller passer l'hiver à Paris, mais que je reviendrais à l'abbaye lorsque j'aurais fait connaissance avec ma grand'mère de Froulay. Je pleurai beaucoup en nous séparant, c'était bien la moindre chose ; et je partis en chaise de poste avec une femme de chambre et deux postillons que mon père avait envoyés de Paris pour m'escorter. Nous arrivâmes après six jours de voyage, et l'on me fit descendre à l'hôtel de Froulay, rue Saint-Dominique, où je trouvai mon père que je n'avais vu de ma vie et qui me reçut comme si nous nous étions quittés la veille. Mon père avait la figure la plus aimable, il était d'une aménité facile et d'une grace charmante. Il me dit qu'il allait me conduire et m'établir auprès de ma tante, la Baronne de Breteuil, parce que la Marquise de Froulay, ma grand'-mère, passait sa vie sur la route de Paris à Versailles. Il ajouta qu'elle aurait pourtant la bonté de prendre son temps pour me présenter dans certaines maisons ; ensuite il me recommanda d'avoir à m'observer soigneusement devant MM. de Breteuil, parce que c'était une famille extrêmement susceptible sur tout ce qui pouvait être dit contre la noblesse de robe. Mon père me fit servir une panade aux confitures, et nous voilà partis pour l'hôtel de Breteuil, qui donnait et qui donne encore aujourd'hui sur le jardin des Tuileries ; situation qui me parut tellement ravissante que j'en éclatai de joie, ce qui fit dire que j'étais naturelle au possible. Cette jolie maison n'est composée, comme vous savez, que de huit à neuf pièces à chaque étage, mais toutes les chambres y sont décorées et dorées avec un luxe miraculeux, et voici comment les appartenons s'y trouvaient répartis entre les Breteuil. La Marquise de Breteuil-Sainte-Croix occupait le rez-de-chaussée dont elle avait réservé deux ou trois pièces pour sa mère, la Maréchale de Thomond, laquelle était Surintendante de la Reine d'Angleterre et sœur aînée de la Maréchale de Berwyck. La mère et la fille avaient un magnifique logement dans le château neuf de Saint-Germain, et celui qu'on leur donnait à l'hôtel de Breteuil n'était censé qu'un bâton de juchoir à Paris. Ma tante la Baronne (de Breteuil-Preuilly) habitait le premier étage de son hôtel avec son mari, dont la bibliothèque avait usurpé trois salles. Le second n'était occupé que par la Comtesse-Douairière de Breteuil-Charmeaux, mon autre tante, laquelle était la sœur aînée de la Baronne, et née de Froulay tout aussi bien que sa sœur et moi. Celle-ci ne partageait son bel appartement avec personne, et trouvait que les Breteuil n'en faisaient jamais assez pour elle. Les troisième étage était habité par le Commandeur de Breteuil-Chantecler, lequel donnait à loger à l'Évêque de Rennes (Messire Auguste de Breteuil-Fontenay), lorsque celui-ci croyait avoir

affaire à Paris, ce qui ne manquait pas d'arriver souvent. Enfin les cinq enfans de ma tante la Baronne occupaient le quatrième étage ; et ma cousine Émilie, qui devint ensuite la Marquise du Châtelet, fut obligée de me céder son appartement qui donnait sur les Tuileries. On la relégua dans trois petites chambres qui s'ouvraient sur le cul-de-sac Dauphin, ce qu'elle ne m'a jamais pardonné, soit dit en passant. Vous voyez que je me trouvais transplantée tout au plein milieu de cette famille de Breteuil, et quand la recommandation de mon père me revenait à l'esprit, il me semblait que j'étais dans un buisson d'épines. Cependant je m'observai si bien sur le chapitre de la noblesse de robe, que j'en pris une sorte d'habitude inébranlable. C'est de là que m'est arrivée la bonne coutume de ne jamais rien dire sur ces familles du second ordre avant d'avoir eu la précaution de regarder autour de moi, comme on fait pour les cheveux roux et les bossus.

M. de Breteuil était un vieux robin qui ne parlait jamais que de son père, le Contrôleur-Général, à qui l'on avait toujours dit — Monseigneur. — Mais, Monseigneur… — Comment se fait-il, Monseigneur ?… Vous étiez bien sûr de voir arriver un Monseigneur à la suite de toutes ses mémorations paternelles. Il avait la rage et la manie des fonctions et de la titulature au point de conserver des charges les plus minimes et les plus mal appliquées sur un homme tel que lui. Il avait ensuite le ridicule d'en faire mentionner les qualifications dans tous ses contrats. Par exemple, il avait reçu en paiement d'un de ses créanciers la finance d'un brevet de secrétaire du Roi qu'il aurait dû revendre, et il avait reçu en paiement d'une autre dette une charge de lecteur de la chambre de S. M., qu'il avait eu soin de garder pour lui, de sorte qu'il était qualifié tout à la fois dans un même acte, Baron de Breteuil et de Preuilly, Premier Baron de Touraine et secrétaire du Roi ; d'ancien Ministre plénipotentiaire de S. M. et de Lecteur de sa chambre ; de Conseiller du Roi en tous ses conseils et d'introducteur des Princes étrangers auprès de S. M. Ce qui composait un salmigondis risible et dont sa famille était au désespoir. Il aimait beaucoup la littérature et les gens de lettres, et du reste il était bon moliniste. C'était là son beau côté.

L'aînée de mes tantes, Marie-Thérèse de Froulay (la Comtesse du second), était une douairière assez pimpante, vaniteuse, exigeante et personnelle à l'excès. Elle affichait un souverain mépris pour la magnificence qui nous entourait à l'hôtel de Breteuil, ce qui ne l'empêchait pas de n'en jamais sortir qu'en carrosse à six chevaux, avec un piqueur en flèche et quatre laquais en grande livrée. Le Baron, dont la vanité ne s'étalait que sur des grosses de notariat, disait toujours que l'équipage de sa belle-sœur avait l'air d'une fête de Pâques, et du reste il ajoutait régulièrement 24 mille francs d'étrennes aux 56 mille francs qu'il avait à lui payer pour son douaire et son préciput. Elle avait sept femmes de chambre, dont une ou deux la veillaient toujours pendant la nuit, afin de la préserver des apparitions et de la défendre contre les revenans. De toutes les peureuses que j'ai connues, c'était certainement la plus susceptible d'effroi. On ne l'aurait pas fait rester toute seule dans la garderobe de sa sœur, parce qu'il y avait sur le parquet une peau de tigre dont elle avait une frayeur mortelle. Ladite Comtesse de Breteuil ne mangeait pour tout potage à son déjeûner et son dîner qu'une panade à l'orgeat, et jamais elle ne soupait chez elle, ce qui fait qu'elle avait plus de fortune à dépenser qu'il ne lui fallait raisonnablement. Mais ceci ne la conso-

lait point de ne pouvoir aller faire sa cour à Versailles ; aussi finit-elle à quarante-sept ans par épouser le vieux Marquis de la Vieuville, attendu qu'elle en devait obtenir les entrées du cabinet, parce qu'il avait été Chevalier d'Honneur de la feue Reine Marie-Thérèse ; voilà ce qui la décidait, nous disait-elle, et j'imaginai que les soixante mille écus de rente du vieux Marquis n'y gâtaient rien. C'était un des cœurs de femme les plus secs, une des cervelles les plus arides et des têtes les plus vides dont j'aie entendu résonner le creux.

Ma cousine Émilie, qu'on appelait alors Mademoiselle de Preuilly, et non pas Mademoiselle de Breteuil, afin de la distinguer de sa cousine, qui est devenue Madame de Clermont-Tonnerre, ma cousine Émilie avait trois ou quatre ans de moins que moi, mais elle avait cinq à six pouces de plus. Son ami Voltaire a fait imprimer qu'elle était née en 1706, à dessein de la rajeunir de quatre ans, mais elle était née le 17 décembre 1702, ce qu'il est aisé de vérifier à la sacristie de Saint-Roch. C'était un colosse en toutes proportions. C'était une merveille de force ainsi qu'un prodige de gaucherie ; elle avait des pieds terribles et des mains formidables : elle avait déjà la peau comme une râpe à muscade ; enfin la belle Émilie n'était qu'un vilain cent-suisse, et pour avoir souffert que Voltaire osât parler de sa beauté, il fallait assurément que l'algèbre et la géométrie l'eussent fait devenir folle. Ce qu'elle avait toujours eu d'insupportable, c'est qu'elle avait toujours été pédante et visant à la transcendance en fait de compréhension, tandis qu'elle embrouillait tout ce qu'on lui mettait en mémoire et qu'elle en faisait une manière d'hochepot indigestible. Par exemple, elle nous demandait un soir avec un air moitié distrait et moitié préoccupé, ce qui était sa mine habituelle, et en rejetant son régime et son nominatif à la fin de ses phrases, ce qui était sa manière de procéder grammaticalement, elle nous demanda lequel des deux il fallait tenir pour assuré, ou que Nabuchodonosor avait été changé en bœuf, ou que le Prince Chéri avait été métamorphosé en oiseau ? — Mais, ni l'un ni l'autre, lui dit sa mère. — J'ai pourtant vu dans la Bible.... — Vous n'avez rien vu de pareil à cela dans la Bible, lui dit ma tante qui n'omettait jamais de la chapitrer et de la tancer vertement. Allez me chercher la Bible où vous avez trouvé de si belles choses. « La raison du roi s'aliéna, il s'enfuit dans les champs où il paissait l'herbe à la manière des brutes : ses cheveux s'alongèrent comme des plumes d'aigle, et ses ongles devinrent crochus comme ceux des vautours !... » Où donc voyez-vous là que le roi Nabuchodonosor ait été changé en bête ? Je vois bien qu'il était devenu fou, mais il n'est pas question qu'il fût devenu bœuf. Souvenez-vous que c'est une imagination de sœur tourière ou de femme de chambre.

Voilà comme elle avait étudié, la docte Émilie, et c'est ainsi qu'elle avait retenu toutes choses. Je comprends bien que M. de Voltaire ait eu la fantaisie de la faire passer pour une savante ; mais je n'ai pu m'expliquer comment M. Clairaut, qui était rude et sévère, avait eu cette complaisance-là. Nous disions toujours qu'elle avait dû lui donner de l'argent, et nous n'avons jamais ouï parler du génie sublime et du profond savoir de Madame du Châtelet sans éclater de rire. Voltaire était cruellement tourmenté de mon expérience et de mon incrédulité sur ce chapitre...

« Écoutez-moi, respectable Émilie ;
« Vous êtes belle ; ainsi donc la moitié

« Du genre humain sera votre ennemie.
« Vous êtes bonne, et vous serez trahie !

— Vous voyez bien, mon cher Voltaire, que vous dites que notre cousine est devenue bonne et belle à l'âge de 48 ans, et c'est une supercherie qui saute aux yeux ! Comment voulez-vous qu'on puisse vous croire, lorsque vous dites qu'elle est devenue savante ?…

— Mais, Madame, elle m'avait mis le pied sur la gorge pour me faire parler de sa beauté. Elle aurait fini par m'étrangler, on voit bien que vous ne la connaissez pas…

— Allons, M. de Voltaire, ne tombons pas dans les familiarités : tout ce que je puis vous accorder sur la Marquise du Châtelet, c'est qu'elle est plus habile et plus exigeante que vous.

J'aurai souvent l'occasion de vous reparler de la divine Émilie, de ses bons amis Voltaire et Saint-Lambert ; et surtout de mon neveu, le Duc du Châtelet, qui, grâce à Dieu, n'aurait jamais été d'un naturel aussi confiant et aussi patient que son bonhomme de père.

Ce que je vous dirai du Commandeur de Breteuil, et de l'Évêque de Rennes, grand-maître de l'Oratoire et de la chapelle royale, c'est que ce dernier était une véritable linotte mitrée. L'autre avait dans l'humeur une habitude de tristesse mâle et profonde. Il était sobre de paroles, indulgent pour ses domestiques, et d'une sévérité prodigieuse à l'égard de son aumônier. Il était pour sa famille et pour ses amis comme une espèce d'énigme, et lorsqu'il sortait à pied de l'hôtel de Breteuil, enveloppé dans sa cape et la tête couverte de sa carapousse, on s'y mettait aux fenêtres pour le voir passer en le suivant des yeux, et puis chacun se regardait avec un air de curiosité craintive et sombre. Je n'ai jamais su comment expliquer la singulière impression qu'il nous faisait éprouver. Le Commandeur avait une cassette remplie de papiers qu'il adressa le 18 avril 1714 au Roi Louis XIV. Il accompagna le valet de chambre qui la portait jusqu'à Versailles, il revint tout seul à Paris et fut trouvé mort dans son lit, le 20 avril suivant. Il avait brûlé la veille une grande quantité de lettres, ainsi qu'un portrait de Monsieur, frère du Roi, dont on trouva les débris dans l'âtre de sa cheminée.

On avait déjà supposé bien des choses à l'époque de la mort de Madame, Henriette d'Angleterre. On parla beaucoup de la mort du Commandeur de Breteuil et des dispositions qui l'avaient précédée, mais il est vraisemblable qu'il avait fini naturellement. Ses funérailles eurent lieu dans la chapelle de l'ordre de Malte au Temple avec une grande solennité, et ce fut M. de Belsunce, Évêque de Marseille, qui prononça son oraison funèbre, en présence de tous les princes du sang, à qui le Roi avait fait ordonner de s'y trouver.

Je me souviens que Madame de Maintenon écrivit à ma tante un billet fort aimable à cette occasion-là. Il n'était signé que de ce nom de domaine, sans aucun titré et sans prédécession de son nom d'Aubigné ; je me souviens aussi qu'il était cacheté aux armes d'Aubigné sans couronne de Marquise et sans accollement des armes de MM. Scarron qu'elle aurait dû porter en communauté, ce qui témoignait assez combien son état civil et nobiliaire était dans l'exception. La famille de son premier mari, Paul Scarron, n'avait pourtant rien

d'ignoble : son origine remontait par titres vérifiés à l'année 1585, et ce fut seulement au milieu du xvi siècle qu'elle avait abandonné la profession des armes pour entrer dans la magistrature. Mon père avait connu plusieurs personnages de cette famille qu'il estimait considérable, et c'était notamment Pierre-Paul Scarron, Évêque et Prince de Grenoble en 1666 ; Jean-Marie Scarron, Marquis de Vaures et doyen des Conseillers de grand'chambre à la même époque ; enfin Catherine Scarron de Vaures, laquelle était femme du Maréchal-Duc d'Aumont, Gouverneur de Paris Chevalier des ordres et Capitaine des gardes-du-corps de Louis XIV. C'est à raison du roman comique et des facéties de Paul Scarron que son nom vous apparaît aujourd'hui sous un faux jour burlesque, mais vous pouvez compter qu'au XVII siècle il ne pouvait et ne devait produire aucune impression de la même nature. Ce que je me rappelle aussi, c'est qu'à la même époque toutes les personnes qui reçurent la Gazette de Leyde y trouvèrent imprimée sur un petit papier l'épigramme suivante, qu'on avait eu soin de leur envoyer de Hollande avec ce journal.

« Cette fameuse banqueroute
« Que fait Louis en sa déroute
« Remplit bien la barque à Caron !
« Il est si pauvre en son vieux âge,
« Qu'on craint que la veuve Scarron
« N'ait fait un mauvais mariage. »

Cette brutalité de quelque mauvais Français, protestant réfugié, fut accueillie par des éclats d'animadversion patriotique et d'indignation filiale, on pourrait dire ; car jamais le grand Roi n'avait paru si grand et ne fut si profondément vénéré qu'au milieu de ses douleurs de famille et du malheur de ses armes.

Milady Laure de Breteuil, autrement dite la Marquise de Sainte-Croix, était une Pairesse britannique infiniment polie, quoiqu'elle fût de grande naissance, ce qui n'est pas plus commun l'un que l'autre dans ce pays-là ; mais elle avait toujours un air mal à son aise et guindé, parce qu'elle se voulait toujours maintenir à califourchon sur les prétentions celtiques de la tribu royale des O'Bryen et des Princes de Thomond dont elle était l'héritière. Son père, qui devint Maréchal de France, et sa mère, qui était Surintendante de la cour d'Angleterre à Saint-Germain, étaient deux fervens jacobiles et deux émigrés de mauvaise humeur. La Maréchale de Thomond m'a pourtant dit une jolie chose, une fois dans sa vie, et c'était qu'au moment de s'embarquer à la suite de cette malheureuse Reine d'Angleterre, Marie de Modène, elle avait promis à une vieille tante qu'elle laissait en Irlande, et qui s'appelait Milady Stuart, de lui donner des nouvelles de leur cousin le Roi Jacques, et de lui bien détailler de quelle manière on allait recevoir les Stuart à la cour de Versailles. Elle se contenta d'envoyer à sa tante un feuillet de ses heures, où se trouvait le commencement du psaume ; « Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis, doneo ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. » Rien n'était plus exactement bien appliqué que ce premier verset de nos vêpres. Plût à Dieu que l'application du deuxième verset se fût réalisée contre cet abominable Guillaume de Nassau, à qui j'ai gardé depuis mon enfance un sentiment d'exécration méprisante et d'horreur patriotique qui ne s'est jamais affaibli ! Il me semblerait, et je ne

sais plus si j'ai rêvé que le Maréchal et la Maréchale de Thomond, qu'on appelait alors Milord et Milady O'Bryen de Clare, avaient encore une autre fille qui aurait épousé le Duc de Praslin.

Avant d'en finir avec les Breteuil et leurs alliés, il me reste à vous parler de la personne la plus judicieuse, la mieux instruite et la plus affectueuse de la famille ; c'était une des femmes les plus attachantes et les plus intéressantes à bien observer que j'aie jamais connues. Voilà pourquoi j'ai voulu vous la garder, connue on dit vulgairement, pour la bonne bouche.

Gabrielle-Anne de Froulay, Baronne de Breteuil et de Preuilly, était renommée pour sa beauté. Sa figure était de celles qui vous frappent, qu'on n'a vues qu'une fois, et qu'on prévoit ne retrouver jamais. Son teint était une véritable merveille d'éclat naturel et de fraîcheur. Elle avait les cheveux absolument de couleur cendrée, les sourcils noirs, les yeux gris d'un aigle, l'air doux, spirituel et singulièrement imposant. Elle était naturellement sérieuse, et je ne crois pas qu'on l'ait jamais vue sourire, autrement que par condescendance, ou par un mouvement de tendresse en regardant ses enfans, qui étaient les plus charmantes créatures du monde, à l'exception de la gauche Émilie, bien entendu. Elle était prodigieusement instruite, et les deux parties du savoir où ma tante excellait, étaient surtout la théologie et l'astronomie. Elle se raillait souvent de son goût pour les deux sciences les plus masculines, disait-elle, puisqu'elles étaient les plus élevées. Je crois bien que Madame du Châtelet n'a jamais su d'astronomie que ce que sa mère en avait laissé tomber dans la conversation devant elle. Ma tante était passionnée dans ses affections, incapable d'éprouver la haine, impuissante pour la moquerie, inaccessible à la vanité. Sa prévoyance et sa clairvoyance étaient admirables. Son caractère était solide et calme. Enfin, pour qui la retrouvait à 33 ans après l'avoir vue à 15, elle ne paraissait ni beaucoup plus sensée, ni beaucoup moins jolie. Avec de si hautes et si charmantes qualités, ma tante avait néanmoins des imperfections singulières. C'était d'abord une espèce de culte de latrie sans pratiques et sans dévotion pour les volontés de son mari, qui consistait à faire obéir scrupuleusement ses enfans et ses domestiques à toutes les ordonnances du Baron de Breteuil, lesquelles étaient toujours contradictoires et le plus souvent inexécutables. C'était ensuite un orgueil maternel établi principalement sur ce que ses enfans avaient l'avantage d'appartenir à notre maison, honneur dont elle ne songeait aucunement à se faire la moindre part, non plus qu'à tirer le moindre parti de vanité pour son propre compte, ayant épousé tous les Tonnellier possibles en prenant le nom de son mari. — Comment voudrait-on, me disait-elle un jour, que je ne fusse pas restée bienveillante et reconnaissante pour M. de Breteuil, qui m'a préservée de la guimpe en m'empêchant de sécher d'ennui derrière les grilles d'un cloître ? C'est à lui que je dois le bonheur d'être mère. Il a parfois des volontés singulières et j'en conviens ; mais il est de mon devoir de m'y conformer sans murmurer et d'y faire obéir les autres autant que je le puis. Ma très bonne et bien aimable tante avait en outre une croyance superstitieuse à certains pressentimens ; et quand ces pressentimens avaient ses enfans pour objet, et qu'on entreprenait de la contrarier dans les résolutions qui s'ensuivaient, cette femme, ordinairement si paisible et si soumise, lançait alors un coup d'œil à

son mari, comme un éclair de détermination despotique, en lui disant : — Pensez-vous donc, Monsieur, que la mère de vos enfans ne puisse pas avoir autant d'instinct naturel et de prévision que la mère de vos poulets ? Est-ce que vos poules ont eu besoin que vous ayez aperçu le milan pour s'inquiéter et s'agiter sur leur couvée ?... La puissance du regard, si ce n'est la justesse de la comparaison, produisait un effet magnétique ; et son mari lui répondait avec un air de résignation : — Allez, Madame, allez vous établir dans une auberge auprès du collège de la Flèche, parce que vous avez rêvé que votre fils allait avoir des convulsions. Pour cette fois-là, ma tante avait deviné bien juste, et nous la vîmes revenir huit à dix jours après avec son second fils, qu'elle avait arraché du collège et des portes de la mort en lui faisant avaler des flots de suc de laitue, ce dont personne ne s'était encore avisé contre les convulsions. Le petit cousin dont je vous parle était le père du Baron de Breteuil, lequel est aujourd'hui Ministre de la maison du Roi. Vous ne sauriez ignorer qu'il a marié sa fille unique au Comte de Goyon-Matignon, ce dont il n'est provenu qu'une fille qui vient d'épouser le fils aîné du Duc de Montmorency. Si nous avions le malheur de vous perdre, ce serait M de Montmorency qui deviendrait ma principale héritière, et c'est une sorte de profit que je ne lui désire en aucune façon !

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 1 · 07

Ma tante me trouvait assez instruite ; mais elle avait jugé que l'usage du couvent ne pouvait suppléer à celui du monde. Vous allez voir que M de Breteuil était la personne la plus savamment et la plus exactement polie, ce qui m'a toujours étonnée, car elle n'était sortie du Prieuré de Sainte-Madeleine-en-Dunois que pour épouser un mari dont le rang et la profession ne lui permettaient pas d'aller prendre le bel air et les habitudes de Versailles. Elle débuta par me faire lire la Civilité puérile et honnête : c'était l'ancienne édition de Poitiers, pleine de niaiseries ; mais l'intelligente personne avait la prudence et l'attention d'y faire ma part avec celle du temps, en rejetant le fatras et les ridiculités sur les usages et les coutumes surannées de l'époque où l'auteur avait écrit. Par exemple, on y disait qu'il fallait éviter de cracher dans la poche de son voisin et qu'il ne fallait pas se moucher à table avec sa serviette ; qu'il ne fallait jamais se peigner dans les églises, et surtout qu'il se fallait bien garder de faire le signe de la croix derrière son dos, parce que c'est incivil pour le Saint-Sacrement. — Vous voyez bien, me disait-elle, que les Muguets du temps du feu Roi Louis XIII avaient déjà pris la mode des longs cheveux, et qu'ils portaient des démêloirs

dans la poche de leur habit ; ce dont les vieilles gens n'ont pas encore perdu l'habitude. On dit populairement « faire le signe de la croix derrière son dos », à propos des écoliers qui jettent leurs mains par-dessus leurs épaules en faisant avec précipitation le signe de notre salut, ce qui ne laisse pas d'être une irrévérence ; et quant à ne pas se moucher avec sa serviette, il est encore à désirer que certains gentilshommes de province, à commencer par le Comte et le Chevalier de Montesquiou, prennent le précepte en considération, car ils essuient leur nez avec la nappe, et c'est une saloperie qui fait mal au cœur. — Brisez votre pain sans le couper au couteau ; cassez toujours vos coquilles d'œufs ; et pourquoi donc cela, ma tante ? — C'est parce qu'on ne vous sert que du pain tendre, et que la croûte en est friable et légère. J'ai toujours pensé que, s'il était permis de couper son pain, on n'y saurait mettre assez de précautions, et qu'on risquerait d'en faire sauter des particules incommodes et très aiguës dans les yeux de ses voisins ou sur la gorge de ses voisines. Quand vous laissez des coquilles d'œufs sur de la vaisselle plate et qu'un valet vient les enlever, comment ne craignez-vous point qu'elles ne roulent sur vos habits ?... J'ai su depuis que ma tante en agissait de la sorte avec moi pour ne pas discréditer dans mon esprit une foule de prescriptions utiles et de sages recommandations qu'on trouve dans ce même livre. Il y a tel protocole ou telle formule d'égards qui a fait honneur à ma parfaite éducation et qui ne s'était imprimé dans mon esprit que moyennant la lecture de la Civilité puérile et honnête. Toujours est-il qu'ayant vécu jusqu'à dix-neuf ans si loin du monde, ayant épousé un homme qui ne pouvait la faire présenter à la cour, et se tenant toujours chez elle, ma tante de Breteuil avait acquis au plus souverain degré la pratique et la théorie de la politesse avec l'usage du plus grand monde ; et c'était depuis la forme d'un placet au Roi jusqu'à la différente manière de prononcer le Monseigneur pour un Évêque ou pour un Prince du sang. Elle s'attachait à me prouver que chaque lieu commun de la politesse avait toujours un motif agréable pour les autres, un but raisonnable en lui-même, ou tout au moins une origine historique et respectable. Au reste, elle avait une manière de professer tout-à-fait exempte de futilité, de prétentions pédagogiques et de pédanterie ; c'était sa façon, et voilà pourquoi je l'écoutais avec confiance et plaisir. J'ai vécu soixante et quinze ans de plus que cette excellente et sage personne, et je n'ai jamais eu rien à réformer sur tout ce qu'elle m'avait appris.

Il y a pour les enfans bien nés, et surtout pour les garçons, des habitudes de famille que rien ne saurait remplacer. — Donnez votre place à Monsieur. — Allez baiser la main de votre tante. — Une autre fois, mon enfant, disait-elle à son fils aîné, vous ne vous asseyerez pas sur un fauteuil, en cercle comme un Seigneur, et plus près de la cheminée que M. le Curé de Saint-Sulpice. Je n'aime pas non plus que vous alliez porter des tasses ou des verres de liqueur à la compagnie. C'est un empressement qui tient du bourgeois, et les habitudes bourgeoises ne valent pas mieux que les habitudes populaires ; c'est une variété dans l'espèce, et c'est seulement une autre manière d'être gauche avec de la prétention de plus. Lorsque vous allez vous trouver tout seul à votre ménage de garnison, où votre père a décidé que vous auriez un maître-d'hôtel, ainsi qu'un cuisinier avec une maison montée, n'oubliez pas d'en faire les premiers honneurs aux ecclésiastiques : d'abord, c'est un hommage à rendre à la religion, mais c'est aussi parce que le clergé est chez nous le premier ordre de

l'État. La règle des parlementaires, qui brouillent toute chose en voulant tout compasser, ce serait que les Cardinaux fussent assimilables aux Maréchaux de France, les Archevêques aux colonels-Généraux, les Évêques aux Brigadiers des camps et armées ; et ce serait aussi que les Abbés crossés et mitres n'eussent que le rang de colonel ou de capitaine de vaisseau, tandis que ces MM. de la robe établissent leurs Présidens de cours souveraines au niveau des Ducs et Pairs. Laissez dire la Magistrature, et ne contestez jamais la prééminence du clergé de France sur la noblesse. C'est à cause de cela que j'ai fait servir aujourd'hui M. le Vicaire de Saint-Roch avant le Comte de Froulay, quoique cet abbé fût allé s'asseoir au bas de la table et malgré que votre oncle ait le cordon bleu. Il est bon d'ajouter à l'expression de ces théories que ma tante savait très-bien s'en relâcher dans la pratique, et par après, elle m'a dit souvent qu'il ne fallait jamais présenter aux enfans que des idées simples et générales, en laissant aux difficultés qu'ils auront à tourner et à l'expérience de la vie, le choix des exceptions. Le Roi vous aura fait ministre, ou la finance vous aura fait millionnaire, grand bien vous fasse, et dînez deux fois ! Mais si, dans votre enfance, on n'a pas appliqué votre attention sur le choix des formules, vous ne saurez jamais prendre garde à rien. Vous appellerez le Roi Très-Chrétien Votre Majesté ; vous direz Votre Altesse Royale à des fils de France, et vous montrerez par là ce que vous dissimulez inutilement, c'est à savoir que vous n'avez pas été bien appris.

La société intime de l'hôtel de Breteuil se composait tout au plus d'une vingtaine d'habitués dont le couvert était mis journellement pour le souper suivant l'usage du temps et l'hospitalité de cette opulente et généreuse maison. Pour vous en donner une idée sommaire, il est suffisant de vous dire que mon oncle et ma tante avaient, seulement à Paris, quarante-quatre domestiques. M. de Fontenelle y venait souper régulièrement tous les jeudis. Il était alors âgé d'environ 45 ans, mais on n'aurait jamais supposé qu'il en eût plus de 36. C'était un grand et bel homme de cinq pieds huit pouces, de la plus régulière et la plus agréable figure, avec l'air doux et fin. Il avait une physionomie candide et gaie surtout. Il avait été l'homme du monde le mieux fait, et bien qu'il eût pris l'habitude de marcher voûté, il y avait encore dans sa démarche et tous ses mouvemens une grâce noble et décente ; enfin toute sa personne était d'une aménité courtoise et tout-à-fait particulière. Je vous puis assurer que Fontenelle était la bienfaisance et la charité même ; il donnait tous les ans pour les pauvres, au curé de sa paroisse, environ le quart de son revenu, et je n'ai jamais compris qu'on ait pu l'accuser d'égoïsme et d'insensibilité. Il a conté devant moi cette ridicule histoire des asperges à l'huile ; mais c'était comme venant d'arriver à je ne sais quel docteur de Sorbonne, et c'est quarante ou cinquante ans après que Voltaire a eu la perfidie de la reproduire comme si Fontenelle en avait été le héros. — Comment peut-on vous accuser de manquer de sensibilité, mon cher et bon Fontenelle ? lui disait un jour ma tante. — C'est parce que je n'en suis pas mort encore, répondait-il en souriant. Il avait la plus grande confiance et la plus tendre estime pour les fraises. Il avait eu régulièrement toute sa vie la fièvre au printemps. — Si je puis arriver jusqu'à la saison des fraises… Il a eu le bonheur d'y parvenir 99 fois, et c'est à l'usage des fraises qu'il a toujours rendu grâces de sa longévité. Je pourrais vous citer une foule de choses charmantes à propos de Fontenelle ; mais on les a déjà recueillies, et je tâcherai toujours de ne vous rapporter rien de ce que vous pourrez avoir ap-

pris par ailleurs. Je vous dirai seulement une anecdote que Voltaire répétait souvent, et que Fontenelle racontait aussi, ce qui est d'une autre autorité pour moi que celle de Voltaire. La Fontaine étant bien malade et venant de recevoir ses derniers sacremens, demandait à sa bonne amie, M Coruel (c'est la même dont parle M de Sévigné), s'il ne serait pas convenable et bien à propos qu'il se fit porter sur un tombereau, en chemise et les pieds nus, avec la corde au cou, jusque devant le portail de Notre-Dame, où il serait censé faire amende honorable pour ses contes ? — Il faudra seulement me trouver quelqu'un pour porter ma torche, car je n'aurai pas la force de la soutenir, et j'aimerais assez que ce fût un des grands laquais de notre voisin le Président Nicolay ? — Tenez-vous tranquille et mourez tranquille, mon bon homme, lui répondait la vieille Cornuel. Vous avez toujours été bête comme une oie. — C'est bien vrai, reprenait La Fontaine, et c'est bien heureux pour moi ! J'espère que le bon Dieu va me faire miséricorde à cause de cela. Ne manquez pas de dire à tout le monde que j'ai péché par bêtise et non par malice ; ce sera toujours moins scandaleux, n'est-il pas vrai ? — Veux-tu bien me laisser tranquille et mourir en paix ! s'écriait l'autre… Le Chevalier de la Beslière avait dit à Fontenelle que le confesseur de La Fontaine et tous les assistans avaient fini par en rire aux éclats, et que les dernières paroles du bon homme avaient été ceci : « Je vois bien que je suis devenu plus bête que le bon Dieu n'est saint, » et c'est beaucoup dire ! »

Le Marquis de Dangeau venait quelquefois souper à l'hôtel de Breteuil, mais il était ligaturé dans une telle discrétion que je ne saurais véritablement que vous en rapporter, sinon qu'il était pour moi le plus inquiétant personnage de la terre, et que j'avais toujours la frayeur de faire ou dire en présence de lui quelque chose qu'il aurait désapprouvé. On disait alors qu'il écrivait ses mémoires, et quand je les ai vu paraître, ils ne m'ont semblé ni plus intéressans ni moins insignifians que leur auteur. Le Marquis de Dangeau n'avait pas moins de vanité que d'ambition ; mais comme sa vanité n'avait rien d'offensif et son ambition rien d'hostile, on s'en moquait un peu, si vous voulez, mais c'était sans intention dénigrante, et d'ailleurs on estimait en lui la véracité, la bienveillance et la parfaite sûreté du caractère. Quand il reçut le collier du Saint-Esprit, il en pleurait de joie pendant la cérémonie ; et quand le Roi, qui s'en divertissait, lui délégua sa grande-maîtrise de l'Ordre de Saint-Lazare, il en prit une grosse fièvre de nerfs, en résultat de son émotion.

« La noblesse, Dangeau, n'est point une chimère…

On est fâché que ce soit à lui que Boileau Despréaux se soit adressé pour afficher une si belle découverte. M de Montespan racontait que ce même Dangeau lui avait dit une fois, en signe de noblesse, — je veux être décapité, si…, au lieu de — je veux être pendu ! ce qui dit pourtant beaucoup plus et vaut beaucoup mieux en fait d'imprécation gentilhommière ! Philippe de Courcillon, Marquis de Dangeau, Comte de Merle et de Civray, Vicomte de Saintré, Baron de Sainte-Hermine, Saint-Arnaud, Bressuire et autres lieux, Chevalier des Ordres du Roi, Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, Grand-Maître des Ordres Militaires et Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem, Gouverneur de Touraine et Conseiller d'état d'épée, l'un des quarante de l'Académie française, etc., est mort à Paris en 1720, âgé de 86 à 87 ans, car c'était encore un de mes contempo-

rains qui n'avait jamais eu d'acte de naissance et qui ne savait pas trop bien son âge ? Poursuivons ma biographie des contemporains, comme on dit aujourd'hui.

Le vieux Duc de Saint-Simon, qui nous venait seulement en visites et qui ne soupait jamais hors de chez lui, afin de ne jamais rendre à souper, fabriquait aussi des mémoires, et comme il a protesté, moi présente, et plus de cent fois, qu'il n'en était rien du tout, vous pouvez juger l'estime que je fais de sa véracité ! C'était un vilain corbeau malade, desséché par l'envie, dévoré d'ambition vaniteuse, et toujours perché sur sa couronne de Duc. Jean-Baptiste Rousseau comparait ses yeux à deux charbons éteints dans une omelette, et la trivialité de cette comparaison n'ôte rien à sa vérité. Je me souviens que deux jours après mon mariage, il attacha sur moi ses deux petits yeux sataniques, en me disant de ses lèvres serrées et de sa bouche plate comme un coup de sabre, qu'il me complimentait avec justice et sincérité, parce que M. de Créquy était un homme de bonne maison. Je trouvai la formule impertinente, et je me rappelai fort à propos qu'il avait mal parlé de la naissance de MM. de Breteuil, que je faisais profession d'honorer. Je lui répondis qu'il avait acquis bien de l'indulgence, attendu que MM. de Créquy n'étaient plus titrés comme Ducs, et ceci, grâce à Dieu ! On n'a jamais vu d'agitation corporelle et de contraction faciale à l'égal de ce que ceci lui fit éprouver. On aurait dit qu'il allait tomber en convulsion ! ...

Le véritable nom de M. le Duc était Louis Le Borgne, dit de Rouvroy et même de Vermandois, ce qui en aurait fait une manière de Prince. C'était son père qui avait été créé Duc par une inconcevable imagination du Roi Louis XIII, et c'est à cela que leur famille a dû son illustration. Il appert de l'Histoire des grands-Officiers du Père Anselme, qui est le livre des livres, qu'en tendant leur corde généalogique autant que possible, ils n'ont jamais pu se guinder au-delà d'un Mathieu le Borgne, dit de Rouvroy (à ce qu'ils supposent, et bien qu'il ne soit pas qualifié seigneur de ce fief), lequel Mathieu le Borgne vivait à la fin du quatorzième siècle. On voit qu'il n'y a pas là de quoi faire les superbes, mais l'orgueil est comme un général prudent qui renforce la garde aux postes faibles. Après avoir affiché la plus grande austérité de principes, l'auteur des mémoires de Saint-Simon a fini par devenir un des conseillers les plus intimes de M. le Régent, ce qui dénote au moins une grande souplesse de caractère. M de Bassompierre, sa petite-fille et son unique héritière, a vendu au Roi Louis XV le manuscrit de ses mémoires. Ils appartiennent aux archives des affaires étrangères, et l'on dit qu'ils sont écrits dans un esprit si déloyal et si outrageant qu'il ne sera jamais possible de les publier en entier. Ce Duc de Saint-Simon, dont la postérité se trouve éteinte, était né, je crois bien, sous le règne de Louis XIII ou peu s'en fallait ; et comme il n'est mort qu'en 1755, il a eu le temps de forger bien des calomnies et d'écrire bien des mensonges.

Jean-Baptiste Rousseau, qui avait la figure d'un Silène et la tournure d'un vigneron, venait aussi quelquefois dîner à l'hôtel de Breteuil, et non pas souper, ce qui n'aurait pas été de convenance. On était transporté de ses odes, et mon oncle l'avait pensionné de 600 livres que nos cousins lui faisaient payer en Flandres, après son exil et son procès, dans lequel Saurin s'était conduit avec la dernière indignité. Voltaire a dit, je ne sais pourquoi, dans son épître à M du Châtelet :

« Ce vil Rufus, que votre illustre père
» Avait tiré du sein de la misère,
» Et que j'ai vu, serpent envenimé,
» Mordre le sein qui l'avait ranimé. »

Si Voltaire a pu voir ceci, c'est à lui tout seul, car ce malheureux poète lyrique, que j'ai toujours cru fort injustement condamné, écrivit encore de Bruxelles aux enfans de mon oncle, son bienfaiteur, environ huit jours avant sa mort (celle du poète), en leur exprimant sa reconnaissance et ses derniers vœux, de la manière la plus respectueuse et la plus attendrissante. En fait de supercheries de la part de M. de Voltaire, j'en aurai bien d'autres à vous citer !

Milord-Maréchal, pourquoi ne vous dirais-je rien de Milord-Maréchal, puisque toutes les personnes qui vous parleront de l'affection qu'il m'avait inspirée, seront obligées de convenir que nous avons toujours été parfaitement respectables aux yeux l'un de l'autre ? Milord-Maréchal, je n'écrirai jamais ce nom-là sans émotion, était, lorsque je le vis chez mon oncle, un bel Écossais de 24 ans, sensé, sensible et sérieux. Il arrivait d'Angleterre avec une mission des jacobites anglais près des réfugiés, et c'était à l'hôtel de Breteuil qu'il avait des entrevues politiques et qu'il donnait ses rendez-vous aux Ducs de Perth et de Melfort, ses oncles. Si vous voulez avoir une idée de sa figure, vous pouvez regarder ce charmant portrait du beau Gaylus, favori de Henri III, dont vous avez hérité du Connétable de Lesdiguières et qui se trouve encore parmi nos tableaux dans son cadre de vermeil incrusté d'améthystes. (Soit dit en parlant de ce portrait, que Henri III l'avait oublié dans son oratoire à Chenonceaux, et que ce fut |a Reine Louise de Vaudémont, sa veuve, qui en fit présent au Connétable). Le jeune Lord devint amoureux de votre grand'mère, qui était alors une jeune fille, et qui n'était pas non plus dépourvue d'agrémens, à ce qu'on disait autour d'elle. Nous commençâmes par nous regarder avec une surprise inquiète, avec intérêt, ensuite avec émotion. Nous nous écoutâmes ensuite parler sans pouvoir prendre sur nous de nous adresser la parole, et puis nous n'osions plus parler du tout en présence l'un de l'autre parce que la voix nous tremblait d'abord, et finissait bientôt par nous manquer. En définitive, il me dit un jour à propos de rien : — Si j'osais vous aimer, me le pardonneriez-vous ? — J'en serais charmée ! lui répondis-je... Nous retombâmes tout aussitôt dans un profond silence, en nous regardant le plus souvent possible, avec un air de félicité parfaite, et nous continuâmes à nous regarder sans nous parler pendant six semaines ou deux mois, avec un ravissement toujours nouveau.

Ma tante avait trouvé bon qu'il me donnât quelques leçons de langue espagnole, et non pas anglaise, en vérité ! car personne ne se serait avisé d'apprendre l'anglais dans ce temps-là, non plus qu'aucune autre langue au nord de soi. Les gens du nord apprenaient le français, mais les Français n'apprenaient jamais que la langue italienne ou le castillan. On se tournait tout naturellement du côté du midi, du bon vin, du beau soleil et des climats prospères, ainsi que les barbares et les conquérans. C'est un penchant naturel et raisonnable, à mon avis. Le Maréchal de Tessé disait souvent que l'étude ou la science des langues vivantes doit être réglée d'après la mappemonde, et que ce doit être une affaire de latitude.

Comme les nations qui tendent ou prétendent à la parfaite civilisation sont bien aises de connaître l'histoire et la littérature des pays qui leur sont méridionaux, et qui ont été civilisés les premiers, ils ne manquent jamais d'en apprendre les langues, tandis qu'ils n'estiment et n'apprennent point les dialectes qui se trouvent derrière eux. Ainsi l'on voit que la plupart des nobles russes savent parler toutes les langues de l'Europe, y compris la polonaise, tandis que les gentilshommes polonais parlent tous les dialectes européens, à l'exception du moscovite qui est à leur septentrion. En Allemagne, on n'apprend pas plus le polonais que le russe, mais il n'est pas un Allemand bien né qui ne sache le français, l'italien, l'espagnol et quelquefois même l'anglais, tandis qu'il n'est rien de si rare que de trouver un Espagnol ou un Italien qui se soit donné la peine d'apprendre la langue française et surtout l'anglaise. Mesdames de Maintenon, de Lafayette, de Sévigné, de Montausier, de Villars et de Caylus, peuvent être considérées comme les modèles de la parfaite éducation suivant l'ancienne méthode : elles ne savaient assurément pas un mot d'allemand ni d'anglais, mais elles n'avaient pas manqué d'apprendre l'espagnol et l'italien, et même de les bien apprendre, ainsi qu'il appert de leurs œuvres.

Milord Georges parlait l'espagnol et l'italien tout aussi bien que le français, c'est-à-dire en perfection. Il venait s'asseoir sur un pliant derrière le mien, car une demoiselle de mon temps ne s'installait jamais sur une chaise à dossier, et sur un fauteuil encore moins. Comme les leçons qu'il me donnait ne se prenaient jamais que dans le grand salon de l'hôtel de Breteuil, sous les yeux de ma tante et en présence de vingt personnes, il ne fut pas raisonnable à ma cousine Émilie d'en paraître offusquée, et ceci ne manqua pourtant pas d'arriver.

Milord Georges m'avait traduit en français, et suivant la méthode anglaise, en vers blancs, c'est-à-dire sans rimes et non pas sans raison, comme vous allez voir, un charmant quatrain que son père avait fait pour lui, et que je vous applique souvent dans ma pensée :

» Quand vos yeux, en naissant, s'ouvraient à la lumière,
» Chacun vous souriait, mon fils, et vous pleuriez.
» Vivez si bien, qu'un jour, à votre dernière heure,
» Chacun verse des pleurs et qu'on vous voie sourire. »

Il me racontait un soir avec assez d'enjoûment l'aventure d'une riche héritière hollandaise qui s'était enfuie avec un Anglais orangiste, et dont les pareils venaient de faire mettre dans les journaux de Londres, que, si elle ne voulait pas revenir auprès de sa famille désolée, ils la priaient au moins de leur renvoyer la clé de leur boîte à thé qu'elle avait emportée ; ce qui me fit rire, et ce qui fit supposer à M de Preuilly que nous nous moquions d'elle, à qui nous ne pensions pas. Émilie en fit ses remarques d'envieuse, et ceci décida le jeune Lord à faire sa proposition de mariage, qui fut sur-le-champ soumise à mon père, à ma grand'mère (dont je vous parlerai tout à l'heure) et à ma tante de Breteuil-Charmeaux, la poltronne, qui se mit à jeter les hauts cris parce que le Maréchal d'Écosse devait être protestant ! Je n'en avais pas eu l'idée ! Ce fut une révélation subite et si poignante pour moi que je n'y saurais penser, encore aujourd'hui, sans frémissement et sans compassion pour

la souffrance qu'elle me fit éprouver. On apprit qu'il était calviniste : il le dit lui-même, et le ciel est témoin que je n'éprouvai pas alors une minute d'hésitation. Je refusai la main de Milord-Maréchal, et deux jours après, il était reparti pour son pays, où sa douleur et ses entreprises inspirées par le désespoir, écrivait-il à ma bonne tante, avaient eu pour effet de le faire condamner à l'échafaud. Voilà, mon cher enfant, la seule inclination de ma vie qui n'ait pas été pour M. de Créquy, avec qui, du reste, j'ai eu la bonne foi d'en causer en toute sincérité.

Lorsque nous nous sommes revus, le Maréchal et moi, après tant d'années de séparation et d'apparent oubli, nous fîmes une découverte dont nous fûmes tous deux également surpris et touchés. Nous n'avions jamais cessé de penser l'un à l'autre ; nos cœurs avaient été si profondément pénétrés, qu'ils en étaient restés remplis d'un sentiment douloureux d'abord, et puis infiniment doux. Il paraît que, pour aimer à tout jamais, il n'est rien de tel que de s'être aimé véritablement et d'en être restés là. On n'avait pas eu le temps de montrer ses défauts, on n'a pas souffert des imperfections l'un de l'autre ; on est resté réciproquement dans une illusion que l'expérience n'a pu détruire ; on s'est complu dans une idée de perfection qui vous sourit toujours avec une douceur ineffable ; et quand on vient à se retrouver ensemble à l'autre extrémité de la vie, quand on se revoit sous des cheveux blanchis avec sagesse et dignité, on éprouve alors une émotion si tendre, si pure et si solennelle, qu'on n'y saurait certainement comparer aucun autre sentiment, aucune autre impression de l'humanité. Cette visite que me fit le Maréchal d'Écosse eut lieu en présence de M de Nevers, qui en fut émue jusqu'au fond des entrailles. Vous étiez né, mon cher petit-fils, et le Maréchal était devenu septuagénaire. — Écoutez, me dit-il, écoutez les seuls vers français que j'aie jamais faits, et peut-être les seuls vers de reproche qu'on ait jamais faits pour vous.

» Un trait lancé par caprice
» M'atteignit dans mon printemps.
» J'en porte la cicatrice
» Encor sous mes cheveux blancs.
» Craignez les maux qu'amour cause,
» Et plaignez, un insensé
» Qui n'a point cueilli la rose,
» Et que l'épine a blessé. »

Il était tombé sur sa joue vénérable, et de ses yeux si fiers, une ou deux larmes…

— Allez-vous déjà retourner auprès du Roi de Prusse ? lui dis-je ; serons-nous séparés pour toujours, et ne vous convertirez-vous point ? — Je suis et serai des vôtres après comme avant ma mort, me dit-il avec une simplesse admirable. Je vous ai trop aimée pour n'avoir pas embrassé votre religion, cette religion à qui vous avez eu la force de sacrifier ?… Mais, poursuivit-il en souriant, je suis devenu catholique ; et bon catholique, en esprit et en vérité !… Cette affirmation d'un si noble vieillard a fait la douceur et la joie du reste de ma vie.

Milord Georges Keith d'Athry était Maréchal héréditaire et premier Comte et Pair du royaume d'Écosse. IL était Chevalier de la Jarretière et Grand'Croix de l'Aigle-Noir. On voit imprimé partout, d'après Dalembert, qu'il était né en 1685 ; mais il m'a dit souvent qu'il était né le 5 décembre 1686. Il a fini sa vie à la cour et dans l'intimité du Roi de Prusse en 1778. La mémoire de Milord-Maréchal me sera toujours honorable et chère. Mais voilà que je néglige étrangement la chronologie dans mon récit, car il y a bien loin de 1714 à 1756, autant qu'il m'en souvient. C'est ici l'occasion de vous prévenir que je ne me refuserai jamais la liberté de faire une excursion sur le temps futur, non plus que la commodité d'employer la parenthèse. Excusez-moi pour les divagations, et surtout passez-moi l'usage de la parenthèse ; je vous demande grâce pour mes parenthèses.

Il est temps d'en venir à ma grand'mère de Froulay qui postillonnait et courait perpétuellement de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, parce que l'Abbé de Sainte-Geneviève était malade à Paris, et parce que la Chancelière était malade à Versailles de sorte que, huit ou dix jours après mon arrivée, on n'avait pas encore pu la rencontrer chez elle afin d'y procéder à ma présentation. — Mademoiselle de Froulay ! s'écria-t-elle en m'apercevant, est-il possible que je ne l'aye pas encore vue ? J'en suis honteuse et malheureuse !... Ensuite elle me vint embrasser et me fit une révérence infiniment polie, sans me faire asseoir, attendu que la Duchesse d'Uzès l'attendait au bas de l'escalier pour aller savoir des nouvelles de leur Génovéfain. Il en guérit, et la Chancelière de Ponchartrain en mourut, ce qui fut pour ma grand'mère un fameux débarras, comme dit le peuple. Elle était costumée comme au temps de la Fronde, avec cinq rangs de cornettes empoissées. Elle avait un habit ouvert ajusté de millerets sur un bas de robe en toile d'argent où l'on voyait toutes les bêtes de l'arche en broderies de relief. On aurait dit la Duchesse de Longueville, et je n'en pouvais détacher mes yeux.

Ma grand'mère ne manqua pas d'arriver deux jours après à l'hôtel de Breteuil pour me rendre ma visite, et pour se concerter afin de me mener à Versailles, où l'on trouvait indispensable que j'allasse rendre mes devoirs au Maréchal de Tessé. Il ne venait presque jamais à Paris, et il avait déjà témoigné le désir de me voir en s'étonnant de ce qu'on ne m'avait pas encore présentée à lui, notre chef salique. Il fut convenu que nous irions à Versailles aussitôt qu'on aurait pu rejoindre mon père, à qui ma tante de Breteuil en voulait parler préliminairement comme de raison, mais de son côté, mon père habitait Versailles et ne revenait à Paris que pour y toucher barre et s'en retourner en courant : enfin ce projet-là ne put être effectué que sept à huit jours plus tard.

Le Maréchal de Tessé me parut très affligé de la mort de sa femme, dont il nous parla les larmes aux yeux. L'appartement de mon oncle faisait partie de celui de Madame la Dauphine (Duchesse de Bourgogne), dont il avait été le Grand-Écuyer. C'était un beau logement de sept à huit grandes pièces sur le parterre de la Roseraye qui mène aux grands escaliers de l'Orangerie. Je ne crois pas que les courtisans de ce temps-là se fussent accommodés des nids-à-rats et des galetas où nous voyons établis ceux d'aujourd'hui ; mais c'est à votre père à vous parler de son logement dans les combles de Versailles, à titre de grand-officier de Madame, je vous avouerai que je n'ai jamais compris sa résignation.

La défunte Maréchale était proche parente de M de Maintenon, attendu que leurs grand'mères, à toutes les deux, étaient des Demoiselles de Vivonne, et de plus, ma grand'-mère était la filleule de Louis XIV et de Marie Mancini, ce dont il résultait que mon grand-oncle et ma grand'mère étaient traités par ce prince et par M de Maintenon, avec une familiarité particulière. Le Maréchal nous dit que celle-ci ne désapprouverait sûrement pas la liberté qu'il allait prendre de me conduire à Saint-Cyr où M de Maintenon s'était rendue le matin pour y passer la journée, et où, du reste, M de Froulay avait toujours eu ses entrées personnelles. Nous dînons, nous allons faire une courte prière à la chapelle, à dessein de me montrer l'édifice. Je n'ose pas espérer qu'on me fasse voir le reste du château, parce qu'il n'aurait pas été bienséant, et je le sentis de moi-même, que je débutasse en ce lieu-là comme une sorte de bayeuse ou de provinciale étonnée ; enfin nous descendons par les degrés de l'Orangerie, où nous attendait le carrosse du Maréchal, et nous voilà sur la route de Saint-Cyr.

Au bout de sept à huit minutes, l'équipage est arrêté subito, et voici des laquais à nos livrées qui se mettent à ouvrir les deux portières, et à en abattre les marche-pieds avec précipitation. — C'est le Roi, nous dit mon oncle ; et il nous fit descendre sans nous presser, parce que ses gens étaient assez bien dressés pour que le temps n'y manquât pas.

Le carrosse du Roi n'était escorté que par trois mousquetaires en soubreveste et par autant de Chevau-légers. Il était, suivant l'ordinaire, attelé de huit chevaux ; il y avait deux Pages aux coquilles du devant, quatre derrière, et le fond des livrées de France était encore en velours d'un bleu d'azur, au lieu d'être en drap d'un vilain bleu foncé comme aujourd'-hui. (C'est Louis XV auquel on doit rapporter cette triste innovation, laquelle est d'autant moins facile à s'expliquer que ce Prince-là n'a jamais fait rien par économie.) Le Roi Louis XIV était tout seul au fond de son carrosse, et dès qu'il nous aperçut, le carrosse et le cortège s'arrêtant aussitôt comme par enchantement, S. M. baissa la glace de sa gauche, duquel côté nous étions ; ensuite elle se découvrit pour nous saluer avec une aménité remplie de considération. — Voilà donc le Roi ? ce grand Roi ! m'écriai-je, les larmes aux yeux. — Ajoutez ce bon Roi, ce Roi malheureux, reprit le Maréchal, avec un accent douloureux et sombre.

En arrivant à Saint-Cyr, nous traversâmes d'abord une grande pièce où se trouvaient le service d'honneur et les pages de S. M., qui s'était allée promener dans les jardins du couvent avec M. l'Évêque de Chartres et quelques autres seigneurs que je n'aperçus point. Madame de Maintenon se tenait dans une chambre haute, lambrissée de chêne, sans peinture, et meublée tout uniment en point de Bergame. Devant chacun des sièges, il y avait un carreau de tapisserie pour mettre sous les pieds, parce qu'il n'y avait pas même un grand tapis sur le parquet, tant l'ameublement était simple. M de Maintenon me fit approcher pour me baiser au front ; elle me regarda de l'œil le plus intelligent et le plus doux ; ensuite elle se remit à causer avec sa voisine, et j'allai m'asseoir à côté de ma grand'mère, qui me dit que c'était M la Duchesse du Maine. — La belle-fille de M de Montespan ? lui dis-je entre haut et bas, mais pas assez bas pour que mon oncle de Tessé ne l'entendît point — Mon Dieu ! comment se fait-il que vous parliez ici de semblable chose ? me dit le Maréchal, au

plus près possible de mon oreille, et tout frémissant d'appréhension. Ma grand'mère en était restée confondue !... — Allons, me dis-je, il n'y faut plus songer ; la naissance de ce Duc du Maine est un mystère que je n'éclaircirai jamais, n'y pensons plus.

Mla Duchesse du Maine n'était pas précisément folle et n'était pas complètement bossue, mais elle avait dans la taille ainsi que dans le jugement ce qu'on pourrait appeler un tour d'épaule. Elle était ce jour-là mal ajustée pour son âge, au moyen d'un habit treillissé de feuilles de vigne en velours noir sur un fond d'or, avec des profusions de perles d'or, en collier, en bracelets, en ceinture, en agrafes et sur ses cheveux.

Le reste de la compagnie n'était composé que du vieux Dangeau et de M de Noailles, de Montchevreuil et de Caylus, qui ne paraissaient pas jeunes et joyeuses, il s'en fallait de beaucoup. On entendit sonner une cloche ; M de Maintenon se leva, elle nous fit une profonde révérence et nous la suivîmes à l'église où l'on allait donner le salut. Je remarquai, chemin faisant, qu'elle était noblement et modestement vêtue d'une belle étoffe à dessins nattés de couleur feuille morte et d'argent. Elle était coiffée de cornettes, et sa mantille était d'une seule barbe en point, doublée de violet. Madame la Duchesse du Maine et M de Maintenon se faisaient une politesse à toutes les portes, où celle-ci passait toujours la première, après un léger simulacre de refus ou d'hésitation qui n'excédait jamais un quart de seconde. Il était impossible de se tirer d'affaire avec plus d'exactitude et moins d'embarras qu'on n'en mettait de part et d'autre à cette petite manœuvre.

Àpeine étions-nous entrés dans la tribune dite des Évêques, que nous vîmes paraître le Roi dans la tribune royale qui se trouvait en face de l'autel. Il était entré son chapeau sur la tête ; c'était un petit tricorne richement galonné, qu'il ôta pour saluer d'abord l'autel, ensuite une lanterne à grillages dorés où était M de Maintenon, et finalement pour saluer M la Duchesse du Maine avec nous autres, car nous nous trouvions dans la même tribune et sur la même ligne que S. A. S. sans aucun égard à la différence de son rang. Toute la suite de S. M., ainsi que les Dames et les Gentilshommes de la Princesse sa belle-fille, n'entrèrent pas dans la chapelle de Saint-Cyr, ou du moins ils y furent placés de manière à ce que je ne les aperçus point.

Une de mes impressions les plus ineffaçables est celle de toutes ces belles voix de jeunes filles qui partirent avec un éclat imprévu pour moi, lorsque le Roi parut dans sa tribune, et qui chantèrent à l'unisson une sorte de motet, ou plutôt de cantique national et glorieux, dont les paroles étaient de M de Brinon et la musique du fameux Lully. En voici les paroles que je me suis procurées long-temps après :

Grand Dieu, sauvez le Roi !
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !
Qu'à jamais glorieux,
Louis victorieux

Voye ses ennemis
Toujours soumis !
Grand Dieu, sauvez le Roi !
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !

Pour peu que vous en eussiez de curiosité, vous n'auriez pas de peine à vous en procurer la musique, attendu qu'un Allemand, nommé Handel, s'en est emparé pendant son voyage à Paris, qu'il en a fait hommage au Roi Georges de Hanovre moyennant finance, et que MM. les Anglais ont fini par l'adopter et le produire ouvertement comme un de leurs airs nationaux. En revenant de Saint-Cyr, on me mena faire une longue visite à M la Chancelière qui se mourait, et qui n'en avait pas moins toute la cour autour de son lit et dans sa ruelle, où elle nous fit la galanterie de nous faire placer, ma grand'mère et moi.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Auteur.)

« On écrit d'Édimbourg que les mémoires manuscrits de la Duchesse de Perth doivent être vendus à Londres pour la somme de trois mille livres sterling. On y trouve une foule de détails intéressans sur la cour de Louis XIV, ainsi que sur celle du Roi Jacques pendant le séjour de LL. MM. BB. au château de Saint-GErmain-en-Laye. En rendant compte de l'établissement de Saint-Cyr, elle y témoigne d'un fait qui n'était pas inconnu en France, mais dont la révélation n'était appuyée que sur le témoignage des anciennes religieuses de cette maison, et c'est à savoir que l'air et les paroles du God save the King sont d'origine française. « Lorsque le Roy Très-Chrétien entrait dans la chapelle, tout le chœur desdites Demoiselles nobles y chantoist à chaque fois

Grand Dieu, sauvez le Roy !
Grand Dieu, vengez le Roy !
Vive le Roy !
Qu'à jamais glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis !
Grand Dieu, sauvez le Roy !
Grand Dieu, vengez le Roy !
Vive le Roy !

» La tradition de Saint-Cyr portait que le compositeur Handel, pendant sa visite à la supérieure de cette maison royale, avait demandé et obtenu la permission de copier l'air et les

paroles de cette invocation gallicane, qu'il aurait ensuite offerte au Roi Georges 1 comme étant de sa composition, etc. »

Indépendamment d'une dissertation plus régulière et plus étendue que nous publierons à ce même sujet, on trouvera dans les pièces justificatives qui feront suite aux Souvenirs de la Marquise de Créquy, une déclaration signée par trois religieuses de Saint-Cyr, qui confirme pleinement cette révélation de l'auteur. (Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 1 · 08

.

.

.

.

.

Pour qu'on eût la plus grande confiance dans le savoir-faire de M. d'Argenson, qui était un lieutenant-général de police incomparable, on n'en fut pas moins effrayé quand on apprit ce vol effronté du Palais-Cardinal, et l'apparition de Cartouche au milieu de Paris. Beaucoup de familles qui n'avaient pas la ressource d'aller se réfugier à Versailles étaient en disposition de s'en aller dans leurs terres, quoiqu'on fût au cœur de l'hiver ; mais on sut bientôt que la troupe de Cartouche était embusquée dans la banlieue de Paris, et que ledit Cartouche, à la tête d'une bande de quarante à cinquante hommes, avait osé dévaliser le Cardinal de Gèvres, qui s'en retournait à Bourges.

Il se trouva, de compte fait, qu'on ne lui avait pris que sa croix pectorale et son anneau pontifical, dix louis qu'il avait dans sa bourse, un pâté de rouges-gorges qu'il emportait dans son diocèse, et, de plus, deux flacons de vin de Tokay qu'il avait gagnés à mon oncle, en jouant au piquet contre lui. Il est bon de vous dire que le Cardinal de Gèvres était très gourmand et prodigieusement scrupuleux (pour un gourmand). Il ne voulait jamais jouer pour de l'argent, dans la crainte de perdre celui qu'il appelait en bonne conscience et avec toute justice le bien des pauvres. Il ne voulait acheter ni des vins superfins, ni des primeurs ; mais il ne se faisait aucune difficulté pour en gagner au jeu ; de sorte qu'il jouait au piquet pour un litron de petits pois de serre chaude, ou pour un flacon de vin de Schiraz, qui coûtait douze ou quinze louis. S'il avait le malheur de perdre, il se tirait d'affaire en donnant la collection de ses mandemens et de ses instructions pastorales, dont il apportait, chaque fois qu'il venait à Paris, une cinquantaine d'exemplaires superbement reliés et dorés sur tranche. C'était chose convenue, et chacun s'en arrangeait dans sa famille et dans ma société, parce qu'il était le plus charitable et le plus friand des prélats, le plus candide et le

meilleur des hommes. Les bandits ne voulurent rien prendre à l'abbé Cérutti, secrétaire du Cardinal, en disant qu'il était trop joli garçon pour le voler, que ce serait conscience, et qu'ils n'en auraient pas le courage. — Puisque vous avez tant d'égards et de si bons procédés pour lui, leur dit son Éminence, vous devriez bien lui laisser la moitié du pâté de rouges-gorges, avec un flacon de ce vin de Hongrie ? — Ah ! mon Dieu, répondit Cartouche, à cela ne tienne, et s'il veut partager avec nous, il n'a qu'à venir… L'abbé Cérutti ne le voulut pas, et c'était des regrets, des reproches et des récriminations pour mourir de rire.

Le Cardinal de Gèvres nous dit aussi qu'il ne voyagerait plus avec ce jeune abbé pour ne scandaliser personne, attendu qu'un des voleurs avait eu l'air de croire que ce pouvait être une demoiselle en soutane. — Téméraire et malheureux ignorant ! lui avait dit ce bon prélat, ne savez-vous point que ce serait un sacrilège ? et d'où vient, s'il vous plaît, que vous me prendriez pour un pervers et un débauché ? … Cartouche appliqua sur la figure de son camarade un furieux coup de poing (l'abbé disait un coup de coude) qui le fit tomber à la renverse. — Voilà pour t'apprendre à manquer de respect à Nosseigneurs du clergé ! dit-il en rugissant de colère. Et voyez donc ce porc endiablé qui va s'attaquer au Cardinal de Bourges ! Ne sais-tu point qu'il ne veut pas recevoir ses dîmes quand ses censitaires ont été grêlés ? poursuivit Cartouche en écumant de rage, et lui donnant d'horribles coups de pied dans le ventre !

Je puis vous assurer que la France d'autrefois était bien autrement intéressante et divertissante à observer que celle de ce temps-ci, car on y trouvait du moins des originaux, des originales et des originalités en exposition continuelle, et je puis dire que j'en étais entourée, d'originaux ! D'abord la Duchesse de la Ferté, ma tante, était sans contredit, la plus sérieusement extravagante et la plus curieuse personne qu'on puisse imaginer. M de Stahl en a parlé dans ses mémoires, mais elle ne pouvait pas connaître assez bien M de la Ferté, qui était Duchesse jusqu'au bout des ongles, et qui, par conséquent, la tenait toujours à distance, sans aucune intention personnelle ou malveillante, mais tout simplement parce que ce n'était que M Delaunay. M de Stahl avait un talent d'observation et de narration tout-à-fait piquant, mais pour savoir et pour avoir dit combien sa première protectrice était singulière, il aurait fallu qu'elle eût pu causer familièrement avec elle, et voilà ce qui n'est jamais arrivé. La Duchesse de la Ferté ne trouvait jamais un mot à dire à M Delaunay, à moins que ce fût quelque parole de condescendance et de protection. Celle-ci n'avait donc pu la juger autrement que sur ce qu'elle avait dit devant elle-à d'autres personnes ; mais pour vous donner une idée de ce que c'était, quand elle ouvrait pour vous les trésors de sa confiance, écoutez l'histoire de ma première visité chez ma tante de la Ferté.

Nous savions qu'elle s'était foulé le pied en descendant l'escalier de la surintendance à Versailles ; elle s'était fait ramener chez elle à Paris, où nous arrivons, moi derrière ma grand'mère, ayant Mademoiselle d'Armagnac en première ligne ; c'est-à-dire avec les deux personnes les plus exactement formalistes de la cour et de la ville, y compris les Présidentes à Mortier. Elle était établie sur son estrade et son lit de parade entre quatre colonnes dorées, sous un dais le plus riche et le plus empanaché, dont la balustrade était fermée. Aussitôt qu'elle eut jeté les yeux sur nous, elle eut l'air de réfléchir si profondément qu'on n'y

concevait rien. Elle oublia de nous faire ouvrir sa balustrade, et c'est une impolitesse qu'on voulut bien attribuer à sa distraction. Elle avait environ cinquante ans, et c'était néanmoins la plus belle personne du monde. Ses beaux yeux noirs étaient un peu louches, et je n'ai jamais rencontré de regards aussi dédaigneux et aussi singuliers que les siens. La peau de son visage et de ses admirables mains était un pur ivoire ; elle avait un nez grec et délicat qu'elle ne mouchait jamais, mais qu'elle essuyait avec précaution moyennant un petit carré de mousseline. Sa cornette et sa hongreline de dentelle étaient garnies avec des bouffettes de satin gris de perle, et du reste elle était sous un couvre-pieds d'une seule pièce en point de Venise. Je suis persuadée que la garniture de ses draps, qui était en point d'Argentan, valait au moins quarante mille écus.

Àpeine étions nous assises, qu'on entendit ouvrir les deux battans de toutes les portes de l'enfilade avec un fracas inconcevable, et que nous vîmes apparaître une petite figure qu'on apportait sur un grand fauteuil de velours vert galonné d'argent. C'était une sorte d'image enluminée, grimaçante et peinturlurée comme un joujou de Nuremberg, avec la bouche en cœur et deux petits yeux languissans. Cette étrange figure était habillée d'une étoffe d'argent brodée en chenille verte, et, de plus, elle avait un gros bouquet de verveine à la main. Le fauteuil était porté par quatre géans, habillés en valets de pied ; il était environné par cinq ou six petits pages, les plus jolis du monde, et c'était visiblement des enfans de bonne maison, car ils avaient tous la croix de Malte ou celle de Saint-Lazare. Un de ces pages était chargé d'un coussin pour mettre sous les pieds (toujours vert et argent) ; un autre portait une grosse gerbe de verveine et de rhue verte, afin de purifier l'air ; et la petite figure était celle de Monseigneur François Potier de Blancmesnil de Trésiné, Duc de Gèvres et gouverneur de Paris.

— Pourquoi donc la Duchesse est-elle enfermée dans sa balustrade ? se prit-il à dire de prime abord, avec une voix de fausset et en minaudant, sans regarder personne. On dirait, poursuivit-il avec un petit air de coquetterie malicieuse, qu'elle voudrait nous tenir à distance et que nous serions des mendians !

La Duchesse de La Ferté, qui s'aperçut de la faute qu'elle avait commise, et qui n'était pas fâchée d'une occasion pour donner à M. Potier de Gèvres un petit coup de busc sur les doigts, se mit à dire avec un air de résignation douloureuse : — J'espère que mes cousines auront la bonté de m'excuser, et j'ose implorer votre miséricorde, Monsieur de Gèvres ! vous me faites trembler, je vous crois toujours voir sous un Mortier et sur le grand banc de la Tournelle, comme si vous étiez M. votre grand père, et que vous allassiez juger les pâles humains !

M. le Duc ne répondit rien, il fit une petite grimace de vieille femme et se mit à sentir son bouquet d'herbes céphaliques : ensuite il demanda qui j'étais ? Ma grand'mère lui répondit honnêtement que j'avais l'honneur de lui appartenir, et qu'on avait à me féliciter de cette parenté-là : ce qui vint bien à point pour jeter comme un peu d'eau sur les flammèches et les orgueilleuses fumées de notre parente.

Au bout de quinze à vingt minutes, on vint enlever M. le gouverneur de Paris, qui s'en alla comme il était venu, avec ses grands valets, ses petits pages et ses petites simagrées ; ensuite une manière de sacristain vint dire à Madame la Duchesse que son aumônier allait donner le salut du Saint-Sacrement dans son oratoire, et si c'est qu'elle ne voudrait pas s'y unir d'intention ? — Ma bonne Princesse, et vous, Marquise, allez donc recevoir la bénédiction dans ma chapelle, dit-elle à ces dames ; et ce sera d'autant mieux, que j'aurais quelque chose à dire à Mademoiselle de Froulay.

— Ma chère petite, s'écria-t-elle avec un air de bienveillance et d'empressement extraordinaire, vous n'avez pas d'idée combien je m'intéresse à vous ! Seriez-vous bien aise de manger des profiterolles ? et ce disant, elle se mit à soulever son couvre-pieds qui recouvrait un plat d'argent rempli de pâtisseries. Elle me donna force gâteaux, force conseils, et notamment celui de ne jamais rester assise au clair de la lune. — Il y a des bêtes, me dit-elle, qui croient, en voyant les étoiles filer, que ce sont des âmes qui s'en vont à Dieu ; mais pas du tout, ce sont des princes qui naissent. Soyez-en sûre, et n'oubliez jamais ceci, ma belle enfant !

.

En nous en allant, je ne manquai pas de leur parler de cette belle révélation. — Vraiment, répondit ma grand'mère, elle était bien raisonnable aujourd'hui, car elle a dit l'autre jour à la petite de Châtillon que la lune était une poule noire qui n'était guère plus grosse qu'une marmite. — Elle aura dit une boule, et cette petite sotte aura entendu une poule, reprit Mademoiselle d'Armagnac, avec un air de considération pour le savoir astronomique de la Duchesse, et sans s'étonner autrement d'une observation lunaire et d'un nouveau système uranographique qui ne lui paraissait ni moins autorisé, ni plus difficile à cevoir que le système de Copernic, ou le système de Ticho-Brahé.

Je trouvai long-temps après dans mes rapports de famille une autre personne assez bizarre, et c'était la Duchesse de Saulx-Tavannes. Celle-ci ne disait pas d'extravagances, mais vous allez voir que les autres n'y gagnaient rien. Elle faisait brûler des plumes de pigeon sur la table et pendant son dîner, pour ne pas sentir ce qu'elle appelait une odeur de cuisine. Elle arrivait chez moi toute emmaillotée dans une douzaine de coqueluchons, dont elle se dépouillait successivement de cinq minutes en cinq minutes ; ensuite elle s'écriait qu'on la faisait étouffer, et elle allait s'installer sur une fenêtre qu'elle faisait ouvrir dans une première salle, et sur laquelle fenêtre ouverte elle s'asseyait les jambes en dehors. Elle y commençait par dire ses prières et finissait par s'endormir, tellement qu'elle est tombée deux ou trois fois dans mon jardin : mais c'était du rez-de-chaussée, grâce à Dieu pour elle !

Je n'ai pas oublié Cartouche, et je vous dirai donc qu'on était obligé de ne sortir le soir qu'avec cinq ou six laquais bien armés ; et quand on avait à passer les ponts, on s'arrangeait de manière a marcher en caravane et de conserve avec plusieurs autres voitures. Le guet de Paris était sur les dents, et la maison du chevalier-du-guet avait été si bien dévalisée par Cartouche en personne, que ledit chevalier-du-guet, chef de la police de nuit, en était réduit à manger son fricot avec du fer et de l'étain. Tous les jours on apprenait quelque nouvel ex-

ploit de Cartouche ; et les pauvres personnes dont les valets n'étaient pas assez nombreux ou supposés bien aguerris, se faisaient ramener par nous autres.

Le Major des gardes-françaises ne savait auquel entendre, et ne pouvait suffire à toutes les demandes qu'on lui faisait pour obtenir des sentinelles ou des escortes. Messieurs les Mousquetaires avaient commencé par déployer une activité charmante, mais on s'aperçut bientôt qu'ils faisaient beaucoup plus de bruit que de bon ouvrage ; et l'on trouva que la sûreté des marchandises ne devait pas l'emporter sur celle des jolies marchandes et sur la tranquillité des bourgeois de Paris, qui donnaient les Mousquetaires à tous les diables ! Enfin, depuis les troubles du temps de la Fronde, on n'avait pas vu dans tout Paris de perturbations et d'effroi pareils.

Mla Princesse de Conty nous dit un jour que la Marquise de Bauffremont distribuait des laissez-passer pour exhiber aux voleurs de nuit, et qu'on était bien étonné du crédit qu'elle avait sur Cartouche.

Voici la raison des bons procédés de Cartouche envers M de Bauffremont.

Elle était rentrée chez elle à deux heures du matin ; et quand ses femmes l'eurent déshabillée, elle ne manqua pas de les renvoyer pour écrire et pour veiller tout à son aise au coin de son feu. Elle écrivait un journal qu'on n'a pas retrouvé dans ses papiers, et c'est grand dommage ! car elle était sans pareille en fait d'intelligence. Elle avait toujours remarqué mille choses auxquelles on n'avait pas pris garde, et qu'on s'étonnait de n'avoir pas observées comme elle. Malheur à tous ceux qui parlaient en sa présence avec l'intention de surprendre leur auditoire ou de lui dissimuler quelque chose ! Fontenelle disait toujours que c'était la femme aux aperçus lumineux dont il est question dans les Mille et un Jours. Tant il y a que, pendant cette nuit, elle entendit premièrement un bruit étouffé dans sa cheminée, et qu'elle aperçut bientôt après, dans un nuage de suie, des nids d'hirondelle et des plâtras qui dégringolèrent pêle-mêle avec un homme armé jusqu'aux dents. Comme il avait fait rouler la bûche avec les tisons jusqu'au milieu de la chambre, la première chose qu'il fit, ce fut de prendre les tenailles et de replacer méthodiquement tous les tisons dans la cheminée ; il repoussa du pied quelques charbons enflammés, sans les écraser sur le tapis, et puis il se retourna du côté de la Marquise, à laquelle il fit la révérence. — Madame, oserais-je vous demander à qui j'ai l'honneur de parler ?

— Monsieur, je suis M de Bauffremont, mais comme je ne vous connais pas du tout, comme vous n'avez pas la physionomie d'un voleur, et que vous avez les procédés les plus soigneux pour mon mobilier, je ne saurais deviner pourquoi vous arrivez dans ma chambre au milieu de la nuit et par la cheminée ?

— Madame, je n'avais pas l'intention d'entrer dans votre appartement… Auriez-vous la bonté de m'accompagner jusqu'à la porte de votre hôtel ? ajouta-t-il en tirant un pistolet de sa ceinture et en prenant une bougie allumée.

— Mais, Monsieur…

— Madame, ayez la complaisance de vous dépêcher, poursuivit-il en armant son pistolet. Nous allons descendre ensemble, et vous ordonnerez au suisse de tirer le cordon.

— Parlez plus bas, Monsieur, parlez plus bas ! le Marquis de Bauffremont pourrait vous entendre, reprit cette malheureuse femme en tremblant d'effroi !

— Mettez votre mantelet, Madame, et ne restez pas en peignoir ; il fait un froid extraordinaire !

Enfin tout s'arrangea suivant le programme, et M de Bauffremont en demeura si troublée, qu'elle fut obligée de s'asseoir un moment dans la loge du suisse, aussitôt que ce diable d'homme eut passé la porte de la maison. Alors elle entendit qu'on frappait à la fenêtre de la porte qui donnait sur la rue. — « M. le suisse, j'ai fait cette nuit une ou deux lieues sur les toits, parce que j'étais pourchassé par les mouchards. N'allez pas dire à votre maître que ce soit une affaire de galanterie, ni que je sois l'amant de Madame de Bauffremont : vous auriez affaire à Cartouche, et, du reste, on aura de mes nouvelles après-demain matin, par la petite poste. »

Mde Bauffremont remonta chez elle et fut réveiller son mari, qui lui soutint que c'était un cauchemar et qu'elle avait fait un mauvais rêve ; mais elle reçut, deux ou trois jours après, une lettre d'excuses et de remercîmens tout-à-fait respectueuse et très-bien tournée, dans laquelle était inclus un sauf-conduit pour M de Bauffremont, avec un acte d'autorisation pour en délivrer à sa famille. La lettre avait été précédée par une petite boîte qui renfermait un beau diamant sans monture ; et la pierre fut estimée, chez M Lempereur, à deux mille écus, que le Marquis de Bauffremont fit déposer pour les malades de l'Hôtel-Dieu, entre les mains du trésorier de Notre-Dame. On voit que dans cette affaire-là tout le monde se conduisit en perfection.

Il y avait une fois dans la capitale d'un beau royaume un gentilhomme qui n'avait pas cent écus de rente, et qui n'en prenait pas moins la qualification de Prince du Sang-Royal.

Tout ce que les Parlemens y pouvaient faire, c'était d'ordonner à tous les Conseillers-Notaires et Clercs-Royaux de leurs juridictions, qu'ils eussent à passer un trait de plume sur cette qualification suprême aussitôt qu'ils auraient pris la peine de l'écrire ; il était sous-entendu qu'on s'y prendrait de manière à ce qu'elle restât lisible, et nulle cour souveraine n'aurait voulu sévir plus rigoureusement contre ledit gentilhomme. On appelait cette sorte d'exécution judiciaire Ordonnance d'avoir à biffer. La Cour avait beau s'en écrier et s'en irriter, les Parlemens s'obstinaient et la Cour n'y gagnait rien. C'était un grand jeune homme blond comme un Phœbus, avec des yeux noirs admirablement beaux. On disait qu'il avait cent manières de se procurer de l'argent ; mais apparemment qu'il en connaissait deux cents pour le dépenser, car il en manquait toujours. Je vous avais promis de vous parler du Prince Charles-Roger de Courtenay, et je vous tiens parole. Il avait toutes les héritières de France les plus riches et les plus nobles à sa disposition. On aurait dit que leurs pareils s'y croyaient obligés ; chacun cherchait à le tirer d'affaire, et l'on s'en faisait, pour ainsi dire, un cas de conscience. On lui demanda s'il ne consentirait pas à se marier avec moi. Il répondit

qu'il aimerait mieux se jeter dans la rivière, attendu que j'avais les yeux noirs et les cheveux blonds. Je vous dirai que, de mon côté, M. de Courtenay m'aurait paru beaucoup mieux s'il avait été différemment. J'ai toujours soutenu que les beaux cheveux noirs et les charmans yeux bleus de M. de Créquy avaient été pour beaucoup dans notre mariage. Le Prince dont je, vous parle épousa bientôt Geneviève de Bretagne, Comtesse de Vertus et d'Avaugour, laquelle avait eu des trésors en héritage après la mort de son grand-père (le Président de la Grange-le-Lièvre). Elle était noire et chétive, et du reste elle n'était guère plus riche que moi.

Il faut vous dire que le vieux Prince de Courtenay vivait encore et se tenait à Cézy, dont on avait fait en son honneur une espèce de Comté de pièces et de morceaux, pour qu'il eût à sa disposition seigneuriale au moins quelques justiciers, une prison, des menottes, une potence, enfin une juridiction féodale, agréable et rassurante. On disait qu'aussitôt qu'il fut en possession de son droit comital, il avait commencé par faire confectionner une admirable collection de brodequins pour donner la torture et la question judiciaire. Toujours est-il qu'il entendit raconter au fond de son Auxerrois que Monsieur son fils allait accepter le cordon-bleu, quoiqu'il eût passé l'âge où les princes Français le reçoivent. On lui dit que le Prince Charles-Roger s'était engagé par écrit à retrancher de ses armoiries l'écu de France, que ces petits-fils légitimes du Roi Louis VI avaient le droit et la prétention d'y placer au premier quartier. Le père en tomba malade de chagrin ; il se coucha sous la tente de l'Empereur Baudouin de Courtenay, qu'ils faisaient toujours déployer pour achever les épousailles et pour se faire administrer l'extrême-onction. On écrivit au fils de la part du malade, et le voilà parti pour Cézy. Il entra sous la tente impériale de ses grands-pères, qui se trouvait tendue dans le milieu d'une salle immense dont toutes les ouvertures étaient fermées à la lumière du jour. On entrevoyait un vieux Labarum, ou je ne sais quelle bannière de Byzance, au chevet de la couche. Le vieux prince était couvert d'un grand linceul ; il avait l'air et la voix d'un mourant, et la scène était éclairée seulement par quelques cierges qui étaient placés sur une sorte d'autel avec des reliquaires.

— Je me rends à vos ordres, Monseigneur… — Ah ! c'est vous, Monsieur ! J'ai des choses importantes à vous dire ; écoutez-les paisiblement, lui dit son père, et promettez-le-moi. Celui-ci promit tout ce qu'on voulut, et le vieux Prince se mit à le sermonner sur la nécessité de ne plus se raidir contre les Bourbons, qui ne consentiraient jamais à lui former un apanage, à moins qu'il n'eût réduit ses armoiries à l'écusson de Courtenay proprement dit.

— Voyez la misère où l'obstination nous a fait tomber, disait son père ; et n'oubliez pas qu'une de nos grand'tantes n'avait su trouver rien de mieux à faire que d'épouser un paysan. Son fils restait immobile.

— Souvenez-vous que la reine Jeanne d'Albret, dont le grand-père n'était qu'un gentilhomme, était sur le point de faire pendre…

— N'achevez pas, Monseigneur ! n'achevez pas ! je n'écouterai jamais le récit d'un pareil outrage, fût-ce de la bouche de mon père !

— Mais s'il en est ainsi, reprit le vieillard, vous ne consentirez donc point à diffamer nos armes, et vous n'accepteriez pas l'ordre du Saint-Esprit, passé l'âge de quatorze ans ?...

— Jamais ! jamais !

— Monsieur, répliqua vigoureusement son père en se mettant sur son séant, c'est une résolution qui vous fait honneur, et, du reste, elle est heureuse pour vous ; car, ajouta-t-il en tirant un pistolet de dessous son linceul, si je vous avais vu faiblir, j'allais vous faire sauter la cervelle, et nous aurions vu si le petit-fils de Jeanne d'Albret m'aurait fait pendre !... Dans tous les cas, c'est vous qui en auriez eu la conscience chargée, car on n'est pas moins en obligation de veiller à la conduite de ses héritiers qu'à l'honneur de ses devanciers.

Il vous faut dire que le vieux Courtenay n'était pas plus malade que je ne le suis à présent, et qu'il a vécu douze ou quinze ans peut-être, après cette parade grégeoise, toujours dans son castel de Cézy, avec ses courtines du Bas-Empire et ses brodequins bourguignons.

Mde Bauffremont et son frère avaient eu jadis une tante de Courtenay que je n'ai pas connue, mais dont les étrangetés sont restées dans la mémoire de tous ses contemporains. Elle était riche à millions, celle-ci, et c'était par suite d'un legs qui lui était provenu de je ne sais quel prince grec, qui l'avait entrevue à Paris, et qui s'avisa de la faire sa légataire universelle en arrivant au Phanar, où il mourut quelque temps après. Ne croyez pas qu'elle en fit part à sa famille, au moins ! Elle n'aurait pas voulu donner seulement une pistole à son neveu le pauvre Charles-Roger, parce que tout l'argent qu'on lui donnait, disait-elle, était habituellement pour lui une occasion prochaine de péché. C'est tout ce qu'elle savait de théologie. « La théologie n'est pas la science de tout le monde : les sots s'en embêtent et les mauvais s'en empirent. » J'ai souvent eu l'occasion de répéter ceci pendant toute ma vie, et surtout pendant les disputes sur le formulaire et sur le diacre Pâris.

Notre Lucrèce-Angélique se faisait appeler Mademoiselle de Constantinople, comme on aurait dit Mademoiselle de Chartres ou Mademoiselle de Blois. C'était sûrement là ce qui avait séduit l'Hospodar ? et cette étrange fille avait trouvé moyen de faire ainsi tomber dans le grotesque une illustration de famille et des souvenirs historiques, qui naturellement n'auraient jamais abouti dans le ridicule, en vérité ! Le petit Prince de Mecklembourg avait fait son possible pour l'épouser. — Allons donc ! sacrifier sa liberté ! c'était comme la belle Arsène. Elle avait eu de son Prince grec environ quatre à cinq millions de livres tournois en belles et bonnes espèces, qu'elle n'avait jamais voulu placer. On n'a trouvé rien qui vaille après sa mort ; et vous allez voir comment elle employait son argent.

Elle avait loué pour elle toute seule l'ancien hôtel de Blanchefort, rue Saint-Antoine, auprès de la Bastille ; et tous les soirs, elle faisait éclairer de la cave au grenier, cet immense et vieux palais dont elle ne sortait pas dix fois par an, et où l'on ne voyait jamais entrer âme qui vive, ce qui faisait dire à ses voisins les faubourgeois qu'on y tenait le Sabbat. Elle ne recevait jamais que M de Bullion (d'Esclimont), qui était une autre folle, et puis le Chevalier Turgot, parce qu'il était son filleul. C'est lui qui nous a conté ce que j'en rapporte ici.

En premières lignes de son livre de comptes, elle avait fait racheter en Barbarie au moins deux mille captifs chrétiens, mais toujours des Levantins et jamais des Francs. Les Révérends Pères de la Merci ne voulaient pas se charger du rachat des Grecs schismatiques, en disant avec raison que leurs vœux les astreignaient à l'obligation de s'occuper avant toute chose de la rédemption de nos frères, et que la tâche excédait déjà leurs force et puissance.

Elle éclatait en imprécations contre les Mathurins, elle envoyait son argent à des renégats qui ne rachetaient personne, et qui lui écrivaient en langue arabe, ce qu'elle prenait à chaque fois pour une nouvelle pancarte de délivrance ; enfin le Bourreau de Tunis était son commissionnaire et son fondé de pouvoir en Mauritanie, ainsi vous pouvez juger comment son argent s'y trouvait bien employé ? On a pensé qu'elle avait eu la folle idée de se faire un parti parmi les Grecs, mais, à vrai dire, on ne sait ce qu'elle avait dans la cervelle. Il y avait encore un Juif arménien qui s'était établi dans sa confiance, et qui poursuivait pour elle une autre négociation dispendieuse et difficile, attendu qu'il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir du Sultan, du Grand-Visir et du Muphti, la cession de la Basilique de Sainte-Sophie de Constantinople en faveur de ladite Princesse Lucrèce-Angélique de Courtenay. C'était une affaire en bon train quand elle est morte ; et, disait-elle à son filleul : — Il est assez naturel que toute ma fortune y soit engagée, d'où vient que je ne vous pourrai laisser que mes papiers. Comme elle avait écrit sur son entreprise et son espérance de retraire féodalement l'église de Sainte-Sophie, à M. de Nointel, Ambassadeur de France à la Porte, celui-ci ne manqua pas d'en écrire à Versailles, et le Roi Louis XIV fit conseiller à son neveu de la faire interdire ; mais Charles-Roger répondit qu'il ne s'en mêlerait en aucune sorte, et qu'il ne l'empêcherait jamais de faire avec son argent tout ce qu'elle voudrait. M. le Chancelier le fit inviter à passer chez lui pour se concerter là-dessus. Charles-Roger se rengorgea de la belle manière, et fit demander à M. le Chancelier s'il comptait se tenir debout pour le recevoir, et si c'est qu'il avait l'intention de le reconduire jusqu'au Drap d'or ? (c'est-à-dire jusqu'à la deuxième antisalle du Chancelier, qui est toujours tapissée de drap d'or, et où la main de justice est suspendue sous un baldaquin fleurdelisé). M. de Pontchartrain, qui ne pouvait se lever de son siège que pour recevoir les cardinaux, et qui ne devait reconduire que les Princes du sang, ne fit aucune réponse définitive à M. de Courtenay, en se retranchant dans l'incertitude et l'indécision du parti que prendrait S. M. relativement aux prétentions du neveu et aux aberrations de la tante.

On découvrit après sa mort qu'elle avait une jambe de moins, ce que tout le monde ignorait dans sa famille, et ce que personne ne savait dans sa maison, à la réserve de ses deux premières femmes.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Ne le confondez pas avec son neveu le Cardinal Étienne de Gèvres, Évêque de Beauvais, Comte et Pair de France, en cette qualité.

Celui que nous appelions le Patriarche, pour le distinguer de son neveu l'Évêque de Beauvais, s'était démis de son archevêché de Bourges par excès d'humilité chrétienne ; il a fini par se retirer au monastère de Saint-Rémy de Reims, dont il était Abbé-Commandataire, et où il se crut obligé de faire maigre le restant de ses jours pour se conformer à la règle de la communauté, qui est de l'ordre de St. Benoit. C'est ainsi qu'il se punit de ses petites sensualités, qui n'avaient scandalisé personne.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Ce fait est rapporté dans la dernière édition des Mémoires de Saint-Simon, tome VIII, Paris, 1829.

(Note de l'Éditeur.)

Tome 1 · 09

Je fus admise une autre fois chez Madame de Maintenon, et c'était dans son appartement au château de Versailles. Elle me parla fort honorablement de la considération qu'elle avait pour ma famille, et lorsque l'heure de l'arrivée du Roi fut prête à sonner, ma grand'mère se leva pour prendre congé de Madame (on ne lui parlait qu'à la troisième personne), et pour me conduire à la grande-écurie, où je devais aller collationner avec mes cousines de Lorraine.

— Restez donc, Marquise, lui dit Madame de Maintenon, tout aussi discrètement et sans aborder la question de me retenir dans une chambre où l'on attendait S. M. qui ne pouvait manquer d'y prendre garde à moi. Ce monarque arriva bientôt sans être annoncé nul-autrement que par l'ouverture des deux battans de toutes les portes, et par l'entrée d'un gentilhomme ordinaire qui précéda S. M. de deux à trois minutes, et qui vint faire une inclination profonde à Madame de Maintenon sans lui parler, comme on fait pour annoncer aux personnes royales que leur table est servie. Madame de Maintenon fut à cinq ou six pas au-de-

vant de S. M. qui paraissait marcher péniblement, et qui pourtant salua Madame de Maintenon de fort bonne grâce.

— Voilà, dit-elle, une Demoiselle que j'ai pris la liberté de garder ici pour la présenter au Roi. Il n'est pas besoin de la lui nommer.

— Je dois penser, répondit le Roi, qu'elle est arrivée céans quant-et-ma filleule, il y a comme alliance ou parenté spirituelle entre Mademoiselle et moi, mais nous sommes pareils encore d'une autre façon, poursuivit-il en me regardant comme s'il avait dit et je l'en félicite !

— Je demande au Roi la permission que vous baisiez sa main, dit ma grand'mère, avec un air de sollicitude importante, mais qui n'avait pourtant rien de suppliant ni d'obséquieux.

Le Roi me tendit sa main, la paume en dessous, comme s'il me l'avait offerte pour la baiser ; mais ce fut pour la refermer prestement, en saisissant la mienne qu'il daigna porter jusqu'à ses lèvres, et qu'il eut ensuite la bonté, la politesse exquise, ou si vous voulez la galanterie (car je ne saurais comment appeler son procédé), d'abattre tout doucement et de maintenir baissée le long de ma jupe, sans parler, mais assez longtemps pour me faire comprendre sa volonté, qui fut d'en rester là.

Nanon, l'importante et célèbre Nanon, vint dire quelque chose à l'oreille de sa maîtresse, et là-dessus nous vîmes arriver Madame, veuve de Monsieur, frère du Roi, à qui M de Maintenon fit avancer un fauteuil (après s'être levée pour la saluer), mais qu'elle avait attendue de pied ferme, à sa place, qu'elle reçut avec un air froid et sec comme vent de Nord-Est, et qu'elle ne reconduisit en aucune façon.

Cette Princesse était fagotée comme une sorte d'Amazone, avec un pourpoint d'homme en drap galonné sur toutes les coutures ; elle avait la jupe assortie, la perruque en trois écheveaus, comme celle de S. M., avec un chapeau tout-à-fait semblable à celui du Roi, lequel chapeau ne fut ni dérangé ni soulevé par elle pendant qu'elle nous fit ses révérences, dont elle se tira, du reste, avec assez d'aisance et de ponctualité. Il est bon d'ajouter que cette vilaine Altesse Royale avait les pieds dans des bottines et qu'elle avait un fouet à la main. Elle était mal taillée, mal tournée, mal disposée pour toute chose et contre tout le monde. C'était une figure de pomme de locart, courte, large et colorée ; peu de nez, point de menton, les pommettes rouges, les yeux noirs et animés sans aucun air d'esprit : on a vu cette figure-là partout. M de Froulay demanda au Roi la permission de me nommer à Madame qui me fit un salut à la cavalière et qui se mit à me questionner sur la santé, sur l'âge et sur les projets du Grand-Prieur de Froulay, dont je n'avais encore eu ni vent ni nouvelles ; de sorte que je restai muette comme une tanche, et que Madame a soutenu jusqu'à sa mort que j'étais plus bête qu'une carpe. Elle aura peut-être pris la peine de l'écrire à ses commères et ses cousines allemandes, et ce sera toujours moins faux que tout ce qu'elle osait leur mander contre M de Maintenon, contre Madame la Duchesse de Bourgogne, et de plus, contre ma bonne grand'mère qu'elle a fort mal traitée dans son ignoble correspon-

dance avec ses belles-sœurs de Hesse et de Mecklembourg. Elle aurait voulu rabaisser la maison de France au niveau de ses Comtes-Palatins. Elle ne parlait et rêvait que du Saint-Empire Germanique, où plût à Dieu qu'elle fût restée toute sa vie ! Nous en aurions eu de moins la contrariété du Régent et de sa triste progéniture ! Il est à remarquer que dans toute la postérité de cette Bavaroise, il ne s'est pas trouvé une seule personne qui n'ait fait peine ou déshonneur à la maison royale de France. À partir de la Reine Isabeau, c'est une famille allemande avec qui les alliances de nos princes ont toujours été funestes à la monarchie française.

Je vous puis dire ensuite à propos de cette mère du Régent, qu'elle ne vivait que de soupe à la bière et de bœuf salé, et qu'elle usait notamment d'un certain ragoût de chou fermenté qu'elle se faisait envoyer du Palatinat, et qui, chaque fois qu'elle en faisait servir devant elle, exhalait la plus mauvaise odeur dans tout le quartier du château qu'elle habitait. Elle appelait ceci du Schaucraout, et comme elle en voulait faire goûter à tous ceux qui l'allaient voir dîner, c'était à qui s'enfuirait. Elle en faisait une sorte de persécution patriotique, en y mettant la vanité la plus inconcevable. Quoiqu'elle écrivît contre ma grand'mère, elle ne lui faisait pas moins des politesses et des amitiés dont celle-ci n'était pas dupe, et c'était au point de la retenir quelquefois, à souper. C'était avec des poires tapées et des pruneaux fricassés pêle-mêle avec du lard et des oignons, c'était des salades avec des tranches de harengs crus, de poireaux crus et de pommes crues, assaisonnés à l'huile et à la moutarde ; enfin c'était des galimafrées de colimaçons, qu'elle faisait venir de Bavière, et je vous puis affirmer qu'elle avait la coutume de saupoudrer les tranches de melon qu'elle mangeait avec du tabac d'Espagne. On lui faisait aussi des confitures de panais avec du vin rouge et du miel ; et si vous étiez malade après un tel souper, elle avait de la conserve de momie, toute prête. Rien n'était plus admirablement salutaire que l'usage de ma momie, elle ne tarissait pas sur les bons effets de la momie, et soit dit en passant, on en met beaucoup dans la thériaque, ainsi que mon père me l'a dit souvent. Pendant son ambassade à Venise, il avait demandé qu'on lui fabriquât de la thériaque en en retranchant ce vilain ingrédient-là ; mais on lui répliqua qu'il était indispensable, et que depuis la première formule de cette confection stomachique, inventée par Andromachus, médecin de Néron, on n'avait jamais omis d'y faire entrer une certaine dose de cette chair humaine embaumée.

En dédommagement des galimafrées de Madame et de ses ragoûts tudesques au tabac d'Espagne, auxquels je ne pouvais prétendre, j'allai manger de la crème et des fruits avec Mesdemoiselles de Lorraine, que le Grand-Écuyer, mon oncle (Louis de Lorraine, Prince d'Armagnac), avait réunies en famille, afin de leur donner un divertissement qui consistait à voir danser des chiens habillés en amours, en bergères et en procureurs.

Ces deux jeunes Princesses, les plus jolies du monde, étaient alors Mesdemoiselles de Joinville et de Guise, dont l'une est devenue Duchesse de Bouillon, et dont l'autre a été la seconde femme du Maréchal de Richelieu. Vous verrez plus tard qu'elle en avait eu pour unique enfant M d'Egmont, laquelle avait pleinement hérité des grâces de sa mère.

Au commencement de notre goûter, nous eûmes la surprise et la contrariété de voir tomber comme une bombe au milieu de la grande écurie, notre tante d'Elbœuf, qui était une grosse personne d'environ soixante ans, et qui venait pour se divertir avec nous, disait-elle. Elle ne voulut manger autre chose que des rôties au vin d'Espagne, une jatte de caille-bottes au jasmin, trois ou quatre assiettes de compote, des massepains, des macarons, des jubas, des darioles, et pour couronner son œuvre de collation, cinq ou six grosses poires. Ensuite, elle ordonna qu'on fit défiler tous les chiens devant elle, en manière de revue. — Mon auguste Princesse, en voici un qui vous va compter le nombre de l'année, le quantième du mois et l'heure du jour, lui dit l'homme aux chiens. — C'est un miraculeux animal, et vous me le vendrez, par ma foi ! disait-elle, ou je vous ferai chasser de Versailles ! — Mon auguste Princesse, il dit aussi l'âge des femmes... — Ah ! la vilaine bête !... et ce disant, elle se mit à donner des coups de pied au chien savant, qui s'en alla se cacher derrière les autres, et ne voulut jamais reparaître. — Qu'on le chasse d'ici ! qu'on l'emmène et qu'on l'enferme !... c'est un saligot qui va faire des ordures sur les tapis du Roi !... Je ne l'ai revue de ma vie, la Duchesse d'Elbœuf. Toutes nos parentes de ce côté des Parabère étaient mal famées, ce qui faisait que mes tantes et ma grand'mère n'entretenaient aucune relation familière avec elles. Cette M d'Elbœuf est morte d'une indigestion de nèfles, à la fin de novembre 1716, et non pas au mois de juin 1717, ainsi que le dit Moréri. — Peu nous en chaut, direz-vous ; et peu m'importerait aussi, mon Enfant, si n'était la créance que vous pourriez donner aux articles biographiques et généalogiques de ce dictionnaire.

Ce fut quelques jours après mon retour de Versailles que nous apprîmes la mort de M. le Duc de Berry, dont nous portâmes le grand deuil avec plus de régularité que sa femme.

.

.

Le Roi resta profondément abattu de cette horrible découverte, et tout donne à penser qu'elle ne fut pas étrangère à sa résolution d'éloigner le père de cette Princesse, ainsi que toute la famille d'Orléans, de la personne de son successeur, et du gouvernement de l'État pendant la minorité de M. le Dauphin qui n'était alors âgé que de quatre ans. Depuis cette funeste mort du dernier de ses petits-fils, la santé du Roi s'altéra visiblement. Il était devenu couleur de souci, disait-on ; il ne mangeait plus en public afin de ne pas laisser voir qu'il ne pouvait manger. Sa force déclina continuellement pendant sept à huit mois ; et le premier septembre de l'année suivante, il avait rendu sa grande âme, avec tous les sentimens d'espérance et de contrition dont il était animé depuis trente-cinq ans qu'il avait passés dans la piété la plus régulière et la pratique de toutes les vertus. Ô grand Roi ! l'honneur de la France et de la royauté ! la gloire d'un grand siècle et le modèle accompli des maîtres du monde ! Roi si naturellement Roi : le plus beau, le plus fier et le plus magnifique des Princes ! le plus clément dans le triomphe et le plus ferme dans l'adversité ! Si les sophistes qui vous outragent avaient ouï crier lugubrement dans tous les carrefours de Paris : Le Roi est mort, ils se souviendraient de la stupeur et de la désolation de votre peuple ; ils ne diraient pas, ils n'oseraient pas dire que votre auguste cercueil ait été profané par les éclats

d'une insolente joie !... Au reste, les ennemis du christianisme ont toujours agi dans le même esprit. Vir primo imperii optimis principibus, el ullimo mediis comparandus. Les sophistes païens n'ont blâmé Constantin que depuis sa conversion : les sophistes modernes ont dénigré Louis XIV à cause de sa dévotion.

Il y a eu certainement plus d'erreurs mises en circulation par les philosophes que par les poètes, et même par les dictionnaires généalogiques. Ce n'est pas sans raison que les Scaliger et les Gronovius ont reproché rudement à la poésie d'avoir altéré l'histoire en consacrant des fictions. Didon, comme on sait, était morte environ trois siècles après Énée, qui s'était noyé dans la Numique avant d'avoir pu fonder l'empire romain. Suivant Polydore-Virgile, Emilius Portus et tant d'autres, la chaste Pénélope avait été répudiée par Ulysse, à cause de ses galanteries pendant l'absence de son mari. Sextus Empiricus a calculé que la belle Hélène devait avoir au moins cent soixante ans à l'époque de la guerre de Troie ; Pic de la Mirandole a soutenu qu'elle n'était jamais sortie des murs de Sparte ; enfin, j'ai vu des savans qui croyaient pouvoir affirmer sur l'autorité de Polybe et d'Acidalius Valens que les trois enfans de Médée ont paisiblement régné dans l'Hellespont.

« E se tu vuoi che'l ver non ti sia ascoso,
» Tutta al contrario l'istoria converti,
» Che i Greci rotti, e che Troia vittrice,
» E che Penelopea fu meretrice. »

Si les philosophes modernes ont obscurci certaines vérités historiques, ce n'est pas avec la même simplicité d'intention que les anciens poètes, et les erreurs qu'ils ont propagées n'ont pas été l'effet de leur crédulité. L'Empereur Julien, par exemple, et sans contredit, est une des personnes les moins recommandables de l'histoire. On l'y voit figurer d'abord comme un grammairien sale et pédant, bouffi d'orgueil scholastique et toujours préoccupé du syllogisme, du paralogisme et de l'antistrophe. On l'y voit toujours extasié d'admiration pour de misérables rhéteurs, le rebut des écoles d'Athènes ; pour des astrologues et d'insolens académiciens dont il endurait les familiarités par hypocrisie de philosophisme ; et si Julien n'avait pas fini par apostasier le christianisme, Voltaire aurait certainement dit de Julien qu'il était un cuistre, un piqueur de diphtongues et le plus crasseux des péripatéticiens ! En outre, comment Voltaire et Dalembert, Diderot, Condorcet et tous ces encyclopédistes, pouvaient-ils ignorer que ce Prince philosophe et tolérant, la gloire de l'empire, du sacerdoce et de l'humanité, pratiquait ouvertement l'anthropomancie à l'exemple d'Héliogabale, et que, pendant la guerre des Perses, il avait fait déchirer les entrailles d'une femme vivante afin d'y consulter les dieux ? Voilà ce qui n'importe guère à nos philosophes : Julien était l'ennemi du christianisme, et chacun de ces philosophes a dû faire un panégyrique de Julien. On voit toujours avec un sentiment d'amertume et d'irritation, avec le sentiment d'un souverain mépris pour le dix-huitième siècle, surtout ! que de pareils outrages à la vérité de l'histoire, à la morale publique, à la religion d'un grand peuple, ont été proférés devant l'académie française avec impunité ! Il est à considérer que Néron, Caracalla, Commode et tous ces tigres couronnés étaient les élèves du philosophisme : le dernier de ces monstres était le fils bien-aimé du philosophe Marc-Aurèle, tandis que cet honnête Vespa-

sien, qui fit chasser d'Italie tous les philosophes, a été le père de Titus. Les deux derniers siècles ont assez retenti d'imprécations contre, Philippe-le-Bel et le Pape Clément V, j'espère ? Mais sans parler ici d'interrogatoires et d'aveux, de témoignages, de confrontations et d'une multitude de documens considérables, plusieurs antiquaires avaient pourtant rassemblé des idoles monstrueuses et des armes perfides, des instrumens inconnus, des objets occultes chargés d'inscriptions infâmes On avait découvert à Palerme un livre mystérieux, qui suffisait pour éclairer cette grande tragédie du quatorzième siècle, ce combat formidable et cette guerre à mort entre les princes chrétiens et les templiers. Eh bien ! Il a fallu qu'un antiquaire anglais, qu'on n'accusera certainement pas de partialité pour le Saint-Siége et pour les Rois très-chrétiens, soit venu démontrer que les Chevaliers du Temple étaient devenus des sectaires abominables ; qu'ils avaient médité la destruction des lois, des mœurs et de la religion de l'Europe chrétienne ; qu'ils avaient comploté, pour arriver à la domination, le meurtre des Rois, la chute des trônes et la corruption des peuples ; enfin que la condamnation des templiers avait été politique, indispensable, et que leur supplice avait été juste et mérité.

Soit qu'on soutienne les doctrines philosophiques ou qu'on les combatte, on ne saurait contester qu'elles ne soient la conséquence des erreurs, le développement du système et le produit de la rébellion de Luther. Il est aussi facile de prouver que la plupart des erreurs de fait, depuis la réforme, ont été l'ouvrage des protestans ; ils ont mutilé la bible dont ils ont retranché cent-soixante-neuf chapitres qui condamnent leurs doctrines ; ils ont falsifié ceux des livres saints dont ils font usage ; Bossuet leur a prouvé qu'ils dénaturaient l'histoire ecclésiastique ; ils ont altéré l'histoire profane avec les mêmes intentions ; et je vais me borner à vous citer une de leurs supercheries les plus innocentes.

Aucun ancien manuscrit du Sire de Joinville ne porte assurément que la sage et pieuse Reine Blanche de Castille fût jalouse de sa belle-fille Marguerite de Provence, ni surtout qu'elle fit aboyer des chiens pour troubler la douceur de ses tête-à-tête avec Saint Louis. Aussi bien, est-ce une invention des protestans : c'est un trait d'imagination qui se trouvait noté sur la marge d'un manuscrit de la bibliothèque du Duc de la Vallière, et qui fut publié pour la première fois, m'a-t-il dit, dans une édition de Joinville, à Poitiers, par un éditeur, un imprimeur et un libraire calvinistes.

C'est un ministre protestant qui nous a révélé la catastrophe de l'infant Don Carlos, et si vous le croyez aujourd'hui, c'est principalement sur sa garantie. La plupart des auteurs contemporains, et Cabrera par exemple, nous certifient que le Prince des Asturies mourut après une maladie de plusieurs jours, à la suite d'un flux de sang. Mais une scène de meurtre où pouvait figurer un fils de Charles-Quint, Philippe second surtout, le plus inflexible des Rois Catholiques, était un sujet trop fertile en déclamations pour ne pas en profiter, et les écrivains calvinistes ont si bien manœuvré pendant trois cents ans, qu'un fait historique aussi facile à bien éclaircir a fini par être enveloppé dans l'obscurité.

Vous aurez souvent l'occasion de voir cité l'Amiral de Coligny, mon grand-oncle, pour sa loyauté, sa franchise et l'austérité de ses vertus. Les philosophes et les protestans leurs

compères n'ont jamais eu l'air de soupçonner qu'il fût un traître, un parjure, un hypocrite ; mais on n'en voit pas moins, dans une lettre qu'il écrivit au Prince d'Orange et qu'on a conservée dans les archives de la Haye, qu'il avait comploté de faire égorger le Roi, la Reine-mère et toute la famille royale, avec le Président Lhuillier, le Maréchal de Tavannes et tout le clergé de l'église de Paris. On doit observer aussi que, par un échange de bons procédés réciproques, les déistes et les encyclopédistes ne veulent jamais convenir de la brutalité de Luther et de la férocité de Calvin ; ils vont jusqu'à décerner les qualifications de vénérable docteur et d'homme vertueux à tous les chefs de la réforme, pendant qu'à la réserve de Mélancthon, peut-être, il n'en est pas un autre en qui l'on puisse entrevoir une apparence de vertu, ni un peu de bonne foi. Walpole m'a parlé d'un ouvrage philosophique où l'on n'a pas trouvé d'autre reproche à faire à Henri VIII, que celui de n'avoir pas toujours assez respecté les franchises de la pairie et les immunités de la chambre des communes.

Le motif qui peut dicter de pareils jugemens n'est pas difficile à surprendre, et voici quel en est toujours le régulateur. Un sujet, un homme privé, n'est jamais digne d'éloges à moins d'avoir été l'ennemi du christianisme ou du moins de l'autorité royale. Un souverain n'aura jamais eu de qualité louable s'il n'a pas été l'ennemi du christianisme ou tout au moins de l'autorité catholique. Au moyen d'un calcul systématique aussi facile à bien établir, on peut distribuer la louange ou le blâme, avec injustice, à la vérité, mais avec un discernement facile, au moins. Aussi l'on voit accabler de malédictions la Sanglante Marie, c'est-à-dire la sage et vertueuse Marie de Lancastre, pour avoir approuvé la condamnation de son persécuteur Cranmer, qui, du reste, était un fourbe, un sacrilège, un sujet rebelle, un archevêque apostat, tandis qu'on voit tolérer dans la protestante Élisabeth le martyre d'une Reine sa captive, sa parente et son héritière. En nous soutenant que le Roi Don Philippe a fait massacrer son fils, on nous assure qu'il est très-douteux que le Czar Pierre ait fait mourir le sien ? Enfin, si l'on fait des reproches assez mérités au dernier des Valois, c'est en exaltant sans restriction les vertus philosophiques de Frédéric le Grand… Au reste, mon Enfant, il y a comme qui dirait deux mille ans qu'Hérodote a fait le récit de la bataille de Salamine, et si je ne me trompe, il a dit que l'Amiral Adimanthius avait pris la fuite avec la flotte de Corinthe avant le combat, par la raison que les Corinthiens n'avaient pas voulu lui donner de l'argent pour qu'il écrivît la vérité. Vous voyez que ces tactiques-là ne sont pas nouvelles.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 1 · 10

Le Cardinal de Rohan n'eut pas le courage de rester à Versailles, après la mort du Roi son maître, et dès qu'il eut rempli ses obligations d'office, il vint s'établir à Paris au Palais-Cardinal, où tout le monde afflua pour le complimenter. Il nous apprit que le courage du Roi n'avait jamais faibli jusqu'à la fin de sa vie. Les aubades de sa musique guerrière avaient

continué par son ordre, sous les fenêtres et à l'heure habituelle du réveil de S. M. jusqu'à la vigile de sa mort ; tandis que les soixante musiciens de sa chambre étaient venus se concerter journellement dans la petite salle des gardes, à l'heure du dîner du Roi, comme de coutume. Il avait ordonné qu'on n'y changeât rien, jusqu'au moment où son Grand Aumônier prescrirait l'administration des derniers sacremens.

Tous les discours qu'il a proférés se trouvent partout, ce qui fait que je ne vous les répéterai point. Les dernières paroles du Roi furent celles-ci : « Je voudrais souffrir davantage !... agréez-moi dans mon repentir, ô grand Dieu ! » Le Cardinal de Rohan dit à mon oncle que le Roi avait témoigné la volonté de se réconcilier avec l'Archevêque de Paris (Cardinal de Noailles), à condition qu'il accepterait la bulle Unigenitus. On alla prévenir celui-ci que le Roi consentirait à le recevoir aussitôt qu'il aurait signé le formulaire ; mais on ne put rien obtenir de ce quasi-janséniste, à qui le Saint-Simon n'avait pas manqué d'aller porter des paroles d'encouragement pour la résistance. Comme ce Duc était l'âme damnée du Régent et des conciliabules du Palais-Royal, on augura sur-le-champ de la mauvaise direction qu'on allait donner aux affaires ecclésiastiques, immédiatement après la mort de Louis XIV. Ce grand prince n'avait pas voulu nommer aux sièges épiscopaux vacans depuis sa maladie, en disant que c'était une responsabilité majeure, et que son état lui permettant de ne pas en charger sa conscience, il abandonnait cette grande affaire au discernement et à la prudence des conseillers du Roi son petit-fils. Quand on apprit cette manœuvre du Palais-Royal en avancement d'hoirie, on ne manqua pas de s'effrayer sur la nature des choix épiscopaux qu'on avait à prévoir. — Dieu sait, disait le vieux Duc de Lauzun, s'ils n'iront pas jusqu'à donner une mitre à l'abbé Dubois ?....

— Voilà, par exemple, une chose que vous ne verrez jamais, et ce serait une infamie dont M. le Duc d'Orléans est tout-à-fait incapable, lui répondait M de Saint-Simon, sa belle-sœur, qui trouvait toujours que toute chose allait pour le mieux quand son mari s'en mêlait. Vous rencontrerez plusieurs femmes comme cela.

Le Grand Aumônier nous dit aussi qu'il avait pris sur lui de proposer au Roi mourant de toucher des malades qui s'étaient rendus à Versailles afin de se faire placer sur le passage de S. M. lorsqu'elle sortirait de la chapelle du château, après y avoir reçu l'Eucharistie. C'était pour qu'ils fussent touchés par le Roi, suivant la coutume qu'il en avait toujours suivie depuis son sacre, et pour tous ses jours de communion. Tout le monde savait que depuis un grand nombre d'années le Roi communiait exactement le samedi de la semaine sainte, à la messe de minuit, à la Toussaints, la veille de la Pentecôte et le jour de l'Assomption. Tous ces malades, qui pour la plupart étaient de pauvres enfans scrofuleux, accompagnés de quelque malheureux parent, étaient arrivés ponctuellement pour la fête du 15 août de cette année, au nombre de cinquante à soixante personnes. Mais il n'était plus question pour le Roi de pouvoir endosser le grand costume de l'ordre du Saint Esprit, ni de pouvoir descendre en cérémonie pour aller communier à la sainte table de sa chapelle : on touchait à la fin du mois, et comme on n'espérait plus que le Roi sortît de sa chambre avant sa mort, le Curé de Notre-Dame de Versailles avait recueilli toutes ces malheureuses gens dans son presbytère, et puis, il avait écrit au Grand Aumônier pour en obtenir les moyens de les ren-

voyer charitablement chacun chez eux. C'est ainsi que le Cardinal avait appris la chose, et tout aussitôt que le Roi fut averti de cette affluence, il ordonna qu'on introduisit le lendemain tous les malades auprès de son lit, à quatre heures du matin. L'Évêque de Chartres conduisit tous ces enfans deux à deux jusqu'au milieu de la chambre, et c'était le Cardinal Grand Aumônier qui les soulevait sous le dais royal, afin que le Roi, défaillant et presque aveugle déjà, pût leur imposer les mains, « Le Roi te touche, Dieu te guérisse ! » C'est la formule que les deux Évêques répétèrent à chacun de ces petits malheureux qui venaient demander la santé à leur vieux Roi moribond, parce qu'il était l'oint du Seigneur et le fils aîné de l'Église. Le Roi se mourait, mais il n'en était pas moins le successeur de Clovis et le consacré de l'Ampoule de Reims. Il bénit tous ces pauvres enfans, et les toucha sur les joues avec une charité consciencieuse. Il avait demandé à recevoir le Saint Viatique immédiatement avant de procéder à l'attouchement des malades, afin de se trouver plus certainement en état de grâce, avait-il dit. Il ordonna qu'on eût à leur remettre à chacun cinq louis d'or à son effigie, ensuite il s'évanouit de fatigue et resta cinq heures évanoui, tellement qu'on le crut mort, et que Madame de Maintenon quitta le château pour se retirer à Saint-Cyr. Telle est la véritable cause de son premier départ, où le Duc de Saint-Simon n'a voulu voir que de la sécheresse et de la personnalité. Il n'a pas voulu dire un seul mot qui fût relatif à l'attouchement de ces enfans malades, ce qu'il ne pouvait ignorer néanmoins ; mais comme il ne pouvait en parler sans disculper M de Maintenon qu'il abhorrait, on voit qu'il usait également de la parole et du silence, en fait de perfidie. Quand on fut rechercher M de Maintenon à Saint-Cyr, parce que le Roi n'était pas mort, on l'y trouva dans la chapelle, où elle était entrée de prime-abord, et d'où elle n'était pas encore sortie depuis cinq à six heures. C'est une circonstance qui ne saurait non plus avoir été ignorée par le Duc de Saint-Simon, qui furetait sans relâche et sans mesure ; mais il s'est bien gardé d'en parler dans ses mémoires. Le bon Cardinal de Rohan nous racontait simplement et comme une chose toute naturelle cette circonstance de la vie de Louis XIV, où je trouve aujourd'hui le témoignage éclatant de cette confiance religieuse et de cette piété filiale dont tous les cœurs français étaient pénétrés pour nos Rois, dans ce temps-là.

Le cri de nos hérauts-d'armes avait eu dans toute l'Europe un retentissement général et magnifique. — Le Roi est mort ! et tous les souverains étrangers en étaient restés saisis… L'Empereur Charles VI en prit le grand deuil impérial de treize mois, comme il aurait fait pour son père, et toute espèce de spectacles ou d'autres divertissemens furent sévèrement interdits dans tous ses états pendant la durée de ce long deuil, où le carnaval de 1715 à 1716 se trouva circompris. Il en fut ainsi dans toute l'Italie, tandis qu'on jouait des parades et qu'on dansait au violon chez la fille du Régent, au Luxembourg, nonobstant qu'elle fût en deuil de veuve, et bien que le mari qu'elle avait eu l'honneur d'épouser fût le petit-fils du Roi défunt. À tout considérer, je crois pourtant que la Duchesse de Berry valait encore mieux que ses sœurs la Reine d'Espagne et la Duchesse de Modène. L'Abbesse de Chelles était une autre folle qu'il avait paru nécessaire de placer derrière une grille. Leur aimable frère le Duc de Chartres, était l'homme du monde le plus insipide et le plus taquin, tout à la fois : car il avait trouvé moyen de réunir ces deux qualités disparates. Il avait commencé par faire le bigot, en esprit de contradiction ; il ne voulait dire ses prières qu'en hébreu ; il jeû-

nait et faisait maigre le jour de Pâques, et quand il allait sermonner la Duchesse de Berry, sa sœur, elle ne manquait pas de lui donner des soufflets, ce qui divertissait beaucoup M. leur père. On n'avait jamais rien vu de pareil à toute cette famille d'Orléans ; mais je ne vous dirai pas la moitié du mal qu'on en rapportait.

Dans une de ces affreuses disputes entre Mme Chapelle et la Duchesse de Berry, qui lui avait fait enlever son jeune mari, qu'elle était accusée de retenir en charte privée dans un cabinet du Luxembourg, celle-ci dit à M Chapelle qu'elle était bien effrontée ! ...

— Allons donc, Madame, est-ce à vous qu'il appartient de parler ainsi ? lui répliqua M Chapelle. Je rougirais d'avoir rêvé ce que vous avez fait !

Le lieu de la scène était, comme à l'ordinaire, un corridor de théâtre, où M Chapelle avait été guetter sa rivale.

Aussitôt que M. le Duc d'Orléans eut réussi à faire annuler, par le parlement de Paris, le testament du Roi son oncle, son bienfaiteur et son beau-père, il s'empressa d'en aller porter la nouvelle à Madame sa mère, qui n'avait pas voulu désemparer du château de Versailles. Il est à savoir que Mme de Froulay, d'Estaing, de Comminges et de Boufflers, s'étaient arrangées pour aller de compagnie rendre leurs devoirs à S. A. R., et voici mot à mot ce que leur dit cette princesse :

« Ceux qui font semblant de méconnaître la clairvoyance, la prudence et le caractère honorable de mon fils, n'avaient pas manqué de montrer une inquiétude impertinente à l'égard du pouvoir que l'abbé Dubois pourrait usurper sur son esprit et dans les affaires publiques. On allait jusqu'à dire que si mon fils avait la faiblesse de lui donner crédit, il en userait inévitablement pour vendre les secrets de l'état aux ennemis du Roi, comme aussi pour trafiquer de l'honneur et de la prospérité du Royaume avec les étrangers. C'est bien là ce que j'avais toujours pensé de cet abominable homme, et mon fils en est convenu sans nulle difficulté : Aussi bien, m'a-t-il fait serment de n'employer jamais ce Dubois en aucune affaire. Je vous demanderai d'en faire part à tous vos parens, amis et connaissances, et vous pouvez dire à chacun que j'en ai reçu la parole d'honneur de mon fils. »

Les quatre vieilles Dames en question ne manquèrent pas de faire circuler cette déclaration rassurante ; ce qui leur a valu de belles moqueries qui n'ont pas duré moins de cinq à six ans, car on y revenait à chaque nouveau tour du bâton de M. le Cardinal Dubois. Quand cet abominable homme est devenu premier Ministre, je ne sais pas ce que la douairière d'Orléans a dû penser du caractère honorable de son fils et de ses paroles d'honneur ?

Le Roi Louis XIII avait ordonné dans son testament que ses obsèques auraient lieu sans appareil et sans autres cérémonies que le plus absolu nécessaire. Voilà ce que la Reine-Régente ne voulut pas exécuter, mais elle eut soin de payer tous les frais des obsèques avec l'argent de sa propre cassette.

Le Roi Louis XIV n'avait rien prescrit à l'égard de ses funérailles ; ainsi les choses auraient dû s'y passer conformément au cérémonial de France. Au lieu de cela, M. le Régent

fit appliquer cette disposition du testament de Louis XIII, aux obsèques de Louis XIV, qui n'avait rien dit de pareil à cela dans son testament. Ce prince avait ordonné que ses entrailles lussent déposées dans l'église des Carmélites de Saint-Denis ; mais le Cardinal de Noailles les fit réclamer pour son église de Notre-Dame, en disant que c'était un privilège de cette métropole, ce qui n'avait pourtant jamais eu lieu que pour les entrailles de Louis XIII et celles de Henri IV, et ce qui n'empêcha pas M. le Régent d'accéder à la demande de l'Archevêque de Paris, malgré la volonté du Roi défunt. Le cœur de S. M. fut porté, suivant l'usage, aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine, où j'ai vu pour la première et dernière fois toute la vieille cour. M. de Saint-Simon s'est avisé d'écrire qu'il ne s'y trouva pas six personnes de qualité, ce qui n'empêcha pas que je ne m'y trouvasse avec toute ma famille, ainsi qu'avec toutes les Princesses de Lorraine, et tous leurs cousins de Rohan, de la Tour-d'Auvergne et de la Trémoille. Je ne parle pas des grands-officiers de la couronne, des premiers officiers de la cour, ni des simples officiers de la maison du feu Roi, qui remplissaient toute l'église, et c'était au point que la Duchesse d'Albret ne put jamais arriver jusqu'à la grille du sanctuaire, où sa belle-sœur avait ménagé pour elle une place entre nous deux.

La seule chose qu'on pût remarquer aux funérailles du Roi à Saint-Denys, c'est que les Pairs de France ne voulurent pas recevoir et refusèrent de rendre le salut au Grand-Maître des cérémonies, M. de Dreux, parce qu'il avait salué Messieurs du Parlement avant Nosseigneurs les Ducs, ce qui fit entrer toute la haute noblesse en frénésie.

Une autre bonne parole d'honneur avait été donnée par M. le Régent contre une usurpation des Présidens-à-Mortier, qui ne voulaient plus se découvrir en prenant l'avis des Pairs de France en Parlement. C'était une contestation qui durait depuis longues années, et qui s'était mortellement envenimée de part et d'autre. Le Cardinal de Mailly, Archevêque de Reims, et, en cette qualité, premier Pair de France, avait obtenu du Régent la promesse formelle de sa protection pour la Pairie, et de plus S. A. R. avait pris le même engagement avec le Duc de la Trémoille, premier Duc de France (attendu qu'il est plus ancien Duc que celui d'Uzès, qui n'est que le doyen des pairs laïcs). M. le Régent n'en tint pas plus de compte que de ses paroles d'honneur à Madame sa mère ; il alla jusqu'à déclarer, qu'il avait besoin de ménager le Parlement pour faire casser le testament du feu Roi. Les Pairs de France éclatèrent et protestèrent ; le Parlement foula sous ses pieds les dernières volontés de Louis XIV, et la grande affaire du Bonnet pour opiner fut renvoyée par le Régent jusqu'à la majorité du Roi, qui n'a jamais voulu s'en mêler.

Vous savez déjà que je voyais souvent Mesdemoiselles de Lorraine. Nous voulûmes absolument aller au Parlement pour la séance royale, et le Premier Président s'y employa de son mieux sans pouvoir y parvenir, parce que M. le Régent avait fait réserver deux places dans la tribune pour Milord et Miladi Stairs (l'ambassadeur et l'ambassadrice d'Angleterre), et que nous étions Jacobites au point de ne les pouvoir envisager de sang-froid. Nous refusâmes de nous trouver en compagnie de ces orangistes, et l'on nous plaça de plain-pied dans une embrasure de fenêtre auprès du lit de justice, sous la garde de deux

huissiers du Parlement, qui nous couvaient des yeux comme auraient fait des duègnes de Caldéron ou de Lope de Véga.

Tout ce que j'ai vu de cette première séance de la cour des Pairs sous le nouveau règne, m'a souvent donné à penser.

Le jeune Monarque fut apporté par le Grand Écuyer depuis son carrosse jusqu'à la porte de la grand'chambre du Parlement, où le Duc de Tresme, faisant l'office de Grand Chambellan, reçut le Roi dans ses bras et fut le porter sur son trône, au pied duquel était assise une de nos tantes, c'est-à-dire la Duchesse douairière de Ventadour, Gouvernante de S. M., personne admirablement bien appropriée pour la circonstance, en ce qu'elle était prodigieusement formaliste, étonnamment sérieuse, et parfaitement absolue, de son naturel. Nous l'appelions la mère aux adverbes.

Le costume du Roi consistait dans une petite jaquette à plis et à manches pendantes en drap violet ; il était coiffé d'un simple béguin de crêpe violet qui paraissait doublé de drap d'or. Il avait des lisières qui tombaient par derrière jusqu'au bas de sa robe. Mais ceci n'était que pour marquer son âge, car on savait très-bien qu'il marchait tout seul et qu'il aurait pu courir comme un Basque. Je vous dirai que les lisières de S. M., qui se croisaient sur ses épaules, étaient en drap d'or, au lieu d'être en étoffe pareille à la robe ; et je pense que Madame de Ventadour avait calculé que des lisières devaient toujours paraître en hors-d'œuvre dans le costume d'un Roi. Son cordon bleu suspendait la croix de Saint-Louis avec celle du Saint-Esprit, et ses beaux cheveux bruns, naturellement frisés, tombaient sur ses épaules en boucles flottantes. Il était d'une beauté radieuse, et vous pourrez savoir de tous ceux qui l'ont connu qu'on n'a jamais pu le flatter dans ses portraits.

Cet enfant royal avait commencé par écouter paisiblement, si ce n'est attentivement, toutes les harangues et tous les discours d'apparat, toutes les prestations de serment et tout ce qui s'ensuivait ; mais on s'aperçut qu'il tournait toujours la tête et regardait continuellement du côté gauche, afin de considérer la figure du Cardinal de Noailles, et sans avoir aucunement jeté les yeux sur toute cette foule de Présidens et de Conseillers en robe rouge, qu'il ne connaissait pas plus que cet Archevêque de Paris. (Le Roi ne l'avait jamais vu, par suite de sa disgrâce à cause du formulaire.) Cependant le vieux Maréchal de Villeroy se mit à lui faire (au petit Roi) de petits signes avec sa grosse tête et ses gros yeux, pour qu'il eût à regarder soit d'un autre côté, soit en face de lui ; mais S. M. n'en tint compte, et finit par s'en impatienter. — Laissez-moi donc ! Laissez-moi ! Voilà les premières paroles que le Roi Louis XV ait proférées sur son lit de justice. Ce n'était pas seulement la petite personne du Roi qu'on y voyait ; c'était notre grande loi fondamentale et la haute maxime de l'hérédité monarchique !

Il est temps de sortir du palais de justice et de rentrer dans les salons de Paris. Écoutez le récit d'un événement incompréhensible.

La Comtesse de Saulx, Tavannes et Busançais, avait toujours passé pour un personnage étrange.

Elle avait des habitudes farouches, des passe-temps occultes et des allures ténébreuses ; aucune liaison suspecte, à la vérité, mais nulle amitié connue, et non plus de relations avec ses propres parens qu'avec la famille de son mari. Elle habitait presque toujours un vieux, et sombre château nommé Lux, et qui n'est guère éloigné de Saulx-le-Duc en Bourgogne, et lequel château de Lux est le chef-lieu d'une baronnie qui provenait de son chef. M de Saulx disparaissait quelquefois de chez elle à l'insu de toute sa maison, sans que personne l'eût vue sortir, et sans qu'on put s'imaginer ce qu'elle était devenue. Ensuite on entendait sonner de sa chambre au bout de sept à huit jours d'absence et de profond silence, on la retrouvait dans son appartement comme si de rien n'était, et toujours avec les mêmes habits dont elle était vêtue le jour de sa disparition. M. le Prince de Condé, Gouverneur de la province, et M. Bouchut, l'intendant de Bourgogne, nous ont toujours dit que les plus fins matois du pays n'y pouvaient rien voir et n'y comprenaient rien.

La Comtesse de Saulx se retire dans sa chambre un samedi soir ; elle envoie coucher ses femmes en leur disant qu'elle ne veut pas se déshabiller encore et qu'elle y pourvoira toute seule. On l'entend fermer aux verroux la porte de sa chambre, et ces deux filles en causèrent en s'en allant, parce que leur maîtresse ne lisait et n'écrivait presque jamais, et surtout parce qu'il ne se trouvait dans sa chambre à coucher ni aucun livre, ni rien de ce qu'il aurait fallu pour écrire.

— Madame ne pourra jamais se délacer de son corps-piqué, et comprenez-vous ce que Madame va faire toute seule enfermée dans sa vieille tour ? — Dieu le sait, et Dieu veuille !...

Il est bon de vous dire que c'était une tourelle du château qui formait les parois de cette chambre. Elle était éclairée par une seule croisée garnie de barreaux très-solides et très-serrés. La cheminée, suivant l'ancien usage, était barrée dans le tuyau par une double croix en fer. Cette même chambre était sans cabinets, sans issue et sans aucune autre ouverture que la fenêtre grillée, la cheminée barrée et la porte d'entrée dont cette étrange personne avait eu soin de pousser les verroux. Enfin ladite chambre était précédée par une grande pièce où couchait une vieille Demoiselle d'Aguesseau que sa nièce avait recueillie chez elle, parce que c'était une espèce d'idiote, et peut-être aussi parce qu'elle pouvait payer une forte pension. Voilà l'état des lieux, et voici l'état des faits.

On était entré le lendemain comme à l'ordinaire à sept heures du matin, dans cette grande pièce qui servait de passage ou d'antichambre, et où l'on faisait coucher M d'Aguesseau. On l'avait trouvée sans connaissance, étendue sur le parquet, en camisole de lit, coiffée de nuit, avec les jambes nues et tenant fortement serré dans sa main droite un cordon de sonnette qu'elle avait arraché. Tout ce qu'on put tirer d'elle après qu'elle eut repris ses sens, mais non son bon sens qui ne lui revint jamais, c'est qu'elle avait eu grand'peur ! et qu'elle ne pouvait, se rappeler nulle autre chose. On commença par gratter poliment, ensuite on frappa rudement et longtemps à la porte de sa nièce qui n'avait garde de répondre. On envoya chercher le Curé, le Bailly seigneurial et tous les notables du pays qui s'encouragèrent et finirent par se décider à enfoncer la porte ; mais ce fut après avoir constaté juridi-

quement que la dite porte était verrouillée à l'intérieur, tandis que sa clé se trouvait dans la serrure en dehors de la chambre et du même côté que les signataires du procès-verbal. On n'a jamais revu la Comtesse de Saulx. Rien n'était dérangé dans son appartement, où son lit n'avait pas même été défait. Deux bougies que ses femmes avaient apportées la veille et qu'elles avaient placées sur une petite table auprès d'un grand fauteuil, avaient été soufflées au milieu de la nuit, car on calcula qu'elles n'avaient pas dû brûler pendant plus de deux heures et demie. Une de ses pantoufles que j'ai vue chez son fils (c'était une mule de velours vert à talon rouge), était restée sur le parquet à côté de ce même fauteuil, et c'est tout ce qu'on a jamais retrouvé d'elle. On savait que son fils, le Cardinal de Tavannes, était accouru sur les lieux pour y diriger une information judiciaire ; mais on croyait savoir que le Procureur-Général de Bourgogne avait parlé de manière à lui faire comprendre que l'honneur de sa maison pouvait s'en trouver compromis, et toujours est-il que le Cardinal abandonna subitement son projet d'enquête, et qu'il s'en retourna précipitamment dans son diocèse de Châlons (il n'était pas encore Archevêque de Rouen). Les uns parlaient de sortilèges et d'affinité suspecte avec les Bohémiens ; les uns parlaient du Diacre Pâris ou du Chevalier de Folard, et les autres discouraient sur le Vampirisme, ce qui, du reste, n'aurait jamais expliqué comment une grande femme de cinq pieds quatre pouces aurait pu s'évaporer sans qu'il en restât rien ! Tout le monde en parlait, et l'on en parla pendant long-temps, par la bonne raison qu'on ne savait qu'en dire. Le Chancelier d'Aguesseau m'a dit cent fois qu'il n'en savait pas plus que nous, et que c'était une chose incompréhensible.

Àpropos des anciens Comtes, aujourd'hui Ducs de Saulx, et surtout à propos d'histoires de portes, je vous dirai qu'une cousine à moi, qui s'appelait Marie-Casimire de Froulay-Tessé, avait épousé Charles-Gaspard de Saulx-Tavannes, lequel était le petit-fils de cette mystérieuse. Marie-Casimire fut inhumée dans les caveaux de la Sainte-Chapelle de Saulx-le-Duc le 18 août de l'année 1752, deux ou trois fois vingt-quatre heures après la déclaration de son décès. Il arriva dix-huit mois après, qu'on eut besoin de rouvrir ces mêmes caveaux pour y déposer le cercueil du Chevalier de Tavannes, oncle de son mari. On fut surpris d'abord, ensuite on fut épouvanté d'éprouver pour en ouvrir la porte une résistance inexplicable. À force de résolution laborieuse, on vint à bout de la faire tourner sur ses gonds de pierre, et l'on entendit pour lors un sinistre bruit d'ossemens qui roulèrent sur les degrés depuis la porte qu'on ouvrait jusqu'au fond du souterrain. Ceux qui se hasardèrent à descendre les premiers s'embarrassèrent les pieds dans un suaire, et quand on voulut placer le corps de M. de Tavannes à côté de celui de sa nièce, on trouva que la bière de cette malheureuse jeune femme était tombée par terre et qu'elle avait été brisée. On découvrit avec horreur qu'on l'avait enterrée vivante, qu'elle avait eu la force de rompre son double cercueil, et qu'elle était venue mourir de faim à l'entrée du sépulcre, d'où sa lamentable voix n'avait pu se faire entendre de ceux qui la pleuraient ; car elle était adorée de son mari, de leurs enfans, de ses frères, et notamment de la Maréchale de Luxembourg qui m'en a parlé cent fois les larmes aux yeux.

On ne sait pas assez combien il y a de pauvres gens qu'on fait ensevelir et qui se trouvent enterrés avant d'être morts. Le fameux Boerhaave a dit à mon père qu'il avait tenu tête à

toute la régence de la Haye, au sujet d'un Grand-Pensionnaire, appelé M. Van Nollier, qu'on voulait porter en terre, et qui vécut, grâce à lui Boerhaave, environ treize ou quatorze ans après la même entreprise. Vous en avez un exemple dans votre maison. La Connétable de Lesdiguières avait fait un cri terrible, et s'était soulevée quand on s'était mis à l'ouvrir pour l'embaumer. Elle avait porté ses mains sur le scalpel, dont elle s'était blessée les doigts jusqu'au sang. Mais la pauvre femme retomba sans connaissance et mourut effectivement le surlendemain. Quand on exhuma la femme de ce damné Baron de Lohesme, qu'il avait fait enterrer deux jours avant dans le cimetière de Saint-Médard, on trouva qu'elle s'était écorché les coudes et les genoux dans sa bière. Enfin les inhumations et l'ouverture des corps est une suite d'affaire où l'on se néglige, et où l'on ne saurait apporter assez de précaution, vous en conviendrez.

J'ai rencontré parfois un certain Marquis de Gomès de Perès de Cortès, y otros, y otros, y otros, avec quarante noms de ses grand'mères et quatre pages de ces otros qui représentent nos et cætera, lequel allait toujours assister à l'autopsie de ses parens (quand il était en Portugal), et lequel Marquis avait fait continuer ladite opération d'autopsie sur un de ses oncles, en dépit des lamentations et des réclamations du ressuscité. À la vérité, disait-il pour ses raisons, c'est qu'il était question pour lui d'hériter du Comté d'Abrantès ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût exilé en France, afin de le faire repentir de son impatience et de son opiniâtreté dans la poursuite de ses Condégos-solariégos. Le Maréchal de Tessé nous disait, que pendant son ambassade à Madrid, ce Marquis portugais avait assassiné cinq ou six personnes, mais qu'il se trouvait (le Maréchal) obligé de le recevoir à Versailles, et de l'y traiter honorablement, attendu que le Roi de Portugal avait pris la peine de le lui recommander de sa propre main, parce qu'il était son Condé-Parienté.

Mon oncle de Tessé disait toujours que tous ces Portugais, mais surtout les nobles, étaient des créatures d'un autre monde, et qu'en les comparant aux. Espagnols, on trouvait ceux ci des modèles de modestie et de perfection.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Note de l'Édit.)

La parenté des Breteuil avec le Maréchal Comte de Thomond, qui n'était alors que Vicomte de Clare, nous avait mis en relation continuelle avec tous les jacobites réfugiés en France, et surtout avec ceux de la cour de Saint-Germain, pour qui l'hôtel de Breteuil était un lieu de rendez-vous à Paris. C'était dans le salon de la Marquise (au rez-de-chaussée) qu'ils tenaient leurs conférences, et tout ce qu'il en parvenait au premier nous intéressait sensiblement. C'était néanmoins à la réserve de Mmme du Châtelet qui prenait parti pour le duc d'Hanovre, sans nous en pouvoir donner aucun motif raisonnable, ce qui va sans dire, et par une suite naturelle de son bon esprit. J'ai toujours pensé que l'envie de s'attirer l'attention de Milord Georges Keith, et dans la suite, l'envie de le faire enrager, comme elle disait puérilement, entrait pour beaucoup dans ses plaidoiries en faveur de la maison d'Hanovre ; mais le Maréchal d'Écosse la laissait dire avec d'autant plus de sang-froid qu'il ne l'écoutait pas, et c'était la belle Émilie qui finissait par en enrager.

Le Prétendant, qui voyageait incognito sous le nom de Chevalier de Saint-Georges, était entouré d'espions salariés par Milord Stairs. On aurait désiré qu'il pût arriver à Nantes ; mais le Régent s'opposait à ce qu'il pût traverser la France, et le jeune Prince avait pris le parti de s'arrêter sur les terres de Lorraine, en attendant un bon moment pour essayer de passer inaperçu. Milord Stairs alla dire au Régent que le Prétendant devait passer à Château-Thierry, tel jour, à telle heure ; le Régent promit de l'y faire arrêter ; mais comme il avait à redouter l'horrible effet d'une action pareille, il envoya, pour y procéder, M. de Contades, major des gardes françaises, bien assuré que celui-ci ne manquerait pas de s'en tirer de manière à n'arrêter personne, ou tout au plus à capturer quelque personnage qui ne fût pas celui qu'on l'envoyait arrêter. On dit même que M. le Régent lui avait donné des instructions formellement opposées à cette promesse qu'il avait faite a l'ambassadeur anglais.

Celui-ci, qui connaissait les dispositions de la noblesse de France et tous les embarras que le Régent voulait s'éviter, se mit à manœuvrer comme si l'autre n'avait rien promis ; il avait envoyé des coupe-jarrets sur la route de Paris à Nantes ; et le Baron de Breteuil en avait été prévenu par M. genson. Vous voyez que si les fidèles sujets du Roi Jacques III éprouvaient des inquiétudes, ils avaient, d'assez bonnes raisons pour cela.

Cependant le Chevalier de Saint-Georges avait trouvé moyen d'arriver à Paris, et vint coucher à l'hôtel de Breteuil, où nous eûmes l'honneur de lui faire la révérence. C'était un beau Prince infiniment poli ; il n'avait pas l'air d'avoir alors plus de 25 à 26 ans ; mais il était déguisé en abbé, ce qui déplut souverainement à ma cousine Émilie. Le Prétendant nous adressa quelques paroles de compliment, et rentra tout de suite après dans le cabinet de mon oncle, où les conférences durèrent une partie de la nuit. Dès le point du jour, il était parti pour Chaillot, où la Reine sa mère était venue l'attendre au couvent de la Visitation. Il alla coucher dans une petite maison que le vieux Duc de Lauzun gardait on ne sait pourquoi dans ce village, et vingt-quatre heures après il monta dans une chaise de poste aux armes de mon oncle. Il était accompagné par quelques gentilshommes à cheval à qui l'on avait fait endosser la livrée de Breteuil.

En arrivant à l'entrée du village de Nonancourt, qui n'est qu'à vingt lieues de Paris, la chaise de poste fut accostée par une femme dont la figure était des plus honnêtes et des plus troublées. Elle était montée sur le marche-pied de la voiture qu'elle avait fait arrêter ; elle dit à voix basse au Prétendant qu'il était perdu s'il allait descendre à la poste, où on l'attendait pour l'assassiner. Elle le supplia, les larmes aux yeux, de se confier en elle. — Il faut que vous soyez le Roi Jacques, ajouta cette femme. car les vauriens dont il s'agit sont tous des Anglais, et l'un d'eux a parlé contre notre saint père le Pape. Elle leur proposa de les conduire chez le curé de la paroisse, auquel elle avait eu soin de confier la découverte qu'elle avait faite, et cette honnête femme était la maîtresse de poste de Nonancourt, laquelle avait nom Mam'selle Lhopital. Le Chevalier de Saint-Georges et ses compagnons se laissèrent conduire au presbytère, et M Lhopital, qui avait eu soin d'enivrer ces Anglais et de les enfermer à double tour, s'en fut alors requérir la justice du lieu. Le chef de la bande eut beaucoup de peine à s'éveiller ; ensuite il s'emporta violemment contre M Lhopital en disant qu'il appartenait à Milord Stairs et qu'il obtiendrait vengeance d'un pareil outrage au droit des gens. On lui répondit qu'il ne saurait être avoué par aucun ambassadeur, et qu'ayant organisé des guet-à-pens et fait des ouvertures inquiétantes pour la sûreté des grandes routes et des voyageurs, il allait commencer par aller coucher en prison avec tous les siens ; ce qui fut exécuté fort exactement à la poursuite de M Lhopital. Elle expédia sur-le-champ un de ses courriers à M. de Torcy, en lui envoyant le procès-verbal de l'arrestation de ces Anglais joint à sa déposition personnelle sur les propositions qui lui avaient été faites par leur chef de file, à l'égard d'un voyageur qu'ils attendaient à Nonancourt. Elle fit partir le Chevalier de Saint-Georges dans une autre voiture et sous un autre costume, et fouette cocher sur la route de Nantes ! La Reine d'Angleterre écrivit à M Lhopital pour la remercier du signalé service qu'elle venait de rendre au Roi son fils ; et ce qu'il y eut de charmant, c'est que M. le Régent lui envoya son portrait en marque de satisfaction. Quant à Milord Stairs, on lui ferma sur le nez les seules portes cochères qui lui fussent ouvertes dans tout Paris, et qui n'étaient qu'au nombre de deux ou trois. À la suite d'une machination si coupable et si lâche, il était devenu le mépris et l'abomination du Régent lui-même. S. A. R. ne parla qu'avec irritation d'un pareil forfait : elle y trouvait surtout de l'insolence ! On voit qu'il avait de l'indulgence pour l'Angleterre, et qu'il avait de la bonté de reste, M. le Régent !

Il n'entre pas dans mon plan, ni dans mon cadre, de vous faire le récit de la malheureuse expédition du Chevalier de Saint-Georges en Écosse. Ce fut quelques mois après qu'il se retira dans les États romains, où il a passé le reste de sa vie et où j'eus l'honneur de lui faire ma cour en l'année 1721. Ce fut mon père, assisté du Marquis de Breteuil, qui négocia le mariage de ce Prince avec la petite-fille du grand Sobieski. Nous les retrouverons à Rome, et vous verrez comment la Princesse Casimire Sobieska, sœur de la Prétendante, avait dû se marier avec le Duc de Créquy avant d'épouser votre grand-oncle le Duc de Bouillon. Je vous dirai seulement pour aujourd'hui que son premier mari mourut dix jours après celui de leurs noces, et qu'elle entreprit alors de se faire demander en mariage par M. de Créquy-Canaples. Le pauvre fou, qu'il était, lui fit demander six mois pour y réfléchir, et la bonne envie qu'elle avait d'épouser un Créquy ne résista pas à cette impertinence. Elle a fini par épouser le Prince Frédérick de la Tour-d'Auvergne et Turenne, lequel était frère cadet de

son premier mari. Mon père eut assez de peine à leur obtenir des dispenses, attendu que le Pape Clément XI et le Cardinal de Noailles n'aimaient pas ces sortes de mariages. Mais voici du rabâchage, et des mieux conditionnés, si je ne me trompe. Revenons, pour achever mon premier chapitre du Chevalier de Saint-Georges, sur un rare et curieux présent qu'il me fit remettre par le Maréchal d'Écosse, et qui consistait dans un Noble-à-la-Rose.

Ces pièces de monnaie, qui paraissent de facture gothique, sont précisément de la grandeur d'un double-louis, avec moitié moins d'épaisseur et de poids. Elles représentent un chevalier qui est armé de toutes pièces, et qui tient une rose à la main. Le revers en est chargé d'une croix fleuronnée ; et, quoi qu'en aient dit les dissertateurs et les antiquaires hollandais, qui se disputent depuis trois cents ans sur une chose qu'ils n'ont jamais vue, vous pouvez être assuré qu'il ne s'y trouve aucun millésime, ni aucune sorte d'inscription. Ces pièces ont parfaitement la couleur, le poids et la densité de l'or de ducat. Elles marquent sur la pierre de touche ainsi que l'or le plus pur et celui d'Ophyr, par exemple, et si vous les rompez, il en est pour la tranche absolument comme pour la superficie de la pièce. On a toujours dit que ces médailles étaient d'or philosophique, et quant à l'origine ou la date de ce produit du grand-œuvre, dont les héritiers de la Rose de Lancastre ne sont pas restés en possession, ou a publié des choses tellement contradictoires, que je n'en parlerai point. Il est plus facile de s'abstenir que de se contenir, disait notre ami Fontenelle.

Toujours est-il que mon Noble-à-la-Rose avait donné dans l'œil de M d'Urfé, qui était la plus opiniâtre des alchimistes et la plus déterminée souffleuse de son temps. J'aurai l'occasion de vous reparler d'elle à propos du Comte de Saint-Germain, de Cagliostro et d'un misérable Chevalier Casanova, dont elle était l'adepte, et par conséquent la dupe. Je vous dirai préliminairement, sur M la marquise d'Urfé, qu'elle était fille du Marquis de Gontaut-Biron. Je crois me souvenir qu'elle s'appelait Reine-Claude, et ceci n'importe guère. Son mari, qu'elle avait épousé très-vieux, était le dernier descendant et le riche héritier du fameux Honoré, Marquis d'Urfé, à qui nous devons la composition de cet interminable roman de l'Astrée. Il avait d'abord épousé la belle et célèbre Diane de Château-Morand, qui était la femme de son frère aîné, et du vivant de celui-ci, lequel frère avait trouvé bon de planter là sa femme pour aller se faire ecclésiastique ; ce qui faisait dire au Pape Urbain VIII, qui n'entendait parler que des marquis d'Urfé pour des sollicitations de dispenses, qu'ils auraient eu besoin, pour eux deux tout seuls, d'une chancellerie pontificale et d'un Pape tout entier. Leur grand'mère était de la maison de Savoie, et ils avaient ajouté le nom impérial de Lascaris à celui de leur maison ; je n'ai jamais pu savoir en l'honneur de quel saint.

Md'Urfé, qui était notre parente, avait monté la tête à la Comtesse de Breteuil à l'effet d'obtenir de moi l'échange de ma pièce d'or philosophique contre un reliquaire admirablement garni de pierreries, ce qui se voyait parfaitement bien ; mais il était rempli, disait-elle, d'une précieuse collection des plus saintes reliques et des plus authentiques, ce dont je m'obstinais toujours à vouloir douter. Comme il était question de fondre ma pièce au creuset pour en induire la réalité du grand-œuvre, je finis par me trouver en but à une persécution générale ; il n'y avait pas jusqu'à ma grand'mère qui ne voulût savoir à quoi s'en tenir

sur la pierre philosophale. Je m'en fatiguai ; je lâchai prise, et voici le résultat de notre expérience, où vint présider M. van Nyvelt, le physicien.

En décomposant mon Noble-à-la-Rose, on y reconnut seulement une vingtième partie d'or, un quart de mercure, un scrupule de fer, un autre quart de cuivre, un huitième d'étain ; et, pour le surplus, un mélange de sels à base neutre, nous dit van Nyvell, lesquels se cristallisèrent en prismes pentagones, à la grande satisfaction de la Marquise d'Urfé. — C'est une femme perdue, nous dit ma tante la Baronne ; elle en a la tête à l'envers, et tout son bien s'en ira par le soufflet. Voilà ce qui n'a pas manqué d'arriver, grâce à la munificence du Chevalier de Saint-Georges, et surtout grâce à l'avidité du Chevalier Casanova.

Milord Maréchal nous dit alors que les Stuarts avaient emporté non-seulement toute leur collection de Nobles-à-la-Rose, qui remplissait une cassette aussi volumineuse à peu près qu'une serinette qui se trouvait sous nos yeux ; mais encore aussi tous les insignes de la royauté britannique avec les principaux joyaux de ses trois couronnes. Il ajouta que les Rois d'Angleterre avaient toujours conservé soigneusement et scrupuleusement cette sorte de médailles, et qu'on n'en saurait trouver plus de trois dans tous les cabinets de l'Europe, y compris le Noble-à-la-Rose de la Czarine, qu'elle avait payé 25 mille francs. J'ai su par M. Walpole, et longtemps après, qu'à l'exception de quelques vases et ustensiles du seizième siècle, aucun des prétendus insignes de la couronne d'Angleterre qu'on fait voir à la Tour de Londres, n'est antérieur aux rats de Hanovre, et que tous ces diadèmes et ces joyaux des Édouard et des Richard sont évidemment contrefaits. Walpole me disait aussi qu'on ne saurait se faire aucune idée de l'ignorance et de la jactance anglaises, et que le gardien de ces faux bijoux, qui vous les fait voir à la lueur d'une lampe, au travers d'un grillage, a toujours soin de vous répéter en vous les montrant : — Objet sans pareil ! en or très-pur, âgé de huit cents ans, et autres forfanteries qui faisaient rougir son front de gentilhomme, et qui torturaient son cœur d'antiquaire.

Les anciens honneurs avaient été conservés par le Roi Jacques ; et le Cardinal-Duc d'York, qui est le fils du Chevalier de Saint-Georges et le dernier des Stuarts, ne manquera certainement pas de les léguer au Roi de Sardaigne : c'est le chef de la maison de Savoie qui va se trouver l'héritier du sceptre de Saint Édouard, Dei gratia, sed non voluntate hominum ; et, à défaut de la branche aînée des Princes de Savoie, ce serait dans la postérité de M. le comte d'Artois que viendrait aboutir l'hérédité légitime et naturelle de la couronne d'Angleterre.

Tome 1 · 12

Parce que je n'ai pas imité certaines gens qui font des mémoires, et que je n'ai pas commencé par entretenir mes lecteurs de la noblesse de ma naissance, on aurait tort de supposer que je n'entende rien en généalogie, et vous verrez que sur ce chapitre-là, je sais très-bien mon affaire avec celle des autres. Je sais très-bien que ma mère était une simple fille de

condition, je sais très-bien que la noblesse de ma belle-fille a plus d'apparence que de réalité ; mais ce que je sais très-bien aussi, c'est que ma famille paternelle est une des quatorze maisons les plus anciennes de la monarchie française. Nous n'avons jamais eu là-dessus, dans aucun temps, ni prétentions exagérées, ni contestations quelconques, et j'ai toujours éprouvé que la généalogie des Sires de Froulay, Comtes de Tessé, qui remonte (par titres authentiques) à l'année 1065, était en possession d'une estime incontestable et d'une confiance universelle. C'est un préambule qui m'a paru nécessaire avant d'entrer dans une suite de discussions que je me trouve à portée d'éclaircir et que je me trouve en résolution d'exécuter. Sauve qui peut !

Il ne faut pas s'imaginer, par exemple, que MM. de Talleyrand soient en jouissance immémoriale du nom de Périgord, et c'est une espèce de révolution nobiliaire, ou, suivant eux, une sorte de réhabilitation que j'ai vue s'opérer sous mes yeux. Il y a vingt-quatre ou vingt-cinq familles de leur province qui sont beaucoup plus anciennes que la leur ; il est assez connu que l'auteur de leur fortune est M des Ursins, veuve d'un M. de Chalais : et la vérité pure est qu'ils n'ont jamais pu faire remonter les preuves de leur noblesse au-delà de l'année 1460, tandis que le dernier rameau de la dernière branche de la véritable maison des anciens comtes de Périgord était déjà éteint vers la fin du XII siècle ; ce qui fait qu'il se trouverait un abîme à combler entre les deux familles, et qu'il s'en manquera toujours de sept à huit générations pour qu'elles puissent se rattacher. Toujours est-il que ces prétendus Carlovingiens ont eu grand soin de ne jamais publier ni montrer leur belle généalogie, et qu'on n'a jamais pu savoir où la trouver pour la contrôler et pour y mettre le doigt sur le point de suture.

Le véritable nom de leur famille est Grignaux. Il est visible, il est indubitablement prouvé que celui de Talleyrand, qu'ils ont adopté, n'était qu'un prénom qui avait été porté par deux ou trois personnages de l'ancienne maison à laquelle ils se sont accrochés. C'est absolument comme si tout ce qui s'appelle Bouchard voulait être Montmorency, et comme si toutes les familles qui s'appellent Roger voulaient être issues des anciens Comtes de Beaufort. Mes grands oncles disaient toujours à propos du premier mariage de M des Ursins, sous Louis XIV, qu'on avait été confondu de surprise en voyant une fille de la maison de la Trémoille épouser ce monsieur de Chalais, et que cela n'était provenu que de ce qu'on l'avait supposée dans la nécessité d'être mariée le plutôt possible. La supposition d'un titre de Principauté pour cette petite seigneurie de Chalais est une supercherie misérablement ridicule, et il est assez connu que cette Demoiselle de Chalais, qui s'intriguait de si belle sorte, et dont il est question dans tous les mémoires du temps comme étant la demoiselle de compagnie de la Marquise de Sablé, était la sœur aînée de ce prétendu prince de Chalais. Dans la jeunesse de mon oncle le Grand-Prieur, il avait eu des amourettes avec une autre de leurs sœurs, qui était première femme de la Duchesse d'Angoulême, et qui s'appelait Mademoiselle de Grignaux. Ces deux bons hommes en disaient qu'elle était Dagorne et Goinfresse. — « Vous souvenez point, Monsieur, disait le Commandeur à son frère aîné, qu'étant venue souper un soir avec nous, elle avait mangé quatre perdrix, deux râles et je ne sais combien de cailles, avec des rôties à la moelle, en nous disant poco, ma buono ! je vis de

peu, mais je veux du bon ! » C'était la plus misérable famille du monde, et vous allez voir que tout son patrimoine avait consisté dans la transmission de sa gourmandise héréditaire.

Quand les titres et les noms des grandes familles éteintes ont été abandonnés au pillage, on s'est mis à piller les noms des provinces ; mais aucune de ces usurpations n'avait paru plus mal établie que celle des Talleyrand de Périgord. Le juge d'armes et les tribunaux avaient eu la complaisance de le souffrir ; mais tous les généalogistes et tous les gens de qualité de ce temps-là furent confondus d'une pareille outrecuidance, et toute la noblesse du Périgord est encore aujourd'hui révoltée de leur prétention. Mais il est temps d'en venir à l'abbé de Talleyrand.

Sa mère et son père, qui était cadet de leur famille, habitaient Versailles, et ils étaient si pauvres qu'ils y vivaient des buffets de la cour, au détriment des profits du grand-commun. Ils avaient, en guise de maître-d'hôtel, une sorte de Maître-Jacques, qui s'en allait tous les jours chercher leur provende à la desserte des tables royales, dont les officiers avaient ordre de le traiter favorablement. Ainsi l'on pourrait dire que M. de Talleyrand a été nourri des miettes qui tombaient du buffet de Versailles. On sait que Bonaparte avait dû son éducation militaire à la libéralité de nos rois, et je vous puis assurer que Robespierre avait été élevé par la charité de M. de Conzié, l'Évêque d'Arras. Ô Altitudo ! comme disait toujours ma grand'mère, qui savait le latin, qui se gendarmait toujours contre les usurpations, et qui se révoltait toujours contre l'ingratitude.

Àpropos de ma grand'mère et de ces pauvres Talleyrand, je vous dirai qu'elle en savait quantité d'histoires, et en voici une qu'elle me disait un soir à l'hôtel de Canaples, où je la vois d'ici avec un vieux bas de robe en velours mordoré, ajusté de bonnes-grâces, lesquelles étaient relevées en manière de draperies par de gros papillons en porcelaine de Saxe. Elle avait aussi le même jour, une certaine jupe en drap d'argent, dont le devant consistait dans un orchestre en triangle et composé de cinq ou six rangées de gradins couverts de musiciens brodés en relief avec leurs instrumens et des joues plus grosses que des prunes ; mais elle ne s'en souciait pas beaucoup, de sa belle jupe, attendu que ces magnificences-là se trouvaient passées de mode. Elle avait entrevu cela.

Vous saurez donc qu'après la mort de la Reine Marie de Pologne, à Versailles, on avait distribué toutes ses provisions de cuisine et d'office, et qu'il en échut pour le ménage Talleyrand un baril de thon mariné. Ceci leur fit d'autant plus de plaisir et de profit qu'on était en carême, et que c'était les deux personnes les plus chafriolantes et les plus régulièrement timorées de l'univers catholique. Il est bon de vous dire aussi qu'ils se piquaient d'un savoir-vivre recherché et d'une grande érudition gastronomique, et qu'ils parlaient toujours de ce qu'ils avaient mangé ; ce qui faisait tous les frais de leurs entretiens du soir avec le Comte de Brancas, le Duc de la Vrillière et les autres vieux gourmands du château. C'étaient des cailletages à nous faire sécher d'ennui, et puis c'étaient des moqueries à n'en plus finir sur le Comte et la Comtesse de Talleyrand qui se montraient si difficiles et qui trouvaient moyen de faire si bonne chère à si bon marché. Après qu'ils eurent bien mangé et bien parlé de leur thon mariné, qu'ils avaient trouvé substantiel et délicat, succulent, esculant, exquis

et bien supérieur à tout ce que l'expérience et l'observation leur avaient appris sur les conserves de Provence, on découvrit, au milieu de la semaine sainte et de la saumure, une vertèbre de lapin qui se trouvait dans un état d'adhérence parfaite et naturelle avec une tranche de cet excellent poisson. Le père et la mère Talleyrand faillirent en suffoquer d'horreur et d'effroi ! Pour en faire sa cour à Mesdames de France, qui étaient la régularité même, Madame de Brionne envoya chercher à Paris M. de Buffon, qui vint examiner la provision de thon mariné de la grande écurie, avec deux autres naturalistes du jardin du Roi. M la Chancelière, qui faisait la dévote, ambitionna beaucoup cette distinction-là ; mais le comte de Buffon répliqua noblement qu'il ne s'était dérangé pour M la Comtesse de Brionne que parce qu'elle était Grand-Écuyer de France et Princesse de la maison royale de Lorraine ; ainsi la Chancelière en fut pour ses frais d'inquiétude, et voici pour les Talleyrand ce qu'il en arriva.

Malgré la droiture et l'innocence de leurs intentions, le Chevalier de Montbarrey vint à bout de leur persuader, pour se moquer d'eux, qu'ils se trouvaient en cas réservé, et voilà qu'on expédie bien vite à Paris le jeune Abbé de Talleyrand, pour aller confier à l'Archevêque. M. de Beaumont, que son père et sa mère (c'est de l'Abbé dont il s'agit) avaient mangé du lapin pendant tout le carême, qu'ils en avaient l'abomination de la désolation dans les entrailles, et qu'ils conjuraient et adjuraient M. l'Archevêque ou son Grand-Pénitencier de les relever de l'interdiction des sacremens, qu'ils avaient encourue sans se douter de rien, ipso facto, comme leur disait Montbarrey. Ce qu'il y avait de plus ridicule dans la pétition, c'est que leur affaire ne pouvait concerner en aucune façon l'Archevêque de Paris, attendu que Versailles est du diocèse de Chartres ; mais le Chevalier leur avait persuadé que c'était une de ces causes réservées pour l'officialité métropolitaine, afin d'augmenter leur inquiétude et de compléter la mystification.

M. l'Abbé resta sept ou huit jours à Paris sans donner signe de vie à sa pauvre mère, qui était demeurée dans une angoisse abominable. — Eh bien, mon enfant, qu'est-ce que vous a répondu Monsieur de Paris ? — Mais, Madame, il ne m'a pas dit grand'chose, et je crois me souvenir qu'il m'a envoyé paître....

Depuis, quand on a su quelle était la légèreté de l'Évêque d'Autun pour l'exécution des commandemens de l'Église, on a pensé qu'il ne s'était peut-être pas acquitté de la commission de sa mère, et plût à Dieu qu'il n'eût pas autre chose à se reprocher pour l'observation du Décalogue !

Ce qui lui a fait le plus d'honneur pendant sa carrière épiscopale, et ce qu'il a fait de plus méritoire en toute sa vie, peut-être, c'est d'avoir poursuivi, comme il a fait avec un zèle infini, la Béatification d'une bonne Religieuse du diocèse d'Autun, qui s'appelait Marie Alacocque, et qui, du reste, avait été la plus vénérable et la plus sainte personne de son temps. M. de Talleyrand m'a fait plus de cent visites, et m'a peut-être écrit deux cents lettres, pour me faire parler de cette bienheureuse fille à M. le Nonce, à M. le Duc de Penthièvre, à M la Comtesse de Toulouse, au Baron de Breteuil, à M. de Brienne, à tous les Ministres, à tous

les Ambassadeurs d'Italie, enfin à tous les personnages en crédit, où son crédit n'atteignait pas. Vous pouvez juger de l'intérêt qu'il y mettait par la lettre suivante :

Autun, 4 décembre 1788.

« J'arrive icy, Madame. Je ne manque pas à vous rendre grâce de votre bienveillance pour le diocèse, votre protection, je puis dire. Il est essentiel, indispensable pour l'édification des âmes, la satisfaction de ce clergé, la considération personnele de l'évêque que l'affaire marche. La décision sur la qualité préliminaire de vénérable servante de Dieu a été obtenue dès 1757. Je l'ai vérifiée. C'est donc sur celle de Bienheureuse qu'il faut me diriger en attendant la canonisacion. Ce sera l'af faire de mes successeurs au gouv de cette église arrosée, illustrée, fécondée par le sang de tant de généreus martirs. Oserai-je vous supplier d'engager m. le d. de Penthièvre a vouloir bien recommander la chose à son beau-père m. le d. de Modène en le priant de s'y intéresser auprès de n. s. p. le pape et d'en écrire à m. le cardinal secrétaire. Celui de la congrégation ad hoc est peu bienveillant ; il ne pense pas quelle est la dignité de mon siège et que j'ai le pallium comme l'archevêque de Lyon. m. le card. de Bernis, très indifférent, y met une légèreté scandaleuse. Permettez que m. le marquis trouve ici mille complimens pour lui. Recevez avec bonté l'assurance des sentimens de respect dont j'ai l'honneur de vous renouveler l'expression. Je vous assure que je suis avec une confiance égale à ma vénération pour vous, madame,

« Votre très humble et très obéissant serviteur
« † Ch. M. Ev. d'Autun. »

M. l'Évêque d'Autun fut détourné de cette bonne œuvre par ses travaux à l'assemblée législative, où nous l'avons vu pointer ses batteries d'un autre côté que celui des Béatifications. Il est à remarquer que toutes les peines que s'était données M. de Talleyrand n'auraient pu servir à rien dans cette sorte d'entreprise, où l'on a découvert qu'il avait mis plus d'empressement que d'exactitude, et beaucoup plus de zèle pour sa considération personnelle que de véracité canonique. Les informations qu'il avait adressées à la cour de Rome ont été trouvées subreptices. Le résultat des Monitoires avait démenti plusieurs détails affirmés par cet Évêque ; enfin, l'Avocat du diable (c'est le nom que le peuple Romain donne au Prélat contrôleur) avait fini par déclarer que la relation d'un nouveau miracle attesté par M. de Talleyrand n'avait aucune autre autorité que celle de sa signature. Il a fallu recommencer des informations plus régulières, au milieu desquelles est survenue la révolution française avec le serment constitutionnel et tout ce qui s'ensuit. Je vous dirai donc que c'est principalement à cause de cette pieuse fraude de M. de Talleyrand que la béatification de la Vénérable Marie Alacocque en est restée là. Comme le petit Maréchal (de Bièvre) entendait toujours parler de Marie Alacocque et de ce jeune prélat (M. de Talleyrand a été très-jeune et très-longtemps jeune), il lui donna le sobriquet de Joseph à-la-mouillette. Si je vous rapporte une sottise qui paraît aboutir à l'irrévérence, c'est pour vous prouver qu'à cette occasion-là, tout le monde avait pris la liberté de se moquer de M. de Talleyrand, qui s'en est vengé cruellement, comme chacun sait.

On est devenu tellement ignorant, en France, sur tout ce qui se rapporte à la généalogie, qu'il en résulte un malentendu continuel avec des injustices insupportables. Par exemple, vous entendrez dire que la maison de Montmorency est la plus grande et la plus noble famille de France, ce qui n'est pas vrai, puisque les Rohan, les la Trémoille et les la Tour d'Auvergne ont un rang supérieur à tout le reste de la noblesse, tandis que les Montmorency n'en sauraient avoir aucun, par la raison qu'ils n'ont jamais exercé la moindre apparence de souveraineté. À la vérité, vous entendrez dire, un quart d'heure après, et quelquefois dans le même salon, que les anciens Montmorency ne subsistent plus, et que ceux de nos jours ne le sont que par les femmes, ce qui n'a pas l'ombre du sens commun. Les trois branches actuelles de cette maison n'avaient jamais été perdues de vue, et sont tout aussi bien Montmorency que le dernier de leur branche ducale, qui n'avait pas laissé d'enfans : ne vous laissez donc ni subjuguer par les uns, ni dérouter par les autres. Tous les Montmorency que vous rencontrerez, et qui sont au nombre de quinze ou vingt, sont indubitablement de cette ancienne maison ; mais il ne s'ensuit pas du tout qu'ils soient hors de pair avec la haute noblesse ! La première famille de France, après la maison royale, est évidemment celle de Lorraine ; la seconde est, sans contredit, celle de Rohan ; et la troisième est celle de la Tour d'Auvergne ou de Bouillon-Turenne, si vous l'aimez mieux ; la quatrième est, à mon avis, celle de la Trémoille, à cause de son titre légitime à la succession du royaume de Naples. Je vous avouerai, mon enfant, que la position nobiliaire des Princes de Tarente me paraît supérieure à la vôtre, mais ceci n'est qu'entre nous deux, bien entendu.

Sur un même rang et hors de ligne avec toutes les autres familles originaires de France, les généalogistes les plus habiles et les plus consciencieux ont toujours pensé qu'il était juste de faire une sorte de pêle-mêle entre les quinze ou vingt familles de la plus haute noblesse, savoir : les Mailly de Nesle, qui sont les véritables princes d'Orange, et les Ducs de Mailly-d'Haucourt, leurs agnats (Saint-Louis disait les antiens Mailly) ; les Montmorency, dont la seule illustration hors de ligne est d'avoir fourni cinq Connétables ; les Clermont-Saint-Jean, Tonnerre et Thoury, car ils ont la même origine ; les Beauveau de Craon, qui sortent des Plantagenets, et qui ont eu l'insigne honneur de fournir une aïeule directe à la maison royale de France ; les Lévis de Mirepoix, qui sont restés Grands-Maréchaux héréditaires de la foi, pour avoir soumis les Albigeois ; les Marquis d'Harcourt, car la filiation de la branche Ducale est suspecte ; les Sabran, anciens Comtes, souverains d'Aryane et de Forcalquier ; cette grande maison de la Rochefoucauld, qui était un colosse de pouvoir et un soleil de magnificence aux temps gothiques ; les Rochechouart de Mortemart et de Faudoas, qui proviennent des Austro-Francs de Limoges, les Narbonne-Pelet, grande race, et la fleur des chroniques méridionales ; les Villeneuve de Trans, premiers Marquis de France ; les Choiseul, qui sont peut-être une centaine, et les Bauffremont, qui sont réduits à la triste personne de M. de Listenois ; les illustres Croüy, les Saulx-Tavannes et les Conflans-d'Armentières ; les très-nobles et très-anciens Maillé les Béranger de Sassenage et les Sires de Pons, les Béthune de Flandre et les Beauvoir du Roure, enfin les Goyon de Bretagne et les Turpin de Crissé, qui sont d'une antiquité prodigieuse. Si je ne vous mentionne pas ici les héritiers des anciens Vicomtes de Polignac, c'est parce que ceux-ci ne le sont que par les femmes, et qu'on ne sait pas grand'chose au sujet de leur famille dont le nom patronymique

est Chalençon. Je ne vous ai rien dit non plus de la généalogie de MM. de Damas, attendu qu'il n'est pas facile de s'y reconnaître, et parce que je ne saurais qu'en dire, sinon qu'ils ont toujours été grandement alliés. Les Crussol d'Uzès, doyens des Pairs laïcs, les Castellanne et les Gontaut de Biron, les Caumont de la Force et les Durfort de Lorges ou de Duras, sont également des gens de grande naissance ; mais je n'en dirai pas autant des Rouvroy de Saint-Simon, dont le nom de famille était le Borgne, et qui sont des gens de peu de chose, en dépit de l'auteur des Mémoires et de ses prétentions vaniteuses. Je ne vous parlerai pas ici des grandes familles d'origine étrangère, telles que celles des Princes de Savoie-Carignan, des Comtes de Faucignv, leurs agnats, des Ducs de Brancas, de Fitz-James et de Melfort ; des Comtes de Lamarck, de Luwendall, de Bassompierre, de Vintimille, de Lignéville, de Lénoncour, etc. ; car ce serait sortir de mon sujet que j'ai voulu restreindre à la noblesse française. Quant à MM. de Broglie qui sont devenus grands seigneurs, et qui nous étaient venus du comté de Nice, on a su que leur nom del Broglio signifiait Dumoulin dans leur patois niçard, et voilà tout ce qu'on en a jamais su.

Tout le reste des familles ducales ou des autres familles implantées à la cour de France, est du sixième au dixième et dernier rang en fait d'ancienneté prouvée par titres. Il n'y a malheureusement plus rien de ces grandes races historiques de Courtenay, de Lusignan, de Beaujeu, de Poitiers, de Rieux, d'Estaing, de Nérestang, de Coucy, de Chatillon, de Montgommerry, de Xaintrailles et du Guesclin que j'ai vu s'éteindre. Il y a peut-être encore en Bresse un pauvre rameau déchu des anciens Comtes de Châlons ? Si vous en trouvez jamais quelqu'un, souvenez-vous que vous êtes parens ; souvenez-vous que je vous ai parlé d'eux, mon Enfant, et tendez-leur une main secourable, ainsi qu'il est usité dans votre noble et généreuse maison.

Une chose qui m'a toujours donné la meilleure opinion des Noailles, c'est la protection qu'ils n'ont jamais cessé d'accorder à tous les gentilshommes qui pouvaient leur prouver qu'ils avaient l'honneur de leur appartenir, la situation du réclamant et le degré de parenté n'y faisant rien ! Vous entendrez dire également, à propos de la maison de Noailles, qui n'a pas manqué d'envieux, comme il est aisé de le penser, que sa noblesse n'est pas des plus anciennes, et qu'il existe une tapisserie chez MM. de Montmorin (les autres disent un tableau) où le seigneur de Noailles est représenté faisant l'office de maître-d'hôtel, à la table du Seigneur de Montmorin, avec la date de l'année 1593 ; ce qui faisait que les Ducs de Noailles étaient pensionnés par l'aîné des Montmorin qui les obligeait, par malice, à toucher une rente annuelle de dix écus. Il y a pourtant quelque difficulté dans cette anecdote ; d'abord les Noailles qui possédaient, depuis le XII siècle, la terre et le château de leur nom dans la vicomté de Turenne, avaient toujours eu, pour le moins, autant de puissance féodale et de haut patronage que les Montmorin. Ensuite, le Seigneur de Noailles, en l'année 1593, était déjà Comte d'Ayen, qualification magnifique et très-rare au XVI siècle, tandis que les Seigneurs de Montmorin n'étaient pas encore sortis de leur bourgade ou de leurs vieux castels. Enfin l'histoire de la rente annuelle est un mensonge, et personne n'a jamais vu la tapisserie ni le tableau, qui n'ont jamais existé. Il faut vous dire que les Montmorin avaient toujours été les gens de qualité les plus misérables, et dans les établissemens les plus chétifs et

les plus dépenaillés de la terre salique ; aussi, quand on voulut mettre en circulation cette belle histoire, je me souviens que le Roi Louis XV avait dit : — Est-ce qu'il y a jamais eu telle chose que des tapisseries, chez les Montmorin ? Le feu Roi connaissait très-bien toute sa noblesse, et c'est à cause de cela qu'il avait les prétentions carlovingiennes à souverain mépris. — Nous avons eu bien de la peine à prouver, me disait-il un jour, que nous descendons de Robert-le-Fort, et l'on voudrait qu'un malheureux hobereau, mangeur de chèvre, établit qu'il est issu de la première maison d'Aquitaine ? Allons donc, ces gasconnades-là font pitié ! Le Roi, mon grand-père, ajouta-t-il ensuite, avait fait brûler par la main du bourreau la généalogie des princes lorrains qu'on y disait issus de Charlemagne, en ligne directe, et qui n'était pas vrai !...

Si Louis XV avait prévu que son petit-fils, M. le Comte de Provence, aurait fait reconnaître les Montesquiou pour être provenus de la maison d'Armagnac, il aurait été bien en colère, et bien étonné surtout !

Je me souviens que le Comte de Chauvelin disait un jour au Roi que les Thiboutost de Normandie étaient des gens de bonne maison, mais que c'était une famille de province. — Mais, vraiment, dit le Roi, c'est la même chose pour tous les gens de bonne maison. Est-ce que vous en connaissez beaucoup qui soient originaires de la rue Saint-Denis ? L'épigramme était ad hominem, à cause du grand-père Chauvelin ; mais le Roi n'avait répondu ceci que par distraction ; il n'adressait jamais un propos, désobligeant à personne, sans compter qu'il aimait beaucoup M. de Chauvelin, et il devint rouge comme une cerise.

Le Duc de Nivernais m'a conté qu'un des Laval avait osé parler en présence du Roi de ce misérable pamphlet, qui est faussement intitulé : Mémoire du Parlement de Paris contre les Ducs et Pairs, où l'on disait, entre autres sottises, que MM. de la Rochefoucauld descendaient originairement d'un boucher. — Quelle ignorante et folle diatribe ! avait dit le Roi ; ils descendent incontestablement d'un Haut-Baron qui s'appelait Foucauld, Sire de la Roche en Angoumois, et qui vivait en l'an 1000 ! Excusez du peu : et comment l'auteur de cette rapsodie n'a-t-il pas appris que le Roi François Premier était le filleul du Comte François de la Rochefoucauld, Prince de Marsillac ?

— M. de la Rochefoucauld bouchers ! C'était donc à l'époque où les rois étaient bergers ? répondis-je à M. de Nivernais, qui s'extasia sur cette remarque, et qui se lâchait toujours quand on l'attribuait au Duc de la Rochefoucauld. Il est vrai que celui-ci n'en faisait pas souvent, de fines remarques, ou du moins, il n'y paraissait pas. Je me rappelle aussi que le petit Maréchal avait fait une drôle de Jeannoterie sur le jeune M. Bernard, qui s'était décoré du nom de Boulainvilliers, parce qu'il avait la terre de ce nom-là, et parce que sa mère était de cette ancienne famille picarde. M. Maréchal disait donc que M. Bernard était devenu Boulainvilliers par terre, par mer et par air ; mais ce qu'il y a de plus joli dans l'affaire du petit Maréchal, c'est qu'il avait fini par se faire appeler M. de Bièvre, et que M. de Boulainviiliers l'avait affublé du titre de Marquis dont il n'a jamais pu se débarrasser. Son père avait acquis la terre de Bièvre après avoir fait sa fortune à titre de premier chirurgien du Roi, et de plus, il avait été mon accoucheur. Le jeune homme avait la plus jolie tournure et

le plus joli minois possibles ; il avait une sorte d'esprit qui consistait à jouer sur les mots ; ils appelaient cela faire des calembourgs, et je n'ai jamais su pourquoi. Vous pensez bien qu'on ne le voyait pas dans un certain monde, mais il était la coqueluche des financières et les délices du foyer de l'Opéra. Il y disait un jour, à votre père, avec un air de fatuité familière : — J'espère, M. de Créquy, que vous me pardonnerez de ne pas vous avoir fait une visite pour le premier janvier : j'ai les visites en horreur, et je n'en fais jamais à personne ! — Mon petit Maréchal, lui répondit mon fils, heureusement pour ma mère et pour moi que monsieur votre père n'avait pas la même aversion !....

Je viens d'user encore une fois de mon privilège de grand'mère, en n'astreignant mes récits à aucun ordre chronologique, et vous faisant enjamber d'un temps sur un autre. Je vous parlerai dans un chapitre séparé de ces étranges Lejeune de la Furjonnière, que mon fils avait fait condamner à quitter votre nom qu'ils avaient usurpé, mais j'ai su dernièrement qu'en dépit de l'arrêt du parlement, il existe encore un de ces Lejeune qui se fait appeler M. le Chevalier de Créquy, sous prétexte qu'il n'avait pas été mentionné nominativement, dans la sentence, avec ses frères. Vous saurez à quoi vous en tenir sur la valeur et la loyauté d'une pareille argutie. Vous verrez, mon Enfant, que c'est bien assez d'avoir à répondre de la conduite de ses proches et de ses agnats au tribunal de l'opinion publique, sans entrer encore en solidarité pour des gens qui voudraient s'accrocher à vous et qui prennent votre nom sans en avoir le droit. On ne saurait s'exempter de sollicitude et quelquefois d'inquiétude pour ses parens véritables, et c'est déjà plus qu'il n'en faut pour user son crédit. Voilà le motif réel et raisonnable de nos poursuites contre cette famille Lejeune, à qui je vous recommande de ne jamais témoigner aucun sentiment d'hostilité rancunière.

Figurez-vous que je suis encore une petite fille, et retournons à l'hôtel de Breteuil.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de Madame de Créquy.)

Tome 1 · 13

La fermeté rigoureuse et salutaire de Louis XIV avait si bien amorti la fureur des duels en arrêtant ce torrent de sang qui, depuis les derniers Valois, avait entraîné dans l'abîme une si grande partie de la noblesse de France, qu'on n'avait pas ouï parler d'un seul duel depuis dix-sept ans. Six semaines ou deux mois peut-être après la mort du Roi, on apprit que deux officiers aux gardes françaises venaient de s'escrimer impertinemment sur le quai des Tuileries au-dessous de la terrasse, en plein jour et en plein soleil d'été ; mais comme il se trouva qu'un de ces deux jeunes gens était de famille de robe, M. le duc d'Orléans se considéra si bien comme empêtré dans ses obligations et ses combinaisons politiques envers MM. du Parlement, qu'il se contenta de les renvoyer du régiment des gardes (les gladiateurs) et de les condamner à passer quinze jours en prison. L'un d'eux était M. Ferrand, dont le père était Conseiller à la première des enquêtes, et l'autre était un fils de M. Girardin, l'intendant

de marine à Toulon. J'aurai l'occasion de vous reparler de celui-ci, qui fut blessé grièvement, et notez que c'était pour la possession d'un chat d'Angola qu'ils s'étaient battus à l'épée. M. le Régent se les fit amener pour les chapitrer avant de les destituer et de les faire emprisonner, et, vu le beau sujet de la dispute, il leur dit qu'ils n'auraient dû s'attaquer qu'avec les ongles. Le tribunal de la Connétablie ne s'était pas soucié d'intervenir dans leur affaire, sous prétexte que l'un de ces deux assaillons n'était pas gentilhomme et qu'il aurait pu décliner la juridiction des juges du point-d'honneur ; ce qui n'était guère à supposer et ce qui fit penser que la judiciaire des Maréchaux de France avait pu se rouiller par le défaut d'exercice.

M. de Richelieu, qui se mourait d'envie de chercher noise au Comte Emmanuel de Bavière (à propos d'une chattemitte), et qui trouva que la conduite de M. le Régent n'était pas décourageante, M. de Richelieu, vous dirai-je, alla s'établir en grand équipage sur la route de Paris à Chantilly, par où devait déboucher M. de Bavière ; et, comme il avait eu soin de faire encombrer et barrer la route par ses voitures, il en résulta des querelles entre les valets. Les maîtres descendent ; on se parle avec hauteur ; on se provoque, et voilà nos deux rivaux l'épée à ta main.

— Halte là, Messieurs ! de par le Roi ! s'écria-t-on dans la foule, — Assignés vous êtes à la Connétablie de France, au terme de huitaine, et par nous clamant et proclamant, le Chevalier d'Auvray, Lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France et Greffier du point-d'honneur.

Il fallut rengainer les deux épées, car la désobéissance à M. d'Auvray (qui se trouvait là par hasard) aurait entraîné ces deux jolies et mauvaises têtes entre la hache et le billot ; il fallut donner parole d'honneur de ne pas se rejoindre, et même de s'éviter jusqu'au moment de l'audience, où toute la jeune noblesse avait afflué des quatre coins de l'Île-de-France. Le Doyen des Maréchaux, qui remplaçait le Connétable, était le Maréchal de Tessé. Il était assisté des Maréchaux de Villars, de Tallard, de Berwyck, de Matignon, d'Harcourt et d'Estrées. Tous les jeunes Seigneurs étaient là sans épée, tête nue, dans un profond silence, et nos cousins nous dirent que rien n'était plus imposant que ce vieux et glorieux sénat des juges de la noblesse et du point-d'honneur. Il ne s'agissait pourtant que d'instrumenter pour ou contre deux étourneaux ; mais leurs ancêtres apparaissaient derrière eux, et leur postérité se trouvait en regard. C'était un sang généreux et trop ardent qu'il ne fallait pas laisser couler en pure perte, c'était deux anneaux d'une utile et forte chaîne qu'il ne fallait pas laisser couper. Si nous savions combien la Noblesse des autres pays nous envie cette juridiction paternelle de nos Maréchaux, et combien les étrangers admirent cette institution du Point-d'honneur, qui n'existe qu'en France, nous en serions plus orgueilleux que de leur avoir fourni l'Encyclopédie par ordre de matières et l'Homme-aux-quarante-écus. Toujours est-il que le Duc de Richelieu fut obligé de faire des excuses au Comte Emmanuel, et qu'il eut le bon goût de chasser rigoureusement tous ses cochers, en ayant la justice de les pensionner libéralement. Je vous reparlerai souvent du même Duc de Richelieu, qui est devenu doyen des Maréchaux de France, et qui a fait mettre votre père à la Bastille pour l'empêcher de s'aller battre en duel.

Cette autorité, dont l'application n'a lieu que sur le point-d'honneur, dont l'exercice n'appartient qu'aux Maréchaux de France, et qui s'étend sur tout le reste de la noblesse, a son origine dans la souveraine juridiction que le Connétable exerçait autrefois sur les jugemens par champions. C'est un tribunal d'exception, s'il en fut jamais, car il n'y a que les nobles qui soient ses justiciables, et pour décliner l'exécution de ses arrêts, il est suffisant d'exciper de sa qualité de roturier quand on veut s'en prévaloir. Écoutez le récit d'une autre belle affaire qui fut plaidée l'année suivante à la Connétablie.

M. l'Abbé d'Aydie, qui n'avait d'un abbé que le costume et deux prieurés commandataires, avait reçu d'un jeune commis des finances un coup d'épée dans la cuisse, et c'était chez une demoiselle de l'Opéra. (M. de Richelieu disait que la culotte du blessé n'en avait pas été trouée.) M la Duchesse de Berrv lui fit quitter le petit collet pour prendre la croix de Malte : On a parlé de lui pendant long-temps sous le nom du Chevalier d'Aydie, et puis sous celui de Comte de Riom, car c'est un même personnage et le même favori de cette folle Princesse. Depuis qu'il avait repris l'épée, le même commis des finances était continuellement à sa poursuite et voulait toujours le faire dégainer : M. d'Aydie se battit volontiers quatre ou cinq fois ; mais la Duchesse de Berry finit par en prendre de l'inquiétude, elle fit dénoncer la querelle au Point-d'honneur, et voilà ces deux champions assignés par-devant la Connétablie de France. C'était le Maréchal de Chamilly qui présidait le tribunal, et tout aussitôt qu'il eut appris que l'adversaire du Chevalier n'était pas gentilhomme, il s'écria : — Que diable vient-il faire ici, et pourquoi nous appelle-t-il Monseigneur ? — Est-ce que tu prétends que nous soyons tes juges ? Est-ce que tu nous prends pour un Évêque ou pour un Garde-des-Sceaux ? Nous ne voulons pas que tu nous appelles Monseigneur, et puis tu nous viens dire que tu t'appelles Bouton ; est-ce que tu prétendrais te moquer du monde ? et le voilà dans une abominable colère contre ce jeune homme, parce qu'il avait pris la liberté de l'appeler Monseigneur et qu'il se donnait les airs de s'appeler M. Bouton ! Il ne sortit pas de là.

Il est bon de vous faire observer que cette qualification de Monseigneur n'est accordée par nous autres aux maréchaux que parce qu'ils sont les juges de la Noblesse, et les anciens n'aimaient pas du tout à se la voir donner par des roturiers. Je vous dirai, du reste et sauf le respect pour le Bâton, que le Maréchal qui se montrait si nobiliaire et si pointilleux, avait nom M. Bouton de Chamilly, ce qui ne l'empêchait pas d'être assez bon gentilhomme, ainsi que l'avoue le Duc de Saint-Simon, lui-même !

Le tribunal eut la malice de recommander au père de la Duchesse de Berry de vouloir bien faire emprisonner l'amant de sa fille au fort de Ham, et ceci par lettre de cachet, afin de lui apprendre à se conformer aux édits qui proscrivent les duels ; et pour deus ans, portait la cédule, attendu qu'il avait accepté de se battre avec un roturier. La Duchesse de Berry lui fit avoir sa grâce au bout du semestre ; le commis avait été renvoyé libre comme un nuage, attendu qu'il n'était pas justiciable du Point-d'honneur, mais la Princesse du Chevalier d'Aydie le fit traquer, saisir, claquemurer, poursuivre par les gens du Parquet, et la méchante ne prit nul repos qu'elle ne l'eût fait pendre, ce qui s'effectua le 19 juin 1719, à l'horreur, au scandale et à l'abomination de tout Paris !

Cette Princesse ne survécut pas plus d'un mois à ce malheureux jeune homme, qui s'appelait effectivement M. Bouton, tout ainsi que le Maréchal de Chamilly. La sensible Émilie disait spirituellement que, s'ils ne faisaient pas la paire, ils n'en étaient pas moins sortis de la même fabrique. Elle était dénigrante et méprisante au point d'en impatienter, et je me souviens à cette occasion-ci, d'une petite exécution que je lui fis subir. Ce qui suit n'aura l'air de rien, mais ce sera toujours par de semblables choses, et par de petites choses, que je pourrai vous faire connaître ce grand personnage.

Émilie nous parlait assez souvent de la bonne mine et du grand air de ses armoiries, qui sont au contraire d'une vulgarité désolante. — Mais, je n'ai jamais su, lui dit notre tante (la dédaigneuse et la peureuse), ce que pouvaient signifier tous ces barillets qui sont devenus les armes de Breteuil ? — Madame, ils sont disposés, ce qui s'appelle en traînée, répondit M du Châtelet avec un ton d'outrecuidance inconcevable, ainsi vous devez bien penser que ce sont des barils de poudre… — J'aimerais mieux vous entendre dire que ce fussent des barils de… (tout ce qu'il y a de plus sale)… — Et pourquoi donc, s'il vous plaît ? me dit-elle avec un air étonné ? — C'est bien autrement ancien que la poudre à canon, dont l'origine ne remonte pas à l'année 1399, et qui, par conséquent, ne saurait être présentable à Versailles : je ne sais comment vous n'avez pas calculé ceci ? Elle se mit à réfléchir, à nombrer, à supputer par les dates, et partant de là, nous n'avons jamais eu l'ennui de l'entendre reparler de ses armes de Breteuil.

Mde Biron fut épousée, malgré qu'elle en eut, par le Comte de Bonnac, et bientôt après, M de Villeroy devint la femme du Marquis d'Harcourt, qui faillit en mourir de chagrin, parce qu'il adorait M de Biron et qu'il en était payé d'un parfait retour. Tout le monde y prit part, en s'irritant contre deux actes de violence aussi dénaturée, et quoi qu'on en dise aujourd'hui, je vous assure que rien n'était plus rare et plus désapprouvé que ces sortes de mariages.

Ma grand'mère de Froulay me dit un jour : — Mon petit cœur, il est question de vous marier, ce me semble ? et la voilà qui change de conversation sans avoir jeté les yeux sur moi. Je m'étais sentie rougir, et je lui sus bon gré de sa délicatesse.

Mon père étant venu me voir le surlendemain : — Mon enfant, dit-il, il est question pour vous d'un parti qui me paraît sortable ; je vous prie d'écouter ce que votre tante vous en dira ; et mon père ne m'en dit pas une parole de plus.

Ma tante (la Baronne) me demanda, deux jours après, si je n'avais jamais pris garde au Marquis de Laval-Boisdauphin ? Il ne serait pas fâché de vous épouser, me dit-elle avec l'air du monde le plus indifférent pour le marquis. — J'en serais inconsolable, lui répondis-je… — Je ne saurais m'en étonner, répliqua-t-elle, et vous pouvez compter que je ne vous en reparlerai point. Vous avez encore un prétendant que vous ne connaissez pas et qui ne vous a jamais vue. Votre grand'mère a pensé que vous pourriez vous rencontrer, sans que vous en soyez embarrassée, dans un parloir de l'abbaye de Panthemont ? c'est un jeune homme de grande naissance, il est devenu le chef de sa famille, et du reste, vous n'aurez besoin que d'ouvrir l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne pour y voir ce que sont Messieurs de

Créquy ? — Oh, ma tante, je connais très-bien cette généalogie-là ; c'est un nom qui résonne comme le bruit d'un clairon. C'est une famille éclatante, et c'est, je crois, la seule de l'Europe qui se trouve mentionnée dans un capitulaire de Charlemagne. Ils ont produit des Cardinaux et des Maréchaux : ils ont eu des Ducs de Créquy, de Lesdiguières et de Champsaur ; des princes de Montlaur et de Poix ; mais comment se fait-il que celui-ci ne soit pas Duc ?

— C'est apparemment qu'il ne s'en soucie guère ; depuis les dernières créations, il est convenu que les titres ne signifient plus rien. Il n'y a que les noms qui puissent marquer la noblesse, et qui puissent distinguer honorablement aujourd'hui. MM. de Créquy, d'ailleurs, ont toujours reçu du roi le titre de Cousins, ce qui les met en possession naturelle des mêmes privilèges que les Ducs et Pairs, avec les honneurs héréditaires du Louvre et tout ce qui s'en suit. C'est un rang qu'ils ne tiennent que de leur naissance, au lieu de le devoir à la faveur. Les deux derniers Rois ont jeté des manteaux d'hermine sur tant d'ignobles épaules !... La divine Émilie survint chez sa mère, qui se mit un doigt sur la bouche, et nous en restâmes là.

— Ma toute belle, mettez donc pour demain matin votre nouvel habit de dauphine-à-bouquets, et soyez ajustée pour onze heures précises, me dit ma grand'mère. — Je voudrais aussi que vous missiez des pompons sur vos cheveux blonds, et je vous en vais envoyer d'amaranthe et de couleur vert-sombre. Nous irons visiter mesdames de Panthemont à qui j'ai promis de vous mener quant-et-moi. Bon soir, ma reine ! — Ne voulez-vous pas m'y conduire aussi, ma bonne tante ? C'était M de Preuilly qui faisait la demande en question ; ma grand'mère hésita la valeur d'une minute. — Assurément oui, ma charmante, et pourquoi donc pas ?... répondit-elle avec un air de contrariété qui me donna matière à réfléchir sur l'importance et la mystérieuse intention de cette visite.

La Marquise douairière était toujours d'avis de s'en tenir aux anciennes coutumes ; sa première entrevue pour son mariage avec mon grand'père avait eu lieu à travers la grille d'un parloir à Bellechasse. Il était bienséant, il était indispensable, à ses yeux, d'en agir avec M. de Créquy comme si je n'étais pas encore sortie du couvent.

Nous voilà donc à Panthemont, dans l'intérieur de la clôture, en vertu d'un permis du Cardinal de Noailles, et nous commençons par aller faire des visites à M l'Abbesse, à la Coadjutrice, à la Prieure et à M Guyon qui se trouvait là par lettre de cachet. La Prieure était M de Créquy-Lesdiguières. Il avait été convenu que son cousin la ferait appeler au parloir et qu'on aurait soin de nous y faire demander en même temps par la Duchesse de Valentinois, qui logeait en face de l'Abbaye. Nous y trouvâmes le Marquis de Créquy, lequel était en conférence avec sa religieuse, à l'autre bout de la même grille, et lequel se contenta de nous saluer profondément. Il regarda plusieurs fois de notre côté d'un air très-noble ; mais ce fut avec une si parfaite mesure que M de Preuilly ne se douta de rien. Je n'avais eu besoin que de jeter un coup d'œil sur lui pour que ma décision fût prise. Il attendit que nous fussions parties pour s'en aller, ce qui était encore une affaire de coutume ; mais il se trouva que mon futur avait pris Mademoiselle de Preuilly pour Mademoiselle de Froulay, en me prenant pour ma cousine Émilie, ce qui le refroidit dans sa poursuite et l'arrêta dans ses négo-

ciations, tellement qu'on imagina que le mariage ne pourrait s'effectuer. J'en étais bien affligée ; (pourquoi n'en conviendrais-je pas avec mon petit-fils, puisque je l'ai dit si franchement et si souvent à son grand-père ?) — J'aimerais mieux épouser M de Breteuil ! avait-il été dire à M. de Laon : — sa cousine a l'air d'un vilain garçon. Je vous supplie de confier la chose à votre ami M. de Rennes, afin qu'il en porte parole au Baron de Breteuil. Je n'ignore pas tout ce que j'y perdrai pour la fortune et pour la noblesse de nos enfans ; mais je veux pouvoir aimer parfaitement celle que j'épouserai. M de Breteuil est ravissante et M de Froulay me déplaît !... (Nous en avons ri de bon cœur et longtemps.)

M. l'Évêque-Duc de Laon n'y comprenait rien, mais la Baronne de Breteuil avait compris, et l'explication qu'elle en fit donner fut tout à la fois convenable et suffisante. — Accordez-moi donc que ce soit la faute de M. de Créquy ! disait ma grand'mère ; car enfin, ma nièce de Preuilly était en grand deuil pour le Roi : il était donc hors de doute, il était visible qu'elle avait encore sa mère ? Ma petite-fille de Froulay, était en habit broché des sept couleurs et de mille fleurs ; qu'est-ce que cela pouvait signifier, sinon qu'elle avait eu le malheur de perdre sa mère et qu'elle ne pouvait porter les deuils de cour ? Je vous le demande, était-il possible de s'y méprendre ? On dirait que les hommes les plus sensés d'aujourd'hui... ? Je n'aurais jamais cru pareille chose du Marquis de Créquy !... Vous me dites à cela qu'Émilie n'a pas l'air d'être la plus jeune et que le Marquis avait toute autre chose à penser qu'à la manière dont les demoiselles portent le deuil ! Mais est-ce que c'est ma faute, à moi ? C'est la faute de M. de Créquy ! c'est uniquement la faute de M. de Créquy ! Voilà ce qu'elle a répété pendant plus de quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie, et M. de Créquy n'en est jamais disconvenu.

Un rhéteur athénien s'en vint un jour en Laconie, chez les Spartiates, et leur proposa d'écouter un éloge d'Hercule. Ils lui répondirent laconiquement. — Qui est-ce qui le blâme ?

Il m'avait semblé que j'aurais pu n'omettre aucuns détails en vous parlant de M. de Créquy ? Je suis devenue septuagénaire, mais malheureusement, mon cœur ne l'est pas, mon Enfant ! voilà que mon cœur se serre en pensant à votre aïeul à qui j'ai dû tant d'années d'un parfait bonheur ; et quand je le représente à ma pensée pour vous le reproduire avec tous les agréments de sa jeunesse, mes pleurs m'aveuglent. Je n'ai pas eu le bonheur de mourir la première, et ma douleur se ravive au point de ne pouvoir continuer à vous parler de lui. D'ailleurs, le portrait que j'en aurais entrepris n'aurait pu me satisfaire, et m'aurait fait soupçonner de prévention favorable ou d'exagération. Vous apprendrez à connaître votre grand-père en lisant les mémoires de sa veuve. Les faits parleront plus éloquemment et plus haut que je ne l'aurais pu faire.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Aut.)

Tome 1 · 14

Après sept à huit mois de pourparlers, de vérifications et autres préliminaires qui parurent indispensables à mes pareils, on décida que nous irions faire une visite à la Duchesse de Lesdiguières, par la raison qu'elle était la douairière et la principale survivante de toute la branche aînée de la maison de Créquy entée sur celle de Blanchefort, et parce que M. de Créquy désirait qu'on lui donnât cette marque d'égards avant de passer outre.

Marguerite de Gondi, Duchesse de Créquy-Lesdiguières, était Duchesse de Retz et de Beaupréau, de son chef et comme héritière de cette famille italienne que la Reine Catherine et la Reine Marie de Médicis avaient si libéralement pourvue de biens et d'honneurs à raison de leurs affinités consanguines Depuis la perte de son aimable fils et depuis la mort de l'Archevêque de Paris, M. de Harlay, qui n'était pas moins aimable à ses yeux, cette fameuse Duchesse n'était plus sortie de l'enceinte de son grand palais, dont la chapelle est encore ouverte au public et dont les jardins étaient d'une immense étendue. Les chantiers de l'arsenal en occupent maintenant la plus grande partie, et ce fut le Premier Président d'Ormesson qui s'accommoda du reste après la mort de votre tante, moyennant une petite somme de deux cent soixante mille écus, ce qui fit crier tout Paris sur un pareil acte d'ambition vaniteuse et de gloriole parlementaire. Une salle de cette habitation plus que royale était garnie de tentures à fond d'or, ouvragées avec des arabesques en perles de nacre et de corail : ainsi jugez du reste des meubles ! La plupart étaient en argent massif et magnifiquement ciselés des plus hauts-reliefs surdorés ; ce que la Duchesse Marguerite avait soustrait à l'édit fiscal de 1703, en les faisant racheter à l'hôtel des Monnaies pour le même poids en écus ; ce qui fut approuvé généralement, parce que son fils vivait encore et qu'elle était sa tutrice.

Vous dire ici les précieux tableaux et les riches tentures, les vases et les girandoles en cristal de roche, et la quantité des meubles de Boulle, et les anciens bronzes, et les marbres rares, et les bijoux inestimables, et la profusion des joyaux, autant vaudrait vous copier l'ancien Mémorial du Louvre ou le catalogue de la Sagristica Vaticana ! Le Saint-Simon n'en a rien dit de trop dans ses Mémoires, et pour en finir sur les somptuosités de l'hôtel de Lesdiguières, je vous dirai qu'on nous y servit des rafraîchissemens sur des assiettes d'or émaillé, lesquelles étaient garnies avec des moitiés de belles perles fines, adhérentes et bien enchâssées, comme on les voit appliquées sur les montres ou les médaillons de collier. Le Maréchal de Richelieu disait toujours que le jeune Duc de Lesdiguières était le dernier grand seigneur qu'on avait pu voir en France. Il n'allait jamais à la Cour sans être accompagné de soixante gentilshommes ; il avait accordé pour deux cent douze mille francs de pensions ; il ne refusait jamais à un pauvre et ne donnait jamais à chaque mendiant moins d'une pistole.

Quant au mobilier de son père et sa mère, il avait fallu pour le rassembler trois cents ans de faveur continue, un seizième siècle, un Connétable de Lesdiguières, et, sur toutes choses, il avait fallu une tutèle de femme, autant vaut dire une sollicitude de mère, à chaque génération pendant 180 ans. J'ai remarqué que les fortunes ne périclitent guère et qu'elles se rétablissent presque toujours sous la tutèle des femmes, qui, d'abord et de fondation, ne

veulent jamais entendre parler de rien aliéner, et qui sont toujours en frayeur des gens d'affaire et en défiance contre les projets d'amélioration prétendue, pour peu qu'ils doivent coûter un peu d'argent. C'est leur ignorance de l'administration des biens qui les met en garde, et c'est leur méfiance qui sauve le patrimoine de leurs enfans. On m'a toujours demandé comment j'avais pu si bien rétablir la fortune de mon fils ? J'ai ménagé pour payer sans emprunter et sans vouloir écouter jamais les propositions des procureurs ou des intendans : voilà ma recette et voilà toute ma science administrative.

Cette belle Duchesse était restée belle, et je n'ai vu dans nulle autre personne un extérieur, une attitude, une physionomie de distinction plus naturelle, avec une simplicité si noblement élégante. Il était resté dans toutes ses habitudes un air de préoccupation circonscrite et restreinte à ses affections, avec une sorte de nonchaloir et de gracieuse indifférence pour tout le reste. On voyait très-bien que la grande affaire de sa vie n'avait pas été celle de briller à l'extérieur et d'éblouir des yeux indifférens. On n'apercevait aucune trace, aucun reflet de prétention vaniteuse au milieu d'un pareil étalage de splendeur. Elle était née dans la magnificence ; elle y avait vécu, elle y restait sans y prendre garde, et depuis la mort des deux seuls objets qu'elle eût aimés, le monde était devenu moins que rien pour elle, ce qui d'ailleurs ne l'empêchait en aucune façon de rester bienveillante et de se montrer parfaitement polie.

Elle vint au-devant de nous jusque dans la salle de son dais, qui était remplie d'Écuyers, de Pages et autres gentilshommes à elle ; tout cela noblement vêtu de grand deuil ainsi que leur maîtresse, à raison de la mort du Roi, car on comprend bien que le formulaire de la Duchesse de Berry n'avait pas franchi les grilles dorées et blasonnées de l'hôtel de Lesdiguières. Elle n'était servie dans son intérieur que par des Demoiselles dont elle avait bon nombre et qui, presque toutes, étaient d'anciennes pensionnaires de Saint-Cyr. Quand nous fûmes assises dans sa chambre, M. de Créquy me fit un petit signe des yeux pour un portrait de jeune homme qui me parut le plus beau du monde, et ce tableau, qui est le chef-d'œuvre de Mignard, était le seul qui fût dans l'appartement. Lorsque je reportai les yeux sur la Duchesse de Lesdiguières, elle me souriait avec un air de résignation douloureuse. Son cœur de mère avait été compris.

Ma grand'mère était de ces femmes de raideur et de sévérité, qui ne composent jamais avec l'irrégularité des autres, et la froideur était pour elle en certains cas un acquit de conscience ; M de Breteuil était naturellement silencieuse ; M. de Créquy avait bien de la peine à faire aller la conversation, et comme il ne fut pas dit grand'chose pendant cette visite, j'aime autant vous parler de la chambre où nous nous trouvions.

Je me souviens que cette belle pièce était toute en laque de Coromandel à grands ramages et haut-reliefs d'or sur fond cantharide, avec un ameublement d'étoffe des Indes, brochée gris sur gris de quatre à cinq nuances. Le grand tapis de cette chambre était en velours gris et garni de franges d'or ; mais celui qu'on appelait alors tapis-de-milieu était en véritable hermine mouchetée, et pour en évaluer le prix d'après ce que coûte un manteau ducal, mon oncle de Breteuil estima qu'il y en avait pour environ 90 mille livres. À propos

d'hermines, je vous dirai que l'animal devient très-rare ; ainsi, vous ferez bien de faire soigner attentivement cette sorte d'insigne. Un manteau d'hermines mouchetées de leurs queues ne nous a jamais coûté moins de cinq à six cents louis. La bête est fort petite ; aussi, faut-il avoir attention d'écrire à notre ambassadeur à Constantinople, afin qu'il fasse des commandes en Arménie, plusieurs années à l'avance de celle où l'on doit procéder au sacre de nos Rois. Le sacre de Louis XV a été retardé de quinze à dix-huit mois parce qu'on n'avait pas eu cette précaution-là. Au sacre de Louis XVI, on a porté de la peau de chat blanc, et M. de Crillon s'en est vanté, du moins ; ce qui donna lieu d'observer qu'il en pouvait avoir en provision parce que le grand-père de sa mère en était marchand. Je vous dirai qu'autrefois les exigences de la mode et du bel air n'étaient pas moins dispendieuses que certaines obligations du rang et du cérémonial ; j'ai ouï dire à M de Coulanges qu'elle avait fait acheter en Bourgogne pour plus de dix mille francs de cheveux blonds pour le compte de M. le Duc de Berry, pendant le cours d'une seule année, et tout le monde a su que M. le Régent payait cent cinquante louis pour chacune de ses perruques.

Cette première visite à l'hôtel de Lesdiguières où nous devions recevoir la bénédiction nuptiale, avait eu lieu pendant l'avent de Noël ; ainsi, rien n'aurait empêché que nous ne fussions mariés avant le carême ; mais il arriva que ma tante de Breteuil-Sainte-Croix vint se jeter à la traverse en nous parlant de son mariage avec le Marquis de la Vieuville. C'était une affaire urgente à cause de l'âge du futur ; il aurait été fatigant et peut-être ridicule de procéder en même temps et dans la même famille à deux mariages aussi discordons ; il était convenable de me faire céder le pas à ma tante, et voilà notre mariage encore ajourné jusqu'après Pâques, en dépit de M. de Créquy.

Le lendemain du jour de ses noces, il arriva que ma tante, la nouvelle mariée, se mit en route pour Vincennes à sept heures du matin, afin de s'y trouver au petit lever du petit Roi. — Qu'est-ce qu'on dit à Paris ? lui demanda la Duchesse de Ventadour ; et comme cette nouvelle Marquise de la Vieuville ne répondait pas, absorbée qu'elle était dans la grandeur et la contemplation de son privilège des entrées de la chambre, le Maréchal de Tessé répondit au Roi (qui avait répété mot à mot la question de sa gouvernante) : — Sire, lorsque ma nièce en est partie pour venir vous faire sa cour, on y disait la première messe.

Ce fut le jeudi de la semaine de Pâques que nous fûmes mariés en grande pompe, dans la chapelle de l'hôtel de Lesdiguières, par le Cardinal de Rohan-Soubise, à qui M. le Cardinal de Luxembourg voulut absolument servir d'assistant ; ce qui fut regardé comme une distinction sans égale, et pourtant la Croix-Palatine était présente à notre mariage, en fait de distinction ! Ma grand'mère avait employé quinze jours à solliciter le Cardinal de Noailles, afin qu'il nous voulût bien prêter la Croix-Palatine, ce qui devait nous porter et nous assurer un bonheur parfait, disait ma grand'mère, et ce dont M. le Cardinal ne disconvenait point. Mais la charité de ce prélat se trouvait combattue par ses obligations de conscience ; il était indécis entre son obligeance et sa régularité, sa bienveillance pour notre famille et sa rigidité comme dépositaire. — Mais, lui disait ma grand'mère, est-ce qu'il est possible d'en faire assez pour M. de Créquy, le dernier de sa maison ? Et voilà ce qui décida son É minence à nous envoyer la Croix-Palatine accompagnée de six chanoines de Notre-Dame qui

ne devaient pas la perdre de vue, et qui nous arriva dans la chapelle au bruit des tambours et sous une escorte de quarante grenadiers aux gardes-françaises. Toutes les troupes avaient pris les armes sur le passage de la Croix, qu'on apporta sous un dais depuis l'archevêché jusqu'à l'hôtel de Lesdiguières, et tout le peuple suivait en procession. La gazette de Leyde en a parlé pendant plus de trois mois, et pour le surplus des cérémonies et fêtes de notre mariage, ayez la bonté de consulter le supplément au Mercure de France.

Il faut vous dire que le jour de notre mariage, les reliques palatines avaient été rencontrées sur la place de Grève, par M la Duchesse de Berry qui se faisait accompagner depuis quelques jours par une escouade de cymbaliers qui faisaient un vacarme affreux. Elle n'eut pas l'air de voir la procession pour ne pas s'arrêter dans sa marche, et surtout pour ne pas descendre de sa voiture. Le Cardinal de Noailles en fit l'objet d'une requête à M. le Duc d'Orléans, et le Maréchal de Villeroy cria si haut contre cette usurpation des cymbaliers et du bruit de leurs cymbales dans les rues de Paris, qui est on privilège uniquement réservé pour le Roi, que M. le Régent gronda sa fille et que les cymbaliers furent renvoyés dans leur caserne.

Nous allâmes nous établir sous le chaperonnage de ma grand'mère, à l'hôtel de Créquy-Canaples, rue de Grenelle, où la Duchesse Marguerite avait eu l'attention de faire ajuster l'appartement de son cousin. Les tentures et les meubles de la grande salle étaient en drap d'or avec des rameaux de pampre en velours cramoisi, tandis que notre chambre de parade était tapissée d'un brocard à fond d'argent tout fleuronné de petites marguerites roses, et brochant sur le tout, de brillantes et grandes gerbes de fleurs naturelles entremêlées d'épis de blé en relief d'or, avec de longues plumes de paon supérieurement bien nuancées, comme aussi de larges rubans satinés, d'un bleu tendre, ajustés en entrelacs d'ornement et courant d'un bouquet à l'autre sur le semé de fleurettes à fond d'argent. Je n'ai vu de ma vie plus belle étoffe et plus agréable à voir ; mais c'était un faible accessoire à son présent de noces, car cette magnifique personne avait fait placer dans ma corbeille pour environ quatre-vingt mille écus de diamants. Toutes les pierreries héréditaires de votre maison nous furent délivrées après sa mort, qui survint inopinément deux mois plus tard, à la suite d'une apoplexie séreuse. Elle n'était âgée que de cinquante-deux ans. Comme elle avait été grand'mère à vingt-huit ans, c'était pour elle que M de Sévigné avait choisi l'emblème de l'oranger avec cette devise : « Le fruit n'y détruit pas la fleur. » Ce que Gilles Ménage avait concentré dans trois mots grecs dont je ne me souviens plus. Vous trouverez cette même devise avec la version de Ménage dans les bordures et les cartouches de plusieurs tapisseries qui nous sont provenues de la succession de M de Lesdiguières, et que j'ai fait porter à Montflaux.

On ne conçoit pas dans quelle intention M. de Saint-Simon a pu dire que la Duchesse de Lesdiguières était continuellement hors de chez elle ? C'est une assertion qui n'avait été vraie pour aucun temps de sa vie ; car on lui reprochait dans sa jeunesse de ne jamais sortir de chez elle que pour aller à Conflans. Il y avait onze ans qu'elle n'avait quitté son appartement lorsqu'elle en est sortie dans son cercueil. M. de Créquy fut l'accompagner jusqu'à Blanchefort, où elle avait désiré qu'on l'inhumât dans la même chapelle que son fils et que

le Bienheureux François de Blanchefort. J'éprouvais pour elle un sentiment que M. de Créquy nommait un attrait miséricordieux : votre grand-père avait pour elle une affection tendre et sincère. J'ai toujours regretté de ne pas l'avoir vue plus souvent et plus longtemps.

FIN DU PREMIER VOLUME.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 2 · 01

L'ancien notaire des Richelieu, des Breteuil et des Froulay avait laissé un garnement de fils qu'on soupçonna d'avoir écrit une satire horriblement impudente, ce qui le fit exiler à Tulles en Limousin, M Arouet, sa mère, n'en était pas autrement fâchée parce qu'il ne voulait faire autre chose que de rimer dans sa chambrette ou flâner sur les pavés de Paris, tandis qu'on aurait voulu lui faire exercer un emploi de greffier au Châtelet. C'était le Duc de Richelieu qu'elle avait choisi pour confident. Elle avait été belle et bienveillante pour lui, ce qui ne l'empêchait pas (lui, Richelieu) de nous en faire des railleries impitoyables, et c'est pour la première fois qu'on ait entendu parler du jeune Arouet, autrement dit M. de Voltaire.

Le Marquis de Créquy me dit un jour en présence de ma grand'mère, qui n'en revenait pas de surprise : — Je ne saurais blâmer le petit poète en question car il n'a dit autre chose que la vérité. Je vous assure que M. le Duc d'Orléans est une infâme créature il s'enivre tous les soirs avec des Broglie et des Canillac ; ensuite il se traîne à ce bal de l'Opéra qu'il a fait établir dans une aile de son Palais-Royal, malgré qu'il fût en grand deuil et malgré que nous fussions en carême. Il y tombe quelquefois par terre, attendu qu'il est ivre mort et pour l'achever de peindre, il a scandalisé tout Paris en s'en allant communier, comme si de rien n'était, à Saint-Eustache…

— Marquis ! pourquoi donc lui venez-vous parler de semblables choses ?…

— Vous allez voir à quelle intention bonne Marquise… — Sa femme est une sotte bâtarde, et puis voilà tout son fils est un Nicodème et ses filles ne valent pas mieux que leur père…

— Marquis ! Marquis ! s'écria ma grand'mère en l'interrompant ; je ne souffrirai pas que vous lui veniez parler des filles de M. le Régent ! vous la feriez tomber à la renverse, et ce serait dans le cas de lui faire une révolution !

La révolution qui s'en suivit dans mon esprit et dans les projets de M de Froulay, c'est qu'il ne fallut pas songer à me présenter à la famille d'Orléans, parce que M. de Créquy ne l'aurait pas tenu pour honorable. Il en est résulté que je n'ai connu d'autres Duchesses d'Orléans que les deux dernières, et encore était-ce parce que nous nous étions souvent rencontrées chez leurs parens, chez M la Princesse de Conty pour la belle-mère, et chez M. le Duc de Penthièvre, mon parent et notre ami, pour la Duchesse d'Orléans d'aujourd'hui. Je vous parlerai plus tard de ces deux Princesses et de leurs maris.

Dans le grand nombre des personnes à qui je fus présentée, je distinguai particulièrement la célèbre M de Coulanges qui venait de perdre le sien, (c'est le mari dont je parle), et dont la vivacité d'esprit avait bien de la peine à se laisser comprimer par ses habits de veuve et par le poids des années. Je ne saurais vous exprimer tout le plaisir qu'on prenait à sa conversation. C'était des mots portant coup et frappant juste, avec une imprévision qui vous saisissait ; l'esprit et l'originalité n'étaient là que pour la broderie, car le fond de l'étoffe était la raison même, et chacune de ses plaisanteries méritait réflexion. Je lui criais miséricorde, et l'envie de n'en rien perdre me donnait la fièvre.

Mde Sévigné était morte quatre ou cinq ans avant ma naissance, et je n'ai conservé de sa petite fille, M de Simiane, qu'un souvenir assez confus. Je crois l'avoir rencontrée deux ou trois fois chez M de Coulanges, à qui l'on nous disait qu'elle aurait bien voulu faire un procès pour la succession de MM. du Gué-Bagnols. C'était une petite bonne femme toute brune très-sèche et qui provencialisait effroyablement. Si j'avais prévu que sa petite-fille et son héritière épouserait mon fils, je l'aurais observée avec beaucoup plus d'intérêt et d'attention, comme vous pouvez croire. Quant à la discorde ou des brouilleries sérieuses entre M de Grignan et son illustre mère, c'est une chose dont M de Coulanges n'avait jamais ouï parler dans sa famille ; et quand on remontait à sa source, on trouvait que c'était une invention de M. le Duc de Richelieu qui disait, pour se divertir, que la mère et la fille se disputaient perpétuellement, parce que la fille ne pouvait souffrir sa mère ; il avait été jusqu'à dire que M de Sévigné en était morte de chagrin ce que M. de Richelieu avait pris sous sa perruque blonde, et ce que personne ne croyait de notre temps. Il avait forgé bien une autre histoire au sujet de l'Évêque de Meaux le grand Bossuet, qui, disait-il, avait été marié secrètement avec une des nièces de M. de Bussy-Rabutin ce que les prédicans de Genève et de Hollande avaient eu la nigauderie de prendre au sérieux. Vous ne sauriez imaginer combien, pendant sa jeunesse, il a mis en circulation d'étrangetés malicieuses et de suppositions dérisoires. Il en avait conservé l'habitude d'imaginer les plus étranges et les plus ridicules mariages entre des gens qui n'y songeaient pas ; mais il eut à s'en repentir, une fois dans sa vie, et voici l'historiette.

La Duchesse de Chaulnes était certainement la plus extravagante et la plus ridicule personne de France. C'était une grosse douairière toute bouffie, gorgée, soufflée, boursouflée de santé masculine et de sensibilité philosophique qui se faisait ajuster et coiffer en petite mignonne, et qui zézéyait en parlant pour se razeunir. Elle était éminemment riche, et c'étaient les enfans du Maréchal de Richelieu qui devaient hériter d'elle ; je pense que c'était à cause de leur grand'mère qui était une M Jeannin de Castille. On supposait bien

qu'elle éprouvait la tentation de se remarier mais ses héritiers ne s'en inquiétaient guère, en se reposant sur la difficulté qu'elle aurait à trouver un homme de la cour, ou même un simple gentilhomme qualifié qui voulut affronter une pareille exorbitance de chairs, de ridicules et de moustaches.

Il y avait à Paris, d'un autre côté, car c'était dans une des chambres d'enquêtes, un certain Conseiller sans barbe qui s'appelait M. de Giac, et qui était l'homme de justice le plus pédant, le plus risiblement coquet et le plus ennuyeux. Il avait l'air d'un squelette à qui l'on aurait mis du rouge de blonde et des habits de taffetas lilas. Il pinçait de la mandoline en se pinçant la bouche et jouant des prunelles. Il avait la prétention d'avoir composé la musique et les paroles d'un opéra tragique, mais par habitude il ne fabriquait que des pièces fugitives, et c'était de la poésie, d'autant plus légère qu'il n'y avait rien dedans.

Voilà M. de Richelieu qui s'amuse à faire courir le bruit d'un mariage entre M de Chaulnes et M. de Giac qui ne se connaissaient point du tout. C'est un bruit qui se répand dans tout Paris on leur en parle ; M de Chaulnes se fait désigner l'équipage, la loge et la personne de M. de Giac, et vice versa de la part du Conseiller pour la Duchesse ; on s'observe, on s'approche, on fait connaissance, on s'admire, et finalement on s'épouse. M de Chaulnes en a donné deux cent mille livres de rente à son second mari, et voilà M. de Richelieu bien récompensé ! — Je dois vous annoncer, lui vint-elle dire, au pavillon d'Hanovre, en prenant des airs de mineure, je viens vous annoncer que je vais me donner un tuteur. — Madame, lui répondit-il en s'inclinant jusqu'à terre (ce qui préludait toujours à quelque perfidie), j'aurais cru que vous aviez perdu le droit de le choisir vous-même ; et quelle est donc, s'il vous plaît, cette heureuse et prudente personne qui va diriger votre minorité ? Elle répondit en minaudant que c'était un jeune magistrat qui avait l'honneur d'appartenir aux Lefèvre de Caumartin mais elle ne voulut ou n'osa jamais le nommer, ce qui priva M. de Richelieu du plaisir de lui répondre qu'on n'était plus jeune à cinquante-deux ans, parce que c'était précisément l'âge de la Duchesse et celui de son Conseiller des enquêtes. Ce qu'il y eut de charmant, c'est qu'elle alla disant partout que le Maréchal de Richelieu l'avait complimentée de la manière la plus aimable, et qu'il avait eu la galanterie de l'appeler Pupille dilatée.

Pour apprendre à M. de Giac à compromettre sa dignité parlementaire en épousant une folle à cause de son argent, le Parlement de Paris l'obligea de quitter la magistrature, et le Roi l'exila du côté de Barèges où nous l'avons vu se promenant le long des ruisseaux, costumé comme un berger d'Opéra, sous un parasol orné d'églantines et la houlette à la main. Tout donne à penser qu'il aura fini raisonnablement, car il a légué toute sa fortune à l'hôtel-Dieu de Bordeaux.

M. de Créquy était proche parent des Ducs de Chaulnes, et m'a souvent parlé de la manière dont cette folle avait fait élever un fils qu'elle avait et qu'on appelait M. le Vidame d'Amiens dès l'âge de trois mois. On ferait un volume avec tous les détails de gâterie dont il avait été l'objet. C'était lui qui voulut absolument pisser sur un gigot de mouton qu'il voyait tourner à la broche, et la scène avait lieu dans une auberge de Picardie où les voyageurs du coche attendaient ce morceau de rôti pour leur souper. L'enfant pleurait, et sa mère envoya

dire à l'hôtelier de le laisser faire, à condition que ce serait du côté du manche. Il était gaucher de nature et par entêtement, ce qui contrariait beaucoup sa tendre mère, et un jour qu'elle le fit donner un soufflet à sa tante, la Marquise de Plessix-Bellière, elle se mit à crier impatiemment : — Toujours de la main gauche !... Et c'est tout ce qu'elle en dit à sa belle-sœur. Ce petit Vidame avait pris son précepteur en si grande aversion, que la Duchesse exigea de celui-ci qu'il fit semblant de se laisser tuer par son élève, qui lui tira, dans le milieu de la poitrine et à bout portant, un coup de pistolet sans balle. Cet imbécile et lâche complaisant fit mine de tomber sous le coup de feu et l'on eut soin de le faire disparaître, après avoir eu soin de lui constituer une rente viagère de 400 livres, en rémunération d'un si bon office ! Le Marquis nous disait aussi que lorsque M. le Vidame eut atteint ses douze à quinze ans, on n'osait plus le faire descendre pour se promener dans les Tuileries, non plus qu'à l'Arsenal, au Luxembourg, au Palais-Royal, ou dans le jardin de l'hôtel de Soubise, parce que tous les autres garçons du même âge et de la même étoffe que lui, s'étaient donné le mot pour le rouer de coups. Sa mère en fit le sujet d'une requête au Parlement. Elle y disait des choses inouïes, et notamment que l'héritier des Ducs de Chaulnes avait droit à toute la sollicitude de la Cour des Pairs, parce qu'il y siégerait sur les fleurs-de-lys, et parce que le petit de Rougé avait entrepris de lui crever les yeux ; d'où venait qu'elle se trouvait obligée de l'envoyer jouer tous les après-dîners sur la butte Montmartre avec un paquet de ficelle et des cerfs-volans. M. le Procureur-Général de Fleury lui écrivit très-poliment qu'il avait reçu sa requête, mais qu'il n'avait pas autre chose à lui répondre, attendu que de mémoire de cour souveraine, on n'avait admis aucune requête pareille à celle-là. Elle en porta plainte au Roi qui la fit prier de le laisser tranquille.

Je ne vous dirai presque rien du Czar Pierre et de son séjour à Paris, parce que j'étais allée passer six semaines à Montivilliers, pendant une inspection de M. de Créquy dans le nord de la France, en sa qualité de directeur-général de l'infanterie, ce qui fait que je n'ai pas vu le Czar. Ce que je vous en pourrais dire se trouve partout, ainsi vous n'aurez pas à regretter mon absence. C'était le Maréchal de Tessé qui avait été chargé de faire les honneurs de la France à S. M. Moscovite, et qui la fit loger avec tout son monde à l'hôtel de Lesdiguières. Une chose que je vous puis assurer, par exemple, c'est qu'il n'est pas vrai que sa visite à M de Maintenon se soit passée d'une manière inconvenante, ni qu'il ait tiré brusquement les rideaux de son lit pour la regarder avec une curiosité qu'on pourrait appeler impertinente, et sans lui parler, qui plus est ! Tout ceci n'est qu'une rêverie, non pas du Duc de Richelieu, mais du Duc de Saint-Simon qui tournait toujours chaque chose à sa fantaisie. Voici tous les détails de leur entrevue, tels que je les tiens de mon oncle de Tessé, directement.

Le Czar était allé coucher à Versailles où l'on avait disposé pour lui l'appartement de Madame la Dauphine, et le soir même il avait dit mot-à-mot au Maréchal, en bon français (ce qui prouva qu'il avait bu démesurément car il ne voulait d'habitude, et par une fausse dignité, parler qu'au moyen d'un interprète) : — Mon Cousin je vous conjure de me faire obtenir une audience de M de Maintenon : dites-lui que je le désire passionnément !

Mon oncle s'en fut à Saint-Cyr dès sept heures du matin ; M de Maintenon finit par se rendre à ses instances, et elle resta dans son lit pour attendre le Czar, sans faire changer la moindre chose à la disposition de sa chambre, ni même à celle de sa coiffure. L'antichambre et les deux salons de son appartement étaient restés tendus en noir, nonobstant que le deuil du roi fût terminé, mais sa chambre était remeublée comme à l'ordinaire en damas rouge. Elle était dans son lit sous un couvre-pieds d'hermine, elle avait une camisole de velours gris, des cornettes plates sous une coiffe noire, et des mitaines de la même couleur. Le seul préparatif qu'elle eût fait après le départ du Maréchal et pour recevoir le Czar, c'était d'avoir ôté ses mitaines : ainsi vous voyez que je n'ignore aucun détail.

Mon oncle revint à Saint-Cyr avec son Czar Pierre, et pendant sa visite qui dura près d'une demi-heure, il n'y eut absolument dans la chambre de M de Maintenon que le Maréchal de Tessé et le Prince de Couraquine, lequel était plénipotentiaire du Czar à Paris et lui servait de truchement. Le Czar avait commencé par saluer en fermant les yeux, et en s'inclinant assez bas pour toucher la terre avec les doigts de la main droite (politesse de Russie) il s'était assis sur le grand fauteuil de vêture qui se trouvait au chevet du lit et le dos à la muraille, mais trouvant qu'il n'y voyait que de profil il avança le même fauteuil en se retournant sur lui-même, et ceci fut opéré brusquement et bruyamment. Pierre I se mit alors à parler moscovite pendant sept à huit minutes, mais ce fut à demi-voix et du ton le plus respectueux. Le Couraquine exposa que S. M. Impériale était pénétrée d'estime et de considération pour Madame et qu'ayant à cœur de fonder une institution qui fût analogue à celle de Saint-Cyr, l'Empereur avait désiré visiter cette maison, comme aussi rendre hommage à son illustre fondatrice ; et puis des complimens à n'en pas finir sur la piété, la bonne administration le singulier mérite et les hautes vertus de Madame qui répondit en faisant un éloge de Sa Majesté, poliment sans dire le Czar, et discrètement sans lui donner le titre d'Empereur. On parla des réglemens de l'institut, des preuves de noblesse exigées pour l'admission des élèves, et finalement en envoya chercher les dignitaires du couvent qui furent nommées et présentées par le Maréchal, et qui conduisirent S. M. dans toute la maison.

Ce Czar avait envoyé sa femme aux eaux de Spa ; mais une autre chose que je vous puis affirmer sur les témoignages de M de Rohan de Salm et de Béthune, c'est que la plupart des dames et des autres suivantes de la Czarine allaitaient des poupons, et que lorsqu'on avait l'air d'y prendre garde, elles vous disaient à l'envi l'une de l'autre, avec un air de fierté jubilatoire : — C'est Sa Majesté l'Empereur qui m'a fait l'honneur de me faire cet enfant-là ! Les vieilles gens disaient que la Cour de la Reine Christine de Suède était une merveille de bienséance en comparaison de cette sauvagerie tartare. Vous savez ce que mon oncle de Tessé disait au sujet des Portugais et de leurs voisins les Espagnols, et c'était justement ce qu'on avait à dire des Moscovites en les comparant aux Polonais.

Ànotre retour de Normandie, nous trouvâmes établis chez le Maréchal de Tessé qui avait abandonné son bel hôtel de la rue de Bourgogne à son fils, et qui s'était mis en retraite dans l'enclos des incurables rue de Sèves nous trouvâmes établis le Grand-Prieur d'Aquitaine et le Commandeur de Tessé nos arrière-grands-oncles. L'aîné de ces deux frères avait voulu

venir à Paris pour y consulter le Docteur la Peyronnie sur une incommodité qui commençait à l'impatienter, et qui consistait principalement dans une sensible diminution d'agilité pour ses membres, et d'activité pour son estomac. Le plus jeune n'était âgé que de 84 ans.

Je vous ai déjà dit que le Grand-Prieur avait perdu l'intelligence du présent avec la prévision du futur, en conservant le souvenir du passé. Il eut de la peine à se représenter la place que je devais occuper sur le tableau généalogique de sa famille ; mais il avait conservé quelque souvenir d'une fille aînée de mon père, qui était morte long-temps avant ma naissance ; il m'en accorda la survivance, et je me trouvai casée dans son cerveau centenaire avec douze ou quinze ans de plus. Il était continuellement préoccupé, depuis son arrivée, de M la Duchesse d'Angoulême, qu'il voulait aller visiter à son couvent du Val-de-Grace, et qui gisait depuis trois ou quatre ans dans une chapelle sépulcrale de cette abbaye. On lui répondait tristement qu'elle était morte en 1715 ; il s'en affligeait tout le reste du jour, mais il ne s'en souvenait plus après son réveil du lendemain, ce qui lui causait une désolation quotidienne et nous faisait éprouver une contrariété journalière. Il avait toujours été l'ami de cette Duchesse, et l'on voyait à sa manière d'en parler que le sentiment qu'il avait eu pour elle était celui d'une vénération profonde. Je vous dirai que son mari le Duc d'Angoulême (Charles de Valois, Comte d'Auvergne et de Ponthieu), était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, et qu'étant veuf de Charlotte de Montmorency, fille ainée du duc Henry I, il avait épousé en l'année 1644 (à l'âge de 72 ans), Françoise de Nargonne-Mareuil qui mourut 69 ans après son mari, et laquelle Duchesse d'Angoulême avait été la contemporaine et l'intime amie de mon grand oncle. Comme elle a vécu cent trente-neuf ans après le Roi son beau-père et que j'aurais pu voir la belle-fille de Charles IX, puisque j'avais de 13 à 14 ans lorsqu'elle est morte, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans curiosité ni sans intérêt pour mon petit-fils de lui consigner sous les yeux une pareille singularité chronologique.

Quand le Grand-Prieur était mis sur le chapitre de ce Duc d'Angoulême, il en rapportait des choses inconcevables ; et notablement sur son arrogance à l'égard des Bourbons dans lesquels il ne voyait autre chose que des cadets parvenus. Il en était resté au temps des Valois, et n'en voulut pas revenir sous le règne de Louis XIII. Son hôtel était un lieu de refuge assuré pour tous les malfaiteurs qui payaient de fortes pensions à ses gens de livrée, et quand les archers entreprenaient d'y pénétrer, on les y recevait à coup de mousquet. Le parlement décrétait contre eux, et le Roi ne manquait pas d'évoquer l'affaire à son conseil, où l'on détruisait le dossier, tant les Bourbons avaient conservé d'égards et de considération respectueuse pour les Valois ! Il me semble qu'on voit percer dans tous les vieux écrivains du temps d'Henri IV et même de Louis XIII, un sentiment de regret douloureux et d'attachement profond pour cette race brillante, auprès de qui la branche de Bourbon n'était encore considérée pendant mon enfance et par les vieilles gens que comme une famille de Gascogne, à l'égal des Comtes de Foix et des Sires d'Albret, par exemple, ou peu s'en fallait ! On n'ignorait pas qu'ils ne fussent du sang de France, mais les Valois ! François Premier, son fils, et ces trois jeunes princes, à qui nos pères avaient conservé tant d'amour et donné tant de marques de fidélité ! Ah les Valois ! les Valois ! disaient mes grands-oncles, en gémissant de concert avec l'ancien Évêque de Soissons qui était fils du Chance-

lier de la Reine Marguerite, et qui ne manquait jamais à faire célébrer tous les ans (le 4 août) un service funèbre et solennel pour le repos de l'ame d'Henry III.

Le Grand-Prieur me contait un jour que les suisses de l'hôtel d'Angoulême (rue Pavée dans le Marais), avaient eu l'industrie de gagner une fortune énorme en vendant de l'eau du Jourdain pour faire venir du lait aux nourrices en abondance ; mais comme on découvrit que c'était de l'eau de la rivière des Gobelins, qui est malsaine, on les attaqua devant la Tournelle, et le dernier des Valois fut tellement choqué des poursuites exercées contre ses gens qu'il envoya mettre le feu à la maison du premier Président, M. Molé. Les valets de M. le Duc d'Angoulême avaient barré les rues voisines, afin d'empêcher qu'on y portât remède, et la maison du Président fut brûlée tout doucement, à petit feu l'on pourrait dire, et sans nulle opposition des capucins ni des pompiers du guet, leurs émules. Mon oncle disait aussi que presque toute la fausse monnaie qui circulait dans Paris était débitée par les domestiques du Duc d'Angoulême, et quand le Roi Louis XIII lui commandait de s'en expliquer, — Mais je n'en sais pas davantage que vous, répondait-il ; je donne à loyer, en mon château de Grosbois, une ou deux chambres au diacre Merlin, qui me baille en retour aux environs de sept à huit mille pistoles par an. Je ne me suis jamais enquis de ce qu'il faisait dans ces chambres ; envoyez-y voir le Président Molé ; et Louis XIII ne pouvait s'empêcher d'en rire.

Le Grand-Prieur de Froulay m'a dit aussi que Louis XIV n'aimait pas du tout que les faiseurs d'épitres et de prologues, ni les auteurs de dédicaces, le tutoyassent en vers pas plus qu'ils ne l'auraient fait en prose : — Le Roi François Premier ne le souffrit jamais ! disait-il un soir chez M de Montespan, qui répondit à cela que Despréaux n'avait jamais été qu'un mal appris. Mon oncle disait encore que lorsque le roi parlait de l'Angleterre, il disait souvent, avec un grand air de mépris et de sévérité, cette île mal obéissante !...

En vous rappelant les cailletages de mes vieux parens sur le Duc d'Angoulême, cela me fait aviser que je ne vous ai rien dit encore de sa petite-fille, la Marquise douairière de Créquy, à laquelle il venait d'arriver une singulière aventure.

Anne-Charlotte d'Aumont, Marquise de Créquy-Saint-Pol, était admirablement aimable et gracieuse ; et malgré son âge de quarante-sept ans, elle était restée si belle avec l'air si jeune, que tous les jeunes gens du meilleur goût s'en préoccupaient amoureusement. Il y avait parmi ses laquais un grand garçon qui se disait Provençal, et qu'elle avait accepté sur la recommandation de M le Duc de Richelieu, lequel avait pris la peine de lui écrire de la Bastille, et tout exprès pour lui certifier que c'était un serviteur dont il répondait comme de lui-même, car voilà de quels termes il s'était servi. C'était un colosse avec les yeux pers et les cheveux d'un roux ardent ; il était, du reste, posé, rangé comme à la baguette, et soigneux à miracle.

On venait de coucher la Marquise de Créquy, dont les femmes étaient déjà sorties, et qui faisait une lecture de piété dans la vie des Saints. Elle entend du bruit à sa porte et voit entrer ce domestique... Elle en écouta, malgré qu'elle en eût, une déclaration tellement insolente et désordonnée, qu'une autre femme en aurait été glacée d'effroi ! il s'était muni d'un

poignard, et ceci n'était pas plus rassurant que le reste. M de Créquy lui dit gentiment : — Comment avez-vous conçu ces idées de violence, et comment ne vous êtes-vous pas aperçu de ma bonne intention pour vous ? On n'est jamais arrivé dans l'appartement d'une Dame en pareil costume, et que ne dirait-on pas si l'on vous rencontrait ainsi dans les corridors ? Allez donc changer votre linge, et n'oubliez pas de vous renouer les cheveux. N'oubliez pas non plus, ajouta-t-elle avec un air de coquetterie, n'oubliez pas de vous bien savonner les mains !...

L'amour est crédule, ainsi que vous aurez peut-être occasion de l'éprouver ; l'amoureux s'en va précipitamment, et la voilà qui saute en bas de son lit pour aller verrouiller toutes ses portes et se barricader jusqu'au lendemain matin.

Il ne reparut pas à l'hôtel d'Aumont, ce protégé de M. de Richelieu mais pensez combien M de Créquy fut étonnée quelque temps après, en l'apercevant dans un beau carrosse avec le plastron de l'ordre de Malte !

C'était un Seigneur italien qui s'appelait le Comte Albani, et qui était le neveu du Pape Clément IX ; mais le Duc de Richelieu n'en voulait pas convenir : un lieutenant du Point-d'honneur avait été l'interroger à la Bastille, et il eut l'audace d'écrire au vieux Duc d'Aumont que ce devait être quelque malentendu produit par une illusion d'optique, attendu que cet homme qu'il avait recommandé sortait de chez la Comtesse de Lillebonne, et qu'il avait toujours été le plus parfait des valets jusqu'à cette époque, où sans aucun doute il avait perdu la tête avant de perdre le respect qu'il devait à la Marquise de Créquy.

Ceci n'empêcha pas que le jour où M. de Richelieu sortit de prison, le Marquis d'Aumont (qui n'était âgé que de seize ans) ne le gratifiât d'un bon coup d'épée dans la hanche. Il en faillit mourir par suite de l'hémorrhagie, et l'on avait cru longtemps qu'il en resterait boiteux.

(Note de l'Auteur.)

(Notes de l'Édit.)

Tome 2 · 02

Les deux années suivantes s'écoulèrent pour moi dans le charme et la sérénité d'un intérieur paisible. Je ne me laissai pas troubler par les fureurs de la Duchesse du Maine, et la conjuration du Prince de Cellamare où M. de Créquy ne risquait rien. Le nouveau président des nuances (M. d'Argenson) avait fait payer à mon mari quatorze cent mille livres, objet de ses justes réclamations contre la couronne ; à la vérité, ce fut en actions de la banque de Law et du Mississipi, sur lesquelles on eut quelque chose à perdre, mais le surplus servit à libérer les terres de votre maison, sans être obligé de vendre les miennes ; enfin la bulle Unigenitus avait triomphé du parlement et des Jansénistes et nous aurions joui d'un bonheur parfait sans les infamies de la régence et les affreux débordemens de la Duchesse de

Berry, qui nous humiliaient pour la maison de France, et qui faisaient gémir tous les honnêtes gens.

Cette horrible femme était pour nous comme une sorte de plaie hideuse et honteuse, tous les cœurs en étaient navrés et flétris, et l'on aurait dit qu'il y avait alors dans chaque famille honorable une proche parente qui se serait précipitée dans l'abjection. Je vous assure que ma mère et ma sœur et ma fille auraient été fouettées et marquées en place de Grève, que je n'en aurais pas souffert une irritation plus cuisante et plus douloureuse.

La Duchesse de Berry s'était brûlé le sang et les entrailles par l'abus des liqueurs fortes, elle en tomba malade et quand le danger fut devenu manifeste, le Curé de Saint Sulpice (c'était le fameux Languet de Gerzy) ne manqua pas de se présenter au Luxembourg afin d'y remplir ses devoirs de pasteur. M de Mouchy lui répondit impertinemment qu'elle n'irait pas l'annoncer à M la Duchesse de Berry, parce qu'elle était bien sûre que cette Princesse ne voudrait pas le recevoir. Il ne put rien obtenir de cette misérable. Il déclara tristement qu'il se trouverait obligé d'interdire l'usage des sacremens à la malade, et le bon Curé s'achemina vers le Palais-Royal où M. le Duc d'Orléans le fit introduire immédiatement dans son cabinet. Au bout d'une demi-heure de cette pénible conférence, on vit partir des écuries d'Orléans un carrosse du Prince qui se dirigea sur l'Archevêché pour en ramener le Cardinal de Noailles, à qui M. le Régent demandait à parler le plus vite possible, et qu'il envoyait conjurer de se rendre au Palais-Royal sans nul retard. M. le Cardinal arriva dans un carrosse à lui, parce que les armes d'Orléans étaient sur l'autre voiture, ce qui déplut souverainement à M. de Ségur, Maître de la garde-robe de S.A.R. et chargé par elle de cette commission. La séance fut longue entre ces deux ecclésiastiques et M. le Régent. Tous les ministres, les conseillers et les courtisans du Palais-Royal en attendaient la fin dans une galerie qui précédait le cabinet du Prince ; enfin, la porte s'ouvre, le Cardinal en dépasse le seuil, il se retourne, et là, devant tout ce monde, et tout à côté du Régent qui avait l'air consterné, voici mot pour mot, ce qu'il dit à l'Abbé de Gerzy : « M. le Curé, en vertu de mon autorité comme Archevêque de Paris et votre supérieur canonique, je vous défends d'administrer, faire administrer ou laisser administrer les sacremens de l'église à Madame la Duchesse de Berry, à moins que M. le Comte de Riom et M la Vicomtesse de Mouchy ne soient partis du Luxembourg, et qu'ils n'en aient été congédiés par ordre de cette Princesse. »

Le Cardinal de Noailles avait toujours fait preuve d'austérité, mais c'était pour les doctrines et nullement contre les personnes ; il était la douceur et la charité même ; ainsi vous pouvez supposer ce que c'était que cette fille du Régent, et quelle était l'effronterie de sa vie scandaleuse ?...

Cependant, la Duchesse de Berry se mourait ; elle demandait impérieusement à recevoir les onctions avec le saint Viatique, dont le refus la mettait dans un état d'exaspération forcenée. Elle en brisait ou déchirait tout ce qui se trouvait à sa portée ; elle en mordait ses mains, et des extrémités de son appartement, ses pages, ses gardes et jusqu'à ses valets-de-pied, l'entendaient pousser des cris d'outrage et d'imprécation ! de furie ! de rage infernale !

Ce malheureux Duc d'Orléans, qui l'idolâtrait hélas ! et qui craignait qu'elle ne pût être inhumée comme une chrétienne et comme une Princesse, renvoya M. de Ségur à l'archevêché et au presbytère de Saint-Sulpice, afin d'obtenir du Cardinal et de M. de Gerzy qu'ils se rendissent au Luxembourg, où M. le Régent fut les attendre avec la frayeur dans l'âme et sur le visage. Arrivés et réunis là tous les trois, refus complet, persévérant, opiniâtre insurmontable ! Elle ne voulut pas même recevoir son père, qui se tenait collé contre la porte de sa chambre, et qui se mit à pleurer en l'entendant s'écrier qu'il était bien lâche et bien infâme à lui de la mécontenter pour complaire à des cagots, qu'elle allait ordonner qu'on jetât par les fenêtres, et puis c'étaient des juremens et d'autres propos dont M. le Cardinal avait rougi… Le Régent s'en retourna désespéré. Le Cardinal-Archevêque répéta devant les familiers du Luxembourg ce qu'il avait dit le matin au Palais-Royal, et le Curé s'établit dans une première salle afin d'y rester à portée de veiller au salut de sa paroissienne ; ce qu'il exécuta charitablement pendant quatre nuits et cinq jours consécutifs. Il ne sortait de là que pour aller chez lui prendre ses repas, et nous apprîmes qu'il avait toujours eu soin de s'y faire remplacer par ses deux premiers vicaires.

Jugez donc quelle effroyable perturbation dans les choses et les pensées du monde ! car enfin, cette pierre de scandale et d'achoppement ; cette femme d'opprobre et d'anathème, était la petite-fille et la veuve d'un fils de France ! Il y avait à peine quatre ans que Louis XIV avait cessé de régner ! et c'était une personne royale, une fille de Saint-Louis, à qui le clergé de Paris était obligé de refuser sa communion pour les sacremens et les prières, ainsi qu'on aurait fait pour la Desmarres ou la Camargot ! On a dit avec raison que la Régence avait été le premier coup de cloche de la révolution de quatre vingt-treize.

La jeunesse et la force de tempérament retardèrent la mort de la Duchesse de Berry pour cinq à six semaines, durant lesquelles on apprit qu'elle voulait jouer la comédie de s'être vouée au blanc, comme on aurait fait pour un enfant de quatre mois qui aurait eu des tranchées ; fine tactique à cette fin de se ramener l'esprit du peuple, croyait-elle et pour essayer d'irriter contre le Cardinal et son clergé la bourgeoisie de Paris qui la chansonnait sur sa dévotion prétendue, et qui se moqua d'elle outrageusement. Étant bien assurée que ses parens ne lui permettraient pas d'épouser secrètement M. de Riom, elle ne risquait rien de le demander avec instance à M. son père ; aussi ne lui laissa-t-elle aucun relâche à ce sujet-là. M. le Régent finit par s'en irriter ! Il envoya le favori de sa fille et leur confidente, l'un sur les frontières d'Espagne, à l'armée du maréchal de Berwick, et l'autre en liberté d'aller se faire souffleter en retournant chez son mari, ce qui ne manqua pas d'arriver à M de Mouchy qu'on ne voulut recevoir dans aucun couvent. Ce n'est pas qu'elle ne fût en état d'y payer une belle pension, car elle avait acquis aux dépens de M la Duchesse de Berry, et de compte fait avec M. de Riom, son complice, environ quatre-vingt mille livres de rente, en inscriptions sur différens états provinciaux, sur le clergé de France, et sur l'Hôtel-de-ville de Paris. Ils en étaient arrivés là par tous les moyens dont les chiens affamés, les renards et les loups dévorans peuvent être capables.

Marie-Louise d'Orléans mourut le 22 juillet 1719 au Pavillon de la Muette. À l'ouverture de son corps, on trouva qu'elle était grosse, et l'on ne put trouver aucun prélat qui voulût

officier ni même assister à ses funérailles. M la Duchesse d'Orléans, à qui l'on ne disait pas grand'chose et qui ne devinait pas le reste, trouva fort mauvais et fort indécent qu'on ne se fût pas conformé à l'usage et qu'on n'eût pas fait proférer une Oraison funèbre ; mais le Régent, qui n'ignorait de rien, n'avait pas cette prétention-là pour madame sa fille, et je crois qu'il se trouva bien heureux de ce que les moines de Saint-Denis ne lui avaient pas refusé l'entrée du caveau royal.

Des quatre filles qui restèrent à M. le Duc d'Orléans, il y en eut une qui devint Duchesse de Modène, et qui voulait plaider contre son mari pour cause d'impuissance, et quoiqu'elle en eût plusieurs enfans, tandis que son mari la faisait poursuivre en supposition de paternité. Une autre a été Reine d'Espagne et presque aussitôt veuve que mariée. Elle ne voulait se montrer qu'en chemise, elle ne voulait faire sa société que de ses valets du plus bas étage, et l'on a fini par nous la renvoyer comme une indigne et méchante folle qu'elle était. Venait ensuite l'Abbesse de Chelles (M la Duchesse d'Orléans la connaissait assez bien pour avoir absolument exigé qu'on en fît une récluse), et puis arrivait Mademoiselle de Beaujolais, qu'on a fait mourir de chagrin. C'était la plus raisonnable et la plus régulière de la famille ; on prétendait qu'elle aimait passionnément et constamment un Infant d'Espagne, et je ne sais comment elle aurait conservé cette passion-là, car elle avait la tête tournée pour le Duc de Richelieu à qui elle écrivait des choses qui brûlaient le papier. Mademoiselle de Beaujolais était jolie, spirituelle et bienveillante, et malgré son tour d'esprit romanesque et ce que M. son père appelait des enfantillages, tout le monde a regretté cette jeune Princesse. Je n'ai pas cru devoir parler ici de M la Princesse de Conty, parce qu'on la menait encore à la lisière à l'époque où sa sœur aînée venait de mourir en couches.

Immédiatement après la mort de M la Duchesse de Berry, on rendit au public de Paris, la jouissance du jardin du Luxembourg dont cette Princesse avait fait murer toutes les portes, et voilà qu'un bel après midi M. de Créquy m'y voulut conduire avec ma grand'mère et Mesdemoiselles de Breteuil. On nous apporte des siéges que nous avions fait demander aux suisses et lorsque nous sommes assises dans la grand'allée nous y voyons arriver une bette personne élégamment ajustée de mitoyen deuil, avec un habit garni de plumes noires, et des rivières de jayet mêlé d'acier bronzé, tout cela du plus riche et du plus brillant. Elle était environnée d'un essaim de jolis Messieurs, des Abbés, des Mousquetaires et des Conseillers et des Pages, et panachant sur le tout un jeune et beau Prince allemand qui lui donnait la main. (Vous verrez bientôt la mémorable et funeste aventure de ce malheureux étranger qui s'appelait le Comte Antoine de Horn.) Le valet qui portait la robe de cette belle Dame était en livrée d'argent sous cramoisi, ce dont j'avais une idée confuse, et la voilà qui vient s'installer avec tous ses jouvenceaux, précisément à côté de nous sur des chaises de velours et des plians galonnés que lui gardait un gros garçon-rouge de la maison d'Orléans. Elle avait passé devant nous sans nous saluer ; ma grand'mère et M. de Créquy n'avaient pas eu l'air de l'apercevoir, et ceci n'empêcha pas mes cousines et moi de l'envisager ou la dévisager à qui mieux mieux. — Dites-moi donc qui c'est ? demandai-je à M. de Créquy. — C'est une femme de qualité qu'on n'ose pas nommer devant ses parens, me répondit-il à voix haute. Il se fit un profond silence, et puis la belle dame se mit à dire à un de ces jeunes

gens qui venait de lui parler à l'oreille : — C'est, je crois bien, M. Paintendre ; ce qu'elle dit en souriant d'un air moqueur et en regardant M. de Créquy. Il est à savoir que ce M. Paintendre était un Écuyer porte-manteau de M. le Duc de Chartres et qu'il avait effectivement un faux air de mon mari, ce qui Lui donnait une vanité singulière, tandis que votre grand-père en éprouvait une espèce de contrariété qui me paraissait divertissante. Cette malicieuse femme avait touché la corde sensible, et le point vulnérable. — Bonjour, Marquis de Créquy ! Bonjour, mon cousin ! s'écria très-étourdiment le Comte Antoine. Le Marquis s'inclina sans répondre. — C'est votre tante de Parabère, me dit M de Froulay, d'un air de répulsion convulsive ; et nous allâmes nous asseoir ailleurs !

Je ne l'ai jamais rencontrée nulle autre part, si ce n'est une fois dans la sacristie de Notre-Dame, et pour une cérémonie dont je vous parlerai plus loin.

La Marquise de Parabère, Marie-Madeleine de la Vieuville de Kermorial, avait si bien fait parler d'elle au temps de la Régence, que la famille de son mari n'a plus voulu porter un nom qu'elle avait flétri. Vous verrez dans les mémoires et les dictionnaires de son temps qu'elle avait nom Marie de Villeneuve, Anne de la Mothe-Houdancour et Françoise Tiracot ; sans compter que les uns la font mourir à la fleur de son âge, et les autres en 1783, ce qui ferait qu'elle aurait vécu plus d'un siècle. Ce que je vous en puis assurer, c'est qu'elle est morte en 1769, âgée de soixante-dix-huit ans, ainsi qu'il appert d'un acte de mon chartrier. Elle était la belle-fille de mon bisaïeul, Henry de Baudéan, Marquis de Parabère et de la Mothe-Sainte-Éraye, Comte de Neuillant-sur-Sèvre, Chevalier des ordres et Gouverneur de Poitou. Son vieux mari, César de Baudéan, Marquis de Parabère, l'avait laissée veuve en 1716 ; et je vous ai déjà dit que ma tante de Breteuil avait épousé M. de la Vieuville ; lequel était le père de cette Marquise et le second fils du Duc de la Vieuville (le Surintendant) mais elle était si rejetée loin du monde, que ma tante ne lui rendait seulement pas le salut. — « Des officiers aux gardes, ou des chevau-légers, c'est ridicule. Des Conseillers au Parlement… c'est inimaginable ! mais des Laquais ou des Princes du sang, voilà ce qu'on ne saurait pardonner ! » disait la Duchesse de la Ferté.

On rapportait de M de Parabère, que M. le Régent l'avait surprise enfermée dans un cabinet avec ce même Comte de Horn. — Sortez, Monsieur ! lui dit-il avec un air despotique et d'un ton méprisant. — Nos ancêtres auraient dit, sortons ! répondit l'amoureux jeune homme avec une assurance incroyable, et de ce moment-là sa perte fut résolue.

(Note de l'Auteur.)

Tome 2 · 03

Une des familles les plus anciennes et les plus justement considérées de l'Europe nobiliaire est sans contredit celle des Princes de Horn et d'Ovérisque, Souverains-Comtes de Hautekerke et Grands-veneurs héréditaires de l'Empire. Ils ont pour agnats les Ducs de Looz et Corswarem, qui sont Comtes souverains de Héristal, berceau de la famille de Charlemagne,

et ces deux grandes races ont toujours pris soin de leurs alliances avec une délicatesse attentive.

En 1720, la maison de Horn était composée du Prince régnant, Maximilien-Emmanuel, âgé pour lors de vingt-quatre ans, du Comte Antoine-Joseph, son frère, âgé de vingt-deux ans, d'une sœur Chanoinesse au chapitre de Thorn et du Grand-Forestier de Flandres leur oncle, lequel avait tué sa femme, Agnès de Créquy, dans un accès de folie. Il est bon d'ajouter ici que la mère de ces deux jeunes gens était une Princesse de Ligne dont le père était devenu fou, et dont le frère était renfermé pour cause de folie. Leurs dernières grand'mères étaient des Croüy, des Créquy, des Montmorency des Princesses de Bavière, de Lorraine, de Gonzague et de Luxembourg ; des Orsini de Bracciano, des Colonna de Palestrine ; et d'Aragon-Bénavidès ! et Cordoue-Médina-Cœli ! Rien n'était comparable à la beauté de leurs quartiers.

Le Prince de Horn était un jeune homme infiniment sage, et qui vivait très-noblement dans les Pays-Bas. Il se tenait habituellement dans son Comté de Baussigny.

Le Comte de Horn, son jeune frère, avait commencé par entrer au service d'Autriche ; on lui reprocha d'avoir manqué de respect au Prince Louis de Bade, généralissime des armées de l'Empire ; et de plus, il avait donné quelques sujets de mécontentement à son frère aîné qui l'avait fait mettre aux arrêts dans son vieux château de Wert au pays de Horn. C'était le petit-fils du fameux Jean de Wert qui était Stathalter ou gouverneur de cette forteresse, et ses mauvais traitemens exaspérèrent tellement le jeune prisonnier, qu'il en tomba dans un état de furie continuelle et d'aliénation complète ; on l'enferma dans le même cachot où Jean de Horn, Stathouder de Gueldres, avait emprisonné son père ; ce qui avait fourni à Rembrandt le sujet de cet admirable tableau que Madame avait rapporté d'Allemagne, et qui se voit aujourd'hui dans la collection d'Orléans.

Au bout de six mois d'une captivité si dure, il avait trouvé moyen de s'échapper du château de Wert, après avoir assommé deux de ses geôliers à coups de bouteille ; il fit des actes de folie notoire, et finalement il apparut comme une Larve à Baussigny, chez son frère, à qui le gouverneur de Wert avait dissimulé toute chose à l'égard de l'état du jeune Comte et des sévices dont il avait été l'objet. Le Prince de Horn accueillit son malheureux frère avec la compassion la plus tendre et la plus douloureuse ; il le fit loger et coucher dans sa propre chambre, où trois domestiques le surveillaient soigneusement le jour et la nuit. Le frère aîné ne manqua pas de casser aux gages le Stathalter de Wert dont les brutalités avaient déterminé la maladie du Comte, et quand cet officier en apprit la nouvelle, il fit révolter les paysans à cinq ou six lieues à la ronde, afin de se maintenir dans son gouvernement : ce qui fit qu'on le mit au ban de l'Empire, et qu'il est mort enfermé dans la tour de Horn-op-Zée. J'ai su par M de Salm qu'il y est resté prisonnier jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et qu'il n'avait cessé de battre et d'assommer pendant qu'il avait pu contracter ses poings et soulever un bâton. Si ce n'avait été le souvenir et la reconnaissance des nations germaniques pour la mémoire de son grand-père, il aurait été pendu cent fois au lieu d'une seule. La Princesse de Salm-Kirbourg était votre parente et mon intime amie ; elle était la fille aî-

née de ce même Prince de Horn, et c'est d'elle que je tiens les présens détails avec la plupart de ceux qui vont suivre.

La douceur et les bons traitemens, le bon régime et surtout les marques d'affection qu'il recevait de son frère, avaient produit un effet très-salutaire sur le Comte Antoine ; il avait fini par retrouver la raison, mais la plus faible contrariété lui portait ombrage ; la violence avait toujours couvé dans le fond de son caractère, et sa famille observait encore avec lui les ménagemens les plus lénitifs et les plus assidus.

Ce fut dans cette disposition-là qu'il s'échappa des Pays-Bas pour s'en venir à Paris, où du reste il avait des intérêts de fortune à régler pour une part dans la succession de la Princesse d'Épinoy ; ce qui lui valut de prime abord une grande maison sur le Quai des Théatins avec une belle terre en Picardie. Il s'était empressé de venir faire visite à votre grand-père qui le reçut très-poliment, mais qui ne voulut pas me le présenter, parce qu'il ne nous apportait point de lettres de son frère aîné. Nos frères et nos maris l'aimaient beaucoup et lui donnaient dans leurs appartemens les plus jolis soupers du monde ; ils le conduisaient dans leurs loges à tous les spectacles mais nous ne le rencontrions jamais que dans les églises, où il venait régulièrement assister à notre sortie pour se faire nommer et désigner les personnes qu'il ne connaissait pas. Il était impossible de ne pas le remarquer dans la haie qui se formait sur notre passage, et ne fut-ce qu'à raison de sa taille. Il était régulièrement beau quoique fort pâle ; il avait des yeux ardens comme l'enfer, et dont nous avions peine à soutenir la témérité. On savait qu'il était en plein rapport de connaissance intime avec Mesdames de Parabère et de Lussan, de Plénœuf et de Prie, ce qui donnait matière à des lamentations charitables et désintéressées dont M. de Créquy se divertissait beaucoup.

Comme ce galant et beau jeune homme avait eu quelquefois la précaution de se déguiser pour sortir la nuit, les racoleurs pour le Mississipi l'avaient déjà saisi plusieurs fois pour le diriger du côté du Havre-de-Grâce ; on aurait dit qu'ils le guettaient particulièrement, et comme on l'avait maltraité dans le lieu de dépôt où se rassemblaient ces racoleurs, votre grand-père en fut porter plainte à l'ancien Garde-des-Sceaux, qui, bien qu'il se fût retiré des affaires, n'en avait guère moins de crédit et d'autorité. M. d'Argenson lui répondit mystérieusement : — Ne vous en mêlez pas, sinon pour le faire quitter Paris. Je ne sais rien, je n'y puis rien mais il est perdu s'il ne s'en va pas ; voilà tout ce que j'en puis dire…

C'était dans la semaine de la Passion, je ne l'oublierai jamais ! On vient avertir M. de Créquy que le Comte Antoine est à la Conciergerie du Palais depuis vingt-quatre heures, et qu'il est question de le trainer devant la Tournelle à propos d'un assassinat. On va s'informer, et l'acte d'accusation portait réellement que le Comte de Horn avait poignardé dans la rue Quincampoix un agioteur, un colporteur d'actions sur la banque de Law : c'était un juif, un usurier, c'était une chose inexplicable. Votre grand-père, à qui les paroles de M. d'Argenson donnaient à penser, s'empressa de convoquer à l'hôtel de Créquy tous les parens et alliés de la maison de Horn. On se rendit, en députation chez le Premier Président de Mesmes, où l'on apprit à n'en pouvoir douter que le juif était mort, et que le Comte de Horn était convenu de l'avoir frappé d'un coup de couteau. La consternation fut grande, et l'on

agita si l'on irait avant toute chose en parler à M. le Régent, ce qui ne fut pas adopté. On décida qu'il fallait commencer par solliciter les magistrats, à qui l'on eut soin de faire connaître l'extraction, la maladie, le caractère et les malheureux antécédens du Comte de Horn. La veille de son jugement, nous nous rendîmes en corps, à titre de parens de l'accusé, et au nombre de 57 personnes assez considérables, ainsi que vous allez voir, dans un long corridor du Palais qui conduisait à la chambre où se tenait la Tournelle, afin d'y saluer les juges à leur passage. Ce fut une triste chose pour moi ; tout le monde en avait bon espoir, à l'exception de M de Bauffremont qui était encore une autre femme à seconde vue, comme on dit en Écosse, et nous en éprouvions toutes les deux un pressentiment sinistre avec un serrement de cœur affreux.

Je m'empresserai de vous dire en courant que cette action d'aller saluer les juges était une étrange cérémonie. Ceux-ci nous avaient attendus dans le cabinet de Saint Louis, afin de se trouver réunis pour recevoir nos salutations qu'ils nous rendirent en défilant devant nous et faisant à chacune et chacun de nous une profonde révérence à la manière des femmes ; et je dois ajouter que la coutume a toujours obligé les hommes de robe à saluer ainsi quand ils se trouvent en habit long. Il en est également pour les Chevaliers du Saint-Esprit sous le manteau ; ce qui déterminait toujours les pères et mères à faire entrer dans l'éducation des jeunes seigneurs de mon temps l'exercice des révérences au plié (comme pour nous autres), et c'était en expectative et prévision plus ou moins fondée pour l'obtention du collier de l'ordre. On maintenait les garçons en jaquette longue aussi long-temps qu'on pouvait, souvent jusqu'à l'âge de 13 ou 14 ans ; c'était suivant l'ennui qu'ils en prenaient et les persécutions qui s'en suivaient de leur part ; mais jusqu'à ce qu'ils fussent habillés en hommes, ils ne saluaient jamais qu'au plié comme de petites filles.

Il est résulté de l'information, que le Comte de Horn avait confié pour quatre vingt-huit mille livres d'actions de la banque à cet usurier (dont le vrai nom n'a seulement pas été légalement reconnu), lequel usurier lui voulait nier le dépôt, et s'était brutalement emporté contre son noble et fier créancier jusqu'à l'avoir frappé sur le visage. La scène avait eu lieu dans une salle d'auberge où le Comte venait d'entrer pour y chercher cet agioteur ; et c'était là, que transporté de colère, il avait saisi sur la table un couteau de cuisine, dont il avait fait à cet homme une assez légère blessure à l'épaule. Un Piémontais nommé le Chevalier de Milhe, et frère d'un Écuyer de la Princesse de Carignan avait achevé ce juif à coups de poignard, après laquelle expédition il s'était emparé de son portefeuille, dont il avait inutilement prié le Comte de Horn de vouloir bien se charger, pour aller s'en partager le contenu, au prorata de ce que l'usurier pouvait leur devoir à l'un et l'autre en conséquence de ses filouteries. Voilà toute l'affaire, ainsi qu'il est prouvé par les débats et les pièces au procès. Je sais très-bien que notre version n'est pas tout-à-fait conforme à celle du Régent et de l'abbé Dubois, mais vous conviendrez que ce n'est pas une raison pour qu'elle ne soit pas la plus sincère et la plus véritable ? Le Comte de Horn était certainement punissable, et de Milhe avait bien mérité la mort ; mais ceci n'empêche pas que M. Law et M. Dubois, protecteurs naturels des agioteurs et des filoux de la rue Quincampoix où se tenait la foire du système, n'aient employé les moyens les plus étrangement odieux pour obtenir de la Tournelle une

sentence inique, exécrable, atroce ! Toujours est-il que, sans tenir compte à ce malheureux étranger de ce qu'il avait été volé, provoqué par un outrage et frappé sur la figure ; de ce qu'il était à peine rétabli d'une aliénation de cerveau, de ce que la blessure qu'il avait faite était peu de chose et n'avait pu déterminer la mort ; enfin de ce qu'il n'avait jamais, jusque-là, ni vu ni connu ce meurtrier piémontais et de ce qu'il avait constamment refusé, non seulement d'ouvrir, mais encore de toucher au portefeuille. — Le supplice de la Roue… Je n'y saurais penser, encore aujourd'hui, sans horreur pour le Régent !

Aussitôt que l'arrêt fut prononcé, nous prîmes le deuil, nous nous réunîmes en même nombre et au même lieu que le jour précédent. On discuta pendant à peu près une heure.

.

(Lacune d'une vingtaine de lignes.)

.

nous établir dans la salle des Gardes, et nous fîmes remettre au Régent la requête suivante, à l'effet d'en obtenir, tout au moins, la commutation du supplice infamant de la Roue contre celui de la prison perpétuelle.

.

mieux n'aimait évoquer la procédure au Grand-Conseil.

Voici donc la copie de notre supplique avec la liste des signataires qui furent admis pour la présenter à titre de parens de la maison de Horn. C'était un détail embarrassant de toute manière, et non moins pour le rejet ou l'admission des signataires que pour la rédaction d'une supplique au nom d'un Prince étranger. Votre grand-père, était assiégé de sollicitations vaniteuses, afin d'être inscrit au nombre des parens, ce dont il référait prudemment à la décision du Prince de Ligne. (Le Maréchal de Villeroy ne pouvait se consoler de n'avoir pas été compris dans cette convocation à l'hôtel de Créquy !)

REQUÊTE

des parens de M. le Prince et de M. le Comte de Horn à M. le Régent.

« Les fidèles sujets ou vassaux de sa MAJESTÉ dont les noms suivent ont l'honneur d'exposer humblement à votre Altesse Royale,

« Premièrement,

« Que le Comte Ambroise de Horn, Grand Forestier de Flandres et de Cambresis, est privé depuis dix-sept ans de l'usage de sa raison et de sa liberté ! Il est assez connu que dans un accès de frénésie, il a causé la mort de Madame Agnès-Brigitte de Créquy, son épouse, et que les cours souveraines de Flandres et de Brabant ne l'ont pas considéré comme justiciable d'une autre loi que celle de l'Interdiction. Il appert des certificats ci-joints, 1 que le dit Seigneur Comte se refusait opiniâtrement, tandis qu'il était au château de Loozen, à prendre aucune autre sorte de nourriture que de la chair crue ; 2 qu'il réservait la ration du

vin qu'on lui apportait journellement, jusqu'à ce qu'il en eût en assez grande quantité pour se pouvoir enivrer ; 3 qu'il s'est blessé dans la journée du 4 avril 1712, au moyen d'un crochet de fer qu'il a essayé de se faire entrer dans la gorge, et qu'il en est résulté une perte de sang dont il a failli perdre la vie ; 4 qu'ayant trouvé moyen de s'enfuir dudit château de Loozen, il a rencontré sur le chemin deux capucins de Ruremonde lesquels il a commencé par maltraiter furieusement en les voulant obliger à renier Dieu. Il était armé de quatre pistolets chargés qu'il avait enlevés à des voyageurs. L'un de ces Religieux effrayé mortellement par la violence du malheureux Comte, avait eu la faiblesse de prononcer certaines paroles d'apostasie que sa folie supéditait, il lui fit sauter la cervelle en lui disant qu'il n'était qu'un misérable apostat et qu'il était juste d'envoyer au diable. L'autre moine ayant tenu ferme, il n'en fut pas moins tué d'un coup de pistolet, cet aliéné disant qu'il irait droit en paradis et qu'il en faisait un martyr de la foi.

Secondement,

« Que le Prince Ferdinand de Ligne et d'Amblise, Major-Général des armées impériales, est sous la curatelle du Prince, son frère, comme étant légalement interdit pour cause de folie, depuis l'année 1717.

« Troisièmement,

« Que le père de la feue princesse de Horn et d'Ovérisque avait perdu l'usage de la raison depuis environ trois années, lors de l'époque de son décès.

« Quatrièmement,

« Que le Comte Antoine-Joseph de Horn et du Saint-Empire, âgé de 22 ans, est fils légitime et puiné de Philippe V, en son vivant Prince de Horn et d'Ovérisque, Souverain-Comte de Baussigny, de Hantekerke et de Bailliol, Stathouder héréditaire des provinces de Gueldres, de Frize et de West-Frize, Prince et Grand-Veneur héréditaire du Saint-Empire Romain, Grand d'Espagne de la première classe, Amiral héréditaire de Zéelande, etc, et de son épouse Antoinette Princesse de Ligne ;

« Que le comte Antoine de Horn est le petit-fils utérin du Prince de Ligne, le neveu utérin du Prince Ferdinand d'Amblise, et le neveu consanguin du Grand Forestier, le Comte Ambroise de Horn, ci-dessus précités ;

« Qu'il a été attaqué lui-même d'une maladie reconnue par les médecins brabançons, comme aussi par les autorités judiciaires des Pays-Bas autrichiens comme ayant tous les caractères d'une aliénation mentale ainsi qu'il appert des productions annexées à la présente requête des supplians.

Cinquièmement,

« Que si les soussignés n'entendent pas entrer d'abord en discussion sur le fond et les formes de l'arrêt qui vient d'intervenir contre le même Comte Antoine, c'est uniquement

par bienséance, et nullement par estime ou respect pour la chose jugée, se réservant tous moyens que de raison pour obtenir justice en faveur de leur dit parent.

« À ces causes, il plaise à votre Altesse Royale à obtenir du ROI notre Souverain Seigneur (tout le reste de la requête est la ritournelle de procédure que je n'ai pas besoin de copier, puisque je vous en ai dit la substance).

« Étant de Votre Altesse Royale, avec respect, « les très-humbles et très-obéissans serviteurs et servantes,

Il avait été résolu que chacun signerait cette requête en arrivant chez M. de Créquy, sans avoir égard à l'exigence ou la prétention des préséances, et quand on apprit que cette liste se trouvait composée des noms les plus éclatans en illustration, il y eut bon nombre de gens qui furent contrariés de ne pas s'y trouver inscrits ; ce dont il est résulté des bouderies, des fâcheries et même des brouilleries à n'en pas finir, car cinquante ans après ceci, la Duchesse de Mazarin se plaignait encore d'un affront que son père avait reçu par M. de Créquy, disait-elle. Je ne me souvenais de rien mais je finis par découvrir que c'était au sujet de cette requête.

Le Régent nous avait fait introduire dans la salle du conseil dont ses principaux officiers nous firent les honneurs, et ceci dans un profond silence. Dix minutes après, il nous fit avertir qu'il attendait nos Députés dans son cabinet, et ce furent le Cardinal de Rohan, le Duc d'Havré, le Prince de Ligne et votre grand-père qui furent lui présenter notre supplique. La chose avait été convenue d'avance. Tous les visages exprimaient un sentiment d'anxiété profonde ; on voyait au recueillement de certaines femmes qu'elles s'étaient mises en prières, et je me souviens que cette bonne Princesse d'Armagnac s'était mise à réciter son chapelet.

Le Duc d'Orléans commença par dire à ces Messieurs que celui qui pourrait lui demander la grace du criminel (c'est le mot dont il se servit) serait plus occupé de la maison de Horn que du service du Roi. M. de Créquy le supplia de vouloir bien écouter notre requête. — En vous accordant qu'il puisse être fou répliqua le Régent, vous serez obligés de convenir que c'est un fou furieux dont il est juste et prudent de se débarrasser. — Mais, Monsieur, lui riposta brusquement le Prince de Ligne, il est possible qu'un prince de votre sang devienne fou : le ferez-vous rouer s'il fait des folies ?... Le Cardinal vint s'interposer entre eux, et supplia Son Altesse Royale de vouloir bien prendre en considération que l'application d'une peine infamante aurait l'inconvénient d'atteindre non-seulement la personne du condamné, et non-seulement toute la maison de Horn, mais encore toutes les généalogies des familles princières et autres où se trouverait un quartier de ce nom diffamé, ce qui causerait un notable préjudice à la plus haute noblesse de France et de l'empire, en lui fermant l'entrée de tous les Chapitres nobles, Abbayes princières, Évêchés souverains, Commanderies Teutoniques, et jusqu'à l'Ordre de Malte, où toutes ces familles ne pourraient faire admettre leurs preuves et faire entrer leurs cadets jusqu'à la quatrième génération. — Monsieur ! s'écria le Prince de Ligne, j'ai dans mon pennon généalogique quatre écussons de Horn, et par conséquent j'ai quatre aïeules de cette maison ! il me faudra donc les gratter et

les effacer de manière à ce qu'il en résulte des lacunes et comme des trous dans nos preuves ! Il n'existe pas une famille souveraine à qui la rigueur d'un pareil arrêt ne fasse injure, et tout le monde sait que dans les trente-deux quartiers de Madame votre mère, il y a l'écu de Horn !... Ce fut alors votre grand-père qui vint se jeter à la traverse, et le Régent lui répondit tout doucement J'en partagerai la honte avec vous, Messieurs. (Il n'est pas vrai qu'il ait dit ; quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer.)

Voyant qu'on ne pouvait obtenir la grâce, on fut obligé de se rabattre sur la commutation de la peine, et sitôt qu'il fut question de faire couper la tête au lieu de faire mourir sur la roue, le Cardinal de Rohan se retira de la négociation. En le voyant rentrer dans la salle où nous étions, nous nous doutâmes bien qu'on discutait sur une question où le Cardinal ne pouvait participer comme ecclésiastique, et ceci nous parut un augure affreux. M. de Créquy ne voulut pas non plus solliciter autre chose que la détention perpétuelle, il revint nous joindre un quart d'heure après M. le Cardinal, il était d'une pâleur effrayante, et nous restâmes ainsi jusqu'à près de minuit, sans nous parler. C'était le samedi, vigile des Rameaux.

Il fut convenu, résolu, non sans peine et sans difficulté entre M. le Duc d'Orléans et le Duc d'Havré à qui son cousin de Ligne rompait continuellement en visière, il fut accordé que S. A. R. allait faire écrire et sceller des lettres de commutation qui seraient expédiées au procureur-général le lundi saint, 23 mars, avant cinq heures du matin. Suivant la même promesse et la parole d'honneur de ce prince, on devait dresser un échafaud dans le cloître de la Conciergerie où l'on ferait décapiter le Comte de Horn, dans la matinée du même jour, incontinent après qu'il aurait reçu l'absolution.

Le Régent vint nous saluer en sortant de son cabinet. Il embrassa la vieille M de Goyon qu'il avait connue dans son enfance, et qu'il appelait sa bonne tante. Il voulut bien me dire qu'il était charmé de me voir au Palais-Royal, ce qui n'était guère à propos dans la circonstance où l'on m'y voyait pour la première fois ; de plus il reconduisit les Dames jusqu'à la porte de la deuxième salle, mais il eut soin de laisser entrevoir que c'était à cause de la Duchesse de Bouillon, c'est-à-dire en l'honneur du Roi de Pologne Jean Sobieski.

Si la faveur qu'il venait de promettre était une sorte de consolation, elle ne soulagea que le Prince de Ligne, qui songeait bien autrement à la préservation de ses quartiers qu'il ne tenait à la vie de son neveu. Ce malheureux jeune homme ne voulut se laisser visiter que par le jeune Évêque de Bayeux et par M. de Créquy. Il venait de recevoir la communion lorsque votre grand-père entra dans la chapelle de la Conciergerie, où le Comte Antoine était agenouillé devant la sainte table, et où l'on achevait une messe des morts qu'il avait fait dire à son intention (ceci n'est pas dans la règle canonique, et ne laisse pas d'être usité dans les Pays-Bas). Il dit à M. de Créquy : — Mon Cousin, j'ai le corps de N. S. Jésus-Christ sur les lèvres, et je vous proteste de mon innocence, en tant qu'il s'agisse d'une intention de meurtre (il ne daigna pas aborder cette Infâme supposition du vol). Il détailla toute son affaire avec simplicité, clarté, résignation, courage ; il ajouta qu'une chose inexplicable pour lui, c'est qu'après avoir mangé ce qu'on lui fournissait de la prison avant de le conduire à ses interrogatoires, il avait toujours éprouvé comme une sorte de vertige et d'incohérence

avec une animation fébrile. — Mes réponses ont dû s'en ressentir, disait-il, et ce ne sont pas mes juges qui répondront devant Dieu de ma condamnation… Il fit promettre ces deux messieurs d'aller voir son frère, afin de lui témoigner qu'il était mort en protestant de son innocence, et qu'il était mort en bon chrétien. Du reste, il n'était pas fâché de mourir : voilà ce qu'il a répété cinq à six fois devant ses deux cousins sans jamais dire pourquoi ni comment ? Il y avait quelque chose de fatidique et de mystérieux dans l'ame de ce jeune homme : c'était comme dans sa figure et sa destinée !

M. de Créquy s'en fut trouver le bourreau de Paris qui logeait à la Villette, afin de lui recommander le patient du lendemain. — Ne le faites pas souffrir, lui dit-il, ne lui découvrez que le col, et précautionnez-vous d'un cercueil de bonne fabrique où j'irai faire ensevelir son corps avant de le conduire à sa famille. Le bourreau promit de le traiter avec tous les ménagements possibles, et lorsque votre grand-père voulut lui faire prendre un rouleau de cent louis d'or, il ne le put jamais. — Je suis payé par le Roi pour remplir mon office, répondit cet exécuteur de la haute justice humaine. — Ah oui, mon Enfant, de la haute justice et de la plus haute œuvre, en vérité, quand il est question de mettre à mort une créature de Dieu ! un si beau jeune homme, un pécheur,… un prince !…

Le bourreau dit encore à mon mari qu'il avait refusé précisément la même somme, qu'on avait entrepris de lui faire accepter, il y avait deux jours, avec la même intention pour la même personne.

M. de Créquy rentra chez nous dans un état d'affliction qu'on ne saurait décrire. Il se mit au lit sans vouloir souper, et lorsque j'entrai chez lui pour lui donner le bon soir, je le trouvai qui ruminait sur une lettre que venait de lui envoyer le Duc d'Havré, laquelle il avait reçue du Duc de Saint-Simon, familier du Régent. Voici la copie de cette lettre dont j'ai toujours conservé l'original.

Lettre du Duc de Saint-Simon au Duc d'Havré.

« Je pars pour la Ferté, suivant mon usage, au temps de Pâques, mon cher Duc. Je n'ai point manqué de représenter à M. le Duc d'Orléans la considérable et totale différence qu'il y avait en Allemagne et aux Pays-Bas, entre les effets des différens supplices, comme aussi le dommage affreux qui résulterait de celui-ci pour une maison si noble et si grandement alliée. La grâce de la vie me paraissant inespérable, à raison des manœuvres de ces deux hommes que vous savez, si connivens dans les choses de l'agiot et si fervens pour la sécurité des agioteurs, sans quoi leur papier tomberait certainement plus bas que terre ; j'ai sollicité vivement et j'ai eu le bonheur d'obtenir, je m'en flatte, et j'espère au moins, que cette peine infamante de la roue, serait commutée en celle d'être décapité, ce qui n'applique en aucun pays aucun cachet d'infamie, et ce qui laissera l'illustre maison d'Horn à lieu de pourvoir à l'établissement de ses filles et de ses cadets, s'il y en a. M. le Duc d'Orléans m'a confessé que j'avais toute raison ; j'ai pris sa parole à l'égard de cette commutation de peine, et je dois penser que c'est une chose assurée. J'ai même eu la précaution de lui dire, en nous séparant, que j'allais partir le lendemain et que je le conjurais de ne pas mettre sa parole en oubli, vu qu'il allait se trouver assailli par deux hommes qui sont acharnés à la roue et qui lui

pourront altérer la vérité sur l'effet à prévoir de cette horrible exécution. Il m'a fermement promis de tenir ferme, et ce qui m'inspire le plus de confiance dans sa résolution, c'est qu'il m'a donné, pour vouloir y tenir, une quantité d'excellentes raisons dont je ne m'étais pas avisé moi-même. Je puis vous assurer qu'il m'a parlé de bon aloy, et que, sans cela j'aurais eu la précaution de remettre mon départ. Vous savez combien je vous suis acquis, mon cher Duc.

« Saint-Simon. »

Imaginez ce que nous éprouvâmes, et figurez-vous, si vous le pouvez, quelles furent notre stupéfaction, notre abattement douloureux et notre indignation contre le Régent, lorsque nous apprîmes le mardi-saint, 26 mars, à une heure après midi, que le Comte de Horn était exposé sur la roue en place de Grève, depuis six heures et demie du matin sur le même échafaud que le Piémontais de Milhe, et qu'il avait été soumis à la torture avant d'être supplicié.

Votre grand-père se fit habiller en uniforme d'officier-général avec ses cordons sur l'habit ; il demanda six valets en grande livrée, fit atteler deux carrosses à six chevaux, et partit pour la place de Grève, où, du reste, il avait été devancé par MM. d'Havré, de Rohan, de Ligne et de Croüy. Le Comte Antoine était déjà mort, et même on eut lieu de penser que le bourreau avait eu la charité de lui donner le coup de grâce avant huit heures du matin (sur la poitrine). À cinq heures après midi, c'est-à-dire aussitôt que le juge commissaire eut quitté son poste au balcon de l'Hôtel-de-Ville, ces Messieurs firent détacher, et même aidèrent à détacher, eux-mêmes, les restes mutilés de leur parent, Personne à l'exception de M. de Créquy, n'avait pensé à se précautionner d'une voiture de suite. On fit entrer ces débris informes dans un de nos carrosses, et c'était justement celui qui était à mes armes de communauté. Il avait été convenu entre mon mari et moi qu'on apporterait le cadavre chez nous, et j'avais déjà fait tendre une salle basse où l'on disposait un autel, quand on vint me dire que M de Montmorency-Logny revendiquait ce douloureux privilége, en nous priant d'observer qu'elle était née Comtesse de Horn.

.

.

(Il se trouve ici dans le manuscrit une lacune d'un feuillet formant deux pages).

.

.

depuis le retour de M. de Saint-Simon, à qui M. d'Havré répondit par le billet suivant.

« Je reçois avec reconnaissance et je comprends fort bien les regrets que vous avez l'obligeance de m'exprimer. Je ne sais s'il est vrai que la Marquise de Parabère ait obtenu du bourreau de Paris l'acte de charité qu'on lui prête, mais ce que je sais très bien c'est que la mort du Comte de Horn est un résultat de la fausse politique, de la fiscalité, de la rouerie, et

peut-être de la jalousie de M. le Duc d'Orléans. Vous connaissez mes sentimens particuliers pour vous.

» Cröy d'Havrech. »

Si l'on avait recueilli tout ce qui fut écrit à cette occasion contre le Duc d'Orléans, on en formerait cent volumes. Le Régent ne tarda pas s'en repentir, et quand il se vit en butte à l'animadversion de toute l'Europe, il imagina de restituer au Prince de Horn les biens confisqués sur ce malheureux Comte Antoine qu'il avait laissé rouer vif, au mépris de sa parole d'honneur. Voici la réponse du Prince à S. A. R., ainsi qu'elle nous fut rapportée par M. de Créquy lorsqu'il revint de son triste pèlerinage aux Pays-Bas avec le Prince François (l'Évêque de Bayeux).

« Cette lettre a pour objet, non pas de vous reprocher la mort de mon frère, quoique Votre Altesse Royale ait violé dans sa personne les droits de mon rang et de sa nation, mais pour vous remercier de la restitution de ses biens que je refuse ; je serais bien autrement infâme que lui si j'acceptais jamais aucune grâce de vous. J'espère que Dieu et le Roi de France traiteront un jour V. A. R. ou sa famille, avec plus de charité que vous n'en avez montré pour mon malheureux frère, et je suis l'affectionné pour faire service à Votre Altesse Royale.

» Emmanuel, Prince de Hoorne.

» À Baussignies, ce 5 juillet. 1720. »

Ce qui ne fut pas moins extraordinaire en tout ceci, c'est que la conduite de M. le Duc d'Orléans parut si révoltante et devint l'objet d'une indignation si générale et si bien appliquée, que l'opinion publique épousa la querelle de sa victime, et que la famille du supplicié n'en souffrit d'aucune manière en son honneur et sa considération. Les filles de son frère ont épousé des princes de l'Empire, et toutes fois que les quartiers de Horn ont été présentés pour les grands chapitres, et même pour les bénéfices électoraux, tels que les Archevêchés de Mayence, de Cologne et de Trèves, personne ne s'est avisé de supposer ni de leur opposer qu'ils pussent être notés d'Infamie en vertu des lois germaniques et de la coutume de Brabant.

« Ce bon Régent qui gâta tout en France, » nous a dit M. de Voltaire avec un faux air de reproche, qui n'est que de l'hypocrisie philosophique et qu'une flatterie déguisée, ce bon Régent, disons-nous donc, n'avait pas manqué de rappeler en grâce le Duc et la Duchesse du Maine (dont il avait toujours frayeur), en même temps qu'il faisait poursuivre et condamner à mort 25 gentilshommes bretons (dont il ne craignait rien), parce qu'ils avaient comploté de concert avec le Duc et la Duchesse du Maine. C'était MM. de Rohan de Polduc, le Comte et le Chevalier du Groasker les Barons de Rosconan, de Molac-Hervieux, de Penmarch et de Kerentrey-Goello, M. de Talhoët, Seigneur de Boisorand ; M. de Talhoët, Seigneur de Bonamours ; les Chevaliers de Bourgneuf-Trevellec, de Kerpedron, de Villegley, de la Béraye, du Kroser, de la Houssaye-le-Forestier et de Lambilly. On fit grâce de la peine de mort à MM. du Liscoët, de Kersoson, de Roscoët, de Becdelièvre-Boissy, de Keran-

guen-Hiroët, de Kervasy, du Coarghan, de Fontaineper et de Salarieuc ; mais ce fut pour les condamner à la prison perpétuelle, et du reste il est à considérer que leurs juges avaient été, non pas des magistrats du Parlement de Bretagne, mais des commissaires établis par Dubois, lequel avait forcé le président de Rochefort et le Procureur-Général de la Bédoyère à sortir de ce Parlement. On ne manqua pas de remarquer que l'exécution des Seigneurs du Coëdic, de Pontcallec, de Talhoët et de Montlouix, à qui l'on trancha la tête sur la place de Nantes, avait eu lieu le même jour, et précisément à la même heure où l'on avait supplicié le comte de Horn à Paris. La mémoire de tous ces malheureux gentilshommes a été réhabilitée, et j'ai remarqué que tous les jugemens prononcés par des commissaires de la Régence ont été cassés postérieurement. Je ne doute pas que le Prince de Horn n'eût obtenu la même justice pour la condamnation de son frère, mais il aurait fallu reconnaître la juridiction du Parlement de Paris sur un Prince allemand, ce qu'il ne voulait ou ne pouvait pas accorder.

Jean de Vert était un soudard
De fière et de riche famille,
Jean de Vert était un trichard
Moitié prince et moitié bâtard.
Petits enfans, qui pleurera ?
Voilà Jean de Vert qui s'avance !
Aucun marmot ne bougera,
Ou Jean de Vert le mangera !
Jean de Vert était un brutal
Qui fit pleurer le roi de France ;
Jean de Vert étant général
A fait trembler le cardinal…
Petits enfans, qui pleurera ?
Voilà Jean de Vert qui s'avance !
Aucun marmot ne bougera,
Ou Jean de Vert le mangera !

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 2 · 04

La fureur des duels était si fort encouragée par la faiblesse et l'incurie du Duc d'Orléans, qu'on n'entendait parler que de jeunes gens tués ou blessés, et toutes les familles en étaient dans l'inquiétude ou la désolation. La nôtre eut à regretter la perte du Chevalier de Breteuil, qui était le plus aimable jeune homme du monde ; et qui fut tué par un de ses camarades au régiment des gardes. Il était le jeune frère de l'Évêque de Rennes et du Marquis de Breteuil-

Fontenay, que nous verrons un jour Ministre de la guerre. C'était encore un des amis les plus favorisés de Madame de Parabère, et l'on ne saurait imaginer combien elle en avait perdu de la manière la plus tragique ou de mort violente. C'était je ne sais combien de jeunes officiers tués en duel, deux gentilshommes bretons décapités, un Chevalier de Malte noyé pendant ses caravanes, un premier Page de Madame assassiné dans un fiacre, des Abbés qu'on assassinait à sa porte, un conseiller qui s'empoisonnait avec des champignons, un petit jeune homme qu'on avait jeté par les fenêtres, et par-dessus tout ce malheureux Antoine de Horn ! On disait qu'elle portait malheur aux jeunes gens ; mais dans certains cas on avait eu lieu de s'en prendre à la jalousie plutôt qu'à l'influenza perniciosa ou la fatalité simple et pure.

Un autre duel horriblement scandaleux, fut celui du Prince de Lixin avec le Marquis de Lignéville, oncle de sa femme. Celui-ci fut tué par M. de Lixin, qui fut tué par le Duc de Richelieu, comme je vous le dirai plus tard. C'est la Princesse de Lixin, née Beauvau de Craon, qui est devenue la Maréchale-Duchesse de Mirepoix et j'aurai souvent l'occasion de vous parler d'elle. Ce fut également, si je ne me trompe, à la fin de l'année 1721, que nous fîmes connaissance avec notre jeune et jolie cousine de Villeroy qui sortait du couvent pour épouser le Duc de Boufflers. Étant devenue veuve, elle épousa le Duc de Luxembourg, et j'aurai toujours mille choses à vous en dire. Ces deux spirituelles personnes étaient mes parentes et mes contemporaines les plus rapprochées de mon âge et les mieux établies sur un même rang ; ainsi nous aurions dû naturellement rester bonnes amies et traverser notre longue vie dans une intimité continuelle ; mais si la Maréchale de Luxembourg a bien fini, la Duchesse de Boufflers avait mal commencé, ce qui fait que je ne l'ai revue familièrement que dans sa vieillesse. La Princesse de Lixin s'était toujours conduite le mieux du monde ; mais la Maréchale de Mirepoix allait souper chez M du Barry, d'où vient qu'elle avait abdiqué les amitiés et les principales relations de sa jeunesse. C'était la personne la plus naturellement gracieuse et la plus distinguée, noblement ; mais c'était la femme du monde la mieux calculée pour son profit ou son agrément personnel, où dominait toujours le besoin qu'elle avait d'argent, et de beaucoup d'argent, car elle aurait fait dévorer dix royaumes aux banquiers du Passe-Dix et du Vingt-et-Un. Elle n'avait jamais éprouvé ni pu comprendre d'autre passion que celle du jeu. Si la Maréchale de Mirepoix avait joué moins malheureusement ou plus modérément, on peut être assuré qu'elle se serait maintenue dans la convenance et la dignité les plus parfaites. Mais puisque je vous ai parlé de la Duchesse de Boufflers, autant vaut-il que je vous la fasse connaitre étant Duchesse de Luxembourg et dans toute sa gloire ; autant vaut que ce soit aujourd'hui qu'un autre jour ; ainsi je vais anticiper sur mon récit, que nous reprendrons chronologiquement à l'époque de l'ambassade de mon père et de notre voyage en Italie.

Il y a eu dans Paris pendant le même temps et durant long-temps trois vieilles personnes qui jouissaient à peu près de la même apparence de considération, mais dont l'existence sociale et la consistance étaient pourtant bien différentes en réalité. La première était la Maréchale de Luxembourg, dont il est impossible de se figurer quel était le bon goût, le bon esprit, le grand air et la parfaite amabilité. Elle était devenue dévote un peu tard, et peut-être

parce que rien ne sied aussi bien que la dévotion à une femme qui approche de la soixantaine ; mais ensuite elle était restée dévote de très-bonne foi, sans aucune espèce d'exigence ni d'affectation, ni de pédanterie. La Maréchale avait sûrement plusieurs imperfections, mais la seule chose qui parût à reprendre dans ses habitudes sociales, était une préoccupation si continuelle et si démesurée de la grandeur, et tranchons le mot, de la prétendue supériorité de la maison de Montmorency, qu'elle en aurait paru ridicule, si elle avait eu moins de finesse dans le tact et moins d'habileté dans la manœuvre.

En attendant qu'on eût fait justice de cette vanité sans consistance, M. de Voltaire et toute la séquelle philosophique avaient pris les prétentions de la Maréchale au sérieux : car j'ai remarqué que c'est à dater de la Maréchale et de ses prétentions que la renommée des Montmorency a pris dans l'opinion du vulgaire une importance exagérée, contre qui la haute noblesse a toujours eu soin de protester, et c'est M de Coislin qu'il faut entendre là-dessus ! Il est certain que les Mailly, les La Tour-d'Auvergne, les Clermont-Tonnerre et les Rohan surtout, valent MM. de Montmorency, pour le moins ! Il est vrai que Mathieu de Montmorency avait épousé la veuve de Louis-le-Gros, mais il est assez connu que c'est parce qu'il était beau garçon, qu'il était jeune, et que la reine était une vieille folle. Enfin leur titre de Premier-Baron-Chrétien est une qualification qu'ils ont fabriquée, car le titre originel et véritable est celui de « premier baron de la vicomté ; prévôté et chrétienté de Paris ; » ce qui veut dire premier feudataire de l'évêché de Paris, tout simplement. La Maréchale avait si bien épousé la famille de son second mari, qu'elle ne pouvait supporter aucune autre prétention nobiliaire que celle de ses Montmorency qui l'absorbaient, et c'est au point que son propre frère, lui pariant un jour de la perte de son fils unique après qui sa famille allait s'éteindre, et sa duché-pairie s'en aller à vau-l'eau ; et pendant qu'il en gémissait auprès d'elle, en lui disant avec amertume : — Il n'y aura plus de Villeroy : — Eh bien, Monsieur, lui répondit la Maréchale, on fera comme il y a trois cents ans, on s'en passera.

Sa maison, ses ameublemens, sa table et ses nombreuses livrées, ses équipages et surtout sa chapelle et sa salle du dais, enfin toute chose de chez elle était d'une magnificence admirable. Elle avait pour son usage personnel un nécessaire de table en or massif, et la collection de ses tabatières était la plus splendide et la plus curieuse chose du monde. Au milieu de toutes ces dorures et de ces grands portraits de connétables, avec tous ces lions de Luxembourg et ces alérions de Montmorency, on était d'abord un peu surpris en apercevant une petite bonne femme en robe de taffetas brun, avec le bonnet et les manchettes de gaze unie à grand ourlet, sans bijoux et sans aucune espèce d'étalage ou de franfreluches. Mais en approchant, c'était une physionomie si animée, et si bien tempérée pourtant, un visage si noble et si régulier encore, une attitude modeste, mais presque royale on pourrait dire, avec un propos si spirituellement varié, si naturellement poli, si digne et si fin tout à la fois, qu'on l'écoutait et la regardait continuellement avec un plaisir inexprimable.

Le costume des vieilles femmes de ce temps-là avait un grand avantage pour elles, et c'était celui de ne ressembler en aucune manière à celui des jeunes femmes de leur temps, avec lesquelles on ne se trouvait jamais à lieu d'établir une comparaison, toujours si défavorable aux douairières ! Les vieilles femmes étaient alors des espèces de figures à part, on les

jugeait sans penser à leur sexe qui n'existait plus pour les idées de galanterie non plus que pour la toilette. Les pauvres vieilles femmes de mon temps me font grand'pitié quand je les vois avec des bonnets fleuris, des fichus menteurs et tout leur attirail juvénile, qui fait qu'on les compare involontairement avec leurs petites-filles, et qu'on les trouve horribles, en toute justice ! Je ne doute pas que le manque de respect, ou pour mieux dire l'impertinence des jeunes gens d'aujourd'hui pour les vieilles femmes, ne provienne, en grande partie, de leur sot accoutrement car enfin l'on ne saurait exiger ni s'attendre à ce que des étourneaux puissent distinguer la différence qui se trouve entre la docilité pour l'usage et la prétention ridicule. Une vieille femme est habillée comme une jeune personne ; cette vieille femme est ridicule à cause du parallèle ; elle est ridicule et c'est tout au moins, car la plus légère apparence de prétention doit la faire paraître odieuse, abominable, et je n'ai jamais pu m'expliquer autrement la réprobation universelle et le décri général où sont tombées les pauvres vieilles femmes. J'en connais qui n'osent pas s'habiller raisonnablement de peur que les enfans ne leur jettent des pierres quand elles descendent de voiture à la porte des églises, ce qui serait encore pire que de les coudoyer et de leur marcher sur les pieds dans les salons. Tant il y a qu'on est bien malheureuse d'être une vieille femme par le temps qui court, et que je ne m'en consolerai jamais !

On ne saurait avoir mieux dépeint la Maréchale de Luxembourg que ne l'a fait M de Flahaut dans un de ses jolis romans, et son mérite est, suivant moi, d'autant plus grand, qu'elle n'avait jamais été de la société de la Maréchale, à beaucoup près. Ce n'est pas chez son père, M. Filleul, ni chez son beau-père Labillarderie, qu'elle aura pu trouver le type du meilleur goût dans le plus grand monde, qu'elle a deviné sans l'avoir connu, et l'on a beau me répéter que c'est une femme d'esprit, la chose ne m'en paraît pas moins inexplicable.

On disait jadis que les hommes de très-bonne compagnie perdaient quelquefois la finesse de leur tact et le ton de la cour quand ils avaient des habitudes prolongées avec des femmes d'un ordre inférieur, et l'on disait que ces mêmes femmes acquéraient souvent l'usage du grand monde avec les bonnes manières et le bon goût qu'on avait laissé tomber dans leur société, ce qui faisait, du moins que le bon goût perdu ne l'était pas pour tout le monde ; mais on disait aussi que tout cela n'était qu'un vernis pour la décoration, qu'en y regardant de proche ou long-temps, on voyait pointer sous les repeints les couleurs de l'ancien tableau, et qu'à la moindre contradiction par exemple il arrivait des explosions de paroles vulgaires avec un déluge de faits et gestes, et quelquefois des emportemens vindicatifs qui paraissaient d'une trivialité surprenante !... C'est une sorte d'observations que je n'ai pas été à lieu de vérifier ; mais quant à cette perfection dans les manières, qui se trouvait quelquefois partagée entre les plus grandes dames et quelques femmes de la condition la plus inférieure, il me semble que c'est une transition toute naturelle pour arriver de la Maréchale-Duchesse de Montmoreucy-Luxembourg à M Quinault, chez qui ma grand'mère, qui n'était pas moins grande dame que M de Luxembourg, ne manqua pas de me mener faire une visite, avec un ton d'égards et de solennité polie qui coulait de source et qu'on aurait bien de la peine à simuler aujourd'hui. Voilà, vous en conviendrez, une fameuse période. J'ai cru n'en pas finir, et ma plume en est hors d'haleine.

Àpropos des Montmorency je ne vous en ai pas dit tout ce que j'avais sur le cœur et pendant que je les tiens par les cheveux, je veux vous en raconter quelque chose encore, de peur de l'oublier. M la Vicomtesse de Laval s'avisa de vouloir un jour singer sa défunte cousine de Luxembourg, et voilà qu'elle écrivit le billet suivant au Maréchal de Ségur, qui était pour lors ministre de la guerre, et qui ne voulait pas confier le commandement d'un régiment au fils de M la Vicomtesse « Je ne sais, Monseigneur, si vous avez lu l'histoire de notre maison, mais vous y verriez qu'il était plus facile autrefois à un Montmorency d'avoir l'épée de connétable, que d'obtenir aujourd'hui des épaulettes de colonel, etc. » Le Maréchal de Ségur lui répondit fort à propos qu'il avait lu l'histoire de France, et qu'il en concluait que MM. de Montmorency avaient toujours été traités suivant leur mérite. On se moqua joliment de cette outrecuidante personne avec sa rabâcherie des connétables et son histoire des Montmorency, par M. des Ormeaux ou par M. du Chêne ; je ne sais plus lequel des deux, mais je sais bien que c'est la plus ennuyeuse histoire du monde.

M Quinault, ou plutôt Quinaut, suivant la prosodie française, était une vieille fille qui vivait d'une pension sur la cassette, et qui descendait du fameux Quinaut des satires et de l'Opéra. Tout le monde savait qu'elle avait débuté sur le même théâtre ; mais il était convenu que personne ne devait s'en souvenir ou s'en tenir pour assuré, et qu'il fallait toujours rompre les chiens quand le vent du cor de chasse allait donner de ce côté-là. On convenait qu'elle avait été l'intime amie du Duc de Nevers, lequel était Mancini, le neveu du Cardinal Mazarin, et le père du vieux Duc de Nivernais d'aujourd'hui : vous voyez que M Quinaut ne datait pas de la veille. On disait qu'elle avait été fort jolie ; mais ce qui la rendait nompareille, était une intelligence du monde avec un esprit de conduite incomparable. Il s'était trouvé que M Quinaut n'aimait pas l'argent, et qu'elle aimait par-dessus tout ce qu'on appellerait aujourd'hui la supériorité dans les relations. Elle avait donc ajusté ses flûtes et dressé toutes ses batteries de manière à se trouver en rapport de société permanente, et sur pied d'égalité quasi-complète, avec les sommités sociales de son temps les plus escarpées et les plus inabordables. On ne savait trop comment elle avait pu faire son compte ; mais toujours est-il qu'elle avait obtenu le collier de l'ordre de Saint-Michel avec une pension considérable, et puis qu'elle avait obtenu un logement superbe, au Louvre, dans l'appartement de l'Infante, et sur le jardin du côté de la Seine, en plein midi, pour qu'il n'y manquât rien. Toujours est-il aussi que de proche en proche, et depuis le vieux Duc de Nevers jusqu'à M la Comtesse de Toulouse et M. le Duc de Penthièvre, qui formaient l'assemblage éminent de toutes les vertus cardinales et qui distillaient la dignité, la convenance et la formalité les plus officielles, tout ce qu'il y avait de plus puissant, de plus illustre à la cour et de plus considérable à la ville, à commencer par le Grand-Banc du Parlement et à finir par le Doyen des Maitres-des-comptes, tout cela dis-je arrivait à tour de rôle et révérencieusement dans le salon de M Quinault, qui avait le bon esprit de ne vouloir jamais sortir de chez elle, et qui vous disait humblement qu'elle ne prenait la liberté de faire de visites à personne. Mais n'y parvenait pas qui voulait, dans les salons de l'Infante ! Et la fameuse M d'Épinay, par exemple, avait eu bien de la peine à trouver quelqu'un dans sa société qui fût assez en crédit pour la faire arriver jusqu'à M Quinaut ! Enfin les choses étaient arrivées à ce point de perfection, qu'on n'aurait pas voulu manquer à lui présenter les nouvelles mariées dont le Roi,

sa famille et les Princes du sang royal avaient signé les contrats, privilège qu'elle ne partageait qu'avec l'Archevêque, le Gouverneur de Paris et M l'Abbesse de Saint-Antoine, qui était alors une Princesse de Condé. On voit que ce n'est pas seulement d'aujourd'hui qu'il s'est trouvé des femmes exclusivement et continuellement occupées à se procurer une sorte de consistance factice et d'importance empruntée (telles que M de Montesson, par exemple).

Nous trouvâmes donc M Quinaut bien assise et bien établie sous ses voûtes royales,

Superbement dorées et peintes,
Ainsi qu'au Louvre il appartient.

comme dit Scarron. Elle était en habit de damas noir et gris, parce que la cour était en demi-deuil, et sa robe était sur un grand panier ; elle avait bon air et bonne grace autant qu'il est possible, mais elle n'avait pas de rouge comme nous autres, et c'est ici qu'aurait commencé le ridicule avec l'usurpation. J'ai déjà dit que M Quinaut était décorée de l'ordre de Saint-Michel : c'était à raison d'un superbe motet qu'elle avait composé pour la chapelle de la Reine, et c'était, je crois bien, la première femme à qui l'on eût donné le cordon noir, dont on a gratifié depuis M Saint-Huberty, quand elle a épousé le Comte d'Entragues. Lorsque nous entrâmes chez M Quinaut, elle s'y trouvait côte à côte avec M. le Duc de Penthièvre, qui était le petit-fils de Louis XIV, ainsi que vous savez ; avec la Duchesse-douairière de Bouillon, la Princesse de Soubise et sa sœur la Landgrave de Hesse, Mademoiselle de Vertus, le Vidame de Vassé, le Grand-Prieur d'Auvergne, le Comte d'Estaing ; enfin tous les illustres de M du Deffant, et tous les mirliflors de l'hôtel de la Reynière n'auraient paru que du fretin en comparaison de tous les obélisques de haute noblesse et tous les faisceaux de puissant crédit que nous trouvâmes rangés autour de M Quinaut.

Il faut vous dire que Mademoiselle de Vertus était une vieille princesse de la maison de Bretagne, et, je crois, la dernière de sa maison, avec laquelle nous étions brouillés pour je ne sais quel procès qu'elle avait soutenu contre nous avec le Marquis de la Grange, qui était son neveu et le plus endiablé chicaneur de la terre. Voilà tout ce que j'ai su jamais de ce procès-là ; mais tant il y a que nous trouvant brouillés, je n'avais jamais vu Mademoiselle de Vertus, non plus que M Quinaut, ce dont il arriva le quiproquo le mieux conditionné. J'attaquai d'abord de conversation Mademoiselle de Vertus, auprès de qui j'étais assise, à qui je fis toutes sortes de gracieusetés, et qui répondit à mes politesses avec un air surpris et touché, car c'était une excellente et sainte personne ; et pendant ce temps-là ma grand'mère, qui conversait avec la Dame au cordon noir, que je prenais pour quelque Chanoinesse de Remiremont, me regardait avec un air d'inquiétude extraordinaire, et elle me dit en nous en allant qu'elle n'avait pas douté que je ne fusse devenue folle.

Mademoiselle de Vertus m'ayant trouvée si bien disposée pour elle, ne douta pas que je méritasse une marque de son bon souvenir : nous étions parentes, et l'on me dit qu'elle s'attendait à recevoir ma visite ; mais elle mourut à la peine au bout de quatre ou cinq mois, après avoir eu l'attention d'ajouter à son testament un codicile, au moyen duquel il vint tomber subito dans ma petite cassette de nouvelle mariée, une somme de quarante mille

francs en beaux louis d'or, et cela parce que j'avais pris Mademoiselle Anne de Bretagne, Comtesse de Vertus et Pair de France, pour M Quinaut, simple chevalier de l'ordre du Roi. Vous pouvez juger des félicitations que je m'adressai pour avoir été si prévenante et si bonne parente à mon insu ! Et comme il faut tâcher de tirer quelque moralité de toute chose, vous pourrez juger qu'autrefois, quand on avait été bien polie, ce n'était pas toujours en pure perte, du moins !

Àpropos de cadeaux imprévus, de générosités singulières et de M Quinaut, je vous dirai que, long-temps après ceci, la Maréchale de Mirepoix qui recevait toujours et ne donnait jamais rien, me montra pourtant un superbe cachet qu'elle allait lui envoyer pour étrennes. – Comment donc, lui dis-je, un cachet armoirié pour M Quinaut ? – Et pourquoi donc pas mon cœur ? me dit la Maréchale avec un sérieux imperturbable : M Quinaut n'est-elle pas fille de condition ? son grand-père avait été anobli par le feu Roi. On voit passer aujourd'hui dans toutes les rues des armoiries à couronnes de Comte et de Baron qui ne valent pas mieux que les siennes, et, du reste, c'est le Président d'Hozier de Sérigny qui me les fait blasonner d'après son registre. — Et l'Opéra ? lui répondis-je. Ah l'Opéra… n'en parlez donc pas on dirait que vous êtes méchante. Et, du reste on ne déroge pas à la noblesse en jouant à l'Opéra. M. Le Moine, ajouta-t-elle en souriant, M. Le Moine, Écuyer Sieur de Chassé et premier chanteur à l'Académie royale de musique, est le cousin germain de M. de Vaudreuil ; mais, d'après l'épigramme de mon neveu de Boufflers il paraît qu'il est un peu baissé le sieur de Chassé. Elle est jolie cette épigramme :

Avez-vous entendu Chassé
Dans la pastorale d'Issé ?
Ce n'est plus cette voix tonnante,
Ni ces gammes du haut en bas
C'est un gentilhomme qui chante
Et qui ne se fatigue pas.

Pour terminer complètement la biographie, le panégyrique et l'apothéose de M Quinaut, je vous dirai que les Princes du sang ne manquèrent pas d'envoyer leurs principaux officiers et leurs équipages à son enterrement, qui fut superbe. Les armes que lui avait données la maréchale de Mirepoix s'y voyaient partout.

Il me reste à vous parler de la Marquise du Deffand, qui n'était déjà plus jeune à l'époque où je l'ai rencontrée dans le monde, et qui s'y trouvait établie sur un certain pied d'importance et de considération qui confondait certaines personnes, au nombre desquelles étaient le Maréchal d'Estrées, et surtout la Duchesse d'Harcourt ; ils paraissaient en savoir beaucoup plus qu'ils ne voulaient en dire ; et j'ai toujours pensé qu'ils se taisaient par égard pour les parens et amis de cette méchante aveugle. Voici une anecdote absolument inconnue de ses biographes, et même de ses ennemis ; je la tiens du Baron de Breteuil, alors ministre de la maison du Roi, qui la tenait lui-même de l'ancien Lieutenant de police.

Mde Vichy de Champron était pensionnaire au couvent de la Madeleine de Traisnel, au faubourg Saint-Antoine ; elle était jolie comme un ange, et n'était pas alors âgée de plus de

seize ans. M. d'Argenson, le Garde-des-Sceaux, connaissait la supérieure de cette maison, qui était une fille d'esprit et de mérite, et qui s'appelait, je me souviens parfaitement du nom, M de Véni d'Arbouze. C'était un grand événement dans une communauté, qu'une visite de M. le Garde-des-Sceaux, qui n'en faisait à personne, et qui n'allait jamais qu'au pas dans les rues, tout seul au fond d'un grand carrosse et sur un fauteuil à bras, escorté par ses hoquetons et suivi par un autre carrosse avec la cassette où l'on gardait les sceaux de France, et de plus, par trois Conseillers Chauffe-Cire, qui ne le quittaient non plus que son ombre ou sa croix du Saint-Esprit. La Supérieure vint le recevoir au parloir. — Je n'ai pas le temps de m'arrêter, lui dit-il en la saluant, vous avez ici la fille du Comte de Champron ? — Oui, Monseigneur. — Je vous conseille de la renvoyer à ses parens secrètement, sans bruit et le plus tôt possible ; je n'ai voulu dire ceci qu'à vous-même. Adieu, Madame. C'était M. d'Argenson qui avait organisé la police de Paris, et voilà comme on faisait la police dans ce temps-là. La religieuse était restée dans un état d'alarme et de saisissement inexprimable. L'inquiétude la prit avec plus de force encore au milieu, de la nuit ; elle se rendit à la cellule de la pensionnaire où elle ne trouva personne, et d'où elle ne sortit que lorsque la demoiselle y fut rentrée, c'est-à-dire à quatre ou cinq heures du matin. On n'a jamais appris ce qui fut dit entre elles ; mais la supérieure écrivit le lendemain au Comte de Champron de manière à lui faire entendre que sa fille ne pouvait plus rester à la Madeleine de Traisnel.

Le père arriva du Bourbonnais le plus vite possible mais à peine fut-il descendu de voiture, que M. le Régent lui fit dire de venir au Palais-Royal où ce digne Prince avait à lui parler sur-le-champ ; et ce fut pour lui proposer de partir à l'instant même, à franc-étrier, pour s'en aller à l'armée de Catalogne en qualité de Brigadier des armées du Roi, que M. de Champron n'avait servi jusque là qu'en qualité de Colonel. Le malheureux père entrevit la vérité ; il quitta le Régent sans daigner lui répondre et comme il redoutait quelque violence, il s'en fut enlever sa fille avec tant de célérité que toute la suite de l'intrigue en fut déjouée.

Il alla la déposer, devinez en quel endroit ? À la chancellerie, chez M. le Garde-des-Sceaux, place Vendôme, où elle resta bien enfermée sous clef pendant plus de six mois et c'est de là qu'elle est partie pour se marier avec le Marquis du Deffand, lequel était Officier des gardes-du-corps de M la Duchesse de Berry.

On ne se douta jamais de rien, mais on avait cru remarquer qu'aussitôt qu'il était question de M. le Régent, M du Deffand semblait éprouver une sorte de malaise, et qu'elle devenait muette comme, un poisson.

Ma tante de Lesdiguières avait une autre histoire de M du Deffand, qui prouve assez quel était son caractère, de sécheresse et de personnalité. Ma tante avait fait la partie d'aller lui faire une visite avec M de Bourbon-Busset, et ces dames s'attendaient à la trouver plus ou moins soucieuse, attendu que M. de Pont-de-Vesle se mourait et qu'il avait été pendant douze ou quinze années dans ses bonnes grâces les plus favorables. Après les premiers complimens, M de Bourbon-Busset, qui faisait toujours la bouche en cœur et la sensible, lui demanda des nouvelles du cher malade. — Eh mon Dieu ! j'y pensais, dit aussitôt la vieille Marquise, mais je n'ai qu'un laquais ici pour le moment, et j'allais envoyer une de mes

femmes pour demander de ses nouvelles. — Madame, il pleut des torrens, répondit l'autre, et je vous supplie de la faire aller dans mon carrosse. – Ah vous êtes infiniment bonne et je vous rends mille grâces, reprit la marquise avec une satisfaction charmante. — Mam'selle, dit-elle à une femme de chambre qui vint à la sonnette, vous allez savoir des nouvelles de notre petit malade. Madame la Comtesse de Bourbon-Busset permet que vous alliez dans son équipage, à cause de la pluie ; vous allez le dire à ses gens, et bien entendu que vous ne souffrirez pas qu'un de ses laquais prenne la peine de sortir avec vous. Je suis bien reconnaissante et bien touchée de votre intérêt pour mon favori, poursuivit-elle, il est aimable, il est vif, il est caressant. Vous savez sûrement que c'est M du Chatelet qui me l'a fait avoir ? Les deux amies se regardèrent et n'osèrent pas répondre à des confidences et des paroles aussi hors de mesure. On parle d'autre chose et la voiture arrive enfin. Eh bien ! comment l'avez-vous trouvé ? Madame, aussi bien que possible. Est-ce qu'il a bien voulu manger aujourd'hui ? — Il aurait voulu s'amuser à mordre dans un vieux soulier, Mais M. Lyonnais n'a jamais voulu. — Voilà, s'écria ma tante, une singulière fantaisie de malade ! — Enfin marche-t-il, à présent ? reprit la Marquise. — Ah pour ceci je ne saurais dire à Madame, parce qu'il était couché en rond sur son petit matelas de satin bleu mais j'ai très bien vu pour aujourd'hui qu'il me reconnaissait, car il a remué la queue… — M. de Pont-de-Vesle ! s'écrièrent les visiteuses… — Allons donc ! c'est mon petit chien dont il s'agit. — Mais à propos, ajouta-t-elle en parlant à ses gens avec un ton de sécheresse et d'âpreté, vous n'oublierez pas d'envoyer demander, tantôt, des nouvelles du Chevalier de Pont-de-Vesle.

Comme vous n'êtes pas obligé de savoir ce que c'était que M. Lyonnais je vous dirai que c'était un esculape qui demeurait à la place de Grève et qu'il avait gagné soixante mille livres de rente à soigner des chiens malades et des chats qu'on envoyait en pension chez lui. Quand il fut question de mettre en vente la terre seigneuriale et les restes du vieux château de Courtenay, je m'étais mise à dire (pour en faire honte aux héritiers de cette famille impériale) que c'était Lyonnais qui allait acheter Courtenay et qu'il en ferait porter le nom à M. son fils ce qui, du reste, n'aurait pas été facile à empêcher par les voies légales et d'après la coutume qui régit la matière seigneuriale dans la Capitainerie du Louvre, où tous les bourgeois de Paris peuvent acquérir et posséder seigneurialement les terres féodales. C'était une mauvaise plaisanterie dont l'origine ne fut pas bien connue ; le bruit s'en répandit dans tout Versailles, et M. le Cardinal de Fleury en eut une telle appréhension, qu'il envoya bien vite à Paris M. de Fourqueux pour acheter la terre avec la seigneurie de Courtenay, afin de les réunir au domaine de la couronne.

Au lieu d'acquérir la châtellenie royale de Courtenay, M. Lyonnais se rabattit sur la terre noble de Pontgibault, qui provenait de la succession de ma tante de la Trémoille, laquelle était la dernière de l'ancienne maison de la Fayette, qu'il ne faut pas confondre avec la famille de ce Marquis philosophe et républicain qui vient de faire la guerre en Amérique. Marie-Madeleine, héritière et Marquise de la Fayette, Duchesse de la Trémoille et de Thouars, était morte en 1717, à l'âge de vingt-huit ans, et c'est à cette époque-là qu'un gentilhomme d'Auvergne, appelé M. Motier, s'imagina d'ajuster le nom de la Fayette qui venait de s'éteindre, avec ce beau nom de Motier, qui était celui de sa famille. Il disait pour ses rai-

sons que plusieurs personnages de la véritable maison de la Fayette avaient porté le surnom de Moytier ou du Moustier, au quatorzième siècle, ce qui n'importerait guère et ne signifie rien du tout ; mais toujours est-il que la postérité du Maréchal de la Fayette, ainsi que de la Comtesse de la Fayette auteur de la Princesse de Clèves, n'existe plus depuis la mort de la Duchesse de la Trémoille. Le Maréchal de Noailles m'a raconté que Louis XV lui avait dit à propos du mémoire généalogique de ces prétendus Marquis : — Avez-vous lu le roman de la famille Motier ? Il ne vaudra jamais ceux de M de la Fayette ! Nous n'avons jamais pu nous expliquer comment MM. de Noailles avaient pu donner ensuite une de leurs filles en mariage à ce petit Motier ? Mais ils nous disaient à cela qu'il était toujours assez bon gentilhomme pour ne pas être pendu, qu'il était riche, et surtout qu'il était très bon sujet ! Aimable sujet, en vérité ! J'ai toujours trouvé que sa pauvre femme avait été bien chanceuse !

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Aut.)

(Note de M de Créquy.)

(Notes de l'Édit.)

(Note de l'auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de M de Créquy.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur)

Tome 2 · 05

Je ne vous tiens pas quitte encore de cette malencontreuse année 1721, à qui j'ai toujours gardé rancune pour la fin tragique de ce pauvre Comte Antoine, et pour autres griefs dont je me contenterai de vous parler sommairement. C'est à savoir d'abord la maladie du Roi, qui nous tortura pendant plus de quinze jours ; ensuite la misère et la ruine générale après la chute du Système, qui fut suivi de la banqueroute et la fuite de Law, qu'on eut bien de la peine à soustraire à la fureur populaire ; enfin la peste de Marseille et de plus un incendie qui dévora tout mon village de Gastines et qui nous a coûté plus de cent vingt mille livres, tant pour nos déboursés charitables que pour la perte de nos droits seigneuriaux et nos revenus fonciers, dont M. de Créquy voulut bien faire à mes vassaux et mes tenanciers, la remise et l'abandon pour trois ans. Enfin, M. le Régent fit un passe-droit à M. de Créquy en faveur de M. de Bellisle, qui n'était pas alors Maréchal de France, et Duc et Pair encore

moins. Votre grand-père y mit une hauteur parfaite ; il écrivit au Roi, séant en son conseil qu'il ne pouvait plus continuer à le servir avec honneur ; il écrivit en quatre lignes à M. le Régent, nullement pour se plaindre et seulement pour lui donner sa démission de Directeur-Général de l'infanterie ; et nous voilà partis pour Venise, où mon père était Ambassadeur extraordinaire.

Avant de quitter Paris, j'aurais voulu vous parler de la désolation générale pendant la maladie du Roi, comme aussi des jubilations qui furent la suite de sa guérison ; mais tous les écrivains du temps ne m'ont laissé rien à dire sur toutes les choses de prescription extérieure ; ainsi je vous dirai seulement que ce furent les corporations judiciaires, la ville de Paris, et le Maréchal de Villeroy, Gouverneur de S. M. qui firent tous les frais des Te Deum et des réjouissances civiles, car le Régent et M. son fils n'en dénouèrent pas les cordons de leurs bourses. J'ai assisté à cette belle fête qui fut donnée aux Tuileries par M. de Villeroy et c'est ici le cas de relever un faux rapport du Duc de Saint-Simon, qui ne s'y trouvait point et qui n'y pouvait pas être, attendu que le Maréchal n'y avait convié, ni lui, Duc de Saint-Simon, ni aucun autre familier du Palais-Royal.

Les Tuileries étaient magnifiquement illuminées en fleurs-de-lys, par des lampions de verre qui couraient d'un arbre à l'autre en guirlandes de fleurs-de-lys ; toutes les allées étaient garnies par de grands ifs découpés en fleurs-de-lys, et les feux d'artifice qu'on tirait tous les quarts-d'heure avaient la même forme. On n'a jamais vu décoration plus royale et plus nationale. Les Tuileries, les rues adjacentes et jusqu'aux toits des maisons voisines étaient remplies et couverts d'une multitude de peuple en exultation tellement délirante que cela finit par donner des vertiges au petit Roi, qui s'en vint précipitamment se réfugier dans un coin de la salle des gardes, où il s'assit auprès de nous sur une banquette en disant qu'il n'y pouvait tenir ; ce fut seulement au bout d'un quart d'heure, que le Maréchal de Villeroy lui vint dire : — Mon maître, venez donc vous montrer à votre bon peuple qui vous aime tant et qui vous attend ! Voilà, je vous assure, tout ce qui fut dit par le Maréchal, et le Roi s'en retourna tout aussitôt sur le balcon sans plus se faire prier.

M. de Villeroy m'a toujours paru le plus vaniteux, le plus déraisonnable et le plus fanfaron des courtisans ; mais dans cette occasion-ci je vous puis certifier qu'il ne proféra pas une de ces paroles d'arrogance et de platitude que M. de Saint-Simon lui prête avec tant de complaisance. Remarquez bien qu'il est obligé de convenir, dans sa narration, qu'il n'était pas à cette fête, où M de Luxembourg et moi n'avons perdu de vue jusqu'à la fin ni le Roi ni le Maréchal de Villeroy, qui était mon oncle et le grand-père de M de Luxembourg, ce qui nous donna le privilége de rester continuellement tout auprès de S. M. Il est fâcheux de ne pouvoir s'en rapporter au Duc de Saint-Simon sur aucune chose et sur aucune personne de notre temps. – C'est inexcusable à lui, me disait le Maréchal de Luxembourg, quarante ans plus tard, car mon grand-père était d'étoffe et de facture à ce qu'il ne fût pas nécessaire de sortir de la vérité quand on voulait absolument le ridiculiser.

Ce fut aussi pendant l'année 1721 que les amis de Cartouche eurent à déplorer sa mort, et c'est une perte à laquelle je ne fus pas des plus sensibles. Il avait souffert la torture ordi-

naire et l'extraordinaire avec une impassibilité prodigieuse, et n'avait voulu ni nommer ni désigner aucun de ses complices ; mais le Curé de Saint-Sulpice, dont il avait demandé l'assistance, ne manqua pas de lui représenter qu'il est de première obligation pour un chrétien de dire la vérité lorsque le juge l'ordonne, et bien entendu, lorsque le juge est institué par le souverain légitime. La religion finit par obtenir de ce malfaiteur ce que les plus horribles souffrances n'avaient pu en arracher. Il nomma tous ses complices en versant des torrens de larmes, et cet effort-là fut tellement sur-humain, douloureux et méritoire pour lui, qu'il en aura certainement profité dans l'autre vie. Cet étrange Cartouche s'était fait apporter à la Conciergerie des livres de son choix et M. d'Aguesseau nous dit que celui qu'il lisait et relisait continuellement avec un nouveau plaisir, était intitulé Le Diacre Agapet, touchant les devoirs et les droits d'un Empereur. Nous eûmes la curiosité de connaître cet ouvrage de prédilection pour Cartouche, et nous trouvâmes, M de Bauffremont et moi, que c'était le plus fade et le plus assommant bouquin du moyen-âge, dont l'ennuyeux traducteur est un Carme appelé Jean Cartigny. Vous trouverez ce même volume dans ma bibliothèque, et vous y verrez sur presque toutes les marges des règles d'arithmétique, avec de petits bonshommes à la plume et des signatures de Cartouche avec paraphe. Nous n'avons jamais pu nous expliquer le genre de plaisir qu'un pareil homme avait pu trouver à la lecture d'un pareil ouvrage.

La seule chose remarquable qui nous soit arrivée en traversant la France pour aller en Italie par Monaco, ce fut en nous promenant sur le port de Toulon. On y menait à la potence un faux-monnoyeur qui s'arrêta pour regarder M. de Créquy, et qui s'écria qu'il avait à lui dire quelque chose de très important pour le service du Roi. Il ajouta qu'il ne voulait la révéler qu'à mon mari, lequel avait commandé pendant long-temps à Toulon où il était idolâtré soit dit sans métaphore. M. de Créquy me parut d'abord un peu surpris ; ensuite il me dit à l'oreille qu'il ne croyait rien de tout cela, mais qu'il ne voulait pas refuser. On fait éloigner la foule, et me voilà qui m'accroche au bras de votre grand-père afin de ne pas rester toute seule au milieu de cette population cuivrée, déguenillée, hurlante et parfumée d'ail ; car les principaux officiers du port qui nous faisaient escorte avaient été séparés de nous par le tumulte. — Vous ne reconnaissez pas Thierry, Monseigneur ? Thierry, votre ancien fourbisseur ? Est-il possible que vous ayez oublié Thierry ?... — Que me veux-tu ? lui dit votre grand-père. — Monseigneur, ayez la charité d'écrire au Roi que vous avez trouvé ici le pauvre Thierry dans un cruel embarras. Voilà tout ce que j'ai à vous dire mais ne refusez pas de me rendre ce service-là ! je vous en prie, Monseigneur !

Mon mari garda merveilleusement bien son sérieux ; il dit au Prévôt : — Je vous demanderai, Monsieur, de ne pas faire exécuter cet homme avant que vous n'ayez reçu de mes nouvelles. Il écrivit le soir même à M. de Maurepas, qui se fit un divertissement de nous faire accorder la grace de ce pauvre faux-monnoyeur. J'ai toujours grand'pitié des faux-monnoyeurs qu'on met à mort. C'est une loi qu'on dirait inspirée par des traitans et des trafiquans arabes plutôt que par des conseillers nobles et des magistrats chrétiens.

Nous passâmes huit jours à Monaco chez notre cousine de Valentinois, qui nous fit grand'chère et qui nous avait fait adresser, par sa forteresse, une salve de treize coups de

canon. Lorsque M. de Créquy voulut s'en expliquer, en lui demandant sous forme de plaisanterie, « à qui elle en avait et pourquoi l'on nous avait reçus dans sa ville princière avec une solennité pareille ? » — Laissez-moi donc tranquille, Louis-le-Débonnaire, répondit-elle, est-ce que la grand'mère de ma grand'mère n'était pas de votre maison ? Le plus beau de mon visage en est fait, de mon quartier de Créquy ! si vous dites un mot de plus, je vous ferai tirer, quand vous partirez, vingt et un coups de canon, comme pour mon voisin le Roi de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie.

Il est bon de vous dire que le Duc de Savoie s'était passionné pour elle, et qu'il arrivait souvent à Monaco sans tambours ni trompettes, à dessein de la surprendre agréablement. M de Valentinois, qui aimait beaucoup son jeune mari, et qui, surabondamment, n'aimait pas du tout leur voisin de Jérusalem et d'Arménie, lequel était septuagénaire et bossu comme un sac de noix, M de Valentinois n'avait rien trouvé de mieux, pour le dégoûter de ses amoureuses et galantes surprises, que de le faire guetter quand il arrivait à Nice, et de faire tirer toutes ses batteries du fort Monaco aussitôt qu'il avait passé les frontières de la principauté.

Cette noble et puissante héritière des anciens princes de Carignan, de Salerne et de Monaco était la dernière fille de la souveraine maison de Grimaldi. Elle avait pris alliance avec un petit-fils du Maréchal de Goyon-Matignon, à la charge d'adopter pour leur postérité son nom et ses armes de Grimaldi, sans aucune addition d'autres noms et armoiries, ce qui fut trouvé mortifiant et cruellement dénaturé par la noblesse de Bretagne ; car c'est un pays où ce vieux nom celtique de Goyon sonne comme une cloche. Les Monaco d'aujourd'hui sont donc les aînés de la maison de Goyon. Il est singulier que ce soit cette famille bretonne qui se trouve en possession de l'héritage des anciens Rois d'Arles, dont il existe encore une branche cadette en Provence. Ce sont des seigneurs qui portent le nom de Blacas et qui proviennent évidemment de la maison royale de Baux, dont ils tiennent leur seigneurie patrimoniale d'Aulps en Provence, et dont ils ont conservé les armoiries pleines et sans brisure (c'est une comète à seize rayons). Si vous rencontrez jamais quelques personnes de ce nom-là, j'ose attendre de vous, mon Enfant, que vous aurez plus d'égard à la noblesse de leur extraction qu'au mauvais état de leur fortune.

Àpropos des Goyon-Matignon, je vous dirai qu'ils ont produit un des hommes du monde le plus admirablement prodigieux pour la bêtise, ou plutôt la sottise ; car celui-ci n'était pas tout bonnement stupide, il était dénigrant, loquace, épilogueur et susceptible à l'excès, pardessus le marché. Il ergotait continuellement sur toute sorte de sujets avec un certain air de satisfaction dédaigneuse et méprisante qui l'aurait fait souffleter cent millions de fois s'il n'avait pas été coiffé d'une mitre épiscopale dont on l'avait encasqué, Dieu sait comment, car il paraît que sa famille l'avait tenu caché dans un séminaire jusqu'au moment de sa présentation à Versailles, où sa tante, la Duchesse de Longueville, avait eu l'attention de recommander qu'on ne lui laissât proférer aucune parole. Elle avait fait dire au Roi et au Père Le Tellier qu'il était de bonnes mœurs, ce qui n'a jamais été démenti ; et puis qu'il était dans la bonne doctrine, ce qui n'était pas facile à vérifier, à cause de son manque d'esprit et de son ignorance ; enfin qu'il était horriblement bègue, ce qui n'était pas vrai le moins du

monde. Le Roi Louis XIV et son confesseur avaient eu la délicatesse de ne lui rien dire qui demandât réplique ; et comme il avait la plus décente et la meilleure apparence du monde, on ne manqua pas de l'envoyer auprès de son oncle, l'Évêque de Lisieux, qui n'aurait eu garde de le demander pour coadjuteur, parce que c'était un sage et digne prélat, s'il en fut jamais. Aussi fut-il confondu de cette nomination prélative et de cette manœuvre dont il écrivit, pour l'acquit de sa conscience, au Père Le Tellier. Celui-ci répondit à M. de Lisieux qu'on avait surpris la religion du Roi, mais que le scandale aurait beaucoup d'inconvénients, et qu'on aurait l'attention de fournir de bons grands-vicaires à cet étrange Évêque. Le Père Le Tellier a souvent dit à mon père que le roi n'aurait pas voulu sévir contre MM. de Matignon parce qu'ils étaient les plus proches parens qu'il eût en France après la famille royale, et parce que la grand-mère paternelle de cet Abbé était la tante de Henri IV (Marie de Bourbon Duchesse d'Estouteville et Comtesse de Saint Pol). Le père et les grands oncles de l'Abbé de Matignon avaient été conviés comme parens au mariage de Louis XIV, où l'on avait eu soin de leur accorder le pas sur les Créquy, les d'Harcourt, les la Tour d'Auvergne et les Beauvau, qui n'étaient pas aussi proches parens du Roi.

Mon oncle de Tessé disait toujours qu'il y a trois grandes variétés dans les espèces de gens ; c'est à savoir les blancs, les nègres et les princes ; mais sur l'article de la consanguinité, Louis XIV était comme la plupart des nobles, et même comme un gentilhomme de campagne ; il aimait ses parens, et c'était pour les d'Harcourt et les Créquy, par exemple, une sorte de bonté qui allait quelquefois jusqu'à la tendresse. Il s'informait toujours de leurs affaires, de leurs enfans, et jusque là qu'il se faisait expliquer les distributions et l'ajustement de leurs châteaux ; mais où la sensibilité du Roi se manifestait le mieux pour ses parens, c'était quand il était question pour eux de quelque mésalliance, et tout le monde a su qu'il avait donné quatre cent mille écus au Marquis de Chabannes-Curton pour dégager ses terres et pour le dispenser d'épouser la fille unique de Colleteau, qui était un riche marchand de Rouen.

Au lieu d'effectuer cette vilaine alliance avec le comptoir et les rouenneries, Henry de Chabannes libéra son marquisat de Curton tout aussi bien que son comté de Rochefort en Auvergne, et se maria l'année suivante avec Mademoiselle de Montlezun, qui était admirablement belle et qui mourut de la petite vérole en 1698. Il épousa depuis, c'est à-dire en l'année 1709, Catherine d'Escorailles, laquelle était veuve de notre cousin Sébastien de Rosmadec, Marquis de Molac et de Guébriant. C'était en 1748 une vieille ridicule qui se cachait et s'enfermait toujours pour manger, dans la crainte de laisser apercevoir qu'elle était sans dents. Elle est morte étranglée par une demi-boule d'ivoire qu'elle portait dans sa bouche afin de se renfler et s'arrondir la joue droite, ou peut-être la gauche, car je ne me souviens pas quel était le côté de sa mâchoire qui se trouvait en plus mauvais état. Toujours est-il qu'elle est morte en parlant comme un Polichinel, à cause de ce morceau d'ivoire qu'elle avait dans le gosier. Le prêtre qu'on était allé chercher pour entendre sa confession ne manqua pas d'imaginer qu'elle se voulait moquer du monde ; ses domestiques ne savaient qu'en dire, et si la Vidame de Vassé n'était pas survenue, cette malheureuse femme aurait trépassé sans avoir reçu l'absolution.

L'alliance de Messieurs de Chabannes avec la maison royale de France était provenue du mariage de Catherine de Bourbon-Vendôme avec Gilbert de Chabannes, en 1484, et quoiqu'il n'en fût pas résulté d'enfans, le titre de Cousins du Roi ne leur en est pas moins resté jusqu'ici par une faveur spéciale, et peut-être en témoignage de gratitude et bonne volonté pour la mémoire du Maréchal de la Palice.

Je ne saurais entendre chansonner populairement ce brave Grand-Maître sans en éprouver une véritable contrariété. Je ne sais quelle est la plate engeance de poète à qui t'en doit attribuer cette sotte chanson qui me paraît d'une insolence intolérable, et j'en avais tant dit là-dessus devant M. de Sartines, qu'il avait fini par faire interdire la chanson de M. de la Palice à tous les chanteurs du Pont-Neuf et des boulevards de Paris.

Voyez un peu de qui dépendent et à quoi tiennent les réputations populaires allez donc conquérir le royaume de Naples et vous faire navrer en cent batailles ! allez donc gouverner les Duchés de Gênes et de Milan pour en finir glorieusement à la bataille de Pavie où vous tombez frappé de mille coups ! Voilà qu'il se trouve un sot qui fait rimer des niaiseries et voilà le peuple français qui prendra jusqu'à la fin des temps un héros pour un nigaud. C'est une sorte d'indignité qui m'a toujours mise en révolte et l'ancien Évêque de Clermont (Massillon) s'en divertissait beaucoup. Le Duc, depuis Maréchal de Richelieu, lui disait un jour chez moi : — N'est-il pas vrai, M. de Clermont, que M de Créquy manque essentiellement à la charité chrétienne, et qu'elle ne devrait jamais approcher des sacremens sans avoir été se réconcilier avec tous ces chanteurs des rues qui se moquent du Maréchal de la Palice ?

M. l'ÉvÊque de CLermont nous conta le même jour qu'il y avait une jeune pensionnaire de l'abbaye Saint-Antoine qui avait donné de grandes inquiétudes à la maîtresse des classes, parce qu'on ne pouvait ni découvrir ni lui faire dire comment elle employait l'argent qui lui provenait de sa famille et qui consistait dans un louis d'or par mois. On la soupçonnait de gourmandise ou de quelque autre dissimulation coupable ; enfin l'Évêque de Clermont, qui était l'ami de son père, entreprit d'éclaircir la chose, et il se trouva qu'elle employait sa petite prébende à faire dire des messes de Requiem pour tous les Rois et toutes les Reines de France dont le salut lui paraissait le plus incertain. C'était à partir de Clotaire I jusqu'à Louis XI, sans oublier les Ultrogothe et les Dohda, les Frédégonde et les Brunéhault.

— Mais, M. de Clermont, se prit à lui dire M. de Richelieu qui cherchait toujours à ricaner sur les Évêques, ne vous représentez-vous point la surprise et la satisfaction de Frédégonde et de Brunéhault, quand elles auront éprouvé qu'il y avait encore à Paris des gens qui s'intéressaient pour elles ? Est-il à supposer que ces deux Princesses étaient restées si longtemps en purgatoire à ne rien faire ? et pensez-vous que l'argent de la petite fille ait été bien employé ?

— Monsieur, lui répondit tout doucement le doux Massillon, j'ai l'habitude de ne parler théologie que dans la chaire et au confessionnal. Venez m'y trouver.

Cette bonne petite royaliste était de cette ancienne famille Anjorrant qui rendait si bonne justice et qui siégeait héréditairement sur les fleurs de-lys long-temps avant que le parlement de Paris fût devenu sédentaire. Il parait que l'ancien nom de leur famille était de Vanvres, et que c'était le Roi saint Louis qui leur avait donné le surnon d'Anges Orants, parce qu'il en trouvait toujours en oraison dans la Sainte-Chapelle de Paris.

Trois cents ans plus tard, les Anges-Orants s'en allèrent passer leurs vacances de Pâques dans leur vieux manoir seigneurial de Claye-en-Brie, où le Roi François I survint brusquement, de nuit close et brisé de fatigue, à la poursuite de quelque bête fauve apparemment ? Le vieux magistrat se trouvait environné de tous ses enfans et domestiques, auxquels il récitait les prières du soir, « et neul ne s'en esmeut non seullement pour retourner la teste devers sa Majesté Royalle jusqu'aprets le dernier ainsy-soit-il des complies, » dit le Mémorial du palais. « Et par ma foy, mon Conseiller, dict le Roy François, vous avez bon droict et juste à ce nom d'Angeorant que vous portez. À tous seigneurs touts honneurs ! et leur concéda ces deux anges vestus de thuniques au blazon royal de France qui sont tenants de leurs vieilles armes, à trois lys nateurels en champ d'azur. »

Il n'existe pas beaucoup de maisons militaires qui puissent se vanter d'avoir porté leur nom pendant si long-temps, avec une dignité si modeste et si bien soutenue. La famille Anjorrant est une de ces trois anciennes races parlementaires pour qui la haute noblesse du Royaume a toujours professé la plus juste vénération, mais les deux autres sont éteintes. Les familles de Mesmes et de Harlay sont à peu près aussi considérables que les plus anciennes ; mais tout le reste de la magistrature de Paris est sorti de l'avocasserie en passant par le châtelet ou par la chambre des comptes. Je n'en excepte assurément pas MM. de Nicolay, qui sont des plus illustres, et dont le véritable nom de famille est tout simplement Nicolas.

Pour en revenir au titre de Cousin donné par le Roi, je me contenterai de vous citer La Roque, en son chapitre 99 du Traité de la Noblesse, où vous verrez que « nos rois ne qualifiaient anciennement personne de leur parent, s'ils ne l'étaient, et que ladite qualité de Cousin n'a été donnée par eux aux Ducs et Pairs, Maréchaux de France et autres Grands-Officiers de la couronne, qui n'étaient pas réellement parens des Rois très-chrétiens, que depuis le règne de François I. » J'ajouterai seulement à ceci que les maisons de la Tour (d'Auvergne), de Beauvau, de Créquy, d'Harcourt, et la branche aînée de l'ancienne maison de Laval, étaient les seules familles de France qui fussent en possession de ladite qualification de Cousins du Roi, avant le seizième siècle ; ce qui témoigne assez que ce titre-là ne saurait être considéré pour les familles en question comme une faveur de protocole, et que leur consanguinité subsiste avec la maison de France en pleine réalité.

Lorsque l'Abbé de Matignon fut arrivé chez son oncle l'Évêque de Lisieux, on s'empressa de lui montrer la Cathédrale, en lui disant que c'étaient les Anglais qui l'avaient bâtie. — Je voyais bien dit-il avec un air dégoûté, que cela n'avait pas été fait ici.

Pour en finir plus vite avec les histoires de cet Abbé qui me reviendront à l'esprit, je vais les écrire en forme d'Ana. Sautez par-dessus, si vous n'êtes pas en fantaisie d'écouter des

bêtises.

La première chose qu'il fit en s'installant à l'évêché de Lisieux, ce fut de faire étaler une épaisse litière de paille sous ses fenêtres et dans toute la partie de la grande cour de l'évêché qui avoisinait son appartement. — Voilà comme on fait à Paris pour se préserver du bruit, dit-il à son oncle. – Mais vous n'êtes pas malade et vous n'avez pas à craindre un bruit de carrosse à Lisieux. — C'est vrai, Monseigneur, mais il parait que vous comptez pour rien le bruit des cloches. Je le déteste, le bruit des cloches, et je ne veux négliger rien pour l'amortir !

Il disait quelque temps après à ma grand'mère de Froulay : – Voilà M. de Lisieux qui vient de mourir, grâce à Dieu ! vous devriez bien dire à M de Maintenon de me faire donner le cordon bleu qu'avait mon oncle. — Quel âge avez-vous ? lui dit-elle. — Ah mon Dieu je n'ai que 34 ans, c'est une année de moins qu'il ne faudrait d'après les statuts ; mais vous pourrez dire à M de Maintenon que je devrais en avoir 35, parce que ma mère avait fait une fausse couche l'année d'avant ma naissance. J'ai toujours compté que cela m'avait retardé d'un an, poursuivit-il avec un air de suffisance et de calcul expérimenté.

Quand la Princesse de Monaco, sa belle-sœur, fut accouchée de son premier enfant (le Marquis de Baux), il s'empressa d'annoncer une si bonne nouvelle à son frère aîné qui était à l'armée ; mais il avait négligé de s'informer de quel sexe était le nouveau-né, et vous allez voir comme il se tira d'affaire. (M. de Créquy se trouvait en même temps à l'armée de Flandres, où le Comte de Thorigny servait sous ses ordres, et il avait pris copie de cette curieuse lettre que je vous transcris fidèlement.) « Je suys de present a torigny venu pour les cousches de vostre chaire femme quy a failly de mourir et quy vient d'estre heureuxement délivrée d'un gros enfant quy fait des crys de chouhette en colesre au point que jen suys si joyeux et troublé que ne vous saurais dire encore si je suis son oncle ou sa tante. Adieu seyez monsieur mon frère et bien des complimens. »

† Leon eveque et Comte de
Lisieux

– Pourquoi, disait-il à sa ménagère de basse-cour, n'as-tu pas l'esprit de vendre mes pintades à quatre pistoles la pièce comme des perroquets qui sont moins gros ? Cé là voyez vous qu'les pintad à Monseigneur y n'parlent point ! — Si mes pintades ne parlent pas, elles n'en pensent pas moins, lui répondit-il en colère, et c'est de là que ce mot est devenu proverbe.

La Duchesse de Brissac affirmait et nous a juré ses grands dieux qu'elle avait réellement reçu de lui, qui se trouvait à Gacé, chez leur cousin de Matignon, l'original de cette sotte lettre qui se voit à présent dans tous les recueils de jannoteries. « Madame, sachant combien vous aimez les perdrix rouges, je vous en envoye six, dont trois grises et une bécasse ; vous trouverez ma lettre au fond du panier. » Dans les récits traditionnels et les altérations qui s'ensuivent toujours on a changé la bécasse en pied de cochon ; je laisse dire avec une

indifférence de mépris pour les citations erronées, mais vous pourrez vous flatter et vous vanter d'avoir la version primitive.

Il avait en lui, du reste toute sorte de facilité pour se montrer flatteur et courtisan, mais c'était là qu'on voyait éclater le mieux sa bêtise, ainsi qu'il y parût auprès de Mademoiselle de Sens.

Il avait été chargé, je n'ai jamais compris ni par qui ni comment, d'aller annoncer à cette Princesse la mort de M. le Comte de Charolais (Louis-Henry de Bourbon-Condé), lequel était une infernale créature ! Mademoiselle de Sens qui le vit arriver en habit d'Évêque et qui n'en savait rien autre chose, commença par lui demander si son frère avait eu le temps de songer à ses dispositions… elle entendait sûrement testamentaires ; mais il avait compris salutaires, et le voilà qui se mit à lui dire avec un air de pédanterie douloureuse : – Hélas ! Mademoiselle, il est vrai que c'était un abominable homme, et qu'il avait tué sa sœur naturelle avec un couteau de chasse, et qu'il tirait sur les paysans de Chantilly comme sur des lièvres ; sans compter qu'à Paris il abattait les couvreurs de dessus les toits, et les faisait dégringoler à coups de fusil dans la cour du Palais de Bourbon ; mais la miséricorde divine est bien grande, Mademoiselle, et puis d'ailleurs le bon Dieu doit y regarder à deux fois avant que de damner un prince du sang !

Je vous ferai grace de toutes ces histoires de la cheminée, de la sonnette et du couteau de M. de Matignon qui sont tombées dans le domaine populaire, autant vaut dire dans le ruisseau des halles ; mais il me reste à vous en conter une historiette que je crois inédite et que je tiens du Maréchal de Tessé.

Mon oncle était allé passer quelques jours d'automne à Thury chez la Duchesse d'Harcourt où se trouvait le Coadjuteur de Lisieux. On y parlait, pour se divertir, d'un vieux hableur des environs qui passait dans tout le pays pour un illustre, parce qu'il portait régulièrement les deuils de cour et qu'il allait quelquefois dépenser l'argent de ses économies sur les tables d'hôte et dans les cafés de la capitale. Il disait à ses camarades de chasse que le Roi (Louis XIV) l'avait toujours traité avec une distinction sans pareille, et qu'en le voyant accourir de Paris à Versailles, en nage et couvert de poussière, il avait toujours la bonté de le recevoir à bras ouverts. — Eh ! bonjour, mon ami Gaudreville, il y a tantôt mille ans qu'on ne vous a vu ; comment vous portez-vous ? — Mais, Sire, cela n'en va pas plus mal, et si ce n'était la fatigue du chemin… — Vous ne seriez peut-être pas fâché de vous rafraîchir avec une bouteille de mon vin de Mâcon ? — Par ma foi, ça n'est pas de refus !… Ici, le hobereau fut interrompu par un Écuyer du Maréchal de Tessé qui se trouvait de la partie de chasse et qui ne put retenir un éclat de rire. — Eh bien ! reprit un gentilhomme campagnard, auditeur bénévole, est-ce que le vin du Roi n'est pas des meilleurs ?… — Mais, répliqua le Gaudreville en regardant du côté de l'Écuyer avec un air déconcerté… — Je n'en ai pas bu. — Pourquoi donc point ? — C'est, voyez-vous, poursuivit-il, en sacrifiant quelque chose de son histoire pour en sauver le reste, et en reprenant courage, c'est qu'on est toujours venu dire au Roi que la Reine était à Vêpres et qu'elle avait emporté les clefs de la cave.

Le Coadjuteur se prit à dire avec un air futé : — Quel imbécile ! il aurait bien dû s'apercevoir que c'était une défaite de la Reine qui ne voulait pas donner de son vin !

J'estime qu'il ne pourra jamais sortir de la bouche d'un grand seigneur aucune bêtise aussi bien conditionnée que celle-ci.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 2 · 06

Mon père n'avait voulu accepter en Italie qu'une ambassade extraordinaire, et quelque talent qu'il se sentit pour les négociations, il aimait toujours mieux la vie de Paris qu'un séjour habituel en aucun pays étranger. On avait imaginé depuis la mort du Roi qu'il était dans l'intérêt de la France de faire cause commune avec l'Angleterre, ce que mon père ne pouvait adopter en principe, mais ce qu'il approuva temporairement à propos de l'établissement de la banque d'Ostende, où l'empereur Charles VI avait entrepris d'attirer à lui tous les bénéfices commerciaux des autres états et des puissances maritimes en particulier. On avait besoin de se concerter avec la République de Venise, où M. de Frémont, Résidant ordinaire de France, était soupçonné de quelque propension favorable aux Impériaux. Tel était le motif apparent de cette ambassade du Comte de Froulay ; mais comme la santé du Pape allait toujours déclinant et qu'il était aisé de prévoir un prochain conclave, mon père avait alors mission d'aller jusqu'à Rome, afin d'y ménager les intérêts de la France, en y faisant porter l'exclusion de cette couronne et de celle d'Espagne sur les Cardinaux Charles Colonne, Pic de la Mirandole et Zondodari, lesquels étaient des prétoriens sous la pourpre, des Césariens, de véritables Gibelins du XIII siècle.

En arrivant à Milan dans les premiers jours du mois de mars nous y apprîmes la mort du Pape et le départ du Comte de Froulay pour Rome où nous arrivâmes après nous être arrêtés pendant huit jours à la cour de Modène. M. de Créquy avait absolument voulu faire cette politesse à l'aîné de la maison d'Est, son parent, qui nous donna des fêtes à l'église, des festins à la cour, des bals au théâtre et des parties de plaisir en campagne, à profusion.

M. le duc de Modène (Renaud d'Est, III du nom) avait été cardinal avant d'épouser la sœur du premier Duc de Hanovre, dont il était veuf depuis quelques années, et laquelle princesse avait été sœur aînée de l'impératrice Amelie de Brunswick, femme de Joseph premier. C'était une sorte de colosse érudit, discuteur et didactique, ayant deux yeux immenses avec un regard innocent et l'air doctoral ; infiniment courtois, du reste, et connaissant parfaitement bien la cour de France, au point de m'en avoir appris certaines particularités rela-

tives à MM. de Dangeau, de Noailles et de Maulévrier, dont le nom de famille était Langeron, me dit-il, et non pas Damas, comme je l'avais supposé mal à propos.

Monsieur son fils, le Prince héréditaire, avait l'air intérieur, affecté, langoureux, ce qui ne l'empêchait pas d'être enthousiaste et frondeur ; il avait la figure et l'encolure d'un enfant malade ; mais pour se donner plus belle apparence, il avait de la poudre d'or sur les cheveux avec du blanc, du rouge et des habits si ridiculement chamarrés de rubanneries en aiguillettes, en bouffettes et nœuds flottans, qu'on aurait dit un petit Mascarille. Il avait épousé, comme je vous l'ai déjà fait savoir, une fille de M. le Régent, qui nous reçut d'assez mauvaise grace, en disant qu'elle ne m'avait jamais vue chez son père ; ce que je ne fis pas mine d'entendre et ce que M. de Modène eut l'air de trouver tout naturel, attendu que les honnêtes femmes n'allaient guère au Palais-Royal et qu'il en savait la raison. Comme elle se rabâchait et se ruminait souvent dans la même phrase, en répétant « la Marquise de Créquy ne venait pas chez mon père, » le Duc Renaud finit par s'en impatienter. — N'oubliez pas que vous êtes chez votre beau-père, lui dit-il avec une sécheresse admirable, et Dieu merci nous ne la revîmes plus, sinon pour en aller prendre congé, ce qui se passa très-poliment.

Le Prince François de Modène était fort choqué de ce que sa femme s'habillait quelquefois en toile de Perse, et il me demanda s'il était possible et s'il était vrai que ce fût devenu l'usage à Paris ?

Je fus obligée de convenir que plusieurs jeunes femmes avaient adopté cette sorte d'étoffe pour des robes négligées, en troisième saison mais nullement pour des habits de printemps, jamais pour des robes du soir, et encore moins pour des habits de cour.

La Princesse de Modène était la première femme de qualité à qui j'eusse vu porter de ces robes de toile peinte, ce qui m'a toujours paru misérablement chétif, ainsi que les habits de mousseline et de linon.

Nous apprîmes là, sur cette Princesse héréditaire, des choses impossibles à réciter. Tout ce que je vous en puis dire en restant dans la bienséance, c'est que la feue Duchesse de Berry et la Reine d'Espagne auraient paru des Sainte-Nitouche à côté de leur sœur de Modène. C'était au point que M. le Duc d'Orléans se mit à sangloter en lisant la dépêche où mon père en avait cru devoir rendre compte à M. de Torcy. M. Le Régent n'avait certainement ni moralité ni dignité, et s'il vous paraît extraordinairement susceptible, ayez donc patience ! Le Régent n'était qu'au deuxième degré de Louis XIV ; il fallait bien que le germe d'Orléans eût le temps de fermenter pour se développer et pour éclater dans tout son lustre à la génération de Philippe-Égalité.

On ne parlait alors dans toute la Haute-Italie que de Ferraccino, le célèbre Ferraccino, qui ne savait pas lire et qui pourtant venait d'ajuster un télescope de son invention sur la tour de la Mirandole. Il est bon d'observer en passant que l'Empereur Charles VI avait dépouillé les Picci de leur droit héréditaire à la souveraineté de cette petite province, dont il avait gratifié son beau-frère, le Duc de Modène et de Reggio, ce qui n'empêchait pas le Cardinal Pico de rester gibelin moyennant une pension de quarante-cinq mille écus que lui

payait l'Empereur ; ce dont il n'aurait jamais eu le profit si le Duché de la Mirandole était resté dans sa famille.

C'était là tout le secret du dévouement du Cardinal de la Mirandole à la cesarea corona. — Erano Cesari tedeschi che noi avevano fatti sovrani Principi del imperio, disait-il à mon père, avec un faux air de résignation douloureuse. — Eh bien mon Prince, Dominus dedit, Dominus abstulit ; sit nomen Domini benedictum ! Il paraît que vous suivez le précepte évangélique à la lettre, lui dit mon père, et c'est une excellente disposition pour entrer en conclave. Malheureusement pour le César germanique et ses protégés, il se trouve que notre conseil royal de régence ne montrera pas cette abnégation généreuse et cette mansuétude archangélique dont vous donnez à tous les princes de la terre un si mémorable exemple ; aussi bien dois-je avertir votre Altesse Éminentissime que s'il était question de choisir un Pape entre les Cardinaux de la faction d'Autriche, les Couronnes de France et d'Espagne y mettraient certainement leur veto négatif.

La déclaration fut suffisante et tous les efforts de l'Autriche se concentrèrent et se dirigèrent uniquement contre l'élection du Cardinal Ottoboni bénéficier français ; mais retournons au télescope de Bartholoméo Ferraccino.

C'était un merveilleux instrument dont les proportions étaient calculées de manière à pouvoir observer, non pas des taches au soleil ou ce qui survient dans la lune (je n'ai jamais pu m'intéresser à ces révolutions du Promontoire d'Herschel, de la Mer de Nectar et du Cap des Songes) mais à pouvoir distinguer tout ce qui se passait à quatre ou cinq lieues de la Mirandole, et avec une lucidité parfaite. Je l'ai vu braqué (c'est le télescope et ne l'oubliez pas) sur une maison du petit village de Strolla ; c'était une hôtellerie dont on pouvait aisément distinguer l'enseigne qui représentait une figure de Nonne avec l'inscription suivante, Alla Beata Giulia Falconieri. Il y avait pour ce moment-là sur un banc de pierre auprès de la porte de l'auberge un soldat vétéran qui récitait son chapelet, en compagnie d'un enfant qui tressait une corbeille de joncs, et l'on voyait par le mouvement alternatif de leurs lèvres que le petit garçon répondait le rosaire à cet invalide qui était habillé d'un reste d'uniforme jaune et qui avait une jambe de bois ; je le vois d'ici. Il y avait, à vol d'oiseau de la Mirandole à Strolla, nous fut-il également dit par les Dotti de l'observatoire et les Contadini de la basse ville, à peu près quatre lieues géographiques de 25 au degré.

Environ trois semaines avant notre arrivée dans l'état de Modène, il s'était trouvé que deux novices du couvent des capucins étaient montés à l'observatoire afin d'y voir le même télescope, et que l'un d'eux s'était mis à diriger l'instrument sur un petit bois de chênes verts au milieu duquel était située, bien loin dans la campagne une autre capucinière où ce novice avait fait ses premières études et pour laquelle il avait toute sorte de prédilection. À peine a-t-il regardé dans la lunette qu'il fait un cri terrible ; ensuite il dit quelques mots à l'oreille de son compagnon qui regarde sans rien dire, et puis les deux jeunes religieux descendent précipitamment, après avoir eu soin de détourner le télescope, en disant à Ferraccino que s'il avait la témérité de regarder ce qu'ils avaient eu le malheur de voir, il se trouverait en péché mortel et cas réservé. Ferraccino n'en tint compte, mais tout ce qu'il aper-

çut, c'était un grand capucin qui sortait de sous les chênes verts et qui s'acheminait du côté de la Mirandole, en suivant la grande route de la Secchia.

Cependant les deux novices étaient allés faire au Père Gardien de leur communauté la révélation de ce qu'ils avaient vu par le télescope, et voici le Père Gardien qui arrive au Palais Ducal et qui force la consigne, en disant qu'il veut parler à Son Altesse et le plus tôt possible ! On lui répond que S. A. fait la siesta, et voilà ce capucin qui s'arrache la barbe en s'écriant qu'il y va de l'honneur de Saint François ; ce fut le Duc de Modène qui nous raconta tout ceci. — Mais voyez donc ce que peut vouloir me dire ce gardien des Franciscains, dit-il à ses gentilshommes de la chambre, et ceux-ci rentrèrent en disant qu'il ne voulait s'en expliquer qu'avec le Duc.

Ce que les deux novices avaient aperçu et ce qui ne pouvait avoir été vu qu'au moyen du télescope ou par les oiseaux du ciel, c'était l'assassinat d'un capucin que le meurtrier dépouilla de sa robe et dont il traîna le cadavre dans un ravin. Il se revêtit ensuite de la robe du mort, et sortit du bois en se dirigeant du côté de la ville, où le Duc de Modène était arrivé depuis deux jours afin d'assister aux solennités de je ne sais quelle fête patronale.

Ce que désirait le Père Gardien, c'était que le Duc de Modène envoyât dans son couvent quelques soldats, gens de cœur et de résolution, et non pas des pleutres comme les sbires, qui d'ailleurs et presque toujours sont en connivence avec les brigands. C'était afin de se pouvoir saisir du meurtrier, qui ne manquerait pas de venir demander un asile aux religieux de Saint-François à l'abri de sa robe de franciscain, et d'autant plus certainement que d'après la coutume italienne, il ne pouvait aller s'héberger dans aucune autre maison de la ville.

Les deux novices avaient observé toute chose avec une attention singulière. On ne pouvait s'y tromper, attendu que la robe du moine était de beaucoup trop courte pour le voleur, attendu qu'il était sans barbe, et qu'en faisant tomber le capuchon dont il avait couvert sa tête, on trouverait qu'il avait de longs cheveux noirs et crépus ; enfin comme il n'avait pu faire entrer ses pieds dans les sandales du mort, il arriverait infailliblement avec des souliers, si ce n'était les pieds nus, et tout ceci se trouva d'une exactitude parfaite.

Le Duc écrivit en conséquence de ce rapport des novices et de la supplique de leur supérieur, au Commandeur Hercule d'Est, qui était Gouverneur de la Mirandole et frère naturel de Son Altesse. On aposta des soldats dans l'intérieur du cloître, où l'on captura ce meurtrier, qui était un chef de brigands piémontais. C'était deux jours avant notre arrivée qu'il avait été pendu la tête en bas, après avoir eu les poings coupés.

On aurait dit que j'étais condamnée, depuis six mois, à me trouver continuellement pourchassée par des récits et des images de supplices.

En arrivant à Rome, je désirais aller, avant toute chose, à la Basilique de Saint-Pierre, pour y faire mes dévotions au saint tombeau des apôtres Pierre et Paul, ce que M. de Créquy ne désapprouva point. Nous nous fîmes descendre à l'entrée de cette grande colonnade qui forme la place, et nous allâmes à pied jusqu'à l'église, où je vis passer mon père qui se

rendait processionnellement à la chapelle Sixtine au milieu d'une foule de Cardinaux, de Gentilshommes romains et de Prélats Mentellone ou Mentelletta, car c'est uniquement à la longueur de l'habit qu'on peut distinguer ces deux sortes de Monsignori. Je fis ma prière avec autant de componction qu'il me fut possible, ce qui ne veut pas dire que ce fut tout-à-fait sans distractions, et puis nous nous fîmes conduire au palais de Sicile, où le Cardinal Pamfili, Grand-Prieur de Rome, avait eu l'obligeance de nous réserver un appartement, que M des Ursins, tante de Son Éminence, avait pris la peine de faire ajuster le mieux du monde.

Je n'ai pas besoin de vous dire, et vous trouverez partout ailleurs qu'ici, comment la Princesse des Ursins avait été précipitée du faîte de la puissance et de la domination qu'elle exerçait sur les Espagnes ; et comment, en allant au-devant de la Reine Elisabeth Farnèse dont elle venait d'arranger le mariage avec le Roi Philippe V, ces deux nouveaux mariés, la firent saisir et conduire inopinément en grand habit de cour, en carrosse doré, sans linge et sans argent, sans femme de chambre, et qui pis est sans mantille, jusqu'à la frontière de France, où ses valets espagnols avaient reçu l'ordre de la déposer sur le pavé, avec son fard coulé, sa robe de brocard et les pierreries dont elle était couverte ; ce qui fut exécuté fidèlement et aussi respectueusement que possible. C'était assurément la plus singulière mesure de précaution qu'on eût jamais délibérée dans le conseil suprême de Castille. M des Ursins s'alla réfugier d'abord en son château de Chanteloup, qu'elle avait fait édifier auprès d'Amboise en Touraine, avec l'intention d'en faire le chef-lieu d'une petite souveraineté qu'elle avait rêvé d'établir à son profit, au milieu de la France ; mais elle ne manqua pas de s'y trouver trop à l'étroit et de s'y déplaire à mourir ; Louis XIV et M de Maintenon n'avaient conservé pour elle aucune illusion favorable, et force lui fut d'aller se réfugier à Rome, où du moins elle était certaine de se retrouver et pouvoir maintenir sur un pied d'importance et de considération qu'on n'y pourrait dénier à la sœur du Cardinal de la Trémoille et la veuve du Prince degli Orsini, Duchesse douairière de Bracciano. Elle avait profité de sa faveur et de son crédit en Espagne pour y faire accorder la grandesse au neveu de son premier mari, M. de Chalais, ce qui fut la première assise de la première fortune des Talleyrand, comme je vous l'ai dit plus tôt. Elle accordait encore l'honneur de sa confiance et de ses bonnes grâces au sieur d'Aubigny, gentilhomme poitevin qu'elle appelait Don Louis, parce qu'il avait été son commensal et confident favori pendant son usurpation d'Espagne. C'était un grand dégingandé, vaniteux, loquace et le plus familier du monde. Le Cardinal de Mailly disait qu'il devait parfaitement ressembler à Conchino-Conchini, le maréchal d'Ancre. Il s'avisa de venir un jour m'assaillir de propos galans auprès de la Reine d'Angleterre, Marie Sobieska, chez qui M des Ursins, qui cherchait à le faufiler partout (pour honorer sa prédilection), l'avait envoyé faire un message. Il m'avait abordé si cavalièrement que j'en fus outrée et que je lui demandai comment il s'appelait ?... — Mais, Madame, je suis le Chevalier d'Aubigny, dit-il en se mordant les lèvres. Je lui répondis : — C'est bon, Monsieur, je m'en souviendrai.

Vous savez déjà que la Princesse des Ursins était ma proche parente et ma marraine. Elle était glorieuse autant qu'on peut l'être quand on s'est appelé pendant quinze ou seize

ans Mademoiselle de la Trémoille. Vous pouvez bien penser que le nom de Créquy sonnait assez haut dans toute l'Europe, et particulièrement à Rome, en mémoire du Cardinal, du Maréchal et du Duc de Créquy, Ambassadeurs de France sous le règne du feu Roi : aussi M des Ursins nous y reçut-elle en perfection. C'était plaisir de l'entendre parler de MM. de Créquy, dont la première aïeule était fille de Charlemagne. Mais comme ensuite elle avait toujours grand soin de m'appeler sa nièce, la reconnaissance de votre grand-père en était un peu diminuée.

Je vous dirai que ma marraine me parut une personne artificieuse et insidieuse, dominante, exigeante ; et souverainement déplaisante. On soutenait qu'elle avait un reste de beauté, mais je trouvais qu'il n'y paraissait pas. Ce qu'elle avait conservé sans la moindre altération, c'étaient les plus grands airs du monde, avec l'habitude de se mêler de ce qui ne la regardait point. Elle faisait des toilettes prodigieuses avec sa poitrine et ses vieilles épaules à découvert. — Mais puisque vous êtes de la famille, me disait un jour le Prince de Mansfeld, dites-moi donc si vous savez pourquoi la Princesse des Ursins nous fait un pareil étalage ? et pour faire plaisir à qui s'il vous plaît ? — C'est pour faire plaisir à nous autres jeunes femmes, et notamment à la Comtesse Fagnani, lui répondis-je en lui montrant ma voisine qui avait la plus belle poitrine et les plus belles épaules. Voilà que Madame Fagnani, qui avait, indépendamment de ses belles épaules, une belle passion pour ce Prince de l'Empire, et des inquiétudes à son sujet apparemment, s'avisa de se fâcher contre lui parce que nous avions causé d'un air d'intelligence, et dans une langue dont elle ne comprenait pas un mot. Je ne sais comment il répondit à ses reproches, mais toujours est-il qu'il en reçut un coup de poignard dont il faillit rendre l'ame, et dont il alla se faire guérir à Venise où mon père était encore Ambassadeur. C'est un accident que je n'ai pas eu sur la conscience.

La mémoire du Pape Clément XI est à jamais vénérable. Sa mort était restée pour les Romains un sujet de regret général et d'affliction. Il n'avait accepté le souverain pontificat qu'au bout de quatre jours après son élection dans le conclave, où l'on eut grand'peine à triompher de sa résistance. Il avait rempli la chaire apostolique à l'édification de l'univers chrétien pendant vingt et un ans. Il avait rigoureusement exécuté la déclaration de son prédécesseur, Innocent XII, contre le népotisme. Ses mains sacrées et paternelles étaient ouvertes à tous les malheureux dans tous les pays, et tout le monde a su qu'il avait envoyé des batimens chargés de grains et d'argent pour le soulagement des pauvres Marseillais pendant l'hiver de 1720. Docte, modeste et courageux pontife, c'est à lui qu'on doit rapporter le bienfait des constitutions Unigenitus, Augustinus et Vineam Domini. Il a pacifié l'église en démasquant le jansénisme et les quiétistes : que son nom saint soit éternellement béni !

Je vous dirai que les membres du sacré collège se trouvaient partagés, comme de coutume, en deux factions capitales, les Zelanti et les Politichi ; ce qui ne signifiait pas que les Zélés fussent des fanatiques, ni que les Politiques fussent des gens sans scrupules ; on n'appliquait ces dénominations qu'à la manière d'envisager la direction qu'il fallait donner aux affaires du Saint-Siége, et le caractère ou les habitudes personnelles des Cardinaux ne s'y trouvaient pour rien. Ces deux grands partis étaient divisés en quatre factions ; la Romaine, l'Italienne, la Gallicane et la Tudesque. Le but de la faction Romaine était d'élire un sujet

romain, grand seigneur, et ceci pour le profit et l'agrément de la noblesse suburbicaire. Les Italiens travaillaient pour empêcher ce monopole, les Germains intriguaient pour faire élire un pensionnaire de l'Empereur, et les Français manœuvraient pour contrarier les Impériaux, en inclinant vers les Politichi des trois autres factions. Le grand Roi n'existait plus, le fils aîné de l'Église était mineur, et c'était là où se bornait toute l'ambition de notre conseil de régence.

Les Cardinaux de la nation française étaient alors Nosseigneurs de Rohan, de Noailles, de Gèvres, de Polignac et de Bissy ; et le chef de la faction gallicane en Italie n'était rien moins que le neveu du Pape Alexandre VIII, le Cardinal Ottoboni, Évêque de Sabine et Abbé de Saint-Paul de Verdun. (Prenez garde à cette qualification française.) Nous avions aussi dans notre parti les Cardinaux espagnols au nombre de quatre ; c'est à savoir d'Arias, Archevêque de Séville ; Borgia, Patriarche des Indes ; Moncade, Évêque de Carthagène ; et Cienfuegos de Transtamare y la Cerda, qui passa tout le temps qu'il fut en conclave à dessiner ses armoiries sur de petits papiers. On s'appuyait également sur le suffrage et la voix du Cardinal Évêque des Algarves, autant qu'il est permis de compter sur un Portugais. Enfin notre parti s'était renforcé du Cardinal Évêque de Javarin, le Prince Auguste de Saxe, ainsi que des Cardinaux d'Aquaviva, Carraccioli et Thomas Ruffo, l'Archevêque de Nicée (tous les trois Napolitains), ce qui nous assurait treize ou quatorze voix dans le sacré collège.

La faction germanique était composée de Romains Politichi, lesquels étaient dirigés par le Cardinal Colonne, Archevêque de Ravenne et Majordome du Sacré-Palais. Il avait pour adjudans principaux le Cardinal de la Mirandole dont je vous ai parlé, Zondodari, Siennois et sujet romain ; de Strattenbach, Évêque d'Olmutz, de Scboœnborn, Évêque de Spire et Chancelier d'Autriche ; de Czacki, Métropolitain d'Hongrie, et finalement du Cardinal d'Hénin, à qui l'Empereur avait eu soin d'accorder l'investiture de l'Archevêché de Matines aux Pays-Bas, ce qui ne l'empêcha point de voter avec les cardinaux français.

Dans la faction des Romains, proprement dits, il se trouvait une subdivision de Zelanti qui négociait contre les Tudesques, en soumission pour la couronne de France et sous la direction du Cardinal Pamfili, neveu du Pape Innocent X et Prince romain. Les Cardinaux Origo, Sagripanti et Tanara, étaient les agens les plus actifs et les plus expérimentés de cette demi-faction qui finit par l'emporter dans le conclave, en y faisant élire un Romain, grand seigneur et Zelante Gallicano ; (sous toutes réserves de la déclaration du clergé de France touchant le temporel des Princes et l'infaillibilité des Papes, car on n'a jamais pu rien comprendre à Rome et nulle autre part à ces quatre propositions de Bossuet, dont la première est annulée par les trois autres.) Enfin c'était le Cardinal del Giudice, Archevêque de Montréal en Sicile et Doyen du Sacré-Collége, que les Cardinaux de la faction italienne avaient élu pour leur régulateur. C'étaient des nobles Vénitiens, Milanais et Génois ; des Cornaro, Barbarigo, Priuli, Spinola, Caprara, de Fiesque, e tutti quanti nobilissimi porporati.

Il me reste à vous dire à présent que tous ces Cardinaux romains, italiens, français, germains et castillans, zélés ou politiques, se trouvaient encore partagés, non pas en factions,

ni par fractions pour cette fois-ci, mais par une autre division toute naturelle et toute chrétienne, en Cardinaux Papabili et Papegianti, c'est-à-dire papables et papifians. Les sujets les mieux connus alors pour être dignes de la tiare étaient les cardinaux romains Paulucci, Gualterio, Piazza, Conti, Légat du Pape à Ferrare, et Corradini, Préfet de la signature aux conciles. Le Cardinal Papegiante par éminence et non par excellence, attendu que la justice et la sincérité n'étaient pas ses vertus principales.

.

.

.

et mon père avait su qu'il avait entrepris de négocier en faveur du Cardinal Zondodari. L'opinion de cette Éminence était aussi qu'en agissant de concert avec les intentions électorales des Cardinaux Papegianti et Zelanti pour opérer l'élection d'un Cardinal Papabile de leur faction, on était assuré d'agir en sûreté de conscience et conformément aux inspirations du Saint-Esprit qui procède à l'élection des Papes, en définitive, et qui n'y veut procéder qu'en employant les moyens humains. Le Cardinal de Fiesque était devenu son pis-aller. Monsignor Passionei se portait caution de sa bienveillance et de sa bonne volonté pour les deux couronnes de France et d'Espagne : enfin, le Cardinal Zondodari devait être indubitablement un grand et saint Pape, et le Roi d'Angleterre en était persuadé non moins que la Reine et Monseigneur Passionei ; ce qui ne fit pas changer d'avis à l'ambassade de France, et qui n'influa nullement sur les résolutions et la conduite de nos Cardinaux.

Le Chevalier de Saint-Georges, à qui le saint Père avait accordé les honneurs royaux dans les États de l'Église, et qui s'était marié depuis son voyage en France avec la petite-fille du Roi de Pologne, Jean Sobieski, vivait noblement et paisiblement à Rome, où tous les jacobites affluaient pour entretenir ses espérances et tout au moins pour y rendre hommage à ce noble exilé, leur souverain légitime, et leur unique souverain suivant la conscience et les lois de leur pays.

La Reine Marie-Clémentine était belle, aimable et polie elle avait du goût, un esprit fort aimable et beaucoup d'attrait pour la noblesse de France, où sa sœur avait trouvé de riches partis ; car, après la mort du Duc de Créquy-Blanchefort, avec qui le contrat de mariage de cette Princesse était déjà signé, elle avait épousé successivement, c'est le mot propre, le Duc de Bouillon-Turenne et le Prince de Turenne, héritier de son frère. Votre oncle de Créquy-Canaples avait très-mal accueilli la proposition d'épouser Marie-Casimire Sobieska : je vous ai déjà dit comment il avait reconnu sa bonne intention pour lui. Quand la Reine eut appris par moi combien M. de Canaples était souverainement déraisonnable, et lorsque je lui dis que la Princesse Charlotte de Rohan, sa première femme, en était morte d'affliction : — Vous me soulagez agréablement, dit-elle, car j'étais blessée de ce qu'une personne de votre famille eût montré de l'inconsidération pour la nôtre.

J'avais bien compté sur le bon effet de mes contasseries. Dans la soirée du lendemain, la Reine eut l'extrême bonté de vouloir me faire une visite que je m'empressai d'aller recevoir

dans son carrosse à la porte de notre palais ; et depuis notre explication sur M. Canaples, il ne m'est jamais arrivé, pendant mon séjour à Rome, de rester une seule journée sans lui faire ma cour. Oh ! l'équivoque et l'amphibologie ! je n'ai jamais fait ma cour à M. de Canaples, et n'allez pas vous y tromper.

La cour d'Angleterre était fort bien établie dans le palais Borgia que la Reine douairière, Marie de Modène, avait acheté pour son fils, du Cardinal Hovard de Norfolk, et sur la porte duquel on n'avait pas manqué de placer les armes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, avec celles de France au premier quartier. Je ne pouvais m'en taire, et je ne sais comment les Rois très-chrétiens ont bien voulu tolérer cette absurdité-là ?

La devise de l'écu britannique est en français, ainsi, m'a-t-on dit, que les inscriptions qui marquent les noms et les titres des chevaliers de la Jarretière et du Bain dans les chapelles de Windsor et de Westminster ; et comme il en est ainsi du serment, des statuts de ces ordres et des principales formules de la couronne envers le parlement britannique, il parait qu'on ne peut ni regarder, ni rien écouter à la cour d'Angleterre sans y trouver partout le sceau profondément appliqué des Normands et des Angevins, avec la trace gauloise et la marque ineffaçable de la conquête, et ses meurtrissures, on pourrait dire.

Il est assez digne d'observation que les Français abandonnent toujours leurs anciennes coutumes, tandis que toutes les coutumes auliques de l'Europe ont eu pour origine un ancien usage français. Une ordonnance de Henry III enjoint aux gentilshommes de sa chambre « de ne plus négliger dores-en-avant de porter leurs clefs-d'or au dossier de leur pourpoint, suivant les ordonnances et l'ordinaire de la Cour ; » et nous voyons aujourd'hui porter des clefs d'or à tous les gentilshommes de la chambre et tous les chambellans du monde, excepté ceux du Roi de France. Le cérémonial du saint Empire, le règlement de la cour d'Autriche et l'étiquette du palais de Madrid sont évidemment établis sur la loy des honneurs de la cour de Bourgogne, mais en aucun pays et chez aucun peuple, l'origine et l'imitation ne sont aussi visibles et plus méconnues qu'en Angleterre. Tous les antiquaires anglais s'accordent pour le nier, et l'opiniâtreté qu'ils y mettent est prodigieusement ridicule, en ce qu'ils ne sauraient empêcher que le serment, les statuts et les inscriptions des ordres royaux, comme aussi toutes les principales formules de la couronne et de la chancellerie d'Angleterre ne soient purement et simplement des phrases françaises. Le Chancelier de la Grande-Bretagne est encore obligé, deux fois par an, de proférer judiciairement, si ce n'est judicieusement : Le Roi remercie son bon peuple de son bénévolence. Enfin tous les monumens numismatiques et lapidaires, les temples et les palais des Rois anglais, leurs tombeaux, l'écu britannique et jusqu'à la monnaie du pays tout est couvert d'insignes, de cris gaulois et de légendes françaises. Les sujets anglais ne peuvent pas même adresser la parole à leur souverain sans lui parler français et sans l'appeler Sir ; ils disent Madam à leur Reine et non pas Milady. Voilà qui me paraît mortifiant pour la jactance anglicane ; mais ce que je trouve admirablement curieux, c'est que le Roi d'Angleterre touche encore les écrouelles en sa qualité de Roi de France ! Je passe condamnation sur son titre de défenseur de la foi. Lilia non laborant neque nent ; les lys ne travaillent ni ne filent et sont plus

superbement vêtus que Salomon dans toute sa gloire. MM. les Anglais ont eu beau faire, la pourpre des autres Rois ne saurait égaler l'éclat des lys.

Pour sa part de la succession des Sobieski la Reine Marie-Clémentine avait eu, sans compter de belles terres en Pologne et trois millions d'écus romains, un lit de parade et trois rubis inestimables. Ce lit superbe était un trophée de la bataille de Vienne, et l'étoffe en était provenue de la courtine où l'on abritait l'étendard de Mahomet avec l'alcoran. C'était un brocard de Smyrne à fond d'or avec des versets islamites écrits en turquoises et perles fines. Les cadres de la tenture et de la couche, qui valaient sept cent mille livres tournois, étaient en vermeil admirablement ciselé, sans parler de leurs dessins à l'émail avec des pierres de couleur à profusion comme on en voit dans les contes arabes. Cette riche monture était un présent de la noblesse immédiate de l'Empire au Roi Jean III, en rémunération de la délivrance de Vienne. (Vous saurez que l'Empereur Léopold ne voulut pas recevoir chez lui le grand Sobieski, son libérateur, à raison d'un embarras pour l'étiquette attendu qu'un roi de Pologne n'est pas un monarque héréditaire. On dirait que l'Empereur d'Allemagne ne serait pas un monarque électif, lui-même ?)

Les trois rubis de S. M. Britannique avaient été trouvés dans la tente où le grand-visir Amurat avait parqué ses femmes, à la très-illustre bataille de Choczim. Ce sont des pierres orientales de la plus vieille roche. La plus grande est circulaire, et les deux autres en forme de pendeloque. C'est d'après mon avis qu'on les a fait garnir en feuillage d'émeraude et monter comme une rose avec deux boutons.

On a remarqué que les trois quarts des Anglaises sont timbrées, et particulièrement celles qui voyagent. Je me souviendrai toujours d'une certaine Duchesse de Bedford, qui ne pouvait porter que le titre de Comtesse en présence des Majestés du palais Borgia et qui, bien que son mari fût hanovrien fanatique, avait sollicité la permission de faire sa cour aux Stuarts exilés, par la raison qu'elle était non dépendante ! — Votre Majesté, dit-elle un jour à la Reine, en français, mais avec un accent anglais et des mouvemens de figure inconcevables : voici la femme de mon fils, Miladi Marquionesse de Tavistock, que j'ai l'honneur de produire à vous, Madame, et qui parle français très-bien ; très-bien chante, et souvent la chanson charmante que lui apprit la parisienne gouvernante. — Marquionesse, ayez la bonté pour la chanter à la Reine et la Marquionesse de Créquy. — Oh ! non, répondit sa belle-fille. — Allons, Marquionesse, ayez donc la bonté ! Si vous chantez la française chanson, vous aurez pour vous ma robe à caros flambés que vous admirez tant ! (Tout ceci se passait dans le grand salon de la Reine avant que nous fussions assises.) La belle-mère ajoute quelques mots en anglais, et voilà Miladi Marquise de Tavistock qui se met à nous chanter dans le fond de sa gorge

Ah ! qu'il est donc bon
Le poil de mouton,
Quand il est tondu dans sa saison !
On en fait des mitaines,
Des Capuchons aux moines,

On en fait des aumusses,
Des manteaux aux pique-puces ;
Ah qu'il est donc bon
Le poil de mouton,
Quand il est tondu dans sa saison !

Cette agréable et spirituelle composition n'avait pas moins de sept à huit couplets ; et comme je craignais d'éclater de rire, en m'impatientant de me tenir sur mes jambes pour écouter de pareilles bêtises, j'interrompis la chanteuse en demandant au Cardinal Pamfili des nouvelles de sa santé ! La Duchesse de Bedford alla disant partout que les françaises Marquionesses n'étaient pas polies.

On procédait cependant aux dispositions intérieures du Vatican pour la tenue du Conclave, et la Reine d'Angleterre eut la bonté de me prendre avec elle, afin d'en aller voir les préparatifs. Il ne fallait pas moins qu'un privilége de tête couronnée pour obtenir pareille faveur, car une autre femme, et si qualifiée qu'elle soit, ne passe jamais le seuil du Vatican, et les audiences que le Saint-Père accorde aux plus grandes Dames étrangères aussi bien qu'aux Princesses Romaines, ont toujours lieu dans la sacristie d'un couvent de filles. Je ne vous parlerai pas de la porte murée, ni du tour, ni de la chapelle du Saint-Esprit, et je vous renvoie aux lettres de M. de Coulanges pour tous ces détails ordinaires à l'intérieur d'un Conclave ; je vous dirai seulement que ce qui m'y parut le plus remarquable était l'uniforme solennité de ces 72 appartemens dont la principale pièce était tendue, parois, voûte et plancher, en damas violet et sans autres meubles qu'un crucifix doré, deux torchères dorées avec des cierges en cire jaune, un fauteuil couvert de même étoffe, et finalement un prie-Dieu garni de sa draperie et de son coussin, le tout en velours violet, ajusté de crépines et de glands d'or. Les chambres à coucher des Cardinaux électeurs ne sont que des alcôves adhérentes à la cellule de leur Conclaviste.

Àpropos de Conclaviste, je vous dirai que le Cardinal de Gèvres en avait un qui s'appelait l'Abbé de Beaumont ; j'aurai l'occasion de vous en parler souvent et pendant long-temps, car il est mort Archevêque de Paris en 1784. C'était alors un joli garçon de 18 à 20 ans, qui était modeste comme un ange et qui mangeait comme un diable. Il était curieux d'antiquités et courait perpétuellement dans la ville et la campagne de Rome.

Le Cardinal avait pour Caudataire un autre abbé français avec qui le petit de Beaumont faisait parfois ses excursions d'archéologiste ou ses pèlerinages extra-muros, et voilà qu'un soir ils se trouvèrent obligés de rester à coucher dans une auberge à cause d'un violent orage. Le Caudataire alla se coucher sans vouloir souper, ce qui n'aurait pas accommodé le Conclaviste, et quand il eut fini sa réfection, voici qu'on lui donne une petite lampe en lui disant de s'aller coucher à côté de son camarade (on n'avait pas d'autre lit à leur donner) ; — La petite porte à droite au fond du grand corridor à gauche, au rez-de-chaussée ; vous monterez deux marches ; il était impossible de s'y tromper, et le voilà qui s'établit à côté de son compagnon.

Il faut vous dire que cette chambre avait autrefois servi de cuisine, et qu'on entretenait dans l'âtre un feu de racines et branches de genièvre, afin d'y faire sécher et fumer des quartiers de porc. Cinq à six minutes après s'être mis au lit, l'Abbé de Beaumont voit ouvrir la porte et voit entrer une jolie fille avec un grand garçon qui vont s'agenouiller modestement aux deux angles de la cheminée et qui se mettent à réciter les litanies des saints. Le garçon s'était insensiblement rapproché de la jeune fille en marchant avec ses genoux, et quand il fut tout auprès d'elle, il entreprit de l'embrasser, ce qui la fit bondir jusqu'à l'autre bout de la chambre, en s'écriant : — Impie ! — Mécréant ! Devant un mort !... L'Abbé de Beaumont s'aperçoit alors qu'il y a tout à côté de sa jambe une autre jambe toute froide ; il fait un mouvement pour se retourner, et ceci lui fait envisager la figure inconnue d'un horrible défunt !... Pensez comment il sortit de ce lit brusquement, et jugez la frayeur de cette honnête fille !

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 2 · 07

.

.

.

.....et tout aussitôt qu'on sut la mèche éventée, on rappela précipitamment le Père Laffitau qui fut désavoué, ce qui va sans dire, et qui laissa tous les papiers de notre Ambassade au Prince Armand-Gaston de Rohan. Celui-ci ne pouvait accepter la qualité d'Ambassadeur à cause de sa dignité de Cardinal, qui prime d'honneur

sur l'autre, mais il prit le singulier titre de chef de la mission chargée des affaires du Roi de France à Rome.

Telle avait été la condescendance et la faiblesse de ce pauvre moine ; mais quand il fallut mettre en délibération d'avoir à satisfaire l'amour-propre et l'ambition de M. l'Abbé Dubois, mon père alla déclarer qu'il se retirait de la négociation. Ce fut en vain qu'on entreprit de l'y faire intervenir, ne fût-ce au moins qu'à titre d'assistance et de conseil ; il persévéra jusqu'à la fin dans l'inaction, la froideur, et, je puis ajouter, le juste mépris qu'il avait manifesté pour cette manœuvre. Il alla jusqu'à dire à M. de Sisteron que ses instructions, à lui Comte de Froulay, ne portaient rien d'analogue à l'objet de cette lettre, ce qui lui paraissait plus sensé qu'à M. Dubois n'appartenait, attendu qu'il n'aurait jamais voulu se charger de

pareille mission. Il en fut conférer prudemment avec les autres Cardinaux français qui n'étaient certainement pas d'humeur à vendre le Saint-Esprit, sans compter qu'ils n'avaient nulle envie de se déshonorer aux yeux du Sacré-Collège à titre de Simoniaques, et voilà ce qui fit que M. le Régent et M. Dubois furent obligés d'en rester là pour cette fois-ci. Je vous ai déjà dit que mon père était parti pour Venise avant la fin du Conclave, et comme il avait rempli la mission d'un gentilhomme et d'un chrétien, au lieu de remplir l'office d'un commissionnaire de M. le Duc d'Orléans et d'un mandataire de l'Abbé Dubois, il y trouva (c'est à Venise) ses lettres de rappel et de récréance que le favori du Régent avait eu la précaution de faire anti-dater, car il y avait toujours de la fourberie, de la faiblesse et de la lâcheté dans tous leurs actes de rouerie. Mon père alla tout aussitôt signifier son rappel à son bon ami le Duc de Venise, Jean-Marie Cornaro, qui nous avait fait inscrire au livre d'or, et qui avait été long-temps Ambassadeur en France ; enfin, mon père arriva joyeusement à Paris, où vous pouvez bien penser qu'il n'a jamais voulu remettre les pieds chez M. le Duc d'Orléans.

Il est douteux que l'ancien chargé d'affaires de France eût pu trouver dans tout le Sacré-Collège une seule oreille ouverte aux insinuations du Régent et de son protégé mais dans tous les cas, l'élection du Pape Innocent XIII aurait pleinement démontré l'inutilité de leurs intrigues.

Michele-Archangelo Conti, Prince des États Romains et du Saint-Empire, était issu de ces immenses et fameux Princes de Conti, Ducs de Toscanelle et de Pola, lesquels avaient déjà fourni cinq Papes et vingt-trois Cardinaux à l'église romaine. Il était le quatrième enfant du Prince Charles Conti, Duc de Guadagnole et Grand-Maître héréditaire du Palais-Apostolique. Sa mère était la sœur du Duc de Muti d'Acqua-Sparta, sa sœur avait épousé le fils ainé du Connétable Colonne ; enfin toutes les alliances de leur famille étaient les plus illustres de la Ville et du Patrimoine de Saint-Pierre. Vous pouvez juger s'il était de la faction romaine in toto corde, vicieris et medulat, comme disait l'Abbé Phélippeaux d'Herbaut, qui parlait quelquefois latin comme vous voyez. Avant d'atteindre à la barette, il avait été Nonce apostolique en Portugal et à Madrid. Il était un des porporati zelanti les plus papables et les moins papifians, car il se maintenait dans une réserve impénétrable et continuelle. C'est justement là pourquoi la France ou l'Autriche n'auraient jamais eu l'idée d'entraver son exaltation, qui se trouva déterminée par un compromis fractionnaire après quarante-quatre jours de conclave. Il avait choisi le même nom que le Pape Innocent III, le plus illustre des Conti qui fût monté sur le Saint-Siège (en 1198). Il était profondément religieux, conciliant, affable, humble devant Dieu, bien qu'il eût conservé devant les hommes un grand air de haute noblesse, avec certains mouvemens de physionomie, qui dénotaient les traditions du laticlave et l'hérédité du patriciat romain. Il était d'une austérité rigoureuse envers lui-même ; il était pour les autres indulgent et doux comme un agnus Dei. Il aimait l'architecture et les arts libéraux. Enfin c'était un choix infiniment agréable à la majorité des Cardinaux, et c'était, du reste, uno Papa di tempo, valétudinaire et septuagénaire.

J'ai déjà dit comment tous les efforts de la faction d'Autriche avaient été réunis et dirigés contre l'élection du Cardinal Ottoboni, grand ami des Français. Je ne sais véritablement ce qu'il aurait pu faire de plus et de mieux pour complaire à M. le Régent, que ne fit le Cardi-

nal Michel Conti, qui fut exalté Souverain Pontife à la satisfaction de l'Autriche, en dépit de la France, et qui mourut, dix-neuf mois après, de chagrin, pour avoir eu la faiblesse d'accorder la pourpre romaine à l'Abbé Dubois.

Ne craignez pas que j'abuse de la circonstance où nous nous trouvons pour vous parler des palais et des ruines de Rome. J'aimerais cent fois mieux vous parler des buffles et des pigeons romains ! J'aurais du moins la chance et l'espérance de vous dire certaines choses nouvelles, et je suis tellement excédée du faux savoir, du faux enthousiasme et des répétitions continuelles de nos voyageurs, que j'en ai pris l'Aurore du Guide et l'Aurore du Guerchin dans une égale animadversion ! J'aimerais mieux vous conter une histoire de voleur, mon petit Prince ; et si vous voulez entendre la belle histoire du brigand Marto, dont tout le monde parlait à Rome en 1721, approchez-vous pour écouter votre grand'mère.

Il y avait une fois, dans une ville de la Romagne, appelée Palestrine, un armurier qui s'appelait Domenico Marto. Il se promenait solitairement tous les soirs, après le coucher du soleil, sur la grande place de la cathédrale, avec une épée de longueur et des pistolets à sa ceinture : il était le beau-frère du barrigel, et tous les sbires de la principauté Colonna le saluaient avec un air d'intelligence.

On savait qu'un riche bourgeois de la ville était venu lui dire un soir : — Domenico, voici cent onces d'argent que je vous donne. Dans une demi-heure d'ici, vous allez voir passer deux jeunes gens qui seront en habit d'écarlate ; vous vous approcherez d'eux avec un air de mystère, et vous leur direz à demi voix : — N'êtes-vous pas le Chevalier Feltri ? Celui-ci vous dira : — C'est moi. Vous lui donnerez un coup de poignard, et dans le cœur, si vous pouvez ; l'autre jeune homme est un poltron qui ne manquera pas de s'enfuir, et vous achèverez Feltri, s'il en est besoin. Il est inutile que vous alliez vous réfugier dans une église ; retournez tranquillement chez vous où je ne manquerai pas d'aller vous retrouver.

Dominique exécuta ponctuellement les instructions du mari jaloux ; et sitôt qu'il fut rentré dans sa boutique, il y vit arriver ce riche bourgeois dont il avait servi le ressentiment. — Je suis très-content de ce que vous avez fait pour moi, dit-il à Dominique ; et voici encore une bourse de cent onces que vous allez partager avec le premier officier de justice qui viendra chez vous. Le chef des sbires entra bientôt dans la boutique de l'armurier, sous prétexte d'y marchander une espingole, et sans autre explication Marto lui mit dans la main les cinquante onces destinées à la justice de Palestrine ; après quoi, le chef des sbires invita l'armurier à venir chez lui pour y faire un souper d'amis. Ils se rendirent à son logement, qui touche à la prison publique, et ils y trouvèrent pour convives le barrigel avec le geôlier de la carcera principata.

— Signor Marto, lui dit-on, les messes de la cathédrale ne sont qu'à douze taris la pièce. On dit que le chevalier Feltri a été poignardé ; faites-en dire une vingtaine pour le repos de son ame et n'en parlons plus. Le reste de la soirée fut assez gai.

On disait aussi qu'un autre jour, un domestique inconnu était venu lui proposer de le suivre à la porte de la ville, et qu'il y trouva un homme âgé, très-bien mis et accompagné

par quatre valets à cheval. Le même seigneur lui dit : — Maestro Marto, voici deux bourses de cent scudi : je vous prie de venir avec moi jusqu'à mon château, mais ne vous refusez pas à ce que je vous fasse bander les yeux. — Volontiers, répondit l'autre, et après une heure de marche, ils arrivèrent au vieux château du Duc d'Andria, comme on l'a su quelque temps après.

On détacha le bandeau qui couvrait les yeux du bravo, lequel se vit dans une chambre superbe, où se trouvait une jeune femme attachée sur un fauteuil, et baillonnée par une poire d'angoisse, de manière à ne pouvoir pousser que des cris inarticulés.

Le vieux Seigneur lui dit : — Mio bravo, je vous dirai que mes valets ne sont que des poules mouillées ! et vous saurez que je n'ai plus le poignet assez vigoureux pour porter un coup assuré. En conséquence, ayez la complaisance de poignarder ma femme.

Domenico lui répondit : — Excellence, on vous a trompé sur mon compte. J'attends des gens (qui peuvent se défendre) au coin d'une rue, ou je les attaque résolument dans un bois ; mais je ne veux pas mettre à mort une signora qui est garottée dans un fauteuil de velours, et baillonnée par une figue de Venise : c'est un office de bourreau qui ne saurait convenir à un homme d'honneur. Et voilà Domenico qui jette les deux bourses aux pieds de cet époux vindicatif.

Celui-ci n'osa pas insister avec une indiscrétion mal séante. Il pria l'armurier de se laisser encore une fois bander les yeux, et puis il le fit reconduire jusqu'à la porte de la ville. Cette action délicate et noble avait fait beaucoup d'honneur et d'amis à Domenico Marto, mais il en est une autre qui fut encore approuvée plus généralement.

Il y avait dans les deux cités de Palestrine et de Gallicano deux familles rivales et deux hommes de qualité qui ne se pouvaient pas souffrir. C'étaient les Cirulli, qui provenaient d'un Échanson du Connétable Pompée Colonna, Prince de Palestrine, et les Serra d'Ognano, qui descendaient d'un Thuriféraire du pape Martin V (Othon Colonna). Le Comte Cirulli fit appeler Dominique et lui proposa mille écus s'il voulait assassiner le Marquis d'Ognano ; le digne armurier s'en chargea ; mais il demanda du temps parce qu'il avait su que le marquis se tenait sur ses gardes.

Deux jours après, celui-ci fit appeler Domenico Marto dans un lieu très-solitaire et très-écarté : — Mon ami, lui dit-il, voici une bourse de cinq cents sequins d'or, à l'effigie de Saint Marc de Venise : elle est à vous si vous me promettez de poignarder Cirulli.

Domenico prit la bourse et lui répondit : — Seigneur Marquis, je vous donne ma parole d'honneur de tuer Don Fabio Cirulli, n'importe avec quoi, ni comment ; mais il faut que je vous dise une chose, c'est que je lui avais déjà donné ma parole de faire mourir Votre Excellence.

Le Marquis lui répondit en souriant : — J'espère que vous n'en ferez rien, désormais ? Mais Marto lui répliqua sérieusement : — Pardonnez-moi, Excellence, je l'ai promis et je vais m'en acquitter.

Le Marquis d'Ognano voulut tirer son épée, mais l'armurier prit un pistolet à sa ceinture et fit sauter la cervelle au Marquis ; ensuite il se rendit chez M. le Comte auquel il annonça que son ennemi n'existait plus.

Cet honorable gentilhomme en fut bien aise, il embrassa Marto sur les deux joues, il lui fit boire de son vin de Syracuse et du Lacryma-Christi de la meilleure année ; il lui fit donner une superbe lame en acier de Damas, et finalement il acquitta son obligation des mille écus romains. »

Dominique alors se prit à lui dire, avec un air embarrassé, que le Marquis d'Ognano lui avait également promis, pour l'assassiner, cinq cents sequins qui lui avaient été payés d'avance. Le Cirulli dit à l'armurier qu'il était charmé d'avoir prévenu son ennemi… — Seigneur Comte, lui répliqua cet homme de conscience, cela ne vous servira de rien car j'avais donné ma parole d'honneur… et ce disant, il applique à Cirulli deux coups de stylet qui lui percent le cœur. Les domestiques du Comte étaient accourus au cri qu'il avait fait en tombant ; mais Marto se débarrassa d'eux à coups de poignard, et s'enfuit dans les monts bénéventins, où tous les brigands d'Italie vinrent se rallier autour de lui. C'est un acte de probité qui se trouvait alors dans toutes les bouches plébéiennes ; les bandits sont les héros du peuple dans tout le midi de l'Italie ; et je pense que dans la Romagne Emiliane et Flaminienne, on parlera long-temps del bravo Domenico Marto.

Au moment où le pape Innocent XIII faisait son entrée dans la Basilique de Saint-Jean de Latran qui est l'église cathédrale de Rome, car celle de Saint-Pierre n'est, à proprement parler, qu'un grand oratoire et que la chapelle palatine du Vatican, ceci dans la hiérarchie sacerdotale au moins, et suivant les traditions presbytérales de la ville sainte, je vous dirai que je m'y trouvais placée dans une tribune, à côté de la Duchesse d'Anticoli, belle-sœur du Pape, et qu'on y vit s'exécuter subitement, au milieu de la nef et du cortège, un temps d'arrêt, précédé par une sorte de mouvement tumultueux dont il était impossible de s'expliquer la cause. Nous vîmes ensuite que toute cette foule empourprée, solennelle et surdorée des Princes de l'Église et des Princes du Soglio, s'éloigna du Saint-Père en laissant un grand cercle vide autour de lui. Les douze caudataires du Pape avaient laissé tomber son immense robe de moire blanche qui couvrait, derrière lui, peut-être bien soixante palmes de ce beau pavé de Saint-Jean de Latran. (Je me rappelle que ces caudataires étaient revêtus de vastes simarres en étoffe d'or avec des bordures en velours cramoisi.) Cependant, le Pape était resté debout, tout seul au milieu de la nef, la tiare en tête et sa crosse d'or à la main. — Chi sa ? Chi non sa ? Che serà dunque ? C'était un transtevère, un villanelle, un soldat peut-être, et c'était dans tous les cas un homme du peuple avec un air sauvage et la figure d'un bandit, qui avait demandé à se confesser au Souverain Pontife, afin d'en obtenir l'absolution d'un caso particolar e pericoloso. Le Saint Père n'avait pas voulu se refuser à cette demande, qu'il aurait pu trouver téméraire, en bonne conscience, et sans manquer à la charité pontificale, il se fit spontanément, comme on a dit pour la première fois à l'assemblée nationale, un profond silence, et pendant cette confession, qui dura huit ou dix minutes, notre Saint Père eut constamment son oreille inclinée jusqu'à la bouche de ce villageois qui était agenouillé à ses pieds. Je remarquai que tout de suite après avoir entendu les premiers mots de

cet aveu, la figure du Pape était devenue d'une pâleur extrême : il avait eu l'air d'éprouver un saisissement douloureux, un sentiment d'effroi compatissant et de consternation. Après avoir proféré quelques paroles à voix très-basse, il imposa une de ses mains sur la tête du pénitent auquel il fit baiser l'anneau du Pêcheur, et Sa Sainteté (c'est un mot qui n'est pas ici de simple formule) éleva pour lors sa tête et ses yeux vers le ciel, avec un air de simplicité, de miséricorde et de majesté surhumaine ! — Les Cardinaux-chefs d'ordres, les Princes romains, les Patriarches latins et grecs, avec les autres Assistans du Soglio, reprirent leurs places auprès du Souverain Pontife : la magnifique procession se remit en marche, et cet homme alla se perdre dans la foule.

Le peuple imagina que c'était Domenico Marto, mais le Cardinal Grand-Pénitencier nous dit qu'il n'en croyait rien.

Le Cardinal Paulucci, Archevêque-Évêque d'Ostie et Vicaire-Général du Pape, était Grand-Pénitencier Catholique et Préfet de l'inquisition romaine et universelle. Il avait été confesseur du Pape Innocent XI ; c'était le plus docte entre les docteurs et les directeurs prudens ; c'était le miroir des trois vertus théologales et des vertus cardinales, au nombre de sept, y compris la Sagesse et la Mansuétude, avec l'esprit de Discernement et de Soulagement, que les casuistes ont toujours classés parmi les dons les plus précieux du Paraclet.

Nous avons eu souvent des conférences ou plutôt des conversations théologiques ensemble, et je ne manquai pas de lui soumettre certains cas de conscience sur lesquels il m'avait semblé que nos directeurs et nos casuistes gallicans ne décidaient pas et n'agissaient point avec assez d'uniformité. Il m'avait donné ses réponses écrites en français qu'il savait et parlait à merveille (il avait été nonce à Paris, pendant sept ans), et vous allez juger par ces réponses quels étaient les points litigieux sur lesquels j'avais consulté son Éminence.

« Le rouge sur les joues me parait à peu près comme la poudre sur les cheveux. Chose de coutume et de costume. Il est bon d'en mettre assez quand on en doit mettre, pour ne pouvoir pas être suspectée d'intentions décevantes ou d'affectation juvénile, ce qui risquerait de troubler les uns ou scandaliser les autres. »

« L'usage du masque n'a rien d'irréligieux en lui-même. Nos grands'mères en portaient en guise de voiles et même ne le détachaient dans les églises que pour y recevoir le sacrement, comme on ôte encore aujourd'hui son chapeau et ses gants dans certains cas, en signe de respect. Le péché ne saurait être et n'est point dans l'application du masque sur le visage. Le cas de conscience ne saurait être que dans les intentions ou les résultats de la mascarade dont on n'est obligé à s'abstenir que lorsqu'on y peut trouver et prévoir une occasion prochaine de pécher. C'est à la conscience à prémunir contre ce danger. »

« Que si l'on habite un pays où les comédies ne soient pas ou soient mal censurées, et que, par suite et conséquence, aller aux théâtres y soit sujet de troubles intérieurs ou de scandale pour le prochain, on s'en doit abstenir.

« Que si l'on est en pays où lesdites représentations soient prudemment châtrées et que les séculiers bien vivans ne s'en abstiennent point, j'estime qu'on y peut aller en sûreté de

conscience. »

« Quant à l'abstinence de boire afin de ne point rompre son jeûne, on n'y saurait être obligé que pour le jeûne sacramentel en bonne santé, pourvu néanmoins que le malaise enduré par suite de l'altération puisse occasionner une préoccupation qui gêne consécutivement durant plus de dix minutes. C'est à cette règle d'hygiène à déterminer cette relâche pénitentielle. Il n'est permis d'user alors que de boissons purement désaltérantes et nullement nourrissantes, à raison de ce qu'il ne s'agit que de se préserver d'une inflammation d'intérieur. L'emploi du sucre ou du miel est tolérable pour cet effet, mais non pas celui du lait ou du vin, de la cervoise et autres boissons fermentées ; sinon dans tous les cas d'incommodité sérieuse, où nulle abstinence n'est de précepte, ainsi qu'il est assez connu. »

« Pour les alimens dont il est permis d'user au repas de collation les jours de jeûne, il y a si grande diversité dans les coutumes, et de plus, les climats et les habitudes y doivent influer tellement sur les ordonnances de l'autorité diocésaine, qu'on n'est point obligé de s'en tenir à l'une ou l'autre de ces coutumes en changeant de lieu, vu qu'on a changé d'Évêque. Ce qu'il est bon de suivre et d'observer, c'est l'usage des personnes les plus régulières du diocèse où l'on se trouve. C'est la seule prescription qu'on vous puisse et doive indiquer à ce même sujet, prudemment et justement. »

« Que si vous manquez à ouïr la sainte messe en votre église paroissiale, de trois dimanches l'un, suivant une prescription disciplinaire qui n'est pas exigée dans la ville capitale du monde chrétien, non plus que dans les évêchés suburbicaires, et non plus que dans tout le reste de l'Italie, où l'on s'en tient simplement au commandement de l'église, lequel commandement n'astreint en nulle sorte à ladite prescription gallicane d'assister, à la messe de sa paroisse, de trois dimanches l'un, vous n'en devrez avoir aucun scrupule ; et que si vous manquez à vous en accuser en confession, nous estimons que vous ne pécherez point. »

Je ne vous en dirai pas davantage au sujet de mes cas de conscience, attendu que les autres décisions du Grand-Pénitencier portaient sur des choses qui ne sont nullement applicables à une personne de votre âge et qui ne serait pas mariée. Je vous dirai que j'aurais cru pécher mortellement en allant encourager et voir applaudir les comédiens de Paris ; tout le monde pourra vous témoigner qu'on ne m'a jamais vue dans aucune salle de spectacle en France, mais toujours est-il vrai que j'ai laissé dire et prêcher les Abbés jansénistes ou gallicans, pour le surplus, sans m'en embarrasser non plus que du Prêtre-Jean d'Éthiopie. Nous étions à Paris sept ou huit dévotes pour lesquelles ces explications du Cardinal-Vicaire ont été d'un grand soulagement. Cette pauvre Abbesse de Panthemont avait toujours étranglé de soif en carême et les jours de jeûne, jusque-là que je lui fisse voir ce document dont nous prîmes autorisation pour boire de l'eau d'orange ou de l'eau d'épine-vinette autant qu'il en faudrait. — Liquidum jejunium non frangit. — Je vous en crois, me disait-elle, en s'en donnant à cœur joie ! La petite de Richelieu nous demanda la traduction de cette phrase latine ; c'était au parloir de sa tante, et ma cousine du Chatelet lui répondit agréablement que cela voulait dire « M de Créquy m'a tiré une fière épine du pied. » Voilà

ce que M du Chatelet a jamais dit, véritablement de plus ingénieux. Cette agréable repartie avait toujours le plus grand succès dans son salon géométrique, où l'on a répété pendant vingt-cinq ou trente ans que c'était la plus bonne plaisanterie du monde. Voltaire en étouffait de rire et Mairan s'en pâmait. Il n'y avait là que Fontenelle et M de Boccage qui se possédassent raisonnablement, ce qui faisait dire à M du Chatelet qu'ils étaient insensibles à l'esprit des autres.

Nous avions rencontré plusieurs fois le Cardinal-Prince Conti chez les Cardinaux de notre nation, où cette Éminence romaine avait toujours montré pour nous beaucoup de prévenance. Il n'en fallut pas moins se faire présenter au Pape Innocent XIII, et Sa Sainteté voulut bien nous faire prévenir qu'elle nous admettrait con ogni piacere. M. de Créquy s'empressa de se rendre au Vatican, et pendant toute l'audience, qui dura trois quarts-d'heure, il ne fut question que du Cardinal de Créquy, du Duc de Créquy, Charles II, et du Maréchal de Créquy, Charles III, dont la mémoire était restée présente à tous les anciens du Sacré-Collège.

Montaigne a dit avant moi combien il est fastidieux de « ramentavoir et longuement destailler les choses cognues et contenues ez livres d'histoire ; »aussi ne vous ramentavoirai-je en aucune façon les démêlés du Pape Alexandre VIII avec Louis XIV, non plus que cette audacieuse entreprise d'insulte contre le Duc de Créquy, son ambassadeur, par des soldats de la garde pontificale, en plein jour et dans la rue du Corso. Je vous dirai seulement qu'un des pages de l'Ambassadrice, appelé M. de Polignac, avait été tué derrière son carrosse, et que ces misérables soldats avaient assailli de coups de pierre la Marquise de Créquy, belle-sœur du Duc, à sa sortie de l'église de Saint-Louis-des-Francais. L'Ambassadeur de France se retira d'abord sur les terres de Naples, au pas de ses chevaux, escorté par ses gentilshommes et sa livrée, comme aussi par tous les sujets du Roi qui se trouvaient dans l'État romain ; mais la Duchesse et la Marquise de Créquy restèrent, avec seulement une vingtaine de domestiques, dans Rome et dans leur palais Farnèse, dont on ouvrit, pour lors, toutes les grilles et toutes les portes majeures ; avec un air de fière indifférence et de sécurité méprisante ; parce que le représentant, ou pour mieux dire l'envoyé du Roi très-chrétien ne s'y trouvait plus.

L'inflexible et résolu Pontife en fut atterré. Le gouvernement romain en était paralysé de terreur. Le Duc de Créquy ne voulut écouter aucune explication, recevoir aucune excuse ; aucune satisfaction personnelle.

Certains détails de cette étrange affaire n'ont pas été bien rendus, ni peut-être bien connus par nos historiographes de France, car notre Ambassadeur avait commencé, comme je vous l'ai dit, par se transporter à Campoli, sous la domination du Roi d'Espagne et des Deux-Siciles ; et voici la copie de la première lettre qui fut écrite au Pape Alexandre, par le Roi notre maître, à l'occasion de cet événement. L'original en est aux archives pontificales, d'où Monseigneur Falconnieri voulut bien m'en faire avoir une transcription que je vais copier avec une attention scrupuleuse. (Les inscriptions qui précèdent la lettre du Roi sont du fait de la chancellerie romaine, et sont écrites à l'encre violette.)

30 d'agosto. 1662. Risp. 149. XXV.

« Très Sainct Père, nostre Cousin le Duc de Créquy nous ayant fait connoistre l'attentat commis sur sa personne, le vingt aoust dernier, dans les rues de Rome, par les gardes corses de vostre Saincteté, nous ayons tout aussitost mandé à nostre dit Cousin qu'il eust à sortir de vos estats, à fin que sa personne et nostre dignité n'y restent pas exposées à des actes innouis mesme chez les barbares. Nous avons également ordonné au Sieur Abbé de Bourlemont, Auditeur de Rote, qu'il ait à savoir de vostre Beatitude si elle a dessein de nous en proposer une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense, laquelle a non seullement attaqué, mais indignement renversé et violé le droit des gens. Nous ne demanderons rien à vostre Saincteté en cette rencontre. Elle a pris une si longue habitude de nous refuser toute chose, et témoigné jusqu'icy tant d'adversion pour nostre personne et nostre couronne, que nous voulons laisser à sa seule prudence le soin de lui fournir une résollution sur laquelle la nostre se reglera : souhaitant seulement de pouvoir rester de vostre Beatitude, le très dévot et révérend fils aisné,

« LOUIS. »

À Versailles, ce 30 aoust 1662.

Il est assez connu que le Souverain-Pontife envoya son neveu (de son nom), le Cardinal Fabio Chigi, avec le titre de Légat a latere, pour en demander publiquement excuse au Roi, séant sur son trône, à Versailles. On avait décimé les Corses pour la galère, et la garde corse fut licenciée à perpétuité. Enfin, pour attester la réparation d'un pareil outrage, la cour de Rome érigea dans la grande cour du Vatican une pyramide en marbre noir avec une inscription satisfaisante. Ni M. de Créquy, ni moi, lorsque j'allai dans ce palais avant le conclave, ne voulûmes jeter les yeux du côté de cette pyramide, ce qui fut équitablement apprécié par les Romains, et fort approuvé du Cardinal de Rohan. Nous savons pourtant que les Corses ne sont pas traités charitablement dans l'inscription de cette pyramide, qui les qualifie de nation toujours infâme, odieuse aux peuples, et désormais indigne de servir les Rois. Pour les Corses, avait dit Tacite primo vindicta, secundo mentiri, tertio negare Deos.

Quelques jours après cette entrevue du Pape avec M. de Créquy, j'obtins mon audience personnelle dans la sacristie du couvent des Chanoinesses du Saint-Esprit, où je fus admise à baiser les pieds du Saint Père et recevoir sa bénédiction. M. de Créquy voulut m'y faire l'honneur de son escorte, et le Saint Père ne pouvait se lasser de converser avec lui. Voici les dernières paroles qu'il nous ait dites avec un air de dignité modeste et d'enjouement rempli d'urbanité. « Nous n'oserions vous dire que nous vous aimons infiniment, les personnes de votre maison sont trop fières avec les Papes. Nous ne saurions vous dire, non plus, que nous serions bien aise de vous avoir ici pour Ambassadeur et pour Ambassadrice, à cause de ce terrible nom que vous portez, mais nous serions bien heureux et fort honoré de vous avoir pour sujets du Saint-Siége ; † Benedicat vos omnipotens Deus ! »

Je me souviens qu'il y avait à Rome, en qualité d'Ambassadeur du Roi catholique, un original de Grand d'Espagne en expectative, appelé le Comte-Duc de Luna. Sa mère était une

infante de Montézuma, ce qui lui faisait bien de la peine, et malgré qu'il en eût recueilli des trésors au Mexique avec la titulature des Ducs de Montézuma, c'était toujours un crève-cœur pour lui. Il abhorrait la France, et je crois bien qu'il était contraire à Philippe V et favorable à l'Archiduc au fond de son cœur ; mais toujours est-il qu'il ne parlait jamais que du feu Roi Philippe IV. On nous rapporta qu'il nous trouvait trop prévenans pour lui, et qu'il avait dit un jour, avec un air orgueilleux, que le Roi Don Philippe IV n'ôtait jamais son chapeau que pour le Saint-Sacrement. — Y de muy mala gana, répondit le Cardinal d'Arias, amis des Français et fort homme d'esprit, ce qui veut dire également en espagnol : à contre-cœur et de mauvaise grâce. Il était surtout pour le Marquis et pour moi d'une froideur persistante et d'une sécheresse inexplicable, ce qui n'alla cependans jamais jusqu'à l'incivilité, parce que votre grand-père était là. M. le Comte-Duc a pourtant fini par ouvrir son cœur ulcéré contre nous au Cardinal d'Hénin (l'Archevêque de Malines), et voici le motif de son aversion pour votre grand-père. Étant bien jeune et servant sous les ordres du dernier Maréchal de Créquy, lequel était, comme on sait, infiniment brusque et morose, il avait été lui demander congé pour aller voir son père de Mendoce et sa mère de Montézuma qui venaient de tomber malades en Catalogne, et qui, disait-on, le demandaient à cor et à cri, et notez bien que c'était la veille d'une bataille. Le Maréchal de Créquy lui répondit avec son air sombre et fier : — Allez, Monsieur ; père et mère honoreras, afin de vivre longuement ; ce qui fut répété dans toute l'armée, d'où venait que ce vieux Castillan de la vieille roche en avait conservé l'horreur des Créquy. Les paroles d'un supérieur à ses inférieurs ne sauraient jamais être assez mesurées, et surtout dans l'état militaire. Vous ne sauriez imaginer combien les duretés et les amertumes du Maréchal de Créquy avaient fait d'ennemis à votre maison ; vous en verrez encore un exemple dont j'ai fait preuve. C'était encore le temps du point d'honneur : on était plus susceptible et plus mémoratif qu'aujourd'hui.

Ce même Comte-Duc avait pour unique espoir de postérité masculine un mauvais garnement de fils, dont on avait long-temps parlé sous le nom de Marquis de Sa, et qui s'appelait alors Osmand-Charry-Bey, sans que l'ambassadeur, son père, en fût déconcerté le moins du monde. Toutes les capitales de l'Europe avaient retenti de ses déportemens ; et le vice-roi de Naples avait fini par le faire condamner aux galères, à propos du meurtre d'un chanoine. Ce Marquis de Sa trouva moyen de s'enfuir en Barbarie, où il s'était fait Mahométan chez l'Empereur de Maroc dont il avait épousé les deux filles, e sempre bene ! Le père en était parfaitement quitte à ses propres yeux pour avoir renié son renégat de fils, et quand il avait à parler de sa maison c'était pour dire qu'elle allait s'éteindre, attendu qu'il était octogénaire, et qu'il était le dernier des Urtado de Mendoça qui avaient droit de chaudière à la cour du Roi Pélage. Et puis c'était des rengorgemens aragonais, des airs de tête andaloux et autres folies d'Espagne à lui faire rire au nez.

J'ai remarqué que l'infamie du père s'étend toujours sur le fils, tandis que la mauvaise conduite du fils n'influe presque jamais sur la considération du père ; et pourtant celui-ci devrait rester sous la responsabilité de son exemple à l'intérieur, et des soins qu'il a dû prendre, et de ceux qu'il a fait donner à l'éducation de ses enfans ; mais il n'importe, et

comme la gloire qu'on tire de ses ancêtres est la plus incontestable, le monde en aura sûrement conclu qu'il fallait hériter des charges avec le bénéfice.

Parmi les étrangers qui figuraient à Rome, il se trouvait encore un singulier personnage, Andréa Grimaldi, Noble Génois et proche parent de ma grand'mère de Froulay, qui nous avait dit assez souvent que leur maison marchait en avant des Doria, des Fiesque, et des Spinola, ce qui la plaçait à la sommité de la haute et superbe aristocratie génoise, et ce qu'on accordait aux Grimaldi-Monaco dans toute l'Italie, sans difficulté.

Celui-ci avait été Doges de Gênes, mais il ne s'embarrassait pas beaucoup des affaires de la République, et lorsque le secrétaire du Sénat vint lui dire le come vostra Serenità, il ne prit que le temps de se dépouiller de la Stolla Dogarescale pour monter en chaise de poste et s'aller promener sur la Corniche. Il aurait bien voulu s'avancer jusqu'à Paris, mais le Sénat ne permettait guère aux Patrices génois de sortir de l'Italie, et les poteaux armoriés du Duc de Savoie étaient pour eux les colonnes d'Hercule. Le Duc André s'en fut toucher barre au pont de Beauvoisin ; ensuite il s'en alla sans débrider jusqu'à Otrante (à la pointe de la botte) ; il était allé successivement de tous les côtés, jusqu'aux extrêmes frontières d'Italie qu'il ne pouvait franchir, et c'était pour attacher des regards amoureux et passionnés sur les mers du littoral ou sur les terres ultramontaines. Enfin, ce pauvre captif en plein air était venu s'emprisonner dans Rome la Sainte.

C'était bien le personnage le plus naturellement original de ce grand pays où tout le monde est naturel et par trop naturel quelquefois ; et c'était du reste un beau grand jeune homme à pleine-peau d'un beau blanc mat avec une forêt de cheveux bouclés, de sourcils noirs et de barbe fine. On aurait dit une plante vivace et touffue.

Il était le neveu d'un avare et triste Cardinal Grimaldi, qui n'osait pas manger de peur de boire, et qui était Patriarche d'Antioche in partibus infidelium. Le Cardinal était de ces gens qui font d'une cerise trois morceaux et qui gardent les arêtes quand ils mangent du poisson. Le Père Laffitau, Évêque de Sisteron, qui n'était pas moins avare que lui, avait eu pourtant la générosité de lui faire présent de quatre bouteilles de vin de Champagne. Huit jours se passent, et voyant qu'il n'en obtenait aucune promesse en faveur de l'Abbé Dubois, il écrivit à son Éminence pour le prier de lui renvoyer les bouteilles vides, ou tout au moins leurs bouchons. — Vous m'en aimerez peut-être un peu moins, Monseigneur, mais vous m'en estimerez davantage, disait-il en terminant sa lettre. Comme il avait une écriture très-difficile à lire, et surtout pour un Patriarche d'Orient qui ne savait que l'italien, le Cardinal empocha l'épître du moine et l'emporta à la conversation de la Princesse de Sainte-Croix, afin de se la faire lire et traduire avec fidélité par quelque Français de considération qui fût digne de confiance et dont la discrétion ne fût pas douteuse. Arrive un Abbé français docte et prudent, et c'était le Conclaviste du Cardinal de Rohan, l'abbé de Tencin, qui se mord les lèvres après lecture faite, et, qui répond sérieusement que c'est une écriture impossible à déchiffrer. Ni le Cardinal de Tencin, ni moi, n'avons jamais dit un mot sur tout ceci devant ma grand'mère : elle aurait été surprise et désolée qu'on eût pu se moquer d'un Grimaldi ; mais pour un Spinola, pour un Fiesque ou pour un Doria-Pamfili, je ne dis pas.

André Grimaldi avait à Rome encore un autre oncle, et comme disait toujours M. de Buffon, c'était une autre paire de manches ! C'était un diable de Prélat-Familier qui était enragé pour faire la contrebande, et qui faisait toujours du commerce et du brocantage au mépris de ses bas violets et des fiocchi d'oro qu'il avait à son chapeau, d'où vint qu'immédiatement après la mort du Pape, le Cardinal interrégnant fit publier à son de trompe et afficher dans toutes les rues de Rome qu'il était interdit de rien vendre à Monseigneur Imperiali, Chanoine de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, et qu'il était défendu de rien acheter de sa Révérence Illustrissime, sous peines d'interdiction canonique pour les prêtres et de huit écus d'amende pour les nobles, avec huit jours de prison par-dessus le marché pour les simples citoyens romains. Marforio se mit à dialoguer là-dessus avec Pasquin, et le neveu du prélat brocanteur en faisait des rires inextinguibles.

Le Duc André Grimaldi n'avait pas manqué d'avoir des aventures en parcourant toute l'Italie de long en large (et c'est un bon pays pour les aventures). Je me suis toujours souvenue de celle-ci qu'il avait racontée à votre grand-père, et qui venait de lui arriver il y avait sept ou huit jours.

En se promenant dans les alentours de Fermo, tout auprès de la grande route et non loin du bord de la mer, il aperçut un bois épais et sombre, ce n'est pas commun dans la Marche d'Ancône, et l'envie lui prit d'aller s'y reposer et dormir au frais. Son équipage était resté sur la grande route avec ses gens qui s'abritèrent comme ils purent, et ce bosquet lui parut si charmant qu'il oublia de faire sa méridienne et qu'il se mit à s'y promener.

Ces lieux enchantés étaient ornés de belles statues, de grands vases, de balustrades et de bancs circulaires en marbre blanc, ainsi que de jolies volières à grillages dorés, sans compter qu'ils étaient rafraîchis par des fontaines jaillissantes et des filets d'eau vive au bord des allées. Le Duc André, toujours cheminant, finit par trouver en face d'un pavillon de l'architecture la plus élégante ; il entre et n'y voit personne ; il s'assied dans une première salle, et comme il était accablé de fatigue, il s'endort. Il ajouta que les stores étaient baissés et qu'il avait été s'établir, par une sorte d'instinct, dans la partie la plus reculée, la plus obscure et la plus fraîche de l'appartement.

Il avait le sommeil léger comme tous les Méridionaux ; à peine était-il assoupi qu'il fut réveillé par un bruit de petites clochettes et qu'il aperçut un vieux moine blanc qui se traînait sur le pavé de la salle en s'appuyant sur une béquille, et qui traînait derrière lui, au moyen d'un crochet de fer emmanché d'une gaule énorme, un tout petit panier qui était surmonté d'une croix et d'une sonnette. (Le Duc André croyait rêver). Il entendit ouvrir plusieurs portes, et quand le vieux moine eut fini sa messagerie, il ressortit du pavillon comme il était entré. C'était un religieux de l'ordre des Mathurins… et le Duc André paraissait vouloir en rester là.

— Il est impossible que ce soit la fin de votre histoire, lui dit M. de Créquy. — Je n'ose pas vous dire. — Allons donc ! — Vous n'en parlerez pas à mon oncle d'Antioche ? — Je vous promettrai, si vous le voulez, de ne lui parler de ma vie. — Je vous dirai donc, poursuivit André Grimaldi, que la curiosité m'aiguillonnait comme un diable et que j'entrai dans l'ap-

partement d'où sortait le moine, afin de regarder ce qu'il avait fait de son petit panier. Je traversai cinq ou six pièces admirablement bien décorées, et je parvins jusqu'à une chambre à coucher au fond de laquelle il y avait une alcôve dans cette alcôve, un lit de repos, et sur ce lit, une jeune beauté… Je n'ai jamais rien vu de plus ravissant !… Comme on était dans la saison, dans le climat et à l'heure de la plus forte chaleur, elle avait pour tout vêtement ses longs cheveux épars, ses mains et quelques roses effeuillées, peut-être. Elle me regarda de la tête aux pieds avec un air surpris, et puis de la manière la plus aimable. Je lui dis certaines choses que vous pouvez bien imaginer ; elle y répondit avec une bienveillance et une ingénuité remplies d'attraits ; enfin nous restâmes quatre ou cinq heures ensemble, après quoi cette petite personne me dit qu'elle était la fille aînée d'un Comte-à-baldaquin, et me demanda qui j'étais. — Je suis né sujet de la Sérénissime République de Gênes, lui répondis-je et j'éprouve un appétit dévorant ! Qu'est-ce donc qu'il y avait dans votre petit panier de ce matin ?…

— C'était ma panaccia et ma cioccolata que m'apportait Fra Pio, mais je les ai mangées tout de suite et je n'ai rien à vous donner jusqu'à mon souper ; c'est à dix-sept heures que va revenir Fra Pio : il faudra vous cacher vous saurez bien vous cacher, n'est-ce pas ?

— Mais pourquoi donc cette petite clochette avec la croix, et comment se fait-il que vous soyez ici toute seule ?…

— C'est, répondit-elle avec un ton dégagé, parce qu'on a su que j'avais été me promener sur le bord de la mer avec un Capitaine algérien qui débarque assez souvent dans le pays, et c'est qu'on a peur que j'aie gagné la peste…

Je tirai ma révérence à cette aimable Comtesse-à-baldaquin et je m'enfuis de son pavillon dans la frayeur d'y voir arriver le vieux Mathurin, qui n'aurait pas manqué de sonner toutes ses clochettes et qui m'aurait fait conduire au lazaret. N'en parlez pas au Cardinal-Patriarche, qui me ferait mettre en quarantaine.

Je ne vous ai rien dit encore de Messire Pierre-Paul de Guérin de Tencin, Prieur et Docteur de Sorbonne, lequel était alors Abbé commandataire de Vezelay, ce qui lui valut un procès suscité par les jansénistes et gagné par miracle, car tous ces ennemis de nos PP. étaient acharnés à sa condamnation, dont ils se faisaient une affaire de vengeance contre les molinistes. L'Abbé de Tencin, qu'on avait accusé de simonie, n'eut aucune peine à prouver son innocence. C'était lui qui avait reçu l'abjuration du fameux John Law qui venait de se réfugier à Venise, où, du reste, il a persévéré dans les sentimens les plus catholiques jusqu'à la fin de sa vie, en 1729. Le Cardinal de Rohan-Soubise avait élu M. de Tencin pour son premier Conclaviste ; ce fut lui qui resta Ministre de France à Rome après le départ de son Éminence, et ce fut N. S. P. le Pape qui voulut le sacrer lui-même, à titre d'Archevêque d'Embrun. Il est devenu Cardinal du titre de Saint-Georges-au-Voile-d'Or, Archevêque de Lyon et Ministre d'état du Roi Louis XV ; il a courageusement et continuellement lutté contre le jansénisme et le philosophisme ; aussi vous puis-je assurer que les jansénistes, les calvinistes et autres sophistes, ont débité contre lui plus d'atrocités diffamatoires et publié sur le frère et la sœur plus de libelles enragés et de pamphlets calomnieux qu'il ne vous se-

rait possible d'en lire en six mois. Le Cardinal de Tencin touchait annuellement 366 mille livres en qualité d'Archevêque de Lyon et par ses autres bénéfices ecclésiastiques ; le bordereau de ses aumônes était de 200 mille livres par an ; c'est tout ce que je vous dirai pour aujourd'hui, me réservant de vous produire une ample dissertation sur le Cardinal et la Comtesse de Tencin, qui ont été bien assurément les deux personnages les plus étrangement calomniés du dernier siècle. Ce n'est pas que cette Comtesse Alexandrine n'eût bien mérité quelques épigrammes, et surtout quand elle avait abandonné son couvent régulier des Augustines de Montfleury pour entrer au Chapitre séculier des Chanoinesses de Neuville ; mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait été la mère du philosophe Jean-le-Rond, surnommé Dalembert ; il est de toute fausseté qu'elle ait jamais eu la pensée de chercher à lui faire croire une indignité pareille ! Aussi verrez-vous que ce fut une invention des encyclopédistes, qui voulurent faire d'une pierre trois coups, en diffamant la sœur de leur antagoniste, en exhaussant leur bâtard de géomètre jusqu'à cette famille noble, et en accrochant ce Dalembert à la soutane d'un Cardinal qui tonnait et fulminait contre le jansénisme, le philosophisme et l'impiété dans tous ses mandemens. Ce qu'il y eut de plus étrange en tout ceci : c'est que M. Dalembert avait été pendant deux ou trois ans la dupe de ses confrères en philosophie ; il ne doutait pas que cette pauvre Madame de Tencin ne fût sa mère naturelle, et l'on avait été jusqu'à lui persuader que son père devait être un certain Chevalier de la Touche qui n'a jamais été qu'un être de raison, disait Fontenelle, et que la Comtesse de Tencin n'avait jamais, dans tous les cas, ni vu ni connu. C'était au point que Dalembert finissait par se fâcher tout rouge et vouloir montrer les dents, quand on parlait avec trop d'inconsidération devant lui, non-seulement de la Comtesse Alexandrine de Tencin, mais encore du Cardinal Archevêque de Lyon, qu'il avait adopté pour son oncle avec tout l'empressement possible.

Les philosophes avaient commencé par débiter que leur ami Dalembert était fils de la Comtesse et du Cardinal Tencin mais en voyant que la pudeur publique et le bon sens public se montraient également révoltés d'une supposition pareille, ils se mirent à dire que le père et la mère de ce géomètre étaient le Chevalier de la Touche et M de Tencin, ce qui n'était ni moins faux, ni moins facile à démontrer pour calomnieux. Je vous assure que Voltaire en faisait souvent de bonnes moqueries et de beaux rires chez ma cousine du Châtelet. Je reviendrai sur ce chapitre-là.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Il est assez connu que les deux opuscules attribués à cet anonyme ont été copiés dans un manuscrit intitulé Mémoires inédits du Comte de Cagliostro. L'éditeur des Souvenirs de M de Créquy a déjà réclamé dans les journaux contre cet abus de confiance.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Comme votre Sérénité a fini son temps, votre Excellence peut s'en aller chez elle.

Tome 2 · 08

Ànotre passage en Provence, nous n'avions pu voir M. de Marseille qui ne sortait guère de sa ville épiscopale, et qui nous avait fait conseiller de n'y pas séjourner avant qu'elle ne fût tout-à-fait purgée de l'air de la peste. M. de Créquy voulut rentrer en France par la Provence, où il avait tenu garnison dans sa première jeunesse, et où il avait commandé depuis ce temps-là. Il voulut revoir encore une fois sa chère Provence et ce digne M. de Marseille, qui nous reçut avec une cordialité paternelle. Son pauvre palais était resté dans un état de délabrement et de nudité qui me parut attendrissant ; nous y mangeâmes sur de la faïence. « Je n'ai conservé que ma croix d'or et ma crosse d'argent doré, » nous dit-il un jour, avec une simplicité qui me fit venir des larmes aux yeux : « Personne n'a voulu me les acheter ; mais tous les orfèvres en ont payé cent fois la valeur, et à plus de vingt reprises. Quand je n'avais plus rien, je renvoyais ma crosse et ma croix se promener dans toutes les rues de Marseille, afin d'y trouver un acheteur de porte en porte ; on me les a toujours rapportées quant et quant des boisseaux d'écus. C'était comme un talisman chrétien. »

Cinquante mille individus avaient péri dans Marseille, c'est-à-dire environ moitié des habitans de cette grande ville ; presque tous les prêtres et les religieux qui soignaient les pestiférés avaient succombé, soit à l'excès de la fatigue, soit aux atteintes de la contagion ; il n'en était resté debout autour de leur Évêque que trois ou quatre, en y comprenant un jeune sous-diacre appelé M. de Bournazel et digne neveu de ce grand Prélat. C'était un ange de bonté, de douceur et de beauté parfaite. Ce jeune Abbé m'a donné la liste de ces victimes de la charité chrétienne et sacerdotale, au nombre de 240 ecclésiastiques ; savoir : soixante-six prêtres séculiers, quarante-deux Capucins, trente-deux frères de l'Observance, vingt-huit franciscains Récollets, trente-trois Augustins, vingt-et-un Jésuites et pas un Oratorien. À propos des RR. PP. Jésuites, il est à noter que leur communauté de Marseille était peu nombreuse, et qu'il n'en avait survécu que deux sur vingt-trois. Mais écoutons parler l'Évêque de Marseille à ses malheureux diocésains :

« La mort a fauché jusque sous nos pieds, Ô Nos très chers Frères ; la peste a gagné le toit du pasteur, où tous nos officiers et domestiques en sont frappés. N'allez plus nous chercher dans un palais ; notre seule place est dans les églises et les voies publiques, à la porte de notre cathédrale, au milieu des rues de cette ville affligée, partout où nous pourrons trouver des malades à soulager et des infortunés à bénir. Sans entrer ici dans le secret de tant de familles et de tant de maisons désolées par les horreurs de la peste et de la faim, où l'on n'entendait autre chose que cris d'angoisses, où des corps morts pourrissaient à côté des malades, et souvent sur une même couche ; sans parler de toutes les horreurs qui n'ont pas été publiques et dont notre cœur de père est resté navré, de quels spectacles affreux n'avons-nous pas été, pendant quatre mois, Nos très chers Frères, et ne sommes-nous pas encore les témoins ! Nous avons vu toutes les rues de cette ville bordées des deux côtés par

des cadavres à demi corrompus, et si remplies de hardes, de meubles et autres effets pestiférés jetés par les fenêtres, que nous ne savions où mettre les pieds, ni comment y trouver place pour soigner les pauvres malades, administrer les sacremens de l'église et consoler les mourans. Nous avons vu toutes les places publiques et toutes les portes des églises traversées par des entassemens de cadavres, en plus d'un endroit dévorés par des chiens. Nous avons vu tous ces moribons tendre vers nous leurs mains suppliantes, en nous témoignant une sainte joie de ce qu'ils nous revoyaient auprès d'eux, encore une fois, avant que de mourir, et pour nous demander notre absolution pastorale. Ah ! Nos très chers Frères ! allons nous réfugier dans les plaies sacrées du cœur de Jésus. »

Je ne sais comment il a pu se faire que M. de Belsunce ait trouvé grâce et miséricorde auprès des philosophes encyclopédistes ? Mais toujours est-il qu'ils n'ont jamais voulu faire cause commune avec les Jansénistes contre lui. J'ai vu des libelles écrits par les Jansénistes contre M. de Belsunce, moi qui vous parle ; mais Voltaire en était resté malgré lui sous les impressions de sa jeunesse et jamais il n'aurait parlé de M. de Marseille autrement que pour exalter la charité, la simplicité parfaite et la générosité de cet intrépide Évêque. Il est bon d'ajouter ici que M. de Belsunce avait été désigné par le Roi pour l'Évêché Duché-Pairie de Laon, qu'il avait refusé très modestement, sans en rien dire à personne, et pour ne pas quitter son premier diocèse. Il refusa quelque temps après l'Archevêché de Toulouse, et puis celui de Bordeaux, ce qui fait que le Duc de Saint-Simon s'est cru dans l'obligation de nous avouer que M. de Belsunce était un prélat désintéressé. C'est un bel effort de justice et de générosité pour un janséniste, et surtout pour un janséniste aussi déchaîné contre M. de Belsunce ! Ce Duc de Saint-Simon ne lui pardonnait pas d'avoir soutenu le Père Girard contre la demoiselle Cadière et messieurs les Oratoriens, qui faisaient manœuvrer cette malheureuse et voulaient s'en faire un instrument d'hostilité contre les Jésuites. La constitution civile du clergé nous a montré ce que c'était que le jansénisme, et le citoyen Fouché nous a fait voir où le jansénisme devait amener les Oratoriens.

Nous allâmes nous promener et collationner chez le grand-père de M votre mère, le Marquis du Muy, dans votre charmante habitation de la Reynarde, auprès de Marseille, et nous trouvâmes là des Castellane et des Simiane avec des Glandevès et des Pontevès en belle quantité, si ce n'est en belle qualité. Ce qui foisonnait surtout dans la Provence, était les dames de Forbin de Janson, des Issarts, de Labarbin, d'Oppède ; c'était à n'en pas finir avec les dames de Forbin, qui parlaient toutes à la fois et qui provincialisaient avec un air d'assurance et de sécurité merveilleuse : — J'avais sorti ma bourse ou j'avais tombé mon mouchoir (de poche). On discuta long-temps sur une certaine dame qui s'était changée de maison parce qu'elle espérait la fièvre, et l'on convint assez généralement qu'elle risquait d'en guérir à sa bastide ; mais quant au jeune officier qui lui courait après, on doutait bien qu'il était capable pour lui marcher dessus. — Je vous embrasse à tous ; c'était la formule d'adieu parmi ces dames.

Nous nous arrêtâmes à Lyon, chez M. Giraud, Banquier de la Cour de Rome en France, et beau-frère du Prévôt des marchands, qui, comme à Paris, est le premier officier municipal de cette grande cité, et qui reçoit, comme à Paris, des lettres de noblesse en entrant en

charge. Il m'a toujours semblé que cette élection des maires dans les bonnes villes était la meilleure manière d'acquérir la noblesse, et je fais un tout autre état de ces bonnes familles de la haute bourgeoisie qui nous sont agrégées par l'élection de leurs pairs, en vertu de l'estime et par la considération qu'on leur porte et comme un libre aveu de leur primauté dans leur pays, que non pas de ces promotions vénales, ou de ces concessions accordées par la faveur et arrachées par l'intrigue. On ne saurait nombrer les anoblissemens indignes obtenus sous la régence. L'abbé Dubois en a fait un trafic honteux, et c'est une chose à jamais déplorable !

M. Giraud descendait d'un intendant de mon grand-père, qu'il regardait comme le premier auteur de sa fortune, et nos deux familles en gardaient un souvenir bienveillant. M Giraud s'apprêtait à faire ses couches et j'acceptai bien volontiers le poupon qu'elle attendait pour mon filleul. C'est un enfant à qui l'on a vu jouer dans le monde un très grand et malheureusement un trop grand rôle. J'aurai l'occasion de vous reparler de Monseigneur Giraud, Nonce apostolique à Paris, et puis Cardinal-Secrétaire-d'État sous le règne de Pie VI. Souvenez-vous donc qu'il était mon filleul ; je pourrais bien oublier que je vous ai déjà parler de lui, et je pourrais bien vous annoncer, comme si de rien n'était, que j'étais sa marraine, car en vérité, je ne vous promets pas d'avoir la patience de relire et de corriger tous ces cahiers que j'écris à votre intention.

Mon suisse de l'hôtel de Créquy nous fit prévenir tout de suite après notre arrivée que M. le Duc de Richelieu envoyait journellement pour s'enquérir de notre retour, et qu'il demandait à me parler le plus promptement possible. Nous en étions à discuter et nous interroger sur ce, votre grand-père et moi, maritalement, quand on nous vint annoncer M. de Richelieu que M. de Créquy voulut absolument laisser entrer. — Explique-moi donc ce que tu peux avoir à dire à ma femme. — Ah ! le fâcheux, le curieux impertinent ! Tu ne le sauras point, je te le jure ! et je demande à M de Créquy la permission de lui en parler en particulier. — Le voulez-vous bien ? me dit votre grand-père. — Eh pourquoi donc pas ? Supposeriez-vous que j'eusse peur de M. de Richelieu ? Vous ne me connaîtriez guère et lui non plus. Il est d'une finesse et d'une sagacité parfaites ; il sait très bien les personnes auxquelles il s'adresse, et pourvu que je n'accepte pas un laquais de son choix ou d'après sa recommandation, je vous puis assurer que je n'ai rien à craindre de lui. — Pouvez-vous rabâcher de la sorte, à votre âge, et n'en avez-vous pas honte ? ajouta-t-il en me faisant la moue. — Mais, monsieur de Créquy, repris-je alors, vous avez des papiers que vous voulez arranger le plus tôt possible, et les voilà précisément sur cette table, ainsi restez à les mettre en ordre tandis que je vais écouter M. de Richelieu dans cette même chambre. — Saurez-vous parler tout bas ? demandai-je à M. de Richelieu.

Le Marquis n'était pas tellement préoccupé de ses papiers qu'il ne regardât souvent de notre côté, et tout de suite après les premières paroles de la conférence, il aperçut que j'avais eu l'air d'éprouver une satisfaction très vive. — Otium ? disait M. de Richelieu. Otium ! Otium ! lui répétais-je. – Écrivez-moi donc ce mot-là pour que je n'y fasse pas de faute, et surtout gardez-moi le secret !…

Je m'étais approchée de la table où votre grand-père épluchait ses lettres et j'écrivis sur un morceau d'enveloppe Hic jacet Otium ; mais celui-ci m'arracha le papier des mains, avec un air moitié jovial et moitié colérique. — Eh bien ! dit-il, Otium ? c'est l'oisiveté !

— Oui, Monsieur, c'est la mère de tous les vices.

— Ci-gît l'Oisiveté : À qui donc comptez-vous appliquer cette épitaphe ou plutôt cette épigramme-là ?

— C'est à la mère du Régent, si vous permettez ; du Régent, père de la Duchesse de Berry, de M de Modène, de la Reine Louise, de M de Chelles…

— Et de M de Beaujolais, ajouta M. de Créquy, — n'est-il pas vrai, Richelieu ?

— C'est une idée, reprit M. de Richelieu sans répondre à mon mari, c'est une idée qui m'est venue tout de suite après la mort de Madame ; mais j'ai mis bonne garde à ne pas la dire en français, de peur que son fils ne me renvoie à la Bastille, au lieu qu'en la donnant en latin, dont je ne sais pas un mot, personne ne la pourra croire de moi ; sinon pourtant la Marquise et vous qui êtes les plus honnêtes personnes du monde. Aussi vous pouvez compter que je vous attendais impatiemment pour déguiser mon savoir-faire et faire circuler ma belle épitaphe.

Ce fut encore le pauvre Massillon qui fut de corvée pour l'oraison funèbre de cette Duchesse d'Orléans, dont il se tira le mieux possible, en se rabattant sur la simplicité de ses dispositions naturelles et la rigidité de sa franchise. Il est vrai qu'elle avait toujours été ridiculement laide et mal tournée, et qu'elle avait dit, pendant cinquante ans de séjour à Versailles, les vérités les plus impertinemment dures à tout le monde et sur tout le monde. Parlez-moi d'une camarde pour avoir un petit nez !

Avant mon mariage et celui de Mademoiselle de Guise, on avait été forcé de ne plus nous conduire, aux sermons de la chapelle royale, à cause du Maréchal de Villeroy qui nous y donnait toujours des distractions insupportables ; et je me souviens d'un édifiant et très beau discours de M. Massillon qui fut interrompu par un fou rire de la Duchesse de Boufflers. Le texte en était Bienheureux les peuples dont les Rois sont d'ancienne race. Il n'y avait certainement rien là qui fût de nature à provoquer des éclats de rire, mais à chaque fois que le texte sacré revenait à la bouche de l'orateur, il arrivait que M. de Villeroy, Gouverneur de S. M., se mettait à pleurer d'attendrissement, à sangloter d'un air obséquieux en regardant le Roi, et à grimacer si sensiblement que la pauvre jeune femme ne pouvait y résister, ce qui fut un scandale étrange. — Ne sauriez-vous point qui ma petite-fille de Boufflers avait en face d'elle au sermon ? nous demanda le maréchal : il m'a paru que c'était justement cette Landgrave de Hesse qui n'était point en grand deuil, et qui m'a toujours semblé ridicule.

Àpeu près à la même époque où Massillon prêchait devant le jeune Roi cette admirable suite de sermons qu'on appelle aujourd'hui le Petit-Carême, le jeune Arouet, qui s'appelait déjà M. de Voltaire, et qui commençait à faire le gentilhomme de lettres, avait entrepris

d'assister le Roi de ses bons conseils. Il avait fait un poème assez médiocre à son origine, et qu'on nomme à présent la Henriade ; il aurait désiré que S. M. voulût en agréer la dédicace, et voici venir encore une autre négociation de M. de Richelieu.

M Arouet, la mère du poète, avait été fort de ses amies. M. de Richelieu vint me recommander M. de Voltaire, que je recommandai à M de Froulay, en la priant de le recommander à l'Évêque de Fréjus, qui devait le recommander au Roi ; mais M. de Fréjus répondit à ma grand'mère que la dédicace n'était pas moins malséante que le poème, et de plus il ajouta que le poète ne méritait pas autrement l'honneur qu'il ambitionnait et qu'on sollicitait pour lui, par la raison que c'était un vaurien. On apprit qu'en désespoir de cause, Voltaire avait dédié la première édition de son poème à la Reine d'Angleterre, et du reste voici son projet de dédicace au Roi Louis XV, ainsi qu'il me fut rendu par M. de Fréjus. Je n'en ai jamais donné de copie qu'au Chevalier de Pougens, et je ne crois pas qu'on l'ait jamais imprimée dans aucune collection des œuvres de Voltaire.

« Tout ouvrage où il est parlé des grandes actions de Henri IV doit être offert à Votre Majesté.

« C'est le sang de ce héros qui coule dans vos veines ; vous n'êtes Roi que parce qu'il a été un grand homme, et la France, qui vous souhaite autant de vertus et plus de bonheur qu'à lui, se flatte que le jour et le trône que vous lui devez vous engageront à l'imiter.

« Henri IV était, de l'aveu de toutes les nations, le meilleur Prince, le maître le plus doux, le plus intrépide capitaine, le plus sage politique de son siècle.

« Il conquit son royaume à force de vaincre et de pardonner ; après plus de cent combats sanglans et plus de deux cents sièges, il se vit enfin maître de la France, mais de la France épuisée d'hommes et d'argent ; les campagnes étaient incultes, les villes désertes, les peuples misérables. Henri IV en peu d'années répara tant de ruines ; et parce qu'il était juste et qu'il savait choisir de bons ministres, il rétablit l'ordre dans l'État et dans les finances ; il sut en même temps enrichir son épargne et son peuple.

« Heureux d'avoir connu l'adversité il compatissait au malheur des hommes et il modérait les rigueurs du commandement que lui-même avait ressenties.

« Les autres rois ont des courtisans, il avait des amis ; son cœur était plein de tendresse pour ses vrais serviteurs. Il écrivit au fameux Du Plessix-Mornay, qui avait reçu un outrage : Comme votre roi je vous ferai justice, et comme votre ami je vous offre mon épée. Plusieurs Français gardent avec un respect religieux quelques lettres écrites de sa main, monument de sa justice et de sa bonté. Une à M. de Caumartin, depuis Garde-des-Sceaux, qui commence par ces mots : Euge, serve bone et fidelis ; quia supra pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam. Courage, bon et fidèle serviteur ; puisque vous m'avez bien servi dans les petites choses, je vous en confierai de plus importantes.

« Ce Roi, qui aimait véritablement ses sujets, ne regarda jamais leurs plaintes comme des séditions, ni les remontrances des Magistrats comme des attentats à l'autorité souve-

raine. Quelquefois son conseil prit des moyens odieux pour rétablir les finances. On créa des impôts qui firent soulever les peuples. Henri IV repoussa doucement les séditions, il rétablit les impôts pour marquer son autorité, et les révoqua presque en même temps pour signaler sa bonté. Les députés des villes où les séditions s'étaient allumées vinrent se jeter aux pieds du Roi, dans la crainte que l'on ne bâtit des citadelles dans leurs villes : — Je n'en veux point d'autres, répondit-il, que le cœur de mes sujets.

« Ce fut à peu près dans une pareille occurrence que l'un des plus sages et des plus vertueux magistrats que la France ait jamais eus, Miron, Lieutenant civil de Paris et Prévôt des marchands, fit au Roi des remontrances hardies au sujet des rentes de l'Hôtel-de-Ville, dont on voulait faire une recherche préjudiciable à l'intérêt et au repos des familles ; les paroles de Miron, qui n'étaient que fortes, parurent séditieuses aux courtisans. Plusieurs conseillèrent au roi de le faire enfermer à la Bastille. Au premier bruit de ces conseils violens, le peuple, qui idolâtrait Miron, et qui n'avait pas encore perdu cette audace et cette impétuosité que donnent les guerres civiles accourut en foule à la porte de ce magistrat. Il fit retirer la populace avec sagesse, et vint se présenter à Henri IV, plein d'une confiance que lui donnaient sa vertu et celle de son maître. Quand il parut devant le Roi, il n'en reçut que des éloges. Le Prince approuva sa fidélité et la hardiesse de son zèle. Vous avez voulu, dit-il, être le martyr du bien public ; mais je ne veux point en être le persécuteur. Il fit plus, il révoqua son édit, et apprit aux rois, par cet exemple, qu'ils ne sont jamais si grands que lorsqu'ils avouent qu'ils se sont trompés. Le dirai-je Sire ? oui, la vérité me l'ordonne ; c'est une chose bien honteuse pour les rois que cet étonnement où nous sommes quand ils aiment sincèrement le bonheur de leurs peuples. Puissiez-vous un jour nous accoutumer à regarder en vous cette vertu comme un apanage inséparable de votre couronne ! Ce fut cet amour véritable de Henri IV pour la France qui le fit enfin adorer de ses sujets.

« Les cœurs que l'esprit de la Ligue avait endurcis s'attendrirent ; ceux qui s'étaient le plus opposés à sa grandeur n'en désiraient plus que l'affermissement et la durée. Dans ce haut degré de gloire, il allait changer la face de l'Europe ; il partait à la tête d'une armée formidable ; on allait voir éclore un dessein inouï, que seul il avait pu concevoir et qu'il était seul capable d'exécuter, lorsqu'au milieu de ces préparatifs et sous les arcs de triomphe préparés pour son épouse, il fut assassiné !

« À ces paroles qui furent en un moment portées dans tout Paris : Le Roi est mort ! la consternation saisit tous les cœurs, on n'entendit que des cris et des gémissemens, on s'embrassait dans les rues en versant des larmes. Les vieillards disaient à leurs enfans : — Vous avez perdu votre père. Ce ne sont point là des exagérations, Sire, c'est l'exacte peinture de la douleur que sa mort fit ressentir à la France.

« Vous êtes né, Sire, ce que Henri-le-Grand devint par son courage. Ce trône qu'il conquit à quarante ans, dont il trouva les fondemens ébranlés et teints du sang des Français, la nature vous l'a donné dans votre enfance, glorieux et paisible. Les cœurs des Français que ces vertus forcèrent si tard à l'aimer, vous les possédez dès votre berceau. Vos yeux

ne se sont ouverts que pour voir autour de vous des hommes pénétrés d'une tendresse respectueuse ; que dis-je ? la France vous adore, etc. »

Cet ouvrage de la jeunesse de Voltaire est un monument assez curieux, en ce qu'il peut servir à l'histoire du philosophisme. Il y règne un ton didactique et régulateur, au moins déplacé de la part d'un homme de lettres, et surtout lorsqu'il adresse la parole au Roi son souverain, fût-il mineur, et l'on y pressent déjà l'arrogance et l'irritation qui, vingt ans plus tard, ont fait dresser la tête à tous ces mauvais dragons de l'encyclopédie. L'autorité d'un Évêque est une autre autorité que celle d'un poète ; et cependant Massillon parle au jeune Roi, dans son Petit Carême, avec un respect d'autant plus touchant qu'il paraît plus profond. On voit dans ces égards d'un Pontife pour un enfant la religion, la royauté, la loi de l'État, la manifestation de l'ordre, et l'âme y puise de la joie dans la sécurité. La voix de Massillon s'élève avec une gravité respectueuse et pleine de douceur ; le ton du philosophe est impérieux, hostile, et la franchise en est suspecte. Le grand Roi n'existait plus, le grand siècle était écoulé ; la confusion, la familiarité dans les rapports étaient arrivées à la suite de la Régence et de ses déréglemens.

Il est à remarquer que tous ceux qui méditent la chute des trônes ont toujours soin de préconiser le pardon, l'oubli, la compassion miséricordieuse, et l'on dirait véritablement que la fermeté, la résolution, l'esprit de science, de justice et de force, ne seraient pas des qualités aussi recommandables aux bons rois que l'indulgence et la bénignité.

Quand les gouvernans font ce qu'ils doivent, les gouvernés ne font pas ce qu'ils veulent, disait Alexis Comnène au Sénat de Constantinople, et l'on aurait pu répliquer à Voltaire, au nom de Louis XV, à propos de la clémence des Rois, par ces paroles du même Henri IV : « Trop de miséricorde est iniquité jointe à faiblesse ; la clémence ne sied qu'aux barbes grises et aux victorieux ».

(Note de l'auteur.)

Tome 2 · 09

Le ciel avait permis qu'un homme sans foi, sans probité sans consistance et sans autre habileté que celle de la fourberie, se fût élevé subitement au faite de la puissance et des honneurs, afin de nous y montrer l'abjection sous la pourpre et pour nous inspirer le mépris des grandeurs humaines. Mais à peine avait-il pu toucher à ces objets de son ambition, que son bras fut paralysé par un coup de foudre. La Providence avait attaché la peine temporelle à la suite du crime, et la punition fut précipitée sur le scandale avec tant de rapidité qu'on eut à peine le temps d'en avoir gémi pour l'Église et rougi pour l'état de France. Le Régent descendit quelques mois après dans la tombe, à la suite de son indigne favori. Il n'était âgé que de quarante-neuf ans, et Dubois, qui ne disait jamais son âge, ne paraissait pas en avoir plus de soixante. On aurait supposé qu'ils devaient encore exploiter l'autorité royale pendant longues années ; mais la justice de Dieu les surveillait, et irridebit eos.

Je n'aurai pas grand'chose à vous dire sur M. le Duc de Bourbon ni son ministère, attendu que nous nous en fûmes passer trois ans, votre grand-père et moi, dans nos terres d'Artois, de Picardie, du Maine et d'Anjou, pour y faire ajuster nos châteaux, établir de nouveaux intendans (qui nous ont volés tout comme les autres), et surtout pour y faire mes couches en pleine tranquillité. Le Roi Louis XV et sa fiancée, l'Infante Marie-Anne-Victoire, avaient bien voulu donner leurs noms de baptême à mon fils aîné, qui fut leur filleul. On renvoya l'Infante à ses parens, comme vous savez, et pour lors ce fut la Reine Marie de Pologne qui voulut bien être marraine de mon second fils, lequel est devenu votre père.

Cette bonne Marie Leczinska m'en voulut d'abord un peu de ce que je n'allais pas assez souvent à Versailles, et surtout de ce que j'avais refusé d'entrer chez elle en qualité de Dame du Palais ; mais elle était du reste la plus indulgente et la plus vertueuse, la plus digne et la plus modeste, la plus bienveillante et la plus aimable Princesse de la terre. Après la Comtesse de Saint-Florentin, noble et douce Allemande de la maison de Platen, je crois que j'étais devenue la favorite de la Reine, et tant il y a qu'elle m'avait donné sa décoration de Saint-Jean Népomucène, ainsi qu'à M de Saint-Florentin. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais obtenu d'elle aucune autre chose et que je n'ai jamais rien sollicité de Sa Majesté. Le seul privilège de faveur dont M de Saint-Florentin fût en jouissance était de se faire amener en chaise à porteurs jusqu'à l'entrée du grand cabinet, quand elle ne pouvait marcher, parce qu'elle avait des engelures ; et la Reine me dit un jour : — Comprenez-vous et ne blâmez-vous point qu'elle ne m'ait jamais demandé nulle autre chose que cela ?

— Le plus bel éloge du Prince est la modestie du favori, lui répondis-je.

La Reine Marie de Pologne avait appris le français dans son enfance, et Dieu sait comment, par une gouvernante bourgeoise, ou peut-être bien par une Suissesse ? de sorte qu'elle en avait pris une foule de locutions vulgaires à surprendre ; et par exemple, elle nous disait alors éduquer pour élever, flattée pour satisfaite, osé pour hardi, etc. Moncrif, son lecteur, en était contrarié comme bon serviteur de la Reine ; désolé comme académicien et désespéré comme puriste. Il en disait respectueusement son avis à Sa Majesté, qui prenait toujours la chose en très bonne part et qui travaillait assidûment pour s'en corriger.

Àla fin d'un billet qu'elle avait fait écrire à M. de Moncrif par un autre secrétaire de ses commandemens et pour une chose de son service, elle ajouta de sa propre main Devinez... et Moncrif y répondit par le quatrain suivant

Ce mot tracé par une main divine
Ne m'a causé que trouble et qu'embarras.
C'est être osé si mon cœur le devine,
C'est être ingrat s'il ne devine pas !

Le Roi blâma cet emploi du mot osé : mais c'est une épigramme contre moi, répondit cette bonne Princesse ; et depuis ce temps-là je n'ai pas vu qu'elle ait mal appliqué cette même expression.

— Je ressens beaucoup d'estime et beaucoup d'attrait pour M de Marsan me disait un jour la Reine, et si ce n'était une sorte d'embarras que j'éprouve toujours avec les personnes de cette maison, j'aimerais à la voir souvent. Pensez-vous donc que le Roi mon père se puisse trouver en parfaite sûreté de conscience, étant devenu Duc de Lorraine et de Bar, tandis qu'il y a tant de Princes lorrains qui devaient hériter de ces deux provinces ?...

— Ah ! juste Dieu ! m'écriai-je, l'héritage des Ducs de Lorraine, y comprit-on leur royaume de Jérusalem, ne pourra jamais nous dédommager de tous les maux que leur famille a faits à la France et de tout ce que nous a coûté la maison de Guise ! Ce sont les petits-enfants du Roi, Stanislas, et, par conséquent, c'est la couronne de France qui doivent hériter du Duché de Lorraine ; ainsi, j'estime que la Reine ne devrait en conserver aucun scrupule.

Puisque je vous ai nommé M de Marsan, je vais profiter de mes réserves, en empiétant d'une quinzaine d'années sur le temps futur, et je vais commencer par cette bonne Princesse une petite galerie de portraits, qui vous puisse représenter les personnes que j'ai le mieux aimées ou le plus connues.

Il paraît qu'il était dans ma destinée de me trouver calomniée dans l'esprit du peuple français. Longtemps avant qu'il fût question de l'assemblée Nationale et de mon procès contre le citoyen Bézuchet, j'avais été soupçonnée d'un autre forfait abominable : on m'avait accusée d'avoir commis un vol sacrilège, et voici comment nous en fîmes la découverte.

Mde Marsan, avec qui je faisais souvent de petites dévotions en parties fines, s'en vint un jour me chercher pour aller boire de l'eau du puits de sainte Geneviève, à Nanterre, pendant la neuvaine de sa fête patronale, car elle avait nom Geneviève ; et nous voilà parties dans son vis-à-vis doré, moitié disant nos patenôtres, et moitié nous divertissant sur notre pèlerinage car il ne fallait pas, disait-elle, essuyer le godet de fer dans lequel on buvait de l'eau de sainte Geneviève : il était enchaîné à la fontaine ; et, sur toute chose, il ne fallait pas en laisser une seule goutte au fond du godet, qui tenait pour le moins un quart de pinte. Je me révoltais contre ces deux prescriptions ; mais la bonne Princesse objectait qu'il ne fallait pas scandaliser les simples, et je lui promis enfin de m'en rapporter à son expérience et sa direction. Elle était passée maître en fait de pèlerinages et de dévotionnettes, comme disait le Cardinal de Fleury.

Il faut vous dire que c'était une eau souveraine pour les yeux, où nous n'avions aucun mal, et lorsque nous fûmes arrivées en vue de la fontaine, elle était entourée d'une si grande quantité de paysannes et de campagnards qu'il était impossible d'en approcher, ce qui fit que nous descendîmes de carrosse et nous tînmes à l'écart avec une modestie charmante.

Nous y vîmes arriver, pour faire ses dévotions, devinez qui ? M du Deffand, qui ne croyait à rien, et qui se fit ouvrir un passage par le Chevalier de Pont-de-Vesle, assisté de plusieurs laquais. Elle était déjà presque aveugle, et son cavalier n'y voyait guère mieux qu'elle ; ainsi, ce breuvage oculi-pharmaque, comme disait le vieux Sénac, n'était pas pour eux, comme il était pour nous, une simple médecine de précaution. Nous eûmes la satisfac-

tion de les voir avaler exactement chacun un plein godet de cette eau bénite. Nous imaginâmes bien qu'ils n'iraient pas s'en vanter dans leur société philosophique, mais nous résolûmes de n'en rien dire non plus, afin de ne donner sujet a aucune plaisanterie sur une pratique de dévotion et surtout pour éviter, sur ces deux étranges pélerins, certaines réflexions dont la charité de la Comtesse de Marsan s'alarmait outre mesure.

J'avais beau lui dire que cette Marquise du Deffand n'avait pas grand'chose à perdre en fait d'estime publique et de considération personnelle, en ajoutant que l'intimité dans laquelle elle vivait avec M. de Pont-de-Vesle était depuis long-temps un sujet de propos scandaleux... — Ce serait capable de les empêcher de retourner en pèlerinage et de remettre jamais les pieds dans une église, me répondait-elle ; et toujours est-il que nous en gardâmes un secret absolu, si ce n'est pour M. le Duc de Penthièvre, à qui nous disions toujours toute chose, attendu qu'il était la sûreté même. Il se divertit beaucoup de ce pèlerinage entrepris par ces deux amans philosophes encyclopédistes afin d'obtenir la conservation des beaux yeux de M du Deffand par le suffrage et l'intercession de la Bienheureuse Geneviève de Nanterre. Si leurs amis Dalembert et d'Holbach avaient appris ceci ? jugez quel déboire !

Je me lamentais continuellement de ce qu'on m'avait ôté la liberté de mettre en circulation cette aimable histoire, et M de Marsan finit par s'en inquiéter au point d'en aller parler à M. de Paris, qui m'imposa, sous peine de cas réservé, l'obligation du silence. Je n'avais jamais été plus contrariée par ce Prélat, qui m'a pourtant contrariée souvent et péniblement, ainsi que vous le verrez dans notre affaire avec les Hospitalières du faubourg Saint-Marcel.

Il faut vous dire que les valets de M de Marsan, qui portaient les couleurs de Lorraine et de Jérusalem, étaient confondus de notre humilité, et qu'ils se trouvèrent choqués de nous voir primées, et, supposaient-ils, opprimées par M du Deffand. Le premier laquais de la Princesse vint nous proposer d'écarter aussi les concurrens, à celle fin de nous faire arriver plus vite à portée du godet ; mais nous répondîmes que nous n'avions rien à faire dans notre ménage ou dans nos vignes, ainsi que tous ces braves gens, et nous ordonnâmes qu'on les laissât tranquilles.

Voilà qui blessa profondément l'amour-propre de nos valets et qui faillit les mettre en révolution contre nous. Comme je risquerais de l'oublier, et comme il est bien convenu que je ne me refuserai jamais la commodité des épisodes, j'ajoute ici que le cocher de M de Marsan, qui nous menait à Nanterre, avait l'âme ulcérée contre moi, tellement qu'il avait refusé d'être à mes gages, et voici pourquoi. — De chez qui sortez vous ? lui dis-je (assez naturellement) quand il se présenta pour entrer à mon service. — Madame, j'étais chez Monseigneur l'Abbé-Duc de Biron, mais il est allé devant le bon Dieu ! — Si celui-là est allé devant le bon Dieu, il n'y sera pas resté long-temps, dis-je à part moi, et voilà ce cocher qui prend un air courroucé. Il me dit qu'il était gentilhomme ainsi que presque tous les valets de l'hôtel de Biron. Je lui répondis que la livrée de Créquy ne faisait pas plus déroger que celle de Gontaut, et je lui dis de monter chez mon intendant pour y faire régler ses gages.

Mais, reprit-il, avant d'aller m'engager, je voudrais bien savoir de Madame à qui Madame cède le pas ? — À tout le monde ! je cède le pas à tout le monde, excepté dans les rues

et les cours de Versailles. — Comment donc ! Madame ordonnerait à son premier cocher de céder le pas, dans les rues de Paris, à des Présidentes ? – Eh ! mais, sans doute ; Et c'est avec d'autant plus de raison que je vais souper tous les jeudis dans leur quartier du Marais. — Mais enfin, Madame ne doit pas céder à des Financières, et Madame sent bien que si les gens d'un Financier disputer le pas à son cocher, ce serait à leur couper la figure à coups de fouet. — Oh ! les Financiers doivent se connaître en livrées, et du reste, monsieur le cocher, je n'entends pas que sur le pavé de Paris, et pour tenir tête à des personnages absolument sans conséquence, on aille culbuter mes équipages et faire écraser mes gens, ou tout au moins estropier mes chevaux. — Il est vrai que Madame n'a que douze chevaux ; et d'ailleurs j'ai l'habitude de ne jamais céder qu'à des Princes du sang ; ainsi je ne saurais convenir à Madame.

Il était parti furieux. M de Marsan l'avait pris à son service à la pleine satisfaction des deux parties contractantes ; et c'était lui qui poussait nos laquais à la révolte, en disant que nous étions déshonorantes, et que nous avions sûrement comploté d'avilir et mortifier tous les gens de livrée dont les maîtres avaient les honneurs du Louvre… On n'a jamais vu scène de comédie pareille ! et si ce n'avait été la crainte que nous les fissions mettre au Fort-l'Évêque, ils nous auraient certainement abandonnées là, c'est-à-dire sur le grand chemin.

Leur exaspération provenait particulièrement de ce qu'ils avaient eu l'humiliation de voir passer avant eux les domestiques de M. de Pont-de-Vesle, lequel était un bourgeois, disaient-ils avec un air méprisant. Cet orgueilleux cocher, qui s'appelait M. Girard, en avait fait le sujet d'une lettre qu'il écrivit à mon fils en forme de réquisitoire, où j'étais prévenue d'avoir compromis l'honneur de la famille. Au milieu de quatre pages de récriminations et de représentations saugrenues, il y disait notamment que le cimier des armes de Créquy ayant la prérogative d'être une couronne à fermoirs, un si beau privilége aurait naturellement dû m'imposer plus d'exigence et m'inspirer plus de noblesse dans les sentimens. Enfin, c'était une dissertation sur l'héraldique, où Wulson de la Colombière et le père Ménétrier n'auraient fait œuvre. Voilà Monsieur votre père qui s'avise de prendre la chose au sérieux ; mais comme il était encore au collège et que cette belle dénonciation l'avait mis en défiance contre sa mère, il envoya cette lettre au vieux Canaples, son curateur, lequel envisagea l'affaire avec son esprit de sagesse habituel et m'en écrivit de la manière la plus sévère et la plus hautaine. Je lui répondis : « Mon Cousin, puisque vous êtes devenu si susceptible et si zélé pour la gloire et la dignité de votre maison, dont vous n'ignorez pas que la couronne est fermée par trois cols de cygne vous devriez bien vous conduire autrement que vous ne faites, et, par exemple, ne vous pas habiller comme si vous étiez M. Rousseau de Genève ou le Grand-Turc, avec une barbe de Mahométan, des fourrures au cœur d'août, des babouches, un poignard à la ceinture et tout ce qui s'ensuit. Vous devriez bien aussi ne pas attirer vos chanoines de Saint-Émilien dans votre château, sous prétexte de vous y faire chanter l'office un Vendredi-Saint, mais, en effet, pour les contraindre à manger de la vache enragée, des loups, des chauve-souris et autres comestibles de votre invention. On sait aussi que vous leur avez fait boire du jus d'oseille avec des eaux minérales, et le pistolet sur la gorge, ce qui fait que vous êtes exilé de Versailles à tout jamais et que vous êtes excommu-

nié par votre neveu, l'Évêque de Tournay, qui n'est guère plus sage que vous. Ayez la bonté de ne jamais intervenir dans les choses de mon service, et soyez assuré que je ne vous laisserai pas plus vous mêler de la tutelle de mon fils que des affaires de mon écurie. M. le Chancelier vient d'écrire à l'intendant de votre province, à propos des assignations que vous m'envoyez, et j'espère que vous allez avoir la complaisance de me laisser tranquille. »

Ce qu'il y a de curieux dans tout ceci, c'est que ce même cocher, prétendu gentilhomme et professeur en héraldique, lequel était si passionné pour le maintien des Honneurs du Louvre, et si pointilleux sur les prérogatives des Couronnes fermées, a fini par devenir un des plus enthousiastes révolutionnaires et des plus fameux orateurs de la section des Droits de l'Homme. Le citoyen Girard avait débuté dans le gouvernement républicain par être administrateur des subsistances, ensuite il devint président du comité des recherches, et finalement il était accusateur public au tribunal révolutionnaire en 93. J'ai vu dans les journaux qu'il avait été guillotiné comme orléaniste ou fédéraliste, je ne sais plus lequel des deux.

Pendant qu'il préludait sur le pavé de Nanterre à ses destinées administratives et politiques, en tenant les rênes d'un vis-à-vis à sept glaces et en excitant nos laquais à l'insurrection, nous étions parvenues au bord du puits, où j'avalai ma ration d'eau bénite avec une docilité parfaite. Ensuite il était question d'aller rendre graces à Dieu dans l'église paroissiale de Nanterre auprès des reliques de la Sainte, et c'est ici que la chose commençait à devenir sérieuse ; car on doit bien penser que c'était là le véritable et raisonnable motif de notre voyage. Aussi bien nous acheminâmes-nous du côté de l'église avec un recueillement profond, avec cette impression de confiance et d'attendrissement que j'éprouve toujours pour la sainte et vénérable Patronne de Paris.

Il y a, suivant moi, dans la dévotion des habitans de Paris pour sainte Geneviève, quelque chose de particulièrement touchant, de local, et de notoirement vrai. C'est comme un enfant de la paroisse ; on dirait qu'elle est morte hier. Ensuite, c'était une humble fille, une simple villageoise ; on n'a pas dû la flatter pendant sa vie, ni l'exalter injustement après sa mort. Il y a tant de simplicité d'intention, de droiture et d'ingénuité dans cette chronique ! On voit qu'il y a de l'authentique et de l'incontestable au fond de cette légende ! Et de plus, ce tombeau gaulois devant qui tous les chefs sicambres et les

Rois chevelus se sont agenouillés ; ces couronnes de pierreries et tous ces dons royaux ; ces reliques enchâssées dans l'or et la soie ; ces ossemens vénérés, sur qui les magistrats, les peuples et les princes français ont toujours eu les yeux fixés depuis quatorze siècles ! — Enfin toutes ces traditions de notre vieux Paris, tous ces actes d'une charité mémorable et ces faits miraculeux qui sont enregistrés jusque dans l'histoire profane, ont eu cela de particulier, du moins, qu'ils n'ont jamais été ni démentis ni contestés par aucun sectaire, et l'on dirait véritablement que la douceur et l'humilité de sainte Geneviève auraient désarmé les ennemis de la foi. « Ayez donc la justice et la bonté de ne pas m'attaquer sur les prodiges opérés par cette bonne Gauloise (m'écrivait un jour Voltaire, et je garde sa lettre). Celui des Ardens, par exemple, m'est aussi bien démontré que la mort de Tibère ou la brutalité de Calvin. J'éprouve une émotion d'enfant sitôt qu'il est question de Geneviève ! C'est ma bergère,

et c'est ma bonne vierge, à moi ! N'en parlons plus, Madame, à moins que vous n'ayez juré de me persécuter. »

L'Église de Nanterre était si remplie de toute sorte de gens, que nous fîmes appeler les sacristains pour leur demander s'ils ne pourraient pas nous placer dans l'enceinte côté du reliquaire. — Ah ! Mesdames, on n'entre plus dans le sanctuaire ! M. le Doyen nous a défendu de laisser les Dames de la Cour approcher des reliques, et vous n'ignorez sûrement pas que M de Créquy nous a volé l'année dernière un morceau de la vraie Croix ! — M de Créquy, dites-vous ? — Ah ! mon Dieu oui, Mesdames, elle a volé sur l'autel un morceau de la vraie Croix ! J'en étais partie d'un éclat de rire, et M. de Marsan leur demanda comment ils avaient pu supposer que la voleuse de reliques était M de Créquy ? — Mon Dieu, c'est bien sûr, Madame. Elle est arrivée dans son carrosse à six chevaux qui avait une couverture rouge ; elle avait ses domestiques en habits jaunes avec des galons rouges, et il y avait là deux autres domestiques de Paris qui nous ont dit que c'était M de Créquy. Elle avait pour le moins le double de votre taille... — Vous verrez, me dit la comtesse à voix basse et d'un air consterné, que ce sera la Maréchale de Noailles ; la malheureuse n'en fait jamais d'autres !

Je me souviens qu'effectivement on avait accusé la Maréchale de Noailles de plusieurs délits de la même nature, et notamment d'avoir filouté, comme dirait le peuple, une parcelle du bras de la Bienheureuse Jeanne de Chantal. Elle avait emprunté cette relique aux sœurs de la Visitation, qui ne purent jamais se la faire restituer ; ensuite on découvrit que la malheureuse en avait disposé pour opérer la guérison de monsieur son fils, le Duc d'Ayen, qui avait la rougeole, et que la relique avait été délayée dans une médecine après avoir été pilée dans un mortier sous les yeux de la Maréchale. On avait même ajouté que l'administration qu'elle en fit n'avait pas été si respectueuse, et qu'elle ne se contenta pas de la faire employer dans un breuvage. Quoi qu'il en fût de cette profanation, nos couleurs et nos honneurs étaient les mêmes ; ainsi des valets qui béyaient à la porte d'une église et des cochers moins érudits que M. Girard avaient bien pu se tromper entre son équipage et le mien. On a su quelque temps après que ce vol de Nanterre avait été véritablement commis par la Maréchale de Noailles, qui voulait absolument, coûte que coûte, avoir une relique dérobée en sa possession. C'était pour satisfaire à je ne sais quelle imagination superstitieuse et procéder je ne sais quelle opération suivant sa lubie du moment. M. l'Archevêque envoya son Promoteur à l'hôtel de Noailles, et la Maréchale répondit pour ses raisons qu'elle avait eu besoin d'une relique dérobée, et qu'elle avait préféré se trouver chargée de la responsabilité du délit plutôt que d'exposer toute autre personne à la pénalité d'un vol sacrilège.

Ce fut à cette occasion-là que l'Archevêque de Paris et l'Évêque de Chartres eurent la précaution de lui interdire l'usage de la Communion, ce qui fut généralement désapprouvé, parce qu'ils ne voulurent pas en faire connaître le véritable motif. Je me trouvai, sans m'en douter, partie nécessaire au procès qu'on poursuivit à l'Officialité Métropolitaine, et j'y comparus avec la Comtesse de Marsan, en vertu d'un Monitoire épiscopal et sous le secret de la confession. Je n'ai jamais rien vu de plus grandiose et de plus sévèrement imposant que toute cette procédure mystérieuse au pied d'un tribunal ecclésiastique !

Les parens de la Maréchale étaient mécontens de la sentence et surtout de l'interdiction sacramentelle ; mais s'ils avaient connu la vérité, ils auraient certainement rendu grâce à la charité pastorale, à la délicatesse, à la sollicitude attentive de ces deux Prélats. Ceux-ci n'opposèrent à l'improbation de la Cour et aux criailleries du philosophisme que le silence et la résignation la plus angélique.

Si l'on n'avait pas vécu familièrement avec la Maréchale de Noailles, on ne se serait jamais douté que c'était une folle, et qu'elle entretenait une correspondance épistolaire avec la Sainte-Vierge et les Patriarches. Elle allait déposer ses épitres dans le haut d'un pigeonnier, à l'hôtel de Noailles ; et comme elle y trouvait toujours des réponses à toutes ses lettres, on a supposé que c'était son aumônier qui les écrivait. L'aumônier de la Maréchale était le fameux abbé Griselet.

Elle était quelquefois un peu choquée du ton de familiarité que la Vierge Marie prenait avec elle : — Ma chère Maréchale, et à la troisième ligne, disait-elle avec un air aigre-doux ; il faut convenir que le formulaire est un peu familier de la part d'une petite bourgeoise de Nazareth ; mais il ne faut pas être exigeante avec la mère de notre Sauveur, reprenait-elle en inclinant sa tête ainsi qu'on fait au sermon quand un prédicateur y prononce le saint nom de Jésus ; et, du reste, ajoutait la Maréchale, il est à considérer que le mari de la Vierge était de la race royale de David. — J'ai toujours pensé, disait-elle à la Duchesse de Lesparre, j'ai toujours pensé que saint Joseph était issu d'une branche cadette que l'infortune ou l'injustice avait fait tomber dans la roture. C'était absolument comme dans ces anciennes parades mysticoquentieuses où l'on voit figurer l'Abbé Jésus qui s'entretient pieusement avec Mademoiselle de Capharnaüm, ou qui fait des lectures édifiantes à M la Marquise de Samarie.

La Maréchale de Noailles était toujours en quête de toutes les idées superstitieuses et saugrenues dont elle pouvait faire la découverte, dont elle absorbait la substance et dont elle s'appropriait toutes les folles pratiques. Elle avait découvert ou cru découvrir, par exemple, qu'elle avait une aïeule de cette grande maison des Loups de Gascogne dont on a vu, depuis ce temps-là, tant de gentillâtres avoir la prétention d'être issus, à commencer par les Montesquiou, et la Maréchale était persuadée que par conséquent, la fée Mellusine apparaissait et ne pouvait manquer d'apparaître au pied de son lit toutes les fois qu'il devait mourir un descendant de ladite Mellusine et du Comte Geoffroy à la Grand'dent, qui était son mari. Ce qu'il y a de véritablement curieux, c'est que la Maréchale de Noailles a justement prophétisé la mort de quarante à cinquante personnes, dont elle avait eu avertissement et la prévision par ce moyen-là, disait-elle. On expliquera ceci comme on voudra mais c'est un fait avéré.

Par suite de sa parenté avec Messieurs de Lévis, qui n'étaient parens de la Vierge Marie que par alliance et par suite du mariage qu'elle avait eu l'honneur de contracter avec saint Joseph, avait soin d'observer la Maréchale, voilà qu'elle arrive un soir à la ménagerie de Versailles, et qu'elle se fait ouvrir d'autorité la loge des lions. Ces animaux restent confondus en voyant arriver auprès d'eux cette grande femme avec un grand habit sur un si grand

panier ! Apparemment que leur instinct les avertit qu'ils ne pourraient pas tirer grand profit d'une vieille femme si sèche et si bien préservée par vingt-cinq ou trente aunes de soieries épaisses, étalées sur des cerceaux et renforcées par des matelassures insapides, comme diraient les physiciens, mais toujours est-il que les lions se mirent à bâiller en la regardant, et qu'ils la laissèrent ressortir de leur loge comme elle y était entrée. L'Évêque diocésain de la Maréchale et de la Ménagerie, qui était M. de Chartres, entreprit de lui en faire un cas de conscience, en disant qu'elle avait tenté Dieu ! Mais elle le rabroua de la belle manière en lui répliquant qu'il n'avait pas bien lu la Bible ou qu'il était un homme de peu de foi, attendu que les lions ne peuvent rien contre la race de Lévy. Si l'on avait voulu déterminer la Duchesse de Ventadour et surtout le Maréchal de Mirepoix à tenter l'essai de ce beau privilège on aurait eu de la peine à les y décider

L'Abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, qui était une sainte fille et qui était une fille d'esprit, avait une histoire charmante sur la Maréchale de Noailles. Elle avait appris qu'elle venait souvent dans son église à l'heure où tout le monde est à diner : on observa la pèlerine et l'on découvrit qu'elle allait adresser des discours interminables à la statue de la Sainte-Vierge, avec laquelle elle avait l'air d'entrer en contestation et même de se disputer, quelquefois.

Elle arrive un jour à l'autel de Notre-Dame, en lui faisant des révérences avec toutes sortes de prévenances et des politesses à n'en pas finir. La prière du jour avait pour objet de faire obtenir à M. le Maréchal-Duc de Noailles, époux de la solliciteuse, une somme de dix-huit cent mille livres dont il avait besoin pour le moment ; ensuite l'ordre de la Jarretière dont il avait bonne envie, parce que c'était la seule illustration capitale qui ne fut pas entrée dans sa famille ; et finalement, un diplôme de Prince du Saint-Empire Romain parce que cette qualification principale était le seul titre héréditaire dont il ne fût pas en possession.

On entendit subitement une petite voix flûtée qui se prit à dire : « Madame la Maréchale, vous n'aurez pas les dix-huit cent mille francs que vous demandez pour votre mari ; il a déjà cent mille écus de rente, et c'est bien honnête ! il est déjà Duc et Pair, et Grand d'Espagne, et Maréchal de France ; il a déjà le collier du Saint-Esprit et celui de la Toison-d'Or ; votre famille est accablée sous les bienfaits de la cour ; si vous n'en êtes pas satisfaite, c'est qu'il est impossible de vous contenter, et je vous conseille de renoncer à devenir Princesse de l'Empire. Votre mari n'aura pas non plus la jarretière de Saint Georges ! »

Cette extravagante Maréchale ne s'en trouva pas autrement surprise ou désorientée. Elle imagina que c'était l'Enfant-Jésus qui avait pris la parole, et la voilà qui se met à crier : — Taisez-vous, petit sot, et laissez parler votre mère. Alors on entendit l'explosion d'un rire éclatant. C'était le petit de Chabrillan, qui était un espiègle et qui s'était caché derrière l'autel.

Ce que la Maréchale avait imaginé de plus surprenant, c'était d'avoir fait peindre par Boucher, et dans un même tableau tous ses petits-neveux en Amours et complétement nus, ce qui va sans dire, avec des bandeaux, des flambeaux, des carquois, des ailes, enfin tout le surplus de leur attirail mythologique et de leurs affiquets érotiques ; mais comme il n'aurait pas été juste et bienséant de représenter des enfants de la maison de Noailles comme des

divinités vulgaires, des Amours du peuple ou des Cupidons bourgeois, on leur avait mis le plastron de Malte sur la poitrine, entre cuir et chair, afin de montrer qu'ils étaient nés Grand'Croix de l'ordre. On voyait écrit sur une exergue d'architecture, au fond du tableau, que la mère de tous ces Amours était une Vénus et qu'elle était la dernière de la Maison d'Arpajon. Il y avait encore un de ces Cupidons Grands Baillis qui portait à la pointe de son trait vainqueur une banderolle où l'on avait inscrit les initiales de la devise de l'ordre F. E. R. T. Fortitudo ejus Rhodum tenuit (leur valeur a sauvé Rhodes). Je ne sache pas qu'on ait jamais rien vu de plus hétéroclite, et tous les Noailles en riaient à se tenir les côtés. Il est à noter que tous les Noailles étaient gens d'esprit et du meilleur goût, mais c'était néanmoins et pour tout dire, à la restriction du Prince de Poix qui n'a jamais eu ni l'un ni l'autre.

(Note de l'Auteur.)

« Je suis, sans être vaine
« Dit la prude Marsan
« Princesse de Lorraine,
« Et (qui plus est) Rohan !
« J'amène prudemment
« À Joseph et Marie
« Une fille de ma maison
« De peur que le divin poupon
« Un jour se mésallie. »

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Aut.)

Gaston de Lévis, Maréchal héréditaire de la Foi, Duc et Marquis de Mirepoix, etc., mort en 1757. On avait dit de lui qu'il n'avait pas d'autre valeur que celle de ses beaux habits, et qu'il avait pour toute bravoure une gloutonnerie formidable.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 2 · 10

Malgré la distance entre les dates et malgré la différence des âges et des caractères, après vous avoir fait entrevoir ma plus ancienne et ma meilleure amie, M de Marsan, je voudrais

aujourd'hui vous faire connaître ma dernière et ma plus chère amie, M d'Egmont. On n'a jamais été plus parfaitement raisonnable et plus justement considérée que ne l'était M de Marsan ; on n'a jamais été plus étrangement déraisonnable et plus injustement calomniée que ne l'a été M d'Egmont ; mais on est forcé de convenir qu'elle y donnait sujet par un air de préoccupation romanesque, et surtout par un air d'ennui dédaigneux et mortifiant qu'elle avait toujours avec les ennuyeux. Vous ne sauriez imaginer combien le silence et l'air ennuyé de cette charmante jeune femme avaient excité d'animosité contre elle. De tous les labeurs, le plus pénible est celui de cacher l'ennui qu'on nous cause, et voilà pourquoi les personnes nerveuses se font toujours une foule d'ennemis.

Sophie-Septimanie de Richelieu était la fille unique du Maréchal de Richelieu et de la Princesse Elisabeth de Lorraine, héritière des Guise. Elle était beaucoup plus sensible à l'honneur de sa descendance maternelle qu'à l'illustration de ses ancêtres paternels, et comme elle n'avait pas toujours la précaution de le dissimuler devant son père, elle en recevait quelquefois de bons coups sur les doigts. M. de Richelieu avait toujours eu beaucoup d'estime et de confiance pour ma grand'mère. Ils s'appelaient toujours mon Compère et ma Commère, comme s'ils eussent été des gens du faubourg Saint-Denis, et, quand on avait l'air d'y prendre garde, M. de Richelieu disait pour leur justification que c'était à l'exemple du roi Louis XIII, qui disait toujours très sérieusement, comme tout ce qu'il disait, « ma Commère la ville d'Anvers, et mes bons Compères les treize cantons suisses. » Comme ils n'avaient jamais été de compte-à-demi parrain ni marraine, on n'a jamais pu savoir à quoi rimait, ni d'où pouvait provenir cette manière de se parler qui datait de leur jeunesse et dont ils n'avaient aucun souvenir originel. Voilà qui n'importe guère, et toujours est-il que ma grand'mère était à peu près la seule personne avec qui le Maréchal de Richelieu eût l'habitude de parler à cœur ouvert.

— Vous croyez peut-être aussi, lui disait-il un jour, que nous sommes des gens de rien ?

— Mais qu'est-ce qu'il vous prend de me demander pareille chose ? lui répondit ma grand'mère, je ne vous répondrai pas !

— J'en suis bien fâché, lui répliqua le Maréchal, parce que je vous aurais confondue !

— Allez toujours, mon Compère, allez toujours, et débattez-vous comme si je vous avais dit des indignités ! Je serai bien aise de vous savoir encore plus grand seigneur que je ne le croyais.

De fil en aiguille, il en vint à lui conter une anecdote où figurait le célèbre Fléchier. Je vous la rapporterai parce qu'elle me paraît curieuse et tout-à-fait dans les mœurs de notre grand siècle.

Le Maréchal Duc de Richelieu, qui ne se laissait molester sur aucun sujet, et qui ne se serait pas laissé entreprendre sur un tel chapitre que celui de son extraction nobiliaire, car c'était la base et le fondement de toute considération solide en ce temps-là, ce qui prouve que les temps sont bien changés ! le Maréchal de Richelieu, vous disais-je, eut pourtant la bonhomie d'avouer à ma grand'mère qu'il éprouvait une inquiétude perpétuelle au sujet de

l'opinion qu'on pouvait avoir sur le plus ou moins d'ancienneté de sa noblesse, en ajoutant qu'en dépit de la comédie qu'il avait jouée par un calcul de vanité facile à comprendre, le plus beau jour de sa vie avait été celui où il avait épousé M de Guise, dont il était principalement amoureux pour ses croix de Lorraine et ses alérions d'or. Il est assez connu que son duel avec un prince lorrain n'avait eu lieu qu'à la suite d'un propos tenu par celui-ci contre la maison de Richelieu, à laquelle il trouvait que la sienne avait fait, par cette alliance, un honneur inespérable ; mais revenons à l'anecdote que je vous ai promise et que je n'ai vue citée nulle part.

Vous savez que le Cardinal de Richelieu, qui n'avait aucun parent de son nom, avait fait substituer son immense fortune, avec son nom, ses armes et ses titres, aux enfans de sa sœur qui avait épousé un gentilhomme poitevin du nom de Vignerot ? Les Richelieu d'aujourd'hui sont donc Vignerot par origine et par extraction primitive, et l'on a toujours débité que l'origine de leur famille paternelle était obscure. Lorsque la fameuse Duchesse d'Aiguillon, qui était la nièce du Cardinal et qui s'appelait Marie de Vignerot, mourut à Versailles, Bossuet n'en pouvait plus, et le Roi décida que ce serait Fléchier qui ferait l'oraison funèbre de l'illustre défunte. On voit que Louis XIV se mêlait de toutes choses, et l'on est obligé de convenir que toutes choses, n'en allaient pas plus mal.

Avant d'obtempérer aux ordres du Grand Roi, l'Évêque de Nîmes alla faire une visite au Duc de Richelieu, neveu de Madame d'Aiguillon, afin de s'informer si l'intention de ce Seigneur était d'obliger le panégyriste funéraire à parler de la noblesse de leur famille… — M. de Richelieu répondit modestement que c'était l'usage, et qu'il ne voyait aucun motif pour s'en dispenser. Fléchier lui déclara, le plus honnêtement possible, que sa conscience ne lui permettrait peut-être pas d'obéir au Roi, parce qu'il ne devait et ne pouvait composer avec des vanités humaines ou des illusions fabuleuses, et surtout dans la chaire de vérité. Le Duc de Richelieu tombait des nues ! Il affirma que la maison de Vignerot, ou plutôt de Wignerod, était d'origine anglaise, et l'une des plus anciennement établies dans le duché d'Aquitaine. L'orateur funèbre n'en démordit pas, et tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut d'examiner les parchemins qui devaient justifier les prétentions du Duc de Richelieu. Fléchier les emporta dans son carrosse, ensuite il fit scrupuleusement examiner et vérifier tous les titres de la maison de Vignerot par les Bénédictins et les Minimes, ce dont il résulta toutes les belles choses que nous voyons dans l'oraison funèbre de cette sainte personne. Le Maréchal de Richelieu avait en sa possession la lettre de Fléchier à son grand-père, où ce prélat faisait une sorte d'amende honorable à la gloire et à l'antiquité de la maison de Vignerot : il ne manqua pas de la montrer à sa commère ; mais les envieux ne se sont pas piqués du même scrupule de conscience que l'équitable Fléchier.

Quel siècle c'était pourtant, que celui où un simple Évêque osait exercer un pareil contrôle sur les prétentions d'un aussi grand Seigneur que le Duc de Richelieu, héritier du Cardinal, en osant décliner un mandement, un ordre formel, un commandement exprès d'un si grand monarque ! un siècle où la livrée de Paris s'en allait porter plainte à M. le Prévôt des marchands, parce qu'on n'avait pas compris les gens de livrée dans la capitation que les autres Parisiens étaient obligés de payer pour les frais de la guerre ! Allez donc chercher

aujourd'hui une pareille marque de patriotisme, je ne dirai pas chez les valets, mais parmi les bourgeois de ce temps-ci. Ce n'était pas qu'on traitât ses domestiques avec plus de considération qu'à présent, car j'avais une tante qui envoyait toujours ses laquais en grande livrée sur la place de Grève, quand on y devait pendre quelque malfaiteur, en leur disant qu'ils allassent à l'école. Mais voilà que je vous ai mené bien loin de M de Richelieu.

Je n'entreprendrai pas de vous décrire exactement cette charmante personne, parce qu'elle était pourvue d'une grâce indéfinissable. C'était un composé de charme d'esprit, de politesse noble, de traditions parfaites et d'originalité piquante, avec des manières exquises et comme une élégance parée sous laquelle on entrevoyait un germe de mort prochaine. C'était, pour ainsi dire, une image, une représentation de la noblesse et de la cour de France en 1782. M d'Egmont m'a laissé le souvenir d'une sylphide insaisissable, et son idée m'est toujours restée une impression prestigieuse, comme la suite d'un rêve enchanteur. Elle était grande et svelte ; elle avait des yeux bruns, noirs ou gris, dont la couleur était assortie à son impression du moment. On n'a jamais revu des yeux pareils à ceux-là pour les variétés de leur expression ni pour leur effet magique.

Ma bonne grand'mère avait mis dans sa tête de lui faire épouser le fils du Maréchal de Bellisle, le Comte de Gisors qui était le jeune seigneur le plus beau, le plus brave et le plus aimable de son temps. — Grand merci ! lui répondait le Maréchal de Richelieu ; je n'ai pas envie de donner ma fille au petit-fils du surintendant Fouquet ! Je ne dis pas, si j'étais de la maison d'Auvergne ou de celle de Créquy ! Mais nous sommes trop sottement chicanés sur la noblesse pour aller nous allier à des gens de robe. — Mais je vous dis qu'ils s'aiment, ils s'adorent ! — Eh ! jarni, ma commère ! ils se trouveront dans le monde, et je n'ai pas l'envie de faire de Mademoiselle de Richelieu une religieuse du Paraclet. On n'y put rien gagner, et Septimanie fut mariée, malgré qu'elle en eût, avec le plus grand seigneur et le plus gros gentilhomme des Pays-bas.

L'aimable Comte de Gisors fut tué à l'armée, ce qui fit que le Roi Louis XV alla faire une visite de condoléance au Maréchal-Duc de Bellisle, son père, et c'était, disait celui-ci, la seule consolation qui pût triompher de son affliction paternelle. Ensuite il obtint la Grandesse d'Espagne avec un diplôme de Prince du Saint-Empire, et vous pouvez compter qu'il n'y paraissait plus. Ce Maréchal de Bellisle était certainement le plus égoïste et le plus vaniteux des humains !

Md'Egmont était idolâtrée par son père, à moins pourtant qu'elle eût l'air de s'appuyer sur les Alérions de Lorraine, car alors elle était accablée de reproches épigrammatiques et soumise au régime de la Déclaration de Fléchier, que son père lui administrait assidûment pendant sept ou huit jours. Du reste, M. de Richelieu aimait encore moins son fils unique que le Maréchal de Bellisle n'avait regretté le sien, qui était cependant un autre personnage que le Duc de Fronsac. Je me souviens qu'ayant demandé de ses nouvelles à son père le Maréchal de Richelieu, celui-ci répondit : — M. de Fronsac ? je n'ai pas eu l'honneur de le voir depuis long-temps. Je ne sais pas si nous sommes parens, mais nous ne sommes pas amis !...

On a beaucoup parlé de l'ignorance affectée du Maréchal de Richelieu, qui se divertissait à paraître ne pas savoir les choses les plus simples. Il est vrai qu'il ne savait pas grand'chose en fait de géographie ni d'orthographe ; mais il était très habile en fait d'histoire ecclésiastique et passablement instruit en astronomie, ce qui me faisait dire qu'on ne lui avait pas fourni de chemises, et qu'il avait acheté des manchettes ; mais, du reste, on aurait dit que la justesse et la vivacité de son esprit suppléaient magnifiquement à ce qu'il ne savait pas. Le Chevalier de Montbarrey m'a conté que le Maréchal, se promenant un jour dans le parc de Versailles à la suite de Madame la Dauphine, cette princesse lui demanda, je ne sais pourquoi, quelle différence il y avait entre les Dryades et les Hamadryades. — Mais, Madame, lui répondit le Maréchal, qui n'en savait pas un mot, il m'est avis que c'est comme qui dirait entre l'Archevêque de Sens et l'Évêque d'Auxerre que voilà : j'ai vu qu'il s'était rangé pour laisser passer l'Archevêque, qui est son Métropolitain. Le Duc du Nivernais, savant mythologiste, ne se serait pas tiré d'affaire avec plus de sagacité.

Une des bonnes histoires du Maréchal de Richelieu, c'est celle d'une leçon qu'il avait été donner à son petit-fils, pendant qu'il était au collége, et voici comment. C'était un 30 décembre, et par une assez belle journée d'hiver ; on vient avertir le principal du Plessis que le carrosse de M. le Maréchal de Richelieu vient d'arrêter à la porte de ce collége, et qu'il demande à voir M. le Comte de Chinon, son petit-fils, âgé pour lors de seize à dix-sept ans. On s'aheurte, on s'empresse, et toutes les autorités collégiales viennent se ranger autour des portières dorées et blasonnées du vieux Seigneur, qui s'opiniâtre à laisser les deux glaces baissées par civilité. On a fait sortir M. le Comte de Chinon de sa classe de rhétorique, et quand on a fait établir dans sa petite chambre un grand fauteuil en point de Bergamme, avec un bout de vieux tapis pour mettre sous les pieds du Maréchal, on conduit processionnellement le vainqueur de Mahon jusqu'à la porte de cette chambre, où l'on n'avait pas eu la précaution de faire allumer du feu, et puis chacun se retire avec une discrétion respectueuse. Le jeune homme a rapporté qu'après cinq ou six minutes de conversation, son grand-père lui avait demandé, avec un air de sollicitude et de bonhomie prévoyante : Est-ce que vous avez encore de l'argent ? – Ah ! certainement, Monsieur le Maréchal, lui répondit le rhétoricien d'un air de triomphe et avec tout l'amour-propre qui peut résulter, pour un écolier soigneux et rangé, d'une sobriété parfaite et d'un amour de l'économie pleinement satisfait. Il ajouta qu'il n'avait pas encore eu besoin de toucher à une bourse de cinquante louis que le Maréchal lui avait envoyée le jour de sa fête, il y avait de cela cinq ou six mois ! Voyons donc ça, s'il vous plaît ? lui répliqua son grand-père, et tout aussitôt qu'il eut les cinquante louis entre les mains, le vieux Maréchal se lève, il ouvre une fenêtre, il regarde et se met à crier : — Ditt'-donc, m'sieux l'balayeux ! (vous saurez que le Maréchal de Richelieu parlait toujours comme un faubourgeois de Paris, suivant la mode qu'il en avait prise et gardée du temps de la Régence, dont il avait conservé d'autres habitudes moins excusables que cette affectation de mauvais langage et de prononciation vicieuse). V'nez donc par ici… V'la quéques louis que m'sieux l'Comte de Chinon m'a chargé de vous donner pour vos étrennes, et il jette la bourse par la fenêtre. — Monsieur, dit-il en se retournant, à votre âge, et quand on est destiné à porter le nom de Richelieu, faut pas mettre son argent dans son secrétaire, et faut jamais garder cinquante louis dans sa poche à ne rien faire…

On a fait beaucoup d'histoires de galanterie sur la Comtesse d'Egmont, et notamment on avait beaucoup parlé de Rhullières ; mais la vérité certaine est qu'après la mort de M. de Gisors elle n'a jamais eu qu'un seul attachement qui n'a cessé de remplir son cœur et sa tête, et qui l'a suivie jusqu'au tombeau, où le chagrin l'a fait descendre prématurément. C'est une histoire tellement romanesque et si bien prouvée que la moitié du monde a refusé d'y croire, tandis qu'une autre partie du public ne pouvait en douter, malgré son invraisemblance, et c'est de cette dernière partie du monde que je me suis trouvée par suite de nos relations intimes avec l'hôtel de Richelieu. Ce n'est jamais d'un courtaud de boutique qu'il a été question, et les mauvais romanciers ont confondu l'aventure de M. d'Egmont avec une des histoires de la Duchesse d'Orléans. C'était un jeune et séduisant gentilhomme que la mauvaise fortune avait forcé d'entrer dans les gardes-françaises en qualité de simple soldat ; et comme il ressemblait inconcevablement au Comte de Gisors, avec plus de jeunesse et plus d'agrément encore, s'il est possible, on pourrait dire, à la défense de cette malheureuse Comtesse d'Egmont, que ce dernier attachement fut une preuve de la solidité de son caractère, et la marque de sa fidélité pour le premier objet de son affection. Cet aimable jeune homme ayant donc une ressemblance extraordinaire avec M. de Gisors pour la figure et la physionomie, pour la taille et la démarche et jusque pour le son de la voix, on supposa qu'ils pouvaient être fils du même père ; et du reste, voici l'anecdote avec tous ses détails.

Mademoiselle de Richelieu était donc devenue Comtesse d'Egmont et tout ce qui s'ensuit, c'est-à-dire une des sommités aristocratiques les plus élevées de l'Europe, ainsi qu'on a la bonne grâce et la simplicité de s'exprimer aujourd'hui ; c'est-à-dire Princesse de Clèves et de l'Empire Duchesse de Gueldres, de Julliers, d'Agrigente et de Bisacia, enfin Grande d'Espagne à la création de l'Empereur Charles-Quint, côte à côte avec les Duchesses d'Albe et de Medina-Celi, qui sont les deux plus grandes dames de l'Europe. On remplirait quatre pages avec la titulature et la liste des majorats de cette grande et puissante maison d'Egmont, qui descendait en ligne directe des Souverains-Ducs de Gueldres, et que la haute noblesse de tous les pays a eu la contrariété de voir s'éteindre. On a toujours dit que c'était à Mademoiselle de Richelieu qu'on avait à le reprocher…

La Comtesse d'Egmont vivait donc poliment avec son mari, mais voilà tout. Pendant qu'on la mariait à son Marquis de Carabas, on avait fait épouser M de Nivernais à M. de Gisors qui fut tué quelques mois après son mariage : ainsi nos deux amoureux n'eurent pas le temps de se rencontrer dans le monde, où ils ne s'étaient jamais parlé que le langage des yeux ; mais le souvenir du Comte de Gisors était resté tellement présent et sensible à M d'Egmont qu'on l'aurait fait s'évanouir si l'on avait prononcé son nom devant elle. Le Prince-Abbé de Salm s'avisa de vouloir en faire un jour l'expérience à l'hôtel de Richelieu : la pauvre jeune femme en fut prise de convulsions abominables, et tous les honnêtes gens firent défendre leur porte à ce méchant bossu. Le Maréchal de Richelieu s'en fut quelques jours après lui faire une visite en grand équipage, comme si de rien n'était et pour le bon air de ne se douter de nulle chose, ce qui fut bien compris et trouvé du meilleur goût.

Il y avait par le monde, ou plutôt hors du monde, un vieux seigneur de la vénérable maison de Lusignan qui s'appelait le Vidame de Poitiers. On savait qu'il était à végéter dans

une grande maison du Marais, mais personne ne le voyait, parce qu'il était d'une sauvagerie et d'une bizarrerie singulières. On racontait sur lui des choses étranges, et l'on disait notamment que, s'il ne sortait jamais de son hôtel, c'était à raison d'une lettre de cachet. On ajoutait que, s'il avait le malheur de sortir, on le remettrait à la Bastille, où il avait déjà passé plusieurs années, et l'on prétendait que le Lieutenant de Police entretenait chez lui deux ou trois surveillans... Les ministres et les magistrats faisaient toujours la sourde oreille et ne se laissaient jamais entamer sur le chapitre de ce Vidame, qui était pour les gens du monde à peu près comme la Supérieure des Carmélites ou (sans comparaison) comme le bourreau, qu'on sait exister, mais que les gens du monde n'ont jamais vu. (Pendant que j'y pense, et de peur de l'oublier, laissez-moi vous faire une parenthèse au sujet du bourreau de Paris, ainsi qu'à l'occasion de cet étrange Vidame dont je n'aurai peut-être jamais celle de vous reparler.) Le charitable Abbé Cochin, Curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et fondateur de l'hospice qui porte son nom, était certainement un personnage de la véracité la plus parfaite. Dans sa jeunesse, en hiver, un jour qu'il sortait à cinq heures du matin de chez son père, qui était un vieux Conseiller d'état, domicilié dans le Marais, il voulut traverser la place de Grève, dont il trouva tous les abords obstrués et barrés par des soldats aux gardes-françaises ; on vit qu'il était ecclésiastique, et le sous-officier le laissa passer en lui faisant un signe d'intelligence auquel il ne comprenait rien. Arrivé près de l'Hôtel-de-Ville, dont la grand'porte était ouverte, il entrevoit du mouvement et des flambeaux ; la curiosité l'excite, et, comme il avait des habitudes à l'Hôtel-de-Ville, où tous ses grands-pères et ses grands-oncles avaient toujours été Conseillers, Échevins et Quartiniers de père en fils, il monte ; et jugez quel est son étonnement en apercevant au milieu de la cour tous les préparatifs d'une exécution capitale ! Il s'y trouvait sept à huit figures sinistres, dont un exécuteur avec son damas, à côté d'un billot couvert d'un drap noir et d'un autre billot non drapé. Il y régnait un profond silence, mais bientôt l'on vit arriver deux beaux jeunes gens qu'on fit agenouiller chacun à portée de son billot, en ayant soin de les faire reculer ou avancer plus ou moins, suivant les prescriptions de l'exécuteur.

L'Abbé Cochin, qui tremblait de tous ses membres et qui s'était reculé derrière un pilier des arcades qui font de cette petite cour une espèce de cloître, vit ensuite que ces deux malheureux jeunes gens laissèrent tomber leurs têtes plutôt qu'ils ne les posèrent sur les billots, et puis le bourreau tira son coutelas dont il essaya le tranchant avec son doigt ; mais voilà qu'au lieu de couper la tête à ces deux gentilshommes, il se contenta de leur passer le dos du sabre sur le col, avec un air de grande importance ; après laquelle manœuvre il essuya soigneusement son grand damas, qu'il remit dans le fourreau, et il se tint tranquille. Les deux patiens restèrent sept à huit minutes avant de pouvoir s'imaginer qu'ils fussent en liberté de relever la tête ; et pour lors un vieux magistrat se mit à leur lire des lettres de grâce, où l'Abbé Cochin entendit très distinctement qu'il était question du Prince, de Conti et du Vidame de Poitiers. L'Abbé Cochin s'esquiva comme il put de l'Hôtel-de-Ville ; il raconta l'aventure à ses jeunes confrères en Sorbonne, et c'est ainsi qu'elle se trouva répandue parmi ses contemporains. Ils disaient aussi que M. Cochin, le père, avait été mandé le lendemain matin par le Cardinal de Fleury, pour qu'il eût à commander à M. son fils de garder le silence, attendu que la correction dont il avait été témoin touchait à l'honneur de la

maison royale, et qu'elle était par conséquent un secret de l'état. On connaît la sévérité du Cardinal et l'horreur de Louis XV à l'égard de certain vice. (Autre parenthèse entre parenthèses. Madame d'Egmont voudra bien attendre, et je ne vous tiens pas quitte de l'Abbé Cochin dont il me reste à vous conter un miracle).

In illo tempore, l'Abbé Cochin demeurait au séminaire de Saint-Sulpice, où ses parens lui donnaient tous les mois, pour ses menus plaisirs, un double-louis qu'il dépensait en aumônes. Au nombre de ses pensionnaires, il y avait une pauvre mère de famille que l'Abbé trouva un jour de congé devant la porte du séminaire, où elle attendait sa sortie pour se recommander à sa charité, à propos de je ne sais quel surcroît de misère et d'affliction. On était à la fin du mois, et l'Abbé Cochin lui répondit qu'il fallait attendre encore quelques jours par la raison qu'il n'avait plus d'argent. Voilà cette femme qui lui soutient que la chose est impossible, et que, si peu qu'il lui donne, il lui rendra la vie. L'Abbé proteste en baissant les yeux qu'il ne possède pas même un denier. Enfin la pauvre femme a l'air d'extravaguer ; elle s'écrie qu'il est un saint, qu'il est dans le cas d'opérer des miracles et que s'il veut prendre seulement la peine de fouiller dans sa poche, elle est bien assurée qu'il y trouvera quelque chose à laquelle il ne s'attend pas, et qui suffira pour ses besoins du moment. Pour en avoir la paix, le saint Abbé s'apprête à lui montrer le fonds de sa poche ; mais en y fouillant pour la retourner, voilà qu'il y trouve, à sa grande surprise, trois pièces de six francs. L'Abbé les donna tout de suite à cette malheureuse femme et courut s'agenouiller, avec une joie remplie d'humilité, dans la chapelle de la Bonne-Vierge à Saint-Sulpice, où il passa le reste de la journée en actions de grâce pour la vertu miraculeuse que Dieu avait eu la gratuité de mettre en lui, et dans le trouble d'un saint effroi pour cette portion de la puissance divine dont il était devenu le dépositaire.

En rentrant au séminaire, il entend crier : Le voilà ! le voilà ! — Humilions-nous se dit-il, humilions-nous !... — Par ma foi ! Cochin, tu m'as joliment impatienté, lui cria son camarade de cellule qui l'attendait à la porte ; tu m'as laissé ta culotte au lieu de la mienne où j'avais dix-huit francs... Jugez du désappointement du jeune thaumaturge ! Le bon Curé de Saint-Jacques contait cette histoire de la manière la plus charmante. Il était le confesseur de tous mes grands parens. La parenthèse a été longue ; mais je m'engage à ne plus vous reparler de l'Abbé Cochin.

La Comtesse d'Egmont reçut un jour une lettre du Vidame de Poitiers, qui la suppliait de vouloir bien prendre la peine de passer chez lui, parce qu'il avait à l'entretenir d'une affaire importante, et qu'il n'était pas transportable ; c'est le mot dont il se servait, et sur lequel on ne manqua pas d'épiloguer à l'hôtel de Richelieu. — Irai je ? — Allons donc ! — Il est devenu fou ! — N'allez pas chez un pareil sorcier ! — Ne manquez pas d'aller à son rendez-vous, dit le Maréchal à sa fille.

Il avait été question d'envoyer chez le Vidame, à la place de M d'Egmont, une grosse demoiselle assez ridicule pour une chanoinesse à trente-deux quartiers, car elle parlait français comme une servante de Maubeuge, et c'était une Comtesse de Sainte-Aldegonde ; mais le Maréchal y mit un air d'autorité si résolu que la Comtesse d'Egmont fut obligée d'en

prendre son parti. Elle a souvent répété qu'elle avait éprouvé sur cette entrevue des pressentimens extraordinaires ; enfin la voilà partie pour l'hôtel de Lusignan, que personne ne savait comment trouver, parce que les gens du monde n'y allaient plus et n'y envoyaient jamais.

Sans avoir aucun air de magnificence à l'extérieur, c'était un véritable palais de fée que cette maison, et toute habituée qu'était M d'Egmont à la délicieuse élégance de l'hôtel de Richelieu comme à la splendeur du château de son grand-oncle, qui est sans égale, elle en fut émerveillée. Le vestibule et les escaliers de marbre étaient garnis de statues et de grands arbres verts ; les antichambres étaient remplies de valets en grande livrée qui étaient rangés sur deux files ; enfin toutes les pièces de l'appartement étaient d'une richesse et d'une recherche nompareilles. Tout cela venait aboutir à une longue et haute galerie, en jardin d'hiver, qui conduisait sous une voûte d'orangers, entre des buissons de myrtes et de rosiers fleuris, et sur un tapis de gazon frais et fin jusqu'à une sorte de petit degré rustique, dont les marches étaient des troncs de baliveaux entrecalfatés avec de la mousse, et dont la rampe était formée de raboteux branchages tortus, rabougris, bifourchus, tricornus et recouverts de leur charmante écorce gâleuse. C'était pastoral et bocager à faire pâmer de satisfaction ; c'était la folie du temps.

Le gentilhomme du Vidame, qui était venu recevoir et qui conduisait M d'Egmont, lui demanda beaucoup de pardons de la part de son maître ; M d'Egmont se mit à grimper le petit escalier silvestre, qui, du reste, n'avait rien d'incommode, et voilà qu'elle se trouve sur une espèce de soupente, édifiée dans une étable, à 12 ou 15 pieds du sol, et qu'elle aperçoit sur une couchette un vieux monsieur, en bonnet de nuit, qui dormait profondément. Le gentilhomme-servant s'était retiré sans entrer sur la soupente où M d'Egmont resta fort embarrassée !... En attendant le réveil de M. le Vidame, elle observa curieusement que l'ajustement de cette espèce de tribune était comme l'escalier, dans le style le plus rustique. Les parois ainsi que les murs de l'étable étaient badigeonnés à la chaux vive, et l'on voyait quatre ou cinq belles vaches flandrines au râtelier. Le mobilier de la soupente ne consistait que dans la couchette, qui était sans rideaux, avec une couverture de laine verte et des draps de toile écrue ; deux chaises de paille aussi communes que celles des églises ou des chaumières, une tablette de sapin sur laquelle il y avait une serviette bise, avec quelques ustensiles de poterie rougeâtre et grossière, mais tout cela d'une propreté parfaite ; et, de plus, on voyait, sur les murs éclatans de blancheur, une suite d'images villageoises attachées par de gros clous dont on avait eu la précaution de garnir la tête avec des morceaux de cartes à jouer (afin de ménager et préserver le papier des images, et suivant la coutume des paysans). Cette recherche et cette affectation de simplicité champêtre, au milieu de Paris et dans un palais, divertissaient beaucoup la Comtesse d'Egmont qui prit le parti de s'asseoir et d'attendre paisiblement. Au bout d'un quart d'heure, elle se mit à tousser avec discrétion, et puis elle se mit à tousser plus fort, et puis elle se mit à tousser de toutes ses forces, au point d'en avoir craché du sang. Enfin voyant qu'il n'en résultait rien, elle trouva divertissant de s'en aller sans en rien dire au gentilhomme du Vidame, qui l'attendait au bas de l'escalier champêtre et qui la reconduisit jusqu'à son carrosse. Imaginez la surprise

et les éclats de rire à l'hôtel de Richelieu, où nous attendions curieusement le retour de M d'Egmont !

Le Maréchal survint inopinément chez sa fille, et voilà qu'il se mit à ratatiner sa petite bouche en fermant ses petits yeux, ce qui était chez lui le signe pathologique du mécontentement.

— Comtesse d'Egmont, dit-il de sa voix la plus creuse et la plus enrouillée, ce qui n'est pas peu dire. vous n'auriez pas dû, ce me semble, en agir de la sorte à l'égard d'un homme de cette naissance et de cet âge là, sans compter qu'il est très malade ; et je vous conseille de retourner à l'hôtel de Lusignan, pas plus tard que demain matin.

— Hélas ! Monsieur, répondit-elle en adoucissant encore sa voix si douce, et en tournant vers lui ses yeux enchanteurs, qui étaient moitié supplians et moitié malicieux, comment voulez-vous que je puisse le réveiller ?

— Vous pourrez vous adresser à son gentilhomme !

— Mais que supposez-vous donc qu'il ait à me dire ?

— Pour le savoir, il faudra que vous preniez la peine de retourner chez lui demain matin, et j'ose espérer que vous n'y manquerez pas !

Le Maréchal essaya de nous parler d'autre chose, mais il ne put jamais se dérider. Il nous quitta pour aller à Versailles, où il devait faire une semaine de service pour un des premiers gentilshommes de la chambre qui était malade ; et plût à Dieu que sa pauvre fille ne fût jamais retournée à l'hôtel de Lusignan !

Md'Egmont se trouvait mortellement contrariée par cette nouvelle injonction du Maréchal, et sitôt qu'il fut sorti pour s'en aller à Versailles, elle nous dit impatiemment que c'était une exigence inconcevable, et qu'elle en éprouvait toutes sortes d'ennui, d'abord à cause de la peine qu'elle aurait à s'empêcher de rire au nez de ce Vidame, auprès duquel elle allait se trouver dans la sotte position d'une grande Dame qui lui serait allée faire une espièglerie de petite fille, et surtout parce qu'elle ne pouvait se délivrer d'un pressentiment funeste, et qu'elle éprouvait une sorte d'effroi, de saisissement et d'appréhension lugubre, en pensant qu'elle allait être obligée de rentrer dans cet hôtel de Lusignan. Il me semble, disait-elle, que si je pouvais parler à ce malencontreux Vidame autre part que chez lui, je n'aurais pas la même inquiétude ; et vous savez que je n'ai jamais été trompée par mes pressentimens ! Enfin elle se monta si bien la tête et se trouva si bien pénétrée de cette contrariété qu'elle se mit à pleurer à chaudes larmes, et que je m'en fus trouver son mari qui était dans sa bibliothèque à feuilleter ses recueils de brefs et ses collections de bulles, avec ses dissertations sur les Décrétales et ses histoires des Conciles ; car c'était là son occupation continuelle.

J'aurais été la Gouvernante Marguerite d'Autriche, l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, Stathouderesse générale des Pays-Bas, et j'aurais même été Marie de Bourgogne, que M. d'Egmont n'appelait jamais autrement que Magna Maria, ce qu'il faisait en s'inclinant

profondément (comme faisaient toujours le Président de Kuillé et son frère, l'Évêque de Quimper, quand ils nous parlaient à Versailles de la Redoutable et Miséricordieuse Anne de Bretagne, leur Souveraine, qui, comme on sait, était morte en l'année 1514, ce qui vous prouvera que rien n'était plus mémoratif et plus curieusement suranné qu'un gentilhomme de Basse-Bretagne, il y a cinquante ans) ; je vous disais donc que si j'avais été l'héritière de Bourgogne et des dix-sept provinces appelées, je ne sais pourquoi, les Pays-Bas, le Comte d'Egmont n'aurait pu me recevoir en visite avec plus de cérémonies et des embarras plus obséquieux.

D'abord il ne voulut jamais souffrir que je restasse avec lui dans sa bibliothèque, attendu qu'il ne s'y trouvait que des chaises à dossier. Il sonna de toutes ses sonnettes pour faire ouvrir les deux battans de toutes ses portes ; il était malheureusement sans gants, le formaliste gentilhomme ! mais il eut soin de me présenter la main par-dessous la basque de son juste-au-corps, et nous traversâmes ainsi je ne sais combien de salles avant d'arriver jusqu'à celle de son dais, où je fus obligée, bon gré mal gré, de m'établir sur le fauteuil, tandis qu'il ne voulut jamais s'asseoir que sur un pliant, sur la seconde marche de l'estrade, à la place de son chancelier de Clèves ou de son majordome de Saragosse-la-Royale. Nous avions l'air de jouer à la Grande-d'Espagne, comme diraient des pensionnaires, et j'eus bien de la peine à garder mon sérieux pendant cette visite, où je me trouvais sous l'apparence d'une bourgeoise qu'on aurait fait trôner pour la divertir. Je frémissais qu'il ne survint quelqu'un, ce qui m'aurait fait rire aux éclats. Imaginez le scandale, et jugez de ma frayeur !

Je lui dis pourtant que sa femme était désespérée d'avoir à retourner chez le Vidame de Poitiers ; que le Maréchal de Richelieu n'aurait pas le courage de l'exiger s'il la voyait dans l'état où je l'avais laissée, et que lui, M. d'Egmont, devrait bien intervenir contre l'exécution de cette ordonnance du Maréchal, afin de retarder cette inexplicable visite à l'hôtel de Lusignan jusqu'au retour de son beau-père avec qui l'on serait toujours à temps pour s'en expliquer.

Madame la Marquise, me répondit le Comte d'Egmont avec une gravité sententieuse et périodique, en s'écoutant parler comme aurait fait un Drossard au conseil suprême de Brabant, je suis sensiblement touché de votre extrême bonté pour Madame la Comtesse d'Egmont, et je ne suis pas moins sensible à la peine que vous avez bien voulu prendre en venant ici pour nous en donner ce nouveau témoignage. Il est sûrement fort à désirer que Madame la Comtesse d'Egmont n'éprouve aucune contrariété relativement à cette visite à l'hôtel de Lusignan, dont je ne saurais imaginer, pas plus que vous, Madame la Marquise, et pas plus que Madame la Comtesse d'Egmont, quels peuvent être le motif et l'utilité ; mais il me paraît non moins à désirer que Monsieur le Maréchal de Richelieu n'ait point à nous reprocher de n'avoir pas suivi les intentions qu'il a manifestées en votre présence à Madame sa fille, et je ne vois pas comment on pourrait concilier cette prescription qu'il a cru devoir lui faire, avec l'attente de son retour à Paris ; car cette attente de son retour à Paris nécessiterait infailliblement un retard d'une semaine, à peu près, pendant laquelle semaine on aurait à redouter que M. le Vidame de Poitiers ne vînt à mourir sans avoir pu parler à Madame la Comtesse d'Egmont.

Je ne pus rien gagner sur cet homme aux inconvéniens, et nous apprîmes le lendemain qu'il était parti pour aller passer huit jours à l'Ile-Adam, chez M. le Prince de Conty. On voit qu'il était pour le moins aussi fin politique qu'habile orateur.

Mon Dieu, que de pressentimens j'ai vus se réaliser ! Si vous avez des pressentimens obstinés, ne les méprisez pas et ne les négligez point, mon Enfant ! ce serait une folie dangereuse et peut-être coupable ; car enfin que savons-nous et pouvons-nous savoir qui ne doive céder à l'expérience ? il est à remarquer qu'on n'a jamais eu de pressentiment qui tendit à nous éloigner d'une obligation de conscience ou de l'acquit d'un devoir religieux ; et comme ces sortes de prévisions-là ne portent jamais que sur des actions qui sont en dehors des préceptes, je ne vois pas pourquoi l'on ne céderait point à leur avertissement. Croyez-en d'autant mieux l'avis que je vous donne ici qu'il est produit par une suite d'observations les plus attentives, et remarquez bien que je n'ai jamais eu de pressentimens que je ne me sois raidie contre eux et que je ne m'en sois mal trouvée.

Mla Duchesse de Bourbon m'a souvent entretenue des pressentimens qui la tourmentent et de sa malheureuse aptitude pour les prévisions sinistres. Elle a des données qui prennent le caractère de la révélation et dont elle ne saurait se délivrer. Elle est, par exemple, indubitablement convaincue qu'elle mourra de mort subite, et tout ce qu'elle demande à Dieu, c'est de mourir dans une église au pied de la croix !... C'est afin de réparer le scandale qu'elle croit avoir donné par sa négligence à remplir ses devoirs religieux pendant quelques années, où son jugement dogmatique avait été troublé par les rêveries du Martinisme et les folies des Swedenborgiens. Elle avait eu des pressentimens si douloureux et si précis relativement à son indigne frère, qu'elle envoya près de lui, du fond de son exil en 1792, un gentilhomme de confiance, afin de lui révéler ce qu'elle croyait avoir appris et ce qui s'est rigoureusement vérifié.

En fait de pressentimens et de fatalité prédestinée qui serait capable de faire tomber dans le jansénisme, il faut que je vous raconte une histoire dont je ne saurais douter, et dont tous les émigrés français en Autriche pourront vous attester la réalité, l'enchaînement inévitable et le singulier résultat.

Le Prince et la Princesse de Radziwil avaient recueilli chez eux une de leurs nièces appelée la Comtesse Agnès Lanskoronska, qui se trouvait orpheline et qu'ils faisaient élever avec leurs enfans dans leur château de Newiemsko en Gallicie. Pour communiquer de la partie du château où logeaient les enfans avec les grands appartemens habités par le Prince et la Princesse, il était indispensablement nécessaire de traverser une salle immense qui partageait et coupait le centre du bâtiment dans toute sa profondeur et toute sa hauteur. La Comtesse Agnès, agée pour lors de cinq à six ans, faisait toujours des cris déchirans quand on la faisait passer sous la porte de cette grande salle qui s'ouvrait sur le salon de compagnie où se tenaient ses parens. Aussitôt qu'elle fut en âge de parler et de s'expliquer sur cette étrange habitude, elle indiqua, toute tremblante et paralysée de terreur, un grand tableau qui se trouvait sur la dite porte, et qui représentait, disait-on, la sibylle de Cumes. C'est en vain qu'on essaya de la familiariser avec cette peinture, horrible pour elle, et qui

pourtant n'avait rien qui dût effrayer un enfant ; elle entrait en convulsions dès qu'elle entrait dans la salle, et comme son oncle ne voulait pas céder à ce qu'il appelait une manie, en faisant mettre au grenier sa sibylle de Cumes (qui du reste était un magnifique tableau du Titien), la Princesse de Radziwil étant plus compatissante, avait fini par ordonner qu'on fît arriver Agnès par l'extérieur du château, soit par la grande cour ou par la terrasse du jardin, mais toujours de manière à parvenir à l'autre extrémité du logis sans avoir à traverser la grande salle. S'il pleuvait ou s'il tombait de la neige, on la portait en chaise ; c'est ainsi qu'elle arrivait dans l'appartement de sa tante, et c'est ainsi qu'elle en est sortie régulièrement deux ou trois fois par jour pendant douze ou treize ans. Tous les amis de la famille et tous les hôtes du château de Newiemsko ont été les témoins de ce que je vous rapporte ici.

Cette jeune personne était devenue de la figure la plus ravissante : elle était grande, élancée ; elle avait les cheveux et les sourcils d'un noir de jais, avec les yeux d'un bleu sombre et doux. Elle était d'une telle blancheur qu'on aurait dit un marbre de Carrare, et l'on n'a jamais vu un col avec des épaules et des bras si parfaitement admirables. Le surplus se trouvait encore un peu dans les futurs contingens ; mais, à tout prendre, c'était la plus charmante et la plus aimable jeune fille qu'on puisse imaginer.

Voici la fin de son histoire, ainsi que je la tiens du Prince d'Hohenlohe. En 1797, il se trouvait au château de Newiemsko, pendant les fêtes de Noël, dans une réunion de cinquante à soixante Magnats et Dames du voisinage, y compris les Demoiselles et les jeunes Seigneurs que leurs parens avaient amenés avec eux, suivant l'usage du pays ; et tous ces jeunes gens voulurent se livrer, après l'office du soir, à une espèce de divertissement qui est originaire de France, où il est passé de mode, et qu'on appelle en Gallicie la Course du Roi. Il est question d'aller s'établir dans la grande salle du château et, pour la première fois de sa vie, la Comtesse Agnès n'en montre aucune frayeur. Son oncle observe tout bas qu'elle est devenue bien raisonnable, et la Princesse ajoute que sa résolution provient sûrement de ce qu'elle va se marier dans trois jours, et qu'elle aura craint de mécontenter son oncle en refusant d'entrer dans la grande salle où le bal de sa noce devait naturellement avoir lieu. Enfin la bonne et douce Agnès se décide à triompher de sa répugnance ; on a soin de la faire passer la première (parce qu'elle était fiancée avec un Prince Wisnowiski, qui est un Jagellon). Mais quand elle arrive au seuil de la porte, le cœur lui faillit, elle n'ose entrer ; son oncle la sermonne, ses jeunes amies, ses cousins et son fiancé se moquent d'elle ; elle s'accroche aux battans de la porte, on la pousse en avant, on referme les battans sur elle, afin de l'empêcher de sortir ; ensuite on l'entend gémir et supplier de rouvrir la porte, en disant qu'elle est en danger de mort, qu'elle va mourir, et qu'elle en est certaine ! Ensuite on entendit une espèce de bruit formidable, et puis on écouta curieusement, mais on n'entendit plus rien.

Par suite de l'ébranlement qu'on venait de causer à la boiserie de cette porte, le maudit tableau s'était détaché de l'imposte avec son parquet et son cadre massif ; un des fleurons de la couronne des armes de Radziwill, qui était en fer doré, lui était entré dans la tête, et la malheureuse était tombée raide morte.

Vous verrez plus loin quels ont été mes pressentimens et ma résistance pour ne pas assister aux fêtes de la ville de Paris à l'occasion du mariage de Louis XVI, où je fus entrainée par obéissance et où je manquai d'être écrasée sur la place Louis XV, après avoir été versée sur le Pont-au-Change, en revenant du banquet de l'Hôtel-de-Ville ; mais revenons à M d'Egmont.

Son père arriva de Versailles, et lui dit, entre autres choses, que le Vidame lui avait rendu jadis, et du temps de sa première jeunesse, un service tellement signalé qu'il pourrait dire que le Vidame lui avait sauvé l'honneur et la vie. Il ajouta que si M. de Poitiers avait demandé à le voir lui-même, il n'aurait pas manqué de se rendre chez lui avec empressement ; mais que c'était sans doute par délicatesse et par discrétion qu'il ne voulait pas s'adresser à lui plus directement, afin de ne pas le discréditer. Le Maréchal ne doutait pas que son ancien ami n'eût quelque chose à lui faire dire, et peut-être quelque service à lui demander. — Retournez donc chez lui, dit-il à sa fille avec douceur, mais avec persistance ; il a sûrement une recommandation quelconque à me faire parvenir : c'était un courageux et généreux homme ! c'était, il y a cinquante ans, la plus aimable créature du monde, et je ne saurais, encore aujourd'hui, penser à cette preuve de dévouement qu'il m'a donnée sans en éprouver un juste ressentiment.

La Comtesse d'Egmont prit son parti de retourner chez le Vidame de Poitiers qu'elle retrouva dans son étable. Il avait l'air d'être à l'agonie, mais il retrouva des forces en la voyant paraître ; il ne sembla nullement embarrassé de ce qu'il avait à lui dire, et voici comment il y procéda méthodiquement.

Après les premiers complimens d'excuse et les remercimens les plus respectueux, mais sans parler en aucune façon de la première visite que M d'Egmont avait pris la peine de lui faire pendant qu'il dormait et sans l'avoir fait réveiller, il se fit apporter une cassette dont il tira des papiers en la suppliant d'en prendre lecture. C'étaient des lettres du feu Comte de Gisors, adressées au Vidame, et qui témoignaient assez de leur amitié réciproque, ainsi que de la pleine confiance et de l'estime que cet honorable jeune homme accordait audit M. de Poitiers. Il était continuellement question de M d'Egmont dans toutes ses lettres, et c'était si tendrement qu'il en parlait, que la pauvre jeune femme en avait le cœur serré comme à l'écrou. Il s'y plaignait de l'inhumanité de son père, le Maréchal de Bellisle, à l'égard d'un pauvre enfant qu'il abandonnait à son malheureux sort, et que son fils recommandait au Vidame avec la plus tendre sollicitude. — Je ne reviendrai pas de cette campagne où je veux me faire tuer, disait-il dans sa dernière lettre, je n'en reviendrai pas, j'en ai la conviction mais je vous recommande Séverin et de ce côté-là, je vais mourir tranquille.

Lorsque la Comtesse eut bien lu toutes ces lettres et qu'elle en eut assez pleuré, ce qui dura près d'une heure, elle essuya ses yeux, et le vieux seigneur ouvrit les siens, qu'il avait tenus fermés pendant tout ce temps-là, sans proférer une seule parole. — Madame, lui dit-il alors, celui que nous regrettons et que vous pleurez n'avait point de secrets pour moi, et j'avais pour lui des entrailles de mère. Il nous a laissé un autre lui-même ; c'est un jeune homme à peu près de son âge et pour lequel il avait un attachement fraternel ; il est sans

fortune, et je ne possède que du viager, car j'ai vendu toutes mes terres il y a long-temps, et cette maison-ci ne m'appartient plus. Toutefois, j'aurai soin qu'il ait une part de ma succession mobilière, et je lui destine ma vaisselle et mes bijoux, qui valent, pour le moins, septante mille écus ; mais, par un motif que je ne saurais vous faire connaître et sur lequel il me paraît inutile d'attirer votre attention, je voudrais bien que ce jeune homme ne fût pas connu pour avoir été dans mes relations intimes et pour être devenu mon légataire. Ainsi j'oserai vous prier d'accepter, en fidéi-commis, un legs de vingt mille pistoles que je voudrais lui faire, et pour lequel je vous demanderai la permission de vous nommer dans mon testament. Il ajouta que, depuis la mort du Comte de Gisors, ce jeune homme, appelé M. de Guys, se trouvait absolument délaissé par le Maréchal de Bellisle, dont on le croyait fils naturel ; qu'il en était tombé dans le désespoir le plus sombre, et qu'en dépit de tout ce que M. de Poitiers avait pu dire et faire pour le tranquilliser, il était allé s'engager dans les gardes-françaises, où, du reste, on était parfaitement satisfait de sa bonne conduite. — Il est censé le fils légitime d'un gentilhomme appelé le Chevalier de Guys, qui mourut l'année dernière, étant Capitaine des gardes-côtes à Bellisle-en-Mer, poursuivit le moribond : avec les septante mille écus que je vais lui laisser, il ne saurait être à charge à personne, et tout ce que je vous demande est l'honneur de votre protection pour lui. Il ne fut pas question de celle du Maréchal de Richelieu, que M. de Poitiers eut la discrétion de laisser dans les sous-entendus. Il ne dit rien qui pût faire entendre qu'ils se fussent connus autrefois.

Md'Egmont, qui jusque-là n'avait encore péché que par omission, et par pensée, peut-être ? éprouva l'inquiétude d'avoir à se reprocher une action que le monde pourrait blâmer. Elle éprouvait, à l'égard de la Comtesse de Gisors, un sentiment d'inquiétude respectueuse et de contrainte embarrassante : elle avait à ménager la susceptibilité de son père et la méticulosité de son mari (c'est un mot du diable, et c'est pourquoi je l'emprunte à Voltaire) ; elle avait sur toute chose à laisser dormir en paix l'orgueil ombrageux et la vanité féroce du Maréchal de Bellisle, qui était ministre de la guerre, et de qui dépendait particulièrement la situation présente et l'avenir du jeune soldat ; aussi, tout en acceptant pour lui le fidéi-commis du Vidame, eut-elle attention de stipuler précisément :

1 Que le testament ne mentionnerait pas son nom de Comtesse d'Egmont comme étant légataire du testateur, mais celui du Curé de Saint-Jean-en-Grève qui était son confesseur, et qui lui remettrait la valeur des 200 mille livres en rentes sur l'Hôtel-de-Ville ou sur le clergé, comme on voudrait ;

2 Que le jeune homme en question n'aurait aucune connaissance de son entremise ou son intervention dans cette affaire du fidéi-commis, non plus que dans la délivrance du legs ;

3 Qu'elle consentait à lui remettre les titres de rente en main propre, après la mort de M. le Vidame et de sa part, ainsi qu'il le désirait, mais à condition que ce serait en présence du Curé, soit au presbytère de Saint-Jean soit dans tout autre lieu dont on conviendrait et où elle aurait soin de le faire mander, sans qu'il pût savoir qu'elle était M d'Egmont.

On voit que cette pauvre Comtesse ne négligea nulle précaution pour n'avoir aucunes relations superflues avec le jeune Séverin, et s'il en arriva tout autrement, on pourra dire au moins que ce ne fut pas de sa faute.

Le Vidame de Poitiers mourut cinq ou six jours après, et la Reine de Portugal était morte cinq à six semaines auparavant, ce qui fait qu'il y eut pour elle un catafalque à Notre-Dame. Je me trouvai dans l'obligation d'y fonctionner à la suite de Mesdames, Filles du Roi, bien qu'assurément je n'eusse aucune espèce de charge à la cour de Louis XV, et, soit dit sans trop de fierté, Dieu merci !

Comme il était question de fiancer Madame Adélaïde avec le Prince du Brésil, héritier de la petite couronne de Portugal, ce qui ne plaisait guère à cette fille de France, on avait trouvé convenable que Mesdames assistassent aux obsèques de la Reine Très-Fidèle, et comme leurs maisons n'avaient pas encore été formées, on avait choisi plusieurs femmes de qualité pour leur faire cortége, et c'est moi qui fus désignée par le Roi pour remplir l'office de Dame d'honneur auprès de Madame Louise de France, laquelle est aujourd'hui Carmélite au couvent de Saint-Denis. C'était donc moi qui portais la queue de la mante ou plutôt la pointe du voile de cette Princesse, qui la couvrait de la tête aux pieds, et qui traîna de quatorze aunes lorsque j'en laissai tomber la pointe en entrant dans le sanctuaire, ainsi qu'il m'avait été prescrit. C'était ma tante de Parabère qui portait la queue du mien, mais celui-ci n'avait en longueur que trente-six pieds-de-roi, ni plus ni moins et bien exactement, suivant l'aunage et le compas de l'étiquette du Louvre.

La Marquise de Parabère était une assez grande Dame, et certes ! elle était fille de qualité ; mais il paraît qu'on avait pourtant combiné la chose à dessein de maintenir et manifester la différence qui se trouvait entre les deux noms que nous avions l'honneur de porter (soit dit poliment pour elle). Le degré d'ascendance en parenté n'a rien à faire en ces choses-là ; c'est le rang qui décide, et j'ai vu, dans une autre cérémonie, la Marquise douairière d'Hautefort porter la robe de la femme de son petit-fils, parce que cette dernière était née Grande d'Espagne, et qu'elle avait droit aux honneurs du Louvre, en vertu du pacte de famille. Peut-être aussi m'avait-on jointe à M de Parabère afin d'être bien assuré qu'elle ne recevrait de son acolyte et sa parente aucune marque d'inconsidération fâcheuse et désagréable pour elle. Il y avait long-temps que personne ne la voyait plus, à cause de ses vilaines histoires du temps de la régence ; mais je ne saurais dire que personne ait pu la voir ou l'entrevoir ce jour-là, à cause de toutes les étamines et tous les crêpes noirs dont nous étions affublées.

Pendant que les femmes des Atours de Mesdames étaient à nous ajuster nos voiles, à l'Archevêché, lieu du rendez-vous pour le départ du cortége, nous y vimes arriver M de Parabère, toute voilée, et je suppose que c'était par embarras de s'y montrer différemment. Les jeunes Princesses la reçurent avec une indulgence parfaite, une bonté charmante, et cette malheureuse femme en fut tellement émue que la voix lui manqua pour répondre à Mesdames. Quant à moi (la phrase est ici pour le mieux), je lui fis une salutation cérémonieuse, sans aucune autre sorte de politesse ; je m'en serais fait un cas de conscience, et, du

reste, la chose avait été réglée par M. de Créquy, lequel avait gardé pour cette indigne parente un dégoût rhubarbatif.

Les honnêtes fermes de mon temps se seraient fait scrupule d'encourager une autre femme dans la mauvaise conduite et le scandale, en usant d'un faux semblant de considération pour elle, et en simulant une apparence d'égards ou d'empressement qu'on aurait pu traduire en faux air d'approbation. Quoi qu'il en fût de ce procédé général, on nous dit au château que c'était le Roi qui lui avait voulu donner cette marque de bienveillance ou de commisération, qu'elle ne méritait guère ; on disait aussi que c'était par la raison que le Roi se rappelait toujours avec bonté que M de Parabère lui donnait à manger, pendant sa minorité, des gaufrelettes et des grimblettes à Bichon qu'il allait grignoter en arrière de l'Évêque de Fréjus, et surtout bien en cachette du Maréchal de Villeroy, qui disait continuellement que les familiers du Régent voulaient empoisonner Sa Majesté. Il ne serait pas impossible que ce fussent les criailleries du vieux Gouverneur qui eussent garanti la vie du jeune Roi. La Providence emploie tout le monde à ses fins, jusqu'aux imbéciles, et le Maréchal en avait tant et tant dit que, si le Roi fût mort, on n'aurait pas douté que ce ne fût par le poison. On aurait infailliblement lapidé Maître Dubois et consorts ; les parlemens auraient instrumenté, les provinces se seraient mises en révolte, et le Roi d'Espagne aurait trouvé bien des auxiliaires au cœur de la France. On a toujours pensé que la vie de cet enfant royal n'avait tenu qu'à ces craintes-là, et c'était l'opinion du Cardinal de Fleury, du moins.

Pour en revenir aux obsèques de la Reine de Portugal, qui venait de mourir empoisonnée véritablement et bien évidemment, je vous dirai que j'avais eu chez moi, la veille, une furieuse dispute avec Voltaire, à propos du luthéranisme, et parce qu'il avait entrepris de me soutenir qu'on pouvait être parfaitement bon chrétien tout en restant hors de l'unité catholique. Tout en portant le manteau de Madame Louise de France, qui devait mourir sous le manteau de sainte Thérèse et sous la bure du Carmel, et malgré les crêpes qui m'aveuglaient, j'aperçus Mons de Voltaire qui se trouvait au premier rang sur notre passage, et qui babillait avec une espèce d'évêque anglican nomme Davidson, en s'appuyant sur son épaule. — Monsieur, lui dis-je en passant, vous ne nierez plus que l'hérésie soutienne l'impiété ! Il a toujours cité cela comme un à-propos miraculeux.

La Comtesse d'Egmont m'avait dit qu'elle était obligée, pour complaire à son mari, d'assister à ce beau catafalque, où sa dignité de Grande d'Espagne lui donnait le droit de prendre séance au premier rang avec nous autres et les femmes de nos Ducs et Pairs, mais le banc réservé pour les Duchesses était presque vide ; il ne s'y trouvait qu'un gros paquet informe et mal assujetti qu'on supposa devoir contenir M de Mazarin, ensuite une manière de grand piquet raide et immobile, qui devait être la Duchesse de Brissac, et de plus une petite chauve-souris qui s'agitait continuellement et trépigna pendant tout l'office, ce qui nous fit juger que c'était la Comtesse de Tessé. Rien dans tout cela ne ressemblait à M d'Egmont que j'avais annoncée d'avance à ma princesse, en lui disant qu'elle ne pourrait s'y tromper en la voyant faire ses gracieuses et nobles salutations au milieu de la nef et du chœur de Notre-Dame. Ce fut une véritable contrariété pour Madame Louise et pour nous. M d'Egmont, faisant la révérence en grand habit, était une sorte de curiosité merveilleuse : j'aurais

voulu qu'on pût faire son portrait dans l'action de saluer l'autel ou la tribune royale à la chapelle de Versailles, et je n'ai jamais vu que deux femmes qui saluassent à la Fontanges aussi bien qu'elle. C'était la Reine Marie-Antoinette, et (sauf le respect qu'on doit porter à la Reine de France) M Clairon de la Comédie-Franchise. Bien entendu que je n'ai jamais vu celle-ci faire la révérence à la cour ou dans une chapelle ; c'était seulement chez le Maréchal de Richelieu, qui la traitait favorablement et qui la faisait venir deux ou trois fois l'an pour déclamer devant sa fille. On lui donnait vingt-cinq louis pour sa peine, et jamais elle ne manquait de donner dix louis de pour-boire au cocher qui la ramenait dans un équipage du Maréchal.

Après tes cérémonies de l'absoute, où les Princesses et les femmes titrées n'assistent jamais, on nous apprit en rentrant à l'archevêché que M d'Egmont s'était trouvée mal en arrivant au milieu de l'église, et qu'elle avait fait un cri terrible en s'évanouissant.

Je la trouvai chez moi qui m'attendait. Elle était pâle comme un suaire et n'était pas encore débarrassée de son attirail funéraire. Elle ne pouvait parler qu'à peine, et tout ce que j'en pus tirer, c'est qu'en approchant du catafalque pour le saluer avant d'aller s'asseoir au chœur, elle avait cru voir le Comte de Gisors en habit d'uniforme et sous les armes. — On m'a porté sans connaissance à la sacristie, me dit-elle, on m'a fait revenir en m'aspergeant d'eau bénite, et me voilà. Ne vous moquez pas de moi je l'ai vu, j'en suis certaine, et j'en suis plus morte que vive !

Je lui répondis que M. de Nivernais m'avait déjà parlé d'un jeune soldat aux gardes qui ressemblait à feu M. de Gisors à s'y tromper, et que c'était sans doute le même soldat qui se trouvait en sentinelle auprès du catafalque ? — Hélas ! dit-elle en étouffant de sanglots, ne voyez-vous pas que ce sera le jeune Séverin son frère, auquel il faudra que je remette ce legs de M. de Poitiers ! Je l'ai promis : il faudra que je le revoie encore une fois ; je m'en effraie, et je suis bien malheureuse. Nous pleurâmes ensemble avec amertume, ce qui ne manquait jamais d'arriver quand je la voyais en affliction ; mais voilà qu'on vint m'annoncer la Maréchale de Maillebois, avec la Comtesse de Gisors Duc de Nivernais, son père… Nous eumes à peine le temps d'essuyer nos yeux, et nous dévorâmes nos larmes du mieux qu'il nous fut possible. Heureusement que nous n'avions pas mis de rouge, à cause de la cérémonie du matin car nous en aurions été risiblement barbouillées, comme il arrive aux jeunes mariées qu'on mène à la tragédie.

Il fallait choisir son heure et les momens pour s'attendrir sans qu'il y parût, dans ce temps-là. Les galans soupçonneux et les maris jaloux ne savaient pas toutes les graces qu'ils avaient à rendre à l'usage du rouge, à la poudre, à la coiffure étagée de leurs belles et surtout à leurs paniers de quatre aunes et demie d'envergure ! Quand une femme de bonne compagnie n'était pas vieille et qu'elle recevait la visite d'un homme, on ne fermait jamais la porte de la chambre où ils se trouvaient. Aucun visiteur ne s'asseyait devant nous qu'à distance respectueuse (l'idiotisme en est dérivé de l'usage), et jamais on n'aurait vu des hommes aller s'installer et s'étaler à côté d'une femme sur un canapé. Pour qu'une femme de qualité se conduisit mal, il fallait absolument qu'elle en eût la décision bien prise, et

c'était l'occasion qui manquait si l'herbe tendre ne manquait pas. Mais il est temps d'en revenir à cette pauvre Septimanie, qui était dans une agitation cruelle, et dont la charmante figure avait pris, en voyant entrer M de Gisors, quelque chose de sinistre et de calamiteux. Nous nous séparâmes bien tristement, et je reçus le lendemain la visite du Curé de Saint-Jean-en-Grève qui demandait à me parler pour une affaire indispensable. J'étais en colloque avec tous les Sully, les Charost et les Montmorency du pays, pour un conseil de famille, et j'ordonnai qu'on le fît entrer dans mon oratoire, où je le trouvai qui disait l'office du Saint-Esprit dans un bréviaire de l'ordre, qu'il avait découvert sur mon prie-Dieu. Il me fit signe de ne pas l'interrompre… J'ai su depuis que cette pratique, dont il était venu s'acquitter dans mon oratoire, était la suite d'un arrangement qu'il avait fait avec le frère de M de Maintenon, le vieux Comte d'Aubigné, qu'il assistait à la mort et qui se tourmentait beaucoup de n'avoir pas dit son office du Saint-Esprit depuis je ne sais combien d'années, quoiqu'il eût fait le serment de le réciter chaque jour, en exécution des statuts de l'ordre, et quand il avait reçu le collier, à la fameuse promotion de 1688. C'était donc pour le soulagement de sa conscience et la paix de ses derniers momens que le bon Curé lui avait promis de dire à son intention l'office du Saint-Esprit jusqu'à la fin de ses jours ; et vous voyez qu'il y procédait charitablement sitôt qu'il en trouvait l'occasion. Les curés et les notaires de Paris sont, comme chacun sait, les deux corporations les plus estimables du royaume ; mais ce Curé de Saint-Jean, qui s'appelait l'Abbé Duhesme, était la fleur des saints. La quantité des aumônes et des restitutions qu'il faisait opérer et qui lui passaient par les mains était prodigieuse. Je ne doutais pas qu'il ne voulût me parler du fidéi-commis de sa pénitente et du légataire de M. de Poitiers ; mais il se trouva qu'il avait tout simplement à me faire une restitution de cinquante-quatre livres, avec une serviette ouvrée des armes de Créquy, ce dont il me laissa toute désorientée.

FIN DU SECOND VOLUME.

« La noble maison de Wignerod originaire d'Angleterre, établie en France sous le règne de Charles VII, s'est élevée au rang qu'elle y tient par une succession de vertus, et a mérité, par de signalées victoires remportées sur terre et sur mer, un perpétuel accroissement d'honneur et de gloire, etc. »

(ORAISON FUNÈBRE de Très Haute et Très

(Note de l'auteur.)

(Note de l'auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

« J'ai reçu Monsieur le Maréchal, une lettre que je n'ai pu lire et que je n'ai pu me faire déchiffrer, mais dont la signature m'a paru ressembler à la vôtre. Si vous prenez la peine de m'écrire une autre fois, et si vous désirez que j'aie l'honneur de vous répondre, ayez soin de vous y prendre différemment. Il ne faut pas qu'on puisse dire que le roi avait un gouverneur qui ne savait pas écrire et un précepteur qui ne savait pas lire. Recevez avec bonté l'assurance des sentimens que je vous conserve et qui sont bien particuliers, étant et voulant rester à jamais, Monsieur le Maréchal, votre affectionné serviteur.

Le Cardinal de Fleury. »

La copie de cette lettre, que vous trouverez dans mes papiers est de la propre main du Cardinal, à l'âge de 89 ans. Il me l'a copiée et donnée lui-même à Issy, le 28 décembre 1742. un mois avant sa mort.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 3 · 01

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

Àpartir d'ici, vous me trouverez moins bien informée, et je vous avouerai qu'il ne m'aurait pas convenu de l'être mieux. L'Abbé Duhesme avait refusé de participer à l'exécution d'un fidéi-commis, scrupule assez légitime en ce que, dans tous les cas de contestations judiciaires où l'on est interrogé sur les faits, on est obligé de dire la vérité lorsque le juge l'ordonne, et parce que, relativement aux fidéi-commis, la volonté du législateur et l'intention de la loi se trouvent toujours en opposition directe avec celle du testateur. Le Curé de Saint-Jean s'en était fait une affaire de conscience ; il était allé consulter M. de Beaumont, son Archevêque, et celui-ci défendit au curé, sous peine d'interdiction, de se laisser entre-mêler dans une affaire agencée pour frauder la loi. M d'Egmont fut donc obligée de renoncer à l'assistance de son confesseur, qu'elle avait fait remplacer dans le testament de M. de Poitiers par une autre personne dont je n'ai pas su le nom, parce qu'elle avait exigé de rester inconnue. Les héritiers naturels du Vidame, qui étaient le Marquis de Lusignan, le Marquis de Turpin et le vieux Duc de la Vallière, n'avaient fait aucune espèce de chicane, et M d'Egmont me dit quelques mois après, avec un air assez embarrassé, qu'elle avait fait venir M. de Guys dans une église, où elle s'était rendue à pied, sans suite et sans toilette, et qu'elle lui avait fait la remise de deux cent vingt mille livres, en assignations de rentes, ce qui était le produit de la vente des pierreries et de l'argenterie du Vidame de Poitiers. Je m'aperçus que son front rougissait en me parlant, et je crus m'apercevoir qu'elle aurait dé-

siré m'en dire un peu plus, mais je ne fis rien pour provoquer sa confiance ; je sentis qu'elle en pourrait arriver à des confidences ou des explications dont je me trouverais embarrassée, parce que je ne voulais pas l'encourager dans ses attendrissemens, et parce qu'il m'aurait été pénible de la sermonner et de l'affliger par une sévérité hors de propos, puisqu'elle ne servirait à rien, l'affaire étant faite. Je lui dis seulement que j'étais surprise et fâchée qu'elle eût donné son rendez-vous dans une église… Je lui vis baisser les yeux et mordre ses lèvres avec un mouvement nerveux qu'elle ne put réprimer, mais je crus devoir changer de propos d'un ton sec et dégagé qui me faisait un mal horrible. M d'Egmont ne fut pas la dupe de cette petite manœuvre ; je m'en aperçus bien à son air amical et résigné ; elle n'en fut pas moins affectueuse et moins empressée pour moi quand je la rencontrai chez son père ; mais ses visites à l'hôtel de Créquy devinrent moins fréquentes, et je fus pendant cinq à six mois sans entendre reparler du jeune M. de Guys.

Un soir de grand orage, il m'en souvient à merveille, et c'était une vigile de la Saint-Louis, j'avais été souper à l'Hôtel de Richelieu, où le Maréchal me demanda si je ne comptais pas aller faire ma cour à Versailles et m'asseoir au grand-couvert du lendemain ? Je lui dis que c'était mon intention. — Ma fille y doit aller, reprit-il ; laquelle de vous deux mènera l'autre ?

Il m'avait toujours semblé que j'étais la personne avec laquelle il aimait le mieux voir aller sa fille ; je devinai que le fin matois s'était aperçu que nous étions ce qui s'appelle en délicatesse, et qu'il avait calculé qu'il suffirait de nous mettre en vis-à-vis pour nous raccommoder parfaitement. Entre honnêtes femmes on n'a jamais sujet de brouillerie personnelle et persistance. Nous nous regardâmes en souriant, sa fille et moi, et nous convînmes d'arriver ensemble à Versailles pour l'heure de la messe.

Je n'ai jamais vu M d'Egmont plus brillante et plus parée ! Elle avait un grand habit noir, en dauphine lampassée, lequel était garni sobrement et suffisamment par une élégante et riche broderie de fleurs de capucines, en couleur et de grandeur naturelles, avec leur feuillage en or. Elle avait mis toutes les perles héréditaires de la maison d'Egmont qui valaient au moins quatre cent mille écus, et qui étaient substituées à perpétuité, ni plus ni moins qu'un majorât de Castille ou qu'une principauté de l'Empire. C'étaient ces mêmes perles sur lesquelles la République de Venise avait prêté tant d'argent au Comte Lamoral d'Egmont, pour soutenir la guerre des Pays-Bas contre le Roi Philippe et son Duc d'Albe. Il est à remarquer que, sur toutes ces perles, il n'y en avait que deux ou trois qui se fussent éteintes depuis le seizième siècle. M. d'Egmont disait pertinemment que pour empêcher les perles de s'éteindre et même de se ternir, sans mourir et se pulvériser, il était suffisant de les enfermer avec un morceau de racine de frêne. M. de Buffon n'y voulait pas croire, mais une expérience qui s'est transmise de générations en générations dans une famille ancienne est tout autre chose, à mon avis, qu'une argumentation d'académicien. Souvenez-vous de la recette de Messieurs d'Egmont quand vous hériterez de mon beau fil de perles, qui provient de la famille Gradenigo de Venise, et que mon père y avait payé quinze mille écus.

Ce qu'il y avait d'aussi magnifique et de mieux assorti dans cette belle parure de M d'Egmont, c'était que les fermoirs de ses bracelets, l'agrafe de son collier et l'attache de son aigrette (où l'on voyait jouer quarante perles pendeloques du plus beau profil et du plus bel orient) étaient formés par des hyacinthes immenses, étincelantes, éblouissantes et de la plus belle couleur de capucine. Parmi les pierres les plus précieuses, j'ai toujours ouï dire qu'après la tourmaline et le béril, il n'était rien de si rare et de si précieux que les hyacinthes de la vieille roche.

Je demandai a Septimanie comment il se faisait qu'elle eût mis un grand habit à fond noir, un jour de fête ? C'était parce que M. d'Egmont l'avait désiré, me dit-elle, attendu qu'il était Condé Pariente de Portugal, et que le deuil de la Reine Dona Marianne n'était pas terminé pour lui. Comme je voulais faire honneur à votre famille et n'avoir pas l'air de la duègne de l'infante à côté de M d'Egmont, sur qui j'avais toujours soin de prendre le pas, vu la parité du rang et la priorité d'âge, j'avais mis un très-bel habit de cour en étoffe brochée de trois nuances de bleu, dont la plus sombre était le bleu de lapis qu'on appelle à présent œil de roi. J'avais les plus beaux falbalas du monde en dentelle d'argent ; enfin j'avais eu soin d'exhiber tous les diamans de votre couronne cygnale.

La Reine me fit ordonner de m'approcher d'elle, afin de mieux, voir le Connétable de Lesdiguières que je portais en bracelet, et l'on décida qu'il était infiniment plus beau qu'aucun des douze Mazarins. Le Commandeur d'Esclots, mon oncle, en fut pénétré de satisfaction, et ce ne fut pas sans peine que je pus obtenir de lui qu'il n'écrirait pas à la Reine pour lui en témoigner sa gratitude. Le bon vieux seigneur était d'une époque où la moindre parole royale et la moindre faveur aulique paraissaient d'un prix inestimable ! il était le type du véritable Français, en ce qu'il idolâtrait la faveur ; et surtout parce qu'il avait besoin d'estimer et de voir respecter ses maîtres. Il est mort sans qu'on ait pu lui persuader que M le Normand d'Étioles avait un appartement au château de Versailles, ni surtout qu'elle avait été créée Marquise de Pompadour et Dame du palais. — Tout cela sont des absurdités calomnieuses et des iniquités qui devraient être poursuivies et punies à la diligence du procureur-général ! s'écriait-il en s'agitant sur son fauteuil où le retenait la sciatique. — Il est impossible que le Roi se fasse un malin plaisir d'insulter à la noblesse et d'avilir sa couronne en accordant pareilles faveurs à Mam'selle Poisson !... Jugez ce qu'il aurait dit en voyant la Gazette de France annoncer la présentation de M Dubarry ! Hélas, hélas ! ce fut un scandale avec des rumeurs à faire écrouler toute une monarchie ; mais, pour l'honneur de la noblesse de France, il ne faut pas oublier qu'on eut bien de la peine à trouver une femme de condition qui voulût se laisser commettre à cette présentation-là ; aussi bien, fut-ce parmi les Dames de la feue Duchesse de Berry, fille du Régent, qu'on fut obligé d'aller quémander une pareille lâcheté. On n'avait pas osé s'adresser à des femmes parfaitement considérables, c'est-à-dire à des personnes du plus grand air pour le monde et du meilleur ton pour les mœurs ; on était descendu de certaines femmes de grande qualité, peu respectables du reste, et qui néanmoins refusèrent toutes à qui mieux mieux, avec des éclats de hauteur et des indignations admirables, on était descendu, vous dirai-je, à la Marquise d'Aloignÿ qui prétexta d'un mal de jambe, et qui s'établit sur son lit, ou elle eut la patience

de rester deux ou trois mois encore après la présentation de Mn, e Dubarry. À défaut de mieux, on fut donc obligé de s'accommoder d'une misérable Gasconne intitulée Comtesse de Béarn, vilaine joueuse à qui nous n'aurions pas fait la révérence ! Elle avait eu nom M Morin, et la famille de son mari, bien noble et très ancienne au surplus, s'était emparée du nom de Béarn, à cause d'une alliance qu'elle avait contractée en 1508 avec une prétendue descendante des anciens Vicomtes de Béarn, tandis que cette maison souveraine avait fini (l'an 1290) dans la personne de Gaston VIII, qui n'avait laissé qu'une fille appelée Marguerite, laquelle épousa le Comte Roger de Foix, ainsi qu'il est prouvé surabondamment par toutes les histoires et tous les nobiliaires de Gascogne. L'usurpation de ces Gaillard de Béarn était donc non moins visible et non moins ridicule que celle des Talleyrand de Périgord ; aussi pris-je la liberté de dire un jour devant Louis XV que si M. de Créquy, votre grand-père et mon mari, ne se faisait pas appeler le Comte d'Artois, de Hainaut, de Boulonnais et de Ponthieu, c'était uniquement par égard pour la couronne de France et par bon procédé pour la souveraineté du Roi. Nous en étions, ce me semble, à mon voyage de Versailles avec M d'Egmont pour y fêter la Saint-Louis.

Il me parut que M d'Egmont n'avait aucune envie d'entrer en explication avec moi, car elle me fit prier, à sept heures du matin, de venir la prendre en berline, afin de pouvoir emmener une de nos femmes, avec tout ce qui fait l'attirail d'une toilette au petit pied de campagne, c'est-à-dire un peignoir, une boîte à poudre, un miroir et un pot de rouge. Ma belle et brillante compagne avait passé toute la nuit sans pouvoir dormir, elle était souffrante, elle était courbattue, mais je trouvai qu'il n'y paraissait en aucune façon… Nous allâmes faire notre cour ensemble ; nous fûmes déjeuner, goûter et collationner chez M de Tarante et d'Albret, car il ne fut pas question de dîner ce jour-là pour les commensaux de Versailles, et ceci, du moins, les dispensa de se mettre à genoux pour y boire à la santé du Roi, ce qu'on faisait encore à la table du Grand-Maître et à celle du grand-commun ; enfin nous allâmes prendre possession de nos tabourets au grand-couvert, où l'affluence était si grande que M de Coigny ne put jamais trouver une place pour y faire établir son bienheureux tabouret, ce qui nous divertissait agréablement, et ce qui nous trouva sans miséricorde pour une pareille hors-venue. Ladite M de Coigny, qui s'appelait mademoiselle de Navet, venait de recevoir son brevet pour les honneurs du Louvre, et c'était la première fois qu'elle se présentait pour s'asseoir devant la Reine. Elle était veuve de M. de Coigny, dont le père avait été créé Duc nompair en 1747, et n'avait jamais pu faire les preuves de noblesse exigées pour recevoir le cordon bleu, d'où vint qu'il avait obtenu pour les produire un délai de cent ans, par ordre du roi. Jugez s'il aurait pu fournir les preuves de sa noblesse en 1399, époque antérieure à celle des premiers anoblissemens, lesquelles preuves étaient cependant exigibles pour la présentation de sa belle-fille, qui n'avait seulement pas droit aux honneurs de Versailles, c'est-à-dire à la présentation pure et simple, et à laquelle on attribuait effrontément les honneurs du Louvre ! Il en est ainsi du titre et des prérogatives ducales accordés à MM. de Crillon. Voilà comme on a fait des recrues pour nous assister et nous encadrer sur les bancs de la haute noblesse. Comment voulez-vous qu'une monarchie puisse aller sans malencontre avec un pareil mépris de ses lois organiques et des droits acquis par tant de services, après tant de siècles ? avec tous ces actes d'une injustice impertinente ? avec un

pareil désordre au premier rang ? Quand je pense que tout ce que nous voyons aujourd'hui deviendra de l'histoire, je suis en révolte contre mes contemporains. Mais quand je pense que le mauvais temps d'aujourd'hui sera peut-être nommé le bon temps par ceux qui viendront après nous, je suis prête à revenir sur mes emportemens. Soyez donc tolérant pour votre grand'mère, mon cher Prince ; soyez indulgent pour elle à raison de ses vieilles idées aristocratiques et des habitudes de son temps, qui ne ressemblera guère au vôtre, à ce qu'il me paraît. Quant à savoir lequel valait le mieux de votre temps ou du mien, ce sera vos petits-enfans qui en décideront.

On apprit en sortant du grand-couvert que la Maréchale d'Estrées et la Comtesse de Lamarck n'avaient pas pu s'y faire placer, ce qui parut une chose autrement sérieuse que la déconvenue ne M de Coigny. Les huissiers de la chambre avaient eu la sottise de laisser asseoir aux places des femmes titrées deux ou trois pétoffes d'ambassadrices, dont les maris n'étaient seulement pas accrédités par des têtes couronnées, celle de Gênes et celle de Hollande, par exemple. Aussi tous les huissiers de la chambre en furent chassés, de cette affaire-là, et toute la cour alla se faire écrire aux portes de M de Lamarck et d'Estrées, en témoignage de sympathie pour un accidents si funeste ! — Je vais encore ouvrir une parenthèse. (Vous aurez sûrement appris déjà que les personnes à qui nous accordons la qualification de femmes titrées ne sont que les Duchesses ou les Grandes d'Espagne, les femmes de Maréchaux de France, et les autres femmes qualifiées, n'importe de quel titre, dont les maris sont en possession des honneurs du Louvre héréditaires, avec le titre de cousin du roi. Il est bon de vous dire que les princes étrangers de maisons régnantes, qui ne sont pas royales, ne sauraient obtenir aucun privilège de rang à la cour de France : n'oubliez jamais de vous en prévaloir et vous en réclamer à l'occasion. Vous pourriez dire que j'ai vu solliciter par le Prince de Salm et de Kirbourg, à défaut d'un brevet de Duc français, qu'il ne put obtenir des Rois Louis XV et Louis XVI, que je l'ai vu solliciter un diplôme de Grand d'Espagne, à l'effet d'en obtenir le même rang que le nôtre à la cour de Versailles, afin de ne pas s'y trouver étouffé et comme étiolé dans la foule, avec les simples gentilshommes présentés. La sœur aînée de M. de Salm avait épousé le Duc de la Trémoille, et la seconde un prince de Croüy qui jouissait héréditairement des prérogatives ducales, mais la plus jeune avait épousé le Prince régnant de Hohenzollern-Sigmaringen, qui est un agnat de la famille électorale de Brandebourg, laquelle est parvenue à cet échafaudage de nouvelle et mauvaise fabrique, appelé trône de Prusse, et M de Hohenzollern ne pouvait aller à Versailles sous peine de s'y tenir à la même place que la Vicomtesse de Rouffignac et la Baronne de Kergriffec, dont les maris avaient fait les preuves de 1399.

Cet arrangement, qui paraissait singulier, avait un grand air de dignité nationale, et, ne fût-ce que cela, c'est toujours autant. Il est, du reste, assez raisonnable et naturel que la haute noblesse française ait eu participation dans cette exclusive et superbe prééminence des Rois-très-chrétiens et des Princes de leur sang sur toutes les autres familles royales. Immédiatement après les Seize Familles de Venise, appelées vulgairement les douze apôtres et les quatre évangélistes, et non loin de ces trois grandes maisons romaines des Colonna de Palestrine, des Ursins et des Publicola de Sainte-Croix, il n'existe rien qu'on

puisse mettre en parallèle avec les quatorze ou quinze premières familles de notre pays. Il y en avait trente-deux sur la même ligne, autrefois ; mais il en est moitié dont il ne subsiste plus rien que dans les pages de l'histoire. Le docte et consciencieux Baron de Leibnitz a dit à mon père qu'il n'y avait pas dans tout le Sacro-Saint Empire d'Allemagne une seule famille qui pût remonter au-delà du treizième siècle par documens authentiques ; et tout ce qu'il y a de plus assuré sur la noblesse et la généalogie de la maison de Wurtemberg, par exemple, c'est qu'elle ne pourrait faire les preuves qui sont fournies par les gentishommes de nos provinces afin d'être présentés à Versailles.

C'est dans les pays les premiers civilisés qu'on doit nécessairement trouver les familles les plus anciennes. Il n'y a point de noblesse sans privilèges héréditaires ; point de privilèges et d'hérédité possibles sans cartulaires ; point de cartulaires sans titres écrits, et point, de titres écrits quand personne ne sait ce que c'est que l'écriture. L'usage de l'écriture et son emploi généalogique ou diplomatique ne sont arrivés en Germanie qu'à la suite du christianisme, et par les Gaules qui l'avaient reçu de l'Italie. Les souverains allemands ne devraient pas oublier que le principal d'entre eux, le premier électeur de l'Empire, c'est-à-dire le duc ou roi de Bohême, était encore un idolâtre, un misérable sauvage, à la fin du onzième siècle ; et certes, ils ne pourront pas nous contester que ces princes lorrains, qui portent aujourd'hui la couronne impériale, ont été les vassaux de nos rois jusqu'en 1748. En L'année 1729 ou 30, autant qu'il m'en souvient, j'ai vu à-Versailles, et de mes deux yeux vu, l'Empereur François de Lorraine, aujourd'hui régnant, prêter foi et hommage pour son duché de Bar, à genoux, à deux genoux, devant le trône de France ! J'ai vu M. le Comte de Clermontn prince du sang royal, mais simple cadet de la branche de Condé, prendre sans contestation le pas et la droite sur le duc de Bavière, électeur souverain de L'Empire et l'aîné de cette famille impériale. Enfin j'ai vu les trois princes royaux de Saxe et de Pologne dîner et souper à Versailles à la table dut premier maître de l'hôtel, parce que le cérémonial français ne leur accordait, pas l'honneur de pouvoir manger ostensiblement, non pas avec le Roi, ce qui va sans dire, mais avec Madame la Dauphine, qui était leur propre sœur. Il est vrai que nous avons MM. de Grillon et de Coigny parmi nos ducs ; mais, du moins, les auteurs de ces deux familles étaient de vaillans guerriers et d'illustres capitaines ! Les princes de l'Empire en pourraient-ils dire autant des leur prince Fugger, qui n'est que le petit-fils d'un riche banquier ?

On nous répète à tout propos que la haute noblesse germanique ne se mésallie point, et j'en conviens sans difficulté ; mais a-t-elle sacrifié son patrimoine pour l'honneur de la couronne impériale et pour le bien de l'état ? A-t-elle fait la guerre à ses dépens, avec un éclat magnifique et sans interruption pendant plus de huit siècles ? Voilà notre affaire. La question que je fais ici réplique à tous les reproches ; c'est la meilleure réponse à toutes ces rabâcheries d'Allemagne au sujet de nos mésalliances avec des financiers, qui du reste ont toujours été d'aussi bonne maison que les Fugger de Babenhausen, et qu'on a toujours eu soin de faire anoblir avant de contracter une alliance avec eux, et de les admettre à signer au même contrat.

J'aurais bien autre chose à vous dire au sujet de cette maison de Prusse, qui n'avait originairement que la petite seigneurie de Zolern, et qui n'était parvenue jusqu'à son marquisat de Brandebourg et son duché de Prusse qu'en prêtant sur gages, et par une succession continuelle de fourberies et de filouteries les plus notoires. On pourrait dire que ces méchans puînés des seigneurs de Hohenzollern ont été les juifs du Saint-Empire. Je pourrais vous dire encore une chose qu'on voudrait dissimuler au sujet de ces petits comtes de Hapsbourg, qui sont devenus archiducs d'Autriche, et dont la postérité va s'éteindre avec la bonne et respectable Marie-Thérèse ; c'est à savoir que, dans toutes les anciennes chartes du royaume transjurain, ils ne se trouvent jamais nommés ou mentionnés qu'après les évêques de Bâle et de Lausanne, à la suite des comtes de Fribourg et des comtes de Gruyères, leurs voisins. Mais il y a long-temps que ma parenthèse est ouverte, et j'aurais envie de la fermer pour en revenir à M d'Egmont. Qu'en pensez-vous ?)

Le public de Versailles entrait par une porte et sortait par une autre, en décrivant dans sa marche rapide un quart de cercle autour du grand-couvert. Nous étions assises à la porte du Roi, auprès de la porte d'entrée, et M d'Egmont se trouvait à mes côtés, la dernière au premier rang, c'est-à-dire au plus près du public.

J'avais entendu comme une sorte de rumeur confuse et contenue, discrète, étouffée par le respect, et je vis l'Exempt des gardes-du-corps parler avec un militaire qui tenait ses regards attachés sur M d'Egmont. C'était un jeune homme admirablement beau, mais beau d'une étrange manière. Il nous regardait avec un air dominateur, comme s'il avait été le Roi de la création, comme si les merveilles de ce palais et les pompes de cette cour n'eussent été de rien pour lui. Son habit était celui d'un simple soldat ; mais sa physionomie spirituelle et passionnée, sa tournure élégante et sa coiffure à la Létorières, auraient pleinement satisfait l'amour-propre ou la fatuité du grand seigneur le plus vaniteux. Vous vous doutez bien quel était ce jeune homme ; mais comme je ne pensais pas continuellement à M. de Guys et que je ne rêvai jamais de M. de Gisors, je ne fus pas frappée de leur ressemblance au premier aspect.

Je jetai les yeux sur M d'Egmont, à qui je ne pouvais rien dire à l'oreille, à cause de nos paniers et de la ruelle d'étiquette entre nos tabourets… la pauvre femme était dans un trouble visible ; elle avait les yeux fixes, elle tenait son visage à moitié caché par un éventail (au mépris de l'étiquette de Versailles, car alors on ne prenait jamais la liberté d'ouvrir son éventail en présence de la Reine, à moins que ce ne fût pour en user en guise de soucoupe et pour présenter quelque chose à S. M.). En attendant, le beau jeune homme en habit de soldat était immobile, en arrêt, en contemplation sévère et non pas seulement en admiration pure et simple devant la belle dame aux hyacinthes. Sans autrement s'embarrasser de la présence du Roi, et sans prendre garde à M. l'Exempt qui lui commandait de passer outre et de ne pas s'opiniâtrer à barrer l'entrée de la salle où son temps d'arrêt interrompait la marche du public et le service de MM. les gardes-du-corps, il était préoccupé de je ne sais quelle idée contrariante, il n'écoutait pas et n'entendait rien. On fut obligé de l'arracher de la salle, et M d'Egmont ne put s'empêcher de faire entendre un gémissement dont je fus désespérée.

Le Roi, qui savait toujours par la police de Paris toutes les aventures et les allures de tout le monde, ce dont il gardait un secret impénétrable et glacé comme le marbre d'un sépulcre, le Roi suivit ici l'inspiration de son noble cœur et du sang généreux qui l'animait. Il fit approcher l'Exempt de ses gardes. — Monsieur de Jouffroy, lui dit-il, assez haut pour être entendu par nous, en tournant la tête et en dirigeant sa voix de notre côté, mais sans porter les yeux sur M d'Egmont, — c'est l'appareil qui l'aura surpris et troublé ; — c'est peut-être la vue de la Reine, ajouta-t-il en s'inclinant devant elle et lui faisant un adorable sourire. — Qu'il aille en paix, ce jeune homme ; allez commander qu'on le laisse tranquille. — Je ne vous en remercie pas moins de votre exactitude…

Md'Egmont respira doucement et profondément, comme une personne allégée d'un poids accablant et d'un supplice affreux. Elle reprit un peu de contenance et de physionomie ; mais il s'était établi des chuchoteries dont on voyait qu'elle était l'objet, et le Maréchal de Richelieu la regarda deux ou trois fois d'un air dépité.

Que la fin du banquet me parut longue et que j'avais grand'pitié de sa fille ! quelle situation pour elle, et quel embarras pour s'en expliquer avec une femme de mon caractère ! avec moi, dont elle appréhendait toujours le blâme et dont elle redoutait la sévérité !… Elle aurait eu grand tort pour ce jour-là, et ce fut au point que l'amitié que je lui portais me rendit souple et câline à cet excès que j'en allai faire une foule de complimens affectueux et de politesses prévenantes aux ennemis des Richelieu, ainsi qu'à toutes les dames qui passaient pour ne pas aimer M d'Egmont. J'espérais que ces coquetteries-là tourneraient à son profit. Pauvre Septimanie !…

Dans les âmes religieuses et sensibles, le fruit de l'expérience est l'indulgence. Si la foi fait les dévots et si le zèle fait les martyrs, c'est la sensibilité qui fait les saints.

En montant dans nos chaises au pied de l'escalier et sous le vestibule de Mesdames de France, au moment où mes porteurs allaient soulever la mienne, qui devait passer la première, j'entendis derrière ma chaise une voix sonore et vibrante qui disait avec un accent d'alarme et d'enivrement : — C'est vous ! — c'est bien vous !… Je ne vis personne et je n'entendis pas la réponse de Septimanie, qui ne fit que pleurer, sans me rien dire en nous en revenant à Paris. Heureusement que celle de mes femmes que j'avais amenée s'était endormie d'avance en nous attendant dans la berline, et qu'elle ne s'aperçut de rien.

J'allais aller à l'hôtel de Richelieu le lendemain matin, pour y voir M d'Egmont, quand on vint m'annoncer M. son père. Il avait sans doute imaginé que mon attachement pour sa fille et ma surprise lui aplaniraient la voie des explications, et que j'allais ouvrir la tranchée devant lui ; mais le Maréchal de Richelieu n'était pas un homme avec qui je voulusse parler ouvertement sur pareilles matières Les gens dissolus se trompent toujours à la compassion pour les peines du cœur, qu'ils suspectent de complaisance. Ils n'entendent rien à la bienveillance gratuite, à cette indulgence vertueuse et charitable à qui les théologiens ont donné le doux nom de mansuétude. Ils ne peuvent jamais s'expliquer un sentiment qui soit intermédiaire entre l'austérité rigoureuse et l'approbation coupable. La sévérité des honnêtes

femmes et la connivence de celles qui ne le sont pas, voila tout ce qu'ils attendent et tout ce qu'ils savent de nous.

Je lui parlai continuellement de notre ennuyeux procès contre les Lejeune de la Furjonnière, et je le fis désemparer au bout d'une demi-heure, ainsi que je l'avais calculé d'avance, à quelques minutes de plus ou de moins. Ce fut un malheur avec un mauvais calcul de ma part, car il supposa que j'avais abandonné sa fille à l'irritation de M de Grammont, de Forcalquier, d'Esparbès, etc., qui disaient des indignités sur elle, en oubliant toutes les politesses que je leur avais faites après le grand couvert. On osait dire insolemment et très-injustement, je n'en doute pas, que M la Comtesse d'Egmont avait eu des entrevues fréquentes avec un beau soldat qui la prenait pour une petite bourgeoise ; qu'ils se donnaient des rendez-vous à la barrière Saint-Jacques, etc....

Toujours est-il que ce fut Septimanie qui vint réclamer mon assistance auprès de son père, en faveur du jeune Séverin, que le Maréchal de Bellisle avait eu l'inhumanité de faire chasser des gardes-françaises, et qu'il voulait faire embarquer pour le Sénégal, où les Européens ne sauraient vivre plus d'un an.

— Arrivez donc, Marquise, me dit le malicieux personnage, en ricanant de me voir empêtrée dans cette méchante affaire, et en triomphant de me voir venir à lui, arrivez donc pour me donner des nouvelles de M. Lejeune de la Furjonnière, qui voudrait s'armer d'un Créquier de gueules en champ d'or !

— Monsieur de Richelieu, lui répondis-je, je suis une de ces bonnes femmes à préjugés qui respectent leurs maris et le nom qu'elles portent ; je n'entends pas raillerie sur des armoiries du onzième siècle ; ayez la prudence de ne pas jouer avec des armes d'aussi bonne trempe et si bien chargées...

— La détente en est facile, et dans tous les cas, la vôtre n'est pas rouillée, Marquise, à ce qu'il me paraît !

— Ayez la bonté, mon cher Monsieur, de ne pas faire le joli-cœur avec la Marquise de Créquy (votre très-humble servante) ! Vous trouveriez à qui parler, et je vous en préviens !

— Mais bonnement, reprit-il avec un faux air de distraction, comment voudrait-on que je prisse fait et cause et que j'eusse l'air de m'escrimer en faisant blanc de mon épée pour ce beau garçon ? On dirait, j'espère, que c'est pour faire plaisir à ma fille ; mais je ne veux pas traiter mon gendre comme un bœuf de son pays, en lui mettant des clochettes au bout des cornes.

— Mettez-y du foin, comme on fait pour les buffles, lui dis-je alors, et soyez bien assuré que si vous n'abandonnez pas Septimanie à la méchanceté de mesdames telles et telles, son mari va la défendre et la soutenir envers et contre tous. Si nous abandonnons ce pauvre M. de Guys à la haine de son père, votre malheureuse fille en perdra la tête avant d'en mourir de chagrin. Vous la compromettrez abord avec le monde, et puis avec son mari ; qu'y gagnerez-vous ? Ils ne se reverront jamais, j'espère, et m'a-t-elle assuré, du moins...

Le Maréchal me dit alors : — Je vous proteste que j'en ai grand'pitié ! Je l'ai fait venir ici, votre jeune homme, et j'ai trouvé que c'était bien le plus doux, le plus hardi, le plus aimable et le plus joli garçon de la terre. — Mais si je lui donnais, dites donc, quelque papier, comme qui dirait une sauve-garde de la Connétablie, par un brevet de moi pour être lieutenant des Maréchaux de France ou bien secrétaire à notre tribunal du Point d'Honneur ? Qu'est-ce qu'il en aurait à dire, M. de Bellisle, qui n'y pourrait que faire ? Car, au fait et prendre, c'est moi qui suis Doyen des Maréchaux ; c'est moi qui tiens la place de Connétable, et M. de Bellisle n'y verrait que du feu..... du feu,... C'est une chose dont il avait furieusement peur en son jeune temps, soit dit sans mauvaise volonté contre lui !

Comme j'étais bien au fait de la haine infernale et de la diabolique animosité dont ces deux vieux courtisans étaient dévorés l'un pour l'autre, je vis que le Maréchal de Richelieu prendrait plaisir à contrecarrer le Maréchal de Bellisle, en protégeant celui qu'il appelait mon jeune homme et à qui je n'avais parlé de ma vie. J'aperçus alors que le Maréchal de Richelieu avait été bien aise d'en recevoir une sollicitation de ma part, afin de pouvoir s'appuyer sur l'approbation d'une personne considérable, et qu'on n'accuserait pas d'agir étourdiment. J'acceptai sa proposition de sauve-garde, et puis je consentis à le voir chez moi, cet aimable, intéressant et malheureux Séverin. Je regrettai d'abord de ne l'avoir pas connu plus tôt ; mais, depuis, j'ai souvent et douloureusement regretté de l'avoir jamais connu ! M. de Créquy l'aimait comme son fils, et les Breteuil avaient fini par l'idolâtrer. Hélas ! quelque temps après que son brevet de la Connétablie fut expédié, on apprit qu'il avait disparu de la maison qu'il habitait rue Saint-Jacques, pendant la nuit, et sans qu'on ait pu jamais découvrir par quel accident, par quels moyens, sans qu'on ait jamais pu savoir à quoi l'attribuer, à qui s'en prendre....

Ma pauvre Septimanie en a reçu le coup de la mort. Elle a langui pendant quelques années, et tant qu'un reste d'espérance a pu la soutenir. Enfin, je l'ai vu se consumer dans une fièvre lente, et le flambeau de sa vie si brillante et si fortunée s'est éteint dans les larmes.

Je n'oublierai jamais l'ardeur et la simplicité de ce double attachement, de cette prodigieuse affection, de ces deux amours bizarres, inexplicables, inouïs, qu'elle avait trouvé moyen de répartir, avec exactitude et comme en équilibre, entre deux objets si différens et si peu dissemblables ; entre un mort et un vivant ; entre le renommé, l'éclatant Comte de Gisors, et un malheureux enfant abandonné, un pauvre jeune homme obscur. Je n'oublierai jamais ses derniers momens, où le souvenir de ces deux aimables frères était confondu dans un même sentiment de fidélité si naïve et si tendre.

Loing temps fust menée feste au chastell de Crequy,
Y fust crier Noël et largiesse on y fist !
Jourdhuy, guesre on faict pour tollir lheritaige
Au pausvre Damoysel, durant son esclavaige.
Cestuy Sire Raoul, en wardiant les cregnaulx,
Clasmoit touts dis à Dieus faisre finir ses maulx.

Mays ja metz ne pouoyt roy neulles nouuelles
De France, et demeustra soumist aux infidelles.

(Note de l'Éditeur.)

On voit dans leur généalogie, qu'ils ont publiée très sottement, car on ne leur en demandait point, que toutes leurs alliances sont à l'unisson de leur origine. On n'y voit que des demoiselles Fabry de Verjus, des Brunaud de la Rabatellerie, des Cardon-Trudaine, etc.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

On assure que l'Empereur Joseph vient d'accorder un diplôme de Baron du Saint-Empire à un banquier juif, et l'on n'osera pas nous dire que le sceau royal de France, ait jamais été profané pas son application sur une pancarte de la même nature.

(Note de l'Auteur.)

Il est vrai que les premiers princes chrétiens qui se soient avisés de conférer des titres nobiliaires à des juifs ont été les empereurs d'Autriche, et c'est une concession qui paraît d'autant plus scandaleuse qu'elle est toujours entachée de vénalité.

(Note de l'Éditeur.)

Tome 3 · 02

Un dimanche de la Septuagésime, à l'heure de vêpres, j'étais à la porte de Saint-Sulpice, où j'attendais un des suisses de l'église que mes valets étaient allés chercher pour me faire ouvrir ma chapelle et m'y conduire à travers la foule. Je vois arriver à ma portière un jeune abbé très pâle et très-maigre, avec des cheveux longs et plats. Il avait les mains tellement sales et il était si déguenillé que je l'aurais pris pour un mendiant. Il tenait un papier qu'il me présenta de la part de Madame la Duchesse d'Orléans, la défunte, et me disant que c'était une obligation de conscience qu'il avait à remplir. — Madame est morte admirablement, poursuivit-il en grimaçant l'édification béate, en baissant ses yeux en terre et formant sa bouche en ogive. — Il m'a paru que Madame avait pris engagement de vous procurer cette présente chose que je lui ai promis de remettre à vous, en main propre, à celle fin de lui tranquilliser la conscience, lorsqu'elle a senti qu'elle allait passer de cette vie présente en la future, assistée par moi, qui ne vaux rien du tout, sinon par la gratuité du Sauveur.

Je reconnus l'argot des Quesnellistes, et je lui répondis que la gratuité ne s'accordait guère avec la prédestination.

Cette exécution testamentaire de Madame consistait dans une recette pour accommoder les choux rouges avec du bouillon, deux quartiers de pommes de reinette, un ognon piqué de gérofle et deux verres de vin rouge pour un chou de moyenne grosseur. La défunte avait

eu soin de me recommander de faire échauder les choux rouges à l'eau bouillante avant de les hacher pour les faire cuire au bouillon. — Je vous veux envoyer ceci que je me souvenais vous avoir promis à plusieurs fois, avait-elle ajouté sur la même feuille, et c'est en marque de pleine et sincère réconciliation chrétienne… Le tout écrit de sa plus belle écriture palatine en lacs d'amour, et signé Charlotte de Bavière.

Cependant, le suisse attendait que je descendisse de voiture, mes laquais s'étaient mis sous les armes, en portant, qui l'un, qui l'autre, un coussin de prie-dieu, mon sac aux livres d'église et mes carreaux, lesquels étaient galonnés, brodés et blasonnés, ni plus ni moins superbement qu'il était d'usage et de convenance alors. Voilà mon homme à cheveux plats et gras qui s'en offusque et s'en irrite : il m'exhorte à montrer plus d'humilité chrétienne et se met à me sermonner sur les pompes de Satan, à propos d'un sac de velours avec des glands d'or.

— Femme pécheresse et vaniteuse, ne vous raidissez plus contre le torrent de la grâce, et laissez-moi vous montrer les voies du ciel ! ajouta-t-il en manière d'épilogue.

— Monsieur l'abbé, procédons par ordre de matière, lui répliquai-je, et d'abord, pour qui me prenez-vous ? Dites-moi ceci… Ah ! ah ! j'ai donc la figure et la mine d'une femme de 50 ans ? Je ne m'en serais pas doutée, et voilà ce que je vais commencer par déposer aux pieds de la croix. Je vous répondrai premièrement que je ne suis pas du tout la Vicomtesse de Mouchy, et je vous recommanderai d'apporter une autre fois plus de précaution dans la délivrance des legs dont vous serez chargé. Je vous restitue votre papier pour le remettre à M de Mouchy qui est très-gourmande, et du reste je n'oublierai jamais la bonne instruction de votre illustre pénitente, car j'aime et j'estime les choux rouges, Monsieur l'Abbé, et vous m'inspirez justement assez de confiance pour vous dire que c'est un ragoût bavarois dont je voulais me procurer la recette. À présent, Monsieur, sermon pour sermon.

Je vous dirai que dans tous les rangs, pour toutes les places et dans toutes les positions sociales où la Providence divine fait naître les hommes et les femmes, il y a pour elles et pour eux des grâces d'état, mais qu'il y a aussi des devoirs d'état ; il y a des obligations de convenance extérieure auxquelles on ne saurait manquer sans porter un notable préjudice à l'édification du prochain. Les téméraires et le vulgaire en général y soupçonneraient de l'hypocrisie qui est un motif de scandale, et surtout de la part d'un ecclésiastique qui doit toujours s'habiller assez régulièrement pour ne pas s'exposer à la dérision des impies en s'attirant l'admiration des imbéciles. (Prenez garde à l'état de votre haut-de-chausses, lui dis-je à demi-voix : si vous ne le faites pas raccommoder, vous nous montrerez bientôt… toute autre chose que les voies du ciel.) Il en fut d'abord interdit, cet Abbé ; ensuite, il jeta sur les gens de ma suite et sur ma personne un coup d'œil rempli d'amertume et de souverain mépris.

Il faut vous dire que la Présidente Talon s'était arrêtée pour nous regarder avec un air de surprise ; mais il faut commencer par vous dire un mot ou deux sur la Présidente Talon, Françoise de Chauvelin, laquelle était fille du Garde-des-Sceaux, et laquelle était veuve de mon cousin Louis-Denys Talon, Marquis du Bouloy et Président à Mortier au Parlement de Paris. Nous étions parens du quatrième au cinquième degré, parce que la grand'mère de ma

mère était Mademoiselle Talon, fille de cet illustre Avocat-Général Omer Talon, Seigneur de Sèves, qui nous a laissé de curieux mémoires. Cette famille parlementaire était traitée par le Roi Jacques et la Reine Marie de Modène, à leur cour de Saint-Germain, avec une distinction toute particulière, attendu que c'était la première famille de gentilshommes irlandais et catholiques qui se fussent expatriés pour garder la foi de leurs ancêtres, et qui fussent venus se réfugier à l'abri du sceptre français. Le premier de ceux-ci fût un Baronnet d'Irlande qui s'appelait Sir Arthur Talon, lequel était colonel d'un régiment irlandais au service de Charles IX et de Henri III. C'était un géant pour la taille, un lion pour le courage, un taureau pour la force, et, je suppose, un dragon pour la jalousie, car il enfermait quelquefois sa petite Milady Talon, qui n'avait pas plus de trois pieds de haut, dans un coffret qu'il portait sous son bras. Mon oncle le Grand Prieur en avait ouï dire aux vieilles gens et en avait retenu quantité d'histoires. Ce qui me reste à vous dire au sujet de la Présidente en question, c'est qu'elle était une aimable et spirituelle personne, intime amie des Breteuil.

— Mais, mon Dieu ! me dit-elle, est-il possible et comment se fait-il que je vous trouve en colloque avec mon fanatique de neveu ? — Comment ! c'est l'Abbé de Pâris, le Diacre, le fameux Diacre Pâris ! — Eh ! vraiment oui, dit-elle ; — avec ses quatre-vingt mille livres de rente et sa charge de Conseiller de grand'chambre, vous savez la vie qu'il mène et vous voyez sa belle dégaine ! Il y a deux ou trois ans que je ne l'avais aperçu.

— Prends garde à ton pied en entrant dans la maison du Seigneur ! s'écria-t-il en regardant sa tante avec un air comminatoire et pharisaïque. Ensuite il se prit à dire à un laquais qui portait le sac d'église de la Présidente et la queue de sa robe : — Ne frémis-tu point de ce que tu vas faire en présence du Dieu jaloux ? — et crac, il abat d'un coup, au tranchant de son avant-bras, la queue de cette belle robe qui s'échappe des mains du laquais et tombe dans la poussière sur les marches du péristyle. — Mais le vilain fou, dit-elle, ne veut-il pas que je me salisse et que je laisse traîner mes robes, afin d'être aussi malpropre que lui ?

— Allez, Monsieur, allez ! s'écriaient les deux laquais et le cocher de M Talon (qui en étaient rouges de colère), si ce n'était à cause de l'excommunication parce que vous êtes peut-être dans les ordres, nous vous casserions joliment les os pour avoir osé porter la main sur la robe de Madame la Présidente, que toute sa famille condamne à mort et que son mari en a fait pendre qui valaient cent fois mieux que vous, peut-être plus de deux mille !

Voltaire en avait fait une sorte de complainte que je ferai mettre dans mes pièces justificatives. Elle est amusante.

On eut connaissance à la même époque d'une singulière requête des moines de Morimont, autres jansénistes, qui sollicitaient du Roi la faveur de sa protection pour obtenir de Rome un indult qui leur permit de s'habiller comme des prêtres séculiers, et qui les dispensât de l'obligation du jeûne conventuel et de l'abstinence des alimens gras pour les jours licites. Ils proposaient, en échange, de se charger de l'éducation de douze gentilshommes qu'ils s'obligeraient à faire élever convenablement. Il est à savoir que le Prieur claustral de l'abbaye de Morimont était alors Dom Louis de Pâris, oncle du fameux Diacre.

Le Roi n'avait pas manqué de faire mettre le placet à néant, mais je me chargeai de répondre à ces moines en publiant la requête suivante à N. S. P. le Pape.

« Les mousquetaires noirs et gris de la garde du Roi, à l'effet d'obtenir par le crédit de Votre Sainteté qu'ils puissent être dispensés de porter l'uniforme et la soubreveste, afin de pouvoir se présenter d'ores en avant aux bals d'Opéra, dans les coulisses ou les guinguettes, aux foyers des théâtres de Paris et autres lieux, en habit qui ne les puisse faire reconnaître pour serviteurs du Roi Très-Chrétien. En reconnaissance de ce bienfait, les soussignés s'engagent à faire maigre les vendredis de chaque semaine, à condition qu'on leur octroyera les étangs et les viviers des Pères Bernardins. Ils proposent, en outre, à S. M. d'élever gratis douze jeunes demoiselles bien nées. »

Le Roi, la Reine et M. le Cardinal de Fleury s'en divertirent ; il n'y eut pas jusqu'à M. le Chancelier qui n'en déridât son front soucieux, et celui-ci fit dire à l'Abbé-Général de l'ordre de Citeaux que s'il entendait jamais reparler de cette requête, ce serait à moi qu'il adresserait et renverrait les révérends pères de Morimont. Ce relâchement pour l'observation des règles monastiques, avec la manie des sécularisations, était encore un des produits et des bienfaits de la Régence.

L'Abbé de Pâris mourut à 35 ou 36 ans, dans un grenier du faubourg Saint-Jacques, et d'inanition, de froid, de misère ! On l'inhuma dans le petit cimetière de la paroisse de Saint-Médard au même quartier Saint-Jacques, et l'on fut assez long-temps sans entendre parler de son tombeau. Voici quels étaient ses principaux disciples en Jansénius.

Au premier rang, et de toute manière, on y voyait figurer la Baronne de Montmorency (je vous ai déjà parlé d'elle à propos de sa nièce, M de Charette, dont elle aurait voulu forcer la vocation religieuse, et qu'elle a déshéritée totalement). Elle allait ouvrer chez le saint Diacre, comme ils disaient, c'est-à-dire ajuster des brides sur des sabots, et travailler à faire de si vilaines chemises en toile si grossière que les plus pauvres gens ne s'en voulaient pas servir crainte de s'écorcher le dos. Il en était ainsi, pour leur gosier, de la soupe aux pois chiches qui se fabriquait chez le saint Diacre, où tous ses disciples allaient écumer la marmite à tour de rôle. Si les mendians n'en mangeaient pas, c'est qu'ils n'en voulaient point. Il n'y avait jamais que des aveugles qui s'arrêtassent à la porte de l'Abbé de Pâris et c'était sûrement parce que leurs conducteurs y mettaient de l'obstination. Ceci faisait dire à M. l'Archevêque que la doctrine des Jansénistes était fort exclusive en ce que leur charité n'aboutissait qu'à nourrir les chiens des aveugles. M de Montmorency n'a pas manqué de tester et d'établir fidéi-commis sur fidéi-commis en faveur de la Boite-à-Perrette ; elle a légué toute sa fortune aux Appelans contre la bulle Unigenitus, qui s'en sont fait le partage ; l'Archevêque schismatique d'Utrecht et sa petite église en ont recueilli trente-deux mille livres de rente, et l'Abbé Grégoire en touchait mille écus de pension quand il était à l'assemblée constituante. On n'a supprimé cette allocation que lorsqu'il a été désigné pour évêque constitutionnel de Loir-et-Cher.

Cette folle Baronne était l'unique héritière de la branche aînée des Charette, qui n'avait pas moins de quarante mille écus de rente en belles terres nobles. Il en résulta que MM. de

Charette de Bois-Foucault, de Monthébert et de la Contrie, qui devaient naturellement hériter d'elle, à défaut de M de Clisson qu'elle avait exhérédée, ne manquèrent pas d'attaquer et de poursuivre judiciairement le premier légataire apparent de leur cousine ; ce qui de cascade en écluse, et de fidéi-commissaires en prête-noms, finit par aboutir à la dite Boîte-à-Perette, où tous les biens de M de Montmorency furent engloutis, faute de preuves, à ce que disaient Messieurs des Enquêtes, et faute de justice à espérer, disaient nos francs-bretons, quand il y avait à juger des appelans du formulaire au Parlement de Paris. Il est certain qu'il y avait tout à risquer quand on plaidait contre un non-conformiste devant la première et la deuxième chambre des Enquêtes ; et si le Grand-Conseil n'avait pas pris le parti d'évoquer à lui l'instruction des miracles de saint Pâris, et de s'attribuer la police du cimetière de Saint-Médard, je suis persuadée que les Jansénistes y feraient encore aujourd'hui leurs sauts périlleux, accompagnés de contorsions, de convulsions, d'épouvantables hoquets, de processions à quatre pattes et autres miracles.

Au troisième degré, dans la hiérarchie du Diacre Pâris et de la Baronne de Montmorency, tout le monde était consterné de voir figurer ce pauvre Chevalier de Folard, à qui la tête avait tourné par le quesnellisme.

Charles de Folard, Mestre-de-Champ, Gouverneur des ville et citadelle de Bourbourg, membre de l'Académie des sciences et de la Société royale de Londres, était né de parens nobles en 1669, au château de Varey dans le comtat Venaissin. Il avait été honoré de la plus sincère amitié par le Maréchal de Créquy, le Maréchal de Villars, le Maréchal de Berwyck, le Roi Charles XII et le Maréchal de Saxe. Les principaux ouvrages qui nous restent de lui sont d'abord un excellent commentaire sur Polybe, en six volumes in-4, lequel ouvrage est universellement estimé des tacticiens ; ensuite un traité de la défense des places fortes, un ouvrage intitulé Nouvelles découvertes sur le système des colonnes, avec un traité de la guerre de Partisan, dont M. de Créquy faisait le plus grand cas ; enfin, une relation des Miracles opérés par l'intercession du Bienheureux Diacre, François-Julien-Marc de Pâris.

Le Chevalier de Folard avait été blessé d'une mousquetade dans les reins, ce qui le faisait boiter ridiculement en se renversant le corps en arrière et en se relevant tout de travers, comme un automate à ressorts détraqués. Les convulsionnaires de Saint-Médard imaginaient apparemment que c'était un effet de la grâce efficace ; car aussitôt qu'ils le voyaient arriver dans leur cimetière ou dans leurs galetas, les cris pharamineux, les bonds, les sauts-de-carpe et les contorsions y centuplaient d'ardeur et d'activité frénétique.

Arrivaient ensuite à la file Dom Gabriel du Pineau, Genovéfain défroque ; M. Carré de Montgeron, Conseiller aux Enquêtes ; le Vicomte de Nesmond qui était un imbécile ; M. Danger de Sainville qui était en enfance depuis l'âge de raison ; l'Abbé Taboureau qui sortait de Saint-Lazare et qui avait risqué de monter sur le tabouret ; enfin M. Blanchard, Docteur en Sorbonne, avec M Blanchard et tous leurs enfans de tous les âges, au nombre de quatorze ou quinze. Les grands allaient au marché pour le saint Diacre et balayaient la rue devant sa porte, et les plus petits soufflaient le feu derrière la marmite, en protestant contre la bulle Unigenitus à qui mieux mieux. C'était un petit Blanchard de l'entre-deux qui mou-

chait toujours la chandelle et qui l'éteignait à chaque fois, de manière à ce qu'il était indispensable d'en faire couler et d'en sacrifier une bonne partie pour rallumer le reste. M. de Nesmond nous disait que c'était une calamité bien rude, une croix bien lourde à porter ! mais que le saint Diacre y mettait une douceur, une générosité surhumaines ! et que surtout le père Blanchard édifiait tout le monde en recevant une humiliation si fréquente avec une résignation miraculeuse !

Les bas côtés de la petite église étaient remplis d'ouvriers pénitens non-conformistes, de vieilles bourgeoises et de petites rentières, de vieux Auditeurs des comptes, et enfin des clercs fanatiques et des paperassiers du Châtelet, pêle-mêle avec des servantes et des Oratoriens. Toutes les cuisinières et les vieilles servantes étaient devenues jansénistes. On n'a jamais pu s'expliquer pourquoi les cuisinières s'étaient passionnées pour les cent-et-une propositions théologiques que le pape Clément XI avait censurées.

Cependant, toutes ces parades nocturnes au cimetière de Saint-Médard avaient quelque chose de si monstrueusement lugubre et de si scandaleux, que le Roi séant en son conseil ordonna d'en murer les portes, ce qui fut exécuté prestement malgré les réclamations ; les oppositions, les suppliques et les mémoires, à consulter du Conseiller Carré de Montgeron, qui fut exilé dans une de ses terres à quarante lieues de Paris. On sait que les Jansénistes écrivirent sur une de ces portes condamnées :

« De par le Roi, défense à Dieu
« D'opérer miracle en ce lieu. »

Voilà comme ils se vengèrent de la puissance royale en attendant mieux, et du reste on escalada plusieurs fois les murailles du même cimetière afin d'y cueillir des herbes, sur le tombeau du bienheureux Pâris. Quand ces végétaux solitaires eurent été moissonnés jusqu'à la racine, on y recueillit de la terre, et tellement que la bière en fut à découvert, ce qui décida le Lieutenant de police à la faire enlever nuitamment, inopinément, et sans que les Quenellistes aient eu la consolation de savoir ce qu'était devenu ce précieux cercueil. (M. de Maurepas m'a confié qu'il avait été déposé dans le beau milieu de la rivière, entre l'Île Saint-Louis et l'Île Louviers. C'est une révélation que je n'aurais pas faite il y a quarante ans !) Messieurs de Créquy, de Durfort et de Richelieu avaient comploté d'assister à une séance des convulsionnaires ; mais l'exécution du projet n'était pas facile. Il fallait découvrir d'abord le lieu de l'assemblée, il fallait être prévenu du jour de la réunion, il fallait se procurer, peut-être, une sorte de mot de passe, et, sur toute-chose, il fallait empêcher le Vicomte de Nesmond de s'y trouver ce jour-là (M. de Nesmond n'avait pas eu l'esprit de nous cacher la part qu'il y prenait), afin qu'il ne pût reconnaître aucun de ces Messieurs sous leur déguisement. Vous allez voir comment M. de Richelieu manœuvra pour en venir à ses fins.

Louis Racine avait une gouvernante, et c'était une janséniste forcenée qui s'était déjà fait crucifier deux ou trois fois. Ce n'était pourtant pas que M. Racine fût devenu convulsionnaire et Pâricolâtre. Il n'était pas entièrement convaincu des miracles de saint Pâris ; il n'éprouvait aucune satisfaction de ce que Mam'selle Bergerat, sa gouvernante, allait se faire donner des coups de bûche sur la poitrine et des coups de maillet sur la tête en l'honneur

du Père Quesnel et consorts, il avait osé désapprouver que M Bergerat se fît enclouer les pieds et les mains à titre de secours, ce qui l'avait obligée de rester au lit pendant plus de six mois, au lieu de soigner leur petit ménage. Enfin ce pauvre M. Racine était un homme inconséquent ; il était demeuré comme un traîneur en arrière des autres jansénistes ; il en était resté sur le bord du gouffre avec la logique et la grammaire de Port-Royal à la main.

C'était le Duc de Durfort qui nous avait donné tous ces détails sur l'intérieur du ménage et le for intérieur de Louis Racine, car celui-ci ne voyait absolument aucune autre personne que le supérieur de l'Oratoire qui était son directeur, et la vieille Princesse de Bournonville qui était la grand'mère de M. de Durfort. Il nous disait aussi que Louis Racine ne faisait autre chose que de copier, raturer, recopier, revoir et corriger son poème de la Grâce. — Informez-vous donc, lui dis-je une fois, s'il a fini par se procurer le recueil des fables de M. de La Fontaine ; car on voit dans les lettres de son père que c'est un livre de poésies qui méritent la peine d'être lues, et Jean Racine ajoute en écrivant à son fils : — Priez M. Despréaux de vouloir bien vous les prêter ; je crois me souvenir qu'il en doit avoir un exemplaire. Il est bon d'ajouter à tout ceci que M. de Richelieu demeurait encore à la Place-Royale, et que M. Racine, avec sa gouvernante, était logé dans une petite maison du cul-de-sac Guémenée, qui donnait sur le jardin de l'ancien hôtel de Richelieu.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 3 · 03

Le Duc de Richelieu commença par se déguiser en jeune ouvrier. (Je vous ai parlé du Maréchal de Richelieu dans sa vieillesse et le voilà qui se retrouve dans sa jeunesse, aujourd'hui : ne vous y perdez pas, mon Enfant ; c'est vous faire de la chronique à rebours, mais il a fallu reprendre l'histoire des convulsionnaires à son origine.) Représentez-vous donc M. de Richelieu qui s'est habillé comme un apprenti janséniste, et tandis que Louis Racine est à corriger son poème de la Grâce efficace, le voilà qui s'introduit à pas de loup, le jeune Richelieu, dans la chambre à coucher de la gouvernante, à laquelle il se met à raconter cinquante mille choses édifiantes et passionnées tout à la fois.

— Il avait une jolie fortune, et s'il était vêtu simplement, c'était par modestie. — Il était janséniste à l'excès ! à l'égal de saint Cornélius de Jansen, de saint Quesnel, de saint Soanen, de saint Pâris et de saint Cyran lui-même ! — Saint saint-Cyran, reprit-elle ; en parlant de notre saint Frère le saint Abbé du Verger d'Hauranne, il faut dire saint saint-Cyran ; il est deux fois saint !

Ce mauvais garçon lui dit ensuite qu'il avait eu le bonheur et l'édification d'assister à l'administration des coups de bûche, à la crucification secourable et au reste de la passion de Sœur Françoise (M Bergerat), ce dont il avait éprouvé toute sorte d'admiration pour elle.

— Il avait une dévotion toute spéciale pour les reliques du petit Cottu, et particulièrement pour ce bienheureux bossu que les molinistes avaient martyrisé. — Il était vrai, il était obligé de convenir, il avouait humblement, qu'il avait senti quelques mouvemens d'attrait sensuel et de prédilection corporelle pour Sœur Angélique (M du Verger d'Hauranne, qui avait au moins soixante et dix ans), il avait eu l'idée de la demander en mariage, mais elle avait fait vœu de célibat, et d'ailleurs elle était fort entichée de sa noblesse. — Il avait peut-être un peu trop d'animosité contre les jésuites ? Mais le principal défaut qu'il avait et qu'il avouait, c'était une malheureuse infirmité naturelle, originelle et honteuse, qui consistait dans l'effervescence et l'ardeur d'un sang trop amoureux, d'où venait qu'il devait se marier le plus tôt possible, afin de se prémunir contre les tentations de la chair et les distractions de l'esprit ; il avait pensé que Sœur Françoise aurait peut-être assez de charité pour l'épouser, afin de le faire vivre en sûreté de conscience, et cætera, s'il vous plaît, car il ne manqua pas d'appuyer sur d'étranges détails avec cette pauvre janséniste, et le reste de son dire était d'une impertinence et d'une effronterie qui vous confondraient !

La demoiselle Bergerat, qui n'était âgée que de quarante-huit ans, ne manqua pas de mordre à la grappe. Je n'ai pas voulu savoir si le Duc de Richelieu s'était donné pour la décider plus de peine qu'il ne disait ; je crois bien que certaines démonstrations ne lui coûtaient guère, et toujours est-il qu'il en rapporta pour ses deux amis et pour lui toute sorte de renseignemens sur des noms, des adresses et des mots de passe, avec beaucoup plus d'informations détaillées qu'il ne leur en fallait.

Il faut vous dire à présent que le Vicomte de Nesmond était le fils et le frère de deux Présidens à Mortier de ce nom-là, et qu'il avait hérité d'une charge de Conseiller au Parlement de Paris, dont il n'était resté que simple titulaire, à cause de son peu d'entendement, La grand'chambre avait décidé que Messire Joseph de Nesmond ne pouvait siéger sur les fleurs-de-lis, et qu'il eût à se contenter du titre de Conseiller honoraire. La grand'chambre d'une cour souveraines a toujours décidé souverainement sur la composition personnelle et la police intérieure de la compagnie ; il est assez connu qu'on ne saurait exercer aucun office judiciaire, aucun emploi dont on hérite, ou dont on se propose de rembourser la finance (ce qui s'appelle improprement acheter une charge), à moins d'en avoir obtenu l'agrément et la permission du Parlement ou du corps de magistrature auquel on voudrait s'agréger. Voilà ce que nos sophistes de l'encyclopédie, les étrangers, les novateurs et les autres ennemis de la France, ont appelé la vénalité des charges de judicature.

Messire Joseph de Nesmond s'était donc fait homme d'épée, et par le crédit du Président, son frère, il avait obtenu que S. M. lui donnât, dans un brevet de capitaine au régiment de Créquy, le titre de Vicomte, titre personnel et sans hérédité. — Mais quand j'aurai trouvé à faire un bon mariage, nous disait-il encore à soixante-treize ans, je pense bien que mon frère le Président, qui est déjà Comte et Patron de la Chapelle-en-Gâtinais, aura certainement le crédit de me faire ériger une terre en Vicomté véritable. Le Parlement ne pourrait exiger, suivant l'ordonnance, que trois clochers, dont un bourg avec moyenne et basse justice, et tout ceci n'est pas la rançon d'un Roi. — N'est-ce pas vrai, qu'il ne serait pas sortable et praticable que les hoirs des Présidens de Nesmond restassent sans titre à l'armée ?

C'est un ancien us et coutume de faire, qui ne subsiste plus quand on n'a pas l'honneur d'être du Parlement, où l'on met toujours sa gloire à ne porter d'autre qualification que celle de sa charge. — Je vous dirai donc que je cherche à me marier dans l'île Saint-Louis avec quelque fille riche et de bonne maison. Toutes les demoiselles de votre quartier de l'Abbaye sont des pauvresses et des mijaurées qui méprisent nos plus grandes familles de robe. Dans tous ces quartiers du rempart, il n'y aurait pour moi que les filles du Président Pinon, qui est Seigneur de la Grange-Batelière, mais elles sont déjà majeures et me semblent trop vieilles. J'ai déjà refusé, nous disait-il, je ne sais combien de femmes de la paroisse Saint-Eustache, et je ne voudrais pas épouser une fille de la paroisse Saint-Roch quand on devrait me piler dans un mortier !....

M. de Créquy le tourmentait pour en savoir la raison. — Ne serait-ce pas qu'elles sont des coquettes, ou des sorcières, ou des voleuses, ou peut-être des molinistes ?....

— Oh non ! répondait-il charitablement, et plutôt que de vous en voir former trop mauvais jugement, je vous dirai ce que c'est, si vous promettez à moi de n'en parler point. C'est qu'elles ont presque toutes six orteils à chacun de leurs pieds ; c'est le petit Cottu qui nous en a fait révélation.

— Il est vrai que ce serait difformité désagréable en hoirie, pour une famille de haute magistrature et de constitution régulière ! lui répliqua votre grand-père qui parlait toujours comme il le voulait, et toujours très-naturellement dans toutes les sortes de style.

Notre vieux janséniste, était donc officier supérieur de cavalerie, mais il n'avait jamais voulu se défaire de sa charge de Conseiller, qu'il tenait prudemment en réserve en faveur du fils aîné qu'il attendait et qui n'est jamais venu. La seule fonction parlementaire dont il eût droit de s'acquitter, consistait à endosser sa robe rouge, une fois l'année, par-dessus son uniforme, afin d'aller, en compagnie de Nossieurs de la grand'chambre, à la procession du vœu de Louis XIII. Il n'y manquait jamais, et ce qu'il observait avec non moins d'attention, c'était de laisser flotter sa toge ouverte, afin de laisser voir son uniforme et son épée. Vous allez convenir que si je n'étais pas entrée dans tous ces détails de robe et de parlement, la suite de mon récit en aurait pu manquer de clarté.

Nous savions que le Parlement devait être mandé le premier vendredi d'octobre à Fontainebleau, pour y écouter une mercuriale en réplique à des remontrances, et pour entendre la volonté du Roi touchant l'enregistrement d'un édit fiscal. M. de Richelieu avait su que les convulsionnaires devaient se réunir le même jour dans une maison du cloître Saint-Médéric, et M. de Richelieu ne savait trop comment il s'y prendrait pour en écarter le Vicomte.. — Je vas le faire enlever, disait-il, et je le ferai garder pendant vingt-quatre heures dans ma petite maison du Roule. Je dirai qu'on l'enferme dans un certain cabinet de la Chine qui n'est éclairé que par un œil-de-bœuf en vitre jaune, avec des magots et des magotines qui remuent la tête et les yeux, qui gigottent en se tirant la langue et qui lui feront des postiqueries surprenantes. Il aura cru voir le diable !

En se promenant sur le Cours-la-Reine, il aperçut, arrivant de Versailles et galopant avec un portefeuille rouge en sautoir, un Ordinaire de la chambre du Roi qui s'appelait Marolles, et dont le père avait été gentilhomme du vieux Duc de Richelieu.

Le Premier Gentilhomme de la chambre lui fait signe de la main ; il s'avance et lui demande ce qu'il a dans son portefeuille.

Le Gentilhomme ordinaire s'arrête et lui répond que ce sont des lettres de cachet pour la convocation du Parlement.

— Si tu veux me donner ton scellé pour le Président de Nesmond qui doit souper chez moi, lui dit M. de Richelieu, cela va t'éviter bien de la fatigue et du tracas ; car il est déménagé depuis qu'il a vendu son bel hôtel de la rue de Vendôme ; on ne saurait encore où le prendre (et cent autres mensonges à l'appui de cette invention).

M. de Richelieu le fait monter dans son carrosse, ils s'en vont à l'écart, on ouvre le portefeuille, et voilà M. de Richelieu qui se met en possession de la lettre de cachet. Il s'était bien attendu que l'adresse en porterait : à Mons de Nesmond., Président en ma cour de Parlement, mais il eut soin d'appliquer sur le mot Président un barbouillage en cire rouge, comme si le cachet d'une autre lettre avait poissé sur l'adresse de celle-ci. M. de Richelieu nous dit que la même chose arrivait souvent par suite de la bêtise naturelle et de la négligence habituelle à MM. les Conseillers du Roi, Chauffes-cire en la Chancellerie de France. Il est certain que c'était la corporation la plus stupide du royaume, après celle des Maîtres des comptes, et celle des Tambours-majors, ajoutait le Maréchal de Villars. Imaginez la surprise et la préoccupation du Vicomte de Nesmond, quand il reçut au milieu de la nuit, et DE PAR LE ROI, cette lettre scellée du cachet rouge en sceau-privé sur lacs de soie verte :

« Mons de Nesmond, je vous faits cette lettre pour vous ordonner de vous rendre en robe rouge, le vendredi du présent mois, à mon château de Fontainebleau, en la salle dite Gallerie des Cerfs, où vous attendrez, en silence, mes ordres ultérieurs, à peine de désobéissance. La présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, Mons de Nesmond, qu'il vous ait en sa sainte garde, »

Écrit à Fontainebleau, etc.

Signé LOUIS

Et plus bas,

Le Duc de la Vrillière.

Il se fait éveiller à cinq heures, il se fait habiller précipitamment et s'en va d'abord à l'hôtel de Nesmond pour s'y recorder avec son frère ; mais tout le Parlement avait déniché dès le point du jour, et le Président de Nesmond, qui n'avait pas tenu compte de la soustraction de sa lettre-close, était déjà sur la route de Fontainebleau avec tous ses collègues en remontrances et ses consorts en mercuriale. Le Vicomte ne pouvait ignorer que les Conseillers ad honores n'étaient jamais compris dans les convocations générales du Parlement, mais il

imagina qu'il était mandé pour être interrogé sur le fait des miracles de saint Pâris. Il se résigne à l'apostolat, il va rendre témoignage de l'œuvre de secours ; il y sacrifie l'édification qu'il devait trouver dans la séance des convulsionnaires, et le voilà parti pour affronter la persécution des jésuites et le martyre peut-être (sans oublier sa robe rouge). Vous prévoyez bien si les deux cours de France et de Parlement se moquèrent de lui ! Laissons-le donc tranquille à Fontainebleau, dans la galerie des Cerfs, où il attendit les ordres du Roi jusqu'à minuit sonné, ultérieurement et inutilement, par soumission pour la lettre-close et son protocole en ritournelle.

Je ne saurais mieux faire ici que de vous copier la fin d'une relation qui fut écrite et envoyée par votre grand-père à la Princesse de Horn, attendu que l'Archiduchesse-Gouvernante était fort occupée des convulsionnaires, et qu'on s'inquiétait de ses dispositions jansénistes à Bruxelles. — Laissons parler M. de Créquy, comme disait toujours le Cardinal de Gèvres.

«… Le Duc de Richelieu s'était mis en ouvrier endimanché, M. de Durfort en boursier de collège, et moi je ne sais trop comment. Je devais avoir la mine d'un pauvre abbé qui se déguiserait pour aller à quelque paradis de théâtre. Nous arrivons de conserve dans la rue Saint-Merry, en face de l'entrée du cloître. Horrible maison, abominable escalier. La scène était dans un grenier qui s'étendait sur toute la maison. Il y avait 62 personnes et pas une figure connue, sinon celle du Chevalier de Folard et de M. de Montgeron, dont nous ne nous approchâmes point. Voilà M. de Richelieu qui commença par s'agenouiller et marmotter des patenôtres. — Mauvais, mauvais, profanatoire ! lui dit M. de Durfort à l'oreille, et Richelieu se releva d'un air contrit. Il a conservé cet air-là pendant tout le temps, ce qui n'a pas empêché qu'une des convulsionnaires vînt lui dire : — Donnez-moi donc secours, petit malicieux ! par façon de contre-vérité railleuse, à cause de l'air innocent qu'il avait pris. Il s'était fait une physionomie si drôle que nous évitions de le regarder pour ne pas rire. Il a donné des coups de pied dans le ventre à cette femme tant qu'elle a voulu. Il avait voulu prendre une bûche afin de la secourir avec plus d'efficacité, mais le directeur s'y est opposé, en disant qu'il y avait manière de s'en servir pour donner les secours, et qu'elle n'était connue que des éprouvés. Au moment de notre arrivée, il y avait trois femmes en convulsion, dont un jeune garçon qui avait déjà de la moustache. C'était un drôle assez trapu, râble, et qui parlait bas-normand. Je croirais assez que le directeur n'était pas la dupe de son costume. Richelieu s'est mis à lui porter secours à grands coups de souliers ferrés, de telle sorte qu'elle en jurait entre ses dents, cette convulsionnaire. Je l'ai pris par le bras en lui disant de se tenir tranquille, et qu'il nous ferait assommer par représailles. Il avait donné parole d'honneur qu'il m'obéirait sur toute chose, il a tenu parole à peu près, et tant qu'il a pu. Le directeur est un père de l'Oratoire dont je n'ai pu savoir le nom. Il a commencé par porter ce qu'ils appellent des secours à une vieille femme qui se roulait par terre et qui faisait des bonds et des contorsions infernales, et c'était en lui donnant une cinquantaine de coups avec une grosse bûche sur la poitrine et sur la tête, à tour de bras. On croyait entendre un crâne qui résonnerait le vide. On aurait cru que la poitrine de cette vilaine femme allait se défoncer et sa tête se fendre, mais elle ne cessait de crier : Secours ! doux secours !

secours ! Quand elle s'est trouvée suffisamment secourue, elle s'est relevée de sur le plancher, et s'est allée mettre dans un coin, où je l'ai suivie de l'œil. Elle a tiré de sa poche une petite fiole ; on a dit que c'était de l'eau de saint Pâris, mais nous n'avons pas voulu demander ce qu'on entendait par là ? Elle en a mouillé ses tempes et son front, et j'ai vu en sortant qu'elle était accroupie dans le même endroit, où elle paraissait endormie. Son nom janséniste est Sœur Marianne.

« Il paraît que cet immense galetas communique avec les greniers de la maison voisine. Nous avons d'abord entendu des sons discordans, et comme des chants éloignés, et puis nous avons vu s'ouvrir une petite porte a laquelle on parvenait de notre grenier par cinq ou six marches en planches, à cause de la différence d'étage, apparemment. Il en est sorti premièrement une grande personne de 25 à 30 ans tout au plus, assez jolie pour une folle, et vêtue raisonnablement. Elle a commencé par promener ses regards sur tous les assistans, et le directeur avait l'air d'en éprouver de l'anxiété. Quand il s'approchait d'elle, elle le repoussait de la main d'un air distrait, sans le regarder. — Le voilà, le voici, c'est celui-ci ! a-t-elle dit en montrant le Duc de Durfort... Mais le directeur et deux autres dignitaires sont sortis de la foule, et lui ont représenté que, pour le secours du gros fer, il fallait un secouriste expérimenté dans la sapience. Elle s'est mise à pleurer ; et le beau Durfort m'a dit tout bas que si les trois corbeaux jansénistes n'étaient pas venus le tirer d'affaire, il aurait dit qu'il était estropié du bras droit. Ce qui n'aurait pas été mentir, car il a fait, il y a quatre ou cinq jours, une chute de cheval dont il a le poignet foulé.

« Je vous dirai, ma Cousine, que le secours du gros fer s'applique, non pas à coups de bûche, mais à coups de bêche dans les reins et à coups de marteau sur le front ; jugez si cela peut convenir à M l'Archiduchesse ! Mais il nous a paru qu'on pouvait user de quelques ménagemens dans l'emploi de ce miraculeux spécifique ; et dites-lui ceci pour sa gouverne. Le secouriste de la grande personne n'y allait pas de si franc jeu que le Père de l'Oratoire sur la vieille femme. Pendant ce temps-là, Richelieu rôdait dans la foule. Il nous a dit qu'il avait remarqué une grosse petite mignonne « de 50 à 60 ans, qui débuta par expliquer catégoriquement à ses voisines pourquoi elle en appelait contre la bulle Unigenitus au futur concile, et qu'ensuite elle s'était renversée sur le dos pour se faire asséner de grands coups de bûche dans le ventre, en disant avec un air de volupté myrifique et d'innocence enfantine et langoureuse : Nanan ! Nanan ! C'est Nanan ! Ze veu Nanan ! Touzou Nanan ! Il y avait dans le creux d'une espèce de trappe ouverte un convulsionnaire qui paraissait du sexe mâle et qui se démenait en grande agitation ; il demandait à grands cris qu'on s'occupât de le soulager. Voyant Richelieu qui s'était penché pour regarder dans cette cavité, il implora son assistance, et alors notre bon Richelieu se glissa derrière la trappe qu'il lui rabattit sur la tête. Pendant tout le reste de la séance nous entendions cet homme qui se démenait sans pouvoir soulever son couvercle et qui faisait une sourde rumeur sous nos pieds. Enfin nous vîmes arriver en procession, qui descendait par ce petit escalier de planches, une vingtaine de figures inimaginables, et notamment la Sœur Françoise Bergerat, qui était comme ensevelie dans un sarrau de grosse toile blanche et qui s'était couronnée d'une sorte de diadème en fil d'archal avec des piquans. C'était en guise de couronne d'épines, et l'on portait der-

rière elle une croix de bois qui n'avait pas moins de sept à huit pieds de haut. Tout le monde se mit à genoux pour écouter Sœur Françoise qui prêcha sur la persécution des saints, sur les malheurs de l'Église, et sur les miracles du Bienheureux Pâris, en nous prophétisant des calamités atroces. Richelieu s'était blotti dans le plus sombre, parce qu'il avait crainte d'être reconnu d'elle ; mais comme il ne pouvait rester sans rien faire, il se mit à faire de l'eau dans son coin. — Qu'est-ce qui nous a mouillé genoux ? D'où peut venir eau sur le plancher ? Richelieu n'en aurait pas ri pour tout l'or du monde. C'est lui qui vous devra demander pardon de ce que je vous rapporte cette vilenie.

« Cependant, on coucha la croix par terre et sœur Françoise s'y étendit sur le dos. On lui avait mis un girard sous les reins et un gros livre sous la tête, ainsi que deux tampons d'étoupe autour des coudes. Elle parla quelque temps en style figuré de la mission qu'elle avait reçue d'en-haut pour convertir les impies et pour témoigner la vérité des miracles opérés à Saint-Médard, par l'intercession des Bienheureux Pâris et Quesnel. Le directeur lui appliqua ensuite un de ses pieds sur le ventre et se souleva de manière à ce que tout le poids de son corps portât sur celui de Françoise ; ensuite il posa son même pied sur le front de Françoise en se soulevant de la même manière, et sœur Françoise en éprouvait une consolation bénigne, disait-elle. Je vis qu'on l'attachait sur la croix avec des sangles bouclées autour des reins, par-dessous les bras, au-dessus des genoux, aux poignets et au-dessus de la cheville des pieds. Le directeur, assisté d'un vieux bélître a poil gris, prit ensuite un linge mouillé dans je ne sais quelle eau bénite de leur fabrique, il en bassina la main droite de la patiente, et puis il y présenta la pointe d'un gros clou carré en lui demandant si le temps était venu. — Frappez, lui dit-elle, frappez vite et fort ! Le clou fut enfoncé dans la croix à travers la main, moyennant cinq à six grands coups de maillet. Le visage de la bienheureuse était d'une pâleur effrayante et dans un état de crispation horrible à voir. Il en fut pareillement de sa main gauche ; mais avant de procéder à la torture des pieds, il fallut déclouer et rapprocher d'elle une sorte de bloc ou morceau de bois en forme de console, sur lequel on devait clouer ces deux extrémités du corps, parce qu'il avait d'abord été placé trop bas. Ce fut une opération qui dura plus de vingt minutes pendant lesquelles sœur Françoise ne décessa pas de catéchiser, de prophétiser et même de chanter, ce dont elle s'acquitta fort mal. Enfin les pieds furent mis à nu et cloués sur la console, et la croix fut élevée debout graduellement et par intervalles de dix minutes en dix minutes, à partir de sa première position horizontale jusqu'à la verticale, ce qui ne dura pas moins d'une heure un quart, au dire de Durfort, qui a toujours, comme vous savez, sa montre à la main. Pour moi, j'étais obsédé par la vision de cette scène sanglante, absorbé dans la contemplation de ce fanatisme, et il me prit en outre une inquiétude mortelle pour ce Richelieu que j'aime, dont j'attendais continuellement quelque nouvelle diablerie et que je voyais assommé, si ce n'est crucifié. Je ne doute pas que les convulsions ne soient plus ou moins épidémiques ; le sage Durfort en a conservé de l'ébranlement nerveux pendant quarante-huit heures, au point d'en avoir perdu le sommeil et l'appétit. Si la séance avait duré une heure de plus, je ne doute pas que je ne fusse entré en convulsions.

« On découvrit le côté de cette crucifiée qui avait demandé à y recevoir le soulagement d'un coup de lance, car cette horrible parade était encore une indigne parodie de la Passion de Notre Seigneur. À défaut de lance, on usa d'une lame de couteau qui fut emmanchée tant bien que mal avec une canne de jonc et une jarretière de serge prêtées par deux secouristes. Il en découla du sang en abondance ; on rétablit la croix sur la ligne horizontale, et sœur Françoise se mit pour lors à réciter d'une assez faible voix l'évangile selon saint Jean. On fit baiser à tout le monde un crucifix qui avait touché aux reliques du divin Pâris ; on nous aspergea d'une eau très sale, où l'on avait délayé de la terre du cimetière de Saint-Médard, et finalement on nous renvoya chacun chez nous, en nous disant d'y prier, d'y militer pour la bonne cause et d'y travailler sans relâche à démasquer ces cruels ennemis des saints qui se disent les compagnons de Jésus.

« Je n'oublierai jamais les déportemens sanguinaires et la farouche extravagance de ces fanatiques. »

Je reprends la parole afin d'ajouter à cette déclaration de mon mari que M. le Paige (un Conseiller au Parlement), ayant administré soixante et tant de coups de bûche à M son épouse qui se trouvait enceinte, et ceci pour lui procurer par les secours et les mérites du saint Diacre une délivrance moins laborieuse, elle en mourut en accouchant d'un enfant mort avant terme, et voilà tout ce qu'il en fut ; tant les pratiques et les procédés jansénistes étaient respectables aux yeux des parlementaires.

Dix-huit mois après ceci, le Parlement de Paris rendit un arrêt qui supprimait l'ordre des jésuites. Les considérans de la sentence établissaient que c'était pour la quinzième fois qu'on les chassait du royaume, et ceci prouvait du moins qu'on les y avait rappelés quatorze fois. Au mois d'octobre suivant, le Parlement rendit un autre arrêt qui défendait à tout ci-devant et soi-disant jésuite de monter en chaire et même de confesser dans le ressort de sa juridiction. Cet étrange et ridicule empiètement sur les droits épiscopaux donna matière à réclamation de la part de tous les Évêques de France. Il en résulta des mandemens en faveur des jésuites, il en résulta l'exil de M. l'Archevêque de Paris (le Parlement n'avait pas eu l'audace de le poursuivre), et la condamnation de l'Archevêque d'Auch, qui fut décrété de prise de corps et mis à l'amende de dix mille écus. On voit quelle sorte de scandales arrivèrent en conséquence de la doctrine janséniste, et par suite de l'implantation du jansénisme au cœur du Parlement. À la vérité, la même cour de justice a défendu, par un autre arrêt du 8 juin 1763, de se faire inoculer, sous peine de prison, d'amende et de bannissement en cas de récidive. N'est-ce pas le fait d'un corps de magistrats infiniment judicieux que d'avoir été prévoir la récidive en cas d'inoculation et de petite-vérole ?

Pour en finir avec sainte Bergerat, j'ajouterai que je fus bien étonnée quand je vis paraître, au bout de vingt-cinq ans, une dissertation de M. de la Condamine, qui relatait scientifiquement aux académiciens, ses collègues, une autre opération crucificiale, où ladite sœur Françoise avait joué précisément le même rôle en présence du signataire et de M. de la Tour-du-Pin-Gouvernet, il y avait de cela douze ou quinze jours. Je l'aurais cru morte en suite et résultat d'un pareil régime. Louis Racine, qui était passé de l'église militante dans

l'église triomphante, avait eu soin de lui constituer une rente viagère de cent louis, mais elle avait continué de se faire bûcher, piétiner, enclouer, etc., tous les cinq ou six mois pendant vingt-sept ans. Ce n'est pas moi qui vous expliquerai ce merveilleux effet du jansénisme, au moyen de la dissertation philosophique de M. de la Condamine, car je n'ai jamais pu comprendre ni l'un ni l'autre.

Je ne veux pas oublier de vous dire, à propos de M. de la Condamine, qu'il était d'une incorrigible curiosité, et que lorsqu'on écrivait en sa présence, il avait toujours soin d'aller se placer derrière vous pour regarder par-dessus votre épaule. M du Boccage en profita pour ajouter à la fin d'une de ses lettres : « Je vous en dirais davantage si M. de la Condamine n'était pas derrière mon dos, lisant tout ce que j'écris. » — Allons donc ! s'écria-t-il, je vous assure que je ne lisais pas !

Tome 3 · 04

Vous vous souviendrez peut-être de mon histoire du Noble-à-la-Rose avec M d'Urfé, qui continuait toujours à chercher la poudre de projection pour la transmutation du cuivre en or, et qui soufflait jour et nuit pour se distiller du baume de longue vie. Elle ne sortait presque plus de son laboratoire, où peu de personnes obtenaient la faveur d'être admises ; sa société se bornait à des adeptes et des rose-croix ; ses relations n'aboutissaient plus qu'à des fourneaux et des cornues, des alambics et des récipiens ; mais j'étais pourtant du petit nombre des personnes favorisées, ce dont je n'abusais pas, et j'éprouvais pour cette pauvre femme un sentiment de compassion véritable. Elle a travaillé pendant quatre ans sur la cabale et la pierre philosophale avec le prétendu Comte de Saint-Germain, ce qui n'a pas laissé de lui coûter cent mille écus. Le signor Alessandro Cagliostro lui fit dépenser, quelques années après, quatre ou cinq cent mille francs pour opérer l'évocation des ombres de Paracelse et de Moïtomut, qui devaient lui révéler la dernière Arcane du Grand-œuvre. Elle a fini par tomber dans les mains d'un autre imposteur italien nommé Casanova, lequel avait la délicatesse de ne jamais lui demander de l'argent, mais seulement de riches pierreries pour en former des constellations. La délicatesse de son procédé n'avait pas eu l'art de plaire à MM. du Châtel, qui étaient les héritiers de M d'Urfé, et qui firent chasser Casanova du royaume. Il avait trouvé moyen de faire accroire à cette femme (d'esprit s'il en fut jamais) qu'elle allait devenir enceinte (à soixante-treize ans) par l'influence des astres et l'action des nombres cabalistiques ; qu'elle en mourrait ayant d'accoucher, mais qu'elle en renaîtrait d'elle-même et toute grande fille, au bout de septante-quatre jours, infailliblement et ni plus ni moins. Il ne s'agissait que d'éviter une seule chose, et c'était de ne pas se laisser ensevelir et enterrer mal à propos. Voilà ce qui malheureusement ne fut pas possible à obtenir de MM. du Chatel, qui, parmi leurs habitudes irrévérencieuses, avaient pris celle de considérer M leur grand'mère comme une vieille folle et M. le Chevalier Casanova comme un insigne voleur.

Elle avait donc commencé par avoir des relations intimes et suivies avec le Comte de Saint-Germain, lequel avait été contemporain de N. S. Jésus-Christ ainsi que de l'Empereur Tibère et du Tétrarque Hérode de Galilée, dont il avait conservé une assez belle touffe de cheveux bruns. Il avait vu Ponce-Pilate, d'abord à Jérusalem, ensuite à Grenoble où il était exilé ; mais c'était un homme insipide et tellement insignifiant (avant la publication des SS. Évangiles), qu'il n'avait gardé de lui qu'un souvenir assez confus. Ces ridicules façons de parler me rappelaient toujours un certain livre d'histoire sur la première race, par M. l'Abbé Legendre, lequel observe, à propos de la Reine Brunehaut, que, bien que cette princesse eût des airs un peu fiers, elle avait néanmoins des manières à se faire aimer.

Un beau jour où M de Lorraine-Marsan et de Rohan-Guémenée se trouvaient empêchées ou occupées d'un autre côté, M de Brionne me fit demander si je ne voudrais pas faire avec elle une tournée de visites. La Comtesse de Brionne était beaucoup plus jeune que moi. Il était usité pour lors qu'une mariée qui n'avait pas trente ans n'allât jamais faire de visites sans être accompagnée d'une autre femme. Pendant qu'on était jeune, on n'aurait jamais eu l'idée d'aller toute seule en aucun lieu public, à moins que ce ne fût à l'église. On n'allait pas même toute seule en voiture avec son mari, et beaucoup moins encore au spectacle, où l'on aurait pu supposer qu'une femme était une fille. Les flâneurs des rues et les godelureaux du parterre auraient porté leur attention sur le couple heureux ; enfin, toutes nos habitudes extérieures et nos coutumes s'étaient naturellement arrangées de manière à ne pouvoir accréditer aucune supposition scandaleuse, et l'on dirait véritablement que ces coutumes de la haute noblesse française avaient été calculées dans l'intérêt de la morale publique. C'était, je crois bien, le résultat d'une civilisation profondément religieuse à son origine, et non moins religieuse encore dans ses développemens. Il ne faut pas oublier que ce sont les Évêques, qui ont civilisé la France et les Bénédictins qui l'ont défrichée. Il est assez remarquable que la France ait été replongée dans la barbarie tout aussitôt qu'elle a eu détruit ses évêchés et ses monastères de Bénédictins.

Mde Brionne avait eu l'idée de faire écrire son nom à la porte de M d'Urfé, chez qui, je vous l'ai déjà dit, on ne laissait entrer presque personne. En voyant mes livrées, on ouvre la porte cochère ; il faut monter chez cette alchimiste, on ne saurait s'en dédire, et nous faisons contre fortune bon cœur. On nous introduit sans nous annoncer ; c'était une méthode adoptée dans cette habitation mystérieuse, et nous trouvons la Marquise assise au coin d'un grand feu (c'était au mois-de juillet), vis-à-vis d'un homme habillé comme au temps du Roi Guillemot. Il avait sur la tête un grand chaperon galonné. Il ne s'était ni levé ni découvert en voyant arriver M de Brionne ; et la Comtesse de Brionne, si princesse et si scrupuleusement polie, en parut surprise au dernier point ; — J'ai reçu hier une lettre de M. de Créquy-Canaples ; me dit la Marquise d'Urfé ; il se plaint du froid qu'il éprouve en Artois pendant la canicule ; il paraît ajouta-t-elle avec un air compatissant, que la cervelle est tout-à-fait dérangée. — Par ma foi ! s'écria le Monsieur d'une voix forte et brusque, il a de qui tenir ! j'ai connu le vieux Cardinal de Créquy ; je l'ai beaucoup vu pendant la première session du Concile de Trente, où il ne disait autre chose que des sottises, et je vous puis assurer que c'était un fameux extravagant ! il était Évêque de Rennes alors.

Je devinai que ce devait être là M. de Saint-Germain, dont les hâbleries mensongères et les récits qu'on en faisait m'avaient toujours impatientée. Je me retournai vers lui d'un air ouvert et naïf, en lui disant : — Monsieur veut peut-être dire Évêque de Nantes ? — Non, Madame, Évêque de Rennes, et de Rennes en Bretagne ; je sais très bien de qui je parle, et je sais très bien ce que je dis ! — Monsieur, lui répliquai-je avec une petite mine de légèreté, d'imprudence et d'enjouement téméraire, je suis bien sûre que vous ne savez pas à qui vous parlez. — Madame !... reprit-il d'une voix tonnante, en jetant sur moi des yeux courroucés... — Ne vous fâchez donc pas, Monsieur, et puisque vous savez tant de choses, ayez la complaisance de nous dire comment je m'appelle ? — Vous portez, entre autres noms, s'écria-t-il avec un ton d'hiérophante, un nom dont la racine est cufique, hébraïque et samaritaine, un nom bénit, un nom victorieux, mais ensanglanté, dépouillé, précipitable !... — Ah ! Monsieur, lui dis-je « en l'interrompant avec un air de reproche et de délicatesse outragée, un nom radicalement cufique et précipitable surtout ! C'est une chose dont vous ne me ferez convenir certainement pas !...

— Comme vous ayez découvert qu'elle avait nom Victoire ! lui dit M d'Urfé en le regardant avec un air d'admiration et d'attendrissement. — J'aurais préféré que Monsieur nous eût dit que j'étais Marquise de Créquy, repris-je alors avec un peu plus de sécheresse. Le Cardinal de Créquy, poursuivis-je, n'a jamais été qu'Évêque de Nantes et d'Amiens, Archevêque de Tyr, et Patriarche d'Alexandrie. L'épithète de vieux Cardinal ne lui va pas autrement bien, car il n'avait pas plus de 45 ans quand il est mort de la peste ; et quant aux sottises qu'il aurait pu dire à la première session du Concile de Trente en 1545, il ne serait pas juste de les lui reprocher avec sévérité, car il ne devait être âgé que de cinq à six ans. — Madame, vous m'insultez ! ... — Non, Monsieur, je me borne à vous répondre, et je n'insulte pas non plus à la vérité en vous répondant... — Je parie contre vous dix mille louis... — Monsieur, je ne vis que du blé de mes terres et je n'ai pas dix mille louis à mettre à l'enjeu contre vous. — Je parie cent louis alors... — Restez-en là, lui répliquai-je avec un ton d'autorité qui lui fit ravaler ses impostures et ses brutalités familières. Il n'y a que des Anglais ou des laquais qui puissent défier une femme en lui disant je parie, je parie ! et c'est toujours à défaut de bonnes raisons... M d'Urfé, sur qui j'avais jeté les yeux, me parut dans un état de consternation risible. Elle me conjura de ne parler de rien, ni chez moi, ni chez les Breteuil, en frayeur du Cardinal de Fleury qui n'aimait pas les charlatans, et voilà ce que je lui promis sans difficulté. Tout ce qu'il en résulta, c'est que la porte de son laboratoire ne me fut plus qu'entr'ouverte, et à condition qu'elle s'y trouvât seule, encore.

Le Baron de Breteuil avait trouvé dans les archives de son ministère de la maison du Roi que ce prétendu Comte de Saint-Germain était le fils d'un médecin juif de Strasbourg, et que son nom véritable était Daniel Wolf ; il était né en 1704, de sorte qu'il avait 68 ans lorsqu'il se donnait pour être âgé de 1814 ans, grâce à la vertu d'un élixir de longévité dont il avait dû la recette à sa haute faveur auprès de je ne sais quelle Reine de Judée. À 68 ans, il avait l'apparence d'un homme de son âge qui jouirait d'une santé robuste. Il était droit et marchait vite, parlant ferme et d'assez bon air, avec un peu d'accent alsacien, pourtant. Il avait le regard assuré, arrogant même. Il avait la peau fraîche et brillante, avec une forêt de

cheveux blancs, la plus belle barbe et des sourcils de même, ce qui avait fait dire à M d'Urfé qu'il ressemblait au Père éternel. — Quand il était jeune, ajouta le Chevalier du Châtelet, car en fait d'irrévérence et de philosophisme, celui-ci prenait toujours l'avance avec le haut du pavé sur le Marquis, son frère aîné.

Une autre bonne exécution pour dévoiler le charlatanisme et la fourberie du Saint-Germain fut celle de M. de Chaslellux, qui fit grand bruit (leur dispute) et qui fut assez divertissante. C'était chez M. Le Normand d'Étioles où se trouvait nombreuse compagnie. Saint-Germain s'était informé des personnages qui devaient y souper ; il s'arrête au nom de Chastellux de préférence ; il s'informe, il recherche, il feuillette, il eut bientôt fait son thème, et dès qu'il entendit annoncer le Comte de Chastellux, il se précipita pour lui demander s'il n'était pas le petit-fils du Maréchal de Chastellux, qui était Gouverneur-Général de la Normandie au quatorzième siècle. — Mais, Monsieur, je m'en flatte, et je crois bien qu'il était notre aïeul au septième degré. Votre illustre septaïeül était un héros, Monsieur ! un héros dont le Roi paya la rançon deux mille deux cent cinquante livres en quatorze cent dix-huit ! et je me souviendrai toute ma vie de l'avoir vu prendre séance au chœur de la cathédrale d'Auxerre, en qualité de Protecteur Avoué du chapitre et de Chanoine d'honneur. C'est à telles enseignes qu'il avait un surplis par-dessus sa cuirasse, une aumusse au bras et son bâton de Maréchal de France à la main ! Et sa vénérable mère, Alix de Bourbon-Montpeyroux, qui était la cousine-germaine de son père ? — Oui, Monsieur, ce digne Maréchal, votre ancêtre, était mon ami très intime ; et j'aimais son fils aîné comme la prunelle de mes yeux ! Vous savez ? son fils aîné, Jean III de Beauvoir, Sire de Chastellux et Vicomte d'Avalon, qui avait épousé la fille du Seigneur d'Aulnay ; je la vois d'ici et je vous proteste que c'était une charmante personne en 1493 !... Il n'avait qu'un défaut, le jeune homme, il était panier-percé comme un reître, et quand il avait joué du hautbois dans vos forêts de Coulanges et de Baserne, son père en était furieux contre lui ! — C'est qu'il était serré, le vieux Maréchal ! et je me souviens qu'un jour de Pâques, il ne voulut jamais laisser décarêmer sa famille et ses gens, parce qu'il était resté dans ses cuisines un excédant à la provision de poissons qu'il avait fait pêcher pour la semaine sainte.

— Permettez-moi, Monsieur, de vous faire observer que vous confondez le grand-père avec le petit-fils, lui répondit M. de Chastellux d'un air de politesse noble et du plus beau sang-froid possible. Le Maréchal était magnifiquement généreux, et c'était Philippe II de Chastellux, son petit-fils, qui passait pour être... économe. Là-dessus, dissertation chronologique, citations réciproques, emportement de la part de l'aventurier et discussion toute à l'avantage du Comte de Chastellux et de la libéralité du Maréchal, son grand-père. On envoya chercher deux vieux livres dans la bibliothèque, et l'on produisit les autorités suivantes :

N°1. « Le Marcschalde Beauvoyr
« Aura mangé nostre avoyne
« Advant qu'il ne puysse avoÿr
« Assez d'escus par semaine,
« Comme il débvrait recevoyr

« Pour user à son vouloyr
« Et jecter à la centaine. »

N° 2. « Chastellus donne à déjeusner
« À six, pour moins d'un Carolus,
« Mais Chastellot donne à disner
« À huict, pour moins que Chastellus.
« À prêts tels repats dissolus.,
« Chasqu'un s'en restourne fallot ;
« Quy me perdra chez Chastellus
« Ne me cherche chez Chastellot !

La première de ces deux épigrammes est d'Alain Chartier, et l'autre est de Saint-Celais, à 92 ans d'intervalle ; ainsi fut-il avéré que M. le Comte de Saint-Germain n'était qu'un charlatan maladroit et mal avisé.

Une autre bonne histoire est celle du Prince de Craon, dont M. de Saint-Germain ne connaissait pas la figure, et qui tombe un jour à l'hôtel d'Uzès, au milieu d'un grand cercle où ledit Saint-Germain débitait ses menteries, qu'on écoutait là, bouche béante. Il était question de Nicolas Flammel et de sa femme Pernelle, et de leur eau de Jouvence et de leur poudre de sympathie. — Eh ! mon Dieu ! s'écria le prince de Craon, ne savez-vous pas ce qui vient d'arriver chez la Comtesse de Sennecterre ? — Quoi donc ? quoi donc ? demanda Saint-Germain, qui lui avait cédé pour deux cents louis d'or (à prix coûtant) une petite fiole de son élixir. — Imaginez, Monsieur, lui répondit l'autre, que M. le Comte de Saint-Germain connaît beaucoup M de Sennecterre, et qu'il avait eu la générosité de lui donner un flacon de liqueur éthérée qui devait la rajeunir quand elle en prendrait un scrupule à l'âge de 50 ans ; deux gouttes à 60 ans passés ; quatre gouttes à 90, et ainsi de suite. Elle a voulu cacher la chose à son mari qui n'a que 71 ans (apparemment qu'elle ne le trouve que trop jeune comme cela). — Pas d'épigrammes et courons au fait, lui dit la Duchesse d'Uzès, qui mourait d'impatience et d'inquiétude, attendu qu'elle avait bu de la même drogue.

— M de Sennecterre avait confié sa précieuse petite bouteille à M Jacoby, personne âgée, prudente et soigneuse ; fille estimable, s'il en fut jamais ! — M de Sennecterre était allée hier au bal de l'hôtel de Soubise, et quand elle est rentrée dans son appartement, à cinq heures du matin, savez-vous ce qu'elle y a trouvé, Mesdames ? — Une petite fille de 7 à 8 ans qui grimpait sur tous les meubles et qui courait en sautant comme un cabri d'un bout de la chambre à l'autre. — Mais qu'est-ce qu'une pareille sauteuse, une petite effrontée ?... — Où sont donc mes femmes ?... — Comment, Madame, a répondu la fillette avec une petite voix gaillarde et piaillarde, vous ne reconnaissez pas M Jacoby, qui vous a élevée depuis l'âge de 4 ans ? Ah ! par exemple !... — Mais comment se fait-il ?... — Ah ! dame, j'avais la colique et j'ai voulu boire de l'eau de M. de Saint-Germain, qui m'a joliment guérie ! Je n'en ai pourtant pris qu'une petite gorgée... — C'est bien la moindre chose que vous en ayez laissé quelques gouttes pour moi dans le fond de cette fiole, a dit M de Sennecterre avec un dépit qu'elle ne pouvait maîtriser. Envoyez-moi Julie pour me déshabiller, du moins. Où est

donc Julie ? — La voilà, Madame, a repris son ancienne gouvernante, en riant comme une petite folle, en lui montrant sur le tapis un enfant qui n'avait pas l'air d'avoir plus de six semaines ou deux mois, et qui têtait son pouce. — C'est là Julie, qui a voulu tout boire ; elle a tout bu, Madame, et la voilà si rajeunie qu'elle en est devenue pas plus grosse que rien.

— Je vous assure que l'administration de l'élixir de longévité nécessite une extrême prudence, poursuivit le Prince de Craon avec un sérieux incomparable ; M. de Saint-Germain nous met en danger de retomber en enfance ; et quand on a des procès, des affaires en litige ou des filles à marier, on n'est pas toujours bastant pour retourner à la bavette et la lisière ; j'en conclus qu'on ne saurait apporter trop de précautions… M. de Saint Germain s'était esquivé tout aussitôt qu'il avait aperçu que le Prince de Craon se moquait de lui.

Depuis ce moment-là, ce fut à qui se moquerait de M. de Saint-Germain, à qui le petit Maréchal (de Bièvres) allait faire des histoires comme à la tâche et à la journée. Je me souviens qu'un jour il avait arrêté dans leur marche précipitée (c'est Daniel Wolf, dit Saint-Germain) M. de Créquy, votre grand-père, et le Comte de Boulainvilliers, qui se promenaient dans les Tuileries, et c'était pour leur demander ce qu'il y avait de réellement vrai dans la singulière aventure de la Marquise de Jaucourt. Ils n'en avaient rien ouï dire, et le voilà qui se met à leur conter comme quoi cette petite Marquise allait à Versailles en grand habit pour y faire sa cour, et qu'en suivant la rue de Bellechasse, elle avait été soulevée par un cahot de sa voiture qui l'avait fait passer par la portière, en sorte que ses gens n'avaient plus rien trouvé dans le carrosse en arrivant au pied du grand escalier (de Versailles). Il avait fait une averse abominable, et, grâce à ses énormes paniers, la petite coquette avait flotté majestueusement sur le ruisseau qui bat toujours les murailles dans cette rue de Bellechasse aussitôt qu'il pleut. Maréchal de Bièvres ajoutait qu'elle ne s'était arrêtée qu'au grillage de l'égout, où M. l'Abbé Raynal avait eu la galanterie d'aller la prendre et lui proposer la main pour la faire monter dans un fiacre, etc. Ceci pour vous donner un échantillon de ces belles histoires, au moyen desquelles on allait mystifier ce mystificateur.

Tome 3 · 05

Mon ami, l'hiver dure, et ma plus douce étude
Est de vous raconter choses du temps passé.
Parlons un peu ce soir de Madame Gertrude ;
Je n'ai jamais connu de plus aimable prude !

Louise-Julie-Constance-Yvonne-Bretagne de Rohan-Guémenée. Comtesse de Brionne et Duchesse d'Elbœuf, « était la beauté même, et la sagesse infuse. »

Elle avait une taille admirablement bien prise et haute, avec un maintien digne, un air imposant, obligeant et doux. C'était une Junon chrétienne, héraldique, et toujours bien poudrée, bien appuyée sur ses hermines de Bretagne et mouchetée de croix de Lorraine à profusion. Elle avait une manière toute particulière de faire placer son rouge, c'est-à-dire en

ligne absolument droite au plus près des yeux, dont cette couche de brillant carmin glacé d'argent ne diminuait certainement pas l'éclat, tandis que les trois autres lignes inférieures et latérales allaient s'arrondissant en courbe avec une grâce parfaite, à distance égale du nez et des oreilles, et sans jamais tomber au-dessous du niveau de la bouche, ce qui donnait à tout son air de tête une grande distinction. Elle avait du bon sens avec un très bon goût, peu d'esprit avec une réserve charmante, et pour vous donner une idée de son caractère, il est suffisant de vous en rapporter ce qui va suivre.

Elle n'était pas toujours également satisfaite de la bonne tenue de son mari (le Prince Louis de Lorraine, Grand-Écuyer de France), attendu qu'il ne se montrait pas toujours en assez bonne compagnie ; aussi lui dit-elle un jour en ma présence, avec un air solennel et de parti pris : — Monsieur, si je vous rencontre encore dans les Tuileries vous y promenant avec MM. Rivarol et Champcenets, vous pouvez compter et je vous donne ma parole d'honneur, que je leur ferai la révérence !!!...

Son fils aîné, le Prince de Lambesc, était un philanthrope admirable. En traversant votre ancien village de Poix en Boulonnais, il avise une chaumière embrasée, descend de voiture et se précipite à travers les feux et la fumée : il en arrache une bonne vieille paralytique, dont les vêtemens étaient toutien flammes ; il la jette au milieu d'une mare ou barbotaient des canards, et il la noie.

M. de Vaudémont, son second fils, était bien assurément le garçon le plus dissimulé, le plus indiscret et le plus disparate, le frondeur le plus guisard, le mari le plus tracassier, enfin le plus insupportable Prince que la maison de Lorraine ait jamais fourni à la France ! Il était si volontaire et si peu judicieux qu'il aurait aimé tout autant recevoir cent coups d'étrivières que cent mille écus par force ; mais il était si faible de caractère et d'entendement, que nous disions toujours qu'il suivrait le conseil de se tuer pourvu qu'on y mît de la suite. Quand il m'avait fait quelque tracasserie avec sa femme qui venait me trouver pour s'en expliquer et quelquefois pour me le reprocher, je lui répondais toujours uniformément : — Votre mari a deux principaux inconvéniens qui devraient s'exclure : il dit tout ce qu'il sait et il ne sait ce qu'il dit. Ils ont toujours fait mauvais ménage, et je me souviens que le mari voulait absolument inviter à dîner la belle M Pâter, tandis que sa femme voulait décidément prier à souper un jeune et joli M. d'Oraison. Le Prince ne voulait pas entendre parler de M. d'Oraison, et la Princesse ne voulait pas recevoir M Pâter, d'où venait qu'ils se contrariaient toute la journée. Comme ils étaient également et parfaitement déraisonnables, M de Guémenée disait toujours qu'ils ne pouvaient rien faire de plus raisonnable que de se disputer. Il est vrai qu'ils avaient toujours tort à raison de ce qu'ils voulaient, et qu'ils avaient habituellement raison sur les choses qu'ils ne voulaient pas.

M. de Vaudémont avait entrepris, je ne sais pourquoi, de me faire aller à l'hôtel de Brienne avec sa femme, et j'eus grand'peine à lui résister.

Je n'allais jamais chez les Brienne et par un singulier motif : j'étais choquée de voir ces Loménie établis sans réclamation dans la possession de ce grand nom de Brienne, qui ne devrait appartenir qu'à MM. de Conflans. Ces paperassiers de Loménie étaient du même

acabit et dataient de la même époque que vos alliés et mes parens les Neuville de Villeroy ; mais du moins les Neuville, en prenant ce nom de Villeroy, ne portaient que le nom d'un fief et n'avaient pris le nom d'aucune famille connue, tandis que dans ma pensée je ne pouvais jamais séparer ces nouveaux Brienne du titre de Porphyrogénète ou de Sébastocrator, et de la couronne impériale d'Orient qu'avaient portés leurs homonymes. Quand j'entendais annoncer M. le Comte et M la Comtesse de Brienne ! et que je voyais apparaître une couple de Loménie, il me semblait qu'on me donnât un coup de sabot sur le nez.

Le Maréchal de Biron partageait si bien la même susceptibilité qu'il ne les appelait jamais que Loménie (de Brienne), en appuyant vocalement sur la parenthèse. Je suis naturellementjuste et je suis amie de l'ordre. C'est une disposition qui ne rapporte pas plus de profit que de satisfaction ; — ma, che volete, sono cosi.

Àprésent, nous allons passer à la Princesse de Vaudémont qui vivra longues années, si Dieu le permet, car assurément celle-ci ne se tuera jamais avec intention de mourir. On la prêcherait furieusement longtemps avant de la décider à commettre un suicide, et c'est une inquiétude que ses amis n'auront jamais. M de Vaudémont n'est pas encore au bout de sa quenouille ; M de Vaudémont pourra tourner un mauvais fuseau ; elle ne mourra jamais assez vieille pour ne plus faire de sottises, et si je m'y prends d'aussi bonne heure à vous parler d'elle, c'est que je la trouve à la suite de sa belle-mère, où je la laisse. Il me semble aussi que c'est pour en finir et parce que je n'aurai plus besoin de vous en reparler. Quand vous l'aurez connue, vous comprendrez cette sorte d'empressement-là.

Mde Vaudémont était la riche héritière des Montmorency de Flandre et de la maison de Wassenaar, dont elle a recueilli des trésors qu'elle a gaspillés le plus méthodiquement, le plus sérieusement et le plus tristement, on pourrait dire. On a su, par exemple, qu'elle avait fait faire à grands frais, pendant son émigration, une expertise avec des plans, des devis, des lavis, des arpentages et des estimations à n'en pas finir, avec les relevés des produits des baux, réserves et redevances depuis plus de cent cinquante ans, pour une certaine terre du Waterland dont elle venait d'hériter ; et quand elle fut bien au courant de la valeur de ce beau domaine, qui pouvait rapporter cent quarante mille livres de rente, elle s'empressa de le donner pour quatre cent mille francs, une fois payés, par la raison, disait-elle, que les digues du Zuiderzée et du lac Swallue, qui sont à soixante lieues de là, lui avaient paru d'une construction défectueuse, et parce que la Hollande allait être infailliblement engloutie sous les eaux de la mer. Voilà comme elle a toujours administré sa fortune, et voilà ce qui fait que nous la voyons réduite à vivre aujourd'hui du reste de ses capitaux qu'elle a mis en viager, après avoir hérité de cinq à six cent mille livres de rentes en biens superbes.

Elle avait également hérité du chef de sa mère, qui était une Comtesse de Wassenaar (des Burgraves de Leyde), elle avait hérité d'une si grande quantité de vaisselle d'argent qu'on n'a jamais rien vu de pareil, à moins que ce ne soit chez des souverains, ou si ce n'est en Hollande, où la dignité des familles de l'ordre équestre les empêche de ne jamais rien vendre et ne rien échanger de leur mobilier, auquel on peut ajouter, mais voilà tout. Elle avait en outre une admirable collection de tableaux flamands, avec un si grand nombre de

chinoiseries précieuses et d'une telle rareté que le China-Kauffmann, à qui M de Vaudémont les vendit, en fit charger un bâtiment pour les reporter à la Chine, ou ces sortes de curiosités nationales ont conservé cent fois plus de valeur qu'elles n'en ont acquis en Europe. C'est du reste un commerce usité parmi les brocanteurs hollandais, qui sont toujours grands connaisseurs en fait de chinoiseries ; et tout aussitôt qu'ils achètent une pièce curieuse, ils ont grand soin de la mettre de côté pour la renvoyer à la Chine, ce qui leur procure un bénéfice de trois à quatre cents pour cent. La pauvre Princesse n'a su conserver de tout cela qu'environ 80,000 livres de rentes viagères, avec un collier de perles dont on aurait bien de la peine à trouver plus de 60,000 francs. Je n'ai jamais connu de malheureuse femme qui se soit si follement abîmée, tout en faisant la personne rangée, la femme d'ordre, et la bonne ménagère, s'il vous plaît.

Ce qu'on aperçoit de prime-abord en elle est une étrange affection pour toutes sortes de bêtes, et c'est depuis les poissons rouges et les cochons d'Inde, les hiboux, les fouines, les tortues et les marmottes, jusqu'aux mouches à miel et aux vers à soie. Vous la trouvez toujours entourée de katacouas criards, de guenons vertes et de singes violets, de matous sournois, de chiens hargneux et de louveteaux goulus qui lui dévorent les mains. On dirait qu'elle ne les en aime que mieux. Vous arrivez chez elle à la campagne, ou vous êtes assailli par un escadron de chiens danois, lévriers, griffons, boule-dogues, épagneuls et bassets, qui sont coiffés avec des emplâtres de toile cirée en forme de casquettes, et qui sont couverts avec des espèces de chabraques en poix de Bourgogne : on dirait des monstres mythologiques. Enfin vous entrez à grand'peine ; on s'assied, et vous entendez qu'on va donner l'émétique à des pintades. On a mis un sinapisme à Brunet, qui est un chevreuil valétudinaire ; il est question de faire prendre aux lapins du clapier de l'élixir suédois : enfin l'on entre en consultation pour administrer des clystères aux singes de la Princesse, et c'est une des opérations les plus laborieuses et les plus épineuses de l'art vétérinaire, à ce qu'il paraît. C'est la Princesse qui tient les singes, et les morsures ne lui sont de rien, pourvu qu'elle espère entretenir en santé ces charmans animaux. C'est M. de Caraman qui profite de cela pour administrer les remèdes, et voilà de ces lâchetés qui font mal au cœur !

Si vous jugiez M de Vaudémont d'après l'apparence de telle ou telle action de sa vie, vous la supposeriez avare, égoïste, impie, jacobine, ingrate et désordonnée ; mais si vous la regardez d'un autre côté, vous la trouverez dévote jusqu'à la superstition, amie dévouée jusqu'à l'imprudence, et susceptible de procédés tellement généreux qu'on n'y saurait penser sans admiration ! Voyez plutôt sa conduite envers cet indigne Saint-A... et sa maîtresse M d'A... qui lui ont filouté ses diamans pendant l'émigration, et contre lesquels elle a eu la noble délicatesse, la fermeté courageuse, et la force d'arrêt de ne jamais proférer un seul mot de reproche, une seule parole de blâne, et ceci parce qu'elle avait eu de l'attachement pour eux, parce qu'ils avaient été de sa société, disait-elle froidement et simplement...

Mde Vaudémont n'a jamais mérité les indignités qu'on a répandues contre elle ; mais elle n'a pas mérité non plus l'importance et l'autorité qu'on aurait voulu donner à son salon, où, soit dit sans désobliger personne, il ne s'est jamais réuni, d'habitude et familièrement, que des gens d'une considération plus ou moins douteuse. C'est un faux air d'importance

avec un relief ambitieux qu'auraient voulu se donner certains habitués de sa coterie. Parmi les femmes qui ont vécu dans ses relations intimes, on n'a jamais aperçu que la P. C. de R... qui fut ce qui s'appelle une honnête personne ; et du reste, il existe entre ces deux Princesses, si différentes à certains égards, une relation d'habitudes à raison de la proche parenté, plutôt qu'une sympathie de caractère et d'affection réciproque. Si l'on a débité des infamies sur la Princesse de Vaudémont, c'est uniquement parce qu'elle voyait la plus mauvaise compagnie du monde, et c'était toujours de quelques familiers expulsés et mécontens que provenaient originairement toutes ces indignités qui finissaient par se répandre dans le public. J'ai remarqué que, tel innocent qu'on soit ou si coupable que l'on puisse être, on est toujours calomnié quand on vit en mauvaise compagnie. Les mauvaises gens conçoivent toujours de vilaines pensées et tiennent toujours de méchans propos. On n'est sali que par la boue, dit le proverbe ; j'irai plus loin que le proverbe, en disant qu'une personne de la naissance et de la consistance de M de Vaudémont n'aurait jamais été salie par la boue, si elle n'en avait pas recueilli chez elle. M'étant pas d'humeur à se tenir tout-à-fait en bas, il avait fallu qu'elle en eût fait monter à sa portée pour en recevoir les maculatures

Il est vrai qu'elle se trouve toujours naturellement inclinée du côté de la mauvaise société, comme aussi du mauvais côté politique, ce qui provient d'une mauvaise gloriole de patronage et de protection mal appliquée, et ce qui tient à la fausseté naturelle de son esprit, à l'infirmité de sa judiciaire, à sa matérialité, pourrait-on dire. Il est impossible qu'elle ne tourne pas et ne verse pas toujours à gauche ; mais elle a beau manquer de jugement, le cœur lui reste, il y a toujours de la noblesse et de l'héritière de Montmorency dans ses procédés ; il y aura toujours de la Princesse de Lorraine et de la dignité dans tous ses rapports sociaux. Elle a mauvaise tête, elle est égoïste, inégale et rancunière ; mais elle ne fera jamais une trahison ni une noirceur, encore moins des lâchetés ou des bassesses. Je ne l'aime guère et je ne l'estime point, mais j'ai toujours été révoltée de ces calomnies à l'égard d'une pauvre femme dont les principaux torts ne sont jamais provenus que de sa passion pour l'indépendance et d'une fierté mal entendue.

Mde Vaudémont est une créature toute négative ; elle n'a jamais été bossue, mais on n'a jamais pu dire qu'elle fût bien faite. Elle n'aura jamais d'esprit, et l'on est obligé de convenir qu'elle n'en manque pas. Elle n'est point méchante et n'est pas bonne, elle n'est ni supérieure ni commune, ni grossière ni délicate, ni sage ni folle, ni grande ni petite, ni belle ni laide ; et je défierais qu'on pût lui dire avec la moindre apparence de justice et de raison : Vous êtes quoi que ce soit, si ce n'est inconséquente à l'excès ; et encore ne l'est-elle pas toujours également.

Je me souviens qu'en la voyant faire (avec son air sévère et préoccupé) une foule de choses les plus baroques et les plus ridicules, je lui disais souvent dans sa jeunesse : — Est-elle étrange et bizarre ! est-elle Flamande ! — Il ferait beau voir que je ne fusse pas Flamande ! répondait-elle en me regardant fixement avec ses deux gros yeux cataleptiques : le plus beau de mon visage en est fait, de mes grands-pères de Flandre, et je m'embarrasse pas mal de vos coutumes et vos manières de Paris, moi !

Elle a toujours la prétention d'être le chef de la maison de Montmorency, ce qui n'est pas sans raison, puisqu'elle est issue de ce fameux Jean de Nivelle que le Seigneur de Montmorency, son père, avait déshérité et traité de chien, pour avoir suivi le parti du Duc de Bourgogne, et pour s'être enfui quand on l'appelait pour le service du Roi ; aussi le Chevalier de Boufflers expliquait-il la passion de M de Vaudémont pour les roquets par sa descendance de ce Jean de Nivelle, lequel était ce qu'on pourrait appeler un mauvais chien ; suivant la tradition. Contre l'ordinaire de sa famille, elle ne songe aucunement à tirer vanité du nom de Montmorency ; la naissance de son mari lui paraît, avec raison, bien autrement supérieure, et tous ses effets ne sont armoriés ou marqués qu'avec des croix de Lorraine. Seulement, quand ces cousins de Paris, lui contestent son droit d'aînesse, elle en vient jusqu'à leur dire qu'ils ne sont peut-être pas de la véritable maison de Montmorency, ce qui les met dans des colères abominables, et ce qui, du reste, n'a pas le sens commun.

On pourrait supposen que M de Vaudémont ne croit à rien ; mais quand elle est mordue par un de ses chiens qui crève de la rage deux jours après, savez-vous ce qu'elle fait ?... Elle met une robe verte, elle monte dans une voiture verte, il faut absolument que la voiture soit verte ; elle en emprunte une verte si les siennes sont jaunes. Ensuite elle s'en va tranquillement en pèlerinage à Saint-Hubert-en-Ardennes. En passant à Sainte-Ménéhould, elle éprouve un accès d'hydrophobie avec des convulsions à faire crever un taureau ; mais ce n'est pas là ce qui l'inquiète, et tout son embarras, c'est que le vent ne se tourne à l'ouest, à cause de l'humidité qui lui donnerait une fluxion sur les dents. Elle arrive à Saint-Hubert ; elle y boit un verre d'eau de la Source-noire ; on lui met la tête sous une étole verte, en récitant l'évangile selon saint Jean, et la voilà repartie, confiante et pimpante ! On ne saurait douter que deux autres personnes (dont un enfant de 4 ans) ne soient mortes de la rage à la suite des morsures du maudit chien, que sa maîtresse n'en a pas moins fait empailler pour adoucir l'amertume et la sensibilité de ses regrets. On en dira tout ce qu'on voudra, mais elle est encore vivante et bien portante au bout de 14 ans. Les physiciens ou les métaphysiciens expliqueront cela s'ils le peuvent, et comme ils le voudront ; mais toujours est-il que cette princesse est bien payée pour avoir confiance dans les pèlerinages. On n'a jamais eu l'occasion de remarquer qu'elle eût croyance dans l'utilité d'aucune autre pratique religieuse que celle des voyages à Saint-Hubert, et ceci témoigne assez quelle est la sûreté de sa judiciaire et la portée de son esprit.

Elle avait rapporté de sa Flandre une tradition d'histoire ou de légende, au sujet d'un de vos grands-pères à je ne sais quel degré, lequel avait tué, dans je ne sais quelle bataille, un de ses aïeux maternels, un Comte de Halwin, ce me semble ; il y avait de cela deux ou trois cents ans.

Elle avait eu de la peine à me voir avec indulgence à cause de cela ; mais la Comtesse de Brionne, sa belle-mère, en ayant découvert la cause, nous en faisions de tels rires avec M de Brionne et les autres princesses de Lorraine, que la pauvre Vaudémont avait fini par en prendre son parti. Mais il ne fallut pas songer à la réconcilier avec les mâles de votre maison, à qui elle en portait une rancune du diable ! C'est un enfantillage que je lui rappelais, il y a quatre ou cinq mois, et jugez si je fus étonnée de la voir me répondre avec un air vindi-

catif et d'un ton courroucé : — Ne parlons pas de cela, s'il vous plaît ! — Je crus que j'en allais mourir de rire, et M de Fleury, qui était bien malade, et chez qui la scène se passait, en eut des convulsions qui faillirent la tuer.

Je me souviendrai toute ma vie d'une entrevue que nous eûmes ensemble avec la mère de la Marquise de Sillery, et ce que je vous en dirai pourra suffire à vous donner une idée positive et précise de ces deux étranges personnes (la Princesse et M du Crest).

La Princesse de Vaudémont avait été très malade, et d'une singulière maladie, car elle restait quelquefois quarante-huit heures sans donner aucun signe de vie, et puis elle se réveillait et se relevait subitement pour aller se casser la tête contre les murs, ce qui détermina sa belle-mère à faire matelasser toutes les parois de son appartement, où personne ne put la voir pendant cinq ou six mois. Les médecins l'envoyèrent ensuite aux eaux de Bourbon-Lancy, où j'étais allée de mon côté, et où M de Brionne m'avait fait supplier de la surveiller pour son régime et de la chapitrer pour le surplus. J'y perdis mon temps, mes paroles et ma patience, car elle ne mangea que des raves, et ne voulut jamais boire autre chose que du lait de beurre : voilà pour le régime ; et quant au surplus, elle ne voulut jamais aller faire une visite qu'elle aurait dû rendre à la Présidente Molé, parce qu'elle avait la peau trop jaune et qu'elle lui faisait mal à voir, me disait-elle en faisant des bâillemens désordonnés. Les bâillemens sont toujours épidémiques, et surtout auprès de M de Vaudémont ; mais ils sont véritablement endémiques à ces tristes eaux de Lancy, comme à toutes les autres fontaines thermales de la Bourgogne. On dirait que c'est une malédiction du dieu des raisins contre les buveurs d'eau !

Je m'étais informée sur les lieux de ce que c'était effectivement que la famille de M de Sillery. J'appris par les gentilshommes cancaniers et les caillettes du pays que Messieurs du Crest étaient assurément desgens de condition, qu'ils étaient originaires de Savoie, et qu'on avait fait preuve de huit quartiers de noblesse pour M de Sillery, que son père avait fait recevoir Chanoinesse dans un des chapitres du Lyonnais. Les plus anciens buveurs d'eaux minérales et les vieilles femmes les plus rhumatisées se souvenaient encore de l'avoir entendu nommer dans son enfance « la Comtesse Félicité de Lancy », parce que son père était Seigneur et Patron de cette petite ville. Il était encore Seigneur haut justicier de Saint-Aubin-sur-Loire ; mais parce que sa femme et lui auraient dévoré deux royaumes, tous les droits utiles de ces deux seigneuries étaient engagés par eux pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Ils n'en avaient conservé que l'encens et les prières nominales qui ne leur profitaient pas à grand'chose, le pain bénit qui ne les rassasiait guère, et l'eau bénite qui ne leur suffisait pas.

On a dit et publié (par animosité contre M de Sillery) que sa mère avait eu l'indignité de lui faire jouer de la harpe a des concerts publics, et qu'on les faisait venir à nos soirées moyennant rétribution, ce qui n'est pas vrai le moins du monde. D'abord aucune personne comme il faut n'aurait voulu participer à cet avilissement d'une famille noble et d'une fille de condition ; ensuite M du Crest avait deux fortes pensions sur les états et le clergé de Bourgogne, sans compter l'argent qu'on allait solliciter pour elle et qu'on obtenait toujours

de M. le Prince de Condé, gouverneur de sa province. À ma connaissance, et jusqu'au mariage de sa fille, au moins, elle n'a jamais dépensé dans une année moins de quinze à dix-huit mille francs honorablement perçus. Enfin, son caractère était justement l'opposé d'une pareille conduite ; et quand nous avions donné quelque bagatelle à sa fille, elle ne manquait jamais de faire apporter chez nous un panier du crû de Montrachet, que nous appelions, à cause de cela, le vin des États de Bourgogne. — Vous me ruinez, nous disait-elle, avec vos cadeaux ; et si vous avez compassion de moi, ayez la bonté de ne jamais nous en faire !... À tout prendre, c'était bien la plus spirituellement imprévue, la plus naturellement étrange et la plus divertissante créature que j'aie jamais rencontrée. Sa fille ne lui rendait pas justice et n'était frappée que de ses bizarreries dont elle avait à souffrir ; mais si cette pauvre femme avait eu le bonheur d'épouser un homme raisonnable, elle aurait été sur le pinacle des réputations en fait d'esprit et d'originalité piquante. Un autre inconvénient de cette position, c'est que M de Genlis en est restée tout inclinée vers le pédantisme et la pédagogie. Sitôt qu'elle a taillé sa plume, elle devient gourmée, didactique et prêcheuse ; mais c'est seulement dans ses livres, car elle est toujours bien autrement aimable et spirituelle en parlant qu'en écrivant. Jamais un auteur n'a moins ressemblé à ses ouvrages ; jamais femme d'esprit n'a fait plus de sottises ; mais aussi jamais femme intrigante ne s'est trouvée plus déçue, et jamais femme orgueilleuse n'a été si décriée ni si diffamée que M de Sillery !

— Mon Dieu ! me disait-elle une fois, moitié ricanant et pleurnichant, excepté la Marquise de Brinvilliers, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu femme de condition dont on ait dit autant de mal que de moi !

— Allons donc ! vous êtes bien de votre province avec la Brinvilliers ! lui répondis-je, enflammée de courroux aristocratique et possédée par le démon de l'orgueil nobiliaire ; la Brinvilliers n'était pas autre chose qu'une bourgeoise dont le mari avait acheté le domaine utile de ce marquisat de Brinvilliers. C'était le Prince de Conty qui en était resté titulaire, et son fils en prend encore aujourd'hui la qualité dans tous ses contrats.

— Je n'avais pas vu cela dans les Causes célèbres...

— Mais la belle autorité que vos Causes célèbres, où tous les arrêts sont dénaturés et tous les noms estropiés ! Voyez en quels termes et de quel air du haut en bas M de Sévigné parle de cette femme. Faites-vous montrer au greffe du Parlement les pièces de son procès, et vous verrez si la Brinvilliers était ce que vous appelez une Marquise !

— Ce que vous dites là me fait bien de la peine, répondit la Marquise de Sillery en éclatant de rire, et voilà que vous me reprochez mon ignorance, au lieu de compatir à mon affliction... Je serais bien fâchée d'être aussi savante et aussi peu sensible que vous !

— Il est vrai, lui dis-je en riant à l'unisson, que je viens de vous faire une sortie bien intempestive et passablement extravagante ! mais chacun a ses manies ou ses infirmités. Que voulez-vous ? j'entre toujours en colère et j'étouffe de rage aussitôt que j'entends donner à la femme de maître Jean Gobelin, conseiller à la Table-de-Marbre et seigneur du marquisat de Brinvilliers, le même titre qu'à moi !...

J'en reviens à M du Crest de Lancy, qui m'a toujours paru non moins spirituelle et bien autrement divertissante que sa fille.

Elle était revenue dans son domaine engagé, pour y prendre les eaux minérales, et pour le moment elle s'appelait M la baronne d'Andelot. Nous la trouvâmes établie au coin d'un bois, sous un grand arbre, où elle s'était fait construire une hutte en feuillage. Elle était assise sur un siège de mousse et de fougère ; elle y mangeait sa soupe dans une grande coquille avec une petite cuillère de buis ; la bergère qui la servait était une bourbonichone de huit à neuf ans, et l'on voyait dans un coin de la cabane un jeune agneau blanc, qui était attaché par un vieux ruban rose à la branche d'un arbre. La Baronne avait pour son compte, une pelisse de satin gris garnie de fourrure, un bonnet à papillons sous une coiffe noire, un pied de rouge, un grand éventail de la Chine, et les pieds sur un manchon. Je crois me souvenir aussi qu'elle avait sur la tempe un de ces grands emplâtres sympathiques en taffetas gomme qu'on faisait border avec des pointes d'acier ou de petits grenats, ce qui, de toutes les modes de la régence, était sans contredit la plus extravagante (à mes yeux du moins).

— Est-il possible que vous couchiez ici ! m'écriai-je.

— Mais pourquoi donc pas ? dit-elle ; on est toujours dans l'innocence et la paix, l'abondance et la perfection, sous la feuillée !... Vous avez un défaut que j'ai bien de la peine à vous pardonner, c'est que vous n'aimez pas assez l'églogue et la bucolique !

Elle nous dit ensuite que ce bon ménager de M. du Crest avait fait abattre leur château de Lancy pour en vendre les briques et les boiseries. — Je vous dirai que j'ai l'horreur des puces et des punaises, ajouta-t-elle, et voilà pourquoi je n'ai pas voulu me loger dans ma petite ville de Lancy, où je n'aurais pu fermer l'œil. Voulez-vous que je vous fasse bâtir une jolie cabane à côté de celle-ci ?

— Non pas, s'il vous plaît, lui répliquai-je ; j'ai l'horreur des couleuvres et des crapauds !

— Comment donc cela ? s'écria M de Vaudémont ; est-ce qu'il y a des crapauds ici ?... Je veux m'en aller ! je veux m'en aller tout de suite !

— Partez, Princesse ! allez, lui répondit M du Crest, en lui riant au nez de tout son cœur.

— Voulez-vous me prêter votre agneau ? lui dit cette étrange Vaudémont avec un sérieux inconcevable ; si vous voulez me le prêter, je vous le renverrai demain matin par mon Écuyer, qui est très soigneux. — Il est très soigneux, Vauménil.

— Oh ! je ne puis pas, lui répondit l'autre en manœuvrant de son grand éventail ; je n'ai pas ici d'autre société que celle de mon tendre agneau ! J'en ai besoin pour ma promenade du matin ; la petite fille que vous voyez là est bête comme une oie, et puis d'ailleurs elle est sourde et muette (ce qui était vrai). Ensuite elle se mit à chanter :

Les soins de mon agneau m'occupent tout entière,
C'est de mon seul agneau que dépend mon bonheur.

Quand j'ai trouvé pour lui quelque fontaine claire,
S'il est content, s'il est content,
Rien ne manque à mon cœur !
Rien ne manque à mon cœur !

Pendant tout le reste de la conversation, qui fut également solide et sensée, M de Vaudémont s'était éprise d'un tel enthousiasme pour M du Crest que, plus de vingt ans après, elle me disait encore à propos de M de Genlis : — Elle n'approchera jamais de sa mère, qui était une femme supérieure s'il en fut jamais, celle-là ! une femme de tête, qui n'en faisait jamais qu'à sa fantaisie, et qui ne s'embarrassait guère du qu'en dira-t-on !... On est bien heureuse d'avoir un caractère comme ça ! Vous souvenez-vous comme elle était joliment aménagée dans un taillis avec une petite sourde et un coquillage, qui lui servaient de femme de chambre et d'assiette ?

— Ne vous rappelez-vous pas aussi qu'elle avait un agneau, lui dis-je, un agneau blanc ?

— Voilà, par exemple, me dit elle, une chose dont je ne me souviens pas du tout ; j'en ai tant vu depuis ce temps-là, des moutons blancs !... Mais comment se fait-il que vous vous en souveniez si bien, vous qui n'aimez pas les bêtes ?...

Ma nièce de Matignon, à qui j'avais conté l'histoire et qui nous écoutait, en partit d'un tel éclat de rire qu'elle en fit scandale, et que la Princesse de Vaudémont s'en fâcha sans savoir pourquoi.

C'est en compagnie de M du Crest que je vais m'en aller faire une excursion, une petite pointe en avant, comme on dirait, en écartant les mois et les années jusqu'en 1778. Je reviendrai sur mes pas afin de vous dire un mot sur M. le duc d'Orléans (fils du régent), qui venait de mourir dans une petite chambre à l'abbaye Sainte-Geneviève, où il s'était retiré pour y fulminer des anathèmes contre les juifs et les comédiens. Nous sommes censés à l'époque où fkorissait M de Montesson, sœur de M du Crest, côte à côte avec le quatrième Duc d'Orléans, père de Philippe-Égalité.

Quoique je n'eusse aucune relation familière avec le Palais-Royal, non plus qu'avec la coterie des encyclopédistes, ils imaginèrent de se servir de moi pour acquérir la protection du Duc d'Orléans. J'avais su que Dalembert était allé trouver la femme du Marquis de Sillery pour l'engager à solliciter M la Duchesse de Chartres, afin qu'elle voulût bien s'interposer entre M. le Duc de Penthièvre, son père, et le philosophe Condorcet. Il lui toucha quelques mots (Dalembert à M de Sillery) sur la convenance et l'utilité d'un traité d'alliance offensive et défensive, à condition qu'elle ne cabalerait pas avec les dévots, et sur toute chose, à condition qu'elle ne s'attaquerait jamais aux écrivains de l'Encyclopédie. M. de Schomberg avait prévenu Diderot que M de Sillery se préparait à écrire contre eux, ce qui les effraya beaucoup, à cause de l'opinion du grand monde et de la cour du Palais-Royal dont M de Sillery était devenue l'oracle, et surtout à cause des Évêques et des parlementaires qui n'attendaient qu'une occasion pour instrumenter contre l'Encyclopédie. En outre, ils au-

raient voulu capter en sa personne la nièce de M de Montesson, qui avait épousé le Duc d'Orléans, secrètement à la vérité, mais le moins secrètement qu'elle avait pu.

Dalembert alla jusqu'à proposer à M de Sillery de la faire recevoir de l'Académie française, avec M de Montesson, M d'Angivillers, M Necker et moi (par-dessus le marché). Nous lui aurions servi de satellites, et, pour ainsi dire, d'encadrement. Me voyez-vous sur la même ligne que M de Montesson, qui était la plus ridicule personne du monde et la fille d'un capitaine négrier ? que M d'Angivillers, veuve d'un valet de chambre du Roi ? et que M Necker, née Churchod ?

Lorsque le Commandeur de Villeneuve était venu me faire part de ce beau projet, je l'avais tourné tellement en dérision que mon nom fut aussitôt rayé de la liste des candidates à l'Académie française. M de Montesson et d'Angivillers ne manquaient ni d'une certaine habileté ni de prétentions. M Necker avait assez de vanité, j'espère ! et malheureusement pour la France elle avait alors assez de crédit pour y faire opérer des innovations qui pussent tourner à son profit ou son agrément personnel. Enfin les encyclopédistes avaient compté sur l'appui du Duc d'Orléans, à qui des honneurs académiques rendus à M de Montesson, qui l'avait ensorcelé, auraient paru la chose du monde la plus délicieuse ; et si le projet qu'ils avaient conçu doit paraître bizarre, on est obligé de convenir qu'il n'était pas inexécutable. J'ai su par M de Genlis qu'après une heure et demie d'insinuations philosophiques d'une part, et d'argumentations religieuses de l'autre, Dalembert avait fini par dire à M de Genlis, avec un air contraint : « Vous aurez toujours la grâce de votre côté, Madame, mais vous n'aurez pas la force. » — Monsieur, répondit-elle en souriant, les femmes n'en ont pas besoin. Dalembert composa quelques mois après, sous le nom de l'Abbé Rémy, le premier pamphlet qu'on ait publié contre les ouvrages et la personne de M de Genlis.

Àpropos des Montesson, je vous dirai qu'ils se donnaient des airs de traditions séculaires et de rancune héréditaire contre votre maison, en disant toujours que les Montesson et les Créquy étaient ennemis jurés, ce que personne ne pouvait comprendre et ce qui faisait rire tout le monde à leurs dépens. — Eh ! vraiment, nous dit un jour la vieille Comtesse du Guesclin, qui était Créquy, je me souviens très bien de leur affaire avec nous autres, et vous allez voir qu'ils ont grand tort de s'en souvenir. Elle nous dit alors qu'à l'époque où le pillage des titres s'était établi parmi la noblesse du deuxième et du troisième ordre, l'aîné des Montesson s'était emparé du titre de Marquis, que le Parlement lui fit quitter la première fois qu'il se trouva mis en cause. Je crois vous avoir dit que le dernier Maréchal de Créquy était horriblement bourru (sans être bienfaisant), et voilà qu'un jour de bataille, un jeune officier lui vint apporter une lettre dont l'écriture et la signature étaient indéchiffrables.

— Comment s'appelle le diable qui a griffonné ceci ? dit le Maréchal en jurant.

— Monsieur le Maréchal, répondit l'officier d'un ton suffisant et pleinement confiant, c'est le Marquis de Montesson, mon père et votre ami.

— Monsieur de Montesson n'est ni marquis, ni votre père, ni mon ami, répliqua le Maréchal avec une férocité dont votre grand-père et mon fils n'auraient jamais été capables. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que j'en étais restée solidaire envers les Montesson, qui croyaient toujours que je devais les détester. Défiez-vous de ces gens-là, s'il en existe encore et si vous les rencontrez jamais.

En fait de belles acerbités de notre François premier du nom, en voici deux que je tiens de M de Coulanges, et que je ne veux pas laisser perdre. M de Coulanges les tenait de sa vieille tante, M de Choisy, la mère de cet Abbé Comtesse des Barres, et ceci nous ramène au jeune temps du Maréchal de Créquy, qualifié pour lors Duc de Lesdiguières ou Prince de Poix, car il avait porté ces deux noms avant la mort de son grand-oncle Charles II. Toujours est-il que le Cardinal de Richelieu se trouvait en grande compagnie sur un échafaudage élevé dans le port de Marseille, afin d'y voir lancer à la mer un vaisseau de l'amirauté ; il venait d'avancer la main pour soutenir ce jeune garçon qui marchait pour s'en aller, en riant aux anges, et qui venait de trébucher sur les bords de l'échafaud. — Grand merci, Monsieur, lui dit ce petit crêté, et d'autant, plus que je suis la seule personne de qualité que vous en ayez fait descendre.

— Holà ho ! mon beau page sans barbe, lui dit la terrible Éminence, êtes-vous encore ou déjà Connétable de Lesdiguières pour être si haut à la main vis-à-vis d'un prêtre ?

— J'ai là vos deux cousins de La Porte, qui sont mes pages, et je ne le suis de personne, lui répliqua l'autre ; mais voici mon oncle l'Archevêque, qui vous répondra pour le mieux. — J'y vais, j'y vais, cria-t-il à son gouverneur. — C'était M. le Cardinal avec qui j'étais en civilités sur le fait des gentilshommes et des échafauds.

— Bien lui valut de n'être qu'un écolier, disait M de Coulanges, et sa pauvre mère en frémissait encore au bout de quarante ans, après la mort du Cardinal.

L'autre histoire de M de Coulanges était que la Reine Anne d'Autriche parlait un jour de tout ce qu'elle avait souffert pendant sa première grossesse, c'est-à-dire celle de Louis XIV, qui n'avait, disait-elle, fait autre chose que de la trépigner comme un enragé. — Il est fils du Roi Louis XIII, se prit à dire M. de Poix ; il avait de qui tenir pour donner des coups de pieds dans le ventre à sa mère… Pour en finir avec toutes les sorties de ce Maréchal, je vous en vais rapporter une que je crois inédite et que mon oncle de Froulay tenait du bonhomme la Quintinie, lequel avait été présent à cette espèce de scène. Vous saurez donc que le Maréchal de Créquy se trouvait un jour à côté du Roi Louis XIV sur la grande Serrasse du château de Versailles, et que c'était par un temps sauvage.

— Ne vous rappelez-vous point, Messieurs, dit S. M., qu'en place de cette belle façade il y avait jadis un moulin à vent ? — Si le moulin a disparu, le vent est resté, répondit le maréchal. — Couvrez-vous mon Cousin., répliqua vivement S. M. Pour vous garantir des fluxions, il ne suffit pas des lauriers que vous avez rapportés de Kochberg et de Fribourg. Mettez votre chapeau ; je vous l'ordonne. Le Maréchal n'en voulut rien faire ; il objecta brusquement qu'il n'était ni plus décrépit ni plus grand Seigneur que son cousin le Duc

d'Albret ; que ce serait lui donner un ridicule à tout jamais, si personne autre que le Roi et lui n'étaient couverts, et qu'il n'en resterait pas moins chapeau bas si M. d'Albret ne se couvrait point, ainsi que M. le Duc de la Meilleraye, ajouta-t-il en se retournant et s'inclinant avec une méchanceté cruelle. — Je n'aime que les beaux pays et des anciens châteaux, poursuivit-il en rûchonnant ; vous aurez beau faire avec votre Versailles, ce ne sera jamais qu'un favori sans mérite.

Rentrons au plus tôt dans le cycle solaire et les indictions de l'année 1752, où Mathieu Laensberg avait prédit qu'il mourrait un grand de la terre en état d'enfance et d'infirmité mentale.

Le Duc d'Orléans, neveu de Louis XIV et Régent de France, était mort à 49 ans dans la décrépitude ; Son fils mourut, à 48 ans et quelques mois, dans un état d'affaiblissement complet du corps et de l'esprit. Il avait toujours été nigaud, bigot, maniaque et souffreteux, brèche-dent, caliborgnon, punais. (Il avait eu pour femme une petite princesse de Baden, qui en était morte à la peine.) Il était devenu follement scrupuleux et risiblement pédant.

Après avoir appris quelques mots de grec, on lui persuada sans difficulté qu'il était un savant helléniste, et après s'être donné bien de la peine pour apprendre à lire, tant bien que mal, l'alphabet de la langue hébraïque, il se crut un fameux docteur, un père de l'Église, un saint Grégoire dé Nazianze. Il avait mis sur la liste de ses pensionnaires un ou deux cuistres, au nombre desquels était un M. Ladvocat, dont les flagorneries achevèrent de lui brouiller la cervelle.

Imaginez que, pour édifier son monde au Palais-Royal, il se rendait de sa chambre à sa chapelle en se traînant à genoux sur les parquets. Lorsqu'il rencontrait dans les rues de Paris le saint Viatique, il descendait de son carrosse et s'agenouillait, ce qui jusque-là n'aurait eu rien d'étonnant, puisqu'il n'aurait fait que se conformer à l'usage de nos princes, mais c'est qu'il voulait ensuite accompagner le Saint-Sacrement chez tous les malades ; il entrait dans leurs chambres avec le confesseur et les saintes huiles ; il se mettait à leur débiter des homélies. (On leur disait que c'était Monseigneur le Duc d'Orléans.) Les uns s'en impatientaient, les autres en avaient peur, et le plus grand nombre en étaient surpris et distraits au point d'en inquiéter les parens chrétiens et tous les ecclésiastiques ayant charge d'âmes. M. l'Archevêque en porta plainte au Cardinal de Fleury, et le Roi se crut obligé de lui défendre expressément d'aller s'impatroniser de la sorte au chevet des pauvres mourans pour les prêcher sans mission, avec une ardeur de zèle aussi peu profitable à la sanctification des âmes qu'à la santé corporelle.

Ce fut un grand coup d'échec qui décida M. le Duc d'Orléans à se retirer tout-à-fait du monde, et jusqu'à sa mort il en a tenu constamment rigueur à S. M. Il alla bientôt s'établir dans un vilain petit réduit qui touchait d'un côté à l'église de Saint-Étienne-du-Mont, et qui communiquait de l'autre à la vieille église de Sainte-Geneviève. Il se fit pratiquer des trouées aboutissantes à deux tribunes qu'il fit construire dans les deux églises ; il ne voulait plus sortir de là, sinon pour assister à son conseil, qu'il faisait tenir dans une salle basse de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; il y passa dix-neuf années consécutives, et à l'époque de sa

mort il y avait bien sept à huit ans qu'il n'avait remis les pieds chez le Roi, ni dans le Palais-Royal d'Orléans, ni dans aucune autre habitation de son apanage. On n'aurait pas imaginé ce qu'il y pouvait faire ; mais de temps à autre on voyait pointer une lettre édifiante en forme de relation niaise et boursouflée qui soulevait un coin du voile, et l'on apprenait que S. A. S. mettait habituellement de l'eau dans sa soupe sous prétexte de la refroidir, mais, en effet, par un principe de mortification. Une autre fois on avait la satisfaction d'être informé par la même voie que ce grand Prince avait eu la générosité d'acquérir la fameuse recette du sieur Briochat contre les punaises, et celle du Roi de Bénin contre la morsure des scorpions ; ce qu'on allait publier incessamment dans l'intérêt des sujets français. — Méridionaux, ajouta la Reine de France, au sujet des scorpions. Il avait griffonné pour le moins quarante volumes de rapsodies sur le Késouch Emouna, sur les Exaples et sur la Chaîne du Père Cordier, sans compter des paraphrases et des dissertations sur la Somme de saint Thomas, avec des écritures à n'en plus finir contre les spectacles et les bals masqués. On voit qu'il se penchait et qu'il avait versé d'un autre côté que M. son père. Il avait légué tous ces beaux ouvrages au couvent des jacobins de la rue Saint-Dominique ; mais ces bons religieux lui ont rendu le service de n'en pas faire imprimer une ligne. Enfin sa manie prédominante était de ne pas vouloir accorder ni se laisser dire que personne fût mort. Ses gens d'affaires en étaient souvent embarrassés, et tout le monde a su comment il avait fait une scène à M. de Silhouette, son chancelier, parce que celui-ci avait osé parler devant lui d'une réclamation de feu Monseigneur le Régent contre le feu Roi d'Espagne.

— Qu'appelez-vous, Monsieur, le feu Roi, le feu Duc d'Orléans ?... Que voulez-vous dire avec ce mot feu ? Ces deux Princes ne sont point morts, Monsieur ! Il n'y a de mort en eux que leur enveloppe charnelle ; leur âme n'est point morte et ne mourra jamais ! Prenez garde à ce que vous direz contre l'immortalité de l'âme en ma présence, et sachez bien que si je vous entends blasphémer de la sorte encore une autre fois, je ne me contenterai pas de vous éloigner de mon conseil, mais j'irai vous dénoncer moi-même au Procureur-Général, à M. le Cardinal, au Roi, s'il le faut, au Roi lui-même !

Il est assez curieux que cette étrange manie de M. le Duc d'Orléans se soit propagée sur une de ses nièces, Mademoiselle de Sens, à qui l'on n'osait jamais remettre ses lettres et billets, parce qu'il y avait toujours à craindre qu'ils ne lui apprissent la mort de quelqu'un, n'importe qui. Aussi brûlait-on journellement ses lettres et sans les ouvrir, à moins quelles ne lui fussent adressées de par le Roi, ce qui n'arrivait pas souvent. On n'y faisait chez elle aucune sorte d'exception, pas-même pour les billets de M. le Duc de Bourbon, son frère, lequel en témoignait souvent de l'impatience.

Mademoiselle de Sens avait eu pourtant la précaution d'ordonner qu'on lui présentât certaines lettres où l'on verrait des poissons sur le cachet. C'était dans la flatteuse espérance de recevoir quelques mots bienveillans de Madame de Pompadour, dont les armes parlantes étaient, comme on sait, trois poissons d'or en champ d'azur ; mais cette favorite était morte depuis long-temps avant qu'on eût osé l'annoncer à la Princesse.

Il arriva la plus singulière chose du monde à ses funérailles, où tout le monde affirmait qu'elle avait remué les bras et levé les mains pour se moucher pendant tout le temps qu'elle fut exposée sur son lit de parade. Il se trouva que c'était une manœuvre de femmes de chambre, afin de ne pas laisser gâter les beaux habits dont on avait revêtu son cadavre, et parce qu'elle était morte d'un abcès au cerveau qui lui coulait par le nez. Une de ses filles de garde-robe était cachée derrière le catafalque, et passait de temps en temps, sous le beau peignoir de dentelle de sa maîtresse, une main gantée qui tenait un mouchoir ; et puis elle essuyait le visage de la défunte, afin de remédier autant que possible à cet inconvénient qui mettait les héritières de sa garde-robe au désespoir. On disait que rien n'avait été d'un plus étrange effet que cette vision, dont le peuple de notre quartier n'a jamais voulu recevoir, accueillir, ni même écouter aucune explication raisonnable. M Dupont vous dira quand vous voudrez que la vieille Princesse de Sens avait beau faire signe que son mal était dans sa tête, qu'on n'a pas eu l'air d'y prendre garde et que le Docteur Bouvard l'a fait enterrer vivante. Était-ce opiniâtreté pure et simple ? était-ce excès de méchanceté ? Voilà tout ce qui reste en discussion. M Dupont ne doute pas que ce ne fût par malice.

Les erreurs favorables, si nombreuses qu'elles soient, font encore moins de dupes que la malveillance, et, du reste, on revient toujours des premières avec facilité. Vous avez pu remarquer que ladite demoiselle Dupont ne manque pas d'esprit naturel, et je me souviendrai toujours d'une réponse qu'elle osa faire à l'Évêque de Ruremonde en sortant du catéchisme. — Mon enfant, qu'est-ce que vous portez là ? lui demanda-t-il. (Elle avait une image encadrée dans la main avec 9 ou 10 ans sur la tête.) — Ah ! ah ! c'est un portrait de M. Vincent ? reprit le vieux janséniste. C'est un bel objet que votre M. Vincent ! — Mais, Monseigneur, il est aussi vénérable que votre M. Pâris, et pour le moins ! lui répliqua-t-elle avec autant d'équité que de présence d'esprit.

Je vous préviens que tous les quesnellistes en sont restés là sur le Bienheureux Vincent de Paul, dont ils ne veulent jamais admettre ni la sainteté ni la canonisation. Ils ne sauraient lui pardonner sa déclaration contre l'Augustinus, et si vous en voulez faire l'épreuve, il est suffisant d'en parler avec le premier venu des jansénistes : vous verrez qu'il en est encore à monsieur Vincent.

Les seules personnes avec qui le Duc Louis d'Orléans fût resté en relations plus ou moins fréquentes étaient le Marquis de Paulmy, à qui ce prince écrivait continuellement pour le questionner, parce qu'il était (M. de Paulmy) père temporel des capucins de Paris, c'est-à-dire administrateur de leurs maisons, du produit de leurs quêtes et du reste de leur pécule. M. de Paulmy lui répondait toujours qu'il n'entendait rien à la théologie, et ceci n'empêchait pas le Duc d'Orléans de lui soumettre encore des problèmes tels que ceux-ci, par exemple : « La Grâce est-elle chrétienne ? et comment faut-il « entendre la maxime de saint Paul : Il vaut mieux se marier que de brûler ? » — Remariez-vous, lui répondait M. de Paulmy. Mais ceci n'aurait pas fait le compte de notre pédant, qui ne voulait qu'argumenter sur la Vulgate et la version des Septante.

L'autre confident de ce Prince imbécile était le vieux Duc d'Aumont qui faisait le puriste, et auquel il ne manquait jamais de soumettre toutes sortes de difficultés grammaticales. (En fait de beaux parleurs, je me souviendrai toujours d'un huissier de la chambre du Roi qui disait un jour à mon fils, lequel avait failli se trouver mal et s'appuyait contre un pilastre du lit de S. M. : — Je vous observé, Monsieur le Marquis, que vous profanisez la chambre du Roi. — Monsieur, lui dit votre père, en reprenant sa vivacité naturelle avec son aplomb, je ne manquerai pas de préconer votre zèle auprès de M. le Duc d'Aumont. On n'a jamais rien vu d'aussi ridiculement prétentieux que ce premier Gentilhomme de la chambre, dont le Maréchal de Richelieu, son collègue, se raillait à la journée. Indépendamment de sa recherche habituelle en fait d'expressions techniques et de périphraséologie scientifique, c'était encore un amateur effréné pour les curiosités de bric-à-brac et pour toutes sortes de vieilleries ; mais bien qu'il eût acheté quatre colonnes de stuc pour du marbre antique, et bien qu'il eût payé des morceaux de verre de couleur pour des pierres précieuses, il ne s'en croyait pas moins un habile archéologue. Il avait une double voix du haut en bas, d'abord aiguë, perçante et criarde, et puis sourdement étouffée, ce qui faisait dire au Duc de Noailles que, pendant que sa mère était grosse de lui, elle avait eu envie de la machine de Marly ; et du reste il était horriblement négligé dans sa toilette, à dessein d'avoir la mine d'un savant. Le Maréchal de Richelieu lui disait un jour : — Duc d'Aumont, Dieu t'a fait bon gentilhomme et le Roi t'a fait Duc et Pair ; M. le Duc de Bourbon t'a fait cornard, et c'est Mimi la Duchesse d'Orléans qui t'a fait faire cordon-bleu. C'est moi qui t'avais fait et reçu Chevalier de Saint-Louis, à telle enseigne que je t'ai embrassé ce jour-là, mon bon ami ! fais donc quelque chose pour toi, fais-toi la barbe.

(Note de l'Auteur.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Extrait d'une lettre du M de Créquy, fils de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur, 1802.)

Tome 3 · 06

J'ai vu mourir mon père et mes tantes ; j'ai perdu mon mari et l'aîné de mes petits-fils. Si je reprends quelquefois la plume après une suite d'émotions et de préoccupations si douloureuses, ce sera comme passe-temps, pour essayer de me distraire. La tâche que j'avais entreprise est devenue sans objet, sans but et sans intérêt pour moi ; si j'ai le courage de la continuer, ce sera sans suite et sans méthode.

On a vu la Princesse de Conty (Louise d'Orléans) présenter la femme d'un receveur des finances à Versailles, et l'on croyait que le blâme et la surprise n'iraient jamais par-delà. M Le Normand d'Étioles a fini par être titrée Duchesse de Pompadour, et ce qu'il y a d'ad-

mirablement curieux, c'est qu'elle a eu le bon goût et la retenue de n'en vouloir jamais porter ni le titre ni les insignes.

On peut aller voir un neveu de la Princesse de Conty, un premier Prince du sang, qui joue des parades à Bagnolet, de pair à confrère avec les plus misérables espèces du monde, avec le comédien Granval entre autres. C'est dans une suite de farces grivoises, ouvrées par le sieur Collé, célèbre amphigouriste, et c'est uniquement à l'usage de la maison d'Orléans. Le lieutenant de police ne souffrirait pas qu'on étalât pareilles ordures sur les tréteaux des foires Saint-Laurent ou Saint-Germain.

Cette Princesse de Conty (née d'Orléans) avait une fille, laquelle était la femme de son cousin-germain, le Duc d'Orléans d'aujourd'hui. Cette femme est morte, et l'on a trouvé dans sa cassette un recueil de satires et d'horribles chansons qu'elle avait composées. Elles ne sauraient être transcrites par la plume d'une autre femme, et surtout d'une femme chrétienne. Je n'en pourrais citer que ce commencement d'un couplet qui s'adressait à son mari :

« Monseigneur d'Orléans,
« Vos prétendus enfans
« Sont l'objet du mépris
« De tout Paris ! »

Monseigneur d'Orléans n'a fait qu'en rire, et tous les habitués du Palais-Royal ont pris copie de ce même recueil de poésies, que la princesse avait intitulé : Mon Testament.

Le directeur-général de la librairie, M. Lamoignon de Malesherbes, est un économiste admirable ! Il autorise l'impression des mauvais livres, afin d'empêcher leur introduction par l'étranger, ce qui nous exposerait à l'exportation d'une partie du numéraire. Il a permis le débit d'un ouvrage où l'on ose dire qu'un prisonnier de la Bastille, un intrigant et insolent Italien, devait être un bâtard de la Reine de France, Anne d'Autriche (la plus dévotement régulière, la plus sagement édifiante et la plus digne Princesse de son temps). On y dit aussi que le Roi Louis XIV, frère naturel de ce bâtard, lui faisait porter un masque de fer. Je reviendrai bientôt sur les intrigues et la punition de ce comte Mattioli.

M. de Guerchy, notre ambassadeur à Londres, a refusé de mesurer son épée contre celle d'un Chevalier de Saint-Louis. On a dit à cet officier supérieur de dragons qu'il était une vieille fille, et que s'il refusait d'en convenir on lui retirerait la pension qu'il avait gagnée par vingt ans de service en qualité de Ministre plénipotentiaire, sans compter qu'on l'emprisonnerait à la Bastille. Le Chevalier d'Eon vient de s'habiller en femme, et ce qu'il en résulte d'avantageux pour l'État, c'est que le Comte et le Marquis de Guerchy n'auront pas la contrariété de se battre en duel.

Àpropos de Marquis et de combat singulier, voilà qu'on vient d'ériger une terre en Marquisat pour le fils d'un anobli, lequel avait signifié qu'il ne voulait pas se battre (après avoir été souffleté).

Ce n'est pas encore là ce que M. de Villette avait souffert et commis de plus déshonorant.

Il est malheureusement vrai que l'exercice de la puissance et l'excès de la prospérité, les mauvais exemples, les flatteries, les lâches condescendances peuvent dénaturer les plus belles âmes et peuvent égarer les meilleurs princes. J'ai voulu mener mon fils à la revue de la maison du Roi, plaine des Sablons. On y voyait la Maréchale de Mirepoix (cousine de la Sainte-Vierge), tête à tête, avec M Dubarry, dans un large carrosse à panneaux blasonnés, avec le cri des anciens Barrymore : Boutez-en-Avant. J'ai fait tourner bride à mon équipage, et je suis rentrée chez moi si honteuse et si consternée que j'en ai fait fermer ma porte et que j'en ai larmoyé d'humiliation.

Le Procureur-général au Parlement de Provence est assurément un magistrat digne de confiance et digne de foi. Il vient d'écrire au Ministre de la maison du Roi pour lui dénoncer et lui certifier ce qui suit :

« Un gentilhomme de cette province, appelé M. de Sade, allait être décrété de prise de corps pour accusation de rapt et de violence. Il s'était enfui par Nice ; ses fermiers ont profité de son absence pour faire écouler l'eau d'un étang qui les incommodait et qu'il avait défendu de pêcher. On vient d'y trouver le corps d'un jeune homme et celui d'une jeune fille qui sont piqués comme des perdrix, la jeune fille avec du lard et le jeune homme avec des bouts de ces petits rubans nommés faveurs. Ils étaient attachés l'un sur l'autre avec des nœuds de large ruban de couleur rose. On n'a pu reconnaître cette malheureuse fille. Le garçon était natif de Monaco et n'avait pas plus de dix-sept ans. On informe.

« Je vous supplierai, Monseigneur (ajoute ce magistrat), de vouloir bien considérer s'il ne serait pas bon de prendre les ordres du Roi, pour faire « parler à M. le Bailly de Solar, Ambassadeur de Sardaigne à Paris, et pour écrire à M. le Marquis de Chauvelin, Ambassadeur de France à Turin, à l'effet d'obtenir l'extradition dudit gentilhomme. Il a dans ce pays la plus vilaine réputation de toute manière. Il est né de bonne condition, mais non pas de qualité. Il est parent de MM. d'Oppède, d'Albertas et Galifet, qui ne le veulent pas voir depuis des années, mais qui ne lui peuvent dénier cette qualité de leur parent et de gentilhomme de bonne maison. Il est superflu d'ajouter que je remplis et remplirai le devoir de mon office sans acception de la naissance et sans considération des personnes. »

Aujourd'hui, tout le monde a pu voir M Bertier de Sauvigny, la femme de l'intendant de Paris, la bru du Premier-Président Bertier (qu'on avait mis à la tête du parlement Maupeou), laquelle Intendante est allée prendre la demoiselle Clairon dans son logis scénique et galant, pour la conduire, ainsi qu'en triomphe, en la prison du For-l'Évêque, où cette fille était attendue, pour délit d'insubordination. C'était dans un vis-à-vis, la plus belle voiture de cette femme de robe, avec sa plus grande livrée ; la comédienne à la place d'honneur et M l'intendante sur le devant de cet équipage.

En quel temps vivons-nous, grand Dieu ! Où vont aboutir pareils symptômes ? Dans quelle désorganisation sociale et judiciaire, dans quel chaos moral et politique allons-nous tomber ?

Àl'occasion des prodiges de notre âge, si je ne vous ai rien dit sur la merveilleuse invention des aérostats, c'est que je n'imagine pas à quoi pourra servir cette belle découverte de M. Montgolfier. Jusqu'à présent il m'a semblé qu'elle n'était guère plus importante et plus utile que s'il avait imaginé de fabriquer un cerf-volant qui fût de taille à pouvoir enlever et soutenir en l'air deux ou trois hommes. Je ne comprendrai jamais qu'il y ait un avantage à pouvoir aller bien vite et bien loin, quand on ne va pas où l'on veut.

Je n'ai rien de particulier à dire sur M de Pompadour, sinon que je n'ai jamais compris comment on pouvait la trouver belle ou jolie. Ces messieurs disaient qu'elle avait été de la plus aimable fraîcheur et d'une vivacité charmante ; mais c'était vraisemblablement à l'époque de sa première jeunesse et de sa faveur cachée, d'où vient que je ne le saurais témoigner. Je n'aurais pu la rencontrer alors que dans les salles de spectacle, où je n'allais pas, et dans les églises, où, ce me semble, elle ne paraissait guère. Enfin, quand je l'ai vue pour la première fois, c'était dans la galerie de Versailles, et le jour de sa présentation.

C'était une petite personne assez, chétive avec des yeux tirant sur le bleu, mais des plus ternes ; des cheveux jaunes environ de la couleur de sa peau, ce qui faisait que le grand deuil (sans poudre et sans rouge) était un rude écueil pour elle. Les cils de ses paupières étaient exigus, inégaux et rares ; elle avait deux marques rouges à la place où il aurait dû se trouver des sourcils ; elle avait des dents comme qui en peut avoir avec des morceaux d'ivoire et des fils d'or, moyennant un rouleau de cinquante louis. Elle avait aussi des mains écourtées, ignobles, et ses pieds mal attachés et rabougris, plutôt que mignons, étaient ridiculement tournés en dehors, à la façon chorégraphique. Enfin cette amante adorée du plus grand monarque et du plus beau prince de la terre avait toujours l'air souffreteux, la mine afflictive, et le propos languissant.

Il est à remarquer que M de Pompadour prenait la physionomie la plus inquiète et la plus troublée tout aussitôt qu'elle se trouvait en regard avec une femme de bien, et c'était depuis la Reine Marie de Pologne, jusqu'à sa pomponière, M Sublet, qui, lorsque la toilette de la Reine était finie, ne sortait jamais de la chapelle de Versailles que pour aller prendre ses repas, ou pour aller se coucher dans la garde-robe de la Reine, à sept heures et demie du soir. Heureusement que la Reine ne faisait jamais de seconde toilette.

Nous faisions quelquefois la partie de plaisir d'aller surprendre M Sublet dans son établissement nocturne, où sa couchette était tout obombrée par des buis desséchés, comme dans un bosquet, et sous un berceau de rameaux bénis. C'était certainement bien la plus dévote, la plus familière et la plus étrange personne qui ait jamais été chargée d'attacher des pompons sur une tête couronnée.

Le roi Louis XV ne demandait pas mieux que de faire des enfantillages, et voici qu'il nous dit par un beau soir d'été : — Allons donc contempler mam'selle Sublet.

— Vous la trouverez, lui dit la Reine, en tête-à-tête avec un buste de Votre Majesté, qu'elle, a fait portraire en sucre d'orge.

Voilà qui va le mieux du monde, et nous allons, le manger, répondit-il.

La Reine, me pousse, dans cette chambre, et je m'écrie : — Sublet, le Roi m'envoie pour vous demander si vous n'avez pas attrapé un coup de soleil en vous déshabillant pour vous coucher.

— Quelle heure, est-il ?... Est-ce que le Roi va rester cette nuit auprès de la Reine ? me dit cette bonne fille en se mettant au séant avec un sursaut de jubilation. Le Roi, qui était derrière moi, se tenait à moi par la pointe de ma manchette (à l'engageante), et je répondis à M Sublet, avec assez d'embarras, qu'il était neuf heures sonnées. Vous pensez bien que je n'avais rien à lui répondre au surplus.

— Imaginez, reprit-elle en faisant le signe, de la croix, imaginez que le Roi n'a pas couché céans depuis plus de six semaines !

— Mais, Sublet, repris-je en m'empressant de l'interrompre, qu'est-ce donc que cette petite chapelle sur votre commode ?...

— C'est un portrait du Roi, dit-elle, avec toute sorte de petites choses et puis des pompons de la Reine hors de service, entre deux flambeaux garnis de leurs bougies, comme vous voyez, couleur de rose et chaperonnées à la sultane en soie parfumée, qui sont des bougies de l'oratoire et du prie-dieu de ma bonne maîtresse... J'y mettais l'année passée des bouquets superbes, mais, par ma foi ! je suis trop en colère contre lui !... Voyez-vous qu'il n'a seulement pas une seule petite fleur dans ces deux fioles a médecine ?

— C'est, ma foi ! vrai, répondis-je.

— Je lui avais mis à l'automne passé deux pommes d'api tout à côté de son petit buste, mais je les lui ai retirées ; je les ai fait manger à la petite Marchais, à cause du cordon bleu de ce Marquis Poisson de Marigny, qu'on a dit qu'il était trop petit pour le mettre au bleu...

J'étais sur les épines, ainsi qu'il est aisé de le penser. — Vous voyez bien cette belle orange, n'est-ce pas ? Une orange que j'avais prise au buffet du Grand-Commun pour la mettre devant lui... Eh bien ! s'écria-t-elle encore avec un ton de ressentiment passionné, je finirai par la manger s'il continue, par la manger à son nez et à sa barbe ! — Je te la mangerai, ton orange, poursuivit-elle en apostrophant son roi de sucre d'orge et serrant les dents en gesticulant à poings fermés.

Elle était si transportée d'exaspération que je m'attendais à l'entendre nommer certain masque femelle, et que je me retournai précipitamment du côté de Leurs Majestés, qui m'avaient déjà devancée dans la chambre de parade, où je trouvai la pauvre Reine avec les yeux bien rouges et le cœur bien oppressé.

Le Roi nous parut singulièrement triste, mais sans aucun air d'irritation. — Je vous demanderai la permission de me retirer dans mon oratoire, attendu que je dois communier demain matin, lui dit la Reine avec une douceur ineffable... Le Roi lui baisa la main, qu'il appliqua sur son cœur en la regardant d'un œil attendri ; il eut soin d'ajouter qu'il ne manquerait pas de venir le lendemain souper chez elle ; et puis il se rendit auprès de M de Pompadour, qui logeait au château depuis deux ou trois mois, déjà.

— Je n'ordonne, je ne conseille à personne, et je ne vous demanderai jamais d'aller chez qui vous savez, me dit la Reine ; mais si vous aviez, comme je n'en doute point, l'intention de lui rendre la visite qu'elle est allée vous faire à Paris (elle qui n'en fait jamais à Versailles !) il me paraîtrait de bon goût que ce fût en ce moment-ci. Ne le pensez-vous pas ?

J'allais me regimber, lorsqu'elle ajouta : — C'est un attrait d'esprit et de pure amitié ; voilà ce que nous en devons penser charitablement, en bonnes chrétiennes, en bonnes Françaises ; et si vous allez chez M de Pompadour à cette heure, il est certain que cela va faire plaisir au Roi.

Au fait, elle était venue huit jours auparavant pour se faire écrire à ma porte en qualité de Grande d'Espagne, à titre de consœur, et tout de suite après la réception de son diplôme. Il était bien difficile que je ne fusse pas lui rendre sa visite : un peu plus tard, un peu plus tôt, ce n'était qu'une affaire de quelques jours ; enfin, j'avouerai que je ne fus pas insensible à cette petite vanité de causer quelque satisfaction à cet aimable prince que j'aimais tant ! La Reine m'embrasse, et je me fais porter dans la cour des Ministres. On m'annonce, et M de Pompadour arrive au-devant de moi jusqu'à sa première porte, avec un air de surprise et de joie qu'elle avait grand'peine à comprimer. Elle me voulut absolument faire asseoir au-dessus d'elle, au plus près du Roi, qui faisait sa partie d'hombre avec l'Ambassadrice d'Espagne et le Duc de Saint-Aignan, lesquels se tutoyaient comme deux petits bourgeois, en signe de parité de leur grandesse, ainsi qu'ils auraient fait à l'Escurial, et quoiqu'ils fussent dans le château de Versailles, où l'étiquette a toujours été de ne tutoyer personne en présence de Leurs Majestés. Cette Ambassadrice d'Espagne était Dona Marie-Bénédicte Alvarez de Tolède, Duchesse d'Huescar et Connétable héréditaire de Navarre.

Mde Pompadour commença par me rendre grâces au sujet de l'honneur que je lui voulais bien faire ; ce furent ses propres paroles où je n'avais rien à contredire, et je m'empressai d'y tourner court en lui parlant d'autre chose, et notamment du Bailly de Froulay, qui venait d'arriver comme ambassadeur de la Religion de Malte auprès du Roi. Lorsque nous eûmes assez parlé d'un scélérat d'autour maltais que mon pauvre oncle avait dû présenter pour tribut à Sa Majesté, et dont les ongles avaient cruellement déchiré son poignet et son avant-bras, nonobstant son gant de buffle à la fauconnière, l'a partie du Roi se trouva terminée, et, sur la demande de Sa Majesté, M de Pompadour alla se mettre à son clavecin.

— Je donnerais je ne sais pas quoi pour avoir le plaisir de l'entendre vous tutoyer, vint me dire le Maréchal de Richelieu.

— Elle n'est Grande d'Espagne que de la troisième classe : ainsi vous n'aurez pas ce divertissement-là ; allez vous promener, lui répondis-je. Ne venez pas me faire perdre contenance, et laissez-moi tranquille.

Le Maréchal de Richelieu s'en fut à l'autre bout du cabinet, où toute la compagnie se tenait groupée non loin du clavecin, pour être à portée de Sa Majesté. Je n'avais pas manqué

de me lever parce que le Roi n'était plus assis ; mais je restai de pied ferme à la même place, et voilà que j'entendis chanter par M de Pompadour :

« Ah ! que ma voix me devient chère
« Depuis que mon berger se plaît à l'écouter !

Ceci me parut avoir une intention de galanterie tellement directe et tellement déplacée devant moi que j'en fus troublée, honteuse, et que j'en devins toute refrognée, suivant l'expression du Richelieu.

Le Roi sembla prendre garde à mon air de sécheresse, et je ne m'en étourdis pas le moins du monde. À peine M de Pompadour eut-elle achevé ses applications galantes et son ariette d'Irphise, que je m'avançai pour faire à Sa Majesté mes révérences à reculons, comme si c'était d'un cabinet du Roi que j'allasse sortir : je me retirai sans dire une seule parole ; enfin, je me laissai reconduire par cette pastourelle jusqu'à la deuxième porte, et superbement, sans difficulté ni contestation. C'était la première et c'est la dernière fois que je sois allée chez M de Pompadour ; mais ce fut une entrevue qui, grâce à l'indiscrétion du Maréchal de Richelieu, ne laissa pas de fournir matière aux observations de la cour et aux conversations de la ville.

On a su depuis que c'était le Roi qui avait prié M de Pompadour de nous répéter le morceau de musique en question, qui passait pour son air de triomphe ; on ajoutait que c'était à dessein de la faire valoir, en préoccupation d'elle, en distraction des autres, et sans penser à ce que les paroles de cette ariette auraient à présenter de malséant, par allusion.

Si je m'en trouvai blessée, c'était surtout à raison de cet oubli des convenances, inouï chez M de Pompadour ; car en apparence elle ne s'en départait jamais. On est obligé de convenir qu'elle a toujours été d'une tenue parfaite et d'une réserve exquise. Le bon goût, l'extérieur de modestie respectueuse et les airs délicats étaient sa distinction naturelle et véritable. C'est en cela que devait consister son principal attrait.

Mde Pompadour avait fait acheter je ne sais quel terrain qui m'appartenait et qui touchait au jardin de son hôtel, aujourd'hui l'Élysée-Bourbon. On ne sera peut-être pas fâché de savoir au juste quelle était la situation légale et nobiliaire de cette favorite, et voici comment elle est qualifiée dans ledit contrat : « Très Haute et Puissante Dame, Madame Jeanne-Antoinette Poisson, Duchesse à brevet, Grande d'Espagne, et Dame du Palais de la Reine, Marquise de Pompadour en Limousin, Comtesse de Ménars en Blaisois, Baronne de Bret et Première Baronne de cette province en ladite qualité, Dame Châtelaine et Haute-Justicière de Malvoisin, de Saint-Cyr-la-Roche, de la Rivière-Saint-Elve et autres lieux au comté de Limoges, Dame de Malorges en Thimerais, Saint-Ouen-sur-Seine et autres lieux, Épouse séparée quant aux biens de Noble Seigneur, Messire Charles-Guillaume Le Normand, Seigneur d'Étioles et de la barronnie de Tournehem, Conseiller du Roi, Chevalier d'honneur au Présidial de Blois sur preuves de noblesse, ancien Receveur général des finances de S. M., etc. »

Pour ne pas avoir l'air de jouter en titulature avec la femme de M. Le Normand d'Étioles, j'avais ordonné qu'on eût soin de ne marquer dans ce contrat aucune autre de mes qualifications que celle de Marquise Douairière de Créquy. M de Pompadour en fut plus mortifiée que je ne le saurais dire. J'avais cru n'agir qu'avec dignité, j'ignorais que ce fût un procédé de la plus cruelle insolence, et quand on m'en fit révélation, j'en fus chagriné à l'excès.

Après avoir esquissé le portrait des M de Pompadour (en buste et de profil s'entend), il me reste à vous parler de son estimable et bien aimable frère, Abel Poisson, Marquis de Vandières et de Marigny, Ordonnateur-général des batimens de la couronne et Secrétaire-Officier de l'ordre du Saint-Esprit. Il avait été le plus beau jeune homme du monde ; il était devenu l'amateur le plus studieux, le juge le plus éclairé, le protecteur le plus généreux des arts libéraux. Une élévation subite et la splendeur d'une opulence effrénée n'avaient pu dénaturer la rectitude de son jugement, la candeur de sa belle âme et la simplicité de son excellent cœur. Il avait traversé la vie et la faveur avec une sorte d'embarras si fier, avec un front si calme et si triste, avec un sourire de dédain mêlé de pitié pour les adulations dont il entendait accabler sa sœur ! Long-temps après la mort de celle-ci, je l'ai vu rougir (à soixante ans), rougir de pudeur et de honte ! je l'ai vu tressaillir et pâlir quand il entendait parler des Ducs d'Estrées, de la Vallière et d'Antin, à cause de l'origine de leur fortune. Je disais toujours qu'il me rappelait la source Aréthuse, et que s'il avait été naïade ou fontaine, il aurait pu traverser les mers de Sicile sans participer à leur amertume et sans altérer la pureté de ses eaux. L'expérience ne refroidit que les âmes tièdes, le malheur ne saurait dessécher que les cœurs secs, et j'ai toujours remarqué que la prospérité n'endurcissait que les cœurs durs.

Ce n'était pourtant pas que M. de Marigny fût parfait ; il était mélancolique, ombrageux et terriblement susceptible. Il était d'une sécheresse admirablement persistante avec les personnes de grande qualité. Nous avions eu de la peine à l'apprivoiser, votre grand-père et moi ; mais il avait fini par avoir pour nous les sentimens d'un fils, et c'était pleine justice, attendu que nous l'aimions parfaitement.

Protecteur du célèbre Soufflot, c'est à lui qu'on doit attribuer les principaux embellissemens de cette capitale, les plans de la nouvelle église Sainte-Geneviève et des barrières de Paris : constructions variées, originales et pittoresques (épithète qu'il avait rapportée d'Italie). La plupart de ces charmans édifices ont été fidèlement exécutés d'après les dessins de M. de Marigny. Il avait conçu la première pensée de la place Louis XV avec le nivellement des Champs-Élysées ; il a fait opérer la plantation des boulevards et jusqu'à l'ouverture de ces guichets du Carrousel qui portent son nom. (Bienfait modeste et bienfait immense !) C'est principalement à lui qu'il faut rapporter la fondation de l'École militaire, et je n'entends pas ici qu'il faille restreindre la gratitude que doit lui porter la noblesse de France à la simple édification matérielle de ce monument.

Après avoir hésité long-temps pour se marier, après avoir refusé des filles à xxxii quartiers et des millionnaires, il a fini par épouser une demoiselle Filleul, admirablement belle et sœur de M de Flahaut. Voici le premier couplet d'une romance qu'il avait faite à l'occa-

sion de ses amours avec la Marquise d'Ossun (Louise Hocquart de Montfermeil), pendant qu'elle était Ambassadrice en Espagne :

« Un fonds de tristesse
« Pénètre mon cœur.
« Ma délicatesse
« Cause mon malheur.
« J'ai sujet de craindre
« Et de m'affliger ;
« Assez pour me plaindre,
« Trop peu pour changer. »

Je vous demanderai la permission d'y faire une variante et je dirai, s'il vous plaît (c'est le Maréchal de Richelieu qui parle) :

« J'ai sujet de craindre
« Et de m'affliger ;
« Trop peu pour me plaindre,
« Assez pour changer »

.

.

.

.

Le malheureux séminariste avait déclaré que c'était une grande femme à la taille plate, la bouche plate et les pieds plats, à laquelle il manquait une dent canine, dont la figure était rongée de couperose, et dont le bas du visage était parfaitement carré. C'était la seule espèce de régularité qu'il y eût dans toute sa personne. M. l'Archevêque en fit l'objet d'une plainte formelle et d'une requête au Ministre de la maison du Roi, lequel (M. de Maurepas) donna connaissance de cette requête à M. le Duc d'Orléans, par ordre de S. M. ne sais trop ce qu'il en dit à sa femme ; mais le joli séminariste en resta pour sa déclaration d'enlèvement et de réclusion forcée. Je me tais du reste. Il n'est pas vrai, par exemple, qu'elle ait fait empoisonner M Lecouvreur, qui devait être morte à l'époque de sa sortie de l'abbaye de Chelles, et, dans tous les cas, long-temps avant qu'elle eût épousé son cousin d'Orléans. On aura confondu M Lecouvreur avec une demoiselle Ledru, dont voici l'histoire. Elle avait débuté dans la tragédie de Phèdre ; on savait qu'elle était passionnément éprise et cruellement jalouse, du Comte de Melfort ; et tout le monde a su qu'elle avait eu l'air d'appliquer insolemment du regard et du geste, à la même Duchesse d'Orléans, ces quatre vers de son rôle :

« Je sais mes perfidies,
« Ænone, et ne suis point de ces femmes hardies

« Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
« Ont su se faire un front qui ne rougit jamais ! »

Elle était morte au bout de quarante-huit heures. On l'enterra sans cérémonie sur les bords de la Seine au-dessous des Invalides, au point du jour ; et par hasard, il se trouva, que M la Duchesse d'Orléans, qui passait, de l'autre côté de la rivière, avait eu la curiosité de faire arrêter son carrosse afin de regarder cette misérable inhumation.....

Son mari l'avait fait peindre en Minerve, et le portrait de cette déesse de la sagesse, dont la mère était d'Orléans et dont le fils a si bien résumé toutes les perfections héréditaires et les illustrations, de la famille ; l'effigie de cette Duchesse d'Orléans, disais-je, était certainement très bien placée dans cette belle collection des portraits enluminés de la Régence et des arabesques de Bagnolet (en grisaille). On n'a rien vu de pareil à ces dessins-là, sinon dans les estampes du poème de Longus, qui ont été dessinées et gravées par le Régent.

Indépendamment de son intempérance en faits et gestes, elle était d'une intempérance de langue à n'y pas tenir, et, c'était à qui se revancherait de son arrogance offensive. À l'époque où l'on soupçonnait M de Coislin d'avoir imité la Duchesse de Châteauroulx, sa cousine en acceptant quelques bienfaits du Roi, cette belle Comtesse était séparée de son mari qui ne lui donnait pas grand'chose, et ceci n'empêchait pas qu'elle ne fit bâtir un des plus beaux hôtels de la place Louis XV, et qu'elle ne fût en possession d'un magnifique attelage à six chevaux blancs. La Duchesse d'Orléans s'avisa de lui demander en plein salon du Raincy : « Qui vous a donné de si beaux chevaux ? — Madame, lui répliqua la Comtesse en la regardant fixement, ce n'est pas M. de Melfort, ce n'est pas M. de Polignac, ce n'est pas le petit M. de Varennes et ce n'est pas non plus le comédien Grand-Pré. J'ai 29 ans passés, Madame, ajouta-t-elle avec son air de hauteur amère et son diable de sourire à ressorts ; je pourrais être la mère de ce petit de Varennes... »

La Duchesse d'Orléans, qui aurait été la mère de M de Coislin, et par conséquent la grand'mère du petit jeune homme, en perdit toute contenance de femme galante et toute mesure de princesse. Elle étouffait de colère ; elle en perdit la tramontane, et je ne sais plus ce qu'elle se mit à débiter sur la vénalité de certaines amours. Oh ! pour le coup, la fustigation devint sanglante, et cette fille des résolus Mailly Ilogne quy Vonra se prit à fixer l'injurieuse princesse et la transpercer, pour ainsi dire, avec ses regards et son nez d'aigle, en lui disant hardiment : « Je n'ai pas encore éprouvé qu'on eût besoin d'argent pour trouver des amoureux ; mais ce que je sais très bien, c'est qu'il y a quinze ans (lorsque je suis entrée dans le monde), il y avait déjà long-temps que le Chevalier de Villeneuve avait reçu des boutons de diamant, des chaînes de montre en perles, et, qui pis est, une pension sur les domaines et forêts de la duché d'Estampes ; et ce n'est pas moi qui suis Duchesse d'Estampes, ainsi que chacun sait... »

Voilà ce qu'étaient devenus la courtoisie française et le bon goût parisien depuis le bel air de la Régence ! voilà quelles étaient les politesses qu'on allait recevoir et qu'on rendait au Palais-Royal ! tant il est vrai que les mauvaises mœurs engendrent les mauvaises paroles, et que la mauvaise conduite amène toujours les mauvais propos.

M. le duc d'Orléans s'entremit obligeamment pour excuser sa respectable épouse auprès de M de Coislin, qui ne s'est jamais rencontrée volontairement avec personne de cette famille ; et ceci n'est que le prologue d'une autre scène où nous l'entendrons déclamer plus éloquemment :

« À Polignac, mon sot amant,
« Je lègue par ce testament
« Ses deux portraits en miniature,
« Pour qu'il contemple Sa figure, etc.

Le Polignac dont cette même princesse a si bien parlé dans ses œuvres posthumes était le mari de sa Dame d'honneur. Elle avait eu bien de la peine à triompher de sa froideur persévérante, et la preuve qu'il en était aimé véritablement, c'est qu'elle avait eu la délicatesse de lui sacrifier MM. de Ségur et de la Chétardie, M… (je ne sais plus comment), qui était le neveu d'un suisse du Louvre, et M. Bougon, qui avait été clerc de procureur ; elle avait fait de celui-ci son intendant de La Fère-en-Tardenois.

.

Une page et demie raturée

.

et le petit de Varennes était mort de la poitrine, à l'âge de dix-neuf ans, tandis que le joli courtaud de boutique avait disparu sans que sa pauvre mère en ait jamais su nulle autre chose. On disait qu'il avait été forcé de s'embarquer pour les îles, et c'était la version la plus charitable.

M. de Polignac était donc le mari de cette malheureuse Dame d'honneur, que la princesse abhorrait à l'égal de la passion qu'elle avait eue pour lui quand il était jeune, et l'on ne saurait imaginer toutes les méchancetés dont elle s'avisait contre elle. C'étaient quelquefois des noirceurs abominables, c'étaient souvent des tripotages de commère, et c'étaient pour le moins des espièglerie d'écolier. En fait de malices, elle en pouvait jouer sans relâche et sur toutes les cordes de son clavier, en bémol, en dièze, en bécarre, en majeur, en mineur, et sur toutes les notes de la gamme.

— Vraiment, disait-elle un jour à l'abbé de Bernis, il est bien cruel que je ne connaisse personne qui puisse me donner un bon conseil ! Voici venir le temps des étrennes ; il est impossible qu'on me laisse oublier la Marquise de Polignac, et je voudrais lui donner quelque chose qui lui fit bien de la peine.

— Mais, répondit l'autre, il me semble que si Madame donnait un très beau cheval de carrosse à la marquise, elle se croirait obligée d'en acheter un pareil : avare comme elle est, elle en aurait un dépit mortel !

— Vous n'êtes qu'un imbécile avec tout votre esprit ! laissez-moi donc tranquille avec votre imagination d'un cadeau de 150 louis, répliqua la princesse ; elle vendrait mon cheval

d'étrennes et dirait qu'il est crevé.

Son Altesse Sérénissime se mit à courir les boutiques avec M. de Bernis, et Dieu sait tous les propos qui s'ensuivirent ! On découvrit un vieux lustre en porcelaine de Saxe, lequel était si volumineux dans toutes ses dimensions, qu'il en aurait paru démesuré pour le grand salon de Marly. La Duchesse d'Orléans l'achète, on le démonte, ensuite elle en fait placer tous les morceaux dans un petit salon que sa Dame d'honneur occupait au Palais-Royal (à L'entresol). La boule en touchait le parquet, ses branches empêchaient d'ouvrir les portes et les fenêtres ; enfin les agréables figures de Colombine et d'Arlequin, d'Isabelle et du beau Léandre (qui n'avaient pas moins de quatre pieds de taille), avaient été rangées tout autour du salon, dont il avait fallu retirer tous les meubles, et tout ce qu'on pouvait faire était de circuler à grand'peine au milieu de ces charmans objets d'ornement. C'est une mystification que l'aimable Princesse a fait durer jusqu'à sa mort, et toujours sans que M de Polignac ait osé lui manquer de respect en envoyant le diable de lustre dans un de ses châteaux ou dans un grenier de son hôtel à Paris. Ce qu'il y a de plus étrange en tout ceci, c'est que la Dame d'honneur était non moins opiniâtre que la Princesse, et quelle voulait arracher les yeux à toutes les personnes qui lui conseilleraient de s'en aller dans son beau salon de la rue Royale, après avoir donné sa démission. C'était sûrement pour avoir égard aux supplications de M. le Duc d'Orléans, qui tenait beaucoup à conserver le nom de Polignac aux premières lignes de son almanach, la plupart de ses officiers étant de la plus médiocre noblesse.

Une autre fois M la Duchesse d'Orléans s'amusait à faire appliquer délicatement un petit bonnet de gaze, orné de fleurettes et de rubans couleur de rose sur la perruque poudrée d'un vieux Baron d'Estélar qui était un ancien aide-de-camp du Prince de Conty son père, et qui venait s'endormir chez elle après dîner, avec une régularité méthodique. On le réveillait brusquement à l'heure du spectacle ; on avait donné le mot d'ordre aux antichambres ainsi que dans les couloirs du théâtre (où l'on arrivait de plain-pied parce qu'il attenait au palais d'Orléans), et cet honorable officier-général allait s'exposer, dans la grande loge du service d'honneur, à la dérision publique, avec son béguin de fillette et son cordon rouge et la balafre qu'il avait rapportée de la bataille de Laufeld.

Il avait eu jadis un jeune frère dont je n'oublierai jamais la mort édifiante et la fin généreuse. Il était jésuite et missionnaire ; le bâtiment qui le portait à la Chine venait de s'échouer et s'entr'ouvrir sur un écueil à fleur d'eau, en vue de l'île de Poulo-Pinang. C'était par un temps paisible et sur une mer qui n'avait rien d'intempestif ; mais c'était par la méchanceté d'un pilote malais qui l'avait fait entrer à pleines voiles au milieu de cet archipel de récifs, et le traître avait commencé par s'esquiver. sur le canot de ce navire.

Cependant le bâtiment s'enfonçait d'un pied par minute ; il y avait quarante-deux personnes à sauver, et la chaloupe ne pouvait en contenir plus de trente-quatre (à moins de couler bas) ; enfin l'on n'avait ni le temps ni les moyens de confectionner des radeaux, et le capitaine ordonna le tirage au sort pour le sauvetage de trente-trois hommes.

Ce capitaine était un honorable M. Magon de Boisgarin de famille malouine. Il ne fallut pas songer à le faire descendre dans la chaloupe, et son équipage ne put jamais l'obtenir de lui. — Le poste d'un capitaine est son bâtiment jusqu'à la fin ! je suis votre capitaine, et je suis le plus vieux, disait-il ; partez, mes enfans, dépêchez-vous et tâchez de sauver le Père d'Estélan !

Le jeune missionnaire avait été favorisé par le sort, mais il déclara qu'il imiterait le capitaine et qu'il ne quitterait pas le théâtre du naufrage.

— Embarquez-le malgré qu'il en ait ! s'écriait le marin ; embarquez-le, parce qu'il est Vicaire Apostolique, et n'oubliez pas qu'il est chargé d'un bref du Pape pour M l'Évêque de Synite !... Donnez — moi bien vite votre absolution, mon Révérend Père !... Allons, mes gars, à la chaloupe ! à la chaloupe ! Obéissez-moi pour la dernière fois !

On ne pût rien gagner sur la ferme résolution du missionnaire, et la chaloupe était à peine à quarante brasses du bord que le bâtiment s'engloutit sous les flots et disparut dans un tourbillon formidable.

La plupart des naufragés reparurent à la surface du gouffre au bout de quelques minutes, et les sauvetagés ont déclaré qu'ils avaient parfaitement vu et clairement distingué le Père d'Estélan qui nageait infatigablement d'un homme à l'autre, en les soulevant dans ses bras pour les exhorter et les confesser. Il absolvait et bénissait ensuite chacun de ses malheureux pénitens avant de les déposer sur la vague qui allait les ensevelir en guise de linceul ; et puis il recommençait à nager, dans une autre direction, pour un autre malheureux, avec une énergie sublime et jusqu'à la fin d'un apostolat si laborieux et si méritoire, on en conviendra, fût-on protestant de Genève ou janséniste d'Utrecht.

C'était visiblement la providence de Dieu qui l'avait soutenu dans l'exercice de son ministère, ayant, non-seulement un pied ni les deux pieds, mais tout son corps dans l'abîme, avec la certitude et l'effroyable vision d'une mort affreuse, infaillible, incessante, inévitable pour lui. Les témoins de cette admirable scène évangélique ont déclaré qu'il avait disparu le neuvième et le dernier. J'ai su tous ces détails par mon vénérable ami le Duc de Penthièvre, à qui les registres et les bureaux de la Grande-Amirauté de France en avaient donné l'information.

Louis-Philippe d'Orléans avait assez de ressemblance avec M. le Régent, son grand-père, mais celui-ci n'avait qu'un faux air de son aïeul Henri IV. L'action de mâcher, de savourer et d'avaler a toujours été la grande affaire, et, tranchons le mot, la seule affaire de sa vie C'était son unique et véritable passion. Il y trouvait ses punitions, ses récompenses et ses quatre fins de l'homme. On démêlait aisément que la chasse et les galanteries n'étaient pour lui qu'un acte préparatoire et tout-à-fait du second ordre ; c'était un moyen, (mais un bon moyen !) pour aiguiser ou pour entretenir son appétit. À tout considérer, c'était un assez bon prince, et voici le résumé de son histoire.

Dans son enfance, il avait dit, à propos de rôties à la moelle : — J'en veux, beaucoup ! j'en veux trop !

Dans sa jeunesse (et dans son lit conjugal) il avait pleuré toute une nuit parce que ses médecins l'avaient empêché de souper à sa fantaisie.

Dans la maturité de son âge il fricassait des huîtres avec M Mimi Duparc, et des ognons.

Enfin, dans sa vieillesse, M de Montesson lui disait tendrement : — Mais qu'avez-vous donc, Monseigneur ? vous avez l'air triste ; est-ce que vous n'avez plus faim ? — On n'a jamais faim au bout d'une demi-heure et l'on mange tout comme, lui répondait son Altesse Sérénissime. Il y a déjà beau temps que je n'ai plus faim, mais voici que je ne peux plus manger et c'est chagrinant.

Ce gros Duc d'Orléans, qui prétendait chasser de race, avait un visage assez régulier, réfléchi, bouffi, bonasse et benêt. Il avait eu quelquefois des tentations frondeuses avec des prétentions politiques et des velléités d'opposition contre le gouvernement du Roi, qui ne s'inquiétait guère du Palais-Royal, attendu que le Duc d'Orléans désavouait toujours ses conseillers et ne manquait jamais d'arriver au-devant de la réprimande avec une soumission parfaite. Tout cela commençait en nez de boule-dogue et finissait en queue de rat.

On s'est amusé long-temps d'un certain mémoire secret, en forme de lettre au Roi, qu'il avait fait rédiger par je ne sais quel encyclopédiste, et que ses gens du conseil d'Orléans avaient reçu l'ordre de montrer, sans déplacer, à tous ceux et celles qui voudraient bien prendre la peine d'en aller faire lecture au Palais-Royal. C'était à l'occasion du déficit, et je me souviens qu'on y faisait parler à M le Duc d'Orléans de cette famille royale à qui la nation française a décerné la couronne en vertu de son vœu d'élection. Cet habile homme et son teinturier publiciste ignoraient apparemment que la nation française ne s'était formée, réunie, constituée que sous la sauve-garde et le patronage de la famille royale de France ; et les gens du Roi furent tellement choqués de cette impertinence, autorisée par la signature et l'aveu d'un premier prince du sang, que M. d'Ormesson répéta mille et mille fois dans tous ses réquisitoires, et durant plus de six mois, que le Roi Très-Chrétien ne tenait sa couronne que de la grâce de Dieu. Ceci n'apprenait certainement rien à personne, à moins que ce ne fût à ce pauvre prince, étrange héritier de Robert-le-Fort et de Saint-Louis. On disait avec raison qu'il était bien autrement divertissant et bouffon dans les parades de sa niaiserie politique que dans les parades licencieuses de son théâtre.

Après sa rupture avec une grosse comédienne appelée M Marquise, en mémoire et dérision de son premier amant, M. le Duc d'Orléans s'éprit d'un tendre amour pour la Marquise de Montesson (autre comédienne), et celle-ci trouva le moyen de lui persuader qu'elle était la vertu même. C'était une femme à grands talens qui faisait des héroïdes et des comi-tragédies sous la dictée de son secrétaire, et qui jouait de la harpe admirablement ! À la vérité, M de Montesson s'établissait toujours, pour instrumenter de sa harpe, entre M. Nollot, son maître de harpe, et M. Danyan, premier élève de M. Nollot, qui jouaient de toutes leurs forces. Elle se tirait d'affaire au moyen de la pantomime, avec des airs de physionomie chromatique et des regards de sainte Cécile amoureuse. Elle ne voulait jamais jouer toute seule. Avec un si beau talent, c'était grand dommage ! et comme c'était par excès de timidité, M. le Duc d'Orléans s'en extasiait et n'en revenait pas.

Ce prince avait fait étaler dans un salon du château de Sainte-Assise une collection de miniatures et de charmans dessins qui provenaient du pinceau délicat, habile et gracieux de M de Montesson, laquelle n'avait pas voulu descendre de son appartement ce jour-là, toujours par modestie. M de Puysieulx, dont elle était abhorrée, se mit à dire à M. le Duc d'Orléans : — Voyez donc ce beau dessin d'un bouquet allégorique : il se trouve signé dans ce coin-ci par Vanspandon, le peintre de fleurs. Est-ce que c'est une malice qu'on aurait voulu faire à cette bonne Marquise ?

M. le Duc d'Orléans aurait bien voulu se cabrer ; mais pour ne savoir comment s'y prendre ayant le jarret trop faible, il aima mieux tourner bride ; il s'en alla souper auprès du lit de M de Montesson, et de son râtelier, ajoutait sa nièce de Genlis qui ne pouvait la supporter et qui nous en faisait toujours mille plaintes. (Elle avait inventé le mot Tantâtre à son occasion.)

— Le monde est par trop injuste et par trop méchant ! disait cette bonne. Marquise à son bon prince. Je veux m'en aller d'ici ! je veux, absolument quitter le monde et me réfugier dans un couvent pour y prendre le voile. — Ô mon seigneur, ô mon prince aimable et chéri ! laissez-moi donc m'éloigner de-votre cour, où les envieux me poursuivent et la calomnie me persécute ; à raison de la confiance dont vous m'honorez et de ma respectueuse affection pour vous !

— Vous voulez donc me faire mourir de chagrin ? lui répondait son prince aimable et chéri le plus sérieusement du monde et le plus tristement.

— Ne consentirez-vous jamais à ce que je me retire dans un cloître, reprenait-elle en redoublant ses grimaces, et par exemple, à l'abbaye de Chelles, où nous aurions la consolation de nous revoir de temps en temps, à la grille du parloir ?

— Je ne veux point, répliquait-il avec un laconisme charmant.

— Mais pourquoi donc pas Monseigneur ? (Voix flûtée, bouche en cœur, œillade assassine et la petite main gauche en pigeon-vole. C'est toujours la main gauche qui est la plus petite.)

— Pourquoi ? pourquoi ?... C'est parce que vous êtes aimable ! — On a beau faire et beau dire, je vous trouve aimable, moi ! — Vous savez bien le vieux Ségur, n'est-pas ? Eh bien ! il me disait l'autre jour que je ferais bien de vous épouser ; et corbleu ! si l'on s'avise de vous tourmenter, je sais bien ce que je ferai !...

— Mesdames, et mes chers Messieurs, se prit-il à dire le lendemain matin, quand il rejoignit ses hôtes avec un air piqué de la veille et satisfait de la journée, Mesdames et mes chers Messieurs, dit-il à trois ou quatre reprises avec son embarras et son hésitation naturelle, Mesdames et mes chers Messieurs, je vous dirai que ce bouquet d'une rose avec un lys et deux pensées réunies par un nœud de faveur en lacs d'amour, c'est un dessin de M de Montesson qu'elle a copié d'après un dessin du sieur Vanspandon qui est son maître de dessin, et qu'elle a copié si exactement bien qu'elle a copié jusqu'à la signature de Vanspandon,

parce qu'elle n'aurait pas voulu qu'on pût dire que le dessin n'était pas de lui et qu'il était d'elle qui l'avait copié d'après celui de Vaspandon…

C'est une explication qui parut d'autant plus satisfaisante à ces dames et ces messieurs qu'elle se prolongea durant trois quarts d'heure avec la même vigueur de dialectique et la même élégance d'élocution. Mon fils s'était trouvé par hasarda Saint-Assise, où je l'avais envoyé pour demander la permission de faire part, et c'était de la mort de mon oncle d'Esclots, autant qu'il m'en souvient. Quand il en faisait des dialogues en parodie avec Ségur le cadet, qui jouait le personnage de la femme artificieuse, et Joseph de Monaco qui faisait le Cassandre en habit d'écarlate, c'était la perfection du burlesque, et c'était à se pâmer de rire.

Imaginez que cette M de Montesson se faisait écrire des déclarations d'amour et des billets passionnés qu'elle attachait à quatre épingles sur la tapisserie de sa chambre, afin de manifester le peu de cas qu'elle en faisait. C'était encore pour que ces témoignages de mépris refroidissent les adorateurs de ses charmes et la délivrassent de leurs persécutions, et c'était aussi pour essayer de faire reconnaître à ceux qui venaient la visiter les écritures de ces soupirans téméraires et ces insolens ! afin que M. le Duc d'Orléans pût les faire châtier comme ils le méritaient !…

Elle avait fait mouler son visage avec du plâtre, ensuite elle avait fait couler sa figure en cire, avec les yeux fermés, et voici pourquoi

.

.

Mais pour habiller cette grande image qui se démontait et se remontait par morceaux, on ajustait sur elle une jolie robe de chambre, on la coiffait à la baigneuse, et puis on la posait et la disposait sur un lit de repos, avec les plus beaux bras nus, la plus belle poitrine découverte, et des jambes !… Il paraît que c'était la perfection des belles jambes !

M. le Duc d'Orléans (qui avait le goût des belles choses) arrivait, comme de coutume, à trois heures après midi ; mais la Marquise avait encore eu ce jour-là son attaque de nerfs, elle était plongée dans un sommeil léthargique, et sa première femme de chambre accourait pour barrer la porte en ayant soin de laisser entrevoir cette adorable figure de cire, où rien ne ressemblait effectivement à M de Montesson, si ce n'était les traits d'un visage assez commun. Ce gros Duc d'Orléans n'aurait eu garde de passer outre et n'osait souffler ; il était naturellement lourd et timide, et tandis que M de Montesson, mannequin vivant, se tenait cachée dans un arrière-cabinet, son futur époux s'en retournait en son Palais-Royal, embrasé d'un feu dévorant et sombre.

Il avait fallu bien des manœuvres et d'autres artifices encore, avant d'aplanir toutes les difficultés qui se trouvèrent au mariage d'un prince du sang royal avec cette bourgeoise astucieuse.

Elle avait nom M Beraud-Delahaye, et son père avait été négociant à Saint-Malo, mais non pas des premiers de la ville, où les anciennes familles de la haute bourgeoisie datent de très loin. Je me souviendrai toujours de cette Maréchale de Broglie (née Loquet-de-Granville et vieille Malouine), à qui son mari disait des sottises, en prétendant que son alliance avec elle avait fermé la porte de tous les grands chapitres à leurs enfans. — Vous n'aviez pas besoin de cela pour être refusés dans les grands chapitres, lui répondit-elle. Je n'ai jamais fermé d'autre porte, à nos enfans que celle de l'hôpiial ; ma famille est plus ancienne que la vôtre. Et tout le monde convenait qu'elle avait raison. Je me rappelle aussi que cette M de Broglie était fort ennuyée des rabâcheries d'un vieux Diesbach, Envoyé des treize cantons, qui cherchait à se moquer d'elle en lui demandant (pour la centième fois) s'il était vrai que le port de Saint-Malo fût gardé par des chiens. — Mais, répliqua-t-elle en bâillant, avec son accent traînard de Saint-Malo, pourquais donc pâs ? le Rouais le bien par dés Suisses !

.

.

dudit M. de Tymbrune à son neveu. Ce qui ne l'empêcha pas d'aller solliciter le Comte d'Argenson pour en obtenir le gouvernement des Invalides ou celui de la Bastille, attendu qu'ils étaient vacans tous les deux.

— Monsieur, lui répondit le ministre de la guerre, ayez la bonté de me demander toute autre chose. Si vous obteniez les Invalides, on pourrait dire que c'est ma femme qui vous y envoie, et si vous alliez à la Bastille, on supposerait que c'est moi qui vous y fais mettre. Il paraît que vous ayez de la prédilection pour le gouvernement des châteaux forts ? Si vous voulez bien vous contenter de celui des îles Sainte Marguerite (qui sont à deux cents lieues de Paris), j'aurai l'honneur de vous proposer au Roi, mais c'est tout ce que je puis faire pour vous.

Le Chevalier de Tymbrune était resté confondu de ce que les ministres du Roi se trouvaient si bien informés d'une aventure aussi mystérieuse ; mais il est à savoir que M. d'Argenson, Ministre de la guerre, avait aussi le ministère du département de Paris, ce qui mettait la police du Royaume à sa disposition. Le Chevalier s'en alla trouver M de Pompadour dont il attisa l'inimitié contre M. d'Argenson, du mieux possible, et qu'il excita principalement sur le mépris qu'on avait fait de sa recommandation dans les bureaux de la guerre. La favorite se piqua d'honneur et s'empressa d'en écrire un mot, séance tenante, et tout directement à S. M., qui tenait précisément son conseil de la guerre. Le Roi lui répondit cinq minutes après, avec son crayon et sur le papier du même billet, dont il avait retourné l'adresse et qu'il avait refermé par une épingle tortue

« Les 2 gouv sont donnés. Il y a 2 heures. La 1 chose présentée à ma signature. Pourquoi n'aviez v rien dit à d'Argenson. Voilà comme v êtes. »

Le petit Nicolet, sapajou de M de Pompadour, avait dérobé ce billet et l'avait jeté par la fenêtre, à l'imitation de ce qu'il voyait faire à la petite Alexandrine, qui se tenait toujours à la même croisée que le singe, et qui n'avait aucune autre sorte de divertissement (infortu-

née créature !) que celle de faire voler et de regarder voltiger en l'air des morceaux de papier blanc. M de Pompadour avait eu soin de prescrire et d'ordonner une fois pour toutes qu'on eût à tenir à portée de sa fille une rame de papier coupé carrément et proprement disposé dans une corbeille de la Chine ; le pavé des cours de Versailles en était couvert. Mais quand elle eut fini par ne prendre aucun plaisir à cette récréation qui se trouvait organisée ne varietur et comme une sorte d'obligation pour elle, Mademoiselle Alexandrine Le Normand d'Étioles en mourut d'ennui, de langueur et d'hypocondrie, la pauvre enfant !

Pour en finir avec ce billet, que le petit Nicolet avait jeté dans la cour de la chapelle, il avait été ramassé par un cent-suisse, et je ne sais plus comment il arriva jusqu'à M d'Estrées, qui n'en garda pas le secret.

La disgrâce de M. d'Argenson ne tarda guère à s'effectuer. Il eut soin de faire enfermer sa femme à l'abbaye du Longval, en vertu d'une lettre de cachet qu'il avait eu la précaution de faire signer par S. M. pêle-mêle avec des lettres de service. Ce fut le dernier acte de son ministère. Il avait refusé d'apposer sa signature à un brevet de survivance et de retenue, pour le gouvernement de la Bastille, au profil de M. de Tymbrune, et c'est plus de vingt ans après que celui-ci finit par obtenir la survivance du gouvernement des Invalides, et plus tard le gouvernement de l'École militaire, grâce à la recommandation pressante et la sollicitation continuelle de M. le Duc d'Orléans.

Voici les quatre degrés généalogiques et la filière en ascendance indirecte de cette belle passion (protection grotesque !) dont M. le Duc d'Orléans se trouvait animé pour le Chevalier de Tymbrune, ancien favori de M de Pompadour et d'Argenson.

M. le Duc d'Orléans avait pour intime et respectable amie M la Marquise de Montesson.

Mla Marquise avait un jeune protégé qui s'appelait M. le Vicomte de Valence-Tymbrune, et qui était un brun de belle apparence.

M. le Vicomte avait pour oncle et pour curateur le susdit Chevalier de Tymbrune, dont il écoutait les bons préceptes, et dont il devait recueillir la succession.

Eût-on la meilleure volonté du monde, il était impossible de ne pas remarquer que les fournitures de l'hôtel royal des Invalides n'avaient jamais été si dispendieuses que depuis la nomination de ce protégé de M de Montesson, et comme il se trouvait aussi que la pitance des vétérans n'avait jamais été si chétive et si résidue, le Ministre de la guerre en alla porter des plaintes ou faire des reproches au Palais-Royal.

Le Duc d'Orléans lui répondit : — C'est une chose incompréhensible, et tout-à-fait incompréhensible, eu égard à la contradiction sur les deux choses qu'on dit ; car enfin je ne suis pas plus bête qu'un autre, et je trouve que c'est incompréhensible ; vous n'en disconviendrez certainement pas !

— Il est vraiment d'une géronterie sans pareille ! avait dit Louis XV. Faites donc savoir à son protégé des Invalides que, si j'entends crier la poule, c'est le Gouverneur que j'enverrai plumer !

— Sa cage est toute prête à la Bastille, avait ré pondu M. de Bellisle.

— Oh ! non, point d'esclandre encore, en ménagement et délicatesse, pour la parenté, reprit le Monarque ; contentons-nous, pour cette fois-ci, de lui donner sur les doigts, mais vertement ! Je défends qu'il ose venir à Versailles et qu'il se tienne sur mon chemin nulle autre part.

La meilleure histoire de Sainte-Assise est celle de M. le Duc d'Orléans qui arrive inopinément de la chasse, et qui survient brusquement dans un cabinet où son épousée se trouvait tête à tête avec M. de Valence ; et comment donc faire ?

— À genoux ! dit-elle au Vicomte… à genoux !… Ne me répondez rien… — Non, Monsieur ! poursuit-elle en élevant la voix, avec une expression de Reine outragée ! Quittez cette posture, et ne vous avisez plus de venir me surprendre dans mon boudoir !… Vous n'ignorez pas les augustes nœuds et le lien sacré qui m'unissent à Monseigneur ! C'est à Monseigneur et c'est à lui seul, Monsieur, que vous auriez dû parler de vos imaginations relativement à Pulchérie…

— Comment trouvez-vous, dit-elle à son gros d'Orléans qu'elle fit semblant d'apercevoir et qui était resté bouche béante à la porte du cabinet, comment trouvez-vous Monsieur de Valence, qui est amoureux de ma nièce, qui veut épouser ma nièce, et qui s'en vient me faire une scène de roman pour obtenir la main de cette petite ? — Levez-vous donc, Monsieur ! levez-vous donc et ne vous montrez pas en présence de Monseigneur dans une attitude aussi ridicule…

— Mais, mon bon Dieu, vous allez vous faire du mal avec la colère et les transports où vous vous mettez, lui répondit le bon vieux-prince avec d'autant plus de soulagement et de satisfaction qu'il avait d'abord, été plus tourmenté de sa vision cornue. — C'est un projet dont il faudra vous occuper ma chère madame ; je ne sais que les mariages d'inclination pour être heureux ! et si les Genlis allaient vous dire que Valence n'est pas assez riche, je ne demanderai pas mieux que de faire quelque chose pour lui. Je n'approuve pas qu'il soit venu vous faire une algarade ; mais l'amour est capable de faire faire bien des sottises. Pardonnez-lui donc ; ne me refusez pas de lui pardonner !

Mademoiselle de Genlis était fille de bonne maison, riche héritière et la plus agréable personne du monde. On n'aurait jamais cru qu'elle pût être mariée si médiocrement ! Sa sœur avait épousé le fils aîné du Marquis de la Woestine, un grand seigneur de Flandre ; enfin son père et sa mère en étaient plongés dans la consternation ; mais c'était M de Montesson qui tenait les ressorts de la manœuvre, on a vu comment et pourquoi le mariage de sa nièce avec M. de Valence avait été déterminé.

Ma bonne amie du Crest m'a raconté comme quoi sa petite fille (nouvelle mariée) s'était présentée pour faire une visite à M de Montesson, et comment un valet de chambre, qui ne la connaissait point, lui répondit en ces termes : — Je ne saurais vous annoncer, Mademoiselle ; on n'entre jamais chez Madame quand elle est avec M. le Vicomte.

— Vous direz à ma tante que je suis fâchée de ne pas l'avoir vue, et d'autant plus fâchée que M. le Vicomte est mon mari !...

Cette aimable jeune femme aura bien du mérite à se conduire honorablement.

Comme cette cour du Palais-Royal et comme cette familiarité de la maison d'Orléans étaient pourtant composées d'étranges personnes ! D'abord, on y trouvait toujours des Clermont-Gallerande, et c'était, depuis cinq à six générations, une succession de personnages à renfermer dans les Petites-Maisons ! On y trouvait un Brancas qu'il aurait fallu mettre à Bicêtre ; on y voyait, qui vous dirai-je en préférence ? un M. d'Osmond, gentilhomme normand, qui se disait issu des Rois d'Apulie, le pauvre diable ! et qui détruisait ou détraquait toute espèce de chose à laquelle il pouvait toucher. On l'appelait d'Osmond Brise-tout, et l'on a recueilli ses méfaits dans tous les ana de son temps. Ne supposez pas qu'il eût jamais de regret ou d'inquiétude au sujet des dégâts qu'il avait commis ; il s'en prenait toujours à d'autres, et c'était la perfection du malencontreux. Je crois bien qu'il était pourvu de quelque office de la chambre ou des écuries d'Orléans ; mais toujours est-il qu'on ne le voyait qu'au Palais-Royal, ennuyeux théâtre de ses males œuvres. Il entre un jour d'étrennes dans le salon de M. le Duc de Chartres, par exemple. Il avait commencé par culbuter un guéridon chargé de porcelaines en vert-céladon craquelé ; il avait déjà marché sur la queue d'un gros chat et sur les petits pieds de M. le Duc de Valois qui criait comme un brûlé ; le voilà qui, parvenu jusqu'à la cheminée, trouve et saisit une bonbonnière en cristal irisé, de la plus vieille roche, et le voilà qui la remet à sa place en l'appliquant sur la tablette de porphyre à tour de bras !!! C'était deux cent cinquante louis bien employés, généreux prince ! voilà ces deux mille écus en petits morceaux ; remettez-les dans votre cassette.

Madame de Lamballe avait laissé tomber un de ses gants. M. d'Osmond s'empresse à le relever, et de sa grosse tête il va rudement choquer celle de la jeune princesse à laquelle il fait une épouvantable bosse au front. Un si furieux coup de bélier contre un si léger et si joli treillis de roses et de jasmin !... Vingt ans plus tôt, M. de Bernis en aurait fait un triolet enchanteur ; mais les madrigaux en guirlande et bouquets-montés avaient déjà passé de mode, et tout ce qu'il en circula de mieux exprimé, c'était que Madame de Lamballe avait été démolie par le Chevalier d'Osmond. Ceci fut remarqué comme étant d'une originalité naïve et d'une familiarité hardie ; mais je me souviens aussi que l'auteur du roman d'Estelle eut le courage de s'élever contre cette expression métaphorique, en disant qu'elle était aussi dépourvue de délicatesse et de galanterie que d'agrément. Dût-on m'accuser d'orgueil littéraire et de prétentions ambitieuses, j'oserai dire ici que mon opinion sur ce nouvel emploi du verbe démolir était pleinement conforme à celle du Chevalier de Florian.

Ce malencontreux du Palais-Royal allait toujours et partout, rôdant et flânant. Il entre une fois dans la chapelle de ce palais, ou l'on venait de poser des boiseries ; il avise un petit cœur de nœud dans une planche neuve, et le voilà qui s'ingénie pour le déplacer et le remplacer avec le bout de son doigt, de manière à ce que le nœud lui cède, et que tout son doigt s'enfonce en restant fortement saisi dans le panneau. On fut obligé d'appeler des menui-

siers pour instrumenter autour de ce doigt captif, opération délicate et qui dura toute la soirée ; il écumait de rage, et toute cette bonne compagnie n'avait pas manqué d'aller siéger dans la chapelle, afin de s'en divertir. On avait proposé d'y faire apporter une table de biribi ; mais la Marquise de Montesson ne s'y trouvait pas assez bien assise, et M. le Duc d'Orléans répondit que ce n'était pas la peine.

Et puis une autre fois, dans la chambre à coucher de M de Rochambeau… — D'Osmond ! c'est-à n'y pas tenir ! vous m'avez cassé deux vases de Sèvres, et voici que vous défoncez ma guitare avec un coup de votre coude !…

— Ah ! ah ! pourquoi donc qu'elle était pendue là cette guimbarde ?

— Guimbarde vous-même ! apprenez que c'était une mandoline admirable… Hélas, mon Dieu ! comme elle a rendu lamentablement son dernier soupir !… Rendez-moi donc le service et faites-moi l'amitié de vous en aller chez vous, d'Osmond ; je veux passer dans mon cabinet de toilette et je ne veux pas que vous restiez tout seul ici.

— Soyez donc bonne personne et laissez-moi me chauffer tranquillement. Il avait promis qu'il ne loucherait qu'aux pincettes, et voilà qu'au bout de cinq minutes elle entend pousser des cris d'angoisse à son fameux perroquet gris…

— Mais, vilain brise-tout, vilain être malfaisant ! dit-elle à travers la porte, qu'est-ce donc que vous faites à cette pauvre bête ?

— C'est que je viens, répondit-il en étouffant de rire, c'est que je viens de lui brûler la queue, mais ce n'est pas de ma faute….

— Pardi ! vous me la donnez belle avec des oiseaux dont on vient brûler la queue sans qu'il y ait de sa faute ! et comment va-t-on brûler la queue d'un perroquet, s'il vous-plaît ?

— Ma foi ! madame, ce n'est pourtant pas difficile à comprendre ; j'avais pris une bougie pour aller le regarder, et le voilà qui s'est mis à se tourner et se retourner comme un imbécile ! Vous conviendrez que je n'en suis pas responsable….

« Passant du grave au doux, du plaisant au sévère, » je vous dirai quelque chose de M la Comtesse de Blot de Chauvigny, Dame pour accompagner la Duchesse de Chartres, laquelle (M de Blot) faisait l'admiration, le charme et la principale illustration du Palais-Royal.

On n'était pas d'un goût plus naturellement exquis ! On n'avait pas un tact aussi raffiné, une ingénuité plus attrayante, et des sentimentalités plus prodigieusement délicates !

« En outre qu'on la prendrait pour une des trois Grâces, écrivait M. le Duc d'Orléans à la vieille d'Anville, c'est qu'elle est comme un puits de science et comme un oracle de savoir ! Elle a une taille, qu'on la prendrait à dix doigts et qu'on la pourrait casser sur son genou. C'est seulement dommage que ce soit comme une manière de pur esprit et de corps glorieux. Ça fait honte aux autres. »

Cette adorable petite maîtresse était donc ce qu'on appelait alors une mijaurée, car l'épithète de minaudière ne date pas de si loin.

Madame la Comtesse aurait eu honte de manger de la soupe, et quant à boire un verre d'eau rougie, voilà ce qu'elle n'aurait certainement pas fait (en compagnie, bien entendu). — Boire du vin comme une créature vulgaire ! et du vin rouge encore !... Ah ! Dieu d'amour, quelle humiliation ! — Une femme qui mange de la poularde ou des œufs frais !... — Allons donc, ma chère ! on mange un quartier d'orange, une dariole, une demi-douzaine de fraises ; ensuite on boit un peu de lait, c'est-à-dire du lait qu'on a fait couper avec de l'eau de cette jolie fontaine de Ville-d'Avray, et du lait de brebis, s'entend. Toujours du lait de brebis, de ce même lait qui sert pour alimenter les agneaux, ces charmans agneaux ! — Comment peut-on se résoudre à boire du lait de vache ? du lait, figurez-vous donc !... du lait avec lequel on nourrit les veaux, des êtres sans grâce et sans esprit !... Et puis, le moyen de composer avec cet horrible nom de vache !... — Vache !... — Allez donc vous établir dans une espèce de relation volontaire, une sorte d'intimité nutritive avec une vache, une lourde bête à cornes !... Tandis que vous devriez vous alimenter comme les nymphes de la fable qui marchaient sur les épis sans les courber !... — Ah ! chère amie, je ne saurais entendre parler de ces affreux animaux qui ruminent et qui beuglent !... car je suis sûre qu'elles beuglent, les vaches ; et ce sont, à mes yeux, les plus abjectes et les plus odieuses créatures de l'univers ! — Je disais l'autre jour à M. de Buffon : « Puisqu'il faut du lait dans la nature, pourquoi les colombes ne nous en fournissent-elles pas ? »

— C'était parler comme un ange ! lui dit la Maréchale de Luxembourg. — Oserais-je vous demander ce que M. de Buffon vous a répondu ?

— Il a pris, je ne sais pourquoi, la chose en plaisanterie ; il m'a conseillé de ne boire que du lait d'amandes.

Toutefois, dans les embarras de voyage, dans les cas d'exercice extraordinaire ou dans les occasions de disette imprévue, M de Blot se relâchait un peu de sa diététique éthérée, et M de Blot avait le courage de prendre sur elle au point de sucer un aileron de pigeonneau qu'on lui faisait étuver dans un cœur de laitue. C'était la seule viande dont elle pût s'accommoder (en compagnie se trouve toujours sous-entendu), la chair de poulet lui paraissant trop grossièrement substantielle, trop compacte, et celle de tous les petits-pieds d'une saveur trop forte et d'un haut-goût trop masculin. — On ne veut jamais se laisser pénétrer d'une idée, et d'une idée très simple, pourtant ; c'est qu'une femme est une rose. Comparaison charmante et nouvelle qui finissait toujours par aboutir en traits méprisans contre les choux farcis, les boudins noirs, et surtout contre les asperges. On ne savait ce que les asperges avaient pu faire à M de Blot ; apparemment que son mari les aimait beaucoup.

— Voulez-vous manger de ces oreilles de cerf en menus-droits, Comtesse ?

— Madame aurait pu supposer que je ne suis point un chasseur, un piqueux de vénerie...

— Duchesse de Chartres, faites-lui donc manger du sanglier aux quatre-épices !

— Mais, Monseigneur, prenez-vous donc les Dames de Madame pour des braconnièreset des sabotières ?

— Allons, m'âme de Blot, soyons bonnes gens. Je m'en vais vous envoyer, par extraordinaire, un petit-verre de ce bon vin de Chypre, à qui j'espère que vous allez faire grâce en l'honneur de la déesse Vénus. Il est de la Commanderie, le meilleur crû de l'île.

— Monseigneur !... me prenez-vous décidément pour une bacchante, une Érigone ? Est ce que j'ai l'air d'une panthère ?... Alors il ne reste plus qu'à m'ajuster avec des guirlandes de lierre, avec des crotales, avec le thyrse et les tambourins des Ménades !... Où sont-elles les touffes de pampre et la coupe ciselée du fils de Sémélé ?...

— Tiens, c'est tout-à-fait comme dans ce grand tableau de ma salle à manger du Raincy !

— Mon'Dieu, Monseigneur, est-ce que les femmes, dont la substance aérienne ?... — Ah ! les femmes !... Comment des femmes (de bonne compagnie) peuvent-elles se résoudre à manger des choses ignobles ? Les femmes de bonne compagnie sont comme les abeilles et les papillons, qui ne vivent que du suc des fleurs, des baisers du Zéphyre et des pleurs de l'aurore aux doigts de rose.

— Vous êtes une savante et une sylphide m'âme de Blot, une véritable sylphide de Marmontel, à la quintessence de roses. — Allons, va pour une sylphide ! À votre santé, m'âme de Blot.

— Madame, me disait-elle un jour à l'hôtel Tolouse, je crois que M. le Duc de Penthièvre a l'honneur d'aller tous les jours à l'hôtel de Créquy ? Je lui répondis que je la suppliais d'enregistrer ma protestation contre son protocole, et qu'attendu la qualité de ce prince français, tout l'honneur était de mon côté.

Ne pensez-vous pas, poursuivit-elle en minaudant et câlinant, ne trouvez-vous pas que les Princesses ont tort de donner pour étrennes aux personnes de leurs maisons des porcelaines ? C'est futile, et cela n'a rien de distingué. Savez-vous ce que vous pourriez faire et (permettez-moi de vous dire) savez-vous ce que je ferais à votre place ?

— À ma place, dites-vous ? Je n'en ai pas une idée bien claire.

— J'en parlerais à M. le Duc de Penthièvre afin qu'il en parlât à M sa fille, et je lui dirais que la Princesse devrait nous donner des tasses d'or pour nos étrennes. On dirait qu'elle nous a donné des tasses d'or... Ce serait distingué, ce serait de bon goût, des tasses d'or ! je vous assure que ce serait de bon goût !

— M. de Penthièvre va venir me prendre pour aller souper, lui répondis-je ; attendez cinq minutes et vous allez voir que je vais m'acquitter de votre commission. — Voilà, dis-je à S. A. S. avec une forte démangeaison d'en rire, voilà M la Comtesse de Blot qui ne s'embarrasse guère des porcelaines, et qui désirerait que M la Duchesse de Chartres donnât des tasses d'or à toutes ses dames, attendu que ce serait de bon goût. N'est-ce pas, Monseigneur, que ce serait de bon goût ?

— Mais sans aucun doute, et ce serait aussi d'un bon prix !

Il désapprouva pourtant mon exécution, cet } excellent, cet admirablement bon prince ! et pour atténuer l'effet de cette malice, il envoya pour étrennes à M de Blot un joli nécessaire de table, en or, avec les armes de Bourbon-Penthièvre, en haut relief, et sur les six pièces richement ciselées.

Tout ce que je pus obtenir de lui, c'est qu'on expédierait cette galanterie dans une attrape de carton, de celles qui ressemblent à des rognons de veau.

Cette Comtesse avait un bichon (elle n'aurait jamais voulu dire un chien, ce que vous concevrez parfaitement d'après son horreur des vaches). — Eh ! sacrebleu ! disait le Comte de Caylus qui sacredisait toujours, elle a raison M de Blot ! à la cour de Clovis on les assommait de coups (les chiens) ; on les estimait si peu que leur nom seul, était une injure ; j'ai vu dans la chronique de Verdun qu'en 527 un neveu du Roi, nommé Gontrand, se battit contre l'Évêque de Metz qui l'avait appelé chien.

Toujours est-il que celui de M de Blot était un petit animal comme on n'en reverra jamais pour la délicatesse du sentiment et de l'intelligence, et surtout parce qu'il ne vivait que de phlogistique, à ce que disait sa maîtresse : autrement dirait-on de l'air du temps. Le plus bel éloge que M de Blot pût faire d'un être animé, dans tous les genres et de toutes les espèces, c'était de dire qu'il ne mangeait guère ou qu'il ne mangeait point. Il y paraissait pour son compte, à son état de maigreur personnelle.

— Elle a toujours été impalpable, disait le Maréchal de Richelieu, mais elle devient invisible ; et toujours est-il aussi qu'elle en est morte d'étisie à l'âge de 28 ans. Jamais les rigueurs de la Trappe et les austérités du Carmel n'auraient eu la sévérité d'astreindre une pauvre recluse à toutes ces privations imposées par une fausse élégance et par une coquetterie si mal entendue ; car, en vérité, tout le monde se moquait d'elle, et principalement les jeunes gens ; ce qu'elle ne pouvait ni s'expliquer, ni concevoir en aucune façon. — EIle qui mangeait comme une mauviette, qui croyait s'embellir d'un si beau sacrifice, et qui s'immolait au culte de la mode ainsi qu'une blanche colombe !

... — Il a pris l'habitude, il a besoin qu'on s'occupe de lui. ; personne ne lui dit plus rien d'aimable aussitôt que je suis sortie, et je suis sure qu'il en est bien malheureux ! Voilà ce que disait M de Blot à sa demoiselle de compagnie, M Minau de la Mistringue.

— Il faudrait lui parler souvent et non pas à bâtons rompus comme vous faites, ma chère demoiselle ! Vous devriez lui conter ou lui déclamer quelque chose... mais quelque chose d'un peu long, de soutenu, de suivi, comme un trait d'histoire, un monte moral, une pièce de théâtre, par exemple. — Voulez-vous lui lire celle nouvelle tragédie qui s'appelle Les Guèbres ou la Tolérance ?... Mais non, lisez-lui La Coquette corrigée... ou plutôt Le Philosophe sans le savoir ; je l'aime encore mieux que La Coquette corrigée ! — Allons, voilà qui sera le mieux du monde, et c'est bien convenu, vous allez lui lire Le Philosophe sans le savoir, et mettez-y de l'expression, pour le distraire !... — Oui, cher être ! et pour le consoler

pendant l'absence de petite maîtresse, mam'selle de la Mistringue aura la bonté de lui lire une pièce en cinq actes, une bonne comédie ! uneu comédie deu bon goût !

Il est à considérer délicatement que M de Blot n'adressait jamais la parole à son chien qu'à la troisième personne, attendu que le vouvoyer lui paraissait trop disparate avec une intimité parfaite, et que le tutoyer lui semblait de trop mauvais goût, même avec un bichon… Son mari, fort amoureux d'elle, avait entrepris d'en obtenir, ne fût-ce que pour une soirée, la faveur du tu-toi-tien-ton, et ce fut dans un accès d'irritation contre cette tentative injurieuse et cette exigence abusive qu'elle y répondit : — Eh bien, va-t'en !

Je ne sais comment on a pu rapporter cette espèce de bon mot comme étant provenu de M Amélie de Boufflers qui n'aurait jamais eu l'esprit de le produire. Mais pour l'avoir dit et répété comme étant d'elle, c'est autre chose, et chacun sait que la Comtesse douairière de Bouiïlers a toujours soin d'aiguiser des pointes d'esprit et de les prêter à ladite Amélie, qui ne s'en fait jamais faute ou scrupule. — Maman, racontez donc a ces messieurs ce que je vous disais ce matin.

Ce qui me reste à vous raconter au sujet du bichon n'est pas le plus favorable de son histoire. Il y avait à la chapelle du Palais-Royal un grand et gros sacristain franc-comtois, que personne de cette maison ne voyait et ne recevait, si ce n'est à l'occasion de la nouvelle année, comme de rigueur coutumière. Cet homme, assez empêtré de son naturel, arrive un matin du premier janvier chez Madame la Comtesse de Blot, à son tour de rôle, et s'assied sur un pliant qu'elle avait eu l'amabilité de lui montrer de la main sans lui parler. Il croit sentir un faible mouvement de résistance et quelques velléités d'opposition… Il introduit une de ses mains entre son siège et sa personne et reconnaît qu'il est assis sur un épagneul. La queue dépassait, et l'Abbé commença prudemment par la tordre et la renfoncer sous lui. Il avait pris son parti résolument ; il se soulève et se laisse retomber sur le bichon supplicié de tout son poids, et de manière à lui donner le coup de grâce. Ensuite, il toussaille, il étend ses basques et ses larges mains, il tortille, il manœuvre en bon franc-comtois qu'il était, et finalement il introduit le petit bichon dans sa poche et s'en va le jeter au coin d'une borne.

Mde Blot n'a jamais su ce qu'était devenu son chien. Les uns lui disaient qu'il était devenu Sylphe, et les autres qu'il avait été, comme Hylas, enlevé par les Nymphes. Il y avait une autre version dont mon fils était l'auteur et qui n'était pas la plus mal accueillie par M de Blot, quoique ce fût la plus déraisonnable. Mon fils disait donc que c'était M. le Duc de Duras qui avait eu l'indignité de faire enlever Bichon, pour en faire hommage à S. M. le Roi de Danemarck, auquel il avait charge et mission de faire les honneurs de la capitale, et de faire admirer les merveilles de la France. M de Blot n'était pas éloignée d'adopter cette supposition-là.

On aurait bien voulu qu'elle écrivît à S. M. danoise afin de réclamer ou tout au moins pour recommander son favorito rapito, mais M la Duchesse de Chartres était intervenue pour empêcher cette folie. Nos jeunes gens avaient eu l'imprudence d'écrire à M. de Duras au nom de M de Blot… Ayez donc l'obligeance de m'arrêter et la charité l'interrompre cette belle histoire de chien ! je commence à rabâcher, à ce qu'il me semble, et je m'en afflige.

M. de Voltaire aimait beaucoup à débiter des histoires curieuses, et sur toute chose il aimait à paraître exactement informé de certains faits historiques et de certains secrets d'État dont la révélation lui serait parvenue de quelque grand personnage avec lequel il aurait eu des relations de confiance et d'amitié — Le Président de Maisons disait… — Le Président de Maisons ma dit… — Je tiens du Président de Maisons…. Voltaire a vécu pendant plus de trente ans sur le Président de Maisons, qui avait été la première et la plus belle relation de sa jeunesse. Quand M du Châtelet s'en trouvait ennuyée, mais surtout lorsque Voltaire entreprenait de s'appuyer sur l'autorité du Président pour contrarier M du Châtelet dans la discussion, ce qui ne manquait pas d'arriver souvent : — Voilà, disait-elle, un bel objet ! C'est une fameuse garantie que celle de ce petit de Maisons qui n'a jamais su dire et faire autre chose que des niaiseries et des boulettes de mie de pain ! On s'émerveillera de vous l'entendre citer à tout propos ! Il était gauche comme un prêtre normand ; nous ne voulions seulement pas prendre la peine de coller les découpures qu'il faisait pour nous ! ses cousines de Lamoignon s'en moquaient à la journée ; il avait plus de quinze ans qu'il pissait encore au lit ; il était gourmand comme une dinde. Je sais bien qu'on a dit qu'il était mort de la petite-vérole ; mais c'est aussi d'une indigestion de gaufres… — De gaufres, Madame !… Oserait-on vous supplier de prendre garde à ce que vous dites ? Et comment pouvez-vous insulter à ma douleur éternelle, en parlant ainsi d'un admirable jeune homme ! un savant illustre, un ami que j'adorais !…

La docte Émilie persistait dans ses détails de dénigrement puéril avec une abondance intarissable. Voltaire avait l'air de s'opiniâtrer dans son adoration. Voltaire en finissait par acheter la paix au moyen de quelque madrigal algébrique, et c'étaient des scènes à payer les places au quintuple de la meilleure comédie française.

Toujours est-il que ces disputes avec du M du Châtelet n'ont pas été sans quelque profit pour Voltaire. Ce qu'il estimait le plus en elle était son état de grande Dame et son usage du grand monde ; enfin, c'est elle qui lui a fait perdre cette habitude de citer son Président de Maisons per fas et nefas.

Dans les notes de la première édition de son poème de la Henriade, Voltaire avait avancé que le Roi Charles IX avait tiré des coups de carabine sur les huguenots qui s'enfuyaient du quartier du Louvre, à l'heure de la Saint Barthélemy, et la preuve qu'il en donnait c'est que le Maréchal de Tessé aurait connu le gentilhomme qui avait chargé cette carabine du Roi Charles à plusieurs reprises, et lequel gentilhomme ordinaire de Charles IX en aurait fait confidence à ce Maréchal au bout de 90 ans.

Il faut vous dire que Voltaire ne s'était jamais trouvé une seule fois dans sa vie avec mon oncle de Tessé, et qu'il ne savait autre chose de lui que ce qu'il pouvait en attraper en nous questionnant, et, s'il faut tout dire, en m'impatientant quelquefois par ses questions. Je dois déclarer que le Maréchal de Tessé n'a jamais rien dit de semblable à ceci devant aucune personne de sa famille, et j'en parlai si haut et si clair que Voltaire en a supprimé cette fausse indication dans toutes les éditions suivantes.

En s'appuyant avec un air de sécurité sur les mémoires imprimés de Mademoiselle de Montpensier et sur le journal manuscrit du Marquis de Dangeau, Voltaire avait publié la chose du monde la plus curieusement inexplicable ; c'est à savoir que Louis XIV aurait pris le deuil à la mort de Cromwell.

Quand on va chercher la preuve de cette assertion dans les mémoires de la Princesse, on trouve qu'elle y dit précisément le contraire, et quand on a vu paraître le mémorial de M. de Dangeau, il s'est trouvé qu'il n'en disait rien du tout.

La première fois que j'aie entendu parler du Masque de Fer, c'était par Fontenelle qui venait d'en entendre parler à Voltaire, lequel avait ajouté qu'il en avait ouï parler au Duc de Richelieu, qui (disait Voltaire) avait appris la chose par le Duc de Noailles son beau-père, lequel Duc de Noailles était censé la tenir de son oncle le Maréchal de Roquelaure, ainsi que de son beau-père, M. Boyer de Villemoisson, ancien intendant de Provence. — Voilà qui est singulièrement bien arrangé, nous dit le Maréchal de Richelieu ; il est très vrai que j'ai ouï parler de cet homme au masque de fer, mais c'est uniquement par Voltaire et nullement par le Duc de Noailles. Je vous donne ma parole que celui-ci n'a jamais parlé du vieux Boyer, son beau-père, à âme qui vive !...

Ce n'était pas la première fois que nous eussions à nous moquer des contes bleus de M. de Voltaire : et quand il fut décidé que M. de ichelieu ne voulait pas autoriser cette belle imagination du masque de fer... publier quelque temps après la même anecdote sous une autre rubrique et sans nom d'aut eur, pour cette fois-ci.

— La belle histoire de Mère-l'Oye ! disait la Duchesse de Luynes au Maréchal de Noailles ; et voyez donc comment feu M. de Louvois aurait passé huit jours à postillonner de Versailles à l'île Sainte-Marguerite sans qu'on se fût aperçu de rien ! S'il avait seulement découché pendant trois nuits, on en aurait parlé pendant six mois.

— Ce qu'il y a de plus fort et de plus miraculeusement détaillé, répondait, le Maréchal, c'est M. de Louvois qui parle au prisonnier chapeau bas, ce qui ne saurait avoir été révélé que par ce-ministre ou par ce masque de fer... — Comment trouvez-vous aussi la bonne histoire de cette assiette d'argent ?...

— Oh ! pour ceci, interrompit M. de Brancas, qui nous arrivait de la geôle Sainte-Marguerite après quatorze mois de prison, c'est une ânerie comme on n'en dit jamais, car les chambres de cette prison se trouvent séparées du bord de la mer par un fossé de rempart, et par une muraille de clôture.....

— Il est tout simple que la chose paraisse inexplicable, puisque c'est un secret de l'État, nous dit solennellement la Duchesse d'Anville.

— Fameux secret ! murmura le Duc de la Vrillière (qui avait été long-temps Ministre de la maison du Roi, chargé des lettres de cachet et des prisons d'État). — Oh ! sans doute, un profond, secret ! ajouta M. de Moras, ancien ministre de la marine, et qui sera parfaitement bien gardé, car il n'y a rien.

Cette conversation avait lieu chez moi, devant M. le Duc de Penthièvre, et ce prince était pleinement convaincu que Voltaire avait composé cette mystérieuse histoire à dessein de passer pour un écrivain des mieux informés.

Comme je me suis promis d'être juste et de vous dire le pour et le contre, je dois ajouter, ici que l'opinion du Comte de Maurepas n'était pas tout-à-fait aussi défavorable à Voltaire que celle de M. le Duc de Penthièvre, et tout ce que lui reprochait M. de Maurepas, c'était d'avoir fabriqué une sorte de poème héroï-tragique au moyen d'un chapitre de Guzman d'Alfarache. Je dois ajouter aussi que le Baron de Breteuil est absolument du même avis que M. de Maurepas, son prédécesseur au ministère de la maison du Roi ; et voici la pointe d'aiguille sur laquelle Voltaire, aurait voulu faire tenir sa construction romanesque.

Charles de Gonzague, Duc de Mantoue et de Montferrat, avait pour femme une Archiduchesse d'Autriche, ennemie passionnée de la France, et pour secrétaire intime, ou confident principal un Piémontais qui se faisait appeler le Comte Mattioli. Cet ami du prince avait un génie d'intrigue infatigable, et l'impunité dont il jouissait avait tellement enflé ses voiles et détourné ses voies qu'il osa faire arrêter et dévaliser un courrier chargé des dépêches du Roi Très-Chrétien pour le Duc de Créquy, son Ambassadeur à Rome. Le Pape Alexandre était en danger de mort ; il était question de procéder à la réunion d'un conclave ; la France avait ses créatures à protéger, ses antagonistes à déjouer et ses instructions à faire parvenir à M. de Créquy ; jugez de la colère de Louis XIV !

Ce Mattioli commença par déchiffrer les dépêches qu'il avait volées ; ensuite il fit un calcul de vénalité bien naturel avec son caractère et dans sa position, qui n'avait certainement rien de stable ou d'assuré, puisqu'elle ne tenait qu'à sa faveur auprès du Duc de Mantoue, le plus tyrannique et le plus capricieux, le plus avare et le plus pernicieux des principicules italiens. Le Comte Mattioli se rendit en grand mystère auprès du Chevalier Turgot, chargé des affaires de France à Modène, auquel Chevalier Turgot il avait donné rendez-vous sur la frontière de l'État ducal, afin d'y préluder à sa négociation financière. Celui-ci donna conseil à Mattioli d'abandonner à tout jamais la cour de Mantoue et d'aller déposer la même dépêche (arrêtée par ordre du Duc, assurait le Piémontais) entre les mains de l'intendant de Grenoble, M. de Lamoignon, lequel aurait soin d'en récompenser magnifiquement le porteur, aussitôt qu'il en aurait reçu l'autorisation du Roi son maître. La fortune de Mattioli se trouverait assurée, brillante et solidement établie sur une grosse somme d'argent qu'il était venu solliciter de M. Turgot, en rémunération du service qu'il se proposait de rendre à S. M. T. C. Il ne fallait pas oublier d'emporter, avec les originaux français, toutes les versions déchiffrées qu'il en avait pu faire. Enfin, je ne sais tout ce que le Chevalier Turgot put dire à ce Mattioli ; mais toujours est-il que celui-ci s'échappa de Mantoue sans crier gare, et qu'il alla se planter au piquet du côté de Montmélian, sur la frontière de France et de Savoie. C'était en dehors de nos poteaux fleurdelisés, bien entendu ; mais ceci n'empêcha pas l'intendant du Dauphiné de l'y faire saisir par des cavaliers de maréchaussée, quant-et-quant les dépêches de Versailles et les copies déchiffrées qu'il en voulait délivrer moyennant rançon. M. de Lamoignon l'avait fait patienter jusqu'après le retour de son courrier pour Versailles. On avait su, par une information directe de M. Turgot, que c'était

lui surtout, Mattioli, qui devait être considéré comme auteur et principal agent de cette insolente entreprise, et vous pouvez bien imaginer qu'un acte d'insolence était un crime irrémissible aux yeux du Roi.

Au demeurant, quelle confiance avoir et quelle sécurité trouver dans le salaire et l'acquisition d'un tel personnage ?

Qui le retiendrait ou pourrait l'empêcher d'aller trafiquer toute autre part avec cette portion du secret des affaires de France dont il se trouvait dépositaire, et dont il devait rester en possession jusqu'à sa mort ?...

M. de Maurepas ajoutait que plusieurs membres du sacré-collége et le premier ministre d'une cour étrangère auraient pu se trouver compromis par la révélation de notre correspondance. M. Colbert avait été d'avis de faire brancher Mattioli, mais M. de Pomponne opina pour la douceur envers le coupable et pour les bons procédés à l'égard du Duc de Savoie, qu'en sa qualité de ministre des affaires étrangères il avait quelque raison de vouloir ménager. La violation patente et avouée du territoire de ce prince n'aurait pas manqué de produire une irritation fort impolitique, et d'autant plus que la politique du cabinet de Versailles était pour ce moment-là dans un calcul de modération.

En exécution des ordres qu'il avait reçus du Ministre, M. de Lamoignon fit conduire notre homme à la prison de Sainte-Marguerite, localité doutant mieux appropriée qu'elle n'est pas trop éloignée de Grenoble, et qu'elle est assez distante de la frontière de Savoie, pour avoir dépisté les autorités de Chambéry, qui n'osèrent rien dire à cause de l'incertitude et du manque de précision qui se trouva dans les rapports de leurs agens sur la frontière.

Il est possible, et même il est vraisemblable que, pendant le trajet de la frontière à sa prison, on avait fait masquer le Comte Mattioli, qui pouvait être reconnu par quelques-uns de ses compatriotes, lesquels Piémontais et Savoyards se trouvent toujours en bon nombre dans nos deux provinces ultra Rhodanum. C'était dans ce temps-là du reste, une chose de coutume à l'égard des prisonniers d'État qui voyageaient à cheval, à raison de certaines difficultés locales. Un de mes oncles avait rencontré M. Fouquet masqué d'un loup noir et monté sur une mule, au milieu des Cévennes, et ce fut seulement à son retour à Paris que mon oncle apprit quel était ce prisonnier d'État avec lequel i| s'était croisé dans la grande rue d'une petite ville appelée Pradelles ou Pradel, frigide et montagnarde cité s'il en fut jamais ; car mon oncle disait que les pommiers n'y pouvaient fleurir et que le blé n'y mûrissait pas. Ce lieu dépendait d'une Commanderie dont mon oncle était bénéficier en langue d'Auvergne ; il ne savait seulement pas comment il fallait écrire le nom de cette ville dont il était Seigneur ; et voici qui n'a guère de rapport avec les œuvres de Voltaire.

Ma tante de Breteuil était un jour en litière avec un petit garçon qui était son filleul et qui avait peur de tout, d'où venait que sa marraine le conduisait en Picardie, chez les jésuites, avec autant de précaution qu'elle aurait fait d'une femme en couches. Ce petit bonhomme avait particulièrement frayeur des masques, et ma tante avait eu l'extrême bonté de ne pas mettre son loup par compassion pour cette manie. Elle aimait beaucoup ce pauvre

enfant qui était infirment chétif, et dont personne ne prenait grand soin. Ma tante était suivie par une autre litière avec deux de ses femmes et par une couple de laquais à cheval.

Sa litière est dépassée par un grand carrosse à huit glaces et train doré qui était rempli de belles dames et de petites demoiselles masquées, les dames en velours noir et les enfans en taffetas gris-de-fer ; c'était l'usage du temps. Voilà que le carrosse s'arrête, et que le petit compagnon de ma tante se met à trembler de tous ses membres ; mais en voyant que les dames saluent sa marraine avec une civilité parfaite, et que les enfans masqués lui font (à lui trembleur) des salutations et des prévenances (je crois même qu'ils lui firent porter des confitures sèches), notre petit garçon finit par se rassurer, mais médiocrement. C'était du côté de Roye, et toute cette famille picarde, si soigneuse et si bien prémunie contre le hâle et les taches de rousseur, était celle du Marquis de Soyecourt.

Deux ou trois heures après, encore une mascarade sur le grand chemin, et c'était pour cette fois-ci des comédiennes de campagne, avec des masques de velours pelé, qui s'approchèrent de ma tante pour lui demander sa protection contre le subdélégué de Péronne qui les avait fait chasser de la ville. M de Breteuil avait beau leur dire que son mari n'était plus intendant de Picardie et qu'elle ne saurait intervenir dans leur affaire, ces belles demoiselles ne discontinuaient pas leurs supplications gémissantes, et le directeur de la troupe se mit à genoux pour se lamenter plus convenablement. Le petit garçon n'en éprouva pas beaucoup de frayeur.

Pendant la journée suivante, on trouve arrêtée sur la grande route une chaise de poste entourée par des cavaliers de maréchaussée, et dans laquelle il y avait un homme masqué… — Madame de Breteuil ! Madame de Breteuil ! s'écrie le prisonnier, n'aurez-vous pas la charité de faire dire à ma femme que je viens d'être arrêté chez son père et qu'on m'emmène au château de Ham ? Vous me rendriez grand service et j'ose espérer que vous ne me refuserez pas cette consolation-là. — N'y trouvez-vous nul inconvénient ? dit ma tante en s'adressant au chef de l'escorte, et voudriez-vous me dire le nom de monsieur ? La Brigadier répondit que la chose était impossible, mais qu'il ne voulait ni ne pouvait empêcher le prisonnier de dire son nom sur le grand chemin pendant qu'on y raccommodait sa voiture ; qu'il avait reçu l'ordre de le faire masquer, mais non pas de le bâillonner ; enfin ce prisonnier d'État, qui portait un masque, était le fameux Comte de Roucy (La Rochefoucauld), et ce filleul de ma tante (qui avait si grand peur des masques), est devenu, devinez quoi… — Le mari de ma cousine émilie, dont la mère et la grand'mère étaient deux têtes folles, et dont le Baron de Breteuil était subrogé-tuteur.

Quand M. du Châtelet est devenu gendre de sa marraine, apparemment qu'il ne craignait plus les loups couleur de fer et n'avait plus peur des masques noirs ; il paraît que son voyage en Picardie l'avait aguerri.

Pour en finir avec le prisonnier Mattioli qui mourut à la Bastille en 1703 et dont l'acte de sépulture est porté sur les registres de l'église de Saint-Paul, à la date du 20 novembre, voici plusieurs négations qui proviennent du Comte de Maurepas, et lorsque vous aurez lu le

Siècle de Louis XIV, vous verrez que chacune de ces négations s'applique sur une affirmation de Voltaire.

Il n'est pas vrai que ce prisonnier ait porté jamais un masque de fer, et c'était tout au plus couleur de fer qu'il aurait fallu dire.

Il n'est pas vrai qu'il ait été conduit premièrement au château de Pignerol, dont M. de Saint-Mars était gouverneur, et que ce fût en 1662, car cet officier n'avait été pourvu du gouvernement de cette forteresse qu'en 1664, ainsi que M. de Maurepas l'a vérifié dans les archives de son département.

Il n'est pas vrai que M. de Louvois se soit jamais éloigné de Versailles assez long-temps pour pouvoir aller jusqu'à l'île Sainte-Marguerite, et ce ministre de Louis XIV n'était pas en position de s'absenter ni de voyager incognito.

Voltaire avait commencé par dire que son homme au masque de fer, avait écrit je ne sais quoi sur une chemise très fine qu'il avait jetée par la fenêtre de sa chambre, et qu'un pêcheur avait trouvée flottante sur la mer. On lui fit observer que les chambres des prisonniers n'ouvraient pas sur la grève et que cette chemise très fine aurait dû tornber dans la cour intérieure du fort, attendu que la muraille d'enceinte a quarante pieds de hauteur et qu'elle est à quarante pas de la Tour-Magne. C'est pour éviter cette difficulté que M. de Voltaire a métamorphosé la chemise en assiette d'argent.

Le Baron de Breteuil, aujourd'hui ministre, ajoute à tout ceci : 1° que le Père Papon, dans son histoire d'un voyage à l'île Sainte-Marguerite, a fait une rapsodie misérable, et que lui, M. de Breteuil, a fait punir un vieux sous-officier des compagnies gardes-côtes qui s'était diverti de la crédulité de ce pauvre historien ; 2 qu'il existe aux archives de la bastille une lettre de M. de Barbezieux, Ministre de Louis XIV, adressée à M. de Saint-Mars, gouverneur de cette forteresse, et datée du 19 décembre 1697, dans laquelle on voit ce qui suit : « Sans vous, relâcher à l'égard de votre ancien prisonnier et sans vous expliquer avec qui que ce soit sur les choses dont il s'était rendu coupable, vous lui pourrez accorder autant qu'il se pourra faire en accord avec le service du Roi, etc. ; » ce qui prouve indubitablement qu'on avait quelque chose à reprocher à l'ancien prisonnier de M. de Saint-Mars, et ce qui fait tomber une vautre supposition de Voltaire,) à propos d'une réponse que le Roi Louis XV aurait faite à un de ses valets de chambre. Voyez un peu la convenance et l'utilité d'une distinction pareille en faveur du sieur Laborde !... Les personnes les plus considérables et les mieux informées de smon temps ont toujours pensé que cette fameuse histoire était sans autre fondement que la capture et la captivité du Piémontais Mattioli. Tous les détails ajoutés par Voltaire sont visiblement et risiblement fabuleux. Je crois vous pouvoir assurer que voilà toute la vérité sur le Masque de fer.

En l'année 1749, on avait parlé d'une étrange aventure qui venait d'arriver en Bourgogne au fils du subdélégué de Tonnerre, qui s'appelait M. d'Eon de Beaumont (M de Louvois les connaissait, parce que leur petite seigneurie de Beaumont relevait de son château d'Ancy-le-Franc). Ce jeune homme était accusé tout à la fois de violence et de séduction par la fa-

mille d'une jeune personne qui se serait trouvée dans la situation la plus embarrassante pour une demoiselle et la plus déplorable pour une religieuse, car elle était Chanoinesse d'Alix et dignitaire de son chapitre. On prétendait qu'elle était morte en couches ; et son nom ne fait rien à l'affaire.

Comme le chapitre d'Alix est de fondation royale et qu'il a des prétentions au droit de committimus, on avait entrepris de faire décliner à cette maison la juridiction du Parlement de Bourgogne et de faire évoquer la cause au grand-conseil ; mais l'Évêque d'Autun (M. de Marbœuf) avait commencé par attirer l'instruction préliminaire à son officialité diocésaine pour cause de sacrilége ; le chapitre d'Alix ne manqua pas d'en appeler successivement à l'officialité métropolitaine de Lyon, qui confirma la sentence épiscopale d'Autun, et de là à l'officialité primatiale des Gaules, séante à Lyon, qui consacra la sentence des premiers juges ; sentence de blâme contre le chapitre, renvoi du sieur d'Eon par-devant les tribunaux séculiers, appel comme d'abus, procès au grand-conseil, et finalement ordre du Roi pour étouffer toute cette affaire et pour anéantir la procédure.

Les pièces du procès n'établissaient aucune suspicion de violence et non plus de grossesse.

Plusieurs conseillers d'état, et M. Talon notamment, ne doutaient pas que cette poursuite contre le sieur d'Éon n'eût été dirigée par le père de la défunte et par un excès d'inimitié contre ce jeune homme. On n'avait plus rien à prononcer sur la séduction, dont il ne restait aucun produit ; la décision de S. M. proprio motu n'avait rien de contraire à l'esprit de justice ; mais l'intermission de la puissance royale dans une cause aussi minime était surprenante. Le Roi n'en aurait pas fait davantage et mieux s'il avait été question d'un Prince ou d'un Pair ; chacun se demandait ce que cela voulait dire, et toutes ces bonnes têtes carrées du conseil d'En-haut réfléchissaient continuellement sur cet incident judiciaire.

La Marquise de Louvois ne put s'en taire avec ses amis. Elle avait sollicité une audience du Roi pour le Trésorier général de l'ordre de Clairvaux, qui était le beau-frère du Subdélégué de Tonnerre et qui avait élevé le jeune d'Eon dans son couvent. Ce bon moine était porteur d'une déclaration souscrite par le Révérend Père Abbé-général et par le frater de l'abbaye, lesquels affirmaient par Saint-Bernard et Saint-Benoît que, pendant une maladie du Défendeur, le chevalier d'Eon, on avait eu l'occasion d'observer qu'il était… ou plutôt qu'il n'était pas dans le cas de justifier la principale accusation dont M. de Carondelet voulait le rendre passible. Tant disaient ces révérends Pères et tant fit M de Louvois que Louis XV agit d'autorité pour empêcher une autre poursuite, et l'on apprit, deux mois après, que le jeune d'Eon s'était présenté pour toucher au trésor royal une gratification de quatre mille francs, dont le mandat se trouvait écrit tout en entier de la propre main du Roi. À de longs intervalles et de fois à autre on entendit parler de M. d'Eon qui avait tué son capitaine en combat singulier, du Chevalier d'Eon qui avait reçu la croix de Saint-Louis pour un fait plus honorable, du Chevalier d'Eon, ministre-résident à Saint-Pétersbourg, et finalement du Chevalier d'Eon, chargé des affaires du Roi en Angleterre et diplomate assez intelligent, ce disait-on.

M. le duc de Choiseul ou M la Duchesse de Grammont, je ne sais si c'était le frère ou la sœur, mais c'était nécessairement l'un ou l'autre, s'avisa de faire envoyer M. de Guerchy comme Ambassadeur de France à Londres, et ce fut un choix vigoureusement désapprouvé, à raison de l'avarice du personnage et principalement à cause de son défaut de jugement. Il ne manqua pas de justifier la mauvaise opinion qu'on avait de son caractère et de son intelligence. À couvert de son franc droit, il avait fait débarquer à Douvres pour soixante mille francs de gros vins rouges et pour environ dix mille écus d'eau-de-vie. On prétendit que les pressoirs et les chaudières de Chanteloup n'avaient pas manqué de fournir matière à cette expédition mercantile ; mais j'ai toujours pensé que M. de Choiseul n'aurait pas voulu descendre aussi bas ni patauger dans un bourbier si fangeux. Parmi tout ce qu'on est en droit de reprocher à sa mémoire, je ne comprendrai jamais la misérable vénalité d'un pareil trafic.

En prenant possession de l'hôtel de notre ambassade à Londres, M. de Guerchy avait commencé par retrancher au Chevalier d'Eon la nourriture, le combustible et l'éclairage, et comme celui-ci n'était pas autrement endurant, il en fit des moqueries qui déplurent beaucoup à M. l'Ambassadeur. L'explication qui s'ensuivit entre eux deux se termina par une paire de soufflets, et par une lettre du Chevalier au Duc de Choiseul, pour le prier de vouloir bien accepter sa démission, attendu qu'il avait eu le malheur de manquer de patience et de respect à l'égard de M. le Comte de Guerchy, et qu'il allait se tenir en dehors des affaires de l'Ambassade et des relations diplomatiques, à la disposition de son Excellence. Le Chevalier d'Eon ne s'en tint pas là. Il écrivit et publia contre M. de Guerchy deux mémoires à consulter avec je ne sais combien de pamphlets dont il inonda la France et l'Europe. On n'a jamais vu d'impassibilité stoïque et d'opiniâtreté comparable à celle de ce M. de Guerchy !

Cependant, ledit M. de Guerchy, bien assisté par le Duc de Choiseul, avait fait perdre à M. d'Eon ses pensions. Il avait mangé depuis long-temps l'héritage de son père et vendu son petit fief de Beaumont, dont il avait tiré soixante et tant de mille livres ; M. d'Eon vécut pendant quatre ou cinq ans d'économies, de privations même, et les choses en étaient restées dans cette situation-là jusqu'à la fin du ministère de M. de Choiseul.

On apprit alors que M. de Guerchy avait essayé de faire enlever son rude antagoniste afin de nous l'envoyer à Paris pieds et poings liés, ce qui détermina celui-ci à se réfugier dans la cité de Londres et sous la juridiction du Lord-Maire, où les ministres et le gouvernement anglais ne sauraient attenter à la liberté des citoyens ; c'est ainsi qu'on parle au-de-là du Pas-de-Calais.

Il arriva pourtant que M. d'Eon sortit de ce quartier des franchises municipales de Londres, car il eut une rixe violente à Westminster avec un Français nommé Devergy, que l'Ambassadeur avait aposté pour lui chercher querelle en sortant de chez Milord d'Halifax, où l'on avait su que le Chevalier devait aller souper. Il eut grand'peine à se délivrer des constables qui voulaient l'arrêter pour avoir troublé la paix du Roi. Il a cru reconnaître le même Devergy dans la personne du sieur Caron de Beaumarchais, lorsque celui-ci fut envoyé par le Duc d'Aiguillon pour représenter à cet étrange et inflexible personnage la conve-

nance et la nécessité d'obtempérer aux volontés du Roi ; car enfin M. d'Eon se trouvait en possession de plusieurs secrets politiques ; le cabinet de Versailles était alarmé de sa résistance opiniâtre, de ses hostilités contre l'Ambassadeur de France, et surtout de sa désobéissance aux ordres de M. d'Aiguillon. La sécurité du Monarque en était troublée, et cette dernière considération parut si bien décisive à notre mécontent qu'il ne trouva plus moyen de résister. L'idée d'avoir pu causer de l'inquiétude à S. M. lui fit tomber de grosses larmes des yeux ; il accéda tristement à tout ce que le duc d'Aiguillon lui faisait demander au nom du Roi notre maître ; il engagea sa parole d'honneur de retourner à Paris avant huit jours, et Beaumarchais, qui l'avait trouvé assis sur un baril de poudre, avec un pistolet à la main pour se faire sauter si l'on voulait user de violence, en fut quitte à très bon marché, c'est-à-dire pour ses inquiétudes mortelles et pour sa frayeur en voyant les apprêts d'une pareille disposition stratégique. Obsidionale aurait mieux valu, sed scripsi quod scripsi.

Vous trouverez partout ailleurs qu'ici le reste de l'histoire du Chevalier d'Eon, dont je n'ai voulu vous crayonner qu'une ou deux parties les plus secrètes et les mieux dissimulées à la curiosité publique. En arrivant à Paris on ne lui rendit que la moitié de sa pension de deux mille écus ; on le contraignis à s'habiller en femme, afin de ménager la réputation de bravoure et la dignité de notre Ambassadeur à Londres. Il allait horriblement affublé d'une robe de femme, une méchante robe noire, avec la croix de Saint-Louis sur le cœur ; avec ses cheveux gris dérisoirement prostitués sous une cornette sale ; il allait faire assaut d'armes, en public, hélas ! et de pair à confrère avec un prévôt de salle appelé Saint-Georges !...

C'était grand deuil et grand'pitié, mon Enfant, de voir un gentilhomme français, un chevalier de l'ordre de Saint-Louis, un vieillard employé pour la couronne et connu de l'étranger, qui spadassinait comme sur un théâtre et contre un mulâtre, avec un histrion d'escrime, un gagiste de manège, un protégé de M de Montesson ! Quel oubli de la dignité nobiliaire et quel mépris de l'honneur militaire et national ! Quelle inconcevable distraction de l'autorité royale !... Ô malheureux temps, funestes jours où l'on a vu la pourpre de France et les fleurs-de-lis contaminées par la prostitution scandaleuse ! Ah ! Duc d'Aiguillon, mon pauvre cousin, que votre ministère a fait de mal et préparé de maux à notre pays ! Combien vos calculs de connivence ou de complaisance ont été coupables ! combien fertiles en scandales, en calamités, en désastres sanglans et sacriléges !

Mde Boulainvilliers, femme du Prévôt de Paris, est, comme on sait, une charitable et angélique personne. Elle passe ordinairement la plus grande partie de l'été dans son beau château de Passy, où son mari va souper tous les soirs et d'où il revient à Paris dès cinq heures du matin, pour son audience du Châtelet. J'admire toujours comment il se peut trouver d'honnêtes gens qui veulent bien exercer de pareils offices de judicature aux gages de neuf cent trente-six livres tournois ; mais j'en rends grâces à Dieu quand ce sont des hommes tels que M. Bernard de Boulainvilliers, Comte de Coubert et Marquis de Passy-sur-Seine, ayant soixante mille écus de rente avec du mérite et de l'honneur de reste (c'est celui que nous appelions autrefois le petit Bernard, lequel était devenu Boulainvilliers par terre et par mère.

En s'en allant de Passy-sur-Seine un beau matin, il entendit mille cris douloureux qui partaient d'une maison de la rue Basse, habitation chétive et délabrée. Il descend de cheval et frappe à la porte de cette maison ; mais comme on n'ouvrit pas et qu'il était pressé d'arriver à Paris, il écrivit quelques mots, avec son crayon, sur un petit papier qu'il envoya porter à sa femme. S'il était question d'un acte de justice ou d'une œuvre de miséricorde, voilà ce que le laquais ne saurait dire aux femmes de M de Boulainvilliers, à qui son mari faisait ordonner de la réveiller sur-le-champ. M de Boulainvilliers se fait habiller en grande hâte ; elle envoie réveiller son valet de chambre chirurgien, fidèle et bon vieux serviteur qui la suivait habituellement dans ses visites de charité, et les voilà partis pour cette maison qui n'était guère éloignée du château de Passy, mais dont la porte était invinciblement close. En s'approchant d'une croisée du rez-de-chaussée, dont les contrevens étaient fermés comme la porte et toutes les ouvertures qui donnaient de ce même côté de la rue Basse, on entendait, par intervalles, un gémissement douloureux, des sanglots étouffés, un cri très aigu parfois ; et du reste aucun mouvement et nul autre bruit dans aucune autre partie de la maison.

Cependant M. de Boulainvilliers avait descendu la Roque des Bons-Hommes, et en passant devant le portail du couvent il aperçut deux personnages étrangement vêtus qui cherchaient à se cacher derrière des matériaux de construction. — Monseigneur ?... — Ne parle pas, répondit-il à son piqueux de suite, et la première chose qu'il fit en arrivant à la barrière de Chaillot, ce fut d'envoyer une douzaine de commis pour arrêter ces individus dont le costume avait éveillé sa défiance. Ils se laissèrent amener sans résistance, et du reste ils auraient eu de la peine à résister, car un d'eux n'était vêtu que d'une camisole de nuit attachée par des nœuds de satin rose, et l'autre, qui paraissait moins jeune et moins lâche, était habillé d'une robe de chambre en étoffe brochée, laquelle était tachée de sang du côté droit et principalement sur la manche droite. On lui fait ouvrir les mains qu'il essayait de tenir couvertes, et M. le Prévôt ne manqua pas d'observer que sa main droite était si profondément imprégnée de sang qu'il en avait d'incrusté jusque sous les ongles.

Il était vraisemblable que ces deux malfaiteurs s'étaient évadés de la maison d'où sortaient les cris qui avaient frappé M. de Boulainvilliers, et qu'en entendant heurter à la porte ils s'étaient enfuis précipitamment par le jardin qui aboutissait sur le quai de la Seine. Tout donnait à supposer qu'ils ne cherchaient qu'à s'introduire en-deçà de la barrière, afin de s'y jeter dans une voiture de place et de pouvoir se cacher à Paris dans quelque réduit obscur jamais ceci ne faisait pas le compte de notre matineux et très soigneux magistrat, qui les fit garder au bureau des commis jusqu'à ce qu'il eût envoyé des gardes de la prévôté pour les conduire à son hôtel de la rue Bergère, afin de les y pouvoir interroger ponctuellement avant des les faire emprisonner, si le cas l'exigeait.

Il ne faut pas s'imaginer que les magistrats de ce temps-là fissent appréhender au corps et emprisonner les gens à la légère, comme dit le peuple. Hormis dans les cas de lettre de cachet et les flagrans délits de police, chacun pouvait être en pleine sécurité d'aller coucher dans son lit : témoin, cette réponse de M. de Lauraguais au lieutenant-général de police qui l'avait fait prier de passer chez lui, pour y porter un témoignage : « : Si vous avez quelque

chose à me dire, ayez la bonté de venir chez moi, Monsieur ; je ne suis ni catin, ni boue, ni lanterne. »

Que vous dirai-je de cette étonnante et révoltante vision de M de Boulainvilliers, quand, d'après l'avis de son Baillif ; elle se fut décidée à faire enfoncer la porte afin d'entrer dans cette chambre basse ? C'était une femme attachée sur un établi de menuisier qu'elle y trouva. Elle avait une jambe écorchée tout au vif et son sang avait inondé le pavé de la salle. Il y avait à terre un scalpel de chirurgien, des tenailles, et je ne sais quel infâme instrument ensanglanté... On trouva dans une chambre au premier étage un lit défait, des habits d'homme élégamment brodés, une épée, des parfums, un pot de rouge, et de plus un petit portefeuille qui contenait une lettre à l'adresse de M. le Comte de Sade, poste restante à Paris. Elle était timbrée de Marseille et l'on y faisait un horrible récit de la trouvaille de ces deux corps qu'on avait pêchés dans un étang. La malheureuse femme avait fini par s'évanouir d'angoisse et de souffrance mortelle ; M de Boulainvilliers la fit panser et servit elle-même à lui rajuster la peau sur la jambe avec une sollicitude admirablement courageuse. Enfin quand la connaissance lui fut revenue et que l'hémorragie fut comprimée, voici la déclaration qu'elle fit en substance et que le Baillif écrivit sous sa dictée.

Un homme de trente-quatre à trente-six ans, de grande taille, assez replet, ayant tous les traits de la figure parfaitement réguliers, la peau du visage extrêmement rouge, les yeux d'un bleu très clair et le regard insidieusement doux et faux, était venu louer cette maison dont elle était portière. Il avait payé deux termes d'avance ; il n'avait pas voulu permettre qu'on y fît les réparations les plus nécessaires et n'avait pas voulu dire son nom. Il arrivait quelquefois au milieu de la nuit avec d'autres personnes, et le plus souvent il ouvrait la porte au moyen d'un passe-partout, à petit bruit, sans entrer dans la loge de la portière et sans lui permettre d'en sortir, ayant toujours soin d'en tourner la clef pour l'y renfermer jusqu'à l'heure de son départ....

.

.

ça serait, disait-il en contractant sa bouche et faisant sourire ses yeux de tigre, une légère incision pour essayer l'effet d'un onguent admirable ; il n'y paraîtrait plus au bout d'un demi-quart d'heure ; il y avait dix louis d'or à gagner ; et voilà cette misérable femme qui se laisse attacher sur l'établi.

.

.

Quand elle entendit qu'il était question de l'écorcher vivante, elle en fit un soubresaut qui déplaça la serviette qui lui servait de bâillon ; elle se mit à pousser des cris affreux ; et la Providence avait permis que ce fût à l'instant même où M. de Boulainvilliers passait devant la maison.

Pour abréger cette affreuse histoire, je vous dirai que cette malheureuse, qu'on avait fait transporter au château de Passy, mourut dans la soirée du même jour, et par effet du tétanos, à ce que dirent les médecins, car on ne put découvrir aucune trace de poison dans son cadavre.

Elle n'avait pas eu le temps ou la force de pouvoir signer sa déclaration, qui n'avait eu pour témoins que le Baillif du Marquisat de Passy qui l'avait écrite, et la Marquise de Passy qui l'avait entendu faire ; et voilà qui produisit une étrange difficulté pour la poursuite et l'instruction du procès, parce que l'exercice des justices seigneuriales était entravé par une foule d'exigences de nouvelle date, et que M. le Prévôt de Paris, qui se montrait habituellement très difficile et très rigoureux pour les justiciers seigneuriaux de la mouvance du Louvre, ne voulut pas qu'on eût à lui reprocher d'avoir eu moins de sévérité pour une instruction souscrite par son officier féodal et dans une affaire émanée de sa juridiction privée. Le Comte de Sade opposa toujours cette fin de non-recevoir à la déclaration de la défunte, et celle de non-lieu pour l'accusation. Il avait agi de concert avec cette femme, à ce qu'il osait dire, et c'était à dessein de faire essai d'un baume qui devait cicatriser les blessures en un tour de main, ce qui deviendrait infiniment précieux dans les armées du Roi de France et pour l'humanité tout entière. Les juges d'instruction ne pouvaient l'écouter sans horreur, mais le respect des formes remporta sur le fond, et si le Comte de Sade ne fut pas pendu, ce fut grâce à la délicatesse et la probité magistrale de M. de Boulainvilliers. Le Roi n'y perdit pas ses droits, comme de juste, et cet abominable homme est renfermé chez les frères de Saint-Lazare à perpétuité, par lettre de cachet, grâce à Dieu, n'en déplaise à ces messieurs de l'Encyclopédie qui voudraient dénier au Roi le pouvoir de faire emprisonner quelques mauvais sujets, et jusqu'à des criminels adroits contre qui les lois ou la judicature ne peuvent rien. Je défie qu'on ait jamais entendu parler d'un seul abus en fait de lettres de cachet, à moins que ce ne fût à l'occasion de ce banquier de Bordeaux à qui M de Langeac avait voulu faire une malice ; et ce qu'il en résulta, c'est que M de Langeac fut exilée par lettre de cachet à Saint-Étienne-en-Forez. À qui donc Voltaire et M. Diderot peuvent-ils adresser et veulent-ils faire agréer leurs déclamations contre les lettres de cachet ? à des scélérats et des filous, apparemment.

(Note de l'Auteur, 1799.)

(Note de l'Aut.)

Je reconnais qu'il a noblement réparé ses torts de suffisante et son imprudence.

(Note de l'Auteur, 1797.)

Il est inutile de vous dire que cette ancienne famille berrichonne est sans aucun rapport d'origine, alliance ou parentage avec les Saint-Aignan de Normandie, qui ne sont que des gentilshommes à simple tonsure, et bien moins encore avec une famille de roturiers bretons qui s'avisent d'arborer le même nom de Saint-Aignan. Ces derniers proviennent d'un architecte nantais, nommé Rousseau, dont le fils aîné vient de parvenir à certains privilèges de la noblesse, à raison d'une petite charge à la Chambre des comptes de Nantes. La Duchesse de

Beauvilliers m'a dit en gémissant que ce nom qu'ils viennent de prendre est celui d'une petite ferme, et que les véritables Saint-Aignan ne savent que faire à cela.

(Note de l'Auteur.)

La maison de Beauvilliers-Saint-Aignan vient de s'éteindre et nous ajoutons, pour éviter les malentendus qui pourraient en résulter parmi les généalogistes, que M. le Comte de Saint-Aignan, Pair de France à la nomination du Roi Louis-Philippe, est le petit-fils légitime et principal héritier de l'auditeur des comptes et de l'architecte en question.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur, 1793.)

Pour les Créquy, Mailly, d'Ailly,
Tels noms, telles armes et tel cry,
D'où vient qu'on dici qu'armes parlantes
Ou sont bien bonnes, ou bien meschantes.

(La Gruthuse.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur, 1804.)

(Note de l'Auteur.)

« Sans doute vous serez célèbre
« Par ces grands calculs de l'algèbre
« Où votre esprit est absorbé !
« J'oserais m'y livrer moi-même,
« Mais hélas ! A + plus D — moins B,
« N'est pas = égal à je vous aime ! »

(Voltaire à M du Châtelet, 1748.)

« C'EST DE CETTE FENÊTRE QUE L'INFÂME CHARLES IX, D'EXÉCRABLE MÉMOIRE, A TIRÉ SUR LE PEUPLE AVEC UNE CARABINE. » Comme cette partie du Louvre n'a été construite que sous le règne d'Henri IV, il est difficile que cette fenêtre ait existé du temps de Charles IX ; mais nous n'en sommes pas à faire des chicanes aux inscriptions pariétaires de la république.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.).

(Note de l'éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Le gouvernement du Directoire n'avait pas manqué de protéger la personne de M. de Sade et d'encourager la publication de ses écrits. La première chose qu'a faite Buonaparte a été d'envoyer cet infâme auteur à l'hôpital des fous à Charenton. À la suite d'une indignité qu'il y a commise, on l'a fait transporter à Bicêtre ; mais comme il y fomentait la corruption parmi les prisonniers, on l'a ramené dans cette maison des fous où la

(Deuxième note de l'Auteur)

Plusieurs des personnes qui se trouvent appelées en témoignage par M de Créquy sont encore vivantes, notamment M. le Comte Elzéar de Sabran et M la Princesse de Carignan,

(Note de l'Éditeur)

Tome 3 · 07

Quelques années avant l'époque où nous voici parvenus, il était arrivé dans la société de Paris une aventure dont le fonds n'avait rien d'extraordinaire, mais dont le dénouement nous parut agréablement romanesque ; et comme j'entretenais une correspondance intime et des mieux suivies avec la Marquise de Louvois, pendant qu'elle était dans sa vice-Royauté de Navarre, je lui en avais écrit le récit en forme de nouvelle, où j'avais laissé tous les noms des personnages en blanc, afin d'exercer son intelligence, et peut-être aussi pour essayer mon aptitude à faire des portraits. M de Louvois reconnut tout le monde, et nous répliqua par l'envoi d'une charmante comédie sur le même sujet, avec le nom de chaque personnage exactement indiqué, ce qui lui valut ainsi qu'à moi des félicitations à n'en pas finir. Comme dans cette petite composition littéraire il n'y a que la forme de romanesque, et que tous les

détails de l'historiette y sont absolument vrais, je me décide à la faire inclure ici telle quelle et sans révision, pour m'épargner la fatigue et l'ennui d'en exprimer la substance. Ce qui m'encourage à vous la donner dans sa première forme de petits dialogues, à la mode anglaise, c'est qu'on trouva que les personnages y parlaient conformément à leurs caractères et leurs habitudes. Enfin, voici l'original de cette nouvelle, à qui j'avais donné le titre de la Prise d'habit, ou les Billets de part.

Vous êtes prié d'assister à la prise d'habit, vêture et profession religieuse de Très Haute et Très Puissante Damoiselle, Madamoiselle Henriette-Jacqueline-Olympe-Anastasie de LENONCOUR de HEROUWAL de BAUDRICOURT, dont les cérémonies auront lieu le samedi 14 du présent mois de mars, en l'église de l'Abbaye Royale de Panthemont, rue de Grenelle, à Paris.

La profession sera reçue par Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Monseigneur Christophe-Henry de Beaumont du Repayre, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, septième Pair ecclésiastique de France, Seigneur d'Ivry, Berçy, Conflans-Sainte-Honorine et autres lieux, Prélat-Commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, Conseiller du Roi en tous ses conseils, Premier Conseiller d'honneur et Conseiller-né au Parlement de Paris, etc, etc., etc.

Monseigneu Pie-Sinibald-André Doria des Princes de Melphe et de Colombrano, Noble Génois, Archevêque d'Amathonte in partibus infidelium et Nonce Apostolique en Cour de France, y donnera le Salut et Bénédiction Papale, avec application d'une indulgence plénière.

Le sermon sera prononcé par Messire François-Joachim-Gabriel-Archange de Pierre de Bernis, Chanoine et Comte de Lyon, Grand-Chambrier de la Basilique Archiprimatiale de Saint-Jean, et l'un des quarante de l'Académie française.

Veni, Creator optime !

« Voilà ce qui s'appelle un billet régulier !
« L'endosseur est un juif à ne rien oublier,
« Et les pauvres enfans auront bien de la peine
« À pouvoir échapper de sa griffe inhumaine ! »

— Et certainement, qu'il ne manque, rien à ce billet ! La comtesse est une personne des temps nobiliaires et des siècles passés ; les généalogies et l'héraldique sont les seules choses qui ne lui paraissent pas indignes de l'occuper, et l'on dirait que sa vie est la continuation de celle de ses ancêtres. Elle ne parle que de cimiers, de fourches patibulaires et de retrait féodal.. Elle rêve de sinople et de menu-vair ; elle connaît l'importance de la brisure et la signification d'un pal brochant sur le tout ; c'est une habile femme.

— Voici donc septante et quatre invitations pour Versailles, disait un petit monsieur vêtu d'un habit de tricot noir à un grand homme de livrée galonnée à la Bourgogne. (On voit qu'il était premier laquais de la maison.) — En voici trois cent nonante pour notre quartier

du faubourg Saint-Germain, ensuite une vingtaine environ pour le quartier des Capucines, à partir de la place Vendôme et jusqu'en dehors de la porte Saint-Honoré. En voilà cinq ou six pour le Marais. (Madame a dit qu'il ne fallait jamais faire semblant de mépriser les parlementaires.) — Vous enverrez tout exprès un homme à cheval afin de porter un billet pour M. le Comte de Mercy, Ambassadeur impérial ! — A-t-on jamais eu l'idée de s'aller établir sur le rempart des Poissonnières ! Enfin tâchez d'envoyer quelqu'un d'intelligent qui puisse dénicher M. le Commandeur de Crussol, car il est nouvellement logé, comme un éperdu qu'il est, dans ce mauvais quartier de l'hôtel d'Antin, par-delà le rempart des Vinaigriers et la rue Basse. On a dit à la grand'poste que c'était au coin d'une rue qui doit porter, le nom de M. de Caumartin, le Prévôt des Marchands. Informez-vous-en ; qui cherche trouve. — Envoyez-y Comtois, si vous voulez ; mais faites-lui mettre des guêtres en cuir, car on dit qu'il y a toujours dans ces rues de la Chaussée une boue ! comme aux bas-côtés d'un chemin de village. — Quel misérable quartier de petites gens, sans aucun vieil édifice et sans aucun lieu dont on ait mémoire !... Pas une église, et pas une rue qui n'ait un nom bourgeois ! Jamais le bon Dieu n'a passé par là, comme on dit...

— Mais, monsieur Tiercelet, lui répliqua le Premier-Laquais, c'est Comtois qui doit faire la course du marais et qui doit s'en revenir par l'hôtel d'Uzès, qui est tout en haut de la rue Montmartre ; je crois bien qu'il ne pourra pas le même jour...

— Envoyez-y donc Lafrance ou Bourguignon, mais n'allez pas envoyer en commission, dans un quartier comme celui de l'hôtel d'Antin, ce nigaud de Champagne ou cet empêtré de Langevin, car ils ne s'en tireraient jamais !

M. Tiercelet de La Barotte, Secrétaire-intendant de M la Comtesse de Rupelmonde et Warangest, avait mis de côté huit invitations manuscrites et non pas moulées comme les autres. — Voilà nos billets pour les Princes et Princesses du sang, se dit-il en regardant sa belle écriture bâtarde avec un œil de complaisance et de satisfaction. Il n'avait eu garde d'y mettre du sable non plus que de la poussière de bois rouge ou de verre de couleur, à cause du danger pour les yeux de LL. AA. SS., et surtout pour se conformer à l'étiquette établie par M. le Maréchal Duc de Villeroy, qui, pendant la minorité du Roi, craignait toujours qu'on n'empoisonnât sa Majesté dans un placet. M. Tiercelet prit ensuite un large cachet parti de trois et coupé d'un trait, ce qui compose un bel écartelé de huit alliances et huit blasons, sans compter l'écu de famille en abîme. C'était un fameux cachet de fille (en losange), avec une décoration chapitrale et la devise de Rupelmonde qui-qu'en-grongne ! Il en scella proprement les invitations princières avec de la cire noire, ainsi qu'il est prescrit dans tous les cas de cérémonies votives, en signifiance de ce que toutes les-personnes dévouées à la profession religieuse ont toujours, été vouées au noir, ipso facto. Ce fut une opération parfaitement satisfaisante pour M. Tiercelet, sinon pourtant que la crois de Chanoinesse était mal venue sur une des empreintes, et que le cry-de-guerre-en-provocation ne s'y trouvait pas marqué très distinctement. Heureusement que c'était sur le billet destiné pour S. A. S. Mademoiselle de Sens, à qui, suivant ses ordres, on ne remettait jamais de billets de part, dans la cnainte qu'ils ne lui apprissent la mort de quelqu'un, n'importe qui.

Allons donc, La Barotte ! allons donc ! et dépêchez-vous si vous pouvez ! s'écria virilement et brusquement la Comtesse de Rupelmonde en entrant dans son arrière-cabinet où travaillait l'intendant.

— Qu'est-ce donc que vous avez fait là ? poursuivit-elle avec un accent d'amertume et d'irritation surprenant. D'où venez-vous ? D'où sortez-vous ? Tombez-vous des nues ? Comment m'sieur d'La Barotte, depuis le temps q ue vous êtes à moi, vous n'en savez pas davantage, et vous me faites de pareilles... de pareilles sottises ! permettez-moi de vous le dire.

— Mais, Madame... j'ignore absolument ce que Madame... — Comment, monsieur, vous allez cacheter des lettres en noir en écrivant à des Princes du Sang, tandis que la cour n'est pas en deuil ! Vous voulez donc me faire passer pour une imbécile et me faire devenir la fable de la cour et de la ville ? Tenez, les voila dans le feu, vos billets cachetés en noir !... En noir, à des Princes du Sang qui ne sont pas en deuil ! C'est-à-dire que j'en ai la fièvre ! et jugez ce qui serait arrivé si je n'avais pas eu la bonne inspiration de venir voir où vous en étiez !...

M. Tiercelet se remit à l'ouvrage avec un air de soumission contrite et résignée, parce que Madame la Comtesse*Brigitte de Rupelmonde était une grande dame de quarante à soixante ans, passablement robuste, exigeante, altière, un peu violente et prodigieusement impatiente à l'égard de ses valets. Elle avait la voix masculine ; elle avait la peau couleur de bistre, avec des yeux verts ; elle était pourvue de sourcils volumineux ; et du reste, elle était Coadjutrice du Très noble et Insigne Chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, en survivance de la Princesse Marie de Beauvau, qui passait avec raison pour être la plus jeune et la plus charmante Abbesse de l'univers canonical.

La Comtesse Brigitte était donc Chanoinesse de Maubeuge, et c'est à cause de cela qu'elle avait une bordure d'hermine à sa robe noire, un affiquet d'ivoire, armorié sur le haut de la tête, un corset fermé comme celui des mignons d'Henri III, et, brochant sur le tout, un beau cordon ni plus ni moins large, et ni plus ni moins bleu que celui d'un Chevalier du Saint-Esprit. Il est à considérer que les trente-deux quartiers de la Coadjutrice étaient fournis par les Lénoncour, les Ligneville, les du Châtelet et les d'Haraucourt, c'est-à-dire par les quatre grands chevaux de Lorraine (excusez du peu !). En outre, il est bon d'ajouter qu'elle était la tante et la tutrice de M Henriette de Lénoncour, qui devait prononcer ses vœux d'obéissance absolue, de réclusion claustrale et de chasteté perpétuelle, à l'abbaye de Panthemont, le samedi 14 mars.

— On aurait cru que vous pouviez la faire recevoir et la garder avec vous dans votre chapitre, lui dit insidieusement et malicieusement la Présidente Hocquart. (Notez que c'était dans la soirée du 13 au 14 mars, à l'hôtel de Beauvau.) — Madame, elle a malheureusement deux quartiers de robe du côté de sa mère, lui repartit aigrement la Coadjutrice ; sa noblesse n'est plus chapitrale, et d'ailleurs elle est trop romanesque et trop inexpérimentée pour que je me charge de sa direction. (— C'est-à-dire qu'elle est trop jeune et trop jolie pour que vous souffriez qu'elle reste auprès de vous, pensa charitablement la Présidente.)

La Marquise de Boufflers lui dit ensuite avec son air distrait et désintéressé que c'était véritablement un meurtre, et qu'elle aurait dû marier sa nièce avec son cousin, le petit de Gondrecourt. M de Rupelmonde ne répondit pas. On a prétendu qu'elle avait rougi, mais il était malaisé de s'en apercevoir. Autant vaudrait nous dire qu'on ait vu rougir une brique rouge, une figure en terre cuite, ou, si l'on veut, une roue de carrosse, à travers une couche du plus épais vermillon.

Tout de suite après qu'elle fut partie, M de Craon se prit à dire à voix basse et d'un ton mortifié : — J'ai peur que la Coadjutrice ne soit une méchante femme. — Ma sœur ! elle a toujours passé pour un diable incarné, lui répondit le Maréchal de Beauvau ; d'où vint que la Princesse de Craon fut encouragée par cette réplique de son beau-frère, et qu'elle entreprit de justifier son observation par le récit qui va suivre.

Elle dît qu'elle avait été deux jours auparavant faire une visite à M de Lénoncour à la grille de son parloir, et qu'après quelques momens de silence, occupés à se regarder tristement, cette jolie novice avait dit, avec un accent désespéré, qu'elle désirait que le Ciel lui fît la grâce de pouvoir un jour pardonner à son cousin tous les chagrins dont elle était accablée depuis six mois. — Eh ! comment donc cela ? quelle sorte de chagrins, mon enfant ? Je vous croyais, d'après ce que nous a dit M votre tante, une vocation toute naturelle et bien décidée ?... — Il est marié, répondit-elle en étouffant de sanglots. — Marié ?... je ne le savais pas, ma toute belle... En êtes-vous bien sûre ? — Hélas ! rien n'est si vrai, Madame ! et c'est ma tante de Rupelmonde qui me l'a dit.

— Lui, marié, le Vicomte ?... s'écria subitement le Chevalier de Chastellux ; s'il est marié c'est avec la rage ou la mort ! Oh ! la méchante Rupelmonde ! Oh ! la furie jalouse et vindicative ! Elle aura beau faire, au surplus, il a pour elle une exécration dont elle ne triomphera jamais !

— Eh ! mon bon Dieu, dit la Maréchale de Mirepoix, est-il à supposer qu'on puisse être d'une folie pareille, à l'âge de la Comtesse ? et encore pour le Vicomte, qui serait son petit-fils !... Je croirais plutôt qu'elle a noué cette vilaine intrigue à dessein d'hériter de cette pauvre Henriette, qui est sa pupille et sa nièce, et qui n'a pas moins de vingt mille écus de rente, à ce qu'on dit.

Quelle horreur et quelle, infamie ! s'écria-t-on de partout. Quelle abjection dans une personne de qualité ! quel abominable procédé pour une parente ! mais surtout quelle indignité de la part, d'une Chanoinesse, d'une religieuse ! — Laissez-nous donc tranquilles, avait dit M de Coislin ; rien n'est plus insolent que les bourgeoises qui jouent à la Madame, et il n'y a pas de pires diablesses que celles qui jouent à la dévote !... — Mais, Prince, interrompit la maîtresse de la maison en s'adressant à son mari, n'approuveriez-vous point que j'allasse en parler à M. l'Archevêque ?... Je n'aurais pas un moment à perdre, ajouta-t-elle avec un air de résignation digne et calme ; vous savez que cette profession doit avoir lieu ce matin ? les vœux doivent être prononcés dans quelques heures !...

Le Maréchal inclina sa tête avec un air d'assentiment respectueux, et vingt minutes après la Maréchale-Princesse de Beauvau se trouvait à la grille de l'Archevêché, dont elle eut assez de peine à faire éveiller les suisses, attendu, qu'il était deux heures et demie du matin.

Trois heures sonnaient à l'horloge de Notre-Dame lorsque les deux suisses qu'elle avait fait réveiller en sursaut (c'est la Maréchale et non pas la sonnerie) arrivèrent méthodiquement à la portière de son carrosse, avec leur hallebarde à la main. Ils avaient eu l'attention de s'habiller en grande livrée couleur de buffle, à galons amaranthe nattés d'argent ; ils n'avaient eu garde de manquer à passer leurs baudriers à franges, où l'on voyait attachées de longues rapières ; ils étaient coiffés d'un tricorne exigu surmonté d'un plumet aux couleurs de Beaumont-des-Adrets. C'est pour tout cela qu'ils avaient ! fait attendre M la Maréchale pendant une demi-heure, et quand elle eut déclaré qu'elle voulait parler à M. l'Archevêque, on lui répondit que sa Grandeur était ou devait être en retraite au séminaire de Saint-Magloire, à moins qu'elle ne fût allée passer la fête de Saint-Bruno avec les Révérends Pères Chartreux de la rue d'Enfer, ou bien qu'elle ne fût allée se reposer en son château, de Conflans-Sainte-Honorine. On supposait aussi que Monseigneur était peut-être allé coucher à Saint-Cyr, où M. l'Êvêque de Chartres ne manquait jamais à l'inviter pour le service anniversaire de M de Maintenon. Il était donc impossible de savoir où trouver M de Beaumont avant le moment de son entrée dans d'église de Panthemont, pour la cérémonie du matin ; le jour commençait à poindre, et M de Beauvau s'en retourna bien affligée.

La Maréchale revint au monastère de Panthemont dès sept heures du matin, et fit dire à l'Abbesse qu'elle serait bien aise de lui parler le plus tôt possible. M de Richelieu fit répondre qu'elle ne pouvait aller au parloir parce qu'elle était obligée de se rendre au chœur, à l'office des heures canoniales. M de Beauvau lui fit demander s'il ne serait pas possible qu'elle pût entrer dans le couvent pour lui faire en deux mots une révélation des plus importantes ; et M de Panthemont fit répliquer que la chose était impossible, à moins d'en avoir obtenu la permission de l'Archevêque de Paris. M de Beauvau remonta dans sa voiture, et s'établit stationnaire à la porte de l'église, afin d'y guetter l'arrivée du Prélat.

Cependant les carrosses dorés, les vis-à-vis à sept glaces, et les voitures princières et ducales avec leurs impériales en velours cramoisi, les magnifiques attelages à six chevaux empanachés et harnachés de riches galons de livrée, enfin la foule bruyante et bariolée des laquais, remplissaient la belle rue de Grenelle, en obstruant tous les abords de Panthemont. Il était onze heures sonnées, lorsqu'un valet en habit de drap d'argent galonné de velours cramoisi s'approcha précipitamment du carrosse de sa maîtresse. — Madame la Maréchale, M. l'Archevêque est arrivé par l'intérieur : il est entré par la porte du cloître ; il est déjà dans le sanctuaire et la cérémonie va commencer. M de Beauvau s'empressa d'écrire quelques lignes sur ses tablettes, en ordonnant à son grand laquais de fendre la presse et de la conduire à la sacristie sans perdre un moment.

L'église était décorée de superbes tapisseries, au-dessus desquelles on voyait régner une litre de damas blanc frangée d'or et couverte d'écussons armoriés ; on avait suspendu, sui-

vant l'usage, un large pennon blasonné des armes et des alliances de cette noble fille à la place de la lampe du sanctuaire, « luminaire éteint pour les mystiques joies de l'époux céleste, » ainsi que M. l'abbé de Bernis avait médité de le dire en son sermon. Les Menus-Plaisirs avaient fourni les riches tapis qui recouvraient la mosaïque et les admirables pavés de cette charmante église. Les lustres, les torchères et les girandoles du Roi s'y voyaient à profusion ; mais comme il ne s'y trouvait pas exactement autant de fauteuils que de dames invitées, celles qui furent obligées de se contenter d'une chaise de velours à dossier se plaignirent infiniment de l'intendant des Menus, le sieur Papillon, à qui l'on reprocha généralement d'avoir ajouté à son nom celui de la Ferté. Madame la duchesse de la Ferté, qui vivait encore, et à qui l'on disait souvent : — Comment souffrez-vous cela ? répondait judicieusement — Il faudra toujours bien qu'ils ajoutent Papillon au nom qu'ils viennent de prendre ; ils n'oseront jamais se faire appeler messieurs de la ferté tout court ; ainsi qu'est-ce que cela nous fait ?

Le sanctuaire était rempli de nobles évêques en soutane violette, de Chanoines en grand habit de chœur avec l'aumusse de petit-gris sur le bras, de vénérables Bénédictins, Bernardins, Feuillans, Récollets, Minimes et Capucins avec leurs différents costumes si variés et si pittoresques.

On voyait au milieu de ce concile œcuménique la grande figure historique de Monseigneur Christophe de Beaumont, entouré de ses quatre Archiprêtres et de ses Vicaires-Généraux. Il était assis au juste milieu de l'assistance et le dos tourné contre l'autel. Quand il avait les yeux baissés, sa figure pâle et sévère avait quelque chose d'inanimé, de sépulcral et de mortuaire, on pourrait dire ; mais aussitôt qu'il avait fait étinceler sur vous ses grands yeux noirs, dont le regard ouvert était si profondément animé, si pénétrant et si ferme ; on était comme ébloui de son ardeur pour le triomphe de sa foi : on en restait subjugué par la vénération.

Àdroite et à quelque distance de M. de Paris on voyait une petite figure prélative, adossée contre le siège d'un grand fauteuil (et non pas assise, à raison sans doute de la difficulté qu'elle aurait éprouvée pour y « monter et pour en descendre à propos). C'était une figure de nain si régulière et si modeste, si spirituelle et si convenablement digne, que le ridicule ne s'y pouvait appliquer. C'était Monsignor Doria, le Nonce Apostolique, habile et fin diplomate, à qui l'exiguïté de sa taille et la prudente concision de toutes ses réponses avaient fait donner par madame de Créquy un surnom doublement juste ; elle le nommait le bref du Pape.

Non loin de M. le Nonce, on remarquait un jeune Abbé bien poudré, bien mis, en belle soutane de moire avec un charmant surplis en dentelle d'Alençon. Il portait la grande et noble croix fleurdelisée du chapitre de Lyon, qui lui tombait sur la poitrine au moyen d'un large ruban couleur de feu. Il lisait fort assidûment dans son bréviaire, en avant soin d observer si l'Envoyé de Rome avait l'air édifié de sa régularité... Il avait le teint d'une jeune fille, et c'était la fleur des abbés de Versailles, où M de Pompadour l'avait surnommé fami-

lièrement Suzon la Bouquetière. Enfin c'était M. l'Abbé Comte de Bernis, qui se disposait à prêcher un sermon des plus édifians.

Malheureusement pour l'édification de son auditoire, il avait laissé tomber de son livre, de prières, en entrant dans l'église, un petit papier à vignettes, qui fut ramassé par le Marquis de Valbelle, et qui circula de mains en mains parmi les jeunes Seigneurs. MM. de Talaru, de Vérac et de Flamarens protestèrent que l'écriture de ce papier était celle de l'Abbé de Bernis. M. l'Abbé de Talleyrand-Périgord (qui se tenait déjà parmi les laïcs) affirma que ces jolis vers étaient destinés pour la Coadjutrice de Maubeuge, et du reste voici le couplet en question :

À MADAME LA C. B. DE R.

C. du chap. de M.

(Sur l'air : Du serin qui te fait envie)

« Heureux Celui dont la tendresse
« Des mains de l'hymen l'obtiendra,
« Et qui, conservant la Comtesse,
« Nous la déchanoinisera !
« Heureux, qui fera ses délices
« De prouver à ce cœur, chéri
« Que de meilleur des bénéfices
« Est bien moins bon qu'un bon mari ! »

L'assemblée n'était pas des moins illustres, et, hormis la famille royale, toute la haute aristocratie s'y trouvait au grand complet. M de Sens attirait tous les yeux, parce qu'elle était coiffée d'une barrière à l'Amphytrite, avec du corail en branches et des coquillages de toutes couleurs, en porcelaine de Saxe, ce qui n'était plus à la mode il y avait déjà de quarante à cinquante ans. M la Duchesse d'Orléans était coiffée à la débâcle, ce qui lui allait à merveille ; mais comme cette Princesse était aussi malfaisante que maldisante, elle avait fait ouvrir une fenêtre à sa portée, prétendant qu'elle avait trop chaud, ce dont il résultait du courant d'air et de la contrariété pour tout son voisinage. M de La Force en eut une fluxion sur les yeux, et M la Duchesse de Saint-Pierre en prit un rhume qui lui dura jusqu'au mois de juillet suivant.

Mla Duchesse d'Orléans s'étant aperçue d'un léger accident qui venait de survenir à la Princesse de Carignan, laquelle se trouvait assise auprès d'elle, eut la malicieuse attention de la prévenir qu'un de ses sourcils de peau de taupe était tombé sur ses genoux. La Princesse savoyarde, qui n'était pas moins apprêtée que négligente, le mouilla furtivement avec le bout de sa langue afin de le recoller ; mais elle remit les pointes en haut, ce qui lui donna la plus étrange physionomie… Les jeunes femmes n'osaient regarder de ce côté-là de peur du fou-rire ; les personnes régulières avaient redoublé d'attention religieuse et de physionomie dévote, afin de ne participer en aucune manière, et de protester autant que possible

contre les facéties de la Duchesse d'Orléans, qu'on n'estimait guère et qu'on ne pouvait aimer. — M la Duchesse d'Orléans est comme cela !... disait son mari, le plus résigné des Princes. M. le Dauphin lui dit un jour qu'il devrait s'arranger de manière à ce qu'elle fût autrement, mais on n'a pas vu que le conseil ait été suivi.

On entendit crier sur ses gonds et l'on vit s'ouvrir la-grille du chœur, où M de Richelieu, l'Abbesse de Panthemonl, vint remettre la novice entre les mains de sa tante, M de Rupelmonde, qui conduisit Henriette à son prie-Dieu, où s'agenouillant, elle tomba comme affaissée. Sa brillante parure ne s'accordait guère avec la pâleur de son visage et la langueur de sa physionomie, et l'on entendit alors une sorte de rumeur qui partait du bas côté de l'Église où se tenaient les gens de livrée. M la Duchesse d'Orléans se mit à observer tous ces laquais avec une lunette d'opéra et avec une attention soutenue, ce qui parut faire déplaisir au Marquis de Polignac, et surtout à M. le Comte de Melfort ; enfin, comme cette rumeur ne s'apaisait un moment que pour recommencer la minute d'après, M. le Maréchal de Brissac se leva tout en pied (vous savez qu'il a six pieds de haut et qu'il porte deux queues blanches) ; — Faites sortir les estafiers, s'écria-t-il d'une voix à faire trembler les vitres et les laquais. Les estafiers procédèrent tout de suite et d'eux-mêmes à leur sortie, en emportant avec eux un jeune homme évanoui qui se débattait et se tordait en convulsions ; il portait l'uniforme d'officier des gardes du Roi Stanislas, Duc de Lorraine et de Bar ; on dit que c'était le Vicomte de Gondrecourt, et presque tous les jeunes seigneurs s'empressèrent de sortir pour lui porter assistance.

L'Archevêque de Paris avait tenu les yeux baissés jusqu'au moment où la Coadjutrice amena Henriette pour s'agenouiller à ses pieds ; il serrait fortement, dans une de ses mains couverte d'un gant violet, une paire de tablettes en or émaillé, — ma sœur, quel âge avez-vous ? dit-il à la novice avec un ton bienveillant et doux. — Dix-neuf ans, Monseigneur, répondit la Comtesse de Rupelmonde. — Vous allez me répondre plus tard, Madame !... et l'Archevêque adressa de nouveau la même question à la novice, qui répondit d'une voix tremblante qu'elle avait dix-sept ans. — Dans quel diocèse avez-vous reçu le voile blanc ? — Dans le diocèse de Toul. — Comment, dans le diocèse de Toul, s'écria fortement M. de Paris ; le siége de Toul est vacant ! l'Évêque de Toul était mort il y a quinze mois, et les gérans capitulaires ne sauraient être autorisés à recevoir des novices. Votre noviciat est nul, Mademoiselle, et nous nous refusons, à recevoir votre profession.

L'Archevêque de Paris se leva de son siége, se fit coiffer de la mitre et prit sa crosse des mains d'un acolythe. — Nos très-chers frères, ajouta-t-il en s'adressant à l'assemblée, nous n'avons pas besoin d'examiner et d'interroger mademoiselle de Lénoncour sur la sincérité de sa vocation religieuse ; il se trouve un empêchement canonique à sa profession pour le moment ; et quant à l'avenir, nous nous réservons expressément d'en connaître, en interdisant à toute autre personne ecclésiastique le pouvoir d'accepter ses vœux, sous peine d'interdiction, de suspension et de nullité, le tout en vertu de nos droits métropolitains, aux termes de la bulle cum proximis.

— Adjutorum nostrum in nomine Domini ! poursuivit-il en chantant d'une voix grave et solennelle et en se retournant du côté de l'autel afin d'y donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

Comme tous les jeunes seigneurs se trouvaient en dehors de l'église, le reste du noble auditoire avait une telle habitude de réserve, d'empire, et l'on pourrait dire de tyrannie sur la manifestation de ses impressions intérieures, que cette déclaration de M. l'Archevêque y fut reçue comme la chose du monde la plus naturelle et la plus ordinaire. On sait que le Maréchal de Tessé disait à son fils. « Soyez toujours en garde contre l'étonnement : la surprise fait toujours commettre des maladresses ; n'ayez jamais l'air étonné de rien, sinon du mal qu'on vous dirait du Roi, de la Reine ou des Ministres de vos amis. »

On s'agenouilla pour recevoir la bénédiction pontificale ; la Duchesse d'Orléans braqua sa lunette sur Mademoiselle de Lénoncour, qui rougissait et pâlissait alternativement, si bien qu'on fut obligé de la faire asseoir sur le fauteuil de M. le Nonce, à qui l'Abbé de Bernis avait commencé par remettre le manuscrit de son beau sermon. Le Maréchal de Brissac se récria sur la manigancieuse perruchonnerie de la tantâtre à l'endroit de sa tourterelle et colombine de nièce qu'elle avait entrepris d'encager, inhumainement et déloyaument, paraissait-il ! mais on sait que le vieux seigneur a son franc-parler en vieux style ; et dans les récits du soir, on se félicita réciproquement, on se congratula noblement, de ce qu'à l'exception des gauloiseries du Maréchal et de la lunette d'opéra de la Duchesse d'Orléans, il ne s'était rien fait et rien dit qui fût hors de mesure et de convenance parfaite.

En vertu du monitoire de son supérieur ecclésiastique, M de Panthemont s'opposa formellement à ce que M de Lénoncour reprit le voile blanc avec les habits religieux ; elle établit Henriette dans un bel appartement de pensionnaire, au lieu d'une cellule de novice, et lorsque la Coadjutrice arriva le lendemain matin pour enlever sa nièce, M de Richelieu lui fit exhiber une lettre de cachet qu'elle venait de recevoir, et qui s'opposait à la sortie de M de Lénoncour avec toute autre personne que le Maréchal de Beauvau…

La bonne compagnie s'est dédommagée très amplement de la réserve qu'elle avait montrée dans la chapelle ; on n'a parlé dans tout Paris, pendant plus d'un mois, que des amours du joli Vicomte et de la charmante Henriette, que de la noirceur de cette Chanoinesse, que de la bienfaisance et du savoir-faire de la Maréchale, enfin que de la haute sagesse de M. l'Archevêque, à qui l'on sait très bon gré d'avoir déjoué cette manœuvre, sans aucun scandale, en évitant de compromettre ce beau nom de Rupelmonde, et sans être sorti de la mansuétude pastorale, au moyen de ce manque de forme qu'il avait habilement saisi, et dont il avait appliqué le bienfait avec autant d'autorité que de circonspection charitable.

Deux mois plus tard, M. Tiercelet de la Barotte a été introduit dans le cabinet de M. le Maréchal de Beauvau, entre les mains duquel il a déposé la somme de trois cent quarante mille livres, montant des revenus de M de Lénoncour déchus pendant sa minorité. La somme était en obligations de rente sur les Aides et Gabelles, et c'était en vertu d'un arrêt du Grand Conseils qui déboutait la Comtesse de Rupelmonde de la tutelle de sa nièce.

Le surplus de la fortune d'Henriette est composé de ses terres de Hérouwal et de Baudricourt qui rapportent cinquante-huit mille livres de produit net, en dehors de leurs droits féodaux, toujours éventuels en Lorraine, à raison des lods et ventes, et du droit de mutation que les vendeurs lorrains et les acquéreurs de ce pays-là trouvent presque toujours moyen de frauder. Le Maréchal a fait appeler son intendant pour en vérifier les comptes et pour en donner quittance à M de Rupelmonde, ainsi qu'il s'y trouvait autorisé par la sentence du Grand-Conseil qui venait de retirer la tutelle d'Henriette à cette indigne parente.

Le Vicomte de Gondrecourt est un aimable officier des gardes polonaises ; il est l'intime ami du Chevalier de Boufflers, c'est dire assez qu'il n'est pas sans esprit, et du reste il est joueur de paume infatigable, bon cavalier, hardi chasseur, et d'une assez jolie force au jeu d'échecs. Il a fini par apprendre à parfiler assez proprement ; mais quant à son talent pour les broderies au passé on est obligé de convenir qu'il est à cent piques au-dessous du colonel, son frère. Il idolâtrait sa cousine Henriette, mais il n'avait que mille écus de rente, attendu qu'il avait un frère aîné ; ce qui n'avait pas empêché la Novice et la Coadjutrice d'éprouver le plus tendre penchant pour lui. Tout cela n'a pas empêché non plus que les personnes que M de Rupelmonde avait invitées pour la cérémonie de Panthemont n'aient reçu bientôt après cet autre billet de part :

Vous êtes prié d'assister à la célébration du mariage entre. HH. et PP. Seigneur et Damoiselle, Messire Adrien de Gondrecourt, Vicomte de Saint-Jean-sur-Moselle, et Damoiselle Henriette de Lénoncour, Comtesse de Hérouwal et autres lieux, lequel aura lieu le 14 du présent mois de juin, dans la chapelle de l'archevêché de Paris, à minuit précis.

De la part de Madame, la Comtesse-Douairière de Gondrecourt, mère du futur, et de M. le Maréchal-Prince de Beauvau, curateur de la future.

La Gazette de France du 25 août rapporte ce qui suit : « Madame la Vicomtesse de Gondrecourt vient d'avoir l'honneur d'être présentée, à LEURS MAJESTÉS, en leur château royal de Versailles, par M la Maréchale dé Beauvau, accompagnée de M la Marquise de Beaumont du Repayre et de M la Princesse de Craon. »

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

« Vous savez bien qu'elle a si grand'peur des vents-coulis qu'elle reçoit toutes les visites qu'on va lui faire étant renfermée dans une sorte de chaise à porteurs, et bien garantie du vent des portes de sa chambre au moyen d'un paravent de quarante feuilles en verres de Bohême. Il a fallu que je fusse lui présenter ma petite bru, parce que MM. du Muy sont parens des Colbert, à ce qu'on dit, et vous comprendrez que c'est une alliance où je ne conçois rien. Pour arriver jusqu'auprès d'elle, il nous a fallu passer au milieu de toutes ces cloisons transparentes ; alors elle a baissé la glace de sa chaise pour nous souhaiter la bienvenue, mais tout de suite après elle a relevé sa glace en nous faisant des excuses, et nous avons eu la liberté de circuler dans son labyrinthe de vitres ou bien d'aller converser tout à notre aise avec les assistans. Ceux-ci ne consistaient que dans ses nièces et ses neveux Colbert de Sei-

gnelay, de Torcy, de Saint-Pouange et de Villacerf ; et vous avez toute raison de penser que lorsqu'on n'est pas des parens de cette maniaque, on ne va pas s'assujettir à son étrange lubie. Ma belle

(Extrait d'un lettre de M de Créquy à M. le Duc de Penthièvre.)

Tome 3 · 08

SUR LA VIE ET LA MORT

DE TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET SÉRÉNISSIME PRINCE

Monseigneur Louis D'ORLÉANS,

« Louis, Duc d'Orléans, premier Prince du sang, était un des plus savans et des plus vénérables Princes qui aient jamais paru sur la scène du monde. Il naquit à Versailles, le 4 août 1705, de Philippe Duc d'Orléans, depuis Régent, et de Marie-Françoise de Bourbon. Il fit paraître dès son enfance une si forte inclination pour la vertu et pour la science, que ses gouverneurs et précepteurs furent obligés de modérer l'ardeur de son zèle et d'interrompre ses travaux, à cause de la faiblesse de son tempérament et des fréquentes maladies auxquelles il était sujet. Il parut à la cour lorsque son illustre père devint Régent du Royaume. Après la mort de ce grand Prince, il épousa, en 1724, la Princesse Augustine Marie de Bade, et cet auguste mariage forma entre ces deux époux l'union la plus tendre. Dieu fit bientôt voir qu'il bénissait cette alliance en donnant à la France, en 1725, un Prince qui la console de la perte de ceux qui lui ont donné le jour. La Princesse de Bade, Duchesse d'Orléans, mourut l'année suivante, et sembla n'avoir été montrée à la cour, dont elle était le plus bel ornement, que pour lui laisser des regrets éternels. Une mort si prématurée, jointe à celle de M le Régent, son père, et à celle de la Duchesse de Berry, son auguste sœur, fit faire à M le Duc d'Orléans de sérieuses réflexions sur le néant des grandeurs humaines, et il se proposa pour lors un nouveau règlement de vie dont il ne se relâcha jamais. Il prit en 1729, à l'abbaye royale de Sainte-Geneviève, un appartement, si l'on peut décorer de ce nom un logement reculé, gênant, étroit et très incommode ; mais il était placé entre les deux églises de Sainte-Geneviève et de Saint-Étienne, sur lesquelles il avait des tribunes ; il tenait à la maison de Dieu, et c'était assez qu'il en fût en quelque sorte une portion pour que M le Duc d'Orléans le préférât aux plus beaux palais. Il avait commencé par y faire des retraites aux fêtes solennelles, mais ensuite il y fixa tout-à-fait sa demeure, et depuis sa conversion (c'est ainsi qu'il appelait son changement de vie) il y pratiqua les austérités les plus mortifiantes. Il couchait sur une simple paillasse et souvent sans draps. Il se levait à quatre heures du matin, se privait de feu durant les hivers les plus rudes et ne buvait que de l'eau ; privations qu'il disait lui coûter beaucoup, surtout celle du vin. Négligé, vêtu comme un homme du commun, ses meubles et sa table étaient de la pauvreté la plus édifiante. Il était en tout un modèle de la pénitence chrétienne. Depuis longues années il récitait exactement le bréviaire

de Paris, passait huit heures à l'église les jours de fête et dimanche, ce qu'il continua dans sa dernière maladie, et recevait fréquemment le sacrement de nos autels, qu'il accompagnait souvent chez les malades du quartier de la Montagne, dont il ne sortait plus. Que Dieu pardonne aux instigateurs de certaines contrariétés dont ce religieux Prince avait été l'objet ! On l'a vu, dans la quinzaine de Pâques, monter plusieurs fois, quoique incommodé et quasi perclus de ses rhumatismes, jusqu'à des cinquièmes et sixièmes étages à la suite des sœurs de la Charité. Animé d'un esprit d'adoration, de gémissement et de prière, on le surprenait souvent, dans l'intérieur de son appartement, le corps prosterné et le visage appliqué contre terre. Il ne perdit rien dans sa solitude de son profond respect et de son attachement pour Sa Majesté. On sait avec quelle douleur il apprit sa maladie qui lui fit verser des larmes, et peut-être est-ce à l'assiduité et la ferveur des prières de ce grand Prince que la France est redevable de la conservation de son Roi. Souvent on lui entendait dire : Le Roi est notre maître, nous sommes ses sujets ; ainsi nous lui devons respect, attachement et obéissance. Il témoigna une joie extrême à la naissance de Monseigneur le Dauphin. Une tendresse respectueuse l'attacha toujours à S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, sa mère, morte en 1745. Il aima toujours tendrement Monseigneur le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans. Il en entendait parler avec joie, et si l'on ne dit pas avec orgueil, c'est parce que sa piété lui interdisait un pareil sentiment. On s'apercevait néanmoins de la satisfaction qu'il ressentait lorsqu'on s'entretenait des grandes qualités de ce Prince, et surtout de la manière dont il s'était signalé dans nos armées à la journée d'Ettingen. Mais ce qui rendra sa mémoire à jamais précieuse et chérie de la France entière, c'était son zèle éclairé pour le bien public et pour les malheureux. De quelque âge et de quelque sexe qu'ils fussent, ils étaient assurés de trouver de la compassion dans le cœur de ce Prince. Quatre fois la semaine, il donnait audience à tous les pauvres de Paris dans le cloître de Sainte-Geneviève. Tous y étaient admis, et lorsqu'il ne pouvait les renvoyer satisfaits, on voyait que son cœur leur accordait ce que l'état de ses affaires et la nécessité l'obligeaient de leur refuser. Son cœur embrassait les nécessiteux de tous les pays, jusques à ceux de la Suisse et de Berlin en Prusse, auxquels il a fait tenir des aumones.

« Monseigneur le Duc d'Orléans a fondé en plusieurs endroits des écoles de charité pour l'instruction de la jeunesse. Il a fondé le collège de Versailles, ainsi qu'un établissement pour former des sages-femmes à Orléans. Il a fait travailler des hommes habiles à découvrir de nouveaux remèdes, à perfectionner les arts libéraux, l'agriculture et les manufactures. Il a acheté plusieurs secrets très importans qu'il a fait publier pour l'avantage du public ; il avait fait venir des pays lointains des simples rares pour soulager les malades. Il a doté plusieurs filles afin de les faire entrer en religion, car en mariage il aurait cru ne pas agir suivant les règles de la prudence, et bien prévenu qu'il était que le célibat est le plus excellent des états, il n'a jamais voulu se mêler ni s'entremettre avec témérité dans les incertitudes d'aucune alliance humaine. L'occupation de sa charité et la pratique des œuvres de miséricorde ne l'empêchèrent point de devenir très savant. Il s'appliqua avec une ardeur et un succès incroyables à l'étude de Saint-Thomas, d'Estius, et des autres théologiens les plus renommés, et il en vint à ce point élevé de la science qu'il avait la consolation de pouvoir lire les livres saints dans le texte original. Il donnait en même temps quelque application à

l'étude de l'histoire, de la géographie, de la physique, de la botanique, de la chimie, de l'histoire naturelle et de la peinture, toutes sciences utiles. Plusieurs savons, prévenus contre les grandes lumières attribuées à Monseigneur le Duc d'Orléans, sont allés s'en assurer par eux-mêmes, et ont avoué que l'étendue de ses connaissances les avait surpris d'étonnement et d'admiration. Ils peuvent attester la vérité de ce que nous en disons ici, mais nous ne voudrions pas citer leurs noms sans leur aveu ; il faut espérer que leur esprit d'équité les portera d'eux-mêmes à se faire connaître, afin de rendre justice à celui que nous pleurons. On en sera moins surpris si l'on veut bien considérer que Monseigneur le Duc d'Orléans a employé pendant vingt-sept ans de sa vie un temps considérable à l'étude, et qu'il employait ses récréations à converser de ce qu'il avait appris. Il aimait la société des autres savans, qu'il honorait de sa protection et qu'il encourageait de ses bienfaits, en préférant comme de juste ceux dont les travaux avaient pour but la gloire de la religion ou le bien public. Il avait accordé une pension à M. l'Abbé François, qu'il a eu soin de lui conserver par le codicille de son testament, et voici les propres termes dans lesquels il s'en explique : Voulant prendre sur moi la reconnaissance de l'obligation qu'a le public au sieur Abbé François, auteur d'un ouvrage récent sur les preuves de notre religion, et le mettre en état de continuer des travaux aussi utiles, je donne et lègue audit sieur Abbé François cinq cents livres de rente en pension viagère. » Il est vrai que ceux qui n'excellaient que dans les belles-lettres ou la poésie avaient peu d'accès et point de faveur auprès de ce Prince. Ennemi des louanges, il craignait par-dessus tout de se voir célébré par les poètes et les autres panégyristes de notre époque. Ses austérités et son application lui causèrent une douloureuse maladie qui n'a pas duré moins de quatorze ans, et, si mal qu'il fût, on n'a jamais pu le décider à le laisser changer le coucher de son lit. Quand on lui représenta que les médecins regardaient cet adoucissement comme nécessaire, et que sa faiblesse exigeait un lit plus commode que celui dont il usait ordinairement, il répondit que les médecins ne songent point assez à l'âme ; que plus on approche du terme de la pénitence et plus on doit redoubler de zèle ; qu'il avait toujours mis son devoir à se tenir dans une situation gênante, et qu'il y voulait persévérer jusqu'au dernier soupir. Dans ses derniers momens, il ne voulait plus s'occuper que de Dieu et de Monseigneur le Duc de Chartres. « Je laisse un fils, disait-il, que je vais recommander à Dieu. Je vais lui demander que ses vertus naturelles deviennent des vertus chrétiennes, et que tant de grandes qualités qui le font aimer deviennent utiles à son salut, ainsi qu'à la sanctification de notre postérité. Enfin, après avoir persévéré dans une règle de vie toujours constante, et toujours animé du bien public et de la religion, et sans s'être jamais écarté, ne fût-ce qu'une seule fois, du règlement qu'il s'était prescrit, il est mort le 4 février de cette présente année, à l'âge de 48 ans et demi, regretté des malheureux et d'une infinité de gens de bien. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de sa composition qu'il a légués aux RR. Pères de l'ordre de Saint-Dominique, en leur laissant la liberté d'ajouter, de retrancher, de supprimer, et même d'employer ses immenses travaux comme de simples matériaux dans les ouvrages que ces religieux pourraient entreprendre.

« Les principaux de ceux que nous avons vus sont :

« 1° Des traductions littérales, des paraphrases et des commentaires sur une partie de l'Ancien Testament, et notamment sur l'Exode et les Paralipomènes.

« 2° Plusieurs cahiers de commentaires sur l'Apocalypse.

« 3° Une traduction des psaumes de David, avec des notes un peu singulières, au sentiment de plusieurs, mais, dans tous les cas, fort savantes. Cet ouvrage était un de ceux dont cet habile Prince était le plus préoccupé. Il y travaillait encore pendant sa dernière maladie, et il y mit la dernière main peu de jours avant sa mort.

« 4° Une belle dissertation pour établir que les notes attribuées par le père Cordier à Théodore d'Héraclée sont de Théodore de Mopsueste ; découverte que Monseigneur le Duc d'Orléans a faite le premier et qui est due à sa pénétration et a ses recherches.

« 5° Plusieurs cahiers de manuscrits contre les juifs et le judaïsme, pour servir de réfutation à la nouvelle traduction du fameux livre intitulé Kisouch-Emouna, c'est-à-dire le bouclier de la foi. Monseigneur le duc d'Orléans, n'étant point content de la réfutation de ce livre par le père Gousset, entreprit de le réfuter lui-même, et malheureusement il n'a pas eu le temps de terminer ce bel ouvrage, où les juifs auraient été traités comme ils le méritent.

« 6° Une traduction littérale des épitres de saint Paul, avec des explications, des notes, et des réflexions de piété.

« 7° Une dissertation contre les spectacles, suivie d'une exhortation aux comédiens pour les exhorter à changer d'état. Ce seul ouvrage fournirait deux forts volumes in-4, et il renferme, au dehors de la discussion, plusieurs anecdotes intéressantes, notamment la conversion édifiante du sieur Violard et de la demoiselle Maurigny, dite la Billière, anciens danseurs de corde.

« 8° Une réfutation solide du gros ouvrage français intitulé les Hexaples.

« 9° Un traité sur l'abstinence des œufs en carême, sur l'abstinence du lait et sur l'abstinence du beurre, lesquels produits animaux ne sauraient, suivant l'opinion de Monseigneur le Duc d'Orléans, être considérés consciencieusement comme nourriture maigre, à cause de leur origine ; ce Prince, humble autant que pieux et savant, déclarant, au surplus, qu'il entend qu'on s'en rapporte à l'autorité diocésaine, et qu'il conseille de s'en tenir à la décision de l'ordinaire à l'égard de ces prescriptions.

« 10° Un traité d'éclaircissement sur la continence en état de mariage et sur l'abstinence qu'on doit y pratiquer, afin de vivre saintement.

« 11° Que le roi d'Abyssinie ne saurait se donner pour héritier légitime de Salomon, vu que la Reine de Saba n'avait jamais été mariée avec ce monarque.

« 12° Comment ce n'est pas la lampe d'Epictète qui a été trouvée dans les fouilles du grand bassin de St.-Cloud, ladite lampe, qui est un lacrymatoire, étant marquée d'une croix grecque et d'un monogramme de la Sainte-Vierge composé d'un P. et d'un M. Panagia Maria, Marie toute sainte.

« 13° Que les pèlerins de Sichée n'étaient pas des Israélites ; et autres observations contra' van Espen Antuerpensis.

« 14° Comme quoi le cheval d'Alexandre, Bucéphale, ne saurait avoir coûté treize talens attiques, ce qui ferait soixante et douze mille fr. de notre monnaie, somme exorbitante pour la monture d'un jeune Prince assez mal apanagé.

« 15° Approbation de cet ancien jugement de l'Académie française contre Virgile, motivée sur ce que ce poète doit être blâmé, non-seulement pour avoir péché contre l'honneur et la conscience en altérant la vérité de l'histoire, mais encore pour avoir péché contre les Bonnes mœurs et la justice à l'égard de Didon, Reine de Carthage, en diffamant cette Princesse, qui avait mieux aimé mourir que de vivre diffamée.

« 16° Réfutation de cette étrange remarque de Joseph Scaliger, qui consiste à dire que les singes et les guenons sont ordinairement sujets et sujettes à être de mauvaise foi ; ensuite de laquelle est une critique enjouée sur cet écrivain, pour avoir cru nous faire une description suffisante de la ville d'Agen, en se contentant de nous dire qu'elle est moitié plus grande et plus belle que La Rochelle.

« 17° Une vingtaine de fragmens sur divers sujets, tant de science ou d'histoire que de théologie, sans compter un nombre infini de notes en abréviations, avec renvois de l'une à l'autre, mais dont la clef n'était compréhensible que pour leur auteur.

« Ce pieux et docte prince avait une estime particulière pour la Somme de saint Thomas-d'Aquin, estime qu'il a fait paraître jusque dans son testament. »

« Ce Prince, d'un caractère faible et singulier, n'a jamais été le fondateur du collége de Versailles, qui dut sa formation aux Curés de Notre-Dame, mais en 1740 il lui fit don d'une rente de trois mille soixante-six livres cinq sous, sur l'Hôtel-de-Ville ; et sous la condition, qui fut exécutée, que le collége porterait son nom. »

Note de l'Éditeur.)

Tome 3 · 09

RELATION
DE M. DUDOYER DUGASTET,
TOUCHANT
LES CONVULSIONNAIRES ET LA SÉANCE DE CES JANSÉNISTES,
LE VENDREDI-SAINT DE L'ANNÉE 1760.

(EXTRAIT DE SA LETTRE ADRESSÉE À M. LE PRÉSIDENT NICOLAI.)

J'avais voulu m'introduire au mois d'août 1759 chez les sœurs Félicité et Madelon. Un médecin qui les connaissait m'avait donné pour l'une d'elles une boîte de pilules et une

lettre où il exaltait ma piété et mon attachement à l'œuvre de Dieu. Sœur Madelon était absente lorsque je me présentai chez elle ; M. de la Barre, son directeur, reçut la boîte, et nous ne parlâmes de rien ; je ne lui communiquai pas la lettre du médecin. J'allai chez sœur Félicité, à qui j'en fis la lecture ; elle sourit, me parla avec bonté, me dit « que pour le présent elle et ses compagnes ne recevaient point de secours, parce que Dieu avait changé leur état extérieur en un état intérieur ; qu'elle me ferait avertir quand il y aurait quelque chose ; qu'elles étaient trois ; que l'une d'elles représentait l'église, l'autre la synagogue, la dernière le peuple élu… » Je me recommandai à ses prières ; et je la perdis de vue jusqu'au mois de mars 1760, que l'envie m prit de renouer connaissance.

J'allai donc, un des premiers jours du mois de mars, rue Phelipeaux, chez M. de la Barre. Il sourit en me voyant ; il se rappela qui j'étais et la visite que je lui avais faite l'an passé. Je lui témoignai le désir que j'avais de voir la portion de l'œuvre de Dieu dont il était chargé. Pour m'insinuer mieux dans son esprit, je glissai quelques mots contre la sœur Françoise et le P. Cottu. Cela fit le meilleur effet du monde ; il m'avoua que Françoise disait beaucoup de choses qui étaient contre elle ; qu'elle était dépourvue de sens ; que le P. Cottu était étourdi, sans théologie, sans principes ; qu'il avait un peu trop de vanité, qu'il aimait la bonne chère ; qu'il avait laissé voir ces deux vices en mangeant trop souvent chez des seigneurs et des gens opulens qui avaient désiré voir l'œuvre « Ce qui me choque le plus, dis-je à M. de la Barre, c'est que le P. Cottu s'imagine avoir un droit exclusif aux bontés de Dieu : il veut absolument qu'on voie Françoise et qu'on ne voie qu'elle ; cette partialité m'a toujours révolté… — C'est une marque de votre bon esprit, me répondit-il ; en effet, Dieu varie ses dons ; l'œuvre des convulsions est faite pour représenter l'état actuel de l'Église et la future conversion des juifs ; les différens états des convulsionnaires sont autant de symboles ; l'une est exposée à des brasiers ardens, l'autre reçoit des coups énormes ; l'une parle avec éloquence, l'autre s'exprime avec toute la naïveté de l'enfance ; tous ces différens états sont divins, et on ne doit pas élever l'un aux dépens des autres… — Monsieur, il m'est venu plusieurs fois une idée que je soumets à vos lumières. Les convulsions ne peignent-elles pas au naturel l'état de la primitive Église ? J'imagine que les premiers chrétiens étaient bien semblables aux convulsionnaires… — Vous avez raison, s'écria M. de la Barre ; on ne peut pas mieux rencontrer. Quelques disciples avaient le don des langues, d'autres celui de prophétie ; ceux-ci discernaient les esprits, ceux-là chassaient les démons ; les dons étaient variés et se réunissaient tous pour ne faire qu'une seule œuvre… — Mais de plus, monsieur, leurs miracles n'avaient-ils pas bien du rapport avec ceux des convulsions ? — Sans doute ; Jésus-Christ ne dit-il pas que ses apôtres avaleront du poison et qu'il ne leur fera pas de mal ? Eh bien ! nous avons une sœur qui avale de la cendre, du tabac et des excrémens délayés dans du vinaigre, et elle rend du lait… — Je le sais, lui dis-je, et on voit plusieurs fioles de ce lait chez M. le Paige, avocat, un de ceux que le Parlementa choisis pour examiner l'Encyclopédie ; et le genre de vie des premiers chrétiens n'est-il pas assez prouvé par le silence des auteurs païens sur leur compte ? Pour moi, ce qui m'enchante quand je vais aux convulsions, c'est que je m'imagine toujours aller aux assemblées de la primitive Église — Ah ! monsieur, que Dieu vous a fait de grâce de vous développer ainsi le plan et l'économie de son œuvre ! Je n'ai rencontré encore personne qui en eût des idées aussi grandes et aussi

exactes. Que je serais charmé de vous avoir pour coopérateur dans la portion que Dieu m'a confiée !... — J'en suis indigne ; je vous prie seulement de m'admettre comme témoin, et de vouloir bien me faire part de vos lumières... » M. de la Barre se recueillit un instant, puis il me dit d'un ton affectueux : « Ah ! monsieur, que les dons de Françoise sont au-dessous de ceux que vous verrez parmi nous ! D'abord Françoise a un jargon inintelligible ; sœur Sion, au contraire, a des discours d'une beauté et d'un sublime admirables. Je fais des opérations qui coûtent à la nature ; mais il faut sacrifier sa répugnance ; quelquefois je fais des incisions cruciales à la langue ; d'autres fois, par le moyen d'un tourniquet, je mets la sœur Marie en presse ; c'est moi qui ai inventé cette machine ; les frères étaient trop fatigués de presser cette sœur, et ne la pressaient pas assez fort ; enfin, rebuté de voir que ce secours n'était pas donné comme il faut, il me vint en pensée de faire un tourniquet ; je vous le montrerais bien, mais je l'ai déjà fait porter dans un autre logement où je serai dans quelques jours. Outre ces secours, nous avons les crucifiemens. Dieu ordonne quelquefois d'en crucifier trois à la fois ; il y en a une qui est aux pieds de l'autre. On ne peut pas s'empêcher d'être touché ; cela fait un spectacle réellement bien joli. Souvent Dieu les rend petites ; elles sont comme des enfans ; elles se traînent sur les genoux ; elles se jettent sur un lit ; on leur donne des joujoux ; on leur fait manger de la bouillie. Il y a des personnes qui jettent sur ces actions un regard de mépris ; elles condamnent avec encore plus de hauteur tout ce qui a l'air de l'indécence ; mais ces gens-là n'ont pas lu l'Écriture-Sainte ; s'ils la lisaient, ils verraient que Dieu ordonne à un prophète de manger des excrémens, à l'autre de lui faire des enfans de fornications. Isaïe, par l'ordre de Dieu, court tout nu dans les rues de Jérusalem... — Et Judith, ajoutai-je, ne se pare-t-elle pas pour exciter des mouvemens charnels dans un homme qu'elle a dessein d'assassiner ? — Nous ne finirions pas, me dit-il, si nous rapportions toutes les actions irrégulières des prophètes. Ces prétendus critiques les approuvent dans l'Écriture, et condamnent, dans les convulsions, des choses beaucoup moins indécentes. »

Je témoignai à M. de la Barre combien j'étais éloigné d'être de ces gens-là. Je lui témoignai l'empressement le plus vif et le plus ardent pour l'œuvre. Il me dit qu'il ne se passerait rien d'ici à quelques jours ; qu'il me ferait avertir dès qu'il y aurait quelque chose, et que, selon toute apparence, ce serait dans une quinzaine. Je le quittai. M. de la Barre est avocat au parlement de Rouen, fils unique d'un greffier en chef du même parlement. C'est un homme de cinq pieds, trois à quatre pouces, maigre, brun, qui porte ses cheveux. Il a le coup d'œil et le sourire gracieux ; sa physionomie respire la douceur, la bonté et la sagesse ; il paraît avoir quarante à quarante-cinq ans.

Le Dimanche des Rameaux, j'allai rue de Touraine, au Marais, chez M. de Vauville : c'est le nom actuel de M. de la Barre. Je le rencontrai dans la rue ; je montai avec lui ; nous entrâmes au premier, dans un appartement composé de trois pièces, deux chambres et un cabinet ; le tout décent et meublé proprement. Je fis, par habitude, un compliment banal : « Monsieur, vous êtes fort bien logé. — Assez bien, répondit M. de Vauville ; mais ce que j'en aime le plus, c'est que je suis fort bien pour ma besogne. Je suis au large, et je n'ai personne sous moi ni à côté. » Nous nous assîmes, et bientôt entrèrent deux femmes, l'une ha-

billée en domestique et l'autre en demoiselle. Celle-ci paraît avoir trente-cinq à quarante ans. Elle est d'une taille médiocre, ni grasse ni maigre, brune, l'œil grand et bien fendu, la bouche laide et les dents mal ; sa coiffure, sa robe, ses manchettes, tout était simple, mais propre. Elle est connue, dans le troisième volume de M. de Montgeron, sous le nom de sœur Madelon ; elle se nomme aujourd'hui sœur Sion ; elle représente l'Église. Nous parlâmes de l'œuvre de Dieu ; la domestique se tut ; M. de la Barre dit quelques mots et la sœur Sion parla beaucoup. Je faisais des questions avec modestie. Elle avait la bonté de me répondre. Tout ce qu'elle me disait était accompagné d'un regard et d'un sourire qui sont le raffinement de la coquetterie mystique ; la tendresse et la dignité réglaient ses gestes et ses paroles. Après une explication détaillée des dons des convulsionnaires, elle finit ainsi : « Et ne croyez pas que nous soyons pour cela des sainte ; les convulsions sont des grâces gratuites et non pas des grâces sanctifiantes ; et il est arrivé plus d'une fois qu'une convulsionnaire est tombée dans des fautes, et a eu des faiblesses qui doivent nous humilier. » Lorsque je pris congé d'elle, elle se recommanda à mes prières ; la domestique, qui n'est autre que sœur Félicité, m'éclaira, et voulut absolument m'accompagner jusqu'à la porte de la rue, quelques instances que je lui fisse pour l'en empêcher.

Enfin, le vendredi-saint, je recueillis le fruit de mes deux visites. J'arrivai à deux heures un quart chez M. de Vauville, où je vis une nombreuse assemblée. Je ne reconnus que mademoiselle Bihéron et Dubourg. Voici les noms des autres personnes, tels que M. Dubourg me les dit à la fin de la séance : la princesse de Kinski, le prince de Monaco, le comte de Staremberg, le marquis de Bouzols, le chevalier de Sarsfield, le chevalier de Forbin, M. d'Albaret, officier de marine, M. Vars, officier dans les troupes détachées de la marine. Outre ces profanes, il y avait quatre ou cinq sœurs qui paraissaient de bas étage ; quatre frères, un arpenteur nommé Descoutures ; M. Batissier, conseiller au Châtelet ; M. de Laurès, ex-oratorien ; M. Pinault, ex-oratorien et ex-convulsionnaire (son nom de convulsionnaire était frère Pierre).

La sœur Rachel et la sœur Félicité étaient en croix depuis un quart d'heure. La croix de sœur Félicité était étendue à plate terre ; celle de sœur Rachel était droite, assez inclinée pourtant pour être appuyée contre la muraille. Elle avait les mains clouées presque horizontalement, et les bras assez peu étendus pour que les muscles n'eussent pas une tension fatigante ; elle était coiffée d'un toquet de soie bleue à fleurs blanches, et d'un bourrelet. Elle est laide, petite, brune et âgée de trente-trois ans ; ses pieds et ses mains rendaient un peu de sang ; sa tête était penchée, ses yeux fermés, la pâleur de la mort peinte sur son visage. Les spectateurs voyaient couler une sueur froide qui les effrayait ; M. de Vauville s'avance, tire un mouchoir de sa poche, essuie à plusieurs reprises le visage de Rachel, et nous dit, pour nous rassurer, qu'elle représente l'agonie de Jésus-Christ. Je m'approchai de Rachel, et je lui demandai pourquoi elle fermait les yeux : elle me répondit qu'elle faisait dodo. Cet état de crise dura un quart d'heure ; peu à peu la sueur se dissipa, ainsi que la pâleur ; les yeux de Rachel s'ouvrirent ; elle nous regarda d'un air riant, bégaya quelques paroles enfantines, tutoya la Princesse de Kinski, et appela son papa. Elle adressa souvent la parole à M. Dubourg, lui disant que la faculté voulait expliquer ces miracles, mais qu'elle

n'y entendait rien ; que Dieu la mettrait sous ses petons. M. Dubourg lui montra des bonbons, et lui dit qu'elle n'en aurait point puisqu'elle le grondait. Elle répondit que lorsque ses meniches seraient libres, elle les lui prendrait. Après toutes ces misères, il parut que Rachel retombait en faiblesse ; elle se taisait, pâlissait. Sion dit d'un air empressé et inquiet : « Mon cher père, il est temps de l'ôter. » M. de Vauville s'approche, la tenaille à la main, et tire les clous. À chaque clou qu'on arrachait, Rachel souffrait une vive douleur ; les mouvemens convulsifs de son visage et surtout de ses lèvres faisaient frissonner. La Princesse de Kinski se cachait les yeux de ses mains. Il sortit des plaies beaucoup de sang ; on lava, à plusieurs reprises, les pieds et les mains avec de l'eau tirée à la fontaine de la cuisine par mademoiselle Bihéron ; enfin le sang parut étanché ; elle enveloppa chaque pied d'un linge, et se chaussa. On ne mit point de linge à ses mains. Elle a resté une heure en croix. Cependant la croix de sœur Félicité était étendue sur le carreau, au bas de la croix de Rachel. Malgré les avertissemens et les précautions de la sœur Sion, Rachel, en marchant, effleura de sa robe les doigts de Félicité, qui jeta un cri. Le visage de celle-ci était ardent et enflammé ; ses yeux étincelaient ; elle gardait le silence. Elle fut sur la croix un quart d'heure de plus que sa compagne, donna les mêmes signes de douleur quand on arracha les clous, et rendit comme elle beaucoup de sang. À peine Rachel était elle descendue de la croix qu'elle était allée vers M. Dubourg, marchant sur les genoux, et lui avait pris les bonbons ; de là, se traînant vers madame de Kinski, elle avait appuyé sa tête sur les genoux de cette princesse, et elle lui faisait des caresses enfantines. M. de Vauville nous dit qu'elle allait dîner ; qu'elle avait été le matin à pied au mont Valérien et en était revenue sans manger. Il était trois heures. Alors Rachel fit trois grands bâillemens, qu'on me dit être la fin de sa convulsion. En effet, après ces bâillemens, elle fut une grande fille ; on lui ôta son bourrelet ; on lui mit une coiffure ordinaire ; elle mangea du riz au lait et des huîtres marinées. J ne sais si elle but du vin.

Secours de Marie.

Pendant ce temps était entrée sœur Marie ; c'est une grande fille vigoureuse, âgée de trente à trente-cinq ans, qui est en condition. M. de Vauville étendit à terre un matelas, dans un coin de la chambre ; sœur Marie s'y coucha sur le ventre. M. de Vauville lui piétina le dos assez légèrement mais avec vigueur : elle se tourna et se coucha sur le dos ; on lui piétina le ventre ; on lui administra sur la poitrine et sur le sein un grand nombre de coups d'une bûche d'un pied et demi de hauteur sur cinq pouces de largeur. « Les coups, disait M. de Vauville, ne blessent pas son sein, pour marquer que le sein de l'Église est toujours intact, quelques persécutions et quelques traverses qu'elle éprouve… » — « Soyez sûrs, criait la sœur Sion, qu'elle ne souffre pas, quoiqu'elle paraisse souffrir ; personne ne peut mieux vous en répondre que moi. On me donne souvent de pareils coups, et je ne sens aucune douleur. » Plusieurs personnes engagèrent la princesse de Kinski à examiner le sein de la sœur ; elle le fit, et nous dit, d'une voix basse, qu'elle n'avait point de gorge. Je ne fais point mention de quelques légers secours, comme de lui marcher sur les mains, les bras, etc. M. de Vauville lui donna, avec une bûchette de neuf pouces de longueur sur deux et demi de largeur, un nombre de coups faibles et ménagés sur le crâne, et il disait : « Nos

têtes sont bien dures… — Pas si dures que vous pensez, dit un chevalier de Saint-Louis, et je ne voudrais pas recevoir ces coups-là… — Ce n'est pas des têtes matérielles que je parle ; je parle de nos âmes, dont la dureté est représentée par la dureté de la tête de cette convulsionnaire. » Venons au secours qui caractérise sœur Marie : c'est d'être souffletée.

La sœur Marie était assise sur le matelas. M. de Vauville avait à peine donné deux coups de poing sur chaque joue qu'il entre sept à huit personnes ; j'entends dire : De par le Roi, et je vois un grand et gros homme, avec une redingote grise, se placer près de moi. Je ne devinai point ce que cela signifiait ; mais bientôt le manteau gris tombe, et on voit une robe et un rabat : c'était le commissaire Rochebrune, accompagné de l'exempt d'Emery et de son escorte. Tout alors parut dans l'agitation ; sœur Félicité et sœur Rachel étaient dans le trouble et dans les larmes ; la sœur Sion, tremblante et consternée, se désolait, pleurait, joignait les mains, frappait du pied ; sœur Marie était toujours dans la même attitude, assise sur son matelas, et M. de Vauville, calme au milieu du trouble général, lui donnait de très bons soufflets en récitant le Miserere. Le commissaire, droit comme un terme, le considérait ; je faisais de même, et, sans prendre garde à ce qui se passait dans la première chambre, j'examinais M. de Vauville et sœur Marie, dont les joues étaient enflées, fort rouges, et bleues en quelques endroits. À la fin, je m'aperçus que j'étais presque seul ; l'exempt s'avança, et dit à M. de Vauville : « En voilà assez, M. de la Barre, vous auriez dû finir dès que nous sommes entrés. — Je ne fais aucun mal, a répondu M. de la Barre ; au contraire, je fais mon devoir. » Il conserva toujours le même sang-froid, reprit la sœur Sion de son découragement, lui dit qu'on était trop heureux de souffrir pour Jésus-Christ. L'exempt reprocha à M. de la Barre d'avoir tenu assemblée, quoiqu'il lui eût fait dire de n'en pas tenir. M. de la Barre répondit que c'était à son corps défendant qu'il recevait du monde et qu'il voudrait bien n'en pas recevoir. L'exempt s'approcha de moi, me demanda si je voulais sortir, et ajouta qu'il ne fallait pour cela que donner son nom et son adresse ; je les donnai, comme avaient fait les autres, et je sortis. J'ai su aujourd'hui, samedi, que le troupeau et le pasteur avaient été emmenés à la Bastille, hier à dix heures du soir ; que les sœurs étaient dans la désolation ; que la sœur Sion ne voulait pas monter dans la voiture, et qu'elle y était entrée moitié de gré, moitié de force ; mais que M. de la Barre avait toujours conservé une constance et une fermeté héroïques. Ce rapport m'a été fait par une dévote des convulsions, à qui un officier de police l'a dit ce matin, en lui apportant les clefs de M. de la Barre.

P. S. Je vous dirai encore, Monsieur, qu'hier, sur les deux heures et demie du soir, M. Antoine Bonnaire, huissier à verge au Châtelet de Paris, m'a donné fort poliment un petit exploit en conséquence duquel j'ai été récollé et reconfronté avec les quatre sœurs et leur père. Sœur Félicité a signé que ma déposition était entièrement vraie ; elle a avoué en pleurant qu'elle avait été séduite ; que M. de la Barre lui avait réglé ses convulsions à trois par semaine, mais qu'à chaque fois qu'elle recevait les mêmes coups, ils lui faisaient beaucoup de mal. Elle a accusé (tout cela devant moi) M. de la Barre, sœur Madelon, sœur Rachel, de l'avoir entraînée et trompée. Madelon, Rachel, Marie et la Barre ont parlé de divin et de miraculeux. Les trois filles on dit que les circonstances de douleur, de visage allumé, de pâ-

leur, leur étaient inconnues, qu'elles n'y avaient pas pris garde ; mais elles ne les ont pas niées ; j'ai presque fait la fonction de lieutenant-criminel. J'ai interrogé les sœurs de la Barre ; je leur ai prouvé qu'elles étaient ou trompeuses ou trompées ; mais je n'en ai rien tiré que ce que je vous ai dit. Le lieutenant-criminel est jeune, aimable, poli, mais fort embarrassé, je crois, de la tournure qu'il faut donner à ce procès. Le médecin Dubourg sera assigné ce soir.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Tome 4 · 01

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

M. Le Pelletier de Morfontaine, intendant de Soissons, m'écrivit un jour pour m'avertir que le couronnement de la Rosière de Salency (où je lui avais promis d'aller présider) allait être retardé de quinze jours à trois semaines parce que la Rosière avait été saisie de la fièvre-tierce. Il me demandait si je ne voudrais pas lui faire envoyer du quinquina de la meilleure qualité.

Comme je ne savais ce que c'était que ce couronnement de la Rosière, et que je n'avais rien promis à M. de Morfontaine, je fis porter cette lettre à ma belle-fille qui n'avait jamais rien dit ni rien écrit à aucun intendant de Soissons, et qui n'avait jamais ouï parler, non plus que moi, de la Rosière de Salency. Ce magistrat passait pour un personnage extraordinaire ; mon fils ne douta pas que sa mémoire ou sa judiciaire ne fussent tout à fait détraquées, et c'était ce qu'on avait déjà ouï dire assez souvent. Quoi qu'il en fût, et comme l'adresse de sa lettre portait le titre de Comtesse au lieu du nôtre, j'imaginai que ceci pouvait résulter de quelque méprise de secrétariat, et je demandai que personne ne répondît à M. l'Intendant de la généralité de Soissons, avec qui je me réservai de nous en expliquer honnêtement.}}.

Voilà M la Duchesse de Mazarin qui s'en mêle et qui me demande un jour comment il se fait que je ne veuille pas répondre aux lettres de son bon ami. Je lui dis je ne sais pas quoi, mais pas grand'chose, et voici M de Coislin qui se jette à la traverse en proférant des malédictions contre ce Morfontaine, qu'elle accusait de lui avoir fait perdre un procès. Ensuite elle en raconta des choses incroyablement ridicules, et cette grosse Mazarin se mit à pleurer, ce qui fut plus ridicule encore. De la part d'un homme, la plus forte preuve d'aversion, c'est le mépris ; de la part d'une femme, c'est le dénigrement. Damis dira de Cléon qu'il est un escroc, un poltron ; Armande en dira bien pis, suivant elle, c'est qu'il se teint les sourcils

ou qu'il porte des bas pluchés. Puisque je vous parle aujourd'hui de M de Mazarin, je vous dirai comment et pourquoi c'était la plus étrange personne de France.

Louise de Durfort, Duchesse héritière de Mazarin, de Réthellois, de Mayenne et de la Meilleraye, Princesse de Porcéan, Marquise de Chilly, Palatine de Brie (la française) — vous voyez que c'était une assez grande dame — était régulièrement belle et parfaitement bonne, opulente, obligeante et magnifiquement généreuse ; mais tout ceci n'empêchait pas qu'elle ne fût complètement ridicule. À certaine distance, on avait de la peine à s'en expliquer le pourquoi, mais, en y voyant de plus proche, on trouvait que c'était à cause de la légèreté de sa conduite coquette ou galante (je n'ai pas besoin de vous dire lequel des deux) tant il est vrai que la galanterie ne sied pas également bien à tout le monde et que l'amour enlaidit ceux qu'il n'embellit pas. Cette pauvre femme ne pouvait jamais rien faire et ne pouvait presque rien dire sans que tout le monde se moquât d'elle ; et quand ses parens ou ses amis (car elle en avait) entreprenaient de la guider pour une affaire de famille ou dans une occasion d'apparat, il y survenait toujours des accidens si dérisoires et tellement à part de sa bonne volonté, que c'était comme l'effet d'un sortilége qu'on aurait jeté sur elle. La vieille Duchesse de Lorges était sa marraine, et Monsieur ne l'appelait à cause de cela que la Fée Guignon.

Si M de Mazarin voulait donner un grand concert avec un beau souper, savez-vous ce qu'il arrivait ? C'est que le chef d'orchestre se cassait la jambe et que le feu prenait à la cuisine. Quand elle donnait une soirée de proverbes au Roi de Danemarck, par exemple, on y voyait Arlequin qui faisait mille grimaces et disait mille sottises pour éviter de se faire ôter une dent, et ceci se trouvait tout justement la représentation de ce que le Roi de Danemarck avait fait dans la matinée, ce qui mettait toute la suite de S. M. Danoise, et surtout le Duc de Duras, frère de M de Mazarin, dans un embarras mortel.

On n'oubliera jamais une certaine fête qu'elle avait donnée pour Madame, Comtesse de Provence, et M la Comtesse d'Artois, à l'occasion du mariage de ces deux Princesses. C'était une fête champêtre, et c'était dans son hôtel à Paris. Elle avait eu l'excellente idée d'y faire venir une quarantaine de danseuses de l'Opéra qu'elle avait fait ajuster en bergères et qui devaient danser derrière une immense glace dont on avait enlevé l'étain, et qu'on avait fait descendre jusqu'au niveau du parquet de la galerie pour qu'il n'en fût rien perdu. La grande salle où devaient figurer lesdites bergères était bien peinte en perspective d'un joli paysage et tout ombragée par de hauts citronniers et de grands orangers, dont on avait enfoncé les caisses au-dessous du parquet, lequel était couvert de mousse, avec de petits sentiers garnis de fleurs. En outre, Servandoni avait imaginé d'y mettre une cascade, et l'eau qu'on y voyait couler était mêlée de lait de beurre (précaution, nous disait-il indispensable quand on veut faire jouer des eaux à la clarté des bougies, attendu qu'on n'en verrait presque rien sans cela). Toujours est-il que Servandoni n'a jamais fait décoration plus naturelle et plus charmante, et toujours est-il que les préparatifs de cette fête avaient coûté 80,000 francs.

Mde Mazarin, qui voulait ménager une agréable surprise à leurs Altesses Royales, avait fait arriver de sa terre de Chilly, qui n'est qu'à sept ou huit lieues du quai Malaquais, un

troupeau de moutons avec un chien de berger, et, qui plus est, une génisse qui passait dans son pays pour être la douceur même. Il avait été convenu qu'on ferait défiler tranquillement tout ce bétail, en bon ordre, et, derrière la glace avant de commencer les danses pastorales, et c'était pour animer le paysage de Servandoni en lui donnant un air de rusticité plus ingénu. Mais au lieu de rester à la place qu'on lui avait assignée, c'est-à-dire à la queue des derniers moutons, comme étant la plus curieuse et la plus belle pièce de la bucolique, voilà cette génisse qui perd la tête comme une grosse sotte, qui se met à bousculer les brebis avec leurs agneaux et qui s'en vient donner à front cornu dans cette glace sans tain, qu'elle fait sauter en mille éclats. Les moutons la suivent et se précipitent par la même brèche ; le chien s'en mêle et se met à les pourchasser dans toute la longueur et dans tous les coins de cette galerie dorée et jusque sous nos belles robes, où les moutons venaient s'engouffrer, tandis que le chien s'introduisait brutalement entre nous et les moutons pour les rassembler et les réunir en bercail. Il aboyait comme un diable, et la génisse allait toujours galopant d'un bout à l'autre de la galerie, en renversant ou bouleversant tout ce qui se trouvait à sa portée. Toutes les femmes étaient grimpées sur les banquettes, à l'exception de M. de la Vallière et moi, qui restâmes courageusement à nos places et qui n'eûmes pas à nous en repentir, car cette effarée ne nous approcha pas. Je me souviens que Madame et sa sœur en riaient à se trouver mal, tandis que leur cousine de Lamballe s'était fait asseoir sur une cheminée, où elle faisait des cris comme un paon juché sur un mur. Ce qui'nous divertissait le plus, mon fils et moi, c'était d'abord l'idée de cette belle recherche et cette exquise délicatesse de M de Mazarin, qui n'avait pas voulu que des danseuses fussent admises à figurer chez elle devant les jeunes princesses ni qu'elles s'y trouvassent au plain-pied sur le même sol que nous, à moins d'en être séparées par une glace sans tain, tandis que, pour éviter un pareil inconvénient, c'était avec des bestiaux et un chien de basse-cour que nous nous trouvions en privauté si familière. Mais ce qui nous faisait le plus rire, c'étaient les singulières injures et les étranges reproches que M. de Morfontaine adressait à cette jeune vache, qu'il allait apostropher en disant qu'elle était une effrontée, une insolente, une hypocrite, et qu'au lieu de la reconduire à Chilly, comme elle s'en flattait sans aucun doute, on allait l'envoyer, pieds et poings liés, à la boucherie banale de M la Duchesse, à Brie-Comte-Robert !

Il fallut abandonner la place à toutes ces bêtes éblouies et ahuries, et l'on s'en alla souper tant bien que mal. Il se trouva que les rôtis de la deuxième table avaient été renversés sur l'escalier, de sorte que votre père fut obligé de souper avec des ragoûts.

Quelques jours après la réception de cette lettre où l'intendant de Soissons me parlait d'aller couronner sa Rosière, j'en reçus une autre de la C Soucy, sous-gouvernante des Enfans de France, qui me proposait d'aller présenter à Versailles M sa fille, la Comtesse de Créquy, laquelle ne voulait s'adresser à ma belle-fille que sur mon refus, en cas d'empêchement.

Je fis répondre à M de Soucy que j'étais malade, et que je n'avais jamais connu d'autre Comtesse de Créquy que M de Créquy-Canaples, laquelle avait été présentée avant son mariage et mariée dans le cabinet du Roi, par la raison qu'elle était née Princesse de Rohan ; je lui fis dire que votre père et ses deux enfans étaient les dernières et les seules personnes de

leur maison que mon fils était parti pour Angers, où le régiment de son nom tenait quartier, mais que j'allais lui faire parvenir cette lettre ; enfin j'eus soin d'ajouter que ma belle-fille était trop bien informée pour oser présenter personne à Versailles avant d'en avoir obtenu l'autorisation de son mari.

Il faut vous dire que le mari de cette prétendue Comtesse de Créquy était un gentilhomme angevin dont le nom de famille était Lejeune de la Furjonnière, et que mon fils en avait déjà ouï parler sourdement en arrivant à Angers ; je crois même qu'il avait déjà fait gratter avec un couteau par un de ses gens, les armes de Créquy que ses valets avaient aperçues sur une chaise de poste dans la boutique ou sous la remise d'un carrossier. Je ne me rappelle pas trop bien si c'était dans cette capitale ou dans une autre ville de l'Anjou ; mais toujours est-il que votre père avait ordonné cette belle exécution-là dans cette même province, et qu'il avait fait assister son homme armé du grattoir par un piquet de cavalerie. Mon fils avait d'abord eu dans la pensée que cette usurpation vaniteuse pourrait être provenue du Chevalier de Créquy, fils naturel du Comte de Canaples, et dont les armes devaient être formées d'un créquier diffamé, c'est-à-dire écimé pour brisure et en signe de bâtardise ; mais le Chevalier était dans les Antilles, à la tête du régiment de Ponthieu, dont il était colonel, et mon fils revint le plus tôt possible à Paris pour y faire poursuivre ce M. Lejeune en usurpation de nom, de titre et d'armoiries.

Je fis prier Chérin de passer chez moi pour avoir une idée préliminaire de cette famille. — Hélas ! dit-il, ce sont des gens de bonne condition et de très bonne foi. Il paraît que c'est un de leurs grands oncles, un vieux Chevalier de Malte, qui leur avait mis dans la tête qu'ils devaient être sortis originairement de la maison de Créquy parce que leurs armes sont un créquier. Ils en doutaient si peu qu'ils m'ont apporté leurs titres de famille afin d'en dresser leurs preuves, et pour obtenir mon certificat comportant leur droit aux honneurs de la cour ; mais ils ne sauraient être dans le cas de la présentation, parce que leur noblesse ne remonte qu'à l'année 1499 ; il leur manque tout juste cent ans pour être admis dans les carrosses du Roi. Ces innocens provinciaux sont venus se présenter à la gueule du loup, car vous pensez bien que je me laisserais plutôt couper le poignet que de leur signer un certificat et de laisser procéder à leur présentation. S'ils se doutaient de ce que j'ai vu dans leurs papiers... — Mais qu'est-ce à dire, Chérin ? — Madame, je ne vous en dirai pas davantage, étant lié par le devoir de mon office et retenu par la foi du serment ; mais Monsieur le Marquis de Créquy peut être assuré que ces gentilshommes d'Anjou ne sont aucunement de sa maison. Je leur ai conseillé de ne pas s'opiniâtrer dans une prétention que je trouve absurde ! Si la chose arrive en justice et qu'elle aboutisse à l'audience, ils auront à s'en repentir ; et voilà tout ce que j'en puis dire aujourd'hui.

Je supposai que Chérin avait découvert quelque trace de réhabilitation, ou peut-être même un acte d'anoblissement pour cette famille, ce qui la rejetterait à tout jamais à l'écart et à cent lieues de ce qu'on appelle gens de bonne maison ; car vous savez bien que la première et principale condition de toute véritable noblesse est de n'avoir aucune origine connue (ceci pour être censé remonter jusqu'aux temps héroïques du moyen âge et ce qu'il est convenu d'appeler la nuit des temps). Ce principe de noblesse indépendante est resté si

bien imprimé dans les vieilles idées et les habitudes françaises que l'essentiel est toujours ici, pour une famille noble, de ne pas se trouver classée parmi les anoblies. C'est une position qu'on n'accepte jamais sans quelque violence ; aussi poursuit-on presque toujours des lettres de réhabilitation quand on a commencé par solliciter et finit par obtenir des lettres d'anoblissement. J'ai su que la famille des anciens Séguier, qui n'existe plus, avait détruit le premier acte de ses priviléges, aimant mieux perdre un demi-siècle d'antiquité plutôt que d'avouer qu'elle devait sa noblesse à autre chose qu'à la grâce de Dieu. La vérité pure est que les anciens Séguier descendaient d'un valet de chapelle du roi Louis XI. Je n'ai rien à dire de ces nouveaux Séguier, qui sont des Gascons, sinon qu'en arrivant à Paris ils ont pris les armes des autres, qui sont un mouton blanc. Ils n'osaient pas dire alors qu'ils fussent parens du Chancelier, et la fille de ce grand magistrat, M Charlotte Séguier, Duchesse de Bourbon Verneuil et Duchesse douairière de Sully, ne l'aurait certainement pas souffert.

Savez-vous bien que c'était une importante et imposante figure que celle de M. Chérin ! On ne saura pas dans la postérité ce que c'était à nos yeux que Messire Bernard Chérin, Écuyer, Généalogiste de la Maison, du Roi, de la Cour de France et de l'Ordre du Saint-Esprit, comme aussi des grandes et petites Écuries de S. M. C'était la sévérité dans la probité, la discrétion dans la pénétration ; c'était la science et la conscience infaillibles. Préposé qu'il était à la garde de l'Œil-de-Bœuf, on aurait dit que c'était les barrières du Louvre et qu'il y veillait, inévitable et impénétrable comme la mort. Il avait le secret de plusieurs familles, qu'il ne trahissait jamais par aucune parole, aucun geste, aucun air de physionomie. On n'a pas idée de tous les égards et tous les airs de tendresse que lui prodiguaient Messieurs de Coigny et de Vaudreuil ; mais les Caraman n'osaient pas le saluer trop bas ni le courtiser trop visiblement, de peur de manifester trop d'inquiétude et de laisser voir un trop long bout de leur grande oreille. Enfin c'était un censeur impitoyable, un juge incorruptible, un magistrat non-seulement propre à siéger sur les fleurs de lis, ce qui n'est pas si rare et ne dirait pas assez, mais digne de s'asseoir aux pieds du crucifix, à côté des Lhopital et des Brisson ! Comme on ne sait ce qui peut arriver au train dont on y va pour les titulatures et les présentations, il ne sera pas hors de propos de vous parler ici du droit nobiliaire établi sur nos anciennes coutumes et, comme il est impossible de ne pas finir par ordonner la fermeture d'un pareil volume il est bon d'y mettre le sinet.

On n'était présenté jadis à la Cour de France que lorsqu'on avait un rang supérieur héréditaire, ou lorsqu'on avait des parens qui fussent honorés de la familiarité du Roi, soit à raison de leurs fonctions, soit par suite de la faveur ou de la bonté particulière de S. M. mais lorsque la ruine de la noblesse fancaise fut à peu près consommée, tout le monde voulut se rapprocher de la source des grâces, et les requêtes en présentation devinrent si générales, et parfois si ridicules, qu'on fut obligé de prendre un parti pour les restreindre en les régularisant.

Le moyen dont on s'avisa fut celui d'exiger des preuves de noblesse qui dateraient de l'année 1399, c'est-à-dire d'une époque antérieure à celle du premier anoblissement dont on ait mémoire et dont il existe des traces. On a toujours dit que c'était la famille de Rouault de Gamaches qui avait été anoblie en 1400 pour services rendus à la Couronne

dans la charge de Grand-Argentier de France ou ministre des finances, autrement dit. Il fut arrêté que les preuves seraient établies, comme celles des grands chapitres et autres bénéfices nobles, sur quatre titres originaux par chaque degré de filiation ; et dans les derniers temps c'était M. Chérin, généalogiste de la Cour et des ordres du Roi, qui jugeait souverainement lesdites preuves, qu'il admettait ou rejetait avec une intégrité qui ne s'est jamais démentie et sur laquelle on n'a jamais entendu s'élever le moindre soupçon. On l'accusait au contraire d'une rigueur inflexible et d'une sévérité fort impolitique. Je vous demande un peu si la politique est en droit d'intervenir dans les honneurs de la Cour ! Quoi qu'il en soit à l'égard de la politique, on peut être assuré que toutes les familles qui sont en possession d'un certificat dudit M. Chérin constatant qu'il a vérifié et admis leurs preuves de noblesse afin d'être présentées à Leurs Majestés, on peut être assuré que lesdites familles, au nombre de 94, sont d'une antiquité contemporaine aux premiers âges de la monarchie française, et que leur noblesse, sans origine connue n'est pas moins ancienne et moins vénérable que celle de la race salique, c'est-à-dire la plus noble et la première famille de l'univers.

Cependant plusieurs de ces anciennes familles avaient perdu la plus grande partie de leur patrimoine ; et certes on n'en sera pas surpris en observant, l'histoire à la main, que la noblesse française a fait la guerre à ses dépens pendant plus de huit siècles, le service militaire n'ayant cessé d'être onéreux et ruineux pour les gentilshommes de notre pays que lorsque le Roi Louis XIII organisa pour la première fois une armée française, d'après le nouveau système indiqué par le Cardinal de Richelieu. Plusieurs de ces familles en étaient donc réduites à quelques débris de leurs anciens domaines, dont le morcellement datait quelquefois de l'époque des croisades, c'est-à-dire qu'il datait de plusieurs siècles avant la coutume d'ériger des terres titrées, ce qui faisait que plusieurs de ces familles n'étaient restées en possession d'aucune autre qualification nobiliaire que celles de Chevalier et de Haut et Puissant Seigneur. Pour le bon air et la décoration de la cour de France, il fut trouvé convenable de permettre à tous les nobles qui pourraient fournir les preuves de 1399 de prendre et porter un titre féodal, tel que Marquis, Comte, Vicomte ou Baron, c'est-à-dire un titre quelconque, à la réserve de celui de Duc et de celui de Prince, que le Roi s'était réservé de conférer exclusivement ou d'approuver. Il en fut ainsi dans l'état militaire, et le Roi faisait toujours donner un titre à l'officier supérieur de ses armées auquel il accordait le grade de Colonel. On s'informait quelquefois de celui qu'il désirait porter avant d'en faire signer le brevet par S. M. Mais il est à considérer que ces sortes de qualifications purement personnelles ne donnaient aucune sorte de privilége ni de supériorité sur les autres nobles, soit dans les assemblées de la noblesse ou dans celles des états provinciaux ; les parlemens ne les admettaient jamais dans les procès, parce qu'ils ne les avaient ni vérifiées ni enregistrées, et les possesseurs de domaines titrés n'en restaient pas moins, à l'égard de ces Marquis ou Comtes à brevet, dans la pleine et paisible possession du rang et de la prééminence qui leur appartenaient en vertu des lettres-patentes enregistrées dans la cour souveraine de la province où se trouvait leur terre qualifiée.

Il ne faut pas croire que nos Rois puissent créer à volonté des duchés, des marquisats ou des comtés héréditaires ; les ordonnances prescrivent indispensablement certaines conditions territoriales et féodales, inhérentes à la nature d'un domaine, difficiles à réunir et très indépendantes de la faveur ou de la volonté royale, qui n'y peuvent rien changer. Par exemple, on ne saurait asseoir un titre de duché que sur la possession d'un domaine composé d'une ville, de douze châtellenies et de vingt-huit seigneuries paroissiales, tenues en franchise, avec arrière-fiefs, et ayant droit de haute, moyenne et basse justice. Il faut aussi que le revenu de la totalité de ce grand domaine équivaille à huit mille écus du temps de la minorité de François II (au marc le franc). Il est arrivé pour Messieurs d'Arpajon que le Parlement de Toulouse a refusé l'enregistrement des lettres d'érection pour leur duché, parce qu'il y manquait une seigneurie de paroisse. Quant à l'érection d'une terre en marquisat, je vous dirai qu'on ne saurait créer un Marquis héréditaire, à moins qu'il ne soit en possession d'un domaine substitué qui réunisse deux baronnies et six châtellenies, mouvantes de la tour du Louvre et tenues du Roi à un seul hommage. Un comté doit être formé d'une baronnie et de trois châtellenies, ou bien de six châtellenies d'une seule tenue. Les conditions pour établir un vicomté varient suivant les provinces ; mais il est assez connu que toute châtellenie doit avoir le droit de haute justice avec domination sur un ou deux arrière-fiefs. Il n'existe pas en France une seule baronnie qui ne soit composée de trois châtellenies incorporées ensemble, et, pour en ériger suivant l'ordonnance, il est indispensable encore aujourd'hui qu'il s'y trouve au moins trois clochers, autrement dit seigneuries paroissiales, et qu'elles soient aussi d'une seule tenue. Ceci n'est pas toujours praticable, à moins de s'y prendre long-temps à l'avance, et quelquefois cinq ou six générations durant. Il en est ainsi pour l'érection d'une simple seigneurie de paroisse en châtellenie ; il faut d'abord qu'elle domine au moins deux autres seigneuries vassales ; ensuite il faut qu'elle soit pourvue de la haute justice avec certains droits utiles, honorifiques et de prééminence ; enfin, il est indispensablement nécessaire d'y réunir les deux clochers les plus voisins, ce qu'il est souvent impossible d'obtenir à prix d'argent. Vous voyez donc bien que pour créer de véritables Marquis, ou des Comtes et des Barons français, il faut encore autre chose que la faveur et la volonté du Roi, c'est-à-dire qu'il faut du temps, de la persévérance, une grande étendue de domaine seigneurial, et par conséquent un grand patronage établi sur une grande fortune territoriale.

Il était résulté de cette dernière règle, pour la présentation, que parmi les Ducs et Pairs il se trouvait trois gentilshommes qui n'auraient pu faire les preuves de 1399. Ensuite il arrivait que des personnages en faveur obtenaient de S. M. des ordres de présentation malgré le refus et la déclaration signés par l'incorruptible Chérin. Mais celui-ci ne manquait jamais de porter sur son registre que telles et telles présentations n'avaient eu lieu que par ordre, et la situation nobiliaire des anciennes maisons qui pouvaient satisfaire aux preuves exigées n'en restait pas moins la même à l'égard de ces familles parvenues.

Aujourd'hui la cérémonie de la présentation pour les Seigneurs est une opération des plus simples. Le premier gentilhomme de service vous nomme au Roi, en vous donnant la qualification qui se trouve portée dans le certificat de M. Chérin. S. M. vous fait un signe de

tête, et quelquefois vous dit un mot sur vos parens, lorsqu'ils ont eu l'honneur d'être connus d'elle ; ensuite vous la suivez à la chasse ; et voilà ce qu'on appelle monter dans les carrosses du Roi. Vous retournez faire votre cour aussi souvent que bon vous semble ; et ceci ne vous mène pas toujours à grand'chose.

La présentation pour les Dames avait lieu jadis avec plus de cérémonies et d'apparat. Après en avoir reçu l'ordre de Sa Majesté, qu'on avait fait prévenir des noms de la dame présentante et de ses deux adjointes, qui devaient toujours être des femmes de la Cour, on arrivait à la porte du grand cabinet, en grand habit, c'est-à-dire un bas de robe étalé sur un panier de quatre aunes et demie, un long manteau qui s'agrafait à la ceinture, un corset assorti, des barbes tombantes, un pied de rouge et la coiffure à la mode du temps. Il est inutile d'ajouter qu'on avait fait choix des étoffes les plus magnifiques et qu'on avait mis tout autant de diamans qu'on avait pu s'en procurer. Le Roi ne parlait pas toujours depuis que c'était Louis XVI, mais il faisait toujours un bon signe de véritable amitié paternelle ; ensuite il embrassait la dame présentée, d'un seul côté quand c'était une simple femme de qualité, et sur les deux joues quand elle était Duchesse ou Grande d'Espagne, ou bien aussi quand elle portait le nom d'une de ces familles qui sont en possession héréditaire des honneurs du Louvre avec le titre de Cousin du Roi. On s'est toujours souvenu que, dans sa jeunesse, le Roi Louis XVI appuya de si bon cœur en embrassant la Marquise de Pracontal, qui était fort jolie, très dévote et très timide, que la pauvre femme en resta dans un embarras prodigieux. Il allait recommencer de l'autre côté lorsque le Duc d'Aumont, qui était de service, se précipita entre le monarque et la jeune dame en s'écriant qu'elle n'était pas Duchesse ! ce qui fit rire tout le monde, à commencer par ce bon Roi.

On allait ensuite chez la Reine, devant laquelle on s'inclinait assez profondément pour avoir l'air de s'agenouiller, afin de prendre le bas de sa robe ; mais Sa Majesté ne laissait jamais la dame présentée le porter jusqu'à ses lèvres ; et la Reine Marie-Antoinette avait toujours l'attention de faire retomber sa robe au moyen d'un léger coup d'éventail. Il est impossible d'exprimer et de se représenter quelle était alors sa physionomie de bienveillance noble et sa dextérité gracieuse. On s'asseyait un moment devant Sa Majesté, mais seulement quand on était Duchesse ou Grande d'Espagne, et c'est là ce qui s'appelait bourgeoisement avoir tabouret chez la Reine ; ensuite on s'en allait à reculons comme on pouvait, en tâchant de ne pas s'entortiller les pieds dans son manteau qui traînait de huit aunes, et finalement on allait se faire présenter à tous les autres princes et princesses de la famille royale, qui vous attendaient poliment à tour de rôle et qui vous recevaient avec une bienveillance adorable.

Pour en revenir aux Lejeune de la Furjonnière (car cette famille nous avait fourni subitement un Comte, un Vicomte, un Abbé de Créquy et je ne sais combien de Chevaliers de Créquy), il fallut débuter par les faire citer devant le Juge d'armes de la Noblesse de France, M. le Président d'Hozier de Sérigny, lequel est encore aujourd'hui chargé de la garde et la tenue des armoirial et nobiliaire généraux. Je n'ai point de mal à dire de lui, mais il n'avait pas la réputation d'être inflexible autant que Chérin. On a vérifié dans ses registres que les armes de cette famille Lejeune avaient toujours été formées d'un créquier à sept branches

lancées en pal aiguisé, tout comme le vôtre ; mais cette unique pièce de leur écu n'était pas de gueules en champ d'or, elle était d'or en champ de gueules, et non pas arrachée, mais tranchée : prenez bien garde à ceci ! Votre père et M votre mère étaient confondus d'une pareille énormité ; mais ils furent obligés de s'y résigner parce que la chose avait eu lieu pendant trois cent quarante ans sans contestation et sans interruption connue. — Mon Dieu, mon Dieu ! la même pièce héraldique que nous avec les mêmes couleurs que nous ! C'est-il possible et c'est-il permis ! s'écriait ma belle-fille en gémissant. Il me semble que si le créquier de ces Lejeune avait été d'argent sur un fond noir, ou s'il avait eu la tête en bas, j'en aurais pris mon parti. — Allons donc, Marquise ! un créquier la tête en bas, répondait mon fils, c'est une idée qui me paraît atroce ; il me semble que je me verrais pendu par les pieds.

En fait de sensibilité sur le fait des armoiries, il faut que je vous parle de la Marquise de Lhospital (Élisabeth de Boullogne. Elle était fille du Contrôleur-général et non pas du Boullogne des parties casuelles). Elle ne pouvait séparer l'idée d'une personne de celle de ses armoiries. — M de Goulaine n'est pas belle et n'est pas riche, me dit-elle un jour, mais en revanche elle apporte ses armes en dot, et quelles armes ! Le droit de les porter vaut au moins de quatre à cinq millions ; je n'en dis pas trop !... Vous serez un peu moins surpris lorsque vous saurez que ces armes de la maison de Goulaine sont mi-parties de France et d'Angleterre, par concession de ces deux couronnes, en suite et récompense d'un arbitrage entre elles et d'un traité de paix qui furent conclus et signés par un Sire de Goulaine en 1323. Les héritiers de cet illustre négociateur sont au nombre de ces nobles gens qui vivent dans leurs terres et qui ne reviennent jamais à Versailles après la cérémonie de leur présentation. On trouve dans toutes nos provinces, et surtout en Bretagne, une foule de gens de bonne maison plus généreux que vaniteux et plus fiers que riches, lesquels entrent au service du Roi dès l'âge de seize ans, pour se retirer avec le grade de capitaine aussitôt qu'ils ont gagné la croix de Saint-Louis. On dirait que cette croix de Saint-Louis est le mobile de leur existence, le complément de la vie sociale et l'une des quatre fins théologales du gentilhomme ! On ne dira certainement pas que la plupart des gentilshommes français soient onéreux à l'État, ni qu'ils soient exigeans pour la Couronne. Cette érection de l'ordre de Saint-Louis fut une création des plus hautement politiques, et c'est encore une conception des plus économiques : c'est-à-dire économique à la manière de Louis XIV et du grand Colbert, avec un solide et fécond noyau de noblesse et d'honneur au fond de la pensée. En bonne politique, il ne suffit pas d'instituer un ordre et d'en distribuer les croix ; l'essentiel est de les bien placer pour les faire reluire : Mais retournons à notre Marquise écussonnière.

Imaginez qu'elle avait refusé d'épouser le Comte de Choiseul, aîné de sa maison, Gouverneur du Dauphiné et notre Ambassadeur à Vienne, uniquement parce que les armes du Comte étaient en champ d'azur et qu'elle avait l'horreur de tous les blasons qui peuvent se trouver sur un fond bleu (les fleurs de lis d'or exceptées). La raison qu'elle en donnait, c'est que le champ des siennes était d'un pareil émail, et que cela ne pouvait jamais produire un bon effet pour des armoiries de communauté, où les deux écussons des mariés doivent se trouver accolés en trophée d'alliance. Elle ne tarissait et n'en finissait pas sur tous les beaux

motifs de sa détermination. Il y avait bien dans les armes de Lhospital une pièce qui ne lui plaisait guère, et c'était un coq, autant qu'il m'en souvient ; mais, comme les armes de Lhospital sont écartelées de celles de Narbonne et que le rouge y domine, voilà ce qui l'avait décidée pour monsieur son mari, qui du reste était bien éloigné d'être aussi grand seigneur, aussi riche, aussi bon sujet, aussi jeune, aussi bien fait, et surtout d'une aussi bonne santé que le Comte de Choiseul, avec sa funeste croix d'or en champ d'azur. On n'aurait jamais supposé que l'obligation de porter ces belles armes aurait pu lui faire manquer un mariage. « J'ai toujours éprouvé, nous disait-elle, une aversion décidée pour les hommes de qualité qui n'ont pas de jolies armes ou dont le nom de famille a quelque chose de mesquin ; mais les gentilshommes à fond bleu sont à la tête de ma catégorie de proscription. Étant riche héritière et des plus recherchées, ma première information a toujours porté sur les armoiries de mes prétendans et sur le véritable nom de leur famille. Je n'aurais pas épousé M. de Lhospital s'il avait eu des armes à petites pièces, ou si son nom patronymique avait eu l'air bourgeois, eût-il été Maréchal de France et Duc de Vitry, comme son grand-père ! J'avais juré de ne jamais épouser un homme dont les armoiries fussent en champ d'azur ; je l'avais juré par le Styx, et c'est un serment sacré ! » Belle parole d'honneur en Olympe, et serment bien formidable en effet, quand il a été proféré chez les Ursulines de Chaillot ! Elle aimait naturellement les beaux Messieurs, mais c'était à condition que leur blason n'eût rien de vulgaire et que leur nom parût grandiose ; il y avait dans son cœur de marquise et de femme galante une étrange fibre en irritation. — Voyez donc le jeune Marquis de Grancey, comme il est beau ! — Fi donc ! répondait-elle, il a des armes affreuses, des armes à fond bleu, c'est tout dire ! avec un tas de petites pièces comme un anobli par l'Hôtel-de-Ville ; et puis il a nom Rouxel, et c'est horrible à penser !... Comment peut-on s'appeler Rouxel ?

Je puis vous dire, au surplus, que j'ai connu deux filles de qualité, Mesdemoiselles de Comminges, dont l'une avait refusé d'épouser le Comle d'Effiat à cause de son nom de Coiffier-Ruzé, qui lui semblait ridicule, tandis que sa sœur ne voulut jamais se marier avec le Marquis de Porcelets, parce que les armes de cette grande et ancienne famille sont trois sangliers, qu'elle appelait des cochons, en dépit du vocabulaire armorial. Le caractère de préoccupation pour l'Héraldique est un de ceux qui nous manquent dans La Bruyère. Il n'était pas si rare autrefois, et quand on s'étonnait de ce que cet ingénieux écrivain n'en avait fait aucune mention dans son livre des Caractères, M de Coulanges nous disait que La Bruyère ne savait rien du blason, que c'était la seule raison qui l'avait retenu d'en parler, de peur de s'aventurer dans quelque bévue, et qu'il en avait montré devant elle un vif regret. C'est une manière de science qui n'allait guère à des roturiers, et dont les bourgeois n'avaient pas à s'occuper autrefois. On ne l'apprenait guère à moins d'être gentilhomme, ou d'être magistrat, généalogiste ou légiste. Fontenelle avait su que les mots de blason qui sont employés dans une satire de Boileau lui avaient été dictés par le Commandeur d'Estampes et personne n'ignore de qui Molière avait appris tous les termes de vénerie qu'il a mis dans sa comédie des Fâcheux. Voltaire n'y mettait pas autant de scrupule et de précaution que La Bruyère et Despréaux ; il a parlé souvent d'héraldique et n'en savait pas un mot. Il est aisé de s'en apercevoir.

« J'estime fort cette bonne pensée de monsieur Gaudin, dit Gilles Ménage, c'est à sçavoir que Adam et Ève devaient manquer de récréation et trouver dans le paradix terrestre moins de plaisir que nous icy-bas, parce qu'ils n'avaient pour s'amuser ni les généalogies, ni les histoires de Concille, ni les livres de Blazon. »

Voilà donc nos adversaires en possession des armes de Créquy, jaune sur rouge, au lieu de gueules en champ d'or. Il fallut nous y soumettre, et toutes les réclamations de mon fils s'en vinrent échouer devant la prescription plus que centenaire et l'impossibilité de trouver que cette famille eût jamais porté d'autres armoiries qu'icelui créquier à sept branches lancées, porte l'arrêt, qui néanmoins défend aux Lejeune de rien innover dans la disposition de la pointe inférieure de cette pièce tranchée, non pas arrachée comme aussi de joindre à leur blason les cimier, tenant, support, devise en invocation, cris de guerre en provocation, couronne héraldique et autres insignes affectés aux Sires de Créquy, Saint-Pol et Canaples.

Restait donc à faire juger la grande affaire du nom de Créquy, dont l'usurpation ne remontait pas à plus d'une année révolue ; et du reste, il est bon de vous avertir qu'en fait d'usurpation de cette nature, on est toujours à temps de poursuivre, attendu qu'on n'est jamais arrêté par aucun bénéfice ou par aucun embarras qui tienne à la prescription. Votre père ne manqua pas de faire évoquer sa cause au parlement de Paris, afin que MM. les Ducs et Pairs pussent aller y siéger suivant leur droit, et suivant leur coutume de bon procédé pour leurs amis et leurs parens ou leurs collègues en fait de haute noblesse. En cas de procès généalogiques ou de contestations nobiliaires, ils n'y manquent jamais, et ce n'est pas ce que messieurs les parlementaires en aiment le mieux. Comme le fameux Gerbier était malade, mon fils avait eu l'idée de faire plaider sa cause par un avocat appelé Siméon ; mais on apprit qu'il avait été le défenseur de cet horrible Comte de Sade au parlement d'Aix, et ce fut l'avocat Treillard que nous chargeâmes de notre affaire. Il n'y avait alors rien de plus notable et de plus honorable au barreau de Paris. Il y a long-temps que cet ordre des avocats ne vit plus, en fait d'estime et de considération, que sur le souvenir de ces dignes et grandes figures des Pasquier, des Patru, des Cochin et autres célèbres avocats du temps passé.

Nos Angevins prétendirent qu'ils devaient être issus d'un certain Raoul de Créquy surnommé le jeune, dont il n'avait pas été fait mention dans les généalogies imprimées de votre maison, parce qu'il était Précepteur de l'ordre du Temple et qu'il n'y avait pas eu de quoi se vanter d'une illustration pareille. Mais comme son existence nous était connue, nous fûmes très surpris de voir évoquer la mémoire de ce beau Templier, dont la chronique de l'abbaye de Ruisseauville a parlé si gaillardement. Nous demandâmes à voir le document qui pouvait appuyer cette prétention-là. Néant ; et comme cet ancêtre prétendu de la famille Lejeune avait fait ses vœux dans l'ordre du Temple, au sortir de pagerie chez l'Empereur Baudouin, Comte de Flandres et son grand-père, il en serait toujours résulté qu'ils auraient été bâtards d'un moine et qu'ils n'auraient pas été reconnus par lui, car il apparut qu'il était mort en Palestine à l'âge de 21 ans. Mais ceci n'aurait pas encore amené le prompt dénouement de la pièce, et le bonheur voulut qu'en vérifiant les titres de nos parties adverses, on découvrît que leur noblesse avait pour origine un acte d'anoblissement du Roi Louis XII en faveur de Jean Tassin, dit le Jeune, sieur de la Furjonnière, et son valet de

chambre tapissier. — Mais ces Messieurs Lejeune ont effectivement des rapports notables avec MM. de Créquy, répondis-je en apprenant cette nouvelle, et tandis que les uns gagnaient des batailles, il parait que les autres faisaient des siéges. C'était justement ceci que Chérin m'avait indiqué si discrètement.

Cependant M de Soucy tâchait d'ameuter contre nous toute son illustre corporation des sous-gouvernantes ; elle écrivait à tous les présidens et conseillers du Parlement lettres sur lettres, en les signant toujours Le Noir Soucy, parce qu'elle était née M Le Noir ; et toujours fut-il qu'elle avait mis dans les intérêts de son gendre un certain président Dubois de Courval à qui votre père en a joliment donné sur les doigts. On l'avait nommé je ne sais pourquoi, premier commissaire à la vérification des pièces produites ; il était le neveu d'un intendant du Duc de Créquy, dont son père avait porté la livrée et par une insolente affectation d'indépendance et de mauvaise gloriole, il se refusa toujours à donner audience à mon fils. Lorsque nous allâmes saluer nos juges, assistés des trois maisons de Crouy, de la Tour-d'Auvergne et de Mailly, comme étant les plus anciennement et les plus fréquemment alliées de la vôtre, arrive en courant M. le Président Dubois qui revenait de la campagne, apparemment, car il était culotté d'écarlate avec des jarretières en galon d'or et voilà mon fils qui se met à dire à M de Canaples, en lui montrant cette culotte rouge avec un air innocent et bienveillant : — Il paraît que le Président Dubois a de la peine à quitter nos couleurs. Je ne vous rapporte pas ceci par admiration pour cette malice de M. votre père, attendu que j'en éprouvai sur l'heure une contrariété profonde, et qu'il n'est pas en moi d'approuver ni d'encourager des corrections si rudement appliquées à bout portant.

Le Roi me dit un jour : — Est-ce que le Marquis d'Estourmel est de vos parens ? et comment se fait-il qu'il reconnaisse vos adversaires pour être de la maison de Créquy ?

— Je ne crois pas qu'il soit directement parent de mon fils, répondis-je à S. M. mais si le Roi me le permet, je lui dirai sur ce M. d'Estourmel le peu que je sais. Sa parente, M d'Ossun, nous a raconté qu'à l'âge de 30 à 40 ans il allait toujours se placer à table à côté de son vieux père qui n'y voyait goutte, et que c'était pour lui dérober et lui manger tout ce qu'on mettait de meilleur sur son assiette. Il répondait à la Comtesse d'Ossun, qui lui reprochait sa goinfrerie : — Laissez donc ! c'est un vilain homme ; il a rendu ma mère très malheureuse ; il était du parti des Piccinistes contre le chevalier Gluck !

— Ce doit être une fameuse autorité historique et généalogique ! me dit le Roi. Pensez-vous qu'il descende effectivement d'un certain Cretin-Creton qui serait monté sur les remparts de Jérusalem avant tout le monde ?

— Ah ! mon bon Roi je n'en sais rien du tout, ni eux non plus. Ils disent aussi que ce brave homme en a rapporté pour eux je ne sais quelle relique, en part de prise. C'est une imagination qui leur est venue dans la tête, on ne sait comment, et tout le monde en a ri dans leur province.

Mde Puysieulx nous disait aussi qu'ayant été faire une visite de noces à M d'Estourmel, la femme de notre généalogiste, il arriva dans la chambre un gros garçon de 12 à 14 ans qui

était encore en jaquette et qui se mit à dire à la nouvelle mariée :

— Donnez-moi donc votre bonnet pour m'amuser.

— Mon fils, lui dit M d'Estourmel, il ne faudrait pas vous exprimer de cette manière, et surtout avec Madame, à qui vous allez parler avec une grosse voix... On dit : « M la Comtesse, je serais bien aise de jouer avec votre jolie coiffure ; auriez-vous l'extrême bonté de me la prêter ? » Je ne me souviens plus si M de Puysieulx avait eu la complaisance de laisser décoiffer sa jeune mariée pour satisfaire cet aimable enfant. Elle en était bien capable, afin d'en avoir un sujet mieux conditionné pour se moquer de la tendre mère et du charmant héritier des Cretin-Creton.

Vous n'exigerez sûrement pas que je vous raconte tous les détails d'un procès qui n'a pas duré moins de quatre ans ; vous en aurez tous les factum et les plaidoiries à votre disposition. Ainsi je me borne à vous dire que, malgré la protection du Marquis Cretin et celle de la Comtesse le noir souci, M. le Comte de Créquy le jeune fut condamné, par arrêt du Parlement de Paris, à quitter le nom de votre famille et par suite de cela son titre de Comte. Il avait été chargé de la totalité des frais du procès, et voilà qui fit saigner mon bon cœur, attendu que sa famille était à sa charge et qu'il était dépourvu de fortune. Aussi lui refusa-t-on d'accepter le remboursement des frais d'enquêtes, et quand il arriva pour déposer son amende au greffe, on lui répondit que tous les frais judiciaires étaient acquittés. Mon fils lui écrivit qu'entre gentilshommes il ne fallait pas se faire tomber en ruine ; que c'était au plus riche à payer pour l'autre, et qu'après avoir plaidé contre lui pour établir que nous n'étions pas de la même famille, il ne nous restait qu'à le remercier de l'honneur qu'il nous avait fait en y prétendant. Je crois déjà vous avoir dit qu'un de ses frères a continué de se faire appeler Créquy, en dépit de la sentence, et j'oserai dire au mépris de ma bienfaisance. Si l'aîné de ses frères avait encore vécu, je ne doute pas qu'il ne l'eût désapprouvé. Ce Chevalier de la Furjonnière était bien certainement le plus honnête homme du monde, et je voudrais que tous ses parens pussent lui ressembler...

En fait de procès généalogiques, il me reste à vous parler d'une indigne et scandaleuse dénégation de parenté qui fut exercée par le Marquis de Nesle contre son cousin, le Comte de Mailly d'Haucourt. Ce fut une affaire qui fit le plus grand bruit du monde, et voilà ce qui m'oblige à vous la rapporter, ce que je vais faire avec toute la brièveté possible.

Avant l'époque de cette contestation généalogique, la maison de Mailly se partageait en trois branches : celle des Marquis de Nesle, aînés de leur maison, celle des Mailly-Rubemprey, rameau de la branche de Nesle, et celle des Comtes de Mailly, Marquis d'Haucourt, qui n'était séparée de la branche aînée que depuis le seizième siècle. Le dernier Marquis de Nesle n'avait laissé que cinq filles qui devinrent M de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais, de Châteauroulx et de Flavacour, et ce fut son collatéral et son plus proche agnat, le Prince de Rubemprey, qui vint recueillir par substitution cet admirable héritage des Sires de Nesle et des anciens Princes d'Orange. Il est à savoir que le feu Marquis de Nesle avait été le parrain, le tuteur et le meilleur parent du monde pour le Comte de Mailly d'Haucourt, lequel, assez mauvais coucheur de sa nature, avait entrepris de se battre en duel avec son cousin de

Rubemprey, qu'il ne pouvait souffrir, et qu'il n'avait jamais pu décider à lui rendre raison pour je ne sais quel grief de jeune homme. Aussitôt que ce prudent Rubemprey fut devenu Marquis de Nesle et par conséquent chef des nom et armes de la famille, il ne trouva rien de mieux à faire que de renier les Mailly d'Haucourt en disant qu'il n'était pas bien assuré qu'ils fussent de sa maison. Irritation surabondante et provocation nouvelle avec de grandes rumeurs, ainsi qu'il est aisé de le penser. Cette dénégation de M. de Nesle était un acte de méchanceté follement ridicule, en ce qu'il ne pouvait avoir la prétention de contrôler ni démentir tous les actes souscrits par ses grands parens défunts, comme aussi tous les documens chartriers du Comte de Mailly d'Haucourt, par qui l'origine de sa branche était aussi visiblement constatée que l'existence et la clarté du soleil. Mais à cause de son caractère épineux et de sa position favorisée, ce dernier ne pouvait manquer d'avoir des ennemis et des envieux : il se trouva des personnes qui se réunirent à M. de Nesle ; il en résulta des discussions, des dissensions, des propos, des disputes, et la mêlée devint générale. Il y avait dans le régiment de mon fils un sous-lieutenant qui s'était battu contre un de ses camarades à propos du Marquis de Nesle, et quand mon fils lui demanda de quoi il se mêlait, il se trouva que ce jeune officier avait pensé qu'il était question de ce Comte de Nassau qui prend le titre de Prince d'Orange, et à qui sa famille (protestante) avait eu des obligations. Votre père lui savonna rudement la tête en disant qu'il mériterait de ne pas rester au service du Roi, pour lui apprendre à se présenter en manière de champion pour un Stathouder hollandais.

Comme épisode, et pendant que je tiens ces vilains Nassau par leurs cheveux roux, je vous dirai que la principauté d'Orange en Provence (héritage de l'ancienne maison de Baux, qui tomba de lance en quenouille et qui a fini dans la maison de Châlons) avait été réclamée par la branche hollandaise des Comtes de Nassau vers la fin du xvi siècle. C'était à raison d'un droit prétendu sur la succession de cette famille française qui ne manquait pas d'héritiers, et c'était principalement pour s'attribuer un titre de Prince, ne fût-il que de courtoisie simplement honorifique ou de prétention successive. La couronne de France, à qui la chose était d'une indifférence parfaite, avait commencé par accéder à la mise en possession de ces Allemands ; mais les héritiers de la maison de Châlons réclamèrent, et toutes les cours souveraines du Royaume ont toujours débouté de leur prétention ces Comtes de Nassau, qui n'en ont pas moins persisté à se décorer du titre de Prince, à cause de leur prétention sur ladite principauté d'Orange. Il est à savoir à présent que le Stathouder actuel ne descend pas même de ces anciens titulaires d'Orange, héritiers prétendus d'une fille de Châlons, et de plus il est très douteux qu'il soit de la véritable maison de Nassau. Son grand-père était un gentilhomme du duché de Gueldres qui s'appelait et s'armait comme ces anciens Comtes de l'Empire, et voilà pourquoi MM. des États hollandais l'ont adopté pour capitaine général, après la mort de leurs derniers Stathouders, afin de paraître en avoir conservé de la graine calviniste et républicaine.

Ce Roi Guillaume de Nassau, dont les bons Hollandais sont si fiers et si charmé, le Maréchal de Tessé m'a dit qu'il avait fait attaquer l'armée du Maréchal de Luxembourg, quoiqu'il eût dans sa poche un traité d'armistice équivalant à la paix signée, et qu'il avait dit ensuite à

son ami Gourville que c'était afin de se faire tuer des soldats, parce que, la paix étant faite, il allait lui en rester beaucoup à réformer et à pensionner.

— Voici une lettre qu'il a pris la peine de m'écrire de sa main, disait un jour M de Maintenon, devant ma grand'mère, à M la Duchesse de Bourgogne. — Quelle main, s'écria la princesse, indigne de porter un sceptre, indigne de porter l'épée, indigne de porter toute autre chose que des liens de corde !...

Je vivrais dix mille ans que je ne pourrais jamais triompher de mon abomination pour les Nassau, pour cette famille de révoltés et d'usurpateurs, pour cette race hypocrite, avare et fourbe !

C'était du Comte ou plutôt du Maréchal de Mailly que je devais vous parler, car il était devenu Maréchal de France, et jamais le bâton fleurdelisé n'avait été saisi par une main plus ferme et plus experte. Son fils avait été créé Duc de Mailly, et le Roi finit par s'impatienter contre M. de Nesle, au point de lui faire dire qu'il eût à ne jamais reparaître à Versailles s'il ne discontinuait ses chicanes, attendu qu'il agissait en personne déraisonnable, en homme déloyal peut-être, et sans aucun doute en parent dénaturé. Savez-vous ce que fit alors M. de Nesle ? Il abandonna ses premières poursuites et se mit à procéder contre le Maréchal de Mailly à titre de parent, et pour exercer le droit de retrait linéager sur un de ses domaines, en vertu d'un article du testament d'un Sire de Mailly, leur aïeul commun. Ce Prince d'Orange aurait été Stathouder qu'il n'aurait pas mieux fait ! Et ce fut une belle conclusion pour toute la noblesse de France, qu'il avait trouvé moyen de maintenir en fièvre d'observation durant plusieurs années. Les meilleurs amis de M. de Nesle furent obligés de convenir qu'il n'avait ni cœur ni tête ; et voilà tout l'historique de ce fameux procès. Ne vous laissez pas dérouter par l'ignorance ou la mauvaise foi de certaines gens qui voudraient y donner plus d'importance et de consistance.

Le Maréchal avait épousé en premières noces une Colbert de Torcy, dont il avait eu la Marquise de Voyer d'Argenson, belle-fille du Ministre de la guerre. En secondes noces il avait pris pour femme une Demoiselle de Séricourt d'Esclainvilliers, dont il a eu le Duc de Mailly, qui n'a pas d'enfans. Aussi, craignant avec raison de voir s'éteindre sa branche et peut-être la maison de Mailly, car le fils unique de M. de Nesle est un singulier gentilhomme, voilà M. le Maréchal de Mailly qui vient de se remarier à soixante-dix-huit ans avec Mademoiselle de Narbonne-Fitzlaer, dont il est bien persuadé qu'il aura des enfans. C'est une jeune femme du premier mérite, et ce que j'en puis dire est d'autant moins entaché de partialité que je ne l'ai jamais vue, sans compter que la Vicomtesse de Narbonne, sa mère, est un objet d'aversion pour moi. Il est resté de la branche de Nesle un vilain Prince héréditaire d'Orange qui passe sa vie dans la plus misérable compagnie du monde. Il y paraît à son ton, ses manières et son mauvais propos ; il n'est pas comme le Duc de Fitz-James, il n'a pas trouvé moyen de marcher dans la boue sans se crotter. Quand je demande à M de Coislin, sœur de ce Marquis, comment ils en agissent à présent avec leur autre branche : — Mais je les renie de toute ma force, dit-elle, et c'est afin de nous mettre au-dessus d'un Maréchal de France et d'un titre de Duc. Il n'appartient pas à tout le monde de re-

garder un bâton de Maréchal et un manteau ducal de haut en bas. Cela nous donne plus grand air et cela me paraît de fort bonne grâce. J'ai mis cela dans la tête de mon frère, et voilà ce qui nous décide à persister. Je ne le dis qu'à vous, parce que vous êtes une personne d'esprit ; n'en parlez point, mais voilà le dessous de nos cartes.

En voilà-t-il des pals en écus couronnés,
Des Lions lampassés, des Aigles allumés,
Lambrequins, Dextrochère ou Gonfanon sinistre,
Et tout ce que d'Hosier minute en son registre !
Ah ! remontez en selle, et, partant de ces lieux,
Allez, Madame, allez avec tous vos aïeux,
Sur les pompeux débris des lances espagnoles,
Coucher, si vous voulez, aux champs de Cérisoles.
Allez, je vous conjure, y chercher votre époux :
Nos modernes lambris ne sont pas faits pour vous !

Voilà qui s'ajuste admirablement et qui tombe d'aplomb sur mes derniers chapitres, et je n'en disconviens pas. Mais dites-moi donc, monsieur le philosophe économiste, ou monsieur l'auteur d'un Voyage sentimental, à qui la faute ? et de quoi pourrais-je vous parler, sinon des choses auxquelles on s'intéressait de mon temps ? car alors on s'occupait de l'héraldique et des procès nobiliaires, et l'on s'en occupait avec autant d'intérêt que vous pouvez le faire aujourd'hui d'un mensonge encyclopédique de M. Dalembert et d'un plagiat littéraire de M. de Guibert. On plaidait quelquefois pendant quatorze ans et l'on dépensait quatre-vingt mille francs pour une ancolie sur un tourteau de sable. Si l'on fait imprimer ces Mémoires et si l'on parle de moi comme auteur, on pourra dire que j'avais les défauts de mon siècle avec ceux de mon âge, et c'est le pire qui m'en puisse arriver. Aussi bien, suis-je peut-être la dernière personne qui puisse écrire en français sur les armoiries et les généalogies de la noblesse de France. Prenez tout ce que j'en ai dit comme si c'était une chronique, une légende, une sorte de complainte. Prenez que ce soit une litanie funéraire ou la psalmodie d'un libera, si vous voulez, et n'en parlons plus.

Voici venir la querelle des parlemens, et la révolution ne tardera pas. Il n'est pas moins naturel d'aimer son siècle que d'aimer son pays. Nous allons assister aux funérailles de l'ancien régime, et j'aurais voulu faire en sorte, au moins, que son effigie fût ressemblante.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

La substitution du Marquisat de Nesle est la plus riche du royaume en territoire ainsi qu'en droits utiles. On n'a jamais connu la date de son érection, ce qui lui confère un certain éclat d'indépendance et de supériorité particulière. Si vous entendez remarquer que le Prince de Guémenée, le Marquis de Nesle et le Duc de Bouillon, Comte d'Evrem, sont les

trois plus grands seigneurs de France je vous conseille de ne pas contester cette proposition car elle est de toute vérité.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Édit.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 4 · 02

Madame la Dauphine était accouchée d'un prince, et, comme la cour était alors à Choisy-le-Roy, aucune personne de la maison de France ne put assister à la naissance de cet enfant royal. Le courrier qu'on envoyait pour en porter la nouvelle à Paris tomba de cheval à la barrière et mourut de sa chute. L'Abbé de Saujon, qui devait l'ondoyer et qui se rendait à la chapelle du château, tomba, sur le grand escalier de Versailles, en paralysie ; enfin, des trois nourrices arrêtées par le premier médecin de son père, il en mourut deux en huit jours, et la troisième eut la petite vérole au bout de six semaines.

— Voilà qui n'est pas d'un heureux augure, avait dit le Roi son grand-père ; et je ne sais comment il a pu se faire que je l'aie titré Duc de Berry : c'est un nom qui porte malheur.

Ce même enfant royal est devenu le Roi Louis XVI.

Je ne vous parlerai pas de l'attentat régicide et du procès de Damien, dont les détails se trouvent partout et dont l'exécution fut une chose abominable en pays chrétien. On l'avait attaché sur une sorte de plancher, à la hauteur des chevaux qui devaient l'écarteler en lui arrachant les membres ; mais, comme ils ne pouvaient en venir à bout, on en mit huit au lieu de quatre, et rien n'y faisait : on finit par lui détacher, avec des lames de coutelas, les deux épaules ainsi que les cuisses ; après quoi son tronc mutilé resta là, surmonté d'une tête qui parlait encore. On n'a jamais ouï raconter rien de plus affreux. Le Roi fit des cris et s'enfuit quand il en entendit le rapport, et j'ai su qu'il s'était réfugié dans l'oratoire de la feue Reine, où Laborde le trouva disant l'office des morts et priant le bon Dieu pour le repos de l'âme de son assassin. Le Maréchal et la Maréchale de Maubourg nous dirent le lendemain que le Roi n'avait pas voulu sortir de son appartement, qu'il avait refusé de faire sa partie, et qu'il avait eu les larmes aux yeux pendant toute la soirée.

Àpropos de la Maréchale de la Tour-Maubourg, je vous dirai qu'elle ressemblait tellement à la Maréchale de Balincourt que leurs enfans s'y trompaient et que la Princesse de Tingry (Louise de Fay), qui était jeune fille alors et qu'on venait de faire sortir du couvent, les prit une fois l'une pour l'autre. Comme elles avaient aussi les mêmes insignes, environ les mêmes armes, et tout à fait les mêmes couleurs de livrée, il en arrivait continuellement des coq-à-l'âne entre les marchands et les laquais. Il me semblait que le Maréchal de Balin-

court aurait bien voulu faire en sorte que la Maréchale de Maubourg voulût s'y laisser tromper. Il se plaignait de ce que sa femme était naturellement désobligeante, et l'on disait que M de Maubourg aurait été de meilleur procédé. — Voyez donc comme elle est sèchement contrariante ! disait-il de sa Maréchale, et pourtant je ne l'en aime pas moins ; je ne voudrais pas l'échanger contre deux pareilles ! Il avait l'air d'un Caton, mais le diable n'y perdait rien.

On apprit, quelque temps après la mort de Damien, que le corps municipal et les bourgeois d'Amiens sollicitaient du Roi la faveur de changer le nom de leur ville en celui qu'il plairait à S. M. de vouloir adopter ; et néanmoins, ils prenaient la liberté de lui proposer celui de Louisville. C'était M. Gresset, leur concitoyen, qui leur avait mis la chose en tête, et M. Nicolaï, leur intendant, ne manqua pas d'en faire sa cour, en écrivant là-dessus lettres sur lettres à MM. du Grand-Conseil. Il se trouva que l'Évêque d'Amiens, cent vingt-huitième successeur de saint Firmin, n'y voulut pas accéder ; il écrivit au Roi que le nom de sa ville épiscopale était une de ces propriétés ecclésiastiques qu'il avait juré de maintenir, de transmettre à ses successeurs et de protéger envers et contre tous. Si le premier jugement de son officialité diocésaine était porté devant l'officialité métropolitaine de Reims, il était certain que les bourgeois mayeurs d'Amiens et leur intendant y perdraient leur procès, ou l'autorité royale et l'auguste nom de S. M. pourraient s'en trouver compromis ; enfin tout donnait à penser que l'officialité primatiale de Lyon ne voudrait pas consacrer cette belle imagination de l'auteur de Vert-Vert, adoptée par un intendant flagorneur.

Le Nicolaï s'en vint à Paris pour tenir tête à son Évêque, et ne doutait pas que ses démarches ne fussent très agréables à la cour. On le fit appeler au Grand-Conseil, et voilà que le Roi lui dit de prime abord, devant tout le monde : — On a pendu en Limousin, l'année dernière, un malfaiteur appelé Bourbon, et l'intendant de Limoges ne s'en est pas soucié plus que moi. Comment voudriez-vous que le prélat de cette vieille cathédrale, le successeur des trois SS. Firmin, le Docteur, le Confesseur et le Martyr, ne fût plus Episcopus Ambianensis ? Ce serait une flatterie dont l'adoption me donnerait mauvaise grâce. Retournez dans votre intendance et n'en parlons plus. Je vous recommanderai, Monsieur, de n'en pas rester en moins bons termes avec M. d'Amiens, dont je ne saurais désapprouver la résistance. Il a toujours rendu pleine justice à vos lumières, à votre zèle pour le bien public, à votre affection pour mon service, et je désire que vous viviez ensemble ainsi que par le passé, c'est-à-dire en bons amis.

Les princes ont, comme on sait, beaucoup de raisons pour être en garde contre la flatterie, et, du reste, on a pu remarquer chez M. Beaujon que les financiers n'auraient pas moins de peine à s'en préserver que les rois. À la même occasion de cet attentat régicide, les États d'Artois s'étaient rassemblés sous la présidence de mon fils, premier Baron de la province, et les voilà qui députent auprès du Roi plusieurs notables du second ordre, afin d'exprimer à S. M. leur désolation de ce que le criminel était Artésien, et jusqu'ici la chose était à merveille ; mais ces gentilshommes voulaient absolument nous faire payer le double de ce que la province devait fournir en argent et en hommes pour le service de la couronne, et ceci ne faisait pas plus le compte de la haute noblesse et du haut clergé que du tiers-état. Je fis un

Mémoire où je représentais qu'il y aurait conscience à profiter d'une proposition qui nous semblait téméraire, en ce qu'elle devrait porter sur le pauvre peuple, en définitive. Les récoltes de l'année précédente avaient été si mauvaises que l'Évêque d'Arras avait fait remise à ses fermiers et ses vassaux du tiers de ses revenus. Les principaux seigneurs du pays s'étaient cotisés avec l'abbaye de Saint-Wast pour acquérir, faire arriver et distribuer charitablement des grains de semaille aux pauvres laboureurs, et mon fils en avait déboursé plus de mille écus, sans compter l'abandon de ses droits seigneuriaux et du produit de ses terres en labour et forêts pendant six mois. Le Roi répondit bien agréablement à MM. les Députés de la noblesse d'Artois, dont il ne voulut pas agréer les sacrifices, et ce fut pour les consoler qu'on donna le titre de Comte d'Artois au troisième fils de M. le Dauphin.

Comment se fait-il que je ne vous aie encore rien dit de M Geoffrin, ni surtout de M. Geoffrin, dont on ne parlait pas assez hors de sa fabrique ? Je vous assure que c'était un objet bien autrement à considérer que M sa femme, et je ne crains pas de vous dire que, parmi toutes les choses à remarquer dans leur manufacture des glaces, il n'était pas de machine ou d'ustensile aussi curieux que M. Geoffrin. Son père était un tisserand d'Épinay-sur-Orge, et quand on se demandait à quoi pouvait tenir la suffisance et l'étrange raideur de la femme. — C'est qu'elle a avalé la quenouille de sa belle-mère, répondait la Maréchale de Luxembourg. On disait d'elle à M de Lauzun qu'elle était commune comme des pommes. — Ne croyez pas ceci, mon enfant, reprit sa grand'mère (la Maréchale) : cela pourrait vous donner l'idée d'une certaine élégance naturelle ; elle est commune comme des choux. Ladite M Geoffrin ne savait pas un seul mot d'orthographe, et pas même ce qu'on ne saurait manquer d'en apprendre à la suite d'un peu de lecture. Elle écrivait Troyes en Champagne au moyen du chiffre 3. — Pourquoi ne dirait-on pas tout aussi bien des zaricots que des artichauds ? répondit-elle aigrement à Marmontel ; et, quant à votre mercuriale sur les navais, vous me la donnez belle ! Ne voudriez vous point que j'écrive des navois, comme au temps de Jean de Wert ? Apprenez que j'ai prise et que je veux garder toujours l'orthographe de Monsieur de Voltaire !

Le plus illustre de ses anciens familiers avait été M. de Montesquieu, qu'elle appelait toujours le Président chose, parce qu'il ne pouvait jamais trouver aucun nom propre, et qu'il employait continuellement le mot chose en matière de désignation nominale. Elle racontait qu'en arrivant un jour de Versailles et lui rapportant je ne sais quelle nouvelle, il avait dit chez elle, en présence de M. le Contrôleur-Général : — Oh ! la chose est certaine, en vérité ! car je la tiens directement de la grande chose, qui la tenait apparemment du vieux chose… Allons donc !… l'ancien précepteur du… chose. Et c'était du Cardinal de Fleury, précepteur du Roi, qu'il voulait parler. Ses autres habitués étaient des aigrefins plutôt que des gens du monde, et des écrivassiers plutôt que de véritables littérateurs. Il est vrai qu'elle avait pour eux des attentions infinies et qu'ils ont été bien payés pour bien parler d'elle. C'est à cela qu'elle employait ses 72,000 liv. de rentes, mais chacun disait que sa table était si mal servie qu'on n'y pouvait manger de rien.

Elle se faisait amener des étrangers tant qu'on en trouvait, mais Walpole disait que la plupart des Anglais ne pouvaient tenir chez elle, à cause de cette fumée d'encens, et d'en-

cens grossier, dans laquelle on respirait si péniblement pour peu qu'on eût quelque délicatesse dans la constitution naturelle ou dans les habitudes, et il ajoutait que les nausées, l'étouffement et la suffocation lui prenaient toujours aussitôt qu'il entrait dans cette atmosphère de lourde flatterie. Il racontait notamment qu'à propos de la mort de l'Amiral Bing, M Geoffrin s'était mise à dire avec un air d'expérience et d'érudition : — C'est absolument comme ce roi de Portugal qui fit expédier un brevet de généralissime de ses armées à saint Antoine de Padoue. Walpole s'apprêtait à lui demander ce qu'elle voulait dire, quand tout le monde se prit à crier : — Bravo, maman Geoffrin ! Bravo ! c'est un mot sublime ! Elle est charmante ! elle a toujours raison, maman Geoffrin ; elle est incomparable ! Et puis on se mit à commenter cette citation de maman Geoffrin, dont on donnait connaissance à tous ceux qui survenaient, ce qui dura toute la soirée, avec un grand concert de louanges et d'applaudissemens. Volontaire ainsi qu'était Walpole, il se plaignait aussi de ce que maman Geoffrin voulait absolument lui faire adopter ses marchands, ses fournisseurs, et jusqu'à son médecin qui était un Écossais nommé Tulloc. — Qu'est-ce que vous avez à dire contre le docteur ? Est-ce que la faculté d'Édimbourg n'a pas toujours été la première de l'Europe ? — Allons donc ! lui répondait Walpole ; au rapport de Scaliger, il n'y avait dans toute l'Écosse, en 1607, qu'un seul médecin, qui était celui de la Reine, et qui était un Français. Il y avait pour Esculape indigène un menuisier, qui saignait tous les bourgeois d'Édimbourg et tous les paysans de la banlieue ; l'affluence des malades était quelquefois si désordonnée devant la boutique de cet homme, que les hallebardiers et les trabans à la cour allaient les disperser en les assommant de coups de bâtons ferrés. Voyez la belle école de médecine ! Walpole aurait pu dire aussi qu'en Angleterre il n'y avait alors que trois médecins, savoir : un Italien, fort habile homme, et deux ânes anglais, superbes à plaisir et mortellement téméraires ; le tout suivant Scaliger.

Il y avait au nombre des favoris de M Geoffrin un pauvre gentilhomme polonais qui s'était réfugié à Paris pour esquiver ses créanciers, et qui s'appelait le Comte Poniatowski (son digne fils a été élu Roi de Pologne), lequel Poniatowski voulait toujours connaître et croyait toujours reconnaître tout le monde. M. Danchet, disait-il un jour à ce rimeur, j'avais déjà l'honneur de vous connaître, et je vous ai certainement vu quelque part. On découvrit que c'était dans les épigrammes de J.-B. Rousseau. Et, comme il recherchait une autre fois dans quelle maison il avait déjà vu le Président Molé, il se trouva que c'était à la Fête-Dieu des Gobelins, sur une tapisserie. — Dites-moi donc, ma chère M Geoffrin, lui demandait un jour le Chevalier Rutlidge qui revenait des Indes, dites-moi donc ce que vous avez fait d'un gros bonhomme à qui personne ne parlait et qui mangeait sans rien dire au bout de votre table. Je ne le vois plus chez vous et je n'ai jamais su qui c'était. Elle lui répondit : — C'était mon mari ; il est mort.

Quant à ce mari de l'illustre M Geoffrin, il est assez connu qu'il ne lisait autre chose que le dictionnaire de Bayle, et les deux colonnes à la suite sans avoir égard à cette barre qui divise les pages, d'où venait qu'il y rencontrait des obscurités impénétrables. Mais ceci ne l'empêchait pas de recommencer la même lecture aussitôt qu'il avait achevé le dernier volume ; il observait seulement que ce livre philosophique était rempli de choses incompré-

hensibles, avec des répétitions à n'en pas finir. Il avait vu dans la gazette que le Roi de Prusse avait pris perruque, en Moravie. — Il n'y a pas, disait-il, une seule carte de ces pays-là qui vaille, et Perruque ne s'y trouve marqué dans aucun endroit. — Suivez-y le cours des rivières et cherchez sur la Nuque, lui dit M de Tencin ; ce qui me fait souvenir qu'à l'occasion du retour de M. de la Fayette et de son ordre américain de Cincinnatus, l'Abbé d'Espagnac avait demandé : — Quel est donc ce saint-là ? Votre père lui répondit que c'était un Bienheureux de la même légende et du même calendrier que Ceinturon.

M. Geoffrin vint annoncer un jour à M Geoffrin qu'on avait surpris le grand bassin des Tuileries dans le lit de la rivière. — Attendez donc, lui répondit-elle, je vois ce qu'on a voulu vous dire, et ce sera sans doute une allusion malicieuse à ce capucin qui vient de se noyer en traversant le jardin des Tuileries par le brouillard. Il avait marché sur sa robe et s'était fendu la tête en tombant sur le rebord de ce grand bassin, de sorte qu'il s'est noyé sans se douter de rien, comme il aurait fait dans son crachat, le pauvre bonhomme ; et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il arrivait de faire le tour du monde en qualité de Missionnaire et d'Aumônier d'un Amiral espagnol. Elle avait des explications pareilles à donner sur toutes choses, ce qui faisait dire à M. de la Ferté-Imbault qu'elle avait réponse à tout, hormis à qui va là ? En lisant un jour une gazette, ou les premières lignes des trois colonnes de je ne sais quel dictionnaire, M. Geoffrin découvrit que la sœur de Madame la Dauphine avait un prénom ridicule ; et quand on le fit s'en expliquer, il se trouva qu'au lieu d'Albertine, il avait lu Libertine. C'était, du reste, un très bon homme ; il était patient, infatigable ; il vivait de peu ; j'avais dit de M. Geoffrin qu'il avait toutes les vertus de l'âne.

Je ne vous ai rien dit non plus de Madame du Boccage, auteur de la Colombiade, et non plus de notre ami, le Comte de Turpin, traducteur des Commentaires de César. Commençons par le Comte, et puis je vous dirai quelques mots sur notre bergère Doricléa : c'est le nom sous lequel M du Boccage avait été reçue à l'Académie des Arcades de Rome.

Le C de Turpin de Crissé, lieutenant général, et connu sous le nom du beau Turpin, était un homme remarquable par ses talens militaires, son caractère emporté, son esprit naturel et ses bizarreries. Il se piquait d'une grande franchise, avec les ministres surtout, mais cette franchise dégénérait souvent en brusquerie pour ses égaux et même en propos tellement offensans qu'il en résultait des querelles et des duels interminables. Toutefois la grande naissance et le vrai mérite de M. de Turpin, son dévouement au Roi, sa générosité, sa belle et noble figure, sa force remarquable, et ses succès à la guerre ainsi qu'auprès des dames, l'avaient placé dans le monde à la tête de ce qu'il y avait eu de plus brillant et de plus recherché. On racontait de sa jeunesse une quantité d'aventures plus folles et plus hardies l'une que l'autre ; il s'en était toujours tiré avec bonheur ; et, si les rieurs étaient restés de son côté, il n'en avait pas toujours été ainsi pour la raison ni le bon droit.

Louis XV aimait beaucoup le Comte de Turpin, et S. M. s'était arrêtée chez lui (à Esgligny) pendant quelques heures au retour d'une partie de chasse. Il examinait de la terrasse du château les prairies qui s'étendaient à perte de vue, et S. M. louait grandement la beauté des bestiaux nombreux qu'on voyait dispersés sur ce pâturage. — Ah ! oui, dit le Comte de

Turpin, mes vaches mangent mon herbe, mais elles me donnent du lait excellent, du fumier et ma provision de fromage ; différentes en cela de certaines bêtes qui vivent aux dépens de Votre Majesté, et qui ne lui rapportent rien.

Le Comte de Turpin avait pris en aversion à peu près tous les ministres du Roi Louis XVI, et surtout M. Necker ; tous ses gens partageaient la malveillance du maître, ainsi qu'il arrive souvent, et son cocher ne manquait jamais l'occasion de passer ou de couper la voiture de ce contrôleur. Un soir, et c'était sur la route de Versailles, le malin cocher reconnaît le carrosse de M. Necker, et prend si bien son temps qu'il l'accroche avec violence. Le ministre, furieux de ce choc inattendu, s'élance à sa portière, et demande avec vivacité quel est le maladroit qui se permet une telle insolence, et si l'on n'a pas vu ses lanternes. — On les a prises pour des vessies, lui répondit M. de Turpin en levant la glace de sa voiture. Le ministre, qui reconnut le vieux Comte, s'enfonça dans sa berline et ne parla de rien.

Il était toujours fort occupé de sa traduction des Commentaires de César sur l'art de la guerre ; ce travail employait la meilleure partie de ses matinées et puis, comme de juste, il y pensait continuellement le reste du jour, tellement qu'il en parlait à ses amis, aux indifférens, et surtout à son fils, qui, respectueusement soumis, écoutait paisiblement les commentaires sur les Commentaires, tout en trouvant quelquefois les digressions un peu longues. Cependant, quoiqu'il fût déjà marié et qu'il fût à son ménage à l'autre bout de Paris, le Marquis de Turpin venait régulièrement voir son père à la fin de chaque matinée, espérant toujours que quelque visite pourrait le faire sortir d'embarras en lui sauvant la lecture d'un nouveau chapitre de Jules-César.

Un jour il arrive au moment où le valet de chambre de son père faisait les apprêts de sa barbe ; et, tout en se laissant savonner le menton, le vieux général gronde un peu son fils d'être arrivé si tard, car il aurait pu lui lire le chapitre des catapultes qu'il avait terminé la veille, et dont il était persuadé que le Marquis aurait été pleinement satisfait ; le jeune homme regretta de n'avoir pu sortir plus tôt, la partie fut remise au lendemain. — Mais si tu voulais attendre un quart d'heure, ma barbe sera bientôt faite, et je te lirais mon chapitre. — Mais, mon père, c'est que M. de Gontaut m'attend aux Champs-Élysées, où nous devons monter à cheval à trois heures. — Eh bien donc, soit pour demain... Mais en regardant fixement son fils : — Mon ami, vous n'avez pas fait votre barbe aujourd'hui. Comment osez-vous sortir ainsi ? Je ne veux pas que vous vous fassiez voir avec une barbe de la veille, ainsi qu'un bourgeois ! Ôtez votre cravate, mettez-vous à ma place, et Francisque va vous raser ; pendant ce temps-là je vous lirai mon chapitre sur l'emploi de la catapulte et du bélier dans les opérations obsidionales.

Voici maintenant quelques lignes de biographie sur « Honorable et scientifique personne Marie-Anne-Éléonore Le Page de Mautort, membre de l'Académie des Arcades de Rome et de celle des Jeux floraux de Toulouse, veuve d'Honorable homme Henri Ficquet, Sieur du Boccage, et Franc-Bourgeois de Rouen, l'un des Custodes héréditaires et porteurs des reliques de Saint-Ouen, Marguillier-né de ladite église, Receveur des tailles de la ville de Dieppe, et depuis, vivant noblement de ses biens et rentes en celle de Paris. » Vous vou-

drez bien remarquer que les bourgeois notables ont leur protocole aussi régulièrement tracé et tout aussi rigoureusement suivi que celui des plus grands seigneurs.

Àcela près de son esprit supérieur et de sa parfaite beauté, M du Boccage n'avait certainement aucun rapport avec le traducteur des Commentaires à côté de qui je l'ai placée sans savoir pourquoi. Elle n'a rien de belligérant ni de stratégique, et c'est assurément la plus candide et la plus paisible bergère de l'Arcadie romaine.

Voltaire lui mandait un jour que les lettres qu'elle écrivait étaient bien supérieures à celles de Miladi Montaigu, ce qui n'était pas lui faire un grand compliment ; il aurait pu mieux dire, et je vous assure qu'après les lettres de M de Sévigné et de M de Maintenon, je n'en ai jamais lu de plus spirituellement judicieuses et dont la lecture m'ait paru plus attrayante que celles de M du Boccage. La plupart de ses ouvrages ont été traduits en italien, en espagnol, en anglais, en allemand, et, qui plus est, en polonais ; mais ses lettres écrites de Rome ont toujours été, suivant moi du moins, sa meilleure composition littéraire, et je ne doute pas que la postérité ne les considère avec une grande distinction.

Il y a de fort belles choses dans sa Colombiade ; il y a du talent et de nobles pensées bien rendues dans sa tragédie des Amazones et dans son poëme d'Abel : il y a surtout dans tous les ouvrages de cette illustre personne une expression de simplesse admirable et de modestie charmante ; il y règne un parfum de dignité vertueuse et polie qui fait respecter l'auteur et qui le fait aimer ; il me semble qu'avec un cœur honnête et pur on ne saurait lire M du Boccage sans éprouver un sentiment de véritable affection pour une femme aussi naturellement gracieuse : gracieuse et naturelle à la mode du temps, bien entendu ; vous voudrez bien nous passer la houlette et la coudrette.

Fontenelle disait qu'elle était comme une belle montre bien réglée, dont l'intérieur agit avec une rectitude parfaite, et dont le cadran, non plus que la boîte émaillée de fleurs, ne laisse jamais apercevoir aucune agitation.

— Pourquoi ne parleriez-vous pas aussi, lui dit Voltaire, de ces deux trous pour la clef de montre, avec des pivots en diamant ? Ce serait pour les yeux.

— Oh ! je n'ai pas le génie des allusions métaphoriques à ce point-là ; mais je vous connais, lui répliqua Fontenelle : vous n'allez pas manquer de m'attribuer cette belle hyperbole, et vous allez dire partout que j'ai comparé les beaux yeux de M du Boccage à deux trous dans une montre. Ce ne sera pas la première galanterie de ce genre-là que vous m'aurez faite ; mais ne vous en gênez pas, disposez de la réputation de mon peu d'esprit ; il est au service du vôtre, et je vous baise les mains en toute humilité.

On ne saurait s'imaginer combien Voltaire était importuné, jaloux et malheureux de la gloire de Fontenelle. Hélas ! il en est de la renommée de Fontenelle aujourd'hui comme de celle de M du Boccage, et je pense bien que la gloire de Voltaire sombrera sous voiles au bout de quelque cinquantaine après son décès. Rien n'est stable ici-bas, hormis l'instabilité, a dit l'apôtre saint Jacques.

Mdu Boccage a vécu pendant quarante ans sur un piédestal et sous un dais, au sommet du Parnasse, au milieu d'un nuage d'encens pindarique. Elle a toujours vécu dans cet empyrée d'adulations universelles ainsi que M. de Marigny pendant la faveur de M de Pompadour, c'est-à-dire avec une simplicité toute modeste et quasi craintive. On disait alors qu'ils s'aimaient beaucoup, un peu trop peut-être ; et, quoi qu'il en fût, personne ne les a connus sans les aimer et les estimer, sinon pourtant votre tante du Guesclin, qui me reprochait toujours mon indulgence à cette occasion-là. — Mais c'est vous qui faites du scandale et qui péchez, lui disais-je ; et, quand on n'aperçoit rien de répréhensible, c'est la réprobation qui scandalise et qui se tourne en péché mortel, à ce que dit Tertullien. Mon Dieu ! c'était une sainte femme (cette Comtesse), et je n'en disconviens point, mais c'était une sèche et revêche personne ! Imaginez qu'elle avait refusé de marier sa fille, aujourd'hui M de Gèvres, avec le Marquis de Sesmaisons, parce qu'il avait fait (quatre ans passés) des amourettes avec la demoiselle Camargot, dont je vous parlerai tout à l'heure ; et de plus encore elle avait refusé de rendre le salut à M de la Tournelle, au château de Bellevue, dans le propre salon de Mesdames !... Que voulez-vous, mon enfant ? les dévotes ont la tache originelle aussi bien que les autres, et tout ce que la piété peut faire de mieux sur nos défauts naturels, qu'elle ne saurait dénaturer, c'est de les atténuer. Celui qui a voulu que la chenille naquît sur les fleurs a permis que l'austérité produisît l'intolérance, et quelquefois la pruderie, ce que j'aime encore moins.

Mdu Boccage avait inspiré la passion la plus violente à l'auteur de Manon Lescaut, l'Abbé Prévost d'Exiles, qu'elle ne pouvait endurer ni souffrir à titre d'amoureux ; et c'est, je crois bien, le seul personnage qui se soit jamais permis de mauvais propos contre elle. J'ai rencontré deux ou trois fois pendant ma vie cet Abbé Prévost, lequel, au reste, vivait assez tristement et n'allait guère autre part que chez ses deux amis M. Riquet de Caraman et M. Huguet de Sémonville, conseillers à la table de marbre et grands protecteurs de la littérature au rabais. C'était un gros homme à figure sombre, avec une voix lugubre ; il était assez bien vêtu pour un auteur de son temps. On racontait de lui des choses étranges, et notamment qu'il mangeait du tabac d'Espagne avec le melon, ce que faisait toujours la douairière d'Orléans, et ce que j'ai vu faire, au surplus, à M. le Maréchal de Saxe, au fameux repas qui lui fut donné par les gens de l'Hôtel-de-Ville de Paris après la bataille de Raucoux. Je n'ai jamais ouï dire de l'Abbé Prévost qu'il eut tué son père, soit par inadvertance ou soit autrement, et, d'après les éclats d'hostilité qu'on entendait bruire incessamment contre lui, je crois bien qu'on n'aurait pas manqué de lui reprocher un pareil méfait s'il en avait été coupable. Tout ce que je sais de plus calamiteux sur l'Abbé Prévost, c'est qu'il est mort d'une horrible manière. Il avait été saisi d'apoplexie dans le bourg de Royaumont, non loin de Chantilly ; il fut transporté chez le curé du village, ou le Baillif des Moines arriva pour instrumenter de sa profession, et d'où ce justicier de malheur envoya requérir le chirurgien de l'abbaye pour venir procéder à l'ouverture du corps, afin qu'il ne manquât rien à la perfection de son procès-verbal. Il n'était pas mort et mourut sous le scalpel. Il y avait toujours eu quelque chose de cela dans la physionomie de ce malheureux homme, dans ses regards sinistres et dans sa voix sourdement lamentable. Quant à la demoiselle Camargot, danseuse de l'Opéra, je vous dirai qu'on avait prodigieusement parlé d'elle à propos de M du Boccage,

à qui cette fille avait fait une rude impertinence en allant s'asseoir à côté d'elle, à l'Académie française, un jour de la Saint-Louis, où l'on espérait voir arriver le Cardinal Passionnéi, qui n'y vint pas, attendu qu'il était mort le matin. La situation de M du Boccage était si pénible, elle en parut si troublée, et le scandale en fut si grand que M. le Maréchal de Bellisle alla lui donner la main pour la conduire (à défaut d'autres places) au fauteuil vacant de l'Évêque de Senlis, où cette dame, après force révérences, eut l'insigne honneur de siéger parmi les quarante immortels, entre MM. de Nivernais et Bitaubé. Elle en parlait toujours avec un air d'humilité bienséante et de reconnaissance infinie pour MM. les Académiciens. Les Nouvelles à la main ont assez parlé de cette aventure et de la demoiselle Camargot, qui, du reste, n'en fut pas moins embarrassée que M du Boccage et ne s'en consola jamais. Au bout de quelques mois elle fut obligée de quitter le théâtre, où elle ne pouvait plus se montrer sans être sifflée. On a toujours parlé de M Camargot comme étant la première personne qui se soit avisée de porter des souliers sans talons et, du reste, on dit qu'elle avait fini par aller s'enfermer aux Filles-Repenties de la rue Saint-Jacques.

(Note de l'Auteur.)

« Je te vois, innocent Danchet,
« Grands yeux ouverts, bouche béante.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 4 · 03

Les personnes qui ont écrit la philosophique histoire de M. de Voltaire ont négligé de recueillir ou n'ont pas voulu publier certains détails de sa vie privée, dans lesquels je vais entrer pour suppléer à leur insuffisance ou leur silence obligeant. Je ne le suivrai pas dans toutes ses agitations en France et ses migrations à l'étranger ; on a tout dit sur ses voyages à la cour de Nancy, en Angleterre, et auprès de ce Roi de Prusse auquel il a prodigué tant de flatteries et tant d'insultes, suivant les temps ; mais j'ai su par MM. de Richelieu, de Breteuil et du Châtelet certaines choses que personne ne savait ou n'a voulu dire, et les voici.

Voltaire avait eu de la succession de son père environ dix-huit mille livres de rente, savoir : deux mille écus par deux maisons rue Saint-Antoine, et le reste en obligations sur la ville et sur le clergé. Jusqu'à ce qu'il fût devenu riche, il avait prodigieusement aimé l'argent, et, contre l'ordinaire des personnes et des choses de ce monde (à l'exception des vins méridionaux), il était devenu généreux en vieillissant. Comme il avait toujours eu de l'at-

trait pour les gens en crédit et pour les bonnes compagnies, il avait eu des relations les plus distinguées possible ; il avait toujours employé ses amis à l'augmentation de sa fortune ; il avait toujours fait agir les amis de ses amis dans l'intérêt de ses finances ; et pendant trente ans de sa vie on n'a jamais entendu parler de la nouvelle promotion d'un fermier-général sans entendre dire aussi que Voltaire avait fait solliciter un intérêt dans sa ferme. On a dit qu'il avait dû la plus grande partie de sa fortune aux frères Pâris, et je ne le crois pas. Le Marquis de Breteuil a calculé devant moi que leur opération sur les fournitures de 1747 à 1749, où Voltaire était intéressé pour un 92 avait dû lui rapporter tout au plus 60 mille livres ; mais le Marquis du Châtelet et le Maréchal de Richelieu m'ont dit cent fois que la part qu'ils avaient fait avoir à Voltaire dans les recettes et les profits de MM. de la Poupelinière et Challut avait dû lui rendre plus de quinze cent mille francs.

Il a dit au vieux M. du Châtelet que, lorsqu'il avait pris le parti de se qualifier Sieur de Voltaire, c'était qu'il n'aurait pas eu le moyen d'acheter une terre qui pût lui donner un autre nom précédé d'un article, parce que sa mère, à laquelle il payait un douaire avec une pension de 4 mille francs, vivait encore. Son nom de famille, qui lui paraissait ignoble et déplaisant, avait fini par lui devenir insupportable. Il n'avait trouvé qu'une manière et qu'une seule occasion pour s'en délivrer, c'était en acquérant un petit fief de la vicomté de Paris ; mais, comme le nom de ce lieu féodal était Bouprupt-en-Jôsas, il s'était enfui de chez le notaire où se faisait la vente aussitôt qu'il avait ouï proférer cet horrible nom. Celui de Veautaire, dont il a fait Voltaire à raison de l'euphonie, est le nom d'une petite ferme située dans la paroisse d'Asnières-sur-Oise, à dix lieues de Paris. Il en avait hérité d'un sien cousin nommé Gramichel ; et, bien que ce domaine ne fût nullement seigneurial et qu'il ne rapportât que deux cents livres, il n'hésita pas à en prendre le nom, au mépris de celui d'Arouet dont il était excédé.

— Arouet ! indigne et misérable nom ! disait-il un jour en présence de M. Clairaut ; et notez que c'était en menaçant les cieux d'un regard de colère et du poing ferme, comme un homme en délire.

Les notaires de Paris disent toujours que, pour les seigneuries en Île-de-France, il y a différence de moitié prix suivant que le nom du fief est plus ou moins élégant ; et ceci me rappelle que M. de Penthièvre n'a jamais pu réussir à se défaire de la seigneurie de ses bourgs de Villejuif et de Lonjumeau, dont il aurait voulu se débarrasser parce qu'ils ne lui tiennent à rien (ils ne sont pas mouvans de sa châtellenie de Sceaux ; je crois même qu'ils relèvent de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et que ce Prince ne voulait pas s'y trouver dominé par un Abbé). — Il serait joliment agréable de se faire annoncer Monsieur et Madame de Lonjumeau ou de Villejuif ! disaient les chercheurs de fiefs, ambitieux d'acquérir un nom sonore ; et toujours est-il qu'on n'a jamais pu trouver bon marchand pour ces deux seigneuries, par cette raison-là.

Je ne sais comment il se fait qu'à l'exception de Chatou, de Pantin et quelques autres vilains noms en très petit nombre, tous les villages ou seigneuries de la capitainerie du Louvre et de la prévôté du Châtelet portent des noms charmans. Il n'est rien de si joli que

Luciennes, Amécour, Argenteuil et Virofley, Montfermeil, Argilliers, Romainville, et tous ces autres noms de la banlieue de Paris, qu'on dirait avoir été formés pour la satisfaction de l'oreille et des yeux, à l'usage d'une Princesse ou d'une favorite, ou par un poëte amoureux de quelque nymphe de la Seine. Je me suis dit quelquefois qu'il ne serait pas impossible que la douceur de l'idiome aulique et la politesse du langage à la cour de France eussent influé sur l'élégance et l'aménité de ces appellations les plus voisines de Paris.

Aussitôt que M. de Voltaire est devenu gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (par la grâce de M de Pompadour, en conséquence et récompense d'une épitre dédicatoire), il a joui des priviléges de la noblesse et pris la qualification d'Écuyer, avec des armoiries à fond noir (il avait entendu professer M de Lhospital, et pour aller s'armer de quelque rébus en champ d'azur, il avait trop de finesse dans le tact et faisait trop bien ses petites affaires), une simple barre, en effigie d'un coup d'estoc sur un bouclier. On aurait dit un écu du temps des Albigeois ; rien n'était si noblement sévère et de plus franc gothique.

Lorsque M. de Voltaire est revenu de Berlin, ayant été Chambellan du grand Frédéric et Chevalier de son Aigle-Rouge, il a voulu devenir Seigneur de paroisse, et, suivant son droit seigneurial, il a fait peindre ses armoiries sur deux lîtres blanches en quarante-huit places, à l'extérieur et l'intérieur de son église de Ferney, sans préjudice au pourtour de son colombier féodal, ainsi qu'à la barrière de son audience. Sa terre de Ferney n'avait que les droits de moyenne justice et de simple coutume ; mais il se jugeait en grande situation nobiliaire ; et le voilà qui s'avise de nous écrire inopinément à M. de Richelieu, mon neveu du Châtelet et moi, pour nous prier de faire ériger sa terre en marquisat.

« La faveur en question ferait la gloire et le bonheur de ma triste vie, Madame ; vous connaissez les tribulations qui m'accablent et les calomnies qui me poursuivent. Je ne sais plus s'il me sera possible de me montrer dans les rues de Genève, où j'aurais besoin d'aller pour consulter M. Tronchin sur ma santé ! M. Rousseau y a suscité contre moi le zèle de plusieurs magistrats fanatiques et d'un grand nombre de farouches citoyens, en leur disant qu'ils ne devaient pas souffrir, malgré la loi, qu'un catholique eût l'air de s'immiscer dans leurs affaires et de s'impatroniser sur leur territoire. Je ne vous parlerai pas des calomnies dont il me charge auprès de Monseigneur le prince de Conti, de Madame la Duchesse de Luxembourg, auprès de vous peut-être, Madame, et c'est pourquoi j'en appelle à vos bontés pour me dédommager de sa noire ingratitude, pour effacer la trace de toutes les persécutions qu'il m'a suscitées depuis quatre années. Voilà, Madame, où m'a conduit ma bienveillance pour cet homme, et tel est le prix de l'offre que je lui avais faite de lui donner en pur don ma maison de l'Hermitage, qui se trouve entre Tourney et Ferney. On saura bientôt de quelle reconnaissance il a payé les services de M. Grimm, de M. Helvétius, de M. Diderot, de M. Hume et de M. d'Alembert, que vous n'aimez pas infiniment, je le sais, et dont je connais les inconvéniens mieux que personne, mais qui n'en ont pas moins été pour lui la bienveillance et l'obligeance mêmes. Nous avons eu ici le mariage de M. de Florian ; nous aurons bientôt celui de M. le Marquis de Villette, je dis Marquis, Madame ; car, plus heureux que moi, qui n'ai pas sans doute autant de mérite que lui, mais dont la fortune et la naissance ne sont pas au-dessous des siennes, il a une terre érigée en marquisat, par le Roi,

pour lui, comme seigneur de sept grosses paroisses et comme au temps de la chevalerie, ce que je pourrais, sans aucun doute, effectuer tout aussi bien que M. de Villette et sans causer plus de surprise que lui. Il est possesseur de quarante mille écus de rente qu'il va partager avec Mademoiselle de Varicourt, qui demeure chez Madame Denys. Cette jeune personne lui apporte en échange dix-sept ans, de la naissance, de la piété, de la prudence et des grâces. Vous trouverez sûrement que M. de Villette fait un excellent marché. Cet événement égaie un peu ma vieillesse et mes souffrances. Ce Rousseau me tue, Madame ! Ayez la bonté de brûler ces paperasses, de peur qu'on ne m'y voie trop en laid ou trop en négligé. Je vous adore et vous implore avec une vénération que je renonce à vous exprimer. Vous êtes un ange de bonté miséricordieuse. Je baise le bout de vos ailes, et je les baise à genoux, à deux genoux ! — À Ferney, ce 4 novembre. »

Voltaire.

Nous fûmes pendant quinze jours à nous rejeter la balle avec le chat aux jambes, pour savoir à qui répondrait au patriarche de Ferney qui voulait devenir marquis. Enfin j'en pris la charge, et, sans entrer dans aucun détail incivil, je lui marquai que M. de Richelieu consentirait à recommander sa requête aussitôt qu'il aurait pu réunir les seigneuries paroissiales exigées par les ordonnances à celle de Ferney dont il demandait l'érection. J'étais bien assurée que sa vie n'y suffirait pas ; et c'était, du reste, une folle imagination dont il revint tout naturellement dès qu'il ne se trouva plus obsédé par la vision continuelle de cette couronne de marquis de M. de Villette, lequel avait ramené sa femme à Paris. Il fut environ deux mois sans nous écrire ; ensuite de quoi mon neveu du Châtelet reçut une épître de ce grand philosophe avec un placet pour obtenir le collier de l'ordre de Saint-Michel, et toujours à cause des consolations dont il avait besoin pour opposer aux persécutions de Jean-Jacques Rousseau. Une persécution plus véritable était celle qu'il exerça six mois durant contre le Duc du Châtelet. — Ma tante ! je vous apporte encore une lettre de Voltaire, et savez-vous ce qu'il demande pour aujourd'hui ? La croix de Saint-Lazare, avec une dispense de quarante ans pour établir ses preuves. Qu'est-ce que nous allons faire ? — Il faut s'en divertir, mon enfant. Démocrite a dit que la meilleure manière de philosopher est de se moquer des philosophes.

Mon fils avait été forcé d'aller à Besançon pour un procès avec les Ducs de Wurtemberg, au sujet de l'héritage des Coligny : il imagina d'aller faire une visite à Voltaire, et voici comment il m'écrivit pour me tranquilliser sur la santé de ce vénérable écrivain :

« Rassurez-vous, Madame, sur les inquiétudes que vous avez dû concevoir à l'égard de M. de Voltaire. Ce grand homme, accoutumé depuis cinquante ans à dire qu'il va mourir et qu'il se meurt, se porte à merveille et ne s'est jamais si bien porté. Il dit qu'il est devenu sourd et aveugle. Le fait est qu'il y voit assez clair pour lire des lettres de M de Saint-Julien sans lunettes et qu'il a l'ouïe d'une telle finesse qu'il en est dangereux. Il est très sec et très ingambe et parfaitement droit. Le jour où j'ai eu l'honneur de le voir, car je n'ai pas voulu rester à Ferney plus de 24 heures, il avait des souliers à talons rouges, des bas de soie blancs roulés sur le genou et retenus par des boucles à diamans, une perruque innocente et

naissante en jeunes cheveux blonds comme un petit Jésus de cire, enfin des manchettes qui lui couvraient toute la main, et du reste, une robe de « chambre en toile de Perse, à cause de la saison, car il est régulier sur cet article. Il m'a fait beaucoup d'excuses de n'être pas mieux habillé, mais il n'est jamais autrement. Il parut à l'entremets. On avait réservé pour lui un fauteuil en velours galonné dans le genre du vôtre, mais proportions observées, Madame et très chère Mère, c'est-à-dire avec les crépines de moins et sans panache en haut du dossier. Cet honorable philosophe a mangé rondement du rôti, de la truite au bleu, des légumes au jus, de la salade, de la pâtisserie, des fruits crus, et, qui plus est, de la crème double. Il pétilla du plus bel esprit, mais je fus étonné de le trouver emphatique et de ne pas lui retrouver dans la conversation cette légèreté cavalière et déterminée qui caractérise si naturellement ses écrits. J'avais trouvé là, devinez quoi. M de Blot, qui vient toucher barre à Ferney toutes les fois qu'elle va prendre ces eaux de Savoie où Tronchin voudrait envoyer ma femme. Quelle idée, quand il y a tant d'eau minérale dans notre pays ! Cette ineffable et précieuse personne était à Ferney, mille fois plus qu'au Palais-Royal encore, superlificoquentieusement renchérie. On ne comprenait rien du tout à son gazouillement, qui participait du serin de Canarie et de la bécassine, mais principalement du canarien jaune. La santé n'a jamais été le premier des biens pour elle, c'est la finesse de la taille. Elle a fini par se décider à prendre le grand parti de manger pour vivre, mais l'estomac s'y refuse par habitude, la jaunisse est en permanence et la consomption va son train. Voltaire se confondait auprès d'elle en amabilités de toute nature ; et pour les petites mines et le petit langage de petite coquetterie, je vous assure qu'il n'était guère moins étrange que M de Blot. Il avait cru que c'était devenu d'usage à la cour et à Paris, mais je n'ai pas à me reprocher de l'avoir entretenu dans son illusion d'optique. Vous savez sa manie pour corriger la langue française, et son engouement pour les expressions d'impasse, de mois d'Auguste, etc., qu'il forgées. Ceci causait des transports d'enthousiasme à M de Blot ; et, comme on parlait de ces ouragans qui ont rugi et qui ont bouleversé tout ce pays pendant la première quinzaine d'août dernier (il faut vous dire que le reste du mois a été superbe), je dis, pour dire quelque chose sur ce mois d'août :

« Il n'eût pas eu le nom d'Auguste
Sans cet empire heureux et juste
Qui fit oublier ses fureurs. »

Voila M. de Voltaire qui me saute au col en s'écriant : — Generose puer ! Il est fils de sa mère ! il est spirituel, aimable, adorable !... et je crus qu'il allait m'étouffer, tant il m'étreignait dans ses bras comme ceux d'un squelette en fer. Je lui dis : — Monsieur, vous êtes pour moi d'une extrême indulgence et d'une parfaite bonté ; mais ne continuez pas à dire que je ressemble à ma mère, elle s'en fâcherait. Elle a dit à son bon ami le Cardinal de Fleury que je ne manquais peut-être pas d'esprit, mais que je n'étais pas cet enfant qu'elle avait eu dans la tête. — Oh ! c'est bien d'elle ! et je crois l'entendre en vous écoutant. Oserais-je vous demander, poursuivit-il avec un air sensible et sérieux, si Madame votre mère a toujours peur d'être déshonorée par un Abbé de Breteuil ? Et là-dessus Voltaire m'a dit une histoire que vous ne m'aviez jamais contée et que j'ai trouvée si curieusement divertissante

que j'en ris encore ; il prétendait aussi que vous aviez dit une autre fois en soupirant d'un air affligé : — Je suis trop loin de Dieu pour que je puisse l'aimer par-dessus toute chose, et je vois mon prochain de trop près pour pouvoir l'aimer autant que moi-même. Il faut avoir l'âge de Voltaire et vous avoir connue petite fille pour vous avoir ouï dire des choses aussi mal sonnantes aux oreilles pieuses. — Monsieur le Marquis, n'allez pas croire qu'elle ait toujours été en âge de discrétion : je l'ai vue pas plus grande que cela, disait-il en montrant le bout de son petit doigt. Après dîner, le seigneur châtelain nous conduisit dans sa bibliothèque, très vaste, fort belle et très bien remplie. Il nous lut des passages de quelques livres rares, à ce qu'il disait, sur la religion, c'est-à-dire contre la religion ; car c'est une lubie, et il revient sans cesse sur cette matière. On fit ensuite des jeux d'esprit ; et pendant qu'on jouait aux définitions, il y eut de beaux rires à propos d'un jeune professeur de Genève à qui on demanda ce que c'était que l'amour. Il se recueillit pendant une ou deux minutes en comptant sur ses doigts, et puis il nous dit que c'était un mot composé de trois voyelles et de deux consonnes. Ensuite on se mit à conter des histoires de brigands et d'assassinats. Chacun ayant eu son tour, on engagea M. de Voltaire à conter la sienne. — Je le veux bien, dit-il, et d'autant mieux que j'en sais une qui est des plus certaines : Il y avait une fois un fermier-général… Ma foi ! j'ai oublié le reste, dit-il en se levant de siége et courant à la fenêtre. — Arrivez donc, Mesdames ! arrivez donc ! s'écria-t-il en regardant dans la prairie. Voyez un tableau patriarcal ! voyez la plus belle chose de la création ! C'était un étalon qui faisait des siennes avec une jument poulinière. Comment trouvez-vous cette invitation philosophique-hippiatrique adressée à M de Blot, qui du reste avait été retenue à sa place par M Denys, qui doit connaître son cher oncle ? Je ne saurais vous peindre la confusion, l'embarras, la consternation des autres dames. Heureusement que c'était des Genevoises, et qu'on est toujours réjoui par les chapechutes qui peuvent arriver à ces vilaines pédantes. Je n'ai jamais rien vu de si risiblement gourmé que cette sorte de créatures-là. M de Blot se recommande à l'honneur de vos bonnes grâces et de votre amitié. C'est le mot qu'elle a dit, et je l'ai trouvé familier ; mais ceci ne vous engage pas à grand'chose : on ne parle souvent que pour son auditoire. Permettez-moi de vous dire à présent qu'il y avait dans l'état de Genève un jeune et bel horloger de cinq pieds dix pouces, lequel avait été repris de justice pour avoir manqué aux préceptes du Décalogue en ce qui touche la fornication, sauf votre respect. Aussitôt que ce criminel a été sorti de prison, M. de Voltaire l'a fait prier de venir à Ferney pour y prendre la direction de sa fabrique de'montres ; et, à l'arrivée de ce prodigieux scélérat, il est allé au-devant de lui jusque sur le perron de son château, où il l'a reçu à bras ouverts. Il ne l'appelle jamais que Monsieur le Fornicateur, et c'est toujours avec un air de considération respectueuse. Les gens de M. de Voltaire et de M Denys avaient d'abord imaginé que c'était le titre de quelque emploi de la république de Genève, de sorte qu'ils ne l'appelaient que M. le Fornicateur, et qu'ils ne disaient que M. le Fornicateur en parlant de lui. — Faquins ! insolens valets ! est-ce que vous prétendez imiter votre maître et singer M. de Voltaire ? Apprenez que M. de la Michodière… mais non, dit-il en s'interrompant et pouffant de rire, j'aime mieux leur faire un apologue au moyen de l'histoire de M. de Boutteville, à qui ses amis avaient donné le surnom de Bacha… Vous saurez donc, Messieurs, dit-il à ses domestiques en ôtant son bonnet pour les saluer, que M. Beaujon, qui n'en sa-

vait guère plus que vous, avait adressé la parole à M. le Comte de Montmorency-Boutteville en l'appelant Monsieur le Bacha. — Monsieur le receveur-général des finances, lui répondit ce grand seigneur, ceux qui m'appellent Bacha ne m'appellent point Monsieur, et ceux qui doivent m'appeler Monsieur ne m'appellent jamais Bacha… Allez donner du chenevis à mes perroquets. — Ah ! Mesdames ! s'est-il écrié d'un air de transport, quelle admirable ville que celle de Genève ! Vous donnez à la France un philosophe pour l'éclairer, c'est M. Rousseau ! un médecin pour la guérir, c'est M. Tronchin ! un banquier pour contrôler ses finances, c'est M. Necker ! Il faut espérer qu'à la mort de l'Archevêque de Paris, on intronisera votre fameux prédicant, M. Vernet, dans l'église de Notre-Dame.

« Ce que j'ai pris la liberté de conclure de tout ceci, c'est que M. de Voltaire est un vieux enfant. »

(Note de l'Éditeur.)

Tome 4 · 04

On a dit avec justice qu'il n'existe pas et qu'il ne saurait exister un seul athée, par la raison que l'athéisme n'est rien du tout, si ce n'est un acte d'orgueil sceptique et de négation renforcée, ce qui ne saurait produire une conviction, et par la raison qu'en dehors des croyances établies sur les sciences dogmatiques ou la soumission religieuse, aucune proposition négative équivalente à une affirmation ne saurait être pourvue d'une autorité décisive, à moins d'être établie sur une démonstration mathématique ou sur une expérience physique. Ainsi l'athéisme n'est qu'un doute et ne saurait être une persuasion. Il y a dans les dispositions naturelles de l'homme qui ne veut rien croire, ainsi que dans les dispositions naturelles de l'homme de foi, une force d'obligation qui l'entraîne invinciblement à croire quelque chose, j'entends quelque chose d'occulte et de mystérieux. Les hommes ont tellement la conscience de leur infirmité d'origine et de l'existence d'un mauvais principe ; ils ont tellement besoin de croire à l'existence d'un bon principe, ainsi qu'à l'action de quelque puissance formidable ou secourable pour eux, que l'impiété systématique de Voltaire n'avait abouti qu'à transporter ce principe naturel de la foi sur d'autres objets de croyance ; et vous allez voir que le plus beau temps de l'incrédulité philosophique était devenu l'époque de la crédulité la plus aveugle pour les évocations, les apparitions, les divinations et autres jongleries des plus effrontés charlatans. On refusait hommage au Créateur, et l'on vouait à la lune un culte d'amour ; on ne voulait plus croire à la divinité du Verbe, mais on croyait à la toute-puissance de Cagliostro sur les esprits de l'air ; on osait démentir la révélation divine ainsi qu'elle est déposée dans nos livres saints, et l'on adoptait toutes les recettes et les formules qui sont contenues dans un certain bouquin jaune où vous trouverez notamment que, « pour obtenir du basilic et du thym de qualité supérieure, il faut les semer avec force outrages et malédictions. »

— Pour les malédictions, il n'est pas difficile de s'en acquitter, disais-je à M. de Caylus ; mais, comme le verbe outrager renferme substantiellement et présuppose absolument l'idée de quelque sensibilité pour les injures, ayez donc l'obligeance d'apprendre à mon jardinier comment on peut outrager de la graine de basilic.

M. de Caylus qu'il ne faut pas confondre avec son oncle l'antiquaire, était un des adeptes les plus zélés de la nouvelle secte. Il avait eu la satisfaction de communiquer avec Belzébuth et quand il ne pouvait s'empêcher de jurer en bonne compagnie, c'était par Cœur de Satan. Il avait une fois emmené votre père avec M. de Lauzun, M. de Fronsac et le Duc de Chartres, dans les carrières de Montmartre, afin de leur y faire voir le diable ; mais, à leur entrée dans la caverne, ils furent assaillis par une grêle de coups de bâton dont ces quatre Messieurs ont été couverts de meurtrissures et d'emplâtres pendant près d'un mois. Ils ne furent pas autrement maltraités car on ne les dévalisa point : Lauzun m'a dit que c'était comme des coups de fléau qui seraient tombés sur eux du même côté d'un certain passage assez étroit et fort obscur qu'il fallait traverser avant d'arriver dans la carrière. On apercevait, mais de très loin, la faible lueur d'une lampe qui devait être suspendue à la voûte de la grande caverne ; et voilà tout ce qu'ils virent pour cette fois-là.

La Gazette de France annonça que M. le Duc de Chartres était tombé de cheval et que sa tête avait porté sur la barrière de son manége. Le Duc de Fronsac en fut quitte pour se tenir dans son lit avec ses rideaux et les volets fermés, sans rien changer à ses habitudes. Je fis dire à ma porte que M. votre père était allé voir le diable et qu'il ne s'en était pas bien trouvé, ce qui m'affligeait et m'étonnait médiocrement. Enfin le Duc de Lauzun ne fit rien dire et ne dit rien du tout, quoiqu'il allât partout comme à l'ordinaire ; et quand M. le Dauphin voulait le questionner sur le bras qu'il avait en écharpe et les marques noires qu'il avait à la figure, il répondait à M. le Dauphin : — Qu'est-ce que cela vous fait ? ce qui lui servait parfaitement à détourner l'attention, tant on avait à parler sur la prodigieuse étrangeté d'une pareille réplique.

Il m'appelait sa tante, à cause de son mariage avec ma nièce de Boufflers, laquelle était la petite-fille de votre tante de Luxembourg (née de Villeroy). Je vous explique ceci pour l'intelligence de vos listes de parens ; car, au bout de quelques générations, on a souvent de la peine à s'expliquer cette ennuyeuse obligation des demandes de consentement, des deuils et des billets de faire part, écrits à la main. Passons là-dessus prestement.

— Eh bien ! ma tante, je l'ai vu, me dit-il un jour, j'ai vu le diable !...

— Est-ce que c'est encore à Montmartre, mon garçon ? Comment t'en trouves-tu pour aujourd'hui ?

— Ma tante, c'était dans la nuit de vendredi dernier, chez M. le Duc de Chartres, et M Agnès de Buffon y a pleuré comme une gouttière.

— Mon Dieu ! comment cette jeune femme ose-t-elle afficher une intimité pareille ?...

— Voilà qui ne me regarde pas du tout, et j'oserai même ajouter que vous avez trop de bonté pour cette Comtesse Agnès de Buffon : M de Genlis en dit qu'elle est comme ce papillon du cabinet de son beau-père qui s'appelle la grande coquette, et qu'elle n'a rien de bon que ce qu'elle a de beau.

— Laissez-moi tranquille avec les médisances de M de Genlis, et parlez-moi plutôt du diable.

Lauzun me dit alors avec une simplicité sérieuse et qui finit par me donner le frisson, car il a toujours été d'une véracité parfaite et nullement conteur..... Il se trouve ici deux pages raturées

.

et qu'ayant mis sur cette table une coupe de cristal dans laquelle on voyait flotter un crapaud, lequel avait reçu tous les sacremens de l'église, depuis le baptême jusqu'à l'extrême-onction..... — Mais l'ordre et la confirmation, vous n'y pensez pas, lui fis-je observer. — Ma tante, reprit-il avec un air d'amertume et de mépris douloureux, est-ce que le Duc de Chartres n'a pas à sa disposition les deux mains consacrées et sacriléges d'un évêque ?... Après quoi, cette horrible personne, car Lauzun n'avait pu démêler si c'était un homme ou une femme, se mit à genoux devant la table, en disant tendrement à son crapaud : — Saint Ange, mon cher Ange, mon bel Ange, l'Enfer triomphera-t-il pour nous ? Michel dénouera-t-il ce que Satan a lié ? Oyez-moi, oyez-moi, oyez-moi ! L'animal fit alors des évolutions tellement brusques que l'eau de la coupe en jaillit jusque sur le Duc de Chartres, qui devint blême et qui s'essuya le visage. Ce fut pour lors que les évocations commencèrent, et qu'il fut prescrit à toutes les personnes présentes de se mettre à genoux, ce que M. de Lauzun refusa pour son compte, en disant qu'il se trouvait mal aussitôt qu'il était dans cette posture. Les autres s'agenouillèrent à l'imitation du Duc de Chartres.

On vit apparaître alors à l'autre bout de la salle, ajouta Lauzun, sans aucun bruit et de la manière la plus inexplicable, une figure d'homme absolument nu. Il était de grandeur un peu plus que naturelle, ayant le teint d'un beau pâle et les yeux merveilleusement noirs ; cheveux bouclés, belle poitrine, avec des membres parfaitement bien proportionnés, les hanches et l'abdomen admirablement juvéniles ; une belle barbe frisée, fine et touffue, et du reste nullum cujusvis sexus indicium, ce qui, par-dessus toute chose, avait préoccupé le Duc de Lauzun.

Il me dit aussi que cette figure du diable avait une cicatrice qui lui partait du front, en tournoyant en arêtes aiguës jusqu'à son talon gauche, ainsi qu'un lacet de soie d'un pourpre vif.....

... (A fulgure et tempestate libera nos, Domine ! m'écriai-je en baissant la tête ;) et cette belle apparition fut terminée par un éclat de voix sonore qui parut sortir de la bouche de ce diable, laquelle était alors grande ouverte, mais sans aucun mouvement d'articulation visible. Lauzun ne voulut jamais me rapporter ce que Satan leur avait dit ; mais on a su par la Duchesse de Gèvres, à qui M. de Caylus disait toutes choses, que c'étaient les mots suivans,

avec des intervalles assez marqués pour y donner une interprétation qui, j'en fais ma coulpe, est revenue souvent à ma pensée.

— Victoire Et Malheur. — Victoire Et Malheur. — Malheur. On verra que les tripotages, ou si l'on veut les intrigues politiques du Palais-Royal, n'étaient pas étrangers à ces jongleries profanatoires.

Àcôté de ces mystifications impies, destinées à satisfaire aux exigences des ennemis du christianisme, on entendait continuellement parler de superstitions absurdes et de folles pratiques auxquelles on assujettissait certains catholiques ayant plus d'attrait pour les curiosités mystiques que pour la dévotion réelle ; et comme on savait, à n'en pouvoir douter, que ces deux sortes de directions et d'illusions tout à fait divergentes étaient néanmoins imprimées et fomentées par le même chef de secte, c'est-à-dire par le fameux Cagliostro, vous pouvez juger l'opinion qu'on aurait dû concevoir de sa loyauté, ce qui n'empêchait pas un assez grand nombre de personnes considérables, et fort estimables du reste, d'éprouver et de manifester pour cet homme un sentiment de confiance et d'enthousiasme incompréhensibles. Cagliostro composait avec les scrupules des catholiques aussitôt qu'il apercevait que leur conviction religieuse était inébranlable. Il avait d'anciens jansénistes convulsionnaires au nombre de ses prosélytes. Il avait des mystiques de la croix et des illuminés du pur attrait parmi ses adeptes les plus ardens, et notamment un visionnaire espagnol appelé Don Luis de Lima-Vasconcellos, lequel était Grand-Prieur de Majorque et frère de M. l'Ambassadeur d'Espagne. J'ai trouvé quelque chose d'assez curieux sur le Grand-Prieur de Lima dans les mémoires de Cagliostro. Vous verrez, lorsque nous en serons à l'affaire du collier, comment les manuscrits de ce prisonnier m'avaient été confiés pour les soustraire à l'activité passionnée du Baron de Breteuil contre le Cardinal de Rohan. Vous y verrez aussi pourquoi je m'étais chargée d'en traduire quelques parties. On y trouve assurément des folies étranges mais on n'a jamais rien lu de plus curieux, de plus spirituellement original et de plus naturellement exprimé. Je ne me flatte assurément pas d'avoir pu traduire et conserver la désinvolture de l'original italien, non plus que son air de singularité naïve ; mais, quoi qu'il en soit, voici quelques détails sur ce visionnaire, à peu près comme ils sont racontés par Cagliostro.

« Parmi les protégés du Grand-Maître, mon père, il y avait à Malte un grand dignitaire espagnol qui passait toute sa vie dans les églises, et qui se mourait de chagrin par suite d'un cauchemar de la nature la plus fatigante et la plus obstinée. Tous les Chevaliers castillans, ses compatriotes, attestaient la vérité de son aventure en ce qui concernait un meurtre, un remords dévorant, des pèlerinages et des pratiques de dévotion continuelles, mais ils ne pouvaient affirmer le surplus ; et voici comment il m'a conté son aventure, à laquelle on attribuait son cauchemar. »

« Je suis entré dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de Malte avant d'être sorti de l'enfance, me dit le Grand-Prieur de Lima-Vasconcellos, ayant été reçu de pagenaria, c'est-à-dire, et comme vous le savez sûrement, pour être au nombre des pages de son Altesse Éminentissime le Grand-Maître, qui était alors Don Raymond de Perellos y Zuniga, y Lopès

de Zapatan, y Sa de Catalayud. Ce prince avait eu deux aïeules de notre maison, ce qui me procura l'honneur et l'avantage de commander une galère de l'ordre à l'âge de vingt-cinq ans ; et l'année suivante étant une de celles où le Grand-Maître devait exercer son privilége de donazione, S. A. en profita pour me conférer la plus riche commanderie de la langue de Castille. Je pouvais donc prétendre sans témérité aux premières charges de l'ordre ; mais comme on n'y parvient que dans un âge avancé, et qu'en attendant je n'avais absolument rien à faire à Malte, j'y suivais l'exemple de nos premiers dignitaires, qui auraient dû nous en donner un meilleur, et je ne m'occupais qu'à faire l'amour. C'est un péché que je regardais alors comme purement véniel, et plût à Dieu que je n'en eusse jamais commis d'autre ! Celui que je me reproche est un acte d'emportement bien coupable, en ce qu'il m'a fait offenser tout ce que nos préceptes religieux ont de plus sacré ; je n'y saurais penser qu'avec un effroi mortel. Mais n'anticipons pas sur le triste événement que j'ai promis de vous raconter.

« J'aurai l'honneur de vous dire qu'il existe ici quelques anciennes familles nobles, originaires de l'île, auxquelles on ne permet jamais d'entrer dans l'ordre, et qui ne veulent avoir aucune sorte de relation avec les Chevaliers, ne reconnaissant pour supérieurs que le Grand-Maître, qui est leur souverain, et les membres du chapitre qui forment le conseil de son Altesse.

« Immédiatement au-dessous de cette noblesse maltaise, il existe une classe mitoyenne qui exerce les emplois civils, administratifs ou judiciaires, et qui recherche la protection de MM. les Chevaliers. Les dames de cette classe sont désignées par la qualification d'Honorate, qu'elles se donnent entre elles, et qu'elles méritent véritablement par la régularité de leur conduite, ou, si vous l'aimez mieux, par la décence et la prudence qu'elles savent mettre dans leurs amours.

« L'expérience leur a fait connaître que le secret et la sécurité sont incompatibles avec le caractère des Chevaliers français, ou du moins qu'il est prodigieusement rare de leur voir unir la discrétion à toutes les autres qualités qui les distinguent. Il en résulte que les jeunes hommes de cette nation, qui sont accoutumés partout ailleurs à des succès brillans, en sont réduits à Malte à l'intimité des femmes de la plus mauvaise compagnie. Les Chevaliers allemands, qui d'ailleurs sont peu nombreux, sont ceux qui plaisent le plus aux Honorate, et j'ai toujours cru qu'ils devaient cette préférence à leur air de douceur, ainsi qu'à leur teint couleur de rose et blanc. À la suite des blonds viennent les basanés ; après les Teutons viennent les Espagnols, et je pense qu'il faut attribuer nos bonnes fortunes à notre caractère, qui passe avec raison pour honnête et sûr.

« Les Chevaliers français, et surtout les jeunes caravanistes, se vengent des Honorate en les persiflant et les mystifiant de toute manière, et surtout en dévoilant leurs amours secrètes ; mais, comme ils font bande à part et qu'ils négligent toujours d'apprendre la langue du pays, qui est l'italien, tout ce qu'ils peuvent dire entre eux ne saurait produire une grande impression.

« Nous vivions paisiblement avec nos Honorate, lorsqu'un vaisseau français nous amena le Commandeur de Foulquerre, de l'ancienne maison des Sénéchaux de Poitou, qu'on croit issus des premiers Comtes d'Angoulème. Il était venu jadis à Malte, d'abord pour faire ses caravanes contre les Turcs, ensuite pour y chercher un Chevalier milanais avec lequel il voulait absolument se couper la gorge, enfin pour y prêter serment d'obédience et pour y prononcer ses vœux ; et toujours le Commandeur de Foulquerre avait eu des querelles sanglantes. Il y venait cette fois-ci pour solliciter le généralat des galères ; et, comme il avait trente-cinq ans, on s'attendait à le trouver plus rassis. En effet on ne saurait dire que ce grand officier de S. Jean fût resté tout à fait aussi querelleur et tapageur que par le passé, mais il était devenu hautain, jaloux, impérieux, factieux même, et prétendant à plus d'autorité que le Grand Maître de Malte et les Grands-Prieurs de France.

« Le Commandeur ouvrit sa maison, et les Chevaliers français s'y précipitèrent en foule. Nous y allions rarement, et nous finîmes par n'y plus aller du tout, parce que nous y trouvions la conversation dirigée sur des sujets déplaisans pour nous, et particulièrement sur les Honorate, que nous faisions profession d'aimer et de respecter infiniment.

« Lorsque le Commandeur sortait pour se promener dans la ville, on le voyait toujours entouré de jeunes caravanistes français, qu'il menait dans la Strada-Stretta pour leur montrer les endroits de cette rue où il s'était battu, et pour leur expliquer toutes les circonstances de ses duels. Il est bon de vous prévenir, Monsieur le Comte, que le duel est proscrit et puni sévèrement à Malte, à moins qu'il n'ait eu lieu dans la Strada-Stretta, étroite et longue ruelle dans laquelle ne se trouve aucune porte et sur laquelle il ne s'ouvre aucune fenêtre. Elle n'a de largeur que tout juste autant qu'il en faut pour que deux hommes puissent se mettre en garde et croiser leur fer. Ils ne peuvent reculer, et leurs témoins arrêtent les passans pour empêcher qu'on ne les dérange.

« On avait souffert cet usage afin de diminuer le nombre des duels ; car un Chevalier qui ne veut ni provoquer ni répondre à un défi est toujours le maître de ne jamais passer dans la Strada-Stretta ; et si le combat s'engageait ou s'exécutait ailleurs, il est convenu qu'on ne saurait le faire passer légalement pour une rencontre. Du reste, il y a peine de mort pour quiconque viendrait dans cette ruelle avec un poignard ou des pistolets. Le duel est donc tout à la fois interdit et toléré à Malte ; mais cette permission n'est pas avouée ; on en parle toujours avec une sorte d'embarras honteux, comme d'un attentat contraire à la charité chrétienne et comme d'un acte malséant dans le chef-lieu d'un ordre religieux et hospitalier.

« Les promenades et les stations du Commandeur dans la Strada-Stretta étaient donc très déplacées. Elles eurent le mauvais effet de rendre les Chevaliers français très susceptibles et très offensifs. Ils y étaient déjà naturellement disposés ; et comme cet esprit de dispute allait toujours en augmentant, les Chevaliers espagnols redoublèrent de réserve et de gravité. Enfin ils se rassemblèrent chez moi pour nous y consulter sur les moyens d'arrêter des éclats de pétulance et des écarts de légèreté qui devenaient intolérables.

« Je remerciai mes compatriotes de la confiance dont ils m'honoraient. Je leur promis d'en parler au Commandeur de Foulquerre, en lui représentant que la conduite des jeunes Français avait des inconvéniens dont il pourrait arrêter les progrès et l'abus, attendu la juste considération qu'on avait pour lui dans les cinq langues de sa nation ; mais je n'espérais pas que cette explication, dans laquelle je comptais mettre toute la mesure et tous les égards possibles, pût se terminer autrement que par un duel. Pourtant, comme cette affaire d'honneur intéressait la dignité castillane, je n'étais pas fâché d'avoir été choisi pour la soutenir ; enfin je crois que je me laissai dominer par une sorte d'antipathie naturelle que j'avais pour ce Français.

« Nous étions dans la semaine sainte, et l'on convint de retarder mon entrevue avec le Commandeur jusqu'après l'expiration de la quinzaine de Pâques. J'ai toujours cru qu'il avait eu connaissance de ce qui s'était passé chez moi, et qu'il avait résolu de nous prévenir en me cherchant querelle.

« Arriva le Vendredi-Saint. Vous savez que, suivant l'usage espagnol, si l'on s'intéresse à une femme, on la suit ce jour-là d'église en église pour lui présenter de l'eau bénite ; c'est peut-être aussi par jalousie, dans la crainte qu'un autre ne profite de votre absence et de cette occasion-là pour faire connaissance avec votre Dulcinée ; mais toujours est-il que je suivais ce jour-là une jeune Honorata à laquelle j'étais attaché depuis plusieurs années, et que, dès la première église où elle entra, le Commandeur l'aborda familièrement pour lui présenter de l'eau bénite, en se plaçant entre nous deux de manière à me tourner le dos et à me marcher sur les pieds, ce qui fut remarqué par des Français. Ceci ne pouvait rester impuni.

« Au sortir de cette église, j'abordai mon homme d'un air de froideur, en lui demandant d'abord de ses nouvelles, et puis dans quelle autre église il comptait aller pour y faire sa seconde station.

— « Je compte aller à l'église Magistrale de Saint-Jean, répondit-il. Je lui proposai de l'y conduire par le chemin le plus court, et je fus étonné de le voir me répliquer avec le ton le plus poli : — Je serai charmé de m'y rendre à la suite de votre Seigneurie Illustrissime, que je remercie très sensiblement et très humblement pour sa prévenance et sa politesse. Je le menai sans qu'il s'en doutât jusque dans la Strada-Stretta, où je m'empressai de tirer l'épée, bien assuré du reste que personne ne viendrait nous y troubler un jour comme celui-là, où tout le monde était occupé dans les églises. « Le Commandeur s'écria : — Comment ! Segnor Commandador, vous tirez l'épée ? — Oui, Monsieur le Commandeur, je tire l'épée ; je suis en garde, et je vous attends. Après une ou deux secondes il dégaina la sienne, mais il en baissa tout aussitôt la pointe : Un Vendredi-Saint ! dit-il. Il y a six ans que je ne me suis approché du confessionnal : je suis épouvanté de l'état de ma conscience ; mais si vous voulez, dans trois jours, c'est-à-dire lundi matin…

« Je ne voulus rien entendre, et je le forçai de se mettre en garde. Je suis d'un naturel paisible, et vous savez que les gens de ce caractère n'entendent jamais raison quand ils sont irrités. La terreur était marquée dans tous ses traits. Il se plaça tout auprès du mur comme

s'il avait prévu qu'il allait être renversé et qu'il eût cherché un appui ; ce qui n'était pas sans raison, car dès la première botte je lui passai mon épée au travers du corps.

« Il s'appuya contre la muraille, et me dit d'une voix défaillante : Un Vendredi-Saint ! Puisse le ciel vous pardonner ! Portez mon épée à Têtefoulques et faites dire cent messes pour le repos de mon âme dans la chapelle du château.

« Le Commandeur expira.

« Je ne fis pas dans ce moment une grande attention aux dernières paroles qu'il avait dites ; et si je vous les répète exactement aujourd'hui, c'est que je les ai entendues, malheureusement, bien des fois depuis ce temps-là. Je fis une déclaration dans la forme convenue. Le chapitre trouva naturel que, nous étant rencontrés tous les deux dans la Strada-Stretta, notre hostilité nationale et peut-être la difficulté de nous céder le pas eût dégénéré en querelle sérieuse. Je puis vous assurer que, devant les hommes, mon duel ne me fit aucune espèce de tort ; Foulquerre était généralement détesté, et l'on trouva qu'il avait bien mérité sa destinée. Mais il n'en était pas ainsi devant Dieu, car mon action était doublement criminelle, à raison du Vendredi-Saint, et surtout à cause du refus que je lui avais fait d'obtempérer au délai de trois jours pour qu'il pût recevoir les sacremens. Enfin ma conscience, d'accord avec mon confesseur, ne tarda pas à m'en faire un cruel reproche ; et ce fut trois jours après que notre Éminentissime Grand-Maître eut la bonté de m'investir de la dignité prioriſsale du royaume de Majorque, que je possède aujourd'hui.

« Dans la nuit du vendredi au samedi suivant je fus réveillé en sursaut. En regardant autour de moi, il me sembla que je n'étais ni dans mon appartement ni dans mon lit, mais dans la Strada-Stretta, et couché sur le pavé. J'aperçus le Commandeur appuyé contre le mur... Le spectre eut l'air de faire un effort pour me parler : Portez mon épée à Têtefoulques, me dit-il d'une voix défaillante, et faites dire cent messes pour le repos de mon âme dans la chapelle du château.

« La nuit suivante je fis coucher dans ma chambre un de mes criados : je ne vis et n'entendis rien, non plus que les six nuits d'après ; mais, dans celle du vendredi au samedi, j'eus encore la même vision, avec la différence que mon valet me semblait couché à quelque distance de moi sur le pavé de la Strada-Stretta. Le Commandeur m'apparut : il me dit les mêmes choses ; et la même vision se répéta successivement tous les vendredis. Mon criado rêvait alors qu'il était couché dans une petite rue fort étroite ; mais du reste il ne voyait ni n'entendait le Commandeur.

« Je ne savais ce que c'était que Têtefoulques, où le défunt voulait absolument que je fusse porter son épée. Des Chevaliers poitevins m'apprirent que c'était un vieux château qui se trouvait à quatre lieues de Poitiers, au milieu d'une forêt ; qu'on en racontait dans le pays des choses extraordinaires, et qu'on y voyait beaucoup d'objets curieux, notamment l'armure du fameux Foulques Taillefer, avec les armes de tous les guerriers qu'il avait tués. On me dit aussi que l'usage immémorial de tous les Foulquerre avait toujours été d'y faire déposer les armes qui leur avaient servi, soit à la guerre, soit dans leurs combats singuliers.

« J'allai d'abord à Rome, où je me confessai au Cardinal Grand-Pénitencier. Je ne lui cachai pas la vision dont j'étais obsédé, et il ne me refusa pas l'absolution que méritait mon repentir ; mais son Éminence ne me la donna que conditionnelle, après ma pénitence future, et les cent messes au château faisaient partie de cette prescription. J'avais eu soin d'apporter de Malte l'épée du Commandeur, et je pris le chemin de la France aussitôt qu'il me fut possible.

« En arrivant à Poitiers je trouvai qu'on y était informé de la mort de M. de Foulquerre, et il me sembla qu'on n'en était pas plus affligé qu'à Malte. Je laissai mon équipage en ville, et je pris le costume d'un pèlerin avec un guide. Il était convenable de me rendre à pied jusqu'à Têtefoulques, et puis d'ailleurs aucun chemin de ce comté de Poitou n'aurait été praticable pour des voitures.

« Nous trouvâmes toutes les portes du château fermées, et nous sonnâmes long-temps à la porte majeure avant que le concierge ne parût. Il était le seul habitant de Tétefoulques, avec une espèce d'ermite qui desservait ou plutôt qui nettoyait la chapelle, et que nous trouvâmes occupé à psalmodier l'office des morts, ce qui me parut lugubre au dernier point. Lorsqu'il eut fini de chanter je lui dis que j'étais venu pour accomplir une obligation de conscience, et que j'avais l'intention de lui faire dire cent messes pour le repos de l'âme du Commandeur. Il me répondit qu'il ne disait jamais la messe, parce qu'il n'était pas dans les ordres, mais qu'il se chargerait volontiers d'en faire acquitter ma conscience.

« Je déposai mon offrande sur l'autel, et je voulus y déposer aussi l'épée du Commandeur ; mais l'ermite me dit avec un air sombre que ce n'était pas la place d'une épée si meurtrière et si souvent trempée de sang chrétien, et qu'il me conseillait de la porter dans une grande salle appelée l'Armurie, où il n'entrait jamais. Le concierge ajouta que c'était dans l'armurie que je verrais déposées toutes les épées des Foulquerre défunts, avec celles des adversaires dont ils avaient triomphé ; que tel était l'usage établi depuis le siècle de Mellusine et de son mari le comte de Poitou, Geoffroy à-la-Grand'-Dent. Je suivis dans l'armurie ce bavard de concierge, et j'y trouvai des épées de toutes les formes, de toutes les tailles et de tous les siècles, ainsi que de curieux portraits, à commencer par celui de Foulques Taillefer, comte d'Angoulême, lequel avait fait édifier le château de Têtefoulques pour un sien fils Manzier (c'est-à-dire bâtard), lequel fut créé Sénéchal de Poitou, et devint la souche des Foulquerre de Têtefoulques.

« Le portrait du Sénéchal et celui de sa femme, Isabeau de Sainte-Hermine, étaient placés des deux côtés d'une immense cheminée. Ils avaient un grand air de vérité. Tous les autres portraits me parurent également d'un assez bon faire, quoiqu'ils fussent de travail gothique ; mais aucun n'était aussi frappant que celui de Foulques Taillefer, armé de toutes pièces et saisissant sa rondache, qui était armoriée de trois lions léopardés, montés et diffamés (en signe de bâtardise apparemment). La plupart des épées étaient réunies et ajustées en trophée au bas de ce portrait.

« Comme cette salle était la seule du château à qui j'eusse trouvé l'air habitable, je demandai au concierge s'il ne voudrait pas m'y faire du feu avant de m'y dresser un lit et de

m'y donner à souper. — Quant au souper, je le veux bien, mon cher pèlerin, répondit-il, mais je vous conseille de venir coucher dans ma chambre.

« Je voulus savoir le motif de cette précaution. — J'ai mes raisons, poursuivit-il, et je vais toujours vous aller faire un lit auprès du mien. J'acceptai la proposition d'autant plus volontiers que nous étions au vendredi et que je craignais le retour de ma vision.

« Le concierge de Têtefoulques alla s'occuper de mon souper, et je commençai par examiner les armures et les portraits des Foulquerre. À mesure que le jour baissait, les draperies enfumées se confondaient avec le fond des tableaux, et le feu de la cheminée ne me laissait voir que des visages, ce qui avait quelque chose d'effrayant… Peut-être cela me parut ainsi, parce que l'état de ma conscience m'entretenait dans un trouble continuel.

« Enfin le concierge apporta mon souper, qui consistait dans un plat de truites, avec quelques écrevisses qu'il avait fait pêcher dans les fossés du château. Il me fournit en outre une bouteille de vin potable et assez passable, quoiqu'il me dit que c'était du vin de Poitou. J'aurais voulu que l'ermite se mît à table avec moi ; mais il ne vivait que de racines et d'herbes cuites à l'eau.

« J'ai toujours été exact à réciter mon bréviaire, ce qui est toujours d'usage ainsi que d'obligation pour les Chevaliers profès, et parmi les Espagnols au moins. Je tirai donc mon missel de ma poche, ainsi que mon rosaire, et je dis au concierge qu'il eût seulement à me montrer la chambre où j'irais le retrouver lorsque j'aurais fini mes prières. — À la bonne heure, me répondit-il. Quand vous entendrez l'ermite sonner sa cloche, en faisant sa ronde dans les corridors avant minuit, vous descendrez par cet escalier tournant, et vous ne pourrez manquer de trouver ma chambre, dont je vais laisser la porte ouverte. C'est la sixième porte après la grande ogive, au quatrième repos de l'escalier. Vous entrerez par là dans une allée voûtée qui se termine par une arcade avec une statue de la bienheureuse Jeanne de France. Vous ne pourrez pas vous y tromper, et je vous conseille de ne pas rester ici passé minuit.

« Le concierge se retira ; je continuai mon office ; et de temps à autre je mettais du bois au feu, mais je n'osais trop regarder à l'entour de moi. Les tableaux semblaient s'animer, et si j'en regardais un pendant quelques instans, il me paraissait y voir remuer des yeux et des lèvres, et c'étaient surtout les portraits du Grand Sénéchal et de sa femme à qui je croyais voir des yeux courroucés contre moi, sans compter des regards d'intelligence entre eux… Un coup de vent terrible vint ajouter encore à mes frayeurs ; il ébranla violemment tous les vitraux en agitant les faisceaux d'armures avec une sorte de cliquetis qui me parut surnaturel.

« Enfin j'entendis la cloche de l'ermite, et je descendis l'escalier tournant avec une lumière, que le vent souffla bien avant que je n'eusse reconnu l'arcade, la niche et la figure de la bienheureuse Jeanne de France. Je montai précipitamment dans l'armurie pour y rallumer mon bout de chandelle ; mais jugez de ce que j'éprouvai lorsque j'aperçus le Sénéchal avec la Sénéchale qui étaient descendus de leurs cadres et qui s'étaient mis au coin du feu.

« — M'amie, disait le Sénéchal, que vous siemble de l'oultre cuidance du Kastillan, lequel se vient héberger et goberger en mon chastel à prets havoyr occiz le Commandeur et sanz lui volloyr octroyer confécion ?…

« — Messire, répondit aigrement le spectre féminin, m'est adviz qu'iceluy Kastillan fist forfaicture en ce rencontre, et vrayement, seroits mal à poinct quil se dezpartits de ceants sanz que le gant lui jectiez !

« Je me précipitai de nouveau dans l'escalier pour aller chercher la chambre du concierge, qu'il me fut impossible de trouver au milieu des ténèbres. Après une heure et demie d'attente et d'inquiétudes mortelles, je tâchai de me persuader que le jour était prêt à paraître et que le coq avait dû chanter, ce qui ne me laisserait aucune inquiétude, car il est assez connu que les revenans ne sauraient se montrer après le premier chant du Coq.

« J'essayai surtout de me persuader que les deux figures que j'avais cru voir et entendre parler n'avaient existé que dans mon imagination troublée. J'avais toujours à la main ma chandelle éteinte, que je voulais absolument rallumer pour aller me coucher, parce que je tombais de fatigue. Enfin je remontai ce malencontreux escalier à pas de loup, et, m'arrêtant à la porte de l'armurie avec précaution je trouvai qu'effectivement les deux figures gothiques n'étaient pas au coin du feu où j'avais cru les apercevoir (je n'eus pas la prudence et la précaution de regarder si elles étaient remontées dans leurs vieux cadres). Je m'aventurai témérairement en me dirigeant à côté de la cheminée mais à peine eus-je fait quelques pas que je vis Messire Foulques au milieu de la salle.

« Il était en garde et me présentait la pointe de son épée. Je voulus me retourner du côté de l'escalier ; mais la porte en était occupée par une figure d'Écuyer qui me jeta rudement un gantelet de fer au visage. Enfin l'impatience me prit ; je me jetai sur une épée que j'arrachai d'un trophée d'armes (il se trouva que c'était précisément celle du Commandeur que j'y avais placée) et je tombai sur mon fantastique adversaire. Il me sembla que je l'avais pourfendu ; mais tout aussitôt je ressentis au-dessous du cœur un coup de pointe qui me brûla comme aurait fait un fer rouge. Mon sang inondait la salle et je m'évanouis.

« Je me réveillai le lendemain dans la petite chambre du concierge. Ne me voyant pas arriver, il s'était muni d'un bénitier avec son goupillon pour venir me chercher. Il m'avait trouvé étendu sur le pavé de l'armurie sans connaissance, mais sans aucune blessure, et celle que j'avais cru recevoir n'était qu'une fascination. Le concierge et l'ermite ne me firent aucune question, mais ils me conseillèrent de quitter le château le plus tôt possible

« Je partis de Têtefoulques pour retourner en Espagne, et j'arrivai à Bayonne le vendredi suivant. Au milieu de la nuit, je fus réveillé en sursaut par le même Foulques Taillefer, qui me tendait la pointe de son épée. Je fis le signe de la croix, et le spectre parut s'évanouir en fumée, mais je n'en sentis pas moins le même coup d'épée que j'avais cru recevoir dans l'armurie ; il me sembla que j'étais baigné dans mon sang ; je voulus appeler et sortir de mon lit pour aller chercher du secours, mais l'un et l'autre me furent impossibles, et cette angoisse me dura jusqu'au premier chant du coq. Alors je me rendormis mais le lendemain

j'étais malade et dans un état digne de pitié. J'ai eu la même vision tous les vendredis. Les actes de dévotion n'ont pu m'en délivrer, et c'est un reste d'espoir dans la miséricorde divine qui me soutient encore et me fait supporter une situation si lamentable. »

Les folles idées de M. de Caylus n'étaient pas de la même nature que celles de M. de Lima, et comme il était classé parmi les superstitieux impies, il était, à mon avis, beaucoup plus déraisonnable que le Grand-Prieur. On a raconté très diversement la dernière aventure de M. de Caylus et les circonstances qui paraissent avoir déterminé sa mort mais c'est très injustement qu'on y a fait intervenir une jeune femme qui, depuis trois mois, était dans ses terres du fond du Quercy. Je vous puis assurer que le nom de M de Bonneval ne s'est trouvé mêlé dans tout ceci que par un calcul de malice et de jalousie féminine. M la Vicomtesse de Rouault n'est jamais retenue, comme chacun sait, par sa charité chrétienne et son respect pour la vérité quand son amour-propre est en souffrance. Elle a brouillé toutes ses filles avec tous ses gendres, et M de Courcy (la plus jeune de ses filles) en est morte de douleur. Voici l'histoire de M. de Caylus ainsi que je la tiens tout directement de sa cousine et son amie, la Duchesse de Gèvres, qui vit encore et qui promet de vivre long-temps.

M. de Caylus avait la fureur du prosélytisme, et M de Gèvres avait bonne envie de voir le Connétable du Guesclin, ne fût-ce que pour en tirer quelque renseignement sur un trésor qui doit exister dans les ruines du Plessis-Bertrand (c'est un de leurs châteaux, en Bretagne). Je ne sais pourquoi dans la plupart de nos anciennes familles il y a toujours pareille imagination sur quelque trésor enfoui. Le dernier prince de Rohan-Rochefort a fait culbuter son château de Neauffle-le-Vieil, afin d'y chercher je ne sais quel produit des économies du grand Dunois, qui n'avait pourtant jamais eu plus de bon ordre ménagier ni d'arrangement que trois noix dans une écuelle percée, comme dit Rabelais. M. du Cayla m'a conté que son oncle de Baschy, que nous prenions pour un prudent personnage, avait fait démolir un vénérable et superbe château qui était dans leur famille depuis le treizième siècle, et ceci pour y découvrir les joyaux du Roi Pharamond, géant à poil follet, dit toujours notre Rabelais. Au lieu du trésor d'un Sicambre, on y découvrit un sépulcre romain qui était rempli de serpens gigantesques.

La Reine Marie Leksinska disait très judicieusement que dans son royaume de France, « le plus beau des royaumes après celui du ciel, » les plus belles églises n'ont jamais qu'une tour et les plus beaux châteaux n'ont jamais qu'une aile ; ce qui manifeste suffisamment le caractère de notre nation qui sait tout entreprendre, ne rien achever, et plutôt détruire avec ardeur qu'édifier avec persévérance. Mais il est un autre symptôme encore plus caractéristique de notre humeur nationale, et c'est l'amour de la destruction sous prétexte d'amélioration. Tout ce que j'ai vu démolir d'anciens édifices est innombrable. La ville de Paris a fait abattre l'ancienne chapelle de Sainte-Geneviève, dont la construction datait des Mérovingiens. Les gens de la couronne ont détruit l'hospice fondé par saint Louis pour loger douze pauvres provinciaux qui auraient à plaider contre la couronne, et le cœur m'en a saigné. Je sais bien que Louis XV a vécu sous le règne de Voltaire ; mais j'ai vu Louis XV aliéner son curieux palais de Chenonceaux pour quelques arpens de garenne, et tandis que le Duc de Bouillon laissait crouler sa vieille forteresse de la Tour en Auvergne, on démolissait la plus

belle moitié du château d'Amboise à l'effet d'y construire un petit logement pour M de Lamballe. C'est à qui s'efforcera d'arracher à la vieille Cybèle sa couronne de créneaux ! Si j'avais écouté mes bourgeois, mes fermiers et mes autres vassaux de Montflaux, j'aurais fait faire dans mon château des Gastines un fameux remue-ménage ! Ils savaient à n'en pouvoir douter que les Comtes d'Anjou, Geoffroy Grise-Gonelle et Foulques le Réchin y avaient enterré des trésors, et la tradition portait que c'était principalement des couronnes (comme s'ils en avaient eu de rechange).

— Je ne vous donnerai seulement pas, leur disais-je, l'argent d'un pic ou d'une pioche, et je vous assure que le premier qui s'avisera d'arracher une pierre à mes Gastines sera condamné par mes officiers de justice à l'amende et à la prison. J'irais plutôt ce jour-là présider mon audience en personne !

Hélas ! mon Dieu ! quand ces méchantes gens, vingt ans plus tard, ont incendié mes admirables charpentes et déraciné mes belles tours angevines, ils ont pioché huit mois durant et n'ont rien trouvé du tout, sinon des eaux souterraines et la fièvre quarte. J'oubliais de vous dire encore une citerne remplie de carcasses et de têtes de morts, lesquelles avaient chacune un clou de fer énorme enfoncé dans le haut du crâne ; et c'était un supplice à la mode angevine, à ce qu'il paraît.

Tout ceci n'est pas hors de propos à l'occasion des Caylus, car ils avaient fait dévaster leur château de Pestels, berceau de leur famille, l'oncle pour y chercher des médailles romaines, et le neveu pour obéir à je ne sais quelle indication de son démon familier. C'était, ce me semble, un manuscrit dans une cassette.

La Duchesse de Gèvres a toujours été dévote et curieuse ; elle était surtout préoccupée de son trésor du Plessis-Bertrand, mais la négociation fut longue et difficile, attendu que M. de Caylus exigeait préliminairement qu'elle se voulût soumettre à certaines pratiques et cérémonies d'initiation qui répugnaient à sa conscience. On n'avait droit à faire une évocation qu'après son affiliation, disait-il. — Alors je ne verrai jamais Bertrand du Guesclin, répondait-elle ; et la chose en restait là pour le moment.

C'était toujours M. de Caylus qui revenait à la charge ; et je n'aurais jamais compris que les Balsamites attachassent tant d'importance à s'affilier M de Gèvres, si ce n'était à cause de sa fortune et de sa crédulité. Ce fut après quinze ou dix-huit mois d'insinuations philosophiques et de discussions, de refus, de brusqueries réciproques et d'escarmouches entremêlées de fâcherie sérieuse, que M. de Caylus annonça qu'il avait enfin obtenu du Grand-Cophte la permission de laisser assister M de Gèvres à l'évocation du génie des métaux, sans obliger cette profane à prêter aucun serment. Il fut convenu qu'elle se rendrait le lendemain, par les Champs-Élysées, dans la maison de M de Brunoy, rue du faubourg Saint-Honoré, et c'était la nuit d'un vendredi qu'on avait choisi pour ce redoutable mystère.

Elle arrive à minuit (M de Gèvres) à la porte d'un pavillon qui se trouve au bout du jardin de M de Brunoy, laquelle était aux eaux de Baréges avec son frère le Baron d'Escars. Elle aperçoit derrière la grille une figure immobile ; on s'approche en lui disant Jéma, elle

répond Jéta ; la grille s'ouvre ; on lui recommande de ne témoigner aucune surprise et surtout aucune désapprobation. (— Vous seriez cause de ma mort…) Elle avait reconnu la voix, si ce n'était la figure de M. de Caylus, à qui sans doute elle avait déjà promis de ne manifester aucun sentiment qui pût inquiéter cette réunion d'adeptes. Elle m'a dit qu'en montant l'allée couverte qui conduit de ce pavillon sur les Champs-Élysées au corps du logis, elle avait éprouvé du trouble, avec un saisissement si douloureux qu'elle fut obligée de s'arrêter et de s'asseoir sur un banc de gazon. — J'ai peur ! je ne veux pas entrer, je veux m'en aller, dit-elle en se levant brusquement et se dirigeant du côté du pavillon. — Il est trop tard, lui répondit son guide avec un accent d'effroi qui redoubla son inquiétude… Le poste de la grille est occupé par un autre factionnaire… Vous ne sauriez sortir d'ici que par la rue du Faubourg Saint-Honoré, ce qui est impossible sans traverser la maison… Vous allez compromettre… Vous allez nous exposer… Vous allez me dévouer à des malheurs inévitables !

Enfin, plus morte que vive, elle se laisse entraîner jusqu'à la porte de ce joli boudoir qui se trouve au bout de l'allée couverte ; elle entre, et l'intérieur de ce cabinet était dans une obscurité complète. M. de Caylus se met à frapper mystérieusement sur une boiserie, par petits coups martelés, de manière à former des phrases maçoniques au moyen des nombres et des temps d'arrêt marqués entre celui des coups. On lui répond de l'intérieur, au même endroit et de la même manière ; il y réplique, et dit précipitamment à cette curieuse effrayée : — Voilà que je viens de m'engager pour vous, ne l'oubliez pas ! La porte sur laquelle on avait frappé de part et d'autre s'ouvrit inopinément, et la clarté la plus vive inonda l'intérieur du cabinet, où M de Gèvres aperçut alors deux grandes figures qui étaient entièrement couvertes de draperies rouges et qui tenaient à la main des épées nues dont la pointe était dirigée sur elle. — Qu'est-ce à dire ? Est-ce que vous m'amenez dans un coupe-gorge ? s'écrie-t-elle ; et la voilà dans un accès d'effervescence et de poltronnerie révoltée qui lui fait perdre la tête au point de se précipiter et d'aller tomber en bombarde au milieu d'un tabernacle des lumières, en faisant des cris pharamineux. Cette pièce était la belle chambre à coucher de M de Brunoy, la parente et l'intime amie de M de Gèvres, de sorte qu'elle en connaissait parfaitement bien les distributions intérieures avec leurs aboutissans ; elle était radieusement illuminée, mais il ne s'y trouvait personne ; on pouvait supposer qu'elle ne devait servir que de salle d'attente pour les néophytes ; on n'avait rien changé à son ameublement ni ses décorations ordinaires, et voici tout ce qu'on y remarquait d'inusité. La porte qui communique avec le grand salon et qui se trouve auprès des fenêtres, en face de la porte du boudoir par où M de Gèvres était entrée si brusquement, était voilée par une grande courtine en étoffe richement brodée, mais qui n'avait aucun rapport avec le meuble de la chambre, non plus qu'avec les tentures d'aucune autre pièce de la maison. C'était une sorte de brocard à fond bleu qui était semé d'étoiles d'or et de caractères cabalistiques en argent frisé. Il y avait aux deux côtés de cette porte deux trépieds dorés qui supportaient de larges coupes d'agate, ou plutôt d'albâtre rubané, car il est toujours prudent de supposer quelque charlatanisme en pareille matière. Lesdites coupes étaient remplies, l'une de fruits magnifiques, ananas, pêches, oranges et raisins, branches de fruits rouges, épis de blé, maïs et autres productions végétales, l'autre d'or et d'argent monnayé, pêle-mêle avec des perles et des pierreries, vraies ou fausses (ceci n'importait qu'aux illuminés). Remarquez, s'il vous

plaît, que ces deux larges coupes étaient rapprochées de manière à laisser tout au juste la place de passer entre elles, et qu'il y avait à terre et en travers de cette porte un grand crucifix sur lequel il était impossible de ne pas marcher pour entrer dans le grand salon…

Un homme inconnu, couvert d'une longue robe mi-partie de velours noir et de satin bleu de ciel, entra dans cette chambre par la porte du boudoir, et, sans rien dire à M de Gèvres, il entreprit de s'emparer de sa main pour la conduire dans la salle de l'assemblée ; la portière de brocard en était ouverte ainsi que la porte, et l'on y voyait confusément une foule de personnages étrangement vêtus et symétriquement alignés des deux côtés de cette galerie. — Laissez-moi la main ! Pour qui me prenez-vous ? s'écria la Duchesse avec la résolution courageuse et la fierté qui doivent provenir de son nom du Guesclin. Où prétendez-vous me conduire ? Imaginez-vous que je vais marcher sur le crucifix comme un trafiquant hollandais ?… Plutôt que de fouler aux pieds l'image de notre Seigneur et la sainte Croix, signe de notre salut, je souffrirais mille maux… Ne me touchez pas !… Ne m'approchez pas !

Cet homme hésita la valeur d'une ou deux minutes, ensuite il entra dans la grande salle, et M de Gèvres s'enfuit tout aussitôt par une salle de bain qui s'ouvrait sur un corridor attenant au grand vestibule. Elle y trouva que les trois portes qui donnent sur la cour avaient été soigneusement fermées à la clef. La Duchesse est obligée de s'élancer par-dessus la balustrade d'une fenêtre basse, et laisse tomber un de ses souliers ; elle entortille son pied dans son mouchoir, et la voilà qui se met à courir sur le pavé de l'avenue jusqu'à la loge du suisse, où tout le monde était endormi. — Ouvrez, ouvrez-moi ! — Qui va là ? — C'est moi ! — Qui, vous ? — La Duchesse de Gèvres… — Allons donc !… Le débat n'aurait jamais fini si la femme du suisse n'avait pas cru reconnaître la voix de M de Gèvres, dont elle avait été fille de garde-robe. La Duchesse ne voulut rien confier de sa mésaventure à ces gens de M de Brunoy, qui ne se doutaient en aucune façon de ce qui se passait au bout de leur avenue. Tout ce qu'ils en savaient, c'était que leur maîtresse avait ordonné de mettre ses appartemens et ses clefs à la disposition de M. de Caylus, dont on devait réparer le logement ; mais il n'en profitait guère, et tout donnait à penser que le service des illuminés ne se faisait que par les Champs-Élysées. Je ne doute pas non plus que M de Brunoy ne fût parfaitement étrangère à cet indigne emploi de son habitation.

On apprit dans la journée du lendemain que M. de Caylus avait été frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante dans la petite maison de M. de Lauzun, rue du Roule, auprès des Champs-Élysées, d'où l'on rapporta son corps à l'hôtel de Comminges, rue de Grenelle, en face de l'hôtel de Créquy. Nos gens furent le voir, et disaient que sa figure était devenue comme celle d'un nègre. Aucun de ses proches parens n'était à Paris, il n'appartenait à personne de faire vérifier chirurgicalement la nature ou la cause de sa mort. M de Gèvres était dans son lit avec une fièvre chaude, et n'apprit cette nouvelle que lorsqu'il n'était plus temps de parler (parce que le cercueil de ce malheureux adepte avait été porté dans une église au fond du Rouergue, au milieu de la canicule et par une chaleur de 24 degrés).

Il est inutile de vous dire pourquoi les Balsamites ont été soupçonnés d'avoir fait mourir M. de Caylus. On a fait un nombre infini de broderies sur le même canevas d'histoire, où

l'on n'a pas manqué d'ajuster les ornemens les plus merveilleux ; mais vous pouvez compter et vous pourrez vérifier auprès de M de Gèvres que voilà toute la vérité sur cette aventure. Je la tiens déjà pour honnêtement extraordinaire et passablement tragique.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Aussitôt que Buonaparte, premier consul, eut appris que M de Gèvres était la dernière personne de la maison du Guesclin, il la fit inscrire sur le grand-livre pour une pension viagère de 12 mille francs qu'elle n'a jamais fait toucher ; et ceci n'a jamais cessé de lui causer un sentiment de répugnance et d'humiliation.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Louis XVIII a conféré la qualité de Duc français au Duc de Wellington, sous le titre de Duc De Brunoy. « C'est le nom d'un lieu qui s'allie dans mon souvenir avec celui de mes plus beaux jours, et voilà pourquoi je l'ai choisi pour vous, lui dit S. M. »

(Note de l'Éditeur.)

Tome 4 · 05

Joseph Balsamo, s'étant dit successivement Comte Tischio, Comte de Mélissa, Commandeur de Belmonte, Chevalier Pelegrini, Comte Fenice, et définitivement Comte de Cagliostro, était un homme assez mal tourné, mal habillé de taffetas bleu galonné d'argent sur toutes les tailles, et coiffé de la manière la plus ridiculement bizarre, avec des nattes poudrées qui étaient réunies en cadenettes. Il portait des bas chinés à coins d'or et des souliers de velours avec des boucles en pierreries ; il avait force diamans aux doigts, à la jabotière, aux chaînes de ses montres ; un chapeau garni de plumets blancs, qu'il ne manquait pas de remettre et de s'enfoncer sur la tête aussitôt qu'il voulait parler avec énergie : tout cela recouvert pendant huit mois de l'année d'une grande pelisse en renard bleu ; et quand je dis tout cela, ce n'est pas sans intention ni raison, car il avait à sa pelisse un capuchon de fourrure en forme de carapousse, et lorsque nos enfans l'entrevoyaient avec sa coiffure de renard à trois cornes, c'était à qui s'enfuirait le premier. Les traits de son visage étaient réguliers, sa peau vermeille et ses dents superbes. Je ne vous parlerai pas de sa physionomie,

car il en avait douze ou quinze à sa disposition. On n'a jamais vu deux yeux comme les siens.

Il affectait de parler le plus mauvais français du monde, et surtout quand il avait affaire à des gens qu'il ne connaissait pas. Il était fort sensible à toutes les choses de bonne grâce et de bon goût, soit à l'extérieur des personnes ou dans leurs paroles. Il apercevait, il appréciait les nuances les plus subtiles de l'élégance et de la distinction dans les procédés sociaux, dans les manières, le langage, le style, et c'était avec une finesse étonnante. J'ai vu des écrits de Cagliostro que la plus spirituelle et la plus délicate personne du monde ne désavouerait certainement pas. Quand on avait le coup d'œil et l'oreille justes, on démêlait aisément que son extérieur bizarre et ses façons étranges étaient de la forfanterie, de la dérision malicieuse, un calcul établi sur l'étonnement du vulgaire ; et j'ai toujours pensé qu'il s'affublait et baragouinait de la sorte à l'effet d'en imposer aux imbéciles en affichant la plus grande originalité.

Il aimait à faire comprendre qu'il aurait été fils naturel du Grand-Maître de Malte Don Manoel Pinto d'Afonséca, mais il était fils légitime et digne héritier d'un avocat de Messine, appelé Marco Balsamo, lequel avait été repris de justice en 1748, parce qu'il avait extorqué 80 onces d'or au Prince de Moliterne, en lui promettant de lui faire découvrir et de lui livrer un trésor enfoui sous une pyramide et sous la garde des génies infernaux. Ce fut l'inquisition qui lui fit son procès, dont le Marquis d'Ossun me rapporta les pièces, à Paris, en revenant de son ambassade à Naples. C'était une marque de souvenir que voulut me donner notre ancien ami, le Cardinal d'Aquaviva.

On n'a jamais rien appris de certain sur les premières années de ce thaumaturge, et l'ouvrage qu'on a publié sous le titre d'Histoire de Cagliostro n'est qu'un pamphlet sans consistance. Il avait d'abord habité Paris sous le nom de Comte Tischio ; il fut compromis dans les premières poursuites de M. du Châtel, héritier de M d'Urfé, contre l'italien Casanova, ce qui les força d'abandonner la France, et ce fut à l'époque de son retour d'Allemagne, au bout de quatre à cinq ans, qu'on entendit parler pour la première fois du Comte de Cagliostro, qui venait de faire des libéralités magnifiques et d'opérer des guérisons merveilleuses à l'hôpital de Strasbourg. Pour vous donner une idée de l'enthousiasme qu'il inspirait, je vous rapporterai d'abord une lettre du Prince Louis, depuis Cardinal de Rohan, qui me le recommandait en ces termes :

« Vous avez sans doute, Madame et chère cousine, entendu parler du Comte de Cagliostro, des excellentes qualités qui le distinguent, de son admirable savoir et de ses vertus, qui lui ont mérité l'estime et la considération de toutes les personnes les plus distinguées de l'Alsace, et de moi le sentiment d'un attachement et d'une admiration sans bornes. Or, actuellement que je sais qu'il est à Paris sous le nom du Comte Fenice, je le recommande à votre protection, Madame, avec la plus vive instance, bien assuré que vos bontés lui captiveront les attentions générales. Je vous prie aussi de vouloir prévenir qui vous savez de se tenir en garde contre les impressions des ennemis de cet être bienfaisant. Je suis persuadé que vous prendrez pour lui les sentimens que je vous exprime. C'est avec vénération que j'ai

reconnu sa pente constante vers tout ce qui est bienfait et justice. J'ai dit ce que j'en sais par expérience, pour vous engager à lui témoigner égards et amitié particulière, mais je n'ai pas dit et je ne saurais dire ici tout le bien que je pense de lui. Adieu, Madame et chère cousine, vous savez combien je vous suis tendrement et respectueusement attaché.

Je lui répondis : — Mon cousin, j'ai vu M. de Cagliostro, et je l'ai même reçu plusieurs fois, afin d'en avoir une idée plus exacte et de pouvoir en porter un jugement plus solide. Je ne sais ce que c'est que la bienfaisance philosophique, et je ne comprends que la charité évangélique. Ce n'est pas déjà trop des lumières célestes et du secours de la grâce d'en haut pour nous faire pratiquer l'amour du prochain, la plus difficile de toutes les vertus, à mon avis. Les chrétiens véritables ont bien de la peine à se dévouer au soulagement de l'humanité souffrante, et pourtant leur divin maître leur en a donné l'exemple avec le précepte ; comment voudrait-on que la philosophie hermétique, qui ne saurait fournir aucun précepte analogue à celui des chrétiens, eût l'autorité que ses adeptes ont entrepris de lui faire supposer ?

Vous sacrifiez votre repos, c'est-à-dire votre santé, sans compter votre temps et votre argent, pour opérer des œuvres de miséricorde, ou, si vous l'aimez mieux, des actes de bienfaisance, ai-je dit à M. de Cagliostro ; mais si vous n'agissez pas en vue du bon Dieu, je n'y conçois rien. Je comprends des philosophes qui fassent des largesses en public et par ostentation d'humanité, je comprends aussi qu'il y ait des gens sans religion qui fassent l'aumône pour se délivrer des sollicitations d'un mendiant et pour éviter ce mouvement nerveux qu'on éprouve souvent à voir souffrir ; mais aller rechercher des pauvres et des malades, aller se mettre en quête des souffreteux et des malheureux humains qui ne souffrent pas sous vos yeux, pour épancher sur eux un océan de libéralités continuelles, et ceci quand on n'est pas chrétien, par simple compassion philosophique et pour la gloire de la théorie de Paracelse, voilà, Monsieur, ce que je ne comprendrai jamais, et permettez-moi de vous dire que je n'y crois pas.

Tout ce que je puis vous dire en faveur de M. Cagliostro, c'est qu'il a bien de l'esprit, et de plusieurs sortes. Dieu veuille que vous n'ayez jamais à vous repentir de votre confiance en lui. Il ne faut pas, mon bon cousin, vous attendre à ce que je le présente ni le recommande à personne, et comme il a pu s'aviser que je le suspectais de charlatanerie, il est à croire que je ne le reverrai pas souvent.

Écoutons maintenant MM. de Ségur, de Miromesnil, de Vergennes et de la Borde ; voici dans quels termes ils écrivaient au Préteur de Strasbourg, M. de Kinglin. « Nous avons vu M. le Comte Alexandre de Cagliostro, dont la figure exprime le génie, dont les yeux de feu lisent au fond des âmes, qui sait toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, et dont l'éloquence étonne, entraîne et subjugue, même dans celles qu'il parle le moins bien. Nous avons vu ce digne et vénérable mortel, au milieu d'une salle immense, courir avec empressement de pauvre en pauvre, panser leurs plaies dégoûtantes, adoucir leurs maux, les consoler par l'espérance, leur dispenser ses remèdes héroïques, les combler de bienfaits, enfin les accabler de ses dons, sans autre but que celui de secourir l'humanité souffrante. Ce

spectacle enchanteur se renouvelle à Strasbourg trois fois chaque semaine, et plus de quinze mille malades lui doivent l'existence. M la Comtesse de Cagliostro, belle et modeste personne, aussi bienfaisante que son époux, l'assiste continuellement dans ces actes d'une humanité transcendante.

Afin d'avoir une idée de l'instruction solide et variée, de l'imagination brillante et de l'originalité d'esprit qui caractérisaient Cagliostro, je vous recommanderai la lecture d'une historiette qui fait partie de ses Mémoires et que j'en ai traduite. À présent, nous allons parler des principales croyances qu'il inculquait à ses disciples, ainsi qu'il m'est apparu dans les papiers saisis à son domicile de la rue Saint-Claude, à Paris, et comme il appert des pièces de son procès au tribunal de l'Inquisition romaine.

Les principales superstitions de la secte Balsamite avaient pour objet la métallurgie, la nécromancie, la cabale et l'onéirocritique, c'est-à-dire les quatre parties les plus vulgaires et les plus décriées de la croyance philosophale, de la science des prestiges et de l'art divinatoire. Les procédés métallurgiques employés par Cagliostro étaient ceux de l'école de Paracelse et de Borri, qui sont assez connus. Son élixir vital, que j'ai fait décomposer par un chimiste appelé Lavoisier, lequel a péri dans la révolution, soit dit en passant, était composé tout simplement d'aromates et d'or potable, ainsi que l'élixir de longévité de Nicolas Flamel et de St-Germain. Sa cabale était appuyée sur le comput hébraïque appelé samaritain. Sa pratique, à l'égard de l'évocation des ombres, était celle des Cophtes, ainsi qu'elle est indiquée par le livre amorrhéen ; enfin sa manière d'expliquer les songes était tout aussi déréglée que celle de Lucaccio Borrodina. Cagliostro n'avait donc fait faire aucun progrès à l'art magique, et même, il n'avait rien ajouté à celui du jongleur, sinon sa dignité de Grand-Cophte qui lui donnait, disait-on, le pouvoir de déléguer celui de la divination par l'hydromancie. Voici la formule de ce procédé balsamite.

Une pupille, une colombe, c'est-à-dire une jeune fille en état d'innocence, était placée devant un vase de cristal rempli d'eau pure, et par l'imposition des mains d'un Grand-Cophte, elle acquérait la faculté de communiquer avec les génies de la région moyenne, et voyait dans l'eau tout ce qui pouvait intéresser la personne au profit de laquelle on fomentait la révélation. J'ai vu, bien malgré moi, pratiquer cette opération divinatoire, à la prison des Carmes, à propos du Vicomte de Beauharnais, dont un enfant de six ans, la fille du geôlier, voyait ainsi dans une carafe et décrivait exactement tous les préparatifs du supplice. M Buonaparte ne saurait avoir oublié cette révélation sinistre, mais c'est une scène de 1793, et nous n'en sommes pas là. Je vous conseille de vous rappeler en pareille occasion, mon cher Enfant, cette prodigieuse parole du calviniste Bayle, le roi des sceptiques : « Il y a souvent dans ces choses-là beaucoup moins de merveilleux que n'en croient les esprits faibles, et beaucoup plus que n'en croient les esprits forts. »

Le Cardinal de Bernis n'était pas éloigné d'attribuer nos agitations politiques et les premiers crimes de la révolution française à la rancune et à la vengeance des protestans exilés sous le règne de Louis XIV. On pourrait conclure de cela que si les calvinistes français pouvaient porter des coups aussi dangereux à la tranquillité de l'État, Louis XIV avait eu de

bonnes raisons pour les bannir de son royaume. Mais en admettant qu'une poignée de marchands, disséminés sur la surface de l'Europe, aurait pu transmettre à ses descendans la soif du meurtre avec le pouvoir d'ébranler des empires, on pourrait toujours objecter que le Roi Louis XVI avait révoqué la révocation de l'édit de Nantes, et, malheureusement pour nous, l'exercice du calvinisme était devenu si parfaitement libre que M. Necker, calviniste et républicain de Genève, avait été ministre du Roi plusieurs années avant l'époque où l'on égorgeait les prêtres catholiques à l'Abbaye Saint-Germain.

M. Burke était persuadé que l'existence de la grande association révolutionnaire remontait au-delà du quinzième siècle. Mais sans entrer ici dans tous les détails qu'il ne manquait pas de donner sur les crimes et la condamnation des Templiers, nous allons passer à ce qu'on a trouvé dans les papiers de Cagliostro touchant l'institution de la franc-maçonnerie.

Le Grand-Maître des Templiers, Jacques du Bourg-Molay, qui fut supplicié en 1314 et dont la famille existe encore en Nivernais, avait créé, pendant sa captivité à la Bastille, quatre loges-mères, savoir : pour l'orient, Naples ; pour l'occident, Édimbourg ; pour le nord, Stockholm ; et Paris pour le midi.

Le lendemain de l'exécution des Templiers à Paris, le Chevalier Nicolas d'Aumont et sept autres Templiers déguisés en maçons vinrent recueillir les cendres du bûcher. Quinze jours après, le Chevalier Usquin de Floriau, qui avait dénoncé l'ordre, fut assassiné sur la place d'Avignon ; le Pape Clément V lui fit faire des obsèques magnifiques et le déclara Vénérable Serviteur de Dieu ; mais il paraît certain que les Templiers enlevèrent son corps et déposèrent dans son tombeau les ossemens de Jacques de Molay, qu'on avait reconnus ou cru reconnaître à la grandeur de leurs proportions. Alors les quatre loges fondées par lui s'organisent, et tous les Templiers prêtent serment de détruire la puissance du pape, d'exterminer la race des capétiens, d'anéantir tous les rois, d'exciter les peuples à la révolte, et de fonder une république universelle.

Pour ne confier leurs projets qu'à des hommes sûrs, ils établirent des loges préparatoires sous les noms de Saint-Jean et de Saint-André, sociétés sans secrets, dont les pratiques ne servent encore aujourd'hui qu'à donner le change et à faire connaître aux chefs de la franc-maçonnerie les sujets dont l'association pourrait leur devenir profitable. Toutes les formalités et cérémonies qui sont usitées dans ces loges sont encore aujourd'hui des allégories empruntées à la procédure et au supplice des Templiers ; mais on ne les explique ouvertement qu'au seizième grade ; on ne se rassemble habituellement dans ces loges que pour y pérorer sur l'égalité, la bienfaisance et la fraternité ; les vrais Templiers ou Jacobins n'y paraissent jamais, et leurs assemblées s'appellent chapitres.

Il y a seulement quatre chapitres en Europe ; ils sont composés chacun de vingt-sept membres, et sont établis à Naples, Édimbourg, Stockholm et Paris. Leur mot d'ordre est, comme on le sait à n'en pouvoir douter depuis l'inventaire des papiers de Cagliostro et la saisie des registres de Naples, Jackin Booz Machenac B. Adonaï 1314, dont les lettres initiales sont celles des mots Jacobus Burgundus Molay beatus anno 1314. Leurs autres mots sacramentels sont Kadosck, qui signifie régénérateur ; Nekom, vengeance ; Polkhall-phara-

schal, qui met à mort les profanes ; quand ils s'abordent dans leurs assemblées ils font le simulacre de se poignarder ; ils portent, pour se reconnaître, un anneau d'or émaillé de rouge ; lorsqu'ils entrent en loge, ils ont seuls le droit de traverser l'enceinte qui se trouve en face du trône, et ceux des autres francs-maçons qui ne les connaissent pas ne doivent jamais s'informer de leurs noms.

Dans les premiers temps, faibles, sans biens, sans puissance, les successeurs des Templiers ne s'occupèrent qu'à chercher les trésors enfouis par leurs fondateurs. Ils en ont recouvré beaucoup en Italie ; il en doit exister encore dans l'île de Candie ; mais cette île est sous la domination des Turcs, et voilà ce que les chrétiens n'ont pas à regretter.

Il est à remarquer que ce fut à l'époque de la création des loges maçoniques que parut le fameux Rienzi, qui finit par citer au tribunal du peuple romain le Souverain Pontife et l'Empereur d'Occident. Il eut assez de crédit pour se rendre formidable à ces deux puissances, et Rienzi doit être compté parmi les plus illustres Templiers.

Les chefs de loge ont pour principe que tout homme capable de porter un grand coup peut leur être affilié, quels que soient son rang, son état et la religion dans laquelle il est né ; mais d'après leurs statuts, il ne faut jamais commettre de crimes à moins qu'ils ne puissent tendre au but principal de l'institution en fomentant, dirigeant ou servant les séditions populaires ; aussi trouve-t-on des initiés parmi les musulmans comme chez les chrétiens, parmi les grands comme aux derniers rangs du peuple, et la loi qui les régit s'est toujours appelée constitution.

Leurs signes et leurs emblêmes sont ceux que les révolutionnaires de France ont adoptés. Les trois couleurs sont celles des francs-maçons ; le niveau, l'équerre et le compas marquent l'égalité, l'unité, la fraternité ; l'acacia, cet arbre consacré par leurs rites, et qui, suivant la formule maçonique, ne fleurit qu'arrosé de sang, est notre arbre de la liberté ; il n'est pas jusqu'au bonnet rouge qu'on ne retrouve dans plusieurs de leurs cérémonies, et cet insigne du régicide est un des ornemens qui furent présentés à Cromwel le jour de son installation.

On a cru pouvoir affirmer que Brockaghiff, Mazaniello, le duc de Mayenne et lord Derwentwaters étaient initiés aux mystères du Temple ; mais il est certain que, sous la minorité de Henri VI, l'Angleterre était déjà troublée par les francs-maçons ; car le parlement leur défendit de tenir chapitre, sous peine d'amende et de prison, par un statut de l'année 1428.

Dans les occasions les plus importantes, chaque chapitre envoie toujours un membre voyageur pour visiter les autres loges-mères, et si Cagliostro revint de Naples à Paris, à l'occasion de l'affaire du collier, ce fut principalement pour qu'il y eût à proximité de la cour de France un initié qui pût conspirer contre elle. Chassé de Paris, Cagliostro voulut fonder une loge à Rome ; accusé devant le tribunal apostolique, il fut reconnu coupable de plusieurs crimes et condamné à mort ; mais le pape Pie VI avait commué sa peine en celle d'une prison perpétuelle. Il est mort au château de Saint-Léon, en 1793, âgé de 52 ans.

Il avait paru en 1791 un extrait de la procédure instruite à Rome, et les aveux de Cagliostro ont mis au grand jour les rapports de la franc-maçonnerie de stricte observance avec la révolution française. On a trouvé dans les effets de Thomas Ximénès, ainsi que dans la cassette de Cagliostro, des croix sur lesquelles on voyait les initiales L. P. D., et ces deux adeptes ont fini par avouer qu'elles signifiaient lilium pedibus destrue : foulez les lys aux pieds.

C'est par la prise de la Bastille que la révolution française a commencé, et l'on a pensé que les initiés français ne la désignèrent avec tant d'empressement à la destruction que pour manifester leur pouvoir aux autres chapitres, et parce qu'elle avait été la prison de leur fondateur.

Avignon devint bientôt le théâtre des plus épouvantables cruautés ; plusieurs initiés ont déclaré que c'est parce que cette ville appartenait au Saint-Siége et qu'elle renfermait les cendres de Molay ; du reste Avignon, comme on le sait, est une de leurs colonies les plus florissantes, et les maçons du comtat vénaissin ont toujours été plus nombreux, plus actifs et plus éclairés qu'ailleurs.

Pendant les deux ans qui suivirent la prise de la Bastille, les adeptes de Paris tinrent chapitre dans le palais du Duc d'Orléans, leur grand-maître, et c'est là que le Duc d'Aiguillon, Lepelletier, Clootz, l'abbé Sieyès, Mirabeau, Robespierre, disposaient les plans qu'ils livraient ensuite aux conjurés du second ordre pour les traduire en langage philosophique et révolutionnaire. Si toutes les effigies de nos rois furent abattues, ce fut principalement pour faire disparaître celle de Henri IV, qui couvrait la place où les Templiers furent suppliciés ; toutefois il est à remarquer que les révolutionnaires ont présenté plusieurs pétitions pour faire élever, toujours sur cette même place et jamais ailleurs, un colosse foulant aux pieds des croix, des couronnes et des tiares.

Le Roi de Suède était pour Louis XVI un allié fidèle ; à l'époque du départ pour Varennes, Gustave s'était avancé jusqu'aux frontières pour recevoir l'illustre fugitif et pour protéger sa retraite ; le monarque suédois fut assassiné par Ankastrœum, illuminé franc-maçon du premier grade. Mais comme tout Templier peut gouverner et ne peut pas régner, on vit aussitôt le Duc de Sudermanie, chef de la loge-mère du Nord, faire alliance avec les jacobins français, enlever aux nobles suédois la plupart de leurs priviléges, et travailler sans relâche à diminuer la prérogative du jeune Roi dont il était l'oncle et le tuteur.

Pour arriver au but marqué par les initiés, les partisans du Duc d'Orléans avaient manœuvré depuis 1786, afin de le faire parvenir au gouvernement de l'État. Mais Robespierre observa qu'il n'était pas suffisant d'avoir changé de nom, et le grand-maître de Paris fut sacrifié.

Si l'on en croit les gazettes d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie, l'Empereur Léopold aurait été empoisonné par un maçon grand élu, son valet de chambre, et du reste nous trouvons dans le Journal des jacobins de cette époque, article correspondance, que cet homme avait avoué son crime en déclarant qu'on lui avait remis plusieurs sommes considérables au

nom du Duc d'Orléans, grand-maître de Paris. À la même époque, à Rome, on pendit un malfaiteur au Campo-Vaccino ; son visage était couvert d'un masque, et le bourreau plaça l'inscription suivante au pied de l'échafaud : C'est ainsi que la justice de notre s. père et seigneur punit les francs-maçons.

Plusieurs écrivains judicieux, et surtout Georges Smith, ont évidemment prouvé que les Templiers étaient les premiers instituteurs de la franc-maçonnerie, et le récipiendaire le moins intelligent n'en saurait douter pour peu qu'il ait une légère idée de l'histoire de l'ordre et qu'il observe les cérémonies qui se pratiquent pendant les réceptions.

C'était dans les écrits d'un sophiste son prédécesseur, et dans l'ignorance de son siècle, que Jacques de Molay avait puisé les élémens de son étonnant système ; il avait pensé qu'en établissant une société d'hommes asservis aux mêmes passions, dirigés vers le même but et guidés par un intérêt commun, cette société parviendrait à renverser toutes les institutions établies sur l'hérédité naturelle et finirait par s'emparer du pouvoir. Jacques de Molay fut la première victime de son système de corruption ; il fut dénoncé et peut-être calomnié par ceux de ses complices qui pouvaient aspirer au magistère de l'ordre ; mais sa doctrine leur a survécu, et les gouvernemens catholiques ont enfin compris quels étaient l'intention, l'importance et les dangers de ces sortes d'affiliations.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Il est reconnu que le dernier Chevalier du Temple était le Commandeur Jean d'Argenteuil, lequel était resté en possession d'un bénéfice de son ordre et vivait encore en 1336, ainsi qu'il appert des pièces du procès des Templiers à la bibliothèque royale. On voit qu'il se trouve une lacune de 500 ans entre le dernier Templier et M. Fabré-Palaprat, qui se prétend le successeur direct de Jacques de Molay et le dépositaire des archives de l'ordre du Temple. Pour établir sa prétention magistrale, M. Palaprat montre à ses adeptes une pièce intitulée par lui charte de transmission, qui rapporte les noms d'une vingtaine de grands maîtres du Temple, à partir de Jacques de Molay

Il y a sept à huit ans que ce docteur en chirurgie, successeur de Jacques de Molay, de Bertrand du Guesclin, du duc d'Orléans Philippe Ier, du duc du Maine, et de tant d'autres puissans personnages, avait trouvé sur le quai de Gèvres, en bouquinant, un vieux livre écrit en lettres d'or et dont les initiales, en encre rouge, étaient ornées des figures les plus hétéroclites. Il achète ce manuscrit 25 fr., il le fait voir à M. Dacier, qui lui répond que c'est une dissertation gnostique ou manichéenne, qui doit avoir été copiée par un Grec du Bas-Empire, à peu près au temps de Constantin Copronyme. M. Fabré-Palaprat a fini par trouver un traducteur, consciencieux apparemment, car il n'a voulu remplir aucune lacune et il a laissé en blanc tout ce qui n'était plus lisible ou ce qu'il ne pouvait déchiffrer dans l'original. Le grand-maître a eu soin d'y suppléer dans la copie par les additions les plus favorables à son nouveau système ; et voilà l'histoire du Léviticon de M. Palaprat, le livre dogmatique des nouveaux Templiers, leur bible manichéenne, où l'on trouve des hymnes en

l'honneur du diable, ce que M. Palaprat appelle, on ne sait pourquoi, la religion chrétienne et primitive selon saint Jean.

C'est en conséquence de l'affiliation de l'Abbé Châlet avec ces nouveaux manichéens qu'il a été institué primat des Gaules.

(Note de l'Éditeur.)

Tome 4 · 06

Vous pourrez croire aisément qu'avec un fils comme le sien, le Maréchal de Richelieu ne manqua pas de se trouver dans un isolement bien triste après la mort de sa charmante fille ; et plusieurs fois il me parla de manière à faire comprendre qu'il aurait envie de se remarier et qu'il ne serait pas fâché d'épouser M de Durfort. — Elle est modestement raisonnable et sagement douce, ainsi vous ne sauriez mieux faire ; épousez-la pour être assuré de mourir chrétiennement. — Il n'y a qu'une difficulté, me répondait-il, c'est qu'elle ne le veut pas, à cause de ce que je suis trop riche et qu'elle est trop pauvre, à ce qu'elle me dit.

— Alors épousez la veuve de M. de Brunoy…

— Elle est par trop riche ; et puis, d'ailleurs, je ne répondrais pas de ne la point battre. Nous nous disputerions continuellement sur les salades à la crème et les sultanes en sucre filé qui s'attache aux dents. Elle est entichée de cette nouvelle cuisine qui me paraît d'une bêtise amère, et toute chose à manger est historiée chez elle au point qu'on n'y saurait démêler ce qu'on mange. C'est la femme aux macédoines, et que le diable l'emporte ! Parlez-moi d'une maîtresse de maison comme vous, pour le bon goût de la véritablement bonne chère, ajoutait le Maréchal. On ne se doute pas combien il faut avoir de finesse dans le tact et de solidité dans le jugement pour organiser et conserver une excellente cuisine avec une office parfaite ; et je veux mourir de faim si j'ai vu jamais qu'une personne sans esprit puisse obtenir d'avoir une bonne table pendant six mois. Les friands et les gourmands ne sont pas les fins gourmets, et rien n'est si funeste au talent d'un fin cuisinier que la sotte recherche ou la goinfrerie de son maître. Pour faire bonne chère, il ne faut, après l'argent et la bonne intention, que de la sobriété, de la mémoire et du bon sens. Si l'imagination doit être appelée la folle du logis, c'est principalement dans la cuisine et la salle à manger ; voyez plutôt les belles inventions de ce temps-ci ! Vous me dites toujours que la monarchie périra par les finances, et moi je vous dis que les financiers perdront la cuisine française. Qui vivra verra.

Il est assez connu que nous étions, le Maréchal et moi, les deux personnes de notre temps qui mangeaient le moins et chez lesquelles on mangeait le plus. J'avais hérité d'un trésor de traditions admirables, et j'ai toujours tenu fortement à mes traditions. On est généralement persuadé que tous les ragoûts fins sont d'invention nouvelle, et rien n'est moins vrai pourtant. On voit dans les dispensaires du XVI siècle qu'on servait à la table de Fran-

çois I des cervelles de faisan, des langues de carpe et des foies de lotte étuvés au vin d'Espagne. Notre excellent potage à la Reine (à la purée de blanc de poularde et d'avelines) était la soupe de tous les jeudis à la cour des Valois, et son nom lui vient de la prédilection de la Reine Marguerite. Je n'ai jamais repoussé les innovations heureuses ; mais, à l'exception des bisques à la purée de petits crabes, des timballes aux œufs de caille, et des glaces au pain bis, tranchées de glace au beurre frais, je vous puis assurer qu'on n'a rien inventé qui fût satisfaisant ni distingué, depuis soixante et quinze ans que je mange et que je fais manger les autres. C'est principalement à dater de la mort de Louis XV que le véritable savoir gastronomique, et par conséquent la science du cuisinier, s'en sont allés dégringolant.

Quand le Duc de Nivernais était obligé de changer ses chefs de cuisine, ou lorsqu'on avait appris quelque nouveauté qui nous paraissait admissible, il avait la patience et la conscience de s'en faire servir et d'en goûter huit jours de suite, afin de conduire et faire aboutir la chose au point de sa perfection. Il avait le palais tellement bien exercé qu'il pouvait distinguer si le blanc d'une aile de volaille était provenu du côté droit (c'est-à-dire du côté du fiel), et j'en ai vu l'expérience ; il se moquait de votre grand-père qui ne s'entendait à rien de ce qui se laisse manger, et qui lui disait à souper chez nous, en lui proposant de l'esturgeon : — Voulez-vous de cet émincé de veau ? il est bon, mais il a comme un goût de poisson, je vous en préviens. Le Richelieu se prit à me dire : — Que je serais honteux et malheureux si j'étais la femme d'un homme comme ça !

Le Président Hénault rapportait sur M. de Richelieu une historiette qui lui semblait fort intéressante, et qui vous prouvera du moins quelle était son aptitude et son expérience culinaire, comme disait le Président. C'était à la guerre d'Hanovre, où le pays se trouvait dévasté tout autour de l'armée française à plus de vingt lieues à la ronde. On avait fait prisonniers tous les Princes et toutes les Princesses d'Ostfrise au nombre de vingt-cinq personnes, auxquelles il est bon d'ajouter encore une certaine quantité de filles d'honneur et de chambellans. Le Maréchal de Richelieu avait résolu de leur donner la clé des champs, mais avant de lâcher prise il imagina de leur donner à souper, ce qui mit ses officiers de bouche au désespoir.

— Qu'est-ce que vous avez à la cantine ?

— Monseigneur, il n'y a rien, il n'y a rien du tout, si ce n'est un bœuf avec des conserves et des fruits secs, et quelques légumes.

— Eh bien ! c'est plus qu'il n'en faut pour donner le plus joli souper du monde !

— Mais, Monseigneur, on ne pourra jamais…

— Allons donc ! vous ne pourriez jamais ?

— Rullières, écrivez le menu que je vas vous dicter pour mâcher la besogne à ces ahuris de Chaillot. Savez-vous comment on écrit le tableau d'un menu, Rullières ?… Allons, donnez-moi votre place et votre plume. Et voilà notre généralissime qui s'assied à la table de son secrétaire, où il improvise au bout de la plume un souper classique, un menu qui fut re-

cueilli dans la collection des la Poupelinière, et voici comment il est inscrit dans les Nouvelle à la main :

MENU D'UN EXCELLENT SOUPER TOUT EN BŒUF.

dormant.

Le grand plateau de vermeil avec la figure équestre du Roi.

premier service.

Une ouille à la Garbure gratinée au consommé de bœuf.

Quatre hors-d'œuvre.

Relevé de potage.

La culotte du bœuf garnie de racines au jus.

(Tournez grotesquement vos racines à cause des Allemands.)

Six entrées.

second service.

L'aloyau rôti (vous l'arroserez de moelle fondue).

Salade de chicorée à la langue de bœuf.

Bœuf la mode à la gelée blonde mêlée de pistaches.

Gâteau froid de bœuf au sang et au vin de Jurançon.

(Ne vous y trompez pas.)

Six entremets.

Et puis tout ce qui me reste de confitures ou conserves.

Si, par un malheureux hasard, ce repas n'était pas très bon, je ferais retenir sur les gages de Muret et de Ronquelère une amende de cent pistoles. Allez, et ne doutez plus. Richelieu.

Il m'a conté que le Roi lui disait un jour : — Monsieur le Gouverneur de Septimanie, d'Aquitaine et de Novempopulanie, parlez-moi d'une chose : est-ce qu'on récolte du vin potable en Bourdelais ?

— Sire, il y a des crûs de ce pays-là dont le vin n'est pas mauvais.

— Mais qu'est-ce à dire ?

— Ils ont ce qu'ils appellent du blanc de Sauterne, qui ne vaut pas celui de Montrachet, ni ceux des petits coteaux bourguignons, à beaucoup près, mais qui n'est pourtant pas de la petite bière. Il y a aussi un certain vin de Grave qui sent la pierre à fusil comme une vieille

carabine, et qui ressemble au vin de la Moselle, mais il se garde mieux. Ils ont encore, dans le Médoc et le Bazadois, deux ou trois espèces de vins rouges dont les gens de Bordeaux font des gasconades à mourir de rire. Ce serait la meilleure boisson de la terre et du nectar pour la table des dieux, à les entendre, et ce n'est pourtant pas là du vin de Haute-Bourgogne, ou du vin du Rhône, assurément ! Ça n'est pas bien généreux ni bien vigoureux, mais il y a du bouquet pas mal, et puis je ne sais quelle sorte de mordant sombre et sournois qui n'est pas désagréable. Au reste, on en pourrait boire autant qu'on voudrait ; il endort son monde, et puis voilà tout. C'est là ce que j'y trouve de mieux.

Pour satisfaire à la juste curiosité du Roi, M. de Richelieu fit venir du vin de Château-Lafitte à Versailles, où S. Majesté le trouva passable. On n'aurait jamais imaginé jusque-là qu'on pût faire donner du vin de Bordeaux à ses convives, à moins que ce ne fussent des Bourdelais-Soulois, des Armagnacots, Astaracquois et autres Gascons. Voyez combien les goûts changent, et dites-moi comment vous trouvez celui des Romains qui mettaient de l'assa-fœtida dans leurs ragoûts, tandis qu'ils avaient l'odeur et la saveur des citrons dans une horreur sans égale !

La famille de finance la plus renommée pour ses prétentions, ses recherches gastronomiques et ses autres ridicules, était celle de la Reynière. Il est inutile de vous en rapporter des détails qui traînent partout ; je ne vous parlerai pas ici de la sotte vanité de M de la Reynière, née de Jarente, non plus que des affectations populacières de M. son fils, né Grimod. Je vais en rapporter seulement une historiette, et c'est parce que je ne l'ai vue citée nulle part.

Le père la Reynière, qui revenait d'une inspection financière, entre dans une auberge de village et s'en va bien vite à la cuisine afin d'y faire quelque bonne remarque et pour y procéder à l'organisation de son souper. Il y voit devant le feu sept dindes à la même broche, et pourtant l'aubergiste n'avait à lui donner, disait-il, que des fèves au lard. — Mais toutes ces dindes ? — Elles sont retenues par un monsieur de Paris. — Un monsieur tout seul ? — Il est tout seul comme l'as de pique. — Mais c'est un Gargantua comme on n'en vit jamais ! enseignez-moi donc sa chambre…

Il y trouva son fils qui s'en allait en Suisse. — Comment donc ! c'est vous qui faites embrocher sept dindes pour votre souper !

— Monsieur, lui répond son aimable enfant, je comprends que vous soyez péniblement affecté de me voir manifester des goûts si vulgaires et si peu conformes à la distinction de ma naissance, mais je n'avais pas le choix des alimens : il n'y avait que cela dans la maison.

— Parbleu ! je ne vous reproche pas de manger de la dinde à défaut de poularde ; en voyage on est bien obligé de manger ce qu'on trouve ; c'est une épreuve à supporter et je viens d'en avoir de rudes ! mais la chose qui m'étonne est ce nombre de sept, et pourquoi donc faire ?

— Monsieur, je vous avais ouï dire assez souvent qu'il n'y a presque rien de bon dans une grosse dinde, et je n'en voulais manger que les sot-l'y-laisse.

— Ceci, répliqua son père, est un peu dispendieux (pour un jeune homme), mais ça n'est pas déraisonnable, et j'aime à vous voir profiter des observations que je fais.

Àprésent que je vous ai parlé gourmandise avec un air de suffisance et de résolution déterminée, je suis bien aise de vous déclarer que j'ai toujours été sobre comme un chameau. Vous savez que je ne bois ni vin ni liqueurs, mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que je n'ai jamais bu que de l'eau, sinon pendant mes grossesses, où les médecins m'obligeaient à faire usage de vin sucré. Il y aura tantôt cinquante ans que je ne mange autre chose que des légumes étuvés au bouillon de poule, et puis des compotes grillées : ce qui ne veut pas dire qu'on ne s'observe attentivement dans cette partie de ma cuisine, et ce qui ne fait pas que je n'y voie juste et droit dans un horizon si borné. Enfin depuis quarante ans on fait bouillir l'eau que je bois et l'on y fait dissoudre un peu de sucre candi au capillaire ; voilà toute la recherche qui me soit personnelle. Vous en conclurez, si vous voulez bien, que ma sensualité n'était pour rien dans la perfection de mes soupers. C'était une affaire de bon procédé, de politesse élégante et soigneuse, et peut-être aussi d'amour-propre, attendu que les personnes avec qui je me trouvais naturellement en relation familière étaient dans les habitudes de la délicatesse la plus exquise. Au reste, il en était alors de la gastronomie comme de la dévotion ; les personnes qui s'en occupaient le mieux n'en parlaient jamais.

Je serais bien fâchée que vous devinssiez ce qu'on appelle un gourmand, mais je ne vous exhorte pas à pratiquer la mortification dans le régime alimentaire. Vous n'êtes pas destiné pour le cloître, et vous vivrez dans le plus grand monde. Je ne vous dirai pas, comme les Vaudois et les Albigeois, que le lait et le miel de la terre sont pour les saints ; mais je vous dirai sérieusement avec l'apôtre : — Usez de toute chose de la terre avec prudence, avec innocence, à la seule condition d'en pouvoir rendre grâce à Dieu qui les a créées et qui vous les a données pour en user. Telle est la maxime de la Compagnie de Jésus relativement aux gens du monde, et rien n'est plus sage. La régularité n'est pas la rigidité, mon Enfant ; l'Église ne vous demande que d'être exact et soumis. La religion de l'Homme-Dieu n'a rien d'insociable : l'exigente austérité prônée par les jansénistes ne saurait être et n'a jamais été le catholicisme bien entendu.

Pourtant que le Maréchal de Richelieu n'usât pas toujours des choses créées avec assez d'innocence, on apprit qu'il allait épouser à 84 ans la veuve d'un Gentilhomme irlandais qui avait servi dans la brigade des réfugiés catholiques au service de France, et qui s'appelait M. de Roothe de Nugent. M de Roothe était d'une famille chapitrale de Lorraine (au nombre des petits chevaux). C'était une Comtesse de Lavaulx, assez belle encore et parfaitement bonne. Elle avait été Chanoinesse de Remiremont, à xvi quartiers ; elle avait la réputation la plus intacte et 40 ans pour toute fortune. — Je ne sais pas si j'aurai beaucoup d'enfans. La Maréchale n'est pas bien jeune… Il faut vous dire que la Maréchale était devenue grosse, et qu'elle a fait une fausse couche après six mois de mariage, ce qui ne laissait pas d'inquiéter le Duc de Fronsac. Son père l'aperçut un jour qui descendait le grand escalier de Versailles, et il se mit à crier derrière lui : — M. de Fronsac ! M. de Fronsac !

— Monsieur, puisque j'ai l'honneur de vous rencontrer, lui dit-il, j'aurai celui de vous prévenir que je suis marié depuis deux mois. Vous voyez que mes procédés valent mieux que les vôtres, car vous ne m'aviez fait parler du projet de votre mariage que par un intermédiaire. Malgré mes 84 ans, je compte bien avoir un fils et j'espère qu'il sera plus honnête que vous. J'ai l'honneur de vous saluer.

Mla Maréchale de Richelieu m'avait fait prier d'aller voir son mari pendant sa dernière maladie. — N'est-ce pas, me dit-il, que j'ai toujours mieux valu qu'on ne le disait ?

Je lui répondis qu'il y avait quelque chose de cela dans son affaire.

— Vous savez bien que je n'ai jamais pu souffrir les économistes et les philosophes ; je leur ai toujours mis des bâtons dans les roues pour les empêcher d'arriver à l'Académie française, et je leur ai toujours dit comme Fontenelle : — Il n'y a point de milieu, mes beaux messieurs, athées, ou le baptême des cloches ! Vous savez aussi que la guerre d'Hanovre m'a coûté deux cent mille écus de mes deniers, comme on le vérifiera bien aisément dans les registres de mon intendance. Je vous proteste que la Présidente de Saint-Vincent n'était qu'une voleuse ; enfin, vous savez que je n'ai jamais eu l'indignité de faire ma cour à M'ame Pompadour et à la Dubarry…

— C'est la vérité, lui répliquai-je ; mais est-ce que vous n'auriez pas eu l'occasion d'offenser Dieu différemment, mon cher Maréchal ?… Ne faites-vous rien pour vous exciter à la contrition ?

— Ah ! dame, la contrition ! n'en a pas qui veut, à ce qu'il paraît. J'ai la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse, voilà tout.

— C'est du repentir et du regret que la justice de Dieu réclame de vous.

Ils disent que j'ai l'attrition ; c'est toujours autant de gagné, comme disait le Grand-Prieur de Rabutin. Savez-vous, Marquise, à quoi je pense le plus souvent depuis que je suis alité ? J'envisage le mal que j'aurais pu faire et que je n'ai pas fait : et combien c'est un soulagement pour un homme qui va mourir, je ne m'en serais jamais douté. J'ai payé douze cent mille écus pour mon père, en pure compassion de ses pauvres créanciers et sans vouloir profiter de mon bénéfice de substitution. À cause de cet autre accident qui m'était survenu à Gennevilliers, j'ai renoncé à la chasse, pour qui je suis resté passionné toute ma vie. J'ai vendu cette maison, où je ne me pouvais plus souffrir ; je n'ai pas remis la main sur un fusil de chasse ; ceci n'est peut-être pas sans quelque mérite, et voilà ce que ne font pas tous les Rois quand ils ont fait tuer des soldats par milliers. Il est assez connu des Bordelais que j'ai toujours exercé la justice du Roi mon maître équitablement, sans acception des circonstances ou des personnes. Priez le bon Dieu de me faire miséricorde. J'ai désiré vous revoir avant que de mourir ; je voudrais bien, ajouta-t-il à voix basse, que vous allassiez me recommander à la protection de sainte Geneviève. Il y a si long-temps que je vous connais et vous aimiez tant ma fille !…

Je lui recommandai principalement de se réconcilier avec son fils, ce qu'il me promit et ce qu'il exécuta le plus tôt possible. Sa très sotte et très jolie belle-fille approcha de son lit quelques heures avant sa mort, et se mit à lui conter qu'il n'était pas bien malade et qu'elle lui trouvait un visage charmant.

— Allons donc ! est-ce que vous me prenez pour un miroir ? Voilà les dernières paroles qu'il ait dites.

Louis-Antoine-Armand de Vignerod du Plessix, Maréchal Duc de Richelieu, est mort à 95 ans, ou peu s'en fallait, mais il aurait vécu beaucoup plus long-temps s'il avait eu la précaution de soigner un tout petit rhume qui devint un gros catharre et qui finit par une inflammation des bronches. C'était pourtant lui qui me disait toujours : — Soignons-nous bien, prenons bien garde ; une année de plus, un soin de plus ! Je ne sais si je vous ai dit une bonne réponse de ce Maréchal au vieux d'Hangest à qui M de Pompadour avait donné mission de le pressentir sur un projet de mariage entre son Alexandrine et M. de Fronsac, âgé de 14 ans. — Ce serait une alliance qui nous ferait beaucoup d'honneur, répliqua-t-il avec un ton d'emphase ; mais comme mon fils a celui d'appartenir, par sa mère, à la maison de Lorraine, il faudra que j'en écrive à l'Empereur, aîné des Princes lorrains. J'espère bien qu'il ne demandera pas mieux.

Mde Pompadour avait apprécié les intentions ironiques de cette réponse, qui fit rire Louis XV, et dont elle a toujours gardé rancune à M. de Richelieu.

Je voudrais ne pas manquer à vous dire aussi que, pendant cette dernière maladie du Maréchal, le vieux Vestris était continuellement dans ses antichambres et demandait sans relâche à lui parler pour une affaire urgente et majeure. M la Maréchale avait fini par découvrir que cette grande affaire était d'engager les quatre premiers gentilshommes de la chambre à solliciter du Roi le cordon noir de Saint-Michel pour lui, le père Vestris, le maître de danse ! — Oh ! par la sambleu ! dit le Maréchal à sa femme, il faut qu'il entre, et, pourtant que je vous en demande pardon, Madame, ayez la bonté de rester là. — Signor Vestris, lui dit-il, il ne serait pas convenable que j'écrivisse au Roi pour lui recommander personne, mais je vous assure que je lui parlerai de vous la première fois que j'irai à Versailles. — Oh ! Monseigneur, puis-je espérer que ?... — Je ne vous réponds de rien, sinon d'en parler au Roi, mais vous pouvez compter que je n'y manquerai pas si je puis sortir de mon lit avant ma mort, et je vous réponds qu'il s'en divertira.

Il était impossible que je ne vous disse pas quelques mots sur ce vieux coryphée qui doit être compté parmi les singularités du dix-huitième siècle. On n'a jamais réuni tant de fanatisme chorégraphique et de niaiserie à plus d'esprit naturel, à plus de finesse dans les observations et d'originalité dans leur expression. Le père Vestris avait donné des leçons de contenance et de révérences à ma belle-fille, à qui je l'ai ouï dire des choses et donner des avis d'une subtilité d'intelligence incomparable ; j'ai retrouvé dernièrement et bien à propos le programme ou plutôt la copie d'une leçon qu'il avait donnée devant mon fils au Prince de Lamarck, et que Rullières avait écrite sous leur dictée. Vous connaissez la bonne mémoire

et le talent d'imitation de votre père ; ce sera comme si vous entendiez lé Diû dé la danse. Écoutez donc le grand Vestris, et tenez-vous droit.

« Voyons, Monsieur le Prince, là bien ; salüez d'abord… salüez… Sa Majesté l'Impératrice d'Allémagne… Ah ! plus bas ! Monsieur, plus bas (ceci très vite) ! Vous restérez trois quarts dé séconde avant dé vous réléver… Là bien.

« En vous rélévant, Mousieur, vous dévez tourner légèrement et modestement la tête vers la main droite de S. M. Impériale et Apostolique. Baisez cette main qui porte le sceptre (sans oser toutéfois porter vos régards jusqu'au visage auguste dé cette souvérraine).

« Vous ne donnérez, Monsieur, aucune sorte d'expression à votré physïonomie en saluant une si grande princesse ; l'air dé respect et même dé crainte est dé rigûr et n'ôte rien dans une moment si terrible à la grâce corporelle.

« Vous vous réprésentérez, s'il est bésoin, tant dé couronnes éblouissantes, dé titres superbes, dé suprêmetés, d'altitudes, dé siècles passés, dé combats à mort et autres grandûrs, qué vous en déviendrez naturellément saisi. Voilà toute.

« À présent, Mousieur le Prince, salüez Madame la Landgrave dé Hesse-Darmstadt… Ah ! c'est trop bas ! trop bas dé quatre pouces. Vous salüez là comme une Reine… Dé la nuance ! Mousicer, dé la nuance ! Et récommencez… Là, bien, bravissimamenté ! — Mais cé n'est rien qu'uné Landgrave à salüer, en sortant dé la cour impériale dé Laxembourg !

« Régardez donc la vénérable damé d'honnûr, et dites-lui de l'air et du sourire : « Sans l'étiquette, jé vous rendrais ici même toutes les grâces qué jé dois à vos bontés, Madame la Comtesse, à vos vertus, votre grand âge et le rang que vous ténez à la cour. »

« Jé voudrais mainténant, Monsieur, vous voir salüer la Connétable dé Rome… Ah ! mon Prince, qué vous mé faites, qué vous mé faites dé la peine ! Est-ce donc là le prix dé tant d'espérïence, dé soins, dé labûr et dé zèle ?… Céla n'est pas céla, Mousieur le Prince, c'est trop bas pour vous, c'est trop bas ! Vous prénez, Diû mé pardonne ! une Excellence pour une Altesse Royale, et vous lui faites des révérences soumises comme une gentilhomme du Poitou ! Qué votre air ouvert dise agréablement : « Princesse, j'ai le cœûr épanoui, vraiment, dé cé qué mon voyage à Rome mé rend loisiblé d'y salüer uné dame illustrissime, la flûr des belles, et qui fait honnûr à sa patrie en protégeant les beaux arts… Rétournez-vous donc presto-visto du côté du Prince dé Palestrine, le fils aîné dé la Connétable, qui sé trouve poliment dans la gallerie dé sa mère, Mousieur, parce qu'il a su votre vénue au palais Colonna… Hélas ! hélas ! sango de mi ! Qué vois-jé ? En croirais-jé mes sens éperdus ?… Comment, comment !… Pauvre jeune homme !… Vous le saluez de cette triste mine anglaise qui est toute au plus bonne à faire l'aumône à des galériens ! Le voilà bien récompensé dé sa prévénance urbaine ! Et qu'en arrivé-t-il, mon Prince ? il vous régardé froid, il va vous éplucher, vous critiquer, vous prendre en haine… Il est votre ennemi ; rien n'y féra ; c'est sans rémède !

« Qué cetté léçon, Mousieur, vous préservé pour une autré fois, et quand vous allez voir arriver Don Gaétano Colonna, son frère, qué votre air aimable lui disé d'abord avant dé parler : « Jé suis charmé véritablement dé faire votré connaissance ; jé désire votre amitié, jé vous offre la mienne (l'air fier et capable), elle vaut son prix !… »

« Sans trop prévénir, prévénez toujours, Monsieur le Prince, vous vous en trouvérez fort bien ; croyez-moi ; la sotté modo dé raidûr actuelle né tient jamais contre une air affable ; où l'on voit cependant : Qui s'y frotte, s'y pique, cetté dévisé dé Charlémagné, je crois ; n'importe pas.

« À présent, Monsieur, descendons dé quelques dégrés ; rendez le salut à une fameux virtuose. Salüez libéralement ;… « Prénez garde a cé qué vous allez faire et né vous pressez pas ! Voyez dans un artiste celébre les délices d'une vaste empire, un homme dé néant qui monte aux astres ! qué les monarques chérissent, ennoblissent, enrichissent… Réprésentez-vous le viûx Vestris, honoré d'une pension, décoré du cordon noir (qué j'aurais à présent, là, qué j'aurais là, Mousieur le Prince, sans cette luciférіqué révolution) ! Voyez en moi le chévalier Vestris ! Salüez, Monsieur… Salüez… — Un peu plus bas !… »

J'allais oublier de vous dire que M. le Duc d'Orléans avait fini par expectorer le peu d'âme et d'esprit qu'il avait eu dans la région stomachique. L'Abbé Maury lui fit une oraison funèbre admirablement curieuse, en ce qu'il n'y parlait d'aucune personne et qu'il y parlait de toute chose. C'était depuis le sceptre jusqu'à la houlette, et depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, à l'exemple de Salomon, dont la Sagesse avait un certain rapport avec celle de l'Abbé Maury. M de Montesson se crut obligée de se retirer dans un couvent jusqu'à la fin de l'année, parce que Nosseigneurs les Princes du sang lui firent savoir que si elle avait le malheur de sortir en grand deuil et voiture drapée, on conduirait son carrosse en fourrière après l'avoir fait descendre sur le pavé. Elle s'en revancha de la belle manière en faisant tapisser en drap noir l'intérieur de son logis, sa tribune à l'église, et jusqu'à l'escalier qui menait à son parloir. C'est le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans, qui est devenu le gendre de M. le Duc de Penthièvre. Il avait toujours été sans esprit, sans courage et sans dignité. Plût à Dieu que je n'eusse aucune autre chose à vous dire de lui !

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 4 · 07

Je ne sais pourquoi J.-J. Rousseau, qui a bien voulu parler de moi dans ses Confessions, n'a pas voulu raconter la manière dont nous avions fait connaissance, et je ne sais pourquoi il n'y parle pas non plus de Monsieur Giraud, mon filleul.

Il s'était présenté chez moi de la part de M Dupin, chez laquelle il était secrétaire (il a dit précepteur), afin de me demander des renseignemens sur l'honnêteté d'un domestique.

Jean-Jacques était alors un joli jeune homme intelligent, timide, et qui semblait embarrassé par la délicatesse de ses sentimens et l'infériorité de sa position. J'avais eu l'idée de le renvoyer aux kalendes grecques avec cette commission d'une bourgeoise et ses informations sur un laquais à qui je n'avais jamais dit quatre paroles et qu'on avait renvoyé sans que je me souvinsse à quel propos ; mais sa physionomie m'intéressa : — Attendez, lui dis-je ; et je fis appeler Dupont, dont les réponses ne furent pas autrement défavorables à ce domestique. C'était moi qui avais ordonné de le casser aux gages, parce qu'il était protestant, disait-il, et qu'il ne voulait pas assister, dans ma chapelle, à la prière du soir.

— Je suis aussi… je suis protestant, répondit ce jeune homme avec un air de douceur et de mélancolie.

— En êtes-vous bien sûr ? lui dis-je, et nous voilà faisant de la controverse à qui mieux mieux. On vint m'annoncer M le Nonce Apostolique.

— Arrivez donc, mon filleul, et venez m'aider à triompher d'un calviniste. Je fais asseoir le mandataire de M Dupin ; nous parlons de l'Évêque de Genève et de M de Solar, du château de Chenonceaux, de la Suisse, de Voltaire ; enfin, je trouve à ce M. Rousseau beaucoup d'esprit, le cœur chaud, du savoir et de la candeur, malgré qu'on en dise. Je l'assurai que je le reverrais avec plaisir, et je me levai pour le saluer en partant, ce qu'il n'a jamais oublié. Il m'a dit cent fois que c'était un encouragement dont il avait eu besoin pour oser se représenter dans mon salon, parmi des Altesses et des Illustrissimes. Il est venu me voir environ tous les huit jours, à peu près pendant quatre ans. Comme il était persuadé de ma véritable affection pour lui, il écoutait de moi les vérités les plus sévères, et c'était sans en être irrité ni fâché. Dans les derniers temps de son séjour à Paris, je faisais fermer ma porte aussitôt qu'il était entré chez moi. Je le grondais, je le faisais pleurer, et mes reproches portaient principalement sur ce qu'il était venu me faire de fausses confidences. Il y avait plus d'illusions dans sa tête que de manque de véracité dans son caractère ; voilà ce que j'ai reconnu plus tard et ce qui m'a fait regretter de n'avoir pas été plus indulgente pour lui. Il n'avait conservé d'amis que le soleil ; mais au plus fort de sa misanthropie, de sa misère et des privations qui suivaient sa pauvreté, c'était à moi…

Mais voilà que j'en pleure et que j'en tremble ! j'allais écrire étourdiment ce que je n'ai jamais voulu dire à personne. La confiance de Rousseau ne sera pas trompée, même après sa mort ; les mystères de son amour-propre et les petits secrets de notre amitié resteront ensevelis avec moi.

Je reviendrai successivement sur tout ce qui se rapporte à ce pauvre Jean-Jacques, mais pour ne pas oublier un détail infime et bien misérable, en vérité, qui me revient à l'esprit en pensant à Thérèse Levasseur, je vous dirai qu'au plus fort de la sauvagerie de son homme (elle ne savait parler qu'en femme de la halle), elle ne manquait pas de venir chez moi tous les samedis pour y prendre quatre grosses poulardes du Mans, dont je faisais la rente hebdomadaire à M. Rousseau, qui préférait cette sorte de comestible à toute autre. Son petit ménage en aurait eu pour toute la semaine, et c'était un de mes calculs de prévoyance et de soulagement pour lui.

— Je vous rends mille grâces, me disait-il ensuite, pour ce bon vieux coq dont notre pot-au-feu s'est très bien trouvé ; il n'est rien qui fasse de meilleur bouillon qu'un vieux coq.

— Un vieux quoi, dites-vous ?

— Mais un vieux coq, une vieille poule, une vieille volaille comme celles que vous avez la bonté de faire donner à M Levasseur.

Je parlais d'autre chose afin de ne pas tracasser contre cette vilaine Thérèse, qui vendait nos belles poulardes pour en acheter des charcuteries et des poissons fumés dont elle était singulièrement friande. Elle a fini par se remarier avec un valet de M. Girardin. Voyez comme l'auteur de la Nouvelle Héloïse avait bien appliqué sa principale affection ! Venons présentement à M. le Nonce apostolique.

Je vous ai déjà dit que cet enfant de M. Giraud, que j'avais tenu sur les fonts de baptême en passant à Lyon, était devenu successivement l'Abbé, le Prélat et le Cardinal Girao, nella parola romana. Après avoir achevé ses quatre ans de nonciature à Paris, il fut pourvu de l'archevêché de Ravenne, et puis il fut créé Cardinal, ainsi qu'il est usité depuis 400 ans pour tous les Prélats qui ont exercé l'emploi de Nonce Apostolique auprès des Rois de France et d'Espagne. Enfin le Cardinal Girao a été secrétaire d'État, et chargé des principales affaires de l'Église pendant la première partie du pontificat de Pie VI.

Il ne m'appartient pas d'émettre un avis, et je ne suis pas dans l'obligation de me prononcer sur la loyauté de sa conduite à l'égard du Saint-Siége ; mais ce que j'en puis dire ainsi que tout le monde, c'est que, pendant son séjour à Vienne et ses conférences avec l'Empereur Joseph, le Saint-Père eut l'occasion de vérifier que certains priviléges abusifs, invoqués par la cour de Vienne, étaient véritablement stipulés dans plusieurs bulles émanées de sa chancellerie pontificale, lesquelles bulles n'avaient jamais été ni signées ni scellées par ordre de Sa Sainteté, sinon par supercherie, par surprise ou par la trahison de quelque protodataire.

Le Cardinal secrétaire, en qui N. S. P. le Pape avait toujours eu la plus grande confiance, avait été nommé Vicaire du Saint-Siége pour tout le temps du voyage et du séjour de S. S. dans les États autrichiens ; je ne sais si la conscience du Cardinal ne lui faisait aucun autre reproche, et je ne sais pas non plus si, depuis le départ du Pape, il administrait l'État de l'Église avec la même sécurité ; mais toujours est-il qu'il eut connaissance d'un ordre que le gouverneur du château Saint-Ange avait reçu directement du Saint Père à l'effet de faire disposer le grand appartement de cette prison, lequel ne s'ouvrait jamais que pour incarcérer un Cardinal ou un Prince romain. Le retour du Pape était annoncé pour la fin du mois, et le Cardinal Girao s'empressa d'inviter et de réunir chez lui les principaux membres du sacré-collége, le corps diplomatique et les primats de la haute noblesse de Rome, pour leur donner un souper magnifique. Il y avait quatre-vingt-douze personnes à la même table ; le Cardinal était assis entre la Connétable Colonne et la Marquise d'Aubeterre, ambassadrice de France, et celle-ci m'a dit que la physionomie de S. Em. n'avait eu rien de soucieux. Il avait mangé de bon appétit ; mais à la fin du second service il se pencha la tête sur son as-

siette en disant qu'il se trouvait mal et qu'il allait mourir. On l'emporta dans son appartement, et comme, à cela près des yeux qu'il tenait fermés, il n'avait sur la figure aucune rougeur, aucun mouvement convulsif, aucun symptôme de souffrance, on espéra que ce serait une indisposition passagère. Ce fut le Comte André Girao, son neveu, qui vint prendre sa place à table et qui fit les honneurs du palais pendant le reste de la soirée.

On apprit le lendemain matin que le Cardinal était mort à trois heures après minuit, et qu'on n'avait eu que le temps de lui faire administrer l'extrême-onction. On exposa son corps à la vénération du peuple romain ; son visage était recouvert d'un masque de cire à son effigie (c'est la coutume) ; on l'inhuma le sixième jour, et le Pape arriva précisément pendant que le cortége défilait sur la place du Peuple. Sa Sainteté fit arrêter le cercueil et lui donna sa bénédiction, ; mais elle ne proféra pas une seule parole de regret ; et ceci fit supposer qu'il avait dû se passer dans le cœur et les sentimens de ce prince, le plus affectueux des hommes, une étrange révolution.

Le Cardinal avait souscrit et fait déposer la veille de sa mort, à la chambre apostolique, un testament par lequel il instituait pour ses héritiers le Pape Pie VI et le chapitre de l'église de Saint-Pierre, et l'on apprit aussi que le Duc de Braschi, neveu du Pape, avait requis l'apposition des scellés sur tous les papiers du Cardinal-Vicaire, immédiatement après sa mort. Les Comtes Girao se trouvèrent privés de la succession de leur oncle, mais le Saint-Père y suppléa par une pension viagère, et du reste ils avaient eu chacun soixante-dix mille livres de rente à la mort de mon compère Giraud, qui était leur aïeul. Ainsi ne les plaignez pas sans les blâmer pour avoir mangé toute leur fortune en extravagances, et par exemple en entreprises de défrichemens et de dessèchement. Voyez la belle imaginative, au lieu de se tenir tranquilles avec leurs quarante-six mille écus de rente ! Mais ils avaient dans le sang l'amour du bénéfice et du hazardeux, et c'est presque toujours ainsi que toutes ces familles enrichies par le négoce et sorties du commerce finissent par retomber dans leur pauvreté originelle.

Vous saurez présentement que l'hôpital du Saint-Esprit n'était séparé du palais Girao que par une cour et par un terrain de servitude où se trouvait un refroidissorio pour les morts de l'hôpital. On y avait déposé le corps d'un transtévérin, lequel cadavre avait disparu pendant la nuit où mourut le Cardinal-Vicaire. La famille de cet homme était arrivée le lendemain matin pour procéder à son ensevelissement, et puis à ses funérailles dans l'église de leur paroisse au-delà du Tibre ; mais, comme les administrateurs de l'hospice n'avaient pu leur délivrer le corps de leur parent ni leur dire ce qu'il était devenu, ces plébéiens transtévères en firent grand bruit ; il se mutinèrent et se portèrent avec une foule de peuple à l'amphithéâtre de chirurgie, qu'ils assaillirent en grand tumulte et qu'ils dévastèrent, ensuite ils retournèrent au Spirito-Santo pour y fouiller le cimetière de l'hospice, ce qui fut pareillement sans résultat pour leur recherche. On fut obligé de faire marcher contre eux la garde pontificale, et la sédition dura trois jours.

On avait fait en outre une singulière remarque. On se disait tout bas que le Cardinal Girao n'avait pas voulu recevoir l'Eucharistie, sur son lit de mort, et que les Preti-parocchi

qu'on avait fait venir pour lui donner les derniers sacremens avaient été mandés à Castel Gandolfo pour y être interrogés par le Saint-Père. Il paraît que le Cardinal avait donné plusieurs signes de connaissance et d'assentiment pendant l'administration des sacremens de pénitence et d'extrême-onction ; il avait fait le signe de la croix lorsqu'on avait prononcé l'Absolvo te, et quand on approcha le crucifix de ses lèvres, il y porta la main pour l'y retenir avec une expression de piété fervente ; mais toutes les fois qu'on avait essayé de lui administrer le Saint-Viatique, il avait serré les lèvres avec un mouvement de frayeur et de contraction visible. — Était-ce pour ne pas commettre un sacrilége ? – Il avait pourtant reçu l'absolution. — C'était peut-être que sa maladie provenait d'une indigestion dont il avait le sentiment et dont il redoutait les suites... Je vous en dirai mon avis plus tard, et, pour le moment, laissons le corps du Transtévère ou du Cardinal dans son cercueil drapé d'écarlate et dans son caveau de Sainte-Marie-Majeure.

Indépendamment des Comtes Girao, mon filleul avait laissé trois autres neveux, fils de sa sœur, M de la Bourdaisière, et c'étaient trois jeunes Messieurs qui auraient eu grand besoin de la succession d'un Cardinal Exarque de Ravenne et pensionné de l'Autriche. Le dernier Duc de Vendôme leur avait pourtant légué quatre cent mille écus, parce qu'ils étaient parens de sa grand'mère, Gabrielle d'Estrées, laquelle était fille d'une certaine Françoise Babou de la Bourdaisière ; dont il est assez parlé dans les mémoires et les satires de son temps. Ils avaient hérité de je ne sais combien de millions par la maison de Longueval et la succession du vieux Manicamp ; mais tout cela fut engouffré dans un abîme sans fond et sans rivages. L'aîné des trois frères était le moins déraisonnable de la famille ; et, pour avoir une idée de son bon ménage, écoutez l'anecdote suivante :

Il avait fait un admirable trait d'héroïsme en Hongrie, et l'Impératrice Reine l'en avait récompensé par le don d'une riche et superbe terre en Silésie. Par un sentiment d'irritation contre la jalousie des officiers autrichiens, à l'honneur de la libéralité française, et pour éviter qu'on n'attribuât cet acte de bravoure à des idées mercenaires, il avait eu la délicatesse de vendre sa baronnie de Sporthemberg à un fournisseur des armées impériales qui la lui paya cent soixante mille florins d'Empire en espèces sonnantes. Alors il avait déclaré, sur son honneur, qu'il allait non-seulement dépenser tout cet argent-là pendant les deux mois de son quartier d'hiver à Neustadt, mais, de plus, qu'il s'engageait à contracter pour dix mille florins de dettes, hypothéquées sur ses terres de France et sur les appointemens de son grade.

Il se trouva que, pour satisfaire à sa parole d'honneur, il fallait dépenser environ cinq mille cinq cents florins par jour, ce qui n'était guère aisé dans une aussi petite ville que Neustadt ; aussi, craignait-il de s'être aventuré légèrement et d'avoir compromis sa parole. On lui représenta qu'il pouvait employer une partie de son argent à soulager des misérables ; mais il rejeta cette proposition, disant qu'il avait promis de manger l'argent qu'il tenait de la générosité de Marie-Thérèse, mais non pas d'acquérir, par sa charité, de nouveaux droits à ses rémunérations. Il ajouta que la délicatesse de ses sentimens ne lui permettait pas d'employer en bonnes œuvres un argent qu'il avait juré de manger en folies.

Ses pertes au jeu ne devaient pas compter, disait-il, attendu qu'il avait la chance de gagner, et que l'argent perdu n'était pas de l'argent dépensé suivant l'engagement qu'il avait pris.

Un si cruel embarras parut affecter le Comte de la Bourdaisière ; il en fut sérieusement préoccupé pendant vingt-quatre heures ; ensuite il eut le bonheur de trouver un moyen qui devait mettre sa parole d'honneur à couvert. Il assembla tout ce qu'on put trouver de cuisiniers, de marmitons, de musiciens, de comédiens, de sauteurs, d'escamoteurs et autres personnages de professions aussi vénérables. Il donnait à manger toute la journée, la comédie le soir, avec un bal pendant la nuit ; et si, malgré le soin qu'il y mettait, on n'avait pu consommer les cinq mille cinq cents florins destinés aux dépenses de la journée, il en faisait jeter le restant par la fenêtre, en disant qu'une pareille action n'était pas dérogatoire à la prodigalité.

C'était par le Chevalier de Créquy que nous avions appris cette belle aventure de son camarade la Bourdaisière, et la chose était d'autant plus curieuse, en nous arrivant par lui qu'il était le plus avare des hommes. J'aurai de ridicules et d'étranges révélations à vous en faire (de ses économies) lorsque j'en serai là.

Mde Louvois comparait les jeunes la Bourdaisière à ces trois neveux de Papimane à qui leur oncle, l'Évêque Jobelin, faisait toujours de si beaux sermens pour ce qu'ils buvaient frais et mangeaient volontiers salé, tantis que lui se tenait coy sanistrement devers les femmes, faisant volontiers de nécessité vertu, et jamais d'une pierre deux coups. Mon filleul avait si bien adopté cette plaisanterie, qu'il employait quelquefois, pour les gronder, les propres expressions de l'Évêque Jobelin à l'endroit de ses troiz enragez de nepveux, Rifflandouille, Foliborax et Culipotent.

Toute la famille du Cardinal avait fini par tomber dans la détresse, ou peu s'en fallait. Les Babou de la Bourdaisière s'étaient fait tuer l'un après l'autre, et les Girao n'avaient plus guère autre chose que leur pension sur la caisse del Buon-Governo (il y avait treize ans qu'on avait enterré leur oncle), lorsqu'ils reçurent une lettre de l'Évêque de Marseille qui les invitait à venir le trouver dans sa ville épiscopale, et le plus tôt possible, attendu qu'il avait un legs à leur délivrer. Ils ne doutèrent pas que ce ne fût quelque restitution relative à la succession de leur père, et pour s'épargner les ennuis du voyage, ils écrivirent à M. de Belloy pour le prier de remettre la somme en question entre les mains d'un banquier marseillais qui avait été le correspondant du vieux Giraud, mon compère, et qui leur en ferait parvenir le montant.

La chose était impraticable en ce qu'il était question d'une cassette dont ce prélat avait promis de ne se dessaisir que pour la remettre en propres mains à l'un des frères Girao. Provoqué par les sollicitations continuelles de l'Évêque, le Comte André finit par se décider à faire le voyage de Provence, et ce fut après six mois de correspondance et d'hésitation qu'il arriva chez M. de Marseille.

La cassette était remplie d'obligations au porteur sur le trésor impérial de Vienne, et contenait en outre une trentaine de beaux diamans dont le Comte André Girao (qui vint à

Paris pour les vendre) m'a dit qu'il avait retiré près de 400 mille livres.

— Me voilà délivré d'une obligation qui m'inquiétait sans relâche, et, Dieu merci, vous avez votre cassette entre les mains, lui avait dit le bon Évêque. J'avais été appelé dans une bastide isolée où j'ai trouvé deux ecclésiastiques, italiens, je le suppose à leur accent ; l'un d'eux, qui se mourait, m'avait demandé la communion et m'avait fait contracter l'engagement dont je viens de m'acquitter envers vous, Monsieur le Comte. Je n'ai rien voulu savoir et je n'en sais pas davantage ; ainsi ne m'en demandez pas plus.

L'Évêque de Marseille, avec qui ma belle-fille et le Marquis de Muy votre grand-père ; étaient d'une intimité parfaite, n'a jamais voulu répondre à aucune de leurs questions sur le Cardinal ou sur le Comte Girao. Celui-ci m'a révélé des choses bien tristes, mais ce qui nous rassérénait cependant pour le salut de son oncle, c'était la sainte frayeur et la résolution qu'il avait montrée pour ne pas communier profanatoirement après souper, en viatique et sans être véritablement en danger de mort… J'étais sa marraine ; il en résulte une obligation sacrée, mon Enfant, et je vous recommande l'entretien de la messe que j'ai fondée pour le repos de son âme à Saint Sulpice.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Édit.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 4 · 08

Si je ne vous ai pas encore parlé de M. le Dauphin, n'allez pas supposer que ce soit négligence ou distraction : c'est parce que l'idée de sa mort enveloppe toujours ma pensée comme un drap funèbre. Sa fin prématurée m'est toujours présente, et c'est un sujet de regret et d'affliction que je ne saurais aborder sans en éprouver une émotion terrible.

Il a été si douloureusement regretté, il a été si généralement et si justement loué, qu'il ne me resterait pas grand'chose à vous dire de lui, si ce n'est que je vous parlasse de sa parfaite beauté, qui était la moindre de ses perfections ; et c'est peut-être à cause de cela que les écrivains de son temps n'en parlent jamais. On dirait que ses contemporains l'ont imité en n'y songeant pas ; mais toujours est-il que je n'ai vu de ma vie plus admirable figure et physionomie plus attrayante. Son visage et toute sa personne étaient d'une régularité merveilleuse ; mais il avait, surtout dans les mouvemens de la bouche et dans la fierté bienveillante et mélancolique de ses grands yeux noirs, une expression que je n'ai vue nulle autre part, à moins que ce ne soit dans quelques tableaux de l'école d'Espagne. C'était bien autre chose que de l'intelligence, de la noblesse et de la dignité princière c'était une sorte d'élévation sur-humaine, et l'on aurait dit un archange de Murillo. Je disais qu'il regardait tout le monde en frère aîné, mais cette comparaison ne signifie rien pour qui n'a pas rencontré ses doux regards de bonté naïve et de sollicitude exquise. On voyait que c'était la

perfection sur la terre, il annonçait une mission providentielle ; il apportait avec lui la félicité de la France et la paix du monde ; mais on pressentait que ce serait le parfait bonheur, et qu'on n'en jouirait pas. Les sujets, et peut-être la famille du Roi son père, avaient provoqué des châtimens terribles ; aussi, disions-nous toujours tristement que la France et les Français du dix-huitième siècle n'étaient pas dignes d'être gouvernés par le Dauphin Louis IX.

En jouant avec un fusil de chasse, il avait eu le malheur de blesser un de ses Écuyers, M. de Chambors, lequel en mourut six jours après, par suite de la gangrène et de l'extrême chaleur, car cette blessure avait été des plus légères ; il laissait une jeune femme qu'il adorait et dont il était aimé tendrement ; mais l'affliction qu'en éprouva M. le Dauphin fut désespérée, et le Roi lui-même y compatit si généreusement qu'il en fit constituer pour la veuve et les enfans de M. de Chambors une rente de vingt-cinq mille francs sur le domaine de la Couronne. Se trouvant sur le point d'accoucher à l'époque de ce malheur, M de Chambors écrivit à M. le Dauphin, pour lui recommander son enfant en cas de mort pour elle et voici la réponse de son Altesse Royale :

Versailles, 30 février 1756.

« Vos intérêts, Madame, et ceux de votre famille sont devenus les miens. Je correspondrai toujours à tout ce que vous pourrez désirer pour un enfant que j'ai privé de son père. Je serais nâvré que vous crussiez nécessaire de vous adresser à tout autre qu'à moi ; sur qui pourriez-vous compter avec plus de justice et d'assurance, après l'horrible accident dont j'ose à peine me retracer l'image et l'idée ? Ma seule consolation sera de contribuer à la vôtre autant que je le pourrai ; tout ce que j'ambitionnerais et ce que je désire, c'est d'adoucir, s'il est possible, un malheur que je me reproche et que je ressens, je vous l'assure, avec une amertume inexprimable. Puissiez-vous ne plus voir en moi que le tuteur de vos enfans et leur père adoptif ! »

Louis.

Mvotre mère pourra vous dire comment son oncle, le Marchéchal du Muy, ne put survivre à la perte d'un si bon maître, auprès duquel il est inhumé dans le sanctuaire de la cathédrale de Sens. Huc usque luctus meus, Ma douleur m'a conduit jusqu'ici, telle est la véridique et touchante inscription de cette noble tombe.

Le Dauphin, père de Louis XVI, avait eu la triste prévision des obstacles et des dangers qui devaient environner le trône de son fils, et l'on voit dans l'oraison funèbre du Maréchal du Muy, par l'Évêque de Sénez, qu'on avait trouvé la prière suivante écrite de la main de ce prince sur une page de son livre d'heures. fidèle serviteur Victor du Muy, afin que si vous me destinez à porter le fardeau de cette couronne ou si vous y destinez mon fils Louis-Auguste, Victor du Muy puisse nous assister et nous soutenir par ses conseils et l'exemple de ses vertus.

Ainsi-soit-il. »

M. le Dauphin m'a raconté qu'en l'année 1764 il était allé chasser au vautrait, dans la forêt de Compiègne, et qu'en étant sorti pour forcer la bête, il se trouva tout seul, et s'égara dans les environs du château de Mouchy, lequel appartenait au Duc de Gramont. Personne ne voyait et n'avait aperçu le Duc de Gramont depuis son mariage, et surtout depuis sa rupture avec sa femme ; ils s'attribuaient des torts mutuels et se faisaient des reproches que l'on disait assez mérités de part et d'autre ; mais il faut avouer que les griefs de la Duchesse de Gramont contre son mari étaient de la nature la plus grave, ce qui n'empêchait pas que toute la cour ne prît parti pour M. de Gramont contre sa femme, attendu qu'elle était la sœur du Duc de Choiseul.

— Conseillez-moi donc, me disait-elle un jour, et dites-moi ce que je pourrais opposer à des calomnies affreuses…

— Il faudrait, lui dis-je en l'interrompant, que vous fissiez augmenter l'effectif et les cadres de l'armée française, de manière à quadrupler le nombre des régimens de cavalerie : votre frère aurait à distribuer des brevets de colonel à profusion, sans compter des emplois d'officier-général et des grand-croix de Saint-Louis : vous seriez plus blanche que la neige, et M. de Gramont deviendrait un scélérat comme on n'en vit jamais.

— Le beau profit de porter un nom déshonoré ! me répondit-elle avec cette fierté qu'elle avait indomptable ; et la belle recette que vous m'indiquez là ! Ne connaissez-vous pas d'autre moyen ?…

— Aucun autre, avec votre caractère et celui de votre frère, lui repliquai-je.

— Hélas, hélas ! reprit-elle, il faudra donc que je me résigne à passer pour une indigne créature ; et c'est à faire douter de la Providence !…

— Ma pauvre enfant, lui disais-je avec une sorte d'effroi soyez moins impérieuse et moins altière, affligez-vous en vous humiliant, ne vous raidissez plus sous la main de Dieu, qui n'attend peut-être que cela pour vous consoler en vous exaltant. Ne vous révoltez point : n'allez défier ni Dieu ni le Roi dans le trésor de leurs vengeances ; l'orgueil provoque l'écrasement, dit la sainte Bible ; n'oubliez pas surtout que rien n'est aussi dangereux pour la vertu que la perte de la réputation.

— Je ne l'oublierai point, reprenait-elle en gémissant : je n'ai jamais mérité et j'espère bien ne mériter jamais les calomnies dont on m'accable. On me répète souvent une chose que vous ne me dites pas, parce que vous avez trop d'esprit pour employer avec moi des lieux communs, et c'est à savoir que ma bonne conscience et l'estime de mes amis doivent suffire à ma consolation, ce qui n'est pas vrai le moins du monde.

La chose la plus véritable, et celle dont on se doutait le moins, c'est que la Duchesse de Gramont était la plus malheureuse personne de la terre ; et la chose du monde la plus curieuse à bien observer, c'était l'incapacité, l'inutilité, le néant de cette sorte de vertu qu'elle avait, vertu païenne, et dont la bonne compagnie de son temps ne lui voulait tenir aucun compte, à raison de ce qu'elle ne présentait aucune garantie, parce qu'elle n'était établie ni

appuyée sur aucun principe religieux. Je vous assure que ce débat perpétuel entre son orgueil et son humiliation, entre son innocence et son malheur, on pourrait dire, était une étrange révélation de la perversité du siècle et de l'insanité des jugemens humains.

Pour en revenir à M. le Dauphin je vous dirai qu'il n'aimait et n'estimait guère le seigneur châtelain de Mouchy, chez lequel il s'était fait annoncer comme un chasseur égaré dans la campagne et attiré par la lumière qui jaillissait par toutes les ouvertures du château, où l'on faisait une orgie qui durait depuis quarante-huit heures. M. de Gramont l'envoya recevoir par un maître d'hôtel, qui le conduisit dans un appartement écarté, mais le Duc de Gramont ne sortit pas de la salle de banquet, et ne s'en dérangea pas autrement. Survint un valet de chambre, en compagnie d'un laquais, qui portait solennellement une belle robe de chambre, avec un bonnet de nuit à dentelles et des pantoufles à talons rouges ; ensuite de quoi le maître-d'hôtel se mit à dresser un couvert pour le souper de M. le Dauphin, qui ne voulut manger que des fruits avec son pain, parce que c'était un soir des quatre-temps, et que la petite table avait été servie toute en gras. M. le Dauphin se fit débotter et fut s'établir après sa collation dans un coin de cette chambre, au plus loin d'un grand feu dont il ne manqua pas de se trouver incommodé, suivant sa disposition naturelle et son amour pour le grand air. Il avait appointé le valet de chambre à deux heures plus tard, afin de procéder à son coucher ; il avait fait éteindre la plupart des bougies, qui réchauffaient encore l'atmosphère, et finalement il se mit à réciter son office de l'ordre du Saint-Esprit qu'il savait par cœur.

Il entendit d'abord un craquement dans la boiserie, dont il aperçut un panneau qui se mouvait lentement et qui s'ouvrit mystérieusement à la hauteur de quelques degrés au-dessus du parquet. Ensuite il en vit descendre une figure de vieillard accoutré d'une pelisse de fourrure toute blanche, aussi bien que sa longue barbe et ses longs cheveux, sans compter de gros sourcils blancs qui lui retombaient sur les yeux. Le vieillard avait l'air de grelotter. Il se dirigea lentement du côté de la cheminée, devant laquelle il ouvrit ses deux mains diaphanes et glacées, en disant d'une voix frissonnante : Ô-o-o ! Ou-ou-ou-ou ! qu'il y a longtemps que je ne me suis chauffé !... Après s'être agenouillé devant le feu en ouvrant sa pelisse afin d'en profiter mieux, ce vieillard entreprit de faire avancer un grand fauteuil auprès de la cheminée pour s'y réchauffer plus à son aise, et M. le Dauphin, prenant en pitié le travail et la fatigue que ceci lui pouvait donner, s'empressa de lui apporter un siége au coin du feu.

— Mais, monsieur, s'écria le vieux homme, je ne vous connais point...

— Je ne vous connais pas non plus, répondit le jeune Prince, et je n'en ai pas moins le désir de vous assister.

— Mais qui êtes-vous donc, mon charitable Monsieur ?

— Je suis gentilhomme ; ainsi vous pouvez compter sur ma loyauté.

— Ne restons pas ici, reprit le vieillard, et si vous en voulez savoir davantage, et que vous n'ayez pas peur du froid, venez dans ma chambre.

M. le Dauphin prit un flambeau qui brûlait sur une table, et se mit à marcher à la suite du vieillard, qui le conduisit, par une multitude de petits couloirs et d'étroits passages, jusque dans une grande salle dont les deux fenêtres étaient masquées par des abat-jours de planches en forme de parquet.

— Voici mon appartement dit-il au Prince, et voici mon portrait, poursuivit-il en lui montrant un grand tableau qui représentait un personnage du XVI siècle, armé de pied en cap et décoré du collier de St-Michel.

— Je suppose, Monsieur, lui dit le Dauphin, que vous ne devez pas être bien jeune, et je dois penser qu'on vous retient en captivité contre les lois du royaume et le droit du Roi. J'aurai le pouvoir de vous servir, j'espère, et j'attends que vous me disiez comment il se fait que M. de Gramont s'arroge le droit de vous retenir en charte privée.

— La charte privée ne serait de rien pour moi si l'on me donnait du bois et si je pouvais allumer du feu, répliqua l'autre, mais depuis quatorze ou quinze ans… Ici le pauvre frileux fut interrompu par la brusque apparition des valets qui devaient servir au coucher du Prince, et qui, ne l'ayant pas trouvé dans sa chambre, étaient montés par l'ouverture du panneau, que M. le Dauphin n'avait pas eu la précaution de refermer derrière lui. Voilà des gens qui se mettent à l'injurier sur l'indiscrétion téméraire et l'insolence de sa conduite, en le menaçant de la colère de M. de Gramont.

— Allez chercher votre maître, à qui vous direz que le Dauphin demande à lui parler, ici même et sur-le-champ… Je n'ai pas besoin de vous parler de la prodigieuse surprise et de la terreur de ces valets… M. le Duc ne s'empressa pourtant pas d'obtempérer à l'injonction de Monseigneur : il se fit attendre au moins vingt minutes, ensuite desquelles il apparut avec un air d'autant plus décontenancé qu'il avait la vue des plus troubles et les deux jambes avinées. M. le Dauphin le toisa d'un regard sévère, et l'apostropha sur le fait du vieux prisonnier, qui déclarait être le trisaïeul de M. de Gramont, ce que celui-ci démentit de toutes ses forces en disant que c'était le Comte de Gramont-Louvigny, son arrière-grand-oncle, lequel avait la manie de se croire et de se dire le Maréchal de Monchy-d'Hocquincourt, sans compter qu'il avait l'inconvénient d'allumer des incendies pour peu qu'il eût à sa disposition du feu, des combustibles, ou seulement de la lumière.

— Au moins, devriez-vous l'abriter dans une pièce chauffée par un poêle, répliqua M. le Dauphin.

— Monseigneur, c'est qu'il n'y a de poêle ici que dans la salle à manger…

— Vous pourrez dîner et souper dans une autre chambre, en attendant que vous ayez fait ajuster un ou deux conduite de chaleur à son appartement. Il est centenaire, il est millionnaire, et vous êtes son curateur et son héritier : tâchez de vous arranger de manière à ce qu'il ne meure pas de froid… M. de Louvigny, reprit S. A. R., nous allons descendre ensemble, afin de vous installer dans la salle à manger du château.

— Mais, lui répliqua notre maniaque, si vous ne voulez pas convenir que je sois le Maréchal d'Hocquincourt, et si vous ne m'appelez pas mon Cousin, je ne vous reconnaîtrai pas non plus pour être le Dauphin de Viennois, Duc de Champsaur et Comte d'Albon. Je ne veux sortir d'ici qu'à la suite de mon portrait, parce que mon petit-fils de Gramont, qui est un dénaturé, ne manquerait pas d'y faire effacer mon bâton de Maréchal de France et mon collier de l'ordre du Roi, ce qui fait que je ne veux pas le perdre de vue. M. le Dauphin lui dit ; — Laissez-moi faire, et grimpa sur une console afin d'aider aux valets, qui décrochèrent et descendirent ce grand tableau tandis que M. leur maître était dans l'inertie de la stupéfaction, avec la bouche béante, et se frottant les yeux comme si tout ce qu'il croyait entendre et voir avait été l'effet d'une hallucination bachique.

— Allons, mon bon Cousin, disait le jeune Prince à ce vieux Louvigny, descendons ensemble, et soyons bons amis. Je vous reconnais d'autant mieux pour notre parent, que vous êtes issu de la charmante et célèbre Corisande d'Andouins, à ce qu'il me semble ; j'enverrai souvent votre neveu le Vicomte d'Aster, qui est à moi, pour être enquis si le Duc de Gramont pourvoit à vous faire chauffer convenablement ?

Comme de raison, ou plutôt comme de coutume, il se trouva nombre de gens qui dirent que c'était le père du duc de Gramont, que son fils avait fait passer pour mort afin d'usurper son héritage, etc.

C'était, comme vous pensez bien des ennemis des Choiseul et des amis de M Dubarry.

La Maréchale de Lautrec (Marie-Louise de Chabot avait toujours de curieuses choses à dire sur le fameux Chevalier de Gramont, comme aussi sur les Hamilton, frères de sa femme, et particulièrement sur le Comte Antoine, rédacteur des Mémoires du Chevalier, ou leur auteur, pour mieux dire ; et quand elle se rencontrait chez mon père avec le Vicomte d'Aster, ils s'en faisaient tous les deux de bonnes histoires, avec des battues en rappel de mémoire, où tout le monde prenait plaisir. Il y avait toujours quelque chose d'étrangement impertinent et d'archigascon dans toutes leurs anecdotes sur ledit Chevalier de Gramont, qui se terminaient ordinairement par une escroquerie, ce qui nous scandalisait fortement, vu que ces sortes de violences et de filouteries étaient passées de mode avec la Fronde. La fleur de ses gasconnades était la suivante, et je ne sais pourquoi son beau-frère Hamilton ne l'a pas enregistrée dans ses Mémoires. Il avait reçu l'ordre de traverser je ne sais quelle rivière, et n'en finissait pas, en faisant piaffer sa monture au milieu de cent bouillons d'écume. Le grand Condé, qui s'en impatientait, se mit à lui crier : — Monsieur, n'êtes-vous pas Gascon ? — Oui, Monseigneur, et grâce à Dieu ! répondit l'autre en se retournant en selle et saluant profondément M. le prince ; mais malheureusement mon cheval ne l'est pas. — C'était, nous disait le Vicomte d'Aster, un cheval normand croisé du limousin, sauf votre respect, et, de plus, il était natif de Chantilly : n'est pas Gascon qui veut !

Une chose que je n'oublierai jamais, c'est qu'ayant passé deux heures auprès du lit de Madame la Dauphine, qui se mourait de douleur depuis que la maladie de son mari ne laissait aucune espérance, je m'étais levée pour aller parler à la Maréchale de Loëwendhal, et j'aperçus le Roi Louis XV qui restait immobile à la porte de la chambre, et qui tenait par la

main le jeune Duc de Berry, fils aîné de son fils. Le petit Prince et son aïeul avaient les yeux attachés à terre, et la consternation se lisait sur le visage du Roi. Après avoir eu l'air de balancer pendant deux ou trois minutes, S. M. parut surmonter une hésitation douloureuse, et soupira profondément. — Annoncez, dit-elle à l'huissier, le Roi et Monsieur le Dauphin. Ce fut ainsi que j'appris la mort du Dauphin Louis IX, du nouveau saint Louis.

Bien que je ne m'applique et ne m'attache pas beaucoup à récolter et noter les bons mots des petits princes, je me souviens pourtant que j'entendis une autre fois, chez Madame la Dauphine, une conversation d'enfans, qui marquait très bien les caractères des trois fils de {{{{lié|M.|le Dauphin. L'aîné, qui était naturellement judicieux, dit à son frère de Provence : — Voulez-vous jouer au jeu des définitions ? Qu'est-ce que c'est que le Diable ? — C'est le Démon, répondit l'autre. — Mais je ne vous de'mande pas si le Diable a plusieurs noms, répliqua le Dauphin, je voulais savoir si vous aviez retenu que c'était un ange rebelle et déchu. Ensuite de cela, M. le Comte d'Artois se prit à dire qu'il avait fait plier au lieu de ployer son épée, et voilà Monsieur qui s'écrie : — Ah ! quel solécisme, et que j'en suis honteux pour vous ! un prince de notre maison ne doit s'exprimer qu'en bon français ; un prince doit savoir parler sa langue. — Et vous, mon frère, lui repartit vivement le Comte d'Artois, qui n'était âgé que de six à sept ans, vous devriez apprendre à retenir la vôtre. Enfin M. le duc de Chartres arriva chez Madame la Dauphine, et comme il ne disait que Monsieur en adressant la parole aux deux princes cadets, le Comte de Provence observa tout haut que M. le Duc de Chartres agissait cavalièrement, et qu'il était devenu bien familier ; car enfin, disait-il, nous sommes de la famille royale, et comme il n'est que prince du sang, il devrait nous appeler Monseigneur. — Plutôt mon Cousin, s'écria le Comte d'Artois, qui était le plus aimable enfant du monde. N'est-ce pas, mes frères, il pourra nous appeler mon Cousin, s'il est bien sage ?

J'aurais été bien fâchée de vous entretenir successivement de Mesdames de Mailly, de Vintimille et de Châteauroulx. C'étaient des personnes de trop grande naissance pour que je veuille enregistrer ce qu'on en disait et que vous en entendrez dire. C'était de leur part, non pas une affaire de légèreté libertine ou de calcul abject, mais d'entraînement passionné, de faiblesse humaine, et plutôt d'amour éperdu que de galanterie. L'aînée de ces trois sœurs de Nesle en est restée gémissante et désolée pendant 28 ans qu'elle a passés sous un cilice et dans toutes les mortifications de la pénitence. La cadette en est morte de regret, de honte et peut-être aussi de tourment jaloux, car, en dépit des compositeurs de biographies, son amour pour Louis XV était le seul poison qu'elle se fût administré. Son hostilité contre le Duc de Choiseul est une invention fabuleuse, et la cause indiquée par les romanciers comme étant celle de sa mort est une calomnie ridicule. M de Vintimille était devenue pulmonique en suite de ses émotions, de ses affections et de ses insomnies ; et sa maladie n'a pas duré moins de 16 à 18 mois. Quand à la Duchesse de Chateauroulx, plus difficile à défendre, et que je n'entreprendrai certainement pas de disculper, je vous dirai pourtant qu'il y avait dans cette femme-là de la Jeanne d'Arc ; mais comme il y avait aussi de l'Agnès Sorel, et comme elle était ma filleule et notre parente, vous comprendrez la contrariété, l'en-

nui le dégoût, le chagrin que j'en ai soufferts : vous concevrez la retenue que j'ai mise à vous parler d'elle, et vous approuverez certainement que je ne vous en reparle plus.

Ce n'est pas du tout M de Châteauroulx, et ce n'est pas non plus M de Flavacour, à qui l'avocat Linguet avait eu l'insolence et la brutalité d'appliquer une épithète injurieuse au milieu d'une église ; c'était leur sœur aînée, la Comtesse de Mailly, et ce ne fut pas à Saint-Roch, attendu que c'était à Saint-Sulpice, où prêchait l'Abbé de Radonvilliers. C'est une historiette que les colporteurs et collecteurs d'anecdotes ont complétement défigurée. J'étais dans cette église, assise au banc-d'œuvre, à côté de M. de Penthièvre, et voici précisément ce qui s'y passa.

Mde Mailly venait d'arriver en grand équipage (parce que c'était une grande dame), mais très modestement vêtue d'un habit brun, sans rouge et sans poudre, et, qui plus est, sans dentelles, attendu qu'elle ne portait plus que de l'entoilage à bord plat. Comme, dans notre aimable et confiante patrie, les maîtres sont habituellement babillards et que les valets sont intelligens, ceux-ci ne manquent jamais d'écouter, et comprennent fort bien les choses que l'on dit devant eux, ce dont il résulte que les valets de Paris sont les personnes du monde qui connaissent le mieux la position sociale de leurs maîtres, et ce qui fait que les laquais des Mailly deviennent toujours des orgueilleux. Toute cette livrée de Nesle entreprit de forcer le passage, et ces turbulens animaux faisaient feu des quatre pieds afin d'écarter la foule et de faire arriver leur maîtresse au plus près de la chaire à prêcher. — Voilà, s'écria Maitre Linguet en regardant ceci d'un œil encyclopédiste et jaloux, voilà bien du bruit dans une église à cause d'une C !... Elle se retourna, belle et calme, en lui disant : — Ah ! Monsieur, puisque vous la connaissez, ne l'insultez pas, ayez pitié d'elle, et priez Dieu pour elle ! M de Mailly vint s'agenouiller au-dessous de notre banc-d'œuvre. Je ne l'ai jamais vue plus doucement dévote et plus uniquement absorbée dans l'amertume et l'humilité de son repentir. Mon fils et tous les parens des Mailly, ses contemporains, pourront vous certifier que l'avocat Linguet en a reçu plus de coups de bâton qu'il n'avait de boutons sur la figure. Je n'ai vu ceci rapporté nulle part, et je pense bien que Linguet ne s'en sera pas vanté.

En vous parlant de la mère de l'Évêque d'Autun, M. de Talleyrand, qui était une punaise de cour, et qui truchait toujours dans les mansardes de Versailles, j'ai oublié de vous dire qu'elle allait jouer au piquet avec M Jacob, première femme de chambre de la Comtesse de Mailly. À la vérité, c'était pendant la faveur de sa maîtresse auprès de Louis XV, et je ne sache pas que cette M de Talleyrand soit retournée faire la partie de M Jacob après la conversion de M de Mailly.

(Note de l'Auteur, 1798.)

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Auteur, en 1801.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Édit.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 4 · 09

Les Grecs étaient si follement accessibles aux impressions visuelles, et tellement susceptibles d'enthousiasme pour la beauté du visage et celle des formes, des gestes et autres avantages extérieurs, que ceux de leurs magistrats qui formaient l'Aréopage étaient obligés d'écouter les plaidoyers des avocats athéniens dans une obscurité complète. C'était afin d'éviter qu'ils ne préjugeassent favorablement la cause d'un bel orateur, et pour les empêcher de concevoir des préventions défavorables à celle de son adversaire. On a souvent parlé de certains rapports entre les Athéniens et les Parisiens, et quoi qu'il en soit, on a vu de mon temps quelque chose de semblable à cet engouement grégeois pour la pulchéritude, comme dit notre Amyot ; ce que j'en vais rapporter pourra justifier ces prévisions et ces précautions du législateur attique.

Lancelot-Joseph le Provost du Vighan, Seigneur de Létorières et de Marsaille, était un gentilhomme xaintongeois qui n'avait que la cape et l'épée ; mais, comme il était ce qui s'appelle charmant, il eut bientôt les plus belles et les plus agréables choses de ce monde à sa disposition. Il avait trouvé que les classes étaient trop longues et que les récréations étaient trop courtes au collége du Plessis, où l'Abbé du Vighan, son oncle, l'avait fait recevoir gratis, et d'où il s'en alla sans en rien dire. Ainsi le voilà sur le pavé de Paris, la bride sur le col et se mussant dans un galetas. Quand il avait froid ou qu'il avait faim, il allait se promener pour se distraire ; et c'était le garçon le plus heureux du monde.

Ses amis la Poupelinière et Boulainvilliers racontaient souvent qu'un jour d'hiver il était descendu de chez lui par une pluie battante, et s'était réfugié sous une porte cochère. Un fiacre passe, et voilà le cocher qui s'arrête à le regarder.

— Mon maître, dit-il, voulez-vous que je passe de l'autre côté du ruisseau ? — Non pas, répondit le beau rhétoricien assez tristement et pour cause. — Si vous allez plus loin, je vous y mènerai ; dites-moi l'endroit où vous avez affaire. — Je voulais aller me promener dans les galeries du Palais-de-Justice, mais j'attendrai la fin de cette pluie… — Pourquoi c'est-il donc, Monsieur ? — Je n'ai pas d'argent : laisse-moi tranquille. — Monsieur, répondit le cocher de fiacre en sautant de son siége et lui ouvrant la portière, il ne sera pas dit que j'aurai laissé s'ennuyer et s'enrhumer un joli seigneur comme vous faute de 24 sous : c'est mon droit chemin que de passer par-devant le Palais-Marchand, et je vous y vas descendre à l'image Saint-Pierre.

En ouvrant sa voiture la porte de ce fameux traiteur, il ôta respectueusement son feutre, en priant le jouvenceau d'accepter un louis d'or. — Vous trouverez là des jeunes messieurs

avec qui vous aurez peut-être envie de faire une petite partie. Le numéro de mon fiacre est 144, et vous me retrouverez et me rembourserez quand il vous plaira. Il a fini par devenir cocher de Madame Sophie de France, à la recommandation de son ancien obligé. C'était un fort honnête et digne homme appelé Sicard, et quand on lui parlait de son bon procédé pour M. de Létorières, il répondait que tout le monde en aurait fait autant que lui, parce que c'était, disait-il, un jeune Monsieur si charmant qu'on l'aurait pris pour un bon Ange.

Une autre fois, la femme de son tailleur avait fini par s'impatienter de ce qu'il leur devait quatre cents livres, et la voilà qui se met à chanter pouille à son mari sur la faiblesse de son caractère et pour sa complaisance à l'égard de M. le charmant (sobriquet qu'on lui donnait dans le ménage).

— Tu n'as jamais le courage de lui montrer les dents ; mais je vas sortir pour aller toucher ce billet de cent écus, et je vas monter chez lui pour y faire un si beau train, que j'en rapporterai poil ou plume, si charmant qu'il est, tu verras que je m'embarrasse de lui comme de rien du tout ! On n'a qu'à me laisser faire, et je lui rabattrai joliment ses coutures !...

Quand cette présomptueuse fut rentrée chez elle, son mari lui demanda ce qu'elle avait reçu de M. le charmant. — Laisse-moi donc tranquille ! Il était à jouer de la guitare, et je l'ai trouvé si gentil que je n'ai pas eu le courage de le tourmenter. — Et les 500 livres du billet ? dit le tailleur. — Mon bon ami, répondit cette ménagère acariâtre avec un air et du ton les plus doux, il faudra les ajouter sur ton mémoire ; et ce sera 29 louis au lieu de 400 francs. Il avait l'air si mélancolique et si je ne sais pas comment, que j'ai pris les cent écus dans mes poches et je les ai laissés sur sa cheminée malgré lui !

Aussitôt que M. de Létorières eut acquis ses vingt et un ans, il apporta ses papiers de famille et preuves de noblesse à M. Chérin, pour en tirer le certificat nécessaire à sa présentation, et sitôt qu'il eut déposé ses parchemins sur l'Architable, il alla se promener dans les jardins de Versailles, où le Roi l'aperçut et le remarqua. Il y eut des courtisans qui s'informèrent de ce beau jeune homme, et le Roi dit à son Conseiller Chérin : — Qu'est-ce que c'est que la famille d'un gentilhomme du Poitou qui s'appelle M. de Létorières ? Le Conseiller répondit qu'il aurait de la peine à monter dans les carrosses du Roi, parce que ses preuves n'étaient pas tout-à-fait... — Il est charmant ! répliqua ce bon Prince en interrompant le généalogiste, et je permets qu'il me soit présenté sous le titre de Vicomte. Chérin l'inscrivit pour un certificat par ordre, et M. le Vicomte de Létorières eut les honneurs de la cour.

Il eut quelque temps après des contestations judiciaires au Parlement de Bordeaux contre MM. de Pons : c'était pour un droit de leur principauté de Mortagne-sur-Gironde, et sa cause n'était pas soutenable ; mais le Duc d'Orléans trouva moyen de faire évoquer l'affaire au Conseil des parties casuelles, et les Sires de Pons en ont perdu leur procès.

Toutes lois qu'il avait des appels au tribunal du point d'honneur, on était bien assuré d'avoir à lui faire des excuses et des réparations exorbitantes, ce qu'on attribuait principale-

ment à la bonne grâce avec laquelle il avait sollicité Nosseigneurs les Maréchaux. Il a gagné tout autant de procès qu'il en avait entrepris contre les Ducs de Brunswick-Oëls et les Princes de Brandebourg-Bureuth au sujet des reprises de sa grand'tante et leur grand'mère d'Olbreuse ; car il était proche parent de ces petits princes, M. de Létorières, et c'est une distinction qu'il avait en indivis avec presque tous les gentilshommes de la Xaintonge et du pays d'Aunis. Cette M d'Olbreuse était allée s'échouer sur la galère à Calvin, dans le pays d'Hanover, après la révocation de l'édit de Nantes ; c'était une calviniste admirable, et je ne sais quel agnat de ce duché hanovrien ne sut trouver nulle autre chose à faire de mieux, pour l'indemniser, que de l'épouser. Son neveu Létorières était donc allé magnétiser et fasciner tous les conseillers auliques de l'Empereur, dont il avait obtenu des sentences inimaginables et des choses inouies. — C'est comme le serpent du paradis terrestre, avait dit M. de Beaumont (l'Archevêque), et s'il a jamais une affaire à l'Officialité de Paris, je le ferai masquer d'un capuce avec un sarreau comme un pénitent noir. Au demeurant, comme il était d'un honneur délicat, et qu'il avait de la discrétion, vous pourriez imaginer les succès qu'il obtenait dans un autre genre ; et vous aurez pu remarquer que je ne vous parle jamais galanteries qu'à mon corps défendant.

M. de Létorières avait fini par inspirer un sentiment de bienveillance et d'intérêt si général, que le public entrait quelquefois en fantaisie de l'applaudir quand il arrivait au spectacle, et c'est là ce qui s'est passé devant moi, le mardi saint de l'année 1772, au concert spirituel. Il était convalescent d'un beau coup d'épée qu'il avait reçu du Comte de Melun. Quand il s'entendit applaudir, il s'éleva dans sa loge, et s'avança pour regarder des deux côtés de la salle avec un air de surprise, et celui de ne pas supposer qu'on pût le traiter comme un prince du sang royal ou comme un comédien, ce qui fut trouvé d'un goût exquis, comme tout ce qu'il faisait. Il avait un habit moiré couleur de paille, avec des paremens en étoffe glacée d'or et de gros vert ; l'aiguillette or et vert sur l'épaule, avec une agrafe d'émeraudes à son ruban de Steinkerque, et ses garnitures de grands et petits boutons en prime d'opale enrichis de brillans, comme aussi la monture assortie pour son épée ; enfin, sa coiffure était à deux touffes de cheveux ondulés et poudrés de couleur écrue, qui lui tombaient légèrement et gracieusement sur l'encolure. Ses yeux, qui scintillaient dans l'humide radical, avaient mille fois plus d'éclat que ses joyaux : je fus obligée de convenir que je n'avais rien vu de plus charmant.

Écoutez maintenant la principale et dernière aventure de ce beau Létorières. Vous verrez dans quelques mémoire de son temps qu'il est mort de la petite vérole, et je commencerai par vous dire que cela n'est pas vrai.

Il y avait parmi les Princesses de famille étrangère établies à la cour de France, un jeune beauté, naïve et tendre au possible. Elle avait puisé dans les beaux yeux de M. de Létorières un sentiment passionné qui désespérait sa famille ; et cette Princesse était Mademoiselle de Soissons, Victoire-Julie de Savoie-Carignan. On en avait dit mille choses fâcheuses, et la Maréchale de Soubise (qui était sa tante) avait obtenu qu'on l'obligeât d'habiter l'abbaye de Montmartre et de n'en pas sortir. Les meilleurs formes et les plus respectueuses étaient observées à l'égard de la Princesse Julie qui n'en était pas moins prisonnière et gardée par un

exempt de la prévôté de France. On soupçonnait des intelligences et du manége ; on surprit un message ; on découvrit une échelle de corde ; enfin, le Baron d'Ugeon, gentilhomme des Rohan-Soubise écrivit à M. de Létorières, afin de l'appeler en combat singulier ; mais la partie fut ajournée pour cause de la maladie de Louis XV, auprès de qui notre Galaor de Xaintonge avait obtenu d'aller s'établir et s'enfermer pour le soigner pendant sa petite vérole pourprée, ce qui fit révolter les gens de la cour, attendu qu'il n'avait jamais eu les entrées de la chambre. Le Roi mourut, et cet infirmier du Roi s'empressa d'aller ferrailler avec le champion de Savoye, qui lui fit deux blessures en un seul coup d'épée dans le côté droit. On pansa M. de Létorières ; on ferma prudemment sa porte, et l'on publia qu'il avait pris la contagion pourprée ; ce qui n'était ni vrai, ni difficile à persuader au public. Ses blessures étaient des plus graves, et ceci ne l'empêcha pas (après deux ou trois jours de pansement) d'aller escalader les murailles de l'abbaye de Montmartre, et d'y passer la nuit auprès de M de Soissons, sous la grande arcade cintrée qui conduit du cloître au cimetière…

Il paraît que la jeune Princesse était prudemment rentrée chez elle avant le point du jour, et cette malheureuse enfant n'a jamais revu son bel ami Létorières… Ses plaies s'étaient rouvertes, et tout le sang qui lui restait s'écoula pendant la fin de la nuit ; il ne voulut sûrement appeler aucune assistance… Il expira sans témoins, sans nul secours, et, le lendemain matin, il fut trouvé mort, étendu raide mort sur les dalles du cloître !

C'était peut-être sur la pierre qui couvre la tombe de ma pauvre amie, M d'Egmont ? ayant été élevée à l'abbaye de Montmartre, elle avait sollicité comme un bienfait d'être inhumée à côté de M de Vibraye, son amie d'enfance et dignitaire de cette maison ; c'était dans un lieu qui lui rappelait ses plus douces et ses plus joyeuses pensées de jeunesse. C'était sous ses mêmes voûtes et ces mêmes pavés qu'elle avait si souvent et si légèrement parcourus ! — Aujourd'hui, du plomb, des madriers, des cercles de fer, enchâssée dans une terre humide et compacte, et sous un quartier de roche… Pauvre Septimanie.

On étouffa cette horrible affaire. On dit que ce cadavre était magnifique ! On l'enveloppa d'un suaire ; on le fit rapporter dans son lit, et l'on dit que M. de Létorières était mort de la petite vérole.

Si Mademoiselle de Soissons fut égarée par l'amour et l'inexpérience, ainsi qu'il y parut naturellement et malheureusement au bout de quelques mois, on dit aussi qu'elle avait eu l'espérance, et peut-être la promesse d'obtenir la permission du Roi pour épouser M. de Létorières qui venait d'être créé Marquis d'Olbreuse.

Elle a, ce me semble, épousé M. le Prince héréditaire d'Hilbourghausen ou de Cobourg ?

Le Marquis de Létorières et d'Olbreuse était devenu Mestre-de-camp de cavalerie, Commandeur des Ordres-unis de Saint-Lazare et N.-D. du Mont-Carmel, Grand-Sénéchal d'Aunis, et de plus, Abbé Commandataire de la Trinité de Vendôme. Il avait fini par se trouver millionnaire, mais il avait laissé des dettes, et comme il n'était plus là pour gérer sa fortune et gagner ses procès, les gens d'affaires eurent soin d'arranger les choses de la manière la plus profitable pour eux, c'est-à-dire de manière à ce que ses créanciers ne fussent pas

payés, et qu'il ne restât rien à ses parens. Trois procureurs se partagèrent son héritage, et l'un d'eux s'appelait Maître B... du C... C'est la famille de ce dernier qui reluit aujourd'hui d'un si vif éclat !

M. de Létorières avait laissé quatorze neveux ou nièces, et M de Soissons faisait continuellement solliciter pour eux par le Bailly de Solar, Ambassadeur de son cousin le Roi de Sardaigne, ce qui paraissait assez ridicule, et ce qui tenait peut-être à ce qu'elle n'avait pour tout bien qu'une pension de 36 mille livres sur la cassette du Roi. Son grand'père et sa grand'mère, qui voulaient absolument détourner le cours de l'Oise, avaient abîmé leur maison pour aplanir des collines, exhausser des vallées et bâtir des aqueducs. Son père était justement dans la situation du fils de Gargamelle, « et si bien qu'il fût né grand prince, il était au monde arrivé sans autre fortune à lui propre, qu'un pauvre habit juste et froid, rien devant, rien derrière, et les manches de même. »

La Princesse Julie me fit prier de m'intéresser à la Baronne de Framont, sœur aînée de M. de Létorières, et je me chargeai de son fils cadet qu'elle avait fait tonsurer. Je commençai par lui conférer un bénéfice à ma nomination, et c'était mon prieuré de Saint-René-les-Gastines, qui rapporte au moins deux cents louis, bon an mal an, sans compter la dîme et les droits de banalité féodale avec les autres produits éventuels. Il y avait eu des années où le revenu de ce prieuré seigneurial avait dépassé deux mille écus. C'était plus qu'il n'en fallait à l'Abbé de Framont pour étudier au séminaire de Xaintes ; mais l'Évêque du lieu m'en rendait bon compte, afin que je pusse en parler un jour ou l'autre, en sûreté de conscience, à M. Boyer, l'Évêque de Mirepoix, qui tenait la feuille des bénéfices et qui décidait équitablement sur cette matière, assez souvent mal administrée jusqu'à lui. Il m'écrivit une fois (l'Évêque de Xaintes) que ce pauvre garçon venait de mourir de la façon la plus étrange et par gageure, en bravade, et pour avoir été défié d'aller, sans lumière, enfoncer un clou dans le cercueil d'un vieux théologien qu'on avait déposé dans une salle basse en attendant qu'on achevât ses funérailles. Quand il eut accepté ce joli cartel, où trois quarts de pistole avaient été mis à l'enjeu, ses amis l'introduisirent dans cette grande salle et l'y renfermèrent ; il tâtonne, il martelle, et quand il a terminé son bel ouvrage, il se sent arrêté, retenu fortement, et comme empoigné par un pan de sa légatine (on la trouva clouée sur la bière). Mortuus vivum apprehendit ! Il se crut saisi par le mort, et, plus mort que vif, il en resta saisi d'un transport au cerveau, qui l'emporta deux jours après. C'était, du reste, un aimable enfant, lequel aurait eu beaucoup de ressemblance avec son oncle : ainsi, j'ai rendu grâces à Dieu de ce qu'il ne l'avait pas laisser vivre assez d'années pour courir les mêmes chances que M. le Charmant. — La beauté dans la pauvreté... J'en ai toujours si grand'peur et si grand'pitié, que j'en suis toujours navrée ! Jugez de ce que la légèreté de caractère et la déraison de mon protégé m'auraient fait souffrit pendant sa jeunesse et dans sa profession ?

J.-J. Rousseau disait à M. Dupin de Chenonceaux, qui menuisait et coignait sans paix ni trève, au point d'en raboter et marteler quelquefois pendant la nuit. — Monsieur, la moralité de cette aventure est qu'il ne faut jamais enfoncer des clous quand on n'y voit pas.

La conclusion que je vous prie d'en tirer, mon cher ami, c'est qu'il faut toujours se moquer des sots qui nous proposent, à nous autres gens d'esprit, des gageures extravagantes ; et puis, c'est qu'il ne faut jamais répondre à certains défis saugrenus, sinon pour interloquer et morigéner les impertinens qui vous les font ! C'était la méthode de M. de Créquy, votre grand-père ; il s'en est toujours bien trouvé, disait-il, ainsi je vous conseille de l'imiter.

Il est pourtant singulier que la fin prématurée de mon petit bénéficier n'ait pas été moins déraisonnable et moins lugubrement désastreuse que celle de ce bénéficier de Louis XV, Abbé de Vendôme ! Elle était plus innocente, à la vérité ; mais « Anathème et trois fois malheur ! à celui qui se joue des morts, qui bruit sur un cercueil et qui trouble le repos du sépulcre, » a dit le concile œcuménique d'Éphèse ; et ce n'est pas en vain peut-être ?...

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 4 · 10

FRAGMENT

DES MANUSCRITS DE CAGLIOSTRO.

LE PARADIS SUR LA TERRE.

« Le profond savoir et l'habitude des occupations sérieuses ne préservent pas toujours de la superstition, ni des illusions saugrenues et des préoccupations hétéroclites qui peuvent résulter de cette faiblesse de l'entendement humain. Un des plus savans Italiens qu'on ait connus dans les temps modernes est sans contredit le docteur Romati ; il a de l'honneur, il est d'un caractère élevé, et par-dessus toute chose, il est d'une véracité scrupuleuse. Je prie tous ses compatriotes et les miens de faire concorder tout cela, s'il est possible, avec le récit de son aventure auprès de Salerne, récit qu'il a fait à beaucoup de personnes dignes de foi, et dont j'ai pris note, sous sa dictée, pour ainsi dire. On y verra, si ce n'est une suite de faits merveilleux, au moins l'effet d'une illusion tout à fait inexplicables et d'une étrange préoccupation de l'esprit : il est à noter que le Docteur Romati n'a jamais varié sur aucuns détails de la même histoire et qu'il en a toujours parlé avec le même air et du même ton de résignation douloureuse, depuis qu'il est fixé à Naples. Voici donc le récit du Docteur, tel qu'il me l'a fait un jour au palais Spinelli, en présence de Don Mario Caraffa de Moliterno et de la Princesse de Belmonte-Pignatelli, née Spinelli, et sœur du Duc de ce nom ; ce que ces deux illustres personnes ne manqueraient certainement pas d'attester au besoin.

« Vous savez, nous dit-il, que je m'appelle Giulio Romati, et peut-être ne serez-vous pas fâché d'en savoir un peu plus long sur ma famille. Le signor Don Marco Romati della Ro-

mata, mon père, était sans contredit le plus célèbre jurisconsulte de Palerme et par conséquent de toute la Sicile. Il était fort attaché, comme vous pouvez croire, à une profession qui lui procurait un grand profit avec une existence honorable ; mais il n'en aimait pas moins l'étude de la philosophie à laquelle il consacrait tous les momens qu'il pouvait dérober à ses occupations judiciaires et ses écrits contentieux.

« Je puis dire sans me vanter, que j'ai marché sur les traces de mon père, car j'étais déjà docteur in utroque à l'âge de vingt ans, et m'étant ensuite appliqué à l'astronomie, j'y réussis assez bien pour réformer le système de Ticho-Brahé qui, du reste, avait grand besoin de réforme. Je ne vous dis pas ceci pour en tirer vanité, mais parce qu'ayant à vous entretenir d'une aventure surprenante, je ne voudrais pas que vous me prissiez pour un homme inhabile ou sottement crédule ; je suis si loin d'être superstitieux, que la magie, la cabale et l'astrologie, sont peut-être les seules sciences dont je n'ai pas voulu poursuivre l'étude. Quant aux diverses parties des autres sciences, soit dogmatiques, naturelles ou mathématiques, je m'y adonnais avec une ardeur infatigable, et la diversité dans mes travaux était la seule espèce de récréation que je voulusse goûter. Une application si continue avait fini par altérer ma santé, et mon père ne connaissant aucun autre genre de distraction qui pût m'être profitable, exigea de moi que j'allasse faire le tour de l'Europe et que je ne revinsse auprès de lui qu'au bout de quatre ans.

« J'eus beaucoup de peine à m'arracher à ma bibliothèque, à mon laboratoire et à mon observatoire, mais il fallut obéir, et je ne me fus pas plus tôt mis en route que je retrouvai des forces et de l'appétit. J'avais d'abord voyagé en litière, mais, dès la troisième journée, je montrai sur une mule, et je m'en trouvai très-bien.

« Beaucoup de gens connaissent le monde entier, à l'exception de leur pays. Je ne voulus pas qu'on eût à me reprocher un pareil travers, et je commençai par visiter les merveilles que la nature a répandues dans notre île avec profusion. Au lieu de suivre la côte de Palerme à Messine, je passai par Castra-Nuovo, Colsonizese, et j'arrivai au pied de l'Etna à un village dont j'ai oublié le nom. Là je me préparai au voyage de la montagne et je me proposai d'y consacrer à peu près un mois. Pendant ce temps-là je fus occupé principalement de plusieurs expériences sur le baromètre et l'hygromètre. La nuit j'observais les astres, et j'eus la satisfaction de découvrir une petite étoile qui n'était pas visible à notre observatoire de Palerme, attendu qu'elle s'y trouvait au-dessous de l'horizon.

« Ce fut avec un véritable regret que je quittai ces hauts lieux, où je croyais en quelque sorte participer à l'harmonie des corps célestes dont j'avais si souvent observé la marche et médité les lois. Du reste il est certain que l'air subtil et raréfié des hautes régions agit sur nous d'une manière aussi agréable que salutaire, en rendant les pulsations plus fréquentes et le jeu des muscles pectoraux plus facile : enfin je quittai la montagne et je descendis du côté de Catane.

« Cette ville est habitée par une noblesse un peu moins illustre, mais beaucoup plus instruite que celle de Palerme. Ce n'est pas toutefois que les sciences proprement dites eussent beaucoup plus d'amateurs à Catane que dans le reste de notre île, mais du moins on s'y

montrait occupé des arts et des antiquités qu'on obtenait au moyen des fouilles : en outre l'histoire des peuples anciens qui ont habité la Sicile y fournissait matière à dissertation, et c'était là, je vous assure, un passe-temps bien agréable pour moi. On venait précisément de découvrir, à la profondeur de cent vingt pieds sous terre, un morceau de basalte chargé de caractères inconnus. Après avoir examiné cette inscription, je jugeai qu'elle devait être en langue punique, et le chaldéen, que je ne sais pas mal, me mit à lieu de l'expliquer de manière à satisfaire les plus exigeans. C'est un succès qui m'attira les prévenances et les propositions les plus aimables ; les principaux citoyens de Catane essayèrent de m'y retenir par des offres et des assurances de fortune infiniment séduisantes. Mais j'avais quitté Palerme avec d'autres intentions, et je pris bientôt la route de Messine. Cette ville, fameuse par l'opulence de ses habitans, me retint une semaine entière, après laquelle je passai le détroit et j'abordai à Reggio.

« Jusque-là mon voyage n'avait été qu'une partie de plaisir, mais à Reggio l'entreprise devint plus sérieuse ; un fameux bandit, nommé Zambucco, désolait la Calabre, et la mer était couverte de pirates tripolitains. Je ne savais absolument comment faire pour arriver à Naples, et si je n'avais été retenu par je ne sais quelle mauvaise honte, j'aurais bien pu me retourner vers le paterno nido. Il y avait déjà huit jours que j'étais ainsi détenu à Reggio, lorsqu'un soi, après m'être assez long-temps promené sur le port, je m'assis sur un quartier de roche du côté de la place où il y avait le moins de monde.

« Là, je fus abordé par un homme de grande taille, enveloppé dans un manteau d'écarlate. Il s'assit à côté de moi, et me dit assez brusquement : « Le Docteur Romati est sans doute occupé de quelque problème d'algèbre ou d'altimétrie ? »

— Point du tout, lui répondis-je, le Docteur Romati voudrait aller à Naples, et le problème qui l'embarrasse est de savoir comment il pourrait échapper à la bande du seigneur Zambucco. L'inconnu prit alors un air sévère : « Seigneur Don Giulio, me dit-il, vos talens font déjà beaucoup d'honneur à votre patrie, et je ne doute pas que vous ne fassiez la gloire de la Sicile, lorsque les voyages que vous entreprenez auront encore étendu la sphère de vos connaissances : Zambucco est trop galant homme pour vouloir vous arrêter dans une si noble entreprise ; prenez ces aigrettes rouges, mettez la plus grande à votre chapeau, faits porter les autres à vos gens, et partez avec sécurité. Quant à moi qui vous parle, je suis ce même Zambucco que vous craignez tant ; et pour que vous n'en doutiez pas, je vais vous faire voir les insignes de ma profession. » — En même temps il entr'ouvrit son manteau et découvrit à mes yeux une ceinture de pistolets et de poignards ; ensuite il me serra la main très affectueusement et disparut.

« Le caractère connu de Zambucco me fit prendre une confiance entière aux assurances qu'il m'avait données. Je retournai sans inquiétude à mon auberge, et j'envoyai chercher des muletiers ; il s'en offrit plusieurs, car les bandits ne leur faisaient aucun mal, non plus qu'à leurs animaux. Je choisis l'homme qui, parmi eux, jouissait de la meilleure réputation. Je pris une mule pour moi, une pour mon domestique, et deux pour porter mon bagage ; le muletier en chef avait de plus sa monture, et ses deux valets nous suivaient à pied.

« Je partis le lendemain dès le point du jour, et je ne fus pas plus tôt hors de la ville que j'aperçus des partis de la bande de Zambucco qui semblaient me suivre de loin, et qui se relayaient pour m'escorter. Vous jugez bien qu'il ne pouvait me rester aucune inquiétude.

« Je fis un voyage agréable, et ma santé se raffermissait de jour en jour. Je n'étais plus qu'à deux journées de Naples, lorsqu'il me prit envie de me détourner de mon chemin pour passer à Salerne. C'est une curiosité qui doit vous paraître assez naturelle, attendu que, pour tous les pays du monde, l'époque de la renaissance des arts est la plus intéressante de l'histoire ; on sait que l'école de Salerne avait été le berceau des sciences en Italie ; enfin, je ne sais quelle fatalité m'entraînait à faire cette malheureuse excursion !...

« Je quittai le grand chemin à Monte-Brugio, et, conduit par un villageois, je m'enfonçai dans un pays le plus sauvage que l'on puisse imaginer. Vers midi, nous arrivâmes à une masure toute ruinée que le guide m'assura devoir être une auberge ; je ne m'en serais pas douté à la réception de l'hôte, car, au lieu de m'offrir quelque nourriture, ou tout au moins quelques rafraîchissemens, il me supplia de lui faire part des provisions qu'il ne doutait pas que j'eusse apportées. J'avais effectivement quelques biscuits, des fruits secs et autre provende de carême que je partageai avec ce malencontreux aubergiste, ainsi qu'avec mon guide et mon valet.

« Je quittai ce mauvais gîte vers les deux heures après midi, et bientôt après j'aperçus sur le haut d'une montagne un vaste édifice dont je demandai le nom à mon guide, en m'informant s'il était habité. Il me répondit que dans le pays on appelait ce lieu Lo Monte, ou bien Lo Castello. Il ajouta qu'il était entièrement désert et ruiné, mais que dans l'intérieur on avait pratiqué une chapelle avec quelques cellules, où les Franciscains de Salerne entretenaient habituellement cinq ou six religieux. Il me dit ensuite : — « Il y a bien des choses à dire sur ce château, mais aussitôt qu'on commence à en parler, je m'enfuis de la cuisine et je m'en vais chez ma belle-sœur la Pepa, où je trouve toujours quelque père franciscain qui me donne son scapulaire à baiser. » Je demandai si nous passerions auprès du château. Il me répondit que nous en passerions à une portée de fusil.

« Sur ces entrefaites, le ciel se couvrit de nuages, et vers le soir un orage affreux vint fondre sur nous. Malheureusement nous nous trouvions alors sur un revers de montagne qui n'offrait aucun abri : le guide me dit qu'il connaissait une grotte où nous pourrions nous mettre à couvert, mais que le chemin pour y parvenir était très-difficile. Je m'y hasardai néanmoins, mais à peine étions-nous engagés entre les rochers, que le tonnerre tomba tout auprès de nous ; ma mule s'abattit, et je roulai de la hauteur de quelques toises ; j'eus le bonheur de pouvoir m'accrocher à une branche d'érable, et lorsque je sentis que j'étais sauvé, j'appelai mes compagnons de voyage, mais aucun d'eux ne répondit à ma voix.

« Les éclairs se succédaient avec tant de rapidité, qu'à leur lumière je pus distinguer les objets qui m'environnaient et changer de place avec assez de sûreté. J'avançai en me tenant à des vignes sauvages, et j'arrivai à une caverne qui, n'aboutissant à aucun sentier frayé, ne pouvait être celle où mon guide avait eu l'intention de me conduire.

« Les averses, les coups de vent, les coups de tonnerre, se succédaient sans interruption ; je grelottais sous mes habits mouillés et je restai deux ou trois heures au moins dans une position si contrariante. Tout à coup je crois entrevoir des flambeaux errans dans le fond de la vallée, j'entends des cris, je suppose que ce sont mes gens ; j'appelle, on me répond, et bientôt après je vois arriver un jeune homme de fort bonne mine, lequel était suivi de plusieurs valets, dont les uns portaient des flambeaux et les autres des paquets qui semblaient contenir des habits.

Le jeune homme me salua respectueusement en me disant : — « Signor Dottore, nous appartenons à l'Illustrissima Principessa di Monte-Salerno. Le guide que vous avez pris à Monte-Brugio nous a dit que vous étiez égaré dans les montagnes ; nous vous cherchons par ordre de la Princesse. Prenez ces vêtemens, je vous supplie, et suivez-nous au château. »

— Comment cela ? répondis-je, est-ce que vous voudriez me faire passer la nuit au milieu des décombres et sous les voûtes ruinées de ce grand château qui est sur le sommet de la montagne ?...

— « Rassurez-vous, Docteur Romati, reprit le jeune homme en souriant, vous allez voir un palais superbe.

« Je pensai que quelque princesse napolitaine avait apparemment son habitation dans le voisinage ; je changeai d'habits et je suivis le guide qui m'était envoyé.

« Je me trouvai bientôt devant un portique de marbres variés, dont l'architecture me parut être dans le style du Bramante, mais comme les flambeaux n'éclairaient pas le reste de l'édifice, je ne saurais vous en faire aucune description. Le jeune homme me quitta au pied d'un escalier magnifique, et lorsque j'en eus monté la première rampe, j'y trouvai une jeune femme de la figure la plus remarquable. « Seigneur Romati, me dit-elle avec un air infiniment poli, Madame la Princesse de Monte-Salerno m'a chargée de vous faire les honneurs de cette maison. »

« Je lui répondis que, si l'on pouvait juger d'une Princesse par sa Dame d'honneur, on devait avoir de cette illustrissime une idée prodigieusement agréable.

« Cette femme était en effet d'une beauté parfaite, il y avait dans ses manières et sa physionomie un certain mélange de simplicité, de grands airs naturels et de sécurité fière qui m'avaient fait augurer au premier abord que ce devait être la Princesse elle-même. Je remarquai qu'elle était à peu près vêtue comme dans les portraits du XVI siècle, mais j'imaginai que c'était là le costume des dames napolitaines ; un philosophe italien m'avait appris qu'en fait de costume, il n'y a jamais rien de nouveau que ce qui a été oublié, et j'en conclus que les élégantes de Naples avaient repris les anciennes modes.

« Nous traversâmes d'abord un vestibule qui me parut dans les proportions et de la décoration les plus grandioses ; mais tout ce qu'il me fut loisible d'y remarquer, c'étaient des colonnes et des pilastres d'un seul jet en brocatelle jaune d'Espagne, avec de grands vases,

des groupes de statues, des urnes et des torchères en bronze cantharide de la plus belle matière et dans le plus beau style de la renaissance. Aimant l'architecture et tous les arts linéaires avec passion, l'indifférence ou la précipitation de ma conductrice me fit éprouver une véritable contrariété.

« Chemin faisant, j'entrevis également une belle Salle du Dais, laquelle ouvrait sur le même vestibule au moyen d'une large et haute arcade cintrée, qui n'était fermée que par une barrière de ciselures dorées à hauteur d'appui. On y voyait, suivant l'usage, un trône de velours avec ses broderies, ses crépines et ses panaches ; une longue suite de portraits de famille, des armoiries sur des vitraux de couleurs, et des trophées d'armures avec des bannières et des pennons blasonnés. Il est reconnu qu'à cela près de quelque différence entre les émaux héraldiques ou les pièces du blazon, l'ajustement gothique et les décorations de ces sortes de chambres sont toujours les mêmes.

« Après avoir encore échangé quelques phrases de politesse et de bienveillance avec cette belle dame, elle m'introduisit dans une salle où tout était en argent massif. Le pavé s'y trouvait formé par de larges caissons octogones en argent, les uns guillochés, les autres brunis. Les parois simulaient une tapisserie de damas d'argent dont le fond eût été poli et les reliefs en argent mat. La voûte était sculptée en caissons argentés du même dessin que le pavé de la salle ; enfin les lustres d'argent, les brasièros, les cassolettes et tous les autres meubles étaient du travail d'orfévrerie le plus riche et le plus soigné. L'uniformité du métal était agréablement tranchée par des exergues et des médaillons en malachitte verte d'Arménie, qui représentaient les personnages historiques les plus fameux que le territoire de Salerne avait produits.

— « Seigneur Romati, me dit la dame, vous vous arrêtez bien long-temps à considérer toute cette vaisselle, et ceci n'est qu'une antichambre où se tiennent les valets de pied, les suisses et les autres gens de livrée de Madame la Princesse. Je lui témoignai toute ma surprise et nous traversâmes encore une autre salle à peu près semblable à la première, si ce n'est qu'elle était revêtie toute en vermeil, avec des arabesques et des fleurons de ces ors nuancés de trois couleurs qui passent de mode et qui reviennent à la mode environ tous les cinquante ans. Il me semble avoir entrevu dans les reliefs d'encadrement, des oves, des rosaces, et des méandres taillés en prime d'améthiste, mais je ne veux rien vous affirmer lors que je n'en suis pas certain.

Cette pièce, me dit la dame, est une première salle où restent le service d'honneur, le majordome, les pages, les gentilshommes et les premiers officiers de la maison. Vous ne verrez pas beaucoup d'or et d'argent dans les appartemens habités par la Princesse, et vous pourrez, ajouta-t-elle en souriant, juger de la pureté, de l'élégance et de la simplicité de son goût par le style et les ornemens de sa chambre à coucher.

En attendant la chambre à coucher, la belle dame avait ouvert une porte latérale, et je la suivis dans une autre pièce entièrement revêtie de jaspe-fleuri : c'était la salle à manger du palais. Aux deux tiers de sa hauteur, on voyait régner sur le pourtour un bas-relief du travail de plus fini, et dont la matière me parut être le marbre blanc pentélique. Cette même

salle était décorée par des buffets magnifiques : ils étaient couverts de plateaux, d'aiguières et de larges bassins dorés où l'on voyait les armoiries de la ville de Florence. Les autres crédences étaient surchargées de vases et de coupes en agathe orientale, en aventurine, en cristal de roche, et tous ces précieux monumens du siècle des Médicis étaient richement sertis en orfévrerie vénitienne, ou garnis de ces admirables ciselures, émaillées par Benvenuto Cellini. Nous rentrâmes dans la salle des officiers, et de là nous parvînmes au salon de compagnie.

— « Par exemple, me dit la dame, il est permis de remarquer la beauté de cette chambre-ci ! »

— Mes regards étaient d'abord tombés sur le pavé de cette belle salle et je ne pouvais les en détacher. C'était un fond de lapis-lazuli incrusté de pierres fines en mosaïque de Florence, dont une seule table a toujours coûté plusieurs années de travail et plusieurs milliers de sequins d'or. Le dessin présentait une intention générale tout-à-fait régulière ; mais lorsqu'on en considérait les compartimens, on était surpris que la plus grande variété dans les détails ne fut pas nuisible à la parfaite symétrie de l'ensemble : on trouvait ici des gerbes de fleurs ; là c'étaient des coquillages ; plus loin des papillons ; ailleurs des colibris : enfin les matières les plus solides et les plus radieuses étaient employées à l'imitation de ce que la nature a produit de plus éblouissant. Je me souviens qu'au centre de cette mosaïque, on croyait voir un écrin rempli de toutes les pierres précieuses appelées pierres de couleur, et garni de plusieurs fils de perles : le tout paraissait être en relief et réel ainsi que dans les plus belles tables du palais Pitti.

— Docteur Romati, me dit la dame, si vous vous arrêtez à toutes les cornalines et les tourmalines de ce pavé, nous n'en finirons jamais.

Mes yeux se portèrent alors sur un tableau qui représentait Hercule aux pieds d'Omphale. La figure de l'Hercule était assurément de Michel-Ange, et dans celle de la femme il était impossible de ne pas reconnaître le pinceau de Raphaël. Chacun des autres tableaux du même salon me sembla beaucoup plus remarquable et plus parfait que tous les chefs-d'œuvre que j'eusse le plus admiré jusque-là. La tapisserie de tenture était en velours mordoré, et sa couleur d'un pourpre sombre faisait ressortir les peintures avec autant d'éclat que d'agrément. Je me trouvai dans un état voisin de l'extase en considérant les statues antiques qui décoraient les angles de cette admirable salle. L'une était assurément, le célèbre Cupidon de Phidias, dont Pythagore avait conseillé la destruction ; une autre était le Faune du même artiste ; la troisième était la véritable Vénus de Praxitèle, dont celle de Médicis n'est qu'une copie ; enfin, la quatrième était cette figure de Ganimède, provenue des fouilles de Salerne, et qu'on voit à présent au palais Cesarini. Tout à l'entour du salon, j'aperçus des meubles de France en marqueterie de Boulle, mais au lieu d'être montés en bronze, ils étaient garnis d'un beau travail des Indes en filigrane d'or, enrichi de camées antiques. Ces cabinets contenaient une suite de médailles en or du plus grand module ; plusieurs caissons renfermaient une collection de pierres gravées, des bijoux romains, des joyaux du moyen-âge et des manuscrits gothiques de la plus haute curiosité.

— C'est ici que la Princesse aime à passer ses soirées, reprit la Cicerona, et cette collection fournit une ample matière à des entretiens fort intéressans.

— « Voici la chambre à coucher de Madame la Princesse, ajouta-t-elle avec un air de simplicité qui n'était pas exempt d'affectation. »

La forme de cette chambre était octogone. Il s'y trouvait quatre alcoves avec autant de lits très larges. On n'y voyait ni lambris, ni plafond, et tout s'y trouvait élégamment recouvert et ajusté par des draperies de mousseline des Indes d'une telle finesse, qu'on aurait dit mythologiquement un léger brouillard que la main d'Arachné aurait voulu retenir dans une broderie.

— Pourquoi quatre lits ? demandai-je à ma conductrice.

— C'est apparemment, répondit-elle, afin d'en pouvoir changer lorsqu'ils se trouvent échauffés et qu'on n'y saurait dormir.

— Mais pourquoi ces lits sont-ils si larges ?...

— C'est, répliqua négligemment la dame, parce que la Princesse y fait quelquefois entrer ses femmes pour causer avec elle, avant de s'endormir ; mais passons dans la salle de bain.

C'était une rotonde dont tous les panneaux étaient revêtis de nacre avec des bordures en burgau magellanique. La corniche et les moulures étaient formées de coquillages éclatans, entremêlés avec des branches de corail et des stalagmites aussi blanches que l'albâtre. La frise étaient marquée par une ceinture de madrépores, et c'étaient bien les plus striés, les mieux ramifiés, les plus ombelliformes, enfin les plus parfaits madrépores que j'eusse vus de ma vie. Il est à remarquer que cette même salle ne recevait la lumière du jour que par le milieu du plafond dont l'ouverture était remplie par une immense coupe de verre à travers laquelle on voyait manœuvrer des poissons dorés de la Chine. Enfin il y avait au centre de la salle, au lieu de baignoire, un bassin circulaire autour duquel on voyait rangées, sur un cercle de mousses de mer, les plus belles coquilles de l'Océan, des prismes d'aigue-marine, des mammellons d'ambre et des coraux sanguins ou panachés de toutes les variétés.

J'étais véritablement enchanté de Monte-Salerno, et je m'écriai : — Le Paradis n'est pas un plus beau séjour !

— Le Paradis !... s'écria la Dame avec un air égaré ; — Il a dit le Paradis !... Je vous prie de ne pas vous exprimer... Suivez-moi, Docteur Romati... sortons d'ici ! suivez-moi !

Nous nous arrêtâmes enfin dans une volière en treillage doré, laquelle était remplie des plus jolis oiseaux du tropique et des plus aimables chanteurs de nos climats. On y marchait sur un tapis de gazon frais et fin, parsemé de violettes. Le faîte et le pourtour en étaient ombragés à l'extérieur par des touffes de pampre et des clématites fleuries ; et je crois me souvenir qu'on apercevait à l'extrémité de cette volière un muffle de lion (en bronze vert), qui laissait tomber une nappe d'eau très-limpide au milieu d'un bassin richement sculpté. Nous y trouvâmes une table servie avec la recherche la plus élégante, mais on n'y voyait qu'un

seul couvert. (Je remarquai que la table était bien pourvue d'alimens prohibés en temps d'abstinence, mais je me promis bien de ne pas y toucher.) — Comment songe-t-on à manger dans un séjour aussi divin ? dis-je à ma belle conductrice. — Je ne saurais me résoudre à m'asseoir à cette table, à moins que vous n'ayez la bonté de m'entretenir de l'heureuse et noble personne qui possède tant de merveilles.

— « Je vous dirai préliminairement, Monsieur Romati, me répondit la dame avec un air où je crus démêler un peu de suffisance et de vanité satisfaite : — Je vous dirai d'abord que les Princes de Monte Salerno étaient issus des Souverains Comtes de Salerne. Le dernier titulaire était Grand d'Espagne à la création de Charles-Quint ; il était en outre Grand-Amiral, Grand-Voyer, Porte-glaive héréditaire et Gonfalonier royal de Sicile ; enfin, il réunissait dans sa personne à peu près tous les grands offices de la couronne de Naples, et, bien qu'il fût au service d'un autre prince, il avait une maison dont plusieurs officiers étaient titrés. Au nombre de ces derniers se trouvait le Marquis de Spinaverde, son capitaine des chasses ; on dit que celui-ci possédait toute la confiance de son maître, mais toutefois c'était en la partageant avec sa femme, la Marquise de Spinaverde, Dame d'Atours de la Princesse ; et de plus, avec un jeune échanson qui s'appelait Fabrice et que je n'ai jamais pu souffrir ? La fille unique du Prince avait à peu près dix ans lorsque sa mère mourut. À la même epoque les Spinaverde quittèrent la maison de leur maître, le mari pour prendre la régie des fiefs, la femme pour diriger et surveiller l'éducation d'Elfrida. Ils avaient eu soin de laisser à Naples leur fille aînée, la Signora Laura ; il paraît qu'elle avait auprès du Prince une existence équivoque, et, quoiqu'il en fût, sa mère et la jeune Princesse vinrent demeurer à Monte-Salerno pour y procéder sans distraction à l'éducation de cette grande héritière. Il était prescrit à tous les vassaux du fief, ainsi qu'aux domestiques de la maison, de céder sans résistance à toutes mes volontés.

— À toutes vos volontés, Madame ?

— Ayez la bonté de ne pas m'interrompre, répliqua-t-elle avec un peu d'humeur.

« Je mettais la soumission de mes femmes à toutes sortes d'épreuves, en leur donnant des ordres contradictoires, dont elles ne pouvaient jamais exécuter que la moitié. Je les en punissais en les frappant, les égratignant, et leur enfonçant des épingles dans les bras ; elles finissaient par s'enfuir du château, et la Spinaverde m'en donnait d'autres qui m'abandonnaient successivement.

« Le prince de Monte-Salerno tomba malade et l'on me conduisit à Naples. Je le voyais peu, mais les Spinaverde ne le quittaient pas ; il mourut sans avoir eu le temps de songer à ses affaires de conscience ; mais, par son testament, il avait eu la précaution de désigner le Marquis pour mon tuteur et l'administrateur de tous mes biens.

« Les funérailles du Prince nous occupèrent pendant six semaines et nous retournâmes ensuite à Monte-Salerno, où je recommençai à battre, égratigner et pincer mes femmes de chambre. Quatre années s'écoulèrent avec assez de rapidité dans cette innocente occupation. La Spinaverde m'assurait continuellement que j'avais toujours raison, que tout le

monde était fait pour m'obéir, et que ceux qui ne m'obéissaient pas assez vite ou assez bien, méritaient toute sorte de punitions.

« Un soir, il arriva que toutes mes femmes me quittèrent l'une après l'autre ; je me vis sur le point d'être réduite à me déshabiller toute seule ! et j'en pleurais de rage. — Chère et douce Princesse, essuyez vos beaux yeux, me dit ma gouvernante, je vous déshabillerai ce soir, et je vous amènerai demain cinq ou six femmes de chambre dont j'espèce que vous serez plus satisfaite.

« Le lendemain à mon réveil, la Spinaverde me présenta six grandes personnes très-belles. Leur vue me causa je ne sais quelle émotion que je ne saurais vous expliquer. Leur physionomie courageuse, énergique et passionnée m'imposa d'abord une espèce de contrainte, mais je ne tardai pas à me familiariser avec elles. Je les embrassai les unes après les autres, et je leur promis bien qu'elles ne seraient jamais ni grondées ni battues. En effet, soit qu'elles fissent quelques gaucheries en me déshabillant, ou qu'elles osassent me désobéir, je n'avais pas le courage de m'en fâcher.

« — Mais, Madame, dis-je alors à la Princesse, ces grandes personnes étaient peut-être des garçons ?

« La Princesse me répondit avec un ton de dignité froide et tout-à-fait désintéressée : — Monsieur Romati, je vous avais prié de ne pas m'interrompre et vous auriez dû vous en souvenir.

« Après quelques instans de silence, elle reprit en minaudant avec un petit air de gaieté naïve et d'ingénuité folâtre : — J'étais à songer que le jour où j'atteignis seize ans, on était venu m'annoncer une visite assez extraordinaire pour une personne de mon âge. C'était le Vice-Roi des Deux-Siciles, avec l'Ambassadeur d'Espagne, et le Comte-Duc de Guadarama. Celui-ci venait pour me demander en mariage, et les deux autres étaient là pour appuyer sa proposition. Le jeune Duc avait la meilleure mine que l'on puisse imaginer, et je ne saurais nier qu'il ne m'ait paru fort agréable.

« Vers le soir on proposa une promenade dans le parc ; à peine y fûmes-nous arrivés qu'un taureau furieux s'élança du milieu d'un bouquet d'arbres et vint fondre sur nous. Le Duc courut à sa rencontre, en agitant d'une main son manteau déployé, et tenant son épée dans l'autre ; le taureau s'élança sur lui, s'enferra par son épée, de lui-même, et tomba mort à mes pieds. Je me crus redevable de la vie à la valeur et la dextérité du jeune Espagnol ; mais le lendemain la Spinaverde m'assura que le même taureau avait été aposté tout exprès par un écuyer du Comte-Duc, et qu'il avait disposé de tout cela pour me faire une galanterie à la mode de son pays ; je fus indignée de la supercherie qu'il m'avait faite, et je refusai sa main.

« La Marquise de Spinaverde parut enchantée de ma résolution. Elle saisit cette occasion-là pour me faire connaître les avantages et les agrémens de l'indépendance, et je compris facilement tout ce que j'aurais à perdre en me donnant un maître.

« Quelque temps après, le même Vice-Roi vint encore me voir, accompagné de l'ambassadeur impérial, ainsi que du Prince Régnant de Gorich et Crüghuiemworst. C'était un souverain dont les États sont imperceptibles sur les cartes de Germanie ; mais son contingent pour les armées de l'empire était pourtant d'un homme et un quart. Il était de sa personne, grand, gros et gras ; blanc, blond et blafard. Il voulut m'entretenir des Seigneuries Immédiates et des Majorats qu'il possédait dans les états héréditaires d'Autriche ; mais en parlant Italien, il avait l'accent du Tyrol ; et tout en le contredisant, je l'assurai que son absence devait être un sujet d'inquiétude et d'affliction pour tous les féaux sujets qu'il avait en Carynthie ! Il s'en alla fort en colère : la Spinaverde m'accabla de caresses et de félicitations ; enfin, pour me retenir plus facilement à Monte-Salerno, elle a fait dégarnir mon palais de Naples et fait ajuster ici les belles choses que vous y voyez.

— Oh ! m'écriai-je, elle a parfaitement réussi, Madame, et ce beau lieu doit être appelé le Paradis sur la terre !

Pour cette fois, la Princesse se leva brusquement de son siége en me disant : — Romati, je vous avais ordonné de ne pas vous servir d'une expression qui m'est insupportable ! — Ensuite elle se mit à rire avec une immodération convulsive, en répétant : — Le Paradis !... C'est bien le cas de parler du Paradis ! Il a sujet de parler du Paradis !... tu t'en souviendras du Paradis !... Cette scène devenait pénible et j'en éprouvai beaucoup d'embarras !

« Aussitôt que cette étrange princesse eut repris son sérieux, elle me fit signe de la suivre. Elle ouvrit avec assez d'efforts et quelques mouvemens d'impatience une porte massive, et nous entrâmes alors dans une espèce de galerie voûtée, où mes yeux furent éblouis du plus merveilleux spectacle. Imaginez que, non loin de cette porte, et soit dit en passant, sur des socles de bresche universelle, il y avait deux paons d'or émaillé faisant la roue, dont les aigrettes étaient des gerbes très-légères et très-déliées en brillans jaunes, et dont les queues étalées étaient couvertes de pierreries assorties au plumage de ces animaux. Il était à supposer, d'après la description d'Ange Politien, que c'étaient les deux paons de Généraliffe, et j'en conclus qu'après la mort du Duc Alphonse de Grenade, ils étaient passés dans la collection des Princes de Monte-Salerno. Quoiqu'il en fût de ces deux chefs-d'œuvre lapidaires et de leurs premiers possesseurs, toujours est-il que les yeux de ces brillantes images étaient des rubis de Golconde . (Soyez persuadés que s'ils n'avaient été que des rubis de Visapour, je ne m'y serais pas trompé... MAis poursuivons la fin de cette relation.)

« Des oiseaux d'Amérique en prime d'opale, avec des perroquets dont le plumage était formé par des lames d'émeraudes, étaient placés sur des branches d'arbustes en or massif. De belles figures d'esclaves en jaspe noir étaient ajustées avec des colliers de perles rondes, et des girandoles de pendeloques du plus bel orient ; ils nous présentaient des plats d'or où l'on voyait des bouquets et des épis de diamans, des touffes de cerises en grenats suriens, des mirabelles de topaze, et finalement des raisins sculptés en bloc d'améthiste de la plus vieille roche. Dans plusieurs vasques de porphyre et de larges coupes en bresche d'Afrique, on voyait amoncelées des pièces d'or monnoyé de tous les siècles et de tous les pays, et principalement des quadruples d'Espagne au coin du Roi Philippe III. Enfin, mille autres

curiosités prodigieuses avaient été réunies dans ce nouvel Elo-Helim, et j'étais passé de la surprise à l'état de stupéfaction. »

Ici, le Docteur Romati fut interrompu par un voyageur Castillan, qui se trouvait en visite au palais Spinelli, et qui lui demanda fièrement et sèchement : — Si c'est qu'il n'était jamais entré dans les trésors de l'Escurial ?

— Jamais, répondit modestement le Docteur, mais j'avais lu plusieurs fois la Régola sagristica du vatican, l'ancien Mémorial du Louvre, la description de la Voûte-Verte à Dresde, et je ne suis pas l'ignorant compositeur d'un conte arabe. On dirait, Seigneur Cavalier, que vous avez l'intention de me reprocher mon étonnement ? Si vous vous contentiez d'objecter que, parmi les archéologues et les voyageurs amis des arts, il n'en est pas un qui n'ait vu des choses pareilles à toutes celles que je vous ai citées, j'en conviendrais sans la moindre hésitation ; mais considérez, s'il vous plaît, poursuivit le Docteur avec un air de probité scientifique, considérez, s'il vous plaît, Seigneur Cavalier, que des raretés aussi splendides, et des joyaux d'une aussi grande somptuosité ne se rencontrent jamais qu'isolément et comme par échantillon, dans les musées, les sacristies pontificales et les appartemens royaux : aussi vous puis-je assurer que ma surprise et mes exclamations ont porté, non pas sur l'existence ou la magnificence de ces objets, mais uniquement sur le choix, l'ordonnance et la réunion d'un si grand nombre de curiosités dont je n'avais jamais vu le catalogue, et dont je n'avais pas même entendu citer la collection.

Après une digression si bien à sa place et si nécessaire à la justification du jeune savant, Romati poursuivit ainsi le fil de sa narration.

« La charmante Elfrida fut alors s'asseoir sur une pile de coussins de brocard où elle me fit prendre place à côté d'elle. Après m'avoir parlé pendant quelque temps avec une affabilité surprenante, elle en vint à me regarder avec des yeux si passionnés et à me dire des choses tellement flatteuses sur la beauté de ma taille et la fraîcheur de mon teint, que je lui supposai naturellement quelque projet de mal veillance ou tout au moins d'ironie à mon égard ; mais je ne me tardai pas à m'apercevoir qu'elle avait encore une autre intention que celle de me persifler, car elle se permit envers moi des familiarités singulières !... Nous étions si rapprochés que ma poitrine touchait la sienne, et il n'aurait tenu qu'à moi que son visage restât collé sur le mien !... Quoiqu'elle eût les dents parfaitement blanches, je m'aperçus qu'elle avait les gencives et la langue absolument noires, et j'en éprouvai je ne sais quelle inquiétude mystérieuse et quelle indisposition dont elle ne put jamais triompher. Il ne faut pas oublier que nous étions dans la nuit du jeudi saint au vendredi...

« Il m'avait pris fantaisie de répéter encore une fois le mot Paradis, pour voir l'effet qu'il allait produire sur cette extraordinaire personne ; j'eus le malheur de céder à cette curiosité funeste, et vous allez voir que je ne tardai pas à m'en repentir.

— « Madame, excusez-moi, lui dis-je avec un ton d'exaltation résolue, excusez-moi si je vous soutiens encore une fois que vous m'avez montré les cieux ouverts et le Paradis sur la terre !...

« La Princesse me sourit alors avec un air de douceur et de bienveillance inattendue. — Pour vous mettre à lieu de connaître et d'apprécier tous les agrémens de Monte-Salerno, répliqua-t-elle, je vais vous faire faire connaissance avec les grandes et belles personnes dont je vous ai parlé.

« En disant ces mots, elle avait pris une clé qui se trouvait à sa portée, et elle fut ouvrir un grand coffre couvert de velours noir et serré par des agrafes d'argent ; mais à peine eut-elle soulevé le couvercle, qu'il en sortit un squelette énorme, et qu'il s'élança vers moi d'un air provocateur. Quoiqu'il eût franchi d'un saut l'espace qui nous séparait, j'avais eu le temps de tirer mon épée ; mais le squelette, s'arrachant à lui-même son bras gauche, s'en escrima comme d'une espèce de fléau et m'assaillit avec une fureur inconcevable. Je vous puis assurer que je me défendais à coups de pommeau d'épée, de manière à lui démonter la carcasse et lui rompre les os ! Mais voilà qu'un autre squelette arriva précipitamment, arracha une côte à son camarade et m'en donna de grands coups sur la tête ! un troisième était sorti du coffre avec un air de précaution perfide ; il était venu m'entourer de ses bras décharnés et m'étreignait de manière à me faire rendre l'âme. Il me fit à la joue droite une morsure abominable, et vous ne sauriez vous figurer combien il est contrariant de se voir mordre et de se sentir mordu par une tête de mort !... Je l'avais pris à la gorge, en m'accrochant à ses vertèbres et me soulevant par saccades avec l'intention de le décapiter ! Il était le plus grand, le plus fort, le plus traître, et c'est celui qui m'a causé le plus d'embarras ! Enfin, m'apercevant que les trois derniers squelettes accouraient pour se mettre de la partie, et ne pouvant espérer sortir avec honneur de cette lutte ostéologique, je me retournai du côté de cette méchante femme et je lui criai : — Miséricorde ! au nom de Dieu !

« Elle fit signe aux squelettes de lâcher prise, ensuite elle me dit d'un air expressif : — Allez ! et souvenez-vous toute votre vie de ce que vous avez vu cette nuit ! en même temps elle me saisit par le bras gauche, où je sentis une douleur cuisante, et je m'évanouis.

« Je ne saurai vous dire au juste combien de temps je restai sans connaissance. Lorsque je revins à moi, j'entendis psalmodier ; je vis autour de moi de vastes ruines ; j'arrivai dans une espèce de cloître au milieu duquel était un cimetière, et finalement je parvins à une chapelle, où je trouvai des moines observantins qui récitaient le petit office de St.-François. Aussitôt que les heures canoniales de laudes et de prime furent terminées, le Supérieur me proposa d'entrer dans sa cellule, et tâchant de recueillir mes esprits, je lui racontai ce qui m'était arrivé pendant la nuit ; le religieux regarda ma blessure au visage et me demanda si je ne portais pas aussi quelque stygmate à la partie du bras que le fantôme avait saisie ? Je relevai ma manche, et je vis en effet que mon bras paraissait avoir été brûlé et qu'il portait la marque des cinq doigts de l'affreuse Princesse.

« Le superieur ouvrit alors une casette en forme de reliquaire ; il y pris un parchemin scellé d'une large bulle d'argent : — Voici, me dit-il, la décrétale de notre fondation, dont vous pouvez prendre lecture : elle suffira pour vous éclairer sur tout ce que vous avez éprouvé pendant cette nuit. Je déroulai cette charte pontificale et j'y trouvai ce qui va suivre :

« À la profonde affliction des anges et de notre cœur paternel, il était notoire à nous, ainsi qu'à nos vénérables frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, que, par un esprit d'orgueil et d'aveuglement inspiré de l'enfer, Elfrida Cesarini de Monte-Salerno s'était vantés d'avoir ici-bas la jouissance et la possession du Paradis, en déclarant avec des paroles de blasphème et d'horribles outrages envers les saluts, qu'elle reniait, déniait et voulait renoncer à la participation du véritable Paradis, comme il nous est promis dans la vie éternelle. Toutefois, à l'éternelle confusion de l'esprit du mal, dans la nuit du jeudi saint au vendredi, l'année du salut. M. VC. III, induction IX, et de notre pontificat la sixième, un tremblement de terre abîma son palais, où cette malheureuse est ensevelie sous les ruines, avec les fauteurs de ses débauches et les complices de son impiété. Ayant été prévenus par nos chers fils les Archiprêtre et Archidiacre de l'Église cathédrale de Salerne (le siège vacant) que l'emplacement de cette demeure était devenu le séjour de Satan, où les malins esprits osent obséder par de lamentables fascinations, non-seulement les voyageurs étrangers qui visitent les restes dudit palais, mais encore les fidèles chrétiens, habitans dudit lieu de Monte-Salerno, Nous, Alexandre VI, Serviteur des Serviteurs de Dieu, etc., déclarons autorisez la fondation d'un prieuré dans l'enceinte de ces mêmes ruines, ayant accordé la présente à Rome, en notre château pontifical de Saint-Ange, et l'ayant fait sceller de l'anneau du Pêcheur… » Je ne me souviens plus du reste de la bulle.

« Le Supérieur m'apprit que les obsessions étaient devenues moins fréquentes, mais il me dit qu'elles se renouvelaient assez ordinairement dans la nuit du jeudi au vendredi saint. Il me conseilla de faire dire une messe pro defunctis et d'y assister avec recueillement ; je suivis son conseil, et je partis bientôt pour continuer mon voyage. Je n'ai jamais eu peur ni des revenans ni des squelettes : je ne suis plus en butte à leurs mystifications, mais tout ce que j'ai vu et éprouvé pendant cette nuit de Monte-Salerno m'a laissé je ne sais quelle inquiétude et quelle impression de contrariété qui ne saurait s'effacer. En disant ceci, Romati releva sa manche et nous fit voir son bras, où l'on distinguait effectivement la forme des doigts de la Princesse avec des marques de brûlure.

« L'histoire de Giulio Romati avait fait la plus vive impression sur moi. Lorsque nous fûmes couchés, la chambre ne resta éclairée que par une lampe dont la lumière était très faible. Je n'osais regarder dans les endroits les plus sombres de cette grande chambre, et surtout du côté d'un certain coffre où l'hôte avait sa provision d'orge. Il me semblait à chaque instant que j'allais en voir sortir les abominables femmes de chambre… Je m'enfonçai sous les couvertures pour ne rien voir, et je finis par m'endormir avec une sécurité qui tenait sûrement à mon ignorance au sujet de la fascino-visio.

« Suivant les plus doctes et les plus expérimentés en cette matière, on n'en voit pas moins les revenans, quoiqu'on ait eu soin de fermer les yeux ; il est assez connu que la paralysie sur la langue et a surdité du Cardinal Cibo n'ont pas été considérées comme un empêchement à ses révélations, non plus qu'à ses entretiens avec les patriarches ; et le savant Don Calmet nous a fait observer très-judicieusement que les personnes les plus sujettes aux révélations et aux apparitions sont particulièrement les sourds et les aveugles. »

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 5 · 01

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

Puisque je vous ai parlé de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, en imitation de ce que faisait votre grand-père, je vais vous donner l'explication d'un grand tableau que vous trouverez dans votre château d'Heymont, et que votre père a fait graver par Massard. Cet artiste moderne est bien loin d'avoir reproduit la physionomie franchement farouche et la curieuse naïveté de l'original ; mais à qui la faute ? Ce fut un acte de complaisance envers ma belle-fille, à qui le graveur avait dédié la plus belle des mères, et dans cette œuvre-ci, du même graveur, où vous représentez l'Enfant Jésus dans le giron de la Vierge, on me permettra de vous dire qu'il ne s'est rien trouvé de ressemblant, sinon votre portrait. J'en reviens à cette bonne vieille peinture de Van Goyen, à qui se rattachent des traditions de patronage et des souvenirs de famille que je ne veux pas laisser perdre.

Par un beau soleil de septembre, en l'année 1559, on vit passer dans les rues de Vendôme un jeune prélat, monté sur une mule blanche harnachée d'écarlate et ferrée d'argent. Il était vêtu d'une grande chape rouge, dont la queue frangée de violet recouvrait amplement la croupe de sa monture. Il était coiffé d'un large chapeau rouge avec les deux cordelini tombans, flottans, raidement étalés et composés chacun de 21 fiocchi porporati. À ce nombre de 21 glands dans ses cordelières, on voyait aisément qu'il devait être Cardinal et Métropolitain, si ce n'est Patriarche. Aussi bien, tout le monde était agenouillé pour recevoir ses bénédictions, qu'il allait distribuant de gauche à droite avec un esprit de méthode et d'équi-Latération parfaites.

C'était un Cardinal-Légat a Latere, qui s'en allait de son diocèse d'Amiens dans son diocèse de Nantes. Il avait été pourvu d'un Patriarchat, d'un Archevêché syriaque et de cinq à six Évêchés, suivant l'usage du temps. Il était précédé d'un porte-croix et suivi d'un physicien, d'un exorciste, et de cent archers à ses livrées. On voyageait au pas des mules, et quand il survenait un orage, on se réfugiait dans une église avec les archers et les mulets. On n'allait dîner, souper ni coucher que de couvent en couvens, et de prédilection chez les Bénédictins ; mais on n'y restait jamais plus de 26 heures ; c'était une affaire de conscience et de bienséance indispensable. Quand la journée du lendemain se trouvait pluvieuse, il pleuvait sur le Cardinal et ses fiocchi porporati.

En arrivant à Vendôme, et sur le parvis de l'église de la Trinité, dont ce Cardinal était Abbé Commandataire, il y trouva grand tumulte au milieu d'une foule empressée de toute sorte de gens. C'étaient de gros et rouges bourgeois pourpointés de calmande bariolée et chaperonnés à l'Angevine, avec leurs femmes en surcol de fin drap d'Amboise et leurs poupards emmitouflés, et leurs fillettes embéguinées à la mignonnette. Comme c'était un jour de franche-foire, il y avait là des vignerons bas-percés, du plat pays, côte à côte avec des Beaucerons, métayers cossus. On y voyait des Percherons, villageois à tous crins, des Montdoublotiers, curieux à mal faire, et des Dunoisons, criards à plaisir, et jusqu'à des gens du côté de Châteaurenaud, qui est à plus de trois lieues. Il était là des nuées de péronnelles à l'aiguille et des grimbelles de nuit en bavolet de toile écrue ; sans oublier les sergens (hâbleurs de foires), et sans parler de certains varlets du Comte, outrageux hommes, en réalité ; encore, un écuyer de Madame la Comtesse de Vendôme, avec un air piteux et surdolent (on verra pourquoi), quant-et-quant deux vieilles Damoiselles à la fenêtre du garde-notes ; et puis sur le ras du pavé, comme tout le reste, il y avait un languéyeux de porcs, officier royal, avec la femelle du fossoyeur et leurs petits. Item, un niais de Sologne avec sa marraine, en pêle-mêle avec des malandrins estropiés, des ménestriers, des chiens effrayés, des trucheurs de ruelle et des clabauds de cohue. La foule attendait qui n'arrivait pas. Ne donnez rien aux chats quand ils miaulent !

Le lieu de la scène était une place entourée de maisons gothiques à toits aigus et garnis de curieuses gouttières, en forme de carcasses et masques de gargouilles. On avait, en face, un admirable portail d'église, aussi bien ouvré de fines dentelures ajourées et fleuronnées d'ancolies que le beau reliquaire de la Sainte-Larme ou la châsse de Saint-Bienheuré. C'était non loin d'une tour colossale, ou plutôt d'un haut clocher, qui sort de terre à côté du porche de l'église, et qui se termine en flèche de pierre avec des arêtes affilées et des mufles de lion richement sculptés, à la hauteur de 300 pieds. Au niveau du pinacle, et presque dans les nuages, on voyait la sainte et noble montagne de Vendôme, avec ses rochers, ses bois, ses milliers de créneaux, ses grottes béantes et ses buissons de vigne échevelée ; la cime en était dominée par un castel immense, inaccessible. Mais voyez le tableau de Van Goyen, ou prenez la peine de faire le voyage de Vendôme : il n'y a presque rien de changé dans la disposition des lieux.

On dit au porte-croix du Légat, et cet officier dit à son patron qu'il était question d'un Gentilhomme du pays que le Comte de Vendôme avait fait condamner à mort, et qu'on allait amener de sa prison du château, parce qu'il devait d'abord faire amende honorable à la porte de cette église. Le Prélat descendit précipitamment de sa mule et fut s'installer sur un échafaud qui n'était guère élevé que d'une toise au-dessus du sol de la place, ainsi qu'il appert de notre vieux tableau ; c'était là que le prisonnier devait proférer son acte de résipiscence ; et remarquez bien que ce Cardinal-Archevêque, ce patriarche, âgé de 26 ans, qui n'avait peut-être rien mangé depuis 26 heures, était pourtant venu (primesautièrement) siéger et s'établir sur cet échafaud pour exhorter, pour assister et pour absoudre, in articulo mortis, un homme inconnu ! C'est un exemple entre cent mille, et vous voyez comment le haut clergé manquait à la charité chrétienne, et comme on était dépourvu de sentimens

d'humanité dans ce temps-là. Croyez-en donc sur le chapitre des Légats, et surtout des Prélats français qui ne s'acquittaient jamais des obligations de leur état, croyez-en donc ce maître fourbe appelé Jean Calvin, comme aussi MM. d'Aubigné, Jurien, Mornay du Plessis et autres écrivains calvinistes.

Le condamné fut amené par des hommes d'armes du Comte de Vendôme (Louis de Bourbon-la-Marche), et je crois bien que ceux-ci ne furent pas moins étonnés que leur captif en apercevant la double croix du Cardinal (une croix basilique à doubles traverses), avec les cent archers de sa garde autour de l'échafaud, sur lequel était assis un prince de l'église en chapeau rouge, avec un carreau sous les pieds.

— Éminentissime Seigneur, lui dit le condamné, qui était un jeune homme de bonne mine et de résolution, je regrascie le bon Dieu, nostre seigneur à vous et moi, de ce que vostre Paternité se trouve icy pour me pouvoir ouïr en sacrement de confescion, le Comte ayant surabusé de son droict à mon endroict, jusques là qu'il a faict commander à ses aumosniers et chapellains de rester en arriesre de moy, par advant la presente ceremonie, detestable et profanatoyre, en ce quelle est inicque, ; il le sait bien !... Il me vouldrait fayre cuider coulpable et non pas moy seullement... Allons, mon asme et ma bousche ! allons, constance et preudhommie silentieuse en place, publicque !... Il n'est rien de vray dans les griefs qu'il a dicts à ses justiciers contre moy, le Comte de Vendosme, et c'est Dieu quy nous jugera par aprez... Je proteste, continua-t-il en étendant sa main vers l'église, je proteste en fasce de la Trinité, que je ne suis poinct dans la coulpe ! et quant à l'amende honorable, je ne la feray poinct... Or sus, Révérendissime Père en Dieu, inclynez vers moy l'oreille et bényssez moy quy vas mourir. Vous en adjure et vous orationne en toute humilité... Le jeune homme hésita cependant pour se mettre à genoux. — C'est que je suis Chevalier et de famille équestre, se prit-il à dire en regardant sur le plancher avec un air d'irrésolution chagrine.

— Il est vrai ! dit le bourreau de Vendôme — Il est vrai ! c'est vrai ! s'écria-t-on dans la foule ; et le Cardinal, en lui voyant le collier de l'ordre d'Anjou, le fit agenouiller sur la queue de sa chape, en guise de tapis.

Après l'audition sacramentelle et l'absolution donnée, on vit s'établir entre le confesseur et son pénitent un dialogue à voix basse, où celui-ci paraissait mettre une sorte d'animation véhémente et passionnée qui ne s'accordait guère avec la posture qu'il venait de quitter. On voyait à ses gestes d'affirmation qu'il était scrupuleusement interrogé par le Prélat, dont la figure demeurait impassible. Enfin le Cardinal se lève, et la foule se prosterne.

— Bourgeois et Manants de Vendosme, et vous aultres bonnes gens du pays, dit-il en bénissant le peuple, aprets avoir invocqué l'assiztance et les lumiesres de celluy quy dispoze le cœur des forts à la miserration et quy dirige les foybles dans les voyes de la soubmission, celluy quy plancte les cesdres ez lieulx inaxescibles et seime de fleurs les valleez solitaisres, celluy quy substante les lions et les agneaulx, ainsy que les aiglons superbes et les petits de la Columbe, Nous, Anthoine de Crequy Cardinal-Prebstre de la Saincte Ecclyse romaine tituli Beatæ Mariæ supra Minerva et cætera et cœterorum, desclarons à vous, et jurons sur

les SS. Evangiles de Dieu, par nos mains touschez, que c'est d'occasion fortuicte et par occurrence imprevüe, sine previsione nec non voluntate nostrâ, que nous sommes trouvez advenir en ceste ville et cité comitalle de Vendosme, à l'endroict et moment d'icelle exécution contre le présent Chevalier, Messire Bienheuré de Musset, lequel avons resolleu descharger et pleinement gracier, delifvrer et sufficiallement liberer de la prédicte exécution capitalle : Disant superabundament à vous (ou mieulx pour aulcuns de vous aultres, non lettrez ez loys et bonnes coustumes du pays, s'il en est céans) qu'icelles nos commandation, desclarations et signification sont faictes en vertu de nos droict et privileige de Cardinal de la Saincte Eclyse Romaine, à raison qu'il appartient à nous en suyvant les antien et present us d'iceluy christianissime estat de France, et plus especiallement, dirons nous, en fief et seigneurie d'ung Foy-dataire du Roy, filz ainez de l'Ecclyse, lequel est le Comte de Vendosme, ysseu des estoc et sang royaulx. — À ces causes, et ce vous faisons signifier par vos officiers, icy nous voyant et nous ayant Messire Louis de Bourbon, Comte de la Marche, de Vendosme et de Castres, en vous disant — Noble homme et puissant seigneur, abaissez l'orgueil de vos yeulx jusqu'à nous, du hault de vos fortes tours ; escoutez les obsécrations de vostre peuple, et prestez l'oreille à la nostre, appostolique. Vostre montagne et chasteau de Sainct-Georges e toit advant vous et naguerres un Thabor pour la devotion, un Parnasse pour les Muses ; n'en veuilliez plus faisre un Lyban pour la solitude, un Caucaze pour les affliclions ! — Rentrez doncq paixiblement en vos logis. Bourgeois de Vendosme, et priez y le Dieu des Miséricordes, à celle fin qu'il veuille octroyer à vous et nous pleine mercy dans sa bénignité ! — Amen ! Amen ! répondirent mille voix. Les Archers de Créquy se formèrent en haie, depuis l'échafaud jusqu'à la porte de l'Abbaye, où le gracié fut introduit à côté du Cardinal ; les bonnes gens se dispersèrent en criant Noël ! et les hommes d'armes se précipitèrent dans les montées du château, pour y dire les nouvelles de l'école.

Je ne vous raconterai certainement pas l'histoire amoureuse de Bienheuré de Musset, Châtelain des Mussets et Chevalier du Croissant Royal, avec Catherine de Lorraine de Guise, comtesse de Vendôme et Duchesse de Montpensier, laquelle estoit la fleur-de-Lys du mont pindaricque et la pluz saige Princesse de son temps, advant comme aprez la condampnation de son bienaymé, dont à laquelle il ne mourust pas, ainsi que l'observe Alain Simon en son Miroir des histoires. Autant voudrais-je écrire un roman de chevalerie, ce qui nous ennuierait tous les deux et ce qui m'a toujours paru du temps fort mal employé. Ne craignez pas non plus que je vous rapporte un interminable procès entre le Comte Louis de Vendôme, devenu Duc de Montpensier, et le Cardinal de Créquy ; procès qui n'a fini qu'à la mort de ce duc, après sa condamnation par la cour des Pairs, et moyennant le mariage de sa petite-nièce, Anne de Bourbon-Vendôme, avec Clodion de Créquy, Sire de Heymont, votre VIII aïeul.

Après vous avoir expliqué le sujet de ce grand tableau, je vous dirai seulement que l'heureux Bienheuré s'en fut jusqu'à Nantes avec son libérateur et sous bonne escorte, qu'il épousa quelques années après une fille de la maison d'Illiers, et que leur postérité subsiste encore en Vendômois.

Bienheuré de Musset avait tellement disposé le cœur des siens à la gratitude pour les Créquy, qu'on s'en est toujours souvenu de part et d'autre ; et c'est d'où vient que, depuis 260 ans, il y a eu continuellement, entre ses descendans et vous autres, Messeigneurs, un échange empressé de grands services, de bons offices et autres marques d'un attachement suranné, mais qui n'a pu tomber en caducité. On en compterait les preuves à cent par génération, sans lacune et sans tiédeur, sans aucune relâche et sans fatigue. C'est peut-être une chose unique aux annales de la noblesse, et votre grand-père me disait toujours que la famille de MM. de Musset était à ses yeux comme un rameau puîné de sa maison. Je vous exhorte à vous en souvenir, et d'autant plus qu'ayant perdu plusieurs procès domaniaux et féodaux, je ne les crois pas en trop bon état de fortune.

Arrivons maintenant à ma bonne amie, Mademoiselle de Musset, que je n'ai jamais vue, mais que je n'en ai pas moins connue pour une personne d'un mérite et d'un esprit infiniment distingués. Les Rochambeau m'avaient parlé de M de Musset, qui se tenait à Vendôme, et qui défendait la place contre le jansénisme en y faisant guerre à mort aux Pères de l'Oratoire. Elle avait fait sur la grâce et contre les Quesnellistes un livret charmant, avec cette épigraphe : Servile Domino in lætitiâ, ce qui n'était pas un avis inutile à ces tristes pédagogues, et ce qui lui valut du P. Delalande une longue réplique où les rieurs ne furent pas du côté des Oratoriens. Le Pape Lambertini l'avait honorée d'un Bref apostolique à l'occasion de son ouvrage, et tout ceci faisait à M de Musset un honneur infini ; mon cœur moliniste en fut ému tendrement et dans un accord parfait avec nos traditions familières.

Je passe à Vendôme pour aller à mes Gastines, et je me fais conduire au logis de cette illustre fille, où j'eus la contrariété de ne la trouver point, vu qu'elle était sur la route de ses closeries, qui étaient dans le bas Vendômois. M de Musset n'allait jamais en voiture : elle avait peur en voiture ; elle avait peur à cheval. Elle avait aussi l'horreur des ânes, et c'est une infirmité qui (néanmoins) l'avait toujours empêchée de sortir de son petit pays. Elle ne voulait aller jamais que sur ses jambes, et n'avait jamais dépassé Châteaudun du côté de Paris, où pourtant son mérite, assisté de la poste aux chevaux, l'aurait fait parvenir en toute sûreté d'existence et pleine sûreté d'amour-propre. C'est toujours en vain que je l'ai priée, fait prier, et je puis ajouter supplier, de venir passer trois mois d'hiver à l'hôtel de Créquy ; elle me répondait avec Frère Jean : — Bienheureux celui qui se tient sur le plancher des vaches ! quand il a un pied à terre, l'autre n'en est pas loin. Mais je vous dirai mieux : c'est qu'elle n'avait pas voulu recevoir la prébende et la croix du grand chapitre de Maubeuge, où ses preuves de noblesse étaient admises, attendu qu'il aurait fallu partir en voiture pour arriver jusqu'en Lorraine, et que son pauvre cœur en palpitait d'effroi. Nous nous écrivions souvent.

Mon temps d'arrêt ne fut pourtant pas tout-à-fait sans résultat dans cette petite ville, où M. le Chevalier de Créquy avait élu son domicile à cause du bon marché des comestibles et du bas prix des combustibles apparemment. Je le vis pendant cinq à six minutes, et ce fut bien assez ; mais on m'en rapporta mille choses de ladrerie qui m'auraient fait rougir s'il n'avait pas été bâtard. Il avait patrimonialement, et sans compter ses appointemens de colonel, trente-six mille livres de rente, et le vilain n'allait jamais que par les voitures pu-

bliques, où son bel air de galanterie le faisait émerillonner auprès des belles du coche, en tout bien tout honneur et sans bourse délier s'entend ; car c'était là tout ce qu'il fallait à ce grippe-sou. Imaginez qu'il était allé chercher lui-même une vieille carcasse de berline qu'il avait fait remiser, il y avait cinq ou six ans, chez l'Évêque de Chartres, et qu'après la première poste, il se fit traîner, jusqu'à l'avant-dernier relai du côté de Vendôme, à la queue d'une grosse charrette de roulier, moyennant une pièce de 24 sous. Il s'était prémuni de quoi manger, et il passa deux jours et deux nuits dans son cabas : ses quarante-huit heures de jour à faire des chiffres sur un vieux carnet de peau d'âne qu'il avait toujours en poche, et ses deux nuits sur un bas-côté de la grande route, en station devant des portes d'auberges, à l'enseigne de la Belle-Étoile.

Il y avait dans une vieille maison de Vendôme un vieux bourgeois nommé Godinot, qui passait pour le plus avare des hommes, et le Chevalier de Créquy n'avait pas manqué de se mettre en rapport avec lui. Il est à remarquer que tous les avares d'un même pays se connaissent toujours parfaitement, et souvent plus familièrement qu'on ne le suppose. Réciproquement, ils s'observent et se considèrent ; ils se visitent pour se condouloir ou se congratuler ; ils se conseillent, ils se dirigent, ils s'encouragent ; et c'est comme une sorte de congrégation. En arrivant, pour le début, l'un chez l'autre, avec un air de précaution modeste : — Monsieur, j'ai pensé que vous me permettriez de venir causer avec vous et vous consulter relativement à l'ordre et l'économie..... — Monsieur, vous avez trop de bonté : je n'ai rien à vous apprendre en fait d'arrangement ; il y a déjà long-temps que votre réputation de prudence et de sagesse est venue jusqu'à moi. On a remarqué que deux avares ne se parlent jamais sans employer toutes les formules d'estime et de considération les plus respectueuses, et je suppose que c'est en dédommagement des paroles de mépris ou des preuves d'animadversion qu'ils s'attirent d'un autre côté.

On rapportait de notre Chevalier qu'il avait toujours l'attention de souffler la chandelle aussitôt qu'il arrivait chez cet homme de Vendôme, à qui sans doute il avait soin de faire observer qu'on n'a pas besoin d'y voir pour ne rien faire et qu'on peut très-bien parler à tâtons. Après avoir causé pendant toute une soirée sans feu ni sans flamme, au cœur de l'hiver, il se trouva que, pour éclairer le départ de son hôte, le bonhomme entreprit de rallumer sa chandelle en soufflant sur quelques charbons, et il aperçut alors M. le Chevalier qui rajustait précipitamment les bricolles et les boutons de son haut-de-chausses. — Holà ! ouais, Monsieur ! voilà que je vous prends en fraude, ; et quelle économie faites-vous donc là que je ne sache point ? — Monsieur, lui répondit l'autre avare, je vous dirai que j'ai pour le présent, sauf votre respect, une culotte de velours à peu près neuve, et j'ai pensé qu'il ne serait pas déshonnête à moi, vu l'obscurité, de la détacher et la descendre assez pour ne s'user point et ne pas la faire miroiter sur cet escabeau. Laissez-moi vous dire, à ce propos, qu'il ne faut jamais laisser mettre de la cire au fond non plus qu'au dossier des sièges. Savez-vous bien qu'à revendre, et si parfaitement bon qu'il fût, du velours miroité perdrait environ soixante pour cent ?....

La prodigieuse avarice de cet homme n'était pas à mon avis, ce qu'il y avait de plus déraisonnable et de plus contrariant pour nous dans ses habitudes ; il avait l'inconvénient de

s'emphasier et s'engorger d'admiration pour les personnes les plus insipides et les plus sottement ridicules, et puis c'était un dégorgement de fausse rhétorique, avec des exagérations laudatives et superlatives à lui rompre en visière. Je ne sais trop s'il était de bonne foi dans toutes ces amplifications ; et ce qui m'en ferait douter, c'est qu'il se serait plutôt laissé crucifier que de sacrifier un écu pour la famille Calas ou la famille Sirven, par exemple, et qu'il était néanmoins un de leurs partisans les plus tristement passionnés et les plus mortellement ennuyeux. Mais, dans tous les cas, je ne l'ai jamais vu faire que de l'enthousiasme à bon marché. J'avais dit autrefois que la plus ridicule et la plus choquante de toutes les affectations était celle de la simplicité ; mais je trouve aussi qu'il est impossible de s'accoutumer à des paroles d'enthousiasme et des airs d'entraînement de la part d'un avare. C'est, je crois bien, parce que l'enthousiasme est généreux de sa nature, et parce que l'entraînement a toujours quelque chose de périlleux.

Prenez garde à ce que tous les hommes qui se laissent dominer par un goût sordide ont toujours quelque point d'affêterie dans le caractère ; et je pense que c'est l'habitude de la dissimulation qui les conduit à l'affectation. On suppose et l'on espère cacher ce qu'on fait en affectant ce qu'on ne sent pas ; et, du reste, je n'ai jamais connu aucune personne affectée qui fût d'un caractère et d'une conduite tout-à-fait estimables.

Il nous arriva huit jours après, à Montflaux, sans valet de chambre et par le coche (votre parent du côté gauche). Il avait fait connaissance en route avec une honnête et discrète Mancelle appelée M Lescombat. — Comment, disait-il, n'avez-vous jamais ouï parler ici de M Lescombat ? Elle est si gracieuse et si bien stilée qu'on dirait une dame de Paris ; elle est de la réserve et de la douceur les plus aimables ; elle est très bien mise, et j'ai remarqué qu'elle est très soigneuse pour toutes ses petites affaires. Enfin c'était un miroir de perfections. — Je l'irai voir au Mans, sous deux mois d'ici, quand j'aurai fini ma cure et que j'aurai pris mes bains de vendange. Elle m'a donné son adresse, et je ne manquerai pas de faire le voyage à dessein de la visiter. Le messager nous a dit qu'elle avait au moins cinquante ans ; mais elle n'en est pas moins charmante !... Et le voilà parti pour le Mans quand il eut fini sa cure et qu'il eut grappillé plus de raisin dans les vignes d'autrui que tous les clercs et les séminaristes en vacances, et tous les renards du pays, sans compter les grives. Il revint à Montflaux trois jours après ; mais il avait l'oreille basse, et votre père lui demanda si c'était que M Lescombat ne l'avait pas reçu bien poliment. — Hélas ! nous dit-il, vous n'avez pas d'idée d'une aventure pareille à celle-ci ! J'arrive au Mans ; je demande la maison de cette dame : on me rit au nez ; j'insiste, et je trouve un honnête mendiant qui me conduit à sa porte. Jolie maison, par ma foi ! avec un balcon sur la rue ; mais tous les contrevens étaient fermés. Je m'en inquiète ; je heurte à la porte, et je finis par y frapper à tour de bras. Alors il est arrivé une grosse servante qui m'a dit que, si je voulais voir M Lescombat, je n'avais pas une minute à perdre, et qu'il fallait m'encourir sur la place des Croixpilliers, a l'autre bout de la ville... — Il paraît qu'on était en train de la pendre, en punition de ce qu'elle avait empoisonné son mari. Elle avait peut-être déjà la corde au cou...

Voyez (si vous voulez) la belle histoire de M Lescombal dans le recueil des Causes célèbres de Guyot de Pithaval.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 5 · 02

Àson retour du Mans, le Chevalier de Créquy se passionna pour une de nos voisines qui n'avait assassiné personne, à moins que ce ne fût quelque vicomte de Jodelet en lui dérobant le cœur en tapinois ; car c'était une véritable précieuse de Molière. Ce genre-là s'était perpétué dans la province, mais je crois bien que notre précieuse Mancelle était la dernière de l'espèce ; et, dans tous les cas, je n'ai jamais rien vu de plus extravagant. Je ne voudrais pas la nommer, à cause de son fils qui mérite toutes sortes d'égards, mais sa terre avait nom Fontenay : cherchez dans les environs de Monlflaux.

Elle n'était pas de ces veuves qui rétablissent la fortune de leurs enfans pendant leur minorité ; car elle employait tout le revenu de son fils, dont elle avait la garde noble, à s'acheter des manteaux de lit en vilaines dentelles ainsi que des jupons roses, à l'imitation de M Malbroug. C'était des toilettes du Roman comique et du temps de Mesdemoiselles de Létoile et de La Caverne, avec des soieries déteintes et des pierreries en négligé de campagne, et quelles pierreries, mon bon Dieu ! des pointes de diamant de vitrier, culminant sur des topazes de Bohême, avec des enchâssures en argent noir et massif. Son équipage était à l'équipolant du reste, et quand son carrosse ne roulait pas, les poules y juchaient sans contestation. Un jour qu'il avait été passablement bien lavé par les eaux du ciel, mon fils lui demanda comment il se faisait qu'il y eût un chapeau de Protonotaire apostolique avec des cordelières autour de ses armes. — Nous allons satisfaire à la curiosité de M. le Marquis, et nous lui dirons que cet équipage nous est provenu d'héritage, ayant appartenu à feu M. notre oncle l'Abbé Mitré de St-Laud, dont il était le carrosse du corps. J'en ai fait effacer la crosse et la mitre (il y avait effectivement de vilaines taches noires en place de ces deux insignes) ; mais j'ai fait réserver cet ajustement du chapeau qui me semble agréable à voir… — Et vous avez toute raison, me dit le Chevalier, d'abord parce que c'est une marque d'illustration pour votre famille, et parce que tout le monde est en droit et liberté d'avoir un chapeau, rond… En outre, est-ce que les veuves ne portent pas des cordelières autour de leurs armes ?

Voilà des raisonnemens comme il en savait faire ; et, fût-il appuyé sur la vérité des choses et la réalité des faits, on pouvait toujours compter sur une conclusion déraisonnable. Les fleuves ne vont pas plus naturellement et plus invinciblement à la mer que le Chevalier de Créquy n'aboutissait à l'absurde.

Après avoir reçu de la dame en question des visites sans nombre et des invitations sans fin, je prends mon parti résolument, je monte en carrosse avec votre père, et nous voilà sur le chemin de Fontenay, qui n'était praticable que pour les bœufs, ce dont M. le Chevalier et sa bonne amie n'avaient pas eu l'attention de nous avertir. Ce n'était pas qu'on fût en dan-

ger de verser : la profondeur des ornières y mettait bon ordre ; mais on risquait de n'arriver jamais. Mes pauvres chevaux s'abattaient en soufflant d'ahan pulmonique, et puis s'empêtraient dans leurs harnais en se relevant sous les coups des postillons ; c'étaient des traits rompus, des ruades, et surtout des jurons d'écurie à me faire étouffer de colère. Je voulus absolument descendre : nous mettons pied à terre au bord d'une fondrière, et nous voilà partis à travers champs, mon fils et moi, l'un portant l'autre et bras-dessus, bras-dessous. Nous n'étions qu'à trois quarts de lieue de Fontenay, disait-on ; mais nous fîmes apparemment fausse route, et je ne sais comment il se fit que nous n'y pûmes arriver qu'à la fin du jour, après trois heures de marche et de fatigue inouïe. Nous trouvâmes la dame du lieu sur un banc de pierre et sous un tilleul, à la porte de son castel : elle avait à ses pieds une de ses chambrières, accroupie sur l'herbe et sur ses talons, qui lui faisait la lecture d'Hippolyte Comte de Duglas, tandis qu'une petite paysanne sale et joufflue se tenait debout sur le même banc, pour y manœuvrer avec un grand plumail dont elle s'escrimait contre les guêpes. On voyait, à distance respectueuse, un garde-chasse armé jusqu'aux dents, et c'était à cause des loups enragés, ce disait-il. Notre belle dame était dans un grand peignoir d'étoffe de paille brodée de grosses pivoines en laines de couleur ; elle avait un masque gris bordé de paillettes, et d'énormes gants de nuit qui sentaient la vieille pommade au serpolet. Grands complimens, force doléances sur notre mésaventure, et mille imprécations contre les intendans, qui ne s'occupent jamais des chemins que lorsque le Roi doit y passer. C'est toujours le même refrain de la part de certains hobereaux et de leurs hoberelles, qui ne font jamais servir la corvée qu'à leur profit métayer. Comme il commençait à pleuvoir, on décida qu'il était bon d'entrer dans le château, et le garde-chasse se mit en avant-garde, afin d'éclairer la marche. On n'avait que la cour à traverser ; mais, quand on a des loups enragés dans la cervelle, les loups enragés se fourrent partout.

Je n'entreprendrai pas de vous faire une description détaillée du manoir féodal de Fontenay, et je vous dirai seulement qu'il y pleuvait dans les chambres à peu près autant que dans la cour ; mais c'était avec la différence que le pavé de la cour finissait par sécher aux rayons du soleil, tandis que la pluie faisait dans les chambres du château des mares qui ne séchaient jamais. Le premier étage était devenu tout-à-fait inhabitable, et l'on nous fit entrer dans une salle basse toute décarrelée, entre quatre murailles lézardées, couleuvrées, crevassées, et parsemées de gros clous et de crampons rouillés qui retenaient, par-ci par-là, quelques vieux morceaux de tapisserie. On nous présenta de grandes chaises de bois qui n'étaient pas garnies. La pluie tombait à torrens, et je finis par être saisie d'un froid mortel. Voilà mon fils qui s'alarme et qui demande qu'on me fasse allumer du feu ; mais il fut impossible de trouver une seule personne qui voulût sortir du logis et traverser la cour pour aller chercher du bois : ce n'était pas seulement à cause des loups, mais parce qu'il faisait du tonnerre, et cette châtelaine mal servie ne trouva pas d'autre excuse à m'en donner sinon que ses domestiques étaient d'un entêtement insupportable. C'était précisément comme ces père et mère qui disent à leurs enfans : — Mon Dieu ! que vous êtes mal élevés ! On avait dit de la salle à manger qu'elle se trouvait dans un autre corps de logis, de sorte que lorsqu'on vint annoncer le souper, je ne voulus pas quitter ce lieu de plaisance, où je restai deux heures d'horloge à trembler la fièvre. On m'apporta, dans une tasse à café, du

potage à l'eau de rivière ; et, si je n'avais pris garde à la cuillère d'argent qu'on m'envoyait, je m'en serais fendu la bouche et tranché les joues, tant les bords en étaient amincis. Votre père et ses bons amis ont babillé pendant vingt ans sur le prodigieux souper qu'il avait fait. C'était des consommés à la chandelle (en hyperbole), avec des quenelles de fil à coudre et des semelles de bottes en partie de plaisir ; c'était des chaussons de laine en beignets pour entremets, disaient-ils, et des rognures d'ongles au naturel pour hors-d'œuvre ; enfin le Comte d'Escars avait ajouté que votre père aurait trouvé dans un hachis une dent… Mais ce que votre père a toujours dit sérieusement et ne varietur, c'est qu'il était tombé, dans une fricassée de moineaux, sur une petite chouette à bec retord, et que la liqueur qu'on lui servit était de l'eau-de-vie de lavande, où l'on avait ajouté de petits morceaux de sucre d'orge qui n'avaient pas eu le temps de se dissoudre.

Cependant la nuit s'avançait et la pluie ne discontinuait pas, ce qui redoublait mes tribulations parce qu'il fallait traverser la cour pour aller se coucher, à moins que je ne voulusse surmonter le vide et l'absence de quatre ou cinq grandes marches de pierre qui s'étaient détachées du principal escalier, et qui gisaient en débris sur le pavé du vestibule. On disait que tout le reste de l'escalier se trouvait dans le meilleur état possible, et l'on proposa de m'y faire grimper à l'échelle ou hisser avec des cordes… M. votre père n'y faisait aucune opposition, mais, avant de m'y décider, je voulus inspecter l'état des lieux, et le courage me manqua. Il fallait donc traverser la cour, et sans parapluie. On avait parlé d'envoyer chercher le dais qui servait aux processions, mais l'église paroissiale était trop éloignée, sans compter que j'aurais eu scrupule de m'y placer en usurpation sur le Saint-Sacrement. Enfin l'impatience me prend : je m'élance avec mon fils au travers des gravois, des chardons et des orties mouillées ; mes pieds s'embarrassent au milieu d'une touffe de ronces, et voilà que je tombe (heureusement) sur un tas de fumier. On nous poursuivait avec une chandelle, que le vent ne manqua pas d'éteindre ; on courut à l'écurie pour y chercher une lanterne, à laquelle on fut obligé d'ajuster une feuille de papier, ce qui dura pour le moins vingt minutes ; et pendant tout ceci notre belle hôtesse était à gémir au milieu de sa cour et des ténèbres et sous un déluge de pluie, ce qui me faisait pourtant grand'pitié. — Je vous conjure et vous supplie de retourner dans votre appartement, lui criais-je de toute ma force. Me voilà sous un porche : je vais entrer lorsque j'y verrai clair, et ceci ne tardera pas. Allez vous coucher, ma chère madame, allez donc vous coucher, je vous en supplie ! — Ce serait une chose inimaginable ! répondait-elle avec un ton compassé, et tout aussi prétentieusement qu'elle aurait pu faire dans les salons de Montflaux en y causant avec le Chevalier de Créquy. Je sais comment on doit faire les honneurs de son château, Madame, et je ne veux pas m'en rapporter à mes gens pour savoir si vous ne manqueriez pas de quelque chose. — Vous pouvez compter que je ne manquerai de rien ; mais vous allez vous enrhumer, vous allez tomber de fatigue, et je m'en désespère !… Impossible de lui faire lâcher prise, et l'opiniâtreté de cette ennuyeuse était ce qui m'excédait le plus. Enfin la lanterne arrive, et nous commençons par descendre dans une grande pièce où l'eau ruisselait de partout, et où M. le Chevalier de Créquy n'en couchait pas moins lorsqu'il venait à Fontenay. Il y avait dans cette chambre une grande cheminée où quinze personnes auraient pu s'aligner commodément, et dont le manteau formait comme un toit soutenu par deux colonnes torses en bois

d'alisier. La châtelaine avait fait boucher le tuyau de cette cheminée, et le lit du Chevalier se trouvait placé dans l'âtre avec une table de nuit, un vieux fauteuil et un prie-dieu. Comme le sol de l'âtre était élevé de 15 à 18 pouces au-dessus du pavé de cette chambre, il y formait une espèce de promontoire assez inabordable ; et je vous dirai qu'une table pour la toilette était établie sur deux soliveaux couverts avec des planches. Pour y parvenir plus commodément, on avait fait pratiquer une jetée, fortifiée dans le milieu par une sorte de batardeau construit avec des coffres et des caissons ; mais le Chevalier disait que toute cette humidité ne lui déplaisait pas du tout, parce qu'elle lui rappelait le siège d'Avesnes, où il avait passé deux mois les jambes dans l'eau. Ma chambre, où l'on arrivait par un degré de pierre en colimaçon, se trouva beaucoup moins incommode et beaucoup mieux meublée qu'on n'aurait dû le croire ; car il est bon d'observer que cette maison, très vaste et de noble apparence, avait toujours été bien pourvue jusque-là que cette précieuse ridicule eût été chargée de la tutelle de son fils, dont elle avait laissé crouler et l'effondrer le toit paternel par son mauvais ménage et son défaut d'entretien, la vilaine sotte ! J'eus de la peine à m'endormir, parce que les draps de mon lit sentaient le chanvre ; et, le lendemain matin, je ne trouvai pour ustensiles de toilette qu'une assiette à soupe avec une bouteille de verre en guise de pot à l'eau.

Je vous prie d'observer, en voyant aujourd'hui ce même château de Fontenay si bien ajusté, si convenablement pourvu de toutes choses, avec ses jolies tourelles à demi voilées par des rideaux de peupliers et ses jardins si fleuris et si gais qu'on dirait les voir sourire avec un bouquet sur l'oreille, je vous prie d'observer que le propriétaire actuel est pourtant moins riche de quarante mille écus que ne l'était sa mère ; car elle avait contracté pour cent quatre-vingt mille-livres de dettes qu'il a bien voulu payer. Il a trouvé moyen de relever tous ses corps de ferme et de rétablir son château qui tombaient en ruines ; il a toujours passé huit mois de l'année dans son domaine, où il exerce une hospitalité la plus noble et la plus généreuse. Ainsi vous voyez le profit et les agrémens qui suivent toujours le bon ordre et le bon ménage, je pourrais ajouter le bon goût et la raison ; car il est à remarquer que toutes les personnes qui ont un goût ridicule ont encore un inconvénient plus déraisonnable, et vous pourrez, observer que, par-dessus toute chose, elles sont toujours follement désordonnées dans l'administration de leur fortune. Je vous ai déjà dit qu'un très bon goût suppose toujours un grand sens, et c'est un adage dont on ne saurait contester la vérité.

Pendant que je pense au château de Fontenay, voici l'occasion de vous parler du malheureux curé de cette paroisse, qui fut condamné à mourir sur un bûcher par arrêt du parlement de Bretagne, et qui n'en était pas moins le meilleur homme du monde, ainsi que vous allez voir.

La seigneurie dominante et la haute-justice de Fontenay m'appartenaient à cause de mon marquisat d'Ambrières, que je n'ai rétrocédé à mon neveu de Tessé qu'en l'année 1775. J'avais deux grosses métairies dans cette paroisse ; le fermier de l'une était un filleul du Maréchal de Tessé, qui s'appelait René Picard, et l'autre avait nom Jean Boucherie ; tâchez de ne pas oublier ces deux noms-là. Les deux fermiers se rencontrent dans la forêt d'Ambrières et commencent par cheminer en parlant de leurs affaires ; ensuite ils se prennent de

querelle, ils s'échauffent ; la colère s'en mêle : ils se gourment, et Picard reçoit dans la poitrine un coup de poing fermé qui l'étend par terre, et dont il meurt au bout de sept à huit minutes en vomissant des flots de sang. Boucherie s'enfuit ; mais la réflexion lui suggère de revenir sur ses pas et de cacher le cadavre dans un fourré très épais, afin qu'il ne reste aucune trace de cet homicide. Il retourne ensuite à sa ferme ; mais il n'y saurait tenir et va se confesser à son curé, qui lui impose l'obligation de réciter chaque jour, et jusqu'à la fin de sa vie, les sept psaumes de la pénitence à l'intention d'obtenir le repos de l'âme de sa victime ; et le curé lui dit aussi de ne pas s'absenter de la paroisse, et d'y faire bonne contenance afin de n'éveiller aucun soupçon.

Cependant le curé de Fontenay devait aller souper, ce même jour, à la Mancellerie, chez les Picard ; et quand on vit qu'il n'arrivait pas, on l'envoya chercher par un valet de ferme. Il finit par s'y rendre : il trouva toute cette honnête famille dans l'ignorance absolue de la mort de son chef, dont on n'attendait le retour que le surlendemain. On reçut M. le Curé comme on reçoit toujours un curé dans une métairie du Bas-Maine, à bras ouverts, avec une joie naïve, une cordialité respectueuse ; et la disposition de ces honnêtes gens faisait un tel contraste avec le triste secret dont le cœur de ce bon prêtre était oppressé, qu'il ne put retenir ses larmes et qu'il finit par éclater en sanglots. On ne manqua pas de l'interroger sur la cause d'une affliction si surprenante ; mais il ne répondit qu'en termes ambigus, et s'en retourna chez lui sans avoir pu manger de rien.

Picard avait un fils que j'avais laissé tirer pour la milice parce qu'il avait mauvaise tête : il était devenu soldat aux gardes-françaises ; et, pour le moment, il se trouvait en semestre à Fontenay. Quand il vit que son père n'arrivait point, il rumina sur les sanglots du pasteur : il se persuada que son père était mort et que M. le Curé ne l'ignorait pas. Il se rendit au presbytère afin de lui demander l'explication de ses gémissemens ; mais celui-ci, qui se reprochait déjà l'indiscrétion de sa conduite, évita de lui répondre et prétendit ne rien savoir, en lui faisant observer avec raison qu'il n'avait rien dit qui pût se rapporter à la disparition de René Picard. Le jeune homme insiste et n'en peut rien tirer ; mais pendant la nuit suivante il est agité par les rêves les plus sinistres. Il se lève et s'arme d'un pistolet : il va se poster à la porte du presbytère, et lorsque le curé veut sortir, à cinq heures du matin, pour aller dire la première messe, il se précipite sur lui comme un furieux qu'il était ; il le maltraite et le terrasse en le menaçant de le tuer s'il ne parle pas..... En sentant le canon du pistolet sur son front le curé s'écria : — Tuer un prêtre ! ignorez-vous donc que vous seriez excommunié ? — Mon père ? où est mon père ? criait le jeune soldat. Je vous tue si vous ne me dites pas ce qu'il est devenu ! — Malheureux garçon ! lui répliqua mon pauvre Curé, j'aime encore mieux parler que de vous voir encourir l'excommunication majeure et fulminante avec cloches sonnantes et cierges éteints ; et, moitié charité, moitié frayeur, il se mit à lui confier tout ce qu'il avait appris de Jean Boucherie. Ma justice instrumenta préliminairement contre le meurtrier, que le présidial du Mans voulait absolument envoyer à la potence, et que je fis maintenir dans ma prison d'Ambrières en dépit des injonctions et assignations de ce tribunal, dont j'ai toujours eu grand soin d'écarter les sentences et de faire

décliner la juridiction bourgeoise à mes vassaux. Enfin le parlement de Bretagne évoqua l'affaire, et voici les principales dispositions de son arrêt.

Comme Jean Boucherie ne pouvait être interrogé ni récollé, par la raison que je l'avais fait évader et bien cacher dans mes sept tours, aux Gastines, d'où il n'est sorti que pour aller surveiller la fabrication du cidre à l'abbaye de la Trappe, il n'avait pas été nommé dans la sentence de Rennes ; mais il ne put jamais prendre sur lui de rester dans le même pays que les Picard, dont il avait tué le père ; il en a fait, pendant 14 ans, la plus rude pénitence, et il est mort à Notre-Dame de la Trappe, en 1786.

Le soldat aux gardes fut condamné au supplice de la roue pour avoir arraché par la violence et pour avoir divulgué la déclaration du Curé de Fontenay, qui fut condamné à être brûlé vif pour avoir révélé la confession de son pénitent Jean Boucherie. Voilà qui se trouvait parfaitement conforme aux lois du royaume ; et, si rigoureusement sévère que fût la sentence, elle fut approuvée généralement ; mais, d'après la connaissance que j'avais du caractère de ce bon pasteur, et par un bon effet des sollicitations de mon neveu de Tessé pour le soldat, nous eûmes le bonheur d'obtenir la révision du procès ; qui fut suivie de la grâce de tout le monde, et l'ancien curé, à qui son Évêque avait interdit à tout jamais l'exercice de la confession, fut obligé d'aller s'enfermer à la Chartreuse de Château-Gonthier, où l'on m'a dit qu'il vivait encore en 1788.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les prêtres et les paysans de Fontenay, dont on n'a pas entendu reparler depuis ce temps-là.

Àpropos de confession révélée, vous saurez que M. l'Abbé Lamourette était un jour à souper chez M de Lameth. — Je n'ai jamais confessé qu'une seule fois dans ma vie, se prit-il à dire, et j'ai bien juré qu'on ne m'y reprendrait jamais. C'était une indigne aristocrate ! ah ! grand Dieu ! la nièce d'un Prélat de l'ancien régime, et vous n'avez pas d'idée d'un oncle pareil à celui-là ! Ce prudent législateur de la Constituante avisa pourtant qu'il en allait trop dire, et s'arrêta bien à propos, croyait-il. Mais voici précisément M de la Reynière arrivant en visite, et minaudant et roucoulant pour tout le monde, à son ordinaire. — Eh ! bonjour donc, cher Abbé ! dit-elle à M. Lamourette… Je suis toujours si charmée de vous rencontrer !… Vous savez que j'étais votre première pénitente ; et j'arrivais alors de chez mon oncle d'Orléans… Nous devrions nous voir souvent, mon cher Abbé. Venez donc souper avec moi jeudi prochain. Nous aurons M. de Lafayette et M. de Condorcet : n'y manquez donc pas.

(Note de l'Auteur.)

Tome 5 · 03

Nous allons rentrer dans le cercle des affaires générales, et nous allons parler d'abord de la famille royale ; car vous pensez bien que les petits-fils de France ont eu le temps de grandir

depuis la mort de M. le Dauphin jusqu'à celle du Roi. On leur avait donné pour gouverneur le Duc de la Vauguyon, qui les a parfaitement bien élevés, malgré tout ce qu'on a pu dire. On s'en prenait à lui de ce que ces trois jeunes princes n'étaient pas toujours au plus-que-parfait ; mais, mon Dieu ! n'en est-il pas de la meilleure éducation comme de la dévotion, qui n'a jamais influé sur le fond du caractère ? La religion s'applique incessamment à combattre nos défauts ; mais le mieux qu'elle fasse est d'en adoucir les aspérités et d'en arrondir les angles, on pourrait dire. Elle ne saurait détruire en nous le mauvais germe de certaines dispositions originelles, et tout ce qu'elle peut faire est de le comprimer pour en empêcher la fructification. La dévotion participe de l'humeur naturelle et prend toujours le caractère de la personne qui la professe ; aussi paraît-elle sévère avec les uns, indulgente et facile avec les autres. Mais ce qu'on devrait observer équitablement, c'est que, sans la religion, l'homme sévère aurait été plus rigoureux que de justice, et que cette personne indulgente aurait eu peut-être plus d'aménité que de raison, plus de bienveillance passionnée que de charité véritable… Soyons aussi bien élevés que possible, et devenons parfaitement religieux : nous n'en resterons pas moins avec nos défauts ; mais ils ne prendront pas un libre essor, ils n'augmenteront pas de vigueur en conséquence de leur exercice ; c'est un point essentiel aux yeux des théoogiens moralistes, mon enfant ; et du moins les personnes qui vivront autour de nous ne souffriront pas continuellement de nos imperfections individuelles et des inconvéniens attachés à notre caractère. À moins d'une vocation toute particulière et d'une parfaite correspondance avec la grâce de Dieu, c'est à peu près là tout ce qu'on peut attendre de l'humanité.

Dans la jeunesse de M. le Dauphin Louis X, et le XVI du nom comme Roi de France, lequel a toujours été la sagesse et la vertu mêmes, il avait de la timidité, une apparence de brusquerie dans les premiers mouvemens, un peu de gaucherie peut-être, et par-dessus tout de l'irrésolution ; il avait beaucoup de savoir et de modestie ; il était compatissant et juste, économe et généreux ; il était d'une véracité scrupuleuse, et d'une telle sobriété qu'il ne buvait que de l'eau rougie. Je me souviens qu'on ne pouvait jamais obtenir de lui de ne pas s'endormir dans son carrosse en revenant de la chasse, et quand il en descendait au pied du grand escalier, il en avait toujours pour un demi-quart d'heure à chanceler, trébucher et se frotter les yeux, il se trouvait toujours là quelques familiers du Palais-Royal, qui disaient d'un air hypocrite et de manière à pouvoir être entendus par des provinciaux et les badauds : — Il est ivre mort.

C'est une abominable invention, que les d'Orléans ont pourtant trouvé moyen de populariser ; et je me rappelle, à cette occasion-là, que, douze ans plus tard, on vint dénoncer à M. le Grand-Prévôt l'insolence d'un individu qui venait de proférer ces mêmes paroles sur le passage du Roi, et ceci dans la galerie de Versailles : il se trouva que c'était un neveu du philosophe Thiriot, l'ancien commissionnaire et l'espion de Voltaire. M. de la Suze le fit arrêter ; et le Roi, qui le vit passer dans la Gour de Marbre, escorté par des gardes de sa Porte, envoya demander ce que ce pouvait être. — Allons donc ! répondit Louis XVI en éclatant de rire ; je ne veux pas qu'on emprisonne un pareil imbécile : faites-le seulement conduire en dehors de la grille du château, et qu'on lui dise que je vais boire un verre de limonade à sa

santé. Voyez donc ce tyran, farouche héritier des Clothaire et des Childebert ! Hélas ! hélas ! ce n'est pourtant pas sans raison que les Rois sont pourvus de la main de la justice et qu'ils sont armés du glaive de Dieu !... Ô le meilleur des hommes et des Princes ! Ô saint Roi ! nous verrons bientôt les déplorables effets de votre insigne clémence ; vous recueillerez bientôt les fruits douloureux de votre extrême bonté !

Monsieur n'était pas celui des Fils de France que j'aimasse le mieux : il annonçait plus de faculté mémorative que d'intelligence naturelle, plus d'esprit que de jugement et plus de finesse que de véritable esprit. Il était plus susceptible d'engouement que d'attachement solide ; il y avait dans ses airs de dignité quelque chose de factice, et dans son faux air de sérénité je ne sais quoi qui ressemblait à de la dissimulation ; il aimait à parler, et sur toute chose, mais il aimait surtout à conter des gaudrioles, opération dont il se tirait sans précautions oratoires et sans embarras, parce qu'il ne sentait rien. C'était un gros pansu qui vous parlait tout uniment des flammes et des feux d'amour, à dix-huit ans, comme il aurait fait des glaces du pôle antarctique ou de la frigidité de la lune. Apprêté (sans aucune autre aorte d'arrangement), il était suffisamment personnel et singulièrement passionné ; il était formaliste et cynique. Enfin c'était un drôle de jeune prince, et j'avais pris la liberté de dire qu'il y avait en lui de la vieille femme et du chapon, du Fils de France et de l'homme de collége. Il a toujours eu l'aversion la plus décidée pour la famille d'Orléans ; et j'ai toujours remarqué qu'il était plus judicieux dans ses aversions que dans ses affections. Il a toujours été libéral et magnifique : il aime à donner, et c'est peut-être la principale de ses qualités royales ; mais il aime à donner avec ostentation, avec un éclat qui frise le scandale, et de manière à faire supposer qu'il ne donne rien pour rien. C'est un calcul, une affectation vaniteuse ; et Dieu sait combien la générosité de ce Prince a toujours été gratuite !

Monsieur, Comte de Provence, avait toujours pris plaisir à se moquer du monde ; mais, comme il ne pouvait se moquer ouvertement de ses officiers ni des autres courtisans, parce que le Roi son grand-père et le Roi son frère aîné ne l'auraient pas souffert il se moquait du public autant qu'il pouvait. Il avait d'abord entrepris de mystifier les abonnés du Mercure de France en y faisant insérer des logogriphes et des enigmes sans mot ; mais, si les Œdipe de la province et de l'île Saint-Louis s'en rebutèrent, ce fut sans en rien dire ; et, comme il ne s'ensuivit ni discussions ni contestations, ce fut Monsieur qui s'en trouva mystifié. En l'année 1776, il avait pris la peine de composer une énigme à mon intention et de me l'envoyer par M. le Duc de Penthièvre ; mais ceci pensa devenir une affaire sérieuse, attendu que ce dernier voulut en porter plainte au Roi, et que j'eus grand'peine à l'apaiser sur une chose qu'il avait la bonté de considérer plus sérieusement que je ne l'aurais fait moi-même, en la qualifiant de familiarité choquante. M. le Duc de Penthièvre n'admettait pas qu'on pût agir légèrement à mon égard ; et c'était pour ce Prince une affaire de dignité personnelle, attendu qu'il n'avait tenu qu'à moi de l'épouser, après la mort de la Duchesse Marie de Modène. Mais j'avais passé la quarantaine et j'étais son aînée de quinze à seize ans ; aussi fus-je tellement choquée de sa proposition qu'il me protesta, les larmes aux yeux, de ne jamais retoucher cette corde-là. Vous verrez qu'il ne m'a pas tenu parole aussi rigoureusement que

je l'aurais voulu. Mais revenons à Monsieur, frère du Roi. Il est bon de vous prévenir qu'en 1776 il n'était âgé que de dix-neuf ans : et voici la copie de sa lettre à M. de Penthièvre ;

« Mon Oncle et Cousin, et je puis ajouter mon bon et cher ami, je vous envoie l'énigme en question, pour que vous la remettiez à son adresse, et je ne doute pas qu'elle ne soit aisément devinée par Madame de Créquy qui... Singulier nom que celui de Créquy, qui ne se trouve pas commode pour écrire l'histoire généalogique ou des anecdotes sur cette famille, à moins d'employer souvent les mots lequel, laquelle et lesquels, au lieu du qui qui viendrait perpétuellement se placer après le nom de Créquy, ce qui ferait des qui-qui fâcheux pour les oreilles délicates. Bourbons-bons ne vaudrait guère mieux pour l'euphonie ; mais ceci ne revient plus aussi souvent que par le passé : les écrivains philosophes et les poètes de ce temps-ci ne nous gâtent pas. Les Montmorency sont si... vous savez bien quoi, que nos auteurs contemporains n'en parlent jamais, ce qui ne leur est pas nuisible, et tant s'en faut ! Mais laissons la grammaire et revenons à cette commission dont je vous ai prié de vous charger. Veuillez bien dire à M de Créquy que j'ai découvert qu'elle était l'auteur de ce fameux logogriphe des Étrennes mignonnes, et que je la prie d'y faire insérer cette énigme-ci à la suite de ses estimables productions. C'est une admirable chose, au moins, que ce logogriphe de M de Créquy ! Quelle fécondité chimérique et quelle ingénieuse obscurité ! que de mystères ! que j'envierais des ressources de sa muse, — si je pouvais être jaloux d'un talent sans pareil et que je proclame hautement en toute occasion pour supérieur au mien ! N'est-il pas vrai, mon Cousin, que notre genre d'esprit n'est pas apprécié ce qu'il vaut ? Les personnes vulgaires ne peuvent se douter de tout ce qu'il en coûte d'efforts pour bien tortiller une énigme, et c'est à qui dira le plus de mal de notre occupation favorite. Heureux si la critique ne s'étendait pas injustement jusqu'à nos personnes !... Convenez aussi que, à la réserve de nos productions, à M de Créquy et à moi, il ne paraît plus rien que de pitoyable ; et, depuis la mort de notre pauvre confrère M. Ramelin, on n'a pas vu sur les bonbons ni dans le Mercure un seul rébus qui ressemble à rien ni une charade qui ait figure humaine. Je vous avouerai avec une franchise qui me coûte beaucoup, dont je n'use guère, mais que je crois devoir à M de Créquy à titre de collègue, je vous avouerai que le mot de son dernier logogriphe me paraît merveilleusement introuvable. Après un début si lumineux, j'ai presque pleuré de la voir se dérober à mon empressement en s'enveloppant de mille replis. J'en ai pourtant démêlé deux ou trois mots, mais ils me paraissaient si diablement disparates que je ne saurais en former un tout qui ait l'air de quelque chose. Voilà le comble de l'art logogriphique, et votre illustre amie peut se vanter d'en avoir reculé les limites. On aurait bien voulu me faire entendre que ce mot était peut-être buffet d'orgue ou Sardanapale, à la couronne près ; mais j'ai vu le piége... et mon premier n'est jamais mon entier. Mon Dieu ! mon Cousin, comme cette fin de charede, appliquée à un logogriphe, est bien une formelle contravention de nos lois, qui n'a pu s'opérer sans une raison majeure ! Mais quelle est cette raison ? voilà ce que j'ignore. Peut-être, me suis-je dit, est-ce un nom propre extraordinaire qu'il faudrait chercher dans l'almanach de Gotha ; peut-être est-ce un objet que la pudeur ne permet pas de désigner d'une manière palpable ; peut-être est-ce un être de raison. Mais non, mon Cousin, non, cela serait barbare ; et, malgré les licences de notre code énigmatique, il ne saurait être permis à M de Créquy de surprendre ainsi la confiance

et la bonne foi de ses nombreux lecteurs. En vérité, le logogriphe m'intimide. ; je n'ose m'élever jusqu'à sa hauteur, et je veux me borner à l'énigme : elle est plus simple dans ses allures ; elle est mieux assortie à mon caractère enjoué qui n'a rien de fallacieux ; et, du reste, il est encore assez glorieux de s'en bien tirer ; une bonne énigme ne se trouve pas souvent dans le pas d'un mulet, comme dirait le Comte de Brionne ; car enfin, mon Cousin, qu'est ce que l'énigme ? C'est une agréable opération de l'esprit par laquelle ou veut faire entendre une petite chose, qu'on ne veut pas dire parce qu'elle n'en vaut pas la peine. Eh bien, je trouve encore d'autres avantages à faire des énigmes : d'abord on prend l'habitude de ne jamais parler tout-à-fait, ce qui nous évite une foule de reproches ou de tracasséries journalières, sans compter la perte du temps (qui fuit toujours, comme vous savez) ; en outre, on se rend profitable aux autres par des façons mystérieuses qui exercent l'esprit des personnes ; enfin j'ai cru remarquer, en voyant notre cousin de Saxe, qu'une réserve honnête embellissait prodigieusement un jeune prince, et, depuis ce temps-là, je ne dis plus rien qu'à moitié. Je n'aurai pas la fausse modestie de vous parler humblement de mon petit ouvrage ; car M de Créquy, qui a le coup d'œil très sûr et très prompt, ne manquera certainement pas de le juger favorablement du premier coup d'œil. Je me recommande, au surplus, pour la prompte insertion de mon énigme à l'obligeance que je dois supposer à notre cousine et votre amie, puisqu'elle accompagne d'ordinaire l'esprit et les talens.

« Puissent les Dieux inconnus, protecteurs du double sens, verser abondamment sur vous tous les trésors d'une éloquence mystérieuse ! puissent-ils vous conserver les yeux du Lynx, le voile d'Isis et les bandelettes d'Horus, qui mourut vierge, à ce qu'on dit ! puissent-ils vous accorder une longue suite de demi-jours, les faveurs d'une ombre douteuse et quelques nuits allégoriques. Je vous proteste sans métaphore, etc.

« L. S. X. »

Vous pensez bien que je n'avais jamais ni fabriqué ni fait imprimer aucun logogriphe. Quand il était seulement question d'une charade, je m'écriais et m'enfuyais ; et, quant à l'énigme composée par Monsieur, je vous avouerai que je n'ai jamais essayé d'en trouver le mot. M. de Penthièvre eut la bonté de lui parler de M de Créquy, qui n'était pas en humeur et dans l'usage de se prêter à des espièglerie d'écolier, et la première fois que j'allai faire ma cour à Versailles, Monsieur n'osa pas me dire un seul mot qui pût me faire songer à sa belle épître et, ses prosopopées de collége. Nous avons toujours été bons amis depuis ce temps-là ; jusqu'à l'époque de la révolution, s'entend ; car un Prince qui nage entre deux eaux, qui sourit à la plébécule, et qui semble incliner du côté de la démocratie, me paraît, un homme insupportable.

Monsieur ne manquai pas d'organiser d'autres mystifications, qui lui réussirent beaucoup mieux que celle de notre énigme. Par exemple, il imagina de faire parler dans tous les journaux de Paris d'un animal extravagant pour sa conformation, car il avait, disait-on, des pieds d'autruche et des cornes de buffle, avec une queue de singe et la crinière d'un lion. On en fit graver des milliers d'estampes, et l'on nous écrivait de partout pour nous demander quelques détails sur cette curiosité prodigieuse. Tout le peuple était persuadé que rien

n'était plus vrai, ce qui réjouissait beaucoup Monsieur et ce qui m'ennuya prodigieusement. Une autre fois, il fit insérer dans le Mercure de France une sorte de procès-verbal de la douane de Marseille au sujet de l'ouverture d'une malle où notre consul d'Alexandrie avait mis des œufs de crocodile, lesquels étaient éclos pendant la traversée, lesquels étaient sautés sur les douaniers pour les dévorer, etc. Le Journal des Savans se mit à disserter là-dessus, et voilà ce qui nous parut divertissant.

Monsieur faisait joliment les vers, il m'avait envoyé sa traduction de la première épître d'Horace, que je suis fâchée, d'avoir perdue ; je ne retrouve ici que le madrigal adressé par ce Prince à sa belle-sœur (Madame la Dauphine), en lui envoyant un éventail, et je crois inutile de vous le rapporter, parce qu'il se trouve sur toutes les tablettes.

Je suis obligée de convenir pourtant qu'une des meilleures plaisanteries du monde est une certaine lettre écrite par Monsieur à la Vicomtesse de Lussan au nom de la feue Comtesse de Tessé, laquelle épitre est datée des Champs-Élysées, et laquelle est assurément la meilleure critique de cette sorte d'esprit vide et creux, faux et bruyant dont cette Comtesse de Tessé nous avait fatigués pendant soixante et tant d'années de prétentions, de préventions, de précipitations frivoles et d'exclamations glapissantes. Clairaut disait d'elle que c'était le chaos dans le vide et le néant dans l'agitation. On attribua généralement cette belle épitre à la Marquise de Coigny, dont le mauvais genre d'esprit est parfaitement analogue à celui de la défunte, et le plus joli de cette affaire était de voir M de Coigny s'en appliquer les félicitations ironiques et s'en pavaner injustement. On aurait tellement cru entendre parler M de Tessé, ou lire une de ses lettres, que tout le monde s'y serait trompé, si elle n'avait pas été morte. M de Lussan en fut la dupe, au point de se persuader que la défunte avait écrit cette même lettre avant sa mort, et sous la rubrique de l'autre monde, attendu qu'il n'existait plus personne qui fût capable d'écrire avec un pareil agrément… — Voyez donc la sagacité de cette vicomtesse ! Monsieur n'a jamais rien fait qui vaille cette lettre ; et je vais la faire copier ici, pour vous donner une idée de la manière de ces dames et de ce que nous appelions le Crébillonage amarivaudé.

Aux Champs-Élysées, ce 25 août.

« Mon enfant gâté, ma Louise, de l'autre monde mon ombre vous souhaite une bonne fête. Comme je n'ai perdu que la vie, et que la mémoire m'est restée, je me souviens que c'est la vôtre, et je vous envoie pour bouquet deux caisses de fleurs qui ne feront pas mal devant les croisées de votre joli salon bleu, que je ne connais pas. Sans y être jamais entrée, je sais qu'il ressemble à un ciel ; et cela est naturel : telle propriétaire, tel logis.

« J'accompagne mon bouquet d'une lettre, par les raisons que je vais vous déduire ; car j'étais diseuse là-haut pour parler à ceux que j'aimais, et je le suis là-bas pour qu'ils y pensent.

« Je veux que vous me regrettiez, mais que ce soit sans me plaindre, parce que je suis dans l'Élysée, ma chère enfant. L'on est bien là. Je me complais à vous en apprendre les nouvelles.

« On ne m'appelle plus Comtesse, on m'appelle Julie Tessé, et quelquefois Tessé tout court ; je trouvai cela neuf, mais juste, parce qu'ici l'on n'est rien et tout. Comment cela ? On est heureuse.

« Savez-vous qui est-ce qui m'a reçue ? Lucrèce et Ninon. J'en ai demandé la raison : on m'a répondu (elle est simple) : C'est que vous avez tenu un milieu entre ces deux fameuses beautés, et vous aviez raison toutes trois. Lucrèce était folle d'être si sage ; Ninon était sage d'être folle ; vous n'étiez trop l'une ni trop l'autre ; mais vous étiez bonnes toutes trois ; et qui reçoit-on ici ? Les bons.

« Et ce vilain Tarquin ? me direz-vous. Eh ! mon enfant, il n'y est pas. En fait d'hommes, on n'en reçoit que d'une sorte, de ceux qui méritent le bonheur, et non pas de ceux qui l'arrachent. On ne trouve ici que des gens qui croient le plaisir une sagesse et aiment la sagesse comme plaisir. Ah ! Vicomtesse, quelle société ! point d'ingrats et point de roués ! On est aimable parce qu'on l'est, et non parce que l'on cherche à l'être ; on ne quitte jamais, on possède toujours. Il est vrai qu'on a tout le monde, mais tout ce monde-là n'est rien qu'un, parce qu'il n'y a qu'un cœur pour tous.

« On me plaisante sur mon théatin : c'est Ninon, comme vous entendez ; mais elle me plaisante pour rire, et je la désarme en riant ; je réponds par la vérité ; et cela prend, parce qu'on l'aime ici.

« Qu'est-ce que le monde ? lui ai-je dit ; un théâtre de marionnettes, où il faut que chacun joue son rôle, Qui est-ce qui le fixe ? l'état et l'âge ; quand on est jeune, fraîche et belle, son directeur c'est son ami ; quand on n'est plus ce qu'on était, son ami c'est son directeur ; c'est pour soi qu'on a le premier, on a le second pour les autres. Mais que préféreriez-vous ? Louise ! Pourquoi cela ? C'est qu'elle est bonne, et qu'elle a de quoi devenir meilleure.

« À propos, petite libertine, vous allez donc à Saint-Omer pour faire tourner toutes les têtes ?… Et la vôtre ? Ah ! il est aimable… Je ne crains rien et ne vous désapprouve pas.

« Écoutez-moi, chère enfant ; dites bien des choses de ma part à Madame de Boulainvilliers. Un des grands torts de votre bas monde, c'est d'oublier trop vite les morts : elle ne l'a pas, je lui en sais gré ; je l'aimais là-bas ; je l'aimerai ici.

« Vous avez aussi une voisine, Madame la Comtesse de Beauharnois, dont on raffole dans ce pays-ci ; elle n'y est pas encore, tant mieux ! nous aimons que les bons vous restent, parce que vous n'en avez ; guère.

« Nous avons aussi Dorat, célibataire qui la chante du matin au soir, et elle le mérite, je le sais, car elle a de l'esprit comme un ange et une âme comme dans ce monde-ci. Dites-lui, pour lui faire plaisir, que son ami est très heureux. Il y a ici deux acolytes qu'on lui a donnés pour raisons ;

« Et ces prudes, comme j'en ris ! et ces femmes qui venaient souper chez moi pour qu'on dît d'elles : Elles vont là… Mais je ne ris pas de tout le monde au moins.

« Quoiqu'on ne fasse point d'enfaas ici ; on s'intéresse beaucoup aux mères qui s'amusent à faire des Amours ; vous en connaissez une, n'est-ce pas ? Elle rime en an ; elle a raison. Parle-t-on de son air : on dit charmant, son esprit charmant ; encore son cœur intéressant y rime juste ; la voilà, c'est Lussan. Envoyez-la-moi dans un siècle : je la placerai auprès de Rousseau ; son écuyer sera Chaulieu ; elle brûlera l'un et fixera l'autre.

« Et le cher baron de Tott, qu'en faites-vous ? Mille excuses, quand vous le verrez : je l'ai maltraité sur ma fin, mais je me mourais, c'est là le cas de radoter.

« Que diriez-vous, ma chère enfant, de ce vilain Abbé de Modène, qui est venu frapper ici ? Un brutal, un débauché ! Fi donc l'horreur ! Voisenon l'a chassé comme profane ; mais nous guettons l'Abbé de Bernis.

« Adieu, chère enfant ; ménagez-vous. Je ne vous attends que dans soixante ans au plus tôt, parce qu'il faut être assez là-bas pour mieux goûter le bien d'ici.

« Plus qu'un petit conseil, et je vous laisse : soyez jeune sans crainte de vieillir ; vieillissez sans crainte d'être jeune ; restez bonne comme vous êtes aimable ; soyez aimante pour être aimée. Le bonbeur dans le monde, le voici : sentir, et bien placer ce que l'on sent.

« Je vous écrirai au jour de l'an.

On dit que, lorsque M. de Talleyrand se recherche et qu'il veut faire l'agréable en écrivant, il y a quelque chose de cette facture-là dans son style. On s'en est moqué comme de juste ; il a voulu s'en corriger, mais il aura beau faire, il n'écrira jamais correctement ni agréablement ; il est de l'école de. Crébillon.

Je ne vous parlerai pas encore aussi longuement de M. le Comte d'Artois, avec qui j'avais moins de relations qu'avec ses frères, parce qu'il était le plus jeune, et parce que mon fils avait la survivance du grand office de son beau-père dans la maison de Monsieur. Cet enfant royal était rempli de vivacité, d'esprit, de bonté naïve et de grâce naturelle. On en rapportait continuellement des gentillesses ou des preuves de sensibilité parfaite ; je vous assure qu'il était devenu pour toute la France un objet d'adoration, et c'est assurément la personne de la famille royale que les d'Orléans ont eu le plus de peine à dépopulariser, comme disait Mirabeau. La Duchesse de Beauvilliers, qui grognait toujours, ne trouvait pourtant qu'un reproche à lui faire (en trois parties) : c'est à savoir qu'il avait toujours un pied sur l'étrier, qu'il avait toujours la cravache à la main, qu'il avait parfois la main trop légère. Dans quelques années d'ici je vous parlerai de son duel avec un prince du sang, et vous verrez si le Duc d'Orléans, frère de la Duchesse de Bourbon, s'est conduit misérablement dans cette occasion-là.

Notre cousin le Prince Louis, depuis Cardinal de Rohan, fut envoyé comme Ambassadeur extraordinaire à Vienne ; mon parent le Baron de Breteuil, Ambassadeur ordinaire à Vienne, eut le dégoût de s'y voir éclipsé par le Prince Louis. Il arriva d'Allemagne avec la rage dans le cœur ; il fut créé ministre de la Maison du Roi, ce qui l'encouragea dans son esprit de vindicte ; au lieu de l'apaiser et quand je vous rendrai compte de cet horrible procès

du collier, qui m'a donné tant de soucis et d'affliction. Vous y trouverez l'effet de cette belle rancune de M. le Baron contre le Cardinal de Rohan. Vous verrez tout ce que la considération de la Reine et la réputation du clergé français en ont souffert ! Je n'y saurais penser encore aujourd'hui sans irritation. J'ai eu bien de la peine à m'en réconcilier avec M. de Breteuil. — Ne me parlez jamais de la férocité de votre conduite envers ce Prince-Évêque, lui dis-je après sept années de brouillerie. Je vous l'ai pardonnée, j'en conviens ; mais je désire que Dieu vous la pardonne un peu mieux que je ne le saurais faire !

J'ai trouvé dans les lettres que j'ai conservées du Prince Louis un portrait, ou si vous voulez une esquisse de l'Archiduchesse Marie-Antoinette. Il est assez mal écrit, comme tout ce qui provient des gens du monde, et particulièrement des grands seigneurs de ce temps-là ; temps de contagion philosophique et de confusion dans les intelligences, misérable temps, où l'arrogante afféterie d'un Grimm et d'un Chamfort, où les sensibleries et les niaiseries de MM. d'Arnaud-Baculard et Marmontel, assistées des boursoufflures à la Diderot et des platitudes à la Sédaine, avaient tout-à-fait dénaturé le bon sens, le bon style français et le bon goût, qui n'est que l'expression du bon sens. Du reste, il était fidèlement vrai, ce portrait à l'ébauche, il avait le mérite de la ressemblance, et c'est pourquoi je l'ai gardé.

« L'Archiduchesse-Dauphine est d'une taille proportionnée à son âge, maigre sans sécheresse ni disgrâce, ainsi qu'une jeune personne qui n'est pas totalement formée. Elle est parfaitement bien faite, et tous ses mouvemens agréables. Ses cheveux sont d'un blond pur certain, et qui n'a pas le moindre reflet de hasardé, ni tirant sur le roux. Ils sont bien plantés ; les sept pointes y sont visibles, car on la coiffe en les relevant à la mode actuelle, mais il est à craindre que son front ne vous paraisse trop dégarni C'est par suite d'une manie de sa gouvernante qui aime à voir un grand front, je suppose, et qui faisait serrer le front de cette princesse avec un bandeau de laine qui lui a rongé les cheveux. Elle a donc le front un peu grand, mais très beau ; la forme de son visage est d'un ovale parfait, un peu allongé ; des sourcils aussi fournis qu'une blonde peut les avoir, mais d'une nuance plus foncée que ses cheveux, et les cils d'une longueur charmante. Ses yeux sont bleus sans-être fades, et jouant avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu trop affilé par le bout, peut-être, mais il en résulte une impression de délicatesse et de distinction, ce me semble. Elle a la bouche petite et vermeille comme une cerise ; les lèvres épaisses, et surtout l'inférieure, qu'on sait être le trait distinctif de la maison de Bourgogne. N'admirez-vous pas que ceci ait pu se perpétuer jusqu'à nos jours, depuis la Duchesse Marie-la-Grande, c'est-à-dire pendant trois cents ans ? C'est la moindre portion de son riche héritage ; Ah ! Louis XI, Louis XI, qu'avez-vous fait là ! La finesse de sa peau tient du prodige, sa blancheur est éblouissante ; elle a des couleurs naturelles et bien placées, qui perdront beaucoup à être couvertes par le rouge, qui ne les vaudra pas. Son port est celui d'une personne qui sent qu'elle est Archiduchesse et fille des Césars. Sa physionomie est très variée, mais toujours très noble. Sa dignité naturelle est tempérée par sa douceur, naturelle aussi, et par la simplicité de son éducation. Je ne crois pas que les Français puissent se refuser, en la voyant, à un sentiment mêlé de tendresse et de profond respect. »

Je vous ai déjà parlé des pronostics qui vinrent nous attrister autour du berceau de Louis XVI, et le courrier qui meurt de sa chute, et l'aumônier qui ne peut ondoyer l'enfant parce que la mort vient le saisir, et les nourrices qui meurent, et le Roi qui se reproche de lui avoir donné ce nom de Duc de Berry qui porte malheur ! Il en fut ainsi pour l'arrivée de l'Archiduchesse Marie-Antoinette. À la frontière, en quittant sa cour allemande, elle remarqua les tapisseries de la couronne qui garnissaient la tente où venait de s'effectuer son échange ; c'était des scènes de carnage, et notamment le massacre des Innocens et celui des Machabées, ce dont elle n'osa parler ; mais ce qu'elle montrait en pleurant. La femme d'un valet de garde-robe et sa sœur, qui, servaient aux Atours, trépassèrent sous la même tente et dans la même soirée. On dit à cela que c'était de leur faute, et pour avoir mangé des champignons ; mais elles n'en moururent pas moins. Voyons maintenant les réjouissances de la ville du Paris, et dites-moi s'il est permis de croire aux mauvais présages.

Votre, père était malade, au point de ne pas quitter, son, appartement. On avait pensé que je devais correspondre à l'attention des Messieurs de l'hôtel-de-ville, qui nous avaient adressé deux invitations pour y souper, avec LL. AA. Royales ; c'était l'avis de M. de Penthièvre, et ce fut celui de la Comtesse de Marsan. Ainsi je surmontai je ne sais quel trouble, et quel sentiment d'effroi que j'en éprouvais dans l'âme avec plus d'angoisse et de ténacité qu'aucune, autre sorte de pressentiment. Je me fais habiller et coiffer, suivant la bienséance de mon âge et selon mon habitude, en mère Bobie ; je me fais ajuster un pied de rouge et mon plastron de l'ordre de Malte, en vertu de porte-respect, avec la croix teutonique de St-Jean-Népomucène, en vue de faire ma cour à l'Archiduchesse ; et me voilà sans brillans ni perles, en simple robe grise et sous une coiffe noire, au milieu de cette foule enrubannée et même endiamantée, pourrait-on dire. Les bourgeoises et les échevins n'en revenaient pas. Lauzun dit à mon fils qu'on s'était beaucoup intrigué pour savoir mon nom, et qu'il avait entendu dire que j'étais la princesse de Malte.

Après m'avoir fait la politesse de m'inviter à souper à l'Hôtel-de-Ville, il paraît que M. le Prévôt des Marchands n'avait pas eu celle de s'en souvenir ; et, comme on n'y savait où me placer ni que faire de moi, le greffier de la ville entreprit de me faire asseoir à table avec les inspecteurs-généraux d'armée ; ce que je n'acceptai certainement pas, vous pouvez m'en croire ; et ceci me faisait un certain plaisir, à dessein de m'en retourner bien vite après avoir salué LL. AA. Royales, et pour aller me divertir de ces formalistes qui m'avaient forcé la main ; mais je n'eus pas la satisfaction de cette petite vengeance : M. de Talaru se mit à dire que M. le Dauphin ne s'asseyerait pas si M de Créquy ne se trouvait pas couvenablement bien placée ; mais toujours fut-il que je n'aurais pu trouver place à la table de M. le Dauphin si ma nièce de Tessé ne m'avait cédé la sienne ; et voilà de ces déconvenues qui ne manquent jamais d'arriver aux fêtes de la ville. Je me souviendrai toujours de la Duchesse de Fitz-James qu'on y voulait absolument conduire auprès du Maréchal de Lowendal, pour lui chanter des couplets sur la prise de Bergop-Zoom, en lui soutenant qu'elle avait une voix superbe, et parce qu'on la prenait pour M Lempereur, la femme du joaillier.

Mla Comtesse de Toulouse et M de Carignan, légitimée de Savoie, furent assises au plus près de Monsieur le Dauphin, ce qui ne pouvait mécontenter personne. L'illégitimité fran-

çaise à la droite du Prince, et l'étrangère à sa gauche, ainsi que de raison. Ma place était à côté de Monsieur, qui mangea de grand appétit, suivant sa coutume, et qui n'en parla pas moins agréablement. M. le Comte d'Artois n'était pas à ce banquet, et je ne sais plus pourquoi. M de Tessé n'avait pas manqué de profiter de la bonne occasion pour s'envoler à tire d'aile et s'en aller souper au coin de son feu. Plût à Dieu que j'en eusse fait autant ! car en m'en retournant, à deux heures du matin, je fus accrochée par un équipage à la livrée d'Orléans, sur le Pont-au-Change, et mon carrosse y fut culbuté sur un monceau de pavés. Un de mes chevaux ne pouvait s'en relever, mon cocher avait l'épaule démise et j'étais couverte de contusions. Vous pouvez bien supposer que mon carrosse était en mauvais état ; mais je ne voulus pas monter dans celui qui m'avait renversée (bien qu'il fût à vide), et je fis dire à ces manans du Palais-Royal que ce serait une marque de confiance et de familiarité que je ne prendrais certainement pas avec M. le Duc d'Orléans. Ce fut M du Poulpry qui me tira d'affaire, et qui me fit coucher au fond de son vis-a-vis. Elle était dans cette voiture avec sa mère la Présidente de Confolens, qui la prit sur ses genoux ; et lorsque j'arrivai chez moi, il se trouva que je m'étais évanouie, ce qui ne dura pas moins de cinq à six heures.

Vous dire à présent comment il se fit que, huit jours après, je me laissai conduire au feu d'artifice qui fut tiré sur la place neuve, à l'entrée des Champs-Élysées, c'est une chose inexplicable, autrement que par les supplications et les persécutions du Maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, pour qui MM. de la ville avaient eu l'attention de réserver cette grande, colonnade où se trouve aujourd'hui le garde-meuble. Avant de continuer mon triste récit sur ce prétendu feu de joie, je vais vous parler d'une discussion qui s'émut à Versailles à propos du bal de la cour, et qui me parut d'une impertinence outrée.

On avait appris ou cru savoir que c'était M de Lorraine, fille de M de Brionne et sœur de MM. de Lambesc et de Vaudémont, c'est-à-dire Princesse du même sang que l'Archiduchesse-Dauphine, qui devait danser le menuet immédiatement après les Princesses de la famille et du sang royal. C'était une distinction qui n'aurait eu rien d'intolérable ; et, par ma foi ! les Princes et Princesses de Lorraine en possédaient bien d'autres, auxquelles on avait eu le temps de s'accoutumer ! On ajoutait que le Roi n'avait accordé ceci qu'à la sollicitation du Comte de Mercy, l'Ambassadeur impérial, lequel en aurait fait la demande formelle au nom de l'Impératrice-Reine, ce qui n'avait pas plus de vraisemblance que de vérité. Voilà MM. les Ducs et Pairs eu fermentation de résistance, en projet de révolte, pour ainsi dire, et les voilà qui s'adjoignent une quarantaine de gentilshommes opposans, parmi lesquels on voit figurer M. de la Vaubalière et M. de Villette, afin de représenter l'ancienne noblesse, apparemment. Le premier Pair, Archevêque et Duc de Reims, ne voulut pas entrer dans un pareil tripotage ; mais on s'assembla chez M. de Broglie, Évêque de Noyon, et Comte et Pair de France en cette qualité ; enfin M. de Clermont d'Amboise y rédigea la pièce suivante (il y paraît à la beauté du style) ; et M. de Noyon s'empressa d'aller présenter ce factum à Sa Majesté. C'était une dissertation sur un menuet : voyez donc l'heureux à-propos et la belle convenance de la faire présenter par un Évêque ! Enfin voici le chef-d'œuvre en question, que votre père ne voulut pas signer. Je ne me serais jamais consolée de voir son nom sur une telle pancarte, avec un pareil Entourage.

« Les grands et la noblesse du royaume, honorés, dans tous les temps, de la protection particulière de Votre Majesté et des Rois ses prédécesseurs, déposent avec confiance au pied du trône les justes alarmes qu'ils ont conçues. Le bruit s'est répandu que Votre Majesté était a sollicitée d'accorder un rang à la maison de Lorraine immédiatement après les princes de votre sang royal, et qu'il avait été réglé qu'au bal paré, qui doit avoir lieu pour le mariage de Monsieur le Dauphin, Mademoiselle de Lorraine danserait avant toutes les dames de la cour : honneur si distingué que, dans votre auguste maison, il n'est pas même accordé aux branches aînées sur les branches cadettes, et qu'il ne l'a jamais été qu'aux filles du sang royal sur les femmes de qualité.

« Ils croient, SIRE, qu'ils manqueraient à ce qu'ils doivent à leur naissance, s'ils ne vous témoignaient combien une distinction aussi humiliante pour eux qu'elle est nouvelle ajouterait à la douleur de perdre l'avantage qu'ils ont toujours eu de n'être séparés de Votre Majesté et de sa famille royale par aucun rang intermédiaire, et s'ils ne vous représentaient, avec le plus profond respect les raisons qui s'opposent à des prétentions qui ne blessent pas moins la dignité de la nation et de votre couronne que les prérogatives de la noblesse française. Ils se flattent qu'elles toucheront Votre Majesté, et que sa bonté ne lui permettra pas de souscrire à une demande dont l'effet ne pourrait que mortifier un corps qui a toujours été le plus ferme soutien de la monarchie, et qui n'a cessé de prodiguer son sang et sa fortune pour en augmenter la gloire et la splendeur.

« Il n'y a point d'honneur, SIRE, dont la noblesse française soit plus jalouse que d'approcher de ses rois, et elle croit défendre le plus précieux de ses avantages en défendant le rang qu'elle tient auprès de Votre Majesté. Attachée au trône dès le commencement de la monarchie, elle n'en a jamais été séparée par qui que ce soit : c'est un ordre que les Rois vos prédécesseurs ont toujours maintenu ; et lorsque François I, pour faire honneur au Duc d'Albanie, frère du roi d'Écosse, qui était en France, le fit placer entre un prince du sang et un pair du royaume, il crut devoir déclarer que c'était pour cette fois seulement, en ses cours et conseils, les premiers et les plus prochains de sa personne. (Il recommanda d'en faire registre.)

« Les puînés de Clèves, dont la maison précédait en Allemagne celle de Lorraine ; ceux de Luxembourg, qui comptaient quatre Empereurs et six Rois de Bohême parmi leurs ancêtres ; ceux de Savoie, issus d'une maison qui régnait souverainement depuis cinq cents ans, se sont conformés à l'ordre ancien du royaume ; ils n'y ont pris d'autres titres que ceux qui sont communs à toute la noblesse, et se sont honorés de marcher au rang des comtés, duchés et pairies qu'ils y ont obtenus.

« La maison de Lorraine elle-même a tellement reconnu cet ordre qu'elle a voulu se prévaloir de dignités de l'état pour précéder les princes du sang.

« C'est cet ordre ancien que Charles IX voulut être suivi à la cérémonie de son mariage, après la discussion la plus scrupuleuse qu'il en fit faire dans un conseil tenu à Soissons en 1570. Il y régla les rangs par l'ancienneté des duchés, comme avaient fait tous les Rois dans

les temps passés, et répondit au duc de Nevers, de la maison de Mantoue, qui s'en plaignait, qu'il voulait suivre ce qu'il avait trouvé, et qu'il ne pouvait faillir en le faisant.

« Quel titre, SIRE, pourraient vous présenter Messieurs de Lorraine qui pût changer un ordre si respectable, qui pût donner le droit de se placer entre Votre Majesté et les grands du royaume, et d'abaisser au-dessous d'eux les premières dignités de la nation, les dignités dont ils se sont eux-mêmes servis afin de pouvoir décorer, élever de plus en plus et finir par exalter leur maison ; dignités par lesquelles ils ont cru devoir précéder les princes de votre sang, qu'ils ne pouvaient incontestablement précéder par leur naissance ? S'ils ont joui de quelques préférences momentanées sur les grands du royaume, c'est dans les temps où la faveur et les circonstances leur assuraient le succès de toutes leurs prétentions : doivent-ils les faire revivre dans des temps où la sagesse et la justice de Votre Majesté font le bonheur de ses sujets et la gloire de son règne ?

« La grandeur des premières dignités dans tout état marque celle des nations, et la grandeur des nations fait celle de leurs rois. De là vient, SIRE, qu'aucun de nos voisins ne souffre que des étrangers, même souverains, aient chez eux la préséance sur les grands de l'État. Aucune Duchesse, en Angleterre, ne voulut céder le pas, en 1670, à la Duchesse de Modène, qui y menait sa fille (depuis Reine d'Angleterre) pour épouser le Duc d'York ; les grands d'Espagne n'ont jamais fait aux Ducs de Lorraine d'autre honneur que celui de les laisser asseoir à l'extrémité du même banc qu'eux ; MM. de Lorraine n'ont pu obtenir à la cour de Vienne même, où règne le chef de leur maison, d'autres honneurs que ceux qui sont communs à tous les princes de l'Empire.

« Les grands de votre royaume, SIRE, ne sont point inférieurs à ceux de tant d'états, qui regarderaient comme une offense pour eux et pour leur nation la prétention de les précéder chez eux. Ce serait douter de la prééminence de la France en Europe que de douter de la prééminence de ceux qui, aux termes de vos ancêtres, font partie de son honneur et du propre honneur de ses rois.

« La noblesse française ne le cède et ne doit céder, SIRE, à aucune noblesse du monde, à raison de son ancienneté, par l'éclat de ses actions, et par les grands hommes qu'elle a produits. Elle compte parmi ses ancêtres des Rois, des Empereurs et d'autres souverains ; elle y compte des maisons à qui leurs alliances ont ouvert des droits sur plusieurs trônes de l'Europe ; elle ne connaît en un mot au dessus d'elle que le sang de ses rois, parce qu'elle ne voit que dans ce sang auguste ceux qui, par les lois de la monarchie, peuvent devenir ses souverains.

« Ce sentiment qui fait le caractère propre de la nation, et qui, dans la nation, distingue surtout votre noblesse ; cet amour ilaltérable pour nos Rois, que les vertus de Votre Majesté ont encore augmenté, ne nous rend que plus sensibles aux moindres atteintes que l'on peut donner au rang que nous avons toujours tenu près du trône ; mais, SIRE, votre bonté et votre justice nous rassurent. Si Votre Majesté a bien voulu donner des preuves de sa complaisance dans une occasion qui fait le bonheur et l'espérance de toute la France, elle ne voudra pas qu'un si beau jour soit une époque de douleur pour la noblesse française, et dai-

gnera dissiper ses craintes en déclarant que son intention est de conserver l'ordre établi dans le royaume depuis le commencement de la monarchie, maintenu par tous ses prédécesseurs, et dont elle a voulu elle-même, en 1718, garantir la durée, en consacrant par ses propres édits les anciennes constitutions de cet état, qui ont donné aux premiers officiers de la couronne, auprès des rois, le rang immédiat après les princes du sang. Elle comblera de reconnaissance les plus fidèles et les plus soumis de ses sujets, ainsi qu'une noblesse qui n'est pas moins prête que ses ancêtres à sacrifier sa vie et ses biens pour la défense de sa patrie et la gloire de votre couronne.

Le Roi répondit à peu près en ces termes à M. l'Évêque de Noyon :

« La danse, aux bals de ma cour, est une chose qui ne saurait tirer à conséquence, attendu que le choix des danseurs et des danseuses n'y dépend que de ma volonté. Je ne veux rien changer à ce qui s'y pratique habituellement ; mais, si je voulais marquer quelque distinction sans conséquence à Mademoiselle de Lorraine à l'occasion du mariage de mon petit-fils avec une autre Princesse de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, il me semble que personne ne saurait en être blessé ni surpris. Je compte sur la soumission de la noblesse de mon royaume, et surtout dans une circonstance où je désire, où je compte fêter une alliance qui fera, j'espère, et n'en doutons pas, le bonheur de ma famille et la félicité de vos enfans. »

Cette réponse du Roi ne satisfit aucunement la majorité des réclamans, qui complotèrent de ne pas aller au bal de la cour. La plupart d'entre eux n'étaient pas d'étoffe à s'y trouver invités ; mais ils ne s'en donnèrent pas moins la belle apparence du refus. La princesse Charlotte dansa son menuet immédiatement après LL. AA. SS., et le Marquis de Villette en fut profondément courroucé. Voilà tout ce qui résulta de la susceptibilité de ces gentilshommes et de leur insurrection contre la croix de Lorraine.

Je me rappelle que M. de Lafayette était dans les plus irrités, et qu'il vint m'entreprendre et m'attaquer un jour, à l'hôtel de Tessé, sur la tiédeur que je paraissais mettre à cette grande affaire. — Me prenez-vous pour une grue ? lui dis-je. Apprenez que si j'avais des réclamations à faire signer à mon fils contre les princes lorrains, ce ne serait pas à l'occasion d'un bal, mais à propos des promotions et des processions de l'ordre du Saint-Esprit, où nous les voyons précéder nos maris, nos frères et nos enfans, sans en rien dire. On leur donne à 25 ans le cordon bleu que les seigneurs français ne peuvent obtenir avant 35 ans, aux termes des statuts ; nous les voyons mettre leur chapeau lorsque le Roi se couvre ; et nous ne pensons pas à réclamer contre ces prérogatives. Vous nous dites curieusement que MM. de Lorraine les ont obtenues dans un temps où leurs prétentions ont été favorisées par les circonstances, mais on pourrait faire ainsi l'histoire de toutes les prérogatives ; et, du reste, j'aimerais mieux faire cause commune avec cette maison-là qu'avec des bourgeois parvenus, comme il y en a dans vos signataires. Laissez-moi donc tranquille avec la Princesse Charlotte et son menuet.

Il faut vous dire que, dans cette année 1770, les Champs-Élysées n'étaient ni plantés ni percés, que le pont Louis XVI n'existait pas, que le quai des Tuileries n'était qu'un sentier

de hallage, et que cette rue Royale qui conduit de la porte Saint-Honoré sur la place de Louis XV n'était ni tout-à-fait bâtie, ni alignée, ni pavée. Toute la partie septentrionale de la même rue, qui vient aboutir sur le boulevard, était encore obstruée par de vieilles maisons à moitié démolies ; et, de plus, on avait pratiqué, pour la construction d'un égout, un fossé très-large et très-profond, qui se prolongeait dans toute la longueur de cette rue projetée.

Vous voyez donc qu'il n'existait alors que deux issues pour arriver sur la place de Louis XV et pour en sortir, c'est-à-dire la route de Vetsailles, (avenue du Cours-la-Reine), et ladite rue Royale, qui avait absolument la forme et tous les inconvéniens d'un entonnoir. En réjouissance du mariage de Monsieur le Dauphin, le Prévôt des Marchands (c'est toujours M. Bignon) avait eu l'ingénieuse pensée d'établir une foire sur le boulevard du Nord ; et, de peur qu'on ne le soupçonnât de vouloir accorder aux marchands forains quelques exemptions favorables à raison de la circonstance, il eut soin de faire afficher et proclamer à tous les coins de rue que cette foire ne serait pas franche. Il espérait apparemment que le loyer de ces boutiques équivaudrait à ses frais d'artifice et d'illumination. Voyez la belle économie pour la ville de Paris, qui n'avait pas moins de 28 millions de rente !

En concordance avec cette foire sur le boulevard de la Madeleine et ses barraques éclairées de petites lanternes qui firent le plus misérable effet du monde, M. Bignon avait choisi (préférablement à tout autre lieu) la place de Louis XV pour y faire tirer un feu d'artifice ; et, comme il ne voulait pas se relâcher de ce qu'il appelait son droit de police et d'autorité prévôtale, il avait écrit à M. de Sartines de se tenir tranquille, et il avait fait dire à Bontemps qu'il eût à rentrer son pont tournant des Tuileries, parce qu'il ne voulait pas avoir la responsabilité de ce qui pourrait arriver dans le jardin pendant le reste de la nuit. Grâce à la prévoyance de M. Bignon, M. Bontemps fit tourner le pont des Tuileries, ce qui fut encore un inconvénient pour le public, et le feu de joie ne réussit pas autrement bien que le reste. Au lieu de se communiquer aux pièces d'artifice, il embrasa la charpente, et ce fut un incendie formidable. On s'empressa d'envoyer chercher les capucins et les pompiers avec leurs pompes, qui ne pouvaient arriver que par la rue Royale ; ainsi vous pouvez imaginer l'engorgement et le surcroît d'embarras qui s'ensuivit.

Les ordonnateurs de celle fête auraient dû prévoir que le peuple qui viendrait par le boulevard ne manquerait pas de se diriger du côté de la place où l'on devait tirer le feu d'artifice, et que la foule qui se trouverait sur la place ne manquerait pas de vouloir se porter, aussitôt que le feu serait terminé, du côté du boulevard où se tenait la foire de M. Bignon. Ces deux colonnes opposées devaient inévitablement se rencontrer et s'entrechoquer, dans ce défilé, sur le versant d'une excavation profonde et sur un terrain couvert de gravois, de moellons, de solives et autres matériaux de forte construction. Jugez ce qu'il en advint lorsque les trains des pompes et les cavaliers du guet eurent entrepris de fendre la presse ! Ce furent des femmes et de malheureux enfans qu'on écrasait dans la foule, et qu'on renversa dans ce grand fossé de la rue ; c'étaient des vieillards abattus et foulés aux pieds des chevaux, des gens qui se débattaient contre les filous et qui tiraient l'épée contre des voleurs ; enfin c'étaient des soldats aux gardes qui faisaient faire place à leurs officiers, ou

bien à leurs maîtresses, à grands coups de sabre. On n'a jamais poussé des burlemens plus atroces, et c'étaient des cris d'angoisse à fendre le cœur !

Mon carrosse était parvenu jusqu'à la porte du Garde-Meuble par la rue Saint-Florentin, où la belle maison de la Duchesse de l'Infantado se trouvait en construction, ce qui faisait que cette voie n'était pas trop praticable ; et, comme il était attelé de six chevaux, je n'y voulus pas monter de peur d'augmenter les embarras du moment. J'ordonnai qu'on en dételât quatre, et voilà mes gens qui se mirent à me faire je ne sais combien de ramages à propos des harnais : — Et si les chevaux restent dételés, on les battra, Madame, et le monde est assez méchant pour les blesser ou les voler… — Qu'on les enlève ou qu'on les estropie, j'aime cent fois mieux les perdre que d'écraser personne ou d'inquiéter qui que ce soit… Sur cette entrefaite, un flot du peuple me sépara de mes gens, et me souleva et si bel et si bien que je me trouvai transportée sur le bord du fossé du château, comme la sainte maison de Lorette, et sans avoir mis pied à terre. Ici j'étais en grand danger d'être écrasée contre la balustrade ; mais j'avisai par bonheur un petit escalier de planches, au moyen duquel je descendis prudemment, lestement et résolûment au fond de ce fossé. J'allai m'abriter sous une tonnelle de vigne, où je rendis grâce à Dieu de ma présence d'esprit, c'est-à-dire de sa protection signalée. Je m'assis sur un petit banc, je récitai mon rosaire, et j'attendis le point du jour avec assez de tranquillité d'esprit. Passé trois heures du matin, je n'avais plus entendu d'autre bruit sur la place que celui des patrouilles du guet ou des gardes-françaises, et j'avais eu quelque velléité de remonter jusqu'au niveau de la balustrade afin de leur demander assistance ; mais je fus retenue par une sorte de sentiment que je ne soupçonnais pas en moi. La vieillesse est quelquefois embarrassée, sans être timide, et surtout lorsqu'elle est aux prises avec un sentiment féminin, c'est-à-dire avec une sorte de délicatesse, ou, si l'on veut, de coquetterie naturelle. Il me sembla qu'avec des soldats, et de jeunes soldats peut-être, mon apparition pourrait leur donner des idées impertinentes pour moi, et par exemple, celle d'une vieille sorcière qui serait sortie de sous terre afin de leur sauter aux yeux. Je craignis qu'ils ne se moquassent de moi quand ils verraient mon visage ; il me parut au-dessous de moi de solliciter du secours à prix d'argent ; car enfin, pensais-je en marmottant mon chapelet, ôtez-moi le nom, les titres et la fortune, et vous verrez chacun de ces garçons-là sauver, de préférence à moi, une grosse servante, au lieu de songer à me tirer d'embarras. Les vieilles gens ont si mauvaise grâce à redouter l'abandon, la souffrance et la mort ! C'est la raison qui me fit patienter sans rien dire ; et je crois bien que, si j'avais eu quarante ans de moins, j'aurais agi tout autrement. Il paraît que, pour dissiper les idées prestigieuses et pour faire des réflexions philosophiques, il n'est rien de tel que de passer la nuit dans un fossé. Aussitôt que le jour parut, c'est-à-dire à trois heures et demie du matin, j'escaladai mon degré de planches, et, quoique je ne fusse chaussée qu'en mules, j'arrivai sans malencontre à l'hôlel de Créquy, où tout le monde était dans la désolation. (Votre bonne Dupont en prit une jaunisse qui lui dura deux ou trois mois.) C'était la première fois que j'eusse mis la main sur le marteau de ma porte cochère, et je ne savais comment m'y prendre. Je n'avais pourtant pas eu grand'peine à m'orienter jusque chez moi ; et bien m'en prit, car j'aurais eu horreur d'entrer dans un fiacre, et je ne rencontrai, depuis ! a rue Saint-Florentin jusqu'à la rue de l'Université, qu'un petit garçon, à qui je demandai s'il ne connaissait

pas l'hôtel de Créquy, rue de Grenelle, et s'il voulait m'y conduire. — Tiens, cette religieuse, me dit-il, cette vieille fardée, est-elle donc bête ! Et il me tira la langue. Je me souviens que je racontai la chose à la Comtesse de Gisors, et qu'elle me répondit avec un air de componction piteuse et d'humiliation résignée : — Hélas ! mon Dieu ! quand nous nous trouvons sans laquais, voyez ce qu'il en arrive, et ce que c'est que de nous !...

Il y eut dans cette affreuse bagarre environ quatre mille personnes de tuées ou d'estropiées, et du nombre de ces dernières étaient le Maréchal de Biron, la Comtesse d'Estaing, la Marquise de Châteaurenaud (sa mère), et puis MM. d'Argental, de Raze et Trudaine de Montigny, sans parler de toutes les femmes d'Échevins dont l'échafaudage avait été renversé dans le tumulte, et qui furent dépouillées par des filous. On disait que la femme d'un quartinier, qui s'appelait Babelle, avait perdu pour quarante mille écus de diamans qu'elle avait loués chez Boehmer, lequel était le joaillier du Duc de Chartres. On avait dit, longtemps avant ceci, que dans toutes les occasions solennelles, et surtout quand il devait y avoir des fêtes à l'Hôtel-de-Ville, celui-ci ne manquait jamais de se faire prêter des diamans par son père, et qu'ensuite il s'arrangeait avec Boehmer, qui prêtait ces diamans à loyer et qui lui réservait les deux tiers de son profit. Je n'ai su qu'en penser et M. de Penthièvre ne le croyait pas ; mais, de toutes les bassesses dont son gendre était capable, celle-ci n'aurait pas été la plus inconcevable et la plus révoltante.

Toute la journée du lendemain fut employée à débarrasser la place et la rue Royale des cadavres dont elles étaient couvertes, et à les transporter dans le cimetière de la Madeleine pour les y faire reconnaître par leurs parens ou leurs amis. On apprit que Madame la Dauphine, ainsi que Mesdames, filles du Roi, étaient venues de Versailles jusque sur le Cours-la-Reine, et qu'elles avaient rebroussé chemin en apprenant les malheurs qui venaient d'arriver. M. de Sartines m'a dit qu'il avait reçu du Roi, du clergé, des Princes, de la Noblesse et jusque des fermiers-généraux, plus de deux cent mille francs, qu'il avait fait distribuer aux familles les plus malheureuses.

On apprit aussi que M. Bignon, après avoir vu l'effet et le succès de son joli feu d'artifice, était rentré chez lui, dans son carrosse, à dix heures du soir ; qu'il s'était couché, suivant son habitude, à onze heures précises, et qu'il avait dormi paisiblement jusqu'à huit heures du matin. Le surlendemain, il eut l'attention de se présenter à l'Opéra dans la grande loge de la ville, afin de montrer qu'il n'égait ni blessé ni embarrassé de sa position vis-à-vis du public. Je vais avoir l'honneur de vous parler de M. Bignon, Seigneur de Lile-belle-sur-Seine et Prévôt des Marchands de la bonne ville et cité royale de Paris.

Il avait la préoccupation continuelle et l'ambition d'être parent d'un certain Jérôme Bignon qui florissait au milieu du dix-septième siècle : passons-lui cette prétention-là. On avait commencé par le destiner à l'état ecclésiastique ; mais tous les autres Bignon furent enlevés par une épizootie, ce qui fit qu'on s'empressa de le marier avec une demoiselle herbagère. Je ne me souviens pas de son nom, qui ne signifiait rien ; mais toujours est-il que c'était la plus contentieuse et la plus effrontée commère du pays de Caux. Les niaiseries qu'il avait dites et les bêtises qu'il avait faites au séminaire de Saint-Sulpice y fournissent

encore à la récréation des tonsurés ; témoin celle de l'examen théologique, que je ne vous rapporterai pas afin de ne pas tomber dans les redites et les ravauderies de M Doublet et de M. Bachaumont. Il est une autre anecdote absolument inédite et que l'abbé Cochin nous racontait à peu près toutes les fois qu'il était question de M. Bignon ; c'est encore une historiette de séminariste, et la voici. Il y avait deux jeunes curés du diocèse de Paris qui avaient écrit au supérieur de Saint-Sulpice pour le questionner sur deux cas de conscience : un d'eux s'informait quel était précisément l'âge indiqué par les canons pour une femme qu'on admettait dans un presbytère à titre de gouvernante ; et l'autre demandait s'il était permis de porter perruque et de cacher sa tonsure en officiant, lorsqu'on était sujet à des fluxions sur les yeux. Le supérieur y répondit catégoriquement, et donna ses consultations à l'abbé Bignon pour y mettre les adresses des deux curés comme elles se trouvaient au bas de leurs lettres. Celui-ci commença par prendre lecture des pièces afin de connaître l'affaire, à laquelle il procéda le plus méthodiquement du monde. Ce fut avec tant de jugement que celui qui s'informait de la gouvernante reçut pour réponse qu'il la fallait courte, brune et point frisée, et que celui qui parlait de la perruque apprit qu'elle devait être âgée de quarante ans pour le moins.

Il paraît que son expérience des cas réservés l'avait rendu prodigieusement, scrupuleux. Il avait pour héritier présomptif un jeune Bignon qui servait dans la marine, et qui tomba chez lui comme une bombe en lui disant : — Bon jour, mon oncle. J'arrive d'Amérique, où j'ai pensé faire naufrage au milieu d'une tempête infernale. Je ne savais plus à quel saint me vouer, et j'ai promis que vous vous feriez Minime ou Lazariste, à votre choix. C'est un vœu que j'ai fait à votre patron saint Jérôme : ainsi voyez ce que vous aimerez le mieux. — Qu'est-ce que vous avez fait là, monsieur ! Vous êtes un garçon joliment téméraire !... Et le voilà qui s'en va bien, vite à l'Archevêché pour y consulter les promoteurs et les officiaux, qui lui dirent : — Tenez-vous tranquille et laissez-nous tranquilles.

On fut obligé de lui faire quitter sa charge de l'Hôtel-de-Ville avant l'expiration de ses trois années prévôtales ; et c'est pour l'en dédommager que les Maurepas l'ont fait nommer grand-maître de la librairie du Roi, autrement dit premier gardien de la Bibliothèque Royale à Paris. M. de Maurepas, qui ne pouvait s'empêcher de goguenarder, lui dit une fois : — Bignon, mon ami, vous voilà placé commodément : c'est une belle occasion pour apprendre à lire.

On nous disait, le printemps dernier, qu'ayant eu les jambes enflées et croyant mourir, quoiqu'il eût conservé le meilleur appétit possible, il avait fait venir sa péronnelle de femme au bord de son lit pour lui confesser et lui demander pardon d'une faute dont il s'était rendu coupable. — Vous croyez que j'ai toujours été vertueux, mais ce qui vous confondra, lui dit-il en sanglotant, c'est que je vous ai fait une infidélité, il y aura quatorze ans l'été prochain, pendant la canicule ; et je ne mourrai pas tranquille si vous n'avez pas l'indulgence et la charité de me le pardonner. Cette cauchoise lui répondit en pleurnichant qu'elle avait grand besoin de pardon pour elle-même, attendu que, jalouse comme elle était de son aimable époux, et s'étant aperçue de ce qu'il venait de lui avouer, ce qui l'avait rendue furieuse, elle lui avait fait prendre un poison lent qui serait la cause de sa mort. Elle a pour-

tant soin d'ajouter qu'il n'en mourra pas de cette fois-ci, et la vertueuse dame s'échappe en étouffant de rire.

Je vous paraîtrai peut-être bien dénigrante et bien acerbe à l'égard de ce pauvre M. Bignon ; mais pensez donc que j'étais restée pendant plus d'un quart d'heure à l'Hôtel-de-Ville avant de m'asseoir à table et sans-savoir si j'y trouverais place, et debout, toute droite, avec la main sur le dossier d'un fauteuil !... Voyez la belle position pour la veuve de votre grand'père, et voyez si j'ai pu manquer d'écouter et de retenir tout ce qu'on disait contre ce Prévôt-des-Marchands !

(Note de l'Aut.)

« Je suis un pénible sentier
« Où l'amour fit mainte surprise ;

« Je suis non loin du bénitier
« Quoique je sois hors de l'église ;
« Je suis féminin, masculin,
« Douteux en grec, neutre en latin ;
« En hébreu je ne le puis dire
« Sans vous dévoiler mon secret.
« Avec les mânes je soupire ;
« Je suis voilé, mais indiscret,
« Et c'est la rage qui m'inspire.
« D'émouvoir j'ai reçu le don.
« Je suis présent à la parade.
« De l'énigme j'ai l'abandon,
« La profondeur de la charade.
« Je sais employer sans abus
« L'importance du hiérogliphe,
« La réticence du rébus
« Et la noirceur du logogriphe.
« Enfin je suis un malheureux,
« Un sylphe, une ruine, une belle,
« Je suis un disque lumineux
« Et je suis une bagatelle.
« Pour deviner, je suis un lynx ;
« Hercule me trouva futile.
« Pour me cacher je suis un sphinx ;
« C'est... une chose fort utile.

(Note de l'Éditeur.)

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,

J'aurai soin près de vous d'amener les zéphirs.
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Édit.)

Tome 5 · 04

Ladite année 1770 a vu mourir quantité de personnes célebres dans les sciences ou connues dans la littérature. Ce fut d'abord le fameux Rouelle et l'académicien Mairan, ensuite le président Hénault, le docteur Sénac et le poète Moncrif ; enfin le philosophe d'Argens, Crébillon fils, Gentil-Bernard et le nouvelliste Bachaumont. Procédons par ordre.

Ce que je vous dirai sur le célèbre M. Rouelle ; c'est qu'il était le chimiste du Jardin du Roi, et qu'il revendiquait toujours toutes les découvertes qui se faisaient de son temps. Il accusait tout le monde, et surtout les physiciens allemands, de lui voler toutes ses idées, et l'épithète de plagiaire était pour lui le synonyme du mot scélérat. Pour exprimer l'horreur qu'il éprouva pour le crime de Damien, il avait dit que c'était un plagiaire ; et, comme il était grand patriote, il ne manqua pas d'appliquer la même épithète au Maréchal de Soubise après la bataille de Rosbach.

— Mais, lui disait M. de Buffon, ce n'est pas un plagiat que de s'être laissé battre par des Prussiens ; c'est, au contraire, une invention toute nouvelle de M. de Soubise.

— Allons donc, Monsieur ! ne le défendez pas ! s'écriait le chimiste ; c'est un animal infime, un double cochon borgne, un mulet cornu ! Je suis sûr qu'il a quelque chose de vicié dans la conformation… Enfin c'est un être obtus ; il est indigne de porter le nom de Français ! je vous dis que c'est un ignare, un criminel, un plagiaire !

Si grave et si consciencieux que fût perpétuellement le Comte de Buffon, il avait pourtant fait à M. Rouelle une fameuse espièglerie ; mais c'était pour la première et la dernière fois de sa vie sans doute, et c'était d'ailleurs une mystification scientifique, ainsi que vous allez voir.

Il écrivit donc un Essai sur l'organisation présumable des jeunes Centaures, dissertation qu'il adressa par la poste à son voisin M. Rouelle ; et celui-ci ne manqua pas de crier au voleur. — Il n'est pas, disait-il, une seule observation de ce plagiaire inconnu qui n'ait été pillée, effrontément pillée dans mes discours ou mes écrits !

Quand on l'avait fait sortir de ses cucurbites et de ses matras, il n'avait plus aucune sorte d'idée raisonnable. Toute pensée d'obligation religieuse ou de spiritualité lui était si complétement étrangère que le mot crime et le verbe pécher ne lui donnaient aucune autre idée

que celle du plagiat. Dieu, l'Ame et l'Avenir étaient pour lui néant, rien, moins que rien ; le doute lui manquait faute d'idée, et la brute n'avait pas plus de sécurité. — L'homme est un tube actif et digestif, ouvert à ses deux extrémités : voilà sa définition de l'homme, et c'est tout ce qu'il avait vu dans l'Évêque de Marseille, le Président de Coste et le Maréchal du Muy, ses bienfaiteurs.

M. de Beauvau m'a conté qu'on parlait un jour, chez M. de Buffon, des mouvemens naturels, et que c'était dans son cabinet, au Jardin du Roi. — Il m'est impossible, dit le Cardinal de Bernis, de ne pas baisser la tête lorsque j'entre dans une église.

— Il y a comme cela des mouvemens matériels et machinaux qu'il est impossible d'analyser et d'expliquer, observa le professeur de chimie ; car enfin, Monseigneur, pourquoi les ânes et les canards baissent-ils toujours la tête en passant sous les portes cochères et sous les arcades les plus élevées ? J'en ai fait l'expérience : j'ai fait passer des ânes et des canards sous la porte Saint-Antoine ; j'en ai fait passer sous la porte Saint-Denys, qui est bien autrement haute. Eh bien, Messieurs, vous me croirez si vous voulez, mais je vous donne ma parole d'honneur que je n'en sais pas plus que vous.

— Monsieur Rouelle, lui répliqua M. de Bernis avec son air coquet, personne ne vous dérobera pareille idée pour en user comme du sien : le public ne manquerait pas de lapider le plagiaire !...

Le bon curé de Saint-Étienne-du-Mont ne voulait absolument pas enterrer ce pauvre M. Rouelle ; mais M. l'Archevêque en fit donner l'ordre en disant que le savant professeur de chimie, M. Rouelle, était, non pas un impie, mais un ignorant et un innocent.

M. d'Orthoux de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, était plus habile dogmaticien que M. Rouelle ; et, du reste, il était le dernier des Cartésiens.

Àl'âge de 94 ans, il avait conservé toute la vigueur et la délicatesse de son esprit, ainsi que l'usage de ses jambes et les facultés de son estomac. Il allait dîner hors de chez lui cinq fois par semaine ; et, s'il n'avait pas aimé les oronges à l'huile, je crois, Dieu me pardonne, qu'il vivrait encore ! À cela près de son goût pour cet agaric et pour tous les fongus en général, il était l'homme du monde le plus méticuleux et le plus méthodique. M du Châtelet disait qu'il avait fait une échelle de concordance entre les étoffes et les températures, afin d'établir un parfait équilibre entre son thermomètre et l'effet matériel de ses habits. — Rendu, demandait-il à son valet, qu'est-ce que dit mon thermomètre, ce matin ? Rendu lui répondait : — Monsieur, le voilà qui marque fourrure, pendant qu'il était hier au soir à drap de Silésie : je crois que le temps est devenu fou !

J'arrive un soir à l'hôtel du Châtelet, rue de Varennes, et c'était à la suite d'une averse ; on avait fermé toutes les fenêtres à cause de M. de Mairan, qui m'interrogea d'un air soucieux sur la perturbation qui pouvait en être survenue dans l'atmosphère. Je lui-répondis à la manière de Rendu : — Monsieur, habit, veste et culotte de ratine : voilà ma façon de penser.

Ma cousine avait fini par se brouiller avec lui pour le cartésianisme, et c'était à l'instigation de Voltaire, ancien disciple de M. de Mairan tout aussi bien que M du Châtelet, qui n'en tinrent compte aussitôt qu'ils furent initiés à la théorie du Chevalier Newton. Voltaire avait écrit sur les forces vives, et sous le nom de M du Châtelet, je ne sais plus quoi qui méritait réplique, et peu s'en fallut que le sage et docte académicien n'y répondît sérieusement.

— N'allez donc pas tirer l'épée contre cette pauvre Émilie ! lui disions-nous.

— Je vous supplie d'observer que ce ne serait pas une épée : il suffirait d'un compas, reprenait-il.

C'est bien assez pour opposer à des coups d'éventail.

M. de Mairan mourut le plus chrétiennement possible, assisté de M Geoffrin, qu'il avait instituée sa légataire universelle et qui recueillit environ cent mille écus de cette succession. Il est vrai qu'elle en a rendu quelque chose à M. d'Orthoux, neveu du défunt ; mais il est certain qu'elle a gardé le reste en disant que c'était pour le distribuer à des gens de lettres nécessiteux.

— Mon Dieu ! comme il a de l'ordre et comme il est rangé, Mairan ! disait souvent M Geoffrin. Je l'aime à cause de cela : l'ordre et l'arrangement sont les diamans de l'esprit. C'est une sorte de similitude ou de comparaison que je ne comprends pas, mais les encyclopédistes ont toujours dit que c'était admirable.

Le philosophe M. d'Argens était un Marquis de fabrique et de la même étoffe que MM. de Condorcet, d'Albaret, du Pourcet, de Luchet, etc. Chamfort avait dit, rudement pour eux, que les bureaux de l'Encyclopédie étaient devenus le Pont-aux-ânes, que c'était dans la salle à manger de M Geoffrin que se tenait le Marché-aux-veaux, et que le cabinet de M. d'Holbach était la Foire-aux-marquis. Il faut convenir que MM. les Ducs ont été bien heureux de ce que le Roi s'était réservé l'application de leur titre, car chacun de ces anoblis n'aurait pas manqué de se faire appeler philosophiquement Monsieur le Duc.

Celui-ci fut porter ses talens, ses lumières et ses autres dignités à la cour de Berlin, où jamais il n'a rien fait qui pût justifier le brevet d'académicien dont l'avait gratifié le roi de Prusse. Voltaire en disait des choses épouvantables, et notamment à l'occasion d'un procès qu'il avait eu dans sa jeunesse et dans le comtat Venaissin. Toujours est-il que ce roi philosophe avait fini par le prier de s'en retourner en Provence avec madame la marquise, laquelle avait été danseuse à la comédie de Francfort. C'était, disait-on, le couple le plus affamé, le plus intrigant, le plus philosophiquement cynique et le plus méprisable de la terre.

Le Roi de Prusse n'en a pas moins fait une belle épitaphe latine en l'honneur de M. d'Argens, qu'il y qualifie son chambellan. Il aurait bien dû lui faire, au lieu d'une épitaphe, une pension de quelques mille florins, et surtout la lui payer sans retenue ; car je vous dirai que le grand Frédérick était sujet à l'exercice de la retenue sur ses pensionnaires. Maupertuis ne lui pardonnait pas de l'avoir obligé de contribuer à la construction d'une caserne et la réparation de la citadelle de Spandau pour une somme de mille florins brandebourgeois. Vol-

taire disait aussi que sur sa pension de deux mille écus on lui avait retenu quatre mille francs pour établir un polygone à Neufchâtel.

Nous allons passer brusquement, et sans aucun artifice de transition grammaticale, à Messire Charles-Jean-François Hénault, Chevalier, Seigneur de Belmont, Conseiller du Roi en sa cour des Pairs et de parlement, Président ez Enquêtes d'Icelle, Chancelier de la Reine et Surintendant de la maison de Madame la Dauphine, l'un des quarante de l'Académie française et membre de celle des inscriptions et belles-lettres, lequel était né le 29 décembre 1684, et mourut le 24 novembre 1770. (— Je laisse toujours dire et penser que je ne suis né qu'en 1685, parce que je ne fus baptisé que sept mois après ma naissance, nous disait-il un soir, et c'est toujours autant de gagné pour la perpétuité de ma réputation de galantin. Il avait alors à peu près soixante et douze ans.)

C'était un homme aimable et poli. Son Abrégé chronologique de l'Histoire de France était le maître fleuron de sa couronne et le cimier de son casque ; c'était avec ce livre au bout du bras qu'il était allé frapper à toutes les portes académiques ; mais j'ai toujours pensé que, si quelque pauvre diable avait composé cet abrégé chronologique, il en aurait tiré douze ou quinze louis d'un libraire, et voilà tout. C'est un ouvrage qui n'est pas dépourvu de quelque mérite, et dont le mérite a toujours été fort exagéré par les amis du Président. Rulhières disait pourtant que ce livre avait été fort utile à M et M. Geoffrin, parce qu'ils en avaient appris qu'Henry IV n'était pas le fils d'Henry III et que Louis XII n'était pas le père de Louis XIII, ce qui les avait étonnés au dernier point.

Ce bon Président Hénault ! je le verrai toujours corrigeant, soignant et multipliant les éditions de son abrégé chronologique. Il y mettait son âme et sa vie ; il y trouvait sa gloire et sa joie. La Gazette de France en parlait avec éloge ; on en parlait dans l'Année littéraire : il en a passé soixante et six années de sa vie dans un parfait bonheur.

Il avait fait un bel héritage à la mort du Président de Montesquieu, à raison de ce que, dans la société de la Duchesse d'Anville, on appelait celui-ci Le Président, tout court et par excellence, ce qui ne laissait pas de mécontenter le Président Hénault. Mais, aussitôt que le Président de l'Esprit des lois fut passé dans la région des esprits, le Président chronologique recueillit la succession du Président législatif. Le Président Molé de Champlâtreux en desséchait d'envie ; mais l'hôtel de la Rochefoucauld tint ferme ; et, lorsque la Présidente Meynière y parlait tendrement du Président, il était bien entendu qu'elle ne parlait pas de son mari.

Sept à huit jours avant sa mort, on nous raconta que M du Deffand (son amie de jeunesse) était allée s'asseoir auprès de son lit en lui demandant s'il ne la reconnaissait plus. — En aucune façon, répondit-il ; et tout ce que j'y vois, c'est que vous me faites souvenir d'une méchante aveugle… M du Deffand s'empressa de l'interrompre et se mit à lui parler (pour le dérouter) de la Baronne de Castelmoron, qu'il avait beaucoup aimée. — Ah ! quelle différence, se prit-il à dire, entre la chère Baronne et cette vilaine égoïste du Deffand ! Elle était belle, elle était bonne, celle-là ; elle était fraîche et franche, elle avait des dents superbes et n'avait pas la peau comme du chagrain… Jamais elle n'a fait ni mauvais trait de noirceur,

ni, j'en suis sûr, une seule menterie… La Duchesse de Choiseul m'a dit que la nièce du Président Hénault, M de Jonzac, n'avait pu jamais réussir à lui faire changer de conversation pendant toute la soirée ; quand il avait fini sur le panégyrique, il argumentait sur le parallèle ; et M du Duffand se donnait au diable en faisant bonne contenance autant qu'il se pouvait. Elle avait renvoyé son carrosse, et vous pouvez juger de son embarras ! Le Président Hénault était tombé en enfance dès l'âge de 80 ans ; et ceci peut expliquer l'idée qu'il avait eue de me faire un legs de cent louis pour m'acheter une bague.

Je vous parlerai présentement d'un personnage dont je ne vous ferai pas un grand éloge et pour qui je vous demanderai votre indulgence. Désiré Bernard, surnommé le Gentil', était un beau garçon robuste comme un chêne et fleuri comme un rosier ; il était franc comme un jonc et doux comme un bon fruit. Mais il était toujours ce qu'on appelle entre deux vins, ce qui ne l'empêchait pas de garder une contenance et de rester dans une mesure parfaite, et ce qui lui donnait seulement je ne sais quel air indifférent ou préoccupé qui ne lui messieyait pas du tout, bien loin de là. Il avait servi sous les ordres de votre grand-père en Italie, et c'était nous qui l'avions fait nommer Secrétaire-général des Dragons, ce qui lui valait 12 mille livres de rente, avec un logement sous la galerie du Louvre et l'habit d'Officier. Il avait pris toutes les apparences et les habitudes de la meilleure compagnie, ce qui ne l'empêchait pas d'aller souvent dans la plus mauvaise… Il avait eu des succès inconcevables, autant pour la qualité que pour la quantité ; mais la vanité ne pouvait rien du tout sur sa discrétion, et quand ses amis les dragons l'entreprenaient sur ses bonnes fortunes, il s'en impatientait et se débattait comme un diable. Il avait du caractère de M. de Létorières et de la tournure de M. de Lauzun, mais en plus naïf et plus solide. Je n'ai jamais vu que lui qui fût parfaitement heureux de sa position sociale et pleinement satisfait de sa fortune. Il n'était pas, disait-il, assez pauvrement petit pour ne pouvoir approcher des grands, ni assez grand pour ne pouvoir s'associer avec les plus petits. — Je suis deux fois plus heureux qu'un grand Seigneur ou qu'un petit bourgeois, par la raison que j'ai deux facultés, deux cordes à mon arc, et parce que je vis double, me disait-il un jour ; il y a du plaisir et de l'intérêt pour moi dans la confiance et la familiarité des petites gens : c'est, pour les émotions du cœur et le repos de l'esprit comme une excursion champêtre ; et si la fatigue me prend, je monte en voiture : j'ai l'honneur de venir vous faire ma cour, Madame, et j'ai celui de me trouver chez vous côte à côte avec Mgr le Duc de Penthièvre et M la Landgrave de Hesse. Il n'est rien de tel que de changer de côté, pour éviter la fatigue et l'engourdissement.

Il avait été l'intime ami de M de Pompadour avant sa faveur auprès de Louis XV ; et, si elle ne l'eût pas fait nommer bibliothécaire du Roi en son château de Choisy, personne ne se serait jamais douté que Gentil-Bernard eût été connu d'elle. Il a fait des poésies délicieuses et n'a jamais fait imprimer aucun de ses ouvrages (à l'exception de son opéra de Castor et Pollux, attendu que la chose était d'ordonnance et de nécessité rigoureuse). Il avait refusé d'entrer à l'Académie française en disant qu'il n'avait aucun titre pour établir et justifier cette prétention-là. Il n'a jamais voulu me lire son poëme de L'Art d'aimer, qu'il a gardé manuscrit jusqu'à sa mort. La philosophie de ce bon enfant (c'est le mot propre) ne l'avait pas pourtant empêché de tomber dans une décrépitude anticipée. Toutes les femmes

le reprochaient à Bacchus et tous les hommes s'en prenaient à Vénus. Comme je n'étais ni homme ni femme, j'en accusais l'un et l'autre.

M. Opportun-Daniel Sénac était un vieux Conseiller de sa Majesté très-Chrétienne en ses conseils, d'état et privé, Officier de la couronne et Surintendant des eaux minérales du royaume, et membre de l'Académie royale des sciences, et Chevalier de l'ordre de St-Michel avec brevet d'anoblissement pour lui comme aussi pour ses hoirs ; le tout en vertu de la charge qu'il exerçait ; et vous en conclurez, s'il vous plaît, que l'Office de Premier Médecin du Roi de France est la principale dignité de l'univers médical.

Le vieux Sénac était presque toujours silencieux et sombre comme un tombeau. Il était savant, mais il ne croyait guère à l'utilité de la médecine, et l'exercice de sa profession n'était pour lui qu'un moyen de fortune, avec le plaisir d'expérimenter et celui d'ajouter à son instruction. J'ai connu bon nombre de médecins pareils à lui, mais à la science près.

Je me rappelle que, lorsqu'il parvint à la charge de premier médecin, il se fit remplacer au Palais-Royal par un docteur de Montpellier nommé Fizes, qui était un bavard et fut disgracié par le Duc d'Orléans au bout d'un mois. — « Je lui avais prescrit, nous disait Sénac, d'approcher gravement de son malade, de tâter le pouls, de faire tirer la langue et de regarder sérieusement dans les bassins, de ne point parler, de s'enfoncer dans sa perruque et d'y rester un moment les yeux fermés, de prononcer son arrêt et de s'en aller sans penser à faire la révérence. Au lieu de cela, mon imbécile a jabotté comme une pie ; il a parlé politique et littérature, en disant Votre Altesse Sérénissime à tout bout de champ. Il n'a que ce qu'il mérite ; et voilà ce qui doit arriver à ceux qui n'écoutent pas leurs anciens ! »

Quant à l'examen des empiriques et la surveillance des charlatans, dont il avait le monopole en vertu de sa charge, il abandonnait l'administration de cette partie du casuel à M Sénac, à qui tous les marchands d'onguent céleste et d'eau merveilleuse allaient s'adresser pour obtenir un brevet de son mari, moyennant rétribution. Elle en retirait parfois plus de quatre-vingt mille livres par an. Elle était associée pour moitié dans l'entreprise de la fameuse poudre capitale des frères Aumer, et l'on disait que la belle terre de Meillan avait été payée sur le profit que les Sénac ont tiré de cette poudre infernale.

L'unique héritier de ce bon ménage est M. de Meillan, qui se pavane aujourd'hui dans son intendance avec tant de fatuité. C'est à lui qu'on prenait la liberté d'appliquer cette vilaine épigramme de Piron : « il était blême et blond comme un pou d'hôpital ; » ce que je n'ai pu vérifier qu'à moitié, bien entendu.

Je vous dirai cette aventure de l'Abbé d'Espagnac avec M. l'intendant, qui tenait la banque au pharaon, chez M. Girardin, d'Ermenonville, et qui, voyant l'Abbé s'avancer avec un écu, lui cria du haut de sa tête et de sa voix insolente et grêle : — Monsieur, je ne tiens que de l'or. Voilà ce grippe-sou d'Abbé qui s'approche de lui, tenant son écu pincé du pouce et de l'index, et qui va lui faire une croix sur le front, en lui disant comme au jour des cendres : — Memento, homo, quia pulvis es, etc., « souviens-toi que tu es un homme de

poudre et que tu reviendras en poudre ! » Je vous reparlerai de M. Sénac de Meillan, qui faisait les délices et l'admiration de l'hôtel de Liancourt.

Je vous ai déjà dit du Sieur de Moncrif (on prononçait Moncri), qu'il était Lecteur de la Reine et qu'il était puriste. Il ne faudra pas en inférer que ce fût un pédant, car il était l'homme de France et l'académicien le moins prétentieux, le plus simple et le plus naturellement agréable. Il me semble que ses poésies fugitives, et surtout ses romances, ne laissent rien à désirer pour la perfection du style et la délicatesse de sentiment. Il avait fait un Essai sur les moyens de plaire qui n'avait pas trouvé celui de nous charmer à l'égal de ses poésies. Il écrivait mal en prose, et voilà ce que je ne saurais m'expliquer de la part d'un bon versificateur. Qu'un prosateur habile ne puisse pas bien écrire en vers, on conçoit cela ; mais un bon poète qui ne sait pas faire de la bonne prose, c'est-à-dire un superlatif sans comparatif et sans positif, je vous avoue que c'est une chose incompréhensible à mon sens naturel, à mon instinct mathématique et ma raison grammaticale.

Moncrif avait écrit une Histoire des chats dont Voltaire et tous ses amis ne manquaient jamais l'occasion de se moquer ; mais c'était de parti pris et sans nulle raison, car c'est un recueil de plaisanteries tout-à-fait divertissantes. Voltaire agissait toujours comme un enragé contre les écrivains qui ne l'adulaient pas, et surtout contre les gens de lettres à qui les Communs de Versailles étaient ouverts. Sa préoccupation continuelle était celle d'aller à la cour, et le plus beau jour de sa vie fut sans contredit celui où il reçut de M de Pompadour un brevet de gentilhomme ordinaire, honoraire et surnuméraire de la chambre du Roi. Il en pleurait, il pâmait, il en délira ! Mais il ne tarda pas à reconnaître la vanité creuse et la légèreté de cette qualification sans exercice ; et, du reste, M du Châtelet, qui savait le monde et la cour un peu mieux que l'algèbre et la géométrie, n'avait pas manqué de se moquer de l'extrême satisfaction qu'il en montrait. C'était pour en modérer l'éclat, disait-elle, et pour qu'il n'en restât pas marqué d'un ridicule ineffaçable…

— Le voilà magnifiquement récompensé pour sa dédicace à cette M Le Normand d'Étioles ! nous disait-elle… Et comment trouvez-vous qu'un si grand homme ait pu solliciter (en cachette de moi) cette misérable place de gentilhomme ordinaire ?

— Ne m'en parlez pas ! disait la Maréchale de Luxembourg, attendu que j'en suis confondue ; c'est comme un géant dans un entresol !

Quand Voltaire apprit que Moncrif avait obtenu l'emploi d'historiographe de France, il se mit à crier : Historiographe ? Il est impossible que la Reine ait voulu compromettre son crédit à ce point-là ! c'est historiogriffe que vous voulez dire…

Je me rappelle encore, à propos de cette Histoire des chats, que Moncrif avait entrepris d'appliquer des coups de canne sur le dos d'un insolent et mauvais poète appelé Roy. Ce dernier, qui était le plus jeune et le plus ingambe, opérait sa retraite à reculons devant son agresseur, bien assuré que celui-ci ne manquerait pas d'observer la convenance et ne voudrait pas lui porter un seul coup, s'il n'avait pas le dos tourné. C'est qu'on n'aurait pas vou-

lu, dans ce temps-là, s'exposer à frapper avec un bâton sur le visage d'un homme : on n'y pouvait toucher qu'avec la main ; c'était une obligation de charité ; c'était une affaire de respect humain ; le contraire aurait été considéré comme un crime de lèse-majesté sacramentelle, une sorte de sacrilége anabaptiste ; enfin, c'était la règle établie. Mais il y avait une chose dont l'offensé Moncrif, historien des chats, ne pouvait s'empêcher de rire, et c'était que ce plat et méchant faiseur d'épigrammes lui criait encore en s'enfuyant : — Patte de velours, Minet ; patte de velours !

Moncrif avait toujours eu de la piété, de la dignité dans les habitudes et des mœurs irréprochables....

— Mais on m'a conté hier une belle histoire de M. de Moncrif, disait un jour Voltaire, après souper, chez sa bonne amie M Grimod d'Orsay. Il est allé jeudi dernier à l'Opéra, derrière le rideau, après la dernière pièce, et lorsqu'il a pensé que tout le monde devait être sorti de la salle, alors cet honnête dévot s'est approché d'un groupe de nymphes en leur disant discrètement entre haut et bas : « Si quelqu'une de ces demoiselles était tentée de souper avec un petit vieillard bien propre, il y aurait quatre-vingt-douze marches à monter, un petit souper assez bon et dix louis à gagner. ». C'est la jolie petite M Vigu, continua l'honnête Voltaire, qui m'a dit ceci hier au soir. Elle connaît parfaitement bien ce grand poète, et d'autant mieux qu'elle a déjà grimpé cinq ou six fois dans le haut de son pavillon de Flore, au sommet de son Olympe, ou son Hélicon, si vous l'aimez mieux...

— Je pense qu'elle en a menti pour jeudi dernier, interrompit M. de Crône, attendu que M. de Montrif est bien certainement en Normandie depuis plus de deux mois. Il est à Médavy, chez M Thiroux, ma grand'mère ; et j'ai reçu de lui, précisément jeudi matin, une lettre dans laquelle il me prie de faire renouveler son abonnement à l'Année littéraire.

— Vous dites à l'Année littéraire ? Ah ! c'est un lecturier de l'Abbé Desfontaines et de cet exécrable Fréron ! Voilà ce que je ne savais pas. Je ne m'étonne plus de son hypocrisie, de son infâme conduite !...

— Calmez-vous donc, M. de Voltaire, apaisez-vous donc, s'il vous plaît, lui dit le Baron d'Hunolstein qui était un vieux pince-sans-rire. La demoiselle Vigu dont vous parlez vient de mourir en couches, et je puis vous assurer qu'elle a été enterrée mardi dernier, c'est-à-dire la surveille du jour où elle aurait vu Moncrif à l'Opéra. J'en suis certain, et je puis ajouter que je n'en suis pas fâché ; car elle était la maîtresse de mon fils, qui lui donnait beaucoup trop d'argent. Je crains que vous n'ayez été la dupe de quelque mystification...

Ce qu'on découvrit de plus amusant dans tout ceci, c'est qu'il ne s'y trouvait un mot de vérité ni de part ni d'autre. Voltaire avait fait un indigne mensonge ; et quand on voulut éclaircir la chose, il se trouva que ces deux Messieurs, de Crône et consort, avaient (sans s'être concertés ni s'être entendus le moins du monde) fabriqué chacun leur histoire, à dessein de se moquer de Voltaire et de sa méchante invention. Il en prit la fièvre de colère, à ce que nous dit le Baron.

M. de Moncrif devait avoir au moins cent ans quand il est mort, en 1770. Son père avait été Doyen des Conseillers à la Cour des Monnayes, et sa mère était la nièce du fameux La Calprenède. M. de Maurepas disait toujours à propos de l'âge de Moncrif, dont celui-ci ne parlait jamais, que Moncrif avait appris le manége et l'escrime en même temps que M. de Pontchartrain, qui était le père de M. de Maurepas, et qui était Secrétaire d'état sous Louis XIV, en 1695.

Un littérateur angevin, nommé le sieur de la Place, avait fait, à l'occasion de la mort de ce bon Moncrif, un quatrain dont j'ai pris note et que je vais copier avec plaisir :

« Réalisant les mœurs de l'âge d'or,
« Ami sûr, auteur agréable,
« Ci-gît qui, vieux comme Nestor,
« Fut moins bavard et plus aimable. »

Il me reste à vous parler de l'auteur de Tanzaï, d'Alcibiade et du Sopha, Prosper Joliot, sieur de Crébillon, lequel était frère aîné de la sauvage Électre et de Rhadamiste et Zénobie, qui sont bien assurément les trois personnages les plus sombrement farouches et les plus rudement ineuphoniques de notre scène tragique.

Lorsque vous aurez lu quelques-unes de ses productions, œuvres de licence et d'impertinence, vous ne manquerez certainement pas de vous représenter le fils Crébillon comme un papillon sémillant, brillant et triomphant de la pudeur de toutes les fleurs, de toutes les roses et du tendre jasmin, qui prodiguaient à ses vœux les trésors de leur sein (il y a toujours de ces mauvaises rimes-là dans sa prose) ; mais voici le portrait de l'auteur du Sopha tracé par la demoiselle Beauvoisin, qui le connaissait de reste : « Pédant, vilain pédant, tu es si pédant, si sérieux, si sec et si gourmé, si composé, si empesé et si ennuyeux, que je ne veux pas que tu viennes souper avec nous chez Monticour. Les demoiselles Avrillet ont dit à Collé que tu n'avais pas trouvé autre chose à leur dire que j'ai l'honneur de vous présenter mon très-humble hommage, ou bien mes devoirs les plus respectueux, pour changer. Va donc ! tu n'es qu'un manche à balai galonné ! tu ne fais pas autre chose que des révérences à la « vieille mode, etc. »

Si vous êtes surpris de me trouver si bien au fait de la correspondance de la Beauvoisin, je vous dirai que sa lettre avait circulé dans tout Paris, par la raison que la fin du billet, que je ne saurais vous rapporter, était la chose du monde la plus originale.

Ce Crébillon n'avait aucun autre inconvénient dans la société que celui d'être ennuyeux. On le rencontrait quelquefois à l'hôtel de Surgères et chez une anglaise appelée M Wortley, qui était parente de sa femme. Écrivain licencieux et pédant frivole, il était, ce qui pourra vous étonner, Censeur royal, à l'effet d'examiner les nouveaux livres et d'accorder ou de refuser les priviléges du Roi pour leur publication. Un jour, il voit arriver dans son cabinet de censure, à l'imprimerie royale, une assez belle personne qui lui dit, entre autres choses, qu'elle avait lu le Sopha, qu'elle éprouvait pour lui, M. Crébillon, l'auteur d'un si bel ouvrage et Censeur royal, un sentiment d'admiration, d'estime et d'amour insurmontable ;

qu'elle arrivait d'Angleterre afin de le demander en mariage, et qu'elle était la fille aînée de Milord Halfort ; ce qui était l'exacte vérité sur tous les points.

Comme elle était fille majeure, elle devint Miladi Crébillon dans la quinzaine, et l'on ne s'est jamais aperçu qu'elle se soit repentie du choix qu'elle avait fait ; l'auteur du Sopha la rendit aussi parfaitement heureuse que peut l'être une Anglaise avec des révérences.

Il est résulté du Sopha, du mariage et des révérences une grande fille toute noire, qui vient d'épouser je ne sais quel autre Milord, à qui j'en fais mon compliment.

N'admirez-vous pas que l'effet d'un conte libertin, d'un misérable opuscule et d'un mauvais petit livre, ait été de faire épouser à son auteur une fille de distinction, et (pour le plus essentiel au bonheur et l'exigence de M. Crébillon,) une honnête fille, à la même époque où l'amant de Julie, le délicat, l'ardent, le passionné St.-Preux, finissait par épouser une infâme servante ? Il est à remarquer aussi que l'auteur des Égaremens du cœur et de l'esprit a marié sa fille unique avec un Pair d'Angleterre, tandis que l'auteur du Contrat social et du Traité sur l'éducation d'Émile a fait porter ses quatre ou cinq enfans à l'hôpital des Enfans-trouvés. Mais il est juste d'observer que ce pauvre M. Crébillon n'était pas philosophe, il n'était que futile ; et, grâce à la philosophie, ce n'est pas J.-J. Rousseau qui s'est montré le plus raisonnable des deux.

Pour en finir avec les oraisons funèbres, je vous dirai quelques mots sur le sieur de Bachaumont, qui était un imbécile dans le genre de l'historien Suétone, et qui n'a jamais su faire autre chose que d'écouter et d'enregistrer des bruits de carrefour.

Il est mort en 1770, âgé de 82 ans ; les notes manuscrites qu'il a laissées ne commencent qu'à l'année 1759 et finissent en 1766 : ainsi les prétendus Mémoires de Bachaumont, qui vont jusqu'à la fin de l'année 1787 (c'est-à-dire plus de 22 ans après la mort de ce nouvelliste), sont nécessairement apocryphes. On disait qu'il était fils naturel du Maréchal de Villars ; et, dans tous les cas, il n'avait aucune espèce de rapport avec cet autre Bachaumont, le caudataire du Cardinal de Retz, l'un des auteurs du voyage en Provence et le compagnon de l'aimable Chapelle. Celui dont il est question passait sa vie chez M Doublet de Persan, qu'il avait aimée constamment et sans distraction depuis sa jeunesse ; et l'on peut dire qu'il est mort en adoration devant elle. Elle avait de l'esprit, la Présidente Doublet, et, si elle avait eu l'usage d'un autre monde, elle aurait été bien aimable. Elle est morte en 1772, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, et depuis quarante-deux ans elle n'était pas sortie de sa chambre à coucher. On la rencontrait jadis à l'hôtel de Béthune et chez les d'Aligre, où j'étais fâchée de ne la plus trouver ; mais je n'ai jamais pu me résoudre à la voir chez elle : je n'ai jamais pu supporter les bureaux d'esprit, les lectures et les preneurs de notes.

Je vous ai déjà dit que les Nouvelles à la main sortaient de chez M Doublet, et voici comme on y procédait régulièrement. Le secrétaire de la Présidente enregistrait les anecdotes et toutes les nouvelles de la soirée ; ses deux laquais (qui devaient absolument savoir écrire) en faisaient six copies, ce qui les occupait souvent pendant toute la nuit ; on envoyait ces bulletins par des commissionnaires, et dans la matinée, à tous les principaux amis de la

maison, qui étaient MM. de Mirabeau, de Mairan, Falconnet, de Bachaumont, Trublet et Trudaine. Mais ce qui ne manquait pas d'arriver souvent, c'était que ces Messieurs manquaient de prudence, et que leurs valets recopiaient ces bulletins, dont ils se faisaient un gros bénéfice en les distribuant aux Ambassadeurs, aux étrangers de marque, et même à des financiers, se disait-il. Il en résultait des tracasseries insupportables : on chassait des laquais, on cherchait à s'expliquer ; et tout ceci finissait par une visite où l'on se disait les plus aimables choses en ayant soin de ne se parler de rien. Ce qu'il y avait d'ennuyeux, c'est que c'était toujours à recommencer.

En 1757, on m'avait attribué (dans les Nouvelles à la main, s'entend) une épigramme contre le Maréchal de Soubise, que je ne voudrais pas copier et que je n'avais assurément pas faite. Ceci devint une grande affaire, et le Lieutenant de Police avait envoyé parler à M Doublet. Le Bailly de Froulay fut le prier de vouloir bien se tenir tranquille, attendu qu'il y avait en nous-mêmes assez d'autorité pour ne pas avoir besoin de la sienne. Il se trouva que l'épigramme en question n'était jamais sortie de chez la Présidente, et que c'était M. de Mirabeau qui l'avait fait ajouter sur l'exemplaire de son bulletin, qu'il avait envoyé courir le pays. Comme on avait décidé que je le recevrais lorsqu'il viendrait m'en faire excuse, il eut la gaucherie d'entamer une explication à laquelle je répondis par une véritable épigramme en quatre paroles ; il me semble que c'était sur les amis de l'humanité, qui ne sont pas les amis des femmes ; mais je ne me rappelle plus comment je lui tournai ce compliment-là.

Ce n'était pas la première et ce n'est pas la dernière fois qu'on m'ait attribué des épigrammes ; et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il ne m'est jamais arrivé de faire des vers qu'une seule fois pendant toute ma vie, et encore n'était-ce que des bouts-rimés.

Il faut que je vous les dise, mes bouts-rimés. J'arrivais des eaux de Forges en 1790 ; le Chevalier de Boufflers, excité par M de Lénoncour, voulut absolument que je leur fisse des vers et me donna ces rimes du diable :

J'ai quatre-vingt-dix-ans, j'arrive — d'Épidaure ;
Esculape a reçu mon premier — Ex-voto.
On aime ses vieux jours autant que son — Aurore.
Chacun sur mon voyage avait crié — Haro !
L'espérance soutient et le succès — restaure ;
Me voici rajeunie et presque sans — bobo.
Mon front était ridé, mon teint celui d'un — Maure ;
Quand je parlais, mes dents partaient — ex abrupto,
Une seule restait, servant de — memento.
À peine ai-je eu touché le serpent qu'on — adore,
Vieille comme Baucis et sourde comme — Io,
Je deviens aussi leste, aussi belle que — Laure !
Remerciant le Dieu, j'ai promis — in petto
Au moins cinq ou six fois d'y retourner — encore.

Mon fils, comme je ne veux pas être suspectée par vous d'aveuglement maternel, et de prétention littéraire encore moins, je vais agir avec une sincérité parfaite en vous faisant un aveu pénible : j'ai conservé presque toutes mes dents ; j'ai, grâce à Dieu, l'oreille très fine ; je n'ai jamais entendu dire que la nymphe Io fût sourde, et j'avoue que tout cela sont des licences poétiques. J'aurai la précaution d'ajouter que la particule incidente était indispensable pour la correction de mon avant-dernière période, et que je n'ai su comment l'y placer. Enfin, mon dernier vers est doublement défectueux, en ce que c'est par inversion qu'on y trouve une cheville ; et cette inversion des cinq ou six fois ne me satisfait pas du tout.

Je vous avais parlé des entretiens littéraires de M Doublet, et je suis bien aise de vous en donner une idée sommaire au moyen de cette dissertation critique.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Je ne crois pas qu'il y ait jamais en dans le monde un niais comparable à ce compositeur d'inscriptions et de points de vue champêtres ; et, sans l'enthousiasme encyclopédique et la philanthropie, qui étaient venus s'adjoindre à sa niaiserie naturelle, on ne se serait jamais moqué d'un homme autant que de ce M. Girardin.

(Note de l'Éditeur.)

Tome 5 · 05

Les premières paroles que l'on ait ouï dire à Paris sur M. Necker ont été des incriminations et des récriminations qui ne m'importaient guère, attendu qu'il était question de son aptitude à certains profits illicites et de son ingratitude envers MM. Thélusson, dont il avait été le commis. Jusque-là personne ne se serait douté de son mérite et de ses vertus. Ensuite on entendit parler des travers de sa femme et de leur engouement pour le philosophisme ; et puis on parla de l'étrange éducation qu'ils donnaient à leur fille ; ensuite on a reparlé de M. Necker à propos de sa lettre au sieur Bouzard, qu'il avait fait insérer dans toutes les gazettes et qui parut un modèle achevé d'arrogance et de niaiserie boursouflée. Je me souviens que le début de cette ridicule épitre était Brave Homme, Je n'ai appris qu'hier, par l'acclamation publique, avec quelle honnêteté vous vous conduisez.

Cependant le commis était devenu banquier, le banquier financier, le financier millionnaire ; et le vieux Maurepas, qui détestait le bon Turgot, s'ingénia du savoir-faire de ce marchand d'écus pour en user au profit de sa rancune. Le Roi Louis XVI avait résisté longtemps à lui faire ouvrir les portes de sa trésorerie, mais le vieux dictateur y mit une persistance inconcevable, une persécution sans exemple. Il obtint premièrement son entrée dans le conseil des finances, et finit par en faire un ministre du Roi Très-Chrétien. Devant Dieu soit son âme !

Comme il est indispensable que je fasse un choix parmi toutes les corrections qui furent administrées à ce Genevois, je me décide pour l'historique de ses démêlés fiscaux avec M. de Lauraguais.

Le Duc de Brancas, son triste père, avait trouvé bon de composer avec le contrôleur-général au sujet d'une action de retrait que celui-ci prétendait exercer au nom de S. M. sur le comté de Lauraguais, engagé pour une misérable somme de deux cent mille livres, et nonobstant les clauses de substitution où ce domaine se trouvait assujetti. C'était un acte de fiscalité judaïque ; mais, pour en déguiser l'âpreté, M. Necker avait imaginé d'en écrire au Comte de Lauraguais ; et voici la copie de sa lettre, qui n'est guère moins ridicule que son épitre à M. Bouzard.

« Je crois devoir vous prévenir que l'intention du Roi est de rentrer en possession du domaine de Lauraguais, engagé par contrat du 21 octobre 1726 pour la somme de 195,600 liv.

« La conservation des droits du domaine de la couronne, contestés pour la plupart à M. le Duc de Brancas, les procès qu'il a soutenus à cet égard, et les difficultés qu'éprouve au parlement de Toulouse l'enregistrement des lettres-patentes relatives au droit des Leudes, sont la base des motifs qui ont déterminé cette résolution.

« J'aurai soin que les droits de la substitution qui vous concerne soient conservés, et que l'emploi des deniers qui en sont l'objet soit fait d'une manière convenable.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Necker. »

M. de Lauraguais prit sa plume (qui n'était pas mal affilée d'habitude), et voici la réponse qu'il fit à M. Necker.

« Je ne vous fais ni ne vous ferai aucun remerciement, Monsieur, sur les peines que vous voulez bien prendre pour débarrasser mon père des procès et des embarras qu'entraînent toujours les grandes proprétés, non plus que des soins que vous me promettez pour veiller à la conservation des droits de la substitution à laquelle je suis appelé, en faisant vous-même, d'une manière convenable, l'emploi des deniers qui en sont l'objet. Je devais compter sur vos bons procédés, et même sur votre reconnaissance, à cause de la manière dont j'ai parlé de vous pendant tout l'hiver dernier ; j'ai mérité l'empressement que vous me témoignez, autant que je l'ai pu, et néanmoins je refuse absolument vos services. Ce serait vous compromettre imprudemment que de ne pas s'opposer à vous faire brusquer et vous laisser immoler la grande question des domaines, pour éviter à mon père quelques embarras contentieux, et pour me laisser une substitution plus claire et plus nette. C'est un reproche que je n'aurai certainement pas à me faire. Ce que vous entreprenez ébranle tous les principes de la législation, et j'ai trop ouï dire à tous les gens du conseil de S. M. que vous ne saviez et n'entendiez pas un mot d'administration pour ne pas appréhender d'exciter des clabauderies contre le généreux citoyen de Genève qui veut bien se mêler des affaires du royaume et des miennes avec tant de gratuité. Ainsi, Monsieur, je vais avoir l'honneur

d'écrire à M. le Comte de Maurepas, et je vais ordonner à mon avocat au conseil de s'opposer, autant que possible, à toutes les marques de bonté dont vous voulez m'accabler.

« Brancas-lauraguais. »

M. Necker alla se plaindre au Roi comme si on lui eût enlevé M sa fille. Il annonça qu'il allait se retirer des affaires et s'en aller dans son pays s'il n'obtenait vengeance et satisfaction ; enfin M. de Lauraguais fut exilé de Paris à cause de cette réponse ; et je ne sache pas que, dans cette occasion-ci, les encyclopédistes et les Necker aient déblatéré contre les lettres de cachet.

M Necker était la fille d'un prédicant de Genève, de Berne ou du pays de Vaud, ce qui n'importe guère. Elle avait été bonne d'enfans, gouvernante, ou je ne sais quoi d'approchant. Elle avait affecté pendant long-temps le puritanisme et la bigoterie calvinistes les plus austères ; mais elle avait fini par aller s'établir et se reposer dans un scepticisme absolu, ce qui lui fit beaucoup d'amis parmi les encyclopédistes.

Mademoiselle Churchod, devenue femme de M. Necker, avait grand'peine à supporter les Thélusson, auxquels elle ne pouvait pardonner ni le tort qu'ils faisaient à son mari dont ils se plaignaient, ni surtout la connaissance qu'ils avaient de ses antécédens. Tout le monde connaît cette maison bâtie dans la rue Neuve-d'Artois pour la veuve de M. Thélusson, le banquier de Genève, à qui M. Necker avait dû sa fortune. Il est à savoir que cette femme, un peu maniaque, était pour le mauvais air et les maladies cutanées dans un état d'effroi continuel et d'angoisse mortelle.

Met M. Necker imaginèrent donc, pour faire pièce à la veuve de leur bienfaiteur, de fonder et de faire élever un asile uniquement destiné pour des scrofuleux, des dartreux, des galeux, des teigneux et des lépreux (si l'on pouvait en trouver) ; et c'était précisément sur un terrain qui joignait et dominait les jardins de l'hôtel Thélusson, dont la magnificence et l'originalité les offusquaient d'autant plus que tout le monde en parlait et que, d'une chose à l'autre, on arrivait naturellement de l'hôtel à sa propriétaire et de la vieille dame à l'ancien caissier de son mari, lequel était exclus de son beau salon. (C'était le commis qui n'était pas admis.)

Pour s'abriter contre la philanthropie de ces deux Genevois, M Thélusson fut obligée d'acheter les mêmes terrains, qui restèrent long-temps en friche, et sur lesquels on a fini par édifier le côté septentrional d'une rue qui porte le nom de M. de Chantereine.

Cependant, ces bons et charitables Necker avaient long-temps et souvent parlé de leur projet de fondation pour un établissement de bienfaisance. Tous les brochuriers de leurs amis et tous les habitués de leur coterie avaient, comme a l'ordinaire, été leurs porte-voix auprès du public, et tous les journaux philosophiques en avaient retenti. — Comment donc faire ? — Il a fallu s'exécuter pour ne pas donner gain de cause à tous les ennemis personnels de M. Necker, aux détracteurs de son épouse, aux adversaires de sa fille et aux antagonistes de son compte-rendu. Sa femme a fini par se décider à fonder l'Hospice de Madame Necker, appellation d'une modestie prodigieuse ! Mais, comme il ne leur a pas été possible

de l'établir dans le voisinage de M Thélusson, il est à remarquer que les teigneux n'y sont pas admis et que les galeux en sont exclus à perpétuité.

On aimait à contrôler dans la famille Necker, et, tandis que le mari contrôlait si désastreusement nos finances, la femme contrôlait pédantesquement toutes nos coutumes et jusqu'à nos façons de parler.

Elle avait imaginé que rien n'était si distingué que de se découvrir excessivement la poitrine ; c'était à ses yeux le comble du bel air et la marque assurée d'une grande élévation dans les habitudes aristocratiques. Voilà du moins ce que disaient les personnes qui cherchaient à l'en excuser ; mais, comme c'était une mode qui n'était plus suivie par les femmes de qualité, tout donne à penser que ces exhibitions pectorales de M Necker avaient encore un autre motif.

Elle se recherchait prodigieusement en fait d'expressions élégantes et pudibondes, en voulant toujours raffiner sur les délicatesses du langage, et de telle sorte qu'elle disait un ensevelissement au lieu d'un enterrement, une jambe de perdrix pour une cuisse, le portefeuille d'un artichaut, une mitre de volaille au lieu d'un croupion de dinde, etc. Il est bon d'observer que c'était en étalant toute sa gorge au vent qu'elle affichait une si belle pruderie sur les bienséances.

Elle disait un jour à M de Meulan : — Je ne m'explique pas comment vous pouvez aller en voiture coupée ? et j'aimerais mille fois mieux passer ma vie dans un fiacre que d'aller dans toute autre chose qu'une berline. — Dites-moi donc pourquoi, répondit l'autre. — C'est qu'on est plus loin des chevaux et qu'on ne les voit ni ne les entend faire… — Et quoi faire ? — Des ordures et des bruits révoltans, répliqua M Necker avec un air de dégoût et d'indignation sans égale.

M Necker, née Churchod, ce qu'elle faisait mettre attentivement sur ses cartes de visite, avait été si bien élevée qu'elle ne se mouchait jamais qu'à l'envers de son mouchoir, ce qu'elle regardait chaque fois à l'ourlet avec une attention scrupuleuse ; petite manœuvre dont elle avait toujours la mine de vouloir tirer quelque satisfaction de vanité puérile et honnête en faveur de son éducation parfaite et de ses antécédens distingués.

Elle avait perdu ses tablettes en se promenant dans le jardin de l'hôtel de Soubise, et l'on y trouva ce qui suit :

Faire dire à M. Mercier que c'est moi qui ai décidé l'obtention du mandat des 500 livres.

Revenir sur le système des idées innées en conversant avec M. de Laharpe.

Retourner voir M. Thomas avant sa guérison ; lui reparler de son dernier poème afin de le louer davantage.

C'était une grande femme apprêtée, corsée, busquée, toujours endimanchée, tirée, comme dit le peuple, à quatre épingles, et ficelée comme une carotte de tabac. Laharpe assurait l'autre jour que j'avais dit autrefois que M Necker était taillée comme une caisse

d'épargnes, qu'elle avait la physionomie d'un registre en partie double et que c'était la ville de Genève en fourreau de soie coquelicot : je ne m'en souvenais pas, et je ne m'en dédirai point ; mais ce qu'elle avait de plus excentrique et de plus exotique, c'était de se mouvoir ainsi que par une manivelle à ressorts, et de parler comme une machine à galimatias double, avec des ronflemens évangéliques en style réfugié, des modulations flûtées par le philanthropisme, et puis des tons de sévérité pédagogique à n'y pas tenir. On ne disait pas que ce fût (tout-à-fait) une honnête personne ; mais c'était, dans tous les cas, une insoutenable pédante ! Quand le Duc de Lauzun se mettait sur son beau dire (après le dessert), il se répandait contre elle en torrens d'exécration, et disait toujours qu'il ne mourrait jamais satisfait s'il n'avait pas eu le plaisir de la souffleter. Je n'ai jamais vu sentiment d'animadversion comparable à celui qu'il avait pour cette ennuyeuse, et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il ne la connaissait pas autrement que par l'impatience qu'il en avait prise en la regardant s'écouter parler ; car il n'aurait eu garde de s'approcher d'elle, et il s'enfuyait à toutes jambes aussitôt qu'elle arrivait dans un salon. Enfin c'était une exagération d'horreur et d'aversion tout-à-fait inconcevable de la part de ce pauvre Lauzun, qui était la bienveillance et l'indulgence même, excepté pour les Necker. On dirait aujourd'hui que c'était par un pressentiment du sort qui l'attendait pendant la révolution que cette malencontreuse famille allait organiser dans notre pays.

Nous ne nous sommes jamais rien dit, M Necker et moi, si ce n'est un jour à l'Académie française. J'étais à la poursuite d'une place qui m'était gardée par la Duchesse de Narbonne auprès de Mesdames de France, et je passais devant M Necker à qui je ne songeais pas, lorsqu'elle me dit avec un air de condescendance et de protection : — Madame, vous êtes la maîtresse de prendre cette place que j'avais gardée pour l'Ambassadrice de Suède qui vient de me faire dire qu'elle ne pourrait venir. — Puisque j'en suis la maîtresse, et que vous voulez bien m'en laisser la liberté, madame, lui répondis-je avec un air de simplicité modeste, j'irai m'asseoir à côté de Mesdames, tantes du Roi.

Chamfort disait qu'il se disputait continuellement avec elle, et qu'il en était toujours tancé pour la familiarité de son langage. — Enterré ! s'écriait M Necker… Pour peu qu'on ait pris l'heureuse habitude de vivre à Genève, il est difficile de s'acclimater à des locutions semblables ! Souvenez-vous donc, monsieur de Chamfort, qu'il ne doit être loisible de se servir d'une pareille expression que pour des animaux tels que les chiens, j'oserai vous dire, et jamais pour des humains ! — Eh bien, Madame, je dirai dorénavant encrotté quand il s'agira d'un chien, mais votre mot pharisien d'ensevelissement ne signifie pas du tout l'action de mettre en terre… Alors c'étaient des discussions interminables où M. Necker avait la sagesse et la dignité de n'intervenir jamais autrement que par un sourire important ou par quelque mot oraculeux ; tout cela pour réformer la langue française d'après le vocabulaire des Genevois.

Un jour que M Necker était malade, et qu'elle ne s'en était pas moins engainée dans un de ses foureaux de satin nacarat, elle dit à Chamfort en lui montrant son corsage échancré : — Comment voulez-vous que l'on puisse être en bonne santé quand on est l'épouse d'un

Ministre, et que l'on est condamnée à se sacrifier continuellement ainsi pour la convenance officielle et les exigences de la représentation ?...

Chamfort se mit à lui chanter impertinemment cette vieille chanson de Bussy-Rabutin :

Églé, vous vous moques tout bas
Du feu qui nous consume,
Et vous vous croyez des appas ;
— C'est ce qui vous enrhume !

M Necker avait, ainsi que son mari et madame leur fille, la fureur des relations aristocratiques, la passion des belles manières et la rage des grands noms historiques ; ils étaient ravis de recevoir familièrement chez eux le Vicomte de Montmorency ; ils avaient toujours quelque chose à dire sur le Vicomte de Montmorency ; ils ne parlaient que du Vicomte, et Rulhières avait su qu'ils avaient fait à eux trois un recueil d'observations sur les manières de faire et les façons de parler de Mathieu de Montmorency, qui était alors le Vicomte de M de Staël ; en tout bien tout honneur s'entend, car s'il était bien tourné, ce n'était pas du côté de la galanterie.

Une excellente aventure est celle de M Necker avec un monsieur qu'elle avait supposé devoir être amoureux d'elle parce qu'il lui avait écrit deux jours de suite pour lui demander un rendez-vous. — C'était un homme de qualité, disait-on mystérieusement ; c'était sans doute un enthousiaste de M. Necker, et c'était infailliblement un homme éperdu d'amour passionné, car la mère et la fille imaginaient toujours que tous les hommes étaient dévorés et consumés d'un ardent amour pour elles. Afin de ne laisser au nouveau soupirant aucune espérance, et pour se délivrer de ses persécutions forcenées, la vertueuse épouse de M. Necker se détermina à donner une audience à cet amant téméraire !... Mais pour la décence et pour la sécurité de M. Necker, pour le bon exemple et pour l'édification de leurs intimes, il fut décidé qu'un appelé M. Bonstetten et le jeune M. Thélusson assisteraient invisiblement à la conférence, étant placés dans une embrasure de fenêtre et cachés sous un rideau. M Necker avait mis sa plus belle robe rouge et s'était fait crêper les cheveux tant qu'elle avait pu ; elle avait fait provision de préceptes moraux et d'argumens irrésistibles ; elle avait fait des versions d'éloquence admirable avec des préparatifs de délicatesse exquise et de moralité superbe ! Enfin la porte s'ouvre, et M. le Baron de Peyrusse est annoncé.

C'était un petit bonhomme de soixante-cinq à soixante-dix, qui avait l'œil égaré, et dont le regard allait parfaitement d'accord avec la cervelle. — Madame, lui dit-il avec la précipitation d'un aliéné qu'il était, j'ai une déclaration à vous faire et j'ai voulu vous prévenir d'une chose que vous ne savez pas et dont il me paraît nécessaire que vous soyez ... J'ai vu pendant ma vie qui a déjà été assez longue, car je ne suis plus un enfant ; je suis entré au service avec M. de Rasilly, qui jouait si bien au piquet Vous avez certainement ouï parler de M. de Rasilly qui jouait si bien au piquet ? Mais quel âge me donneriez-vous, Madame ? voyons cela, quel âge me donneriez-vous ? — M. le Baron, je n'ai point à me prononcer. — Comme il vous plaira, ma chère dame, comme il vous plaira, mais toujours est-il que je suis allé bien souvent ma foi ! quarante ou cinquante fois peut-être ! Ah ! oui, je crois bien que je

suis allé aux eaux minérales environ quarante ou cinquante fois… — Mais, Monsieur… — Madame, ayez la bonté de ne pas m'interrompre, parce que je ne viens ici que pour vous rendre service ! J'y ai donc vu des mourans, des malades et des convalescens, et ce qu'ils appellent des valétudinaires. Ah ! mon Dieu, les étranges figures que ces valétudinaires, et les singulières toilettes qu'on voit aux eaux ! C'est à n'y pas croire, et si je vous disais que j'ai vu M. de Monfontaine et M de Mazarin en chapeaux de paille avec des couronnes de fleurs, et couchés tous les deux sur le même lit ? — Monsieur, vous oubliez… — Laissez-moi donc continuer, Madame, et ne faites pas la mijaurée, s'il vous plaît… Je vous disais donc que ces baigneurs et ces baigneuses ont souvent des coiffures et des accoutremens inconcevables. — Mais, Monsieur, quel intérêt voulez-vous que je prenne ?… — Madame, si vous m'interrompez toujours… Tenez, vous me croirez si vous voulez, mais je vous donne ma parole que je n'ai jamais vu figure de femme aussi singulièrement, et, permettez-moi de vous le dire, aussi mal ajustée que vous l'êtes. — Allez, Monsieur, vous êtes un fou. — Pas du tout, Madame, et je viens ici pour vous conseiller de ne plus vous habiller ni vous coiffer de cette manière-là. Toute la dépense que vous faites pour votre toilette est de l'argent perdu !… M Necker étouffait de colère, et ses préparatifs de sermon la suffoquaient. Cet extravagant lui dit ensuite que la taille et la figure de M sa fille étaient trop massives et trop communes pour qu'elle pût avoir aucune prétention raisonnable à l'élégance ou la distinction, et que ce serait charité que de l'en avertir (M Nancy Necker). Elle eut toutes les peines du monde à se débarrasser de cet amoureux supposé qui voulait absolument la décoiffer. La frayeur avait fini par la prendre ; les deux confidens intervinrent, et le petit M. Thélusson trouva la chose tellement comique, qu'il ne put s'empêcher de la raconter à ses amis.

Une autre fois, c'étaient M. Necker et M Necker, assistés de M Trudaine, autre philosophe éclairée, qui promenaient leur philanthropie dans la cuisine et les cabanons, les corridors et les cours de l'hôpital des fous ; c'était pour inspecter le régime alimentaire, hygiénique et curatif de ces détenus, et c'était aussi pour y contrôler cette partie de l'administration du Ministre de la maison du Roi, M. de Breteuil.

M Necker faisait toujours semblant d'être convaincue que les condamnés étaient des innocens et que la plupart des pendus n'avaient pas mérité de l'être ; mais elle était réellement persuadée que les trois quarts des gens renfermés aux Petites-Maisons n'étaient pas des insensés : c'étaient des infortunés sans crédit et sacrifiés à l'avidité de leurs païens dénaturés ; c'étaient quelquefois des prisonniers par lettres de cachet, et dans tous les cas, c'étaient des victimes de l'arbitraire ! Cette imagination de M Necker était l'objet de sa méditation prédominante ; c'était pour elle une idée fixe, une sorte de folie.

On avait parlé d'un mauvais coucheur, appelé M. Daunou de Guitry, que sa femme avait, disait-on, fait conduire à l'hôpital et loger à l'étroit, pour avoir ses coudées plus franches et le champ plus libre. Ainsi la première chose que firent nos redresseurs de torts, en arrivant à Bicêtre, ce fut de se faire représenter ce malheureux époux qui répondit à leur interrogatoire avec toute la raison, la tranquillité d'esprit et la résignation possibles. C'était, disait M Trudaine, un homme de cinquante à soixante ans, qui paraissait très-sérieux, très-discret et très-compassé ; mais, sur toute chose, il était respectueusement formaliste ; il ne proféra

pas le nom de sa femme et ne la désigna pas même indirectement ; il dit seulement qu'il avait eu le cerveau dérangé, croyait-il, à la suite de plusieurs émotions pénibles, mais qu'il était guéri depuis plus de quatre ans, et qu'on abusait de l'état où il avait été pour le retenir indéfiniment dans cette maison, afin d'administrer sans contrôle et d'user plus commodément de sa fortune. M. le Contrôleur-général avait les larmes aux yeux, et sa bienfaisante épouse était radieuse ! On promit d'en parler directement au Roi, et M. de Guitry ne manqua pas de se confondre en actions de grâces, en remerciemens les mieux mérités et des plus légitimes, on en conviendra sans difficulté ! La grosse Trudaine en pleurait d'attendrissement. — Excellente amie, disait-elle. — Ô couple unique ! — Précieux êtres, à qui l'on devrait élever des autels dans le temple de l'Humanité !!!

La scène avait lieu dans la grande cour de Bicêtre, auprès de la grille, et tandis que M Necker inscrivait sur ses tablettes, avec un crayon, les noms et prénoms du prisonnier, avec certaines dates, et sous sa dictée, M. de Guitry lui dit à l'oreille avec un ton mystérieux : — Savez-vous ce que je fais dans ce moment-ci ?... — Comment cela, Monsieur ? — Je pisse sur vous, poursuivit-il avec un petit air goguenard et malicieusement familier... Elle s'encourt, et le voilà qui la poursuit jusqu'à sa voiture, où M. Necker était déjà monté sur le marchepied... — Il m'est impossible d'y résister ! s'écria cette victime de l'arbitraire en donnant au sensible M. Necker un grand coup de pied qui le fit tomber sur nez en travers de sa berline ; — on n'a pas deux fois une occasion pareille à celle-ci, je n'ai jamais vu postérieur aussi prodigieusement large !...

M Necker aura dû penser que tout cela n'était pas des plus raisonnables.

M. Necker était véritablement d'une obésité difforme ; Maréchal de Bièvre aurait dit que M Necker n'était pas des agréables : chacun disait que M Necker était des plus laides, et je vous dirai surabondamment qu'ils faisaient très-maigre chère : ils avaient prié mon fils à dîner (à cause de sa charge), et c'était un vendredi de carême. — Ah ça ! lui disait le Comte de Guichen, fameux gourmand, j'espère bien qu'on ne vous aura servi au contrôle-général que des œufs de faisan, des primeurs de serre-chaude et des monstres marins ? Mon fils répondit qu'il y avait des monstres (autour de la table) et que c'était des amphibies.

M Necker est la première personne à qui soit venue l'heureuse idée de frapper des médailles à l'effigie de M. de Voltaire et d'ériger des statues en son honneur ; mais ce ne fut pas tout-à-fait à ses dépens : elle en fut quitte pour un double louis qui reluisait en tête de la souscription dont M. Necker avait rédigé le prospectus avec toutes les formules de précautions qu'il aurait apportées à la confection d'un acte de commandite. On débuta par la statue en attendant l'autorisation de battre monnaie ; M Necker y fit contribuer toutes ses connaissances (sic erat in prospectu), l'abbé Raynal y fut inscrit pour vingt-quatre sous ; Pigale acheta son marbre ; Voltaire aiguisa sa plume afin de riposter convenablement à la galanterie de M Necker, et voici l'épitre de ce vieux perfide.

Quelles étrange idée est venue
Dans votre esprit sage, éclairé ?
À moi, chétif, une statue ?

D'orgueil je vais être enivré !
L'ami Jean-Jacque a déclaré
Que c'est à lui qu'elle était due ;
Il la demande avec éclat !
L'univers, par reconnaissance,
Lui devait cette récompense ;
Mais l'univers est un ingrat !
En beau marbre, d'après nature,

C'est vous que je figurerai,
Lorsqu'à Paphos je reviendrai
Et que j'aurai la main plus sûre.
Ah ! si jamais de ma façon,
De vos attraits on voit l'image ?...
On sait comment Pygmalion
Traitait autrefois son ouvrage ?...

Il me reste à vous parler de Mademoiselle Necker, dont l'heureuse enfance et l'adolescence avaient été si parfaitement bien dirigées du côté de la pudeur, qu'elle ne voulait pas faire sa toilette devant le petit chien de sa mère ; mais pour la chienne de son papa, c'était différent : elle s'habillait en sa présence, à raison du genre et sans la moindre difficulté (c'était Madame Necker qui contait cela).

Le premier jour où le Baron de Staël ait paru dans leur salon, l'innocente fille était à regarder des images de la Bible. — Eh ! comment voulez-vous, disait-elle aux petites demoiselles Pictet, que je puisse vous faire distinguer la figure d'Ève de celle d'Adam ? Il est impossible de les reconnaître puisqu'ils ne sont pas habillés... Représentez-vous donc cette grosse pouponne de dix-neuf ans qui avait des appas comme une fermière, et voyez un peu le joli disparate entre l'ignorance qu'elle affectait sur les choses humaines et son bel esprit d'observation sur les chiens.

La fille de M Necker avait donc commencé par imiter sa mère en affectant la pruderie la plus renchérie, et c'est au printemps de sa vie qu'il faut rapporter ces vers du Comte de Sesmaisons :

« Armande a pour esprit l'horreur de la satire !
Armande a des vertus dignes de ses appas.
Elle craint les railleurs que toujours elle inspire.
Elle fuit les amans qui ne la cherchent pas, etc. »

M Necker ou M de Staël était ridiculement jalouse de sa mère, et particulièrement à l'égard du cœur de M. Necker, qu'elles se disputaient et voulaient s'arracher de manière à le mettre en lambeaux. La mère et la fille vivaient si mal ensemble, qu'elles passaient des mois entiers sans s'adresser la parole ; mais, lorsque M de Staël a perdu sa mère avec laquelle elle se conduisait si tendrement, elle en a fait des lamentations interminables, et c'est tou-

jours autant, pour la gloire de la famille. Le père et la fille ont fait arranger le corps de M Necker, avec de l'esprit de vin, dans un grand bocal de verre, ainsi qu'une curiosité d'histoire naturelle ; il est déposé dans un pavillon du jardin de Coppet, et l'on dit que c'est la chose la plus horrible à voir.

Ce fut la Reine Marie-Antoinette à qui vint la pensée de faire épouser M Necker au Baron de Staël, Ambassadeur de Suède à Paris. — Elle est bien laide et c'est un bel homme, disait cette Princesse ; il est très-pauvre, mais elle est très-riche, et, comme ils sont protestans tous les deux, c'est un mariage qui ne sera pas des plus mal assortis. M Necker et sa famille n'auraient eu garde de refuser une alliance qui devait lui procurer le titre d'Ambassadrice ; aussi la chose fut-elle arrangée sans difficulté ; mais l'Ambassadeur avait toujours l'air embarrassé de sa femme

.

... Comme leurs appartemens, au contrôle général, étaient séparés par une grande cour, on disait qu'ils ne se voyaient que par la fenêtre, et l'on ajoutait que M. de Staël ne s'y mettait pas souvent

.

.

.

.

.

.

.

.

Aussitôt qu'elle eut à songer à l'éducation de ses enfans, dont elle ne s'occupait pas beaucoup plus que de sa mère et de son mari, elle se mit à faire des recherches pour leur trouver un précepteur et une gouvernante, et c'était avec l'ostentation la plus ridicule. Vous pensez bien qu'il ne fallait pas moins qu'un Phénix de protecteur et une Merveille de gouvernante pour suppléer M de Staël dans les soins qu'elle ne pouvait prendre, absorbée comme elle était dans ses occupations philosophiques et politiques. La principale chose qu'elle exigeait pour la gouvernante et le précepteur de ses enfans, c'est qu'ils eussent connu l'amour et qu'ils ne le connussent plus, ce qui n'était pas facile à constater

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

On disait aussi que sa fille avait une ressemblance parfaite avec M. de Constant, ce qui me rappelle une plaisante réplique du petit de C..., à qui je ne sais quelle amie de M de Staël avait dénié la chose, en disant que Benjamin Constant lui paraissait d'une laideur ignoble, tandis que M de Staël était belle comme un ange ! — Prenez-la par le bras, répondit-il, cassez-lui les dents, arrachez-lui les cheveux et traînez-la dans le ruisseau pendant trente ans, vous verrez qu'ils se ressembleront comme deux gouttes d'eau

.

.

C'est depuis la mort de son mari que M de Staël s'est avisée d'ajouter à son nom celui de Holstein, ce que les trois branches de la maison royale de Holstein n'ont jamais pu s'expliquer, et ce que son mari, sujet d'un Prince de Holstein, n'aurait sûrement pas autorisé par son exemple.

Avec son goût pour l'emphase et ses préoccupations héréditaires en fait d'aristocratie, M de Staël-Holstein n'a pas le moindre goût pour la magnificence. Il paraît qu'elle est restée bourgeoise de Genève et fille de banquier pour tout ce qui tient à l'argent. Ses ennemis l'accusent de ladrerie, et ses amis sont obligés d'avouer qu'on meurt de faim chez elle. On a beaucoup parlé d'une scène avec son ami Benjamin Constant, devant sept ou huit personnes, à propos de vingt-deux mille francs qu'il ne pouvait ou ne voulait pas lui payer. — Vous avez les plus beaux yeux possibles et des mains superbes ! lui disait-il pour l'apaiser. — C'est vrai, lui répondit-elle à moitié vaincue, mais j'ai eu le plaisir de m'entendre dire ces choses là pour rien.

Je n'ai jamais rencontré M de Staël que deux fois dans ma vie, et c'était, premièrement, à l'hôtel de Boufflers, où j'arrive un soir au milieu d'une belle conservation de Mademoiselle Necker avec M. Bailly. Elle avait commencé par dire qu'elle ne pouvait estimer ni supporter l'immense majorité, la généralité, la presque totalité des hommes, attendu qu'ils étaient sans ressort, sans enthousiasme de l'humanité, sans énergie dans les affinités électives ; enfin, parce qu'ils n'avaient pas de cœur, qu'ils n'avaient rien du tout dans la région du cœur, à moins que ce ne fût une pierre silexile, un caillou roulé, un pavé fangeux !... Ensuite elle se mit à parler à Bailly de son livre sur l'Atlantide, et puis du nouveau traité sur le Monde

Primitif, et de l'Histoire véritable des temps fabuleux, sans oublier de parler du feu central de Mairan et du Système de M. de Buffon sur le refroidissement du globe. Elle n'avait pas eu l'air de prendre garde à mon entrée dans le salon, ce qui ne l'empêcha pas de me dire assez brusquement : — N'est-il pas vrai, M de Créquy, n'est-ce pas qu'il ne saurait exister aucun monument lapidaire antérieur au grand cataclysme ? — M de Luxembourg se mit à rire, et me dit : — Qu'en pensez-vous ? — Je dois penser, répondis-je à ma cousine avec un air sérieux, je dois penser qu'il n'existe pas d'autre monument lapidaire, antérieur au déluge et contemporain de la création, que le cœur de l'homme ?... — M Nancy se mit alors à dire au Chevalier Smittson, qui parlait du faubourg St-Germain : — Ne me parlez plus de votre ruisseau de la rue du Bac, je n'en donnerais pas deux sous !...

Lorsque j'ai vu pour la seconde fois M Necker, elle était devenue M de Staël, et c'était à l'hôtel de Breteuil, à l'époque où elle venait de publier son livre de la Paix intérieure, qu'elle avait dédié au peuple français. Opuscule assez brillant, mais absolument dépourvu de bon sens. Tous ces ouvrages de pur esprit et d'imagination spéculative ne sont presque jamais établis sur un grand fonds de raison (c'est comme les jets d'eau, qui ne sont pas toujours alimentés par des rivières) ; j'étais donc à l'hôtel de Breteuil, assise entre M d'Esclignac et ma belle-fille, lorsque nous entendîmes, avec l'explosion d'une forte voix : — Que me fait l'opinion, cette ennemie dédaigneuse et méprisable ?... La féodalité me poursuit de ses plaintes !... Ah ! la France, la France ! je ferai ma destinée de son bonheur !

Mon Dieu, quelle est cette patriote emphatique ? me dit M votre mère. La Marquise d'Esclignac ne la connaissait pas plus que moi, mais nous décidâmes que ce ne pouvait être que la fille de M. Necker, et d'autant mieux qu'elle était en colloque avec le Duc d'Aiguillon, à qui personne ne parlait jamais, et de plus, avec cette M de Lameth, qu'on appelait Dondon Picot. M d'Esclignac se leva pour s'en aller souper chez elle avec ses dattes de Smyrne, et voilà M de Staël assise à sa place, à côté de nous, et au-dessus de moi, c'est-à-dire au plus près de M de Matignon, qui faisait les honneurs de la maison de son père, et cela, sans autre cérémonie de la part de cette ambassadrice, et sans m'en adresser un mot d'excuses ! Vous voyez comme elle avait bien pris les habitudes du grand monde avec MM. Louis de Narbonne et Mathieu de Montmorency.

— Madame de Créquy, me dit-elle avec une familiarité charmante, je suis enchantée de faire connaissance avec vous. Il y a long-temps que j'en désirais l'occasion, et je vous avouerai que j'ai pour votre famille une prédilection singulière, un culte de latrie ! Elle me dit alors qu'elle était allée la veille au château de Conflans, pour y visiter cette maison pendant l'absence de l'Archevêque de Paris, et qu'elle y avait vu un superbe portrait du Duc de Créquy-Lesdiguières, dont elle ne pouvait parler qu'avec une sorte d'admiration frénétique. — Ah ! je comprends parfaitement, depuis que j'ai vu son portrait, qu'il ait fait tourner toutes les têtes, et qu'il ait été l'idole des plus aimables femmes de son temps, et voilà qu'elle se met à nous chanter à mi-voix :

« Si j'avais la vivacité
« Qui fait briller Coulanges,

« Si je possédais la beauté
« Qui fait régner Fontanges,
« Ou si j'étais, comme Conty,
« Des Grâces le modèle,
« Tout cela serait pour Créquy,
« Dût-il m'être infidèle !

— Il y a, poursuivit-elle, dans cette déclaration d'une femme (elle ignorait que ces vers étaient de l'Abbé de Choisy), il y a dans cette déclaration d'une femme une sorte de dévouement généreux et d'abnégation passionnée qui fait tressaillir et qui me fait venir les larmes aux yeux ! C'est un madrigal adorable, c'est le plus parfait modèle de cette sorte de poésie, c'est l'archétype du genre ! Mais je trouve qu'il est encore à cent piques au-dessous de la charmante épigramme contre Ninon ! Ah ! quelle ironie délicate et délicieuse ! Ne pensez-vous pas que ce soit le chef-d'œuvre des épigrammes ? Et ne pensez-vous pas aussi que ce jeune Duc de Lesdiguières était véritablement le fils de l'Archevêque de Paris, M. de Harlay ? Car, sans cela, comment son portrait serait-il au château de Conflans, et dans un panneau d'attache, encore ? Je suis persuadé que ce bel Archevêque était son père !

Mvotre mère était bien jeune encore, et je vis qu'elle était sur le point d'éclater de rire. J'étais bien aise de donner un exemple de savoir-vivre à ma belle-fille, et je ne fus pas autrement fâchée d'avoir occasion de manifester à cette ambassadrice parvenue, que le sans-gêne et les sans-façons, d'elle à moi, n'étaient pas de mon goût. Je la regardai sérieusement d'abord, et puis je lui répondis avec un demi-sourire, que si j'avais cru la chose dont elle me faisait l'honneur de me parler, je n'aurais pas épousé M. de Créquy. Je vous assure qu'elle en demeura tout-à-fait décontenancée. Elle s'en alla bientôt dans une autre chambre, où l'on nous dit qu'elle s'était mise à disputer avec l'Abbé Maury qui lui fit entendre les vérités les plus dures au sujet de M. Necker et de son compte-rendu. Cet Abbé lui dit notamment qu'il n'y avait en France que trois cent trente mille protestans (au lieu de 2 millions), sur trente millions sept cent mille habitans régnicoles (au lieu de 24 millions) ; ce qui faisait voir assez clairement que M. Necker avait altéré la vérité, sciemment, et à dessein de faire croire que chaque tête de sujet français payait au Roi vingt-quatre francs d'impôt, tandis qu'on n'en payait en réalité que dix-sept. C'était donc pour en arriver à cette misérable combinaison d'un homme de comptoir, que M. Necker avait fait un faux rapport à Louis XVI, en y réduisant la population du royaume à vingt-quatre millions d'individus.

Un des principaux méfaits politiques de M de Staël, est d'avoir été l'agent et le mobile de la première effusion du sang humain qui ait eu lieu pendant la révolution française. M. Foulon d'Escottiers avait adressé au Roi nu mémoire dont il était l'auteur, et dans lequel il conseillait et proposait à S. M. de faire arrêter les principaux députés révolutionnaires. Ce malheureux Comte Louis de Narbonne en eut connaissance, et commit l'indiscrétion de le confier à M de Staël, qui eut l'indignité de le faire dire à Mirabeau. Le meurtre de M. Foulon fut résolu, ainsi que celui de M. Bertier de Sauvigny, son gendre. M de Staël aura beau se retrancher dans son intention patriotique, on aura toujours à lui reprocher d'avoir été la cause de ces deux assassinats.

On a dit de cette fille de M. Necker, qu'elle avait plus d'esprit qu'une femme ne peut en conduire, mais je ne sache pas que les frégates soient en péril de sombrer plutôt que les gros vaisseaux, par un gros temps. La bonne conduite et le salut du navire ne dépendent que de la voilure qu'il ne faut pas enfler et déployer avec témérité. Je dirai plutôt de M de Staël qu'elle a plus de passions qu'une femme ne doit en produire.

(Note de l'Auteur.)

M. Necker est mort, à son château de Coppet, en 1804.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Aut.)

C'est M. Necker qui s'est chargé de publier le Recueil d'Observations dont parle M de Créquy, ce qu'il a fait dans ses Mélanges. Tout ce qu'on y trouve de plus intéressant et de plus curieux, c'est que M. Mathieu de Montmorency disait toujours NOUS AUTRES en parlant de sa famille.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur).

(Note de l'Éditeur.)

« Tu vis un Duc dans Lesdiguières,
« Il était beau comme le jour !
« Moi, je n'avais que mon amour…
« Encore, je n'en avais guères. »

Je crois que l'auteur de cette épigramme est Pélisson, et du

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 5 · 06

J'avais cessé d'aller faire ma cour en 1771, et vous en comprendrez la raison que vous ne sauriez certainement désapprouver… Je n'ai vu M Dubarry qu'une seule fois pendant la vie de Louis XV, et c'était à la revue de la maison du Roi dans la plaine des Sablons. M de Mirepoix était dans le même carrosse, à la gauche de cette belle dame, et je demandai quelle pouvait être cette princesse inconnue qui traitait si familièrement la veuve d'un Prince de Lorraine et d'un Maréchal de France ? Le Vicomte de Laval me dit, comme si de rien

n'était : — C'est madame la Comtesse du... Barry, car il eut la délicatesse charmante et la courtisanerie de séparer l'article du nom, pour le bon exemple. — Je tire le cordon (sans répondre au Vicomte), et je m'écrie : — Chez moi !... Mon cocher ne manqua pas de couper cette voiture où se trouvait la Maréchale que je ne saluai point, à qui je n'ai reparlé de ma vie, et à laquelle on m'a plusieurs fois reproché de n'avoir pas rendu ses révérences. Le Maréchal de Beauvau son frère, et la Maréchale, sa belle-sœur, ne la traitaient pas différemment. Elle était devenue pour sa famille et dans notre société comme une brebis galeuse ; mais elle allait s'en consoler avec le Passe-dix et le Macao du Roi. Pauvre joueuse ! À présent que notre irritation s'est apaisée, nous disons souvent, en parlant de M de Mirepoix, son frère et moi : — Quel dommage ! Et c'était le refrain général de son temps ; car on ne pouvait s'empêcher de l'aimer, tout en la blâmant avec amertume ; elle avait été pendant quarante ans mon amie la plus intime, et c'est précisément par cette raison là que je lui montrai plus de sévérité.

Mdu Barry me sembla belle à la façon d'une image, ou plutôt des figures de cire, avec des yeux fixes et des paupières mal garnies. Sa toilette était en dehors de la mode, avec la prétention de la diriger ou de la devancer, ce qui est toujours une enseigne de mauvais goût. Nous la retrouverons vingt-quatre ans plus tard à Sainte-Pélagie, la malheureuse, et vous verrez que ses toilettes de prison n'étaient guère moins recherchées que ses toilettes de cour.

Cet imbécille de Vicomte, à qui tout le monde jetait la pierre, avait une étrange manière de se disculper de son obséquiosité. Il racontait que son père l'avait fait guetter à son arrivée d'Allemagne, pour le faire prévenir qu'il aurait à lui parler d'une chose importante, avant d'avoir vu personne à Paris, et le plus tôt possible ! IL accourut en grand-hâte à l'hôtel de Laval, rue Notre-Dame-des Champs, et voici comment lui parla M. son père (il avait la réputation d'une rigidité sans égale, et du reste, il avait été comblé de faveurs et de bienfaits par Louis XV :) — Vous avez connu, m'a-t-on dit, une jeune personne appelée Mademoiselle Lange... et pourquoi ne me répondez-vous pas ? — Mais, mon — père... Eh bien donc ? — C'est que... — Mais quoi ? — C'est que c'est une personne... — Mais c'est une personne dont il est bon de cultiver la connaissance. Elle a épousé M. le Comte de Barry, qui est un gentilhomme de très bonne origine irlandaise, et qui s'est trouvé parent des Lords Barry, Comtes de Barrymore : il a été reconnu par eux ces jours derniers, de sorte qu'on a présenté M la Comtesse du Barry à Versailles où le Roi la traite avec une bonté particulière ; elle a tout le crédit qu'on peut avoir, ainsi ne manquez pas d'aller lui faire votre cour assiduement et aussi respectueusement qu'il est possible. Je la tiens bien certainement pour une fort honnête personne ; mais, comme il se pourrait qu'autrefois vous eussiez entendu dire quelque chose de malséant et d'injuste à son égard, j'ai voulu vous avertir de sa position nouvelle et de mes intentions, pour que vous ne disiez rien qui soit de nature à la désobliger. J'ai voulu vous prévenir aussi qu'il est question de créer des Maréchaux de France ; ainsi, vous voyez l'intérêt que je puis avoir à vous indiquer cette façon d'agir. Il a été convenu que votre frère, le Marquis, prendrait parti contre cette dame, ce dont il se tire le mieux du monde et très naturellement : c'est une chose arrangée, parce qu'il est bon de songer à

M. le Dauphin ; vous avez moins de consistance que votre frère, parce que vous êtes le plus jeune et que vous passez pour étourdi, ce qui me semble un motif de sécurité pour vous, n'importe ce qu'il en arrive. J'aurais eu le désir et l'intention de rester dans une sorte de neutralité qui convient à mon âge ainsi qu'aux habitudes régulières de toute ma vie ; mais nous sommes bien embarrassés, votre mère et moi, parce que le Roi nous a fait l'honneur de nous désigner pour un souper dans ses cabinets, où nous avons l'inquiétude de nous trouver avec M du Barry. Vous ne sauriez imaginer le chagrin que cela fait à votre mère : elle en est malade et n'a fait autre que d'en pleurer depuis deux jours et deux nuits ; mais j'ai beau me creuser le cerveau, je n'y trouve aucun remède ; il faudra que votre pauvre mère y vienne, et c'est une grande affliction pour nous.

Ce qui résulta du souper dans les cabinets, c'est que la mère du Vicomte y fit si triste mine à M du Barry, qu'on s'empressa de la rayer de la liste des petits appartemens : mais ceci n'empêcha pas le mari d'obtenir un bâton de Maréchal de France. Ce dernier personnage était à peu près aussi recommandable et aussi considérable que peut l'être un homme qui manque absolument d'esprit ; on n'en parla que pour le disculper en disant bonnement. — C'est qu'il est si bête ! exclamation qui suffit toujours à la malignité. La Maréchale était la vertu même : on attribua cet unique faux pas dans sa démarche à la douceur et la faiblesse de son caractère ; mais il est à remarquer que ce fut la seule dévote à qui l'on eut à reprocher un pareil acte de complaisance.

M. Laharpe avait fait jouer mille ressorts pour être admis à faire une lecture en présence de M la Comtesse. M. de Brissac arrangea cette grande affaire, et Laharpe arriva chez elle, une de ses tragédies à la main ; c'était les Barmécides, et M du Barry commença par s'écrier dès la première scène : — Ah ! que c'est beau ! comme c'est beau ! que c'est donc beau !!! Mais avant la fin du premier acte, elle se mit à bailler comme une huître. Ensuite elle interrompit la lecture en disant qu'elle serait bien aise de revoir quelque chose sur le cahier... Elle y jeta les yeux, toujours en bâillant : — Ayez la complaisance de me lire seulement les dernières scènes, dit-elle à M. Laharpe en lui rendant son manuscrit avec un aimable sourire... Figurez-vous l'humiliation de ce vaniteux personnage et la colère de ce poète irascible !

Ceci me rappelle une autre lecture qui avait pensé brouiller Voltaire avec M de St.-Jullien, laquelle était beaucoup plus occupée du souper qu'elle devait nous donner que de la tragédie de Tancrède. Un valet de chambre était arrivé sur la pointe du pied pour attiser le feu, et pendant qu'il était baissé auprès de sa maîtresse, on entendit qu'elle lui disait à l'oreille : — A-t-on pu se procurer des oreilles de sanglier ? — Ah ! tant mieux, j'en suis bien aise ! Ensuite elle le rappela de l'autre bout de la chambre, en criant : — Botard ! Botard !... Mais Botard était déjà trop loin pour l'entendre, et le Marquis de la Tour-du-Pin s'élança pour le ramener auprès de sa tante. — Dites donc qu'on les serve en menus-droits, et qu'on n'oublie pas d'y faire une sauce avec de la moutarde au vin doux... Voltaire, ayez la bonté de continuer. — Ayez donc la bonté de continuer. — Ah ! Madame... de la moutarde !... lui répondit ce philosophe outragé, qui roula son manuscrit et s'en alla sans vouloir achever sa lecture, et sans vouloir attendre sa voiture, malgré toutes les excuses et les coquetteries de

M de St.-Jullien. Ce fut une brouillerie sérieuse, et M de Mauconseil, assistée de M. de la Tour-du-Pin, son gendre, eut bien de la peine à réconcilier Voltaire avec son papillon philosophe.

Voici la copie d'une lettre adressée par ce grand homme à M du Barry ; et, comme la mort de Louis XV arriva peu de temps après, je ne fus pas étonnée d'apprendre que Voltaire était désespéré de l'avoir écrite.

« Monsieur de la Borde, qui est assez heureux pour avoir l'honneur et le bonheur de vous faire souvent sa cour, m'a, j'oserai vous l'assurer, comblé de joie ! car il m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser de votre part, et des deux côtés.

Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie ;
Quel passeport vous daignez m'envoyer.
Deux ! c'en est trop, adorable Égérie ;
Je serais mort de plaisir au premier !

« Il m'a montré votre portrait ; ne vous offensez pas, Madame la Comtesse ; car j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers avec un transport de passion que mon profond respect avait grand'peine à tempérer.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux :
C'est aux mortels d'adorer votre image ;
L'original était fait pour les Dieux...

« M. de la Borde m'a fait entendre plusieurs morceaux de Pandore : ils m'ont paru dignes de la protection dont vous honorez le compositeur. La faveur accordée par vous, Madame, aux véritables talens est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez, Madame, agréer l'hommage et le tribut d'admiration d'un vieux solitaire, dont le cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance, etc.

« Voltaire. »

L'Évêque de Senez, dont je vous ai parlé, avait prêché devant le Roi sur un texte rigoureux, car c'était « Malheur à celui par qui le scandale arrive ! » et l'on remarqua que ces paroles sévères avaient fait beaucoup d'impression sur l'esprit de S. M.

Le Maréchal d'Armentières et M. de Chauvelin avaient été frappés de mort subite en présence du Roi, dans son cabinet, et l'on découvrit que ce prince en avait conçu les pressentimens les plus sinistres.

Mdu Barry s'occupa de lui procurer des distractions bien dignes d'elle et bien indignes de lui, comme on peut croire... Il alla s'enfermer à Trianon pendant quelques jours, et l'on apprit avec effroi qu'on venait de le transporter à Versailles parce qu'il avait gagné la petite-vérole. La première chose que fit S. M. quand elle fut établie dans son appartement, ce fut d'ordonner qu'on n'y laissât pas entrer M. le Dauphin ni sa famille ; ensuite elle dit à M. de

Duras : — Je vous prie d'envoyer prévenir la Duchesse d'Aiguillon qu'elle me ferait plaisir d'emmener la Comtesse du Barry hors du château : je craindrais qu'elle n'y fût insultée, ce qui serait fort injuste, attendu qu'elle n'a jamais fait de mal à personne. J'ai peur qu'on ne la rende malheureuse, et je la recommande à votre attachement pour moi.

Jamais le Roi ne s'était exprimé de la sorte ; on augura que ce pouvait être un fâcheux symptôme, un signe de mort prochaine, et M. de Duras envoya dire au Grand-Aumônier ce qu'il en pensait. Le même Duc de Duras sortit ensuite de la chambre du Roi, dont il avait fait laisser la porte ouverte et s'avança jusqu'au milieu de la salle du conseil où se tenaient les Princes et les courtisans, auxquels il fit une salutation profonde, en disant à très haute voix et de manière à pouvoir être entendu de S. M. : — Messeigneurs et Messieurs, je vous prends à témoin que le Roi demande à voir M. l'Abbé Mandoux, Confesseur ordinaire de Sa Majesté.

Après une séance d'une demi-heure avec cet ecclésiastique à qui Mesdames, filles de France, avaient fait dire à l'avance de ne pas s'éloigner du château, Louis XV eut une conférence particulière avec le Cardinal Grand-Aumônier, à la suite de laquelle Son Éminence ordonna d'aller chercher le Saint-Sacrement et de préparer ce qu'il fallait pour donner l'extrême-onction. Avant d'administrer le viatique à S. M., le Cardinal de la Roche-Aymon vint chercher toutes les personnes qui se trouvaient dans la première salle, et quand elles furent entrées dans la chambre du Roi, il se prit à dire en fondant en larmes : — « Messeigneurs et « Messieurs, quoique le Roi ne doive compte de ses actions qu'à Dieu seul, il n'en est pas moins fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets ; il me charge de vous déclarer qu'il en éprouve une contrition douloureuse, un repentir sincère ; il m'ordonne de vous protester en son nom que, si Dieu lui laisse la vie, il ne veut plus vivre désormais que pour le bonheur et l'édification de son peuple, pour la manifestation de la foi chrétienne et pour la gloire de notre sainte religion. Unissons nos prières à celles du Roi pour demander à Dieu le pardon de ses péchés, le bienfait de la pénitence et la prolongation des jours de Sa Majesté. »

La châsse de Sainte Geneviève avait été descendue, et le peuple affluait dans toutes les églises, et principalement celle de Notre-Dame, pendant les prières des quarante heures qui ne purent sauver la vie de ce malheureux prince, dont les tristes jours étaient comptés. On a dit que l'Évêque de Senez s'était réveillé brusquement au milieu de la nuit, et qu'il avait sonné son valet de chambre en lui disant de rester auprès de son lit jusqu'au point du jour. Quand ses amis cherchaient à le questionner, il en éprouvait une contrariété visible et détournait toujours la conversation ; mais ce que j'ai su par M de Gisors, c'est qu'il avait cru entendre proférer à son oreille avec un accent lamentable : — Malheur à celui par qui le scandale arrive ! et qu'il avait dit à son valet : — Le Roi vient de mourir ; prions pour le repos de son âme.

Le premier acte que le Roi Louis XVI ait fait de son autorité royale, ce fut d'exiler M du Barry au monastère de Pont en Brie, et le même jour il écrivit en ces termes à M. de Maurepas, qui avait passé les deux tiers de sa longue vie dans l'exil :

« Mons le Comte de Maurepas, dans la douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir : je suis Roi, et ce mot dit assez quelles sont mes obligations. Mais je n'ai que vingt ans, hélas ! je n'ai pas les lumières et l'expérience qui me seraient nécessaires, et de plus, je ne puis communiquer avec aucun des ministres, parce qu'ils ont tous vu le feu Roi pendant sa dernière maladie. La certitude que j'ai de votre probité, de votre connaissance des affaires et de votre prudence, m'engage à vous dire de venir m'aider de vos conseils. Revenez donc le plus tôt qu'il vous sera possible à la Muette où je vous attends, priant Dieu, mons le Comte de Maurepas, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Louis. »

(Note de l'Édit.)

Claude-François Chauvelin, Seigneur du Marquisat de Grosbois, ancien Ambassadeur de France à Gènes, etc. La république de Gènes l'avait fait inscrire au livre d'or de sa noblesse en 1700, ce qui fit tant de peine au vieux Prince de Monaco, Noble génois, qu'il en mourut d'apoplexie en apprenant cette fâcheuse nouvelle.

(Note de l'Auteur.)

Si cette copie de la lettre du Roi diffère essentiellement de

(Note de l'Auteur.)

Tome 5 · 07

M. de Maurepas ne justifia point du tout la confiance du Roi son maître. Ce vieux ministre de la régence n'avait rien perdu de son ancienne légèreté, et n'avait acquis aucune sorte d'expérience ; il avait seulement augmenté de suffisance et de causticité, et comme il se jugeait absolument nécessaire, il se montra d'une exigence intraitable. J'ai toujours pensé qu'il n'avait guère de religion, mais je crois bien qu'il avait de la bonne foi dans les transactions sociales et de la probité pécuniaire. Il avait d'ailleurs une sorte d'instinct malicieux et d'esprit corrosif, à la manière des Broglie ; et c'était du reste l'incapacité dans l'arrogance, et la fatuité dans la décrépitude.

Comme je ne compte pas vous écrire un abrégé chronologique de l'histoire de France, je ne vous détaillerai pas journellement les fautes politiques et les bévues administratives de M. de Maurepas, dont la folle confiance et l'engouement pour M. Necker ont déterminé la révolution française. Je ne compte pas discuter toutes ces grandes questions qui ne sont que du domaine de l'histoire, et qui demanderaient plus de temps et d'étendue que je ne puis leur en accorder : je vous parlerai seulement des choses qui seront à ma connaissance. Quand il est question d'émettre un avis sur un acte politique, tout le monde ne saurait en parler avec les mêmes détails et la même autorité, ce qui fait que mon récit ne s'accordera

pas toujours avec les écrivains de mon temps. Quand il est question de juger un premier ministre, chacun a ses motifs d'indulgence ou ses griefs contre lui ; mais vous pensez bien que M. le Duc de Penthièvre et le Baron de Breteuil auront pu me donner des informations plus certaines et plus exactement précises que celles que MM. Grimm et Diderot, par exemple, auront pu recevoir de leurs amis. Ce sont les menus détails qui forment l'ensemble, et nous allons commencer par les petites choses.

Le caractère de M de Maurepas, qui était sœur du Duc de la Vrillière, et Phélippeaux de corps et d'esprit, nuisait beaucoup à la considération de son mari par ses lésineries, sa parole acerbe et sa domination revêche. Je l'avais beaucoup vue chez sa belle-sœur et ma bonne amie, M de Saint-Florentin ; je connaissais fort bien ses défauts, qui ne me déplaisaient pas trop, parce qu'elle était bien naturelle, et je ne la haïssais pas du tout, parce qu'elle avait un véritable attachement pour moi ; j'avais beau la gronder ou la rebuter, rien n'y faisait.

— Mon Dieu ! faut-il que j'aye eu du guignon pour aller m'affectionner à une mauvaise comme vous, qui me malmène sans fin ni cesse et sans rime ni raison, me disait-elle dans son beau langage du temps de la régence, car elle et M. de Richelieu s'étaient perpétués dans cette affectation de vulgarité qui était devenue pour eux une seconde nature. — Vous criez sus moi parce que j'tracasse, à ce que vous dites, et que j'ruchonne toujoux ; mais quèque vous voudriez, poursuivait cette drôle de femme en se revêchant, quèque vous voudriez que j'aurais pris l'habitude de faire à Pontchartrain, quarante années durant par lettres d'cachet, sinon de m'en r'chigner, d'grogner tout le monde et d'ménager pour payer nos dettes avec celles de M. de Pontchartrain, qui fait l'Salomon, de M. de la Vrillière, que Dieu confonde !... et puis celles de l'Archevêque de Bourges, qui fait r'bâtir des châteaux pour son imbécile de frère ; et jusqu'à M. le Marquis de Phélippeaux, qui se trouvait avoir des dettes. C'est que j'en ai payé pour onze millions, si vous plaît, tout en lésinant comme vous dites ; et j'avais tout d'même cent treize domestiques à payer et cent dix-sept personnes à nourrir tous les jours ! C'est indigne à vous de jeter la pierre à moi, qui vous aime tant ! Riez donc, riez donc !.., Vous n'avez ni cœur, ni foye, ni mou, ni rate !

En arrivant dans son vieux palais, nommé l'hôtel de Phélippeaux, rue de Grenelle, après quarante ans d'absence, elle y trouva des meubles un peu fanés, comme vous pouvez croire, et c'était d'autant plus que les contrevens et les volets de toutes les chambres étaient restés ouverts pendant tout ce temps-là. C'était en exécution d'un ordre que M. de Maurepas avait donné en s'en allant, et que la femme de charge avait cru devoir exécuter au pied de la lettre, lequel ordre consistait à tenir les volets ouverts et les persiennes ouvertes, afin que le ministre ne trouvât pas les appartemens humides à son retour de Versailles (où son beau-frère et son cousin-germain, M. le Comte de Saint-Florentin, Duc de la Vrillière, l'attendait avec une lettre de cachet à la main) M. de Maurepas s'y trouva pris au trébuchet et ne songea pas à donner contre-ordre. La femme de charge était morte après avoir donné les mêmes instructions et transmis la même ordonnance à ses enfans qui lui succédèrent, et quand les Maurepas rentrèrent chez eux, il se trouva que toutes les tentures et les meubles qui étaient à portée des fenêtres étaient complètement décolorés, tandis que la dégradation

dans les couleurs allait en se ravivant insensiblement jusqu'au fond des chambres. C'était comme un effet d'optique, et rien n'était plus singulier, sinon les reproches que la Comtesse en faisait à son mari, qui riait toujours des colères de sa femme.

Uk est bon de vous dire que dans la grande salle au nord, il y avait un certain meuble de cent pièces qui n'avait eu rien à souffrir du soleil, mais qui n'en sentait pas moins son ancien temps, car il était composé d'un assemblage de petits morceaux de velours de toutes sortes de couleurs, lesquels étaient coupés en triangles, et se trouvaient encadrés par un cordonnet en fils d'or, qui recouvrait toutes les coutures et qui brochait sur le tout comme une espèce de grillage. Je crois bien que ce meuble était contemporain du Phélippeaux d'Henri III, qui était le grand-père du Chancelier de Pontchartrain, ce qui n'empêchait pas la Comtesse de Maurepas de chercher à s'en défaire, afin d'en acheter un autre à la dernière mode, supposait-elle, et c'est-à-dire à larges raies de velours vert, alternées avec des bandes de tapisserie blanche à petites figures : elle avait cette élégance-là dans l'imagination. — J'y mettrai jusqu'à deux mille pistoles, disait-elle, et voyez la belle somme pour meubler toute une galerie !

— Vous devriez me rendre m service, et voyez-vous bien celle nouvelle mariée ? me dit-elle un soir, en me montrant la Cse siècle de Beauharnois qui venait d'arriver dans cette grande salle, — Vous devriez bien aller vous asseoir à côté d'elle et lui faire entendre qu'elle devrait acheter notre grand meuble d'ici, qui est de cent pièces, pour envoyer dans son château des Roches en Poitou, que son mari va faire remeubler. Dites-lui donc finement que ce serait superbe à la campagne, et faites-lui penser que nous consentirions peut-être à le lui céder, parce que MM. de Beauharnois sont parens des Phélippeaux d'Herbaut, par les Nesmond, du côté de cette M de Beauharnois de Miramion, qui a fondé les Miramiones ; — Mais dites-moi donc, vous qui savez tout, n'est-elle pas sanctifiée ? il me semble qu'elle a été sanctifiée ? ...

— Ma bonne Comtesse, lui répondis-je, c'est à moi que vous venez proposer d'aller faire la revendeuse de vieux meubles, la brocanteuse en friperies, et l'engeôleuse de jeunes femmes, en l'honneur de la Bienheureuse Marie de Miramion ! Est-ce que l'air de Pontchartrain vous a tout-à-fait...

— Allons, s'écria-t-elle, voilà Notre Dame la Princesse à points d'Espagne qui va monter sur son grand cheval de Navarre ! Dirait-on pas que ce serait une coquinerie que je lui demanderais ? Ah, terrible femme ! est-y permis d'être si moqueuse et si chicaneuse avec ses amis !

Si j'en parlai quelque temps après à M de Beauharnois, ce fut à propos d'une autre combinaison mercantile du Marquis de Beaupréau, son vieux oncle, et nous en rîmes de grand cœur.

Pour vous donner une idée de la futilité de ce premier ministre, il suffira de vous dire qu'il organisait, pour se divertir, des mystifications contre sa vieille femme. Il y avait dans la société financière et tout à fait en dehors du monde, un personnage appelé M. Goys, qui

avait le plus grand talent pour la pantomime grimacière et celui de contrefaire tout le monde en perfection ; il imitait supérieurement bien les Anglais, et les jeunes gens l'appelaient, à cause de cela. Milord Goys. M. de Maurepas voulut s'en donner la récréation, il invita quelques personnes à souper, parmi ses plus intimes ; il eut soin de fermer sa porte à tout le reste du monde, ensuite il alla dire à M de Maurepas que la chevalière d'Eon viendrait lui faire une visite avant souper.

— Je ne veux point d'ça dans mes salons t C'te virago ! c't' aventurière !..... Est-ce que la tête vous tourne ? Allons donc, fi donc ! voulez-vous bien... Mais que... Qu'est-ce que ?... Mais que ?... Bou-rou-blou-blou...

— Ma foi, Comtesse, lui dit son mari, j'avais cru vous faire plaisir en invitant cette Chevalière pour vous en donner la représentation comme d'une curiosité ; elle était venue me présenter un placet, j'ai cru bien faire, et tout ce que je vous demande est de la traiter avec un air de bonté...

— Pour celui-là, j'vous en souhaite ! allez donc faire des politesses à c'te vilaine fille ! et j'vous promets bien que j'vas la recevoir si poliment et si tendrement que vous ne la r'verrez d'la vie chez moi ! et bou-rou-blou-blou, toute la soirée.

Quant à bou-rou-blou-blou, je vous dirai que c'était l'onomatopée littérale et la mélodie notée par M. de Pezay, pour imiter les grogneries de M de Maurepas, quand elles n'arrivaient pas à bon terme, et quant à M. de Pezay, je vous dirai que c'était un des estimables protégé de M. de Maurepas.

Sa femme alla se mettre à son tresset comme une véritable fée Grognon, et quand son huissier vint amener auprès d'elle et lui nommer M d'Eon, elle ne leva seulement pas la tête. La Chevalière avait approché de cette table en faisant mille révérences et force complimens les plus respectueux pour Madame la Comtesse de Maurepas, qui lui répondit sans la regarder, — C'est bon, c'est bon, Mam'selle ; allez vous asseoir au coin du feu pour vous sécher les pieds.

La Chevalière alla s'établir auprès de la cheminée, où tout ce qui se trouvait dans la chambre, à l'exception des trois joueurs de tresset, s'était rassemblé pour écouter les plus sauvages et les plus étonnantes choses du monde qu'elle y débitait avec une hardiesse inconcevable. La Comtesse faisait semblant de ne rien entendre, et quand on venait lui en rapporter quelque chose, elle y répondait paisiblement — Je ne vois pas dans tout ça le mot pour rire, et je ne comprends rien à M. de Maurepas qui a l'air de s'en amuser ?

Quand la demoiselle eut tout-à-fait désespéré de se faire écouter par la dame du logis, elle se mit à crier comme une louve, en disant mille sottises, et notamment qu'elle était saisie d'une colique abominable et qu'elle allait sûrement faire une fausse couche avant de pouvoir sortir du salon. Elle ajouta comme en pleurant, qu'elle était grosse de cinq à six mois, sans pouvoir dire si c'était du fait de M le Duc de la Vrillière ou de M. de Phélippeaux, l'Archevêque, parce qu'elle ignorait lequel des deux ? C'était, disait-elle, à ce propos-là qu'elle était venue présenter à M. de Maurepas une requête contre ses deux parens, qui

l'avaient séduite et déshonorée ! Enfin elle se mit à protester que son accident proviendrait certainement de son affliction, pour se voir aussi mal accueillie par M de Maurepas ; ce qui l'avait tellement humiliée, blessée et désespérée qu'elle en mourrait de chagrin ! — Ayez pitié de ma situation !... s'écria-t-elle en se traînant à genoux sur le tapis.

Mde Maurepas posa froidement ses cartes, et chacun fut bien étonné du beau sang-froid avec lequel elle se mit à dire à cette chevalière agenouillée, — Monsieur d'Eon, mam'selle d'Eon, ou plutôt monsieur ou milord je ne sais plus comment, si j'étais que de Monsieur le Comte de Maurepas, je vous ferais mettre à la porte à cause de votre insolence, et surtout pour avoir osé parler comme vous l'avez fait devant nous, de M. l'Archevêque de Bourges, notre neveu ! — Je n'ai jamais été, dit-elle aigrement et précipitamment à son mari, je n'ai jamais été si malicieuse et si ricaneuse, mais j'ai toujours été plus fine que vous, grand ridiculiseux d'co d'indes ! — Si vous laissez continuer cette vilainie, je vas m'en aller me coucher sans souper !

M. de Maurepas s'en tenait les côtes à force de rire, et du reste, M. de Maurepas riait toujours de tout ce qui pouvait arriver. Singulière infirmité pour un premier ministre et pour un octogénaire !

M. Goys s'esquiva précipitamment ; le ministre fit rouvrir sa porte, et toute la cour arriva pour se ranger, comme à l'ordinaire, autour du tresset de M de Maurepas, dans sa grande salle à deux cheminées, et sur les cent pièces de son meuble en arlequin. Vous pensez bien qu'il ne fut pas plus question de Milord Goys que de sa tentative en mystification, sur laquelle il avait toujours été convenu de garder le silence. Ce fut M de Maurepas qui m'en fit le récit un ou deux jours après, en me disant que ce qui l'avait empêchée de s'y laisser tromper, c'est qu'elle avait remarqué du coin de l'œil que cette prétendue chevalière d'Eon ne portait pas la croix de Saint-Louis, ce qui l'avait éclairée suffisamment. — J'ai tout d'suite pensé qu'on n'avait pas voulu compromettre une croix qui est sous le vocable d'un Saint (et qui est la croix d'un ordre royal), sur un farceur et pour attraper l'monde, ce qui serait une abominable prostitution que M. de Maurepas n'aurait pas voulu souffrir chez lui.

— Mais je le crois bien, répliquai-je, il est Chancelier des ordres et Ministre du Roi ! N'est-ce pas lui qui a fait mettre le comédien Brizard en prison, parce qu'il avait profané la croix de St-Michel en l'appliquant sur sa poitrine en plein théâtre ?

— Mais à propos d'croix, me dit-elle, est-ce que votre oncle le Bailly n'a pas encore gagné son procès contre les comédiens qui s'déguis'en Chevaliers de Malte ?

— Si fait, si fait, répondis-je ; il a poursuivi cette affaire au nom de son ordre, et le Maréchal de Richelieu nous a bien promis que, si les acteurs du Théâtre-Français s'avisent d'arborer la croix de Malte, ils peuvent être assurés d'aller coucher au Fort-l'Évêque.

— Oh tant mieux ! tant mieux ! reprit-elle ; on n'a jamais vu des incongruités ni des scandales comme sur les théâtres de ce temps-ci.

Un libelliste appelé Morande avait fait contre M. de Maurepas une œuvre de son métier ; ce premier ministre en fut averti par le sieur Caron de Beaumarchais, qu'il envoya courir après le pamphlet et son auteur, par toute la Hollande et l'Angleterre. On eut le bonheur de pouvoir atteindre Morande et celui de pouvoir acquérir son manuscrit pour la somme de 48 mille livres. On fit constituer quatre mille livres de pension sur le trésor au profit dudit Morande, et M. de Beaumarchais (qui n'a pas toujours été bien riche) en gagna six mille écus pour sa peine et les autres frais de sa négociation. Ce prétendu libelle était un tissu de niaiseries les plus insipides. C'est une mystification qui doit compter parmi toutes celles que ce Beaumarchais a fait subir à M. de Maurepas dont il était un des confidens les plus favorisés.

C'était le beau temps des mystifications, et l'on n'entendait parler d'autre chose. M. Dejean mystifiait toute sa famille en dictant de son lit un testament en sa faveur, comme s'il avait été son oncle moribond, M. Chalut. Ceci pensa finir par le tabouret et la marque, pour M. Dejean.

M. de Vergennes et M. de Castries furent mystifiés par M de Lamothe qui préludait ainsi à toutes ses intrigues pour le vol du fameux collier, et qui recueillit plus de vingt mille écus de la crédulité de ces deux ministres. On verra que, s'il n'en fut pas fait mention dans le procès du collier, ce fut par excès d'égard et de complaisance pour ces bons messieurs.

M. le Duc d'Orléans venait de mystifier M. Quatremère (au Palais-Royal), en l'y faisant recevoir Chevalier du Bain par un Duc de Cumberland qui n'était autre chose que M. Goys. Ceci manqua devenir très sérieux, parce qu'on avait fait prendre un bain froid à ce vieux académicien, ce qui lui fit avoir une fluxion de poitrine au mois de décembre, Toute la ville était révoltée d'une pareille marque d'inconsidération pour une personne et pour une famille aussi notables dans la plus ancienne et la plus haute bourgeoisie de Paris ! M. de Maurepas ne sut trouver nulle autre chose à faire que d'envoyer à ce pauvre mystifié le cordon noir de M. de Buffon qui venait de mourir, et ce fut en y joignant des paroles extrêmement aimables de la part du Roi, avec prière d'excuser son cousin d'Orléans et ses familiers, pour la légèreté de leur conduite. C'était l'inhumanité, l'indignité qu'il fallait dire ! On ne saurait excuser l'insolent dévergondage et la barbarie de ces dissolus à l'égard d'un vénérable homme à qui son âge avancé ne laissait plus ses facultés de jugement et de présence d'esprit.

Àpropos de cette maladie des mystifications, qui avait tous les caractères d'une épidémie, je vous dirai que l'Abbé d'Espagnac (celui qui s'était révolté contre M. de Meillan) avait fait un traité sur la force du sang dans les familles. C'était un ennuyeux livre, et son auteur était d'une cupidité si sordide et si dénaturée, qu'il avait vendu les papiers de famille de ses neveux, dont il était tuteur, à un nouvel enrichi qui s'appelait Despanat.

M. de Tymbrune avait envoyé prier l'Abbé d'Espagnac à souper chez lui, dans une petite maison qu'il avait auprès de l'École militaire, et c'était un lieu que je ne saurais qualifier. Quand les hommes les moins sévères et les jeunes gens les moins timorés en parlaient devant nous, c'était en échangeant entre eux des regards de mépris, et l'on a dit qu'il s'y passait des choses analogues aux réunions philosophiques d'Ermenonville.

La compagnie ne se composait pour ce jour-là que de M. le Duc d'Orléans, de Milord Hamilton, de MM. de Saisseval, de Boisgeslin, de Sillery, du Crest, de la Touche-Tréville, et de mon neveu de Lauzun, qui nous raconta les nouvelles de la soirée.

L'Abbé commença par demander le nom d'un vieux seigneur étranger qu'il ne connaissait pas, et qui se tenait tristement assis au coin de la cheminée ? On lui dit que c'était le Duc d'Hamilton, Premier Pair d'Écosse et Chevalier de l'ordre du Chardon. Il demanda curieusement s'il était riche ? et Lauzun lui répondit ; — D'où venez-vous donc pour ne pas savoir qu'il est plus riche que le Roi d'Angleterre ? Ensuite il se mit à lui parler d'autre chose, mais le Duc d'Orléans vint le reprendre en sous-œuvre, en disant que ce misérable Hamilton n'avait aucune idée philosophique, que c'était une pauvre tête, et qu'il voulait absolument se laisser mourir de chagrin parce qu'il avait perdu sa femme et tous ses enfans. — Ah ! la douceur et la force des liens du sang s'écria l'Abbé. — Mais, Monseigneur en parle bien à son aise, interrompit le Marquis de Boisgeslin, et s'il était dans la même position que ce malheureux Anglais... — Mais comment peut-il être si malheureux, avec une si grande fortune, interrompit le d'Espagnac ? — Mon Dieu, Monsieur, lui répondit l'autre avec un air de reproche et de surprise, comment pouvez-vous parler de la sorte, après tout ce que vous avez écrit sur la force du sang ! — Mais enfin... — Laissez donc ! — Mais encore... — Allons donc, vous dis-je ; allons donc, Monsieur l'Abbé ; comment pouvez-vous être étonné qu'on ait du chagrin quand on a... — Mais de quelle espèce, et qu'est-ce qu'il a donc ? — Il a, morbleu ! il a que tous ses liens du sang ont été rompus ! qu'il est resté le dernier de toute sa famille, qu'il n'a conservé aucun parent de son nom, et que les fils de sa sœur unique, qui devraient être ses héritiers, sont deux scélérats !... que voulez-vous qu'il fasse de son immense fortune ? Est-ce que vous voulez qu'il s'amuse à bâtir des églises ?

L'Abbé s'éloigna sans dire une parole, en se retournant du côté du vieux richard, et s'en approchant par une suite de circonvolutions prudentes, avec un air affriandé comme un gros reptile ; mais l'Anglais, qui était absorbé dans son profond chagrin, ne lui donna pas signe de vie, et l'on aurait dit une cruche de terre au coin du feu ; il avait une inconcevable figure, à ce que nous dit Lauzun.

Pendant que l'Abbé procédait en silence à son opération de magnétisme ou d'incantation, un des compagnons se mit à crier : — M. d'Espagnac, Monseigneur voudrait vous parler, M. d'Espagnac !... M. d'Espagnac ! et le vieux milord avait bondi sur son siège aussitôt qu'il avait entendu proférer ce nom-là. L'Abbé fut obligé de s'éloigner du Duc d'Hamilton, bien à contre-cœur, et l'on s'arrangea de manière à l'empêcher de retourner auprès de la cheminée jusqu'au moment du souper.

On avait placé M. d'Espagnac en face du seigneur écossais qui ne mangea point et qui ne cessa d'attacher sur lui deux gros yeux fixes, persévérans et profondément scrutateurs. Il en résulta d'abord de la surprise, et puis de l'embarras, de la contrainte et de la gêne avec un profond silence, en dépit des efforts que M. de Tymbrune avait l'air de faire pour égayer ses convives et pour alimenter la conversation.

— Le Duc d'Orléans buvait et mangeait sans parler, en regardant toute la compagnie d'un œil offensé, de ses yeux qu'il avait obliques, éteints et lâchement courroucés ; car le regard de ce d'Orléans était une horrible chose ! — Il est impossible d'y tenir, murmura-t-il au bout d'une heure, et je n'entends rien à ce diable de souper que nous faisons…

Le Duc d'Hamilton se mit alors à tousser pour se dégourdir les organes de la parole ; ensuite il se mit à parler en anglais mêlé d'un certain dialecte écossais, que M. le Duc d'Orléans comprenait aisément, comme vous pouvez croire, et dont M. de Boisgelin, qui savait tout, fut chargé de faire la traduction pour le reste de la société.

— « Milord désire savoir si Monsieur l'Abbé d'Espagnac est de la même famille que Madame la Baronne d'Espagnac qui se trouvait à Strasbourg pendant l'hiver de l'année 1744 à 1745. »

— Mais c'était ma mère, ma propre mère !…

— « Milord oserait-il se flatter, peut-il espérer que Madame d'Espagnac aura bien voulu parler à Monsieur son fils d'un gentilhomme anglais qui s'appelait alors Sir Arthur Scott ?… »

— Ah ! Je ne saurais… Mais effectivement, je crois me souvenir… Mais oui, oui vraiment ! maman m'a parlé de Milord Artusco ; je me rappelle très bien ce nom-là, et même elle m'a toujours parlé de Milord Artusco dans les termes les plus… Enfin je me souviens très bien qu'elle m'a parlé très souvent de Milord Artusco…

— « Milord-Duc d'Hamillon, autrefois Sir Artliur Scott, demande à savoir, au sujet de Monsieur l'Abbé d'Espagnac, une chose de la plus haute importance ! il espère, il conjure, il supplie Monsieur l'Abbé de vouloir bien répondre avec franchise, en conscience, ingénuement et loyalement à cette question-ci, — quel âge avez-vous ? »

— J'ai quarante-quatre ans…, répondit M. d'Espagnac avec une émotion toujours croissante, en appuyant la main sur son noble cœur afin d'en comprimer les palpitations, et en fixant deux yeux attendris sur un gentilhomme anglais qui avait connu sa mère en 1744…

— « Monsieur l'Abbé d'Espagnac ne ferait-il aucune difficulté pour en donner sa parole d'honneur, en présence de son Altesse Sérénissime ? »

« Je la donne, je vous la donne, Milord ! j'ai quarante-quatre ans ! quarante-quatre ans !… »

Et voilà l'Anglais qui se met à crier : — O vô été véritabelmente le filz et l'héritiere deé moa que vos aurée toute mon fortune !!! » Et les voilà qui se précipitent dans les bras l'un de l'autre et qui se mettent à se reconnaître, à s'embrasser et se pâmer d'attendrissement. — Ah ! la force du sang ! disait l'Abbé d'Espagnac ; — ce que c'est que la force du sang !… Nous ne nous étions pourtant jamais vus ; voyez quelle émotion j'éprouve !… Allez, Messieurs, il n'y a de sentimens vrais que les sentimens naturels ; je ne veux plus reconnaître et je ne connais plus que les sentimens naturels et vrais, les sentimens vrais et naturels mani-

festés par la force et par la voie du sang !... Ah ! quel coup du ciel ! Je ne m'en doutais guère... Je ne me serais guère douté ce matin que cet excellent, ce vénérable Milord Artusco, qui était l'ami de ma mère... et qui certainement... ; et encore qu'il aurait eu le malheur d'avoir perdu toute sa famille, excepté ces deux scélérats !...

L'Abbé d'Espagnac finit par en tomber en syncope ; on fut obligé de l'inonder d'eau froide, et quand il eut repris connaissance, il apprit avec un peu de contrariété que M. son père était allé se coucher dans un hôtel garni, où il donnait rendez-vous à son fils naturel pour le lendemain matin. M. du Crest lui remit une petite boite que ce Milord avait par hasard dans une de ses poches, et qu'il avait laissée pour ce cher Abbé, comme avancement d'hoirie, car il avait dit à ces Messieurs qu'elle était pleine de diamans. Ce d'Espagnac avait bonne envie de forcer le coffret dont la petite clef n'était pas à la serrure ; mais on lui fit des reproches ou des observations qui le décidèrent à prendre patience, et M. du Crest le ramena chez lui dans un trouble et dans un délire de joie qu'on ne saurait exprimer. — Vous savez que c'est pour déjeuner qu'il vous attend : n'oubliez pas de vous y trouver avant dix heures, et n'oubliez pas aussi de lui faire ouvrir l'écrin...

Il se fit annoncer le lendemain, passé midi, chez M. le Duc d'Orléans qui le fit attendre pendant deux heures et qui sortit malhonnêtement par une autre porte, ainsi qu'il avait coutume de le faire. L'Abbé d'Espagnac alla successivement chez tous ces autres Messieurs qu'il ne put réussir à trouver chez eux pendant plus de trois semaines ; enfin il eut le bonheur de rencontrer le Duc de Lauzun qui se promenait au Cours-la-Reine avec votre père. — Est-il possible, lui dit-il, que je n'aie pas encore pu vous rencontrer et que vous n'ayez voulu répondre à aucune de mes lettres !... Il paraît que M. du Crest n'avait pas bien retenu l'adresse de Milord Hamilton ; car on ne le connaît point du tout dans cette maison de la rue du Colombier qu'il m'avait indiquée. — À propos, savez-vous ce qu'il y avait dans cette petite boîte ?

— Mais des pierreries, je suppose, et tout au moins des perles.

— Pas du tout ; c'étaient des pilules de rhubarbe avec du soufre : elles avaient une odeur infernale.

— Je vous dirai sérieusement, répondit M. de Lauzun, que je n'en suis pas surpris. Je vous conseille de ne plus vous occuper de cet homme là ; c'était un imposteur. On n'a jamais pu savoir ce qu'il est devenu.

(Note de l'Auteur, 1797.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur, 1797.)

Tome 5 · 08

Il faut, mon Enfant, que je vous conduise dans un quartier de Paris que vous ne connaissez pas encore. Allez faire attacher votre écharpe ; nous allons remonter les quais jusqu'au couvent des Miramiones, et nous allons entrer chez la veuve d'un de mes amis, à l'heure de ses visites. Voyez la belle maison pour être à la pointe de l'île Saint Louis ; la première porte-cochère en face de soi quand on arrive d'Auxerre(par le coche.) Un large escalier tout en marbre de Languedoc, et dont la coupole est peinte en camayeux par le célèbre Devitt. Une enfilade de quatre grands salons, sans compter la galerie, la vaste bibliothèque et la belle chapelle. Voyez les plafonds de Lebrun et les tableaux de Lesueur, avec les portraits de Mignard et les curieuses tapisseries à grands personnages ; voyez donc ces immenses rideaux et ces hautes portières en velours amaranthe, avec leurs rebrasses en forme d'épitoges et de larges bordures d'hermine, en place de crépines et autres superfluations (style de palais), car il faut vous dire que les étoffes brochées et les franges d'or ne seraient pas de costume ici. Vous êtes chez un magistrat de l'ancien temps, dans un logis noblement austère, et la vielle Dame auprès de qui je vous amène, est la veuve du Premier Président de Mesmes, Elizabeth de Harlay. Elle est bien et duement Comtesse douairière d'Avaux et de Beaumont-le-Roger, Marquise de St-Étienne-en-Forez et Vicomtesse de Neufchâtel-en-Vexin ; mais il en est céans pour les titres féodaux comme pour les tissus brillans et les franges d'or ; on les possède en nature et sans affiche ; on garde les uns dans ses archives, et la valeur des autres est dans le coffre-fort. Remarquez bien cette vieille cousine de la Présidente, dont l'air est si bienséant et si digne, c'est Mademoiselle de Thou, la dernière de cette illustre famille. Cette jolie personne à l'air dévot et modeste, s'appelle Madame Brisson, c'est un nom vénérablement historique, et pour qui j'éprouve une telle considération, que j'adresse toujours quelques mots d'excuse à cette jeune femme avant de me laisser placer au dessus d'elle. Voici M. le Président le Boulanger, lequel est beaucoup plus fier de ce surnom populaire que de son vieux nom seigneurial de Montigny. Voilà M. Potier de Novion, de la même famille que les Ducs de Gèvres, et simple conseiller à la cour des aides. Ce petit jeune homme à l'air si chétif et la mine si grave, est M. de Nicolaï, Premier Président de la chambre des comptes ; il a déjà quatorze enfans, et ce qui ne vous surprendra pas moins, c'est que la frère cadet de son père est Maréchal de France ! Quant à ce grand Abbé si sec et si droit, à qui vous voyez l'ordre du Saint-Esprit qu'il tient de Louis XIV, savez-vous bien que votre grand'-mère de Sévigné parle de lui ? Il est âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, c'est le dernier de la famille Arnauld, et tout janséniste qu'il est, regardez-le avec une sorte de considération ; c'est le fils du Marquis de Pomponne. Je vous présente à la Comtesse de Fénelon qui se tient dans l'île Saint-Louis parce qu'elle est habituée de cette paroisse, et qu'elle est née Lefèvre d'Ormesson (de la famille de St.-François de Paule) ; c'est la seule personne de ce quartier-ci que vous puissiez rencontrer au château de Versailles.

Je vous dirai présentement qu'il y a dans ce même quartier, ou plutôt cette petite ville, deux sociétés assez disparates et tout-à-fait distinctes : l'une est celle du Parlement, composée de quelques familles indigènes et glorieusement insulaires, qui n'ont pas encore voulu céder à la folle exigence et la tyrannie de la mode, en allant s'établir dans le Marais, tandis

que l'autre coterie dite du Châtelet, est une agrégation de citadins exotiques et fraîchement implantés sur ce fortuné rivage à l'orient de Paris. Quelle orgueilleuse ambition !

Il paraît que le défaut d'usage du monde et la prétention magistrale des petits procéduriers du Châtelet les rend insupportables à ces hauts-justiciers du Parlement, qui ne les reçoivent jamais chez eux et qui ne manquent jamais de les tenir à distance. Il en résulte que je ne pourrai vous parler de la société du Châtelet que sur la foi d'autrui.

C'est la charmante et opulente madame Leblanc qui est la merveilleuse de cette coterie. — Elle se fait coiffer par Léonard. — Imaginez qu'elle a fait faire un pouf par mademoiselle Bertin ! On assure qu'elle change de souliers deux fois par jour ?... On parle sans relâche et l'on parlera long-temps dans l'île St.-Louis de l'élégance et de la prodigalité de madame Leblanc !

C'est M. Lenoir, Procureur du Roi en son Châtelet de Paris, qui est la coqueluche de toutes les dames du Châtelet, et particulièrement de madame Leblanc. On pourra vous dire, assez méchamment, qu'ils ont été soupçonnés d'être allés ensemble au bal de l'Opéra,... mais on ne manquera pas d'ajouter finement et de vous répéter, pour la cent-millième fois, que ce ne peut être un sujet de scandale, attendu que monsieur Lenoir et madame Leblanc ne sauraient faire que des œuvres pies.

Il y a grand nombre de noms plébéiens qui peuvent prêter au ridicule, et s'ils ne paraissent que dans la bourgeoisie, c'est que la nouvelle noblesse y met bon ordre ; témoin de cette curieuse manœuvre de MM. de Coigny, pour opérer la transformation de leur nom de Guillot en celui de Franquelot ; ce qui fut un joli tour de force ! Je me souviendrai toujours d'un bon maître des requêtes appelé M. Daine (intendant de la généralité de Tour, en 1777), lequel avait pour frères un gros chanoine de la Sainte-Chapelle qui ne nommait nécessairement l'Abbé Daine, avec un génovefain jovial et bon compagnon, qu'il était impossible de ne pas appeler Dom Daine.

Il y avait déjà deux ou trois mois que le Duc du Châtelet, mon neveu, était colonel des gardes française, lorsque le bruit se répandit dans la société de madame Leblanc que le Roi venait d'appeler au commandement de son régiment des gardes, un monsieur du Châtelet. — Grande surprise ! — On se demande quel peut être ce magistrat si favorisé ? — On suppose, on discute, on calcule, on fait observer... on croit se rappeler effectivement... Enfin, on finit par décider (à l'unanimité), que ce monsieur du Châtelet ne pouvait être que M. Lenoir, le Procureur du Roi.

En quittant le quartier de ces honnêtes gens, nous allons traverser celui des gens de finance au pas de course, à raison du mauvais air, et pour ne pas nous arrêter en mauvaise compagnie. Je ne voudrais pas faire monter mon petit-fils chez M la Poupelinière, et je n'oserais pas non plus vous faire entrer chez M Lalive d'Épinay. Le vieux Beaujon, qui vient d'acheter l'hôtel de Pompadour, est au-dessous d'une épigramme ; il est si ras-terre et si platement bénêt, que personne n'a le courage de s'en moquer ; ce serait grêler sur le persil. Les frères Bouret n'ont pas non plus assez d'importance. ou de réputation pour qu'on leur

fasse la grâce de s'occuper d'eux et l'honneur de les citer pour le ridicule. Enfin, le dernier des Paris, l'honnête et généreux Duverney, n'est plus de ce monde, et c'était le seul fermier-général qui ne me parût pas déplacé dans un salon. Reste donc la maison de M de la Reynière, où je ne vas jamais, quoiqu'elle m'ait fait assurer que la famille de son père était alliée de la mienne. Au reste, il est à considérer que M de la Reynière est un personnage à part dans la finance : et si l'on en croit son oncle M. l'Évêque d'Orléans, c'est un phénomène et comme une perle dans un tas d'huîtres. La Comtesse de Genlis en a fait un portrait si fidèle et si naturellement vrai, qu'au lieu d'y trouver un encouragement d'émulation, j'en perdrais courage ; elle en avait retranché quelques-uns des traits les plus saillans en le faisant insérer dans un de ses premiers ouvrages ; mais voici ce portrait de M de la Reynière, ainsi qu'il avait été composé du premier jet, en 1769, et comme je le tiens de M de Genlis (aujourd'hui Marquise de Sillery).

« Olympe est une grande personne sans beauté, sans grâce et sans agrément d'aucun genre. Elle a tout juste assez de bonté pour ne pas être appelée méchante, et assez de jugement pour ne pas faire de sottises irréparables. La fortune immense qu'elle possède n'a pu la consoler encore du chagrin de n'être que la femme d'un financier ; n'ayant point assez d'esprit et de dignité dans le caractère pour surmonter une pareille faiblesse, elle en souffre d'autant plus qu'elle ne voit absolument que des gens de la cour, dont la conversation lui rappelle assiduement ce grand malheur dont elle gémit en secret. On ne parle jamais du Roi, de la Reine, de Mesdames, d'une présentation à Versailles et d'un grand-habit, qu'elle n'en éprouve des angoisses intérieures si violentes, qu'elle ne peut souvent les dissimuler qu'en changeant de conversation. Elle a, d'ailleurs, pour dédommagement, toute la consistance ou la considération que peuvent donner beaucoup de faste, une superbe maison, un excellent souper, de brillans équipages et des loges à tous les spectacles. Au reste, elle n'aime rien, s'ennuie de tout, ne juge jamais que d'après l'opinion d'un autre : et joint à tous ces travers de grandes prétentions à l'esprit, beaucoup d'humeur et de caprices, et néanmoins une extrême insipidité. Quoique fort orgueilleuse d'être une fille de condition, et quoiqu'elle ait fini par se persuader qu'elle était fille de qualité, elle ne montre pas les moindres égards pour son père, parce qu'il a quitté le service et le monde, et qu'elle n'en attend plus rien. Elle aime infiniment celui de ses oncles qui remplit un ministère de confiance à Versailles, où la feuille des bénéfices se trouve confiée à la sagesse de ce prélat, ce qu'on aurait de la peine à s'expliquer raisonnablement. Elle ne s'occupe jamais et n'aime pas du tout M de Senneville sa sœur, qu'elle ne regarde que comme une provinciale. Allez donc lui rappeler qu'elle a une sœur religieuse et que vous êtes chargé de lui demander un entretien à ce sujet-là. Olympe vous fera dire qu'elle est chez elle tous les matins ; on vous fera traverser une longue et superbe enfilade de pièces dorées, au bout de laquelle est un charmant petit cabinet ; vous y trouverez Olympe nonchalamment assise sur un canapé, et lisant plus nonchalamment encore une brochure nouvelle qu'elle ne prend, j'imagine, que lorsqu'elle entend un carrosse entrer dans sa cour. Elle avancera vers vous avec un air de bienveillance exagérée : vous connaissez ce sourire forcé et cette fausse douceur que la politesse imprime sur quelques visages. Au seul nom de sa sœur, Olympe quittera subitement cette expression factice, et la froideur avec l'embarras auront obscurci sa physionomie

d'une manière aussi prompte que marquée. Ce que vous avez à lui demander, c'est qu'elle donne asile à cette bonne religieuse dont le monastère est interdit par suite de quelque dissension théologique entre la Supérieure et son Évêque. Olympe vous répondra qu'elle connaissait bien peu ses deux sœurs, qu'elle en a été fort négligée ; mais qu'elle n'en conserve pas moins le désir de pouvoir leur être utile ; cependant qu'il lui paraît infiniment difficile de garder chez elle une religieuse, et que, d'ailleurs, elle n'imagine pas où elle pourrait la loger… Si vous prenez la liberté de lui faire observer que sa maison paraît assez grande pour y pouvoir placer une personne qui, depuis dix ans, se contente d'une cellule, Olympe vous répondra sèchement : — Madame, je dois loger ma sœur convenablement, ou ne point la loger du tout. Elle aura pensé que cette réponse était si noble et si spirituelle, qu'elle en prendra, n'en doutez pas, un air de satisfaction capable de vous ôter le peu d'estime et de patience qui aurait pu vous rester. »

Je vous ai déjà parlé de M. Grimod de la Reynière à propos de sa gourmandise et du bon exemple qu'il donnait à son fils ; il me reste à vous dire un mot sur la frayeur qu'il avait du tonnerre. Aussitôt que le ciel annonçait un orage, il allait s'enfermer dans une grande et belle cave qu'il avait fait construire sous la terrasse de son hôtel, et dont il avait fait revêtir en damas le plus épais, toutes les parois, la voûte et les pavés ; c'était pour s'isoler de l'électricité, supposait ce brave homme, car c'était un préjugé dont la mort de M. de Quintin qui fut pulvérisé dans son lit de soie, n'avait pu guérir certaines gens. Ce lieu de refuge n'avait qu'une seule ouverture sur les Champs-Élysées ; mais, pour en détourner la foudre, on la fermait hermétiquement au moyen d'un matelas d'étoupe imbibée d'huile ; M. de la Reynière s'y faisait toujours accompagner par trois ou quatre vigoureux garçons qui se relayaient pour battre du tambour ; j'ajouterai qu'il y buvait de l'eau d'orge, et tout sera dit. Je n'ai pas le courage de vous reparler de son fils.

(Note de l'Auteur.)

« Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas,
Mânes trop généraux ! vous n'en rougissez pas ;
Vos noms toujours fameux vivront dans la mémoire,
Et qui meurt pour son roi, meurt toujours avec gloire ! »

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

M. Lenoir était né en 1732. Il est mort en 1807, le même jour que le Baron de Breteuil, lequel était précisément du même âge que lui.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 5 · 09

Je ne vous parle pas souvent de littérature, parce que je n'aimais guère m'occuper de celle de ce temps-là, qui m'ennuyait ou me déplaisait mortellement. Il me fallut assister au château de Versailles à la représentation d'une tragédie qui me fit éprouver l'un et l'autre, et c'était la trahison du Connétable de Bourbon qui se trouvait en scène. Les répétitions de cette pièce venaient d'être applaudies au théâtre de la Comédie française avec un enthousiasme, et l'on pourrait dire un sentiment d'hostilité sans pareil. Elle était annoncée, comme un effort de génie, et voici mon opinion sur ce chef-d'œuvre. Le plan mal conçu, mal combiné, mal exécuté, me sembla difforme et d'une obscurité fatigante ; la versification de cette pièce me parut plate et barbare. Le style de M. Dubelloy le boursoufflé serait, à mon avis, moins incorrect et moins ignoble que celui de M. de Guibert, et celui du vieux Crébillon n'est certainement pas plus rocailleux. Ajoutons que cette pièce était d'une longueur assommante, car elle ne dura pas moins de trois heures et demie ; mais l'ennui que j'en éprouvais était dominé par l'impatience et l'irritation de voir retracer sur le théâtre de Versailles, en présence de nos Princes, et devant les Ambassadeurs étrangers (à l'occasion d'un événement auguste), un épisode aussi fâcheux de notre histoire ; c'est-à-dire une suite de faits injurieux au nom de Bourbon, par le spectacle continuel d'un traître, et par un enchaînement de circonstances où les bons Français étaient représentés comme ayant été vaincus, humiliés et dégradés, suivant l'expression de l'auteur.

Le Roi s'aperçut trop tard de l'inconvenance et de l'inconvénient qu'il y aurait à laisser jouer cette mauvaise pièce. Il annonça hautement qu'il avait été trompé par le rapport du premier gentilhomme de sa chambre, et qu'il ne souffrirait pas que cette tragédie reparût sur aucun théâtre. Ce premier gentilhomme était le Duc d'Aumont, qui n'était guère en état de juger d'une tragédie, et qui se laissait diriger en ceci par la Duchesse de Villeroy, sa fille écervelée. Vingt ans avant la même époque, il aurait eu grand soin de soumettre une pièce qu'il était question d'admettre au répertoire de Versailles, à la lecture d'un comité de gens de lettres et d'un censeur prudent ; on n'aurait pas risqué pareille inconvenance au temps du Cardinal de Fleury, ni même sous le ministère du Duc de Choiseul ; et ceci vous prouvera combien les liens de la sujétion respectueuse étaient déjà relâchés.

Il ne m'était pas possible non plus d'aller aux séances de l'Académie française, où l'on proférait des panégyriques en faveur de Julien l'apostat, et où M. Dalembert faisait des homélies pour engager les Évêques à la résidence. M. l'Archevêque de Paris s'en fâchait tout rouge, et MM. du Parlement le poursuivaient sur appel-comme-d'abus. M. de Malesherbes n'entendait pas s'opposer à l'inondation des mauvais livres, et les mauvais livres infestaient l'esprit public en dénaturant le caractère français. M. de Maurepas ricanait et ne savait faire autre chose que d'exalter M. Necker : il était persuadé que l'opinion publique est toujours soumise à l'état des finances, et que la moralité d'un peuple est inutile à la prospérité d'un gouvernement.

Je vous disais qu'il ne nous était plus possible d'assister aux séances de l'Académie française, et voici pourquoi. Cette malheureuse compagnie se trouvait dominée par la coterie

des philosophes encyclopédistes, et c'était M. Dalembert et surtout M Lespinasse, qui s'étaient emparés de sa direction : Dalembert, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie, et sa demoiselle, à titre de présidente en chef des prôneurs philosophiques. On aurait bien pu les déjouer en les affrontant, mais parmi les gens en crédit, personne ne voulait s'en donner la peine, à l'exception du Maréchal de Richelieu, quelquefois, et comme il y parut en 1771 à l'élection de M. de Roquelaure, Évêque de Senlis. Le Maréchal avait laissé tranquillement le parti philosophique intriguer et quêter des voix pour le sieur Gaillard ; mais la veille de l'élection, le Maréchal alla faire sa tournée de visites en grand équipages, et ceci détermina l'admission de M. de Senlis, sans aucun autre embarras de négociation.

On n'entendra jamais rien d'aussi ridicule que le discours dicté par Dalembert en réponse à celui de l'académicien récipiendaire. On lui donnait des louanges comme Évêque, parce qu'il était bon chrétien ; comme Courtisan, parce qu'il était aumônier de la cour, comme Magistrat, parce que tous les Évêques de France ont le titre de Conseillers du Roi, et surtout parce qu'il avait bien voulu siéger parmi les Conseillers-clercs au Parlement Maupeou ; et puis des complimens comme Orateur, parce qu'il avait fait une Oraison funèbre de Madame Henriette de France ; comme intime ami de feu M. le Dauphin, parce qu'il avait porté son cœur à Saint-Denis sur un carreau de velours ; enfin comme un homme qui se trouvait appelé à soutenir, représenter et remplacer dignement toutes les gloires littéraires de notre pays, parce qu'il était désigné pour prêcher dans l'église des Carmélites à Saint-Denis, le jour de la profession de Madame Louise de France.

Une autre fois c'était M. de Condorcet que le Maréchal de Richelieu laissait parvenir au fauteuil académique, ou c'était le Prince de Beauveau qu'il y faisait arriver. L'abbé de Voisenon complimentait M. de Beauveau sur les honneurs qui lui étaient dus, en ajoutant que son extrême exactitude ne le rendait imposant qu'en le rendant irréprochable, ce qui pouvait être joli, mais ce qui n'était pas compréhensible. Ensuite on entendait M. de Condorcet, emphatique et misérable orateur, méthaphysicien ténébreux et philosophe athée, qui vous disait d'un air maussade, avec une voix creuse et fausse : « Nous sommes témoins des derniers efforts de l'ignorance et de l'erreur ! nous voyons la raison sortir victorieuse de cette lutte si longue et si pénible. La vérité a vaincu ! le genre humain est sauvé ! Un jeune homme aujourd'hui, qui sort des écoles, a moins de préjugés et réunit plus de connaissances réelles que tous les plus grands génies, je ne dirai pas seulement de l'antiquité, mais encore des siècles modernes. Oui, Messieurs, chaque année, chaque mois, chaque jour sont marqués à ses yeux également par une découverte nouvelle et par une invention utile, et le moindre avantage de notre époque n'est pas l'emploi dans le discours et les écrits de la précision philosophique qui rend à la vérité les langues moins hardies et moins figurées, mais qui leur communique et leur imprime une heureuse exactitude avec plus de sécheresse et d'austérité. »

M. Helvétius (qui n'était pas philosophe optimiste) avait fait un livre pour nous déclarer qu'il n'existait qu'un seul moyen de rendre la France heureuse, et c'était celui d'en laisser faire la conquête par un souverain étranger à la nation, parce qu'il aurait un intérêt personnel à s'occuper continuellement de son bonheur.

Quand M. Mercier, qui n'était pas moins philosophe que MM. Helvétius et Condorcet, eut pris connaissance des choses, il se mit à faire un livre pour nous indiquer un moyen de prospérité plus patriotique et moins embarrassant pour les puissances étrangères ; c'était la guerre civile, attendu qu'elle dérive du juste rigide, lorsque partie de la nation veut sommeiller dans une inaction molle.

On ne savait auquel entendre ; c'était un chaos inextricable, et lorsque nous disions qu'on devrait s'en effrayer et s'en occuper sans relâche, on se moquait de nous.

Le désordre moral et politique était fomenté, non-seulement par les gros livres encyclopédiques et les romans orduriers, par les brochures impies et les tragédies en cinq actes, mais jusque par les almanachs des muses et les petits opéras-comiques. Marmontel avait fait une comédie mêlée d'ariettes à l'italienne, dont le but et la moralité consistaient à prouver qu'il était bon d'épouser sa servante et qu'il fallait laisser braconner ses paysans. Cet opéra, nommé le Sylvain, contenait mille déclamations folles contre l'inégalité parmi les humains et les préjugés de la naissance. C'était une œuvre de parti, et toute la corporation des encyclopédistes avait voulu contribuer à la confection de ce beau drame, où le manque de naturel et les entorses à la vérité se trouvaient à profusion.

Pour nous donner l'idée d'un brave et bon seigneur, on lui fait permettre la chasse à tous les paysans de ses terres ; mais c'est un moyen qui n'est pas bien imaginé, Messieurs les philosophes ! Un bon seigneur qui a du bon sens et qui veut faire le bien de ses vassaux, craindrait en leur accordant pleine liberté pour la chasse, de les détourner des soins qu'exige l'agriculture, et de leur faire perdre l'estime et le goût de leur métier. Il ne voudrait pas les exposer à laisser leurs femmes et leurs enfans dans un dénuement continuel, et pardessus toute autre chose, il aurait la crainte de les faire devenir des vagabonds et de mauvais sujets.

Un bon seigneur se contente de faire tuer par ses gardes assez de gibier pour que la culture des terres et les récoltes des pauvres gens n'en souffrent pas. Quand il veut faire du bien dans son village, il accepte pour filleul un enfant de son fermier, ce qui lui donnera le droit et l'obligation de surveiller sa conduite. Il donne aux uns, prête aux autres ; il avance quarante écus au tisserand pour acheter du chanvre ; il fait donner un arbre au vigneron pour en surcharger la basche de son pressoir ; il marie, au moyen d'une dot et d'un trousseau qui ne lui coûteront pas quatre cents livres, la fille de ce bon vieillard qui a besoin d'un gendre pour cultiver son champ d'orge. Il donne une vache à la pauvre veuve qui demeure au bout de l'avenue du château. — Vous ne glanerez point dans votre propre champ ! il a lu la Bible, et sur toute chose, il ne fait jamais ramasser le bois tombé dans ses futaies ; enfin la lingerie, la cave et la pharmacie du château sont toujours ouvertes aux sœurs de la charité pour les pauvres de son domaine, et la châtelaine a toujours soin de faire de petits cadeaux à tous les enfans qui reçoivent des prix à l'école de M. le Curé. Vous voyez combien nous différons d'avis, M. Marmontel et moi ; il est tout simple que nos traditions ne soient pas les mêmes ; mais comme ses opinions me paraissent déraisonnables et qu'elles ne sont

pas sans inconvéniens pour nous, j'aurais voulu, du moins, qu'il ne les publiât pas avec privilège du Roi.

M. Laharpe avait fait un drame intitulé la Vestale, et les comédiens n'osaient pas l'accepter à cause des déclamations contre la vie monastique et d'autres allusions plus impertinentes encore. M. Laharpe en change le titre, il place le lieu de la scène dans un couvent de Paris ; de ses personnages de l'ancienne Rome, il fait une novice amoureuse, un curé philanthrope, un père avare et cruel, un amant en délire… Enfin, M. Saurin censure la pièce et ne trouve rien dans tout ceci qui puisse en empêcher l'impression. M. de Malesherbes en autorise le débit : — Ne choquons pas l'esprit philosophique, et tout ira le mieux du monde !

La première édition de ce drame en cinq actes n'en fut pas moins arrêtée, saisie, et mise au pilon, par ordre du Roi, directement, et si M. Saurin n'en perdit pas son emploi de censeur, il ne dut cette grâce-là qu'à la sollicitation de Monsieur, frère du Roi, pour qui ce genre de publication n'avait jamais rien d'impardonnable. On fit une histoire intéressante en faveur de M. Saurin qui avait eu la ferme intention de supprimer un passage qu'il avait omis de rayer à l'encre rouge, en conséquence d'une migraine, etc. Tout s'arrangea pour le mieux dans la deuxième édition de Mélanie, moyennant la suppression de la tirade suivante. Je vous la rapporterai, non pas à cause de la beauté des vers et parce qu'elle manque dans les œuvres de M. Laharpe, mais à raison de ce qu'elle avait appelé l'attention du Roi Louis XVI et la désapprobation de ce prince. (C'est la novice amoureuse qui parle au curé philosophe.)

« Un père… Il m'en faut un… Que n'ai je un père ! hélas !
Il plaindrait mes tourmens et m'ouvrirait ses bras.
Un père, au cri du sang, est-il inaccessible ?
Et vous, à mes transports vous vous montrez sensible.
N'êtes-vous pas pourtant au rang de ces mortels
Qui ne prêchent jamais que des devoirs cruels,
Qui m'ont tous annoncé, d'une voix formidable,
Dieu toujours irrité, l'homme toujours coupable,
La nature en souffrance et le ciel en courroux :
Le ciel, par un traité qui s'est fait malgré nous,
Entre notre faiblesse et sa toute-puissance,
Nous laissant le malheur et gardant la vengeance !
Ils m'ont dit que celui qui nous a formés tous
Du pouvoir d'opprimer se montre si jaloux,
Qu'après avoir soumis sa faible créature
Au tribut de douleur qu'exige la nature,
Aux besoins renaissans, aux ennuis, aux travaux,
Il lui commande encor d'ajouter à ses maux…
Ils m'ont dit qu'on ne peut apaiser sa colère
Qu'en s'imposant soi-même un fardeau volontaire,

Et qu'enfin, les objets devant lui préférés,
Ce sont... des yeux en pleurs et des cœurs déchirés.
Eh bien, s'il est ainsi, j'ai le droit de lui plaire,
Je veux éterniser mes tourmens !... »

Tout ceci n'était rien encore à côté de la magnifique imprécation contre les rois qui se trouvait dans cette belle tragédie de Manco-Capac, Inca du Pérou, qui disait si mélodieusement à l'usurpateur de ses états.

« D'un forfait croirais-tu Manco-Capac capable ?
Que la mort te replonge en cette égalité
Dont sortit un moment ton orgueil indompté,
Et qu'elle éteigne enfin dans une nuit profonde
Le nom de roi..., ce nom qui fait l'horreur du monde ! »

En apprenant que M. Diderot avait fait une satire contre l'insecte usurpateur du nom de majesté, et qu'il y prescrivait philosophiquement d'étrangler le dernier prêtre avec les boyaux du dernier roi, je vous avouerai que ceci fut trouvé trop dégoûtant pour être dangereux, plus insolent que de coutume, à la vérité, mais trop ridiculement fou pour être jugé criminel et punissable.

Les sophistes étrangers ne me paraissent pas aussi déraisonnables que les Français. Les Anglais Hume et Gibbon, par exemple, ne manquaient pas d'une certaine franchise historique et d'une sorte de probité dans la discussion. L'Abbé Galiani me disait à propos de Franklin, qu'ils se trouvaient un jour ensemble chez M Necker, et que Dalembert s'était mis à crier avec sa voix d'eunuque abyssin, que le règne du christianisme était fini ! Franklin lui répondit que la révolution qui menaçait le monde, était au contraire l'application du christianisme primitif, auquel on arriverait infailliblement après un demi-siècle d'impiété. Cet Américain disait que le retour à des institutions primitives aurait des résultats déplorables, et qu'il avait grand peur des anabaptistes ! Qui vivra verra ?

Quant à ce. M. Franklin qui avait arraché la foudre aux Dieux et le sceptre aux Tyrans, disait le Mercure, en ajoutant que les Dieux étaient les Tyrans de l'Olympe, et que les Tyrans étaient les Dieux de la Terre ; je vous dirai que je n'ai jamais eu l'honneur de le rencontrer qu'une seule fois. C'était à souper chez Madame de Tessé qui ne m'en avait rien fait dire, et qui m'avait joué le tour de le faire placer à table à côté de moi. Je leur fis la malice de ne pas lui adresser une seule parole, et du reste, il me semblait que je n'aurais su que dire à cet imprimeur-libraire ? Il avait de longs cheveux comme un diocésain de Quimper ; il avait un habit brun, veste brune et culotte de même drap avec les mains de pareille couleur ; il avait une cravate rayée de rouge ; et ce que j'ai vu de plus remarquable en lui, c'était sa manière d'arranger les œufs frais. Ceci consistait à les vider dans son gobelet en y mettant du beurre avec du sel et du poivre et de la moutarde ; il en employait cinq ou six à confectionner ce joli ragoût philadelphique, dont il se nourrissait à petites cuillerées. Il est bon de vous dire qu'il ne détachait pas avec une cuillère et qu'il coupait avec un couteau les morceaux de melon qu'il voulait manger ; item, il mordait dans les asperges au lieu d'en

trancher la pointe avec son couteau sur son assiette, et de la manger proprement à la fourchette ; vous voyez que c'était une manière de sauvage ; mais au demeurant, mon ami, comme chaque peuple a ses institutions, son climat, ses alimens, ses habitudes et des coutumes à lui propres, chaque nation doit avoir ses délicatesses morales et ses grossièretés physiques, avec des recherches de politesse qui lui sont particulières, et des négligences habituelles qu'une autre n'a pas. Ce qui me fit prendre garde aux faits et gestes de ce philosophe américain, c'était l'ennui d'en entendre parler comme d'un parangon social et d'une merveille de civilisation cosmopolite. — Qu'il a d'esprit ! le voilà qui vient de dire la chose la plus délicieuse, à propos de M. Goesman ! il a dit qu'il est plus facile à un âne de nier, qu'à un philosophe de prouver !!! — Plus negaret asinus quam probaret philosophus, répondis-je à M de Coigny. — Voici tantôt mille ans qu'on a dit cela pour la première fois ; vous n'en avez pas eu l'étrenne.

Le clergé français ne s'était pourtant pas endormi dans un lâche silence. Le corps épiscopal n'avait cessé de combattre, et il n'a reculé devant aucun effort du zèle, aucun labeur de la charité. D'abord, les évêques s'adressèrent collectivement au Roi très-chrétien ; ensuite ils parlèrent aux peuples confiés à leur sollicitude, aux ignorans séduits par ces philosophistes ennemis de Dieu, ennemis du Roi ; et sur tous les points du royaume, on entendit éclater cette grande voix de l'Église gallicane. Je vous prie, mon Enfant, de vous procurer les lettres pastorales des Archevêques de Lyon, de Paris et de Cambray ; vous conviendrez avec moi que ce sont des chefs-d'œuvre de raison, de pathétique et de véritable éloquence.

Écoutez ce fragment d'un sermon qui s'adresse à ces prétendus philosophes, et qui fut prêché par l'Abbé de Boismont dans la chapelle royale du Refuge, en 1782. Vous allez voir si M. Dalembert et M Necker ont eu raison de reprocher à ce Vicaire-Général du diocèse de Paris son défaut de logique et son manque de modération charitable.

« Terminons cette guerre scandaleuse ; assignez à Jésus-Christ son partage : vous lui avez ravi au milieu de nous une portion de son héritage céleste, souffrez qu'il règne au moins sur les générations futures, laissez-leur nos fêtes, nos promesses et nos consolations ; gardez pour vous l'espérance du néant ; nous ne vous troublerons point dans cette poussière éternelle où vous vous promettez de descendre ; mais s'il est un Dieu rémunérateur, s'il est une félicité sans mesure, attachés à des vertus produites et consacrées par une foi soumise et généreuse, ne nous l'enviez pas. Le champ des sciences naturelles et des arts est assez vaste ! portez-y vos talens et vos lumières ; étendez les découvertes profitables, dirigez le commerce et l'industrie ; mais laissez-nous, abandonnez à nous le monde invisible que vous ne connaissez pas ; mais ce peuple ignorant, pauvre et languissant, qui souffre et qui gémit, pourquoi vous obstinez vous à lui disputer un Dieu pauvre et souffrant comme lui ? Erreur pour erreur (vous me forcez à cette sorte de blasphême que ma foi désavoue, mais l'horreur de cette supposition impie ne laissera du moins aucune ressource à votre fausse doctrine) ; erreur pour erreur, celle que nous professons et que nous avons mission d'annoncer ne pénètre-t-elle pas dans les ames avec plus de douceur et d'efficacité que toutes les vaines déclamations que l'esprit d'indépendance accumule ? Nos secours, nos remèdes, ne sont-ils pas plus populaires, plus actifs, plus universels ?

« Ah ! que les heureux du siècle se permettent de ne rien croire, je puis me rendre compte de ce délire ; mais où sont-ils, les heureux ? Quelle horrible collection de misères que ce monde ! Dans les conditions brillantes, que de joies fausses, que de désirs rongeurs, que de plaies sanglantes et désespérées ! Si l'œil d'un philosophe perçait tous les replis de tous ces cœurs dont la surface est si calme, il en frémirait et voudrait peut-être y replacer lui-même la pensée de Dieu qu'on s'efforce aujourd'hui d'en arracher. Dans les conditions obscures, surtout parmi cette foule d'indigens pour qui la Providence semble n'avoir balancé le malheur de naître que par le bonheur de mourir, si vous détruisez la pensée de Dieu, quel adoucissement restera-t-il à des privations douloureuses, à des peines cuisantes ? Est-ce donc un si grand bienfait que d'ajouter au tourment de vivre pour souffrir, la certitude de n'avoir rien à espérer après la mort ?

« C'est pour cette portion d'hommes que nous invoquons votre pitié ; laissez-nous les malheureux ; vous n'avez d'autre présent à leur faire que le triste problème de je ne sais quel sombre avenir. Quelle attente pour de pauvres captifs, accablés sous le poids de leurs chaînes ! Nous, du moins, nous soulevons ces chaînes et nous en partageons le poids, nous le supportons avec eux ; voilà notre plus grand avantage sur vous, et c'est à cet titre que je ne crains point de réclamer ici, je ne dirai pas seulement votre justice, mais votre compassion, votre humanité, votre pitié miséricordieuse !

On a dit et souvent répété, que les dévots avaient laissé le poète Gilbert mourir de faim, tandis que le Roi, les Princes et les ministres n'accordaient jamais aucune espèce de récompense ou d'encouragement aux écrivains qui militaient contre le philosophisme. C'est encore une injustice, et je connais plusieurs de ces écrivains qui manquent de mémoire ou de véracité. Le prétendu scandale occasionné par la mort de Gilbert est une invention philosophique. Il est vrai qu'il avait commencé par être malheureux, ce qui n'a rien de contraire à l'ordre naturel des choses, attendu qu'il était né très pauvre, et qu'un jeune poète ne gagne rien, quand il est inconnu ; mais à l'époque de sa mort, il était en pleine jouissance, et ceci depuis deux ou trois ans déjà, d'une pension de huit cents livres sur la cassette du Roi, d'une pension de cent écus sur le Mercure de France et d'une autre pension de cinq cent livres sur la caisse épiscopale des économats. Il recevait en outre, au nom de Mesdames, tantes du Roi, un mandat de six cents livres, que ces bonnes princesses lui faisaient adresser régulièrement pour étrennes. Aussitôt qu'on eut appris qu'il était malade et qu'il avait fait des dettes, on lui fit allouer par le ministère de la maison du Roi, une gratification de cinquante louis dont il est resté plus de la moitié dans son secrétaire. On y trouva même un papier qu'il avait écrit trois jours avant sa mort, et par lequel il avait fait un legs de dix louis à un jeune soldat aux gardes françaises, appelé Bernardote. Vous pouvez être assuré qu'il est mort dans les sentimens de piété les plus édifians ; qu'il ne chercha pas à s'étrangler avec la clé d'une cassette ; qu'il n'est jamais entré comme malade à l'Hôtel-Dieu de Paris ; qu'il est mort dans sa chambre, rue de la Jussienne, et non pas à l'hôpital ; enfin, qu'il avait à l'époque de son décès un revenu bien assuré de deux mille deux cents livres tournois.

Je m'étais beaucoup mêlée des affaires de Gilbert ; je l'avais fait de grand cœur, et voici la copie d'une lettre que Madame Louise de France (fille de Louis XV) avait eu la bonté de

m'écrire en 1775.

« Je vous prie, Madame, de vouloir bien accorder votre protection au sieur Gilbert, en le recommandant à Monsieur votre cousin, pour qu'il puisse obtenir la première pension qui viendrait à vaquer sur la Gazette de France, ou sur toute autre qui soit applicable aux gens de lettres, dans son département. On m'assure que c'est un jeune homme qui, ayant les plus grands talens pour la poésie, les a entièrement consacrés à la défense de la religion, mais qu'il n'a pas de pain, et que non-seulement il en trouverait dans le parti opposé, mais qu'il pourrait encore, comme tant d'autres qu'on m'a cités et qui ne le valent pas, y faire une fortune brillante. C'est une tentation dont il faut le préserver. Vous n'avez besoin, Madame, pour vous y engager, que de votre propre attachement pour la religion et pour le bien de l'État, mais j'ai été bien aise de prendre part, autant qu'il m'est possible, à une aussi bonne œuvre, en vous priant d'y contribuer, en vous disant que je vous en aurais une obligation véritable, et vous assurant, Madame, que je suis humblement votre affectionnée, Sœur Thérèse de Saint-Augustin, R. C. I. » (Initiales qui signifient Religieuse carmélite indigne.

Le haut clergé de France se composait alors de dix-huit Archevêques, dont six Primats titulaires et celui des Gaules, Archevêque et Comte de Lyon, Primat effectif ; de cent douze Évêques, seigneurs temporels, et presque tous possessionnés féodalement de leur ville épiscopale ; de treize cent soixante-quinze Abbés, crossés, mitrés et possesseurs de fiefs, enfin de quatre grands Abbés généraux d'ordres, et de quatre Supérieurs-Généraux de congrégations monastiques.

Parmi tous ces Prélats, il ne s'en trouvait guère que quatre qui pussent être suspectés d'intentions coupables, ou de propension favorable au philosophisme. L'Évêque de Grenoble et l'Archevêque de Sens ont péri de la manière la plus horrible et la plus scandaleuse. L'Évêque de Viviers n'avait pas l'usage de sa raison, ce qui doit faire excuser sa conduite ; l'Évêque d'Orléans a fini misérablement, mais l'Évêque d'Autun nous reste ; il affronte le mépris universel avec un phlegme véritablement philosophique, et si je vous rapportais certains passages de ses nombreux mandemens contre les philosophes et le matérialisme du siècle, vous en seriez bien étonné ! il en serait peut-être surpris lui-même ; car il ne se souvient jamais de ce qu'il a dit dans ses discours d'apparat, ni de ce qu'il a publié dans ses écrits, par la bonne raison qu'il n'en a jamais été l'auteur.

M. de Beauvau racontait qu'à l'Académie française, il avait entendu M. de Talleyrand s'extasier sur la beauté de je ne sais quelle phrase qui venait d'être citée par le discoureur académique. C'est un mot charment ! se prit-il à dire ; et d'où cela vient-il ? Le Maréchal de Beauvau lui répondait que c'était de M. l'Évêque d'Autun, et le Comte de Sennectere (qui était aveugle, et qui ne connaissait pas la voix de M. de Talleyrand) répondait au Maréchal : — Holà, Prince, holà, vous manquez de justice ; vous deviez dire que la phrase est de M. Chamfort.

Étant plus jeune, il avait eu l'envie, M. de Talleyrand, de s'attribuer la composition d'un conte nouvellement publié sans nom d'auteur, et qui s'appelait Aline, Reine de Golconde. Il avait été s'en vanter à la M de Coigny qui savait très bien à quoi s'en tenir, et qui lui fit la

malice d'aller dénoncer la chose au Prince de Craon. Celui-ci fut dire à M. de Talleyrand : — Mon Dieu, Monsieur, je viens d'apprendre que vous êtes l'auteur d'Aline, et je vous promets que je vais joliment tancer mon neveu de Boufflers, qui nous avait dit tout autre chose !

Quelque temps après le véritable auteur d'Aline, et son compétiteur se rencontrèrent à l'hôtel de Choiseul. — Monsieur de… Périgord, lui cria M. de Boufflers, et de l'autre côté du cercle et pendant un moment de profond silence, — connaissez-vous les œuvres de Rabelais ?… — Apparemment, répondit l'autre avec sécheresse et non pas sans alarme. — Apparemment… pas trop ! dit le Chevalier. — Oserais-je vous demander pourquoi ?… — Monsieur l'Abbé, lui répliqua l'auteur d'Aline en s'inclinant, je vous ai demandé si vous connaissiez les œuvres de Rabelais, parce que je voulais vous dire que c'est moi qui les ai faites.

L'Abbé de Talleyrand ne trouva pas un mot à répondre ; il a toujours été facile à interloquer, pour peu qu'on lui montre de la franchise et de la résolution. Je vous ai déjà dit qu'il n'avait pas la faculté de bien écrire en français, et du reste, il n'a jamais eu celle de pouvoir écrire ou parler (de son cru), pendant plus de quatre à cinq minutes. On a prétendu qu'il devait composer et publier les mémoires de sa vie, ce qui serait une chose édifiante pour nous, et ce qui serait une ressource pour lui, dans la misère où il est retombé ; mais sans argent pour payer un rédacteur de ses Mémoires, je vous réponds qu'il est incapable d'en écrire autre chose que des sommaires de chapitre et la table des matières.

Pour se venger d'une exécution pareille, autant que possible, il allait disant partout que le Chevalier de Boufflers était d'une laideur intolérable, et c'est une chose dont je ne pouvais convenir. M. de Boufflers n'a pas dans la figure un seul mouvement qui ne soit digne et noble, intelligent ou spirituel : c'est tout ce qu'on peut demander à la figure d'un homme, et même c'est tout ce qu'on peut exiger de la figure humaine.

M. de Craon me disait une fois : — Mais Boufflers a la physionomie d'un honnête homme et d'un bon vivant ; qu'est-ce qu'il a donc à parler toujours de la figure de mon neveu, cet abbé périgourdin qui a l'air d'un remords injecté ?

Il faut que je vous rapporte un autre épisode de la vie de M. de Talleyrand, qui est beaucoup plus extraordinaire, et qui n'est pas moins difficile à bien expliquer philosophiquement.

C'était dans les premiers jours d'août 1790, et M. de Talleyrand se trouvait dans sa ville épiscopale, ce qui n'était guère son habitude. On entendit une rumeur épouvantable sur la place de l'Évêché ; on vint dire au prélat d'Autun que la populace assiégeait la porte de son palais, et M. de Talleyrand commença par aller s'enfermer et se barricader dans une soupente avec M. l'abbé Goutte, son secrétaire. Il avait grand'peine à s'expliquer un mouvement populaire et d'hostilité contre un évêque aussi constitutionnel que lui, et comme il était resté sans Grands-Vicaires et sans conseil épiscopal, il aurait été bien empêché de trouver un autre parlementaire ecclésiastique que M. Goutte, qui ne voulait pas du tout sortir de leur cachette. Il est à savoir que cet évêque du Champ-de-Mars inspirait si peu de

confiance et avait conservé si peu de crédit sur la conduite politique et les opinions religieuses de ses diocésains, que sa cathédrale était restée, depuis la cérémonie fédérative et tricolore du 14 juillet, absolument sans clergé, sans chanoines et sans lutrin, sans enfans de chœur, sans organiste et même sans donneux d'eau bénite. On n'en avait pu trouver dans le pays.

Cependant le tumulte augmentait de la manière la plus effrayante ; il était question de briser les grilles, et les valets vinrent dire à leur maître (au travers de la porte) que tout le peuple de la ville et les paysans d'alentour, car c'était un jour de marché, étaient dans la ferme résolution de parler à Monseigneur, à qui, du reste, ils ne voulaient faire aucun mal, car c'était pour lui demander, à défaut d'autre officiant, puisque toutes les églises de la ville étaient devenues veuves, le secours de son ministère pour exorciser un possédé du diable, un meneux d'loups du Morvan (sorte de vampire). Il était à redouter que ces Bourguignons ne se portassent aux dernières extrémités contre le prétendu maléficier et contre les domestiques de l'Évêché, qu'ils accusaient injustement de ne pas faire parvenir leur requête à Monseigneur. Les bourgeois et les villageois de l'ancien Augustodunum ont toujours eu beaucoup de rapports avec cette peuplade de la Béotie, dont la moitié de la population se croyait sorcière, et dont l'autre moitié se croyait ensorcelée. L'Abbé Goutte alla regarder par une lucarne, et vit au milieu de la foule un malheureux homme avec les cheveux hérissés, les yeux hagards et les mains attachées derrière le dos, qu'on accablait de malédictions atroces et qu'on assommait d'horribles coups ; il revint auprès de son maître, et son rapport était alarmant. Les deux constitutionnels se concertèrent ; le pillage pouvait être la suite de la violence, et M. de Talleyrand finit par se décider à l'administration de l'exorcisme. Il ne savait comment s'y prendre, mais l'inexpérience ne le fit pas tomber dans l'imprévoyance, et il ordonna de conduire le sorcier dans son cabinet. — Dans la chapelle de l'évêché ! s'écria le peuple. — Dans la chapelle ! Dans la chapelle !

Ceci n'arrangeait pas du tout le pontife de juillet, parce que de la chapelle il avait fait faire un garde-meubles, et qu'elle était encombrée par des bois de lit, des transparens nationaux, des morceaux de guirlandes civiques, des matelas, des drapeaux tricolores et des tables de nuit. Il envoya l'abbé Goutte en négociation, mais le peuple lui députa douze ou quinze représentans qui triomphèrent de sa résistance ; on leur ouvrit la ci-devant chapelle, et l'on convint réciproquement que la cérémonie ne pourrait avoir lieu que sur le perron de l'évêché. M. de Talleyrand se traîna sur le pavé du grand vestibule appuyé sur sa crosse (on aurait dit un de ces diables affublés d'ornemens épiscopaux, comme on en voit dans les vieilles images anabaptistes) ; on fait avancer le sorcier, et le patriarche des intrus commence par marmotter du latin de rencontre. — Le bénitier ? où est le bénitier ? dit-il à l'abbé Goutte. Hélas ? mon Dieu, il ne fut pas possible de trouver un bénitier dans les appartemens de ces ceux ecclésiastiques, et l'Évêque envoya chercher cet ustensile indispensable pour exorciser, dans la sacristie de l'église de Saint-Lazare. On en rapporta le bénitier des aspersions dominicales avec son goupillon, mais il ne se trouva pas une seule goutte d'eau bénite dans la cathédrale d'Autun... — Chez M d'Albon, porte St.-André ! — Chez M d'Albon ! cria-t-on dans la foule, allez lui demander de son eau bénite ; elle en aura de la

meilleure, M d'Albon ! c'est la mère des pauvres ; ce n'est pas une dame comme ça qui resterait sans eau bénite et sans bénitier, non plus !...

On va chez la Comtesse d'Albon, qui ne voulut pas donner de son eau bénite, en disant qu'elle en avait fait venir de Lyon (parce qu'elle ne voulait pas de celle d'un intrus). Si M. de Talleyrand n'avait par d'eau bénite constitutionnelle, il pouvait en faire !

Une femme du peuple en apporta, qu'elle avait pieusement et précieusement conservée depuis l'intronisation de M. de Marbœuf, prédécesseur de M. de Talleyrand ; c'est une dévotion du pays. Celui-ci commença par verser de cette eau dans le bénitier de sa cathédrale ; il y trempa le goupillon pour en asperger le sorcier qu'on avait fait mettre à genoux et qu'on maintenait agenouillé devant cet étrange exorciste. Comme on était obligé de le soutenir pour l'empêcher de tomber à la renverse, cet homme avait le regard inanimé, terne et fixe, ne proférait pas une parole et n'avait pas fait entendre une seule plainte, un seul cri, malgré les brutalités, les outrages et les coups affreux dont on l'accablait. On ne sait pas de quelle sorte d'émotion M. de Talleyrand se sentit troublé ; mais il s'évanouit dans les bras de son valet de chambre, en laissant tomber l'eau bénite avec le bénitier sur la tête de ce malheureux, qui fit entendre un gémissement lugubre et qui rendit l'âme.

Soit à raison des mauvais traitemens qu'il avait subis, soit par un saisissement de frayeur naturelle, ou par un effet occulte et sacramentel de l'aspersion ; toujours est-il que ce pauvre diable était tombé raide mort et que son corps avait roulé sur les marches du péristyle épiscopal, avec la mitre, le bénitier et la crosse de M. de Talleyrand qui se démantibula sur le pavé. Ce fut le dernier acte de son ministère ecclésiastique.

Presque tous les prêtres constitutionnels se marièrent l'année suivante. On a vu dans tous les journaux du temps que l'Abbé Goutte avait épousé la citoyenne Aspasie Samson, nièce du bourreau de Paris, et qu'il eut un procès avec la citoyenne Iphigénie Martin, à laquelle il avait fait une promesse de mariage. On y voit aussi que le ci-devant Évêque de Saône-et-Loire fut condamné à faire des réparations civiques et à payer une indemnité de cinq francs, en assignats, à la citoyenne Paméla Ducroc, parce qu'il avait osé la traiter d'Aristocrate et de Gourgandine. Heureusement que M. de Talleyrand eut la délicatesse de ne pas se marier : pour couronner ses œuvres, il ne lui manquait plus que d'épouser une gourgandine, mais il a eu trop d'esprit pour se rendre coupable d'une aussi lâche infamie.

Ce sont MM. de Sartiges et de Lezay-Marnézia, Comtes de Lyon, qui m'ont envoyé le procès-verbal de cette fonction pastorale en exorcisme.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 5 · 10

Parmi les symptômes de dissolution qui menaçaient l'ordre social, on était principalement effrayé de la fréquence des suicides et de l'effronterie des mésalliances. Dans une période de moins de dix-huit mois, il y eut à Paris quatre exemples de suicide, avérés et constatés.

Un neveu du Président Le Rebours s'était brûlé la cervelle ; l'acte criminel et les circonstances du crime étaient manifestes, mais la famille était parlementaire et janséniste ; aussi, le Procureur-Général de Fleury ne poursuivit point, ce qui parut un déni de justice abominablement scandaleux ! Le peuple voulut empêcher l'admission du cercueil dans l'église paroissiale de St.-Séverin, et le curé, qui avait fait les obsèques, fut interdit par M. l'Archevêque, mais le Procureur-Général eut mission du Parlement pour informer contre de Prélat, qui ne s'en embarrassa guère et qui maintint fermement son arrêt d'interdiction.

Un vieux frère-lai, du couvent des Capucins, s'était coupé la gorge avec un rasoir ; il était notoirement prouvé que c'était dans un accès de fièvre chaude ; mais les bons chrétiens du Parlement n'en voulurent pas moins instrumenter contre le défunt, pour le faire traîner sur la claie, en conséquence duquel bon vouloir, ordre d'enquête, cédule en commission rogatoire et nomination d'un conseiller rapporteur, et puis descente de justice aux Capucins du faubourg St.-Jacques. Le Père Gardien (qui était le Prince Adrien Grimaldi), répondit humblement et raisonnablement à ces enquesteurs séculiers, qu'il était institué supérieur de cette maison pour y maintenir la règle monastique en y faisant la police de conscience, et qu'il n'avait rien autre chose à dire à l'autorité laïque en cette occasion-ci. Quand on voulut aller vérifier et constater le corps du délit et du défunt, on ne le trouva plus, parce qu'il était sous terre, et parce qu'aucun des religieux ne voulut désigner, dans le cimetière du couvent, la fosse du vieux frater. Ainsi, nul moyen d'enquête ni de procédure, ou de procès-verbal. Le supérieur fut assigné pour être ouï, et fut ensuite décrété de prise de corps, ce qui fut une chose non moins scandaleuse que les funérailles de St.-Séverin. Le Roi fit évoquer l'affaire à son grand conseil, et c'était le seul moyen qui fût resté pour pouvoir soustraire les personnes religieuses à l'usurpation tyrannique et à l'animosité des jansénistes parlementaires.

Si le jansénisme et le protestantisme, le déisme et le matérialisme, sont quatre choses distinctes, elles ne s'en tiennent pas de moins proche ; elles sont adhérentes, elles se croisent pour se fortifier ; elles se précèdent pour se succéder inévitablement, un peu plus tard, un peu plus tôt, suivant les degrés de perversité dans l'intelligence et les volontés du cœur. Ce sont les anneaux d'une chaîne dont l'athéisme est le dernier. On ne saurait nier que la révolution française ait été préparée, produite et soutenue par les jansénistes. La constitution civile du clergé, de M. de Talleyrand, était du protestantisme tout pur. Je voudrais bien que l'Abbé Grégoire et l'Abbé de Talleyrand, l'oratorien Fouché de Nantes et le

franciscain Chabot, nous disent à quel anneau de la chaîne ils se sont arrêtés ? Si je revoyais jamais le citoyen Talleyrand (lequel est aujourd'hui ministre de la république française), je le prierais de me le dire en son âme et conscience ! il me répondrait sans doute qu'il a commis un suicide moral, en immolant à son ambition son honneur et sa conscience. Il me dirait peut-être aussi qu'il est devenu tout-à-fait… Allons, par de jugemens téméraires ! il n'est question pour aujourd'hui que des suicides matériels, tristes avant-coureurs de la révolution de 89 et de la séance du jeu-de-paume !

M. de Lamoignon (l'ancien Garde-des-Sceaux) avait été passer quelques jours à sa terre de Basville. On le vit sortir du château, habillé comme un chasseur, en veste de ratine verte, avec un chapeau gris, des guêtres de peau fauve et le reste du costume à l'avenant ; ce qui devait être bien joli pour un Vice-Chancelier ! Il avait dit qu'il allait se promener dans son parc afin d'y faire de l'exercice et d'y chasser sous bois. On l'attendit inutilement pour dîner ; on passa toute la nuit à le chercher avec des flambeaux, et l'on trouva qu'il était mort d'un coup de feu dans la poitrine. Son fusil n'était plus chargé, les traces du coup démontraient assez bien qu'il avait été tiré de bas en haut ; et l'on en conclut judicieusement qu'il avait péri par un accident involontaire. Vous imaginez bien que le Parlement de Paris ne s'ingéra pas d'en informer. Un ancien ministre de la justice ! et ce qui paraissait bien autre chose en Parlement, un Lamoignon !… Je ne manquerai pas d'ajouter que c'était un magistrat philosophe, à qui l'exemple de son cousin M. de Malesherbes avait faussé la judiciaire, et ce dénouement de la vie d'un ambitieux n'affligea personne, excepté la veuve et les enfans de ce magistrat.

Le dernier évènement qui me reste à vous raconter fut bien autrement douloureux pour moi que la fin prématurée de ce Garde-des-Sceaux. Il ne s'agissait pourtant que d'une jeune orpheline, une simple paysanne ; mais avant d'en arriver à Geneviève Galliot, il faut que je vous parle de Louis-Stanislas de Bourbon, fils unique et malheureux héritier de M. le Duc de Penthièvre.

Le jeune Prince de Lamballe avait du jugement, de l'instruction, de la mémoire et de l'esprit, mais c'était une sorte d'esprit sérieux dont on disait qu'il aurait pu se passer, ce qui m'avait paru sottement dit. Il était naturellement bienveillant et bienfaisant ; il avait tous les agrémens et les inconvéniens d'un homme déterminé, ce qui me paraît terrible et ce qui m'effraie toujours dans l'âge de l'inexpérience. Il était régulièrement bien fait, grand et robuste ; sa figure était l'expression de son cœur agité, généraux, passionné, sincère. Ses deux yeux n'était pas de la même couleur, ce qui donnait à sa physionomie quelque chose d'incompréhensible, et du reste, il était aussi beau qu'il est possible de l'être avec des cheveux roux.

Le Prince de Lamballe avait conservé de son éducation parfaite et de son instruction solide, un profond respect pour la religion, tout aussi bien que l'amour et l'habitude de la bienséance, ce qui dit assez l'horreur du scandale ; mais par-dessus toute chose, il a toujours gardé pour son père un sentiment de vénération tendre et craintif.

— Je ne lui montre pas toute la tendresse qu'il y a pour lui dans mon cœur, me disait M. de Penthièvre : il a besoin de me craindre ; s'il pouvait imaginer à quel excès je l'aime, et les combats que j'éprouve, et toutes les violences que je me fais pour lui dissimuler quelquefois mon attendrissement, il m'en aimerait encore mieux, je le pense bien ; mais il en perdrait la frayeur de me mécontenter, et c'est un frein salutaire. Il en prendrait trop de confiance. À son âge, avec son ardeur et sa véhémence, il outragerait la Providence ; il offenserait le prochain ; il se corromprait, peut-être ?... ah ! ma chère amie, si vous saviez tout ce que j'en souffre, et combien cette contrainte journalière avec un fils qui m'est si cher est un rude effort pour moi !... J'ai besoin de me dire souvent que c'est pour son plus grand bien que je me torture (il en pleurait cet admirable homme !) ; et si je ne l'aimais pas autant, je n'en aurais jamais le courage ! Si je ne mettais pas, comme dit l'apôtre, une sentinelle à mes lèvres qui s'ouvrent si naturellement pour lui dire avec effusion des paroles d'amour et de jubilation paternelle, et si la prudence ne venait pas raidir mes bras qui s'ouvrent pour l'embrasser et le presser sur mon cœur, il serait bien étonné de la faiblesse et de l'affection passionnée que j'ai pour lui !

M. le Duc de Penthièvre avait consenti, non sans répugnance et sans appréhension, je vous l'assure ! à donner la main de sa fille unique à ce Duc de Chartres, qu'on a vu successivement Duc d'Orléans, anglomane et patriote, démocrate et terroriste. Le père de cette malheureuse Princesse a souvent eu l'occasion de se reprocher la déférence qu'il avait montrée, dans cette occasion-ci, pour la volonté du Roi ; car il n'est sorte de bienfaits dont cette indigne et perverse famille d'Orléans n'ait été comblée par les petits-fils de Louis XIV !

Le Duc de Penthièvre ne voulait pas fomenter l'aversion que M. de Lamballe avait naturellement pour son futur beau-frère ; mais quand on osait parler équitablement de son gendre en présence de son fils, on voyait qu'il en éprouvait une espèce de sécurité pénible et d'approbation douloureuse.

Sœur affligée, épouse outragée, mère de douleurs ! j'aurai souvent à parler de vous tristement et les larmes aux yeux, Princesse inconsolable ! digne et vertueuse fille de M. de Penthièvre, vous que j'appelais quelquefois ma fille et qui m'appeliez toujours ma mère, avec une voix si douce et si confiante, avec cet accent d'affection pour moi que vous tenez de votre père, et que vous avez, tout comme lui, si touchant, si naturel et si vrai !

M. de Tessé protégeait beaucoup le peintre Greuze, et me l'avait envoyé pour me montrer de ses tableaux. Ceux qu'il apporta chez moi consistaient dans une scène champêtre qui lui fut achetée cinq cents louis par M. de Penthièvre, et dans plusieurs portraits, de fantaisie, supposai-je, au nombre desquels il y avait une tête de jeune fille que je trouvai d'une beauté si noblement et si religieusement naïve, que j'en voulus faire acquisition pour la mettre dans mon oratoire, en guise d'image ascétique ; mais — c'était un portrait... il n'appartenait pas au peintre... et Greuze avait l'air contrarié de ce que cette peinture attirait à ce point-là mon attention. Il y avait quelque chose de mystérieux dans l'embarras de ses réponses, — il ne savait pas trop... — il ne pouvait pas dire... et l'idée que je ne reverrais jamais cette charmante figure était un véritable chagrin pour moi. J'en éprouvais une espèce

d'attendrissement pénible, ainsi qu'une jeune fille mélancolique ou romanesque qui verrait un admirable garçon pour la première et la dernière fois de sa vie, sans savoir son nom ? sans avoir eu seulement la consolation d'en avoir été remarquée !... On vint m'annoncer M. le Duc de Penthièvre : il acheta le grand tableau sans en demander le prix (Greuze était persuadé, bien justement, qu'il n'aurait qu'à s'en féliciter) ; mais S. A. S. le pria de lui faire une copie de ce tableau que j'aimais, et ce fut de si bonne grâce, avec tant de persistance et de courtoisie, que ce même tableau m'arriva tout justement pour la veille de ma fête, c'est-à-dire au bout de quinze jours. Je remerciai l'anonyme obligeant qui me faisait une galanterie de cette image archangélique, et je la fis d'abord exposer à l'adoration de mes fidèles, à côté de moi, dans mon second salon.

Deux ou trois jours après, j'écrivais le matin dans mon oratoire, on vient m'annoncer une visite, et j'entends que c'était M. de Pombal. Je réponds qu'on ait à le prier de m'attendre, et j'arrive au bout d'un quart d'heure, sans avoir sonné pour qu'on vînt m'ouvrir les portes, attendu que je n'avais que ma chambre à traverser. J'ai toujours été de cette force-là ! (La Reine m'a conté que M de Maurepas lui disait un jour. — La douairière de Créquy, Madame ! elle est courageuse et résolue comme un dragon ! si les sonnettes étaient dérangées chez elle, elle est capable de m'ouvrir les deux battans de ses portes à elle toute seule, et je suis sûre que les ampoules ne lui seraient de rien ?) J'étais donc arrivée dans mon salon dont la porte était ouverte, et c'était sans aucun bruit par la raison que vous savez, puisque je ne fais jamais ôter mes tapis. J'aperçois M. le Prince de Lamballe, et non pas le Marquis de Pombal, Ambassadeur portugais, qui regardait fixement cette figure de femme avec une expression tellement étrange...

— Chère maman !... qui vous a donné ce portrait ? comment se trouve-t-il ici ?...

— Mais, Monseigneur, c'est Monsieur le Duc de Penthièvre, qui me l'a donné !...

— Mon père ?... c'est mon père !... Et le voilà qui tombe comme un foudroyé, sans avoir eu le temps de chanceler ni de pâlir.

Mon premier soin fut d'envoyer défendre ma porte, et je ne voulus le faire soigner que par notre fidèle Dupont, sa femme et leur neveu, parce que ce sont des gens à l'épreuve, et que je craignais qu'il ne parlât plus qu'il ne le voudrait.

Son évanouissement se termina par une hémorragie tellement violente, que tous ses vêtemens, et surtout sa veste et sa cravate, étaient couvertes de sang, au point qu'on fut obligé d'envoyer à l'hôtel de Toulouse afin d'en rapporter d'autres habits.

J'aurais voulu pouvoir le consoler et le rassurer, ce pauvre jeune prince, je l'aimais comme s'il avait été votre frère ! Il voulut rester avec moi toute la journée ; je ne reçus personne au monde, et voici la confidence qu'il me fit.

« Vous savez que dans mon enfance et pendant mes promenades avec mon gouverneur, je m'échappais souvent dans la campagne. Quand je me sentais en liberté, mon cœur en tressaillait de joie ! J'allais me cacher dans nos belles forêts du Vexin français ; j'allais m'as-

seoir au bord d'un ruisseau pour y rêver ; j'entrais dans une chaumière pour y manger du pain bis avec du lait ; je m'arrêtais à causer avec une vieille paysanne, ou bien je suivais le convoi d'un pauvre manouvrier, derrière les parens du défunt, jusqu'au cimetière de leur village. Aussitôt qu'on me regardait avec un air étonné, je m'enfuyais.

« J'entendis que mon père disait un jour à l'Abbé de Florian : — Laissez-le donc tranquille ; si nous le tourmentons, il s'en ira peut-être si loin, que nous aurons peine à le retrouver ? Il est agité par un esprit de mouvement et de liberté dont il ne sait que faire et dont il ne fait pourtant pas mauvais usage ; et par exemple, hier, savez-vous ce qu'il est allé faire en s'échappant comme un chevreuil à travers les bois et les rochers, jusqu'à deux lieues d'ici ? il est allé dire ses prières du soir avec l'ermite de la Chesnaye. Surveillez-le bien, mais ne le punissez pas ; je vous le défends, mon cher Abbé.

« Il me semble que j'avais alors de douze à treize ans ; mais ces paroles de mon père, prononcées avec cette voix du cœur que vous lui connaissez, firent beaucoup d'impression sur le mien. Mes évasions devinrent moins fréquentes ; je craignais d'inquiéter mon père et d'abuser de son extrême bonté pour moi ; je n'obéissais pas toujours à cette bonne disposition, mais lorsque j'avais cédé à mon premier mouvement d'indépendance et d'impétuosité, j'en éprouvais du regret, du trouble, et j'en restais malheureux, ce qui ne m'arrivait pas autrefois, et c'était une sorte d'amélioration.

« En m'en revenant, par un beau soir d'été, d'une de ces excursions, je m'étais arrêté sur les rochers de la Thymerale, auprès de notre château d'Annet. C'était, je crois bien, pour regarder le coucher du soleil, mais je vis passez à côté de moi une charmante petite fille, qui conduisait une chèvre, et comme la pauvre enfant n'avait pas la force de faire obéir cette bête rétive et quinteuse, et qu'elle ne voulait pas lâcher la corde qui l'attachait, elle fut entraînée parmi des quartiers de roche où je la vis tomber... Je m'étais élancé près d'elle, et je vis qu'elle avait une blessure au front... J'essuyais son joli visage avec mon mouchoir, et c'était ses larmes qui servaient de vulnéraire. Elle me souriait tout en pleurant ; je n'oublierai jamais son adorable sourire, et je crois encore l'entendre dire avec une voix argentine, avec un accent de bonheur et de sensibilité radieuse : Ce n'est rien du tout, rien du tout ! ... Je voulus soumettre et conduire ce capricieux animal : je m'emparai de la corde qui rompit ; je détachai mon écharpe à franges d'or, et j'amenais la chèvre en triomphe, lorsqu'en tournant à l'angle de la Vennerie, je me trouvai face à face avec mon père qui allait faire une promenade, et dont la suite était nombreuse. J'en fus interdit de prime abord, et puis je racontai fidèlement et simplement ce qui s'était passé.

« Mon père ordonna qu'un gentilhomme à lui vînt m'accompagner. — Je ne vous gronderai pas pour aujourd'hui, dit-il en me souriant, M. de Fénelon valait mieux que vous, je l'ai vu reconduire au bercail, en habits d'évêque, une pièce de gros bétail qui s'était échappée de l'étable d'une pauvre veuve ! Allez, mon fils.

« La petite fille n'avait pas osé s'approcher, de sorte qu'elle n'entendit rien de ce que disait mon père.

« La mère de Geneviève Galliot était malade de la poitrine : pauvre jeune femme !... Elle était veuve d'un garçon de charrue qui servait dans notre ferme de la Vicomterie, et qui avait été tué par un taureau. C'était, disait-on dans le pays, un honnête jeune homme et le plus beau garçon de la principauté. La veuve de Remy Galliot ne possédait pour tout bien que leur chaumière, avec un petit jardin planté d'arbres fruitiers, quelques ruches et de plus un arpent de terre ensemencé d'orge ou de seigle. Elle aurait gagné la vie de sa fille et la sienne avec sa quenouille, mais sa maladie l'empêchait de filer... Excusez tous ces détails que je vous donne sur la famille de Geneviève, et ne vous en étonnez pas...

« Je dis à Baudesson, notre gentilhomme, que je me sentais fatigué, que je le priais d'aller me chercher mon carrosse et que j'irais le rejoindre à l'entrée du sentier qui conduisait au Fresnoy ; c'était le nom de ce petit hameau. Je n'avais à ma disposition qu'un louis d'or, et je dis à la mère de Geneviève, avec embarras et par je ne sais quel instinct de sentiment confus et d'affection délicate à l'égard de sa fille, que c'était ma mère, à moi, qui lui envoyait cette pièce d'or, et qu'elle ne la laisserait manquer de rien. Elle commença par nous combler de bénédictions et puis elle me demanda qui était ma mère ?... Je vous avouerai que je fus profondément troublé par cette question qui était pourtant si naturelle et si facile à prévoir ; il me sembla que ma réponse allait peut-être élever une muraille ou creuser un précipice entre cette pauvre famille et moi. Je lui dis en balbutiant et baissant les yeux, que le nom de famille de ma mère était Modène, et la malade reprit d'une voix languissante en regardant sa fille : — 'Il y a tant de bourgeois par ici que nous ne connaissons point ! — Nous demeurons tant loin du bourg ! ajouta la jeune fille avec une expression de reconnaissance et d'amitié dont mon cœur était dilaté.

« Geneviève Galliot ne manqua pas de revenir sur les rochers de la Thymerale avec sa chèvre, et je ne manquai pas de m'y trouver le lendemain, les jours suivans, et jusqu'à la fin de l'automne. Je n'avais qu'une petite porte du parc à franchir. J'arrivais presque toujours le premier ; j'apportais de l'herbe pour la chèvre, qui s'en retournait les mamelles remplies. Nous faisions des chapelles et des cabanes avec des branchages, et nous faisions des bouquets et des guirlandes avec des fleurs des champs. Je lui disais : Geneviève, voilà de l'argent pour ta mère, et je te donnerai pour tes étrennes une belle croix d'or... — Avec un cœur d'argent, disait-elle en éclatant de joie. — Avec un cœur d'or comme la croix ! — je t'aime tant, ma Geneviève, je t'aime tant, je voudrais pouvoir te donner tout ce que je possède et tout ce que j'aurai jamais ! — Oh ! moi aussi, monsieur Louis !... Mais c'est que je n'ai rien pour vous, reprenait-elle avec un air de tristesse et de résignation douce et confiante.

« Je me souviens qu'un jour elle me fit présent d'un bouquet de primevères des bois, des primevères d'un jaune pâle, qu'elle avait cueillies pour moi. Je l'ai toujours gardé, ce bouquet ; il est dans une cassette où j'ai serré tout ce que j'ai de plus précieux : une prière écrite par saint Louis, une relique de la vraie Croix, une lettre de notre aïeul Henri IV, un bracelet de perles avec un portrait de ma mère, enfin des cheveux de ma sœur, et les primevères de ma pauvre petite amie, ma première amie, ma douce Geneviève !

« Un jour, à la fin d'octobre, elle ne vint pas à nos rochers où je l'attendis jusqu'au soir. Je rentrai au château à la nuit close et dans un état d'agitation fiévreuse ; je laissai procéder à mon coucher comme à l'ordinaire, et je me relevai tout aussitôt que mes deux valets de garde-robe se furent éloignés. Il était tout au plus dix heures du soir, mais comme mes parens se trouvaient à Rambouillet avec leur cour, il n'y avait dans le château que les personnes de la conciergerie avec les gens nécessaires à mon service, et je me promettais bien de sortir de mon appartement avec assez de précaution pour ne pas leur donner l'éveil. Il me semble, au reste, que personne n'aurait eu assez l'autorité de me retenir. On ne me voyait jamais faire aucun acte de puérilité dangereuse ou déraisonnable ; tous les domestiques de la maison de mon père m'affectionnaient beaucoup et me craignaient un peu ; enfin, mon Gouverneur était à jouer au trictrac avec l'Abbé de Florian, dans mon grand cabinet, ce qui les empêcha de m'entendre ouvrir la fenêtre de ma chambre. Je descendis en me cramponnant avec les mains, les pieds et les dents, à tous les reliefs et les ornemens sculptés sur les murs de ma tourelle ; j'atteignis bientôt la petite porte qui s'ouvre sur la Thymerale et je m'élançai hors du parc, en bondissant comme un daim !

« Je ne sais comment je ne fus pas surpris d'apercevoir de la lumière dans cette petite maison où Geneviève et sa mère auraient dû se trouver « endormies dans l'obscurité, au village, à l'heure qu'il était et pendant l'hyver ?... Mais, du reste il m'aurait semblé que rien ne pouvait et ne devait se trouver dans l'ordre naturel des choses, parce que Geneviève n'était pas venue sur la Thymerale ; et quand on a le cœur troublé, on ne songe qu'à soi.

« Je restai plus d'un quart d'heure à contempler, par dessus la haie du petit jardin, la porte de cette chaumière ; je n'osais pas en approcher, mais dussé-je attendre jusqu'au lendemain matin, j'étais sûr de la voir : elle me dirait la cause de son absence ; elle était là, j'étais ici, tout auprès d'elle, et les mouvemens douloureux et désordonnés de mon cœur étaient apaisés. Il en avait besoin : j'avais senti battre le cœur d'un homme dans la poitrine d'un enfant, et j'aurais cru qu'il allait se briser contre mes côtes !... Il me semblait donc que je n'avais plus rien à désirer, rien à craindre, et qu'il me suffisait, pour éprouver un bonheur parfait, de me tenir tranquille, à l'endroit où j'étais, jusqu'au point du jour.

« Cependant, je vis ouvrir la porte de la mai « son ; il en sortit une petite vieille femme avec une lampe allumée qu'elle avait grand'peine à préserver du vent ; je la vis arriver auprès de la haie qui nous séparait, pour y couper une branche d'arbuste... Je ne sais quelle idée sombre traversa mon âme, et j'entrai dans la chaumière à la suite de cette vielle femme... Geneviève, car je ne m'occupai d'abord que d'elle, et je ne vis qu'elle ; Geneviève était à genoux auprès du lit de sa mère à qui le vieux curé de Rouvres administrait l'extrême-onction. Je vins m'agenouiller à côté d'elle ; mais Geneviève ne jeta sur moi qu'un regard fugitif et distrait, presque indifférent. Ses yeux étaient fixés sur la pâle figure de sa mère, en contemplation douloureuse, en préoccupation lugubre, en désolation de ce qui lui survenait sans avoir été prévu ni présumé par cette pauvre enfant. Le bon vieux prêtre se mit ensuite à réciter les prières des agonisans... Mon Dieu ! que c'est beau, les prières des agonisans ! — Les avez-vous jamais entendues, ma bonne mère ?

« — Mon Enfant, continuez-moi votre récit, lui répondis-je, et ne venez pas me distraire de vos peines par le souvenir de mes propres afflictions.

« J'étais absorbé, reprit M. de Lamballe, dans cette grande vision de la mort, qui m'apparaissait pour la première fois, et certes la plus admirable chose de la terre est une mort chrétienne ! Le lieu de la scène était une cabane isolée, où l'on entendait mugir l'aquilon qui tourmentait et venait raffaler jusque dans les flammes de l'âtre, tandis qu'il agitait l'huis rustique et le petit vitrail à compartimens dans sa résille de plomb ; il y avait là-dedans une pauvre villageoise qui se mourait sur un lit de serge verte, deux enfans, un prêtre de campagne et une paysanne qui tenait un rameau de buis ; mais lorsque la malade ne respira plus, et quand l'homme de Dieu se leva pour dire avec une expression d'autorité surhumaine : — Je vous absous, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; — partez, Ame chrétienne, et allez rejoindre votre créateur ; il me sembla que les cieux venaient de s'ouvrir, et je m'écriai d'une voix forte : — Ainsi soit-il ! Le curé qui ne m'avait pas encore aperçu, retourna la tête en me disant : — C'est vous, Monseigneur ?... — Oui, mon bon Monsieur, c'est moi, répondis-je en lui serrant les mains, prenez soin de Geneviève ; prenez-la chez vous, Monsieur le Curé ; je vous en prie ! je vous paierai la pension de Geneviève ; vous l'emmènerez chez vous, vous allez l'emmener chez vous pour qu'elle ne couche pas toute seule ici, n'est-ce pas ?...

« Cet ancien Curé de Rouvres, qui est aujourd'hui Prieur d'Annet, a toujours été le plus simplement charitable et le meilleur des hommes. — J'accepte volontiers, me dit-il, et sans rétribution d'argent, la charge d'élever cette pauvre orpheline. L'idée ne m'en serait peut-être pas venue ; mais la Providence a ses intentions qui dirigent nos opérations, comme dit saint Thomas, et je pense que c'est le bon Dieu qui vous a fait venir ici tout juste pour me recommander Geneviève au moment de la mort de sa mère, à côté des reliques de cette sainte femme ; car son âme est devant le bon Dieu, Monseigneur, et c'était un ange de vertu !

« Geneviève me sourit encore une fois à travers un déluge de larmes ; elle ne s'étonna point et ne se réjouit pas du tout de savoir qui j'étais ; elle avait toujours su que j'étais un bourgeois, et la qualité de Prince ne lui paraissait rien de plus.

« Elle aurait voulu rester auprès du corps de sa mère, mais je la fis conduire par cette bonne vieille au presbytère de Rouvres aussitôt que le Curé fut parti ; car il avait été mandé pour un autre malade à l'autre bout de cette paroisse. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on put la faire sortir de cette chaumière, où son berceau se trouvait encore auprès du lit de la veuve. (Imaginez que c'était précisément dans ce berceau qu'elle avait pris l'habitude d'entasser et d'arranger tous les petits présens que je lui faisais. Pardonnez-moi la puérilité de cette observation ; vous savez combien les moindres détails deviennent précieux, quand ils se rapportent à ceux qu'on aime parfaitement).

« J'avais dit que je le voulais avec une gravité si ferme, que la vieille femme avait pris le parti de m'obéir, et que la jeune fille en était restée saisie. C'est qu'il était survenu dans mon âme une révolution complète ; je me trouvais chargé de Geneviève, j'étais devenu subi-

tement un homme, un être puissant par la volonté, et je vous puis assurer qu'à partir de ce moment-là, je n'ai pas eu, depuis l'âge de quatorze ans, une seule pensée d'enfance.

« Lorsque je me trouvai seul et face à face avec le corps de Suzanne, il me fut d'abord impossible de prier ; il me semblait que j'avais à remplir, avant toute chose, une autre sorte d'obligation plus urgente et plus obligatoire. — Oh ! fus-je dire à cette chair inanimée, à cette figure morte, à ce cœur inerte et ces entrailles muettes, — Oh ! soyez en paix ! j'aime votre fille, je l'aime, votre enfant ! je la respecterai, je l'aimerai comme on aime les anges du ciel, avec qui vous allez veiller sur elle !... — Je l'épouserai... (lui dis-je avec l'accent d'une voix si profonde et si mâle, que j'en fus surpris moi-même et que ma propre voix me fit tressaillir, comme si j'avais entendu parler un autre que moi ?) — J'épouserai Geneviève, Geneviève Galliot, votre fille ! je le jure sur la sainte image du Christ que je fais toucher à vos lèvres... Et puis je me sentis le cœur inondé d'attendrissement et dominé par un sentiment de respect ; je m'agenouillai sur le bord de la couche mortuaire, je découvris discrètement le corps de la défunte et je pris sa main rurale et gercée, sur laquelle j'appliquai religieusement un baiser filial.

« Pauvre Suzanne Faure, veuve Galliot, je vous ai tenu parole, et le nom du mari de votre fille est Louis de Bourbon, Prince de Lamballe et de Corentin. — Vous ne me connaissez pas, Marquise de Créquy ; vous connaissez la modestie de mon père, mais vous ne savez pas combien mon cœur a de simplicité ? c'est à me faire douter quelquefois que je sois né du sang royal... »

Je lui répondis de ne pas tomber dans les déclamations philosophiques et les amplifications d'écolier. Il me raconta les funérailles de Suzanne et la bonne éducation de Geneviève, et l'histoire de leurs amours, et comment leur mariage secret avait été béni par un chapelain du Palais-Royal... Vous sentez combien les confidences d'un jeune amoureux furent prolixes ; les détails en seraient interminables, et je n'ai pas besoin de vous les répéter, car cette partie du récit de M. de Lamballe avait justement la même physionomie que ce qui se trouve dans tous les romans.

Il avait donc épousé cette paysanne à l'insu de M. le Duc de Penthièvre, ce qui va sans dire, et moyennant l'assistance du Duc d'Orléans, qui n'avait pas manqué de calculer que les enfans provenus d'un mariage secret ne pourraient jamais être considérés comme apanagistes et comme héritiers de l'immense fortune de M. de Lamballe dont il devait épouser la sœur, laquelle Duchesse d'Orléans deviendrait nécessairement l'unique héritière de M. de Penthièvre en conséquence d'un pareil mariage. Sordide et crapuleux personnage ! Vous verrez bientôt jusqu'où pouvait aller sa bassesse et sa corruption dans la cupidité !

— Regardez le portrait de Geneviève, et dites-moi comment vous la trouvez ?...

— Je ne répondrai pas à cela, Monseigneur ; je ne saurais vous approuver et je trouve inutile de vous adresser des paroles de blâme. Vous savez qu'on doit compter sur ma discrétion dans tous les cas, et surtout quand on a ma parole ; mais votre père ! ayez pitié de la douleur d'un père ! la douleur d'un prince !... et si le Duc d'Orléans vous, allait trahir ?... et

si le Roi, le chef de votre maison, allait faire sévir contre cette pauvre jeune femme que vous m'avez fait aimer, sans la connaître, parce que je vous connais pour un homme véridique et loyal, un véritable prince français

— « Je l'aime, répliqua-t-il en battant la campagne Amoureuse et la plaine de Tendre ; — je l'aime et je l'aimerai toujours de toutes les puissances de mon cœur et de toutes les facultés de mon âme ! J'aime toute chose en elle, et jusqu'à l'infériorité de sa naissance. En pensant à la distance qui devrait nous séparer, je l'en aime plus tendrement encore et plus fortement ! Tout ce qui touche à sa famille est devenu pour moi cher et sensible, et presque vénérable. Si je vous disais que j'ai fait exhumer son père et sa mère, et qu'ils sont ensevelis dans l'église de Dreux, entre le mausolée de la Duchesse Diane et le cénotaphe d'Henri II… Je vous avouerai pourtant que, si les parens de Geneviève n'avaient pas été des gens respectables et honorés dans leur pays, c'est une chose qui m'aurait arrêté peut-être, et qui, du moins, m'aurait torturé ! Car j'ai peine à croire, encore aujourd'hui, que j'eusse pu supporter cette sorte de chagrin !… Mais, grâce à Dieu ! le mépris public ne saurait atteindre la fille de la vertueuse Suzanne et de ce brave Remy Galliot que tout le monde regrette. Je vous assure que si l'on osait s'attaquer à la femme de mon choix, à celle que je veux, que je dois défendre, je saurais bien me roidir contre les obstacles du rang et du sang ! mais le Roi n'est pas un tyran, Madame ! Le Duc de Chartres est un lâche ! — C'est vrai, Monseigneur, mais c'est un traître… — Et du reste, poursuivit-il avec énergie, je connais mon père et je vous connais ; si la persécution nous atteignait, c'est à vous que j'irais confier ma femme, et vous seriez la première à plaider pour nous ! ».

(Note de l'Éditeur.)

Tome 5 · 11

M. de Lamballe avait espéré le bonheur et ne l'avait pas trouvé. Les exigences de son rang, la difficulté de se soustraire à l'attention, si ce n'est à la curiosité d'un nombreux domestique, la crainte qu'il avait d'alarmer et d'affliger son père, sa frayeur de provoquer la surveillance ou la malignité d'une foule d'oisifs, sans compter la certitude d'attirer tous les regards sur Geneviève en la laissant se montrer à Paris, ne fût-ce que dans les églises ! enfin la difficulté de la soustraire à tous les yeux, en l'y retenant comme prisonnière, et peut-être aussi le sentiment d'inquiétude et d'exclusion qui suit toujours un amour excessif, tout cela, dis-je, avait déterminé ce jeune prince à l'établir modestement dans une petite maison de campagne qu'il avait achetée de M. Bouret de Valroche, à Clamart-sous-Meudon ; ce qui faisait que M. de Lamballe allait le plus souvent possible au château de son père à Sceaux-Penthièvre.

Madame de Saint-Païr (c'est le nom d'un fief de la principauté de Lamballe, et c'est ainsi qu'on appelait Geneviève), M de Saint-Païr avait commencé par se croire heureuse, et si l'amour le plus vrai pouvait procurer le bonheur parfait, elle en aurait pleinement joui ;

mais comme toutes les choses de ce monde ont été disposées suivant un système d'ordre et d'arrangement général, on pourrait dire, il est dans la nature des choses qu'on n'en saurait intervertir l'ordre providentiel sans en éprouver et faire éprouver du malaise et des chagrins. Les arrangemens de M. le Duc de Penthièvre, la prudence du Prince de Lamballe, et les devoirs de sa position exigeaient souvent qu'il fût à Paris et à Versailles pendant sept ou huit jours, sans pouvoir venir à Clamart, ou qu'il n'y restât quelquefois que dix minutes. M de Saint-Païr écrivait tous les matins et souvent deux fois par jour à son mari, qui n'avait nul autre embarras que de recevoir ses lettres, attendu qu'elles arrivaient par la petite poste ; mais pour envoyer une lettre de M. le Prince de Lamballe à sa femme, il y avait tant de précautions à prendre et de mesures à garder, qu'il en résultait un embarras prodigieux. Une lettre mise à la poste de Paris n'arrivait alors dans la banlieue que le troisième jour. Il n'y avait dans toute la livrée de l'hôtel de Penthièvre qu'un seul domestique en qui M. de Lamballe eût assez de confiance pour oser l'envoyer à Clamart. Le frère de cet homme était valet de chambre de M de Saint-Païr, et pour éviter de leur part un jugement défavorable à l'honneur de cette jeune femme, M. de Lamballe avait cru devoir leur confier le secret de sa position. Si c'était une imprudence, elle attestera du moins sa moralité charitable et la délicatesse de son noble cœur.

La douce Geneviève, devenue M de Saint-Païr, se trouva donc obligée de passer des journées interminables, ainsi que la plupart de ses nuits, dans la solitude. Vous direz que son état n'avait que l'apparence de l'abandon ; mais qu'il était triste ! L'inquiétude ne manqua pas de succéder à l'ennui… — Un beau jeune homme, un prince !… — Un père irrité, une famille omnipotente, et peut-être vindicative ? — Des séductions pour lui, des rigueurs pour elle, et puis l'abandon, l'oubli, sans doute !… Enfin la malheureuse enfant gémissait et pleurait sans relâche et sans terme. Pendant l'absence de son mari, c'était parce qu'il n'était pas là ; quand il était arrivé, c'était parce qu'il allait repartir ; et quand elle ne recevait pas de lettres de lui, c'était assurément parce qu'il était prisonnier, parce qu'il était malade, ou parce qu'il ne l'aimait plus !… Le prince en était désolé pour elle et pour lui.

— Souffrez et patientez, lui disais-je, on ne manque jamais impunément aux obligations de son état ; voilà pour vous, Monseigneur ! et quant à Geneviève, innocente et faible créature que vous n'auriez pas manqué d'éloigner et d'éviter avec soin, si vous l'aviez aimée parfaitement, au lieu de lui faire le malheureux présent de votre cœur et de votre main ! sachez donc, mon pauvre enfant, que lorsqu'on est déplacé dans sa position sociale, on n'est jamais sans inquiétude et sans trouble ! Il en est des êtres sociaux comme des individus matériels, il ne leur est pas bon de sortir de leur élément. Joignez-y donc les alarmes ! et les frayeurs ! et les angoisses mortelles ! Vous n'avez pensé qu'à vous, mon Prince ; vous avez cru faire un généreux trait de véritable amour en épousant une campagnarde, et vous n'avez fait qu'un acte d'égoïsme ! Au demeurant, vous êtes un homme, un véritable homme, et qui plus est, un amoureux des mieux conditionnés ; vous n'avez songé qu'à vous, mon cher ami, c'est la coutume, et ce serait encore une preuve que vous êtes de sang royal.

M. de Penthièvre me dit un jour que son fils avait eu la faiblesse et le malheur de se réconcilier avec son beau-frère, qu'il avait su que M. de Lamballe était allé souper au jardin

de Mousseaux, et que ce devait être en fort mauvaise compagnie, car il y avait là cinq ou six hommes de la société de M. le duc de Chartres, avec autant de personnes de la société de M Duthé. Je n'en voulais rien croire, mais le père du jeune Prince ajouta tristement qu'on l'avait ramené chez lui dans un état si déplorable, qu'il en avait gardé le lit pendant 48 heures, et qu'il en était resté dans un état de santé qui semblait fâcheux… M. de Penthièvre ajouta que le prince était d'une tristesse mortelle, et qu'il ne voulait pas sortir de son appartement. Les facteurs de la poste apportaient continuellement pour lui des lettres ou des billets au timbre de Sceaux, et la maladie d'un de ses gens, nommé Champagne, avait l'air de l'affecter péniblement… Ce jeune domestique était son inspecteur du manège, son filleul et son favori, son homme de confiance, et M. de Penthièvre ajoutait que son fils envoyait demander de ses nouvelles au moins dix fois par jour.

Je souffrais (par obligation de ne pouvoir répondre à la confiance de M. de Penthièvre) les mêmes tourmens qu'il éprouvait lorsqu'il aurait voulu correspondre ouvertement a la tendresse de son fils ; mais j'avais promis de garder le secret : je tremblais qu'il ne finît par m'échapper ; j'avais scrupule de le retenir avec un si bon père, et l'obsession que je ressentais devint tellement visible, qu'il me dit avec un air de surprise et d'effroi : — Comment ! vous paraissez contrainte avec votre meilleur ami ! Vous me cachez quelque chose !… — C'est vrai, lui dis-je en pleurant, ne m'en demandez pas davantage et dites à votre fils que j'irai le voir demain matin.

Ce qui me reste à vous faire connaître est aussi déplorablement calamiteux que difficile à raconter. J'essaierai pourtant de le faire avec une résignation pénible, sans fiel, autant qu'il me sera possible, et sans paroles d'animadversion contre le Duc d'Orléans. On l'a traité suivant ses œuvres. Quand il a rendu l'âme, il était ivre… il a paru devant son dernier juge ; il a satisfait à la justice divine : Hélas ! c'est plus qu'il n'en faudrait pour apaiser et pour assouvir sur lui toutes les haines et les passions vindicatives de l'enfer !

Après avoir encouragé son beau-frère à contracter un mariage illicite, cet homme avait calculé que le Duc de Penthièvre allait devenir vieux, et que son héritier, le Prince de Lamballe, était précisément du même âge que lui, Duc d'Orléans (ils étaient nés tous les deux en 1747, à quatre ou cinq mois d'intervalle). Le Chancelier du Palais-Royal avait dit effrontément, devant M. de Fourcy, que le Prince de Lamballe était coulé, mais qu'il était de force à vivre long-temps, ce qui serait grand dommage, attendu que M. le Duc d'Orléans ne pouvait manquer de se trouver, par la mort de M. de Lamballe, en pleine hérédité pour toute la fortune du Duc de Penthièvre qui ne se portait pas trop bien. M. de Fourcy, conseiller d'état, ainsi que M. de Monthion, Chancelier de Monsieur, et beau-frère de M. de Fourcy, pourront vous certifier la réalité de ce mauvais propos. Comme ce familier du Duc d'Orléans ne s'était pas expliqué assez nettement pour donner l'idée d'un mariage illégal et secret, on en avait supposé toute autre chose, et toujours fut-il avéré que ce méchant homme ne voyait dans la personne et la vie du Prince que le seul obstacle qui pouvait se trouver désormais entre la convoitise de son maître et l'immense fortune de son parent.

Le Duc d'Orléans, qui se délectait dans la dépravation, avait souvent dirigé lui-même et fait diriger contre son futur beau-frère et son cousin toutes les tentatives de corruption les plus perversives ; mais le Prince de Lamballe en avait été préservé par un sentiment d'amour passionné, solide et pur ; par le dégoût peut-être ; et certainement par le mépris et l'aversion qu'il avait conçus pour le mari de sa pauvre sœur et pour les affidés de cet indigne prince.

Ils avaient été complètement brouillés pendant plusieurs années ; le Duc d'Orléans s'en inquiétait, non-seulement à raison des propos du monde, mais à cause de l'attention du Roi, et sur toute chose, à raison de ce que M. le Duc de Penthièvre avait refusé d'employer sa médiation pour ménager entre son fils et son gendre un raccommodement qu'il ne désirait en aucune manière, et qu'il aurait tout au plus toléré sans l'approuver. M la Duchesse d'Orléans m'a dit souvent qu'elle n'avait jamais pu triompher de la résistance de son père, et qu'elle avait eu l'innocente bonté de s'en affliger immodérément.

Le Duc d'Orléans ou plutôt le Duc de Chartres, alors, faisait toujours, et pour toutes choses, emploi de l'espionnage, mais c'était prénotablement contre l'hôtel de Penthièvre et les deux Princes de cette maison. Il avait fini par être informé de cette passion du Duc de Rambouillet (comme on appelait dans ce temps-là M. de Lamballe) pour la fille d'un paysan ; il ne manqua pas d'en solliciter la confidence et d'applanir avec hypocrisie tous les sentiers détournés qui pouvaient aboutir à leur mariage ; car il a fait consacrer chez lui le mariage de son beau-frère, par l'Abbé Maguire, aumônier de sa chapelle, et le Duc d'Orléans avait voulu être un des témoins de ce grand acte d'exhérédation !

Quelque temps après, ses espions ne manquèrent pas de lui rapporter que le nouveau marié n'allait pas souvent à Clamart, et que M de Saint-Païr en éprouvait une jalousie continuelle. Il en conclut (lui qui ne ménageait rien) que M. de Lamballe était déjà fatigué de sa femme, qu'il ne manquerait pas de l'abandonner, que la chose allait arriver incessamment, sans aucun doute, et que lui, Duc d'Orléans, allait se trouver à la merci d'une indiscrétion du mari de Geneviève, en but à l'irritation de M. de Penthièvre, à la colère des autres Princes du sang, à la défaveur de LL. MM. devant lesquelles il ne paraissait jamais alors que sous le masque du sujet le plus exactement fidèle et du courtisan le plus soumis ; on pourrait dire le plus obséquieux.

Il est inutile de vous parler des séductions qui furent employées pour attirer le Prince de Lamballe à Mousseaux, et j'y répugnerais !...

Il paraît qu'on avait mélangé quelque drogue cyprine ou quelques mélanges de spiritueux dans la boisson que le Duc d'Orléans fit servir à son beau-frère, lequel avait l'habitude de boire et manger chez les autres, ainsi que chez lui, précipitamment et sans prendre garde à ce qu'il faisait ; mais il avait conservé le souvenir avec le regret de certaines choses

.

.

.

(Il se trouve ici deux pages soigneusement raturées et complètement illisibles)

.

.

également la basse indignité d'une pareille conduite envers cet honnête Champagne qu'on avait fait enivrer et auprès duquel on avait envoyé manœuvrer la même personne afin que le domestique ne fût pas moins invalide que son maître. On a su depuis que c'était dans l'intention d'empêcher les relations directes et d'entraver les communications épistolaires de M. de Lamballe avec M de Saint-Païr. Il était possible que le Duc d'Orléans fût effectivement amoureux de Geneviève, et c'était l'opinion de M de Tessé qui s'y connaissait assez bien ; mais je ne sais qu'en penser pour mon compte, et je croirais plutôt qu'il avait agi par animadversion contre M. de Lamballe, que par un sentiment de prédilection criminelle et désordonnée pour M de Saint-Païr. Si coupable et si déréglée que puisse être une ardeur amoureuse, je crois que Philippe Égalité n'était pas capable d'éprouver un autre sentiment que celui de la haine excitée par l'avarice et l'envie. Il n'était susceptible d'aucun attachement : il n'a jamais eu d'autre maîtresse que M Agnès de Buffon, et l'on a toujours remarqué que sa liaison avec cette méchante femme n'avait aucun des caractères de l'affection, ni aucune apparence de galanterie

.

.

pour M. de Lamballe, et vous pouvez juger quelle aurait été la désolation de son père et l'affliction désespérée de M de Saint-Païr, s'il avait fait connaître à ce méchant Bordeu la nature et la gravité de sa maladie. Pour s'affranchir du blâme, il aurait eu le bon moyen d'en faire connaître la cause ; mais il pensait que la personne et la famille de son beau-frère en seraient diffamées à tout jamais, et du reste il n'aurait pas voulu faire une telle révélation sans en avoir obtenu l'autorisation du Roi. On se ménageait alors entre Princes du sang, et M. de Lamballe a toujours dit : — Je ne le verrai plus, mais je n'en parlerai point : je ne veux pas déshonorer les enfans de ma sœur.

Il était donc renfermé dans son appartement de l'hôtel de Penthièvre, où je le trouvai consumé du plus sombre chagrin. Il n'osait aller à Clamart, où les tristes nécessités de sa situation n'auraient pu manquer d'exciter de la surprise, et puis des alarmes, et puis des tourmens jaloux... (Je ne sais si vous me comprenez ?) Il avait reçu de M de Saint-Païr une lettre délirante et déchirante. Ils ne s'étaient pas vus depuis quinze jours, elle allait arriver à l'hôtel de Penthièvre !... Il avait pris le parti de lui répondre avec sévérité. — Je vous le défends, Madame ; il y va de l'honneur d'un prince !... — Eh ! Qu'avez-vous fait là ? m'écriai-je ; vous la donnez belle à M de Saint-Païr, avec l'honneur de ce prince que vous voulez ménager à ses dépens et quelle interprétation effrayante et lamentable ne va-t-elle pas tirer de cette ambiguïté !... M la Duchesse de Bourbon vint nous interrompre, et nous dit que son

frère était malade, à ce qu'elle croyait, la chère princesse, mais ce qui n'était nullement vrai. Il avait fait dire la même chose à M. de Lamballe, apparemment dans l'intention de faire supposer qu'il avait été plus étourdi que méchant et plus imprudent que criminel. Il avait même eu la fourberie d'écrire à son beau-frère une longue lettre que celui-ci ne voulut pas ouvrir et qui lui fut renvoyée sans daigner y joindre un mot de reproche ou d'explication. J'entrai chez M. de Penthièvre où je trouvai la Douairière de Conty. On y parla de cette maladie de M. le Duc d'Orléans qui ne l'empêchait pas de donner dans son appartement de joyeux soupers de quinze à vingt personnes, avec lesquelles il passait le reste des nuits autour d'une table de creps. Cette Princesse ne pouvait cacher l'irritation qu'elle éprouvait de sa conduite. Il avait gagné, trois jours auparavant, seize mille louis contre son petit-fils, le Comte de la Marche. On avait eu soin de l'enivrer ; on avait fait venir des courtisanes... enfin, la grand'mère et le beau-père du Duc d'Orléans en étaient dans la consternation. Je les écoutais silencieusement, de peur d'en trop dire, et je m'en retournai chez moi, la mort dans l'ame, avec un pressentiment funeste et l'appréhension de quelque grand malheur.

Dans la matinée du surlendemain, M. de Penthièvre m'écrivit qu'il ne viendrait pas chez moi, parce qu'il ne voulait pas s'éloigner de son fils dont la maladie paraissait avoir changé de caractère. Il me disait que, pendant toute la journée de la vieille, il avait eu le transport au cerveau ; que pendant la nuit dernière, il était tombé dans un assoupissement léthargique : Bordeu s'en inquiétait, il avait déjà fait appeler en consultation Poissonnier, Lassuse et Bitaume ; il était question d'envoyer chercher Bouvard ; enfin Bordeu craignait une fièvre capitale et pernicieuse. M. de} Penthièvre avait la bonté d'ajouter que sa porte ne serait ouverte que pour sa fille et pour moi.

Dix minutes après, je vois entrer Dupont qui me dit, avec un air étrange et d'une voix troublée, qu'il y a dans l'antichambre un frère aîné du jeune Champagne, de Champagne qui est à M le Prince de Lamballe, et que cet homme me conjure de vouloir bien le faire entrer, parce que c'est une affaire de vie ou de mort !...

C'était le valet de chambre de M de Saint-Paër, qui fond en larmes et qui me dit que sa maîtresse est empoisonnée. Il arrivait de l'hôtel de Penthièvre ; mais il n'avait eu garde de parvenir jusqu'au Prince à cause de sa maladie. Son frère était à l'infirmerie du Refuge ; enfin connaissant la nature du lien qui subsistait entre le Prince et Madame de Saint-Paër, et connaissant l'intimité de mes relations avec le Duc de Penthièvre auquel il n'osait s'adresser directement, cet homme avait eu l'idée de venir chez moi... « Vous avez bien fait, lui dis-je : » et mon partie fut bientôt pris ; j'envoie chercher Baudret, mon chirurgien, qu'on trouva chez lui : on me l'amène, et moins d'une heure après nous étions à Clamart auprès du lit de Geneviève.

Sa femme de chambre avait perdu la tête ; elle avait appelé tout le village au secours de sa maîtresse, et la chambre se trouvait remplie d'une foule de curieux à qui mon arrivée n'en imposa pas médiocrement. J'en profitai pour tâcher de faire maison nette en les envoyant chercher un prêtre ; mais le tabellion me fit observer que M. le curé n'y consentirait peut-être pas, attendu que cette pauvre dame était la propre cause de sa mort. Je leur dis de

me laisser seule avec M de Saint-Paër, et lorsque mes gens s'en mêlèrent en leur disant fièrement et solennellement que j'étais M la M de Créquy, dont ils n'avaient jamais ouï parler, ils se retirèrent avec soumission.

— Ah ! madame !... quel excès de bonté !... C'est vous, madame ?... Ah ! Madame !... Et voilà tout ce que pouvait me dire cette belle et douce Geneviève, dont j'aurais voulu prolonger les jours aux dépens des miens... Hélas ! il était trop tard, le poison qu'elle avait pris et qu'elle avait trouvé moyen de se procurer je ne sais comment, avait déjà brûlé ses entrailles ; elle ne pouvait pas vivre plus de sept à huit heures, et Baudret m'avait prédit que la torpeur allait succéder à l'état convulsif...

Elle implorait l'assistance de son confesseur, à grands cris, mais c'était le vicaire de Sceaux qui n'arrivait pas... — Votre mari, lui dis-je, a beaucoup de confiance dans un des prêtres de cette paroisse... — Mon mari ! s'écria-t-elle avec un égarement terrible... Vous savez qu'il est mon mari ! il vous a dit... — Ah ! pardonnez-moi, grand Dieu ! pardonnez-moi mon crime !... — Il avait dit à Madame de Créquy, à l'amie de son père... — Il avait dit que j'étais... — Et comment n'ai-je pas su qu'il avait dit... — Ah ! Dieu de miséricorde ! et j'avais pu douter de votre bonté ! pardonnez-moi mon défaut de lumière ! pardonnez-moi mon ignorance et mon aveuglement, mon défaut de confiance en vous ! — Mais voilà tout le monde qui sait à présent que je me suis empoisonnée... Hélas, Madame ! ayez la bonté que mon pauvre corps ne soit enfoui sous la potence et traîné sur la claie !... — Malheureuse enfant, lui dis-je alors, mettez-y de l'humilité, du courage et de la résignation ! je ne saurais vous promettre de l'empêcher et peut-être ne le voudrai-je point, si notre créateur ne vous permet pas de vous réconcilier avec lui... Faites-en le sacrifice à Dieu, au prochain, pour le bon exemple ; je ne saurais en conscience entraver la justice de Dieu. Repentez-vous de ce grand péché, de ce crime affreux que vous avez commis... — Et Monseigneur ?... — Il est aussi malade que vous... — Ah ! tant mieux ! tant mieux ! Nous allons nous rejoindre !... — Voyez ces papiers, me dit-elle en m'indiquant deux lettres dont je reconnaîtrais les écritures entre deux cent mille, et dont je ne me rappellerai jamais le contenu sans éprouver un sentiment d'horreur et de terreur.

La première en date était un billet insidieux et mesuré dans ses termes, où l'on représentait les précautions, la prudence et toute la conduite d'un jeune prince que l'on n'osait pas nommer à l'adorable M de St.-Paër, sous un jour perfide, comme étant le symptôme assuré d'un naturel inconstant, d'un cœur volage et d'une rupture inévitable à laquelle il était nécessaire et prudent de se préparer...

Dans la seconde lettre, à deux jours de distance, on parlait insolemment des amours du Prince de Lamballe avec Madame Victoire de France, et Dieu sait quels affreux mensonges à l'appui de cette folle calomnie ! On ajoutait sur une liste de maîtresses imaginaire.

.

(Rature de deux lignes)

.

en témoignage de ses infidélités, et puis arrivait le récit du souper de Mousseaux, qui se trouvait suivi d'un résultat si honteux pour M. de Lamballe, qu'il était obligé de ne pas sortir de son appartement, ce qui pouvait durer pendant six mois… Toute cette lettre était libellée d'un style impudent et cynique ; mais on y voyait à l'air familier dans l'outrage et à la connaissance de certains détails de localité, que l'auteur anonyme devait être un des convives de Mousseaux ; le pied fourchu s'y montrait.

Étonnez-vous donc que le sieur de Laclos, secrétaire intime et confidentiel de M. le Duc d'Orléans, ait pu faire un ouvrage tel que les Liaisons Dangereuses ? On accusera peut-être ce romain d'invraisemblance et d'exagération, et pourtant c'est un tableau très fidèle, en admettant qu'on ait voulu peindre les mœurs de la société d'Orléans, et qu'on en restreigne le cadre à celui du Palais-Royal.

Le Vicaire de Sceaux nous arrive… — Ne m'abandonnez pas, s'écrie M de St.-Paër en apercevant que j'allais sortir. — Restez, Madame, ah ! restez auprès de mon lit, auprès de moi ! que je ne meure pas comme une pauvre abandonnée ! je vais mourir toute seule ! — Ah ! restez, restez, vous pouvez entendre ma confession !…

— Il faut, lui dis-je en fondant en larmes, il faut que je m'en retourne à Paris ; mais vous me reverrez, je vous l'assure ; et j'espère que je ne reviendrai pas seule.

.

.

.

.

— Geneviève ! Geneviève ! entendez-vous et reconnaissez-vous ma voix ? (C'était au bout d'une heure et demie d'absence, et la malade était tombée dans l'affaissement narcotique immédiatement après avoir reçu l'absolution)

— Voici M. le Duc de Penthièvre ; il m'a dit en sanglottant : — Comment ? la femme de mon fils, de mon unique et cher enfant, mon fils bien-aimé !… — Allons à Clamart ; je veux la voir et la bénir, sa femme !

— Sa femme… articula-t-elle avec les lèvres et sans aucun accent de la voix ; mais comme j'étais assurée qu'elle n'était pas encore privée de connaissance, et qu'elle ne serait pas insensible à ces paroles de consolation : — C'est le Duc de Penthièvre, lui dis-je encore ; il est auprès de vous !…

Elle ouvrit les yeux ; elle regarda sans voir, d'abord ; ensuite elle suivit, en soulevant péniblement ses paupières, un rayon de soleil qui faisait scintiller la plaque de diamans que portait M. de Penthièvre… — Elle se mit à sourire avec une douceur ineffable, en disant : — Comment… ai-je pu… mériter ?… — Pardonnez-nous, Monseigneur !… — Votre fils !… C'est tout ce que put dire Geneviève expirante.

— Mon fils vous avait élue pour sa compagne en présence de Dieu ! puisque l'Église a consacré votre union, vous avez reçu la bénédiction du Père universel, de notre père qui est aux cieux ; je vous pardonne et vous bénis autant qu'il est en moi ; je vous bénis ! je vais prier avec vous et pour vous, ma fille !...

Elle avait rendu l'âme avant qu'il eût cessé de prier, et d'après la beauté, la candeur et la sérénité de sa figure, on aurait dit que c'était de joie qu'elle était morte.

Geneviève Galliot, dont j'espère que vous conserverez le portrait, est inhumée dans les caveaux de l'église collégiale de Dreux, à côté de la mère de M. le Prince de Lamballe, Marie-Thérèse-Félicie d'Est de Modène.

Toutes les fois que je vais à Montflaux, je ne manque jamais de m'arrêter à Dreux, pour aller faire ma prière à son intention dans l'église de St.-Étienne.

La maladie de M. de Lamballe fut longue et pénible, mais la convalescence de ce malheureux Prince fut plus longue et plus pénible encore ; il en sortir comme l'or du creuset, épuré, solide, et sa résignation fut égale à sa douleur. Par déférence pour les désirs de son père, à la sollicitation de sa sœur et par condescendance à mes avis, peut-être, il se résolut, deux ans plus tard, à épouser Mademoiselle de Carignan. Funeste alliance et sinistres fêtes ! Je verrai toujours dans la chapelle de cet hôtel de Toulouse, qu'on avait décorée superbement avec des milliers de lustres, des fleurs et de riches tentures brochées ; je verrai toujours cette belle figure du Prince de Lamballe, avec des larmes dans les yeux ; et ces deux familles consternées, et cette jeune fille qui pleurait en voyant la tristesse de son fiancé. Il n'était ni plus pâle, ni plus défait, comme dit le peuple, après sa mort, laquelle ne manqua pas d'arriver peu de temps après son mariage. Je ne vous rapporterai rien des bruits publics, à ce triste sujet, je n'ai rien su d'indubitable, et je me suis promis de ne jamais parler sur le Duc d'Orléans avec témérité. Madame de Lamballe était la beauté, la bienveillance et la vertu mêmes. Vous verrez que sa douceur et sa bonté n'ont plus fléchir les tigres qui l'ont déchirée sur l'autel de l'Égalité

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 5 · 12

Le premier scandale dont je me souvienne (en fait de mésalliance), ce fut le mariage d'un jeune M. de la Bédoyère avec une chanteuse italienne, qui d'ailleurs était une honnête personne, et qui s'appelait Agathe Sticoti. Les parens attaquèrent la validité de ce mauvais mariage, et le jeune homme se défendit si bel et si bien qu'on se surprenait quelquefois à faire des vœux en sa faveur. (Nous en rougissons, M de Marbœuf et moi !) C'est un procès dont

toute la France et toute l'Europe ont retenti pendant longues années, et Voltaire assurait que le Roi de Prusse avait eu l'envie d'écrire au Parlement de Bretagne à l'effet d'y recommander M. de la Bédoyère auquel il avait ouvert un crédit chez son ministre, à Paris, et qu'il avait décoré d'une de ses clés de chambellan. Le jeune homme trouvait avec raison que ce serait la plus mauvaise recommandation du monde auprès des magistrats bretons qui n'aimaient ni la philosophie, ni les calvinistes, ni les amis de Voltaire, et les rois philosophes encore moins ! Le Président de Kuillé disait toujours que, si le roi de Prusse avait eu le malheur de se permettre une pareille incartade, on aurait décrété contre lui !

Ceci me rappelle que le Parlement de Normandie avait assigné le même roi Frédéric pour comparoir à sa barre, à propos d'une réclamation d'argent, considérant qu'il était vassal du Roi de France à cause de ses prétentions en indivis sur la principauté d'Orange et sur le comté de Monlbelliard. C'est qu'il faut vous dire que toute la terre avait été révoltée de ce titre de Roi de Prusse, que la famille de Brandebourg venait d'extorquer, on ne savait pourquoi ni comment ? Toutes les vieilles gens, et surtout les justiciers, s'obstinaient à lui refuser leur récognition. — Qu'est-ce que c'est, disaient-ils, qu'un royaume de Prusse ? Est-ce que l'on peut faire un roi sans royaume ? Est-ce que l'Empereur a voulu se moquer du monde et des princes chrétiens ?..... Il se trouvait aussi que les princes chrétiens ne se souciaient pas de reconnaître cette promotion de rois de Prusse, et je vous dirai notamment que l'Almanach de la cour de Rome ne les mentionnait encore, en 1792, que sous la qualification de Marquis de Brandebourg. Maupertuis m'a dit que son grand Frédéric en était quelquefois si dépité, qu'il ne pouvait s'en taire, et qu'il en criait comme un ache-pie : mais ne parlons plus des mariages sans-fruit (comme devait être celui de ce Roi de Prusse).

Le Prince Eugène de Savoie-Carignan, second frère de M de Lamballe, avait épousé secrètement une jeune fille de condition, qui s'appelait Mademoiselle Magon de Boisgarin. Elle était d'une ancienne et fort honorable famille originaire du diocèse de Sainl-Malo ; mais comme celle famille était bien loin d'être princière, ou d'être seulement chapitrale, les Rois de Sardaigne, aînés de la maison de Savoie, n'ont jamais voulu reconnaître le mariage de leur cousin. Il a fallu pourtant s'occuper d'assurer un état nobiliaire à ses enfans qui ne sont non plus bâtards que vous et moi, et le Roi Victor-Emmanuel a fini par leur accorder la qualification de Comtes de Carignan, en leur concédant les armes de leur nom, chargées d'une brisure sur la croix de Savoie. Leur mère a été titrée Comtesse de Villefranche, et voilà toute l'histoire de cette branche des Carignan, qui n'a rien de princier. Vous prendrez garde à ne pas vous y laisser tromper, et je vous le recommande.

Il y avait eu, dans le monde galant des mousquetaires et des abbés coquets, une jolie demoiselle appelée Lolotte. Elle épousa le Comte d'Hérouville, de Laval, et j'entendis que le Maréchal-de-Bièvres s'écriait : — Par ma fois ! je voudrais bien que les imbéciles de la ville eussent autant d'esprit que les prétendus imbéciles de la Cour ! il paraît qu'on est cruellement exigeant, à Versailles ? on n'est pas aussi difficile à Paris et c'est bien heureux pour moi !...

Je reviens à M. de Laval, et je vous dirai qu'il y avait à Paris une vieille personne appelée la Marquise de Mauconseil, qui était une assez grande Dame poitevine et qui était bien malade. On ne s'en serait certainement pas tourmenté, si sa fille n'avait pas été fort à la mode ; mais comme cette fille, M d'Hénin, s'inquiétait assez naturellement pour la santé de sa mère, on se mit à s'émouvoir et s'enthousiasmer d'une si belle sensiblerie pour les inquiétudes de M d'Hénin, n'agissaient absolument qu'en vue de cette maladie-là. Afin de ne pas s'éloigner de cette intéressante et précieuse malade, qui avait toujours été d'un caractère assez difficile et d'une humeur assez contrariante, et surtout pour ne pas abandonner M sa fille à ses angoisses et ses transes mortelles, on apprit que Mesdames de Turenne, de Poix, de Tessé, de Lauzun, de Bayes et de Brancas étaient allées s'établir auprès de ladite d'Usez, de Montauzier, de St-Sulpice, de Florensac et d'Amboise ; mais le côté des Molé faisait peine à voir. On y trouvait des femmes de la chambre des comptes et des conseillères aux enquêtes et requêtes du Palais, qui avaient des figures inimaginables. On n'y savait le nom de personne, et chacun se regardait en souriant.

On aperçut pourtant M. d'Hérouville qui se tenait auprès d'une belle personne fort parée, et tout aussitôt qu'on eût appris que c'était sa femme, il y en eut une insurrection générale dans le quartier des Crussol. Les Duchesses d'Usez, de la Vallière et de Chastillon se levèrent, saluèrent et s'en allèrent sans rien dire ; M de Coislin se mit à crier en s'enfuyant, M de Beauvau s'esquiva, M de Rohan s'enfuirent, et cette vilaine M de Puysieulx trouva moyen d'ajuster un coup de pied sur la petite chienne de M Molé (qu'elle appela Lolotte) en lui disant qu'elle eût à se retirer du passage et s'aller cacher derrière tout le monde, en ajoutant que les animaux de cette espèce-là se fourrent partout !...

Ce qu'il arriva de plus désappointant pour la maîtresse du logis, ce fut qu'en voyant cette émigration des grandes dames, toutes ces femmes de robe imaginèrent que ce devait être l'usage de la cour, et qu'elles se mirent à défiler à la queue-lou-lou révérencieusement et silencieusement, devant la Présidente Molé qui ne savait que devenir. On parla rudement de cette Présidente, et ce n'était pas sans raison ; mais ce qui fut universellement et principalement blâmé, ce fut cette méchanceté de M de Puysieulx. Harengère, avec sa langue de Serpent et son cœur de Harpie !

M Mazzarelli, qui était une amie de MM. de Moncrif, Saurin et Colardeau, venait de remporter un prix à l'Académie française, pour un éloge de Sully, lorsqu'on apprit qu'elle allait épouser le Marquis de Saint-Chamond, lequel était de la maison de la Vieuville et le neveu du mari de ma tante. Grande rumeur et furieux projets de vindicte où je ne voulus participer en aucune façon. C'était une honnête femme d'esprit, et quand on avait dit qu'elle était sans fortune et sans naissance, on n'en pouvait dire aucune autre chose fâcheuse. Il n'est pas vrai qu'on eût à lui reprocher une conduite légère avant son mariage : elle a vécu le mieux du monde avec son mari ; elle a très bien élevé ses deux enfans ; et parlez-moi de cette femme-là pour se tirer d'affaires et pour se maintenir dans son rôle de grande Dame avec une parfaite aisance !

Elle n'avait pas été présentée, ce qui va sans dire, et voilà qu'un jour de la Pentecôte, elle avait amené ses enfans dans la galerie de Versailles, afin d'y voir passer la procession des Chevaliers du St.-Esprit ; je remarquai dans l'embrasure d'une fenêtre une femme toute seule, une femme en bel et riche habit bien porté, avec du rouge autant qu'une princesse, et des airs de physionomie si naturellement distingues, si spirituellement nobles et si parfaitement intelligens, que je n'avais des yeux que pour elle. Deux beaux enfans qui se trouvaient en haie derrière nous, se retournaient souvent pour la regarder. Je leur demandai le nom de M leur mère, et tout aussitôt que j'eus entendu que c'était M de Saint-Chamond, je m'en fus la prier de venir s'asseoir sur notre banquette au premier rang.

— Je suis le mieux du monde ici, me dit-elle.

— Vous serez encore mieux là-bas.

— Ceci n'est pas bien sûr…

— Mais pourquoi donc pas ?

— Madame, puisque vous me faites l'honneur de m'interroger, je vous dirai que je ne dois pas me placer trop près du Roi…

— C'est moi qui vous servirai de chaperon. Elle baissa les yeux en disant avec un air de fierté polie : — Je ne saurais m'approcher du Roi, Madame, et je me trouve obligée de vous prévenir que mon mari a dû quitter le régiment dont il était colonel, afin de m'épouser.

— Venez avec nous, ma Cousine, il ne s'agit pas ici de vous faire soutenir le manteau de la Reine…

— Ah ! mon Dieu ! je suis sûre que vous être M de Créquy ! s'écria-t-elle avec des larmes aux yeux ! et j'ai déjà mille grâces à vous rendre pour avoir eu la justice et la bonté de parler de moi comme vous l'avez fait à Choisy-le-Roi, devant tous les princes. Le Duc de Nivernais m'a rapporté…

— Venez donc vous asseoir à côté de moi : entre honnêtes femmes et gens d'esprit, il n'y a que la main, lui dis-je en prenant la sienne et la conduisant auprès de M de Tessé, qui lui fit place entre nous deux et qui la traita parfaitement bien. Je la trouvai piquante et, qui plus est, raisonnable et naturelle ; mais lorsque le Roi passa, le cœur nous battit, car il regarda notre voisine, et puis M. de Beauvau qui lui dit un mot à l'oreille. — La Marquise de Saint-Chamond, lui Sa Majesté, je suis bien aise de la voir ! Ce fut une marque de bonté dont je fus réjouie jusqu'au fond de l'âme, et la pauvre femme en pleura de joie. Elle habite les terres de son mari depuis plusieurs années, et c'est une contrariété pour nous deux.

Je terminerai mon chapitre des mésalliances en vous parlant du mariage du Comte de Vaulx avec M Julie Simonnet, surnommée Philis ; elle avait été figurante à l'Opéra ; son père était un infirmer de l'Hôtel-Dieu ; sa mère vendait des souricières, et sa sœur était danseuse de corde. Son imbécile de mari s'était figuré qu'avec cinquante mille écus de rente, il ne pourrait manquer d'amener l'opinion publique à composition ; mais il avait

beau donner des bals parés ou masqués et des concerts italiques avec des soupers d'Apicius, il ne s'y rendait absolument que de l'égrefinage, et c'étaient des magnificences en pure perte. Cette femme eut un singulier démêlé avec le Président d'Hozier, Juge d'Armes de France, et voici pourquoi : elle avait fait mettre les armes de son mari sur ses carrosses, et (pour faire comme tout le monde) elle y fit ajouter des armoiries de communauté ; mais il se trouva que ces armes qu'elle avait choisies, comme étant de son chef, étaient celles de MM. de Mauléon, qui sont des gens de qualité du duché de Guyenne. On procéda contre elle, et toutes les fois que la Comtesse Philis se hasardait à sortir dans un carrosse armoirié doublement (le Président d'Hozier la faisait guetter), on l'obligeait à mettre pied à terre au milieu de la rue, sur le pavé du Roi, si crotté qu'il fût ? on conduisait la voiture de cette Comtesse en fourrière ; elle était confisquée sans contestation possible, et sans parler des amendes qu'on lui faisait payer pour ce délit héraldique, je vous dirai qu'elle en avait perdu pour environ vingt mille écus de carrosses en moins d'un an. Pour ne pas avoir l'air d'une courtisane dans la voiture d'un seigneur, à ce qu'elle disait, elle avait pris le partie de faire mettre les armes de son mari sur un losange ainsi qu'une Demoiselle, et le Juge d'Armes était obligé de convenir qu'il n'y pouvait plus rien.

Depuis la mort de son mari, M de Vaulx a fini par donner dans le philosophisme et par se guinder dans le bel esprit, ce qui n'empêcha pas Voltaire de composer les Vous et les Tu, à l'intention de cette Philis. J'ai vu dans un recueil de ses pièces fugitives imprimées à Amsterdam, que cette épître de Voltaire était une satire contre M de la Vieuville, ce qui n'a pas l'ombre du sens commun, attendu qu'aucune personne de ce nom-là ne s'est jamais trouvée dans la situation passée de cette Julier Simonnet. Voltaire y a fait depuis ce temps-là plusieurs variantes, mais voilà les Vous et les Tu, comme je les tiens directement de l'auteur, avec la date de 1768.

« Philis, qu'est devenu ce temps
« Où, dans un fiacre promenée
« San valets, sans ajustemens,
« De tes grâces seules ornée,
« Contente d'un mauvais soupé

« Que tu changeais en ambroisie,
« Tu te livrais à la folie
« De l'amant heureux et trompé
« Qui t'avait consacré sa vie ?
« Le ciel ne te donnait alors,
« Pour tout rang et pour tous trésors,
« Que les agrémens de ton âge,
« Un cœur tendre, un esprit volage,
« Un sein d'albâtre et de beaux yeux.
« Avec tant d'attraits précieux,
« Hélas ! qui n'eût été friponne !
« Tu le fus, objet gracieux !

« Et, que l'amour me le pardonne !
« Tu sais que je t'en aimais mieux.
« Ah ! Madame, que votre vie,
« D'honneurs aujourd'hui si remplie,
« Diffère de ces doux instans !
« Ce large Suisse à cheveux blancs,
« Qui ment sans cesse à votre porte,
« Philis, est l'image du Temps ;
« On dirait qu'il chasse l'escorte
« Des tendres amours et des ris :
« Sous vos magnifiques lambris
« Ces enfans tremblent de paraître…
« Hélas ! je les ai vu jadis
« Entrer chez toi par la fenêtre
« Et se jouer dans ton taudis !
« Non, Madame, tous ces tapis
« Qu'a tissus la Savonnerie,
« Ceux que les Persans ont ourdis
« Et toute votre orfèvrerie ;
« Tous ces plats si chers, que Germain
« A gravés de sa main divine ;
« Tous ces cabinets où Martin

« A surpassé l'art de la Chine ;
« Les fleurs et les cristaux brillans,
« Toutes ces fragiles merveilles,
« Et les deux lustres scintillans
« Qui pendent à vos deux oreilles,
« Ces riches carcans, ces colliers
« Et cette pompe enchanteresse,
« Ne valent pas un de baisers
« Que tu donnais dans ta jeunesse.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 6 · 01

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

On apprit avec étonnement que Voltaire avait obtenu la permission de revenir à Paris, et qu'il allait débarquer dans cette ridicule maison de M de Villette (prétendue Belle-et-Bonne), au coin de la rue de Beaune et du quai des Théatins. Il y descendit effectivement, le 10 février 1778, et, sans y prendre une minute de repos, il s'achemina sur ses jambes, et se rendit impatiemment chez son bon ami d'Argental qui demeurait sur le quai d'Orsay, tout auprès de l'ancien hôtel d'Aiguillon, qui est aujourd'hui la maison des coches. Il était enveloppé dans une grande pelisse de velours cramoisi galonnée d'or et fourrée de martre, avec un bonnet assorti, ce qui fit que les passants le prirent pour un masque, et que les polissons se mirent à crier sur lui. Voici le bulletin de ses faits et gestes, ainsi que je l'avais écrit pour M de Louvois.

Le lendemain matin, dès sept heures, il était sorti de son lit, et recevait déjà des félicitations philosophiques. Il était enveloppé dans sa fourrure, et coiffé de nuit, parce qu'il était mourant et qu'il allait se recoucher, disait-il à tout le monde, mais ceci n'en dura pas moins jusqu'à dix heures et demie du soir. M Denys et de Villette étaient établies dans une première pièce dont on usait comme d'une salle d'attente, tandis que MM. d'Argental et de Villette allaient à tour de rôle annoncer les visiteurs, avec un air d'importance et de solennité risible. Il nous fut dit qu'aucune personne de bonne compagnie n'avait osé s'y présenter ce jour-là. M de Villette faisait la bonne, et la grosse M Denys faisait la belle avec une persistance admirable.

Le jour suivant, grand nombre de personnes envoyèrent demander des nouvelles de M. de Voltaire, attendu qu'il s'était évanoui en apprenant inopinément la mort de M. Lekain. Il avait mis un crêpe autour de son bonnet de nuit, en guise de serre-tête. Il en resta deux ou trois jours inaccessible, et tout-à-fait inconsolable, à ce que disaient ses amis ; enfin il reçut une députation des acteurs de la Comédie Française, qui venaient pour le complimenter et pour se lamenter, mais qui le trouvèrent gai comme un pinson. Il se mit à leur parler politique, et à leur lire une lettre du roi de Prusse, qu'il avait reçue nouvellement. — Remarquez bien, Mesdames et Messieurs, leur disait-il, que S. M. pose en principe qu'il ne faut jamais s'emparer du bien d'autrui, et je vous dirai pourtant que ce héros cherche à s'approprier une partie de la succession de feu M. l'Électeur de Bavière ; ainsi va le monde ; et pour ce qui regarde M. le Comte de Falkenstein, autrement dit l'Empereur Joseph second, je ne serais pas étonné qu'il ne voulût déclarer la guerre aux Turcs, et, par ma foi j'en serais bien aise, à cause de l'estime et l'amitié que j'ai pour les Transylvains ! Vous pensez bien que des comédiennes et des comédiens ne comprenaient pas grand'chose à cette affection pour les Battoris et les autres Magnats de Transylvanie.

M. de La Vaupalière, qui n'avait rien de bien grave, était pourtant confondu de la prodigieuse légèreté de ce vieillard, et surtout de son défaut de mesure. — « Je prends mon parti de ne pouvoir obtenir la permission d'aller à Versailles, disait-il un jour en présence de sept à huit personnes. Si le Roi n'avait pas songé qu'il pouvait me parler de ma chasse de Ferney, il m'aurait ri au nez avec son affabilité ordinaire. La Reine ne m'aurait parlé que de

mon théâtre ; Monsieur m'aurait demandé le compte de mes revenus ; Madame aurait bien voulu me citer un ou deux vers de mes tragédies ; M. le Comte d'Artois m'aurait dit quelque malice, et M la Comtesse d'Artois ne m'aurait dit rien du tout. Voilà ce qui me serait arrivé ; je n'en dirai pas davantage… » Et moi je vous dirai que tout ceci fut trouvé prodigieusement insolent !

La dernière fois que Voltaire ait dîné à table chez M. de Villette, il y avait beaucoup de beau monde, et comme il n'aperçut pas devant son couvert un certain gobelet qu'il avait fait graver à ses armes, et qu'il avait apporté de Ferney, — Où est mon gobelet ? demanda-t-il, en se retournant avec des yeux étincelants du côté d'un grand benêt de Franc-Comtois qui le servait à table, et qui n'avait pas d'autre emploi dans sa maison. Le domestique se met à balbutier… — Ennemi de ton maître, s'écria-t-il en furie, je veux mon gobelet ! Va-t'en me chercher mon gobelet ! Je veux boire dans mon gobelet ! ou je ne dînerai pas ! Et voyant que le gobelet ne se trouvait point, il se lève en jetant sa serviette au milieu de la table, et il s'enfuit dans sa chambre où il se renferme à doubles verrous. M Denys, M. de Villette et sa marquise, assistés de tous les d'Argental et les Mignot, furent successivement le supplier de vouloir bien redescendre, et tout au moins de leur ouvrir sa porte, mais il ne répondait pas une parole ; et comme on imagina qu'il avait pu s'évanouir de colère, on prit le parti d'appliquer une échelle à la fenêtre de son cabinet, et d'y faire monter un certain M. de Villevieille, qui rompit une vitre et tourna l'espagnolette afin d'entrer dans l'appartement.

— C'est vous, mon tout aimable, lui dit Voltaire avec une douceur parfaite ; eh bien, puisque vous voilà, causons tranquillement, parlons raison, venez vous asseoir, et dites-moi ce que vous voulez.

— Je viens, au nom de tous vos amis désolés, vous supplier de vouloir bien descendre.

— Mais c'est que je n'ose, mon bon ami, on va se moquer de moi.

— Ne croyez donc pas cela, Monsieur, tout le monde a ses idées possessives, on tient à son verre, à sa plume, à son couteau, rien n'est si naturel !

— Mais peut-être que vous cherchez à m'excuser à mes propres yeux ? reprit-il avec un air outragé, — je n'en ai pas besoin ; j'ai vu quelque part que le sage Locke était horriblement colère. Allons, descendez le premier, mais faites en sorte que cet exécrable Comtois ne paraisse pas devant moi ; j'en enragerais de fureur et j'en mourrais de chagrin.

Il reparut en faisant une moue d'enfant gâté ; il se rassit à table, et le dîner s'arrangea pour le mieux, après une heure et demie d'interruption.

Il fallait que toutes ces dames invitées par M. de Villette fussent bien parfaitement philosophes pour ne pas se montrer surprises ou choquées de cette algarade impertinente ? aussi bien, quand on me demanda si je ne comptais pas aller voir M. de Voltaire, répondis-je assurément que je n'étais pas devenue assez stoïcienne pour affronter patiemment les exigences et les brusqueries d'un vieux écolier ; qu'il fallait être une élève du Portique pour ne

pas lui rompre en visière, et que rien ne pourrait m'empêcher de le repousser à la place où pendant près de soixante ans j'avais su le maintenir devant moi.

— N'ayez nulle inquiétude à cette occasion-ci, disait M. de Richelieu ; Voltaire a toujours eu de vos moqueries et vos exécutions des frayeurs mortelles ; il n'aura garde, et je vous en réponds, de rien dire et rien laisser dire en présence de vous qui vous puisse déplaire ou disconvenir.

— Il a commis des indignités que je ne lui pardonnerai jamais, répliquai-je à tous ces beaux compliments. Il a pris la peine de m'écrire pour me prévenir de son retour, en me disant qu'il serait bien aise de pouvoir tomber aux pieds de LL. MM. ; je lui ai répondu (charitablement) qu'à son âge, il avait à s'occuper d'un plus grand voyage que celui de Paris à Versailles. S'il était venu chez moi, comme il en avait l'intention, je l'aurais traité poliment, mais comme il ne sortira plus de chez lui, nous ne nous reverrons pas ; je m'en ferais un scrupule, et je ne vous donnerai jamais l'occasion de vous scandaliser de mon indulgence ou mon indifférence pour des impiétés comme celles qu'il a mises au jour. Je vous jure que je ne lui donnerai signe de vie ni d'amitié, et vous verrez que je tiendrai parole.

Àla suite de cette contrariété pour un gobelet, M. Tronchin fut appelé par les amis de Voltaire, auxquels il défendit de le laisser sortir de sa chambre, et de lui laisser recevoir qui que ce fût. Mais malgré toute la sollicitude et la prudente réserve de M. de Vittette, il se crut obligé de laisser arriver jusqu'à son hôte (qui, pour cette fois, souffrait réellement et cruellement d'une strangurie), madame Necker, accompagnée de M. Francklin, le plénipotentiaire américain, et de M. Balbâtre, l'organiste de Saint-Eustache. On fut enchanté de la vivacité d'esprit et de la recherche qu'il employa pour cajoler et captiver l'illustre épouse de M. le Contrôleur-général des finances, et bien qu'il souffrît d'un grand mal de tête, il voulut absolument flatter l'amour-propre de ce protégé de M Necker, c'est-à-dire le joueur de clavecin, auquel il fit exécuter une sonate pendant laquelle il s'endormit profondément.

On apprit, le 20 février, que M. de Voltaire avait les jambes enflées, et que le docteur Tronchin l'avait envoyé se mettre au lit, en disant que, s'il ne changeait pas de régime, il n'avait pas huit jours à vivre.

On apprit aussi que M. de Voltaire avait été cruellement désappointé de ce que l'Empereur Joseph n'avait pas voulu s'arrêter à Ferney pour y voir ce grand philosophe, et que c'était en exécution de la promesse qu'il en avait faite à l'Impératrice sa mère, attendu que la digne et judicieuse Marie-Thérèse a toujours regardé Voltaire comme étant le contempteur de la divinité, et par conséquent l'ennemi de l'humanité.

M Necker avait permis à son autre acolyte, le docteur Francklin, d'amener avec lui M. son petit-fils, âgé de quatre ans, et par une sorte d'adulation ridicule, il supplia Voltaire de lui donner sa bénédiction. Le patriarche de Ferney, qui n'était pas moins dramaturge que le philosophe américain, se leva d'un air hiérophantique ; il imposa ses deux mains sur la tête de ce petit bon-homme, et se mit à crier à tue-tête avec une voix du diable enrhumé.

Liberté, Tolérance et Probité ! Il faut convenir que le mot probité se trouvait bien placé dans la bouche de Voltaire, et surtout s'il y comprenait la probité historique et scientifique.

Mdu Barry vint prendre place à côté de M Necker, qui lui fit des politesses infinies, et M. de Voltaire acheva d'épuiser toutes ses formules de galanterie, de flagorneries et d'adoration. Il ne trouva rien de mieux séant que d'appeler M du Barry Votre Divinité, comme on dirait Votre Altesse, et comme aurait pu faire un Grec du Bas-Empire à l'Impératrice et Reine éternelle, au palais des Blaquernes, au temps des Cantacuzènes et des Parapinaz.

M. de Maurepas s'aventura jusqu'à parler du vif désir exprimé par cet estimable écrivain, lequel ambitionnait de venir à Versailles, afin de s'y pouvoir trouver sur le passage de S. M. Mais le Roi déclara qu'il n'aimait ni n'estimait M. de Voltaire, et que c'était déjà beaucoup d'indulgence à lui de fermer les yeux sur sa présence à Paris. On espéra qu'il ne tarderait pas à s'en retourner à Ferney, comme il en donnait l'assurance, et les choses en étaient là lorsqu'il fut pris d'un crachement de sang dont M Denys s'effraya très justement. C'était à la suite des répétitions de sa tragédie d'Irène, dont il avait pris la peine de déclamer tous les rôles, afin de guider les comédiens et de leur en donner le ton, disait-il. Comme il ne trouvait jamais qu'on pût et voulût crier assez fort, il avait tant crié qu'il s'était rompu un vaisseau dans la poitrine, et Tronchin déclara formellement à ses parents et ses amis qu'il n'en reviendrait pas.

On imagina pour le désennuyer de lui faire lire, par M. Laharpe, une tragédie dudit M. Laharpe, mais il parut que la mauvaise déclamation de cet auteur ne le fatigua pas moins que les nombreuses corrections qu'il ne pouvait s'empêcher de lui indiquer. Il en eut un redoublement de fièvre, et Tronchin défendit qu'on lui parlât de littérature, de politique ni de religion surtout ! Tronchin savait très bien qu'il allait mourir, mais ceci n'a rien d'extraordinaire ou d'inconséquent de la part d'un médecin calviniste, et surtout d'un homme de Genève.

Àpartir de ce moment-là on ne le laissa causer avec personne ; on ne faisait que le montrer à ceux qui venaient pour le voir ; il essayait de sourire et faisait une grimace accompagnée d'un signe de tête aux personnes qu'il voyait avec plaisir, et pour témoigner que les autres lui déplaisaient, il se mettait à pousser des cris affreux !!! Quand il avait été question de lui donner une garde-malade, il avait demandé qu'elle fût jeune et jolie : c'était une grande et belle fille âgée de vingt ans ; mais au commencement du carême où l'on entrait, Voltaire exigea qu'elle ne fît pas maigre. Il se divertissait à lui faire rompre son jeûne au moins cinq à six fois par jour ; il ne voulait jamais prendre une tasse de bouillon sans en faire boire à cette fille qui finit par s'en impatienter et par le planter là. C'était un monstre, disait-il alors, une scélérate, un jésuite en cornette ; et, sans aucun doute, elle aurait fini par l'étrangler ! Il allait jusqu'à soutenir que cette fille était un garçon que les envieux de sa gloire avaient travesti pour l'empoisonner dans un clystère, et quand son auditoire était des plus bénévoles, il ajoutait que M. le Lieutenant-Général de police l'en avait fait prévenir.

Cependant la prudence de M. Tronchin fut alarmée de quelques paroles échappées à M. de Malesherbes. Il avait été question de l'exiler de Paris, à raison de sa clinique anti-ca-

nonique ; et voilà M. Tronchin qui fait volte-face à ses interdictions, en allant déclarer à M Denys, que, si M. son oncle a des intentions religieuses à manifester, ce sera pour le mieux. M Denys lui répondit qu'on n'y trouverait sûrement aucun empêchement de la part de son oncle, attendu qu'il avait l'habitude de se confesser et de se faire administrer toutes les fois qu'il se croyait bien malade, et qu'à sa propre connaissance et de compte fait par elle, il avait déjà reçu l'absolution sept à huit fois, depuis huit ou dix ans.

Le Curé de Saint-Sulpice envoya d'abord auprès de Voltaire un prêtre habitué de son église, appelé l'abbé Gauthier. Celui-ci fut satisfait de son entrevue préliminaire avec le philosophe, et M. le Curé, qui ne manqua pas de le visiter le lendemain matin, n'eut aucune peine à obtenir de lui cette déclaration que le malade écrivit au courant de la plume, et dont j'ai vu l'original entre les mains de feu M. l'Archevêque :

« Ce 2 mars 1778, étant à Paris, dans la maison de M. le M de Villette, je soussigné, François-Marie Arouet de Voltaire, Écuyer, Seigneur de Ferney, Semaise et autres lieux, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, l'un des quarante de l'Académie française, etc., déclare que, me trouvant attaqué, depuis quatre jours, d'un vomissement de sang, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me rendre à l'église, Monsieur le Curé de Saint-Sulpice, sur la paroisse duquel je me trouve, ayant eu la charité d'ajouter à ses bonnes œuvres cette d'envoyer auprès de moi M. l'abbé Gauthier, je me suis confessé à lui ; et que si Dieu dispose de moi, je meurs dans la communion de la sainte église, catholique, apostolique et romaine, où j'ai eu le bonheur de naître, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera me pardonner mes péchés ; et je déclare que si j'ai scandalisé l'Église, j'en demande humblement pardon à Dieu et à elle. En foi de quoi j'ai signé en présence de M. l'abbé Mignot, mon neveu et de M. le M de Villevieille, mon ami, les mêmes jour et an que dessus.

« Voltaire. »

M. de Villette osait ajouter que Voltaire aurait dit à l'Abbé de Tersac, après avoir signé cette déclaration :

— « Vous avez raison, M. le Curé, il faut entrer dans le giron de l'Église, il faut mourir dans la religion de son père et de son pays : si j'étais aux bords du Gange, je voudrais expirer ayant une queue de vache à la main. »

Le Curé de Saint-Sulpice m'a protesté que Voltaire n'avait rien dit de semblable en sa présence, et qu'il avait pleuré très abondamment après avoir écrit sa déclaration.

M. Tronchin, qui n'était pas marquis et qui ne se croyait pas inviolablement indépendant, comme M. de Villette, fit imprimer, dans le Journal de Paris, un bulletin des plus emphatiques au sujet de cet illustre malade, qui devait toujours voir, ainsi que Damoclès, une épée suspendue par un fil au-dessus de sa tête, etc.

— M. l'anatomiste, disait Voltaire au docteur Lorry, pourquoi vous étonnez-vous de ce que je me suis confessé ; vous me croyez donc bien impie ?

— Comment donc, lui répondit le docteur,

« Vous craignez qu'on l'ignore et vous en faites gloire »

Vers de Voltaire, et celui-ci se prit à crier : — « Je veux m'en aller de cette maison-ci ! je ne veux pas être tyrannisé par mes amis, pas plus que par mes ennemis, ni par les savants non plus que par des ânes ; je ne veux pas qu'on jette mon corps à la voirie ! Je suis un enfant de Paris, entendez-vous, un enfant bien né, qui n'a pas été trouvé dans de la paille, et je veux que mes funérailles soient aussi décentes que mon baptême ; j'y veux des cierges à profusion, des cierges allumés ! je veux des tentures noires avec des litres de velours, avec des croix d'argent, des larmes et des franges d'argent, et les armes de M. de Voltaire de tous les côtés. Je veux un drap mortuaire pour me couvrir, un drap superbe, et de l'eau bénite comme s'il en pleuvait ! — Ah ! juste Dieu, que je souffre ! Si ma nièce n'a pas l'esprit de me trouver un autre logement où l'on veuille me laisser mourir tranquille, je vas m'en aller à Ferney ; je mourrai en chemin, ça m'est égal... — Allez au diable ! dit-il à son neveu d'Hornoy qui se disposait à l'interrompre, allez au diable, et laissez-moi faire des signes de croix tant que je voudrai ! »

Avant de procéder à l'administration des sacrements, l'Archevêque ordonna qu'il eût à faire une rétractation dans les règles. « Mais j'ai toujours désavoué les écrits dont vous voulez parler, s'écria-t-il, et toutes les impiétés qu'on m'attribue sont des inventions calomnieuses !... » On s'occupait à faire une liste des ouvrages qu'il aurait à désavouer, lorsque MM. Dalembert et Condorcet vinrent lui reprocher sa faiblesse. — « Je ne veux pas qu'on me jette à la voirie ! répliqua-t-il en grinçant des dents, et si l'on finit par m'impatienter, je sais bien ce que je ferai ! je ferai un vœu à sainte Geneviève ; je le ferai publier dans la Gazette de France ; je ferai peindre un ex-voto qui représentera Voltaire agenouillé devant la châsse ; et puis je ferai des amendes honorables ; je donnerai toute ma fortune aux incurables ; enfin je vous ferai tous damner pour me sauver de la voirie..... Eh, mes amis, poursuivit-il avec une voix lamentable, Voltaire se meurt, Voltaire crache son sang, ne voyez-vous pas que sa tête s'en va, sa tête n'y est plus ; laissez donc tranquille un pauvre vieillard qui voudrait mourir en paix avec son bon maître, le Roi de France, avec Monseigneur l'Archevêque, notre pasteur, et la bienheureuse Geneviève de Nanterre, patronne de Paris ! »

« Savez-vous bien reprit-il avec énergie, que ma grand'mère était très dévote à sainte Geneviève et que son mari fut un des xvi porte-châsses à la procession de 1685 ! Vous croyez peut-être que ce n'était rien du tout que de porter la châsse de sainte Geneviève ? Dites-moi donc cela pour que je vous étrangle et que je vous arrache les yeux ! »

Tous les Philosophes étaient consternés.

Quand ils se furent retirés, la fureur dans l'âme, Voltaire se fit lire par le sieur Gagnière un ou deux chapitres de l'Introduction à la Vie dévote (par saint François de Sales), il s'endormit paisiblement, et comme il y eut pendant cinq à six jours un mieux sensible dans son état, il se remit à dicter des corrections pour sa tragédie d'Irène et fit écrire le plan d'une autre conception dramatique à laquelle il aurait donné le nom d'Agathocle ; il interrompait souvent ces travaux pour s'occuper des plus petits détails de ménage, et tous les mémoires

du temps rapportent une histoire de couverture dont je n'avais rien appris dans ce temps-là. C'était, nous disent-ils, un présent qu'il aurait voulu faire à sa garde-malade ; mais il ne voulut donner que 15 livres pour cette couverture de laine, le marchand n'en voulait pas moins de 17, et M Denis paraissait incliner à faire le sacrifice de ces deux livres tournois, lorsque son oncle l'apostropha si rudement qu'elle en fondit en larmes ; il la menaça de la déshériter pour la forcer à devenir bonne ménagère ; il injuria ce marchand qu'il appela filou, gredin, pilier de potence, et celui-ci remporta ses ballots de couvertures en vomissant des imprécations. Il avait fait, de la rue Mouffetard au quai des Théatins, cinq à six voyages à partir de huit heures du matin, et cette belle discussion pour 40 sous dura toute la journée.

Cependant M Vestris avait fini par apprendre son rôle d'Irène à la satisfaction de Voltaire, et si mauvaise actrice qu'elle fût, on décida qu'elle y serait incomparable. La tragédie ne valait pas mieux que la comédienne, et le public en accueillit froidement la représentation. Mais comme elle ne fut pas sifflée, par suite de l'urbanité française et par égard du parterre, à raison de la renommée, de la vieillesse et de la maladie de l'auteur, on n'eut pas de peine à lui persuader que sa pièce avait été, comme on dit en termes de coulisses, et de foyer, portée jusqu'aux nues ; on ajouta que toutes ses allusions contre les prêtres avaient été saisies et applaudies avec une intelligence et par un enthousiasme admirables, et voilà qu'il prit la résolution d'assister à la deuxième représentation de son poème et de se transporter au Théâtre-Français. M de Villette écrivit au Maréchal de Beauvau pour le prier de vouloir bien prêter sa loge à M. de Voltaire ; et comme cette loge était une de celles de MM. les Premiers-Gentilshommes de la chambre et les capitaines des gardes-du-corps, M. de Beauvau commença par s'assurer si LL. MM. ne le trouveraient pas mauvais. Ce sera ridicule, et puis voilà tout ; faites comme vous voudrez, lui dit le Roi. Mais laissons les acteurs et les machinistes ajuster leurs décorations philosophiques ; nous allons revenir à la Comédie-Française en sortant de l'Académie.

M. Dalembert avait organisé, quelques jours avant celui dont je vous parle, une députation pour aller complimenter le patriarche de son encyclopédie. Il paraît qu'il était bien aise de paraître en grand équipage, car il avait prié M. de Beauvau de lui prêter le sien. M. le secrétaire perpétuel et ses affidés s'y entassèrent à la demi-douzaine, mais il n'est pas vrai que le Prince de Beauvau fit partie de la députation.

Voltaire leur répondit poétiquement que les Muses et l'Apollon Musagète devaient être considérés comme les Déesses et le véritable Dieu de la médecine, attendu qu'Esculape était le fils d'Apollon : il leur dit qu'il irait leur rendre visite au Louvre ; il ajouta qu'il avait commandé chez Barchestre un carrosse magnifique, dont il aurait soin de faire hommage à l'Académie Française après son départ, et tout le reste de son allocution fut si misérablement plat ou si ridiculement emphatique que Dalembert en paraissait embarrassé. On ne manqua pas d'assurer que c'était par pure malice, et pour se venger de M. Dalembert qui l'avait contrarié sur le chapitre de sa confession. Dans tous les cas, c'était une vengeance de nouvelle espèce ; mais on aurait soutenu que Voltaire était un meurtrier, un incendiaire et

un empoisonneur, plutôt que de convenir qu'il avait pu faiblir ou déraisonner, tout naturellement.

Le bel équipage en question consistait dans un gros carrosse à fond bleu de ciel et tout parsemé d'étoiles d'or ; on ne manqua pas de le comparer au char de M. de l'Empirée dans la comédie de Piron ; mais comme il avait été confectionné par les soins de M. de Villette qui ne faisait jamais rien exécuter chez lui qu'en peinture à la détrempe, sur des plafonds de toile et des lambris de carton, il se trouva que ces brillantes étoiles (astres philosophiques) étaient de simples découpures en papier doré qu'on avait appliquées à la colle, et le soleil les fit se boursoufler, se déformer, se détacher et tomber si bel et si bien qu'il n'en resta presque pas sur ce firmament et cet horizon céleste, en cuir azuré. On n'avait pas eu le temps, disait Belle-et-Bonne, et vous verrez qu'il fallait absolument une carriole Uranographique à l'ancien ami de la docte Émilie, autre personnage astronomique à l'équipollent ?

Aucun des prélats ni des ecclésiastiques académiciens ne voulut se trouver à la séance, et l'on remarqua que l'Abbé de Boismont, qui n'avait pas été prévenu de ce qui devait s'y passer, se retira tout doucement lorsque Voltaire fut entré dans la salle. Celui-ci portait un vieux et vaste juste-au-corps en velours bleu galonné d'or (assorti sur la couleur et le métal de la carriole), il avait des bas roulés à coin d'argent, et sa tête était ensevelie dans une grande perruque à la Louis XIV, en cheveux bruns et non poudrés, qui lui cachait tellement la figure qu'on n'y voyait que deux yeux flamboyants comme ceux d'un chat sauvage : on avait placé son portrait au-dessus de son fauteuil, et pour cette fois, il se garda bien de chercher à se venger de M. Dalembert, aux dépens de sa réputation de bel esprit. Il fut scintillant comme une escarboucle, et ce fut, je crois bien, ce jour-là, qu'il recommanda le mot tragédien à ceux des académiciens qui s'occupaient du dictionnaire ; il est assez connu qu'il leur dit avec assez de jugement et beaucoup d'esprit : La langue française est comme une pauvresse orgueilleuse, elle se fâche quand on lui fait l'aumône, il y faut mettre de l'adresse.

Le continuateur des mémoires de Bachaumont rapporte la même chose en d'autres termes, mais je préfère ma version, comme étant plus élégante, et parce que je la tiens d'un auditeur très exact et très mémoratif, M. de Beauvau.

Voilà donc M. de Voltaire à la Comédie-Française, en face de M. le Comte d'Artois, et ce que M de la Reynière y trouva de plus singulier, c'était de voir un gentilhomme ordinaire de la chambre, dans la loge des Premiers gentilshommes, et à la place d'honneur encore ! elle en a parlé jusqu'en 1792.

Le parterre avait exigé que M. de Voltaire ne restât pas assis derrière M Denys et M de Villette, et je trouvai qu'il avait raison. Quand on eut crié, pendant quelque temps, des vivat ! et des bravo ! on entendit une grosse voix qui sortait d'une baignoire et qui disait La couronne ! la couronne !... et l'on vit alors le comédien Brizard entrer dans cette grande loge avec une couronne à la main. Il entreprit de la placer sur la tête du vieux poëte, qui s'en défendit modestement et se débattit supérieurement bien. Il avait manœuvré de manière à s'emparer de ladite couronne à dessein d'en faire hommage à M de Villette, et c'était une couronne de laurier, s'il vous plaît ! Le parterre en fut tellement scandalisé qu'on aurait

dit assister à la fin du monde ; et comme il ne finissait pas de trépigner, rugir et tempêter, M. de Craon s'en vint dire à Voltaire : — Monsieur, rendez-nous le service de vous laisser faire ; ayez la bonté de vous laisser couronner : et ce disant, il y procéda sans autre cérémonie ; M. de Voltaire resta coiffé de cette manière tout le reste de la soirée, et chacun trouva que l'effet de cette couronne olympique sur une si grande perruque et sur un si petit visage avait quelque chose de bien étonnant.

La tragédie ne fut ni bien écoutée ni fort applaudie ; mais, entre les deux pièces, il y eut un bel intermède imprévu comme la couronne. On releva la toile, et l'on vit tous les comédiens, les comédiennes, et les autres employés de ce théâtre, qui tenaient des palmes d'osier, des bouquets, des guirlandes et autres artifices en papier de couleur, et tous ces honnêtes gens se dessinaient en belles postures autour d'un buste de M. de Voltaire, lequel était couronné d'étoiles d'or et guindé sur un fût de colonne. On sonna des fanfares, on récita des vers ; et M Vestris, grosse et grasse actrice, qui grasseyait à la rouennaise, et qui venait de jouer le rôle d'Irène en habit de Chinoise, M Vestris se mit à déclamer un morceau de poésie composé pour la circonstance, avec une emphase égale à l'extravagance du reste de la scène. C'étaient des vers de M. de Saint-Marc, et je vous dirai que M. de Saint-Marc était encore un marquis de contrebande, qui rimait à la suite de l'Encyclopédie. Il était l'auteur d'un poème sur le langage des fleurs sans soucis, disait-il, on pourrait ajouter sans pensées, et je me souviens que, dans une épître à l'Apollon-Sophocle, auteur de la Henriade, il avait cru devoir parler de la poule-au-pot, qu'il appelait délicatement « L'épouse du chantre du jour. »

M. de Villette avait eu soin d'aposter cinq ou six mauvais garçons, pour remplacer les chevaux du carrosse étoilé et pour le traîner triomphalement dans les rues, ce qui aurait été superbe aux flambeaux ! On avait compté sur la concurrence, et ces beaux messieurs avaient commencé par couper les traits des chevaux ; mais on fut obligé de les rafistoler comme on put vingt minutes après, attendu que personne ne voulut s'atteler avec eux sur cet équipage burlesque. M. de Voltaire se trouva forcé d'attendre que son harnois fût raccommodé ; il avait grand froid. Si j'avais pu supposer, dit-il impatiemment, qu'on voulût faire une sottise pareille, je me serais bien gardé de venir ici ! mais ceci n'empêcha pas de croire que s'il s'était trouvé des traîneurs en assez grand nombre, il en aurait été transporté de satisfaction.

Le couronnement et l'apothéose de M. de Voltaire ont été la fidèle image de tous les triomphes et de toutes les joies de ce monde. — « Je vous conseille de venir m'en féliciter, » disait-il en montrant ses poings fermés ; « ignorez-vous donc que la Reine était à l'Opéra et qu'elle n'avait pas daigné venir à la Comédie-Française le jour de cette représentation d'Irène ! Ne savez-vous point que tout le monde a fait semblant de s'ennuyer en voyant jouer cette pièce à Versailles, et que parce que la Reine a bâillé (elle avait apparemment des maux d'estomac), on a bâillé dans toute la salle à se démettre les mâchoires ? Je n'ai pas besoin de vous dire que ce monstre de Père Beauregard, ancien Jésuite, a prêché devant la famille royale, et qu'il a tonné sur la gloire dont on affectait de couvrir le chef audacieux d'une secte impie, le détracteur de la religion, le destructeur de la morale et des bonnes

mœurs, car voilà les propres paroles dont il s'est servi ; et comme le Roi n'a pas eu l'air de désapprouver cette diatribe évangélique, vous voyez bien, poursuivait-il en gémissant, qu'il me faut renoncer à l'espérance de me voir accueilli favorablement et honorablement par Leurs Majestés ! Vous venez me parler de l'enthousiasme de votre public, et je vous dirai que le public ne vaut pas mieux que les courtisans ! » Là-dessus arrivait un long récit de la déconvenue qu'il avait essuyée dans une étude, chez un procureur au Châtelet, qui s'appelait Maître Keller et qui était le gendre du bonhomme Lurot, mon receveur des rentes et l'un des marguilliers de Saint-Merry. Cet homme était chargé de le poursuivre pour une vieille créance de la succession des frères Paris, mais il était persuadé que M. Arouet, dit de Voltaire, devait être mort depuis longtemps. — Il paraît que vous avez fait des livres assez jolis, lui dit ce procureur, et puisque vous n'êtes pas mort et que vous êtes venu chez nous, voilà, parbleu, qui va se trouver juste comme un gant ! je m'en vas vous faire faire la connaissance de mon second clerc qui a fait pour la fête de madame Lurot, ma belle-mère, une chanson des plus charmantes ! Voltaire en avait à raconter pour une heure, et quand on avait le malheur d'en rire, il se mettait en fureur. Il n'était pourtant pas guéri de ses hémorragies pectorales, il ne vivait que de purée de fèves, et du reste il était si pleinement rassuré sur son état, que dans une seule et même journée, il alla se faire de fête à une séance maçonnique de la loge des Neuf-Sœurs, où le grade de Rose-croix lui fut conféré par M. le Duc d'Orléans. Il fut ensuite assister à une représentation de l'Amant romanesque de M de Montesson, chez elle, et finalement il alla souper chez la Maréchale de Luxembourg où je ne m'étais pas souciée de le rencontrer. Il y fut singulièrement aimable pour votre père, auquel il assura qu'il ne manquerait pas de venir me voir te lendemain. Mais il était sorti pour la dernière fois de sa vie : il eut un accès de fièvre ardente avec une forte hémorragie pendant la nuit ; j'envoyai demander de ses nouvelles en représailles de ses compliments, et celles que René Dupont me rapporta furent celles-ci : On ne laissait monter absolument personne et l'on n'en disait pas moins, à la porte de M. de Villette où l'on montrait un bulletin favorable, mais qui n'était signé d'aucun médecin, que M. de Voltaire était aussi bien que possible. On supposait dans le quartier qu'il était déjà mort, et c'était un bruit prématuré, comme vous allez voir.

M. l'Archevêque avait envoyé le promoteur de son officialité pour se concerter avec le malade, et M. de Villette était venu se mettre à la traverse en assurant qu'il était hors d'état de pouvoir écrire ou parler. Tous les philosophes étaient dans une angoisse abominable, et pour entraver les négociations de l'officialité métropolitaine, on imagina d'embarquer et d'embarrasser le clergé paroissial de Saint-Sulpice dans une correspondance avec M. de Voltaire, à l'effet de gagner du temps. Il avait si bien la tête à lui, Voltaire, qu'il écrivit dans la soirée de ce jour-là ce qu'on va lire, et l'on ne saurait douter qu'il ne fût l'unique auteur de cette lettre où l'on reconnaît ce ton de persiflage honnête et perfide dont cet homme avait le secret et dont on ne savait quelquefois comment se fâcher.

À Monsieur le Curé de St-Sulpice.

« M. le M de Villette a cru pouvoir m'assurer que si j'avais pris la liberté de m'adresser à vous-même pour entendre ma confession, car ce n'est plus de ma déclaration qu'il s'agit,

vous auriez eu la bonté de quitter vos importantes occupations pour venir auprès de moi, et pour y remplir une fonction qui me paraîtrait subalterne, attendu surtout que je ne suis qu'un passager dans votre département. M. l'abbé Gauthier avait commencé par me faire l'honneur de m'écrire aussitôt qu'il avait entendu parler de ma maladie, et j'étais fondé à croire, que demeurant sur votre paroisse, il était envoyé par vous. Je vous regarde, Monsieur, comme un personnage du premier ordre dans l'État ; je sais que vous soulagez les pauvres en apôtre et que vous les faites travailler en administrateur éclairé, en ministre habile et généreux ; plus je respecte votre personne et votre ministère, plus j'ai craint d'abuser de vos extrêmes bontés. Je n'ai considéré que ce que je dois à votre naissance, à votre état et à votre mérite ; vous êtes un général à qui j'ai demandé pour sauvegarde un soldat, homme d'expérience et de probité. Je vous supplie de me pardonner d'avoir ignoré la condescendance avec laquelle vous seriez descendu jusqu'à moi. Pardonnez-moi aussi l'importunité de cette lettre : elle n'exige pas l'embarras d'une réponse ; et vos moments sont trop précieux pour que j'ose en désirer. J'ai l'honneur d'être avec une vénération remplie de confiance et de respect,

« Votre très humble et très-
obéissant serviteur,
Voltaire,

Gentilhomme ordinaire de la chambre du ROI.

Bien attaqué, bien garanti, notre Curé lui répondit sans sortir de la gravité convenable et dans le style assez admiratif pour ne pas être accusé d'ignorance du monde et d'excès de rigidité : il y mêla des vérités sévères, assorties à ses fonctions ainsi qu'à la situation de ce passager sur son département ; il ne fit attendre le laquais de M. de Villette que pendant un quart d'heure et lui fit donner cette réponse.

« Tous mes paroissiens, Monsieur, ont droit à des soins égaux de ma part ; c'est la nécessité seule qui peut m'obliger à les partager avec mes collaborateurs, mais un homme tel que Monsieur de Voltaire est fait pour attirer une attention particulière ; sa célébrité, qui fixe sur lui tous les yeux de la capitale de ce grand royaume, et peut-être l'attention de l'Europe, est bien digne d'attirer, on en conviendra, toute la sollicitude pastorale et l'attention d'un Curé.

« Si tout ce que vous avez fait était nécessaire, Monsieur, c'était autant que cela pouvait être utile et consolant pour vous dans le danger qui vous menaçait et la maladie qui vous menace encore. Mon ministère ayant pour objet le bonheur de l'homme, en tournant à son profit les malheurs inséparables de sa condition, et en dissipant, aux lumières de la science et de la foi, les ténèbres qui offusquent sa raison et qui voudraient en borner l'exercice dans le cercle étroit de cette misérable vie, jugez avec quel empressement je dois en offrir l'assistance à l'écrivain le plus renommé de son époque, à celui dont le bon exemple aurait sûrement des milliers d'imitateurs, et surtout, Monsieur, dans la circonstance où vous vous trouvez, circonstance imposante, importante à l'édification des autres, importante à tous

les principes de la foi chrétienne, sans lesquels la société ne saurait être qu'un assemblage de méchants et d'insensés, divisés par leurs passions et tourmentés par leur incertitude.

« Je sais que vous êtes bienfaisant ; si vous me permettez d'aller vous entretenir, j'espère vous convaincre qu'en adoptant sincèrement et parfaitement la sublime philosophie de l'Évangile, vous pourriez faire le plus grand bien ; vous pourriez ajouter à la gloire d'avoir fait parvenir l'esprit humain au comble du savoir, le mérite d'avoir édifié le monde. La sagesse divine, revêtue de notre nature, vous a donné la juste idée du dévouement et de la perfection, elle en a fourni le parfait modèle, et vous ne le trouverez nulle autre part que dans la divine personne de notre Seigneur Jésus-Christ.

« Vous me comblez de choses obligeantes que je ne mérite certainement pas ; il est au-dessus de mes forces d'y correspondre et d'y répondre, en agissant à l'envi des savants et beaux esprits qui vous portent avec tant d'empressement le tribut de leurs hommages et de leur admiration ; le rôle qui m'est assigné près de vous, Monsieur, est plus modeste, plus sévère et plus utile. Je vous offre avec empressement et sincérité mon assistance et mes vœux pour votre solide bonheur.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« J. de Tersac.
Curé de cette paroisse.

M. de Villette prit la liberté d'intervenir dans la correspondance en répondant, au nom de M. de Voltaire, à M. de Tersac, et celui-ci fit dire à tous les deux que, si l'on entreprenait de faire tourner les choses en mystification profanatoire, il s'abstiendrait d'y participer, et qu'il aurait soin d'en référer à son supérieur ecclésiastique. On s'effraya de cette réplique ; on n'osait pas se commettre ouvertement avec un Archevêque de Paris, avec un Prélat tel que M. de Beaumont, et M Denys s'empressa d'écrire en conséquence. Elle affirmait à M. le Curé que son oncle était hors d'état de pouvoir proférer deux phrases de suite ; mais elle ajouta qu'il avait conservé toute sa lucidité de jugement et d'esprit, qu'il ne demandait pas mieux que d'entrer en conférence avec M. le Curé de Saint-Sulpice, qu'il appelait le bon Pasteur, et qu'elle ne manquerait pas de le faire avertir aussitôt que l'état du malade pourrait lui permettre de parler, sans provoquer un nouvel accident. Nouvelle et dernière lettre pastorale, à ce que m'a dit M. de Tersac : il écrivit non pas à M Denys, mais à Voltaire, en lui disant que dans une entrevue dogmatique avec un docteur de Sorbonne, il aurait plutôt l'occasion d'écouter que celle de parler ; qu'il n'aurait à proférer que des monosyllabes, et que, s'il ne pouvait faire que des signes de tête affirmatifs, on s'en contenterait. On ne montra pas cette lettre à Voltaire ; on le séquestra comme un testament olographe ; et quand on envoya chercher M. de Tersac, c'est qu'il était à la dernière extrémité. Celui-ci refusa d'administrer les sacrements de l'Église ; il se mit à genoux au milieu de la chambre ; il y fit à voix basse une prière qui dura sept à huit minutes, et s'en retourna sans avoir adressé la parole à aucune personne de la maison.

Tout ce qu'on a dit et publié sur ses discussions théologiques avec le vieux philosophe est de pure invention.

Tout ce qu'on a pu savoir sur les derniers moments de Voltaire, qui n'avaient en pour témoins que des philosophes, c'est qu'il avait passé deux jours et deux nuits dans une succession continuelle de fureurs, de rugissements féroces et de saletés horribles. On l'entendait crier de la loge du suisse à l'hôtel de Nesle, et les sœurs du Tiers-Ordre qui l'ensevelirent, avaient eu peur de le toucher, tant l'expression de son visage était épouvantable ; ce qui, dirent-elles à mes gens, n'est pas ordinaire après la mort.

Quand on eut pris la résolution de le faire partir pour Scellières en chaise de poste, assis à côté de M. Mignot, et suspendu par dessous les bras au moyen d'une corde, on envoya chercher les mêmes sœurs pour le dépaqueter de son suaire et pour l'habiller en voyageur malade ; mais elles refusèrent de faire une mascarade avec un cadavre. On alla jusqu'à leur proposer vingt-cinq louis, et ce fut inutilement. On l'enterra donc clandestinement dans un village à quarante lieues de Paris. M. l'Évêque de Frayes fit informer contre l'officiant, qu'on reconnut avoir été trompé par une sorte d'acte en démissoire, attribué faussement à M. de Tersac. On fit défendre à tous les journalistes de parler de la mort de Voltaire et de faire l'éloge de ses œuvres. On défendit aux comédiens de jouer ses pièces, et voilà tout ce qu'il en fut, parce que la famille Necker avait obtenu de M. de Maurepas que le Gouvernement ne poursuivît point les faussaires. Voici la critique de Voltaire en forme d'épitaphe, et l'on m'a dit qu'elle avait été composée par l'abbé Millot, son collègue à l'Académie Française. Je vous dirai, pendant que j'y pense, à propos de cet abbé Millot, qu'il avait le fin génie de l'épigramme latine, et qu'il était tout-à-fait incapable de se moquer de personne en français : disposition singulière et qui me paraissait analogue à celle de M de Croüy, qui ne pouvait jamais prier le bon Dieu qu'en patois flamand. L'abbé Millot avait fait un jour jeu de mots sur la mort d'un vieux M. de Fleury, que la Basoche appelait dur-à-cuire, et qui n'avait jamais eu d'enfants quoiqu'il se fût marié quatre ou cinq fois « floruit sine fructu, defloruit sine luctu. » Fleuri sans fruit, et défleuri sans larmes. Écoutez cette épitaphe de Voltaire :

En tibi dignum lapide Voltarium
Qui
In poesi magnus,
In historia parvus,
In philosohia minimus,
In religione nullus ;
Cujus
Ingenium aere,
Judicium præceps,
Improbitas summa ;
Cui
Arrisere mulierculæ,
Plausere scioli,

Favere prophani ;
Quem
Irrisorem hominum, Deûmque,
Senatus, populusque, atheo-physicus
Ære collecto
Statuâ donavit.

On apprit quelque temps après que l'impératrice Catherine de Russie avait acheté de M Denys la bibliothèque de son oncle (il devait s'y trouver de belles choses en marge !…) et la sensible héritière de Ferney ne manqua pas de faire circuler dans tout Paris la belle épître qui suit.

Lettre de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies à la nièce d'un grand homme.

« Je viens d'apprendre, Madame, que vous consentez à remettre entre mes mains ce dépôt précieux que M. votre oncle vous a confié, cette bibliothèque que les âmes sensibles ne verront jamais sans se souvenir que ce grand homme sut inspirer aux humains cette bienveillance universelle que tous ses écrits, même ceux de pur agrément, respirent. (Il faut respirer après cette longue période à la moscovite.) Personne avant lui n'écrivit ainsi que lui, il servira d'exemple et de modèle à la race future ; (bonne espérance et belle prophétie !) mais il faudrait unir le génie à la philosophie, aux connaissances et aux agrémens, en un mot être semblable à M. de Voltaire, pour l'égaler ; (voilà qui n'est pas contestable) ; et si j'ai partagé avec toute l'Europe, vos regrets, Madame, sur la perte de cet homme incomparable, vous vous êtes mise en droit de participer à la reconnaissance que je dois à ses écrits. (Et comment donc cela, Princesse ? en vous vendant ces mêmes écrits et ses manuscrits ?) « Je suis, sans doute, très sensible à l'estime et à la confiance que vous me marquez (Mais c'est trop juste, tout le monde sait combien vous êtes digne d'estime !) Il m'est bien flatteur de voir qu'elles sont héréditaires dans votre famille, et la noblesse de vos procédés vous est caution de mes sentiments à votre égard. J'ai chargé M. Grimm de vous remettre quelques témoignages, dont je vous prie de faire usage. »

« Signé, Catherine.

Les témoignages dont elle priait M Denys de faire usage consistaient dans une somme de cinquante mille écus, payable à vue sur MM. Laborde et Laballue sans compter une garniture de pelisse et des manchons.

Voyez pourtant l'effet du crime et du remords, et voyez la lâcheté du vice ! La Czarine, veuve de Pierre III, cette femme courageuse, cette princesse victorieuse et législatrice, avait peur de nos philosophes. Elle en était réduite à les soudoyer, à flagorner platement une sotte bourgeoise, afin d'acheter les louanges, la protection vénale et tout au moins le silence de ces méchants écrivains. Pour un motif ou pour un autre, il est à remarquer que tous les souverains, étrangers (c'est-à-dire ceux du nord de l'Europe) en faisaient autant. Il est à remarquer aussi que tous les souverains qui ne sont pas catholiques ont la même affectation

de prévenance universelle, de générosité sentimentale de simplicité ridicule et de bienveillance hypocrite. Si je ne vous ai pas entretenu successivement du Roi de Danemark et du Roi de Suède, du philosophe Joseph II, du Prince Henry de Prusse et du Comte du Nord, c'est tout uniment pour ne pas réveiller en moi les sentiments d'impatience et d'irritation qu'ils me causaient à Paris. Tout ce que je vous dirai sur ces illustres voyageurs, c'est que la gaucherie de leur enthousiasme et de leurs adulations pour de misérables écrivassiers nous faisait soulever le cœur. — Mon Dieu, disait l'Abbesse de St-Antoine, alors Mademoiselle de Beauvau comme tous ces Princes philosophes ont l'air fade et comme ils sont doucereux ! On dirait qu'ils vous poissent aux doigts et que ce sont des Rois de pâte de guimauve.

Il faut que je vous parle d'une singulière discussion que l'Impératrice Catherine et sa chancellerie des affaires étrangères avaient entrepris de soutenir contre l'opinion publique. Elle a duré longues années ; je n'ai jamais voulu prendre parti pour ou contre, et je vais me borner à vous rapporter les trois pièces du procès.

Les nouvelles à la main avaient publié l'article suivant (qui n'avait surpris personne), en l'année 1771 :

« Madame d'Aubans vient de mourir dans sa jolie maison de Vitry, près Paris. Elle paraissait âgée de plus de quatre-vingts ans. Elle habitait ce village depuis longues années, et n'était pas sortie de chez elle depuis la mort de M. d'Argenson qu'elle avait été visiter à Versailles, où tout le monde ne manqua pas de l'observer avec curiosité. Elle ne laisse point d'héritiers naturels, et son testament désigne la Duchesse de Holstein pour sa légataire universelle. Il se trouve que cette princesse n'existe plus ce qui cause un grand embarras à M. l'Abbé de Sainte-Geneviève, exécuteur testamentaire de M d'Aubans, dont il ne sait comment remplir les dernières intentions, parce que les héritiers de la Duchesse de Holstein ne lui sont pas connus et que le fisc s'est présenté pour recueillir cet héritage au profit du Roi, en vertu du droit d'aubaine. L'Abbé de Sainte-Geneviève a eu l'honneur d'obtenir une audience de Sa Majesté, à la suite de laquelle est arrivé l'ordre de cesser toute espèce de poursuites fiscales. On fait en ce moment la vente du mobilier et des autres effets de M d'Aubans qui, comme on sait, ne voyait et ne recevait jamais personne que son directeur et M. l'ambassadeur de l'Empire. Une grande foule de curieux se porte journellement à Vitry, pour assister à l'inventaire d'une personne et d'une maison, dont l'attention publique était si fortement préoccupée depuis si longtemps. Voici une pièce qui nous a été communiquée par un seigneur étranger, dont les informations partent de bonne source, et dont la sincérité n'est pas suspecte.

Personne n'ignore que le Czar de Moscovie, Pierre avait un fils qui était le plus méchant des hommes, et qui avait épousé la Princesse Chartotte de Brunswick, sœur de l'Impératrice Élisabeth, femme de Charles VI.

« Le caractère du Czarowitz ne fut pas adouci par l'amabitité, la vertu, les grâces et l'esprit de cette princesse. Il la maltraitait souvent ; et, chose incroyable, il essaya de l'empoisonner, et récidiva ses tentatives jusqu'à neuf fois ; mais elle fut heureusement secourue si bien à propos et avec tant de dévouement, de sollicitude et d'efficacité, par son médecin le

docteur Sandick qu'elle n'en perdit ni la vie ni la santé. Le Czarowitz était amoureux fou d'une demoiselle russe de la famille Nariskin, qu'il voulait épouser, et dont l'ambition n'était pas douteuse. C'était, du reste, une créature aussi perverse et aussi barbare que lui. Ce monstre, voulant consommer son crime à quelque prix et de quelque manière que ce fût, s'emporta un jour jusqu'à frapper la Princesse Charlotte, et lui porter de si furieux coups de pied dans le ventre, qu'elle en tomba évanouie et noyée dans son sang. Son Altesse Royale était grosse de huit mois.

« Ses femmes et ses officiers accoururent, et le Czarowitz partit aussitôt pour aller s'enfermer dans une maison de campagne, étant bien persuadé qu'il apprendrait sa mort le lendemain. Malheureusement pour cette Princesse, le Czar Pierre était alors dans une de ces tournées qu'il a faites par toutes les contrées de l'Europe. Éloignée du Czar et de sa famille, se voyant livrée à la haine et à la brutalité d'un prince féroce, maître absolu dans une cour esclave, au moment de succomber par le fer ou par le poison enfin ne pouvant fuir parce qu'elle était gardée dans son appartement comme dans une prison, et ne pouvant non plus écrire à ses parents, parce que sa correspondance aurait été saisie, S. A. R. trouva sûrement que le seul moyen de se soustraire à la tyrannie du Czarowitz était de faire semblant de mourir et de se faire passer pour morte moyen qui lui fut suggéré, dit-on, par la comtesse de Warbeck, née Comtesse de Konigsmark, laquelle employa beaucoup d'argent pour gagner les femmes de la Princesse, et pour obtenir de son médecin et de son gentilhomme de la chambre, de certaines dispositions qui ne permettraient pas de reconnaître la vérité relativement au corps humain qui remplacerait celui de S. A. R.

« M Warbeck, Dame hanovrienne, alliée de la Princesse Charlotte, s'en fut annoncer au Czarowitz la mort de son épouse. Elle aperçut aisément qu'il en éprouvait une joie féroce. Il prescrivit de l'ensevelir promptement et de l'inhumer avec le moins de cérémonie possible. On dépêcha des courriers par toute l'Europe, et toute l'Allemagne porta le deuil d'une petite servante du Palais de St-Pétersbourg.

« La Princesse se sauva par les soins de la Comtesse de Warbeck, qui lui donna pour la conduire en Suède un vieux domestique de confiance : ensuite elle vint se réfugier à Paris, où elle espérait avec raison pouvoir se cacher avec a moins de difficulté ; mais ayant conçu des inquiétudes au sujet d'un secrétaire du Prince Courakin, Ambassadeur du czar, qui l'avait regardée d'un air observateur et surpris, elle partit brusquement pour la Louisiane, accompagnée de ce domestique, qu'elle faisait passer pour son père, et d'une femme livonienne dont personne ne pouvait entendre le langage, et qui ne pouvait d'ailleurs commettre aucune indiscrétion, parce qu'elle ne savait ni lire ni écrire. Tout donne à penser aussi que cette femme ne la connaissait pas autrement que pour être la fille de cet Allemand qui portait le nom de Wolf.

« À son arrivée dans cette colonie française, elle excita la curiosité de tous les habitants. Sa fortune avait l'apparence d'une honorable médiocrité. Sa conduite était non seulement régulière, mais édifiante, et M l'évêque de Québec en fit L'objet d'une remarque dans une de ses dépêches à M. de Maurepas.

« Un officier français, nommé le Chevalier d'Aubans, croit la reconnaître. Il avàit été deux ans plus tôt solliciter de l'emploi à Saint-Petersbourg, et quand il était allé par curiosité dans la chapelle du palais, l'air mélancolique et malheureux de S. A. R. l'avait tellement frappé, que son image lui était incessamment présente. Tout incroyable que lui paraît cette vision, il ne peut douter de sa réalité. Il a la prudence et la discrétion de ne rien témoigner à la princesse, mais il cherche à se rendre utile au vieux M. Wolf, lequel avait manifesté le projet et l'intention d'établir une habitation coloniale. Le jeune officier se charge de tous les arrangements préliminaires ; il fait réaliser une centaine de mille francs qu'il avait de patrimoine, en Champagne, où sa famille est réputée pour considérable ; il achète des terres et des esclaves, enfin, il organise et dispose un établissement de culture en société.

« Dans la familiarité qui s'ensuit avec M Wolf, il avoue qu'il croit la reconnaître, et le premier mouvement de cette jeune femme est celui du désespoir ; mais se rassurant sur l'expérience qu'elle avait faite de la prudence naturelle et de la discrétion de M. d'Aubans, elle lui fait jurer qu'il en gardera le secret le plus inviolable, et finit par se rassurer. Quelques mois après, les gazettes d'Europe annoncèrent la catastrophe qui venait d'arriver en Russie, et dont le dénouement fut la mort du Czarowitz. La Princesse, sa veuve, était morte civilement, elle se trouva honteuse et découragée de tout ce qu'il fallait faire et de ce qu'il faudrait subir pour rentrer dans sa possession d'état. Enfin, le sentiment passionné qu'elle inspirait au Chevalier d'Aubans n'avait pu échapper à sa pénétration, car il ne s'en cachait plus, il était partagé peut-être ; et pour surcroît d'embarras, le vieux domestique venait de mourir, après avoir testé en faveur du Chevalier auquel il avait, de concert avec la Princesse, légué sa moitié d'habitation. Elle n'avait plus que lui pour confident, pour consolateur, enfin elle en fit son mari, et la voilà femme d'un capitaine d'infanterie dans les troupes de la Louisiane.

« Ne possédant pour tout bien qu'une plantation de trente à quarante nègres ; environnée de gens de toutes couleurs et de mauvaise nature, et dont la plupart étaient la lie du genre humain, comme il arrive ordinairement dans les colonies nouvelles ; oubliant parfaitement qu'elle avait eu pour mari l'héritier présomptif d'un empire limitrophe de la Suède et de la Chine, que sa sœur était Impératrice et qu'elle était fille d'un souverain, elle ne s'occupait que de son mari, avec qui elle partageait tous les soins qu'exigeait leur habitation. Ce tableau est peut-être le plus romanesque et le plus singulier qui puisse être présenté aux yeux de l'univers.

« M d'Aubans devint enceinte, et mit au monde une fille dont elle fut nourrice, et à qui elle apprit l'allemand avec le français pour qu'elle pût se souvenir un jour de sa double origine. Elle a vécu dix ans dans cette situation, plus heureuse assurément qu'elle ne l'avait été dans le palais des Czars, et peut-être plus contente que sa sœur sur le trône des Césars teutoniques.

« Au bout de ces dix années, M. d'Aubans fut attaqué d'une fistule, et la Princesse, a!armée sur le succès d'une opération qui n'était pas familière aux chirurgiens du pays, voulut revenir à Paris pour y faire traiter son mari, qu'elle y soigna comme l'épouse la plus tendre.

Il avait fallu vendre leur habitation coloniale, et lorsque la guérison du Chevalier fut assurée, ils songèrent à garantir à leur fille une honnête aisance : les fonds qu'ils avaient apportés d'Amérique n'étaient pas suffisants pour les rassurer sur l'avenir et le mari se fit recommander aux directeurs de la compagnie des Indes, afin d'obtenir un emploi qui. lui permît d'économiser le revenu de ses capitaux.

« Pendant qu'il était à solliciter, M d'Aubans allait quelquefois se promener aux Tuileries avec sa fille, et ne croyait plus risquée d'être reconnue de personne : il arriva qu'un jour elle y causait avec sa fille, en allemand ; le Comte, depuis Maréchal de Saxe, était venu s'asseoir derrière elles, et quand il entendit parler la langue, de son pays, il s'approcha d'elles ; M d'Aubans leva la tête, et le Comte de Saxe, en recula de surprise, et d'effroi. La Princesse Charlotte ne fut pas la maîtresse de lui cacher son trouble. le Comte de S'axe, y mit une expansion si remplie de cordialité et si loyale qu'elle ne put lui dissimuler la part que sa tante avait prise à son aventure, et ce fut en lui recommandant bien d'en garder le secret le plus profond.

« Il le promit sous la réserve de le confier uniquement au Roi dont la discrétion parfaite et la générosité sont assez connues. M d'Aubans y consentit à la condition qu'il ne le dirait que dans trois mois, et le Comte de Saxe en prit l'engagement. Elle lui permit de venir quelquefois chez elle mais sans suite et pendant la nuit, afin d'éviter les remarques de ses hôtes et de ses voisins. Enfin la veille du jour où en conséquence de leur convention, il devait se trouver libre d'en parler à Louis XV, il se rendit chez la Princesse afin de s'y accorder sur, ce qu'elle pourrait désirer plus particulièrement de. LL. MM., mais il apprit par la maîtresse de la maison que M d'Aubans était partie depuis plusieurs jours pour l'île de Bourbon dont son mari avait obtenu la Majorité. Le Comte de Saxe alla sur-le-champ rendre compte au Roi de cette aventure inouïe. S. M. envoya chercher M. de Machault, et devant le Comte de Saxe de qui l'on tient ces détails et sans expliquer à son ministre par quels motifs il agissait de la sorte le Roi lui ordonna d'écrire au gouverneur de l'île de Bourbon pour qu'il eût à traiter M d'Aubans avec toute la faveur et la considération possible. Quoiqu'en état de guerre avec l'Impératrice Reine de Hongrie, Sa Majesté lui écrivit de sa main pour informer du sort de sa tante et des ordres qu'elle avait fait donner au sujet de cette Princesse. Marie-Thérèse écrivit au Roi pour le remercier et fit écrire à M d'Aubans par le Prince de Kaunits (le Maréchal de Saxe a vu la lettre), afin de l'inviter à venir habiter les États d'Autriche, mais en lui imposant la condition d'abandonner son mari dont le Roi de France se réservait de prendre soin. La Princesse Charlotte ne voulut pas accepter cette condition, et resta paisiblement à Bourbon jusqu'à la mort de son mari ; c'est-à-dire jusqu'au mois de septembre 1735. Elle avait eu le malheur de perdre sa fille quelques~années auparavant, et ne tenant plus à rien dans ce monde, elle revint à Paris en 1736 ; M. le Maréchal de Richelieu peut témoigner qu'il est allé, de la part du Roi, lui faire plusieurs visites à l'hôtel du Pérou, rue Taranne. Elle y logeait, lui dit-elle, en attendant qu'elle eût fait choix d'une communauté religieuse où elle se proposait de vivre dans la retraite, uniquement occupée de ses derniers malheurs, les seuls dont elle conservât un souvenir douloureux. Mécontente de n'avoir pu obtenir un logement qu'elle avait arrêté dans le couvent de Belle-Chasse, et se sentant le be-

soin de respirer un air libre et pur, elle se résolut à fixer sa résidence à la Meulière de Vitry, qu'elle acheta cent douze mille francs de M. le Président Feydeau, en l'année 1737. L'Impératrice Reine lui a payé jusqu'à sa mort une pension de 45 mille livres, dont cette excellente personne employait les trois quarts au soulagement des pauvres, ainsi qu'on l'apprend de M. le Curé de Choisy. C'est M. l'Ambassadeur impérial qui a fait les honneurs et conduit le deuil à ses funérailles, et c'est M. l'Abbé de Souvestre, Aumônier du Roi, qui est venu dans l'église. paroissiale de Choisy, pour y faire l'office et l'absoute, par ordre de S. M. »

Voilà ce qui nous fut débité dans tout Paris, sans réclamation ni contestation d'aucune autorité française et d'aucun personnage étranger ou régnicole. On devait penser naturellement que si ce récit n'avait été qu'une fable, il n'aurait pas manqué de trouver démenti par ordre du Lieutenant de Police, et tout au moins par le Maréchal de Richelieu qui se bornait à répondre avec un air distrait à ceux qui l'interrogeaient — Ah ! M d'Aubans... je ne sais pas trop... Je ne vous dirai pas...

Écoutez maintenant la réplique officielle de la grande Catherine.

Mme D'AUBANS,

Il est bon quelquefois d'écrire des faussetés et des indignités ; elles peuvent donner lieu à mettre dans leur jour des faits que la vérité et la sagesse n'auraient pas éclaircis, sans être provoquées par la sottise. On veut parler ici de l'histoire d'une dame française à laquelle on ne saurait nier que de grands personnages n'aient témoigné les plus grands égards ; mais comme ce libelle est un tissu d'assertions calomnieuses, une main auguste n'a pas dédaigné de faire les remarques suivantes sur ce conte, à qui il arrive, par cette réfutation, plus d'honneur qu'il ne mérite.

« L'épouse du fils de Pierre-le-Grand n'était point du tout belle, mais bonne et honnête ; elle était extrêmement marquée de la petite vérole, grande et fort maigre. Quoique son époux fût d'un caractère bizarre, il ne poussa jamais ses emportements jusqu'à des brutalités et des atrocités pareilles à celles dont on l'accuse.

« 2° De ce mariage naquit Pierre II et une Princesse nommée Natalie, morte à~dix-sept ans pendant le règne de son frère.

« 3° L'épouse du Gésarcwitz, après, ses secondes couches, mourut d'une maladie de poitrine à St.-Pétersbourg, en présence de l'Empereur, qui ne la quitta presque pas pendant les derniers, jours de sa maladie. Il assista même à l'ouverture de son corps ; elle fut embaumée et enterrée à visage découvert, exposée très longtemps dans une salle de son palais, d'où elle fut transportée dans l'église de la forteresse de cette ville, tombeau des souverains, et où Pierre-le-Grand est inhumé lui-même. Voilà donc qui constate que M d'Aubans, si elle est dite être cette Princesse, n'était qu'une aventurière, ou bien son historien a joué d'imagination.

« 4° Cette princesse avait mené avec elle sa cousine la Princesse d'Ostfrise, qui s'en retourna, après avoir reçu ses derniers soupirs, en Allemagne, où elle épousa un prince de

Nassau.

« 5° La Comtesse de Konigsmarck, mère du Maréchal de Saxe, n'a jamais été en Russie, et le Maréchal n'y est venu que longtemps après la mort de l'épouse du Césaréwitz.

« 6° La Princesse était née, élevée et mourut dans la religion luthérienne ; et M d'Aubans était si bonne catholique, selon son historien, qu'elle se mit ou voulut se mettre dans un couvent. Au moins aurait-il dû nous dire le lieu de sa conversion, ce qu'on n'a pas fait et ce qu'on n'avait garde de faire. »

Vous voyez que la souveraine et la chancellerie de Pétersbourg ne s'étaient pas mis en grands frais de logique, et voici comme on répondit à la Czarine, en la suivant pas à pas dans ses démentis.

« 1 On n'a jamais dit que M d'Aubans avait été belle, et toutes les personnes qui l'ont vue n'ont pas manqué d'observer qu'elle était, non pas extrêmement mais un peu marquée de la petite vérole ; si l'on osait demander à S. M. l'Impératrice de Russie s'il est vrai que son mari la maltraitait, elle n'en conviendrait peut-être pas.

« 2 On n'avait rien à dire et nul besoin de parler des deux enfants que M d'Aubans aurait eus du Czarowitz, et non pas Césaréwitz, car Czar et Cæsar sont deux choses distinctes, et voilà la seule observation que mérite ce deuxième article.

« 3 S'il était question de la mort du Czar Pierre III, mari de S. M. présentement régnante, on pourrait nous affirmer qu'il est mort d'apoplexie ; qu'il a été exposé et enterré publiquement ; qu'il est inhumé dans le caveau de l'église de la Forteresse, où Pierre-le-Grand se trouve enseveli, parce que c'est la sépulture de sa famille ; mais qu'est-ce que cela prouve ?.....

« 4 Il est vrai que la Princesse Chartotte-Louise-Christine-Sophie de Brunswick était arrivée en Russie accompagnée d'une Comtesse et non pas Princesse d'Ostfrise ; mais cette jeune personne ne resta que 18 mois à Pétersbourg, et son mariage avec un Prince de Nassau n'ajoute aucune force à la réplique négative.

« 5° On n'a pas dit que la Comtesse de Kœnigsmark, mère du Maréchal de Saxe, ait jamais été en Russie, on a dit que c'était la Comtesse de Warbeck, née Kœnigsmark, laquelle était grande-maîtresse de la Princesse Charlotte et tante du Maréchal de Saxe, ainsi qu'il est aisé de le vérifier dans tous les almanachs du temps ; et, du reste, on ne saurait douter que le Comte de Saxe n'ait passé les premiers six mois de l'année 1715 à la cour de Moscovie.

« 6° Venons à l'article de la religion de cette Princesse, qu'on nous dit avoir été élevée et être morte dans la religion luthérienne, quoiqu'elle fût née calviniste et qu'elle eût embrassé la religion grecque en arrivant en Russie. Quant à sa dernière abjuration pour rentrer dans l'unité catholique, il est suffisant d'en référer à cette lettre de M. de Montmorency-Laval, Évêque de Québec, à M. le Comte de Maurepas, ministre de la marine en 1759, etc. »

Le mémoire est terminé par la lettre du saint missionnaire, avec un grand nombre de pièces à l'appui du système affirmatif. Il y a de bons esprits qui sont convaincus de l'identité ; il y a d'habiles gens qui n'y sauraient croire et je vous dirai, quant à moi, que je ne sais qu'en penser, non plus que de la disparition de la Comtesse de Saulx. M d'Egmont ne doutait pas que M d'Aubans ne fût la bru du Czar Pierre, et sa persuasion devait être appuyée sur l'opinion de son père, M. de Richelieu, qui ne s'amusait pas à la tromper. M de Luxembourg a toujours soutenu que c'était un roman ; vous pouvez choisir en toute liberté, pour peu que le doute vous fatigue.

(Note de l'Auteur.)

J'espère que vous aurez soin d'abandonner cette locution vicieuse et ridicule aux Alsaciens, à qui tous les princes allemands et leurs envoyés tudesques l'ont empruntée.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 6 · 02

Pendant les joies triomphales et les agitations intérieures de M. de Voltaire, on apprit que mon pauvre Jean-Jacques était allé se réfugier sous la protection du propriétaire d'Ermenonville, qui s'appelle, ainsi que je vous l'ai dit, M. Girardin.

.

.

.

.

.

Àla vérité, c'était un ami de la famille le Jeune de la Furjonnière, il avait agi contre nous tant qu'il avait pu, et je crois bien que M. votre père en disait plus que moins sur son compte ; mais toujours est-il que c'était un singulier personnage en philosophie : il était le nigaud de la troupe, et je renvoie ceux qui voudraient en douter, à la lecture des inscriptions qu'il a fait mettre dans son jardin. Je ne vous parlerai pas de M sa femme, attendu, premièrement, qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, et puis parce qu'il est des choses que je saurais tourner d'une manière honnête et convenablement.

Rousseau ne pouvait résister nulle part à son mécontentement de lui-même, a sa défiance des autres ; à ses imaginations noires ; au milieu desquelles il ne cessait de rêver des perfidies, des hostilités dissimulées et des trahisons. Il n'avait pu tenir à Montmorency chez

la Maréchale de Luxembourg ; il s'était enfui d'une petite maison. très commode ; où les d'Épinay l'avaient fait s'établir avec sa bibliothèque et sa Thérèse ; et pourtant, il m'avait écrit du même lieu qu'il appelait son Ermitage, et dont il faisait des récits enchanteurs ; mais son contentement ne dura guère, ainsi qu'il me le témoigna par la lettre suivante :

« Mon inconcevable situation dont personne n'a d'idée, pas même ceux qui m'y ont réduit, me force à entrer dans les tristes détails que je vous adresse et que je compte publier par la voie des journaux de France et de l'étranger.

« Ma femme est malade depuis longtemps, et le progrès de son mal, qui la met hors d'état de soigner son petit ménage, lui rend les soins d'autrui nécessaires pour elle-même, quand elle est forcée de garder son lit.

« Je l'ai jusqu'ici gardée et soignée dans toutes ses maladies : la vieillesse et la faiblesse qui la suit ne me permettent plus de lui rendre les mêmes services ; d'ailleurs, le ménage du pauvre, tout petit qu'il soit, ne saurait se faire tout seul il faut se pourvoir au dehors des choses nécessaires à la subsistance ; il faut les préparer ; il faut maintenir la propreté dans sa maison, et ne pouvant remplir ces soins à moi tout seul, j'ai été forcé, pour y pourvoir, d'essayer de donner une servante à ma femme. Dix-huit mois d'expérience m'ont fait connaître les inconvénients inévitables de cette ressource dans une position pareille à la nôtre, et nous avons éprouvé que la corruption descendait jusqu'à mendier le secours d'une servante afin de nous trahir avec plus de suite et plus de sûreté.

« Réduits à vivre absolument seuls, et néanmoins hors d'état de nous passer du service d'autrui, il ne nous reste, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de nous soutenir pendant nos vieux jours ; c'est de trouver quelqu'asile où nous puissions subsister à nos frais, mais exemptés d'un travail qui désormais surpasse nos forces, et de détails et de soins dont nous ne sommes plus capables.

« Du reste, de quelque façon qu'on me traite, qu'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital des pauvres, dans un hospice des fous, ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs, si de ceux-ci il en est encore, je consens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état réclame, et qu'on nous donne le couvert, les vêtements les plus simples et la nourriture la plus sobre, sans « que je sois obligé de me mêler de rien. Nous donnerons pour cela le peu que nous avons d'argent, d'effets et de rentes, et je pense que cela pourra suffir pour des provinces où les denrées sont à bon marché, ou bien dans les maisons destinées à cet usage, où les ressources de l'économie sont connues et pratiquées avec intelligence.

« Nous nous soumettons de bon cœur à toutes les privations qui sont devenues de nécessité pour «nous. »

— Rousseau, mon ami, lui répondis-je, agitation nerveuse, infirmité naturelle, et peut-être artificielle ! Votre femme n'est pas tellement malade, qu'elle ne puisse aller journellement de l'Ermitage à Montmorency en se promenant, et quelquefois jusqu'à Sarcelles, afin d'en gagner plus d'appétit, dit-elle aux passants. Si vous vouliez une lettre pareille à celle-ci,

que ne dira-t-on point sur la puérilité de votre circulaire, où l'on y verra de la vanité dolente, avec une sorte de prétention cynique ? excusez ce mot-là. Vos ennemis diront que vous n'avez pas eu l'esprit de trouver une bonne servante, ou bien que vous êtes si mauvais maître et si défiant, que vous ne sauriez la garder. Pourquoi n'avez-vous pu garder la sœur de ma laitière de Jossigny, qui est la plus honnête et la meilleure fille de la terre ? ne me direz-vous pas aussi que vingt écus de gages étaient ruineux pour vous, ou que cette fille était payée pour vous trahir ? mais trahir sur quoi ? payée par qui ? voilà ce que vous ne sauriez dire, et pour l'amour de Dieu, n'allez pas nous attirer l'embarras de répondre à ces deux questions-là ! Ce serait donner la partie trop belle à ceux qui vous guettent et dont vous attisez continuellement l'inimitié. Je vous conjure et vous supplie, mon cher ami, de ne rien publier sur un projet qui me paraît déraisonnable, avant que nous en ayons causé raisonnablement, si nous pouvons ; je vous conjure et vous supplie, encore une fois, mon bon Rousseau, d'aller vous établir à Jossigny où vous serez seigneur et maître, et pour entrer dans les menus détails, je vous répète encore une fois que vous y trouverez d'excellents vins dans la cave et des sucreries à l'office, avec de belles fleurs au jardin, de bons légumes au potager, des fruits au verger, des oiseaux dans la volière et force volaille à la basse-cour ; il y a toujours de la vaisselle d'argent, des bougies, des cristaux, du linge, et de la glace avec du bois de chauffage, ainsi que toutes sortes de provisions, jusqu'à des chandelles ainsi vous n'aurez besoin d'y porter autre chose que vos livres et vos habits. J'irai chercher votre réponse au premier beau jour, et je vous demande, en grâce de vous décider pour Jossigny.

Rousseau ne me répondit rien ; quand il revint à Paris, j'étais absente, et avant que je ne le pusse aller voir, on apprit qu'il était parti pour Ermenonville, où les Girardin avaient fait disposer un logement pour lui dans un bâtiment de service attenant à leur château. Il était logé fort à l'étroit, m'écrivait-il au bout de six mois ; et, sur toute chose, il était incommodé par l'humidité de sa chambre et par le voisinage de la basse-cour.

J'appris sa mort inopinément, en sortant de la messe, aux Jacobins, et ce fut par M de Tingry qui ne ménagea pas les termes. Je lui dis de me laisser rentrer dans l'église afin d'y prier le bon Dieu pour ce pauvre philosophe, et je ne pouvais m'empêcher d'y larmoyer sous mon coqueluchon. Il était mort le 2 juillet 1778, environ six semaines après Voltaire, et ce fut par un coup d'apoplexie, en rentrant de la promenade, et vers onze heures du matin. Il était né le 28 juin 1712, à Genève, ou son père était horloger-mécanicien. Il a laissé des Mémoires, où, ce me semble, il y aurait beaucoup de retranchements à faire pour l'honneur de sa réputation mais il était devenu si bizarrement fou, qu'il ne m'est pas démontré que tout ce qu'il y dit contre lui soit exactement vrai. Il avait, sur une vilaine histoire de sa jeunesse, plusieurs versions de rechange, et je ne sais à laquelle de ces deux ou trois variantes il se sera définitivement arrêté ? Quand il en relisait devant moi des paragraphes et que je l'y prenais en fraude, il me disait en rougissant qu'il avait peur d'en agir envers lui-même avec un ménagement injuste, et qu'il aurait honte de paraître meilleur qu'il ne l'était véritablement. — Mais, lui répondais-je, s'il est criminel et honteux de calomnier les autres, il ne doit pas être permis de se calomnier soi-même en écrivant les mémoires de sa vie ; on s'expose à donner mauvais exemple, et tout au moins du scandale ; enfin, comment avez-vous

pu varier et vous tromper sur un article pareil à celui dont il s'agit ? et c'était principalement là-dessus qu'il entrait en impatience au point de m'en impatienter. Je sais positivement qu'il existe deux copies des Mémoires ou Confessions de Rousseau qui ne sont pas semblables, et l'un de ces deux manuscrits contient des révélations tellement fâcheuses contre la secte philosophique, que je ne doute pas que les coryphées de ce parti n'emploient tous les moyens pour le soustraire à la curiosité du public .

M. Girardin n'avait eu garde de laisser venir un prêtre auprès de ce malheureux Jean-Jacques, et Dieu sait pourtant qu'il aurait trouvé Rousseau dans une disposition qui n'avait plus rien d'hostile à notre sainte religion. Je puis vous assurer qu'il était allé, sinon précisément se confesser, au moins conférer religieusement et fort humblement avec M. du Lau, le nouveau curé de Saint-Sulpice, environ sept à huit jours avant de quitter Paris. Il est inhumé comme un chien danois, au milieu d'une grenouillère et sur un îlot, dans une manière de sépulcre à la hauteur de trois ou quatre pieds. M. Girardin vient d'y faire graver la plus substantielle et la plus concise de toutes ses compositions : Ici repose l'homme de la nature et la vérité. Voilà son chef-d'œuvre en fait d'inscriptions lapidaires. – Mais puisqu'il est en si belle disposition d'enthousiasme pour la nature et la vérité, nous a dit mon fils, pourquoi se fait-il appeler le Marquis de Girardin ?

Monsieur, frère du Roi, se mit un jour à me raconter (je ne savais pourquoi ?) qu'il était allé chasser dans la capitainerie de Chantilly, et qu'ayant suivi le cerf à grand renfort de princes et d'officiers, de sonneux, de piqueux, de limiers et de valets de chiens, on déboucha par un gaulis qui longeait une mare où la bête alla se jeter aux abois, pour de là grimper sur un tertre entouré d'eau, ce qui n'empêcha pas tes chiens de la poursuivre à la nage et les chasseurs de s'y rendre à gué sur leurs jambes, en barbottant dans l'eau trouble, attendu qu'on voyait du bord que deux ou trois chevaux n'y sauraient tenir, parce que c'était une manière d'îlot gros comme le poing. On y tue la bête, on l'étend sur une grosse pierre, on l'éventre, et — Tayaut ! Tayaut ! Tout beau, Miraut, Ton-ra-haut ! Mi-ra-haut ! — Quelle est cette vilaine maison-là ? demanda quelqu'un. — C'est le château d'Ermenonville. — Comment donc, serions-nous dans la fameuse île des Peupliers ? — Imaginez que, sans se douter de rien, poursuivit Monsieur d'un air hypocrite et malicieux, on avait fait la curée sur le tombeau de l'illustre Jean-Jacques ! M de Simiane, à qui, j'ai conté cette profanation, s'en est évanouie d'émotion philosophique et de chagrin. Je sais que vous avez protégé Rousseau, reprit-il en sous-œuvre, mais je ne vous crois pas de ces pèlerines à Ermenonville qui vont y chanter la complainte de la rose sur le monument ; comment trouvez-vous notre aventure ?

— Monseigneur, il est très vrai que j'affectionnais Rousseau, lui répondis-je avec un sérieux qui l'étonna ; mais je n'ai pas bien compris ce que m'a dit Monsieur ; je n'entends rien aux finesses de vénerie non plus qu'aux termes de chasse et je n'y saurais trouver le mot pour rire.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

« Jossigny m'a sauvé la vie en mon séjour,
« Et le gai Jossigny fait l'honneur de la Brie ! »

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 6 · 03

Toute l'Europe, et surtout la France philosophique, était fort occupée de la punition du philosophe Soarez-Olavidez qui venait d'être condamné par le tribunal du Saint-Office. C'est le dernier jugement qui ait été porté solennellement par l'Inquisition d'Espagne, et l'on verra qu'il ne fut ni meurtrier ni sanguinaire. Dans ces sortes de procès pour hérésie, fausse doctrine ou sacrilége, le rôle des juges ecclésiastiques à qui les lois de l'Église ont toujours interdit de participer à l'effusion du sang humain, s'est toujours borné, quoi qu'on ait pu dire, à vérifier un délit sous les rapports de la doctrine ou de la profanation des choses saintes ; les inquisiteurs proprement dits, instruisaient le procès dogmatique, interrogeaient l'accusé, constataient son innocence ou le déclaraient coupable, et s'en tenaient là. S'il avait été condamné par l'Inquisition, c'était l'autorité séculière qui venait s'emparer du coupable, afin de le poursuivre au nom des lois civiles ; et si l'application des pénalités légales était par trop sévère, c'était, comme on voit, la faute du législateur et non pas celle de l'Inquisition, qui n'a jamais ni condamné ni pu condamner personne à mort, à moins de vouloir encourir la peine d'excommunication majeure, ipso facto, dans son président, ses assistans et leurs familiers, aux termes de la Décrétale Missus à Deo, qui a réglé cette matière.

Il est vrai que dans les angoisses et les sombres tourmens où l'on était sur les effets du calvinisme, le Roi Philippe II et son successeur avaient établi contre les hérésiarques, un Code de procédure infiniment rigoureux, avec des pénalités qu'on pourrait appeler cruelles ; mais c'étaient des lois civiles appliquées par des laïcs, et non pas des lois religieuses invoquées par des ecclésiastiques : il en est de l'Inquisition comme de l'exécution politique de la Saint-Barthélemy, où la religion n'a fourni qu'un prétexte ; et du reste, il est à remarquer qu'à l'époque où nos philosophes se sont mis à déclamer contre le Saint-Office et les inquisiteurs d'Espagne, il y avait déjà long-temps qu'on avait adouci la sévérité de ces lois castillanes ; on mettait les hérétiques et les écrivains sacriléges en prison, ce qui me paraît la moindre chose, mais vous pouvez être assuré que depuis de longues années on ne les brûlait plus.

Pablo Soarez-Olavidez était le fils d'un riche négociant péruvien, qui recevait des mauvais livres en contrebande et qui s'avisa d'envoyer son héritier auprès de son père (aïeul de Pablo), qui tenait à Cadix un des comptoirs les mieux réputés de l'Europe marchande. Il eut occasion de faire un voyage à Madrid… Mais j'aime mieux vous laisser conter la première partie de son histoire par M. le Comte de Cagliostro qui, disait-il, en avait écrit le récit sous sa dictée. Vous savez à quelle intention le Prince Ferdinand de Rohan m'avait fait confier la plus grande partie des manuscrits dudit Cagliostro, dont j'avais traduit les mémoires pour les faire connaître au Roi Louis XVI ; enfin voici la traduction de ce morceau biographique dont j'avais fait l'extrait pour mon propre compte, et parce que j'y voyais la peinture d'un caractère intéressant par son originalité, parmi nous autres Français du moins ; car j'avais toujours entendu remarquer que l'ancien type de l'honorable commerçant ne se trouvait plus qu'en Espagne où l'on n'entend jamais parler d'une banqueroute indigène. C'est Cagliostro qui va faire parler Pablo Soarez, lequel est devenu Comte d'Olavidès et Titré de Castille.

« Je suis né d'une ancienne famille de commerce originaire de Valence, à Potosi de la Plata, en 1723, mais je ne restai pas long-temps dans notre comptoir d'Amérique, succursale de notre comptoir de Cadix. Mon père avait su que je m'étais emparé d'un livre français que je m'essayais à déchiffrer ; il se trouva que c'était un Traité philosophique sur l'existence de l'âme des femmes, et l'auteur était d'avis que les femmes étaient animées par une sorte d'esprit analogue à celui du démon. Ce volume était arrivé chez nous, en pacotille, et l'auteur de cet ouvrage avait nom le Révérend Père Bougeant. Mais mère avait déjà rendu son âme, à Dieu j'espère, et la conscience de son mari s'alarma tellement des mauvaises dispositions qu'il me supposait, qu'il prit le parti de m'envoyer en Europe auprès de son père, à lui, lequel était, comme vous savez, un des plus riches négocians de Cadix. J'étais âgé pour lors de 17 à 18 ans.

« Mon grand-père Soarez a toujours été d'humeur défiante et rigide, il exigeait que je ne fusse occupé que de ses affaires, et ne permettait pas que je prisse la moindre part aux divertissemens de mon âge ; ainsi je n'allais jamais au spectacle, et le dimanche, je n'étais jamais pour rien dans ces agréables parties champêtres ou maritimes, qui sont toujours si goûtées dans nos villes de commerce, et qui dédommagent un peu les malheureux négocians de la fatigue et des ennuyeux travaux du reste de la semaine.

« Cependant, comme l'esprit a naturellement besoin de variété, je cherchai mon délassement dans la lecture, et pour cette fois, ce ne fut pas dans celle des livres philosophiques, mais dans les romans nationaux. Le goût que j'y pris me donna la plus grande disposition pour la tendresse ; mais comme je sortais fort peu, et que je ne voyais jamais d'autres femmes que ma grand'mère et sa duègne (à moins que ce ne fût dans les églises et dans les rues), je n'avais pu trouver aucune occasion pour disposer de mon tendre cœur, et je n'étais encore amoureux que de l'amour.

« Il arriva que mon grand-père eut quelques réclamations à poursuivre auprès du Conseil suprême des Indes, et c'était une bonne occasion pour me faire connaître à nos cor-

respondans de Madrid. Il m'annonça son intention de m'expédier en Castille, et je fus enchanté d'aller respirer le grand air, en dehors des grillages de notre comptoir et de la poussière de nos magasins.

« Lorsqu'on eut disposé toutes les écritures et les documens indispensables pour mon voyage, mon grand-père me fit entrer dans son cabinet et me tint ce discours :

« — Je vous ai déjà dit que je vous regardais comme mon principal héritier, et qui plus est, comme si vous étiez mon associé ! Vous saurez que Madrid est une place de commerce où les négocians ne sont pas comme ici les premiers de la ville ; j'ajouterai qu'ils ont besoin d'une conduite prudente et bien réglée pour ne pas y compromettre la dignité d'une profession qui contribue si puissamment à la gloire et la prospérité de leur pays.

« Voici trois préceptes que vous observerez fidèlement, sous peine d'encourir mon indignation.

« Premièrement, je vous ordonne d'éviter la compagnie des Nobles. Ils croient nous faire beaucoup d'honneur lorsqu'ils nous font la révérence et nous adressent quelques mots de politesse ; il ne faut pas les entretenir dans cette illusion-là. Vous pensez bien que notre crédit, ou, si vous voulez, notre mérite, est tout-à-fait indépendant de ce que peut nous dire un Titré de Castille ou un Chevalier de Calatrava.

« Secondement, je vous ordonne de vous faire appeler Pablo Soarez tout court, et non pas Don Pablo Soarez-Olavidez. Le titre de Don n'ajoute rien à la gloire d'un négociant, qui consiste exclusivement dans l'étendue de ses relations commerciales et la sagesse de ses entreprises.

« Troisièmement, je vous défends de porter l'épée ; vous devez vous rappeler que l'honneur d'un négociant consiste tout entier dans son exactitude à remplir ses engagemens ; et c'est pour cela que je n'ai jamais voulu vous laisser prendre une seule leçon d'escrime.

« Si vous contreveniez à l'une ou l'autre de ces trois obligations, vous encourriez par là toute mon indignation ; mais il en est une quatrième à laquelle vous devez obéir sous peine d'encourir, non-seulement mon indignation, mais encore ma malédiction, avec celle de mon père et celle de mon grand-père, lequel était votre bisaïeul et le respectable auteur de notre fortune. Le point dont il s'agit est de n'avoir jamais, directement ni indirectement, aucune espèce de communication volontaire avec la maison des frères Ferraz, banquiers de la cour.

« Cette défense pourra vous surprendre, attendu que les frères Ferraz jouissent de la meilleure réputation, et je dois ajouter qu'ils justifient pleinement leur bonne renommée d'opulence et de probité ; mais vous ne serez pas étonné de ma recommandation lorsque vous saurez quels sont nos griefs contre eux ; et voilà pourquoi je veux, en peu de mots, vous faire l'histoire de notre maison.

« L'auteur de notre fortune fut Domingo Soarez, qui, après avoir passé sa jeunesse à courir les mers, prit une part considérable dans l'apalte des mines du Pérou, dont nous conser-

vons la seizième, (elle est manipulée par votre père avec intelligence,) ensuite de quoi Domingo vint s'établir à Cadix et fonda sur ladite place une maison de commerce sous la raison Soarez et compagnie.

« En conséquence de son entreprise, il rechercha l'amitié des principaux négocians de l'Espagne ; les Ferraz jouaient déjà dans ce temps-là un assez beau rôle, et mon aïeul Domingo ne manqua par de les informer de son intention pour entrer avec eux dans une suite de relations et d'opérations lucratives ; ils lui répondirent de la manière la plus bienséante, et pour entrer en affaires, il fit des fonds sur Anvers en tirant sur la maison Ferraz.

« Jugez quelles furent la surprise et l'indignation de mon grand-père lorsque sa traite lui fut renvoyée avec protêt ! Il est vrai que, par la poste suivante, il reçut une lettre remplie d'excuses. Ruiz Ferraz lui mandait qu'il s'était trouvé à Saint-Ildefonse auprès du ministre, et que la lettre d'avis ayant été retardée de quatre jours, son premier commis n'avait pas cru devoir s'écarter de la règle invariable du comptoir. Ruiz Ferraz ajoutait qu'il n'y avait sorte de réparations auxquelles il ne voulût se prêter ; mais l'offense était faite : Domingo Soarez rompit toute espèce de commerce avec les Ferraz, et en mourant, il recommanda à son fils de ne jamais entretenir aucune relation avec eux.

« Luiz Soarez, mon père ; obéit pendant long-temps à la volonté du sien ; mais le malheur des temps et les nombreuses banqueroutes occasionnées par les guerres de la Succession, qui diminuèrent inopinément le nombre des maisons de commerce, le forcèrent, en quelque sorte (il ne m'appartient pas de le juger rigoureusement), à correspondre avec cette première maison de Madrid ; il ne tarda pas à s'en apercevoir, ainsi que vous en conviendrez bientôt.

« Je vous ai déjà dit que nous avions part à l'exploitation des mines du Pérou, et cette circonstance mettant entre nos deux établissemens force lingots, nous avions pris l'habitude de les employer à nos paiemens, qui, moyennant cela, n'éprouvaient jamais les variations du change. À cet effet, nous avions fait confectionner des caisses en bois de cèdre qui contenaient chacune cent livres d'argent ; ce qui, comme vous savez, représente à peu près deux mille sept cent cinquante-sept piastres fortes et six réaux. Vous avez pu voir encore et vous avec dû remarque quelques-unes de ces vieilles caisses au magasin n 77. Vous aurez vu qu'elles étaient solidement garnies en fer, et j'ajouterai qu'elles étaient munies de cachets plombés à la marque de notre comptoir. Dans ce temps-là, chacun se moquait, dans tous les pays, de certains banquiers et négocians anglais, qui se donnaient les airs d'avoir des armoiries. Enfin, chacune de ces caisses avait son numéro général de série et son numéro d'ordre particulier ; elles venaient en Europe et retournaient aux Indes, ou s'en allaient en Orient, sans que personne eût jamais songé à les faire ouvrir pour en vérifier le contenu ; ce qui témoigne assez qu'on les recevait dans tous les pays du monde avec une confiance parfaite, et ce qui prouve aussi qu'elles devaient être assez connues par les négocians de Madrid.

« Cependant il arriva qu'un Vice-Roi du Mexique ayant à faire un remboursement à la maison Ferraz, y fit déposer quatre de nos caisses, et que le principal caissier les fit non-

seulement ouvrir, mais qu'il en fit essayer l'argent…

« Lorsque la nouvelle de cet outrageant procédé parvint à la bourse de Cadix, mon père en ressentit la plus vive indignation ! À la vérité, par la poste suivante, il reçut une lettre d'Antonio Ferraz, fils de Ruiz, lequel alléguait, pour s'excuser, qu'il avait été mandé à Valladolid où se trouvait la cour, et qu'à son retour à Madrid, il avait sévèrement blâmé la conduite de son premier caissier, lequel, étant Français, ne connaissait pas encore les coutumes d'Espagne à l'égard de la maison Soarez et compagnie.

« Mon père ne se contenta pas de ces excuses, il rompit tout commerce avec les Ferraz, et en mourant, il me recommanda par-dessus toute chose de n'avoir avec eux aucunes relations de commerce.

« Pendant longues années, j'obéis à l'ordre de mon père et je m'en trouvai bien, mais par une circonstance imprévue, je me trouvai dans un rapport indirect avec les Ferraz et vous verrez ce qu'il en résulta.

« Quelques affaires m'avaient obligé d'aller à Barcelone où je fis connaissance avec un certain Livardez, négociant retiré des affaires et vivant de ses capitaux, qui du reste étaient considérables. Ce vieux homme avait dans le caractère quelque chose de rangé, d'exact et de préoccupé, qui convenait au mien. Notre liaison était déjà fortement armée lorsque j'appris que Livardez était l'oncle maternel de Sancho Ferraz, alors chef de cette maison. J'aurais dû la rompre, mais je ne le fis point, hélas ! et je crois devoir vous confesser que je n'en tins compte, en disant, à part moi, qu'il n'était pas de cette famille.

« Par un beau soir, en nous promenant sur le port de Barcelone, après avoir causé sur les chances à courir et les bénéfices à présumer dans les armemens pour les Antilles, Levardez me dit que, sachant avec quelle intelligence je faisais le commerce des Philippines, il y voulait mettre un million de piastres à titre de commandite.

« Je lui représentai qu'étant l'oncle des Ferraz, il devrait avoir eu l'idée de leur confier ses fonds plutôt qu'à moi.

« — Je ne me soucie pas, répondit-il, de faire des affaires avec mes parens et surtout avec les Ferraz à qui je compte laisser toute ma fortune. Ce serait m'exposer à des embarras pour la rentrée de mes valeurs, avec des retards ou des procédés ruineux et des délicatesses qui me seraient insupportables. Il me parla si raisonnablement qu'il sut me persuader, et d'autant mieux que, par-là, je n'entrais véritablement dans aucune relation d'affaires avec les Ferraz. Enfin de retour à Cadix, au moyen du million de ce bon Livardez, j'ajoutai un navire aux deux autres que j'envoyais aux Philippines, après quoi je n'y pensai plus.

« L'année suivante, il arriva que le pauvre Livardez mourut, et Sancho Ferraz m'écrivit qu'ayant trouvé sur les registres de son oncle qu'il avait placé un million chez moi, il me priait de le passer à son ordre. J'aurais pu l'instruire de nos conditions à l'égard de la commandite, mais je ne voulais rien avoir à démêler avec les Ferraz, et je renvoyai le million purement et simplement.

« Mes vaisseaux revinrent des Philippines au bout de 27 mois et mon capital avait triplé ; il devait donc revenir encore deux millions au défunt Livardez ou ses ayans-cause ; il me fallut entrer forcément en correspondance avec ces ennemis héréditaires, et je leur écrivis qu'ils avaient à tirer sur moi pour deux millions.

« Voilà que ces gavaches me font répondre que le capital réclamé par eux comme héritage de leur oncle étant encaissé depuis deux ans, il en résultait que c'était une affaire finie et qu'ils ne voulaient plus en entendre parler…

« Vous pensez bien que je dus considérer ce refus des Ferraz comme une sorte d'insulte ou tout au moins comme une impertinence ; car c'était absolument comme s'ils avaient voulu me faire un don gratuit de ces deux millions. J'en parlai d'abord à quelques négocians de Cadix, mais ils prétendirent que les Ferraz avaient raison, et qu'ils étaient en droit de refus, par la raison qu'on ne doit jamais participer au bénéfice d'un capital encaissé. Moi je soutenais et je m'offrais à prouver que le capital de Livardez était réellement demeuré sur mes vaisseaux, et que s'ils avaient péri, corps et biens, j'aurais eu droit à me faire rendre le million que j'avais remboursé préalablement ; mais je vis bien que le nom des Ferraz en imposait, et que si je demandais une junte de négocians, leur parèré me serait défavorable.

« J'allai consulter plusieurs avocats. Ils me dirent :

« 1 Que les frères Ferraz ayant retiré ce capital, au mépris de la condition commanditaire, et contrairement à la volonté de leur oncle défunt, et que moi, son associé pour la commandite, ayant employé le million suivant l'intention dudit oncle, le dit capital était légalement, positivement et incontestablement resté sur mes navires.

« 2 Que le million encaissé par les Ferraz était un million qui différait absolument d'origine, attendu qu'il était provenu de ma caisse, et que ledit million ne pouvait être considéré judiciairement comme ayant aucun rapport avec celui de Livardez. Mon premier avocat me conseilla fortement de faire assigner les Ferraz à l'audience de Séville, et je n'y manquai pas. J'ai plaidé contre eux pendant six ans ; il m'en a coûté soixante mille piastres fortes ; enfin j'ai perdu mon procès devant le conseil suprême de Castille et les deux millions me sont resté.

« J'ai d'abord eu l'idée d'en faire quelque fondation charitable, mais j'ai eu peur que le mérite ne s'en trouvât réparti sur ces maudits Ferraz. En attendant, quand je fais mon bilan général, à la fin de chaque année, je mets toujours ces deux millions de moins dans mon actif.

« Vous voyez, mon fils, si j'ai de bonnes raisons pour vous interdire toute espèce de rapports avec une maison par qui la nôtre a souffert des contrariétés si nombreuses et si mortifiantes ! »

Àprésent moi, soussignée Victoire de Froulay, douairière de Créquy, je vous dirai que M. d'Aranda m'a certifié que ce débat judiciaire entre les pointilleux Soarez et les honorables Ferraz était le chose du monde la plus véritable, et sur tous les points du rapport ci-dessus

qui fut publié dans plusieurs journaux du temps, et notamment dans la Gazette de Leyde, au mois de février 1747. Ce fut là un bon exemple à mettre sous les yeux des Hollandais, ajoutait le Comte d'Aranda qui avait été plénipotentiaire d'Espagne en Hollande, où le Stathouder Guillaume avait fait vendre la vache et la couchette d'une pauvre femme qui lui devait quatre florins, c'est-à-dire, environ sept livres et neuf sous de notre monnaie. — Noble Prince d'Orange ! honorable et généreuse famille !

Je ne suivrai pas le charlatan palermitain dans le reste de la biographie du Segnor Don Pablo Soarez y Olavidez y Brandariz, dont le père avait obtenu par le crédit du Marquis de Florida-Blanca, ce qu'on appelle en Espagne un titre de Castille. Cagliostro supposait qu'en dépit des injonctions de son aïeul, il était devenu passionnément amoureux de la fille aînée de Sancho Ferraz, et que les frères de cette jeune personne avaient entrepris de le faire battre en duel, étant persuadés qu'il n'agissait ainsi que par esprit de vengeance et pour déconsidérer leur maison de commerce. L'érudition de M. d'Aranda n'allait pas jusqu'à la fin de ce roman, et je ne sais ce qu'il en faut croire ; mais, quoi qu'il en fût de M. d'Olavidez et de son mépris pour la malédiction de son bisaïeul Domingo Soarez qui avait pris une part dans l'apalte des mines, après avoir parcouru les mers, toujours est-il vrai qu'il était venu s'établir à Paris avec sa femme, la Comtesse Ouraque Dardarada-Los-Rios, qui ressemblait à une grande épingle noire. On les apercevait quelquefois à l'hôtel de Choiseul ; mais on ne se souciait pas de les voir chez soi, parce que la Duchesse de l'Infantado ne les recevait point, et surtout parce qu'ils allaient trop souvent chez les d'Holbach et la demoiselle Lespinasse. Ils allaient aussi chez Dalembert, et recevaient Diderot ; ce qui était la plus mauvaise compagnie possible pour des Espagnols, et ce qui paraissait effrontément philosophique.

Aussitôt que M. d'Aranda fut nommé Président du conseil de Castille, il fit revenir son ami d'Olavidez en Espagne, afin de lui confier la direction d'une colonie qui s'appelait la Carlotte, et qu'on voulait établir dans la Sierra-Morena. On apprit, quelques années après, qu'il avait été pourvu de l'Intendance de Séville : mission de confiance, et témérité qui scandalisa beaucoup les vieux Castillans ! Au reste, M. d'Aranda proférait souvent un apophthegme qui suffirait pour mettre à l'abri, dans ces sortes de nomination, la responsabilité morale du Roi Charles III. — El si, el no suon del ministro, disait-il ; El como y el quando, del oficial ; La mesa y el papel, de la ncion ; La pena y la tinta, del Rey. Le oui ou le non viennent du ministre ; le quand et le comment, du commis ; le pupître et le papier, de la nation ; le Roi n'y met du sien que la plume et l'encre. Je me souviens d'avoir entendu dire qu'en recevant le paquet qui devait contenir sa nomination de premier ministre (c'était à Jossigny chez ma belle-fille, au milieu de la nuit), il commença par baiser avec un air de profond respect, le sceau royal des Espagnes et des Indes, et puis il se mit à dire, en déposant la dépêche auprès de son lit, sans la décacheter : — Lo mismo diran magnana : Elle dira la même chose demain matin. Il avait de l'esprit à merveille, et ceci n'a pu l'empêcher de faire des sottises en quantité, par la raison qu'il était devenu philosophe économiste. Mais retournons à la poursuite intentée par l'Inquisition contre le protégé de M. d'Aranda.

On avait procédé pendant six mois à l'instruction de son procès, et le seul rapport de son affaire ne dura pas moins de quatorze séances. Les principaux griefs étaient au nombre de

240, et furent appuyés sur les déclarations et l'affirmation de 78 témoins.

Ayant été convaincu (par l'Inquisition) d'hérésie blasphématoire et de profanation sacrilégé, il fut condamné (par l'Oydor et son tribunal séculier) à huit années de réclusion dans un couvent. Il fut prescrit de l'y faire jeûner, pendant la première année, tous les vendredis de chaque semaine, à moins qu'il ne pût en souffrir sous le rapport de la santé, ce qui serait soumis à la décision d'un médecin, nommé par le Majordome de S. M. Catholique et payé par la couronne de Castille, ainsi qu'un directeur expérimenté qui serait désigné par le Patriarche des Indes, et qui ne perdrait pas de vue le condamné Pablo Soarez-Olavidez, en ayant soin de l'entretenir dans un sentiment de résipiscence et de contrition. Le même tribunal ordonnait à ce directeur inconnu, de fortifier son pénitent par le bon exemple, et de l'instruire attentivement sur tous les points de religion qu'il aurait ignorés ou pu méconnaître. Il enjoignait aussi de lui faire réciter ses prières quotidiennes avec une régularité scrupuleuse, et de lui faire lire le Guide des pécheurs du Révérend Père Luiz de Grenade. Il devait réciter à genoux, tous les dimanches, un credo ; voilà pour les prescriptions judiciaires, et voici pour le reste de sa punition.

Il fut déclaré déchu de ses priviléges de noblesse, incapable de posséder aucun emploi de la couronne ou charge publique, privé de son titre majoral et castillan de Comte Olavidez, ainsi que de la croix de l'ordre de Sant-Iago. Défense à lui d'user dorénavant et jusqu'à la fin de sa vie, quand il aurait fini ses huit années de clôture, d'aucun habit en soie, velours, ou tissus d'or et d'argent ; comme aussi de galons, broderies, pierreries et bijoux de métal. Défense à lui de porter des armes non plus que des armoiries ; de voyager à cheval, et d'approcher à la distance de moins de 30 milles de toutes les maisons royales en Espagne, ainsi que de la cité de Séville et de celle de Lima, où il avait reçu le grade de Docteur ès-lois. Ses biens furent saisis et confisqués, au profit du Roi, ce qui va sans dire, et ce qui dénote assez l'origine de cette pénalité fiscale.

Après avoir entendu ladite sentence à genoux, tenant à deux mains une torche en cire verte, et dans son costume habituel, sans la chasuble à croix de Saint-André, ni le san-benito, ce qui n'était plus d'usage et de costume pénitenciel, à ce qu'il paraît, on le reconduisit au palais du Saint-Office, où les docteurs de l'Inquisition reçurent son abjuration solennelle, avec sa profession doctrinale et catholique, en 28 articles, sur lesquels avaient porté son interrogatoire et sa condamnation.

En conséquence de cet acte de soumission religieuse, il fut absous de l'excommunication qu'il aurait encourue s'il avait persisté dans ses erreurs dogmatiques, et sa réconciliation fut opérée suivant toutes les formalités suivies dans la primitive Église, ainsi qu'elles sont ordonnées dans les saints canons. On a soutenu philosophiquement qu'il avait été battu de verges, mais ceci consista seulement dans la l'application de la vindicta, baguette blanche, dont quatre assistans lui donnèrent cérémonialement et légèrement de petits coups sur les épaules pendant qu'on psalmodiait le Misere meî, Domine !

En entendant prononcer cette partie de l'arrêt qui le dépouillait de son titre de Castille, il eut une syncope et tomba de dessus la sellette ; on le releva baigné de larmes, on lui fit

boire du vin d'Alicante mêlé de jaunes d'œufs et de poussière de sucre candi (cordial de tradition pour le Saint-Office), et d'après l'amertume de ses gémissemens, on dut augurer favorablement de son repentir. Ses erreurs étaient nombreuses et des plus extravagantes ; il ne voulait pas croire à la nécessité de pratiquer le vi précepte du Décalogue, non plus qu'à l'existence d'un mauvais principe et d'une éternité malheureuse. On avait saisis le Dictionnaire philosophique de Voltaire, adressé par la poste, sous son couvert, et la violence de ses déportemens contre le clergé régulier et séculier de l'Andalousie, méritait certainement la punition la plus exemplaire. Voici la liste des principaux personnages qui furent convoqués et réunis solennellement pour assister au procès et signer la sentence du Saint-Office. Le Cardinal Patriarche des Indes et Grand Inquisiteur ; douze juges de l'ordre de Saint-Dominique ; douze Docteurs de l'université de Salamanque, assistans des Dominicains ; le Duc de Grenade, grand Maréchal de la sainte Inquisition pour la foi ; le Duc d'Albe, Porte-bannière du Saint-Office ; les Ducs de Frias, de Hijar et d'Abrantès, Grands d'Espagne et familiers de l'Inquisition ; le Marquis d'Avis, le Comte de Mora et le Comte de la Corogne, Titrés de Castille ; sept Conseillers des deux conseils suprêmes et deux Conseillers des ordres royaux ; le Premier-Official de la guerre ; l'Abbé régulier de Saint-Martin et celui de Saint-Basile, assistés de quatre religieux de leurs congrégations ; le Prieur de l'Escurial ; deux Trinitaires ; deux Pères de la Mercy ; le Supérieur-Général de l'ordre des Capucins ; quinze chanoines gradués en théologie, et finalement cinq Chevaliers de l'ordre royal de l'Immaculée Conception, dit de Charles III. On voit que tout cela n'était pas des gens sans consistance, et tout donne à penser qu'ils n'étaient pas non plus dépourvus d'honneur et d'équité.

Cette victime de l'intolérance et de l'ignorance a trouvé moyen de se libérer de la prescription du jeûne pour le vendredi, ainsi que de l'obligation du credo pour le dimanche, car on ferma les yeux sur sa fuite et son embarquement auprès de Gibraltar. À la sollicitation du Cardinal de Brienne, autre philosophe, Olavidez a fini par obtenir la restitution de ses biens confisqués, ainsi que la permission de séjourner en France, et du reste il avait eu la précaution de s'y constituer, longtemps avant son procès, une rente de quarante-cinq mille écus, en viager, et la moitié reversible sur la tête de son Ouraque. Celle-ci n'avait pas été jugée condamnable, et n'en resta pas moins la Comtesse d'Olavidez et Brandariz, avec des reliques de sa patronne dans les médaillons de son collier et de ses bracelets. Elle s'arrêtait et s'interrompait quelquefois subitement au milieu de sa conversation pour baiser ces petits reliquaires en faisant le signe de la croix et marmottant des patenôtres. Ils étaient d'un pays où les choses et les gens vont toujours à l'extrême. — J'ai trouvé, disait mon oncle de Tessé, qu'il y avait deux sortes de gens en Espagne, tous ceux qui ne sont pas athées font excommunier les guêpes et les chenilles de leur jardin.

(Note de l'Auteur.)

Tome 6 · 04

Il y a long-temps que je voudrais vous parler de M de Tessé (Adrienne de Noailles), mais je me sens toujours arrêtée par les choses qu'il faudrait en dire. Elle est Comtesse de Tessé, femme du chef de ma famille, et puis j'aime les Noailles, et voilà deux raisons pour me retenir. Elle n'a jamais eu d'enfans, la philosophe qu'elle est !... La maison de Froulay va s'éteindre, et su elle n'était pas la fille de son père et la femme de mon neveu, il me semble que je la houspillerais joliment ! Ce n'est pas qu'elle ne soit digne d'estime sous un certain rapport que les héritiers de son mari doivent considérer comme le plus essentiel : ne vous y trompez point ; mais c'est qu'elle a toujours été follement déraisonnable par esprit de système, et qu'elle est devenue sceptique sur toute espèce de choses, exceptée l'infaillibilité de son jugement. Pendant tous ses débats avec la Duchesse de l'Infantado, relativement à M de Tott (ce qui serait ennuyeux à vous raconter), je lui disais toujours qu'elle avait eu nécessairement, dans tout cela, des torts dont elle ne parlait pas, et que j'aimais mieux croire à l'infaillibilité de la Sainte Église Romaine qu'à la sienne. Elle a de la pénétration, du trait, de la finesse d'esprit, mais c'est dans une agitation sans mesure et sans grâce. Sa conversation va toujours en sautillant et bondissant par soubresauts d'impatience ou d'irritation ; et j'avais pris la liberté de faire observer que sa disposition d'esprit était une fièvre nerveuse ; elle se trémousse et démène incessamment avec une vivacité d'écureuil, et votre père disait aussi que son agitation ressemblait à celle que produisent les puces.

Je pense que son défaut de jugement tient principalement à son manque de religion, ce qui toujours est une grande infirmité pour l'intelligence humaine, attendu qu'une personne d'esprit se trouve alors embarrassée dans un chaos d'idées qu'elle ne saurait éclaircir ni s'expliquer raisonnablement. Aveuglé qu'on est sur les motifs qui peuvent diriger les personnes et les actions religieuses, on y cherche toujours un intérêt, une cause, un mobile étranger à la piété ; on y suppose le plus souvent des intentions tout-à-fait contraires à celles des personnes dont on veut juger la conduite ; et voilà qui fausse indignement l'esprit !

Il est un point de vue plus élevé que ce monde d'où l'on doit regarder les choses de la terre afin de les pouvoir comprendre ; mais on a besoin que la révélation divine et la religion vous tendent la main pour vous faire monter jusque-là.

Il y avait trois choses de notre temps que M de Tessé ne pouvait jamais s'expliquer, c'était la profession religieuse de Madame Louise de France, la conversion du Prince de Wurtemberg et les austérités de la Comtesse de Gisors...

— Ne vous en tourmentez donc pas, — lui disais-je, et résignez-vous à n'y rien comprendre. Quand on est dans les conditions d'incrédulité philosophique où vous vous trouvez, il faut absolument que l'intelligence et la judiciaire en souffrent. Il y a plus de la moitié des choses de ce monde dont vous ne sauriez vous rendre compte, et ce que vous pouvez faire de mieux pour agir conséquemment à votre système, est de supposer que tous les dévots sont des ignorans ou des fourbes ; c'est une absurdité, j'en conviens, mais grâce à la

philosophie qui vous éclaire et vous conduit, vous n'avez aucune autre ressource : j'en suis fâchée pour vois, mais prenez-en votre parti.

Comme elle avait été bien élevée, c'est-à-dire religieusement, elle en conservera toujours et forcément une sorte d'indécision qui la retiendra dans la témérité de ses jugemens philosophiques ; mais voyez ce que doit être la judiciaire d'un roturier et d'une bourgeoise de ce temps-ci, qui n'ont jamais vu rien de religieux chez leurs parens et qui n'ont jamais rien lu sur la religion que dans les pamphlets de Voltaire ! Ah, pour le coup, la suffisance est prodigieuse ! et c'est alors qu'il faut entendre parler des catholiques et des prêtres comme s'ils ne pouvaient être que des imbéciles ou des imposteurs. Ces deux accusations-là ne répondent à rien et n'ont rien expliqué depuis 1795 ans ; mais l'ignorance des choses de Dieu entraîne toujours l'ignorance des choses du monde, et de certaines choses importantes à bien savoir et fort essentielles à bien observer pourtant ; car j'ai remarqué que lorsque les impies interviennent dans les choses du gouvernement et qu'ils ont à se mêler des affaires religieuses, il en survient toujours une perturbation grave, quelquefois une subversion totale et tout au moins de grands embarras dans les affaires politiques. Il me semble que la constitution civile du clergé, précédée par les empiètemens des parlemens sur l'autorité des Évêques et suivie de la convention nationale, est plus qu'il n'en faut pour appuyer cette proposition.

M. de Vaînes, observateur ingénieux, mais dont l'esprit manquait de justesse, attendu que c'était de l'esprit philosophique, avait fait un long parallèle entre la Comtesse de Rochefort et M de Tessé ; mais c'était à l'avantage de celle-ci, ce qui n'était juste sous aucun rapport. M de Rochefort était belle et grande ; M de Tessé n'a jamais été qu'un laidron chétif : elle a toujours été noire et maigre, tandis que l'autre était blanche et blonde. La première était incrédule et troublée, M de Rochefort était religieuse et calme ; elle avait plus d'esprit que de loquacité, ce qui n'était pas le cas de notre parente ; il est vrai que M de Tessé, malgré l'exiguité de sa personne, avait des façons très nobles avec le plus grand air ; c'était la seule chose qu'elle tînt des Noailles, et c'était le seul point sur lequel on pût établir quelque similitudes entre elle et la Comtesse de Rochefort.

Je vous dirai que M de Rochefort était une intéressante et curieuse personne, et c'est curieuse à bien observer que je veux dire. Elle avait toujours aimé le Marquis de Mancini, aujourd'hui Duc de Nivernais, et c'était un sentiment réciproque entre ces deux enfans qu'on avait mariés chacun de leur côté, sans que la Marquise de Céreste et le Duc de Nevers (mère de l'une et père de l'autre) en voulussent prendre le moindre souci. Le petit de Mancini, qui était joli comme un ange, épousa malgré qu'il en eût, la sœur du Comte de Maurepas, riche héritière ; et M de Brancas, qui était belle comme un astre, épousa le plus tristement du monde un Seigneur bas-breton qui ne disait pas quatre paroles en quarante-huit heures. On prétendait qu'il ne savait parler qu'en celte cambrique et en latin, mais toujours est-il que je ne lui ai jamais entendu dire autre chose en français que : — Non, Monsieur ; et — Oui, Madame.

Tandis que son mari vivait, M de Rochefort n'allait jamais à l'hôtel de Nevers, et jamais elle n'a voulu recevoir M. de Nivernais du vivant de sa femme. C'est quand ils se sont re-

trouvés l'un et l'autre en liberté de s'épouser, qu'elle a fléchi dans sa règle de conduite et peut-être aussi dans son dépit amoureux, car elle avait gardé rancune à M. de Nivernais pendant 14 ans. Je crois bien que de toutes les personnes que j'ai connues ou rencontrées, M de Rochefort était la plus proche de la perfection ? Toujours douce et modeste, bienveillante et soigneusement polie, elle était habituellement silencieuse ; mais pour peu qu'elle fût émue de parler avec effusion, ce qui ne manquait pas d'arriver sur toutes les choses de cœur et de générosité, c'était alors un Démosthènes en paniers, un Cicéron femelle, et la chair de poule en avait pris au fameux Gerbier ! C'était, disait-il, un jour qu'elle avait été le consulter et lui parler pour la Comtesse de Forcalquier, à qui M. son mari venait d'appliquer un soufflet qui fit grand bruit. Depuis la tragédie de Pierre Corneille et la vengeance du Cid, aucun soufflet n'avait eu autant de retentissement que celui de M de Forcalquier, qui, comme on sait, voulut absolument le rendre à son mari parce que les avocats se refusaient à sa poursuite, et qu'elle ne savait qu'en faire. Elle m'écrivait un jour (M de Rochefort, alors de Nivernais), à propos de la mort de ma fille :

« Les nœuds du sang et de l'amitié nous ont unies depuis l'enfance et la douleur que vous éprouvez a redoublé ma tendresse pour vous ; si vous n'êtes pas la sœur de mon corps, vous êtes la sœur de mon cœur, de mon choix et de ma volonté ! »

Quand elle écrivait ou parlait dans l'émotion d'un sentiment de piété, de compassion charitable ou d'affection, qui chez elle était toujours noble, pure et vraie, elle en disait continuellement de cette force-là, et c'était, dès l'âge de quinze ans, la même chose. On n'a jamais rien vu de si merveilleusement beau que cette belle jeune femme (elle est morte à 34 ans), qui vous subjuguait en vous éblouissant d'un regard magnétique, et qui vous entraînait victorieusement dans la conviction par un torrent d'argumentations solides et de métaphores imprévues, hardies, toujours naturelles et quelquefois naïves à surprendre : et puis c'étaient des images attendrissantes, avec des paroles inouies et des mots brillans et bien enchâssés qu'on voyait étinceler sur le fond du sujet comme un rubis dans l'or de la bague. Cet honnête Gerbier n'en pouvait parler sans admiration, et je vous assure que la chaire et le barreau de mon temps n'ont rien montré d'égal à l'éloquence de cette Comtesse de Rochefort. M. de Nivernais disait qu'il avait trouvé le quatrain suivant dans un vieux livre de sa bibliothèque, mais je pense qu'il avait bien pu le composer lui-même, à l'honneur et gloire de Marie-Julie de Brancas.

« Plus que parfaicte en toute chose,
« La grâce, en sa parole, est joincte à la vigueur,
« Et l'éloquence esclot de ses lesvres de rose,
« Comme sort un bon fruict d'une agréable fleur. »

Voici que le parallèle de M. de Vaînes nous a conduits bien loin de M de Tessé, dont l'éloquence avait toujours le caractère d'un transport au cerveau, avec son paroxisme nerveux dans la région du cœur et de l'estomac. Ses accès d'enthousiasme donnaient la fièvre d'impatience, à ce que disait le Duc de Penthièvre, et son engouement avait toujours quelque chose de si peu naturel et de si laborieux qu'il me faisait suffoquer.

Ce fut chez elle et par elle que je fis connaissance avec le Chevalier de Pougens, autre enthousiaste (sans fièvre), lequel était fort à la mode à l'hôtel de Tessé, ce qui ne dura par long-temps. M. de Pougens ne manquait ni d'esprit ni d'instruction ; mais il était naturellement débonnaire, et quand il voulait faire de la malice, il était niais. Il a toujours été fort imbu des idées philosophiques, et s'il est aveugle des yeux du corps, il ne l'est pas moins des yeux de l'esprit. Sa bienveillance est universelle, et son besoin d'approbation générale est presque toujours si mal appliqué que cela dégénère en infirmité de jugement. On le verra confondre et mélanger, dans la banalité de son enthousiasme hétérogène et de ses affections disparates, Monsieur, Comte de Provence et d'Orléans ; le Figaro Beaumarchais, côte à côte avec son ennemie jurée, Mademoiselle d'Eon ; M. de Lafayette et l'Abbé Maury ; Cagliostro, l'Archevêque d'Alby, l'Abbé Grégoire et le Duc de Penthièvre avec le peintre Davis et deux héros vendéens. Ajoutez à tout ce monde-là le général Buonaparte et le Duc d'Enghyen, Montgolfier, le pasteur Marron, M du Boccage et M Tallien, Madame Pipelet et votre grand'mère ; enfin, la sous-Prieure de Saint-Cyr, qui est une fille d'esprit, et le général Kociusko, qui est une sorte d'imbécille.

Il en est des sentimens d'estime et d'affection, comme des objets de capacité matérielle, qui perdent toujours en intensité ce qu'ils acquièrent en superficie. La sensibilité du Chevalier couvrait trop d'espace, et se répandait sur trop de gens pour lui laisser la faculté d'éprouver un sentiment d'amitié profonde et d'honorable préférence. Il avait, comme dit le peuple, un cœur d'hôpital où tout le monde était admis ; aussi, n'étais-je pas infiniment sensible à la haute considération qu'il montrait pour moi. Il est à noter aussi que, dans cette société de l'hôtel de Tessé où presque tout le monde avait le cœur vide et la tête creuse, ce bon M. de Pougens était devenu la matière et l'objet d'une espèce de maladie contagieuse en fait d'engouement. M de Tott avait commencé par s'engouer de cet intéressant et malheureux infirme, à elle toute seule. Son engouement ferment, éclate, et se communique à M de Tessé, qui le fait partager à sa nièce, M de la Fayette, laquelle y fait participer son cher époux, qui l'inocule à M de Simiane, et celle-ci le reporte à son frère aîné, l'Abbé de Damas, qui ne manque pas d'en faire part à l'Abbé de Montesquiou, lequel est, comme on sait, une fameuse commère en fait de prônerie ; de sorte que voilà tout le faubourg Saint-Honoér qui se trouve saisi d'engouement pour le Chevalier de Pougens. J'avais annoncé que c'était une de ces épidémies qui ne traversent pas la rivière, et ma prédiction s'est vérifiée.

Ce pauvre aveugle était journellement préoccupé, disait-il au moins, d'une composition gigantesque, et qui n'allait guère à sa taille ; ouvrage immense et qu'il avait intitulé : Trésor des Origines et Dictionnaire grammatical et raisonné des étymologies générales de la langue française. Je pense bien qu'il n'en a jamais composé que ce long titre, et comme il allait toujours s'informant, ruminant ou dissertant sur les étymologies, je lui dis un jour qu'il devrait bien consacrer un chapitre à la transformation du nom de Guillot, en celui de Franquetot. — Je ne vous comprends pas, répliqua-t-il ; et pour lors je lui traçai, d'après mon oncle le Bailly, l'historique de cette métamorphose, dont voici l'ordre et la marche.

MM. Guillot de Coigny désiraient pouvoir se rattacher à la famille des anciens seigneurs de Franquetot, dont ils avaient acquis la terre. Ils commencèrent par faire de leur nom de

Guillot, Guiltot, et puis de Quiltot, ce qui n'avait pas déjà si mauvaise mine ; ensuite ils écrivirent leur nom de Franc-Quiltot, de Francquestot, et finalement de Franquetot. Ce dernier résultat fut représenté par eux comme étant la conséquence et la suite inévitable de ces contractions pour abréviation, qui arrivent toujours progressivement dans la marche des siècles et celle des langues, où les mots de racine barbare tendent continuellement à s'adoucir en simplifiant leur orthographe et se débarrassant des lettres superflues (c'est principalement des consonnes). Tout ceci n'avait pas duré plus de quarante-deux ans. On les avait laissés faire, attendu que c'était bien égal à tout le monde, et quand ils en sont arrivés à ce nom de Franquetot, ils s'en sont tenus là.

On avait dû croire et l'on avait toujours cru que le Chevalier de Pougens était fils naturel du Prince de Conty, Louis-François I, mais ensuite on aurait voulu se persuader et nous faire croire qu'il était fils de la Duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, et c'était dans un intérêt pécuniaire et par un esprit de calcul intolérable, à mon avis. Toujours est-il que c'était M. le Prince de Conty et M de Guimont qui se croyaient son père et sa mère. Le nom qu'il porte est celui d'un fief mouvant de la Duché de Mercœur en Auvergne ; c'était la maison de Bourbon-Conty qui le pensionnait, qui l'avait fait élever et qui l'avait pourvu d'un bénéfice ecclésiastique à la nomination de ses princes ; enfin je puis affirmer que M. le Prince de Conty, Duc de Mercœur, avait fait signifier judiciairement au Bailly de Froulay que Marie-Charles-Joseph, Sieur de Pougens, était son fils naturel, et qu'il demandait pour lui le titre et la croix de Chevalier de Malte, en vertu de ses droits et privilége de naissance. Le Grand-Maître ne manqua pas d'envoyer la croix de son ordre au jeune Pougens, sur le rapport de mon oncle, attendu que les récognitions d'un prince de maison souveraine équivalent toujours à des actes de légitimation ; et c'est d'où provient cette maxime de notre ancien droit coutumier, Nul bâtard ne saurait être débouté de noblesse, s'il est reconnu pour issu d'un prince. « Les Rois, dit un autre adage, ne sauraient faire en bâtardise que des Seigneurs et nobles Dames ; les Princes de race souveraine ne font que des Gentilshommes et simples Damoiselles ; mais les bâtards de tous les autres nobles ne sauraient être que des roturiers ou des bourgeoises, à moins que leurs parens n'obtiennent pour eux des lettres de légitimation et d'anoblissement « (ce que les souverains ne refusaient guère aux grand seigneurs). Ce privilége royal et principal, applicable aux bâtardises, est un bénéfice d'exception qui ne m'a jamais choquée ni surprise ; et comme ce sont les Rois qui font les lois civiles, je trouve assez naturel que les souverains législateurs ne fassent pas des lois restrictives au détriment de leur postérité. Je n'ai rien su de M de Guimont, si ce n'est qu'elle ne sortait jamais du château de l'Isle-Adam, et que la douairière de Conty l'avait en exécration. On disait que c'était la veuve d'un Écuyer de cette Princesse.

On ne me reprochera pas d'avoir profité de ce qu'il est convenu d'appeler les abus de l'ancien régime. Je n'ai jamais eu ni pensions ni faveurs de la cour, je n'ai jamais sollicité les bienfaits du Roi ni les secours de l'État pour aucun individu que j'aie pu soulager par moi-même, et vous pourrez vérifier que le cinquième de mon revenu se trouvait employé de cette manière-là ; enfin je n'ai jamais ni poursuivi ni fait poursuivre aucune personne en justice, à moins que ce ne fût sur mes terres, en ayant la précaution de me faire tenir au

courant des procédures, afin de les arrêter lorsque la charité l'exigerait. C'était là ma règle générale, et avant nos procès contre les Lejeune qui voulaient s'emparer de votre nom, et contre Nicolas Bezuchet qui voulait me faire traîner à l'échafaud, ce qui était certainement le cas de se regimber, je n'ai jamais sollicité la punition de personne, excepté du Vicomte de Choiseul, et voici comment.

Ce Vicomte était un petit diffamé très malveillant et maldisant, ce qui n'est jamais difficile ; mais il était malfaisant quand il pouvait l'être. Apparemment qu'il m'en voulait parce qu'on ne le laissait jamais entrer chez moi ; et toujours est-il qu'il alla se vanter d'avoir contrefait mon écriture et ma signature en écrivant le billet suivant à M. Turgot.

« Aussitôt la présente reçue, ne manquez pas, mon cher monsieur, de donner une place de finances, et c'est une bonne place, entendez-vous bien, à ce brave garçon dont le nom se trouve effacé, mais c'est égal. Je ne l'ai jamais ni vu ni connu, mais je sais qu'il est joli garçon. Il est très bien recommandé de la part d'une personne que je n'ai jamais ni vue, ni connue, mais elle en répond, et du reste, c'est ma cousine de Breteuil qui m'a envoyé cette requête pour vous la faire tenir. À raison du cousinage, ayez l'obligeance de m'écrire que vous ne le pouvez pas, afin que je puisse montrer votre lettre à la Baronne. »

Froullay-Créquy.

M. Turgot me répond ; je n'y comprends rien ; Lauzun s'en mêle, votre père se fâche, M. de Richelieu (doyen de Noss les Maréchaux) nous rend le service de faire mettre mon fils à la Bastille, et le Duc de Choiseul a l'obligeance d'envoyer M. le Vicomte, avec son régiment, dans les Antilles, où il est resté de cinq à six ans. C'est la seule fois de ma vie que je sois intervenue dans une poursuite de lettres de cachet pour exécution d'emprisonnement ou d'exil.

Si le billet en question n'était pas de votre grand'mère de Créquy, il était de votre grand'mère de Simiane, et ce petit de Choiseul, qui n'avait aucune sorte d'esprit, n'avait fait autre chose que de le copier.

Je m'aperçois que je ne vous ai encore rien dit sur les économistes qu'il ne faut pas confondre avec les encyclopédistes. J'ai toujours eu l'intention de vous parler de M. Turgot, lequel était un véritable ami pour votre père et pour moi. Mais je n'ai pu retrouver les notes que j'avais écrites à son sujet, et bien m'en fâche ; il était mon parent éloigné par les d'Esclots (ce qui n'est pas, comme vous pouvez bien le penser, mon quartier de prédilection), mais il ne s'en prévalait jamais. Je lui faisais toujours adresser mes billets de part à la main, je prenais ses deuils de famille et je me rappelle très bien que je lui écrivis à l'occasion du mariage de mon fils pour lui demander son contentement. Il arrivait tout aussitôt chez nous pou y faire bisite, ou quand il était dans son intendance de Limoges, il nous répondait courrier par courrier ; mais ses formules était purement et simplement celles d'une affection respectueuse : il a toujours eu l'air d'ignorer que nous fussions parens, et quand votre père lui disait quelques paroles sur l'air du cousinage, il inclinait sa tête, en répondant avec un air sévère et froid que ce serait bien de l'honneur pour lui ! Sa famille est très noble et très

ancienne en Basse-Normandie : on aurait pu supposer qu'il agissait de la sorte, avec nous, par simplicité modeste, mais j'ai toujours pensé que c'était par excès de fierté.

Je vous ai déjà dit que M. de Maurepas fut l'auteur de sa disgrâce, et suivant la coutume de Versailles, il écrivit à M. Turgot un billet de condoléance au moment de son départ du ministère, celui-ci répliqua brusquement au premier Ministre ; il en fut blâmé, il en eut beaucoup de regret, ce me semble, et quoi qu'il en fût, voici les deux billets en question.

Lettre de M. de Maurepas à M. Turgot.

« Je m'empresse, Monsieur, de vous témoigner toute la part que madame de Maurepas et moi prenons à l'évènement qui vous concerne, et nous vous prions d'agréer l'assurance et l'expression de nos sentimens les plus particulièrement dévoués.

J'ai l'honneur d'être, etc.

le Comte de Maurepas.

Versailles, ce 12 mai.

Réponse de M. Turgot.

« Je ne saurais douter, Monsieur, de toute la part que vous avez prise à l'évènement qui me concerne, mais je vous dirai que, lorsqu'on a servi son maître avec fidélité, sans lui dissimuler aucune vérité utile, sans avoir à se reprocher ni faiblesse, ni fausseté, ni légèreté, ni dissimulation, ni frivolité volontaire, on peut se trouver éloigné de la direction d'un grand ministère, sans honte et sans crainte, je dirai presque, sans regrets.

« Il me semble qu'il ne saurait être question de madame de Maurepas dans tout ceci.

« J'ai l'honneur d'être avec les sentimens que je vous dois et que je vous porte depuis longtemps, Monsieur, etc.

A. R. Turgot.

(Note de l'Auteur.

(Note de l'Éditeur.)

« Parmi tous les gens qui s'occupent de nos affaires, disait le Roi Louis XVI, je ne connais que M. Turgot et moi qui aimions véritablement le peuple français.

(Note de l'Édit.)

Tome 6 · 05

Vous n'auriez pu voir sans douleur et sans en avoir la rougeur au front, toutes les satires qui furent publiées contre le Duc de Chartres à son retour de la bataille d'Ouessant. Un prince

du sang royal de France qui avait manqué de courage !... C'était pour tout ce qui portait un cœur français une amertume étrange, une honte inouie ! On n'imaginait pas alors ce qu'il aurait le courage de publier plus tard à propos de sa naissance et sur la conduite de sa mère !...

Ayant obtenu la survivance de M. le Duc de Penthièvre en qualité de Grand-Amiral de France, il avait cru pouvoir figurer dans ce combat naval. Il y commandait l'escadre bleue ; il y feignit de ne pas voir ou comprendre les signaux, pour ne pas exposer le vaisseau qui portait sa précieuse personne, et M. de Lamothe-Piquet, son capitaine de Pavillon, fut tellement indigné de sa lâcheté qu'il alla déposer deux pistolets chargés sur la table de sa cabine, en lui disant : — Monseigneur, après une pareille conduite, il ne vous reste plus qu'à vous brûler la cervelle. Le Duc de Chartres avait osé dire qu'il n'avait nulle envie et nul besoin de prendre fait et cause pour l'honneur ou la réputation de la Duchesse de Bourbon, sa sœur, parce qu'elle n'était ni sa femme, ni sa fille. (Et l'honneur de sa mère, comment en a-t-il parlé quelques années après dans la tribune des Jacobins ?) Je ne vous en dirai pas davantage à l'occasion de sa turpitude maritime, et le cœur en soulève. J'avais eu l'intention de vous parler de sa conduite à propos du duel entre M. le Comte d'Artois et l'héritier des Condé, mais j'ai promis à M la Duchesse de Bourbon de n'en rien écrire, et c'est un service à lui rendre. J'ai pris aussi l'engagement de ne rien laisser dans mes papiers qui puisse être relatif à la naissance de l'Abbé Delille, et j'en suis fâchée pour vous, car il y a dans tout cela quelque chose de si naïvement tendre et de si curieusement nouveau, pour être absolument comme au vieux temps, que cela n'aurait pu manquer de vous intéresser. C'est comme une Sirvente au donjon féodal et comme une Églogue au cimetière. Mais je reviendrai tout-à-l'heure à M. Delille, et j'ai la fantaisie de vous parler un peu marine, en qualité d'intime amie du Grand-Amiral.

Les deux années suivantes furent signalées par deux grandes victoires et par un grand désastre qui ne fut pas moins honorable à la marine française. Le Comte d'Estaing fit la conquête de la Grenade et détruisit l'escadre de l'Amiral Byron. L'intrépide Lamothe-Piquet fit face à toute la flotte anglaise avec trois vaisseaux délabrés, et sauva le riche convoi qui nous arrivait de Saint-Domingue. Mais le 21 janvier, jour néfaste ! le Comte de Grasse fut battu dans un combat naval par l'Amiral anglais Rodney. L'histoire moderne ne nous offre aucun exemple d'un pareil acharnement ; tous les capitaines de vaisseaux français se firent tuer sur le bord de l'amiral ; le Comte de Grasse n'amena son pavillon blanc qu'après dix heures et demie de combat, et après avoir inutilement cherché la mort : il n'avait sur son vaisseau que quatre hommes vivans lorsqu'il se rendit. Nos ennemis admirèrent sa valeur, et ses concitoyens ne lui rendirent pas la même justice.

Pour réparer cet affreux désastre, ainsi que la perte de six vaisseaux qui furent capturés par les Anglais, Monsieur, Comte de Provence, et M. le Comte d'Artois, offrirent au Roi, leur frère, chacun un vaisseau de cent dix canons ; et M. le Prince de Condé rendit un pareil hommage à la couronne au nom de la province de Bourgogne dont il était gouverneur et dont il fut présider les états. M. de Penthièvre fit construire deux frégates et n'en dit rien à personne.

Sans compte que l'Abbé Delille est le premier poëte, ou plutôt le seul poëte de son temps, vous verrez qu'il est un des hommes les plus aimables et les plus solides en amitié que vous puissiez connaître. Son esprit, disais-je autrefois, vif et pénétrant, salutaire et gai. Sa conversation me rappelle toujours celle de Voltaire, mais d'un Voltaire ingénu, loyal et franc que je n'ai pas connu. La sincérité, l'esprit de justice et la bonne foi, faisaient grand'faute à celui dont je me souviens : et je dois remarquer ici qu'en dépit de l'autorité que s'arrogeait M. de Voltaire, ses paroles d'approbation, de louange ou de réprobation ne pouvaient jamais ni persuader, ni toucher sensiblement qui que ce fût, à raison de sa légèreté quinteuse et de son manque de franchise.

La physionomie de M. Delille n'est pas moins originale et moins agréable que son genre d'esprit. M Le Couteulx du Molay disait de lui qu'il avait tant de mouvement dans la figure qu'il ne lui laissait pas le temps de paraître laide ; mais c'est, à mon avis, une de ces phrases où l'on trouve plus de mouvement que de jugement, car le visage de M. Delille a toujours, dans le repos, une expression de bienveillance exquise ou d'intelligence admirable.

Les ouvrages de l'Abbé Delille n'ont aucunement le caractère ou la physionomie de sa personne et de sa conversation ; c'est un côté par lequel il ressemble à M de Genlis, et c'est le seul rapport qu'il ait avec elle. Il m'avait été recommandé par le Vicomte de Vintimille, au sujet du refus qu'on aurait fait de le laisser parvenir à l'Académie française, et ceci parce qu'il était trop jeune, avait dit le secrétaire perpétuel ; je pris la liberté d'en parler directement au Roi, qui me répondit que c'était une invention très impertinente, et qu'il n'avait jamais rien dit de semblable. — Il a si bien traduit Virgile, me dit S. M., qu'il me fait l'effet d'être de l'ancienne Rome ; il a deux mille ans, à mon avis, je vous serai bien obligé de faire dire aux académiciens que je le verrai nommer avec plaisir.

Je ne manquai pas de faire connaître les intentions du Roi, comme vous pouvez croire, et les amis du jeune poëte (il avait environ quarante ans) m'en surent tout le gré possible. C'est à cette occasion-là que je l'ai connu.

En attendant la première vacance à l'Académie, qui ne tarda guère, attendu que M. de la Condamine mourut quinze ou dix-hui mois après, M. le Comte d'Artois voulut bien conférer à M. Delille un joli bénéfice de son apanage, au moyen duquel il a subsisté fort aisément jusqu'à la spoliation des biens du clergé. On avait eu de la peine à lui trouver un nid convenable et commode, c'est-à-dire un bénéfice qui n'astreignît pas à résidence et qui pût être possédé par un laïc. M. le Duc de Penthièvre n'en gardait jamais en réserve et n'en avait plus un seul à sa disposition ; votre père avait colloqué tous les siens, Dieu sait comme ; et mon prieuré des Gâtines était rempli par un gros joufflu d'Abbé du Gôron qui promettait de vivre autant que Mathusalem. Quand on nous avait priés de faire demander par M. de Penthièvre un bénéfice à la chancellerie du Palais-Royal, ce Prince avait répondu que M sa fille n'avait pas le crédit d'y faire chanter un aveugle, et du reste, on savait que la collation des bénéfices de l'apanage d'Orléans, n'était pas toujours un don gratuit. Enfin M. le Comte d'Artois voulut bien nous tirer d'affaire en conférant l'abbaye de St.-Séverin à M. Delille, et ce fut avec une grâce infinie. Monsieur voulut bien aussi m'écrire à cette occasion-là, qu'il

regrettait que la majorité des bénéfices à sa nomination ne fussent que des prieurés ou des abbayes de filles, ce qui se trouvait principalement vrai pour ses domaines de la Provence et de la Normandie.

Je vous dirai de Monsieur, qu'il aurait bien voulu pouvoir échanger sa Duché-Pairie d'Alençon contre celle de Créquy, par la raison que la possession de ce grand domaine était suivie d'un droit de collations admirables, y compris celui de présentation pour l'archevêché de Synopolis, en vertu d'une bille obtenue du Pape Innocent III, par l'Empereur Baudoin, votre vingt-et-unième aïeul : privilége agréable et magnifique, en ce qu'il donnait aux Sires de Créquy le droit de conférer, non pas seulement la crosse et la mitre, prérogative appartenant à tous les patrons et collateurs abbatiaux, mais le pouvoir de conférer le caractère épiscopal avec la croix pectorale et le pallium, ainsi que les XIV glands d'or aux cordelières de synople. Je pense bien que l'importance de cette prérogative n'était pas tout-à-fait étrangère au sentiment d'affection particulière et de considération que le clergé français a toujours témoigné pour votre maison ; mais pour en revenir à cette convoitise de Monsieur qui ne s'accordait guère avec les projets de votre père et les intentions de toute ma vie, je vous dirai que si la révolution n'était pas arrivée, mon fils n'aurait pu manquer de se brouiller avec Monsieur pour cette raison-là. C'était bien la peine d'avoir économisé trois millions huit cent mille livres en cinquante-huit ans, pour ne pas opérer le retrait de votre premier domaine, et pour acquérir ces belles qualités de Duc d'Alençon, Comte du Perche et de Nogent-le-Rotrou ! c'est-à-dire que j'en pleurais d'y penser, et que votre père en serait mort de rage ! Le Roi n'approuvait pas cette imagination de son frère, mais il aurait fallu se fâcher avec Monsieur, quitter la maison de Madame, et je vous assure que ce beau patronage, accordé par Innocent III en 1212, nous a fait passer de tristes journées en 1777.

L'anné Delille n'avait jamais été que simple tonsuré ; il avait toujours refusé d'entrer dans les ordres ; il a fini par épouser M Vaudecham qui, disait-on, n'était pas facile à vivre ; mais je puis attester qu'il ne s'en plaignait jamais. Il avait accompagné le Comte de Choiseul-Gouffier dans son ambassade à Constantinople, et nous en avait rapporté de curieux détails sur le Comte de Bonneval et la formidable mort de cet apostat.

Ainsi que Voltaire, il aurait pourtant voulu mourir dans la religion de son père et de son pays. Il avait écrit à l'Ambassadeur de France, qu'il n'avait jamais cessé de rester chrétien dans le fond de son cœur, et qu'il le suppliait de lui envoyer un de ses aumôniers pour l'entendre en confession, pour l'absoudre, enfin pour témoigner de son repentir, en réparation du scandale qu'il avait donné à la chrétienté, de la douleur qu'il avait causée dans sa famille, et de l'insulte qu'il avait faite à la noblesse française. M. de Peyssonnel, premier secrétaire de notre ambassade, avait pris sur lui d'aller visiter ce renégat, et l'avait trouvé qui répétait dans l'ardeur de la fièvre et sombrement, ces vers de Malherbe :

« N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;
Son éclat n'est qu'un verre, et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons les vanités, lassons-nous de les suivre ;

C’est Dieu qui nous fait vivre,
C’est Dieu qu’il faut aimer ! »

Ainsi que Voltaire, étendu sur son lit de mort et son lit de justice, en présence de Dieu, Achmet Pacha fut circonvenu par des familiers impies. On l’enveloppa dans le réseau d’iniquité qu’il avait ourdi. Soliman-Bey, renégat milanais et fils adoptif de M. de Bonneval, eut soin d’empêcher qu’il ne pût communiquer avec aucun de nos compatriotes. Il envoya chercher l’Imam de la mosquée voisine, et Dieu sait quelles ont été les dernières pensées de ce malheureux apostat : c’est un secret entre la Providence et le tombeau.

Je vous dirai que l’Abbé Delille avait absolument voulu m’accompagner dans une de mes audiences au comité de l’Assemblée nationale, à l’occasion de notre procès contre Nicolas Bezuchet. — Monsieur l’Abbé, lui dit le citoyen Lamourette avec son air de bénignité mielleuse, encouragez M de Créquy dans la confiance qu’elle doit avoir en notre impartialité, je vous promets de l’interroger avec tous les égards qui dont dus à son âge et à son sexe. — Je le crois bien, lui répliqua l’autre : allez procéder à son interrogatoire et vous verrez qu’il est impossible de lui dire plus haut que son nom.

Malgré son refus de composer une cantate républicaine pour la fête de l’Être-Suprême, ou plutôt malgré ce fameux dithyrambe sur l’immortalité de l’âme, qui lui valut l’animadversion de Robespierre et les dénonciations quotidiennes de l’Ami du peuple et du Père Duchesne (journaux terroristes), l’Abbé Delille avait tenu ferme à Paris ; mais il a fini par y manquer de patience, et voici pourquoi : il avait rencontré, dans la rue de la Loi, le représentant du peuple Cambon, qui lui déclara qu’il était le plus malheureux citoyen de la république, en ce qu’il ne pouvait seulement pas s’absenter pour aller se reposer pendant huit jours à la campagne ! — « La convention n’a que trois orateurs et j’en suis-t-un. » — Il est impossible de rester dans ce pays-ci, s’écria le ci-devant académicien, et il s’enfuit en Angleterre d’où il n’est revenu qu’après la chute du gouvernement directorial.

Par une transition difficile à vous expliquer, si vous avez perdu de vue la troisième croisade et la bulle d’Innocent III, je vous dirai que l’Abbé Delille nous avait rendu le service de nous faire déchiffrer, à Constantinople, un document illisible, lequel était supposé relatif à ce que nous appelons le reliquaire de Sainte-Hélène. Vous le trouverez, dans mon oratoire, intact et scellé de quatre bulles, avec son auréole et sa couronne de pierreries ; mais, comme la charte en question tombe en poussière, il me paraît urgent d’en conserver la lettre, et c’est pourquoi je vais la reproduire en affidavit registré.

« Nos LEGIER de Peryssacq, Deens de l’yeclise archimasjore de Saincte Sophye et Chancelliers de lempyre de Constantiniples, et Estienne de Couscy, trsaurriers di celle meisme yeclyse, et Gaulcher Hurault, Deens de lyeclyse Notre Dame de Paneciantez, foisonz sapoer a touts ceulx quy lez presantes lectres voyront o oyront que li tree noble Bers, Messyre Bauldoin de Crequy, Connestables de lempyre de Constantinoples, nos pryat humblamant et devotemant, que por Deus et por almones a li, donnessionz alcuns sainctuaires por anvoyez en son payx ; et nos reguardant la devotion, de son cuer et la bone intention, por ce que nos creons que li sainctuaires esteront honorez soufficialement la o il les anvoyera, li

doname et donons partye du chief de Madame saincte Hellenes, imperatrix, liquel estait de tot temp en lyeclyse Nostre Dame de Panecrantes avironnez dune bende dor tot entors, en laquelle sez nom estoit escrip de lectres gregeoise, Et por ce que nos creons et debvons a creoyre que ce soyt vraye le termoignage des Latins quy en lyeclyse dicte ont estez et sont, et ossy des Grex antiains, Nos li donons ces lectres scelléez du scel de lempyre, et prionts tots cels as quels ces devant dictes sainctes relictes saront esposeez, que il por Deus et por miserricorde que attande, recoyve liquelles sainctuaire Madame saincte Hellenes en toute reverrence et lor orayson. Ces lectres doneez fusre a Saincte Sophye, en lan de lincarnacion lhu xpist mil et CC et XLV el mois de Geinvyer. »

Je croirais vous faire injure en recommandant ce reliquaire à votre vénération : c'est un monument de la splendeur de vos ancêtres, et je me borne à vous prier de veiller à sa conservation, comme je l'ai fait jusqu'ici. Vous verrez que la Charte qui l'authentique est encore scellée de quatre bulles : une d'argent, qui porte les armes de l'Empire d'Orient, c'est-à-dire une croix d'or en champ de gueules, cantonnée de quatre β d'or, initiales des quatre mots grecs Basiléus Basiléôn, Basiléouôn Basiléousi, (Roi, des Rois régnant sur les Rois), et les trois autres bulles en plomb, sont armoiriées des mêmes blasons que portent encore aujourd'hui les trois anciennes familles de Preissac, de Coucy et Hurault de Vibraye. Vous direz peut-être, et je n'en disconviendrai pas, que de l'an III de la République française à l'an du Salut 1245, il a fallu faire un fameux saut d'écrevisse.

« … Et cependant il avait la manie du courage ; c'était un indice qu'il n'en avait point la réalité. Il voulut s'élever dans un des premiers aérostats qui fut lancé à Saint-Cloud. Tout Paris était accouru. Quand le ballon parut vouloir s'élever aux nues, le Duc de Chartres eut peur ; il fallut descendre, et les Parisiens, frustrés d'une fête, se vengèrent par des quolibets. » (M. Laurentie, Hist. des Ducs d'Orléans, t. 4, p. 20.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 6 · 06

Si les Éditeurs du Recueil des Causes célèbres n'avaient pas enregistré le procès du fameux Desrues, je ne manquerais pas d'en faire un chapitre de mes souvenirs, afin de vous faire admirer la justice du ciel. On ne saurait espérer que l'action de la Providence empêche l'exécution de certains crimes qui sont commis sur la terre, parce que le mal faire est dans la nature de l'homme, et que l'homme est libre ; mais j'ai toujours vu que les criminels étaient punis, mon Enfant, visiblement pour le plus grand nombre, et quelquefois découverts d'une manière si miraculeuse qu'il aurait fallu s'opiniâtrer dans l'aveuglement, pour

ne pas y reconnaître la main de Dieu. Lisez le procès de cet abominable hypocrite, et lisez-le avec attention, je vous le recommande.

Quand on fut ennuyé des querelles sur la grâce efficace et sur le formulaire, où la majorité du public ne comprenait plus rien, parce qu'elle avait perdu la foi et parce que l'instruction théologique lui manquait, on s'était mis à disputer sur la musique, et ce fut avec d'autant plus de violence et d'emportement que le sujet de la querelle était plus frivole et plus étranger à ceux qui s'en mêlaient. L'horreur d'un Quesnelliste pour un Conformiste ne saurait donner aucune idée de celle d'un Lulliste pour un Ramiste, et ceci dura jusqu'à l'irruption des Gluckistes et des Piccinistes qui vinrent se ruer les uns sur les autres et se prendre aux cheveux, jusque dans les balcons et le parterre de l'Opéra. Ce fut à la première représentation d'une pièce intitulée la Bonne Fille, et depuis ce moment-là tous les esprits furent agités par la discorde. Elle était à domicile dans tous les cafés et les colysées, dans les jardins publics, et jusque parmi les politiques de l'arbre de Cracovie, à la petite Provence en automne, ou dans la salle des Cent-Suisses en cas d'orage. La discorde s'était introduite au bureau de M Lespinasse, sanctuaire de la philosophie moderne ; à l'Académie française, où personne n'aurait pu dire quelle différence il y avait entre un bémol et un dièze ; et jusque dans le salon de musique de M. Trudaine, où tout le monde chantait faux. Les meilleurs amis et les amans se brouillaient, les parens se fuyaient, les enfans se battaient ; les bons dîners, dont le meilleur effet a toujours été celui de produire une indulgence réciproque, ne produisaient plus que de la colère ou la plus sombre défiance ; enfin, les bureaux d'esprit étaient devenus des arènes où l'on s'acharnait contre la séduisante Armide, ou la malheureuse Iphigénie du Chevalier Gluck, qu'on voulait absolument sacrifier à la Bonne Fille du Signor Piccini et vice versà.

On ne demandait plus : est-il janséniste ? est-il moliniste ? — est-il encyclopédiste ou dévot ? — est-il pour l'ordre profond de M. de Mesnildurant, ou pour l'ordre mince de M. de Guibert, auteur de la Tactique moderne ?

On se demandait : est-il du coin de la Reine ou du con du Roi ? et l'on accueillait les survenans bien ou mal, en conséquence de la réponse. Il en est résulté des méchancetés abominables : les enfans de M de Valbelle (c'est-à-dire Athénaïs et Gertrude, aujourd'hui Comtesses de Beauvoir et de Tilly), avaient mordu le petit d'Havrincourt parce qu'il était Picciniste ; et du reste, je vous dirai que ces deux petites de Valbelle étaient si méchantes, qu'elles mordaient les oreilles des chiens, et qu'elles allaient donner des coups de pied aux chevaux. On ne s'en douterait guère aujourd'hui, vous en conviendrez ; mais retournons à la musique. M. votre père avait fait passer Lauzun pour un Gluckiste auprès de M de Blot, qui ne daignait plus jeter les yeux sur lui. — Vous devriez bien m'expliquer votre conduite où je ne comprends rien, lui dit-il un jour en lui tirant le bout de son gant par la pointe, à dessein de l'impatienter ; mais elle se laissa déganter en se reculant, plutôt que de l'honorer d'un mot de réponse, et je croirais assez que c'est pour un ou deux motifs de ce genre-là que je me suis enrôlée sous la bannière du compositeur allemand ; car je suis Gluckiste, et je suis bien aise de vous en prévenir. N'en plaisantez pas.

Les deux antagonistes, les plus passionnés l'un contre l'autre, étaient MM. Arnaud et Marmontel, tous les deux encyclopédistes et célèbres philosophes. Ils se faisaient une guerre impitoyable, et se reprochaient des choses monstrueuses, à propos de révolution musicale et de musique fixée.

— Mais, mon bon Dieu ! disaient avec raison le Père Garasse et M. Riballier, ces Messieurs nous accusaient d'intolérance, quand il était question des vérités les plus importantes et les plus utiles au genre humain ! Voyez donc comme ils se persécutent et comme ils se déchirent entre eux pour les choses du monde les plus futiles. Est-ce que l'objet de leurs disputes est plus facile à saisir que les maximes de la théologie dogmatique ? Est-ce que leurs explications sont plus satisfaisantes que les nôtres, auxquelles ils ne voulaient pas accéder parce que l'exigence de leur raison ne s'en contentait pas ? Les philosophes ont toujours agi comme leurs devanciers et leurs amis les protestans ; ils ont crié, pendant longtemps : liberté générale, indulgence absolue et tolérance universelle ! mais, quand ils en arrivent à l'application de leurs principes, on les trouve toujours astucieux et persécuteurs.

Écoutez une aventure du chevalier Gluck. Il nous disait un jour, à l'hôtel de Tessé, qu'un jeune homme de la plus belle physionomie, mais dont l'air était prodigieusement triste, était arrivé chez lui pour lui présenter, avec son hommage, une partition d'opéra qu'il avait composée sur le sujet d'Orphée déchiré par les bacchantes. Le poëme et la partition ne valaient pas grand'chose à son avis, mais il avait trouvé que la voix du jeune homme était si parfaitement belle et son expression tellement brillante ou attendrissante, avec à-propos, que ce grand compositeur en était resté saisi d'étonnement et d'admiration. Ce n'était pas des sons humains, disait Gluck, c'était comme un fluide éthéré qu'aurait épanché sans effort une source profonde et pure. — Prodigieux artiste ! dit-il à ce jeune homme en l'embrassant avec enthousiasme, la Providence a marqué votre destination naturelle ; entrez au théâtre, et vous serez le plus admirable chanteur qu'on ait jamais entendu ! — Monsieur, lui répondit le jeune homme avec un air modestement contrarié, je ne me soucierais pas beaucoup d'être comédien… — Comment donc, Monsieur, qu'est-ce que vous dites là, lui répliqua le directeur de l'Opéra français ; ouvrez les statuts et les archives de l'Académie royale de musique, et vous verrez que c'est un théâtre où l'on peut chanter sans déroger. Si vous suivez le conseil que je vous donne, je vous promets d'abandonner tous mes travaux pour ne m'occuper que de votre opéra d'Orphée, et c'est dans cette pièce-là que je vous ferai débuter. Vous avez l'air si profondément sensible et si mélancolique, que vous souffrez certainement de quelque peine du cœur, je n'en saurais douter. Soyez assuré qu'on peut trouver dans les grands succès d'amour-propre et principalement dans ceux du théâtre, une consolation puissante, et tout au moins une distraction salutaire, contre les regrets et les ennuis d'une passion malheureuse… Le jeune homme ne voulut entrer dans aucun détail personnel et demanda seulement quelques jours de réflexion.

« Monsieur le Chevalier, lui répondit-il au bout d'une huitaine, il me faut renoncer à voir mon Orphée sacrifié par les Ménades et honoré par vos accords sublimes. J'ai fait mon possible pour l'étendre jusqu'à trois actes, ainsi que vous me l'aviez conseillé, mais il n'y a ga-

gné que de la bouffissure ou du vide enflé, qui ne vous satisferait certainement pas. C'est à quoi s'est écoulé tout le temps que j'ai perdu depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir.

« J'avoue, Monsieur, que le seul désir de ne pas vous contrarier m'avait fait promettre de réfléchir à la proposition de me vouer au théâtre. Je sais que les philosophes ont l'air d'estimer les comédiens, et je trouve que ce talent n'est pas moins rare que celui du peintre ou du poëte. Je sais qu'un homme qui l'exercerait avec honneur ne serait pas indigne d'estime, et que certaines maisons qui sont ouvertes à ceux qui se distinguent dans cette profession, très lucrative depuis quelque temps, doivent leur paraître un dédommagement pour celles qui leur restent fermées ; l'accueil des personnes du premier rang devant les indemniser du mépris qu'on leur porte ailleurs. Il est superflu de vous citer ici les représentations de Sainte-Assise, où M le Duc d'Orléans joue pêle-mêle avec des acteurs à gage, en opposition avec l'hôtel de Créquy, où l'on a refusé d'admettre M. Dugazon pour y lire une pièce de comédie de M de Louvois, attendu qu'on aurait été forcé de l'y faire asseoir. »

« Je suppose tous ces brillans avantages assurés à mes talens futurs, et ma raison vous cède, mais vous ne vaincrez pas mon cœur. J'ai une mère et des sœurs sous le joug de l'opinion vulgaire. Tout gothique et tout suranné qu'il soit, ce préjugé donnerait la mort à celle de qui je tiens la vie. J'ai un neveu, Monsieur, et le malheureux jeune homme se trouverait privé, à son entrée dans le monde, de son appui le plus naturel, et du fruit des conseils que j'aurais perdu le droit de lui donner avec autorité. Mes deux sœurs qui sont mariées, rendues malheureuses, et celle qui ne l'est pas, dans l'impossibilité de trouver un parti sortable, et qui puisse convenir à ses vœux… voilà, Monsieur, les coups dont je frapperais ma famille, et il n'est pour moi nul succès de vanité personnelle, ni gloire de talent, ni acquisition de fortune, que je voulusse acquérir à pareil prix… »

— Mais c'est de l'écriture de Clair-de-lune ! m'écriai-je ; c'est une lettre du Marquis de Jaucourt ; il est certain que la beauté de sa voix tient du prodige et qu'il est d'une pâleur étonnante, mais il n'en est pas plus mélancolique, et je ne sache pas qu'il soit malheureux du tout. Si vous voulez voir son neveu dont il vous parle, à son entrée dans le monde, vous n'avez qu'à sortir dans le jardin, où vous le trouverez qui court après des cerceaux avec mon petit-fils. — Il aura sept ans la semaine prochaine, ajouta la Comtesse de Jaucourt, et le Chevalier Gluck en resta confondu.

M. de Jaucourt vint nous demander quelques jours après si nous trouvions que sa réponse avait été déraisonnable. — Mais ce n'est pas seulement de votre lettre qu'il est question, lui répondit sa mère avec toute raison, c'est de ce que vous allez vous ingénier pour vous moquer de ce brave homme, et surtout de ce que vous perdrez votre temps à fabriquer des opéras. Je m'en veux mortellement de ce que vous faites le croque-notes, et si c'était à recommencer je ne permettrais pas que vous apprissiez seulement à connaître la clé de sol. On dit que vous êtes toujours avec des piaillards et des braillards de chanteurs, avec des bassons, des pardessus-de-violes et des tambouriniers qui doivent être les plus sottes gens du monde et qui, du reste, ne valent pas mieux que les acteurs dont vous parlez si bien.

— Il avec vrai que les musiciens sont bêtes comme tout, répondit-il avec cet air de sensibilité naïf et douloureux qui avait si profondément touché l'auteur d'Iphigénie. Toutes les fois que celui-ci rencontrait M. de Jaucourt au foyer de l'opéra : — Ah monsieur le Marquis ! lui disait-il innocemment, quel malheur que vous ne soyez pas né de manière à pouvoir chanter sur un théâtre !!!

C'était la Duchesse de Saint-Aignan (Françoise Turgot), qui l'avait surnommé Clair-de-lune à cause de sa figure qui était d'une pâleur extrême et pourtant brillante, et c'était aussi pour le distinguer des autres Jaucourt ; ainsi, ne croyez pas à une histoire de revenant qu'il avait forgée pour y attacher l'origine de ce même surnom. Tout le monde prenait la liberté de s'en servir en l'adoptant à pleine approbation, tant il était bien applicable à ce beau Marquis, et voilà le danger des sobriquets. M de St.-Aignan en affublait tout son monde ; elle appelait le Comte de Chabrillan, le gros chat, et M de la Trémoille, la très molle, surnoms d'assez mauvais goût, comme vous voyez ? Je vous conseille de n'en donner à personne et de ne jamais souffrir qu'on vous en applique.

Àla frénésie pour la musique avait succédé la passion pour la tactique militaire, et la discussion roulait particulièrement sur le plus ou moins d'épaisseur qu'il faut donner aux bataillons quand on les dispose en front de colonnes. Je vous demande un peu ce que cela pouvait faire à l'abbé de la Colinière, ainsi qu'à M Cocquinaud de Lustrac et M Trudaigne de Montigny ?

On avait commencé par s'occuper de cette question-là, sérieusement, pertinemment, entre hommes, et pour se moquer de la suffisance de M. de Guibert qui venait de composer et publier un gros volume ad hoc et in-quarto, s'il vous plaît ; mais comme ce M. de Guibert était devenu plus ou moins à la mode, il y eut de certaines dames entreprenantes et résolues qui, par engouement pour l'auteur du gros livre (et du Connétable de Bourbon), crurent devoir intervenir dans les débats. Ma foi, quand on vit que la première ligne des palissades avait été franchie par l'abbé de la Colinière et que M Trudaine s'en mêlait, il y eut une irruption générale dans le champ de la tactique ! Toue le monde se mit à disserter à perte de vue sur la stratégie ; chacun discourait à perdre haleine sur les avantages et les inconvéniens de l'ordre-mince ou de l'ordre-profond, et je ne sais plus pourquoi je m'était déterminée pour l'ordre mince ? M. de Penthièvre avait supposé que c'était pour éviter de me trouver d'accord avec le Comte de Broglie qui tenait pour l'ancien système, et sans doute il avait fallu quelque motif de cette importance-là pour me décider à prendre le parti des novateurs ? — J'avais eu très certainement une excellente raison, comme disait toujours ma tante de la Ferté, mais je ne me la rappelle pas.

Àcette folie stratégicale avaient succédé je ne sais combien de folies scientifiques, au nombre desquelles était celle d'un minéralogiste, appelé M. Sage, qui prétendait ressusciter les morts avec de l'alcali volatil, et faire de l'or en barre avec de la terre glaise. L'Académie des sciences avait discuté sur tout ceci très méthodiquement, et l'on créa, pour ledit M. Sage, une place de vingt mille livres de rente à l'hôtel des Monnaies.

Le système de résurrection, découvert par M. Sage, avait été remplacé par le système de M. Dufour, Chirurgien-major à l'École militaire, et celui-ci pouvait dispenser de la résurrection, comme vous allez voir. Aussitôt qu'on était malade, il fallait se frotter la peau des jambes avec des orties, et puis se coucher sur un lit, et s'enivrer avec de la liqueur d'absinthe de la Martinique (et de chez M Amphoux, s'il se pouvait ?) On s'endormait infailliblement, et l'on se réveillait parfaitement guéri, disait le frater. La Faculté de Paris ne voulait pas approuver ces deux prescription thérapeutiques ; mais on n'a pas vu que le Major Dufour en ait été renvoyé de l'École militaire, où l'on devait craindre, pourtant, qu'il ne fît frotter les pensionnaires du Roi avec des orties, et qu'il ne fît boire de la liqueur des îles à de petits garçons. Un fils du Baron d'Arconcey, que M. Dufour avait enivré d'absinthe, en fut si bien endormi qu'il ne s'en réveilla pas. On répondit à ses parents que l'exception prouvait la règle, et l'on donna la croix de Saint-Michel à M. Dufour, à la sollicitation de M. Necker et de M. de Monthion.

Remarquez bien que la France présentait alors un véritable phénomène social, en ce que la situation matérielle et politique du royaume était calme et prospère, et que tous les esprits s'y trouvaient en agitation. L'habitude du bonheur et de la sécurité, la douceur et l'indulgence du gouvernement, le peu d'intérêt qu'on prenait aux affaires extérieures, et même à celles d'Amérique, où notre pays se trouvait engagé ; l'oisiveté des gens du monde et le manque de croyance avec le besoin de croire, enfin la manie d'enthousiasme ou d'engouement qui gagnait toutes les classes, et qui remplaçait chez nous toutes les opérations du jugement, telles que l'examen attentif et l'approbation raisonnable : tout cela, vous dirai-je, ouvrait une large brèche aux folies imaginatives, aux données incompréhensibles, aux explications inconcevables et tout ce qui s'en suit en fait d'absurdités.

Au milieu de ce tourbillon, parut un homme imposant par son air de sécurité fière et de cogitation méditative ; un savant, un étranger (ce qui doublait nécessairement son mérite) ; et de plus, un homme assez jeune et parfaitement beau, ce qui n'y gâtait rien. Cet homme était en possession d'un secret qui maîtrisait tous les corps animés, et qui lui donnait la faculté de remédier à toutes les désorganisations de leur mécanisme, à toutes les causes de souffrance, à tous les maux physiques, à toutes les pénalités de la nature humaine ; et c'était par un principe universel, occulte, unique, et tellement simple dans son essence et dans le mode de son application, qu'il n'avait pas besoin d'un autre moteur et d'un autre agent qu'un acte de la volonté.

On apprit bientôt que le Docteur Mesmer avait trouvé des adeptes, et l'on distingua particulièrement Messieurs de Puységur, de la Fayette, Bergasse et d'Espréménil, parmi ses disciples ses plus fervens. Il s'était logé dans la maison des frères Bouret, place Vendôme, et voici comment on y procédait à l'application du magnétisme.

Il y avait au milieu d'une grande salle un baquet rempli de culs de bouteilles, lequel était recouvert d'une toile verte, et d'où sortaient des gaules de fer avec des robinets et des tourniquets ; toutes ces tiges métalliques étaient courbées en demi-cercle, et ceci donnait au gros baquet l'apparence d'une araignée monstrueuse. Les Mesmeristes étaient là rangés

qui-l'un qui-l'autre, et tenant chacun le bout de sa gaule appuyé sur ses yeux, dans l'oreille, aux reins, contre la poitrine, au creux de l'estomac, à la gorge ; etc., chacun des malades en posture et dispositions très variées, ceux-ci tremblans de frisson, ceux-là couverts de sueur ; les uns dans une agitation frénétique, en convulsions abominables et se roulant par terre, ainsi que les jansénistes de St.-Médard ; les autres en contemplation béatifique et comme en extase ! Et puis c'étaient des malades qui riaient à gorge déployée, tandis que leurs voisins bâillaient en pleurant, et pendant ceci M. le docteur Mesmer était dans un coin de la salle à jouer de l'harmonica. Il ne s'en dérangeait que pour venir, d'un temps à l'autre, appliquer un de ses doigts sur le front des magnétisés qui lui paraissaient avoir besoin d'une action si puissante et si propice ! Voilà quels étaient les procédés du mesmerisme et voici la doctrine du système.

Le docteur Mesmer avait débuté dans le monde savant par un ouvrage intitulé de Planctarum influxu, dont le but était d'établir que les corps célestes ne sauraient manquer d'exercer sur les corps animés, et particulièrement sur le système nerveux, une influence analogue à celle qui dirige et produit leurs attractions respectives. Il y parlait également de la propriété des aimans à laquelle il attribuait toutes sortes de vertus pour opérer la guérison des maladies. Mais cette association bizarre du neutonisme avec la cabale et l'astrologie ne lui valut aucun succès dans son pays. En arrivant dans le nôtre, il y fit paraître un Précis historique et recueil de faits relatifs au Magnétisme animal, et le plus grand nombre de ses lecteurs ne douta pas plus de sa bonne foi que de sa puissance magnétique. Il y disait avoir rendu la vue à M Paradis (jeune aveugle), ce qui fut démenti par l'Académie de médecine, et il assurait qu'on pouvait penser pendant trois moi sans langue, ce qui parut inexplicable au point d'y faire supposer quelque faute de l'imprimeur. L'explication du docteur ne se fit pas attendre, et c'était un enchaînement de propositions inintelligibles.

Le fluide éthéré que M. Mesmer avait à sa disposition pouvait être augmenté par la volonté de l'homme et réfléchi par les glaces ainsi que par la lumière (il m'avait semblé que c'était concentré et absorbé qu'il aurait fallu dire), et du reste le même fluide pouvait être communiqué, propagé et appliqué par le son. Il était transportable et susceptible d'accumulation. Toutes les propriétés des substances matérielles et des êtres organisés se trouvaient soumise à l'intention et à la rémission de cet étranger fluide ; enfin Mesmer ajoutait à tout ceci que les êtres organisés sont analogues à des aimans, qu'ils ont des pôles ainsi que des antipathies matérielles, et que leur similitude est si parfaite que le ' phéno'mène de l'inclinaison même s'y trouve régulièrement observé.

Les savans trouvèrent que l'absurdité de cette dernière assertion ne laissait rien à désirer, et relativement au phénomène de l'inclinaison du pôle, on alla jusqu'à dire à M. Mesmer qu'il avait pris, comme le singe de la fable, le nom d'un lieu pour celui d'un homme. Il ne s'en déconcerta pas le moins du monde ; il eut la hardiesse d'adresser à M. de Maurepas, premier ministre, un mémoire apologétique, avec un ultimatum écrit de sa main, dans lequel il demandait au gouvernement français, non pas qu'on fît constater l'existence et l'efficacité du magnétisme, ce qui serait inutile et puéril, osait-il ajouter, tant la chose était notoire et magnifiquement prouvée ; mais il demandait qu'on enregistrât les déclarations de

toutes les personnes qu'il avait guéries, et qu'on voulût bien lui concéder, en rémunération de ses bienfaits, la propriété de la terre et du château de Surgy, lesquels appartenaient au domaine de la Couronne. Il ajoutait que si l'on voulait marchander avec un homme de son importance, il allait quitter Paris, sortir du royaume et renverser son baquet en abandonnant tous ses malades à leur malheureux sort.

Mon cousin de Breteuil s'était entiché, je n'ai jamais su comment ni pourquoi, du magnétisme animal. Il intervint dans la négociation, et fut se placer officieusement entre les prétentions du magnétiseur et les épigrammes de M. de Maurepas, de manière à ce qu'on fit proposer à Mesmer, au nom du Roi, devinez quoi, mon pauvre Enfant... C'était vingt mille livres de rentes viagères, avec un traitement annuel de douze mille livres, un logement au Louvre, et le cordon noir de Saint-Michel, avec le titre de médecin consultant pour Sa Majesté ! On lui demandait seulement d'ouvrir un cours de magnétisme et d'y former trois élèves à la pratique de ses admirables procédés.

Comment voudriez-vous qu'une monarchie puisse aller avec des injustices et, tranchons le mot, des extravagances pareilles à celles-ci ? heureusement pour la bonne réputation du ministre de la maison du Roi (Baron de Breteuil) que le docteur Mesmer se trouva tellement choqué de l'incivilité de ses propositions et de sa lésinerie, qu'il ne daigna seulement pas lui répondre, et qu'il partit brusquement pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, emmenant plusieurs de ses malades avec lui : c'était les plus dévoués et les plus dociles : mais on ne manqua pas d'observer que ce n'était pas les moins riches. Un habile avocat, nommé Bergasse, parut alors sur la scène ; il entreprit d'obtenir un dédommagement public en faveur de Mesmer, et pour le consoler du mauvais procédé de M. de Breteuil, il imagina d'ouvrir à son profit une souscription de cent actions à cent louis la pièce. C'était cependant à condition qu'aussitôt que la liste serait remplie, M. le Docteur aurait la charité de révéler toute sa doctrine, afin que la nation française, en première ligne, et l'humanité souffrante, en général, pussent être salutairement éclairées sur la mystérieuse organisation du baquet rempli de culs de bouteilles, sur les bons effets de l'application du doigt magnétique, et particulièrement sur l'emploi de l'harmonica dans les cas de surdité, car on assurait que la Marquise Lecamus lui devait sa guérison radicale.

Le docteur allemand préleva tout au moins cent cinquante mille écus sur la crédulité parisienne, au moyen de la souscription de M. Bergasse, et l'Avocat-Général au parlement de Dauphiné, qui s'appelait M. de Servan, fit paraître une brochure de sa composition, dans laquelle il nous conseillait d'ériger des statues sur des places publiques en l'honneur de M. Mesmer. Il aurait demandé des temples, s'il avait osé. Le fougueux d'Espréménil, assisté du M de la Fayette, allait pérorant et déclamant contre la superficialité du vulgaire et pour l'infaillibilité du magnétisme ; et c'était, je vous assure, avec autant d'enthousiasme et d'opiniâtreté qu'on les a vus déblatérer, pendant le reste de leur vie, contre les institutions surannées, en faveur de la liberté qui nous a procuré le régime de la terreur.

L'engouement désordonné pour le magnétisme avait été la première aberration de ces têtes mal faites, et l'on a remarqué que presque tous les principaux révolutionnaires avaient

été Mesméristes passionnés.

Il faut vous dire à présent comment le peuple de Paris ne resta pas en arrière des gens du monde en fait d'enthousiasme pour les prodiges.

On ne savait ce que pouvaient devenir journellement tous les cochers, les palefreniers, les marmitons, les garçons de cuisine et surtout les laquais de la ville. On n'en pouvait garder à l'antichambre, et quand on les envoyait quelque part, ils n'en revenaient point. Les maîtres d'hôtel en perdaient la tête ; et comme la même chose arrivait dans presque toutes les maisons, on avait fini par en parler dans le monde, où personne ne savait à quoi cela pouvait tenir.

Il était arrivé d'Alsace un prodigieux médecin, qui guérissait toute espèce de maladies par les simple imposition d'une de ses mains. Il ne recevait pas d'argent ; mais il était convenu que les personnes qui pouvaient payer, donnaient quelque chose en s'en allant, et suivant leurs moyens, à une grosse fille qui se tenait toujours derrière la porte. Le peuple assurait que ce médecin distribuait aux pauvres du quartier l'argent qu'il avait reçu par ce moyen. Il avait été s'établir dans une maison de la rue des Moineaux, sur la butte Saint-Roch, et c'était là que toute la livrée de Paris tenait des assises. Les femmes du peuple y jouaient un grand rôle, et je vous assure qu'elles auraient mis en lambeaux toute personne qui se serait permis de douter du pouvoir de ce charlatan. La mère de mon garçon d'office, par exemple, avait amené chez cet homme une de ses filles qui était boiteuse de naissance. Il lui toucha les hanches et lui ordonna de marcher sans béquilles. La boiteuse obéit et tomba sur le nez ; mais la mère s'écria que sa fille était une entêtée qui ne voulait pas marcher comme tout le monde ; elle entra dans une furieuse colère, elle se mit à lui casser ses béquilles sur le dos, et pour que la malade pût s'en retourner, son frère fut obligé de lui en aller chercher une autre paire (de béquilles). Le médecin désapprouva l'emportement de cette bonne mère ; mais tous les laquais et toutes ces femmes qui couvraient la butte, et qui virent la jeune fille s'en aller comme elle était venue, lui dirent que c'était sa faute, et peu s'en fallut que toute le monde ne la battît pour la punir de sa mauvaise volonté.

Vous imaginez bien que l'autorité fut révoltée de ce qu'il y avait un homme à Paris qui faisait muser les laquais et qui dérangeait les cuisiniers. C'était bien autre chose que les inconvéniens du magnétisme ! Mais, pour écarter un soulèvement populaire, ce qu'on avait toujours grand soin d'éviter sous le gouvernement de nos rois, paternellement, et pour ne pas avoir à sévir contre le pauvre peuple de Paris, qui est la plus stupide engeance de la terre, et qui du reste est la plus atroce et la plus infâme canaille de l'univers, on se crut obligé d'user d'artifice : on fit déguiser des hommes du guet qui furent prier le médecin de venir avec eux chez M la Maréchale de Noailles qui voulait le consulter, et que ses infirmités retenaient chez elle. On le mena chez un commissaire de police du quartier Saint-Denis, qui le fit monter dans une cariole et conduire à dix lieues de Paris, avec injonction de n'y rentrer jamais. On trouva chez lui près de vingt mille francs en petits écus, pièces de vingt-quatre et de douze sous, que M. le lieutenant de police ordonna de laisser à la disposition de la grosse fille.

Ce qui fit le plus grand honneur au magnétisme fut la mort du docteur Deslon, son second prophète. D'une constitution robuste, et âgé seulement de quarante ans, ce médecin supportait à lui tout seul, depuis l'hégyre de Mesmer, toutes les fatigues de la superintendance et des opérations magnétiques. Il en avait supprimé l'harmonica, dont il ne savait pas jouer ; mais il avait ajouté le somnambulisme au mesmerisme, et c'est un grand bénéfice. Une somnambule, interrogée par lui sur une douleur qu'il éprouvait au creux de l'estomac, lui répondit qu'elle y voyait une cause de mort certaine et prochaine ; que c'était un point noir, exubérant et putrescent. (La somnambule était une paysanne de Chatou). Elle ajouta que la grande quantité de fluide magnétique, que ce docteur absorbait et qu'il dirigeait sur ses malades, avait l'inconvénient de lui corroder le système nerveux, de lui allumer la bile et de lui décomposer le sang, d'où venait qu'elle lui donnait le conseil de se baigner souvent et de ne magnétiser personne avant le retour du printemps, ni surtout pendant la canicule où l'on allait entrer. Cette fille ne lui laissa pas ignorer qu'il ne vivrait pas deux mois s'il ne suivait son avis, dont il ne tint compte ; et le docteur Deslon mourut effectivement six semaines après.

J'ai vu cette somnambule, et je l'ai consultée par simple curiosité d'abord, et puis dans un sentiment qui n'était pas du tout l'opposé de la confiance. Elle avait dit à M votre mère, en présence de moi, que sa maladie provenait d'une humeur rhumatismale, combinée d'un appauvrissement de la lymphe et fortifiée d'un restant de dépôt laiteux ; rien n'était plus véritable, et la tisane indiquée par elle était un chef-d'œuvre de combinaison médicale, au dire de Marjault, du vieux Lebègue et de l'avis du docteur Sallin, grand ennemi du magnétisme, ainsi que chacun sait. Elle y prescrivait cependant une chose dont les trois médecins ne pouvaient s'expliquer la propriété curative, et c'étaient des feuilles de coudrier. On essayait de n'en pas mettre dans la tisane, et la malade ne s'en trouvait pas si bien ; on en remettait dans la tisane, et la malade s'en trouvait au mieux. Je ne voulais pas la consulter pour mon propre compte, mais on m'en obséda si fortement que je finis par lui confier une de mes mains qu'elle s'appliqua sur l'estomac (au niveau du plexus solaire, disait-elle) ; ensuite elle ferma ses yeux avec un air de satisfaction dont je lui sus tout le gré possible, et cinq minutes après elle se mit à dire en souriant, — parlez-moi de ça. — On n'a jamais vu si bonne disposition. — Vous virez cent ans. — Si vous buvez davantage et ne vous chauffez pas, vous ne serez jamais malade.

Cette fille était âgée de trente-quatre ans ; elle ne savait pas lire et n'était jamais sortie, jusque-là, de la basse-cour de M de Maupeou (la Chancelière). C'était la créature la plus simplement ingénue qui se puisse trouver. Quand elle était dans son état naturel, on n'aurait pu tirer d'elle une seule parole, ne dirai pas scientifique, mais correctement prononcée, et du reste il est assez connu que M. de la Mothe-le-Vayer ne pouvait regarder en plein jour par sa croisée sans éprouver des vertiges et sans frémir, tandis qu'il allait courir toutes les nuits sur les toits de l'hôtel de Maupeou, comme un chat maigre. Mais c'était par une effet du somnambulusme naturel, et reste à savoir comment le magnétisme a le pouvoir de provoquer et la propriété d'utiliser, comme disait M. Darcet, cette disposition phénoménale ?

Je ne vous en puis donner aucune explication : je n'en sais pas plus que vous ; mais ne croyez pas que j'aie été la dupe d'une comédienne.

Dans l'état présent du magnétisme, on a supprimé le baquet et les tiges métalliques ; mais la croyance au fluide a survécu dans l'esprit de certains adeptes à la puissance de l'harmonica, et la plupart des magnétiseurs attribuent simplement l'action du magnétisme à l'action de la volonté. J'au vu magnétiser M de St.-Julien, M. de la Gorce, et M Lecamus par M. de Puységur. M. de la Gorce, aussitôt qu'il fut touché, tomba dans le somnambulisme et parla comme un insense, ce qui n'était certainement pas son habitude autrement que dans un pareil état de crise. M de St.-Julien fondit en larmes et fit des sauts de carpe, avec des cris de chouette, et la M Lecamus qui ne s'endormit pas, resta comme une bûche, à peu près dans son état naturel.

Le procédé du magnétiseur ne me sembla pas précisément scandaleux, comme on le prétendait ; mais il me parut tout-à-fait dépourvu de bienséance. Il était assis devant ces dames, ses pieds touchant les leurs ; ses regards enfoncés dans leurs yeux, en serrant fortement leurs genoux entre les siens ; il leur tenait les mains appliquées dans les siennes, au grand ouvertes, avec les quatre pouces et les doigts majeurs en correspondance immédiate, à dessein d'influer sur le battement des artères à l'unisson : c'est la raison qu'il en donnait, et voilà ce qu'on appelle se mettre en rapport. Ensuite le magnétiseur promena doucement ses mains, à partie de la tête aux pieds, sur toutes les parties du corps de ces dames, en ayant soin de s'arrêter pendant la valeur d'une minute à chaque articulation des membres, et lorsque le sujet magnétisé fut supposé par lui devoir être suffisamment pénétré de fluide, il administra ce qui s'appelle le magnétisme à grands courans, ce qui consiste dans un mouvement à distance opéré largement avec les deux mains ouvertes et les doigts écartés, laquelle action est dirigée de la tête aux pieds avec la plus grande accélération. Ceci produisit un même effet sur ces trois personnes, dont les visages devinrent absolument décolorés, et qui prièrent le magnétiseur de s'arrêter parce que la plante des pieds leur brûlait. M. de la Gorce ajouta que ses jambes allaient éclater comme deux gargousses. M. de Puységur y remédia fort aisément en leur soufflant sur la figure, qui reprit tout aussitôt sa carnation naturelle, ensuite il administra ce qu'il appelait des passes en définitive, et le plus beau résultat de la séance fut de me faire tomber dans une attaque de nerfs, la première et la dernière que j'aie éprouvée, depuis soixante et seize ans que j'ai vécu, jusqu'à présent. M de St.-Julien se trouva parfaitement guérie d'un horrible mal de tête. M. de la Gorce, qui ne s'était fait magnétiser que par curiosité, n'en éprouva ni bien ni mal, excepté la contrariété d'avoir battu la campagne en si bonne compagnie ; enfin M Lecamus n'en fut pas moins sourde, et vous conclurez de ceci tout ce qu'il vous plaira.

Je ne doute pas que Mesmer ne fût un charlatan, et je pense que sa combinaison du baquet, avec ses tringles de fer et son harmonica, n'était que du charlatanisme ; mais je ne saurais douter de la réalité d'un phénomène appelé Magnétisme et dont Mesmer a découvert l'existence.

J'en ai vu de prodigieux effets que je suis bien assurée d'avoir jugés froidement, sans complaisance, et sans prévention ; mais l'utilité du Magnétisme ne m'est pas démontrée, et son danger me paraît manifeste.

Je ne saurais nier que sur certains individus et dans certains cas, son efficacité puisse agir salutairement, en apparence ; mais j'ai remarqué que la plupart des hommes étaient insensibles à l'action du magnétisme, et j'ai connu grand nombre de femmes auxquelles il faisait toujours et dans tous les cas un mal affreux.

Je ne sais et je ne saurais savoir s'il est vrai que le magnétisme est un remède assuré dans toutes les maladies atoniques, et je ne dirai pas qu'il ne soit salutaire aux individus chétifs ou débilités ; mais ce que je sais fort bien, c'est que son emploi m'a paru très dangereux dans les maladies inflammatoires, et tellement dangereux qu'il a déterminé des morts subites en pareil cas. Voilà ce que je vous garantis et dont je vous avertis.

Quant aux phénomènes du somnambulisme, je vous dirai qu'ils n'avaient rien d'incroyable pour moi, parce que j'avais passé mon enfance à ouïr parler de somnambules à Montivilliers, où les Demoiselles d'Houdetôt tracassaient toutes les nuits et sautaient quelquefois par les fenêtres afin d'aller grimper aux arbres, et nager dans les étangs du parc au cœur de l'hiver.

La cadette écrivait comme un chat quand elle était réveillée ; sa troisième sœur avait une fort belle écriture, mais lorsque la contagion du somnambulisme l'avait gagnée, et pendant que les autres étaient à lutiner dans les bois, ladite sœur cadette, appelée M d'Épronville, se mettait à l'ouvrage et faisait le basogne de tout le monde, en imitant si bien l'écriture de chacune de ses sœurs (à tâtons) que la maîtresse de classe et la propriétaire du cahier ne pouvaient plus reconnaître la ligne d'écriture où l'on s'était arrêté la veille.

J'ai vu dans le bourg de St.-Fal, auprès du château de M votre mère, une cataleptique, appelée M de Bourgneuf, qui passait huit mois de l'année couchée sur le dos sans manger, sans boire et sans faire aucune espèce de mouvement. Sa respiration n'était pas sensible à l'oreille, et son expiration ne marquait pas sur le miroir. Elle se réveillait subitement au bout de son accès ; elle vivait pendant cent vingt et un jours à la manière de tout le monde, et retombait en catalepsie pour deux cent quarante et deux jours, bien comptés ; ce qui s'est exécuté périodiquement pendant sept années consécutives, et jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1765.

J'ai vu la cataleptique de l'abbaye de Montmartre, et j'ai vu comme tout le monde, ou j'ai cru voir, au moins ; car, en vérité, dans une vision pareille, il est permis de suspecter le témoignage de ses propres yeux, de ses oreilles et de sa judiciaire humaine ! J'ai cru voir, il m'a semblé, on ne doute pas, et nous avons dû croire que cette pensionnaire de Montmartre avait non pas lu, si vous voulez, mais aperçu, devant nous, les yeux fermés et par l'estomac, le contenu de deux lettre pliées, fermées et cachetées, que M. Bergasse venait d'écrire dans une autre chambre, sous la dictée de la Maréchale de Ségur et de la Comtesse de Virieu qu'il n'avait jamais ni vues ni connues, auxquelles il n'avait jamais écrit, ni fait

parler ; et qui du reste n'auraient pas voulu se prêter à des piperies dont cet honnête M. Bergasse était incapable pour son propre compte. On avait d'abord appliqué les deux billets cachetés sur la poitrine de la cataleptique ; elle demanda qu'on les lui posât sur le ceux de l'estomac, l'un après l'autre ; elle commença par nous dire qu'il s'y trouvait une ligne absolument illisible, en conséquence d'une rature dont on n'avait pas eu la précaution d'étancher l'encre avant de fermer un de ces billets, et ceci, dont on ne s'était pas aperçu, fut trouvé ponctuellement vrai lorsque nous ouvrîmes cette lettre. Nous fûmes témoins de plusieurs autres phénomènes dont on a dressé procès-verbal, et vous en trouverez la copie dans mes papiers ; mais les membres de la faculté de Paris ne voulurent pas en entendre parler ; ils ont toujours pour les cataleptiques une abomination sans égale, attendu qu'ils ne savent qu'en dire, et parce que les docteurs ne doivent ignorer de rien.

Les phénomènes du magnétisme ne sont pourtant pas moins avérés que ceux de l'état cataleptique et du somnambulisme, et ceux-ci n'ont d'autre avantage sur celui-là que d'avoir été connus des naturalistes anciens, ce qui fait que les docteurs modernes n'osent pas s'inscrire en faux contre la notoriété publique et sempiternelle. Mais la découverte du magnétisme est récente, et voilà pourquoi les savans proprement dits ne veulent pas convenir de sa réalité. Je ne parle ici que pour son existence et non pas en faveur de son utilité, prenez-y bien garde et résumons-nous. La plus grande partie des humains n'est pas accessible aux effets du magnétisme. L'application magnétique et directe est plus souvent nuisible aux malades qu'elle ne leur est salutaire. Tous les individus qui sont organisés de manière à recevoir l'impression du magnétisme, ne sont pas susceptibles d'entrer en état de somnambulisme. Tous les somnambules magnétiques ne parlent pas ; tous ceux qui parlent ne sont pas clairvoyans : la plupart de ceux qui distinguent leur état avec lucidité, n'ont pas la même aptitude en faveur des autres malades ; enfin les plus clairvoyans ne le sont pas toujours, et les somnambules qui font payer leurs consultations ne sont presque jamais de bonne foi.

Le peu que je viens de vous dire au sujet de ces trois phénomènes de la catalepsie, du somnambulisme et du magnétisme, est tout ce que j'en sais ; mais je suis persuadée que ceux qui vous en diront plus que moi n'en sauront pas davantage.

Il faut savoir ignorer, mon fils ; il faut s'y résigner humblement avec un sentiment de résolution soumise. Il faut dire à son intelligence humaine, ainsi que l'Éternel à l'Océan révolté : — « Tu n'iras pas au-delà de ces rochers où j'ai marqué ta limite ; ici tu briseras l'orgueil de tes flots. »

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 6 · 07

Àla suite d'une affligeante et longue maladie de mon fils, pendant laquelle je passai quinze ou dix-huit mois dans une réclusion complète, il était allé faire un voyage en Italie, au printemps de l'année 1784 ; vous avez vu comment nous avions été reçus, dans ce pays-là, votre grand-père et moi ; vous allez voir comment y fut accueilli votre père, et vous en conclurez que trop parler nuit ; je l'espère au moins. Je vous dirai donc, car c'est un détail dans lequel je crois devoir entrer avec vous de peur que vous ne l'appreniez par ailleurs et d'une manière inexacte ; je vous dirai donc, et je voudrais ne jamais arriver à la fin de ma phrase à cause de la difficulté de l'entreprise et de la contrariété que j'en éprouve, que votre père avait dit étourdiment, chez le Cardinal de Bernis, Ambassadeur de France, et devant cinquante personnes, au nombre desquelles il se trouvait apparemment des amis ou des obligés du Chevalier Acton, que le père de ce favori de la Reine de Naples, avait été valet-de-chambre du sien, et que lui-même avait été rasé deux ou trois fois par ce domestique irlandais. Il faut vous dire que mon fils s'était trompé de personnage, en ce qu'il avait pris un oncle de ce Ministre pour le père de Son Excellence, en quoi qu'il en fût, on lui signifia la défense d'entrer dans le royaume de Naples, ainsi que dans les villas romaines qui appartenaient à cette couronne. Voilà qui fit un bruit terrible, et qui mécontenta le Cardinal de Bernis, au point de le décider à m'en écrire en m'envoyant une copie de sa dépêche officielle, afin que j'en allasse parler directement au Roi, à Monsieur (parce que mon fils était Premier Maître de l'hôtel de Madame), au Ministre des affaires étrangères, à l'Ambassadeur de Naples ; enfin, si j'en avais cru M. de Bernis, je serais allée conjurer toutes les puissances du ciel et de la terre, afin d'obtenir vengeance et réparation d'une pareilles énormité.

Je répondis au Cardinal de Bernis que, lorsque le Duc de Créquy avait été insulté dans les rues de Rome, on ne fut pas s'adresser à sa mère, la Princesse de Poix, mais à son cousin, le fils aîné de l'Église, auquel il avait l'honneur d'appartenir tout autrement qu'à raison du protocole usité pour les Cardinaux et les Maréchaux. — Votre Éminence veut bien m'assurer qu'elle compte sur mon activité, lui disais-je ; mais elle ne s'est pas occupée de ma sincérité. Si je ne suis pas encore assez vieille pour mourir, je suis trop vieille pour courir, et surtout, Monseigneur, je suis trop équitable pour aller plaider une affaire où ma conscience ne me permettrait peut-être pas de témoigner favorablement du côté le plus naturel et suivant l'attrait de mon cœur…

Votre père en conçut une irritation fort injuste. C'est à partir de là que sa tendresse a diminué pour moi ; j'en ai gémi sans en éprouver de repentir. J'avais agi suivant la justice et selon ma conscience ; je vous aime tendrement, et vous n'en sauriez douter ; mais je ne me conduirais pas autrement envers vous dans un cas pareil. Que voulait-on que je fusse dire à Versailles, à moins d'y solliciter indulgence, en compromettant la prudence ou la véracité de mon fils ? Je ne sais rien dire en faveur des gens qui n'ont pas raison, et les liens du sang ou de l'amitié n'y font rien du tout, sinon d'augmenter mon embarras et de fortifier mes scrupules, de manière à les rendre insurmontables.

On a dit aussi qu'ayant parlé de la Maison de Lorraine avec trop de hauteur et d'inconsidération, votre père avait reçu de l'Archiduc Léopold un avis qui l'aurait empêcher de séjourner à Florence, et qu'il aurait traversé l'État de Toscane, accompagné par deux gardes forestiers de ce Grand-Duc. Il n'y a pas dans cet épisode une seule parole de vérité. Il demeura pendant trois mois à Florence ; mais ceci n'empêcha pas que ce ne fût un triste voyage, dont vous allez voir que les suites ne furent pas sans inconvénient pour la tranquillité de ma belle-fille et pour la mienne.

M. le Duc de Chartres, environ trois semaines après le retour de votre père, s'était avisé de raconter cette belle histoire de Rome, en ayant la bonté d'ajouter que le chevalier Acton était de ses meilleurs amis : c'était dans un souper à Mousseaux et devant douze ou quinze personnes. Il paraît que cet honorable prince avait appliqué sur mon fils je ne sais quelle expression dont il n'était pas en droit de se servir, et votre père se mit à le poursuivre à dessein d'en obtenir réparation.

On vint me raconter qu'il s'était approché de M. le Duc de Chartres, au milieu de la grande allée des Tuileries, en lui disant : — Monseigneur, si j'avais eu des excuses à vous demander pour avoir parlé, comme je l'ai fait, d'un de vos amis (lequel est fils ou neveu d'un ancien domestique de mon père), j'en aurais été empêché par égard pour vos autres amis, qui sont presque tous de même étoffe que celui-là. Qui se ressemble s'assemble!... Et le voilà qui se tient ferme en attendant la réplique.

— Mais, Monsieur, lui répondit le Duc de Chartres en balbutiant, je ne sais ce que vous voulez dire... je ne sais pas ce que vous voulez dire... je ne sais pas du tout ce que vous voulez dire ! et voilà tout ce qu'il fut possible d'en tirer pour cette fois-là.

— Monseigneur, on dirait que vous être encore embarqué sur le St.-Esprit ; ne vous effrayez donc pas, vous êtes à côté de M. de la Touche...

Celui-ci voulut prendre la parole, et le Marquis le fit taire en lui disant : — Je parle de vous, mais je ne vous parle pas, laissez répondre votre maître, et tâchez d'en obtenir quelque chose de plus significatif.

M. de la Touche voulut poursuivre, et mon fils laissa tomber de ce côté-là d'étranges paroles. — Monsieur ! Monsieur le Comte de la Touche-Tréville ! répondez d'abord à cette question-ci ; répondez-moi pour votre compte, avant de parler pour votre prince : est-ce que vous êtes Gentilhomme ?...

On se précipita pour les séparer, mais le Duc de Chartres avait disparu prudemment. Votre père assembla tous ses amis, et chacun fut d'avis qu'il devait se tenir tranquille en attendant M le Duc de Chartres et son chancelier qui devait dire le reste.

Le surlendemain, lettre de ce M. de la Touche, avec proposition de se rencontrer au bois de Vincennes, et réponse de mon fils pour demander si M. le Duc de Chartres ne lui ferait pas l'honneur de s'y trouver ; il ajouta qu'il ne voudrait accorder satisfaction aux officiers de ce Prince, qu'après l'avoir reçue de S. A. S. Et puis des phrases de hauteur amère ; il y aurait

beaucoup moins de distance et de condescendance de la part du Prince que du côté de M. de Créquy. Le Duc d'Orléans, frère de Louis XIII, ayant brusqué le duc de Créquy, son parent, n'avait pas refusé de mesurer son épée avec la sienne ; ensuite arrivait la fameuse histoire du Comte de Créquy-Blanchefort qui s'était assuré, comme dit Samuel Guichenon, de quelle couleur était le sang royal de Savoye, et puis le duel de son fils avec un Duc de Lorraine et de Bar ; item, un combat singulier entre M. le Comte de la Marche (Louis-François de Bourbon-Conty) et le Chevalier d'Aguesseau (combat singulier, s'il en fut jamais) ; enfin l'exemple de M. le Prince de Condé, chef de sa branche, lequel avait naguère accordé la satisfaction des armes au vicomte d'Agoult, puîné de sa famille et parent de M. de Créquy, lequel attendait la même réparation du fils de M. le Duc d'Orléans.

Le Duc de Chartres en voulait peut-être à mon fils, à qui l'on attribuait la chanson suivante, et c'était bien injustement ; car elle était de ce petit M. de Champcenets ; et votre père qui savait chansonner jusqu'au vif aurait certainement fait beaucoup mieux :

« Chartres, de nos princes du sang
« Est le plus brave assurément !
« Après avoir bravé Neptune,
« Bravé l'opinion commune,
« Émule de monsieur Robert,
« Le voilà qui brave encore l'air.

« Admirez comme il est volant
« Au sein de cet autre élément !
« Quel cœur, et surtout quelle tête «!
« Rien ne l'émeut, rien ne l'arrête ;
« Son rang, ses amis, sa moitié,
« Ce héros foule tout aux pieds !
« Il peut aller dorénavant
« Tête levée, le nez au vent ;
« Il est, les preuves en sont claires,
« Fort au-dessus de ses affaires.
« Ma foi, ce grand prince aujourd'hui
« Doit être bien content de lui !
« Mais soudain, quel revers, hélas !
« Ne vois-je pas mon prince en bas ?
« Comme il est fait, comme il se pâme !
« On dirait qu'il va rendre l'âme ;
« L'âme ! — allons donc, — c'est bien le cas,
« Peut-on rendre ce qu'on n'a pas ?

— Mon ami, disait M. de Lambesc à mon fils, c'est comme si tu chantais vêpres ! Ce prince-là, vois-tu bien, remonterait plutôt dans un ballon que de retourner sur un navire, ou d'aller se placer devant la pointe d'une épée. Il a peur du fer et du feu, de l'eau et du

plomb ; et comme il est connu pour un lâche, si tu t'acharnes à le faire dégaîner, sachant bien que c'est impossible, on dira que c'est ridicule et l'on se moquera de toi. On t'a dit qu'il avait dit en parlant de toi : Ce misérable fou, mon ami le Chevalier Acton n'en aurait fait qu'une bouchée ! Comment, diable, vas-tu ruminer et songer creux sur un pareil propos d'un pareil homme ? Renvoie-lui dont son épithète de misérable, qui n'est qu'une bêtise à propos d'un homme de ta naissance, de ton caractère et de ton esprit, tandis qu'elle est pour un Aëronaute et pour un Vice-Amiral de son étoffe, un double soufflet à lui faire un masque, appliqué tout juste comme de cire ! Il s'est servi du terme de fou, et pour ceci, laisse-moi te dire en bonne amitié que c'est une chose qu'il ne faudrait peut-être pas relever, après quinze mois d'une maladie comme la tienne ?...On se rabattra sur ta réclusion pendant ce temps-là, sur le bruit public et sur des paroles échappées à tes médecins. Ce sera des explications désagréables pour toi, difficiles à donner pour nous, impossibles à tourner favorablement, peut-être ? et tu peux bien compter que les Du Crest, La Touche et Sillery ne manquerons pas d'appuyer précisement là-dessus, en disant, pour t'embarrasser et nous aussi, que M. le Duc de Chartres avait proféré ce mot-là dans un sentiment de compassion, sans air de mépris, sans intention dénigrante, et autres fariboles, à quoi tu ne sauras que répondre. À présent, mon cher ami, rappelle-toi que la Duchesse de Chartres est la fille de M. de Penthièvre qui est au supplice, et que ta mère est au désespoir de tes violences qui ne sauraient aboutir à rien, si ce n'est à vouloir afficher que le gendre d'un prince, un homme exquis, lequel a pour toi des entrailles de père, est un impudent bavard, un coquin sans courage et sans vergogne, ce que tout le monde savait déjà. Jusqu'à présent, mon ami, nous avons renfermé la chose entre nous pour en écarter le public, et pour éviter les caquets de Paris ; mais on en parlait hier à Versailles, et si le père d'Orléans s'en mêle, il est à prévoir que le Roi ne te donnera pas raison. Je sais bien qu'il exècre et méprise le Duc de Chartres ; mais ce sera pour la satisfaction des autres princes du sang, et pour l'honneur de la maison royale. Enfin, souviens-toi bien de ce que je t'assure aujourd'hui si tu ne laisses pas ces honorables gens du Palais-Royal essuyer tranquillement toutes les satetés que tu leur as jetées à la figure, on dira que tu fais le bravache, et l'on aura soin d'ajouter avec perfidie que tu n'es peut-être pas tout-à-fait revenu dans ton bon sens. Voilà ce qui te menace à mon avis, et ce que j'ose te dire est la plus forte preuve de bonne amitié que je puisse te donner.

Votre pauvre père en eut encore une indisposition capitale. M. le Duc de Penthièvre avait obtenu de son gendre un acte de désaveu mais cette déclaration parut à mon fils (qui savait à quoi s'en tenir) si lâchement hypocrite et siplatement rédigée, qu'it en éprouva subitement un horrible accès de colère et de mépris les tristes effets de cette émotion se prolongèrent pendant cinq ou six mois. Si je me décide à vous laisser quelques instructions sur un si triste sujet, mon cher petit-fils, c'est afin qu'elles ne vous parviennent pas d'une manière infidèle, c'est à contre-cœur et les larmes aux yeux ; mais je sais bien ce que je fais...

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

M. le Prince de Condé s'est découvert et il a dit à M. d'Agoult : — Monsieur, je pourrais vous refuser parce que vous avez été de ma maison, et que je n'ai pas eu l'intention de vous offenser

(Manus. du Comte de Nugens.)

Tome 6 · 08

On a beaucoup parlé de certaines contestations qui seraient survenues entre les Princesses de la famille royale, et l'on allait jusqu'à leur donner un caractère de brouillerie qui n'a jamais existé, du côté de la Reine au moins. Tout ce que j'en ai pu savoir, et je crois que personne n'en a su plus que mon fils, c'est que Madame, Comtesse de Provence, ne voulait pas jouer la comédie sur le théâtre du Petit-Trianon, et qu'elle avait dit que ce serait une inconvenance.

— Mais, je la joue, moi qui vous parle, avait dit la Reine, et le Roi n'y trouve aucun inconvénient.

— Madame, avait répliqué sa belle-sœur, il en est de ceci comme de ce que disait Bossuet sur les spectacles, il y a de grands exemples pour et de bonnes raisons contre ; et du reste, une Princesse de Savoie ne saurait manquer de grand exemples à défaut de bonnes raisons.

— Mon frère, avait dit la Reine en s'animant et en appelant M. le Comte d'Artois comme à son secours, venez donc faire la partie de Madame, et prosternons-nous devant les éternelles grandeurs de la maison de Savoie ? J'avais cru jusqu'ici que la maison d'Autriche était la première…

— Mesdames, interrompit M. le Comte d'Artois, j'avais cru tout autre chose, et par exemple, j'avais cru que vous aviez ensemble une discussion sérieuse, mais comme je vois que cela tourne à la plaisanterie, je ne m'en mêle plus.

La Reine à qui l'on eut soin de faire apprendre certaines choses qui n'entrent pas dans l'éducation des Archiduchesses, à ce qu'il paraît, et qui sont relatives à la parvulité des Comtes de Habsbourg, auteurs de la maison d'Autriche, ainsi qu'à la vassalité de la maison de Lorraine à l'égard de la Couronne de France, la Reine en éprouva tant d'embarras et de contrition, qu'elle désira s'en expliquer directement avec Monsieur. Elle le fit prier de vouloir bien passez chez elle, il arriva sur-le-champ, mais son air froid et compassé interloqua tellement cette jeune Princesse qu'elle ne sut que lui dire et qu'elle se mit à lui parler de la santé de Madame. — On a dit devant moi qu'elle était grosse… ? — Monsieur parut hésiter, et la Reine lu demanda d'un air d'intérêt si l'on pouvait se flatter… — Beaucoup, Madame ! lui répondit son beau-frère, il n'y a pas de jour où cela ne puisse être vrai. — La Reine n'a pas autre chose à me dire ?… — Oh non, lui répliqua-t-elle, vous répondez si bien à mes question que je ne vous en ferai plus.

Voilà tout ce qui s'est passé de plus sérieux entre ces deux Princesses, à la connaissance de leurs familiers, du moins ; et quand on voulait rechercher l'origine de toutes ces vilaines histoires qu'on faisait circuler sur les duretés et les prétendues hostilités de la Reine à l'égard de ses belles-sœurs, on trouvait toujours qu'elles avaient été forgées dans les arsenaux du Palais-Royal.

Cependant les enfans de M. le Duc de Chartres avançaient en âge et croissaient en force, mais on ne pouvait pas dire qu'ils prospérassent du côté de la bonne éducation. M. le Duc de Valois, fils aîné de son père et le digne héritier de leur famille, était lourdement gauche, et vilainement fourbe ; M d'Orléans, sa sœur, était une méchante pleureuse, et je crois me souvenir qu'il y avait encore une autre Princesse à l'avenant. Quant à M. le Duc de Montpensier, il avait l'air d'un imbécille ; le petit Comte de Beaujolais était la seule personne de la famille qui parût annoncer de l'esprit ; mais de la part de ces quatre enfans, il était impossible d'entendre où d'attendre une seule parole de vérité, et c'était un concert de menteries sans paix ni trève. Celui qui les éduquait, pour parler à sa manière, était une espèce de poète appelé M. le Chevalier Bonnard, et le duc de Valois en avait pris des locutions intolérables. S'il avait à parler des cousons, c'est-à-dire de ceux qui piquent, il disait la parenté, et pour désigner une partie du corps dont on ne parle guère et dont les enfans bien élevés ne parlent jamais à ceux qui ne les servent pas, M. le Duc de Valois disait mon quinze. — C'est un drôle de corps, observait son père, et cet aimable enfant s'en épanouissait d'amour-propre et de satisfaction.

— Nous aimons tant bon-Bonnard, notre bon-Bonnard ! disait ce petit d'Orléans, il a pour principe… — Il a pour principe, conclamait sa sœur… — Il a pour principe, ajoutaient les autres… — Il a pour principe, reprenait le Duc de Valois en basse note. — Et qu'est-ce qu'il a donc pour principe ? — Il a pour principe, s'écriaient-ils en quatre parties, faisant chorus avec l'aîné ; il a pour principe de nous laisser boire et manger tout ce que nous voulons !

— Oui-da ! répondait M la Duchesse de Chartres, — et si vous êtes bien nourris vous n'êtes pas bien élevés : c'est comme la volaille. Ne criez donc pas quand vous parlez ; et tâchez de ne pas jaboter tous les quatre à la fois, comme si vous étiez des pintandes.

L'inconvenance et les autres inconvéniens d'une pareille éducation pour les enfans de sa fille, étaient pour M. de Penthièvre une contrariété remplie d'amertume, et c'est à peu près la seule chose dont je l'aie vu s'impatienter. La prédilection de son gendre en faveur de M. Bonnard était purement et simplement un effet de son avarice, attendu qu'il ne lui donnait que mille écus de gages avec le titre de sous-gouverneur. M de Genlis en avait martel en tête : elle avait conçu l'ambition de réformer les d'Orléans, et, pour y parvenir, elle commença par se réconcilier tendrement avec la Marquise de Montesson, madame sa tante ; celle-ci manœuvra si bien que M. le Duc de Chartres en obtint l'agrément de son père ; mais on eut grand'peine à triompher de la résistance de M. de Penthièvre et de l'opposition de sa fille. — Je conviens, répondais-je à ceux qui venaient m'en parler, que M de Genlis est une femme d'esprit, et d'assez bon goût ; je la crois fort honnête personne, mais je ne pense pas

que sa première éducation personnelle ait été dirigée de manière à l'approprier pour la circonstance. Les prodigalités de sa mère et la pénurie dont elle a souffert, ont eu l'effet de lui rétrécir les idées ; elle est inclinée du côté de l'épargne, à ce qu'il me semble, les enfans dont il s'agit ne paraissent pas généreusement disposés, ils auraient besoin d'un entourage à grands sentimens, et ce n'est pas avec des calculs économiques et des habitudes mesquines qu'on pourra venir à bout de leur élever le caractère. L'avarice est le pire défaut que puissant avoir des princes, et quand un homme avare est puissant, le danger des plus grands crimes ou des lâchetés les plus infâmes est toujours au bout de son avidité. Je ne tiens aucun compte des autres accusations dont on voudrait noircir M de Genlis et je n'y crois pas le moins du monde ; je désire qu'elle parvienne à réformer et bien élever les enfans de M. le Duc de Chartres, à leur inspirer des sentimens conformes à la noblesse de leur origine, à les diriger dans les sentiers de l'honneur et de la vertu ; c'est un vœur, si ce n'est une espérance, et dans tous les cas, c'est une chose dont je ne me mêlerai point.

L'appétit vient en mangeant (des anchois ou des cornichons), ajoutait le vieux Duc d'Orléans, et ce charmant appendice a toujours été regardé comme son plus bel effort de génie. Par application du proverbe, aussitôt que M De Genlis eut obtenu la certitude d'être gouvernante, elle éprouva la fantaisie d'être nommée Gouverneur, et le Chevalier Bonnard en fut tellement révolté qu'il en vida brusquement les lieux en lui tournant les talons, sans parler de son quinze.

On raconta que le Duc de Chartres était allé demander la permission du Roi, suivant l'usage, au sujet de la nomination d'une femme à l'emploi de gouverneur de ses enfans, ce qui était une innovation sans exemple. On ajoutait que le Roi parut étrangement surpris : — Vous ne voulez jamais rien faire comme un autre ! s'écria-t-il de prime-abord ; et puis après une ou deux minutes de réflexion dans un profond silence, il ajouta sèchement : J'ai un Dauphin, le Comte d'Artois a deux princes et l'on assure que Madame est grosse. Vous pouvez faire comme vous l'entendrez, je m'en lave les mains, et puir le Roi lui tourna le dos. Une excellente plaisanterie de Monsieur consistait à dire que la chancellerie du Palais-Royal avait expédié un brevet de maîtresse de clavecin pour M. Balbâtre, et que l'Abbé Raynal avait été nommé sous-gouvernante de M d'Orléans.

— Mon amie, disait un jour le Duc de Valois à M de Genlis, et c'est, m'a-t-elle dit, la première observation qu'il ait faite en sa présence, — pourquoi ne ramasse ou plutôt ne recueille-t-on pas le petit plomb qui se trouve dans les perdrix et les lapins rôtis ? on s'en servirait pour une autre fois. Je le mets toujours de côté sur mon assiette, je le serre et j'en ai déjà plein un papier.

— Voilà, répondit-elle, une locution très vicieuse, il ne faut jamais employer le mot plein qu'à l'égard d'un objet creux ou concave. Une feuille de papier qui est toujours plate et mince, peut être "couverte avec du plomb de chasse, mais on ne saurait dire qu'elle puisse en être pleine, il faut dire que vous en avez rempli, soit un cornet, soit un petit sac, ou soit un carré de papier plié en paquet. Ce sera la seule manière de vous énoncer correctement.

Ce qu'il y avait de plus curieux dans les réprimande de M le gouverneur, c'est qu'elle en faisait le récit pour me témoigner combien ces élèves de M. Bonnard avaient un langage ignoble, et quant à la marque assurée d'un sentiment fort ignoble, elle était si loin d'en être formalisée, qu'elle ne s'en apercevait seulement pas.

Quand M de Genlis était fâcher contre l'aîné de ses élèves, elle en parlai sans réserve, en nous disant que son intelligence et son esprit étaient celle d'un receveur des tailles et celui d'un procureur. Il y a des raisonnemens comme un arpenteur et des combinaisons comme un huissier, disait-elle. Elle se plaignit plus tard de ce qu'il n'avait absolument aucun sentiment religieux, et de ce qu'il avait proféré des choses irrévérencieuses. Ce n'étaient pas des plaisanteries de jeune homme, il n'en savait pas faire, et je ne crois pas qu'il ait jamais eu cette prétention-là ; mais c'étaient des argumentations tellement ridicules, que si l'on n'avait pas connu la tournure de son esprit et la nature de son jugement, on aurait cru qu'il voulait se moquer du monde.

Il entendait parler un jour du Judaïsme vengé, livre nouveau, dont l'auteur avait entrepris de nous démonter que la condamnation du Messie avait été légale et légitime. — Mais ce serait assez mon avis, dit ce petit procédurier. — Qu'est-ce que Jésus-Christ avait besoin d'aller dans un endroit où l'on cultivait des olives, et pourquoi s'est-il permis d'entrer dans un enclos pendant la nuit et par dessus les murs ou les haies, apparemment ? Car qui dit jardin dit un enclos, c'est-à-dire un endroit clos et fermé…

Voilà tout ce que le nouveau Duc de Chartres avait trouvé de plus remarquable et de plus répréhensible dans la Passion de Notre Seigneur, dans le Saint-Évangile suivant Saint-Mathieu, ce grand drame et cette admirable scène où Dieu nous aima jusqu'à la fin.

Je me souviens aussi que M de Genlis (elle avait parfois des imaginations ridicules) avait fait apprendre à saigner à tous ses élèves, ainsi qu'à ses deux filles, et voilà qu'un jour, en se promenant dans les environs de St-Leu, M. le Duc de Chartres s'avisa de tirer sa lancette et d'en instrumenter sur deux gobelottiers qu'il croyait en apoplexie et qui n'étaient qu'ivres-morts. Un de ces malheureux en mourut le lendemain, et l'autre en fut bien malade. M. de Penthièvre observait avec raison que rien n'est aussi dangereux que cette sorte de talent, quand on n'est pas dans le cas d'en apprécier la nécessité.

Mde Genlis avait prescrit au Duc de Chartres de s'appliquer à faire des vers français. (Il n'était jamais question de vers latins dans le prytanée de Bellechasse.) — Cela n'est pas si malaisé, disait-il avec un air de confiance et de satisfaction qui désespérait sa gouvernante ; cela n'est pas si malaisé, tout d'même, et le voilà qui redescend de sa chambre avec la copie d'une pièce de vers qu'il venait d'envoyer… — Envoyez à qui ? s'écria-t-elle. — À mon grand-père de Penthièvre, en remercîment du mouton dont il m'a fait cadeau, et le voilà qui se rengorge, tout d'même !… — Voyons donc ces vers de votre composition, reprit-elle avec la frayeur dans l'âme… — Ah ! mort de ma vie ! se mit-elle à crier, comment avez-vous eu la pensée, la témérité, l'audace et l'indignité d'envoyer à M. le Duc de Penthièvre, et sans m'en rien dire encore, et sans vous douter de la désolation de l'humiliation… Suis-je assez mal-

heureuse, et n'avez-vous pas honte ?... Enfin voici cette composition de M. le Duc de Chartres, et c'est qu'il était, pour lors, un garçon, de seize à dix-sept ans, tout d'même !...

« Quand vous me donnez pour présent
« Le symbole de la douceur,
« Cet agneau si intéressant
« Devient les délices d'un cœur,
« D'un cœur qui, formé par sa mère,
« N'apprend rien d'elle qu'à plaire
« Aux âmes sensibles et pures,
« Seule beauté dans la nature
« Qui soit digne du sentiment
« Que vous vouent la mère et l'enfant.

On verra plus loin si la direction de l'auteur des Chevaliers du Cygne était préférable à l'éducation du Chevalier Bonnard, auteur de l'Épître à Bombon, mon fils, avec des baisers tout par-dessus.

(Note de l'Éditeur.)

Tome 6 · 09

Écoutez le récit d'un désastre à faire pâlir. Le Prince de Guéménée, chef de la maison de Rohan-Rohan n'avait pas moins de deux millions de rente, en y comprenant la fortune de sa femme, qui était l'héritière des Rohan-Soubise en indivis avec sa sœur, M la Princesse de Condé. Ils avaient un état de maison convenable avec une pareille fortune, et, dur reste, aucun goût dispendieux, aucunes fantaisies ruineuses et nulle espèce d'apparat désordonné. On disait quelquefois qu'ils empruntaient de l'argent à charge de rentes viagères, mais à la cour et dans le monde, on ne prenait pas garde à ces sortes de propos qu'on n'écoutait guère et dont on ne souvenait jamais. À l'occasion d'un homme du monde ou d'une femme de qualité, quand on avait ouï dire, il est riche, elle est pauvre, ou bien ils sont à leur aise, on n'y songeait plus, et pourvu que les gens fussent en état de paraître convenablement, on n'en savait et n'en exigeait pas davantage. Avant la révolution de 93 et les misères de l'émigration, juste ciel et Dieu de St-Louis ! si l'on avait rencontré des gentilshommes qui se fussent montrés en agitation pour le cours des rentes et préoccupés des choses d'argent, on les aurait envoyés dans la rue Basse ou dans le faubourg Poissonnière. Les financiers qui vivaient et rêvaient de chiffres, n'en parlaient pas plus que nous autres et s'en gardaient bien ! La considération pour les personnes du monde était réglée d'après la noblesse de leur naissance et celle de leur caractère, car le rang, proprement dit, n'y suffisait pas toujours ; leur importance dans l'opinion publique était quelquefois appuyée sur celle de leurs emplois, mais la faveur y nuisait plutôt que d'y servir, et dans tous les cas, la considération personnelle était tout-à-fait indépendante de la richesse. Je vous assure que personne ne

s'occupait et ne parlait de la fortune des autres, à moins qu'il ne fût question d'un mariage, et vous pouvez bien compter que ceux qui n'avaient personne à marier n'écoutaient pas. La Duchesse de Grammont disait toujours qu'elle ne connaissait et n'avait jamais rencontré que trois personnes qui parlassent d'argent : c'était le Duc de Chartres, M. Necker et M Necker. — Je croyais que M Necker parlait d'or, lui dit M du Deffand, qui n'en avait pas moins la courtoisie d'encenser les Necker à grand tour de bras. Au reste, en la trouvant à l'hôtel de Choiseul et l'y voyant faire une cour assidue, je me rappelais toujours qu'elle avait fait, en forme d'épitaphe, une assez mauvaise épigramme contre le Duc de Choiseul dont elle était proche parente, et qui l'avait toujours assistée de tout son crédit ; mais c'est du crédit de M. de Guémenée que je doit vous parler.

Aussitôt qu'on entendit ces étranges paroles : — le Prince de Guémenée vient de se ruiner.

— Qu'est-ce que vous voulez dire ?

— Il est en faillite ouverte, à ce que disent mes avocats.

— Et qu'est-ce que cela signifie ?

— Qu'est-ce que cela veut dire, en faillite ? en faillite ouverte !...

— Expliquez-nous donc ceci, vous qui parler avec des gens d'affaires et qui suivez des procès.

— Mais il m'a paru que ce serait, environ, comme faire banqueroute...

— Allons donc, il faut être dans le commerce...

— Il n'y a que des négocians qui font banqueroute, et comment voudrait-on que M. de Guémenée...

— On a dit que son intendant venait de prendre la fuite.

— Et bien ! qu'il en prenne en autre ; on n'en manque jamais, d'intendans 8

— C'est vrai, mais c'est qu'on parle beaucoup, et je ne sais ce qu'on dit pour des échéances de rentes avec des retards depuis deux mois...

— On dit aussi que lorsqu'on veut entrer, ou qu'on envoie à l'hôtel de Soubise, il y a devant les grilles une foule de personnes qui crient.

— C'est bien insolent !

— C'est inimaginable ?

— Et c'est d'autant plus mal à ces vilaines gens que personne n'ignore que toutes les terres de Messieurs de Rohan sont substituées ; comment voudrait-on que M. de Guéménée pût les aliéner ou les engager pour payer des rentes ?

Vous voyez qu'on n'entendait pas grand'chose à cette question contentieuse, et chacun était persuadé que les créanciers de M. de Guéménée n'avaient pas le sens commun.

Il se trouvait dans cette petite affaire de la maison de Guéménée, un déficit, ou si l'on veut, un mécompte de trente-quatre millions, et quand on eut traduit la chose en langage vulgaire ou nobiliaire, et quand on eut compris qu'un si haut et puissant seigneur que M. de Guéménée avait emprunté de l'argent qu'il ne pouvait et qu'il aurait dû payer honorablement, il en résulta parmi la haute noblesse une sorte d'oppression fiévreuse, entrecoupée de soulèvemens généraux d'une grande amertume.

— Avoir emprunté leurs épargnes à des couturières, à des ouvriers, à de pauvres gens qui se trouvent sans pain ! et cela pour se laisser voler par un scélérat d'intendant qui devait employer ces tas de millions à retraire des seigneuries et dégager des terres nobles en amortissant de vieilles censives ! M. de Guéménée mériterait d'être interdit et dégradé de noblesse ! Le parlement a fait séquestrer ses revenus, et la parlement a bien fait !...

Jugez quel était l'excès d'une exaspération qui pouvait aboutir l'approbation d'un arrêt du . parlement contre le Prince de Guémenée, le premier seigneur de France !

Cependant les créanciers souffraient et criaient. Je vous puis assurer que dans les premiers momens de cette catastrophe, M de Guémenée ne savait ce que cela voulait dire ? Mais tout aussitôt qu'elle aperçut qu'on lui faisait froide mine à Versailles, elle commença par donner la démission de sa charge (Gouvernante des Enfans de France) ; elle accourut à Paris, chez elle, à l'hôtel de Soubise, où je m'empressai de l'aller voir et où je la trouvai dans un état qui participait de la révolte et de la sécurité. Elle était indignée de ce qu'on s'inquiétât, de ce qu'on eût fait une affaire de si peu de chose, et surtout de ce qu'on avait perdu la tête au point de ne savoir que faire en voyant que l'argent allait manquer pour payer des rentes échues.

— On ne vous avait parlé de rien, pour ne pas vous tourmenter, lui disait son mari, et peut-être aussi parce qu'on a pensé que vous n'entendriez rien à pareille affaire.

— Mais, mon Cousin, lui disait-elle avec beaucoup de raison, vous ne vous y entendez pas mieux qu'un autre, et j'avais des ressources que vous n'aviez pas. Au bout de vingt-quatre heures, avec mes diamans, sans parler de notre vaisselle à mes armes (il y en avait deux chambres toutes remplies), on aurait trouvé plus qu'il ne fallait pour payer vos rentes, et la preuve en est qu'on vient de vous compter douze millions, moyennant un chiffon de papier où je n'ai eu que la peine de mettre ma signature. On vient de vous condamner à rembourser vos emprunts au lieu d'en payer la rente, et vos terres sont substituées ; mais on a toujours dit que j'avais pour cinquante millions de biens libres ; comment ne vous en êtes-vous pas souvenu, et comment vos gens d'affaires ?... Mais ne parlons pas de ces misérables gens qui sont la cause d'une pareille contrariété pour vous ! En nous mariant ensemble, on a dû penser naturellement que ma fortune devait être à vos ordres. Vous êtes l'aîné de la maison de Rohan, mon Prince, et si vous n'étiez pas mon mari, je ne vous laisse-

rais pas dans l'embarras. Permettez-moi de vous dire que, dans cette occasion-ci, votre conduite a été d'un ridicule inconcevable.

Rien n'était certainement plus désintéressé que cette brave et digne femme, et rien n'était si noble et si judicieux que tout ce qu'elle venait de dire avec son gros bon sens.

Comme au premier bruit de cette méchante affaire, tous les autres Rohan s'étaient mis à boursiller dans l'intérêt de leur parent, ils n'avaient pas eu grand'peine à reunir seize cent mille francs, pour envoyer à l'hôtel de Soubise, où tous les quartiers de rentes échues avaient été payés ; mais il n'avait pas fallu moins que cette somme d'un million six cent mille livres. Voyez la belle imposition sur une fortune, et ceci pour affranchir la seigneurie de Joyeuse et celle de Montbazon, de je ne sais quelle obligation qui ne s'élevait pas à plus de soixante mille livres de redevance annuelle. Allez donc vous en rapporter à des gens d'affaires, et ne manquez pas d'écouter les intendans qui vous proposent d'emprunter pour vous libérer !

M. le Prince de Condé, dont la femme était Rohan-Soubise, s'était empressé d'ouvrir ses coffres à son beau-frère en lui proposant tout son crédit ; mais la Princesse de Guémenée voulut suffire à tout. Elle commença par se défaire d'une petite forêt qui ne lui rapportait que vingt-sept mille livres de rentes et dont elle retira quatre millions huit cent mille francs, ce qui prouve que ses domaines étaient joliment administrés. Elle aliéna tous les domaines qui lui provenaient de sa grand'mère Marie Sobieska ; elle vendit au Roi les droits régaliens qu'elle avait sur le port de Lorient, ce qui fut une affaire de neuf millions cinq cent mille livres, et quand la révolution française est survenue, je crois bien qu'il ne restait plus à desintéresser, comme il se dit en style de tribunaux, que M de Coislin, à qui l'on avait à rembourser le capital d'une rente viagère de vingt-quatre mille livres, et qu'on avait mise à la queue des autres créanciers, afin de se revancher de ce qu'elle avait crié trop injurieusement.

— J'espèce, au moins, que c'est le dernier acte de souveraineté que fera la maison de Rohan ! disait-elle avec la double passion qui résultait de sa jalousie nobiliaire et de son amour du pécule.

Si l'animosité d'un Ministre du Roi, que je ne veux pas nommer, n'était pas venue compliquer les embarras de MM. de Rohan, leur affaire se serait terminée sans avoir causé le moindre scandale, et voilà ce qu'il est convenu d'appeler la banqueroute du Prince de Guémenée.

(Note de l'Auteur.)

« Guinguet comme un pet-en-l'air,
« Étourdi comme un éclair,
« Méchant comme un Lucifer,
« Il est parti pour l'enfer.

(Nouv. à la main, Bachaumont, Grimm, etc.).

« Je ne vous dirai pas Vous qui savez tout, puisque vous êtes excédée de cette formule, mais vous qui n'ignorez de rien, ma chère, ayez la bonté de m'expliquer une chose que je ne conçois pas et qui paraît devoir importer à mes intérêts financiers (pardon du motif). Je commencerai par vous dire que M. de Lally est à Saint-Germain, et que M de Poix ne sait que répondre à la question qui m'occupe. Ses enfans sont en course, et voilà pourquoi je vous écris dardare à l'autre bout de Paris. Le Ch de Thuysi m'écrit mot à mot : Je vous conseille de prendre garde au sieu Lefèvre ; on m'a prévenu qu'il allait déposer son bilan. Je vous dirai que ce Lefèvre est devenu mon homme d'affaires, mais que faut-il conclure de cet avertissement du Ch ? Dites-nous, je vous en prie, ce que signifie déposer son bilan ? M de Poix suppose que c'est une sorte de métaphore, et nous en sommes là. »

Je viens de répondre à M d'Hénin que je n'avais pas la science infuse, que je ne savais nulle autre chose sur les formules de commerce, que ce que j'en avais appris dans les manuscrits de Cagliostro, où je n'avais rien trouvé sur le bilan, mais que M. de Breteuil allait venir chez moi, et que s'il en savait plus que nous et que le Comte du Lau d'Allemans, qui était dans ma chambre, et qui n'en savait rien non plus, M d'Hénin pouvait compter que je lui ferais part de ma découverte.

M. de Breteuil était suffisamment au fait de la matière,

(Note de l'Auteur.)

M. de Talleyrand ne réussit pas mieux dans ses tentatives auprès de M de Carignan et de Vaudémont, et comme on exigeait une Princesse, il en fut réduit à la nécessité de proposer sa femme. Buonaparte lui répondit : — Est-ce que vous prétendez-vous moquer de moi ?

(Mémoires inédits.)

Tome 6 · 10

Cependant le philosophisme portait ses fruits, la dissolution minait le corps social, et ce n'était pas sourdement ; elle se manifestait par des écrits incendiaires et des scandales. En voyant les choses à la surface, ou, pour mieux dire, en n'y regardant pas, on avait peine à s'expliquer certains actes d'insolence et d'impunité ; mais en y regardant au flambeau de la raison divine, on en découvrait le principe ; on voyait un ulcère au cœur de la France ; elle était sur le bord d'un précipice, et suivant la parole du prophète, elle y chancelait comme une femme enivrée. On entrevoyait dans une sorte d'obscurité souterraine encore, et dans les ténèbres sillonnées par une suite d'éclairs et de feux sinistres ; on entrevoyait un monstre affamé, cruel horrible ; et si l'on se reculait avec effroi, l'abîme était partout ! Le sol du royaume avait été miné, crevassé, creusé comme un puits d'Égypte, et 93 était au fond du gouffre béant. C'est là qu'il attendait sa proie.

C'est particulièrement la misérable personne et les insolentes pasquinades de Beaumarchais qui m'ont inspiré cette boutade. Beaumarchais ! un corrupteur vénal, un messager

d'espionnage ; un homme que la justice avait flétri, que l'autorité ménageait, et que Monsieur, frère du Roi, croyait devoir protéger !...

Je n'entrerai pas, au sujet des intrigues et des ouvrages de ce méchant écrivain, dans certains détails qui traînent partout et qui excéderaient ma patience. Écoutez seulement les tant pis et les tant mieux de l'Abbé Morellet ; il me semble qu'ils sont restés manuscrits, et ce dialogue fictif est la meilleure biographie de l'auteur de Figaro.

— Mon père exerçait un métier des plus faciles ; il ne put jamais réussir à me l'apprendre.

— Ah ! tant pis !

— Ce fut tant mieux, car j'appris alors à jouer de la harpe, et ce petit talent, qui n'était pas commun dans ce temps-là, me fit parvenir jusque dans le salon de musique de Mesdames, filles de France, que je n'aurais certainement jamais approchées, si je n'avais su que raccommoder des montres et monter des pendules.

— Eh bien, tant mieux !

— Oui dà ! mais c'est que je jus outrageusement chassé de Versailles à cause de mes impertinences.

— Ah ! tant pis, tant pis !

— Il se trouva que mes impertinences ne furent pas inutiles à M. Paris-Duverney, qui était millionnaire, ainsi que vous ne l'ignorez pas.

— Tant mieux !

— Pas trop cependant, parce que mes relations avec lui m'attirèrent après sa mort un procès qui pensa me faire pendre ; et dans l'intervalle, afin de me distraire ou de me consoler, je me suis marié trois fois.

— Tant pis, trois fois tant pis !

— Laissez donc, je me suis toujours trouvé veuf avant d'avoir eu le temps de m'en repentir... Enfin pour me désennuyer de ce que j'entendais chuchoter autour de moi, je fis Eugénie qui est un drame infiniment sensible et qui fut sifflé !

— Tant pis !

— Non pas, car je soutins bravement que ma pièce devait allez aux nues ; je m'arrangeai de manière à soutenir la gageure ; je devinai pour lors tout ce qu'on pouvait oser avec le public, et c'est un secret que j'ai trouvé moyen de faire valoir avec un grand profit. Quelque temps après je me fis présenter à M. le Duc de Chaulnes avec qui j'avais l'honneur de souper dans sa petite-maison, et dont la maîtresse avec nom M Beauménard...

— Ah ! pour cette fois-ci, tant mieux, du moins !

— Certainement, tant mieux, si cela ne m'avait pas valu trois mois de prison, sans parler d'une volée de coups de bâton, comme je n'en avais jamais reçu ; ah ! justes dieux ! quelle volée de coups de bâton ! Je ne comprends pas comment j'ai pu m'en relever ?... Mais je voulus me dédommager de cette contrariété par un profit pécuniaire ; j'entrepris de faire régler mes comptes avec M. Paris-Duverney qui venait de mourir ; je risquai, comme je l'ai publié moi-même éloquemment, de me faire payer, ou de me faire pendre. Je ne fus pas pendu...

— Mais vous direz tant mieux, j'espère ?

— Je fus blâmé par arrêt de la grand'chambre du parlement, où M. le Président Bertier de Sauvigny me fit mettre à genoux, tête nue, les mains jointes, afin d'écouter ces paroles qui me furent adressées judiciairement par ce magistrat, — Caron, dit Beaumarchais, la Cour te blame et de déclare infame.

— Monsieur de Beaumarchais, voilà qui me paraît désagréable pour vous ?

— Tout au contraire, et mille fois tant mieux ! je devins le martyr du patriotisme ; je fut regardé comme une victime de l'arbitraire et de la tyrannie. Un bel esprit de mes amis, qui s'appelle M. Gudin, me surnomma le Brutus de la France. Tout blâmé que j'étais, et peut-être aussi parce que j'avais été noté d'infamie, je fus admis à la table de Monseigneur le Duc d'Orléans ; je fus chargé d'une mission pour Londres et d'une commission pour Vienne ; il s'agissait de faire enlever M d'Eon qui me fit trembler, et de surprendre le secret d'un secrétaire de l'Impératrice-Reine qui me fit chasser de ses États ; enfin je me décidai à gagner de l'argent pour soutenir la liberté du Nouveau-Monde, en attendant que le Roi Très-Chrétien ne dédaignât pas de la soutenir lui-même un peu plus dispendieusement (nous verrons si les Anglais oublierons cela ?). Pour avoir bien vendu à ces nouveaux républicains de mauvais fusils, de mauvais souliers et de mauvais chapeaux, je me fis appeler Beaumarchais l'Américain, ils ne répondirent à cette plaisanterie qu'en me rabattant 80 pour cent sur mes créances, et je partis de là pour publier un manifeste où je traitai lestement un premier ministre appelé M. le Duc de Choiseul, ainsi que M. le Comte d'Aranda, Ambassadeur du Roi d'Espagne et des Indes à la Cour de France.

— Mais ce fut tant pis, sans doute ?

— Oh ! pas du tout ! ces deux messieurs n'y prirent pas garde, et les Américains s'imaginèrent que j'étais un des plus puissans personnages de l'Europe. Pour occuper les loisirs que ces grands intérêts laissaient à mon activité, j'entrepris une édition des œuvres de Voltaire que je finirai peut-être...

— Et ce sera tant mieux pour nous ?

— Tant pis pour moi ! car je n'y profiterais pas, et j'aime mieux l'argent des souscriptions que la satisfaction des souscripteurs. Enfin, je fais des comédies prodigieusement spirituelles ; on me refuse de les laisser jouer, en disant qu'elles sont immorales et mal écrites,

en disant qu'elles sont calomnieuses, ordurières, impies, etc. Vous n'avez pas d'idée de tout ce qu'on reproche à mes comédies…

— Tant pis !

— Tant mieux ! car, après les avoir défendues pendant plus de deux ans, on a fini par en permettre la représentation. Tout le monde s'y porte, et c'est un succès qui n'aurait pas eu lieu sans le prestige de la première défense ; c'est une victoire que j'ai remportée sur l'autorité ! Il ne tient qu'à moi de penser que l'heureuse audace de mon caractère est une puissance réelle ; et quand on ose attaquer mon telent, savez-vous comment je réponds ? Je réponds aux rédacteurs de la Gazette de France ou du Journal de Paris : « Misérables, quand j'ai su vaincre tigres et lions pour faire jouer mes comédies, pensez-vous qu'après le succès du Mariage de Figaro, je veuille me résoudre, ainsi qu'une servante hollandaise, à battre l'osier tous les matins sur l'insecte vil de la nuit ? »

— C'est une charmante épigramme ! et tout le monde a dû penser que vous compariez ceux qui se donnent les airs de vous critiquer à des punaises.

— Ah ! ne dites pas cela, je n'en conviens pas ; je l'ai démenti pour sortir de Saint-Lazare, où le Baron de Breteuil m'avait fait emprisonner ; je me suis rétracté.

— Tant mieux !

— Ce sera tant pis pour mes adversaires, et je vais manœuvrer de manière à m'en venger par tous les moyens dont il est possible d'user, sans avoir à craindre d'être pendu.

Le voilà cet impudent valet, ce Figaro ; voilà Beaumarchais au naturel. Je vous ai déjà dit que M. de Maurepas l'employait dans son cabinet, et le faisait employer à certains messages pour les affaires étrangères. On osait lui confier une partie des secrets de l'État ; et comme cet homme était d'une subtilité diabolique, il devinait le reste. On a su qu'il avait trafiqué des intérêts de la France, au profit des révoltés américains. Avec quatre élémens de perdition, tels que Voltaire et M. de Maurepas, M. Necker et Beaumarchais, comment voudrait-on que la révolution ne fût pas survenue ?

Ce dernier avait pris la liberté d'écrire à Monsieur, pour le solliciter en faveur d'une certaine M Lecluse ; et comme le nom de cette femme était Vollois ou Valois, il avait l'impertinence de supposer qu'elle était peut-être issue de quelque rameau puîné de cette branche royale, comme un fruit piqué des vers et tombé ? Il alla s'aposter sur le passage de Monsieur, qui lui dit, sans le regarder et sans s'arrêter : — M. de Beaumarchais a l'inconvénient de parler de ce qu'il ne comprend pas, et de se mêler de ce qui ne le regarde point. Il ne suffit pas d'un nom pour établir une généalogie. Est-ce que M. Caron de Beaumarchais descend du Grand-Amiral de Pluton ?…

Beaumarchais protégeait encore une autre famille qui portait le nom de Duchâtel, et sans penser à ce qui pouvait en résulter, il avait glissé bien étourdiment dans un de ses pamphlets, en note et mal à propos de toute manière, que son ami Duchâtel était de cette ancienne famille qui subsiste encore en Bretagne. Le Comte du Chastel, aîné de sa maison,

dénonça l'affaire au parlement, qui fit saisir le mémoire et qui condamna l'auteur à payer cent louis d'amende à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Monsieur disait aussi qu'il est impossible de se tromper sur les véritables du Chastel, attendu que, pour la commémoration de leur ancêtre, qui est inhumé dans l'église de Saint-Denis, les moines ont toujours eu l'attention d'inviter ses descendans à la grand'messe de son anniversaire. Il y a d'autres gentilshommes qui portent ce nom-là ; il y a même des familles de la bourgeoisie, m'a-t-on dit, et ce doit être assez désagréable aux personnes de cette maison ; mais, ajoutait Monsieur qui savait tout, on peut être bien assuré que tous les nobles qui ne sont pas reconnus et conviés par les moines de Saint-Denis, et dont les noms ne se trouvent pas inscrits sur les registres de leur communauté, ne sauraient être issus de l'illustre Tanneguy Sire du Chastel et Grand-Maître de France.

Ce fut alors qu'on vit surgir de sous terre et se montrer sur l'horison politique un gentilhomme de Provence appelé M. de Mirabeau. Il était poursuivi judiciairement par sa femme ; il était en procès avec son père et sa mère qui plaidaient l'un contre l'autre ; il avait passé la plus grande partie de sa jeunesse en prison pour dettes ou par ordre du Roi ; il avait été condamné à mort, et tout donne à penser qu'il avait à se reprocher une foule d'actions criminelles ; mais si coupable qu'il fût, son père et sa mère n'en étaient pas moins des parens dénaturés, et depui les Atrides on n'avait jamais entendu parler d'aucune famille aussi détestablement vindicative !

Imaginez la surprise et le découragement qui suivirent la publication du pamphlet dont je vais copier quelques lignes, et qui avait été distribué dans tout Paris avant que les ministres eussent eu connaissance de son impression. Imaginez l'émotion du gouvernement, et figurez-vous la désolation des amis de l'ordre, à l'apparition d'un pareil phénomène, effrayant météore, ainsi que nous disait le Garde des Sceaux.

ET RÉIMPRIMÉ PAR RESPECT POUR LE ROI ET LA JUSTICE,

AVEC UNE CONVERSATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX ET DU COMTE DE MIRABEAU À CE SUJET.

M. le Garde des Sceaux. — Monsieur, nous ne sommes pas ici pour faire ou pour écouter des discussions philosophiques.

Moi. — Monseigneur, je n'ignore pas que ce cabinet est peu accessible à la philosophie, mais il ne doit pas être inaccessible au bon sens.

M. le Garde des Sceaux. — Ah ! le bon sens ! Que dit le bon sens ? Je serai charmé de l'entendre parler par votre bouche !

Moi. — Monseigneur, le bon sens est bon à tout, même au théâtre des Variétés amusantes ; mais je parlerais long-temps si j'entreprenais de vous répéter tout ce que dit le bon sens à votre sujet, et sur les arrêts du conseil qui sont fabriqués dans vos bureaux ; je m'en tiendrai donc au cas présent et particulier, et je tâcherai de vous faire comprendre, par un exemple connu de vous, ce que je voulais vous dire au nom du bon sens.

Tout le monde imprime des Mémoires sur les demandes en cassation, vous le savez, vous l'approuvez, vous le conseillez même à ceux que vous protégez, mais vous venez de me le refuser, et vous m'écrasez, moi, parce que vous ne me croyez pas les moyens de réclamer assez fortement contre vous. Certes, Monseigneur, la méthode n'est pas nouvelle, mais elle est cruellement ingénieuse !...

M. le Garde des Sceaux. — Monsieur, vous n'êtes pas juge de ces matières.

Moi. — Non, Monseigneur, mais le Roi l'est !

M. le Garde des Sceaux. — Allez vous plaindre au Roi des lois de l'État.

Moi. — Des lois de l'État ! de ses lois ! Ah ! nous n'en sommes plus à savoir comment se font les lois de l'État et les arrêts du conseil. Lequel de vos commis n'en a pas fait cinquante en sa vie !...

M. le Garde des Sceaux. — Monsieur, si j'ai supprimé votre Mémoire, c'est en vertu de la loi, et je crois que, par ce seul mot, notre conversation doit être finie, etc.

On supprima ce Mémoire, et le gouvernement n'osa pas sévir contre son auteur. Les Necker avaient pris M. de Mirabeau sous leur protection et la faiblesse de M. de Maurepas favorisait tellement toute sorte d'imprudence, que le Chevalier d'Eon vint s'en mêler. Il était permis de s'en étonner après la lâcheté de sa condescendance pour les volontés du Duc d'Aiguillon, qui lui avait imposé t'obligation de porter des habits de femme, mais la monarchie s'en allait tous les jours en fléchissant et diminuant d'autorité depuis la mort de Louis XV ; la bénignité du gouvernement encourageait la raideur insolente ; il n'y avait pas de chiffon qui n'eût mis de l'empois ; écoutez la curieuse épître de cette demoiselle à M. de Maurepas, Premier Ministre.

Je vous renouvelle cette année mes instances, Monseigneur, pour que vous me fassiez accorder par le Roi la permission de continuer mon service militaire ; et comme il n'y a point de guerre de terre, d'aller comme volontaire servir sur la flotte de M. le Comte d'Orvilliers. J'ai bien pu, par obéissance aux ordres du feu Roi et de ses ministres, rester en jupes en temps de paix, mais en temps de guerre cela m'est impossible. Je suis malade de chagrin, et honteux de me trouver en telle posture dans un temps où je puis servir mon Roi et ma patrie avec le zèle, le courage et l'expérience que Dieu et mon travail m'ont donnés. Je suis aussi confus que désolé de manger paisiblement à Paris pendant la guerre, la pension que le feu Roi a daigné m'accorder. Je suis toujours prêt à sacrifier pour son auguste petit-fils et ma pension et ma vie.

prendre. Il doit surtout comprendre que le plus sot des rôles à jouer est celui de pucelle à la ville, tandis que je puis jouer encore celui de lion à

« D'Éon »

M. de Maurepas ne voulut donner aucune réponse à Mademoiselle d'Éon qui fit semblant de se fâcher ; elle avait juré, disait-on, d'appeler en combat singulier et d'exterminer

le Marquis de Phelippeaux d'Herbault, lequel était l'unique héritier et le neveu de ce premier ministre.

« Armide est encore plus aimable
« Qu'elle n'est redoutable !

Disait-il en ricanant ; et voilà comment la monarchie s'en allait avec un homme qui riait toujours. La force est incompatible avec les éclats de rire, et j'ai oui dire à Tronchin que les gens chatouilleux n'étaient jamais vigoureux.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur).

Tome 6 · 11

Le Parlement commençait à faiblir dans la poursuite et la répression des attaques portées à l'autorité royale. Les vieux magistrats se laissaient éblouir par la jactance, et peut-être intimider par la violence de quelques nouveaux Conseillers, tels que MM. d'Esprémenil et Sabatier de Câbre ; enfin le Châtelet de Paris, le Châtelet lui-même, devenait infidèle à ses traditions de sévérité contre les mauvais livres.

On vit paraître un libelle contre le Lieutenant de Police et contre le Procureur du Roi, qui n'était plus l'élégant et galant M. Lenoir, mais le tolérant M. Flandrey de Brunville, et ce magistrat avait soin de faire observer dans son réquisitoire à MM. du Châtelet, « qu'il ne fallait pas confondre, avec la licence sans frein qui pouvait enfanter des productions coupables, cette liberté si désirable de la presse, cette nouvelle conquête de l'opinion publique, ce moyen de lumière, utile et puissant, dont nous ressentions déjà les heureux effets, et dont l'avenir nous promettait encore des influences plus salutaires à la prospérité comme à la gloire de la patrie. »

— Voici le Châtelet qui s'en mêle et tout est fini ! disait l'évêque de Carpentras… Vous allez avoir une inondation de mauvais livres à n'y pas tenir ; il est impossible qu'il ne s'en suive pas des troubles à tout renverser ! Je vais m'en aller dans notre Comtat d'Avignon où, grâce à Dieu, M. le Vice-Légat et ses officiers font bonne justice. Vous n'avez qu'à nous les envoyer sur les terres du Saint-Siége, vos soi-disant patriotes et vos hardis novateurs ; vous verrez comme on les y recevra !

On trouva pourtant qu'il était à propos de s'adresser aux évêques de France ; mais n'allez pas croire que ce fut pour leur demander le secours de leurs prières ou de leurs bons avis ; ce fut pour leur prêcher la résidence. — Oui vraiment, il faut enjoindre la résidence aux Évêques, et ce sera d'autant meilleur effet que M. Dalembert a déjà pris la liberté de leur en donner le conseil, à l'Académie française, à propos de la mort de Voltaire.

J'ai passé ma vie à désapprouver, si ce n'est à blâmer ouvertement ce que faisait ou laissait faire le Baron de Breteuil, et voici la circulaire qui partit de ses bureaux, pour être envoyée par son ordre à tous les Prélats de l'Église gallicane.

« Le ROI ayant fixé, Monseigneur, son attention toute spéciale sur l'importance de vos fonctions, ainsi que sur les avantages généraux, particuliers et multipliés que recueille son service, comme celui de la religion, de vos bons exemples et de vos soins journaliers, Sa Majesté m'ordonne de vous marquer qu'elle désire que vous résidiez continuellement et que vous ne sortiez jamais de votre diocèse sans en avoir obtenu sa permission. Vous avez, Monseigneur, donné jusqu'ici trop de preuve de votre zèle au ROI, pour que Sa Majesté ne soit pas assurée que vous entrerez dans ses vues avec un empressement égal à leur justice. L'intention de Sa Majesté est donc que toutes les fois que vous serez dans la nécessité de vous absenter de votre diocèse, vous m'en préveniez, ainsi que du temps que vous jugerez nécessaire à la définition des affaires qui vous en tiendront éloigné. Je me ferai un devoir de mettre sur-le-champ votre demande sous les yeux du ROI, et de vous faire part de ce qu'il lui aura plu de décider. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Baron de Breteuil. »

Cette ridicule injonction, qu'on adressait à des personnages édifians par la régularité de leur conduite et la sainteté de leur vie, n'avait d'autre intention que celle de satisfaire le parti philosophique. La mesure aurait été vexatoire, et aucun Prélat français ne voulut accuser réception de cette lettre. On se contenta de publier un opuscule intitulé : Réplique d'un évêque de Guyenne au Ministre de la maison du Roi. Je n'ai pas besoin de vous annoncer que je ne fus pas étrangère à sa rédaction, et voici, notre réponse au nom des Évêques de France.

« J'ai reçu, Monsieur le Baron, la lettre que vous avez eu la charité de m'écrire en date du 16 octobre. La première phrase est un peu longue, mais avec de la patience on en vient à bout. Je suis fort édifié des sentimens qu'elle exprime. Ainsi que vous le désirez, Monsieur, je résiderai continuellement dans mon diocèse afin de n'en jamais sortir, ce qui me paraît d'une conséquence infaillible, et ce qui, du reste, ne m'est pas arrivé depuis quatorze ans. Mon diocèse a dix lieues de long sur cinq à six de large, et je n'en franchirai jamais les limites avant de vous en avoir demandé la permission. Le clergé de France, le premier corps de l'État, va se trouver régi comme un petit collége, et la religion doit se féliciter de ce que vous en soyez le Régent. J'ai soixante et dix ans, Monsieur le Baron, je croyais mon éducation terminée, mais je crois bien qu'avec un ministre aussi sage que vous, je vais marcher bon gré, mal gré, dans la voie des améliorations patriotiques. Je vous prie de ne pas nous épargner vos bonnes leçons ; elles nous enseigneront à sacrifier, dans certains cas, les devoirs de l'amitié, les obligations de la reconnaissance, et les sentimens de la nature. Vous me dites, Monsieur, que le service du Roi (que vous faites marcher avant celui de la religion), retirera des avantages particulier de notre obéissance à vos ordonnances, et moi,

Monsieur, je vous prédis que les prémices de votre ministère annoncent une abondante récolte de félicités publique et particulières pour notre heureuse patrie.

« P. S. Si ma santé m'obligeait à vous demander la permission d'aller aux eaux de Cauterets, qui sont à trois lieues de chez moi, je ne manquerais pas de vous adresser un certificat de mon médecin pour attester la réalité de ma maladie, en ayant soin de lui faire assigner un terme précis pour ma guérison. »

Comme le Roi parut mécontent de la circulaire de M. de Breteuil, on s'en prit au premier commis qui l'avait si mal tournée, et celui-ci fut mis à la réforme avec une retraire de quinze cents francs.

— Mais pourtant, dit M. de Vergennes à ses collègues, il faudrait saisir la première occasion de montrer du nerf.

— Ce n'est pas l'occasion qui est difficile à trouver, répondit M. de Maurepas. — M. de Vergennes a raison, reprisent les autres Ministres, il faut prouver que nous avons du nerf ! et ce fut la promenade à Longchamps qui leur en fournit l'occasion.

Avant de vous raconter cette belle aventure, il faut que je vous parle de Longchamps, et même avant de vous parler de l'Abbaye de Longchamps, je vous parlerai premièrement de l'Abbaye de St.-Maur où nous allions à l'office de la Semaine Sainte avant que tes Ténèbres de Longchamps fussent devenues à la mode.

Je vous dirai donc que cette église de St.-Maur-des-Fossés, non loin de Vincennes, était, dans les temps gothiques et par un privilége du Roi Robert-le-Pieux, la seule église monastique du diocèse de Paris où les laïcs eussent la permission d'entrer pendant les offices, et c'est de là qu'étaient provenus l'habitude et l'usage d'une grande affluence de peuple dans ladite église de St.-Maur, à certaines fêtes solennelles.

Les officiers de toutes les justices des terres qui dépendaient de l'Abbaye étaient obligés d'y paraître et d'y représenter à la suite du Baillif seigneurial. Tous les habitans du village de St.-Maur se mettaient sous les armes, et après l'appel de tous les justiciers et de tous les notables habitans, ce cortège assemblé s'en allait tambour-battant-mêche-allumée, faire la procession dans l'église collégiale. Ce spectacle y faisait affluer tous les artisans de Paris, ce qui n'empêchait pas les grandes dames de continuer à s'y rendre pendant la Semaine Sainte, attendu que c'était un usage établi pour tout ce qui pouvait monter dans un carrosse à couronne. C'était un arrangement dévotieux qui remontait jusqu'à la belle-fille de Hugues-Capet, la Reine Berthe, et tout le monde y tenait à beau renfort de coutume séculaire et de traditions.

Cependant, vers l'année 1730, on s'était mis à faire des décharge avec des armes à feu dans l'intérieur de l'église, et voilà qui ne manqua pas d'y attirer plus de populace, et par conséquent plus d'indévotion ; de sorte que les bons religieux de St.-Maur s'avisèrent d'exposer au milieu du chœur toutes les reliques de leur sacristie, à dessein de contenir le peuple en respect. Cette innocente imagination ne fit qu'augmenter de tumulte ; elle attira

tous les malades du quartier St.-Antoine et du côté de Charenton, qui voulurent absolument passer la nuit dans l'église, afin de s'y trouver à la première messe du Samedi Saint ; et je sais bien qu'en l'année 1732 (la dernière fois que j'y sois allée), il me sembla me trouver au Sabbat de Mesnilmontant. On n'entendait que des cris et des hurlemens de ces malades, que cinq ou six hommes promenaient étendus sur les bras tout autour de l'église. Les malades criaient de toutes leurs forces : Saint-Maur, Saint-Maur ! — Obtenez-moi guérison, s'il vous plaît ! — Les porteurs faisaient plus grand bruit encore en criant : Place aux malades ! — du vent ! — du vent ! Gare le rouge ! et les femmes s'empressaient de cacher tout ce qu'elles pouvaient avoir de rouge, et des hommes charitables agitaient leurs chapeaux pour éventer les malades ; enfin c'était un vacarme si prodigieux dans une église, qu'on n'entendait point du tout l'office du chœur, et qu'il se formait quatre ou cinq parties de chant qui discordaient tout à la fois dans les quatre coins de l'église. Vous sentez bien qu'il se trouvait là des marchands d'images et de petites bougies, sans parler des fontainiers d'eau de réglisse et des estropiés qui mendiaient. Ce qu'il en résulta, c'est que M. l'Archevêque de Paris signifia par ordonnance Épiscopale à toutes les grandes dames et tous les faubourgeois de cette ville, qu'ils eussent à chanter leur office de Ténèbres ailleurs qu'à St.-Maur-des-Fossés, attendu que les portes y seraient dorénavant closes et gardées par un piquet de Gardes-Françaises ; et voilà qui fut un grand soulagement pour les religieux de St.-Maur qui se consumaient dans les alarmes et la désolation gémissante.

Vous pouvez bien imaginer que cette mesure avait obtenu l'approbation de toutes les personnes véritablement religieuses, mais il se trouva certaines dévotes que nous appelions des pélerines à festons, et qui se mirent à parler contre M. l'Archevêque avec autant de fâcherie que s'il avait mis toutes les églises de son diocèse en interdiction complète, et même en démolition. Il avait été question d'en appeler comme d'abus, et le Roi s'en divertissait journellement. Il y a toujours de bonnes âmes qui n'aiment point à méditer chez elles et qui n'usent jamais le velours de leur prie-Dieu : elles vous diront que leur église paroissial est humide, ou que leur chapelle est trop loin du sanctuaire, ou bien que l'encens qu'on brûle à l'autel est de si mauvaise qualité qu'elles en ont des migraines, ou bien aussi que tous les habitués de leur paroisse ont continuellement des torticolis parce que les portes de l'église ne se ferment pas assez bien. Les voyages à St.-Maur étaient pour les unes une occasion de promenade innocente, et pour les autres une partie de plaisir où les maris et les mamans n'avaient rien à contrôler. Nous leur demandions, M. l'Archevêque et moi, s'il ne pourrait pas se trouver une autre église de la banlieue qui pût hériter de leur prédilection ?

En l'année 1733, l'abbaye de Longchamps, qui est auprès de Boulogne-sur-Seine, étaient remplie d'un grand nombre de pensionnaires dont on soignait merveilleusement l'éducation, et auxquelles on faisait apprendre particulièrement la musique. On savait que le demoiselle Lemore, ancienne chanteuse de l'Opéra, s'était retirée dans cette communauté depuis sa conversion. La famille d'Orléans avait toujours eu l'habitude de passer la quinzaine de Pâques à Saint-Cloud ; et il paraît que la musique de Longchamps l'attirait aux offices de cette abbaye pendant la Semaine Sainte : on en parla si bien que la mode en prit à Versailles, et de là s'étendit jusqu'à Paris. C'est à dater de ce temps-là qu'on a fait de cette

course à Longchamps un but de promenade, et que les personnes les plus élégantes de la cour et de la ville s'y sont rendues pour l'office des Ténèbres en grand équipage. Cette affluence avait fini par dégénérer en cohue scandaleuse. L'équipage de la Comtesse de Flavacour ayant éprouvé je ne sais quel accident : la Marquise de la Tournelle, sa sœur, en écrivit à M. de Beaumont, lequel ordonna de fermer dorénavant l'église de l'abbaye pendant toutes les heures où l'on y chanterait l'office, et voilà ce qui s'est perpétué jusqu'à la fin des temps conventuels, c'est-à-dire jusqu'en 1791. On avait continué à venir se promener sur la route et dans l'avenue qui mène à Longchamps à l'heure des Ténèbres, mais, en l'année 1789, il y avait plus de cinquante ans que cette promenade, pendant la Semaine-Sainte, n'avait plus d'autre objet que celui de regarder ou de se montrer ; et les personnes régulières n'y paraissaient jamais que le Jeudi Saint, après l'heure des stations dans les paroisses.

Àl'époque où l'entrée de l'église de Longchamps n'était pas encore interdite, il s'y faisait une telle presse que la moitié du monde n'y pouvait entrer, et je me rappelle que les Dames-du-Palais de service y arrivaient de Versailles en grand habit, les officiers des gardes en uniforme, et les femmes de finance avec tous les diamans de leurs écrins. J'étais une fois bien tranquille et bien modestement assise au bas de l'église, où j'entendis M Poupelinière qui disait à côté de moi que M de Créquy, M de Marsan et M d'Egmont venaient d'avoir le bonheur de se faire placer dans le chœur de l'église avec les religieuses. — Sont-elles heureuses de voir celles qui chantent ! — sont elles heureuses, ces grandes Dames !... — et ce ramage-là continua jusqu'à la fin de la dernière Lamentation. Quand elle vit cette petite dévote qu'elle ne connaissait point, et qui ne soufflait pas, s'en aller en si grand et si bel équipage, avec les livrées de mon fils qu'elle connaissait de reste, elle en eut des transes mortelles, à ce que me dit le Maréchal de Richelieu.

Voici venir le récit du seul accident mémorable qui me soit arrivé dans l'église de Longchamps. Il y avait à la cour, à la ville et partout où l'on pouvait aller, une Marquise de Sainte-Aulaire, infiniment belle, assez joyeuse, un peu légère, et que nous appelions à cause de cela la divinité qui s'amuse. Je la rencontre à la porte du cloître un Vendredi Saint, bon jour, bonne œuvre, et la voilà qui joint ses belles mains pour me conjurer de la faire entrer dans le sanctuaire avec quatre Polonais, quatre Potoski, quatre Palatins, disait-elle ; et comme le refus m'aurait toute embarrassée, pour cause de la présence des quatre jeunes gens, je fis un horrible mensonge à la tourrière, en lui disant qu'ils étaient de ma compagnie, et nous arrivons aux places que mon fils avait fait réserver pour M votre mère et pour moi ; la belle S-Aulaire y prit celle de ma belle-fille, et voilà ce qui ne me fit aucun plaisir, attendu qu'elle n'avait pas apporté de livre de prières : ainsi vous pouvez juger de sa belle contenance à l'église et pendant l'office ? Enfin la musique se fait entendre, et voilà ces autre Polonais qui commencent par se mettre à gémir, ensuite à fondre en larmes, à sanglotter, à tomber par terre et s'agiter en syncope, et tellement qu'on fut obligé de les emporter hors de l'église, où M de S-Aulaire eut l'obligeance des les accompagner.

— Qu'est-ce que c'est donc que ces grands garçons qui se ressemblent comme quatre gouttes d'eau et qui se mettent à pleurer à l'envi l'un de l'autre, en entendant les Lamentations de Jérémié ?

— C'est quatre Polonais, quatre Potoski, quatre Palatins, ne m'en demandez pas davantage, attendu que je n'en sais pas plus.

M. le Comte d'Artois raconta le lendemain qu'ils étaient allés voir, cinq ou six jours auparavant, le pavillon de Bagatelle que ce prince a fait construire dans le bois de Boulogne, et que son valet-de-chambre concierge avait été bien étonné de les y voir s'arrêter subitement dans la salle à manger devant une figure de Pomone, se regarder entre eux, s'embrasser avec beaucoup d'émotion, et verser des pleurs avec une abondance intarissable. Quand les frères Potoski furent un peu revenus de cet attendrissement, ils dirent à leur guide que c'était parce que cette statue ressemblait à une de leurs cousines qui demeurait en Pologne et dont ils étaient amoureux tous les quatre ; mais qu'il n'y avait, disaient-ils, que le plus jeune et l'aîné qui en fussent traités aussi favorablement que des amoureux peuvent désirer de l'être. M. le Comte d'Artois avait trouvé la chose tellement divertissante, qu'il leur avait fait envoyer un plâtre de ladite statue, dont l'original est une belle figure de Jullien. M de Lamballe nous dit aussi qu'ils avaient fait demander à voir la collection du Palais-Royal, et qu'ils avaient répandu des torrens de larmes en regardant plusieurs tableaux du Corrége et du Dominicain ; enfin, quand ils se trouvèrent dans la galerie du Luxembourg, et qu'ils y virent les chefs-d'œuvre de Rubens, leur désolation fut inexprimable. Ils allaient s'aventurer fort imprudemment pour faire un voyage en Italie, pays de la musique et de la peinture, où je ne doute pas qu'ils ne soient morts d'enthousiasme et d'attendrissement. C'étaient du reste quatre Polonais bien élancés, et vêtus comme d'uniforme en taffetas Blaise-et-Babet, couleur changeante ; mais c'était, vous en conviendrez, les plus singuliers Palatins et les plus étranges Potoski qu'on ait jamais vus.

On savait qu'une belle demoiselle Duthé (je n'ai pas besoin de vous dire la profession qu'elle exerçait) avait fait les plus belles dispositions pour aller se promener à Longchamps ; à présent que j'ai déblayé le terrain sans avoir balayé la route, ainsi que vous voyez, j'en arrive à son aventure.

Elle était vêtue tout uniment, nous dit-on, d'un fourreau très juste en taffetas couleur de chair, lequel était recouvert d'une samaritaine, espèce de longue et large chemise en organdie très claire et bien empesée, qui frongait autour du col et des poignets, qui descendait jusque sur les chevilles, et qui se rattachait autour de la taille au moyen d'un nœud de rubans noirs ; elle était coiffée d'un léger chapeau de gaze noire à la caisse d'escompte, c'est-à-dire sans fond ; elle avait laissé toutes ses perles avec ses diamans au logis, et vous voyez que sa parure était d'une simplicité qui s'accordait parfaitement avec l'innocence de ses habitudes ; mais son équipage n'était pas aussi modeste que sa toilette, ainsi que vous en pourrez juger par cette description que nous en donnèrent les nouvelles à la main.

« Ce carrosse consiste en premier point dans une caisse de vis-à-vis à fond d'or, laquelle est ornée des plus brillantes et des plus fines peintures en arabesques de couleurs variées. On y voit sur les panneaux des amours qui forment des chiffres en guirlandes de leurs, et rien n'est plus admirablement traité que ces beaux ornemens, qui ne sauraient être sortis que d'une imagination riante et d'un pinceau aussi habilement exercé que celui du premier

élève du célèbre M. Boucher, le sieur Jâron, jeune artiste sans rival pour ces sortes de compositions galantes et pour le fini des œuvres de goût. L'intérieur de ladite caisse est garni pour l'impériale d'une glace à biseau sans tain, fondue pour la place, et défendue à l'extérieur et contre la grêle par un grillage assez serré, mais très léger nonobstant, lequel est en bronze doré, ciselé en forme dite mauresque, et chargé d'une quintefucille dorée sur le nœud de chacun de ses compartimens à vide. Tout le pourtour intérieur de la caisse est garni de sachets remplis d'herbe de Montpellier de l'odeur la plus délicatement suave, et lesdits coussins sont recouverts d'un satin gris de perle, agréablement et richement brodé de fleurs champêtres en couleurs naturelles, infiniment déliées dans leurs formes, et qui serpentent sur un treillage à carreaux d'or, également en broderie sur ledit satin. Les deux siéges du vis-à-vis sont également rembourrés en herbes parfumées ; mais ils ne sont recouverts que de satin gros-vert, tête-de-canard, laquelle étoffe est brodée en fleurs et feuillages d'un vert nuancé de toutes les nuances de la même couleur, jusqu'au vert Céladon le plus tendre. Le tapis de pied, dans la caisse, est formé de la dépouille de certains oiseaux du Tropique, étincelans d'or et de mille couleurs. On prétend savoir que ce seul tapis est une affaire de trente-six mille livres.

« Ladite caisse est posée sur une large coquille dorée dont tout l'intérieur est garni par des lames en nacre de perle, application méritoire et qui fait le plus grand honneur au talent du sieur Hullot, marchant tabletier de la rue des Prouvaires, à raison de ce qu'il a suivi les ondulations de cette vaste coquille, où le revêtissement de nacre est ajusté de manière à paraître absolument d'un seul morceau. Ladite coquille, qui pose sur le train du carrosse, a l'air d'être soutenue par des groupes de charmans génies et de jeunes Tritons, coulés en bronze avec une légèreté merveilleuse et dorées au mat ; le train doré, les roues cannelées et dorées, ce qui va sans dire, et les moyeux des roues en argent massif, ce qui paraît la moindre chose, au milieu de tout le reste.

« Telle est la description de ce prodigieux équipage, ainsi qu'elle a résulté de nos observations ; ayant eu le bonheur d'être admis à le contempler dans la cour de l'hôtel de M. le Duc du Chastelet, où ce jeune seigneur avait ordonné qu'on la conduisît, à dessein de la faire voir à ses amis ainsi qu'à plusieurs dames de sa famille. On nous a dit que les deux chevaux blancs, qui conduisaient le carrosse à Longchamps, étaient harnachés en tresses d'or et gros-vert, qu'ils étaient ferrés d'argent, et qu'ils portaient des panaches, ce qui serait effectivement d'une indécence intolérable ; mais nous donnons ceci comme un bruit de la ville, en ne garantissant, suivant notre usage, que ce dont nous nous sommes précisément et positivement assurés. »

J'étais chez mon neveu du Châtelet quand il y fit amener cette voiture, et je n'ai jamais vu description plus exactement conforme à la vérité que celle de ces imbécilles des nouvelles à la main.

On avait arrêté au milieu de l'avenue de Longchamps cette Vénus Aphrodise (autrement dit née de l'écume des flots) ; on envoya la déesse au Fort-l'Évêque et sa coquille de nacre en fourrière. Il ne faut pas croire que ce fut, ainsi que l'on dit certains journaux étrangers,

parce que son vis-à-vis avait paru plus beau que le carrosse de la Reine (qui n'était pas à Longchamps); ce fut uniquement à raison du scandale qui résultait de voir afficher par une telle personne, un pareil luxe, et ce fut, malheureusement pour la France et pour nous, la dernière exécution monarchique de l'ancien gouvernement.

Voici le moment de vous parler de cette malheureuse affaire du collier, dont l'esprit de rancune aurait voulu faire un crime au Cardinal de Rouan ; vous verrez comment on manœuvra dans le conseil du Roi, de manière à livrer les élémens d'un pareil scandale au dénigrement du philosophisme et de la démocratie française.

Tout donne à penser que le fameux quatrain du Marquis (François-Joseph) de Ste-Aulaire à M la Duchesse du Maine n'est ignoré de personne, mais s'il pouvait être inconnu de mon petit-fils, j'en serais inconsolable et j'en serais honteuse, attendu qu'il était, de mon temps, le plus illustre et le plus renommé des madrigaux !

« La divinité qui s'amuse
« À me demander mon secret,
« Si j'étais Apollon, ne serait point ma Muse ;
« Elle serait Thétis, et le jour finirait…

J'ai rencontré parfois le vieux Marquis de Ste-Aulaire. Il était de l'Académie Française, et l'on y faisait grande attention pour les motifs de sa naissance, de son esprit ingénieux, de la dignité de son caractère, et de sa politesse exquise. Je ne sache pas qu'il eût jamais fait d'autres vers que ceux de ce quatrain ; mais il ne faut pas supposer que ce soit la seule illustration de sa famille. Elle a fourni plusieurs Grands-Officiers à la Couronne, et rien n'est si beau que ses alliances. Il y a un jeune Ste-Aulaire qui vient d'épouser la riche héritière des Soyecourt, dont la mère est Princesse de

(Note de l'Auteur, 1802.

(Note de l'Éditeur.)

(Manus. du Chev. de Montbarrey.)

(Note de l'éditeur.)

Tome 6 · 12

Avis de l'Éditeur. Le récit de l'affaire du collier aurait dû trouver sa place à l'époque où nous sommes parvenus, mais après des explorations sans nombre et toutes les investigations possibles dans les manuscrits de l'auteur, on peut affirmer qu'il ne s'y trouve plus absolument rien qui puisse fournir les élémens de ce même récit. L'auteur en avait pourtant mentionné l'existence à plusieurs reprises ; ainsi, tout donne à penser que des considérations de famille (et non pas des obligations de conscience) en auront déterminé le retranchement ou la destruction.

Il n'est pas à supposer que ce soit de l'aveu de Madame de Créquy ; mais toutes les personnes qui ont eu l'honneur de la connaître et le bonheur de causer avec elle, ont été suffisamment prévenues de son opinion sur le fond des choses et les incidens de cet étrange procès. Elle était à peu près dans les mêmes convictions que l'Abbé Georgel ; et quoiqu'elle fût proche parente du Baron de Breteuil, qui a recueilli presque tout son héritage à défaut de parens plus proches, ainsi qu'elle le dit elle-même, Madame de Créquy n'hésitait jamais à défendre le Cardinal, en blâmant ouvertement la conduite des Ministres de Louis XVI et principalement celle de M. de Breteuil.

Cette lacune dans les souvenirs que nous publions ne nous paraît pas la plus regrettable, en ce qu'elle peut être aisément remplacée par un autre ouvrage écrit dans le même esprit. Si nous indiquions les Mémoires de l'Abbé Georgel à ceux qui voudraient connaître l'opinion de l'auteur sur cette déplorable affaire, ce serait avec une pleine confiance, en ayant seulement la précaution d'en excepter tout ce qui pourrait être défavorable à la Reine, à qui Madame de Créquy a toujours rendu meilleure justice que ne l'a fait l'Abbé Georgel.

Le seul document inédit qui se rapporte au procès du collier et qui soit resté par hasard et par oubli, sans doute, à la disposition de l'éditeur est une curieuse lettre de l'Abbé Georgel, Vicaire-Général du diocèse de Strasbourg. Comme on sait que la personne à qui cette lettre fut adressée était la proche parente et l'intime amie de l'auteur, on n'est pas surpris qu'elle ait pu se trouver dans ses papiers ; et du reste, l'éditeur en possède l'original autographe.

À Son Altesse

Madame la Comtesse de Marsaw

« Cessez de vous inquiéter pour son Altesse Éminentissime, elle supporte avec toute la douceur et la dignité d'un Prince et d'un Évêque outragé, l'impitoyable coup dont elle est frappée ; mais elle en souffre sans accablement, parce que sa conscience ne lui reproche rien. La santé de M. le Cardinal se soutient dans sa prison, dont les rigueurs sont modérées, et son âme est en paix.

« Le Roi, sur l'avis de son conseil, vient de renvoyer l'affaire au Parlement. On vient de m'écrire que les lettres patentes de ce renvoi étaient déjà enregistrées. Le procès d'un simple clerc ne saurait être instruit que par les juges ecclésiastiques ; un Évêque, et je ne dirai pas seulement un Évêque Souverain, mais un Prince de l'Église, un Cardinal, aurait-il moins d'immunités ? L'histoire de France offre sept exemples de Cardinaux accusés par nos Rois ; aucun n'a pu être jugé en sa parsonne, et le Chancelier d'Aguesseau, lui-même, est obligé de convenir que sur douze exemples de procès intentés à des Évêques français il y en a onze en faveur des immunités de l'Église Gallicane.

« En 1634, le procès du Cardinal de Retz fut envoyé au Parlement par lettres patentes qui paraissent avoir servi de modèle à celles-ci, mais toute immunité. Il est inutile de faire observer à Votre Altesse la différence de la situation où se trouvait le Cardinal de Retz avec

celle où se trouve M. le Cardinal de Rohan ; il n'y a sans doute aucune parité possible entre conspirer pour s'emparer forcément de la personne du Roi, et la situation d'un homme qui se trouve nommé dans une misérable intrigue, où la femme d'un officier de la maison du Roi a fabriqué des billets, des lettres et de fausses signatures de la Reine. Voilà tout ce qu'on est en droit de reprocher à notre cher Cardinal, Madame ; et puisqu'on ne l'accuse de rien qui puisse intéresser directement la personne du Roi ni la sûreté de l'État, nul doute que le droit commun ne doive subsister pour lui dans toute sa force.

« M. le Cardinal a pu se laisser tromper par une intrigante, et je vous dirai que deux ministres du Roi, qui ne s'en vantent pas aujourd'hui, l'avaient été par cette M de la Mothe, il y a de cela, tout au plus dix-huit mois. Elle a trouvé moyen de leur escamoter plus de vingt mille écus en argent comptant, et si M. le Cardinal a pris trop de confiance dans les paroles de cette habile intrigante, il n'a pu douter au moins de l'authenticité de certains actes et de l'autorité de certaines pièces émanées de ces messieurs, et que cette femme avait à sa disposition. C'est une manœuvre infernale, ou c'est de la part des autres ministres une affaire de stupidité sans exemple.

« Ne croyez pourtant pas, Madame, qu'il y ait de l'impéritie de la part de M. le Garde-des-Sceaux, ni du côté de M. de Vergennes. Ils savent très bien ce qu'ils font. L'un connaît le droit français, l'autre la politique étrangère et la coutume romaine. Mais ils s'entendent avec notre ennemi ; mêmes vues, même sentiment d'envie, même aversions ! Ils savent que l'Archevêque-Électeur de Mayence, Métropolitain de Strasbourg, revendiquera le droit de faire instruire et celui de juger une accusation dont on charge un de ses suffragans. Ils savent que le clergé français va faire des remontrances, et que tous les Princes de l'Empire vont murmurer. Ils se taisent en ayant l'air de déférer à l'apparente équité d'un renvoi devant la magistrature nationale.

« Si les clameurs sont faibles, l'information n'en sera pas ralentie ; si les difficultés grossissent, le Roi, ou plutôt ceux qui dont parler S. M. parce qu'ils ont surpris sa religion, seront obligés de reculer, ce qui serait bien avantageux pour nous, car Votre Altesse imaginera fort aisément qu'il faudra trouver une victime à l'autorité compromise. Alors, pourquoi celui qui a été l'agent de toute cette manœuvre, ne serait-il pas chassé du ministère qu'il occupe, et signalé comme étant l'auteur de cet infâme complot ? Tous les intérêts seraient conciliés par cet acte de justice et de fine politique. On aurait laissé compromettre la dignité de la couronne et le nom sacré de la Reine. On aurait insulté la pourpre romaine et l'épiscopat par un débat scandaleux. De profondes vengeances auraient été exercées contre votre famille, et tous les ressentimens respectifs seraient satisfaits.

« Madame, j'oserai vous dire que le mot de cette abominable intrigue est Breteuil. Que ce soit le secret de toute votre vie !… »

(Note de l'Éditeur.)

On aurait dit que le Chancelier de M. le Comte d'Artois, ancien Intendant du Limousin, et nommé M. de Monthion, n'avait à songer, ni s'occuper, ni parler d'aucune autre chose que de l'Académie Française. Il y voulait fonder des prix de vertu qui seraient décernés par les académiciens, comme si les quarante avaient été choisis d'après leur aptitude à remplir une pareille judicature. On y dit une ou deux fois l'application de l'argent qu'il avait donné pour récompenser les actes les plus admirables, et ceux-ci consistèrent dans la prodigieuse vertu d'avoir assisté des pauvres et soigné des malades ; vous pensez bien que ce ne furent pas les bonnes sœurs hospitalières et les Dames de charité qui vinrent se présenter à l'Académie pour y recevoir des récompenses et des médailles à l'effigie de M. de Monthion ?

— Puisque des Académiciens qui sont institués pour avoir à s'occuper de la propriété des locutions et de l'emploi des métaphores, vont avoir à décider quel est l'homme le plus vertueux, quel est le livre le plus utile et quelle est la meilleure action qui ait eu lieu dans le cours de l'année, dans la classe inférieure et dans la banlieue de Paris (car ce sont les trois conditions du programme de M. de Monthion) ; je voudrais bien, disait M. de Nivernais, que MM. les Curés de Paris, jaloux de voir empiéter sur les attributions qu'on aurait cru de leur ressort plutôt que du nôtre (car nous ne sommes que des littérateurs et des grammairiens ou des grands-seigneurs, soit dit sans offenser personne), je voudrais bien que les curés de Paris fondassent un prix qui serait décerné par eux à l'auteur de la meilleure idylle, ou du plus beau dithyrambe qui paraîtrait tous les ans dans le diocèse de Paris. — Monsieur, disait-il à ce pauvre Monthion dont tout le monde se moquait, je vous conseille de nous faire examiner quel a été le sentiment le plus délicat et la meilleure pensée de la D Chinery qui vole des endans pour leur apprendre à danser sur la corde ; elle est de la classe inférieure, et si vous l'oubliez dans vos distributions, on aura lieu de s'en étonner.

On n'avait jamais rien vu de si solennellement niais que les distributions de ces prix de vertu, avec la ridicule proclamation d'une ou deux personnes vertueuses, comme il y en avait par milliers dans tous les hôpitaux, les sacristies, les congrégations et les communautés du Royaume. Mais il était convenu qu'il fallait se passer de religion ; la charité n'équivalait pas à la bienfaisance, et du reste la bienfaisance était pour beaucoup moins dans les calculs de M. de Monthion, que l'envie de se faire élire à l'Académie française où ses ennuyeuses brochures n'avaient jamais pu le faire parvenir. Il en avait rêvé toute sa vie et ne sachant plus de quel marteau frapper à cette porte, il imagina d'en pousser les battants avec des lingots philanthropiques. Quand il avisait et prévoyait que son nom, proféré solennellement à la distribution de chacun de ses prix, le rendrait immortel à l'égal du Cardinal de Richelieu et du Chancelier Séguier, autre bienfaiteur de l'Académie française, il en exultait sous sa grosse perruque, et si les suffrages académiques avaient pu se mettre à l'enchère, il aurait certainement donné pour se les acquérir la presque totalité de son bien, de son vivant ! ce n'est pas qu'il ne fût vilainement avare, mais c'est qu'il avait tendu toutes les fibres de son amour-propre et les muscles de son affection sur l'Académie française. — Mon Dieu ! Mon Dieu ! disait-il après le 10 août, avec l'accent d'un mortel effroi, — croyez-vous

que l'Académie française aurait quelque chose à risquer ?... Il a toujours été dur et sordide : avec un revenu de trente mille écus de rente, il se refusait à payer la pension d'une de ses nièces qui n'avait aucune fortune et qui était la fille de M de Fourcy. Il entassait continuellement écu sur écus pour instituer des prix académiques, et c'était du reste un gros Maître-des-requêtes assez bourru, sottement philosophe et lourdement ennuyeux. On l'avait surnommé le Sanglier philanthrope.

— Savez vous comment tout ceci finira ? disait Cazotte à M de Beauharnois (c'est la Comtesse dont je vous parle, attendu que personne de ma société ne voyait la femme du Vicomte). — Écoutez ces couplets de M. de Laclos, familier du Duc d'Orléans. On les a fait distribuer à la caserne des gardes-françaises, et vous verrez qu'ils sont allusifs à la condamnation du Roi d'Angleterre Charles 1.

ALLÉGORIE

Il est assez singulier que toutes les péripéties révolutionnaires nous aient été prédites avec une exactitude parfaite, et principalement par deux chansons, c'est-à-dire la Turgotine, en 1773, et ces couplets du sieur de Laclos, en 1778, à la distance de quinze années pour le moins entre la publication de ces deux révélations démocratiques et les événemens de la révolution française. Cazotte assurait très sérieusement que le diable intervenait puissamment dans toutes les intrigues du Palais Royal, et qu'il avait dû se mêler de la composition de ces mêmes couplets ? Ceux que j'ai fait copier ici ne sont pas moins à considérer comme une révélation de la mauvaise volonté du duc d'Orléans, que pour leur exécution régicide : mais la Turgotine est d'une précision bien autrement prodigieuse ; on y parle de tout, jusqu'à des noms de légumes qui seront inscrits à la place des saints dans le calendrier de 93. Si je ne vous la reproduis point, c'est qu'elle est imprimée dans mille endroits, tandis que cette autre chanson régicide ne s'était débitée qu'avec une sorte de mystère.

L'extravagance des modes était devenue parfaitement d'accord avec celle des idées, et toutes les coutumes sociales participaient de la folie du temps. J'en avais vu d'outrageusement sottes et principalement sous la régence. J'avais vu porter sur les tempes, ainsi que je vous l'ai déjà dit, des emplâtres d'onguent anodin pour soulager, les vapeurs, et ces larges mouches étaient garnies de petits diamants, de pointes d'acier taillées à facettes, ou bien avec des grenats ; c'était comme on voulait, pourvu qu'elles eussent l'air de vous avoir été clouées dans la chair. J'avais vu porter de la poudre d'or sur les cheveux, ce qui n'allait qu'aux blondes et ce qui rendait les brunes abominables ! J'avais vu les talons des chaussures excéder les prescriptions de l'équilibre, au point que l'on ne pouvait marcher que sur le bout des orteils. Enfin j'avais vu les dessins des meubles se dégingander et se déjeter comme de chétives personnes à qui la taille se tord et dont les membres se tournent. Et puis toutes les formes d'ornements se torturer sur les boiseries, dans les reliefs d'encadrement, les bijoux, la vaisselle et tout ce qui s'en suit. C'était des contourneries et des tortillonages à bâtons rompus en dépit du bon sens et, du bon vieux goût, avec des rinceaux brisés, des rameaux avortés, des coquilles estropiées, des Cupidons cachés dans une rose et mille autres figures impertinentes. Nous avions vu sur nos habits et nos lambris des oiseaux fabuleux,

des papillons chimériques et biscornus, prodigieux insectes ! avec des feuillages absolument inconnus des botanistes, et puis des fleurs ! ah ! des fleurs comme on n'en voit nulle part, et pas même dans les serres chaudes. On n'a jamais vu des animaux et des fleurs de cette nature et de cette physionomie-là que dans les fièvres chaudes…

J'avais donc vu des coutumes ainsi que des modes ridicules, en assez grand nombre, mais je n'en avais jamais vu d'aussi désagréablement insensées que celles de l'époque où nous nous sommes parvenus. Les hommes étaient vêtus de ce qu'on appelait un froc, mot anglais qui veut apparemment dire une sorte d'habit étriqué et ridiculement échancré sur les hanches, qu'il ne recouvre pas. Cette manière d'habit, qui formait la queue d'hirondelle, était, par exemple, en drap d'écarlate, avec de larges boutons composés d'un cercle en cuivre doré, lequel enchâssait un gros verre de montre qui recouvrait et maintenait agréablement des brins de mousse, des coccinelles, des sauterelles, et de petites mouches cantharides. Avec un habit rouge on mettait le plus souvent un gilet de mousseline, une culotte de soie noire et des bas chinés bleu sur blanc. coiffure à la débâcle avec une petite queue sans bourse et sept à huit onces de poudre sur le collet et sur le dos de son habit. Deux longues chaînes de montre avec chacune un paquet de glands creux, de grelots, de petites clochettes, de sonnettes et autres sornettes qu'on appelait breloques ; enfin, pour le complément de cette belle parure, on tenait une badine, c'est-à-dire une petite gaule en bois souple, comme celles des valets de garde-robe pour épousseter les meubles. Le petit de Vérac était persuadé qu'on avait toujours porté des badines, et quand nous t'interrogions sur l'usage qu'on pouvait en faire, il nous disait que c'était excellent pour battre les chats.

Les jeunes femmes étaient misérablement habillées en fourreau de linon, de toile de Perse ou de petites soieries mesquines ; fichu de mousseline empesée, qui grimpait raidement jusqu'au milieu des joues et qui leur simulait, par de gros plis sur la poitrine, une sorte de protubérance exorbitante. Chevelure à grosses boucles poudrées chignon flottant, souvent déployé dans toute la longueur des cheveux, et descendant, si faire se pouvait, jusqu'au bas de la taille. On les captivait alors dans un coulant d'écaille ou d'acier, de la longueur de cinq à six pouces ; et ceci, du reste, était une mode adoptée par les jeunes conseillers du parlement et autres magistrats qui se trouvaient dans la nécessité de porter leurs cheveux longs et dénoués, en commémoration de la grande perruque à trois échevaux. C'était malheureusement la seule obligation qu'ils eussent conservée du temps de Louis XIV. Cette folle invention des cheveux flottans et poudrés (sans oublier l'emploi de la pommade indispensable pour y faire tenir la poudre), avait obligé de raccourcir le dossier des fauteuils, et ce fut l'occasion d'imaginer ces petits vilains sièges exigus à dos circulaire ou chantourné, que vous verrez aujourd'hui dans presque tous les salons ; meubles sans dignité, sans grâce et sans commodité surtout. Plusieurs maîtresses de maison se mirent à faire couvrir leurs meubles avec des housses, ce qu'on n'avait jamais vu jusque-là et ce qui nous parut misérablement prévoyant ; les autres se contentèrent de faire ajuster en haut de leurs dossiers une bande de taffetas qui reçut l'élégante et délicate appellation de par-à-graisse, et qu'on était obligé de renouveler plusieurs fois par mois, sous peine de saloperie. La M de Laigle en avait pris le parti de ne plus s'asseoir que sur des tabourets, et la Duchesse de

Fleury, pour plus de sûreté, faisait toujours apporter le sien. La coiffure des jeunes femmes était devenue si démesurément élevée, qu'on avait retiré les banquettes de leurs voitures, et qu'elles ne s'y asseyaient que sur des coussins piqués, qui n'avaient pas plus d'épaisseur qu'un sachet de Montpellier. Vous dire à présent ce que ces pauvres femmes se laissaient mettre sur la tête, au-dessus de leurs boucles poudrées, ce serait impossible à cause du désordonné, de l'informe et de l'inexplicable configuration de tous ces gazillons chiffonnés qu'on appelait des Poufs et des Valgalas. On ne pouvait s'y reconnaître et je ne saurais m'y retrouver.

M. Léonard, coiffeur de la Reine, celui que Monsieur, Comte de Provence, appelait le Marquis Léonard (pour le distinguer de son frère le Chevalier, dont l'emploi se bornait à couper les cheveux), M. Léonard s'était vanté de coiffer la Duchesse de Luynes, qui n'y regardait guère, avec une de ses chemises, et ce fut la bonne M Thibault, femme de chambre de la Reine, qui fut chargée d'en obtenir la permission de Sa Majesté. Cette jeune Princesse en accorda licence, à condition que sa Dame du Palais le permettrait ou ne pourrait s'en apercevoir, et M de Luynes arriva coiffée, sans s'en douter le moins de monde, avec une chemise de batiste ; (heureusement que la cour était en deuil !) Ce tour de force eut un succès prodigieux, et M la Vicomtesse de Laval se montra, deux ou trois jours après, avec un napperon damassé sur la tête et mis-à-pouf, ce qui fut trouvé d'une folie tout à fait charmante !

Demandez à ma nièce de Matignon s'il n'est pas vrai qu'elle se soit fait coiffer, en l'année 1785, à la jardinière, avec une serviette bise (à litteaux rouges), dans laquelle M. Léonard avait artistement tortillonné un jeune artichaud, une tête de brocoli vert, une jolie carotte et quelques petites raves ?

Dondon Picot, en fur si charmée, qu'elle se mit à crier : — Je ne veux plus porter autre chose que les légumes ! cela a l'air si simple, des légumes ! c'est plus naturel, que des fleurs ! C'était donc le plus naturel et le plus simple qui était devenu le plus à la mode. On voyait des femmes et des maris qui s'embrassaient ; on entendait des frères et des sœurs qui se tutoyaient : les Dames ne se reconduisaient plus entre elles et ne se levaient plus pour se saluer. On disait des femmes au lieu des Dames, et les hommes de la cour au lieu des Seigneurs. On invitait à souper en pêle-mêle avec les plus grandes Dames, des femmes de finance, et par exemple une petite M de Favantines, qui se précipitait dans les salels à manger, en rudoyant et coudoyant la Baronne de Montmorency et la Princesse de Léon, la Comtesse de la Châtre et le Duchesse d'Agenois, lesquelles ne s'aimaient guère et se donnaient toujours le bras, parce que de l'union vient la force, apparemment ? On se plaçait à table comme on l'entendait ; chacun tranchait à sa guise et mangeait à son gré de ce qu'il avait devant soi ; enfin, toute chose était devenue d'une simplicité si naturelle, que la Princesse Victor de Broglie s'était brûlé cruellement, et qu'elle avait failli s'estropier, en voulant détacher avec ses ongles une aile de perdrix qui se trouva trop chaude. Votre tant de Clermont-Tonnerre ne manquait jamais de retourner la salade avec ses doigts, et quand elle allait donner, après souper, de petits soufflets à son Stanislas (les prénoms ont toujours été beaucoup plus simples que les noms de famille, et bien autrement naturels que les titres) !

on entendait le mari qui lui disait amoureusement et délicieusement : — Ô l'appétissante amie de mon cœur ! quelle odeur de bon poivre, de fines herbes et d'excellent vinaigre à l'estragon ! tes jolies petites mains sont à croquer !

Le temps des singularités grandioses et des originalités piquantes était passé. La bizarrerie qui se montrait sous toutes les formes était sans esprit, sans élévation, sans bonne foi, l'on pourrait dire, et par conséquent sans grâce naturelle et sans agrément. Comme la bizarrerie était devenue presque générale, elle était dépourvue d'intérêt et de curiosité pour les autres. Personne ne ressemblait à rien ; mais on se montrait dégingandé, dépenaillé, risiblement égoïste, etc., sans paraître original, et si l'on voyait pointer quelque ridicule hors de niveau, qui se détachait sur cet horizon de maussaderie terne et mesquine, c'était à grand'peine. Je vous parlerai néanmoins de la famille de Villiers, à laquelle aucune autre ne pouvait être comparée pour l'extravagance.

C'était la famille du monde la plus mal organisée pour l'élocution, et c'était une famille où tout le monde parlait toujours. La maman grasseyait en nasillant, le papa susseyait et bégayait, le fils aîné bredouillait, et sa sœur a aîné bégayait et susseyait en zézéyant pour faire la jolie mignonne. Il y avait toujours dans un coin de leur sans une petite sœur qui était sourde et muette, à ce que disaient les autres, et qui n'en faisait pas moins un sabbat continuel avec des bruits étranges et des cris de sauvage.

Il est bon de vous dire à présent que M la Marquise était une fille de finance, et que sa grand'mère était la nièce et l'héritière d'un riche dentiste, appelé Duval-Camus mais comme de Bièvre avait dit que la fortune de cette grand'mère avait fait crier tout Paris, on ne la rencontrait jamais à l'hôtel de Villiers. Cette petite Marquise à prétentions était une camuse un peu mal envisagée, disait le Maréchal de Brissac, et du reste elle était informe, difforme et si courtement replète, qu'elle avait l'air d'un melon sur une borne. Je vous assure que la première fois que M de Coigny répéta cette ingénieuse hyperbole (de mon invention), elle en remboursa force complimens qu'elle a soigneusement gardés pour elle, et je l'en tiens quitte. Ce que je vous dirai du caractère et des habitudes de M. le Marquis, c'est qu'il ne parlait jamais que de ses petites affaires, et toutes les fois que l'occasion s'en présentait, il se faisait conduire a l'hôtel des postes en carrosse doré, pour y réclamer contre la surtaxe d'une lettre. C'était quelquefois pour une erreur de six liards ; et ce n'était pas du tout qu'il fût un ladre, mais c'est qu'il était un véritable cogne-fétu. M. le Baron, son fils aîné, mettait du rouge et se balançait à l'escarpolette, quoiqu'il approchât de la quarantaine ; enfin, je jeune frère du Baron, M. le Chevalier, qui faisait les délices et l'espoir de la famille, étant un brise-cœur, un matamore, un ramasse-ton-bras, qui avait la beauté, la tournure et la rhétorique d'un tambour-major. Je me souviens qu'il aurait voulu se battre en duel avec Lauzun, parce qu'un jour, étant acharné pour assommer un pauvre chien qui l'avait éclaboussé dans la rue de Grenelle, en face de chez moi, Lauzun lui dit, en passant, avec un air emphatique et passionné, ces vers de Didon :

« Tu suças, en naissant, le lait d'une tigresse
« Non, cruel, tu n'es point le fils d'une déesse !

Il arriva qu'un jour chacun se demanda pourquoi tout Paris avait reçu des invitations pour une grande soirée chez la Marquise de Villiers ? C'était pour entendre de la musique, et tout le monde y fut avec la persuasion que ce serait une étrange affaire. On apprit en arrivant qu'il était question d'un concert vocal et que toutes les personnes de la famille devaient y faire leur partie. Jugez l'agréable surprise !... On se forme en cercle, et c'était un maniaque appelé M. Dupont qui devait diriger toutes ces belles voix. — Monseigneur, Mesdames et Messieurs ; commença par dire M. Dupont, en faisant une inclination profonde à M. le prince de Conty, vous allez entendre imitée du chant naturel au Rossignol ; j'ose me flatter d'avoir eu le bonheur de l'écrire et de l'accentuer sous la dictée de la nature ; et puis voilà tous ces aimables enfans de la maison qui se mettent à chanter en fausset :

Ti-ô-ou, ti-ô-ou,
Spéitiou zicou-à,
Cou-orror-pipi ;
Ti-ô, ti-ô, ti-ô, ti-ô-tixe !
Cou-cio, cou-cio, cou-cio !
Z'cou-ô, z'cou-ô, z'cou-ô ;
T'zi, t'si, t'si...
Curror-tiou ! z'quouâ-pipi ; coui !

C'est ainsi qu'on nous la donna bien imprimée sur papier couleur de rose, la cantate ornithologique et philomélique de M. Dupont de Nemours ; figurez-vous, si vous pouvez, les fous-rires, en entendant chanter sept à huit romances telles que celles-ci par une pareille couvée de rossignols ?

Parmi les choses les plus ridicules de la même époque, il ne faut pas que j'oublie de vous rapporter une autre chanson que M Necker avait composée pour la convalescence de sa mère, et qu'on avait accueillie dans la famille et la société des Necker avec une approbation flatteuse. L'aveuglement de ces gens-là passait toute croyance, et Marmontel était obligé de convenir que les vers de M et de M. Necker auraient été bien autrement plats s'il n'avait pas accepté la commission de les corriger. Voici donc cette belle poésie, corrigée du mieux possible, et dites-moi si l'engouement et l'admiration de ces Necker les uns pour les autres n'avait pas tous les caractères de l'iniquité ?

Air. Je suis Lindor, ma naissance est commune.
Moi qui goûtais la vie avec délice,
Dans un instant j'ai connu le malheur.
Belle maman, témoin de ta douleur,
J'ai dit : Pour moi la vie est un supplice.
En me donnant la plus digne des mères,
Ciel, tu m'as fait le plus beau des présens,
Daigne veiller sur ses jours bienfaisans,
Ou tes faveurs me seront trop amère.
Oui, je crains moins la douleur pour moi-même,

À tous ses traits je suis prête à m'offrir :
Les plus grands maux c'est ceux qu'on voit souffrir
À des parens qu'on révère et qu'on aime.
De mille maux l'essaim nous accompagne,
Mais sont-ils faits pour un être accompli ?
Ah ! d'un objet de vertus si rempli
Que la santé soit toujours la compagne.

Dans le village on nous dit qu'elle habite,
Et qu'elle suit toujours l'obscurité.
De la nature en sa simplicité,
Jamais maman n'a passé la limite.
Des purs esprits l'essence est impassible,
Ma mère a droit à cet heureux destin.
Ciel ! n'as-tu pas réuni dans son sein
Un esprit pur avec un cœur sensible !
Les dieux, touchés de mon humble prière,
Ont fait cesser le mal qui m'accablait
Dans ce moment, hélas ! il me semblait
Qu'un jour nouveau me rendait la lumière.
J'ai reconnu combien mon âme est tendre ;
À quelque chose ainsi malheur est bon.
Dieu ! gardez-moi de pareille leçon,
Je n'aurais pas la force de la prendre.
Couplet ajouté par M. Necker.
De mon papa voyez l'amour extrême :
Rien, m'a-t-il dit, ne peut vous désunir.
Un seul instant pourrait tout me ravir ;
Ah ! par pitié, prenez-soin de vous-même.

— Mais, Bonne-maman, ne pourrait-on pas trouver un peu d'injustice et de prévention défavorable…

— Ah ! vous croyez pouvoir me soupçonner, et vous prenez les airs de me contrôler, monsieur mon petit-fils ! vous voulez dire, apparemment, que ces couplets sont de M Necker et que ce ne sont pas des vers de M de Staël. En voulez-vous, des vers de M de Staël. En voulez-vous qu'elle avait composés long-temps après son mariage, et qui furent accueillis dans sa coterie du Contrôle avec un transport d'admiration non pareille ? Écoutez cette chanson composée par M la Baronne de Staël pour M. l'abbé Barthélemy, et chantée par elle à le fin d'un souper, à l'hôtel du Contrôle-Général. Elle est sur l'air : Avec les jeux dans le village ; j'aurai soin d'y marquer les bis afin que vous puissiez la retenir par cœur avec plus d'aisance, et j'espèce que vous aurez l'amabilité de nous la chanter souvent ?

Dans les champs heureux de la Grèce
Vous qui savez me transporter,
Aux vains essais de ma jeunesse.
Votre esprit peut-il s'arrêter !
Est-elle à vos yeux une excuse ?
Est-ce à vous compter les ans ?
Tributaires de votre muse,
Tous les siècles vous sont présens. (Bis.)
Si vous avez de l'indulgence
Pour un sexe souvent flatté,
Craignez-vous que Sapho s'offense
De ce mouvement de bonté
Je ne sais si nous devons croire
Que son talent était parfait,
Mais j'aime à souscrire sa gloire
Quand vous couronnez son portrait. (Bis.)

Àvous vanter chacun s'empresse
Dans des vers qu'on fait de son mieux ;
Louer le peintre de la Grèce
Me semble trop audacieux.
De cette Athène qu'on révère ;
Vous seul avez su rapporter
La lyre d'or du vieil Homère ;
Donnez-moi la pour vous chanter. (Bis)

Je vous parlerai présentement du ménage Cossé dont les ridicules étaient également hors de ligne.

Il y avait eu par le monde une vieille sœur de la Princesse de Rochefort, qui était Chanoinesse, et qui se faisait appeler la Comtesse Zéphyre de Rothelin je vous dirai sans témérité qu'elle était contrefaite comme un sac de noix. Elle épousa tout d'un trait le Comte de Cossé, qui passait pour un veuf inconsolable, et qui dur reste, n'était pas moins ridicule et mieux bâti que sa charmante Zéphyre. C'est encore, au moment où je vous écris, un couple suffisant, prétentieux, amoureux, et semillant, passé la soixantaine. Représentez-vous d'abord une petite bossue dont la parure est toujours pimpante, à côté d'un grand bossu, noir et maigre, vide et flasque et qui s'écoute parler du haut du nez. Ils parlent ordinairement tous les deux ensemble, et c'est avec le même son de voix, de ces voix obtuses et maussadement obstruées, comme si l'on était enrhubé tu cerfeau. Quand ils ne parlent pas cuisine, assignats ou tiers consolidé, et ceci n'arrive pas souvent, c'est pour se faire valoir l'un par l'autre qu'ils vous parlent l'un de l'autre, et c'est pour vous réciter toutes les pelles chausse qu'ils se sont tites. Par exemple, M de Cossé vous expliquera comment son mari disait un jour à propos de la révolution, que c'était un orage dévastateur, et la voilà qui s'extasie d'admiration ! Mais pendant ce temps-là, M. de Cossé racontait à son voisin comme

quoi M la Comtesse Zéphyre d'Orléans-Rothelin avait dit, long-temps avant leur mariage (et long-temps après Voltaire), qu'une traduction n'est jamais que le revers d'une tapisserie : Il se transporte, il en éclate, il en trépigne, il se pâme ! Quand on a le malheur de les avoir à dîner chez soi, ils commencent par regarder sur la table, et se concerter à voix basse avant de s'asseoir, et je vous assure que c'est avec un air affairé, scrutateur et sévère. Ensuite, ils se recommandent ou s'interdisent les plats qui sont à leur portée, en motivant leurs jugemens et se parlant d'un bout de la table à l'autre.

— Mon Dieu ! Monsieur de Cossé, ne mangez donc pas du saumon, vous savez bien qu'il ne vous réussit pas !

— Ma toujours bonne, aimable et attentive, lui riposte son bossu, qui lui fait des mines de fidèle berger, je vous rends cent mille grâces ! et il renonce à manger sa tranche de saumon, qu'il renvoie d'un air de résignation sublime.

— Allez vite me chercher l'assiette de M. de Cossé, dit-elle brusquement à son laquais. — Vous savez bien, lui crie-t-elle de l'autre bout de la table, avec un accent d'effroi courroucé, vous savez bien que le docteur Gastaldi vous a prescrit l'usage des toniques !... Des toniques, mon ami, des toniques. — Allez reporter cela à M. de Cossé, et elle lui renvoie ce qu'il avait entrepris de manger sans épice ; mais c'est après avoir eu la précaution d'y semer une forte pincée de gros poivre.

— On n'a jamais été plus bonne et plus sensiblement soigneuse ! Mangez de ces mousserons, Comtesse, lui crie-t-il en jetant sur elle un œil attendri, c'est moi qui vous en prie !... Ils sont au blond de veau, c'est moi qui vous en réponds ! Mangez de ces mousserons, chère et précieuse amie !...

— Qu'est-ce que dit M. de Cossé ? demanda-t-elle, attendu qu'elle est très sourde.

— Je ne vous dirai pas, Madame, je n'ai pas entendu...

— Comment n'écoutez-vous pas ce que dit M. de Cossé ? reprend-elle avec un ton de reproche et d'aigreur.

Je me souviendrai toujours qu'un soir de carnaval, à souper chez M de Guémenée, celle-ci proposa des petits pois à son voisin le Cardinal de Montmorency, Grand-Aumônier de France et grand ami de la bonne chère. — Avec plaisir, dit-il en chaffriolant. On va chercher des petits pois, mais le maître d'hôtel vient dire à la Princesse qu'on les avait placés devant M. le Comte de Cossé, qui n'en a pas laissé du tout. M de Guémenée soulève son assiette, et voit sur le menu du souper qu'il devait s'y trouver deux casseroles de petits pois, le maître d'hôtel recommence sa tournée, ensuite il revient dire à sa maîtresse que M de Cossé a mangé les autres à elle toute seule : de sorte qu'ils avaient englouti pour six cents francs de petits pois, entre eux deux, sans compter les truffes blanches de Turin, dont ils avaient fait, comme on dit; corbillon-vide.

Une inconcevable folie de ce temps-là, c'était la manière de nourrir ses enfans. D'abord on commençait par les allaiter soi-même ; on n'avait que du mauvais lait à leur donner, et

même on n'en avait pas du tout ; mais c'était égal : — à la Jean-Jacques ! Vous pensez bien que tous les enfans de ce temps-là n'étaient pas assez résolument constitués pour résister à une nourriture insuffisante ou de qualité chétive ; il en mourait les deux tiers à la mamelle, et le surplus n'en échappait que pour aller mourir d'étisie après dix-huit ou vingt années de souffrance continuelle et de consomption. Mesdames de Rieux, d'Estain, de Lusignan et de Gouffier, s'étaient opiniâtrées à nourrir leurs poupons, attendu que le lait et la sollicitude d'une mère ne sauraient être remplacés par le lait et les soins d'une mercenaire, etc. Ce qu'il en est arrivé, c'est que leurs héritiers sont allés ad patres, ainsi qu'on aurait dû le pressentir avec de pareilles nourrices. La sollicitude maternelle de ces Dames ne s'étant exercée que sur leurs garçons ; il ne leur est resté que des filles, et quand M. de Gouffier rencontrait chez moi Jean-Jacques Rousseau, il ne manquait pas de me dire : — C'est pourtant grâce à lui que ma maison va se trouver éteinte, vilain songe-creux ! — Mais mon Dieu, Madame, qu'est-ce que c'est donc que la maison de Gouffier, me demanda-t-eil ensuite (Jean-Jacques). Avez-vous jamais ouï parler de l'Amiral de Bonnivet ? — Sans aucun doute. — N'avez-vous rien lu sur les Ducs de Roannez ? — Voilà par exemple une famille dont je ne sais rien du tout. — Eh bien, lisez l'Histoire de France avant de faire des livres sur l'éducation. À la place du Marquis de Gouffier, je vous étranglerais !

Une autre imagination folle, où Jean-Jacques Rousseau n'était pour rien, c'était celle d'empêcher les enfans de manger à leur appétit, laquelle sottise avait succédé à celles de Mesdames de Blot, de Monaco, de Valbelle et tutte quante lesquelles avaient entrepris de ne pas manger pour leur propre compte. On empêchait dont les pauvres enfans de manger de la bonne soupe et de la viande, à dessein de ne leur introduire dans le sang et les humeurs aucun élément de putridité. On les privait de manger du fruit à cause des vers ; point de confitures, à cause de la poitrine et de la terreur des acides ; jamais d'autre boisson que de l'eau panée ; c'est excellent pour les enfans ; et jamais de pâtisseries, ce qui va sans dire, à cause de l'estomac. On les nourrissait à la panade et la bouillie de gruau pour les bons repas, ensuite on leur donnait pour le goûter ainsi qu'au déjeûner, du colifichet emmietté dans du lait écrémé, comme on aurait fait pour élever des serins jaunes à la brochette. Le Marquis de Villeneuse de Trans disait que sa femme avait une perruche à qui l'on donnait bien autrement à manger qu'à ces quatre enfans ! Comme tous les enfans mouraient de faim, ils pleuraient toute la journée. Ils en devenaient voleurs et menteurs : et même il y avait des garçons qui finissaient par se révolter. Les trois Béthune et les Choiseul s'étaient confédéres pour escalader je ne sais combien de murailles afin d'aller dévaster pendant la nuit, l'office et le garde-manger de la Duchesse de Sully, leur grand'mère ; mais la situation des petites filles était la plus lamentable, et comme elles n'avaient pas la ressource et l'occasion de pouvoir voler commodément des croûtes de pain, des fruits verts et des carottes crues, les plus alertes et les plus déterminées s'en prenaient à la pâtée du chat.

Le petit de Saint-Mauris et sa sœur qui est aujourd'hui M de Nassau, n'avaient pas eu la rougeole qui venait d'éclater à Versailles ; la Princesse de Montbarrey s'en tourmentait outre mesure, et je lui dis dire par votre père d'envoyer ses deux enfans chez moi, rue de Grenelle, où je les ferais loger en bonne exposition du plein midi.

On me les amène, et comme ils avaient les lèvres tachées de noir, de vert, de violet, de gros rouge et autres barbouillages incompréhensibles, je m'insinuai dans leur confiance, et j'en appris qu'ils n'avaient fait autre chose que manger depuis Versailles jusqu'à Paris, des pains à cacheter dont ils avaient rempli leurs pochettes. La petite fille disait en pleurant qu'il ne fallait pas les dénoncer, parce qu'on les ferait mourir pour avoir été voler les pains à cacheter du Roi, dans un arrière-cabinet de leur père où les secrétaires de ce Ministre avaient leurs fournitures de bureau.

Ils étaient affamés et maigres comme des chacals :

— Attendez donc, leur dis-je, et je commençai par faire donner à chacun d'eux une pleine jatte de soupe au riz. Ensuite on leur servit, et méthodiquement pendant six semaines, un bon potage à déjeuner, et pour le second repas, des côtelettes grillées ou des pigeons étuvés à l'orge, des légumes au bouillon, de la compote ; quelquefois des tartelettes en pâtisserie brisée, mais non pas feuilletée, ce qui va sans dire. On les faisait goûter avec des fruits, des tartines de confitures, ou du laitage, et leur souper consistait régulièrement dans un beau poulet rôti (dont ils ne mangeaient que les ailes), lequel était flanqué d'un plat de chicorée, d'épinards ou de laitues bien cuites, et lequel était accosté d'un compotier de bons pruneaux d'Agen, aiguisés, comme on dit à l'office, avec un peu de vin de Malage, pour les faire dormir. Je les faisais bien laver avec de l'eau de veau, tous les matins, et de la tête aux pieds ; on les baignait tous els samedis à la Dauphine, et puis tous les quinze jours une excellente petite médecine noire, avec du tamarin bien acide et de la bonne manne en larmes, quelques follicules de séné, un grain de soufre, un bouquet de cerfeuil, une pincée de rhubarbe, un scrupule d'aloès, un soupçon de jalap, enfin de la thériaque de Venise et de l'électuaire de kinorodon, le tout infusé dans de la tisane d'absinthe. Mais il doit vous en souvenir de mes bonnes petites médecines, et je suis sûre que l'eau vous en vient à la bouche ? est-il friand !

S'ils avaient trouvé des pains à cacheter dans mes cabinets, ce qui n'était guère possible à cause de mes belles manières, je vous assure qu'ils n'auraient pas eu la tentation de les dérober pour les manger. À la suite de ce régime nouveau pour eux et qui était l'ancien régime pour moi, ils engraissèrent, ils s'égayèrent et s'embellirent ; ils devinrent plus doux, plus confians, plus véridiques, et lorsque la Princesse ou le Prince de Montbarrey venaient les voir, ils ne s'y reconnaissaient plus. — Comment, disaient-ils, nos enfans mangent tout ce qu'ils veulent et n'en sont pas malades ? ils sont devenus prodigieusement raisonnables !

Les enfans qu'on fait manger dans leurs chambres et qu'on laisse manger à leur appétit, ne sont jamais gourmands. C'est la moralité de mon historiette.

Si j'avais fini ce long article sans avoir parlé du Marquis de Laval, on pourrait dire qu'il manque quelque chose à ce chapitre de mes souvenirs, et vous pourriez supposé que je ne l'ai pas terminé, consciencieusement. Je vous dirai dont que le Marquis, depuis Duc de Laval, était censé le remplaçant de l'ancien Évêque de Lisieux (M. de Matignon); pour le monopole du ridicule avec privilège. Mais pour mon propre compte et dans l'opinion des personnes d'esprit, il se trouvait entre l'Évêque et le Marquis une différence énorme, attendu

que si ce dernier disait quelquefois des choses étranges, il ne faisait jamais de bévues, et des bêtises encore moins. Il a toujours été l'homme du monde le plus honorable pour le caractère, le plus estimé pour le courage, et le plus délicatement sévère en fait de probité. Il a toujours été pleinement et hautement considéré pour sa loyauté politique et sa véracité scrupuleuse ; et du reste, il est tellement obligeant, soigneux et attachant par ses procédés, qu'il a toujours conservé de nombreux amis. C'est un homme d'un sens naturellement droit et si nettement judicieux, qu'il a pour toutes les choses de calcul, et notamment pour les jeux de commerce, une aptitude incomparable. J'ai toujours pensé que toutes les étrangetés qu'on lui prêtait n'étaient pas de son produit ; mais comme il a le singulier défaut de ne jamais prendre garde aux mots dont il se sert, il ne m'a jamais paru surprenant qu'il eût dit ce qu'on pourrait appeler sottement une bêtise. C'est une sorte d'infirmité qui provient de son indifférence pour les paroles, et qui tient souvent à sa préoccupation d'une chose absente. Il en résulte quelquefois des coq-à-l'âne et des amphigouris dont on l'amène incontinent à se divertir lui-même ; mais pour en conclure qu'il est ejusdem farinæ que M. de Lisieux, il faut être absolument dépourvu de jugement et d'esprit.

Je ne sais s'il a jamais véritablement parlé d'une lettre anonyme, signée par tous les officiers de son régiment, ni des quatre coins de la cour ovale de Fontainebleau ? Je ne sais s'il a jamais dit en parlant de sa belle-sœur, qu'elle avait des yeux comme une culotte de velours noir ? mais ce que je sais très bien, c'est qu'il disait quelquefois des choses très fines, et que certains individus s'attachaient particulièrement à les tourner en preuve assurée de son manque de jugement et d'esprit. On aurait dit que les sottes gens s'opiniâtraient à le retenir dans leur catégorie. Je vais vous conter son aventure avec Maréchal-de-Bièvres.

C'était chez M de Castellane, au château de Luciennes et tout auprès de Paris. Le seigneur de Bièvres arrive et trouve au milieu de cinq à six personnes, un grand monsieur qu'il ne connaissait pas ; il avait des talons rouges et des plumets blancs ; c'était visiblement un homme de la Cour, et le petit Maréchal à la précaution de se tenir dans la réserve, ainsi qu'il était de convenance et d'usage pour lui.

Voilà que M de Castellane se mit à nous parler d'un ajustement nouveau qui s'appelait à l'innocence reconnue ; lequel ajustement consistait dans une sorte de caraco taillé sur le patron du gros casaquin d'une paysanne de Normandie qu'on avait acquittée trois fois de suite après l'avoir condamnée pour vol domestique. Ce serait une histoire de servante à n'en pas finir.

— À l'innocence reconnue ? dit le grand monsieur ; j'aimerais mieux qu'on dire à la servante justifiée… Et M. de Bièvres eut l'air d'observer que ce grand malicieux s'était souvenu du conte de La Fontaine avec beaucoup d'à-propos.

On dit ensuite qu'il faudrait aller faire une visite à M de Lhospital, qui se tenait à Saint-Germain, où elle s'était tout-à-fait retirée.

— Retirée, dit le grand Monsieur, vous pouvez bien dire ratatinée ! Et M. de Bièvres se dit à lui-même, — en voilà un que je n'oublierai pas. — Mais c'est qu'il est joli ! le

calembourg…

On amena les enfans de M de Castellane qui étaient élevés à la Jean-Jacques, et à qui la maman ne manqua par de faire des mievretés en leur disant force niaiseraies, comme de juste ; — Méchant enfant ! qui voulez frapper maman ! bonne maman qui vous a nourri de son lait, et qui vous a porté dans son sein pendant neuf mois !…

— Consécutifs, ajouta l'inconnu, avec un accent mêlé d'admiration, de reproche et d'attendrissement.

— Ah ça, quel est donc ce grand serpent de Versailles qui fait de si bonne moqueries et dont personne ne se doute à Paris ? se demanda M. de Bièvres avec un sentiment de rivalité rempli d'alarmes.

Il paraît que le fils aîné des Castellane se trouvait en pénitence ? — J'étais allés pour le consoler ce matin, disait sa mère en commençant le récit d'une aventure assez puérile, et je passais jusqu'aux lieux où l'on garde mon fils…

— Voilà, par ma foi s'écria l'homme aux talons rouges avec un air de surprise et de dénigrement à faire pouffer de rire, — voilà un joli endroit pour élever un enfant !

— Madame, ayez l'extrême bonté de me dire le nom de ce Monsieur qui a tant de finesse et d'à-propos dans l'esprit ? vint me demander le petit de Bièvres. Je lui réponds que c'était le fils aîné du Maréchal de Laval, et j'entendis que Maréchal de Bièvres s'écriait : Par ma foi ! je voudrais bien que les imbéciles de la ville eussent autant d'esprit que les prétendus imbéciles de la Cour ! il paraît qu'on est cruellement exigeant à Versailles ? on n'est pas aussi difficile à Paris et c'est bien heureux pour moi !…

Je reviens à M. de Laval, et je vous dirai qu'il y avait à Paris une vielle personne appelée la Marquise de Mauconseil, qui était une assez grande Dame poitevine et qui était bien malade. On ne s'en serait certainement pas tourmenté, si sa fille n'avait pas été fort à la mode ; mais comme cette fille, M d'Hénin, s'inquiétait assez naturellement pour la santé de sa mère, on se mit à s'émouvoir et s'enthousiasmer d'une si belle sensiblerie pour les inquiétude de M d'Hénin, qu'in ne vous permettait plus de parler d'autre chose, et que tous les amis de M d'Hénin n'agissait absolument qu'en vue de cette maladie-là. Afin de ne pas s'éloigner de cette intéressante et précieuse malade, qui avait toujours été d'un caractère assez difficile et d'une humeur assez contrariante, et surtout pour ne pas abandonner M sa fille à ses angoisses et ses trances mortelles, on apprit que Mesdames de Turenne, de Poix, de Tessé, de Lauzun, de Bayes et de Brancas étaient allées s'établir auprès de ladite M de Mauconseil, afin d'y veiller à tour de rôle à côté de son lit. M de Brancas nourrissait alors sa fille aînée, qui ne s'en trouvait pas trop bien ; et ceci, du reste, était sûrement plus fatigant et plus ennuyeux pour M de Brancas, que de passer les nuits à veiller et à causer avec la Princesse d'Hénin, que tout le monde aimait véritablement, et que personne ne voyait suffisamment à cause de son service à Versailles. Elle n'hésita pas (c'est M de Brancas dont il s'agit) à sacrifier les obligations de la nature aux devoirs de l'amitié, ce qui fut trouvé sublime ; et les maris, les enfans et les domestiques de ces dames en sont restés pendant plus

de six semaines avec la bride sur le cou. Je n'ai pas parlé des amans, parce que les Dames et les maris dont il est question, n'avaient et ne devaient avoir aucune inquiétude semblable. Toutes ces belles Dames étaient campées dans les deux salons qui précédaient la chambre à coucher de M de Mauconseil. On avait dressé trois lits à sangles dans chacune de ces pièces ; elles avaient amené de chez elles une demi-douzaine de femmes, qui couchaient dans la seconde antichambre sur des canapés. La première antichambre était occupée par les valets de la maison, qui dormaient sur les banquettes, et la salle d'audience de ces Dames était devenue la salle à manger, où la table restait couverte en permanence. Chacun s'ingéniait pour inventer et leur envoyer des choses exquises : c'était à qui contribuerait à garnir le buffet, et c'était une odeur de comestibles à ne pas tenir dans la maison. On voyait sur tous ces beaux vieux meubles et dans tous les coins de ces grands salons surdorés, des bonnets, des corsets, des paquets, des coffrets, des sachets, des sultans, des flacons, des mantilles, avec des pots de rouge et des pantoufles, et cet encombrement dépenaillé donnait parfaitement l'avant-goût de ces maisons de ci-devants, dont on a fait des maisons d'arrêt pendant la révolution ; mais c'était à l'exception de l'abondance des vivres, pourtant.

Jusqu'ici tout s'arrangeait pour le mieux. On commençait par faire sa toilette, on entrait et l'on sortait de la chambre de la malade pour y rentrer et pour en ressortir la minute d'après, on allait se promener dans l'appartement, on s'asséyait pour manger ou pour copier les bulletins du docteur, on donnait des audiences à ses parens et ses intimes ; on écrivait force billets surtout, et l'on recevait des réponses toutes remplies d'admiration pour un dévouement si tendre et si généreux qu'il allait devenir un sujet d'orgueil national, aussi bien que l'exemple et l'envie des générations futures ! On était persuadé que les Aristogiton, les Harmodius et les Pylade étaient des Atrides et des cannibales en comparaison des amies de M d'Hénin !

Cependant les amies des amies s'ennuyèrent et s'enflammèrent. On avait appris que la Princesse de Turenne se trouvait un peu souffrante, ce qui n'était pas surprenant à cause du défaut d'air et d'exercice. Elle avait des amies intimes à n'en pas finir ; on avait entrepris de l'arracher à ses fonctions d'hospitalière et quand on vit qu'elle y mettait une résistance invincible, on résolut de venir s'adjoindre aux autres récluses, afin de pouvoir se trouver à portée de rendre des soins à M de Turenne, (Voilà ce que M de Trans écrivait à son mari pour le faire patienter). Ce fut une invasion véritable ; mais comme il aurait été cruellement inhumain de vouloir séparer la Duchesse de Lesparre et la Comtesse de Spinola (par exemple) de la Princesse de Turenne, qui ne voulait pas s'éloigner de la Princesse d'Hénin, laquelle ne pouvait pas quitter sa tendre mère, et comme il y eut aussi deux ou trois bonnes amies de M de Tessé qui se mirent à s'enthousiasmer et s'inquiéter pour ma charmante nièce, on établit ces douze ou quinze femmes sensibles dans une galerie de tableaux où elles couchaient sur des bergères et des sophas, des coussins, des tapis sur des tables, et toute espèce de choses, excepté des matelas, car elles ne voulaient pas entendre parler de matelas : pour lui mieux démontrer leur oubli d'elles-mêmes, et la sincérité de leur dévouement !

Les parens, les amis, les maris, les valets, et peut-être bien quelques galans (je n'ai répondu que de six personnes), ne manquèrent pas d'affluer dans cette maison dont toutes

les portes étaient grand'ouvertes, et où tout ceci formait une cohue nompareille ! On passait les nuits à jouer dans ce long dortoir où les plus belles et les plus grandes Dames étaient rangées sur des malles, des coffres, des tapis roulés, et même sur des meubles de garderobe recouverts de leurs sarreaux de toile de Perse. On n'avait rien vu jusque-là d'aussi prodigieusement simple et naturel ! il était de rigueur et d'obligation de ne s'y parler qu'à l'oreille, et c'était un luxe de précautions, car cette même galerie était séparée de la chambre à coucher par cinq ou six grandes pièces, et notamment par la salle à manger où l'on trouvait toujours des gens qui réfectionnaient soit au buffet, soit sur de petites tables, en cotterie si ce n'est en famille, et le plus silencieusement possible. On ne s'y parlait qu'à voix basse et jamais sans nécessité, c'était l'étiquette convenue ; et durant les repas généraux, il y avait une demoiselle de compagnie de M de Tessé qui venait faire la lecture de quelque livre moral et attendrissant : c'était, je crois bien, les délassements de l'homme sensible ou les Épreuves du sentiment de M. d'Arnaud-Baculard ? Enfin les plus considérables ou les plus favorisées jouaient au loto dans la chambre de la malade, et les choses en étaient là pendant notre vicite au château de Luciennes.

Mde Castellane ne manqua pas de me demander si je n'allais pas souvent chez M de Mauconseil ? — On y va de chez moi, répondis-je ; environ tous les huit jours. Je ne la connais guère, et j'ai déjà pris mon parti sur tout ce qui peut résulter de sa maladie.

Grande surprise ? et voilà que M de Lévis se met à dire à M. de Laval : — Et, vous, Marquis, vos partenaires habituels ?

— Pas du tout. Quand je fais tant que d'aller chez des malades, ce n'est pas pour y jouer aux cartes et pour y manger des foies de lottes. Rien que de voir passez l'apothicaire ou le chirurgien ce serait dans le cas de me faire faire rendre gorge ou de me faire gorger un Quinola ! On entreprit de le pousser à bout d'argumentations ; mais comme il pensait à ce qu'il avait à dire, je ne saurais vous exprimer avec quelle fermeté d'intelligence et quelle solidité d'esprit il déjoua tout ce monde ! Il se mit à persifler ces bonnes dames en faisant ressortir la ridicule et choquante affectation de ces momeries sentimentates et de ces dévouemens sans la moindre utilité, si ce n'était de faire proférer certains noms tout d'une haleine avec celui de M de Poix, ou celui de Turenne... — Dans le fait, ajouta-t-il, celle-ci est une Landgrave de Hesse, elle est cousine-germaine de l'Impératrice, et ceci peut expliquer bien des choses...

— Il n'entend rien à rien, me dit M de Blot avec un air de compassion dédaigneuse.

Il était arrivé dans l'après-dîner, beaucoup de monde au Château de Luciennes, et quand il fut question de nous en retourner Paris, il se trouva que le Marquis de Laval était le seul homme de la compagnie qui eut assez d'indépendance dans le caractère, avec un assez grand fonds de jugement et de bon esprit, pour ne pas fléchir et tomber dans une vogue absurde, et pour ne pas vouloir aller souper et faire sa partie chez M de Mauconseil.

Elle en réchappa, grâce à Dieu ! car je ne sais quelle furie d'extravagances on n'aurait pas faite à ses funérailles ! On envoya du faubourg Saint-Honoré des charretées de lampions

dans le quartier St-Denys, pour illuminer une vilaine et vieille petite rue qui porte le nom de Mauconseil ; on délivra vingt-cinq prisonniers qui devaient des mois de nourrice, et c'était ce qu'on pouvait faire de mieux ; enfin, on célébra la guérison de la vieille Marquise et le parfait bonheur de la Princesse sa fille, par une espèce de comédie champêtre, où Dugazon et Michut dansèrent des rondes en sabots et chantèrent des hymnes en patois Tout le monde en pleurait ! et lorsqu'elle mourut six mois après, on n'y prit pas garde. Il paraît qu'elle avait cessé d'être à la mode, et l'on n'apprit le retour de sa maladie qu'en recevant son billet d'enterrement.

Retournons au fils du chirurgien Maréchal, qu'on avait fini par appeler sérieusement M. de Bièvres et qu'on avait fini par adopter dans le monde, en dépit de M de Montesson et de M Necker dont il se moquait à la journée, et peut-être aussi pour faire déplaisir à M. le Duc de Chartres qui ne le pouvait pas souffrir.

Quand on avait eu le malheur d'encourir la disgrâce d'un Prince du sang royal, il était d'usage et de précepte rigoureux, dans ce temps-là, qu'il ne fallait jamais rester dans une chambre, dans un cercle, ni même dans une compagnie si nombreuse qu'elle fût, où l'on voyait arriver un pareil antagoniste. On s'esquivait poliment en le voyant paraître ; c'était une affaire de convenance ; mais voilà ce que M. de Bièvres ne faisait jamais pour le Duc de Chartres, et personne ne l'en désapprouvait. On avait commencé par se libérer de cette sorte d'obligation envers M. le Prince de Conty, parce qu'il se forgeait continuellement des sujets de brouillerie avec tout le monde. Étiez-vous en procès avec la chancellerie de ce Prince, ou vous étiez-vous moqué de M la Comtesse de Boufflers ? le Comte de Boulainvilliers venait vous faire une salutation profonde, en vous disant : — Monsieur le Marquis, ou Monsieur l'Abbé, j'ai l'honneur de vous prévenir que Son Altesse Sérénissime est ici. C'était la formule d'exclusion suivant le protocole usité par ce Capitaine des gardes, et ce fut M. de Craon qui s'en affranchit le primer. Il s'était rencontré avec M. le Prince de Conty chez deux personnes dans la même soirée. Il répondit au premier avertissement qu'il en était bien aise, et il déguerpit, mais pour éviter la deuxième sommation de M. de Boulainvilliers, il alla lui dire avec un air affairé : — Monsieur, vous me feriez plaisir d'avertir votre Prince que je ne suis plus amoureux de la Vicomtesse de Rouault… C'était le sujet de la colère de Monseigneur, et tout le monde en rit sous cape.

M. de Bièvres était donc en disgrâce complète auprès du duc de Chartres qui ne pouvait l'envisager de sang-froid, ce que l'autre affrontait sans la plus légère émotion et sans autrement s'embarrasser de ses airs d'hostilité ni de ses dénigremens. — Comme il est désagréable et ginguet ! je le trouve laid ! mais c'est qu'il est véritablement laid ! murmurait le Duc de Chartres en rougissant de colère. Aucun des siens, et si plat valet qu'il fût, n'aurait osé faire sa partie dans cette manière d'imprécation ridiculement sotte, car celui dont il parlait en ces termes était visiblement de la plus jolie taille, la plus agréable figure et la plus charmante physionomie du monde. C'était le visage régulier d'un jeune grec sous un minois français, avec des vivacités contenues, de curieux sourires et des regards discrets qui disaient tout : il avait une tournure élégante, avec des mouvements légers et souples ; enfin, c'était la bonne grâce de France et de Paris personnifiée. Il n'est pas difficile de trouver des

plus beaux hommes que les Français, mais rien n'était si joli qu'un jeune Parisien de ce temps-là.

Celui-ci disait avec un air de modestie respectueuse : — Si j'étais aussi laid que le dit M. le Duc de Chartres, il ne m'en voudrait peut-être pas autant…

Il n'avait fait en quatre ou cinq pages d'écriture une plaisanterie qui ne fit aucun plaisir au Duc de Chartres et qui réussit à merveille dans la société de Paris. Comme on n'osa pas l'imprimer pour la débiter sous le manteau, je vais la faire copier.

DIVERTISSEMENT À LA MODE.

« Moi, je suis gai ! je suis gai comme un pinson vous n'avez pas d'idée comme je suis gai ? J'aime à rire, à jouer des tours, à faire des farces, et c'est vous dire assez que je suis le meilleur homme de la terre, j'ai fait bâtir un pavillon, j'ai fait dessiner et planter un jardin superbe à Mousseaux ; j'y donne des fêtes, ah quelles fêtes ! c'est pour en mourir de rire… ah ! ah ! ah ! ah ! … Imaginez que j'avais fait prier à dîner un jeune vicaire de St-Philippe-du-Roule, et que nous étions servis à table… ah ah ah ah ! servis à table par des négresses… ah ! ah ! ah ! ah ! … par des négresses toutes nues… ah ! la rate ! ah ! c'est pour en mourir de rire ! ce garçon-là n'osait pas lever les yeux, il ne voulait pas manger, mais nous l'avons fait boire… — ah ! sacristie ! sacristie ! … disait-il en pleurant… C'était à se tenir les côtes ! vous pensez bien qu'il est allé s'en plaindre et que nous avons soutenu qu'il était un menteur, un imposteur et ce qu'il y a de plus charmant, c'est qu'on l'a mis en pénitence dans un séminaire, pour lui apprendre à calomnier un prince ! un prince qui donne sa parole d'honneur ! un prince enfin, qui avait eu la bonté de lui donner à dîner dans son pavillon de Mousseaux !!! Il en a pour six mois de prison et j'en rirai jusqu'à la fin de mes jours ! Ensuite il faut vous dire que je donne des billets pour se promener dans mon parc à des gens que je ne veux pas prier à dîner, car vous vous doutez bien qu'on ne peut pas donner à dîner à tout le monde ? mais vous allez voir que ceci n'est pas le moins divertissant. Il y a d'abord des piéges (on dit que c'est pour prendre des loups, jugez un peu, des loups à Mousseaux ! faut-il que les Parisiens soient bêtes pour avaler des pilules comme celles-là, sans les mâcher) ! Il y a donc des piéges tendus contre les loups et les voleurs… Ah ! oui, des voleurs, je t'en souhaite ! Allez vous promener de ce côté là pour voir les sottes bourgeoises et ces bênets de maris que nous y faisans conduire comme si de rien n'était, et qui s'y prennent les jambes ! et qui font des cris, et qui saignent… Mais c'est qu'ils saignent d'une manière inconcevable ! et vous jugez comme c'est amusant de les entendre crier en les voyant saigner ? Ensuite nous avons notre grotte où l'on est saisi par les bras et par les jambes en s'asseyant, et quand c'est des femmes ? et quand nous sommes cachés dans la grotte où nous fermons ta porte ? ah ! mais c'est qu'il faut voir les méchancetés infernales et les indignités que nous leur faisons ! … Enfin je vais vous dire encore autre chose, et voilà ce qui m'amuse le plus. Nous avons un pont… ah ! ah ! ah ! ah ! … Il y passait hier un marchand de la rue Grenier-St-Lazare… avec sa femme… ah ! ah ! ah ! … avec sa fille et puis un enfant de quatre ou cinq ans… ah ! ah ! ah ! ah ! (voilà le point-de-côté qui me reprend)… Je ne sais pas si je pourrai vous dire… ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! … ah ! ah ! … ah ! si vous aviez vu

tout cela se débattant dans la rivière… Je les ai fait repêcher pourtant. Le père avait la jambe casée… et la jeune fille donc ! Ah ! la jeune fille, quand nous l'avons retirée par les jambes avec ses jupons par dessus la tête… et qu'elle criait comme une orfraye, et qu'elle s'est mise à dire que son pierrot de taffetas rose était abîmé ! non jamais ! jamais je n'ai tant ri de ma vie ! La mère était comme une momie toute couverte de vase, et l'enfant, ma foi, j'en suis bien fâché, mais l'enfant était tombe sous les autres à ce qu'il paraît ; il n'avait pas eu la force de se débattre ; et on n'y pensait pas du tout, quand le père et la mère que j'avais fait mettre sur une charrette pour les renvoyer chez eux, se sont mis à crier : — Le petit ! — et le petit ! — Ah oui, où est donc le petit ? a dit la jolie fille, qui s'est mise ensuite à nous dire des sottises en nous reprochant les rires que nous faisions… Voyez un peu cette petite salope à qui nous avons dit : — Mademoiselle, nous ne pouvons pas nous empêcher de rire parce que vous avez… ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! parce que vous avez quelque chose… parce que vous avez quelque chose d'extraordinaire… parce que vous avez quelque chose d'extraordinaire entre les hanches. Ensuite il a fallu prendre son sérieux. On leur a dit qu'on était bien désespéré de leur accident, mais que c'était de leur faute ; mais la vérité que je vous dirai, c'est que c'est un pont à bascule, et tout aussitôt qu'on y met les pieds, patatras ! Ensuite on leur a pêché ce crapaud d'enfant qui avait la tête en bringues et l'estomac défoncé. Il paraît que son père et sa mère avait marché dessus. Nous avons fait semblant d'en pleurer ; mais quand ils ont été partis sur la charrette, ah ! tonnerre de Dieu ! peut-on rire comme ça ! C'est pour en mourir ! on en crève. »

Le petit de Bièvres était de la première force au jeu d'échecs. M. d'Angivillers se trouvait obligé d'en convenir, et Maréchal allait deux fois par semaine à Versailles afin d'y faire la partie de M. le Surintendant. Votre père m'a conté qu'il y jouait une certaine fois (le jeune de Bièvres) de toute sa force, mais que le vieux d'Angivillers n'en avait pas moins l'avantage sur lui. On entendit annoncer coup sur coup, dans le même salon de la surintendance, M. le Comte d'Estaing, M. le Vicomte de Melun, M. le Marquis de Nesle et M. le Baron de Montmorency. Il y avait peu de monde ; et comme ces quatre personnages étaient brouillés à couteaux tirés, ils ne restèrent pas plus de cinq à six minutes en regard les uns des autres. Ceci ne manqua pas de fournir sujet à M la Comtesse d'Angivillers pour en disserter ; et comme elle l'avait l'habitude de citer, incessamment, elle entreprit d'appliquer à la quadruple inopportunité de cette rencontre fortuite un ou deux vers de M. de Voltaire, dont il ne lui fut jamais possible de se rappeler la fin.

« Je combattais, Seigneur, avec Montmorency,
D'Estain, Melun, de Nesle… »

Et chacun, répétait continuellement, sans rien trouver, d'Estain, Melun, de Nesle…

— Et ce fameux coup-ci ! poursuivit M. de Bièvres en appliquant son cavalier pour amener échec au roi ; ce qui lui ramena la partie tout-à-fait désespérée, et ce qui terminait justement la citation de ces vers de Zaïre que tout le monde cherchait, et dont le dernier hémistiche était ce fameux Coucy !

Ce fut, on est obligé de l'avouer, un heureux et curieux Calembourg. C'est ainsi qu'on s'obstinait à nommer ces sortes de jeux de mots.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

« As-tu pu trahir tes sermens ?
« Ah ! je sens palpiter mon cœur !
« Ah ! vous empoisonnez la vie !

(Note de l'Auteur.)

Tome 6 · 14

On a pensé que la reproduction de la pièce suivante, qui se rapporte à Messieurs de Cubières et de Villette, se trouverait mieux à sa place à la fin de ce volume, que parmi les autres pièces justificatives.

Lettre écrite de Provence à MM. les auteurs des Actes des Apôtres, en 1791.

(Opuscule du marquis de Cubières.)

« Je vous prie, Messieurs, puisque vous voulez bien être mes correspondants à Paris, de vouloir me dire quel est un M. Villette qui s'est attaché depuis quelque temps à la rédaction de la Chronique nationale ? Serait-ce par hasard Monsieur le Marquis de Villette, Amphitryon du grand Voltaire et l'aimable déserteur de l'ancien Journal de Paris ? Alors c'est que la révolution, en changeant ses habitudes, lui aura fait abréger sa signature, et je n'aurais jamais cru qu'un personnage tel que M. le M de Villette pût être ce qui s'appelle diminué.

« Si c'est en effet M. le Marquis de Villette que la révolution aura jeté du Journal de Paris dans la Chronique nationale, je prendrai, Messieurs, la liberté de lui faire observer, comme bourgeois de cette ville, que je ne le trouve pas moins déplacé dans notre état qu'il

était intrus dans la situation qu'il vient d'abdiquer. Tel est le sort d'un anobli, lequel est toujours également étranger aux gentilshommes et aux bourgeois, et qui par conséquent doit passer toute sa vie dans les limbes de la société.

« Monsieur le Marquis de Villette n'a pu devenir tout-à-coup M. Villette impunément ; je ne le souffrirai pas ! Quoi donc ! il aurait été bourgeois-gentilhomme pendant la première moitié de sa vie, et il serait gentilhomme-bourgeois pendant la dernière ce serait réunir trop d'avantages à la fois, et ce serait une accumulation de priviléges tout-à-fait scandaleuse. Il ne lui manquerait plus que de devenir la coqueluche de toutes les femmes après avoir été… D'ailleurs, Messieurs, quand on fait des sacrifices à la démocratie, il faut les faire en monnaie de bon aloi, et le sacrifice du marquisat de M. Villette est par trop billet de caisse. Je ne connais que M. Mathieu de Montmorency qui puisse se vanter d'avoir sacrifié quelque chose en renonçant à sa noblesse ; car vous savez sûrement que ce bon jeune homme ne veut plus être qu'un Mathieu tout court, en sa qualité d'Apôtre de l'abbé Sieyes et d'Évangéliste de la révolution. Parlez-moi de cette abnégation-là !

« Je sais bien que depuis quelque temps plusieurs gentilshommes qui se croient gens de lettres ont démocratisé leurs noms pour se rajeunir et recouvrer leur innocence littéraire. Ils ont dépouillé un nom chargé de mauvaises œuvres et tout couvert des iniquités de leur jeunesse, avec la prudence du serpent qui change de peau. Par exemple, Monsieur le Chevalier de Cubières de Palmézeaux a trouvé moyen de tirer un fort bon parti de la révolution qui généralement n'est guère profitable aux officiers de nos Princesses. Il vient de publier un ouvrage sous le nom de Michel Cubières. Le voilà tout nouveau venu dans la république des lettres le voilà reblanchi, regratté, mis à neuf ; il peut renier l'ancien Chevalier, son homonyme, il peut s'en moquer même, et ceci prouverait combien la révolution française aurait agi profitablement sur son bon esprit et son bon goût. Enfin, si Michel Cubières écrit jamais quelque chose de passable, on ne croira jamais que ce soit le même homme.

« Mais aucun de ces Messieurs n'a pu renouveler son baptême avec autant d'éclat que Monsieur le Marquis de Villette. Ils rentrent dans le monde comme ils étaient venus pour la première fois, c'est-à-dire à petit bruit et modestement, et tout ce qu'ils espèrent, c'est de profiter de leur expérience des choses et des muses, en prenant mieux leurs mesures en vers comme en prose Mais la Chronique nationale s'expose à devenir scandaleuse en se chargeant des gaietés de feu M. le Marquis de Villette, sans compter qu'elle ne reçoit de lui que les plaisanteries bien usées sur la vanité de M. le Maréchal de Mouchy. Je veux bien dire plaisanteries, parce qu'il y a dans un certain monde une certaine quantité de personnes qui vivent aux dépens de ce Maréchal, et qui ne passent pour avoir de l'esprit que parce qu'il avait des ridicules. Il était pourtant bien à propos d'en finir avec les ridicules du Maréchal de Mouchy, dont nous sommes prodigieusement rassasiés. Quant à l'idée de lui faire porter son nom écrit sur ses talons rouges en forme d'exergue, je dis qu'une telle plaisanterie n'annonce pas beaucoup d'esprit, d'abord parce que M. le Marquis de Villette s'était avisé de porter des talons rouges en 1779, ce qui ne lui réussit pas agréablement, comme chacun sait ensuite parce qu'il n'est m vrai ni vraisemblable qu'un homme, fût-ce le Comte de Tuffière, s'avisât d'un pareil moyen qui le rendrait ridicule en pure perte pour sa vanité.

Quel est l'homme dont on va regarder les talons rouges, à moins qu'il ne soit pas en droit de les porter ? Quand le cheval dit au loup dans Lafontaine :

« Lisez mon nom écrit autour de ma semelle, »

c'est qu'il a dessein de lui lâcher une ruade et de lui casser la mâchoire ; mais le Maréchal de Mouchy n'a jamais tendu ce piége à personne ; il a toujours passé pour respecter les mâchoires, et je n'ai jamais entendu dire qu'il ait donné, de coups de pied à qui que ce soit, pas même à M. de Villette, à qui je m'en rapporte volontiers pour cette expérience-là…

« Le Marquis de Villette a très-mal passé la première moitié de sa vie les gens de qualité se sont moqués de sa noblesse, et les gens de lettres de son esprit ; je conçois donc que M. le Marquis les ait pris en haine. Il lui plaît aujourd'hui de rétrograder vers son origine et de marcher à reculons du côté de son berceau ; mais il dépend de nous d'éventer sa politique et voilà ce qui ne manquera pas d'arriver.

« Vous me feriez plaisir aussi d'avertir la Chronique nationale de ne pas tant féliciter la garde citoyenne sur le peu d'assassinats commis pendant cet hiver, ainsi que sur le petit nombre d'accidents endurés par les piétons, à moins que ce journal et M. Villette ne veuillent rendre grâce à M. Lafayette du peu de neige qui est tombé jusqu'ici et de la beauté du temps qu'il fait encore, après l'été de la Saint-Martin. Il est question d'un âne qui était resté parfaitement sage pendant plus de mille ans, parce qu'il n'avait pas rencontré d'ânesse. Je conseille à la Chronique nationale d'imiter cette logique, et de convenir que, si l'on n'est pas en risque d'être écrasé dans les rues de Paris, c'est qu'il n'y a plus de voitures, et que si l'on n'est pas en danger d'être égorgé dans les rues, s'entend, je ne parle pas de l'Hôtel-de-Ville et des prisons de Paris, c'est qu'il s'y trouve un peu plus de sentinelles que de passants. Paris ressemble assez bien à un collége où il aurait plus de professeurs que d'écoliers.

« P.-S. Dites-moi donc, Messieurs, s'il est vrai que feu M. le Marquis de Villette n'ait aucun rapport de parenté avec le sieur Retaud de Villette, qui s'est trouvé compromis par M la Motte à propos de son vol du collier ? »

FIN DU SIXIÈME VOLUME

Tome 7 · 01

Mdu Deffand venait de se laisser mourir, sans vouloir entendre parler de confession ni de sacremens, et la grosse M Denys venait de se remarier avec un homme dont elle aurait été la mère. Ce courageux personnage était un appelé M. Duvivier, lequel avait été capitaine de dragons et secrétaire de M. de Maillebois. Les philosophes encyclopédistes allaient disant partout que ce mariage était une insulte aux mânes de Voltaire, une indignité méprisable, un scandale affreux !

M Duvivier laissait dire, et mettait des guirlandes de fleurs avec des robes de linon. M Duvivier s'amusait comme une petite reine, et la première chose qu'elle avait faite était de vendre son château de Ferney, avec le cœur de son cher oncle par-dessus le marché. L'impératrice de Russie lui écrivit pour la complimenter sur ce beau mariage, et Monsieur, Comte de Provence, en rapportait de si belles particularités que je pense bien qu'il en inventait les trois quarts. Il assurait notamment que M Duvivier avait conçu l'ambition de faire tenir son premier enfant par la Maréchale de Noailles, laquelle avait la bonhomie d'en être furieuse ! — Me proposer de tenir sur les fonds baptismaux un horrible enfant qui va naître avec le sceau de la réprobation, et de m'engager spirituellement et sacramentellement pour un pareil ante-christ ! et quand on lui conseillait de se tranquilliser, parce que sa prétendue commère avait au moins soixante et dix ans, elle reprenait avec un air de persuasion douloureuse : — C'est une chose dont il ne m'est pas permis de douter, c'est une chose qui m'est revenue par Monsieur, et nous ne doutons pas aussi de ce que c'est une œuvre du démon.

Monsieur fut tellement ému de compassion pour ses angoisses, car il est bon de vous dire qu'elle avait fait un vœu par lequel elle se croyait engagée, quoiqu'il fût des plus téméraires et celui-ci consistait à ne jamais se refuser à tenir aucun enfant. On n'avait pas l'idée de cette sorte de dévotion-là ! Enfin, Monsieur fut lui dire de se tenir tranquille, parce que la mère de cet ante-christ avait changé d'avis, et que ce serait à moi qu'elle comptait s'adresser. — Tant mieux ! dit-elle à Monsieur, je ne serai pas fâchée de la savoir dans l'embarras… Elle est si confiante et si moqueuse !

Àpropos de baptême et de Monsieur, frère du Roi, je me rappelle une petite chose qui marque assez bien son caractère, il avait été désigné pour représenter le Roi d'Espagne au baptême de Madame Royale, dont cette Princesse était la filleule, et le Grand-Aumônier lui demanda quels noms il fallait donner à Madame !

— Monsieur le Cardinal, lui répliqua pointilleusement le fondé de pouvoir de Sa Majesté Catholique, il me semble que la première chose à me demander doit être relative aux noms et qualifications ou profession du père et de la mère de l'enfant que vous allez ondoyer c'est la première prescription qui se trouve indiquée par le rituel.

Le Grand-Aumonier prit la liberté de lui répondre que ceci n'était et ne devait être indispensable que lorsque l'administrateur du sacrement ne connaissait ni la famille ni les parens du néophyte, et lorsqu'on allait enregistrer les noms de l'enfant pour lui constituer un état civil ; mais que ce n'était pas lui, Cardinal et Grand-Aumônier, qui devait écrire tout cela sur les registres de la chapelle, et que tout le monde savait très bien que Madame Royale était la fille légitime du Roi, frère aîné de Monsieur.

Là-dessus, voici le docte parrain qui s'adresse au Curé de Notre-Dame, lequel assistait d'office à la cérémonie, parce que son église paroissiale est celle du château. — Monsieur le Curé, lui dit-il avec un ton formaliste, vous avez fait et dû faire un plus grand nombre de baptêmes que M. le Cardinal, et je vous prie de nous dire si mon objection n'est pas fondée.

Cet ecclésiastique inclina respectueusement sa tête, en disant que la chose était de prescription générale, mais que dans la circonstance où l'on se trouvait, il ne se serait pas conduit autrement que Monseigneur le Cardinal…

— Il n'y a jamais d'autre Monseigneur que nous autres, en notre présence, épilogua son Altesse Royale, et le pauvre Curé fut bien confus d'avoir négligé cette partie de cérémonial. Comme il apparaissait visiblement de ces observations de Monsieur, qu'il ne connaissait pas moins bien le rituel de Paris que l'étiquette du Louvre chacun en conclut nécessairement que Monsieur n'ignorait de rien, et je suppose qu'il n'en fut pas fâché ?

Écoutez un autre commérage qui me revient à la mémoire. M de Beauharnois tenait la fille ainée du Prince Louis de Gonzague sur les fonts de baptême à St-Sulpice, et le Maréchal de Brissac était son compère. Le Curé lui demande son nom de baptême (au Maréchal) et le voilà qui tressaille et se gonfle en son juste-au-corps en regardant le questionneur entre les deux yeux, portant la main sur le pommeau de sa grande épée en proférant comme un cri-de-guerre avec une voix qui fait trembler tous les vitraux : Timoléon, morbleu ! Timoléon !!!

Mde Beauharnois lui dit après la cérémonie : — Auriez-vous l'obligeance de me dire pourquoi vous avez eu l'air de vous courroucer ?… — Ma commère ! lui répondit-il en vert-galant qu'il était, ce sont choses à ne point dire à votre Mignonerie qui les tiendrait pour ennuyantes, et elle ne put savoir de quelle mouche il avait été piqué !

Je lui dis que le Maréchal avait peut-être été surpris qu'on pût ignorer quel devait être son nom de baptême, parce que les Timoléon reviennent souvent dans la généalogie des Cossé-Brissac. — Mais, répliqua-t-elle, est-ce que c'est un point d'érudition qui soit obligatoire pour le Curé de notre paroisse ?

On n'a jamais raconté si parfaitement bien que M de Beauharnois ; on n'a jamais exprimé si délicatement certaines choses qui doivent rester en sous-entendu lorsque c'est une femme qui parle, et pourtant la précision n'en souffre en aucune façon. Il est impossible d'oublier une histoire qu'elle vous a contée. Je lui demandais un jour comment il se faisait qu'elle ne les redît jamais à moins qu'on ne la priât de les répéter ? – Mais ce doit être par instinct, répondit-elle.

Il y a long-temps que je voulais vous parler de M de Beauharnois, mais c'est qu'il y a long-temps que je ne l'avais vue, et voilà ce qui m'arrêtait, parce que je travaille en conscience pour vous.

La Comtesse de Beauharnois est la femme de France qui cause le plus agréablement et qui parle le mieux, avec une correction noblement naturelle, et facilement élégante c'est la personne du monde qui s'entend le mieux et qui réussit le plus sûrement à ménager tous les amours-propres, en évitant de les flatter aux dépens de sa véracité, qui est admirable ; je vous assure que ses innocentes manœuvres, en ces occasions-là sont une chose curieuse à considérer. Supposez qu'on vienne quêter auprès d'elle un compliment littéraire et que sa conscience ne lui fournisse aucune matière à félicitation, elle hésite en rougissant comme

une jeune fille, elle change de physionimie, on ne la reconnait plus ; on dirait qu'elle est un peu distraite et légèrement impolie ? mais si les prétentions reviennent à la charge, elle a l'air de demander excuse de son impolitesse, et ce qu'elle se met à répondre est si judicieusement et si obligeamment tourné, si finement dit, si bienveillant et si parfaitement juste, surtout, que l'auteur de ce méchant ouvrage et ses lecteurs présens, en sont également satisfaits, quoi qu'ils soient d'un avis diamétralement opposé sur le mérite du livre en question.

— Que vous êtes donc spirituellement bonne ! lui disais-je une fois chez M du Boccage, à propos de M Le Prince-de-Beaumont ; je n'aurais jamais eu l'esprit d'imaginer tout ce que vous trouvez moyen de dire équitablement à cette ennuyeuse Madem. Bonne à l'endroit de sa Ladi Sensée, de sa Ladi Spirituelle et de son Magasin des Adolescentes. — Mon Dieu, vous m'étonnez beaucoup, répondit-elle avec une candeur ineffable, je ne cherche pas à briller, je tâche de plaire.

Il y a d'elle une foule de mots vrais et charmans. — Les femmes aiment de tout leur cœur, et les hommes de toutes leurs forces. J'entendais un jour l'Évêque anglican Thornton qui voulait disputer contre elle à propos de la supériorité du théâtre anglais sur nos tragiques. — Vous aller m'impatienter, lui dit-elle, Corneille est un dieu, Racine est une déesse, Voltaire un enchanteur et Shakespeare un sorcier ! La Marquise de Beauharnois, sa belle-mère et la plus ennuyeuse créature du monde, était horriblement janséniste, et je me souviens qu'elle ne voulait pas (la belle-fille) emprunter pour emporter chez elle un poème de Voltaire sur le tremblement de terre de Lisbonne, en disant que ce serait un sujet de controverse… — Et comment donc cela ! — C'est que ma belle-mère ne manquerait pas de me soutenir que les véritables auteurs de ce tremblement de terre sont les jésuites !

Elle a toujours eu l'inconvénient et le défaut, car c'en est un, de vivre dans la supposition d'un monde idéal et dans certaines illusions chimériques dont les méchancetés, les révolutions, les années, les infirmités et les plus tristes vérités du monde réel ne sauraient la faire sortir. Quand on s'opiniâtre à lui chercher des ridicules, et voilà ce qu'on n'oserait faire en sa présence, car il n'est personne à l'épreuve de la séduction qu'elle exerce sans y prétendre : rien n'est plus imposant que sa politesse noble et son goût parfait ; il n'y a pas de préventions ni d'hostilité qui puissent tenir devant son air intelligent et modeste, et je n'ai jamais vu personne qui pût rester insensible à la bienveillance et la grâce naïve de son esprit. M de Sévigné disait qu'à la cour de Louis XIV, l'esprit de M de Coulanges était comme une dignité ; on dirait dans la société de notre temps que la bonne grâce et l'aménité de M de Beauharnois seraient une puissance.

On lui avait appliqué très impudemment et fort injustement une ancienne épigramme de Pavillon sur M de la Force :

« Églé, belle et poète, a deux petits travers.
« Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Il est vrai que M de la Force avait toujours la peau couverte de blanc de céruse, et qu'elle se faisait peindre les sourcils avec les cils des paupières et des veines bleues sur les tempes ; mais je puis vous assurer que si la Comtesse de Beauharnois faisait son visage, c'était comme nous le faisions toutes, et qu'elle ne mettait que du rouge ainsi que toutes les autres femmes de qualité. Elle a toujours été blanche comme un cygne, et je n'ai jamais rien vu de si beau que ses yeux ! Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle a fait des poésies fort agréables ; mais ce que je vous dirai pertinemment c'est que depuis la mort de son ami, et je puis ajouter de son protégé, M. Dorat, il n'y a jamais eu personne dans son intimité qui fût capable de les faire pour elle. Son épître au Roi de Prusse, qui lui avait écrit en vers, est un véritable chef-d'œuvre.

— Je retourne en Espagne, et je ne sais quand nous nous reverrons, lui disait la Duchesse d'Ossuna ; écrivez-moi quelque chose sur mes tablettes, et pour me laisser un souvenir de vous ; quelque chose sur l'amour…

— Pourquoi pas sur l'amitié ? — Oh non, sur l'amour ; j'ai mes raisons… M de Beauharnois prit une mauvaise plume (c'est un de ses inconvéniens les moins pardonnables ;) et sans fatiguer sa Muse elle écrivit sur les tablettes en question ce quatrain charmant :

« Plus beau que les roses timides,
« Plus doux que le miel printanier,
« L'amour porte des traits perfides ;
« Comme l'abeille et le rosier.

La culture des lettres, la société des savans, leurs suffrages, ce ton d'afféterie prétentieuse et particulière à la littérature française, à l'époque où M de Beauharnois commençait à écrire, ne purent jamais influer sur sa simplicité naturelle et sur son dégoût pour l'incorrect et le précieux. Elle a toujours évité la recherche en toute chose ; et l'on trouve encore aujourd'hui dans sa conversation toutes les grâces de la naïveté.

Les romans, les poésies, les lettres familières et la conversation de M de Beauharnois, ont toujours été, pour le bon esprit et le bon goût, dans une harmonieuse concordance, et l'on y reconnaît toujours cet accent de bonté qui part du cœur.

Le premier ouvrage qu'elle publia sous le titre des Amans d'autrefois est un roman plein de grâce et de sensibilité mais un peu timide, assez tiède et passablement innocent, ainsi qu'il appartenait alors aux premiers essais d'une jeune femme ; l'Abeylard supposé, que M de Beauharnois préfère à ses autres ouvrages est bien certainement un chef d'œuvre de goût, de délicatesse et de sentiment généreux. Je pourrais vous dire, en causant, comment il y a du vrai dans le fond de cette anecdote. Plusieurs volumes d'opuscules ont témoigné quelle était la flexibilité de son esprit et la finesse de ses observations, mais il me semble que le roman de Stéphanie porte un cachet de supériorité véritable ; le plan de ce charmant ouvrage est vaste et bien rempli ; l'intérêt s'y trouve habilement ménagé, fortement soutenu ; les situations y sont aussi variées que les caractères y sont naturels et vraisemblables ;

le style en est pur, élégant et simple ; enfin l'éclatant succès qu'ont obtenu les lettres de Stéphanie saurait manquer d'assurer à la Comtesse de Beauharnois un rang très distingué dans la littérature de son temps. Quelques instances qu'on ait pu lui faire, elle n'a jamais voulu publier qu'un volume de ses poésies, et vous verrez qu'il renferme des héroïdes et des pièces fugitives aussi remarquables pour leur agrément que pour leur correction.

Je ne vous ferais pas bien connaître M de Beauharnois si je négligeais de vous parler de son cœur et de son caractère. Elle a pu réunir à la plus parfaite beauté l'instruction les talens et le savoir modeste ; à la fermeté la plus constante une douceur inaltérable ; à la générosité sans bornes, une exquise délicatesse. Elle est restée le plus parfait modèle de cette ancienne urbanité française dont les traditions se perdent, et dont bientôt il ne restera plus chez nous que le souvenir. La Maréchale de Sennectère (Marie de Saint-Pierre), disait toujours : — C'est vrai, mes filles sont assez polies ; mais c'est ma nièce de Beauharnois qui est ma meilleure écolière en fait de politesse ! Toutes ses manières sont remplies d'une dignité douce, image de son âme ; elle est prévenante affectueuse, affable ; personne ne s'entend mieux qu'elle à rapprocher les distances, mais sans les confondre, et son cœur n'aime à les franchir que lorsque le mérite en fait une obligation. Je ne pense pas qu'un seul mot qui puisse affliger soit jamais sorti de sa bouche, et je puis témoigner que son cœur ne s'est jamais fatigué d'obliger. Si elle avait eu le bonheur d'épouser un homme que l'on pût aimer, la coquetterie littéraire ne serait pas venue se mettre de la partie ; les illusions n'auraient jamais altéré sa raison naturelle, et la personne la plus parfaite de la terre aurait été la Comtesse de Beauharnois, sans restriction.

Je ne l'ai jamais vue s'impatienter qu'une seule fois, et c'était dans le jardin du Luxembourg qui a toujours été l'endroit aux aventures. Il arrive une manière de joli-cœur qui s'établit derrière nos chaises et qui nous attaque de conversation. Il me paraît si merveilleusement sot, que je le pousse de bêtises, et le voilà qui nous dit qu'en sa qualité d'étudiant en médecine, il était reçu dans toutes les premières maisons de Paris. Il nous demanda si nous connaissions M de Quibusc et M de Radimaton (nous nous sommes toujours souvenues de ces deux noms-là), et comme nous ne pûmes pas lui répondre affirmativement, ceci lui donna la plus mince idée de notre usage du grand monde. — Il y a encore, nous dit-il en ricanant, une jolie Comtesse, une femme charmante pour qui j'ai fait des vers, et qui m'a répondu par d'autres vers où l'on voit combien la Comtesse a été flattée de mon hommage ; c'est la Comtesse de Beauharnois, dont vous aurez sans doute entendu parler… une femme très riche, et c'est bien la meilleure petite femme… — Vous ne connaissez pas la personne dont vous parlez, lui dit-elle sans se retourner, mais avec un accent d'émotion qui m'effraya ! M de Beauharnois n'est pas si riche !… et sachez qu'elle n'est pas assez bonne pour excuser de plats mensonges… — C'est précisément à côté de Madame la Comtesse de Beauharnois repris-je en l'interrompant, que vous êtes venu débiter vos confidences, ayez la bonté de passer votre chemin.

Je n'ai jamais vu colère semblable à celle de M de Beauharnois et c'était pourtant la chose du monde la plus facile à prévoir et la plus inévitable pour elle. C'était justement là ce

que devait lui rapporter t'ihsertion de son nom dans les Almanachs des Muses et les Chansonniers des Grâces !

Avez-vous jamais entendu parler de Cauchemar ? C'est qu'il y avait alors par le monde une appréhension cruelle avec une fameuse histoire de cauchemar en circulation. Il y avait deux ou trois ans que la Duchesse de Devonshire éprouvait toujours le même cauchemar : c'était l'apparition d'un horribte singe qui sortait brusquement de sous terre, et qui venait l'arracher de son lit aussitôt qu'elle avait fermé les yeux. Avant de lâcher son bras droit, car c'était toujours par là qu'il la saisissait, et avant de l'étendre sur le dos au milieu de la chambre, il avait pris l'habitude de lui pousser avec une patte de son train de derrière, un coussin de pied sous les reins ; et quand elle était dans cette posture, il sautait sur sa poitrine, il y restait immobile et accroupi en étalant ses vilaines mains sur ses deux bajoues et lui mirant le fond des yeux jusqu'à son réveil. Voilà comme elle passait toutes ses nuits cette malheureuse Anglaise. Elle, en était tombée dans un état de langueur et de consomption pitoyable : aucun médecin ne pouvait la débarrasser de ce cauchemar, et Tronchin lui-même avait fait le voyage d'Angleterre inutilement.

— Les cauchemars persistans proviennent souvent de l'abus du magnétisme, disait Cazotte. Ils peuvent aussi résulter du magnétisme mal administré ; ce ne sont pas des incrédules ou des matérialistes qui peuvent guérir cette maladie-là. Ce n'est pas ce qu'on croit... ; et comme il ne répondait jamais aux questions qu'on pouvait lui faire on n'en savait rien de plus.

On fut quelque temps sans voir Cazotte ; on apprit qu'il avait passé huit jours à Londres, et M de Devonshire écrivit à Paris qu'éti était guérie radicalement.

Mde Beauharnois changeait et dépérissait à vue d'œil. — Ce n'est rien disait-elle à ses parens et ses amis qui s'en inquiétaient ; et quand on la pressait de répondre, et qu'elle avait commencé par s'en amuser, elle finissait par en pleurer d'impatience... — En vérité lui disais-je, on ne vous reconnaît plus, et je ne conçois rien à ce que vous avez.

— Si je vous le disais, me répondit-elle en souriant, j'en serais honteuse !

— Parlez-moi franchement, ma chère, ou je ne croirai plus à votre amitié. « Peut-on cacher son cœur aux cœurs qui sont à nous ? »

La maladie qu'elle éprouvait était un cauchemar aussi persistant que celui de la Duchesse de Devonshire, et ce n'était certainement pas à l'usage ou l'abus du magnétisme qu'on pouvait l'attribuer, car elle avait des magnétiseurs une crainte mortelle, une horreur invincible ; et je me servirais du mot d'exécration s'il ne faisait pas disparate avec un caractère aussi tempéré que le sien. Je vous affirme qu'elle a toujours été de la sincérité la plus candide ; ainsi n'allez pas soupçonner celle de son récit, où je tâcherai de ne rien omettre, et où vous pouvez être assuré que je n'ajouterai rien.

Aussitôt que ses femmes étaient sorties de sa chambre à coucher et que les rideaux de son lit avaient été fermés, elle éprouvait une oppression fiévreuse ; elle ne manquait pas de

sonner, et personne ne venait. Elle entr'ouvrait ses rideaux pour ne pas étouffer, et voici l'étrange illusion dont elle était obsédée.

Elle apercevait d'abord un brasier des plus ardens qui remplissait l'âtre de sa cheminée. Elle entendait ouvrir les deux battans d'une porte qui communiquait de sa chambre à son second salon, et puis elle entendait tousser en fausset avec une opiniâtreté criarde.

Il arrivait premièrement dans sa chambre une femme très grande et misérablement vêtue, dont les sales jupons étaient rongés inégalement jusqu'à mi-jambes, et dont la tête était couverte d'un bavolet de grosse toile écrue, ce qui n'empêchait pas de voir qu'elle avait des cornes au front. Ces deux cornes de la femme n'étaient pas plus longues que le doigt, comme celles des génisses ; elles n'étaient pas acérées, et même il y en avait une plus courte que l'autre et qui paraissait avoir été cassée, rompue, brisée violemment. Quoi qu'il en fût, cette vilaine personne allait tout de suite attiser le feu sans avoir l'air de s'occuper d'autre chose ; il paraît que c'était son unique emploi dans le cauchemar, et c'est pourquoi la Comtesse avait tout le temps de la regarder. Il se trouvait dans la chambre et principalement autour de son lit, une légion d'horribles figures qui se transformaient silencieusement en choses informes, et qui se reproduisaient sous une autre image en changeant continuellement d'apparence et de dimension ; mais ce qui la tourmentait le plus, c'était cette malheureuse toux qu'elle entendait hors de la chambre et dont elle avait déjà si souvent et et si tristement expérimenté l'inconvénient pour elle.

Le héros de ce drame nocturne était un petit monstre d'enfant qui avait la coqueluche, qui toussait comme un diable enrhumé qu'il était, et qu'on finissait par amener dans cette chambre à pas comptés, avec des airs de grande importance et des précautions infinies. Il était conduit par un diable de médecin qui ressemblait de visage à M de Beauharnois, la douairière, et son escorte était composée d'une foule de démons qui lui faisaient des caresses, et des tendresses à n'en pas finir. Parmi tous ces farfadets de l'escorte, il n'y avait pas de ces figures monstrueuses comme celles qui tapissaient le fond dela chambre, mais c'étaient des physionomies si diablement bêtes, si sottement admiratrices et si platement flagorneuses que le désespoir en prenait ! Le jeune valétudinaire qu'on asseyait au coin du feu sur un coussin d'ottomane, avait la taille d'un enfant de cinq à six ans ; il avait toujours un habit de taffetas bleu de ciel : il était bouffi comme un abcès, mais très pâle ; sa tête était prodigieusement grosse, il avait des cheveux roux qui étaient relevés à racines droites, et l'on voyait sur son front deux germes de cornes qui ressemblaient à des coquilles d'escargot.

Il y avait toujours entre les familiers de ce petit monstre et son docteur (qui ressemblait à la Marquise de Beauharnois) il y avait régulièrement tous les soirs une dissertation bruyante avec des pourparlers très animés dans un langage inintelligible et qui n'étaient interrompus que par les accès de colère et les quintes de toux de ce petit coquelucheux. Il en résultait toujours une sorte de tumulte et de chaos fantastique, au milieu duquel on venait arracher la Comtesse de Beauharnois de son lit. Il y avait alors une manière de géant à barbe blanche qui la soulevait par les cheveux et qui la laissait retomber rudement jusqu'à

terre en la maintenant toute droite, et ceci jusqu'à ce qu'elle eût ployé les genoux. Alors on lui relevait les jambes en arrière, ce qui lui disloquait les jointures et la faisait cruellement souffrir dans les deux articulations génuflexiles ; ensuite de quoi l'on attachait fortement ses jambes relevées avec une petite chaîne à tourniquet dont on lui faisait une ceinture. On n'omettait jamais de lui placer ses deux mains sur les hanches, en ayant soin de lui écarter les bras du corps afin de les arrondir en forme d'anses, et puis, on enfonçait brutalement et très inhumainement dans son gosier des oignons blancs, des racines de guimauve, des bâtons de réglisse, des paquets de chiendent, des quartiers de pommes et des monceaux de figues sèches. On y ajoutait du miel roux et du miel de Narbonne, qu'un lui faisait entrer dans la bouche et la gorge avec des spatules de bois, et puis c'était de grosses poignées des quatre-fleurs qui l'étouffaient plus que tout le reste, disait-elle, et son supplice n'était un peu soulage que lorsqu'on en venait à lui faire avaler une énorme quantité d'eau froide au moyen d'un entonnoir de ferblanc.

Mais voici le Diable qui battit Job ! En la prenant par ses deux anses, ainsi qu'une demoiselle de paveur, car on n'a jamais vu cafetière de sa taille, et de cette contenance, on allait la mettre au feu pour y bouillir pendant toute la nuit comme un coquemard de tisanne… — Non, disait-elle en gémissant et pleurant du souvenir de ses tortures, au travers de ses rires, — Non, jamais on n'a souffert un martyre semblable à celui que j'éprouve toutes les nuits ! Il me semble aussi que je m'entends rugir de douleur et que la grande femme se met à dire : — Allons donc, on est trop heureuse de souffrir pour ce bel ange ! Il y a quelquefois des dissertations de cet indigne médecin qui me révoltent, et c'est quand il entreprend de démontrer à tous ces démons, qui en rient aux éclats, que je ne dois pas souffrir autrement qu'une bouilloire, et que je ne suis pas plus à plaindre qu'un autre coquemard, par la raison, leur dit-il, que je porte en moi ta quantité voulue de liquide, afin de ne pas me torréfier. — Ah si je ne l'avais pas fait pourvoir du volume d'eau requis par les lois de la physique afin d'éviter la dessiccation complète, à la bonne heure ! elle aurait sujet de se plaindre ; mais vous savez que les vases remplis de liquide ne sauraient être détériorés par l'action du feu… Enfin c'est pour en éclater de fureur, fût-on devenue cruche de terre ! et c'est cet infernal pédant qui me tourmente le plus, sans compter qu'il ressemble à ma belle-mère, à s'y tromper !

– Est-il possible, lui demandai-je, est-il bien vrai, que vous puissiez faire un si bizarre et si fâcheux rêve avec une régularité si surprenante ?

– Je vous l'assure ! me dit-elle, tous ces détails incroyablement ridicules et ce long verbiage au sujet de ce que je crois éprouver, entendre et voir, est d'une exactitude parfaite, et c'est absolument le même rêve avec les mêmes souffrances pour moi toutes les nuits. Vous savez que je ne fais jamais d'histoires vous voyez combien je suis abattue d'un pareil régime, et j'en souffre si cruellement que je ne veux plus me coucher.

Cazotte avait fini par la délivrer de ce cauchemar, et tout ce qu'elle avait connu du remède employé par lui, c'est qu'il avait proféré certaines formules de prières en lui touchant les mains. Mais elle m'a dit ces jours passés que depuis la mort de Cazotte elle avait éprouvé

d'autres obsessions qui n'étaient pas moins fatigantes pour elle, et c'est à la suite de cela qu'elle a pris cette habitude de dormir sur un fauteuil, habitude où l'on veut absolument trouver une sorte de manie, mais dont je ne saurais certainement la désapprouver !

Je l'ai trouvée bien établie dans un grand appartement de l'hôtel de Lorges, rue de Sèvres, et nous nous sommes revues avec un attendrissement bien partagé. Elle en a éprouvé tant d'émotion qu'elle en est restée saisie, ses mains dans les miennes, et sans pouvoir me parler, en me regardant avec les larmes aux yeux pendant sept à huit minutes. Elle ne m'a paru ni très changée ni beaucoup vieillie. Elle a consacré sa coiffure et ses habits à la mode de 89. Elle se tient dans un boudoir tout en glaces au bout d'un salon doré, lequel est tendu de cramoisi frangé d'or, absolument comme avant la révolution. — Vous êtes restée bien magnifique ! — Je vis de mes provisions : est-ce que j'aurais la contrariété d'apprendre que vous eussiez acheté des meubles en bois d'acajou ? — Ne craignez donc pas, et ne me connaissez-vous point ? l'acajou me paraît si froid et si sombre qu'il m'attriste à voir, et je crois qu'il m'enrhume ? Enfin des niaiseries, des vieilleries, de bonnes petites causeries de l'ancien temps, comme des pensionnaires qui se retrouvent ; et puis, comme vous pensez bien, de lamentables paroles et des souvenirs déchirans sur la destinée de nos princes, et la perte de nos amis !

Elle m'a dit que la V de Beauharnois était devenue l'intime amie de M Tallien, et qu'elle avait épousé le général Buonaparté, ce qui lui faisait bien de la peine à cause des enfans du Vicomte, son neveu. Au reste, on n'a jamais à risquer de rencontrer celle-ci chez la Comtesse, attendu qu'elles ne sont pas en relation plus intime et plus suivie qu'avant la révolution. Elle avait à dîner ce jour-là Madame et Mesdemoiselles de Rohan la Duchesse de Villeroy, ma bonne et sainte amie la C d'Hautefort, et je ne sais combien d'Altesses étrangères. Les hommes que je vis arriver chez elle avant mon départ étaient le Prince Ferdinand, le Prince Camille, MM. de Roquelaure, de Boufflers, Delille, de Pougens, de Laval, de Cossé-Brissac, et le surplus des convives était composé de plusieurs jeunes gens qui me parurent avoir de la politesse et de la distinction dans l'esprit.

— Et le Chevalier de Cubières-Palmezeaux ? lui dis-je à l'oreille on m'a dit qu'il était insupportablement ennuyeux, et que vous devriez avoir ta complaisance de fermer votre porte à ce poète crotté.

— Vous pouvez ajouter indécrottable, me répondit-elle à voix basse, mais écoutez ce que je dois vous en dire : Il m'a sauvé la vie en 93, il a vendu son dernier contrat de rente pour acheter et payer ma mise en liberté ; il n'a jamais voulu souffrir que je le rembourse, et comme il est resté sans aucune ressource, je lui donne une chambre ; il mange ici quand il en a la volonté, et quand il est en fantaisie d'aller dîner ailleurs que chez moi, je ne m'en plains pas mais je ne l'en chasserai jamais, comme vous pouvez croire ? Voilà toute mon histoire avec M. Dorat-Cubières, à moins d'ajouter charitablement pour nous deux, qu'il a soixante et dix ans révolus, et que j'en aurai soixante-six au mois de février prochain.

Le Marquis de Cubières, Écuyer du Roi, est un honnête homme d'esprit, ainsi qu'il appert des Actes des Apôtres où il a fait beaucoup d'articles. Son frère, le Chevalier de Cu-

bières, Écuyer de M la Comtesse d'Artois, a toujours eu la manie de rimer en dépit de Minerve, et je me souviens de ce qu'en l'année 1790, il avait eu la bonté de me dédier et de m'envoyer une Héroïde qu'il avait composée pour moi, et que j'ai toujours fait semblant de n'avoir jamais reçue ; je me rappelle aussi qu'il voulait intenter un procès à mon suisse, à raison de ce qu'il aurait perdu ce beau paquet qu'il m'avait adressé de Versailles, et franc de port, ajoutait-il, sous le cachet de M la Comtesse d'Artois ! voilà qui méritait les galères, à son avis mais la rigueur et l'exigence de son humeur aristocratique ne t'ont pas empêché d'entrer en 92 au conseil de la Commune, où, du reste, il a servi beaucoup d'honnêtes gens du mieux qu'il a pu. C'est un pauvre homme absolument dénué de courage, et que la peur de la guillotine avait terrifié. Pour imiter tout doucement les Brutus et les Scévola des sections de Paris, il avait cru faire merveille en accolant à son nom celui de feu M. Dorat ; voyez la belle recommandation auprès des Montagnards ?

— Mais, Monsieur, lui disait bonnement M de Beauharnois, comment se fait-il que vous puissiez composer, prendre la peine d'écrire et faire imprimer, corriger en épreuve et avoir le courage de publier des vers pareils à ceux-ci.

« Il n'est pas d'homme riche et même d'indigent,
« Qui n'ait lu la Henriade et qui n'en soit bien aise !
« Sans la philosophie, on n'est qu'un animal.
« On croit faire du bien, on ne fait que du mal ! »

Voilà je vous assure, une marque d'aveuglement, et permettez-moi de vous dire, une témérité que je ne conçois pas ! C'est de la poésie comme on en fait dans la famille Necker, et je vous demande excuse pour la comparaison.

Le Chevalier de Cubières n'a, je crois, jamais dit qu'une jolie chose en toute sa vie, et, c'était à souper chez M de Staël (en tête-à-tête et pendant sa jeunesse). Elle n'avait à lui donner que des cotelettes et des rognons de mouton, un gigot de mouton qui n'était pas des plus tendres, et finalement des œufs brouillés dans le jus du mouton roti. Pour te dessert, il se mit à lui chanter :

« Églé me croit berger. »

Mon Dieu, mon enfant, en m'asseyant ce matin devant mon pupitre, je me demandais ce que j'allais trouver à vous dire en attendant l'assemblée des Notables ? il me semblait que je vous avais conté bien des choses, mais vous voyez que si je laissais courir ma plume elle ne manquerait pas de matière, et je crois véritablement que j'en mourrais à la peine avant d'arriver jusqu'à la révolution ?

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur, 1797.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Mde la Mothe, cette femme faussaire et filou, cette impudente et criminelle voleuse dont je vous ai détaillé les principaux méfaits, avait été élevée par la charité de cette bonne M de Boulainvilliers, dont j'ai dû vous parler à propos du Comte de Sade ? Je me souviens que celle-ci m'était venue proposer de contribuer à cette bonne œuvre, et que je donnai quelques louis pour être employés au trousseau de cette Demoiselle de Valois, qu'on allait mettre en pension à l'abbaye de Longchamps. Ce grand nom de Valois avait interressé M de Boulainvilliers pour cette jeune fille et pour son frère qui était un simple matelot. M. d'Hosier, le juge d'armes, eut l'obligeance d'examiner les papiers de leur famille, que l'on avait eu la charité de retirer de chez un procureur qui les retenait en nantissement d'une somme de deux à trois mille livres, à lui due par la succession de leur père. Il fut prouvé que cette famille tirait son origine d'un Charles de Valois, Baron de Saint-Remy, lequel était fils naturel de Charles IX. Il y avait eu successivement dans leur ascendance une suite de prodigues et d'insensés qui s'étaient laissé réduire à l'aumône ; mais, comme la Baronnie de Saint-Remy leur était substituée à perpétuité de filiation masculine, il y aurait eu de la ressource avec toute autre personne que leur père lequel était un joueur, un escroc et un dénaturé.

L'Archevêque de Paris (M. de Beaumont) avait répondu de trente-six mille livres qu'il fallait de prime-abord à ce M. de Saint-Remy pour opérer la libération de sa terre ; mais, quand M. l'Archevêque apprit qu'il ne s'en était servi que pour emprunter justement la même somme, et qu'il avait été la dissiper sans avoir eu l'air de songer à l'arrangement de ses affaires il ne voulut plus entendre parler de ce débauché. On a supposé qu'il était parent de MM. de Beaumont, et ceci n'est pas vrai. Certaines personnes ont prétendu que M. l'Archevêque n'aurait pas dû l'abandonner à son malheureux sort ; et voyez la bette exigence de ces bonnes âmes M. l'Archevêque avait un peu plus de cinq cent mille livres de rente, tant par les biens territoriaux et les droits féodaux de son siége que par ceux des abbayes qu'il possédait en commande. Il en prélevait annuellement quatre cent trente mille livres, afin de les distribuer en bonnes œuvres, et l'on n'était pas content mais ce n'était pas cette sorte d'iniquité qui l'affligeait. Votre bonne Dupont n'aura pas manqué de vous raconter comment elle avait conduit M Roland sa nièce, aux funérailles de ce grand Prélat. — Ce pauvre monseigneur ! disaient des femmes du peuple en le regardant sur son lit de parade, si on lui demandait un louis d'or, ça serait capable de le faire revenir… On s'amusait un jour à calculer que depuis son entrée dans l'épiscopat jusqu'à l'époque de sa mort, il avait dû lui passer par les mains sans qu'il en restât rien à ses doigts, environ deux cents millions de livres tournois. Il aimait tendrement son neveu qui n'a pas douze mille livres de rente, et voilà sa plus belle oraison funèbre.

Aussitôt que Mademoiselle de Saint-Remy-Valois avait pu dérouler sa belle généalogie elle avait obtenu deux pensions sur la cassette de la Reine et celle de Mesdames et de plus M. de Penthièvre avait fait placer son frère en qualité d'enseigne de marine, avec une pension de cinquante louis sur les fonds de l'amirauté. Il a toujours été fort bon sujet, et à l'époque du procès de sa sœur, il était déjà lieutenant de vaisseau.

Après cette infâme exécution de la marque, du fouet et de l'amende honorable, vous pensez bien que ce malheureux jeune homme a dû quitter le service du Roi ; mais notre bon Duc de Penthièvre n'en a pas moins continué de lui faire payer une pension de quinze cents livres, avec laquelle il est allé vivre en Corse où l'on n'y regarde pas de si près. Je vais avoir à vous parler de la Corse à propos d'extraction royale, mais pour en finir sur M de la Mothe, il me reste à vous conter une équipée de M de Bayes, de Tott et de Blot, qui s'en allèrent à l'hôpitat de la Salpétrière, sous prétexte de visiter ce bel établissement, et qui voulaient absolument qu'on leur fît voir M de la Mothe. Sœur Victoire, la Supérieure, avait commencé par éluder leur proposition, mais M de Blot revenant à la charge et disant qu'elle était Dame de M la Duchesse de Chartres, la Religieuse lui répondit judicieusement que c'était une raison de plus pour être charitable, et qu'elle ne saurait lui faire montrer la personne en question. – Mais pourquoi donc pas, ma bonne Sœur ?... Madame, elle n'a pas été condamnée à cela.

On a débité que cette réponse de la Sœur Victoire avait été faite à la Princesse de Lamballe, qui n'a de sa vie mis les pieds à l'Hôpital Général. « Et voilà justement comme on écrit l'histoire ! »

Cette impudente aventurière était si profondément corrompue, qu'elle avait entrepris de soulever, à force d'arrogance, un poids d'infamie dont elle aurait dû gémir dans l'accablement. Il ne fut pas difficile de la conquérir pour le Duc d'Orléans et de l'enrôler sous la bannière du Palais-Royal ; aussi quand elle eut achevé son temps de prison, on apprit qu'elle osait parler de la Reine avec une insolence intolérable. On rapporta que M. de Bièvres, qui la connaissait de longue date et qui fut choqué de son outrecuidance, avait été lui dire, aux galeries du Palais de Justice ; — Qu'est-ce que vous venez faire ici ? Soyez donc prudente et tâchez de ne pas vous faire remarquer. On a fait imprimer en Angleterre un affreux libelle contre la famille royale, et sous le nom de cette femme, mais on a su qu'il avait été composé par un écrivain gagiste du Palais-Royal, appelé Louvet de Couvray.

Àpropos de l'île de Corse, je vous dirai qu'on avait parlé d'une famille qui prétendait avoir le droit de faire revivre le nom de Comnène. On commença par dire que cette fumée d'ambition pouvait être soufflée par M. Gravier de Vergennes, attendu qu'une demoiselle phanariote, qu'il avait épousée pendant son ambassade à Constantinople, avait, je ne sais comment, des rapports d'alliance ou de parenté avec cette famille corse dont il est question.

Suivant ces nouveaux Comnène, ils auraient été les descendans du dernier Despote de Trébisonde ; ils auraient été s'établir pendant plusieurs générations avec les Maniotes, autrement dit les brigands de Mania, qui sont les plus infâmes coupe-jarrets du Péloponèse. Chérin n'augurait pas bien de leurs preuves, attendu que de Maniotes, ils étaient devenus Corses et que du reste il résultait visiblement du petit nombre de papiers qu'ils produisaient, qu'ils n'avaient jamais porté d'autre nom patronymique que celui de Stephanopoulo, ce que Chérin traduisait tout simplement par fils d'Étienne.

Chérin disait aussi que la raison pour laquelle l'île de Corse est si magnifiquement pourvue de grands noms italiens, est une suite de la persécution qu'on avait exercé contre les

juifs d'Italie pendant l'année 1443 et les suivantes.

Il paraît que la plupart de ces Hébreux, qu'on avait décidés ou forcément obligés à recevoir le baptême, étaient allés se réfugier en Corse, à peu près vers le milieu du quinzième siècle, et qu'ils continuèrent à y porter les noms et les armes de Colonna, d'Orsini, Doria, Feretti, Buona-Parte, Fieschi, et autres vieux noms chrétiens qui leur avaient été concédés suivant l'usage du temps et du pays, par les personnages de ces anciennes familles qui leur avaient servi de parrains. C'est par la même raison qu'on voit encore aujourd'hui tant de juifs portugais se trouver en possession des noms du Costa, Pinto, Cappadoce et Ménézès, par exemple. Il paraît aussi que tous ceux des réfugiés en question, qui s'opiniâtrèrent à judaïser en Corse, y furent exterminés par les indigènes ; mais il faut espérer que ceux de leurs descendans, qui s'y perpétuent, ont fini par embrasser le christianisme en réalité ?

Je ne sais trop ce qu'il arriva des manœuvres de M. de Vergennes ou des recherches de M. Chérin ; mais toujours fut-il que ce M. Stephanopoulo eut l'honneur d'être présenté au Roi sous le nom de Comte Comnène. On était déjà trop occupé des affaires du royaume et de la noblesse de France, pour s'intéresser à un pareil débat entre le patriciat de l'empire d'Orient et la noblesse de l'île de Corse ; on trouva plus expédient de se moquer que d'examiner la généalogie publiée par ce gentilhomme ; et du reste, autant que je puis m'y connaître, elle était loin d'être satisfaisante pour lui. Mais, comme le nom qu'il revendiquait ne pouvait lui donner aucune prérogative de rang ; comme la chose ne pouvait porter aucun préjudice à nulle famille de France, et surtout, comme il n'appartenait à personne de faire poursuivre un prétendant grégeois en usurpation de nom et d'armes, on lui fit bonne composition de l'obligeance de M. de Vergennes ; et voilà tout ce qu'il en fut. Ce Comte Comnène avait un frère ecclésiastique et d'une conduite parfaitement régulière ; ce qui, nous disait-on, doit être remarqué dans un prêtre corse. Je suis persuadée que l'Abbé Comnène était, dans cette prétention, de la meilleure foi du monde ; mais on n'en disait pas autant de l'aîné. Je ne voudrais pourtant pas décider sur une prétention que je n'ai peut-être pas bien examinée, parce qu'elle était sans importance ; mais je vous avouerai que ces quatre ou cinq générations, au milieu des brigands, ne sauraient m'inspirer plus de confiance que de vénération. On trouvait que c'était bien assez d'être Corses, sans avoir été Maniotes.

Je ne sais si je vous m dit que dans les finances du royaume il y avait de l'embarras, si ce n'est du désordre, et quand on eut renvoyé M. Necker après les dix-huit mois de son désastreux ministère, on imagina de convoquer les Notables du royaume, afin de leur demander leur avis sur la nature des remèdes appropriés à nos maux ; il ne s'agissait pourtant que de faire des économies, et personne ne pouvait les indiquer aussi pertinemment que ceux qui recevaient et dépensaient les deniers de l'État ; mais depuis la liberté de la presse, aucun ministre ne voulait prendre sur lui d'opérer des retranchemens dont l'effet naturel aurait été de lui susciter des ennemis. On visait à la popularité générale ; on craignait l'effet des brochures ; on espérait pouvoir s'étayer des Notables, et l'on comptait présenter certaines mesures économiques, comme étant la conséquence forcée des résolutions délibérées en dehors du conseil. Voilà quel était le mobile de cette résolution désespérée ; mais quand

l'esprit des révolutions a germé dans les empires, il y creuse un abîme où la fatalité les pousse inévitablement.

La composition des prétendus Notables était parfaitement d'accord avec le motif de leur convocation. Il ne s'y trouvait que six Ducs et Pairs et cinq Prélats ; et dans la liste des Maires de ville au nombre de vingt-quatre, on fut obligé de se passer du Maire de Cognac qui s'en excusa de la manière suivante auprès du Baron de Breteuil : — « Monseigneur, j'ai reçu la lettre close que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser de la part du Roi, à cette fin de me trouver à Versailles à l'assemblée du 29 janvier, en cette présente année 1787. Je vous prie de dire à Sa Majesté que je suis bien flatté de son choix, mais que je ne puis le remplir parce que j'ai des paiemens considérables à faire le 30, et je vous prierai de me marquer si je ne pourrais pas me faire remplacer par mon premier commis, qui est un homme de sens et qui a la signature. Il est inutile de vous dire que j'ai en lui toute confiance. J'espère au surplus, Monseigneur, que tout se passera bien, et que nos eaux-de-vie et nos farines n'en souffriront pas ? »

On persiffla d'abord et puis on siffla MM. les Notables, et véritablement je ne me rappelle rien qui mérite souvenir ou qui puisse faire honneur à leur assemblée, si ce n'est le discours qui fut adresse par M. de Bausset, Évêque d'Alais, à Madame Elisabeth de France, en lui remettant le cahier des états de Languedoc. — « Madame y disait-il à cette aimable et sainte Princesse, si la vertu descendait du ciel sur la terre, si elle se montrait jalouse d'assurer son empire sur tous les cœurs, elle ne manquerait pas d'emprunter les traits qui pourraient lui concilier le respect et l'amour des mortels.

Son nom annoncerait l'éclat de son origine et de ses heureuses destinées : elle se trouverait placée sur les degrés du trône. Elle porterait sur son front l'innocence et la candeur de son âme. La douce et tendre sensibilité serait peinte dans ses regards, les grâces touchantes de son jeune âge prêteraient un nouveau charme à toutes ses actions et à tous ses discours. Ses jours, purs et sereins comme son cœur, s'écouleraient au sein du calme et de la paix que la vertu seule peut promettre et peut donner. Indifférente aux hommages, aux honneurs, aux plaisirs dont sont environnés les enfans des Rois, elle en connaîtrait la vanité ; elle n'y placerait aucune idée de félicité durable ; elle trouverait un bonheur plus solide et plus vrai dans les charmes de l'amitié ; elle aurait soin d'épurer au feu sacré de la religion ce que tant de qualités précieuses auraient pu conserver de profane. Sa seule ambition serait de rendre son crédit utile à la vertu malheureuse, à l'indigence, à la souffrance du pauvre ; sa seule inquiétude, de ne pouvoir dérober le secret de sa vie à l'admiration publique ; et dans cet instant même, où son humilité ne lui permet pas de fixer ses regards sur sa propre image, elle ajoute, sans le vouloir, au nouveau trait de ressemblance entre le modèle et le tableau. »

M. Necker ne pouvait négliger aucune occasion de se mettre en scène ; il ne manqua pas de vouloir profiter d'une circonstance où l'on avait à parler finances, et le moyen qu'il imagina fut de publier un mémoire qu'il avait composé pour éclairer le conseil de S. M ; il y joignit je ne sais quels tableaux financiers qu'il intitula Compte rendu de son administration, et vous imaginez ce que pouvait être un écrit de M. Necker sur M. Necker ! Il osa faire im-

primer et distribuer ce document sans en demander l'autorisation du Roi dont il avait été le ministre ; il avait, disait-il, à ménager sa réputation de capacité financière ; il appelait ceci ma Renommée, cet homme des quatre règles, ce personnage à crédit, ce traficant d'escomptes ! et les explications qu'il daignait opposer au blâme universel étaient d'une impertinence inouïe. Ce n'était pas seulement l'orgueil encyclopédiste et protestant qui vous y choquait, c'était une sorte d'importance à la Turcaret et de fatuité juive. Ce fut alors que les partisans de M. de Maurepas, ce vieillard frivole qui n'eut d'autre énergie que celle de sa rancune contre Louis XV, qui n'avait rétabli les anciens parlemens que pour remettre en question ce qui se trouvait décidé, et qui s'était fait un jeu de contrarier la sagesse et les grandes vues de M. Turgot ; ce fut alors que les approbateurs de M. de Maurepas durent s'apercevoir à quel homme et dans que les mains il avait livré les secrets de l'État, les intérêts de la Couronne, et malheureusement, le repos de la France !

(Note de l'Auteur.)

Note de l'Éditeur

Tome 7 · 03

Les Vicomtes de Polignac, en Auvergne, étaient de grands seigneurs, dont la branche aînée tomba de lance en quenouille à la fin du XV siècle, époque où l'héritière de cette maison voulut opiniâtrement se marier avec un gentilhomme de sa province, appelé M. de Chalençon. On dit présentement qu'il n'était pas de naissance inférieure à celle de sa femme, et voilà qui n'est pas facile à croire, attendu que l'histoire de France ni les chroniques du pays ne disent rien du tout de ces Chalençon, et surtout parce que ce gentilhomme auvergnat ne manqua pas d'échanger son nom contre celui de Polignac, et qui dénote assez qu'il y trouva quelque profit nobiliaire. Ceci fut au détriment des collatéraux du dernier Vicomte, et parce que la possession successive de sa vicomté n'était pas soumise au régime salique. À raison de plusieurs motifs que je ne saurais détailler ici, les généalogistes anciens et modernes ont toujours estimé que ces Vicomtes de Polignac et du Vélay devaient être issus de race gauloise, et c'était dans tous les cas une des plus antiques et des plus nobles familles de la chrétienneté. Il existe encore un ou deux rejetons de cette vieille souche, et le Marquis de Polignac dont j'ai dû vous parler à propos de la famille d'Orléans, était devenu t'aîné de ce rameau, lequel est positivement extrait de l'ancienne tige de Polignac. Il était de vos parens par les Blanchefort ; il a laissé des enfans mâles, et je n'ai pas autre chose à vous dire de lui. Les Polignac, dont il me reste à vous parler, ne sont que des Chalençon.

Cette malencontreuse famille était composée d'un Comte de Polignac qui n'avait qu'un fils ecclésiastique, et qui ne paraissait presque jamais à Versailles ; de son neveu, le Comte Jules, insignifiant personnage et mari d'une Demoiselle de Polastron qui était une jeune femme charmante ; enfin d'une sœur aînée de ce même Comte Jules de Polignac, fille majeure, à qui sa laideur et sa pauvreté n'aplanissaient pas les voies du mariage, et qui, du

reste, était d'orgueilleuse et méchante humeur. Elle n'avait aucun. autre rapport avec la céleste et chaste sœur du Dieu du jour, sinon qu'elle s'appelait Diane et qu'elle était furieusement vindicative.

Cette Phœbé d'Auvergne avait la passion de s'établir à la Cour et comme elle ne pouvait s'y faire présenter, parce qu'elle ne pouvait être reçue ni titrée par aucun chapitre de Chanoinesses, à raison de ce qu'il se trouvait dans ses quartiers du côté, de sa grand'mère, une lacune à cause de mésalliance, on imagina de la faire sauter à pieds joints par-dessus cette case vide, et de la pousser à Dame au moyen d'un brevet de Comtesse. Le Roi voulut bien se prêter à cette innovation sans motif raisonnable et sans exemple ; c'est le diplome de cette Comtesse Diane qui a fait la planche, et voilà ce qu'on appelle un brevet-de-Dame, aujourd'hui.

Quand sa famille eut obtenu la faveur de la Reine, ladite Comtesse Diane imagina de se faire colloquer la croix honoraire d'un grand chapitre de Lorraine avec dispense de fournir ses preuves, et ceci fut une autre sorte d'abus qui fit crier toute la noblesse du royaume. Les Chanoinesses ont toujours été des criardes à fendre la nue ; aussi firent-elles un si grand bruit de ce passe-droit, qu'il en arriva jusqu'aux oreilles du Roi qui finit par s'en offusquer, et qu'on alla faire entendre à cette Chanoinesse de grâce et de rémission, que Sa Majesté verrait avec plaisir qu'elle ne portât ni cordon ni croix chapitrale.

La Comtesse Diane était donc complètement dénuée de beauté, d'agrémens, de bonté, et même de simple politesse mais elle était pourvue d'un esprit d'intrigue et d'audace incomparable, et quant à la Comtesse Jules, elle était précisément l'opposé de sa belle-sœur. C'était une personne admirablement jolie, affectueusement polie, décente, obligeante et d'une exquise aménité. Je n'ai rien vu de plus parfaitement agréable que M Jules de Polignac, et je n'ai jamais connu rien de plus aimable, en apparence ainsi qu'en réalité. Elle avait toute la peau de la blancheur d'un narcisse, avec des yeux délicieusement doux, et ses lèvres charmantes ainsi que le bout de ses jolis doigts, étaient naturellement d'un incarnat et d'un éclat aussi vif que du satin ponceau. Quand on la vit paraître à la Cour avec sa belle-sœur, on aurait dit une de ces blanches et douces colombes de l'Atlas avec leurs becs et leurs pieds de corail, à côté d'une orfraie, d'une manière de chouette ébouriffée, ou si vous l'aimez mieux, d'une perruche à bec retors, avec des yeux ronds à deux cercles noir et blanc, francdoubles, assez dépenaillée pour le corsage, avec la peau rougeâtre et la huppe hérissée (sans parler des griffes noires) ; enfin, pour avoir le naturel et l'apparence d'un oiseau de proie, je n'ai jamais vu demoiselle d'Auvergne ou d'autre pays qui fût comparable à cette C Diane de Polignac, sinistre Phœbé, cette lune rousse ! ainsi que l'appelait M. de Lauraguais.

Il était impossible de voir la Comtesse Jules sans la remarquer et sans désirer la connaître. Il était impossible de la connaître sans l'aimer, sans avoir envie d'employer son crédit pour elle et sans désirer l'occasion de lui témoigner un sentiment d'obligeance et d'empressement. Elle était du petit nombre de ces heureuses personnes qui n'ont besoin que de paraître en face de leurs ennemis pour désarmer la malignité jalouse et triompher de l'injustice ; aussi bien lorsqu'on apprit que la jeune épouse de Louis XVI avait l'air

d'éprouver pour cette aimable jeune femme, une disposition de bienveillance et d'affection distinguée, je vous assure que les personnes judicieuses et les honnêtes gens n'en éprouvèrent pas plus d'étonnement que de contrariété.

La Cour a toujours été la source des faveurs, mais elle était devenue l'unique ressource de la noblesse pauvre. M de Polignac avait été mariée sans dot, ou peu s'en fallait, car une centaine de mille francs ne saurait être comptée pour une fortune, et celle de son mari n'allait guère à plus de vingt mille livres de rente. La vicomté de Polignac était possédée par leur oncle paternel : ainsi vous voyez que ce n'était pas sans nécessité ni sans raisons que M Diane était venue s'embusquer à portée de la corne d'abondance.

On a tellement déclamé contrer la profusion des faveurs accumulée par le crédit de la Reine sur la famille de Polignac qu'il est bon de vous démontrer qu'il ne s'y trouvait pourtant rien d'excessif.

Le Comte Jules de Chalençon-Polignac était certainement un homme de quatité ; il était le petit-neveu d'un Cardinat-Archevêque, habile et mémorable négociateur ; il était petit-fils et arrière petit-fils de deux Chevaliers des ordres du Roi, Gouverneurs de province. On lui conféra le titre de Duc héréditaire et nompair, ce qui n'était pas déjà si rare et si merveilleux à partir du règne de Louis XIII.

Sa famille était nécessiteuse, attendu qu'elle avait dépensé la plus grande partie de ses biens pour le service de S. M. comme toute la noblesse de France ; on lui donna la place de premier Écuyer, ce qui lui devenait profitable et n'avait rien d'exorbitant.

Il est vrai que la Duchesse de Polignac avait été pourvue de la charge de Gouvernante des Enfans de France, mais qui pouvait ou devait s'en fâcher, si ce n'étaient les Princesses de Rohan à qui l'on avait retiré, ce grand office et qui ne s'en plaignaient pas ? M de Guémenée, de Brionne et de Marsan, m'ont dit cent fois que la Duchesse de Polignac s'occupait avec tant de sollicitude et s'acquittait si parfaitement bien de cette grande charge, qu'on n'aurait pu faire un choix plus satisfaisant.

Il faut pourtant convenir que la Comtesse-à-brevet avait été placée Dame d'honneur auprès de Madame Élisabeth, à l'époque où l'on forma la maison de cette Fille de France ; et je ne crois pas qu'on dût approuver un choix qui mettait cette chaste Diane à la tête de la maison d'une princesse âgée de quatorze ans. Voilà mon seul grief contre les Polignac.

L'ouverture du livre-rouge est venue révéler que toute cette famille ne touchait pas annuellement sur le trésor ou la cassette du Roi plus de cent vingt mille livres ; mais les Talleyrand, qui ne valaient pas les Chalençon, et qui n'étaient pas moins dépourvus de fortune en arrivant à la cour en 1742, je m'en souviens ! la famille des Talleyrand, vous dis-je, avait trouvé moyen de se faire adjuger en émolumens d'emplois, produits de charges et gouvernemens, bénéfices épiscopaux, abbayes en commande et brevets de retenue, pensions, assignations sur le domaine et autres bienfaits de la couronne à titre gratuit, dix-sept cent mille livres de rente ! La mère de ces trois Lameth avait touché du Roi, qu'ils ont abreuvé d'outrages et dont ils ont provoqué la déchéance, une somme de quarante-six mille écus pour

arranger leurs affaires, et de plus, un cadeau de soixante mille livres, à l'intention de faire élever, entretenir convenablement et bien équiper ces petits gentilshommes : et c'étaient ces gens-là qu'on entendait vociférer contre les Potignac et les profusions de la cour !...

En écoutant ces folles criailleries, j'ai toujours pensé que le caractère et les autres inconvéniens de la Comtesse Diane étaient pour beaucoup dans cette injuste et générale exaspération contre son frère et sa belle-sœur, et par contre-coup, hélas ! contre notre malheureuse Reine qui les protégeait en suivant tout naturellement l'attrait de son cœur, sans irritation contre leurs ennemis, sans prévision sinistre et sans se douter de l'animadversion qu'elle excitait contre sa favorite et sa majesté.

La Duchesse de Polignac étant grosse, aurait désiré sortir de Versailles et ne pas s'éloigner de la cour, afin d'habiter la campagne et d'y rester à proximité de la Reine ; la C Diane se mit en recherche d'une habitation commode et voilà qu'elle écrivit sans compliment à la douairière de Boufflers, afin d'en obtenir sa jolie maison d'Auteuil à location. Celle-ci procéda toujours pédantesquement ; elle a toujours eu des intentions dramatiques, et bien qu'elle eût pu répliquer tout uniment qu'elle ne pouvait se décider à passer la canicule au milieu de Paris, ou bien qu'elle ne voulait pas louer sa maison, par exemple, elle aima mieux s'en acquitter avec recherche, à dessein de manifester son bel esprit, et voici comment elle imagina de répondre à ces Dames :

« Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs ;
« Vos jours, toujours sereins, coulent dans les plaisirs ;
« La cour en est pour vous l'inépuisable source,
« Ou si quelque chagrin en interrompt la course,
« Le courtisan, soigneux à les entretenir ;
« S'empresse à l'effacer de votre souvenir,
« Moi, je suis seule ici, dans l'ennui qui me presse ;
« Je n'en vois à mon sort aucun qui s'intéresse,
« Et n'ai pour tout plaisir que ces bois et ces fleurs
« Dont l'ombrage et l'éclat tempèrent mes douleurs. »

— C'est un refus poli, dit la Duchesse de Polignac, mais je n'en suis pas moins surprise et fâchée qu'on ait eu l'indiscrétion d'avoir fait pareille demande à mon insu.

— Allons donc, repartit notre solliciteuse arrogante, toute autre femme que cette ridicule Boufflers aurait été fort heureuse et bien empressée de nous témoigner une sorte d'obligeance en cette occasion-ci, et ce n'était pas gratuitement qu'on lui demandait sa maison du reste ! Elle en aurait eu ce qu'elle aurait voulu ; je comptais lui faire un pont d'or !

— Mais les ennuis du dérangement ne sauraient être payés à certaines personnes, ma Sœur, et que voudriez-vous qu'une indemnité de quelques cents louis pût faire à M de Boufflers ayant cinquante mille écus de rente ?

— Oh ! d'abord il est bien connu que si l'on s'en rapportait à votre exemple et vos avis, on ne demanderait et n'obtiendrait jamais rien, ma chère petite mais heureusement pour

vous et pour notre maison que je suis là ! Vous pouvez pardonner à cette Comtesse de Boufflers qui est une ennuyeuse, une insupportable, une assommante, et qui plus est, une insolente ; mais elle me paiera la sottise qu'elle vient de nous faire, elle ne l'emportera pas en terre, et je vous réponds !... Arrivez donc, s'écria-t-elle en apercevant ses bons amis, le Duc de Guines et M. de Vaudreuil, arrivez donc, que je vous montre une composition poétique et philosophique de l'idole du Temple !... On décida sans la moindre hésitation que ces vers étaient détestables, et comme on s'en divertissait à beau renfort de moqueries, on ne laissa pas de se trouver un peu déconcerté par Monsieur, qui déclara que c'était des vers de Racine, en sa tragédie de Britannicus. On disait que tous ces familiers de la Comtesse Diane étaient des illettrés qui ne savaient rien de rien si ce n'était sur les magots et sur le vieux laque, et voici qui me rappelle que lorsque la vieille M de Vaudreuil se plaignait de son fils, elle allait disant toujours, — ne m'en parlez donc point, il se ruine et nous fait mourir de faim pour acheter des chinoiseries ! il ne s'acquitte seulement pas de me payer de mon douaire ; il est tombé comme un hébété qu'il est, dans la manie des chats bleus et des maraboux. C'est un Chinois ! il est dans les Chinois ; je vous dis qu'il est dans les Chinois ! Mais comme elle ne disait pas qu'il fût dans les mandarins lettrés, on n'y pouvait contredire.

En vous parlant de Madame Elisabeth, et vous reparlant de Monsieur, frère du Roi, je me suis souvenue qu'il avait fait pour elle un couplet que cette admirable et naïve princesse avait eu la bonté de me chanter, et dont elle éclatait de rire, ainsi qu'une pensionnaire.

Votre patrone au bon vieux temps
Et durant sa froide vieillesse
A senti ces jours du printemps
Comme on les sent dans sa jeunesse.
Dans l'almanach des bonnes gens
Je voudrais qu'on vous mît ensemble
Et vous voir à quatre-vingts ans
Faire un poupon qui vous ressemble.

Toutes choses étaient devenues si mal ordonnées à la cour de France, qu'on y supportait l'usurpation du nom de La Ferté par un intendant des Menus-Plaisirs du Roi, qui n'aurait dû s'appeler que M. Papillon. À la vérité, Messieurs de la Ferté-Seneterre ou Saint-Nectaire et de la Ferté-Meun nous disaient-ils en ricanant que l'opinion publique en ferait toujours suffisante et bonne justice, et pour en obtenir satisfaction, ces honnêtes gens comptaient sur l'effet du ridicule. Monsieur disait qu'on n'était pas en droit d'empêcher ce M. Papillon de porter le nom d'un petit fief appelé la Ferté.

— Mais vraiment, répondais-je à S. A. R., on pourrait toujours le lui défendre sous peine de lui retirer son intendance des Menus, ce qui serait dans l'intérêt de la Noblesse et par conséquent dans les intérêts de la Couronne. Le Roi n'aurait qu'un mot à faire dire et je ne vois pas de quel avantage il est pour l'État de souffrir une sorte de confusion qui porte atteinte à la considération de ces gens de qualité ?

– Vous n'approuveriez pas non plus me dit-il une fois, qu'un de mes gentilshommes...

– Ah je supplie Monsieur de ne pas me faire parler devant lui de ses Montesquiou ni de leur généalogie carlovingienne ! c'est un crime de lèse-haute-noblesse au premier chef, et c'est une affaire dont vous répondrez devant Dieu Monseigneur !

Il en riait imprudemment, sans prévoir aucune lâcheté dans l'ingratitude de ces gentilshommes ; il ignorait apparemment que les encouragemens qu'on donne à la prétention déraisonnable et l'exaltation vaniteuse, ont toujours un effet pernicieux ; mais il s'est trouvé des Montesquiou et des Talleyrand-Périgord qui n'ont pas manqué de lui faire expérimenter la chose, au mépris de son extrême bonté pour eux.

Je sais bien qu'on attaque injustement tous les gens favorisés ; mais les princes ne savent jamais opposer au dénigrement que l'engouement, et pourtant les princes devraient bien se tenir en garde contre le favoritisme, en prenant la peine d'observer qu'il a presque toujours un résultat perversif. Le proverbe romain disait : « Il est traître comme le fils d'un affranchi. » J'ai remarqué que les héritiers d'un favori sont toujours d'une ingratitude affreuse. Mais nous voici bien loin du sieur de la Ferté-Papillon, dont je voulais vous citer une historiette.

On venait de jouer sur le théâtre du château de Fontainebleau, en présence de LL. MM. et sans aucune approbation de leur cour, un nouvel opéra-comique de M. Sédaine, qui se promenait à grands pas sur ledit théâtre, et qui s'en prenait de la chute de sa pièce à la mesquinerie de ce qu'il appelait la mise en scène. Il disait que son ouvrage aurait eu le plus grand succès si l'on avait fait les dépenses indiquées par le programme, et comme il ajouta que le Roi n'en paierait pas moins les mêmes dépenses, il se trouva là quelque valet subalterne, employé des Menus, qui s'en alla dénoncer ce mauvais propos à l'intendant de service. Il arrive en s'écriant : — Où est Sédaine ? — Papillon ! (car je ne vous appellerai pas la Ferté) lui répondit l'autre, M. Sédaine est ici, que lui voulez-vous ?...

Je vous ferai grâce de leur colloque, et je vous dirai seulement qu'il s'ensuivit des choses très-fortes de la part de Monsieur Sédaine. — Et qu'est-ce que c'est donc qu'un Papillon qui met le poing sous le nez du monde et qui se refuse à dire Monsieur, quand il parle d'un Pensionnaire du Roi, Membre de l'Académie française et Sous-Greffier de la ville de Paris !

L'hôtel-de-ville et les gens de lettres en étaient dans une colère abominable : — Sédaine a très-bien fait, disait Monsieur, et s'il ne s'agissait que de prendre le nom d'une famille ducale pour se croire en droit de traiter les académiciens et les franc-bourgeois de Paris du haut en bas, ce serait un abus criant !

M. Papillon de la Ferté sollicita une audience de la Reine, afin de lui rendre compte de sa dispute avec cet académicien, ce qu'il ne manqua pas d'arranger de manière à lui donner tous les torts possibles. La Reine écoula patiemment cet ennuyeux et long récit, après quoi lui répondit Sa Majesté : — Je Je crois bien que vous n'avez pas fait porter en ligne de compte les décorations nouvelles, les costumes, les soldats, et tous les autres accessoires qui, suivant l'auteur, ont dû manquer à la représentation de son ouvrage. Je vous dirai, Monsieur l'intendant, que lorsque nous avons, le Roi et moi, l'occasion d'adresser la parole

à un homme de lettres, ou lorsqu'il nous arrive de parler de lui, nous l'appelons Monsieur. L'intention du Roi ne saurait être que, pour les choses de son service, les employés de sa maison ne s'expriment pas avec autant de bienséance que lui-même. Le reste de votre différend ne me regarde pas. Je vous conseillerai seulement d'être plus honnête à l'avenir avec les gens de lettres, et notamment à l'égard de M. Sédaine, en vous rappelant que Messieurs de l'Académie française ont l'honneur de siéger au premier rang des littérateurs européens. Comptez sur ma protection.

Ce fut à l'occasion d'un procès entre votre père et ce M. Papillon que nous fîmes connaissance avec M. de Sèze qu'il avait choisi pour conseil et qui ne voulut pas se charger de sa cause. C'était à propos de la mouvance et du rachat d'un droit féodal de ce domaine de la Ferté que mon fils ne voulait pas laisser périmer, ni retraire ; mais je pense bien que c'était parce que le nouveau seigneur de la Ferté ne s'y prenait pas honnêtement, car je ne vois pas de quelle utilité pouvait être pour nous la maintenue d'une censive, isolée, minime, et détachée du reste de nos fiefs ?

M. de Sèze est un homme de bonne condition dans le Bordelais, lequel avait embrassé la profession d'avocat, à laquelle il devait donner un si beau relief en 1793. Avec un talent dialectique et d'éloquence absolument hors de ligne, et comme il avait la réputation d'un homme intègre et courageux, il ne pouvait manquer d'illustrer sa robe, et je ne doute pas que, sans la révolution, il ne fût parvenu aux premières dignités de la magistrature. On n'avait pas l'idée d'un succès pareil, à celui qu'il Romain de Sèze, Conte et Pair de France, Grand-Officier-Commandeur et Trésorier de l'ordre du St.-Esprit, obtint le jour de son début au barreau de Paris, et voici ce que j'en ai retrouvé dans mes notes.

« Avant-hier, mercredi 4 août, un gentilhomme de Guyenne, appelé M. de Sèze a débuté comme avocat devant le Châtelet de Paris ; c'était dans une cause absolument dénuée d'intérêt, et pour un partage entre les héritiers du philosophe Helvétius. Il a plaidé pour M d'Andlaw avec un éclat sans exemple, et pendant son plaidoyer, qui a duré plus de cinq quarts d'heure, on a remarqué qu'il n'avait pas été besoin de faire crier silence par les huissiers, si ce n'est une seule fois, où le public avait fait entendre un murmure approbateur. Il a trouvé moyen de mêler du pathétique à la sécheresse de cette discussion ; les juges avaient les yeux arrêtés et fixés sur ce jeune orateur avec une expression d'étonnement et de considération singulière ; enfin l'auditoire et le jeune barreau ont fini par l'applaudir, ainsi qu'on le fait au théâtre, à plusieurs reprises, avec transport, et sans que les magistrats aient entrepris de réprimer un pareil mouvement, ce qui témoigne assez quelle était leur émotion. »

« Le jeune de Sèze a gagné sa cause, et lorsque M. le Lieutenant civil, (c'était le vénérable Angran d'Alleray) a eu prononcé le jugement, il a dit, avant de se rasseoir et tenant son bonnet galonné. dans sa vieille main : — Maître de Sèze, n'avez-vous pas une autre cause à plaider ?

« Le jeune avocat, étonné de la demande inusitée de ce magistrat, a répondu : — Non, Messire ; et dans toute la salle on a paru très-surpris de cette apostrophe de M. d'Alleray.

« De Sèze, a repris le Lieutenant civil après s'être mis à siége et recouvert, le plus beau privilége de cette capitale est celui d'attirer et de retenir dans son sein tous les sujets qui se sont distingués par la vivacité de leurs lumières et l'éclat de leurs talens dans les provinces de ce grand royaume. C'est vous témoigner assez, Maître de Sèze, avec quelle satisfaction la Cour vous a entendu, et combien elle désire vous voir fixé au barreau de Paris. »

« Attendri jusqu'au fond de l'âme, et comme étourdi de ce compliment sans exemple, M. de Sèze a répondu, les larmes au yeux, qu'il ne pouvait reconnaître en ce moment une faveur aussi touchante et aussi glorieuse pour lui, que par un profond silence. »

« Hier jeudi, M. de Sèze est allé rendre ses devoirs à M. le Lieutenant civil, qui n'a pas manqué de l'accueillir avec une bonté parfaite en lui disant. : – Mon enfant, si je vous ai complimenté comme je l'ai fait publiquement, c'était pour ma satisfaction personnelle ; un homme tel que vous n'a pas besoin d'encouragement. »

« Il est à savoir aussi que l'avocat adversaire appelé maitre Hardouin, s'était trouvé si pleinement confondu, qu'il n'avait pas voulu répliquer à M. de Sèze, et qu'il avait prétexté d'un gros rhume avec une extinction de voix subite. M. le premier Avocat du Roi, Hérault de Séchelles, en prit occasion de prophétiser au jeune de Sèze qu'il en enrhumerait bien d'autres, et du reste, il avait été le féliciter à la fin de l'audience au nom de Messieurs du Parquet. »

Il me parait équitable et prudent de consigner ici ces anecdotes sur la jeunesse de M. de Sèze, attendu qu'on n'en prendra peut-être pas note. Il est surprenant que dans cet ordre des avocats on n'ait pas encore eu l'idée ni la précaution de se constituer un historiographe, ou, si l'on veut, un simple greffier, ainsi qu'un dépôt d'archives et tout au moins un registre de documens relatifs à la corporation.

J'aurai l'occasion de vous parler une autre fois de M. de Sèze, et ce sera, s'il est possible, encore plus honorablement pour lui ; mais ce sera douloureusement pour moi, pour la France, et pour vous, mon Enfant, je n'en doute pas. Ne faudra-t-il pas vous dire aussi comment la malheureuse Duchesse de Polignac est morte de saisissement en apprenant en émigration le supplice de la Reine et comment ce misérable Héraut de Séchelles (il était l'oncle des Polignac) a trouvé la punition de ses lâchetés.

(Note de l'Éditeur)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 7 · 04

Après vous avoir parlé de la disposition des esprits, je vais tâcher de vous expliquer la situation financière où se trouvait le Royaume de France en 1789, et vous allez voir quel était ce grand sujet d'inquiétude et d'embarras pour notre malheureux gouvernement.

La totalité des recettes était de quatre cent soixante-quinze millions de livres, et celle des dépenses, considérées comme obligatoires, était de cinq cent trente-un millions ; d'où provenait (sans autre déficit) un excédant de dépenses de cinquante-six millions cent cinquante mille livres par an. Si l'on n'avait pas voulu s'attaquer aux franchises de certaines provinces qui ne payaient presque rien en fait d'impôts, il aurait été bien aisé d'économiser sur les dépenses abusives, à commencer par les dix-sept cent mille livres de rente accordées à Messieurs de Talleyrand. Il n'aurait pas été difficile d'obtenir l'aveu du premier Ordre et l'autorisation de N. S. P. le Pape, à l'effet d'aliéner au profit de l'État une partie des biens du Clergé ; ce que le Roi Louis XIV avait déjà fait, à la fin de son règne, aux dépens de la congrégation des Célestins, et ce qui s'était opéré sans commotion ni contestation. Mais ces deux moyens auraient été trop simples et trop vulgaires pour satisfaire à l'arrogance de M. Necker et pour suffire à son ambition. Il voulait dominer la France en la régissant par les finances ; et quand il devait produire sa colonne de recette, il avait toujours soin de la combiner par accolades et de la compliquer avec des anticipations prévues, des remboursemens douteux, des rentrées suspendues et autres nébulosités auxquelles on ne comprenait rien du tout, et qui donnaient de l'épouvante à tout le monde à commencer par MM. les Conseillers d'État au comité des finances, et ceci n'était pas la faute du Roi.

Il est assez connu que la première chose que firent les députés de la Noblesse et du Clergé à l'Assemblée nationale, ce fut l'abandon de leurs priviléges pécuniaires, avec la proposition de contribuer à tous les besoins de l'État ; on leur répondit qu'il était trop tard. On voulait arriver, par la perturbation générale de la France, à ce qu'on osait appeler sa régénération, et la situation des finances était purement et simplement un prétexte. Les astucieux comptes-rendus et les ennuyeux rapports de M. Necker n'avaient pas été plus satisfaisans pour l'Assemblée des Notables que pour le comité des finances. On criait de partout : — Les États-généraux ! les États-généraux ! et la convocation des États-généraux fut résolue par l'influence et les intrigues de M. Necker.

Étant bien prévenu de l'état des esprits, et surtout dans la classe bourgeoise où l'incrédulité moderne et la vanité philosophique avaient fait un ravage affreux, ce mauvais ministre avait manœuvré de façon que la représentation du troisième Ordre avait été portée au double de ce qu'elle devait être en bonne justice et légalité coutumière ; mais quand on fut averti de cette combinaison funeste, il n'était plus temps de la déjouer. Il en résultait que le nombre des députés du tiers-état devait surpasser les deux nombres réunis des représentans de la Noblesse et du Clergé, dont les déterminations se trouveraient asservies à celles de la roture. M. Necker disait pour ses raisons que la bonne intention, les lumières, la prudence et la capacité des gens du troisième Ordre n'étaient pas douteuses. Nous avons eu la satisfaction de les voir à l'œuvre, et nous avons éprouvé leur aptitude à bien arranger les affaires du Roi, les affaires de la Noblesse et du Clergé, et même leurs propres affaires. Il ne s'agissait pourtant que de faire face à cinquante-six millions de rente, et le tiers-état nous a fait banqueroute, après avoir absorbé détruit ou gaspillé des valeurs équivalentes à quatre ou cinq milliards de livres, en dix-neuf mois. C'est la moindre chose que nous ait fait endu-

rer l'Assemblée nationale ; mais il ne faut pas que je vous mène si vite et nous allons procéder par ordre.

Ce fut le 5 mai 1789, que l'Assemblée des États-généraux fut ouverte, à Versailles, après cent soixante et quinze années d'interruption. Le Clergé de France y avait député quarante-quatre Prélats Épiscopaux, cinquante-deux Abbés Commandataires, Chanoines ou Vicaires-généraux, deux cent cinq curés de paroisses et cinq religieux de congrégation monastique ; ce qui faisait un total de trois cent huit députés du premier Ordre de l'État.

M. Necker avait encore arrangé les choses de manière à ce que la députation de la Noblesse ne pût être formée que de deux cent quatre-vingt-cinq nobles ; savoir : deux cent soixante-six gentilshommes d'Épée et dix-neuf magistrats de Cours Souveraines ; d'où venait que la noblesse, (autrement dit le second Ordre) qui formait naturellement la plus nombreuse et la plus puissante corporation de l'État, ne se trouvait représentée que par deux cent quatre-vingt-cinq députés.

La députation du tiers-état était formée de quatre mauvais prêtres et de quinze nobles diffamés, de vingt-neuf maires ou officiers municipaux, de deux magistrats de tribunaux supérieurs, de cent cinquante-huit justiciers subalternes, et de cent soixante-dix-huit bourgeois rentiers ou commerçans. Le surplus n'était composé que d'avocassiers, de médicastres, d'écrivassiers et autres égrefins plumitifs. Ainsi, le total du tiers-état était six cent vingt-un membres ; le total des deux premiers Ordres, cinq cent quatre-vingt-treize, et celui des trois Ordres réunis, douze cent quatorze.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au mépris du bon droit et du mandat exprès de leurs commettans, la majorité des députés du troisièmes ordre aux États-généraux avaient envahi tous les pouvoirs de l'état, et s'étaient réigés en simulacre de corps souverains qu'ils appelèrent Assemblée nationale. Ils avaient été soutenus dans cette inconcevable usurpation par quelques membres de l'Ordre du Clergé, prélats défectueux ou mauvais prêtres, ainsi que le reste de leur vie l'a scandaleusement prouvé. Le petit nombre des nobles qui les suivit ne s'élevait guère au-dessus d'une cinquantaine, et dans ce nombre, il est bon d'observer qu'il se trouvait tout au moins quinze à dix-huit partisans de la constitution britannique qu'on avait eu la belle imagination d'appliquer à notre pays et de vouloir imposer au Roi Louis XVI. Le surplus de ces députés de la Noblesse ou de ces gentilshommes élus par le tiers, ainsi que l'aîné des Mirabeau, étaient des êtres dégradés et des âmes vendues au Duc d'Orléans qu'ils avaient comploté de faire parvenir à la couronne. Ceux-ci n'ont fait que traverser l'orléanisme pour aller se plonger dans la démagogie, et ce qu'il y a de miraculeusement providentiel en tout ceci, c'est que tous les députés de cette abominable catégorie ont péri sur l'échafaud, sans qu'on y puisse trouver une seule exception.

Voici la liste et les honorables noms de MM. les députés qui n'ont cessé de combattre pour l'autorité du Roi leur souverain , pour les immunités de l'Église gallicane, et pour le maintien de l'état civil de la Noblesse et du Clergé de France, ainsi qu'ils avaient juré de le faire, en acceptant les mandats de leurs commettans. Ils ont protesté jusqu'à la fin contre cette foule d'injonctions révolutionnaires, appelées décrets de l'assemblée nationale, et la

plupart d'entre eux refusèrent de participer à ses travaux, et ne voulurent pas même assister à ses séances, aussitôt qu'on eut adopté la constitution Targenitus.

PREMIER ORDRE DE L'ÉTAT.

Députés de Nosseigneurs du Clergé de France.

(En ordre de leurs dignités de clergie.)

SECOND ORDRE.

Députés de Nosseigneurs de la Noblesse de France

(En ordre alphabétique.)

TIERS-ÉTAT.

Voici présentement la liste des Députés qui prétendaient obliger le Roi, leur maître, à nous donner une constitution pareille à celle des Anglais, (sans avoir observé que les deux élémens qui constituent l'Angleterre sont l'hérésie et l'usurpation.) Ils n'entendaient en aucune façon militer pour le parti d'Orléans, et voici quels étaient ces judicieux publicistes : Le Garde-des-Sceaux, le Comte Stanislas de Clermont-Tonnerre et le Comte de Virieu (qui s'en est bien repenti), les Comtes de Lally-Tollendal, de Toulougeon, de Sérent, de Linières et d'Angosse ; le Prince de Poix, le Marquis d'Estourmel et celui de bonnay ; Messieurs Mounier, Malouet, Cremière, et finalement les Sieurs Dabadie, Redon, Boussinard, Durget, Dufraisse, Le Brun, Deschamps et Nourrissart. Apparemment qu'ils espéraient arriver à la pairie dans quelque chambre haute ? Si jamais le bon Dieu les excuse en sa miséricorde et les admet aux félicités de son saint paradis, ce sera, par ma foi, dans la piteuse confrérie de ces pauvres innocens, pour qui je vous ai vu verser tant de larmes à Jossigny.

La majorité de ladite Assemblée nationale se composait d'orléanistes, de jansénistes et d'anarchistes ; d'administrateurs économistes et négrophiles, de démocrates royaux, de nigauds patriotiques et de républicains enragés. Il est juste de les désigner en pêle-mêle, attendu qu'à l'Assemblée nationale, au moins, ils n'ont jamais manquer de voter ensemble. Voici quels étaient les plus renommés d'entr'eux, et j'aurai soin d'orthographier leurs noms d'après leur vocabulaire de 92.

Louis-Philippe Orléans, Daiguillon, Ménou, Sillery, Victor Broglie, Beauharnais (le jeune), Rochambeau, Mirabeau l'aîné, Montrsquiou, Mathieu Montmorency, Deluynes, Degouy-Darcy, Charle et Alexandre Lameth, Talleyrand (Évêque d'Autun), La Rochefoucauld-La Rochefoucauld, La Rochefoucauld-Liancourt, Lafayette, Crillon, Luzignan, Castellane, Arthur Dillon, Lepelletier-St.-Fargeau, Dubois-Crancé, Péhion, Guillotin, Lanjuinais, Garat, Populus, Target, Grégoire, Madié-Monjau, Volney, Goupil-Prefeln, Merlin, Camus, Rabaud, Chapelier, Bailly, Barrère, Barnave et Robespierre. Vous voyez qu'entre Philippe-Égalité, pour chef de file, et l'illustre député d'Arras, ces quarante citoyens du côté gauche étaient honorablement encadrés !

Vous pensez bien que si j'entreprenais de vous faire une histoire des assemblées nationale, constituante et conventionnelle, ce qui me reste de vie n'y suffirait pas ; et plutôt que de vous parler des choses que tout le monde connaît, je vous parlerai des personnes que vous ne sauriez connaître, attendu qu'elles ne sont plus de ce monde ; comme aussi vous parlerai-je avec plus de profit et d'intérêt pour vous, de certaines particularités dans certains événemens que j'ai malheureusement eu l'occasion d'éprouver ou d'observer pendant la révolution.

Je me souviens que, lorsque les électeurs du tiers-état de la vicomté de Paris se furent déclarés en séance permanente, l'ordre de la Noblesse avait arrêté, à la pluralité de 174 voix, qu'on allait envoyer des commissaires pour se concerter avec le troisième ordre, à dessein de se maintenir en bon accord, et le Clergé de Paris ne manqua pas à s'y déterminer sans avoir eu le temps de se concerter avec les Nobles.

M. Necker avait intrigué sourdement, et M. le Comte d'Artois fut obligé d'écrire à l'assemblée de la Noblesse que des ordres du Roi l'empêchaient de venir y siéger ; « mais je donne à la chambre, ajoutait ce prince, et chaleureusement à la chevalière, je vous donne la ferme et certaine assurance que le sang d'Henri IV, mon aïeul, a été transmis à mon cœur dans toute sa pureté, et que tant qu'il m'en restera une seule goutte dans les veines, je saurai prouver que je suis né Gentilhomme français. »

Les Gentilshommes du côté gauche ne lui en tinrent compte, et les bourgeois lui firent répondre, par l'organe de M. Bailly, que dans l'état des choses, c'était digne d'être né citoyen français, qu'il aurait fallu dire. Voici qui suffira pour vous donner une idée de l'excellente judiciaire de ce Vertueux Bailly. Du reste, M. Mounier, qui était Dauphinois et qui, par cette raison-là, ne pouvait manquer d'avoir autant d'esprit et de vertu que M. Bailly (pour le moins), M. Mounier, vous dirai-je, a fait imprimer un ouvrage dans lequel il adresse à M. le Comte d'Artois précisément la même observation, le même conseil et les mêmes reproches.

Il n'était pas jusqu'aux simples choses d'étiquette et de cérémonial qui n'eussent l'inconvénient d'offusquer ces gens de roture. Ils prétendaient que M. de Barentin avait médité de les faire agenouiller devant le Roi pour opérer la présentation de leurs cahiers, ce qui, du reste, aurait été de justice, attendu que c'était de coutume. Ils se dépitèrent outrageusement de ce que l'Évêque de Nanci, M. de la Fare, avait dit au Roi dans son discours de présentation, qu'il suppliait Sa Majesté d'agréer les respects du Clergé de France, les hommages de sa fidèle Noblesse, et les doléances avec les très humbles supplicalions du tiers-état. Ils étaient révoltés de ce que l'entrée majeure de la salle des séances avait été réservée pour les membres des deux premiers ordres, comme aussi de ce qu'ils n'y pouvaient arriver que par une porte latérale, et voyez le fameux grief ! Il n'était pas jusqu'aux choses de prescription pour les funérailles qui ne les missent en irritation. À l'effet d'introduire les Députés des trois Ordres qui étaient venus de Meudon pour y jeter de l'eau bénite aux pieds de feu M. le Dauphin, dont le corps était exposé sur une estrade en chapelle ardente, le Marquis de Brézé (ils sont Grands-Maîtres des cérémonies, de père en fils, depuis quatre à cinq générations), cet Officier de la Couronne ne manqua pas d'aller dire en s'inclinant devant le corps

du défunt, à voix basse et funèbrement : Monseigneur, la députation des trois États du Royaume. — Voyez donc disait à M. de Cypière, en s'en allant, M. Goupilleau, qui était un notaire de Montaigu en Poitou, voyez donc s'il est possible et permis de porter aussi loin l'orgueil de l'étiquette et l'insolence aristocratique. annoncer une députation de l'Assemblée nationale à un enfant mort !...

S'il avait vu qu'on dressait et servait un couvert à côté du cercueil de l'Enfant royal, à l'heure de ses repas, il en aurait dit de belles choses et profondément judicieuses ! Ces bourgeois philosophes étaient choqués par toutes les choses auxquelles ils ne s'attendaient pas et qu'ils ne savaient point, de sorte qu'ils se trouvaient animadversés continuellement.

Àpropos de ce député Goupilleau, qui était garde-notes et procureur-fiscal de mon neveu de Tessé pour sa vicomté de Montaigu, je vous dirai, tout en vous priant d'excuser la pauvreté de l'anecdote, qu'un pourvoyeur de l'hôtel de Tessé l'avait rencontré sur le bord de la rivière, au-delà des Invalides, et qu'il était à s'y promener avec l'air de s'impatienter.

C'est un de mes amis, dit-il à ce domestique, un député de Paris, qui m'a donné rendez vous pour dîner au Gros-Caillou ; il m'a dit que je le trouverais au Gros-Caillou entre l'Esplanade et l'École militaire, et je n'y vois rien ! Il avait pensé que ce devait être à côté de quelque gros caillou, qu'il ne pouvait découvrir. J'ai quoique honte, en vérité, de vous avoir entretenu de si petite gent, ledit Goupilleau n'étant pas même un de ces roturiers du tiers-frisé, qui savaient marcher les pieds en dehors.

Je ne vous parlerai pas, à l'occasion de ce Poitevin, des naïvetés de madame Bailly, dont on a fait des ana volumineux. Je n'ai jamais eu l'avantage de la rencontrer, et tout ce que j'en sais qui n'ait pas obtenu les honneurs de l'impression, c'est qu'en entrant dans le premier salon de l'hôtel de la Rochefoucauld, elle se trouva si confondue de surprise et si remplie d'admiration pour deux grands vases de Sèves qui sont accolés à la porte qu'elle se mit à crier, avant de saluer et de rien dire à la Duchesse d'Anville : Ah ! les Beaux Pots !

Il était fâcheux d'aller souvent dans les tribunes de l'Assemblée nationale à cause de la compagnie qui s'y trouvait. Un certain jour de belle séance, il y avait eu malentendu de la part de votre père ; il n'avait pas écrit au président, et l'on m'avait fait entrer dans une mauvaise logette à côté de la porte. Arrive une espèce de tricoteuse en gants de soie, qui riait à grande bouche en causant avec un jouvenceau couleur de rose et blond, qu'elle endoctrinait en philosophisme, et qui rougissait quelquefois, le pauvre enfant. Les voilà quis'asseyent et la conversation continue. J'entends qu'il est question de l'Écriture Sainte, et la dame se met à dire avec un air de malice et d'enjouement séducteur, que si la chaste Suzanne avait été une vieille femme entre deux jeunes gens, elle aurait eu plus de mérite... J'aperçois M de Milon qui m'indiquait une place à côté d'elle, je lui fais un signe affirmatif, et je me lève tout de suite ; mais voilà cette femme qui dit effrontément à son bachelier : — Il est bien contrariant pour nous que {{Mme|la M de Créquy ne veuille pas nous laisser l'espérance de profiter de sa conversation !... Je la regarde entre les deux yeux : — Pour ce que je vous aurais dit, vous n'y perdez pas grand'chose ! et je m'en allai sans autre compliment. On vint nous dire ensuite que c'était une madame de Condorcet.

Le Maréchal de Richelieu nous disait une fois qu'auprès des femmes galantes, les jeunes gens sont des riches honteux. Je lui répondis que les gens qui ne sont plus jeunes, et qui s'occupent de galanterie, sont des mendians effrontés.

Je ne sais pourquoi je ne vous ai pas encore parlé de la Comtesse de Milon, votre parente. Elle était la seconde fille de Jacques-Charles, Marquis de Créquy, agnat en chef de votre branche, et de Marie-Louise de Monceaux-d'Auxy, laquelle était la tante paternelle de ma très-bonne et très chère amie la Duchesse de Fleury. Le Marquis Jacques-Charles avait été Menin du Dauphin Louis IX, qui l'estimait et l'aimait comme un frère ; il avait obtenu la Grand'Croix de Saint-Louis sur le champ de bataille de Fontenoy, et son éloge, à titre d'Officier-Général, se trouve partout. Il avait eu pour fille aînée la Comtesse d'Aubéry, dont votre père a toujours pensé qu'il avait à se plaindre ; mais ce seraient des tracasseries surannées dont je vous éviterai l'ennuyeux récit. Nos relations avec la Comtesse de Miton de Mesne ont été toujours de la meilleure nature ; elle est glorieuse de son nom de Créquy, et voilà ce que je ne lui reproche pas. Elle a toujours agi de concert avec nous dans toutes les occasions familières, et notamment dans cette affaire contre MM. Lejeune, où cette chère Comtesse avait pris une peine infinie. Ma nièce de Milon, disais-je, équivaut dans un procès généalogique à trois Bénédictins, c'est à savoir Dom Chartrier, Dom Procureur et Dom Trésorier. Elle se tient continuellement dans ses terres, et c'est une véritable contrariété pour nous.

(Note de l'Aut.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 7 · 05

Enfin, les beaux jours de la France
Ont ranimé notre espérance
Et vont apaiser tous nos maux ;
Vivent les États-Généraux ?
Le soleil ne luit pas encore ;
Mais déjà la brillante aurore
S'apprête à dorer nos coteaux ;
Vivent les États-Généraux !
Déjà, s'embarquant sur le coche,
On peut (sans argent dans sa poche)
Suivre la liberté des eaux ;
Vivent les États-Généraux !

Et dans son jardin, le Roi même,
Se livrant au plaisir qu'il aime,
Pourra tirer quelques moineaux ;
Vivent les États-Généraux !

Plus de Clergé, plus de Noblesse,
Plus de Baron, plus de Duchesse,
Nous allons être tous égaux ;
Vivent les États-Généraux !
Chacun gardera son hommage
Pour les vertus et le courage
Des Lameth et des Mirabeaux ;
Vivent les États-Généraux !
Le vigneron chez un Ministre,
Chez Maman, comme chez un cuistre,
Viendra sans quitter ses sabots ;
Vivent les États-Généraux !
Et bientôt la poissarde, assise
À la table de la Marquise
Y reverra ses maquereaux ;
Vivent les États-Généraux !
Dans Paris, ainsi qu'à Bysance,
Nous végétions dans l'ignorance,
Portant des fers et des bandeaux ;
Vivent les États-Généraux !
Mais grâce aux lois qu'on nous prépare,
Il devient chaque jour plus rare
De voir des fripons et des sots ;
Vivent les États-Généraux !

Toutes les femmes seront belles,
Tous les époux seront fidèles,
Tous les amis francs et loyaux ;
Vivent les États-Généraux !
Les mœurs vont régner dans nos villes,
La paix dans nos districts dociles,
La vérité dans nos journaux ;
Vivent les États-Généraux !
Plus de commis ni de gabelles,
Plus de procès ni de querelles,
Plus de misère et plus d'impôts ;
Vivent les États-Généraux !
Chacun vivra dans l'abondance,

Chacun pourra faire bombance,
Ah ! que de poules dans les pots !
Vivent les États-Généraux !
Déjà nos sages du Manége,
Proscrivant l'hiver et la neige,
N'ont plus de feu dans leurs bureaux ;
Vivent les États-Généraux !
D'autres décrets non moins utiles
Vont remplir de moissons fertiles
Et nos greniers et nos tonneaux ;
Vivent les États-Généraux !

Dans Athène ou l'ancienne Rome,
Connaissait-on les droits de l'homme
Les connaît-on chez nos rivaux ?...
Vivent les États-Généraux !
Les Solons anciens et modernes
N'étaient que d'obscures lanternes
Auprès de nos mille flambeaux ;
Vivent les États-Généraux !
En tous lieux leur sagesse brille,
Elle a démoli la Bastille,
Elle éclaire encor nos châteaux ;
Vivent les États-Généraux !
Ainsi l'astre dans sa carrière,
Brûle en épanchant sa lumière,
Et ses feux n'en sont que plus beaux ;
Vivent les États-Généraux !
Détruisons nos poils et nos flottes,
Instrumens des anciens despotes !
Brûlons nos tours, nos arsenaux !
Vivent les États-Généraux !
Le drapeau blanc n'est plus de mise,
Liberté sainte est la devise
De nos guerriers nationaux ;
Vivent les États-Généraux !

Animons ces feux d'allégresse
Par tous les transports de l'ivresse ;
Inscrivons sur nos chapiteaux
Vivent les États-Généraux !
Payons des Garats, des Varvilles,
Et dans nos joyeux vaudevilles,

Faisons dire à tous les échos,
Vivent les États-Généraux !

Je ne sais pourquoi l'on a dit que cette jolie satire était de M. de Bonnay tandis qu'elle était de mon fils, et je vous dirai que plus tard, il avait, de concert avec le Vicomte de Ségur, ajusté les noms de MM. les députés à l'Assemblée nationale en forme d'appel nominal et sur l'air des Drapeaux. (La chanson sur son air du menuet d'Exaudet n'approchait pas de celle-ci.) Je vous en rapporterai seulement deux couplets qui firent beaucoup rire aux dépens de certains démocrates.

Bailly, Roy, Maître, Valet,
Beauharnais, Petit, Muguet,
Maillot, Long, Gillet, Bonnet
Trivière.
Haut-du-Cœur, Bonnefoy,
Robespierre,
Et Lafayette, Desroys,
Tonnerre !
Croix, de Pardieu, Geoffroy, Lasnier,
Leblanc, Meusnier,
Blin, Tavernier (de la Palisse),
Et Barnave, Le Boucher,
Périsse !

Chou, Sallé, Pain, Fricaut,
Perdrix, Merlezay, Vaneau,
(De Guisnes),
Prudhomme, Endurant Grillon,
Le Bandi, Péthion, Griffon,
Le Noir et Le Gros, Cochon
De Luynes.
De Périgord, Le Payen,
Castellane, Barbotin,
Lasnon, Cher, Fils, de Martin,
Le Mulet, Cousin, Germain,
De Broglie…

Les chansonniers en étaient restés là parce que ce nom savoyard a toujours été sans rime ni raison.

Au milieu de cette petite guerre en épigrammes dont les démocrates et notamment le ci-devant Prince de Broglie, se sont cruellement vengés, comme chacun sait, je ne manquerai pas de vous rapporter une belle chanson que M. votre père avait composée sur l'air de la Marche de Prusse ; vous verrez qu'elle porte principalement sur la Noblesse du parti démo-

cratique, car il ne s'y trouve que cinq à six noms du tiers-état ou du bas clergé : et voici la teneur de ce fameux couplet

Guillotin, l'incisif,
Cordon, le suspensif,
Menou, poussif,
Lameth, expéditif,
Barnave, récriminatif,
Et Bailly, justificatif,

Marnézia, végétatif,
Et Lusignan, l'imitatif,
La Rochefoucauld, l'élocutif,
Target, régénératif.
D'Orléans, fugitif, craintif, supuratif,
Montesquiou, productif, fictif,
Broglie, fautif et chétif,
Custine, oisif,
Et Robespierre, accusatif.
De Bourges, le contemplatif
Et Sillery, le lucratif,
La Blache, vif et processif,
Lafayette, l'impératif,
De Luynes, massif, passif,
Et de Lasnier, portatif.
Clermont, rétif,
Biencourt, plaintif,
Talleyrand, juif,
D'Aiguillon, tous les maux en if,
Et Mirabeau, superlatif.

Mde Montrond avait laissé tomber de sa bonne plume un portrait de M. de Talleyrand, qui fut trouvé d'une vérité parfaite et d'une ressemblance affreuse.

Sans cœur et sans talent beaucoup de suffisance
À la Banque, à la Bourse escroquant dix pour un ;
Dans ses propos rompus outrageant la décence,
Tel était autrefois le pontife d'Autun.
Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure ;
Froidement, du mépris il affronte les traits ;
Il enseigne le vol et prêche le parjure,
Et semant la discorde il annonce la paix.
Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire,

Et que de ses discours il n'est que le lecteur,
Mais ce qu'un autre écrit, c'est d'Autun qui l'inspire, etc.

Je ne saurais m'empêcher d'adjoindre encore à ces trois ou quatre mémorations satiriques, une épigramme de Rivarol à l'occasion d'une ordonnance de M. Bailly pour interdire les masques et relativement à ce que M de Staël avait osé s'apposter et se tenir debout pendant la messe à la chapelle des Tuileries, précisément en face de la Reine (laquelle avait eu comme on sait, l'extrême bonté de négocier le mariage de M Necker avec un Ambassadeur). Ceci fut trouvé d'une insolence intolérable, à raison des hostilités perfides et des cruautés dont la malheureuse Princesse était devenue l'objet de la part de cette protestante qui ne s'agenouilla seulement pas au moment de l'élévation.

Malgré l'avis salutaire
Émané du tribunal
De Monseigneur notre maire,
Que nul en ce carnaval,

Ne soit assez téméraire
Pour se masquer bien ou mal,
J'ai vu dans le sanctuaire
Du domicile royal
Le masque d'une mégère
Monté sur deux pieds d'estal.

(Note de l'Éditeur)

Tome 7 · 06

Le Roi n'avait et ne pouvait avoir encore aucune expérience des malhonnêtes gens. Il avait espéré que son extrême bonté pourrait influer salutairement sur les dispositions du Duc d'Orléans ce qui prouve assez qu'il ne comprenait pas ce méchant homme ou qu'il ne pouvait croire à la perversité de certains caractères. La Reine en était mieux prévenue ; mais il est des choses qu'une honnête jeune femme ne dit pas à son mari, quand elle est bonne, et surtout quand il est Roi. Je puis vous assurer que ce restant de confiance et de considération pour un prince de son sang, disposition qui subsistait encore chez Louis XVI en 1789, et qui résistait, au fond de son cœur de Roi, contre un décri général et de particuliers griefs en multitude ; soyez assuré, vous dis-je, que ce reliquat de bonne volonté pour son cousin d'Orléans n'avait tenu, jusqu'ici, qu'à la délicatesse et à la parfaite discrétion de la Reine…

Cette princesse avait souvent des aperçus lumineux ; elle avait dans les idées plus d'élévation que de profondeur, peut-être ; mais on y trouvait de l'étendue dans une autre direction qu'on pourrait nommer l'horizontale, c'est-à-dire au niveau de l'œil humain ; et pour apprécier exactement toute sorte de choses où son regard pouvait atteindre, si minimes et

si loin qu'elles fussent devant elle, et fussent-elles au bout de son horizon, la clairvoyance de la Reine était sans pareille ! Elle y mettait (dans ses idées) de la vivacité, de la méthode et de la suite. Elle était capable d'une grande persistance ; elle était susceptible de résolution courageuse ; enfin cette Princesse avait de la tête et du cœur, mais les bras lui manquaient, pour ainsi dire, et j'ai toujours vu que, dans ses meilleures combinaisons de justice et d'autorité, les ministres et les principaux conseillers du Roi, son mari, lui faisaient défaut du côté de l'intelligence et de l'énergie. Au reste, et je n'en serai démentie par aucun de nos contemporains, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu des ministres plus incapables et des conseillers plus mal habiles, des amis plus inutiles et des familiers plus dangereux, des protégés plus hostiles et des sujets plus ingrats, que ceux du Roi Louis XVI.

Je vous dirai que M. de Barentin, ce Garde-des-Sceaux qui nous a fait tant de mal, était néanmoins un homme de savoir et de bon vouloir. Il avait assez d'esprit qui ne servait à rien, parce qu'il avait plus de gaucherie que d'esprit. Il agissait presque toujours en malavisé, pour administrer la sévérité judiciaire ou pour appliquer la miséricorde à contre-temps. Quand il était en plein droit et qu'il avait la bonne occasion de sévir avec autorité, il entamait des négociations interminables, et quand il entreprenait de parlementer pour endormir les gens, il ne manquait pas de brusquer son monde et de le faire câbrer. Il avait de la peine à s'énoncer en bons termes, et cet inconvénient d'élocution (dont il avait été prévenu par les pamphlets), le faisait ânonner comme en bégayant, parce qu'il hésitait continuellement et péniblement entre des locutions châtiées et les expressions les plus communes. Il en résultait qu'il avait toujours la parole obscure, ambiguë, maussade, obtuse ; et comme il n'écrivait pas mieux qu'il ne parlait, tout ce qu'il aurait eu de profitable au service du Roi se trouvait neutralisé par ses défauts naturels. Ce n'est pas le tout que de faire de bonne choses et dire de bonnes choses, il faut s'appliquer à les bien faire, il faut apprendre à les bien dire : la volonté, la science et la bonne intention, sont des élémens de succès qui ne profitent à rien s'ils ne sont pas bien employés. Il en est pour toute sorte d'affaires ainsi que de la cuisine, il n'y a de parfaitement bon que ce qui est bien fait.

Àl'exception du Comte de Saint-Priest, il n'était pas un homme dans le conseil des Ministres ou dans les conseils privés qui fût en état d'ouvrir un avis salutaire et de porter un secours efficace à la monarchie.

Le Comte de Montmorin n'avait que des qualités négatives ; il était déplaisant par excès d'insignifiance, et du reste il était avili par la souplesse de ses résolutions, dont le mobile avait toujours été le quant à moi.

Avec certaines qualités dangereuses, le Ministre de la guerre avec des défauts qui ne l'étaient pas moins, et quant à son bras droit, le Maréchal de Broglie, lequel était abhorré de l'armée, je vous dirai surabondamment qu'il était l'homme du monde le plus fâcheux et le plus ridiculement insupportable. C'était à raison de sa dévotion désobligeante, et de la gaucherie de son affectation rigoriste, à cause de sa témérité suffisante, et principalement à cause de son arrogance à laquelle personne ne voulait accéder.

Le Comte de la Luzerne était un homme d'esprit, de conscience et de spécialité (mot nouveau), mais il ne s'entendait qu'à la marine, et ne voulait s'occuper que de la marine. Assisté du Chevalier de Bausset, Lieutenant-Général des armées navales et très habile homme de mer, ils auraient opéré des merveilles administratives en temps ordinaire ; mais vous pensez bien qu'il ne suffisait pas du Comte de Saint-Priest et du Chevalier de Bausset pour tenir tête à toutes les corruptions du dix-huitième siècle, à des États-Généraux convoqués sous l'influence du philosophisme, et surtout pour entraver les opérations révolutionnaires de M. Necker, qui était devenu Ministre des Finances et qui dominait dans le conseil.

Il y avait encore à la cour un homme de spécialité qui avait la confiance et l'oreille des princes, mais il ne savait faire autre chose que des anagrammes, et c'était M. le Chevalier de Coigny. En cherchant à rivaliser avec ces deux illustres anonymes qui avaient eu le bonheur de trouver dans Marie Touchet, je charme tout, et dans Frère Jacques Clément, c'est l'enfer qui m'a créé, il avait fini par découvrir dans le nom de Malouet, vote mal, et dans celui de La Fayette, déité fatale. En disloquant Assemblée nationale, et en déplaçant toutes les particules intégrantes de ces deux mots si respectables, il en avait fait en forme d'anagramme, une belle antithèse épigrammatique ; mais je ne vous en dirai pas davantage, à dessein de vous exercer l'esprit ; il avait trouvé dans le mot Démocrate, ma décrote, et dans la qualification d'Aristocrate, ola l'iscariote, ce qui n'était peut-être pas aussi piquant et supérieurement bien acéré. Enfin, dans un accès de mécontentement politique et dans une bouffée d'irritation contre l'Abbé Mauri, cet ingénieux courtisan fabriqua l'épigramme suivante, et c'est je crois bien, le principal service qu'il ait rendu à la cause royale.

« Deux insignes chefs de parti,
« D'intrigue ici tiennent bureau ;
« Chacun à l'autre est assorti,
« Même audace et voix de taureau
« L'on pourrait faire le pari
« Qu'ils sont nés dans la même peau,
« Car retournez Abémauri,
« Vous y trouverez Mirabeau.

Je reviens sur le Maréchal, Duc et Prince de Broglie (avait-on comblé ces gens-là !) pour vous dire que notre bon ami le Premier Président Hocquart ne le pouvait endurer ni tolérer. Il nous contait comment ce Maréchal, étant gouverneur de Metz, avait pris la résolution d'y faire bâtir un hôtel du gouvernement (qui est aujourd'hui le palais de justice) ; on en dessina le projet, comme de juste, et tout ce que le régulateur de cet édifice avait exigé des architectes lorrains, c'était, disait-il en ses missives, la plus grande étendue, comme aussi la plus grande solidité de construction, la plus grande sévérité d'apparence, la plus grande sobriété d'ornemens, enfin la plus grande simplicité possible. On aurait dit qu'il était question d'une capucinière, et du reste, on disait que cet étrange Duc et Pair avait eu le bon goût de faire édifier avec des rocailles et des cailloux-roulés de toute couleur, un grand château dans la paroisse de Ferrières en Basse-Normandie, dont il était devenu Seigneur et à laquelle il avait fait appliquer magnifiquement son nom de famille. Il avait donc approuvé les plans,

les devis, les élévations, la façade et toutes les distributions intérieures de ce palais pour les gouverneurs de Lorraine ; on s'attendait à le trouver satisfait de la simplicité de cette grande maison, qui ne laisse effectivement rien à désirer ; mais le voilà qu'on voit sourdre à Metz, inopinément, comme de sous-terre et comme un Gnôme, un nain rabat-joie, rabougri, difforme et porte-guignon. — Qu'est-ce que j'aperçois-là… qu'est-ce qu'on a fait là ! qu'est-ce que vous avez fait malgré ma défense… se mit-il à crier de cette horrible voix qu'il a tout à la fois aigre et sourde, déchirante et caverneuse. — Vous avez mis deux colonnes à la grande porte ; abattez-les ! abattez-les-moi ! abattez-les tout de suite !… Et puis, voulant maîtriser dévotieusement un mouvement d'emportement et d'indignation si juste et si naturel, il ajouta, pour l'édification des assistans, avec un accent contenu, mais avec un air de sapience et d'humilité risible : — Les colonnes ne sont faites que pour les temples !

On fit tomber ces deux chapiteaux qui l'offusquaient ; il ne voulut pas désemparer qu'il n'eût fait démolir ces deux colonnes de scandale : ensuite de quoi M. le gouverneur s'en alla se coucher aux flambeaux et processionnellement, dans une chambre d'auberge, avec une allure et d'un air aussi pédantesquement solennel et compassé, que s'il avait fait l'exécution la plus méritoire, et s'il avait ajouté cette belle sentence aux maximes du Roi Salomon. Il est bon d'ajouter qu'il s'était fait escorter par tout l'état-major de la place, et qu'il était deux heures et demie du matin.

Quant à son aimable compagne et digne épouse, je ne vous en raconterai qu'une seule anecdote, et je pense qu'elle vous suffira. Je vous dirai donc prestement qu'elle était allée passer une soirée du lundi-gras chez la Première Présidente de Lorraine, et qu'elle se mit à dire, avec un ton rude et sévère, à ses deux pauvres filles (M de Boisse et de Lestang-Murat), qui se tenaient assises dans un coin de la salle, à portée d'un groupe d'officiers : — Pourquoi restez-vous-là, Mesdames ? Apprenez que ce que disaient ces Messieurs doit vous être aussi étranger que l'histoire romaine !

Cette habile et spirituelle personne avait la plus grande influence sur les déterminations de son mari, que la plupart des courtisans s'opiniâtraient à considérer comme la meilleure tête et le bras droit du côté droit. Je vous ai parlé des principaux révolutionnaires et des moyens d'attaque employés contre nous ; vous voyez quels étaient nos hommes d'élite et nos élémens de résistance.

Avant d'en arriver aux énormités, l'Assemblée nationale avait commencé par faire des sottises, car le crime pour le fond et le ridicule pour la forme est la révolution toute entière. Je me souviendrai toujours d'une séance où j'assistais côte à côte avec la Duchesse d'Anville, à qui je ne disais pas grand'chose. M. le Cardinal de la Rochefoucauld, du même nom qu'elle, était l'homme de France le plus mesuré, le plus discret, et le plus modestement prudent. Il avait cru, néanmoins, pouvoir se permettre de répondre à vois basse à l'Évêque de Laon, qui venait de lui dire une ou deux paroles à l'oreille, et voilà que le président de l'Assemblée (nommé Dandré) se mit à crier furieusement : — M. de la Rochefoucauld, le cardinal, je vous rappelle à l'ordre ! Tout le monde en fut révolté, en disant que ce Dandré n'était qu'un insolent, et que le plus chétif parent du Cardinal ne pouvait se dispenser de lui don-

ner des coups de bâton. Le Duc de la Rochefoucauld-Liancourt, Pairs de France et connu par une patience à toute épreuve, ne pouvait cependant résister à cette épreuve-ci, vint-il dire à M d'Anville qu'il était l'encyclopédisme et la philosophie stoïcienne en bonnet monté ; M. de Liancourt alla donc parlementer avec ses amis Target et d'Aiguillon, qui lui conseillèrent apparemment de faire violence à son impétuosité naturelle (ainsi qu'à l'ordinaire), et puis il s'en vint dire à ma voisine que, toute réflexion faite, on n'avait rien à reprocher au président de l'Assemblée, parce que c'était l'Archevêque de Rouen qui se trouvait dans son tort ; mais il ajouta que l'honneur de ce Cardinal et celui de leur famille ne s'en trouverait pas entaché, parce que M. Dandré venait de lui faire espérer que le procès-verbal de la séance n'en ferait pas mention. Toute cette plate-bande philosophique et philantropique des La Rochefoucauld-Liancourt m'est odieuse à l'égal de la maison d'Orléans et de la race des Nassau-d'Orange ; mais je vous ai déjà dit qu'il ne restait plus personne de celle-ci ; ne le perdez pas de vue ; et si vous avez jamais à traiter de couronne à couronne avec ces autres Nassau qui prennent le nom de princes d'Orange, et qui sont devenus Stathouders, n'oubliez pas que s'il appartient à l'une des deux de primer sur l'autre, ce n'est pas à leur petite couronne de comte. Parce qu'il y a des gentilshommes allemands qui se font appeler Votre Altesse, je n'ai jamais compris comment un pennon français pourrait s'incliner devant un cimier tudesque ? Hélas ? mon Dieu ! c'est en présence de Marat Coupe-tête et de Philippe-Égalité que je vous parle ainsi. Ceci vous prouvera la force de l'habitude, et je n'ai pas besoin de vous faire souvenir que j'étais née sous le règne de Louis XIV. Je ne saurais oublier que j'ai vu le père de l'Empereur aujourd'hui régnant, remplir son obligation de foi et d'hommage aux pieds du Roi Très-Chrétien, séant sur son trône, et s'en acquitter à genoux.

Nous en étions restés dans les tribunes de l'Assemblée nationale en 1791, et je tâcherai de vous en donner une idée sommaire. Quand on venait dire aux membres de cette assemblée : — Messieurs, la populace a violé notre consigne, les jours du Roi sont menacés, volons à son secours, allons entourer sa personne sacrée ! le président répondait, au nom de l'assemblée, qu'il serait au-dessous de la dignité du pouvoir législatif de se transporter dans le domicile du pouvoir exécutif.

— On vient d'assassiner l'Archevêque d'Arles, votre collègue ; on vient d'égorger la Princesse de Lamballe et tant d'autres !... — Eh Messieurs ! répliquait ironiquement un jeune député dauphinois, le commensal et l'intime ami de MM. de Lameth, le sang qui vient de couler est-il donc si pur ?

On apprend que le Vicomte de Voisins a été traîné par les cheveux dans une assemblée populaire de Valence, où il a été massacré sous les yeux des officiers municipaux. — Il est décrété par l'assemblée que son président écrira le plus tôt possible à la municipalité de Valence, afin de lui témoigner l'estime et la satisfaction que mérite son patriotisme.

Lorsque le côté droit se levait en masse et criait énergiquement : — On pille, on brûle, on assassine ! mettez fin à tant d...horreurs, nous vous le demandons pour l'honneur de la France, au nom de la patrie et de l'humanité ! En Bretagne, au Maine et dans l'Anjou, en

Périgord, en Limousin et dans presque tout le royaume, on dépouille les églises, on incendie les châteaux, on égorge les curés et les seigneurs, on emprisonne les prêtres et les nobles ! on a vue dans plusieurs endroits des officiers municipaux à la tête des brigands !... on répondait à ceux qui venaient dénoncer les brigands : — Ce sont des aristocrates qui simulent le patriotisme, afin d'égarer le peuple et de discréditer la cause de la liberté ! Messieurs, je vous recommanderai d'en agir avec une juste défiance, et je crois qu'il est bon d'user d'une douceur prudente envers les citoyens qui sont accusés de brûler les châteaux ou les couvens. (Robespierre.)

— Prenez garde, Messieurs, s'écriait l'Abbé Maury, prenez garde d'encourager le crime en ayant l'air de tolérer le pillage ! attaquer les propriétés est toujours d'un brigand ! — Attaquer les propriétés, lui répondait Garat le jeune, est quelquefois d'un législateur.

— Écoutez, Messieurs, écoutez avec attention le récit des attentats qui viennent d'avoir lieu contre les propriétés et les personnes de la Comtesse de la Myre, du Comte et de la Comtesse de Jumilhac, du Duc de la Force, de MM. Magon de la Ville-Huchet, de Kercado, de Saint-Georges... — Nous n'avons pas le temps d'écouter des nouvelles de province (Emmery) ; et du reste, il est visible et notoirement connu que tous les accidens dont on fait tant de bruit n'ont été produits que par des méprises. (Péthion)

— En ma qualité de député de la ci-devant Bretagne, ajoutait Lanjuinais, l'avocat janséniste, je demande à ce que les cours prévôtales demeureront interdites, et à ce qu'on ne puisse avoir recours qu'aux moyens de représentation, de conciliation et d'exhortation.

— Mais, ne pourrait-on pas, Messieurs, envoyer quelques soldats, afin de prévenir, sinon réprimer, de pareils désordres ?... — Allons donc ! des troupes soldées ? ce serait envoyer des assassins contre des citoyens ! N'allez pas supposer que j'improvise ou que j'ai dénaturé cette belle réplique ; elle est du docteur Blin à ce Duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui s'intitulait l'impartial et le modéré.

Une autre fois, c'étaient le Comte de Clermont-Tonnerre et le curé Privat, deux impartiaux modérés, qui prétendaient que sous le prétexte d'exécuter le décret qui supprimait les armoiries, on était venu dévaster, à l'un son château et à l'autre son église paroissiale. — Il faut que cela soit ainsi, répondit un député du côté gauche, appelé M. Lucas.

Je me souviens que ce député Lucas avait fait un jour une motion pour obtenir que les noms des membres qui s'étaient retirés de l'assemblée fussent affichés et dénoncés à la malédiction nationale M. de Clermont-Tonnerre eut l'innocence de faire observer que cette mesure aurait l'inconvénient de faire insulter, et peut-être massacrer certains députés que leurs affaires avaient appelés dans leurs provinces. — Eh bien, après ! lui répondit le patriote, et M. Alexandre de Lameth, ajouta qu'il était bon que tous les députés qui s'absenteraient, fussent traités dans le sens de la révolution ; (ce qui ne l'a pas empêché d'émigrer six mois plus tard.)

On a vu dans tous les journaux de ce temps-là, qu'un digne et pauvre officier de fortune, ancien soldat aux gardes françaises, et criblé de balles et couvert de cicatrices, et qui plus

est, âgé de 71 ans, était venu pour se plaindre à l'assemblée de ce qu'il n'avait plus aucun moyen d'existence, attendu qu'on avait supprimé par décret toutes les pensions au-dessus du taux de six cents livres, et que celle dont il avait joui jusque-là, s'élevait, malheureusement pour lui, à la somme de sept cent dix francs. Savez-vous ce que lui répondit M. Camus, président de l'Assemblée nationale ! — Allez demandez à dîner à vos parens.

Quand il arrivait une députation des patriotes de Seine-et-Oise, qui venaient se planter en face du côté droit, et qui disaient en regardant fixement ces Messieurs : — Nous venons ici pour dévouer à l'exécration nationale et à l'infamie de tous ceux qui se permettent de faire entendre des argumens fallacieux aristocratiques ou fanatiques dans les discussions de l'Assemblée nationale, ainsi que de faire entendre des réclamations contre ses décrets !

— Je vous assure au nom de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider (c'est M. Le Pelletier de Saint-Fargeau qui répond à ses gens de Seine-et-Oise) ; je vous assure, Messieurs, que l'Assemblée nationale est on ne saurait plus sensible aux sentimens que vous venez d'exprimer !

— Enfin, s'écria un jour le député Reubell, voulez-vous que la nation soit riche ? faites ce que je vais vous dire. Allez puisez dans les trésors et les coffres-forts de l'aristocratie et des financiers, et prenez ce qui s'y trouvera ; c'est là, vous dis-je, et c'est uniquement là, que vous trouverez ce qui est indispensablement nécessaire aux besoins et au bonheur de la nation !

Tous les honnêtes gens du royaume en firent un cri d'indignation ! Les patriotes s'aperçurent que cet orateur anarchiste et maladroitement sincère avait été trop loin pour le moment, et ceci détermina M. Garat à nous déclarer, dans son Journal de Paris, que cette proposition du citoyen Reubelle était une erreur de la vertu. Pendant ce temps-là, M. Camus, qui avait été réintégré dans ses fonctions de président, se refusait à haranguer la ci-devant Reine, attendu que depuis l'émancipation nationale, il ne voyait en elle que la femme du Roi, et deux mois plus tard, on voyait dans le journal de M. Camille Desmoulins, que si le pouvoir exécutif s'avisait de le prier à dîner, il le refuserait, ne fût-ce que pour lui faire voir que tout le monde était l'égal du citoyen Capet l'aîné, ainsi que de madame Véto, son épouse.

Quand les députés du côté droit se furent séparés de la majorité de l'Assemblée, les honnêtes gens n'osèrent pus aller se placer dans les tribunes, où, du reste, ils n'auraient pas trouvé sûreté pour eux. Je ne saurais dire que ce fut une contrariété pour moi, et si c'était une privation, je n'y fus guère sensible, attendu qu'aucun orateur de l'Assemblée ne m'avait satisfait. L'Abbé Maury provencialisait à nous en faire honte ; M. de Cazalès n'était qu'un orateur de la seconde classe, et son parler ductilement gascon ne me déplaisait pas beaucoup moins que l'accent rude et martelé de son compétiteur Venaissin. Les meilleures choses ne me font jamais assez d'impression quand elles sont mal présentées, mal énoncées, mal dites, et je m'en accuse. Si j'avais à porter un jugement sur le talent de nos autres défenseurs à l'Assemblée nationale, je vous dirais que l'un d'eux n'était qu'un phrasier sans consistance, et qu'il mâchait toujours à vide, et qu'il n'attrapait de temps en temps quelques

idées qu'à la pointe de l'esprit. Je vous dirais d'un autre député de notre côté droit, que c'était un véritable orateur de restaurateur ; mais je ne sais comment ni pourquoi j'en garde rancune à ces bons messieurs ; car, en vérité, tous les talens, toute la science et la sapience infuse, auraient fini par échouer sur cet inévitable écueil où la fatalité nous entraînait.

Il y avait dans ce qu'il était convenu d'appeler l'éloquence de M. de Mirabeau quelque chose qui m'était insupportable, et ceci n'était pas autant le mépris qu'il y témoignait pour les autres, que la bonne opinion qu'il y montrait de lui-même, avec un orgueil impudemment emphatique et des intempérances d'effronterie auxquelles il ne m'a jamais été possible de m'assouplir et de m'acclimater.

Il est à considérer que l'éloquence modeste n'a pris naissance qu'avec le christianisme et le dogme de l'humilité. Le censeur Caton, Caton le rigide, avait l'ennuyeuse habitude de se louer éternellement, et suivant Plutarque, il disait toujours quand on punissait ou condamnait quelqu'un de ses compatriotes, « Il est excusable, en ce qu'il n'est pas un Caton : » Cicéron, l'orateur poli, le Romain délicatement spirituel et l'avocat malicieusement railleur, n'en répète pas moins les louanges qu'il se donne, à tout propos, et le plus souvent hors de propos. Il s'élève en plein sénat au-dessus de Romulus et de Numa ; et dans une lettre à Atticus, il dit ouvertement et simplement « Pourrait-on me reprocher les louanges que je me donne, puisqu'il n'existe personne dans tout l'univers qui soit aussi digne de louanges que moi ? »

Que vous dirai-je à présent d'un orateur pareil à M. Target, qui nous préparait, disait-il, une constitution douce comme la nature, en nous faisant espérer le bonheur et la paix suivis du calme et de la tranquillité. Voulez-vous que je vous parle d'un M. Goupil de Prefeln qui reprochait au Marquis de Foucauld de vouloir allumer la pomme de discorde ? Aimeriez-vous mieux que je vous entretinsse de l'Abbé Fauchet qui disant en présence de quarante Évêques de France, et devant un public français : « Oui, Messieurs ! c'est l'aristocratie qui a crucifié Jésus-Christ, et c'est uniquement le fils de Dieu qui doit être la divinité concitoyenne et démocratique du genre humain ! » Il entrevoyait apparemment quelques inconvéniens du pouvoir absolu dans le Père éternel, et quand au Saint-Esprit, il ne s'en embarrassait non plus que de la Sainte Vierge et du Saint-Siége apostolique ; mais comment trouvez-vous sa période de rhétorique et de théosophie constitutionnelles ?

En définition conclusive, on a fait et laissé faire la révolution pour un déficit de cinquante-six millions de rente que la Noblesse et le Clergé avaient proposé de combler à leurs dépens.

En conclusion définitive, après avoir été l'unique souverain de trente millions de sujets, il s'est trouvé que le Roi Louis XVI était devenu l'unique sujet de trente millions de souverains. Il est vrai que la nation avait prêté serment d'obéissance et de fidélité à la nation, ce qui ne laissait pas que d'être une précaution bien rassurante ! — Hélas ! hélas ! disais-je à mes pauvres neveux du Châtelet et de Tessé, le vice était dans quelques abus, et vous l'avez mis dans les lois ; si j'étais la maîtresse de choisir entre la domination de votre Assemblée nationale, et celle d'un czar ou d'un padicha, comme celui des Moscovites ou des Mahomé-

tans, mon choix ne serait pas douteux, car un seul tyran doit tout craindre, et douze cents despotes peuvent tout oser. On a dit avec raison qu'il était moins affreux d'être tué par un lion que dévoré par un million de rats. — Ils se regardaient tristement et ne répliquaient rien. Le temps des illusions était fini pour eux, et celui des malheurs allait commencer. Quand on est en bas, que la justice d'en haut paraît quelquefois sévère !... Pauvres enfans égarés ! Le Duc du Châtelet, ce noble jeune homme à qui j'avais servi de mère ! il avait l'esprit si fier, avec l'âme si haute et le cœur si bien placé ! Et son ami Custine, le jeune Custine, qui avait tant de raisons pour aimer la vie ! Et le Vicomte de Beauharnois, dont on avait tant parlé pour sa grâce accomplie, sa bravoure et son urbanité charmante ; enfin, ce malheureux Lauzun, car il n'a jamais été le Duc de biron ni le Général Biron, pour sa famille et pour moi ; notre pauvre Lauzun, que nous avions connu si beau, si généreusement courageux et si gracieusement magnifique ! Quelle horrible mort et quels regrets pour avoir été la provoquer, quels remords, peut-être ?... Mais patientons, âmes chrétiennes, ainsi que nous dit le saint Évêque de Genève ; endurons en espérant et adorons en pleurant. C'est pleurer dont je m'acquitte le mieux, et voilà ce qui m'arrive toutes les fois que je pense à mon neveu du Châtelet, mon pauvre Florent !...

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

Tome 7 · 07

Relativement à la prise de la Bastille, qui renfermait sept prisonniers, et dont la formidable garnison se composait de soixante-deux invalides, de huit canonniers et de trois Suisses, je vous dirai que les assaillans patriotes et prétendus vainqueurs n'avaient cependant pénétré dans cette forteresse qu'en vertu d'une capitulation à la suite de laquelle le Marquis de Launay leur en avait fait ouvrir les portes. Ce gouverneur du même château n'avait malheureusement aucun moyen de résistance, attendu que malgré tout ce qu'il avait pu dire et faire auprès du maréchal de Broglie, celui-ci n'avait eu la précaution d'envoyer à la Bastille ni munitions, ni canons, ni vivres, ni soldats. Le prévôt des Marchands, qui n'était plus M. Bignon, mais l'honnête et généreux M. de Flexelles, avait écrit à M. de Launay pour l'exhorter à capituler avec les assaillans, afin d'éviter de plus grands malheurs. — Nous acceptons votre capitulation, foi d'officiers ! fut dire entre les deux guichets un commandant de la garde nationale appelé Joseph Elie. — Faites baisser vos ponts, ajouta ce parlementaire, laissez-nous entrer, et faites sortir la garnison de votre château, vous allez voir qu'il ne vous arrivera aucun mal...

Les ponts se baissent, et la première chose qu'on fait est de se saisir du Gouverneur, du Major, de l'aide-Major, de ses deux lieutenans, et de quelques-uns de ces pauvres invalides, qu'on entraîne à la place de Grève. On les égorge, on leur coupe la tête, ainsi qu'à M. de Flexelles, qui descendait courageusement le perron de son hôtel-de-ville, et qui venait au-devant du peuple à dessein de protéger ces malheureux prisonniers ; on promène dans toutes les rues de Paris leurs têtes coupées et montées sur des piques ; et finalement on va les planter dans le jardin du Palais-Royal, sous les fenêtres de M. le Duc d'Orléans. C'est le premier hommage qui lui ait été présenté par la révolution française ; c'est le premier tribut de carnage et de sang humain qu'il se soit fait payer par les misérables qu'ils soudoyait, et voilà tout ce que cette conquête de la Bastille a eu d'héroïque.

Relativement à la célèbre députation du genre humain que fut admise au milieu de l'Assemblée nationale, dont elle venait complimenter la haute sagesse, et qui fit un si bel effet dans tous les journaux patriotiques, je vous dirai que c'était une agrégation de garçons culotiers et de vieux portiers allemands et suisses, avec des fumistes lombards et des charlatans distributeurs de vulnéraire italien, sans compter une trentaine de valets nègres, et deux ou trois marchands de pastilles à bruler, de cosmétique du sérail et autres ingrédiens lévantins (scélérats enturbanés et maudits que Dieu confonde avec les infections de leur abominable essence de roses !)

On les avait barbouillés de gros rouge et grotesquement habillés, moyennant des oripeaux d'Opéra, et il y avait aussi bon nombre de garçons carrossiers, qu'on disait Belges ou Bataves, et qu'on avait ajustés en Chinois, en Tartares, et même en sauvages, avec des chabraques en peluche tigrée, des couronnes de lierre et des massues, tout justement comme aux parades de la foire et dans le cortége du beûgras. Tous ces envoyés extraordinaires et plénipotentiaires du genre humain furent présentés à l'Assemblée par un Prussien, fanatique et fantastique gentilhomme, qui se faisait appeler Anacharsis, et qui s'appelait, en réalité, le Baron Jan Baptist von Clootz-Schlestedt. Il avait dit à M. de Lauzun qu'il était pour le moins d'aussi bonne maison que le Roi de Prusse, ce qui n'aurait eu rien d'extraordinaire, et si la difficulté de prononcer et d'orthographier exactement un si beau nom pouvait être nuisible à sa célébrité nobiliaire ou sa popularité, ce serait dommage !

Cet extravagant baron n'avait pas manqué d'adresser à nos régénérateurs un discours approprié pour la circonstance. Il avait parlé de la trompette qui venait de sonner la résurrection universelle des peuples, en donnant le signal du bonheur de l'humanité, dans ces lieux et cette même cité parisienne où le docte et sage Julien (dit l'apostat) avait foulé tous les préjugés nazaréens sous ses pieds philosophiques. Les compagnons du nouvel Anacharsis étaient aussi des hommes libres dont les tristes concitoyens gémissaient dans l'oppression, et c'était l'admiration qui les avait attirés à Paris de toutes les extrémités de la terre, après avoir médité sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, déclaration qui venait de constituer la souveraineté générale et particulière de toutes les populations affranchies.

Quelle leçon pour les despotes étrangers ! et quelle consolation pour leurs sujets tyrannisés ! — Nous vous demandons, disait l'orateur Anacharsis, à nous ranger à vos côtés sous les faisceaux de la fédération française, au milieu du Champ-de-Mars, et le bonnet de la liberté que nous élèverons avec transport, sera le gage de la délivrance et de la régénération pour nos malheureux compatriotes, souverains opprimés ! — Nous attendons le résultat de votre délibération sur cette demande, qui nous est dictée par l'enthousiasme de la liberté la plus universelle.

Un autre baron de la même nature, appelé M. de Menou, qui présidait l'Assemblée nationale et qui devait renier l'Évangile pour l'Alcoran cinq à six ans plus tard, le Baron de Menou répondit à tout ceci le plus sérieusement du monde ; après quoi M. le Comte Alexandre de Lameth eut le courage de monter à la tribune et d'y proférer mille sottises avec une solennité burlesque. Il se mit à féliciter la France et l'Assemblée sur le civisme ardent de la grande famille du genre humain, et sur l'auguste message que l'Assemblée venait de recevoir, en osant ajouter que tous les cœurs en étaient si visiblement émus et si profondément pénétrés que… Jamais il ne put achever sa phrase.

Il faut vous dire que tous les députés du côté droit étaient sortis de la salle aussitôt qu'il fut résolu qu'on allait admettre cette ambassade, et que tous ces députés du genre humain furent recevoir le lendemain matin chacun douze francs, qui leur avaient été promis par le citoyen Brissot, et qui leur furent payés à la caisse de la maison commune.

Àla députation du genre humain succéda la députation non moins illustre des vainqueurs de la Bastille, et l'Assemblée fut saisie d'un tel enthousiasme, qu'elle ordonna pour eux des récompenses nationales et qu'elle eut soin de leur assigner, pour les cérémonies du Champ-de-Mars à la fédération du 14 juillet, une place distincte entre toutes les autres. C'était afin que la France heureuse et la patrie délivrée pussent contempler en eux et à loisir, portait ce décret, les premiers auteurs de son affranchissement politique et les conquérans héroïques de sa liberté.

Je vous raconterai quelques anecdotes afin de vous donner une idée de la sorte d'esprit public qui commençait à se répandre dans les provinces du ci-devant royaume de France.

On avait dénoncé le Marquis de Bruc au comité des Recherches, attendu qu'il ne sortait plus de son château, et qu'il ne voulait plus porter de chapeau. Les dénonciateurs bretons en avaient induit que c'était par aversion pour la cocarde aux trois couleurs ; le comité fit nommer une commission rogatoire afin de procéder à la vérification du délit, moyennant l'interrogatoire du prévenu ; mais lorsque les commissaires du district arrivèrent chez lui, il avait déjà pris le parti d'aller se réfugier à Jersey, de sorte que c'est une accusation qui n'a jamais été bien éclaircie. Ils firent abattre les deux plus belles tours de son château, en manière de pénalité constitutionnelle et pour lui apprendre à s'être défié de la justice nationale. Il avait encore été dénoncé par un procureur et deux huissiers de sa terre des Pieux, en Normandie, parce qu'on avait acquis la certitude que ce château de M. de Bruc avait servi de retraite à six ou sept maisons de Bretagne qui avaient été forcées d'abandonner leur pays à cause de leur mauvais esprit politique. Il se trouva que les six ou sept maisons bre-

tonnes étaient la Comtesse de Sesmaisons, née de Goyon, et femme du colonel du régiment de Condé.

Je vous ai déjà parlé de mon prieuré commandataire de St.-René-les-Gâtines, dont le titulaire avait eu le bon esprit de s'absenter. Nous avions, lui et moi, donné l'ordre de pêcher un excellent et magnifique étang dont nous jouissions de compte à demi. On avait fait annoncer le dernier jour de cette pêche à quatre ou cinq lieues à la ronde, afin que ceux qui voudraient du frai de poisson, puissent y venir s'en approvisionner ; mais au lieu d'acheteurs, on y vit arriver quatre ou cinq peuplades des environs, précédées de leurs maires ajustés d'écharpes tricolores, et ces fonctionnaires se mirent à pérorer les paysans pour les avertir qu'ils étaient en droit de s'emparer du produit de la pêche en question, parce que l'Assemblée nationale avait supprimé le droit de chasse et parce que c'était du poisson d'église. Il y avait là deux ou trois de mes gardes, envoyés pour y maintenir le bon ordre, mais les horions qu'on leur donna les obligèrent à s'aller cacher au prieuré. Chacun s'empara de notre beau poisson, et l'emporta comme il put ; qui les femmes dans leurs devantières (c'est le mot du pays pour tabliers) et les hommes dans leurs bissacs, et puis les enfans s'attelèrent sur les plus grosses carpes pour les traîner avec des cordes et comme à la remorque.

Il y avait soixante ans que cet étang n'avait été mis à sec, parce qu'on avait supposé qu'une jeune fille du pays était allée s'y noyer, et parce qu'on avait cru devoir éviter les émotions de famille et le scandale qui pouvait résulter de la découverte de ses restes. Toujours est-il qu'on venait de pêcher dans mon vivier priorissal un brochet de quatre pieds quatre pouces, que le maire de Longprey se voulait adjuger en part de prise, et qu'il avait entrepris d'emporter dans ses bras comme il aurait fait d'un enfant de quatre ans. Chacun s'en retournait gaiement, en criant à qui mieux mieux : Vive la Nation ! vive Néguerre ! vive l'Assemblée nationale ! mais voilà que le brochet se mit à mordre M. le maire à la main d'abord, ensuite à la joue ; et l'on m'écrivit que pour triompher de ce formidable sexagénaire, on avait été obligé de le tuer à coups de fusil. Nous apprîmes environ dix mois après que les mêmes paysans s'étaient venus incendier et démolir mon vieux château de Gâtines.

Il est à remarquer que ces villageois incendiaires n'étaient presque jamais des vassaux directs ; ils se disaient réciproquement : — Vous viendrez brûler le château de notre Dame, et nous irons brûler celui de votre Seigneur.

Il n'y avait pas une seule de ces troupes qui n'eût été ameutée, ni une seule de ces exécutions qui ne fût dirigée par quelque bourgeois de petite ville. Les justiciers provinciaux avaient commencé par établir des poursuites, mais l'Assemblée nationale y trouva mille fins de non-recevoir, et sur la proposition de maître Lanjuinais (professeur en droit), on a fini par décerner à tous ces meurtriers et tous ces voleurs incendiaires et démolisseurs de châteaux, une amnistie patriotique.

Les officiers-municipaux de Jougnes, en Franche-Comté, écrivirent un jour au comité des Recherches qu'ils venaient d'arrêter une grande et belle personne qui voyageait mystérieusement dans un gros carrosse sans armoiries (ce qui leur avait paru suspect), et sans

nulle autre suite qu'une jeune femme de chambre avec un laquais, dont la figure avait quelque chose de très impertinent. Ils avaient commencé par fouiller cette grosse voiture, et ce qu'ils y trouvèrent était bien fait pour encourager leurs suspicions. C'était quatorze mille livres en double louis, une manière de sceptre, une couronne, un manteau d'hermines et des habits si richement brodés qu'ils ne doutèrent pas que ce ne fût la Reine qui voulait émigrer en Suisse. On ne voulut tenir aucun compte de son passeport ; on agita la question de savoir s'il ne serait pas convenable et prudent d'aller reconduire la fugitive avec tous ses joyaux et ses insignes, et de l'escorter jusqu'à la barre de l'Assemblée, ce qu'on pourrait exécuter aux dépens de cette princesse et moyennant ses doubles louis ? Mais les avis modérés prévalurent et l'on s'était contenté de lui assigner la ville pour prison ; on lui avait remis trente-six francs pour subvenir aux dépenses que pourraient exiger son rang et la splendeur de ses habitudes ; enfin, les municipaux de Jougnes attendaient les instructions de l'Assemblée nationale au sujet de cette émigrante.

Il faut être juste à l'égard de tout le monde, et je conviendrai que les membres du comité des Recherches se conduisirent équitablement dans cette occasion-ci. Ils écrivirent à ces Francs-Comtois pour les prier de ne pas retenir indéfiniment M Sainval, du Théâtre-Français, parce qu'elle avait souscrit un engagement pour aller jouer la comédie à Besançon et qu'on pourrait la faire condamner à payer un dédit de sept à huit mille livres, à titre d'amende.

Je vous rapporterai maintenant un événement bien minime en vérité, mais qui n'en détermina pas moins l'émigration de votre pauvre mère.

Elle avait eu jadis un laquais provençal, appelé Montorge, lequel était né son vassal au comté de Grignan. La grand'mère de ce domestique avait été la nourrice du Maréchal du Muy, et c'est par cette raison que ma belle-fille avait toujours assisté libéralement toute la famille. Ce Montorge avait servi comme soldat au régiment de Boulonais avant d'entrer à notre service, et depuis quatre ans il habitait le bourg de Saint-Fal où votre mère avait eu la bonté de lui faire constituer une rente viagère de 700 livres, à percevoir sur les droits seigneuriaux de cette terre, et qu'il allait toucher directement du Sénéchal. Montorge avait encore obtenu de M votre mère une permission de chasse ; on entendait crier de temps en temps contre lui pour avoir tiré sur des chevrettes et des poules faisanes, mais il affirmait et jurait ses grands dieux qu'il n'avait tué que des mâles, et comme votre père ne s'en embarrassait guères, il ne s'en mêlait jamais.

Mon fils arrive à Saint-Fal avec l'intention de s'y reposer pendant une quinzaine, et deux heures après, il reçoit une insolente lettre, où l'on disait que s'il avait la témérité de paraître dans le bourg, on lui ferait un mauvais parti ; il ne manqua de s'y rendre à pied le surlendemain dimanche pour assister à la grand'messe, afin d'établir l'estime qu'il faisait de cette lettre anonyme et de ce donneur d'avis. Le curé vint au-devant de lui, comme à l'ordinaire, lui présenter l'eau bénite ; il alla s'asseoir au banc seigneurial, et le célébrant vint l'encenser comme si de rien n'était. Les curés de campagne ont toujours récalcitré sur la destruction de nos priviléges honorifiques, et c'est une justice à rendre au bas clergé. Aussitôt que votre

père fut sorti de l'église, un spadassin déguenillé vint lui signifier, le sabre au poing et l'injure aux dents, qu'il eût à vider les lieux et s'en aller de son château dans les vingt-quatre heures ; cet homme avait osé tutoyer mon fils, et c'était quatre jours après la fédération de juillet.

Pressé par les gens de livrée, les fermiers du domaine et les autres paysans qui s'étaient mis à le gourmer, ce quidam en dit plus qu'il ne voulait dire, et l'on apprit qu'il avait agi par ordre de M. Montorge, le commandant de la garde nationale, à qui votre père écrivit comme vous allez voir.

« Serait-il possible que les ordres qu'on ose me donner, et les propos qu'on ose tenir vinssent de Montorge ? Le poste qu'il occupe en ce moment-ci demande de la justice, et j'ai toujours été porté à lui supposer de l'honnêteté. J'espère que les dispositions qu'il va prendre me confirmeront dans cette croyance, et m'assureront la tranquillité dont j'ai besoin. Montorge ne saurait ignorer que je ne trouble jamais celle de personne, et que je n'ai jamais fait que du bien à mes valets et mes vassaux. »

Voici la réponse littérale de ce commandant ; je n'y changerai rien pour le style, et vous allez voir que l'orthographe en est curieuse.

« On na rien faite que né ordonné et vous avé bien de lodasse de mécrire que vous ete porté à me supposé de lonneteté et ne pas finire par votre tres humble et tres obéssan serviteur que vous ete vous et tout vos pareil aprené que je suis un oficié general de la nation que vous ne fute jamais quun maréchaldecamp du pouvoir exequtif et rien de plus si je desir que vous vous elouannée cest par patriotisme pour que vous naillés pas laristocrassie de me calomnié du mot de valet dont se serve les insolant comme vous mon pere et ma mere sont mort il n'ont qua vous peyé la nation ne vous doat que la lanterne sil y en avoit ici pour avouar eue linfamie de mappeler votre valet pendant 5 ans tansdisque nous autre nous etion les dupe je conte que vous ne seré pas ou vous ete demain car je ne suis par responsable de mon batallion qui ma juré fidelité pacequil ni a de responsable que les ministres puisque vous avé fait votre serment sivique je le pense et a la force armé que je commande dont il est le sourein il nia ni marquis ni roi qui tienn et vous feré bien de partire.

« Montorge. »

Le Marquis n'en voulut pas démordre, mais à la suite de deux ou trois visites domiciliaires, et de l'arrestation de l'Abbé Provit, son chapelain, M votre mère en prit son château de Saint-Fal et tous les autres lieux qu'elle pouvait habiter dans le royaume, en si grande déplaisance, que les médecins nous conseillèrent de la faire aller en Suisse où elle a passé presque tout le temps de son émigration. Je voulus absolument rester à Paris pour tenir tête à l'orage, et vous allez voir que si je n'avais pas eu le courage de résister à l'hostilité des révolutionnaires, ainsi qu'à l'exigence de nos parens et nos amis qui prenaient le parti de l'émigration, j'aurais en toute raison de le regretter éternellement pour vous, mon Enfant si cher, ainsi que pour la tranquillité de mes plus vieux jours. Un des motifs les plus déterminans pour moi dans cette ferme résolution, c'est que je n'aurais pas voulu me séparer de

mon fils, ni de M. de Penthièvre, qui n'auraient pas voulu s'éloigner du Roi ni de M. le Dauphin.

En attendant, j'avais réformé dans mes relations toutes celles qui n'étaient pas d'une opinion conforme à celle de ma conscience. Je ne voyais plus mon neveu de Lauzun, je n'allais plus à l'hôtel de Noailles, et moins encore à l'hôtel de Salm, ainsi que vous pouvez bien croire ; quand j'étais allée passer un quart d'heure à l'hôtel de Tessé, pour y faire une œuvre de miséricorde, en ce que mon neveu s'y trouvait malade, je ne pouvais m'empêcher d'y dardilloner tout ce beau monde en régénération, et j'en restais comme un porc-épic hérissé, comme un chardon-béni, disait M. de Penthièvre ; mais ce qui m'excédait par-dessus toute chose, c'était l'ennui de me trouver citée pour mes bons-mots dans les malheureuses brochures de notre malheureux parti ; je n'en excepte assurément point les Actes des Apôtres ; car à l'exception de quelques bons articles empruntés à MM. Bergasse et Suleau, tout le reste de ce misérable recueil était un ramassis d'ennuyeuses chansons, de frivolités assommantes et d'obscénités intolérables ! je ne sais si je pourrais me souvenir de mes exécutions épigrammatiques, mais les plus belles étaient du fait de votre père, et si la vivacité de son esprit n'était pas aussi bien connue, tout ce qu'il en a dit à l'hôtel de Tessé ne se concevrait pas. Je me souvient notamment que M de Tessé ne pouvait trouver un homme de qualité qui voulût être son compère, à l'effet de tenir avec elle un enfant de sa nièce, M de La Fayette, dont elle avait promis d'être marraine, et je ne sais comment elle imagina de la proposer avec mon fils, qui lui répondit : Ma tante, je suis bien étonné que M. de La Fayette ne vous ait pas dégagé de cette obligation-là ! Dites-lui que je vous conseille à tous les deux de faire tenir son enfant par le comité des Recherches et la commune de Paris.

Lorsque l'Assemblée nationale ne voulut plus tenir aucun compte de M. Necker, la moralité de M. Necker se trouvait engagée, disait-il, à la publication de ses comptes, ce qui fit dire au Marquis que M. Necker en était réduit à faire des comptes moraux, en rivalité avec M. Marmontel, (le galant de sa femme).

— Monsieur, disait-il à Chamfort (en 93), il me semble que vous autres gens de lettres n'auriez pas dû favoriser la révolution ; les ministres et les grands de l'État étaient votre gibier ; vous avez eu l'imprudence d'ouvrir vos parcs à la populace, et vous n'avez pas songé que l'effet de votre révolution philosophique serait la ruine des philosophes : il faut être prudent quand on fait la guerre souterraine ; la mine fait quelquefois sauter les mineurs.

Je me rappelle aussi que lorsque le Duc d'Orléans avait eu l'indignité de renoncer à ses fleurs-de-lys, votre père avait dit qu'il avait gratté de son écusson ce qu'on aurait dû lui marquer sur l'épaule ; et puis, que le fils du banquier Laborde ayant sottement déclamé contre la caisse d'Escompte, en disant que c'était la banque du despotisme. — Aimeriez-vous mieux le despotisme de la banque ? lui demanda votre père, et voilà ce nigaud qui reste à quia. Enfin comme une grande difficulté venait de s'élever sur le nom qu'il fallait donner à cette nouvelle machine dont l'Assemblée Constituante avait adopté l'invention par philanthropie, — Mais quelle est, disait mon fils en présence de Mirabeau, quelle est donc la convenance ou la nécessité de lui donner le nom de Guillotine, et pourquoi ne l'appelle-

rait-on pas Mirabelle ? Je ne veux pas oublier de vous dire aussi, qu'après avoir écouté paisiblement M. de Gouy d'Arcy, lequel était, sans contestation possible et sans comparaison, le plus imbécile et le plus ennuyeux discoureur du côté gauche ; — Hélas ! s'écria votre pauvre père, en faisant un profond soupir et se retournant du côté de M. de Tessé, — la différence qu'il y avait entre jadis et le temps présent, c'est qu'on devait penser sans parler, mais on peut aujourd'hui parler sans penser ; personne ne s'en gêne, et tout le monde s'en mêle.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 7 · 08

J'avais eu le malheur de me trouver à Versailles pendant les horribles journées des 5 et 6 octobre, et voici pourquoi : votre père était tombé malade d'une esquinancie, et son médecin n'avait pas voulu lui permettre de revenir à Paris, à raison du froid, de la bise, etc. Ma belle-fille était plus malade encore, et n'avait pu sortir de son hôtel de la rue d'Anjou, depuis plus de trois semaines. J'avais trouvé bon d'aller soigner mon fils, à Versailles, et Madame avait eu l'obligeance de me faire donner un appartement chez elle, où j'étais venue m'établir le dimanche 4 octobre, à cinq heures après midi. Après avoir eu l'honneur de saluer cette princesse, j'allai dans la soirée faire ma cour à la Reine qui se tenait dans ses cabinets. Elle m'avait parlé très judicieusement et très courageusement des affaires du Roi ; tandis que nous étions en tête-à-tête, et lorsque deux ou trois huppes-grises de l'ancienne Cour arrivèrent avec les Dames du palais pour se mettre en cercle, elle eut l'air de s'en contrarier péniblement. Je m'étais levée pour me retirer parce que la Cour était en deuil d'une Archiduchesse, et parce que toute chose était déjà dans un si grand désarroi que je n'avais pas songé à me faire habiller de noir ; mais S. M. voulut bien me retenir et je m'y résignai péniblement. — Si la Reine voulait jouer au Loto pour se distraire et se désennuer, dit M de Chimay, tout doucement, entre haut et bas ; — Princesse, en parlez-vous sérieusement, lui dit la Maréchale de Mouchy, est-ce qu'il est possible de jouer ici lorsque la Cour est en deuil !... Et mois qui me souvins du piquet de M. de Maurepas, j'osai leur dire : — Est-ce que le Loto n'est pas de deuil ?... — Mais il me semble effectivement, dit la Marquise de la Roche-Aymon, qui a toujours été la plus obséquieuse personne de France et la plus sottement finassière, il me semble que le Loto doit être permis lorsqu'on est en deuil. — Le Loto est de deuil, il est même de grand deuil, ajouta la Reine en me regardant et se retenant pour ne pas rire ; je demande qu'on apprête à ces dames une table pour un Loto Dauphin. Les Dames du palais se mirent à jouer, et la Reine reprit avec moi sa conversation qui dura plus d'une heure, pendant laquelle S. M. me donna quelques ordre en me disant un foule de choses tellement obligeantes que je ne saurais ni les répéter ni les oublier.

On nous dit le lendemain matin, chez Monsieur, que le duc d'Orléans venait d'arriver à Versailles, et qu'on l'avait reconnu malgré qu'il se fût déguisé. Monsieur répondit à cela que tous les ivrognes ressemblaient au Duc d'Orléans qui ressemblait à tous les ivrognes, qu'il y avait en circulation dans Versailles un grand nombre de figures ignobles et scélérates, et que, pour se confondre impunément avec la plus abjecte canaille, le Duc d'Orléans n'avait autre chose à faire que d'ôter son cordon bleu. Je n'avais jamais vu Monsieur en disposition plus rigoureuse et plus équitable envers le Duc d'Orléans ; ce qui m'en fit conclure, à part moi, qu'il avait reçu des informations analogues à tout ce que m'avait dit la Reine.

On apprit bientôt que la grande avenue de Paris était toute couverte d'une multitude de populace horrible à voir, et qui se dirigeait vers le château ; hommes et femmes, enfans et vieillards ; canonniers, mendians, gardes nationaux, vivandières et manouvriers, tout cela se trouvait armé formidablement avec des fusils, des sabres ou des piques : et qui leur avait fourni ces armes ? On n'y concevait rien... Le Roi se trouvait à la chasse aux alentours de Meudon, il arrive, et malheureusement, il ordonne à ses gardes, ainsi qu'à deux régimens qui étaient venus se ranger en avant du château, de se replier dans la cour des Ministres, et puis de se retirer dans leurs casernes. Ces dispositions à l'indulgence encouragent les meneurs de cette populace, au milieu de laquelle on a reconnu le Duc d'Aiguillon sous les habits d'une poissarde. Les gardes-du-corps, assaillis, reçoivent l'ordre de ne pas se défendre, et dix-huit gardes de la porte sont massacrés et mis en lambeaux avant qu'on ait eu le temps de se concerter avec leurs officiers. Heureusement que le Comte de Saint-Priest s'en mêle ; les gardes-du-corps se rassemblent et finissent pas se servir de leurs armes ; ils tiennent bon jusqu'à dix heures du soir, et M. de Lafayette arrive au château. Il établit des postes de sa garde nationale à toutes les grilles, et s'en va se coucher. Pourquoi fut-il se reposer si vite étant arrivé si tard ? Quand il a voulu répondre à ces deux questions, il n'a jamais pu s'en tirer ni honorablement ni raisonnablement.

Toute cette canaille était restée campée sur la place d'Armes, ainsi que dans la grande rue de l'Intendance, et pendant que M. de la Fayette était à dormir, j'étais à veiller auprès de mon fils.

Àdeux heures après minuit j'entends des cris forcenés du côté de la cour de marbre, et je vous assure que le danger qui nous menaçait personnellement votre père et moi, n'était que le moindre de mes soucis. La famille royale insultée ; la famille royale égorgée, peut-être !... et je m'élançai de corridors en escaliers jusque dans l'appartement des femmes de la Reine, qui communiquer à celui de la Comtesse d'Ossun (Dame d'Atours), où je ne trouvai que des girandoles et des lustres allumés. Le cœur me faillit d'inquiétude ou d'extrême fatigue, et ne pouvant plus respirer ni me soutenir, je fus obligée de m'asseoir et de rester là jusqu'au jour. Épouvantée, frémissante et désespérer du bruit que j'entendais, tourmentée de ce que je ne voyais pas, alarmée sur nos princes, inquiétée pour mon fils, je ne saurais vous exprimer tout ce que j'y souffris d'affliction, d'effroi, mais surtout d'impatience ; car il me semblait, et je ne sais pourquoi, que c'était ce mauvais sentiment qui prédominait sur le reste ?

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur les détails de cette nuit affreuse, où je n'ai rien vu, puisque je l'ai passée toute seule, et clouée sur un fauteuil ! Il est assez connu qu'au milieu de la nuit, des gardes nationaux (en qui M. de la Fayette avait si bonne confiance) avaient introduit dans la cour de la chapelle, et de là, dans le corps du château, une trouve de sept ou huit cents forcenés qui se précipitèrent du côté de l'appartement de la Reine, en proférant des imprécations atroces. Deux gardes-du-corps en faction pour le service de S. M. (c'étaient messieurs de Varicourt et Desuttes}} furent égorgés à la deuxième porte de son appartement, et ce fut uniquement la résistance de quelques autres gardes-du-corps (et notamment du brave du Repaire), qui lui donna le temps de se dérober aux poignards de ces égorgeurs, qui pénétrèrent jusqu'à son lit, et qui le déchirèrent à coups de sabre et de coutelas ensanglantés. Le Duc d'Orléans se trouvait dans le château parmi les assassins. Messieurs de Montmorin, de Saint-Priest, de Mailly, de Castries, de Vesins, de Sesmaisons. de Villeneuve et de Laurencin, l'ont vu, ce qui s'appelle vu, dans le salon de la Pendule, et, plus tard, à l'entrée de l'Œil-de-Bœuf. Ses affidés cherchaient à forcer la porte du Roi, mais le courage ne tarda pas à lui manquer ; il s'esquiva pour aller se cacher dans une auberge, et l'Évêque d'Agen le rencontra qui s'enfuyait par la route de Saint-Cloud, sur un mauvais cheval de poste.

Nous rentrâmes dans Paris à la suite de la famille royale. Que vous dirai-je de cette majestueuse Princesse et de ce bon Roi, qu'on amène à Paris, comme deux esclaves, au milieu de leurs assassins et précédés pour trophée par les têtes sanglantes de ces deux défenseurs de la Reine ? Ces ingrats et perfides sujets, ces stupides citoyens, ces femmes cannibales et ces montres déguisés ; ces cris de Tous les Évêques à la lanterne ! au moment où ce bon M. de la Fayette ramène le Roi dans sa capitale avec deux Évêques de son conseil dans sa voiture ; trois coups de fusil, et je ne sais combien de coups de pique que j'ai vu tirer et donner dans les carrosses de la Reine ; et M. Bailly qui vient appeler tout cela un beau jour, en félicitant le Roi d'avoir été conquis par son peuple ! C'était grand'pieité, mon cher ami, que de voir tous ces jeunes gens, si fidèles et si courageux, ces pauvres gardes-du-corps, entourant jusqu') la fin la famille royale, et marchant à pied au milieu de cette outrageuse cohorte, les uns sans chapeau, les autres sans habit, le visage pâle et mourant. J'en ai vu deux qu'on venait de blesser cruellement dans la grande rue de Sèvres, l'un d'eux était un vieux brigadier de l'Écossaise, et l'autre un gentilhomme du Midi, qui s'appelait M. de Lentilhac ; celui-ci n'avait pas dix-sept ans, et je les fis monter tous deux dans notre carrosse de Madame. — Nous verrons, Monsieur, criai-je à M. de La Fayette, si vous laisserez égorger sous mes yeux un parent de votre femme ?... On a traîné durant plus d'une heure un corps dépouillé tout à côté de cette voiture où nous étions, et l'on disait que c'était celui de M. de Varicourt ? J'ai vu toute cela, mon Enfant, et je ne sais comment j'ai pu survivre à ces terribles visions. Mais ce qui m'a le plus révoltée, c'était l'horrible figure de ce d'Orléans, ivre de vengeance et de joie hideuse, qui venait se montrer avec ses louveteaux sur la terrasse du château de Passy, pour y voir défiler cette cohue sanguinaire et sacrilége

J'allai quelques jours après faire ma cour à Monsieur qui était venu se réfugier au Luxembourg. Il commença par me raconter ponctuellement comme quoi M. d'Aiguillon,

qui voulait jouer la bonne conscience en faisant bonne contenance, avait été faire un beau salut à l'Abbé Maury qui se promenait sur la terrasse des Tuileries, et que cet Abbé lui avait dit en le regardant ferme et froid. — Passe ton chemin, Salope ! Comme il me disait aussi qu'il était question de conférer la présidence de l'Assemblée nationale à M. d'Aiguillon, je lui répondis que ce serait sans doute en signe de dérogation à la loi salique, et ce fut une finesse qui ne manqua pas d'obtenir son approbation.

Il me dit ensuite que l'Abbé Grégoire avait eu l'impertinence de lui écrire, afin de le complimenter sur son patriotisme et pour lui demander l'aumône à l'intention d'un vainqueur de la Bastille ; mais S. A. R. ajouta que, pour toute réponse, elle avait envoyé porter un pain de munition chez ce même bourreau.

Jusqu'ici toute chose entre nous deux s'était passée le mieux du monde, mais ayant eu la coupable franchise ou du moins l'imprudence de dire à l'Évêque de Seez, en présence de Monsieur, que Mirabeau l'aîné se conduisait, non-seulement comme un scélérat, mais comme un fripon, S. A. R. me répliqua très sèchement que, pour les vues politiques et la supériorité des talens, M. de Mirabeau n'avait pas son second dans l'Assemblée nationale. Je n'étais pas obligée de savoir pourquoi mon observation n'avait pas fait le compte de S. A. R., à qui je répondis avec non moins de sécheresse, que j'avais toujours partagé cette opinion de Monsieur, mais que je n'en persistais pas moins dans la mienne. En outre, il y avait eu, dans ce qu'il disait sur les affaires de la Noblesse et sur le projet de constitution, certaines choses qui ne me plaisaient guère, et voilà pourquoi je n'ai pas revu Monsieur.

En sortant de chez lui, j'allai rendre mes devoirs à Madame avec qui je suis toujours restée dans les meilleurs termes, et je me rappelle aussi qu'on lui raconta la bonne aventure de M. de Bonne-Savardin qui s'était sauvé de l'Abbaye la veille de la fédération. Deux infâmes suppôts de l'Aristocratie, déguisés en aides-de-camp du général La Fayette, s'étaient présentés à la geôle avec un ordre du comité des Recherches, où les noms et la date avaient été grattés et remplacés fort obligeamment pour ce pauvre condamné. Ils le trouvèrent (M. de Savardin) qui soupait assez paisiblement. Ils se mirent à l'injurier et finirent par l'emmener dans la rue où ils le lâchèrent en lui disant de s'aller cacher le mieux possible. Le comité des Recherches en fut dans une furieuse colère, et fit afficher son signalement naturel, où l'on disait notamment qu'il avait un gilet vert avec une gance d'acier à son chapeau, ce qui fit rire tout le monde.

Vous pouvez bien préjuger que dans la situation d'inquiétude et d'isolement où se trouvait la famille royale aux Tuileries, je ne manquais par d'aller y faire une cour assidue. — Vous venez saluer des ruines, me dit la Reine, après le 20 juin, et je me souvient qu'elle me fit signe de ne rien dire en présence d'une de ses femmes, appelée M Campan, qui venait d'entrer pour lui présenter quelque chose, et je crois me rappeler que c'était un livre sur un plateau.

Quand celle-ci fut sortie du cabinet, je dit à cette malheureuse princesse : — Hélas ! Madame, est-ce que la Reine s'en défie ?...

— Ce n'est pas seulement de la défiance, répondit-elle, c'est de la terreur. Elle est en correspondance avec Brissot de Varville et Latouche-Treville, elle écrit quelquefois à Barnave ; — Elle a ri le 6 octobre, poursuivit la Reine, avec une expression du regard et de la voix qui faisait frémir ; — mais on a décidé qu'il fallait patienter : jugez tout ce que la vue de cette femme me fait souffrir.

Mesdames, filles de Louis XV et tantes du Roi, étaient parvenues à sortir du royaume, où la dignité de leur grand âge et de leur haute vertu n'vait pules soustraire aux persécutions patrioques du commandant Lamollière et du citoyen Gorsas. Madame, Comtesse de Provence, était à son petit ménage du Luxembourg ; M la Comtesse d'Artois était allée se réfugier avec M. le Duc d'Angoulême et M. le Duc de Berry, ses deux enfans, chez les Roi son père, à Turin ; enfin Madame Élisabeth avait obtenu qu'on ne la séparât point de son malheureux frère, auprès duquel elle était restée comme un ange de consolation. Madame Royale était déjà ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire une princesse accomplie.

L'esprit juste et droit, l'âme élevée, religieuse et compatissante ; le cœur haut surtout et partout ! Il y a, dans la physionomie, le caractère et la parole de cette fille de France, quelque chose qui participe de l'historique et du légendaire : il y a de la souveraineté et de la sainteté ; de l'autorité Capétienne et de l'auréole du martyr. On dirait, sans la connaître, en voyant cette personne si grandement noble et si prodigieusement simple ; ce ne peut être que la fille d'un roi, et d'un grand roi. Oh oui, en voyant cette femme qui regarde avec tant de sécurité, qui parle si bref et si bien, on entrevoit derrière elle un entassement de prospérités magnifiques et de revers éclatans, des vertus sublimes, et comme une effusion de grandeurs inouies ! Des siècles accumulés, des cœur-de-lion, des père-du-peuple, des paladins, des croisés, des conquérans et des saints ; voilà toutes les idées qu'elle vous donne ou vous rappelle au premier coup d'œil, et c'est l'impression que la Duchesse d'Angoulême a toujours produite à l'étranger. Comment les personnes qui l'ont connue dans son pays ne l'aimeraient-elles pas, à jamais !...

C'était M de Tourzel qui avait remplacé la Duchesse de Polignac auprès des Enfans de France. — Je les avais confiés à l'amitié, lui dit la reine en lui donnant l'investiture de cette charge, — je les remets avec confiance entre les mains de la vertu.

Quand on demandait à les voir dans leur appartement, ceci ne faisait aucun plaisir à la Reine, attendu qu'on les détournait de leurs études ou qu'on les pouvait gêner dans leurs récréations. J'en étais prévenus, et voilà pourquoi je n'ai vu M. le Dauphin qu'une ou deux fois, et notamment chez M de Maurepas, qui ne pouvait plus sortir de sa chambre, et chez qui la Reine avait eu la bonté de l'envoyer. C'était le plus bel enfant du royaume, avec un teint de lys et de roses, et de charmans yeux bleus ; ses cheveux étaient blonds de la même finesse et de la même nuance que ceux de la mère, et ce qu'il avait de singulièrement joli, c'était un sourire ingénu, bienveillant et fin. Je me rappelle que M de Maurepas (il appelait M de Maurepas, Bonne maman, et c'était par ordre de la Reine, ce qui me rendait un peu jalouse), M de Maurepas, vous dirai-je, lui fit un jour cadeau d'un agréable médaillon sculpté par Houdon, qui représentait une grive morte et suspendue par la patte à un clou de

bronze ; c'était une œuvre de patience et d'illusion prodigieuses. Le petit Dauphin commença par examiner cet oiseau, tristement ; et puis il demanda pour quoi on l'avait tué ?... On lui dit que c'était un oiseau de marbre jaspé. — Ah ! répliqua-t-il, est-ce qu'on fait des plumes avec du marbre ?

C'est le plus joli propos d'un enfant que j'aie entendu dire ou citer ; à moins que ce ne fût l'histoire de Madame Clotilde avec les deux Béthune quand ils étaient des marmots. — Ma nièce de Piémont les avait rencontrés se promenant dans Bellevue, disait Madame Adélaïde, et leur avait cru pouvoir demander comment ils s'appelaient ? Mais Charost, qui a toujours été dissimulé, téméraire et désobligeant, se mit à dire à son frère aîné pour l'empêcher de répondre à M de Piémont, — dis-lui pas ton nom, Sully !

Je ne sais trop comment j'ai pu vous parler d'autres enfans à l'occasion de ce jeune martyr, mais je vous dirai que le souvenir de ses grâces naïves et de sa gentillesse est inséparable, pour ceux qui l'ont connu, du souvenir de ses tortures. Je vois toujours ce bel enfant si doux, si candide et si pur, exténué, mourant, insulté, profané, peut-être ?... Je vois toujours un immonde savetier qui le menace d'un bras sacrilége, et qui lève son horrible main sur le fils de saint Louis ! Je crois toujours entendre cet infâme Simon, qui vient crier, pendant la nuit, aux oreilles de cet innocent prisonnier, cet enfant royal assoupi sur un grabat de misère : — Capet, dors-tu ? lève-toi ! Oh ! combien de fois, pendant mes prières au milieu de la nuit, j'ai cru le voir s'élever dans l'appareil de sa gloire céleste, en nous disant : Espérez et pardonnez...

(Note de l'Auteur.)

« Voyez-vous ce blafard, ce héros ridicule,
« De l'astre de Cromwell pâle et frois crépuscule,
« Intrigant à la guerre et guerrier dans la paix,
« Qui d'un air bénévole ajuste des forfaits,
« Prend Target pour idole et Favras pour victime,
« Fait honte du succès et fait pitié du crime,
« Arme des assassins, égorge par la loi,
« Veille pour les brigands et dort contre son Roi.

L'historien ne pousse pas plus loin un si pénible rapprochement ; mais l'âme oppressée du lecteur n'y supplée que trop, et le présent vient accroître les angoisses du passé. Aujourd'hui ce fils aîné du régicide est sur le trône ; M d'Orléans est auprès de son frère, aux Tuileries, et l'auguste fille de Louis XVI est retournée dans l'exil, escortée, comme cette première fois, par des mandataires et des affidés du Duc d'Orléans.

(Note de l'Éditeur.)

Toutes les protestations de fidélité de M Campan sont venues tomber, après la restauration, devant la persévérance avec laquelle Madame la Duchesse d'Angoulême a toujours refusé de lui accorder une seule audience.

Il y a deux ou trois personnes que nous pourrions nommer, et qui mettent beaucoup d'amour-propre à justifier et glorifier M Campan, par la bonne raison qu'elles ont reçu leur éducation dans son pensionnat. Nous sommes fâchés d'être à les contrarier, mais certains ouvrages que les mêmes personnes ont fait attribuer à cette ancienne femme de chambre de la Reine, ne sont pas exempts d'insinuations calomnieuses et de perfidie : La justice et la vérité doivent l'emporter sur la complaisance, et voilà ce qui nous détermine à nous adjoindre à M de Créquy pour faire justice à M de Campan.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Auteur.)

Louis-Charles, Dauphin de France, et depuis Roi titulaire et légitime, sous le nom de Louis XVII, est mort dans la tour du Temple en 1795, à la suite d'une maladie de consomption qui n'a pas duré moins de dix-huit mois ; maladie, dont le gouvernement révolutionnaire a fait observer toutes les phases, et dont il s'est faire rendre un compte officiel et journalier jusqu'à l'instant de sa mort. On a dit que ses restes avaient été portés dans le cimetière de Ste.-Marguerite ; mais comme aucunes mains amies n'avaient soutenu son corps défaillant et soulevé sa tête mourante, il ne s'est trouvé aucune main pieuse pour bénir cette misérable fosse, et pour y marquer ce coin de terre où venaient aboutir tant de gloire et d'atrocités, tant d'espérances déçues et de lâchetés féroces. Il n'est donc pas étonnant que les fouilles ordonnées par le Roi son oncle, en 1797, n'aient produit aucun résultat. Il ne faut pas être surpris, non plus, de ces tromperies au moyen desquelles on voudrait exploiter la crédulité publique. Il a déjà paru depuis la mort de ce Prince, jusqu'à cette présente année 1798 (le 8 septembre), quatre Louis XVII en compétition l'un de l'autre, aussi bien qu'en instance de contribution de la part des Royalistes. Vous imaginez bien qu'aucun de ces faux Dauphins ne s'est jamais présenté devant M de Touzel, à qui nous en avons toujours référé pour décider notre recognition. C'est une fourberie, comme tant d'autres, mais elle ne saurait être adoptée sans une insigne folie.

(Note de l'Auteur.)

Tome 7 · 09

Ma belle-fille m'écrivit des environs de Fribourg, où elle s'était réfugiée, et me disait, entre autres nouvelles, qu'elle avait rencontré le Baron de Breteuil qui lui avait raconté ce qui va suivre. Il y avait en Allemagne, et pour le moment en Prusse, un singulier personnage, émigré, disait-il, et qui se faisait appeler M. de Bourbon-Montmorency-Créquy, lequel était entré subitement, et sans autre cérémonie, dans l'arrière-cabinet du Prince Henri de Prusse, où se trouvait alors la Duchesse de Courlande, avec M de Sabran, le Marquis de Boufflers et quelques autres émigrés français. Après s'être approché du vieux prince, auquel il se mot à

dire à vois basse une foule de choses à peu près inintelligibles, il ouvrit un coffret qu'il avait apporté, en lui disant : — Monseigneur, je vais vous montrer comme quoi cette exécrable famille de Créquy a fait de son mieux pour m'empêcher de continuer mon illustre lignée, et pour usurper tous mes biens. Le Prince Henri se lève et se récrie ; on approche et l'on voit un horrible objet qui paraissait avoir été détaché de quelque momie… On met le plaignant à la porte ; on a soin de le consigner à la grille du château ; et ceci me parut une extravagance à laquelle je ne fis pas autrement d'attention.

Quelque temps après, l'Abbesse de Saint-Antoine me fit dire de me tenir en garde contre les entreprises d'un aventurier qu'on avait chassé des terres de l'empire, où il avait fait semblant d'émigrer, et qui projetai de revenir à Paris pour nous y dénoncer et nous y poursuivre en restitution de toute notre fortune, et notamment du domaine ducal de Créquy, qui ne valait pas moins de quatre-vingt mille écus de rente. Il était pourtant bien avéré que votre maison ne possédait plus ce grand fief, par la raison que, n'étant pas réputé salique, il avait été porté par l'héritière de votre branche aînée dans la maison de Blanchefort, et de là dans l'héritage des Ducs de Bouillon. — Mon Dieu, répondis-je à M de Saint-Antoine, il n'a qu'à venir ; je ne pense pas qu'il existe un tribunal assez stupide ou assez prévaricateur pour lui donner gain de cause ! Vous allez voir si j'avais sujet de me confier à l'intelligence et l'intégrité d'un tribunal révolutionnaire ?

Notre antagoniste, auquel il m'est impossible de donner un nom certain, car on n'a jamais pu savoir au juste ni quel était, ni d'où sortait cet homme-là ; notre antagoniste, diraije, avait débuté par présenter une pétition à l'Assemblée nationale, dans laquelle il se disait fils légitime de Louis XV et d'une fille naturelle de Louis XIV, à laquelle il avait fabriqué la risible qualification de princesse de Montmorency, de Schœitzberg, de Freyberg et du saint Empire romain. Il est à noter que ladite princesse aurait possédé des états et qu'elle aurait été souveraine en Allemagne, ce qu'il était bien aisé d'éclaircir et de réfuter, pour peu qu'on eût un almanach et du sens commun. Notre homme se plaignait d'avoir été détenu prisonnier par ordre de mon beau-père, et pendant quarante-six ans. Il m'accusait, nommément et notamment, d'avoir sollicité et obtenu un ordre du Roi Louis XVI pour le faire saigner des quatre membres, et voici le texte de sa narration :

« Les sieurs Blanchefond et Davaud, juges de la prévôté, étant présens dans mon cachot, ainsi que les dames de Créquy, on me mit absolument nu ; on me lia sur une chaise de bois, après quoi Madame et M. de Créquy montrèrent l'ordre qu'ils avaient apporté, en commandant à leur chirurgien de m'ouvrir les quatre veines. Ce particulier, tout troublé, pratiqua effectivement deux saignées aux bras, dont je porte encore les marques ; mais il ne voulut point faire celles des pieds, en disant que ces opérations suffiraient, me jugeant, alors saisi de frayeur, en état prochain de mort. Quand mes persécuteurs et usurpateurs de mes biens, furent partis, le chirurgien, qui n'avait pas eu de peine à reconnaître leurs projets infâmes, referma mes saignées, et mit tout en usage pour me rappeler à la vie, malgré que je fusse moribond, vu la quantité de sang que j'avais perdue ; et depuis ce temps-là ma santé en a été considérablement affectée. Voilà pourquoi je demande à l'auguste Assemblée nationale, d'abord la punition exemplaire des ci-devant et soi-disant Créquy, ensuite la restitution de

tous les biens qu'ils possèdent injustement, et qui m'appartiennent, et finalement des gardes nationaux pour veiller à la sureté de ma personne, avec ma réintégration dans les domaines, terres et châteaux de Chambord, de Bellevue, du Plessis-Picquet et autres maisons de plaisance dont les noms me sont échappés, et qui m'avaient été donnés en apanage par le roi mon père, comme aussi plusieurs millions de piastres d'Espagne, et autres richesses immenses et inappréciables, mon intention étant qu'un tiers de ces biens sera pour payer les dettes de l'État, et un autre tiers pour procurer à la Société patriotique des jeunes Français, établir au prieuré de la rue Saint-Martin, et fondée par M. Léonard Bourdon, tout le développement dont cet établissement, si précieux pour la régénération des mœurs et l'affermissement de la liberté et de l'égalité, est susceptible, ce sera faire justice à l'infortuné pétitionnaire,

Charles de BOURBON-

MONTMORENCY-CRÉQUY,

Victime du despotisme royal, du fanatisme sacerdotal et de la tyrannie nobilière. Rue de Richelieu, hôtel de la Marine, à Paris. Ce 13 novembre 1791.

Vous imaginez peut-être que l'Assemblée nationale eut assez de bon sens pour passer à l'ordre du jour, après avoir écouté patiemment une pareille kirielle de bêtises et de suppositions extravagantes. Eh bien ! pas du tout. M. de Bourbon-Montmorency-Créquy (je vous demande un peu comment ces trois noms-là pouvaient se trouver légalement unis ensemble ?) fut accueilli le plus honorablement et le plus favorablement du monde. MM. Bailly, Target, Camus, Brissot, Lafayette, et surtout l'abbé Lamourette, évêque constitutionnel du département du Rhône, s'imaginèrent de prendre fait et cause pour cette innocente et intéressante victime de l'inhumanité nobiliaire. Notre homme ne manqua pas de s'en prévaloir en faisant imprimer leurs lettres, ainsi qu'il appert des journaux du temps, et finalement il en vint à mettre dans ses protections et ses poursuites une telle confiance, qu'il poussa la folie jusqu'à me dénoncer à l'Assemblée nationale, en m'accusant de l'avoir fait infibuler, à l'exemple des maîtres d'école et des directeurs des théâtres de l'ancienne Rome ; mais, de ma part, ce n'était pas seulement pour l'obliger à vivre dans la continence, comme les écoliers et les histrions romains, c'était pour l'empêcher d'avoir des enfans, disait-il, afin de maintenir mon fils dans la possession du duché de Créquy, dont il ne nous restait seulement pas un arpent de terre.

L'infibulation dont il s'agit devait avoir eu lieu, non pas au moyen d'un étui de fer, comme ceux dont parle Suétone, mais au moyen d'un anneau d'or, à charnière, en forme de boucle d'oreilles, et solidement ajusté par deux chaînes d'or qui traversaient l'os sacrum, et qui venaient aboutir à un cadenas également d'or, dont il demandait à l'Assemblée de me condamner à lui restituer la clef, ce qui m'aurait prodigieusement embarrassée.

Il m'accusait tout aussi faussement, vous pouvez bien y compter, de lui avoir fait ouvrir la bouche avec un bâton ferré, pour lui faire avaler forcément un breuvage d'impuissance composé de son propre sang, de celui d'une jeune fille innocente, qui figurait au nombre des témoins, s'il vous plaît ? et de plusieurs autres drogues que la pudeur ne leur permettait

pas de nommer, disaient-ils, en présence de l'Assemblée législative, sur laquelle il paraît que cette partie de la dénonciation produisit une impression très-douloureuse, avec un éclat d'indignation la plus terrible contre ces atroces Créquy ! comme disait à mon avocat cet animal de M. Roland, qui ne pouvait jamais douter de rien, sitôt qu'on accusait un membre de la Noblesse ou du Clergé de France.

Tout ce que je vous rapporte est constaté par une suite de procès-verbaux aussi bien conditionnés que possible, et signés par quatre chirurgiens patriotes, lesquels déclarent avoir libéré M. de Bourbon-Créquy de cette coupable infibulation, dont soixante et six témoins n'hésitent pas à m'attribuer l'exécution criminelle. Les mêmes témoins certifient que le pétitionnaire est marqué sur le bas du dos d'une espèce de chandelier à sept branches qui s'appelle un créquier de gueules, et, de plus, que les chirurgiens experts, assistés d'un commissaire héraldique, ont vérifié que le pétitionnaire avait apporté en naissant cette marque naturelle de la partie principale des armoiries de la maison de Créquy. Merveilleux privilége et singulier motif pour me déposséder de mes terres du Maine et de mon hôtel de la rue de Grenelle à Paris !

La chose qui m'ennuyait le plus dans cette incroyable poursuite, c'était la sottise et la frayeur de mes gens d'affaires, qui me persécutaient pour me faire abandonner mon domicile et pour me faire quitter Paris ; ils prétendaient que le peuple viendrait m'égorger, mais je les envoyais paître en disant qu'ils étaient des poules mouillées. — Mais, Madame, il a déjà obtenu sentence pour vous déposséder de votre hôtel, qu'il a réclamé comme étant provenu de l'héritage du Roi, son père. — Allez dire à vos imbéciles de juges que j'ai acheté cette maison-ci du Marquis de Feuquières, et pour ma vie durant. Je n'en sortirai pas vivante, et volontairement du moins !

La suite a prouvé que j'avais eu raison de ne pas en démordre, car après trois années d'impostures et de persécutions incroyables d'une part, et de résistance et de persistance continuelles de l'autre, ce misérable homme a fini par être condamné à la guillotine, et par être exécuté, pour lui apprendre à se dire le fils de Louis XV et de mademoiselle de Montmorency, bâtarde de Louis XIV, comme aussi pour le récompenser d'avoir été le petit-fils, le gendre et l'héritier d'un Vicomte Alphonse de Créquy, qui n'exista jamais. Il a péri sur l'échafaud, à la barrière du Trône, en qualité d'aristocrate, le 7 thermidor an deuxième de la république, ainsi qu'il est rapporté dans les gazettes du temps. Son acte de condamnation lui donne les noms de Charles-Alexandre de Bourbon-Créquy. On a cru que ce devait être un marchand de tripes et de gras-double du quartier Saint-Denis, qui s'appelait Nicolas Bézuchet ; mais on n'a jamais pu s'assurer quel était le véritable nom de cet imposteur, dont les manœuvres ont fini par aboutir au supplice. Il a causé beaucoup d'embarras à mon fils, surtout pendant notre emprisonnement et mon procès au tribunal révolutionnaire, dont je vous donnerai les principaux détails en temps et lieu. En attendant mieux, je vous rapporterai seulement quelques-unes des lettres de protection qu'on accordait contre nous à ce maudit personnage, et qu'il a fait publier dans un opuscule intitulé : VÉRITÉS EFFRAYANTES. (Chez Pongin, rue Mazarine, etc. Voyez pièces justificatives). C'est une chose

à n'y pas croire ; et du reste vous en trouverez la substance dans toutes les gazettes de la Révolution.

Copie de la lettre de M. l'Évêque de Lyon.

à m. de bourbon-montmorency-créquy

Paris, 9 novembre 1791.

« J'ai l'honneur de vous renvoyer votre précis que j'ai relu avec un nouvel intérêt. Vos malheurs, en vous rendant plus précieux aux yeux de l'humanité, et plus cher à toutes les âmes sensibles, vont devenir une attestation bien éclatante de la nécessité de la grande révolution qui nous délivre de tant d'oppressions féroces de l'innocence, et qui éclaire tout le genre humain sur l'affreux caractère de ceux qui ont osé s'en établir les maîtres. Vous allez jouir d'une triomphe que partageront tous les peuples de l'Europe, j'en jouis d'avance avec tous mes collègues de l'Assemblée. Il sera bien glorieux pour vous, Monsieur, de sortir de tant de tribulations, sous la garantie des lois constitutionnelles, et dans un temps où il y a plus d'honneur à obtenir l'estime et à exciter la sensibilité d'un peuple vertueux et bon, qu'il n'y en eut jamais à être né l'enfant des rois. Recevez les assurances de tous les sentimens qu'inspirent vos vertus et tous les maux que vous avez endurés, et avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Adrien Lamourette,

Év. métrop. de Lyon.

Billet de M. de Talleyrand à M. Alexandre de Créquy.

Hôtel de la Marine, rue Richelieu.

« J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour à Monsieur B. M. de Créquy. J'ai donné son mémoire imprimé à un de mes amis ; je voudrais qu'il voulût bien m'en donner un autre pour en faire relater les principaux faits dans le projet d'adresse en question. Monsieur de Créquy peut compter sur mon dévouement. Il est sincère.

Talleyrand.

Copie de la première lettre de M. de Robespierre.

Paris, 10 novembre 1791.

« Monsieur, vous me trouverez toujours disposé, comme je le dois, à vous secondez de tout mon pouvoir, avec le zèle que vous pouvez attendre d'un sincère ami de l'humanité gémissante et de la liberté combattue par les deux fanatismes. J'aurai l'honneur de vous attendre et de vous recevoir chez moi, dimanche matin. Croyez, Monsieur, que je suis avec tout le respect qu'inspirent votre courage et vos malheurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Robespierre aîné.

Copie de la seconde lettre de M. de Robespierre.

« J'ai l'honneur de présenter à Monsieur de Créquy mes complimens et mes félicitations sur le succès que l'opinion de mes collègnes a dû me faire augurer, et de le prévenir que l'Assemblée nationale a arrêté qu'il serait reçu à la barre dimanche prochain. J'ai appris qu'il s'était mis en rapport avec notre collègue Vaublanc, et je ne lui en aurais pas donné le conseil pour plusieurs raisons, dont je lui rendrai compte à notre prochaine entrevue.

Robespierre aîné.

Copie de la troisième lettre de M. de Robespierre, et cause de son refroidissement pour moi.

« Monsieur de Créquy m'écrit qu'il doit aller voir M. de Vaublanc, vendredi matin, et moi je lui donne le conseil de n'en rien faire, à moins qu'il ne veuille s'aliéner une partie notable de la majorité de l'Assemblée qui suspecte, non sans raison, le patriotisme de ce député. Je ne suis pas satisfait du projet d'adresse de M. de Créquy. Je trouve qu'il existe aussi, dans son mémoire imprimé, plusieurs passages qu'il aurait fallu revoir et corriger avant de les lancer dans la publication, sous les yeux d'un public et d'une Assemblée qui renferme des élémens d'une nature hétérogène, et dont un assez grand nombre de membres seront et doivent être naturellement opposés à des réclamations ou dénonciations semblables à celles de M. de Créquy. Encore une fois, je suis fâché qu'il ne sache ou ne veuille pas s'y prendre de manière à tirer parti de tout ce que sa position présente d'intéressant et d'excitant.

R. a.

Lettre du Maire de Créquy-le-Châtel, à Monsieur de Bourbon-Montmorency-Créquy, victime de l'arbitraire.

au nom de tous les citoyens de cette commune.

Non, jamais la joie n'a donné plus d'influence d'amour patriotiste dans les cœurs sensibles, en apprenant toutes les tortures et autres vexations que vous avez souffert d'un usurpateur et usurpatrice sanguinaires. Il faut que malgré l'intrigue cabaleuse, il faut que la justice se fasse jour et vous fasse triompher de vos spoliations ; mais comme aussi il faut pardonner pour être généreux, et que chaque amour propre devienne un amour général. Honoré de votre présent par le cadeau de votre adresse à l'Assemblée législative et de votre mémoire au peuple français, il faudrait avoir des cœurs incompatibles et martial pour ne pas se soustraire à la justification de vous en savoir libéré. Oui ! notre concitoyen et ancien Seigneur, nous avons le cœur martial pour combattre contre les ennemis du bon ordre, et pour soutenir une nation si favorisée et qui aujourd'hui est une famille fraternelle. Il est donc de notre devoir que les liens de la concorde abattent toutes les lois anarchiques, afin que le nom de Français soit à jamais honoré des siècles à venir : c'est le seul de nos vœux, cher compatriote, recevez de nous un attachement de fraternité au nom de tous mes concitoyens, en attendant le plaisir de vous vois réinstallé dans vos propriété de ce département. Je vous salue avec une fraternité civique et d'amitié.

Votre très-humble,

Gogellet,

Maire de Créquy, département du Pas-de-Calais,

arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Copie d'une lettre de M. de Lafayette.

« Je ne doute en aucune façon, Monsieur, de vos malheurs et des sévices dont vous avez été la victime ; cependant, Monsieur, permettez-moi de conserver un doute qui ne s'applique qu'à la personne de votre persécuteur, et nullement à la réalité de la persécution. Je connais depuis longues années, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire mardi dernier, une des personnes à qui vous vous en prenez, et je vous avouerai que tout ce que je connais de son caractère et de ses habitudes, me paraît, si ce n'est en opposition formelle, au moins en notable dissemblance avec une pareilles conduite. Je sais que la dévotion n'est souvent qu'un masque ; mais je dois supposer que les apparences de la moralité et de l'humanité ne sauraient être gardées de manière à pouvoir tromper ce que l'on appelait autrefois la ville et la cour, et ceci pendant quatre-vingt-sept ou huit ans. Monsieur, permettez-moi de me récuser en vue d'une pareilles incertitude ; soyez assuré que je n'en conserve pas moins le plus vif intérêt pour vos malheurs, ainsi qu'une parfaite estime pour votre caractère. J'ai l'honneur d'être avec un entier dévouement votre T. H. serviteur.

Lafayette.

Cet admirable général avait cru faire un acte d'équité miraculeuse, en écrivant qu'il ne me supposait pas capable d'avoir fait infibuler un parent de mon fils, et de l'avoir fait saigner des quatre membres, afin d'usurper et de m'approprier la totalité de ses biens. Mais il n'en aurait pas voulu dire autant de votre père, et de votre-grand-père encore moins ; ce qui fait que je lui jetais la pierre au lieu de le remercier, tout aussitôt qu'il arrivait chez ma nièce de Tessé qui était la tante de sa femme. J'en reste là pour aujourd'hui sur le chapitre de mon procès. Voici le moment de vous parler d'une calamité plus funeste, et d'un accident bien autrement mémorable et douloureux que mes tribulations révolutionnaires.

(Note de l'Éditeur.)

Tome 7 · 10

Le départ de Louis XVI et cette réunion d'accidens qui vinrent s'opposer au passage de la famille royale à Varennes, est certainement un des incidens les plus funestes et les plus affligans de la révolution française. L'héritier de nos rois quitte furtivement son palais au milieu de la nuit ; il rejoint en silence une épouse alarmée, ses enfans, sa sœur et quelques serviteurs fidèles. Il a eu le bonheur de pouvoir éviter tous les piéges qui sont tendus autour de lui pour le perdre ; il a échappé à tous les dangers qu'il pouvait prévoir, et tandis que la voi-

ture qui renferme le Roi, le Dauphin, la Reine, Madame Royale et Madame Élizabeth, se dirige avec rapidité vers la frontière du Nord, il se trouve qu'à cent lieues de sa capitale, il est reconnu, ou pour mieux dire, il est deviné par un homme du peuple, qui n'avait jamais vu de lui que l'écu du prince et l'empreinte de son effigie sur la monnaie. Agité par un instinct sanguinaire et par un ardeur de nuire inexplicable, à moins qu'elle ne fût inspirée par la furie du régicide et de l'impiété, cet homme s'est mis à poursuivre la voiture du Roi jusqu'à Varennes : il y secoue pendant la nuit les torches de la rébellion, et les habitans, qui s'éveillent à ses cris, s'élancent à demi-nus sur le pavé de cette infame bourgade. On les aurait pris pour des spectres ou des messagers de l'enfer ; les uns portant des fourches, comme le génie de la révolte et les démons séditieux du poète ; les autres armés de faulx comme des ministre de la mort. On arrête la voiture du Roi, et le tocsin rassemble autour de lui dix mille forcenés. Retenu dans une chambre de l'auberge avec sa famille, il attend et finit par y recevoir un décret de l'Assemblée législative qui commandait aux citoyens, aux militaires, aux magistrats et autres sujets du Roi, de s'opposer à son départ. « Il n'y a plus de Roi en France ! » répondit le martyr à l'envoyé de Lafayette ; ensuite il posa l'insolent décret sur une couchette grossière où le Dauphin sommeillait paisiblement à côté de sa sœur. La Reine, qui restait assise et qui veillait auprès de ses enfants, jette un regard assuré sur ces prétendus mandataires du peuple, et prenant le message de l'Assemblée qu'elle laisse tomber à ses pieds : « Je ne veux pas, dit-elle, que cet indigne écrit souille la couche de mon fils ! »

Qui pourrait exprimer la dignité, la délicatesse et la bonté d'un maître si généreux ? Qui pourra déplorer avec assez de larmes l'effroi, les tourmens et les afflictions de cette femme toute royale ? Au milieu des clameurs impies dont sa personne et sa famille étaient l'objet, à travers les flots d'une populace irritée, on entraîne le Roi, la Reine et leurs enfans pour les ramener à Paris… Ainsi, des ordres biens observés, des mesures bien prises, et tant de précautions dictées par la sagesse du Roi, la fidélité des soldats, la bravoure et le dévouement des chefs de l'entreprise, tout cela vient échouer dans une bourgade obscure, par la malveillance d'un maître de poste ; en sorte que c'est vraisemblablement un misérable nommé Drouet, à qui nous devons les crimes de la Convention, trois années de carnage et douze ans de calamités sans nombre avec des regrets éternels.

Le sentiment qui résulte de cette catastrophe de Varennes est doublement pénible, en ce qu'il s'y joint la contrariété la plus douloureuse et l'irritation de la haine et du mépris contre les révolutionnaires, à la terreur de la Providence, à cet effroi de la conscience et de la raison qui vient saisir le cœur humain, quand la destinée de l'homme juste nous apparaît comme le Destin de l'antiquité païenne, ou comme la Fatalité de l'islamisme, en opposition directe avec la justice de Dieu. Non est sapientia contra Dominum, et propter peccata terræ multi principes ejus. Sans doute, il n'est point de sagesse contre le Seigneur, et quand les tyrans se multiplient, c'est à raison de l'iniquité des peuples.

En vous parlant de la bravoure et du dévouement des chefs de l'expédition, il ne saurait être question que du Comte Charles de Damas, du comte de Raigecourt et du Marquis de Bouillé ; car, en vérité, je n'ai pas eu l'intention d'y comprendre le Duc de Choiseul, qui ne

se serait pas conduit différemment s'il avait agi de concert avec le Duc d'Orléans et les autres ennemis du Roi, pour faire manquer l'entreprise. Il avait écrit (sans commission ni permission de le faire) à tous les chefs de tous les détachemens qu'on avait échelonnés sur la route du Roi, de manière à leur faire supposer qu'il ne fallait plus s'attendre à voir arriver personne ; M. de Damas n'en tint compte, parce qu'il savait à quoi s'en teni sur la pauvre tête et le peu de jugement de ce donneur d'avis, de sorte que le détachement qui se trouvait à Clermont n'en fit pas moins son office d'escorte ; mais M. d'Andoins, se crut obligé de faire desseller tous les chevaux, et d'envoyer dormir tous les cavaliers du détachement qu'il commandait à Sainte-Menhould, en sorte qu'ils ne purent arriver à temps jusqu'à Varennes, où la présence de ces fidèles soldats aurait infailliblement déterminé l'inaction du peuple et la libération de la famille royale. Ce pauvre d'Andoins en est mort inconsolable ; — je ne connaissais de ce Duc de Choiseul, nous disait-il, que le nom qu'il porte et qu'il doit à sa femme. — Hélas ! s'écriaient tous les Choiseul de la nature (en gémissant à double intention), c'est un nom qui se trouve bien mal porté !... Toujours est-il que ce malheureux Choiseul éprouve continuellement une agitation pour faire, avec une impuissance d'opérer qui le rend insupportable et qui pourrait en faire un homme dangereux. On n'a jamais compris pourquoi ni comment il avait été mis dans la confidence d'une chose importante, et surtout d'une affaire aussi majeure que ce départ du Roi. Si le Duc de Choiseul devient jamais démocrate ou révolutionnaire, il pourra se vanter d'avoir été la première cause de tous les malheurs de la famille royale ; il pourra demander sa part des honneurs de 93 avec Drouet le maître de poste, et Rublatout le taillandier.

(Note de l'Éditeur, 1835.)

Tome 7 · 11

Retournons à nos débats judiciaires avec Nicolas Bézuchet, car encore est-il indispensable que nous donnions à un personnage réel (et malheureusement trop réel) un nom quelconque ; je ne saurais lui reconnaître le droit de s'appeler ni Bourbon ni Créquy ; ainsi, va pour Bézuchet. C'était d'ailleurs sous ce nom-là que mes gens d'affaires étaient convenus de le poursuivre.

Je m'étais bien gardée que quitter Paris, où j'avais pu rendre quelques services à nos malheureux souverains, et je calculai que si je me déplaçais après cette horrible journée du 10 août, ce serait pour tomber de Charybde en Scylla, ce qui fit que je restai cinq à six mois claquemurée dans mon hôtel, où je ne laissais plus entrer que mon fils, que M. le Duc de Penthièvre et que M de Chastillon, de Fleury, de Noailles et de la Rivière.

Ce fut à la même époque que l'abbé Desmarets, mon chapelain, s'en alla de chez moi sans m'en rien dire ; et quand j'appris qu'il avait fini par se marier, et par entrer dans la police, il est bien entendu que j'en ai rendu grâce au ciel ! (C'est du départ de l'abbé que j'entends parler.) Je n'ai jamais revu Desmarets qu'une seule fois ; c'était à la commission de

radiation pour la liste des émigrés, sur laquelle on n'avait pas manqué de m'inscrire, quoique je ne fusse pas sortie de l'Île de France et du Gâtinais depuis cinq à six ans. Le Citoyen commissaire national écrivait de toute sa force, il ne leva pas les yeux de dessus ses papiers, et nous fîmes semblant de ne pas nous reconnaître.

Je me souviens qu'il se trouvait dans son antichambre un brave homme de l'armée de Condé qui m'attaqua de conversation et qui me raconta les plus consolantes et les plus satisfaisantes nouvelles du monde ; il m'assura positivement que le Roi n'était pas mort ; c'était, disait-il, un apothicaire de la rue Saint-Denis qui ressemblait prodigieusement à Louis XVI, et qui s'était laissé mettre à mort à la place du Roi ; il ajouta qu'il avait très bien connu ce bon apothicaire, et que c'était, du reste, un des signataires de la protestation du cloître Saint-Merry.

— Vous verrez, lui dis-je, que pour décider ce brave homme à se laisser guillotiner, on lui aura promis une rente viagère ?

— Oh ! non, répliqua notre émigré, ce sera plutôt quelque bonne pension sur la gabelle ou sur les parties casuelles après la rentrée de nos princes ; et ceci vous prouvera que mon nouvelliste était un fin matois.

Il me dit aussi qu'il était allé quelques jours auparavant dans une tribune de la salle du Corps-Législatif, où l'on avait déposé le corps du général Duphot qui avait été tué dans les rues de Rome. Le cercueil était élevé sur une estrade au milieu de la salle toute pavoisée de drapeaux tricolores ; on fit des panégyriques interminables à la gloire du défunt, et tous les législateurs défilèrent à tour de rôle en étendant la main droite sur le cercueil du général Duphot, et en disant, chacun avec l'accent de sa province : il sera vengé !

— Je n'y comprends rien, disait une vieille dame qui se trouvait dans la tribune, et j'entends : il sera mangé !

— Allons donc, citoyenne, lui répondit un jeune officier républicain, manger le corps d'un général qui est mort en Italie il y a plus de trois mois ! Comment peux-tu supposer que des représentans du peuple soient capables d'une pareille cannibalerie, une saloperie ?...

— Monsieur ! lui dit notre émigré avec un air et d'un ton foudroyant, ces gens-là sont capables de tout !

Il avait l'air de s'applaudir de cette belle réplique, et j'en ai ri toutes les fois que j'y ai pensé.

Revenons donc à ce procès, étrange épisode de ma longue vie ; vous savez que je n'ai pas entrepris de vous faire l'histoire de France avant ou pendant la révolution : l'effet d'une révolution pareille à la nôtre était d'isoler et de contracter nos sentimens dans un cercle d'affections tellement restreint, qu'au-delà de notre Souverain, de sa famille, de la nôtre et de quelques amis intimes, on ne voyait personne et l'on ne songeait à nulle autre chose qu'à bien mourir. Tout ce que je vous dirai dorénavant, sera purement et simplement mon histoire, attendu que je ne me suis plus occupée que de ce qui regardait personnellement les

prisonniers du Temple et M. le Duc de Penthièvre, mon fils, ses enfans, mes vieilles amies et quelques bons prêtres à qui je donnais l'hospitalité chez moi.

Le deuxième anniversaire de la prise de la Bastille avait été célébré de la manière la plus tyrannique, car on nous avait envoyé l'ordre d'illuminer, exigence à laquelle je n'avais pas voulu satisfaire, et ce dont il ne m'arriva rien, grâce à Dieu ! Vous verrez qu'il m'a toujours fait la grâce de ne montrer aucune faiblesse et de ne donner aucun scandale.

Il y avait eu la veille une horrible parade à Notre-Dame, où l'évêque constitutionnel de la Seine avait trôné sur la chaire de M. l'Archevêque, en assistant à la représentation d'une parade intitulée Conquête de la Bastille, lequel hiérodrame était mêlé d'évolutions militaires avec des couplets fabriqués par un jeune homme appelé M. Désaugiers (je ne doute pas qu'il ne s'en soit repenti quand on l'a mis en prison). L'organiste avait été prévenu la veille, au nom du corps électoral et des quatre corporations administratives ; c'est-à-dire le Club des Jacobins, le Département, le District et la Commune de Paris, pour qu'il eût à se rendre à l'église métropolitaine afin d'y jouer l'air national et patriotique de Ça ira. Voici les paroles de ce cantique :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrat' à la lanterne !
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrat' on les pendra !

Mais ce pauvre organiste avait dit pour dissimuler son aristocratie, et parce qu'il avait donne envie de ne pas être pendu, il avait dit que ce bel air de métropole était trop nouveau pour se trouver dans son répertoire, et qu'il ne saurait comment s'en acquitter. Ce fut un député nommé Gasparin qui joua de l'orgue et qui ne s'en tira pas trop bien, quoique ce fût son ancien métier. À la vérité, c'était dans les rues qu'il en avait joué et c'était de l'orgue de Barbarie, disait-on ; mais la chose n'est pas tout-à-fait certaine, et c'était peut-être de la vielle organisée ? Vous verrez dans les Actes des apôtres, à propos de ce Gasparin, qu'ayant été nommé du comité de correspondance, à la Convention nationale, il avait eu la conscience de demander son remplacement parce qu'il ne savait lire que l'écriture imprimée ; il n'en a pas moins voté la mort du Roi, par conscience ; et quand à M. de Talleyrand, consécrateur de M. Gobel, évêque de la Seine, je vous dirai qu'il assistait à ladite cérémonie triomphale côte-à-côte avec son confrère et sur la même estrade, en habit d'évêque. Il paraît que c'est la dernière fois qu'il a porté le violet, ce digne prélat ! Mais tout ce que je vous raconte ici n'est qu'en préambule, et vous saurez que sept ou huit mois après tout ceci, l'église de Notre-Dame avait été mise en vente, et que c'était un M. de Saint-Simon, l'intime ami de M. de Talleyrand, qui l'avait soumissionnée pour la démolir.

Malheureusement pour M. de Talleyrand, qui voulait prendre part aux bénéfices de l'entreprise, il se trouve que M. de Saint-Simon n'avait plus ni crédit ni fortune, et comme M. de Talleyrand n'avait jamais eu ni l'un ni l'autre, il ne leur fut pas possible de réunir une assez forte somme en assignats, pour obtenir à titre d'arrhes, apparemment, l'enregistrement de la soumission que ce prélat constitutionnel avait fait entreprendre, en ayant eu le bon

goût d'arranger la chose à cette fin qu'il n'y parût pas à découvert. Il avait fallu deux charettes à M. de Saint-Simon pour transporter de chez lui jusqu'à la maison du ci-devant St-Esprit, place de Grèce, une immensité d'assignats qu'il avait apprêtée pour son opération sacrilége ; mais le compte fait, il s'en manquait encore de trois cent cinquante à quatre cents millions, pour qu'il eût complété la somme exigée par l'administration des biens nationaux ; et voilà du moins ce qu'il m'écrivit en me demandant si je ne voulais par lui prêter deux cent vingt mille francs en numéraire, afin de les convertir en papier, et d'y profiter raisonnablement. Il avait ouï dire à M. de Sillery que j'étais une riche capitaliste, et que je devais me trouver fort embarrassée pour employer ce qu'il appelait mes capitaux !

Ce M. de Saint-Simon avait déjà pris la peine de m'écrire il y avait de cela deux ou trois mois, et c'était pour me proposer de prendre un intérêt dans une fabrique de pipes et de poterie, dont le Duc de Liancourt avait fait les premiers frais ; mais vous pensez bien que je n'avis pas pris la peine de lui répondre. Vous représentez-vous votre grand'mère, M de Froulay-Tessé-Beaumanoir et Lavardin, qui aurait fait faire des cruches, des pipes et des pots de chambre en terre, afin de les vendre ? Je suis pourtant fâchée de n'avoir pas gardé copie de la réponse que je fis à cet extravagant Saint-Simon relativement à la démolition de Notre-Dame, et parce qu'il m'avait parlé de l'Empereur Charlemagne, en disant qu'il était son petit-fils ; ce que je ne voulus par souffrir impunément quoique nous fussions dans la pleine terreur. Du reste, je l'avais si bien complimenté sur l'origine de sa famille et son extraction de la maison de Vermandois, qu'il m'écrivit une lettre remplie d'injures, et que je n'ai plus entendu reparler de lui sinon pour des cartes à jouer, comme je vous le dirai plus tard. Il faut convenir que c'était une étrange espiéglerie de M. de Sillery ; sa femme n'y comprenait rien du tout.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous parler d'un notable personnage, entre mes contemporains ; riche, honorable et généraux citoyen qui s'était trouvé, pendant longues années, à la tête de toutes les affaires municipales de Paris. On n'aurait pu expliquer comment ni pourquoi, si l'importance et la pleine confiance dont il était en possession n'avaient pas eu leur principe dans sa capacité, sa dignité modeste, et la parfaite obligeance de son caractère.

Avant la révolution de 90, on ne baptisait, on ne mariait, on n'enterrait jamais personne de la magistrature ou de la haute bourgeoisie de Paris, sans avoir convié M. de Létang pour assister à la cérémonie, où il ne manquait jamais de se trouver toutes les fois qu'il en avait le temps. S'il avait pu le faire, il aurait été l'exécuteur testamentaire et le tuteur de tout le monde. Tous les honnêtes gens venaient le supplier d'être leur arbitre, et il accommodait si bien tous les procès, qu'on l'avait surnommé le fléau des procureurs. Il avait reçu je ne sais combien de legs assez considérables ; mais, comme il ne manquait jamais de remettre la valeur d'un legs aux parens du testateur, on avait fini par ne lui léguer autre chose que des remerciemens, ce qui l'arrangeait beaucoup mieux.

Il s'était soulevé entre ma belle-fille et la Maréchale du Muy, veuve de son oncle, et pour la succession de ce Ministre, une contestation dans laquelle on entrevoyait le germe d'un

procès : M votre mère s'en désespérait ; mais elle était excitée par ses gens d'affaires à ne rien céder, et c'était pour ne pas abandonner les intérêts de son fils, à ce qu'ils disaient. Mais ce qu'elle me disait avec une sorte d'embarras, comme celui d'un malade qui demanderait à son médecin la permission d'user d'un remède de bonne femme, c'est qu'elle aurait eu grande envie de proposer à la Maréchale du Muy de s'en rapporter à l'arbitrage de M. de Létang ? Celle-ci finit par y consentir en dépit de l'avocat Siméon qui lui conseillait de n'en rien faire, et je m'en allai trouver M. de Létang, pour le prier d'examiner le testament, les consultations et autres paperasses, ce qui ne fut pour lui qu'une affaire de quarante-huit heures. Il me répondit que personne ne trouverait son compte à poursuivre et soutenir un pareil procès, à moins que ce ne fussent les procureurs et les avocats des parties plaidantes, attendu que les immeubles qu'on voulait réclamer au nom de votre mère, avaient été distraits de la succession de son oncle avant son mariage, et que c'était son cousin du Muy de Saint-Même qui devait s'en trouver en possession. Cette entreprise des gens d'affaires aurait eu le résultat de nous faire attaquer toutes les donations du Maréchal à ce collatéral de MM. du Muy, ce qui nous aurait plongés dans un dédale de procédures inextricables. Les instigateurs de cette mauvaise chicane en furent cassés aux gages, et tout le monde exalta la sagesse et l'intelligence de notre Salomon citoyen !

— Monsieur de Létang, voilà qu'on va bâtir la place de Louis XV, est-ce que vous n'y voudrez pas bien mettre du vôtre, à cette fin d'en parachever la belle décoration ?

— Vraiment oui ! Monsieur, répondait-il au vieux Gouverneur de Paris, le Maréchal de Brissac, — le devoir de tous ceux qui le peuvent est de contribuer à l'ornement tout aussi bien qu'à la salubrité de cette capitale ! — Et c'est lui qui a fait magnifiquement édifier la colonnade qui se trouve en pendant avec le Garde-Meuble, entre les hôtels de la Vieuville et de Coislin. Il y avait dans cet homme là du civisme de l'ancienne Rome, en équilibre avec la sujetion chrétienne ; il y avait de l'édilité gauloise et de l'urbanité monarchique : c'était un homme à part dans la civilisation moderne, et je vous assure bien qu'il y aurait en sa mémoire une inscription lapidaire et laudative sous le porche de l'Hôtel-de-Ville, si j'avais été la femme du Prévôt des Marchands, ou seulement d'un Échevin de Paris.

Cette importance de respect et d'affection, qu'il avait dans l'opinion générale, était comme une sorte de rémunération publique à la gloire des honnêtes gens, et ce digne M. de Létang est un personnage dont je me rappellerai toujours l'existence avec un sentiment de vénération.

Il avait marié sa nièce avec un jeune Maître des Requêtes, appelé M. de Pastoret, qui était membre de l'Académie des inscriptions, et dont M. de Belloy, l'Évêque de Marseille, était l'ami d'enfance. Celui-ci nous disait toujours que cette famille était provenue d'un illustre personnage, appelé Jean Pastoret, qui fut un des Régens de France, sous Charles VI, et dont on voit la tombe à l'abbaye royale de Saint-Denis, honneur qui n'a jamais été partagé que par Bertrand du Guesclin, Tanneguy du Chastel et le grand Turenne. Il paraît que cette descendance n'était pas une prétention déplacée ; car elle avait été reconnue par les commissaires aux États de Provence, où ceci n'avait pas manqué d'inspirer une juste consi-

dération poour la naissance de MM. de Pastoret. Ils ont des armes très singulières, et la première fois que j'en vis l'empreinte, en recevant une lettre de M. de Pastoret, lequel était devenu Procureur-Général de Paris, j'observai qu'elles étaient semblables à des armoiries que j'avais remarquées sur un pilier de l'église de Saint-Denis, et qui ressemblaient à une églogue. Je me souviens aussi que ce bon M. de Létang se trouvait émerveillé de ma science, et ne pouvait s'expliquer cette sorte d'érudition.

Malgré ma bonne intention de parvenir directement à Nicolas Bézuchet, vous voyez que je me laisse dérouter, et que je m'arrête à chaque pas de ma course. J'ai grand'peine à marcher vitre et droit à présent. Laissez moi respirer jusqu'à demain matin, passé neuf heures, et je vous dirai comment j'entrepris de me débattre contre mon dénonciateur, avec l'assistance de ce digne M. de Létang, l'oncle de M. de Pastoret.

(Note de l'Éditeur.)

« Nous le savons, Monsieur, votre famille illustre
« De l'assistance au sceau ne tire point son lustre. »

Ce qu'il écouta modestement et ce qu'il entendit avec plaisir.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 7 · 12

M. de Létang m'avait prescrit certaines démarches dont il espérait un résultat favorable au succès de ma défense, autant vaut dire à la justice de ma cause ; mais il me conseilla de faire une chose qui me parut si rigoureusement pénible et si mortifiante, que je n'eus pas le courage de m'y résoudre. Il me dit qu'on avait cru remarquer que l'évêque d'Autun n'était pas étranger à cette folle poursuite ; mais lorsque j'entendis parler d'aller faire la révérence à M. de Talleyrand, j'en devins réfractaire et crispée comme une rose de Jérichp. Je ne le saurais, lui dis-je, je ne saurais en conscience et sans me scandaliser moi-même, entre dans aucune relation volontaire avec cet évêque apostat. Ma confiance aurait l'air de supposer une sorte d'estime, et je vous dirai que c'est à mon avis le plus corrompu, le plus pervers et le plus détestable des révolutionnaires.

Un Pontife qui descend de sa chaire pour aller conduire un parti furieux, pour guerroyer dans la politique afin d'intriguer dans l'agiotage ; qui change sa mitre en bonnet rouge ; qui a reçu mission pour prêcher aux hommes, au nom de Dieu, la soumission, l'ordre, la vérité, et qui vient, au nom de l'homme et de l'orgueil humain, semer l'erreur et soulever les peuples : un prêtre, un évêque qui ne sait plus obéir et qui veut commander, c'est une criminalité sans égale, et depuis Photius et Cranmer, on n'a rien vu de plus hideux ! N'avez-vous pas vu quelle impudence à déchirer son mandat, son obligation jurée, quand il est

venu dire à la tribune, avec une pédanterie cynique et misérablement absurde : Messieurs, délions-nous réciproquement des sermens que nous avons prêtés. Cet impotent faisant l'omnipotent ! Ne dirait-on pas qu'il aurait eu le pouvoir de délier MM. Fretteau, Lameth et Chapelier, des sermens qu'ils avaient prêtés à la couronne, en qualité de conseiller, de colonel ou d'avocat ? Ne dirait-on pas que Barnave ou M. Camus auraient eu le pouvoir de délier M. de Talleyrand, l'évêque d'Autun, du serment qu'il avait fait à la sainte Église Romaine ; de la fidélité qu'il avait jurée à son Roi, et de l'engagement qu'il avait pris avec le clergé de l'Autunois dont il était député ?

« Plus les nœuds sont sacrés, plus les crimes sont grands ! »

Cet abominable évêque est à mes yeux une calamité pour la patrie, un ulcère au cœur de l'Église ; une plaie honteuse ! je n'aurai jamais la lâcheté de m'adresser à lui, quoi qu'il arrive ; j'en rougirais pour la noblesse de France et j'en aurais l'horreur de moi-même ! Je ne lui dirai jamais une parole, à moins que ce ne soit quelque parole de mépris ; et je crois véritablement que j'aimerais mieux monter à l'échafaud que d'entrer chez lui pour aller m'asseoir à côté de lui ?... Je n'en aurais pas honte au moins ?...

Enfin, mon enfant, j'ai bien voulu me présenter chez Roberspierre et je n'ai pas voulu aller chez M. de Talleyrand ; vous comprendrez cela.

Lorsqu'il avait été convenu que j'irais chez Roberspierre, je n'en fis pas la moindre difficulté ; il était loin d'être à l'apogée de son crédit conventionnel et de ses crimes ; il avait plutôt l'air d'un pédant que d'un tyran, et d'ailleurs on n'avait à lui reprocher ni d'avoir avili la dignité d'un gentilhomme, ni d'avoir souillé son caractère épiscopal. Écoutez donc ma visite à Roberspierre, lequel était logé modestement rue Saint-Honoré, dans la maison d'un menuisier, et précisément en face de la rue St.-Florentin.

J'étais partie de chez moi à huit heures précises, et j'étais montée dans une voiture de mon fils dont les armes avaient été recouvertes par un nuage accompagné d'une légende grecque dont je ne me rappelle pas les paroles, mais qui signifiait un coup de vent suffira.

Je fus arrêté par un embarras de charrettes au guichet du Carrousel (et si vous me demandiez pourquoi mon cocher Cauchois ne m'avait pas menée par le point Louis XVI et la place Louis XV, je vous dirais que je n'en sais rien).

— Langevin ! dis-je à René Dupont qui me suivait et que je fis venir à la portière, il faut prendre garde à tout ce vilain monde, et qu'on ne me presse pas d'avancer. Qu'est-ce qu'il avait à crier, cet homme en carmagnole, et qu'est-ce qu'il a dit à Cauchois ?

— Ma marraine, il a dit... il a dit... mais je n'oserais pas dire à Madame...

— Mais si c'est qu'il a dit des sottises, ou qu'il a blasphémé, tu fais bien de ne m'en répéter rien, comme de juste...

— Oh ! non, ma marraine, il n'a pas fait des juremens du tout, malgré que c'est un prêtre jureur, et quoiqu'il était dans le temps à la paroisse de Madame, à St-Sulpice. Est-ce que ma

marraine ne le reconnaît pas ? c'est le citoyen Daunou, le vicaire de l'évêque intrus…

— Et qu'est-ce qu'il a dit, finalement ?

— Ma marraine, il a dit, en nous montrant ses poings, sauf le respect de Madame, il a dit à maître Cauchois : — Tu peux dire à ta maîtresse que son nuage est bien cloué ! et c'est d'où vient qu'il a reçu du cocher de Madame un fameux coup de fouet à tour de bras, et qu'il a dit : — Pourquoi que tu me frappes, est-ce que je t'accroche ? — Et pourquoi que tu me tutoyes, a dit le cocher de Madame, est-ce que nous avons retourné le même fumier chez les intrus ?

— Mais c'est très mal à Cauchois de battre un prêtre, et même un prêtre constitutionnel : il est en cas réservé ! Et vous dites que c'était l'abbé Daunou ?… — C'est bon… — Langevin, n'allez pas oublier d'avertir Cauchois qu'il se trouve en cas réservé : c'est à vous que je le mets sur la conscience…

Je me rencontrai dans la rue St-Nicaise avec une horrible foule de gens qui portaient un gros buste en plâtre, et qui criaient : Vive Péthion ! Je ne savais à quel propos ; mais j'appris dans la journée qu'à la section de la grand'poste, le Duc d'Orléans et Marat s'étaient présentés pour être élus maires de Paris, et que chacun n'avait obtenu qu'une seule voix. On avait nommé le citoyen Péthion de Villeneuve, et les électeurs avaient dit en s'en allant, qu'ils auraient été trop embarrassés d'avoir à choisir entre Marat et d'Orléans.

On avait rendu compte à cette assemblée d'un jugement du Châtelet qui venait d'innocenter le Baron de Besenval, et le Duc d'Orléans s'était écrié : Voilà encore une impunité scandaleuse qui fait l'éloge de la lanterne ! Il est certain que Marat n'aurait pas mieux dit.

Il y avait encore à la hauteur de St-Roch, entre la petite porte de l'hôtel de Breteuil et le portail du Manége, un groupe de forcenés qui criaient : — Vive la nation ! — Du pain ! — De l'ouvrage ! — À bas les nobles ! — À la lanterne ! À la lanterne ! Et c'était, disaient-ils, une députation des soixante-quinze mille ouvriers de Paris qui manquaient d'ouvrage et de pain. Toute la rue St-Honoré s'en trouvait tellement encombrée qu'on n'y pouvait aller qu'au pas. Enfin j'arrive, et l'on m'introduit dans une chambre du rez-de-chaussée, où je trouvai M. Roberspierre achevant sa toilette.

Il était déjà poudré sur un crêpé des plus raides, il était dans une robe de chambre en toile de Perse et doublée de taffetas bleu ; il avait des bas de soie chinés rose et blanc ; des boucles de souliers d'or ou dorées, avec des pointes de strass ; enfin dans le milieu de la chambre, il y avait une jeune fille, assez jolie, qui tenait la cravate de ce législateur, morceau d'organdie fort empesé, très ample, et brodée en soie des trois couleurs. Elle alla déposer cette belle cravate sur une table, aussitôt qu'elle me vit entrer, mais elle alla chercher deux autres affiquets pour les présenter à son maître, et c'était deux montres d'or, ajustées avec des chaînes d'une longueur démesurée. Ce prévoyant et soupçonneux patriote s'était retourné pour mettre ses montres dans ses goussets, avant d'avoir eu le temps de jeter les yeux sur moi ; ensuite il prit sa bourse qui se trouvait à sa portée sur le coin de la cheminée, et ce fut pour la mettre dans une poche de sa culotte, à ce qu'il me parut à son mouvement,

car il avait encore le dos tourné. Je ne comprenais rien à cette mesure de précaution, parce que je n'avais pas encore entendu citer cette belle parole de Philippe-Égalité, au sujet d'un vol qu'on avait fait à Mirabeau pendant sa maladie. — Mais il n'a que ce qu'il mérite ! Comment peut-on laisser ses montres ou sa bourse sur sa cheminée ?

Roberspierre se retourne et me regarde avec un air étonné : — J'avais entendu Monsieur de Créquy…

— Mon fils n'est pas assez bien portant pour avoir pu sortir aujourd'hui. Il est souffrant de la poitrine, il est obligé de coucher dans une étable, il ne saurait absolument…

— Mais j'ai vu, me dit-il, avec une mine de furet qui ferait la petite bouche, j'ai vu M. de Créquy dimanche, avant-hier, et je dois penser que celui-là n'est pas M. votre fils ?

— Vous êtes jurisconsulte, Monsieur, lui dis-je en allant au fait, et vous êtes député de l'Artois, province de mon fils. Vous allez avoir à décider sur une poursuite dont il est inutile de vous signaler l'extravagance ; et partant de là, j'épluchai devant lui toutes les impostures et les folies de ce Nicolas Bézuchet, qui n'étaient pas difficiles à démontrer, ne fût-ce que par les dates ?

Il m'écouta fort attentivement, mais d'un air très sec, et comme il entreprit de m'interroger sur les dispositions patriotiques de mon fils et sur mon civisme…

— Monsieur, lui dis-je en l'interrompant, je suis trop vieille pour me tenir longtemps sur mes jambes et pour jouer la comédie ; souffrez que je m'asseye, et n'exigez pas que je vous parle de la révolution.

— Je vous supplie de me pardonner ! s'écria-t-il en se précipitant pour m'avancer une bergère. Excusez ma distraction, je vous en supplie très humblement. Ce ne sera jamais, ajouta-t-il, avec un ton formaliste et pénétré, ce ne sera jamais de ma part, de la part de Roberspierre, député de l'ancien Artois, que Madame de Créquy pourra se plaindre d'un manque d'égards !

Je fus aussi contente de lui qu'il était possible. Il me dit que ce pétitionnaire qu'il ne savait comment appeler, était un fourbe, un faussaire, un maladroit, un spéculateur imbécile, et que, d'après les informations qu'il s'était fait donner officiellement (lui Roberspierre), au sujet des terres et domaines de l'ancienne duché-pairie de Créquy, il était convaincu que tout le reste de la pétition ne méritait pas plus de confiance et d'attention que cet article de la duché. — Je ne manquerai pas d'en parler dans nos comités et dans les mêmes termes, poursuivit-il avec un ton ferme et sévère ; j'en parlerai, s'il le faut, à la tribune, et je ne prévois pas que vous ayez la moindre chose à redouter de la part du corps législatif. Je ne vous répondrais pas également des tribunaux, poursuivit-il d'un ton méprisant, car le propre des juges est de faire métier de l'injustice ; ensuite ils manquent presque tous et presque toujours de courage et de lumières, et peut-être serait-il bon que je parlasse de votre affaire à la tribune, afin de leur ouvrir l'esprit, et pour qu'ils n'aillent pas supposer que la majorité de l'Assemblée s'intéresse à votre adversaire. Il a trouvé moyen de se faire des partisans parmi

nos collègues, et je vous exhorte à les aller voir, afin de leur expliquer votre affaire aussi bien que vous venez de me le faire.

Nous en étions là quand la jeune gille entra pour lui remettre un billet de la part de Monsieur de Créquy, dont celui-ci faisait demander la réponse. Roberspierre se mit à lire cette lettre de Bezuchet, en faisant un sourire affreux. — Tu diras que je n'avais pas le temps, répondit-il en reprenant un air de simplicité parfaite.

Je le remerciai comme vous pouvez croire, et bien que je m'y prisse en termes des plus mesurés, je vous assure que c'était du fond de mon âme. Il me donna la main jusqu'à mon carrosse, et ne voulut pas rentrer avant que je ne me fusse mise en route. La jeune fille en était confondue ; le menuisier, son père, en avait quitté son établi du fond de la cour, afin de regarder une curiosité pareille, et je ne doute pas qu'ils ne m'aient prise, au moins, pour la Tante-Goupil, ou pour la Mère-Duchêne.

Àpropos de ceci, je vous dirai que j'avais été dénoncée dans le Père-Duchêne, lequel était un patriotique et sale journal, où l'on aurait trouvé plus de juremens civiques sur une seule page, que n'en avaient prêté jusque-là tous les prêtres constitutionnels de France et de Belgique, y compris les pères de l'Oratoire.

Mon fils ne comprenait pas du tout que je pusse m'inquiéter de Nicolas Bezuchet, et d'abord, il avait commencé par ne pas approuver que j'allasse m'ingénier pour nous prémunir contre ses mensonges. « De ton exiguité, sécurité : » Voilà ce que disait une duegne espagnole au nain de Charles-Quint, qui l'avait menacée de lui donner des palmadas et des puntapiès.

— Puisque vous mettez le seizième siècle à contribution je vous répondrai par une sentence de la Reine Isabelle : « Ô mon fils, si vous croyez qu'un misérable et faible ennemi ne puisse pas nuire, c'est comme si vous supposiez qu'une étincelle ne saurait produire un incendie. »

M. Target se trouvait encore une fois dans les honneurs de la présidence, et j'avais eu grand'peine à me décider pour aller faire une visite à M. Target, à qui je ne trouvai rien à dire. Il avait attaché sur moi son petit œil bleu céleste, et m'avait dit en souriant malicieusement comme un niais de Sologne : — Vous êtes connue de M'ame Tessé qui est parente avec la femme du général Lafayette ? — Oui, Monsieur, lui dis-je, en souriant tout de même, elle est ma nièce à la mode du Finistère et du Morbihan. J'en restai là ; mais il alla dire ensuite à M. de Tessé que j'avais l'air d'être une bonne femme, et de ne pas manquer d'esprit.

Ce qui m'a coûté le plus sensiblement dans toutes ces démarches, c'est d'avoir été parler de notre affaire à l'Abbé Dillon que j'avais rencontré jadis à l'hôtel de Noailles, et que je n'avais pas revu depuis qu'il s'était enrôlé sous la bannière de la révolution. Il avait passé jusque-là pour un homme infiniment scrupuleux ; mais sa conduite a suffisamment prouvé que sa conscience et sa véracité n'étaient que du pointillage. Je me souviens qu'il n'avait pas voulu lire le testament politique du Cardinal de Richelieu, parce qu'il en avait suspecté l'ingénuité littérale : — mais, lui répondait le Maréchal de Noailles, on ne saurait dire que le

Duc de Sully soit l'auteur de ses établissemens ; je vous assure que le Chevalier de Gramont n'a pas écrit une seule ligne de ses Mémoires, mais je ne les en trouve pas moins instructifs et divertissans, car ils ont été rédigés de son temps, de parfaite conscience, et précisément dans sa manière de penser, d'écrire et de parler.

Je vous dirai surabondamment, à propos des anonymes et des pseudonymes, qu'Annius de Viterbe était soupçonné d'avoir contrefait ou simulé douze ou quinze écrivains célèbres, et par exemple, Bérose, Archiloque, Manéthon, Mégastènes, Fabius Pictor, et qui plus est les Origines de Platon. Il paraît qu'il se divertissait à composer en même temps les textes de ces auteurs et leurs commentaires. Muret, le docte et célèbre Muret, ne se faisait aucun scrupule de tromper les savans, ses contemporains, en composant et publiant des fragmens qu'il aurait extraits d'anciens auteurs ; et du reste, la fameuse bibliothèque d'Alexandrie était remplie d'ouvrages supposés. Aristote n'avait composé que quatre Analytiques, on en comptait dans cette bibliothèque environ quarante, en outre de ceux qui n'ont rien d'apocryphe et qui avaient été primitivement connus. L'émulation des rois d'Égypte et de Pergame, pour la composition de leurs bibliothèques, avait donné lieu à la supposition d'un grand nombre de livres ; ainsi, vous voyez que la pseudonymie n'est pas chose nouvelle.

Crois moi, jeune et belle Ophélie,
« Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
« Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
« Garde toujours ta modestie.
« Sur le pouvoir de tes appas,
« Demeure toujours alarmée ;
« Tu n'en seras que plus aimée,
« Si tu crains de ne l'être pas.

Tome 7 · 13

En concurrence avec la députation du genre humain, rien ne fut aussi ridiculement imaginé ni plus risiblement exécuté, que la translation de Voltaire à l'église neuve de Sainte-Geneviève, à qui l'Assemblée nationale avait appliqué le nom de Panthéon-français. Comme il était question d'afficher le triomphe de l'incrédulité philosophique sur le christianisme, le peintre David avait été chargé d'imprimer à cette pompe funèbre un caractère de cérémonie payenne ; mais il y mit une telle afféterie d'hellénisme et de romanité qu'elle en devint une sorte de parade infiniment burlesque. On avait habillé des filles de Paris en vestales et des forts de la Halle en pleureurs d'Homère ; le cercueil était traîné sur un quadrige et surmonté par une effigie qui représentait M. de Voltaire, en cire de couleur, habillé comme aux temps héroïques, et couché sur une draperie de taffetas bleu, galonnée d'argent. Il était escorté par un assez bon nombre de Grecs, de Romains, de Gaulois, de Mexicains (compatriotes de la tendre Alzire) et de garçons bouchers qu'on avait coiffés en Orosmanes. Le cortège, qui venait du faubourg Saint-Denis, ne manqua pas de se diriger sur le Panthéon par

le quai Voltaire (ci-devant des Théatins), afin de pouvoir s'arrêter devant la maison de M. de Villette, d'où sortit Belle-et-Bonne qui tenait une espèce d'enfant dans ses bras. Elle était costumée le plus singulièrement possible, en manière de fantôme, avec une grande chemise de toile toute blanche et ses cheveux épars. Elle se fit guinder avec son enfant sur le pinacle du quadrige, ce qui fut une opération difficile ; ensuite elle se mit à frotter ce quelque chose comme qui dirait un marmot, contre le cercueil, et dans tous les sens avec une vivacité si brusque, qu'il en fit des cris les plus aigus. Personne ne pouvait s'expliquer ni ce rite funèbre, ni l'intention de ce procédé, ni ce que Belle-et-Bonne attendait de ces rotations électriques ? Peut-être en espérait-elle une sorte d'émanation philosophique, et dans tous les cas son enfant n'en cria pas moins aigrement !

Il était survenu, pendant la marche du cortége un affreux déluge de pluie ; aussi, nous demandions-nous M. de Penthièvre et moi, en revenant de l'hôtel de Fleury (rue Notre-Dame des-Champs) ce que pouvaient être ces Grecs et ces Romains, qui pataugeaient dans les ruisseaux, et qui s'épuisaient en malédictions contre Voltaire.

Il y eut une vingtaine de ces comparses, qui demandèrent à se réfugier à l'hôtel de Monaco, rue de Varennes, et les Suisses du Prince en reconnurent deux, pour avoir été les plus ardens fauteurs du pillage de l'hôtel de Castries.

Je ne sais si je vous ai déàj dit qu'on avait envoyé dévaster cette maison par la populace, à l'effet de marquer une grande sympathie nationale pour M. de Lameth, avec qui M. de Castries s'était battu le plus honorablement possible. On a toujours la prétention de nous persuader que les bandits révolutionnaires ne pillent jamais, et qu'ils ne font que détruire : c'est un mensonge qui m'est insupportable, et je vous assure que j'ai vu, sur un bas-côté du boulevard des Invalides, une espèce de foire, où ces agens patriotiques avaient étalé et où ils vendaient à deniers comptans tout le mobilier de l'hôtel de Castries. Il n'était resté dans toute la maison que le portrait du Roi, auquel on n'avait osé toucher, ce qui fut un acte de superstition dont MM. Brissot et Condorcet se moquèrent beaucoup.

C'était ce jour-là qu'avait eu lieu cette belle scène entre le Prince de Lamsbec et le Duc d'Orléans, dans le cabinet de cet indigne archevêque de Sens (Loménie). M. de Lamsbec leur avait dit : — Après vous avoir entendu parler comme vous venez de le faire, j'aurai l'honneur de vous dire à vous, Monsieur, que si vous n'étiez pas un prêtre, et à vous, Monseigneur, que si vous n'étiez pas un lâche, je vous donnerais à tous les deux je ne sais combien de soufflets sur la figure, avec des coups de pied, sans nombre, où vous savez bien !

On fut obligé de faire avaler à ce d'Orléans, qui tremblait de tous ses membres, un verre d'eau à la glace, afin de calmer la frayeur qu'il avait eue de M. de Lambesc.

Si ce prince lorrain n'avait pas pris le parti d'émigrer huit jours après, Philippe-Égalité n'aurait certainement pas manqué de lui procurer la même destinée qu'au malheureux Suleau, et M de Brionne en avait été si bien prévenue qu'elle était allée solliciter un ordre du Roi pour que son fils se crût obligé de quitter la France.

Louis-Antoine Suleau, avocat au grand-conseil du Roi Louis XVI, avait été nommé Sénéchal de la Guadeloupe et Secrétaire des commandemens de la Reine en 1790. Il était le frère puîné d'un ami de votre mère appelé Dom Charles Suleau, lequel était Prieur de Notre-Dame d'Oncy en Gâtinais. Ils étaient sortis d'une opulente et fort honorable famille qui se tenait à Granvilliers dans le Clermontois, où le Marquis du Muy, votre grand-père, avait eu long-temps son régiment en garnison. Le jeune Suleau s'était fait remarquer par un grand nombre d'écrits nerveux et lucides ; il s'attachait particulièrement à démasquer et combattre la personne et la faction du Duc d'Orléans, qui ne lui pardonnait certainement pas, mais dont il obtenait continuellement des explications, des désaveux et des déclarations d'une lâcheté sans pareille. MM. de Rivarol, Suleau, Bergasse et de Foucauld-l'Ardimalie, étaient sans contredit les écrivains les plus remarquables de notre parti ; car si Mallet-du-Pan faisait et disait de bonnes choses, c'était à la manière de M. de Barentin ; c'est-à-dire que la mauvaise façon gâtait la meilleure étoffe, et que cette bonne étoffe mal employée ne pouvait servir à rien.

Je me souviendrai toujours de ce bon coup de Jarnac à M. le Duc d'Aiguillon qui venait de faire un discours contre la Monocratie, et que M. Suleau se mit à poursuivre en justice, à l'effet de le faire déposséder, au profit des Richelieu, de toutes ses terres de l'Agénois et du Condomois, qui lui venaient du Cardinal de Richelieu, leur grand-oncle ; et ceci, en exécution du testament de ce Cardinal, dont voici la clause applicable à cette poursuite de M. Suleau.

« J'ordonne et commande absolument au dict mon nepveu, Armand de Wignerot, comme à tous ceux qui seront appelés à jouir après luy de ladicte Duché Pairie d'Aiguillon, et autres biens que je leur ai cy-dessus donnés et substitués, qu'ils ayent à ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils doivent au Roy comme à ses successeurs, quelques prétextes de mécontentement qu'ils puissent en prendre, et desclare en ma conscience, que si je pouvais subposer et prévoyr qu'aucun d'entre eux à tout jamais, puisse se laisser choyr en telle faulte, je ne luy veulx laisser aulcune part dans ma succession. (Lequel testament a été passé, souscript et scellé, en l'hostel de la Vicomté de Narbonne, le 23 mars de l'an 1642, reçu par maistre Pierre Falconis, notaire royal en icelle ville de Narbonne.) »

Vous pensez bien que M. Suleau n'avait pas eu d'autre intention que celle de confondre cet orléaniste, en faisant éclater sa noirceur et son ingratitude ; mais il se trouva des régisseurs et des fermiers de M. d'Aiguillon qui prirent les choses à la lettre et qui se refusèrent opiniâtrement à le payer. — C'est infiniment juste, disait M. le Duc de Penthèvre (il y prenait un plaisir extrême), et ce sera toujours autant de moins dans la tirelire de la révolution.

Il est à remarquer que Suleau avait reçu et publié, le 12 avril 1790, une lettre d'avis qu'il avait reçue par la poste et timbrée du Raincy ; lettre à laquelle il avait fait la réponse suivante.

Lettre adressée à M. Suleau.

« J'ai l'honneur d'être garde national et très ennemi, je vous l'assure, des aristocrates, mais je le suis infiniment plus encore des lâches ; et c'est pourquoi je vous dénonce un complot formé contre vous ; complot qui pourra se nommer un assassinat, s'il s'exécute. Vous avez des ennemis qui doivent profiter de la première occasion favorable à leur dessein. J'ignore le choix des armes et du lieu, mais tenez-vous sur la défensive. Je ne vous aurais pas écrit si l'honneur eût été la compagne de l'entreprise ; mais mon cœur se révolte contre la lâcheté d'un guet-à-pens et d'une trahison. Mettez à profit, s'il vous est possible, cet avis ; c'est tout ce que désire un individu qui voudrait au prix de sa vie que le parti politique qu'il a juré de servir ne fût pas taché de sang et souillé d'opprobre. »

Réponse de M. Suleau dans un supplément à l'Ami du Roi, le 13 avril 1790.

« Monsieur le garde national, je crois me connaître en procédés, et le vôtre me paraît des plus honorables. Je profiterai de vos avis, mais sans partager vos terreurs : il y a loin du poignard d'un scélérat au cœur d'un homme de bien. Je reçois à chaque instant des lettres de menaces ; mais je connais les gens qui me les font écrire, et je ne les crois pas capables d'un crime aussi hardi. Après tout, c'est le sang des martyrs qui fait les prosélytes.

« Vous avez acquis, généreux inconnu, toute mon estime, et j'ose croire qu'il est permis d'y attacher quelque prix. »

Il est assez connu que Mirabeau avait été long-temps à la solde du Duc d'Orléans ; mais les finances du Palais-Royal étaient tout-à-fait épuisée, et comme on ne pouvait hypothéquer des biens d'apanage, la chancellerie d'Orléans ne pouvait plus trouver aucun moyen d'emprunter. C'était en vain que MM. de Syllery, Frettrau, Laborde, Hérault de Séchelles et Pelletier de Saint-Fargeau avaient entrepris d'alimenter le dragon de l'abîme ; il avait déjà dévoré la meilleure partie de leurs fortunes ; et quand ils avaient vu que sa gueule était toujours grande ouverte, ils en avaient reculé de surprise et d'effroi. Toujours est-il que Louis-Philippe d'Orléans avait fini par mettre sa vaisselle en gage, et qu'il n'avait pu trouver dans tout Paris un seul usurier qui voulût échanger dix mille écus contre la signature de son chancelier.

On avait appris que M. de Mirabeau parlait de ces pauvres orléanistes en mauvais termes. On savait qu'il avait eu plusieurs conférences avec M. Suleau, et comme on le faisait épier (du Palais-Royal), on apprit qu'il était sorti le 4 août, à 2 heures du main, de chez M. Suleau qui logeait place Vendôme. La nuit suivante il était allé chez M de Sainte-Amaranthe, où il avait perdu deux mille louis au creps, avec une apparence de sécurité qui ne manqua pas d'étonner toutes les personnes qui ne connaissaient de lui que son manque de fortune…

Le 10 août 1792, c'est-à-dire vingt-sept mois après la lettre d'avis qu'il avait reçue du Raincy, M. Suleau sortait de l'appartement de la Reine et fut massacré dans le passage des Feuillans, tout auprès de la grille des Tuileries… Ma plus se refuse à vous tracer les horribles détails de cet assassinat dont il avait été si bien prévenu par cet homme du Raincy qui s'était dit garde national. Un écrivain révolutionnaire a fait imprimer que lorsque les

parens de M. Suleau envoyèrent chercher son corps le surlendemain, 12 août, il fut impossible de le reconnaître, parce que la terrasse était jonchée de cadavres mutilés, égorgés, éventrés, tous couverts de mouches qui suçaient le sang figé de leurs larges blessures et qui remplissaient les cavités de leurs yeux. On a su qu'avant de tomber sous les coups de poignard, il avait harangué le peuple, mais son courage et son éloquence ne purent le sauver ; il y avait quatre à cinq mois qu'il venait d'épouser une jeune femme charmante dont il était idolâtre, et qu'il avait eu la triste prévision de conduire auprès de son frère Dom Charles, au prieuré d'Oncy, quelques jours avant le 10 août.

Le Duc d'Orléans et le Duc d'Aiguillon n'étaient pas les seuls révolutionnaires de Paris qui fussent à bout de leurs finances, et tous ces malheureux ouvriers qu'ils avaient débauchés de leurs ateliers en étaient réduits à mourir de faim. D'après un recensement exact des pauvres, il s'en trouvait cent soixante-six mille à la charge des paroisses, et c'était plus d'un quart de la population de Paris. Il arriva qu'un jour, environ deux cents ouvriers se présentèrent à notre section de la Croix-Rouge, en disant à M. Pierron, secrétaire de notre juge-de-paix : — Nous voici deux cents honnêtes gens qui n'avons plus rien à mettre en gage ; nous ne voulons ni voler, ni nous mêler dans les émeutes, nous mourons de faim, donnez-nous du pain ou tuez-nous !...

Cet excellent M. Pierron leur dit en larmoyant qu'on allait faire une collecte pour eux et qu'il leur conseillait d'avoir confiance en Dieu.

Il envoya chez M de Sully, rue St-Guillaume ; elle donna deux mille écus en louis d'or ; on passa chez M. d'Havrincourt, rue St-Dominique ; on courut à l'hôtel de Bérulle , on fit parler à M. d'Allemans qui criait de la goutte et qui n'en donna pas moins 50 louis ; on était venu chez moi, comme de juste, et sans être sorti d'un rayon de quatre à cinq cents pas autour de la Croix-Rouge, on avait rassemblé, en moins d'un quart d'heure, environ quatorze mille francs qui furent distribués à ces pauvres gens qui nous comblèrent de bénédictions. Dupont que j'avais chargé de porter à mon offrande, les avait entendus parler d'aller à St-Sulpice ; il eut la curiosité de les suivre jusqu'à l'église où ils se mirent à chanter un cantique en action de grâces ; et ce que vous auriez peine à croire aujourd'hui, c'est qu'avant que la révolution ne s'en fût mêlée, il y avait dans Paris deux espèces de peuple, le bon qui travaillait, et le fainéant qui ne valait rien.

Mde Crussol m'avait fait demander la grâce de venir mourir chez moi, rue de Grenelle, et c'était pour un motif étranger. Elle habitait la rue St-Lazare, au quartier d'Antin, et tous ceux qui mouraient de ce côté-là devaient être conduits au cimetière de la section de Montmartre, où, sans parler de ce qu'on y recouvrait inévitablement votre cercueil avec un drap tricolore, on avait la certitude d'être précipité dans une carrière où les bierres et les corps humains étaient réduits en charpie long-temps avant d'arriver au fond de cet abîme ; enfin les débris chrétiens s'y trouvaient entassés pêle-mêle avec des immondices et des restes d'animaux que la voirie municipale y faisait jeter journellement, et cette pauvre femme en était si troublée qu'elle en perdait la faculté de la prière et n'en pouvait avoir une minute de

repos. Je l'ai fait inhumer au cimetière de Vaugirard avec autant de bienséance qu'il a été possible.

Un des faits les plus surprenans de cette odieuse époque, ce fut cette abominable condescendance et cette lâcheté philosophique de M de B... pour sa belle-fille qui n'avait jamais pu souffrir son mari, et qui s'était enthousiasmée pour l'éloquence et l'ardent patriotisme, disait-elle, d'un mauvais sujet, nommé Dantonelle et soi-disant Marquis. Ce démocrate était, du reste, un beau garçon de vingt-huit à trente ans et dont la taille allait à cinq pieds sept à huit pouces. Cette indigne belle-mère lui écrivit un jour au nom d'une intéressante jeune femme, belle et sensible personne à laquelle il avait inspiré les sentimens d'un amour invincible, et qui méritait toute sorte d'égards... Il y répondit apparemment comme on l'avait espéré, car elle conduisit sa belle-fille à ce Dantonelle, et de cet acte d'opprobe il est résulté, par une juste punition du ciel, un monstre d'enfant qui s'annonce comme devant être un individu prodigieux dans la crapule et pour la méchanceté.

Je ne saurais mieux terminer pour aujourd'hui la tâche que je m'impose journellement en fait d'écritures, qu'en vous mentionnant une délibération de la municipalité de Paris, qui fut affichée jusque sur ma porte cochère.

Extrait des registres de la commune de paris.

« Le citoyen Maire et Président du conseil, Nicolas Chambon, informe le dit conseil de la section de la commune, que le comité révolutionnaire de la maison commune, vient de lui dénoncer qu'il y a des pâtissiers qui se permettent de fabriquer et de vendre encore des gâteaux des rois. Il invite la police à faire son devoir. Il s'élève à ce sujet une discussion sur les moyens à prendre pour autoriser légalement les comités révolutionnaires à faire arrêter les vendeurs et acheteurs de ces gâteaux. L'orateur du comité donne lecture d'un arrêt dont voici l'extrait : « Sur une dénonciation à nous faite que l'on chomerait encore la fête des rois, et que l'on vendait des gâteaux à la fève, des commissaires se sont assurés du fait (il montre des gâteaux ; on applaudit). Considérant que les pâtissiers qui font des gâteaux à la fève, ne sauraient avoir que des intentions liberticides ; considérant que même plusieurs particuliers en ont commandé, sans doute dans l'intention de conserver l'usage superstitieux de la fête des ci-devant rois, le comité a arrêté que le conseil général sera invité à envoyer à l'instant même une circulaire à tous les comités révolutionnaires, pour les engager à employer toute leur surveillance pendant cette nuit et les suivantes pour découvrir et surprendre les pâtissiers délinquans et les orgies dans lesquelles on oserait fêter les ombres des tyrans. »

L'assemblée arrête que les membres du conseil se transporteront immédiatement dans les comités de leur section, afin de les inviter à faire les visites convenues chez les pâtissiers, ainsi qu'à saisir et confisquer tous les gâteaux des rois qu'ils pourront trouver.

Délibéré en conseil de la commune de Paris, le 4 nivôse an III de la liberté.

Signés Chambon, Maire.
Anaxagoras Chaumet, P de la Comm.

Hebert, Substitut du P de la C.
Claude Lebois, d°.
Jacques Roux, officier municipal.
Pour copie conforme

C. Colombeau, greffier.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.

Tome 7 · 14

En rétrogradant d'un tiers de siècle, je vous dirai que le Commandeur ou Bailly de Froulay, mon oncle, avait eu jadis un cuisinier très distingué, lequel était devenu fort à son aise, attendu qu'il était voleur. Ce n'est pas ceci qui lui avait mérité beaucoup de distinction, mais c'est qu'il avait inventé des gourmandises admirables, et notamment les pattes d'oie bottées, à l'intendante, (sautées à la graisse de cailles, et bien frites après avoir été panées). Mon oncle conseillait toujours d'y faire ajouter le jus d'une orange amère ; mais son chef de cuisine s'en indignait et s'en désespérait, parce qu'il en résulte, disait-il, un inconvénient inévitable, en ce que le contact d'un acide a pour effet naturel d'amollir ces sortes de préparations gastronomiques, et parce que l'apparence de la friture en souffre toujours. Vous pourrez choisir entre la prescription du Commandeur et la proscription du Cuisinier.

C'est à celui-ci qu'on doit rapporter l'invention des saumons à la Régence et des brochets à la Chambord, et si l'on garnit encore aujourd'hui les timbales de Béatilles avec des frangines et des crépinettes de moelle épinière, et si l'on appelle amourette la moele épinière des veaux et des agneaux, c'est encore à lui qu'on doit attribuer la délicatesse de cette recherche et celle de son expression physiologique. À qui l'aurait voulu laisser dire, il aurait osé soutenir la prétention d'avoir inventé les potage à la jambe de bois (« décharnez proprement et piquez votre os à moelle au milieu de vos croûtons gratinés ») ; mais il en était rudement démenti par le Premier Maître de l'hôtel de M. le Régent, M. le Victomte de Béchameil de Nointel, qui réclamait la priorité de la découverte, et qui a eu l'honneur de donner son nom à la sauce blanche que vous savez.

— Est-il heureux, ce petit Béchameil, disait toujours le vieux d'Escars ; j'avais fait servir des émincés de blanc de volaille à la crême cuite plus de vingt ans avant qu'il ne fût au monde, et voyez pourtant que je n'ai jamais eu le bonheur de pouvoir donner mon nom à la plus petite sauce !

Toujours est-il que cet habile homme de bouche avait nom Rotisset, et qu'il nous était provenu d'un pari que mon oncle avait gagné contre le Maréchal de Saxe qui l'avait envoyé chez nous, malgré qu'il en eût, pieds et poings liés. Il en pleurait à chaudes larmes en arri-

vant de Chambord, et même il avait eu la mauvaise pensée de s'en révolter ; mais comme on l'avait menacé de la faire mettre à Saint-Lazare, il avait fini par accepter la gageure.

Je suis fâchée d'avoir à vous dire que le nom de Rotisset n'était pour lui qu'un surnom d'office, et qu'il n'avait aucun nom patrimonial, attendu qu'avant d'entrer dans les cuisines de Chambord, il était sorti du réfectoire des enfans-trouvés.

Il avait pourtant fini par épouser la sœur de M Dupont, ma première femme, et depuis votre berceuse ; mais les Dupont, qui sont des bourgeois du Maine, heureusement et très honnêtement nés, avaient d'abord été profondément irrités de cette mésalliance !

Il en était résulté premièrement une certaine Fanchon Rotisset qui s'allia convenablement avec un ouvrier bijoutier nommé Filippon (on disait Flipon dans l'usage habituel de la famille) ; et je vous dirai, pour n'y rien omettre, que M Flipon, née Rotisset, avait une sœur germaine, fille de garde-robe chez M de Boismorel, qui était une richarde du Marais. Elle avait en outre un frère utérin, nommé Nénard qui était au service de M. Haudry, le fermier-général, en qualité de chef d'office, et c'était la fleur des pois, celui-ci ! Il me semble qu'ils avaient encore un neveu consanguin, croisé du Rotisset et du Flipon, qui devait être garçons de cuisine ou cuisinier chez M. Toynard de Jouy (le père de M d'Esparbès), mais je n'oserais vous en répondre en sûreté de conscience.

En voyant que je vous déroule cette généalogie comme la chaîne d'un tourne-broche, vous allez peut-être imaginer que je suis devenue folle ; mais patientez encore un instant, mon Prince, et vous allez voir à propos de quoi je vous ai tracé la filiation des Rotisset et des Flipon ?

Pour éclaircir mon préambule, je vous dirai d'abord que M. Dupont, mon valet de chambre-secrétaire (qui vous écrit ceci sous ma dictée et qui a beaucoup de peine à s'empêcher de rire), avait toujours ainsi que M Dupont sa tendre épouse, (il n'y saurait tenir à ce qu'il paraît ?) quelque chose à me dire à l'honneur et à la gloire de Manon Flipon, qui était la fille du bijoutier, et qui, suivant leur témoignage, était une merveille de la nature ! Je me souviens qu'il avait été question d'un mariage pour elle avec le boucher qui fournissait l'hôtel de C'équy, lequel avait imaginé de m'écrire à cette occasion-là (c'est le boucher, bien entendu). Les Dupont se jetèrent à la traverse pour m'en donner une explication satisfaisante et respectueuse ; mais je leur signifiai qu'ils eussent à me laisser tranquille avec leur aimable nièce, et que je ne voulais plus entendre reparler de Manon Flipon.

Un an, deux ans se passent, et les Dupont ne sauraient y résister ! il faut absolument qu'ils me parlent du mariage de leur nièce, en me demandant si je n'aurai pas la bonté de signer au contrat : ce que j'acceptai sans la moindre hésitation, parce que c'était l'habitude de MM. de Créquy à l'égard de leurs domestiques et des parens de leurs domestiques qui n'étaient pas gens de livrée.

Il y eut un malentendu pour le jour et l'heure où je devais donner ma signature ; j'étais à Versailles, ou je ne sais pas quoi. On voulut bien se contenter de faire signer ledit contrat

par Madame votre mère et par mon fils, et je n'y songeais plus du tout, lorsque Dupont vint me supplier d'accorder une audience à M Roland de la Plattière.

— Qu'est-ce que c'est ? et qu'est-ce qu'elle me veut?

— Mais, Madame, c'est Manon Flipon qui a épousé un monsieur du Bureau du Commerce de Lyon ; une place superbe avec quatre bonnes mille livres de rente en fermes, et une maison de campagne dans le Forez. comme Madame n'a pas signé leur contrat, ma nièce a pensé que Madame aurait peut-être la bonté… — Vous pouvez lui dire de venir ; je la verrai.

M Roland de la Plattière était le plus belle personne du monde. Elle était bien tournée, bien faite et bien mise, avec une élégance modeste. Son visage éblouissait de fraîcheur et d'éclat, comme un bouquet de lys et de roses (je vous demande pardon pour cette comparaison qui est surannée, mais c'est que je ne sais rien pour la remplacer ; et du reste, celui qui a dit pour la première fois qu'il n'y a pas de roses sans épines, avait dit une chose charmante !) Son visage était admirablement régulier pour les traits et pour son contour du plus bel ovale. Elle avait des yeux ! quels beaux yeux bleus ! sous des sourcils et de longs cils noirs, avec une forêt de cheveux bruns. L'amabilité de la physionomie ne répondait pas toujours à cette régularité charmante ; il y avait parfois dans les mouvemens de la bouche et des sourcils quelque chose de mécontent, de malveillant et même de sinistre… Lorsque j'eus signé le contrat qu'elle m'apportait que je vis qu'elle ne s'en allait pas, je devinai qu'elle avait envie de me dire autre chose et je la voulus faire asseoir ; mais comme elle aurait été mortifiée de me voir sonner Dupont (son oncle) pour lui avancer un siége, je me levai pour me diriger du côté des fauteuils, en lui disant : — Asseyez-vous donc, mon enfant.

— Voilà cette belle jeune femme qui conçoit la délicatesse de mon intention, qui me regarde avec des yeux attendris, et qui me dit avec un accent énergique et passionné : — Vous êtes bonne, Madame ! vous êtes véritablement bonne et généreuse ! et, ce disant, elle fait un saut de gazelle à l'autre bout de la chambre, afin de saisir un tabouret qu'elle apporte en deux enjambées et qu'elle établit en face de mon canapé.

Ce qu'elle avait à me demander, c'était de faire obtenir des lettres de noblesse à son mari qui possédait en roture un petit fief noble, appelé la Plattière, lequel relevait de la châtellerie de Beaujeu, et se trouvait dominé par M. le Duc d'Orléans en sa qualité de Comte de Beaujolais.

Tous les bourgeois de Lyon avaient la fureur de l'anoblissement, et M Roland m'en cita pour exemple celui d'une belle M de la Verpillière qui avait trouvé moyen de faire de son mari un gentilhomme de trois races, au lieu d'un anobli au premier degré : elle avait arrangé son affaire d'anoblissement de manière à faire donner des lettres de noblesse au bisaïeul de son mari, lequel bisaïeul était âgé de 95 ans et en enfance, à ce que disait M Roland, et ce qui n'était pas hors de vraisemblance. Elle disait aussi que le père et le grand-père étaient morts depuis plusieurs années, ce qui lui faisait observer, avec assez de malice et de raison, que les deux générations nobles, intermédiaires entre l'Écuyer, premier anobli, et son ar-

rière-petit-fis, le Chevalier, gentilhomme de trois races, ne subsisteraient jamais ; ce qui serait toujours d'une singularité surprenante. Du reste, elle ajouta que madame de la Verpillière faisait l'insolente, et sa manière de prononcer et d'accentuer ce dernier mot lui donna tellement la figure d'une Euménide, que je crus lui voir pousser, non pas des cornes au front, comme disait votre grand'mère de Sévigné, mais des cheveux de serpens !

M Roland voulut ensuite me faire entendre avec un certain air d'exigence et de jalousie concentrée, qu'il était possible que la famille de son mari fût descendue du Maréchal de la Plattière, ce qui brouilla ses cartes et son enjeu sur mon tapis. Je lui répondis que le nom de famille de ce Maréchal était de Bourdillon et non pas Roland ; et quand elle vit que j'accueillais cette supposition chimérique avec un air de froideur impassible et peut-être un air de hauteur incrédule, elle en prit une physionomie de haine en révolte et d'orgueil blessé que je n'oublierai jamais ! Je l'éconduisis discrètement et même assez poliment, ce me semble ; mais je dis à son oncle Dupont que M de la Plattière se moquait du monde, que son mari était descendu de trop haut lieu pour avoir besoin d'être anobli, et qu'il n'avait qu'à déposer ses preuves au bureau de M. Chérin.

Je passai quelques années sans avoir à m'occuper du ménage Roland. M. de Breteuil, alors ministre de la maison du roi, me dit seulement qu'il était persécuté pour eux par un déluge de recommandations des Montazet, des Marnézia, des Gain de Linars et des autres Comtes de Lyon ; car M Roland, qui ne manquait pas d'intrigue, avait trouvé moyen de faire manœuvrer en faveur de son mari l'Archevêque de Lyon et tous ses chanoines de Saint-Jean. M. de Breteuil fit répondre que le meilleur moyen d'obtenir des lettres de noblesse pour leur protégé, c'était qu'il se fît agréger à la prévôté municipale de Lyon, afin d'y parvenir à l'échevinage, ansin que MM. Tholosan, la Verpillière et tant d'autres ; mais il paraît que la haute bourgeoisie de cette grande ville ne voulut pas admettre le sieur de la Plattière à la participation de ses priviléges, et indè iræ.

Àl'occasion de notre odieuse et stupide affaire avec le citoyen Bourbon-Montmorency-Créquy, que j'étais accusée d'avoir fait déposséder, infibuler et saigner des quatre membres, je pris enfin mon parti d'en aller parler à son protecteur et son ami, le Citoyen Roland, que je trouvai dans les dispositions les plus farouches et les plus hostiles contre nous. C'était un écueil inabordable, escarpé ; c'était un amas de scories aigües et réfractraires ! on ne saurait dire que ce fût un homme de fer, car il n'en avait ni la solidité ni l'utilité ; c'était un homme de bois, mais de ces bois intraitables et si durement grossiers qu'ils font rebrousser le fer des haches.

M Roland survint dans le cabinet de cet étrange ministre, avertie qu'elle avait été par mon excellent Dupont, dont le respect et la fidélité pour moi ne se sont jamais démentis. La physionomie de cette femme avait une expression d'ironie triomphante et mal déguisée par quelques paroles de considération bienveillante auxquelles je ne voulus correspondre en aucune façon, ce que vous croirez facilement, car il est assez connu que je n'ai jamais su dissimuler et que je ne l'ai jamais voulu.

M Roland me parut encore assez belle, mais il me sembla que ses manières et son langage étaient devenus très-ignobles et risiblement affectés. Elle disait, par exemple, avec un air de satisfaction prétentieuse : — À l'heureux, l'heureux, — dans le tems, pour alors, — d'encore en encore et faite excuse ; — nous deux le ministre, et c'est embêtant, enfin cent autres locutions de la vulgarité la plus insipide ou de la trivialité la plus dégoûtante. Je me souviens notamment qu'elle parla d'un citoyen à qui l'on avait chippé sa carte de sûreté, et qu'elle me demanda si je connaissais leur ami Barbaroux, qui était beau à lui courir après. Jugez du ton qu'elle avait pris dans ses relations révolutionnaires et ses intimités girondines ; car, en vérité, ce n'est pas ce ton-là qu'elle avait quelques années auparavant, ou du moins elle avait eu la vanité bien placée de s'observer, de se contenir et de ne pas s'exprimer ainsi devant une personne de bon goût. — Voilà donc la femme d'un ministre de la république ? disais-je en moi-même. On descend toujours et l'on marche vite en révoution ! Pour le ton du monde et les traditions polies, il y avait aussi loin de M Roland à M Necker, que de M Necker à la Duchesse de Choiseul ; imaginez ce que devait être la femme du ministre de la justice, la citoyenne Danton, à qui madame Roland paraissait une précieuse aristocratique et comme une sorte de princesse.

Àleur manière de me parler de ce misérable aventurier, c'est-à-dire de mon dénonciateur, je vis tout aussitôt que je n'avais aucune justice à espérer de ces gens-là ; aussi je me contentai de leur dire, froidement et sèchement, que, si la nation confisquait mes biens, ce ne pourrait jamais être au profit d'un imposteur aussi facile à démasquer que le Citoyen Bourbon-Montmorency-Créquy, autrement dit Nicolas Bézuchet, leur protégé. Je ne leur adressai pas une parole qui pût avoir l'air d'une sollicitation ; mais cette fausse démarche ne me contraria pourtant pas autant qu'on devrait l'imaginer, car je les trouvai si ridiculement déraisonnables, que leur chute me parut infaillible, indubitable et nécessairement prochaine. Je me délectai malicieusement dans la contemplation de leur sotte arrogance, de leur infirmité, de leur insuffisance à gouverner un pays quelconque, et surtout un pays tel que la France ! Nous nous quittâmes avec l'air d'un mécontentement réciproque. — Je te salue, Citoyenne, me dit le ministre, avec une maussaderie pitoyable, et sans daigner seulement faire semblant de m'accompagner jusqu'à la porte de son cabinet que je fus obligée d'ouvrir toute seule. Sa femme avait évité de me tutoyer, mais elle n'aurait eu garde de compromettre sa dignité personnelle et la dignité de la république française en reconduisant une fanatique (c'était le principal grief contre moi). Elle se leva majestueusement pour me faire un geste de civilité romaine, avec une espèce de mouvement de la tête et des paupières, en guise de salut.

Quatre mois après, nous étions prisonnières ensemble à Sainte-Pélagie.

Retournons en arrière, en vertu du privilége que je me suis réservée d'empiéter sur les temps futurs, et de rétrograder ad libitum.

(Note de l'Auteur.)

(Note de l'Éditeur.)

Le tribunat du district avait commencé par envoyer notre faussaire en possession de mon hôtel de Créquy, rue de Grenelle, ainsi que de l'hôtel de Créquy, rue d'Anjou, lequel appartenait à mon fils et ma belle-fille ; mais vous imaginez bien que nous ne voulûmes pas céder la place à Nicolas Bézuchet. Nous interjetâmes appel de cette première sentence ; et comme il y eut un cri d'indignation générale contre l'arrêt et les juges, Bézuchet nous fit défaut à chaque audience, et toute la procédure civile en resta là. L'Assemblée nationale avait envoyé sa requête au comité de législation ; et quoiqu'on l'eût accueilli très favorablement, quand il osa venir à la barre afin d'y présenter son beau Mémoire, on ne savait absolument comment s'y prendre afin de le protéger avec plus d'efficacité. Non content de prétendre à la possession légale de tous nos biens, il réclamait en même temps et aux mêmes titres, la restitution de Chambord qui appartenait au Roi, la possession de Bellevue qui était à Mesdames, et la possession du Plessis-Piquet qui appartenait à je ne sais plus qui, mais qui provenait de la succession de MM. du Guesclin. Il en résultait une complication de difficultés si favorables pour nous, que la majorité de l'Assemblée, sur la proposition de M. de Talleyrand, fut d'avis de renvoyer la plainte au tribunal criminel du département de la Seine.

J'étais bien loin d'être en sécurité sur le résultat de cette ridicule affaire ; il n'y avait aucune espèce de sottises qu'on n'eût déjà fait accroire à la majorité de cette patriotique Assemblée ; ainsi jugez tout ce qu'il y avait à risquer pour nous devant un tribunal inférieur en expérience, en lumières, en consistance, enfin devant une Assemblée nationale au petit-pied !

C'est que j'en ai vu de ces misérables juges en savates et en finge sale ; j'en ai entendu qui s'écriaient le jour où l'Assemblée nationale avait décrété que le droit de faire la paix et la guerre appartenait à la nation. – J'l'avons gagné l'droit d'guerre et d'paix ! J'l'avons gagné ! Guerre aux châteaux !!!

J'avais impérieusement exigé que votre père ne quittât pas notre châtelet de Jossigny pendant toute la durée de ce procès. Je tombai malade de fatigue en revenant de l'audience et je vais laisser parler M. de Penthièvre.

« Marquis, votre courageuse mère est dans son lit pour se dorloter, parce qu'elle a tout le bras droit tyrannisé par une douleur de rhumatisme et que sa main droite en est enflée. Elle se désespère de l'inquiétude qu'elle vous suppose, et je vais la remplacer pour vous tranquilliser tous les deux, je ne vous promets pas de m'en tirer aussi bien qu'elle ; mais j'y mettrai toute l'attention dont je suis capable, et j'entre en matière. La Marquise était allée mardi matin, chez un Juif appelé Kaiffer, et qui demeure, à ce qu'elle veut que je vous dise, rue Saint-Denis, au numéro 495 ; on l'avait exigé d'elle, et c'était pour y conférer sur votre affaire, attendu que cet israélite est un des deux cents citoyens désignés par le syndic général pour juger tout le monde, en exécution de l'art. vi du titre xi de la ii série de la loi du 29 septembre dernier. C'est elle qui me le dicte et qui sait toutes ces belles choses par cœur. Elle avait fait antichambre dans la cour du juif et tout à côté d'un évier de cuisine, avec les pieds

sur un pavé qui n'était ni sec ni propre première cause de son indisposition. Il paraît que cet honnête juré, comme on les appelle, est imbu d'une grande défiance et d'un souverain mépris pour tous les Nobles ; aussi la Marquise a-t-elle eu grand soin de lui faire observer que malgré que vous mangeassiez assez souvent du lapin, du lièvre, du lard et de l'anguille, ainsi que des côtelettes de mouton et autres chairs qui avoisinent les entrailles des animaux, et quoique vous ne profitassiez jamais, ni elle non plus, de la licence que prennent certaines gens, par une fausse interprétation du Lévitique, laquelle consiste à filouter tous ceux qui ne sont pas de leur religion, il ne s'en suivait pas du tout que vous eussiez fait infibuler ni saigner personne des quatre membres. Il a dit : On verra ça ; et votre pauvre mère en a été pour ses frais d'antichambre et de conversation avec ce juif. Mon bon Dieu quel, temps pour y vivre ! Voilà les sujets qui veulent régir les souverains, et les chrétiens qui sont jugés par des juifs : il me semble qu'autant vaudrait faire juger les officiers de louveterie par des loups, n'est-il pas vrai ? Le Marquise avait donc été prise de rhume, et je ne l'ai pu voir mercredi, parce que les rues étaient si remplies de mauvaises gens en si grande émotion, que sur ma place des Victoires et du côté de ma fille, on ne pouvait passer outre, et que je n'ai pu sortir de chez moi. J'ai déjà été arrêté sur cette place du Palais-Royal, et quand j'entends dire pour me faire relâcher que je suis le beau-père de qui vous savez, c'est un si douloureux et si honteux bénéfice pour moi, qu'il me semble en recevoir un coup de stylet au milieu du cœur. Mais retournons à votre procès, car tout le monde a ses afflictions, et vous savez que les vôtres ne sauraient être pour moi des contrariétés minimes. Notre-Dame de bon-secours s'est donc fait habiller jeudi matin à la lumière des bougies, car elle était en course dès sept heures et quart. Voilà ce que l'on a dit chez elle à un de mes gens que j'y avais fait envoyer pour le premier coup de huit heures. Elle avait pris des précautions admirables, et la voilà qui vous fait dire comment elle avait mis tout autant de coqueluches que la Duchesse de Saulx ; mais l'homme propose et Dieu dispose, et la bonne mère a eu pendant tout le temps de l'audience une porte ouverte sur le dos en pleine correspondance avec les quatre fenêtres de la salle au grand'ouverte ; enfin c'était à n'y pas tenir pour elle, avec son horreur des courans d'air, et je vous dirai pourtant qu'elle est restée là jusqu'à la fin. Le substitut de l'accusateur public est un citoyen qui s'appelle Faure ; il a commencé par conclure en faveur de votre adversaire, et M de Créquy tournait à la mort, parce qu'elle ne voyait pas arriver le sieur Delamalle qui devait parler et plaider pour elle ; mais il n'avait garde de s'en acquitter, parce qu'il avait été mis en prison le mercredi au soir. Elle s'est levée comme une amazone, ou si vous l'aimez mieux, comme une autre Amalasonthe en disant qu'elle allait se défendre toute seule ; et la voilà qui s'est mise à faire à ces petites gens du jury tout l'historique de cette haute pairie de Créquy et de sa grande forêt dont vous ne possédez plus de quoi faire un manche de fouet, comme aussi toute l'histoire de la maison de Grenelle que cet imposteur a l'impudence de réclamer ; — tandis que je l'ai achetée d'un appelé M. de Feuquières, et que je vous en apporte le contrat, leur a dit la Marquise. Vous y verrez, dans ce contrat, que je l'ai achetée à vie pour une somme de quarante mille francs, une fois payée ; parce que je n'avais pas l'air d'avoir en point de vue pour deux ou trois années de vie ; il y a de cela soixante et un ans ; j'ai toujours eu la malice de m'en applaudir et j'espère en profiter jusqu'à ma mort. — C'est tout de même une fine commère et qui n'a pas

froid aux yeux, disaient les gens du peuple qui se trouvaient à l'audience, et ce qui pourra vous surprendre à cause de la disposition générale des esprits, c'est que lorsqu'elle a eu fini de parier, elle a été couverte d'applaudissemens. — Mais c'est donc un filou et un escroqueur d'orphelins, c'est un voleur d'enfans, disaient les jurés sans se retenir le moins du monde, et du reste le filou dont il s'agit n'était pas dans la salle, il se tenait dans un couloir, où Dupont nous dit qu'il avait un air des plus interloqués. Cependant le citoyen Faure a prétendu qu'il était indispensable à lui de nommer un avocat d'office pour M votre mère et pour vous (à qui je suis prié de faire savoir, par parenthèse, que le fils de M de Créquy passait dans l'esprit des auditeurs et sur les bancs des jurés, pour être un petit bon homme de sept à huit ans), parce que, disait le même substitut d'accusateur public, il y avait des moyens de droit qu'il fallait plaider, et que les parties civiles ne pouvaient les invoquer, faute de les connaître. — Nommez donc un avocat d'office, a répondu la Marquise, et voilà qu'il est sorti de sur les bancs un grand diable de Gascon, nommé Coste, qui paraît avoir été le plus étrange orateur de la bazoche, et sur lequel M votre mère ne tarit pas. — Messieux, et je dirai plus, cito-iens, disait-il à Faure et à ses adhérons, au conspect d'une éspoliation pareille, on en reste comme une éstatue !! Il a parlé d'étantative éscandallûse environ cent fois, et du reste il a parlé comme un honnête et digne homme à qui N. D. des Victoires enverra demain matin un rouleau de cent louis dont on n'entend pas que vous ayez à vous mêler, parce que vous êtes un petit écolier, et qu'il faut vous laisser votre boursiquet pour acheter des bilboquets. — Veuve Froulay Créquy, a dit le premier juge, avez-vous quelque chose à ajouter à l'éloquent discours de votre défenseur officieux ? — Rien du tout : je m'en rapporte à votre bon sens et à votre conscience. La sentence dont vous ne pourrez avoir copie que demain, c'est-à-dire la semaine prochaine, si vous restez encore à Jossigny, l'arrêt, vous dis-je, porte en substance que le nommé Charles-Alexandre dit Créquy est débouté de ses poursuites, contre la défenderesse et son fils, qu'il est condamné aux frais du procès, à une amende de 500 francs pour les indigens de la section, à 200 francs de dommages et intérêts pour l'autre partie plaidante, et de plus, à six mois d'incarcération pour avoir voulu surprendre la bonne foi publique et la religion des autorités constituées. Comment trouvez-vous ce jugement dont nous avons rendu joyeusement et humblement grâce à Dieu ? M votre mère vous fait dire qu'elle n'est presque pas malade et qu'il vaut mieux ne pas vous presser de revenir. Pour abonder dans son sens, je vous dirai, comme observation de mon crû, qu'elle mange comme un Ogre et boit comme un Templier ; mais, à la vérité, c'est du biscuit avec de l'eau d'orge et je puis ajouter qu'elle jase comme une pie dénichée. — Faites-moi donc taire, ou j'en deviendrai comme un ésquelette ! Voilà ses dernières paroles et depuis sept à huit minutes, elle a tout-à-fait l'apparence d'une personne qui dirait son chapelet ; mais je pense bien que ce n'est pas sans quelques distractions de l'ordre judiciaire. Vous savez, Marquis, comment et combien vous est affectionné votre cousin,

Louis-Jean-Marie de Bourbon.

Je fus bientôt guérie, grâces à mes bains aromatiques, et je reprends la plume afin de vous continuer mon récit. Il se trouva que Bézuchet avait contrefait la signature de St.-Just et de Fouquier-Tinville, afin de se recommander à M. et M Roland pour en obtenir, sur les

fonds du ministère de l'intérieur, une pension alimentaire et provisoire. Robespierre en profita pour le faire garder indéfiniment à Ste-Pélagie où nous avons été détenus ensemble, mais sans que je m'en pusse douter, car nous n'étions pas incarcérés dans le même corps de logis. C'est une chose dont j'ai toujours remercié le bon Dieu parce que le voisinage de cet homme aurait été pour moi, pauvre prisonnière abandonnée à la justice et l'humanité de nos guichetiers, un sujet d'insupportable dégoût et d'appréhension continuelle.

Vous verrez, dans les pièces justificatives que je vous ai fait réserver, tout ce que Bézuchet disait avoir à souffrir dans cette prison, dont il n'est jamais ressorti que pour être conduit à la guillotine. C'était sans doute à raison de son imposture envers le ménage Roland mais c'était principalement à titre de tyran féodal et d'ancien aristocrate, et pour le récompenser de s'être fait appeler Bourbon-Montmorency Créquy. Voyez donc cet étrange effet d'une étrange imposture, et cette prodigieuse concordance entre l'iniquité des révolutionnaires et la justice du ciel.

Un autre effet, presque miraculeux, des poursuites de ce misérable homme, c'est qu'ayant fait mettre des oppositions sur le paiement de tous nos revenus, il en est résulte qu'en dépit de notre inscription sur la liste des émigrés, aucun acquéreur ne s'est présenté pour acheter ni soumissionner aucune de nos terres ; et ceci par prévision, par méfiance ; en sorte que nous n'avons été dépouillés que de votre hôtel de la rue d'Anjou et de ces deux belles forêts de St.-Pol et de Vareilles sur lesquelles on a prétendu que les deniers dotaux de ma belle-fille se trouvaient hypothéqués. Quand on nous signifia juridiquement cette folle sentence, votre pauvre père était bien malade et j'étais sous clé, mais je me gardai bien d'interjeter appel au tribunal de cassation, et je ne manquai pas de faire la sourde et muette, en contrefaisant la morte et nous félicitant d'en être quitte à si bon marché.

J'avais été mandée pour le duodi, 5 floréal, au tribunal révolutionnaire, à l'effet d'être interrogée sur un vol de diligence qui devait avoir eu lieu dans les environs de Montflaux. C'était un des 24 substituts de Fouquier-Tinville, qui devait procéder à mon interrogatoire et recevoir ma déposition, et comme je m'étais rendue à ce qu'on appelait son cabinet longtemps à l'avance, on me fit entrer, en attendant son arrivée, dans une grande salle basse, où je me trouvai livrée toute seule à mes observations et réflexions.

Il y avait à l'entour de ladite salle des paniers d'osier de forme carrée et pareils à ceux où les femmes de chambre mettent le bois à brûler qui est à leur usage : j'eus la curiosité de soulever le couvercle d'un de ces paniers, et je vis qu'il était rempli de poignées de cheveux de toute sorte de couleurs. La femme du concierge me dit ensuite que c'était là qu'on faisait la toilette des condamnés, qu'on ne reconduisait plus en prison pour en finir plus vite, et que c'était elle qui profitait de leurs dépouilles qu'elle vendait à son profit. Jugez combien votre pauvre grand'mère avait le cœur oppressé de se trouver là.

Mon interrogatoire ne fut ni long ni difficile ; le substitut n'avait pas reçu les pièces qui concernaient cette chouannerie ; il ne se souvenait seulement pas de l'assignation qu'il m'avait fait envoyer, et je n'ai jamais entendu reparler de cette affaire-là ; c'était un blondin qui

ne paraissait pas avoir plus de dix-huit ans ; il avait la figure d'une jeune fille avec un bonnet rouge, une carmagnole de peau de chèvre et de gros sabot.

Dupont me dit en nous en allant, que pendant que j'étais à jouer aux propos interrompus avec mon imbécile de substitut, l'Abbé de Fénélon et le Père Guillou venaient d'être acquittés par le tribunal révolutionnaire, en dépit de tout ce que Fouquier-Tinville avait pu dire. L'Abbé de Fénelon, parce que tous les ramoneurs et décroteurs de Paris l'avaient suivi jusque dans la salle d'audience, en pleurant et disant que c'étaient leur père, et parce que tout le peuple avait crié grâce, en disant que c'était l'Évêque des Savoyards. Le Père Guillou, c'était parce qu'en entrant dans ce coupe-gorge, il tenait un grand crucifix serré sur sa poitrine, en chantant le vexilla regis de toute sa force ; ensuite de quoi il s'était mis à se déchausser pour leur montrer les stigmates de ses pauvres pieds, comme celles de ses vénérables mains, en leur disant qu'il ne craignait nulle autre chose que les artifices du démon ; qu'il n'avait jamais eu frayeur des hommes, si méchans qu'ils fussent ! Enfin qu'il avait enduré le supplice de la croix pour avoir prêché le saint Évangile de Dieu au Japon (ce qui était l'exacte vérité) ; mais que Notre Seigneur avait bien voulu toucher le cœur de ses juges, et qu'il n'était resté cloué sur la croix que pendant trois heures, ce qui fit que tous les juges et les auditeurs éclatèrent de rire, et qu'on le renvoya comme un fou. Il s'en retourna tranquillement dans le haut de son clocher des Carmes, rue de Vaugirard, où il avait établi son domicile, et je pense qu'il y demeure encore. C'était la Comtesse de Kercado (la Malézieu) qui s'était chargée de pourvoir à sa subsistance, et 24 francs lui duraient trois mois.

Le saint Abbé de Fénelon fut repris en sous-œuvre, un malheureux jour où les Savoyards ne se doutaient de rien, et il fut conduit à l'échafaud sur la même charrette que Madame Élisabeth de France et que la Maréchale de Noailles. — Monsieur le bourreau ! monsieur le bourreau ! cria celle-ci, arrêtez un moment pour me détacher les mains, laissez-moi prendre mon flacon, je vous en supplie, laissez-moi prendre mon flacon, la Princesse va se trouver mal !... C'était au bout de la rue royale, et il est vrai que Madame Élisabeth avait paru prête à s'évanouir en voyant la place Louis XV, où le Roi son frère et sa belle-sœur avaient été suppliciés. Voilà ce qui fut mis dans un journal du soir en dérision de cette pauvre Maréchale de Noailles.

Àla suite de mes interrogatoires, de mes sollicitations et de mes visites à nos juges, que j'avais voulu faire toute seule, afin de ne pas exposer mon fils au danger de s'attirer l'attention des autorités révolutionnaires, je fus d'abord mise en état d'arrestation chez moi, sous la surveillance de trois sans-culottes qui nous voulaient rendre la vie si dure, que Dupont n'y trouva nul autre remède que celui de les gorger de mangeaille et de les maintenir ivres-morts. Il y en eut un qui n'eut pas la force de résister plus de huit jours à ce mauvais régime, et les deux autres en tombèrent malades.

Mais c'est conscience, et vous êtes un meurtrier, disais-je à Dupont.

Il me répondait qu'il n'y a pas de mauvais coups sur de mauvaises bêtes. Il a toujours force proverbes à sa disposition, et quand les deux survivans voulaient écrire à la section pour demander un autre sans-culotte en remplacement du défunt, Dupont leur disait que la

grande bande fait les étourneaux maigres ; ensuite il épanchait pour eux des rouges-bords et des rasades d'eau-de-vie qu'il envoyait acheter au cabaret et chez l'épicier du coin, pour économiser ma cave et les provisions de mon office. Ces deux malheureux ne voulaient manger que des salaisons, des viandes fumées et des épices ; on leur donnait tous les jours un gros jambon et une merluche grillée, un fromage de Hollande et je ne sais combien de harengs-saurs ; mais c'était surtout de moutarde aux anchois qu'ils étaient singulièrement affriandés, car ils en couvraient des tartines. On finit par être obligé de les faire conduire à l'hospice de la république, ci-devant l'Hôtel-Dieu, où je ne doute pas qu'ils n'aient fait pénitence de leur goinfrerie sauvage. (Il est assez connu qu'on y faisait quelquefois du bouillon pour les malades avec des têtes de mouton, des tranches de cheval et des quartiers de chiens, des moineaux et des chats.)

On m'envoya deux autres sectionaires qui nous agréaient beaucoup mieux parce qu'ils dormaient toute la nuit et la meilleure partie de la journée. Je me souviens que l'un de ces deux hommes avait nom Poucedieu. Les Dupont le trouvèrent un jour de pluie dans mon premier salon, qui ouvraient de grands yeux ; – Qu'est-ce que c'est donc que ça ? dit-il en leur montrant le dais ; c'est comme un ciel de lit…

— Et voilà justement ce qu'il en est, lui répliqua Dupont ; on en a retiré le bois de la couchette pour en faire une manière de trône où nous devons mettre la statue de la liberté avec le buste de Pettetier-Saint-Fargeau…

— Ah ben, ça n'est pas si bête, pour une vieille marquise ! lui répondit mon surveillant Poucedieu…

L'Abbé de Dampierre, qui était resté Vicaire-Général du diocèse de Paris, et à qui aboutissaient. toutes les aumônes, avait imaginé d'envoyer à l'économe de l'hospice de la république pour 50 mille francs d'assignats (qui perdaient environ 95 pour cent : c'était la monnaie du temps) ; mais le citoyen Lévéville fit arrêter M Dupont qui les lui apportait, et nous restâmes dans une grande inquiétude en voyant qu'elle ne revenait pas de l'Hôtel-Dieu, où l'Abbé de Dampierre l'avait envoyée bon gré mal gré. Je n'en perdis pas la tête et je ne voulus pas garder l'Abbé de Dampierre qui était caché chez moi et qui se désespérait de cette imprudence. Dupont le fit sortir par la rue de Sèves pour le conduire chez M de Grimaldi, rue de la Planche, où la cachette du prêtre était introuvable, mais il se trouva malheureusement que la place était prise ou plutôt que la cachette était remplie par le gros Abbé du Londel. Dupont fut obligé de conduire le Vicaire-Général par la rue du Bac, jusque dans le passage Sainte-Marie, en plein jour, ce qui faisait frémir ! Le bon citoyen Duperron, notre juge de paix, cacha l'Abbé de Dampierre pour la vingtième fois peut-être, et toujours le mieux du monde ; mais quand Dupont fut de retour à l'hôtel de Créquy, j'en étais déjà partie dans une vieille chaise à porteurs, pour aller en prison, on ne savait laquelle, et je ne le sais pas encore aujourd'hui.

On commença par m'interroger sévèrement sur la citoyenne Dupont, ma femme de confiance, qui distribuait de faux assignats ; on me fouilla de la matière la plus insolente et la plus odieuse, et l'on me conduisit dans une petite cave, où je fus obligée de m'asseoir à

terre, parce qu'il n'y avait ni siège, ni banc, et pas même une botte de paille. J'avais soustrait à la recherche de mes geôliers une vingtaine de doubles louis que j'avais eu la prévision de faire cacher dans la semelle de mes galoches. On m'avait laissé tous mes habillemens, Dieu merci ! mais on m'avait pris un portefeuille où j'avais des assignats, et c'était pour les vérifier, soi-disant. On m'avait pris mon livre d'offices, mais on m'avait laissé mon rosaire, sur lequel on se contenta de m'adresser quelques brutalités injurieuses. Le chef de cette geôle avait nom le citoyen Salior ; il me demanda s'il était vrai que je fusse âgée de 93 ans. — Tiens, s'écria l'un des familiers de cette épouvantable inquisition, c'est l'âge de l'ancien régime ! J'avais pris la résolution de ne pas leur répondre une seule parole, et je l'exécutai fermement.

– Peut-être qu'elle est sourde, observa le citoyen Salior ? Ensuite il se mit à m'accabler d'imprécations républicaines et d'apostrophes dont je ne comprenais pas toute la portée, parce qu'elles étaient en termes d'argot. Il me disait, en fermant les poings et grinçant des dents : Oh ! la vieille… et l'épithète dont il se servait pour m'injurier commençait par la deuxième lettre de l'alphabet. C'est tout ce que j'y trouvai de compréhensible.

Je passai dans cet horrible caveau la plus triste nuit du monde, et j'éprouvai ce que dit saint François de Sales, qui ne pouvait prier convenablement quand il n'était pas agenouillé commodément. Lorsque je voulais m'exhorter à la résignation, je vous avouerai franchement que je ne pouvais m'empêcher de maugréer contre d'Abbé de Dampierre, avec ses charités en assignats ! Le lendemain matin, je fus conduite au Luxembourg, dont on avait fait une prison, et où je trouvai malheureusement beaucoup de personnes de ma connaissance.

C'était d'abord la Princesse de Rochefort à qui je demandai l'aumône et la charité d'un petit morceau de pain, parce que je n'avais rien mangé depuis vingt-quatre heures. – Mon Dieu ! dit-elle à M d'Esparbès qui couchait dans la même chambre, nous n'avons plus ni pain ni rien du tout, comment donc faire ?

— Il faudrait aller demander quelque chose à M Mathieu de Montmorency, pour qui l'on envoie tous les jours une pleine soupière avec une grosse volaille de l'hôtel de Luynes…

M Mathieu répondit qu'elle avait tout mangé ; ensuite elle descendit dans notre chambre, où elle se plaignit amèrement de ce qu'on lui avait volé deux serviettes et je ne sais combien de bouteilles vides.

— Elle est comme son père, me dit ensuite M d'Esparbès : quand on parlait devant lui des pertes qu'on avait faites à la révolution, il disait toujours que personne n'en avait souffert plus que lui, parce qu'on avait eu l'indignité de lui prendre toutes les grosses carpes et les vieux brochets qu'ils avaient dans les fosses de leur château de Dampierre.

Je trouvai dans la même prison le Maréchal et Maréchale de Mouchy, la Princesse Joseph de Monaco, la Duchesse de Fleury et M de la Rivière, sa fille, M de Charmeau-Breteuil, enfin M de Narbonne et je ne sais combien d'autres femmes de mes parentes ou de ma so-

ciété, qui me reçurent à bras ouverts et le cœur bien serré, ce qui fut réciproque, ainsi que vous pouvez bien croire.

Je me rappellerai toujours le moment du départ de la Maréchale de Mouchy, qui voulut absolument accompagner son mari devant le tribunal révolutionnaire. Le geôlier, la geôlière avec tous les guichetiers et leurs ogrichons, lui disaient, dans la cour où nous étions descendus et rassemblés pour leur faire nos tristes adieux : — Mais reste donc, va-t'en donc, citoyenne, tu n'es pas mandée par le tribunal.

— Citoyens, répondait-elle, ayez pitié de nous, ayez la charité de me laisser aller avec M. de Mouchy ; ne nous séparez pas !

Son bonnet tomba par terre, elle se baissa péniblement, et le ramassa pour en couvrir ses quelques cheveux blancs... Enfin son dévouement triompha de la résistance des geôliers, on la laissa monter sur la fatale charrette à côté de son mari, et deux heures après ils n'existaient plus ! Cette vénérable femme n'avait pas été comprise dans le mandat d'amener de l'accusateur public ; elle avait passée par-dessus le marché dans la livraison du tribunal au bourreau pour ce jour-là.

Ce fut aussi le même jour que M. Roucher, l'auteur du poème des Mois, se trouvait sur le banc des accusés. Il s'aperçut qu'un jeune peintre de ses amis dessinait son profil et ne douta pas que ce fût pour sa famille à laquelle il écrivit au crayon ces vers touchans

Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
Lorsqu'une main savante esquissait mon image,
L'échafaud m'attendait, et je pensais à vous.

La Princesse de Carency n'était pas d'une résolution si courageuse ; elle eut la faiblesse de se dire enceinte, afin de reculer l'exécution de son arrêt de mort ; elle avait fini par en perdre la tête, ou peu s'en fallait, car elle essayait toujours de s'empoisonner en faisant infuser des centimes et des épingles dans du vinaigre, ce qui n'aboutissait qu'a lui donner des coliques affreuses ; ensuite on accourait pour nous requérir de livrer notre pitance de lait pour en faire boire à M de Carency qui venait encore de s'empoisonner. Comme le lait était notre principale nourriture, on finit par se révolter, en lui faisant dire que pour la prochaine fois on la laisserait aux prises avec le vert-de-gris et la colique ; ce qui lui fit passer la manie du suicide au moyen de l'oxide de cuivre.

Nous n'étions d'abord que trois dans la même chambre, et nous en étions enchantées ; mais on commença par établir en dehors, et tout au plus près de notre porte, un bizarre et fatiguant personnage, appelé M. le Marquis d'Alez de Bermoud d'Anduze, ni plus ni moins pour les noms, sans compter des prétentions nobiliaires à n'en pas finir. Aussitôt qu'on avait entr'ouvert notre porte, il se précipitait dans notre chambre, et nous étions obligées de le rudoyer pour qu'il nous laissât le temps de nous habiller et celui de faire nos prières. Il aimait beaucoup à raconter des histoires et particulièrement sur le danger des casseroles de cuivre et sur les retards de la petite poste. Ensuite, il aimait à discuter méthodiquement sur

des choses incontestables ; et par exemple, il aurait fait une dissertation pour vous, prouver que la ville de Paris ne saurait avoir 44 lieues de tour par la raison qu'elle n'en a que 7 : ou bien que son ami l'abbé Legris-Duval était bien loin d'avoir 15 mille livres de rente, attendu qu'il n'en avait que 4 ; les preuves à l'appui surabondaient, et c'était, Dieu me pardonne un ennuyeux compère ! Il s'attendait toujours à voir arrivée en prison Madame sa nièce, la ci-devant Princesse Victor de Broglie, et dès qu'il entendait la moindre rumeur au bas de notre escalier, il se mettait à crier à tête fendre : — Est-ce vous, ma nièce ? arriver donc ! J'espère que vous m'apportez une chaise percée ?... La nièce n'est jamais arrivée, ni la chaise percée non plus, malheusement pour nous...

Il avait des querelles à se prendre aux cheveux avec l'Abbé de Saint-Simon (d'Archiac), qui couchait sur le même escalier, à cinq ou six marches au-dessous de ce Marquis languedocien que Dieu confonde ! C'était souvent au milieu de la nuit que leurs disputes étaient les plus violentes, parce que celui-ci crachait toujours sur la tête de l'Abbé qui n'y voulait mettre aucune indulgence.

On nous donna bientôt pour commensale une certaine M Buffaut ou Buffot, qui était une élégante du quartier d'Antin, et qui faisait la grande dame et la renchérie de manière à nous en divertir beaucoup, si nous n'avions pas eu la guillotine en perspective et la famine en présence réelle. Ensuite on nous adjoignit une bonne paysanne angevine dont je m'accommodai beaucoup mieux que de cette belle camarade de chambrée. J'aime mieux les villageois que les bourgeois.

Mon temps d'arrêt dans cette prison m'a pourtant mise à portée d'observer et de connaître une sorte de gens dont je ne me doutais en aucune manière. N'ayant jamais eu de relations qu'avec le grand monde ou bien avec de bons paysans de nos terres, des valets respectueux et de pauvres personnes du peuple, je n'avais et ne pouvais avoir aucune idée de cette bourgeoisie moderne qui est stylée d'après la philosophie de Voltaire. Ignorante et suffisante espèce de gens qui se croit élégante, et dont cette M Buffaut devait être le modèle achevé.

Elle disait un jour à l'Abbé de Saint-Simon : — Je comprends très bien ce que vous avez dit à ces dames sur l'amour de Dieu : je l'aime à la folie, le bon Dieu ; mais j'aime surtout l'abbé Louis, parce que je l'ai vu dire la messe au Champ-de-Mars, avec esprit, avec grâce et avec sensibilité. À propos de la Maréchale de Richelieu qu'on venait d'amener en prison, elle se mit à dire au Marquis d'Alez de Bermond d'Anduze : — Il paraît que les maréchaux d'autrefois c'étaient des ecclésiastiques ?... — Non, Madame, et comment donc cela ? — Mais je croyais avoir entendu dire que le Maréchal de Richelieu était un Cardinal ? Elle disait quelques années plus tard à Antoine de Lévis, que Buonaparte ne travaillait que pour le Prétendant des Bourbons, parce qu'il avait la promesse et l'ambition d'être fait connétable de Montmorency.

On nous avait expédié de Commune-Affranchie cette belle dame de Lyon dont je crois vous avoir dit quelque chose à propos de M Roland, et celle-ci, qui s'appelait M de la Verpillière, avait une autre sorte de bel air qui consistait à se moquer des gens à prétention.

Elle avait pris en aversion déterminée M Buffaut qui lui semblait incivile, et le jeune M. de Rambuteau qui lui paraissait familier. Je ne sais plus quelle nouvelle il était venu nous donner de ses amis, Montmorency, Lévis ou Mailly, et cette malicieuse anoblie dit à M de Fleury : — Vous allez voir comme je vais lui river son clou ! Coucy, Mailly, Crouy, Créquy, Montmorency, Rambuty, lui dit-elle, il est inouï combien il y a de grands et beaux noms qui finissent en i…

On introduisit un jour auprès de nous une petite femme toute pâle, qui nous fit la révérence, et qui n'a pas dit une seule parole pendant trois jours et deux nuits qu'elle a passés dans la même chambre que nous, assise sur une chaise de paille et sans vouloir se coucher. Elle n'ouvrit la bouche que pour manger quelques morceaux de pain sec et boire quelques tasses de lait ou quelques demi-verres d'eau rougie que nous lui donnions. Elle avait les yeux toujours fixés sur une grosse cassette qu'elle tenait devant elle, sur une autre chaise qu'elle avait approchée pour soutenir ses pieds, et qu'elle avait l'air de couver des yeux (la cassette) en s'éventant continuellement ; ce qui ne s'accordait guère avec la température et le thermomètre.

Mon Dieu, que j'ai souffert du froid au Luxembourg ! Corvisart a prétendu que c'était une cause de longévité pour moi, parce que les fluides avaient reflué sur certains ligamens du cœur et des poumons que la vieillesse et la sécheresse allaient endurcir. Il parait que c'est l'ossification dans les viscères qui détermine la mort chez les vieillards. Il est vrai qu'en sortant de prison, je me suis trouvée dispose, alerte, fortifiée, rajeunie de vingt ans, et je suis convaincue que la sévérité de l'abstinence et surtout la rigueur du froid ont été pour beaucoup dans la prolongation de la vie : mais toujours est-il que c'est un supplice affreux !

La Dame en question ne voulut jamais descendre dans la cour pour y recevoir sa pitance, et c'était la vieille Créquy, la grosse Latrimouille, ou la petite Monaco, comme disait le geôlier, qui se chargeaient de lui porter sa nourriture.

Un matin, en remontant dans notre chambre, nous n'y trouvâmes plus que sa cassette, et le geôlier vint une heure après pour chercher les effets qu'elle avait laissés. M Buffot lui demanda témérairement si c'était qu'elle n'allait pas revenir avec nous ? Il répondit à cela par un geste du tranchant de la main sur sa nuque ; ensuite il défonça la cassette, où il ne se trouva qu'une chemise d'homme toute sanglante, et dont le col avait été coupé, comme on fait pour les apprêts d'une exécution capitale. Ensuite, il en tira une poignée de cheveux d'un beau noir, avec un petit papier sur lequel il y avait écrit : pour ma mère. Notre geôlier ne voulut pas nous dire le nom de cette malheureuse femme et nous n'avons jamais su quel était son malheureux fils.

Pendant la nuit, ou si l'on veut le jour suivant, car il était environ deux heures du matin, on vint lâcher dans notre chambre une manière de petit jockey qui se mit à protester de son républicanisme, et qui dit au geôlier de lui faire monter du vin de Champagne. Comme le geôlier l'avait appelé ma petite citoyenne, et comme sa colère ou son altération lui faisaient proférer des juremens épouvantables et continuels, voilà M d'Esparbès qui prend la parole et se met à lui dire : — Écoutez donc, Monsieur, Madame, Mademoiselle, car nous savons

pas ce que vous êtes, et je suis bien aise de vous apprendre qui nous sommes ; ayez donc l'honnêteté de ne pas faire un pareil vacarme dans notre chambre, et, sur toute chose, ayez la politesse de ne pas jurer devant nous. Vous vous trouvez ici par devant M Buffot, s'il vous plait ! avec la Marquise de Créquy, avec la Princesse de Rohan-Rochefort, avec une autre personne qui n'es pas moins honnête et moins respectable que nous, et quant à celle qui vous parle, j'aurai l'honneur de vous dire que je suis M d'Esparbès, toute prête à vous servir si l'occasion s'en trouvait ? Ayez donc la bonté de ne pas jurer comme vous faites, et de ne pas blasphémer le saint nom de Dieu, ce qui nous mécontente et ce qui ne peut vous être utile à rien du tout.

— Ah bien, par exemple ; et plus souvent que vous me feriez taire ! lui répondit-on colériquement : soyez tranquille, allez ! je vous vaux bien et c'est pour le moins encore !...

— Mais je ne vous dis pas le contraire, poursuivit M d'Esparbès, et votre apparence est très-favorable à votre prétention ; c'est à cause de cela que nous vous prions de ne pas blasphémer si haut.

— Apprenez que je suis la Duchesse de Bouillon !

— Comment donc ? s'écria Mme de Rochefort, vous dites que vous êtes la Duchesse de Bouillon, la Landgrave de Hesse et la femme de mon neveu ? on n'a pas d'exemple d'une invention pareille à celle-ci !...

C'était, en définitive, une petite demoiselle qu'on avait fait épouser, municipaliter, au dernier duc de Bouillon qui était imbécille, et à qui son homme d'affaires, appelé M. Roy, avait persuadé qu'il devait divorcer pour conserver ses biens. On dit aujourd'hui que tous les domaines de ce pauvre Prince ont fini par tomber dans les griffes de ce procureur.

La petite citoyenne la Tour d'Auvergne ne voulut pas rester dans notre chambre, et nous fûmes charmées de sa résolution. Je n'ai pas entendu reparler d'elle, et c'est encore une la Tour d'Auvergne de plus en circulation. Elle avait entrepris de nous éblouir avec l'auréole de gloire du premier grenadier de la république française, ce qui nous fit lui rire au, nez car il est assez connu que le véritable nom de ce prétendu la Tour d'Auvergne est M. Coret. Ce malheureux nom de la Maison d'Auvergne est au pillage, et je crois devoir vous prévenir qu'il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul agnat mâle des Ducs de Bouillon, Vicomtes de Turenne, lequel est le frère de la Comtesse de Durfort-Civrac. Le premier grenadier de France était un vieux imbécile qui se croyait bâtard d'un Prince de Turenne, et c'était son seul droit au nom qu'il avait usurpé révolutionnairement. Il y a d'autres la Tour d'Auvergne qui n'ont pas même l'apparence d'un droit pareil à celui de M. Coret, et qui portent effrontément le nom du grand Turenne, au mépris des sentences et des arrêts multipliés qui les ont condamnés à le quitter. Il en est ainsi pour de certains Croûy, qui sont des bourgeois de Grenoble, et dont le nom roturier (Chanel,) n'a pas la moindre similitude avec celui des Princes de Croûy. C'est une contrariété véritable, assurément ! Mais que voulez-vous faire en temps de révolution ? Bienheureux quand on n'a pas à souffrir d'autres iniquités que celles de l'usurpation nominale !

Un beau matin, pendant la distribution du lait et du pain dans la cour de la maison d'arrêt, comme on disait alors, nous y vîmes arriver une forte députation de la Comédie française. Tous ces pauvres gens nous dirent qu'ils venaient d'être envoyés en prison par ordre du comité de salut public, parce qu'ils avaient joué Paméla, et que, dans cette pièce d'origine anglaise, un d'eux avait arboré la plaque de l'ordre du Bain, ou celle de la Jarretière, je ne sais plus laquelle des deux. M Contat trouvait toujours quelque chose de spirituel et de respectueux à nous adresser quand elle nous rencontrait sur les escaliers ; et c'était visiblement une ingénieuse et gracieuse personne. M Raucourt nous faisait des révérences de théâtre, en nous donnant exactement nos titres et qualifications, et la jolie petite M Mézeray, qui riait toujours, était sans cesse à polisonner avec des enfans dans les corridors. Elle couchait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et quelquefois dans un grand vase de marbre où elle se laissait couler comme dans un entonnoir. Elle avait seulement de la peine à s'y réchauffer, la pauvre fille, et je lui fis donner une de mes couvertures, parce qu'on avait mis le scellé sur toutes les siennes.

J'avais eu le bonheur d'inspirer une sorte de prédilection à la citoyenne Longand, femme du concierge, et Dupont n'avait rien négligé pour entretenir sa disposition favorable à mon égard. Elle avait pris sur elle de me faire avoir une chaufferette, en dëpit du comité de sûreté générale et de l'accusateur public Fouquier-Tinville, qui ne tolérait, pas l'usage du feu dan& les maisons d'arrêt. C'était la sœur de la citoyenne Longand qui faisait mon petit ménage, et c'était une fort honnête demoiselle. Celle-ci ne pouvait s'empêcher de regretter l'ancien régime, en disant qu'avant la révolution elle était première ouvrière chez un marchand, ou pour mieux dire un fabricant d'oiseaux qui étalait sur le Pont-au-Change, et qui faisait beaucoup d'expéditions dans la banlieue de Paris. C'était ell qui teignait les serins jaunes en rouge, et qui fabriquait des crêtes de coq avec de l'écarlate qu'elle attachait ensuite avec de la colle forte sur la tête des petits moineaux. Elle avait le beau secret et l'industrie de faire éclore et d'élever des hannetons dans des chaussons de laine, afin de les revendre aux écoliers. Quand elle parlait de ses malheurs et des pertes qu'elle avait faites, on aurait dit qu'il était question de la chute des Bourbons et de la ruine des Princes de Guémenée !

On nous avait amené M de Montmartre, et quoiqu'on eût pu la soupçonner de n'être pas assez défavorable au jansénisme, c'était néanmoins une fille du premier mérite et de la plus haute vertu. Quand on la fit comparaître au tribunal révolutionnaire avant de l'envoyer à l'échafaud, elle était assistée de sa porte-crosse, appelée M de Surbeck. — Citoyens, disait cette religieuse à tous les tigres de cette caverne, comment voudriez vous que Madame Notre Mère pût répondre à ce que vous lui dites ; elle est restée sept mois dans un cachot à Saint Lazare, elle en est devenue sourde…

— Écrivez, citoyen greffier, dit le représentant Barrère, chef des jurés et surnommé l'Anacréon de la guillotine, écrivez que la ci-devant abbesse de Montmartre a conspiré sourdement.

Mde Surbeck accompagna son Abbesse et suivit la charrette à pied jusque sur la place de Louis XV ; elle se mit à genoux au bas de l'échafaud pour lui demander sa bénédiction, que M de Montmartre lui donna tout aussi paisiblement et solennellement que si la chose avait encore eu lieu dans le sanctuaire de son abbaye royale. — Va-t-en donc te cacher, béguine, lui dit le bourreau, va-t'en donc ! Si ce n'était pas moi qui suis de Montmartre et qui suis de service aujourd'hui sur la place de la Révolution, tu n'irais pas coucher chez toi !...

Son chez-elle était notre prison, la malheureuse ! et c'est là qu'elle revint trouver son lit et son bréviaire après l'exécution de sa supérieure. Elle était la tante de l'officier des cent-suisses du même nom qui fut tué dans la chapelle des Tuileries, le 10 aout. Il y a longtemps que ce nom de Surbeck est inscrit dans les annales de la fidélité courageuse, et le Roi François Premier avait un Page appelé François de Surbeck, dont l'héroïsme est assez connu.

Cette bonne Vendéenne qu'on nous avait adjointe, et que j'aimais beaucoup, s'appelait Martine Levacher ; elle était veuve d'un fermier de M. de la Rochejaquelein qui avait été fusillé sur la grève d'Avranches, après la déroute de Granville. Elle nous contait simplement les plus admirables choses du monde, je passais régulièrement tous les jours une heure ou deux à causer avec elle et nous disions souvent nos prières ensemble.

— Je veux faire abattre ton vieux clocher pour que vous n'ayez plus rien ici qui vous rappelle vos superstitions d'autrefois, disait un conventionnel au mari de cette femme.

— Vous serez bien obligé de nous laisser les étoiles qui sont plus anciennes et qu'on voit de plus loin que notre clocher, lui répondit ce paysan.

Quoiqu'elle ne fût plus jeune, on voyait qu'elle avait été très belle, et Stofflet aurait voulu l'épouser après la mort de son mari. Je l'aurais assez bien aimé, disait-elle ; mais comme il ne faut avoir en vue, quand on se marie, que d'avoir des enfans pour en faire de chrétiens, j'ai toujours refusé d'épouser M. Stofflet, parce que je n'étais plus en âge. Il parait que cela n'est pas si bien assuré pour les hommes ; mais pour les femmes qui se remarient quand elles sont hors d'âge, il m'est avis qu'elles ne sont pas en sûreté de conscience.

Voyez jusqu'où peut creuser la profondeur, et jusqu'où peut s'élever la sublimité d'une foi sincère, et remarquez bien que c'est une pauvre paysanne à qui j'ai ouï dire ceci.

J'étais donc au Luxembourg aussi bien que possible étant prisonnière et sous le régime de la terreur ; mais j'étais bien loin d'avoir épuisé la coupe de mes adversités révolutionnaires, et l'on vint nous signifier que nous allions être transférées dans une autre maison d'arrêt, en ayant soin de notifier à chacune de nous qu'elle ne pourrait emporter de son mobilier et de ses autres effets que ce qu'elle en pourrait porter elle-même. On a su depuis que le concierge nous avait dénoncée comme entretenant parmi les incarcérés un esprit de superstition, d'intolérance, et de mépris pour la représentation nationale, et du reste il est généralement connu que la plupart de ces dénonciations et ces déménagemens étaient sollicités par les geôliers, afin d'obtenir la confiscation du mobilier des détenus et de profiter de leurs dépouilles. Nous supposâmes qu'on avait l'intention de nous conduire à pied, et suivant M Buffot, c'était à dessein de nous faire assommer par la canaille ; mais dans tous les

cas nous fimes nos dispositions en conséquence de notre inaptitude à porter des fardeaux. Nous emportâmes, chacune un pauvre petit paquet dans un mouchoir ; ensuite on nous fouilla très exactement, et finalement on nous entassa dans des carioles d'osier bien escortées par des porte-piques de la commune, qui nous menèrent à Sainte-Pélagie où la première figure que je reconnus fut celle de M Roland, qui passait sa tête au travers d'un guichet, et qui demandait à parler au greffier.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

Note de l'auteur

(Note de l'Éditeur.)

Tome 8 · 01

On m'avait séparée de mes compagnes du Luxembourg en arrivant à Sainte-Pélagie, et je ne sais comment il se fit qu'on m'accorda la faveur d'avoir une chambre pour moi seule ? Je n'aurais pas ambitionné d'obtenir, et je n'avais certainement pas sollicité cette distinction-là. C'était, du reste, un sale et triste réduit, sans cheminée, ce qui paraîtrait n'importer guère au cœur de l'été, mais ce qui me faisait suffoquer aussitôt que la fenêtre était fermée. vous savez qu'autant j'aime le grand air, autant je déteste les courans d'air. Dès que je voulais ouvrir ma lucarne, il s'établissait un tyran, comme dit le Duc de Laval, entre ma croisée qui s'ouvrait au nord, et le haut de la porte qui se trouvait en face ; lequel imposte était formé d'un large panneau vide, au moyen duquel, en montant sur une chaise, on pouvait regarder ce qui se passait dans ma chambre a toute heure du jour et de la nuit : ceci ne manquait pas d'arriver souvent, et notamment aux enfans du gargotier qui me jetaient quelquefois des ordures. Je ne pouvais donc ouvrir la fenêtre sans me trouver dans un courant d'air, et je ne pouvais la laisser fermée sans me trouver suffoquée par l'infection d'un long corridor où l'on faisait perpétuellement la cuisine à la grillade et l'ognon fricassé. C'était là que se tenaient habituettement les porte-clefs avec des chiens épouvantables, des sans-culottes en crédit et des voleuses privilégiées. C'était tout à la fois le corps-de-garde et le mauvais lieu, le chenil, la tabagie, la cantine et le garde-manger de notre division, sans parler du voisinage des commodités qui nous empestaient ; c'était la Cloaca massima de la république française ? Tous les bruits journaliers et toutes les rumeurs nocturnes de cet affreux corridor venaient me tomber d'aplomb sur la tête et les oreilles par l'ouverture de ma porte, auprès de laquelle était mon lit sans rideaux. Les quatre murailles de ma geôle étaient charbonnées de figures et d'inscriptions que je ne pouvais effacer, parce que je n'y pouvais atteindre. Je ne pus jamais prendre ur moi de solliciter un pareil service de nos guichetiers, et sitôt qu'il était question de leur faire attacher les yeux sur les choses que j'aurais voulu leur faire effacer, j'en éprouvais une sorte d'embarras insurmontable. C'était peut-être aussi parce que je n'avais plus rien à leur donner, et du reste, ces gens-là ne prenaient aucunement garde à de pareilles saletés ; et c'était par habitude, apparemment ? À propos des

bruits qui m'avaient réveillée, ils me disaient quelquefois tout naturellement et presque innocemment des choses infâmes. Quelle abjection dans l'humanité, et surtout dans cette humanité républicaine !

Je ne me suis jamais endormie à Sainte-Pélagie sans y avoir été réveillée en sursaut. J'y ai vécu de pain noir et d'eau trouble pendant six jours, et j'y ai manqué de linge pendant plus d'un mois. Le fils du premier guichetier m'avait emporté ces mêmes galoches où j'avais fait cacher mon trésor. C'était pour les nettoyer, disait il, et ce fut bien malgré moi. On ne me les a pas restituées et je ne les ai jamais redemandées, bien entendu, car la guillotine aurait été le résultat de la réclamation. Il y avait loin de là, sans doute, à mon grand et beau rez-de-chaussée de l'hôtel de Créquy, s'ouvrant en plein midi sur un jardin magnifique, au milieu d'un parc ; mais ce qui m'a fait le plus souffrir à Sainte-Pélagie, c'était la nécessité de m'y trouver en contact avec une horrible couverture…

M Dubarry, que je n'ai fait qu'entrevoir au moment de son départ pour la Conciergerie, avait passé quelque temps dans la même prison ; mais elle y couchait au deuxième étage, au-dessus de moi, et c'était dans un dortoir avec des filles de joie, au nombre de 19, avait-elle dit à Mme de Sainte-Amaranthe, en se plaignant de ce que ces indignes personnes osaient la traiter avec une familiarité choquante. Elle était devenue couperosée, mais elle paraissait encore assez belle. Elle ne savait faire autre chose pour se désennuyer que des toilettes inconcevables. Elle avait mis, pour s'en aller dans cette obscure et sale cariole de vieux cuir, un fourreau de linon bouffant, bordé de satin couleur de rose et vert, en découpures à dents de loup de ces deux couleurs alternées ; elle avait des nœuds assortis sur un bonnet à la baigneuse, et des souliers de satin rayé couleur de rose et gros-vert.

Elle avait été dénoncée par une nègre (dont elle était marraine, et qu'elle avait comblé de bienfaits), pour avoir porté le deuil du tyran pendant son séjour en Angleterre ; et c'était le principal grief qui fut attégué contre elle afin de l'envoyer à l'échafaud. — N'est-il pas vrai qu'on ne me tuera pas ?… disait-elle continuellement à tous les Girondins et à ses autres camarades de la Conciergerie. – Oh ! non, je n'ai jamais été malfaisante à l'égard de personne, et l'on n'aura pas le courage de me faire mourir ! – Ah, citoyen ne me tuez pas ! je vous en supplie ! faites-moi grâce… allez demander grâce pour moi, criait-elle au bourreau qui se crut obligé de faire monter sur l'échafaud deux de ses aides, afin de maitriser sa résistance. Il est à remarquer que c'est la seule personne connue qui soit morte avec lâcheté.

M Roland était ma plus proche voisine, et le guichetier me dit un matin qu'elle demandait à me parler. – Mais, répliquai-je, est-ce que les prisonnières de Sainte-Pélagie peuvent communiquer entre elles ? et dans ce cas là ne pourrais-je pas voir ces Dames avec lesquelles je suis arrivée ? Elles ne sont pas du même corridor que toi, me répondit le porte-clefs, et d'ailleurs la Citoyenne Roland mérite bien qu'on la traite un peu mieux que vous autres ! Il parait que cet homme avait été protégé par les Roland ; il fournissait du papier, des plumes, de l'encre et des journaux à ma voisine, et l'on voit qu'il se chargeait de faire ses commissions.

Le lendemain, dès le point du jour, j'entendis ouvrir ma porte, et je vis, au lieu de la figure de notre guichetier, une tête de femme qui s'avançait assez discrètement, en disant : – Citoyenne, m'accorderiez-vous l'avantage de vous entretenir ? Je ne change rien à cette formule de M Roland. – Entrez, lui dis-je, entrez, madame ; et comme la seule chaise du mobilier était couverte de mes hardes, elle vint s'asseoir sur le pied de mon grabat. Elle était si pâle et défigurée que j'aurais eu peine à la reconnaître ; elle demeura sans parler pendant quelques minutes en me regardant le plus tristement du monde. Ne souffrez-vous point d'être si mal couverte et si mal couchée ? me dit-elle. Et puis, sans attendre ma réponse, elle se mit à parler du danger qui menaçait la république et l'existence des vingt-deux Girondins. Elle me dit qu'elle écrivait ses Mémoires, et qu'elle désirait me les soumettre, ce qui me fit tressaillir d'impatience et d'irritation préventive, ainsi qu'on dirait au Palais.

— Eh mon Dieu ! quelle sorte de consolation pourriez-vous recevoir de cela ? lui répondis-je ; et quelle satisfaction pourriez-vous attendre de la contrariété qui ne manquerait pas d'en résulter pour moi ? Je suis restée de mon temps et de mon pays ; je ne suis ni une Grecque ni une Publicole ; je suis une vieille française aristocrate et catholique ; ainsi, vous et moi ne saurions pas plus nous accorder sur les choses et les personnes que sur les causes et les effets. C'est la tolérance pour le philosophisme et l'impiété qui nous a perdus !

— Faut-il, me dit-elle, qu'une personne aussi spirituelle que vous reste asservie à des préjugés si misérables ?

— Hélas ! ma chère dame, je pourrais vous témoigner la même surprise, lui répliquai-je ; je n'aurais qu'à changer le mot préjugé pour celui d'erreur et d'illusion, si ce n'est d'opiniâtreté coupable !...

Elle voulait absolument écrire à Roberspierre pour lui reprocher sa perfidie et pour le faire rougir, disait-elle.

— Vous serez bien avancée quand vous aurez fait rougir Roberspierre, et c'est un fameux dédommagement que vous poursuivez-la ! Sachez donc que tout le monde a remarqué, dans les prisons, que le meilleur moyen d'être expédié subitement pour la guillotine est de lui écrire et d'attirer son attention, n'importe comment. Je pourrais vous en citer vingt exemples, à commencer par celui du Prince de Salm, qui ne voulut écouter personne, qui écrivit à Roberspierre avec une humilité qu'on pourrait appeler de la bassesse, et qui fut désigné pour l'échafaud deux jours après. Jugez ce qui vous arriverait à la suite d'une lettre de reproches ; et pour l'amour de Dieu, tenez-vous tranquille !

— Vous êtes une femme supérieure, me dit-elle avec un air de protection, je parlerai de vous dans mes Mémoires !

— Voulez-vous me rendre un service et me faire un plaisir ? lui répondis-je, en y mettant l'accent d'une gravité sévère et solennelle.

— Sans aucun doute, Citoyenne !

— Ne parlez pas de moi dans vos Mémoires, et n'écrivez pas une lettre de mon nom sur vos papiers qui peuvent être saisis d'une minute à l'autre par les commissaires de sûreté générale ou de salut public.

— Vous craignez la mort ! reprit-elle avec une sorte d'ironie farouche et je ne sais quel air de mépris.

— Je n'ai rien à vous dire et vous confier là-dessus ; soyez téméraire autant que vous le voudrez pour votre propre compte ; mais ne faites pas si bon marché de la vie des autres… Je suis mère, poursuivis-je en m'attendrissant.

Elle demeura quelque temps sans parler. — Hélas ! ne suis-je pas mère aussi ? reprit-elle en fondant en larmes ; et je ne saurais vous exprimer avec quelle éloquence, avec quelle admirable débordement de passion douloureuse, elle me parla de sa fille ! Ce n'était plus la républicaine et la sophiste encyclopédique, c'était la femme délicate et la mère chrétienne ; c'était une douleur biblique avec toutes ses pompes de style et ses images ingénues et ses déchiremens d'entrailles ! – Je vous fais pleurer, me disait-elle en me baisant les mains qu'elle inondait de larmes.

— Ma pauvre enfant, je suis bien affligée de n'avoir à vous donner pour consolation que des pleurs stériles ; levez donc les yeux vers le ciel…

— Votre compassion me rafraichit le sang, m'encourage et m'énorgueillit, interrompit-elle ; ce qu'il y a de plus rare que les perles, ce sont les larmes des vieilles gens ; elles ne sont guère moins précieuses ; elles leur coûtent si cher !… Je ne fus pas autrement choquée de ce manque de savoir-vivre, dans lequel une personne bien élevée n'aurait jamais tombé ; car enfin, il n'était ni délicat ni poli de me rappeler ainsi mon extrême vieillesse, en s'étonnant que je n'en fusse pas comme pétrifiée.

Je n'ai jamais ni ménagé, ni voulu conserver aucune illusion qui ne fût pas de mon âge ; mais le défaut d'éducation perce toujours sous la supériorité d'intelligence et d'esprit. J'ai fait cette réflection-là bien des fois, en me rappelant cette comparaison et ce manque de tact de M Roland. Il va dans les habitudes du grand monde une foule de règles qu'une personne d'un goût délicat ne blessera jamais, soit qu'on les lui ait signalées, ou soit qu'elle les ignore.

L'esprit peut très bien s'allier avec le ridicule, mais pour peu qu'on ait de jugement, on s'en trouve infailliblement préservé, ce qui m'a toujours fait penser que le bon goût provient plutôt du jugement que de l'esprit.

M Roland me dit ensuite je ne sais combien de choses sur le représentant Barbaroux dont elle se plaignit avec amertume : c'était relativement à sa conduite envers M. Roland, à ce qu'il me semble aujourd'hui, car je ne l'écoutai pas avec une grande attention sur le chapitre de ce beau Girondin. L'objet de ses amours n'est pas toujours celui dont on parle le mieux, a dit je ne sais qui, je ne sais pas où ; mais c'est toujours celui dont on parle le plus.

Elle me promit de ne me citer en aucune façon dans ses Mémoires, et l'on verra qu'elle n'a pas tenu parole. Nous nous séparâmes avec des effusions de sensibilité que j'aurais peine à concevoir aujourd'hui, si nos cœurs ne s'étaient pas accordés dans un même sentiment de tendresse et d'inquiétudes maternelles. Notre porte-clefs tomba malade, et je ne l'ai jamais revue, cette pauvre mère ! On nous dit, quelque temps après qu'on l'avait transférée à la Conciergerie, et qu'elle avait péri sur l'échafaud.

Je vais interrompre mon odyssée terroriste, pour achever ce qui me reste à vous dire au sujet de cette malheureuse femme. Ceci va nous transporter à cinq ou six mois après ma sortie de prison c'est-à-dire au mois de décembre 1794.

Un prêtre marié, nommé Soulavie, s'en fut trouver l'Abbé de Boulogne afin d'en obtenir une lettre d'introduction auprès de moi, qui ne voulus pas le recevoir. L'Abbé de Boulogne n'avait eu garde de me le recommander ; mais il avait supposé qu'une conférence avec ce prêtre apostat ne serait peut-être pas sans utilité pour nous, parce qu'il était dépositaire des Mémoires inédits de M Roland, où mon fils et moi nous trouvions fort maltraités. Il proposait de nous en confier le manuscrit, où nous ferions tous les retranchemens qui nous paraitrait désirables, et ceci moyennant la somme de cinquante louis.

En rémunération de son obligeance et de son estimable procédé, j'envoyai promener l'abbé Soulavie, à qui je fis répondre (par Dupont) que je ne m'embarrassais guère de ce que M Roland pourrait avoir dit pour ou contre moi. La terreur était passée, et quand on aurait dû publier à dix mille exemplaires que j'étais une vieille femme absurde et bigote, je n'aurais pas voulu sacrifier une patate pour empêcher une révélation qui m'inquiétait et nous importait si peu. Le citoyen Bésuchet avait imprimé de trop belles choses sur mon compte pour que je ne fusse pas bien aguerrie. J'avais été sous le feu des accusations populaires, comme un airain glacé. J'avais la conscience tranquille, et c'est là ce qui m'a soutenue pendant toute la révolution. Écoutez bien ceci, mon cher Tancrède, et souvenez-vous-en. Quoi qu'on vous impute, il vous suffira toujours d'être né grand seigneur pour y répondre avec fierté ; mais pour répondre avec dignité, il ne faut pas moins qu'avoir le cœur pur. La dignité, c'est la fierté légitime. Il n'y a pas plus de rapport entre la fierté et la dignité qu'entre une grande naissance et une bonne conscience.

L'abbé Soulavie fut trouver mon fils, qui lui compta les douze cents livres, qui fit des ratures à sa fantaisie, et qui m'apporta le manuscrit de M Roland où j'ai toujours regretté de n'avoir pas vu ce qu'elle avait pu dire de lui et de moi. Soulavie dit ensuite à M. de Boulogne que les passages et les observations dont j'étais l'objet n'étaient pas de nature à me désobliger beaucoup, mais que votre père s'y trouvait calomnié de la façon la plus indigne et la plus étrange.

J'approuvai la détermination de mon fils ; mais je me souviens que le Chevalier de Créquy entra dans un désespoir affreux de ce qu'on avait employé cinquante louis si mal à propos. — Vous auriez bien mieux fait de me les donner, nous disait-il, plutôt qu'à cet indigne abbé Soulavie, qui a épousé la fille d'un charcutier.

— La charcuterie ne fait rien à l'affaire, lui dit mon fils ; je sais bien que vous ne dînez jamais qu'avec des boudins noirs ou des pieds de cochon ; mais je sais bien aussi que vous ne mangez pas la vingtième partie de votre revenu, et que vous n'avez aucun besoin qu'on vous donne de l'argent. Souvenez-vous du nom que je vous ai laissé porter, et tâchez de le faire honorablement moyennant la fortune que vous devez à la bonté de mon oncle.

Je ne sais plus ce que le Chevalier bredouilla sur ses revenus qu'on lui payait très mal, et sur son nom qui ne lui servait plus à rien ; mais je sais bien que je fus tellement impatientée de sa bêtise et de ses observations sordides, que je lui dis : — Monsieur, si vous voulez vous appeler Criquet au lieu de Créquy, cà sera faire honneur et plaisir à toute la famille de votre père. Il était mort le lendemain matin, non pas d'impatience et d'irritation, mais d'une indigestion de charcuterie peut-être ? Il a laissé trente mille livres de rente, et l'on trouva chez lui cent soixante et tant de mille francs en quadruples et en louis d'or, sans compter des myriades de pièces de six francs et de petits écus, qu'il avait cachés dans tous les coins de l'hôtel de Comminges, et dont il avait rempli toutes les marmites de sa cuisine. Je vous en ai déjà cité des traits d'avarice inconcevables. Il était le digne fils d'un père extravagant, et j'espère que vous me saurez bon gré d'avoir fait stipuler qu'il ne pourrait jamais se marier sans renoncer aux 26 mille livres de rente que lui avait léguées votre grand-oncle. Jugez quel aurait été le désagrément de voir se perpétuer la descendance de M. de Canaples, en ligne folle et bâtarde ? Mais il est temps d'en revenir aux Mémoires de M Roland, dont j'ai gardé le manuscrit pendant trois jours et que je me suis fait lire deux fois, afin d'en pouvoir porter un jugement plus équitable et mieux dégagé de toute prévention. Il n'est pas certain qu'on doive les publier, dit Soulavie, parce qu'on est en marche pour les vendre à un Anglais qui accapare tous les manuscrits et qui n'en laisse imprimer aucun ; en outre, ils peuvent être perdus ou détruits étourdiment. C'est à cause de cela que j'en ai fait un extrait ; et vous allez voir que c'est un document révolutionnaire assez curieux.

Il est à désirer que le démon de l'orgueil et de l'égalité ne vienne plus dévaster la France en égorgeant ses adversaires et finissant par dévorer ses apôtres ; il est à désirer surtout que les opinions philosophiques et politiques de M Roland, ne produisent plus chez nous leur effet naturel, en y soulevant les passions les plus aveugles, en déchainant une populace en furie contre l'autorité du Prince et celle du Pontife, contre la prérogative héréditaire et les supériorités inoffensives de la noblesse ; enfin contre les notabilités viagères de la bourgeoisie, qui sont ou qui devraient être la vertu, le savoir, l'opulence et les talens !

J'ai vu dans la première partie de ces mémoires, et j'en crois M Roland sur sa parole, qu'elle avait une âme forte avec un esprit solide et fin. Elle était vive et recueillie, et bien qu'elle eût un caractère infiniment doux, elle ne voulait suivre aucun avis lorsqu'elle n'en voyait pas la nécessité. Elle ne cédait presque jamais à l'autorité paternelle, et quand ses parens finissaient par lui donner le fouet, elle leur mordait les cuisses en protestant contre une volonté qui n'était pas la sienne. Toutefois, après avoir étudié la sphère armillaire et le blason, après avoir lu Plutarque et les mémoires de Mademoiselle de Montpensier, cette petite personne voulait bien prendre le soin d'éplucher des herbes et d'écumer le pot. À l'âge de huit à dix ans elle descendait quelquefois l'escalier toute seule, à ce qu'elle, nous dit ;

c'était ordinairement pour acheter de la salade et des ciboules ; mais elle savait mettre à ces sortes d'emplettes une telle dignité, qu'elle était déjà, pour les fruitières et les marchandes de légumes, un personnage imposant. Voilà ce que M Roland nous présente comme un heureux mélange d'études graves, d'exercices agréables et d'occupations domestiques qui l'ont rendue propre à tout.

Elle ne tarda pas à faire connaitre à ses parens combien il lui paraissait insipide et dégoûtant de s'adonner aux arts mécaniques ; on n'osa pas la contraindre à friser des étuis, et dès qu'elle arrivait de la promenade, elle se retirait dans un cabinet pour lire, écrire et méditer.

Elle avait, du reste, l'œil doux et fier, le sourire tendre et séducteur, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère ; et M Roland nous confie qu'elle était si parfaitement agréable à ses propres yeux, qu'elle se trouva presque heureuse d'avoir été mise en prison, parce qu'elle pouvait s'y considérer plus à loisir et s'y contempler sans distractions.

Il parait que M Roland n'avait pas toujours été stoïcienne, et pendant sa première jeunesse elle était même d'une timidité si particulière, qu'elle ne pouvait apercevoir un jeune homme sans en éprouver une espèce de terreur. L'effroi qui la dominait alors augmentait d'autant plus qu'un jeune homme était plus agréable, et M Roland, devenue conventionnelle et girondine, avait conservé de ses dispositions juvéniles une telle habitude de réserve, qu'en lisant et relisant l'histoire naturelle de Buffon, elle a toujours sauté, nous dit-elle, pardessus l'article qui traite de l'homme, avec la promptitude et le tremblement d'une personne qui passerait sur un précipice. Il est alors bien surprenant qu'elle ait eu le courage d'écrire certain passage de ses mémoires, et surtout de l'avoir écrit avec un air de complaisance. C'est la marque assurée d'une résolution mâle et stoïque, car les détails en sont tellement licencieux, que l'effort qu'elle a fait a dû lui coûter beaucoup !

Après avoir médité sur la Philothée de Saint-François de Sales, elle avait formé le projet de se consacrer à la vie monastique ; elle soupirait après ces temps où les fureurs du paganisme valaient aux généreux chrétiens la palme du martyre, et vous voyez qu'il y avait du luxe dans sa dévotion ! En suivant M Roland pas à pas, nous allons voir comment la philosophie a pu dissiper les illusions d'une vaine croyance, en lui dévoilant le charlatanisme des prêtres, le ridicule de leurs histoires, et l'absurdité de leur religion.

Mademoiselle Manon Flipon, qui devait unir un jour ses destinées au vertueux Roland, quoiqu'il fût, nous dit-elle, égoïste, revêche et fort négligé dans ses attitudes, M Flipon était, comme je vous l'ai déjà dit, la fille d'un ouvrier bijoutier, graveur et brocanteur. On imagine aisément que leur bibliothèque ne pouvait pas être bien nombreuse et bien choisie, mais comme elle avait pour la lecture un goût très vif, elle empruntait des livres aux ouvriers compagnons de son père, ou bien aux amis de la maison, ce qui n'avait pas beaucoup moins d'inconvénient. Ainsi le Traité de la Tolérance et le Dictionnaire philosophique, les Questions encyclopédiques, et le Bon sens du marquis d'Argens ; les Mœurs, l'Esprit, l'Espion turc ; Diderot, Dalembert, Raynal et le Système de la nature, tout cela fut annoté, médité,

goûté, commenté par l'auteur de ces Mémoires ; et voilà les méditations qui servirent à lui former le cœur et l'esprit.

Les détails où nous allons entrer sont puérils, et par cela même ils ne sont pas indignes d'attention. Je vous ai prié de vous souvenir qu'une étincelle a toujours suffi pour produire un incendie, et l'on voit trop souvent de misérables causes avoir des effets notables

On mena, je ne sais pourquoi, la fille de M. Flipon faire une visite au Marais chez une femme âgée, riche et plus ou moins noble. M Roland parle avec aigreur et curiosité de l'hôtel de cette dame et de son ameublement, de ses laquais, de sa mise opulente et du rouge qui marquait sa qualité. Au reste, M de Boismorel parlait d'une voix haute et froide ; sa physionomie annonçait l'habitude d'être considérée, avec l'assurance de mériter qu'il en fût ainsi. M Flipon et M Rotisset, sa tante, furent traitées par elle avec un peu moins de révérence que de familiarité ; mais il me semble pourtant que ce fut avec toute la honte possible, ainsi que j'en ai pu juger par un procès-verbal en quatre pages écrites de la main de M Roland et dont je ne vous rapporterai que la conclusion.

« J'avais soin d'éviter les regards de Madame de Boismorel. Je sentais mes joues animées mon sang circulait avec plus de rapidité que de coutume ; mon cœur était palpitant dans l'oppression ! Je ne me demandais pas encore pourquoi ma bonne tante n'était pas sur le canapé, et madame de Boismorel dans le rôle de mademoiselle Rotisset ; mais j'avais le sentiment qui conduit à cette réflexion philosophique. »

Ainsi, à la seule inspection du privilège et de la prérogative, à la première vision d'une supériorité factice et notoire, on voit dans l'âme de l'auteur un germe d'envie, de haine et de révolte, dont il est bon de connaitre la cause et dont nous allons suivre le développement.

Une fille de condition, nommée Mademoiselle d'Hannaches, est placée, pour ainsi dire, au second anneau de cette chaine d'idées coupables ou fausses, qui devaient conduire un jour à l'échafaud M Roland, ses prosélytes et les victimes de leur vanité blessée. M d'Hannaches était pauvre, elle était vieille ; M Roland nous assure qu'elle était gauche et maussade, et toutefois, les Procureurs-Généraux et les premiers Présidons lui parlaient avec un air de respect, à cause de ses parchemins, tandis qu'ils ne prenaient pas garde à la jeune personne intéressante et studieuse qui l'accompagnait à leurs audiences, après avoir rédigé ses placets. Voilà sans doute un singulier reproche à faire à des vieillards et surtout à des magistrats ; « mais les trésors de la réflexion s'amassaient insensiblement dans une tête rêveuse, » et M Flipon décida bientôt que toutes les institutions modernes étaient des absurdités intolérables.

Un autre événement qui fournit douze ou quinze pages à ses Mémoires, est d'avoir accepté l'invitation d'un dîner chez M. Haudry, fermier-général, pour y manger à l'office, en s'étonnant de s'y trouver avec les camarades de son oncle, ancien domestique de la maison. C'est une déconvenue dont les Rois, la noblesse et les financiers sont devenus responsables : M Roland cherche à s'en venger sur l'ancien gouvernement, sur le Marquis du Chilleau, sur la famille de M. Haudry, qu'elle poursuit infatigablement jusqu'à la troi-

sième génération, et la contrariété qu'elle endure imprime à son arrogance un caractère de fureur et de philosophie tellement risible qu'on est véritablement réjoui de la mortification qu'elle éprouvait en se le rappelant.

« Lorsque suffisamment nourrie de l'histoire avec le sérieux d'un esprit solide et conséquent, » M Flipon eut envisagé, 1° l'étendue du Monde ; 2° la succession des siècles ; 3° la marche des empires ; ensuite les vertus publiques, et puis les erreurs populaires avec les phases des institutions sociales, elle se dit : examinons.

Après avoir examiné toutes choses de ce monde M Roland fui persuadée qu'Helvétius avait peint les hommes avec une vérité parfaite ; mais pourtant, comme elle se sentait capable d'une élévation, d'une force et d'une générosité sans égales, elle ne voulut pas s'apprécier d'après les données générales et vulgaires de l'écrivain. En lisant le récit des actions les plus vertueuses et les plus mâles, elle se disait continuellement : — C'est ainsi que j'aurais agi ! Enfin, elle se demandait en gémissant : Pourquoi ne suis-je pas née républicaine et comtemporaine de Léonidas, d'Épaminondas ou de Philopœmen ?

C'est dans la sagesse de ces dispositions qu'elle fit un voyage de Paris à Versaille, pour y voir la cour. C'était sous le patronage d'une fille de garde-robe de Madame la Dauphine ; et la mère et la fille logerent au château dans un détestable appartement ! M Roland ne saurait oublier qu'on lui parla plusieurs fois avec un air de protection ! La malheureuse demoiselle d'Hannaches avait encore affaire à Versailles, et comme elle pénétrait dans certains lieux, tels que l'orangerie, les bosquets et la chapelle, avec assez de facilité ; comme elle était saluée poliment par quelques vieux seigneurs et qu'elle avait un cousin garde-du-corps, il est résulté de ces privilèges-là beaucoup d'animosité contre elle.

Le seul aspect de nos princes était un sujet d'irritation cuisante pour M Manon que je vais laisser parler. « Je n'étais point insensible à l'effet d'un grand appareil ; mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever certains individus déjà trop puissans !... J'étais profondément blessée !... J'étais révoltée par le spectacle de la Cour !... Et lorsque ma mère me demanda si j'étais contente de mon voyage. — Oui, lui dis-je, pourvu qu'il finisse bientôt ! Encore quelques jours, et je détesterai si fort tous les gens que je vois ici, que je ne saurai que faire de ma haine. — Eh ! mon Dieu quel mal te font-ils ! lui répondit sa mère. — Envisager l'injustice et contempler l'absurdité ! »

Il est à croire que M Flipon, née Rotisset, ne trouva pas grand'chose à répliquer à sa fille, laquelle est partie de là pour travailler sans relâche à l'établissement de la république, en négligeant pour cette fois les pondérations d'un examen appuyé sur l'autorité de l'histoire, sans envisager et sans contempler l'injustice de la mort de Socrate, de l'exil d'Aristide et de la condamnation de Phocion.

Après avoir suivi M Roland dans la carrière de l'erreur, dans ses égaremens, ses agitations et dans les folles joies du triomphe d'un jour, nous la verrons bientôt dans l'infortune, insultée par les scélérats les plus vils poursuivie par des tigres altérés de sang, victime indomptable ! elle a dévoré ses larmes. Elle est montée sur un théâtre de carnage et d'horreur

sans autre appui que l'orgueil humain, avec une épouvantable sécurité !... Détournons les yeux d'un pareil spectacle et suivons les évènemens dans leur marche funèbre.

Tome 8 · 02

Bien juger sans beaucoup savoir est une chose rare, et pour pouvoir d'abord se bien juger soi-même, en comparant son degré d'intelligence et d'habileté, il est indispensable aux meilleurs esprits d'avoir eu des rapports fréquens avec des gens d'esprit. Nous en trouverons toujours qui nous paraîtront supérieurs ou préférables à nous, en dépit de nous-mêmes, et ne fût-ce que sous les rapports les moins essentiels. Nous finissons toujours par être plus frappés des avantages qui nous manquent, que nous ne restons sensibles aux avantages que nous possédons, et c'est toujours une disposition favorable à notre jugement, en ce qu'elle est défavorable à notre orgueil : cœcitatis mater et filia.

Une jeune fille était née dans la condition la plus inférieure, avec assez de facultés intellectuelles et d'élévation dans les sentimens, avec une vanité prodigieuse et je ne sais quoi de passionné dans son amour de soi : elle écoute avec une curiosité quelques discours philosophiques, elle se procure des livres dangereux, et comme elle n'est environnée que des gens les plus bornés ou les plus ignares, son prétendu savoir la gonfle, l'orgueil fermente et s'exalte, enfin le jugement s'obscurcit, et sa raison, ses sentimens et son imagination finissent par tomber dans un délire habituel. Voilà toute l'histoire de M Flipon jusqu'à l'époque de son mariage avec M. Roland de la Platière qui n'était pas moins orgueilleux ni plus habile que son épousée.

Par suite de ces bonnes dispositions, à la suite de ses bonnes lectures et de sa bonne éducation, on concevra facilement qu'une demoiselle qui ne pouvait jamais « entendre le son de sa propre voix sans avoir le cœur ému d'attendrissement, et qui ne pouvait jamais se regarder et s'écouter parler ou chanter sans enthousiasme », était devenue d'une arrogance intraitable. Ce n'était pas seulement les supériorités de convention qui la révoltaient, c'était les prétentions les moins ambitieuses à l'égalité la plus naturelle ; et quand un jeune artiste, un légiste, un littérateur osaient aspirer à la main de Mademoiselle Flipon, leurs prétentions ne lui paraissaient pas moins insupportables et moins insensées que les Honneurs du Louvre ou les droits de Committimus. Au demeurant, cette exigeante et dédaigneuse personne a grand soin de nous avertir qu'elle avait été demandée en mariage par une espèce de gentilhomme et par un grand nombre de négocians ; par un médecin qui s'appelait Gardâne, et par un boucher qu'elle ne daigne pas nommer (Je vous dirai qu'il avait nom Graindorge).

Tandis que nos banquiers philosophes et nos manufacturiers publicistes voudraient nous faire envisager la prospérité de la monarchie dans la prospérité de leur trafic, et voudraient placer toutes les gloires de la société dans l'industrie mercantile, il est bon d'écouter la fille de M. Flipon, graveur orfèvre, et la démocrate épouse de M. Roland, inspecteur des

manufactures, discourir sur les commerçans, sur les fabricans et sur l'esprit du négoce en général. Elle enveloppe dans un mépris commun le petit bijoutier, le petit mercier, et le gros marchand de draps qui se croit supérieur aux deux autres ; l'esprit du commerce, est suivant M Roland, la source de l'avarice et de la friponnerie ; il consiste tout entier dans la convoitise de l'or, avec le calcul d'en amasser et la ruse d'en multiplier les moyens ; elle ajoute que tous les négocians sont étrangers aux idées généreuses et à toute espèce de sentimens délicats. Enfin M Roland termine sa diatribe, en établissant un parallèle entre les diamans et le petits pâtés ; entre le joailliers de la couronne et les marchands de croquet. Tous ces négocians et leurs misérables épouses lui paraîtraient absolument dans la même position, si ce n'est pourtant que les petits pâtés ayant leur prix fixe, on y peut moins tromper les acheteurs ; et si ce n'est apparemment que les confitures et les godivaux sont ordinairement plus désagréables à toucher que des pierreries et des perles fines. Voilà de l'esprit d'analyse et d'observation bien employé.

Dans le récit qu'elle nous a laissé de la mort de sa mère, on voit plutôt les inspirations d'un esprit ardent que l'empreinte de sa tendresse et de sa douleur incomparables. Au milieu des sanglots et des plaintes, on y démêle aisément la vanité, la personnalité de l'écrivain et le calcul de ses intérêts alarmés. On entrevoit, dans cette scène de deuil, je ne sais quoi d'inexplicable et de plus affreux que la mort ; une irritation dédaigneuse, une espèce de rage impie, et comme un accès d'orgueil en révolte contre les destinées humaines et l'éternité de Dieu.

Le seul passage de ces Mémoires où j'aie trouvé de la sensibilité, c'est dans une lettre adressée par l'auteur, après sa condamnation, à une femme inconnue, qui avait consenti non sans peine et sans dangers pour elle, à recueillir sous un nom supposé la fille de M Roland... « Vous avez un fils, citoyenne, et cette idée m'a troublée ; mais on m'a dit que vous aviez aussi une fille, et je me suis sentie rassurée : c'est en dire assez à une mère, à une personne telle que je vous suppose... Mon état produit de fortes impressions ; in le comporte pas de longues expressions. Adieu, ma fille !... » Voilà pour cette fois la mesure et l'expression d'une affliction véritable ; c'est un cri qui part des entrailles et qui va frapper droit au cœur ; pour être étouffé, il n'en est que plus déchirant, et l'on dirait qu'en vertu d'une loi de la nature on n'entendra jamais les dernières paroles d'une mère affligée sans éprouver une émotion profonde.

Personne, à mon avis, n'a jamais plus mal écrit une lettre familière que M Roland : vous en allez juger par un échantillon de sa correspondance, dont on avait attaché les originaux à la suite du manuscrit de ses mémoires.

« Gosse me dit que l'ami que je lui ai connu est du parti aristocrate, et qu'il n'a pas voulu aller le voir depuis la perte de sa liberté : j'aurais parié cela. C'est un M. Coladon, que j'appelais Céladon, dont la tournure mielleuse sent l'esclave d'une lieue, et dont j'aurais donné cent pour un boîteux de la trempe de Gosse. Vertu ! liberté ! foin du reste et de tous les trônes du Monde ! je le dirai à la barbe des souverains. »

M Roland nous avait prévenu qu'elle aimait à faire justice au moyen de ces vérités fortes qu'on jette au milieu des gens qu'elles offensent, et qu'elle énonçait les plus terribles sans s'émouvoir, en face des intéressés, et sans s'alarmer jamais de l'effet qu'elles produiraient sur eux !

Une de ses prétentions les plus manifestes, c'est l'observation des convenances et du beau langage ; toutefois, et dans tous ses écrits, on trouve une foule d'expressions du plus mauvais goût, avec des locutions qui sont tout à la fois recherchées et triviales, telles qu'exister au lieu de vivre, me visiter et m'entretenir, pour me faire une visite et me parler. Elle écrit que plusieurs personnes du sexe ont fait sa connaissance ; elle parle ailleurs de la vie cochone de la campagne, et des citoyennes qui font belle gorge, et des catins du comité.

Ces expressions-là ne devraient pas être livrées à l'impression par une femme ; enfin, le style de M Roland se ressent toujours de ses habitudes familières : il tend souvent à l'affectation d'une virilité pédante ; mais l'enflure ne la préserve pas de la trivialité ; et quand elle veut s'élever dans la région politique, c'est toujours en style de 93, avec des phrases à la Danton. Elle est absolument pour ses vertus républicaines et pour Brutus, pour son austérité conjugale et pour Cornélie, comme les poètes du temps de la régence étaient pour les houlettes et les agneaux, pour les musettes et les nymphes champêtres.

En défendant son mari de plusieurs reproches que lui faisaient les montagnards, et tout en protestant qu'il n'était pas moins fier que les Domitius et moins considéré que les Gracques, M Roland convient pourtant qu'il n'avait rien négligé pour obtenir des lettres de noblesse ; ensuite elle établit longuement et complaisamment tous les droits qu'elle avait trouvé jadis à ce parfait républicain pour obtenir du Roi le titre d'Écuyer, avec ses priviléges d'armoiries et de livrées, de pain bénit, d'encens à la grand'messe et de girouette au colombier.

Je vous ai déjà dit que M Roland avait fait inutilement le voyage de Lyon à Paris pour y solliciter des lettres de noblesse. J'ai connu bon nombre de familles qui sont devenues successivement patriotes, démocrates et jacobines et dont les motifs étaient parfaitement analogues à celui de M Roland. « Il y aura, sans aucun doute, encore de châteaux brûlés », écrivait-elle à un de ses amis, le citoyen Champagneux, « et le mal ne serait pas grand, s'il n'était à craindre que les ennemis de la révolution n'en profitassent pour diminuer la confiance des citoyens dans l'Assemblée nationale… »

M Roland de la Plattière aurait sans doute été moins indulgente pour les incendiaires, si son habitation féodale avait obtenu le titre de château, comme elle était venue me le demander quelques années auparavant.

M. Roland était devenu membre de la Commune et de l'Académie de Lyon ; cette municipalité le députe à Paris pour quelques intérêts de commerce ; il se fait bientôt remarquer par l'ardeur de son zèle, par sa fierté romaine, et par son affectation de sévérité laconique. Le partie qui domine alors force Louis XVI à l'accepter pour ministre, on est obligé de le renvoyer au bout de trois mois, et M. Roland se retire en emportant les regrets de la nation,

comme il est prouvé par une attestation signée Quinette, délibérée par l'Assemblée Constituante, et datée de l'an iii de la liberté. La France et la révolution ne pouvaient pas s'acquitter à si peu de frais avec un grand homme, et par suite d'une motion du conventionnel Isnard, il fut encore une fois appelé au ministère de l'intérieur après le 10 août, et conjointement avec l'illustre Danton.

Les jacobins, les cordeliers, les montagnards et les brissotins, ont toujours paru du même avis sur un point de fait : et c'est à savoir que c'était M Roland qui dirigeait la conduite politique et tous les actes ministériels de son mari. Elle ajustait ses circulaires et rédigeait toutes ses notes officielles ; on la voit composer une adresse au roi constitutionnel pour exiger qu'il renvoie ses aumôniers, et pour lui reprocher, au nom du citoyen Roland, d'avoir été faire ses pâques à Saint-Germain-l'Auxerrois. On la voit écrire ensuite au prince-évêque de Rome, pour le prévenir, au nom de l'humanité et du Directoire exécutif de la république, d'abord, « qu'il était prince encore d'un État prêt à lui échapper ; ensuite, que la domination du Christ était tombée de vétusté ; que les siècles de l'ignorance, du despotisme, de la superstition, des rois et des prêtres, étaient passés pour jamais ; enfin, que les hommes ne pouvaient plus être attachés que par leur propre bonheur, et que telles étaient les maximes de la république française, trop sage pour avoir rien à craindre et pour avoir rien à taire. »

Il est à remarque que c'est M Roland qui se révèle à nous dans ses mémoires, comme auteur et rédacteur des écrits politiques de son mari, et quelques feuillets plus loin, elle ajoute, avec la confiance et la suffisance qui ne la quittent jamais, que toute la gloire qui attend M. Roland dans l'histoire de France et dans la postérité, sera fondée principalement sur la sagesse admirable et la haute sublimité de ses écrits ministériels. Parmi les décisions tranchantes et les faux jugemens de l'auteur, c'est véritablement le seul arrêt qui méritât confirmation et qui l'ait obtenue. Toutes les opinions de M Roland sont tellement soumises à sa passion contre les prêtres et les nobles, qu'elle accuse le Marquis de Grace de se trouver annulé par trop de fierté dans les manières, et qu'elle reproche à l'Abbé Delille de n'avoir pas su lire les vers : et voilà deux sortes d'accusations dont je puis témoigner la fausseté.

Voici donc M. et M Roland ministres de la République : je ne les suivrai pas dans les « impressions harmoniques et régulières données par eux à tous les corps administratifs ; dans l'inspiration de cet ordre qui naît de l'équité parfaite, et de cette confiance qu'entretiennent sans effort une administration active, une correspondance affectueuse et la communication des lumières ; enfin, dans l'approvisionnement de la grande famille et le rétablissement de la paix des départemens. »

Au milieu de cette période fortunée dans un nouvel âge d'or, ouvrage de M. Roland, il s'avisa de trouver mauvais qu'on eût pillé le trésor et le garde-meuble de la couronne ; il aurait également désiré que les prisonniers de Paris et d'Orléans eussent été frappés du glaive des lois, au lieu d'être égorgés par les septembriseurs ; mais le citoyen Danton, ministre de la guerre, lequel avait organisé les pillages et les massacres, ne voulait pas être contrôlé par

ses collègues, et surtout par un couple ministériel dont la modération la plus abjecte était le principe. Tant de vertu lui parut insupportable, et le ménage Roland fut dénoncé par Marat, comme ayant voulu corrompre l'esprit public, en fomentant le girondisme hideux et l'exécrable modérantisme !

Cependant, M. Roland, soutenu par la conscience de ses vertus, et plein de confiance dans les vertus du peuple français, qu'il avait si bien cultivées, M. Roland, dis-je, ne se laissa pas intimider par les manœuvres des cordeliers : on vint pour l'arrêter au nom du comité révolutionnaire, et comme ce tribunal n'était pas encore établi d'après une loi conventionnelle, il ne crut pas être obligé, en bonne conscience, de se rendre en arrestation ; d'abord il proteste contre les mandats du comité d'insurrection permanente, ensuite il s'empressa de se donner la mort pour se soustraire à l'échafaud qui l'attendait, et pour conserver, autant qu'il était en lui, la légalité dans les actes judiciaires de la république.

Quelques mois plus tôt, la citoyenne épouse du ministre avait été mandée à la barre de la Convention nationale, pour être interrogée sur une correspondance qu'on l'accusait d'entretenir avec des agens de nos princes et du cabinet britannique. Elle y parut toute éclatante de pureté civique et de fierté républicaine ; elle y parla d'une manière si conventionnelle, et se défendit avec une confiance si courageuse et si mâle, qu'elle fut invitée, par acclamation des représentans du peuple, à prendre part aux honneurs de la séance et qu'elle y reçut l'accolade fraternelle du président. Ce ne fut pas là, sans doute, un médiocre sujet d'envie pour la citoyenne Chaumette et la citoyenne Danton ! Quelques mois s'écoulèrent encore, et M Roland fut incarcérée dans les prisons de l'Abbaye.

Dans le temps de leur pouvoir, et peu de jours avant leur mise en accusation, son mari avait fait retrancher 3 francs sur 5, alloués jusque là pour la dépense et l'entretien de chaque prisonnier. Réduits à 2 fr. par jour, il leur était impossible de vivre après avoir acquitté les frais de conciergerie, et la providence a permis que ce fût la femme de Roland qui nous en ai fait la remarque après en avoir fait l'expérience.

Elle adressait incessamment lettres sur lettres et pétitions sur réclamations, les unes à la Section de l'unité, les autres au Comité de sûreté générale, à la Convention, à la Commune ; elle écrivait au ministre Garat, au ministre Gohier ; à celui-ci qu'il avait pris place entre le crime et le déshonneur ; à celui-là que la postérité le couvrirait d'infamie ; que l'épouse du vertueux Roland leur envoyait ses adieux comme un vautour pour ronger leur cœur, etc. Sa longue épître à Roberspierre est véritablement un acte de folie : « Je ne vous écris point pour solliciter votre pitié, au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait, lui dit-elle ; mais je vous écris pour votre instruction (Songer à l'instruction de Roberspierre, hélas ! quelle ardeur pour la communication des lumières, et quelle obligeance extrême !) Vous assimilez vos partisans les plus dévoués à vos ennemis ; vous confondez dans le même traitement le patriote généreux, la femme honnête et sensible qui s'honore d'avoir une patrie, avec la femme orgueilleuse et légère qui maudit l'égalité. »

Après cette déclaration, bien modeste pour elle assurément, M Roland finit par répéter trois ou quatre refrains de sa gloriole accoutumée, en disant que la plainte ne saurait conve-

nir à sa grande âme ; que la prière est faite pour l'esclave, et que l'histoire et la postérité des républicains seront ses vengeurs !

Aveuglée par un orgueil incomparable et tourmentée par la soif de la domination, agitée par la haine et par l'impiété, cette malheureuse femme avait certainement perdu la raison. On n'a jamais rien vu de plus insensé que son attirail de moralité pédantesque et d'athéisme, sa vanité démagogique avec des tigres, ses dissertations législatives et ses arguties constitutionnelles avec des hyènes, avec des monstres affamés, pareils à ces animaux, l'horreur et l'effroi de l'Orient, spoliateurs infâmes, qui fouillaient le sol de la patrie comme un vaste cimetière et qui violaient jusqu'à l'asile des tombeaux. « Il en adviendra ce qu'il plaît aux Dieux ! » s'écria-t-elle. On dirait que cette malheureuse était saisie par une main vengeresse, entraînée dans l'abîme, et poussée dans la destruction ; comme si la providence de Dieu, qu'elle insultait, l'avait abandonnée, pour la dérision des anges, à ces dieux aveugles et sourds qu'elle avait invoqués ! elle attisait des feux souterrains avec une épée : le meurtre entendit l'appel de la fureur ; on répondit à ses provocations et ses invectives en l'envoyant à l'échafaud.

Rien n'est aussi fatigant que la loquacité redondante et les interminables déclamations de M Roland, sur les dangers qui menacent la révolution française et sur l'amour ardent et sacré des institutions républicaines ; sur la corruption de l'esprit démocratique et sur la glorieuse infortune des vingt-deux. Eh ! que nous font à nous le civisme pur et les vertus du citoyen Brissot, le vertueux Vergniaud, le vertueux Gensonné et toutes ces vertus conventionnelles ? Nous avons absolument pour les complices et les antagonistes de M Roland, la même aversion qu'elle avait pour les lapidaires et les pâtissiers : tout ce qu'elle déplore est un sujet de félicitation pour nous : tout ce qu'elle implore est dangereux, coupable ou follement ridicule ! Quand on a lu les manuscrits de cette femme, on est tellement choqué de son outrecuidance et révolté de ses opinions, qu'on est en quelque sorte affligé de rester insensible à ses malheurs.

Je vous ai déjà dit que le vertueux Roland s'était suicidé pour éviter la guillotine ; mais il est bon d'ajouter ici que pour se soustraire à l'échafaud qui les attendait deux mois après, Chamfort se coupa la gorge, et Condorcet avala philosophiquement un breuvage empoisonné dont il mourut.

Une chose dont je n'ai pas retrouvé la trace dans les mémoires de M Roland, et dont elle m'avait pourtant semblée convaincue, c'est que les jacobins de la Montagne avaient toujours été soudoyés et conduits par les intrigues de la Cour. — En effet, lui répondis-je, et puisque les aristocrates de 89 ont brûlé leurs châteaux pour en accuser le peuple français, ce doit être la cour et les courtisans qui doivent acheter au poids de l'or l'incarcération, la condamnation, la peine de mort et la confiscation, par un calcul perfide et pour décrier méchamment le régime populaire, en déshonorant le gouvernement républicain ! C'était, du reste, une accusation commune aux girondins et aux montagnards ; mais les premiers y croyaient véritablement : ce qui m'a toujours fait penser que l'esprit de la Gironde était le type de la niaiserie, de l'aveuglement et de l'ineptie révolutionnaires.

Cette faction des girondins était composée d'utopistes et de songes creux s'il en fut jamais. Je tiens de l'Abbé Emmery, qui se trouvait prisonnier à la Conciergerie en même temps que lesdits girondins, que la veille de leur supplice, après souper, ils passèrent tout le reste de la nuit à discuter pédantesquement sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, chacun à tour de rôle et pour ou contre. On finit par aller aux opinions, et le matérialisme fut décrété à la majorité d'une voix. Ce digne et docte M. Emmery, qui est présentement supérieur du séminaire de St-Sulpice, avait eu le bonheur de convertir dans sa prison le conventionnel Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, dont il obtint la rétractation, et qui mourut avec les girondins dans les sentimens du repentir et de la dévotion la plus satisfaisante. Toutes les fois qu'il était question d'envoyer Emmery à l'échafaud, Fouquier-Tinville s'écriait : — Non pas, s'il vous plaît ! non pas ; c'est un homme dont j'ai besoin, laissez-le moi ; il n'y a jamais de révolte à craindre dans les prisons où il se trouve, et quand il se met à prêcher les condamnés, il les fait aller à la mort aussi doucement que des brebis. C'est un fameux aide pour la police des prisons ; je ne veux pas qu'on me tue mon calotin !

(Note de l'Éditeur.)

Tome 8 · 03

Ne supposez pas que je sois à la fin de mes épreuves et de mes afflictions révolutionnaires. Au bout de quatre mois de séjour à Sainte-Pélagie, je fus transférée dans la maison d'arrêt, dite des Oiseaux ; c'était, disait-on, pour faire de la place aux conspirateurs du camp de Jalès et du comtat Venaissin ; mais sans vous parler du profit que le geôlier de Sainte-Pélagie pouvait trouver à me faire déménager, je vous dirai que cette maison des Oiseaux était de toutes les prisons de Paris la plus saine, la plus commode et la plus paisible ; je puis même ajouter, sans péril et sans inconvéniens, pour aujourd'hui, que Dupont m'avait obtenu cette faveur à prix d'argent.

Ma nouvelle habitation se trouvait située sur le boulevard des Invalides, au bout de la rue Notre-Dame-des-Champs. C'était le Marquis du Lau d'Allemans qui l'occupait avant la révolution, et son nom des Oiseaux lui provenait du peuple et des bonnes d'enfans de ce quartier, au regard et à l'égard d'une belle volière qui se trouvait au bout du jardin de cet hôtel, et qui se voyait du boulevard. Au premier coup de cloche de la révolution, les patriotes de la section Plumet-National n'avaient pas manqué d'escalader la grille ou les murs d'enceinte, et de venir briser les grillage de ladite volière, afin de rendre à la liberté tous ces malheureux esclaves qui ne s'en sont pas mieux trouvés que les Parisiens, car ils manquèrent de nourriture et ils furent escoffiés par des chats. Je n'avais aucune peine à faire convenir M. d'Allemans de ce que l'histoire de sa volière était l'image de la révolution française.

Je fus enchantée de retrouver là M Joseph de Monaco, qui, comme je l'espérais bien, me fut d'une grande ressource. Quoi qu'elle eût naturellement de sages pensée, des idées reli-

gieuses et des dispositions charitables, elle avait l'esprit très malin. Avec l'imagination gaie, elle avait le cœur triste ; c'est la plus aimable espèce de gens ; mais bien qu'elle eût acquis assez de connaissance du monde et du cœur humain, elle n'avait aucune expérience de certaines choses vulgaires, et je lui disais toujours : Ma pauvre princesse, vous êtes de ces femmes qui croient que les diamans naissent dans les chatons et les fruits dans les corbeilles.

Je me souviens qu'elle avait, à portée de voix, du côté de sa chambre, une famille vocale et instrumentale admirablement experte et qui lui faisait souffrir le martyre ; elle ne pouvait s'expliquer une disposition qui n'avait rien d'analogue à ses habitudes passées, car elle avait eu pendant toute sa vie la passion contraire à cette aversion-là.

Je me suis souvent demandé pourquoi la musique légère m'est insupportable, tandis que la musique qui prie et la musique qui pleure ont beaucoup de charme pour moi ?

Mde Monaco me dit un jour, et tout uniment, comme si de rien n'était: — La musique me fait un mal affreux depuis que je ne suis plus jeune. Elle me cause des émotions sans me donner des affections.

Si M de Monaco avait connu les choses de la terre aussi bien qu'elle distinguait les choses du cœur, on n'aurait jamais vu plus habile femme. Elle a toujours été bienveillante et bienfaisante ; mais elle n'était pas restée capable d'amitié, parce qu'elle avait éprouvé trop d'amour et trop souvent. Il en est pour les sentimens comme de la grammaire, où le superlatif exclut toujours le comparatif.

Nous avions encore, en fait de bonne compagnie, la Duchesse douairière de Choiseul, qui philosophait toujours à sa manière, avec une aridité paisible et souriante, et puis la Vicomtesse de Maillé qui s'exhalait en lamentations et se fondait en larmes, avec toute raison, car on lui avait guillotiné son fils qui était le plus aimable enfant du monde et qui n'avait pas dix-sept ans.

Nous avions dans cette maison la consolation de recevoir tous les sacremens de l'église, par le ministère de l'Abbé Texier, Chanoine de Chartres et Chapelain de la Reine, lequel avait été arrêté dans un appartement contigu à celui de l'Évêque de Beauvais, ce qui l'avait fait soupçonner d'être suspect ; mais comme il avait déclaré s'appeler Olivier, ce qui était réellement son nom de baptême, et comme il n'était connu que de nous autres, il se trouvait en pleine sûreté. Il n'en était pas ainsi des saintes espèces eucharistiques et d'extrême-onction que nous ne savions où cacher pour les préserver de la profanation, en cas de fouilles et de perturbations jacobines, et je me souvient qu'un jour où l'on prévoyait une visite domiciliaire, nous imaginâmes de transvaser les saintes-huiles dans un flacon dont nous retirâmes du neroly, et nous allâmes jeter dans un puits le petit vase d'argent qui les avait contenues et dont la découverte nous aurait certainement fait mettre à mort à cause de sa forme ecclésiastique et parce qu'il était surmonté d'une petite croix. Voilà quelle était la liberté dont on jouissait.

J'avais imaginé de cacher nos saintes hosties dans quelque mauvais livre, une à une et feuille par feuille ; j'entendais que ce fût un assez mauvais livre pour ne pas être confisqué par un envoyé du comité de Salut public ; mais je tenais par-dessus toute chose, à ce que ce ne fût pas un assez mauvais livre pour me faire commettre un acte profanatoire ou même une sorte d'irrévérence en en faisant un pareil usage ; enfin je me décidai pour un exemplaire du Contrat Social dont l'auteur m'avait fait présent, et que j'avais fait venir aux Oiseaux pour le prêter à la Duchesse de Choiseul, parce que tous ses effets avaient été mis sous les scellés, et qu'elle n'en voulait pas moins ruminer droit naturel et philosophie moderne. Le Contrat Social avait toujours été l'objet de mille disputes entre son auteur et moi, et s'il avait pu supposer que je me trouverais jamais dans le cas ou la nécessité de faire de son mauvais livre un emploi qui fût analogue à celui d'un saint-ciboire, il aurait été furieusement surpris, mon pauvre Rousseau ! Que devant le bon Dieu soit son âme.

Quant à l'Abbé Texier, je ne pouvais regarder ce vertueux et courageux prêtre sans me rappeler cette grande scène où tous les députés du clergé de France avaient refusé de prêter serment à la constitution schismatique de M. de Talleyrand. — À la lanterne ! criait-on dans les couloirs de l'Assemblée nationale. — À la lanterne ! criait-on jusque dans les tribunes. — M. l'Évêque d'Agen, vous êtes réquis de prêter serment ! — M. le Président, je le refuse ! M. l'Abbé Texier, prêtez serment ! — Je le refuse… Et les égorgeurs étaient à la porte ; et l'Abbé Maury leur disait avec le ton du mépris : — Quand vous nous aurez mis à la lanterne, en verrez-vous plus clair ? Il est bien remarquable, en vérité ! qu'à l'exception du Duc d'Orléans et de M Dubarry, on n'ait pas entendu citer, pendant la révolution française, une seule personne pour avoir manqué de courage ! Excepté les femmes entretenues et des espèces d'homme comme Philippe-Égalité, tout le monde a montré du courage dans ce pays-ci ! Les volontaires de la république n'ont certainement pas signalé plus de bravoure et de résolution que les prêtres français.

Ce fut aux Oiseaux que nous apprîmes la généreuse et courageuse fin de la Duchesse de Gramont qui, après avoir essayé de parler en faveur de la Duchesse du Châtelet, avait refusé de répondre à ses juges pour son propre comte ; elle se contenta de leur dire que leur justice n'était que le fantôme d'une furie, que leur simulacre de jugement était dérisoire, et qu'elle s'étonnait qu'on daignât proférer devant eux autre chose que ces quatre mots : c'est moi : tuez moi !

Quatre à cinq jours après la mort de M de Gramont, M de Choiseul entra dans ma chambre et me remit deux papiers qu'elle venait de recevoir de la part de sa belle-sœur, avec prière de me les faire parvenir en témoignage de souvenir et d'amitié. C'étaient deux manuscrits de mon écriture, et la défunte avait demandé qu'on les brûlât, si je ne vivais plus. C'était d'abord un passage de Valère-Maxime sur l'amitié fraternelle, que M de Gramont m'avait priée de lui traduire, et puis c'était une prière que l'Évêque de Clermont, M. Massillon, m'avait donnée en 1736, et que j'avais copiée pour elle, il y avait à l'environ de 36 ans, peut-être ?

Il paraît que M de Gramont portait toujours sur elle ces deux pages de mon écriture, et je fus sensiblement touchée de cette marque de son attachement pour moi ; j'en fus édifiée, je puis dire, et voici que j'ordonne à Dupont d'ajouter ces deux vieilles feuilles manuscrites à cette page où j'en vais rester pour aujourd'hui.

CITATION DE VALÈRE-MAXIME,

TRADUITE PAR M DE CRÉQUY, EN 1743.

« Quelle douceur, ô mon frère ! n'y a-t-il point dans cette pensée ; nous avons été formés dans le même sein, nous avons été reçus dans le même berceau, nous avons donné aux mêmes parens les noms chéris de Père et de Mère : ils ont fait pour nous les mêmes vœux, et la gloire que nous tirons de nos ancêtres nous est commune. Une femme est chère, des enfans sont aimables et des amis sont précieux, mais les sentimens que nous prenons dans la suite de notre vie ne sauraient avoir la profondeur et la solidité de ceux qui sont nés avec nous. »

PRIÈRE DONNÉE PAR MASSILLON, À M DE CRÉQUY EN 1736.

« Grand Dieu ! finissez mes peines en guérissant mes plaies ; fixez mes irrésolutions ; soulagez mon cœur en brisant ses chaînes ; je les déteste et je n'ai pas le courage d'y toucher. Laissez-vous fléchir à mes vœux et ne regardez pas mes œuvres. Écoutez mes désirs et fermez les yeux sur mes faiblesses. Terminez le combat que je sens en moi. Rendez-vous le maître de mon âme. Devenez le plus fort dans mon cœur. Ce n'est plus moi qui vous résiste, ô mon Dieu ! c'est la faiblesse, c'est l'ascendant de la corruption, c'est le long usage du mal. Prenez-moi donc pour votre partage, arrachez-moi au monde et aux créatures pour lesquelles vous ne m'aviez point fait, et détruisez en moi cette créature du péché qui est devenue plus forte que moi-même. Donnez-moi le courage de correspondre à cette grâce divine que je porte au milieu des écueils, dans un vase bien fragile ! Seigneur, ayez pitié de moi ; c'est le seul cri, la seule prière qui puisse exprimer tout à la fois les vœux que je forme et les besoins que je ressens. »

Il est vrai que Cazote avait fait une prophétie formidable à M de Gramont, en présence de Mesdames de Simiane et de Tessé ; mais, dans le souvenir qui m'en reste, elle n'était pourtant pas aussi précise qu'on pourrait le supposer d'après la version que M. Laharpe en a fait circuler après sa sortie de prison. Pour y donner plus d'importance et d'autorité, il allait disant partout qu'il tenait cette prophétie d'une amie de M de Gramont, M de Clermont-Tonnerre (Stanislas), laquelle avait pris la peine de lui faire apprendre son catéchisme pendant qu'ils étaient prisonniers ensemble ; mais votre tante de Clermont m'a dit et protesté que, lorsqu'elle avait ouï parler de cette prophétie pour la première fois, c'était par M. Laharpe ; ainsi tout donne à penser qu'il aurait ajusté la chose à sa guise, et sans trop s'inquiéter de l'exacte vérité, ce qui est assez vilain !... Je me suis toujours reproché de n'avoir pas écrit cette prophétie de Cazote, ce qui m'aurait été bien aisé sous la dictée de M de Gramont ; MM de Simiane et de Tessé ne se souvenant jamais de rien, sinon des bulletins de la guerre d'Amérique et des madrigaux de M. Cerutti.

Nous avions dans cette maison d'arrêt un vieux M. Duvivier, disciple-voyant de Cagliostro, qui révélait des choses prodigieuses, au moyen d'une colombe et d'une carafe, et c'était la nièce du greffier, jolie petite fille de six à sept ans, dont il se servait pour ses opérations magiques.

Il fallait que cette pupille ou colombe fût en état d'innocence, ou du moins en état d'impeccabilité, disait-il : or, il est de précepte ou d'observation parmi les balsamites que l'âge, ou l'époque du discernement pour le bien comme pour le mal, est fixé tout justement et précisément à la fin de la sixième année révolue. Il assurait qu'une fille de huit ans n'apercevait jamais rien dans ses carafes. Ces gens-là ne sont pas chrétiens et encore moins catholiques ; aussi ne pouvais-je assez m'étonner de cette concordance parfaite entre cette condition pour opérer des sortiléges, et le saint précepte de l'Église, qui n'astreint les enfans à la confession de leurs péchés qu'à l'âge de sept ans. La prescience n'appartient qu'à Dieu, mais le démon n'ignore de rien, pour le présent et le passé ; Cagliostro, son adepte, était pleinement convaincu de la puissance et de la vérité de la religion catholique ; il était impie sans être incrédule ; il avait une foi bien établie sur la parfaite connaissance des faits historiques, et c'est là ce que saint Ambroise appelle la foi du diable.

Nous avions été mandés et assignés pour être ouïs dans la prison des Carmes, où l'on prétendait avoir été faite je ne sais quelle conjuration qui devait s'être ramifiée dans un certain nombre de maisons d'arrêt, et notamment dans celle des Oiseaux. On nous fit marcher à la suite d'une procession républicaine en l'honneur de l'Agriculture ; ensuite on nous fit passer le guichet des Carmes, et comme le commissaire de sûreté générale, qui devait nous interroger, n'était pas encore arrivé à huit heures du soir, on prit le parti de nous y garder jusqu'à l'arrivée dudit commissaire, et nous y passâmes tout la nuit assis sur des bancs. M de Valentinois en était dans une colère affreuse, et disait qu'elle ne manquerait pas de dénoncer n pareil fonctionnaire à la Convention nationale.

Quoi qu'il arrive en France, on a toujours grand'peine à n'y pas compter un peu sur la justice du gouvernement. Le mot gouvernement nous représente toujours une certaine idée de protection, d'équité secourable et de bonne volonté qui tient à notre ancienne habitude. J'ai souvent eu l'occasion de combattre cette sorte d'illusion qui n'est jamais sans danger quand un gouvernement n'est pas légitime et ne saurait être équitable, par conséquent.

Vous pensez bien qu'on ne savait que faire et qu'on s'ennuyait en attendant ce commissaire, qui ne vint pas nous interroger, au surplus, car il avait appris que c'était une fausse alerte, et l'on nous reconduisit au poulailler comme un troupeau d'oies, dans la soirée du lendemain (qui était un décadi de je ne sais quel mois d'hiver, où il faisait un temps de loup). Nous vîmes arriver par la rue Cassette une troupe de sans-culottes qui devaient nous escorter jusqu'aux Oiseaux, ce qui n'était pourtant pas loin des Carmes, et le chef de l'escorte était M Théroigne de Méricourt avec une pique à la main. Comme elle avait sur la tête un petit drapeau tricolore en forme de girouette carrée, qui était de la grandeur d'une feuille de papier à lettre, et qui était fiché dans son bonnet de grenadier, à poils noirs, et comme c'était-là son privilége personnel, on ne pouvait s'y méprendre ; mais, du reste, elle

ne nous dit aucune injure, ce qui tenait peut-être à ce qu'elle ne pouvait parler, et ne faisait que tousser, à cause d'un gros vilain rhume qu'elle avait eu tort de négliger, car elle est morte six semaines après.

Je vous ai fait sortir de la prison des Carmes un peu trop vite, et nous allons y rentrer pour assister au sortilége du M. Duvivier, à qui la Vicomtesse de Beauharnois avait fait demander des nouvelles de son mari. On savait qu'il avait dû comparaître pendant la matinée de la veille au tribunal révolutionnaire, et les journaux n'avaient pas encore parlé de son jugement.

C'était au milieu de la nuit : on fut réveiller une petite fille de la geôle, et moyennant un assignat de cinquante francs qui valait quarante sous, le père de la pupille arrangea tout ce qu'il fallait à M. Duvivier, le grand Cophte, ce qui consistait dans la petite fille, avec une table, une carafe remplie d'eau claire et trois bouts de chandelle. On les disposa comme en triangle autour de la carafe au plus près possible, afin que la colombe y vît plus clair, et M. Duvivier lui tenait ses deux mains sur la tête, en lui disant : — Voyez ! voyer ! — Que voyez-vous ?

Il avait dressé son intention sur M. de Beauharnois, et la petite fille répondit en réchignant : — Je vois dans une petite chambre un citoyen qui dort à côté d'un autre citoyen qui écrit sur un papier qui est sur un gros livre.

— Savez-vous lire ?

— Oh ! non, citoyen. — Ah ! le voilà qui coupe ses cheveux et qui les met dans un papier…

— Celui qui dort ?

— Mais non, celui qui écrivait tout à l'heure. Il écrit sur le papier où il a mis ses cheveux, il ouvre un petit portefeuille rouge, il compte ses assignats, il les remet dans le porte-feuille, il se lève, il va tout doucement…

— Comment tout doucement ? Vous n'avez pas dû jusqu'à présent entendre le moindre bruit ?

— Mais tout doucement, parce qu'il a l'air de marcher sur la pointe des pieds…

— Que voyez-vous à présent ?

— À présent, il a sa tête appuyée sur ses deux mains, je ne vois plus sa figure.

— Mais qu'est-ce qu'il a fait de son porte-feuille ?

— Ah ! dame, il a fourré son porte-feuille avec son paquet de cheveux dans la poche d'un habit qui est sur le lit de celui qui dort.

— De quelle couleur est cet habit ?

— Je ne sais pas ; c'est je ne sais pas comment, gris, brun, rouge, ou… je ne sais pas… Il est doublé de soie bleue avec des grands boutons brillans.

— C'est assez, c'est assez, répondit le grand Cophte à sa Colombe ; allez vous recoucher, poursuivit-il en lui soufflant sur le front. Le général Beauharnois existe encore, nous dit-il, mais tous ces arrangemens-là ressemblent terriblement à des préparatifs d'exécution pour ce matin. Il aura sûrement été condamné dans la journée d'hier et séance tenante ; mais ce n'est pas la peine d'en rendre compte à sa pauvre femme ; elle ne l'apprendra que trop vite, et tout ce que je vais lui faire dire là-dessus, c'est que son mari était encore vivant à deux heures après minuit. Le journal du soir annonça qu'il avait été supplicié dans la journée.

On a sur, de manière à n'en pouvoir douter, que la Duchesse d'Anville avait reçu quelques jours après un paquet de cheveux que lui adressait un jeune prisonnier de la Force appelé M. de Segrais, lequel avait été le camarade de chambre de M. de Beauharnois, et lequel avait trouvé ce même paquet dans une de ses poches, avec un billet à l'adresse de M d'Anville. D'un autre côté, M de Beauharnois fit voir à tous les prisonniers des Carmes une lettre que son mari avait écrite la veille de sa mort, et dans laquelle il disait, assez ridiculement du reste, que les auteurs de son supplice étaient des aristocrates déguisés en patriotes ; et puis c'était des protestations d'un amour ardent pour la république française avec des vœux pour le maintien de la liberté, des imprécations contre les tyrans, et des recommandations pour élever ses deux enfans dans le civisme. Je pense qu'il avait perdu la tête, ou peut-être espérait-il empêcher la confiscation du peu de biens qu'il avait, au moyen de cette belle déclaration ? Toujours est-il que ce fut un acte d'opiniâtreté scandaleuse, et que si M sa femme avait eu plus d'esprit de conduite avec des principes un peu mieux arrêtés, elle en aurait gardé le lacet

Je n'estimais guère et je n'aimais pas du tout la Vicomtesse de Beauharnois, qui du reste n'avait aucunes relations fréquentes avec la famille de son mari. M de Kercado (c'est encore M de Malézieu et non pas ma nièce de Saulx-Tavannes), M de Kercado, qui était sa compagne de chambre en arrestation, ne pouvait s'empêcher de remarquer que cette créole avait la sotte vanité de parler continuellement de la cour de France, comme si elle y avait passé sa vie, tandis qu'elle n'avait jamais pu mettre les pieds à Versailles, à moins que ce ne fût en béyeuse et dans les galeries, pour y voir passer la famille royale. Elle n'avait pas été présentée, et je ne sais pas exactement ce qu'en aurait pensé M. Chérin.

Un des plus justes motifs de notre prédilection pour la prison des Oiseaux, était la faculté de nous y procurer journellement les papiers-nouvelles, et tout autant de lettres qu'on nous en voulait écrire. C'était moyennant la rétribution bien régulière et bien cachée d'un double louis par semaine ; on n'y voulait pas entendre parler d'assignats, et ceci ne laissait pas de constituer un appointement de quinze à dix-huit cent louis par mois au profit de notre. geôlier, le citoyen D. T…, lequel est aujourd'hui propriétaire de l'abbaye d'H… et grand fabricateur de cotonnades. Je ne lui reproche assurément pas les cent quarante-six louis qui sont tombés de ma bourse dans sa cassette. C'était un Normand fin comme

l'ambre ; il n'a jamais ni compromis ni maltraité ses prisonniers, et s'il n'avait pas acquis un bien du clergé, je n'aurais aucun mal à dire de lui.

Il avait un tout petit garçon qui était le plus aimable du monde et qui vous ressemblait (je n'ai pas voulu vous dire une fadeur, attendu que je ne pensais qu'à votre figure). Je le trouve un jour à notre bureau de correspondance, inondé de larmes et qui suffoquait de sanglots ! — Pauvre petit Épaminondas ! et qu'est-ce donc qui vous arrive et vous a mis en pareil était ? Auriez-vous perdu quelque bataille de Leuctre ou de Mantinée?... Il en eut un redoublement de cris si déchirans que j'en eus frayeur.

— Mais qu'est-ce qu'il a donc cet enfant qui ne pleure jamais ? dis-je à son père avec un mouvement d'inquiétude sérieuse et de compassion.

— Il a, me répondit le concierge, avec un air épouvantable, il a, qu'il a volé du sucre ! il en a volé par deux fois, deux jours de suite... Oh ! par la sabre de bois blanc-bleu ! j'ai dit à ma femme : Il faut en finir avec un monstre d'enfant comme celui-là ; il faut que je le punisse et qu'il s'en souvienne ! — Ma fois, il en arrivera ce qui pourra ; mais je lui ai mis la dame de carreau dans sa culotte ! il a la dame de carreau dans sa culotte, et c'est ce qui le fait pleurer, beugler, s'épouvanter et se désespérer comme vous voyez !

— Épaminondas, dis-je à mon petit protégé, voler du sucre est un crime inconcevable ! c'est une chose infiniment coupable à votre âge, et surtout quand le sucre est à cent quatre-vingt-six francs la livre en assignats ! Rendez grâce à l'indulgence et à la parfaite bonté de votre père ; il aurait pu vous mettre la dame de pique dans le dos, et vous sentez bien que M Théroigne est comme une peau de cygne en comparaison ! vous avez si grand'peur de M Théroigne, imaginez donc ce qu'il en serait si vous aviez la dame de pique dans le dos ? c'est-à-dire que rien que d'y penser doit donner la fièvre ! ainsi ne touchez plus au sucrier.

Il avait encore deux petits enfans, notre concierge ; et pendant qu'ils étaient bien malades de la rougeole pourprée, je me levai la nuit et je m'en fus les baptiser tous les trois ; j'en fis des chrétiens sans qu'il y parût, et c'était sûrement la dernière chose à laquelle on aurait pensé dans cette famille. C'est une révélation que j'ai faite à madame leur mère, en sortant de prison, pour que ces pauvres enfans sachent à quoi s'en tenir si Dieu leur prête vie.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Aut., 1802.)

(Note de l'Éditeur.)

Nous nous trouvions, l'Abbé Texier et moi, en correspondance à peu près journalière avec un comité royaliste dont l'Abbé de Dampierre était le chef nominal, et celui-ci couchait presque toutes les nuits dans ma maison de la rue de Grenelle ; il n'y entrait jamais en plein jour, et n'en sortait que par le jardin dont il escaladait la muraille au moyen d'une échelle de corde avec deux crampons, qu'on avait soin de rejeter après lui ; il entrait de là dans un faux-fuyant de ruelles entre des murs verdâtres, où se trouvait une cabane de planches, absolument recouverte par un talus de pierrailles et de gravois amoncelés, de sorte qu'on n'y distinguait rien des maisons voisines, et comme ladite cachette était adossée contre cette grande muraille, qui court parallèlement à toutes les façades des maisons de la rue de Sèves qui s'ouvrent au nord, elle était parfaitement à l'abri de ce côté-là, tandis que du côté de l'hôtel de Créquy, vous voyez d'ici ce grand rideau de vieux arbres qui la surmontent et qui masquaient absolument, comme aujourd'hui, ladite ruelle ainsi que toutes les maisons de la Croix-Rouge. Si le pauvre suspect voulait s'arrêter dans cette cachette, il y trouvait du biscuit de navire, avec du vin, des fruits secs et des habits d'ouvrier. S'il ne soupçonnait aucun danger pour sortir de la ruelle, il ouvrait une petite porte qui donnait dans un étroit passage aboutissant à ma maison de la Croix-Rouge, et jamais il ne rentrait par la même porte ou le même côté par lequel il était sorti.

J'avais absolument exigé cette précaution, à laquelle on s'est toujours conformé très exactement et dont on s'est trouvé le mieux du monde. Si le régime de la terreur avait duré six semaines de plus, les Argus des comités de Sûreté-Générale et de Salut-Public en auraient certainement perdu la tête ; il y avait longtemps que ces vilains esprits de ténèbres en avaient perdu le sommeil et le repos de leurs nuits ; ils avaient beau fureter depuis la fontaine de Grenelle jusqu'à la Croix-Rouge, et depuis la Croix-Rouge jusqu'à l'Abbaye-aux-Bois, ils ne pouvaient parvenir à trouver l'Abbé de Dampierre, et comme ils venaient troubler indistinctement à toute heure du jour ou de la nuit tous les habitans de ce quartier, républicains ou non, pour y procéder à leurs fouilles, on avait fini par s'en révolter et les rudoyer si bel et bien qu'ils n'osaient plus s'y remontrer. On continuait à leur en donner l'ordre au comité des Feuillans, mais ils ne disaient pas ce qu'ils en comptaient faire, et leurs visites domiciliaires ne se passaient plus autrement qu'en procès-verbal. J'était bien aimée dans notre quartier, mon Enfant, et si j'ai fait pendant ma vie quelques bonnes œuvres, j'en ai recueilli pendant la révolution des fruits bien salutaires et bien attendrissans pour mon cœur. Il n'est rien de si doux que de se voir aimé par un grand nombre de gens qui n'en peuvent rien attendre, hormis la satisfaction de nous avoir témoigné leur attachement. Voyez plutôt les Normands de M. de Penthièvre, et si vous pensez à mes vassaux de Gastines, ayez la justice et la charité d'observer que je ne vivais pas auprès d'eux.

C'était Dupont, assisté de M Favereau qui avait fait exécuter toutes ces dispositions dont je vous parle, et c'était mon fils qui les avait conçues avec autant d'imagination que de jugement. C'était aussi (mais voilà que j'afflue dans les c'était et que je m'y noie, allons au fait sans nous embarrasser des mots), c'était donc précisément dans ma maison de la Croix-

Rouge que l'Abbé de Dampierre avait établi sa chapelle, et c'était là que se trouvait l'officialité du diocèse de Paris dont il était Vicaire-Général. Immédiatement après la célébration de la messe ou du salut, on allait abriter les vases sacrés et la sainte Eucharistie dans notre cachette, où se trouvaient aussi tous les papiers de correspondance avec la France et l'étranger, mes diamans, vos reliquaires, un magot qui provenait de mes économies, un dépôt de quatre cent mille livres appartenant à M de Talmont et le trésor de notre parti qui ne tenait pas grand'place, attendu qu'on y puisait aisément et qu'on y prenait beaucoup plus souvent qu'on n'y remplaçait les pistoles et les assignats.

Il est bon de vous dire, à propos d'assignats, que notre Grand-Vicaire en avait reçu de Jerzey deux ballots énormes, et qu'il avait eu scrupule d'employer et même de garder ceux-ci, parce que M. Tourton l'avait prévenu qu'il étaient de fabrique étrangère. Il imagina de les brûler chez moi, dans sa chambre à coucher, rue de Grenelle, et comme il en résulta le feu dans sa cheminée (jugez le scandale de ce feu pendant la canicule !) il en fut démontré qu'il ne pouvait se mêler d'aucune affaire d'assignats sans nous faire arriver malheur. J'ai peut-être oublié de vous dire qu'après sa mission charitable à l'Hôtel-Dieu, M Dupont avait été conduite à la prison de la Bourbe, où elle n'a fait autre chose que de pleurer jour et nuit en vous tricotant des chaussettes de soie. Vous étiez pendant ce temps-là chez M Favereau, où vous pleuriez à peu près autant que votre bonne Dupon, parce que vous la demandiez inutilement toute la journée ; votre père était prisonnier aux Madelonettes, ma belle-fille était dans sa villa du canton de Bâle, et M. le Duc de Penthièvre était malade en Normandie, sous la sauvegarde et la caution de tous les habitans de Vernon, qui s'étaient confédérés avec ceux des Andelys et de la Ville-d'Eu pour s'opposer à son arrestation.

Le Duc d'Orléans l'avait dénoncé l'année précédente en l'accusant de vouloir émigrer, ce que n'était nullement vrai ; il avait fait signifier une opposition de la même nature à la malheureuse fille de M. de Penthièvre, et comme ce prince envoyait chez moi tous les papiers qu'il voulait préserver, je puis vous faire donner la copie de ce bel exploit d'huissier dont j'ai conservé l'original.

LIBERTÉ ET ÉGALITÉ.

« L'an 1792, le 14 septembre, à la requête du sieur Louis-Philippe-Joseph, ci-devant prince français, demeurant à Paris, au ci-devant Palais-Royal, paroisse Saint-Augustin, où il fait élection de domicile, j'ai, Louis-Jean Sennaire, huissier de la section de la butte des Moulins, demeurant rue Neuve-Saint-Roch, n. 70, et un des huissiers des quarante-huit sections de Paris, nommés par la loi du 13 novembre 1791, pour faire seuls les citations dans le département de Paris, sous peine de nullité, signifié et déclaré à M Louise-Marie-Adélaïde, épouse du sieur requérant, au domicile par elle élu chez le sieur Perrin, homme de loi, rue de Savoie, n. 24, qu'ayant appris que le sieur Louis-Jean-Marie Depenthièvre se disposait à s'absenter et s'éloigner du territoire national, le requérant s'oppose à ce que la dame Louise-Marie-Adélaïde, son épouse, sorte de France, l'invite et lui fait même, autant que de besoin, sommation de se rendre à son véritable domicile à Paris, au ci-devant Palais-Royal, dans les appartemens qu'elle y a précédemment occupés, offrant de le recevoir avec

tous les égards qu'il a toujours eux pour elle : sinon, et à faute de satisfaire à la présente sommation, j'ai, par et pour ledit sieur requérant, Louis-Philippe-Joseph, fait toutes réserves et protestations de se pourvoir par toutes les voies de droit pour l'y contraindre, et j'ai laissé copie de la présente au domicile susdit, les jour et an comme dessus, dont le coût est de 24 sous. »

Signé, Sennaire.

Vous pouvez bien supposer que le principal motif du requérant, ci-devant prince français, c'était d'éviter l'application de la loi du séquestre sur les biens dont il attendait la jouissance après la mort de M. de Penthièvre ; et vous voyez qu'il avait l'indignité de signaler son beau-père à la vindicte jacobine, en l'accusant de se disposer à quitter le territoire national. C'était pour la seconde fois qu'il manœuvrait contre M. le Duc de Penthièvre avec la même astuce et la même lâcheté, mais M la Duchesse d'Orléans n'obtempéra pas davantage à cette sommation qu'elle ne l'avait fait à la première, et je ne manquai pas de l'encourager à ne point quitter l'hôtel de Toulouse où elle s'était réfugiée auprès de son père, depuis la fin d'août 1790. Enfin M. de Penthièvre et sa malheureuse fille avaient quitté Paris après l'emprisonnement de la famille royale. Le respect et l'affection de leurs anciens vassaux les avaient accueillis dans leur exil, et c'était une grande consolation pour moi.

Je ne vous dirai rien de M la Duchesse de Bourbon, sinon qu'elle était devenue Martiniste, non pas de la secte de ce M. Saint-Martin, qui avait découvert que les purgatoriens sont couleur de marron, mais à la suite de Don Martinès de Pasqualis, qui disait que la Sainte Vierge était vivante, et qu'elle se tenait habituellement à San-Lucar de Barameda, qui est une petite ville auprès d'Alicante en Andalousie. La Duchesse de Bourbon, sœur de Philippe-Égalité, se faisait appeler la citoyenne Vérité, et lisait continuellement les pères de l'Église. Leur sagesse entretenait sa folie.

Parmi les documens les plus intéressans qui nous soient parvenus en prison, je ne manquerai pas de vous rapporter la naïve et curieuse relation de M de Tourzel, ainsi qu'une lettre de sa mère, dont M. de Dampierre avait eu soin de nous envoyer une copie. Je n'aurai garde d'y toucher pour en extraire la substance, et le ciel m'en préserve, car ce serait m'exposer à en altérer le charme imposant et l'admirable simplicité !

Paris, le 7 septembre.

« Tout ce que j'ai pu vous dire hier, ma chère Joséphine, c'est que ma mère et moi étions hors de péril ; mais je veux vous raconter aujourd'hui comment nous avons échappé aux plus affreux dangers ; une mort certaine m'en paraissait le moindre, tant la crainte des horribles circonstances dont elle pouvait être accompagnée ajoutait à mes frayeurs.

« Je reprendrai l'histoire d'un peu loin, c'est-à-dire du moment où la prison a mis fin à notre correspondance.

« Vous savez que le 10 août, ma Mère avec Monsieur le Dauphin accompagna le Roi à la convention ; moi restée seule aux Tuileries, dans l'appartement du Roi, je m'attachai à ne

pas quitter la Princesse de Tarente, parce que ma Mère m'avait recommandée à ses soins, et nous nous promîmes, quels que fussent les événemens, de ne pas nous séparer.

« Bientôt après le départ du Roi, commença une canonnade dirigée contre le château ; nous entendîmes siffler les balles d'une manière effrayante ; les carreaux cassés et les fenêtres brisées faisaient un vacarme effroyable. Pour nous mettre un peu à l'abri et n'être point du côté d'où l'on tirait le canon, nous nous retirâmes dans l'appartement de la Reine au rez-de-chaussée sur le jardin. Là, il nous vint à l'idée de fermer les volets et d'allumer toutes les bougies des lustres et des candélabres, espérant, si les brigands devaient forcer notre porte, que l'étonnement que leur causeraient tant de lumières nous sauverait de leurs premiers coups et nous laisserait le temps de leur parler. À peine nos arrangemens étaient-ils finis, que nous entendîmes dans les chambres précédentes des cris affreux et un cliquetis d'armes qui ne nous annonça que trop que le château était forcé, et qu'il fallait nous armer de courage. Ce fut l'affaire d'un moment ; les portes furent enfoncées, et des hommes le sabre à la main, les yeux hors de la tête, se précipitèrent dans le salon ; ils s'arrêtèrent à l'instant comme stupéfaits : une douzaine de femmes dans cette chambre ! (car nous étions réunies avec plusieurs Dames de la Reine, de Madame Élisabeth et de M de Lamballe). Ces lumières répétées dans les glaces faisaient un tel contraste avec la clarté du jour, que les brigands en furent confondus.

« Plusieurs des Dames qui étaient dans la chambre se trouvèrent mal. M de Ginestoux se jeta à genoux et avait tellement perdu la tête, qu'elle balbutiait des mots de pardon. Nous allâmes à elle, la fîmes taire, et pendant que je la rassurais, cette bonne M de Tarente priait un Marseillais de prendre sous sa protection cette Dame à cause de la faiblesse de sa tête. Cet homme y consentit et la tira aussitôt de la chambre ; puis tout à coup revenant à celle qui lui avait parlé pour une autre, et frappé d'une telle générosité dans cette circonstance, il dit à M de Tarente : Je sauverai cette Dame et vous aussi et votre petite compagne aussi. En effet, il remit M de Ginestoux entre les mains d'un de ses camarades ; puis il prit M de Tarente et moi chacune sous un bras, et nous tira hors de l'appartement.

« En sortant du salon, il nous fallut passer sur le corps d'un valet de pied de la Reine, et d'un de ses valets de chambre, qui tous deux fidèles à leur poste, et n'ayant pas voulu abandonner l'appartement de leur maîtresse, en avaient été les victime. Cette vue me serra le cœur : la P de Tarente et moi nous nous regardâmes, pensant que peut-être bientôt nous aurions le même sort. Enfin, après beaucoup de peine, cet homme qui nous donnait le bras parvint à nous faire sortir du château par une petite porte auprès des souterrains. Nous nous trouvâmes sur la terrasse, puis à la porte du pont Royal. Là, notre protecteur nous quitta, ayant, disait-il, rempli son engagement de nous conduire sûrement hors des Tuileries.

« Je pris alors le bras de M de Tarente, qui, croyant se soustraire aux regards de la multitude, voulut, pour retourner chez elle, descendre sur le bord de la rivière. Nous marchions doucement et sans proférer une parole, lorsque nous entendîmes des cris affreux derrière nous. En nous retournant, nous aperçûmes une foule de brigands qui couraient sur nous le

sabre à la main ; à l'instant il en parut autant devant nous et sur le quai par dessus le parapet ; d'autres nous tenaient en joue, criant que nous étions des échappées des Tuileries.

« Pour la première fois de ma vie j'eus peur ; cette manière d'être massacré me paraissait affreuse. M de Tarente parla à la multitude, et obtint que sous escorte nous serions conduites au district.

« Il fallut traverser toute la place Louis XV au milieu des morts ; car beaucoup des Suisses y avaient été massacrés. Nous étions suivies d'un peuple immense qui nous disait toutes les injures possibles.

« Nous fûmes menées rue des Capucines, et là nous nous fîmes connaître : la personne à qui nous parlâmes était un honnête homme ; il jugea promptement combien était pénible la position dans laquelle nous nous trouvions ; il donna un reçu de nos personnes ; il dit très haut que nous allions être conduites en prison, et congédia ainsi ceux qui nous avaient amenées. Se trouvant seul avec nous, il nous assura de son intérêt, en nous promettant qu'à la chute du jour il nous ferait reconduire chez nous. En effet, sur les huit heures et demie du soir, il nous donna deux personnes sûres pour nous conduire, et nous fit passer par une porte de derrière, pour éviter les espions qui entouraient sa maison. Nous arrivâmes chez la Duchesse de la Vallière, grand'mère de M de Tarente, et chez laquelle elle logeait. Je demandai à cette bonne Princesse de Tarente de ne la pas quitter pendant la nuit, et je me couchai sur un canapé dans sa chambre.

« À cinq heures du matin, pendant que nous causions ensemble de tout ce qui nous était arrivé, nous entendîmes frapper à la porte : c'était mon frère qui, ayant passé la nuit aux Feuillans, près du Roi, venait nous en donner des nouvelles, et me dire que la Reine avait demandé à ma Mère que je vinsse la rejoindre ; que le Roi en avait demandé la permission à l'Assemblée, qui l'avait accordée ; que dans une heure il viendrait me chercher pour me conduire aux Feuillans. Cette nouvelle me fit un sensible plaisir ; j'était heureuse de me retrouver avec ma Mère et d'unir mon sort au sien et à celui de la famille royale.

« À huit heures du matin j'arrivai aux Feuillans ; je ne puis assez vous dire quelle fut la bonté du Roi et de la Reine quand ils me virent ; ils me firent bien des questions sur les personnes dont je pouvais leur donner des nouvelles. Madame et Monsieur le Dauphin me reçurent avec une amitié touchante, m'embrassèrent et me dirent que nous ne nous séparerions plus.

« Une demi-heure avant le départ pour le Temple, Madame Élisabeth m'appela, m'emmena avec elle dans un cabinet et me dit : ma chère Pauline, nous connaissons votre discrétion et votre attachement pour nous. J'ai une lettre de la plus grande importance dont je voudrais me débarrasser avant de partir d'ici ; aidez-moi à la faire disparaître. Il n'y avait ni feu ni lumière ; nous prîmes cette lettre de huit pages ; nous en déchirâmes quelques morceaux que nous essayâmes de broyer entre nos doigts et sous nos pieds ; mais comme cela devenait trop long, et qu'elle craignait que son absence ne donnât quelques soupçons, je pris une page entière de la lettre ; je la mis dans ma bouche et je l'avalai. Cette bonne Ma-

dame Élisabeth voulait en faire autant, mais son cœur se soulevait ; je m'en aperçus et lui demandai les deux autres pages que j'avalai encore, de manière qu'il n'en resta plus de vestiges. Nous rentrâmes, et l'heure du départ pour le Temple étant arrivée, la famille royale monta dans une voiture à dix places composée de la manière suivante :

« Le Roi, la Reine et Monsieur le Dauphin dans le fond ; Madame Élisabeth, Madame, et Manuel, procureur de la commune sur le devant ; la Princesse de Lamballe et ma mère sur une banquette de portière ; et moi, avec un nommé Collonge, membre de la commune, sur la banquette vis-à-vis. La voiture allait au plus petit pas : on traversa la place Vendôme ; la voiture s'arrêta, et Manuel, faisant remarquer la statue de Louis XIV qui venait d'être renversée, dit au Roi : Vous voyez comme le peuple traite les Rois. À quoi le Roi devint rouge d'indignation, mais se modérant à l'instant, S. M. répondit avec un calme angélique : — Il est heureux, M, quand sa rage ne porte que sur des objets inanimés. Le plus profond silence suivit et régna tout le reste du chemin. On prit les boulevards ; et le jour commençait à tomber lorsqu'on arriva au Temple.

« La cour, la maison, le jardin étaient illuminés ; et cela avait un air de fête qui contrastait terriblement avec la position de la famille royale. Le Roi, la Reine et nous autres de leur suite, nous entrâmes dans un fort beau salon ; on y resta plus d'une heure sans pouvoir obtenir de réponse aux questions que l'on faisait pour savoir où étaient les appartemens. Monsieur le Dauphin tombait de sommeil et demandait à se coucher. On servit un grand souper auquel on toucha peu. Ma mère pressant vivement pour savoir où était la chambre destinée à Monsieur le Dauphin, on annonça enfin qu'on allait l'y conduire.

« On alluma des torches, on fit traverser la cour, puis un souterrain ; enfin on arriva à la tour, où nous entrâmes par une petite porte qui ressemblait fort à un guichet de prison.

« La Reine et Madame furent établies dans la même chambre, qui était séparée de celle de Monsieur le Dauphin et de celle de ma Mère par une petite antichambre dans laquelle couchait la Princesse de Lamballe. Le Roi fut logé au second, et Madame Élisabeth, pour laquelle il n'y avait plus de chambre fut établir près de celle du Roi, dans une cuisine d'une saleté épouvantable ; cette bonne Princesse dit à ma mère qu'elle se chargeait de moi. Effectivement elle fit mettre un lit de sangle auprès du sien, et nous passâmes la nuit sans dormir, la chambre dans laquelle donnait cette cuisine servant de corps-de-garde.

« Le lendemain à huit heures nous descendîmes chez la Reine, qui était déjà levée et dont la chambre devait servir de salon ; depuis on y passa les journées entières et on ne remontait au second que pour se coucher. L'on n'était jamais seul dans cette chambre de la Reine : toujours un municipal était présent ; à toutes les heures il était changé.

« Tous nos effets avaient été pillés dans notre appartement des Tuileries. Je ne possédais absolument que la robe que j'avais sur le corps lors de ma sortir du château. Madame Élisabeth, à qui l'on venait d'envoyer quelques effets, me donna une de ses robes ; elle ne pouvait aller à ma taille ; nous nous occupâmes de la découdre pour la refaire ; tous les jours, la

Reine, Madame, Madame Élisabeth y travaillaient un peu ; c'était notre occupation. Mais nous ne pûmes la finir.

« La nuit du 19 au 20 d'août, il était environ minuit, lorsque nous entendîmes frapper à travers la porte de notre chambre : on nous intima, de la part de la commune de Paris, l'ordre d'enlever du Temple la P de Lamballe, ma Mère et moi.

« Madame Élisabeth se leva sur-le-champ ; elle-même m'aida à l'habiller, m'embrassa et me conduisit chez la Reine. Nous trouvâmes tout le monde sur pied ; la séparation d'avec la famille royale fut une peine cruelle ; et quoique on nous assurât que nous reviendrions après avoir subi un interrogatoire, un sentiment secret nous disait que nous la quittions pour longtemps.

« Nous traversâmes les souterrains aux flambeaux ; à la porte du Temple nous montâmes en fiacre et on nous conduisit à l'Hôtel-de-Ville. On nous établit dans une grande salle ; et de peur que nous pussions causer ensemble, un municipal était assis entre chacune de nous et nous séparait. Nous restâmes ainsi sur des banquettes pendant plus de deux heures ; enfin, vers les trois heures du matin, on vint appeler la Princesse de Lamballe pour l'interroger ; ce fut l'affaire d'un quart d'heure après lequel on appela ma Mère ; je voulus la suivre, on s'y opposa, disant que j'aurais mon tour ; ma Mère, en arrivant dans la salle d'interrogation qui était publique, demanda que je fusse ramenée auprès d'elle, mais on la refusa très rudement, lui disant que je ne courais aucun danger étant sous la sauvegarde du Peuple. On vint enfin me chercher et on me conduisit à la salle d'interrogation. Là, monté sur une estrade, on était en présence d'une foule immense de peuple qui remplissait la salle ; il y avait aussi des tribunes remplies d'hommes et de femmes. Billaud de Varennes debout faisait les questions, et un secrétaire écrivait les réponses sur un grand registre. On me demanda mon nom, mon âge, et on me questionna beaucoup sur la journée du 10 août, me disant de déclarer ce que j'avais vu et ce que j'avais entendu dire au Roi et à la famille royale. Ils ne surent que ce que je voulus bien ; car je n'avais nullement peur ; je me trouvais comme soutenue par une main invisible qui ne m'a jamais abandonnée et m'a toujours fait conserver ma tête avec beaucoup de sang-froid.

« Je demandai très haut d'être réunie à ma Mère et de ne la pas quitter. Plusieurs voix s'élevèrent pour dire oui, oui, d'autres murmurèrent, mais on me fit descendre les marches du gradin sur lequel on était élevé, et après avoir traversé plusieurs corridors, je me vis ramener à ma Mère, que je trouvai bien inquiète de moi ; elle était avec la P de Lamballe, et nous fûmes toutes les trois réunies.

« Nous restâmes dans le cabinet de Tallien jusqu'à midi. On vint alors nous chercher pour nous conduire à la prison de la Force. On nous fit monter dans un fiacre ; il était entouré de gendarmes, suivi d'un peuple immense : il y avait un officier de gendarmerie avec nous dans la voiture. — C'est par le guichet donnant sur la rue des Ballays, près de la rue Saint-Antoine, que nous entrâmes dans cette horrible prison. On nous fit d'abord passer dans l'appartement du concierge, afin d'inscrire nos noms sur le registre, et je n'oublierai jamais qu'un individu fort bien mis et qui se trouvait là, s'approchant de moi, qui étais res-

tée seule dans la chambre, me dit : Mademoiselle, votre position m'intéresse ; je vous donne le conseil de quitter ici les airs de cour que vous avez, et d'être plus familière et plus affable.

« Indignée de l'impertinence de ce monsieur, je le regardai fixement et lui répondis que telle j'avais été, telle je serais toujours ; que rien ne pourrait influer sur mes sentimens ni mon caractère, et que l'impression qu'il remarquait sur mon visage n'était autre chose que l'image de ce qui se passait dans mon cœur indigné des horreurs que nous voyions ! Il se tut et se retira l'air fort mécontent.

« Ma Mère entra alors dans la chambre, mais, hélas ! ce ne fut pas pour longtemps ; nous fûmes toutes les trois séparées. On conduisit maman dans un cachot, et moi dans un autre. Je suppliai d'être réunie à elle ; mais on fut inexorable.

« Le guichetier vint m'apporter une cruche d'eau. C'était un très bon homme. Me voyant au désespoir d'être séparée de ma Mère et ne sollicitant au monde que d'être réunie à elle, cela le toucha, et ce pauvre homme cherchant à adoucir ma peine, me laissa son chien, afin, me disait-il, de me donner une distraction. Surtout ne me trahissez pas, me dit-il, j'aurai l'air de l'avoir oublié par mégarde.

« À 6 heures du soir, il revint me voir et me trouvant toujours dans le même état de chagrin, il me dit : je vais vous confier un secret. Votre Mère est dans le cabinet au-dessous du vôtre ; ainsi vous n'êtes pas loin d'elle. D'ailleurs, ajouta-t-il, vous allez avoir dans une heure la visite de Manuel, le procureur de la commune, qui viendra s'assurer si tout est dans l'ordre ; n'ayez pas l'air, je vous en prie, de savoir tout ce que je vous dis.

« En effet, quelque temps après, j'entendis tirer les verroux de la chambre voisine, puis ceux de la mienne ; je vis entrer trois hommes dont un que je reconnus très bien pour être Manuel, le même qui avait conduit le Roi au Temple. Il trouva la chambre où j'étais très humide, et parla de m'en faire changer. Je saisis cette occasion de lui dire que tout m'était égal ; que la seule grâce que je sollicitais de lui particulièrement était de me réunir à ma Mère : je le lui demandai avec une grande vivacité ; et je vis que ma demande le touchait ; puis il dit : Demain je dois revenir ici, et nous verrons ; je ne vous oublierai pas. Le pauvre guichetier en fermant la porte me dit à voix basse : Il est touché, je lui ai vu des larmes dans les yeux, ayez courage ; à demain.

« Ce bon François, car c'était le nom de ce guichetier, me donna de l'espoir et me fit un bien que je ne puis exprimer : je me mis à genoux, fis mes prières, et avec un calme et une tranquillité extrême je me jetai toute habillée sur l'horrible grabat qui servait de lit ; je dormis jusqu'au jour.

« Le lendemain à sept heures du matin, ma porte s'ouvrit et je vis entrer Manuel qui me dit : J'ai obtenu de la commune la permission de vous réunir à votre Mère ; suivez-moi.

« Nous descendîmes dans la chambre de ma mère, je me jetai dans ses bras, croyant tous ses malheurs finis puisque je me trouvais auprès d'elle. Elle remercia beaucoup Manuel, et

lui demanda d'être réunie à la Princesse de Lamballe, puisque nous avions été transférées avec elle ; il réfléchit un moment, puis il dit : Je le veux bien, je prends cela sur moi, et je vais vous conduire dans sa chambre. Effectivement, à huit heures du matin nous étions réunies toutes les trois, seules, et nous éprouvâmes un moment de bonheur de pouvoir partager ensemble nos infortunes.

« Le lendemain matin nous reçûmes un paquet venant du Temple. C'étaient nos effets que nous renvoyait la Reine. Elle-même, avec cette bonté qui ne se dément point, avait pris soin de les réunir. Parmi eux se trouvait cette robe de Madame Élisabeth dont je vous ai parlé plus haut. Elle devient pour moi un gage d'un éternel souvenir, d'un éternel attachement, et je la conserverai toute ma vie.

« L'incommodité de notre logement, l'horreur de la prison, le chagrin d'être séparées du Roi et de sa famille, la sévérité avec laquelle cette séparation semblait nous promettre d'être traitées, tout cela m'attristait fort, je l'avoue, et effrayait extrêmement cette malheureuse Princesse de Lamballe. Quant à ma Mère, elle montrait cet admirable courage que vous lui avez vu dans de tristes circonstances de sa vie, ce courage qui, n'ôtant rien à sa sensibilité, laisse cependant à son âme toute la tranquillité nécessaire pour que son esprit puisse lui être d'usage. Elle travaillait, elle lisait, elle causait d'une manière aussi calme, que si elle n'eût rien craint ; elle paraissait affligée, mais ne semblait pas même inquiète.

« Nous étions depuis près de quinze jours dans ce triste séjour, lorsqu'une nuit, vers une heure du matin, étant toutes trois couchées et endormies comme on dort dans une telle prison, de ce sommeil qui laisse encore de la place à l'inquiétude, nous entendîmes tirer les verroux de notre porte ; elle s'ouvrit, un homme parut et me dit : M de Tourzel, levez-vous promptement et suivez-moi. Je tremblais et ne répondais ni ne remuais. — Que voulez-vous faire de ma fille, dit ma Mère à cet homme ? — Que vous importe ? répondit-il, d'une manière qui me parut bien dure ; il faut qu'elle se lèvre et qu'elle me suive. — Levez-vous, Pauline, me dit ma mère et suivez-le, il n'y a rien à faire ici que d'obéir. Je me levai lentement, et cet homme restait toujours dans la chambre ; dépêchez-vous, dit-il deux ou trois fois ; dépêchez-vous, Pauline, me dit aussi ma Mère.

« J'étais habillée, mais je n'avais pas changé de place ; j'allai à son lit et je pris sa main ; mais l'homme ayant vu que j'étais levée, s'approcha, me prit par le bras et m'entraîna malgré moi. Adieu, Pauline, que le bon Dieu vous bénisse et vous protége ! cria ma Mère. Je ne pouvais lui répondre ; deux grosses portes étaient déjà entre elle et moi, et cet homme m'entraînait toujours.

« Comme nous descendions l'escalier, il entendit du bruit ; avec l'air fort inquiet, il me fit entrer précipitamment dans un petit cachot, ferma la porte, prit la clé et disparut.

« Ce cachot était éclairé par un bout de chandelle ; en moins d'un quart d'heure, cette chandelle finit, et je ne puis vous exprimer ce que je ressentis et les réflexions sinistres que m'inspirait cette lueur tantôt forte, tantôt mourante : elle me représentait mon agonie, et

me disposait à faire le sacrifice de ma vie, mieux que n'auraient pu faire les discours les plus touchans.

« Je restai alors dans une profonde obscurité, puis j'entendis ouvrir doucement la porte ; on m'appela, et à la lueur d'une petite lanterne je reconnus l'homme qui m'avait enfermée une heure auparavant, pour être celui qui était dans la chambre du concierge lors de notre arrivée à la Force, et qui avait voulu me donner des conseils. Il me fit marcher doucement ; au bas de l'escalier, il me fit entrer dans une chambre, me montra un paquet et me dit de m'habiller avec ce que je trouverais là dedans ; il referma la porte et je restai immobile, sans agir ni presque penser ; je ne sais combien de temps je restai dans cet état ; j'en fus tirée par le bruit de la porte qui se rouvrit et le même homme parut : Quoi ! vous n'êtes pas encore habillée ! me dit-il d'un air inquiet ; il y va de votre vie, si vous ne sortez promptement d'ici. Je regardai alors les habits qui étaient dans le paquet, c'étaient des habits de paysanne ; ils me parurent assez larges pour aller par-dessus les miens ; je les eux passé dans un instant. Cet homme me prit par le bras et me fit sortir de la chambre ; je me laissais entraîner sans faire aucune question, presque même aucune réflexion, et je voyais à peine ce qui se passait autour de moi.

« Lorsque nous fûmes hors des portes de la prison, j'aperçus, à la clarté du plus beau clair de lune, une prodigieuse multitude de peuple, et j'en fus entourée dans le moment. Tous ces hommes avaient l'air féroce : ils étaient armés de sabres et semblaient attendre quelque victime pour la sacrifier. Voici une prisonnière qu'on sauve, crièrent-ils tous à la fois en me menaçant de leurs sabres. L'homme qui me conduisait faisait l'impossible pour les écarter de moi et pour se faire entendre ; je vis alors qu'il portait la marque qui distingue les représentans de la commune de Paris ; cette marque étant un droit pour se faire écouter, on le laissa parler.

« Il dit que je n'étais pas prisonnière, qu'une circonstance m'ayant fait me trouver à la prison de la Force, il m'en venait tirer par ordre supérieur, les innocens ne devant pas périr comme les coupables. Cette phrase me fit frémir pour ma mère qui était restée enfermée ; les discours de mon libérateur, car je commençais à voir que c'était le rôle qu'avait entrepris cet homme dont les manières m'avaient semblé si dures ; ses discours, dis-je, faisaient effet sur la multitude, et l'on allait enfin me laisser passer, lorsqu'un soldat, en uniforme de garde national, s'avança et dit au peuple qu'on le trompait, que j'étais M de Tourzel, qu'il me connaissait fort bien pour m'avoir vu mille fois aux Tuileries chez les Dauphin, lorsqu'il y était de garde, et que mon sort ne devait pas être différent de celui des autres prisonniers. Alors la fureur redoubla tellement contre moi et contre mon protecteur que je crus bien certainement que le seul service qu'il m'aurait rendu serait de me conduire à la mort, au lieu de me la laisser attendre. Enfin, ou son adresse, ou son éloquence, ou mon bonheur me tira encore de là, et nous nous trouvâmes libres de poursuivre notre chemin. Il pouvait cependant s'y rencontrer encore mille obstacles ; nous avions à passer des rues dans lesquelles nous devions trouver beaucoup de peuple ; je pouvais encore être reconnue et pouvais encore être arrêtée ; cette crainte détermina mon guide à me laisser dans une petite cour fort sombre, et par laquelle il ne pouvait venir personne, pour allez voir ce qui se passait aux en-

virons, et s'il pouvait sans danger me mener avec lui. Il revint au bout d'une demi-heure, me dit qu'il croyait plus prudent de changer de costume, et il m'apportait un habit, un pantalon et une redingotte, dont il voulait que je me vêtisse. Je n'étais guère tentée de ce déguisement qu'il pensait nécessaire ; il me répugnait de périr sous des habits qui ne devaient pas être les miens ; je m'aperçus qu'il ne m'avait apporté ni chapeau, ni souliers ; j'avais sur la tête un bonnet de nuit et aux pieds des souliers de couleur ; le déguisement devenait impossible, et je restai comme j'étais.

« Pour sortir d'où nous étions, il fallait repasser presqu'aux portes de la prison où étaient les assassins, ou traverser une église (le petit Saint-Antoine) dans laquelle se tenait une assemblée qui devait légaliser leurs crimes ; l'un ou l'autre de ces passages étaient également dangereux pour moi.

« Nous choisîmes celui de l'église, et je fus obligée de la traverser me traînant presque à terre par les bas-côtés, afin de n'être pas aperçue de ceux qui formaient l'assemblée. Il me fit entrer dans une petite chapelle de côté, et me plaçant derrière les débris d'un autel renversé, il me recommanda bien de ne pas remuer, quelque bruit que j'entendisse, et d'attendre son retour qui serait le plus prochain qu'il pourrait. Je m'assis sur mes talons, entendant beaucoup de bruit, des cris mêmes ; mais je ne bougeai pas, bien résolue à attendre là mon sort, et remettant ma vie entre les mains de la Providence en laquelle je m'abandonnai avec confiance, résignée à recevoir la mort si tels étaient ses décrets.

« Je fus très longtemps dans cette chapelle ; enfin je vis arriver mon guide, et nous sortîmes de l'église avec les mêmes précautions que nous avions prises pour y entrer. Très peu loin de là, mon libérateur s'arrêta à une maison qu'il me dit être la sienne ; il me fit entrer dans une chambre, et m'y ayant renfermée, il me quitta sur-le-champ. J'eus un moment de joie en me trouvant seule, mais je n'en jouis pas longtemps ; le souvenir des périls que j'avais courus ne me montrait que trop ceux auxquels ma Mère était livrée, et je restai tout entière à les tristes craintes ; je m'y abandonnais depuis plus d'un heure, lorsque M. Hardy (car il est temps que je vous nomme celui auquel nous devons la vie) revint et me parut avoir un air plus effrayé que je ne l'avais vu de toute la matinée. Vous êtes connue, me dit-il, on sait que je vous ai sauvée, on veut vous ravoir, on croit que vous êtes ici, on peut vous y venir prendre ; il en faut sortir tout de suite, mais non pas avec moi, ce serait vous remettre dans un danger certain, prenez ceci, me dit-il en me montrant un chapeau avec un voile et un mantelet noir. Écoutez bien tout ce que je vais vous dire, et surtout n'oubliez pas la moindre chose.

« En sortant de cette porte, vous tournerez à droite ; puis vous prendrez la première rue à gauche ; elle vous conduira sur une petite place dans laquelle donnent trois rues ; vous prendrez celle du milieu, puis auprès d'une fontaine, vous trouverez un passage qui vous conduira dans une autre grande rue ; vous y verrez un fiacre arrêté près d'une allée sombre ; cachez-vous dans cette allée, et vous n'y serez pas longtemps sans me voir paraître ; partez vite, et surtout, dit-il, après me l'avoir encore répété, tâchez de n'oublier

rien de tout ce que je viens de vous dire ; car je ne saurais comment vous retrouver ; et alors que pourriez-vous devenir ?

« Je vis la crainte qu'il avait que je ne me souvinsse pas bien de tous les renseignemens qu'il m'avait donnés ; cette crainte, en augmentant celle que j'avais moi-même, me troubla tellement qu'en sortant de la maison, je savais à peine si je devais tourner à droite ou à gauche. Comme il vit de la fenêtre que j'hésitais, il me fit un signe, et je me souvins alors de tout ce qu'il m'avait dit.

« Mes deux habillemens l'un sur l'autre me donnaient une figure étrange, mon air inquiet pouvait me faire paraître suspecte ; il me semblait que tout le monde me regardait avec étonnement. J'eus bien de la peine à arriver jusqu'où je devais trouver le fiacre, mais enfin je l'aperçus, et je ne puis vous dire la joie que j'en ressentis. Je me crus pour lors absolument sauvée. Je me retirai dans l'allée sombre en attendant que M. Hardy parût. Un quart d'heure s'était passé et il ne venait point. Alors mes craintes redoublèrent ; si je restais plus longtemps dans cette allée, je craignais de paraître suspecte aux gens du voisinage ; mais comment en sortir ? je ne connaissais pas le quartier dans lequel je me trouvais ; si je faisais la moindre question, je pouvais me mettre dans un grand danger ; enfin comme je méditais tristement sur le parti que je devais prendre, je vis venir M. Hardy ; il était avec un autre homme. Ils me firent monter dans le fiacre et y montèrent avec moi. L'inconnu se plaça sur le devant de la voiture et me demanda si je le reconnaissais. Parfaitement, lui dis-je, vous êtes M. Billaud de Varennes qui m'avez interrogée à l'Hôtel-de-Bille. Il est vrai, dit-il, je vais vous conduire chez Danton, afin de prendre ses ordres à votre sujet. Arrivés à la porte de Danton, ces messieurs descendirent, montèrent chez lui et revinrent peu après me disant : Vous voilà sauvée ; il ne nous reste plus maintenant qu'à vous conduire dans un endroit où vous ne puissiez par être connue, autrement il pourrait encore ne pas être sûr.

« Je demandai à être menée chez M la Marquise de Lède, une de mes parentes. Elle était très âgée, et par conséquent je pensais ne pouvoir la compromettre. Billaud de Varennes s'y opposa à cause du nombre de ses domestiques dont plusieurs peut-être ne seraient pas discrets sur mon arrivée dans la maison, et me demanda d'indiquer une maison obscure. Je me souvins alors de la bonne Babet, notre fille de garde-robe ; je pensais que je ne pouvais être mieux que dans une maison pauvre et dans un quartier retiré. Billaud de Varennes, car c'était toujours lui qui entrait dans ce détail, me demanda le nom de la rue pour l'indiquer au cocher. Je nommai la rue du Sépulcre.

« Ce nom dans un moment comme celui où nous étions lui fit une grande impression, et je vis sur son visage un sentiment d'horreur de ce rapprochement avec tous les événemens qui se passaient. Il dit un mot tout bas à M. Hardy, lui recommanda de me conduire où je demandais à aller et disparut.

« Pendant le chemin, je ne parlais que de ma Mère ; je demandai si elle était encore en prison ; je voulais aller la rejoindre si elle y était encore ; je voulais aller moi-même plaider

son innocence. Il me paraissait affreux que ma Mère fût exposée à la mort à laquelle on venait de m'arracher : moi sauvée, ma Mère périr ! cette pensée me mettait hors de moi.

« M. Hardy chercha à me calmer, me dit que j'avais pu voir que depuis le moment où il m'avait séparée d'elle, il n'avait été occupé que du soin de me sauver ; qu'il y avait malheureusement employé beaucoup de temps, mais qu'il se flattait qu'il lui en resterait encore assez pour servir ma Mère ; que ma présence ne pouvait que nuire à ses desseins ; qu'il allait sur-le-champ retourner à la prison et qu'il ne regarderait sa mission comme finie que lorsqu'il nous aurait réunies ; qu'il me demandait du calme, qu'il avait tout espoir.

« Il me laissa remplie de reconnaissance pour le danger où il s'était mis à cause de moi, et avec l'espérance qu'il sauverait ma Mère de tous ceux que je craignais pour elle.

« Adieu, ma chère Joséphine ; je suis si fatiguée que je ne puis plus écrire, d'ailleurs ma Mère me dit qu'elle veut vous raconter elle-même ce qui la regarde, et elle vous l'écrira demain. »

Paris, le 8 septembre.

« Pauline vous a raconté les cruelles épreuves pas lesquelles elle a passé ; mais elle a négligé de vous dire la manière dont elle les a soutenues ; elle m'a bien prouvé que la patience et le courage ne sont incompatibles ni avec l'extrême jeunesse ni avec l'extrême douceur ; elle n'a pas montré, m'a dit M. Hardy, un moment de faiblesse dans ces dangers, et je lui ai pas vu un instant d'humeur pendant notre emprisonnement : elle m'en a bien adouci les peines, mais en même temps bien augmenté les inquiétudes ; l'idée que je lui faisais partager des périls desquels son âge devait naturellement la mettre à l'abri, me tourmentait sans cesse, et m'empêchait de jouir de la consolation de l'avoir auprès de moi. Elle vous a dit comme me fut enlevée une nuit par un inconnu qui entra dans la chambre où nous étions enfermées : cette séparation me mit au désespoir et hors de moi. Puis, mettant ma confiance dans la bonté du ciel qui protège l'innocence, un secret pressentiment qu'il veillerait sur elle et ne l'éloignait de moi que pour me la conserver, me consola de perdre la douceur de ses soins, et je ne souffris beaucoup que dans cet instant où après qu'elle fut sortie de la chambre j'entendis refermer les verroux de notre porte et me vis privée de la pouvoir suivre à l'oreille ou des yeux, et de l'espérance de découvrir, par ce que je verrais ou entendrais, si on l'emmenait hors de la prison.

« Vous jugez bien que je ne dormis du reste de la nuit ; mes inquiétudes étouffaient bien souvent ma confiance, et j'attendais avec bien de l'impatience qu'on entrât dans notre chambre pour nous apporter à déjeûner. Lorsqu'on y vint, nous apprîmes que la plus horrible fermentation existait dans Paris depuis la veille au soir ; que les prisons étaient menacées et que plusieurs étaient déjà forcées. C'est alors que je ne doutai plus que ce ne fût pour sauver Pauline qu'on me l'eût enlevée ; et il ne me restait que le regret de ne pas savoir dans quel lieu elle avait été menée. Je voyais clairement le sort qui était réservé à M de Lamballe et à moi, et je ne vous dirai pas que je le voyais sans frayeur, mais au moins je supportais cette idée avec résignation ; il me sembla que s'il y avait des moyens de me sau-

ver des dangers que je prévoyais, je ne les trouverais que par une grand présence d'esprit et je ne pensais plus à rien qu'à tâcher de la conserver ; ce n'était pas une chose facile, car l'extrême agitation de ma malheureuse compagne, ses questions continuelles, ses conjectures effrayantes me troublaient beaucoup : je tâchai de la rassurer, de la calmer, mais voyant que je n'y pouvais réussir, je la priai de vouloir bien ne me plus parler, et je pris un livre ; il ne me plut pas, j'en pris un autre qui ne me plut pas davantage, et j'en essayai plusieurs, mais je ne pouvais être fixée par aucun. Je me souvins alors que j'avais remarqué mille fois qu'aucune occupation

.

idées que le travail de la tapisserie, et je pris mon ouvrage. J'y travaillai environ deux heures ; au bout de ce temps-là je me trouvai assez calme pour penser que dans quelque situation que je me pusse trouver, j'aurais la tranquillité pour ne rien dire ou rien faire qui fût capable de me nuire.

« Vers l'heure du diner on vint prendre ma compagne et moi et l'on nous fit descendre dans une petite cour, dans laquelle je trouvai plusieurs autres prisonniers et un assez grand nombre de gens mal mis qui avaient tous l'air féroce, et l'air d'être ivres pour la plupart. Il n'y avait pas long-temps que j'étais dans cette cour, lorsqu'il y entra un homme de beaucoup moins mauvaise mine que ceux qui étaient là ; il en fit deux ou trois fois le tour, au dernier il passa fort près de mi, et sans tourner la tête de mon côté, il me dit : votre fille est sauvée. Il continua son chemin et sortit de la cour.

« Heureusement l'étonnement, la joie suspendirent un moment toutes mes facultés, sans quoi je n'aurais pu m'empêcher de parler à cet homme, et peut-être de tomber à ses pieds ; mais lorsque je pus voir quelque chose, je ne le vis plus : ainsi je n'eus pas de peine à contenir l'expression de ma reconnaissance. La certitude que Pauline était en sûreté me remplit d'un nouveau courage et me sentant sauvée dans une aussi chère partie de moi-même, il me sembla que je n'avais plus rien à craindre pour l'autre.

« Je commençai à faire quelques questions aux gens qui étaient auprès de moi ; ils y répondirent et m'en firent aussi à leur tour ; ils me demandèrent d'abord mon nom, que je leur appris ; alors ils me dirent qu'ils avaient entendu parler de moi, et que je n'avais pas une très mauvaise réputation ; mais que j'avais accompagné le Roi lorsqu'il avait voulu fuir du royaume ; que cette action était inexcusable, et qu'ils ne concevaient pas comment j'avais pu la faire. Je leur répondis que je n'en avais cependant pas le moindre remords, parce que je n'avais fait que mon devoir. Je leur demandai s'ils ne croyaient pas qu'on devait être fidèle à son serment ; ils me répondirent tous qu'il fallait plutôt mourir que d'y manquer. Eh bien ! leur dis-je, j'ai pensé comme vous, et voilà pourtant ce que vous blâmez. J'étais gouvernante de Monsieur le Dauphin, j'avais juré sur le Saint Évangile entre les mains du Roi, de ne pas le quitter, et je l'ai suivi dans ce voyage, comme je l'aurais suivi partout ailleurs, quoi qu'il m'en dût arriver ; elle ne pouvait pourtant pas faire autrement, se mirent-ils à dire, mais c'est bien malheureux, ajoutèrent quelques-uns, d'être attaché à des gens qui font de mauvaises actions ! Je parlai long-temps avec ces hommes ; ils me pa-

raissaient frappés de tout ce qui était juste et raisonnable, et je ne pouvais m'empêcher de m'étonner que des gens qui ne semblaient pas avoir un mauvais naturel, vinssent froidement commettre des crimes que l'intérêt et la vengeance auraient peine à se permettre. Pendant notre conversation, un de ces hommes aperçut un anneau que je portais à mon doigt, et demanda ce qui était écrit autour ; je le tirai et le lui présentai ; mais un de ses compagnons, qui commençait apparemment à s'intéresser à moi, et qui craignait qu'on ne découvrît sur cet anneau quelque signe de royalisme, s'en saisit et me le rendit en me disant de lire moi-même ce qui était écrit et que l'on m'en croirait ; alors je lus : Domine, salvum fac Regem et Reginam et Delphinum ; cela veut dire en français, ajoutai-je : Dieu sauve le Roi, la Reine et le Dauphin ! Un mouvement d'indignation saisit tous ceux qui m'entouraient, et je manquai perdre la bienveillance qu'ils commençaient à me montrer. Jetez cet anneau à terre, crièrent-ils, et foulez-le sous vos pieds. C'est impossible, leur dis-je, tout ce que je puis faire, c'est de l'ôter de mon doigt, si vous êtes fâchés de le voir, et de le mettre dans ma poche ; je suis attachée à Monsieur le Dauphin, parce que depuis plusieurs années je prends soin de lui et je l'aime comme mon enfant ; je porte dans mon cœur le vœu qui est exprimé sur cet anneau ; je ne puis le démentir en faisant ce que vous me proposez ; vous me mépriseriez, j'en suis sûre, si j'y consentais, et je veux mériter votre estime ; ainsi je m'y refuse. Faites comme vous voudrez, dirent quelques-uns, et je mis l'anneau dans ma poche.

« Quelques gens d'aussi mauvaise mine que ceux qui m'entouraient arrivent alors de l'autre bout de la cour, pour me demander de venir au secours d'une femme qui se trouvait mal ; j'allai et je vis une jeune et jolie personne absolument évanouie ; ceux qui la secouraient avaient essayé en vain de la faire revenir ; elle paraissait étouffer : pour la mettre plus à l'aise, ils avaient détaché sa robe, et lorsque j'arrivai, l'un d'eux se disposait à couper son lacet avec le bout de son sabre ; je frémis pour elle d'un tel secours, et demandai qu'on me laissât le soin de la délacer. Pendant que h'y travaillais, un des spectateurs aperçut à son cou un médaillon dans lequel était un portrait qu'il ne pensa pas pouvoir être autre que celui du Roi ou de la Reine ; et s'approchant de moi, il me dit bien bas : Cachez ceci dans votre poche ; si on le trouvait sur elle, cela pourrait lui nuire. Je ne pus m'empêcher de rire de la sensibilité de cet homme, qui l'engageait à me demander si vivement de prendre sur moi une chose qu'il jugeait si dangereuse à porter, et je m'étonnais chaque moment davantage de ce mélange de pitié et de férocité que montraient ceux qui m'entouraient. Cette femme, qui étaient celle d'un premier valet de chambre du Roi (M Tourtaud de Septeuil), étant revenue à elle, fut emmenée de la cour ; il n'y restait plus que moi, qu'on vint prendre peu de temps après.

« Je savais que les prisonniers étaient menés tour-à-tour au peuple qui était attroupé aux portes de la prison, et qu'après avoir subi une espèce de jugement, on était absous ou massacré. Malgré cela, j'avais le pressentiment qu'il ne m'arriverait rien, et ma confiance fut bien augmentée, lorsque j'aperçus à la tête des gens qui me venaient chercher, le même homme qui m'avait donné des nouvelles de Pauline ; je pensai que celui qui était déjà mon libérateur, puisqu'il m'avait rassuré sur le sort de mon enfant, ne pouvait devenir mon bourreau, et qu'il n'était là que pour me protéger. Cette idée ayant encore augmenté mon

courage, je me présentai tranquillement devant le tribunal. Je fus interrogée pendant environ dix minutes, au bout desquelles des hommes à figures atroces s'emparèrent de ma personne ; ils me firent passer le guichet de la prison ; et je ne puis vous exprimer le trouble que j'éprouvai de l'horrible spectacle qui s'offrit à moi.

« Une espèce de montagne s'élevait contre la muraille ; elle était formée par les membres épars et les vêtemens sanglans de tous ceux qui avaient été massacrés à cette place, et une multitude d'assassins entouraient ce monceau de cadavres : deux hommes étaient montés dessus ; ils étaient armés de sabres et couverts de sang : c'étaient eux qui exécutaient les malheureux prisonniers qu'on amenait là l'un après l'autre. On les y faisait monter sous le prétexte de prêter le serment de fidélité à la nation ; mais dès qu'ils étaient au haut, leur tête était coupée et livrée au peuple, et leur corps en tombant sur ceux qui y étaient déjà servaient à élever cette horrible montagne dont l'aspect me parut si effroyable ; lorsque je fus auprès, on voulut aussi m'y faire monter ; mais M. Hardy, qui me donnait le bras, et huit ou dix hommes qui m'entouraient me défendirent ; ils assurèrent que j'avais déjà prêté le serment de fidélité à la nation, et autant par force que par adresse, ils m'arrachèrent des mains de ces furieux et m'entraînèrent hors de leur portée. À quelque distance de là, nous rencontrâmes un fiacre ; on me mit dedans, après en avoir fait descendre la personne qui l'occupait ; M. Hardy y monta avec moi ainsi que quatre des gens qui nous entouraient : deux montèrent derrière ; deux se placèrent auprès du cocher, qu'on força d'aller très vite, et en peu de minutes je me trouvai loin de la prison.

« Dès que je fus en état de parler, ma première parole fut pour m'informer de ma Pauline. M. Hardy me dit qu'elle était en sûreté et que j'allais la rejoindre ; je lui demandai alors des nouvelles de ma compagne de prison, la Princesse de Lamballe ; mais, hélas ! son silence m'annonça qu'elle n'existait plus. Il me dit qu'il aurait bien voulu la sauver, mais qu'il n'avait pu en trouver le moyen.

« Pendant le chemin, je remarquai avec étonnement combien ces hommes qui étaient du dedans et autour du fiacre, étaient animés du désir de me sauver ; ils pressaient sans cesse le cocher ; ils avaient l'air de craindre les passans ; enfin chacun d'eux paraissait être personnellement intéressé à ma conservation. Leur zèle pensa même coûter la vie à un très bon homme chez lequel votre frère était caché. Pauline vous contera cette histoire, elle est vraiment touchante.

« J'arrivai enfin dans la maison de notre excellente parente M de Lède. J'y trouvai votre sœur, et après avoir donné quelques momens au bonheur de la retrouver, je pensai à m'acquitter de ma reconnaissance envers les gens qui avaient aidé à me sauver ; ils paraissaient tous dans la misère, et je ne pensais pas qu'ils pourraient refuser de l'argent ; mais lorsque je voulus leur en donner, aucun d'eux n'en voulut recevoir ; ils dirent qu'ils n'avaient voulu me sauver que parce qu'on leur avait bien prouvé que j'étais innocente ; qu'ils se trouvaient bien heureux d'avoir réussi, et qu'ils ne voulaient pas être payés pour avoir été justes. Enfin, quoique j'aie pu leur dire, il me fut impossible de leur rien faire accepter, et tout ce que je pus obtenir d'eux, fut que chacun me donnât son nom et son adresse ; j'espère qu'un jour

enfin, je trouverai le moyen de les récompenser de ce qu'ils ont si généreusement fait pour moi.

« Adieu, ma Joséphine, nous avons eu, hier au soir, le plaisir de voir votre frère ; il est caché chez de bien bonnes gens, et j'espère qu'il ne sera par découvert. Pauline vous racontera son histoire qui vous intéressera sûrement, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi tragique que les nôtres. »

Que vous dirai-je de l'effet produit sur nous par tous les détails qui nous parvinrent après coup sur l'horrible mort de M de Lamballe ? Quand on l'eut séparée de M de Tourzel, on la conduisit d'abord à côté du portail de la première cour de la Force, où les assassins venus pour l'égorger firent d'inutiles efforts pour lui faire répéter les outrages dont ils couvrirent le nom sacré de la Reine. — Non, répondit-elle, jamais ! jamais ! plutôt mourir ! Entraînée par ses bourreaux auprès de cet amas de cadavres dont parle M de Tourzel, on la força de s'agenouiller, et, après l'avoir frappée de plusieurs coups de sabre, on lui déchira le sien, on lui arracha le cœur, on lui coupa la tête, on lui rougit les joues avec du sang ; on força, comme je vous l'ai déjà dit, un malheureux coiffeur à friser et poudrer ses longs cheveux bonds qu'elle avait eus les plus beaux du monde ; et puis ces cannibales se formèrent en affreux cortége, précédé par des fifres et des tambours ; ils portaient la tête sur une pique et furent la faire voir au Duc d'Orléans qui se montra sur un balcon de son Palais-Royal à côté de M Agnès de Buffon... (vous voyez si la Duchesse d'Orléans avait manqué de bonnes raisons pour aller se réfugier à l'hôtel de Penthièvre ?) M. Thierry de Ville-d'Avray m'a dit depuis ce temps-là que le même cortége était arrivé sous les murs du Temple et s'était arrêté sous les fenêtres de la Reine, que cette épouvantable foule appelait à grands cris pour lui faire voir les restes mutités de sa parente et son amie. N'ayant pu réussir à la faire paraître, deux de ces bourreaux furent introduits dans la chambre de S. M. par le municipal à qui l'on avait confié la garde de sa porte : — Nous voulions te montrer la tête de ta Lamballe, lui dirent-ils avec des éclats de rire..., et la Reine en eut un évanouissement qui dura deux heures et se reproduisit plusieurs fois pendant le reste de la nuit.

Pour vous reprendre l'histoire de M de Tarente à l'endroit où elle avait été séparée de M de Tourzel, je vous dirai qu'on l'avait conduite à l'Abbaye St. Germain, où l'on égorgeait les prisonniers tout comme à la Force et dans l'église des Carmes. Elle était restée lu dernière, on ne sait pourquoi. Après avoir attendu qu'on vint l'appeler, pendant quarante heures et sans fermer l'œil, au milieu des cris douloureux et des hurlemens féroces, on vint l'arracher du cachot où elle était plus morte que vive, on l'entraîna devant les septembriseurs, et comme elle était Dame du Palais de la Reine, on entreprit de lui faire signer une déclaration qui aurait inculpé cette princesse : — Vous connaissez très bien toutes les intrigues de la ci-devant reine avec les émigrés et les étrangers ! — Je ne connais d'elle que ses hautes vertus et sa parfaite bonté ! s'écria-t-elle avec un courage héroïque ! Si vous la connaissiez comme je la connais, vous ne pourriez vous empêcher de l'aimer ! Et voilà cette excellente et admirable femme qui fond en larmes à l'occasion de la Reine ; les bourreaux, les coutelas sanglans et les tas de cadavres ne lui sont de rien ; elle ne les voit plus elle ne pense qu'à la Reine et se met à parler de la Reine avec une énergie si généreuse, avec une

onction si pénétrante avec un éclat si magnifique avec des mots si touchans et si lumineusement vrais, que ces égorgeurs en sont émus. Le couteau leur tombe des mains… Ils étaient fatigués de carnage, et se retirent brusquement, en lui disant : — Tais-toi ! retourne chez toi.

Le premier mouvement de la Princesse de Tarente fut de tomber a genoux (dans le sang qui couvrait le pavé). Comme je me trouvais sur le chemin de son fiacre pour retourner à l'hôtel de Chastillon, elle se fit, arrêter chez moi pour y changer de vêtemens et pour ne pas apparaître inopinément devant sa pauvre mère…

Depuis la hauteur des genoux jusqu'en bas, tout le devant de sa robe de perse était si complètement imbibé de sang humain, qu'on n'en pouvait distinguer ni les dessins ni la couleur. Le cocher qui l'avait conduite écrivit le lendemain pour demander un dédommagement de vingt écus destinés à faire renouveler la doublure d'une portière et faire recouvrir les deux coussins du siége à l'intérieur de son fiacre. La Duchesse de la Vallière lui fit donner 400 livres, et sa fille, M de Chastillon, lui fit constituer une pension de cent écus. Cet homme nous a dit, (et ceci n'est pas difficile à croire) que, lorsqu'il était venu stationner sur la place avec sa voiture, il ne savait rien des massacres et qu'a cent cinquante pas des portes de la prison, le gros du peuple ne s'y doutait de rien.

Nous recevions tous les huit jours une copie du bulletin que l'association faisait rédiger pour envoyer à Monsieur, lequel était devenu Lieutenant-général du Royaume. Nous avons presque ne toujours été bien informés de ce qui se passait au Temple, et je vous dirai que la majeure partie des contributions royalistes aboutissaient à deux municipaux, qui nous ont quelquefois servi d'intermédiaire auprès de la famille royale, et qui, le reste du temps, nous ont donné de ses nouvelles avec fidélité. Je pourrais vous nommer un autre membre du conseil de la Commune dont la conduite honorable était bien autrement méritoire, car n'avait consenti à faire partie de ce conseil, dont il avait les principes en abomination que par obéissance et pour essayer d'y rendre qnelque service à la famille royale. C'était un homme du peuple, un pauvre père de famille à qui nous n'avons jamais pu faire accepter aucune rétribution. Je pense bien que le Roi songeait à lui, quand il a parlé dans son testament de centaines persomnes dont if avait, reçu des marques d'attachement et d'intérêt gratuit, qu'il ne pouvait nommer sans les compromettre, et qu'il recommandait spécialement à la reconnaissance de son fils… Dans les circonstances où nous nous trouvons encore aujourd'hui, j'imiterai la prudente réserve de Sa Majesté. Ce digne homme est resté dans Paris ; il habite une maison dont il est propriétaire au faubourg Saint-Jacques ; son nom de famille est le prénom de votre grand-père maternel et c'est vous en dire assez. Ne l'oubliez pas, si vous survivez, comme je l'espère, à la révolution.

Je trouve sur notre journal de correspondance, à la date du 9 décembre 1792, que Manuel a dit ce qui suit à la séance du conseil de la Commune : … « Lorsque j'y suis arrivé, Louis de la Tour(celui-ci ne voulait pas dire Capet, en objectant assez raisonnablement que le grand-père de Hugues Capet s'appelait Robert le Fort et que son fils s'appelait Robert le Pieux.) « Louis de la Tour ignorait qu'il n'était plus roi. Il parait que le décret ne lui avait

pas encore été signifé ? Je suis allé lui faire une petite visite, et j'ai cru devoir lui apprendre l'établissement de la république française. Vous n'êtes plus roi, lui ai-je dit, voilà une belle occasion de devenir bon citoyen. Il n'a pas eu l'air de m'entendre, et sa figure ne m'a laissé voir aucune altération. J'ai ordonné à son valet-de chambre de lui ôter ses décorations qu'il avait portées jusque-là, de sorte qu'il avait mis un habit royal à son lever, et qu'il se couchera avec la robe-de-chambre d'un simple citoyen. ! il est coupable, je le sais ; mais comme il n'a pas encore été reconnu tel par la loi, nous lui avons promis les égards dus à un prisonnier. Nous sommes convenus qu'il ne faut pas tant de prodigalité pour sa nourriture pour son intérêt comme pour celui de la nation, il est bon de l'accoutumer a plus de frugalité. Je lui ai parlé de nos conquêtes, je lui appris la réduction de Chambéry, de Nice, etc., et je lui ai montré la chute des rois aussi inévitable que celle des feuilles. Je lui ai fait retirer plusieurs livres d'église qu'il a paru regretter, et je lui ai dit que c'était à cause de ses ci-devant armoiries qui étaient sur la couverture. On lisait sur une pendule de la chambre occupée par Louis de la Tour, Lepaute, horloger du Roi : on a effacé le nom du roi, on y a substitué celui de la république. Au reste il ne peut se plaindre d'aucun traitement rigoureux ; je vous répète que la loi ne l'a pas encore condamné, ainsi nous ne devons pas le punir, et il est très facile d'être sévère et bon. »

Àcôté de ces promesses d'égards, voici ce que je trouve sur notre manuscrit de correspondance, à la date du 11 décembre, c'est-à-dire le surlendemain de cette visite de Manuel :

« Le conseil de la commune de Paris vient d'arréter après délibération :

1 Sur la demande répétée de Louis Capet, qui se dit fatigué de la longueur de sa barbe, qui refuse de se laisser raser et qui sollicite la permission de se raser lui-meme, qu'il lui sera confié deux rasoirs dont il ne pourra faire usage que sous les yeux de quatre commissaires, auxquels lesdits rasoirs devront être rendus immédiatement après ;

2 Que la demande d'un dentiste au choix de la commune, laquelle demande faite par Louis Capet qui se plaint de souffrir d'une de ses dents, lui sera refusée ;

Sur la demande, de sa femme, de la sœur et de la fille de Louis qui ont désiré qu'on leur fit prêter des ciseaux pour se couper les ongles, le conseil a décidé qu'il n'y avait lieu à délibérer ;

4 Que la demande de la femme de Louis qui a fait dire qu'elle désirait que leur linge, et surtout celui de sa fille et de son fils, ne fussent pas malpropres, il a été convenu que l'on aurait égard à cette réclamation et que les commissaires de jour à l'époque de la rentrée du linge, seraient autorisés à faire imposer une diminution sur le prix du blanchissage en cas de négligence reconnue par eux et vérifiée.

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

(Note de l'Éditeur.)

Tome 8 · 05

Après de longs débats occasionnés par le refus de maître Target que Louis XVI avait désigné pour être un de ses défenseurs (honneur dont il était bien indigne !), il fut décidé que la défense du Roi serait confiée à l'honorable M. de Sèze, assisté de MM. de Malesherbes et Tronchet. Ce pauvre Malesherbes, qui nous avait tant fait de mal ! Quand son vieux père avait dit au Roi : « Je supplie votre Majesté de ne confier jamais aucune grande place à mon fils qui ne saurait la bien servir… » Il ne prévoyait guère le genre de service et le dernier service que son fils serait appelé à rendre au Roi de France !

Un grand nombre de personnes, au nombre desquelles il est juste de mentionner MM. de Gazâtes, de Bouillé, de Lally-tollendal, de Narbonne, Malouet, Bertrand de Molleville, de Grave et Mesnil-Durand, eurent le courage d'élever la voix en faveur de Louis XVI et de se proposer pour le défendre ; mais il parut à la même époque une lettre de l'Abbé de Talleyrand qu'il avait eu l'infamie d'écrire de Londres à la Convention nationale, et dans laquelle il se défendait courageusement d'avoir eu l'intention d'être utile à celui qu'on venait de mettre en accusation. Je me souviens qu'il y reprochait au Roi, notamment, d'avoir eu des inquiétudes de conscience aux approches de Pâques, à propos du culte cathotique, de ce culte que la nation avait bien voulu payer, uniquement parce qu'il tenait à la croyance du plus grand nombre et nullement parce qu'il aurait été plus divin qu'aucune autre religion.

L'Assemblée nationale avait détruit la royauté, mais c'est l'Assemblée constituante qui a tué le Roi. La Convention n'a tué que l'homme. Les constituans l'avaient accusé, détrôné, dépouillé, condamné ; les conventionnels n'ont fait que le livrer à la hache ; ils ont été parricides, mais tes véritables régicides ont été les Lafayette et les Talleyrand.

Entre les opinions qui furent émises à la Convention par les régicides, et qui nous furent transmises par les journaux du temps, il n'est pas mal à propos de vous signaler celle du député Saint-Just, à cause de sa dialectique.

« Représentans, on voudrait vous persuader que le ci-devant roi devrait être jugé en simple citoyen ; et moi, je vous dit qu'il doit être jugé en ennemi ; que vous avez moins à le juger qu'à le combattre, les formes de la procédure à son égard ne devant point être prises dans le droit civil, mais dans la loi du droit des nations. Les lenteurs, le receuillement et l'équité vulgaire seraient ici de véritables imprudences ; la plus funeste serait celle qui vous ferait temporiser avec lui. Un jour on s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Là, le tyran fut immolé en plein sénat, et aujourd'hui vous voulez faire avec une sorte de respect le procès d'un homme assassin du peuple ? Que ne doivent pas craindre les véritables amis de ta liberté en voyant trembler la hache dans vos mains ? Pour moi je n'y vois point de milieu, cet homme doit régner ou mourir : et ne pas juger un roi comme on jugerait un citoyen ? Ceci ne manquera pas d'étonner la postérité froide. Hâtez-vous donc, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur Louis le même droit que Brutus avait sur César. Louis étant un autre Catilina, son meurtrier pourrait dire, comme le consul de Rome, qu'il a sauvé la patrie. Louis a combattu le peuple ; il est vaincu, c'est un

barbare, c'est un étranger, c'est un criminel ! Ce traitre n'est pas le roi des Français, ou, pour mieux dire, il ne l'est plus ; c'est le chef de quelques conjurés. Il est le meurtrier de la Bastille, du cinq juin et du dix août. Quel ennemi, quel étranger a jamais fait plus de mal à notre patrie ?... »

Écoutez présentement l'Abbé Grégoire, cet évêque janséniste et constitutionnel, institué par M. de Talleyrand « Lorsque j'ai entrepris de lutter il y a seize mois, contre les brigands de l'Assemblée nationale, j'ai prouvé que Louis Capet pouvait et devait être mis en jugement. Tous les monumens de l'histoire déposent que la royauté et la justice sont, comme les deux principes des Manichéens, dans une lutte perpétuelle ; que les rois sont la classe d'hommes la plus immorale que lors même qu'ils font un bien apparent, c'est pour s'autoriser à faire un mal réel ; que cette classe d'êtres purulens fut toujours la lèpre des gouvernemens et l'écume de l'espèce humaine... Ils répètent l'absurde maxime qu'ils tiennent leurs couronnes de Dieu, eh bien ! les peuples, prêts à broyer ces monstres, qui se disputent les lambeaux des hommes, vont, prouver qu'ils tiennent leur liberté de Dieu et de leurs sabres. »

— « Citoyens s'écriait Manuel, il fut roi, donc il est coupable, car ce sont les rois qui ont détrôné les peuples... Sans ces Mandrins couronnés, il y a tong-temps que la raison et la justice embelliraient et couronneraient la terre. Que de temps, il a fallu pour casser la fiole de Reims ! Législateurs, hâtez-vous de prononcer une sentence qui consommera l'agonie des rois ! Entendez-vous tous les peuples qui la sonnent ? Un roi mort ne compte pas pour un homme de moins. »

Le philanthrope Condorcet vient ensuite aligner géométriquement certaines affinités qu'il a découvertes entre la raison universelle des peuples et les lois éternelles de l'équité générale ; il se met à disserter sur l'existence collective des agrégations humaines qui doivent refuser d'admettre les influences des anciennes habitudes, en prétendant modeler tous les peuples dans tous les ages sur un archétype invariable, et c'est à cause de cela qu'il propose à la Convention de condamner le Roi Louis XVI à la peine des fers c'est-à-dire a la galère perpétuelle.

— « Écoutez, s'écrie d'un air sinistre et d'une voix sépulcrale, le frère aîné de notre aimable et malheureux camarade de prison, le jeune André de Chénier, — Écoutez, citoyens, mes collègues ; écoutez la voix de cette morale naturelle, source de la morale publique, base de tout pacte social, type de la déclaration des droits de l'homme ! C'est elle qui dans les mouvemens révolutionnaires remplit l'interrègne des lois : c'est elle qui distingue l'insurrection de la révolte et la tyrannie de l'assassinat. Frappez, tandis que le tocsin de la liberté sonne dans l'Europe entière la première heure des nations et la dernière heure des Rois »

Àla suite de cette amplification dramaturgique, c'est un autre député nommé Thibaudeau, qui s'élance à la tribune... — « Sommes-nous republiccains ? s'écrie-t-il en rugissant, eh bien, jugeons promptement Louis XVI, et que l'échafaud d'un roi devienne le trône de la république universelle... Ne vous laissez entrainer par aucun mouvement de générosité ! Les nations en pardonnant à leurs oppresseurs se sont toujours préparé de nouveaux fers.

Que Louis soit donc jugé, et que sur la place de son supplice il soit élevé un monument qui retrace à la postérité la plus reculée ce que firent les Arcadiens après avoir mis à mort Aristocrate leur roi, traître envers la patrie. »

Le jeune Roberspierre est d'avis qu'on adopte la forme la plus expéditive, attendu qu'il n'est pas à craindre de manquer de justice envers un être aussi pervers qui n'est que crimes et forfaits. — « Je propose de décréter que Louis Capet soit traduit à la, barre pour y entendre prononcer son jugement de mort, et être conduit sur-le-champ au supplice. »

Tout cela, comme vous pensez bien, nous semblait effrayant, sans contredit, mais pardessus tout, monstrueusement absurde. Le chef-d'œuvre du temps fut, à mon avis, le discours de Robert (des Ardennes), et j'ai toujours conservé le Journal du Soir, où j'avais trouvé ce beau parangon de l'éloquence révolutionnaire.

« Assez et trop longtemps, les rois ont usurpés le droit de juger les hommes, et le jour est venu où les hommes vont juger les rois. Des citoyens encore étonnes de la glorieuse et heureuse journée du dix août, se font une grande affaire de juger un roi ; leur étroite cervelle conçoit avec quelque peine l'idée que sa Majesté le Roi de France et de Navarre sera interrogé par nous ; que le descendant de Henri IV et de Louis-le-Grand sera amené à notre barre ; que la hache du bourreau pourra abattre cette exécrable et orgueilleuse tête qui osait s'élever au-dessus du peuple ! Ah ! que ces hommes sont au-dessous de ma pensée ! Qu'ils sont loin de la vôtre, législateurs du monde ! allez, si quelque chose est petit dans notre mission, si les représentans de la république française et de la nation pouvaient paraitre en disproportion morale et politique avec la hauteur immense où la votonté et le libre choix de leurs concitoyens les à placés, n'est-ce pas à cause que nous en sommes réduits, nous représentans d'un peuple libre, à nous occuper d'un roi, c'est-à-dire non seulement d'un tigre, d'un anthropophage, d'un de ces êtres que la liberté abhorre, que l'égalité repousse, que l'humanité exile à jamais de la terre des vivans ! mais d'un insecte, d'un vil insecte !... Quel est celui d'entre vous qui a jamais pu entendre prononcer le nom du roi sans horreur sans mépris et sans dégoût ? Oui, je le dis sans crainte d'en être démenti par la conscience d'aucun être éclairé, probe et sincère ; tous les actes sanguinaires ou de cruauté qui paraîtraient avoir souillé la révolution depuis le meurtre de Réveillon en 89, jusqu'aux massacres du dix août et du deux septembre, ont été l'ouvrage de ce perfide et lâche tyran ! Si celui qui a commis plus de cruautés que Néron, que Don, Pèdre ; si un homme, au nom de qui, et par qui, et pour qui il a été égorgé plus d'humains que son existence ne se compose d'heures, de momens, je vous demande de quel droit cet être prétendrait au privilége absurde et barbare de se baigner impunément dans le sang, non pas de ses semblables, mais des individus malheureux dont il a toujours été le fléau persécuteur ? Louis Capet ne ressemble à rien dans la nature, si ce n'est à cette femme exécrable complice de ses crimes. – La mort dans les vingt-quatre heures ! — La mort ! » Et puis arrivèrent les 387 votes sanglans, dont nous suivions les formules avec une horreur inexprimable. Ce Legendre, boucher de profession, qui n'est pas, dit-il, de ces hommes d'état, qui peuvent ignorer qu'on ne frappe les Rois qu'à la tête ; et ce Barrère avec son arbre de la liberté, qui ne peut croître qu'arrosé de sang, maxime qu'il avait pillée dans le koran des nouveaux Templiers. Vous parlerai-je de ce dé-

puté de l'Aveyron qui trouve les formes judiciaires observées par la Convention, trop solennelemt longues et trop protectrices, et qui condamne à mort en faisant un plat calembourg, et disant : — « Oui, citoyens !, je demande l'exécution la plus prompte, et je vote pour la mort dans une seconde, parce que je m'appelle Seconde. »

Entendez-vous le Duc d'Orléans qui vote la mort du Roi, et parce que le Roi mérite la mort, ose-t-il dire, et ne voyez-vous pas la main de Dieu qui commence à s'appesantir sur lui ? Il avait compté sur une sorte de confraternité dans le crime, et voilà Manuel, un autre régicide, qui fait tomber sur lui ces paroles de sinistre, augure : — « Nous sommes des législateurs et non pas des juges. Si la Convention nationale était un tribunal, on n'aurait pas eu la surprise d'y voir siéger le plus proche parent de Louis XVI, qui n'a pas eu, sinon la conscience, au moins la pudeur de se récuser... » – Sur la première, question, dit le représentant Duprat, je dirai oui avec d'autant plus de confiance que d'Orléans a dit non. – Il ne nous reste que le choix des maux, reprend Caton Salles ; mais heureusement que Louis Capet nous laisse de tous ses parens celui qui peut le mieux, dégoûter de la royauté ! – En votant la mort de Louis, s'écrie Barbaroux, je m'apprête à voter la mise en jugement d'un autre Bourbon...

Ôprofondeur de l'éternelle justice ! n'admirez-vous pas le regret honteux de ce d'Orléans ! son accablement, sa terreur, quand il entend ce pronostic funeste avec ces cris dérisoires et cette rumeur de mépris ! Voyez donc ce fléau qu'on assomme et ce monstre dont l'enfer se moque !

Les révélations qui se rattachent aux sombres particutarités de la Tour du Temple, ainsi qu'à l'admirable mort du Roi, ne sont ignorées de personne, mais il existe un document peu connu, qui pourrait tomber dans l'oubli du peuple Français, et qui mérite, assurément d'en être préservé. C'est une lettre du bourreau de Louis XVI, en réplique à l'accusation d'un journal intitulé le Patriote, où l'on avait osé dire que le fils de Saint-Louis avait manqué de courage et de fermeté sur l'échafaud.

« Citoyen,

« Un voyage d'un instant a été la cause que je n'ai pas eu l'honneur de répondre à l'invitation que vous me faites dans votre journal, au sujet de Louis Capet. (Le journaliste contredit par Sanson l'avait invité à tracer le récit exact de l'execution du Roi). Voici, suivant ma promesse, l'exacte vérité de ce qui s'est passé. Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui a dit qu'il fallait ôter son habit ; il fit quelques difficultés en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit ensuite la même difficulté lorsqu'il s'est agi de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Il s'informa si les tambours battraient toujours ; il lui fut répondu que l'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud ; il voulut foncer sur le devant, comme voulant parler ; mais on lui représenta que la chose était impossible ; encore il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha et où il s'est écrié très haut : Peuple, je

meurs innocent ! ensuite, se retournant vers nous, il nous dit Je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.

Voilà, Citoyen, ses dernières et véritables paroles. »

« L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud, roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtat son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-meme les cheveux. »

« Et pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés, et je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paraissait pénétré et persuadé. »

« Vous pouvez être assuré, Citoyen, que voilà la verité dans son plus grand jour. »

Signé Sanson.

Paris ce 20 février, an 1 de la république.

Tous les domestiques et tous les voisins de Mme de la Reynière ont dit qu'ils avaient aperçu le général Égatité, ci-devant Duc de Chartres, lequel était monté sur une borne à la porte de l'hôtel de la Vieuville (c'est-à-dire au coin de la place Louis XV et de la rue des Champs-Élysées), et lequel avait les yeux fixés sur l'échafaud. Aussitôt que l'exécuteur eut élevé la tête du Roi pour la montrer aux spectateurs, le général Égalité monta sur un cheval qu'on lui tenait en lesse à la porte de l'hôtel de la Reynière ; et il s'éloigna précipitamment. On a dit que c'était pour aller annoncer à l'armée républicaine, où il avait de l'emploi, que le tyran n'existait plus ; mais je ne sais pas si cette partie de la nouvelle était bien exacte. C'est un article de notre bulletin que je n'ai pas pris la peine de vérifier.

Il est assez connu que le Sieur Leduc, ancien tailleur de la maison du Roi, avait envoyé une pétition pour qu'il lui fût permis de faire inhumer à ses frais le corps de Louis XVI. On lui fit son procès dans les vingt-quatre heures, et il fut conduit à l'échafaud le lendemain matin.

Pendant la nuit du 22 au 23 janvier, l'Abbé du Puget, aumônier du Roi, fut introduit dans le cimetière de la Madelaine, et de concert avec le chef des fossoyeurs, il y revêtit ses habits sacerdotaux. Pendant qu'il y récitait l'office des morts à la lueur d'une lanterne sourde, il entendit un vacarme affreux à la porte du cimetière ; c'était une patrouille de bonnets-rouges, et comme il ne douta pas qu'ils n'eussent aperçu de la lumière, et qu'ils ne finissent par enfoncer la porte, il se hâta de procéder à la bénédiction de la fosse où l'on avait jeté le corps du Roi, et quand il se fut acquitté de cette pieuse fonction, pour laquelle il avait été commis par l'Abbé de Dampierre : — Restez ici, dit-il au fossoyeur, et tâchez de vous sauver tandis qu'ils vont être occupés de moi... Il s'achemina du côté de cette porte, en surplis, avec son étole et sa croix de St.-Lazare,... il ne doutait pas de marcher au devant d'une mort certaine ; mais il espérait charitablement que la fureur de ces révolutionnaires allait s'acharner et s'épuiser sur lui.

Tout en avançant dans une obscurité profonde, et dans un trouble qui n'était pas moins profond, il sentit ses deux pieds glisser sur le bord d'une fosse dans laquelle il tomba sur une bière qu'on n'avait pas encore eu le temps de recouvrir de terre, et sur laquelle il se trouva tout naturellement étendu, comme pour y recevoir le coup de la mort. Quand les sectionnaires eurent forcé la porte et qu'ils eurent fait irruption dans le cimetière, ils n'y aperçurent qu'un autre sans-culotte en bonnet ronge et en sabots qui piochait à la clarté d'une petite lanterne, et qui leur dit : — Pourquoi donc venez-vous troubler les bons citoyens ? Est-ce que je savais que vous étiez des patriotes ? Vous voyez bien qu'il faut que je travaille la nuit, car voilà une fosse que je n'ai pas encore eu le temps de combler… et c'était celle où se trouvait l'Abbé du Puget. — C'est vrai, se dirent les hommes de la patrouille, et ils s'en allèrent.

Ce fossoyeur de la Madelaine avait nom Brutus Gauthier. Nous lui fîmes donner une cinquantaine de mille francs en assignats, ce qui ne le rendit pas bien riche ; mais l'Abbé du Puget l'a revu plusieurs fois depuis notre mise en liberté, et si je ne tarde pa à mourir, ainsi qu'il est présumable, ayez la bonté de ne pas lui retrancher les cinquante francs que je lui fournis sur une pension de cinquante écus, à l'effet de payer l'apprentissage de son fils Mutius-Scévola Gauthier, qui se destine à l'épinglerie.

Àl'imitation de Philippe Égalité, leur patron, tous les jacobins avaient pris des noms de circonstance. Un ancien maître d'école à Nevers, appelé Chaumet, fut élu procureur de la commune de Paris, et voici le discours qui lui avait obtenu la majorité des suffrages. « — Citoyens, je m'appelais ci-devant Pierre Gaspard, parce que mon parrain croyait aux saints du paradis, mais moi, qui ne crois qu'à la révolution, qui est l'enfer des tyrans et des esclaves, j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains je m'appelle Anaxagoras. » Il avait paru des essaims d'Agricola, de Publicola, d'Aristide, de Caton, de Gracchus, et d'Anacharsis ; un sans-culotte imagina de nommer son fils Marat-Couthon-Pique ; et les journaux de vanter l'intelligence et le patriotisme avec lesquels on avait contracté ces trois noms indicateurs du plus ardent civisme et des plus pures vertus !. Les mêmes gazettes nous annoncèrent aussi que le ministre Lebrun s'était distingué parmi ces idiots en donnant à une de ces filles les noms de Civilisation-Jemmapes-Victoire-République-Française.

Cependant la famine était dans Paris, et la famine était surtout dans les prisons, où l'on avait distribué, pendant huit ou dix jours, une espèce de pain de si mauvaise facture et de si mauvais goût, que les chiens n'en voulaient pas manger. Quand on en avait retiré la croûte qui était la seule partie plus ou moins comestible, il ne restait qu'une espèce de bouillie noire et visqueuse qui s'attachait aux couteaux, et qui restait collée sur le fond des assiettes, en s'y déformant comme un cataplasme. Ma provision de riz fut bientôt consommée, comme aussi le gruau de la Princesse de Ghistelles et l'orge perlé de la Duchesse de Choiseul, attendu que nous les répartîmes exactement sur tous nos compagnons d'infortune, y compris la famille de notre geôlier qui se mourait de faim. Si j'avais pu m'effrayer pour le lendemain, j'aurais cru faire insulte à la providence de Dieu. À chaque jour suffit sa peine, et ce n'est pas le pain du lendemain que nous demandons à Notre Père qui est aux cieux.

Cependant le mauvais pain finit par manquer à toute la population de Paris, si mauvais qu'il fût, et le gouvernement fit distribuer un jour à chacun de ses prisonniers une douzaine de petites mesures de toutes sortes de graines, telles que pois chiches, fèves de marais, haricots, seigle, froment, orge, maïs avoine, épautre et sarrazin, graine de chou, graine de navets, graine de salade et graine de luzerne ; il y avait jusqu'à du chenevis, et la mesure de chacune de ces provendes était un gobelet de verre. — Tirez-vous-en comme vous pourrez. Si vous avez des moulins ou des mortiers avec des pistons, faites-en de la farine, et sinon faites-tes bouillir en macédoine.

Les commissaires du comité de subsistance dirent à nos guichetiers qu'on n'avait pas pu réduire toutes ces graines en farine pour nous en fabriquer du pain comme à l'ordinaire, parce que la rivière était à sec et qu'il n'avait pas fait assez de vent pour faire tourner les moulins.

La personne la plus contrariée de ce mauvais régime était la Comtesse d'Hinnisdaël, attendu qu'elle était continuellement préoccupée de gourmandise. — Imaginez ce que j'ai vu à-bas ! s'écrie-t-elle en nous arrivant éperdument.

— Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qui va nous arriver ?... Qu'est-ce que c'est donc ?

— C'est le jardinier qui déjeune en mordant a même un pain de quatre livres, et dans une botte de radis sans la délier.

— Que le diable t'emporte avec tes histoires de mangerie ! lui dit sa tante de Ghistelles, tu nous es venue faire une frayeur mortelle, et tu n'as de souci que pour ne pas mourir de faim.

La Princesse de Ghistelles avait une charmante histoire de table à propos de M. Necker, et c'était qu'un jour, en sa maison de campagne, à Saint-Ouen, les convives de cet adorable homme étaient en admiration devant un plateau dormant, sur le milieu duquel on avait mis un gros vase avec une gerbe de fleurs ! M de Staël en témoignait une sorte de mécontentement inexplicable. — Comment pourrais-je aimer, disait elle en soupirant, comment pourrais-je aimer un surtout qui m'empêche de voir mon père ? ...

Ces Dames avaient passé deux mois à la prison de la Bourbe, où tout le monde se levait respectueusement, nous dirent-elles, aussitôt qu'on voyait paraître M de Sombreuil, à qui tes guichetiers n'osaient parler qu'en tenant leur bonnet rouge à la main.

Chaque prisonnier qui s'entendait appeler pour être conduit à ce qu'on appelait l'interrogatoire allait embrasser ses amis et faire ses adieux à tous ses compagnons de captivité. M de Ghistelles et d'Hinnisdaël nous racontaient comment le Baron de Grand-Champ s'était ouï demander à la geôle à neuf heures du matin (l'heure fatale), qu'il s'était levé, qu'il avait été prendre congé d'elles en essuyant une larme, et puis qu'il avait eu l'heureuse idée de se faire appeler une deuxième fois. Aux prénoms écrits sur la liste que vinrent lui montrer les deux commissaires du tribunal, il reconnut qu'il était question d'un autre gentilhomme qui portait le même nom de Grand-Champ, mais sans aucune parenté connue, et

dont il avait reçu plusieurs fois les lettres et les papiers, comme il arrive assez souvent dans les méprises de nom — Citoyens, dit-il aux commissaires, je m'appelle Adrien-Joseph et non pas Charles-Isidore ; ainsi mon tour n'est pas venu.

Le beau-frère de ce M. de Grand-Champ qu'on poursuivait, se trouvait précisément à la Bourbe, et M. de Grand-Champ, qui venait de sortir d'affaire, eut le bonheur d'apprendre que son homonyme était à l'armée de Condé.

Si nous avions pu rire de quoi que ce fût, nous aurions pris le divertissement d'écouter la Duchesse de Valentinois, qui disait mille choses inouies. Elle était, comme je vous en ai déjà prévenu, la fille et l'héritière de la Duchesse de Mazarin qui donnait de si belles fêtes champêtres mais la mère était la sagesse même en comparaison de notre camarade aux Oiseaux.

Imaginez que le feu venait de prendre dans ma chambre au milieu de la nuit et que je me réfugiai dans la sienne, où je la trouvai tete-à-tête avec les débris d'un gros pâté. Elle était à s'éventer avec une assiette d'argent.

— Par ma foi, dit-elle, je suis bien aise de l'accident qui vous amène et nous allons passer toute la nuit à causer ensemble. Vous êtes une femme d'esprit, à ce que disait ma mère, et j'ai toujours détesté les ennuyeux. — À propos d'ennuyeux, poursuivit-elle en éctatant de rire il faut que je vous dise une drôle de chose d'un laquais que j'avais pris à Chilly et qui s'appelait La Brie. Je lui avais commandé de ne pas me laisser entrer des ennuyeux, et de se mettre aux aguets pour les empêcher de passer ma première antichambre (si les suisses de ma porte avaient la négligence d'en laisser monter) ; mais comme on avait laissé venir jusqu'à moi M. de la Tour-Maubourg, j'envoyai chercher ce La Brie pour le tancer de la belle manière ; et savez-vous ce qu'il me répondit ? — Non je n'imagine pas ce que La Brie… — Madame, il me répondit avec un air de fierté, comme un géant qu'il était : — Comment donc M la Duchesse peut-elle dire que M. le Comte de la Tour-Maubourg est un ennuyeux ? — un homme de cinq pieds dix pouces !

Elle avait encore une étrange histoire de laquais, et celle-ci n'avait pas plus de six mois de date. Elle avait pris un homme de confiance qui avait un certificat de civisme, et qui lui avait été recommandé par la citoyenne de Châteaugiron : ce devait être un paratonnerre assuré ! — Vous allez couvrir le feu, lui dit-elle un soir, après s'être mise au lit ; mais comme il n'en finissait pas, — Dépêchez-vous donc, lui dit-ette. – Encore un moment, répliqua-t-il, et comme elle entr'ouvrit ses rideaux, elle aperçut qu'il était à mettre ses cheveux en papillotes, et la voilà qui s'écrie : — Comment donc ! vous êtes à vous coiffer de nuit devant ma glace ! avez-vous perdu la tête ? – Mais, citoyenne, est-ce que je n'ai pas l'avantage de coucher… — J'espère bien que non, répliqua-t-elle en se mettant sur son séant. — Mais j'ai dû penser… — Comment vous avez dû penser que j'étais capable… — Mais citoyenne, vous m'aviez dit de couvrir le feu, et voyez-vous, c'est que je sors de chez la citoyenne Dev… et lorsqu'elle me disait de couvrir le feu… Enfin je suis bien au regret d'avoir fait attendre inutilement la citoyenne et de l'avoir impatientée.

Cette extravagante personne avait fait prier André de Chénier de lui choisir et de lui envoyer des livres, et comme elle était restée dans les apparences et les conditions de l'ancienne élégance pastorale, avec des nœuds et des guirlandes à ses chapeaux, Chénier lui fit apporter, par notre Guichetier, les Idylles de Gessner et les Églogues de Fontenelle.

— Je ne sais pas, nous dit-elle en baillant, pourquoi les poètes établissent toujours les bergères avec les bergers sur de la fougère ? J'ai fait des parties de campagne avec plusieurs officiers de la garnison de Monaco, et je vous assure que la fougère n'est pas plus commode que toute autre chose…

M. le Duc de Penthièvre était tombé malade immédiatement après la condamnation de Louis XVI, et l'Abbé de Dampierre ne put me laisser ignorer que sa maladie ne laissait aucune espérance. La dernière lettre que j'aie reçue de cet excellent prince était du 19 février 1795. Il m'y disait expressément qu'il ne pourrait survivre à la mort du Roi, qu'il me faisait ses adieux et qu'il me recommandait sa fille ainsi que l'Abbesse de Fontevrauld dont la conscience avait été surprise par les artifices du Cardinal de Loménie. Vous pensez bien que son affliction ne pouvait être adoucie par la conduite de son gendre ni par celle de son petit-fils ? Quand l'heure de sa mort allait sonner, je pensai que ce serait pour lui celle de la délivrance, et je vous assure que j'eue le courage et la charité de m'en réjouir. Je lui répondis seulement deux ou trois lignes au crayon. — Ne m'attendez pas, Monseigneur, vous souffririez trop ; je ne tarderai pas à vous rejoindre ; la foi me soutient je dompte mes larmes. Adieu mon ami, c'est-à-dire à Dieu.

M. le Duc de Penthièvre est mort un mois avant le décret de la Convention qui ordonnait d'emprisonner tous les princes français et d'apposer le séquestre sur leurs biens. Son corps est dans le même caveau de l'église de Saint-Étienne de Dreux où j'avais l'habitude de m'arrêter… Je ne vous en dirai pas davantage à l'occasion de cette mort, où l'excès des inquiétudes et des prévisions funestes me faisait puiser une sorte de consolation. Aucune langue ne saurait peindre les sentimens qui se combattaient dans mon cœur, et je n'aurai pas la témérité de chercher à les exprimer. Quand on est devenue si vieille et qu'on sent que les larmes vous gagnent, il faut abattre son voile et pleurer sous son voile.

En exécution de ce que m'avait recommandé M. de Penthièvre, j'écrivis à M de Fontevrauld, et je lui fis porter ma lettre par Dupont qui fut en recherche environ pendant six semaines avant de pouvoir la trouver. Ce qu'il me rapporta de sa triste position me fendit l'âme. On n'avait tenu aucun compte du testament de feu M. de Penthièvre dont tous les biens étaient séquestrés. M la Duchesse d'Orléans, dont on avait saisi tous les meubles (et jusqu'à son linge de corps), avait été se réfugier auprès de sa pauvre tante, et Dupont les trouva logées dans un misérable appartement d'une vilaine maison située dans la petite rue Saint-Antoine. M D'Ortéans-Penthièvre, car elle n'a jamais voulu s'appeler citoyenne Égalité, venait d'y revenir en fiacre. Cette grande héritière et cette puissante Abbesse n'avaient pour les servir qu'une ancienne tourière de Fontevrauld, et leur diner consista dans un mauvais pâté de 15 sous qu'elles mangèrent avec des fourchettes de fer. Mon pauvre Dupont ne cessait d'en parler.

Je suis obligée de vous dire que cette bonne religieuse avait eu la faiblesse de prêter serment à la constitution civile du clergé, en vertu de laquelle on l'avait dépossédée de son Abbaye (qui lui rapportait soixante mille écus de rente) ; mais le Duc d'Orléans l'avait fait circonvenir par de telles manœuvres, qu'il était impossible de la blâmer. Imaginez qu'il avait fait intercepter toutes les lettres qu'on lui adressait à Fontevrauld et qu'il avait fait contrefaire un bref du Pape, à dessein de la tromper mieux. MM. de Loménie et de Talleyrand s'étaient promis un beau résultat de ce scandale, attendu l'importance et la richesse de la congrégation de Fontevrauld enfin le Cardinal de Loménie avait fait le voyage de Touraine uniquement pour y séduire et tromper cette innocente fille. Isolée, déçue, obsédée comme elle l'avait été par ces trois hommes de fraude, il n'est pas étonnant qu'elle eut ignoré la vérité sur le serment qu'ils avaient voulu lui faire prêter ; aussi, M. de Penthièvre et moi n'avons jamais eu le courage de lui reprocher cette malheureuse illusion dont elle a gémi pendant sept ans. M de Fontevrauld m'envoya deux jours après sa rétractation que je fis parvenir à l'Abbé de Dampierre. Vous verrez dans la copie que j'en ai gardée comme elle est humblement édifiante, et vous devez penser que ce fut une grande consolation pour nous. Voici le moment de vous parler d'une honnête personne à qui sa conscience ne disait pas grand chose.

Charlotte de Corday était une jeune fille de condition qui avait toujours eu la tête ardente, et qui s'était détraqué la cervelle en lisant l'histoire Grecque et Romaine. Après avoir lu quelques numéros de l'Ami du peuple, dont les plus forcenés jacobins ne parlaient qu'avec mépris, elle imagina de s'en venir de chez elle à Paris pour y poignarder Marat, ce qu'elle exécuta le plus résolument du monde, et tandis qu'il était dans sa baignoire. Le ciel me préserve de l'admirer et de l'approuver....

Comme elle ne connaissait rien de ce qui se passait à Paris que par les journaux ; elle avait supposé, dans son village de Saint-Saturnin, que Marat ne pouvait manquer d'exercer une grande influence politique à Paris, tandis que c'était une bête féroce, un aboyeur hydrophobe, un cannibale en démence, qui ne pouvait être compté parmi les chefs d'aucun parti ; et voilà ce qui fit dire a Monsieur le Régent que le coup avait été bien appliqué mais très mal adressé. Ce que je pardonne le moins à cette demoiselle, c'est d'avoir été la cause de la plus risquable et la plus pénible contrariété que j'aie de ma vie soufferte, et voici l'aventure.

On avait déifié Marat dont on avait résolu de transporter le cadavre au Panthéon ; mais, pour ne pas exposer son ignoble face à la dérision publique, attendu qu'il avait toujours été d'une laideur infâme, et parce qu'on n'avait jamais pu lui fermer les yeux qu'il avait toujours eu louches et qui s'étaient retournés horriblement, on n'avait pu venir à bout, non plus, de lui fermer la mâchoire, ce que le docteur Séguret, notre comprisonnier, ne comprenait pas, et ce qui tenait sans doute à ce qu'on avait négligé de s'y prendre à temps. Imaginez donc qu'on avait pris le parti de lui couper la langue afin qu'elle ne lui sortit pas de la bouche ; mais le peintre David avait eu beau faire, on ne put jamais accommoder cette figure de Marat de manière à ce qu'elle ne fût pas une chose hideuse, et ceci fit prendre la détermination de n'en rien montrer du tout.

On avait recouvert d'un pavillon tricolore une baignoire de porphyre qu'on avait fait enlever des salles du Louvre, et dans laquelle on avait placé le corps de Marat pour le conduire au Panthéon ; il en sortait par-dessous le drap tricolore qui était relevé de côté, comme en draperie, il en sortait un avant-bras droit dont la main tenait une plume de fer ; et comme il y eut des gens qu'on avait apostés pour aller baiser cette main morte et cette plume allégorique qui étaient censées devoir être celles de l'Ami du peuple, il en résulta je ne sais quelle dislocation qui fit tomber tout cet appareil d'avant-bras mort et de fils d'archal sur le milieu du parvis Sainte-Geneviève, et l'on vit par là que ce membre avait été fourni par un autre cadavre que celui de Marat. Les journaux de Paris n'osèrent en rien dire ; mais ne soyez pas étonné de me trouver si bien apprise, et sachez que le peintre David avait décidé que presque tous les détenus qui se trouvaient dans les seize prisons du faubourg de l'Abbaye, devaient être alignés sur la place du Panthéon français, à l'effet d'y figurer en forme d'attribut ou décoration pour l'apothéose de Marat.

Comme je me portais bien je ne voulus pas abandonner cette pauvre Duchesse de Fleury qu'on avait appointée pour faire partie de cet affreux cortège et qui pouvait à peine se soutenir. Nous avions vu passer la baignoire, et personne ne nous avait insultées, si ce n'est en paroles : encore en étions-nous quittes à si bon marché que nous n'en revenions pas de surprise et de satisfaction ; mais nous n'étions pas à la fin de nos peines, et je vous dirai qu'on nous ramena par le jardin du Luxembourg, où l'on rendait un culte religieux au cœur de Marat, ce qui devenait bien autrement inquiétant pour nous que de voir passer une charogne dans une baignoire.

Je m'aperçus qu'on avait l'intention de nous faire participer à cette dégoûtante idolâtrie, par cette raison qu'au lieu de nous reconduire tout droit de la grille de la rue d'Enfer à la grille de la rue de Vaugirard, au travers du parterre, ce qui était notre droit chemin pour retourner à la rue Notre-Dame-des-Champs, qui s'appelait alors rue de Lucrèce-Vengée, on nous avait conduits par la terrasse du château, sur laquelle on voyait une espèce de reposoir avec des étendards nationaux, des bustes de plâtre et des guirlandes obligées en torsades de chêne avec force glands et des rubans tricolores à profusion. Le cœur de Marat s'y trouvait sur un autel civique, enfermé dans un précieux vase d'agate qui provenait du garde-meuble de la couronne, où le peintre David avait choisi tout ce qu'il avait pu trouver de plus beau. — « Ô cœur de Marat ! cœur sacré, viscère adorable ! s'écriait un pontife en houpelande de serge rouge n'as-tu pas autant droit aux hommages réligieux des Français affranchis, que le cœur de Jésus en avait jadis à l'adoration des fanatiques et stupides Nazaréens ! Les travaux ou les bienfaits du fils de Marie peuvent-ils être compares à ceux de l'Ami du peuple, et ses apôtres aux Jacobins de notre sainte Montagne, les Pharisiens aux aristocrates et les publicains aux financiers ? Leur Jésus n'était qu'un faux prophète, et Marat est un Dieu ! Vive le cœur de Marat ! Ô Marat ! mais, que dis-je ? il est devenu froide poussière, Marat ! Marat ! » Et puis c'étaient des hymnes républicaines à grand orchestre !...

— Ma chère Marquise, me dit votre tante de Fleury, nous voici parvenues à notre dernier moment ; mais j'ose espérer que le bon Dieu va nous accorder la grâce de nous laisser martyriser plutôt que de manquer à ses saintes lois !...

— Parlez-moi plus bas, Duchesse, ou ne m'appelez pas Marquise ; je ne sais quel rôle on peut nous destiner dans cette exécrable parade, mais je défie bien qu'on me fasse faire chorus avec ces chiens enragés et ces louves, et je sais bien que je vais me faire assommer plutôt que de m'agenouiller, ou tout autre chose à l'avenant ; je vous en réponds !...

La Providence n'agréa pas mon sacrifice ; la Duchesse de Fleury tomba par terre et s'évanouit par excès de fatigue et d'émotion ; tous nos prisonniers vinrent s'empresser autour d'elle en rendant grâce à Dieu de cet évanouissement qui nous tirait d'embarras, et nous restâmes accroupis sur le sable jusqu'à la fin de la cérémonie qui finit par une libation bachique en l'honneur de l'Ami du peuple. Il en arriva jusqu'à M d'Hinnisdaël un petit coup de sacré nom républicain qui lui fit tous les biens du monde et qui lui parut un excellent digestif. Elle avait acheté tout le long du chemin et mangé toute la journée de ces abominables gâteaux qu'on appelle des chaussons, et ce qu'il y avait de plus surprenant dans sa gourmandise, était d'y mettre une sorte de gloriole, ce qui faisait dire au jeune Chénier qu'elle tenait également de l'autruche et de la dinde. Hélas, mon Dieu ! je me rappelle qu'ils sont partis sur la même charrette et qu'ils ont péri sur le même échafaud. J'en ai comme un regret d'avoir écrit ces moqueries.

Mde Corday fut interrogée, condamnée, décapitée quelques jours après, sans avoir laissé paraitre aucun sentiment de regret ni de faiblesse, mais heureusement que l'abbé Emmery, ce calotin, protégé de l'accusateur public, se trouvait encore à la conciergerie, et je vois dans notre bulletin du 19 juillet, que M. E. avait accueili le repentir de C. C. en lui conférant l'absolution, dans la soirée du mardi précédent, qui était te 16 et qui fut la veille de sa mort.

On a dit que sa tête, à laquelle un valet de bourreau avait eu l'outrageuse infamie d'appliquer un soufflet en la montrant au public, avait eu l'air de se ranimer et qu'elle avait jeté sur lui des regards de colère et d'indignation.

Le Docteur Séguret, ancien professeur d'anatomie, très habile et consciencieux personnage, ainsi qu'il est prouvé par sa conduite à Marseille, aussi bien que dans notre prison, le Docteur Séguret nous assura que la chose était possible. Il nous dit qu'il avait été chargé de faire des expériences sur les effets de la guillotine : qu'il s'était fait livrer les restes de plusieurs criminels immédiatement après leur supplice, et qu'il en avait constaté les résultats suivans.

Deux têtes ayant été exposées aux rayons du soleil, les paupières qu'on avait soulevées se refermèrent avec une vivacité brusque et toute la face en avait pris une expression de souffrance. Une de ces têtes avait la bouche ouverte et la langue en sortait ; un élève en chirurgie s'avisa de la piquer avec la pointe d'une lancette, elle se retira, et tous les traits du visage indiquèrent une sensation douloureuse. Un autre guillotiné, qui était un assassin nommé Térier, fut soumis à des expériences analogues, et plus d'un quart d'heure après sa décollation, si ce n'est sa mort, la tête séparée du tronc tournait encore les yeux du côté par où on l'appelait.

Le Père Guillou m'a dit qu'il avait su directement par le vieux Sanson, avec lequel il avait tous les ans des rapports de conscience, que la tête d'un conventionnel et prêtre jureur, appelé Gardien, avait mordu (dans le même sac de peau), la tête d'un autre girondin nommé Lacaze, et que c'était avec tant de force et d'acharnement qu'il fut impossible de les séparer.

Le Docteur Sue m'a dit que la sensibilité pouvait durer plus de vingt minutes (après ta decollation) dans les différentes parties de la tête. M. Séguret et M. Sue considéraient comme très funeste à l'humanité cette opinion qu'on voulait accréditer, par hypocrisie d'abord, ensuite par un calcul de célérité pour les exécutions révolutionnaires, en soutenant que le supplice de la guillotine était purement instantané. – Il est si peu douloureux, avait dit M. Guillotin, qu'on n'en saurait que dire si on ne s'attendait pas à mourir, et qu'on croirait n'avoir senti qu'une légère fraîcheur#1.

– La guillotine est un des genres de mort les plus horribles et les plus inhumains qu'on ait jamais inventés, me disait le Docteur Séguret (à l'oreille, afin de ne pas effrayer les faibles). Les douleurs qui suivent la décapitation sont épouvantables, et je crois fermement qu'elles se perpétuent jusqu'à l'extinction de la chaleur vitale. Cette invention philantropique est d'une exécution facile, elle est expéditive, elle est profitable à la république française, et sur toute chose, elle est favorable à la commodité du bourreau, mais il ne faut pas nous dire qu'elle soit avantageuse ou favorable aux condamnés, car il est prouvé que la strangulation ne saurait être aussi douloureuse.

Les médecins philosophes et les gouvernans qui se disent populaires auront beau nous faire des phrases, pendant que je ne les verrai pas conseiller et adopter l'administration de la peine de mort au moyen d'une savante et douce potion somnifère, je ne croirai jamais à la réalité de leurs intentions philantropiques.

Si je ne vous parle pas souvent de l'héroïque Vendée, c'est parce que notre congrégation royaliste (dite de la Régence) n'avait pu trouver aucun moyen de correspondre habituellement ni sûrement avec les chefs de l'armée royale ; et c'est parce que nous n'en recevions la plupart du temps aucune autre information que par les journaux républicains, qui ne disaient certainement pas la vérité. N'oubliez pas, je vous le répète encore une fois, que je vous raconte l'histoire d'une femme, et que je n'ai jamais ni médité ni promis de vous faire une histoire de la révolution. Je vais me borner à vous présenter un aperçu de la législation révolutionnaire.

Sur la proposition du député Cambacérès, à qui l'initiative a toujours appartenu pour la poursuite et la rédaction des lois les plus oppressives, la Convention nationale avait décrété la peine de mort à l'égard de tous ceux qui correspondraient avec un émigré, qui donneraient asile à un prêtre réfractaire, ou qui dissimuleraient une partie de leur fortune, à dessein de ne pas contribuer équitablement à la taxe imposée pour soulager les indigens (il n'était plus question de pauvres ; c'est un mot qui sentait le fanatisme et puait l'aristocratie).

En exécution de la loi du 23 août proposée par Barrère, on avait décidé que tous les Français devaient être en état de réquisition permanente, attendu que la nation française était dans l'obligation de se lever en masse pour défendre la Convention. Les citoyens non mariés ou restés veufs sans enfans depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq devaient marcher les premiers, et l'on appellerait tous les individus plus âgés, successivement, et suivant les besoins de la république. Il y avait des fabriques d'armes établies dans presque toutes les églises de France. Toutes les terres avaient été frappées d'énormes contributions en nature, à dessein de former des approvisionnemens pour une armée de douze cent mille vokontaires. Tandis que les jeunes citoyens iraient à la rencontre de l'ennemi, les hommes mariés devaient charroyer les subsistances et forger les armes ; les femmes se réuniraient pour fabriquer des gibernes et des chaussures, ou serviraient dans les hôpitaux, et les enfans s'amuseraient à faire de la charpie ; enfin les vieillards auraient soin de se tenir dans les places publiques et d'y haranguer leurs concitoyens pour enflammer les courages et pour exciter la haine des rois. L'emploi qu'on assignait aux vieilles femmes était de célébrer l'indivisibilité de la république. Tout ceci n'était pas d'une observation également facile mais ce qui suit fut exécuté ponctuellement.

Tous les édifices publics qui n'étaient pas convertis en prisons, devinrent des casernes, et toutes les places publiques furent transformées en ateliers. Toutes les caves avaient été vidées, fouillées et grattées pour en extraire du salpêtre, et la réquisition des chevaux fut si rigoureusement poursuivie qu'il n'en restait dans tout Paris, disait-on que deux cent soixante et dix. Danton avait proposé de faire dévaster la France en cas d'invasion. : « Si les satellites des tyrans mettaient notre liberté en danger, avait dit cet énergumène, surpassons-les en audace ! Nous dévasterons, nous détruirons plutôt le sol français. Avant qu'ils ne puissent le parcourir, le terrain manquera sous leurs pieds, et les riches seront les premières victimes de la fureur populaire ! »

Je ne chercherai pas à dénigrer la bravoure et ce qu'il est convenu d'appeler la gloire des volontaires et des réquisitionnaires qui formaient originellement les armées de la république, mais relativement à leurs premiers succès, prenez garde à l'observation suivante.

On parle continuellement de la perfidie et de l'immoratité du gouvernement anglais, ce qui n'est certainement pas sans raison ; mais il est à savoir que le gouvernement prussien s'est conduit à l'égard du Roi Louis XVI avec une perversité beaucoup plus noire et plus basse que tout ce qu'on avait connu jusque là. La présence de l'armée prussienne en Champagne ne contrariait pas infiniment les membres de la commune de Paris, parce qu'elle exaspérait les Jacobins frénétiques et qu'on s'en était servi pour déterminer et justifier les massacres des prisons. Cependant la commune avait eu des momens d'inquiétude, et je ne saurais douter qu'elle ait envoyé proposer vingt-cinq millions qui furent acceptés par la Prusse ; d'où vient que c'est le gouvernement prussien qui a profité du carnage et du pillage de Paris. La commune s'était engagée à payer à la Prusse un subside de deux millions par mois, pour obtenir sa neutralité. Le traité subsiste, et même une partie des meneurs avait eu l'envie de faire élire le Duc de Brunswyck pour Roi de France, au lieu du Duc d'Orléans. Ce n'était pas la première fois qu'une idée pareille avait fermenté dans les cerveaux révolu-

tionnaires, et nous avons des papiers de l'Amiral de Coligny où l'on aperçoit les traces d'un projet semblable en faveur d'un autre Duc de Brunswyck. Si le Roi de Prusse a repris les armes contre la France, ce fut parce que les républicains ne purent ou ne voulurent pas remplir tes conditions pécuniaires qu'ils avaient stipulées, et je vous assure que toutes ces manœuvres de la Prusse, en 1792 ont été d'une infamie sans pareille. Mais revenons à notre législation de 93 et 94.

La Convention nationale avait décrété que les parens des réquisitionnaires, appelés aujourd'hui des conscrits, étaient responsables de leur bonne conduite à l'armée républicaine, et s'ils ne rejoignaient pas les drapeaux, c'était à leurs parens qu'on s'en prenait ; à défaut de parens, c'était à leurs parrains et leurs marraines. Cette assemblée législative avait également ordonné la vente des biens de tous les émigrés et de tous les condamnés. Elle avait déclaré traitres à la patrie tous ceux qui placeraient ou conserveraient des fonds sur les banques étrangères, ou dans un comptoir de banquier en Angleterre, en Autriche, etc. Enfin toutes les propriétés des personnes qui avaient été ou qui seraient mises hors la loi, devaient appartenir à la république, et l'intention d'un pareil décret n'était pas difficile à saisir : En exécution de la loi des suspects, on pouvait être incarcéré sur toute dénonciation qui serait provenue d'un citoyen porteur d'une attestation de civisme, et si tous les incarcérés n'ont pas été suppliciés, c'est assurément parce que les tribunaux révolutionnaires et la guillotine (en permanence) n'y suffisaient pas.

L'accaparement devait être puni de mort. Étaient considérés comme accapareurs tous ceux qui tenaient en réserve des comestibles ou des marchandises de première nécessité, tels que les grains, le vin, le pain, les viandes, les fruits, les légumes, le beurre, l'eau-de-vie, le miel et le sucre (les confitures exceptées, pourtant), et puis le fer, le savon, le bois, les cuirs, les bonnets, les souliers et les sabots, les draps, la toile et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières qui peuvent servir à leur fabrication ; mais c'était sans y comprendre les soieries ni les soies brutes, attendu que ce sont des denrées aristocratiques.

Il était prescrit d'aller faire sa déclaration concernant tous les objets qu'on pourrait avoir en provision, et ceci dans les 24 heures qui suivaient la promulgation du décret. Il était enjoint de les exposer en vente par petits lots et de les livrer à tout chaland, d'après la taxe du maximum, ce qui n'équivalait certainement pas au sixième de leur valeur. Vous supposez bien qu'il y avait des gens qui logeaient au troisième étage ou qui demeuraient dans le fond d'une cour, ainsi jugez comme il était commode et profitable pour eux d'aller tenir boutique à la porte de leur maison, pour étaler sur la rue quelque livres de riz ou quelques aunes de toile ? On croit rêver quand on se rappelle un pareil régime, et toutefois on avait décrété la peine de mort contre tous ceux qui cacheraient ou feraient de fausses déclarations ! Tous les fabricans et marchands étaient obligés d'afficher à la porte de leurs magasins ou de leurs boutiques, une pancarte où la nature et la quantité de leurs marchandises étaient spécifiées, faute de quoi faire, on les pouvait dénoncer et condamner pour accaparement. Le tiers du produit des marchandises confisquées appartenait légalement au dénonciateur, et les jugemens rendus en vertu de cette loi n'étaient pas soumis aux formalités de l'appel. Vous

conviendrez que voilà des boutiquiers et des bourgeois bien récompensés pour avoir applaudi (sinon contribué) à la destruction de l'ancien régime !

Par une autre loi du 25 septembre, il était enjoint d'apporter dans les caisses nationales tous les dépôts qui auraient été faits précédemment chez les notaires et autres officiers publics.

Par un décret du 5 octobre, il est déclaré, 1° que les congrégations de filles employées pour le service des indigens et des malades sont déchues de leurs fonctions ; 2° qu'en cas de partage d'opinions, dans les procès sur les délits contre-révolutionnaires, ce n'est pas l'avis le plus doux qui doit prévaloir ; de sorte que si les voix des quatre juges sont partagées, on sera tenu d'en appeler un cinquième.

Le maître jardinier de l'hotel de Biron fut terriblement compromis pour avoir laissé parvenir à floraison deux touffes de lys ; et si notre bon Duperron n'avait pas été chargé du départage, il en aurait couru le plus grand risque.

Indépendamment des tribunaux révolutionnaires en permanence, la Convention avait établi une armée révolutionnaire ambulante, qui parcourait tous les départemens en y traînant une artillerie formidable avec la guillotine entourée par une légion de bourreaux enrégimentés.

« Puisque notre vertu, notre modération, nos idées philosophiques, ne nous ont servi de rien, agissons comme des brigands ! » s'était écrié le représentant Thuriot ; « que les comités révotutionnaires en arrêtant un homme suspect ou une femme suspecte, n'aient pas besoin d'expliquer leurs motifs ! sentons notre dignité, point de demi-mesure ! l'homme qui combat à la face du monde pour une révolution qui a pour but la liberté, l'égalité, l'humanité, le bonheur du monde, veut que rien ne lui résiste ! Il faut que cette révolution déifie tous les Français, il faut qu'on lise dans l'histoire avec tendresse les noms de tous ceux qui auront soutenu ce vote énrgique, etc. »

C'était Merlin (de Douai) qui était l'auteur de cette fameuse loi des suspects adoptée par le comité de législation, présidé par Cambacérès, et tout ce que je vous dirai de cette loi, c'est qu'elle ordonnait de mettre en arrestation les individus qui se seraient montrés, soit par leur propre conduite, ou soit par leurs relations, les partisans de la tyrannie, de l'aristocratie ou du fédéralisme ; tous ceux à qui l'on aurait refusé des certificats de civisme, enfin tous les ci-devant prêtres et les ci-devant nobles, ou parens, amis, ou agens d'émigrés, qui n'auraient pas manifesté constamens le plus ardent amour pour la révolution : les tribunaux révolutionnaires, étant pourvus de la faculté de faire incarcérer tous les prévenus de suspicion qui auraient été acquittés par les tribunaux criminels de la juridiction ordinaire. Ce décret inique a produit l'arrestation de quatre cent soixante mille personnes, et Collot-d'Herbois avait consacré son vote au moyen des paroles suivantes à qui je trouvai beaucoup de signification. « Tout est permis à quiconque agit dans le sens de la révolution républicaine, et quiconque a l'air d'en dépasser le but n'y est pas encore parvenu. »

Il y eut un décret du 21 septembre 1793, qui défendit aux galériens de porter le bonnet rouge parce qu'il était devenu l'emblème de la liberté, et qui prescrivait à toutes les femmes françaises de se parer de la cocarde nationale, sous peine de huit jours de prison, et en cas de récidive, d'être considérées comme suspectes, et incarcérées jusqu'à la paix générale. Je ne veux pas oublier de vous dire, qu'en vertu d'une autre loi proposée par Cambacérès, on était obtigé d'afficher à la porte de chaque maison, le nom de toutes les personnes dont elle était le domicile, avec leurs prénoms émondés de toute dénomination fanatique, et qui plus est avec la date préfixe de leur naissance et de leur âge, ce qui désobligeait prodigieusement un grand nombre de citoyennes, et ce qui faisait du quartier d'Antin, par exemple, un foyer de dénonciations, de contestations et de poursuites judiciaires à n'en pas finir. Il y eut bonne citoyenne appelée Pérégaux, qui fut dénoncée par une de ses voisines et qui fut condamnée a 500 fr. d'amende et dix jours de détention, pour délit de faux en écriture publique, et déclaration trompeuse. Il en était de ces élégante de comptoir et de ces philosophes de boudoir, ainsi que des boutiquiers démocrates, et je les trouvais également bien récompensées de leur engouement révolutionnaire.

Item, on était bien prévenu « que tous les propriétaires d'anciennes maisons, parcs, jardins, d'enclos, et généralement toutes sortes d'édifices où l'on aurait conservé des signes de la royauté ou de la ci-devant aristocratie, seraient considérés comme suspects, et que lesdits endos, jardins, parcs, anciennes maisons, et autres édifices, seraient confisqués au profit du gouvernement républicain. » Je vous dirai précipitamment que M de Mesmes avait une horreur de maison, dans la rue de la Sourdière, ou l'on découvrit un restant d'armoiries sur le fronton d'une porte à l'intérieur de la cour. On partit de là pour la confisquer, ce qui ne fit aucune peine à la Présidente, attendu qu'on l'obligeait annuellement à payer de quinze à dix-huit cent livres d'impôt pour cette vilaine maison, qui ne lui servait à rien du tout.

Sur la proposition de cet implacable et infâme Barrère, on avait arrêté

1° Que la veuve du tyran allait être livrée au tribunal révolutionnaire

2° Que la dépense de ses deux enfans allait être réduite au plus strict nécessaire ; c'est-à-dire que la cuisine du temple était supprimée, que les femmes et les valets de chambre étaient renvoyés chez eux, et que les frais occasionnés par ces deux individus, devaient se borner à ce qui est absolument indispensable pour la nourriture et l'entretien de deux enfans.

3° Que tous les tombeaux des ci-devant Rois et Reines qui se trouvaient, soit à St-Denis, soit dans aucun autre lieu, seraient détruits pour le 10 août.

4° Que la garnison de Mayence allait être transportée en poste dans la Vendée ; qu'il y serait envoyé, à la diligence du ministre de la guerre et sur-le-champ, des matières combustibles de toute espèce, afin d'incendier les maisons, les bois, les taillis et les genêts ; on avait déjà décidé que toutes les forêts y seraient abattues pour y détruire les repaires de ces bêtes féroces appelées royalistes ; que les récoltes y seraient coupées sur pied, par des compa-

gnies d'ouvriers républicains, pour être ensuite portées sur les derrières de l'armée nationale ; enfin que tous les bestiaux des Vendéens seraient saisis réquisitionnairement, et que tous les habitans de la Vendée seraient amenés prisonniers à l'intérieur du pays.

Nous savions qu'il existait dans les cervelles et les cartons du comité de sûreté générale un autre projet fiévreux qui n'était pas moins révolutionnaire, et qui s'appliquait aux propriétés confisquées sur les condamnés, les proscrits et les suspects ; et si le règne de la terreur s'était prolongé quelques mois encore, je ne doute pas que ce beau projet n'eût été mis à exécution. Celui-ci consistait à démolir tous les châteaux ainsi que toutes les églises cathédrales, à raser de fond en comble toutes les habitations ci-devant royales, et à diviser en lots de cent arpens toutes les furets de la couronne et les nôtres aussi, bien entendu. Tous les matériaux provenant de la démolition des Tuileries, du Louvre, de Notre-Dame et du Luxembourg, ainsi que de Versailles, St-Cloud, St-Germain Meudon, Vincennes, Fontainebleau, Chambord, Compiegne, etc., devaient être partagés entre les sans-culottes du district, avec six arpens de terre par individu, à la charge de se construire un asile et de prendre femme, ou d'adopter un enfant, ou de se charger d'un vieillard, ad libitum. Toutes les familles sans fortune et dont les vertus civiques étaient connues, devaient avoir part à cette distribution. Il était convenu qu'on allait faire construire un grand nombre de villages dans les forêts royales et autres, afin d'y découvrir le sol à grande distance, et pour qu'il ne s'y trouvât plus que des massifs de bois de cent arpens, tout au plus. Le comité de salut public avait adopté cette proposition qui provenait originellement des frères Roberspierre ; on l'enregistra afin d'en régulariser l'adoption légale, et les citoyens Laloy, Fourcroy ; Cochon et Thuriot, qui la souscrivirent, avaient eu soin d'y mettre pour considérant que « la République française honorait la loyauté, le courage, la vieillesse, la pieté filiale, le malheur, et que les comités de salut public et de sûreté génerale remettaient l'execution de cette proposition véritablement patriotique sous la sauvegarde de toutes les vertus. »

Le procunsul Fouché, ancien janséniste et père de l'Oratoire, était bien autrement éloquent que tous ces illettrés, et voici de sa prose à l'occasion des massacres et des démolitions de Commune-Affranchie ; je vous recommande particulièrement cette proclamation de l'oratorien Fouché.

« Ci-devant Lyonnais, on veut effrayer vos imaginations de quelques decombres, de quelques cadavres, qui ne se trouvaient plus dans l'ordre de la nature, et qui vont y rentrer par la destruction. On veut embraser l'esprit public a la flamme de quelques maisons incendiées, de peur qu'il ne s'allume au feu de la liberté. Républicains ! quelques ruines anticipées sur le temps, et quelques destructions individuelles ne doivent pas même être aperçues dans une révolution où l'où ne doit voir que l'affranchissement du genre humain. De faibles rayons s'éclipsent devant l'astre du jour ! La République ne saurait être assise que sur des débris. N'est-ce pas avec des ruines, avec les destructions des édifices de l'orgueil et de la superstition, que nous devons élever aux amis de l'égalité, aux braves guerriers mutilés dans les combats, d'humbles demeures pour le repos de leur vieillesse ou de leur malheur ? N'est-ce pas sur les cendres des ennemis du peuple qu'il faut rétablir l'harmonie sociale, la paix et la félicité publique ? Le peuple nous a remis entre les mains le tonnerre de

sa vengeance ; nous ne le déposerons pas, sinon lorsque tous ses ennemis seront foudroyés. Nous aurons le courage énergique de traverser des files de tombeaux et de marcher sur de vastes ruines, pour arriver au bonheur des nations et à la régénération du monde. On ose nous peindre comme des hommes avides de sang et de destruction, mais quelques efforts qu'on fasse, nous demeurons inexorables, impassibles ! La partie méridionale de la république est rongée par un poison destructeur, il faut en former la foudre de la justice, pour écraser nos ennemis, et que leurs cadavres ensanglantés, précipités dans le Rhône, offrent sur les deux rives, à son embouchure et sous les murailles de l'infâme Toulon, aux yeux des lâches et féroces Anglais, l'expression de l'épouvante et l'image de la toute-puissance du peuple français ?... Je ne pas par quelle imbécile complaisance on laisse encore des métaux entre les mains des personnes suspectes ? Avilissons l'or et l'argent ! Trainons dans le sang et la boue ces dieux de ta monarchie. Il faut qu'il n'existe plus ni pauvre ni riche,... que la foudre éclate par l'humanité ! Je le répète, ayons le courage de marcher sur des cadavres, pour arriver à la liberté des peuples. » Mais en voilà sûrement plus qu'il ne vous en faut, et vous voyez que l'éloquence laconienne de Fouché (de Nantes) n'avait rien de laconique.

La Convention nationale avait supprimé non seulement les institutions, mais toutes les appellations qui pouvaient rappeler, disait Cambacérès, une idée de l'ancien régime ; ainsi voyez tout ce qu'il y avait à démolir, et représentez-vous, si vous pouvez, quel amas de décombres il y avait autour de nous.

Depuis que les conventionnels avaient décrété que la religion catholique était remplacée par le culte de la Raison, sublime Déesse, à qui la ci-devant église de Notre-Dame était particulièrement affectée, il était interdit d'employer le mot Saint, même dans les noms de famille où la particule de se trouvait dans le même état de proscription. Tout le monde a su quel embarras avait été celui de M. de Saint-Denis, qu'on interrogeait à la section de Guillaume Tell : — Je m'appelle Saint... — il n'y a plus de Saint ! — Alors je me nommerai De... — Il n'y a plus de de ! — Mais pour lors je m'appellerais Nis, si vous ne voulez pas m'en laisser davantage ?... Chacun a su l'histoire de cette Baronne de Boisfeuvrillé, qui était une vieille bretonne, et que le comité révolutionnaire de son district nous avait expédiée sous le nom de Malcovie Bahuno, veuve Bois-pluviose ce qui lui sauva la vie, parce qu'elle ne voulut jamais répondre à ce nom-là. Quand on venait l'appeler pour aller au tribunal, elle avait l'air de n'y rien comprendre, et comme personne ne la trahissait, les commissaires en perdirent la trace, au bout de deux ou trois mois. Notre concierge avait bien voulu barbouiller son registre au numéro d'inscription de cette bonne Dame, et je n'ai jamais vu d'entêtement breton si bien conditionné, ni si bien récompensé. J'ai toujours estimé les entêtés et les Bretons.

Après la déclaration favorable à l'existence de l'Être Suprême, il m'a toujours semblé que la plus absurde et la plus extravagante opération des terroristes avait été la publication de leur calendrier républicain. Leur année commençà dans le mois de septembre auquel ils avaient donné le nom de Vendémiaire ; ensuite arrivait Brumaire (ainsi nommé disait l'almanach, à cause de ces brumes basses qui sont la transudation de la nature) et puis Frimaire, avec une engelure au nez ; vilain mois, qui précéda tristement les pénibles mois de

Nivôse, Pluviôse et Ventôse. Ceux-ci furent suivis de l'innocent Germinal de l'agréable Floréal et de Prairial le rustique. Aimable trio, vêtu d'un blanc virginal et couronné de végétaux champêtres. Enfin, comme le temps marche toujours en dépit des folies humaines, les trois mois de la belle saison se présentèrent à nous sous les superbes noms de Messidor, de Thermidor et de Fructidor. Figurez-vous, si vous voulez, que Thermidor était resplendissant comme un Phœbus, et que Fructidor était coloré comme une orange.

Le mois de pluviôse était dédié à la mort des tyrans et à la pudeur. Celui de ventôse était consacré particulièrement à la frugalité courageuse floréal à la foi conjugale, et quant aux autres consécrations des mois républicains, je ne m'en souviens plus. Je vous dirai seulement que les cinq ou six jours complémentaires et nommés sanculotides étaient destinés à fêter les Vertus, le Génie, le Travail, l'Opinion, les Récompenses et la Franciade, qui tombait en l'année 1794 un Sextidi. Je n'en ai pas su davantage à l'égard de la Franciade, et je n'ai trouvé personne qui m'ait pu dire quelle était cette Récompense nationale ou cette Vertu républicaine. Chacun de ces douze mois composés de trente jours étaient divisés par trois décades et vous allez voir quels étaient les saints et les patrons du nouveau calendrier.

Pour vous en donner une idée, c'est bien assez d'avoir fait copier ce qui suit dans l'Annuaire National de l'an troisième de la République française, une, indivisible et triomphante ; ce qui reviendrait à l'année 1794, en dialecte grégorien, autrement dit vieux style, ou patois aristocratique.

ÈRE RÉPUBLICAINE.

MOIS DE VENDÉMIAIRE.

PREMIÈRE DÉCADE.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Je me souviens que la fête solennelle de l'OIE tomba le premier Ouintidi de Brumaire, et cette de DINDON quinze jours après ce qui fut un grand motif de réjouissance et de festivi-

té pour les guichetiers de notre prison, surnommée des Oiseaux : (Voyez l'esprit et la malice !) On disait dans ce temps-là que le principal opérateur de ce bel œuvre était un membre de ne je sais quelle académie, qui s'appelait M. Delaplace.

La proposition de Barrère n'avait pas manqué d'être adoptée par les montagnards et les autres buveurs de Sang avec lesquels elle avait été concertée d'avance, et je ne saurais vous exprimer quelles furent mes angoisses et mon affliction pendant qu'on instruisait le procès de la Reine. On avait l'inhumanité de l'outrager si cruellement, que sa condamnation nous apparut comme une sorte de délivrance, ou du moins, de soulagement pour elle.

Tandis quêta Reine était à la Conciergerie, nous avions eu la triste consolation de savoir de ses nouvelles à peu près tous les jours. La femme du concierge, appelé Richard, était notre intermédiaire auprès de cette princesse ; et ce fut ainsi que nous eûmes connaissance d'un projet qui avait été conçu par la Marquise de Janson. Elle avait commencé par emprunter sept a huit cent mille livres en engageant toute sa fortune, ensuite elle alla trouver l'Abbé du Puget pour qu'il eût à nous demander de lui procurer trois ou quatre cent mille francs qui lui manquaient encore et dont son mari fournirait la caution. Comme il était question d'en acheter la délivrance de la Reine et que M de Janson méritait toute sorte de confiance, il ne fut pas difficile de lui procurer cette somme. Je n'avais plus à ma disposition que cent vingt-cinq mille livres, mais j'écrivis en deux mots a la Princesse de Talmont qui demeurait dans la rue du Gindre, au coin de la rue du Pot-de-Fer et qui s'appelait la citoyenne Trotin. (J'avais si bien mis ceci dans ma tête que je l'y retrouve encore). M de Talmont me répondit que j'aurais bien pu disposer de ses petits pois sans le lui dire, et que j'étais devenue ridiculement cérémonieuse : en conséquence de quoi je fis sortir cent mille écus à M de Talmont, de la cachette du Grand-Vicaire ; j'y fis ajouter cent mille livres de mon argent, et l'on fut avertir M de Janson que la somme était à ses ordres, mais qu'elle eût à s'ingénier pour la faire transporter au lieu de sa destination, car l'Abbé de Dampierre et Dupont, mon factotum, ne savaient absolument comment sortir d'un pareil embarras. Celui-ci calculait avec raison que s'il ne pouvait se faire aider pour la translation de ce monceau d'or, ce ne serait pas l'affaire d'une journée. Le volume de ces quatre cent mille livres équivalait, disait-il, à celui d'une grosse citrouille.

La Marquise de Janson me fit demander quelques jours de répit, et nous apprîmes alors en quoi consistait sa négociation, ce qui nous remplit d'attendrissement et d'admiration pour elle. Chabot, député de Loir-et-Cher et capucin défroqué, avait été pressenti sur l'exécution de ce projet, moyennant la promesse d'un million qu'il aurait mission de partager, comme il entendrait, avec le concierge Richard et deux inspecteurs des prisons, qui s'appelaient Jobert et Michonit. M de Janson demandait une permission pour entrer à la Conciergerie sous un prétexte d'interrogatoire ou de confrontation, enfin sous un prétexte quelconque ; elle proposait de laisser évader la Reine au moyen d'un déguisement qui serait aisément fourni par elle, attendu qu'elles changeraient d'habits : M de Janson prendrait sa place au cachot ; on dirait que la prisonnière avait été si parfaitement bien déguisée qu'on n'avait pu s'y reconnaître, et toutes les vengeances de la Convention se trouveraient accumulées sur M de Janson qui promettait de mourir sans parler, et qui du reste, avait une

telle ressemblance avec la Reine qu'il était aisé de s'y méprendre. Chabot s'était laissé pratiquer ; mais la Reine y mit un refus persévérant, une résistance invincible, et cette grande Princesse ne voulut jamais accéder à la proposition de M de Janson ; généreuse personne, à qui je n'ai pas toujours eu la satisfaction de voir accorder la justice et l'approbation qui lui revenaient à si juste titre !

La Reine avait écrit définitivement ce qui suit, moyennant des piqûres d'aiguille sur un morceau de papier : Je ne dois ni ne veux accepter le sacrifice de votre vie. Adieu. Adieu.

M. A.

Chabot, qui avait reçu pour environ cent mille francs de louis d'or, et qui craignait que le secret n'en fût divulgué, s'empressa d'aller dénoncer M de Janson, ainsi que Michonit et Jobert qu'il accusa d'avoir entrepris de le corrompre et qui furent condamnés à mort au mois de novembre 1793 ; environ quinze jours après l'exécution de la Reine. M de Janson trouva moyen d'aller rejoindre sa famille en émigration ; Jobert se cacha dans notre maison de la Croix-Rouge, et ce pauvre Michonit fut supplicié sur la place de la Bastille. C'était un ancien vainqueur de la Bastille, à ce que disait notre geôlier.

Marie-Antoinette Jeanne de Lorraine d'Autriche, Reine mère et douairière de France et de Navarre, était née le 2 novembre 1755. Elle a péri sur l'échafaud le 16 octobre 1793. Sa robe de veuve était en lambeaux, et la femme du geôlier de la Conciergerie lui avait fait l'aumône d'une jupe et d'une camisole de cotonnade blanche. Elle a été conduite au lieu de son, exécution sur une charrette, ayant les mains attachées derrière le dos avec une corde tachée de sang. Elle avait à côté d'elle un prêtre assermenté qu'elle avait refusé d'entendre et qu'elle n'écoutait pas. Elle paraissait affaissée sous le poids de la souffrance, ses regards étaient fixes et les pommettes de ses joues étaient colorées d'une rougeur fiévreuse. Au moment où l'exécuteur (qui n'était pas le vieux Sanson) arracha violemment le mouchoir de toile qui lui recouvrait le col et la poitrine, elle en fit un mouvement d'indignation toute royale et qui parut intimider les bourreaux ; mais l'auguste victime baissa les yeux sans proférer une seule parole, et l'on a vu par le mouvement de ses lèvres qu'elle n'avait cessé de prier jusqu'à ce que sa tête ait été tranchée par le couteau.

Je ne sais comment j'ai pu trouver la force de vous rapporter ces affreux détails ? il nous ont été donnés par l'Abbé du Puget qui s'était placé sur le passage de la Reine, à l'angle de la rue Royale et de la place Louis XVI, afin de l'absoudre, in articulo mortis, avec indulgence appliquée sur une relique de la vraie croix. On avait trouvé moyen d'en faire prévenir Sa Majesté ; mais comme on avait omis de lui dire que cet aumônier du feu Roi se placerait du côté gauche au dessous du garde-meuble, et comme cette Princesse avait le dos tourné de ce même côté (parce qu'on l'avait fait asseoir sur un banc qui était en longueur de la charrette et non pas en travers), elle avait commencé par regarder devant elle, et du côté de l'hôtel de Coislin, mais n'y reconnaissant personne, elle avait précipitamment retourné sa tête, et son visage éclata d'une sainte joie quand elle aperçut la vénérable figure de M. du Puget qui s'était fait monter sur un talus de pierres et qui lui fit voir un crucifix en lui donnant l'absolution.

Avant de sortir du régime de la Terreur, il me reste à vous parler de la condamnation de Philippe-Égalité, de la chute de Roberspierre et de la délivrance des prisonniers après le 9 thermidor ; je comptais m'en acquitter aujourd'hui, mais je ne m'en sens pas le courage. Je ne saurais penser qu'à la Reine, et je vais prier le bon Dieu pour le repos de son âme.

C'est le Marat, du peuple le vengeur,
C'est le De nos droits la ferme colonne,
C'est le De l'égalité défenseur,
C'est le Ta mort a fait couler nos pleurs,
C'est le Des vertus reçois la couronne ;
C'est le Ton temple sera dans nos cœurs !
C'est le Mourir pour la patrie,
C'est le Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Tome 8 · 06

Je continue mon récit au plus fort de la Terreur, et vous allez voir que les atrocités de cette longue période ont surpassé toute portée des folies humaines et toute croyance. En révolution, disait Danton, l'autorité doit appartenir aux scélérats : voilà quels étaient le principe et la devise de cet affreux temps où j'ai eu le malheur de vivre, et que j'ai eu le bonheur de traverser sans désespoir et sans faiblesse ; in Altissimo spes mea.

Comme il était arrivé plusieurs fois que le peuple avait témoigné de la compassion pour les condamnés, et comme on avait crié grâce en voyant passer et monter sur l'échafaud, d'une part le vieux Chevalier d'Oilly, qui était presque centenaire, et puis le petit de Sainte-Amaranthe qui n'était âgé que de quinze ans, mais qui ne paraissait pas en avoir plus de douze ou treize, on transféra la guillotine à la place de la Bastille, ensuite on la fit reculer jusque auprès de la barrière du Trône, et nous eûmes l'inquiétude de voir recommencer les massacres dans les prisons. (Nous savions, à n'en pouvoir douter, que cette méthode expéditive avait été l'objet de plusieurs motions au conseil de la Commune.)

Un gentihomme de Xaintonge, appelé M. de Mey, qui avait trouvé moyen d'échapper aux exécutions de Bicêtre, et qu'on avait incarcéré sur nouveaux frais dans notre prison, nous apprit d'épouvantables choses, et ce fut notamment qu'au château de Bicêtre dont il sortait, le massacre avait duré consécutivement pendant trois jours et deux nuits. Il paraît que les fusils, les massues, les sabres et les piques de la commune ne pouvant suffire à la férocité des meurtriers, on avait eu recours à des pierriers chargés à mitraille, et qu'on s'en servit contre une foule de prisonniers qui s'étaient déterminés à ne pas sortir du grand corps de logis, et qui s'étaient barricadés au fond de la deuxième cour. On fit donc entrer dans un vestibule au rez-de-chaussée, deux ou trois pièces de canon qui furent pointées contre ce noyau de révoltés et qui les pulvérisèrent indistinctement. Quand je dis indistinc-

tement, ce n'est pas sans raison, car tous les fous et toutes les folles de cet hôpital étaient du nombre. Comme on ne leur avait donné rien à manger depuis le 5 septembre, ils avaient fini par aller se déchaîner ou se déverrouiller les uns les autres ; il y en avait un certain nombre à qui la vue du carnage avait fait recouvrer l'usage de la raison, et du reste il n'était pas un de ces aliénés qui ne fût dans les réfractaires à l'égorgement. C'est un fait assez remarquable en psychologie. Rien n'était plus affreux que leur sorte d'épouvante ou d'énergie de pur instinct. Ils n'en furent pas moins mitraillés sans rémission, et Dupont m'a dit que pendant soixante et douze heures de suite, on, avait charroyé tous ces cadavres mutilés de Bicêtre aux carrières de Montrouge, dans les tombereaux de la voirie, que les chiens de Paris, qui n'étaient pas moins affamés que les fous, suivaient à la trace du sang.

Je vous dirai, puisqu'il est question de ces pauvres chiens sans domicile et sans aveu, qu'ils se rendaient pendant la nuit sur la place de Louis XV et dans les Champs-Élysées, en si grand nombre, qu'ils en prenaient l'audace de s'ameuter et d'accourir pour barrer le passage à toutes les charrettes de maraichers dont ils mordaient les conducteurs et les chevaux comme s'ils fussent devenus enragés ou tout-à-fait sauvages. Ils avaient dévoré un invalide, et comme la police ne s'occupait de rien sinon des prêtres réfractaires et des ci-devant nobles, les gardes nationaux de Paris se concertèrent entre eux pour en délivrer cette bonne ville ; en conséquence de quelle résolution, ils s'en vinrent cerner et traquer les Champs-Élisées pour refouler toutes ces méchantes bêtes jusque sur la place et dans la rue Royale, où ils en exterminèrent à coups de fusil plus de trois mille, y compris le citoyen Lomparrier, jacobin de notre section, qui se trouva sous le vent du feu. Mais aussi n'était-ce pas le tout, pour la sécurité de Paris, que d'avoir fusillé ces milliers de chiens, et quand il s'agit de les faire enlever pour les enterrer, ce fut un embarras sans exemple. C'était la Commune de Paris qui s'était réservé le monopole des charniers et des fossoyeurs, des tombereaux et des chariots. La Commune eut l'air de blâmer une exécution que la garde nationale avait entreprise avec un esprit d'indépendance et de martialité suspecte ; les municipaux ne voulaient pas faire enlever ces bêtes mortes, en disant que c'était le provenu d'une exécution militaire et qu'ils n'avaient à s'occuper que des choses de légalité civile ; enfin c'est un débat qui dura trois jours, et tous les habitans du quartier s'en enfuyaient comme de la peste. Heureusement pour eux et pour nous, que la salle où siégeait la Convention se trouvait a la portée de ce mauvais air, et comme ce fut le représantant Gasparin qui fut investi de la confiance de l'assemblée pour opérer cette mesure de salut public, il imagina d'en faire une cérémonie patriotique, ainsi que vous allez voir. On vint mettre en réquisition tous les anciens carrosses qui se trouvaient en séquestre sous nos remises ; je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'a jamais été question de restituer toutes ces voitures à des aristocrates ; je ne m'en étonne et ne m'en afflige pas beaucoup, mais parmi toutes les combinaisons de salut public ou de sûreté générale enfantées par M. Gasparin, il faut convenir que celle de remplir nos carrosses de parade avec des chiens morts était le plus étrangement révotutionnaire.

On m'avait requis et confisqué deux belles voitures, et j'ai su par Dupont que c'étaient cinq à six grands carrosses de Bellevue (de Mesdames, tantes du Roi,) qui figuraient en

chefs de file à ce beau cortège, avec des têtes de caniches ou des croupes et des queues de matins qui passaient par chaque portière. Qu'il avait de malice et d'esprit, ce Gasparin !

Si vous pouviez lire aujourd'hui tout ce que le Père-Duchesne et les autres journaux du parti de la Commune avaient imprimé d'attendrissant sur la rigueur et la cruauté d'une pareille exécution contre d'intéressans animaux qui ont toujours été l'emblème de l'affection la plus désintéressée pour les humains, comme aussi de la fidélité la plus constante, vous diriez que c'était bien à propos de la part des septembriseurs, et surtout relativement à des bêtes endiablées, qui mangeaient le monde !

Pendant que nous en sommes aux ridiculités, je vous dirai de M de Valentinois, qu'elle avait tant fait que d'obtenir la permission de sortir avec une escorte de cinq gendarmes, afin d'aller faire une visite à la citoyenne Sophie Arnoux qui fut bien étonnée de la voir chez elle, et qui lui répondit qu'elle n'avait aucune espèce de crédit sur Tallien ; elle ajouta qu'elle ne l'avait pas revu depuis qu'il était sorti de la maison de son père, c'est-à-dire de la loge du portier au petit hôtel de Lauraguais, où logeait ladite M Arnoux.

— Est-il vrai qu'elle est si drôlement piquante et qu'elle a tant de vivacité d'esprit ? lui demanda M Joseph de Monaco, sa belle-sœur.

— Mais je n'ai rien vu qui ressemble à cela, répondit l'autre : et vous pensez bien que je n'allais pas chez cette fille avec l'intention de batifoler avec elle, ou pour en écouter des gaudrioles ; et du reste c'est tout le contraire ; elle m'a produit l'effet d'être prude et pédante.

— En voilà bien d'un autre : et comment donc çà ?

— Le comment donc çà ? c'est qu'il y avait des marmots dans sa chambre, et qu'elle avait l'air de s'en impatienter, d'où vient que, pour lui dire n'importe quoi, je lui ai demandé si elle n'aimait pas les enfans. — Oh ! m'a-t-elle dit en minaudant avec un air délicat, je n'aime que les enfans jusqu'à un certain point : ne me parlez pas d'un garçon qui n'a pas quinze ans, on ne saurait qu'en faire ?... et voyez un peu cette marque du bon jugement de la Duchesse de Vatentinois.

C'est de là que cette pauvre femme est partie pour se suicider, non pas à la manière de cette héroïque et admirable sœur de M Campan, qui s'était précipitée par une fenêtre afin de garantir la [illisible] de sa fortune à ses innocentes filles, mais ce fut en divorçant pour épouser successivement et du vivant de ces quatre ou cinq maris, le citoyen Tiran des Arcis, d'abord ; ensuite un notaire émérite appelé maître Maine ; et puis un ancien procureur au Châtelet, pour en finir par un maître clerc. C'est avoir de la prédilection pour les hommes de pratique ; mais comme elle était devenue folle à lier, je n'ai jamais compris comment ses héritiers ne l'avaient pas soumise à l'interdiction judiciaire au sortir de sa prison, ou bien pendant ces quatre à cinq viduités de quelques mois qui servaient d'intervalle à toutes ses épousailles.

Ce fut apparemment à l'imitation de cette horrible exécution de Bicêtre qu'on proposa publiquement aux jacobins de faire mitrailler quatre mille prisonniers en masse, au milieu

du Champ-de-Mars, ce qui fut accueilli par les clubistes avec un sentiment d'approbation générle. Ensuite, afin de suppléer à l'insuffisance de la guillotine, on fit conditionner une autre machine avec neuf tranchans qui devaient retomber ensemble. On en fit l'expérience au milieu de la cour de Bicêtre, mais l'expérience ne réussit pas.

Nous apprîmes à la fin d'août 1794, qu'on avait délibéré publiquement à la Commune de Paris sur la proposition de brûler la bibliothèque de la rue de la Loi, ci-devant Richelieu. Pour vous donner une idée de la jurisprudence révolutionnaire, je vous dirai que M. de Loiserolles était détenu dans la prison de St-Lazare avec son fils âgé de 22 ans, lequel était le meilleur et le plus beau jeune homme de la terre. Je me souviens qu'en le voyant passer dans la grande allée des Tuileries, les jeunes femmes de la ville et les jeunes gens se demandaient toujours qui ce pouvait être ? M. de Loiserolles entendi qu'on venait chercher son fils qui dormait et qu'on avait dénoncé comme ayant pris part à la prétendue conspiration des prisonniers, il se présente à sa place, on l'emmène au tribunal, on l'envoie à la guittotine, et l'on substitue tout uniment son âge à celui de son fils dans l'acte de condamnation. La Duchesse du Châtelet, femme de mon neveu, fut condamnée sur un acte d'accusation qui avait été dressé contre son homme d'affaire ; et dans celui qui fut crié dans les rues, sur la mort de ma pauvre amie, la Marquise de Marbœuf, nous vîmes que le motif allégué contre elle était d'avoir fait semer de la luzerne, et non pas des pommes de terre ou du blé, dans les carrés de son parc aux Champs-Élysées.

Toujours est-il que les habitans de Paris ne pouvaient se procurer des vivres que sur le bon d'un commissaire aux subsistances, à raison d'une once de pain par jour et d'une livre de viande tous les trois jours, pour chaque individu. Encore, on ne pouvait obtenir ces distributions qu'après avoir passé quelquefois des journées ou des nuits entières à la porte d'un boulanger ou d'un boucher. À la vérité, les épouses, les mères et les filles de fonctionnaires publics avaient le privilége d'être servies les premières ainsi que les octogénaires et les femmes enceintes ; mais il en résultait des contestations perpétuelles et souvent pis. Au mépris de leur certificat du commissaire aux subsistances, les épouses de fonctionnaires ou les octogénaires étaient continuellement acccusés d'imposture, et les femmes enceintes étaient souvent convaincues de n'être grosses que d'un oreiller. Réné Dupont qui postulait d'office à la boucherie, n'avait pas manqué d'observer que c'étaient principalement les bossues qui se mettaient des coussins ; ce qui prouve que la vanité se niche partout. Votre père assurait aussi que dans les foules ou les embarras populaires ; aussitôt qu'on entend crier avec une voix aiguë : — Prenez garde d'écraser une mère de famille ! on n'a qu'à se retourner, et l'on voit toujours que c'est une bossue qui n'est pas restée célibataire et qui s'en pavane. Il est à savoir aussi que ces mal-bâties cherchent toujours à persuader que leur épouseur est le plus passionné des humains !…

Ce qui fait que je déteste assez généralement les bossues, c'est qu'elles ont presque toujours des intentions d'élégance ou des imaginations de galanterie ; et ceci, du reste, n'a guère de rapport avec les décrets du salaire civique et de l'emprunt forcé.

La Convention nationale avait donc établi cet emprunt forcé d'un milliard de livres tournois, et c'était le cas de nous dire : excusez du peu ! mais c'était un impôt qui devait peser uniquement sur les riches, et voici les principales dispositions de ce beau décret.

Toutes les propriétés possibles s'en trouvaient passibles (avec progression) et tout ce qu'on vous laissait pour vivre, eussiez-vous un million de rente, était une somme de mille francs par individu composant la famille du propriétaire de ce revenu. Au-delà de neuf individus (ce qui rassemblait dans une seule maison, la prodigieuse somme de neuf mille livres de rente), on vous prenait légalement quatre mille cinq cents francs d'imposition sur ces neuf mille livres et l'on vous obligeait à prêter au gouvernement républicain la totalité de ce qui vous restait.

Imaginez la satisfaction des banquiers, des capitalistes patriotes, et des autres marchands d'écus, dont les commissaires allaient éplucher les registres, afin d'établir la quotepart de leur imposition.

En correspondance avec cette mesure fiscale, il fut décrété que tous les indigens de Paris recevraient quarante sous par jour, afin qu'ils pussent disposer de leur temps pour assister aux séances des clubs, ainsi qu'aux assemblées de leurs sections. Vous pensez bien si la commune de 93 avait ses raisons pour organiser une pareille légion de Sans-culottes et de Va-nus-pieds qui fussent maintenus à ses gages et perpétués à ses ordres ? il y eut encore un autre décret pour accorder aux jurés du tribunal révolutionnaire une indemnité de dix-huit francs par jour, sans compter une chopine d'eau-de-vie qu'on devait leur fournir au tribunal, et sans parler des autres frais de buvette gratuite.

L'abjuration de la foi catholique, et même du christianisme, avait eu lieu dans la salle de la Convention par le clergé de l'Église constitutionnelle, ayant à sa tête un intrus, nommé Gobel, évêque du département de la Seine et l'intime ami du citoyen Talleyrand. Il en fut ainsi de plusieurs ministres de la religion prétendue-réformée, et notamment d'un fameux prédicant du consistoire de Toulouse, appelé Julien. Celui-ci ne pouvait apostasier que son christianisme au petit-pied, ce qui va sans dire ; — Hélas, mon Dieu ! pour ce peu qu'il en restait à sacrifier par un calviniste, à la réformation de 1793, ce n'était pas la peine d'en rien dire.

Ce fut ce jour même où les pensionnaires à quarante sous s'en allèrent piller tout ce qui restait dans les sacristies. On les vit trimballer et cahotter sur les pavés et dans les ruisseaux de Paris, des crucifix, des ostensoirs et des calices attachés par des cordes à la queue des ânes et des mulets, ensuite on vint déposer sur le pavé de la salle de la Convention des trophées d'ornemens sacerdotaux, en signe de victoire sur le fanatisme, et d'éternelle abolition pour toutes les idées superstitieuses.

Je vous ai déjà dit que Roberspierre avait fait établir un comité d'instruction publique et de moralité primaire, dont les membres m'aient été chargés de rédiger un projet de loi, tendant a substituer un culte raisonable et civique à la religion chrétienne qui n'était qu'un judaïsme bâtard et dénaturé, avait dit M Roland, dans une circulaire officielle de son mari.

Notre-Dame était devenue le temple de la Raison, et les autres églises de Paris étaient consacrées à toutes sortes de divinités métaphysiques et de vertus révolutionnaires : Saint-Gervais à la liberté de l'industrie ; Saint-Roch à l'amour de l'égalité ; Saint-Sulpice a la prévoyance agricole ; Saint-Eustache à la salubrité civile, et l'église des Missions étrangères a l'économie rurale. C'était presque toujours M Maillard (de l'Opéra), qui venait représenter la déesse de la raison, la félicité publique, la liberté politique et toutes les autres libertés personnifiées. Les jeunes gens, nous disaient que cette forte et puissante chanteuse était la vivante image de l'abondance et de la maturité.

On la faisait monter sur le maître autel et siéger sur le tabernacle, après l'avoir ajustée de guirlandes de chêne, ou d'une peau de lion, d'une couronne de pampres et d'épis, ou d'autres insignes assortis à sa divinité de circonstance. En vous disant qu'un de ces jours de fête, on vu monter sur l'autel de Notre-Dame, hahillé d'une carmagnole aux trois couleurs et coiffé du bonnet rouge, un littérateur encyclopédiste, un prétendu philosophe, un membre de l'académie française, et ceci, pour y blasphêmer la divine personne de Notre-Seigneur et pour y nier l'existence de Dieu, qu'il a défié de l'écraser par un coup de tonnerre afin de manifester sa puissance, je ne crois pas manquer à la charité chrétienne, car on n'a pas manqué d'enregistrer cette abomination dans tous les journaux du temps. S'il est converti de bonne foi, comme je n'en doute pas, il est revenu de loin, M. Laharpe, et M de Clermont-Tonnerre a fait une belle cure !

Une autre loi conventionnelle avait décidé que la ville de Lyon serait démolie, à la réserve des habitations du pauvre et des édifices consacrés à l'instruction populaire et à l'humanité. Les propriétés des riches et des autres contre-révolutionnaires devaient être partagées entre les patriotes ; les enfans des condamnés ou des suspects devaient être confiés à l'administration des enfans-trouvés, et voici comment s'exprimait le rapporteur de ces dispositions.

« Laisserez-vous subsister, disait Barrère, une ville qui par sa rébellion a fait couler le sang républicain ? Qui osera réclamer votre indulgence pour cette ville infâme ? Non ce n'est pas, ce ne doit plus être une ville, que celle qu'habitent des conspirateurs ! Que devez-vous respecter dans votre vengeance ? la maison de l'indigent persécuté et humilié par le riche : la charrue doit passer sur tout le reste. Vous l'appellerez Commune affranchie, et sur les ruines de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui dira ces mots : Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus ! »

Il se trouva deux jacobins, députés de la Convention, ou plutôt députés de l'enfer, qui furent exécuter ce mandat révolutionnaire avec une férocité méthodique et raisonnée, dont on ne trouverait aucun exemple dans l'histoire d'aucun autre peuple. Ils écrivaient à leurs confrères des comités de sûreté générale et de salut public, que depuis leur arrivée sur les ruines de Commune affranchie, la terreur s'y trouvait à l'ordre du jour. — Nous avons dépouillé le crime, disaient-ils, de ses vétemens et de son or. Nous remplissons notre devoir avec une sévérité stoïque et une impartiale rigueur, et c'est sous les voûtes de la nature que la commission rend justice, comme le ciel la rendrait lui-même. Nous sommes en défiance

contre les larmes du repentir, rien ne peut désarmer notre sévérité. Les orgueilleux édifices de la place Bellecourt sont déjà tombés, il n'en reste plus vestige, mais les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à la vengeance républicaine. L'explosion de la mine et l'activité des flammes doivent seules exprimer la toute-puissance du peuple, et sa volonté doit avoir les effets du tonnerre. Nous célébrons aussi des fêtes civiques, mais c'est en immolant à la justice du peuple, sans ménagement et sans exception tous les ennemis de la liberté.

Collot d'Herbois et Fouché convenaient pourtant que cette sorte de fêtes pouvait présenter, au premier coup d'œil, une image funèbre, telle que celle du malheur ou du néant ; mais, reprenaient-ils avec une ardeur nouvelle, de pareilles fêtes doivent laisser à la méditation des penseurs une idée consolante, et c'est à savoir que les tombeaux de l'incivisme et les ruines de la domination renferment toujours les germes féconds et les vigoureuses matrices d'une génération d'hommes libres. – Nous le jurons ! s'écriait ce comédien de province et ce monstre d'Oratorien, ce damné Janséniste, – nous jurons que tout ce que le despotisme avait élevé dans la ci-devant commune de Lyon sera anéanti ! et sur les débris de cette ville superbe et rebelle qui fut assez corrompue pour désirer un maître, le voyageur verra avec une douce satisfaction quelques monumens simples, élevés à la mémoire des défenseurs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.

C'était parce que l'Abbé de Neuillant s'était établi dans le diocèse de Lyon avec les pouvoirs du Primat des Gaules, que j'étais si bien au courant de ce qui se passait à Commune affranchie, mais je vous dirai que les nomenclatures de la géographie conventionnelle étaient remplies d'obscurité ; et quand il était question dans les journaux, d'Égalité-sur-Marne ou de Roc-libre, par exemple, vous pensez bien que les bonnes gens comme nous s'en trouvaient dépaysés. Il y avait Libre-ville et Havre-Marat, Libre-val-sur-Cher et Philopœmina dans les Vosges. On passait à Côteau-Danton pour aller à Guillotinville, et l'on revenait à Couronne-civique par Tolérance-religieuse, autrement dit Port-Paschal et ci-devant Royal. M de Brézé recevait des lettres timbrées de Fraternité-sur-Loire et de Saint-Étienne en Forez qui s'appelait Commune-d'armes. On disait Saare-libre au lieu de Saarre-Louis et Charlibre au lieu de Charleroy. Je me souviens que la petite capitale du Bourbonnais avait eu la modestie de s'intituler Moulins-de-la-république. Saint-Denys était devenu Franciade, et Brutus-le-Magnanime était tout bonnement Saint-Pierre-le-Moutier. Quant à la seigneurie de Mesdames de Remiremont, localité des plus nobiliaires, on s'y qualifiait généreusement et fièrement de citoyens montagnards de Libremont, l'inaccessible au fanatisme et à la tyrannie féodale.

Je vous puis dire aussi que les feuilles d'annonces invitaient souvent les citoyens et citoyennes du négoce à faire le voyage de Paris à Bourg-Égalité, ci-devant Bourg-la-Reine, afin d'y visiter et prendre à location (pour y passer agréablement les décadis du trimestre en dor) une élégante et simple chaumière accompagnée d'un verger rustique (dont la contenance excédait un quart d'hectare), et la même annonce ajoutait que cette attrayante et champêtre habitation se trouvait au milieu de la grande rue, à côté de la maison commune,

au coin de la rue Voltaire et n 186. On allait acheter du pain d'orge à Commune-équitable, au lieu de Villejuif, et l'on vous conspuait d'envoyer vos enfans en nourrice a Montfort-le-Brutus, autrefois l'Amaury, tout aussi bien qu'à Fontenay-le-peuple et à Rocher-la-cocarde.

Nous apprîmes un jour, en lisant le journal du père Duchêne, que son estimable directeur avait été se divertir à prendre le frais sur la terrasse de Montagne-en-bon-air (autrefois Saint-Germain-en-Laye, où il avait fait arrêter, et qui plus est, assommer, disait ce même journal, un calotin déguisé). Du reste, on avait soin d'envoyer souvent les élèves de la patrie et les jeunes républicaines, en pélerinage à la petite maison de J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency, qui s'appelait Val-d'Émilie. Je n'ai jamais su pourquoi c'était la petite ville de Neung qui s'appelait Raison-temple, mais je vous dirai, pour en finir, que Vedette-républicaine était Charleville, et que celle de Créquy-le-Châtel avait reçu le nom de Commune-aux-piques. C'était, j'imagine, en remembrance de votre Créquier.

Je ne veux pourtant pas négliger de vous parler d'un certain endroit qui se trouve dans les Ardennes et qui s'appelle Marche-en-famine. Les autorités de cette petite ville avaient écrit à celles de Paris pour en obtenir l'autorisation de s'appeler Corne-d'abondance ; mais les députés Wallons s'en moquèrent et les autres conventionnels aussi d'où vient que ladite ville de Marche est toujours restée comme elle était ci-devant, c'est-à-dire en pleine famine, au milieu d'une lande à perte de vue, qui n'est ombragée que par des halliers d'épine et de l'ajonc pour tout combustible, avec des grenouilles en eau bourbeuse et force couleuvres en fait de gibier. On n'y mange aucun autre fruit que des mûres de ronces, et le Prince de Ligne ajoutait que les notables du pays se convient toujours obligeamment et délectablement quand ils ont pu se procurer un beau chat. Comme il était co-Seigneur de la ville, il en avait su mille pauvretés de cette nature.

Je ne vous reparlerai pas des noyades de Nantes et des mariages républicains sur les bateaux à soupapes, attendu que les poursuites et l'instruction judiciaire qui ont été dirigées contre Carrier, n'ont pas manqué de mettre à nu tous ces actes de vertige infernal et d'épouvantable férocité que vous trouverez étalés dans son procès.

Les envoyés du comité de salut public à Toulon s'y montraient les dignes émules du même Carrier et de Collot d'Herbois. Ces délégués de la justice conventionnelle avaient fait afficher une proclamation pour enjoindre, sous peine de mort, à tous les propriétaires et les armateurs de Toulon de se rendre au milieu d'une esplanade aux portes de cette ville, et c'était, disaient les signataires de l'affiche, afin de leur communiquer un acte officiel et des résolutions dictées par un esprit de bienveillance et de conciliation patriotiques. Il y fut environ trois mille personnes, et sur un signal donné par le général Fréron, il y eut une batterie démasquée qui tira sur elles à mitraille. On supposa qu'il pouvait s'en trouver que la chute des morts et des mutités, ou l'excès de la frayeur auraient fait tomber par terre ; — Allons, s'écrièrent Isnard et Fréron, que ceux qui ne sont pas morts se lèvent, la république leur fai grâce !... Tous ceux qui s'y laissèrent tromper une seconde fois, essuyèrent un autre feu de mousquetterie, et la bayonnette au bout du fusil vint les achever. La population de

Toulon, qui s'élevait à vingt-neuf mille habitans, avait été réduite à sept mille personnes au bout de cinq semaines.

Je n'aurai pas le courage de vous parler des exécutions d'Arras, et je n'aurai garde de vous parler des crimes de Joseph Lebon. Cet ancien moine au prieuré de Canaples était natif de Créquy, c'était un monstre sans pareil et je ne saurais l'ignorer ; mais je ne veux pas oublier que c'est a sa reconnaissance ou sa considération pour moi que votre parente et mon amie la Rhyngrave de Salm, a dû la conservation de sa vie ; je ne vous en dirai pas plus sur cet abominable homme, et ce me semblerait une chose malséante.

Roberspierre avait aperçu qu'il ne pourrait établir sa domination que sur des populations dégradées et stupides ; il aurait voulu pouvoir anéantir la triple aristocratie de la naissance, de la fortune et du savoir ; il est certain qu'il avait l'intention de détruire toutes les grandes villes et de réduire toutes les fortunes au plus bas niveau. Il avait résolu, ce qu'on a su de lui-même et de la façon la plus certaine, il avait conçu le projet de réduire des deux tiers la population de la France, et de n'y laisser que du fer et des soldats, avec des chaumières et du pain bis. En considérant les moyens qu'il employait, ceux qu'il avait en réserve, et l'espèce de gens qui se tenaient à sa disposition, c'est un projet qui n'avait rien d'impraticable, et j'en éprouvais quelquefois, pour l'avenir de notre malheureuse patrie, des mouvemens d'angoisse et d'effroi que j'avais grand'peine à surmonter, malgré toute la confiance que je devais porter en Dieu. Mais, par ma foi ! lorsque j'appris que la commission militaire de Nantes avait fait fusiller des enfans de sept ans ; lorsque je vis dans le compte rendu de la séance des jacobins, qu'on venait d'y faire la proposition de faire guillotiner tous les individus français, royalistes ou terroristes, hommes ou femmes et riches ou pauvres, aussitôt qu'ils auraient atteint leur soixantième année ; lorsque j'y trouvai la proposition de saler ou mariner les chairs des suppliciés qui seraient reconnues saines et de qualité potable, afin que les aristocrates pussent devenir utiles à quelque chose, et du moins après leur mort ; enfin lorsque je vis donner publiquement un encouragement pécuniaire à l'industrie du citoyen Pélaprat, qui faisait tanner des peaux humaines ; — Voici, disais-je à l'abbé Texier, des imaginations follement républicaines et des monstruosités qui me font espérer la fin de nos souffrances. Le succès du crime est toujours soumis à certaines conditions d'ordre public en apparence, et de sens commun. Voilà Roberspierre et ses jacobins qui perdent l'esprit en attendant qu'ils perdent la tête, et vous allez voir que Dieu va souffler sur eux. C'étaient visiblement les héritiers du philosophisme et ses exécuteurs testamentaires : apparemment que la France est assez châtiée et que la justice du ciel est satisfaite ? La puissance ou la démence révolutionnaire est à son apogée, elle ne pourra plus que décroitre, et tous ses efforts pour se maintenir ne vont servir qu'à la précipiter. Enfin mon ami, la mesure du mal est tout-à-fait comblée ; prenons courage !

Le Duc de Nivernais, qui était prisonnier aux Carmes, avait eu connaissance d'un fameux déportement du citoyen Fouché, pendant qu'il était en mission dans le Nivernais, qu'on appelle aujourd'hui le département de la Nièvre : il avait imaginé de célébrer une fête en l'honneur de la Nature et de l'Hyménée républicain, et pour ce faire il avait mit en réquisition quatre cents jeunes garçons, avec autant de pauvres filles qui ne s'étaient jamais ni

vus ni connus et qu'il avait fait parquer dans un grand herbage au bord de ta Loire. Il arriva sur la prairie vers une heure après midi, par la fraîcheur de M. de Vendôme, avec son cortège de sans-culotte en savattes, assistés des musiciens du petit théâtre de Nevers ; il était déguisé en pontife de la Nature, avec une couronne de fruits rouges, et voici le programme de cette auguste solennité.

— Jeunes citoyens, se mit-il à crier, commencez par vous choisir une compagne entre ces vierges pudiques… Et voilà tout aussitôt quinze ou vingt gars qui se précipitent avec résolution sur une jolie fille de Donzy, dont le père était un riche meunier, ce qui n'y gâtait rien.

La jeune citoyenne avait les yeux baignés de larmes et ne voulait rien écouter, parce qu'elle aimait tendrement son cousin, qui était le fils du maréchal-ferrant de Saint-Andoche, et qui n'était pas là.

Comme on n'avait pas fait cette battue matrimoniale avec assez de précaution il se trouvait parmi les garçons des mécontens ; il y avait parmi les jeunes filles des marques de préférence et des résistances ; enfin c'était une affaire à vider entre l'égalité naturelle et la liberté individuelle, tout se disposait pour le pugilat, et les gardes nationaux furent obligés d'intervenir pour séparer les futurs conjoints qu'on aligna sur deux colonnes et qu'on a mariés malgré qu'ils en aient, en suivant la fatalité de leur numéro de situation. Je ne crois pas que l'ancien régime ait jamais produit un pareil acte d'arbitraire ? mais « la liberté consiste à fléchir volontairement sous le niveau de l'égalité. » Voilà ce que leur dit Fouché dans sa harangue, afin de les disposer à l'obéissance et les entretenir dans la jubilation patriotique.

Il y eut un grand souper donné sur l'herbe et sous les voûtes de la nature. Les vins, les viandes avec les couteaux, les gobelets, et tous les objets nécessaires à la confection du banquet, avaient été fournis et transportés par voie de réquisition sur la plaine de l'égalité, où s'est engloutie toute la provision si méthodique et si bien rangée des caves du château de Nevers ; et, ce qui contrariait beaucoup plus M. de Nivernais, toutes les belles porcelaines d'Europe et d'Asie qu'il avait en collection.

Àprésent, laissez-moi vous achever l'histoire de la jolie paysanne de Donzy, qui est aujourd'hui la citoyenne M… et qui jouit (pour le moment) de quarante mille écus de rente en Nivernais et en Donzois. Si monsieur son époux avait joué de bonheur et croyait avoir obtenu le gros lot, elle avait eu celui de tomher avec un grand garçon qui ne rêvait qu'En-avant ! marchons, tambour battant, giberne pleine ! et qui, partant du moulin de son beau-père, est devenu général au service de la république, avec un habit brodé en feuilles de chêne et des plumets tricolores à son chapeau. Ce fut en moins de rien ; car son noviciat n'a duré que deux ans, ce qui fait honneur au discernement des citoyens Danton, Pache et autres ministres de la guerre. Mais ce qui ne fait pas autant d'honneur au caractère de cet officier-général, c'est qu'avec le produit de ses confiscations dans les églises de Flandre, de ses voleries dans les châteaux du Brabant, et de son reliquat des contributions forcées en Belgique, il a commencé par soumissionner des biens d'émigré qu'il a trouvé moyen de payer (comme tous les acquéreurs de propriétés nationales), avec l'argent de la coupe d'une avenue ou moyennant la démolition d'une aile de château. Il parait que c'est un effronté voleur (ainsi

que la plupart des généraux de la république), et l'on dit que sa femme en est devenue risiblement insolente (ainsi qu'il appartient aux filles de meuniers dont les maris sont parvenus au généralat.) Il paraît aussi qu'ils ont conservé de leur banquet d'épousailles une mauvaise habitude ; et dans un grand diner qu'ils ont donné l'année dernière à Bruxelles, ou a remarqué que toutes les pièces de leur vaisselle et tout leur linge de table étaient restés armoiriés d'Aremberg et de Croüy. Vous les apercevrez sous le directoire, et vous les reverrez figurer sous le consulat du général Buonaparte, au premier rang dans son estime et sa considération, ce qui prouve que sa délicatesse ou son exigence ne sont pas rigoureuses. Toujours est-il que Messieurs de Nivernais et d'Aremberg nous en disaient tellement sur les prétentions et les ridicules de ces deux conjoints de la prairie, de ta nature et de la convention, que votre pauvre mère en avait des fous-rires insurmontables. Il me semble que j'en aurai mille choses à vous conter si je songe à vous reparler d'eux ?

On nous avait donné pour comprisonnier un vieux jacobin qui connaissait le dessous des cartes révolutionaires, et qu'on avait suspecté de modérantisme. Il s'en impatientait, et quand il entrait en révélation, je devenais toute oreille. Il aurait dû s'appeler Charles-Jacques-Henry Clément ; mais il avait retranché deux de ces prénoms pour la circonstance de 93 et pour se faire de fête.

— Savez-vous, disait-il un jour à l'Abbé Texier, que si Philippe-Égalité ne s'en fût pas mêlé, la majorité de la Convention n'aurait pas condamné Louis XVI ? et voici comment Jacques Clément racontait cette particularité.

On avait appris au comité secret des jacobins, pendant la nuit du 15 au 16 janvier, que le conventionnel Pelletier de St-Fargeau et vingt-cinq autres députés (de la plaine) qui votaient sous son influence, étaient tentés de reculer devant l'horreur et les conséquences d'un régicide. Les montagnards se comptèrent et s'en émurent. Ils virent avec fureur que si vingt-cinq voix leur faisaient défaut, ils ne pourraient emporter la condamnation capitale, attendu que le même nombre de vingt-cinq voix enlevées à la peine de mort, en donnerait dix-neuf de majorité pour obtenir la détention jusqu'à la paix générale. L'immense fortune de St-Fargeau ne permettait pas de l'attaquer du côté de l'intérêt, mais Danton prit un autre moyen, il alla trouver le Duc d'Orléans et lui dit : — Savez-vous ce qui se passe ? voilà St-Fargeau qui nous abandonne avec les vingt-cinq députés dont il est chef de file, nous savons qu'ils ont résolu de voter pour toute autre peine que cette de la mort. Vous avez plus que personne à vous alarmer de cet incident-là, puisque vous avez déjà voté contre l'appel au peuple : Vous voterez la mort avec nous autres, et vous la voterez sous peine d'encourir la vengeance des patriotes ; ainsi jugez de votre position, si la peine de mort n'est pas assurée par la majorité des voix ?…

Danton n'eut aucune peine à effrayer Philippe-Égalité qui frémissait toujours en face d'un terroriste. Il reconnut le péril de sa situation, il ne manqua pas d'entrer dans les vues de ce misérable, et il en reçut un conseil de perfidie qui n'eut que trop d'influence sur le résultat du procès de Louis XVI.

— St-Fargeau a toujours été de vos amis, ajoutait Danton ; il a pour mobile une ambition ridicule, une vanité misérable ; prenez le chemin que je vous indique et vous triompherez certainement de son hésitation. Attendez-moi pendant une heure et je vous promets de vous amener St-Fargeau.

— Eh bien, mon ami, lui dit Philippe-Égalité, voici le moment de prendre une résolution définitive : on ne veut me porter au trône que lorsque j'aurai donné un gage irrévocable au parti de la révolution. C'est vous dire assez que je dois me prononcer pour la peine de mort ; vous savez d'ailleurs que si je votais différemment, le côté de la montagne en abuserait pour calomnier mes intentions patriotiques ; ce sera, n'en doutez pas, une preuve de mon dévouement pour ma famille et pour mes amis ; mais à quoi me servira de leur donner ce témoignage de ma bonne volonté, s'ils m'abandonnent, s'ils viennent faire échouer tout ce que la mort de Louis XVI aurait de favorable pour nous, et s'i ls viennent prononcer pour lui, contre moi ?

St-Fargeau lui répondit qu'il avait fait le serment de ne jamais condamner personne a mort ; il ajouta que ses amis étaient effrayés des conséquences d'une condamnation dont on pourrait contester la légalité constitutionnelle, et Philippe d'Orléans le laissa pérorer tant qu'il voulut.

— Mais, reprit-il ensuite, on est venu m'imposer une autre condition que je viens d'accepter, et celle-ci consiste à marier tous mes enfans dans la classe des citoyens français. Je l'ai promis à Danton, et comme je puis choisir librement, je vous demande, écoutez-moi bien, je vous demande la main de M de St Fargeau pour le Duc de Chartres. Le mariage pourra se faire immédiatement après la mort du Roi ; il est question de faire asseoir votre fille sur les degrés du trône de France, en attendant qu'elle y parvienne ; je n'ai pas besoin de vous dire ce que je vous conseille de faire ; vos amis pourront compter sur ma reconnaissance et se reposer sur mon zèle à les servir. Je ne vous dis que cela ! décidez-vous.

Le citoyen Clément ajoutait que Pelletier de St-Fargeau fut ébloui par cette proposition vaniteuse, et qu'il se voyait déjà le beau-père d'un Roi, parce qu'il était du nombre de ces braves gens à qui Dumouriez cherchait à persuader que le fils Égalité pourrait obtenir les suffrages de la nation plutôt que son père, attendu qu'il n'avait et ne pouvait avoir, à cause de sa jeunesse, ni ennemi trop implacables, ni amis trop odieux. Toujours est-il que St-Fargeau se résolut à voter avec les régicides, et que par suite de cette manœuvre à la d'Orléans, la majorité pour la mort du Roi fut de 55 votes, au lieu que la décision contraire aurait obtenu 19 voix de majorité comme l'avait calculé Danton.

Pelletier de St.-Fargeau n'a pas plus recueilli que Philippe d'Orléans le fruit de son crime. Notre compagnon protestait que c'était Philippe-Égalité qui avait fait assassiner St-Fargeau, afin que la promesse de mariage qu'il avait souscrite avec un dédit de quatre millions restat sans effet. Il disait aussi que, pour entretenir la rage des jacobins contre Louis XVI, on s'était arrangé de manière à ce que l'assassinat de St-Fargeau précédât le supplice du Roi, et qu'on avait eu soin d'attribuer cet assassinat à un prétendu garde-du-corps. Ce que j'ai su de manière à n'en pouvoir douter, c'est que le meurtrier de ce révolutionnaire

avait nom Pâris, qu'il n'avait jamais appartenu à l'opinion royaliste, et qu'il n'avait jamais servi dans les gardes-du-corps.

Àpropos de ce M. Clément, je pense toujours à une singulière idée du jeune Chénier qui avait imaginé, je ne sais pourquoi, de ne lui parler qu'en vers ; et tous les pinçons de notre volière avaient si bien adopté la même habitude, qu'ils ne répondaient jamais à ses objections politiques où à ses argumens républicains, qu'au moyen de quelque belle tirade de théâtre ou de quelque fragment pindarique. Les citations fournies par les chansons, les sonnets, les rondeaux, les triolets et les autres menues poésies étaient réservées pour les affaires du second ordre, et s'appliquaient particulièrement à toutes les questions ou les observations qui pouvaient concerner, ou le jour du mois, l'heure du jour ou l'état du baromètre. Si M. Clément, par exemple, osait avancer que certains généraux de la république étaient d'illustres guerriers ; — illustres ! s'écriait Chénier, vous avez dit illustres, allons donc, citoyen Clément commencez par mettre la gloire et l'illustration hors de cause…

L'opprobre suit toujours le parti des rebelles.
Leurs grandes actions sont les plus criminelles ;
Ils signalent leur crime en signalant leur bras,
Et la gloire n'est point ou les Rois ne sont pas !

Voulez-vous donc vous faire guillotiner et nous aussi ? disais-je à ce pauvre garçon. — Attendez, Madame, attendez, et vous allez voir une autre citation bien autrement épouvantable ! — Allons, citoyen Clément, c'est à propos de la captivité de notre bon Roi ; — Oui ! disait-il à notre modéré qui restait comme un éperdu et qui croyait avoir affaire à des pythonisses Érychtées.

Oui, quand il serait vrai que l'absolu pouvoir
Eût entraîné Louis par-delà son devoir,
Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse,
(Quel homme est sans erreur, et quel Roi sans faiblesse) ?
Est-ce vous à prétendre au droit de le punir ?
Vous tous, nés ses sujets ! vous, faits pour obéir !
Un fils ne s'arme point contre un coupable père ;
Il détourne les yeux, le plaint et le révère.
Les droits des souverains sont-ils moins précieux ?
Nous sommes leurs enfans, leurs juges sont les Dieux.
Si le ciel quelquefois les donne en sa colère,
N'allez pas mériter un présent plus sévère,
Trahir toutes les lois au lieu de les venger,
Et renverser l'État au lieu de le changer !

N'allez pas révéler à Jacques Clément que ce sont des vers de Voltaire ! je me divertis beaucoup à lui faire croire qu'un privilége des aristocrates est de ne se parler qu'en vers et de pouvoir improviser de beaux alexandrins sur toutes sortes de sujets.

Cet excellent jeune homme allait panser tous les matins un vieux juif italien, nommé Ficraventi, qui s'opiniâtrait à conserver deux vésicatoires derrière les oreilles, et qui ne voulait jamais quitter son lit de sangles ; il apostrophait quelquefois rudement son jeune infirmier qui n'en tenait compte et qui lui disait avec une patience admirable : — Je fais de mon mieux ; si vous vous fâchez contre moi, qui est-ce qui viendra vous soigner ? Il partageait ses alimens et son argent avec les nécessiteux ; il se dépouillait de ses vêtemens pour couvrir les nus, et le plus beau de son affaire était de s'en cacher comme il aurait fait d'un vice ou d'un ridicule. Je n'ai jamais vu réunir un si tendre cœur à plus de fermeté de caractère, à plus de souplesse et d'originalité dans l'esprit. Il n'était jamais content de ce qu'il écrivait. Il n'est pas vrai que son frère ne l'aimât point. Je ne sais comment il a pu l'abandonner à la hache de Fouquier-Tinville, mais c'était certainement par une fausse confiance, et j'en suis bien sûre après l'avoir vu se rouler par terre et sanglotter comme il a fait devant moi, chez sa malheureuse mère, auprès de qui j'étais allée pour exécuter une triste commission de ce pauvre André, quelques jours après ma sortie de prison. Avec le coup d'œil et l'oreille justes, on n'est jamais trompé sur la réalité d'une affliction pareille à celle de cet autre M. de Chénier, dont le nom de baptême est Joseph, autant qu'il m'en souvient ? on est allé jusqu'à l'accuser de fratricide mais comme il a commis un parricide à l'égard du Roi, apparemment que l'impunité ne saurait exister pour un pareil forfait ; apparemment qu'à défaut de vindicte publique ou de punition légale, il faut toujours qu'un régicide se trouve soumis à quelque peine accablante, exemplaire ; a quelque flétrissure odieuse, à quelque châtiment assez rigoureux pour attester à la société chrétienne, à l'humanité frappée au chef, à la civilisation poignardée au cœur, qu'il existe au-dessus d'un échafaud démagogique, élevé misérablement a six pieds de terre, un justicier infaillible, un suprême arbitre entre les juges et les condamnés, entre les fils et les pères, entre tes peuples et les Rois.

Tome 8 · 07

J'ai vu pendant l'espace d'un siècle, ou peu s'en faut, cinq générations se succéder dans une famille ; et cette famille était, pour ainsi dire, abîmée dans l'excès des prospérités humaines. On n'y songeait qu'au plaisir et au profit ; on n'y pratiquait aucune vertu ; on y donnait l'exemple de tous les vices ; on n'y parlait jamais d'honneur et toujours d'argent.

Si parmi les hommes en évidence il s'en trouvait de si décriés qu'ils fussent repoussés et comme reniés par leur famille, celle-ci les admettait parmi ses officiers ou ses familiers.

Quand un ecclésiastique avait souillé la pureté de sa robe, il devenait l'ami de la maison.

Une femme qui s'était dégradée par les plus honteux désordres était certaine de s'y faire admettre. Elle y régnait, elle y parlait haut et ferme ; elle y faisait entendre, à l'instar des maîtres et des habitués de cette maison des paroles de joie cynique, avec des éclats de ce rire forcé dont les honnêtes gens s'attristent toujours.

Si la débauche et la honte avaient été mises au concours, c'est à cette famille et à cette société que l'opinion publique en aurait décerné le prix.

Àpareil scandale, il fallait une peine afflictive ; un enfant naquit c'était : la dégradation visible et l'opprobre manifeste ; c'était la punition du ciel incarnée ; et toutefois les parens et leurs amis s'enorgueillirent et se réjouirent autour de ce berceau.

Pendant son enfance, on essaya de cacher combien il était vicieux, malfaisant et lâche. Il mentait pour le plaisir de mentir : et savez-vous ce que faisait cet enfant qui nageait dans l'abondance ? Il dérobait ses valets ; il leur volait de petits bijoux, du linge, des pièces de monnaie, et jusqu'à des papiers, qu'on a trouvés cachés dans sa garde-robe.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de discernement, il se mit à dire à ses précepteurs : — Allons donc ! ma mère en a fait bien d'autres ; et vous savez bien que je ne suis pas le fils de monseigneur…

Quand on vit qu'il allait épouser la plus pure et la plus noble fille de France, on disait chez lui : C'est très bien, ce sera la plus riche héritière du pays… Du côté de la jeune fille, on en frémissait d'épouvante ; mais le Roi le voulait !

Cette malheureuse épouse avait un frère. Il mourut jeune et sans enfans : c'était dans l'ordre.

Il se trouva que le défunt laissait une veuve à laquelle on devait payer un gros douaire, et cette belle-sœur fut assassinée#1.

Un écrivain ou pour mieux dire un observateur de ce temps-là, fit imprimer la phrase suivante : « Il y a des familles où la soif héréditaire de l'or est tellement inextinguible, que les accidens les plus tragiques et les plus imprévoyables arrivent toujours, et tout justement à propos pour les enrichir. » Cet écrivain eut le même sort que la riche douairière#1.

Comme ce jeune homme était naturellement cruel, il était lâche ; et dans une occasion d'éclat, où sa naissance et son ambition l'avaient forcé de se montrer, il ne s'était fait remarquer que par une suite de lâchetés inouïes.

Par un calcul d'artifice et d'ambition vaniteuse, il feignit d'éprouver un amour passionné pour la plus aimable et la plus puissante Princesse de la terre. Il n'en obtint que du mépris. Mais bientôt après, il se répandit universellement un libelle affreux contre cette Princesse, et c'était cet homme qui l'avait fait imprimer dans sa maison, et c'était lui qui en avait payé les deux auteurs.

Ce fut avec le souvenir de ses vertueux mépris que la chute et la mort sanglante de cette femme, et celle de tous ses plus proches parens, fut résolue.

Il avait fait de son habitation principale un lieu de prostitution, de crapule et de filouterie. — Arrêtez-vous, lui dir un de ses conseillers, l'opinion se prononce contre les moyens que vous prenez pour augmenter vos revenus.

Il répondit à cela ; — Je fais plus de cas d'un petit écu que de l'estime publique.

Son père, ou le mari de sa mère (s'il est permis de s'énoncer avec autant d'abjection que la mère et le fils, son père avait ordonné qu'on l'enterrât dans l'église de Saint-Port, à côté la Dame du lieu.. En entendant lire en grande cérémonie cet article du testament de son père, il éclata de rire, et s'écria : — Je t'en souhaite !... Un des principaux officiers de sa maison fut tellement choqué de son irrévérence et de sa trivialité, qu'il envoya deux heures après la démission de sa charge.

Pour obtenir une mission d'estime et de confiance politique, il alla dans une province afin d'y jouer d'hypocrisie. Il y promit tout ce qu'il fallait, il y souscrivit, il y jura tout ce qu'on voulut. Il s'est parjuré huit fois dans l'espace de trois années.

Le nom qui lui avait été transmis allait toujours s'amoindrissant, et lui parut encore un fardeau trop pesant pour lui ; il échangea son misérable nom contre un sobriquet dérisoire ; ensuite il s'en fut déclarer, dans un lieu public, qu'il était le fils d'un cocher.

Sa femme avait quitté le domicile conjugal et s'était réfugiée sous le toit paternel où il la faisait poursuivre par des arrêts, des sentences vénales, et la faisait pourchasser par des recors. Il a dénoncé son beau-père ; il a sonné contre lui le tocsin de l'animadversion révolutionnaire ; il a torturé la digne fille de ce vertueux prince, en l'attaquant dans la juste fierté de son rang, dans sa dignité d'épouse, dans sa piété filiale et ses sentimens maternels ; dans sa tendresse de mère chrétienne et prévoyante...

Nous l'avons vu renier sa famille et la religion de ses aieux. Nous l'avons vu participer à tous les décrets d'une impiété délirante, à tous les actes les plus effrénés du terrorisme. Il a voté pour toutes les mesures de spoliation les plus iniques, il a souscrit sans honte et sans remords a toutes ces lois de sang qui sont venues déchirer le sein de la patrie. Il a figuré servilement, il a voulu pontifier à l'autel de la Raison dans le sanctuaire de son ancienne paroisse... Enfin, pour terminer la série de ses turpitudes et celle de ses crimes, il a eu l'affreux courage d'envoyer à l'échafaud le plus vertueux, le plus indulgent et le meilleur des humains.

Ce misérable ambitionnait un trône : il achetait l'usurpation comme il aurait fait d'un riche héritage, au poids de l'or et des crimes ; et ce fourbe osait dire au grand jour de la tribune, à la face de ces conjurés qu'il soudoyait : « Je dévoue à la mort tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple. » (Malédiction qui, du reste, s'appliqua à lui et sur tous ses complices.)

On n'a rien vu dans l'histoire, et j'espère qu'on n'y verra jamais rien d'égal à cet excès d'opprobre.

Les années auront beau s'accumuler et s'écouler, le torrent des siècles aura beau rouler sur la fosse de ce régicide et sur tout ce qui pourra survivre de sa maison, ce sera toujours la postérité d'un cadavre enseveli dans la boue. C'était depuis long-temps une race perverse et dissolue dans la corruption : elle était déjà comme écrasée sous le poids de cinq générations

infâmes ; et la voilà qui se montre à nous souillée de meurtre !... et quelle a été sa principale victime encore ? Ô grand Dieu ! le Roi très Chrétien, l'Oint du Seigneur et le fils aîné de l'Église !... Mon ami, quand une famille est tachée de son propre sang, la mémoire de l'assassinat est ineffaçable ! la splendeur de son origine est dénaturée pour être enfouie dans un abîme de fange ; et vous verrez que son nom restera l'horreur du monde !

Il est écrit au livre de la Sagesse, et n'oubliez point ces divines paroles : « Ô mon fils n'approchez jamais de la demeure de l'impie ; la honte et la malédiction sont cachées dans ses fondements. »

Au printemps de l'année 1793, environ trois semaines après la funeste mort du Roi, il y avait dans un cabinet reculé du palais d'Orléans, deux hommes établis devant un large guéridon d'orfévrerie.

On voyait sur le tapis du velours vert qui était enchassé dans cette table, um rouleau de bons-au-porteur, un monceau de pièces d'or et des cornets fleurdelisés. De somptueux rideaux étaient soigneusement fermés à la clarté du jour, ainsi que les volets richement dorés de cette petite chambre. Elle étincelait à la lueur de cent bougies parfumées de cassia. C'était une journée radieuse, et les premiers rayons d'un soleil de printemps ; il allait sonner deux heures après midi ; mais telle était la coutume du logis, la volonté du maître, et ces deux hommes étaient occupés à jouer au creps.

Un des partenaires était dans la force de l'âge, et d'assez grande taille ; mais il était déjà chauve et grisonné. Ses cheveux poudrés se collaient tout à plat sur ses joues vineuses et sur son front couvert de pustules. Il commençait à devenir obèse, et l'on voyait à son frac échancré, à son pantalon collant, en peau de Meudon, à ses bottines à retroussis jaunes, et tout le reste de son costume à prétention, que c'était un ancien anglomane, un engoué de Londres, un homme de clubs et de jockeys, de cheval et de pari : c'est tout dire en fait de sotte espèce de gens. Quant à l'expression de ses yeux ternes et glauques, où l'on pouvait démêler au même degré l'impuissance du crime et l'indifférence du remords, et quant à ses regards qui fuyaient toujours obliquement devant un coup-d'œil ferme, je vous assure que ce n'était pas là des yeux ni des regards humains !

L'autre joueur de creps était un ancien millionaire à l'air suffisant et familier ; une petite figure de belette ou de furet sexagénaire, à physionomie sensuelle et superficielle. Il était proprement vêtu de ratine brune, et tous ses boutons étaient des médailles ou des monnaies de la république française, entourées d'un cercle d'émail aux trois couleurs. Il avait aussi des bas de soie tricolores, à dessins chinés, et de plus, cet élégant révolutionnaire avait une belle touffe de rubans satinés à son chapeau de fin castor, en guise de cocarde. Il était trop décemment ajusté, trop soigneusement épinglé, pour se mêler avec des Sans-culottes : un franc jacobin ne s'y serait pas laissé méprendre, et c'était une véritable figure de modéré. Il est arrivé plusieurs fois que des patriotes à 40 sous l'ont assailli dans les rues ; et comme il ne pouvait se résigner à s'habiller à la carmagnole, il avait fini par ne plus oser sortir de chez lui. Il se bornait à prendre l'air sur un grand balcon, car il n'avait pas conservé la jouissance de son beau jardin, dont on avait fait un lieu d'exercice et de recréation

pour les Enfans de la Patrie. Je dois vous dire aussi qu'il avait fait appliquer un buste de Marat, avec un écriteau patriotique et force drapeaux civiques, sur la façade de sa maison, ce qui ne l'a pas empêché d'aller à la guillotine ; et du reste, on a toujours dit que dans sa détestable comédie du Modéré c'était lui que l'acteur Monvel avait en l'intention de mettre et scène. Je suis bien aise de vous avoir montré les bons effets du modérantisme, et je m'en retourne au Palais-Royal.

— Nous continuerons notre partie après dîner, dit ce personnage en posant le cornet ; voilà, poursuivit-il en dissimulant une envie de bâiller et faisant sonner une de ses montres, voilà qu'il est deux heures et trois quarts à l'horloge du petit Luxembourg, qui est la meilleure de Paris, sans contestation ! Quand on peut faire autrement, il ne faut jamais se désheurer ; ça n'est point sain.

On leur apporta chaudement et l'un après l'autre, une vingtaine de plats exquis, qu'on plaça tout uniment entre eux deux, sur cette petite table, et voilà qu'il arrive une sole frite…

— Assaisonnez-la, c'est un service que vous me rendrez, dit l'homme bourgeonné à son convive. J'ai remarqué que toutes les fois que je dîne sur le bout du banc, comme aujourd'hui, Rousseau ne se donne pas la peine de faire mon service, et il manque toujours quelque chose à mes soles frites ; apparemment que les autres ne savent pas s'y prendre ?… Mais j'entends parler dans le premier cabinet… Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qui peut faire qu'on veuille entrer pendant que je dîne ?…

C'était le citoyen Merlin (de Douai) qui venait avertir Philippe-Égalité que la Convention nationale avait décrété sa mise en accusation, et qu'en attendant son jugement elle venait d'arrêter qu'il allait être conduit dans les prisons de Marseille.

— Mille Dieux ! s'écria Philippe-Égalité, en défiant le tonnerre à poing fermé : comment trouvez-vous ces canailles et ces gredins à qui j'ai rendu tant de services inappréciables ! J'ai voté la mort du tyran ! j'ai dépensé quatre-vingt-trois millions pour assurer le triomphe de l'égalité, le règne de la liberté, l'indivisibilité de la république, et voilà que les montagnards osent me frapper d'une loi d'exil et d'incarcération ? Mais c'est une indignité ! c'est une horreur, et j'espère bien que les vrais amis du peuple ne le souffriront pas !… Qu'est-ce que vous dites de cela, Montville ?

— Monseigneur, lui répondit Montville qui travaillait à préparer leur poisson, et qui s'en occupait de préférence à toute chose, – je vous dirai que ces gens-là sont des égoïstes et des ingrats. Ils ont appris que vous êtes embarrassé dans vos finances : ils supposent que vous avez perdu aussi toute espèce de crédit politique, et comme ils ont obtenu de votre Altesse Sérénissime tout ce qu'ils pouvaient en tirer, ils vous traitent aujourd'hui comme si vous étiez… une bigarade, dit-il en faisant du sourcil et du coin de la bouche une petite mine de réprobation. — C'est absolument comme cette bigarade où je pense bien que je n'ai pas laissé une goutte de jus ; — Et ce disant, le voilà qui jette les deux moitiés de cette orange amère dans la cheminée. — Mille pardons de ce que j'ai fait là ; on est si troublé !… car en définitive, il est tout-à-fait contrariant de s'en aller jour et nuit à Marseille avec des gen-

darmes, et je sais bien qu'on ne saurait compter sur la justice et l'humanité de la Convention... Mais il est inutile de s'appesantir sur ces choses-là, que voûlez-vous y faire ? ajouta M. de Montville en détachant un filet de sole et faisant observer à M. le Duc d'Orléans que la friture a besoin d'être mangée très-chaude !...

Cependant la Convention nationale avait décrété que la femme du général Valence et leurs enfans (c'était deux filles de quatre à cinq ans), que le citoyen Sillery-Genlis, la citoyenne Égalité, et son fils aîné, le général ci-devant Chartres ainsi que la citoyenne Montesson (voyez cet amalgame !) allaient être incarcérés comme suspects et maintenus à la disposition de l'accusateur public.

Madame la Duchesse d'Orléans ne voulut pas obtempérer à ce mandat, et ce fut principalement parce qu'elle s'y trouvait désignée sous le nom d'Égalité, nous dit-elle. Elle se fit habiller en paysanne et s'en alla rejoindre son père au château de Vernon. Il y eut deux ou trois jours après quatre ou cinq cents patriotes de la section des Petits-Pères qui furent certifier au comité de salut public que la citoyenne Adélaïde, née Penthièvre, était si dangereusement malade d'une fièvre maligne et pernicieuse, qu'il y avait impossibilité notoire à ce qu'elle fût transportée de son lit dans sa prison. Comme cette princesse a toujours été d'une véracité scrupuleuse, vous pouvez compter qu'elle n'était pour rien dans cette menterie, dont elle n'a jamais pu nous donner la clé. M. de Penthièvre imagina que c'était peut-être une manœuvre en exécution d'un calcul de son gendre ; mais la conduite du Duc d'Orléans n'était pas toujours susceptible d'explication, et je vous assure que dans les combinaisons de sa politique, ainsi que dans les actes de sa vie privée, il y avait presque toujours autant de maladresse et de manque d'esprit que de perversité. Philippe Égalité commença par subir un interrogatoire en arrivant à Marseille. Il y nia positivement qu'il eût jamais eu des rapports intimes ou suivis avec l'exécrable Péthion, le traître Dumourier, ni l'infâme Mirabeau ; voilà déjà comme on parlait officiellement de ces trois choryphées de la révolution française ; mais toutes ses protestations de jacobinisme ne purent décider les montagnards à prendre garde aux pétitions, aux réclamations pressantes, aux supplications réitérées qu'il ne manqua pas de leur adresser journellement, et l'ordre fut donné de le ramener à Paris pour être écroué dans la conciergerie du Palais, qu'on avait surnommée l'antichambre de la guillotine. Il comparut devant le tribunal révolutionnaire avec un faux air de sécurité, et quand on a publié son interrogatoire, on a remarqué qu'il avait eu la lâcheté de chercher à se défendre au détriment de tout le monde, et notamment aux dépens de M de Genlis, qu'il accusa d'avoir perverti sa fille (Adèle Égalité) ; comme aussi de s'être associée avec Péthion dans un intérêt liberticide.

— Convenez-vous, lui disait-on, que la Sillery est une scélérate adroite et perfide qui a fini par émigrer ?

— Il est vrai que la femme Sillery, répondait-il avec un mélange de bassesse et de niaiseries nompareilles, il est vrai que la femme Sillery n'était pas digne de ma confiance, mais je l'ignorais absolument.

Il entendit proférer son arrêt de mort sans aucune altération de visage, et voilà qui tenait peut-être à la rougeur de sa carnation, car il n'avait pas figure humaine, ainsi que je vous l'ai déjà dit. Il n'avait pas de cœur humain non plus, mais écoutez ce qui va suivre, et voyez jusqu'où peuvent aller la sollicitude et la parfaite charité d'une âme chrétienne.

L'Abbé Emmery, prisonnier à la Conciergerie, nous avait fait dire qu'il était retenu sur son lit par une sciatique qui l'empêchait malheureusement de se pouvoir soutenir sur ses jambes, et qui ne lui permettait pas d'aller proposer son assistance religieuse à M. le Duc d'Orléans, mais il avait eu soin de se concerter avec la femme Richard, à laquelle il désigna un prêtre assermenté dont il avait déjà reçu l'abjuration formelle ; et sans lui confier que ce prêtre alsacien ne fût pas resté schismatique, il arrangea qu'elle irait trouver le secrétaire de Fouquier-Tinville, afin d'en obtenir que le prisonnier pût communiquer avec ce prêtre jureur. Elle en obtint cette permission moyennant une rétribution de cent cinquante écus (en argent), qu'elle remit au secrétaire de l'accusateur public et qui furent soldés par notre congrégation de la Régence : admirez les voies de la Providence et cette merveille de la charité !

M. de Mey, l'échappé de Bicêtre, en étouffait de colère. — Et de quoi vous mêlez-vous ? disait-il. — Mon Dieu, mon Dieu que je voudrais bien que tous les saints fussent déjà dans le paradis, et que toutes les dévotes soient en enfer ! — Les saintes-femmes et leurs abbés ne peuvent jamais se tenir tranquilles ; il faut toujours qu'ils viennent se mêler de ce qui ne les regarde point ! Voyez donc la belle affaire et le charmant plaisir que d'aller s'intriguer comme vous faites, et de financer, qui plus est, pour empêcher Philippe-Égalité d'aller au diable ! Quand on pense à toutes les manœuvres que vous faites, à toutes les prières que vous dites, à toutes vos intrigues, vos neuvaines, vos écritures et vos conciliabules, et surtout à vos colloques avec cette femme Richard, que Dieu confonde… et tout cela pour empêcher que ce monstre-là ne soit damné ! — C'est pour en écumer de rage !…

Le Duc d'Orléans déjeûna de grand appétit en attendant la fatale charrette, et l'on a su qu'il avait bu du vin de Champagne (et copieusement) afin de s'étourdir ou de se donner un air assuré. Il avait pour compagnons le général Coustard avec trois autres personnages obscurs, dont un serrurier nommé Labrousse, qui se débattit pendant long-temps et qui s'écriait avec une indignation révoltée : — C'est vrai je suis condamné à mort ; mais le tribunal ne m'a pas condamné à être conduit à l'échafaud dans la compagnie et dans la même charette que cet abominable scélérat, que cet infâme d'Orléans !…

On fut obligé de le garotter (le serrurier Labrousse) et de l'attacher à la cloison du tombereau. Cet abominable Égalité fut accablé d'injures et poursuivi d'imprécations depuis la place du Palais de justice jusqu'à celle du Palais-Royal, où les conducteurs de la charette avaient reçu l'ordre de s'arrêter pendant quelques temps en face de la grande porte. On n'avait pas manqué d'écrire sur la frise du péristyle, en caractères gigantesques et des trois couleurs, Liberté Égalité, Fraternité ou la Mort. Propriété Nationale ; et l'on dit qu'en apercevant ces derniers mots de l'inscription, cet héritier du Patais-Royal avait proféré colériquement une parole obscène, un jurement ignoble…

— Madame Lamballe et Louis Capet ! lui criait-on de partout dans la foule. — Dix-huit janvier ! — Vingt et un janvier ! — Souviens-toi de la mort du tyran ; c'est à ton tour aujourd'hui ! Va donc, va donc ; Tu vas être raccourci par égalité !... et puis des brutalités immondes et des huées de mépris ; des clameurs bestiales avec des rugissemens féroces et des explosions de tout cela si véhémentes et si prolongées, qu'on les entendit à l'hôtel de Damas, rue du Roule, et plus d'un quart d'heure encore après la fin de l'exécution.

Vous voyez quelle était l'opinion publique et la disposition des esprits au sujet du Duc d'Orléans ; disposition générale, universelle ; et j'en étais restée là ne varietur ; mais vous savez que j'ai de la droiture, et vous allez voir combien j'écris pour vous en parfaite conscience et pure vérité.

Quelque temps après notre sortie de prison, l'Abbé Emmery me fit dire que le prêtre alsacien qu'il avait trouvé moyen de faire introduire auprès de M. le Duc d'Orléans, se trouvait en état d'arrestation, dans son pays, à cause de la rétractation de son serment de la constitution civile du clergé qu'il avait eu le courage de publier à Strasbourg et d'y faire afficher à la porte de la cathédrale. Mais l'Abbé Emmery me faisait assurer que le Duc d'Orléans, ce déplorable objet de la colère de M. de Mey, n'était pas mort dans l'impénitence finale, et qu'on pouvait en donner l'heureuse nouvelle à M la Duchesse d'Orléans, qui la recevrait sans aucun doute, avec autant de sensibilité que de surprise. Je m'acquittai de cette bonne œuvre avec empressement et satisfaction ; M la Duchesse d'Orléans en éprouva toute-la consolation possible ; mais on ne savait comment retrouver ce bon prêtre, afin d'en obtenir quelques détails, et le ciel voulut que l'excellent Abbé Sicard entendit parler de notre embarras.

Il connaissait M de Kellerman, femme d'esprit et femme de bien ; son mari était Strasbourgeois, et de l'un à l'autre, on parvint à découvrir cet ecclésiastique, après deux années de recherches pourtant, car un motif de grand embarras était la quantité de prêtres alsaciens qui avaient prêté le serment constitutionnel et qui l'avaient rétracté. Si l'Abbé Sicard en vint à nos fins, ce fut grâces a M de Kellerman qui lui fit parvenir la lettre suivante ; et vous pouvez compter que je l'ai copiée très exactement avant de l'envoyer en Espagne à la malheureuse fille de M. de Penthièvre.

SOUVEMRS

À Hann, département du Haut-Rhin.

ce 27 Juillet

« En ce moment, Monsieur, je sors des prisons, où j'ai été conduit pour avoir rétracté le serment 1791, et pour avoir fait une rétractation aussi incendiaire et capable de séduire tout le monde, comme il plaisait de dire aux constitutionnels schismatiques de ce pays. Arrivé chez moi, je trouve une lettre de votre part datée déjà du 25 avril dernier. La crainte de me compromettre avait empêché de me l'envoyer dans les prisons d'Épinal, et je m'empresse de vous répondre.

Àl'égard de M. le Duc d'Orléans, vous pouvez assurer M la Duchesse, son épouse très respectable, vraiment pieuse et vraiment digne d'un autre époux, que j'ai reçu une permission de la part de Fouquier-Tinville accusateur de l'infâme tribunal révolutionnaire, pour aller donner les derniers secours de notre religion à M. le Duc d'Ortéans.

Arrivé à la Conciergerie, je le trouve assez, disposé à m'écouter, mais un homme ivre dont je ne sais pas le nom, et en même temps condamné pour avoir, comme je crois, jeté du pain dans les latrines, nous a déroutés par d'horribles blasphèmes que dans son ivresse et son désespoir il vomissait contre la religion et ses ministres. Cet homme a tout fait pour empêcher M. le Duc d'Orléans de se confesser et d'avoir confiance un prêtre. Inutilement les gendarmes présens lui imposaient silence. Tout-à-coup, par une providence spéciale, l'homme ivre commence à s'endormir jusqu'à l'arrivée des exécuteurs ; M. le Duc d'Orléans me demande si je suis le prêtre allemand duquel lui avait parlé la femme Richard, la femme du concierge de la Conciergerie, et si j'étais dans les bons principes de la religion. Je lui ai dit que, séduit par l'évêque de Lydda, j'avais prêté le serment ; qu'il y avait long-temps que je m'en repentais ; que je n'avais jamais varié de principes dans ma religion ; que je n'attendais que le moment favorable pour m'en défaire. M. le Duc d'Orléans alors se mettant à genoux, me demanda s'il avait encore assez de temps pour faire une confession générale. Je lui dis que oui et que personne n'était en droit de l'interrompre, et il fit une confession générale de toute sa vie.

Après sa confession, il me demanda avec un repentir vraiment surnaturel, si je croyais que Dieu pouvait le recevoir au nombre de ses élus ?...

Je lui ai prouvé par des passages et des exemples de la sainte Écriture, que son repentir, sa résolution héroïque, sa foi en la miséricorde infinie de Dieu, sa résignation à la mort le pourraient sauver infailliblement.

Oui, me répondit-il, que Dieu me pardonne comme je pardonne moi-même. J'ai mérité la mort pour l'expiation de mes péchés ; j'ai contribué à la mort d'un innocent, mais il était trop bon pour ne me point pardonner, et Dieu nous rejoindra tous deux avec saint Louis.

Je ne peux assez exprimer combien j'étais édifié de sa résignation, de ses gémissemens, de ses désirs surnaturels de tout souffrir dans ce monde et dans l'autre pour l'expiation de ses péchés, desquels il me demanda, une seconde et dernière absolution au pied de l'échafaud. Voilà, M. l'Abbé Sicard, de quoi vous pouvez, en toute sûreté, assurer cette pieuse épouse, pour la tranquilliser à cet égard »

Signé, LOTHRINGER,

Prêtre catholique.

J'ai vu M. Lothringer et plusieurs fois. C'est un Germain des anciens temps, un bon prêtre, un homme simple dans sa foi, simple dans ses œuvres, et je ne saurais suspecter aucune partie de son récit d'infidélité. À dessein d'inspirer plus de confiance à M la Duchesse d'Orléans, j'avais désiré qu'avant de l'envoyer en Espagne, il se pourvût de quelque bonne

attestation d'un de ses anciens supérieurs ecclésiastiques ; et voici le certificat dont il était porteur. Il est délivré par un prélat tudesque appelé M. de Kolborn, et je trouvai que les formules de son officialité n'étaient pas des plus honnêtes.

« Nous soussigné, Évêque suffragant de son Altesse Électorale Monseigneur l'Électeur Archevêque de Mayence et de Ratisbonne, Primat de Germanie, Archi-Chancelier du Saint Empire Romain, Évêque et Prince de Constance, Souverain Comte de Westlaer, Erfurt, Aschaffembourg, etc, déclarons et mandons à tous qu'il appartiendra, sur ce nous trouvant suppliés par plusieurs personnes de France dignes d'estime et d'égard, auxquelles personnes nous avons bien voulu rendre le présent service et donner la présente marque de notre bienveillance pastorale, que le sieur abbé Lothringer est un sujet très digne d'estime, qu'il mérite la plus grande confiance, et que foi doit être prise en ses dire et déclarations, parfaitement. Nous pouvons ajouter par ordre de son Altesse Électorale qu'elle honore ledit sieur abbé Lothringer de sa protection comme aussi d'un sentiment bien particulier, ce qui doit suffire superabondamment à ces dites personnes pour en porter un jugement convenable à son mérite et sa vertu. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent. Erfurt, ce onzième jour du mois de novembre en l'an du salut 1797, après l'avoir signé de notre main, fait contre-signer par notre secrétaire, et y avoir fait opposer le sceau de nos armes.

Signé, † W. Évêque de Capharnaum.

Et plus bas, Richter. Of. de Ratisbonne.

L'Abbé Lothringer m'a dit que son pénitent avait paru réellement touché de la grâce en arrivant en face de la guillotine. Il s'agenouilla sur la première marche de l'échafaud pour lui demander une dernière absolution ; et comme cette épouvantable rumeur du peuple empêchait de s'entendre, et que le condamné parut en éprouver de la contrariété, il répondit à son confesseur qui l'exhortait à la résignation chrétienne, au pardon des injures… — Je ne leur en veux pas du tout, mon père, je vois bien à présent que ma condamnation vient de plus loin et de plus haut ! Donnez-moi votre bénédiction, ne quittez pas la place avant que je ne sois mort ! Vous êtes un homme de Dieu, mon père… et de grosses larmes tombaient de ses yeux.

Ce bon prêtre ajoutait que lorsque le bourreau l'eût dépouillé de son habit, les valets de cet officier, à qui toutes les dépouilles des suppliciés appartiennent, avaient entrepris de lui retirer ses bottes : — Écoutez les derniers vœux d'un mourant, lui dit-il avec un air de prince ; il me semble que je suis en état de paraître devant Dieu ; je suis bien aise de mourir le plus vite possible. Dépêchons-nous, vous allez débotter mon cadavre avec plus de facilité… Voilà ses dernières paroles, et voilà, grâce à Dieu ! les derniers sentimens qu'il ait eu le temps d'éprouver…

— C'est bien ! c'est très bien ! disait M. de Mey, tout en nous grommelant cette belle épitaphe de Piron qu'on appelle en rime académique à trois lettres.

Cy dessous gît comme une bûche
Ce misérable Scaramouche

Qui fut tué, d'un coup d'hallebarde :
Dieu lui fasse miséricorde.

— Mon cher Monsieur, répondait l'Abbé Texier, vous n'avez appris ou retenu qu'une partie de votre catéchisme. Vous savez très bien ce qu'il faut croire, mais vous ne savez pas ce qu'il faut faire, et vous ne savez pas du tout ce qu'il faut éviter. Priez le bon Dieu de vous faire miséricorde ainsi qu'au Duc d'Orléans !

Toujours sur l'humide élément
D'Orléans a fait merveilles,
Et le grand vainqueur d'Ouessant
Va, dit-on, ramer à Marseilles.
Rendez grâce à la liberté
Qu'il va porter sur nos galères ;
Un amant de l'égalité
N'y peut rencontrer que des frères.

Tome 8 · 08

En exécution du rapport de Robespierre et du beau mouvement religieux qui s'ensuivit, la Convention nationale avait décrète que le peuple français reconnaissait l'existance d'un être suprême et l'immortalité de l'âme, ce qu'on inscrivit sur le portail de toutes nos églises. On y voyait également cette autre kirielle de formules obligatoires écrite en lettres énormes et couvrant la façade de tous les monumens publics : Liberté, Égalité, Fraternité, ou la Mort. Indivisibilité de la République Française. Haine aux Tyrans. Propriété Nationale. Mort aux Despotes et Guerre au gouvernement anglais. La république française avait le goût des inscriptions, et c'était à cet excès de manie pour les écritures en plein vent que l'empereur Adrien ou l'empereur Trajan n'y auraient fait œuvre. Constantin se moquait toujours de ces deux Augustes, en les appelant tapissiers de murailles et pariétaires, et puisque nous savons que l'Empereur Constantin se moquait de son prédécesseur Trajan, il est permis de se moquer de M. Fleurus-Guillot qui composait toutes ces inscriptions républicaines.

Robespierre avait assisté à la fête et la procession de l'être suprême avec un bouquet de roses à la main ; ensuite il avait mis le feu à un mannequin représentant l'athéisme, c'est tout ce que je me rappelle du programme, et ceci lui fut imputé à superstition fanatique, à bigoterie, peut-être ? On lui supposa d'après le sermon qu'il avait fait à cette fête, je ne sais quelle tendance à la théocratie, et je vous réponds que ces patriotes-là furent plus intelligens que votre grand'mère, car je n'ai jamais rien entendu lire d'aussi profondément ténébreux et de plus incompréhensible que ce discours de Robespierre ayant un bouquet de roses à la main.

Je ne sais si c'était à raison de son théosophisme ou de son despotisme qu'il s'était fait un si grand nombre d'ennemis parmi les terroristes de la montagne et les autres buveurs de

sang, mais il fut précipité du faite de la puissance au pied de la guillotine, inopinément, sans que nous pussions nous expliquer le motif humain qui pouvait déterminer un si grand acte providentiel, une si merveilleuse exécution de la justice divine ? On a dit qu'il aurait comploté contre la vie d'une trentaine de scélérats, tels que Thuriot, Fréron Collot-d'Herbois et Tallien, qui étaient des charansons de même farine, ou des scorpions de même roche que lui. Mais ces prétendus soleils de justice n'avaient jamais été ses rivaux qu'en scélératesse, et si l'on supposait telle chose qu'un firmament du crime, un empyrée de l'enfer, on pourrait les comparer à de petites étoiles qu'un astre jaloux, comme disaient les vieux poètes, aurait fait graviter dans son système, en les entrainant dans un tourbillon funeste et les astreignant à toutes les lois de son mouvement.

Pourquoi donc cette conjuration contre des satellites asservis, des corps assouplis et des âmes vendues à toutes les volontés de Roberspierre ? je ne saurais m'expliquer les intentions qu'on lui prête afin d'expliquer sa chute, et j'aime mieux croire que la fin de son règne avait été marquée par un décret de la Providence. Je n'ai jamais trouvé dans tous les discours et les actes de la Convention aucune autre raison qui pût déterminer si brusquement cette catastrophe, et je ne lui connais aucun motif raisonnable, humainement partant.

On nous écrivit en prison qu'il y avait eu beaucoup de mouvement dans l'auditoire au tribunal révolutionnaire, à propos d'un artisan nommé Dutertre, qu'on venait de condamner à mort pour avoir envoyé de l'argent à sa fille et à son gendre, qu'on disait émigrés, tandis qu'il ne paraissait pas avoir plus de vingt-cinq à trente ans. Quand Fouquier-Tinville lui reprocha d'avoir fait passer du numéraire national à son exécrable progéniture, et qu'il voulut s'en disculper en parlant de son âge, – Tu n'as pas la parole, interrompit l'accusateur public, et il ordonna de le conduire immédiatement à l'échafaud, parce qu'il avait entrepris de troubler l'audience.

La populace en éprouva de l'émotion ; on en parla jusque dans les comités conventionnels, et Carnot se disputa contre Roberspierre qui paraissait approuver la rigueur de Fouquier-Tinville. C'était le premier symptôme de dissention qui se fût manifesté dans le comité de salut public, et ce fut deux ou trois jours après que le même Carnot s'emporta contre Roberspierre, en séance publique, en lui reprochant d'aspirer à la dictature, et s'écriant : Point de dictateur ! à bas le dictateur !

Il y avait là je ne sais quel autre patriote qui s'approcha de Roberspierre en lui mettant le poing sous le nez. — Que tous les français périssent, cria celui-ci, que tous les Français périssent s'il je faut, mais que la liberté triomphe ! Ô toi que j'avais cru Je plus vertueux des hommes ! si tu pouvais conspirer contre la liberté de ma patrie, je n'y survivrais pas ! Non ! je prendrais ma tête par les cheveux, je la couperais, et te l'offrant comme le plus bel exemple que l'on puisse donner à un despote, je te dirais Tiens, tyran, voilà l'action d'un homme libre !...

Il parait que Tallien voulut profiter de la circonstance, et qu'il se mit a parler du poignard de Brutus dont il montra le manche avec la gaîne, en ajoutant qu'il s'en était muni pour immoler un nouveau César.

— À bas le tyran ! s'écria-t-on de partout dans la salle, à bas le tyran ! à bas ! à bas !... et voilà toute la Convention nationale en insurrection contre Robespierre qui ne sait auquel entendre. On l'accable de reproches, de menaces et d'invectives, on lui refuse la parole, on ne lui permet seulement pas d'ouvrir la bouche, et finalement on le met en état d'accusation et d'arrestation. Il se trouva chassé de cette assemblée comme le bouc Hazael, après avoir été chargé de toutes les iniquités de la tribu judaïque, et quand on eut décidément arrêté que c'était lui qui avait commis tous les crimes de la révolution, voilà tous ces égorgeurs et ces autres buveurs de sang royal et de sang chrétien qui se mettent à s'en laver les mains avec un air d'innocence et de purification parfaite. Je ne m'attendais pas à la sensibilité de Barrère, et l'humanité de Carnot me confondit.

On s'empressa de conduire Roberspierre à l'Hôtel-de-Ville, et chemin faisant (sur le quai de Gèvres), un sectionnaire approcha de son fiacre et lui tira dans la mâchoire un coup de pistolet à bout portant. On ne manqua pas d'imprimer et d'affirmer qu'il avait entrepris de se suicider, mais je m'en rapporte à ce bulletin qu'on nous envoyait de la commune, et qui méritait plus de créance que les journaux conventionnels et subventionnés.

Cependant le parti de la commune et le club des Jacobins se mettent en grande agitation pour délivrer l'incorruptible Maximilien, le vertueux Roberspierre, qui fit décréter les principes consolateurs de l'existence d'un être suprême et de l'immortalité de l'âme, voilà ce que publiait le citoyen Lescot, maire de Paris, dans sa proclamation. Les Jacobins disposent une insurrection générale ; la commune fait sonner le tocsin contre la Convention ; le commandant général Henriot, vient assiéger les Tuileries et fait pointer des canons contre les représentans du peuple ; mais toutes ces dispositions-là ne purent avoir aucun effet par une raison qui vous paraîtra singulière en pareille occasion, c'était parce que ce commandant général de la force armée se trouvait ivre-mort.

Le tumulte n'en était pas moins grand et moins effrayant dans tout Paris ; mais la Convention tint ferme (elle avait un décret de la providence à faire exécuter) ; la grande majorité de la population, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas sans-culotte et salarié par la commune, accourut successivement autour de l'assemblée ; les malheureux Parisiens s'encourageaient les uns les autres, et plusieurs milliers de gardes nationaux entouraient déjà l'hôtel-de-Ville, en demandant le jugement et la condamnation de Roberspierre, à grands cris ! Toutes les rues-voisines de la place de Grève furent occupées par la garde parisienne, et dans un pareil moment, où la population reste toujours indécise et où Paris n'appartient à personne, c'est ainsi que les antagonistes de Roberspierre ont obtenu ce grand succès qui n'aurait pas manqué de leur échapper si les patriotes de la commune et les Jacobins n'avaient pas eu le général Henriot pour commandant.

Immédiatement après la dispersion des Jacobins, les honnêtes gens et surtout les jeunes gens de Paris affluèrent tellement à l'Hôtel-de-Ville, que les sectionnaires chargés d'y garder Roberspierre et ses consorts, ne purent en défendre les portes qui furent enfoncées à coups de madriers. On a dit que c'était alors que Roberspierre s'était blessé d'un coup de

pistolet ; mais on a dit aussi que c'était une supposition de Tallien qui aurait eu ses raisons pour dissimuler la vérité sur l'origine de cette blessure.

Roberspierre le jeune se jetz par une fenêtre et se fendit la tête sur le pavé de la place de Grève. Lebas, qui voulut résister, fut tué par, un jeune homme de seize ans dont il avait fait guillotiner la mère et le frère aîné. On enleva cet affreux Couthon qui était cul-de-jatte et perclus, et qui s'était fait porter dans le fond d'une garde-robe ; enfin l'on découvrit l'infâme Henriot qui s'était caché dans l'égout de l'arcade Saint-Jean dont on fut l'arracher avec des crocs et des crampons de fer : quelle scène infernale !

Je ne sais comment il se fit qu'avant de les conduire au tribunal revolutionnaire, où les attendait Fouquier-Tinville, afin de les expédier à l'échafaud, on les fit entrer dans le château des Tuileries, et justement dans l'appartement de la Reine, où siégeait le comité de salut public ! On y jeta Roberspierre sur le milieu d'une grande table où il avait souscrit tant d'arrêts sanguinaires, et presque tous les conventionnels y vinrent à la file pour l'accabler d'injures et d'exécrations. Il n'avait obtenu, pour couvrir sa plaie, qu'un lambeau d'écharpe tricolore, et pour essuyer le sang et la sanie qui découlaient de sa bouche, il n'avait autre chose que des feuilles de papier qui se trouvaient à sa portée et qui étaient peut-être des sentences de mort écrites par lui ?

Il y eut un vieux homme en habit de gendarme, qui dit avec une voix lugubre en étendant la main sur cette horrible tête : c'est vrai qu'il existe un être supême ! et René Dupont vous dira que tous les auditeurs parurent frappés, les uns d'inquiétude et les autres de satisfaction.

René Dupont voyait toutes choses et les voyait exactement bien. Je lui avais permis de s'habiller en carmagnole ; mais il ne pouvait se décider à se coiffer d'un bonnet rouge, et pour ne donner aucun signal de méfiance avec un chapeau sans cocarde, il avait pris le parti d'aller toujours nue-tête, avec sa profusion de cheveux roux en si bel ordre, qu'il en avait l'air d'un terroriste accompli. Les choses qu'il me rapportait ne manquaient jamais d'exactitude, et si vous êtes curieux des scènes de voirie pendant la révolution, faites-le parler.

Roberspierre accompagné de ses principaux affidés, au nombre d'une vingtaine, ne fit qu'apparaitre et disparaître devant le tribunal révotulionnaire, et suivant la règle qu'il avait faite, on se contenta de reconnaitre son identité. On fut obligé de le coucher au fond du tombereau, parce qu'il était déjà moitié mort de frayeur et de souffrance. On eut beaucoup de peine à le faire parvenir jusqu'à la guillotine ; et par deux fois, la charrette fut arrêtée par des furieux qui demandaient à le déchirer. Il est certain qu'on abandonna son cadavre à la rage du peuple, et ce qui n'est pas moins assuré, c'est qu'il était resté l'idole du peuple jusqu'au moment de sa mise en accusation. Tout ce que je vous raconte ici fut l'affaire de vingt-quatre heures, et voilà ce qu'il est convenu d'appeler le neuf thermidor.

Je n'en éprouvai d'abord aucun sentiment de confiance ; il me paraissait tout-à-fait indifférent pour nous que les bourreaux de notre patrie s'appelassent Tallien, Carnot, Roberspierre ou Collot-d'Herbois ; je pensais qu'en résultat de cette péripétie conventionnelle, il

n'y aurait autre chose de changé pour nous que le nom du tyran : j'en ressentais, et c'était pour la première fois depuis la révolution, du trouble dans les idées avec des prévisions sinistres ; vous allez voir que ce n'était pas sans motif, et vous savez ce que je vous ai déjà dit sur mes pressentimens.

Parmi les employés supérieurs de notre prison, il se trouvait un ancien récollet, nommé Dasny, qui remplissait les fonctions d'adjoint au greffier, et qui m'avait pris dans une aversion que je lui rendais au centuple, attendu qu'il s'y joignait toute l'horreur et tout le mépris qu'on doit éprouver pour un renégat. Cet homme avait entrevu quelque chose de nos relations avec l'extérieur, et malgré sa dépendance à l'égard de notre chef de geôle, il en fit l'objet d'une dénonciation qui n'eut aucun résultat parce qu'il avait gardé l'anonyme avec prudence, et surtout parce que notre geôlier normand était la créature de Tallien qui le défendit envers et contre tous. Nous avons eu lieu de penser qu'il revenait qnelque chose à Tallien de nos contributions hebdomadaires ; mais c'était peut-être un jugement téméraire, et dans tous les cas c'était un motif de sécurité pour nous ; ne me le reprochez pas.

Il ne faut pas supposer que la mort de Roberspierre ait déterminé sur-le-champ la fin de la terreur. — Nous ne voulons pas devenir des modérés, s'écriait Tallien du haut de la tribune, et tout ce que nous demandons, c'est que les contre-révolutionnaires soient condamnés avec décence. Nous ne pouvons pas garder en prison trois cent mille personnes, et je demande le prompt jugement de toutes celles qui sont incarcérées en vertu de la loi contre les suspects !

Parmi les griefs articulés pour obtenir la condamnation du président du tribunal révolutionnaire, il n'était fait aucune mention d'avoir fait égorger quatre mille personnes innocentes et tout ce qu'on reprochait à ce fameux Dumas, c'était d'avoir calomnié le patriotisme du vertueux Collot-d'Herbois et du sage Tallien. Dans toutes les inculpations proférées contre Roberspierre, il n'était question d'aucun autre méfait que d'avoir voulu faire proscrire certains représentans du peuple, et du reste, Fouquier-Tinville était encore accusateur public, et la guillotine était encore en permanence à la barrière du Trône, à la fin d'août 1794, c'est-à-dire un mois après le 9 thermidor ; ainsi jugez si le troisième décadi de ce mois républicain (bon jour, bonne Œuvre !) notre méchant récollet ne se trouvait pas encore en position de me faire conduire à l'échafaud.

Il se trouva donc que le nonidi 29 thermidor notre geôlier s'était absenté pour une course d'affaires, ce qui nous causait toujours des transes mortelles, attendu que tout le régime intérieur de la maison se trouvait alors soumis au citoyen Dasny qui profitait de l'absence du [illisible] D. T... pour nous tyranniser. Cet homme vint m'ordonner de descendre pour être conduite au tribunal révolutionnaire, et pour monter sur la charrette où se trouvait déjà la Comtesse de Narbonne ; il ajouta que la fournée n'attendait plus que moi, et je vous puis assurer que je me résignai courageusement. La seule idée pénible qui me traversa l'esprit était la vôtre, et je me sentis bien douloureusement émue, lorsque je pensai que je ne vous reverrais plus jamais, mon aimable enfant !... Je fis plusieurs rouleaux de mes papiers a l'adresse du C D. T... pour qu'il en fît bonne remise ; je fis mes adieux à tous nos

comprisonniers vieux et jeunes, et je me souviens qu'Olympe de Neuillant pleurait à chaudes larmes en disant à ce maudit récollet qui souriait dans sa barbe : — Quelle inhumanité, citoyen ! comment pouvez-vous envoyer la mort une femme si vertueuse, une femme de cet âge-là ?...

— Ma pauvre enfant, lui répondis-je on n'est d'aucun âge en ce temps-ci, tout le monde a quatre-vingt-quinze ans... Ne sortez pas de ma chambre avant le retour du citoyen D. T... Et Dasny me pressait de partir avec une précipitation féroce.

Il me restait quelques mots à dire à l'Abbé Texier et quelques paroles à recevoir de lui, d'où vint que je m'en allai dans sa chambre, en dépit du moine apostat qui m'obsédait.

— Tu n'en finiras donc jamais, s'écria le charretier, vieille aristocrate, vieille autocrate, vieille calotinocrate-aristocruche, et je ne sais plus combien d'autres épithètes à l'avenant de celles-ci. Dis-moi tes noms et bonnes qualités pour mon registre... — C'est à vous à savoir mes noms, lui répondis-je tristement, et je n'ai jamais pris des qualités pareilles à celles que vous me donnez.

— Mais, la mère, je ne vous ai pas dit des sottises, me répond cet homme, et c'était pour la chose de rire avec vous sans vous insulter du tout ; je ne vous ai rien dit qui soit pour vous chagriner, pour le respect de l'âge et de votre sexe...

— Allez donc vite et finissons-en !... reprenait Dasny d'une voix d'autant plus troublée qu'on entendait sonner à la grande porte.

Hélas, mon Dieu, c'était précisément notre geôlier qui se fit montrer les cédules de Fouquier-Tinville, et qui se mit à dire : — Allons donc ! ce n'est pas la veuve Créquy-Froulay dont il s'agit ; c'est la femme Créquy du Muy ; Marie-Thérèse du Muy, femme Créquy, qu'on a dénoncée comme étant rentrée d'emigration.

— Vous pouvez retourner là-haut, citoyenne... et je regardai cette pauvre M de Narbonne avec une sorte de honte, avec un sentiment si pénible et si douloureux, avec un cœur tellement brisé, que j'en suis restée dans un état d'angoisse et d'abattement qui m'a duré plus de six mois.

Si j'avais pourtant négligé cette petite conférence avec l'Abbé Texier, ou si le ciel avait permis que le geôlier des Oiseaux fut arrivé dix minutes plus tard, je m'en allais au tribunal révolutionnaire où l'on m'aurait dit que je n'avais pas la parole, et je montais à la Guillotine sous le nom de votre pauvre mère, avec M de Narbonne et ses trois compagnons qui étaient des paysans vendéens... C'est justement quinze jours après que je suis sortie de prison.

Vous pouvez penser dans quel état d'anéantissement et de confusion je trouvai la société française et parisienne en sortant de ma geôle ; mais vous ne sauriez imaginer dans quel état d'isolement et d'abattement je me trouvai à l'hôtel de Créquy. La prison ne m'avait jamais paru aussi mortellement triste que ma maison, et tout aussitôt que je fus délivrée de ces idées continuelles de supplice et d'échafaud, je tombai dans un état que je n'avais éprouvé de ma vie ; c'était le trouble du chaos dans un vide affreux, et je me surprenais quelquefois à regretter ma captivité, à regretter mes compagnons de prison, cette espèce de fraternité du malheur, cette familiarité de circonstance, qui ne pourrai plus exister entre nous et qui, du moins, m'avait préservée de l'ennui ; et puis, cette liberté qu'on venait de me rendre, il me semblait que je ne saurais qu'en faire. Au milieu de Paris en 94, on risquait d'être égorgé dans sa maison ; j'avais regret à nos portes massives, à nos surveillans, nos porte-clés, nos dogues ; il n'était pas jusqu'au banc du jardin des Oiseaux que je ne regrettasse, et c'était, par-dessus tout, les petits enfans du geôlier que je regrettais. Quand il me revenait des lueurs de raison, — apparemment, disais-je, a par moi, que je vais revenir en enfance ; on y retomberait à moins, et j'en prenais mon parti.

Mon fils avait trouvé bon de vous emmener sur la frontière de Suisse pour y voir votre mère. J'avais perdu M. de Penthièvre, et sa fille était exilée. On avait supplicié mon neveu du Châtelet, sa femme et la Duchesse de Gramont, la Princesse de Monaco, ma nièce de Lauzun, son mari, le Maréchal et la Maréchale de Mouchy, le Marquis de Neuillant, le Comte de Vergy, l'Abbé de Goyon ; Mesdames de Renty, de Lesdiguières, de Cannples, et jusqu'à cette pauvre Maréchale de Noailles ! Enfin, sans vous parler de nos parens et amis qui étaient morts ou qui se trouvaient encore en émigration, j'avais perdu de compte fait, dix ou douze personnes de ma société la plus intime et tout au moins de ma connaissance la plus familière. Il n'y avait pas jusqu'au Chevalier de Florian qui ne fût mort de la révolution, mais c'était de frayeur ou de chagrin. Il ne restait plus de notre bon temps que la Duchesse de Fleury, l'Évêque de Marseille et le Duc de Nivernais ; aussi vous dirai-je en passant, que lorsque M de Gèvres ou la Princesse de Tingry voudraient parler de quelque chose en faisant les entendues, nous les appelons Mignonne, et nous les traitons de petites morveuses. À propos de la Duchesse de Gèvres et de la révolution, je vous dirai quelque chose de singulier.

Elle avait donné à un émigré de ses parens une lettre de recommandation pour l'Archevêque de Burgos dont elle ne connaissait que le titre ecclésiastique et dont elle n'attendait pas grand chose ; et voilà tout aussitôt la présente reçue, que ce bon Archevêque établit l'émigré dans son palais, à titre d'infant du chapitre et de commensal à la prébende. Ensuite, en prélat mémoratif et vrai castillan qu'il était, il se mit à réfléchir sur la manière dont il pourrait être utile à M de Gèvres, à l'héritière de Bertrand du Guesclin, Connétable de France et de Castille, Duc de Molina, Comte de Burgos et bienfaiteur de sa Métropole au quatorzième siècle ?

Le moyen dont il s'avisa, ce fut d'envoyer à Paris un Andaloux auquel il ouvrit, chez le consul d'Espagne, un crédit de vingt mille piastres fortes, à ce que disait l'abbé Texier. L'Andaloux se fit recommander à Tallien dont la femme était Espagnole. Tallien donna ses instructions et laissa des notes au secrétaire du comité de salut public, en conséquence des piastres fortes, et voilà pourquoi Tallien n'a décessé de protéger votre tante de Gèvres qui n'y comprenait rien du tout. Seulement, quand elle apprit qu'il était venu recommander au greffier de ne jamais la laisser comprendre dans les fournées : — C'est peut-être bien parce que je suis sa marraine ? j'ai tenu, disait-elle, un si grand nombre d'enfans pendant les six semaines que j'ai passées à Saint-Florentin, chez mon oncle de la Vrillière ! et je pense bien que cet enragé doit s'appeler Bertrand, ce qui ne me fait aucun plaisir ; mais je vous dirai que c'est un prénom que nous appliquons d'habitude en mémoire de notre bon Connétable…

Au lieu de s'appeler Bertrand, on apprit que son prétendu filleul avait nom Lambert ; et ce que j'en aimais le mieux, c'est qu'il se trouva que ce fameux voyage de M de Gèvres à Saint-Florentin, voyage au long-cours, en Auxerrois, à 56 lieues de Versailles, avait eu lieu pendant l'été de 1778, de sorte que cet ancien proconsul à Bordeaux, ce terrible Tallien, n'aurait pas eu tout-à-fait seize ans révolus, à ce compte-là ?

Une infirmité naturelle a cette bonne femme est de se persuader tout ce qu'elle veut croire et de ne vouloir ignorer de rien ; témoin sa tragique aventure avec le crucifix des Balsamites et ce pauvre M. de Caylus.

La première lettre que je reçus en sortant de prison fut une circulaire du citoyen Montlinot, commissaire national chargé de la distribution des secours publics pour les réfugiés mayençais et les filles-mères.

Il avait ses bureaux, disait-il, à la ci-devant maison d'Elbœuf, place Marat ci-devant du Carrousel ; il me disait d'y faire porter mon offrande, et vous pouvez supposer combien tout ceci me parut attendrissant ! L'oncle Dupont me demanda si j'oserais ne rien envoyer à ce commissaire national ?… et pour tranquilliser ce pauvre Dupont, je m'empressai de répondre à cet employé que je ne m'embarrassais guère des patriotes de Mayence, et que je ne voulais rien donner pour les filles-mères, attendu que mes dons pourraient avoir l'inconvénient de les encourager à ne pas se marier.

Ce fut Langevin qui porta ma lettre à l'hôtel d'Elbœuf, et Montlinot se mit à dire que, de l'autre côté des ponts, toutes les ci-devant marquises avaient répondu la même chose, et que dans le faubourg Saint-Germain c'était le mot d'ordre.

Il dit ensuite au même René Dupont : — Et toi, Citoyen, ne veux-tu rien donner pour ton propre compte ? le don le plus minime est toujours un bienfait pour le beau sexe dans la souffrance et pour le patriotisme dans la pénurie qui suit la persécution du despotisme et les malheurs de l'exil !

— Citoyen Montlinot, lui répondit Langevin d'un air bonasse, et traîtreusement comme un âne rouge, je ne demande pas mieux que de donner de l'argent à des gens de Mayence,

mais c'est à condition qu'ils me donneront des jambons ; et sinon, voyez-vous, ce sera tout de même que pour les filles-mères du Palais-Royal et de la rue de Chartres, à qui je ne donnerais seulement pas, voyez vous bien, du feu sur une tuite !...

Le fonctionnaire voulut se fâcher, et ce garçon l'envoya paître, en disant que depuis la mort de Roberspierre, on ne voulait plus se laisser molester ni rançonner.

Les gazettes publiaient successivement le plus grand nombre des papiers qu'on inventoriait chez Roberspierre, et je ne fus pas médiocrement surprise en voyant paraître dans les journaux la lettre suivante :

« Où est d'Orléans Marat, l'infâme Marat ? où sont les autres ? Vous êtes encore Couthon, Santerre, Chaumette, lâches et vils meurtriers ! tu es encore, tigre imprégné du plus pur sang de la France... bourreau de ton pays, furie sortie du tombeau d'un misérable régicide moins coupable que toi. Tu vis encore ! écoute : lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu et j'attends que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas, que juste au moins une fois dans sa fureur, il te traîne au supplice ; si mon espoir était vain, lis, te dis-je, cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent en vain à découvrir, cette main percera ton cœur inhumain...

Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous les jours, à toute heure mon bras levé cherche ta poitrine... Ô le plus scélérat des hommes, vis encore quelques jours pour penser à moi, dors pour rêver de moi, que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice ; adieu... ce jour même en te regardant je vais jouir de ta terreur. »

Il faut vous dire à présent que cette fameuse lettre anonyme dont tout le monde admirait la vigueur et la beauté farouche, était une amplification d'écolier. Plus de six mois avant qu'elle eut été trouvée dans les papiers de Roberspierre et publiée dans les journaux,
..... ainsi que vous le savez, la femme d'un parent de votre père et notre compagne au Luxembourg. Elle m'en avait montrée la copie qu'elle venait de trouver dans les cahiers de son fils ; et comme cette copie se trouvait couverte de corrections, de variantes et de ratures, elle n'avait pas eu de peine à lui faire avouer que c'était lui qui avait compose cette belle épître, qu'il avait du reste, envoyée par la petite poste, et les cheveux nous en dressaient de terreur ! Il paraît que le dictateur avait soigneusement conservé l'original de cette lettre pour tâcher d'en découvrir l'auteur, et il ne se doutait guère que cet écrivain comminatoire était un enfant de neuf ans. En pensant que ce petit garçon avait trouvé moyen d'empoisonner les jours et de troubler les nuits de Roberspierre nous n'en revenions pas de surprise.

Àpropos de lettres, il est à considérer que M. de Saint-Simon-Vermandois, l'entrepreneur en demolitions, m'avait totalement négligée pendant que j'étais prisonnière, et d'ailleurs la dernière lettre qu'il m'avait ecrite était libellée de manière à me faire supposer que nous resterions brouillés jusqu'à la mort ; ainsi jugez de mon agréable surprise en recevant de lui cette lettre avec cette pancarte.

Ayant appris votre heureuse libération dont je vous félicite et dont je viens me réjouir avec vous, dans le sentiment d'une bienveillance fraternelle et de la plus sincère estime je vous adresse avec empressement et confiance un prospectus des nouvelles cartes à jouer dont je suis le créateur et le propriétaire en indivis avec les citoyens Jeaune et Dugoure. Je ne doute pas que la réformation dont cette méthode a subi l'influence ne vous paraisse digne d'approbation. Je recommande ces nouvelles cartes à votre bienveillance, et nous serions charmés qu'elles pussent être accueillies dans la société de Paris a la faveur de votre recommandation.

SAINT-SIMON.

Par brevet d'invention, nouvelles cartes à jouer de la république française

« Il n'est pas de républicain qui puisse faire usage (même en jouant) d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité ; il n'était point d'homme de goût qui ne fût choqué de la maussaderie des figures des cartes à jouer et de l'insignifiance de leurs noms. — Ces observations ont fait naitre au citoyen Saint Simon l'idée de nouvelles cartes propres à la république française par leur but moral qui doit les faire regarder comme le Manuel de la révolution, puisqu'il n'est aucun des attributs qui les composent qui n'offre aux yeux ou à l'esprit tous les caractères de la Liberté et de l'Égalité. — C'est à la moralité de ce but que le citoyen Saint-Simon doit le brevet d'invention qu'il a obtenu, et dont il est d'autant plus flatté, qu'il assure, pour l'universalité de la république, la perfection de l'exécution des types de ses bases inébranlables. — Ainsi plus de rois, de dames, de valets ; le Génie, la Liberté, l'Égalité, les remplacent, la Loi seule est au-dessus d'eux. Description raisonnée des nouvelles cartes de la république française.

Le Génie remplace les rois.

Génie de cœur, ou, de la guerre (roi de cœur)

« Tenant d'une main un glaive passé dans une couronne civique, de l'autre un bouclier orné d'un foudre et d'une couronne de lauriers et sur lequel on lit : Pour la république française ; il est assis sur un affût de mortier, symbole de la constance militaire ; sur le côté est écrit Force, que représente la peau de lion qui lui sert de coiffure.

Génie de trèfle, ou de la paix (roi de trèfle) :

« Assis sur un siège antique, il tient d'une main le rouleau des lois, et de l'autre un faisceau de baguettes liées, signe de la concorde, et sur lequel on lit Union. La corne d'abondance placée près de lui, le soc de charrue, et l'olivier qu'il porte à sa main droite, montrent son influence et justifient le mot prospérité placé à côté de lui.

Génie de pique, ou des arts (roi de pique) :

« D'une main il tient la lyre et le plectrum, de l'autre l'Apollon du Belvédère. Assis sur un cube chargé d'hiéroglyphes, il est environné des instruments ou des produits des arts, et le laurier accompagne sur sa tête le bonnet de la Liberté ; près de lui on lit : Gout.

Génie de carreau, ou du commerce (roi de carreau) :

« Il réunit dans ses mains la bourse, le caducée et l'olivier, attributs de Mercure ; sa chaussure désigne son infatigable activité, et sa figure pensive annonce ses profondes spéculations. Il est assis sur un ballot ; et le portefeuille, les papiers et le livre qui sont à ses pieds, prouvent que la confiance et la fidélité sont les premières bases du commerce, comme les échanges en sont les moyens, ainsi que l'ordre en fait la sûreté.

La Liberté remplace les dames.

Liberté de cœur, ou des cultes (dame de cœur) :

« Portant une main sur son cœur, elle tient de l'autre une lance surmontée du bonnet, son symbole, et à laquelle est attachée une flamme où est écrit, dieu seul. Le Thalmud, le Coran, l'Évangile, symboles des trois plus célèbres religions, sont réunies par elle. L'on voit s'élever dans le fond le palmier du désert ; on lit de l'autre côté Fraternité.

Liberté de trèfle, ou du mariage (dame de trèfle) :

« Par la faveur du Divorce, ce ne sera plus que l'assemblage volontaire de la Pudeur et de la Sagesse ; c'est ce que signifient et le mot pudeur, et le simulacre de Vénus pudique, placé près de la Liberté comme l'un de ses pénates ; et si le mot divorce est écrit sur l'enseigne qu'elle tient à la main, c'est comme une amulette bienfaisante qui doit rappeler sans cesse aux époux qu'il faut que leur fidélité soit mutuelle pour être durable.

Liberté de pique, ou de la presse (dame de pique) :

« Paraissant écrire l'Histoire, après avoir traité la Morale, la Religion, la Philosophie, la Politique et la Physique. À ses pieds sont différens écrits et les masques des deux scènes unis à la trompette héroïque ; une massue placée près d'elle annonce sa force, comme le mot lumière désigne ses effets.

Liberté de carreau, ou des professions (dame de carreau) :

« Elle n'a pour attributs qu'une corne d'abondance et une grenade, emblèmes de la fécondité ; ses désignations sont le mot industrie et la patente qu'elle tient à la main.

« L'Égalité remplace les valets.

Égalité de cœur, ou de devoirs (valet de cœur) :

« C'est un garde national, dont le dévouement pour la patrie produit la sécurité publique ; le premier de ces deux mots est écrit près de lui.

Égalité de trèfle, ou de droits (valet de trèfle) :

« Un juge, dans le costume républicain (présumé), tient d'une main des balances égales, et de l'autre, s'appuyant sur l'autel de la Loi, il montre qu'elle est égale pour tous ; il foule

sous ses pieds l'hydre de la Chicane, dont les têtes sont sur la terre ; près de lui est écrit justice.

Égalité de pique, ou de rangs (valet de pique) :

« Est représentée par l'homme du 4 juillet 1789 et du 10 août 1792, qui, armé et foutant aux pieds les armoiries et les titres de noblesse, montre les droits féodaux déchirés, et la pierre de la Bastille sur laquelle il est assis ; à côté de lui est le mot puissance.

Égalité de carreau, ou de couleurs (valet de carreau) :

« Le nègre, débarrassé de ses fers, foule aux pieds un joug brisé. Assis sur une balle de café, il semble jouir du plaisir nouveau d'être libre et d'être armé. D'un côté l'on voit un camp, de l'autre quelques cannes à sucre, et le mot courage venge enfin l'homme de couleur de l'injuste mépris de ses oppresseurs.

La Loi remplace les as.

Loi de cœur, pique, trèfle et carreau (as de cœur, pique, trèfle et carreau)

Si les vrais amis de la philosophie et de l'humanité ont remarqué avec plaisir parmi les types de l'Égalité le sans-culotte et le nègre, ils aimeront surtout à voir la Loi, seule souveraine d'un peuple libre, environner l'as de sa suprême puissance, dont les faisceaux sont l'image, et lui donner son nom.

« On doit donc dire quatorze de Loi, de Génie, de liberté ou d'égalité, au lieu de quatorze d'as, de rois, de dames ou de valets ;

« Et dix-septième, seizième, quinte, quatrième ou tierce au génie, à la liberté ou a l'égalité, au lieu de les nommer au roi, à la dame ou au valet ; la Loi donne seule la dénomination de majeure.

« Il paraît inutile de dire qu'aux jeux où les valets de trèfle ou de cœur ont une valeur particulière comme au reversis ou à la mouche, il faut substituer l'Égalité de devoirs en celle de droits.

« Observations. — Après avoir rendu compte des changemens qu'imposait l'amour de la Liberté, il faut peut-être dire un mot des soins qu'on a pris pour appliquer ces idées vraies et pures au besoin qu'ont les joueurs de retrouver des signes correspondans a ceux qu'une longue habitude leur a rendus familiers. — L'on a donc rempli la carte d'attributs dont l'usage indique la figure sans avoir besoin de la découvrir. La figure est assise, afin de présenter une masse égale à celle des magots du siècle de Charles XI, et l'on a porté le soin jusqu'à conserver les mêmes couleurs afin d'offrir les mêmes effets, enfin les noms de David, de Pallas, etc., sont remplacés par les dénominations morales des différens effets de la révolution, dont les types des nouvelles cartes de la république française offrent tous les emblèmes.

« De l'imprimerie des nouvelles cartes de la république française, rue ci-devant Saint-Nicaise n 11 »

Aussitôt que Collot-d'Herbois, Carnot, Billaud-Varennes et Barrère eurent été chassés du comité de salut public, la sécurité devint général et la joie fut à son comble. On arrêta bientôt après Fouquier-Tinville, à qui l'on fit son procès.

— Allons donc, leur disait-il avec une ironie féroce, allons donc, Représentans du peuple, je n'ai fait que vous imiter et vous obéir. Lequel de vous m'a fait entendre un seul mot de reproche ? le sang découlait de la bouche de tous vos orateurs. Vous me disiez que tous les ennemis du peuple étaient condamnés d'avance et que je n'avais a remplir que les formalités de leur jugement. Vous étiez les juges et je n'étais que la hache de la Convention. Punit-on une hache ?...

L'abominable Carrier fut condamné à mort par le nouveau tribunal révolutionnaire, et ses collègues l'avaient décrété d'accusation à la majorité de 498 voix sur 500 conventionnels, ce qui prouve que les temps étaient bien changés. Un décret vint annuler cette horrible loi qui commandait de ne faire aucun prisonnier anglais ni hanovrien ; un autre décret vint ordonner la destruction de la salle des Jacobins et l'établissement d'un marché sur son emplacement ; enfin les restes de Marat furent arrachés du Panthéon français, traînés dans les rues de Paris et conduits jusqu'à l'égout de la rue Montmartre dont on brisa la grille afin de les y précipiter au milieu des immondices.

En allant en fiacre dans l'île Saint-Louis pour y voir l'Abbé Texier qui fébricitait, je me trouvai sur le passage de cette exécution réparatoire. Il n'était plus question du peintre David et de son reposoir civique ! je trouvai singulier qu'il eût été dans ma destinée d'assister à deux pareilles scènes à propos du corps de cet abominable homme. La différence en était complète mais c'était à 21 mois de distance et les révolutions marchent si vite en ce pays ci.

Je vis que les ossemens de Marat étaient dans un grand panier et je demandai ce qu'on allait en faire ? Langevin (je suis bien obligée de vous parler continuellement de mes domestiques, puisque je n'avais plus aucune autre compagnie que la leur mais je n'en prétends pas faire la dédaigneuse et la confondue, c'est la concordance dans l'opinion politique et les principes religieux qui établissent naturellement la plus parfaite égalité ; je l'ai bien éprouvé pendant cette révolution) mais je retourne à Langevin qui s'en fut questionner les convoyeurs de ce panier en mon nom propre.

— Madame la Marquise de Créquy fait demander à ces Messieurs... — Il arriva tout aussitôt cinq ou six jeunes gens de bonne tournure à ma portière, et quand ils m'eurent fait part de leur intention, je ne pus m'empêcher de les en applaudir, en disant que c'était le sanctuaire le mieux choisi pour une pareille idole. Ils me demandèrent si je sortais de prison ?... Il y en avait qui venaient me serrer les mains et qui avaient des larmes dans les yeux, et c'est que tout le monde était dans des transports de sensibilité, de bienveillance et de jubilation dont on ne pourra se faire aucune idée dans les temps futurs et d'après les livres. Je suis fâchée que vous n'avez pas vu te temps-là de manière à vous en pouvoir sou-

venir. Oh ! l'humanité vaut mieux qu'on ne le croit, et surtout quand elle est épurée par la souffrance. On s'arrêtait dans les rues, pour peu qu'on eût une figure honnête ; on questionnait et se proposait des secours, on s'apitoyait ou se réjouissait avec tant d'humanité, tant de franchise et si simplement ! Mais c'était surtout les pauvres jeunes gens qu'il fallait voir aux Tuileries, dans les spectacles, à la représentation des Deux Journées, et surtout quand on chantait le Réveil du peuple ! Tout le monde y faisait chorus ; on s'embrassait sans se connaître, on s'étreignait avec des éclats de joie convulsive ou de généreuse indignation qui auraient fait couler des larmes d'un rocher ! On pleurait ; on délirait !... Mais il faut que je vous fasse copier, cette abrupte mélopée, incorrecte, désordonnée, mais solennelle et vigoureuse ! cet hymne rude, mais accentué par la délivrance et la générosité vengeresse, enfin cette chanson qui répondit à tous les cœurs et tous les sentimens, à toutes les douleurs et tous les besoins de votre pays ! Je trouve que l'air de ce chant véritablement patriotique vaut encore mieux que les paroles, tant il me paraît énergique, attendrissant et passionné !

LE RÉVEIL DU PEUPLE

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur ?

Tu souffre qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands
Souillé par son souffle féroce
Le territoire des vivans.
Quelle est cette lenteur barbare
Hâte toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres du [illisible]
Tous ces buveurs de sang humain,
Guerre à tous les agens du crime,
Poursuivons-les jusqu'au trépas.
Partage l'horreur qui m'anime,
Ils ne nous échapperont pas !
Ah ! qu'ils périssent, les infâmes
Et les égorgeurs dévorans,
Qui portent au fond de leurs âmes
Le crime et l'amour des tyrans !
Mânes plaintifs de l'innocence
Apaissez-vous dans vos tombeaux,
Le jour tardif, de la vengeance
Fait enfin pâlir nos bourreaux.
Voyez déjà comme ils frémissent,
Ils n'osent fuir, les scélérats ;

Les traces du sang qu'ils vomissent
Décéleraient bientôt leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
Ô notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.
Ô vous coupables égoïstes,
Et vous, lâches insoucians,

Pouvez-vous, près des Terroristes,
Vous endormir sur des volcans !
C'est peu que de haïr le crime,
Il faut encore l'anéantir.
Si vous ne fermez pas l'abîme,
L'abîme va vous engloutir !

Àl'île de Puteaux, 12 juillet.

Tome 9 · 01

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

DE 1710 À 1803

NOUVELLE ÉDITION REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY.

L'Abbé Texier (vous direz peut-être aussi que je ne saurais plus vous parler sans nommer un prêtre ; mais vous pensez bien que j'aimais mieux me trouver en relation journalière avec des abbés qu'avec des fournisseurs ou des employés et des législateurs de la Convention ?) ; l'Abbé Texier s'était réfugié dans l'île Saint-Louis, chez le Vicaire-général qui était alors M. de Malaret, parce que l'Abbé de Dampierre avait été rappelé auprès de M.

l'Archevêque, afin de s'y reposer après deux années de la plus laborieuse et de la plus périlleuse mission qui fût jamais. J'y trouvai que ces deux messieurs se parlaient avec édification du Marquis de Villette, de sa générosité parfaite à l'égard de tous les honnêtes gens persécutés pendant la terreur, de ses efforts pour sauver la vie de Louis XVI, et surtout de sa fin courageuse. Il était le beau-frère de cet héroïque et malheureux Varicourt, et quand il avait vu que la révolution tournait au crime, il paraît que cet homme était grandi de cent pieds. C'était chez lui qu'on avait caché presque tous les vases sacrés de nos paroisses, et c'était peut-être bien dans cet appartement où mourut Voltaire ? Cette même chambre aura peut-être servi de refuge à la Croix, de tabernacle à l'Eucharistie ? stat crux dum volvitur orbis

Ces deux messieurs me dirent aussi que les régicides avaient conçu contre M. de Villette une telle rage, cause de son vote en faveur du Roi, que lorsqu'on vint le chercher pour le conduire au supplice, qu'on apprit qu'il venait d'expirer dans son lit, les envoyés du comité de salut public eurent la barbarie de le faire coutelasser, et de faire déchiqueter son cadavre… Il avait un correspondant royaliste appelé M. Coquerel, qui demeurait auprès de Boulogne-sur-Mer ; et c'était à lui qu'il adressait tous les pauvres prêtres et les autres proscrits qui voulaient se réfugier en Angleterre. Il avançait ou donnait tout ce qu'il fallait pour des entreprises aussi dispendieuses, avec une charité magnifique, et les services qu'il avait rendus étaient innombrables. Je vous puis assurer que les dernières années de ce M. de Villette ont noblement réparé la frivolité, j'ai presque dit les désordres de sa vie passée.

On nous rapporta sur le Dauphin qui venait de mourir en prison une chose certaine et qui me parut bien touchante : ce malheureux enfant se refusait absolument à parler, et même il ne voulait répondre par aucun signe d'assentiment ou de négation à ce que lui demandaient ses gardiens qu'il évitait de regarder et dont il détournait les yeux avec une persévérance invincible. Il avait pris cette résolution parce qu'il avait entrevu qu'on voulait torturer le sens de je ne sais quelle réponse qu'il avait faite à son geôlier à l'égard de la Reine, sa mère. Il ne s'est jamais départi de cette résolution prodigieuse, et quand il est mort (le 8 juin 1795) il y avait plus de vingt-deux mois qu'on n'avait pu obtenir de lui, non seulement de proférer une seule parole, mais de faire aucun signe, aucun mouvement, qui pussent être interprétés par oui ou par non.

Sa fin peut avoir été la suite des mauvais traitemens dont on n'avait cessé de l'accabler depuis deux années ; mais il est à remarquer que c'est précisément depuis la mort de Roberspierre qu'on l'a séparé de sa sœur et qu'on a redoublé d'inhumanité contre lui. L'époque de sa mort est précisément celle de l'expédition royaliste pour Quiberon, expédition qui se disposait dans les ports d'Angleterre avec un appareil formidable ; avec une ostentation si perfide, hélas ! La Convention n'était pas tranquille au sujet de la population de Paris que les chefs de l'association royaliste incitaient à se porter au Temple ; aussi le conventionnel Brival avait-il osé dire à la tribune qu'après avoir commis tant de crimes inutiles, on aurait bien pu en ajouter un autre qui fût susceptible de délivrer l'assemblé d'une grande inquiétude… Le docteur Dussaut qui soignait le jeune Roi depuis quinze mois et qui du reste ne pouvait obtenir pour lui, ni médicamens, ni linge, avait fini par dénoncer l'admi-

nistration du Temple à la Convention, mais il était mort subitement le 1 juin, et son adjoint, le docteur Choppart, mourut quatre jours après lui précisément de la même manière. Malheureux enfant royal, précieuse et lamentable victime !

Chaque jour dans son sein verse un poison rongeur.
Quelles mains ont rempli cette coupe funeste ?
Le monde apprit sa fin, la tombe sait le reste.

On commençait à parler d'un espoir de libération pour Madame Royale en disant que l'Autriche avait promis d'en faire un sujet de négociation ; mais depuis qu'on avait renouvelé le conseil de la commune, nous n'avions plus aucun moyen d'obtenir directement des nouvelles de cette chère Princesse, et c'était un motif de grande affliction pour nous. Le seul document qu'on ait pu nous procurer pendant plus de six mois, fut la copie d'une lettre écrite à la Convention par une madame Chanterenne à qui l'on avait donné commission de lui tenir compagnie. Je ne sais pas si Madame Royale en fut satisfaite ; mais comme cette personne avait sollicité la recommandation des plus honnêtes gens de l'époque afin d'obtenir cette permission, tout donne à penser qu'elle avait une intention loyale, et dans tous les cas, voici les termes de son rapport au comité de sûreté générale.

Àla tour du Temple, ce 18 fructidor

an III de la république.

« Je ne veux pas tarder vous informer de l'effet qu'a produit sur Marie-Thérèse-Charlotte la visite des C Tourzel, admises auprès d'elle d'après la permission qu'elles ont obtenu du comité. La jeune détenue a reçu ces citoyennes avec l'empressement et la joie de l'amitié ; cette première entrevue a renouvelé dans son âme des mouvemens bien naturels d'une touchante sensibilité que son courage et sa fermeté ordinaires ont bientôt surmonté ; j'ai tout lieu de présumer que désormais la présence des C Tourzel ne produiront plus que l'effet d'une société douce et agréable à Marie-Thérese-Charlotte.

« Je vous préviens de plus, citoyens représentans, que la C Tourzel mère, m'ayant pressé vivement de l'informer de la véritable situation de la jeune détenue touchant les connaissances qu'elle avait des malheurs de sa famille et ne pouvant douter que de telles instances ne fussent dirigées par les conseils du comité, je n'ai pas balancé de convenir avec cette citoyenne que Marie-Thérèse-Charlotte n'ignorait plus rien, et que c'était moi-même qui l'avais instruite de la vérité qu'elle désirait et qu'elle avait sollicitée vainement de moi pendant un mois.

« Les chagrins déchirans qu'éprouvait Marie-Thérèse de l'incertitude où elle était plongée sur le sort de ses parens, la loi pleine d'humanité que le comité m'avait faite d'adoucir son sort autant qu'il dépendrait de moi ; enfin la liberté que votre honorable confiance m'avait donnée de faire et dire ce que je jugerais le plus convenable : tout a contribué à me déterminer à ne plus taire à mon infortunée compagne un secret que mon intimité avec elle me rendait chaque jour plus pénible et plus difficile à garder. J'ai l'espoir, citoyens repré-

sentans, que ma conduite en cette occasion aura votre approbation ; je la désire toujours, et le but de toutes mes actions est de la mériter.

« Les preuves de bonté que j'ai déjà reçues du comité, m'enhardissent, citoyens représentans, à en solliciter de nouvelles ; je vous demande d'être la première à informer Marie-Thérese-Charlotte de son sort ; j'ose aussi vous exprimer positivement ce que j'ai déjà témoigné au citoyen représentant Kervélégand ; c'est le désir de rester auprès de la jeune détenue, quelle que soit sa destinée. Si ces deux demandes sont indiscrètes, j'en demande pardon au comité en l'assurant que mes vues sont pures, et que sans égard au vœu de mon cœur, ma raison saura se conformer sans effort et avec soumission à la volonté et la décision du gouvernement.

« Salut et fraternité. »

« Hilliaire Chanterenne. »

Vous savez sûrement que Madame, fille de France, a fini par être échangée contre huit Français qui n'étaient certainement pas des plus importans parmi les sujets du Roi son père.

Ces illustres captifs de l'Autriche avaient nom Camus, Bancal, Quinette, Burnonville, Lamarque, Maret et Huguet-Semonville. Il y faut ajouter encore ce Drouet, le maitre de poste de Sainte-Menehould, qui était devenu législateur après avoir fait arrêter la famille royale à Varennes, et c'était le cas de se rappeler la réponse du Duc d'Albe à cette députation de douze Bourgmestres et de vingt-quatre Échevins hollandais qui venaient s'offrir à lui pour otages, en échange des Comtes de Horn et d'Egmont : — J'aime mieux deux saumons que trente-six grenouilles.

Les personnes envoyées par la cour de Vienne pour recevoir Madame à la frontière de France et pour l'accompagner, ne voulurent jamais permettre à aucun émigré français de parler à l'orpheline du Temple ni même de s'approcher d'elle. Ils les repoussaient avec la rudesse des Pandours et des Talpachs, et parmi ceux qui se croyaient à l'abri d'une pareille interdiction, soit à cause de leur rang, du nom qu'ils portaient, de leur grade militaire et même à raison de leur âge, il y en eut qu'on menaça de leur donner des coups de sabre, et ce furent Messieurs d'Havrincourt et de Bethisy, notamment.

J'ai beaucoup souffert à Paris pendant sept années ; mais je n'échangerais pas ces sortes d'angoisses-là contre l'assujétissement à l'étranger, contre les misères et les humiliations, contre les outrages et les colères de l'émigration ! Qui n'a su l'odieuse conduite de la maison d'Autriche et de la maison de Saxe à l'égard de nos Princes ? Qui n'a pas souri de mépris en lisant cette insolente inscription qu'un prince allemand avait fait placer à la barrière de son parc.

Il est défendu aux vagabonds, aux juifs et aux émigrés d'entrer dans ce jardins. Il est vrai que les émigrés riches étaient admis presque partout ; mais on était sans pitié pour ceux qui se trouvaient sans ressources.

Par excès de lâcheté politique, il y eut une ordonnance de l'Archiduc Évêque de Munster pour interdire le séjour de son domaine épiscopal à tous les émigrés qui auraient fait partie de l'armée des princes français ; et pour accorder au Cardinal de Montmorency la permission de s'arrêter sur cette terre inhospitalière, on avait exigé de ce Grand Aumônier de France, une déclaration par écrit, de ce qu'il n'avait jamais servi dans l'armée de Condé.

Un autre potentat du S. empire ne voulait admettre aucun émigré sans lui faire jurer qu'il n'avait jamais porté les armes contre la république française, et du reste il est assez connu que le Duc de Wurtemberg écrivait aux commissaires de la république en ces termes-ci (pendant le congrès de Rastadt) :

« On n'a pas à me reprocher d'avoir donné un verre d'eau à un émigré, et quant aux ci-devant princes de la famille de Bourbon, s'il en est entré dans mes états, l'ordre d'en sortir leur a été notifié tout aussitôt, et suivant la règle que j'en avais prescrite à l'avance.

Les Anglais étaient bien étonnés, de ce que toutes les Françaises émigrées n'étaient pas des femmes de mauvaise vie, et de ce que tous les prêtres catholiques n'étaient pas des scélérats. Le Prince de Kaunitz disait un jour à M. de Breteuil : — Ce qu'il y a de plus extraordinaire au monde, c'est la quantité de choses que les Anglais ne savent pas ! Le Duc d'Harcourt avait cru devoir m'écrire afin de me sermonner sur ma résolution de rester en France, et pour me conseiller d'émigrer en Angleterre. — C'est un pays, lui répondis-je, où je n'irai jamais établir mon domicile : il me semble que je m'y déplairais pour en mourir ; il y a trop d'Anglais !

En fait de bonne histoire de l'émigration, je vous dirai celle d'un gentilhomme gascon dont le Baron de Breteuil et M de Boufflers ne pouvaient jamais se parler sans éclater de rire.

Il était parti pour émigrer des environs de Saint-Paul-de-Fenouillede, avec une pièce de six francs ; mais à la vérité, c'était dans une cariole attelée d'un cheval, avec une femme qui était la sienne, et quatre enfans dont le plus jeune avait environ six mois. Il arrive tout droit à Saint-Pétersbourg, avec sa pièce de six francs intacte et ses quatre enfans en bonne santé, ce qui prouve qu'il avait du savoir-faire. Comme il n'avait été question de s'arrêter nulle part, on leur avait donné par tout pays toute sorte de facilités pour passer outre. C'était avec un excès d'obligeance et d'empressement inimaginable, et ils disaient qu'ils avaient fait un voyage charmant…

Voici qu'on vient me dire que l'Abbé Texier m'attend dans mon salon ; il faut tourner court à mon histoire, et je vous dirai substantiellement que M. de Breteuil, accrédité par Louis XVIII auprès de l'impératrice de Russie, avait sollicité (pour ce gascon) la permission d'aller s'établir sur le Caucase. On lui donna de l'argent pour acheter des pioches et des bêches, et deux ans plus tard il envoya une caisse remplie de superbes fourrures à M. de Breteuil, afin de reconnaître sa protection. Il y en avait au moins pour quarante mille livres. Il avait fait une fortune immense ; il avait déjà marie l'ainée de ses filles avec un prince de

l'Ymirette, et voilà l'histoire de M. Linès de Linas de Magnoac. Je reprendrai la plume après être sortie de mon tourbillon d'abbés sexagénaires et de douairières.

J'ai peur que le temps ne me manque avant de pouvoir atteindre mon but ; ainsi, je laisse aux historiens futurs de la révolution le soin de vous parler du 18 fructidor et surtout du 13 vendémiaire, réaction jacobine où Buonaparte a fait mitrailler les plus honnêtes gens de Paris. Il a fait tuer de mille à douze cents personnes environ, pour son coup d'essai ; c'était un apprenti terroriste à la suite de Barras, et c'était la première fois qu'on eût entendu parler de ce personnage.

Je ne saurais pourtant vous dire que je n'avais jamais ouï parler de la famille des Buonaparté, et je me rappelle assez bien, parce que je me souviens de tout, que M de Marbœuf étant malade et se croyant mourante, et tous ses amis s'étant concertés avec sa sœur de Lévis pour aller lui tenir bonne compagnie, j'y fus appointée pour mon compte et mon tour de rôle au 31 décembre de je ne sais plus quelle année, par exemple ? mais ce devait être sept ou huit ans avant 89, car nous étions encore en petits paniers, et je vois d'ici nos petites robes de Batavia mandregore et blanc. (Rien n'était si joli que ces robes flambées !)

J'étais donc à l'Élysée-Marbœuf et dans la serre chaude, en tête-à-tête avec cette chère femme qui buvait de l'eau de pommes, et qui déraisonnait sur le rhume, le catharre, les bronches et les tubercules, au point de m'en impatienter. On vient lui dire que madame… (un nom qui semblait inouï) était débarquée dans son antichambre afin de lui souhaiter une bonne année.

— Que le bon Dieu la bénisse et me délivre de sa visite ! Dites donc que si je reste à l'Élysée c'est pour ne recevoir personne et parce que je ne fais que tousser. Pourquoi vient-elle me relancer jusqu'à l'Élysée ?… – est-ce que je ne vous ai jamais parlé de cette madame bonne ou mal à parté ?…

— Malaparté, vous dites ? je crois que c'est Bonaparté, plutôt… et pour ne savoir que nous dire elle se mit à me faire écouter que c'était une femme de condition soi-disant, passablement belle, infiniment pauvre, avec qui son mari, M. de Marbœuf, s'était lié de connaissance en assez grande familiarité pendant qu'il était gouverneur de Corse. M de Marbœuf ajouta que cette famille Corse vivait à Paris, soit à Marseille, au moyen d'une pension sur les gabelles, et sous la protection de ce galant Marquis. Je dois vous dire qu'elle n'en parla pourtant pas de manière à me faire supposer que cette M Buonaparté ne fût pas une honnête personne ; et comme cette Marquise avait autant de sagacité jalouse et de rigorisme ; que de franc-parler avec moi, je suis bien assurée que la supposition contraire est une calomnie de mauvais goût, de mauvais lieu, faite après coup, et forgée par inimitié politique. On est toujours soupçonné de mauvaise conduite par les malhonnêtes gens, et qui dit soupçon (de leur part), dit toujours accusation formelle.

M. de Penthièvre et mon oncle le Bailly me disaient toujours : – Comment pouvez-vous vous accommoder si parfaitement bien de cette bonne Marquise en si grande intimité ! M

de Marbœuf est malade imaginaire et quinteuse, elle est jalouse, elle est exigeante, ennuyeuse… Et je répondais en les interrompant : — Je l'aime comme elle est.

Je n'ai jamais pu me décider à démentir les imperfections visibles ou les défauts réels de mes amis, et quand j'entrevois que le raisonnement y défaudrait, c'est avec mon sentiment pour eux que je les plastronne. Il n'en peut résulter aucune discussion ; il n'y a pas là de contestation possible ; on n'aigrit point ses adversaires ; on ne les force pas à persister, à s'opiniâtrer dans le dénigrement, et vous pouvez compter que nos amis s'en trouvent beaucoup mieux que d'une apologie maladroite.

Comme je m'ennuyais véritablement ce jour-là, il me prit fantaisie de rompre le tête-à-tête, au moyen de cette Buonaparté, que la maîtresse de la maison voulut bien faire introduire, et qui nous apparut escortée d'une légion d'enfans mal habillés.

Il y avait dans cette couvée d'oisillons corses un petit garçon qui venait de pleurer, car il en avait les yeux tout rouges, il avait l'air de dévorer ses larmes, et me voilà qui m'ingénie, pour passer le temps, d'en parler à M sa mère, avec un air de sensibilité bienveillante, en la questionnant sur le motif de cette affliction… – Madama dit-elle en baragouinant avec une grosse voix, e oun piti monstro !…

Mde Marbœuf était au supplice ; et comme je ne m'en inquiétais pas autrement, je me fis raconter de point en point comment toute la famille sortait de chez l'Évêque d'Autun (M. de Marbœuf) ; comment cet orgueilleux écolier n'avait jamais voulu aller baiser la main de Monseigneur l'Évêque, et comment il avait été souffletté par sa mère aussitôt qu'ils avaient été remontés dans leur fiacre.

— E ouna testa de fer, Madama !… Je ne contrarierai sûrement pas la glorieuse mère du citoyen Buonaparté, et je pense bien que c'est le piti monstro qui sera devenu le mitrailleur de Saint-Roch et du Pont-Tournant.

Je vous dirai qu'indépendamment de cette multitude de personnes qui ont perdu la vie dans la révolution, il y a nombre de gens qui ont perdu l'esprit. Je me souviendrai toujours de cette bonne M de Laverdy, qui ne déraisonnait sur aucun sujet hormis sur la confiance que les honnêtes gens devaient porter à M. Roberspierre. Elle avait perdu la tête en apprenant, dans sa prison, la condamnation de son mari (l'ancien Contrôleur-général) ; Roberspierre avait fait, deux jours auparavant, je ne sais quelle dissertation fallacieuse où l'on avait cru démêler des intentions rétrograde en fait de pénalité sanguinaire, et la pauvre femme en était restée là. Elle est morte longtemps après, sans savoir que son mari avait péri sur l'échafaud ; ce que M de la Briffe, sa digne et tendre fille, a toujours trouvé moyen de lui dissimuler jusqu'à la fin. Rien n'était si contrariant et si pénible que d'entendre cette bonne veuve invoquer le patronage et la protection de Roberspierre pour son mari, que Roberspierre avait fait guillotiner.

Mde Valentinois était devenue folle à lier, M de Castellane était en démence, et M. de Lomagne idem. M de Saint-Julien a décidément perdu la triste raison dont elle avait tant de fois abjuré l'empire, et M de la Reynière est tombée dans un état d'ingénuité qui la rend

tout-à-fait divertissante. On n'eût jamais supposé que le régime de 93 aurait opéré cette révolution-là.

– Ma foi, dit-elle en grasseyant et nasillant languissamment, c'est pas la peine de se gêner depuis cette révolution, et je dis à présent tout ce que je pense. Que je suis fâchée que la Vicomtesse de Narbonne n'ait pas été guillotinée !

– Mais pourquoi donc, Madame ? et comment pouvez-vous convenir d'une chose pareille…

— Ah, je ne demande pas mieux que de vous dire mes raisons ; c'est que, d'abord, je suis ennuyée d'entendre parler d'elle…

– Mais comme elle est environ du même âge que vous, elle aurait peut-être la même chose à vous reprocher ?

– Ah dame, c'est qu'en outre qu'elle est excédante, elle m'a fait une impertinence en 85, à l'hotel de Soubise, et j'aurais tant voulu qu'elle eût été massacrée dans les prisons ! Vous savez qu'on a déporté l'Abbé d'Albignac, et j'en suis bien contente, il était si ennuyeux !

— Et m'sieux vot'fils, qu'est-ce qu'il est devenu dans tout ceci ? lui demanda M de Coislin, qui n'a jamais été meilleure que Mde la Reyniere, mais qui n'est pas devenue si franche.

– Mon fils, repondit l'autre en baîllant, il a sa fortune à part, et je n'en ai pas ouï parler depuis long-temps. Quand Dieu m'a fait la grace d'avoir le malheur de perdre Monsieur de la Reynière, on est venu me dire que mon fils avait été noyé à Nantes, mais cela n'était pas vrai, malheureusement, car vous savez que les pères et les mères héritent de leurs enfans depuis la révolution ; et comme il fait un si mauvais usage de sa fortune, je voudrais bien l'avoir pour moi toute seule !…

— C'est que vous n'avez pas d'idée de ce garçon-là, nous disait M. de la Vaupalière ; il est avide et méchant, il est colère, il est glouton… Je ne connais rien de si mortifiant que d'avoir un enfant pareil, et sa pauvre mère en est désolée…

– Mais je le crois bien, lui répondis-je, elle avait couvé un œuf de Paon, il lui est éclos un Dindon !

— Ce que je désirerais par dessus toute chose en ce moment-ci disait-elle un jour à M. de Chevreuse, ce serait que la Duchesse de Fitz-James mourût !

— Ah ! Madame la Reynière allons donc, vous n'y pensez pas !… et puis c'est une si bonne femme !

— Je le sais bien, mais c'est parce que je louerais l'appartement qu'elle a dans ma maison à M de Brunoy qui n'est pas malade et qui descendrait tous les soirs pour faire ma partie. — C'est qu'elle a voulu faire un bail, elle a un bail voyez-vous, et je… je… — Ah, j'espère qu'elle va bientôt mourir !

Le salon de M de la Reynière est devenue le palais de la Vérité, comme dans le conte allégorique, et rien n'est aussi tristement curieux que d'y lire ouvertement dans son mauvais cœur et son egoïsme dénaturé.

La Duchesse de Béthune est venue me confier qu'elle avait envie d'aller se faire carmélite, en Espagne, parce qu'elle a eu le malheur de perdre son aumônier qui était un vieux capucin borgne, et tout le monde se fait des contrariétés, par le temps qui court. Je vois souvent M. du Roure, un digne et bon vieux seigneur qui est beaucoup plus jeune que moi, mais qui n'en bat pas moins la campagne. Il se plaint souvent de sa fille, la Vicomtesse du Roure, et c'est, je crois, sans raison ; car assurément c'est une des femmes qui s'attachent le plus à complaire à leurs parens et leurs amis. — Ma fille ne comprend pas, me vient-il dire avec une régularité désespérante, elle ne comprend pas que je puisse avoir besoin d'un gentilhomme ! — Ma fille me refuse un gentilhomme, elle a ce courage là !... Mais j'ai pourtant l'habitude d'avoir un gentilhomme, et voyez donc si c'est la peine de s'en passer ? on peut en avoir un pour cinquante écus par mois, et même un bon gentilhomme !

— Croyez-vous, ceci lui dis-je ? il me semble qu'ils devraient être enrichis depuis 92 ?

— Ah c'est bien possible, à cause qu'on en a tant tué ; mais on pourrait bien aller jusqu'à deux cents francs pour un gentilhomme qui joerait au trictrac, et surtout s'il avait la croix de Saint-Louis ?

Nous sommes à la recherche d'un gentilhomme à cinquante écus par mois. Il y en a d'un entretien plus dispendieux, et surtout quand ils sont jeunes, à ce que dit la douairière de Monaco (qui ne saurait se passer d'un Écuyer de main).

D'autres ont des jardins, des palais somptueux,
Le monde entier vient voir leurs parcs voluptueux ;
Mais des pas d'un Francais l'on n'y voit pas l'empreinte.
On craindrait que ces pas n'en souillassent l'enceinte.
Ah ! les jardins pompeux et ces vastes palais
Valent-ils un des pleurs taris par des bienfaits !
Tombez devant ce luxe, altières colonnades,
Croulez, fiers chapitaux, orgueilleuses arcades ;
Et que le sol ingrat d'un ingrat possesseur
Soit sec comme ses yeux et dur comme son cœur !

Le général Murat, qui n'avait là dessus la possibilité d'aucune illusion, avait également fait faire beaucoup de recherches aux généalogistes napolitains, et les auteurs de la Connessita Maestosa avaient fini par découvrir qu'il descendait des Plantagenets, par des Dauphins d'Auvergne et les anciens Vicomtes de Murat leurs agnats. (Note de l'Éditeur).

Triste raison, j'abjure ton empire ;
Toi seul, amour, tu peux nous rendre heureux ;
Viens, fais passer dans le cœur de Thémire
Toute l'ardeur dont m'enflamment ses yeux.

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY.

Vous ne sauriez imaginer mon cher petit-fils, combien je regrette et combien je m'afflige de ne pouvoir vous parler comme je le voudrais sur notre chère et glorieuse Vendée ; mais je craindrais d'employer des matériaux révolutionnaires, et les documens que j'ai fait demander à M de Charette arriveront trop tard. Il faudrait plus de temps, il faudrait plus de force et plus de voix qu'il ne m'en restera, pour oser parler des la Rochejaquelein, des Bonchamps, des Lescure et surtout du Chevalier de Charette, car je vous confie que Charette et Cathelineau sont mes deux héros de prédilection. Ce gentilhomme intrépide et cet humble paysan me rappellent toujours le grand Dunois et la sainte bergère de Domremy. Depuis les guerres de Charles VII, on n'a rien vu de si beau dans l'histoire de France ; et c'est au point qu'il est presque suffisant de lire les journaux républicains, pour avoir une idée de Charette et pour mesurer toute la hauteur de son caractère et de sa capacité. On y voit ce chevalier breton qui s'en va prendre d'assaut la citadelle de Noirmoutier, qui s'empare d'une ville forte et d'une grande île, avec des coups de sabre et des paysans qui se tiennent dans l'eau de la mer jusques par-dessus les genoux et ces mêmes journaux sont obligés de rapporter la capitulation qu'il impose et qu'il fait accepter aux autorités de la république française, en ces termes-ci :

1 L'île de Noirmoutier appartient au Roi, notre souverain Seigneur.

2 L'artillerie du château et des forts, les navires qui sont dans les ports, dans les étiers et la rade, sont également reconnus pour appartenir à Sa Majesté.

3 La garnison révolutionnaire mettra bas les armes qui seront placées en faisceau sur la grande place.

4 L'artillerie légère sera rangée en bataille, les embouchures tournées du côté opposé aux chemins et à la rue par où va entrer l'armée royale ; aucune troupe ennemie n'en approchera de quatre cents pas.

5 Tous les chevaux d'artillerie, de cavalerie, de transport et autres, ainsi que les fourrages, avoines et généralement toute sorte de munitions, et tous les autres objets qui se trouvent dans les magasins, vont être conservés et seront livrés en bon état.

6 Toute la garnison sera prisonnière de guerre ainsi que les personnes dont les opinions seraient suspectes.

Voilà quels articles ont été dictés par Charette, qui les a fait accepter et ponctuellement exécuter par les vainqueurs de Mayence ! Et puis voilà Charette qui laisse en garnison deux

mille paysans dans son île conquise, et qui s'en va battre les républicains à Machecoul ! Pour avoir des statues, il ne manque assurément à cet homme-là que d'avoir un historien !

Il est impossible que Messieurs d'Elbée, de Scépeaux, Sapinaud de Marigny, Joly, Soyer, d'Autichamp, de Bourmont, et tous ces autres héros de l'occident français, ne trouvent pas un jour un historiographe instruit et véridique. Mais je ne sais si j'aurai le juste orgueil et la consolation de pouvoir lire une histoire exacte de la Vendée, et on pense bien que je ne saurais attendre jusques-là.

Àdéfaut de renseignemens précis sur les opérations de nos armées royales, je ne pourrai vous faire connaître qu'un certain nombre de documens qui se rapportent aux négociations ouvertes entre le Chevalier de Charette et le gouvernement révolutionnaire, car il a traité de puissance à puissance avec la république, et vous allez voir de quel côté se trouvaient l'honneur et la loyauté.

Les pièces suivantes n'ont jamais été imprimées, vous pourrez juger de leur importance, et je vous réponds de leur authenticité : il ne faut pas que je néglige de vous faire observer que cette note confidentielle du comité de salut public était postérieure au traité de Lajaunais. Ainsi que dans la pièce suivante, il y est fait mention d'une promesse relative au Roi Louis XVII ; mais la Convention l'avait si bien dissimulée, que c'est uniquement dans cette protestation des chefs de nos armées royales, qu'on peut en retrouver quelque vestige. En attendant ces renseignemens qui vous parviendront lorsque je n'y serai plus, j'ai pensé que cette admirable déclaration des Vendéens pourrait vous donner, si ce n'est une idée complète, au moins une idée positive et précise de la Vendée.

« Il est impossible, cher collègue, que la republique puisse se maintenir si la Vendée n'est pas entièrement réduite sous le joug de la loi.

« Nous ne pouvons nous-mêmes compter sur notre propre sûreté, que lorsque les brigands qui infestent les départements de l'Ouest depuis deux années auront été mis dans l'impuissance de contrarier nos résolutions, c'est-à-dire lorsqu'ils auront été exterminés.

« C'est déjà un sacrifice humiliant que d'avoir été réduits à traiter de la paix avec des rebelles, ou plutôt avec des scélérats dont la majorité mérite l'échafaud.

« Soyons convaincus que si nous ne les détruisons pas, ils finiront par nous détruire.

« Ils n'ont pas mis plus de bonne foi dans le traité que nous n'y avions mis de confiance en eux, et il ne doit leur inspirer aucune sécurité, sur les intentions du gouvernement. Les deux partis ont transigé sachant qu'ils se trompaient.

« C'est d'après l'impossibilité où nous sommes d'espérer que nous pourrons contenir plus longtemps les Vendéens, impossibilité également démontrée à tous les membres des trois comités, qu'il faut chercher les moyens de prévenir ces hommes audacieux, qui osent lutter avec la représentation nationale.

« Il ne faut pas s'endormir parce que le vent n'agite pas encore les grosses branches, car il est près de souffler avec violence. Le moment approche, où, d'après l'article ii du traité secret, il faut leur présenter un fantôme de monarchie et leur montrer ce bambin pour lequel il se battent ; comme il serait trop dangereux de faire un tel pas qui nous perdrait sans retour, les comité n'ont trouvé qu'un moyen d'éviter cette difficulté, vraiment extrême ; le voici :

« La principale force des brigands est dans le fanatisme que leurs chefs leur inspirent. Il faut les arrêter et dissoudre ainsi d'un seul coup cette association monarchique, qui nous perdra, si nous ne nous hâtons pas de la prévenir.

« Mais il ne faut pas perdre de vue, cher collègue, que l'opinion nous devient chaque jour plus contraire et plus nécessaire que la force. Il faut supposer que les chefs insurgés ont voulu rompre le traité ; qu'ils ont voulu se faire princes des départemens qu'ils occupent ; que les chefs agissent d'intelligence avec les Anglais ; qu'ils veulent leur ouvrir la côte, piller la ville de Nantes et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines. Il faut faire intercepter des courriers porteurs de semblables choses, crier à la perfidie, et mettre dans ce premier moment une grande apparence de modération, afin que le peuple voie clairement que la justice et la bonne foi sont de notre côté.

« Nous te le répétons, cher collègue, la Vendée détruira la Convention, si la Convention ne détruit pas la Vendée. Si tu peux avoir les onze chefs, le troupeau se dispersera. Concerte-foi sur le champ avec les administrateurs d'Ille-et-Vilaine. Communique la présente, dès la réception, aux quatre représentans de l'arrondissement.

« Il faudra profiter de l'étonnement et du découragement que doit produire l'absence des chefs pour désarmer leurs conjurés. Il faudra qu'ils se soumettent au régime de la république, ou qu'ils périssent ; point de milieu, point, de demi-mesures, elles gâtent tout en révolution.

« Il faut, s'il est nécessaire, employer le fer et, le feu, mais il faut que ce soit en rendant les Vendéens coupables aux yeux de la nation de tout le mal qu'ils souffriront. Saisis, nous te le répétons, cher collègue, les premières apparences favorables qui vont se présenter, pour frapper ce grand coup, car les événemens pressent de toute part.

« Tu peux avoir toute confiance dans le citoyen Guilbert, il est jeune, mais sensé : il nous est d'ailleurs entièrement dévoué.

« Nous avions pensé à te mander à Paris, mais nous avons ensuite jugé qu'il valait mieux, pour ménager les apparences, que tu ne te déplaçasses pas sur-le-champ de l'arrivée de Guilbert. Quoique nous ne supposions pas possible qu'il soit intercepté, nous le faisons passer par Alençon ; il y verra Arthaud. Il te suffira de nous dire : J'ai reçu la proclamation relative aux subsistances. L'hypocondre voulait demander ton rappel, il craignait, disait-il, que tu ne misses pas assez d'activité et de prudence : nous l'avons rassuré. Prends garde aux menées de Louvet, il est vendu aux restes orléaniques et la guenon d'ambassadrice (M de staël) en dispose à plein. Nous le surveillons, mais il intrigue activement dans la

Mayenne et dans la Loire-inférieure. Boissy adopte toutes les mesures ; il en sent l'urgence. Fais-nous part de ce que tu peux faire sur-le-champ, afin que cela concorde avec les mesures que nous allons prendre ici. Le mot de subistance sera pour les chefs, celui de troupeaux pour les armées ; emploie le mot tranquilité pour celui d'arrestation. Lagare te tiendra dans une position respectable. Il aura tous les moyens nécessaires. Il a reçu nos ordres pour obéir aux tiens ; adieu, cher collègue. Salut et fraternité.

«Tallien, Treillard, Syéyes,

« Doulcet, Rabaud, Marcé,

Cambacérès. »

Paris, 18 prairial an III.

DÉCLARATION

DES

CHEFS ET SOLDATS DES ARMÉES CATHOLIQUES

ET ROYALES,

SUIVIE

De la Proclamation du Généralissime

et des autres chefs desdistes armées,

au nom de Louis XVIII,

Roi de France et de Navarre ;

Au fidèles habitans du Poitou de l'Anjou ; du Maine,

de la Bretagne et de la Normandie.

« Nous devons à tous tes Français et a l'Europe entière, la justification, ou pour mieux dire l'ex-posé de notre conduite. Nous allons le tracer avec cette loyauté, avec ce sentiment d'honneur et d'amour de la patrie qui a constamment dirigé notre conduite et animé nos efforts. Nous prenons le Dieu vivant à témoin de la vérité de nos paroles. Dieu très haut, très puissant, très miséricordieux, mais très juste ! les fidèles et religieux Vendéens vous rendent de profondes actions de grâces pour les succès dont vous avez couronné leurs efforts. Ils remercient votre bonté de les avoir soustraits à la férocité de la Convention qui se dit nationale. Les fidèles et religieux habitans de la Vendée bénisse votre providence infinie qui leur a donné assez de prudence pour éviter les pièges de leurs assassins, assez de force pour repousser leurs soldats. Dieu des armées, protecteur des empires, soutient de la justice et du bon droit, les Vendéens placent en vous leur espérance, et prosternés en toute hu-

milité aux pieds du trône céleste, ils vous supplient, pour prix de leurs souffrances, ô notre Dieu ! d'accorder à tous les Français la paix et le bonheur, à leurs assassins, le remords et le pardon.

« Frères et camarades ! on nous a dit que la potitique exigeait souvent des choses que le cœur de l'homme honnête repousserait avec indignation, si le bonheur de son pays ne devait pas en être le prix. Telle est, frères et camarades, la condition malheureuse de l'homme de bien lorsqu'il est obligé de conférer et négocier avec des scélérats, pour empêcher ces mêmes scélérats de plonger leurs mains dans le sang de ses frères. Nous avvons donc vous dévoiler ce qu'il est important que vous appreniez aujourd'hui, ce qu'il eût été dangereux de vous découvrir hors de saison. Nous allons vous faire connaître les motifs qui nous avaient amenés à conclure un traité où nous avons mis de notre côté la foi, la loyauté la plus honorable, où les députés de la Convention, soi-disant nationale, n'ont apporté de leur côté qu'impiété, fourberie, parjure et projets d'assassinat.

« Le sang humain coulait depuis long-temps dans notre pays, et c'était du sang français. Chacune de nos victoires avait été pour nous un jour de deuil, chacun de nos triomphes avait fait couler nos larmes ; mais forcés de défendre nos droits les plus sacrés contre des tigres altérés de notre sang, nous nous trouvions dans la nécessité de nous battre contre des frères que des tyrans impitoyables envoyaient inonder nos provinces. Vous l'avez vu, vous l'avez éprouvé vous-mêmes, ô nos braves camarades ! on voulait nous empêcher d'adorer Dieu, notre créateur. On avait assassiné notre Roi, on avait massacré nos femmes, égorgé nos pères et nos enfans, incendié nos maisons, dévasté nos champs, enlevé tout ce que nous possédions au monde, et notre patrie ne devait plus être que notre tombeau. Nous adorions celui qui créa le ciel et la terre ; la Convention ne reconnaissait un Dieu que pour l'outrager. Nous aimions le Monarque qui nous appelait ses enfans, et qui ne détournait jamais sa pensée bienveillante et ses regards paternels de dessus nos chaumières, et la Convention l'a inhumainement et cruellement assassiné. Cependant nous voulûmes conserver dans cette contrée fidèle la loi de nos pères, leur amour pour nos souverains et c'était un crime impardonnable aux yeux des conventionnels qui envoyèrent cent mille bourreaux autour de nous. Mais le Dieu fort nous couvrit de son égide, il arma nos bras de son glaive et nous avons triomphé de la Convention comme chacun le sait. Cette assemblée sacrilége avait épuisé tous ses efforts, les yeux du peuple français allaient se dessiller, le terrible jour de la justice approchait, il ne restait plus aucun espoir au comité, soi-disant de salut public ; ses barbaries et ses finances étaient épuisées ; les soldats qu'il envoyait sur nos frontières commençaient à fraterniser avec les Vendéens qu'ils voyaient adorer Dieu, bénir le Roi, aimer, servir, ou pardonner à tous les Français, au milieu des tourmens comme dans les succès, dans les angoisses du martyre comme sur les champs de la victoire.

« Vous avez vu avec quelle infatigable barbarie les révolutionnaires ont porté la désolation dans nos campagnes ; la Convention a ordonné que nos maisons seraient incendiées, que nos enfans seraient massacrés sur le sein de nos femmes expirantes. Elle a fait arracher vos forêts, tarir vos fontaines ; elle aurait creusé le sol sur lequel vous avez pris naissance ; elle eût plongé dans les abimes de la mer la terre qui vous a vus naître et qui devait vous

nourrir, si Dieu n'avait pas permis que nos ennemis ne trouvassent dans notre courage des bornes a leurs crimes. Le croiriez-vous, ô nos braves camarades ! les députés de la Convention avaient envoyé du poison pour être jeté dans vos fontaines. C'était quinze jours avant la signature du traité de paix ; le poison est là : c'est un de vos braves chefs, M. le Vicomte de Scépeaux, qui en a intercepté l'envoi près la ferme de Volfrèse aux environs d'Ancenis. Les députés de la Convention vous proposaient la paix, et ils prenaient toutes leurs mesures pour empoisonner vos familles, pour vous désarmer et vous assassiner le même jour dans toute l'étendue du pays occupé par vos armées victorieuses.

« Malgré d'aussi horribles trames, le désir d'épargner le sang français, l'espérance que la Convention, en voyant l'inutilité de ses efforts et même de ses crimes consentirait enfin à nous rendre de bonne foi notre Dieu et notre Roi ; ces deux motifs si puissans nous déterminèrent à écouter des propositions de paix, en alliant la prudence et la force avec la clémence et la justice. Nous nous flattâmes que nous parviendrions à ramener la paix dans ces provinces, à ouvrir les yeux du peuple français, et à rétablir sans autre effusion de sang les autels de notre Dieu et le trône de notre Roi. À ces conditions, vos chefs, investis de toute votre confiance, et surs de ne point être désapprouvés par Monseigneur le Régent et par Monseigneur le Lieutenant-Général du royaume, ouvrirent des négociations. Le plus pénible de tous les efforts que nous avons faits depuis deux années, nos braves camarades, a été de recevoir au milieu de nous des assassins, dont les mains sacriléges dégouttaient encore du sang de vos femmes et de vos enfans mais le bien de la patrie l'ordonnait, nous avont consenti à écouter vos bourreaux.

« Nous vous avons fait connaître dans le temps les conditions que nous imposâmes à cette époque a la Convention ; mais nous ne pûmes vous dire alors les conditions secrètes auxquelles elle s'obligea, et sans lesquelles les soi-disant représentans du peuple n'eussent jamais approché de nos drapeaux.

« Le comité de salut public nous fit promettre solennelement, par l'organe de ses envoyés, que la religion catholique et la monarchie seraient rétablies en France avant le 1 juillet. Sur la défiance que nous inspirait une époque aussi éloignée, nous ne voulions ni suspendre les hostilités, ni entrer en accommodement. Mais les soi-disant représentans du peuple nous dirent et nous persuadèrent que, pour amener l'opinion publique au retour des choses que nous désirions, pour ne laisser aucune réponse, aucun espoir aux jacobins, il fallait préparer la nation à demander elle-même la royauté ; que des invitations secrètes seraient faites à cet effet dans tous les departmens ; qu'on était sûr qu'elles seraient favorablement accueillies et même avec enthousiasme ; que dans le cas contraire (ce qu'on supposait à peine possible) le comité de salut public s'engageait à faire remettre entre les mains des chefs vendéens, Louis XVII et sa sœur le 13 juin (25 prairial) pour tout délai ; que le comité de salut public s'engageait égaiement à déclarer la religion catholique, religion dominante de l'État ; qu'il rappellerait tous les Français émigrés depuis le 14 juittet 1789, et qu'il donnerait des ordres secrets aux administrateurs des départemens frontières, afin de faciliter aux princes français les moyens de se rendre dans le Poitou, l'Anjou et le Maine, sous la condition expresse que les Vendéens n'inquiéteraient en aucune maniére dans cette partie,

non plus que les Chouans dans la Bretagne et la Normandie, les individus qui traverseraient le pays munis de passeports du comité de salut public, et que les individus pourraient arriver sans obstacle soit à La Rochelle, soit à Brest, soit à Nantes, soit à Cherbourg.

« Telles furent les promesses faites solennellement au nom du soi-disant comité de salut public, par les six représentans du peuple. Ce sont là les conditions que vous êtes venus nous offrir dans nos foyers, Représentans fourbes et trompeurs ! ce sont là les paroles que trois d'entre vous avez prononcées, dans notre dernière entrevue. Nous le jurons, a la face du Dieu de vérité, et nous le prenons à témoin de ce que nous avançons aujourd'hui ; une heure seulement avant la signature du traité de paix, il fut convenu que les conditions ci-dessus rapportées demeureraient comme clauses et articles secrets, afin de préparer les esprits, et qu'on parvint à amener l'armée républicaine à désirer l'exécution des clauses, pour ainsi dire, sans se douter qu'elles eussent lieu. Mais Dieu qui dirige toutes nos démarches, Dieu qui lit dans l'âme des méchans, ne permis pas que nous ajoutassions une foi aveugle à leurs promesses ; il répandit dans notre conseil le courage de la prudence, après nous avoir si souvent accordé celui de la force ; nous stipulâmes que nous resterions armés sur notre territoire, et que nous conserverions tous les signes de ralliement sous lesquels nous avions combattu jusqu'à ce jour. Les soi-disant représentans du peuple nous laissèrent les maîtres d'agir, avec les Vendéens et les Chouans, de la manière que nous croirions la plus convenable à l'intérêt général. Quelle était notre joie, à cette époque, de penser que le repos pouvait enfin être rendu à notre patrie que nos victoires pouvaient opérer sa délivrance, et que notre sang répandu était consacré à rétablir le culte de notre Dieu et le trône de notre Roi !

« Nous nous confirmâmes encore davantage dans cette espérance si douce, par l'assurance formelle qui fut donnée le 28 avril par les soi-disant représentans du peuple ; ils observèrent a M. de Guerville, que nous envoyâmes auprès d'eux a l'effet de leur représenter combien il était nécessaire, pour l'observation du traité, que l'armée catholique et royale de la Bretagne fit exécuter les jugemens du conseil militaire ; ils lui observèrent que les démarches publiques auxquelles ils se détermineraient ne devaient nous inspirer aucunes craintes, puisqu'eles n'avaient pour objet que de préparer plus sûremen l'exécution des articles secrets. M. de Guerville nous rapporta cet écrit, qui semblait exiger une confiance entière de notre part.

« Les articles secrets dont l'exécution définitive est fixée au 25 prairial prochain, auront leur plein et entier effet. Le comité de salut public prend les mesures nécessaires à cet égard. Les sacrifices qu'il est forcé de faire aux apparences ne le rendront que plus scrupuleux à tenir les paroles données. Elles seront religieusement gardées. Signé Grénot, Guermeur, Guéno. Rennes, 9 floréal an III.

« Le 27 mai, sur quelques indices qui nous firent craindre que le comité de salut public ne cherchât à éloigner l'observation du traité, nous envoyâmes M. Chatellier a Paris, après en avoir communiqué, le 24, avec le soi-disant représentant du peuple Grénot. Nous chargeâmes M. Chatellier de demander l'élargissement provisoire du Roi, tant pour nous convaincre de la sincérité des promesses faites par le soi-disant comité, que pour faciliter le

moyen de faire sortir de la capitale cet auguste enfant et sa sœur, qu'une garde nombreuse entourait au Temple.

« Le 4 juin (16 prairiat), il fut convenu que Louis XVII et sa sœur seraient conduits le lendemain à Saint-Cloud : Doulcet, Talien, Cambacérès, Treillard, Rabaud, Syeyes, Rewbell, Guillet et Roux, en signèrent la promesse. M. Chatellier, que les membres du soi disant comité de salut public cherchèrent à retenir quelques jours à Paris, afin, qu'il jugeât par lui-même de la loyauté avec laquelle ils procéderaient, quitta Paris le soir même, d'après les ordres qui lui avaient été donnés d'être de retour le 7 au plus tard ; il arriva ici le 8 au matin. Nous nous disposâmes aussitôt à concerter, avec les représentans du peuple, les moyens d'envoyer des personnes d'une fidélité et d'une bravoure éprouvées dans les environs de Saint-Cloud. Dans ce même moment, Louis XVII expirait dans la prison du Temple ; dans ce même moment des ordres écrits étaient donnés pour faire avancer des troupes dans nos provinces ; dans ce même moment on méditait l'arrestation de vos chefs, le massacre de vos femmes et de vos enfans. La lettre que nous avons interceptée le 10, auprès de Château-giron, a découvert la profonde scélératesse du soi-disant comité de salut public. Cette lettre sera un monument durable de la plus atroce perversité : vous allez connaître, braves Vendéens et Chouans, les hommes qui nous offraient la paix, les hommes qui règnent aujourd'hui sur notre malheureuse patrie, et qui la tiennent enchaînée ; les hommes qui ont assassiné deux Rois de France en moins de trois années. (Cette lettre est la note ci-dessus rapportée).

« Vous le voyez, braves camarades, le crime se dévoile aujourd'hui dans toute son horreur. La Convention n'ayant pu nous vaincre, a cherché à tromper notre bonne foi et abuser de notre loyauté. Elle nous portait des paroles de paix, et elle ordonnait encore des massacres et des assassinats. Elle parlait de justice, et elle méditait le crime. Elle s'était engagée à remettre entre nos mains notre Roi et son auguste sœur, et notre Roi expire dans sa prison. Nous ne vous dirons pas que les hommes qui ont assassiné Louis XVI aient attenté aux jours de Louis XVII ; nous n'avons aucunes preuves certaines pour l'annoncer ; mais il est bien difficile de ne le pas croire, lorsqu'on voit cet auguste et malheureux enfant périr le 8 de ce mois, tandis que le 4 on avait promis à M. Chatellier qu'on allait le transférer à Saint-Cloud, et qu'on ne lui avait pas même laissé soupçonner que le Roi fût attaqué de maladie.

« En attendant que la justice divine punisse les auteurs de tant de forfaits et qu'elle fasse une justice éclatante des scélérats qui ont plongé la France dans cet abîme de malheurs, il est de notre intérêt le plus pressant, comme de notre devoir, de pourvoir à notre défense et d'employer tous les moyens dont nous pouvons disposer pour nous préserver de la rage de ces hommes pervers ! Braves camarades nous n'avons plus ni paix ni trêve à attendre de la Convention ; il ne nous reste que la victoire ou la mort. Si nous sommes destinés à succomber, que notre dernier soupir soit du moins utile a notre patrie.

« Cette assemblée va nous imputer, braves camarades ! l'infraction d'un traité que nous aurions religieusement observé, si elle eût eu l'intention d'en remplir les conditions. Elle va nous représenter à la nation francaise, à l'Europe entière comme des hommes perfides, am-

bitieux, trompeurs ; et, abusant de la facilité avec laquelle elle fascine depuis si longtemps les yeux du peuple, elle égarera de nouveau l'opinion publique ; mais plus la soi-disant Convention montrera de barbarie et de scélératesse, plus nous devons faire éclater notre loyauté. Tous les Français sont nos concitoyens, nos amis nos frères. Nous ne connaissons d'ennemis que les ennemis de la patrie. C'est contre eux seuls que nous voulons diriger notre courage. C'est le bonheur, c'est la liberté que nous voulons rendre aux Français. C'est pour les faire jouir de la paix et des avantages d'un gouvernement paternel, que nous nous dévouons à toutes les horreurs de la guerre. Loin de nous, à jamais, loin de nous toute idée d'ambition, tout sentiment de cruauté ou de haine ! Que la Convention trompe le peuple français sur la pureté de nos vues et sur le motif qui nous guide, nous répondrons au peuple français que notre conduite franche et loyale sera digne de la cause à laquelle nous nous sommes consacrés, digne du Dieu que nous adorons et du Roi très chrétien que nous servons.

« Les légions de la Convention vont s'avancer sur nos frontières, braves camarades ! Ce sont ces mêmes légions que vous avez si souvent vaincues et qui viennent combattre malgré elles contre leurs frères, contre leurs amis. Épargnons autant qu'il dèpendra de nous, épargnons le sang français : il n'a déjà que trop coulé, et selon le caprice des tyrans. Marchons aux soldats qu'elle envoie contre nous ; marchons à ces frères égarés avec l'olivier à la main : supplions-les de se rallier à nous, de sauver avec nous notre patrie infortunée. Ouvrons toujours nos rangs pour les recevoir ; partageons avec eux nos subsistances ; couvrons-les des mêmes lauriers qui ombragent nos têtes ; que ces Français, si malheureux d'obéir a des tyrans ; viennent recevoir dans nos embrassemens ce panache éclatant qui fut dans tous les temps le gage de l'honneur, le signal de la victoire. Braves camarades ! épargnons le sang français, c'est le vœu le plus ardent de notre Roi. Implorons le Dieu de bonté, afin qu'il verse sa lumière dans le cœur de tous les Français ; qu'il les ramène sous l'empire de la raison et de la justice, et que, réunissant ainsi tous les enfans de cette famille immense, il les fasse jouir de l'abondance et de la paix.

« À ces causes et considérations, nous déclarons à la face du ciel et de la terre que nous ne considérons comme tyrans et ennemis de notre patrie que les députés de la soi-disant Convention ; que si nous sommes dans l'affreuse nécessité de repousser les attaques des soldats que cette assemblée sacrilège et usurpatrice enverra dans nos contrées, nous ne refuserons jamais de les considérer, de les aimer comme nos compatriotes et nos frères ; qu'en opposant une légitime défense à leurs efforts, nous préviendrons constamment, et par tous les moyens qui pourront dépendre de nous, l'effusion du sang et le pillage des propriétés ; que nous recevrons avec transport tous les officiers, tous les soldats qui voudront concourir avec nous au rétablissement de la religion, de la royauté, de l'ordre ; que tous les Vendéens ou Chouans qui se permettront d'attaquer ou d'insulter le citoyen paisible, fût-il d'un autre parti ou d'une autre opinion que nous, seront punis suivant toute la rigueur des ordonnances militaires ; et que nous ne poserons les armes, que les motifs les plus sacrés ont mises dans nos mains, que lorsque la paix sera rendue a notre patrie, ou lorsque le dernier de nous aura péri en défendant sa religion et son Roi.

« Comme la soi-disant Convention s'empressera de dénaturer nos intentions, de calomnier nos sentimens et de nous prêter des vues qui ne furent et ne seront jamais les nôtres, nous devons, braves camarades, faire connaître solennellement à la nation française quels sont nos principes et les motifs puissans qui nous inspirent. »

« Nous reconnaissons un seul Dieu, Créateur du ciel et de la terre. Nous voulons vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, que nos pères ont professée.

« Nous reconnaissons Louis-Stanislas-Xavier, Roi de France et de Navare, et nous lui jurons foi, obéissance et fidélité pour nous et nos enfans. « Nous avons pris les armes pour défendre nos droits, nos propriétés, nos femmes et nos enfans. Nous ne poserons les armes que lorsque le gouvernement monarchique, qui a fait si long-temps la prospérité de la nation française et le bonheur de nos familles, nous aura été rendu.

« Nous pardonnerons comme nous pardonnons déjà à tous les Français que la séduction, l'ignorance ou la tyrannie ont contraints de se ranger sous les drapeaux sanglans de la Convention. Quoiqu'ils obéissent en esclaves aux plus atroces de tous les tyrans, et qu'ils viennent porter la désolation dans nos contrées, nous ne regarderons jamais ces soldats comme des ennemis, mais comme des frères égarés. Nous ferons observer avec la plus rigoureuse vigilance, une discipline exacte de service dans tous les lieux de notre arrondissement. Quelles que soient les cruautés qu'exercent les satellites de la Convention, notre soin le plus constant et le plus empressé sera d'en effacer la trace et jusqu'au souvenir, s'il était possible, dans tous les lieux où nous pénétrerons.

« Nous n'avons point contracté et nous ne contracterons jamais d'alliance avec la nation anglaise, ni avec aucune puissance coalisée, à moins que notre Roi Louis XVIII ne conclue un traité avec elles. Alors ces puissances seraient nos alliées, parce qu'elles seraient les alliées de notre souverain.

« Nous ne laisserons pénétrer dans le pays occupé par nos armées aucunes troupes quelconques des puissances coalisées. Nous combattrons leurs soldats avec le même courage que nous avons combattu les soldats de Tallien, de Syeyes et de Fréron.

« Nous ne reconnaissons point et nous ne reconnaitrons jamais de Convention ni d'Assemblée nationale en France, parce que nous ne voulons point nous rendre complices de tout le sang innocent répandu par les soi-disant députés du peuple français, et des brigandages innombrables exercés par eux jusqu'à ce jour.

« Nous protestons d'avance contre la constitution ou le gouvernement que les soi-disant députes du peuple français vont donner à la France. Ces hommes ne cherchent qu'a perpétuer les malheurs des Français, à entretenir leur aveuglement, à se préserver des châtimens qu'ils ont mérités, et à conserver les places et la fortune que le crime et le sang leur ont acquises. Ils veulent tenir dans l'esclavage la nation française ; ils veulent jouir de l'héritage que les jacobins, leurs complices, leur ont laissé ; et sous les apparences de la liberté, et en prononçant le nom de république, ils veulent gouverner despotiquement la nation française.

« Nous ne connaîtrons de pouvoirs et d'autorités légitimes que ceux qui auraient été établis ou reconnus par notre Roi Louis XVIII, conformément aux lois constitutives de la monarchie française.

« La clémence, la bonté du Roi, nous sont connues. C'est d'après les sentimens paternels de son cœur que nous déclarons que nulle personne ne pourra être recherchée ou inquiétée pour sa conduite ou pour ses opinions. Le plus bel attribut de la puissance est le pardon des injures et l'oubli des fautes. Nous remplissons les volontés de notre Roi en promettant, dans toute l'étendue des pays qui seront occupés par nos armées, une amnistie sans réserve à toutes les personnes qui se rangeront sous nos drapeaux. Nous prenons en même temps l'engagement solennel qu'il ne sera exercé aucune vengeance particulière contre aucun individu quelconque ; et tout Vendéen ou Chouan qui se porterait, en esprit de haine ou d'animosité à quelque violence excès ou reproche, sera sévèrement puni.

« Nous ne permettrons point la circulation des assignats dans les contrées occupées par nos armées. Nous ne reconnaitrons jamais cette monnaie que pour une monnaie fausse, dont le gage prétendu a été établi sur le brigandage, l'assassinnat et la proscription.

« Nous ne permettrons jamais dans les contrées occupées par nos armes, qu'il soit porté la moindre atteinte aux propriétés de la maison et couronne de France, propriété inaliénable, et dont le litre et le droit sont imprescriptibles.

« Nous ne permettrons jamais qu'il soit porté la moindre atteinte aux propriétés de l'Église et du clergé de France, qui sont le domaine du pauvre, et dont le produit est nécessaire à l'entretien des autels et de leurs ministres. Nous ne permettrons point qu'il soit porté atteinte aux propriétés des Français fidèles et amis de la patrie, qui ne l'ont quittée que pour combatre la tyrannie des jacobins et de la Convention.

« Nous nous engageons solennellement à faire tous les sacrifices qui pourront dépendre de nous pour consolider la dette de l'État. L'honneur et la vérité nous engagent également à déclarer à la nation française que la soi-disant Convention, travaillant constamment à la tromper sur l'état des finances, le déficit qui n'était que de 56 millions à l'ouverture des états-généraux, est porté aujourd'hui de l'aveu même de la soi-disant Convention, à plus de 800 millions par an. Le capital de la dette contractée par elle et par les jacobins, se porte à plus de 20 milliard, et chaque jour il augmente dans une progression effrayante.

« La soi-disant Convention ayant formé le projet de faire la banqueroute, tout en persuadant au peuple français qu'elle prend les moyens de l'éviter, nous déclarons solennellement à la nation française et à tous les anciens créanciers de l'État, que nous garantissons sur notre honneur, sur notre loyauté et sur toutes nos propriétés individuelles, leurs titres, créances, droits et actions.

« Nous hypothéquons nos propriétés et celles de nos enfans à l'effet de faire tenir envers tous les créanciers de l'État les engagemens contractés envers eux par tes Rois de France, ou en vertu de leurs édits, octrois ou arrêts de leur conseil, et à l'effet de reconnaitre et rendre à chacun ce qui lui est légitimement dû.

« Nous renonçons solennellement et a perpétuité, « pour nous et pour nos enfans à toutes exemptions pécuniaires, à tous privilèges et droits quelconques qui pourraient nous être dus, et nous contribuerons dans l'exacte proportion de nos biens et facultés aux besoins et aux charges de l'État ; ne voulant nous réserver que le droit de soulager la plus pauvre partie du peuple des impositions qu'il était dans l'obligation d'acquitter. Nous combattons pour rétablir le culte catholique et la royauté, pour rendre les ministres de Dieu à leurs autels, pour remettre tous les Français en possession de l'héritage de leurs pères, pour les faire jouir de la liberté véritable, et du bonheur que donne un gouvernement stable et paternel.

« À cet effet, nous invitons les braves soldats français, nos camarades et nos frères, qui ont si courageusement repoussé les armées ennemies, à venir se rallier à nous. Nous invitons les villes, bourgs et villages, à ouvrir leurs portes et à reconnaitre leur souverain légitime. Nous invitons les magistrats, les administrateurs et toutes personnes entre les mains desquelles réside une portion de force et d'autorité, à les employer au rétablissement de la religion et de l'ordre, et nous leur accorderons aide, assistance et protection, pour garantir leurs personnes et leurs propriétés contre les perturbateurs de l'ordre public. Nous invitons tous les laboureurs, tous les cultivateurs et tous les artisans, à continuer leurs travaux, et nous nous engageons à faire respecter leurs héritages et leurs ateliers.

« Nous déclarons ennemis et tyrans de la patrie les députés à la Convention, qui ont voté pour l'assassinat de Louis XVI, de glorieuse et sainte mémoire. Nous jurons de verser jusqu'à ta dernière goutte de notre sang, ou de ne poser les armes que lorsque les députés de la soi-disant Convention auront remis les rênes du gouvernement entre les mains du souverain légitime que Dieu a donné à la France.

« Tels sont les motifs qui ont dirigé les Vendéens et les Chouans jusqu'à ce jour ; tels sont les principes qu'ils ne cesseront jamais de professer. Braves camarades ! il ne nous reste plus qu'à invoquer le Dieu des combats, à lui demander qu'il nous donne la force de venger ceux de nos frères qui ont été si traîtreusement outragés et arrêtés ; à lui demander qu'il répande sa sainte bénédiction sur nos drapeaux, et qu'il conserve les jours de notre Roi et ceux de sa famille. Jurons tous de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour rétablir en France la religion, la royauté et l'ordre public.

« Fait au quartier-général de l'armée de Charette, et publié au quartier-géneral des armées de Stofflet, Sapinaud et Scepeaux le 22 juin 1795, an 1 du règne de Louis XVIII. Signé Charette, Stofflet, Scepeaux, Sapinaud, Guillard, Cady, etc. Suivent plusieurs pages de signatures des principaux officiers des armées catholiques et royales des Vendéens et des Chouans.

« Certifié ; signé Gilbert,

« secrétaire-général. »

DE PAR DE ROI,

« Le conseil militaire des armées d'Anjou, du Haut-Poitou et de Bretagne ;

« Vu la réponse et la proclamation ci-dessus, nous ordonnons qu'elle soit imprimée, publié et affichée dans toutes les paroisses qui composent l'arrondissement des armées d'Anjou du Haut-Poitou et de la Bretagne.

« À la Mabilais, le 23 juin 1795, l'an 1 du règne de Louis XVIII, Signé Bernier, commissaire-général.

« De l'imprimerie royale de Maulevrier, Chambart fils, imprimeur »

Je n'ai pas voulu renvoyer de pareils documens parmi des pièces justificatives et dans un appendice à mes souvenirs, par cette raison que mon récit n'aurait eu ni l'autorité qui résulte de leur contenu, ni le même intérêt pour-vous. Je veux terminer ce présent chapitre en vous produisant une lettre politique de Louis XVII, mais je voudrais vous parler d'abord du jeune Sombreuil et de sa glorieuse conduite à Quiberon.

En exécution des promesses du gouvernement anglais et des préparatifs qu'il avait fait ostensiblement pendant cinq mois, une escadre de trois vaisseaux de ligne et de six frégates avait débarqué sur la, plage de Karnac (en Basse-Bretagne) un corps d'émigrés, auxquels on avait donné pour chef un gentilhomme picard appelé M. d'Hervilly. Assisté par une colonne de chouans qui sont les Vendéens de la Bretagne, ce corps d'émigrés s'empara de la petite ville d'Auray, dès le lendemain de son débarquement, et malheureusement pour eux et pour nous ces honnêtes Bretons étaient commandés par un prétendu royaliste, appelé M. de. Puisaye.

Les royalistes furent ensuite {corr|attaquer|attaqués}} par un détachement de républicains qui se trouvaient postés au fort de Saint-Barbe, au débouché de la presqu'île de Quiberon ; mais ils furent repoussés jusqu'au fort de Penthièvre, et M. d'Hervilly, leur commandant, y fut mortellement blessé. Il paraît que, pour se réserver tout l'honneur de l'action il avait fait retarder le débarquement de la deuxième division des émigrés, dont le Vicomte de Sombreuil avait le commandement. Ce débarquement ne put s'effectuer que le jour suivant, mais ce fut avec un grand désordre, et le manque absolu des vivres encouragea l'indiscipline et la trahison d'un grand nombre de mauvais soldats, qui pour la plupart étaient des prisonniers français, des marins nouvellement sortis des pontons, enfin des hommes sans foi, sans honneur et sans conscience politique. Ils avaient comploté d'abandonner les émigrés tout aussitôt qu'ils auraient touché les terres de France ; ils envoyèrent des transfuges auprès du général Hoche, ils abandonnèrent les royalistes qui furent surpris dans le fort de Penthiévre, et les émigrés se trouvèrent cernés par les républicains.

Rassemblés autour de leur jeune et valeureux chef (M. de Sombreuil), les émigrés et les Chouans soutiennent pendant plus de cinq heures un feu terrible, et c'était principalement à dessein de laisser le temps de regagner les vaisseaux anglais qui longeaient la côte, à toute une multitude de femmes et d'enfans, d'ecclésiastiques et de vieillards à qui le gouvernement anglais n'avait eu garde de refuser l'embarquement, et ceci par esprit d'économie ou de lésinerie politique. Mais il n'était pas possible à tous ces malheureux de se rembarquer,

et le brave Sombreuil est obligé de mettre bas les armes. Le nombre des prisonniers s'élevait à dix mille deux cent soixante, en y comprenant les femmes et les enfans.

Je ne vous dirai pas s'il est bien vrai que les batteries des navires anglais balayaient à coups de boutets-ramés et de mitraille toute la plage où se précipitaient les émigrés pour aborder les bateaux, les chaloupes et les embarcations du pays qui pouvaient les transporter à bord de l'escadre anglaise ; nous ne savons pas si tous les projectiles anglais étaient principalement dirigés sur nos émigrés ; mais un grand nombre de ceux-ci n'en périrent pas moins sous les feux et par le fer anglais. M. de Lauriol, ancien garde-du-corps de Monsieur, fut blessé d'un coup d'épée dans la poitrine au moment où il abordait un canot rempli d'officiers de marine. « M. de Rousseville, ancien Page de M. le Prince de Condé, et capitaine au régiment d'Enghien, se sauvait à la nage : Il atteint une chaloupe anglaise, il en saisit le bord de la main droite ; un coup de sabre le force à tacher prise ; de la main gauche, il s'accroche au bordage, un autre coup de sabre lui abat cette main ; on lui frappe sur la tête à grands coups de sabre et de crosse de fusil (par ordre de l'officier de marine anglaise), et notre malheureux compatriote est englouti dans les flots. Je l'ai vu !... » Et c'est M. de Somhreuil qui parle ainsi dans sa dernière lettre M. du Dresnay On peut ajouter à ceci que le vénérable Évêque de Doll (M. de Hercé) se trouvait tout à côté d'une chaloupe et que lorsqu'il se présenta pour y monter en tendant la main, il reçu dans la poitrine un coup de crosse de fusil qui le renversa sur les rochers de la grêve, où il a été fusillé quatre jours après.

Si vous me demandez la raison de cette férocité systématique, je vous dirai, mon Enfant, que parmi ces émigrés qui faisaient partie de l'expédition de Karnac, il se trouvait trois cent quarante officiers de notre ancienne marine royale ; on sait combien la plupart d'entre eux s'étaient. Illustrés pendant la guerre d'Amérique ; on connait l'esprit vindicatif et calculé qui préside à toutes les opérations du gouvernement anglais, et quand on a pensé que le cabinet de Londres avait résolu d'envoyer ces officiers français à leur, perte assurée, c'est une opinion qui n'a pas manqué de trouver des partisans, même au sein du parlement britannique. Lorsque M. Pitt essaya de masquer l'horreur de ce honteux désastre, en disant que le sang anglais n'avait pas coulé, du moins ! — C'est l'honneur anglais, lui répliqua Sheridan, c'est l'honneur anglais qui vient de s'écouler jusqu'à la dernière goutte !...

En faisant déposer les armes à ses compagnons, M. de Sombreuil avait capitulé favorablement pour eux de la manière la plus formelle et la plus précise, mais la Convention prétendit qu'il y manquait plusieurs choses de forme ; et le général Hoche ne fit aucune difficulté d'en convenir, et la Convention nationale ordonna le supplice de six cents officiers français, pour qui M. de Sombreuil avait obtenu la vie sauve. On les a fusillés sans rémission sur le bord de la mer, et dans le nombre des condamnés comme ayant fait partie des troupes débarqués, se trouvait l'Abbesse de Cordylon, Madame de Chabot, qui devait être assurément fort âgée, car je me souviens qu'elle avait fait ses vœux à l'époque où ma tante de Montivilliers était Coadjutrice de cette maison, et je crois bien qu'elle avait au moins quinze ans de plus que moi. Mademoiselle de Hercé, qu'on n'avait pas fusillée, sans qu'elle en sache encore le pourquoi, m'a raconté que cette Abbesse était restée d'un caractère in-

flexible. Elle avait comparu devant la commission révolutionnaire d'Auray en habit religieux, disant qu'il était d'obligation pour elle. Elle avait commencé par déclarer que son âge et sa profession devaient la mettre à l'abri d'une inculpation pareille à celle d'avoir porté les armes contre la république ; mais, le président l'ayant interrompue pour lui demander quel était son nom, son pays, etc.

— Puisque vous prenez la licence, de m'interloquer, dit-elle au président, je ne dirai plus rien : Quand l'âne parla, le prophète se tut !

Comme elle avait été prise d'un flux de sang pendant la nuit, et qu'elle ne pouvait plus se tenir debout le lendemain matin, M. de Hercé m'a dit qu'on l'avait étendue sur une couverture afin de la porter sur le sable, et qu'elle avait été fusillée à bout portant. Les gens du pays relevèrent son corps et l'ont enterré dans leur, église où l'on tient pour assuré que ses reliques sont d'une sainte. Elle était peut-être un peu trop fière de sa Crosse d'or, et de ses trois Chabauds d'or en champ de gueules, ainsi je ne sais qu'en penser.

Lisez cette lettre du Vicomte de Sombreuil à l'Amiral Wahren, qui commandait la flotte anglaise, et dites-moi si le jeune Français qui l'écrivit ne doit pas être l'objet d'un regret éternel pour nous ?

« À la prison d'Auray, ce 22 juillet.

« J'aurai l'honneur de vous dire que le lâche fourbe qui nous a perdus, c'est-à-dire M. de Puisaye, m'avait donné l'ordre de prendre une position et de l'y attendre ; mais il a eu l'extrême prudence de joindre bien vite un bateau, abandonnant au hasard le sort des nombreuses victimes qu'il a sacrifiées. Les gardes du fort ayant été forcées, toute l'aile gauche de la position était déjà tournéee et il ne restait de ressources que dans un embarquement le plus précipité, rendu presque impossible par la proximité de l'ennemi. Nos régimens d'Hervilly et du Dresnay se rangèrent entièrement du côté de l'ennemi, abandonnant leurs drapeaux et massacrant leurs officiers. La majorité de nos soldats, désespérant d'une aussi affreuse position, s'éparpillèrent dans la campagne. Je me trouvais adossé cerné, et resserré au rocher, à l'extrémité de l'île, avec deux ou trois cents gentilshommes et le peu de soldats restés fidèles ; mais sans cartouches, n'ayant pu en obtenir que pour les gardes du fort Penthièvre, malgré mes instances les plus réitérées : sans doute que M. de Puisaye avait eu des raisons qu'il essaiera d'expliquer ? Plusieurs bateaux, encore à la côte, pouvaient me donner la ressource déshonorante dont il a si promptement profité ; mais l'abandon de mes frères d'armes eût été bien pis que le sort qui m'attend (je crois demain matin) ; j'en méritais peut-être un meilleur… N'ayant plus de ressources, j'en vins à une capitulation pour sauver tout ce qui ne pouvait s'échapper, et le cri général de l'armée m'a répondu que tout ce qui était émigré serait prisonnier de guerre et épargné comme tel. N'ayant pas voulu me comprendre dans ma capitulation, j'en suis seul excepté ; moi seul, je dois périr et je mourrai comme j'ai vécu, j'espère.

« Je vous somme au nom de l'honneur de publier cette lettre.

Sombreuil, »

Voilà, mon ami, dans quels rapports de bienveillance et de confiance étaient nos émigrés avec le gouvvernement anglais ; mais tout ce qui se passait en Allemagne à l'égard du Roi notre maître était plus déplorable encore. La cour de Vienne ne voulait considérer cette noble armée de Condé, où l'on voyait des officiers supérieurs et même des généraux français servir en qualité de simples soldats, que comme un corps de troupes à la solde de l'Autriche, et sur qui les généraux autrichiens devaient exercer une souveraine autorité. Si S. M. les allait passer en revue, les commandans Viennois défendaient qu'on tirât les canons et même que l'on osât battre aux champs en defilant devant le Roi de France. On lui fit pressentir que l'Empereur exigerait bientôt qu'il eut à s'éloigner de l'armée française et M. de Thugut alla jusqu'à dire au Comte de Saint-Priest que si S. M. persistait à y rester, on en viendrait, quoique à regret, à employer les voies de la contrainte. On a su comment les Anglais avaient conduit à l'île-Dieu Monsieur, Comte d'Artois, qu'ils forcèrent à y rester deux mois dans l'inaction...

(Il se trouve ici deux pages soigneusement raturées)

.

à la colonne chargée de l'enlèvement du Roi, qui fut contraint d'abandonner l'armée française et qui fut blessé d'un coup de fusil, en passant à Dillingen, en Suabe. Mais je n'oublie pas que c'est par une intéressante et curieuse épître du Roi LouisXVII que je vous ai promis de terminer ce chapitre que je pourrais appeler, comme celui du Père Ménétrier, mon chapitre des pièces curieuses.

Lettre du Roi XVIII au Duc d'Harcourt, son plénipotentiaire à Londres.

Véronne, 28 septembre.

« Mon cousin, j'ai reçu votre réponse à ma lettre du 25 août. J'ai voulu prendre quelques jours de réflexions avant d'y répondre. Je suis très reconnaissant de l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conservation.

« Il est vrai que ma position serait assez semblable à celle de Henri IV, sauf que j'ai des inconvéniens qu'il n'avait pas et qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai point. Suis-je, comme lui, dans mon royaume ? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix ? Ai-je toujours porté les armes et servi sous le harnais depuis l'âge de seize ans ? Ai-je gagné la bataille de Coutras ? Eh mon dieu, non ! je me trouve dans un coin de l'Italie. Une grande partie de ceux qui militent pour moi ne m'ont jamais vu. Je n'ai fait qu'une campagne dans laquelle on a à peine tiré un coup de canon. Mon. inactivité m'expose à des jugemens défavorables de la part de ceux, qui me sont restés fidèles, jugemens que je ne peux pas appeler téméraires parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir ainsi mon royaume ? Et supposé que mes fidèles sujets obtiennent un tel secours que je n'aie qu'à me présenter pour recevoir ma couronne, pourrai-je acquérir par là cette considération personnelle qui me serait si nécessaire ?

« On vous dira, peut-être, que si les succès de Monsieur me promettent une entière sécurité, on me conduira dans mes États ; mais cela signifie uniquement que l'on m'y fera venir lorsque les grands dangers seront passés. Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon cher Duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur, que j'entendrais répéter avec la plus vive et la plus tendre satisfaction ce cri des Israélites : « Saül a tué mille combattans et David dix mille ! » Mais ma joie comme frère, ne fait rien à ma gloire comme Roi, et je le répète, si je n'acquiers pas une gloire personnelle, mon règne sera peut-être tranquille par l'effet de la lassitude générale ; mais il ne sera pas long, et il sera peut-être plus malheureux que celui Henri III.

« Le passage du Rhin, la saison qui avance, tout se réunit pour me persuader qu'au moins pour cette année le corps du Prince de Condé n'agira point. D'ailleurs M. de Thugut a dit depuis peu, sans y être provoqué, que je ne jouerais pas auprès de ce corps un rôle convenable ; et je pense en effet que j'y serais, pour le moins, aussi déplacé qu'à Véronne…

« Que me reste-t-il donc ? la Vendée. Qui peut m'y conduire ? le Roi d'Angleterre ; insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France.

« Faites sentir tout ceci au cabinet de Saint-James ; ajoutez une réflexion moins importante puisqu'elle ne regarde que moi : dites que j'éprouverais une bien douce satisfaction de devoir mon trône, ma gloire, le salut de mon royaume, à un souverain aussi vertueux que le Roi d'Angleterre, à des ministres aussi éclairés que les siens.

« LOUIS. »

Tome 9 · 03

Qui me délivrera des Grecs et des Romains ?
Du fond de leurs tombeaux, ces peuples inhumains
Feront assurément le malheur de ma vie !
Mes amis, écoutez mon discours, je vous pris…

Le Directoire exécutif avait remplacé la Convention nationale en vertu de la constitution de l'an trois, et quel temps c'était, mon bon Dieu, que celui de ce Directoire ! ce n'était plus le régime de la terreur et l'effroi de l'humanité, c'était les saturnales de la civilisation ! À l'échafaud près, toutes les iniquités de 93 étaient restées en plein exercice, et c'était surtout la plus belle époque du monde pour les fournisseurs ! Les employés du gouvernement qu'on envoyait chez nous pour y lever les scellés, achevaient d'emporter ce qui nous restait de numéraire, et la valeur d'un louis d'or, à la bourse de Paris, était cotée pour sept mille deux cent quarante-six francs en assignats. Les conventionnels en avaient émis pour la

somme de quarante milliards, et la banqueroute opérée par le Directoire a été de trente-deux milliards et sept cent millions (N'oubliez pas qu'on avait fait la révolution française à l'occasion d'un embarras qui provenait de cinquante et quelques millions de rente).

Comme on avait mis au plus bas prix les taux originels de soumission pour les propriétés dites nationales, on pouvait acquérir une église, un bois de mile arpens, une ferme en Beauce, un hôtel à Paris, un herbage en Caux, ou tel autre bien d'église ou d'émigré pour une centaine de livres tournois, qui, converties en assignats ou mandats territoriaux, faisaient encore un assez gros monceau de papiers.

On parlait d'un perruquier nouvellement enrichi, qui venait d'acheter l'hôtel de Salm#1 et qui venait d'y faire changer le parquet du plus grand salon, parce qu'il ne trouvait pas que la marquetterie en fût assez magnifique pour lui. C'était un bouleversement de fortunes tellement rapide qu'il ressemblait au résultat d'une loterie générale. Les cinq directeurs de la république en étaient les spoliateurs en titre d'office : ils s'arrangeaient avec les fournisseurs et les caissiers aux dépens des soldats, aux dépens des hôpitaux et jusqu'aux dépens des commis des employés et des autres salariés de leur gouvernement, dont ils retenaient quelquefois les appointements pendant plus de six mois. Quand on les destituait avant qu'ils ne fussent payés, on ne leur donnait rien ; c'était la règle.

Si vous voulez avoir, une idée de Paris en 1796, représentez-vous une grande ville, une ville de huit cent mille habitans, où tout le monde est devenu fou, à l'exceptiont pourtant d'une bonne dame qui se moque de tout le reste, et de quatre à cinq personnes qui sont assurément remplies de sagesse et d'esprit, car elles disent toujours : « M la Marquise a bien raison ! » C'est un refrain qui revient un peu trop souvent, peut-être ? Mais on n'a pas le courage de se fâcher contre les personnes qui rabâchent de cette manière là.

La population de notre vieux Paris était divisée en quatre portions tout-à-fait disparates pour le costume. Les jacobins opiniâtres et les hommes de la plus basse classe, étaient restés en véritables sans-culottes, c'est-à-dire avec un bonnet rouge et des sabots, une veste ronde appelée carmagnole, en étoffe grossière, ou bien une sorte de houpelande sans couture, et tout d'une venue conséquemment, laquelle était en gros tissu de beige brune velue, et presque toujours de la couleur de la brebis. Les femelles de ces hommes-là paraissaient bien autrement horribles qu'avvant la révolution, parce qu'elles étaient beaucoup plus sales et plus misérables.

C'est à cette époque-là qu'elles ont pris l'habitude, non pas de se coiffer, mais de s'entortiller la tête avec un mouchoir de cotonnade : car, avant la révolution toutes ces femmes du peuple, à partir de la bouquetière à la chiffonnière, étaient coiffées d'un bavolet de toile empesée, quelquefois de batiste, mais sans dentelles, et le plus souvent de toile écrue, pour les jours ouvriers.

Tous les artistes de l'école du citoyen David, et bon nombre de comédiens du boulevard étaient habillés à la grecque avec la plus grande sévérité de costume. Ils portaient la tunique laconienne (au-dessus du genou) ; ils avaient un léger chlamyde orné d'une bordure

en broderie de laine et qui figurait presque toujours un méandre. Ils avaient la poitrine et la tête nues, les bras nus et les jambes nues. Vous comprenez bien la félicité dont ils devaient jouir pendant tout l'hiver ; mais vous ne sauriez vous figurer quel était leur embarras sur la place de la Concorde ou sur le Pont-National, quand ils s'y trouvaient aux prises avec les vents d équinoxe ?...

Quant à la pluie, c'était tout différent, et je vous assure qu'ils la recevaient sur la tête avec un stoïcisme et d'un air de gravité qui ne laissaient rien à désirer.

Le jeune Céphyse Rotisset (qui était le neveu de M Roland), disait un jour à sa tante, M Dupont, que la pluie lui rendait le double service de lui nettoyer la tête et de faire boucler ses cheveux. Cet élève du Portique était aussi de l'école de David ; mais il ne savait dessiner que des génies de l'agriculture et du commerce. C'était sa partie. Ses pauvres parens disaient de lui qu'on n'a jamais vu de garçon si maussade et de républicain plus détestable ! Il est Théophilantrope en ce moment-ci.

Cet impertinent citoyen m'avait attiré une lettre du régulateur et des orateurs du Gymnase attiqne, à laquelle je fis répondre en ces termes-ci par Dupont : « Citoyens, Madame fe Créquy m'ordonne de vous dire que le jeune homme qui vous a parlé d'elle était dans l'erreur, au sujet de ses relations intimes avec l'Abbé Barthélemy qui n'a jamais été des amis de Madame, et Madame ajoute que le profit qu'elle a pu tirer de sa conversation ne saurait profiter à l'arrangement de ce banquet dont vous vous occupez et qui fait le sujet de la lettre que vous lui avez écrite, en date du quartidi 14 vendémiaire. Madame ne pense pas que l'usage des Grecs fut d'employer l'assa fœtida comme assaisonnement de leurs potages. C'était, m'a-t-elle dit, les Romains qui s'en servaient, et le comyn des gâteaux athéniens pouvait être une sorte d'anis. Madame a ouï dire autrefois que le brouet noir de Lacédémone devait être une bouillie de farine de sarrazin dans laquelle on mêlait de la chair de porc en hachis, suivant les uns, ou du jus de cochon rôti, suivant les autres. Mais Madame n'a jamais eu l'occasion de parler cuisine avec l'Abbé Barthélémy qu'elle ne recevait point chez elle ; ainsi n'attribuez pas son opinion sur la confection du brouet-noir à l'autorité de cet académicien, qui n'en dit rien dans son ouvrage, et qui probablement n'en savait rien. Madame de Créquy me fait ajouter qu'elle vous remercie de l'honneur que vous lui faites en la conviant d'assister à votre festin gymnastique ; elle m'a chargé de vous dire qu'elle y ferait une étrange figure et qu'elle ne saurait accepter votre invitation. Permettez-moi, Citoyens, d'ajouter à cette réponse l'assurance de mon estime personnelle et de mon dévouement.

"Salut et Fraternité.

« Dupont, l'ainé,

« Homme de confiance. »

Le Citoyen Céphyse vint rapporter à l'hôtel de Créquy que M. Poissonnier de Prûlay leur avait fait manger de la soupe à l'antique au pain d'orge et au fromage de Brie. Il y avait eu pour chacun des convives une oie (renouvelée des Grecs ainsi que le jeu qui porte son nom). On leur avait servi des mûres de buisson cuites au four, ce qui fut trouvé délectable ;

mais les gâteaux corinthiens à l'huile d'olive et au miel roux ne furent pas du goût de tout le monde.

Vous verrez dans les journaux du temps que les savans archéologues, ordonnateurs de ce dîner grec, n'avaient rien négligé pour entourer leurs nombreux amis des illusions les plus complètes. La décoration de la salle du banquet était dans le style ionique avec des colonnes cannelées sans congé ni base, et le fond du tableau représentait une statue de Lycurgue au bord de l'Eurotas, où se jouaient des cygnes, qu'on avait fait venir du domaine national de Chantilly. La salle était jonchée de fleurs, les convives des deux sexes étaient couronnés de fleurs et ils buvaient dans des coupes garnies de fleurs (ce qui devait être fort commode). Les détails du service étaient confiés à de jeunes ilotes à peu près nus... Mais la beauté, la dignité, les grâces et l'enjouement des citoyennes qui participaient à cette intéressante réunion, ne le cédaient assurément sous aucun rapport aux Laïs, aux Aspasie, aux beautés les plus renommées de la Grèce antique ! Il parait que la citoyenne Pipelet y fit entendre un chant digne de Sapho. Enfin des voix humaines, accompagnées du pipeau grec ou flûte de Pan, achevèrent de réaliser cette suite d'illusions charmantes, en exécutant le premier chœur des Nuées d'Aristophane, sur cet air que les prêtres catholiques emploient au chant de ce qu'ils appellent la préface ; car il est suffisamment connu que cette partie de la messe n'est autre chose que l'ancien récitatif au théâtre grec, dont l'église romaine avait gardé la tradition.

Les mêmes journaux, ne manquèrent pas de disserter à perte de vue sur le brouet-noir, ce fameux brouet-noir des anciens Spartiates, dont la saveur avait obtenu l'approbation la plus générale, et dont on avait eu le bonheur de se procurer la recette par l'entremise du citoyen Céphyse Rotisset, jeune artiste de la plus belle espérance ; lequel avait dirigé ses investigations du côté d'une femme éminemment instruite, la plus ancienne et la plus intime amie du savant et célèbre auteur d'Anacharsis ! Le Journal de Paris ajouta que ce devait être la Duchesse de Choiseul, et je vous assure que je n'ai pas réclamé contre cette injuste supposition.

Figurez-vous que toutes ces Grecques de la rue Vivienne et la rue Thiroux n'étaient vetues que d'une chemise de percale et d'une petite robe de mousseline sans manche, avec toute la gorge et les épaules au grand air. Cette robe à l'antique et sans ampleur, était serrée sur la taille immédiatement au-dessous de la poitrine, avec un galon de laine rouge ; et dans leurs cheveux qui étaient coupés à deux ou trois pouces autour de la tête ; on voyait toujours deux ou trois cercles de galons de laine assortis pour la couleur avec celui de la ceinture, mais plus étroits. Les jambes étaient toutes nues, les pieds chaussés d'un cothurne avec des zig-zags à jour et en galon rouge, et ceci montait jusqu'à mi-jambe. Point de gants, et quant à des poches, il n'y fallait pas songer avec un pareil vêtement, qui n'était composé que d'une mousseline collée sur les flancs. On y suppléait tant bien que mal au moyen d'un réticule ; car enfin ce n'est pas le tout que de s'habiller à l'antique, il faut pouvoir se moucher. On appelait cette mode de se faire écourter les cheveux à la victime ; elle avait dû son origine aux jeunes captives libérées après le ix thermidor ; mais les républicaines avaient fini par l'adopter en signe de persécution passée, parce que c'était devenu le bel air. Les

bourreaux avaient décimé les générations françaises, mais toutes ces dames avaient grand soin de vous rassurer sur l'avenir de la population, en simulant un état de grossesse universel. Ces apparences de fécondité s'appelaient des demi-termes, et les élégantes de 95 n'auraient pas voulu se montrer sans un pareil accessoire à leur parure.

Avec tout cela, parmi les amateurs des antiques et de la régénération, le parti des Grecs avaient trouvé des antagonistes, et c'était les merveilleuses du Luxembourg. Elles avaient adopté le costume romain, parce qu'il admettait l'emploi de la grande toilette ; mais je ne vous avais peut-être pas dit que les cinq directeurs avaient élu domicile dans le palais de Monsieur, ainsi ne vous y trompez pas. Il y avait donc à la cour de ces Tibères du Luxembourg de charmantes Julies, des Poppées, des Agrippines, des Cornéiies énormes et je pense bien aussi des Faustine-la-Maigre. Elles avaient des robes de patriciennes en tissu de pourpre avec des broderies de métal en palmettes ; elles avaient de longs cheveux bien nattés à la Porcia, et mêlés de pierreries ; mais ce qui m'en plaisait le moins, c'était leurs chaussure, attendu que leurs bas couleur de chair étaient divisés pour les doigts de leurs pieds comme des gants, et qu'elles avaient des bagues de diamant à tous les orteils. Je ne sais pas où la citoyenne Tallien avait pu découvrir une pareille mode, et comme je ne doute pas qu'elle ne fût de son invention, je trouve qu'elle ne faisait aucun honneur à son bon goût#1.

On aurait pu mettre aussi dans les journaux que c'était M de Choiseul ou moi (d'après l'abbé Barthélémy) qui avions decouvert et conseillé cette mode ; mais heureusement pour notre bonne renommée que le citoyen Cephyse était un démophilhellène exclusif et pur. Il n'approchait jamais ni de M de Tallien, ni du Luxembourg, en haine des Romains, à cause de leur patriciat, de la dictature et de l'empire.

Je renonce a vous parler des incroyables, avec leurs habits carrés et leurs oreilles de chien. Imaginez qu'ils portaient des médaillons, des lorgnons, des colliers, des boucles d'oreilles avec des camées, et des cadenettes relevées avec un peigne courbe. Ils avaient aussi des bas comme on n'en reverra jamais, car c'était des chausses rayées en travers et qui formaient de larges anneaux de couleurs tranchées autour de la jambe. Ils avaient aussi, pour entourer leur col, un système de cravatte inconcevable ; mais regardez-les dans les collections d'estampes, et dites-moi ce que vous pensez de leur petit bâton de cep de vigne en forme de cuillère-à-pot.

— Vous portez le sceptre du ridicule, disait M de Staël au jeune Thélusson (il y a toujours, et je vous ai dit pourquoi, des mailles-à-partie continuelles entre ces deux familles genevoises) ; et malheureusement pour M de Staël, elle était costumée ce jour-là en Odalisque, en Sultane-favorite, en Houri mahométane ! — Madame l'Ambassadrice, ou plutôt, ci-devant baronne, c'est à vous qu'il appartient de le décerner !... lui répondit l'incroyable, et peu s'en fallut qu'elle ne s'en pâmat d'émotion.

On n'a rien vu de pareil à cette sensibilité maladive et cet excès de faiblesse de M de Staël contre la moquerie. C'est le propre d'une malheureuse personne qui ne saurait se tenir dans sa position naturelle, et qui voudrait produire le double effet d'une femme char-

mante, et d'un homme d'état. Quand on a la conscience de n'avoir aucune prétention qu'on ne puisse justifier raisonnablement, on est toujours en pleine sécurité d'amour propre. Je n'ai certainement pas autant de motifs de confiance et de sécurité que M de Staël, Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à M. Necker, et je n'ai jamais fait un livre. Je n'en ai jamais dédié au peuple français, conséquemment ; mais j'ai la conviction de n'avoir aucune illusion volontaire, aucune prétention ridicule ; aussi vous puis-je assurer que je verrais tous les Thélusson du monde et tous les citoyens de Genève et de Paris, braquer sur moi des lorgnettes et des binocles (afin de se moquer de moi), sans m'en embarrasser non plus que de la comédie des Femmes Savantes, ou de la satire de Boileau contre les femmes galantes.

Je pense bien que les Incroyables étaient conduits à s'habiller ainsi par un sentiment d'animadversion politique, en exécration de l'antique et pour faire contraste avec les républicains ; mais c'est le bon goût qui doit faire justice du ridicule. La carmagnole était une infamie, l'ajustement adopté par ces peintres et ces histrions grecs et romains était une folie ; mais le costume inventé par les Muscadins était d'une extravagance incroyable, et je ne pense pas que la bonne manière de lutter contre les fous soit de les surpasser en déraison.

Le directeur Barras avait organisé pour les exécutions de sa police une escouade de familiers parmi lesquels ils se trouvait une vingtaine de maîtres d'armes et plusieurs gâleriens, il arriva qu'un mauvais chanoine défroqué, nommé Poucellin, avait écrit et signé dans un journal obscur un article injurieux où se trouvaient rapportés plusieurs faits notoires, et diffamatoires en vérité, car c'était la frénésie dans la dépravation ! Barras le fit enlever à son domicile et transporter dans un grenier du Luxembourg, où les prévôts de salle et les forçats du directoire le battirent si bel et si bien qu'il en mourut trois jours après. Le citoyen Fiévée, colaborateur de l'abbé Poucellin, avait entrepris de poursuivre et de faire condamner ce directeur exécutif par le tribunal criminel ; mais on trouva moyen d'apaiser le citoyen Fiévee ; je n'imagine pas que ce fut en le désintéressant, et quoi qu'il en fût de son intention dans la poursuite, elle en est restée là ; ce dont les honnêtes gens savaient le plus mauvais gré du monde à ce M. Fiévée.

Je ne veux pas oublier non plus de vous raconter la bonne aventure et le procès de M Margauthon, qui était allée solliciter le ministre Gohier pour en obtenir le paiement d'une pension sur l'État qu'elle avait accrochée du temps de M. Necker.

Je ne sais comment elle s'y prit, ni ce qu'ils se dirent et sur quoi la chose arriva, mais toujours est-il qu'elle en reçut des soufflets à tour de bras, après quoi ce digne représentant du peuple le plus civilisé de la terre, se mit à la porte l'accablant d'injures ; et, séance tenante, il alla défendre à ses huissiers de la laisser jamais rentrer ni dans son cabinet ni dans ses bureaux.

Voilà donc Margoton largement soufflетée
Et qui redescendait tristement la montée.

Elle y trouva pour le moment (sur le grand escalier de l'hôtel d'Elbœuf) une petite fille de trois ou quatre ans qui s'essayait à descendre toute seule, en se laissant glisser de

marche en mache. — Est-ce que vous seriez par hasard la petite Gohier, la fille du ministre ? — Oui, citoyenne. — Ah ! c'est bien heureux pour vous ! Je vais vous faire descendre… — Elle était belle comme le jour ! disait cette folle, et voilà Margoton qui, l'emporte en lui cachant la tête avec son mantelet. La seule chose qu'on put en découvrir judiciairement, c'est que c'était une ancienne protégée de M Neckcer de M de Staël.

Elle avait été déposer la petite fille chez un marchand de chiens qui logeait du côté de Montmartre et qui s'appelait Frouley. Comme, on avait écrit Froulay dans leur acte d'accusation c'est en faveur de ce nom-là que j'avais pris garde à cette affaire. Elle avait payé deux mois de pension pour ce bel enfant du ministre, à trois sous par jour, ainsi qu'elle aurait fait pour un petit chat, et ce fut au bout de ce temps-là qu'elle écrivit au citoyen Frouley pour lui conseiller de renvoyer la petite pensionnaire à son papa qui était ministre de la république. Voyez quel temps et quelles gens !

Quand on voulait obtenir le divorce, il était suffisant de présenter une requête en incomptabilité d'humeur, et le mariage ne consistait pour tous ces nouveaux enrichis que dans un échange de femmes. Les personnes connues qui ont profité de cette loi révolutionnaire étaient en bien petit nombre. Il y eut d'abord la Duchesse d'Aiguillon, la Marquise de Fleury, M de Valentinois, la Vicomtesse de Laval et la Comtesse de la Galissonière, ce qui n'étonna personne. Il en eut encore une autre dont le mari, les parens et les amis sont inconsolables. Je ne vous la nommerai point, parce que c'est le seul scandale qu'elle ait donné pendant toute sa vie. Je désire, qu'elle puisse être heureuse avec son mari protestant, mais je ne l'espère pas.

Md'Aiguillon s'est remariée avec un M. Girardin, l'un des élèves de Jean-Jacques, et c'est ainsi que la belle conduite et les bons exemples de son mari leur ont profité. M de la Galissonière épousa (pour divorcer de nouveau, six mois après) le chef des chouans M. de Puysaye qui était un vilain traître, et la Vicomtesse de Laval ne s'est pas remariée, jusqu'à présent.

Pendant que je pense à cette M de la Galissonière qui était la principale héritière de M de Pompadour, et née Poisson de Malvoisin (découvrez-vous donc en vous inclinant), il faut que je vous en rapporte une histoire qui sera la première et la dernière.

Elle avait eu pour ami passionné (car elle était morte), un malotru qui s'appelait M. Dejenaive. Toujours soucieux et ténébreux, toujours crotté, toujours muni d'un gros bâton rustique, et toujours accompagné d'un caniche affamé qui n'était pas moins sale que lui. — On n'avait jamais pu deviner, disait de Coislin (qui le recevait) de quelle couleur était le linge du maître et le poil du chien.

Il apprend la mort de cette pauvre femme, et le voici qui force les portes jusqu'à la chambre à coucher, ou le premier objet qu'il avise est le corps de la défunte, étendu sur une grande table et dans un état affreux, car les médecins venaient de l'ouvrir. — Il se précipite sur le cœur de M de la Galissonière qu'il arrache, qu'il entortille dans son mouchoir sale : il le met dans sa poche, et le voilà parti comme un furieux.

— Mais, renvoyez donc le cœur de cette femme à ses parens, qui sont en droit de vous faire un procès, lui disait M de Coislin.

— Si vous saviez ce qu'il est devenu lui dit-il avec un air sauvage et sombre…

— Allons donc, vous me faites soulever le cœur !…

— Ah mon Dieu oui ! Je l'avais jeté de colère sur une malle, en arrivant dans ma chambre, à tâtons. — Je m'étais couché, je m'étais endormi pour me distraire, et le lendemain matin, j'aperçois que le mouchoir est tombé sur le carreau… — Je saute à bas de mon lit… — Mon chien l'avait mangé. — Je l'ai tué à coup de couteau ; mais je n'en ai rien retrouvé, rien du tout. — Je me suis souvenu que j'avais oublié de lui donner de quoi manger depuis deux ou trois jours… — Quelle aventure dramatique et romanesque ? reprenait-il avec une sorte d'orgueil. — N'est-ce pas Madame !

— Effectivement, répondit-elle, on en pourrait faire un petit roman bien gentil, bien propre, et d'un goût parfait ! C'est un joli dénouement pour une intrigue amoureuse, et je vous conseille d'en piaffer !…

Elle en est si révoltée qu'elle a pris le parti de lui défendre sa porte et qu'elle ne peut l'entendre nommer sans colère et sans dégoût. – Vaut mieux tard que jamais !

Il apparut subitement à l'horizon de Paris une nouvelle princesse de la maison royale de France qui fut reconnue sans difficulté par le Directoire et qui se faisait appeler Stéphanie-Louise de Bourbon-Conty. Elle ajoutait à ses autres qualifications celle de Comtesse de Montcairzin, parce qu'elle était provenue du mariage de la Duchesse de Mazarin, avec M. le Prince de Conty, et que ces deux noms contractés réunis, et mélangés par ordre de Louis XVI, avaient produit celui de Montcairzin, tout naturellement.

On trouvait dans son mémoire à consulter qu'elle avait reçu le cordon bleu (du St-Esprit) à l'âge de sept ans, et puis qu'on l'avait mariée matgré qu'elle en eut avec un procureur de Lons-le-Saulnier, où elle se déplaisait à mourir. C'était non seulement parce que les vins du pays sont détestables, et parce que sa belle-mère et son mari ne la nourrissaient qu'avec des grenouilles et des couleuvres ; mais c'était surtout, parce qu'elle ne pouvait sortir de son jardin sans rencontrer des ours qui lui pinçaient les oreilles en lui léchant les joues et lui faisant toutes sortes d'impertinences. Nicolas Bésuchet était un Sbrigani, un Guzman d'Alfarache, un Cagliostro ! en comparaison de cette folle menteuse.

Le Directoire lui fit une pension viagère de sept mille livres ; ou lui donna vingt mille francs pour arranger ses petites affaires ; et ce qu'il en résulta de plus fâcheux pour la Marquise Lecamus et pour M Lecamus, sa belle-sœur, c'est qu'on la mit en possession de ces deux hôtels Lecamus qui se touchent dans la rue Cassette et dont ces dames avaient hérité de leurs grands parens.

Mde Valentinois n'était pourtant pas assez folle pour consentir à ce que cette princesse de Micomicon fût la fille légitime de sa mère, qui du reste n'avait jamais épousé le Prince de Conty, ce qui n'était pas difficile à démontrer ; aussi dirigea-t-elle une poursuite en suppo-

sition d'état, contre la prétendue Comtesse de Montcairzin, qui n'en gagna pas moins son procès avec dépens.

Buonaparte a fini par faire déposséder cette aventurière ; l'abbé Desmarets l'a fait chasser de Paris, et j'imagine qu'elle est retournée dans le Jura, chez son procureur ou je ne suis pas fâchée qu'on lui fasse avaler des couleuvres. Écoutez le récit d'une autre imposture à l'avenant de celle-ci.

La Marquise de Douhault, née de Lusignan-Champignelles, était une sainte et modeste personne ; estimée, considérée, vénérée de tous ceux qui la connaissaient, et de moi particulièrement, parce que nous avions été long-temps en association de bonnes-œuvres. Elle était morte à la suite d'une maladie de poitrine, en Orléanais, dans une de ses terres, et ses deux frères avaient partagé son bien, parce qu'elle n'avait pas laissé d'enfans. Le Marquis, ainsi que le Commandeur de Champignelles, autre frère de la défunte, étaient réputés les plus honnêtes gens du monde, et chacun savait que l'aîné de cette famille avait eu la délicatesse de partager avec son frère et M de Douhault, sa sœur, un legs de quarante mille écus, dont il avait été avantagé par le testament de la Comtesse de Rogres, leur grand'mère. Enfin MM. de Champignelles étaient non-seulement des gens honnêtes, et désintéressés, mais c'étaient des gentilshommes d'une équité scrupuleuse et d'une générosité manifeste.

Long-temps, vingt ans peut-être, après la mort de leur sœur, car c'était au beau milieu de la révolution, notez bien ceci ! on entend dire en Orléanais que M de Douhault n'était pas morte, et puis qu'elle venait d'intenter un procès criminel à son frère aîné, qui s'était emparé de toute sa fortune. Au lieu de faire enterrer sa malheureuse sœur, qu'il avait endormie par un narcotique, et qu'il avait forclose en pays magique, vous imaginez bien que c'était une bûche ?

C'est toujours une bûche. Il y a terriblement long-temps que une bûche ! et mieux valait dire un fagot, pour cette fois-ci.

Mais cependant, toute la bourgeoisie d'Orléans reconnait la ci-devant Marquise de Douhault, ainsi que la plupart de ses fermiers et ses anciens vassaux de ses terres. On la confronte avec tout ce qui restait de sa famille, et toute la famille est convaincue que cette prétendue victime de la cupidité fraternelle est une ancienne femme de chambre de la défunte, à laquelle on avait eu la bonté de laisser une partie de sa garde-robe, ainsi que le mobilier de la petite chambre qu'elle occupait au château. Elle devait se nommer Buirette ; elle devait être native de la Villette, auprès de Paris.

En accordant qu'elle eut été M de Douhault, elle pouvait être un peu changée de visage après vingt années d'emprisonnement et de souffrance : mais en admettant qu'elle eût tout-à-fait perdu l'usage du monde, elle aurait dû savoir encore un peu d'orthographe, et surtout celle de son nom de famille ! Elle aurait dû se souvenir de certaines particularités de sa jeunesse ; elle aurait dû se rappeler l'époque de son mariage et la couleur de son premier ameublement, par exemple ? Elle aurait dû savoir que son mari n'était pas chevalier du St-Esprit... Elle ne savait rien de tout cela, ni rien de rien, si ce n'est qu'elle était M de Dou-

hault dont la famille avait usurpé l'héritage, et qu'on avait tenue renfermée dans un cachot à cent pieds sous terre, où elle avait oublié le surplus.

Elle avait signé Chan Pinelle au lieu de Champignelles, et son écriture était celle d'une véritable femme de chambre. — Elle a tant souffert ! disait son avocat ; — Elle a tant souffert ! disaient les magistrats et les auditeurs à l'envi les uns des autres. Elle a gagné sa cause en première instance, et le procès dure encore.

On vient me dire il y a cinq ou six mois, qu'il y a devant ma porte une dame en fiacre, et qu'elle demande à me remettre un billet du Curé de Saint-Roch. J'envoie Dupont vérifier la chose ; il m'amène une grosse petite femme toute commune, et tout aussitôt que j'ai vu dans sa lettre de recommandation que c'est la soi-disant marquise de Douhault, je la regarde sans la faire asseoir, et je la vois se décontenancer. Elle se met à parler précipitamment sans se douter que j'avais connu M de Douhault, dont on pouvait trouver qu'elle avait effectivement un faux air de visage, mais sans aucun rapport de physionomie, de tenue, de tournure, de manières, et surtout de langage et d'accent.

— Vous êtes une menteuse, lui dis-je, et vous venez de m'en donner la preuve certaine. — Vous êtes Anne Buirette, ancienne femme de chambre de M de Douhault. Nous nous connaissions beaucoup, votre maîtresse et moi, et voilà ce que vous ne saviez pas avant que je ne vous le disse.

— Ah ! mon Diou ! mon Dieu ! faut-y, faut-y…

— Vous êtes Anne Buirette, du faubourg de la Villette, et je vous défends de reparaître ici.

Je m'empressai d'écrire à son sujet à M. Marduel, et je ne l'ai pas revue, comme de juste. Elle était sortie de chez moi dans un trouble affreux, mais je ne me reproche pas la rigueur de mon exécution. Elle avait dit en me parlant de l'ancien Évêque d'Orléans, monseigneur-l'évêque, et voilà ce que la M de Douhault n'aurait jamais fait ; mais elle avait dit aussi nous-deux-mon-frère au lieu de mon frère et moi, et ceci fut à mes yeux un trait de lumière, attendu que cette locution n'est employée ni dans l'Orléanais, ni dans aucune autre province de France, et que c'est une manière de parler qui n'est usitée que dans les faubourgs de Paris. Je ne saurais douter que ce ne soit une femme de chambre, une femme de Paris, une fille du peuple : je suis convaincue de son imposture, et j'en subirais l'épreuve du feu !

On avait de la peine à s'expliquer pourquoi M de T… protégeait ouvertement une pareille intrigante, et comme elle a toujours des motifs secrets, on a su que cela venait tout simplement de ce qu'elle n'aimait pas Mademoiselle de Champignelles, à raison de je ne sais quelle rivalité pour un logement dans une maison du Prince-Évêque de Passau, pendant leur émigration.

Vous saurez que M de T… est une Choiseul et une précieuse. Elle est régulièrement polie, du reste, et comme elle avait reçu pendant son instance en radiation de la liste des émigrés quelque service de M. Suard, elle se croyait obligée d'aller faire une visite à la femme de cet

académicien, pour ne pas se trouver en reste, et pour les dédommager très amplement de leurs bons offices. Elle avait demandé conseil à tous ses amis ; mais elle avait eu bien de la peine à s'y décider, en nous faisant observer qu'elle ne saurait que dire M Suard !... M Suard, qui venait de faire imprimer un livre d'observations sur feu M. de Voltaire, où elle disait que chacune de ses rides recelait une grâce, (ce qui constituait assurément pour M. de Voltaire un privilège unique !) Enfin, la dignité de M de T... finit par céder au sentiment de sa reconnaissance ; elle a pris un parti définitif, et la voilà dans le salon de M Suard avec tous les vieux restes du philosophisme et de tous les débris d'encyclopédisme et d'impiété qui survivaient au baron d'Holbach. On les aurait pris pour autant de fantômes évoqués des caves de Ferney !

Mde T... nous a dit qu'il y avait à côté de M Suard un vieux philosophe qui était fourré comme un podagre et qui avait l'oreille très dure. Il entend prononcer par la maitresse de la maison le nom de Choiseul... — Oh ! je l'ai très bien connu ! se met-il à dire, à la manière des sourds, en criant comme une orfraye ; — Je l'ai très bien connu tout comme aussi M de Gramont, sa sœur... et puis un propos d'une indignité révoltante, et sur un sujet inouï partout ailleurs que dans les confessionnaux de la grande pénitencerie pour les cas réservés !...

— Mon bon ami dit M Suard en lui minaudant au nez et lui parlant en clarinette (et notez bien que c'était à dessein de ménager poliment le préjugé vulgaire, ou la susceptibilité d'une demoiselle de Choiseul), – Mon bon ami, je ne conçois rien à l'inceste... — Mais, non ! je vous parle sérieusement je n'y conçois rien ; je ne le comprends pas !... Parlons plutôt du charmant adultère !...

Imaginez l'abattement et la confusion de cette pauvre Mde T... si pudibonde et si précieuse qu'elle ne voulait seulement pas qu'un médecin lui parlât d'accouchement, pendant ses grossesses...

Il arriva tout de suite après deux jeunes mariés qu'on amenait pour faire une visite de noces, et tout aussitôt que M. de Meulan, c'est le nom du vieux philosophe, eut été mis au fait de leur circonstance, il se mit à leur chanter (comme s'il était un petit lutin-réveillon) :

Pourquoi nous marier,
Quand les femmes des autres
Pour être aussi les nôtres
Se font si peu prier ?
Pourquoi nous marier !
Que les chiens sont heureux !
Contre les murs ils p...
Deux à deux ils s'unissent
Sans qu'on médise d'eux.
Que les chiens sont heureux !

Il faut que ces gens-là soient incurables ! L'application de leur système philosophique et les crimes de la révolution n'ont rien fait sur eux ; ils sont frappés d'un aveuglement stu-

pide, et c'est comme une punition du ciel !

Il y avait dernièrement sur un navire qui revenait d'Amérique en France un philosophe de la même école, et ce matérialiste était un ancien dignitaire ecclésiastique. Il était renfermé dans sa cabine au milieu d'une tempête affreuse, et comme une vitre de sa lucarne avait été brisée, elle était remplacée momentanément par une feuille de papier d'écolier. Je vous dirai de plus, que sur ladite feuille de papier on voyait écrit le temps du verbe mourir, au futur. — Je mourrai, tu mourras, nous mourrons... La vieillesse est diffuse, et je vous demande grâce pour tout ce menu détail qui m'est provenu d'un autre passager sur le même vaisseau. Enfin, on entendait dans la petite chambre voisine une bonne émigrée française, une mère de famille qui récitait sur la tête de ses enfans en péril de mort, les saintes paroles de l'Évangile selon saint Jean.

— Et verbum Carreau factum est dit le matérialiste à son compagnon de chambrée, en lui montrant cette conjugaison puerpérale.

Comment trouvez-vous ce calembourg de l'abbé de Talleyrand ?

Je vous dirai que j'ai toujours relativement à lui un pressentiment fixe et comme une idée prophétique. Je suis persuadée qu'aussi longtemps que toute cette génération d'hommes-là ne sera pas enterrée, la France ne pourra goûter ni repos ni bonheur. Il y a certainement, ainsi que le dit Origène, il y a certainement dans l'action d'un homme qui agit de concert avec le diable, une influence pernicieuse, une horrible faculté de corruption ! Le souffle de l'impie répand l'infection, dit le Prophète, et la contagion la plus dangereuse est celle qui provient du cœur humain ! (Voyez plutôt Brassavoli de Compos acquæ Tophanæ, car il y dit positivement que presque toute la ville de Nocera faillit être empoisonnée moyennant un sel, extrait du cœur de l'évêque Altempi, dangereux apostat, subtil et vénéneux corrupteur ! ajoute ce physicien moraliste.) Lorsque Rousseau de Genève m'envoya sa Lettre contre les spectacles, je me souviens que je lui répondis ceci : — Il n'y a pas de spectacle aussi pernicieux que le triomphe de la perversité.

Vous direz peut-être (excusez ma supposition qui s'applique à votre inexpérience et non pas à votre intelligence) vous direz peut-être aussi : — Mais puisque c'est un scandale aussi dangereux, pourquoi Dieu le souffre-t-il ? – Il le souffre, mon ami, parce que sa créature humaine a reçu de lui son libre arbitre ; parce que, si l'homme n'était pas libre pour faire le mal, il n'aurait aucun mérite à faire le bien ; parce que l'Éternel en retire sa gloire en dépit des méchants, à l'insu des impies qui ne regardent que la terre et ne savent que le matériel de ce monde ; enfin, mon enfant il le souffre, parce qu'il est la patience même. Saint Augustin nous a dit pourquoi : Patiens quia æternus · · ·

rens ? Mais je le crois bien, on les élève à tutoyer père et mère ; et vous pouvez remarquer que tous ceux et celles qui ont été stylés de cette façon-là, ne peuvent jamais parler à personne avec un ton respectueux.

— C'est vrai disait la petite de béthune a son confesseur, et je ne le nie pas ! J'ai dit à Maman — laisse-moi donc tranquille, et à Papa — tu ne sais ce que tu dis ; mais je le leur ai dit amicalement !...

Quand on nous a signifié qu'une mère de famille doit être la confidente de son fils et la meilleure amie de ses filles, on se rengorge comme si on nous avait répondu quelque chose. — Ils sont toujours très susceptibles et maladifs, dit le Manuel de la bonne Fermière, et comme ils sont difficiles à élever, une bonne fermière doit être la meilleure amie de ses dindons. Ce sont deux maximes d'une égale beauté !

Je me souviendrai toujours de la M de Saint-Pierre arrivant d'émigration, et comment elle ne voulut jamais rester en France, attendu que son petit-fils l'avait tutoyée en disant que c'était la mode... Elle ne voulut pas s'en montrer courroucée, parce qu'elle est très-doucement polie ; mais elle est, par ma foi, retournée vivre en Angleterre où personne ne se tutoie jamais.

Antoine de Lévis me disait l'autre jour que les gens de bonne compagnie se reconnaissent encore aux bals masqués, parce qu'ils ne tutoient pas sous le masque. — C'est comme autrefois, lui dis-je, et lorsque vous entendez une personne se servir du mot de bonne société, vous pouvez compter qu'elle n'est pas de bonne compagnie ; mais comme il est bon de reconnaitre les siens, prenez-y garde et n'allez pas en parler étourdiment. C'est un signal de vigie dont vous ne devez point révéler le secret. Il ne faut pas divulguer le mot d'ordre.

Tome 9 · 04

Vous trouverez dans les histoires de la révolution comment le gouvernement directorial était devenu gouvernement consulaire, et toujours en vertu d'une nouvelle constitution qui devait durer une éternité. Des treize directeurs apparus sur la scène du monde il n'y en avait que quatre dont on eût jamais ouï parler politiquement. L'Abbé Sièyes à cause de sa manie constituante, le citoyen Carnot pour sa férocité, Barras pour sa dépravation, Barthélémy pour la modération de ses opinions politiques et pour l'intégrité de son caractère. Tout le reste était des Reveillère-Lépaux, des Letourneur de la Manette, des Gohier, des Moulins, des taupes qui sont rentrées sous terre après en être sorties on ne savait pourquoi ? Je ne vous parlerai pas de ce dix-huit brumaire qui n'a réussi que parce que les membres du conseil des cinq-cents étaient des pleutres, car assurément ! Buonaparte avait tout-à-fait perdu la tramontane, et même la parole, au commencement de son exécution. Vous verrez tout cela dans cette bonne histoire de la Vendée que je vous prophétise ; mais je vais vous parler d'un événement que Buonaparte et son gouvernement ont fait défigurer

de telle façon que les historiens les plus équitables auront beaucoup de peine à ne pas s'y laisser tromper.

Il y a plus de vingt ans que je me trouve en relation de bonnes œuvres avec Mademoiselle de Cicé, laquelle est sœur aînée de l'Archevêque de Bordeaux et de l'Évêque d'Auxerre. Avec la pureté d'un ange du ciel elle est d'une charité sans égale et d'une humilité miraculeuse. Il est superflu d'ajouter que c'est une personne de la plus haute sagesse et la plus parfaite raison. Nous nous réunissons tous les lundis pour nous concerter avec les Duchesses de Fleury, de Béthune et de Sully sur les bonnes-œuvres de la semaine, et c'est M de Cicé qui est la trésorière de notre congrégation. M Favereau, de l'hôtel de Fleury, se trouve chargée de la distribution de nos petites aumônes à domicile (et c'est encore une affaire de sept mille francs par mois), mais nous nous sommes réservé les souffrances causées par la révolution, les calamités supérieures, on pourrait dire ; ainsi les prêtres condamnés à la déportation, les émigrés sans papiers et tous les autres proscrits sont les objets de notre sollicitude immédiate.

Mde Cicé fit conduire chez moi, pendant la nuit du 5 au 6 décembre 1800 un jeune émigré, gentilhomme breton et nommé de Limoëlan. Il est resté claquemuré dans votre petit appartement à l'hôtel de Créquy pendant plus de trois semaines, et je vous prie de ne pas oublier ceci.

Deux jours après, M de Cicé me fit demander place pour un gros Chanoine d'Auxerre à qui personne ne devait songer malgré qu'on eût mis sa tête à prix disait-il, et je pensai que ce devait être au rabais ?... Mais à la réserve de votre chambre où se tenait le jeune émigré, toutes les autres pièces disponibles étaient en réparations et remplies d'ouvriers matineux.

Je pensai que ce gros abbé ne devait pas courir grand risque, et je le fis reconduire, après souper, chez M de Cicé, dans la rue Cassette, à côté de l'hôtel Lecamus, et porte à porte avec la Princesse Stéphanie-Louise de Bourbon-Conty-Montcairzin, qui passait toutes les nuits deux ou trois heures a sonner de la trompe avec le petit Colibois. Vous savez ? ce joli petit piqueux joufflu, qui était le filleul de votre mère. Elle avait débauché ce garçon (la Montcairzin bien entendu) pour lui faire donner du cor de chasse, et c'était un bruit dont M de Cicé se consolait d'autant moins qu'il empêchait ses pauvres émigrés de s'endormir. — Ils n'ont que ce temps-là de bon disait-elle, et l'on dirait que cette aventurière est poussée par le démon pour les empêcher de fermer l'œil, et les tourmenter ?

Il est bon de vous dire a présent que le gros chanoine était si cruellement troublé par ce vacarme des trompes à l'hôtel Lecamus qu'il ne voulut pas rester dans la rue Cassette, à raison de quoi M de Cicé l'envoya coucher chez M de Gouyou de Beaufort, qui était de ses amies, et qui demeurait dans la rue Notre-Dame-des-Champs ; (de sorte qu'il se promena toute la nuit par une gelée superbe). Il y partagea la cachette de M. Saint-Régent, chef de chouans du diocèse de Vannes. Vous ne vous doutez certainement pas de ce qui va survenir à tous ces honnêtes gens ? ils ne s'en doutaient pas plus que vous et voici la nouvelle que nous apprîmes dans la matinée du 4 nivôse.

Pendant la soirée précédente on avait tenté d'assassiner le consul Buonaparte, au moyen d'un tonneau cerclé de fer et tout rempli de poudre, de balles, de chevrotines, de clous et même de cailloux, lequel avait fait explosion dans la rue Saint-Nicaise et quelques minutes après le passage d'une voiture dans laquelle Buonaparte se rendait à l'Opéra. Cette explosion venait de coûter la vie à vingt-deux individus ; cinquante-six autres personnes en étaient grièvement blessées, et cinq à six maisons de la rue Saint-Nicaise en sont restées dans un état de dégradation prodigieux ; la belle maison de la Comtesse de Feuillans surtout.

Ou commença par dire et publier que les auteurs d'un attentat si criminel et si lâche, ne pouvaient être que des montagnards, des terroristes, des tigres de 95, qui ne voulaient pas se laisser dompter par cette main puissante et secourable qui leur avait brisé les dents. Le ministre de la police en fit l'objet d'un rapport qui ne laissait rien à désirer pour la vraisemblance et la véhémence. C'étaient d'anciens bonnets rouges et même des septembriseurs qui avaient exécuté ce crime. On en avait saisi plusieurs ; on avait trouvé sur eux des preuves certaines de leur culpabilité dont ils étaient convenus, du reste ; et notez que ce ministre de la police était le proconsul Fouché.

« Ce ne sont pas là, disait-il dans ce même rapport, des circonstances prévues par la sagesse des lois, ce ne sont pas là de ces brigands contre lesquels la justice et ses formes sont instituées, c'est une guerre atroce qui ne peut être terminée que par une mesure de haute police extraordinaire, et qu'en mettant ces hommes dangereux et incorrigibles, en surveillance hors du territoire européen. »

C'est en conséquence de quoi cent trente jacobins furent désignés pour la déportation et vous pensez bien qu'on les tria sur le volet parmi les ennemis du consulat et les détracteurs de Buonaparte.

Je ne fus pas étonnée d'apprendre que le C Charlesse, autrefois le Prince Charles de Hesse-Rothembourg, avait encouru la disgrâce de son ancien ami Fouché de Nantes, et qu'il était compris dans cette mesure expiatoire.

On n'a plus jamais rien dit de ces autres buveurs de sang sur lesquels on avait trouvé des preuves de leur crime et qui en avaient fait l'aveu.

Aussitôt que Buonaparte et son homme de la police eurent fait condamner à la déportation les cent trente jacobins qui les offusquaient de préférence, on n'entendit plus reparler des montagnards et des terroristes à propos de la machine infernale, et le gouvernement changea de batterie pour en diriger l'effet et le profit d'un autre côté. La transition fut si brusquement exécutée qu'il en résulta de l'incertitude à l'égard de la culpabilité des jacobins ; ensuite il arriva que Fouché se mit à débiter sur les royalistes absolument les mêmes choses qu'il avait publiées contre les autres, et du reste il est avèré, pour moi, que Buonaparte était déjà dans sa loge à l'Opéra, rue de Louvois, lorsque cette machine avait éclaté dans la rue Saint-Nicaise, au coin de la place du Carrousel ; ainsi vous voyez que le véritable auteur de ces machinations était plus dangereux pour les citoyens de Paris qu'il n'était mal

intentionné contre la vie du conquérant de la paix ; car en vérité, Buonaparte n'avait couru d'autre danger que celui de se tromper d'heure, ou celui de verser en voiture.

Tant il y eut de rouerie politique en tout ceci, qu'on se mit à faire la guerre aux royalistes et la chasse aux émigrés, avec une affectation d'ardeur où l'on démêlait aisément l'intention de faire prendre le change à l'opinion publique et peut-être même au chef du gouvernement, car il est possible que Buonaparte ait été la dupe de Fouché qui nourrissait une haine invétérée contre les prêtres et les nobles. Les prisons n'en furent pas moins encombrées que sous le régime de la Convention, et ces rigueurs consulaires atteignirent les personnes les plus pacifiques du monde. J'ai presque dit les plus insignifiantes en songeant au Comte de Gand, à M. Collignon du Perthuis, à l'ancien Évêque de Viviers, et au Vicomte de la Roche-Aymon, surtout. Comment pourrait-on supposer, disais-je à nos amis, que le gouvernement puisse être de bonne foi dans cette accusation, quand on le voit donner dans un système de précautions pareilles !

M. de Limoëlan voulut absolument sortir de chez moi pour aller se concerter avec M. de Closrivière, qui était un de ses oncles, et il fut arrêté. M. Saint-Régent l'avait été chez M de Gouyon de Beaufort qui fut conduite en prison comme aussi toute sa famille. M de Cicé fut arrêtée sans qu'on pût avoir le temps de négocier pour elle auprès du citoyen Pâques. On ne douta pas que je ne dusse être inquiétée par la police, mais nos amis eurent la bonté d'agir en conséquence, et je pense que l'abbé Desmarets, mon ancien chapelain, ne fut pas insensible à leurs sollicitations.

Cependant, comme le ministre de la police avait besoin de trouver des coupables, et comme il nous était impossible de préserver tous nos amis, le malheur voulut que ce fût précisément du côté de cette bonne M de Cicé que vint tomber l'inculpation du gouvernement sur le 3 nivôse, avec son tonneau, sa charrette et tous ses artifices. Dans l'embarras qu'on avait éprouvé pour faire un choix parmi tous ces incarcérés pour opinion royaliste, le malheur voulut aussi qu'un de ces bons émigrés qui logeaient alternativement chez M de Gouyon de Beaufort et chez M de Cicé, eût acheté une petite charrette, il y avait de cela cinq ou six mois, à la vérité ; mais on n'y regarda pas de si proche, et voilà qui fut trouvé suffisant pour établir un procès criminel contre ces honnêtes personnes que je vous ai nommées.

Pour la parfaite régularité de mon récit, je vous dirai que M. Beuzelin le gros Chanoine d'Auxerre, ne s'était pas laissé surprendre ! Il avait eu la précaution de s'habiller en femme, pour aller se réfugier à l'hôtel de Fleury (à quatre pas de chez M de Gouyon) ; il avait été rencontré par une patrouille, et c'était René Dupont qui l'escortait. Il nous a dit que les hommes de la patrouille en avaient eu peur.

Figurez-vous nos angoisses en voyant cette chère M de Cicé, la brebis du bon Dieu, qui se trouvait aux prises avec Buonaparte et les juges de sa chambre ardente, car on n'avait pas voulu que la justice ordinaire eût à se mêler du 3 nivôse, et vous pouvez penser comment on avait composé ce tribunal d'exception ? Elle y fut admirablement bien défendue par M. Bellard, qui trouva moyen de faire pleurer toute cette populace irréligieuse et

cette foule de gens sans entrailles, en leur parlant des vertus évangéliques et de la charité de sa cliente. Il amollit si bien le cœur des juges qu'elle ne fut condamnée qu'à l'exil à cent lieues de Paris. M de Gouyon fut renvoyée dans sa province après dix-huit mois de prison, et ce furent nos deux malheureux Bretons qui payèrent pour tout le monde.

Toutes les personnes qui subirent le procès nous ont dit que la seule chose qu'on eût à leur reprocher était l'acquisition d'une charrette, et moi qui savais que Saint-Régent ne l'avait achetée que pour transporter pendant la nuit le corps de son frère à la porte du cimetière de Vaugirard, j'espérais toujours que Dieu lui serait en aide. C'est une révélation qu'il ne voulut pas faire, de peur de compromettre M. Duperron, notre juge de paix, chez qui ce pauvre jeune homme était mort. Il en fut ainsi de M. de Limoëlan dont on ne savait pas le nom véritable et qu'on accusait d'avoir participé à la confection de la machine infernale, tandis qu'il n'était pas sorti de chez moi depuis quinze jours, et qu'il n'avait vu pendant ce temps-là que l'Abbé de Closrivière et M de Cicé. Je me reproche toujours de n'avoir pas rompu la glace, de n'avoir pas été protester de son innocence en déclarant la vérité des faits à la face de ce tribunal ; mais j'avouerai humblement que je n'en eus pas le courage. Je me fis des illusions jusqu'au dernier moment. C'était cette charrette qui était le seul corps de délit. La condamnation ne pouvait reposer que sur l'identité prétendue de celle qui portait la machine avec cette autre charrette dont Saint-Régent s'était servi comme d'un corbillard et qui avait été revendue dix-huit francs par René Dupont !…

— Non, disais-je, on n'écoutera pas ce paysan suborné, ce faux témoin qui vient reconnaitre une charrette qu'il a vendue, il y a plus de six mois, et dont les débris sont en morceaux de la longueur du doigt !…

J'aurais pourtant dû m'inquiéter sur la différence qui se trouvait entre les rapports qui nous arrivaient directement de l'audience et la manière dont on arrangeait les débats dans tous les journaux, car il n'est pas une Gazette du temps qui n'ait dénaturé toutes les réponses de ce brave Saint-Régent, qui n'ait altéré toutes les paroles de Limoëlan#1, et qui n'ait rendu compte de tout le reste du procès avec une infidélité monstrueuse !…

Ils ont affronté le supplice et sont montés a l'échafaud sans vouloir se défendre ; par un sentiment d'affection pour nous, par égard pour qui, notamment ? pour me préserver, pour me garantir quelques mois d'une vie déjà si longue, d'une vie troublée désormais, par cette continuelle pensée de leur grandeur d'âme et celle de ma faute… Hélas ! c'était à nous à lutter de générosité contre ces généreux hommes, et je ne l'ai pas fait. Donnez la paix, Seigneur ; donnez la paix du Ciel à ces hommes de bonne volonté ! Vous qui nous avez donné le précepte et l'exemple du sacrifice, ô mon Dieu, pardonnez-moi, vous qui connaissez l'amertume et l'humilité de mon repentir !…

. Il y a par le monde une femme qui le connaît très bien, par la bonne raison que c'est elle qui l'avait élevé (tant bien que mal ?) et voici comment elle en partait pendant leur émigration : — Il n'a rien de ce qui peut s'appeler esprit, ni de ce qui ressemble à l'esprit, mais il est pourvu d'une sorte d'intelligence admirable ! et c'est une intelligence particulière à certaines bêtes. Il tient du lièvre et du renard. Aussitôt que son existence ou son avidité peuvent être en question, il devient d'une sagacité merveilleuse ; on ne le reconnait plus ; c'est tout un autre homme ! c'est comme une curiosité d'histoire naturelle, un phénomène ! enfin c'est un animal qui possède au plus haut degré l'instinct de sa conservation, et pourtant son existence n'est pas ce qu'il a de plus cher au monde ; et je crois, Dieu me pardonne, qu'il serait capable d'exposer et de sacrifier sa vie pour conserver son argent.

Mla Duchesse d'Orléans était cruellement tourmentée pour Mademoiselle sa fille, et surtout depuis qu'il était question de son mariage avec un citoyen de Hambourg ; à la vérité, c'était un banquier riche à millions, et je crois bien que, sans M la Princesse de Conty qui en avertit le Roi notre maître, qui en écrivit à l'Empereur d'Allemagne, lequel en fit écrire aux autorités de cette ville Anséatique, c'était une affaire faite ! Il paraît que M d'Orléans est amplement dotée de ce qui s'appelle aujourd'hui de la grâce et du talent. Sa grâce consiste particulièrement à parler au travers de ses dents sans les desserrer, ce qui produit une petite sorte de sifflement rempli de charmes (à la manière du Serpentin-Vert). Son talent courte principalement à faire des lavis, et la gravure a reproduit pour nous une ingénieuse composition de cette princesse. C'était sûrement dans l'intention de populariser sa personne et peut-être sa famille, sous le triple rapport du patriotisme, du talent et de la simpticité ! Vous verrez que ce bel œuvre est un pâle dessin, composé d'une touffe de pensées jaunes, accompagnées d'un petit rameau de chêne avec une branche de je ne sais pas quoi. Le rameau civique et les pensées se trouvent réunis par un ruban tricolore, et voici l'inscription de cette allégorie :

Don d'Amitié à la Citoyenne Péthion.

Adèle Égalité.

Avis de l'éditeur. — On avait eu soin de faire copier la gravure enluminée de ce dessin qu'on devait ajouter aux Pièces justificatives, mais comme cet ouvrage et son éditeur ne jouissent d'aucune faveur auprès du gouvernement, on a cru devoir ajourner cette publication lithographique. On nous a fait craindre que les lois de septembre ne fussent applicables à la reproduction de cette innocente image.

Je vous dirai qu'en passant par Francfort, le général Dumourier y fit une déclaration, en date du 20 avril 1795, et qu'il a signé cette déclaration dont l'original est conservé dans les

archives du cabinet austro-germanique. En voici la copie, comme je la tiens du Baron de Breteuil

« Ayant appris qu'on avait élevé quelques soupçons sur mes intentions, d'après une prétendue liaison qu'on dit exister entre moi et Philippe d'Orléans, Prince français, connu sous le nom d'Égalité ; jaloux de conserver l'estime dont je reçois chaque jour les preuves les plus honorables, je m'empresse de déclarer que j'ignore s'il existe réellement une faction d'Orléans ; que je n'ai jamais eu aucune liaison avec le Prince qu'on en suppose le chef, ou qui en est le prétexte ; que je ne l'ai jamais estimé, et que depuis l'époque funeste où il a déchiré les liens du sang et manqué à toutes les lois connues, mon mépris s'est changé pour lui en une aversion légitime qui ne me laisse que le désir de le savoir livré à la sévérité des lois.

« Quand à ses enfans, ils ont servi leur patrie dans les armées que je commandais sans jamais montrer d'ambition. J'ai une grande amitié pour l'aîné ; je crois être sûr que, loin de jamais aspirer à monter sur le trône de France, il fuirait au contraire au bout de l'univers plutôt que de s'y voir forcé. Au reste, je déclare que, si d'après les crimes de son père, ou par les atroces manœuvres des factieux, il se trouvait dans le cas de balancer entre les vertus qu'il a montrées jusqu'à présent, et la bassesse de profiter de l'horrible catastrophe qui a mis toute l'Europe en deuil, et qu'alors l'ambition l'aveuglât au point de prétendre à la couronne, je lui vouerais une haine éternelle, et j'aurais pour lui le même mépris que j'ai pour son père.

Dumouriez.

Mla Duchesse d'Orléans m'écrivait donc le plus souvent possible, et se trouvait dans une inquiétude continuelle à l'égard de tous ses enfans. Je vous ai déjà dit que le général Égalité, son fils, avait fini par s'esquiver de l'armée de la république, afin d'émigrer ; et vous pouvez supposer comment il fut accueilli par les souverains germaniques et les émigrés français. On avait écrit à M la Duchesse de Bourbon qu'il s'était fait maître d'écriture en Suisse ; et l'on a dit quelque temps après qu'il était allé s'établir à l'Amérique anglaise, où je ne doute pas qu'il ne se marie convenablement avec quelque républicaine de New-York ou de New-jersey. Qu'il y reste, en paix avec sa bonne conscience ! en paix avec les colons et les indigènes, avec les Padoukas, les Naquintoches et les Chichakas, mais qu'il y reste ! On assure qu'il est déjà tatoué comme un Algonquin, et qu'il a gravé sur son avant-bras gauche, et dans le bel ordre ci,

VIVE LA RÉ

PUBLIQUE

FRANÇOISE.

Tome 9 · 06

Vous pouvez penser que je vis bien loin de ce qu'on peut appeler le monde, et que je m'en tiens le plus loin possible. Ce qui m'avertit surtout que le temps va me manquer, ou plutôt que je vais manquer au temps, car ce n'est pas lui qui m'aura fait défaut ; ce qui doit m'annoncer que je m'en vas (pour vous parler en gros mots et vous écrire en grosses lettres), c'est que je ne suis presque plus choquée du ridicule. La susceptibilité de mon esprit, qu'on trouvait si pointilleusement incisive, est tout-à-fait émoussée. Il me semble que je n'ai plus le bon goût ? Il ne me reste plus que le bon sens, c'est-à-dire un sentiment d'horreur pour le vice et d'attrait pour la vertu. Enfin je ne suis presque plus sensible à rien, si ce n'est au sentiment du malheur des autres ou de leur affection pour moi car sous ce rapport-là, je ne me décrépiterai point, grâce à Dieu ! Je n'ai point abusé de ma faculté d'aimer ; le ciel est juste ! mon bon cœur ne faillira pas, et je mourrai toute en vie, de ce côté-là.

Je ne suis presque pas choquée de tout ce qu'on répète sur la femme du général Lefèvre, et je vous assure qu'à l'exception de ce que les jeunes gens nous rapportent d'un officier corse appelé Sébastiani, je n'entends plus rien citer qui soit véritablement divertissant. Il a disent-ils, la prétention d'être le parent des Buonaparté qui le renient, et quand on en parle à la mère Buonaparté comme de leur cousin, sa gorge en enfle de colère. — Il est fils d'un paysan qui fabriquait et vendait des cuvaux, des souricières et des balais, dit-elle, alla Porta-d'Ampugnano !!! et vous conviendrez qu'il faut être bien abandonné de son bon ange et du bon Dieu pour en être réduit à se raccrocher à la famille Buonaparté. Il est toujours, à l'égard de son prétendu cousin le piti monstro, dans un état d'adoration perpétuelle : c'est le thuriféraire du consulat ; mais il parait qu'il existe encore assez de gens d'esprit pour se moquer de lui ?

On m'a rapporté qu'en entrant dans le salon d'une aimable et charmante personne appelée M Récamier, ledit officier s'était mis a crier avec un ton fanatique : – Le premier conseul a des mains seuperbes ! - Ah ! Commandant, lui dit la maîtresse de la maison, ne parlons pas politique ! Vous savez quelles sont nos conventions ?...

On dit qu'il a raconté dans le même salon qu'à je ne sais quelle bataille, il avait reçu dans le bras droit un coup de lance si rudement appliqué, que son sabre en était tombé de sa main !

— Ceci n'était rien, comme vous devez bien penser ? a-t-il ajouté d'un air d'héroïsme, mais ce qui m'a le plus choqué, c'est que l'impertinent qui s'attaquait à moi, s'en vint tout aussitôt me tirer au milieu de la figure un coup de pistolet à bout-portant !... Après avoir jeté les yeux autour de lui, le commandant eut la précaution d'ajouter : – Heureusement pour moi qu'il avait oubiié d'y mettre des balles...

– J'espère bien mon ami, lui dit je ne sais quel autre officier qui se trouvait là, que c'est la première et la dernière impertinence dont tu ne te sois pas vengé ?

— Qu'appelez-vous dont je ne me sois pas vengé ? réptiqua-t-il en jetant des regards terribles sur toutes les femmes de la compagnie, – je lui ai passé mon sabre au travers du corps !... — Il ne faut pas vous imaginer, continua M. Sébastiani, que parce que l'on a réçeu une brillante éducation conforme à sa naissance, et parce que l'on a des élégantes manières, on soit une muscadin et voilà toute ! Allez colonel, allez écouter tous les officiers et les soldats de mon régiment, ils disent toujours entre eux : — Le commandant Sébastiani est une bien joli garçon, c'est vrai ; mais il est si braâve !...

Cette maison de M Récamiér est l'hôtel de Luxembourg ou l'hôtel de Créquy de ce temps-ci. On dit que cette élégante jeune femme est d'une politesse parfaite et de la société la plus sûre ; mais il parait qu'elle a beau faire et qu'elle ne saurait arrêter les avalanches et les torrens de moqueries qui se précipitent continuellement sur le commandant Sébastiani. On prétend qu'elle en gémit, en disant : – Mon Dieu, que je vous remercie de ne pas être moqueuse ! Comment peut-on trouver du plaisir dénigrer... Je vous assure que M. Sébastiani n'est pas si ridicule !... Et puis c'est qu'il est si braâve ! lui répondent les auditeurs, sur lesquels on ne peut rien gagner au profit de ce commandant.

Je n'entends parler depuis deux mois que du commandant Sébastiani, dont je ne saurais me refuser à vous dire encore une histoire. Celle-ci me parait la plus belle, mais ce sera la dernière, et je vous en réponds, car on n'en finirait pas.

Tandis que Buonaparté faisait la guerre en Italie, son noble et valeureux cousin s'y trouvait dans une bonne maison par billet de logement. Il parait qu'il avait été blessé dans la dernière campagne, ou pour mieux dire, il n'y paraissait pas, mais on n'en fut pas moins ébloui par le récit de tout ce qu'il avait fait d'éclatant, et l'on n'en fut pas moins touché de tout ce qu'il avait dû souffrir par suite de sa blessure. Vous pouvez imaginer quelle était l'émotion de certaines femmes sensibles, lorsqu'il leur faisait voir et palper la balle dont il avait été blessé et qu'il portait continuellement dans la poche de son gilet. C'est une cérémonie qui se renouvelait régulièrement tous les matins dans cette maison où logeait le commandant, et la même cérémonie se reproduisait tous les soirs dans celui des salons où la noblesse du pays tenait ses assemblées à tour de rôle. La balle de M. Sébastiani faisait le tour du cercle, et comme de juste, elle finissait toujours par revenir au brave commandant qui la remettait bravement dans la poche de son gilet jusqu'au lendemain matin.

Ces choses-là s'exécutèrent avec une complaisance et une régularité réciproques pendant une quinzaine de jours ; mais il survint un malencontreux officier français qui s'avisa d'arrêter, comme on dit, la balle au bond, et au lieu de la faire passer à sa voisine qui ne l'avait peut-être pas vue plus de sept à huit fois, il eut la malicieuse fantaisie de la laisser tomber et de la garder dans le fond de son chapeau.

— Voilà dit-il à l'oreille de sa voisine, une balle qui devait commencer à vous ennuyer, mais je veux mourir si vous la revoyez jamais !...

Jugez quelle fut la surprise de la compagnie en voyant le lendemain ressortir du gilet et reparaître dans la main du commandant Sébastiani une balle de pareil calibre ! On imagina

d'abord qu'il avait eu connaissance de l'espièglerie de la veille, et qu'il avait exigé la restitution de sa balle, afin de pouvoir continuer ses démonstrations héroïques avec l'assistance et le témoignage de ce formidable projectile ; mais comme la même expérience a fini par être renouvelée jusqu'à trois fois, vous en conclurez ce qui vous plaira ? Je ne m'en mêlerai point.

Je dois conclure de tout ce que j'entends, car je ne vois presque plus rien hors de mon enclos, que les coutumes et les habitudes de la vie sociale sont toutes changées. On dîne à quatre heures, et l'on boit du thé par là-dessus. Les femmes ne s'embrassent plus, elles ne se lèvent pour saluer personne et ne se reconduisent pas. On dit que M de Luynes a reçu le citoyen Talleyrand chez elle, et que M d'Albert s'est mise à le reconduire pendant que sa belle-sœur était à sa table de jeu. Il a bien vu la malice et n'a rien dit de peur de s'attirer quelque monseigneur et quelque déclaration sur la convenance et l'usage d'accompagner un évêque jusqu'à la première porte. — Vous nous quittez bien vite, avait-il dit la veille à M du Bourg-Crômot : — Comme il faut faire son salut, je vais au salut. — Vous dites que… vous allez au salut ? Oui, Monseigneur !

Les temps sont tellement changés que si j'avais le plaisir et l'avantage d'aller faire une visite à M Inguerlot, son mari ne me reconduirait certainement pas jusqu'à mon carosse. Quand la vieille femme du procureur Moreau venait me quêter pour son œuvre des enfans-trouvés, M. de Créquy l'accompagnait toujours, chapeau bas, jusqu'à sa voiture de louage, et votre grand-père était un homme d'une autre étoffe qu'un fournisseur. Si je vous ai parlé de cet Inguerlot, c'est parce qu'en recevant dans son cabinet la Duchesse de Choiseul et la Princesse d'Hénin (qui avaient à lui parler d'affaires), il ne s'était seulement pas soulevé de son siège !

Vous pouvez bien supposer que, dans un temps pareil à celui-ci, M de Staêl ne saurait manquer à se faire de fête. La première chose qu'elle a faite après l'ascension de Buonaparte au consulat, c'est de lui avoir fait dire que le peuple français redevait douze cent mille livres à la famille Necker, et que s'il voûtait lui faire payer cette petite somme avec les Intérêts depuis 1791, elle était toute prête à lui consacrer sa voix, sa plume éloquente et toutes les facultés de son génie.

Il paraît que le consul Buonaparté n'a pas jugé que les avantages de cette proposition fussent de son côté ; il a refusé de souscrire à cet engagement réciproque, et M de Staël a voulu s'en expliquer directement avec le premier consul, qui lui a fait la malice de la recevoir en grande compagnie dans le salon de sa femme. — Madame de staël, lui a-t-il dit avec un ton de familiarité sérieuse et perfide : je suis bien aise que vous ayez désiré me connaître.

Vous êtes encore plus belle et plus gracieuse que je ne croyais.

Combien avez-vous d'enfans ?

Les avez-vous nourris ?

Avez-vous des vignes à Coppet ?

Avez-vous été voir la pie voleuse ?

On dit que nous avons à Paris la pie séditieuse…

Et du reste, pas un mot de politique ou d'accommodement financier. M de Staël en est dans une irritation formidable, et je ne sais pas à qui va rester la victoire entre ces deux puissances de la révolution ? Dans tous les cas je ne fais aucun vœu pour M de Staël : nous avons joui de ses premières œuvres et je connais déjà son savoir-faire ! — Convenez, M la Baronne, convenez avec moi, qu'en fait de tentatives de réforme sociale et de félicité publique, lui disait M. Bergasse avec son ton discret et modéré, vous n'avez pas la main heureuse !…

Une des personnes que Buonaparte abhorre le plus (et le mieux, à mon avis) c'est le Commandeur de Dolomieu, cet infâme savant, qui lui a livré l'île de Malte. Buonaparté disait l'autre jour à M. de Narbonne que, s'il n'y avait eu personne dans la ville et la citadelle de Malte pour lui en faire ouvrir les portes, il n'aurait jamais pu trouver moyen d'y pénétrer. Le minéralogiste Dolomieu n'en a eu pour sa récompense et sa trahison qu'une pension de mille francs. Il avait autrefois la prétention d'être votre parent ; mais feu M. de Créquy disait à cela que le seul rapport qu'il y eut entre vous autres et ces Dauphinois, dont le nom de famille est Gratet, c'est qu'ils avaient été annoblis par le Connétable de Lesdiguières. (En vertu de ses grandes-patentes) Il parait que les Dolomieu se sont fait reconnaître comme parens par Messieurs de Gratet du Bouchage, et c'est une sorte de complaisance que je ne saurais approuver.

On nous parle aussi d'un Abbé de Broglie qui s'était fait présenter à Buonaparte, et qui vient d'encourir sa disgrâce à propos d'une petite église dont il aurait voulu que le gouvernement français le reconnût pour directeur. On dit que Buonaparte lui a répondu : Citoyen, je ne reconnais en France en fait de chrétiens, que des catholiques et des protestans. Il n'y a pas assez de religion dans ce pays-ci pour en faire une troisième.

Je crois vous avoir dit que les Broglio ou Debroglio, ce qui veut dire Dumoulin, en patois du comté de Nice, étaient venus chercher fortune en France, où ils ont fini par se trouver dans une situation bien différente de celle où la maison de Savoie les aurait laissés dans leur pays. Il est à remarquer qu'ils se sont transmis et qu'ils ont conservé sans aucune altération le caractère niçard, avec toutes ses subtilités et sa gaucherie, ses prétentions au savoir-faire, l'amonr du parlage et celui des manœuvres embrouillées. M de Coislin disait toujours qu'aussitôt qu'un Broglie intervient dans une affaire, il en résulte infailliblement des imbroglio qui finiront par un embrouillamini désastreux.

Ce sont les gens du monde les plus difficiles à satisfaire, les plus suffisans, les plus didactiques, les plus outrageusement pédantesques et les plus ennuyeux surtout ! Il est singulier qu'ils n'aient jamais pu prendre le caractère français, et ce qu'il y a d'inexplicable dans cette famille piémontaise, c'est que toutes les femmes et les filles y ont un caractère et des habi-

tudes absolument opposés à celui de leurs parens masculins, qui sont restés de véritables proveneaux-niçards.

Quant aux salons du quartier d'Antin, où les jacobins défroqués et les nouveaux enrichis se donnent des bals qui doivent sentir encore une odeur de carnage et de boucherie, il paraît que ce sont des chambres tendues en drap rouge avec des brodures noires, ornées de caryatides et de statues bronzées (sans feuilles de vigne), et garnies de meubles romains en bois d'acajou du plus lourdement sévère et du plus triste dessin. Tout cela n'est éclairé que par des lampes, au lieu de bougies, ce qui peut être fort économique et ce qui doit être fort malsain. Toutes les femmes y sont coiffées à la grecque avec des repentirs et des tire-bouchons qui découlent d'huile antique. Elles ont presque toutes des colliers rouges, ce qui dénote encore aujourd'hui des opinions ou des prétentions à la victime, et ce qui devrait donner un ressouvenir affreux… Elles ont des robes à la grecque et des tuniques à la grecque ; les bas de robe brodé en noir sur fond rouge, les tuniques brodées en rouge sur fond blanc, et plus souvent en laine qu'en soie. On dirait que le Musée des antiques aurait été formé pour l'instruction des couturières et des coiffeurs ? Je vous ai déjà dit que les femmes avaient repris l'usage des sacs à ouvrage, que les antiquaires appellent réticules, attendu que ceux des dames romaines étaient formés en filet de réseau ; mais les bourgeoises qui les portent disent toujours des ridicules, et ceci me fait rire (à part-moi s'entend, car on ne me surpendra guère à pédantiser).

Je vous dirai pourtant que les décorateurs à l'antique emploient continuellement la patère, et que les tapissiers les appellent des pâter ; enfin les méandres s'appellent des grecques, et tous les petits dessins noir et blanc (comme en pourrait faire Adèle Égalité) s'appellent des camées sans distinction. Lorsque j'étudiais Vitruve à l'abbaye de Montvilliers, et que j'y lisais le père Montfaucon, je ne m'attendais guère à m'en escrimer contre les bourgeoises et les boutiquiers de Paris, au bout de 88 ans.

Dans l'ordre matériel, ainsi que dans l'ordre politique, la république a démoli beaucoup de belles choses, et n'a rien édifié qui ne soit misérable ; on me dira sûrement que sa mission se bornait à détruire, mais il est à remarquer combien toutes les constructions de cette vaniteuse république ont l'air mesquin#1.

Il faut sans doute, et sous peine de barbarie, rester soumis aux prescriptions de l'architecture antique, pour le calcul des masses et des lignes, les profils de règle et toute la partie des ornemens qui marquent l'ordre ; mais pour le reste, il devrait être permis d'être composite en architecture, et suivant la remarque de Politien, l'affectation d'atticisme est plutôt la preuve de la stérilité que de la sévérité du goût. En effet, que peuvent signifier sur des monumens français la couronne Vallaire ou l'Obsidionale ; le boucher Perse et l'Aspergillium, surtout ! Est-ce qu'un pareil ustensile est en rapport avec la croyance ou les coutumes de notre pays ? Si les artistes grecs ont employé des objets de lâtrie comme ornemens, c'était parce qu'ils en voyaient faire un usage habituel, et que la partie la plus vulgaire du peuple en connaissait l'emploi : en outre, ils avaient le bon goût d'accorder la décoration des murs

avec la destination des lieux, et je ne sache pas qu'un sculpteur antique ait jamais placé des Prœfericuli ni des Litui sur la façade de sa petite maison.

Quand la révolution sera finie, car il est visible qu'elle tourne à la mort, ne pourrait-on pas, avec les attributs du christianisme, avec les marques de dignité royale, avec toutes celles de nos distinctions modernes enfin, remplacer avec intelligence et sutvant les lieux, les pipeaux, les hiboux et l'inévitable patère des frises grecques ? Il me semble que le Ciboire et l'Ostensoir de nos tabernacles, que l'Oriflamme et la Couronne royale, la Mitre, la Croix latine, le Casque et l'Écu français n'ont pas un profil moins noble et moins gracieux que les bucrânes, les chouettes et les pieds de chevreau des entablemens doriques ? Mais les architectes français ne veulent jamais sortir d'une imitation servile, et toutes les décorations qu'ils appliquent à nos édifices ne sont pas mieux d'accord avec la religion de leur pays qu'avec les habitudes de leur temps et les nécessités de notre climat.

Je vous dirai qu'au temps de la renaissance, et du temps de Louis XIII encore, on savait tirer bon parti des insignes nobiliaires pour tout ce qui s'appelle décors. On y composait très-bien et tout simplement (comme vous le verrez au château de Canaples), un dessus de porte, par exemple, avec la plaque du St-Esprit, richement ciselée, bien appliquée, sur un fond de velours vert, en rappel du manteau de l'ordre, et noblement encadrée dans son imposte garni de fleurs-de-lis d'or. Il me semble que rien ne saurait être plus convenable et d'un meilleur effet pour une chambre du dais, ou dans toute autre salle d'apparat.

Si j'entreprenais de vous détailler tout le parti que j'ai vu tirer des armoiries pour la décoration, j'en serais plus fatiguée que vous n'en seriez ennuyé, ce me semble ; et quand vous serez en paisible possession de vos beaux châteaux, c'est un article de mes souvenirs et de mes enseignemens que je recommande à votre méditation. Quand une famille est en sécurité dans sa dignité, ces ornemens-là produisent plus d'effet et font une meilleure impression que vous ne le croiriez sur les personnes que l'on reçoit et sur les enfans qu'on élève.

Ôvous, qui gouvernez notre triste patrie,
Qu'il ne soit plus parlé des Grecs, je vous supplie !
Il ne sauraient prétendre à de nouveau succès,
Vous serait-il égal de nous parler français ?...

Il me semble qu'on est déjà rassasié des charmes de l'antique ; le moyen âge a l'air de nous arriver à pas de loup, comme il a déjà fait une fois au temps de la décadence et du règne de Constantin. J'ai déjà vu des panneaux de voiture et des empreintes de cachet avec des lettres gothiques... J'ai le pressentiment du gothique, et je crois que nous allons retomber dans le naïf et le Jean-Baïf ; mais comme le penchant de la mode est toujours glissant, comme le besoin du changement sera la maladie des temps futurs, vous passerez par la renaissance avant d'en revenir au temps du grand Roi pour les costumes ; car je ne doute pas que votre femme ne se fasse coiffer à la Mancini ; j'espère bien que vous en arriverez ensuite aux modes de ma jeunesse ; j'ai la satisfaction de penser que vous vivrez dans mon jeune temps ; et je vous attends là !

Faites-moi le plaisir de vous moquer alors de ces pauvres gens du consulat qui n'avaient sous la main que des morceaux de bois d'acajou (dont j'ai l'horreur !) et qui ne s'asseyaient que sur des meubles incommodes, parce qu'ils étaient à la mode.

Cette propension vers le gothique est assez naturelle après la satiété des Publicola Chaussard, des Iphigénie Martin, des chaires curules et des bonnets phrygiens, surtout ; car, en vérité, la persistance à se coiffer du bonnet rouge aurait excédé la patience humaine !

Le temps des Céphyse et des Antigone est donc passé. On dirait qu'il est déjà loin de nous (pour la mode), et l'on peut juger combien les esprits sont en voie rétrograde, en observant les prénoms qu'on donne aux enfans. Écoutez ce petit dialogue de votre grand mère avec M Caristie, sa locataire de la rue de Meslay…

— Ah ! mon Dieu, oui Madame et je ne veux pas lui donner un nom païen. J'ai déjà ma fille aînée qui s'appelle Amalthée, parce que c'est le nom de la chèvre qui avait nourri Jupiter, à ce que disait son parrain, M. Dacier ! Jugez le beau plaisir pour nous que cette chèvre-là soit la patrone de notre chère petite ? Aussi mon mari m'a dit, mon Dieu ! si Madame la Marquise, qui est si bonne pour nous et qui a tant d'esprit, voulait bien être sa marraine, je suis bien sûr qu'elle lui donnerait un nom si distingué, que tout le monde en aurait jalousie, de ce nom-là !

— Madame Caristie, je ne peux pas tenir votre enfant, je suis trop âgée pour le soigner dans son éducation religieuse, ainsi que j'en prendrais l'engagement sur les fonts de baptême. C'est une obligation que j'ai toujours remplie avec une fidétité consciencieuse, aussi vous dirai-je, en rendant grâce à Dieu, que le ciel m'en a bénie, car il n'est pas un de mes fillots qui n'ait bien tourné.

— Mais, c'est une raison de plus, Madame, et je vous en supplie !

— C'est une chose impossible… — Et puis la loi de 94 au sujet des marraines et des parrains n'est pas rapportée ; elle est encore en pleine vigueur ; et si j'allais vivre jusqu'à cent vingt ans, peut-être qu'on viendrait me remettre en prison parce que mon filleul aurait déserté ?

— Ah ! Madame ce que tout le monde désire c'est que vous parveniez jusque là ; mais si c'est une fille, dont j'accouche ?…

— Eh bien, si c'est une fille, avez-vous quelque dévotion de préférence ? Avez-vous un nom de prédilection pour elle ?

— Oh oui j'en ai deux ou trois qui ne me sortent pas de la tête ; mais avant d'en parler à M. Caristie… — Je suis persuadée que si je lui disais : Madame de Créquy les approuve,… il les trouverait charmans ! J'avais pensé, par exemple, à Blanche ? – Blanche…

— Oh je vous entends bien, mais c'est qu'il y a déjà Blanche de Castille, Blanche d'Aquitaine et Blanche de Navarre ; c'est un nom de Princesse qui pourrait vous donner un faux

air de prétention vaniteuse ou d'ambition…

— D'ailleurs M. Caristie n'a pas voulu entendre parler de Blanche en disant qu'elle serait peut-être noire comme une taupe ?

— Voilà ce qui pourrait bien arriver : puisque toutes les Rose sont vertes comme des feuilles de chou ; les Désirée font horreur ; les Bonne égratignent et mordent tout le monde ; les Félicité périssent sur un échafaud ; les Perpétue meurent de la coqueluche ; les Céleste sont des créatures infernales ; les Angélique font des pactes avec le diable… et les Modeste donc ? Ah, les Modeste !… n'en parlons pas !

— Madame, à présent je penserais, si vous me permettiez de vous le dire, à Urgelle, à Yseult… ou à Urgande… Et j'aimerais assez pour mon fils, Enguerrand, Tancrède ou Raoul.

— Allons donc, la fée Urgelle qui n'est brin belle, Yseult-aux-blanches-mains, et Urgande-la-déconnue ! On vous en ferait des ravauderies à n'en pas finir. Enguerrand Caristie, si vous voulez ; il aurait le désagrément d'avoir Enguerrand de Marigny pour homonyme… Mais je trouve que Tancrède est un nom de chevalerie bien étincelant et bien empanaché ! Ne songez donc pas à Raoul de Créquy, laissez-le dormir en paix dans son église d'Ayrolles, avec son lion sous les pieds. Pourquoi voulez-vous braconner sur les terres de Messieurs de Créquy ?…

— Ah ! je vous assure bien que je ne prétendais pas…

— Mais, je vous assure bien que cela revient au même. Quand on n'a pas eu dans sa famille un nom de baptême attitré, je n'aime pas qu'on aille en chercher dans les traditions ou les généalogies des autres. Si vous n'êtes pas en droit de vous faire appeler Lothaire ou Lancelot, et si vous voulez des noms euphoniques, il y en a tant d'autres ; et pourquoi ne pensez-vous pas à Louis, Valentin, Samuel ou Raphaël ? Si vous accouchez d'une fille, à qui vous vouliez donner un nom distingué, appelez-la Geneviève ; et si c'est d'un garçon, Denys, Germain, Remy, Landry, Séverin, Sulpice, ou Merry. Laissez-nous les Foulque et les Jocelyn : ne cherchez pas vos noms dans les Chroniques, et prenez-en dans les Litanies. Il n'est rien de si joli pour un enfant de Paris que de porter un nom de légende gauloise, et surtout du diocèse de Paris. Un vilageois Breton qui s'appelle Maclou, une Tourangelle qui s'appelle Martine, ne sont point ridicules, et j'approuve beaucoup les Espagnols qui ne prennent jamais d'autres patrons que les saints de leur calendrier. Les paysans sont comme les princes, ils ne portent que des prénoms nationaux, et dans ces noms des paysans, je trouve toujours une grâce charmante avec je ne sais quoi de respectable, en ce que ces pauvres gens qui les portent en sont rattachés à quelque chose d'anciennement local et de solariégo, comme disent les Castillans. On dirait qu'ils ne datent pas d'hier ? Comme vous êtes une femme de bon sens, je vous dirai que je ne puis souffrir les petites filles qui s'appellent Fanny, et que lorsque je vois des garçons (Français bien entendu) à qui l'on a donné les noms étrangers d'Alfred, Édouard Fernand Gustave et Frédérick surtout ! je prends leurs parens en aversion.

Je vous avouerai, mon fils que j'ai fini par céder aux instances de M Caristie que j'aime beaucoup. Il a fattu composer avec l'exigence de l'Électeur de Saxe mon compère, qui s'appelle Auguste ; ainsi notre filleul s'appelle Auguste-René-Victor. Il en résulte une sorte de jeu de mots qui me déplaît beaucoup ; mais je recommande incessamment qu'on ait soin de l'élever de manière à ce qu'il ne s'entende jamais dire – Auguste Caristie, va te faire sucre !

M. de Lalande vient de faire paraître un dictionnaire des Athées qui devrait être brûlé par la main du bourreau, et il a dit hier a M. de Pougens que, si j'étais déjà morte, il n'aurait pas manqué de m'inscrire parmi ses Athées, ce qui suffira pour vous donner une idée de la véracité de son livre. La tendance actuelle serait plutôt déiste que matérialiste, ou plutôt, les gens de ce temps-ci ne sont rien du tout. Ils lisent encore Voltaire, et c'est là qu'ils apprennent ce qu'ils doivent penser de la religion chrétienne.

Il est à remarquer que, parmi nos bons écrivains du XVIIe siècle, les deux auteurs de prédilection du siècle philosophique ont toujours été Molière et Pascal. Il se trouve encore aujourd'hui que les Lettres provinciales et Tartuffe sont les deux ouvrages les plus goûtés du public, et pour cause. Les Lettres Provinciales ne sont qu'un tissu de mensonges, et l'on pourrait dire que le chef-d'œuvre de la théologie de Port-Royal est un crime. Tartuffe est visiblement dicté par un sentiment d'hostilité contre la religion ; haine masquée, mais à laquelle les impies et le public irréligieux ne se sont jamais mépris. C'est l'œuvre d'un comédien. La faveur obtenue dans un temps d'irréligion par ces deux ouvrages est la meilleure preuve de leur tendance irréligieuse. Les Français sont un peuple si sot et si fin !

La preuve que la révolution n'a pas détruit l'intelligence et n'a pas tué l'esprit dans notre bon pays, c'est que les Devises personnelles et figurées y sont devenues fort à la mode (à défaut d'armoiries). On m'en a cité de charmantes, et je voudrais terminer ce chapitre en vous parlant sur la science des Devises. Vous verrez que ce n'est pas de celles de la rue des Lombards, non plus que des armoiriales, en vérité, car la plupart des Devises de blason ne valent pas mieux que des devises à bonbons. Je n'aurai pas beaucoup de légendes héraldiques à vous citer sous le rapport de l'esprit, mais le genre d'intérêt qu'elles doivent présenter n'est pas celui de la subtilité dans l'intelligence.

Je vous dirai, pour commencer par le commencement, que les allégories dont il est question dans les anciens, participaient beaucoup du caractère de la devise moderne.

Un peintre grec avait donné pour emblème à la sottise une femme qui veut se tenir debout et qui trébuche sur le dos d'un cochon.

Un poète de l'ancienne Rome avait choisi pour emblème de l'opiniâtreté une femme qui serre et qui embrasse étroitement la tête d'un âne.

— Voyez la tulipe et l'épi, dit saint Augustin le plus spirituel des hommes, et c'est, à prooos de l'humilité : — l'inutile fleur est orgueilleuse et droite, quia vana ; la grappe du froment est humblement penchée, quia plena.

Relativement au Révérend Père Menestrier qui a fait un Traité des Devises, je vous dirai que c'était un honnête homme, et voilà tout. Si je n'avais appris sur les Devises que ce qu'il en rapporte dans son traité, je vous renverrais au fameux Bourdaloue qui n'en dit pas beaucoup plus à la vérité, mais qui dit supérieurement bien tout ce qu'il en sait ; enfin, je vous recommanderais ce bel ouvrage du Pape Léon X, lorsqu'il était Messire Jean de Médicis, et qu'il envoya, par un beau page, à son ami le Cardinal de Créquy, une bouture de cet excellent poirier qui porte son nom de jeunesse. Studieuse et chaste jeunesse ! Adolescence ingénieuse et docte, à qui nous devons un des ouvrages les plus spirituels des temps modernes. Tâchez de vous procurer ce livre des Devises composées par Léon X, et vous y verrez, que de toutes les opérations de pur-esprit, l'art des Devises personnelles et figurées est peut-être la plus ingénieusement délicate et la plus difficile.

On n'en saurait apprécier le mérite sans connaître la difficulté de leur facture, et l'on ne saurait en connaître les dificultés sans en savoir les conditions. La devise allégorique, ainsi que l'entendent les modernes, est composée d'un corps et d'une âme, c'est-à-dire d'un objet matériel à qui s'applique une légende. Cet objet matériel doit être unique, c'est-à-dire que le corps d'une devise régulière ne saurait être formé, par exemple, de trois étoiles, ou d'une rose et d'un papillon. La légende doit être concise et « légesrement destournée, sans aucun subterfuge et par un élégant soubs-entendu, » dit mon ami Gilles Ménage. Elle se doit appliquer tout aussi justement à la personne pour laquelle on la destine, qu'à ce dit objet allégorique et matériel. Henry Estienne ajoute à cette prescription que « l'asme de la deuise doibt touts jours estre assez modeste pour que celluy quy l'arborre en puysse faire appliquation sur luy-mesme, et qu'il en puysse avoir faict composition sans oultrecuidance ou uanité malséyante »

Il est bon que le corps de la Devise représente un objet agréable aux yeux.

Le genre de cet objet et le sexe de la personne doivent être le même.

Indépendamment de ces deux conditions de rectitude et d'ingéniosité qui doivent se remarquer dans l'âme ou la légende, elle ne doit être composée que de huit syllabes, au plus ; la seule exception qu'on y puisse faire est en faveur de quelques vers latins, italiens ou français et si toujours faut-il qu'ils soient des plus excellens ! c'est le précepte. Mais en voilà bien long sur le didactique, et comme le professorat m'a toujours fatiguée j'aurais bonne envie de m'appliquer la devise de Saumaise, Aliis lucens consumor. Je suis seulement fâchée que ce soit une Lampe ; mais l'élégance et la propreté n'étaient pas le fait du ménage Saumaise, et mes grands-oncles en avaient ouï dire des choses à faire soulever le cœur ! Allons, plus d'épisodes et point de distractions ne sortons pas de l'important sujet qui nous occupe, et tâchons de colliger nostre disre sur les devises en toute preudhomie, comme dit maître Étienne Pasquier dans sa belle épître à Monsieur de Thou.

Ce n'est pas ici l'occasion de vous parler de ces sortes d'inscriptions héraldiques qui se trouvent divisées en légendes-ez-armes, ou bien en cris-de-guerre (pour défi, pour invocation, ou par évènement). Je vous les garde en réserve pour un chapitre du Blason, que je

vous prépare, et je ne vous parlerai maintenant d'aucune devise gothique à moins qu'elle ne soit allégorique à des armoiries.

Il est assez connu que, dès l'année 1190, la première devise de vos armes était Nul ne s'y frotte ! ce qui se rapportait visiblement aux feuilles lancéolées de votre créquier ; mais Jean V, Sire de Créquy, crut devoir l'abandonner par égard pour Louis XI, attendu que ce Roi de France avait arboré la même légende, en y donnant pour corps de devise un porc-épic.

J'ai vu l'empreinte d'un signet de la Reine Blanche de castille sur lequel on voit un lys au naturel, appliqué sur un champ semé de fleurs-de-lys héraldiques, et la légende circulaire autour de ce cachet porte ces mots de la sainte Écriture : Lilium inter lilia.

La Reine Marguerite de Provence, femme de Saint Louis, prenait pour emblème une Reine-Marguerite avec cette légende en latin barbare, ou peut-être en dialecte provencal de ce temps-là Roygna de Parterra, ancilha Roygnae de coely (la Reine de la terre est la servante de la Reine du ciel). Il est prouvé qu'à la fin du quatorzième siècle un ancêtre de Messieurs d'Estaing portait déjà pour devise des lys et des roses ; Tots por elx, Tots por elles ; et vous voyez que le Comte Charles d'Estaing n'avait pas eu la peine d'y changer grand'chose pour en faire à la Reine Marie Leczinska cette galanterie qui fut trouvée si charmante ! Tout pour eux, tout pour elles ! On s'écriait : C'est ravissant ! et personne ne savait que la Reine, femme de Louis XV, n'en avait pas l'étrenne.

Les Quélen, dont le nom bas-breton signifie du houx et dont le cimier des armes est une branche de cet arbuste, ont pour devise Kimrique : Enper Emser Quelen (le houx est toujours vert).

La vieille devise des vieux Goyon avait pour corps une grosse tour, et voici son âme armoricaine : Keransker samehec Keransker Guhimehec (château redoutable et châtelain secourable).

J'ai toujours distingué celle de MM. du Boscq de Radepont qui portent quatre lions dans leurs armes : Plus qu'ung lyon. J'aime cette devise ; elle est de franc-jeu ; mais ne vous impatientez pas, j'ai fini mon chapelet gothique, et nous entrons dans la renaissance.

Messire Jean de Médicis avait donné pour devise à Pic de la Mirandole, qui se mourait de labeur, un Flambeau brûlant à ses deux bouts : Se meno luz, mas vida (plus de vie, si moins de lumière).

À Don Juan d'Autriche, vainqueur à Lépante, une Fusée. Da l'ardore, l'ardire. (L'excès de mon audace vient de mon ardeur.)

À Don Pio Salviati qui s'était insurgé contre le Sénat de Pise ; Un Aigle : l'alto non temo (Je ne crains point de m'élever).

Pour le Commandeur d'Aquino, calomnié par frère ; Un cygne sur l'eau ; Tangor, non tingor (J'en suis touché sans en être taché.)

Je vous avouerai que je ne fais pas grand cas de la devise de François premier. Excepté sur les images cabalistiques et les diplômes de Rose-Croix, qui est-ce qui a jamais vu des Salamandres dans les flammes ? Quand les ignorans et les enfans peuvent demander : — qu'est-ce que cela ? les personnes instruites et les gens d'esprit doivent dire : – je n'aime point cela ! Si le corps de cet emblème est chimérique, l'âme en est complètement vide ; mais il faut composer avec la complexion de certains individus. Les salamandres et les amoureux ne songent guère à ce qu'ils disent ; ils sont dans les flammes ! et pour un emblème de François premier, on est obligé de convenir que les flammes étaient l'essentiel. (Il n'y a pas moins de 4 mille salamandres sculptées dans les voûtes et sur les parois du château royal de Chambord !)

Pour arriver directement de François premier à son petit-fils, en passant par-dessus Henry second, qui n'a jamais fait ouvrer que des H entremêlées avec les croissans de sa belle Diane ; je vous dirai que le Roi Henry III avait fait sculpter sur le mausolée de son favori, le jeune Hyacinthe de Maugiron, une touffe de jacinthes avec ce vers de sa façon qui est d'une correction parfaite :

Des Regrets d'Appollo triste et doulx monument.

Ce fut l'Archevêque de Paris, M. de Noailles, qui fit enlever ce petit bas-relief, en disant que son air de paganisme était déplacé dans une église. Il en avait peut-être encore un autre bon motif, en arrière-pensée ; mais toujours est-il que, pendant la jeunesse de mon père, cette allégorie payenne (avec le nom d'Appollon) se trouvait encore sur le même tombeau dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où ma grand'mère et mes grands-oncles l'avaient toujours vue sans en être scandalisés le moins du monde. C'était dans la grande chapelle à droite, en face de l'hôtel de la Sainte-Vierge. On ne sait comment expliquer dans les Valois, cette candeur dans l'impiété, et cette naïveté dans l'impudence ?

La douce et triste Louise de Vaudémont, épouse negligée du même Henry III, avait pris pour devise un Cadran sous le soleil : Aspice ut aspicior (Regardez-moi afin que l'on me considère !)

La Reine Marguerite, Duchesse de Valois, ne voulait plus porter les armes de France depuis la rupture de son mariage avec Henry IV, et cette ingénieuse princesse avait fait graver sur sa vaisselle et son sceau-privé une tige de Vigne avec ce vers du Tasse : L'Ardor temo et Cielo m'offende (Je crains l'ardeur et la froieur m'offense.)

Henry Estienne avait donné pour Devise au premier Duc de Sully (Grand-Maître de l'artillerie) un Aigle portant la foudre : Quo jussa Jovis ! (Où Jupiter veut que j'aille pour lui.)

Marie de Médicis avait fait représenter dans les médaillons qui formaient les angles de ses tapisseries, à Bruxelles, une Cascade : de mi Caida, mi Candor (Dans ma chute, la blancheur.)

La Reine Anne d'Autriche portait pour Devise au commencement de sa régence, la Lune qui se lève au coucher du soleil : Per te, non tecum (Par toi, sans toi.)

Je ne saurais approuver la Devise de Louis s XIV avec cet emblème du Soleil, qui, par son outrecuidance, est en opposition formelle avec le sage précepte d'Henry Estienne. À la vérité, le Roi Louis-le-Grand a laissé représenter cette Devise, mais on ne saurait dire qu'il l'ait jamais portée.

Mde la Fayette écrivait un jour au Grand-Prieur de Froulay que la devise qui convenait le mieux à Mademoiselle de la Vallière était Une Rose naissante, avec ce vers du Tasse : Quanto si mostra men, tanto piu belle (Moins elle se montre, plus elle est belle.) Si je vous rapporte cette devise, à qui je voudrais faire honneur, parce qu'elle est sœur de la Princesse de Clèves, ce n'est pas qu'elle ne me semble un peu plus spécieuse que véritablement ingénieuse. J'aime mieux celle que M de la Fayette avait composée pour la Duchesse douairière de Créquy (Armande de Saint-Gelais.) Une Tourterelle. Piango sua morte, e mia vita (Je me plains de sa mort et de ma vie.)

Je vous ai parlé de cette belle Duchesse de Lesdiguières, votre grand'tante, qui était grand'mère à 28 ans, et à qui M de Sévigné, votre aïeule, avait donné pour emblème un Oranger : Le Fruit n'y détruit pas la fleur.

Le Prince de Marsillac, François VIII de la Rochefoucauld, portait pour devise au carrousel de Paris une Montre ; Cheto fuor, commoto dentro. On disait avec raison qu'aucun emblème ne pouvait être mieux choisi pour ce jeune seigneur, attendu qu'avec un front si calme, il avait toujours le cœur et l'esprit en agitation passionnée.

Ménage avait donné pour Devise au grand Condé une Épée : Pro Rege sæpe, pro Patria semper. (Pour le Roi souvent, pour la patrie toujours.)

À Bossuet un Éclair : Dum illuminat, minatur. (En menaçant, il éclaire). Mes vieux oncles ont rabâché devant moi que M de Sévigné disait à ce vieux Ménage : Mon bel amoureux, c'est bon à dire, mais si monsieur de Meaux faisait venir Granganeuve pour lui faire graver sur un petit cachet, un éclair, de la part de M. Ménage, Grangeneuve dirait : — Un éclair !... que le tonnerre écrase les savans ! de quoi se mêlent-ils ?

La Devise de la Reine Christine était une Hirondelle, et Pour chercher mieux.

Celle de M de Sévigué une Hirondelle, et Le froid me chasse.

Ninon de Lenclos scellait ses poulets (mon oncle le G. P. en avait gardé bon nombre et vous en trouverez dans mes portefeilles) avec une Girouette entre les quatre-vents. No mudo se no mudan. (Je ne varie pas quand ils ne changent point.)

J'ai trouvé dans les Lettres Éditantes que l'Impératrice douairière de la Chine (en 1642) avait choisi pour emblème une touffe de pâquerettes, ou petites marguerites, dans un beau vase de porcelaine ; et je pense bien que c'était du vert-céladon-craquelé de noir avec des reliefs or et blanc ; mais le bon missionnaire n'en parle pas. Ce qui vaut beaucoup mieux, c'est qu'il nous donne la traduction des quatre lettres chinoises qui font l'âme de cette devise, et je ne saurais assez m'étonner que ces quatre lettres puissent dire autant de choses.

Née sous le sabot du rustre, destinée à la gueule de l'âne, l'amour m'a trouvée digne d'un temple, et j'habite un palais.

Je n'omettrai pas de vous parler de ce musicien Farinelli, favori modeste, à qui le Roi des Espagnes avait imposé l'obligation d'accepter un titre de Castille, et qui choisit celui de Marquis d'Ensenada, (rien en soi). Les armoiries qu'il s'était composées et qui peuvent passer pour une Devise étaient des Cercles autour d'un Centre, et Minimus Intimus (Le plus proche est le moindre.) Je trouve qu'il y a dans cette humilité d'un homme aussi puissant quelque chose de si vertueusement noble que j'en ai les larmes aux yeux.

La Duchesse d'Orléans (mère de Philippe Égalité) s'était mis en tête que je devrais lui trouver une Devise. Comment répondis-je à M. de Penthièvre, avez-vous eu la témérité de vous charger de cette commission-là ? Je ne connais pas un seul emblème que je voulusse désigner… Attendez donc pourtant,… une cruche de grès ! dites-moi ce que vous pensez d'une Cruche de grès, dure et fragile ?

La plus belle et la plus parfaite de toutes les Devises est peut-être bien celle-ci pour le Roi de Suède Charles XII. Le signe de l'Ourse (lequel est le signe armillaire le plus près du pôe.) Altior e Gelidis (le plus haut des astres du Nord).

Mais précipitons notre kirielle en y supprimant les formules, car il est passé deux heures, et voilà que j'entends sonner mon couvert.

Le Maréchal de Villeroy,

ancien Gouverneur de Louis XV.

Un clé de montre

j'ai réglé qui nous règle.

La Princesse des Ursins.

Une aile, prise de ses armes.

serpere nescit.

Elle ne sait pas ramper

Le Duc de Nivernais

(époux très fidèle).

Une Chicorée

j'ai blanchi sous mes liens.

Pour l'abbé Barthélémy.

(habile antiquaire).

Une Coupe étrusque.

nulla aconita bibuntur fictilibus.

(juvénal.)

(Ce n'est jamais dans l'argile que l'on boit le poison).

Pour Dona Rosa de Lascaris

(très timide et très jolie).

Un bouton de Rose.

je ne puis paraître sans rougir.

Voici maintenant quelques-unes de ces Devises modernes où j'ai trouvé le plus de justesse et d'ingéniosité.

Pour Madame Élisabeth.

La Boussole

en des temps inégaux sa vertu fut égale.

Le Comte de Murat. Un Obélisque

Alto, stadil' e dritto.

(Haut, droit et solide.)

Pour Madame et Mademoiselle de Bonchamps.

Des Lys brisés.

Pour eux, comme eux

Pour l'Abbé de Commène, Une Hirondelle.

d'un palazzo bandita, emmi la chies' aperta

Chassez-moi d'un palais, mon refuge est un temple

Pour M de Genlis. Une Noisette.

aimée de l'enfance.

Pour M Tallien. Une rose.

le méchant n'y voit que l'épine

Pour un aimable étourdi.

Un carton rempli de Fleurs.

léger sans être vide.

Pour M. · · · · · · · · · ·

Un trèfle à quatre feuilles.

pecore, chi calpestano me.

(Ce sont les bêtes qui me foulent aux pieds.)

J'aime encore celle-ci pour le général Dumouriez, c'est une feuille de chêne, et serto marcente soluta (détachée d'une couronne flétrie.) On a composé pour votre grand'mère une devise qui l'a satisfaite, c'est un Pigeon d'Alexandrie qui porte une lettre. Point de fiel et du souvenir. J'avais choisi le même corps d'emblème pour votre pauvre mère émigrée, L'invio l'invido (je l'envoie, je l'envie) · · · · · · · · · · · · · · · · · · · Madame de Créquy n'a pas achevé ce chapitre · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

AVIS DE L'ÉDITEUR

L'époque où nous en sommes parvenus doit concorder avec celle de la mort du dernier enfant du marquis de Créquy, que son père avait conduit en Suisse, auprès de sa mère, et qui mourut dans un château du canton de Bâle, à la suite d'une affection cérébrale, ainsi que son frère aîné. Monsieur de Créquy, mourut quelque temps après d'un anévrisme au cœur, et sa mère avait tristement abandonné ce travail assidu dont ses deux petits-fils avaient été successivement l'unique objet. On a déjà dit que Madame de Créquy avait fait présent de ses notes manuscrites à un parent de son fils. On peut ajouter qu'à dater du jour de cette remise, tout ce que cette femme spirituelle a bien voulu faire écrire en supplément à ses souvenir, n'a plus été dicté que par un sentiment de complaisance, ou plutôt de condescendance.

Tome 9 · 07

Si vous ne m'aviez pas, ce qu'on appelle tourmentée relativement à ma visite aux Tuileries, je n'en aurais certainement rien écrit. Je conviens qu'il n'en serait resté aucune trace, mais je ne vois plus personne autour de moi qui pût avoir il le regretter… Enfin, je vous l'ai promis : j'ai toujours tenu ma parole, et comme je n'ai pas de temps à perdre pour m'acquitter de celle-ci, j'entre en matière.

L'Abbé Bourlier vint me dire un jour à propos de rien, que M. de Talleyrand conseillait à tout le monde de se rapprocher du gouvernement républicain et de solliciter des audiences du premier consul, afin d'en obtenir la restitution des bois séquestrés.

Je lui répondis que M. de Talleyrand devrait bien commencer par nous restituer l'hôtel de Créquy, rue d'Anjou, où demeurait autrefois mon fils, et que ce bienveillant ecclésiastique avait acquis nationalement en vertu des lois de la république, à raison de l'émigration de ma belle-fille ; car c'est là que demeurait alors cet évêque d'Antun, et c'est long-temps après qu'il a revendu cette charmante habitation à un Anglais nommé Crawford. Vous n'ignorez pas que le Baron de Breteuil est mon plus proche parent, et qu'il se trouve mon principal héritier depuis que j'ai perdu mon fils et mon cher petit-fils : le Baron de Breteuil était d'avis que j'écrivisse à Buonaparté, et je finis par surmonter ma répugnance. Il est impossible d'imaginer et d'exprimer tous tes efforts que m'avait coûté cette démarche !...

On m'annonça, deux jours après, le colonel (je ne sais plus comment), aide-de-camp du premier consul, et voilà que je vois entrer un grand jeune homme qui me fait trois révérences en s'inclinant jusqu'à terre, et qui me dit avec un air et du ton les plus respectueux que le premier consul désire me voir et qu'il m'attendra le surlendemain à deux heures après midi.

Je restai confondue ! Je répondis que j'étais bien âgée, bien affaiblie, mais toutefois que j'y ferais mon possible ; et puis j'envoyai chercher le Baron de Breteuil en grand'hâte, afin d'avoir son avis sur un pareil guet-apens.

L'avis du Baron fut qu'il ne fallait pas manquer à l'invitation du chef de la république, attendu qu'il restituait les bois confisqués. Il ajouta qu'il avait déjà demandé à voir également M de Coislin, qu'il avait fort bien traitée, et la Princesse de Guémenée, qu'il avait appelée Votre Altesse et pour laquele il avait agi plus obligeamment et plus justement encore, en lui restituant sa forêt de Lorient. Il est à savoir que ces dames avaient eu grand soin de garder le secret sur leurs visites au premier consul, et rien n'empêchait de nous conduire avec la même discrétion.

J'avoue que la curiosité finit par me prendre, et, finalement, il fut convenu que j'irais à l'audience du général Buonaparté, mais qu'on n'en parlerait à qui que ce fût, pas même à M de Matignon et de Montmorency.

C'était le 12 novembre, le consulat venait de s'installer dans les Tuileries, et ce pauvre château me parut terriblement dépenaillé. Je m'étais fait apporter en chaise, et je me fis descendre à la porte du dernier salon, comme le Mascarille de la comédie de Molière, ou, si vous l'aimez mieux, comme la Comtesse de Saint-Florentin chez la Reine Marie Leczinska. Il est bon de vous dire que, faute de robes comme on en aurait mis autrefois ; ou comme on en porte aujourd'hui, j'étais habillé comme à mon ordinaire, c'est-à-dire avec ma jupe et mon grand casaquin de taffetas carmélite, ayant le coqueluchon du même avec la mantille pareille. On lui annonça la citoyenne Créquy, et me voilà tête à tête avec le conquérant des Pyramides.

Il me regarda pendant une ou deux minutes avec un air de méditation qui finit par avoir un faux air d'attendrissement. Ensuite il me dit avec une expression que j'appellerais presque filiale. — J'ai désiré vous, voir, Madame la Maréchale…, mais, il reprit tout aussitôt d'un air capable et passablement impertinent. J'ai voulu vous voir. Vous avez cent ans.

— Pas tout-à-fait peut-être ; mais j'en approche beaucoup.

— Quel âge avez-vous au juste ?

— Il me prit envie de rire à raison d'une interrogation pareille et surtout à cause de sa forme impérative.

— Monsieur, lui répondis-je en souriant. (comme on peut sourire à mon âge, hélas ! et peut-être ne s'aperçut-il pas que je souriais), je ne saurais vous dire au juste mon âge. J'étais née dans un château du Maine…

— Ah ! oui, dit-il en m'interrompant brusquement, de votre temps les registres de l'état civil étaient mal tenus ou même n'existaient pas. Et puis il reprit sèchement en forme d'interrogatoire et comme aurait fait un juge d'instruction :

— Où logez-vous ?

— À l'hôtel de Créquy.

– Ah diable !… et dans quel quartier ?…

Je ne pouvais m'expliquer cette fantaisie de s'informer où je logeais, moi présente ; mais on dit que c'est une sorte de curiosité qu'il montre pour tout le monde, et de plus, vous allez voir qu'il avait pour me faire lui répondre ad rem une petite raison qu'il croyait politique ; enfin je lui dis que c'était rue de Grenelle, a l'ancien hôtel de Feuquières.

— Rue de Grenelle, vous avez eu hier et avant-hier du bruit dans votre quartier. En avez-vous eu peur ? C'était pour le prix du pain.

— Les insurgés n'étaient pas nombreux, m'a-t-on dit, et je ne m'en suis pas inquiétée.

— Il n'y aura pas d'émeutes possibles sous mon gouvernement ! pas d'émeutes sérieuses ! mais des criailleries, je ne dis pas ? — La France n'en est pas moins heureuse et satisfaite ! — Il ne faut pas s'y tromper : quelques mauvaises piailleries ne prouvent point le mécontentement général. — Le bonheur ne va pas tapager dans les rues ; une poignée de mécontens ou de malintentionnés à l'air de quelque chose, mais ce n'est rien ! N'est-ce pas vrai ?

— Oh ! sûrement : trois femmes qui crient font plus de bruit que trois mille hommes qui se taisent.

— Ce que vous dites là est très bien… savez-vous que c'est très bien ce que vous dites là ? et je lui répondis tout doucement, comme aurait fait Colinette à la cour. — Vous avez bien de la bonté Monsieur.

— Vous connaissez le ci-devant Prince de B… Que pensez-vous de lui ?

— Vous me faites là Monsieur, une question bien délicate et bien directe, mais heureusement qu'elle n'a rien d'embarrassant pour moi ; je ne le connais pas assez pour en penser grand'chose.

— On me l'avait beaucoup vanté. C'était sans raison. Si c'est un sage il est bien sot !

— Si c'est un sot, lui répondis-je, il est bien sage ! et le voilà qui se prend à me dire avec un air de protection militaire, et tout crûment : — Vous n'avez pas moins de sagesse que d'esprit !

Comment trouvez-vous cette observation saugrenue sur ma sagesse ? à moi, la plus intime amie de M. de Penthièvre et de M de Gisors, et de M de Marsan ! Pauvre soldat, il ne savait seulement pas les illustres noms de ces personnes avec qui j'avais passé ma vie dans ce même château dont il usait comme du sien L'Élysée Marbœuf et les Malaparté me traversèrent l'esprit, mais je m'en détournai comme de mauvaise pensée. – Voilà qui n'est pas bien sage, me dis-je, et puisque vous avez tant fait que de vous résoudre a venir ici, ne songez qu'à vos bois,… chassez le serpent…

Comme il faisait un temps de giboulées sombres, avec des éclaircis lumineux, des averses et des coups de vent inattendus : — Je suis fâché de vous avoir fait sortir aujourd'hui, il fait un temps arbitraire, me dit il en riant, et en ayant l'air d'appuyer avec intention sur ce dernier mot. Il me dit aussi : — Nous voyons souvent une femme qui est parente avec vous.

— Qui donc cela ? repartis-je avec un air de surprise, et d'un ton familier dont il ne s'aperçut pas.

Il me répondit comme s'il avait accouché de quelque chose de bien gros, que c'était M de Mirande.

— Je ne savais pas que nous fussions parentes ? Je suis Duchesse de Mirande en Espagne ; c'est peut-être à cause de cela qu'elle s'y sera trompée ?… Mais la figure de ce premier consul avait pris un air de si grand courroux, que je fus fâchée d'en avoir tant dit ; car, au fait je ne voulais ni bien ni mal à cette gasconne.

— Vous avez vu Louis XIV ! poursuivit-il avec un accent d'élévation et presque d'exaltation. — Avez-vous vu Pierre-le Grand, Madame la Maréchale ?

— Je n'ai pas eu cet honneur-là, j'étais dans ma province…

— Je sais que vous avez été amie avec le cardinal de Fleury ; est-il vrai qu'il ait espéré faire avoir la couronne impériale à Louis XV ? Louis XV a-t-il eu des chances pour être élu Empereur ?

— Mais, général, on pensait que la chose aurait parfaitement réussi sans la mauvaise foi du roi de Prusse, à qui M. le Cardinal n'a jamais pardonné d'avoir osé manquer de parole

au Roi.

— Frédérick était plus habile que Fleury, mais pas plus fin ! il était fin le vieux Fleury. — Avez-vous souffert des lois révolutionnaires ? me demanda-t-il alors en prenant un air de sécheresse et de distraction.

Il aurait, je crois bien, voulu s'éviter l'ennui d'entendre une complainte, aussi la fis-je courte, et j'en arrivai bien vite à la forêt de Vareilles, aux bois de Valenciennes et à la forêt de Saint-Pol. Il me répondit assez hors de propos (car il répondait à sa pensée du moment plutôt qu'a mes paroles). — Madame, vouloir faire le bien dans un temps de révolution, c'est écrire sur le sable au bord de la mer. Ce qui échappe aux vents est effacé par les vagues. Je ne garantirai pas que ce fussent précisément là ses paroles, mais c'était le sens de son aphorisme à quoi je ne répliquai rien…

(Il se trouve ici deux lignes à peu près illisibles par suite de la détérioration du papier) ou peut-être en 1718.

— C'était, reprit Buonaparté, l'année de l'exil de d'Aguesseau. — Avez-vous connu le chancelier d'Aguesseau ?

— Je l'ai vu quelquefois, général, il avait été l'ami de mon beau-père.

— Avez-vous connu Dubois et Cartouche ?…

— Je le regardai sans lui répondre, et si sévèrement que je m'en étonne encore à l'heure qu'il est. Il sentit de lui-même, apparemment, qu'il était de mauvais goût d'avoir été déranger et faire appréhender au corps la Marquise douairière de Créquy pour lui demander des nouvelles de Cartouche, et il me fit un sourire si fin, si naïf et si doux, que j'en restai toute désarmée.

— Laissez-moi vous baiser la maine, dit-il. Je m'étais mise à tirer ma mitaine avec tout l'empressement requis dans une occasion pareille. — Laissez votre gant, ma bonne mère, ajouta-t-il avec un air de solitude exquise ; ensuite il appliqua fortement ses lèvres sur le bout de mes pauvres doigts centenaires et décrépits qui se trouvaient à découvert.

Il m'accorda la restitution de nos bois avec une grâce parfaite, et puis il me parla de la belle et noble conduite du Duc de Créquy-Lesdiguières à Rome, en ajoutant que la France avait eu grand tort de souffrir la destruction de cette pyramide qui témoignait et verbalisait les réparations que la cour de Rome avait faites à cet Ambassadeur.

Hélas ! que me fait aujourd'hui ce beau nom de Créquy que je porterai la dernière, et qu'on écrira bientôt pour la dernière fois dans un sale registre, à côté des noms de tout le monde, et peut-être sur une même page avec celui de Merlin ou de Gasparin ?

Buonaparté ne savait pas, ou peut-être ne se rappela-t-il point que, sur le monument dont il regrettait la demolition, les Corses se trouvaient qualifiés de nation toujours infâme, odieuse aux peuples et désormais indigne de servir les rois.

Je ne pouvais non plus m'expliquer pourquoi il m'avait appelée Madame la Maréchale. Mais lorsque j'ai su qu'il disait toujours Monsieur l'Amiral à ce pauvre La Galissonnière, qui n'avait jamais navigué que de Calais à Douvres, j'ai pensé qu'il avait apparemment envie de se faire illusion sur la date, l'origine et la nature de son autorité consulaire !

En parallèle avec cette entrevue forcée, je vous recommande la lecture d'un manuscrit que j'ai fait placer au commencement de mon appendice. C'est la relation d'une audience accordée par Louis XI à un vieillard contre lequel il avait eu plusieurs griefs. Vous y remarquerez sans doute une différence bien notable entre les temps et les personnes, entre les idées et leur expression.

Je viens de faire mon dernier voyage à Montflaux et ma dernière tournée dans mes autres domaines. J'ai fait ce que mon pauvre fils appelait autrefois le grand tour, en allant a petites journées par la Beauce et revenant par le Vexin Normand. J'ai traversé le pays Chartrain, l'Orléanais, le Dunois, le Blaisois, la Touraine et l'Anjou, le Saumurais le Bas-Poitou, la Bretagne et le Maine ; et je me disais tristement : — Suis-je en France ? Voilà bien mes terres et les ruines de mes châteaux ; mais sont-ils restés dans mon pays ? et les gens qui les entourent sont-ils encore des Français ?

Les châteaux sont démolis, les fermes dévastées et les grandes routes abandonnées à l'entretien des communes qui sont écrasées de contributions. On n'aperçoit dans les villes que des figures insolentes ou malveillantes. On ne vous parle que d'un ton brusque, exigeant ou défiant. Tous les visages ont une expression sinistre ; il n'est pas, jusqu'aux enfans ; qui n'aient un air hostile et dépravé. On dirait que la haine est dans tous les cœurs. L'envie n'est pas satisfaite, et la misère est partout. C'était bien la peine de faire une révolution.

L'aspect des villages est effroyable autant par le manque de culture que par les traces d'incendie, mais le matériel des villes est plus méconnaissable encore. On n'a pas manqué d'abattre partout les vieux remparts d'enceinte avec leurs belles tours et ces anciennes portes qui donnaient quelque chose de particulièrement historique et d'individuel, on pourrait dire, à chaque cité. Tout est rasé, si ce n'est l'hôtel-de-ville aujourd'hui la maison commune, où se tiennent cinq à six malotrus qui représentent le gouvernement Français, c'est-à-dire un officier corse, assisté d'un avocat de Montpellier et d'un ancien commis à la chancellerie de France. Ma province est appelée du nom d'un ruisseau. Le calendrier de Robespierre a remplacé l'ère chrétienne. On arrache les leurs de lys jusque dans les jardins. Le pavillon blanc n'est plus celui de la nation française ; il est bariolé de rouge et de bleu, livrée d'Orléans : c'est tout ce qu'on a conservé de l'ancien régime.

Mais je me trompe et je me rétracte. Il est resté dans presque toutes nos villes, un édifice imposant, dominé par de hauts pinacles, et sur qui tous les yeux viennent s'attacher avec un sentiment d'intérêt ou de curiosité, aussitôt qu'on l'aperçoit du bout de l'horizon.

Il y a là-dedans un homme habillé de violet, comme au XVe siècle ; il y siège en prince ; il y parte en maître ; on l'appelle Monseigneur, en dépit de la séance du Jeu de Paume. On

l'avait troublé dans la possession de son héritage ; mais on n'a pu l'empêcher de succéder à ses prédécesseurs gaulois ; car il est héritier des temps antérieurs à la u monarchie ce prélat, ce préféré, cet homme part dans la civilisation française !

C'est un missionnaire du Pontife universel ; c'est un Évêque institué pas un concordat inévitable entre ces trois républicains qui s'appellent Consuls, et le successeur du Pape saint Léon qui fut au-devant d'Attila.

Éternelle juridiction romaine, admirable institution de l'Église de Dieu ! On nous avait annoncé que la barque de Saint-Pierre allait disparaître et s'engloutir dans l'abîme des flots soulevés par les philosophes de France, et voilà que la révolution française n'a pu la faire submerger ! Lois du pays, droit du prince et droit des gens, propriétés, monumens nationaux, coutumes civiles, appellations populaires, tout a disparu, tout a croulé sous nos pieds, tout a changé sous nos yeux, excepté la succession de l'Épiscopat. Voyez en France et regardez autour de vous dans nos anciennes villes : y voyez-vous dans les choses et les personnes, y voyez-vous un seul établissement qui puisse intéresser le voyageur ? Y trouvez-vous encore un magistrat avec qui l'on puisse entrer en relation d'estime ? Un militaire, un homme du gouvernement qui puisse rendre la sujétion légère, en imposant un sentiment de confiance et de considération générale ? Eh mon Dieu, non ! vous n'y retrouvez que la haute basilique, où vous verrez siéger ce personnage en autorité, qui dit nos très cher frères en parlant au peuple, et qui trône sous un dais, malgré la constitution de l'an viii : et pourtant c'est un Français du XIXe siècle, un sujet de notre gouvernement républicain, cet homme qu'on encense et devant qui l'on génufléchit parce qu'il est le successeur légitime d'un prélat mérovingien !...

C'est parce que les institutions humaines sont accessibles aux nouveautés, qu'elles manquent de solidité. Nous n'avons plus rien chez nous d'historique et de national, excepté l'Évêque et la Cathédrale ; c'est tout ce qui nous reste des temps passés.

Cette belle église pourra tomber de vétusté, et de pauvreté, sous les efforts du temps ou de l'irréligion. D'autres hommes du bonnet rouge ou de la bande noire viendront peut-être déraciner ses fortes murailles ; ils abattront ses campaniles, et la ronce viendra soulever les dalles de ces vastes nefs. La voûte du temple pourra s'écrouler, mais le siège épiscopal n'en restera pas moins dans le sanctuaire, indéfectible, indestructible, et firmatus est in fundamento civitatis Dei nostri.

J'ai remarqué dans le caractère ou le procédé général de Buonaparte une foule de choses que j'abhorre, une chose que j'approuve et une chose que je ne comprends pas. Je n'ai pas besoin de signaler ce que je réprouve en lui, mais le motif de mon approbation consiste en ce qu'il ne recule devant aucune opposition. Il ne faut pas croire que ce soit seulement l'inexpérience ou la faiblesse du Roi Louis XVI qui nous a perdus, c'est par-dessus tout la maladresse et la lâcheté de ses ministres. Lorsqu'on eut le bonheur d'avoir été débarrassé de M. Necker, il aurait fallu procéder tout différemment qu'on ne l'a fait. Il fallait se rappeler que six mois après la mort de Louis XIII, le Cardinal Mazarin avait déjà fait treize concessions au parlement de Paris, et je suis persuadée que si le Roi s'était trouvé majeur à

l'époque de ces concessions, et que ce fût à lui qu'on pût les attribuer raisonnablement, il n'aurait jamais pu rétablir son autorité royale. J'ai toujours remarqué, l'histoire à la main, que dans les temps de révolution ce sont les concessions qui perdent les souverains concessionnaires. Les grandes affaires ne se conduisent pas autrement que les petites, et c'est le plus entêté qui réussit infailliblement. Sans en aller chercher des exemples ailleurs que chez nous et pendant les derniers siècles, il est aisé d'observer combien la persévérance de nos souverains leur a profité sous les règnes de Henry IV et de Louis XIV. S'il est vrai que Buonaparté veuille régner, je m'explique une partie de sa conduite, mais voici la chose que je n'en conçois pas.

Buonaparte a bien de la bonté de vouloir se rapprocher de la haute noblesse qui ne lui sera jamais utile à rien. Héritiers de leurs pères, la plupart de nos grands seigneurs ont été élevés sans piété ; ils ont commence vivre trop jeunes. Incapables d'exercer l'autorité du Prince, ce sont des races énervées dans la domesticité, dégénérées pour l'intelligence, usées pour la domination. Pourquoi n'est-ce pas un homme de la haute noblesse qui a surgi pour exterminer la révolution ? Pourquoi parmi les nobles qui se sont distingués par un dévouement généreux et pour la capacité, ne s'est-il pas trouvé un seul grand seigneur ? Enfin, pourquoi tous les grands seigneurs qui ont figuré dans la révolution ne s'y sont-ils fait remarquer que par la déloyauté de leur conduite on leur manque d'intelligence ?

Buonaparte est un ambitieux qui voudra faire le conquérant, et vous verrez que ceci ne profitera guère à la France. Depuis que la Savoie nous est acquise et que la Belgique nous est revenue (car en vérité, l'héritage de Marie de Bourgogne est une branche de notre couronne de lys), le territoire français est bien assez vaste ! si nous voulions l'étendre au-delà des Alpes et du Rhin, ce serait un État gigantesque et qui serait en dehors des belles proportions. Il y a les mêmes conditions pour faire un beau royaume que pour être un beau roi ; pour être un homme parfaitement bien fait, il ne faut pas avoir plus de cinq pieds sept pouces.

Quand Buonaparte enrichit ses créatures, c'est à la manière des fleuves débordés qui fertilisent les derniers champs qu'ils viennent couvrir aux dépens des terres qu'ils ont ravagées. Il paraît qu'on n'obtient pas toujours sa faveur avec des sentimens honnêtes et des habitudes honorables, et voilà pourquoi ses marques de prédilection ne sauraient faire supposer aucun autre mérite que celui de la soumission. C'est un personnage qui me semble en état et résotution de parvenir à l'exercice d'une autorité prodigieuse, mais rappelez-vous ce que je vous en prédis ; Buonaparte est un protecteur à la baguette, un régulateur à coups de sabre, et vous verrez que les favoris de cet arrogant soldat, ses principaux mandataires avec ses familiers et les autres importans de sa création, ne pourront jamais obtenir dans l'opinion publique aucune sorte de consistance, aucune espèce de considération personnelle.

Je pense que les impiétés et les scandales de la Régence, les œuvres du philosophisme et les dernières années de Louis XV avaient opéré la dissolution de la France, et qu'elle avait besoin de se renouveler dans un bain de son propre sang. Je crois fermement que la Providence a suscité Buonaparté pour exterminer les égorgeurs et dissiper les illusions révolu-

tionnaires. Je crois bien que ta tête pourra lui tourner comme à son devancier Robespierre, et je pense que les enfans de Saint Louis nous seront rendus après cette exécution providentielle. Vous verrez que Buonaparté n'en profitera pas long-temps. Dieu sait si cet homme de victoire et d'absolu vouloir ne se méprendra pas sur la mission qu'il a reçue, et s'il n'en sera pas rudement châtié. Qu'est-ce que la victoire aux yeux des vaincus ? Qu'est-ce que la force à la place du droit ? et qu'est-ce que la gloire d'un homme en face de ses contemporains ?...

Les lauriers sont un parfait symbole ; ils ne donnent que de l'ombre, et c'est tout au plus.

FIN.

Tome 9 · Pièces justificatives

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Tome 9 · Pièces justificatives · RELATION

FAITE PAR MESSIRE ROBERT ARNAULD,

SEIGNEUR D'ANDILLY,

TOUCHANT LA RÉCEPTION QUE LE ROY LUY FICT,

LORSQU'IL SORTIT DE PORT-ROYAL,

POUR ALLER REMERCIER SA MAJESTÉ DE LA GRÂCE

DONT ELLE VENAIT D'HONORER LE MARQUIS

DE POMPONNE.

Aprets que le Rov eust desclaré, le sixiesme jour de septembre 1672, qu'il avoit bien voulu faire choix de Monsieur de Pomponne pour remplir la charge de secrétaire d'Estat, vacquante par la mort de Monsieur de Lyonne, et par la démission de son fils, Monsieur de Berny, quy en avoist eu la survivance, plusieurs personnes ayant dict à Sa Majesté que je ne manquerois pas de vouloir aller lui rendre de très humbles remerciements d'une si grande grace, et Sa Majesté ayant répondu qu'ele le permettroit, il n'y eut pas lieu de retarder à m'acquiter de ce devoir.

Ainsy, le dixième jour du même mois, je fus à Versailles avec Monsieur de Bartillat, mon intime amy, à quy Sa Majesté (se souvenant que c'étoit luy qui luy avoit parlé le plus

souvent et avec le plus d'instance pour faire revenir mon fils de son exil avoit eu la bonté de dire que dans cette occasion elle se rejouissoit avec luy.

Lorsque nous arrivasmes, le Roy alloit tenir son conseil ; mais Monsieur de Bartillat luy ayant dict que j'estois là, Sa Majesté lui respondit : « Amenez-le moy. » Il n'y avoit avec elle dans la galerie que Monsieur Roze, secrétaire du cabinet, qui se retira. Ainsi nous demeurâmes seuls, Monsieur de Bartillat et moy, avec Sa Maesté.

Lorsque je voulois lui faire mon compliment, elle prit la parole d'une manière si obligeante, qu'elle m'ouvrit le cœur et me donna cette grande liberté pour lui parler, qui dura tout le temps de cette longue et favorable audience. Sa Majesté me dit donc de prime abord : « Il ne falloit pas une moindre occasion que celle-cy pour vous faire sortir de vostre solitude, où quelque retiré que vous fussiez, on n'a pas laissé de parler de vous et beaucoup !... Mais je vous vais donner une autre joye, c'est que vous verrez votre fils plustôt que vous ne le pensez, car je luy ay mandé de revenir le plus viste qu'il se pourra. »

Àquoy je respondis dans les termes les plus respectueux pour luy témoigner une juste reconnoissance, je dis entre aultres choses, que d'aultres princes pouvoient donner de grandes charges, mais que les donner d'une maniesre qui les relevoist encore infiniment au-dessus de ce qu'elles estoient par elles même estoit une gloyre qui luy estoit réservée, et dont nulles paroles ne pouvoient exprimer combien j'estois touché ; que j'osois assurer Sa Majesté, qu'outre la fidélité et la passion pour son service, quy étoient et devoient estre héréditaires en mon fils, j'espérois que Dieu lui feroit la grâce de la servir avec tant d'application et de détachement de son intérest propre, qu'elle n'auroit point de regret à l'avoir comblé de ses faveurs. Sa Majesté me dict : « Vous oubliez à parler de sa capacité, tout le monde me félicite et me remercie du choix que j'ay faict de luy. » La suite m'engagea à dire sans affectation que le feu Roy son père m'avoit fait l'honneur de me faire offrir à Béziers, en 1622, la charge de secrettaire d'état vacant par la mort de Monsieur de Sceaux, en donnant quatre yingt mille écus de récompense à ses héritiers, et que je n'avoys pas été assez hardy pour les donner. Sa Majesté me respondit : « Il en coustera davantage à vostre fils, mais cela ne durera guère, et je le sauray tirer d'embarras... »

Le Roy me dict ensuite beaucoup de bien de mon fils, er il termina par ces propres paroles « Quand vous n'auriez nul aultre contentement et aultres satisfactions que d'avoir un tel fils, vous devriez vous estimer très heureux ; et comme il faut commencer par bien servir Dieu, pour bien servir son Roy, je ne doubte point qu'il ne satisfasse à tous ses devoirs »

Sa Majesté me dict ensuite, d'une maniesre dont je ne saurois assez bien exprimer la grâce et la délicatesse : « Au reste, j'ai un avis à vous donner qui vous est important, car il regarde vostre conscience, et je crois qu'il pourroit mesme y avoir sujet de vous confesser, c'est que vous avez marqué dans la préface de l'histoire de Josephe que vous aviez quatre-vingts ans, et je doubte que l'on puisse, sans vanité, méritrer que l'on soit capable de faire à cet aage un si grand et si bel ouvrage ? »

La suite du discours me fit dire à Sa Majesté, cela étant venu à propos, que je me plaignais de ce qu'entre tant de justes louanges qu'on lui donnoit, il y en avoit une sur laquelle on n'appuyoit point assez, qui estoit à l'égard des duels. Le Roy me répondict simplement : « On m'en loue beaucoup ; » et je luy repartis : Ouy, Sire, on vous en peut louer, mais non pas, ce me semble, autant que le mérite une aussy grande grâce que Dieu vous a faite d'arrester ce torrent de sang qui entraisnoit dans l'abysme une si notable partie de vostre noblesse ; à quoy il a ajousté une autre grâce dont Vostre Majesté ne sauroit aussy trop le remercier, quy est d'avoir donné la paix à l'Église, Sire, étant le royaume de Jésus-Christ, c'est une beaucoup plus grande gloire à Vostre Majesté de l'avoir pacifiée que si elle avoist donné des loix à tout l'univers. » Ce que Sa Majesté me témoigna chrestiennement et fort humblement recevoir.

Elle me dict qu'aussitost que j'étois entré, elle m'avoist reconnu. Je respondis au Roy que je ne pouvois assez m'en étonner, puisqu'il y avoit vingt-huit ans que je n'avois eu l'honneur de le voir, depuis que la Reyne, sa mère, le tenant par la main dans la galerie du Palais Royal, j'avais eu l'honneur de parler pendant fort long-temps à cette grande princesse. Sur quoy le Roy me dict avec un air de bonté profonde, et plusieurs aultres fois encore durant cet entretien : « La Reyne ma mère vous aimoit beaucoup. »

Sur ce qu'après je dis ces paroles a Sa Majesté : « Tout ce que je puis faire en l'aage où je suis, Sire, pour reconnaitre les obligations dont mon fils et moi vous sommes redevables, c'est de continuer, dans ma solitude, à souhaiter qu'en suite de tant d'actions qui doivent éterniser la mémoire de Vostre Majesté, Dieu porte ses jours si advant dans le siècle à venir, qu'il n'y ait pas moins de sujet d'admirer la durée que la gloire de son règne. Sa Majesté me respondict : « Vous me voulez, trop de biens. »

Apres je la suppliay de me dire si elle me permettoit d'user de la mesme liberté avec laquelle le Roy, son père, et la Reyne, sa mère, avaient toujours eu pour agréable que je leur parlasse. Elle me répondict à cela d'une manière si obligeante, que je ne craignis point de luy dire : « Sire, pour ce quy regarde mon fils, Vostre Majesté l'a tellement comblé de ses bienfaicts, qu'il ne se peut rien désirer davantage ; mais pour moy, Sire, j'advoue que pour êre pleinement content, il me reste une chose à souhaiter. — Dites laquelle, me répondict le Roy. — L'oserai-je dire, lui repartis-je. — Oui, me répliqua Sa Majesté. – C'est, lui dis-je alors, que Vostre Majesté me fasse l'honneur de m'aimer un peu. » En achevant ces paroles, je luy voulus embrasser les genoulx, mais ce grand Prince me fist l'honneur de m'embrasser d'une maniesre quy devoit achever de me combler de tendresse et d'obligation.

Je pris ensuyte congé du Roy quy voulut bien me dire alors « Je prétends que ce ne soit pas la derniesre foix que je vous verray. » Et sur ce que je lui respondis qu'il ne me restoit qu'à prier Dieu pour elle dans ma solitude, Sa Majesté me dict : « Cela ne dépendra plus de vostre meschant vouloyr, et si vous ne me venez visiter quelque foix, je pourrai bien vous envoyer quérir d'autorité. »

Il fust dict aussy plusieurs autres choses, dans cette longue entrevue, que je ne saurois vous rapporter, attendu que j'étois si attentif à ce que Sa Majesté me faisoit l'honneur de

me dire, d'une maniesre qui me touchoit également le cœur et l'esprit, et que j'étois également si attentif à lui respondre, que ma memoyre en étoit comme suspendue. Monsieur de Bartillat estoit lui-mesme si touché de ce qu'il entendoit dire à Sa Majesté, qu'il advoue, malgré sa préoccupation, n'en avoir pu retenir la plus grande partie.

Apres estre sorti de chez le Roy, nous allasmes, Monsieur de Bartillat et moy, chez Monseigneur le Dauphin, qui me reçut favorablement. Quand la Reyne fut habillée, je lui allai faire ma révérence, et Sa Majesté me fit l'honneur de me parler avec une bonté nompareille.

Le Roy, après avoir tenu conseil, allant à la messe avec cette grande foule de personnes de qualité qui l'accompagnent toujours, comme je parlois à Monsieur Le Tellier, proche de la chapelle, Sa Majesté me fit l'honneur de me démesler dans cette foule, en me faisant un signe de teste et des yeux, avec un souryre infiniment doux.

Sa Majesté commanda ensuyte à Monsieur Bontemps, capitaine de Versailles, de me retenir a disner, et elle me fit l'honneur de m'envoyer de ses fruicts par Monsieur de la Quintinie. Le Roy ayant tesmoigné à Monsieur de Bartillat qu'il seroit bien aise que je visse jouer les eaux, dont la beauté va sans doute au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, Sa Majesté eut la bonté d'ajouter : « Mais comme la Reyne veut les faire voir à un Seigneur de son pays, qui va prendre possession du gouvernement d'Anvers, et à sa femme, je crains qu'elle n'y aille tard, et que cela mettant Monsieur d'Andilly dans l'humidité du soir, il ne s'enrhume. »

La Reyne, en compagnie de cette grande dame espagnole, alla donc le soir voir jouer les eaux. Comme le carrosse de Monsieur Bontemps, dans lequel j'estois, ne pouvoit pas dans une si longue file arriver aussitost que Sa Majesté aux endroits où elle mettoit pied à terre, elle avoist la bonté d'envoyer un de ses pages pour me faire advancer ; et lorsqu'on fit jouer les jects de la grotte, elle me commanda de me mettre tout contre la portiesre du carrosse où elle estoit, afin que je ne fusse point mouillé.

Il faudroit un trop long discours pour vous rapporter toutes les particularités de cette journée, si extraordinaire pour un solitaire, et si longue que nous ne fusmes de retour à Paris qu'après dix heures du soir.

Je vous assure que sans vous, il n'y en auroit eu rien d'escript. Je me serois contenté d'admirer, dans ma retraite, les éminentes qualités du Roy, que je n'aurois pu croire si grandes que je les ay reconnues, quoi que la renommée m'en ait rapporté, et quoi que mon fils m'en ait pu dire ; je vous advoue qu'elles m'ont touché de telle sorte que, quelque extraordinaire que soit le bienfaict dont il a honoré mon fils, j'estime infiniment plus tant de circonstances obligeantes dont il lui a plu de l'accompagner. Oserai-je adjouster que, depuis mon retour, la satisfaction que Sa Majesté a bien voulu tesmoigner avoir eue de moy, ne cède aulcunement à tout le reste ?

Tome 9 · Pièces justificatives · DÉCLARATION

DE TROIS DAMES DE SAINT-CYR,

RELATIVEMENT À L'ORIGINE DE LA MUSIQUE ET DES PAROLES

DU GOD SAVE THE KING.

Nous soussignées, anciennes religieuses professes de la maison royale de Saint Cyr, diocèse de Chartres, étant priées d'attester, pour rendre hommage à la vérité et dans une intention qui n'a rien de prophane ou frivole, ce que nous pouvons savoir touchant un ancien motet qui passe aujourd'hui pour un air anglois, et pensant que la charité ne sauroit en êtr blessée, nous déclarons que cette musique est absolument la même que celle que nous avons entendue dans notre communauté, où elle s'étoit conservée de tradition, depuis le temps du Roy Louis le Grand, notre auguste fondateur, et que ladite musique avoit été composée, nous a-t-on dit dès notre jeunesse, par le fameux Baptiste Lully, qui avoit fait encore plusieurs autres motets à l'usage de notre maison, et entre autres un Ave maria Stella d'une si grande beauté que toutes les personnes qui l'entendoient chanter disoient qu'elles n'avoient rien ouï de comparable. Pour ce qui est du premier motet, nous avons entendu raconter à nos anciennes que toutes les Demoiselles pensionnaires le chantoient en chœur et à l'unisson toutes les fois et au moment où le Roy Louis le Grand entroit dans la chapelle de Saint Cyr, et l'une de nous l'a encore entendu chanter à grand chœur lorsque le Roy Louis le Martyr, seizième du nom, vint visiter cette Maison royale avec la Reine, son épouse, en l'année 1779 ; et ce fut sur l'avis de M. le Président d'Ormesson, directeur du temporel de Saint Cyr, qu'il avait été décidé que Sa Majesté seroit saluée par cette invocation, suivan l'ancien usage, de sorte qu'il n'y a presque aucune de nous qui ne sache par cœur ou ne connoisse l'air et les paroles de cedit motet. Nous pouvons donc assurer que l'air est entièrement conforme à celui qu'on dit un air national d'Angleterre, et quant aux paroles que nous allons copier exactement, on nous a toujours dit qu'elles avoient été composées par Madame de Brinon, ancienne supérieure de St. Cyr, et personne lettrée, fort habile en poésie, comme il y parait par d'autre cantiques à l'usage de sa communauté. Celui sur la communion y a été chanté jusqu'à la fin, et si l'autre n'etoit pas aussi connu que celui-ci, cela tenoit sans doute à ce que le Roy Louis le bien Aimé et le Roy Louis le Martyr n'avoient pas l'habitude de visiter souvent notre maison comme le Roy Louis le Grand, notre fondateur, avoit coutume de le faire.

GRAND DIEU, SAUVEZ LE ROY !
GRAND DIEU SAUVEZ LE ROY.
VENGEZ LE ROY !
QUE TOUJOURS GLORIEUX,
LOUIS VICTORIEUX
VOYE SES ENNEMIS
TOUJOURS SOUMIS.
GRAND DIEU ! SAUVEZ LE ROY !

GRAND DIEU ! VENGEZ LE ROY !
VIVE LE ROY !

Nous attestons donc que cesdites paroles, que nous avons en mémoire depuis si longues années, ont toujours passé pour une œuvre de notre Révérende Mère supérieure, Madame de Brinon, c'est-à dire datent du temps du Roy Louis XIV, décédé en 1715.

En foi de quoi nous avons donné le présent attestat, sous licence et permission de notre supérieur ecclésiastique, et nous y avons fait appliquer les cachets de nos armes, à Versailles, ce 19 séptembre 1819, et avons signé.

Tome 9 · Pièces justificatives · ANNE THIBAULT DE LA NORAYE

B. DE MOUSTIER.

JULIENNE DE PELAGREY.

Nou soussigné, maire de Versailles, etc., certifions que les trois signatures ci-dessus sont celles de Madame Thibault de la Noraye, de Madame de Moustier, et de Madame de Petagrey, anciennes religieuses et dignitaires du content royal de Saint-Cyr, et que foi doit y être ajoutée. Versailles, le 22 septembre 1819.

Le Marquis de Lalonde (et scellé)

N° III.

En suite et complément de al depesche que j'ay eu l'honneur de diriger sur la haute destination de Votre Majesté Cœsarrienne par le dernier ordinaire, je luy viens rendre compte de l'inicque supplice et douloureuse fin du Comte Antoine de Horn, lequel au mespris de la plus formelle promesse accordée, par le Régent de France à messieurs le Duc de Croy-Havrech, Prince de Ligne, Marquis de Crequi, et autres fort grands Seigneurs tant de l'Empire que de ce Royaume, et laditte promesse consistante à faire commuter la peine du supplice de la roüe en celle de la decollation, n'en a pas moins esté soubmis à la torture et puis supplicié sur la roüe en place publique en la matinée du 26 dernier. Ce dont il est résulté comme de juste, un grand soulevement d'indignation contre les deux personnages en crédit auprez du Duc d'Orléans qui ont retourné l'esprit de ce prince en l'espace de vingt quatre heures, à ce point de lui avoir fait tenir comme non advenue sa parole honneur qu'il avoist donnée formellement auxdicts seigneurs, pour le faict de la commutation dudict supplice infammant en ce le de la dezcapitation qui ne l'est point. Pareil mespris de sa parole de prince et de la foy donnée à gens si hautement nés, si grandement establis et si dignes de toutes sortes d'égards et ménagements, a cruellement ulcéré les cœurs et les esprits de la noblesse et principalement de touts les parens et alliez de ce malheureux jeune seigneur, lesquels se demandent avec assez d'apparence de justice et raison, si c'est donc qu'on doit

avoir à mespris les engagements qu'ils reçoivent d'un prince, ou si le Duc Régent ne fait aucun estat de sa parole d'honneur aprets l'avoir donnée. En tout estât de cause, il en subsiste une générale animadvertion contre les troix autheurs de cette cruauté si blessante pour tant de grandes familles, et si marquée de villeinie sordide, par le motif quy l'a faitte opérer, avec une déloyauté si brusque et si manifeste aux yeux de touts. On peut et doit supposer que c'est en vue de soutenir et préserver de chûte un échaffaudage de tromperie fiscalle que ces deux affidés voudroient empescher d'écrouller, et qui ne s'en détruict pas moins de partout au grand dommage et préjudice avec ruyne complette de ceulx qui sont entrés dans leur système. Je diray latterallement au fonds de mon subjet présent, que le sieur Law est bien fort embarrassé du discredit de ses papiers et que celluy qui gouverne icy en a montré desja de la crainte et comme du regret, ensuite d'une émotion qui s'en est montrée ces jours derniers dans les rües de la ville : 2. 25. 11. 18. 63. 17. 44. 49. 6. 25. D. 14. 72. 86. 11. 52. 55. 11. 24. 30. 7. 3. 16. 42. 94. A. 69. D 4. 11. 9. 35. 60. 25. 27. 8. 2. 71. 86. 52. 55. 11. 24. 30. 94. 42. 16. 5. 7. O. 25. 2. 88. 15. 24. 19. 34. Ci joincte la rellation de cette éxécution que je n'hesiteray point à qualifier du nom de barbarie et d'inicquité cryante, en considérant surtout la foiblesse de raison dont le Comte de Horn avoit toujours été frappé et qu'il avoit dans le sang, en hérédité notoirement justifiée par toutes les preuves envoyées des Pays-Bas ; preuves de nature et d'autorités incontestables ; preuves judiciaires ressortissantes des tribunaux brabançons : preuves de notoriété publique, provenantes de plus de cent témoignages dignes de toute estime et confiance. Il est bon d'observer collatérallement aussy que le juif l'avoit provoqué par un outrage insubissable et que le seul coup qui luy fust porté par le Comte estoit dans une épaulle et n'avoist pas pu lui causer la mort. 19. 4. 12. 29. 16. 22. Je viens de recevoir une dépesche du Prince de Horn inclusant copie de sa requête à S.M. Cœsarrienne, ainsy qu'au saint conseil de l'Empire, et je viens de retourner réplique à Son Altesse en lui accusant réception de sa lettre et lui disant que j'attendois réponse a la demande que j'avois soumise à Vostre Sacrée Majesté pour en obtenir les instructions dont j'ai besoin pour me pouvoir diriger suivant son auguste volonté dans la suite et les conséquences d'une catastrophe si douloureuse et si imprévüe.

Estant pour toute ma vie, de Vostre Sacrée Majesté,

Le très humble, très fidèle et très

soumis serviteur et subjet,

PENTENRIEDER.

N° IV.

Tome 9 · Pièces justificatives · RELATION

DE LA MORT DU COMTE DE HORN,

Aussitôt que l'on eut appris la condampnation du Comte Anthoine, on vint me dire qu'il avoit répondu d'une manière si déréglée devait ses juges, qu'ils auroient dû le juger privé d'une partie de sa raison, mais comme il n'entroist dans cet estat déraisonnable et déréglé qu'après avoir pris son repast du matin en prison, on supposa que son vin pouvoit être drogué de manière à produire cette méchante disposition sur l'esprit de ses juges, car on se montroit acharné à le faire condampner pour les deux raisons de rivallité et de fiscallité dont j'ay parlé suffisamment, et si les deux suppots du système avoient un motif, le Prince en avoist un autre qui venoist aboutir à la mesme resollution avec non moins de méchant voulloir et de persistance. Pour moy, je croirois seullement qu'il avoist la teste foible et troublée par ce que sa disposition naturelle lui pouvoist donner d'altération, et par ce que sa situation devant la justice françoise devoist lui fournir de contrariété et de trouble. Les parents et alliés de sa maison se réunirent ausitost pour aller présenter au Régent une requête fort bien faitte, afin d'en obtenir la grâce ou tout au moins commutation de la peine en celle de la prison perpétuelle, espérant ainsy qu'à la majorité du Roy il y auroit meilleure justice à espérer pour une personne de famille princière, alliée de la maison royalle de France et qu'on pouvoist tenir à peu près pour un insensé. Ceux des signataires et suplians qui sont subjets du saint Empire, estoient le Prince de Ligne, le Duc de Havrech, le Comte d'Egmond, le Vidame de Tournay, le Comte Em. de Bavière, et le Burgrave de Leyden. Le surplus estant des Seigneurs françois de la première qualité seullement, vu que le Prince de Ligne avoist faict difficulté de reconnoistre et admettre pour parents de ses neveux ceux qui n'étoient pas du premier rang en France et de distinction première, résollution que les meilleurs esprits de la convoquation n'ont pas manqué de combattre et qui estoit grandement impolitique à mon sens. On avoit admis les Dames a signer la mesme requeste et voicy les noms de celles de nostre costé. La Comtesse de Longni Montmorency. C'est une Comtesse de Horn. La Princesse de Croui qui est une Créqui, la Princesse de Nassau, Landgrave de Hesse. La Princesse de Nassau qui est une Mailli, et la Margrave de Berg op-Zoom qui est Ligne-Aremberg. Il y a dans les autres signataires quatre Princes et une Princesse de la maison royalle de Lorraine que je n'ay pu en empescher quoi que j'aye pu faire et dire pour leur faire sentir l'inconvénient de cette démarche en réserve sur leur dignité personnelle et en deffiance du resultat de pareille démarche où j'aurois estimé que personne de leur maison n'auroist dû s'exposer, pour éviter toute compromission par un semblant de parité de noblesse avec les autres suplians qui avoient arresté de signer et se présenter en pêle-mêle, et aussy dans la crainte du refus de la grâce demandée. Il faut pourtant dire et justement observer qu'une Princesse de Savoye et deux de la maison de Gonzague n'en ont fait aucune difficulté. Estimant ou supposant sûrement que pareille action ne sauroit leur porter préjudice et tirer à conséquence. Le Duc de Bouillon et Messieurs les Cardinaux ont également signé la requeste au hazard de leur arrivée et sans égard à leurs prétentions de dignité. Quoi qu'il en soit, je n'avais rien négligé pour décider Messeigneurs de Lorraine à ne point signer ni se produire et commettre en cette occurrence et de ladite manière, et s'ils ont agi différement, c'est contre mes avis et représentations réitérées auprès de Monseigneur le Prince de Guize, jusqu'à trois reprises en deux jours, avec la même insistance et toujours autant d'in-

utilité de ma part ; peut-estre seroist il prudent et convenable de faire sentir qu'on auroist du recevoir différemment les observations que j'etois en droit de faire arriver aux parents de Sa Majesté Impériale, et eu égard à mes fonctions de son Plenipotentiaire en Cour de France.

Toute cette assemblée de noblesse s'est donc présentée devant le Duc d'Orléans qui les avoit fait prévenir qu'il leur accorderoit audience dans la soirée du jeudi 21 mars, au Palais-Royal ; on les a reçus avec beaucoup de formalités et grande apparence de courtoisie, comme il appartenoit à leur qualité ; c'est un des grands officiers de la maison qui leur a fait les honneurs de la salle d'attente, et comme ils s'étoient mis de grand deuil, il en resultoit une apparence des plus lugubres et des mieux appropriées pour le motif de cette audience.

Le Régent a fait dire qu'il les prioit de lui députer seullement leurs commissaires qui étoient le Cardinal de Rohan, le Duc de Havrech, le Prince de Ligne, et le Marquis de Crequi, qui bien que le plus jeune étoit de fait et réelement, le chef de laditte commission, à raison du mérite qu'on lui doit reconnoistre, et de son crédit sur l'esprit des autres, comme aussi parce qu'il sait parler juste, et facillement bien, et fortement quand il convient de le faire.

La discussion s'est prolongée très long-temps et fort avant dans la nuit sans pouvoir rien gagner sur le Duc Régent qui n'a pas voulu se relâcher de la peine capitalle et qui a eu de rudes attaques à supporter et surmonter de la part du Prince de Ligne qui n'est pas, comme on doit en convenir, un homme à tempéramens et ménagemens bien calculés. On estime que l'extréme roideur du Régent a tenu principallement à ces brusqueries mal avisées. Cependant il a promis et donné parolle formelle de faire commuter la peine de la roue en celle de la décollation pure et simple, par égard pour les familles et personnes intéressées à ce que les quartiers du nom de Horn ne soient pas diffamés, et pour éviter les nombreux et graves préjudices qui s'ensuivraient dans la fortune de ces mesmes familles, à qui leurs filles et leurs cadets resteroient à leurs charges pendant plus d'un siècle à venir, c'est-à-dire durant quatre générations, ce qui donne, à trente ans par chaque génération, un total de cent vingt ans, ainsi que l'avoit fait observer le Marquis de Créqui, ce que le Régent témoigna très bien comprendre et favorablement accueillir. Il alla mesme jusqu'à proposer de faire faire l'exécution capitalle dans la cour intérieure de la prison du palais, ce qui fut accepté par le Prince de Ligne et le Duc de Havrech seulement, car les deux autres commissaires s'étaient retirés de toute négociation, lorsqu'ils avaient jugé que le refus de garantir la vie sauve à leur parent, avoit été rejeté sans espoir de rémission. Ce point convenu pour la commutation du supplice infamant en l'autre peine non pas dégradante, le Duc d'Orléans est venu saluer tous ces membres de l'assemblée de famille, auxquels il a bien voulu faire faire force civilité, protestation de regret, assurances de bon vouloir, et cœtera. Tout le monde s'est séparé avec une grande et proronde tristesse, et l'on s'attendoit à ce que l'exécution auroit lieu le mardi saint 26 mars de la façon que l'avoit promis le Duc d'Orléans. On a su que la Marquise de Parabère et le Duc de Saint-Simon s'étaient chaudement entremis auprès de ce Prince, mais sans en pouvoir obtenir autre grâce que celle de ladite commutation de peine, cette Dame en ayant éprouvé une émotion à laquelle le Prince a en ses rai-

sons pour ne pas se montrer fort sensible, et le Duc de Saint-Simon a cru pouvoir écrire à un de ces Messieurs qu'on devoist s'en tenir pour fermement assuré parce qu'il en avoit tiré, de son costé, parolle d'honneur du Duc Régent, lequel avoist judicieusement adopté cette méthode a suivre afin de ne pas punir non-seulement toute une famille pour un acte de folie d'un de ses membres, mais encore un grand nombre de maisons les plus illustres de l'Europe, et notablement de l'empire et des Estats du Roy Très Chrestien.

On estoit donc en tranquillité sur le fait de la roue, et l'on vacquoit douloureusement à ces apprets qui devoient en suivre l'exécution du mardi, lorsqu'on apprit le même jour que le comte Anthoine avoit été rompu vif dès le matin sur cette place qu'on appelle la Gresve et où l'on supplicie et meurtrit d'ordinaire les malfaiteurs de la province de France et du ressort de Paris. On adjoutoit que le bourreau lui avoit, toutes fois, par égard ou charité, administré le coup de grâce avant de lui briser les membres ; mais ce qu'il y avoist de plus horrible à penser, c'est que ce malheureux patient avoist eté soubmis à la torture avant d'aller à l'échafaud, et ce qu'il y avoist d'inconcevablement dérisoire après les parolles d'honneur données par le Duc Régent et les promesses reçues par cette Haute Noblesse, c'est qu'il avoist été mis a mort coste à coste, avec le scélérat piedmontois qui avoist réellement commis le meurtre et qui n'étoist qu'un homme de néant ou peu s'en falloit. J'ai envoyé sur-le-champ au lieu de l'exécution un gentilhomem a moy pour estre assuré de la triste réalité des choses, et l'on m'a rapporté que les plus proches parents du Comte Anthoine s'étoient rendus en grand appareil sur le lieu même, et dans leurs carrosses étant tous les rideaux estoient fermés : leurs carrosses étant rangé coste à coste au nord de la place de la Gresve, où ils ont attendu jusqu'à ce que leurs estaffiers les vinssent advertir que l'exécution étoit consommée, et que le témoin judiciaire d'icelle se fust déposté du lieu qu'il occupoit d'office à cette fin de mission. Pour lors de ce que lesdits Seigneurs et Princes ont fait détacher le corps de la roue et fait apporter dans un carrosse à l'un d'eux, et m'a-t-on dit que Monsieur de Crequi avoist tenu mesmement jusqu'audit carrosse une des jambes rompues qui ne tenoist plus que par quelques lasniesres de peau sanglante au restant du corps, ensuite de quoi je me suis rendu chez la Comtesse de Longni-Montmorenci pour jeter de l'eau bénite sur le corps que j'ai trouvé déjà mis au cercueil et déposé dans une chapelle ardente, avec un clergé nombreux qui lui chantoit l'office de libera. Il y a eu grande affluence de devoirs rendus pendant les quarante-huit heures suivantes, et un nombre infini de condoléances des plus bienséantes et respectueuses ; j'adjouterai que l'on ne doute point qu'il n'aist été supplicié injustement. On a dit pendant ces deux jours des messes continuelles à deux autels dressés dans la mesme salle, où j'ay envoyé tous les gentilshommes et autres gens de l'ambassade ; ceux ci en livrées de grand deuil avec l'aiguillette à mes couleurs selon l'usage de ce pays. C'est le Prince François de Lorraine accompagné des Marquis du Plessix-Belliesre et de Crequi qui sont allés conduire le cercueil et l'accompagner jusqu'à Baussignies, où le Prince de Horn avait demandé de l'envoyer comme la seule consolation qu'il puisse recevoir dans une si grande amertume, car on ne sauroit se doubter combien il aimoist tendrement son malheureux frère, jusque-là qu'il a eu plusieurs accès de fièvres avec transport, en suite de l'inquiétude que lui avoist donnée son départ pour Paris, estant à peine retabli de son dernier dérangement au cerveau qui causoit au Prince des transes mortelles,

non par ce que son frère pouvoit commettre de punissable, il n'y croyoit pas ; mais par ce qu'il pouvoit y avoir de périls à courir pour lui. Cet evesnement est saus aucun doute un horrible malheur, et c'est peut-être un effet de méchanceté bien criminelle.

Tome 9 · Pièces justificatives · N° V

Il résulte d'un grand nombre de pièces qui nous ont été produites et que nous avons soumises à l'examen d'un généalogiste habile et consciencieux, que la parfaite bonne foi de l'auteur aurait été surprise, à l'égard de la famille Le Compasseur de C..., par des allégations inexactes, infidèles peut-être, et dans tous les cas fort injustes, ainsi qu'on nous a mis à lieu de le vérifier. Nous nous empressons de le reconnaître, en ajoutant que cette rectification est la seule que nous ayons accordée, parce que la réclamation qu'on nous a faite à l'égard de la famille de M. le Marquis de Courtrivon, est la seule qui nous ait paru suffisamment établie.

Quant à l'ancienneté de cette famille originaire du Roussillon, où elle était possessionnée de la seigneurie de la ville d'Ope et de celle d'Estagel, il suffira de mentionner sommairement 1 un titre de Guillaume Le Compassor, seigneur d'Ope, charte latine, en date des noues de septembre en l'année 1188, où l'on voit que ledit seigneur d'Ope cède et transporte à Bertrand de Peyrallos, à sa femme et leurs héritiers ou ayans-cause l'honorifique des droits féodaux qu'il possédait dans ladite ville d'Ope, et ceci moyennant la somme de 150 sols malgonniens, qu'il se réserve le droit de leur rembourser avant la fin de ladite année 1188, afin de pouvoir recouvrer la possession des droits qui sont l'objet de ladite cession. On nous a fait observer qu'il existait peu de charte d'une date aussi ancienne, et peu de familles française ou étrangères qui puissent fournir un document de pareille valeur.

2 On nous a fait parvenir la transcription d'une autre charte latine en date du 20 décembre 1390, dont il appert que Françoise de Sénecterre, femme de Noble Seigneur Bertrand Le Compasseur, Chevalier, donne quittance de la somme de 1,641 livres 8 sols et 1 denier tournois, à Noble Seigneur Raymon de de Peyrallos, Vicomte de Rhodes et Sire de Cephalonie, duquel titre il résulte aussi que Bertrand Le Compasseur sus-nommé avait cédé par acte du 2 mars précèdent, au Vicomte de Rhodes, le château fort et le domaine d'Estagel au comté de Roussillon.

De plus et 3, sous la date du 15 septembre 1391, on voit des lettres de cédule en mandement royal de Jean, Roi d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Mayorque et de Minorque, Prince de Catalogne et Comte de Roussillon lequel approuve et ratifie ladite cession d'Estagel par te Noble Chevalier Bertrand Le Compasseur, avec tous ses droits de haute, moyenne et basse justice, mère et mixte impère, ainsi que ledit Chevalier Bertrand Le Compasseur, les avait acquis et reçus d'Illustre Seigneur, Pierre d'Aragon, d'heureuse mémoire, en son vivant, père dudit roi Jean d'Aragon, Valence et Sardaigne. (Lesdites chartes vidimées, copiées et collationnées à Dijon, par actes de l'année 1757).

Enfin et 4, la copie collationnée d'une sentence de l'année 1491, en faveur de Pierre de Bey, lequel est tenu, réputé et déclaré Noble, par jugement du baillage de la ville de Troyes en Champagne, attendu les preuves fournies par lui relative à la descendance naturelle et en lignée légitime de sa femme Marguerite de Bray, petite-fille de Bertrand Le Compasseur et de Françoise de Sénecterre, ci-dessus mentionnés ; lesquels avaient eu pour fils Guillaume Le Compasseur, mari d'Edmée de Ferrette qui furent père et mère de Giles le Compasseur, ainsi que de Thevenotte et de Simonne Le Compasseur, laquelle Simonne avait épousé Jean de Bray, dont fut issue Marguerite de Bray, femme dudit Pierre de Bey, lequel en vertu des preuves fournies par lui sur l'extraction de sa femme, obtint recognition de sa noblesse et confirmation des priviléges y annexés suivant la coutume du comté de Champagne. Cet acte établit suffisament que les descendans des anciens seigneurs d'Ope et d'Estagel, étaient venus s'établir au comté de Champagne et qu'ils s'y trouvaient assimilés aux premières familles de cette province, où le ventre annoblissait, c'est-à-dire où les filles de grande race avaient le privilège de transmettre leur noblesse à leurs descendans. Il appert du même jugement que Bertrand Le Compasseur, mari de Françoise de Sénecterre, était né à Elne en Roussillon, vers l'année 1330.

Relativement à l'adjonction des noms de Créquy-Montfort à celui de Le Compasseur, il est produit un procès verbal émané du lieutenant-général au baillage de ladite ville de Troyes, constatant qu'à la requête de H. et P. Seigneur, Messire Jacques de Brancion Chevalier, Seigneur de Vidarjent et autres lieux, et de Haute et Puissante Dame, Madame Marie-Jeanne Claude-Madeleine Le Compasseur de Courtivron, son épouse, il existe en l'église de l'Abbaye royale de Saint-Loup de Troyes, une épitaphe gravée sur cuivre, en l'année 1471, et dont voici la teneur : HIC JACET TANEGUIDUS LE COMPASSEUR A CREQUI MONTFORT, CUJUS ALIX DE CHAUVIREY CONJUX EJUS ET ROBERTUS FILIUS HOC POSUERUNT EPITAPHIUM. MIL CCCC LXXI. Les armoiries de Tanneguy Le Compasseur de Créquy-Montfort se trouvent gravées sur la même table de bronze, et voici comme elles sont figurées audit procès-verbal : Parti d'un trait. Au premier coupé, au premier du coupé parti, au premier parti d'azur aux trois compas ouverts (d'or ou d'argent, car le métal du blason n'en est pas visible, 2 en chef et 1 en pointe. Au 2 du parti d'or au créquier de gueules. Au 2 du coupé bandé d'or et d'azur, de 7 pièces. Au 2 du parti sénestre, d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de 4 billettes du même, posées l'une en chef des trois autres, et ladite fasce accompagnée en pointe de trois autres billettes d'or posées en fasce.

Il est à noter que la reproduction de ces mêmes armoiries parties de Crequy, et la même adjonction du nom de Créquy-Montfort de la part des descendans de Tanneguy Le Compasseur, se sont renouvellées et perpétuées jusqu'à M. le Marquis de Courtivron, chef actuel de cette maison sans aucune réclamation de celle de Créquy, laquelle n'a exercé aucun coutrôle sur un grand nombre d'actes, ostensiblement passés dans le ressort du Parlement de Paris (notamment pour l'érection de la terre de Courtivron en Marquisat, comme aussi pour les actes relatifs aux mariages de deux Marquis de Courtivron, du même nom de Le Compasseur Créqui-Montfort, avec deux filles de la très-illustre et puissante maison de Clermont-Tonnerre). Sans accumuler à cet égard des preuves inutiles et surabondantes, il

est suffisant à observer que dans l'Histoire du parlement de Bourgogne, par Palliot, édition de 1649, les armes de Claude Le Compasseur, Chevalier et Seigneur haut-justicier de Courtivron, s'y trouvent parties des armes de Créquy, précisément comme on les voit disposées sur l'épitaphe de Tauneguy Le Compasseur de Crequy-Montfort, à l'abbaye royale de St-Loup de Troyes.

Àl'égard de ces deux adjonctions nominale et héraldique dont la date parait remonter à la fin du XIVe siècle, attendu que Tanueguy Le Compasseur de C'réquy-Montfort devait être sexagénaire à l'époque de son décès ainsi qu'il doit résulter de l'âge de son fils en 1471, il ne s'ensuit pas que l'origine inconnue de ces deux adjonctions puisse invalider un droit acquis depuis plus de trois siècles et toujours exercé sans contestation de la part des Sires de Créquy, tant de la branche Ducale entée sur les Sires de Blanchefort que des branches puinées des Marquis de Heymont, des Comtes de Canaples et des Seigneurs de Bernieulles.

Ou en est réduit, pour expliquer l'origine et le motif de cette adjonction des armes et du nom de Créquy à celles et celui de Le Compasseur, à la proposition suivante :

Il appert des titres provenus du cartutaire du dernier Marquis de Créquy-Heymont, et recueillis par Dom Villevieille, ancien archiviste de l'Abbaye de St-Germain-des-Prés-lez-Paris, lesquels documens ne paraissent pas avoir été consultés par les auteurs de l'Histoire des grands Officiers de la couronne 1° qu'Estheuil de Créquy, Seigneur de Mareuil, était fils de Baudoin IV, Sire de Créquy, et d'Alix Dame de Heilly, vivante en 1259 ; 2° qu'il avait eu pour fils Thierry de Crequy-Mareuil, Seigneur de Montfort, lequel eut pour fils aîné Jean de Créquy, dit de Montfort, et co-Seigneur du lieu de ce nom au diocèse du Mans ; 3° Jean de Créquy avait épousé Marguerite de Lusignan, Dame de Montfort en partie, de laquelle il n'eut que des filles au nombre de quatre ; savoir Alix de Créquy-Montfort, laquelle épousa Turpin de Champlieu, Sire de Saint-Espin ; Marguerite, alliée à Prudent de la Haye, Chevalier ; Jeanne, Prieure de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, et Marie de Créquy-Moutfort, dont l'alliance est inconnue ; 4° que ladite Marie ne saurait être morte célibataire, ni être entrée en religion, car il résulte d'un acte de l'année 1566, que sa sœur Alix, veuve de Turpin de Champlieu, et Dame douairière de la seigneurie de St.-Espin en Touraine, lègue une somme de 48 livres avec plusieurs joyaux, reliquaires et autres objets précieux à s filleule et sa nièce, Jeanne, fille ainée de sa sœur Marie, le tout sans autre désignation de noms de famille ou de qualifications territoriales, ce qui n'est que trop commun pendant le cours du XIVe siècle au xv, ainsi que tous les généalogistes ont eu l'occasion de l'expérimenter.

Comme l'époque où vivait ladite Jeanne, héritière apparente d'Alix, de Marguerite et de Marie de Créquy-Montfort est la même que celle où le père de Tanneguy Le Compasseur de Créquy-Montfort avait dû se marier, on est conduit à penser qu'une alliance entre eux a pu déterminer cette adjonction des armes et du nom de cette branche des Créquy, dont on ne retrouve plus aucun autre vestige à partir de la même époque. C'est l'unique supposition raisonnable qui puisse résulter de l'examen des titres et de l'observation d'un fait enseveli dans la nuit des temps, et surtout dans les profondes ténèbres du XIVe siècle.

N° VI.

Je manque d'expressions pour rendre la vivacité et l'étendue de la reconnoissance dont je suis pénétré et tributaire envers l'Assemblée Nationalede France qui m'admet à l'honneur de parler dans son sein après m'avoir rendu la vie, la liberté et ma patrie.

J'apporte devant vous, Messieurs, un grand intérêt, l'intérêt général de tous citoyens et la preuve complète des abus excessifs du despotisme ministériel, arbitraire et déprédateur sous les règnes de Louis XV et Louis XVI ; ce qui nécessita la convocation de l'Assemblée de la Nation. Vous avez sous les yeux une victime rare et peut être unique par ces circonstances, aussi votre compétence est exclusive pour en connoître.

Ce ne fut point le destin de la fatalité qui me persécuta si cruellement dès le berceau ; ce fut uniquement l'iniquité, la perversité, la scélératesse des hommes en places ministérielles, oppresseurs et déprédateurs dont la Providence divine m'a sauvé. Elle me présente aujourd'hui et me donne en spectacle a l'univers que j'ai le droit d'étonner et d'intéresser par mes malheurs, mes souffrances, et pour avoir survécu à tant d'horreurs et de supplices.

Environ quarante réclusions ou emprisonnemens ont partagé et presque rempli l'espace et les époques de ma vie ; la dernière est une captivité de neuf ans, dans une terre étrangère, au fort de Prusse, près de la ville de Stettin, tombeau ou je fus descendu tout vivant, chargé de fers du poids de plus de soixante livres, au pain et à l'eau, privé de la lumière, sur la dure, destiné à y périr, le tout afin de me soustraire à la réclamation de mes droits et biens usurpés par le nommé Blanchefort, se disant Crequy ; et ses participans. C'est de cet horrible tombeau que l'Assemblée Nationate de France, par sa justice et son humanité, vient de m'arracher et me rendre à la lumière, à ma patrie et à mes droits.

Dignes législateurs de la plus grande Nation du monde, j'invoque votre sagesse et vos lois ! Vous êtes exclusivement compétens ; mon intérêt est le national même, et celui de tous citoyens, il est de plus lié au gouvernement despotique, qui m'a victimé, sans égard à la justice ni des hommes ni de Dieu. Mes droits sont sacrés, ils ont été violés par des hommes en place, contempteurs de l'humanité et de la divinité. Votre tribunal seul demeure compétent.

Mais encore, quels furent et purent être les premiers motif, qui me vouèrent à la haine et à l'oppression ?

Cette question remonte aux auteurs de mes jours et m'oblige d'indiquer ceux mêmes qui m'appelèrent à naître. Souffrez donc, auguste Assemblée, le récit et le précis nécessaire de ma naissance et de mes évenemens, vous jugerez ensuite des causes secrètes et clandestines qui me victimèrent sans nul respect pour mon innocence ni mes droits.

Élisabeth de Montmorency, dite princesse de Freyberg et de Schitzemberg, me donna le jour et m'apprit que je suis le fruit de son mariage secret avec Louis XV, antérieurement à celui qu'il fit en public avec la princesse de Lezinski. Ma mère retourna dans ses états de Freyberg en Empire. Là, elle fut recherchée en mariage par Jacques-Charles-Alphonse de Crequy, envoyé extraordinaire de France à Vienne, et qui ignorait le susdit mariage secret.

Le roi Louis XV s'y opposa et ne permit cette alliance qu'en 1776, mais sous des réserves insolites et politiques à expliquer en temps et lieux. Ceci se passoit à Paris.

La princesse de Montmorency de Freyberg et de Schitzemberg, disgraciée de la cour de France et mécontente de l'inconduite d'Alphonse de Crequy, se retira dans ses états en Empire, près de Vienne. Ce fut à cette époque, 1737, que je naquis et fus baptisé.

Ma mère repassa en France aux ordres de Louis XV, vers l'année 1748 ou 1749 Alphonse de Crequy avoit été aux portes de la mort ; et comme il avoit reçu la dot de ma mére qui absorboit de beaucoup tout ce qu'il possédoit, en réparation il me declara son unique héritier par son testament. Il fut fait ensuite un autre acte devant notaire, à Paris, qui porte mon signalement par la singularité d'une empreinte que la nature m'avoit imprimée ineffaçablement. Par cet acte, je suis pensionné par Alphonse de Crequy pour mon éducation sous la main de l'abbé Goudin d'Arostey, résidant lors a Paris. L'on me pourvut ensuite, par le même acte, d'un subrogé tuteur qui fut Blanchefort, père de l'actuel, mon persécuteur, qui se dit Crequy,

Ma mère fut placée par ordre du roi dans une maison de retraite : dès ce moment je la perdis de vue, je la crois vivante, n'ayant aucune preuve de sa mort.

Alphonse de Crequy ayant vécu concubinairement avec une demoiselle précédemment, pendant nombre d'années, continua ses égaremens avec elle, qui le sollicitait à me hair et persécuter.

La persuasion où était Alphonse que je n'étais pas son fils, mais celui de Louis XV, l'instiguoit à me faire moine ; je resistai ; on me mit dans un couvent pour m'y contraindre par violence ; on vouloit au moins que je fusse ecclésiastique, et l'on me tonsura, rapportant là toute mon éducation. Je m'étois échappé des mains d'Arostey ; je fuis également du cachot monacal. J'avois alors environ vingt ans. Enfin, pour me soustraire à mes persécuteurs, je voyageai chez l'étranger, où j'appris la mort d'Alphonse de Crequy, décédé en Poitou dans sa terre, en 1771 : je rentrai en France, où j'appris qu'il avoit testé de nouveau ; je me procurai son extrait mortuaire et copie de son testament, et vins trouver Blanchefort le fils, qui avoit succédé à son père dans l'administration de mes biens pupillaires.

Ce testament portoit : que le testateur avoit un fils par le monde, à qui appartenoient et il laissoit tous ses biens ; en cas qu'il reparût, ils lui seroient remis, et que où il ne reparoîtroit, audit Blanchefort fils. Ce testament portoit de plus que l'on reconnoîtroit l'héritier aux marques indélébiles qu'il portoit, et, volà le dénouement aussi et la cause des criminelles persécutions que j'ai essuyées de la part de ce Blanchefort et ses complices.

Àmon apparition, sur la fin de 1775, cet administrateur de mes biens me méconnut, me traita de faussaire, d'imposteur et d'aventurier, et sur ma demande formée contre lui à la prévôté de Versailles, où il résidoit, étant attaché à la maison de Monsieur, il m'accusa et dénonça comme tel, et conclut à mon arrestation. Je fus emprisonné, mis au cachot, dessaisi de tous mes titres, qui furent livrés à Blanchefort, sous prétexte d'examen.

Par un coup du ciel, je me procurai, l'acte ci-devant mentionné ; il portoit mon signalement et prouvoit mon identité. La main qui le remit en imposa au juge complice ; et on me rendit la liberté, et j'en sortis sous le nom de Crequy, comme j'y étois entré.

Un jugement m'étoit dû pour m'absoudre et réparer, ou me condamner. Le juge complice n'en rendit point.

Forcé de me reconnoitre, Blanchefort s'excusa et me caressa pour me surprendre de nouveau. On imagina ensuite la calomnie de dire que j'étois complice de Lally dans l'Inde, où je ne fus jamais ; la calomnie fut reconnue, le roi fut détrompé et je sortis encore de ma prison.

Le roi meurt en mai suivant ; le prince des Deux-Ponts, mon parrain et protecteur, meurt bientôt après. Il m'avoit conseillé de voyager encore tandis qu'il me vengeroit ; sa mort me laissa désespèré. Je m'éloignai de mes ennemis, dont la persécution me suivoit ; je passai en Pologne, où j'y pris de l'emploi militaire. De retour en Silésie, je m'y mariai en 1781. Je revins en France en 1782. Je présentai des mémoires au roi pour lui demander justice et protection je lui rappelai les promesses qu'il m'avoit faites sous la Vauguyon ; il s'en souvint, et promit encore ; il me fit dire ensuite de me pourvoir au parlement pour mes droits et réclamations.

Le despotisme ministériel de France me persécuta ; des circonstances me rappellèrent en Silésie ; les mêmes persécuteurs et complices m'y poursuivirent ; on m'y arrête sous calomnie ; je me justifie et je suis rendu libre. Le despotisme ministériel de France sert Blanchefort par complicité ; on m'y crée une pension de six cents livres de rente viagère, par le fond constitué de douze mille livres, consignées à la banque de Berlin, et l'on me descend tout vivant dans un cachot pour y pourrir et périr, et me soustraire à mes réclamations de biens et droits en France.

L'Assemblée Nationale de France l'apprend, après neuf ans de supplice dans cet état affreux ; sa justice et son humanité m'en arrachent et me rendent ma liberté et ma patrie.

Le supplément historique de mes malheurs est sous la presse, il doit paroître et instruire l'univers des supplices et abominations pratiquées contre moi, et étonnera les nations qui apprendront comment j'ai pu y survivre.

Il existe aussi des preuves confirmatives de mon état personnel et naissance, elles sont au secret des registres de cette famine régnante. Les livres refusés, parce qu'ils renferment les secrets de Louis XV et de l'état, les contiennent. On doit trouver aussi les pensions et les ordres dont je suis décoré, et il n'est aucun prétexte de refuser aux représentans d'une nation ce qu'elle a droit et intérêt de ne pas ignorer. Il n'est aucun livre rouge, ni vert, ni de couleur quelconque, qu'elle n'ait le droit d'exiger et de voir, surtout quand le motif est comme ici de toute justice ; et je conclus et le demande contre le prétexte même qu'allégua, si injustement, le ministre Necker, pour ne pas éclairer la nation sur tout ce qu'elle a droit de savoir, et principalement en matière de justice étroite, comme ce cas-ci le requiert, que l'Assemblée Nationale doit se faire, rapporter et ouvrir les susdits livres.

En attendant, Messieurs, cette représentation de droit que je demande, j'exige, 1° que Blanchefort soit contraint de représenter le titre d'administration desdits biens pupillaires par lui administrés, par lequel titre son père et lui, successivement, les administrèrent, et dont ils me doivent la restitution plénière et les comptes de leur gestion. Ce titre même indiquant le pupille et l'administrateur, ainsi que le tuteur de la personne et biens dudit pupille, dont ils sont personnellement responsables, la représentation en est de droit étroit et de nécessité.

2° Je demande que le même Blanchefort soit également contraint de représenter l'acte testamentaire qui défère et conserve lesdits biens au pupille au cas qu'il reparoisse, et à défaut de laquelle reparition ou retour, les délaissent et abandonnent auxdits administrateurs y dénoncés.

Par ce titre second, on verra comment, de simple administrateur, Blanchefort a pu devenir propriétaire desdits biens.

C'est d'ailleurs le devoir du tuteur de représenter au pupille les titres de la tutelle personnelle et réelle, et surtout ceux dont moi-même, ce pupille, étois muni lors de mon arrestation à Versailles en 1774, et dont je fus induement déssaisi, pour les livrer, par le juge complice, audit Blanchefort et persécuteur.

Pourquoi donc ces titres ne me seroient-ils pas par lui représentés ? Le refus de Blanchefort feroit sa conviction, comme leur représentation assure aussi victorieusement le succès de mes conclusions, prétenions et réclamations.

J'observerai que les indemnités qui me sont dues par le gouvernement, pour raison de l'oppression et suppliciation de ma personne et de la privation de mes biens, le tout par la complicité du despotisme ministériel et afin de me soustraire à la réclamation de tous mes droits ; ces indemnités sont un objet sur lequel l'Assemblée est seule compétente de prononcer, puisque c'est d'entre le gouvernement du despotisme ministériel et moi.

Sages législateurs, vous dans les mains desquels est la destinée de l'empire, qu'il me soit permis de réclamer l'exécution de votre sublime et immortelle constitution, qui fait l'admiration des nations qu'elle va régénérer. L'éxecution, surtout, de ses décrets, qui sont les bases et les fondemens de l'état social, tels entr'autres le premier décret de ce chef-d'œuvre constitutionnel, celui qui rétablit l'homme dans sa dignité originelle par la reconnoissance, le rétablissement et la promulgation de ses droits naturels, sacrés, inaliénables, inamissibles et imprescriptibles. L'article 17 en est encore une base fondamentale et constitutionnelle. Il assure et conserve absolument les propriétés et les droits des citoyens. J'en demande également la pleine et prompte exécution en tout ce qui m'appartient et concerne ; ma demande est donc essentiellement juste, puisqu'elle est constitutionnelle et digne de toute l'intégritè qui vous caractérise et que je me propose de célébrer toute ma vie.

Charles de Bourbon-Montmorency et de Crequy.

Le premier mars 1791, il plut à l'Assemblée Nationale constituante, et au Roi, de faire briser mes chaines en Prusse, et me faire rendre ma liberté, malgré toutes les noires instigations et mauvaises préventions que mes ennemis (d'intelligence avec les sieurs de Vergennes, de Breteuil, d'Entraigues, de Montmorin, de Moustier, d'Hertzberg et d'Eskelbeck) s'étaient efforcés de leur donner pour me perdre, et pour perpétuer ma détention injuste en Prusse ; mais mes ennemis firent tant par leurs cabales avec les sieurs de Montmorin, d'Hertzberg, de Moustier et d'Eskelbeck, qu'on ne me donna point les fonds que le Roi et l'Assemblée Nationale constituante avoient ordonné à M. de Montmorin de me remettre à la sortie de ma prison tant pour me vêtir et pouvoir revenir dans cette capitale y réclamer et poursuivre mes justes plaintes et prétentions, que pour acquitter toutes les dettes que j'avois été forcé de contracter pendant les neuf dernières années de ma détention injuste en la forteresse de Stettin, dans les États du roi de Prusse ; de manière que cette dernière injustice des ministres, sieurs de Montmorin, d'Hertzberg, d'Eskelbeck et de Moustier, fut cause que le défaut d'argent et les longues maladies que j'essuyai à la sortie de ma prison, ne me permirent point de partir de Stettin que le premier juillet dernier, et mes ennemis trouvèrent encore les moyens de me faire arrêter, et plonger dans les cachots des prisons de Douay, par l'instigation de leur ami, le ci-devant marquis d'Eskelbeck, lors de mon passage en ladite ville de Douay, sur la fin du mois d'août dernier, et de là, ils me firent conduire de brigade en brigade, par les cavaliers de la gendarmerie, comme un criminel, jusqu'en cette capitale, où ils espéroient encore me faire gémir et périr dans les cachots de l'hôtel de la Force ; mais l'Assemblée Nationale ordonna à M. de Lessart de me libérer entièrement, et avec permission à moi de lui adresser mes justes plaintes et demandes par une pétition ; c'est ce qui fut ponctuellement exécuté le 30 août 1791, et ma péttion fut présentée quelques jours après à l'Assemblée Nationale constituante ; mais comme elle étoit alors sur la fin de sa législature, et trop occupée de mille affaires précieuses pour le bonheur de l'État et de la nation, je fus conseillé de représenter de nouveau ma pétition, aussi bien que mes justes plaintes et prétentions, par devant la nouvelle législature actuelle ; et en attendant, ce retard m'engagea d'adresser au Roi, à MM. ses frères, à la Reine, a MM. de Montmorin, de Lessart et Blanchefort soi-disant Crequy, toutes les requêtes et lettres que j'ai l'honneur d'exposer ci-joint à vos yeux, afin de ne vous rien laisser ignorer, Messieurs, de mes démarches, puisque j'ai l'honneur de vous regarder comme mes juges équitables autant que comme mes libérateurs, mes protecteurs et défenseurs de mon innocence opprimée, aussi bien que mes justes plaintes, droits et prétentions légitimes.

Je supplie l'auguste Assemblée Nationale, toute la nation françoise et l'Europe entière de vouloir bien considérer que :

Si dans mes premiers et derniers mémoires imprimés, je n'y ai point fait mention de mes vrais titres, nom et qualités de Bourbon-Montmorency, et fils légitime du premier mariage secret de Louis XV avec Madame de Montmorency, par contrat, en date de l'année 1722, et renouvelé les années 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736 et 1737, signé du roi et dame susdite, en présence de plusieurs témoins dignes de foi, et qui ont aussi soussigné avec le roi et ladite dame de Montmorency, mes légitimes

père et mère ; et si je n'ai aussi point dit que ladite dame ma mère avoit été obligée (par ordre de Louis XV, mon père) d'épouser en secondes noces, Jacques-Charles-Alphonse, marquis de Crequy, environ l'année 1724, et avec ordre audit marquis de reconnoître pour ses enfans et pour ses légitimes héritiers tous les enfans nés et à naître, présens et à venir, que pouvoit avoir eus et que pourroit encore avoir la dite princesse de Montmorency, etc. Si, dis-je encore, je n'ai point fait mention de toutes ces choses, non plus que des raisons qui engagèrent la princesse de Schitzemherg et de Freyberg en Empire, d'adopter ma mère pour sa fille et son héritière universelle ; voici en abrégé les légitimes raisons de mon respectueux silence sur toutes ces choses :

Premièrement, c'est que Louis XV me reconut et me légitima l'année 1774, au mois de mars, en m'assurant un apanage et 500,000 livres de pension ; mais Louis XVI, quoiqu'il me reconnût en 1782, m'ordonna pourtant, de bouche et par écrit, de ne me qualifier que du nom de Crequy ; de réclamer mes biens paternels et maternels sous ce nom ; puisque Louis XV, mon père, avoit ordonné à Jacques-Charles-Alphonse marquis de Crequy et second époux de ma mère, de reconnoitre pour ses légitimes enfans et héritiers, dès les années 1724 et 1737, tous les enfans présens et à venir de ladite princesse de Montmorency, ma mère [illisible] que tous les biens provenoient d'elle et du roi mon père ; le tout sous peine de toute l'indignation de Louis XVI et de la perte de ma vie ou de ma liberté ; ce furent les propres termes et menaces de Louis XVI et du maréchal duc de Noailles, ainsi que du duc d'Orléans et de Madame de Montmorency-Luxembourg, par ordre exprès de Louis XVI, aux mois de mai, juin et juillet de l'année 1782, que je me rendis en cour de France et au parlement de Paris, pour la réclamation de mes droits, titres, biens, états et autres, prétentions légitimes.

Secondement, que mon obéissance et soumission aveugles aux ordres de Louis XVI, et vu les flatteuses et justes espérances que ce monarque me donna alors, m'ayant paru comme sacrées et inviolables (vu le despotisme) bien que je pourrois me plaindre et prouver que le roi, ses frères et la reine, ont abusé de ma trop grande confiance et bonne foi, puisque, quelques semaines après, ils se liguèrent avec mes ennemis pour me faire périr dans un cachot affreux de Prusse, chargé de chaînes, sous un nom emprunté qu'ils me donnèrent et de faux crimes dont il me couvrirent, pour mieux cacher au public leurs noirs complots pour me perdre ; malgré toutes ces horreurs dont le ciel et la terre frémissent, daignez, Messieurs, jeter les yeux sur mes mémoires imprimés et sur les requêtes ou placets que j'ai présentés au roi Louis XVI, à la reine et aux ministres, le sieurs Montmorin, de Lessart, de la Porte, ainsi qu'au sieur de Blanchefort, soi-disant Crequy, mon principal adversaire et vous verrez, Messieurs avec quelle délicatesse j'ai cherché à menager le roi, ses frères, la reine, les ministres et tous mes plus cruels ennemis ; mais si ous daignez, surtout, vouloir jeter les yeux sur l'histoire de mon infortunée vie et aventures, vous y trouverez, Messieurs, qu'outre que mes ennemis, les sires de Crequy et de Blanchefort, subtilisèrent des lettres de cachet pour me faire périr de manière ou d'autre, en 38 en 40 prisons et forteresses différentes, Louis XVI, pour me frustrer des apanages que Louis XV et lui-mêmes s'étoient cru, obligés indispensablement de m'accorder, ils donnerérent successivement

leurs ordres pour s'emparer de tous mes titres et papiers, puis pour me faire empoisonner dans ma prison ; puis une autre fois, pour me faire trancher la tête secrètement entre les deux guichets à la Bastille, vers l'année 1770.

De pius, en 1777, ils me firent ouvrir les veines dans la prison de la prévôté royale a Versailles ; que finalement en 1782 ils se contentèrent (d'intelligence avec les Crequy, les Blanchefort, le comte de Vergennes, ministre d'état, le baron de Breteuil, le marquis d'Entraigues, ministre de France en Saxe, Duponteil, de Montmorin, ministre des affaires étrangères, de Moustier, ministre de France à Berlin, et le marquis d'Eskelbeck, vice président au département du Nord) ; de concert ensemble, dis-je encore, ils se contentèrent de me faire mutiler aux parties nobles de mon corps et me plongèrent pour la vie dans un cachot en Prusse, chargé de chaînes du poids de plus de 60 livre, réduit à faire tout sous moi, dans un affreux petit cachot soutterrain, n'ayant qu'un peu de paille pour lit et vêtemens, sans feu et sans lumière, et n'ayant que du pain bien noir, des fèves, des pois et des haricots cuits à l'eau pour toute nourriture, en payant une pension annuelle de 600 liv., outre qu'ils payoient aussi très régulièrement une garde, composée d'un officier et de neuf soldats, pour empêcher que je ne m'échappe, que je n'aie correspondance avec personne, et qu'on ne me tende aucun secours humain.

Enfin, Messieurs, en lisant l'histoire de mon infortunée vie et aventures tragiques, vous y trouverez des preuves plus que suffisantes de tout ce que j'ai l'honneur de vous exposer ; et les cris du ciel de la nature et de l'univers entier, se joignant aux vôtres, vous ne pourrez vous dispenser de me rendre justice et de m'accorder quelques secours pécuniaires à titre de prêt ou comme pension alimentaire et provisoire, en attendant que justice me soit rendue ; cependant, Messieurs, j'aime à me persuader que tous les crimes ou les torts des rois Louis XV et Louis XVI à mon égard, ne sont sûrement autre chose que les effets des ruses, artifices et horribles complots des ministres et de Blanchefort, soi-disant Crequy, qui ont trompé et abusé indignement de la bonne foi des deux monarques de France pour me perdre.

P. S. Ma cause est celle de l'État et de la nation, elle ne peut être jugée que par vous, Messieurs, qui en êtes les représentans ; et si l'on ouvre les livres rouges et verts, qui sont au nombre de cinq, dont quatre rouges et un vert, qui me sont connus, j'ose assurer qu'on y trouvera des renseignemens qui me seront favorables ; mais par respect autant que par ménagement pour le roi et toute sa famille royale, je me tais sur tout le reste, et ne parlerai que lorsque l'auguste Assemblée Nationale me l'ordonnera.

Au reste, je ne demande autre chose, sinon que celui qui, d'entre moi et mes accusateurs ou délateurs, sera convaincu de fourbe et imposteur ; soit foulé aux pieds du peuple et de cette auguste Assemblée : et que celui qui sera reconnu innocent et juste, rentre dans tous ses droits légitimes. Que les ministres et tous mes autres adversaires paroissent ici ; et daignez, Messieurs, prononcer l'arrêt irrévocable, par lequel le ciel et votre sagesse, lumières et justice incorruptible et impartiales, doivent, en cette occasion, immortaliser votre honneur et gloire, autant que le bonheur et ta félicite de l'État et de toute la chère nation françoise.

Ce sont les vœux très sincères de votre très obéissant serviteur.

Réponses du roi, de la reine, de messieurs ses frères et des ministres.

M. Thiery, valet de chambre du roi me dit de m'adresser à M. de la Porte, intendant de sa majesté.

M. de la Porte me dit de m'adresser à M. de Josselin, intendant de la maison de la reine, ou bien à M. de Lessart, ministre de l'intérieur.

MM. de Lessart, de la Porte et de Josselin, après m'avoir renvoyé de Pilate à Hérode, dirent que mon affaire étoit ou devoit être renvoyée à M. de Montmorin vu que ma cause et mes demandes étoient une affaire d'État ; que cependant ils rafraichiroient la mémoire au roi et à la reine, touchant mes justes plaintes et demandes ; mais qu'ils me conseilloient, en attendant, de voir souvent M. de Josselin.

Enfin, après m'avoir renvoyé de Pilate à Hérode, comme ci-devant dit, M. de Josselin me dit de bouche, en présence de témoins, que le roi, et encore moins la reine, ne pouvoient guère avoir égard à mes demandes pécuniaires, vu que la reine ne pouvoit plus ce qu'elle avoit pu autrefois ; que le roi, ayant été obligé d'envoyer dans les pays étrangers, plus de 18 millions pour le soutien de ses tantes, de ses frères et de plusieurs milliers de ses plus affidés sujets, pensionnaires et expatriés, étant obiglé de faire encore de plus grands emprunts pour les mêmes causes, il ne lui restoit que sept millions de revenus, et la douleur de me renvoyer à l'Assemblée Nationale qui avoit pris sur son compte toutes les dettes de l'État, de lui et de ses frères, et dont mes demandes faisoient partie.

Quoi, Monsieur, lui dis-je, n'ai-je pas plus de droit aux bienfaits du roi, que tous les émigrans dont le roi et vous parlez ! M. Josselin, avec feu : — mais, Monsieur, les émigrans ou aristocrates (tels qu'il vous plait de les nommer avec le reste de la crapule françoise) sont pourtant les plus zélés et seuls vrais fidèles sujets du roi ; ainsi, souffrez, qu'ils aient la préférence sur vous aux bienfaits du roi et de la reine, etc. Sur cela, il me donna le billet qu'on trouvera ci-inclus, et me conduisit assez brusquement à la porte.

Nota. Toutes mes lettres et requêtes, ainsi que les réponses, sont ci-après,

Copie de la première requête présentée au roi

le 10 octobre 1791.

Les mémoires imprimes, ci-joints, par conseil de plusieurs membres de l'Assemblée Nationale seront plus que suffisans pour faire connoître à V. M. toute l'étendue de mon triste sort ; mais, comme mon affaire est renvoyée a la nouvelle législature, ce retard me force de supplier V. M. de daigner vouloir me tendre une main secourable, pour m'aider à subsister jusqu'à ce que justice me soit rendue, et mes vœux s'éleveront au ciel, comme l'encens, pour bénir les jours et le règne de V. M., qui seront toujours infiniment précieux à tous les Français, et particulièrement à celui qui ose se dire, avec le plus profond respect et parfaite sincérité. Sire, de V. M. le très humble et très soumis serviteur et sujet :

P. S. Si S. M. daignoit m'honorer d'un moment d'audience particulière, j'aurois l'honneur de lui prouver que, bien loin d'avoir jamais été capable d'exécuter, ni même de penser à commettre l'horrible crime d'attenter aux jours de S M., comme mes ennemis ont osé le persuader aux cours de France, d'Empire et de Prusse, pour me perdre ; je prouverois, dis-je, au contraire, qu'au préjudice de ma fortune et de ma propre vie, j'ai sauvé et conservé la vie et la couronne que possèdent encore aujourd'hui V. M. et ses augustes frères, et que c'est en vertu et pour récompense de cet acte héroïque, qu'il plut à Louis XV, à la reine, à madame la princesse Louise, ainsi qu'à monseigneur le dauphin et à madame la dauphine, vos augustes père et mère de glorieuse mémoire, de m'accorder les dignités de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et de lieutenant général de vos armées en survivance, outre les pensions, depuis cent jusqu'à deux cents louis d'or, que chacun d'eux m'assura ma vie durant, et qui m'ont été pour la plus grande partie exactement payés jusqu'à l'année 1777, que l'injustice des ministres d'état, Blanchefort, et M. Foulon-des-Murs, fermier gêneral, me frustrèrent entièrement.

Je ne joins point ici les preuves de ce que j'avance, parce que ce sont des choses et des faits que je ne puis avoir l'honneur de communiquer qu'à V. M. même ; et, si elle daigne m'honorer d'un moment d'audience ci demandée, j'aurai encore l'honneur de lui prouver que, si jamais j'eusse voulu être assez malheureux que de former le projet de lui être préjudiciable, à lui et à toute la famille royale, je le pouvois, quoique du fond de mon cachot à Stettin ; je le pouvois encore mieux au moment que j'ai recouvré ma liberté ; je le pouvois encore plus particulièrement, lors du départ précipité de S. M., puisque j'étois environné de ses propres ennemis ; enfin je le pouvois et le pourrois encore depuis mon retour dans cette capitale ; et, pour ce faire, il me suffiroit de produire et de rendre publiques, l'histoire de la vie de ma mère, toutes les lettres de S. M. Louis XV ; celles des correspondances secrètes de madame la dauphine, votre auguste mère, de glorieuse mémoire, avec ma mère et son époux, le marquis de Crequy, outre encore plusieurs autres pièces authentiques ; mais bien loin d'être capable de cela, j'ai gardé jusqu'à présent un silence inviolable, qui me seroit funeste, si S. M. ne daignoit y avoir égard ; et, pour m'en rendre digne, je viens, avec toute la sincérité possible, lui offrir ma fortune, mon sang et ma vie, s'il les faut, pour la conservation et la défense de ses jours et de ses droits.

J'ai l'honneur et le malheur tout à la fois d'être cet infortuné de Bournon-Montmorency, connu sous le nom d'Alexandre Crequy, et qui eut l'honneur de faire remettre à V. M. par M. Thiéry, le lundi 10 de ce mois, un mémoire imprimé et une requête dont j'ai l'honneur de joindre ici les copies ; j'aime à me persuader, Sire, que vous ne souffrirez pas qu'un homme qui ose se dire et qui s offre prouver qu'il a l'honneur de vous appartenir de très près, et qui a même sauvé vos jours, soit réduit à ces trois cruelles extrémités, ou de n'avoir d'autres ressources pour subsister que les honteux et humilians secours de ses propres domestiques (c'est mon état actuel depuis le premier mars 1791 qu'il plut à l'Assemblée Nationale et à V. M. de faire briser mes chaînes), ou bien de m'ôter la vie pour cacher au public sa misère et sa honte ;

Ou enfin de se voir forcé d'adresser au public et à l'Europe entière, ses soupirs, ses larmes et ses justes plaintes.

Daignez, Sire, m'épargner cette douleur ; vous le pouvez en m'honorant d'une audience particulière ; votre gloire autant que vos intérêts et les miens l'exigent de votre justice ; mes ennemis, pour tromper V. M., lui diront, peut-être, que je suis un fou ; mais qu'elle daigne m'écouter avant que de me juger.

Il se peut que dans mes mémoires imprimés et mes requêtes présentées à V. M., il y aurai peu de bon sens, même des expressions vives ; mais je vous supplie de ne m'en point attribuer la faute, et de vouloir bien ne les regarder que comme émanées et dictées par la vérité simple et naïve d'un homme qui n'a pas eu tout le temps de la réflexion, et dont la mémoire et les esprits pourroient bien être affoiblis par la longueur d'une injuste détention, et qui manque encore aujourd'hui des secours les plus nécessaires à sa vie.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Sire, de V. M., le très humble, etc.

Copie de la lettre adressée à M. de Montmorin,

le 21 octobre 1791.

Vos intelligences, tant publiques que secrètes, avec M. de Vergence, M. de Moustier et M. de Blanchefort, soit-disant Crequy, outre les lettres écrites de votre propre main à la cour de Berlin ainsi qu'à l'Assemblée Nationale et aux comités des recherches et des lettres de cachet, contre moi, ou dans l'affaire qui fut le sujet de ma détention, m'avaient paru plus que suffisantes pour me donner de vous la plus noire impression ; et c'est ce qui fut cause que, ne me croyant plus obligé du moindre ménagement envers vous, j'ai fait sentir dans plusieurs milliers d'imprimés, destinés pour la France et l'Europe entière, mon juste ressentiment ; plusieurs lettres répandues dans les pays étrangers (et par vos adversaires, sans doute) sembloient vous couvrir et vous couvaincre de la plus haute trahison envers la patrie, et autoriser ma haine et mes préventions contre vous.

Cependant comme j'ai le cœur et l'âme justes et incapables de condamner personne ni de compromettre son honneur, sa gloire et sa réputation, sur des clameurs publiques ; c'est ce qui m'engagea à me faire délivrer les copies de toutes les lettres que vous aviez pu écrire pour et contre moi ; les ayant examinées avec la plus scrupuleuse attention, j'ai cru y remarquer et trouver que tout votre crime pouvoit bien n'être autre chose que les malignes instigations de mes ennemis près de vous, Monsieur, aussi bien que près de leurs majesté, et des ministres de France et de Prusse pour me perdre. D'après cette prévention dernière en votre faveur, et que j'aime a me persuader être juste, j'ai cru qu'il seroit facile de vous désabuser et de vous prouver (si vous êtes cet homme juste et intègre que je vous suppose), que je suis plus digne de toute votre estime que non pas de votre courroux, et encore moins de vos persécutions ; d'après ce, jetez encore les yeux sur les imprimés et écrits ci-joints, et mettant la main sur votre conscience, dites-moi vous-même (de bouche ou par écrit) ce que je dois penser de vous ; ce que j'en dois dire à la postérité ; et enfin, si vous voulez être mon

ennemi ou mon protecteur. La noble et haute opinion que j'ai conçue de vos vertus et mérites personnels font que j'aime à me persuader que vous serez assez juste pour prendre le dernier parti ; mais je vous prie de m'honorer d'une réponse décisive pour la fin de cette semaine, afin que je sache à quoi m'en tenir ; sur ce, j'ai etc. Monsieur, votre très humble, etc.

P. S. En attendant votre réponse, j'ai sursis tous mes imprimés et mes écrits.

Copie de la deuxième lettre à M. de Montmorin,

le 24 octobre 1791.

Par ma dernière et première du 21 courant, j'eus l'honneur de vous faire connoitre positivement que j'avois besoin de toute votre justice et puissante protection pour rentrer dans toutes mes justes prétentions ; ou de toute votre haine et vos persécutions pour rentrer dans mon affreuse prison, y cacher et ensevelir mon nom, mes prétentions autant que ma misère et ma confusion, qui sont au plus haut comble et sans expression, depuis le recouvrement de ma liberté et la perte de mes pensions : daignez donc vous décider sur le choix du sort que votre justice vous inspirera de décider pour moi. Je viens en personne la solliciter, afin de vous convaincre plus parfaitement de la respectueuse et sincère confiance de votre très humble, etc.

P. S. Tous mes imprimés et écrits resteront encore sursis jusqu'à la fin de cette semaine.

Copie d'une lettre adressée à M. de Lessart,

le 14 octobre 1791.

Je prends la respectueuse liberté de vous adresser la présente, pour vous supplier d'avoir la bonté de m'accorder un moment d'audience en particulier, et de vouloir bien me mander le jour et l'heure de votre commodité pour cela, ayant des choses de la dernière conséquence à vous communiquer et qui intéressent vivement S. M. et toute la famille royale, autant que moi-même, qui ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération et confiance, Monsieur, votre très humble, etc.

Copie d'une deuxième lettre envoyée à M. de Lessart,

le 18 octobre 1791.

Si je n'ai pas eu l'honneur de vous rendre ma visite depuis que vous m'honorâtes de la première audience a mon arrivée comme encre prisonnier dans cette capitale, je vous supplie de croire que ce n'est que parce que j'appréhendais de vous trop importuner, vu que je sais que vous êtes accablé de mille affaires précieuses dont vous vous acquittez avec une ponctualité, une vivacité, une sagesse et intégrité, qui font l'admiration de toute l'Europe et la mienne en mon particulier.

Les affaires de conséquence qui intéressent vivement le roi, et que je voulais avoir l'honneur de vous communiquer, sont les seules raisons qui m'ont fait prendre la liberté de me

rendre trois fois chez vous à l'honneur de votre invitation ; mais ne vous ayant jamais trouvé libre, et presque toujours comme invisible, j'ai pris, quoique à regret, la résolution de ne vous plus importuner de ma visite, et de me contenter d'exposer à vos yeux et sages lumières, le paquet ci-joint, pour vous supplier de le communiquer au roi.

Je crois que l'affaire est (et vous paroîtra, ainsi qu'au roi) d'assez grande conséquence pour oser espérer que S. M. et vous, Monsieur, voudrez bien m'honorer d'une réponse favorable dans le courant de cette semaine, pour m'éviter la douleur de rendre publics les milliers d'exemplaires imprimés, pareils aux inclus, et que je tiens tout prêts, en cas du refus ou d'un plus long silence à mes très humbles et justes demandes ; sur ce, j'ai l'honneur, etc.

Copie d'une lettre à M. de Lessart,

le 25 octobre 1791.

Charles de Bourbon Montmorency, connu sous le nom d'Alexandre de Crequy, prie M. de Lessart d'atoir la bonté de lui faire savoir s'il a quelques nouvelles à lui donner de ses demandes autant respectueuses que justes en cour, près du roi et de la reine, touchant les affaires de conséquence que M. Charles de Bourbon-Montmorency eut l'honneur de communiquer à M. de Lessart, et de vouloir bien lui assigner le jour et l'heure qui lui paroîtra le plus libre et commode pour une nouvelle entrevue selon l'offre de M. de Lessart, du 20 présent mois ; car Charles de Bourbon-Montmorency, dit Alexandre de Crequy, a l'honneur (et se croit obligé) de mander en ami sincère à M. de Lessart, que s'il ne reçoit pas une réponse également digne du roi et de lui, il ne sera plus la dupe des politiques, ruses et mauvaise foi de la cour et des ministres, et que son juste ressentiment éclatera dès la semaine prochaine dans toute la France et l'Europe entière.

Quelque peu digne, Monsieur, que tous deviez vous reconnoître du moindre ménagement, vous et tous ceux qui avez cabalé pour me perdre, il repugneroit à mon caractère de ne pas tenter des voies de conciliation ; car les persécutions que j'ai essuyées, bien loin de m'exciter à la vengeance, n'ont fait que me rendre plus humain et plus généreux : voulez-vous sauver votre honneur ou vous perdre sans ressources ? Je vous en donne le choix. J'expose à vos yeux et à vos remords le mémoire ci-joint ; plusieurs milliers d'exemplaires de cette lettre et de ce mémoire sont prêts à être distribués, si vous m'y forcez, non-seulement dans le royaume, mais dans toute l'Europe, afin que, ni vous, ni personne, ne puisse ignorer de la justice de mes plaintes et de mes prétentions ; j'y joindrai, comme vous devez bien vous y attendre, l'histoire de ma vie infortunée ; ces écrits doivent vous couvrir à jamais d'une honte immortelle ; il se peut même que toutes vos iniques manœuvres, bien éclaircies, soient capables, en me procurant la restitution de mes biens, de vous conduire à l'échafaud.

Vous sentez parfaitement, Monsieur, qu'il vous seroit inutile d'oser vous flatter encore de pouvoir rien attenter contre moi, et encore moins de corrompre les juges (car ils sont incorruptibles actuellement), et tous les forfaits que je dénonce, et que je dénoncerai contre

vous, seront attestés par plus ce cent personnes illustres et dignes de foi, afin que vous n'affectiez plus de douter de mes justes droits.

Ce ne sera que votre réponse ou votre silence, qui me décideront à vous poursuivre selon toute la rigueur de la justice et de la loi ; pour vous y soustraire, comme je le désire, je vous donne le choix, ou de m'assurer une pension annuelle de deux cent mille livres, en attendant que vous me restituiez (ce qui doit être dans deux ans au plus tard) tous mes biens et titres, que vous et toute la maison de Créquy possédez, et qui m'appartiennent légitimement, ou bien nous rendre par-devant le roi : car je ne veux point d'autre juge que lui-même, s'il est possible, et je suis résolu de m'en tenir à ce qu'il lui plaira de décider par des arrangemens à l'amiable, et tels qu'ils lui paroîtroit convenables à mes intérêts et aux vôtres. Je vous accorde jusqu'à la fin du mois prochain, pour opter l'une ou l'autre de ces propositions. J'ai l'honneur, etc.

P. S. En cas que S. M. refuse d'être notre juge et médiateur, vous consentirez avec moi, en sa présence, de terminer tous nos différends à l'amiable, par-devant telles personnes qu'il plaira à S. M. de nous nommer, pour remplir et tenir son lieu et place en cette affaire.

J'ai eu l'honneur de remettre à leurs majestés, lundi, 10 de ce mois, les mémoires cimentionnés, avec ma supplique, desquelles, j'attends leur ordre.

Copie de la lettre adressée à M. de la Porte, intendant de la liste civile, le 1 novembre 1791.

M. de Josselin, intendant de la maison de la reine, m'ayant assuré de bouche et même par écrit, que le roi vous avoit envoyé, le 20 du mois d'octobre dernier, mes mémoires que j'avois pris la liberté de lui adresser, concernant la justice de mes demandes et réclamations, afin de les examiner, je me suis alors présenté chez vous pour avoir l'honneur de vous voir et vous en demander la réponse ; mais je n'ai pas été assez heureux pour vous y rencontrer.

Je m'y suis encore présenté différentes fois depuis, mais n'ayant pas été plus heureux, je me suis décidé à vous écrire la présente, pour vous prier, Monsieur de vouloir bien faire sentir au roi toute la justice et l'importance de mes demandes respectueuses, et l'absolue nécessité d'y répondre dans un court délai.

Veuillez donc bien, Monsieur, observer à S. M. qu'un plus long silence sur mes très-humbles réclamations ne pourroit qu'augmenter mes inquiétudes, et me forcer, avec la plus vive douleur, de rendre publics des faits qui ne pourraient que déplaire au roi et à toute la famine royale.

Voulez-vous bien, Monsieur, m'accorder un moment d'audience, et m'indiquer l'heure et le jour de cette semaine où je pourrois avoir l'honneur de vous voir ; vous obligerez très-parfaitement celui qui est, etc.

Copie de la réponse à une lettre que j'adresse à Messieurs,

frères du Roi.

Le comte d'Avaray a l'honneur de faire mille complimens à M. le comte de Crequy Montmorency, abbé de Ruisseauville ; il a remis sa lettre à Monsieur, qui est au désespoir de ne pouvoir lui donner qu'un témoignage d'intérêt. À Schonburuslust, le 8 août 1791.

Copie de la réponse de M. de Lessart, du 15 octobre 1791.

M. de Lessart aura l'honœur de recevoir Monsieur Alexandre de Crequy, demain dimanche sur les 3 heures

Copie du billet de M. Josselin, sans date ;

Le placet présenté au roi par le sieur Alexandre de Crequy a été renvoyé par S. M. à M. de la Porte, intendant de la liste civile, le 20 octobre 1791.

N. B. Il est encore bon de dire ici que les ministres, sieurs de Montmorin, de la Porte et de Lessart, lassés de mes importunités, me congédièrent aussi comme Josselin, en me disant que le roi, bien loin de me pouvoir donner aucuns secours pecuniaires, cherchoit lui même de l'argent a emprunter, à 40 et 50 pour cent, pour soutenir ses tantes, ses frères et grand nombre de ses plus fidèles sujets expatriés depuis les révolutions survenues en France ; et que le roi et eux me conseilloient de m'adresser à l'Assemblée Nationale.

D'après le billet du sieur Josselin, je me rendis exactement tous les jours, et plutôt deux fois qu'une, chez le sieur de la Porte, jusqu'au 31 d'octobre ; mais il fut toujours invisible, tantôt sous prétexte de mille affaires intéressantes ; puis malade, puis enfin qu'il étoit en campagne et qu'on ne pouvoit savoir quand il reviendrait, quoique les sentinelles m'assurèrent toujours qu'il il étoit chez lui.

Il est bon d'observer ici que le sieur de Montmorin à adressé jusqu'à présent toutes les lettres qui me concernoient à l'aventurier Bésuchet, soi disant de Crequy.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites les 21 et 24 de ce mois.

Vos réclamations contre la maison de Crequy étant totalement étrangères à mon département, je ne puis m'y immiscer ni directement ni indirectement, et c'est à vous à déterminer ce qu'il vous convient de faire à cet égard.

Quant aux sujets de plainte que vous prétendez avoir, à cause de votre détention, ils sont antérieurs à mon entrée dans le ministère, etc.

Nous, soussignés, maitres-ès-arts de l'université de Paris, membres du collège de l'académie royale de chirurgie, anciens chirurgiens-majors des camps et armées du roi et du régiment des ci-devant gardes françoises..., attestons et certifions à qui il pourra appartenir, avoir été mandés, le 10 octobre dernier, pour donner nos soins à monsieur de Creqy, né de Bourbon-Montmorency, demeurant à Paris, rue de Richelieu, Hôtel-Royale de la Marine ; lequel se plaignoit d'une prostration complète des forces et de l'appétit ; de foiblesses et maux d'estomac, et de défaillances ; d'une insomnie continuelle ; d'étourdissemens et de

violens maux de tête, qui le faisoient souvent tomber dans un évanouissement dangereux ; de plus d'un écoullement perpétuel et invotontaire de la semence ; et d'une sensation douloureuse accompagnée plusieurs fois de syncope, toutes les fois qu'il se présentoit à la garde-robe.

D'après le récit et l'exposé des incommodités dont se plaignoit M. de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, nous avons procédé a l'examen des parties malades ; il nous a accusé et confessé ce qui suit, pour nous-mettre à portée de remédier, s'il étoit en notre pouvoir, au rétablissement de sa santé, qui étoit alors en très-mauvais état, et de le soulager de plusieurs incommodités qui mettoient ses facultés physiques et morales, et même sa vie, dans le plus grand danger ; nous avons observé :

Premièrement. Un enfoncement des os du crâne et une longue et large cicatrice à la partie moyenne et postérieure de la tête, occasionés par un coup de sabre violent que le malade nous a dit avoir reçu en l'année 1771. Depuis ce temps me malade est sujet aux maux de tête et aux ëtourdissemens.

Secondement. Le malade a dit avoir été empoisonné plusieurs fois dans ses alimens ; que sa vie a ëté plusieurs fois en grand danger, et qu'il ne l'a conservée qu'en faisant usage de contrepoisons, mais que son estomac et son appétit sont dérangés depuis ce moment là.

Troisièmement. Le malade nous a fait observer une cicatrice qui s'étend de l'aile droite du nez au bord de la lèvre supérieure, une autre, qui est à la partie supérieure du dos de la main droite ; provenant d'une plaie faite par un poignard, qui perça cette main de part en part, lorsqu'il la mit sur sa poitrine pour préserver les parties précordiales, deux cicatrices à la mamelle gauche ; et deux à la droite ;... six cicatrices, dont plusieurs sont très-longues et considérables dans l'étendue de la capacité du bas-ventre, lesquelles ont été produites par des plaies faites par des coups de poignard et d'épée, quel le malade nous a confessé avoir reçus, en différens temps. De plus, il nous a fait remarquer un grand nombre d'autres cicatrices dans toute l'étendue des fesses et des cuisses, tant à leurs parties antérieures que postérieures, et nous a présenté plusieurs morceaux de peau desséchés qu'il conserve, ainsi qu'une roulette de fer en forme d'étoile à six pointes, rouillée et encore teinte de son sang, laquelle il nous a dit être une des cinq qui comptoient la discipline avec laquelle on l'a flagellé une infinité de fois, et qui lui ont fait les plaies multipliées dont il nous a fait voir les cicatrices... Le malade nous a encore fait observer que sur sa cuisse droite en devant, et sur toute l'étendue de la fesse droite, on y voit une espèce de chandelier à sept branches qu'on dit être un créquier de gueules, partie principale des armes de la maison de Crequy, et que madame sa mère, ainsi que plusieurs chirurgiens experts, lui ont assuré qu'il étoit né avec les susdites marques, ce que nous croyons véritable après les avoir examinées.

Quatrièmement. Nous avons observe une cicatrice en forme de croix qui se trouve sur le gland et qui s'étent sur presque toute son étendue ; que le malade portoit au prépuce un anneau d'or à charnière, en forme de boucle d'oreille qui le gênoit beaucoup, lequel, ainsi que deux autres semblables, desquels il s'étoit déjà fait délivrer et qu'il portoit aux bourses et au-dessus de l'os sacrum (endroits où l'on trouve encore les cicatrices) recevoient et don-

noient passage à une chaîne d'or qui fermoit par un cadenas aussi d'or que l'on lui a dit s'appeler sympathiques ; le malade nous a attesté que ce fut en l'année 1783, qu'on lui fit cette horrible opération et qu'on lui fit aussi boire un breuvage composé de son propre sang, de celui d'une jeune fille, de poudres et d'autres drogues que nous ne pouvons nommer ici par pudeur que cette boisson fut aussi nomée sympathique. Le tout afin disoit-on de le priver de la jouissance des femmes, et de l'empécher d'avoir postérité, en lui occasionant la perte continuelle et involontaire de sa semence (ce projet a effectivement réussi, car le malade nous a confessé que depuis ce moment il étoit sujet à une perte continuelle et involontaire de sa liqueur prolifique, et qu'il éprouvoit de grandes foiblesses dans toutes les parties génitales).

Cinquièmement. Le consultant nous a déclaré qu'en février 1774, étant alors détenu prisonnier dans un cachot des prisons de la prévôté royale de Versailles, le sieur de Blanchefort, soi-disant de Crequy et sa famine, obtinrent un ordre secret du duc d'Aiguillon, alors ministre d'état, et signé soi-disant du roi, pour le faire mourir en lui ouvrant les veines des bras et des pieds ;... qu'en effet les sieurs de Blanchefort et Davaud, juges de la prévôté, étant présens, le geôlier de la prison, aidé de deux valets, le mirent absolument nu et le lièrent sur une chaise de bois, après quoi le sieur de Blanchefort lui-méme introduisit un élève en chirurgie qu'il avait mandé, lui montra le soi-disant ordre qu'il portoit, et lui commanda avec menaces de saigner aux quatre veines le particulier que l'on lui présenta. Le chirurgien tout troublé pratiqua effectivement deux saignées aux bras, mais ne voulut point faire celles des pieds, assurant que ces opérations suffiroient, jugeant le prisonnier, alors saisi de frayeur, en état prochain de mort ; le sieur Blanchefort se retira ; alors le chirurgien, qui avoit reconnu ses projets infâmes, referma les saignées et mit tout en usage pour rappeler à la vie le moribond qui venoit de perdre une quantité considérable de sang... (Le malade nous a dit avoir éprouvé alors des syncopes très fréquentes pendant plusieurs jours, et que depuis ce moment-là sa santé avoit été considérablement affectée.) Le chirurgieu alla faire part de cet horrible attentat à M. le Maréchal de Noailles, alors gouverneur de Versailles, qui sur le champ fit de son ordre transporter le moribond sous escorte à l'hôtel-Dieu de Versailles où il est resté jusqu'à parfait rétablissement.

Sicièmement. Enfin le consultant nous a fait observer que sa mauvaise nourriture dans ses différentes prisons, que l'air malsain et humide qu'il y avoit respiré, que les mauvais et incomplets traitemens de ses maladies, et qu'enfin l'ennui et les chagrins auxquels il étoit en proie dans ses différens cachots, lui avaient donné le scorbut ; que dans cette maladie ses gencives ayant été ulcérées, il avoit perdu les dents qui lui manquent effectivement aux deux mâchoires. (Les gencives étant encore aujourd'hui affectée, et plusieurs autres symptômes existant, nous jugeons que M. de Crequy n'est point encore aujourd'hui parfaitement guéri de cette maladie.)

D'après l'examen le plus scrupuleux du malade, et d'après l'énoncé qu'il nous a fait de tous les accidens ci-dessus mentionnés ; nous avons procédé à la curation, sinon complète, au moins partielle des maladies et incommodités dont il se plaignoit et au rétablissement de ses fonctions lésées. Nous avons déjà obtenu les succès suivans : 1° Les fonctions de l'es-

tomac se font beaucoup mieux, les douleurs sont moins considérables, et la digestion s'opère avec moins de difficulté ; 2° insomnie et les maux de tête sont moins violens et moins continnels ; 3° nous l'avons délivré de l'anneau qu'il portoit au prépuce, duquel il n'avoit pu être privé jusqu'à ce jour, et qui lui procuroit des douleurs et une incommodité insupportable ; nous espérons qu'avec le temps et que d'après l'emploi des moyens convenables, nous parviendrons à procurer à M. de Crequy né de Bourbon Montmorency, une guérison, sinon parfaite, au moins la meilleure possible ; et nous tâcherons de le délivrer des incommodités qui lui rendent la vie douloureuse et insupportable.

En foi de quoi nous lui avons, sur sa réquisition, délivré le présent pour lui servir ce que de raison. À Paris, ce neuf novembre mil sept cent quatre vingt-onze.

Signé Dupouart, 1, et Forestier, 2.

Pour copie conforme à l'original. Pierre

Cet ouvrage se vend à Paris, chez Lebour, Libraire au Palais-Royal, n. 188, et chez tous les Marchands de Nouveautés.

Ma pétition du dimanche 13 novembre 1791, a dévoilé à l'Assemblée Nationale de France, ma naissance, mon nom, mon état personnel et mes droits, et lui a indiqué et démontré l'intérêt de mes puissans ennemis à m'anéantir, et par conséquent la cause de mon oppression de leur part. Cet intérêt, quoique soigneusement dissimulé, n'est point douteux, non plus que la persécution constante du despotisme du gouvernement ministériel de France, pour m'effacer du nombre des vivans, en me suppliciant aussi cruellement qu'injustement, pendant tant d'années.

Il est acquis pleinement, il est à la connoissance de l'Assemblée Nationale de France, à laquelle je dois le tribut d'une éternelle reconnoissance, pour m'avoir rendu la vie, la liberté et ma patrie, il lui est indubitablement connu que, précipité par le gouvernement despotique et ministériel de France au fond d'un cachot, dans une terre étrangère, au fort de Prusse, à Stettin ; l'auguste Assemblée Constituante m'en a tiré par son humanité et sa justice, après neuf ans de supplices dans cette horrible captivité, chargé de chaines du poids de 60 livres.

Il n'est personne qui en ait entendu le récit, sans frémir, et qui, au prix d'un million, eût consenti à subir un tel supplice.

La cause de cette affreuse nécessité est sensible ; l'intérêt d'anéantir mon existence en fut le secret motif. La réclamation de tous mes droits, celle de mon état personnel, la qualité de fils d'un roi, époux de ma mère par un mariage antérieur, étoient de puissans motifs pour me précipiter au tombeau.

Cette dernière captivité de neuf ans, de la part du gouvernement despotique et ministériel de France, qui même avoit constitué en Prusse, à Berlin, une rente de 600 livres à cet effet, et pour attendre mon extinction dans ce cachot étranger, charge et rend absolument

responsable ce même gouvernement de France de toute l'étendue des réparations et indemnités qui me sont dues.

L'Assemblée Nationale constituante a mis à la charge de l'état les dettes des frères du roi, en 1790, sans y être tenue légitimement ; j'ose dire qu'il n'est pas de proportion de légitimité entre les dettes de cette nature, et la juste réparation et indemnité qui m'est due par le gouvernement de France, en raison d'une aussi injuste captivité de neuf ans.

La provision est due au titre. Le mien est celui de persécuté, d'opprimé, d'outragé, de supplicié et dommagé injustement dans tous mes biens et droits personnels, réels, civils, temporels et spirituels.

La certitude de ce titre est incontestable et de notoriété publique, de fait et de droit, notamment cette dernière et affreuse captivité de neuf ans, dont le bienfait et la justice de l'auguste Assemblée m'ont heureusement délivré le premier mars 1791.

L'Assemblée Nationale prenant donc en considération toute la justice et la légitimité des réparations et indemnités qui me sont dues, de telles atrocités, vexations et oppressions, et indignée de l'horreur des supplices endurés pendant une si longue et si affreuse captivité, pratiquée par les intérêts, les vues, les desseins et intentions criminelles qui la déterminèrent ; j'ose espérer que cette auguste Assemblée voudra bien, dans sa justice, estimer, apprécier et proportionner l'indemnité aux maux inouis que j'ai soufferts ; considérer le péril continuel de mort et du désespoir auquel j'ai été exposé pendant neuf ans, et peser tout dans sa profonde sagesse. Elle aura sans doute égard à mon état urgent, comme aux circonstances de privation totale où cette horrible vexation m'a réduit ; son humanité, sa justice, n'hésiteront pas de prononcer et d'ordonner qu'il me soit payé une somme compétente de provision, en attendant l'indemnité qui m'est si justement due, attendu la privation entière de tous mes biens et titres, à la réclamation desquels le despotisme m'avoit si injustement soustrait, et dont j'attends et poursuis la rentrée ; c'est le motif de mes pétitions, présentées depuis le 15 novembre dernier jusqu'à ce jour.

Mais, pour prononcer plus équitablement sur cette matière d'indemnité et provision, que chacun veuille bien se dire à soi-même : Voudrois-je, pour cent mille écus, consentir que telle vexation horrible fût exercée contre moi, pendant une année seulment ?

C'est ainsi que les droits de l'homme doivent être considérés, appréciés, gardés, soutenus et remplis, et c'est en comparant ce que l'on voudroit équitablement être fait pour soi, que l'on sent mieux ce que l'on doit faire pour un autre citoyen.

La constitution françoise, dans sa déclaration des droits de l'homme, les a prononcés et assurés, art. I, II et XVII et l'Assemblée Nationale actuelle en a juré l'exécution au soutien des droits de l'homme et du citoyen, suivant l'art. VI du titre III chap. premier, section V.

Résumons sur ma demande provisoire.

La provision est due au titre, j'ai celui d'une captivité injuste de neuf ans, par le fait du despotisme du gouvernement ministériel de France, et ce titre fonde ma demande

provisoire.

La certitude de cet attentat est acquise à l'Assemblée Nationale. La réparation et l'indemnité en sont dues par le gouvernement, des dettes duquel l'état s'est chargé ; j'ai donc le droit de demander une provision à l'Assemblée Nationale, à compte sur cette indemnité. Les circonstances où je me trouve sont urgentes et nécessitantes, et ma pétition, à cette fin, est juste.

Le rapport, sur ces principes, est donc simple et facile, ainsi que le décret à motiver et rédiger.

L'Assemblée Nationale, prenant puissamment en considération toute l'injustice de l'horrible vexation indignement exercée contre la personne de Charles de Bourbon-Montmorency, par la captivité de neuf ans qu'il a soufferte en Prusse, de la part du gouvernement ministériel et despotique de France, d'où l'Assemblée Constituante l'a retiré pour lui rendre la liberté, le rendre à sa patrie, et lui procurer les moyens de réclamer ses droits en France, décrète qu'il lui sera payé, provisoirement et à compte, sur l'indemnité qui lui est due, résultante de ladite captivité, par la caisse nationale, la somme de … à titre de provision, l'état étant chargé des dettes du gouvernement.

Les pièces justificatives ci-jointes doivent être plus que suffisantes, dans le moment actuel, pour mettre le dernier sceau à la légitimité des demandes que j'ai l'honneur de vous faire, Messieurs, pour qu'il vous plaise décréter qu'il me sera accordé des gardes nationaux, pour la sûreté de ma personne, dont vous devez, Messieurs, reconnoître tout le danger, aussi bien que la justice d'une pension provisoire, en attendant qu'entière indemnité et justice me soit rendue.

M. de Foudras, actuellement capitaine des vétérans, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Florentin, lui et toute sa famille et parenté, m'ont connu dès la mamelle, comme fils légitime du premier mariage secret de Louis XV avec madame de Bourbon-Montmorency, fille naturelle de Louis XIV, princesse de Schitsemberg, Freyberg et du Saint-Empire, lequel mariage secret fut contracté l'année 1722 par un pur écrit fait et signé par la propre main de Louis XV, et avec son propre sang ; mais ledit mariage fut fait en bonne forme l'année 1723, dans la chapelle de M. l'archevêque de Reims, présence de tous les témoins se trouvant ci-après nommés, et à savoir :

Les sérénissimes seigneurs et dames de Bourbon-Conty, de Montmorency, de Luxembourg, de Luynes, de Rohan Chabot, de Laval-Montmorency, de Rohan-Guémenée, de Soubise, d'Esterazi, de Rohan-Montbason, de Clermont-Tonnerre, de Clermont-d'Amboise, de Flavacourt, de Lauragais, de Femele, Dandelot, de Valbel, des Deux-Ponts de la Tour-du-Pin, de Crequy, etc.

Et ledit contrat de mariage fut rafraîchi et renouvelé chaque année, depuis 1723 jusqu'en 1737, époque de ma naissance.

Le susdit sieur de Foudras et toute sa parenté, et la plupart des autres personnes ci après dénommées et comparantes en ce procès verbal, tant en personne que par leurs certificats et attestations, en bonne forme, faites sur papier timbré ; toutes lesdites personnes, encore, savent très bien et sont prêtes à attester, non-seulement les choses susdites mais encore elles attesteront aussi, que, pour me soustrair aux cabales de la cour, qui, d'intelligence avec la princesse Lezinska de Pologne, pour lors reine de France, quelques années après ce susdit mariage secret, avoit résolu ma perte aussi bien que celle de tous mes frères et sœur, provenant du roi mon père ; ma mère fut obligée de me déguiser en fille, sous le nom de mademoiselle de Créquy, dans toutes les différentes pensions où elle me mit, par ordre du roi mon père, et à ses propres frais et dépens, depuis mon berceau, jusqu'à l'âge d'environ seize ans.

Ils savent aussi tous, ou pour la plupart d'eux, que Louis XVI, en 1782, me reconnut, mais qu'il me fit défense, sous peine de la vie, ou de prison perpétuelle, de ne jamais me nommer autrement que marquis de Crequy, ni de ne jamais parler du susdit mariage secret de Louis XV avec ma mère ; ils savent de plus, que Jacques-Charles-Alphonse, marquis de Crequy, lieutenant général des armées du roi, grand'-croix, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ambassadeur de France à la cour de l'Empire et premier chambellan de M. le duc d'Orléans, lequel marquis de Crequy, étant dévenu, par ordre du roi, second époux de ma mère, l'année 1737, époque de ma naissance ; le roi, en le comblant de bienfaits, exigea de lui, que tous les enfans présens et à venir, de ladite princesse, ma mère, seroient reconnus pour légitimes enfans et héritiers dudit marquis de Crequy, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'en disposer autrement à l'avenir, parce que tous les biens provenoient du roi et de ladite princesse, qui avoit apporté d'Empire plus de huit millions comptant, et que c'est en vertu de cela que ledit marquis de Crequy, second époux de ma mère, quoiqu'il sût parfaitement que j'étois fils de Louis XV, ne laissa pas que de me reconnoître pour son propre fils, et m'assura une pension de trois mille livres, avec promesse faite par main de notaire, de me rendre tous les biens de ma mère, lorsque j'aurois l'âge de majorité tout cela se passa dans le même temps que j'étois en pension chez M. l'abbé de Goudin d'Arostay, pour lors demeurant maison de M. Loriot, marchand pelletier, rue Saint-Antoine, au coin de la rue Percée. Depuis environ l'année 1748, jusqu'en 1766, que je restai dans la pension susdite, quoique en différentes sorties et rentrées dans ladite pension, par rapport aux persécutions et cruels traitemens de Blanchefort, soit-disant Crequy, et ses complices, lequel, ainsi que son père, étoit alors mon tuteur ; le ci-devant comte de Blanchefort, et le ci-devant marquis de la Tour-du-Pin, avoient été nommés par le roi et par ma mère, pour être mes tuteurs et curateurs, lesquels sieurs de Blanchefort soi-disant Crequy, occupèrent dès lors mon hôtel de Crequy, rue de Grenelle faubourg Saint-Germain, et avoient résolu de me faire périr dès mon enfance ou de me faire moine par force, pour s'approprier et se partager impunément tous mes biens, j'avois encore dans ladite pension, un sous-gouverneur, vers l'année 1758 ou 1759 qui se nomme}} M. l'abbé Magnier, actuellement habitué au temple Sainte-Marie, à Paris. J'avois encore dans ce même temps, et depuis l'année 1750, ou environ ce temps, un maître pour l'écriture et la langue françoise, qui se nomme M. Vettier, lequel demeure actuellement rue de la Harpe, maison du buraliste, n 3. Les susdits sieurs

abbé Magnier et Vettier existent encore tous deux, et il sera encore parlé d'eux par la suite. Le même sieur de Foudras, dont il est encore question ici, et toute sa parenté, ont contribué quatre fois à me sauver la vie, à me faire rendre ma liberté, relever à leurs propres frais et dépens tous mes titres et papiers, pour prouver mon innocence opprimée, aussi bien que mon état et mes droits légitimes ; ils sont prêts à attester que cela est arrivé quatre fois de suite, en leur parfaite connoissance, dans quatre différentes arrestations, dans ma jeunesse dont deux fois au château de Pierre-en Scise, à Lyon, une fois aux pères de l'Observance, et une fois dans la petite maison des Jésuites, située à Écuilly, près de Lyon, le tout par les noirs complots et les atrocités de la maison de Blanchefort, mon tuteur, des dames de Crequy et autres, leurs complices, qui, d'intelligence avec les ministres de France, du temps de l'ancien despotisme, avoient obtenu différentes lettres de cachet sous différens noms et crimes qu'ils me supposèrent, pour me faire périr sous les coups de verges, à nu sur mon corps, dans un affreux cachot souterrain, sans feu, sans lumière, presque nu, sur la paille, nourri au pain et à l'eau, des fèves, des pois, des haricots, et chargé de chaînes, pour me soustraire à tous mes droits légitimes.

Louis XV me reconnut au mois d'avril 1774, après avoir survécu et échappé à tant de malheurs et il m'assura un apanage sous le nom de Bourbon-Montmorency, avec une pension de trois cent mille livres à vie durante, dont la première année me fut payée d'avance entre les mains du duc des Deux-Ponts mon parrain, pour monter ma maison en 1774. On peut s'assurer de la vérité de tout ceci, non-seulement par l'attestation du grand nombre des respectables témoins ci-mentionnés, mais encore on trouvera des renseignemens dans les livres rouges et verts qui contiennent et renferment les secrets de la cour et de l'État ; c'est précisément là la raison qui fit que Louis XVI et M. Necker s'opposèrent à ce que l'Assemblée Nationale constituante ne prit connoissance des secrets renfermés dans les susdits livres qui sont au nombre de quatre, dont trois rouges et un vert. Louis XVI, actuellement régnant, se rappela, et il convint très bien de tous ces faits ; car j'eus l'honneur de les lui prouver en 1782 ; mais il me refusa la continuation de toutes mes pensions de Louis XV, et des pensions de huit cents louis que m'avaient encore assurées à perpétuité, savoir : la reine défunte, deux cents louis, Louis XV, deux cents louis, M la dauphine défunte, cent louis, M la princesse Louise défunte, ma sœur, cent louis, le tout pour récompense de ce que j'avois sauvé la vie à la susdite reine, ainsi qu'à M. et M la dauphine, et toute la famille royale qui existe aujourd'hui, et cela, par un complot qui avoit été tramé contre eux, et que je leur découvris alors ; cet évènement étant trop long et inutile à rapporter ici, je me tais. — Louis XVI, en me privant de toutes mes pensions, me défendit aussi, sous peine de la vie, de ne jamais me qualifier autrement que de marquis de Crequy ; c'est pour cette raison que dans ma première pétition, je n'y ai pris que la qualité d'Alexandre de Crequy.

La Reine actuellement régnante ne pourra pas se refuser d'attester qu'elle m'arracha elle-même de la main de mes tyrans, de mes bourreaux, lorsqu'en 1768 ou 1769, ils m'avoient emprisonné à Châlons en Champagne, d'intelligence avec M. de Juigné, évêque dudit diocèse, M. Rouilé d'Orfeuil, intendant de ladite ville, et son secrétaire, le sieur Gauthier, pour me faire mourir innocemment, ou m'envoyer aux îles, pour se débarrasser de moi ; la-

dite reine protesta la mort de tous mes tyrans et persécuteurs ; c'étoit lors de son passage en ladite ville, et même année ci-dessus dite, pour aller épouser Louis XVI ; mais lorsqu'elle fut une fois en cour de France, et surtout depuis qu'elle est sur le trône, elle oublia toutes ses promesses, et abandonna l'infortuné Bourbon-Montmorency à son malheureux sort ; elle fit plus encore, car elle se joignit, elle, et le comte d'Artois, à mes persécuteur… MM. les ci-devant marquis de Bagueville, M. de Brock, grand prévôt de la maréchaussée de Châlons-Champagne, et autres illustres témoins dignes de foi attesteront ce fait.

Messieurs frères du roi, la maison d'Orléans, la maison de Conty, la maison de Guémenée, les maisons de Rohan, et nombre d'autres illustres maisons, contribuèrent plusieurs fois, et en différens temps, à me faire arracher des cachots, et de la main de mes bourreaux, où la cabale des Blanchefort, des dames de Crequy et leurs complices, d'intelligence avec les ministres d'État, avoient resolu de me faire périr, tant en France, que hors du royaume, comme par exemple, en Espagne, en Portugal, en empire d'Allemagne, en Prusse, et particulièrement à la Bastille, à Paris ; au château de Vincennes ; à la maison de Charenton, à Bicêtre, chez les pères Augustins de Paris, aux pères de St-Lazare, à Châlons en Champagne ; à Pierre-en-Scise, près Lyon ; à Marseille, à Toulon, à Dôle, en Franche-Comté, à Besançon et autres lieux encore, pendant le cours de quarante-six ans de persécutions et de tyrannie les plus atroces dans toutes les susdites prisons ; je n'ai pourtant actuellement que cinquante-quatre ans. Je ne puis me rappeler de la date de chaque arrestation, mais elles furent successives depuis 1745 jusqu'en 1791.

M. Dandelot, ancien brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et l'un des quatre premiers gentilhommes du St Empire, lui, et toute sa parenté, résidant à Landau en Alsace, ou en cour de France.

Le ci-devant comte de Rochefort, lui et une bonne partie de sa parenté, résidant à Rochefort, ou en cour de France.

Les ci-devant ducs, comtes et comtesse de Beaufort, résidans à Dôle, en Franche-Comté.

Le ci-devant marquis de la Tour-du-pin. Lui-même et plusieurs de sa parenté ; il étoit ci-devant gouverneur de Dijon et l'un de mes tuteurs ; sa résidence est rue d'Enfer à Paris, ou à son gouvernement à Dijon.

Le ci-devant marquis de Rochegune. En son hôtel rue du Mail, près la place Victoire à Paris.

Le ci-devant duc de Laval-Montmorency. À Versailles, ou en cour de France.

Le ci-devant marquis de Rochebaron. Gouverneur et Commandant de la ville de Lyon, lui et toute sa parenté, à Lyon.

M. le ci-devant comte de Villars. Mon premier gouverneur chez ma mère en Empire, avec les demoiselles Necelrodes de Honque-Portes, ses gouvernantes. Le susdit comte de Villars a été fait chanoine et comte de Lyon.

M. le ci-devant marquis de Montgefou. Depuis curé et abbé de t'abbaye d'Enéen, à Lyon.

La ci-devant comtesse de Grole. Elle et toute sa parenté.

Les ci-devant comte et comtesse des Chasses. Résidans à Écuilly, à Lyon.

Les ci devant baron et baronne de Lorme. Résidans rue Saint-Louis, au Marais.

Le ci-devant cardinal de Tancin, archevêque de Lyon. Et toute sa parenté.

Les messieurs et dames de Pont-Chartrain.

Les messieurs Périchon, ci-devant échevins de la ville de Lyon.

M. Pachaut, notaire à Lyon.

M. Rivoibon, huissier à Lyon.

M. Bassinet, procureur à Lyon.

Les ci-devant comte et comtesse Fautbiere. Résidans à Trévoux.

Les ci-devant comte et comtesse de St.Amour. Résidans en leur terre en Franche-Comté, entre ville de Dôle et Dijon.

Les ci-devant marquis et marquise de Flavacourt. Résidans à Paris ou en cour.

Le ci-devant maréchal duc de Richelieu. Residant à Paris ou à Bordeaux.

Le ci-devant Cardinal duc de Choiseul, archevêque de Besançon. Résidant à Paris ou à Besançon.

Le ci-devant cardinal de Luynes, archevêque de Sens en Bourgogne. Résidant à Paris ou à Sens en Bourgogne.

Les ci-devant duc et duchesse de Lauragais. Résidans en cour.

Les ci-devant baron et baronne de Femelle. Résidans à Paris ou à Noyon en Picardie.

Les ci-devant marquis et marquise de Valbel. Résidans à Paris ou en cour.

M. Albert, officier de Monsieur, frère du roi. Résidant cour du Commerce, faubourg St-Germain, à Paris.

M. de Rigny. Résidant rue des Martyrs, près l'abbaye Montmartre, ayant été envoyé par ordre de la commune de Paris, pour faire des recherches de tous les prisonnier d'État qu'on tenoit cachés dans les cachots de la Bastille, il trouva une pierre sur laquelle j'avois gravé, avec une machine de fer, un vers pour reprocher ma mort à mes tyrans, et à la foiblesse du Roi Louis XV, lorsqu'en 1770 les Blanchefort, mes tuteurs et curateurs, avec plusieurs dames de Crequy, d'intelligence avec les ministres d'État, surprirent un ordre du roi pour me faire trancher la tête dans mon cachot ; Louis XV ignorant alors que c'étoit son fils qu'il condamnoit innocemment à mort.

M. Manuel, syndic de la commune de Paris, rue Serpente.

M. Thobillon. Juge de paix et député à l'Assemblée Nationale, rue des Fossés-St-Marcel, n° 12. Le frère dudit sieur Thorillon et son camarade étant exempts de l'hôtel du roi à Versailles, furent lever tous mes titres tant Lyon qu'à Paris, et forcèrent mes tyrans à me rendre ma liberté, avec promesse de me restituer, tous mes biens, lorsque Blanchefort, soi-disant Crequy qui étoit mon subrogé tuteur, lui et plusieurs dames de Crequy, d'intelligence avec le duc d'Aiguillon, alors premier ministre d'État, et plusieurs autres ministres, leurs complices, m'avoient fait enfermer par lettres de petit-cachet, le 27 janvier 1774 en la prévôté royale de Versailles, d'abord avec le premier dessein de m'y faire mourir de misère, et sous les coups ; puis après et par réflexion pour se débarrasser de moi plus promptement, ils subtilisèrent un ordre signé Louis XV, pour me faire ouvrir les veines, en me donnant un faux nom, et me supposant de faux crimes ; une espèce de miracle trop long à rapporter ici, me sauva la vie, et le maréchal duc de Noailles, pour lors gouverneur de Versailles, ayant été instruit de cette atrocité et de la complicité du juge, sieur Davaut, et son greffier, avec toute la cabale de blanchefort, et des dames de Crequy pour me faire anssi innocemment périr, le susdit duc ayant déjà été averti de ce fait, dis je, par le chirurgien qui avoit été ordonné pour m'ouvrir les veines, il envoya aussitôt un ordre avec des gardes et une chaise-à-porteur pour m'enlever de force d'entre les mains de mes bourreaux, on me trouva moribond, et en vertu du dit ordre, les gardes et le susdit chirurgien me firent transporter en la maison de la charité hospitalière de Versailles, où l'on me rappela heureusement à la vie ; et après parfaite guérison, le prince duc des Deux-Ponts, mon parrain, d'intelligence avec les dames hospitalières et plusieurs gardes-dy-corps qui étoient comme moi, convaiescens en la susdite maison de charité, me firent passer en Angleterre en me déguisant d'abord sous l'habit de fille, puis sous celui de juif, afin de tromper les espions qu'on avoit mis après moi ; c'est en cet état que j'arrivai à Londres adressé au juif sieur d'Acostat, Joseph-Abrabam, au lord Maire, au comte Desland, et autres grands de la cour d'Angleterre, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur de France de ce temps-là ; c'étoit à l'entrée du mois d'avril 1774, peu avant que le roi mon père me reconnût et m'assignât l'apanage et pension dont il a été question ci-devant, bonheur qui ne m'arriva que par l'entremise du prince des Deux-Ponts, mon parrain, qui fit connoître au roi qu'il avoit manqué faire périr innocemment son propre fils, par sa trop grande légèreté à signer des lettres de cachet, sans auparavant être bien instruit des crimes ou de l'innocence des victimes contre lesquelles on les expédioit. Les sieurs Moulay, Descamp et Hombert frères, au Havre de Grâce, attesteront encore ces faits.

M. l'abbé Berthelot, Instituteur du roi, confesseur et confident de ma mère et de ma grand'mère, madame la maréchale duchesse de Luxembourg, qui réside à Versailles ; c'est lui-même qui, en 1774, quelques jours après que je fus délivré pour la première fois de ma première arrestation en la prévôté de Versailles, m'apporta, en présence de M. le duc de Laval-Montmorency, de M. le comte de Crauze, de M. le baron de Mezery, du révérend père Hélène, du séminaire des Lazaris et de Versailles, de M. le chevvalier de Raymond, pour lors garde-du-corps de M. le comte d'Artois ; de MM. les comte et baron de Behague de

Montcove et Behague de Cauterenne : ledit abbé Berthelot m'apporta, dis-je, en présence de toutes les personnes susdites, de la part de ma mère, une lettre écrite et signée de sa propre main, cachetée avec ses armes ordinaires, à mon adresse, nom et titres de Bourbon de Montmorency, et marquis de Crequy, laquelle lettre ledit abbé Berthelot me remit en propres mains, en présence des susdites personnes, avec une chatouille ou petite cassette carrée longue de bois de Sainte-Luce, qui étoit couverte de galuchat vert, bien cachetée de ses armes en cire rouge et en plusieurs endroits, tant par devant que sur les côtés de ladite chatouille, lesquelles armes étoient imprimées ou empreintes sur des petits rubans verts cloués avec des petits clous argent doré : ladite chatouille étoit aussi garnie de plusieurs plaques d'argent doré dans tous les points ; au milieu de ladite chatouille étoit encore une très grande plaque du même metal, sur laquelle étoient écussons représentant les armes du roi mon père, et celles de ma mère ; ledit abbé me remit aussi la clef de ladite chatouille avec la susdite lettre, après que les personnes lui eurent assuré et prouvé par les marques que j'ai sur le corps, que j'étois effectivement le fils de LouisXV, et de ladite princesse ma mère ; je fis alors ouverture de la chatouille, en présence de toutes les personnes susdites, et j'y trouvai d'abord dedans douze cents louis en or, avec l'assurance de ma mère de recevoir annuellement pareille somme et pension chez M. Foulon-des-Murs, fermier-général des finances de France, qui m'assuroit des secours encore plus considérables, si j'en avois besoin, et que je voulusse suivre le conseil qu'elle me donnoit : je me tais ici, parce que ce sont les secrets de l'État, et, que ne puis et ne dois reveler à personne, à moins que l'Assemblée Nationale ne me l'ordonne ; je trouvai aussi dans ladite chatouille tous les titres, lettres et autres papiers nécessaires pour me faire reconnoître fils légitime de Louis XV, son premier époux secret, ou bien pour celui du marquis de Créquy, son second époux conventionnel, le tout selon que la prudence et les circonstances me le dicteroient ; j'y trouvai aussi l'ordre du Saint-Esprit, que le roi mon père nous avoit envoyé chez ma mère en ses terres en Empire, dès le jour et moment de ma naissance ; enfin j'y trouvai aussi toute l'histoire de la vie et les aventures de ma mère, et laquelle je vais faire imprimer incessamment pour la rendre publique.

M. Moreau, capitaine des invalides, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, rue de Sève, vis-à-vis la rue des Brodeurs, maison d'un serrurier, n° 1274.

M. Rey, ci-devant secrétaire au comité des lettres de cachet, et actuellement à celui de législation.

M. l'abbé Magnier, habitué au temple Sainte-Marie ; il est le filleul d'une dame de Crequy, il me connoit dès l'année 1758 ou 1759, qu'il fut nommé par ma mère, pour être mon sous-gouverneur, du temps que j'étais en pension chez M. l'abbé Goudin d'Arostey, demeurant maison de M. Loriol, marchand pelletier, rue S-Antoine, au coin de la rue Percée, à Paris ; ledit abbé connoît d'autant plus mes malheurs et ma naissance, que, pour avoir pris ma défense en 1782, il fut mis lui-même dans un profond cachot des prisons de Troyes en Champagne, par ordre du comte de Vergennes, pour lors ministre d'état, qui étoit d'intelligence avec mon subrogé tuteur, le sieur de Blanchefort, soi-disant Crequy, pour me faire

périr moi et tous ceux qui oseroient prendre la défense de mon innocence opprimée et de mes droits usurpés par eux.

M. Bournizet, procureur-syndic de la commune de Versailles, a Versailles.

M. Behague de Montcove.

M. Behague de Canterenne, et M. l'abbé Behague, leur frère, curé et prieur de Mele, près Nogent. Ils résident tous trois à Mele, près Nogent-sur-Seine.

Le sieur et dame Eloy, rue des Jardins-St-Paul, n. 6 ; ils ont connoissance de mes malheurs depuis 25 ans.

M. le curé de Meriot, résidant au Mériot, près Nogent-sur-Seine. · M. Vettier, rue de la Harpe, maison du buraliste, n. 3 ; il fut nommé pour m'enseigner la langue et l'écriture françoise, depuis environ l'année 1750, lorsque j'étois dans la pension de M. l'abbé Goudin, rue St-Antoine, dont il a été parlé ci-devant ; il fut aussi nommé pour être mon secrétaire et homme d'affaires ; il me perdit de vue par mes malheurs innombrables ; il me revit et me reconnut en 1782, et reprit sa charge près de moi ; il me perdit encore de vue par ma dernière arrestation à Stettin, en Prusse ; puis il me revit et reconnut encore après ma délivrance et mon retour à Paris, au mois d'août 1791.

M. Graux, maréchal-des-logis de la gendarmerie nationale, résidant à senlis.

M. Legraux, inspecteur des fabriques d'azur et fonderie des mines des Pyrénées Françoises et Espagnoles, résidant chez madame Legraux, marchande lingère, rue Jean-de-l'Épine, près la Grève.

M. de Virgaux, hôtel de Candie, rue des Bons-Enfans ; il a connu mon nom et mes malheurs dans la prison de Stettin, en Prusse.

M. Rigaudeau, maitre tailleur, rue du Coq-St-Jean, près la Grève, la première porte cochère à droite, en entrant par la rue de la Verrerie. Il me connoit et a fourni ma maison depuis plus de dix ans.

M. Petit, ancien marchand de bois ; il me connoit depuis environ l'annëe 1750, ayant toujours fourni notre maison, et celle de M. Goudin d'Arostey, où j'étois en pension ; ledit sieur Petit demeure a présent rue de la Licorne, n° 14, à Paris.

Madame Maillard et madame veuve Gloria, demeurant au bout de la rue des Vieilles-Tuileries, au café du Cherche-Midi, sur le Boulevard, vis-a-vis le rendez-vous de Vaugirard ; elles ont été toutes deux femmes de charge et de garde-robe chez ma mère et chez moi, depuis l'annce 1737, époque de ma naissance, jusqu'en l'année 1782, quoique en différentes reprises.

M. Clément, charpentier, menuisier et ébéniste, rue St-Louis au Marais, ayant fourni la maison de ma mère, celle de ma pension, chez ledit abbé Goudin, et enfin, aussi ma propre maison, depuis l'année 1740 jusqu'en 1782.

M. et madame Desrates, brodeurs en or et argent, rue des Marmouzets, maison et allée du boucher, au cinquième ; ils fournissent notre maison depuis 1740, et m'ont connu très particulièrement dans madite pension, rue St-Antoine, chez l'abbé Gondin.

MM. et mesdames Despremenil, et M. le président de Dieuville, chez M. l'abbé Magnier, au temple Sainte-Marie.

Etienne Rigouffe, ancien cocher du sieur Blanchefort soi-disant Crequy, demeurant rue Feydeau, près le théâtre de Monsieur.

MM. Holains père et fils et toute la famille, résidans rue du chemin de Mesnil-Montant, n° 61.

Acte de cassation de mon mariage en Prusse, qui prouve et constate mon état, puisque c'est à l'ordre, et par les conseils du roi de Prusse défunt, que j'ai contracté cette alliance, le roi m'ayant persuadé, qu'une fois que je serois domicilié dans ses États, par le susdit mariage, il m'accorderait sa protection, comme me regardant censé son sujet, et m'honoreroit de ses lettres de recommandation et de ses ordres favorables, près de son ambassadeur en cour de France, pour y réclamer et poursuivre, en son nom et autorité royale, tous mes droits et prétentions légitimes ; c'est ce qu'il effectua en effet en 1781, mais Louis XVI et ses ministres, loin d'y avoir égard, formèrent le complot de me faire retourner en Silésie, et trouvèrent les moyens de me faire plonger dans un affreux cachot de Stettin, en Prusse, chargé de chaînes, du poids de plus de 60 livres, sous un faux nom qu'ils me donnèrent, et de faux crimes qu'ils me supposèrent, pour me faire périr, en m'assurant pourtant une pension annuelle de 600 livres, et recevant toutes mes quittances sons mon nom et titre de marquis de Crequy ; cela leur réussit, parce qu'ils avoient trouvé le moyen de corrompre, a force d'or et d'argent, les ministres prussiens, comme les ministres de France ; et c'est dans ce cruel état que j'ai gémi depuis l'année 1782, jusqu'au premier mars 1791, que l'Assemblée nationate Constituante, parfaitement convaincue de mon innocence opprimée, de mes justes prétentions et des atrocités de la cabale de la cour, et des ministres, d'intelligence avec Blanchefort et ses complices, me fit rendre ma liberté, et me procura les moyens de revenir dans ma patrie, le 30 août 1791, avec assurance qu'une prompte et équitable justice me seroit rendue, et c'est ce que je sollicite et espère encore aujourd'hui.

Nous, Bourguemestres et Échevins du roi, résidans à Wolhau, dans le duché de Silésie-Prussieune, savoir faisons par ces présentes, que l'épouse de M. Charles-Alexandre-Stanislas-Auguste de Bourbon-Montmorency, marquis de Crequy, dame Marie-Elizabeth, née de Goudin-Balanzac, comparue par-devant nous en personne, assistée, pour cet effet, de son curateur, le négociant Jean-Théophile Muller, laquelle dame nous a déclaré que, vu que son époux, pour effectuer un procès de réclamation de biens de famille, qu'il a en France, lui a demandé le consentement volontaire de la cassation et séparation plénière du mariage qui a subsisté entre eux jusqu'à ce jour, et que, ne pouvant espérer pour l'avenir, dans la situation actuelle des choses, et après l'acquisition des titres et biens appartenans à sondit époux, la continuation de cette union matrimoniale ; après une mûre délibération faite de toutes les circonstances qui subsistent actuellement, elle consent volontairement, suivant le

désir du susdit M. son époux, à la cassation de leur mariage, sans réserve aucune, renonçant expressément à tous les droits, prérogatives, titres et prétentions dont elle a joui en qualité d'épouse, tenant M. son époux quitte des obligations qu'il a contractées avec elle, en qualité d'époux, et le déclarant libre pour sa personne, dès ce jour et à perpétuité, nous suppliant de vouloir recevoir cette petite déclaration volontaire de sa part, d'en donner acte, et d'en délivrer une expédition sous les formalités authentiques, pour valoir partout où il appartiendra ; déférant à cette demande faite par la dame comparante, et ne pouvant y rien objecter, nous avons fait dresser le présent verbal, et l'avons fait expédier sur l'original, selon les formes requises, muni du sceau de notre ville et des signatures ordinaires.

Fait et passé à Wolhau, dans la Basse Silésie, le 16 juin 1791.

Le magistrat de ladite ville.

Signé, Coppin, Sander, Irroner, Reichel, Granszel. – Traduit sur l'original. Signé, Barré, assesseur de la justice royale, à Stettin.

Je, Jean-Baptiste Raymond, capitaine de cavalerie,

Certifie à tous ceux qu'il appartiendra, avoir pleine et parfaite connoissance de tous les malheurs et atrocités commises, tant sur la liberté que sur la vie et corps de très-illustre et très-honorable personne, sire Charles de Bourbon-Montmorency, ci-devant marquis de Crequy, et ce par les ministres et le sieur Blanchefort, soi-disant Crequy, et que je l'ai toujours connu dès sa plus tendre jeunesse, marquis de Crequy ; que toutes les fois qu'il a été détenu prisonnier en différentes prisons et forteresses, tant en France qu'en pays étranger, par les fausses accusations des ministres d'État et de Blanchefort, soi-disant Crequy, il a toujours réclamé, et je lui ai toujours accordé mes certificats et témoignage, pour contribuer, comme de juste et de raison sa justification et recouvrement de sa liberté, et que je suis encore prêt à le faire, toutes fois et quand le cas et justice le requerront ; en foi de quoi j'ai signé le présent certificat, a Saint-Victurnien, ce premier décembre 1791. Signé le chevalier de Raymond, capitaine de cavalerie.

Nous soussignés, faisant les fonctions des officiers-commissaires-municipaux, certifions à qui il appartiendra, que le seing ci-dessus apposé est celui de Jean Baptiste Raymond, capitaine de cavalerie, citoyen de notre bourg, et que foi y doit être ajoutée. À St-Victurnien, du département de la Haute-Vienne, et district de St Junin, lesdits jour et an que dessus. Signé. Armant, procureur, Merlin-Olessibart, officier municipal, Négrier, Rochebrune, procureur de la commune.

Nous, soussigné maitre-ès-arts en l'université de Paris, membre du collège de l'académie royale de chirurgie, ancien chirurgien-major des camps et armées du roi et du régiment des ci-devant gardes Françoises ; attestons et certifions à qui il pourra appartenir, avoir été mandé le 10 octobre dernier, pour donner nos soins à M. de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, demeurant à Paris, rue de Richelieu, hôtel royal de la Marine, lequel se plaignoit d'une prostration complète des forces, d'appétit, foiblesses, maux d'estomac, défaillance, et d'une insomnie continuelle, d'étourdissemens et de violens maux de tête, qui le faisoient

souvent tomber dans un évanouissement dangereux ; de plus, d'un écoulement perpétuel et involontaire de la semence et d'une sensation douloureuse, accompagnée plusieurs fois de syncopes toutes les fois qu'il se présentait à la garde-robe.

D'après le récit et l'exposé des incommodités dont se plaignoit M. de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, nous avons procédé à l'examen des parties malades : il nous a accusé et confessé ce qui suit, pour nous mettre à portée de remédier, s'il étoit en notre pouvoir, au rétablissement de sa santé, qui étoit alors en très mauvais état, et de le soulager de plusieurs incommodités qui mettoient ses facultés physiques et morales et même sa vie dans le plus grand danger ; nous avons observé :

1° Un enfoncement des os du crane, et une longue et large cicatrice à la partie moyenne et postérieure de la tête, occasionée par un coup de sabre violent que le malade nous a dit avoir reçu en 1771 ; depuis ce tems le malade est sujet aux maux de tête et aux étourdissemens.

2° Le malade a dit avoir été empoisonné plusieurs fois dans ses alimens, que sa vie a été plusieurs fois en danger, et qu'il n'a conservée qu'en faisant usage de contre-poison, mais que son estomac et son appétit sont dérangés depuis ce moment-là.

3° Le malade nous a fait observer une cicatrice qui s'étend de l'aile droite du nez au bord de la lèvre supérieure ; une autre qui est à la partie supérieure du dos de la main droite, provenant d'une plaie faite par un poignard qui perça cette main de part eu part, lorsqu'il la mit sur sa poitrine pour préserver les parties précordiales ; deux cicatrices à la mamelle gauche et deux à la droite ; six ciratrices dont plusieurs sont très-longues considérables dans l'étendue de la capacité du bas-ventre, lesquelles ont été produites par des plaies faites par des coups de poignard et d'épée, que le malade nous a confessé avoir reçus en différens tems ; de plus il nous a fait remarquer un grand nombre d'autres cicatrices dans toute l'étendue des fesses et des cuisses, tant à leurs parties extérieures que postérieures, et nous a présenté plusieurs morceaux de peau desséchés qu'il conserve, ainsi qu'une roulette de fer en forme d'étoile à six pointes, rouillée et encore teinté de son sang, laquelle il nous a dit être une des cinq qui composoient la discipline avec laquelle on l'a flagellé une infinité de fois, et qui lui ont fait les plaies multipliées dont il nous a fait voir les cicatrices. Le malade nous a encore fait observer que sur sa cuisse droite, en devant et sur toute l'étendue de la fesse droite, on voit une espèce de chandelier à sept branches, qu'on dit être un Créquier de gueules, partie principale des armes de la maison de Crequy, et que madame sa mère, ainsi que plusieurs chirurgiens experts lui ont assuré qu'il étoit né avec les susdites marques, ce que nous croyons véritable après les avoir examinées.

4° Nous avons observé une cicatrice en forme de croix qui se trouve sur gland, et qui s'étend sur presque toute son étendue ; que le madade portoit au prépuce un anneau d'or à charnière en forme de boucle d'oreille, qui le gênait beaucoup, lequel ainsi que deux autres semblables, desquels il s'étoit déjà fait delivrer, et qu'il portoit aux bourses et au-dessus de l'os sacrum (endrois ou l'on trouve encore les cicatrices), recevoient et donnoient passage à une chaîne d'or qui fermoit par un cadenas aussi d'or qu'on lui a dit s'appeler

sympathiques ; le malade nous a attesté que ce fut en l'année 1782 qu'on lui fit cette horrible opération et qu'on lui fit aussi boire un breuvage composé de son propre sang de celui d'une jeune fille, de poudres et d'autres drogues que nous ne pouvons nommer ici par pudeur ; que cette boisson fut aussi nommée sympathique, le tout afin, disoit-on, de le priver de la jouissance des femmes et de l'empêcher d'avoir postérité en lui occasionant la perte continuelle et involontaire de la semence (ce projet a effectivement réussi, car le malade nous a confessé que, depuis ce moment, il étoit sujet à une perte continuelle et involontaire de sa liqueur prolifique, et qu'il éprouvoit de grandes foiblesses dans toutes les parties génitales).

5° Le consultant nous a déctaré qu'en février 1774, étant alors détenu prisonnier dans un cachot des prisons la prévoté royale de Versailles, le sieur de Blanchefort, soi-disant Crequy, et sa famille obtinrent un ordre secret du duc d'Aiguillon, alors ministre d'État, et signé soi disant du roi, pour le faire mourir, en lui ouvrant les veines des bras et des pieds. Qu'en effet, les sieurs Blanchefort et davaud, juges de la prévôté, étant presens, le geôlier de la prison, aidé de deux valets, le mit absolument nu, et le lia sur une chaise de bois, après quoi le sieur Blanchefort, lui-même, introduisit un élève en chirurgie qu'il avoit mandé, lui montra le soi-disant ordre qu'il portait, et lui commanda avec menaces de saigner aux quatre veines le partirulier qu'on lui présenta ; le chirurgien tout troublé pratiqua effectivement deux saignées aux bras, mais ne voulut point faire celles des pieds, assurant que ces opérations suffiroient, jugeant le prisonnier, alors saisi de frayeur, en état prochain de mort ; le sieur Blanchefort se retira, alors le chirurgien qui avait reconnu ses projets infâmes, referma les saignées, et mit font en usage pour rappeler à la vie le moribond qui venoit de perdre une quantité considérable de sang (le malade nous a dit avoir éprouvé alors des syncopes très fréquentes pendant plusieurs jours, et que depuis ce moment-là, sa santé avait été considérablement affectée). Le chirurgien alla faire part de cet horrible attentat à M. le maréchal de Noailles, alors gouverneur de Versailles, qui sur-le-champ fit, de son ordre, transporter le moribond, sous escorte, à i'Hotel-Dieu de Versailles où il est resté jusqu'à parfait rétablissement.

6 Enfin le consultant nous a fait observer que sa mauvaise nourriture dans ses différentes prisons, que l'air malsain et humide qu'il y avoit respiré, que les mauvais et incomplets traitemens de ses maladies, et qu'enfin l'ennui et les chagrins, auxquels il étoit en proie dans ces différens cachots, lui avoient donné le scorbut ; que dans cette maladie ses gencives ayant été ulcérées, il avoit perdu les dents qui lui manquent effectivement aux deux mâchoires (les gencives étant encore aujourd'hui affectées, et plusieurs autres symptômes existant, nous jugeons que M. de Crequy n'est point encore aujourd'hui parfaitement guéri de cette maladie).

D'après l'examen le plus scrupuleux du malade, et d'après l'énoncé qu'il nous a fait de tous les accidens ci-dessus mentionnés nous avons procédé à la curation, sinon complète, au moins partielle, des maladies et incommodités dont il se plaignoit, et au rétablissement de ses fonctions lésées. Nous avons déjà obtenu les succès suivans : 1 Les fonctions de l'estomac se font beaucoup mieux, les douleurs sont moins considérables ; et la digestion avec

moins de difficulté. 2 L'insomnie et les maux de tête sont moins viciées et moins continuels. 3 Nous l'avons délivré de l'anneau qu'il portoit au prépuce, duquel il n'avoit pu être privé jusqu'à ce jour, et qui lui procuroit des douleurs et une incommodité insupportables. Nous espérons qu'avec le temps et que d'après l'emptoi des moyens convenables nous parviendrons a procurer à M. de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, une guérison sinon parfaite, au moins la meilleure possible et nous tâcherons de le délivrer des incommodités qui lui rendent la vie douloureuse et insupportable.

En foi de quoi nous lui avons, sur sa réquisition délivré le présent, pour lui servir ce que de raison. À Paris, ce 9 novembre 1791.

Signé, Dufouart 1, et Forestier 2.

Pour copie conforme à l'original. Signé Pierre.

Enfin Messieurs et dignes législateurs, vous conviendrez, sans doute, que vous ne pourriez sans injustice exiger de moi des preuves ni des titres plus authentiques que ceux que j'ai l'honneur d'exposer ici sous vos yeux ; non sans doute, mais au contraire, vous conviendrez qu'ils sont plus que suffisans pour vous prouver mon innocence opprimée, et pour obtenir des gardes nationaux pour la sûreté de ma personne et une pension provisoire alimentaire, en attendant l'indemnité complète et la justice si légitimement dues à l'infortuné pétitionnaire Charles de Bourbon-Montmorency, et qui est prêt à être soutenu et protégé par plusieurs milliers de bons citoyens et bons patriotes qui sont ici présens, Messieurs, pour réprimer, en cas de besoin, l'audace criminelle et punissable de mes ennemis, persécuteurs et oppresseurs.

Signé Charles de Bourbon-Montmorency,

rue des Bons-Enfans, hôtel de Candie.

Je supplie l'auguste Assemblée Nationale de vouloir bien recevoir et de ne point rejeter cette dernière marque de mon zèle et de mon amour pour la patrie, par la donation que je fais de tous mes biens en faveur des pauvres de cette capitale et de tout son arrondissement ; ces biens sont, savoir :

D'une part, les douze millions de florins, monnoie d'Empire, que ma mère apporta à la maison de Crequy, lors de son second mariage avec Alphonse de Crequy l'année 1737, époque de ma naissance, et avec lesquels deniers elle et Alphonse de Crequy firent les acquisitions de 99 villages à clochers, outre plusieurs petites villes et gros bourgs, situés tant en Poitou qu'en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, en Franche-Comte, en Alsace et dans la province du Lyonnois et du Dauphiné.

D'autre part, lesdits biens consistans en trois millins huit cent mille livres hypothéqués sur la terre de Chantilly et autres dépendances, depuis l'année 1740, et que possède actuellement le ci-devant prince de Condé, sans m'avoir jamais rendu compte d'un seul denier, ni à moi ni à ma mère, depuis ce temps-là jusqu'à présent.

D'autre part, dix-huit cent mille écus hypothéqués sur la terre de Brunois, et autres fiefs, dès l'année 1740 ou environ ce temps-là, que possédoit jadis M. Paris de Montmartel, lesquelles susdites terre et leur hypothèque ont été injustement cédées à Monsieur, frère du roi, pour entrer dans la cabale de mes adversaires, contre moi, pour me perdre.

D'autre part, la maison de Belle-Vue, les terres et châteaux de Chambord, de Becancourt, Duplessis-Piquet ; une maison de plaisance située à Passy, mon hôtel de Crequy, situé rue de Grenelle, faubourg St-Germain, à Paris ; plusieurs hôtels de Montmorency, aussi situés à Paris, et encore d'autres terres et maisons de plaisance, dont les noms me sont échappes et que Louis XV, mon père, et ma grand'mère nous avoient accordés à perpétuité, a titre d'apanage pour ma mère, moi et autres, leurs héritiers, desquels susdits biens la cabale des Blanchefort et plusieurs dames de Crequy, d'intelligence avec la cour et les ministres, cédèrent une bonne partie de tout à

Mesdames de France,

À M. le comte d'Artois.

La maison de Muys.

Aux Dubarris,

Aux Chevreuses,

Aux Luynes,

Aux ministres d'État, sieurs d'Aiguillon et de Vergennes

De Montmorin,

Duportail,

De Lessart

Du ci-devant marquis de la Fayette,

De M. Bailly, ci-devant maire de Paris,

Du sieur Davaut, juge de la prévôté de l'hôtel de Versailles et conseiller d'État,

Du sieur de Sartine,

Du sieur Lenoir, lieutenant-général de police, et autres leurs complices, pour me faire périr. Enfin, d'autre part, mes susdits biens consistent encore en plusieurs millions de piastres d'Espagne, de crusades neuves, monnoie de Portugal, et autres richesses immenses et inappréciables, que j'apportai en France, en deux différens temps, la première époque, en 1771, et la seconde époque au mois de décembre 1773, et dont l'infernale cabale me dépouilla, d'intelligence avec les ministres et autres, leurs complices, en obtenant des ordres secrets de la cour, pour me faire perdre la vie, tant à la Bastille qu'à la prévôté royale de

Versailles et autres forteresses, en me faisant passer pour un contrebandier et un faux monnoyeur, moi et tous les gens de ma maison.

Àl'époque du mois de décembre 1773, j'étois logé place Saint-Michel, dans le même hôtel où résidoit le prince de Ligne avec son gouverneur ; maison tenue par un perruquier, tous mes équipages étant placés dans les environs, en attendant que je vinsse occuper mon hôtel de Crequy, rue de Grenelle.

Finalement, mesdits biens consistent encore en plusieurs pensions que je reocevois de la cour, dont

Et 100 louis de défunte ma sœur, la princesse Louise de France, pour récompenses de mes services, pour avoir sauvé la vie à toute la famille royale, vers l'année 1764, ou environ ce tems ; outre encore une pension de 500,000 livres à vie durante, que Louis XV mon père m'accorda des le mois d'avril 1774, lorsqu'il me reconnut pour son fils légitime, peu après ma délivrance des prisons de la prévôté royale de Versailles, où, quelques jours plus tôt, la cabale de la cour et des ministres, d'intelligence avec Blanchefort, mon tuteur, et plusieurs dames de Crequy, avoient résolu de me faire périr, en me faisant ouvrir les veines, comme il a été rapporté ci-devant : mais il plut à Louis XVI, dès son avenèment au trône, quelques semaines après l'époqne ci-dessus, et d'intelligence avec Ladite cabale infernale, de supprimer toutes mes pensions, en me faisant défense, sous peine de la vie, de ne me jamais qualifier que marquis de Crequy, ni de ne jamais parler du mariage du roi mon père avec la princesse ma mère et, pour plus grande sûreté, il résolut, en 1782, de me faire enfermer et périr en la forteresse de Stettin, dans les États du roi de Prusse.

Mon intention est qu'un tiers de tous mes susdis biens sera pour payer une partie des dettes de l'État et de la nation ; un autre tiers, pour l'acquit des dettes de tout débiteur insolvable, détenu prisonnier pour dettes ; et que le reste de tous les susdits biens soit employé pour le soulagement des pauvres familles honteuses, et d'autres nécessiteux de cette capitale et de son arrondissement. Mes intentions et dernières volontés étant ainsi. Messieurs, dictées par mon bon cœur et de ma propre bonne volonté, en mon bon sens, et sans y être engagé par aucunes considérations, que l'amour du bien que j'ai voué a mes compatriotes ; je vous prie d'avoir la bonté de faire dresser vous-mêmes un acte formel de mesdites intentions et volontés, selon que votre sagesse et vos lumières le dicteront, afin que ledit acte de donation ait force de loi à perpetuité.

P. S. La donation de mes biens est très particulièrement destinée à procurer à la Société des jeunes françois, établie au Prieuré Saint-Martin-des-Champs, fondée par M. Léonard Bourdon, tout le développement dont cet établissement si précieux pour la régénération des mœurs et l'afermissement de la liberté et de l'égalité, est susceptible, et pour la fondation d'une caisse de bienfaisance dans chaque société patriotique, lorsque notre amour et notre zèle sincères pour le bien de la nation et de l'humanité souffrante et gémissante depuis tant de siècles, nous animeront assez, Messieurs, pour en fonder une dans chaque section de la capitale et de son arrondissement, en me réservant pourtant, sur le tout, une pension honnête.

Tome 9 · Pièces justificatives · N° IX

Personne ne peut nier que Charles de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, naquit en 1737, du mariage secret, mais divulgué en face de la religion, que contracta Louis XV avec la princesse Schitzemberg, de Freyberg et du Saint-Empire, fille naturelle de Louis XIV.

Pendant 46 ans il a été la victime du despotisme, des menées infâmes des ministres de ce temps, d'Aiguillon#1, Vergennes et Montmorin ; celui-ci rue Plumet, près le boulevard ; ces deux derniers se sont bien mal conduits dans cette affaire, et leurs lettres, restées au comité des lettres de cachet, et qui vont être imprimées, le prouveront.

C'étoit, à tous égards, des ministres bien faits pour l'ancien régime, et qui, comme le temps l'a démontré, ne pouvoient pas rester sous celui-ci ; l'opinion publique leur a fait justice.

Pour les dames de Crequy et le sieur Blanchefort, soi-disant Crequy, tuteur dudit Bourbon, qui demeurent rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, c'est une exécration ; ils habitent, tous tant qu'ils sont, un hôtel qu'ils ont usurpé, comme les biens du véritable, du seul Bourbon-Montmorency.

C'est un monstre que Blanchefort ! et la seule preuve sera les marques des coups de poignard qu'a reçus M. de Bourbon, qui tous lui ont été données par lui et par ses complices ; c'est une vérité effrayante, mais qu'on ne peut, qu'on ne doit pas cacher à l'humanité du peuple français.

C'est une chose étrange, que de lâches ravisseurs habitent paisiblement des hôtels dont les murs ressuent de leurs crimes, tandis que le pur sang des rois est dans la plus simple retraite, rue des Bon-Enfans, hôtel de Candie. Peuples ! c'est ainsi que les criminels habitent au milieu de vous ! l'habitude des vices de l'ancien régime, qui n'est connue que de ses usurpateurs ; leur donne une effronterie qui réclame un bien prompt châtiment.

N'est-ce donc pas assez qu'ils aient par argent, par corruption de temps, détenu le vrai Bourbon 46 ans dans un affreux cachot, chargé de fers, du poids de plus de 60 livres, dans ces lieux horribles, où l'homme est anéanti dans l'homme qui respire.

Et ce roi des François, tranquille dans son ennuyeux palais, reste sourd au cri de son sang, à celui de la nature ! Ne sommes-nous donc entourés que de vicieux, que de trompeurs ? Et quand donc la vérité arrachera-t-elle le masque sacrilège des assassins, des usurpateurs ?

Je ne parlerai point de tous les autres biens qui lui appartiennent, qui lui ont été ravis, le détail en seroit trop long, et il paraîtra dans l'imprimé qui suivra, et qui se vendra chez Pougin, imprimeur, rue Mazarine, N 51.

Il suffit de démontrer que tes sieurs d'Aiguillon, de Vergennes et Montmorin, ont été traitres envers un homme paisible. Peuples, vous le savez, la qualité d'homme est la plus respectable ; mais cet homme est un Bourbon bien connu ; une infinité de témoins que vous respectez tous, feront entendre leur voix ; elle épouvantera les Bourbon d'aujourd'hui, et les Blanchefort, qui se disent Crequy, les Montmorin, comme eux, ces sangsues des peuples, qui, tous aujourd'hui abandonnent Louis XVI, depuis qu'il ne leur a plus délivré des pensions ; tous les apôtres que ce dieu sur terre a autour de lui, le nomment, tous de même ; devinez ce nom, cela s'entend, c'est celui de... Judas.

Tous ils le trahissent, ils le trompent ; ces agens du pouvoir exécutif ne pensent et ne vivent que pour eux, faut-il le dire ? ne s'engraissent que de leurs rapines sur ces victimes de l'humanité.

Comment pourroit-on souffrir plus long-tems de si noires trahisons ? C'est à la justice, c'est à la raison à décider entre eux et Bourbon-Montmorency ; il a possédé antérieurement ces biens, et ce sont eux qui les possèdent aujourd'hui. Il faut remonter à l'origine ; en y remontant, on y trouvera la vérité, source du bonheur pour le vrai Bourbon, source du châtiment trop juste, mais affreux, qui attend ses persécuteurs.

Quelle tâche pour l'histoire, si on y lit jamais : Le peuple français PIECES JUST), si avide de gloire, vainqueur de l'esclavage et de ta tyrannie, a pu voir vivre pendant des années, au milieu de lui, le sang des Bourbons dans l'obscurité ; la race future, à ce passage, déchirera le feuillet, le laissera tomber : mais que nos neveux tremblent qu'il ne soit ramassé par la génération suivante, qui, en lisant notre déshonneur, s'apprêtera à le venger.

S'il faut du respect pour les rois, il en faut pour leur sang, et une nation ne s'honore qu'en respectant ceux qui doivent être ses premiers représentans.

Enfin, peuple, vous connoissez les traîtres ; le sang qui coule dans les veines de ce Bourbon si populaire dans tous ses écrits, dans toutes ses actions, c'est le plus pur sang de vos rois. Que les traîtres délogent, et que, sans leur faire mal, on les laisse végéter dans un de ces déserts qui rougiront sans doute de montrer à ceux qui viendront après eux la trace de leurs pas.

Il est Bourbon, ou il ne l'est pas, c'est ce qu'il faut vérifier au milieu de la nation assemblée ou dispersée, et de ses dignes représentans ; s'il ne l'est pas, qu'il rentre dans la poussière ; s'il l'est, que ses persécuteurs soient voués au mépris, et que leurs noms soient déjà mis en exécration par la génération présente.

Ce peuple si jaloux de la gloire, si fier avec raison d'avoir brisé ses fers, ne pourra pas réduire en poudre ceux qui ont meurtri tout le corps du vrai Bourbon ; ils sont à Paris, ces fers, on les montrera à vos yeux ; vous frémirez en les voyant, mais ils disparoitront devant les regards d'un peuple libre.

Il faut écouter, peuple, la sagesse de l'Assemblée ; il faut être présent à ce qu'elle décrétera dans cette importante affaire ; elle peut dire qu'elle va décider du sort d'un prince mis au

cachot avant l'âge de raison, aussi généreux qu'infortuné ; d'une affaire qui effraiera tous les potentats, qui les fera réfléchir s'ils sont à leur place sur le trône.

Albert, officier de Monsieur, cour du Commerce, maison de

M. Boulnois. À ses propres frais et dépens

Charles de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, paroitra à l'Assemblée le 22 et le 29 du courant.

Une grande victime du despotisme, à ses concitoyens.

Personne de vous n'ignore les malheurs et les longues détentions d'Alexandre de Crequy-Montmorency, qui vous adresse ce peu de mots, pour vous les rappeler et vous intéresser à son infortune.

Ma vie qui va bientôt paroître, et que je dédie aux représentans d'un peuple libre et à tous les bons citoyens, dévoilera, d'une manière inconnue jusqu'alors, les iniquités et les horreurs qui ont été commises sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, par mes persécuteurs, qui m'ont tenu renfermé et traîné de prisons, en prisons, depuis ma plus tendre jeunesse jusqu'à l'âge de 55 ans, en France, en Espagne, en Portugal, en Empire et en Prusse, et ont fini par me faire détenir, pendant neuf ans, accablé de chaînes du poids de 60 livres, dans un souterrain, sous des noms empruntés, pour me soustraire aux yeux du peuple et me faire périr ignominieusement ; le tout pour favoriser les injustes prétentions des usurpateurs de mes biens, qui se les étoient partagés, après avoir prouvé (par un faux extrait mortuaire) au parlement et au public que j'étois mort, et qu'ils étoient mes héritiers, et après mille autres horreurs que je dévoilerai au long dans le courant de mon histoire, et dont j'ai été heureusement délivré, par ordre de l'Assemblée constituante, à qui j'ai fait savoir mes malheurs et les injustices exercées à mon égard.

Elle vous fera connoître, cette vie, les cruautés inouies qu'on a exercées sur toutes les parties de mon corps, qui sont encore couvertes de cicatrices des blessures qui m'ont été faites par mes bourreaux et par leurs satellites, et elle ne servira pas peu a vous convaincre du bonheur dû à la révolution et soutenu par la constitution, en vous mettant clairement sous les yeux toute l'influence des grands conspirateurs qui approchoient le trône, vouloient envahir à la fois les grandeurs, les richesses, et se nourrir aux dépens des sueurs de ce qu'ils appeloient la populace.

L'Assemblée constituante me fit rendre ma liberté le premier mars 1791, me permit de poursuivre mes persécuteurs devant les tribunaux, et d'exposer publiquement mes prétentions ; mais alors la cabale de mes ennemis, c'est-à-dire, les ministres, la cour et tous les ci-devant nobles, dont je découvrirai les noms et les titres évanouis en fumée, ne doutant point qu'une captivité et des souffrances aussi longues qué celles que j'avois endurées, n'eussent affoibli mes organes et ne me rendissent entièrement étranger aux intrigues dont elle m'environna, me fit entourer d'hommes vendus à ses intérêts, qui, prétextant vouloir

mon bien, s'introduisirent chez moi, sous différentes qualités, dès mon arrivée à Paris le 30 août 1791.

Ils ne réussirent que trop, les scélérats, à s'emparer de toute ma confiance, et à me conduire à grands pas vers les malheurs qui ont suivi les démarches audacieuses qu'ils m'ont fait faire auprès des représentans de la nation et dont toute la France a été instruite ; ils me firent entendre et ne tardèrent point à me persuader que je devois prendre hautement le nom de Bourbon-Montmorency, nom qui vient de ma mère, mariée secrètement avec Louis XV, et depuis publiquement avec Charles-Alphonse de Crequy, par ordre du roi, qui, la voyant enceinte de 6 à 7 mois, la força d'épouser ce seigneur, par un de ces ordres despotiques dont il n'y a malheureusement que trop de victimes ; ce qui, m'ont-ils dit, étoit, à leur connoissance, consigné dans les livres jaunes et verts qui renferment les secrets de la famille royale. Je le crus d'autant plus facilement que ma mère m'avoit toujours tenu le même langage ; mais s'apercevant que toutes leurs démarches n'aboutissoient qu'à me faire passer aux yeux du public pour un homme dont la raison étoit égarée par les longs malheurs, ils prirent à tâche de me faire commettre des imprudences et répandirent en mon nom des écrits incendiaires, dont le but étoit de faire rendre contre moi un décret qui pût m'ôter pour jamais tous les moyens de faire revivre la justice de ma cause ; heureusement l'humanité de quelques représentans du peuple parvint à me sauver encore une fois du piège dans lequel j'avais donné tête baissée, et je dois à quelques députés, le peu d'effets dont furent suivies les fausses démarches où m'avoient entraîné mes ennemis.

Ces raisons et des soupçons fondés, qu'on en vouloit à ma vie, me forcèrent de me retirer secrètement dans la maison d'un vertueux citoyen, qui consentit à partager avec moi le pain qu'il gagnoit à la sueur de son corps. Depuis ce temps, j'ai adressé à l'Assemblée Nationale et au rapporteur nommé par le comité de législation, dans mon affaire, plusieurs lettres et pétitions, qui ont été sans effet, vu les grandes occupations dont elle était accablée dans ce moment. Elle n'a pu prononcer sur mon triste sort ; ce que j'attends de jour en jour avec la plus grande impatience.

L'infortune où je suis réduit, dénué de tout, au milieu des biens qui devroient m'appartenir, me fait mener la vie la plus déplorable ; pouvant à peine suffire aux alimens de première nécessité, je me vois forcé par les malheurs les plus opiniâtres de suspendre l'impression de ma vie, qui doit ouvrir les yeux de mes concitoyens ; de ne pouvoir faire la recherche des titres nécessaires à la démonstration de mes droits et à la poursuite de mes réclamations devant les tribunaux. Je suis donc contraint de recourir à l'humanité des citoyens. À cet effet, je prie ceux dont la sensibilité les engagera à vouloir apporter un soulagement à mon infortune, de déposer leurs dons chez le C. haillon, homme de loi, rue des Poitevins, n° 20, section des Cordeliers à Paris. Il a bien voulu se charger de mes affaires ; sa probité est connue, et il aura soin d'enregistrer les noms et demeure de chaque citoyen ; il recevra toutes les sommes, quelque fortes ou modiques qu'elles soient, et remettra à chacune des personnes qui se présenteront une reconnaissance signée de ma main, par laquelle je m'engage, sur mon honneur, à leur remettre la somme qu'ils auront bien voulu me prêter, aussitôt que le gain de ma cause m'aura fait rentrer dans les biens qui m'appar-

tiennent légitimement, et à donner en outre à chacun de mes bienfaiteurs un exemplaire de ma vie, dès que les secours suffisans me seront parvenus pour en achever l'impression.

Cette souscription volontaire sera ouverte tous les jours, depuis huit heures du matin, jusqu'à midi, et depuis deux heures après midi jusqu'à six heures, à l'adresse ci dessus, depuis le premier juillet 1792 jusqu'au premier janvier 1795.

Toutes les lettres, adresses et don ou prêts, doivent être envoyés franc de port, et l'ouvrage sera envoyé de même.

Charles-Alexandre de Crequy

Tome 9 · Pièces justificatives · N° XI

Dès ma plus tendre jeunesse, je fus l'innocente victime du despotisme ; sous l'ancien régime qui, pour me frustrer de mes droits légitimes et se les approprier, me traîna de cachot en cachot, et chargé de fers jusqu'en la cinquante-sixième année de mon âge, en me supposant de faux crimes et en me donnant un autre nom que le mien, pour que les personnes qui s'intéressoient à mon innocence opprimée ne pussent découvrir les lieux de mon affreuse retraite.

L'Assemblée nationale Constituante, ayant été parfaitement convaincue de mon innocence et de la légitimité de mes réclamations, brisa mes fers et me fit rendre ma liberté, le premier mars 1791, avec assurance qu'elle me donneroit une indemnité et une pension viagère, ce qui me fut confirmé par l'Assemblée nationale Législative et exécuté en partie par la Convention Nationale, comme on peut le voir par son décret en date du 12 décembre 1792. Depuis mon arrivée à Paris en août 1791, et surtout depuis le premier mai 1792 que je suis domicilié rue Cocatrix, n° 9, en la Cité, ma bonne conduite, accompagnée du patriotisme et du civisme les plus purs, me mérita tellement l'amitié, l'estime et la confiance de mes concitoyens, qu'ils m'élurent successivement membre du comité de discipline militaire ; puis l'un des quarante notables cautionnaires des dettes sacrées que la section avoit contractées, puis enfin commissaire et président du comité établi pour la recette du contingent de la Vendée : les pièces justificatives dont je suis porteur prouveront que, jusqu'au 26 juillet dernier je me suis acquitté de tous mes devoirs, charges et fonctions en tout honneur et gloire ; ces pièces justificatives et authentiques prouveront aussi qu'à l'époque du 10 août 1792 et les mois suivans, mes fils et moi se signalèrent glorieusement avec tous les autres bons citoyens ; et que depuis cette époque, ils sont partis aux frontières avec armes et bagages, à mes propres dépens, et qu'ils s'y couvrent de gloire au service de la République, tandis que, malgré mon âge et mes infirmités, je n'ai cessé de remplir moi-même, en personne, ce glorieux devoir, tant comme volontaire dans la Garde nationale parisienne, que comme membre du bataillon des vétérans où j'ai l'honneur d'être reçu du 6 août dernier ; ces mêmes pièces justificatives et authentiques prouveront aussi que je n'ai jamais émigré, que je ne fus jamais un aventurier ni un escroqueur, comme le disent mes

ennemis ; mais qu'au contraire je fus toute ma vie aventuré, escroqué et persécuté injustement ; elles prouveront aussi que j'ai abjuré et renoncé, entre les mains des législateurs, à tous titres, dignités, grades et prérogatives attachés ci-devant aux nobles et particulièrement à ma famille, que j'ai reniés et que je renierai toute ma vie par rapport à leurs crimes, tant à mon égard qu'envers la nation et la constitution, et que j'ai protesté entre les mains des législateurs, ne vouloir et n'ambitionner toute ma vie que le glorieux titre de bon citoyen et de bon républicain, et que, puisque j'en ai toujours rempli tous les devoirs sacrés jusqu'en ce jour, je ne puis ni ne dois sans injustice, être regardé et traité comme un ennemi de la république ou comme un homme suspect.

Par ces mêmes pièces justificatives et authentiques, je prouverai que depuis 1791, que j'ai été rendu libre, je n'ai cessé jusqu'à présent de payer exactement toutes mes contributions et mes dons patriotiques ; que j'ai visité, consolé, protégé et défendu de tout mon pouvoir les innocens affligés et persécutés ; que j'ai donné du pain à ceux qui avoient faim ; vêtu ceux qui étoient nus ; payé les dettes des insolvables ; payé les loyers de ceux qui étoient menacés d'être jetés hors de leur domicile faute de pouvoir payer leurs loyers ; enfin, j'ai fourni ma bonne part à toutes les collectes que les besoins de la république ont nécessitées ; mais malgré tout cela, comme mon patriotisme et mon civisme m'ont obligé de faire plusieurs dénonciations très graves, tant à la commune, qu'à la mairie et au comité de sûreté générale de la Convention nationale, contre quelques aristocrates et intrigans de la section de la Cité, qui vouloient et qui espèrent introduire un nouveau despotisme mille fois plus dangereux à la république que celui que nous avons si glorieusement terrassé et anéanti ; alors, ces messieurs, s'érigeant en juges et parties dans leur propre cause, et voulant se débarrasser de moi, à quelque prix que ce soit, ils m'ont fait arrêter et écrouer à Sainte-Pélagie, sous toutes sortes de fausses dénonciations, et en prétextant surtout qu'étant un ci-devant noble, je ne pouvois être qu'un homme fort suspect ; alleguant en ontre, que je ne jouis que de quatre cents livres de revenu ; que j'ai fait des dépenses et des charités sur la section de la Cité bien au-delà de mes facultés, et que je ne puis avoir puisé mes ressources immenses que dans les bourses des émigrés, et par des vols et des escroqueries ; mais je prouverai que je puise mes ressources dans les cœurs et les bourses intarissables de bons et généreux citoyens et citoyennes, républicains qui connoissent mes infortunes non méritées, et mes légitimes prétentions et réclamations bien prouvées, et pendantes aux tribunaux de Paris ; enfin, ils poussent l'injustice et l'inhumanité jusqu'à empêcher qu'on me fasse subir un interrogatoire, ni que personne ne puisse approcher de moi pour me tendre aucun secours humain, parce qu'ils redoutent eux-mêmes ma justification, qui doit faire connoitre leurs crimes et mon innocence ; mais j'implore à grands cris la protection de la loi, des tribunaux et de tous les bons sans-culottes républicains, pour que je sois promptement interrogé, que les coupables tombent sous le glaive de la loi, et que l'innocent soit reconduit en triomphe chez lui, avec le bonnet de la liberté et la couronne civique sur ta tête.

L'infortuné Alexandre Crequy-Montmorency, vétéran et prisonnier à Sainte-Pélagie, le 6 septembre 1795, l'an deuxième de la république une et indivisible.

Le scélérat Wanek, qui a tout à la fois l'honneur, mais qui en est indigne, d'être commandant de la force armée de la section de la Cité ; président du conseil de discipline militaire ; président de l'assemblée primaire ; membre des électeurs ; membre des comités révolutionnaire et civil ; qui brigue et qui possède toutes les charges et dignités de la section de la Cité, pour y pouvoir exercer plus librement le plus exécrable despotisme, et qui, étant à la tête de trente à quarante aristocrates et intrigans comme lui, sous le voile du patriotisme, du civisme et de la loi qu'il déchirent, qu'ils violent et qu'ils foulent impunément sous les pieds tous les jours et à toute heure, font frémir, trembler et ramper sous leurs ordres tous les bons et timides citoyen de la Cité, en disant aux uns : Ah ! ah ! vous osez lutter contre nous ; hé bien vous serez taxés à une somme très forte à la première collecte ou contingent à fournir, et si vous ne payez pas, vous serez tambourinés et proclamés dans toute la Cité comme de mauvais et indignes citoyens.

Ils disent à d'autres : Vous n'aurez ni certificats de résidence, ni certificats de civisme, ni carte de citoyen, ni passeports ; à d'autres ils disent : Quand le peuple émeuté ira vous piller, vous réclamerez en vain le secours de la force armée ; enfin ils disent aux autres : Nous trouverons bien les moyens de nous débarrasser de vous et de vous envoyer repentir et gémir long-temps à l'Abbaye ou à Sainte-Pélagie, etc.

Voilà leurs crimes et encore bien d'autres dont les détails seroient trop longs, et que je me réserve de dire en temps et lieux. Les seuls moyens de remédier à ces cruels abus qui provoquent sans cesse les bons citoyens à une contre-révolution, ou qui corrompent une partie d'eux, et qui font trembler et gémir en secret les plus timides, ce seroit de ne laisser aux sections que le pouvoir de faire le bien ; de leur ôter tout pouvoir de faire le mal, et que personne ne puisse être arrêté ni chagriné ou inquiété que par les ordres des tribunaux de la mairie ou autres corps constitués, après avoir été préalablement accusés ou dénoncés par devant l'un ou l'autre des susdits tribunaux et avec des preuves convictives, car c'est pour m'être vivement opposé à ces susdites atrocités vexatoires et despotiques, et pour avoir eu le courage de donner quelques soufflets au scélérat Wanek et à quelques autres de sa clique, en leur reprochant leurs crimes, que d'abord ils filèrent doux et rampèrent devant moi, mais d'après coup et d'âpres réflexions, voyant bien que jamais leurs caresses, leurs promesses et leurs menaces ne pourroient ni me corrompre, ni m'intimider, et qu'ils me trouveroient toujours en leurs passages comme un canon chargé à mitraille et prêt à les écraser et à les foudroyer eux et leurs exécrables projets contre-révolutionnaires ; alors, et voulant se débarrasser de moi, et me perdre à quel prix que ce soit, ils m'accusèrent faussairement, dans leur comité révolutionnaire et en pleine assemblée génerale de la section, d'avoir commis un vol à Notre-Dame l'hiver dernier, et d'avoir commis plusieurs filouteries et escroqueries considérables. Je leur dis que je leur défiois de prouver aucun de ces faits et que j'allois les poursuivre au criminel jusques sur l'échafaud.

Effrayés qu'ils furent de mes menaces, ils s'érigèrent juges et parties dans leur propre cause et ils bornèrent toute leur rage à me faite arrêter et enfermer à Sainte-Pélagie, sous l'astucieux prétexte qu'étant né à Vienne en Autriche et d'une famille ci-devant noble, j'étois un homme très suspect.

Mais la loi ne peut ni ne doit sévir et punir que ceux qui n'ont point voulu accepter la constitution, ou qui ont commis les crimes contre la loi constitutionnelle ou contre la république, et elle doit protéger et défendre l'innocence opprimée ; moi et mes fils nous sommes malheureusement nés en pays étrangers et d'une famille ci devant noble ; mais si je prouve, comme je suis prêt à le faire, que je suis élevé en France dès le berceau et la mamelle, et que nous défions à qui que ce soit de pouvoir prouver un patriotisme et un civisme plus pur et mieux connu que le nôtre depuis le commencement de la révolution sans interruption jusqu'à ce jour ; je crois et j'espère fermement que tous les bons citoyens républicains, et leurs augustes réprésentans, m'accorderont la grâce que je demande, d'être interrogé ; que la tête des coupables tombe sous le glaive de la loi, et que l'innocent soit reconduit en triomphe chez lui avec le bonnet de la liberté et une couronne civique sur la tête. Au reste, j'ai deux fils qui, depuis l'époque du 10 août 1792 et les jours suivans où ils se signalèrent glorieusement avec moi-même, servent en tout honneur et gloire dans les armées de la république, pendant que moi même, malgré mon âge et mes infirmités, j'ai toujours rempli ce glorieux devoir dans ma section et dans le bataillon des vétérans ; mes fils sont jeunes et nourris dans le respect, l'obéissance et la tendresse filiale qu'ils doivent et qu'ils ont toujours scrupuleusement rendus à un père qui les aime et les aimera d'une tendresse parfaite jusqu'au tombeau ; j'appréhendois qu'en apprenant mon injuste détention, soit par la voie de mes ennemis ou par celle des papiers publics, ils n'eussent, dans l'excès de leur juste fureur, cherché à me venger d'une manière indigne d'eux et de moi, en entraînant avec eux un grand nombre de leurs camarades d'arme, en leur disant peut-être : « Chers amis et camarades, toutes les loi divines et humaines sont violées dans la capitale envers nos pères et mères, nos frères et sœurs, nos parens et nos amis car on les a traînés dans les prisons pour les faire périr innocemment, tandis que nous versons ici notre sang pour le service de la république ; vengeons-nous d'une manière éclatante, en les livrant à toute la férocité des Prussiens, des Autrichiens et des Anglois, comme étant les seuls moyens à notre pouvoir pour délivrer nos pères et mères, nos parens, nos amis, et leur sauver la vie, qui est en si grand danger, etc., etc. » Voilà ce que pouvoient faire mes fils, et ce que j'appréhendois qu'ils ne fissent dans les premiers transports de leur juste indignation et de leur désespoir contre mes ennemis, et voici ci-après la lettre que je leur ai envoyée en toute diligence par l'envoi du citoyen Boutibonne, chef du bureau de la cinquième division de la garde nationale, au bureau de la guerre afin de les contenir dans les justes bornes de leurs devoirs et fidélité, sous les drapeaux de la république.

« Je vous prie de faire parvenir promptement l'incluse à sa destination, en l'insérant dans l'un de vos paquets pour les armées de la république, et vous obligerez, infiniment votre affectionné concitoyen,

« J'ai deux fils qui ont l'honneur de servir sous vos ordres, je vous prie de vouloir bien leur faire tenir l'incluse, et d'avoir pour eux tous les égards que leurs vertus et mes malheurs non mérites pourront vous inspirer ; vous obligerez infiniment votre très affectionné concitoyen.

De prisons de Sainte-Pélagie, le 7 septembre 1793,

« J'ignore encore si vous avez reçu la lettre et les trente livres en assignats que je vous ai envoyées le 11 août dernier, puisque je n'ai reçu aucune de vos nouvelles depuis, et que j'ignore si vous éxistez, ou si le ciel en son courroux, et voulant mettre le comble à tous mes chagrins, vous auroit retirés de ce monde au moment où vous commencez seulement d'y entrer et de me donner les plus douces espérances et consolations dans ma vieillesse et mes infirmités en servant glorieusement en ma place sous les drapeaux de la république ; ou si, pour m'affliger encore plus sensiblement, vous ne seriez point tombés entre les mains de nos féroces ennemis les Prussiens, les Autrichiens et les Anglois ; ou si vous ne seriez point restés quelque part blessés par leur fer meurtrier ; ou si enfin vous ne seriez point détenus comme moi, prisonniers quelque part.

« Quel que puisse être ou quel que puisse devenir votre sort et le mien, j'en bénirai toujours la divine Providence, et je souhaite seulement que la présente vous trouve tous deux en bonne santé, et vainqueurs des ennemis de la république, ou morts glorieusement en combattant pour elle.

« Les lieux ténébreux et affreux d'où je date la présente, et les imprimés que je vous envoie, suffiront pour vous faire connoitre que la ligue infernale de mes ennemis et ceux de la république ont employé tant de cabales, de ruses et d'artifices contre moi, qu'ils sont enfin venus à bout de me replonger dans les fers d'où l'Assemblée Nationale constituante m'avoit sorti par son humanité et sa justice, le premier mars 1791, comme toute L'Europe le sait.

« J'ai différé jusqu'à présent à vous donner avis de cette triste et nouvelle disgrâce non méritée ; parce que, dans la crainte de vous trop affliger, et dans l'espérance bien fondée où j'etois d'obtenir, d'un jour à l'autre, ma liberté, vu mon innocence bien connue et bien prouvée, je voulois vous cacher tous les malheurs qui me sont arrivés depuis votre départ de cette capitale ; mais, faisant tout à coup réflexion que ces tristes nouvelles pourraient vous parvenir, ou vous sont peut-être déjà parvenues, soit par la voie de mes ennemis ou par celle des papiers publics sur lesquels ils font débiter mille impostures sur mon compte, et craignant qu'alors votre juste courroux, peut-être trop immodéré, ne vous portât à quelques excès de fureurs et de vengeances, qui pourroient être également préjudiciables aux intérêts de la république comme à votre propre honneur et gloire et à la mienne. Ces tristes réflexions m'ayant fait tout à coup frémir d'horreur et de crainte, j'ai aussitôt sauté au bas de mon lit, ou plutôt de mon grabat, ce jourd'hui, minuit, pour vous écrire ces mots qui, partant du fond du cœur et de l'âme de votre tendre père, bon vétéran et bon républicain, doivent à jamais être gravés dans les vôtres.

« Ô mes fils ! mes chers fils ! (m'écriai-je du fond de mon obscure et triste prison) que votre aveugle courroux ne vous fasse jamais rien entreprendre d'indigne de vous et de moi et sachez que mes plus cruels ennemis et les vôtres sont ceux de la république, puisque ce sont eux qui, en vous éloignant de moi pour le service de la république, m'ont plongé dans les fers et couvert d'ignominie, pour nous désespérer tous et nous engager, s'ils pouvoient, à tourner nos armes contre nos frères et contre la république même, et servir par là leurs

criminels desseins pour nous perdre ; mais non, mes chers fils, nous sommes incapables, vous et moi, de tomber dans les pièges grossiers que leurs perfidies nous tendent pour les servir en nous perdant ; et vous sentez sans doute tous deux, comme moi-même, que vous ne pouvez me venger glorieusement et complètement qu'en restant inviolablement fidèles sous les sacrés drapeaux de la république, jusqu'à ce que vous ayez exterminé tous ses ennemis, tant au dehors qu'au dedans.

« Peut-être, hélas ! ne recouvrerai je ma liberté que le jour où vous reviendrez dans la capitale tous triomphans et couverts d'une gloire immortelle, sous les glorieux et victorieux étendarts invincibles de la république ; hé bien, mes chers fils, cette idée seule doit vous suffire pour vous engager à redoubler vos efforts pour exterminer promptement tous nos ennemis communs ; d'ailleurs soyez bien persuadés que si même je recouvre ma liberté avant cette glorieuse époque, il n'y aura pourtant pour moi ni joie, ni repos, ni bonheur, ni félicité parfaite, qu'au jour tant désiré d'un triomphe et d'allégresse générales et inaltérables pour toute la république ; et si je dois mourir avant que de pouvoir jouir avec vous tous de ce précieux bonheur, ne faites donc au moins rien qui puisse nous ravir celui dont je me flatte que vous jouirez après ma mort, d'entendre dire par tous les bons républicains et leurs augustes représentans, qui vous montreront au peuple françois et aux nations étrangères, en leur disant :

« Vous voyez tout à la fois en ces deux jeunes guerriers républicains les vertueux défenseurs et vengeurs de la république les vainqueurs de la Bastille, les dignes fils et héritiers du nom et des vertus républicaines du trop infortuné Crequy-Montmnrency, le vétéran, et qui seront immortalisés dans les annales de notre révolution.

« C'est dans ces sentimens et flatteuses espérances que je vous embrasse, ô mes chers fils avec toute la tendresse paternelle dont vous fûtes toujours si dignes ; vous conjurant de suivre mes conseils, de me donner promptement de vos chères nouvelles, et d'être vivement persuadé que cette dernière disgrâce qui m'est arrivée, va mettre le dernier fleuron à la couronne de gloire immortelle que mes malheurs passés et présens ont si justement mérites à votre infortuné et digne père,

Crequy-Montmorency, vétéran,

Et détenu dans les prisons de Sainte-Pélagie, à Paris, car voilà mon adresse actuelle.

« P.S. Les bons Soulagette, Foudras, la bonne citoyenne Mathon, ton bon frère Fouquet et son digne cousin le charcutier, viennent souvent me voir pour me consoler, disent-ils ; et surtout ces trois dernier, auxquels je coûte beaucoup d'argent, des larmes, des soupirs et des gémissemens dans mon affreuse prison, quoique je fais tout ce que je puis pour leur dire et pour les convaincre qu'un bon vétéran républicain trouve sa plus parfaite et sa plus pure consolation dans son innocence, son courage, sa patience et sa résignation en Dieu, son créateur, et l'exécution de la loi constitutionnelle.

Voilà les seules armes dont je me sers et dont je me servirai toute ma vie pour confondre mes ennemis et ceux de la république. Voilà ma profession de foi, citoyens républicains, et

vous, représentans de la nation, jugez-moi donc, ou faites-moi juger de par la loi et vos décrets.

Cet imposteur a été supplicié par la guillotine, barrière du Trône, le 7 thermidor an deuxième de la république, 25 juillet 1794. (Note marginale du Marquis de Créquy.)

N° XII.

La modération imperturbable que vous opposez si stoïquement à toutes mes attaques, m'a tellement degoûté de guerroyer avec vous, que je ne me sens plus le courage de renouveler mes hostilités, et que, pour n'être pas un peu honteux de la facilité de mon rôle, j'ai besoin de penser qu'elles n'ont pas laissé que d'influer sur la tranquillité publique.

Pourquoi faut-il donc que j'aie encore quelque chose à vous dire, quand il est si évident qu'il n'y a rien de commun entre vous et moi ? Ah ! c'est qu'il ne suffit pas à mon honneur public que vous admiriez la générosité de mon caractère, et que vous rendiez hommage à la loyauté de ma conduite ; il faut encore que tous les honnêtes gens sachent qu'il ne tient pas à moi que le voile perfide qui couvre d'horribles mystères, ne soit violemment déchiré, et que, si elle est encore suspendue, la foudre qui auroit déjà dû écraser ou votre tête ou la mienne, ce n'est pas moi qui peut être soupçonné de l'avoir conjurée#1.

Sans autre mission que mon dévouement au salut de la patrie, j'ai l'honneur de vous avoir accusé hautement d'attentats dont l'idée fait frémir ceux mêmes auxquels l'hypocrisie de vos combinaisons a fait quelque illusion. Fatigué d'en provoquer inutilement la vengeance, j'ai entrepris de la poursuivre à mes risques et par mes moyens personnels. Impatient de l'obtenir ou plutôt jaloux de noyer dans votre sang le germe de nouvelles séditions, je vous ai d'abord assez brutalement menacé de mon glaive ; peut-être eût-il été plus constitutionnel de ne faire briller à vos yeux que celui de la loi ; mais celui-ci est si émoussé ! et moi j'ai tant de prédilection pour les moyens expéditifs, qu'à l'imitation du fameux aristocrate macédonien, j'aimais mieux trancher le nœud gordien que de perdre mon temps à le démêler.

Cependant, aussitôt que je m'aperçus que vous n'aviez pas un goût bien décidé pour ces sortes de brusqueries, dont l'illégalité renforçait vos scrupules, je me fis un devoir de vous déférer l'opinion d'un combat judiciaire. Ce n'était pas à moi de prévoir que vous trouveriez aussi des objections contre ce genre de duel, le plus favorable en général à l'innocence persécutée par la calomnie. Voilà pourtant qu'après quinze jours d'incertitudes et de délibérations, vous finissez par éluder mon alternative.

Que vous ayez une certaine répugnance à mettre votre innocence à la pointe d'une épée ; qu'il ne vous semble pas prudent de faire dépendre votre honneur civique de la direction capricieuse d'un pistolet, cela se conçoit, parce que, indépendamment de l'irrégularité de ces sortes de décisions, c'est que, comme vous l'observez très judicieusement, vous ne tueriez pas avec moi tous ces vilains soupçons qui vous accusent, et qu'il vous importe que je vive, pour être un jour l'instrument de votre justification. Voilà des raisons que tout le monde sait apprécier ; c'est d'une sagesse qui ne comporte pas de réplique mais vous

convenez que ma proposition subsidiaire est honnête, régulière, équitable, généreuse.... Comment se fait-il donc que, parée de tous ces avantages, elle n'ait encore pour vous aucun attrait ? En vérité, c'est pure malice à vous de laisser votre patriotisme encroûté d'un vernis tout-à-fait déplaisant, quand je vous procure une si belle occasion de le faire resplendir dans toute sa pureté.

Vous me promettez bien, il est vrai, de descendre dans l'arène avec moi aussitôt que MM. les grand-jurés seront institués juges du camp ; c'est-à-dire qu'il n'y a que des juges tout neufs qui puissent avoir des yeux assez perçans pour discerner votre innocence. Mais n'est-ce pas aussi beaucoup trop innocent que d'espérer d'un si pitoyable subterfuge quelque répit dans l'opinion ? — Croyez-vous de bonne foi que vos grands jurés seront armés d'un talisman, pour escamoter cette nuée de témoins oculaires contre lesquels vos alibi viendront échouer, sans compter qu'il y a bien de l'ingratitude à vous de déchirer le tribunal chargé d'éplucher vos fredaines ?

Et moi qui, en ce moment, suis en mesure de vous accabler de dépositions qui n'ont pas été recueillies dans la première instruction, n'aurais-je pas droit de me plaindre de vos tergiversations ? D'ici à l'époque vague et illimitée à laquelle vous me reportez, il y aura bien des honnêtes gens de lanternés ; et qui sait s'il en sera étranglé un seul que ce ne soit une de mes preuves de perdues ?

D'ailleurs, qui osera vous garantir ? quelle apparence y a-t-il que moi, dont l'existence est un miracle continuel de la fée tutélaire de l'aristocratie ; que moi, qu'un réverbère ne voit jamais sans un mouvement de convoitise, je survivrai à la naissance de vos grands jurés, qui sont encore dans les limbes ? Ce n'est pas que la peur que l'on voudrait bien me faire de votre ressentiment, je n'y sois point du tout inaccessible, et cela par une raison que j'ai dite ailleurs ; (il y a si loin du poignard d'un scélérat au cœur d'un honnête homme !) mais enfin la Providence m'eût-elle compté autant de jours qu'au démocrate Mathusalem, serait-ce à dire pour cela que je verrai la fin de la constitution ?

Il résulte de toutes ces observations, bon prince, que vous êtes obstiné à vouloir la paix avec moi ; eh bien ! vous l'aurez ; car, après tout, votre résignation et votre générosité me désarment. D'une part, vous ne voulez déployer contre moi votre ardeur martiale qu'en cas d'une irruption soudaine et violente, à laquelle je répugne avec horreur, parce que les circonstances publiques ne le commandent point ; et de l'autre, vous m'offrez gracieusement la restitution d'une certaine lettre, qu'à l'aide de la contradiction de notre jurisprudence criminelle avec les lois de l'honneur, vous seriez à même de convertir en un titre de persécution. Je suis sensible, autant que je dois l'être, à la délicatesse de ce procèdé ; mais la mienne, qui trouve toujours à murmurer, se révolte déjà contre l'idée d'un sacrifice qui porterait atteinte à vos avantages. Je persiste donc dans mon refus, sauf a établir dans l'occasion, qu'à raison des circonstances et des motifs, mon délit est un de ces écarts magnanimes sur lesquels la loi peut et doit sommeiller.

Au surplus, n'est-ce pas que vous ne me causerez jamais l'embarras de cette dissertation ? C'est du nicins un sentiment de persuasion dont je ne puis me défendre. Je

suis un adversaire un peu turbulent, et vous avez naturellement des inclinations pacifiques ; il est donc à peu près indubitable que vous ne me ferez pas la méchanceté de m'exclure de l'amnistie que votre grand cœur destine à tous vos antagonistes · · ·

regarder tous comme tels. Nous regrettons que les circonstances douloureuses qui ont suspendu les droits politiques de la noblesse, ne nous permettent pas en ce moment de porter notre vœu aux pieds du trône ; mais ce vœu que nous ne pouvons encore faire éctater, nous le déposerons bientôt entre les mains des petits-fils de Henri IV ; nous le présentons dès ce jour à la noblesse française et nous le confions à la postérité.

(Suivent les signatures au nombre de 119.)

N° XIV.

« Je signerai cette lettre que je ne veux pas avoir la peine de rédiger et l'ennui d'écrire. »

» Il y faudra dire que je n'ai aucun droit de succession sur les bois séquestrés dont je réclame la restitution en faveur des héritiers naturels de mon fils, mais que c'est comme créancière d'une somme de 170 mille livres, hypothéquée sur lesdits bois et forêts, savoir : 110 mille livres sur Vareilles, et 60 mille livres sur les bois dits de Valenciennes. J'aurais bien quelque dizaine de milliers de francs à réclamer pour les travaux à St-Pol, pendant la minorité de mon fils, mais comme je ne sais ce que ces papiers-là sont devenus, on n'en saurait tenir compte. On avait séquestré lesdits bois par suite de l'inscription de mon fils sur la liste des émigrés, quoiqu'il ne fût pas sorti de France, et de plus, sous prétexte qu'une partie de la dot de ma belle-fille, émigrée, se trouvait assise sur ces immeubles, ce qui est une supposition sans réalité et même sans possibilité, attendu qu'ils n'ont été retraits qu'en l'année 1777, pour les bois de Vareilles, s'entend. On peut employer toutes les formules de circonstance, mais on aura soin de ne me rien faire dire qui puisse avoir un faux air de soubmission, et je n'entends rien signer qui puisse me contrarier sous le rapport de la franchise et de la dignité de mon caractère. Ainsi politesse dans les expressions et point de complimens superflus. Je demande justice et non pas une faveur. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Tome 9 · Pièces justificatives · AVIS DES ÉDITEURS

Le seul journal qui ait attaqué l'ouvrage que nous venons de publier, est un journal qui porte un titre religieux ; il paraît que l'auteur de cet article est un ecclésiastique ; il était bien facile de lui répondre, et c'est par égard pour son caractère sacerdotal qu'on n'a pas voulu lui répliquer dans les journaux.

Nous répondrons à M. l'abbé Guillon, à M. Bourmant, ou à ceux qui les ont fait parler,

1° Que la terre de Fontenay dont il s'agit se trouve à trois lieues d'Ambrières ;

2° Que cedit lieu d'Ambrières au Maine (et dans le bas Maine, ainsi que le dit positivement M de Créquy), est l'ancien chef-lieu d'une Baronnie dont il est impossible d'ignorer l'existence, pour peu qu'on s'en informe dans le pays, ou pourvu qu'on prenne soin de re-

garder sur une carte de Cassini, ou qu'on se donne la peine d'ouvrir le Dictionnaire des communes de France (page 7, édit. de J. Smith, Paris, 1818) ;

3° Que la moitié de la terre de Fontenay relevait de la Duché de Mayenne et ressortait du parlement de Bretagne, ainsi que plusieurs autres terres seigneuriales du Maine, et notamment la Baronnic de Lavardin, autre domaine de la famille de Froulay-Tessé ; 4° Que lorsque M. de Froulay fut institué évêque du Mans, il y avait déjà huit ans qu'il était évêque de Haly (in partibus infidelium) ; ce qu'il est aisé de vérifier dans tous les almanachs du temps, et notamment dans le Mémorial généalogique de l'année 1717, page 83 ;

5° Que les faits et le procès qui sont mentionnés par l'auteur, et qui ont été démentis avec une dureté qu'on pourrait appelé injurieuse, avaient cependant obtenu, de leur temps, une si grande publicité, qu'on les trouve rapportés in extenson, dans tous les mémoriaux de cette époque et notamment dans la Correspondance du Baron de Grimm, et dans tes Mémoires de Bachaumont.

Voilà ce que les critiques du Maine auraient dû savoir avant de rédiger un article aussi désobligeant qu'il est injuste. Il paraît que le journal religieux dont il s'agit a parmi ses correspondans un ecclésiastique qui a plus d'empressement que d'intelligence. Il paraît aussi que M. l'Évêque du Mans a parmi ses grands-vicaires un ecclésiastique qui a plus de vivacité que d'urbanité, et peut-être aussi plus de zéle que de lumières.

RECTIFICATION DES ÉDITEURS.

La terre de Pontgibaud avait effectivement appartenu à la maison de Lafayette, mais c'est par erreur qu'il est dit, dans le tome 1 de ces mémoires, page 375, qu'elle fut achetée par Lyonnais, le médecin de chiens. — Les Coutumes d'Auvergne, ouvrage d'un grave magistrat, M. de Chabrol, nous apprennent, tome IV, pag. 421 et suivantes, que cette terre advint en l'année 1550, à la maison de Lafayette ; en 1557 elle servit de dot à une demoiselle de Lafayette, mariée a Guy d'Aillon, Comte du Lude, et passa par suite de mariage au Duc de Roquelaure, enfin au Prince de Pons, qui la vendit à M. de Moré de Chaliers mousquetaire.

Elle fut érigée en Comté par lettres patentes du mois de février 1762. — Enregistrées au Parlement, sur la tête du Comte César de Moré de Pongibaud, et de sa descendance masculine, à perpétuité, en récompense des services qu'il avait rendus dans l'armée et particuliérement à la bataille d'Ettinguen où il fut grièvement blessé, et en considération, est-il dit, de la noblesse de sa famille, l'une des plus anciennes de la province d'Auvergne. En 1791, le Comte de Moré de Pontgibaud, major en second du Régiment de Dauphiné ayant émigré, la terre de Pontgibaud fut vendue nationalement sauf une partie des bois. C'est seulement sous la, restauration que son fils, le Comte de Pontgibaud, actuellement existant, a racheté et réuni quelques fragmens de cette ancienne belle terre.

Tome 10 · 01

À

S.A.S

M. le D. de P.

C'est uniquement pour vous et pour Monsieur votre fils que j'avais entrepris et que j'ai surveillé l'exécution de ce long travail, auquel j'ai cru devoir ajouter des notes explicatives. Quand on a des faveurs à distribuer et des bienfaits journaliers à répandre ; quand il est question de nommer à certains emplois dans une maison princière, et surtout quand on se trouve obligé de conférer des bénéfices ecclésiastiques (sans parler ici de toutes les sollicitations qui viennent aboutir naturellement aux Princes du Sang pour décider ou faciliter des mariages) il est bon de savoir à quoi s'en : tenir exactement sur la noblesse des familles, aussi bien que sur les prétentions des solliciteurs. Voilà pourquoi j'ose espérer que les documens que j'ai rassemblés pourront devenir pour vous, en certains cas d'une utitilé pratique.

Ce travail n'est pas établi sur des notices intéressées, c'est-à-dire sur des communications faites ou dirigées par les familles qu'il pourrait intéresser directement vous verrez bien aisément qu'il n'a pas été puisé non plus dans les articles des dictionnaires généalogiques, et, je n'ai pas manque d'y contrôler certaines assertions du feu Duc de Saint-Simon, dont j'ai lu les manuscrits et dont j'ai pu vérifier l'injustice acrimonieuse et l'infidélité malveillante.

Il a été fourni par cinquante années de lectures et d'observations attentives, et de plus il est fondé sur les notes, les extraits, les recherches et les vérifications d'un ancien archiviste de la couronne et d'un savant paléographe, hommes consciencieux, qui s'étaient occupés d'en réunir et d'en classer les principaux élémens.

Cet ouvrage est rigoureusement équitable, mais il est si loin d'avoir été conçu dans un esprit de dénigrement, que la plupart de ces mêmes familles y trouveraient souvent, sur l'origine et les illustratrions de leurs ancêtres, une foule de notions qui n'ont pas été conservées dans leurs traditions, et dont il n'est fait mention dans aucune des généalogies qui les concernent et qu'elles ont fait imprimer.

Il ne s'ensuit pas que certaines familles ne puissent faire remonter les preuves de leur noblesse au-dessus de la date qui leur est assignée sur le premier de ces tableaux. On peut retrouver des titres ignorés ; on peut déchiffrer des rescrits obscurs, et l'on peut se faire jour à travers des chartes mal expliquées. Vous pensez bien qu'un Alt-Ber, ou Haut-baron du temps de Saint Louis, devait avoir eu des ancêtres. On n était pas seulement fils de ses œuvres au XIIe siècle ; et, du reste, on peut juger par les qualifications qui s'appliquent aux personnages contractans, qualifications que j'ai toujours eu soin de faire mentionner, on peut décider quelle était déjà la situation nobilaire du premier ancêtre avéré de chaque fiiation prouvée par titres. On n'a voulu désigner sur le premier tableau qu'une date certaine et

précisément fixée par celle d'un acte filiatif. Les illustrations seigneuriales, ecclésiastiques, auliques ou militaires ont été registrées avec, la même exactitude, avec sollicitude, on pourrait dire, et elles se trouveront détaillées dans les chapitres suivans.

Il n'est pas besoin de parler ici de l'attachement respectueux ni des sentimens dévoués que je porte à votre Altesse Sérénissime.

Tome 10 · 02 · DES PRINCIPALES FAMILLES

DE FRANCE,

EN SIX TABLEAUX

LE PREMIER PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ,

LE DERNIER, PAR ORDRE D'ILLUSTRATION.

PREMIER TABLEAU.

Tome 10 · 02 · LISTE

DES PLUS ANCIENNES MAISONS DU ROYAUME,

FRANCE-BOURBON ET BRAGANCE.

La Maison de France remonte incontestablement à Robert de France surnommé le Fort, Duc et Marquis de France et de Neustrie, Comte de Paris, de Nevers, de Chartres, d'Orléans, du Maine et d'Anjou, lequel avait épousé, vers l'année 834, Adelaïs, fille aînée de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, et lequel avait souscrit, en l'an 776, deux chartes oblatives qui sont conservées au trésor de Saint-Rémy de Reims. On ne saurait douter que le Duc Robert ne fût un prince de la race Salique et de la lignée Mérovingienne ; mais il ne s'agit pas ici de tracer l'ascendance et la filiation de Robert-le-Fort, bisaïeul de Hugues-Capet. Le présent tableau n'a pour objet que d'indiquer sommairement et précisément l'époque ou la date du premier document diplomatique qui se rapporte à chaque ancienne famille, c'est-à-dire à chaque famille dont on ne connait pas l'origine et dont la noblesse est antérieure à l'an 1400.

ROHAN.

La maison de Rohan-Rohan s'élève en antiquité jusqu'à l'année 897, avec commémoration d'un ancêtre et prédécesseur direct, en 846. Son origine souveraine a été constatée par

six arrêts judiciaires, ainsi toutes les chicaneries contenues dans les mémoires de Saint-Simon sont aussi dépourvues de raison que d'autorité.

NARBONNE.

La maison de Narbonne-Pelet d'Alais et Melgoeil remonte, par titres authentiques et sans lacunes, à l'an 910. Son origine est établie par deux vérifications et trois arrêts de cours souveraines.

SAVOYE-SOISSONS ET FAUCIGNY.

Les deux maisons de Savoye-Soissons-Carignan et de Faucigny-Lucinge peuvent remonter à l'année 940. Les premiers auteurs de ces deux grandes races se trouvent mentionnés dans une même charte scellée le 4 jour des ides d'octobre, en 967.

LORRAINE.

La maison de Lorraine et ses quatre rameaux puînés (du Chatelet, de Lénoncour, de Lignéville, et d'Haraucourt) proviennent également d'un Seigneur austrasien nommé Ghérard, qui mourut en l'annee 1046 et dont on n'a jamais pu vérifier l'ascendance. On ne connait du même Ghérard qu'un acte scellé en 982. Ce fut son petit-fils qui fut créé Duc de Lorraine par diplôme de l'Empereur Henri-le-Noir, en 1048.

La Maison de Polignac-Polignac, arrive à l'année 984 avec la qualification de Vice-Comes, Deo favente.

Celle de Créquy, à l'an 984.

De Mailly de Nesle et D'Haucourt, à l'an 987.

De Beauvau-Craon, à l'année 986 par induction, d'un acte de 1017.

De Pons-Mirambeau-Rochefort, avec la qualité de Magnus et Potens vir en l'année 992.

De Sabran, remonte à l'an 993, avec citation d'un aïeul paternel qui devait exister vers l'an 910.

De Rochechouart-Mortemart et Faudoas-Barbazan, a l'année 996.

De Harcourt-Harcourt, à l'année 997, par un acte de 1024.

Chabot de Jarnac et de Rohan, 1018.

De Montmorency, 1028, avec la qualité de Dominus, et avec mention d'un acte antérieur, mais où la qualification seigneuriale et le nom de Montmorency ne se trouvent pas encore employés.

De Melun (vice-Comes Regis), en 1029.

De Bauffremont, 1054, qualif. Dominus Dei gratiâ en 1069.

D'Estaing, 1057, avec la qualité d'Alt-Beer, ou Haut-Baron.

De Comminges, 1037, avec le titre de Captal.

De Choiseul, 1037, avec la qualification d'Ault-Bert ou Haut-Baron.

De Levis-Mirepoix, Lautrec, Lomagne et Ventadour, 1045, (Dominus et Castellanus)

De Bourdelles, 1044, (Vice Dominus ou Vidame)

De Froulay-Téssé-Beaumanoir et Lavardin, 1065, (Dominus)

De Chatillon-Chatillon, 1076, (Noble Beer)

De Clermont-Clermont, 1080, (Comes)

De Montaynard, 1085, avec la qualité de Mestral.

D'Ornano de Cinarca, de Cistrie et de Montlaur, 1086, par citation dans une bulle de 1199, où l'on voit pour ancêtre direct un Comte de Corse.

De Clermont de Mont-Saint-Jean, de Tonnerre, de Montoison et Thoury, 1096.

De Clermont d'Amboise et de Gallerande, 1098 (Eques).

De Bruyères-Chalabre, 1098, (Dom. Castellanus).

De Mathefélon de la Tour d'Oncieux, 1098, (Domicellus).

De Saulx-Tavannes, 1098, avec le titre de Cuens, ou Comte.

De la Trémoille de Tarente, de Talmont, d'Olonne et de Noiremoutier, 1099.

De Gélas de Voysins d'Ambres, 1100, (Miles).

D'Arpajon, de Séverac et de Lévezoulx de Vesins, 1110.

De Rieux, 1112, avec la qualité de Seigneur du sang (ducal).

De Coëtivy, 1112, et dans la charte ci-dessus (Dominus Juvenior).

De Villeneuve de Trans, de Vence, etc., 1114, (Eques)

Gouffier de Bonnivet de Roannais, d'Heilly, 1114

De Montmorillon dit Quatrebarbes, 1115 (Donzel).

De Blacas d'Aulps (des Princes de Baux), 1115

Du Puy de Montbrun, 1116 (Bachelor ez arms).

De Xaintrailles, 1119, (Seign. Patron).

De Nérestang, 1119, avec le titre d'Alfier Pontifical.

De Castellane, 1119, (Comte et Sénéchal de l'Empereur au Royaume d'Arles)

Turpin de Crissé, 1120 (Banneret) avec citation de l'aïeul, vers 1040.

De Boufflers, 1133 (Dominus)

De Chabannes de Chabannais, de la Palice et de Curton, 1138, (Dom.).

Bérenger de Sassenage, 1146, qualifié Mestral Delphinal.

De Béthune-Hesdigneul, Sully, Charost, 1146, (Noble Behrr).

D'Aubusson (on ne sait trop si ceux d'aujourd'hui sont directement issus des plus anciens).

De Menou de Boussay, du Mée, etc., 1146 (Dom. patronus).

De Virieu, 1146, avec citation d'un acte de l'an 1087, (Dominus).

De Gontaut-Biron et d'Hautefort-Surville, 1146, (Dom.).

O'Bryen (des princes de Thomond), 1147, avec mémoration des années 1024 et 960.

De Scey-Montbelliard, 1150, (Banneret).

De Peyrusse de Carency d'Escars, ou plutôt des Cars, 1152 (Dom.).

De Lamark (des Princes de Ligne et Ducs d'Aremberg), 1161 (Sire de Ber).

De Caumont-Castelnau-la-Force et Lauzun, 1164.

De Calvimont, 1164, et même origine présumée.

De Lannoy (des Princes de Sulmone), 1165, (Magnus Venator Comitis).

De Tournon (les branches légitimes en sont éteintes).

De Clandevès, 1165, par induction d'une décrétale en 1289.

De Montlezun-Pardiac, 1166 (Miles Advocatus).

De Nugent (des Comtes de Westmeath originairement lords de Delvin), 1166.

De Bossut de Chimay d'Hénin-Liétard, 1166 (Liber Dom.).

De Valbelle, 1166 (qualifié Domicellus).

D'Escoubleau de Sourdis de Montluc d'Alluye, 1166 (Dom.).

De Gand-Vilain XIV, de Masmines et d'Ysenghuyen, 1166 (Dom. Castellanus).

De Vintimille de Marseille du Luc, 1171, (Comte).

De Mauléon, 1171, avec le titre de Captal.

D'Esparbès de Lussan-Bouchard d'Aubeterre, 1172.

De La Baulme-Montrevel, 1172, (Haut-Bert).

De Lannion, (des Vicomtes de Rennes), 1172.

De MontBourcher du Bordage, 1172, et dans une charte ci-dessus.

Hautpoul de Hautpoul, 1171, (Miles).

De Gramont (d'Aure), 1175, par citation d'actes subséquens (Vicomtes).

De Caupenne, 1176.

De Clisson de Polhoet et de Kersanguez, 1176 (Noble pleige)

De Grammont (de Villers-Exel), 1178, (Scutifer ou Porte-Écu).

De Roncherolles de Pont-Saint-Pierre, 1178, (dom. Patro).

De Raigecourt, 1179 (Miles Urbis).

Mallet de Granville, de la Jorrie et de Rocquefort, 1179 (Baron).

De Bayard-Montclar, 1179 (Nobil. Alfier)

De Montagut-Bouzols, 1182, (Échanson du Roi).

De Crouy et de Boulainvilliers, 1181.

De Rougé-Derval du Plessix-Belliesre, 1185, (Nobil. et Potens vir).

D'Andlaw, 1192 (Eques imperialis).

D'aydie de Ribérac de Riom, 1194 (Nobil.vir).

Taillefer, 1194, dans la même charte, avec les qualifications de Noble et redouté Seigneur.

De Noailles, 1197, (Dom. dict. Loc.).

De la Guichie, 1198, dans un acte de 1249 (Eques).

D'albon, 1200, qualifié Magnus Marescallus S. Johan. Bapt.

De Beaumont des Adrets du Repayre et d'Autichamp, 1202, (Noble Voyer et Gruyer).

De Thisboutost-Montgommery, 1206, (Grand-Pannetier).

Butler (de Comtes de Cahyr), 1206, (Grand Butler ou Bouteiller d'Irlande).

Du Bouschet de Sourches de Monsoreau de Tourzel, 1209 (Scutifer).

De Pouilly d'Yvor, d'Amblimont, etc., 1209 (Nobilis et Potens Dom.).

De Belzunce-Castelmoron, 1209 (Nobil. Bacalaureus)

Mac Carthy de Riagh, 1209 (Thanis ou Dynaste).

De Saint-Georges de Vérac, 1210, (Egreg. Condominus).

Monti dei Monti, 1210 (Magnificus Dominus).

De Mostuejoulx, 1212 (Eques).

De Saint-Mauris-Chatenoy, 1212 (Scutifer).

D'Escorailles de Montferrand et de Fontanges, 1212 (Dominus Comptor).

D'Espinay-Saint-Luc, 1217, (Eques Ducis).

De Beaufort et de Custine, 1217, (Donzels).

De Récourt et Leys de Rupelmonde, 1219, (Dom. Castell.).

Du Merle de Blambuisson, 1220, (Dom. Patro).

O'Mahony de Carbrye, 1220 (Thanist).

De Berghes-Saint-Winox, et d'Esterno…

De Bermond d'Anduze, de Vachères, d'Aletz et du Caylar de Thoyras, 1221, (Miles).

De Montaut de Bénac de Navailles, 1225 (Dom. Dominus).

De Talabu-Chalmazel, 1224 (Eques auratus).

D'Asniesres de la Chastaigneraye, 1224, (Dominus).

De rorthay, 1224, dans le même acte.

Le Seneschal de Kercado de Molac, 1225 (Senescalcus).

{{AN|De la Tour-Gouvernet-la-Charge, 1266.

De Scepeaux, 1229, (Donzel).

De Baschi d'Aubais de Sainte-Estève et du Cayla, 1229.

De Lupé, 1229 (Chevalier).

De Moreton-Chabrillan, 1229 (Dominus).

De Bombelles, 1229 (Miles).

De Pierre-Bernis, 1229 (Domicellus)

De Montaigu, 1231 (Comte).

D'O, 1232 (Seig. Patron).

De Lalaing d'Oudenarde (le dernier rameau légitime vient de s'éteindre en 1779).

De Murat de Lestang, 1233 (Donzel).

De la Chastre (des Princes de Déols), 1234.

De Bonneval, 1234 (Banneret).

De Coetmen, 1234 (Juveigneur).

De Montchenu, 1234 (Chevalier).

De Soastres de Guines de Saint-Évroult de Gavre, 1235 (Stathoulder)

De Montmorin-Saint-Hérem, 1238 (Dom. Dominus).

De Rochefort d'Ally, 1238 (Châtelain).

De Loubens-Verdalle, 1238 (Porte-Lance du Roi).

Du Camboust de Coislin, 1239 (Chevalier).

De Roquelaure-Biran, 1241 (Page-au-Roi).

De Montjoye-Montjoie, 1242 (Camérier).

De la Vieuville de Coskaer, 1242 (Châtelain).

De Grammont de Caderousse, 1242 (Noble Viguier).

De Voyer de Paulmy d'Argenson, 1242 (Vicomte et Voyer Royal).

De Nettancourt d'Haussonville de Vaubecourt, 1243 (Dominus).

De Goyon de Marcé, 1243 (Juveigneur).

De Saint-Nectaire ou Senneterre, 1243 (Maréchal).

De Podenas de Peyrusse, de Laroque et de Castera, 1244 (Dominus).

De Flackslanden, 1244 (Statthalter).

De Preyssac d'Esclignac, 1245 (Dominus).

de Béon de la Pallu, 1245 (Nobil. Dom.).

De Fumel-Montségur, 1246 (Nobilis Eques).

De Mandelot-Bataille, 1246 (Dom. et Miles).

D'Aumont-Rochebaron-Villequier, 1247 (Dom. Dominus).

Du Vergyer de la Rochejaquelein, Chevalier en 1247, avec mémoration d'un acte de l'an 1112.

De Lezay, 1247, même date, et dans la même charte.

Dalmas ou Damas de Crux, de Cousan, de Thianges, etc., 1249, avec mémoration de l'an 1122 (Très-Noble Sire).

De la Ferté de Meung, 1250 (Damoiseau).

De Guignard ou Guinard d'Arbonne, de Saint-Priest et de Jons, 1250 (Chevalier), en conclusion d'une Charte royale de l'année 1525.

De Nédonchel, 1252 (Dom. dist. loc).

De Wisseq de Gangés, 1252, (Royal Pleige).

De Tilly-Blaru, 1252 (Dominus).

De Ferrette (Burgraff), 1252.

De Sainte-Maure de Montausier, 1252 (Dominus).

De Maumaz de Baudéan de Parabère de Neuillan, 1252 (Scutifer).

De Pardailhan de Gondrin de Montespan d'Antin de Saint-Lary-Bellegarde d'Astarac de Foix de Candale de Nogaret de la Valette et d'Espernon, 1253 (Noble vir).

De Lastic-Saint-Val, 1254 (Eques).

Savary de Castel-Savary de Lancosme, 1256 (Eques).

De Chœrdebœuf de Montgon, d'Hunières et de Pradel, 1260 (Noble Fidejussor).

D'Auberjon de Mutinais, 1260 (Dom. dict. loc.)

Guignard de Mauconseil, 1260 (Chevalier).

De Lordat, 1262, par extension d'un acte souscrit en 1533.

Gallard de Brassac-Bréan et Terraube, 1263 (Scutifer).

Du Coëtlosquet, 1263 (Noble Champion).

De Saint-Chamans, 1263 (Dom. dict. loc.).

De Ravel d'Esclapon, 1263 (Nob. vir).

De Montcalm-Gozon, 1263, par induction d'une chartre de l'an 1304.

De Boisse, 1267, par citation dans un acte de 1311 (Scutifer).

De Brichanteau de Nangis, 1268 (Donzel).

De Chamisso, 1268 (Dominus).

De Beauvoir de Chastellux, 1269, par indication d'un acte de 1406.

De Plelo, 1269 (Écuyer tranchant de la Reine).

De Courtarvel, 1269, par citation et par deux actes subséquens.

De Grossoles de Flamarens, 1270, (Dominus).

D'Harcourt-Beuvron, 1271.

De Gain de Montaignac et de Linars, 1271 (Miles).

Mancini-Mazarini de Nivernais, 1272 (Eques Romanus).

De Vogué, 1275, par induction d'un rescrit de l'année 1342.

De Durfort de Duras de Lorge de Civrac, de Boixières et de Léobard, 1278 (Eques auratus).

De Mornay, 1279 (Domicellus).

D'Andigné, 1279 (Dominus dicti loci).

De Gaucourt, 1279 (Eques Regis).

De David ou Davidis de Lastours, 1279 (Dominus).

De Lonlay de Villepail, 1280 (Dominus).

De Crussol d'Uzès, 1283 (Nobil. vir).

De Ludre, 1283, avec mention de 1216.

De Charette ou Chareste, 1275, qualifié Miles Senescalcus.

De Cottentin de Tourville, 1286 (Dom. Patronus).

De Salviac de Viel-Castel, 1286 (Chevalier).

De la Croix de Castries, 1288, par inclusion d'un acte de 1399 (Scutifer).

De Panat de Castelpers, 1288 (Damoiseau).

Des Ascres de L'aigle, 1288 (Noble Sarjenthier).

De Fay de la Tour de Maubourg, 1288

De Lorgerilh, 1289 (Écuyer et ôtage du Duc).

D'Apchon, 1289 (Comptor).

De Caradeuc de Kéransquer, de Cahideuc et de la Chalottais, 1289 (Noble Champion).

De Chastenet de Puységur, 1289, par indication dans un acte de 1397.

De Longueil de Maisons, 1290.

De Lubersac, 1290 (Dominus et Miles).

Le Maistre de la Garlaye, 1290 (Donzel).

Du Hamel, 1290 (Coseigneur).

De Bassompierre ou de Bestein, 1291 (Libre-Baron).

De Peycherou-Comminges et Beaucaire, 1294, (Seneschal du Roy).

De Chaumont-Guitry, 1292 (Baillif d'épée).

Du Bois de Maquilley, 1292 (Chevalier).

Du Lau d'Allemans, 1292 (Châtelain).

De Calonne et de Courtebonne, 1292 (Noble Seigneur).

Dauger, 1292, avec le titre de Chevalier pour le fils le père de l'aïeul.

De Lasteyrie du Saillant, 1294 (Bachelier ez-loix et chevelain du ban de Nobles).

De Toulongeon, 1295 (Chevalier).

Fournier de Mont-Fournier, de Wargemont, de Bellevue, etc., 1294 (Écuyer).

De Gironde, 1298 (Écuyer-Bachelier).

De Pardieu, 1298 (Damoiseau).

De Chatenay-Lanty, 1300 (Condominus).

Talon de Liménéagh et du Bouloy, 1300 (Knigthäel).

De la Fare, 1302 (Châtelain Royal).

De Loras, 1302 (Chevalier).

Génand de Bordes, 1308, avec la qualité de Porte-Oriflamme de France.

De Lameth, 1309, (Nobil. vir).

De Boisgeslin de Cucé, 1310 (Écuyer).

De Salignac de la Motte-Fénelon, 1310 (Noble Donzel).

De Beauvilliers de Saint-Aignan de Buzançais, 1311 (Écuyer).

D'Appelvoysins, 1311, avec mémoration d'une autre chartre de 1203.

D'Usson de Bonnac de Donézan, 1311 (Écuyer).

De Lescure-Sommièvres, 1311 (Forestier Royal).

D'Aloigny-Rochefort, 1311, (Chevalier).

De Guillaumanches, 1312 (Roi d'armes de France).

De Fouilleuses de Flavacourt, 1313 (Chevetaine).

Botherel de Botherel, 1314, avec mémoration d'un ancêtre paternel en 1202.

De Grave, 1314 (Noble Homme).

De la Vaulx, 1315 (Chevalier).

De Rechignevoysin, 1315, (Prévost et Hérault du Roy).

Yzarn de Vallady, de Villefort, de Freissinet, etc., 1315 (Castellanus).

De Wignerot du Plessix-Richelieu et d'Aiguillon, 1317 (Noble Homme).

De Guérapin de Vauréal, 1317, avec citation d'un acte souscrit par l'aïeul en 1244.

De Sesmaisons, 1317, avec mémoration de 1234 (Condominus).

De Cardevaques d'Havrincourt, 1318 (Nobil. vir).

Drumond de Perth et de Melfort, 1318, avec citation d'un acte de 1112.

De Saint-Simon-Courtomer, 1318 (Nobil. vir).

De la Rocheaymon, 1319, avec une indication très-antérieure.

De Castelbajac, 1320 (Damoiseau).

De Rozyères-Soran, 1320 (Varlet-au-Roy).

De Circourt, 1322, par citation dans un acte de 1382.

De Beaupoyl de Sainte-Aulaire, 1325.

D'Ons-Alais, 1325 (Baron).

Dreux, de Reux, ou plutôt de Dreux, de Beaussart, de Ligueil, de Brézé et de Nancré, 1326, ainsi qu'il appert d'un acte de 1454, par lequel cette famille est inconstablement rattachée à la branche de Beaussart de la maison de Dreux.

Du Plessix-Chatillon, 1330.

De Puysaye, 1332 (Noble Seigneur).

De Rosset de Pérignan de Fleury, 1333.

De Lauzières-Thémines et Cardailhac, 1334, avec mention de deux degrés de filiation antérieurs.

De Bullion de Fervaques et D'Esclimont, 1334 (Écuyer).

Fouquet de Vaux de Bellisle de Gisors, 1334, (Écuyer).

De Bouillé-Créance…

De Rémond de Montlaur de Modène, 1335 (Coseigneur).

De Pracomtald, ou Pracontal, 1335 (Chevalier).

De Villers-la-Faye de Vaulgrenant, 1335.

Du Park-Lokmaria, 1335, avec mémoration de l'année 1240.

De Langheac-Lespinasse, qualifié Noble Sire en 1336, avec indication de quatre degrés antérieurs.

De Carondelet, 1336, par induction d'un arrêt daté de 1479.

De Digoine et de Jaucourt, ayant la même origine avant 1336.

De Valory-Destilly, 1336, en résultat d'un contrat de 1487.

Le Compasseur de Courtivron-Créquy-Montfort, 1336.

Texier d'Hautefeuille, 1337 (Chevalier).

Du Pouget de Nadaillac, 1337, avec mémoration de trois générations antécédentes (Dom Chefmier).

De Lanoue de Théligny, dit Bras-de-fer, 1337 (Écuyer poursuivant d'armes).

D'Espinchal, 1338 (Damoiseau)

De Bernard de Sassenay, d'Ortholes, etc., 1338 (Écuyer).

De Talhoet de Kéramon, de Boishorand, de Rostiviec, etc., 1338.

De Mesgriny, 1339, par indication en 1408 (Dom.).

Rigaud de Vaudreuil, 1340, avec citation d'un acte de 1320 (Nobil. vir).

De Lort De Sérignan de Valbas, 1340 (Coseigneur).

De Jouanne de Miossens, d'Hérigoyen, de Saummery-Chambord et d'Illiers, 1340 (Nobel Servas al Rey).

D'Albertas, 1342, par mémoration dans un acte de 1497 (Magnificus Dom).

De Moustier, 1344 (Seign dud. lieu).

De Villiers de l'Isle-Adam, 1344 (Baron).

De Veiny d'Arbouze, 1345 (Noble Sire).

Brissonet d'Auteuil, 1346 (Haut et Puissant Seigneur).

De Barras, 1348 (Generosus vir).

De Forbin de Janson, de Issarts, de Labarben, d'Oppède, etc., 1350.

Du Jay de Rosoy, 1356, avec la qualité de Baron.

D'Albert de Luynes et d'Ailly de Chaulnes, 1358 (Eques auralus).

De Polastron, 1360 (Noble sergent d'armes).

De la Fruglaye, 1364, avec citation d'un acte ducal en 1269 (Chevalier).

D'Estampes de Valençay de la Ferté-Imbault, 1365 (Noble Sire).

De Carbion de Murviel de Nisas, 1365 (Chevalier Bachelier).

De Delley d'Asgier, de Lagarde-en-Juers et de Blanc-Mesnil, 1365 (Noble Damoiseau).

De Besse de la Richardie, 1365 (Comptor).

De Montalembert, 1367 (Noble Seigneur).

De Béthizy-Mézières, 1367 (Écuyer).

Champion de Cicé, 1368, qualifié Champion du Dauphin, avec mémoration de l'aïeul, Champion du Roi en 1302

De Lestrange, 1368 (Chevalier).

De Béziade d'Avarey (Noble Seigneur).

Du Mas de Paysac (des Vidames de Périgueux), 1368.

Williamson ou d'Oillanson, 1368 (Knight).

De la Vallée de Pimodan, 1368 (Chevalier).

De Lahyre-Granval, 1368.

De Monteil, 1368 (Baron).

De Vallon d'Ambrugeac, 1370 (Écuyer).

De la Coste-Messelière, 1370, par indication dans un acte subséquent.

Legroing de la Romagère, 1371, avec le titre de Seigneur Patron.

Portelance de Joncquières, 1372 (Bachelier-poursuivant-d'Armes).

Rouault de Gamaches, 1372, (Argentier du Roi).

De Nieulle, 1376, avec mention d'un acte de 1333 une charte antérieure.

Marnix de Sainte-Aldegonde, 1377 (Écuyer).

De Vimeur de Rochambeau, 1570 (Noble homme).

Le Forestier de Guehenneuc, de Kerverg, de Marville, de Vendœuvres, etc., 1379.

De Framont, 1379, (Chevalier de l'ordre du Roi).

Des Montiers de Mérinville, 1379, avec mémoration du trisaïeul, qui n'est pas nommé dans ce document.

De Feuillans, 1380 (Chevalier de l'ordre).

D'Estrées, 1383 (Écuyer).

De Cossé-Brissac, 1387 (Noble homme).

L'Hermite de Saint-Hilaire et de Champgrand, 1387 (Hérault doyen). Talleyrand-Grigneaux de Chalais, 1390, par interprétation d'un acte de 1467.

De Plessix-d'Argentré, 1390, (Châtelain).

De Contades-Gizeux, 1390 (Écuyer).

De la Lande-Castéja, 1390 (Chevalier).

De Riquetty de Mirabeau, 1392 (Écuyer).

Green de Saint-Marsault de Chastel-Aillon, 1392 (Coseigneur).

D'Estutt de Solminiac et de Tracy, 1392, (Écuyer).

De Lostange, 1393, par indication d'une autre charte de 1480.

Le Vassœur de Germonvillier, 1395 (Roi d'armes).

De Guiscard de Goth de Rouilhac (Haut et puissant Seigneur en 1393, avec mention de l'année 1216).

Martel de Fontaine, de Montmartel et de Villemartel, 1394, avec citation d'un acte de 1821.

Robert de Lignerac de Caylus, 1394 (Chevalier de l'ordre du Roi).

De Cahudeuc du Bois-de-la-Motte, 1394 (Écuyer).

Le Clerc de Juigné, 1395, par citation dans un acte de 1463.

D'Espondeillan-Saint-Firmin, 1395 (Haut et Puissant Seigneur)

De Rostaing, 1393 (Chevalier).

De Caulaincourt, 1395 (Noble homme)

Chenu de Vilaines d'Yvetot, qualifié Redoutable et Misécordieux Seigneur, en 1395.

Du Barry d'Argicourt, 1396 (Noble homme).

De Lagarde d'Evry de Marlemont, 1396 (Écuyer)

De Rambures, 1397 (Haut et Puissant Seigneur).

De Couy d'Arcy, 1397 (Chevalier de l'ordre).

De Braguelogne, 1397 (Chevalier ez-lois comme ez-armes).

De Couronnel-aux-Maillets dir de Mailly, 1397, avec mention du III aïeul, qui vivait encore en 1314 (Chevalier et Ostage de la Sainte Ampoulle Royalle de Rheims).

Le Prestre de Vauban, 1397 (Damoiseau).

D'Osmond de Beuvilier, 1397 (Écuyer).

Du Boscq de Radepont, 1398 (Chevalier).

De Suffren de Saint-Tropez, 1398 (Noble Jurat et Viguier).

De Saint-Denys du Quesnoy, 1398 (Noble homme).

Le Clercq de Buffon, en 1398, dans le même acte.

De Rocamadour de Castelnau, 1398, qualifié Noble Seigneur par acte du mois de décembre, au-dessous de laquelle date on n'est plus admis à solliciter l'entrée des grands chapitres, ni les honneurs de la Cour.

Tome 10 · 02 · LISTE DE XLI FAMILLES

D'ANCIENNE CHEVALERIE.

DONT ON N'A PU SE PROCURER LES PREMIÈRES DATES ORIGINELLES

AVEC ASSEZ D'EXACTITUDE ET DE PRÉCISION

POUR SUPPLÉER

Tome 10 · 02 · À L'INFIDÉLITÉ, LA NÉGLIGENCE, OU LA VÉNALITÉ

DES DICTIONNAIRES GÉNÉALOGIQUES.

De Moy.
De Croix.
D'Imécourt.

De Sailly.
De Barbançois.
De Sainte-Hermine.
De Maugiron.
De Bréhan-Mauron.
De Bryey.
De Carvoisin.
De la Rochelambert.

D'Allonville.
De Poilvillain de Crenay.
D'Astrog.
D'Harambuse.
D'Assas.
De Biencourt.
De Joussineau de Tourdonnet.
De Fontette-Sommery.
De Méhérenc de Saint-Pierry.
D'Esquelbecq.
De la Roche-Fonteville.
De Causans.
De Chastegnier.
De la Porte de Ryan.
De Croixmares.
De Vennevelle d'Espagne.
De Boisseulh
De Montléard de Rumond.
De Ginestous.
De Boisdennemets.
De Schomberg.
D'Hoffelize.
Rozen de Rozen.
Sparre (Suédois).
De Valemberg (Souabe).
D'Erlach (Suisse).
O'Gorsman (Irlandais).
Dillon de Roscomon (Irlandais).
Mac Donnald (Écossais).
Mac Mahon (Écossais).

QUI JOUISSENT DES HONNEURS DU LOUVRE.

SANS AVOIR FOURNI LES PREUVE DE 1399.

preuve exigée pour obtenir les honneurs de la Cour, ou de

la présentation pure et simple.

FAMILLES ILLUSTRÉES.

par les armes ou dans les conseils du prince,

Chateau-Renault

Toutes les autres dispenses dont nous voyons les effets ne sont que personnelles, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'elles ne s'appliquent jamais sur les femmes ou les fils d'un gentilhomme présenté par ordre du Roi, c'est-à-dire sans qu'il ait fourni ses preuves de noblesse jusqu'en 1399, et sans qu'il en ait obbtenu le certificat de M. Chérin, l'incorruptible.

TABLEAU DE L'ANCIENNE PAIRIE.

les xii pairs dits de Charlemagne

PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

ANCIENS PAIRS LAIQUES.

ANCIENNES PAIRIES LAIQUES,

de création postérieure au XIII siècle.

Duché de Bretagne.
Duché de Touraine.
Duché d'Anjou.
Duché du Maine.
Duché d'Auvergne.
Comté de Blois et Dunois.

Comté d'Eu.
Comte de Foix.
Comté d'Évreux.
Comté de Poitou.
Comté de Réthel.
Comte de Ponthieu.
Comte de Soissons.
Comte de Vertus.
Baronnie de Coucy.
Baronnie de Montpellier.
Baronnie de Mortagne.
Évry-le-Chastel, Châtelainie-Pairie.

DE CRÉATION POSTÉRIEURE AU XV SIÈCLE.

Duché de Guyse, 1527, pour la maison de Lorraine.

Duché de Vitry, 1550, pour la maison de L'Hospital. P. éteinte.

Duché de Montmorency, 1551. Pairie éteinte par défaut d'héritiers mâles, en 1632.

Duché de Nevers, 1567, pour la maison de Gonzague. Éteinte.

Duché de Mercœur, 1369, pour la maison de Lorraine. P. Éteinte.

Duché de Tonnerre, 1571, pour la maison de Clermont-Saint-Joire. P. éteinte.

Duché de Joyeuse, 1571, première création, pour la maison de Chateauneuf-Randon. P. éteinte

PAIRS ACTUELS (1789).

APRÈS LES VI ANCIENS PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

M. le Duc d'Elbœuf (Lorraine-Armagnac), 1381.

M. le Duc de Montbazon (Rohan-Guéménée), 1388.

M. le Duc de Thouars (la Trémoille), 1595.

M. le Duc de Sully (Béthune), 1606.

M. le Duc de Luynes (d'Albert), 1619.

M. le Duc de Brissac (Cossé), créé en 1611, mais enregistré seulement en 1620.

M. le Duc de Richelieu et de Fronsac (du Plessix-Wignerot), 1631.

M. le Duc de La Rochefoucauld, 1637.

M. le Duc d'Albret et de Chateau-Thierry (de la Tour-d'Auvergne de Bouillon-Turenne), 1654.

M. le Duc de Rohan (Chabot), 1652.

M. le Duc de Piney-Luxembourg (Montmorency), 1662.

M. le Duc de Gramont, 1663.

M. le Duc de Villeroy (Neuville), 1663.

M. le Duc de Mortemart (Rochechouart), 1663.

M. le Duc de Saint-Aignan (Beauvilliers), 1663.

M. le Duc de Gèvres (Potier de Tresmes), 1663.

M. le Duc de Noailles, 1663.

M. le Duc de Charost (Béthune-Sully), 1672

M. le Duc de Saint-Cloud (l'Archevêque de Paris),

M. le Duc de Boufflers (Boufflers), 1708.

M. le Duc de Villars (Villars), 1709.

M. le Duc de Harcourt (Harcourt-Beuvron), 1709.

M. le Duc de Fitz-James (Stuart-Fitz-James-Berwick), 1710.

M. le Duc d'Antin (Pardailhan-Montespan-d'Espernon), 1711.

M. le Duc de Chaulnes (d'Albert-d'Ailly), 1715.

M. le Duc de Rohan-Rohan (Rohan-Soubise), 1715.

M. le Duc de Villars-Brancas (Brancas), 1716.

M. le Duc de Valentinois (Goyon-Grimaldi-Monaco), 1716.

M. le Duc de Nivernais (Mancini-Mazarini), 1721.

M. le Duc de Biron (Gontaut), 1723.

Mle Duc de La Vallière (La Baume-de-Blanc), 1723.

M. le Duc d'Aiguillon (Wignerot-du-Plessix), 1724.

M. le Duc de Chatillon (Châtillon), 1736.

Mle Duc de Fleury (Rosset de Pérignan), 1736.

M. le Duc de Gisors (Fouquet de Belliste), 1742.

M. le Duc de Duras (Dufort), 1755.

M. le Duc de la Vauguyon (Quélen d'Estuert), 1758.

M. le Duc de Choiseul (Choiseul-Stainville),1759.

Mad. la Duchesse de Mazarin (Durfort-Duras), 1760.

M. le Duc de Praslin (Choiseul),1762.

M. le Duc d Aubigny (Stuart de Lénox de Richmond) confirmé en 1771.

M. le Duc de Clermont-Tonnerre (Clermont), 1775.

M. le Duc de Coigny (Guillot-Franquetot), 1787.

DUCS NOMPAIRS HÉRÉDITAIRES,

ET DUCS À BREVET.

M. L'Archevêque et Duc de Cambray.

M. le Duc de Croy ou Crouy.

M. le Duc de Chevreuse (d'Albert de Luynes).

M. le Duc de Chatellerault (la Trémoille-Talmont).

M. le Duc de Lorge (Durfort).

M. le Duc de Montmorency (Montmorency-Fosseux).

M. le Duc d'Ayen (Noailles).

M. le Duc de la Vrillière (Phélyppeaux-Saint-Florentin).

M. le Duc D'Estissac (La Rochefoucauld).

M. le Duc de Beuvron (Harcourt).

M. le Duc de Laval (Montmorency).

M. le Duc de Civrac (Durfort de Lorge).

M. le Duc de Villequier (d'Aumont).

M. Le Duc de Liancourt (La Rochefoucauld).

M. le Duc de Lesparre (Gramont).

M. le Duc de Lévis (Lévis-Ventadour).

M. le Duc de Castries (de la Croix).

M. le Duc de Séran (de Kerfily).

M. le Duc de Chatillon-sur-Loing (Montmorency-Luxembourg).

M. Le Duc de Mailly (Mailly-d'Haucourt).

M. le Duc de Polignac (Chalençon).

M. le Duc de La Force (Caumont).

M. le Duc de Saulny-Tavannes.

M. le Duc de Broglie (Broglio).

M. le Duc de Guiche (Gramont).

M. le Duc de Doudeauville (La Rochefoucauld).

M. le Duc de Guînes (de Soastres).

M. le Duc de Maillé.

M. le Duc d'Eslignac (de Preyssac-Fimarcon)

DUCS DU COMTAT VENAISSIN.

(Par diplôme de Chancellerie Pontificale)

de Grammont-Caderousse.

de Caumont-Seytres.

de Phalaris d'Orsan.

de Caylus-Lignerac.

de Grimaldi-Suron.

Tome 10 · 02 · QUI N'ONT POINT D'HÉRITIERS DIRECTS

et dont les titres vont s'éteindre.

M. le Duc de Coislin, Évêque et Prince de Metz.

Mad. la Duchesse douair. de Créquy, Lesdiguières etc.

Mad. la Duchesse douairière d'Estrées.

Mad. la Duchesse d'Arpajon, Comtesse de Noailles

M. l'Abbé Duc de Biron.

Mad. la Duchesse douairière de Roquelaure.

Mad. la Duchesse douairière de la Feuillade.

Mad. la Maréchale Duchesse de Mirepoix.

Mad. la Duchesse de Joyeuse, Abbesse de Saint-Pierre.

Mad. la Duchesse d'Antin, Comtesse d'Espernon, Prieure et Coadjutrice de Fontevrauld.

GRANDS D'ESPAGNE FRANÇAIS.

Ayant les mêmes honneurs

QUE LES DUCS ET PAIRS DE FRANCE,

en vertu du pacte de famille entre les deux couronnes.

M. le Comte d'Egmont, par diplôme de l'an 1520.

M. le Comte de Lamark, 1569.

M. le Marquis de Créquy, 1583.

Mad. la Vicomtesse de Melun, devenue Princesse de Ghistelles, 1640.

M. le Comte d'Armentières, 1671.

M. le Comte de Tessé, 1704.

M. le Comte de Gand, 1706.

M. le Prince d Hénin-Chimay, 1708.

M. le Comte Noailles, 1712.

M. le Comte de Buzançais-Saint-Aignan, 1714.

Mad. la Marquise de la Motte-Houdancourt, devenue Marquise de Froulay, 1722.

Mad. la Comtesse Amélie de Bavière, devenue Marquise d'Hautefort, 1723.

M. le Prince de Robecque-Montmorency, 1723.

M. le Prince de Beauvau-Craon, 1727.

M. le Marquis de Cereste-Brancas, 1730.

M. le Vidame de Chartres (Marquis de Saint-Simon), 1731.

M. le Prince de Salm-Kirbourg, 1742.

M. l'ancien Évêque de Rennes, Messire Louis de Guerapin de Vauréal, 1745.

M. le Prince de Monaco-Valentinois, 1747.

Mad. la Comtesse d'Ossun, devenue Duchesse de la Force, 1769.

M. le Prince de Chalais...

M. l'Amiral Comte d'Estaing, 1778.

M. le Duc de Doudeauville, 1782.

M. le Duc de Caylus , 1786.

L'Éditeur croit devoir ajouter à cet ancienne liste des Grands d'Espagne :

M. le Prince de Montmorency-Tancarville.

Mademoiselle de Saint-Simon, Comtesse de Rasse, etc., par succession du Marquis de Rouvroy-Saint-Simon, dont elle est, restée fille unique et seule héritière.

M. le Duc de Mirepoix, devenu Duc de San-Fernando, par succession de son beau-père, le Priuce-Duc de Laval-Montmorency, qui n'a pas laissé de postérité masculine.

M. le Vicomte de Saint-Priest, Duc d'Almazan, ancien Ambassadeur de France en Espagne.

Tome 10 · 02 · TABLEAU

DES HONNEURS DE LA COUR DE FRANCE.

RÉGLEMENT DU 30 JUILLET 1759,

« À l'avenir, nulle Dame ne sera présentée à Sa Majesté, et nul Gentilhomme ne pourra non plus être admis à monter dans ses carrosses et la suivre à la chasse, à moins qu'ils n'aient préalablement produit, devant le Généalogiste de ses Ordres, trois titres établissant chaque degré de la famille du mari, tels que Contrat de mariage, Testament, Partage, Acte de tutelle, Donation, etc., par lesquels la filiation sera établie clairement depuis l'année 1400. »

« Défend Sa Majesté audit Généalogiste d'admettre aucun des Arrêts de son Conseil et de ses Cours supérieures, ni des jugemens rendus par ses différens commissaires, lors des diverses recherches de Noblesse faites dans le Royaume, et de ne recevoir, par quelque considération que ce puisse être, que des originaux des titres de familles. Et voulant, à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, n'accorder qu'aux seules familles qui sont, issues d'une Noblesse de race, l'honneur de lui être présentées et de monter dans ses carrosses, Sa Majesté enjoint également à son Généalogiste de ne délivrer aucun certificat lorsqu'il aura connaissance que la Noblesse dont on voudra faire preuve aura pris son principe dans l'exercice de quelque charge de Robe, et d'autres semblables Offices, ou, par des Lettres d'anoblissement, exceptant toutefois, dans ce dernier cas, ceux pour qui de pareilles Lettres auraient été accordées à raison de services signalés rendus à l'État, se réservant, au surplus, d'excepter de cette règle ceux qui seraient pourvus de charges de la Couronne ou dans sa Maison, comme aussi les descendans par mâles des Chevaliers de ses Ordres, lesquels seront tenus seulement de prouver leur jonction avec ceux qui auront été décorés desdits Ordres du Roi. »

Tome 10 · 02 · ENTRÉES DES CARROSSES DU ROI

DEPUIS

LA MINORITÉ DE LOUIS XV JUSQU'À LA RÉVOLUTION DE 1789.

DE 1715 À 1731.

M. le Duc d'Orléans (Régent du Royaume).

M. le Comte de Toulous (légitimé de France).

Mad. la Comtesse de Toulouse.

M. le Duc de Tresmes (Potier).

M. le Duc de Gèvres (Potier).

M. le Duc de Charost (Béthune).

M. le Duc de Béthune (de Béthune-Sully).

M. le Garde-des-Sceaux (de Voyer d'Argenson).

M. le Controleur-Général (Le Pelletier).

M. le Duc de La Rochefoucauld

M. le Prévot des marchands de Paris (Bignon).

M. le Marquis de Breteuil (Le Tonnellier).

M. le Chancelier (d'Aguesseau).

Mad. la Chancelière.

Mad. la Duchesse de Ventadour (Gouvernante du Roi).

Mad. la Comtesse de La Lande de Casteja (sous-gouvernante).

Mad. la Vicomtesse de Villefort (sous gouvernante).

M. le Marquis de Croissy (Colbert).

M. le Marquis de Prie.

M. le Duc du Maine (légitimé de France).

M. le Marquis de Saint-Germain-Beaupré.

M. le Comte d Froulay.

M. le Duc de Brissac (de Cossé).

M. le Maréchal d'Estrées.

M. le Duc de Bourbon (Premier ministre et Prince du sang).

M. le Duc de Boufflers

M. le Duc d'Harcourt.

M. le Marquis de Nisle (de Mailly).

M. le Comte de Coigny (Guillot de Franquetot).

M. le Marquis de Rupelmonde (de Lens-Récourt).

M. le Comte de Montmorency

M. le Marquis de Revel (Broglio).

M. le Maréchal de Villars (Villars).

M. le Duc de Villeroy (de Neuville).

M. le Duc de Retz (Neuville de Villeroy).

M. le Marquis d'Alincourt (Neuville de Villeroy).

M. le Duc de Noailles.

M. le Marquis de Maillebois (Desmarets).

M. le Marquis de Courtevaux (Le Tellier de Louvois).

M. le Duc de Luynes (d'Albert).

M. le Marquis de la Suze (Chamillart).

M. le Duc de Saint-Aignan (de Beauvilliers).

M. le Duc d'Aumont.

Mad. la Duchesse de Tallard (d'Hostun).

M. le Marquis de Souvré (Le Tellier de Louvois).

M. le Comte de Bavière (légitimé de Bavière).

M. le Duc de Gontaut.

M. le Comte de Guébriant (de Budes).

M. le Duc de Biron (de Gontant).

M. le Duc de Villars-Brancas (de Brancas).

M. le Comte de Gramont (depuis Duc).

M. le Marquis de Maulévrier (Colbert).

M. le Duc de Durfort.

M. le Marquis de Pontchartrain (Phélyppeaux)

M. le Duc de Lorge (de Durfort).

M. le Comte de Melun (de Melun).

M. le Marquis de Livry (Sanguin).

M. le Comte de Livry (Sanguin).

Mad. la Marquise d'Auxy (sous-gouvernante).

M. le Duc de la Force (de Caumont).

M. le Duc de Ruffec (Rouvroy de Saint-Simon)

M. le Marquis de Besons (Bazin).

M. le Marquis de Puysieux (Bruslard).

M. le Duc d'Épernon (de Pardailhan d'Antin).

Mle Marquis de Fimarcon (de Durfort).

M. le Marquis de Tonnerre, (de Clermont).

M. le Marquis de Langeron (Andrault).

M. le Marquis de Grandpré (de Joyeuse).

M. le Marquis de Beuvron (de Harcourt).

M. le Prince de Bouillon (de La Tour-d'Auvergne).

M. le Duc de Mortemart (de Rochechouart).

M. le Comte d'O. (d'O).

M. le Duc de Richelieu (de Wignenot du Plessix).

M. le Duc de Chaulnes (d'Albert-d'Ailly).

M. le Duc d'Olonne (Montmorency-Boutteville).

M. le Marquis de Montmorin.

M. le Comte de Roucy (depuis Duc d'Estissac).

M. le Marquis de la Fare (Maréchal de France).

M. le Comte de Larochefoucauld.

M. le Duc de La Trémoille.

M. le Chevalier de La Trémoille.

M. le Chevalier de Rohan-Soubise.

M. le Duc de Péquigny (d'Albert de Chaulnes).

M. le Marquis d'Antin (de Pardailhan-Gondrin).

M. le Duc d'Uzès (Crussol).

M. le Duc de Crussol.

M. le Comte des Maretz (Dauvet).

M. le Comté de Ségur.

M. le Marquis de Pellevé.

M. le Marquis de La Vallière (De la Baume-le-Blanc).

M. le Chevalier de La Vallière.

M. le Comte de Montsoreau (du Bouchet).

M. le Comte de Chatellerault (d'Harcourt).

M. le Prince de Conty. (Prince du sang royal).

M. le Marquis de Biron (de Gontaut).

M. le Chevalier d'Harcourt.

M. le Marquis d'Hautefort.

M. l'Évêque de Rennes (de Vauréal).

M. le Marquis de Pezay (de Courtarvel).

M. le Comte de Rochechouart.

M. le Duc d'Ayen (de Noailles).

M. le Comte d'Ayen.

M. le Cardinal d'Auvergne (de la Tour).

M. le Marquis du Bordage (Coigny).

M. le Duc de Tallard (d'Hostun).

ANNÉE 1732.

M. le Marquis de Charost (de Béthune-Sully).

M. le Duc de Rochechouart.

M. le Comte de Sassenage.

ANNÉE 1733.

M. le Comte de Choiseul.

M. le Duc d'Anville (de La Rochefoucauld).

M. le Marquis de Surgères (de La Rochefoucauld).

M. le Marquis de Fleury (de Rosset).

Tome 10 · 02 · ANNÉE 1734

M. le Marquis de Conflans.

M. le Prince de Soubise (de Rohan).

M. le Marquis de Joyeuse.

M. le Marquis de Bissy (Thiars).

M. le Prince de Chalais (Talleyrand).

M. le Marquis de Talleyrand.

ANNÉE 1735.

M. le Duc de Péquigny (d'Albert de Chaulnes).

M. le Marquis de Barbançon (du Prat).

ANNÉE 1736.

Mad la Marquise de Faudoas.

Mad la Marquise de Sassenage.

Mad la Marquise de Fervaques (de Bullion).

ANNÉE 1737.

M. le Duc de Rohan-Chabot.

M. le Duc de Hostun.

Mad. la Duchesse de Brissac (de Cosé).

M. le Comte de Gerchy (Reignier).

M. le Maréchal Duc de Duras (de Durfort).

M. le Vidame du Mans (de Vassé).

Mad. la Comtesse de Crussol.

Mad. la Duchesse de Saint-Pierre (Spinola).

Mad. la Comtesse de Chateau-Renault (Rousselet).

Mad. la Marquise de Sassenage.

Mad. la Princesse de Chalais.

Mad. la Vicomtesse de Talleyrand.

Mad. la Princesse de Montauban (de Rohan).

Milord Clare (depuis Maréchal de Thomond).

M. le Duc de Durfort.

M. le Chevalier de Lorge (de Durfort).

M. l'Abbéde Castel-Moron (de Belzunce).

M. le Marquis de l'Hôpital (de Galluccio).

M. le Marquis de Bauffremont.

M. le Comte de Joyeuse.

Mle Duc de Crussol.

M. le Marquis de Montmorin.

M. le DUC de Tallard (d'Hostun).

M. le Prince de Léon (Chabot).

M. le Duc d'Aumont.

ANNÉE 1738.

Mad. la Princesse de Soubise (Rohan).

M. le Duc de Nivrnais (Mancini).

Mad. la Duchesse de Rochechouart.

Mad. la Comtesse de Rupelmonde (de Récours de Lens).

M. le Marquis de Lauzun (de Gontaut).

M. le Commandeur de Champignelles (de Roges).

M. le Marquis de Tessé (de Froulay).

Mad. la Duchesse de Chatillon.

Mad. la Marquise de la Chatre.

Mle Duc de Chatillon-Chatillon.

M. l'Évêque de Mirepoix (Boyer).

Mad. la Marquise d'Ancezune (de Cadart).

Mad. la Marquise d'Andlau.

M. le Chevalier de Tessé (de Froulay).

Mad. la Duchesse d'Aumont.

Mad. la Duchesse de Fleury (de Rosset).

Mad. la Duchesse de Ruffec (Saint-Simon-Rouvroy).

Mad. la Comtesse de Saint-Florentin (Phélippeaux).

Mad. la Marquise de Ségur.

Mad. la Comtesse de Maurepas (Phélippeaux).

M. le Prince d'Havré (de Crouy ou Croy).

M. le Comte d'Agénois, puis duc d'Aiguillon (de Wignerot du Plessix).

M. le Duc de Fitz-James.

M. le Duc de Lauraguais (de Brancas).

M. le Marquis d'Andlau.

M. le Comte de Polastron.

M. le Chevalier de Créquy (légitimé de Créquy Canaples).

M. le Comte de Puységur (de Chastenet).

ANNÉE 1739.

M. le Marquis de Guerchy (Reignier).

M. le Marquis de Tillière (Le Veneur).

M. le Comte de Fitz-james (légitimé Stuart-Berwick).

M. le Vicomte de Polignac (de Chalançon).

M. le Marquis de Listenais (de Bauffremont).

Milord Comte de Tyrconnell (O'Donnell).

M. le Marquis de Flavacour (de Fouilleuses).

M. le Marquis de Béarn (Gallard).

M. le Marquis de Molac (le Sénéchal de Kercado ou Carcado).

M. le Marquis de Chavagnac.

M. le Comte de Mailly d'Haucourt.

M. le Marquis du Chatelet.

M. le Marquis de Polignac.

M. le Marquis de Bauffremont.

M. le Duc de Lévis.

M. le Comte de Noailles.

M. le Duc d'Orléans, premier Prince du sang.

M. le Comte de Jonsac (de Lussan d'Aubeterre)

M. le Comte de Vintimille du Luc.

M. le Vicomte du Luc.

M. le Comte de Custine.

M. le Prince de Croy ou Crouy.

M. le Marquis de) Bouzolz (de Montagut).

M. le Comte d'Estaing.

M. le Comte de Chevières (Mitte).

M. le Marquis de l'Hôpital-Vitry(Galluccio).

M. le Duc de Fleury (de Rosset).

M. le Duc de Rohan-Rohan (Rohan-Sounise).

ANNÉE 1740.

M. le Comte de Choiseul.

M. le Marquis de Jonsac (de Lussan d'Aubeterre).

M. le Prince de Monaco (Goyon de Matignon).

Mad. la Comtesse de Brionne (de Lorraine).

Mad. la Duchesse de Lisparré (de Gramont).

M. le Marquis de la Tournelle (de Béon).

M. le Marquis de Royan (de la Trémoille).

M. le Prince de Gavre (Raze).

M. le Chevalier d'Aphier (de la Tour d'Auvergne).

M. le Comte de Rosen (Rosen de Stuchmeist et de Malzaw).

M. le Marquis de Gondrin (le Pardailhan).

M. le Marquis de Pont-Saint-Pierre (de Roncherolles).

M. le Marquis du Luc (de Vintimille).

M. le Marquis de Bouzolz (de Montagut).

M. le Comte de Vintimille-Lascaris.

ANNÉE 1741.

Mad. la Duchesse de Gramont.

Mad. la Comtesse de Melfort (Drummond de Perth).

M. le Prince de Crouy ou Croy.

M. le Comte de Custine.

M. le Marquis de Sabran.

M. le Marquis de Traisnel (Juvenel d'Harville).

M. le Marquis de Fleury (de Rosset).

M. le Comte de Bouzolz (de Montagut).

M. le Marquis de Montagut.

M. le Duc de Ventadour (de Levis-Lautrec). M. le Prince de Monaco (Goyou de Matignon).

M. le Prince de Montauban (de Rohan-Guéménée).

M. le Baron de Montmorency.

M. le Marquis de Chalmazel (de Talaru).

ANNÉES 1742 ET 1743.

Mad. la Princesse de Soubise (de Rohan).

M. le Marquis de Sauzei (Turpin).

Mad. la Duchesse de Lauraguais (de Brancas).

M. le Marquis de Stainville (puis Duc de Choiseul).

M. le Duc de Lauraguais (de Brancas-Villars).

M. le Comte de Montsoreau (du Bouchet).

Mad. la Princesse de Tingry (de Montmorency).

Mad. la Comtesse de Marsan (de Lorraine).

Mad. la Marquise de la Force (de Caumont).

Mad. la Marquise de Flavacourt (de Fouilleuses).

Mad. la Marquise de L'Hôpital-Saint-Mème.

M. le Vicomte de Rohan (Chabot).

Mad. la Vicomtesse de Melfort (Drummond).

M. le Marquis de la Vauguyon (de Quélen).

M. le Marquis de Saint-Hérem (de Montmorin).

M. le Marquis de Froulay.

M. le Comte de Saulx-Tavannes.

ANNÉES 1744 ET 1745.

Mad. la Duchesse de Penthièvre (légit. de France).

M. le Marquis de Voyer-d'Argenson.

M. le Prince de Turenne (de Bouillon).

Mad. la Marquise de Pompadour (Poisson).

Mad. la Comtesse d'Estrades.

Mad. la Marquise de Castries (de la Croix).

Mad. la Duchesse de Beauvilliers.

Mad. la Duchesse de Brissac (De Cossé).

Mde Rohan-Soubise (présentée comme Princesse).

Mad. la Comtesse de Maulde.

Mad. la Marquise de Bauffremont.

Mad. la Vidame de Vassé.

Mad. la Comtesse de Belzunce.

M. le Comte de Périgord (Talleyrand).

Mad. la Comtesse de Lorge (de Durfort).

Mad. la Marquise de Boufflers.

Mad. la, Marquise de Muy (de Félix).

Mad. la Vicomtesse de Champagne-la-Suze.

Mad. la Comtesse de Resnel (de Clermont-Gallerande).

ANNÉE 1746.

M. le Marquis de Pons.

M. le Marquis de Vaubecourt (de Nettancourt).

M. le Comte de Bérenger.

M. le Comte de Moussy-d'Arcy.

Mad. la Comtesse de Froulay-Tessé.

Mad. la Comtesse de Ryan (de La Porte).

M. le Marquis de Briqueville.

M. le Comte de Maillebois (Desmarets).

Mad. la Duchesse de Villars-Brancas.

Mad. la Maréchale de Broglie (Broglio).

Mad. la Marquise de Choiseul.

Mad. la Comtesse de Livry (Sanguin).

M. le Comte d'Egmont-Pignatelli.

ANNÉE 1747.

M. le Comte de Périgord (Talleyrand).

M. le Marquis de Fénelon (de Salignac).

M. le Prince de Robecq (Montmorency).

M. le Comte de Rochefort-d'Ally.

M. le Marquis de Clermont-d'Amboise.

M. le Duc de Montbazon (Rohan).

M. le Duc de Broglie.

Mad. la Duchesse de Duras.

Mad. la Comtesse d'Estrées.

Mad. la Comtesse de Butler (sous-gouvernante).

Mad. la Marquise de Civrac (de Durfort).

M. le Marquis de Villeroy (depuis Duc).

ANNÉE 1748.

M. le Marquis de Sablé (Colbert).

M. le Marquis de Bierne.

M. le Comte de Rochambeau (de Vimeur).

Mde Charleval (depuis Comtesse de Rochechouart).

M. le Cardinal de Tencin (de Guérin).

M. le Marquis d'Ecquevilly (Hennequin).

Mad. la Duchesse d'Agenois (de Wignerot).

M. le Comte de Frise (légitimé de Saxe).

Mad. la Comtesse de Saulx-Tavannes.

M. le Comte de Lugeac-Lugeac.

Mad. la Princesse de Chimay (de Bossut).

M. le Marquis de Lislebonne (d'Harcourt).

Mad. la Marquise de Lède (Dame d'honneur de l'infante de Parme).

M. le Prince de Chimay (de Bossut).

ANNÉE 1749.

M. le Duc de Laval (Montmorency).

M. le Comte de Laval (Montmorency).

Mad. la Baronne de Gouy-d'Arcy.

M. le Comte de Raffetot.

M. le Duc de Boufflers.

M. le Marquis de Beuvron (d'Harcourt).

Mad. la Duchesse d'Ayen (de Noailles).

M. le Daron de Gouy-d'Arcy.

M. le Comte de Fosseux (depuis Duc de Montmorency).

Mad. la Marquise de Villeroy (de Neuville).

M. le Marquis de Crussol.

Mad. la Comtesse de Narbonne (Lara).

Mad. la Comtesse de Bentheim.

Mad. la Marquise de Senneterre (de Saint-Nectaire).

Mad. la Comtesse de Grammont-Caderousse.

Mad la Duchesse de Boufflers.

Mad. la Comtesse de Larmack (de Ligne-Aremberg).

M. le Comte de Bentheim.

ANNÉE 1750.

M. le Comte de Choiseul-d'Aillecourt.

M. le Comte de Montboissier.

M. le Marquis de Vaubecourt (de Nettancourt).

M. le Baron d'Helmstadt.

Mad. la Marquise de Beuvron (d'Harcourt).

M. le Comte de Scey.

M. le Marquis de Lède.

M. le Comte de Crussol.

M. le Comte de Talaru.

Mad. la Marquise de Voyer-d'Argensson.

Mad. la Marquise d'Ecquevilly (Hennequin).

Mad. la Marquise de la Suze. (de Chamillart).

Mad. la Comtesse de Coigny (Guillot-Frauquetot).

Mad. la Comtesse du Plessis-Chatillon.

Mad. la Comtesse de Castellane.

Mad. la Marquise de Guébriant (de Budes).

M. le Comte d Estaing.

M. le Comte de Narbonne-Pelet.

M. le Comte de Broglie.

M. le Marquis de Saint-Hérem (de Montmorin).

M. le Vicomte de Choiseul-Meuse.

M. le Comte de la Marche, Prince du sang royal.

M. le Comte de Balby.

Mad. la Princesse de Soubise (Rohan).

M. le Marquis du Chatelet.

M. le Marquis de Poyanne (de Baylens).

M. le Comte de Revel (Broglio).

M. le Marquis de Lafayette (Mottier).

M. le Comte de Lostange.

Milord Dillon.

Mad. la Marquise de Talaru-Chalmazel.

M. la Marquise de Poyanne.

ANNÉE 1751.

M. le Prince de Holstein.

M. le Vicomte de Belzunce.

M. le Marquis de Bréhan.

M. le Comte de Gramont d'Aster.

M. le Prince de Croy.

M. le Baron de Vurmser.

M. le Marquis de Gamaches (Rouault).

M. le Chevalier de Fleury (de Rosset).

Mad. la Comtesse de Coislin (du Camboust de Pontchasteau).

M. le Comte de Baschi du Cayla.

M. le Marquis de Peguilhan (de Thermes).

M. le Comte de Carcado-Molac (le Seneschal).

M. le Vicomte de Molac.

M. le Baron de Lewenhampt.

M. le Comte de Coislin.

M. le Marquis de Chabrillan (de Moreton).

M. le Comte de Wal.

M. le Chevalier de Brocq.

M. le Comte d'Apchon.

Mad. la Marquise de Choiseul-Beaupré.

Mad. la Comtesse de Civrac (de Durfort).

Mad. la Marquise de Brézé (de Dreux).

M. le Marquis de Rochechouart.

M. le Comte de Flamarens (de Grossolles).

M. le Duc de Mazarin (d Aumont.)

Mad. la Comtesse de Beuzeville (Le Veneur).

Mad. la Marquise d'Esquelbecq (Le Vasseur).

M. le Marquis de Caulaincourt ou Caulincour.

Mad. la Comtesse de Laval (Montmorency).

M. le Marquis de la Salle (de Caillebot).

M. le Comte de Pont-Saint-Maurice.

M. le Chevalier de Bissy (Thiars).

M. le Prince de Condé, prince du sang royal.

Mad. la Duchesse de Mazarin (Durfort-Duras).

Mad. la Comtesse de Noailles.

Mad. la Comtesse de Durfort.

M. le Marquis du Saillant (de Lasteyrie).

M. le Comte de Blot-Chauvigny.

M. le Marquis de Lubersac.

M. le Marquis d'Esparbès de Lussan.

M. la Comtesse de Valentinois (Goyon-Matignon).

Mad. la Comtesse de Maugiron.

M. le Prince de Chimay (de Bossut).

M. la Comtesse de Blot.

M. la Marquise de Sangeo (du Campet.)

ANNÉE 1752.

M. le Comte de Cambis.

M. le Comte de Maillé.

M. le Comte de la Ferronays. (Ferron).

M. le Comte d'Entragues (de Launay).

Mad. la Comtesse de Polignac-Polignac.

M. le Marquis de Rochechouart-Faudoas.

M. le Prince de Rochefort (Rohan).

M. le Comte de Bonac (d'Usson).

M. le Comte de DurFort.

M. le Vicomte de Durfort.

Mad. la Comtesse de Saint-Sauveur (de Grégoyre), sous-gouvernante.

Mad. la Marquise de Belestat (de Varagne de Gardouch).

M. le Comte de Langeron (Audrault).

M. le Comte de Saint-Vital, Chevalier d'honneur de l'Infante de Parme.

M. d'Antoine, premier Écuyer de l'Infante de Parme.

M. le Prince d'Henrichemont (de Béthune-Sully).

Mad. la Comtesse d'Henrichemont.

M. le Comte Plessis-Chatillon.

M. le Duc de Crussol.

M. le Comte de Montmirail (le Tellier de Louvois).

M. le Marquis de Rochechouart.

M. le Vicomte de Monteil.

M. le Comte de Sarsfield.

M. la Comtesse du Val-Dampierre.

M. le Marquis de Verneuil, introducteur des Ambassadeurs (Chaspoux).

M. le Comte de Béthune d'Orval.

M. le Marquis de Clermont-Saint-Jean.

M. le Comte de Lametil.

M. le Comte de Canisy (de Carbonnel).

M. le Comte de Matignon (Goyon).

M. le Marquis de Barbantane (de Puget).

M. le Comte de Bourbon-Busset (Bourbon).

M. le Baron de Salles.

M. le Marquis de Houdetot.

M. le Marquis de Beaucaire (de Pechepeyrou).

M. le Marquis de Béthune.

M. le Comte de Brienne (de Loménie).

M. le Marquis de Galiffet.

Mad. la Princesse de Condé (Bourbon).

Mad. la Marquise de Renty.

Mad. la Comtesse de Guerchy (Reignier).

Mad. la Marquise de Castries (de la Croix).

Mad. la Marquise de Paulmy (de Voyer-d'Argenson).

M. la Princesse de Saint-Séverin (d'Arragon-Bénavidès).

M. le Comte de Montalembert.

M. la Marquise de Chateau-Meillant (de Villeneuve).

M. le Comte de Courtaumer (de Saint-Simon).

M. le Comte de Flavigny.

M. le Comte de Chamborant.

M. le Marquis de Juigné (Leclerc).

M. le Duc de Boufflers.

M. le Comte de Bissy (Thiars).

M. le Marquis de Virieu.

M. le Marquis d'Égreville (Rouault-Gamaches).

M. le Marquis de Conflans.

M. le Comte de Guiscard (de Goth).

M. le Duc d'Antin (de Pardailhan-Gondrin).

M. le Comte de Puységur (de Chastenet).

Mad. la Marquise de Langeron (Andrault).

M. le Prince de Montbarey (de Saint-Mauris).

M. le Baron de Talleyrand.

M. le Vicomte de Noé.

ANNÉE 1754.

M. le Comte de Lusignan.

Mad. la Princesse de Montbarey (de Saint-Mauris).

Mad. la Duchesse de Beauvilliers.

Mad. la Comtesse de Bassompierre (de Restein).

M. le Chevalier d'Halwil Suisse.

M. le Comte de Luzignan.

M. le Marquis de Montboissier.

M. le Marquis de La Beaume de Montrevel.

M. le Marquis de Marbœuf (d'Aché).

M. le Comte d'Antigny (Damas).

M. le Marquis de Castellane.

M. le Marquis de Choiseul-la-Baulme.

Milord O'Guitry.

M. le Duc de Coigny (Guillot-Franquetot).

Mad. la Comtesse de Lostange.

Mad. la Maréchale de Mirepoix (Lévis).

Mad. la Duchesse d'Olonne (de la trémoille).

Mad. la Marquise de Valbelle.

M. le Comte de Guines (de Soastres), depuis Duc.

M. le Marquis de Carvoisin.

M. le Comte de Jeoffreville (le Danois).

M. le Vicomte de Mérinville (des Moutiers).

Mad. la Comtesse d'Avarey (de Béziade).

Mad. la Maréchale, Duchesse de Broglie.

M. le Marquis de la Coste-Messelière.

M. le Marquis de Marigny (Poisson).

M. le Marquis de Sérant (de Kerfilly), depuis Duc.

M. le Marquis de Forbin de Janson.

M. le Comte de Gacé (Goyon-Matignon).

M. le Comte de Tessé (de Froulay).

Mad. la Marquise de la Chatre.

Mad. la Comtesse de Brancas.

M. le Duc de Montmorency.

M. le Marquis de Guitry (de Chaumont).

M. le Marquis de Brancas.

M. le Comte de Donézan (d'Usson).

M. le Marquis de Vibraye (Hurault).

M. le Comte d'Ussy (Lescuyer).

M. le Marquis de Casteja (de Briandos)

ANNÉE 1755.

M. le Marquis de Lauraguais (Brancas).

M. le Comte de Brancas.

M. le Commandeur de Crussol-d'Amboise.

Mad. la Marquise de Mérinville (des Moustiers).

M. le Marquis de VALBELLE. Valbelle.

M. de Waldner, Lieuteuant-genéral.

M. le Comte de Roquefeuil.

Mad. la Duchesse de Montmorency.

M. le Comte de Gisors (Fouquet de Bellisle).

M. le Chevalier de Solange (Commandeur de Saint-Lazare).

Mad. la Marquise de Castellane.

Mad. la Comtesse Dauvet.

Mad. Rouillé ; femme du ministre.

Mad. la Comtesse de Coigny.

M. le Comte de Lordat.

Mad. la Marquise de Mesmes, Dame de Mesdames.

Mad. la Baronne de Lutzelbourg.

Mad. la Comtesse de La Tour-du-Pin (de la Tour-la-Charce).

M. le Comte de Polignac.

M. le Marquis d'Espagne (de Ramefort).

M. le Prince de Beauvau.

M. le Comte de Montazet (de Malvin).

M. le Duc de la Tremoille.

M. le Marquis de Vibraye (Hurault).

M. le Comte de la Tour-du-Pin.

M. le Comte de Taillefer.

ANNÉE 1756.

M. le Marquis de la Tour-du-Pin.

M. le Marquis de Prie.

M. le Duc de Beauvilliers.

M. le Comte de Noé.

Mad. la Comtesse de Tessé (de Froulay).

M. le Comte d'Ayen (de Noailles).

M. le Marquis de Montaynard.

M. le Comte de Mérinville (des Montiers).

M. le Comte de Palun (de Cohorn).

M. le Comte Deschoissy.

Mad. la Duchesse de Biron (de Gontaut).

Mad. la Duchesse de Chimay (de Bossut d'Alsace).

Mad. la Comtesse de Lislebonne (d'Harcourt).

Mad. la Marquise de Choiseul-Beaupré.

M. le Duc de Fronsac (de Wignerot du plessix).

Mad. la Vicomtesse de Montboissier.

Mad. la Baronne de Choiseul.

Mad. la Comtesse de Carcado (le Seneschal).

Mad. la Comtesse de Rocherolles.

Mad. de Machault, femme du ministre.

M. le Comte de Liré (de la Bourdonnaye).

Mad. la Duchesse de Rochechouart.

M. le Marquis de Thianges (Damas).

M. le Baron de Talleyrand.

M. le Marquis de Saint-Simon (de Rouvroy).

M. le Prince de Holstein.

M. le Chevalier d'Haussonville. (de Clairon).

M. le Comte de Broglie.

Mad. la Comtesse de Ségur.

M. le Chevalier d'Arnouville (de Machault).

M. le Chevalier de Polignac (de Polignac).

Mad. la Comtesse de Gacé (Goyon).

M. le Marquis de Bassompierre (de Bestein).

Mad. la Princesse de Tancarville (Montmorency).

ANNÉE 1757.

M. le Comte de Surgères (La Rochefoucauld).

M. le Duc Ossolinski, Polonais.

M. le Duc de Cossé.

M. le Comte de Lally-Tollendall.

M. le Comte de Cossé-Brissac.

M. d'Hessenstein, Lieutenant-général.

M. le Prince d'Anhalt.

M. le Comte du Lau d'Allemans.

M. le Marquis de Saint-Chamas.

M. le Grand-Prieur de Souza, Portugais.

Mad. la Marquise de Vaubecourt (de Nettancourt).

M. le Comte d'Usson (de Bonnac).

Mad. la Marquise de Malespina, Dame de l'Infante de Parme.

Mad. la Marquise de Damas.

M. le Baron de Greneville (de Meurdrac).

Mad. la Comtesse de Baschy de Saint-Estève.

M. le Comte de Rougé.

M. le Comte de Coigny (Guillot-Franquetot).

M. le Vicomte de Rochechouart-Faudoas.

M. le Chevalier de Lastic.

ANNÈE 1758.

M. le Marquis de Talleyrand.

M. le Comte de Narbonne-Pelet.

M. le Comte de Ludre.

Mad. de Choiseul, Abbesse de Metz.

Mad. la Duchesse de Saint-Aignan (de Beauvilliers).

M. le Comte d'Avarey (de Béziade).

M. le Marquis de Mailly d'Haucourt depuis Duc.

M. le Marquis de Froulay.

M. le Chevalier de la Haye, gentilhomme de la Manche.

M. le Chevalier de Beaujeu, sous-gouverneur.

M. le Chevalier de la Ferrière sous-gouverneur.

M. le Baron de Montesquiou, gentilhomme de la Manche.

M. l'Évêque de Limoges Précepteur (du Coëtlosquet).

M. le Comte de Montauban (de la Tour-du-Pin).

M. le Comte de Cucé (de Boisgeslin).

M. le Marquis de Belzunce.

M. le Comte de Guiche (de Gramont).

M. le Comte de Lavère (d'Hénin).

M. le Chevalier de Bauffremont.

M. le Comte de Précigny (Colbert).

M. le Comte de Mory (de la Myre).

M. le Marquis de Béthune.

Mad. la Marquise de Béthune.

M. le Comte de Lupé.

M. le Marquis d'Autichamp (de Beaumont).

ANNÉE 1759.

M. le Chevalier de Cucé (de Boisgeslin).

M. le Marquis de Lévis.

M. le Marquis de Houdetot.

M. le Comte de Boisgeslin.

M. le Marquis de Tavannes (de Saulx).

M. le Marquis de Roure (de Beauvoir).

Mad. la Comtesse de Chabannes-la-Palice.

Mad. la Princesse Trivulce Dame d'honneur de l'infante Duchesse de Parme.

M. le Duc de Chatillon (de Châtillon).

Mad. la Comtesse de Laval (Montmorency).

M. le Duc de Lauzun (de Gontaut-Biron).

M. le Comte d'Angivillers (Flahaut).

M. le Maréchal de Clermont-Tonnerre.

M. d'Oguinski Polonais.

M. de Braniesky Polonais.

M. le Marquis de Seignelay (Colbert).

ANNÉE 1760.

Mad. la Duchesse de Crussol.

Mad. la Duchesse de Rohan-Chabot.

Mad. la Marquise de Conflans d'Armentières.

M. le Comte de Chabannes-La-Palace.

M. le Comte d'Usson (de Bonnac).

M. le Vicomte de Chabot.

M. le Prince Camille de Rohan-Rochefort.

M. le Comte de Lusace (Prince de Saxe).

M. le Vidame d'Amiens (d'Albert de Chaulnes).

M. le Comte de Jumillac (Chapelle).

Mad. la Comtesse de Lur-Saluces.

Mad. la Marquise de Séran (de Kerfily).

Mad. la Comtesse du Roure (de Beauvoir).

M. le Chevalier de Boisgeslin gentilhomme de la Manche.

Mad. la Comtesse de Castellane.

M. le Vicomte de Sinety, sous-gouverneur.

M. le Vicomte de Jonzac.

M. le Comte de Gouvernet (de la Tour-du-Pin).

M. le Comte de Choiseul-Gouffier.

M. le Comte de Montfaut.

ANNÉE 1761.

M. le Duc de Villequier (d'Aumont).

M. le Marquis de Montclar (de Noailles).

M. le Marquis de Duras.

M. le Comte d'Argouges.

M. l'Archevêque-Duc de Cambray.

M. le Duc de Chartres (Prince du sang royal).

Mad. la Marquise de Duras (Durfort).

Mad. la Comtesse de Tavannes (de Saulx).

Mad. la Princesse de Guéménée (Rohan).

M. le Prince de Ghitelles.

Mad. la Duchesse de Cossé.

Mad. la Comtesse de Beaumont-Beaumont.

Mad. la Comtesse de Rieux.

Mad. la Marquise de Boissé.

Mad. la Duchesse de Gramont.

Mad. la Comtesse de Royan (Montmorency).

M. le Marquis de Chabot.

Mad. la Comtesse de Clermont-Tonnerres.

M. l'Archevêque de Besançon (Choiseul).

Mad. la Princesse de Monaco.

Mad. la Baronne de Choiseul.

ANNÉE 1762.

M. le Chevalier de Coigny (Guillot-Frauquetot).

M. le Comte d'Hautefort.

M. le Comte de Scey.

M. le Marquis de Belzunce.

M. le Marquis de Juigné (Le Clerc).

M. le Comte de Marseille du Luc (Vintimille).

Mad. la Duchesse de Villequier (d'Aumont).

M. le Marquis de Lavère (de Bossut d'Alsace).

M. le Duc duc Saint-Mégrin (de Quélen de La Vauguyon).

Mad. la Comtesse de Sommièvre (de Lescures).

M. le Marquis de Toulougeon (de Guitaut).

M. le Marquis de Tourzel (du Bouschet de Sourches).

Mad. la Comtesse de Pons-Mirambeau.

M. le Marquis de Montmorency-Laval.

M. le Duc d'Havré (de Crouy).

M. le Comte du Hallay.

M. le Marquis d'Esparbès de Lussan.

Mle Marquis de Clermont-Gallerande.

M. le Marquis de Neuvy (de Mellet).

ANNÉE 1763.

M. le Marquis de Duras-Bournonville (de Durfort).

M. le Marquis d'Escars (de Peyrusse).

M. le Marquis de Sparre (Spaarré).

M. le Chevalier de Monteil.

M. le Comte de Vaudreuil (Rigaud).

M. le Chevalier de La Luzerne.

Mad. la Comtesse de Lastic.

M. le Marquis de Goyon (Goyon-Lamoussaye).

M. le Comte de Stainville (de Choiseul).

M. le Marquis d'Harcourt.

M. le Comte de Vogué.

Mad. la Duchesse d'Havré (de Crouy).

Mad. la Duchesse de Choiseul.

Mad. la Princesse de Chimay (de Bossut d'Alsace).

Mad. la Marquise de Montmirail (Le Tellier de Louvois).

M. le Marquis de Miran.

M. le Comte de Grave (d'Uhers).

Mad. la Marquise de Montmorin.

M. le Baron de Montmorency.

M. le Marquis de Pons.

M. le Duc de La Rochefoucauld.

M. le Marquis de Crenay (de Poilvilain).

M. le Prince de Nassau-Sieghen.

M. le Marquis de Rozen (Rozen).

Mad. la Comtesse de Jumillac (Chapelle).

Mad. la Marquise de Miran.

M. le Comte d'Esterhazy.

M. le Marquis de Bouillé.

Mad la Marquise de Vérac (de Saint-Georges).

M. le Castellan-Xieski Polonais

Mad. la Comtesse de Lévis-Chateaumorand.

M. le Prince de Guéménée (Rohan).

Mad. la Duchesse de Cossé.

M. le Marquis de Gouffier.

M. le Marquis de Créquy.

ANNÉE 1764.

M. le Marquis de Soran (de Rosières).

M. le Comte de Lorge (de Durfort).

M. de Brassac (Gallard).

Mad. la Comtesse de Mailly-D'Haucourt.

Mad. la Comtesse douairière d'Ornano-Montlaure.

Mad. la Marquise de Cucé (de Boisgeslin).

M. le Marquis de Rochechouart.

M. le Marquis de Donissan-Citrans.

M. le. Comte d'Ecquevilly (Hennequin).

M. le Chevalier de Luxembourg (Montmorency).

Mad. la Comtesse de Berchény.

M. le Marquis d'Argenteuil (le Bascle).

Mad. la Marquise de Gèvres (Potier).

Mad. la Comtesse de Rougé.

M. le Comte de Saint-Exupéri.

M. le Marquis de Vesins (de Levezoulz-Luzançon).

Mad. la Marquise de Sablé (Colbert de Croissy).

Mad. la Duchesse de la Trémoille.

Mad. la Marquise de Rosen.

M. le Vicomte de Beaune (de Montagut).

M. le Marquis de Bouzolz (de Montagut).

M. le Marquis de Fitz-james (Stuart de Berwyck).

M. le Chevalier d'Harcourt.

M. le Marquis de Laval (Montmorency).

M. l'Abbé-Prince d'Andlau.

M. le Chevalier de Fougières (Sous-Gouverneur).

M. le Baron du Lieuray (Gentilhomme de la Manche).

M. le Vicomte de Baglion (Gentilhomme de la Manche).

M. le Chevalier de Montbel (Sous-Gouverneur).

ANNÉE 1765.

M. le Prince de Nassau-Saarbruck.

M. le Comte d'Escars (de Peyrusse).

M. le Comte de Bernis (de Pierre).

M. le Comte de Nagut.

M. le Comte d'Adhémar (de Montfalcon).

M. le Marquis de la Rochelambert.

M. le Comte de Montécler.

M. le Chevalier de Virieu.

M. le Chevalier de Choiseul-Meuse.

M. le Chevalier de Boufflers.

Mad. la Comtesse de Lescures.

Mad. la Comtesse de Lameth.

Mad. la Vicomtesse de Beaune (de Montagut).

Mad. la Marquise de Champagne-la-Suze.

Mad. la Duchesse de Fronsac (de Wignerot du Plessis).

Mad. la Comtesse de Stainville (de Choiseul).

Mad. la Vicomtesse de Narbonne-Pelet.

Mad. la Comtesse de Gisors (Fouquet).

Mad. la Comtesse de Buzençois (de Beauvilliers).

Mad. la Marquise de Puget.

M. le Chevalier de Puget.

M. le Duc de Liancourt (La Rochefoucauld).

M. le Chevalier de Bercheny.

M. le Chevalier de Jaucourt.

M. le Chevalier de Chastellux (de Beauvoir).

M. le Duc de Beauvilliers.

M. le Comte de Crenolle (du Quengo).

M. le Comte de Cossé-Brissac.

M. la Marquis de Mailly-d'Haucourt.

Mad. la Princesse de Kinski.

Mad. la Comtesse de Tavannes (de Saulx).

M. le Comte de Sparre (Spaarré).

M. le Marquis de Chauvelin (Chauvelin).

Mad. la Comtesse de Bourzac (de la Cropte).

ANNÉE 1766.

M. le Marquis de Béarn (Gallard).

M. le Vicomte de Laval (Montmorency).

M. le Comte Jules de Polignac, depuis Duc (de Chalençon).

M. le Vicomte de la Tour-du-Pin (de la Tour-la-Charce).

M. le Chevalier de Sparre.

M. le Marquis de la Roche-du-Maine (d'Appelvoisin).

Mad. la Princesse de Rochefort (Rohan).

M. le Marquis de Rochefort (du Liscoët).

M. le Comte de Surgère (La Rocbefoucauld).

M. le Marquis de Surgère (La Rochefoucauld)

M. le Comte de Caupenne.

M. le Marquis de Pimodan (de la Vallée).

M. le Marquis de Vérac (de Saint-Georges).

M. le Marquis de Saint-Chamans.

M. le Marquis de Grasse.

Mad. la Comtesse de Guiche (de Gramont).

Mad. la Marquise de Virieu.

Mad. la Marquise de Noailles.

M. le Comte de Moges.

M. le Chevalier de Franclieu.

M. le Comte de Lowendall.

M. le Marquis du Dresnay.

ANNÉE 1767.

M. le Comte de Montchenu.

M. le Marquis de Chérizy.

M. le Comte d'Affry, des gardes suisses.

M. le Marquis de Chabrillan (de Moreton).

M. le Marquis de Champignelles (de Rogres).

M. le Comte de Bassompierre (de Bestein).

M. le Marquis d Esterno.

M. le Comte de Pont-Bellanger (d'Amphernet).

M. le Marquis de Traisnel (Juvenel).

M. le Comte de Harville (Juvenel).

M. le Marquis de Thiboudot (de Montgommery).

M. le Chevalier de Bousseville premier Écuyer de M. le Prince de Lamballe.

M. le Duc de Gèvres (Potier).

M. le Comte d'Ornano, Lieutenant-Général.

N. le Marquis du Chilleau.

M. le Marquis de Clarac.

M. le Comte de Sesmaisons.

M. le Marquis de Pardieu.

M. le Comte de Genlis (Bruslant).

M. le Comte de Rastignac (de Chapt).

M. le Marquis de Trans (Villeneuve), premier Marquis de France.

M. le Marquis de Tilly de Blaru.

M. le Comte de Bourbon-Busset (Bourbon).

Mad. la Comtesse de Montmorin.

M. le Chevalier de Chamilly (Bouton).

M. le Marquis de Moustier. M. le Prince de Lamballe (Bourbon-Penthièvre).

Mad. la Comtesse de Saint-Mégrin (de Quélen de la Vauguyon).

M. le Marquis de Montsoreau (du Bouschet).

Mad. la Comtesse de Caumont-la-Force.

M. le Marquis de la Rochefoucauld.

Mad. la Duchesse de Beauvilliers.

Mad. la Princesse de Tingry (Montmorency).

Mad. de Chauvelin.

Mad. la Marquise d'Hénin (de Bossut d'Alsace).

Mad. la Comtesse de Trans (de Villeneuve).

Mad. la Princesse de Lamballe.

Mad. la Marquise de Gœbriant.

Mad. la Princesse de Croy-Solre.

M. le Marquis d'Apchon.

M. le Marquis de Crillon (Berton).

Mad. la Duchesse de La Rochefoucauld.

Mad. la Princesse d'Henrichemont (de Béthune-Sully).

Mad. la Vicomtesse de Talaru.

M. le Comte de Gaumont-la-Force.

M. le Chevalier de Villeneuve, Gentilhomme de la Manche.

Mad. la Princesse de Poix (de Noailles).

M. le Comte du Coetlosquet Gentilhomme de la Manche.

M. le Comte de Lastic, Exempt des gardes-du-corps.

ANNÉE 1768.

M. le Comte de Damas-d'Antigny.

M. le Chevalier de Cossé-Brissac.

M. le Comte de Béthisy-Maisières.

M. le Comte de la Fare.

M. le Comte de Custine.

M. le Marquis d'Épinay-Saint-Luc.

M. le Comte de Montmorin.

M. le Comte de Briey.

M. le Marquis de Louvois (Le Tellier).

M. le Comte de Bréhan-Mauron.

M. le Comte de Wargemont (Fournier).

M. le Comte de Montbarrey (de Saint-Mauris).

Madem. d'Orléans, Princesse du sang royal.

Mad. la Comtesse de Pignatelli.

Mad. la Vicomtesse de Laval (Montmorency).

Mad. la Comtesse de Thianges (de Damas).

Mad. la Marquise de Nesle (de Mailly).

M. le Prince de Berghes-Saint-Winox.

Mad. la Princesse de Berghes.

Mad. la Marquise du Luc (de Vintimille).

M. le Comte de La Blache (de Falcoz).

M. de Hessenstein Lieutenant-général.

M. le Comte de Gontaut-Biron.

Mad. la Comtesse de Mellet de Neuvy.

M. le Comte de Chastellux (de Beauvoir).

M. le Comte d'Ossun.

Mad. la Marquise d'Usson.

Mad. là Comtesse de Causans (de Vincens).

M. le Commandeur de Laubépine.

Mad. la Duchesse de Melfort (Drummond de Perth).

Mad. la Comtesse d'Argouges.

M. le Marquis de Fleury (de Rosset).

M. le Chevalier de Béarn (Gallard).

Mad. la Marquise de Fleury.

M. le Comte de Brisay.

M. le Comte de Radepont (du Boscq).

ANNÉE 1769.

M. le Chevalier d'Arcy (de Gouy).

M. le Comte de Jaucourt.

M. le Comte de la Tour-du-Pin-la-Charce.

M. le Chevalier de Murinais (d'Auberjon).

M. le Marquis de Tonnerre (de Clermont).

M. le Marquis de Ménou.

M. de Waldner, Lieutenant-Général.

M. le Chevalier de Montbel, fils du Sous-Gouverneur du Roi.

M. le Marquis d'Allemans (du Lau).

Mad. la Marquise de Montesquiou.

M. le Vicomte du Barry.

M. le Comte de Montauzier (de Crussol).

Mad. la Duchesse de Chartres (Princesse du sang).

Mad. la Comtesse du Barry.

M. le Vicomte de Bernis (de Pierre).

Mad. la Baronne de Talleyrand.

Mad. la Comtesse Jules de Polignac (de Chalençon).

M. le Marquis de Saint-Simon (d'Esmiers).

M. le Marquis de la Rocheaymont.

M. le Baron de Flachslanden.

M. le Marquis d'Arcambal (des Lacs).

M. le Comte d'Ourches.

M. le Baron de Valdner.

M. le Comte de la Rivière.

M. le Comte de la Bourdonnaye.

M. le Chevalier de Vezin (de la Porte).

Mad. la Duchesse de Liancourt (La Rochefoucauld).

Mad. la Duchesse de Lauzun (Gontaut-Biron).

M. le Chevalier de La Tour-Saint-Quentin.

Mad. la Marquise d'Harcourt.

Mad. d'Invau femme de M. le Controleur-Général.

M. le Prince de Poix (Noailles).

M. le Marquis de Fumel.

M. le Marquis de la Suze (Chamillart).

M. le Marquis de Rieux.

ANNÉE 1770.

M. le Comte de Cambis.

M. le Comte de Canisy-Carbonnel.

M. le Comte de Vesins (de Lévezoulx).

M. le Comte de Balincourt (Teslu).

M. le Comte de Barbançois.

M. le Comte de Gamaches (Rouault).

M. le Marquis de Courtebonne (de Calonne).

M. le Comte de Chatenay-Lanty.

M. le Chevalier de Scépaux.

M. le Comte du Guesclin.

M. le Duc de Luynes (d'Albert).

M. le Baron de Fumel.

M. le Comte de Gerbevilliers (de Lambertye).

M. le Comte Dillon.

M. le Vicomte de Jumillac (Chapelle).

M. le Marquis de Boufflers-Remiencourt.

M. le Comte de Montboisiser-Canillac.

M. le Comte de la Chastre.

Mad. la Marquise de Soran (de Rosières).

Le Marquis de Lusignan.

M. le Marquis d'Havrincourt (de Cardevacques).

Madem. de Rohan-Guéménée.

M. le Chevalier d'Agoult.

Mad. la Duchesse de Bourbon.

Mad. la Marquise de Luzignan.

Mad. la Marquise de Polignac, dame de Madame la Duchesse de Bourbon.

M. le Comte d'Ailly.

M. le Comte de Russe (de Raffelis).

M. le Comte de Montlezun.

M. le Comte de l'Hôpital (Galluccio).

M. le Comte de Toulouse (Minoret du Jonc).

M. le Bailly de Chabrillan (de Moreton).

M. le Comte de Serent (Walsh).

M. le Chevalier du Barry.

M. le Vicomte de Broglie.

Mad. la, Duchesse de Villahermosa.

M. le Baron d'Auvergne (légitimé de Bouillon-Turenne).

M. le Chevalier d'Ecquevilly (Hennequin).

M. le Comte de Barbançon (du Prat).

Mad. la Marquise de Montmorency-Laval.

M. le Marquis du Lau-d'Allemans.

M. le Marquis de Langon.

M. le Comte de Quélen.

Mad. la Comtesse de la Myre-Mory, dame de Madame la Comtesse de la Marche.

M. le Marquis de Gouy-d'arcy.

M. le Comte de la Ferronnays (Ferron).

M. le Comte de Langeac (de L'Espinasse).

M. le Chevalier d'Escars (de Peyrusse).

M. le Comte de Schomberg.

M. le Commandeur d Ornano.

M. le Marquis d'Imécourt (de Vassinhac).

M. le Chevalier de Durfort.

ANNÉE 1771.

M. Baron de Breteuil (Le Tonnellier).

M. le Comte Dauvet.

M. le Comte d'Aster (Gramont).

M. le Chevalier de Durfort.

M. le Chevalier de Montaut, Gentilhomme de la Manche.

M. le Chevalier d'Hautefort.

M. le Chevalier de Laval-Montmorency.

M. le Prince de Salm-Kirbourg.

M. le Vicomte de Roquefeuil.

Mle Vicomte de Bourdeilles.

M. le Marquis de la Rivière (de Thibouville).

M. le Marquis de Levis.

M. le Comte de Joussineau de Tourdonney.

M. le Vicomte de Saulx-Tavannes.

M. le Comte de Crillon (Berton).

M. le Comte de la Marck (de Ligne d'Aremberg).

M. le Chevalier d'Arpajon (de Noailles).

Mad. la Comtesse de Narbonne-Pelet.

M. le Comte de Blagnac (de Durfort-Civrac).

Mad. la Comtesse de Flamarens (de Grossoles).

M. le Chevalier de Modène Gentilhomme d'honneur de Monsieur (de Rémond).

Mad. la Marquise d'Usson.

Mad. la Marquise de Montaynard, femme du ministre.

Mad. la Marquise de Lescures-Sommièvre.

Mad. la Vicomtesse de Saulx-Tavannes.

M. le Marquis de Sailly.

Mad. de Boynes, femme du ministre.

Mad. la Comtesse de la Tour d'Auvergne d'Apchier.

Milord Bulkeley.

Madem. du Barry (Comtesse à brevet).

Mad. la Marquise de Vintimille.

M. le Marquis du Blaizel, Exempt des gardes-du-corps.

M. Compte de Beaujeu.

M. le Comte de Pontavice de Rouffigny.

M. le Marquis de Thézan.

Mad. la Comtesse du Bois-de-la-Motte (de Cabideuc).

M. le Marquis de Clermont d'Amboise.

M. le. Comte de Bourdeilles.

M. le Marquis de Montaigu (de Montaigu).

M. le Vicomte de Vibraye (Hurault).

M. le Comte de Riccé.

M. le Comte de Lautrec (de Saint-Geniez).

M. le Marquis de Lambertye.

M. le Baron de Pellagrue.

M. le Comte de Narbonne (Lara).

M. le Marquis d'Andigné.

M. le Chevalier de Moustier.

M. le Marquis de la Rochejaquelein (du Vergyer).

M. le Comte de la Romagère (Legroing).

M. le Marquis de Saint-Simon-Courtomer.

M. le Baron de Cavanac (de Ségur).

M. le Marquis de Trémigon (du Liscoët).

M. d'Erlach, Capitaine aux gardes-suisses.

M. le Comte de Quémadeuc.

Tome 10 · 02 · COPIE D'UN MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU ROI EN 1771,

PAR M. LE COMTE DE CROIXMARE,

ÉCUYER COMMANDANT LA PETITE ÉCURIE DE S. M.

Le nombre des chasseurs devient tellement considérable, que la petite écurie du Roi ne sera pas suffiante pour fournir des carrosses à toutes les personnes qui se présentent pour avoir l'honneur de suivre Sa Majesté ; chaque jour de chasse, il y a de quarante à cinquante courtisans, et quelquefois bien davantage (samedi 23 févvrier 1771, il s'est présenté soixante-huit chasseurs).

Les Princes se promènent tous les jours : Mesdames de France sortent souvent, et il faut encore donner des chevaux à Madame la Dauphine lorsqu'elle veut chasser accompagnée de ses Dames et de sa maison.

S'il ne parait pas convenable d'augmenter encore la petite écurie, qui est déjà très-considerable, qui est d'une grande dépense et qui le deviendra davantage encore lorsque l'éducation de Monseigneur le Comte d'Artois va se trouver finie, et que ce jeune Prince voudra chasser accompagné de ses principaux officiers.

Si l'on fixe le nombre des carrosses, les chasseurs qui n'en sont pas moins nombreux se mettent le double de ce que lesdites voitures peuvent contenir, au risque de les briser et de s'estropier eux-mêmes, et si l'on ose le dire, c'est quelquefois d'une façon qui n'est pas décente, car ils se mettent parfois dix-huit ou vingt dans une seule gondole.

Si Sa Majesté était dans l'intention de donner des ordres qui pussent arrêter cette foule qui s'augmente et qui tend à s'augmenter de jour en jour, peut-être le meilleur moyen serait-il que le Roi ne permît de monter habituellement dans ses voitures qu'aux personnes qui composent la Cour soit par, les grands titres, soit par les décorations et par les charges éminentes. Mais comme, la bonne et ancienne Noblesse du royaume désire se faire connaître de Sa Majesté, ceux qui seraient présentés pourraient avoir permission de faire leur cour à la chasse, sans que le Roi fût dans le cas de les faire porter au rendez-vous. Sa Majesté pourrait néanmoins consentir à ce qu'ils montassent une fois seulement dans ses

voitures, afin qu'ils pussent jouir dudit honneur accordé jusqu'à présent à la Noblesse française.

DE PAR LE ROI.

Sa Majesté s'étant fait représenter l'état des personnes de qualité auxquelles elle a accordé l'honneur de monter dans ses carrosses afin de la suivre à la chasse, et ayant reconnu que le nombre s'en est tellement accru depuis quelques années, que les voitures de Sa Majesté ne peuvent suffire à tous ceux qui se font inscrire afin de la suivre, informée d'ailleurs qu'il arrive très-souvent que l'affluence est si grande qu'il entre dans les voitures un beaucoup plus grand nombre de personnes qu'elles n'en doivent contenir, ce qui est egalement contraire à la décence ainsi qu'à la sûreté de ceux qui s'y placent, à quoi voulant remédier et pourvoir, Sa Majesté ordonne et a ordonné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sa Majesté a fixé à deux le nombre de ses carrosses de suite.

ART. II.

Ceux qui auront des chevaux de la grande ou de la petite écurie, pour suivre Sa Majesté à la chasse, seront préférés à tous les autres pour monter dans les dites voitures.

ART. III.

Dans le cas où les voitures ne se trouvassent pas remplies par les Seigneurs ou Gentilshommens qui monteront des chevaux de Sa Majesté, elle veut que ceux qui sont dans l'usage de chasser avec leurs propres chevaux puissent se faire inscrire, suivant l'usage, pour avoir place dans les mêmes carrosses.

ART. IV.

N'entend cependant Sa Majesté que le présent règlement puisse empêcher ceux qui voudront aller au rendez-vous de s'y rendre et d'avoir l'honneur de la suivre ainsi que de coutume.

Signé LOUIS

Et plus bas, phélippeaux.

ANNÉE 1772.

M. le Marquis de Pracontal.

M. le Marquis de Maupeou, fils du Chancelier.

M. le Comte de Rocquelaure neveu de M. l'Évêque de Senlis (de Bossuejoulx).

M. le Duc de Mortemart.

M. le Marquis de Mortemart son frère.

M. le Marquis de Montazet (de Malvin).

M. le Comte de Bourbon-Busset (Bourbon).

M. le Marquis de Pontevez.

M. le Chevalier de Galiffet.

M. le Baron de Jumillac fils du Gouverneur de la Bastille (Chapelle).

M. le Comte de Boursonne (de Capendut).

M. le Vicomte de Chazeron (de Monestay).

M. le Commandeur de Crussol.

Mad. la Marquise de Pracontal.

M. le Comte de Balby.

M. le Vicomte de Gain de Montagnac frère de l'Écuyer de la grande écurie.

M. le Comte d'Albon.

M. le Comte d'Affry, deuxième fils.

M. le Comte de Grosberg (de Bavière).

M. le Marquis de Peyrusse d'Escars.

M. le Vicomte de Lambertye.

M. le Vicomte de la Rocheaymont.

M. le Vicomte de la Blache (de Falcos).

Mad. la Comtesse de Bourdeilles.

Mad. la Comtesse d'Albon.

Mad. la Duchesse de Luxembourg (née d Argenson).

Mad. la Comtesse d'Harville (Juvenel).

M. le Commandeur de la Chapelle.

M. le Comte du Blaizel, Exempt des gardes-du-corps.

M. la Marquise d'Esterno.

Mad. la Marquise de Rastignac (de Chapt).

Mad. la Comtesse de Boursonne.

Mad. la Princesse de Masseran (Fereira-Fiesque).

Mad. la Marquise de la Rivière.

M. le Comte de la Rocheaymont.

ANNÉE 1773.

M. le Marquis d'Estourmel (Cretou).

M. le Marquis de Mesmes d'Avaux.

M. le Prince de Nassau-Weilbourg.

M. le Duc de Sully (de Béthune).

M. le Chevalier de Raffelis (de Russe).

M. le Comte de Chatenay-Lanty.

M. le Marquis de Moyria.

M. le Chevalier de Rupières.

M. le Vicomte de Castelnau-Castelnau.

M. le Baron du Goulet.

M. le Chevalier de Queuille.

M. le Comte de Montausier (de Crussol).

M. le Comte de Hunolstein.

M. le Comte de Brachet de Floressac.

M. le Comte de Briges de Malbec, Écuyer de la grande écurie.

M. le Baron de Crussol.

M. le Vicomte de Faudoas (de Rochechouart).

M. le Comte d'Argenteuil (Le Bascle).

M. le Comte de Tourdonnet (de Joussineau), Écuyer de la grande écurie.

Le Marquis de Courbon (de Blenac).

M. le Comte de Moreton-Chabrillan.

M. le Baron de Roffignac.

M. le Chevailer de Jaucourt.

M. le Marquis de Rostaing.

M. le Comte de Gouy d'Arcy.

Mad. de Diesbach, Suisse.

M. le Comte de Bérenger.

M. le Chevalier de Rostaing.

M. le Chevalier du Lau.

M. le Comte de Mesnard.

M. le Marquis de Lort de Sérignan.

M. le Comte de la Forest (de Dyvonne).

M. le Comte de Pellagrue.

M. le Vicomte de Baschy.

M. le Comte de Ségur (de Trant).

M. le Comte de Peyre (de Morel).

M. le Comte d'Escorches de Sainte-Croix.

M. le Comte du Mesnil-Simon.

M. le Chevalier de la Musanchère.

M. le Baron de Curières (de Castelnau).

M. le Comte de Pruneley.

M. le Comte d'Orclay de Montmay.

M. le Chevalier de la Tessonnière (Tesson).

M. le Commandeur de Rohan de Polduc.

M. le Marquis de la Rochejaquelein (du Vergyer).

M. le Comte du Deffant.

M. le Marquis de Buffevant.

M. le Comte de Tracy (d'Estuit).

le Comte de Verdalle (de Loubens).

M. de Lukner, Lieutenant-Général.

M. le Baron de Diesbach, Suisse.

Mad. la Marquise de Salignac (de la Motte-Fénelon).

M. le Comte de Coigny fils du Duc.

M. le Marquis du Bordage, deuxième fils du Duc de Coingy.

M. le Chevalier de Chatenay-Lanty.

M. le Comte de Créquy (le Jeune de la Furjounière).

M. le Comte de Ségur, fils du Marquis, depuis Maréchal et Ministre de la guerre.

M. le Duc de Bourbon.

M. le Comte de Crenay (de Poilvilain).

Mad. la Comtesse de Chastellux (de Beauvoir).

Mad. la Baronne de Diesbach.

Mad. la Marquise de Créquy (de Créquy).

Milady-Comtesse de Barrymore.

M. le Comte de Fumel.

M. le Comte de Sainte-Hermine.

Mad. la Comtesse de Duretal (la Rochefoucauld).

Mad. la Vicomtesse de Noailles (née d Arpajon).

ANNÉE 1774.

M. le Vicomte de Tillières (Le Veneur).

M. le Comte de Chambors (la Boixière), fils de l'Écuyer du Roi.

M. le Baron du Coëtlosquet Gentilhomme de la Manche.

M. le Vicomte d'Imécourt (de Vassinhac).

M. le Marquis de Virieu Gentilhomme de la Manche.

M. le Chevalier de Fitz-James, deuxième fils du Duc.

M. le Marquis de Carvoisin.

M. le Comte de Lambertye.

M. le Comte de Saint-Sauveur (de Grégoire).

M. le Chevalier de la Ferronays (Ferron).

M. le Marquis de la Fayette (Mottier).

M. le Comte de Lameth.

M. le Comte de Tournon.

M. le Baron de Helmstadt.

M. le Prince de Chalais, fils de M. le Comte de Périgord

M. le Marquis de Folville.

M. le Marquis de Rougé.

M. le Comte d'Albignac.

M. le Comte du Lau.

le Marquis de Goébriant (de Budes).

M. le Comte de Bullion-D'Esclimont.

M. le Comte d'Apchier.

M. le Comte de Loménie.

M. le Chevalier du Puget.

M. le Marquis de Courtomer (de Saint-Simon).

M. le Comte de Montaignac de Cain, ci-devant Écuyer de la grande écurie.

M. le Prince Alexandre Lubomirski, Polonais.

M. le Marquis de Laigle (des Ascres).

M. le Baron de Dampierre (Picot), Capitaine aux Gardes françaises.

M. le Marquis de la Billarderie (Flahaut).

M. le Comte de Roucy (la Rochefoucauld).

M. le Comte d'Argentré, frère de l'Évêque de Tagaste (du Plessis).

M. le Prince Saphena, Polonais.

M. le Comte de Saint-Maime (de Félix du Muy).

Mad. la Princesse de Bouillon, née Landgrave de Hesse.

M. le Baron du Coëtlosquet.

M. le Comte de Turpin.

ANNÉE 1775.

M. le Vidame de Vassé.

M. le Comte de Rougé.

M. le Chevalier Dillon.

M. le Comte de Roche-Dragon.

M. le Comte de Vassy (de Pouilly).

M. le Baron d'Erlach, Suisse.

M. le Comte de Puisignieux.

M. le Comte de Gauville, Capitaine des chasses de Monsieur.

M. le Comte de la Salle (de Caillebot).

M. le Comte de Moriac.

M. le Comte de Podenas.

M. le Marquis de Sourinac (de Castelet).

M. le Comte de Béon (la Palu).

M. le Comte de Croixmare.

M. le Comte de Galantin, Suisse.

M. le Comte de Gand (Vilain XIV).

M. le Comte d'Oillianson (Williamson).

M. le Comte de Deux-Ponts (légitimé de Bavière).

ANNÉE 1776.

M. le Comte de Charles (de la Croix de Castries).

M. le Marquis de Mirepoix (de Lévis).

M. le Vicomte d'Houdetot.

M. le Comte de Damas-Crux.

M. le Comte de Mont-Réau (de Tréville).

M. le Comte de la Guiche.

M. le Comte de Coucy.

M. le Baron de Roll, Suisse.

Mad. la Comtesse de Genlis (Bruslard).

Mad. la Marquise de Pracontal.

Mad. la Comtesse de Castries (de la Croix).

Mad. la Comtesse de Canillac (de Montboissier).

M. le Marquis de Lascazes.

Mad. la Comtesse d'Aumale-Aumale.

Mad. la Marquise de Canges (de Wissec).

M. le Prince de Ligne.

M. le Prince Maximilien de Deux Ponts (Bavière).

Mle Prince de Hesse-Rothembourg.

M. le Comte O'kelly, Irlandais.

M. le Marquis de Champier.

M. le Comte de Chateignier de Roche-posay.

M. le comte de Canges (de Wissec).

M. le Comte des Essarts (de Lombellon).

M. le Comte de Merle-d'ambert.

M. le Comte de Maubourg (de Fay de la Tour).

M. le Marquis de Choiseul-Praslin.

ANNÉE 1777.

M. le Prince de Saint-Mauris fils de M. le Prince de Montbarrey.

M. le Comte Mac Carty.

M. le Marquis de Fournès.

M. le Viconte de Guiscard de la Barthe.

M. le Comte Adalbert de Périgord (Talleyrand).

Mle Marquis de Carcado-Molac (le Sénéchal).

M. le Marquis de Tilly.

M. le Baron d'Yvor-Circourt.

M. le Comte de Sarlabous de Meun.

M. le Marquis de Simiane d'Esparron.

M. le Marquis de Boisse.

M. le Comte de Gramont.

M. le Comte de Choiseul-Praslin.

M. le Comte de Jaucourt.

ANNÉE 1778.

M. le Comte de la Rochelambert.

M. le Chevalier de Roquelaure, neveu de M. l'Évêque de Senlis (de Bossuejoulx).

M. le Chevalier de Lamoussaye (Goyon).

M. le Duc de Crussol, fils de M. le Duc d'Uzès.

M. le Marquis D'Ouchin de Loucastre.

M. le Vicomte de Valence (de Tymbrune).

M. le Comte d Avarey, fils du Maître de la garde-robe de Monsieur (de Béziade).

M. le Marquis de Rochambeau (de Vimeur).

M. le Comte de Briges, fils du 1 écuyer de la grande écurie.

M. le Comte de Maulevrier, (Colbert).

M. de Sinety, fils du sous-gouverneur du Roi.

M. le Comte de Boulainvilliers.

M. le Comte de Simiane.

M. le Vicomte de Béthune-Hesdigneul.

M. le Comte du Roure-Brizon (de Beauvoir).

M. le Comte de Barbantane (de Puget).

Mad. la Marquise de Bombelles.

Mad. la Comtesse de Bernis (de Pierre).

M. le Marquis de Puiségur (de Chastenet)

M. le Comte de Lameth.

M. le Chevalier de Lameth.

M. le Vicomte de Caupenne.

M. le Comte de Montesquiou.

ANNÉE 1779.

M. le Prince de Vaudémont (Lorraine).

M. le Marquis de Choiseul-d'Aillecourt.

M. le Comte de Blangy.

M. le Chevalier de Narbonne-Lara.

M. le Comte de Lévis.

M. le Vicomte de Mortemart (de Rochechouart)

M. le Prince de Broglie, fils du Maréchal.

M. le Comte d'Aster (de Gramont).

M. le Comte de Lastic-Saint-Jal.

M. le Comte de Saint-Georges-de-Vérac.

M. le Marquis de la Bourdonnaye.

M. le Comte de Puiségur (de Chastenet).

Mad. la Marquise de Damas.

Mad. la Marquise d'Estourmel.

M. le Vicomte de Puiségur (de Chastenet).

M. le Chevalier du Hautier.

M. le Commandeur de Marcellange.

M. le Marquis d'Escayrac.

M. le Marquis de Vaudreuil (Rigaud).

Mad. la Marquise de Roquelaure (de Bossuejoulx).

M. le Comte de Gontaut-saint-Geniez.

M. le Comte de Gironde.

M. le Marquis de Sainte-Aulaire, Officier des gardes du-corps (de Beaupoil).

Mad. la Marquise de la Rochelambert.

M. le Comte de Montalembert.

M. le Comte d'Argenteuil (Le Bascle).

M. le Comte de Brachet, Exempt des gardes-du-corps.

M. le Comte de Marmier.

Mad. la Comtesse de Deux-Ponts-Forbach.

M. le Duc de Sully (de Béthune).

M. le Baron de Zuckmantel.

M. le Vicomte de Lévis (Lévis).

Mad. la Vicomtesse d'Imecourt.

M. le Vicomte de Polastron.

M. le Comte de Croix.

M. le Marquis de Séran, fils du Gouverneur de Monseigneur le Duc d'Angoulême.

M. le Marquis de la Coste-Messellière.

Mad. la Comtesse d'Ossun, Dame d'Atours de la Reine.

M. le Marquis d'Esquelbecq, Officier des gardes-du-corps (Levasseur).

M. le Chevalier de Buffevan neveu du Sous-Gouverneur de Monseigneur le Duc d'Angoulême.

M. le Vicomte de Roquelaure-Biran.

M. le Vicomte de Caulaincourt.

Mad. la Comtesse de Soucy, Sous Gouvernante (Defitte)

M. le Marquis de Canisy (de Carbonnel).

M. le Comte de Lambilly.

Mad. la Marquise de Virieu.

Mad. la Marquise de Soran (de Rosières).

M. le Comte de Lignéville.

M. le Chevalier de la Porte de Rian.

M. le Chevalier de Montaignac (de Gain), Chambellan de Monsieur.

M. le Marquis de Fontenille (de la Roche).

M. le Comte de Lambebrtye, Exempt des gardes-du-corps.

Mad. la Duchesse de Guiche (de Gramont).

Mad. la Vicomtesse de Polastron.

M. le Marquis de Lordat.

M. le Baron de Bezenval, Suisse.

M. le Marquis de la Ferté-Meun.

M. le Marquis d'Ourches.

M. le Comte de Lavœstine.

M. le Comte d'Osmond (Osmond).

M. le Comte de Villefort (Izarn).

M. le Baron de Montesquiou, fils du premier écuyer.

M. le Marquis d'Aumont, fils de M. le Duc de Villequier.

M. le Duc de Montbazon, fils de M. le Prince de Rohan-Guéménée.

ANNÉE 1781.

M. le Vicomte de Vaux, fils du Lieutenant-géneral, depuis Maréchal.

M. le Marquis de Preyssac.

Mad. la Comtesse de Ségur.

M. le Marquis de Villeneuve de Vence.

M. le Comte de Clermont-Tonnerre.

M. le Vicomte de Cominges (d'Astrongues).

M. le Comte de Périgord (Talleyrand).

M. le Comte Louis d'Hautefort.

M. le Comte de Scépeaux.

M. le Comte de Nicolay.

M. le Comte de Champagny (Nompère).

M. le Marquis d'Abzac ci-devant Écuyer du Roi, à la grande écurie.

M. le Comte de Courtarvel.

M. le Marquis de Puységur frère du Gouverneur de M. le Duc de Bourbon.

M. le Comte de Chalabre, neveu de l'Évêque de Saint-Pons.

M. le Marquis de Savary, Capitaine des carabiniers.

M. le Marquis de Savonnières.

M. le Comte de Sainte-Croix (de Guilhem-Lodève).

M. le Chevalier de Marguerye.

M. le Comte de Gouvernet (La Tour-du-Pin).

Mad. la Comtesse de Seysseval.

Mad. la Marquise du Roure (de Beauvoir).

M. le Marquis de Saint-Blancard (de Gontaut).

M. le Marquis de Crave.

M. le Marquis de Lordat, Gentilhomme d'honneur de Monsieur.

M. le Marquis de Morand.

M. le Comte de Viélla (Labbay).

M. le Vicomte d'Agoult, Exempt des gardes-du-corps.

M. le Duc de Valentinois (Goyon-Matignon).

Mad. de Villefort, Sous-Gouvernante (Isarn).

M. le Marquis de la Tourette (de Rivoire).

M. le Comte de Montmorin.

M. le Chevalier de Villereau, Officier des gardes du-corps.

M. le Comte de Gestas (d'Esperons).

M. le Vicomte d'Abzac-Mayac.

M. le Comte de Ginestous.

M. le Vicomte de Montesquiou.

ANNÉE 1782.

M. le Vicomte de Chambray.

M. le Comte de Harcourt-Harcourt.

M. le Comte de Durfort.

M. le Vicomte de Loménie.

M. le Comte de Choiseul-Stainville.

M. le Comte de Kerieux, ou Querieux.

Mad. la Marquise de Lastic-Saint-Jal.

M. le Marquis de Tonquedec (du Quengo).

M. le Comte Joseph de Menou.

M. le Comte d Estuert, ci-devant Écuyer de main du Roi.

M. le Comte de Laage (de Volnde).

M. le Marquis des Essars (de Lombellon).

M. le Vicomte de Rougé.

M. le Comte de Clermont-Tonnerre, Exempt des gardes du corps.

M. le Comte de Drée.

M. le Comte de Vennevelle (d'Espagne).

M. le Comte de Molac (le Séneschal de Carcado).

M. le Baron de Cosnac.

M. le Commandeur de Freslon.

M. le Comte d'Adhémar (Brunier).

M. le Comte de Boisse.

M. le Comte de Sainte-Aldegonde (Marnix).

M. le Marquis du Cayla (de Baschy).

M. le Marquis de Lostange.

M. le Chevalier de Lostange.

M. le Comte de Meux (Sarlabons), Lieutenant des gardes-du-corps.

M. le Baron de Pirch, Prussien.

M. le Baron de Mackau, fils de la Sous-Gouvernante.

Mad. la Vicomtesse de Beaumont du Repayre.

M. le Comte de Juigné (Le Clerc), neveu de M. l'Archevêque de Paris.

M. le Vicomte de Juigné, neveu de M. l'Archevêque de Paris.

Mad. la Marquise de la Roche-Fontenille.

M. le Comte de Pierrepont.

M. le Chevalier de Montesquiou.

Mad. la Baronne de Mackau, sous-Gouvernante.

Mad. la Marquise de Seysseval.

Mad. la Comtesse de Causans (de Vincens).

Mad. la Comtesse de Narbonne (Lara).

M. le Comte de Rougrave.

M. le Comte de Mory (de la Myre).

M. le Comte Commène (Stephanopoulo).

M. le Baron de Montchenu.

M. le Comte de Tourette, Officier des gardes-du-corps (de Rivoyre).

Mad. la Marquise de Béon (de la Palu).

M. le Comte de Mauléon, Officier des gardes-du-corps.

M. le Marquis d'Asnières de La Chateigneraye.

M. le Prince Joseph de Monaco (Goyon).

M. le Chevalier de Roll, Suisse.

M. le Comte de Chabot-Jarnac.

M. le Marquis de Montbourcher.

M. le Prince de Tarente (de la Trémoille).

M. le Comte du Hautier.

ANNÉE 1783.

M. le Baron de Redding, Suédois.

M. le Marquis de Montagu, neveu du doyen de Notre-Dame.

M. le Vicomte de Bourzac (de la Cropte).

M. le Comte de Canillac (de Montboissier).

M. le Comte de Raffetot.

M. le Comte d'Aloiony.

M. le Vicomte de Cosnac.

M. le Marquis de Montaigu.

M. le Vicomte de Damas.

M. le Vicomte de Polignac.

M. le Comte de Courcy.

M. le Marquis du Dressay.

M. le Marquis de Choiseul-Meuse.

M. le Chevalier de Lamoussaye (Goyon).

M. le Comte de Lignerac (Robert).

M. le Comte d'Haraucourt.

M. le Marquis de Bonnay, Officier des gardes-du-corps.

M. le Marquis de Jumillac (Chapelle).

M. le Comte de Croixmare fils de l'ancien Commandant de la petite écurie.

M. le Marquis de Marcellange.

M. le Comte de Bourzac (de la Cropte).

Mad. la Marquise d'Asnières.

M. le Comte de la Vaulx frère de Mad. la Maréchale de Richelieu.

M. le Comte d'Arclais.

M. le Comte de Malet de la Jorie.

M. le Vicomte de Malet de la Jorie

le Vicomte de Moy.

M. le Comte de Taillefer.

M. le Comte de Pontécoulant (Doulcet).

M. le Prince George de Hesse-Darmstadt.

M. le Comte de Gand (Vilain XIV).

Mad. la Vicomtesse de Vintimille.

M. le Comte de Fersen, Suédois.

M. le Comte de Langeron (Andrault).

M. le Comte de Mérinville (des Moutiers).

M. le Chevalier Alexandre de Lameth.

Mad. la Comtesse de Stainville (de Choiseul).

M. le Commandeur de Bataille.

M. le Comte d'Agenois, depuis Duc d'Aiguillon (de Wignerot).

M. le Marquis de la Feuillade (d'Aubusson).

M. le Comte Henry de Saint-Simon (de Rouvroy).

M. le Comte de Mandelot (Bataille).

M. le Comte de Parny (de Forges).

M. le Duc de Doudeauville (la Rochefoucauld).

M. le Comte de Chateauneuf-Randon.

M. le Prince de Hohenloe.

M. le Comte de Gruel (de Gruyères-Comté).

M. le Comte O'Gorsman, Irlandais.

M. le Marquis de la Ferronnays (Ferron).

M. le Comte de Besse-la-Richardie.

M. le Comte de Beuzeville-La-Luzerne.

M. le Chevalier de Saint-Simon (d'Esmiers d'Archiac).

M. le Comte de Linières.

M. le Comte de Callard-Brassac.

ANNÈE 1784.

M. le Vicomte de Vergennes (Gravier), Capitaine des gardes de la Porte.

M. le Comte de Caumont de Seytres.

M. le Comte d'Ourches, fils du premier Chambellan de Monsieur.

M. le Marquis du Plessix d'Argentré, neveu de M. l'Évêque de Seez.

M. le Comte Bozon de Talleyrand.

M. le. Baron de Beaumont d'Autichamp.

M. le Vicomte de Cauillac (de Montboissier).

M. le Comte d'Ayat.

M. le Comte du Luc (de Vintimille).

M. le Comte de Boisseulh, frère de l'Écuyer de la petite écurie.

M. le Comte Victor de Menou.

M. le Vicomte de Pruneley.

M. le Marquis de Guitry (de Chaumont).

M. le Vicomte de Sérant.

M. le Baron de Clozen.

M. le Marquis Dauvet.

M. le Baron de Galiffet.

M. le Marquis de Morard.

M. le Vicomte Dauger.

M. le Marquis de Chazeron.

M. le Comte de Chabannes-Curton.

M. le Comte Frédéric de Chabannes.

M. le Comte et M. le Chevalier de Contades.

M. le Chevalier du Plessis-Chatillon.

M. le Comte de la Tour-en-Voivre.

M. le Chevalier de la Porte (d'Eydoche).

M. le Marquis de la Vieuville-Saint-Chamont.

M. le Comte Armand du Lau d'Allemans.

M. le Marquis de Caillebot-la-Salle.

M. le Comte Édouard de Marguerye.

M. le Comte de Carvoisin.

M. le Comte Patrick de Wall.

M. le Comte de Pardiac-Montlezun.

M. le Vicomte de Bénévent-Rodez.

M. le Marquis de Querohent, ou Kérouan.

M. le Baron de Nacailles (de Labalut).

M. le Vicomte de la Bédoyère (Huchet).

M. le Comte de Trevellec de Kerval.

M. le Comte Roger de Damas.

M. le Comte de Luxembourg (Montmorency).

M. le Marquis de Sourdis (d'Escoubleau de Montluc).

M. le Comte de Lupé du Carané.

M. le Marquis de Boisseulh.

M. le Chevalier de Boisseulh.

M. le Chevalier de Saint-Tropez (de Suffren).

M. le Marquis de Montelzun.

M. le Comte de Cugnac.

M. le Comte de Murat.

M. le Vicomte de Vargemont (Fournier).

Mle Baron de Gauville.

M. le Marquis de Montaignac (de Gain).

M. le Comte d'Ornano.

M. le Comte d'Éthy.

M. le Chevalier de Rooth-Nugent, Irlandais.

M. le Chevalier de Marnézia (Lezay).

M. le Comte d'Osmond (Osmond).

M. le Comte de Poulpry.

M. le Marquis d'Aux.

M. le Vicomte de Séran, fils du Gouverneur de M. le Duc de Berry (de Kerfily).

M. le Vicomte Henry de Monstesquiou.

M. le Comte d'Étampes.

M. le Vicomte de Tilly-Blaru.

M. le Comte Charles de Damas.

M. le Vicomte de Bricqueville (de la Luzerne).

ANNÉE 1785.

M. le Comte de Viomesnil (du Houlx).

M. le Comte d'Ambrugeac (de Valon).

M. le Comte de Chinon, fils du Duc de Fronsac (de Wignerot).

M. le Comte de Capellis.

M. le Comte de Nonant.

M. le Comte du Lur-Saluces.

M. le Vicomte de Castellane.

M. le Comte de Nieulle (Ponte).

M. le Marquis de Malvin.

M. le Marquis de Castellane.

M. le Comte de Broglie (Broglio).

M. le Comte de Courtebonne (de Calonne).

M. le Comte de Livry (Sanguin).

M. le Comte de Crénolle (du Quengo).

M. le Comte Charles de Menou.

M. le Comte Hubert Dillon.

M. le Comte de Laigle (des Ascres).

M. le Vicomte de Laigle.

M. le Comte de Tournemine.

M. le Comte de Bouillé.

Mle Comte de la Marthonie.

M. le Comte Staon, Danois.

M. le Marquis de Chauvelin, Maître de la garde-robe.

M. le Comte de Foudraz.

M. le Comte d'Éthy.

M. le Marquis de Raigecourt.

M. le Comte de Poret.

M. le Comte de Lubersac.

M. le Baron de Lubersac.

M. le Marquis de Mesnard (de la Mesnardière).

M. le Vicomte de Chevigné.

M. le Marquis de Saint-Astier.

M. le Chevalier de Montdion.

M. le Chevalier de Lannoy de Clervaux.

M. le Marquis de Valory de Lacé.

M. le Comte de Neelle (de Blainville).

M. le Comte de Lucinge (de Faucigny).

M. le Comte Arnaud de Sommery de Fontelle.

M. le Marquis de Valady (Isarn).

M. le Comte de Roncherolles.

M. le Chevalier de La Bintinaye (Rogon).

M. le Marquis de Pierrecourt (Lecomte).

M. le Comte de Lannoy-Sulmone.

M. le Comte de la Rivière (de la Rivière).

M. le Comte de Piré (de Rosnyvinen).

M. le Prince Louis d'Aremberg (de Ligne).

M. le Marquis du Lau.

M. le Comte de Velonzac (de Matespine).

M. le Comte de Belzunce-Castelmoron.

M. le Comte Hippolyte de Chabrillan (de Moreton).

M. le Comte de Rully.

M. le Comte de Murat de Lestang.

M. le Comte de Saumès.

M. le Marquis de Grouchy.

M. le Chevalier de Sariac.

M. le Comte de Lezouet-Chateau-Giron (le Prestre).

M. le Marquis de Biencourt et Potrincourt.

M. le Comte de Boisdenements.

M. le Comte des Roys.

M. le Comte Bruno de Boisgelin.

M. le Vicomte Henry de Belzunce.

M. le Chevalier de Belzunce.

M. le Comte de Botterel-Quitin.

M. le Comte de Kergorlay.

M. le Vicomte de Boisdenemets.

M. le Vicomte de La Palu (de Varambon).

M. le Comte de la Rochelambert-la-Valette.

M. le Comte d'Angeville de Lompnes.

M. le Baron de Fook, Suédois.

M. le Marquis de Brachet.

M. le Prince Louis de Ligne.

M. le Vicomte de Roncherolles.

M. le Comte de Vauban (Le prêtre).

ANNÉE 1786.

M. le Comte de Leiritz (Lebreton).

M. le Comte de Melfort (Drummond de Penrin).

M. le Marquis de Rieux.

M. le Baron de Roffiac.

M. le Comte de Montleart (de Rumont).

M. le Baron d'Assa

M. le Vicomte de Toustain-Richebourg.

M. le Baron d'Hunolstein.

M. le Vicomte de Bouillé.

M. le Marquis de La Condamine (d'Harency).

M. le Marquis de Boisdenemets.

M. le Marquis du Mesnil.

M. le Marquis de Fouquet.

M. le Comte de Sigy (de Roux de Beuil).

M. le Comte de Castries (de la Croix).

M. le Comte Louis de Vergennes (Gravier).

M. le Prince de Revel (Broglio).

M. le Vicomte de l'Espinasse (Laugheac).

M. le Marquis de Villeneuve-Bargemont.

M. le Marquis de Montleard (de Rumont).

M. le Marquis de Roux de Beuil.

M. le Marquis de Pontavice de Rouffigny.

M. le Marquis de Beaumont (La Boninière).

M. le Comte du Chastel.

M. le Comte d Aubusson.

M. le Comte de La Rochefoucauld-Liancourt.

M. le Vicomte d'Albon.

M. le Prince de Talmont (La Trémoille).

M. le Comte Alphonse de Durfort-Boissières.

M. le Comte de Laurencin.

M. le Comte de Menillet (de la Roque).

M. le Comte de Moussy (de la Contour).

M. le Vicomte de Mégérencq de Saint-Pierre.

M. le Comte de Méhérencq.

M. le Comte de Vesins (de Lévezoulx Luzanson).

M. le Vicomte de Carbonnières.

M. le Vicomte de Pardieu.

M. le Marquis de Lambilly.

M. le Chevalier de Dampierre (du Valk).

M. le Comte du Boscage (de Guillaumancines).

M. le Vicomte du Boscage.

M. le Comte de Pimodan (de la Vallée).

M. le Comte de Marconnay.

M. le Marquis de Marconnay.

M. le Chevalier de Murinais (d'Auberjon).

M. le Comte de Quatre-Barbes (de Montmorillon).

M. le Comte de Montécot.

M. le Comte d'Astorg.

M. le Comte Alexandre de Saint-Aldegonde (Marnix).

M. le Comte du Boscq.

M. le Marquis de Meun (de Surlabons).

M. le Comte d'Esclignac (de Preyssac).

M. le Comte de Balincourt (Testu).

M. le Comte de Valory.

M. le Comte de Flotte d'Argenton.

M. le Comte d'Allon.

M. le Chevatier de Biencourt.

M. le Comte de Champagne (Giffard).

M. le Marquis de Viller-la-Faye.

M. le Comte de Villers-la-Faye.

M. le Marquis de Chevigné.

M. le Chevalier de Montchenu.

M. le Comte Constantin Commène (Stephanopoulo).

M. le Baron de Malet de Rochefort.

M. le Comte de Bonneval.

M. le Chevalier de Montchenu.

M. le Marquis de Forges.

M. le Chevalier de la Rochefoucauld.

M. le Comte d'Ambly.

M. le Baron de Lescure.

M. le Commandeur de Ginestous.

M. le Chevalier de Gallard-Terraube.

M. le Marquis d'Oppède (de Forbin).

M. le Marquis de Linars (de Gain).

M. le Comte de Mauléon.

M. le Comte de Solminiac (d'Estut).

M. le Comte de Rollac, Suisse.

M. le Marquis de Chateaubrun (de Forges).

M. le Marquis de Gestas (Betoux).

M. le Vicomte de Ségur-Montazeau.

M. le Comte de Scey.

M. le Comte de Chabot.

M. le Vicomte de Lande-Saint-Étienne.

M. le Chevalier de Parny (de Forges).

M. le Chevalier de Carbonnières.

M. le Baron de Mesnard (de la Mesnardière).

M. le Chevalier de La Rochelambert.

M. le Comte Xavier de Schomberg.

M. le Comte du Haget de Vernon, Colonel d'infanterie de Chartres.

M. le Marquis de Rigaud.

M. le Comte François de la Pallu.

M. le Vicomte de Mongon (de Beauvergier).

M. le Marquis de Montferrand.

M. le Marquis du Saillant (de Lasteyrie).

M. le Comte Esterhasy.

M. le Vicomte de Vannoise (d'Amfreville).

M. le Comte de Caylus (Robert de Lignerac).

M. le Baron d'Esparbès de Lussan.

M. le Vicomte de Valon d'Ambrugeac.

M. le Marquis de Lyons.

ANNÉE 1787.

M. le Comte de Renault.

M. le Chevalier de Robien.

M. le Marquis d'Arbouville.

M. le Comte de la Mousse (Juvenel de Traisne).

M. le Baron de Bois d'Aisy.

M. le Comte de Dyvonne.

M. le Marquis de Dreux-Brézé.

M. le Comte de Faucigny-Lucinge.

M. le Prince de Carency (de Quélen de La Vauguyon).

M. le Chevalier d'Abzac, ci-devant écuyer du Roi.

M. le Marquis de Chabannes-Lapalisse.

M. le Vicomte de Clermont-Tonnerre.

M. le Chevalier de Maulévrier (Colbert).

M. de Montault (Saint-Sivie du Saumont).

M. le Baron de Saint-Marsault (Green).

M. le Baron de Saint-Marsault-Chatelaillon.

M. le Chevalier de Chateaubriand.

M. le Vicomte d'Hautefeuille (Texier).

M. le Chevalier de Grille, Officier des gardes-du-corps.

M. le Comte du Saillant (de Lasteyrie).

M. le Chevalier de Blangy.

M. le Marquis de Gizeux (de Contades).

M. le Comte Théobald Walsh.

M. le Vicomte de Ruffo (de Roux).

M. le Comte de Chauvigny (de Blot).

M. le Comte François de Toustain-Virax.

M. le Marquis de Brossard.

M. le Vicomte de Viomesnil (du Houlx).

M. le Marquis de la Porte-de-Vezin, Chef d'escadres.

M. le Vicomte de Channac (de Lanzac).

M. le Chevalier de Valory.

M. le Comte Alexandre de Tilly-Blaru.

M. le Comte de Barbançois.

M. le Chevalier de Barbançois.

M. le Marquis de Grammont-Falon.

M. le Marquis de Bonfontan, Membre de l'assemblée des Notables, en sa qualité de premier Capitoul-Gentilhomme de la ville de Toulouse, ayant fait, ainsi que les autres personnes présentées, ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du Roi.

M. le Marquis de la Ferté-Meun.

M. le Baron de la Chatre.

M. le Comte de La Roque-Bouillac.

M. le Comte Auguste de Lambertye.

M. le Comte Foulques de Montchenu.

M. le Comte Alexandre de Parabère (de Baudéan).

M. le Baron d'Austrude.

M. le Comte Florian de Kergolay.

M. le Marquis de La Roche-Saint-André.

M. le Chevalier de La Roche-Saint-André.

M. le Marquis de Fontanges (d'Escorailles).

M. le Chevalier de Rollat, Suisse.

M. le Marquis de Carvoisin.

M. le Comte de Lorge (de Durfort).

M. le Comte de Parroy (Gentil).

M. le Comte de la Bourdonnaye.

M. le Comte de Saint-Pern-Ligouyer.

M. le Marquis de Saint-Mauris-Chatenoy.

M. le Comte de la Panouse.

M. le Marquis de Baily.

M. le Marquis de Gras-Préville.

M. le Vicomte d'Aurelle.

M. le Marquis d'Andigné.

M. le Baron d'Allonville, frère du Sous-gouverneur de M. le Dauphin.

M. le Comte d'Aiguirande.

M. le Comte de la Motte-Barracé.

M. le Marquis de Sennones (de La-Motte-Barracé).

M. de Ferette, Commandeur de Malte.

M. de Marquis de Sussy de Meslay.

M. le Chevalier de Grénedan-du-Plessis.

M. le Comte d'Avaugour (de Bellouan).

M. le Comte de Botdéru.

M. le Comte de Voisins (de Gélas d'Ambres).

M. le Comte de Charry (Desgontes).

M. le Comte de Barrin.

M. le Prince de Croy-Solre.

M. le Comte de Custine.

M. le Baron de Livron, Inspecteur-général de cavalerie.

M. le Marquis de Cambis.

ANNÉE 1788.

M. le Comte O'Mahony.

M. le Comte O'Connel.

M. le Comte du Boberil de Cherville.

M. le Comte de Lamoignon.

M. le Comte Armand d'Allonville.

M. le Chevalier Antoine d'Allonville.

M. le Comte de Saintignon (Pol).

M. le Comte de Kerisouet (Gibbons).

M. le Comte d'Arces.

M. le Marquis du Puy-Montbrun.

M. le Comte de Vaulx.

M. le Marquis de Maillé, fils du Duc.

M. le Comte de Charles de Raigecourt.

M. le Marquis de Traversay (Prévôt de Sansac).

M. le Chevalier d'Assas de Mondardier.

M. le Marquis de Voisins-Lautrec (de Gélas).

M. le Comte Gaspard d'Hoffelise.

M. le Vicomte de Foucault-Pont-Briant.

M. le Chevalier de Caillebot de La Salle

M. le Comte de Lussac.

M. le Comte de Loz.

M. le Vicomte Mac Carthy.

M. le Comte de Villeneuve-Bargemont.

M. le Comte de Tinténiac.

M. le Comte de Chabrillan.

M. le Chevalier du Lac.

M. le Comte Victor de Vibraye (Hurault).

M. le Comte de Sorans (de Rosières).

M. le Marquis de Civrac, deuxième fils du Duc de Lorge.

M. le Comte de Gourjault.

M. le Comte de Laudun.

M. le Comte de Tourdonnet (de Joussineau), Maître de la garde-robe de M. le Comte d Artois.

M. le Comte de Vichy.

M. le Comte de Touchimbert (Prévost).

M. le Comte de Bérenger, fils du Chevalier d'honneur de Madame.

M. le Vicomte de la Rivière-Prédange.

Mle Vicomte de Bonne.

Mle Comte de Chalons (Hardouin).

M. le Comte de Rainscours.

M. le Marquis de Chefontaines (Penfenténio).

M. le Chevalier de Corn.

M. le Baron de Pontavice ; le Roi lui a permis de ne pas aller au rendez-vous.

M. le Marquis de Fleury, petit-fils du Duc.

M. le Vicomte de Romanet.

Mle Vicomte de Chiffrevast (de Danneville).

M. le Vicomte Henry de Cermadec.

M. le Marquis de Bavalan (de Quifistre).

M. le Comte de Kervignaset (d'Estuert).

M. le Chevalier de Faydit de Tèrsac.

M. le Marquis de Balivière (le Cornu).

M. le Comte du Parc de Barville.

M. le Comte de Blaizel.

ANNÉE 1789.

M. le Vicomte de Pins.

M. le Marquis du Chaponay-Morançay.

M. le Duc de la Force (de Caumont).

M. le Comte Charles de Maillé.

M. le Comte de Fontette-Sommery.

M. le Marquis de Bellegarde (du Pacq).

M. le Marquis de Murat de Lestang.

M. le Chevalier de Corn du Peyroux.

M. le Comte d'Astorg.

M. le Marquis de Bayly, ancien Colonel du régiment de Bayly, cavalerie.

M. le Baron d'Harambure, Brigadier des armées du Roi.

M. le Vicomte Joseph de Narbonne-Lara.

M. le Baron de Vaux.

M. le Vicomte de Caraman (Riquet).

M. le Chevalier Maurice de Caraman.

M. le Marquis de Bonneval.

M. le Baron du Merle de Blambuysson.

M. le Vicomte de Vassan (Aubry).

M. le Comte de Chamisso.

M. le Comte de Toustain-Limesy, Député de la Noblesse.

M. le Vicomte de Moges.

M. le Marquis de Tourzel (du Bouchet de Sourches).

M. le Vicomte de Turpin de Jouché, Capitaine de vaisseau.

M. le Baron de Pimodan (de la Vallée).

M. le Marquis de Lastours, Aide-major des gardes-du-corps (de David).

M. le Chevalier de Chabrillan (de Moreton).

M. le Chevalier de Sainte-Hermine.

M. le Baron de Nedonchel, Maréchal des camps et armées.

M. le Chevalier de la Tourette (de Rivoyre).

M. le Comte de Belloy.

M. le Baron de Saint-Chamans.

M. le Marquis de Crenay (de Poilvilain).

M. le Comte de Kercado ou Carcado (Le Sénéchal).

M. le Chevalier de la Myre-Mory.

M. le Vicomte de la Luzerne, fils du Ministre.

M. le Comte Hector de Montaynard.

M. le Comte de la Briffe, du régiment du Roi.

M. le Chevalier de la Garde-Saint-Angel, du régiment des gardes-françaises.

M. le Comte de Ficquelmont.

M. le Vicomte de la Bretonnière (Le Coulda).

M. le Comte de Murat de Vernines.

M. le Marquis de Raffins. M. le Comte de Vasselot.

ANNÉE 1789.

M. le Comte de Noailles.

M. le Chevalier de Saint-Simon (d'Esmiers d'Archiac).

M. le Vicomte de Sartiges.

M. le Vicomte d'Altier (de Born).

M. le Chevalier de Ménidan (Roget).

M. le Comte de la Galissonière (Barrin).

M. le Chevalier d'Ouilly (Le Gendre).

M. le Comte du Dognon de Saint-Quentin.

M. le Marquis d'Aulaguerre (de Pins).

M. le Chevalier de Lafont de Plénove.

Tome 10 · 02 · LISTE DES GENTILSHOMMES

QUI ONT FAIT LEURS PREUVES DE NOBLESSE AU CABINET

DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT,

POUR ÊTRE PRÉSENTÉS À LEUR MAJESTÉS,

MAI QUI N'ONT PAS JOUI DE CET HONNEUR, PAR L'EFFET

DE LA RÉVOLUTION DE 17.

De l’age de la Brétollière, en Poitou.

D’Alès-D’Anduse de Boisse et du Bouscaut, en Languedoc.

D’Antin, en Bigorre.

De Barbotan en Guienne.

De Bianchi originaire d’Italie.

De Boissière en Bretagne.

De Bois-Baudry, en Bretagne.

Du Bois-des-Cours de la Maisonfort en Anjou.

De Boissé de Courceray en Berry.

De Bongrenet de la Tocnay en Bretagne.

De Bourigan du Pé en Bretagne.

Du Bouzet en Guienne.

Brillet de Candé en Touraine.

De Castillon en Guienne.

De la Celle en Marche.

De Chardonnay en Beauce.

Du Chateau en Bourbonnais.

De Moëlien en Bretagne.

De Moisson de Précorbin en Normandie.

De Monspey en Bresse.

Le Noir de Pas-de-Loup en Poitou.

De Nossey, en Poitou.

De Noaillan, en Condomois.

D’Orlan de Polignac en Languedoc.

De Patras de Campagne, originaire de Guienue, établit en Picardie.

Le Pellerin de Gauville, en Normandie.

De la Planche de Ruillé, en Bretagne.

Du Poulpiquet du Halgouet, en Bretagne.

De Pujol, en Guienne.

De Rastel de Rocheblaye en Dauphiné.

De Renaud de Cordebœuf de Montgon en Auvergne.

De Riencourt en Picardie.

De Rossilly, en Bretagne.

De Thépault du Bregnon de Kergorlay, en Bretagne.

De la Tour-Landorte, en Comminges.

De la Tulaye, en Bretagne.

D'Uhart, en Navarre.

De Vanssay, au Maine.

De Vielmaisons, en Normandie.

De Waters, originaire d'Irlande.

De Chevenon de Bigny, en Nivernais.

De Clinchamp, au Maine.

Du Couédic, en Bretagne.

De Coulibeuf de Blocqueville, en Normandie.

De Dieusy, en Anjou.

De Fagan, originaire d'Irlande.

De Falletans, en Franche-Comté.

De Fera de Saint Phal, en Champagne.

De Flotte, en Bretagne.

De la Fruglaye, en Bretagne.

De la Grandière, en Anjou.

De Guerpel, en Normandie.

Du Haussay, en Normandie.

De Hautpoul, en Languedoc.

De la Haye, en Normandie.

De Kergariou, en Bretagne.

De Lancry de Pronleroy, en Picardie.

De la Landelle, en Bretagne.

De Lantivy, en Bretagne.

De Lentilhac-Sédières, en Quercy.

De Malvin, en Languedoc.

Des Mares de Grainville, en Normandie.

Le Metaër de Hourmelin en Bretagne.

NOBLESSE DE MAGISTRATURE.

Tome 10 · 02 · MAISONS D'ANCIENNE NOBLESSE

AYANT QUITTÉ L'ÉPÉE POUR LA ROBE,

OU BIEN AYANT OCCUPÉ TEMPORAIREMENT DES CHARGES DE JUDICATURE.

De Bourbon-Vendome. De Bourbon-la-Marche.

De Dreux-Baussart.

De Luxembourg.

De Rohan-Polduc.

De Mailly.

De Beauvau.

De Saveuse.

De Scépeaux.

De Bailleul.

De Mornay.

D'Orgemont.

De Morvilliers.

De Marle.

Hurault de Cheverny.

De Harlay.

De Pontac.

De Milon.

D'Argouges de Rannes.

Talon.

De Longueil de Maisons. De Mesmes d'Avaux.

De Dreux-Brézé.

De Voyer de Paulmy d'Argensson.

De Bragelogne.

De Bullion-Fervaques.

Hocquart.

De Salvaing de Boissieu.

D'Oraizon.

De Brosse.

De Forbin d'Oppede.

De Félix du Muy de Grignan de Saint-Maîme.

D'Albertas.

De Montbourcher.

De Marbeuf.

De Karnavalet-Ploéuc.

De Charette-Monthébert.

De Cornullier.

De Caradeuc-la-Chalotais.

De Guignard-Saint-Priest.

De Guilhem de Montréal d'Arbriselles.

De Montlaur d'Argens.

De Ficquelmont.

De Monstrelet du Quesnoy.

ANCIENNE NOBLESSE DE ROBE,

Tome 10 · 02 · COMPOSÉE DE XXVIII FAMILLES

AYANT EXERCÉ LA MAGISTRATURE AVANT LE XVe siècle,

Soit aux Plaids de l'hôtel du Roi,

soit au parlement de paris rendu sédentaire et devenu le

siège de la cour des pairs, en 1285.

Anjorrant, 1219 (un Vicomte-Palatin de Brie en 1258).

Pastorel ou Pastoret, 1225 (un co-Régent du royaume en 1380).

De Montigny, dit Le Boullenger, 1257 (un Grand-Pannetier de France et deux Chevaliers de l'Ordre au XVe siècle).

Ferrand (un Chancelier de France en 1328).

Barthélémy de Lomperrier, 1260 (un Grand-Prévôt Royal en 1402).

Brisson, 1292 (un Souverain Précepteur de la Milice du Temple en 1304).

Du Boscq d'Esmandreville, aujourd'hui de Radepont (un Chancelier de France en 1397).

Le Jay, 1202 (un Grand-Amiral de Rhodes en 1509).

Scarron de Vaures, aujourd'hui d'Illiers, 1342 (un Prince-Évêque et un Grand-Amiral du Ponant en 1660).

De Gayant de Varastre 1342 (un Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Lazare en 1587).

Nicolaï, 1364 (un Maréchal de France en 1773).

De Thou,1369 (deux Premiers Présidens et trois Présidens à Mortier au Parlement de Paris).

Larcher d'Esternay d'Arcy, 1412 (un Abbé-Général de Citaux et trois Grands Baillifs d'Épée).

De Berulle de Sérilly, 1415 (un Cardinal, Fondateur de l'Oratoire en 1611).

De Mareuil, 1440 (un Pro-Légat Arch. et béatifié en 1470).

Brissonnet de Leufville, aujourd'hui d'Auteuil (un Cardinal Duc et Pair et Chancelier de France en 1495).

Becdelièvre de Quévilly et de Cany (un Chevalier de l'Ordre en 1444).

De Rochefort de Jarzé (un Cheftaine Général de la Noblesse de France à l'arrière-ban de 1503).

L'Arbaleste de Melun (un Vice-Grand-Maître et Grand Chancelier de l'Ordre de Saint-Lazare).

Le Lieure (un Grand-Baillif d'Épée, Chevalier de l'Ordre en 1560).

De Gassion (un Maréchal de France en 1643).

Lhuillier de Manicamp (un Commandeur de Rhodes, dès l'année 1491).

Phélyppeaux de Pontchartrain de Maurepas et de Saint-Florentin-la-Vrillière (un Chancelier, un Garde-des-Sceaux de France, un Duc à Brevet et sept Ministres d'État).

De Montholon (un Garde-des-Sceaux, Grand Chancelier des ordres du Roi).

De Maupeou de Morangiès d'Ableiges (un Chancelier de France en 1770).

Tome 10 · 02 · PRINCIPALES FAMILLES ANNOBLIE

DANS LES FONCTION JUDICIAIRES,

À PARTIR DU XVE SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS

Dauvet des Marets (IV Grands-Fauconniers de France, deux Chevaliers du Saint-Esprit, un Grand-Prieur de Malte etc.).

Lescalopier.

Pasquier.

Bruslart de Sillery de Puysieux de Genlis.

D'Aligre ou de Haligre (titrés Barons dès l'année 1490).

De Marillac (un Maréchal de France en 1632).

Hennequin d'Hacqueville et d'Ecquevilly (un Chevalier du Saint-Esprit en 1670).

Bignon de Lislebelle.

Le Fèvre de Caumartin (un Grand-Prieur de Malte en 1700).

De Lamoignon de Basville et de Malesherbes.

Le Fèvre d'Ormesson, d'Eaubonne, d'Amboyle et de Noiseau.

Séguier (un Duc et Pair, de Villemor, en 1650.)

Le Coigneux de Bachaumont aujourd'hui de Bellabre De Méliand de Choisy.

Bochard de Champigny de Noroy de Sarbon.

Tardieu.

Coquille de Romenay, de Savigny de Bissy, etc.

Thiars de Bissy (un Cardinal en 1714).

Molé de Champlastreux.

Boucherat.

De Verthamont.

Cattinat de Croisilles (un Maréchal de France).

D'Aguesseau de Frènes (qualifiés Barons en 1683).

De Barentin (crées Vicomtes en 1723).

Amelot de Gournay (titrés Marquis dès l'année 1592).

De Fleuriau d'Armenoville (un Chevalier de la Toison-d'Or en 1732).

Turgot de Sousmont.

De Machault d'Arnouville et de Garces.

De Pommereu.

Du Trousset d'Héricourt (crées Marquis en 1748).

Doublet de Persan.

Pinon de la Grange-Bastelierre.

De Beauharnois (créés Comtes en 1760).

Portail du Vaudreuil de Noaillé.

Le Pelletier de Rosambo d'Aulnay de Saint-Fargeau, des Forts, etc.

Feydeau de Marville et de Brou.

Joly de Fleury

Leschassier de Méry.

Rouillé d'Orfeuil.

De Faulcon de Ris.

Le Rebours de Maisières et de Prunele.

Guillot-Franquetot de Coigny.

Hue de Miromesnil.

De Labriffe d'Amilly.

Godard de Belbœuf.

Hérault de Saint-Marc et de Séchelles.

Le Tardif de Martainville et de Gomerville.

Le Franc de Pompignan (un Archevêque de Vienne).

Fremyot de Bourbilly (la Bienheureuse de Chantal).

Bossuet de Salvert (l'Illustre Évêque de Meaux).

Richart de Ruffey.

Loppin de Montmort.

Cortois de Charnailles (Un Évêque et Prince de Belley)

De Villedieu de Torcy.

Secondat de Montesquiou (l'Auteur de l'Esprit des Lois).

De Ségur d'Ussot et de Castelnau.

De Guérin de Tencin (un Cardinal Archevêque de Lyon).

De Barral.

Cratet de Dolomieu.

De Nicquet.

De Caritat de Condorcet.

De Fortia.

D'Arbaud.

De Vigyer.

De Bordenave.

Le Mazuyer de Montégut.

Riquet de Caraman.

Fyot de Grosbois.

Précy d'Alinges.

La plupart des autres familles annoblies depuis deux cents ans sont sorties de la roture, soit par les priviléges de quelques charges au Grand Conseil ou dans les autres Cours souveraines, et même dans les tribunaux du second ordre

Soit par leur élection à l'échevinage de Paris ou de Lyon ou bien par le capitoulat de Toulouse, ou bien aussi par la mairie et l'échevinage des autres Bonnes villes ;

Soit encore par l'exercice d'une fonction supérieure et militaire, pendant trois générations consécutives ;

Soit aussi par l'obtension d'un cordon de l'ordre de Saint-Michel, et pour cause de services rendus à l'État ;

Également, par la concession de la Noblesse héréditaire, au moyen d'une lettre-patente et de bon plaisir ;

Soit enfin par l'acquisition de certains offices, et notamment celui de Conseiller-Secrétaire du Roi qu'il faut préalablement avoir obtenu la permission d'acquérir, qu'il faut avoir exercé pendant quatorze ans révolus, et

dont il faut mourir titulaire, afin de pouvoir transmettre la Noblesse à sa postérité naturelle et légitime.

SIXIÈME TABLEAU.

Tome 10 · 02 · ÉTAT

DES PRINCIPALES MAISONS DU ROYAUME DE FRANCE,

PAR ORDRE D'ILLUSTRATION.

MAISON ROYALE DE FRANCE.

La maison qui nous régit a pu remonter par actes diplomatiques à l'année 776, et c'est la seule famille dont la Généalogie puisse franchir le IXe siècle. Elle est religieusement illustrée par douze Béatifications (rayons de la gloire éternelle, a dit Bollandus). Elle a fourni, depuis le couronnement, le sacre et l'intronisation du Roi Eudes de France grand-oncle paternel de Huges-Capet, c'est-à-dire depuis l'année 888, elle a fourni trente-neuf Rois de France et quatre Empereurs d Orient, sept Rois des Espagnes et doute Rois de Navarre, vingt neuf Rois de Portugal et d'Outre-mer, vingt et un Rois de Naples et de Sicile, de Chypre, d'Arménie, de Thessalonique et de Jérusalem, treize Rois de Hongrie, de Pologne et d'Esclavonie, d'Angleterre et d'Irlande, d'Aragon, de Valence, de Mayorque, etc. Elle a produit en tout quatre cent dix Souverains dont cent quatorze Rois et sept Empereurs :

Quand il n'y aurait dans la France que cette race Salique, dont la splendeur étonne, nous pourrions, en fait de gloire en remontrer à toutes les nations de la terre. Les principaux sujets de nos maîtres sont devenus Rois ; ils ont conquis l'Apulie, l'Angleterre, et la Syrie. Les princes du sang Capétien régnaient souverainement, quand tous les Rois de l'Europe actuelle étaient encore des vassaux. Parmi cette famille, ou plutôt cette légion de Monarques,

les uns ont été surnommés l'Auguste, le Saint, le Pieux, le Grand, le Courtois ou l'Affable, le Hardi, le Sage et l'Éloquent, le Victorieux, le Juste et le Bien-aimé ; les autres ont reçu les surnoms de Père du peuple et de Père des lettres. Comme il est escript par Blasme, a dit un chroniqueur, que tous les bons Roys seroyent aisément pourtraicts dans le ronds d'un annel, il est juste à dire que les mauvais Roys y pourraient mieux tenir chez nous, tant leur nombre a toujours été petit en la famtille et lignée de Robert-leFort et de Robert-le-Pieulx.

SAVOYE-CARIGNAN.

Origine : — Bérold, Souverain des pays de Maurienne et Tarantaise en 889. – Illustrations : — Quatorze Alliances directes avec la maison royale de France depuis l'année 1115 jusqu'à nos jours. — Un Roi de Sicile et sept Rois de Sardaigne et de Chypre. — Trente-neuf souverains-Comtes et Ducs de Savoye, Princes de Piémont, Marquis d'Italie, Vicaires-généraux de l'Empire, etc. — Un Pape en l'année 1439 ; un Patriarche et cinq Cardinaux de la sainte Église Romaine, un Régent et Primat d'Angleterre en 1259, un Gonfalonier du Saint-Siége et cinq Bienheureux canonisés.

LORRAINE D'ARMAGNAC.

Origine : — Ghérard, institué Duc de la Lorraine ou Lotharingie-Mosellane en 1058. — Illustrations : — Deux Reines de France. — Vingt et un Ducs de Lorraine et quinze Ducs de Bar (Rois titulaires de Jérusalem, à dater du XVe siècle). — Cinq Empereurs Germaniques et quatres Rois de Bohême et d'Hongrie, Archiducs d'Autriche. Trois Grands Ducs de Toscane, dix-huit Ducs de Guyse, d'Angoulême, de Mayenne, de Mercœur, d'Aumale ou d'Elbeuf. — Six Cardinaux, un Connétable de France, deux Grands-Aumôniers, un Grand Maître et trente-deux Grands-Officiers de cette Couronne, à savoir : — Seize Pairs de France, un Amiral et Général des Galères, quatre Grands Chambellans, deux Grands-Veneurs et six Grands-Écuyers, dont le dernier titulaire est M. le Prince de Lambesc, fils ainé du Duc d'Elbœuf, Comte d'Armagnac et de Brionne#1.

ROHAN.

Origine : — Judicael, Comte de Bretagne et Proconsul de Nantois en 897. Titulature héréditaire : — Vicomtes de Rohan, Princes ou Juveigneurs de Bretagne, Ducs de Rohan, de Montbazon, de Londunois, de Joyeuse et de Rohan-Rohan, Princes de Guéménée, de Léon, de Soubise, de Maubuisson, de Wandreville et d'Espinoy ; Souverains Comtes de Porrhoët, de Vertus, d'Avangour, d'Albon, de Nogent, Parthenay, Beaujeu, Guingamp, Montauban, Goëllo, Rochefort, Montfort, Tournon, Polduc, Bénac de Bigorre et autres lieux ; Vidames de Nantois et Sire de Clisson, Marquis de Rothelin-Dunois et Pairs de France. Cette illustre famille a pris douze alliances directes avec les royales ou souveraines maisons de Léon-Bretagne en 1092 ; de Bretagne-Penthièvre en 1148 ; de Bretagne-Richemont en 1184 ; d'Angleterre-Ulster en 1188 ; de France-Alençon en 1311 ; de Navarre-Evreux en 1377 ; de Dreux-Bretagne en 1415 et 1460 ; de Lorraine en 1416, 1741 et 1769 ; d'Albret-Albret en 1413 ; de Valois d'Orléans en 1449 ; d'Albret-Navarre en 1534 ; de Bavière en 1607 ; de Savoie en 1741 ; de Hesse en 1745 ; et de Bourbon-Condé en 1753. Elle a produit cinq Cardinaux, Pairs

écclésiastiques ou princes-Évêques ; un Grand-Maître Souverain de l'Ordre de Malte, un Régent de Bretagne et trois Gouvernantes des Enfans de France, avec Surintendance de leur maison. — Treize Ducs et Pairs à dater de 1558 ; un Grand-Maître de France et trois Grands-Aumôniers ; deux Maréchaux, un Amiral, un Grand Senéchal, un Grand Fauconnier ; quatre Grands Veneurs et deux Grands Échansons de France ou de Bretagne.

LA TOUR D'AUVERGNE ET D'APCHIER.

Origine : — Guillaume d'Auvergne, Sire de la Tour en 1014, lequel était le deuxième fils de Guy, Comte d'Auvergne et de sa femme Ingelburge de Bourbon. — Titulaire héréditaire : — Sire de la Tour (par la grâce de Dieu), redevenus Comtes d'Auvergne et de Boulogne en 1389 ; Comtes de Beaufort et Vicomtes de Turenne en 1444 ; souverains-Ducs de Bouillon, Princes de Sedan, Raucourt et Jametz en 1591 : Ducs d'Albret et de Château-Thierry, Comtes d'Evreux et Pairs de France en 1642. — Alliance par les mères et descendance prouvée de Godefroy de Bouillon, Roi de Jérusalem en 1099. — Alliances directes avec les maisons de Bourbon-l'Archambault en 1014 ; de Bourbon-Montpensier en 1442 ; de Bretagne en 1450 ; de Bourbon-Carency en 1451, d'Albret en 1458 ; de Foix-Navarre en 1481 ; Stuart d'Écosse en 1482 et 1505 ; de Bourbon-Vendôme en 1498 ; de Bourbon-Roussillon en 1506 ; de Médicis d'Urbin en 1515 ; de Savoie en 1572 ; de Nassau en 1642 ; de Lorraine en 1656 et 1763 ; de Bavière en 1704, Sobieski-Pologne en 1723 et de Hesse-Rothembourg en 1769.

Illustrations successives : — Quinze souvverains-Ducs de Bouillon, Princes de Sedan, Comtes d'Auvergne et Vicomtes de Turenne. — Trois Cardinaux, un Légat à latere du Saint-Siège, un Primat des Gaules, un Patriarche d'Antioche en 1470 ; deux Grands-Aumôniers de la Couronne de France et deux Abbés généraux de l'ordre de Cluny. — Un Vice-roi de Navarre, un Sénéchal de France, six Grands Chambellans et deux Maréchaux dont le dernier a fait éclater sur le nom de Turenne une gloire impérissable.

LA TRÉMOILLE.

Origine : — Guy, premier du nom, Sire de Lastremole ou la Trémoille, Seigneur de Chastelguy, de Lussac-lez-Églises et de Rochefort en Berry, avant l'année 1099. – Titulature héréditaire : Sires et Princes de la Trémoille, Ducs de Thouars, de Chatellerault, d'Olonne et de Noirmoutier ; Princes de Tarente, de Talmont et de Mortagne sur Gironde ; Comtes de Guînes, de Laval, de Joigny, de Montfort, de Taillebourg et de Benon ; Vicomtes de Tours, Barons de Vitré, de Sully, de Craon, Mareuil, Montaigu, Mauléon, Marans, l'Ile-de-Ré, l'Ile-Bouchard et autres lieux ; Pairs de France, Grands Chambellans héréditaires de Bourgogne et Premiers Barons de Bretagne. — Alliances en 1521, avec Anne de Laval Princesse de Tarente héritière du royaume de Naples (en sa qualité de petite-fille unique et légitime du Roi Frédérick d'Aragon, qui n'avait pas laissé d'autre postérité de son mariage avec Anne de Savoie, nièce du Roi Louis XI) ; avec les maisons de Bourbon-Montpensier en 1485 ; de Borgia-Valentinois en 1517 ; de Bourbon-Condé en 1530 ; de Luxembourg-Martigues en 1563 ; de Nassau-d'Orange en 1598 ; de Hesse-Cassel en 1648 ; de Saxe-Weimar en 1660 ; des Ur-

sins en 1675 et d'Altembourg-Oldembourg en 1680. – Illustrations successives : deux Cardinaux, dont l'un Archevêque d'Auch en 1490, et l'autre Archevêque-Duc de Cambrai en 1719. – Un Porte-Oriflamme de France en 1320, lequel était surnommé le Valeureux Comte ; un Amiral d'Aquitaine et des mers du Ponant, Grand-Chambrier de France, celui qui périt si glorieusement à la bataille de Pavie et que le Roi son maître appelait mon héroïque, tandis que l'étranger Guichardin le nommait le premier Chevalier du monde, et que l'historien Paul Iove observait que ce grand-capitaine avait été pendant cinquante ans le bouclier de son Roi, l'ornement de son siècle, l'orgueil de la France et l'honneur de l'humanité.

BRIENNE D'EU ET CONFLANS D'ARMENTIÈRES.

Origine : — Fulcrand de Champagne ou de Vermandois, apanagé de la Comté-Pairie de Brienne en Champagne en 982, par Hugues, Duc de France et Comte de Paris, qui lui donne les qualifications d'illustre Seigneur et de parent fidèle. La maison de Brienne et ses branches puînées ont produit douze Comtes de Brienne Grands-Sénéchaux héréditaires et premiers Pairs de Champagne, à l'époque où les Comtes Palatins de Champagne étaient Rois de Navarre, Pairs de France et Grands-Sénéchaux de leur Suzerain. Elle a fourni cinq Comtes d'Eu, de Guînes et de Porcéan. — Un Comte de Conversane et de Jaffa, cinq Ducs d'Athènes, Despotes de la Morée d'Achaïe, de Néopante et de Céphalonie ; un Roi de Sicile et Duc de Calabre ; un Roi de Jérusalem, Empereur de Constantinople en 1233 ; une Reine de Jérusalem, Impératrice d'Allemagne en 1222 ; une Reine de Thessalie en 1260 et deux Reines de Naples à la un du XIIIe siècle. Parmi ses illustrations du rang secondaire, elle a produit trois Connétables de France et deux connétables de Navarre ; un Régent du même Royaume en 1290 ; enfin, trois maréchaux de France, un Maréchal-Genéral des armées de Louis XIII, un grand-Bailly d'Allemagne, un Amiral de Guyenne, un Vice-Roi, Grand d'Espagne, et plusieurs Chevaliers des Ordres du Roi et de la Toison-d'Or. Les alliances des Sires de Conflans ont été prises avec les illustres maisons de Châlons, de Soissons, de Nesle, de Craon, de Joinville, de Châtillon, de Bournonville, de Mailly, de Horn, des Ursins, de la Marck-Sedan, de Rohan-Guéménée et de Crouy-Solre. Titulature héréditaire de la même branche : — Sires et Marquis de Conflans des Comtes de Brienne, Marquis et Comtes d'Armentières, de Saint-Remy, d'Estoges, de Morenil et de Nanteuil, Vicomtes de Troyes et Vidames de Reims, Vicomtes et Barons d'Oulchy-lez-Valois, de Valdencourt, d'Yvry, Vezilly, Sommeville, Aubigny, Rosnay, Bestaing, Henriville et la Rivère-Thibouville ; Châtelains Royaux de Brie Comte-Robert, et co-Seigneurs de Provins ; Hauts-Barons de Champagne et Premiers Barons de Valois. — Le dernier Maréchal de Conflans, Vice Amiral de France était Chevalier du Saint-Esprit et Premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'Orléans, Régent du royaume. En fait d'illustration d'un autre genre, on pourra citer la preuve de courage et de fidélité qui fut donnée par Jean de Conflans, Maréchal de Champagne et Vice-Roi de Navarre, en 1358. C'est le même Chevalier féal et vieil, qui, durant la prison du Roi Jean, fut massacré sur le prie-Dieu du jeune Dauphin, Charles de France, par ordre du séditieux Marcel, Prévôt des marchands de Paris. Le Sire de Conflans fut enseveli par ordre du Roi dans l'église de Sainte-Catherine, où l'on voit encore aujourd'hui sa vénérable

tombe. Les Huguenots de l'Amiral de Coligny ont décapacité son effigie, mais on y trouve encore son égitaphe, ainsi que les armoiries impériales de Brienne écartelées de Sicile et de Jérusalem.

LUZIGNAN ET LA ROCHEFOUCAULD.

Origine des Sires et Princes de Luzignan : - Hugo, Seigneur de Luzignan, qui était surnommé ' Benedilectus ou le Bien-aimé et qui contractait en l'année 1011. Origine des Sires et Ducs de la Rochefoucauld : — Fucaldus, Seigneur de la Roche, en Angoumois, lequel comparaît avec Hugo de Luzignan dans la même Charte où l'on voit qu'ils étaient issus d'un même ancêtre paternel appelé Wuillermus et qualifié Comes Regis, lequel était peut-être Guillaume Taillefer, Comte d'Angoulême. La lignée de ce Comte Guillaume a fourni, par les Sires de Luzignan, cinq Comtes de la Marche et d'Angoulême, dont le bisaïeul Hugues VI, avait épousé la Reine Isabelle ou Sibylle, de Jérusalem, de qui les deux fils aînés, Guy-le-Batailleur et Amaury de Luzignan, héritèrent du royaume de Jérusalem après leur mère. La postérité du Roi Guy de Luzignan réunit ensuite à ses états d'outre-mer les royaumes de Chypre et d'Arménie, ainsi que la principauté d'Antioche, avec les comtés d'Ascalon, de Cœsarée, de Saint Jean-d'Acre et de Jaffa, comme héritière du Prince d'Antioche Boémond V, en 1251. Cette lignée Royale a conservé la possession du royaume de Chypre pendant plus de trois siècles, c'est-à-dire jusqu'en l'année 1485, époque où la Reine Charlotte de Luzignan, qui avait épousé le Prince Louis de Savoie, légua tous ses droits et privilèes au Duc Charles II, dont les descendans et successeurs, devenus Rois de Sicile et de Sardaigne, ont toujours porté depuis ce temps-là le titre de Roi de Chypre et Jérusalem. La branche des Comtes de Lézay subsiste encore en France et descend directement de Hugues VII du nom, Sire de Luzignan, lequel était l'aïeul paternel du Roi Guy-le-Batailleur, de Geoffroy, Comte de la Marche, et d'Amaury de Luzignan, Comte de Jaffa. Cette branche de Lézay qui s'est toujours alliée très-noblement, se trouve aujourd'hui représentée par Léon-Charles-Marie de Luzignan, Comte de Lézay, de Beaugé, de Saint-Thuniac et de Marans en Angoumois, Vidame de Poitiers, Baron d'Aubenauge, de la Ferté-Saint-Julien, de la Vicomterie d'Aunis, de Manissac, de Confolens et autres lieux, Châtelain royal d'Angoulême, Mestre-de-Camp-Général de la cavalerie française, Grand'Croix de l'ordre royal, et militaire de Saint-Louis, Grand'Croix héréditaire de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem de Malte, Collateur héréditaire et Seigneur-Patron de la Commanderie de Nicosie en Chypre, Commandeur-né des ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem, Nazareth et Bethléem. La lignée du même Comte Guillaume a fourni par les descendans de Foucauld Sire de la Roche, à dater de l'année 1011, jusqu'à nos jours, vingt-huit générations des Sires ou Hauts-Barons de la Rochefoucauld, devenus Vicomtes de Châtellerault dès le XIIe siècle, et successivement Comtes de la Rochefoucauld, Princes de Marsillac, Marquis d'Estissac, de Magnelais, de Louvois, de Surgères, de Séverac, de Blausac, de Barbezieux, de Bayers et de Rochebaron ; Ducs de la Rochefoucauld, de Liancourt, de la Rocheguyon, de Randan, d'Estissac, d'Anville et de Doudeauville ; enfin, Comtes de Roye, de Roucy, de Lifford, de Duretal, de Cousage et de Montandre ; Vidames de Laon, Barons de Verteuil, Pairs de France et d'Irlande, Grands-d'Espagne de la première

Classe, etc. Parmi toutes les grandes alliances qui doivent illustrer la généalogie des Ducs de la Rochefoucauld, on doit remarquer particulièrement celles qu'ils ont contractées en 1540 et 1552, avec les deux maisons royales de Luxembourg et de Foix, ainsi qu'avec deux Princesses de la souveraine et brillante maison des Pic de la Mirandole, en 1552 et 1556. Il est encore à noter que le Roi François I tenait son prénom du Comte François de la Rochefoucauld, Prince de Marsillac, qui fut esleu pour estre son parrain huict moix après sa naissance, attendeu que le dict Comte estait le parent et l'amy de Monseigneur d'Angoulesme et le plus grand Seigneur du dict pays. — Illustrations successives : – Trois Cardinaux et deux Grands-Aumôniers de France, un Colonel-général de l'infanterie française, un Général des Galères de France, un Généralissime des Armées de Danemarck. – Trois Grands-Sénéchaux d'Aquitaine, un Grand-Veneur de France, quatre Grands-Maîtres de la garde-robe, dix-neuf Chevaliers de l'ancien ordre du Roi, douze Chevaliers ou Commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit et trois Chevaliers de la Toison-d'Or. – Une sorte d'illustration plus populaire est d'avoir produit Melissène de Luzignan, qu'un ancien Trouvère appelé Jean d'Arras, a figurée comme une espèce de Syrène ou de Lamentin prophétique. Melissène ou Mélusine était en réalité la fille aînée du Comte Geoffroy de Luzignan, et de sa première femme Eustachie Chabot, Dame de Vouvent en Poitou. Elle épousa son cousin le Comte Raymond, vers le milieu du XIIe siècle, et l'on voit qu'étant devenue veuve, elle employa tous ses revenus personnels à la reconstruction du château de Luzignan, que Brantôme appelle la plus admirable forteresse antique et la plus noble décoration vieille de toute la France. — J'ai pensé que si je ne vous parlais pas de la Fée Mélusine en vous partant des Luzignan et des La Rochefoucauld, vous auriez sujet de me reprocher ma négligence ou mon ignorance.

Tome 10 · 02 · CHATILLON-CHATILLON

Origine : — Guy, Nobleber ou Haut-Baron de Chatillon-sur-Marne en 1076, lequel était l'aïeul du célèbre Renaud, Prince d'Antioche, illustré par le poème du Tasse, et dont la fille, Agnès de Châtillon épousa le Roi de Hongrie, Besla II, en l'année 1118. Cette illustre famille a produit notamment un Duc de Bretagne, dans la personne du Bienheureux Charles de Châtillon, surnommé de Blois, lequel était le fils aine de Guy de Châtillon, Comte de Blois, de Dunois, de Vendôme, de Chartres, de Penthièvre, de Soissons, de Meaux, de Saint-Pol et de Guyse, et lequel était l'aïeul au VI degré du Connétable Gaulcher de Châtillon, Comte de Porcéan qui fut élu Régent de France à la mort du Roi Louis-Hutin. La même famille a contracté huit alliances royales, elle a fourni soit directement, soit par les maisons de France, de Bourgogne et d'Anjou-Sicile ou d'Hongrie, des aïeules à tous les potentats couronnés de race antique ou catholique, car, il est bon de remarquer avec un publiciste de bonne maison, que Toutes les familles de souverains quy sont hérétiques, sont aussy les plus nouvelles, ainsy que les moindres en nobilité de bon aloy. On voit éclater ce beau nom de Châtillon dans toutes les pages de notre histoire et sur tous nos champs de batailles, à dater de la première Croisade et de la guerre des Albigeois jusqu'à la victoire de Berghen. Les hauts-faits de ces formidables et généreux Châtillon sont innombrables ; aussi peut-on

dire équitablement que la puissance et les dignités sont la moindre de leurs illustrations. — Leurs descendans ne se trouvent représentés aujourd'hui que par Gaulcher-Gabriel-Marie, Duc de Châtillon, Pair de France et Vice-Roi de Navarre. On appréhende, et non pas sans raison, que la Duchesse d'Uzès ne soit bientôt l'unique et dernier rejeton de ce grand arbre généalogique, de ce Haut et robuste laurier, comme a dit Samuel Guichenon.

CRÉQUY.

Il est toujours embarrassant de parler des siens, Monseigneur ; je vais prendre le parti de faire copier le document qui va suivre qui mentionne à peu près toutes les illustrations de la famille où je suis entrée. C'est à la réserve pourtant de sa grande épée de Connétable et de ses doubles ancres d'Amiral, de ses bâtons fleurdelisés, de ses cordons bleus et des chapeaux rouges. Voici le document en question que nous appellerions à présent un billet de part. Le protocole en est exactement conforme à l'usage du temps et à la réalité des choses.

Tome 10 · 02 · LETTRE DE CONVOCATION

POUR LES FUNÉRAILLES

DU DERNIER DUC DE LESDIGUIÈRES, EN 1704

Vous êtes prié d'assister au service qui sera celébré le huit octobre courant en l'église de l'abbaye royale de Saint-Anthoine, pour le repos de l'asme de Très Haut et Très Puissant Seigneur, Monseigneur François de Créquy de Blanchefort de Bonne de Lesdiguières d'Agoult de Vergy de Montlaur de Montauban, Souverain Sire de Créquy, Saint-Pol et Canaples ; Duc de Lesdiguières, de Créquy, de Champsaur, de Retz et de Beaupréau ; Prince de Poix, de Commercy, de Moutlaur et d'Euville ; Marquis et Comte de Joigny, de Blanchefort, de Montauban, de Sault, de Treffort, Montmirail, Amanthon Saint-Sevère-en-Auxois, Saint-Janurin, Tervie, Marines, Ortigues et Castelnau de Roussillon ; Vicomte de Viennois et de Ponthieu ; Vidame d'Embrun, co-Seigneur de Digne ; Duc et Pair de France, Premier Haut-Baron, Premier Pair et Grand Forestier d'Artois ; Grand d'Espagne de la première classe et Ricombre d'Aragon ; Prince Romain ; Despote et Sebastocrate héréditaire de l'Empire d'Orient ; Prince du saint Empire Germanique et Condéparieu du Roy du Portugal ; Commandeur héréditaire des Ordres Royaux et militaires de Calatrava, d'Alcantara, de christ et d'Avys, etc., etc., etc., lequel est décédé en la ville de Modène, en Italie le 19 septembre dernier dans la vingt-troisième année de son âge.

Monsieur le Cardinal Prince de Soubize voudra bien donner l'absoute, et le Révérend Père Dumas prononcera l'Oraison funèbre du défunct.

MONTMORENCY.

Origine : — Burcard ou Bouchard, qui est désigné comme fils d'un autre Burcard, et qui, vers la fin du Xe siècle, fut institué Seigneur de Montmorency par Étienne, Abbé de la Royale Église de Saint-Denis, de qui relevait féodalement toute cette partie de l'île de France. Titulature héréditaire. Seigneurs et puis Sires ou Barons de Montmorency : depuis l'année 1433, premiers Barons de la chrétienneté, vicomté et prévôté de Paris ; Ducs de Montmorency, de Damville, de Piney-Luxembourg et de Laval ; Princes de Robecq et de Tingry ; Marquis de Morbecq, de Thury, de Magnac et de Boisdauphin ; Comtes de Laval et de Chateaubriand, de Beaumont, de Dammartin, d'Esterre, de Lux et de Boutteville ; Vicomtes d'Aire et Barons de Fosseuxe ; Seigneurs ou Châtelains d'Écouen, de Chantilly, de Marly, d'Attichy, de Montlhéry, de Nivelle, de Lugny, de Courtalain, de Bours et autres lieux. — Ce fut au milieu des orages et des perturbations du XIIe siècle, que la Reine douairière Adélaïs de Savoye, veuve de Louis-le-Gros et mère du Roi Louis-le-Jeune, épousa le Connétable Mathieu de Montmorency, mariage dont il ne résulta pas d'enfans attendu l'âge avancé de cette Princesse. — Les principales alliances de cette maison ont été prises avec celles de Hainaut, de Soissons, de Laval, d'Aragon, de Brienne, de Foix, des Ursins, de Luxembourg de Mecklembourg, de Bourbon-Condé, de la Tour-d'Auvergne et de la Tremoille. Elle avait aussi contracté deux alliances quasi-royales, avec Alme de Normandie, fille naturelle du Roi d'Angleterre Henry I, et puis avec Diane de Valois, légitimée de France et fille naturelle d'Henri II. Illustrations successives : – Il est à noter que les Montmorency ont toujours été grands seigneurs, et qu'ils n'ont jamais été grands vassaux. Cette maison si féconde et si constamment favorisée par nos Rois, a fourni dans cinq de ses branches qui s'étaient subdivisées en douze ou quinze rameaux, – un Cardinal, Évêque et Prince de Metz ; un Archevêque-Duc de Reims ; — Vingt-six Grands-Officiers de la Couronne ; savoir, six Ducs et Pairs, un Grand-Aumônier, cinq Connétables et sept Maréchaux, deux Amiraux, un Grand-Maître et deux Grands Chambellans, un Grand-Pannetier, deux Grands-Échansons et un Grand-Forestier de France. — On y remarque aussi quatre Grands-d'Espagne et Princes du Saint-Empire ; six Chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, trois Chevaliers de la Toison-d'Or, et deux Chevaliers de la Jarretière. Cette ancienne et valeureuse famille a toujours fourni d'illustres Capitaines, et sans parler ici du héros de Bouvines en 1214, et du vieux Connétable vainqueur d'Anthies en 1553, qui s'emporta d'indignation patriotique et s'en alla conquérir le Havre-de-Grâce, à l'âge de soixante et dix-huit ans, je vous dirai qu'un des personnages les plus remarquables de cette race guerrière, est, à mon avis, le Maréchal André de Laval qui avait été créé Chevalier par le Roi Charles VII, à l'âge de douze ans, sur un champ de bataille, et qui fut évalué par les Anglais nos ennemis à 24 mille écus de rançon ce quy superéquipolloist à la ranson d'un Roy, d'un Cæsar et d'un Emperier, tant le Roy d'Angleterre avecq sa cour estoient restez en esmoy pour sa haute vaillance.

HARCOURT-HARCOURT.

Origine : — Anquetil Sire de Harcourt et Vicomte d'Évreux en l'année 1024. Ses descendants sont bientôt devenus Comtes d'Harcourt, d'Aumale, d'Elbœuf, de Brionne, de Mortain, de Lislebonne, de Tancarville et de Montgommerry ; Vicomtes de Chatellerault, de Melun, de Bonestable et de Lougey ; Barons d'Olonde, de Beaumesnil, de Carentonne, de Calville, de Noyelles-sur-Mer et de Montreuil-Bellay ; Châtelains royaux d'Honfleur et de Barfleur, Vidames de Rouen, de Lisieux, de Bayeux, de Coutances et d'Avranches ; Commandeurs héréditaires de Renneville ; Connétables et Grands-Chambellans héréditaires de Normandie ; — Comtes de Leicester et de Manchester, de Warwyck, de Boswort et Pairs d'Angleterre, Lords-Barons d'Ellenhal, de Harcourt-Castle et de Saint-Léonard de Windsor ; Grands-Voyers et Forestiers héréditaires d'Angleterre, etc. La branche aînée de cette puissante maison d'Harcourt avait eu l'honneur de s'allier directement à celle de France, en 1359, par le mariage de Jean VI du nom, Comte d'Harcourt et d'Aumale avec Catherine de Bourbon, fille du Duc de Bourbon Pierre I et d'Isabelle de Valois. Elle a pris ses autres alliances avec les Comtes de Ponthieu, de Flandres et de Namur, les Ducs de Gueldres et de Juliers, les Comtes de Dunois, de Laval et d'Alençon, un souverain Duc de Lorraine en 1471, une héritière de Melun, Comtesse de Tancarville et de Parthenay-l'Archevêque en 1177 ; encore, avec les illustres maisons de Rohan, de Coucy, d'Arpajon-Lautrec, de Lénoncour, de Crouy, de Lamark-Bouillon, Chabot, de Créquy, d'Aubusson, Goyon de Matignon, d'Espinay-Saint-Luc, de Montmorency et de Lorraine-Guyse. — Illustrations successives : La branche Française et son rameau d'Angleterre ont produit un Cardinal-Primat et Légat du Saint-Siège en 1240, un Patriarche de Jérusalem en 1424, un Patriarche d'Antioche Archevêque de Narbonne en 1427. Un Grand-Sénechal de France, un Grand-Amiral et trois Maréchaux de France ou d'Angleterre, un Grand-Queux et Grand-Échanson de France, un Grand-Écuyer-Tranchant du Roi Charles VIII et vingt-huit Chevaliers des ordres royaux en ces deux pays. L'auteur de la vie d'Isabelle de France, sœur de Saint-Louis, était la Vénérable Agnès d'Harcourt, Abbesse de Longchamps-sur-Seine en 1289. Voilà ce que j'ai vu sur un manuscrit de M. de la Vallière, où cette illustre et docte personne a mis en marge qu'elle était sœur de Jehan de Harcourt ; Évêque de Coustances, ainsy que de Guy de Harcourt, Évêque de Lizieulx, lez quels estoyent filz de Messire Jehan de Harcourt et d'Elbœuf surnommé le Preud'homme, lequel avoy suivit le sainct-Roy Loys ez guerres d'oultre mer en 1248. — Je trouve que d'avoir produit une fille de qualité qui a fait un bon livre au XIIIe siècle, est une distinction qui peut entrer en ligne de compte.

MAILLY.

Origine : — Humbert de Mailly Comte de Dijon, on voit contracter avec son petit fils, Wauthier, Sire de Mailly en 986, et qui disputa les armes à la main pendant quatorze ans le droit d'hérédité salique et la possession au Duché de Bourgogne aux Rois Hugues-Capet et Robert-le-Pieux. Titulature héréditaire et substitué pour les deux branches de Nesle et d'Haucourt : — Sires de Mailly par la grâce de Dieu, Marquis de Nesle et Premiers Marquis de France ; Princes d'Orange, de l'Isle-sous-Montréal, de Neufchâtel et de Rubemprey ; Duc de Mailly-d'Haucourt ; Marquis de Mailly en Boulonnais, de Montcavrel, d'Haucourt,

d'Urfé, d'Armilly, du Quesnoy, de Villedieu, d'Hallescourt, de Menneville et de St.-Michel ; Comtes de Mailly-Rayneval, d'Agimont, d'Hesucque en Àrtois, de Baurevoir et de Bernonle-Vidame ; Vicomtes de Melun, de Montéjan, d'Eps en Tardenois, de Plainval et de Monstrelet ; Grands-Senéchaux héréditaires et Grands-Forestiers de Vermandois ; Grands-Croix nés de l'ordre de Malte, et Premiers Chanoines d'honneur en l'église cathédrale d'Elne, aujourd'hui Perpignan. On pourrait joindre à ces hautes qualifications, celles de Barons, Châtelains et Seigneurs Haut-justiciers d'Arvilliers, de Conty, d'Orsigno et cætera, car il y aurait dix-sept cent vingt-trois fiefs nobles à vous dénombrer, seulement dans la mouvance du Marquisat de Nesle. Parmi les grands noms qui fournissent leurs alliances, on remarque ceux d'Amiens, de Coucy (répété cinq fois), de Nesle et de Créquy (trois fois répété), d'Ailly, d'Astarac, de Bourbon-Rubemprey, de Laval-aux-épaules, de Bournonville, de Monchy-Montcavrel (ou d'Hocquincourt), de Coligny-Châtillon, de Bauffremont-Listenois, de Polignac, de Bailleul-d'Écosse, de Melun, de Gand-itain XIV, de Crouy-Solre, d'Aspremont, de Joyeuse, de Ghistelles, d'Urfé-Lascaris, Gouffier, de Craon-Châteaudun, Fernandez de Cordoue, de Berg-op-Zoom, de Montmenrency, de Nassau, de Roye-Roucy, de Fiennes, de Saveuse, de Vintimille, de Brancas Lauraguais, du Cambout de Coislin, et de Narbonne-Pelet. — C'était, dans la maison de Mailly que l'illustre Gonsalve de Cordoue, surnommé le Grand-Capitaine, avait marié l'aîné de ses petits-fils. Il est à remarquer également que c'est dans la maison de Mailly qu'on a vu s'éteindre les antiques et très-nobles maisons de Coucy, de Cotigny-Châtillon et de Lascaris-d'Urfé, Illustrations successives : — Les Sires de Mailly jouissaient d'une puissance féodale et d'une sorte d'indépendance qui résultait peut-être de leur origine souveraine et qui confère une illustration particulière à leurs descendans. Leur chef salique était intitulé par la grâce de Dieu : on a déjà dit que leurs ancêtres avaient guerroyé contre deux Rois de France ; et l'on voit dans tous les documens des Croisades aux temps de Philippe-Auguste et de Saint-Louis que les Sires de Mailly s'y faisoient toujours suivre et servir par un si grand nombre de Chavaliers, leur vassaulx, Écuyers et autres subjects de les estat, sous troix bannières, qu'on auroit dict l'ost d'un Comte de Flandres ou de Champaigne, et tellement qu'ils touschoient du Roy la mesme pension que les deux Connestables de France et de Hyérusalem. Nos Rois leur ont toujours donné le titre de Cousin. François I déclara par lettres-patentes, en 1533, que René de Mailly, chef de cette maison, était le proche parent du feu Roi Louis XII. Et l'on voit qu'un oncle paternel du même René, c'est-à-dire Nicolas de Mailly, Comte d'Agimont et Grand-Maître de l'artillerie de France qu'il commandait à la bataille de Cérisolles en 1544, avait été le filleul du même Louis XII et son premier Chambellan. Cette illustre et puissante race a produit un Régent du royaume, et c'est la seule famille qui puisse arborrer la même couronne que nos princes du sang-royal. Vous n'ignorez pas que Jean de Mailly fut surnommé l'Estandart en signifiance de la haulteur et l'esclat de ses prouesses. — Au milieu de ses bannières de la Croisade, et de ses Pennons du Temple, et des Gonfanons royaux qu'elle a portés ou guidés dans toutes nos batailles et pendant plus de huit cents ans, Monseigneur, vous pourrez voir dans les trophées nobiliaires de cette maison, trois Couronnes ducales avec des colliers du Saint-Esprit, le chapeau d'un Cardinal-Archevêque et les bâtons d'un Maréchal de France ; mais son plus bel insigne héraldique est assurément cette couronne à sept fleurs-de-lis dont

elle est en possession pour avoir exercé la Régence, et dont elle a toujours timbré ses armoiries depuis l'année 1410.

LEVIS DE MIREPOX, DE LAUTREC, DE VENTADOUR ET DE CHATEAUMORAND.

Origine : — Milles D'Auxerre, Sire de Levis en Auxerrois et Châtelain de Levis en Hurepoix, lequel comparait en l'année 1045, dans une Charte où Guillaume Comte d'Auxerre, avec Robert, Évêque d'Auxerre et frère du Comte Guillaume, lui donnent les qualités de cher fils et de cher neveu. On pense avec raison que Miles d'Auxerre était l'aïeul paternel de Guy Sire de Levis qui milita si puissamment contre les Albigeois, et qui a transmis à ses descendans avec la suzeraineté des ville et pays de Mirepoix, la dignité de Maréchal de la foi qu'ils ont toujours conservée depuis le XIIe siècle. Voilà tout ce qu'il y a de plus assuré sur l'origine et l'extraction de ces glorieulx et religieux Barons de Levis ou Levq, Mareschaulx héréditaires des armées de la Foy, et contemporrains des pemiers temps de nostre monarchie. Il est à noter que le respect des peuples et les simplicités dévotieuses du moyen-âge avaient été chercher pour eux une origine sacrée dans la tribu sacerdotale, en faisant remonter leur premier berceau jusque sous la tente de Jacob. Tradition touchante mémorable et doux résultat de leurs vertus patriarcales et de la vénération populaire. Les descendans de Guy, premier du nom, Sire de Levis, de Vitry, de Marly, de Mirepoix, Montségur et Florensac, ont été qualifiés successivement Ducs de Ventadour, de Levis, de Damville et de Mirepoix, Princes de Maubuisson, Maréchaux héréditaires de la Foi, Grands-Sénéchaux héréditaires de Carcassonne et de Béziers ; Pairs de France et Grands d'Espagne ; Marquis, Comtes et Vicomtes d'Annonay, de Châteaumorand, de Valromey, de Léran, de Poligny, de Villars, de Charlus, de Caylus, de Lautrec, de Lomague et de Terrides. — Entre autres alliances également bien assorties à l'antiquité de son origine et la grandeur de ses établissemens, la maison de Levis s'est alliée directement en 1286 avec la Princesse Constance de Foix, laquelle était l'héritière du royaume d'Aragon, du royaume de Mayorque, de la principauté de Viane et du comté de Barcelonne. On trouve parmi ses illustrations un Cardinal et sept Archevêques-Patriarches ou Primats, un Grand-Maître de l'ordre de Saint-Lazare. — Deux Maréchaux et quatre Pannetiers de France ; des Gouverneurs de Provinces et des Lieutenans-Généraux en nombre infini ; vingt-deux Chevaliers de l'Ordre et huit Chevaliers des deux ordres du Roi depuis la création du Saint-Esprit. (Hélas, mon Dieu ! j'allais oublier que ma tante de Ventadour avait été Gouvernante de Louis XV, en fait d'illustration capitale. Ses mâne en seraient tellement courroucés que j'en éprouve une appréhension mortelle en réminicence de toutes ses gronderies. Ce serait certainement la plus implacable de toutes les ombres aristocratiques à qui je pusse faire un passe-droit !)

BEAUVAU-CRAON.

Origine : – Foulques d'Anjou, Sire de Beauvau qui comparaît dans une charte datée de 986, où l'on voit qu'il était proche parent consanguin de Geoffroy, Comte d'Anjou, surnommé Grisegonelle. Lequel Geoffroy I était le quatrième aïeul du Comte Geoffroy d'Anjou, cinquième du nom, qui fut surnommé Plantagenet, et dont les descendans ont porté la couronne royale d'Angleterre depuis l'année 1154 jusqu'en 1485. Titulature héréditaire : — Le

vingt-troisième descendant en chef du même Foulques-d'Anjou est aujourd'hui Charles-Just, Prince de Beauvau, de Craon et du Saint-Empire Romain, Marquis de Harouel el Grand-d'Espagne de la première classe, Maréchal de France et Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de ses Gardes-du-Corps et Gouverneur de Provence. Alliances : la maison de Beauvau est la seule famille française qui ait eu l'honneur de fournir directement une aïeule à la filiation de nos Rois. Ce fut par le mariage d'Isabelle, fille de Louis Sire de Beauvau, Chevalier-Banneret et Grand-Sénéchal d'Anjou, avec le Prince Jean de Bourbon, Comte de Vendôme en 1454. De ce mariage étaient provenus huit enfans, dont l'aîné forma la souche des maisons royales de France, d'Espagne et des Deux-Siciles ; ladite Isabelle de Beauvau, Comtesse de Vendôme, de la Marche et de Castres, ayant été la trisaïeule d'Antoine de Bourbon-Vendôme, Roi de Navarre et père de votre aïeul Henry-le-Grand. La maison de Beauvau tire encore un nouveau lustre du beau nom de Craon, dont elle est devenue l'héritière. Les chroniqueurs Angevins ont enregistré que Jeanne de Craon, femme du Grand-Sénéchal d'Anjou, Pierre de Beauvau, se trouvant en péril de mort pour ne se pouvoir délipvrer de son fruict sans en risquer la perte, cette courageuse mère se fit ouvrir les entrailles et paya de sa vie celle de son fils. Elle avait demandé, seulement, qu'il écartelât ses armoiries avec celles de Craon, et que la postérité de son enfant fût obligée de le faire à perpétuité, ce qui s'est exécuté jusqu'à nos jours avec une sollicitude attentive, et religieusement, pourrait-on dire, en observant que ce n'est pas toujours la coutume à l'égard de ces sortes d'obligations surannées. Sans parler ici de leur Grand-Connétable de Sicile et de tous leurs Grands-Officiers d'Anjou, de Provence et de Lorraine, les Princes de Beauvau sont principalement illustres par la bravoure et la fidélité de leurs ancêtres. L'histoire a particulièrement conservé les noms du Chevalier-Banneret qui fut tué sous la herse de Ptolémaïs, en 1223 ; du Connétable René de Beauvau qui conquit le royaume de Naples et qui commandait la phalange Angevine au milieu du XIIIe siècle ; du Comte Jean de Beauvau, son fils, dont il est fait mention dans toutes les chroniques du temps, ainsi que dans l'histoire de Jéhan de Saintré ; et puis, c'est un Louis, Sire de Beauvau, dont Charles VII se mit à pleurer la mort, immédiatement après la bataille de Castillon qu'il avait gagnée ; on trouve ensuite un jeune Alophe de Beauvau avec René son frère, qui furent armés Chevaliers par Louis XII et reçurent de lui l'accolade royale sur le champ de bataille d'Agnadel ; enfin, on voit paraître avec le même éclat dans cette belle généalogie, le vieux Seigneur de Trembblecourt, et le jeune Alexandre de Beauvau qui fut surnommé par nos grenadiers le Comte sans peur, et qui mourut au siége de Prague en 1742. Le Prince Charles, aujourd'hui Maréchal de Beauvau, n'a point démenti l'exemple de son frère, et tout le monde connaît cette action d'éclat qui lui a fait accorder la croix de Saint-Louis à l'âge de dix-neuf ans. J'aurais voulu vous parler aussi de ce Comte Louis de Beauvau que notre Roi Louis-le-Juste enviait si jalousément et si tristement aux Ducs de Lorraine ; mais il faut savoir se restreindre, et j'en resterai là.

Tome 10 · 02 · D'ALBERT DE LUYNES ET D'AILLY

DE CHAULNES.

Origine : — Alberto de'gli Alberti de Catenata Chevalier-Lauréat, Gonfalonier de la Justice et Prieur de la Liberté de Florence en 1358, lequel était reconnu pour extrait des anciens Comtes Alberti d'Arezzo, et lequel Gonfalonier de Florence était incontestablement le trisaïeul d'Honoré d'Albert ou d'Alberti, Seigneur de Brantes, de Luynes, de Cadenet, de Mornas-en-Provence, et père du Connétable de Luynes. — Titulature héréditaire : — Ducs de Luynes, de Chevreuse, de Luxembourg, de Piney, de Pecquigny, de Chaulnes et de Montfort ; Princes de Tingry, de Neufchâtel, de Walongin de Grimbergh et d'Orange ; Comtes de Tours, de Dunois, de Châteaufort, de Noyers et de Ligny ; Marquis de Dangeau ; Vidames d'Amiens ; Barons de Montigny, d'Ailly, de Renneval, de Longueville en Condomois, de Brantes et de Cadenet-lez-Yssarts, de Saint-André-d'Oleiragues, d'Alost et de Montdragon ; Pairs de France et Nobles Toscans, Grands d'Espagne et Princes du Saint-Empire. — Cette noble famille avait pris ses premières alliances en arrivant en France avec les anciennes maisons de Sarratz, de Bernis, de Ségur, de Rodulf-Limans, de Beziers Saint-Julien, de Bagnols et de Montdragon-Sabran. Ses autres alliances ont été fournies par les illustres maisons de Rohan-Montbazon, de Bretagne-Avangour, de Berghes, de Bournonville-Hénin, d'Ailly-le-Vidame, de Montmorency, de Levis-Charlus, de Bourbon-Soissons, d'Egmont-Pignatelli, de Luxembourg, de Lamark et de Lorraine. — Illustrations successives : — Un Connétable Duc et Pair, Chancelier-Garde-des-Sceaux et Grand-Fauconnier de France, lequel avait Henri IV pour parrain, et lequel avait été nourry premier Page de la Chambre du Roi, son fils, quy se confiait à luy trez uniquement et trez justement, nous dit Aubéry, quoi qu'il n'aimât pas la faction ni la famille Albertines. — De plus, un Cardinal, Archevêque et Primat, un Feld-Maréchal-Géneral, Grand-Écuyer et Prince de l'Empire, un Maréchal et deux colonels-Généraux des armées françaises, une Surintendante de la maison de la Reine, trois Grands-Fauconniers de la Couronne et dix Chevaliers des Ordres du Roi. — Chérin dit toujours, avec raison, qu'un Chef de la maison de Luynes est au premier rang des plus grands Seigneurs de l'Europe, à raison des dignités, des alliances et des distinctions qu'on trouve accumulées depuis deux cents ans dans cette illustre et puissante famille.

Tome 10 · 02 · CRUSSOL D'UZÈS, D'AMBOISE ET

De MONTAUSIER.

Origine. — Jehanbastet, ou Jean-Baptiste, Seigneur de Crucssol et Coseigneur de Belcastel en 1282, lequel avait pour fils puîné Geraud de Crussol, Patriarche d'Antioche, Archevêque de Tours, Évêque d'Uzès, de Valence, de Gap et de Die. – Titulature héréditaire : — Comtes de Crussol et Vicomtes d'Uzès en 1526 ; Ducs et Pairs d'Uzès en 1572 ; Princes de Soyou Marquis de Florensac, de Saint-Sulpice et de Montsalez ; Comtes d'Amboise, de Lestrange, de Levilly, de Montfort, d'Aubijoulx et de Montausier ; Vicomtes et Barons de Pri-

vas, de Castelnau de Salles et des États de Languedoc. C'est après l'extinction des Ducs de Nevers, de la maison de Gonzague, des Ducs de Guyse, de Joyeuse, de Melun, de Montmorency, de Retz, de la maison de Gondi, de Roannais, de la maison de Gouffier-Bonnivet, etc., que les Ducs d'Uzès sont devenus, par effet de ces extinctions, les doyens de la Pairie laïque, et non pas les premiers Pairs de France, en vérité, car on ne peut reconnaître en cette qualité que l'Archevêque-Duc de Reims, et pendant les vacances de ce grand Siège Épiscopal, l'Évêque-Duc de Laon, deuxième Pair ecclésiastique de France. La maison de Crussol a produit douze Grands-Officiers de la Couronne de France à savoir huit Ducs et Pairs, trois, Grands-Pannetiers, un Grand-Maître de l'Artillerie, et parmi les Chevaliers des Ordres, un Commandeur du Saint-Esprit à la première création. Cette illustre maison Ducale a fourni sept Chanoines à la Cathédrale de Strasbourg, ce qui prouve assez la noblesse et la pureté de ses alliances.

CROUY DE SOLRE ET D'HAVRÉ.

Origine : — Marcus ou Marcel, Baron d'Araines et Sire de Croy ou plutôt Crouy, qui fait acte de partage avec son oncle Henry Sire de Pecquigny et Vidame d'Amiens, en l'année 1184. – Les Qualifications héréditaires de cette maison qui n'est pas moins illustre en Espagne, en Allemagne et en Italie qu'en France, ont été successivement Sires de Crouy, Barons d'Araines et de Lybons, Burgraves de Gervelinges et de Bourbourg ; Comtes de Guînes, de Réthel et de Porcéan ; Princes de Chimay, Ducs d'Areschot, de Havré, de Crouy-sur-Somme et de Soria ; Princes de Guidona, de Solre, de Newgart et de Massovie ; Marquis de Roubais, de Renty de Wailly, de Falcas, d'Ortès et de Mondéjar ; Comtes de Rœux, de Molembais, de Chiesvres, de Buren, de Fontenoy, de Méghem, de Beaurain, de Millendouck et de Priégo ; Châtelains héréditaires de Mons, Vicomtes de Langles et Souverains Seigneurs de Fénéstranges ; Princes Romains ; Princes et Maréchaux héréditaires du Saint-Empire ; Grands des Espagnes et Ricombres de Castille à la création de l'Empereur Charles-Quint ; Condéparients de Portugal ; Premiers Pairs et Grands-Veneurs héréditaires de Hainaut ; Portes-glaive du Saint-Office, en Espagne ; Commandeurs-nés des Ordres militaires et hospitaliers de Calatrava, d'Alcantara, de Christ et d'Avis. — On voit les Sires de Crouy s'allier, dès l'origine, avec les sœurs ou les héritières des Vicomtes de Soissons, les Vidames d'Amiens, les Barons de Renty et les Sires de Craon : plus tard, on les voit faire alliance à plusieurs reprises avec les maisons royales de Lorraine et d'Aragon, de Bavière, de Luxembourg, de Bourgogne et de Foix-Candale. Ensuite, on voit éclater, dans la filiation des Princes de Crouy, les beaux noms de Poméranie, de Nassau, de Hesse-Darmstadt, de Furstemberg, des Rhyngraves de Salm, de Horn, de Melun de Montmorency, de Mailly, Lanti-de-la-Rovère et Ximénès d'Arissa. — Le parrain de l'Empereur Charles-Quint était Charles de Crouy, Prince de Chimay, lequel était filleul de l'Empereur Maximilien I. — Parmi les hautes distinctions qui sont à remarquer dans la généalogie de Crouy, on trouve un Grand-Maître de France et deux Maréchaux de Bourgogne ; un Cardinal, Archevêque de Tolède et Primat des Espagnes ; un Grand-Chancelier du royaume de Castille, et plusieurs autres Grands-Officiers des Couronnes de France, d'Espagne et de Germanie. Pour donner une juste idée de la prodigieuse illustration de la maison de Crouy, il est suffisant de faire obser-

ver qu'elle a produit trente et un Chevaliers de la Toison-d'Or, c'est-à-dire un nombre égal à celui des deux maisons de Bourgogne et d'Autriche.

— Avis de l'Éditeur Il y a, dans le nombre des feuillets de ce cahier manuscrit, une lacune de huit à neuf pages où, d'après le sommaire indiqué par l'auteur, on aurait dû trouver, dans le même ordre de leurs illustrations et nullement dans celui de leur ancienneté, les articles..

De ROCHECHOUART-MORTEMART.
CHABOT de JARNAC, et de ROUAN.
De BÉTHUNE-SULLY.
De CAUMONT LA FORCE.
De GONTAUT BIRON.
De CLERMONT-TONNERRE.
De COSSÉ-BRISSAC.

BAUFFREMONT.

Origine : — Souverain Sire de Bauffremont ou Beffroymont, lequel est nommé dans une Bulle de l'Empereur Conrad en l'année 1034, ainsi que dans une décrétale du Pape Jean XIX en 1035. Il appert d'un rescrit de Philippe-le-Hardi que dès l'année 1283, le Roi de France (ainsi que les Ducs de Bourgogne, de Lorraine et de Brabant) accordait au Sire de Bauffremont la prénoble qualification de Consanguineus noster charissimus. — Titulature héréditaire : — Sires et Comtes de Bauffremont, de Charny, de Montfort et de Mirebeau ; Marquis d'Arc-en-Barrois, de Listenois, de Senecey, de Meximieux, de Clairvaux et de Marnay ; Comtes et Barons de Bourlemont, de Charmes, de Randan, de Marigny, de Salins et de Scey-sur-Saone, Princes du Saint-Empire Romain, Grands-Baillifs-d'Épée d'Aval et d'Amont au Comté de Bourgogne, et Commandeurs-nés de l'ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem de Malte. — Principales alliances : — Avec les maisons de Fontenoy, de Choiseul, de Bourgogne, de Brichanteau de Nangis, de Vienne, de Watteville, de Mailly, de la Rochefoucauld, de Foix, de Courtenay, de Quélen de la Vauguyon, etc. Ce fut en 1712 que Louis de Bauffremont, Marquis de Listenois, prit alliance avec Hélène de Courtenay, la dernière princesse et l'unique héritière de cette famille Impériale issue directement du Roi Louis-le-Gros, par son septième fils Pierre de France, Sire de Courtenay, de Montargis et de Charny, en 1152. — Illustrations successives : — Un Maréchal de Bourgogne, deux Présidens de la Noblesse de France aux États-Généraux du Royaume en 1588 et 1614, un Grand-Prieur de France pour l'ordre de Rhodes en 1386 ; un nombre infini de grands-capitaines et d'illustres négociateurs (il ne faut pas oublier ici la célèbre Duchesse de Randan, Surintendante et Gouvernante du Roi Louis XIV) ; enfin, plusieurs Chevaliers du Saint-Esprit et sept Chevaliers de la Toison-d'Or ; mais il est encore a considérer que c'est à partir de Pierre de Bauffremont, Comte de Charny, qu'on voit inscrit sur la première liste de ces Chevaliers, à la création de l'ordre de Bourgogne, en 1430. — Henry de Bauffremont, Comte de Senecey, était certainement un des plus savans publicistes et des écrivains les plus distin-

gués du XVIIe siècle. C'était celui dont la fille unique avait épousé Gaston de Foix, le dernier de la royale et valeureuse maison de Grailly.

NARBONNE-PELET.

Origine : – Manfred, Vicomte et souverain de Narbonne, qui comparaît avec sa femme Adétaïs et leur oncle Emmerik, Archevêque de Narbonne, dans une charte datée des Kalendes de mars, en l'an du salut 910. — Qualifications héréditaires : — Par la Grâce de Dieu, Vicomtes des Métropole et Cité, Viguerie, Campanies et pays de Narbonne ; Proconsuls des Gaules, Advoués, Protecteurs et Patrons des IV Évêchés ; — Comtes et Captals de Melgueil, de Maguelonne, d'Alais et de Sostamion ; Princes de Zanthe, Amiraux de Jérusalem et de Syrie ; — Vicomtes et Barons de Salgas, Fontanès, Vicq, Montmirat, Combas, Montlésan Mauressargues et autres lieux ; Viguiers et Châtelains royaux de Sommièvres ; Vidames de Mende, etc. — Bernard de Narbonne, surnommé Pelet à cause de son mantel tranché de menu vair et de blanche hermine, était le père de cet illustre Raymond Pelet Comte de Melgueil et d'Alais, dont tous les historiens des Croisades, et notamment Guillaume de Tyr, ont exalté de concert et comme à l'unisson, la vaillance et la beauté, la piété, la puissance et la magnificence. On supposerait que tous les écrivains du Gesta des per Francos auraient été les clercs-historiographes ou les troubadours de ce grand Comte Raymond qui m'apparait toujours comme une sorte de héros mythologique. — Il est à propos d'observer ici que Raymond de Narbonne, premier Comte de Melgueil et père de Bernard, surnommé Pelet, avait cédé la Vicomté de Narbonne à Bérenger, son second frère, et c'est de ce même Bérenger qu'était issue la Vicomtesse Ermessinde, héritière de Narbonne, laquelle épousa vers l'année 1190, un grand Seigneur espagnol appelé Manrique de Lara. Il est certain que leur postérité s'est éteinte avec Guillaume de Lara Vicomte de Narbonne et troisième du nom, lequel était mort sans enfans en 1424, après avoir légué la possession de Narbonne à son frère utérin qui se nommait Pierre de Tannière, et qui vendit ladite Vicomté de Narbonne à Gaston Comte de Foix en 1442. Voilà ce que j'ai fait rechercher et ce que j'ai pris la peine de vérifier avec toute l'exactitude possible, ainsi je ne comprends pas comment le Comte Louis de Narbonne-Lara pourrait en sortir ? Dans les derniers temps, et dans cette grande maison de Narbonne-Pelet, dont on voit si clairement la haute origine et l'antiquité prodigieuse, il ne parait pas qu'on ait ambitionné d'autres distinctions que celles qu'un gentilhomme peut obtenir à la pointe de son épée. On dirait une vieille dynastie qui se tiendrait à l'écart depuis trois cents ans, avec une dignité froide et peut-être dédaigneuse ? Toujours est-il que parmi tous ces nobles et valeureux enfans des derniers Souverains d'Alais et de Melgueil, c'est tout au plus si l'on a vu scintiller de temps en temps, la mitre d'un Archevêque ou les trophées d'un collier du Saint-Esprit. Les couronnes ducales et les manteaux d'hermine aujourd'hui sont appliqués sur la postérité des écuyers-poursuivans ou des maîtres-des-requêtes.

BEAUVOIR DE GRIMOARD DU ROURE.

Origine : – Guigo-Grimoard, Sire de Beauvoir du Roure et de Montbel, lequel est nommé dans un acte de l'année 1104, avec sa femme Esplandine de Châteauneuf, Baronne de Ran-

don, Grisac, BelleGarde et Bédorèze en Vivarais. — Qualifications héréditaires : — Marquis de Grisac, de Montlaur, de Combalet-sous-Fleurance et de Lonville au pays Chartrain ; Comtes du Roure, de Saint-Remèze et de Beaumont-Brison, Barons de Randon, de Barjac, de Saint-Florens, des Vans, des Baulmes, d'Aignèze, de Largentière, de Bonneval, et trois fois Barons des États de Languedoc. — C'est la branche issue de Guigo du Roure, deuxième du nom, qui a produit en Italie les Ducs d'Urbin, Comtes de Montefeltro, d'Urbanéa, de Sinigaglia, de Pezaro, de Cagli-Saint-Pierre et Princes du Sacré Palais. La postérité de ces Grands-Vassaux romains n'ayant fini qu'en 1694 dans la personne de Julie-Victoire-Marie du Roure de la Rovère, Grande-Duchesse de Toscane, et veuve de Ferdinand de Médicis, deuxième du nom. Cette illustre maison s'est alliée, par sa branche française, avec celles de Châteauneuf-Randon, d'Alègre-Tourzel, de Joyeuse, de la Tour-d'Auvergne, de Sabran, des Porcellets, de Créquy, de Polignac, de Caumont-la-Force, de Laval-Montmorency, de Gontaut-Biron, d'Ornano, d'Albert de Luynes, d'Adhemar de Monteil et de Baglioni. — Une illustration particulière à cette famille française est d'avoir fourni trois, Souverains-Pontifes à l'Église Romaine c'est à savoir le Pape Urbin V, Guillaume du Roure-Grimoard, élu en 1362, et mort en 1370 ; le Pape Xiste IV, François du Roure ou del Rovère, exalté Souverain-Pontife en 1477 ; et finalement le Pape Jule II, qui fut couronné le 6 octobre 1503, et mourut en 1415. La maison du Roure a produit par ses deux branches de France et d'Italie, cinq Cardinaux de la Sainte-Église Romaine, un Patriarche d'Alexandrie, un Prieur-Général de l'ordre des Chartreux un Comte du Gévaudan pour le Roi S. Louis, un Gonfalonier du Saint-Siège appostolique, un Vice-Roi de Sicile et Gouverneur de Naples, un Souverain-Précepteur d'Italie, Grand-Amiral de l'ordre de Rhodes ; trois Cheftaines de huit cents lances nobles, et quatre Généraux des batailles, un Exarque de Basilicate, un Gouverneur de Rome et dix-sept Chevaliers des Ordres Pontificaux ou Royaux du Précieux-Sang, de Christ et d'Avis, de Saint-Étienne de Florence, de Saint-Michel de France et du Saint-Esprit.

Tome 10 · 02 · LA GUICHE DE SAINT-GÉRAN ET

DE SIVIGNON.

Origine : – Renault, Seigneur de la Guiche en l'année 1198, lequel on retrouve pourvu de la qualification de Chevalier en 1250. – Titulature héréditaire : — Seigneurs et Comtes de La Guiche, Marquis de Saint-Géran de la Palice, de Sivignon, de Martigny, de Jaligny, de Chaumont en Charollois, et de Noyers en Briennoys. Cette ancienne et très-noble famille a pris ses alliances avec celles de Damas, de la Baume-Montrevel, de Franchelins, de Vienne, de Choiseul, de Montmorin, de Lastic-Saint-Jal, de Pompadour, de Chabannes-la-Palice, de Daillon du Lude, de Goyon-Matignon-Torigny, de Valois d'Angoulême, de Schomberg, d'Albon, de Coligny, de Tournon, de Laval-aux-Épaules, d'Espinay-Saint-Luc, de Levis-Ventadour, de Varambon-Cusance, et de Bourbon-Verneuil. On voit parmi les illustrations de la maison de la Guiche, un Maréchal de France en 1619 ; un Maréchal et Sénéchal de Bourbonnais et d'Auvergne ; un Grand-Maître de l'artillerie Gouverneur-Général de Lyon, du

Lyonnais, Forez, Beaujolais et Mâconnais, pendant la meilleure partie du XVIe siècle. On y trouve aussi d'illustres négociateurs, Pierre, Sire de la Guiche et Grand-Bailly d'Épée d'Autunois, de Bresse et de Mâcon, fut presque toujours accrédité par les Rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I en qualité d'Ambassadeur de France, à Rome, en Espagne et en Angleterre. Gabriel de la Guiche, Évêque de Mirepoix et d'Agde, était Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège Apostolique en 1552 ; enfin, Bernard de la Guiche, Comte de Saint-Géran, Chevalier des Ordres du Roi Louis XIV et son Ambassadeur ordinaire à la Cour de Londres, était, suivant l'expression d'un homme expérimenté dans la diplomatie (le Bailly de Froulay), le modèle accompli d'un grand Seigneur du grand siècle et d'un Ambassadeur du grand Roi..

N. B. On n'a pas à sa disposition le surplus de ce curieux document. Le Libraire-Éditeur a l'espérance de se procurer en Normandie la suite et le complément du présent travail, qui concerne et ne saurait manquer d'intéresser un si grand nombre d'anciennes familles. Si la personne qu'il a chargée de sa négociation a le bonheur de réussir, il ne manquera pas d'en informer les souscripteurs aux Souvenirs de Créquy, dont la détermination n'en restera pas moins tout-à-fait libre et facultative à l'égard de ces volumes supplémentaires et complémentaires.

Tome 10 · 02 · H.-L DELLOYE

Libraire-Éditeur

Tome 10 · 02 · DES PRINCIPALES FAMILLES

QUI SE SONT ÉTEINTES.

APRÈS LA RÉDACTION DE TABLEAUX PRÉCÉDENS.

De Lénoncour, éteinte en 1776.
De Baudéan-Parabère, en 1777.
De la Baume-Montrevel, en 1778.
De Clisson, en 1779.
De Villars, en 1782.
De Vienne-Listenoys, en 1783.
De Rieux-Bretagne, en 1783.
De Poitiers, en 1784.
De Néréstang, en 1784.
De Bullion, en 1785.
De Chatillon-Chatillon, en 1786.

Du Guesclin, en 1786.
De Gouffier, en 1786.
Fouquet de Bellisle, en 1787.
De Senneterre, en 1788.
De Clermont-Gallerande, en 1789.
Desmarets de Maillebois, en 1789.
De Montgommery en 1789.
Potier de Gèvres et de Novion, en 1786 et 1789.
De Bassompierre en 1790.
De Neuville de Villeroy, en 1790.

D'Egmont-Pignatelli, en 1793.
D'Estaing, en 1793.
De Froulay de Tessé, en 1793.
De Mesme d'Abaux, en 1793.
De Maupeou D'Ableiges, en 1793.
Le Clerc de Buffon, en 1793.
De Beaujeu, en 1793.
De Roquelaure-Biran, en 1793.
De Joyeuse, en 1793.
Du Chastelet-Lorraine, en 1793.
De Saint-Mauris de Montbarey, en 1793.
Bruslard de Sillery-Genlis, en 1793.
De Pons, en 1793.
De Luzignan, en 1793.
De Riquetty de Mirabeau, en 1796.
Phélippeaux de Pontchartrain, en 1796.
Mancini de Nivernais, en 1797.
De Wignerot-d'Aiguillon, en 1800.
De Créquy, en 1801.
De Béthune-Sully, en 1802.
De Rosset de Fleury, en 1805.
De Béthune-Charost, en 1807.
De Gand-Vilain XIV, en 1809.
De Guînes-Soastres, en 1808.
De Marbœuf d'Aché, en 1809.
De Pardailhan d'Antin, en 1810.
De Lorraine d'Elbœuf, en 1817.
De Wignerot du Plessix-Richelieu, en 1822.
De Coucy, en 1823.
De Beauvilliers-Saint-Aignan, en 1825.
Reignier de Guerchy, en 1825.
De Vassé, en 1827.

Chastellet et Lenoncourt,
Lignéville et Haraucourt.
Quy chasqu'ung t'aultre équyvalle
En seigneurie capitalle,
Sont tenuts suffyzamment
Pour extraicts anticquement
De nostre race ducalle ;
D'où vient quy sont appelliez
Grands chevalz, ou chevalliers
De noblesse sanz egalle, etc.

L'ordre de Banneret est plus que Chevalier,
Comme à prets Chevalier, arrive Bachelier,
Puis à prets Bachelier, Écuyer, de maniesre
Qu'à prets le Duc ou Roy, vient Seigneur à bannière. »

(Le Moyne de Caen)

Tome 10 · 03

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DOCUMENS GÉNÉALOGIQUES OU NOBILIAIRES.

EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA MAISON DE CRÉQUY.

DERNIÈRE PROTESTATION

DE LA MAISON DE LA TRÉMOILLE

RELATIVEMENT À SES DROITS

SUR LA POSSESSION DU ROYAUME DE NAPLES.

NOUS, MARIE-VICTOIRE-HORTENSE de la Tour d'Auvergne, Duchesse Douairière de la Trémoille, veuve de très-Haut, très-Puissant et très-illustre Prince, Monseigneur Charles-René Armand, Due de la Trémoille et de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente, Comte de Laval, de Montfort, de Guînes et de Jonvelle, Baron de Vitré et de la Ferté-sur-Peyron, Marquis d'Attichy, Vicomte de Berneuil, Seigneur de Souvigné, Lymoland, Grand-Parc et autres lieux, Premier Baron de la Province et Président-né des États de Bretagne, Premier Gentilhomme de la chambre du Roi, et Gouverneur de l'Isle de France, etc., etc. etc. en qualité de Mère et Tutrice honoraire de très-haut, très-Puissant et très-illustre Prince, Monseigneur Jean-Bretagne-Charles Godefroy, Duc de la Trémoille et de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente, Comte de Laval, de Montfort, de Guînes et de Jonvelle, Baron de Vitré et

de la Ferté-sur-Peyron, Marquis d'Attichy, Vicomte de Berneuil, Seigneur de Souvigné, Lymoland, Grand-Parc et autres lieux, Premier Baron de la Province et Président-né des États de Bretagne, etc. etc. etc.

ET NOUS, Anne-Charles-Frédéric de la Trémoille, Prince de Talmont, Duc de Chatellerault, Comte de Taillebourg et de Benon, Premier Baron de Saintonge et Baron de Tonnay-Boutonne, Seigneur des Essars, de la Grève, etc. Gouverneur pour le Roi des ville et forteresse de Saare-Louis et pays en dépendans ; en qualité de plus proche parent paternel dudit Seigneur et Prince Duc de la Trémoille, et comme tel substitué aux droits dudit Seigneur et Prince sur le Royaume de Naples ;

à TOUS CEUX qui ces présentes verront, SALUT.

Il est notoire à toute l'Europe que les Seigneurs Ducs de la Trémoille, Prince de Tarente, prédécesseurs du Seigneur et Prince Duc de la Trémoille, mineur, et de nous Prince de Talmont, n'ont rien oublié pour tâcher de maintenir et de conserver autant qu'il a dépendu d'eux le Droit qu'ils avaient sur le Royaume de Naples, lequel droit appartient actuellement audit Seigneur et Prince Duc de la Trémoille, mineur.

C'est dans cette vue que lesdits Seigneurs Ducs de la Trémoille ont envoyé aux congreè ou assemblées tenues a Munster, à Nimègue, Riswick, à Utrecht et a Bade, des Procureurs chargés de leurs pleins-pouvoirs, pour faire connaître leur droit aux Ambassadeurs et Plénipotentiaires qui composaient ces assemblées, et en particulier aux Ambassadeurs et Plénipotentiaires des Princes médiateurs, lorsqu'il y en avait.

Ce droit ne pouvait être contesté, parce que les Ducs de la Trémoille descendent en ligne directe de Charlotte d'Aragon, Princesse de Tarente et Comtesse de Laval, laquelle était fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, et la seule des enfans de ce prince qui ait laissé postérité ; et comme le Royaume de Naples appartenait de droit à ladite Princesse Charlotte, ce droit a passé sans difficulté à ses descendans.

Ferdinand, Roi d'Aragon, qui n'avait aucun droit sur ce Royaume, en avait dépouillé le Roi Frédéric par les moyens et ses artifices dont toutes les histoires font mention ; et tant lui que ses successeurs, Rois d'Espagne, se sont maintenus par la force dans la possession de ce Royaume, sans avoir égard à la justice ni au droit des descendans de Charlotte d'Aragon.

C'est ce que les auteurs et prédécesseurs dudit Seigneur et Prince Duc de la Trémoille, mineur, ont très-souvent représenté aux assemblées plénipotentiaires qui ont traité de la paix entre la plupart des Princes et Souverains de l'Europe et ils l'ont fait avec la permission et le consentement des Rois Très-Chrétiens leurs souverains Seigneurs : mais comme ils n'ont jamais eu de réponse satisfaisante, ils n'ont pu faire autre chose que de protester dans la meilleure forme qui leur a été possible, et l'existence de ces protestations, de même que des pleins pouvoirs qu'ils avaient donnés à leurs envoyés, est prouvée par les actes les plus authentiques qui ont été faits à Munster, à Nimègue, à Riswick, à Utrecht et à Bade.

Le feu Seigneur et Prince Duc de la Trémoille, dernier décédé, ne put en user de même lors du traité fait à Vienne en 1738, par lequel traité le Royaume de Naples fut cédé à sa Majesté Sicilienne qui en est actuellement en possession. Il n'y eut point alors d'assemblée de Plénipotentiaires, et ce ne fut qu'une négociation particulière dont le public n'eut connaissance qu'après qu'elle eût été terminée.

L'on se trouve aujourd'hui à peu près dans la même situation, le traité définitif venant d'être signé à Aix-la-Chapelle, sans congrès et sans que sa Majesté Sicilienne y ait envoyé d'Ambassadeur.

Dans les circonstances présentes, nous avons jugé ne pouvoir prendre d'autre parti que de dresser le présent acte, qui sera signé de nous, contresigné par nos secrétaires et scellé de nos sceaux, lequel acte sera remis ès mains de Monsieur le Prince d'Ardore, Ambassadeur de S. M. S. auprès du Roi notre Souverain-Seigneur, par lequel acte nous déclarons très-respectueusement à S. M. S. en la personne de son dit Ambassadeur ; que nous persistons dans les poursuites faites ci-devant par notre Maison dans tous les temps, et que nous les renouvellerons dans toutes les occasions où il nous sera possible de le faire. Protestons de la manière la plus solennelle et la plus authentique qu'il nous est possible, contre tout ce qui peut être conclu au préjudice du droit, que ledit Seigneur et Prince Duc de la Trémoille a sur le Royaume de Naples, tant dans le traité conclu à Vienne l'an 1738, que dans celui qui vient d'être conclu à Aix-la-Chapelle, et généralement dans tous ce qui pourrait être fait, sans que notre Maison y fût appelée ou y fût intervenue, à ce que lesdits traités ne puissent acquérir un plus grand droit à S. M. S. sur ledit Royaume de Naples, ni diminuer celui que ledit Seigneur et Prince Duc de la Trémoille, ses descendans ou représentans ont sur ledit Royaume, et qu'ils ne puissent, sous quelque prétexte que ce soit, recevoir aucun préjudice dans les dignités, rangs et prérogatives que ledit droit leur doit donner.

Déclarons en outre que nous envoyons et enverrons les copies du présent acte aux Ministres des Cours étrangères, et que nous le rendrons public par tous les moyens qu'il nous sera possible, afin que toute l'Europe connaisse que nous sommes fort éloignés d'abandonner les droits qui nous ont été transmis par nos prédécesseurs, nous réservant de les soutenir et de faire valoir dans un temps plus favorable par tous les moyens et raisons que nous déduirons alors.

Donné à Paris le six novembre, l'an de grâce mil sept cent quarante-huit.

DE LA PRISE DE POSSESSION

DE LA

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE,

POUR ET AU NOM

DU MARQUIS DE MAILLY, DE NESLE ET DE

MONTCAVREL.

L'an mil sept cent neuf, et le cinquième jour du mois de mars, après midy, par devant nous, notaire Royal de la ville-d'Arles en Provence, soussigné, et témoins cy-après nommez, est comparu Honorable Homme, Louis Begou, Bourgeois de ladite ville d'Arles, et demeurant ordinairement en ladite ville, au nom et comme Procureur fondé par procuration de très-Haut et très-Puissant Seigneur Monseigneur Louis, Sire de MAILLY, Souverain Prince d'Orange, Marquis de Nesle, de Mailly en Boulonois, et de Montcavrel, Premier Marquis de France, Prince de l'Isle sous Montréal, Seigneur et Comte de Bohain, de Maurup, de Pargny, etc. etc. Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Écossois de la Garde du Roy, commandant la Gendarmerie de France, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Noble Homme, le sieur Thomas du Rocher, Bourgeois notable de Paris, son curateur aux causes et tuteur onéraire à ses actions immobiliaires, et dudit sieur du Rocher esdits noms : ladite procuration passée le vingt-un février dernier, par devant Angot et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, et de laquelle Il y a minute vers ledit Angot, ainsi qu'il nous est apparu par l'expédition que ledit sieur Begon nous a exhibée et représentée, à la réquisition duquel sieur Begon, audit nom de procureur, nous étant transportés avec luy et les dits témoins cy-après nommez, en la ville et principauté d'Orange, il nous a interpellé de le mettre, pour et au nom de mondit Seigneur Louis, Sire de Mailly, en la possession réelle et actuelle de ladite Principauté et Souveraineté d'Orange, et circonstances et dépendances comme à luy dévolue et appartenante présentement, au moyen de l'acte passé en sa faveur par devant ledit Angot et son Confrère, notaires à Paris, le dix-septième jour de février dernier, par lequel Très-Haute et Très-Puissante Dame, Madame Jeanne de Monchy, son aïeule paternelle, cy-devant Princesse d'Orange, s'est retirée et luy a fait place, pour lui faire passer le fidéi-commis, et le droit de succéder dès à présent en son lieu et place, à ladite Principauté et Souveraineté d'Orange, et autres biens qui ont appartenu jadis à feu Madame Marie des Baux, Princesse d'Orange et épouse de Monseigneur Jean de Châlons, tous deux autheurs de madite Dame Jeanne de Monchy de Montcavrel d'Hocquincourt, et de mondit Seigneur Louis, Sire de Mailly, son petit-fils, offrant de satisfaire aux formalités ordinaires et observées en pareil cas, sur quoi, pour satisfaire a ladite interpellation, nous avons pris par la main ledit sieur Begon, et en présence des témoins cy-après nommez, l'ayant conduit dans le palais de ladite ville d'Orange, l'y avons fait asseoir sur le siège sur lequel les Princes ont accoutumé de rendre et faire rendre la justice Souveraine dans ladite Principauté, et de là l'ayant conduit à la porte de la salle de l'audience et à la grande porte du Palais ; il les a fait ouvrir et fermer plusieurs fois ; de là ayant été par nous en la présence de qui dit est, conduit aux prisons du Cirque, il a, avec les clefs qui lui ont été remises par Guillaume Clément, concierge desdites prisons, ouvert et fermé plusieurs fois les portes d'icelles ; ensuite de quoy il a remis lesdites clefs audit concierge avec injonction de les garder sous l'autorité de mondit Seigneur Louis de Mailly, Prince d'Orange. De là l'ayant conduit devant l'hôtel de ville, il y est entré et en est sorti plusieurs fois : dans tous lesquels lieux et endroits cy-dessus, nous avons déclaré à haute et intelligible voix, que nous mettions ledit sieur Begon pour et au nom de mondit Seigneur Louis de Mailly, Prince d'Orange, en possession réelle et actuelle, et en pleine jouissance de ladite Principauté et Souveraineté d'Orange, membres

et dépendans, circonstances et dépendances, et que c'est en signe et marque de ladite prise de possession et de la Souveraineté de mondit Seigneur Louis de Mailly sur ladite Principauté d'Orange et dépendances, que ledit sieur Begon, son procureur, s'est assis ; qu'il a ouvert et fermé les portes desdits lieux cy-dessus, et qu'il y est entré et en est sorti librement à plusieurs reprises. Ce faisant, nous avons enjoint à tous les Vassaux, Habitans et Sujets de ladite Principauté d'Orange, de le reconnaître et non un autre, sous les peines qu'il appartiendra : Dont et de quoy ledit sieur Begon nous a requis lui délivrer le présent acte, que nous lui avons octroyé en ladite ville d'Orange, le jour et an susdits en présence de Messire Ambroise Colorieu, Prêtre Vicaire de l'église de Mondragon, du sieur Antoine-Honoré Olivier, Conseiller du Roy, Receveur en titre du bureau audit Mondragon, M Étienne Martichon, Notaire dudit Mondragon, et Joseph Barbavaire Procureur audit lieu de Mondragon, témoins qui ont signé avec ledit sieur Begon et nous, et encore de Claude Coq, maître cordonnier de ladite ville et Principauté d'Orange, de Jean Juan, laboureur, de Philippe Gondran, maitre tondeur de draps, de Pierre Ribe, laboureur, et de Pierre-François-Jean Cler, maitre vitrier, ayant ledit Coq et Philippe Gondran, signé ; et lesdits Juan et Ribbe déclaré ne savoir écrire. La minute des présentes est signée de Begon, Collorieu, prêtre, Olivier Martichon, Barbavaire, Claude Coq, Philippe Gondran, et de nousdit Notaire. Signe Jehan. Collationné sur l'original deuëment controllé par Severin à Arles, signe Jehan.

Et le douxième jour dudit mois de mars de ladite année 1709, après midy, à la requête de mondit Seigneur LOUIS DE MAILLY, SOUVERAIN PRINCE d'ORANGE, et dudit, sieur du Rocher, son Tuteur et Curateur onéraire, pour lesquels domicile est éleu pour vingt-quatre heures seulement, en tant que besoin serait en la maison et logis où pend pour enseigne l'image Nôtre-Dame, j'ay, Honoré Jaussemin, huissier royal au siège et sénéchaussée de la ville d'Arles, y résidant soussigné, affiché en placard copie du présent procès-verbal de prise de possession, sçavoir une à la porte du Palais de ladite ville d'Orange, une a la porte de l'Hôtel de Ville, une à chacune des portes des Églises de ladite Ville et aux carrefours et places de la même Ville a ce que nul n'en ignore, et que tous les Vassaux, Habitans et Sujets Je ladite Principauté d'Orange ayent à satisfaire au contenu dudit procès-verbal, et n'y point contrevenir, comme aussi j'ay le susdit procès verbal et l'acte y énoncé passé par Madame et Princesse Jeanne de Monchy en faveur de mondit Seigneur et Prince Louis de Mailly à présent Prince Souverain d'Orange, le 17 février dernier, montré et signifié, et d'iceux donné copie avec autant des présentes aux Consuls et habitans de ladite Ville et Principauté d'Orange, aux fins cy-dessus en parlant à la personne d'Illustrissime et Reverendissime Seigneur, Messire Jean Jacques d'Obeilh, Évêque dudit Orange, étant dans son palais ; et de plus, à la servante de M Christophe Bernard, avocat et second Consul de ladite ville d'Orange, dans son domicile, le tout en présence de François Perret et Simon Roux, qui ont assisté et signé avec moy l'original des présentes, aux copies et affiches les jours et an susdits.

TRIBUNAL DU POINT-D'HONNEUR

ET CONNÉTABLE DE FRANCE.

JUGEMENT.

DE NOSSEIGNEURS LES MARÉCHAUX DE FRANCE,

ENTRE

LE MARQUIS DE SOURDIS ET MM. COLBERT

DE SAINT-POUANGE ET DE CHABANNOIS.

ARRÊT DU 24 MARS 1736.

Sous la présidence de M le Doyen des Maréchaux, Vice Connétable, assisté de Noss les Maréchaux de Noailles, de Laval et de Lautrec.

Sur ce que Nosseigneurs ont appris qu'il survenait une contestation sérieuse entre Messire René-Louis d'Escoubleau de Sourdis, Marquis de Sourdis et d'Alluye, Comte de Montluc, Prince de Chabannois et de Carmaing, d'une part, et, Messire Antoine-Alexandre Colbert, Seigneur en partie du Marquisat de Sourdis, à titre d'héritier et du chef de sa mère, étant possesseur au même titre des terres et droits utiles de la principauté de Chalonnois, d'autre par ; sur ce que ledit Messire Antoine Colbert avait cru pouvoir ajouter à son nom celui de Sourdis, ainsi qu'il en aurait droit en stricte justice, et suivant la coutume vulgaire de France, où les Nobles possesseurs d'un bien noble ont la faculté de prendre et porter le nom d'icelui noble domaine ou fief, le Marquis de Sourdis opposait à lui que ledit nom de Sourdis avait été porté par ses ancêtres paternels et sans nulle interruption depuis l'année 1285, et qu'il ne pouvait être arboré par autrui, sans préjudice a la maison dont il sort et dont il est devenu chef des noms et armes à l'extinction de la branche aînée, laquelle branche a fini dans la personne de Madame Angélique-Marie d'Escoubleau de Sourdis, héritière des domaines et non pas des titres et qualifications du Marquisat de Sourdis et de la Principauté de Chabannois, Jaquette Dame Angélique avait épousé en l'an 1702 Messire François-Gilbert-Henry Colbert, Seigneur de Saint-Pouange, et lesquels ont eu pour fils aîne ledit Messire Antoine Colbert, surnommé de Sourdis, et sur qui porte la contestation que le tribunal a cru devoir évoquer à dessein de la terminer suivant les règles du point d'honneur, ainsi qu'appartient à Noss les Maréchaux d'en user et décider souverainement et sans appel, dans toutes les contestations qui peuvent s'élever entre gentilshommes ou s'émouvoir entre gens faisant profession des armes et brevetés de sa Majesté.

Ayant fait assigner, interpeller diligemment, et ouï suffisamment les deux parties, et considérant que le nom de Sourdis est devenu comme inséparable de celui d'Escoubleau, prenant en haute considération que c'est principalement et particulièrement sous le premier de ces deux noms que la maison de Sourdis a marqué dans les annales du royaume, où tant de pages s'y trouvent décorées par les grandes actions, les hautes alliances et les autres illustrations qui la distinguent : considérant, avec non moins de bienveillance et d'équité, 1° que la jeunesse et l'inexpérience dudit Messire Antoine Colbert ne lui avaient peut-être pas permis d'apprécier toute la portée d'une action contre laquelle a voulu réclamer le Marquis

de Sourdis, et considérant, en second lieu, que le nom de Colbert ne saurait avoir besoin d'emprunter aucun lustre étranger à lui, pour être noblement honorable et généralement révéré, Nosseigneurs ont verbalement et sommairement ordonné ce qui va résulter du suivant écrit et billet d'honneur que nous avons transcrit, par ordre, au verbal et sur les registres du Siège Général de la Connétablie et Maréchaussée de France, en la galerie de la Tournelle, au palais de Paris, le vingt-sixième jour de mars, en l'année mil sept cent trente-six.

{{Alinea|promets et j'engage ma parole d'honneur à mon dit Sieur Marquis de Sourdis, ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille, d'abandonner et quitter ledit nom de Sourdis le jour même où je me marierai, pour ne jamais le reporter dorénavant ; ensuite que ni moi ni mes enfans et descendants ne puissent en aucune façon ni porter, ni prendre ou signer ledit nom de Sourdis, en aucun cas, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être ; croyant devoir déroger en faveur de la parenté qui m'unit à la Maison de Sourdis, à tous les droits qui m'appartiendraient en qualité de possesseur de la terre noble de Sourdis, et nonobstant toutes autres choses généralement, à ce contraire ; ce qui a été également reconnu, promis et attesté par moi soussigné François Colbert, Seigneur de la Principauté de Chabannois, tant pour mon frère aîné que pour moi et mes descendants ; déclarant, en outre, nous soumettre réciproquement pour la même clause du présent billet, engagement d'honneur, à la noble juridiction de Nosseigneurs les Maréchaux de France. En foi de quoi nous signons, à Paris, ce 25 mars 1756.

Signé : COLBERT DE SOURDIS

COLBERT DE CHABANNOIS.

Signé : de MOLIGNIER.

Et plus bas,

Par M. le P. Lieutenant du Point d'Honneur,

Signé : Thuédot,
Greffier de la Connétablie

LETTRE CLOSE, OU DE CACHET,

POUR LE MARQUIS DE CRÉQUY.

En suite de la requête et l'exposé de ma Cousine la Marquise de Créquy, votre mère et tutrice et relativement au différend qui vient de s'émouvoir entre vous et un autre Gentilhomme françois ; comme aussi pour votre refus de comparoir au tribunal de la Connétablie pour vous y soumettre a la décision de mes Cousins les Maréchaux de France, vous aurez a vous rendre à mon château, de la Bastille aussitôt la présente reçue, sous peine de désobéissance, et vous resterez là pour y attendre mes ordres ultérieurs, ainsi que je l'ai fait mander au Gouvernement de mon dit château.

La présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa bonne grâce.

Écrit à Versailles, le 13 janvier 1733.

(Signé) LOUIS.

(Et plus bas) Phélippeaux,

Tome 10 · 04

ANCIENS AUTOGRAPHES INÉDITS

ET

PROVENUS DES ARCHIVES DE CRÉQUY.

NOTE DE L'AUTEUR.

Ce qui doit résulter de la lecture des correspondances ou manuscrits originaux, est une sorte de révélation bien plus intime et bien autrement assurée que toutes les observations des historiens modernes et des anciens chroniqueurs. Ainsi, parmi les documens que j'ai fait copier et qui vont suivre, on ne saurait, à mon avis, entendre sans une sorte d'irritation patriotique, et sans épouver un sentiment de commisération respectueuse, un de ces cris de détresse qui furent poussés par l'infortuné Charles VI, dans les intervalles où sa raison lui laissait entrevoir l'abîme où la trahison d'Isabeau de Bavière avait précipité la France ! La lettre de leur fils au Sire de Créquy manifeste ouvertement le caractère de l'ami d'Agnès Sorel ; on y reconnaît toute sa grâce et sa légèreté, son humeur aventureuse et sa cordialité courtoise ! Il est à croire qu'elle fut écrite pendant l'automne de l'année 1416, époque où le jeune prince, alors Dauphin, trouva moyen de s'échapper de la tour de Loches, où l'avait emprisonné sa marâtre. La lettre suivante, lettre de récrimination contre le brave Dunois, est un document historique de la plus haute curiosité, en ce qu'il nous révèle toutes les difficultés que Jeanne d'Arc avait à surmonter pour obtenir la confiance et la coopération des autres chefs de l'armée de Charles VII. Elle est âprement accentuée, cette lettre ; elle est rudement consciencieuse ; on voit bien qu'elle est dictée par une villageoise enthousiaste, à un pauvre moine ; enfin, c'est bien là notre bonne et brave Jeanne d'Arc avant la fin de sa mission céleste

DÉFI

DE SIMON DE JOINVILLE,

SIRE DE GEX ET PORTE-ORIFLAMME DE FRANCE,

À PHILIPPE, COMTE DE BOURGOGNE.

À Messire Phepippes Comte de Bourgogne, Symon

de Joynville Sire de Jaix, SALUT.

Come voz avez printz guerre o mon Seigneur le Daulfin de Vyenois, à cuy suis je home lige et quy a prins ma sueur a femme, il ma requiz que ly aydoye, et sapchiez que ne me pourroye pluz tenir que ne ly aydoye en toutes magnieres que il me vodra comander.

Escript suz l'aultel de l'ecclize de Jaix, le iour de la Feste S. Jehan le Baptist, aprez Vespre, en l'an N. S. J.-C. M.CCC...VI. et ce est Loyz Burchard, mon herauld poursuifvant, quy vos faict de par moy signifiance.

LETTRE

DU ROI CHARLES VI,

« Vous baillions signifiance et sapuoir faysons que nostre adversoire de Angleterre est descendeu en nostre Royaulme à grant puyssance de caualiers, de gents d'armes et gents de traict, come aussy de toute sorte de instruments, engins et manefices de guerre, et a mits le sieje de toute part devant et à l'encontre de nostre uille de Harfleur en laquelle est port de mer quy est le chief et la clief de nostre pays de Normandie, pour empescher yeelle entreprinse de nostre aduersoire, et presseruer guarder et maintenir nos dicts royaulme et subjects, auons envoyez en nostre ducheez de Normandie, nostre aisnez fils le Daulphin de Uyennois, Duc de Guyenne, come lieuxtenant général à toute notre puyssance, uous ordonnant et mandant que faciez de par nous commendement tant par crys et publications en touts lieux accoutumez à ce fayre en uostres baillages, provostez, chastelainyes ou ressort d'yceulx, à touts nobles et autres gents quy ont obligation et puyssance de se eulx armer, povr que ilz aylent toute à fayre cessant, en leur personne et le mieulx accompaignez de gents d'armes que ilz pourront, montez et armez suffysamment, par deuers nostre dict filz le daulphin, à Rouan ou aylleurs, telle part que il sera et le plus hastinement que ilz povront veu que grant est le perille, et que la trayson m'embusche à toutes heures en mon propre hostel. Ne vous en pluz diroy-je ayant le cuer nasvrez, priant Dieu, nos fealz et byen amez, qu'il vous doigne longue uie heureuse et nous uoile baillier assiztance, asseurance et consollacion de nos dicts subjects.

« Escript à Paris le unzièlme jour de may l'an du S. M. CCCCXV.

« Signé : CHARLES, »

« Et plus bas :

De Lorris »

LETTRE

DU ROI CHARLES VII,

alors Dauphin,

À JEAN V, SIRE DE CRÉQUY

« Beau Cousin, trèz-doulz, cher et bien amé, je envoye deuers vouz pour le grant dézir que jay de sçauoir vostre estat, et vous prye que par toute voye me vouilliez mander nouuelles de vouz, car par Dieu ! neulle plus grant joye ne me peut aduenir que de en oyr ! Pour de mon estat, beau cousin, que je sçay que vouz en oyrez vollontier, scavoir vous plaize que par la mercy Nostre Seigneur et d'aulcuns de mes loyaulx amys, je me suis dez party de là où jestois, sans prendre congié de mon hoste, le noefvièsme iour de noefvembre, en grant liesse d'esprit et bonne sancté du corps, gré N. Seign. quy vouz les voyelles octroyer, cher et bonamy ! et si ai esté à Paris, et là auons prits journée pour XX jours apretz Noël où les troix estat generaulx du royaume de France avonz mandez et conuoquez, et pour ce, mon Cousin, que entre touts mes amys vous estes de ceulx qui mieulx voudroyent que je eusse l'honneur de la dicte journée, vous prie chierement que vous y voulliez estre si faire ce peut ? Car certes, sur touts aultres, je vouz dezire y voyr et vouz en requiers et prye, sur toutes l'amour, fyance et amityé que vous avez pour nouz et la Couronne de France. Mais pour Dieu ! prenez byen guarde que n'y aist neut petils pour voux, cher et bienamé ! Car trop est chastié quy dans autruy est chastié et dans son prestieux amy par espécil ! vouz diroy-je ancore que plusieurs se mectent en peine de fayre les bons varlets et de parlementer pour lacquord avecque l'Angloys et soubs semblant de bone amityé pour moy, où j'ay neulle fyance, mais ne vouz osay-je escrire plus clerement par doubte des chemyns. Je prye Dieu que il vouz doigne aultant de bien que je voudroye, il souffrirait, par Dieu ! escryt de ma mayn en grant liaste et byen désirant vouz voyr, estant vostre bon amy et par Dieu, bien vostre !

« CHARLE. »

LETTRE

DE LA PUCELLE D'ORLÉANS

À CHARLES VII.

« Mon redoubtez segneur, je me recommande à voz bone grâsce et myserricorde aultant et sy semblement que fayre je puits. Monseigneur de Dunoys ne mha voullu baillier les CXX lances pour la tacque de Bilesme, de quoy les Anglois auront proufict emmy cettuy pays de Perche, de quoy suis marrye come tout ! sy, vouz priay-je luy en escrire ou fayre escrire an pluz brief delay, nos gents restant ad laisir et moy du mêsme, et attendant lettres de vouz pour le dict Monseignueur de Dunoys, et que il face sa charge emprez vos royalz et sacrez commandemants, come à desia faict Monseigneur de la Trimouille advant luy, dont sapuez comment loz et proufict en sont advenuts pour vouz, Sire, et à vostre noble couronne. Cettuy presant messaigier ha escriptz ycelles lettres soubs ma parolle de Jehanne la Pucelle, à Chantraje, le jour apretz la feste Monseign. Saint Andriez, quy vous veulle ayder auxpretz nostre seigneur du Cyel ! Cetait le fresre Loys de Mortaigne, quy vouz an dira plue de bouche. Dieu vouz veulle octroyer longue vye et heureuse, havecque les couronnes de la

terre et du ciel, mon redoubtez segneur, que Dieu veule absoluer et preseruer en sa guarde. »

« + »

LETTRE

DU ROI LOUIS XI,

À RENÉ,

Baron de Preuilly, son ambassadeur à la cour de bourgogne

« À nostre amé et feal conseillier, le sire de Preuilly, premier baron de Tourrayne.

« Preuilly, je resceu vostre lettre et me semble que debveriez pluz diligenter pour les chauses que sont à bon terme. Uous dirés ou ferés dire à qui sapués byen, come quoy, j'ay prists pour pansionesres touts les grants d'un aultre pays, à cette fin de fayre seruice au dict personnaije, et que il y aye esgard, car il ne peut cuyder me fayre porter si grante charge en pure perte pour moy. Uous ne me dicte rien de ce cardinal quy se donne du bon temps et qui mect si peu de soings pour nostre grante besoigne, qu'ont diroist qu'il ne s'agist que de fayre de l'eau benicte. Touchant l'autre que vous dictes qui me veult fayre bons offices, il seraist temps de le monstrer, car il peut bien cognoistre maintenant si je suy capable pour luy faire un grant service par deça ? Uous ne m'avés rien escritpt touchant ce petit home que j'avoys prins la picque pour luy, pour quoy dicte-luy doncques qu'il face pour moy tout ainsy qu'il vouldroit que je face pour luy mesme. Au regart que vous me dictes les maistres sont variables, je vous diroy que je ne vous vits jamés faire de la beste et que je ne vous heusse pas baillié lez charges qu'avez, si je ne me fyasse en vous tout à plein. Soyés seur que je vous donneray à cognoistre que ne mets pas en oubly les seruices que me faictes. Diligentés, Diligentés. Advertissés moy souvant et bien au long. Ne vous soulciez de rien, sy non de mes afayres, et à Dieu séyés.

« Escript au Plesseix du Parc les tours, ce XXX jour de julliet.

« LOYS »

FRAGMENT

DU JOURNAL MANUSCRIT DE MADAME

(Duchesse d'Angoulême et Mère de François I).

D'après l'original au cartulaire de Canaples.

Je ne doy moy-mesme parler de moy-mesme, et je m'en rapporte à tout ce qu'en a escript Françoys du Moulinet, Abbé de Saint-Maximin. Toutefoix diroy-je que moy, Loyse de

Savoie, je feus née au chasteau du Pont d'Ains l'an 1476, l'unziesme de septembre, à cinq heures vingt et quatre minutes après midy.

Françoys par la Grace de Dieu Roy de France et mon cher Filz, print la première expérience de lumière mondaine à Coignac le douziesme jour de septembre 1494, environ dix heures avant midy. Le Duc d'Alençon estoit sorty du cloistre maternel pour commencer mortelle vie, l'an 1489, et le deux septembre mon Filz eut pour parrain huit mois aprez, Messire François Comte la Roche-Foucault quy lui a baillés son nom baptismal. Feu Monseigneur et mari aymoit ledit Comte autant que son frère.

Anne, Reyne de France et Duchesse de Bretagne, estoit née à Nantes le 26 janvier 1476 et la mesme année de mon Filz. Estant à Bloys le 21 janvier, jour de Sainte Agnès, elle fust accouchée d'un Dauphin quy ne pouvoit empescher ni retarder l'exaltation de mon Cæsar, car il avoyt faulte de vie. En ce moment j'estois à Bloys en ma chambre, et René Benoist, mon fauconnier, quy m'a toujours servye en brave et loyale persevrance, me vint donner la serieuse nouvelle d'icelle mort qu'il avoist sceüe le premier par une chambrière de la Reyne dont il estoit le gallant.

À Montereau, le lundy sept d'aoust 1508, sur les sept heures du soir, ladite Reyne Anne estoit en grand péril de mort, car le ptanchier du pont s'effondit sous les chevaulx quy la portoient dans sa lictierre, et resta suspendeue par le deuxième cheval qui se cramponna sur les ais romputs ; ce quy saulva cette bonne princesse parce que l'autre cheval avoit rompu ses traicts en advant pour tomber dans la riviesre ou nageoyt comme un poisson. On le retreuva sur la berge et la Reyne s'enservit pour continuer son chemin comme sy de rien n'estoit, tant elle avoit de force au cœur et le sang bretton.

Le huit de juillet 1514, je cuyday rester a Bloys pour jamais, car le planchier de ma chambre s'ebranlait et alloist s'abismer, et eusse esté en danger extresme n'eust esté ma petite bigotte et le Seigneur de Brucq, lesquels s'en apperceurent les premiers. Je croys que c'estoit signe qu'il falloit que toute la maison de France fust reclinée seur moy, et que par vollonté divine, j'en eusse toute la charge.

La Reyne Anne de Bretagne trespassa a Bloys le lundy neuf janvier 1514, et le six d'aoust me feut donné l'estrange nouvelle que le Roy Louys XII, antique et fort débile, alloist espouser la jeune Marie Thudor dite d'Angleterre, laquelle estait fille de Henry VII, le premier roi de sa race et ysseu de simples vassaulx nobles au pays galloys.

Le neufviesme jour d'octobre 1514, se firent les amoureuses nopces de Louys XII et de Marie Thudor quy furent espousez à dix heures du matin, et le soir couchèrent ensemble.

Au chasteau des Tournelles, à Paris, le premier jour de janvier 1515, une heure advant la minuict, trespassa le bon Roy Louis XII quy fut inhumé le 12 janvier en l'eglize de Saint Denys, avecque un esclat resplandissant bien que funesbre, et de lugubration generalle, estant vrayment père du peuple en bonne intention si n'étoit en réallité.

Le samedy dernier jour de mars 1513, le Roy, mon filz me vint dire que la Reyne douariesre de France alloit se remarier avec le duc de Suffolch, homme de basse condition que le roy d'Angleterre Henry huitiesme avoit envoyé comme ambassadeur auprès de mon filz, qui n'en pouvoit retenir ses imprécations contreulx. Et ce fut le lundy seiziesme d'après que le duc anglais partit de Paris pour son Angleterre avec la veufve de Louis XII. Aussi, quelle idée que d'aller épouser cette fille de néant pour en mourir six semaynes aprez.

Le 28 de may 1516, le Roy mon filz partit de Lyon à pieds pour faire le pèlerinage de Chamberry et y vénérer le saint Suaire de Nostre Seigneur. S'en revenant de la bataille des Suises, mon filz me renconstra sur les bords de la Durance, tout auprès de Sisteron en Provence, environ six heures du soir, et Dieu sçait si moy, pauvre mère, feus bien ayse de voyr mon filz sayn et saulf et tout entier, aprets tant de violences qu'avait souffertes et soultenues si fermement.

Le dernier jour de may 1520, mon filz arriva a Ardres, qui s'appelle en latin Ardea, et le dit jour le Roy d'Angleterre, second de sa race, arriva à Calez, qui s'appelle en latin Caletum, ou Portus Ituis, selon César, au V livre de ses Commentaires.

Ce fut le 29 jour de mai 1522, environ deux heures après midy, à Lyon, en la maison de l'Archevesque, que le Hérault d'Angleterre vint deffier mon filz, et après que en tremblant de peur en touts ses membres, il eut déclaré que son maistre estoit deveneu nostre ennemy mortel, mon filz lui repondit si fierrement, noblement, froydement, et si bien à point que tous les presens estoient glorieux et neantmoins ebahits de sa clere éloquence.

Le 7 de juing 1520, qui fut le jour de la Feste Dieu, entre six, sept et huit heures après midy, mon filz et le Roi d'Angleterre, se virent soubs la tante pres Guygnes.

Le 9 jour de juing, mon filz et le roy d'Angleterre se trouvvèrent en campagne chascun de 50 hommes et prindrent leur vin ensemble, environ cinq heures et demie apres midy.

Le 17 de juing se print le feu au logis de Monsieur d'Ornat a Ardres, euviron dix heures et demie de nuit, qui fut chose assez fascheuse, car nous estions en lieu suspect et inique.

Le 25 de juing, le Légat d'Anglerre chanta la messe en plein camp devant, les deux Roys toute la chappelle fut faitte et tenduë par les Anglais, reservé le pavillon de la chappelle de mon fils qui fut tendu en l'oratoire ; mon filz s'agenouilla à dextre, et print la paix et l'évangile le premier, et les luy servit le jeusne Cardinal de Vendosme.

.
.
.

Le 4 de juillet 1515, mon filz allant contre les Suisses partit de Romorantin à sept heures avant midy.

Le lundy 30 de juillet 1515, mon filz partit de Lyon pour aller guerroyer contre les Suysses, et autres occupateurs de sa Duché de Milan.

En juillet 1519, Charles V de ce nom, fils de Philippes, Archiduc d'Autriche, fut, après que l'Empire eût, par l'espace de cinq mois été vacant, élu Roy des Romains en la ville de Francfort ; pleut à Dieu que l'Empire eût plus longuement vacqué, ou bien que pour jamais on l'eut laissé entre les mains de Jésus-Christ, auquel il appartient naturellement, et non à d'autres.

L'an 1519, Frère François de Paule, des frères Mendicans, cinquième Evangeliste, fut par moi canonizé, à tout le moins j'en payé la taxe.

Le 5 juillet 1521, mon filz étant a Ardilly, à deux lieues de Beaune, à cinq lieues de Dijon et à deux de Seurre, au soir vint nouvelles de Guyenne comment le Seigneur d'Esparault avoit été pris avecques le Seigneur de Tournon, estant à Vespres, et que les affaires se portaient mal par faute d'ordre et de diligente conduite. Pour ce, faulx noter qu'en fait de guerre longues patenostes et oraisons murmuratives ne sont trop bonnes, car c'est marchandise qui ne sert de guères, sinon à gens qui ne sçavent que faire. De Sainte Colombe, je n'en dis mot, car ce volume est trop petit pour comprendre si fascheuse chronique.

Le 17 juillet 1521, a Dijon, des Suisses douze cantons feirent leur proposition et oraison devant mon filz en grande révérence, soy declarans vouloir estre à tout jamais confédérées et alliés avecq la Maison de France.

Le 28 d'aoust 1514, je commencé à prédire par céleste prevision que mon filz seroit en grande affaire contre les Suisses ; car ainsy que j'estois apres souper en mon bois à Romorantin, entre sept et huit heures, une terrible impression céleste ayant figure de comète s'apparut au ciel vers Occident, et je feus la première de ma compagnie qui m'en apperçus, mais ce ne fust sans avoir grand peur ; car je m'escriay si haut que ma voix se pouvoit estendre, et ne disois autre chose, sinon hélas ! Suisses ! les Suisses ! les Suisses ! Adonc estoient avec moy mes femmes, et d'hommes n'avoit que Regnault de Refuge, et le pauvre malheureux Rochefort sur son mulet gris, car, aller à pié ne lui estoit possible dez ja.

Le 25 de septembre 1519, mon filz, qui estoit allé à la chasse à la chappelle vendosmoise près Blois, se frappa d'une branche d'arbre dedans les yeux, dont je feus fort ennuyée.

Le 26 septembre 1522, à S. Germain en Laye, Pierre Piefort le jeune, fils de Jean Piefort, contoreul du grenier à sel de Chasteaudun, parent de plusieurs riches personnages de la ville, fut bruslé tout vif, apres que, devant le chasteau de S. Germain, il eut eu la main couppée, pour ce que sacrileigement il avait prits le Corpus domini, et la custode qui estoit en la chappelle dudit chasteau, et le derniez jour du mois, mon fils vint à pié, la teste nuë, une torche au poing, depuis Nanterre jusques au dict lieu, pour accompagner la Saincte-hostie, et la faire remettre en son premier lieu ; car le dit Piefort l'avoit laissée en la petite chappelle de Saincte Geneviefve, près du bourg de Nanterre. Le Cardinal de Vendosme la rapporta, et lors faisoit beau voir mon fils porter honneur et révérence au Saint Sacrement, que chascun en le regardant se pernoit à pleurer d'amour de liesse et respect pour luy.

Le 14 d'octobre 1513, en venant de vespres de S. Léger de Cognac, je entrai en mon parc, et pres du Dedalus, la poste m'apport nouvelles fort bonnes du camp de mon filz, Lieute-

nant du Roy Louis XII, en la guerre de Picardie ; sçavoir est, que le Roi des Romains s'en estoit allé de Tournay, et que le Roi d'Angleterre s'affaiblissoit de jour en jour, à fin de s'en aller en l'aultre monde.

Le 17 octobre 1521, au Mont S. Martin, environ neuf heures du matin, mon filz marchant en ordre de bataille, fut requis par son Maistre d'Escole de luy donner l'Evesché de Condom quy vacquoit, ce que de très-bon cœur il luy octroya, ayant souvenance que devant qu'il fut Roy, à Amboise, en ma presence, il luy avoit promiz un evesché s'il en avoyt la puyssance un jour ou l'autre.

Le 15 octobre 1522, a S. Germain en Laye, je fus fort malade de goutte, et mon filz me veilla toute la nuict bien tendrement.

Le jeudy 15 de décèbre 1515, le Pape Léon X célébra la Sainte Messe en la présence de mon filz, et le vendredy suivant feut tenu consistoire, et alliance confirmée, laquelle depuis a esté afermee et florentinée par le dit Leon, Saint Lieutenant et Vicayre de JESUS CHRIST.

Ce fust le 10 janvyer 1523, au milieu du camp royal, que voullant bailler au Seigneur de Crequy le collier de l'ordre du Roy, mon filz se despouilla du sien propre et le passant au col d'iceluy Seigneur, qui fleschit sur les genouils et ne se put relever, pour estre mort de son émotion et saisissement en oyant les belles parolles de mon filz.

Le 9 febvrier 1520, se despartit de chez moy le Vicomte de Rohan pour aller à Nante, où mon filz tenoit

.

RECOMMANDATION DONNÉE

PAR FRANÇOIS I,

À UN DE SES SERVITEURS, PENDANT SA CAPTIVITÉ

À MADRID

NOUS Roy de France et toujours Duc De Milan, donnons pleine asseurence à touts ceulx quy le present escript voyront de ce que notre féal et amé Daniel Maussion, nous a trez loyaulment et fidellement servy dans sa charge, et qu'au peril mesme de ses jours, il a tasché de nous soubstraire à la captiuité très inique ou la divine providence a voullu nous laysser choyr et laysser languir. Desclarant à touts ceulx de nos fidelles subjects de France ou d'Italie, quy le pourront secourrir et fayre parvenir aux lieux que nous l'envoyons, que fairont en cella chose trez agréable pour nous, trez utille au bien de nostre royaulme et grandement profittable pour eulx mesmes en la suyte des temps à venir ; promettant de les en largement récompenser et leur en gageant notre foy de gentilhomme et sacrée parolle de Roy trez chrestien pour acquitter ycelle promesse royalle au plus tost. Donné en nostre prison d'Espaigne, le XIV de dexembre M.CCCCC.XXV.

VERS ÉCRITS

PAR DIANE DE POITIERS

POUR HENRI II.

Pièce inédite que nous avons trouvée parmi les papiers de cette belle Duchesse, au chateau d'Annet, en 1755.

Dix ans passez, qu'Amour un beau matin
Me vint monstrant printannieres florettes ;
Là, seprit-il, aornez vostre tein,
Et cedisant, Violiers et Rozettes
Dez ja vermeilles, avecque blanq Muquet,
Me rejectoit à tant que ma corsière
En estait pleine, et mon cœur en pasmoit.
Car sapvez bien que ce doulx primaveire
Estait un bel et cher jouvencellet…
Sy, tremblottante et destournant mes yeulx,
— Nenny, disoye-je ; – Ah ne serez desceüe,
Reprit Amour, et soudain à ma veüe
Va remonstrant un Laurier merveilleux !
– Mieux vault, luy dis-je estre sage que Reyne :
Ains, me sentiz-je allangnir et troubler,
Diane faillit, et comprendrez sans peyne
Duquel matin je prétends reparler.

Le Roi Charles IX avait non moins d'esprit que sa sœur Marguerite, et c'était celui des quatre Valois qui avait le plus d'agrément et de vivacité dans l'intelligence et l'élocution. Mon grand-oncle nous a conté qu'en jouant avec l'Amiral de Coligny et s'asseyant sur les genoux de ce vieux hérétique (qui ne pouvait avoir le collier de l'ordre à cause de sa religion), ce jeune Roi lui fit passer la tête dans son cordon de St. Michel, en lui disant gaiement et gentiment :

« Quy ne porte Rosaire au col,
Y mérite avoir un Licol. »

ÉPIGRAMME DU ROI CHARLES IX.

Sur la mort du Marquis de Roubaix.

Il estoit un piteulx Seigneur,
Quy certaynement nont apprit

Qu'un homme peust vivre sans cœur
Et mourir sanz rendre l'esprit.

On a trouvé dans plusieurs manuscrits du temps ce joli quatrain de Charles IX contre l'ambition des Princes Lorrains :

Nostre père ne faillit princt
Quand il prédict que ceulx du Guyse
Mettroyent ses enfants en pourpoinct
Et touts ses subjects en chemise.

La lettre suvtante est adressée, par Catherine de Médicis, à la sœur aînée du feu Roi, son mari, Madame Marguerite de France ; mais Samuel Guichnon n'en a cité qu'un fragment dans son histoire généalogique de Savoye.

Cette copie nous est provvenue du chartrier des Comtes de Soissons.

À MA SŒUR LA DUCHESSE DE SAUOYE,

« Madame, ma sœur et cousine, j'ay faict ce que m'avoist demandé le sieur d'Elbene en vostre nom, Madame, et quand il en sera nompareillement, vous prioi-je de penser que ce ne sera pas faulte de mon dezir mais faulte de pouvoyr vouz satisfaisre ; car je nay jamez plaisir semblable à celluy de vous contenter de moy et de vous fayre continuer à me tenir en votre bonne amystié, sy ce n'est en premiesre place à cause de ce quavez un mary et un filz, mais du moinds pour que neul aultre ne puisse estre advant eulx et moy danz vostre cœur, et que la seconde place my soit tout jours reseruée, Madame. D'Elbene m'a dict que seriez bienayse d'avoir la mesure de mes enfants, et je vous l'enuoye de touts ceulx que Dieu ma laissez, hormiz la haulteur de ma fille de Lorraine que j'ay adhirée, mais des troix quy sont icy et du Roy qui est à Paris et quy me la faict bailler depuis sa maladie. Je mets icy dedans ces dictes mesures en filz de soyes toutes les quattre, et vous voyrez que Dieu les a plus faict croistre selon le besoing que suivant laage, et si vouz voyez les deux aisnez passer, jouster et chevaulcher sans en estre preveneue, les jugeriez plus vieulz qu'ilz ne sont de quatre anz, à la force et à la barbe que ilz ont. Quand d'Elbene s'en retournera, j'esperre que vouz nouz fairez l'amytié de l'entretenir de mes enfants et de moy, come je faits avecque luy de vouz et du vostre, que j'ay grante envye de voir chez nous avecque vous et les miens. Je prie Dieu que ce soye bientôt, Madame, et quil veulle conserver la mère et ses enfants en vostre bonne grâce et l'affexion de Monsieur de Sauoye. Priant aussy nostre Dame avec les bienheureulx du Paradix et les sainct anges gardiens à fin qu'ilz vouz assistent et vouz facent maintenir en toute sorte de bon heur et satisfaxion.

« Vostre bien fidelle et bonne sœur,

« CATERINE. »

Àchaumont, cette vegille de Touts Saints.

LETTRE

DE LA REINE MARIE STUART,

ALORS DAUPHINE DE FRANCE

À BERTRAND LELIÈVRE,

Seigneur de Ladmiraut et Chancelier-Sénéchal

de la Reine-Dauphine.

« Monsieur, la Reine et mon Oncle de Guyse on dict à moy qu'il ne me faillait sceller ny bayller lettres de créance au S. de Bryon, pourceque la régence Descosse en se pourroyt mezcontanter et prendre fascherye. Le Roy Daulphin, Monsgr, n'est guesres esmen de la nouvelle que us m'avez escritte et va disant, come chasqung, que ce uieulx eretic de Maclotte est non moins fol que Matheurin. N'ayons doncques plus soulcy de mes affayres Descosse. Monsieur, je vous prie fayre espedier fauorablement le jeune Omaden quy est un Gentillome de la Reyne ma mère, lequel ie uoudroye servir, et ce faysant, us ferez pour moy chose trez gratieulze. Monsieur, ie prie Dieu et sa S. mère pour nous garder et maintenir en satisfaction parfaicte, estante à Bloys, le uinseptiesme de juilliet, uotre bonne amye trez affectionee.

« MARIE. »

NOTICE HISTORIQUE

sur le

BARON DE VESINS.

ANTOINE de Lévezoulx de Luzanson, Chevalier de l'Ordre du Roi, était Baron de Vesins en Rouergue, et le principal Seigneur de sa province. Il avait été successivement Grand Bailli d'Épée, Lieutenant pour le Roi François I, Gouverneur et Commandant pour les Rois Henri II, François II, Charles IX et Henry III, dans leurs provinces et pays de Rouergue, de Quercy, d'Albigeois et des Cévennes ; Gentilhomme de la Chambre de leurs Majestés, Conseiller en leurs conseil d'en haut et conseil étroit ; Capitaine de cent hommes d'armes à palefrois armés de leurs Ordonnances, et Capitaine-général des xiii mille hommes de guerre et de pied de l'arrière-Ban Languedocien. Il était né vers l'année 1522, et il avoit épousé Jeanne de Roquefort-Morlas, Baronne d'Enguerravaques et de Saint-Aignan-le-Franc-Castel, laquelle était d'une branche puînée de la maison royale de Foix. On voit dans les lettres de Réné de Lucinge qu'il ne « s'entreprenoit jamais rien, soit à Paris, soit à Bloys, dans le conseil d'en haut, sans d'abord que l'on n'eust mandé le vieux Baron de Vesins, qu'on faysoit survenir de son commadement du Roargue, afyn d'en avoir son advis, qu'il ne donnoit jamais que mal volontiers, disant qu'il n'estoit nulle autre chose qu'homme de guerre, et bien qu'il fust en effet un des plus advisez personnages de son temps ; cas estrange en un Seigneur du pays de Gascogne et plus estrange homme, en vérité, car il estoit d'esprit subtil et délié quoique rudement acerbe et bouillant, sous sa tocque noyre à l'an-

tique, avec un air seigneurial et de franc-voulloir qui sentoit parfaitement sa bonne mayson. Comme il estoit cruellement impétueux dans sa vindicte et néantmoins de générosité merveilleuse et dont on savoit mille traicts, feu l'Admiral de Coligny l'appeloit le Lion Catholique, et Monsieur le Chancelier de l'Hospital me dizoit un jour de lui : C'est un homme à moytié de pur or et de fer ardant. » L'histoire de France n'a pas manqué de recueillir et d'enregistrer une anecdote de sa vie. C'étoit à Paris, pendant les exécutions de la Saint-Barthélemy ; et c'étoit a l'egard du Baron de Reyniès (Tobie de Pestels de Caylus). Mais il vaut mieux laisser discourir, sur le vieux serviteur des Valois, l'honnête et judicieux Mézeray, qui va réciter cette aventure avec la simplicité de son temps, la familiarité de son vieux style et sa gravité naïve : « J'avois presque obmiz d'écrire une des plus généreuses actions quy se soit jamais faites, et qu'on ne sauroit recommander à la posterité avec assez d'honneur et de louanges. Il y avoit deux gentilshommes de Quercy, Vesins, catholique et Lieutenant du Roy dans cette province, et Reigniers, huguenot et Lieutenant pour les Princes au même endroit : tous deuz forts vaillants, mais le premier homme rude, et furieulx ; le second, plus doulx et plus traitable ; lesquels ayant faict leur querelle particulière de la querelle générale, et s'estant mortellement offensez, ne cherchoyent qu'une occasion pour se couper la gorge. Durant la plus grande ardeur du tumulte, comme on enfonçoit les portes de chez Reigniers (son logis, à Paris, étoit l'ancien hôtel de la Trémoille, rue des Bourdonnois), et comme il se préparoit à recevoir le coup de la mort, arrive Vesins, que le Roy Charles anvoyoit faire son office en Quercy. Il entre dans la chambre où estoit Reigniers, avecque deux hommes ayant touts les trois la rondasche et l'espée a la main, les yeux étincellants de colesre et le visage tout rouge. Reigniers, encore plus effroyé de voir devant luy son plus cruel et capital ennemy, se prosterne par terre, implosrant seullement la Misericorde divine… Mais l'aultre luy commande d'une voix tonnante qu'il ait à se lever pour le suivre : Reigniers obéit, sans pouvoir se dire à quel genre de mort il le destinoit. Comme ils arrivoient dans la rue, Vesins le faict monter sur un beau cheval qu'un de ses gents tenoist en main, et sortant de la ville par la porte Sainct Michel, suivy de quinze aultres, il l'emmène à petites journées à plus de cent lieues de Paris, jusqu'à un billot qui étoit à la porte de Reigniers, » (Un poteau d'armes en dehors du pont Levis du château de Reyniès en Montalbannais. Le Comte de Caylus observe qu'on avoit conservé soigneusement ce poteau seigneurial, et qu'il existait encore du vivant de son père.) « ' Durant tout le chemin, il ne luy avoist pas dict une seule parole ; mais s'arrestant à cet endroict, il parla ainsy : — Reigniers, mon honneur et la bonne opinion que j'ay de ton courage m'ont empesché de te laisser oster la vie ; je ne suis pas homme à me venger sy laschement, ni ne veulx donner subject de penser que la crainte que j'aurozs eue de toy m'auroyt porté à te faire ou laisser assassiner. Maintenant que tu es en liberté, tu peux t'en ressentir, et me voilà prest à te satisfaire… À cela, Reigniers repartit : — Je n'en ay plus la volonté ni la force ! vostre générosité, quy m'a gagné le cœur, m'en a osté le courage. À quoy pourrois-je employer la vie que vous m'avez donnée, si non qu'à me revancher d'une sy haulte et doulce obligation ? Assurez-vous, Monsieur, que comme elle a esté à vostre discretion pleine et dans vos nobles mains huit jours durant, elle sera toujours à vostre service. Vous m'avez ammené jusqu'icy, mais je suis prest à vous suivre partout où il vous plaira me commander… Disant cecy la larme à l'œil, il s'approcha de Vesins pour

l'embrasser ; mais se reculant sans adoulcir son visage, Vesins lui dict du même ton : — Il m'est indifférent que tu soys encore mon ennemy ou que tu deviennes mon amy ; tu vas décider à loysir lequel tu voudras estres ; et sans lui donner le temps de répliquer, il piqua des deux et le laissa là, ravy d'étonnement et de joye. Reigniers lui renvoya aussitôt son beau cheval avec un grand compliment, mais il ne voullut pas le reprendre. » Le prieur de Coulombières ajoute au récit de Mézeray, que « le Baron de Vesein respondit qu'il ne voulloit pas recevoir un cheval quy avoist esté monté par un Huguenot, il dit aussi que le Roy Henry-le-Grand ne se pouvoist taire ou contraindre en toute occasion sur l'estime qu'il faysoit d'icelluy Baron de Vesein, mais qu'il ne voullut jamais approcher de ce bon prince, ne pouvant s'oster de la a pensée qu'il estoit, la cause et peut-estre l'autheur de la mort de son frère le Séneschal de Quercy, qu'il aimoist Chesrement, et quy fust tué au siège de Cahors, où les antiens de ce temps passé disoient qu'il avoit péri de la main du Roy de Navarre. — J'ay ouy dire aussi que s'estant priz de facherie contre le feu Roy Henry de Valloys, pour un subject quelconque, et celui-cy voulant néanmoins bailler à luy le collier du Sainct-Esprit, à la promotion du 31 décembre 1579, on luy escrivit de par le Roy pour dresser ses preuves, et qu'il respondit à cecy qu'il n'estoit plus de ce monde, et qu'il n'auroist eu nul besoin de montrer ses papiers de famille aux officiers du grand Roy François I, ni de son fils Henry deuxième. » G. du Moulin rapporte que Jean Ebrard, Baron de Saint-Sulpice en Rouergue et chevalier des ordres à la même promotion de 1579, « n'avoit reçeu le cordon bleu que sur le refus de son parent et voysin le vieulx ligueur de Vezin, quy s'estoit picqué de ne l'avoir pas en l'année précédante, à la création dudit ordre. »

Il étoit mort en l'année 1604. Il avoit eu six enfans, et c'est de son fils aîné, Jean de Lévezoulx VII du nom, que les Comtes de Vesins du Rouergue sont issus.

FRAGMENS D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE HENRI III,

roi de France et de Pologne,

au sujet

DE LA REINE D'ANGLETERRE, ÉLIZABETH.

... Mon frere et cousin le roy de nauarre a deu vous escrire ou parler au regard de la valette et du sieur de ramefort ; et néanmoins depuis larrivée de ce page, il na rien plus scu de chasteau daulphin que ne sachions vous et moy. Ne croyez point que cette affaire est le cadet de mes soulcys, et laissez moy vous dire en famillier que cest perdre ses paines et pleumes à mon frere de savoye que de mescrire et vouloir aisgrir contre cette famme dangleterre, laquelle je hayts desia plus que la mort, la tenant et resputant, comme il se doit, pourvraye fille d'enfer, creuelle et sanguynaire aultant que les tyrants payens tiberius et nero : ignoble de race, inexhorrable, impie, folle et superbe hereticque, et dampnee bastarde que dieu veuille tirer de cette terre, ou fait mil maux depuits pluz de trente ans, martyrisant les fidelles chestiens, et respandant le sang royal, avecque celuy de ses galants et

aultres, come a plaisir ; en voullant sembler me faire services, elle ajist en trahyson dans mon royaulme et sur touts mes sujects, et jusqua mes plus proches et familliers, tellement que j'en ai le caz de conscience, et par fois je nay peu meriter destre absolu et beuit pour mes peschez de cholesre et soif de vendiquation contre cette meschante reyne. Ne manquez je vous prie a bien faire connoistre a nostre sainct pere le pape et a mon frere de savoye en quelle extresmites et tribullation je suis contrainct, et vous laissant a délibérer avec mon chancelier pour le surpluz, je prie, etc.

HENRY

Àblaisy, le 12 mai 1588.

La pièce qui va suivre est une étrange mercuriale adressée, par la Reine Douairière, Louise de Vaudémont, à Henri IV, et l'original de cette lettre fait partie de nos archives au chateau d'Heymont.

« À MON FRÈRE ET COUSIN

LE ROY DE NAUARRE.

« Monsieur, je uienz pour me plaindre a uouz du sieur de Rosny vostre lieux tenant, lequel est uenu troubler la saincte paix de ma maison de Chenonceaulx, en se logeant et malhœuvrant sur ma ditte terre avec ses artilherye, gents d'armes et soudards, et comme aussi grand nombre de cheuaultz et mulletz, au destrimant des bonnes gents du payz, que je vouz prie uous souuenir, Monsieur, qu'ilz me sont uassaulx resputez et teuutz par moi comme enfantz trez affectionnez. Vouz disant aussy que deburiez bien destre pitoyable pour eulx en ordonnant au dict S. de Rosny qu'il se desparte de céanz où ses gents font mil rauages, et que ne sopiniastre encore d'offancer la Sérénité royalle en ma personne en se maintenant sur terres de mon obéissance, come il ose de le faire. Si uouz faicts-je porter par ce mien gentilhomme un libvret qui vouz pourroyt, come je pense et le uoudroiz, esclaircir l'esprit, et vouz puy dire encore une foix, Monsieur, que je prie continuemant nostre Seigneur et sa benigne Mère pour vostre conuersion.

« Uostre bonne sœur et cousine,

« LOUYSE. »

A Monceaulx ce XVIII de feburier. »

BILLET ÉCRIT PAR HENRI IV

À MADEMOISELLE D'ESTRÉES.

(Donné par le feu Duc d'Estrées, à la Duxhesse Marguerite de Lesdigiuères.)

Ma mye trez belle et trez aymée, je vous diz ancore au jourdny que ma lettre sera plus heureuse que moy, car elle poura coucher avec vous. Jay forcé deux cerfs et tué je ne says combien dautres bestes, et puys jay pensé voulloyr battre le Martays, en faict d'aultres

bestes fascheuse. Je suys pour tout cela recreu de fatigues sans en estre moins triste au cueur pour avoyr esté rudoyé par vouz. Ne prenez point cette habytude et soufrez moy vous repetter encore une foi, questant Roy et Gascon, j'auraye besoing d'estre un peu flatté. Je vous reviendray mercredy sanz faulte et d'icy là, me respondrez vous un peu, j'espere et désire infiniement.

8. H. 8,

De Fontainebleau ce V octovre.

LETTRE DE HENRY IV

À RENE DE FAUCIGNY-LUCINGE,

Baron de Alymes, Ambassadeur et Grand Maître

De Savoye,

Après sa rupture avec le Duc de Savoye, Charles-Emmanuel.

Mon amy, apresent que vous etes deuenu mon suject je vous pourray parler suyuant ma pensée, et la conduyte de monsieur de sauoye a vostre endroit mauroist estrangement esmeruueillé si je nestois un vieil chasseur quy connoys les ruses du regnard, je comprendt que ne soyez neulement esmeu de son desportement et dezplaysir pretendeu sur le fait de la paix quauez signée, tout le monde sachant que uous nauez en ce rencontre agy quaveq son adueu par son exprez comandement, et quaussy, durant toute votre uie, en toute chose de son seruice, il avoist ordinaire de se rengorger de vostre vertu, en vous regraciant pour votre preudeuce et fidellité, il ne me conuient pas chercher a vous réconforter, sachant que vostre cueur est là, mais je veus puys afirmer quil nen sera pas de vostre nouveau maistre tellement que de lancien-mon amy, entre veritable gentilshommes de la vyelle roche ainsy que vous et moy, il ne sauroist estre parlé dargent pour lessenciel, mais je vous veulx asseurer toutes fois, que sy je pouvoye scavoir quen soyez jamais a dezcouvert et dezpourveu, je vous sauroye bien forcer en ce retranchemant la quy devroist estre le dernier entrenous, vous estant doné a moy come lauez bien voulu faire, je suys et resteray toute ma vie et veritablement, entendez-vous ?

Vostre bon amy

HENRY

Au bois de Vincenne le 14 juillet.

PROCÈS-VERBAL

DES SOMMATIONS FAITES

À RENE DE FAUCIGNY-LUCINGE.

AU NOM DU DUC DE SAVOYE.

JE, Herault darmes du tistre de Chablays, envoyez de par Tres Hault, Tres Puyssant et Royal Prince, CHARLES EMMANUEL, par la grace de Dieu, Duc de Savoye, Roy de Chypre, Hyerusalem et Armenye, Duc de Chablays, Daoust et de Genevois Prince de Piedmond, dachaye, de la Morée, dOneille, et cœtera. Marquis ditalie, de Suze et de Saluces, Comte, Baron, et Souverain Seigneur dAst, de Geneve, de Nyce, de Tende, de Roymont, de Gex, de Vaud, de Foucigny, de Verceil, de Fribourg, et cœtera, et cœtera. Prince et Vicaire Perpetuel du Saint Empire Romain, et cœtera, et cœtera, et cœtera. Ce Jour dhui quatriesme jour de mars, an lan mil six cent deuxiesme de lincarnation nostre Seigneur, et du regne de mon Seigneur de Savoye le vingt deuxiesme, suis arrivé devant la porte Majeure et le pont du chasteau des Alymes accompagné de quatre chevaulcheurs, scavoyr deux Escuyers et deux Trompettes, et sur le pont, ayant revestu la thunique darmes aux blazons de son Altesse de Savoye, et tout a cheval, ayent à mes deux costés, dextre et senestre, les deux escuyers, la teste nue, soubtenants les rebords dicelle thunique, et pour lors que les deux trompettes eusrent sonné par trois fois, jai dict a voix haulte et fortement intelligeable,

De par nostre Seigneur le Royal Duc de Savoye, nous venons pour sommer Messire René de Lucinge, Seigneur Baron de Ceans et aultres Seigneuryes, tant aux pays de Savoye quaux terres de l'Empire et de France, Chevalier de l'Ordre, Conseillier dEtat, Grand Maistre et Grand Referendayre de son Altesse, aultresfois son Ambassadeur en cour de France, et cætera, et cætera ; pour quil ait a camparoir le jour unzieme de may prochain pardevant nostre dict Seigneur ou ceulx de son consceil de Savoye, a cette fin dy respondre et rendre rayson sur aulcuns griefs impustez a luy par suffysants tesmoignages, adjoustant que pour deffauct de ce faire il sera poursuivy comme rebelle et ses biens saizis sans aultres advertissement ou monition diceluy Duc nostre Souverain Seigneur, que Dieu guarde a tout jamais !

Et la, sousvrit la porte Majeure et sortit un gentilhomme a Messire René de Lucinge, appelé Noble Jehan de la Versollyere, escorté de plusieurs Escuyers, hommes darmes et aultres de la maison, lequel me convya dentrer et ma compagnie, et nous fisrent bonne chere, et nous conduyrent en la grand salle a droicte la deuxiesme cour du chasteau, nous demandant sy désirions aller ouyr le sainct office et adorer le Sacrement en la chapelle, ce a quoy je fis signe de refuts pour la difficultez du comportement, ne me debvant point descouvrir de ma toque et mon chaperon pardeuant le Seigneur sommé quy se pouvoist trouver a siege au dict lieu sainct. Apres que nous fust servye collation et nous estre reputs et raffraychiz, sans avoir respondeu aultrement que par signes de teste a ce peu qui nous fust dict par les serviteurs dicelui Seigneur des Alymes, le Maistre de lhostel appellé Noble Antoyne Valleton, personnage de grauité et ciuilité signalée, nous vint querir en compagnye de deux huyssiers vestus de velour noir, avec leurs chaisnes dor au col et portant leurs masses dargent sus les espaules, pour que nous allions pour parler au dict seigneur leur maistre, au lieu quil nous attendoist, et nous trousvasme iceluy Seigneur des Alymes en sa chambre assiz, et là, sans neul salver je fis mon harangue ainsi quil suit :

Hault et Puissant Seigneur, celuy qui a faict toutes choses uisibles, inuisibles, celestres et terrestres, celuy quy dispoze le cœur des princes a la gratuité et qui doibs agreer les sujects danz leur soubmission, puysse-t-il touts jours de pluz en pluz glorifyer son Altesse de Savoye, par laquelle moy, Chablays qui suis son Herault, je suis enuyé ceans pour vous sommer et commander que vous rentryez en son obeyssance et vous rendre emprez sanz aultre delay ; pour la vous remettre a la merci de sa justice, en vous sousvenant des biens exquiz et favœurs que vous a faytes, au point que neul aultre en ses estats ne fust plus advant en son amour et pluz hault en lexercice de son auctorité que ne lestiez et pouuez lestre encore. En oultre, vous sommer et commonder a moy bailler, pour mon dict Seigneur le Duc, certaines lettres clauses, instructions speciales et aultres instruments de son archive que vous retennez ou semblez voulloyr debtenir a lencontre du droict de nostre dict maistre et le vostre, estant son suject tout comme un aultre, sy petit quil puysse estre, et sy noble et puyssant que seyez : aussy de venyr par deuers nostre seigneur, pourceque tel est son voulloir et bon playsir, et notablement de pluz, pour a luy rendre hommage et fayre adveu de foy, services et fidellité pour vos chasteaux et terres du pays de Foucigny que sa dicte Altesse a bien voullu jusques icy vous mesnager et preserver, vous advertyssant quelles terres vous seront saisies et retirez sy vous obstinez contre le dict son mandement exprez. Que parensuyte vous serez et devrez estre poursuyvy par ses justiciers en chastiment et pugnition de rebellion, fraude et deptention deffects royaulx, comme aussi pour injures, oultrages et fezlonye, lequel cas comporte un traictement sy desplorable que je noseroye vous en pluz dire au mesme suject. Vous proposant au nom de mon Seigneur le Duc une lettre de saulve conduicte, patente, et signée de sa main royalle, et scellée de son grand sceel, a fin que vous puyssiez estre, aller, venyr et resister ou vous despartyr en plaine assurance au regard de ses loyauté, franchises et bonne amytié pour vostre personne et ceulx de votre mayson. Finalement, vous citant et adjournant pour comparoistre en propre personne a Chamberry, par deuant le Noble Conseil de nostre dict Seigneur, pour le unziesme jour du mois prochain de May : le dict ajournement vous estant signifyé par moy, Chablays, soubs licence et permyssion du Baillif Monseigneur le Tres Chrestien Roy de France et de Nauarre en son pays de Bugeix, lequel a dict a moy ne lempescher pour cause de reuerence envers Nostre Seigneur a vous et moy, le Duc de Savoye, Roy de Chypre, de Hyerusalem et dArmenye, que Dieu veulle guarder et glorifyer !

Sur ce, fustin continent dict à moy par ledict Seigneur, Maistre Chablays, voyons, vos lettres de créance : lesquelle je pris en mon seyn, pais ayant osté mon toquest et mon chaperon pour bayser icelles lettres, et moy venant jusques au prez le siege dudict Seigneur, il les prist, et par aprez y avoyr considérez le seel de savoye, se leua de sa chaire et mist les lettres sur table emprez de luy, puis sestant descouvert le chef, salva les dictes lettres avec reverence : alors en fist tout hault la lecteure, et lesquelles lettres navoyent rien de contrayre a ce que javoye predict. Ledit seigneur ensuyte osta de son col le collier de lordre de savoye et layant despozé sur la credence au prez, , il recouvrist sa teste et se remist a siege et me parla dans les termes cy.

Maistre Chablais vous direz a Monsieur le Duc de Savoye que jabandone a luy mes terres doultre Rosne sy plaist a luy de sen saizir, il nen sera de beaucoup pluz riche. Jestime a present ne rien avoyr en pays de son obeyssance, et sans faire mez prix de sa seigneurye, je ne veulx ressortir de mes huy que de lEmpereur et du Roy de France. Mon domicile a touts jours esté ceans comme il est assez conneu de vostre maistre et dun chasquun : mes seigneuryes en ce pays de Bugeix ne relevent que de la Tour du Louvre, et je my compte a labry soubs la souverayneté du Roy, a quy jen ai desja fait adveu par acte dhommage au mois de decembre dernier. Sy Son Altesse de Savoye mavoist donné des charges et honneurs, cestait peust estre un bon effect du ressentyment quelle avait pour mes services, et peust estre aussy par conscience au regard de la duché de Genesvois qui debvroit appartenyr a ceux de nostre maison : je luy delaysse mes terres de Savoye avecque mes services et ses offices, ainsi partant quitte avec luy. À propos de ses lettres clauses, javoye desja faict au Sieur dAlbigny ma response, et c'est à scavoir que sy je veulx presserver ma resputation, il me fault reserver les lettres de Monsieur de Savoye. Au regard du saulve conduit, que vous diroyje ? sinon que de ces trois gentils hommes du pays, qui sont allez par de la sur la foy de leurs saufs conduits, deux ont esté cruellement nasvrez en lhotel mesme et soubs les yeulx de vostre maistre, et l'autre a esté dezcapité bel et bien pour y avoyr creu. Questce a dire, adjourner au consceil de Savoye un Libre Seigneur de lEmpire et Foydatayre de la Couronne de france ? À quelle personne cuydez vous parler ? Et que faict a moy le Baillif de Bugeix que je pourroye fayre chastier sy jen escrivois au Roy ? Il me fault changer de propos pour la reverence que je veux garder a la Souveraine personne de Monsieur de Savoye, pour estre autant que je le suis en l'honneur de sa parenté. Sy quelque aultre nouvelle poursuyte a lieu de son costé, jen sauray faire ma plainte au Saint Consceil de lEmpire, et vous direz par super abundance a vostre maistre que jay saulve garde de l'Empereur, quy est le seigneur souverain de mon dict Sieur de Savoye. Dieu le conserve et vous conduyse.

Par aprez le dict Seigneur me donna la presente lettre, suscripte comme il se void pour messieurs du noble conseil de savoye, laquelle estoit desja comme de présent clause et scellée dun seel armoyrié, ou jay trez bien reconneu les blazons, gardes, cymier, deuise et cry du dict seigneur. Nous despartis et reconduits avec grand honneur et courtoisie comme a larriuée, par grand nombre de gentilshommes et servyteurs de lhostel, le Sieur de Valleton me bailla un gant senestre du Seigneur son Maistre remply descus dor, nous ayant dict le Sieur de Valleton que telle avoist tousjours esté la coustume en la souveraine maison de Foucigny (et mestant doubté que le gant senestre et non pas dextre estoit en signifiance de faschery contre le maistre de lenuoyé, chose a noter icy pour le profict et maintient de la noble science heraldicque, et qui ne mestoit apparue danz neul ancyen escript, ou par aultre document heraldicque jusques ce jurdhuy). Estant parvenus sur le pont, on treuvasmes les chevaulx, et les aultres de ma compagnie ayant beu, comme on dict, le coup de lestrier, avec les gens dEntre, a grande amytié preuenance et conuiuialité diceulx, il fust delayssé trez noblement aux deux Escuyers et deux Trompettes quatre haults gobelets dargent ouvragez des armes de Lucinge, en lesquels ils avoyent faict rayson, sans quil se fust esmeu de porter aulcunes aultres sanctez que celles de lEmpereur et du Roy Très Chrétien, comme il se conuenoist veu la discordance entres nos seigneurs relatifs, et par aprez, nous ayant

cryé largesse et le Cry de Savoye, ceux du chasteau cryerent bonnes nouvelles a la bonne ville, qui est le Cry des Comtes de Lucinge et mesmement des ancyens Princes de Foucigny suyvant plusieurs. À la fin nous despartimes des terres de France, et parvenus a cettuy lieu de Saincte Catheryne aux terres de Savoye, jay escript ce verballe VII de mars MCCII, me recordant des obligation du chrestien, devoyr de suject et foy du serment de mon noble office, pour dire, escrire et tesmoigner la vérité en iceluy verbal, que jay scellé de mes armes et signé de mes noms et titre doffice, les jour et an que dessus et au mesme lieu quil est predict par moy soubsigné,

JEHAN du PUY GEOFFROY dict CHABLAIS.

La conservation de cette pièce a eu pour objet de nous montrer, au moyen du protocole, quelle était anciennement la supériorité du rang qui appartenait à la haute noblesse, même à l'égard des enfans de France (Note de l'Auteur)

FORMULE D'UN COMPLIMENT OFFICIEL

ADRESSÉ

PAR LA CONNÉTABLE DE LUYNES,

À GASTON DE FRANCE,

FRÈRE DE LOUIS XIII ET DUC D'ORLÉANS.

Monsieur, ne doubtez point, s'il vous plaist que je ne me conjouysse aveq vouz bien volontiez pour la nayssance de Mademoiselle vostre fille, à quy je souhaitte une aussy prosperre et aussy longue vye que luy peuvent desirer ses plus prosches et plus affectionnés parents. En vous regraciant pour la part que vous m'en avez bien voullu donner, je vous en faits mon compliment très sincerre et vous prie me voulloir tenir pour estre avec la mesme sincerrité, Monsieur,

Votre respectueuse et affectionnée servante,

M. DE ROHAN, Connestable.

À Chasteaudun ce 20 d'aoust 1623.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Souvenirs_de_la_Marquise_de_Cr%C3%A9quy_de_1710_%C3%A0_1803. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.